



John Adams
Library,



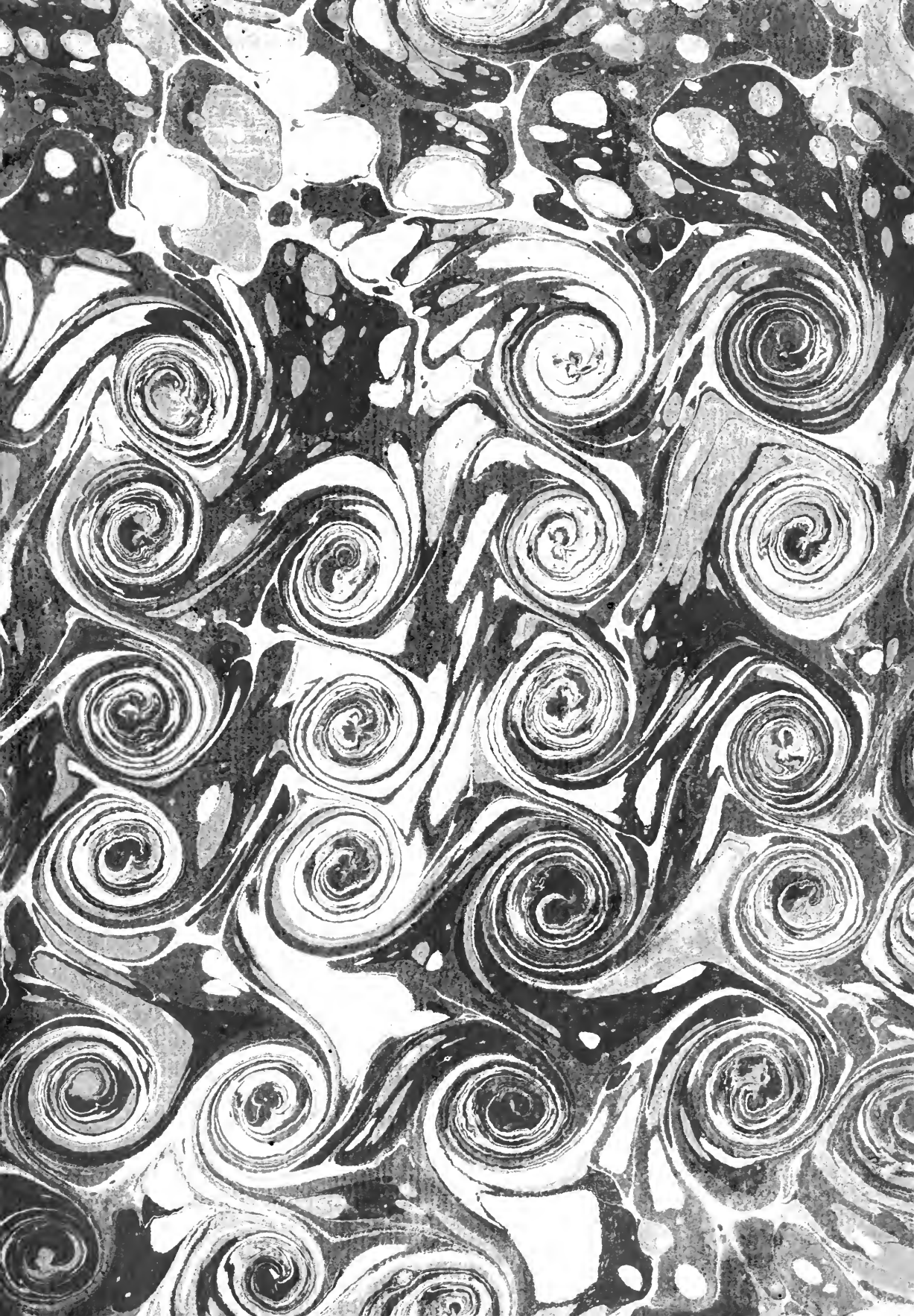
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N^o

20.1

U. 25



1-4

ENCYCLOPÉDIE,
O U
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.
TROISIÈME ÉDITION.

TOME VINGT-CINQUIÈME.

TOME VINGT-CINQUIÈME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE
MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*.

*Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

TROISIÈME ÉDITION.

TOME VINGT-CINQUIÈME.



A GENEVE,

Chez JEAN-LÉONARD PELLET, Imprimeur de la République.

A NEUFCHATEL,

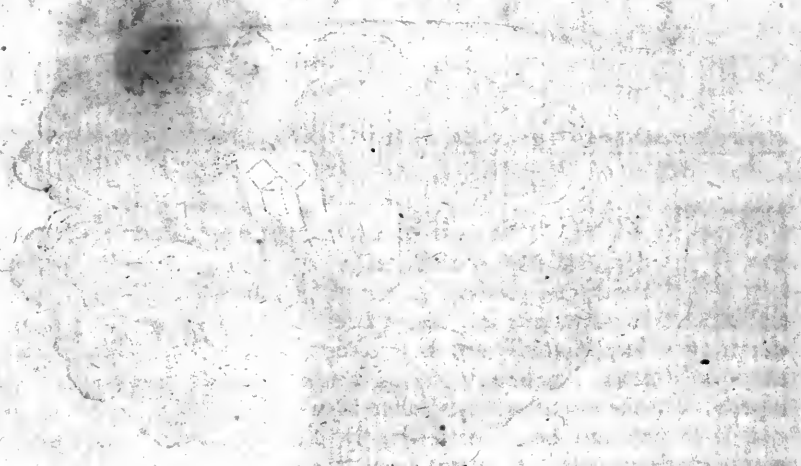
Chez la SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

M. DCC. LXXIX.

ADAMS

100.1
5.25

TOME VINGT-CINQUIEME





ENCYCLOPÉDIE,

O U

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

P

PAUXI, (*Ornithol.*) oiseau de l'Amérique, décrit par Nieremberg, & qui paroît être le même que le *mitu* du Brésil, décrit par Marggrave. Toute la différence est, que le *pauxi*, au lieu de crête, a une espèce de fraise ou de protubérance charnue à la base du bec; cette fraise est toute cartilagineuse, & d'un beau bleu pâle.

PAUXI, (*Calendr. Egyptien*), nom du dixième mois de l'année égyptienne. Il commence le 26. mai du calendrier Julien.

PAX-JULIA, (*Géog. anc.*) ville de la Lusitanie, aujourd'hui la ville de Béja, où l'on a déterré plusieurs monumens an-

Tome XXV.

P

tiques, & entr'autres l'inscription suivante, qui se lit toute entière dans la place du marché.

*L. Ælio. Aurelio. Commodo.
Imp. Cæs. Æli.*

Hadriani. Antonini Aug.

Pii. P. P. Filio.

Col. Pax-Julia. D. D.

Q. Petronio. Materno.

C. Julio. Juliano. II. Vir. (D. J.)

PAXÆ ou **PAXI**, (*Géog. anc.*) nom de deux îles inhabitées, que Polybe, *l. II, c. x*, & Pline, *l. IV, c. xij*, mettent entre les îles de Leucade & de Corcyre. Elles sont à cinq milles de la der-

A.

niere de ces îles, & on les nomme aujourd'hui *Paxu* & *Antipaxu*. Ce sont deux petites îles, car la plus grande, qui est l'île de Paxu, n'a pas 10 milles de tour.

PAXOS, (*Hist. nat.*) espece de fruit des îles Philippines, qui ressemble par sa forme à des olives; son goût est très-agréable, lorsqu'il est mûr: on le mange aussi verd, après qu'il a été cuit dans du vinaigre.

PA-YA, (*Hist. mod.*) titre que le roi de Siam confere aux principaux seigneurs de sa cour, & qui répond à celui de prince en Europe. Le roi ne donne ce titre qu'à ceux qu'il veut favoriser, car souvent les princes de son sang ne l'ont point.

PAYABLE, adj. (*Gramm. & Comm.*) qui doit être payé ou acquitté dans un certain temps ou à certaines personnes.

Une lettre de change *payable* à vue, est une lettre de change qui doit être acquittée sur le champ, & dans le moment qu'elle est présentée. Voyez LETTRE DE CHANGE.

Une lettre *payable* à jour préfix ou jour nommé, est celle qui doit être payée à un certain jour fixe marqué dans la lettre.

Une lettre *payable* à tant de jours de vue, est celle qu'on doit acquitter dans un certain nombre de jours désignés par la lettre, à compter du jour de son acceptation. Voyez VUE & ACCEPTATION.

Une lettre *payable* à une ou plusieurs usances, est celle qui doit être payée en autant de fois trente jours qu'il y a d'usances marquées dans le corps de la lettre, à compter du jour de sa date, chaque usance étant de trente jours. Voyez USANCE & DATE.

Un billet *payable* au porteur, est un billet dont le paiement doit être fait à la première personne qui le présente, sans qu'il soit besoin d'ordre ni de transport. Voyez BILLET.

Un billet *payable* à un tel ou à son ordre, est celui qui doit être payé à la personne dénommée dans la lettre qui en a donné la valeur, ou à telle autre en faveur de qui il aura passé son ordre au dos du billet. Voyez ORDRE.

Un billet *payable* à volonté, est un billet qui n'a point de temps limité, & dont

on peut exiger le paiement quand on le juge à propos.

Un billet *payable* en lettres ou billets de change, ou en autre papier, est celui qui doit être acquitté en bonnes lettres ou billets de change, ou tel autre papier désigné dans le billet, & dans le temps qui y est marqué.

On dit qu'une obligation, une promesse, une assignation, un mandement, &c. est *payable*, pour exprimer que le temps ou terme du paiement est échu, & qu'on peut l'aller recevoir. *Diçionnaire de Commerce.*

PAYAMOGO, (*Géog. mod.*) place fortifiée d'Espagne, dans l'Andalousie, sur les frontieres du Portugal, à quatre lieues sud de Moura. *Long. 10, 34; lat. 38, 2.* (*D. J.*)

PAYAS, s. m. pl. (*Comm. du Levant*), soies blanches ou cotons filés qu'on tire particulièrement d'Alep.

PAYASSES, (*Géog. mod.*) petite ville de Turquie, dans la Caramanie, sur le golfe d'Alexandrette, à quatre lieues de cette ville. *Long. 55, 6; lat. 35, 30.*

PAYCO HERVA, (*Botan. exot.*) c'est une espece de plantain du Pérou. Monard prétend que sa poudre prise dans du vin, apaise les douleurs néphrétiques qui proviennent de statuoités. (*D. J.*)

PAYE, s. f. (*Gramm. & Art milit.*) ce que l'état donne au soldat par jour, pour le prix de son service.

PAYE DE LA MILICE ROMAINE. (*Art militaire des Romains*), solde en argent que la république donnoit par jour à chaque soldat, cavalier ou centurion Romain.

L'histoire nous apprend, que jusqu'à l'an de Rome 347, tous les citoyens Romains avoient été à la guerre à leurs dépens: il falloit que chacun tirât de son petit héritage de quoi subsister, tant en campagne que pendant le quartier d'hiver; & souvent quand la campagne duroit trop longtemps, les terres, sur-tout celles des pauvres plébéiens, demeuroient en friche. De là étoient venus les emprunts, les usures multipliées par les intérêts, & ensuite des plaintes & les séditions du peuple. Le sénat, pour prévenir ces désordres, ordonna de lui-même, & sans qu'il en fût sollicité par

les Tribuns, que dans la fuite les soldats seroient payés des deniers publics; & que pour fournir à cette dépense, il se feroit une nouvelle imposition, dont aucun citoyen ne seroit exempt. Trois ans après, l'an de Rome 350, on assigna une solde particuliere pour les gens de cheval, & ce fut la premiere fois que la cavalerie commença à être payée des deniers publics. A l'égard des alliés, ils étoient obligés de servir sans solde; mais on leur fournissoit le blé & l'orge *gratis*.

La *paye* d'un fantassin étoit de deux oboles par jour, c'est-à-dire, trois sous romains, selon l'estimation de Juste-Lipse. Les centurions avoient double solde, & les cavaliers recevoient une drachme, valant 10 sous romains. Les troupes sur cette *paye* étoient obligées de se nourrir & de se fournir d'habits; en sorte, dit Polybe, que si les soldats recevoient quelque chose du Questeur, on ne manquoit pas de leur rabattre sur leur *paye*. Dans la fuite, environ l'an 600 de Rome, C. Sempronius Gracchus, pendant son tribunat, fit une loi par laquelle on fournît aux troupes des habits sur le trésor public. Jules-César qui avoit besoin de soldats pour ses vues ambitieuses, leur fit de nouvelles faveurs. Enfin Auguste porta la solde des fantassins à un denier, & donna le triple aux cavaliers. Tirons une réflexion de ce détail.

Un soldat romain avoit donc un denier par jour sous Auguste, c'est-à-dire, sept sous & demi d'Angleterre. Les empereurs avoient communément vingt-cinq légions à leur solde; ce qui, à raison de cinq mille hommes par légion, faisoit cent vingt-cinq mille hommes. De cette maniere, la *paye* des soldats romains n'excédoit pas la somme de 16 cents mille livres sterlings. Cependant le Parlement d'Angleterre, dans la guerre de 1700, accordoit communément deux millions 500 mille livres sterlings pour la solde de ses troupes, ce qui fait 200 mille livres sterlings au-delà de la dépense de Rome. Il est vrai que les officiers romains recevoient une très-petite *paye*, puisque celle du centurion étoit seulement le double de la *paye* d'un soldat, qui d'ailleurs étoit obligé de se fournir d'habits, d'armes & tentes; objets qui diminueoient considérablement les

autres charges de l'armée: tant ce puissant gouvernement dépensoit peu en ce genre, & tant son joug sur le monde entier étoit facile à supporter. Cette réflexion nous semble d'autant plus vraie, que l'argent, après la conquête de l'Egypte, paroît avoir été à Rome en aussi grande abondance qu'il peut l'être à présent dans les royaumes les plus riches de l'Europe. (*D. J.*)

PAYE, f. f. (*Poids.*) poids dont la pesanteur est du double du clain: on évalue le clain à douze grains de ris; ainsi la *paye* pèse 24 grains.

PAYE, (*Monnoie.*) monnoie courante à Ormus, dans le Sein Perlique. Elle vaut dix besorchs ou liards du pays, qui sont de petites especes de monnoies d'étain: quatre *payes* font le fourdis.

PAYELLE, f. f. (*ustensile de Salines;*) grande chaudiere dont on se sert en Flandre pour le raffinage du sel. Elles sont plates, de 12 à 15 piés en carré, & d'un pié de profondeur. Le sel gris qu'on y raffine y perd beaucoup de son acrimonie, mais rien du tout de son grain.

PAYEMENT, f. m. (*Commerce;*) c'est la décharge d'une dette, ou en payant en argent, ou par lettres de change, &c. Voy. **DETTE**, &c.

Prompt payment, c'est un terme vulgaire en Angleterre & à Amsterdam, dont on fait usage quand un débiteur acquitte ce qu'il doit avant l'expiration du terme accordé par le créancier.

L'escompte ordinaire pour un prompt *payment* sur la plupart des marchandises, est d'un par cent. Voyez **ESCOMPTE**, **DÉDUCTION**, &c.

Payment se dit aussi du temps qu'un débiteur a obtenu de ses créanciers pour les payer plus facilement: on dit en ce sens, qu'il doit les satisfaire en quatre *payemens* égaux, de six mois en six mois, dont le premier commencera tel jour.

Payment signifie encore certains termes fixes & arrétés, dans lesquels les marchands, négocians & banquiers doivent acquitter leurs dettes, ou renouveler leurs billets.

Il y a à Lyon quatre *payemens* de la sorte; savoir le *payment* des rois, qui commence au premier mars; le *payment* de Pâque, qui commence le premier juin; le

payement d'août, qui commence le premier septembre; & le *payement* des Saints, qui commence au premier décembre. Chacun de ces *payemens* dure tout le mois, & encore les 3 premiers jours du mois suivant, qu'on appelle les *jours du comptant*. Quoiqu'à Paris, Bordeaux, Rouen, Tours, Rheims, & autres villes commerçantes du royaume, il n'y ait pas de *payemens* réglés, cependant elles se conforment assez à l'usage de Lyon, de faire les *payemens* de trois mois en trois mois. Voyez sur la police de ces *payemens* le *Dictionnaire de Commerce*.

PAYEN, s. m. (*Théolog.*) adorateur des faux dieux; on l'appelle autrement *Gentil* ou *Idolâtre*.

Baronius fait venir le mot *paganus* de *pagi*, *villages*, parce que quand les chrétiens commencèrent à devenir les maîtres des villes, les *Payens* furent obligés, par les édits de Constantin & de ses enfans, de se retirer dans les villages. Saumaise prétend que ce mot vient de *pagus*; qu'il suppose signifier originairement la même chose que *gens*, c'est-à-dire, *nation*; c'est pour cela, selon lui, que nous disons indifféremment *Payens* ou *Gentils*. V. GENTILS.

M. l'Abbé Fleury donne au mot *Payen* une autre origine: il remarque que lorsque l'empereur Constantin partit d'Antioche, en 350, pour aller contre Maxence, il assembla toutes ses troupes, & leur déclara que ceux d'entre les soldats qui n'avoient pas reçu le baptême, eussent à le recevoir sur le champ, ou à se retirer & à quitter son service. Ceux qui prirent ce dernier parti, peuvent, dit cet auteur, avoir été appellés *Pagani*, *Payens*: car *paganus*, en latin, signifie proprement un homme qui ne porte point les armes, & est opposé à *miles*, *soldat*. Dans la suite ce même nom peut avoir été étendu à tous les idolâtres. Peut-être encore, ajoute-t-il, ce mot vient-il de *pagus*, *village*, parce que les payfans sont restés plus long-temps attachés à l'idolâtrie que les habitans des villes. V. IDOLATRIE.

PAYENS, s. m. pl. *terme de Potier*: ce sont deux pieces de bois qui ont diverses coches ou entailles de distance en distance, sur lesquelles l'ouvrier pose les piés de cha-

que côté, lorsqu'il tourne quelque vase ou quelque autre ouvrage de poterie sur la girelle de la grande roue. (*D. J.*)

PAYER, v. act. (*Gramm. & Comm.*) action par laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, en se libérant d'une dette. V. DETTE.

Payer le prix d'une chose achetée, c'est en donner le prix convenu.

Payer comptant, c'est *payer* sur le champ & dans le moment que la marchandise est livrée.

Payer en papier, c'est donner en payement des lettres ou billets de change, des promesses ou autres semblables effets, sans donner aucun argent ou marchandise.

Payer en marchandise, c'est donner de la marchandise au lieu d'argent ou de papier, pour se décharger d'une dette qu'on a contractée.

Se *payer* par ses mains, c'est se *payer* par soi-même sur les deniers ou effets qu'on a entre les mains, appartenans à son débiteur. *Dictionn. de Comm.*

PAYER, se dit des choses inanimées qui doivent un certain droit & pour lesquelles on l'acquitte: l'eau-de-vie paye tant par pipe à l'entrée de Paris. *Idem*, *ibid.*

PAYERNE, (*Géogr. mod.*) *Paterniacus* en latin du moyen âge; petite ville de Suisse, au canton de Berne, sur la Broye, dans une belle campagne, chef-lieu d'un gouvernement de même nom. Les Bernois l'enleverent au duc de Savoie en 1536. On lit sur une des portes de *Payerne* l'inscription suivante: *Jovi. O. M. genio loci; fortunæ reduci, Appius Augustus, dedicat. Long. 25, 30; lat. 47, 20.* (*D. J.*)

PAYEUR, s. m. (*Com.*) celui qui paye ou qui s'acquitte des sommes qu'il doit.

On appelle *bon payeur* celui qui acquitte ponctuellement ses dettes, lettres de change, billets, promesses, &c. & au contraire, *mauvais payeur*, celui qui refuse ou fait difficulté de payer, qui souffre des protêts, des assignations, ou qui laisse obtenir contre lui des sentences pour gagner du temps. *Dictionnaire de Commerce*.

PAYEUR DES RENTES, (*Finance.*) Officier préposé à l'Hôtel-de-ville pour l'acquitt des rentes constituées sur la ville.

PAYS, s. m. (*Gramm.*) ce mot désigne un

un espace déterminé : il se dit encore de différentes portions, plus ou moins grandes de la surface de la terre.

Il se prend aussi quelquefois en figures, & l'on dit, les modernes ont découvert dans les sciences bien des *pays* inconnus aux anciens.

PAYS (ÎLES-), *Géogr. mod.* Les îles-*pays* sont des îles de la mer des Indes, au sud des îles Mariannes. Elles ne furent connues de nom qu'en 1696; & nous ne les connoissons que par une lettre du Pere le Clain, Jésuite, insérée dans les lettres édifiantes, t. I, p. 124 & suiv.

Ce Pere dit qu'étant arrivé à la bourgade de Guivam, dans l'île de Samal, la dernière & la plus méridionale des Pintados Orientaux, il y trouva vingt-neuf des habitans de ces îles-*pays*, que les vents d'est qui regnent sur les mers depuis le mois de décembre jusqu'au mois de mai, y avoient jetés à 300 lieues de leur pays. Ils s'étoient embarqués sur de petits vaisseaux au nombre de trente-cinq personnes, pour passer à une île voisine, qui leur fut impossible de gagner, ni aucune autre de leur connoissance, à cause d'un vent violent qui les emporta en l'autre mer, où ils voguerent deux mois sans pouvoir prendre terre, jusqu'à ce qu'enfin ils se trouverent à la vue de la bourgade de Guivam, où un Guivamois, qui étoit au bord de la mer, leur servit de guide, & les fit entrer au port le 28 décembre 1696. La structure de leur petit vaisseau & la forme de leurs voiles, qui sont les mêmes que celles des îles Mariannes, firent juger que les îles-*pays* n'étoient pas fort éloignées de ces dernières.

Ceux qui échouèrent à la bourgade de Guivam étoient à demi-nus. Le tour & la couleur de leur visage approchoit du tour & de la couleur du visage des habitans des Philippines, quoique leur langue fût fort différente. Les hommes & les femmes n'avoient qu'une espèce de ceinture sur les reins & les cuisses; & sur les épaules, une grosse toile liée par devant, & pendant négligemment par derrière. La femme de la bande qui paroïssoit la plus considérable, avoit plusieurs anneaux & plusieurs colliers qu'on jugeoit être faits d'écaïlles de tortue. Ils n'avoient aucune

Tome XXV.

connoissance de la divinité, ni des idoles; tout leur soin étoit de chercher à boire & à manger, quand ils avoient faim ou soif; ils ne connoissoient aucun métal, & leurs cheveux, qu'ils laissoient toujours croître, leur tomboient sur les épaules. (D. J.)

PAYS-BAS, LES, (*Géogr. mod.*) contrée d'Europe, composée de dix-sept provinces, situées entre l'Allemagne, la France & la mer du nord. Ces dix-sept provinces sont les Duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, le marquisat d'Anvers, les comtés de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Namur, de Zélande, de Zutphen, les seigneuries de Frise, de Malines, d'Utrecht, d'Overissel & de Groningue; l'Archevêché de Cambrai & l'évêché de Liege y sont encore enclavés. Huit de ces provinces, qui sont vers le nord, ayant secoué la domination Espagnole, formèrent une république, qui est aujourd'hui la plus puissante de l'Europe, & qu'on connoît sous le nom de *Provinces-Unies*. Voyez **PROVINCES-UNIES**.

On a vérifié dans le conseil Espagnol, en 1663, que l'Espagne, depuis Charles V, c'est-à-dire, en moins de 150 ans, avoit dépenfé plus de 1873 millions de livres, à 28 livres le marc, pour conserver les *Pays-Bas*, indépendamment des revenus du pays qui y ont été consommés. Si à ces revenus du pays l'on ajoute ce qu'il en a coûté depuis 1663 jusqu'en 1715, on trouvera que l'Espagne auroit gagné plus de 1900 millions, ou 100 millions de livres de rente annuelle, à 27 livres le marc, à abandonner les *Pays-Bas* lorsque Charles V alla fixer son séjour en Espagne. (G. J.)

PAYS RÉUNIS, (*Géogr. mod.*) nom que l'on donne à un grand nombre de fiefs, divisés en fiefs relevans des évêchés de Metz, Toul & Verdun; en fiefs compris dans la basse Alsace, & en fiefs mouvans des comtés de Chini.

PAYS DES TÉNEBRES, (*Géogr. mod.*) contrée de la grande Tartarie, dans la partie la plus septentrionale de cette région. On lui a donné le nom de *ténèbres*, à cause que pendant une partie de l'hiver, les grands brouillards qu'il y fait empêchent que le soleil n'y paroisse. Il s'y

trouve beaucoup d'hermines, & de renards. Les habitans vivent presque comme des bêtes, & ne reconnoissent ni loix, ni rois, ni chefs. (D. J.)

PAYSAGE, f. m. (*Peinture.*) C'est le genre de peinture qui représente les campagnes & les objets qui s'y rencontrent. Le *payfage* est dans la peinture un sujet des plus riches, des plus agréables & des plus féconds. En effet, de toutes les productions de la nature & de l'art, il n'y en a aucune que le peintre paysagiste ne puisse faire entrer dans la composition de ses tableaux. Parmi les styles différens & presque infinis dont on peut traiter le *payfage*, il faut en distinguer deux principaux; savoir, le style héroïque, & le style pastoral ou champêtre. On comprend sous le style héroïque, tout ce que l'art & la nature présentent aux yeux de plus grand & de plus majestueux. On y admet des points de vues merveilleux, des temples, des sépultures antiques, des maisons de plaisance d'une architecture superbe, &c. Dans le style champêtre, au contraire, la nature est représentée toute simple, sans artifice, & avec cette négligence qui lui sied souvent mieux que tous les embellissemens de l'art. Là on voit des bergers avec leurs troupeaux; des solitaires ensevelis dans le sein des rochers, ou enfoncés dans l'épaisseur des forêts; des lointains; des prairies, &c. On unit fort heureusement le style héroïque avec le champêtre.

Le genre du *payfage* exige un coloris où il y ait de l'intelligence, & qui fasse beaucoup d'effet. On représente quelquefois dans les *payfages* des sites incultes & inhabités, pour avoir la liberté de peindre les bizarres effets de la nature livrée à elle-même, & les productions confuses & irrégulières d'une terre inculte. Mais cette sorte d'imitation ne sauroit nous émouvoir que dans les momens de la mélancolie, où la chose imitée par le tableau peut sympathiser avec notre passion. Dans tout autre état, le *payfage* le plus beau, fût-il du Titien & du Carrache, ne nous intéresse pas plus que le feroit la vue d'un canton de pays affreux ou riant. Il n'est rien dans un pareil tableau qui nous entretienne, pour ainsi dire; & comme il ne nous touche guere, il ne

nous attache pas beaucoup. Les peintres intelligens ont si bien senti cette vérité, que rarement ils ont fait des *payfages* déserts & sans figures. Ils les ont peuplés, ils ont introduit dans ces tableaux un sujet composé de plusieurs personnages, dont l'action fût capable de nous émouvoir, & par conséquent de nous attacher. C'est ainsi qu'en ont usé le Pouffin, Rubens & d'autres grands maîtres, qui ne se sont pas contentés de mettre dans leurs *payfages* un homme qui passe son chemin, ou bien une femme qui porte des fruits au marché; ils y placent ordinairement des figures qui pensent, afin de nous donner lieu de penser; ils y mettent des hommes agités de passions, afin de réveiller les nôtres, & de nous attacher par cette agitation. En effet, on parle plus souvent des figures de ces tableaux, que de leurs terrasses & de leurs arbres. La fameuse Arcadie du Pouffin ne seroit pas si vantée, si elle étoit sans figures. V. sur ce *payfage Particie du Pouffin*, au mot **PAYSAGISTE**. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

PAYSAGISTE, subst. m. (*Peinture.*) peinture de *payfage*. Voyez **PAYSAGE**.

Les écoles Italienne, Flamande & Hollandoise, sont celles qui ont produit le plus grand nombre d'excellens artistes en ce genre de peinture.

Les sites de l'Albane sont agréables & piquans. Le Bassan se fit admirer par la vérité qui régnoit dans ses *payfages*; il suivit toujours l'étude de la nature, qu'il fut exprimer, après l'avoir connue dans les lieux champêtres qu'il habitoit. Peu de peintres ont mieux touché le feuillage que le Bolognese. Botzoni (François-Marie) né à Genes en 1625, & mort dans la même ville en 1679, a fait aussi connoître ses talens en ce genre, par ses neuf grands *payfages* peints à huile, qu'on voit dans le vestibule du jardin de l'Infante.

Annibal Carrache ne se distingua pas seulement par un goût de dessin fier & correct, il fut aussi s'occuper du *payfage*, & y excella: ses arbres sont d'une forme exquise, & d'une touche très-légere. Les tableaux de Giorgion sont d'un goût supérieur pour les couleurs & les oppositions. Le Guafpre a montré un art particulier à exprimer

les vents, à donner de l'agitation aux feuilles des arbres; enfin, à représenter des bourasques & des orages. Le Lorrain, à force d'études, devint un grand *Paysagiste* dans l'expression des objets inanimés; mais manquant de talens pour peindre les figures, la plupart de celles qu'on voit dans ses ouvrages, sont d'autres artistes. Le Mola a des sites du plus beau choix, & sa maniere de feuiller les arbres est charmante. Le Mutien prit beaucoup en ce genre de la maniere Flamande, car les Italiens n'ont pas autant recherché l'art de feuiller que les Flamands: il accompagna donc ses tiges d'arbre de tout ce qu'il croyoit les devoir rendre agréables, & y jeter de la variété; mais les plus grands *Paysagistes* qu'on connoisse sont sans doute le Titien & le Pouffin.

La plume de Titien, aussi moëlleuse qu'elle est expressive, l'a servi heureusement lorsqu'il a dessiné des paysages. Indépendamment de sa belle façon de feuiller les arbres sans aucune maniere, & d'exprimer avec vérité les différentes natures de terrasses, de montagnes & de fabriques singulieres, il a encore trouvé le secret de rendre ses paysages intéressans, par le choix des sites & la distribution des lumieres: tant de grandes parties ont fait regarder le Titien comme le plus grand dessinateur de paysages qui ait encore paru.

Le Pouffin a su de plus agiter nos passions dans ses paysages, comme dans ses tableaux d'histoire. Qui n'a point entendu parler, dit l'abbé Dubos, de cette fameuse contrée qu'on imagine avoir été durant un temps le séjour des habitans les plus heureux qu'aucune terre ait jamais portés; les hommes toujours occupés de leurs plaisirs, & qui ne connoissoient d'autres inquiétudes ni d'autres malheurs, que ceux qu'essuient dans les romans ces bergers chimériques dont on veut nous faire envier la condition?

Le tableau dont je parle représente le paysage d'une contrée riante; au milieu, l'on voit le monument d'une jeune fille morte à la fleur de son âge, c'est ce qu'on connoît par la statue de cette fille couchée sur le tombeau: à la maniere des anciens, l'inscription sépulchrale n'est que de quatre mots latins: Je vivois cependant en Ar-

cadte, & *in Arcadiâ ego*. Mais cette inscription si courte fait faire les plus sérieuses réflexions à deux jeunes garçons, & à deux jeunes filles parées de guirlandes de fleurs, & qui paroissent avoir rencontré ce monument si triste, en des lieux où l'on devine bien qu'ils ne cherchoient pas un objet affligeant. Un d'entr'eux fait remarquer aux autres cette inscription, en la montrant du doigt; & l'on ne voit plus sur leurs visages, à travers l'affliction qui s'en empare, que les restes d'une joie expirante. On s'imagine entendre les réflexions de ces jeunes personnes, sur la mort qui n'épargne ni l'âge, ni la beauté, & contre laquelle les plus heureux climats n'ont point d'asyle. On s'imagine ce qu'elles vont se dire de touchant, lorsqu'elles seront revenues de leur premiere surprise, & l'on l'applique à soi-même, & à ceux à qui l'on s'intéresse.

La vue du paysage qui représente le déluge, & qui orne le palais du Luxembourg, nous accable de l'événement qui s'offre à nos yeux, & du bouleversement de l'univers. Nous croyons voir le monde expirant; tant il est vrai que le Pouffin a aussi bien peint dans les paysages tous les effets de la nature, que les passions de l'ame dans ses tableaux d'histoire.

Le célèbre Rubens est encore, dans son école, le prince du paysage, & l'on peut dire qu'il l'a traité aussi supérieurement que personne; ce genre de peinture a été singulièrement goûté par les Flamands & les Hollandois, & leurs ouvrages le prouvent assez.

Brugel (Jean) surnommé *Brugel de velours*, s'est servi du pinceau avec une adresse infinie, pour feuiller les arbres. Il a su mettre dans ses paysages des fleurs, des fruits, des animaux & des voitures, avec beaucoup d'intelligence.

Bril (Matthieu) avoit déjà fait connoître son goût pour traiter le paysage, quand il mourut à Rome âgé de trente-quatre ans; mais son frere Paul le surpassa de beaucoup. Ses tableaux en ce genre sont recommandables par des sites & des lointains intéressans, par un pinceau moëlleux, par une touche légère & par une maniere vraie de rendre tous les objets; on lui trouve seulement un peu trop de verd dans ses tableaux.

Juanefeld (Hermand) est un maître par l'art de peindre les arbres, par ses figures d'animaux, & par sa touche spirituelle. On a aussi de ce charmant artiste des paysages gravés à l'eau-forte, & qui sont beaucoup d'effet.

Van-der-Mer (Jean) a orné ses paysages de vues de mer & de figures, dessinées avec esprit; mais son frere de Jonghe le surpassa de beaucoup dans la peinture des animaux qu'il mit dans ses paysages, sur-tout des moutons, dont il représente la laine avec un art tout-à-fait séduisant; ses figures, ses ciels, ses arbres, sont d'une maniere supérieure; on ne distingue point ses touches, tout est fondu & d'un accord singulier.

Van-Uden (Lucas), né à Anvers en 1595, mort vers l'an 1660, est mis au rang des célèbres *Paysagistes*. Une touche légère, élégante & précise, caractérise sa maniere; ses ciels ont un éclat brillant; ses sites sont agréables & variés; la vue se perd dans les lointains qu'il a su représenter: on croit voir les arbres agités par le vent, & des figures élégamment dessinées, donnent un nouveau prix à ses tableaux.

Bergem (Nicolas) est un des grands *Paysagistes* Hollandois; il plaît sur-tout par des effets piquans de lumiere, & par son habileté à peindre les ciels.

Breenberg (Bartholomé) a orné ses paysages de belles fabriques, qu'il avoit dessinées pendant son séjour en Italie: ses petites figures sont d'un svelte admirable.

Griffier (Jean) s'est particulièrement attaché à rendre ses paysages brillans, en y représentant les plus belles vues de la Tamise.

Poëlemburg (Corneille) a souvent orné les fonds de ses paysages des ruines de l'ancienne Rome; son pinceau est doux & moëlleux; le transparent de son coloris se fait singulièrement remarquer dans la beauté de ses ciels.

Potter (Paul) a rendu, avec beaucoup d'art, les différens effets que peut faire sur la campagne l'ardeur & l'éclat d'un soleil brûlant; les animaux y sont peints avec la dernière vérité, & le grand fini de ses paysages les a fait rechercher avec une sorte d'avidité: cependant ils ne disent rien à l'esprit, parce qu'il n'y a placé qu'une

ou deux figures; & ses sites sont pauvres parce qu'il n'a peint que les vues de la Hollande, qui sont plates & très-peu variées.

Ruytdall (Jacob), né à Harlem en 1640, est un des fameux *Paysagistes* du pays. Il s'est attaché à représenter dans ses tableaux des marines ou des tempêtes; ses sites plaisent, son coloris est vigoureux, & ses figures sont communément de la main de Van-Ostade.

Wauwermans orna ses paysages de chasses, d'almes, de campemens d'armées, d'attaques de villages, de petits combats, & d'autres sujets dans lesquels il pouvoit placer des chevaux, qu'il dessinait parfaitement. Ses tableaux sont précieux, par le tour spirituel des figures, par la fonte des couleurs, par un pinceau flou & séduisant, par l'entente d'un clair-obscur, enfin par un précieux fini.

Les paysages de Van-Éverdin (Adrien) sont recherchés en Hollande, par la liberté de la touche & par le goût de ce maître.

Zacht-Leeven (Herman), né à Rotterdam en 1609, mort à Utrecht en 1685, a fait des paysages très-piquans, par le choix des sites, par la beauté de son coloris, & par l'art avec lequel il a représenté des lointains légers, qui semblent fuir & s'échapper à la vue.

Enfin, tous les Vanderveldes se sont plus ou moins distingués dans les paysages; on aime les petites figures naïves dont ils les ont ornés.

Quant à ce qui regarde les artistes de la Grande-Bretagne, comme rien n'est si riant que les campagnes de l'Angleterre, plus d'un peintre y fait un usage heureux des aspects charmans qui s'y présentent de toutes parts. Les tableaux de paysage y sont fort à la mode & fort bien payés, en sorte que ce genre y est cultivé avec un grand succès. Il n'y a pas beaucoup d'artistes, Flamands ou Hollandois, qui soient fort supérieurs aux peintres de paysages, qui jouissent aujourd'hui en Angleterre de la première réputation. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

PAZZY, (*Géog. mod.*) ville de la Romanie, près de Gallipoli, avec un évêché suffragant d'Héraclée; elle est sur la mer. *Long. 44, 34, l. 40, 30. (D. J.)*

PÉ, f. m. *en terme de Vannier*, c'est un montant d'osier, autour duquel on passe l'osier dans les ouvrages de mandrierie.

PÉ écaffé, c'est un *pé* que les Vanniers appellent ainsi, parce qu'il est fort mince & applati par un bout, par lequel il doit environner le moule de la piece.

PÉ taillé, est parmi les Vanniers un *pé* fort aigu par un bout, & qui se pique dans le fond d'un ouvrage de vannerie.

PÉAGE, f. m. (*Hist. Rom.*) Les Romains, pour fournir aux dépenses de l'état, imposèrent un tribut général sur toutes les marchandises que l'on transportoit d'un lieu en un autre, & que l'on appelloit *portorium*; ce qui revient à notre *péage*.

On ignore dans quel temps les Romains ont commencé d'exiger des droits sur les marchandises en passant sur leurs terres, parce qu'ils ont été long-temps sans avoir ni commerce, ni liaisons avec leurs voisins. On ne fait point encore si Ancus-Martius, qui a ouvert le premier le port d'Osie, y établit un droit sur les marchandises qui y seroient apportées; il faut pourtant que les *péages* eussent été établis sous les rois, puisque Plutarque, Denis d'Halicarnasse, & Tite-Live, ont remarqué que Publicola abolit les *péages*, ainsi que plusieurs autres charges dont le peuple étoit opprimé. Mais la République ayant étendu sa domination de toute part, elle fut obligée, pour soutenir plusieurs guerres, de conserver ce qu'elle avoit acquis; & par l'ambition d'augmenter ses conquêtes, de rétablir non-seulement ces anciens subsides, mais même d'en imposer de nouveaux sur tout ce que l'on portoit à Capoue, à Pouzolles, & dans le camp qui avoit été autrefois affranchi de toutes sortes de droits. Ainsi Rome & toute l'Italie se virent accablés de *péages*, jusqu'au temps où Cécilius Métellus, étant Préteur, les abolit, selon le témoignage de Dion Cassius, par une loi agréable au peuple, mais mal reçue par les Sénateurs, & par la plupart des grands qui haïssoient Métellus.

Cet affranchissement subsista néanmoins dans l'Italie, jusqu'à la destruction de la République & de la liberté; car, au rapport de Suétone, Jules-César renouvela tous ces subsides, qu'Auguste ne manqua

pas de confirmer. Il est vrai que, si nous en croyons Tacite, Néron eut quelque envie d'éteindre le tribut appelé *portorium*, mais cette envie ne dura guere; il l'étouffa presque dans sa naissance.

Au reste, on comprend aisément que *portorium* étoit originairement un tribut imposé sur tout ce qui entroit dans les ports de la république; à *portu*, *portorium dictum*. (*D. J.*)

PÉAGE, f. m. (*Jurisprud.*) est un droit qui se paie au roi, ou à quelque autre personne, par permission du roi, pour le passage des personnes, bestiaux, marchandises, sur un pont, chemin ou riviere, ou à l'entrée de quelque ville, bourg, ou autre lieu.

Les *péages* reçoivent différens noms, selon l'objet particulier pour lequel ils se perçoivent comme barrage, pontonage, passage, travers: on appelle aussi le *péage billete* ou *branchiete*, à cause du billot ou branche d'arbre où l'on attache la pancarte.

Le roi peut seul établir des *péages*, & les seigneurs hauts-justiciers n'ont pas ce droit: si quelques-uns ont des *péages* dont ils ne rapportent pas le titre primitif: c'est que la longue possession fait présumer qu'il y en a eu originairement une concession du roi; & tous ceux qui ne sont pas établis de l'autorité du roi, doivent être abolis.

L'ordonnance des eaux & forêts, *tit. des péages*, a supprimé tous les droits de cette espece, qui ont été établis depuis cent ans sans titre; & à l'égard de ceux qui étoient établis avant les cent ans, par titres légitimes, & dont la possession n'aura pas été interrompue, elle a ordonné que les seigneurs propriétaires justifieroient de leur droit & possession.

L'article 5 de ce même titre rejette les droits de *péage*, même avec titre & possession, si les seigneurs qui les levent ne sont obligés à aucune dépense pour l'entretien des chemins, bacs, ponts, & chaussées.

Celui qui a droit de *péage* dans un lieu, ne peut, sans permission du roi, transférer le bureau de son *péage* en un autre endroit, ni établir de nouveaux bureaux sans permission.

Les seigneurs qui ont droit de *péage* sont

obligés d'avoir une pancarte contenant le tarif du droit, & de la faire mettre en un lieu apparent, afin que le fermier ne puisse exiger plus grand droit qu'il n'est dû, & que les passans ne puissent prétendre cause d'ignorance du *péage*.

Il y a un bureau du conseil établi pour l'examen & la représentation des titres des propriétaires des droits de *péages*, passages, pontonnages, travers, & autres qui se perçoivent sur les ponts, chaussées, chemins, rivières navigables, & ruisseaux y affluans, dans toute l'étendue du royaume.

Les droits de *péage* ont été établis, dans l'origine, pour l'entretien des ponts, ports, passages & chemins, & même pour y procurer aux marchands & voyageurs la sûreté de leurs personnes & effets: c'est pourquoi anciennement, lorsque quelqu'un étoit volé sur un chemin où le seigneur haut-justicier avoit droit de *péage*, ce seigneur étoit tenu de rembourser la perte; cela fut ainsi jugé par arrêt donné à la Chandeleur 1254, contre le sieur de Creve-cœur; en 1269, contre le seigneur de Vicilon; en 1273, contre le comte de Bretagne; & en 1285 contre celui d'Artois.

On voit aussi par un arrêt de la Toussaint 1295, que le roi faisoit rembourser de même le détournement fait en sa justice.

Mais quand le meurtre ou vol arrivoit avant le soleil levé, ou après soleil couché, le roi ou autre seigneur n'en étoit pas responsable.

Cette garantie n'a plus lieu, depuis que les seigneurs n'ont plus la liberté de mettre sous les armes leurs vassaux & sujets, & que le roi a établi des maréchaussées pour la sûreté des chemins.

Quelques coutumes prononcent une amende, au profit du seigneur, contre ceux qui ont fraudé le *péage*; cela dépend des titres & de la possession.

Les *péages* sont droits domaniaux, & non d'aides & de subsides. Voyez les coutumes d'Anjou, du Maine, Lodunois, Touraine, Bourbonnois, la Marche; le *Gloss.* de Laurière, au mot *péage*; de Pommiers sur l'*arr.* 154, de la coutume de Bourbonnois. (A)

Abus & dangers des péages, par M. Linguet.

Voici comme s'exprime cet éloquent

auteur, en bon patriote, aux états d'Artois, dans ses *canaux navigables*, imprimé en 1769.

» Examinez ce canal de Briare creusé
» sous Henri IV, celui de Languedoc sol-
» licité par Colbert: regardez le cours de
» la Saône, de la Loire... Vous y ver-
» rez l'avidité étendre ses filets à chaque
» pont, à chaque écluse, à chaque ma-
» sure tolérée dans le voisinage.

» Vous verrez l'industrie se débattre en
» vain, sous les efforts d'une multitude
» d'oiseaux de proie, appelés *Buralistes*,
» *Receveurs*, *Péagers*. . . elle n'échappe
» de leurs serres qu'en y laissant une par-
» tie de sa dépouille; & comme à chaque
» pas la même scène se renouvelle, elle
» arrive enfin expirante au terme de son
» voyage.

» Voilà le spectacle qu'offrent en France
» tous ces beaux ouvrages, tant célébrés
» par un tas d'écrivains flatteurs, qui arron-
» dissent des phrases dans leur cabinet.

» N'élevez donc point, Messieurs, de
» ces guérites terribles, où se logera bien-
» tôt, malgré vous, la rapacité des Trai-
» tans: sacrifiez sans retour & sans regret
» à l'établissement de vos enfans, la
» somme dont ils ont besoin pour leur
» dot.

» Il vaut mieux ne point ouvrir de rou-
» tes, que de les voir infestées par les har-
» pons meurtriers des *Péagers*. Il est moins
» dangereux de laisser le commerçant ram-
» per sur la terre, que de le réduire, dès
» l'entrée d'un canal, à reculer d'épou-
» vante à l'aspect de ces retraites perfid-
» es où s'embusquent ces ennemis dévo-
» rans, qui l'attendent pour le fûcer: écar-
» tez-en donc pour toujours ces pirates
» privilégiés qui rançonnent les passans,
» sans autres armes que des parchemins.

P É A G E, *droit de péage singulier en Champagne*. M. Groley, dont on connoît l'érudition, nous rapporte un droit de *péage* fort singulier du comté de Lismont en Champagne, au quinzième siècle. *Ephem. Troy.* 1760.

Art. 14. Un cheval ayant les quatre piés blancs, franc.

Art. 17. Un char chargé de poissons, 4 sous 2 deniers, & une carpe ou un brochet.

Art. 28. Un homme chargé de verres, 2 deniers: s'il vend ses marchandises au lieu dudit comté, doit un verre au choix du comte, qui doit au marchand du vin plein le verre.

Art. 22. Un juif passant dans ledit comté, se doit mettre à genoux devant la porte du château, & recevoir un soufflet du comte ou de son fermier.

Art 23- Un chaudronier passant avec ses chaudrons, doit 2 deniers, si mieux n'aime dire un *pater* un *ave* devant le château. (C)

PEAGER, f. m. (*Jurisprud.*) est celui qui fait la recette du droit de péage. *Voyez ci-devant PÉAGE.* (A)

PEAKS, (*Hist. mod. Commerce.*) Les sauvages de la Virginie se servent, au lieu de monnaie, de différentes parties de coquilles polies, & formées en petits cylindres percés, d'une couleur brune ou blanche, de la longueur de quatre ou cinq lignes, & enfilés. Il y a de ces cylindres qu'ils nomment *runtis*; les *roenokes* sont des fragmens de petoncles. Les Anglois reçoivent le *peak* brun, qui est le plus cher, sur le pié de 18 sous un pennys, la verge ou l'aune.

PEAN ou PÆAN, f. m. (*Belles-Lettres.*) c'étoit originairement un cantique en l'honneur d'Apollon & de Diane, qui renouvelloit le souvenir de la victoire remportée sur le serpent Python par ce dieu, dont *παιων* étoit aussi l'un des surnoms, emprunté de la force de ses rayons ou de ses traits, exprimée par le verbe *παιων*, *frapper*. Ces cantiques étoient caractérisés par cette exclamation *ὦ παιων* qui en étoit comme le refrain, & qui signifie proprement *décoche tes fleches, Apollon*. On les chantoit pour se rendre ce dieu favorable dans les maladies contagieuses, que l'on regardoit comme des effets de sa colere.

Cette notion des *peans* est relative à toutes les étymologies qu'on donne de ce nom, Festus le faisant venir de *παιων*, *frapper*. Hesychius de *παιω διαπαινω*, je guéris; & d'autres, de cette exclamation *ὦ παιὼν ὦ παι!* *courage, mon fils!* que Latone répétoit à Apollon pendant qu'il combattoit le serpent Python.

Dans la suite, on fit de ces *peans* ou

cantiques pour le dieu Mars, & on les chantoit au son de la flûte, en marchant au combat. Il y en a divers exemples dans Thucydide & dans Xenophon; sur quoi le Scholiaste du premier observe, qu'au commencement d'une action l'on invoquoit dans ces *peans* le dieu Mars; au lieu qu'après la victoire, Apollon devenoit le seul objet du cantique. Mais enfin, ces cantiques ne furent plus renfermés dans l'invocation de ces deux divinités, ils s'étendirent à celle de quantité d'autres; & dans Xenophon, *hist. græc. lib. IV*, les Lacédémoniens entonnent un *pean* à l'honneur de Neptune.

On en fit même pour illustrer les grands hommes; Athenée parle de ceux où l'on célébroit les louanges de Lyfandre le Lacédémonien, & qu'on chantoit à Samos; & de ceux de Cratere le Macédonien, qu'on chantoit à Delphes. Aristote honora d'un pareil cantique l'eunuque Hermias son ami; & il fut, dit-on, mis en justice pour avoir prodigué à un mortel un honneur qui n'étoit dû qu'aux dieux. Ce *pean* nous reste encore aujourd'hui, & Jules-César Scaliger ne le trouve point inférieur aux odes de Pindare; mais Athenée qui nous a conservé ce cantique d'Aristote, ne tombe point d'accord que ce soit un véritable *pean*, parce que l'exclamation *ὦ παιων* qui devoit le caractériser, ne s'y rencontre en aucun endroit; au lieu qu'elle ne manque point dans les *peans* composés en l'honneur de Ptolomée, fils de Lagus, roi d'Égypte, d'Antigoné, & de Démétrius Poliorcete. Nous sommes redevables au même Athenée de la conservation d'un autre *pean*, adressé par le poète Ariphron Sicyonien à Hygiée, ou la déesse de la santé. *Recherches sur les peans*, par M. Burette, *mém. de l'Académie des Belles-Lettres*, tome X, page 301 & 302.

PEAN ou PEON, est aussi le nom d'une sorte de pié dans les vers des anciens; on l'appella ainsi, dit-on, parce qu'il dominoit dans les hymnes ou cantiques nommés *peans*. Mais Quintilien le nomme *peon*, & en attribue l'invention à un médecin appelé *Peon*. Ce pié consistoit en quatre syllabes, dont trois devoient être breves & une longue; mais celle-ci pouvoit être

disposée de quatre manières. 1°. Avant toutes les breves, comme dans *diligēre*; 2°. après une breve, comme dans *superbiō*; 3°. après deux breves, comme *altēnūs*; 4°. après toutes les breves, comme dans *tēmētās*. Voyez PIÉ.

PEÂN, (*Géogr. mod.*) ville de la Corée, capitale de la province de Péando, sur la mer de la Chine. Les Japonnois s'en emparèrent sur les Chinois en 1592. (D. J.)

PEANGE, voyez ANGE.

PEAT, f. m. (*Hist. nat.*) les Anglois donnent ce nom à une espèce de tourbe ou de limon, formé par la pourriture des végétaux. *Humus palustris*.

PEAU, subst. f. (*Anatom.*) enveloppe universelle qui recouvre le corps en entier, contient tous les organes, & figure toutes les parties à l'extérieur.

Les animaux composés & les plantes ont la surface couverte d'une enveloppe générale, naturellement divisée en deux lames, l'épiderme & la véritable peau. Ce n'est pas uniquement la surface exposée aux corps extérieurs qui en est couverte: cette même peau, & l'épiderme avec elle, entrent dans l'intérieur du corps de l'animal par toutes les ouvertures que la peau paroît avoir; elles se continuent dans les narines, dans la bouche, dans la trachée; dans l'œsophage, dans les intestins, dans l'uretère, & l'urètre, dans le vagin, peut-être même dans la matrice, du moins à l'égard de la peau.

Il est vrai que cette peau rentrée dans l'intérieur de l'animal, continuellement humectée par des liqueurs exhalantes & par des vapeurs, & mise à couvert du dessèchement qu'elle éprouvoit de la part de l'atmosphère, devient plus molle & plus spongieuse; mais sa continuité n'en est pas moins certaine. C'est la peau qui devient la membrane pituitaire; la tunique intérieure de l'œsophage, la nerveuse de l'estomac, des intestins, de la vessie, la substance spongieuse de l'uretère, du vagin & de l'utérus. L'épiderme forme la veloutée. C'est encore la peau qui prend le nom de *conjonctive*, & l'épiderme l'accompagne, pour revêtir avec elle la surface antérieure de la sclérotique. La peau avec l'épiderme entre de même dans le conduit de l'oreille & dans

la trompe; elle donne deux lames à la membrane de la caisse, & l'épiderme la recouvre par deux autres lames.

La structure de la véritable peau est fort simple. C'est une membrane très-forte, qui s'étend considérablement en longueur, & qui reprend de même sa première étendue. Il est vrai qu'elle est plus mince dans quelques parties du corps, & sur-tout au visage & à la mamelle, & plus épaisse au dos, à la tête chevelue & aux extrémités. Elle est plus molle dans l'enfance; l'âge ajoute à sa force & à sa roideur.

Elle est entièrement composée d'une cellulofité très-ferrée, formée par des lames & par des fibres entrelacées. Le tissu en est plus ferré vers l'épiderme; il devient plus lâche, & les lames se séparent du côté de la graisse. La macération en découvre la structure; l'eau gonfle les cellules, écarte les lames & la rend spongieuse.

Il n'y a point de fibres musculaires dans la peau de l'homme: on a cru en voir à la ligne blanche, au commencement des doigts, au coude; mais une préparation plus exacte détache la peau sans blesser aucune fibre tendineuse. L'air poussé sous la peau aide cette séparation; c'est le moyen dont se servent les bouchers. Au front même, le muscle qui paroît cutané, & celui qu'on appelle de ce nom au haut du cou, ne sont point attachés à la peau; il y a entr'elle & entre les fibres musculaires un plan de graisse, quoique peu épais.

Quoique la peau ne soit point musculieuse, elle a cependant une espèce d'irritabilité; il est vrai que le fer ne la réveille pas, mais l'air froid, l'eau froide la réveille & la met en action: la terreur qui fait dresser les cheveux, fait aussi dans la peau une espèce d'érection.

Dans le scrotum, ce mouvement est plus vif. Le froid, la fanté, le bon état des forces du corps le redressent, le relevent, & les tégumens paroissent durcir dans cette action. Elle paroît commune à la peau & à la cellulofité vasculaire, qu'on appelle *dartos*. Cette action du scrotum approche beaucoup de l'irritabilité: l'anatomie cependant ne découvre point de fibres musculaires, ni dans la peau, ni dans

dans le dartos, & l'irritation mécanique ne produit pas de mouvement.

La *peau* est extrêmement vasculaire : elle l'est au premier coup-d'œil dans les joues ; la pudeur allume une rougeur agréable dans le reste du visage, & à la gorge même des jeunes personnes, dont la *peau* est blanche & l'ame sensible. L'inflammation & l'injection découvrent dans toute l'étendue de la *peau*, un nombre infini de vaisseaux moins apparens dans l'état naturel, parce que la cellulofité les couvre, & que ces vaisseaux sont fort petits. Les troncs des arteres ne se rendent jamais à la *peau* ; ils marchent & se divisent dans la cellulofité qui est entre la *peau* & les muscles : mais ils donnent de petites branches rameuses en grande quantité, à toutes les parties de la *peau*. Ces branches deviennent plus fines en approchant de l'épiderme, & se perdent à la fin dans les mamelons. L'enfant qui vient de naître, le negre tout comme l'euro péen, est entièrement rouge ; ses vaisseaux sont alors au plus grand nombre possible, puisqu'il s'en efface avec l'âge, qu'il n'en naît point de nouveaux, & que le cœur du fœtus a plus de force vis-à-vis des résistances.

C'est des arteres & des veines rouges que j'ai parlé. Il y a sans doute dans la *peau* des vaisseaux plus fins, & destinés à charrier une liqueur transparente ; ce sont les vaisseaux qui répandent sur la surface du corps la matiere transpirante & la sueur.

On seroit autorisé à croire que ces vaisseaux, naturellement blancs, se colorent & deviennent rouges par l'injection, parce qu'on les a forcés de recevoir une liqueur plus vivement colorée que leur liqueur naturelle. C'est ainsi que dans la rétine & dans la conjonctive, on ne distingue que les troncs des arteres dans l'état de la nature, mais qu'après une injection, on y découvre des réseaux entiers de vaisseaux colorés, que l'on n'avoit pas découverts.

Il ne faut pourtant pas se hâter de tirer cette conclusion de ces faits. Il est bien avéré que des vaisseaux certainement remplis de sang, sont invisibles dans l'état de la nature, parce que les globules n'y sont

pas entassés, qu'ils se suivent à la file, & que, pareil à toute liqueur, au vin rouge même, le sang ne paroît rouge que lorsque l'épaisseur de la masse de ce sang est un peu considérable. J'ai vu cent fois le vitré des poissons ; sa membrane paroïssoit cendrée ou transparente, mais le microscope y découvroit des vaisseaux innombrables remplis de sang. Aucune liqueur n'y avoit pénétré ; ces vaisseaux n'avoient, pour se rendre visibles, que les mêmes globules, malgré lesquels ils avoient paru transparens. Ces globules grossis, vus à travers des membranes essentiellement transparentes, ont paru rouges, comme ils le paroïtroient, si au lieu de l'épaisseur d'un dixieme de ligne, ils avoient eu celle d'une ligne entiere.

Au commencement de mes expériences anatomiques, je croyois avoir injecté la *peau* dans la plus grande perfection ; elle étoit du plus beau rouge imaginable ; elle égaloit la rougeur d'une fille dont la pudeur anime les joues. On a cru encore prouver les vaisseaux transparens de la *peau* par l'inflammation & par les taches rouges de la rougeole, de la fièvre écarlatine. Ces preuves ne satisfont pas un esprit attentif. Dans l'injection, la colle de poisson colorée par le carmin avoit suinté dans toutes les petites cellules de la *peau* ; il en arrive de même au sang de la rougeole. Le rouge qu'on voit à la *peau*, n'est pas dans les vaisseaux ; il est dans la cellulofité, dans laquelle le sang s'est épanché.

La *peau* reçoit un nombre très-considérable de nerfs. Il y a, & dans les bras & dans les jambes, de gros troncs, qui ne sont uniquement destinés qu'à la *peau*, & dont aucun filet ne se porte à aucune autre partie. Ces nerfs ont des troncs d'une grande longueur, presque comme les veines qui rampent dans la graisse, & dont les dernières branches se perdent dans la *peau*. Il est difficile de les suivre jusqu'à leurs extrémités, & je n'ai pas réussi à continuer les filets nerveux jusqu'aux mamelons, ce qui n'est pas bien difficile dans la langue. Les nerfs ne sont pas l'unique élément dont la *peau* est composée, c'est la cellulofité qu'on peut regarder comme sa matiere principale ; elle est cependant très-sensible, quoique à des degrés inégaux.

Elle l'est peu à côté des condyles internes du coude; elle l'est beaucoup aux paupières, aux organes de la génération.

La *peau* n'est pas une membrane filiforme; elle a sur sa surface extérieure, sur celle qui regarde l'épiderme, de petites éminences, que l'on appelle mamelons, & que Malpighi a découvertes; ces mamelons ne sont pas, à beaucoup près, aussi visibles qu'on pourroit le croire. Dans la généralité de la *peau* ils sont invisibles; à peine le microscope les distingue-t-il. Il y a cependant des places où ils sont plus sensibles. A la face inférieure du grand orteil, ils s'élevent depuis la surface de la *peau* en forme de filets: il en est de même aux doigts de la main, du côté qui répond aux tendons des fléchisseurs; car le dos des doigts & des orteils n'en a pas de visibles. Sous les ongles ces mamelons acquièrent de la longueur; ils sont inclinés, parallèles à la longueur de l'ongle & logés dans ses sillons. La macération les détache & les rend apparens. Dans le gland, on aperçoit des flocons extrêmement délicats, séparés par des fentes. Ces mamelons sont obtus & coniques dans la mamelle, & généralement obtus & aplatis à la *peau*.

La structure intérieure du mamelon ne peut être connue que par l'analogie avec ceux de la langue, ou par le microscope. Il est composé de plusieurs petites éminences entassées l'une sur l'autre, qui se séparent par la macération.

Sa substance est un tissu cellulaire ferré; plus évident dans la langue. Le nerf, l'artère, la veine entrent dans la base du mamelon, par un tronc ou par plusieurs troncs, & donnent une branche à chacune des éminences dont le mamelon est composé. Les branches se ramifient dans la substance du mamelon. On a cru remarquer que la pointe du mamelon, de l'espece conique, est percée, & qu'une petite artère y répond à une ouverture de l'épiderme. On a cru aussi y remarquer que les nerfs s'y dépouillent de leurs enveloppes, & deviennent comme une gelée. Ces particularités ont besoin d'être vérifiées.

Il est très-probable que les mamelons sont l'organe du toucher. Comme ils sortent de dessus la surface de la *peau*, ils s'offrent les

premiers à l'impression des objets extérieurs; ils sont plus gros & plus sensibles par-tout où le toucher est plus fin. Leur figure conique pourroit faire croire qu'il y a dans chaque mamelon des cordes nerveuses, plus ou moins longues & plus ou moins faciles à ébranler. Les mamelons les plus sensibles sont ceux qui représentent des fils; ils sont tout surface.

Outre les mamelons, il y a dans la *peau* des glandes de différentes especes: elles sont plus visibles dans quelques animaux. Dans l'homme, il y a des follicules membraneux, placés dans la cellulofité sous la *peau*, dont les conduits excrétoires percent la *peau*, & répandent sur la surface une pommade huileuse & inflammable. Elles sont plus sensibles dans la partie de la tête qui est couverte de cheveux. Les glandes cérumineuses du conduit de l'ouïe sont de cette classe.

Une autre pommade moins fluide & plus pâteuse, qui se forme en vermicilles cylindriques, est préparée dans les glandes simples ou composées du visage, de la nuque du cou, du contour du mamelon de la mamelle, de celui de l'anus, du nombril; dans les nymphes, les grandes levres, le scrotum; dans la couronne du penis & du clitoris, & dans plusieurs autres places, surtout dans celles qui sont exposées au frottement, à l'air, ou à quelque humeur âcre.

Il est même assez probable que le reste de la *peau*, la même où l'œil ne découvre point de glandes, ne laisse pas que d'en être pourvu. La *peau* se couvre, par-tout & sans exception, d'une crasse inflammable & d'une mauvaise odeur; & toutes les fois que deux parties du corps humain sont attachées ensemble pendant un temps un peu considérable, la *peau* s'enduit de quelque chose de butireux & de gras. Je l'ai remarqué dans un bras, qu'après une fracture on tenoit assujetti contre le corps.

Il y a encore un autre organe qui répand de la graisse sur la *peau*; c'est la cellulofité placée sous la *peau*. La graisse suit les pores des cheveux, & s'écoule par ce passage.

Toutes ces pommades peuvent se mêler à la sueur, mais elles ne la constituent pas. Ce sont des vaisseaux artériels qui la

fournissent; il est très-aisé d'éviter la sécrétion. Il faut détacher l'épiderme par la macération, & injecter dans les artères de l'eau ou de la colle de poisson fondue dans de l'eau-de-vie. Ces liqueurs suintent par mille pores de toute la surface de la *peau*; si l'épiderme la couvroit encore, elles formeroient des empoules sous ce réguement. Le suif enfile la même route. La sueur demande un organe pour s'épancher, qui offre moins de difficulté que ne le feroient les glandes; & tout ce qui est préparé dans un follicule, a toujours un degré de viscosité, qui n'est pas naturelle à la sueur. (H. D. G.)

Les maladies de la *peau* sont la gale, la lepre, la petite vérole, la rougeole, le pourpre & les inflammations éréthipélateuses. Voyez GALE, VÉROLE, LÉPRE, &c.

PEAU, PORES DE LA (*Scienc. microsc.*) chaque partie de la *peau* humaine est pleine de conduits excrétoires ou de pores, qui évacuent continuellement les humeurs superflues du fluide qui circule. Pour voir ces pores, il faut couper un morceau de la *peau* extérieure, aussi mince qu'il sera possible, avec un rasoir bien tranchant; immédiatement après, vous couperez du même endroit un second morceau, que vous appliquerez au microscope; & dans une partie qui ne sera pas plus grande qu'un grain de sable, vous appercevrez un nombre innombrable de pores aussi clairement que vous pourriez distinguer autant de petits trous formés par une aiguille fine sur le papier, si vous le présentiez au soleil. Les écailles de l'épiderme empêchent qu'on ne voie distinctement les pores, à moins qu'on ne les sépare avec un couteau, ou qu'on ne les coupe de la manière précédente; mais si l'on prépare de cette manière un morceau de la *peau* qui est entre les doigts ou sur la paume de la main, & si on l'examine au microscope, on verra, avec beaucoup de plaisir, la lumière à travers les pores.

M. Leeuwenhoeck tâche de donner quelque légère idée du nombre incroyable de pores qui sont sur le corps humain. Il suppose qu'il y a cent vingt pores dans une ligne, qui n'est que la dixième partie d'un pouce; cependant pour n'être pas à l'étroit,

il ne calcule que sur le pié de cent: un pouce de longueur en contiendra donc mille, & un pié douze mille; selon ce calcul un pié carré en contiendra cent quarante-quatre millions; & supposant que la surface d'un homme de taille moyenne soit de 14 piés carrés, il y aura sur sa *peau* deux mille & seize millions de pores.

Pour avoir une notion encore plus claire de ce nombre prodigieux de pores, par l'idée que nous avons du temps, supposons avec le P. Merfenne, que chaque heure est composée de soixante minutes, chaque minute de soixante secondes ou de soixante battemens d'une artère; il y a donc dans une heure 3600 battemens, dans vingt-quatre heures 86400, & dans un an 31536000: mais il y a environ soixante-quatre fois autant de pores dans la surface de la *peau* d'un homme, & par conséquent, il faudroit qu'il vécut soixante-quatre ans pour n'avoir qu'un seul battement pour chaque pore de sa *peau*.

Le D. Nathaniel Grew observe, que les pores par lesquels nous transpirons, sont plus remarquables en particulier aux mains & aux piés; car si l'on se lave bien les mains avec du savon, & si l'on examine seulement avec un verre ordinaire la paume de la main ou les extrémités, & les premières jointures du pouce & des doigts, on y trouvera une infinité de sillons parallèles entr'eux, d'une égale grandeur & à distances égales. Une fort bonne vue pourra, sans aucun verre, appercevoir sur ces sillons les pores en ligne droite; mais si on les observe avec un bon verre, chaque pore paroîtra comme une petite fontaine, avec la sueur qui en transpire, claire comme de l'eau de roche; & si on la frotte, on verra sortir immédiatement après une autre goutte.

En faisant réflexion à cette multitude d'orifices au-dessus de la *peau*, nous avons lieu de croire que les petits insectes, comme les puces, pous, cousins, &c. ne font pas de nouvelles ouvertures avec leurs instrumens déliés, mais qu'ils ne font que les insinuer dans les vaisseaux de la peau, pour en sucir le sang & les autres humeurs qui leur servent de nourriture. (D. J.)

PEAU des Negres, (*Anatomie.*) Les

Anatomistes ont cherché dans quelle partie de la *peau* résidoit la couleur noire des Negres. Les uns prétendent que ce n'est ni dans le corps de la *peau*, ni dans l'épiderme, mais dans la membrane réticulaire qui se trouve entre l'épiderme & la *peau*; que cette membrane lavée & tenue dans l'eau tiède pendant fort long-temps ne change pas de couleur, & reste toujours noire; au lieu que la *peau* & la *sur-peau* paroissent être à-peu-près aussi blanches que celle des autres hommes.

Le Docteur Towns & quelques autres ont prétendu que le sang des Negres étoit bien plus noir que celui des blancs, & par conséquent que la couleur des Negres vient de celle de leur sang; ce qui n'est pas confirmé par l'expérience.

M. Barrere, dans une Dissertation sur la couleur des Negres, imprimée à Paris en 1741, pense, avec M. Winslow, que l'épiderme des Negres est noir, & que s'il a paru blanc à ceux qui l'ont examiné, c'est parce qu'il est extrêmement mince & transparent; mais qu'il est réellement aussi noir que de la corne noire, qu'on auroit réduite à une aussi petite épaisseur. Ils assurent aussi que la *peau des Negres* est d'un rouge-brun approchant du noir; ce qui ne nous paroît pas trop vrai.

Cette couleur de l'épiderme & de la *peau des Negres* est produite, selon M. Barrere, par la bile, qui dans les Negres est noire comme de l'encre; il prétend s'en être assuré sur plusieurs cadavres de Negres qu'il a eu occasion de disséquer à Cayenne: mais en ce cas, la bile des Negres de Cayenne seroit bien différente de la bile des Negres que nous voyons en Europe; car la bile de ceux-ci n'est point différente de celle des blancs, & il n'est pas vraisemblable qu'elle le soit à Cayenne; d'ailleurs, il faudroit supposer que la bile est toujours répandue également sur la *peau des Negres*, & qu'elle se sépare naturellement dans l'épiderme en assez grande quantité pour lui donner cette couleur noire; autre supposition qu'on ne sauroit admettre. Enfin, en supposant que c'est le sang ou la bile qui donnent cette couleur à la *peau des Negres*, on pourroit encore demander pourquoi les Negres ont la bile ou le sang noir, en pre-

nant les mêmes alimens que les blancs, en changeant de climat, en vivant en Suede, en Danemarck, &c.

M. de Buffon croit que la même cause qui nous brunit trop, lorsque nous nous exposons au grand air & aux ardeurs du soleil, cette cause qui fait que les Espagnols sont plus bruns que les Allemands, les Maures plus que les Espagnols, fait aussi que les Negres le sont plus que les Maures. Il pense donc que la chaleur du climat est la principale cause de la couleur noire, & que la différence des zones fait la différence des blancs & des noirs.

Lorsque cette chaleur est excessive, comme au Sénégal & en Guinée, les hommes sont tout-à-fait noirs; lorsqu'elle est un peu moins forte, comme sur les côtes orientales de l'Afrique, les hommes sont moins noirs; lorsqu'elle commence à devenir un peu tempérée, comme en Barbarie, au Mogol, en Arabie, &c. les hommes ne sont que bruns; & en effet, lorsqu'elle est tout-à-fait tempérée, comme en Europe & en Asie, les hommes sont blancs, & les variétés qu'on y remarque viennent de la manière de vivre.

Lorsque le froid devient extrême, il produit quelques effets semblables à ceux de la chaleur excessive. Les Samoïedes, les Lapons, les Groenlandois sont fort basanés. Les deux extrêmes se rapprochent ici; un froid très-vif & une chaleur brûlante produisent le même effet sur la *peau*, parce que l'une & l'autre de ces deux causes agissent par une qualité qui leur est commune; cette qualité est la sécheresse, qui dans un air très-froid, peut être aussi grande que dans un air chaud: le froid comme le chaud doit dessécher la *peau*, l'altérer & lui donner cette couleur basanée que l'on trouve dans les Lapons.

Suivant ce système, le genre humain n'est pas composé d'espèces essentiellement différentes entre elles: il n'y a eu originairement qu'une seule espèce d'hommes, qui s'étant multipliée & répandue sur toute la surface de la terre, a subi différens changemens, par l'influence du climat, par la différence de la nourriture, par celle de la manière de vivre, par les maladies épidémiques, & aussi par le mélange varié à l'infini

des individus plus ou moins ressemblans ; que d'abord ces altérations n'étoient pas si marquées, & ne produisoient que des variétés individuelles ; qu'elles font ensuite devenues variétés de l'espece, parce qu'elles font devenues plus générales, plus sensibles & plus constantes par l'action continuée de ces mêmes causes ; qu'elles se sont perpétuées, & qu'elles se perpétuent de génération en génération, comme les difformités ou les maladies des peres & meres passent à leurs enfans ; qu'enfin, comme elles n'ont été produites originairement par des causes accidentelles & extérieures, elles pourroient devenir différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui, si ces mêmes causes venoient à varier dans d'autres circonstances & par d'autres combinaisons.

Mais si la noirceur dépendoit de la chaleur du climat, les habitans des régions situées sous la zone torride devroient être tous noirs ; cependant on a découvert un continent entier au nouveau monde, dont la plus grande partie des terres habitées sont situées sous la zone torride, & où cependant il ne se trouve pas d'hommes noirs, mais de plus ou moins basanés, ou couleur de cuivre. On auroit dû trouver dans la Guyane, dans le pays des Amazones & dans le Pérou, des Negres, ou du moins des peuples noirs, puisque ces pays de l'Amérique sont situés sous la même latitude que le Sénégal, la Guinée & le pays d'Angola en Afrique ; on auroit dû trouver au Brésil, au Paraguay, au Chili, des hommes semblables aux Caffres, aux Hottentots, si le climat ou la distance du pole étoit la cause de la couleur des hommes.

On peut répondre à cette difficulté, qu'il fait moins chaud sous la zone torride en Amérique, que sous celle d'Afrique ; & cela est certain. On ne trouve de vrais Negres que dans les climats de la terre où toutes les circonstances sont réunies pour produire une chaleur constante & toujours excessive ; cette chaleur est si nécessaire, non-seulement à la production, mais même à la conservation des Negres, qu'on a observé dans nos îles, où la chaleur, quoique très-forte, n'est pas comparable

à celle du Sénégal, que les enfans nouveau-nés des Negres sont si susceptibles des impressions de l'air, que l'on est obligé de les tenir, pendant les neuf premiers jours après leur naissance, dans des chambres bien fermées & bien chaudes : si l'on ne prend pas ces précautions, & qu'on les expose à l'air au moment de leur naissance, il leur survient une convulsion à la mâchoire, qui les empêche de prendre la nourriture, & qui les fait mourir.

M. Littre, qui fit en 1702 la dissection d'un Negre, observa que le bout du gland qui n'étoit pas couvert du prépuce, étoit noir comme toute la *peau*, & que le reste qui étoit couvert étoit parfaitement blanc. Cette observation prouve que l'action de l'air est nécessaire pour produire la noirceur de la *peau des Negres* ; leurs enfans naissent blancs, ou plutôt rouges, comme ceux des autres hommes ; mais deux ou trois jours après qu'ils sont nés, la couleur change ; ils paroissent d'un jaune basané, qui se brunit peu-à-peu, & au septieme ou huitieme jours, ils sont déjà tout noirs. On sait que deux ou trois jours après la naissance, tous les enfans ont une espece de jaunisse ; cette jaunisse dans les blancs n'a qu'un effet passager, & ne laisse à la *peau* aucune impression ; dans les Negres, au contraire, elle donne à la *peau* une couleur ineffaçable, & qui noircit toujours de plus en plus.

Mais cette jaunisse & l'impression actuelle de l'air ne paroissent être que des causes occasionnelles de la noirceur, & non pas la cause premiere ; car on remarque que les enfans des Negres ont, dans le moment même de leur naissance, du noir à la racine des ongles & aux parties génitales : l'action de l'air & la jaunisse serviront, si l'on veut, à étendre cette couleur, mais il est certain que le germe de la noirceur est communiqué aux enfans par les peres & meres ; qu'en quelque pays qu'un Negre vienne au monde, il sera noir comme s'il étoit né dans son propre pays ; & que s'il y a quelque différence dès la premiere génération, elle est si insensible, qu'on ne s'en est pas aperçu. Cependant cela ne suffit pas pour qu'on soit en droit d'assurer qu'après un certain nombre de générations, cette cou-

leur ne changeroit pas sensiblement ; il y a au contraire toutes les raisons du monde pour présumer que, comme elle ne vient originairement que de l'ardeur du climat, & de l'action long-temps continuée de la chaleur, elle s'effaceroit peu-à-peu par la température d'un climat froid, & que par conséquent si l'on transportoit des Nègres dans une province du Nord, leurs descendans à la huitième, dixième ou douzième génération, seroient beaucoup moins noirs que leurs ancêtres, & peut-être aussi blancs que les peuples originaires du climat froid où ils habiteroient. *Histoire naturelle de l'homme, tome III. (D. J.)*

PEAU des insectes, (Hist. nat. des Insectes.) vêtement extérieur que la nature a donné à tous les insectes ; ce vêtement couvre tout leur corps, en lie les parties, les contient dans la place qui leur est assignée.

La *peau* n'est pas de la même qualité chez tous les insectes ; il s'en faut de beaucoup. Ceux dont le genre de vie ne les expose ni à des compressions ni à des frottemens violens, comme sont les chenilles & plusieurs fortes de vers, ont la *peau* fort délicate & fort tendre. Quelques-uns en ont plusieurs l'une sur l'autre, à-peu-près comme les différentes *peaux* d'un oignon. La *peau* de la plupart des insectes a des pores si petits pour l'usage de leur transpiration, qu'on a de la peine à les appercevoir. D'autres cependant ont les pores de la *peau* très-larges. Il y a certaines chenilles à cornes, dont les pores sont si ouverts, que non-seulement ils donnent passage aux œufs que de petits ichneumons pondent dans leurs corps, de plus les vers nés de ces œufs peuvent sortir par ces mêmes pores, sans que la *peau* en paroisse blessée.

Les insectes qui rampent dans les trous, dans les fentes, où ils sont exposés à un frottement assez rude, ont la *peau* plus dure que les autres ; celle de quelques-uns est écaillée.

La *peau* sert aux insectes d'un manteau pour les couvrir contre les injures de l'air : elle est pour eux de la même utilité que les écailles sont pour les poissons, les coquilles pour les insectes des coquillages,

les plumes pour les oiseaux, & le poil pour la plupart des quadrupèdes.

Comme les insectes sont d'ordinaire très-petits, l'ardeur du soleil auroit bientôt desséché l'humidité intérieure de leur corps, & épuisé leurs esprits animaux, s'ils n'avoient pas été revêtus d'une *peau* dure qui les mit à couvert de cet inconvénient.

Elle est l'organe du mouvement de ceux qui n'ont ni piés, ni ailes ; en l'étendant & la resserrant successivement, par le moyen des muscles ou des anneaux, ils se transportent d'un lieu à un autre.

On sait qu'il y a des animaux, qui chaque année changent de *peau* ; ainsi plusieurs insectes muent, & même un grand nombre de fois.

Puisque la *peau* des insectes, de même que celle des autres animaux, varie extrêmement, & qu'on en trouve parmi les uns & les autres qui l'ont tendre, dure, robuste, lisse, chagrinée, coriace, épaisse, mince, velue, rase, épineuse, &c. il résulte que ce n'est pas dans la qualité de la *peau* qu'il faut chercher des caractères propres à distinguer les insectes des autres animaux ; mais ce seroit plutôt dans la mutation de cette *peau* qu'on pourroit chercher ces caractères ; c'est du moins une chose remarquable, que les quadrupèdes, les oiseaux & les poissons ne quittent jamais leur *peau*, & que la plupart des insectes, de même que les reptiles, en changent plusieurs fois. (D. J.)

PEAU, maladies de la, (Médec.) Les maladies de la *peau* sont toutes caractérisées par quelque éruption plus ou moins sensible, plus ou moins élevée, qui en change la couleur, détruit la souplesse, dérange le poli & l'uniformité : ces éruptions sont quelquefois des boutons ou petites tumeurs élevées au-dessus de la surface de la *peau* ; d'autres fois ce sont de simples taches, qui n'offrent aux yeux qu'une altération dans la couleur, sans élévation sensible ; dans quelques cas, ce sont des écailles qui recouvrent la *peau*, &c. Voyez ÉRUPTION, EXANTHEME, ÉCAILLE, TACHE, PUSTULE, &c. Les *maladies de la peau* peuvent se distinguer en chroniques & en aiguës : cette distinction est très-bien fondée & très-importante. Dans la première classe,

on doit ranger la lepre, la gale, les dartres, la teigne, l'éléphantiafe, &c. Parmi les maladies aiguës, on compte principalement la petite-vérole, la rougeole, les fievres scarlatines, miliaires, pourprées, éréfipélateufes, &c. Voyez tous ces différens articles. Outre ces maladies, dont le principal fymptome fe trouve à la *peau*, il y en a beaucoup d'autres qui font accompagnées d'une affection de la *peau*, d'éruption, de taches, &c. mais cette affection n'est que fymptomatique; elle ne confitue pas des maladies particulieres, & n'accompagne pas même toujours & effentiellement celles auxquelles elle fe joint: telles font parmi les maladies aiguës ces fievres, dans le cours defquelles il furvient de petits boutons, des taches quelquefois critiques: tel est auffi, dans la classe des chroniques, le scorbut, qu'accompagne souvent & que caractérife très-bien l'éruption de taches noirâtres ou livides en différentes parties du corps; voyez SCORBUT: telle est, ou mieux telle étoit la vérole dans les commencemens de fon invasion. Pendant le fiege de Naples, elle fe manifeftoit principalement par de larges puftules qui couvroient & défiguroient la *peau*. Voyez VÉROLE. Enfin, on peut ajouter à ces maladies un grand nombre d'éruptions cutanées, extrêmement variées, qui n'ont point de caractère spécifique, ni de nom particulier, & qu'on ne peut pas exactement rapporter à aucune des maladies nommées. Il y a tout lieu de penfer que toutes ces variétés font accidentelles & dépendantes d'un concours fortuit de circonftances, de la différence de tempérament, de régime, de climat, de pays, de l'idiofynechie, &c.

L'étiologie des maladies de la *peau* a fourni un champ vaste aux explications des Théoriciens Boerhaaviftes, c'est-là qu'ils ont fait jouer un grand rôle aux acrimonies imaginaires du fameux Boerhaave; & l'on ne feroit difconvenir que cette doctrine ne foit, en ce point, fondée fur quelques apparences; car enfin, difoient-ils, l'acrimonie de l'humeur, qui forme par fon féjour & fa ftagnation les différentes éruptions, est manifeftee par les douleurs, les demangeaifons qu'elle excite fur la *peau*.

N'est-il pas vifible que les parties globuleufes de la lympe font transformées en petits corps pointus, en aiguilles extrêmement fines, qui agacent, irritent & piquotent les filets nerveux qui s'infinuent dans leurs tiflus, qui tendent à en defunir les molécules, & produifent, par cette action, la démangeaifon & la douleur qui accompagnent affez fréquemment les maladies éruptives? or, pourfuivent-ils avec la même sagacité, l'acrimonie manifefte de cette humeur décele infailliblement l'acrimonie du fang, & fur-tout de la lympe dont elles dérivent; car *principiatum redolet naturam principii*. Il est très-probable qu'un peu d'épaiffiffement de la lympe fe joint à fon âcreté; ce fecond vice fert admirablement bien pour la faire arrêter, croupir, s'accumuler dans les petits vaiffeaux; pour les distendre, les dilater, les élever en tumeur, produire les exantheimes ou les taches. Telle est la théorie générale des maladies de la *peau* ou éruptives. Le lecteur éclairé nous difpenfera facilement de lui montrer le faux, le vague, l'arbitraire & le ridicule de ces principes: il lui est facile d'appercevoir que, quelle que foit la nature des humeurs qui forment ces exantheimes, le tiflu de la *peau* n'a qu'à être plus tendre, il fera plus fenfible, plus irritable, & plus ou moins défagréablement affecté par des caufes ordinaires. Il fent fort bien que toutes ces acrimonies font variées & multipliées, & n'exiftent même que dans l'imagination de quelques oififs spéculateurs: il voit d'ailleurs que quand même la matiere de la tranfpiration feroit âcre, ce feroit une mauvaife raifon que d'attribuer la même âcreté au fang & à la lympe. L'axiome allégué, vrai dans quelques occafions, est pur fophifme dans le cas dont il s'agit. L'épaiffiffement de la lympe n'est pas mieux fondé, & cette froide explication de la formation des tumeurs, démontre dans fes auteurs une connoiffance bien peu exacte de l'économie animale, de la marche des liqueurs, de l'action des vaiffeaux, de leur vice, & de leur méchanifme: mais enfin, fi l'on n'avoit que ces défauts à reprocher à cette théorie, le mal ne feroit pas grand, & abfurdités pour abfurdités, celles-là pourroient auffi-bien

passer que tant d'autres qui ont été dites ou avant ou après ; & nous aurions toujours l'avantage d'avoir , en avançant , une erreur de moins à craindre : plus on a fait de fautes & moins on nous en laisse à faire. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux , c'est que ces principes erronés ont donné lieu à des conséquences pernicieuses ; une fausse théorie a établi une mauvisse pratique , sur-tout dans le traitement des maladies chroniques de la *peau*. Si toutes les humeurs sont âcres , a-t-on dit , si leur acrimonie est la base , le fondement & la cause première de ces maladies ; il n'y aura qu'à la détruire pour en faire cesser les effets. Jetons donc dans le sang des médicamens aqueux , doux , mucilagineux ; nous noierons les sels , adoucirons leur âcreté , envelopperons & engainerons , pour ainsi dire , leur pointe ; en même temps les vaisseaux enduits par ces sucres gras , onctueux , seront moins susceptibles d'irritation ; défendus par ce bouclier , ils seront à l'abri des picotemens de ces globules pointus ; ils résisteront à leur action , aux efforts plus foibles qu'ils font pour pénétrer dans leur tissu : alors aussi la quantité de liquide aqueux , qui servira de véhicule à ces médicamens , délaiera la lymphe , & le sang diminuera sa cohésion , le voisinage des globules ; par ce moyen , ces deux vices fondamentaux du sang seront efficacement corrigés ; les humeurs seront édulcorées & rendues plus fluxiles , par conséquent plus de stagnations , plus d'engorgement & plus de tumeur , en même temps plus d'irritation , plus de picotement , & par-là même , cessation entière de la démangeaison & de la douleur ; & par une suite nécessaire ultérieure , le calme le plus parfait , l'harmonie & l'uniformité sont rétablies dans l'économie animale. Voilà comme ces médecins guérissent dans leurs cabinets & leurs consultations : les indications sont très-naturelles , les remèdes répondent exactement aux indications ; mais malheureusement le succès n'y répond pas : c'est un fort joli roman ; mais il n'y a rien de réel : les situations sont bien ménagées , bien amenées ; mais elles sont imaginées : les caractères sont bien soutenus , mais ils sont faux , ils n'existent pas dans la nature. L'observation s'accorde ici avec la

raison pour détruire de fond en comble cet édifice superbe & régulier. Tous les bouillons adoucissans de poulet , de grenouilles , de limaçons , &c. ne font que passer sur l'estomac de ces malades ; ils ne touchent rien du tout à la maladie : il en est de même du lait , remède si vanté , si célèbre , si souvent & si vainement employé dans ces maladies. J'ai pardevers moi plusieurs observations qui constatent l'inefficacité de ces médicamens. Voyez LAIT.

Je ne m'arrête pas davantage à réfuter ces systèmes produits par l'imagination : *Qui vult videre videat*. Je n'ajouterai que quelques remarques pratiques sur la nature & le traitement de ces maladies , remarques fondées sur l'observation , & conformes à la raison.

1°. Les maladies aiguës de la *peau* sont ordinairement une espèce de dépôt critique qui purge la masse du sang infectée , salutaire par son siège aux parties extérieures , & par la fièvre qui les accompagne ; elle en est le remède le plus prompt , le plus sûr , & , pour mieux dire , l'unique : la petite vérole peut servir d'exemple. Voyez ce mot.

2°. Les maladies chroniques , privées du secours de la fièvre , exigent les secours de l'art ; elles ne guérissent pas sans remèdes. Il y en a qui dépendent d'une cause spécifique , particulière , qui ne peut être combattue & détruite que par des remèdes spécifiques , particuliers : la médecine rationnelle est bien peu avancée sur ce qui les regarde ; le peu de lumières qu'on en a est dû à l'empirisme ; telles sont la vérole , la gale , le scorbut : ce n'est pas le théoricien qui a trouvé , en raisonnant , le mercure , le soufre & le cochlearia ; c'est le hasard qui les a découverts inopinément à l'empirique étonné.

3°. Toutes les affections cutanées , opiniâtres , souvent périodiques , dépendent sans doute immédiatement , de même que toutes les maladies de la *peau* , d'un vice dans la transpiration. Quelques faits bien appréciés font penser que les dérangemens dans l'action du foie , dans la sécrétion de la bile , sont les causes très-ordinaires du vice de la transpiration. Nous ne prétendons pas expliquer le mécanisme , la façon d'agir de ces causes

les ; nous avouons notre ignorance là-dessus , & cet aveu , nous le faisons sans peine & souvent : il nous paroît préférable à des opinions hasardées , ou bâties sur des fondemens peu solides : nous ne saurions adopter , ni comme vérité , ni même comme simple hypothèse , le sentiment de ceux qui voudroient faire refluer la bile mal séparée & excernée , *excreta* , en petite quantité du foie dans le sang , & delà dans les vaisseaux cutanés , où elle corrompt , infecte la matière de l'insensible transpiration , en diminue la quantité . Cette marche nous paroît trop peu conforme aux loix bien approfondies de l'économie animale . La fausseté de cette théorie ne nous semble point équivoque ; elle se sent , mais elle n'est pas démontrable .

4°. C'est dans ces maladies que le médecin doit agir , la nature est insuffisante ; la méthode la plus sûre est de rétablir & de favoriser la transpiration ; c'est l'indication qui se présente d'abord , *magis obvia* ; les bains domestiques un peu chauds y sont très-appropriés ; ils guériroient seuls , si le vice n'étoit qu'à l'extérieur , si la transpiration seule péchoit ; mais ils n'operent jamais une guérison complète . Je me suis servi , avec un succès surprenant , d'un remède composé avec le soufre & le mercure doux , dans une teigne invétérée , qui avoit été long-temps traitée inutilement par tous les remèdes que la médecine & la superstition suggerent . Les extraits amers sont très-appropriés ; celui de fumeterre est regardé presque comme spécifique . On les donne ordinairement avec du petit-lait , auquel on pourroit substituer , sans risquer de perdre beaucoup de vertu médicamenteuse , l'eau simple , ou aiguillée avec un peu de sucre , de nitre ou de sel de Glauber ; l'aloès , joint au tartre vitriolé , a opéré des guérisons merveilleuses : ces remèdes un peu actifs , irritans , réussissent mieux & sans inconvéniens , quand on les tempère par l'usage des bains , d'ailleurs avantageux ; les purgatifs résineux , cholagogues , ne doivent point être négligés , leur action n'est point indifférente dans ces maladies ; elle est sur-tout nécessaire chez les enfans . Les eaux minérales sulfureuses sont encore un secours très-assuré , l'on éprouve de très-

bons effets de celles qui sont acidules , salées , ferrugineuses , & légèrement purgatives . Quelque efficaces que soient ces différens médicamens ! , que le médecin éclairé peut varier suivant les circonstances , il faut y joindre un régime convenable . On peut tirer des observations que l'illustre & patient Sanctorius a eu la générosité de faire , suspendu pendant trente ans dans sa balance , quelques canons diététiques à ce sujet . Ce médecin , ami de l'humanité , a marqué soigneusement les alimens qui diminoient ou augmentoient la transpiration : il faut choisir ceux qui la favorisent , évitant avec attention ceux qui l'interrompent ; tels sont les laitages , tel est sur-tout la chair de cochon , dont l'usage peu modéré passe pour être une des causes les plus ordinaires des maladies de la *peau* , & sur-tout de la lepre . Les loix politiques des Juifs , d'accord avec celles de la Médecine , avoient défendu cet aliment à ces peuples , sujets à la lepre , & en avoient même fait un point de religion qui subsistoit encore , pour les contenir plus sûrement .

5°. Enfin , il est très-essentiel d'avertir les malades d'écarter avec soin la main meurtrière du chirurgien imprudent ; d'éviter avec la dernière circonspection toute application extérieure , tout remède qui pourroit agir en quelque façon sur la *peau* : il n'y a point de milieu , si le remède n'est pas inutile , il sera pernicieux , il ne sauroit faire du bien ; le plus grand mal qui puisse en résulter , & qu'on ait à craindre , c'est l'action de ces topiques que le charlatan , prometteur effronté , distribue sans connoissance , que le peuple ignorant & crédule achete & emploie avec confiance : les mauvais effets de ces remèdes sont terribles & prompts . Ils dissipent assez bien l'affection de la *peau* ; ils font disparoître les pustules , les exanthèmes , & c'est de cette cessation trop prompte que vient tout le danger . Combien de morts soudaines ont suivi ces sortes d'inconsidérations ! tous les livres sont pleins de funestes accidens qu'attire cette sorte de crédulité ; il n'y a personne qui n'ait vu ou entendu raconter quelque événement semblable ; & cependant l'on est toujours la dupe de ces médecins subalternes , fertiles en promesses : l'espérance

de la guérison prévaut à la crainte du danger. On espère facilement ce qu'on desire avec ardeur, & il n'est point d'affaires où l'on cherche moins à fonder ses espérances, que dans ce qui regarde la santé; aussi n'y en a-t-il point où l'on soit le plus souvent trompé. (m)

PEAU, (*Médec. Séméiotiq.*) L'état de la *peau* variant dans bien des maladies & dans plusieurs circonstances de ces maladies, peut sans doute, & doit nous éclairer sur leur nature, leur marche & leur terminaison; tout phénomène peut être un signe aux yeux attentifs d'un habile observateur. Voyez SÉMÉIOTIQUE, SIGNE. La *peau* du visage est celle qui change le plus ordinairement dans les maladies, & c'est sur-tout la couleur qui est altérée; les signes qu'on tire de ces changemens, sont exposés aux articles FACE, VISAGE, COULEUR, PALEUR, &c. Il ne nous reste qu'un mot à dire sur l'état de la *peau* en général, considérée comme signe.

Tant que subsiste cette admirable harmonie entré toutes les parties du corps, leur vie & leurs actions, qui constitue proprement la santé, l'organe extérieur ou la *peau* contrebalance avec efficacité la résistance & les efforts des puissances internes, & il est à son tour soutenu & comme repoussé par leur action opposée; cet organe, plus actif que ne le croit le commun des médecins, dans une tension continuelle; les nerfs, les vaisseaux, les glandes, &c. dont il est composé, sont vivans, animés, & exercent leur fonction avec uniformité: des liquides de différente nature, poussés par l'action du cœur & des gros troncs continués, ou plutôt attirés, & pour ainsi dire *sucés* par l'action propre & combinée des plus petits rameaux, les parcourent, circulent dans leur cavité, s'épanchent par les ouvertures des vaisseaux exhâlans, sont ensuite dissipés ou repris par les tuyaux absorbans; ils humectent & lubrifient tous ces solides, & servent enfin à mille différens usages; un des principaux effets qui résultent de cet amas d'humeurs & de vaisseaux, est l'insensible transpiration qui purifie le sang, & le délivre du superflu d'*acide* qu'il contenoit; je dis *acide*, & j'ai des observations particulières qui justi-

fient ce mot. Voyez TRANSPARATION. L'exercice complet de toutes ces fonctions se manifeste par le bien-être général, & en particulier par les qualités de la *peau*, qui est alors sensible, modérément chaude, molle, souple, humectée, & d'une couleur particulière propre, qu'on appelle *couleur de chair*. Lorsque quelque dérangement local ou intérieur trouble & empêche cet exercice, la *peau* s'en ressent, & son état varie plus ou moins. 1°. Dans quelque cas le sentiment devient plus aigu, plus fin, au point même d'être affecté déagréablement par les objets familiers du toucher; tout le corps est d'une sensibilité exquise: c'est le cas des rhumatismes universels. Voyez RHUMATISME. Si l'affection est particulière & sans rougeur, sans chaleur, sans tumeur, c'est un simple rhumatisme; si les autres phénomènes s'y rencontrent, il y a inflammation: voyez ce mot. Dans d'autres maladies le contraire arrive; le sentiment diminue ou se perd, la *peau* est insensible; cette privation de sentiment, générale ou particulière, parfaite ou incomplète, forme les différentes especes de paralysie & d'engourdissement: voyez ces mots & SENTIMENT. Ces maladies ne sont pas restreintes à la *peau*, elles peuvent affecter d'autres parties.

2°. La chaleur de la *peau* augmente dans presque toutes les fièvres; à ce seul signe, bien des médecins jugent de la présence de cette maladie, ils en ont même fait un signe pathognomonique de la fièvre; mais c'est à tort: ce signe généralisé est trompeur, même dans leur façon inexacte de discerner la fièvre: on croit que c'étoit un des principaux signes dont se servoit Hippocrate pour la reconnoître, faisant peu d'usage du pouls. Voyez FIEVRE. Cette chaleur de la *peau* est très-sensible dans les fièvres ardentes; dans les fièvres bilieuses, dans les fièvres lentes hectiques, sur-tout dans la paume de la main; au reste, cette chaleur peut être âcre ou humide, selon que la *peau* est sèche ou humectée. V. CHALEUR. La *peau* devient froide, ou perd de sa chaleur naturelle dans les syncopes, dans quelques fièvres malignes; dans les fièvres lipuriques la *peau* est froide, & le malade se sent brûler: au contraire, dans le commence-

ment de plusieurs accès de fièvre, pendant le temps du froid, le malade tremble, frissonne, gele de froid, & cependant la *peau* est trouvée brûlante par les assistans. *Voy. FROID, FIEVRE, &c.* Quoique la *peau* fournisse ces signes, c'est moins comme *peau*, comme tégument, que comme partie extérieure.

3°. La *peau* perd de sa souplesse, de sa douceur, de son humidité, dans un grand nombre de maladies; au commencement de presque toutes les fièvres, elle devient sèche, inégale & raboteuse: ces défauts s'observent dans des degrés très-hauts pendant le cours des fièvres malignes; la *peau* ressemble à du cuir tanné; c'est un signe qu'il ne se fait presque point, ou très-peu de transpiration: tant que la *peau* reste dans cet état, on ne peut s'attendre à aucun mieux durable, il ne se fait ni crise, ni coction; mais dès qu'il commence à se dissiper, on peut en tirer un favorable augure; c'est une marque que l'harmonie commence à se rétablir, que la nature long-temps affaiblie & presque vaincue, reprend le dessus; l'exercice des fonctions recommence; le jeu, la vie & l'action des vaisseaux se renouvelle, les humeurs reprennent leur cours, la transpiration est rappelée, la *peau* s'humecte & redevient molle & souple comme auparavant; alors la coction est faite; la crise est prochaine; & on peut assurer qu'elle sera salutaire, & que le malade ne tardera pas à entrer dans une heureuse convalescence: c'est de tous les signes celui qui me fait le plus de plaisir dans les fièvres malignes; dès qu'il paroît, les malades sont hors d'affaire. La *peau* seroit-elle l'organe le plus affecté dans ces maladies? Les vésicatoires qui en réveillent le ton sont bien efficaces. Dans les phthésies & les fièvres lentes hectiques, la *peau* est pour l'ordinaire sur la fin sèche & raboteuse; la transpiration se fait mal; les sueurs abondantes, qui épuisent le malade, ne rendent pas la *peau* plus souple & plus humectée; ce n'est qu'en rétablissant la transpiration qu'on guérit sûrement ces malades; & il n'est pas aisé d'y réussir, sur-tout avec le laitage, & autres remèdes lents & affadissans de cette espèce, qui diminuent encore la transpiration: on s'apperçoit du succès

des remèdes qu'on donne quand la *peau* s'humecte, s'adoucit, & devient souple & huileuse. C'est toujours par-là que commence leur guérison; remarque qu'il est important d'approfondir & de mettre en exécution.

4°. La couleur de la *peau* varie très-souvent; cet effet est plus fréquent & plus sensible au visage, où la *peau* est plus fine; le changement de couleur y est excité par la moindre émotion, par la plus légère passion subite: le visage, lorsqu'il n'est pas encore instruit à seindre, est le miroir de l'ame, & le dépositaire indiscret de ses secrets; mais il perd à bonne heure cette prérogative; & lors même qu'il la conserve, on a trouvé le moyen de voiler son changement de couleur, par le masque de rouge & de blanc dont on le recouvre. *Voyez VISAGE; PASSION.* Les maladies font aussi changer la couleur: dans les phrénésies, les fièvres ardentes, le visage est rouge, animé; la *peau* du reste du corps prend aussi une couleur plus rouge: dans les défaillances, pendant le froid des fièvres intermittentes, dans les maladies de langueur, la *peau* de tout le corps pâlit, mais moins que celle du visage. Il y a des maladies dont le principal symptôme se tire de la décoloration de la *peau*; elles sont comprises sous le nom prétendu générique d'*ictère* ou jaunisse: *voyez ces mots.* La *peau* y prend diverses teintes de jaune, de verd, de brun & de noirâtre: les jeunes filles pressées par des desirs, effets du besoin naturel qu'elles ne doivent ou ne peuvent satisfaire, sont sujettes à une maladie qui tire son nom & son caractère de la décoloration de la *peau*; on l'appelle *pâles-couleurs*, *febris alba amarioria*. *Voyez PALES-COULEURS.*

5°. Enfin, l'éruption de taches, d'exanthèmes, de pustules, change & altere en même temps la couleur, l'égalité & la souplesse de la *peau*; il en résulte différentes maladies qu'on peut voir aux articles particuliers, & sur lesquelles on peut consulter l'article précédent: nous observerons seulement, que dans les maladies aiguës, lorsque l'éruption paroissant, diminue la violence des symptômes, on doit les regarder comme un bon signe; si au contraire les accidens ne sont point calmés, elle augmente

le danger ; la nature & la couleur des exanthemes peut encore concourir à le rendre plus pressant ; par exemple , si elles sont en grand nombre , d'un mauvais caractere ; livides , noirâtres , &c. Voyez FIEVRES ÉRUPTIVES. (m)

PEAU , (Critiq. sacrée ,) *pellis* ; ce mot signifie d'ordinaire, dans le vieux Testament, la *peau* qui couvre la chair & les os de tout animal ; il se prend aussi pour le corps entier , pour la personne , Habac. xl, 26 ; & au figuré pour des tentes , parce qu'elles se faisoient de peaux de bêtes. *Pelles terræ Maadian turbabuntur* , Habac. iij , 7 : l'effroi se mettra dans les tentes des madianites. (D. J.)

PEAU , terme de Marchands & Artisans ; ce mot en général se dit particulièrement de cette dépouille de l'animal qui est différemment apprêtée ou préparée par les Pelle tiers , Tanneurs , Mégissiers , Chamoiseurs , Peaussiers , Corroyeurs , Parcheminiers , Marroquiniens , Gantiers , &c.

Les marroquins se font avec des *peaux* de boucs & de chevres , ou d'un autre animal à-peu-près semblable, quel'on nomme *menon*. Le parchemin se fabrique d'ordinaire avec des peaux de beliers , de moutons , de brebis , & quelquefois de chevres. Le vélin , qui est aussi une espece de parchemin , se fait de la peau d'un veau mort-né , ou d'un veau de lait. Le vrai chamois se fabrique de la peau d'un animal de même nom , que l'on appelle aussi *isard* , & il se contrefait avec des peaux de bouc , de chevre & de mouton. Les basanes sont des peaux de beliers , moutons ou brebis , passées en tan ou en redon , & quelquefois en mégie.

Les fourrures ou pelleteries se font de peaux de martres , d'hermines , de castors , de tigres , de loutres , de vautours , de cygnes , de petits gris , de fouines , d'ours , de putois , de lapins , de lievres , de renards , de chats , de chiens , d'agneaux , &c. dont on conserve le poil , en les préparant d'une maniere particuliere.

Les peaux de boucs & de chevres en poil , qu'on a cousues & disposées d'une maniere propre à pouvoir contenir des liqueurs , se nomment simplement *boucs* , & quelquefois *outrés*. Quand elles n'ont été

employées qu'à transporter des huiles , on peut encore les passer en chamois , au lieu de les laisser sécher & se perdre. *Savary*. (D. J.)

PEAU , (Jardinage.) La *peau* des fruits est la superficie qui enveloppe leur chair ; c'est leur épiderme.

PEAU de chagrin , (Comm. du Levant.) A Constantinople la *peau de chagrin* est faite de la partie de derriere de la *peau* de cheval , mule ou âne du pays : on la prépare & on la tanne ; & lorsqu'elle est devenue souple & maniable , on l'étend sur un chassis , & on l'expose au soleil ; après cela , l'on répand sur cette *peau* de la graine de moutarde , qu'on a soin de repasser plusieurs fois avec la main , & cette graine , aidée de la chaleur du soleil , élève le grain qui se durcit ensuite. Ces *peaux* sont grises ordinairement , mais on les teint de la couleur qu'on veut. La partie de derriere de l'animal est plus propre que toutes les autres pour être mise en chagrin. *Dictionnaire de Commerce*. (D. J.)

PEAU humaine passée , (Arts mod.) on peut passer la *peau humaine* comme celles des quadrupedes. Cette préparation consiste dans une lessive composée de 2 livres ou plus de sel commun , de 4 onces de vitriol commun , & de 8 onces d'alun ; on fait fondre le tout dans trois pintes d'eau presque bouillante. On y plonge la *peau* après l'avoir dépouillée de la graisse : on l'agite pendant une demi-heure , & on la laisse reposer pendant six ou quatre heures dans la même eau. Ensuite on renouvelle cette eau , & on n'en retire la *peau* que deux jours après avoir éprouvé qu'elle blanchit lorsqu'on souffle dessus. Enfin , on la fait sécher à l'air , sans l'exposer au soleil. M. Suë , Chirurgien de Paris , a donné au cabinet du Roi une paire de pantouffles faites avec de la *peau humaine* , préparée selon ce procédé , qui n'a point détruit les poils de cette *peau* ; ce qui prouve bien que les poils sont implantés profondément dans la capsule bulbeuse , revêtue en dedans d'une membrane qui enveloppe la bulbe.

La *peau humaine passée* , selon le procédé dont on vient de parler , reste d'une consistance ferme , assez lisse sur sa face extérieure , quoique les sillons qui environ-

uent les mameçons en forme de loanges irréguliers, y paroissent plus profondément gravés que dans le naturel; la surface intérieure est inégale, &, pour ainsi dire, laineuse, parce qu'il y reste presque nécessairement des feuillettes de la membrane adipeuse. (D. J.)

PEAUX d'Espagne, ou PEAUX de senteur, (Parfum.) ce sont des peaux bien passées, puis parfumées de différentes odeurs, dont on faisoit autrefois des gants, des corps de jupes, des pourpoints, des pochés, &c. Ces sortes de peaux parfumées, qui s'envoient presque toutes d'Espagne, & qui ont eu si fort la vogue en France, ne sont plus d'usage; elles faisoient une portion du négoce des Marchands Merciers, Parfumeurs & Gantiers.

PEAUX fraîches, terme de mégissier, nom qu'ils donnent quelquefois aux marroquins façon de Barbarie, qui se fabriquent à Rouen.

PEAU verte, (Corroyerie.) On nomme peaux vertes, les peaux qui n'ont point encore reçu de préparation, étant telles qu'elles ont été levées de dessus le corps des animaux.

PEAUSSERIE, s. m. marchandise de peaux & de cuirs, comme marroquins, chamois, basanes, buffles, vaches de Russie, veaux, moutons & autres sortes d'animaux, passées & toutes préparées à être employées à divers autres ouvrages.

Le commerce de la peauserie est fort considérable en France, & sur-tout à Paris, où il y a des marchands qui ne vendent rien autre chose que de la peauserie. Ce négoce fait partie de la mercerie.

PEAUSSERIE, signifie aussi l'occupation & le négoce des artisans qu'on appelle *peaussiers*; avec cette différence, que ceux-ci préparent & vendent les peaux, & que les merciers les achètent toutes préparées pour les revendre aux particuliers.

PEAUSSIER, s. m. en Anatomie, est un muscle mince & membraneux, situé sous la peau qui environne le cou.

Il est assez large dans son origine, & sort de la partie supérieure du muscle deltoïde & du grand pectoral au-dessous de la clavicle. Il est uni fortement au péricule charnu, dont on ne peut le séparer que difficilement; c'est pourquoi on les confondoit

autrefois, & il s'insère obliquement de chaque côté à la mâchoire inférieure & à la commissure des deux levres, en passant sous le triangulaire; au moyen de quoi il recouvre presque tout le masséter, & il tire en en-bas & de côté toutes ces parties.

PEAUSSIER, marchand qui vend ou qui prépare les peaux. On distingue à Paris deux sortes de *peaussiers*.

Les uns sont des marchands merciers, qui se sont attachés uniquement au commerce de la peauserie: la qualité de *Peaussier* ne leur convient qu'improprement, puisqu'ils sont du corps des merciers, qu'ils se gouvernent par les statuts des merciers, & qu'ils n'ont de commun avec les *peaussiers* que le trafic de peaux, qu'ils font en vertu de l'article xij de leurs statuts, qui leur permet ce négoce. Voyez MERCIERS.

Les autres *peaussiers*, qui seuls méritent ce nom, sont des artisans chez qui les peaux passent en sortant des mains des chamoiseurs & des mégissiers, qui les mettent en couleur, tant de chair que de fleur, & qui ensuite en font plusieurs sortes d'ouvrages, qu'ils vendent en gros & en détail.

Ce sont des artisans qui levent de dessus les peaux de moutons cette espèce de cuir léger ou pellicule, appelée *cuir de poule* ou *canepin*, dont les gantiers font des gants, & les éventaillistes des éventails. Voyez CANEPIN.

Ces artisans ont été érigés en corps de jurande, & ont obtenu du roi Jean leurs premiers statuts, en 1357, qui leur donnent la qualité de *maîtres peaussiers, teinturiers en cuir & calegonniers* de la ville, fauxbourgs, banlieue, prévôté & vicomté de Paris.

Ces statuts contiennent trente-sept articles, dont dix reglent les marchandises qu'ils peuvent fabriquer & vendre seuls ou concurremment avec d'autres; & les vingt-sept autres regardent la discipline des maîtres entr'eux, & ce qui concerne les jurés, les maîtres, les apprentis, les visites & le lotissage.

Al'égard des marchandises & des ouvrages propres aux *peaussiers*, il n'appartient qu'à eux de mettre en teinture & couleur, sur fleur ou sur chair, à froid ou à chaud, ou par simple brosure, toutes sortes de peaux, de quelque passage qu'elles aient été

apprêtées; ce qui comprend les cuirs blancs passés en mégie, les cuirs tannés, les cuirs passés en huile ou en galle; toute sorte de peaux, comme veaux, moutons, chamois, agneaux, chevreaux, cerfs, biches, chevreuils, daims, porcs, chiens, &c. à la réserve néanmoins des gros cuirs & des vaches tannées. Ce sont eux aussi qui levent le canepin sur toutes sortes de peaux, comme de moutons, agneaux, chevreaux, &c.

Sur les contestations qui se sont élevées entre les *peaussiers* d'une part, & les bourriers & les corroyeurs d'autre, il est intervenu plusieurs arrêts qui ont réglé les limites de chacun de ces métiers.

Ceux rendus entre les *peaussiers* & les corroyeurs, dans les années 1657, 1669 & 1695, maintiennent les corroyeurs dans la possession de corroyer & boudroyer seuls en suif, graisse & huile, toute sorte de cuirs, & de les mettre en couleur; & les maîtres *peaussiers-teinturiers* dans le droit de vendre toutes sortes de cuirs, tant mis en teinture; que ceux qui seront par eux apprêtés & mis en couleur en sortant de chez les tanneurs & mégissiers, ou qu'ils auront achetés aux halles; défendent aux corroyeurs de passer aucunes peaux en alun, & aux *peaussiers* de vendre aucunes peaux telles qu'ils les achètent des tanneurs & mégissiers, ni de corroyer ou boudroyer aucuns cuirs en suif, graisse & huile.

Les contestations entre les *peaussiers* & les bourriers furent réglées par deux arrêts rendus en 1664 & 1667, qui firent défense aux *peaussiers* de faire ni débiter caleçons, camisoles de chamois, & autres ouvrages mentionnés dans l'article *vj* de leurs statuts, avec permission seulement de les laver & repasser quand ils ont servi.

La communauté des *peaussiers* est régie par deux grands jurés, deux maîtres de confrérie, deux petits jurés, & le doyen des maîtres; les six premiers s'élisent à la pluralité des voix; le dernier est de droit; c'est le plus ancien des maîtres qui ont passé par les charges. Tous les ans on élit un grand Juré, un maître de confrérie & un petit Juré.

Suivant les statuts des *peaussiers*, chaque maître ne peut obliger qu'un apprenti

à la fois, dont l'apprentissage est de cinq ans, & deux ans de service chez les maîtres après l'apprentissage fini.

Tout aspirant à la maîtrise est obligé de faire le chef-d'œuvre ou l'expérience, s'il n'est fils de maître.

Les veuves restant en veuvage, jouissent de tous les privilèges des maîtres, à l'exception de celui de faire des apprentis: elles peuvent cependant achever celui que leur mari aura commencé.

L'apprenti qui quitte son maître avant les cinq ans expirés, est déchu de tout droit à la maîtrise, & ne peut pas même répéter l'argent qu'il auroit avancé à son maître en passant son brevet.

Enfin, pour la sûreté & conservation des titres, papiers, &c. de la communauté, on les enferme dans un coffre à trois serrures, dont le doyen, l'ancien juré & l'ancien maître de confrérie ont chacun une clé.

Comme tout l'art des *peaussiers* se réduit à teindre les peaux de fleur & de chair, & même à teindre la même peau d'une couleur de fleur & d'une autre de chair, & que ces ouvriers font difficulté de découvrir ce qu'ils appellent *le secret de leur métier*, il n'est pas possible de rapporter ici la manière dont ils s'y prennent pour teindre les peaux.

Les *peaussiers* reçoivent les peaux toutes façonnées en sortant des mains des mégissiers: la première préparation qu'ils y font, c'est de les passer sur le paillon ou palisson; sans doute pour les adoucir, en ouvrir les pores, & les disposer à recevoir la teinture qu'ils leur donnent immédiatement après. Voyez PALISSON.

Quand les peaux sont teintes, on les étend sur des cordes pour les faire sécher; on les détire, & ensuite on les attache sur une espèce de herse, pour les assujettir, leur donner la dernière façon, qui est de les adoucir & d'en coucher le duvet d'un même côté; cette opération se fait par le moyen de la lunette. Voyez LUNETTE.

PEAUTRÉ, ÉE, adj. (*terme de Blas.*) se dit du bout de la queue du dauphin ou d'un autre poisson, lorsqu'elle est de différent émail.

On fait venir ce terme du mot Gaulois

peautre, qui a signifié le gouvernail d'un navire; parce que le poisson, au mouvement de sa queue, qui sert de gouvernail, va & vient à son gré dans l'eau.

De Viennois de Vifan, en Dauphiné; *d'or au dauphin d'azur, allumé, lorré & peautre de gueules.* (G. D. L. T.)

PEC, HARENG, *terme de vendeur de marée*: un hareng pec est un hareng fraîchement salé, qui se mange crud, de même que les anchois.

PECCANT, adj. *en terme de Médecine*; c'est une épithète que l'on donne aux humeurs du corps, quand elles pechent en quantité où en qualité, c'est-à-dire, quand elles sont morbifiques, ou en trop grande abondance. Voyez HUMEUR.

La plupart des maladies ne viennent que d'humeurs peccantes, qu'il faut évacuer ou corriger par des altérans & par des spécifiques. Voyez MALADIE, &c.

PECH ou PECHIA, (Géogr. mod.) petite ville de la Turquie européenne, dans la partie occidentale de la Serbie, sur le Drin-blanc. C'est le lieu de la résidence du Patriarche Grec. Long. 38, 40; lat. 42, 12. (D. J.)

PECHE, f. f. (Art méchan.) c'est l'art de prendre le poisson. On distingue les pêches relativement aux lieux, aux instrumens & aux poissons. Aux lieux, il y a la pêche à la mer, la pêche à la rivière, aux embouchures; sur les greves, entre les rochers; aux instrumens, il y a la pêche à la ligne, aux filets, avec bateaux, à pié; aux poissons, il y a la pêche aux huîtres, aux harengs, à la baleine, au thon, &c.

Les pêches en pleine mer, avec rets & filets flottans à fleur d'eau ou entre deux eaux, se font avec rets, drivettes, drivonnettes, aux harengs; les sannets, les manets, aux maquereaux; les orphilières, aux orphies ou grandes aiguilles; les muletieres dérivantes, les rets à barres, les colliers à mûlets, surmûlets, & autres poissons passagers; les trameaux flottans & dérivans; les lignes flottées, flottantes & dérivantes; le grand libouret à la mer, au maquereau, & toutes sortes de poissons de la même espece; les lignes ou cordes dérivantes entre deux eaux; les cordes ou lignes flottées à piles roulantes à la surface de l'eau.

Les pêches en pleine mer aux rets & filets couverts sur le fond, se font au trameaux dérivans & courans, & aux lignes ou cordes courantes.

Les instrumens à la mer, traînant sur les fonds, sont les dragues, le chalut, les rets traversiers de toute espece, les cortès ou cauches. Les autres instrumens servant à la pêche en mer, sont les grandes can-delettes ou chaudieres; les rateaux ou grandes fichures aux poissons plats; les rateaux aux moules, les fouannes, les dards, les tridens & les fischures aux poissons ronds.

Les rets sédentaires & par fonds à la mer, sont les soles ou grands rieux, les grands rets, les demi-soles, les canieres, les roussietieres, les petits rieux, les macrolieres ou rets à macreuses & aux poissons plats; les trameaux sédentaires ou séants; les tramaillons & les petits trameaux; les marfaiques & petits trameaux; les rets à harengs, les bretellieres, les cibaudieres à la mer; les picots ou rets sédentaires à la mer & aux embouchures; les jets ou picots aux poissons plats; les grosses, moyennes & petites cordes.

Les instrumens sédentaires à la mer, sont les paniers, les nasses & les caziers entre roches.

Les rets & filets flottés, & instrumens sédentaires servant aux pêches de pié à la côte, sur les greves, sur les sables & entre les roches, sont les soles ou grands rieux de pié, les demi-soles, ou flûtes, ou petits rieux; les trameaux ou tramaillades de pié, les ansières, les canieres, les rets de roche, les flottés ou cibaudieres, les haranguieres ou étalieres flottées, les manets de pié, les rets à roblots & sanfonnets; les ophilières sédentaires, les muletieres, les vas-tu-viens-tu, espece de muletiere roulante; les macrolieres, les courtines, les berres à poisson plat & macreuses; les rets à marsoin, espece de rets entre roches; les rets entre roches traversés, les rets à croc, les jets ou rets à plis, especes de picots à pié; les verveux de toute espece, les tonnelles, les gonnes des filets, les cordes ou lignes, les trajets, les traînées simples & de toute espece.

Les filets non flottés & les rets montés

sur piquets à la côte & aux bancs de sable, & découvrant à toutes les marées, sont les foies ou grands rets, les demi-foies, les rieux, les trameaux, les ravoires ou rets entre l'eau, simples & tramaillés, les bas-parcs, les fourrets, les venets, les grandes fournées, espece de bas-parcs, les haren-guieres, les hauts-parcs, les hautes pen-tieres, les nates ou palis, les parcs-ouverts, les carosses ou perd-temps, les hauts-bas-parcs de perches & de filets; les verveux avec pannes & ailes de toute espece, les cordes ou lignes de toute espece.

Les instrumens de pié à la côte pour la pêche sédentaire sur les greves & entre les roches sont les verveux de toute espece, les tonnelles & gones de claies, les caudrelles, ou caudelettes à falicots; les guideaux à bas étaliers, les basches ou savenelles, espece de guideaux; les nasses ou bouteilles, les claies, les panners & les casieres.

Les instrumens de main des pêcheurs à pié à la côte, sur les greves & entre les roches, sont les lignes à la pêche, les grands havenets ou harençaux, les havenets aux aiguilles ou lançons, les bouteux ou bouts de quievres à falicots, les grands bouteux ou grenadiers, les carreaux, les huniers ou les sciquiers, les éperviers, les furets, les saveneaux ou bichettes, les trables ou grands lanets, les buchotiers, les petits lanets, les rieulets, les petits bouteux ou bouquets à sauterelles, les grands rateaux, les fishures à poissons plats, les fouannes ou fishures de toute espece, les petites fouannes en trident barbellées, les crocs & crochets, les digons ou picots, les beches & palots, les fishes & aiguilles pour la pêche aux couteaux, les étiquettes ou petits couteaux pour les moules.

Les rets & filets dérivans & flottans aux embouchures des rivieres dans les eaux salées, sont les alofiers, les vergues, les verveux, les rets verguans, les trameaux, les faintiers ou verveux, ou trameaux aux feintes, pucelles & fausses alofes; les cahoutiers ou vergueux, ou petits trameaux pour la pêche des petites pucelles, les trameaux ou tramaillons aux éperlans, &c.

Les filets, rets & instrumens traïnans aux embouchures des rivieres, permis par l'ordonnance de 1669, & défendus par celle

de 1681, sont les seines à saumons & alofes, les seines claires & à grandes mailles, les seines drues ou épaisses, ou de moyennes mailles; les tramaillons aux éperlans, les dranguilles ou driguelles claires & épaisses, les cordes ou lignes aux ains de fer, les petits aplets, les cordes aux épines ou épinettes, les lignes aux éperlans, les éperviers ou furets, les gorres ou gorets aux verveux, les nasses & bouteilles aux éperlans, les nasses & bouteilles ou petits lampions, les nasses de toute espece.

Les pêches abusives & défendues à la mer, sont la peige ou grande seine, la tramaillée traïnante sur les fonds, la grande seine à la mer, les seines aux saumons, traïnantes.

À la côte avec bateaux, sont la grande seine ou traïnée à deux bateaux, la seine à bateau & à pié, la savre ou seinette aux aiguilles & lançons, les picots traïnans, & toute autre sorte de filets & de rets lorsqu'on les traîne à la côte, au bord & sur les greves.

À pié, sont la traîne, seine, coleret ou dranet; les seinettes aux aiguilles, les bouteux ou bouts de quievre, pendant un temps limité; le carreau, le hunier, l'échiquier, la herse au poisson plat; le rateau endenté de fer pour la même pêche; les bouquets & savenets pour les sauterelles & la maniguelle.

Il y a différentes sortes d'appâts; ils sont ou de chair, ou de poisson, ou de viande fraîche ou de viande salée, ou des insectes, ou des vers marins, ou des vers de terre, ou de rocailles, ou des coquillages, ou des entrailles, ou des œufs de poisson.

Il y a de faux appâts; il y en a d'empoisonnés & défendus. Presque toutes les sortes d'appâts sont à l'usage des pêcheurs à la ligne ou corde garnie d'hameçon; on amorce seulement diversément, selon la pêche qu'on pratique.

Il y a des lieux comme en Picardie, Flandre & Normandie, où les appâts sont toujours les mêmes; c'est de la chair de toutes sortes de poissons.

Ceux de Bretagne coupent, aux premiers poissons qu'ils prennent, un petit morceau vers le haut de la queue, au bas du dos; ces poissons mutilés n'en sont pas moins devente-

Les

Les poissons un peu gros dont les pêcheurs se servent pour garnir les hameçons des lignes, sont coupés de biais, en sorte que l'ain ou hameçon en est couvert, excepté la pointe, que les pêcheurs nomment le *barbillon*, qui ne permet pas au poisson de rejeter l'appât qu'il a pris, ce qui arriveroit si l'appât étoit mal placé.

L'hameçon des pêcheurs Normands s'appelle par les Bretons *claveau*; la garniture ou l'appât se nomme *acq* en Normandie & Picardie, & *boche*, *amorce*, en Bretagne.

Les appâts en poisson sont le hareng frais, la sardine fraîche, franche, galiſſe, le ſéclant, ou célan, ou célenie, ou fauſſe aloſe, l'orphie, grande aiguille, bécasse de mer, le lançon, ou l'aiguille, ou l'aiguillette, le crados ou grados en Normandie; prêtres, prêtres ou éperlan bâtarde en Bretagne; la blanche ou le blaquet, l'aillet, l'avrillet, petit poisson du premier âge, qu'on appelle aussi en Normandie *melu* & *saumonelle*, & *nonat* en Provence; le petit poisson rond de toute espece, les morceaux de la chair de toutes fortes de poisson, la chair de poisson cuit, les poissons mols sans fang, comme la ſeiche, margate, en Bretagne, le pic en Gascogne, le cornet ou calmar, la petite ſeiche.

De tous les appâts, les plus estimés pour les pêcheurs à la ligne, sont les harengs frais, ceux sur-tout qu'on appelle *gais* ou vuides d'œufs & de laitance, les célanis ou célenis, les sardines, les lançons ou aiguilles.

On attire avec ces appâts des poissons de toute espece, ronds & plats, excepté la sole.

Un hareng frais fait cinq ou six appâts pour les raies, huit ou dix pour les autres poissons, à proportion de leur grandeur.

La blanche ou la melie nouvellement éclosé, se place au nombre de cinq à six sur un même hameçon; il n'en faut qu'une ou deux quand elle est grande: on les place sur l'hameçon par les yeux.

Tous les petits poissons ronds du premier âge sont encore un appât, lorsque les précédens, qui sont de la première qualité, manquent: on a recours dans le besoin à la ſeiche & aux cornets; les cornets sont plus estimés que la ſeiche. Le pêcheur n prend que le corps & les piés du cornet.

Tome XXV.

On ne pêche avec cet appât que la raie & le merlan.

Le cornet est excellent pour la pêche de la morue. Si les Terre-neuviens en avoient à discrétion, leur cargaison seroit bientôt faite; ils en trouvent quelquefois dans le ventre des morues qu'ils ont prises, & ils en garnissent leurs ains ou claveaux avec succès.

On se sert des œufs & des entrailles des poissons pour appâts. On prépare ou fait la résure, rare ou vague, pour la sardine; cela la fait élever des fonds, & donner dans les filets qui dérivent à fleur d'eau.

Les entrailles de morue & d'autres poissons voraces, sont bonnes pour ces poissons.

On attire les fauquets ou happe-foies, & autres oiseaux de mer, avec les foies des poissons.

On fait la pêche aux sardines avec les œufs de morue & de maquereaux salés: on en apporte en quantité des salaisons de Terre-neuve; il en vient aussi de Norvege.

Ce sont les œufs de morue & de maquereaux que l'on appelle *résure*.

Parmi les vers marins & de terre dont on fait des appâts, il y a les vers noirs ou francs, les vers rouges ou bâtards, les vers blancs, qu'on appelle *bourelottes* en Bretagne, les vers de terre.

Les meilleurs & les plus estimés sont les vers francs, qui servent toujours pour la pêche des soles, qui ne mordent qu'à cet appât, qui attire aussi les limandes, les carrelets, & autres poissons plats.

La faule ne va aux vers francs que quand ils sont vivans & frais; il faut que ces vers soient gros, afin d'en faire deux appâts.

Les vers blancs ne servent qu'aux pêcheurs Bretons.

Les vers rouges sont moins bons.

On n'emploie le ver de terre que faite d'autre appât; cependant il est propre à la pêche de l'anguille.

Les appâts qu'on fait avec les coquillages sont en grand nombre; il y a le petaut ou la folade, le bredin ou brelin, ou bernicle, ou lappe.

Le petaut, ou la folade tirée de sa coquille, garnit un hameçon: c'est le moindre des appâts frais.

Le brelin sert à la pêche du merlan & de

la limande. Le pêcheur amorce d'abord avec de la chair de poisson salé, puis il ajuste sur la pointe de l'ain un brelin, tiré vivant de sa coquille.

Il y a aussi les crabes, les salicots ou grosses chevrettes, les barbeaux, les creviches, les petites chevrettes, les grenades, les sauterelles, les esquires, &c.

On écrase les crabes & on les attache au ret, qui sert de sac à l'instrument de la pêche aux salicots, aux grosses chevrettes & aux petites.

Le meilleur appât des pêcheurs Normands pour les mêmes poissons, est le poltron & le craquelot.

Le crabe poltron est celui qui a quitté sa coque nouvellement, & qui est encore mol.

Le craquelot est celui dont la coque n'a pas encore sa dureté.

Le salicot & la chevrette servent d'appât à plusieurs espèces de poissons ronds. Ceux qui font la pêche du maquereau avec le libouret ou la ligne au plomb, en amorcent leurs hameçons; les raies grises en sont friandes.

Quand on amorce un ain avec la chevrette ou sauterelle de mer, on en met plusieurs sur un hameçon.

On se sert en appât de poisson salé, parce qu'on n'en a pas toujours de frais. On sale pour cet usage le hareng, le célant ou séclant, ou célerin, ou fausse fardine, & la fardine.

Le hareng gai, ou qui n'a ni laitance ni œufs, est le meilleur d'entre les poissons qu'on peut saler, sur-tout après qu'il a frayé.

La pêche avec le poisson salé est communément ingrate: on arme le corps de l'hameçon de poisson salé, & la pointe d'un peu de bœuf frais.

On emprunte encore des appâts du bœuf, de la vache, du cheval, de l'âne, du chien, & d'autres animaux frais ou salés. On emploie à cet usage le foie, les poumons & les entrailles.

On ne fait avec le chien que la pêche du crabe, & cet appât encore ne sert-il qu'à l'entrée des ports & autres petites baies. C'est un vrai amusement d'enfants & de désœuvrés.

Les navigateurs amorcent en pleine mer,

pour les requins & autres poissons voraces, de morceaux de lard blanc.

Les faux appâts se font avec des morceaux de liege taillés de la figure d'un poisson, & recouverts de la peau d'un petit poisson écorché, ou d'une toile blanche rayée de bleu sur le dos, ou d'une pierre blanche, ou d'une pelotte de marne, &c.

On fait usage de ces appâts pour la pêche des oiseaux marins.

Le pêcheur Basque, prend le thon à la ligne avec le liege, recouvert de la toile rayée de bleu. Cette pêche se fait à la côte, lorsque la mer est agitée.

Ceux qui pêchent le crabe & le homar avec des paniers, des caisiers, des bouraques & autres instrumens, y pendent de petits morceaux de pierre blanche.

Les appâts & instrumens défendus sont ceux qui tendent à détruire le poisson, comme les sacs de toile & de serpillière, avec les chevrettes & autres poissons corrompus. Le sac détruisoit le frai, & l'appât infectoit le poisson.

Les appâts empoisonnés sont la chaux vive, la noix vomique, la noix de Cypré, la coque du Levant, la momie, le musc, & autres drogues qui énervent & étourdissent le poisson.

Il faut y joindre l'herbe qu'on appelle l'alrese.

La pêche de rivière se fait à-peu-près avec les mêmes instrumens, la ligne, le verveux, le filet, l'épervier, &c.

Ce sont aussi les mêmes appâts, le ver, les entrailles des animaux, les morceaux de viande, &c.

Voyez toutes ces différentes pêches, tant de mer que de rivière, à leurs articles particuliers.

PECHE DES COQUILLAGES, (*Conchyliol.*) Il y a cinq manières de pêcher les coquillages; savoir, à la main, au râteau, à la drague, au filet & en plongeant.

Quand la mer se retire, on marche à pié sur la greve, & l'on prend les huîtres & les moules à la main; rien n'est plus ordinaire au Havre, à Dieppe & en Angleterre: quand les huîtriers & les moulières ne se découvrent point, on prend les bateaux, & l'on se sert de la drague; il y en a qui foulent le sable avec les piés,

pour faire sortir les coquillages qui s'enfalent après le reflux.

Pietro della Valle, fameux voyageur, rapporte qu'en pêchant lui-même dans la mer Rouge, il prit une si grande quantité d'huîtres, de limaçons, & d'autres coquillages, qu'il en remplit quatre à cinq caisses. Il dit que ces coquilles naissent dans les fonds & dans les cavités, qui sont en grand nombre dans le golfe Arabique, & que les pêcheurs descendent dans l'eau avec leur chemise, qui ne leur vient qu'au bas de l'estomac, & les prennent à la main, l'eau étant si claire que l'on découvre tout ce qui est au fond.

Le rateau est un instrument de fer garni de dents longues & creuses, emmanché de perches proportionnées à la profondeur du fond où l'on pêche; c'est ainsi que l'on prend les moules.

La drague est un autre instrument de fer, qui a ordinairement quatre piés de long sur dix-huit pouces de large, avec deux traverses. Celle d'en-bas est faite en biseau, pour mordre sur le fond, & enlever l'huître attachée au rocher: elle porte ou traîne avec soi un sac, dont le dessus est ordinairement un réseau de cordage; & par-dessous on substitue un cuir, ou bien on fait les mailles du dessous du sac de lanieres de cuir, qui étant gluant de sa nature, glisse mieux au fond de l'eau. On descend la drague avec un cordage proportionné à la profondeur où sont les coquillages. En Amérique la drague a six piés en carré, & on y attache des cordages suivant la profondeur de l'eau; c'est par leur moyen qu'on tire la drague à bord, & c'est la meilleure manière de pêcher les coquillages; & la plus usitée.

On se sert de différentes especes de filets dans les ports de mer, pour pêcher le poisson. Parmi les ordures qu'amènent les filets de pêcheurs, il se rencontre des coquillages & des productions marines, qu'ils rejettent ordinairement dans la mer. On a trouvé de cette manière, à Marseille & à Toulon, des coquillages, & des mouffes de mer très-curieuses.

On pêche à Toulon, à vingt ou trente piés de bas, avec des crocs de fer, les pinnes marines toutes grises, & qui n'ont pas

les belles couleurs de celles de Messine, de Corse, & de Majorque. Les manchés de couteau se prennent dans le golfe de Tarente, & autres ports de mer, dans les trous qu'ils font dans le sable, où l'on jette du sel pour les faire sortir; mais le meilleur moyen d'avoir de beaux coquillages, est d'employer les plongeurs, comme on fait dans les Indes. (D. J.)

PÊCHE; (*Jurisprud.*) la pêche & la chasse sont les deux manières d'acquérir que les hommes aient eues; l'une & l'autre furent le premier art que la nature enseigna aux hommes pour se nourrir.

La pêche continua d'être permise à tout le monde, par le droit des gens, non-seulement dans la mer; mais aussi dans les fleuves, rivières, étangs, & autres amas d'eau.

Le droit civil ayant distingué ce que chacun possédoit en propriété, il ne fut plus permis de pêcher dans les étangs & viviers d'autrui, mais seulement dans la mer, & dans les fleuves & rivières dont l'usage appartenait au public.

La pêche qui se fait, tant en pleine mer que sur les greves, est toujours demeurée libre à tout le monde, suivant le droit des gens; mais nos rois ne la permettent à leurs sujets, dans les mers qui avoisinent leur domination, qu'avec les filets permis; & il est défendu aux pêcheurs qui arrivent à la mer, de se mettre & jeter leurs filets en lieux où ils puissent nuire à ceux qui se feront trouvés les premiers sur les lieux de la pêche, ou qui l'auront déjà commencée, à peine de tous dépens, dommages & intérêts, & de cinquante livres d'amende. Ordonnance de la marine, liv. V, tit. I & 2, article 9.

Pour ce qui est des fleuves ou rivières navigables, comme en France la propriété en appartient au Roi, c'est à lui seul aussi qu'appartient le droit de pêche.

Les anciennes ordonnances permettoient à chacun de pêcher à la ligne dans les fleuves & rivières navigables, parce que cela n'étoit regardé que comme un amusement; mais comme insensiblement on abuse des choses les plus innocentes, & qu'il y auroit une infinité de gens oisifs qui pêcheroient continuellement & dépeupleroient les

rievres, il n'est plus permis de pêcher, même à la ligne, dans les fleuves & rivieres navigables, & autres eaux qui appartiennent au roi, à moins d'être fondé en titre spécial, ou d'être reçu maître pêcheur au siege de la maîtrise des eaux & forêts, à peine de cinquante livres d'amende, & de confiscation du poisson, filets & autres instrumens de pêche, pour la premiere fois; & pour la seconde, de cent livres d'amende, outre pareille confiscation, même de punition plus sévère, s'il y échet.

Pour être reçu maître pêcheur, il faut avoir au moins l'âge de vingt ans.

Les maîtres pêcheurs de chaque ville ou port, dans les lieux où ils sont au nombre de huit & au dessus, doivent élire tous les ans, aux assises du maître particulier, un maître de communauté pour avoir l'œil sur eux, & avertir les officiers des maîtrises des abus qui se commettent; & dans les lieux où il y en a moins de huit, ils doivent convoquer ceux des deux ou trois plus prochains ports ou villes, pour faire entre eux la même élection.

Les maîtres pêcheurs, & autres personnes qui peuvent avoir droit de pêcher dans les fleuves & rivieres navigables, & autres eaux appartenantes au roi, sont obligés d'observer les regles qui ont été faites pour la police de la pêche dans ces fortes d'eaux.

Ces regles sont, premièrement, qu'il est défendu de pêcher aux jours de dimanche & fêtes, à peine de cinquante livres d'amende & d'interdiction pour un an.

En quelque temps que ce soit, la pêche n'est permise que depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

Les arches des ponts, les moulins & les gords où se tendent des guideaux, sont les seuls endroits où l'on peut pêcher la nuit comme le jour, pourvu que ce ne soit en des jours ou temps défendus.

Il est défendu de pêcher dans le temps de frai, excepté la pêche aux saumons, aux aloses & aux lamproies; le temps de frai pour les rivieres où la truite abonde, est depuis le premier février jusqu'à la mi-mars, & autres depuis le premier avril jusqu'au premier juin.

Il n'est pas permis de mettre des bires

ou nasses d'osier au bout des guideaux pendant le temps de frai; on peut seulement y mettre des chausses ou sacs du moule de dix-huit lignes en quarré, & non autrement: mais après le temps de frai, on peut y mettre des nasses d'osier à jour, pourvu que les verges soient éloignées les unes des autres de douze lignes au moins.

Les engins & harnois de pêche défendus par les anciennes ordonnances, sont le bas orborin, le chiffre garni, le valois, les amendes, le pinsoir, le truble à bois, la bourache, la charte, le marchepié, le cliquet, le rouable, le clamecy, les fascines, fagots, nasses pelées, jonchées, & lignes de long à menus hameçons.

L'ordonnance de 1669 y a joint les grillés, tramails, furets, éperviers, chalons, sabres, & tous autres qui pourroient être inventés pour le dépeuplement des rivieres.

Elle défend aussi d'aller au barandage, & de mettre des bacs en riviere.

Elle défend en outre de bouillir avec bouillies ou rabots, tant sous les chevrons, racines, faules, osiers, terriers & arches; qu'en autres lieux, ou de mettre lignes avec échecs & amorces vives; comme aussi de porter des chaînes & clairons dans les batelets, d'aller à la fare ou pêche à grand bruit, ou de pêcher dans les noues avec des filets, & d'y bouillir pour prendre le poisson ou le frai qui auroit pu y être porté par le débordement des rivieres.

Il est pareillement défendu à tous maronniers & bateliers, d'avoir à leurs bateaux ou nacelles aucuns engins à pêcher, permis ou défendus.

On doit rejeter dans les rivieres les truites, carpes, barbeaux, brêmes & meuniers qu'on a pris, quand ils n'ont pas au moins six pouces entre l'œil & la queue; & les tauches, perches & gardons qui en ont moins de cinq.

Il est défendu d'aller sur les étangs, fossés & mares, lorsqu'ils sont glacés, pour en rompre la glace, & pour y faire des trous; & d'y porter des flambeaux, brandons & autres feux pour voler du poisson.

L'ordonnance défend aussi, sous peine de punition corporelle, de jeter, dans les rivieres, aucune chaux, noix vomique,

coque de Levant , momie & autres drogues ou appâts.

Pour le rempoissonnement des étangs , le carpeau doit avoir six pouces au moins , la tanche & la perche quatre , & le brocheton telle mesure qu'on veut ; mais on ne doit le jeter aux étangs , mares & fossés , qu'un an après leur empoissonnement ; ce qui doit être observé pour les étangs , mares & fossés des Ecclésiastiques & Communautés , de même que pour ceux du Roi.

Les ecclésiastiques , seigneurs , gentilshommes & communautés qui ont droit de pêche dans les rivières navigables , sont tenus d'observer , & de faire observer l'ordonnance par leurs domestiques & pêcheurs.

Les communautés d'habitans qui ont droit de pêche dans les rivières navigables , sont obligés de l'affermir , parce que si chacun avoit la liberté d'aller pêcher , cela dégénéreroit en abus.

La pêche , dans les petites rivières non navigables , appartient au seigneur haut-justicier.

Celle des étangs , fossés , mares , appartient à ceux qui en sont propriétaires. Voyez l'ordonnance des eaux & forêts , tit. 31 , & la conférence sur cette ordonnance. (A)

PECHE, (Jardin.) fruit à noyau très-connu , qui vient sur le pêcher. Les pêches varient pour la grosseur , la forme , la couleur & le goût , selon les différentes espèces de pêchers. On distingue ces fruits en pêches proprement dites , qui quittent le noyau , & qui ont la chair tendre , molle , succulente , & d'un goût relevé ; & en pavies ou brugnons , qui ne quittent pas le noyau , & qui ont la chair dure & sèche.

Les pêches se divisent aussi en pêches lisses & pêches veloutées : ces dernières sont en plus grand nombre ; on les différencie encore par les couleurs. Il y a des pêches jaunes , des pêches blanches , & des pêches rouges. Les curieux ne font pas que de quinze ou vingt sortes de pêches ; mais en donnant dans la médiocrité , on pourroit en rassembler jusqu'à quarante espèces , pour avoir une plus grande variété

& une suite de fruits qui se succéderaient pendant quatre mois. La pêche veut être mangée crue ; elle perd de sa qualité en passant sur le feu , aussi n'en fait-on guère usage dans les offices , qu'en la mettant à l'eau-de-vie : la médecine ne tire de services que des feuilles & des fleurs du pêcher , & de l'aimande qui est dans le noyau de son fruit. Voyez PECHER.

PÉCHÉ, s. m. (Théol.) *peccatum*, est en général toute infraction des règles de l'équité naturelle & des lois positives , de quelque espèce qu'elles soient.

Saint Augustin , dans son Livre XXII , contre Fauste le Manichéen , définit le péché une parole , une action , ou un désir contre la loi éternelle : *Peccatum est factum , vel dictum , vel concupitum contra æternam Legem* ; définition que saint Thomas , & la plupart des autres théologiens ont adoptée , mais elle ne convient pas au péché originel.

Le même père définit encore le péché , *voluntas retinendi vel consequendi quod justitia vetat* , & *unde liberum est abstinere* ; mais cette définition n'est pas plus exacte que la première , par rapport aux enfans.

Aussi la plupart des théologiens définissent le péché une désobéissance à Dieu , ou une transgression volontaire de la loi , soit naturelle , soit positive , dont Dieu est également l'auteur.

On distingue plusieurs sortes de péchés ; 1°. du côté de l'objet , des péchés de la chair & des péchés de l'esprit : par péchés de la chair , on entend ceux qui ont pour objet quelque délectation charnelle , comme la gourmandise , la luxure ; par péchés de l'esprit , ceux qui se passent dans l'intérieur , comme l'orgueil , l'hérésie , &c. 2°. En égard aux personnes que le péché offense , on distingue des péchés contre Dieu , contre le prochain , contre soi-même. 3°. On le divise encore en péchés de pensée , de parole & d'action ; en péchés d'ignorance & de faiblesse , & péchés de malice.

Mais les divisions les plus connues , sont celles qui distinguent le péché originel & le péché actuel. Le péché originel est celui que nous tirons de notre origine , que nous apportons en naissant , & dont Adam notre

premier pere nous a rendu coupables : on dispute beaucoup sur sa nature , & sur la maniere dont il passe des peres aux enfans. Voyez ce que nous en avons dit sur le mot ORIGINAL.

Le *péché* actuel est celui que nous commettons par notre propre volonté : on le divise en *péché* de commission & *péché* d'omission ; par *péché* de commission on entend celui qui est opposé à un précepte négatif , comme à l'homicide , qui est opposé à ce commandement , *vous ne tuerez point*. Le *péché* d'omission , est celui qui est contraire à un précepte affirmatif , comme de manquer de respect à ses parens est une action opposée à ce précepte , *honnez votre pere & votre mere* ; ou pour s'expliquer plus clairement , le *péché* de commission consiste à faire ce que la loi défend , & le *péché* d'omission à ne pas faire ce qu'elle prescrit.

Enfin , le *péché* actuel , soit de commission , soit d'omission , se subdivise en *péché* mortel & en *péché* véniel. Le *péché* mortel est une prévarication qui donne à l'ame la mort spirituelle , en la privant de la grace sanctifiante , & en la rendant sujette à la damnation. Le *péché* véniel est une faute qui affoiblit en nous la grace de la justification , sans la détruire , & qui nous soumet à la nécessité de subir quelques peines temporelles pour en obtenir la rémission.

Quelques-uns , parmi les protestans , ont cru que la différence entre les *péchés* mortels & véniels , tiroit son origine de la qualité des personnes qui les commettoient ; que tous les *péchés* d'un juste , quelque énormes qu'ils puissent être , étoient véniels ; que ceux d'un pécheur , quelque légers qu'ils fussent , étoient mortels. D'autres en ont fait d pendre la différence de la pure volonté de Dieu ; mais il est clair , 1^o. que tous les *péchés* des justes ne leur ôtent pas toujours la grace , & que tous les pécheurs n'offensent pas Dieu dans toutes les occasions avec le même degré d'énormité : 2^o. qu'il y a des *péchés* , qui par eux-mêmes portent simplement quelque atteinte à la vie spirituelle , en diminuant le feu de la charité , & d'autres qui , par leur propre nature , éloignent ce feu sacré & donnent la mort à l'ame.

Il n'est pas facile au reste de décider toujours , avec précision , quand un *péché* est mortel ou véniel. L'examen de l'importance du précepte violé , l'inspection du degré de consentement que donne à la mauvaise action celui qui la commet , la considération du tort & du scandale que portent à quelque membre de la société , ou à toute la société , les fautes commises , sont autant de moyens qui contribuent à faire connoître & à spécifier la grandeur & l'énormité des *péchés*.

Les Stoïciens prétendoient que tous les *péchés* étoient égaux entre eux ; on peut voir comment Cicéron , dans ses paradoxes , réfute l'absurdité de cette opinion.

Les anciens Gnostiques & les Manichéens imaginoient un mauvais principe auteur du *péché*. Calvin n'a pas fait difficulté de l'attribuer à Dieu , & de dire que Dieu y excitoit & y pouvoit l'homme. Les catholiques reconnoissent que l'homme est libre ; que c'est par sa seule & propre détermination qu'il peche , & qu'alors il est justement reprehensible d'avoir commis ce qu'il pouvoit ne pas faire , ou négligé ce qu'il devoit & ce qu'il pouvoit faire.

PÉCHÉ , (*Critique sacrée.*) C'est dans le vieux testament la transgression de la loi. Les casuistes hébreux ont des mots propres pour distinguer ces diverses transgressions ; *Chataoth* comprend les *péchés* commis contre les préceptes affirmatifs ; *Aschamar* marque les *péchés* commis contre les préceptes négatifs ; *Schegaga* désigne les *péchés* d'ignorance , d'oubli , d'omission , &c. Cependant , dans l'écriture , le mot *péché* se prend tantôt pour une transgression légère de la loi , *I* , *Joan. j* , 8 , tantôt pour un *péché* très-grave , comme l'idolâtrie , *Thren. j* , 8.

Péché veut dire aussi la peine du *péché* : Si tu fais mal , la peine de ton *péché* , *peccatum* , s'enfuivra , *Gen. iv* , 7. Il signifie la concupiscence , *Rom. vij* , 20. Il se met pour la victime offerte en expiation du *péché* : Celui qui ne connoissoit point le *péché* , a été fait victime , *peccatum* , pour le *péché* , *II* , *Cor. v* , 21. De même dans Osee ; *iv* , 8 : ils se nourriront des victimes , *comedent peccata* , que mon peuple offre pour le *péché*. Enfin , ce terme se

prend pour maladie, *Rom. ch. v, v. 12.* J.)

PÉCHÉ à mort, (*Critique sacrée.*) On cherche quel est ce péché, dont saint Jean dit qu'il est à la mort, *I, Ep. v, 16.* Il semble que c'est l'idolâtrie : ce qui confirme cette idée, selon les judicieuses remarques d'un critique moderne, c'est 1°. que la loi divine condamnoit l'idolâtre à la mort, sans aucune miséricorde ; 2°. que l'apôtre, au *v. 20*, remarque que J. C. est venu pour faire connoître le seul vrai Dieu ; 3°. & qu'enfin, au *v. 21*, l'apôtre finit son épître par ce précepte : mes petits enfans, gardez-vous des idoles. Cependant, quand l'apôtre parle d'un péché à mort, il n'entend pas la mort éternelle ; comme si Dieu avoit prononcé contre le chrétien qui tomboit dans l'idolâtrie, qu'il seroit condamné sans miséricorde à la mort éternelle, sans qu'il pût obtenir sa grace par sa repentance. Le *v. 16*, fait voir qu'il ne s'agit que de la mort temporelle. Les chrétiens priant pour les malades, & demandant à Dieu leur guérison, ils l'obtenoient aussi, comme on le voit par S. Jacques, *ch. v, v. 14 & suiv.* S. Jean a en vue cette coutume, & dit, qu'il n'ordonne point aux fideles de prier pour la guérison de ceux qui tomboient dans l'idolâtrie, parce que c'est-là un péché qui mérite la mort, & auquel sont condamnés ceux qui ont connu le seul vrai Dieu. On ne demandoit point à Dieu la vie de ces gens-là ; mais on ne les privoit pas de l'espérance du salut, s'ils s'adressoient à J. C. avec une sincere repentance. Ainsi donc, le péché à mort, dans S. Jean, seroit l'idolâtrie. Le péché contre le S. Esprit paroît être le blasphème ou l'outrage fait au S. Esprit, en attribuant, contre la conscience, les miracles à la vertu des démons ; c'est le dernier excès de l'impiété. Le péché irrémisissible de l'auteur de l'épître aux Hébreux, c'est vraisemblablement l'apostasie entiere. (D. J.)

PÉCHÉ ORIGINEL, (*Critique sacrée.*) La tradition a bien varié sur le péché originel. Clément d'Alexandrie n'a point connu ce péché, comme on le voit par-la maniere dont il explique les paroles de Job, *chap. xiv, 4*, selon la version des septante, & celui du *Pf. 51, v. 7*. Pour le dernier, il pré-

tend que David parle d'Eve, la mere du genre humain, qui n'eut des enfans que depuis qu'elle fut tombée dans la transgression. Voyez Stromat, *lib. III, page 488 & 489.* Mais Origene, disciple de Clément d'Alexandrie, abandonna l'opinion de son maître, & soutint que les hommes naissent pécheurs, comme on le voit dans son Commentaire sur S. Matthieu, dans son Homélie xiv ; sur S. Luc, dans l'Homélie xviii, sur le Lévit, & dans la réponse à Celse, *lib. IV, pag. 191.* Le lecteur peut consulter là-dessus les notes de Spencer. Dans le dernier ouvrage d'Origene, il cite, en faveur de son opinion, le passage de S. Paul aux Romains, *chap. v, 14.* Mais au lieu qu'il y a dans les exemplaires, & c'est en effet la bonne leçon, qui n'ont point péché à la ressemblance de la transgression d'Adam, Origene a lu, qui ont péché à la ressemblance, &c. Au fond, la raison d'Origene étoit, que les ames qui ont existé avant le corps, avoient péché avant que d'être incorporées. Beausobre, *Remarques critiques.* (D. J.)

PÉCHÉ VOLONTAIRE, (*Critique sacrée*) ἀμαρτήματα ; il semble que ce péché soit celui dans lequel on persévère malgré les remontrances, *Hebr. ch. x. 26.* Il est beau à un homme, dit l'auteur de l'Ecclésiaste, lorsqu'il est repris de son péché, de se repentir, car il évitera par ce moyen le péché volontaire, ὅπως γὰρ φεύξῃ ἐπίστιον ἀμαρτήματα *ch. xx, v. 7.* En effet, celui qui se repent lorsqu'on lui fait connoître sa faute, prouve qu'il a été surpris ; & s'il est véritablement repentant, il évite la rechûte, ou le péché volontaire, puisqu'il n'ignore plus ni la nature de l'action, ni sa propre foiblesse. (D. J.)

PECHECAL, terme de relation, non que les Indiens donnent aux inondations qui arrivent chez eux dans un certain temps de l'année. Ce sont des débordemens causés par les grandes pluies, & par la fonte des neiges qui sont sur les montagnes. Le plat-pays en est couvert, & les rivieres en sont enflées, comme le Nil lorsqu'il se déborde en Egypte. Cette inondation arrive tous les ans aux Indes, pendant les mois de juillet, Août, septembre & octobre. (D. J.)

PECHEM, f. m. (*Mat. méd. des anc.*) nom donné par les Grecs modernes à la racine qu'Avicenne & Sérapion appellent *behem*. La description qu'ils en font, leur distinction en *pechem* rouge & blanc, les vertus qu'ils leur prodiguent, sont celles du *behem* dans les auteurs Arabes. Myrepsé, qui traite de cette plante, en rapporte les mêmes choses qu'Avicenne, & nommément que le *pechem* étoit une racine ligneuse, extrêmement ridée sur toute sa surface, à cause de la grande humidité de sa tiffure, qui s'exhaloit en la faisant sécher très-promptement. D'ailleurs, on voit bien que *pechem* est formé de *behem*, en changeant le *b* en *p*; ce qui est arrivé fréquemment, & en aspirant *h* en *x*, ou *ch*, ce qui n'est pas moins commun. (*D. J.*)

PECHER, f. m. *persica*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Ce pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit charnu presque rond, & sillonné dans sa longueur. Ce fruit renferme un noyau, qui a sur sa surface de petites fosses assez profondes, & qui renferme une amande oblongue. Ajoutez aux caractères de ce genre, le port de chacune des especes. Tournefort, *Inst. rei herb.* V. PLANTE. (I)

PECHE, (*Bot. Jard.*) en latin, *persica*.

Caractère générique.

La fleur du *pécher* est androgyne; elle est composée, 1°. d'un calice en forme de godet, percé par le fond, divisé en cinq découpures ou segmens obtus, qui s'étendent jusqu'à la moitié du calice, & se renversent sur le godet; 2°. de cinq, & quelquefois de six pétales, disposés en rose, & creusés en cueilleron; 3°. de vingt à trente étamines attachées aux parois intérieures du calice, & groupées par quatre ou six entre chaque division: elles sont terminées par des sommets en forme d'olive; 4°. d'un pistil formé d'un embryon arrondi, lisse ou velu, selon l'espece, & d'un style de la longueur des étamines, surmonté d'un stigmate obtus. L'embryon devient un fruit très-succulent, dont la chair environne un

gros noyau ligneux, fort dur & comme rustiqué, ou creusé de sillons irréguliers, qui renferme une amande amere.

On peut comprendre les especes de pêches dans quatre classes; 1°. celles dont la peau est velue, & dont la chair se détache facilement de la peau & du noyau; ce sont les *pêches* proprement dites; 2°. celles dont la peau est velue, mais dont la chair ne quitte ni la peau, ni le noyau; on les nomme *pavies*; 3°. celles dont la peau est violette, lisse & sans duvet, & dont la chair quitte le noyau; ce sont les *pêches violettes*; 4°. celles dont la peau est violette, lisse & sans duvet, & dont le noyau est adhérent à la chair; elles se nomment *brugnons*.

Si les botanistes pouvoient se flatter d'avoir suivi les divisions de la nature, d'avoir fait les vrais caractères par lesquels elle a distingué les especes, ou d'avoir au moins marqué sur leur foible estampe (qu'on me passe cette expression) la suite des nuances qu'elle a mises dans le grand tableau de ses ouvrages, il faudroit respecter leurs systèmes comme l'ombre du sien; mais s'il étoit vrai qu'ils fussent nés, pour la plupart, d'une forte d'orgueil philosophique qui se plaît à appeler tous les êtres existans, pour les ranger à ses loix arbitraires; s'il étoit vrai encore que les nomenclatures n'eussent guere, jusqu'à présent, d'autre mérite que celui d'une mémoire artificielle, non seulement nous serions en droit de ne pas les regarder comme d'inaffiables regles, mais nous devrions même nous en écarter, toutes les fois qu'en rassemblant trop d'especes sous le même genre, elles jettent de la confusion dans l'esprit, ou lorsqu'elles n'ont aucun égard à des variétés qui nous paroissent essentielles, à cause de leur utilité ou de leur agrément. Ainsi, quoique M. le Baron Von Linné n'ait fait qu'un genre de l'amandier & du *pécher*, nous croyons devoir les distinguer, non-seulement parce qu'il se trouve des différences assez marquées entre les organes de la fructification & les fruits de ces deux arbres, mais encore en faveur des especes & des variétés si nombreuses des pêches qui font nos délices. Qu'un botaniste infatigable gravisse contre les rochers pour y caractériser les especes

especés de l'humble famille des mouffes, nous louons ses travaux qui enrichissent l'histoire naturelle de nouvelles connoissances, & qui achevent de développer la chaîne végétale; nous nous intéressons même d'autant plus à ses découvertes, que l'objet de ses observations laisse moins de prise aux sens, & que l'anneau dont il s'occupe, est précisément celui qui paroît lier les êtres bruts aux êtres organisés: mais qu'il nous permette, à son tour, de nous affeoir à l'ombre des arbres fruitiers, & de distinguer avec soin leurs utiles & belles productions, quand même elles ne nous offriroient de diversité que dans le coloris & la saveur. Et quel fruit mérite plus notre attention que la pêche? Sa beauté, qui réunit l'éclat des fleurs au velouté d'une peau délicate, attire & charme les regards; son eau abondante, où se mêlent & se temperent le sucre, l'acide & le parfum, est la plus agréable liqueur dont la nature nous ait fait don. Ce fruit nous intéresse encore à d'autres titres; il est, pour ainsi dire, notre ouvrage. Que la pêche soit originaire de la Perse; qu'elle ait passé de cette contrée en Egypte, & delà dans le Péloponèse, c'est ce que nous ne prétendons pas contester; mais Pline n'en comptoit encore que quatre especes; de son temps, une seule pêche se vendoit jusqu'à trente sesterces: plus heureux que les Romains, nous en avons rassemblé jusqu'à quarante especes, qui se le disputent par leur bonté, leur volume & leur coloris, sans compter une foule d'autres que nos richesses nous font négliger. Les pêches sont devenues de nos jours si communes, que leur prix n'excede pas les facultés des moindres citoyens; & toutes leurs variétés, nous avons achevé de les perfectionner par la greffe, par la culture & par la taille, après les avoir créées dans nos pépinières. La naissance du pavie de Pomponne, dit M. Duhamel du Monceau, de la pêche d'Andilly, de la belle de Vitry, de la chanceliere, de la madeleine de Courson, &c. ne remonte pas à des temps fort éloignés du nôtre, & il est au moins vraisemblable que les autres bonnes pêches ne nous ont pas été envoyées du jardin d'Eden. Nous commencerons par donner une courte des-

cription de tous les *pêchers*: nous imaginons que c'est une des connoissances qu'on trouvera avec le plus de plaisir dans cet article; il contient de très-bons préceptes pour l'éducation, la plantation & la culture de cet arbre fruitier, ainsi qu'un petit nombre de principes sur la taille, qui paroît insuffisant, maintenant que le jardinage est plus en honneur que jamais; & que les *pêchers* s'enorgueillissent, pour ainsi dire, d'être soignés par de nobles mains, & semblent redoubler de fertilité sous les mains délicates de nos Dames, qui ne dédaignent pas de les tailler elles-mêmes. Si nous avons plus de raisons pour nous étendre que n'en avoit l'estimable auteur du premier article, nous avons aussi bien plus de ressources qu'il n'en avoit, par tout ce que nous pourrions puiser dans nombre d'excellens ouvrages que, depuis peu, l'on a imprimés sur la culture du *pêcher*; mais c'est précisément cette abondance qui nous contraint de nous resserrer dans d'étroites bornes: seroit-il possible de transcrire des volumes? quel système adopterions-nous? Nous pourrions nous éviter le reproche d'avoir préféré une méthode exclusivement à toutes les autres. En effet, ne nous le dissimulons pas, il n'y en a peut-être encore pas une qui ait atteint à sa perfection, & le temps n'est pas venu où, en rassemblant sur cet objet toutes les lumieres acquises, on pourra en tirer des principes généraux, dont l'application, faite par un cultivateur intelligent, se prêtera à chaque terroir, à chaque climat, moyennant les modifications convenables. Jusqu'ici la plupart de ces méthodes ne paroissent pas se plier également à toutes les circonstances locales. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur au *Traité de la culture du pêcher*, de M. de Combes, au livre de l'abbé Roger Shabol, & à un petit *Traité* excellent qu'une société d'amateurs vient de donner en dernier lieu au public, où l'on verra l'art de la taille soumis, pour ainsi dire, aux regles de la géométrie: on lira aussi avec fruit ce que Thomas Hilt, dans un ouvrage sur les arbres fruitiers, a dit du *pêcher*; mais nous recommandons singulièrement la lecture des principes généraux de la taille, qui se trouvent dans le *Traité des arbres fruitiers* de

M. Duhamel du Monceau, où la méthode du frere Philippe est rapportée. Le sage académicien n'en adopte aucune; il n'ose même en proposer une nouvelle. Quelle présumption à nous, si nous essayons de donner une feule de nos idées sur la taille du *pêcher* ! Qui ne fait que cette feule partie du jardinage demande, à quiconque veut y faire quelques découvertes, une occupation presque unique, & l'expérience d'un grand nombre d'années ? Il ne s'agit pas de moins que de fuivre un *pêcher* depuis sa greffe jusqu'à sa mort, ou du moins sa caducité, que doivent retarder des soins intelligens. Nous nous bornerons donc à rapporter à la suite des especes le principe premier de la taille du *pêcher*, pris de sa constitution particuliere; la méthode de Miller, parce qu'elle ne se trouve dans aucun ouvrage françois de notre connoissance; quelques particularités peu connues ou trop négligées de la culture de cet arbre, & les doutes de M. Duhamel du Monceau sur la taille que les habitans de Montreuil mettent en usage.

Especes.

Nous avons rapporté au genre de l'amandier un arbusse à fleurs doubles, que M. Duhamel du Monceau appelle *persica Africana nana*; *flore incarnato, pleno, sterili*.

Miller le range aussi parmi les *pêchers*; mais, comme on ne peut connoître son vrai genre, parce qu'il ne fructifie pas, & comme il est généralement connu sous le nom d'*amandier nain à fleurs doubles*, il est au moins aussi bien placé qu'il le seroit ici.

Especes simplement curieuses.

Pêcher à fleur semi-double. Cet arbre, par l'éclat & l'abondance de ses fleurs d'un rose vif, est le plus beau de ceux qui décorent le printemps: il est peu fertile; ses fruits ne sont pas beaux, mais-ils sont passablement bons: ils mûrissent à la fin de Septembre.

Pêche-noix. Cette pêche ne mûrit que fort tard dans les automnes chauds & secs: souvent elle ne mûrit pas du tout; ainsi l'arbre mérite peu d'être cultivé.

Pêche-amande. Ce *pêcher* ne peut être

admis dans les très-grands jardins qu'en faveur de la variété.

Pêcher-nain. Ce *pêcher* ne devient pas plus grand qu'un pommier greffé sur paradis, de sorte qu'on l'éleve quelquefois dans un vase pour le servir avec son fruit sur la table. Les boutons sont presque les uns sur les autres, comme les écailles de poissons; ses grandes fleurs sont rangées autour de la branche, & tellement serrées, qu'elles n'en laissent rien entrevoir: une branche longue de trois pouces en porte jusqu'à quarante ou quarante-cinq, & forme le plus joli feston: les feuilles sont grandes & belles: le fruit est rond, assez gros & abondant. Un de ces petits *pêchers*, dont la tête n'a que neuf ou dix pouces d'étendue, en porte jusqu'à huit ou dix: leur peau est rarement colorée, leur eau n'est pas agréable: ils mûrissent vers la mi-octobre.

Especes qu'on cultive pour la bonté de leurs fruits.

Avant-pêche blanche. Les bourgeons de ce *pêcher* sont menus & verts comme les feuilles: les feuilles sont languettes, relevées de bossés, pliées en gouttieres, & recourbées en différens sens; les fleurs sont très-grandes & presque blanches; le fruit n'est pas plus gros qu'une noix; sa peau est blanche, sa chair est fine, son eau est très-sucrée; elle a un parfum musqué qui la rend très-agréable. Cette pêche est la plus hâtive de toutes; elle mûrit quelquefois dès le commencement de juillet.

Avant-pêche rouge. *Avant-pêche de Troyes.* Ce *pêcher* donne peu de bois & beaucoup de fruit; les bourgeons sont rouges & menus; ses feuilles sont d'un vert jaunâtre, & froncées près de la nervure du milieu; ses fleurs sont grandes & de couleur rose: son fruit est plus gros que le précédent; il est rond; la peau est colorée d'un vermillon fort vif du côté du soleil; la chair est fondante, l'eau est sucrée & musquée: cette pêche ne mûrit, aux meilleures expositions, qu'à la fin de juillet ou au commencement d'août; de sorte qu'il faut mettre la premiere espece à différens aspects, afin de remplir l'intervalle entre elle & celle-ci.

Double de Troyes. *Pêche de Troyes.*

Petite mignone. Les bourgeons de ce *pêcher* sont rouges du côté du soleil, & verts de l'autre; ses fleurs, très-petites, le distinguent bien de l'avant-pêche rouge; son fruit est une fois plus gros: la peau est teinte d'un beau rouge très-foncé du côté du soleil; du côté de l'ombre, elle est d'un blanc jaunâtre un peu tiqueté de rouge; c'est une bonne pêche. Sa maturité, qui arrive vers la fin d'août, concourt avec celle des dernières avant-pêches rouges.

Avant-pêche jaune. L'arbre ressemble en tout au suivant, hors par son fruit: il est moins gros que la double de Troyes, & mûrit en même temps. Un gros mame-lon pointu & recourbé, en forme de capuchon, le termine par la tête. Le côté du soleil est d'un rouge-brun foncé, le côté opposé est d'un jaune doré; la peau est par-tout couverte d'un duvet épais; la chair est jaune, fine & fondante, & l'eau douce & sucrée.

Alberge jaune. Pêche jaune. Ce *pêcher* noue fort bien son fruit; les bourgeons sont d'un rouge foncé du côté du soleil; les feuilles sont d'un vert approchant de la feuille morte, & rougissent en automne: les fleurs sont petites & d'un rouge foncé; mais quelquefois on trouve ce *pêcher* à grandes fleurs: le fruit est un peu plus gros que la petite mignonne, rouge du côté du soleil, jaune du côté opposé: la chair est d'un jaune vif, pâteuse dans les terres sèches, ou lorsque l'arbre est languissant: l'eau est sucrée & vineuse, lorsque le terrain n'est pas trop humide, & que le fruit a acquis toute sa maturité sur l'arbre. Cette pêche mûrit vers la fin d'août, après la double de Troyes & l'avant-pêche jaune.

Rossanne. Ce *pêcher* est une variété de l'alberge jaune; ses feuilles sont un peu plus larges, & souvent froncées auprès de la grande nervure: ses fruits sont un peu plus gros, plus arrondis, & moins hâtifs; ils se terminent en pointe très-aiguë.

Pavie-alberge. Persais d'Angoumois. La chair de ce pavie est un peu jaune, très-fondante: sa peau est d'un rouge très-foncé du côté du soleil. Ce fruit, qui mûrit vers la fin de septembre, est excellent en Angoumois.

Madelaine blanche. Cet arbre est très-

sensible aux gelées du printemps; ses bourgeons sont d'un vert pâle, quelquefois un peu rougeâtres du côté du soleil; leur moëlle est presque noire; les feuilles sont grandes; ses fleurs, grandes & d'un rose pâle, paroissent de bonne heure: son fruit est d'une belle grosseur; la peau est fine, elle est presque par-tout d'un blanc tirant sur le jaune: du côté du soleil, elle est fouettée d'un peu de rouge tendre & vif dans les terrains & aux expositions convenables: cette pêche est délicieuse. Sa maturité est vers la mi-août. Il y a une variété de ce *pêcher* qu'on pourroit nommer *petite madelaine blanche*.

Pavie blanc. Pavie-madelaine. Ce pavie ressemble beaucoup à la pêche précédente. La moëlle des bourgeons est blanche; ses fleurs sont très-pâles; ses feuilles sont presque toutes un peu froncées sur l'arête. La peau du fruit est toute blanche, excepté du côté du soleil, où elle est marbrée de très-peu de rouge vif. Sa chair est ferme & adhérente au noyau, comme celle de tous les payies: son eau est assez abondante & très-vineuse, lorsque le fruit est bien mûr; ce qui le fait estimer de ceux qui ne haïssent pas les fruits fermes. Il est très-bon confit, tant au sucre qu'au vinaigre: il mûrit au commencement de septembre.

Pêche-Malie. Ce *pêcher* est assez vigoureux & fécond; la moëlle des bourgeons est un peu brune: ses feuilles sont dentelées plus profondément que celles de la madelaine blanche, & moins que celles de la madelaine rouge. La peau du fruit prend du côté du soleil un rouge ordinairement marbré de rouge plus foncé: sa chair est blanche & fine, son eau un peu musquée & très-agréable. Le temps de sa maturité est un peu après la madelaine rouge.

Véritable pourprée hâtive à grandes fleurs. Ce *pêcher* est vigoureux & fertile; ses bourgeons sont forts & médiocrement longs; ses feuilles sont terminées en pointes très-aiguës; ses fleurs sont d'un rouge assez vif, & s'ouvrent bien. Le fruit est gros, & divisé par une rainure large, suivant sa hauteur. La peau est couverte d'un duvet épais, elle est d'un beau rouge foncé du côté du soleil; l'autre côté est tiqueté de très-petits points d'un rouge vif. La chair est fine & très-fondante; l'eau est abondante, excellente &

très-fine. Cette belle pêche, qui peut être regardée comme une des meilleures, mûrit dans le commencement d'août, ordinairement avant la madelaine blanche.

Pourprée tardive. Ce pêcher est vigoureux; les bourgeons sont gros; les feuilles sont grandes, dentelées très-légèrement, froncées sur l'arête, pliées & contournées en différens sens: les fleurs sont très-petites; le fruit est rond & gros: la gouttière est un peu marquée; la peau est teinte d'un rouge vif & foncé du côté du soleil; le côté de l'ombre est de couleur jaune-paille: la chair est succulente, très-rouge près du noyau; l'eau est douce & d'un goût relevé: sa maturité est au commencement d'octobre. Merlet l'a confondu avec la mignonne.

Mignonne. Grosse mignonne. Veloutée de Merlet. L'arbre est vigoureux, donne beaucoup de fruits, & pousse assez de bois: ses bourgeons sont minces & fort rouges du côté du soleil; ses feuilles sont grandes, d'un vert foncé, dentelées finement & légèrement: les fleurs sont grandes, d'un rouge vif; son fruit est gros, bien rond, divisé par une gouttière profonde, ayant souvent un de ses bords plus relevé que l'autre. La queue est si courte & si enfoncée dans une cavité large & profonde, que la branche fait impression sur le fruit. La peau est fine & comme satinée; elle est d'un rouge-brun foncé du côté du soleil; du côté de l'ombre, elle est d'un vert clair tirant sur le jaune. Cette pêche est fort bonne: elle mûrit un peu plus tard que la madelaine.

Pourprée hâtive vineuse. L'arbre est assez vigoureux & très-fertile, il n'est pas délicat sur l'exposition: les bourgeons sont longs, plians & menus, d'un rouge foncé du côté du soleil: les fleurs sont grandes & d'un rouge vif; les feuilles, d'un vert foncé, sont plus grandes que celles de la grosse mignonne: le fruit est d'une belle grosseur, rond, un peu aplati par le bout, & divisé en deux par une gouttière profonde: l'eau est d'un rouge très-foncé, même aux endroits qui ne sont pas frappés du soleil; la chair est fine, & n'est jamais pâteuse; l'eau est abondante, vineuse, quelquefois aigrelette, sur-tout dans les terrains froids.

Bourdin. Bourdine. Narbonne. Ce pê-

cher est grand & vigoureux, il se met aisément à fruit; il en porte quelquefois trop, & alors il faut en retrancher une partie: il réussit très-bien en plein vent, où il donne du fruit plus petit, mais plutôt & plus excellent qu'en espalier: ses feuilles sont très-grandes, unies & d'un beau vert; ses fleurs sont petites, couleur de chair, bordées de carmin. Son fruit est presque rond, divisé par une gouttière très-large & assez profonde, souvent bordée d'une levre plus relevée que l'autre bord; le côté opposé à la gouttière est applati ou enfoncé: la peau est colorée d'un beau rouge foncé: la chair est fine & fondante; son eau est vineuse & d'un goût excellent: la maturité de cette belle & bonne pêche est vers la mi-septembre.

Chevreuse hâtive. Ce pêcher est très-vigoureux & donne beaucoup de fruits: ses feuilles sont grandes & se plient en gouttière; ses fleurs sont petites; son fruit est d'une belle grosseur, un peu alongé, divisé par une gouttière très-sensible, bordée de deux levres, dont l'une est plus relevée que l'autre; il est souvent parfumé de petites bossés, sur-tout vers la queue, & il est terminé par un mamelon pointu, ordinairement assez petit: la peau du côté du soleil a un coloris rouge, vif & agréable: la chair est blanche, fine, très-fondante: son eau est douce, sucrée & de fort bon goût.

Pêche d'Italie. C'est une variété de la chevreuse hâtive; l'arbre est très-vigoureux, on ne connoît aucun pêcher qui pousse des bourgeons aussi longs & aussi forts: le fruit est plus tardif que le précédent.

Belle chevreuse. L'arbre ressemble en tout à celui de la chevreuse hâtive; le fruit est alongé; la gouttière n'est très-sensible que vers les extrémités, sur-tout à la tête, où l'on aperçoit une fente & un mamelon pointu. La cavité au fond de laquelle s'attache la queue, est presque toujours bordée de quelques bossés; il est assez ordinaire d'en apercevoir quelques-unes répandues sur le fruit: lorsque cette pêche est bien mûre, la peau est jaune presque par-tout, excepté du côté du soleil où elle prend un rouge clair & brillant: la chair n'est ordinairement ni très-fondante, ni très-délicate: son eau est sucrée & assez agréable: cette pêche mûrit

avec la mignonne vers le commencement de septembre.

Véritable chancelière à grande fleur. Ce *pêcher* ressemble beaucoup à celui de la chevreuse. Ses fleurs sont grandes : son fruit est d'une belle grosseur, un peu moins allongé que la chevreuse : il est divisé en deux hémisphères inégaux, par une rainure qui n'a de profondeur que près de la queue ; à la tête on voit un très-petit mamelon ; le côté opposé à la rainure est applati ; sa peau est d'un beau rouge du côté du soleil ; son eau est sucrée & excellente : elle mûrit au commencement de septembre, après la belle chevreuse. Ces deux pêches ne se distinguent que par la fleur & le temps de la maturité du fruit. Dans plusieurs jardins, on trouve pour la chancelière une variété de la chevreuse qui a la fleur petite, & le fruit un peu plus rond & moins hâtif.

Chevreuse tardive, pourprée. L'arbre est vigoureux & charge beaucoup : ce qui oblige d'éclaircir le fruit afin qu'il devienne plus beau : ses bourgeons sont rouges du côté du soleil ; ses fleurs sont petites, de couleur rouge-brun. Le fruit est un peu allongé, d'une bonne grosseur ; sa peau est un peu verdâtre du côté du mur, & d'un très-beau rouge du côté du soleil ; son eau est excellente : cette pêche mûrit à la fin de septembre. Il y a des chevreuses très-tardives qui méritent peu d'être cultivées, parce qu'elles mûrissent rarement. Les chevreuses demandent d'excellents terrains & de bonnes expositions ; elles dégèrent lorsqu'elles se trouvent plantées moins avantageusement.

Pêche-cerise. L'arbre a le même port que le *pêcher* de petite mignonne ; il fructifie assez bien ; les fleurs sont petites & d'un rouge pâle : le fruit est petit, bien arrondi & terminé par un mamelon qui est ordinairement assez gros, long & pointu : la peau est lisse, fine, brillante, d'une belle couleur de cerise du côté du soleil, & blanche comme de la cire du côté opposé. Ces couleurs, qui sont comparables à celles de la pomme d'api, rendent ce petit fruit très-agréable à la vue ; la chair est assez fine & fondante ; l'eau est d'un assez bon goût dans les terrains secs & aux bonnes expositions. Cette pêche mûrit vers le commencement de septembre.

Petite violette hâtive. Ce *pêcher* est un bel arbre, passablement vigoureux, qui donne assez de bois & beaucoup de fruits, même en buissons ; ses fleurs sont très-petites, de couleur rouge-brun : ses feuilles sont lisses, allongées & d'un beau vert : ses bourgeons sont rouges du côté du soleil. Son fruit est à-peu-près de la grosseur de la double de Troyes, presque rond, & un peu applati sur les côtés : la gouttière est peu profonde, & terminée par un mamelon assez petit : la peau est lisse, sans duvet, d'un rouge violet du côté du soleil, & d'un blanc jaunâtre sous les feuilles ; sa chair est fine, assez fondante ; son eau est sucrée, vineuse & très-parfumée ; ce qui fait mettre la petite violette au nombre des meilleures pêches : elle mûrit au commencement de septembre. Pour la manger bonne, il faut la laisser sur l'arbre, jusqu'à ce qu'elle commence à se faner près de la queue. La *violette d'Angervilliers*, qu'on vante avec raison, est la même, ou une petite violette qui n'en diffère que parce qu'elle est un peu plus hâtive.

Grosse violette hâtive. L'arbre ressemble au précédent & donne beaucoup de fruits, même en plein vent : sa fleur est très-petite ; son fruit est une fois plus gros que la petite violette ; sa chair est moins vineuse : il mûrit un peu après. Les moins gros sont les meilleurs.

Violette tardive. Violette marbrée. Violette panachée. Ce *pêcher* est vigoureux & fertile : ses bourgeons sont d'un rouge très-foncé du côté du soleil : les feuilles sont grandes, & froncées près de l'arête : les fleurs sont très-petites, de couleur rouge-pâle : le fruit est de moyenne grosseur, très-ressemblant à la grosse violette hâtive, mais plus allongé & souvent comme anguleux. A la tête, on remarque un petit enfoncement, au milieu duquel on aperçoit ordinairement un point blanc, duquel sort le style desséché du pistil, comme un poil noir assez long : la peau est lisse, violette, marquée de petites taches rouges du côté du soleil : l'eau est très-vineuse, lorsque les automnes sont chauds & secs ; mais lorsqu'ils sont froids, cette pêche ne mûrit point. Il faut planter ce *pêcher* à l'exposition la plus chaude & découvrir les fruits ;

ils mûrissent un peu avant la mi-octobre.

Brugnon violet musqué. Ce pêcher est vigoureux, pousse beaucoup de bois & produit abondamment : ses bourgeons sont gros, longs, rouges du côté du soleil ; ses feuilles sont dentelées très-finement ; ses fleurs sont grandes & belles, & d'un rouge pâle : quelquefois cet arbre est à petites fleurs ; son fruit ressemble à la grosse violette hâtive ; il est un peu moins gros & presque rond : la peau est d'un beau rouge violet du côté du soleil : les bords de cette couleur sont marquetés de gros points blanchâtres : la chair n'est point sèche, quoique ferme : son eau est d'un goût excellent, vineuse, musquée & sucrée. Ce brugnon mûrit à la fin de septembre. Il faut planter l'arbre à la meilleure exposition, ne cueillir le fruit que lorsqu'il commence à se faner, & même lui laisser faire son eau quelque temps dans la fruiterie.

Jaune lisse. Lissée jaune. L'arbre est vigoureux & ressemble au pêcher de petite violette hâtive ; les bourgeons sont longs & jaunâtres ; les feuilles jaunissent en automne ; les fleurs sont de grandeur moyenne ; le fruit est rond, moins gros que la grosse violette, quelquefois un peu applati. La peau est jaune, lisse, sans duvet, un peu fouettée de rouge du côté du soleil. La chair est jaune & ferme. Lorsque les automnes sont chauds, l'eau est sucrée, très-agréable, & prend un petit goût d'abricot : ce fruit mûrit à la mi-octobre. On peut le conserver une quinzaine de jours dans la fruiterie, où il acquiert sa parfaite maturité, de sorte qu'on en mange jusqu'au commencement de novembre.

Belle-garde. Galande. Ce pêcher est un bel arbre, sur-tout dans les bonnes terres : ses bourgeons sont gros, rouges du côté du soleil ; ses fleurs sont très-petites & pâles ; son fruit est gros, rond, ressemblant beaucoup à l'admirable ; la gouttière est très-peu marquée ; sa peau est presque par-tout teinte d'un rouge pourpre, qui tire sur le noir du côté du soleil ; sa chair est ferme, cependant fine & pleine d'une eau sucrée & de fort bon goût. Cette pêche mûrit à la fin d'août, après les mignonnes & la madelaine rouge. La belle-garde de Merlet

est une perlique très-différente de notre belle-garde.

Admirable. L'arbre, grand, fort, vigoureux, produit beaucoup de bois & de fruits : ses bourgeons sont gros, ses feuilles grandes & longues ; ses fleurs sont petites & pâles ; son fruit est très-gros, ayant trente lignes de diamètre : sa peau est teinte de rouge vif du côté du soleil ; ailleurs elle est couleur de paille : cette pêche mûrit à la fin de septembre. Sa beauté & ses excellentes qualités lui ont mérité son nom. Cette pêche n'est pas sujette à devenir pâteuse, & elle réussit assez aux médiocres expositions : mais elle est digne des meilleures. Cet arbre exige plus d'attention qu'un autre à la taille, parce que souvent il a des branches languissantes, & qu'il en perd subitement de fort grosses, étant très-sujettes à la cloque.

Admirable jaune abricotée. Pêche d'abricot. Grosse pêche jaune tardive. Ce pêcher ressemble à l'admirable par son port. Il donne assez de fruits ; ses bourgeons sont d'un vert plus jaune ; ses feuilles jaunissent en automne, & même rougissent par la pointe ; sa fleur est grande & belle ; quelquefois on trouve ce pêcher à petites fleurs, comme l'admirable : son fruit est gros, rond, applati : sa peau est jaune, couverte d'un duvet fin, elle prend un peu de rouge du côté du soleil ; sa chair est jaune, elle est ferme, quelquefois un peu sèche, & même pâteuse, quand les automnes sont froids : son eau est agréable, & relevée d'un petit parfum d'abricot dans les automnes chauds. Cette pêche mûrit vers la mi-octobre ; les fruits qui restent les derniers sur l'arbre sont les meilleurs. L'admirable jaune s'éleve bien de noyau & en plein vent, où son fruit est meilleur & plus coloré, mais considérablement moins gros. Il y a une variété de cette pêche qui donne des fruits plus gros.

Pavie jaune. C'est un fort bon fruit, que M. Duhamel du Monceau a rapporté de Provence, qui devient quelquefois plus gros que le pavie de Pomponne, & mûrit aussi facilement dans notre climat.

Teton de Vénus. Ce pêcher est très-ressemblant à l'admirable jaune : la fleur est petite, couleur de rose, bordée de carmin.

Quelques-unes de ses feuilles se froncent près de l'arête : son fruit est moins rond que le précédent, quelquefois il est beaucoup plus gros ; la gouttière est peu profonde, & terminée par un petit enfoncement à la tête du fruit, où il se trouve ordinairement un mamelon ; cependant quelquefois il n'y a dans les gros fruits ni gouttière, ni mamelon : la peau est couverte de duvet fin, elle ne prend pas beaucoup de couleur du côté du soleil ; tout ce qui est à l'ombre est de couleur de paille : la chair est fine & fondante ; l'eau a un parfum très-fin & très-agréable ; ce fruit se mange à la fin de septembre.

Royale. Ce pêcher ressemble à l'admirable, par sa vigueur, sa fertilité, la force de ses bourgeons & la beauté du feuillage ; la fleur est petite, de couleur de chair, bordée de carmin : son fruit tient de l'admirable & du reton de Vénus ; il est un peu applati d'un côté : à la tête, on remarque deux petits enfoncemens aux côtés d'un mamelon assez gros : cette pêche est souvent relevée de bosses du côté du soleil ; la peau est lavée de rouge clair, chargée de rouge plus foncé ; du côté de l'ombre, elle est presque verte : la chair est blanche, excepté près du noyau où elle est plus rouge que l'admirable : l'eau est sucrée, relevée & agréable. Ce fruit mûrit à la fin de septembre.

Belle de Vitry. Admirable tardive. L'arbre est vigoureux & fertile ; les bourgeons sont forts ; les feuilles sont grandes, quelquefois dentelées assez profondément ; la fleur est petite, de couleur rouge-brun ; le fruit est gros & plus rond que la nivette ; la gouttière est large & peu profonde ; le côté opposé est un peu applati ; la tête est souvent terminée par un petit mamelon pointu : on remarque quelquefois sur ce fruit de petites verrues, la peau est adhérente à la chair, elle est verdâtre ; le côté exposé au soleil, est lavé de rouge clair, marbré d'un rouge plus foncé ; le duvet est blanc, long & se détache aisément ; la chair est ferme, fine, succulente, & jaunit en mûrissant ; l'eau est d'un goût relevé & fort agréable : cette pêche mûrit vers la fin de septembre. Pour être bonne, il faut qu'elle soit bien mûre, & qu'elle ait passé quelques jours dans la fruiterie.

Pavie rouge de Pomponne. Pavie monstrueux. Pavie camu. Cet arbre est très-vigoureux ; ses bourgeons sont forts & longs ; la feuille est grande, dentelée très-finement & légèrement ; les fleurs sont grandes, elles ne s'ouvrent pas bien, leurs pétales étant très-creusés en cuilleron ; son fruit est rond, d'une grosseur extraordinaire, ayant souvent quatorze pouces de circonférence ; la peau est d'une belle couleur rouge du côté du soleil. Quand l'automne est chaud & sec, ce fruit est fort bon ; il mûrit au commencement d'octobre : il reste long-temps sur l'arbre, où il fait un très-bel effet. On a un autre pavie rouge qui diffère si peu du précédent, qu'à peine peut-on le regarder comme une variété : il mûrit un peu plutôt, & n'est pas si gros.

Teindou. Tein doux. L'arbre est vigoureux, les bourgeons sont gros & presque verts ; les feuilles sont grandes, & ne sont point, ou que fort peu dentelées ; les fleurs sont de moyenne grandeur ; les fruits sont gros & assez ronds ; ils sont partagés en deux hémisphères, un peu inégaux, par une gouttière qui s'étend presque également sur les deux côtés ; à peine est-elle sensible sur la partie la plus renflée ; mais elle est assez profonde vers la queue, qui est si courte, que la branche fait impression sur le fruit, & vers la tête, où elle se termine par deux petits enfoncemens, entre lesquels il y a ordinairement, au lieu d'un mamelon, une élévation large d'environ une ligne, qui communique & s'étend aux deux hémisphères ; la peau prend un rouge tendre du côté du soleil ; la chair est blanche ; l'eau est sucrée & d'un goût très-délicat. Cette pêche mûrit vers la fin de septembre.

Nivette. Veloutée. Cet arbre est assez vigoureux, donne beaucoup de fruits ; ses bourgeons sont gros, peu rouges, même du côté du soleil ; les feuilles sont grandes & lisses ; ses fleurs sont petites, de couleur rouge foncée ; son fruit est gros, arrondi, un peu longuet ; la gouttière est large & peu profonde ; la tête est quelquefois terminée par un petit mamelon pointu, placé au milieu d'une petite cavité peu profonde ; la peau est adhérente à la chair, à moins que le fruit ne soit très-mûr ; elle est

verdâtre & jaunit lors de la maturité; le côté du soleil est comme lavé d'un rouge foible, chargé de taches d'un rouge plus foncé; elle est toute couverte d'un duvet fin & blanc, qui la fait paroître satinée; la peau est si adhérente à la queue, qu'en cueillant le fruit il en reste souvent un peu attaché après: la chair est ferme, succulente, d'un blanc tirant sur le verd; l'eau est sucrée & relevée, quelquefois un peu âcre: cette pêche mûrit à la fin de septembre. Pour être bonne, il faut qu'elle soit bien mûre, & qu'elle ait passé quelques jours dans la fruiterie.

Perfique. L'arbre est beau, vigoureux, & donne beaucoup de fruits, même en plein vent; les feuilles sont larges, très-longues, un peu foncées sur l'arête, & relevées en bossés; les fleurs sont petites & d'un rouge pâle; le fruit est allongé & ressemble à la chevreuse; mais il est plus gros, il est comme anguleux & parsemé de petites bossés; à la queue il y en a une plus remarquable, qui ressemble à une excrescence; la peau est d'un beau rouge du côté du soleil; la chair est ferme, blanche, succulente; l'eau est d'un goût relevé, fin, très-agréable; le noyau reproduit l'espece sans dégénérer: cette pêche mûrit en octobre & novembre: quoique la plus tardive des bonnes pêches, elle est excellente; la plupart des jardiniers la confondent avec la nivette.

Pêche de Pau. Cette pêche est grosse, arrondie & terminée par un gros mamelon fort saillant; la chair est fondante, lorsque le fruit peut mûrir parfaitement; l'eau est relevée & assez agréable: cette pêche est si tardive, qu'elle ne peut réussir que dans les automnes chauds & secs, & aux meilleures expositions que plusieurs pêches excellentes méritent mieux.

Sanguinole. Betterave. Drufelle. L'arbre est assez fertile; les bourgeons sont menus & d'un rouge foncé du côté du soleil; les feuilles rougissent en automne; les fleurs sont grandes & de couleur de rose; le fruit est assez rond & petit; toute la chair est rouge & un peu sèche; l'eau est âcre & amère, à moins que l'automne ne soit chaud: cette pêche est excellente en compote, & elle mûrit après la mi-octobre.

La *cardinale* est à-peu-près la même espece de pêche; mais elle est beaucoup plus grosse, meilleure & moins chargée de duvet.

Ces especes ne sont pas toutes sur le catalogue des RR. PP. Chartreux de Paris; en revanche, il s'y en trouve d'autres qui ne sont pas dans le *Traité des arbres fruitiers*. Dans le nombre de celles-ci, il y en a peut-être qui ne diffèrent que par les noms; c'est ce que nous ne pouvons assurer: les voici.

La *cardinale de Furstemberg*. Elle est rouge en dedans, & l'arbre porte de petites fleurs. N'est-ce pas une des pêches rouges de M. Duhamel du Monceau?

La *vineuse de Fromentin* est très-grosse, d'un rouge-brun, plus longue que ronde: elle fleurit à grandes fleurs; ses feuilles ne sont pas sujettes au mauvais vent.

La *transparente ronde*. Elle est rouge d'un côté, & a la chair ferme & très-délicate; elle fleurit à grandes fleurs.

L'*incomparable en beauté* est très-grosse & ferme; son eau est vineuse: elle fleurit à grandes fleurs; elle s'éleve de noyau.

La *belle Beauce*, excellente pêche (dit le *Catalogue raisonné des Chartreux*); elle est d'un beau rouge éclatant, & fleurit à grandes fleurs.

La *belle Tillemont* est une excellente pêche (dit le même *Catalogue*); elle fleurit à petites fleurs.

La *Monfrin* est une pêche lisse, jaune en dedans; sa chair est ferme, a peu d'eau & est très-sucrée; elle fleurit à petites fleurs.

On trouve encore sur le même *Catalogue* le *pavie de Nevington* & la *madelaine tardive* à petites fleurs.

Premier principe de la taille du pêcher.

» Le *pêcher*, dit M. Duhamel du Mon-
 » ceau, se livrant à une ardeur excessive
 » de croître & de s'acquitter envers le
 » cultivateur, épuise ses forces naissantes
 » par une fécondité prématurée, & se pré-
 » pare à une ruine prochaine, en se surchar-
 » geant d'un grand nombre de branches,
 » auxquelles il ne peut fournir une nour-
 » riture suffisante; aussi est-il souvent obli-
 » gé d'en abandonner une partie, qui périt
 » par la disette, & lui-même, outrant
 toujours

» toujours ses efforts, succombe en peu
 » d'années : il faut donc employer quel-
 » que moyen propre à le contenir sans
 » le décourager ; tempérer son ardeur sans
 » le détruire ; établir une juste proportion
 » entre son travail & sa vigueur , & l'en-
 » tretien dans cette activité modérée qui
 » nourrit ses forces & lui prolonge la vie :
 » ce moyen est la taille.

Il s'agit de cette constitution singulière du
pêcher, que sa taille doit différer de celle
 de tous les autres arbres fruitiers ; il n'est
 pas moins certain qu'elle doit être beau-
 coup plus difficile : aussi un *pêcher* bien
 taillé , qui tapisse une grande étendue de
 mur , qui n'est nulle part dégarni , dont les
 branches sont symétriques & égales ,
 dont les bourgeons sont espacés avec régularité,
 dont les fruits prodigieux & peints des
 plus vives couleurs , semblent avoir été attachés
 avec la main sans économie ni profusion ;
 aussi , dis-je , un tel arbre est le chef-
 d'œuvre du jardinage , ainsi que le plus riant
 des spectacles qu'offre la nature cultivée.

Mais quand on pense que cette taille ,
 qui demande en général tant de soins &
 d'intelligence , doit encore varier suivant
 l'espèce du *pêcher* , son âge , sa santé , son
 exposition , &c. : on commence seulement
 à sentir combien elle doit être difficile.

Nous avons déjà dit que nous avons
 plusieurs méthodes , & que pas une encore
 ne pourroit peut-être s'étendre à tous les
 cas , à tous les sols , à tous les climats
 (j'entends parler de ceux où le *pêcher* peut
 réussir) : nous avons indiqué les ouvrages
 François auxquels le lecteur peut avoir
 recours ; nous allons traduire en sa faveur
 ce qu'en dit le fameux jardinier de Chelsea.

» La première intention (nous abrè-
 » geons) est d'étendre horizontalement les
 » premières branches qu'a poussées un
 » *pêcher* nouvellement planté ; car l'im-
 » portant est de procurer d'abord à vos
 » arbres de bons membres , où la sève se
 » distribue également , & au moyen des-
 » quels le bas de l'arbre puisse demeurer
 » toujours bien garni. On pourra toujours
 » tirer de ces branches de quoi garnir le
 » milieu , qui , moyennant cela , se trouvera
 » rempli de branches à fruit ; au lieu que ,
 » dans la méthode ordinaire , il n'est occupé

» que par de grosses branches infertiles. La
 » seconde attention (importante sur-tout
 » pour les premières années) c'est de visi-
 » ter souvent vos *pêchers* , depuis le mois
 » de Mai jusqu'à ce que la sève se ralen-
 » tisse , afin d'abattre avec la main tous
 » les tendres bourgeons qui sortent en-
 » devant , ou dans tel autre endroit de
 » l'arbre où ils ne peuvent demeurer ; & de
 » pincer les branches vigoureuses , pour
 » procurer le développement des branches
 » secondes & moyennes , propres à gar-
 » nir cet endroit de l'espalier : mais il faut
 » bien se garder de pincer les branches
 » moyennes là où il s'y en trouve suffi-
 » samment ; il n'en naîtroit que des bran-
 » ches foibles , qui ne donneroient que des
 » fruits mal conditionnés ; & il en résul-
 » teroit la confusion dans les rameaux , qui
 » est la plus grande faute qu'on puisse faire
 » dans la taille d'un arbre.

Il faut observer (nous traduisons exac-
 tement) 1°. que chaque partie de l'arbre
 soit également fournie de bois à fruit ; 2°.
 que les branches ne soient pas trop pro-
 ches les unes des autres : il faut se rap-
 peler que tous ces arbres portent leurs fruits
 sur le jeune bois , ou de la précédente
 année , ou tout au plus de celle d'aupara-
 vant ; passé cet âge , elles ne produisent
 plus ; c'est pourquoi il faut raccourcir les
 branches de manière à leur faire pousser
 annuellement de nouveaux bourgeons dans
 chaque partie de l'arbre ; ce à quoi l'on
 ne peut parvenir par la méthode ordinaire ,
 où l'on néglige les arbres dans le temps
 précisément qu'on peut le mieux les con-
 duire ; savoir , en Avril , Mai & Juin : c'est
 alors qu'il faut , en pinçant , réprimer l'essor
 de certaines branches ; & par la même
 opération faite sur les branches voisines des
 vuides , procurer le développement des bour-
 geons capables de les remplir. Nés dans
 cette saison , ces bourgeons ont le temps
 de mûrir & de se fortifier ; au lieu que
 tous ceux qui ont poussé après la mi-Juin ,
 demeurant herbacés & moëlleux , s'ils peu-
 vent encore produire quelques fleurs , sont
 trop foibles pour nourrir des fruits ; c'est
 pourquoi ceux qui ne visitent leurs espa-
 liers qu'en deux saisons , & ne les déchar-
 gent qu'avant l'hiver & au milieu de l'été ,

né peuvent point les mettre en bon état, lorsque toutes les branches produites au printemps, restent sur l'arbre jusqu'au milieu ou la fin de Juin (ce qui se pratique ordinairement) : quelques-unes, entre les plus vigoureuses, dérobent la plus grande partie de la nourriture aux moins fortes, lesquelles, lorsqu'on a retranché les premières, demeurent trop affoiblies pour porter du fruit; ainsi, l'arbre lui-même s'épuise à alimenter des branches inutiles qu'il faut retrancher annuellement: c'est ainsi qu'un trop grand nombre d'espaliers de *pêchers* sont conduits; voilà pourquoi l'on se plaint tant du vain luxe de leur végétation: en effet, par cette méthode, deux ou trois branches, en attirant la sève, deviennent, au détriment des autres, d'une vigueur aussi grande que stérile; au lieu que si la sève avoit été également distribuée à un nombre symétrique de branches, on n'auroit pu remarquer nulle part, dans l'étendue de l'arbre, une végétation irrégulière & trop vive; le remède est pire que le mal. Lorsqu'on retranche souvent ces branches gourmandes, on détruit entièrement les *pêchers* ou du moins on les rend si foibles, qu'ils ne sont plus désormais capables de produire.

Il est donc de la plus grande importance pour les espaliers, particulièrement pour les *pêchers*, de les visiter deux ou trois fois en avril & en mai, pour ôter tous les jeunes bourgeons mal placés, & attacher tous ceux que l'on conserve dans un ordre convenable, c'est-à-dire, de manière que chacun puisse jouir de l'air & des rayons du soleil, qui leur sont également nécessaires pour les mûrir & les disposer à porter l'année suivante. Lorsqu'on donne exactement ces soins aux *pêchers*, on n'est pas dans le cas de tant user de la serpette; on ne s'en sert jamais qu'à leur grand dommage; car leurs branches boisées sont ordinairement tendres & moëlleuses à un certain point, & lorsqu'elles sont blessées, elles ne se guérissent pas si aisément que celles de la plupart des autres arbres. A l'égard de la distance qu'on doit mettre entre les branches en palissant, il faut qu'elle soit proportionnée à la grosseur du fruit & à la grandeur des feuilles: on remarque que les arbres à grandes feuilles ont naturellement

leurs branches plus espacées que ceux qui en portent de moindres; & il faut qu'un jardinier étudie la nature, puisqu'il doit seulement l'aider dans ses opérations, en attachant les branches contre les treillis: placez-les, autant qu'il sera possible, à des distances égales, & ayez soin de n'en lier aucune verticalement.

Parlons maintenant de la taille proprement dite: elle se fait ordinairement en février & en mars (nous abrègerons quelquefois); mais, suivant notre opinion, on doit la faire en octobre, lorsque les feuilles commencent à tomber; les blessures seront guéries avant le froid, & il n'y aura pas à craindre que l'arbre en puisse souffrir: les branches étant alors mises en proportion avec la force des racines, toute la sève montante sera entièrement employée, au printemps, à nourrir les utiles parties des bourgeons qu'on a laissés; au lieu que s'ils sont demeurés entiers jusqu'en Février, la sève étant dès-lors en mouvement dans ces bourgeons, comme l'attestent les boutons qu'on voit s'enfler, la plus grande partie de cette sève sera déjà portée à l'extrémité de ces bourgeons entiers, pour nourrir telles fleurs qui doivent être ensuite retranchées; c'est ce que vous pouvez alors observer aisément, à l'inspection des plus forts bourgeons: vous trouverez que les boutons du bout s'enflent plutôt que la plupart des boutons inférieurs: & cela doit être ainsi, puisque n'y ayant alors que des feuilles pour retenir la sève dans les boutons d'en-bas, ceux d'en-haut l'attirent nécessairement.

Mais quand il n'y auroit dans la taille d'automne qu'un avantage égal à celui de la taille du printemps, toujours seroit-elle préférable, en ce que le jardinier est alors bien moins occupé, & peut y donner plus de soins, & que cet ouvrage ayant été fait avant l'hiver, & les plates-bandes demeurant libres dès-lors, on peut les façonner & les ensemercer plutôt.

Lorsque vous taillez vos arbres, il faut avoir attention de couper au-dessus d'un bouton à bois, aisé à distinguer des boutons à fleurs qui sont plus courts, plus ronds, plus enflés; car lorsque la partie des bourgeons que vous laissez n'a pas à son

bout un bouton à bois pour attirer la seve, elle meurt le plus souvent jusqu'au premier des boutons à bois inférieurs; de sorte que le fruit qui est né entre le bout & ce bouton inférieur, est perdu: un bouton à feuilles ne rempliroit qu'imparfaitement cette fonction. La longueur que vous devez laisser aux bourgeons, doit être proportionnée à la force de l'arbre: sur un arbre vigoureux & sain, vous pouvez donner dix pouces de taille & même plus; sur un arbre foible, il n'en faut que six: cette règle est cependant subordonnée à celle qui précède, c'est-à-dire, qu'il faut faire la taille plus longue ou plus courte que nous ne l'avons conseillé dans deux cas opposés, lorsqu'on ne peut autrement terminer cette taille par un bouton à bois, si nécessaire pour la prospérité future de la branche. Il faut aussi retrancher entièrement toutes les pousses foibles, quand même elles seroient chargées de plusieurs boutons à fleurs; car elles ne pourroient nourrir un fruit bien conditionné, & elles affoiblissent les autres parties de l'arbre.

Rien n'a plus exercé l'industrie des curieux, que la découverte des moyens propres à garantir les fruits d'espèces délicates, des accidens qui les tuent dans leur fleur, ou quelque temps après leur naissance: on a imaginé des paillaçons tendus en-devant des arbres, & des auvents placés au-dessus pour arrêter les frimats; mais ces abris ne se sont pas toujours trouvés suffisans; d'où il faut conclure qu'il y a d'autres causes de la soudaine mort des embryons & des jeunes fruits, que celles qui viennent du dehors.

1°. Un arbre trop surchargé de branches foibles mal mûries & confuses, paroît au printemps tout couvert de fleurs, & fait concevoir aux moins expérimentés les plus grandes espérances; cependant la seve s'épuise à nourrir toutes ces fleurs, & l'on voit des bourgeons se dessécher tout-à-coup: on croit qu'ils ont été frappés de la gelée ou d'un mauvais vent, tandis que cet accident a été nécessairement causé par une mauvaise taille; on y pare en se conformant exactement à la nôtre.

2°. Lorsqu'un arbre a été trop enterré, sur-tout dans les terrains froids & humides,

la seve contenue dans les branches se met en mouvement dès les premiers beaux jours; mais elle s'épuise à nourrir les fleurs, & se dissipe par la transpiration des écorces, tandis que le soleil n'ayant pas encore pénétré jusqu'aux racines, elles n'ont pu mettre leur activité en balance avec celle des branches; & pour tout dire, n'ont pas encore puisé dans la terre une nouvelle nourriture capable d'alimenter l'arbre & de réparer ses pertes; faute de quoi, l'on voit dans cet intervalle mourir subitement les bourgeons & les jeunes fruits: si les arbres sont jeunes, il faut les arracher pour les replanter plus haut; s'ils sont trop âgés, on est contraint de les sacrifier & de recommencer la plantation, avec l'attention de rapporter des terres nouvelles & convenables, & d'élever ces terres au-dessus du niveau des allées.

3°. On fait quelquefois des tranchées dans le gravois ou le tuf dans lesquels on rapporte de la terre, pour y planter les *pêchers*: lorsque leurs racines ont atteint aux bords de ces excavations, il faut que l'arbre languisse: il n'y a pas d'autre remède que d'élargir ces tranchées, pour y ajouter de nouvelle terre; mais, quoi qu'on fasse, des arbres ainsi plantés ne sont point de longue durée.

Lorsque l'infertilité des *pêchers* n'est occasionnée par aucune de ces causes, & qu'on ne peut s'en prendre qu'à l'inclémence du printemps, il est bon de les abriter avec des paillaçons (de toile ou de la paille de pois); mais il faut avoir grande attention de ne pas serrer ces couvertures trop près de l'arbre, d'y laisser jouer l'air, & de ne pas en continuer l'usage plus long-temps qu'il n'est absolument nécessaire: sur-tout de ne les ôter tout-à-fait qu'après les avoir auparavant levées ou écartées chaque jour plus long-temps, afin que procédant ainsi par degrés, les arbres ne soient pas surpris par l'impression de l'air libre, auquel il seroit très-dangereux de les exposer tout-à-coup: que si l'on ne veut pas s'astreindre à ces soins, il vaut infiniment mieux s'en remettre à la saison; elle n'est jamais si rigoureuse, qu'elle ne laisse une suffisante quantité de pêches sur des arbres bien conduits & bien exposés.

Une précaution qui n'a point ces inconvéniens, & dont on s'est toujours bien trouvé, c'est d'attacher au-dessus de vos arbres, deux planches de sapin amincies par un des bords, & jointes ensemble, en forme d'avent, pour le parer de l'humidité & du froid qui vient d'en-haut. Lorsque le fruit est bien noué, il faut les ôter, afin de laisser les feuilles & les branches jouir des pluies & des rosées.

Lorsque la muraille étant fort longue peut être enflée par les vents, il est très-bon de les rompre, en élevant transversalement de quarante piés en quarante piés, des haies de roseaux avancées de dix piés.

Une fois que les fruits nouvellement noués ont pris la grosseur d'une petite noix, il faut les éclaircir, ne les laissant qu'à cinq ou six pouces au moins les uns des autres, & n'en conservant qu'un seul d'entre ceux qui sont groupés en bouquet. Le plus gros *pêcher* ne doit nourrir que soixante pêches; trente-six ou quarante-huit, sont tout ce qu'un arbre moyen en peut porter sans se fatiguer: cet utile sacrifice rend le fruit plus beau & meilleur; & ce qui n'est pas un petit avantage, les arbres, par ce soulagement annuel, demeurent plus vigoureux & vivent plus long-temps.

Quand le printemps est chaud & sec, il est très-essentiel de creuser la terre en bassin d'environ six piés de diametre au pié de chaque *pêcher*, & de couvrir de litiere la terre du fond de ce bassin une fois la semaine, ou une fois chaque quinzaine, suivant le besoin: vous verserez dans ce creux huit ou dix gallons, c'est-à-dire vingt ou vingt-quatre pots d'eau; vous jetez la même quantité, ou même une plus grande quantité d'eau, au moyen d'un pomme d'arrosoir trouée à petits trous, en forme de pluie sur toute l'étendue de l'arbre; cette fraîcheur, nourrissante empêchera le jeune fruit de tomber: ce secours continué jusqu'à ce qu'il ait fini de croître, le rendra plus gros, plus beau & beaucoup meilleur: ce soin est de tous celui que doivent le moins négliger ceux qui veulent manger d'excellens fruits, & je ne saurois trop en recommander l'usage; mais il faut le discontinuer dès que le fruit ne grossit plus: alors il n'a plus besoin que de chaleur.

Miller assure qu'un *pêcher* greffé sur des sujets convenables, peut vivre plus de cinquante ans, & selon lui, les pêches de ces vieux arbres ont une qualité supérieure: une des raisons qu'il donne de la courte durée de la plupart des *pêchers* est, qu'ils sont greffés sur l'amandier, dont la vie, dans son opinion, est très-bornée; en cela son avis differe étrangement de celui de M. Duhamel du Monceau: cet Académicien prétend que les meilleurs pruniers sont de mauvais sujets pour le *pêcher*; que l'amandier leur est bien préférable, & que l'abricotier convient singulièrement à quelques *pêchers* délicats; il ajoute que le *pêcher* de noyau, si l'on en pouvoit trouver une espece qui ne fût pas sujette à la gomme, seroit peut-être le meilleur sujet qu'on pût employer. Il passe pour certain, en France, que les *pêchers* sur prunier doivent être préférés dans les terres fortes un peu humides & superficielles, & que ceux sur amandier sont meilleurs dans les terres légères & profondes. M. Duhamel du Monceau assure que ces derniers réussissent dans toutes sortes de terres, pourvu qu'elles aient du fond. Les deux especes de pruniers auxquelles on confie en France la greffe des *pêchers* cultivés, sont, suivant leurs especes, la *cerisette* & le *saint-julien joré*; mais faute d'une exacte description de ces sauvageons, on ne les peut distinguer dans les provinces; ou, s'ils sont connus, c'est sous d'autres noms: il en est de même de ceux que Miller appelle *muscle white pearplum*.

Malgré tout le respect que nous avons pour Miller, nous ne pouvons que le blâmer de la sortie qu'il fait sur nos jardiniers, & par extension sur les François en général. Il prétend que les jardiniers Anglois ont sur nous l'avantage d'un siecle d'expérience de plus dans leur art; que leur doctrine même sur la culture du *pêcher*, doit être préférée à la nôtre; cette prétention peut être juste à l'égard de certaines parties du jardinage; mais c'est une suprême injustice de vouloir nous disputer l'ancienneté à l'égard de la culture du *pêcher*, dont toutes les excellentes especes créées en France, ont même conservé en Angleterre leurs noms françois, qui attestent leur origine. On fait à quelle perfection les habitans de Mon-

treuil ont poussé la taille du *pêcher*, qu'ils cultivent depuis si long-temps; personne n'ignore qu'ils cueillent sur leurs arbres les plus belles & les meilleures pêches du monde. Nous rapporterons cependant les doutes de M. Duhamel du Monceau sur la méthode qui leur est propre, & qu'on ne pourroit peut-être pas employer par-tout avec un égal succès.

» Les habitans de Montreuil, dit M. Duhamel du Monceau, retranchent toutes les branches foibles, & même ils n'en conservent de moyennes qu'au dé- faut de fortes; c'est sur celles-ci qu'ils taillent par préférence: ils déchargent beaucoup leurs arbres, & allongent leur taille sur les fortes branches, jusqu'à trois piés ou trois piés & demi, & sou- vent ils taillent pour fruit une partie de petites branches sortie de ces fortes branches: comme ils se proposent, avec raison, d'avoir de beaux fruits, cette méthode de ne tailler que sur les branches vigoureuses & capables de les bien nourrir; est propre à bien remplir leur objet; mais leurs arbres, malgré leur attention à les ouvrir, se dégarnissent bientôt par le bas. De jeunes *pêchers* plantés entre les vieux, couvrent en peu de temps le vuide que ceux-ci laissent sur l'espa- cier, & réparent leur défaut; mais on fait combien il est rare de trouver un terrain semblable à celui de Montreuil, & des cultivateurs aussi intelligens & aussi expérimentés: au reste, leur pratique n'est pas absolument uniforme; elle varie sui- vant les vues des particuliers, dont les uns ne s'occupent que du produit de leurs arbres, & d'autres étendent leur attention sur leur forme & leur durée.

Il est aisé de sentir que la qualité du sol décidant de la végétation des arbres, doit régler leur taille. Une terre douce, meuble, substantieuse, profonde, qui ne pe- che ni par excès ni par défaut d'humidité, est celle qui convient le mieux au *pêcher*; mais lorsqu'on n'est pas assez heureux pour avoir de semblables terroirs à sa disposition, ne doit-on pas tenter de se les procurer artificiellement? c'est sur quoi nos Jardi- niers Auteurs gardent presque tous le silen- ce, & en quoi nous pensons qu'on doive

imiter les Anglois. Voici ce que dit Miller sur la préparation des plates-bandes pour les *pêchers*.

Plus les plates-bandes seront larges, mieux les arbres viendront; mais elles ne doivent jamais avoir moins de huit piés: on les fait & on les élève avec de la terre rapportée. Dans les sols ordinaires qui sont plus secs qu'humides, on creuse de deux piés & demi: si la terre est trop humide, il faut mettre du gravois au fond des tran- chées, & y pratiquer des pierrées pour l'écou- lement des eaux: dans ces deux cas, vous élevez les plates-bandes d'un pié au-dessus du niveau; mais si la terre est sèche, six ou huit pouces d'élévation suffiront: si votre sol a des pierres, du gravois, de l'argile, du tuf, près de la superficie, vous ne creuserez pas du tout, & vous y for- merez vos plates-bandes, en y ajoutant de la terre rapportée, que vous élevez de deux piés au-dessus du niveau de l'allée. Dans tous les cas cette terre doit être prise dans un pâtis, & n'être ni trop hu- mide, ni trop compacte, ni trop sèche; mais douce, onctueuse & de couleur noi- sette, *hazel loam*. L'automne avant celle où l'on doit planter, on enlève cette terre par gazon de dix pouces d'épaisseur, que l'on dispose par tas; on remue souvent ces tas pour briser les gazons, que les gelées de l'hiver & les chaleurs de l'été achevent d'ameublir. Au mois de septembre, environ deux mois avant de faire la plantation des *pêchers*, on conduit & on emploie cette terre dans les jardins. Les auteurs Anglois conseillent de fumer les plates-bandes des *pêchers* tous les deux ans, ayant attention de se servir de fumier de vache dans les sols sablonneux, de fumier de cheval dans les plus frais; de répandre & d'enterrer cet engrais en novembre: ils défendent de mettre de gros légumes dans les plates- bandes, mais ils conseillent d'y en cultiver de petits, sur-tout de ces herbages qui n'oc- cupent la terre qu'au printemps. Le peu de nourriture (disent-ils) que ces plantes dé- roberont aux *pêchers*, est bien réparé par les fréquentes cultures que ces petits légumes exigent, & dont les *pêchers* profitent. Ils veulent aussi qu'on laboure au pié des ar- bres chaque automne, & qu'on remue la

terre des plates-bandes avec la fourche, trois fois pendant l'été : nous ne pouvons qu'approuver toute cette culture, & nous ne sommes nullement de l'avis que les *pêchers* réussissent très-bien dans les allées, sans plates-bandes à leurs piés, nous ne pouvons contester l'expérience; mais nous sommes très-assurés qu'elle ne peut avoir un bon succès que dans des terrains de la première qualité.

On peut s'y prendre de quatre manières pour mettre des *pêchers* en espalier : 1°. planter un noyau de prune ou une amande aux distances convenables auprès du mur, dans le dessein de greffer les sujets qui en proviendront; 2°. planter un sujet dont l'écusson n'a pas encore poussé; 3°. planter une greffe qui a fait la première pousse; 4°. planter une greffe de deux ou trois ans, qu'on a taillée & palissée d'avance dans la pépinière, pour ébaucher la forme: la première de ces manières est conseillée par M. Décombes; elle est condamnée par des principes qu'on a vus dans le cours de cet article. Les arbres semés en place enfoncent leurs racines plus que les autres, surtout l'amandier, qui les plonge naturellement très-avant. Or, il est essentiel que les racines des arbres qui portent le *pêcher*, s'étendent sous une mince superficie de terre, pour qu'elles reçoivent les bienfaits des rosées & des rayons solaires; autrement, les arbres croissent mal, & les fruits ne sont ni beaux ni bons. Je fais même qu'en certains endroits on fait un cintre en maçonnerie, sous l'endroit où les racines des *pêchers* doivent être placées.

La seconde manière usitée en Angleterre nous paroît excellente; elle donne l'avantage de pouvoir, dès la première année, en pinçant le tendre bourgeon, lui faire produire, aux distances que l'on veut, des branches latérales d'égale force, qui doivent servir de premiers membres au *pêcher*, & qui sont, pour ainsi dire, les pièces principales de l'édifice de la taille.

La troisième manière est celle que l'on met en usage le plus généralement.

La quatrième ne convient que pour faire des remplacements; encore n'oserions-nous même, dans ce cas, conseiller de s'en servir.

Nous ne parlerons point de la distance

qu'on doit mettre entre les *pêchers*, on est peu d'accord sur ce point; elle dépend de la hauteur des murs, de la qualité du sol, & de l'espece de taille qu'on se propose de mettre en usage: nous pouvons cependant assurer qu'en aucun cas elle ne doit être de moins de dix piés.

Nous finirons par exhorter le cultivateur à élever en demi-plein vent, lorsqu'il en aura la commodité, toutes les especes de *pêchers* qui peuvent y réussir, & que nous avons indiquées: ces arbres ne demandent pas une taille régulière, pourvu qu'on les monte d'abord sur trois ou quatre membres égaux, & disposés un peu horizontalement, & qu'on taille chaque printemps leurs bourgeons suivant leurs forces; car ces arbres, qui pourront vivre une trentaine d'années, produiront abondamment des pêches moins grosses, mais plus colorées & bien meilleures que celles des espaliers. On peut aussi élever ces mêmes especes, & peut-être plusieurs autres, en buissons bas évuidés. Ceux qui voudront planter les noyaux des excellentes pêches bien mûres, reproduiront quelquefois la même espece, & verront souvent naître des variétés passablement bonnes; ils pourront aussi gagner des especes nouvelles & estimables; car c'est ainsi que la nature, en se jouant, a produit, sous des mains curieuses, tous les bons fruits que nous cultivons. (*M. le Baron de Tschoudi.*)

Les pêches sont souvent endommagées par quantité d'insectes. Dès le printemps, le bouton à fleur est attaqué par une chenille verte, que l'on trouve derrière les branches, & qu'il faut détruire. Lorsque les murs sont mal crépis, les loirs, les mulots, les rats, les souris & les musaraignes s'y réfugient, & entament tous les fruits à mesure qu'ils commencent à mûrir. On peut détruire ces animaux nuisibles à force de tendre, aux approches, des fourmies & des quatres de chiffre. La déféctuosité des murs occasionne aussi le dégât des fourmis, qui ne s'attachent & ne font de mal qu'autant que l'arbre est infecté de pucerons, dont l'excrément mielleux les attire. Il faut commencer par détruire les pucerons, en coupant le bout des branches, & en ôtant toutes les feuilles

qui en sont couvertes. A l'égard des fourmis, on en détruit une grande-quantité en mettant au pié de l'arbre un pié de bœuf frais, dont on égraille la peau sans l'ôter. Bientôt il est couvert de fourmis, que l'on fait périr en trempant le pié de bœuf dans l'eau. Les perce-oreilles endommagent souvent les grosses & petites mignonnes; on peut prendre ces insectes avec les onglers de mouton, où ils aiment à se réfugier. Enfin, pour se débarrasser des mouches-guêpes & autres insectes de ce genre, on n'a pas trouvé d'autre moyen, que de leur suppléer d'autres fruits plus communs, qui puissent les attirer par leur douceur & leur mollesse.

Les végétaux comme les animaux, sont sujets à des maladies; le *pêcher* en a surtout une qui lui est particulière. Il est souvent endommagé par les vents roux, qui occasionent une nielle, un brouis, que l'on nomme la *eloque*. Les feuilles s'épaississent & se recoquillent, en devenant rougeâtres & galeuses. Cet état désagréable est encore plus nuisible à l'arbre & au fruit. On détruit ce mal en coupant tous les bouts des branches, & toutes les feuilles qui en sont infectées. La gomme est une autre maladie qu'il faut bien se garder de négliger; dès qu'on s'en aperçoit, nul autre remède que de couper la branche au-dessus de l'écoulement; mais si le mal empire & s'étend jusqu'à un certain point, le plus court est d'arracher l'arbre. Il en est de même, lorsqu'il vient à être atteint d'une espèce de glu noirâtre qui couvre tout le *pêcher*: ce mal est occasioné par une sève corrompue qui s'extravase, & qui est si contagieuse, qu'il faut faire enlever promptement l'arbre qui en est infecté. Enfin, il arrive quelquefois que dans les mois de juin & de juillet, il tombe sur les *pêchers* une nielle blanche & contagieuse, qui endommage l'arbre & le fruit: le remède est de raccourcir les branches à mesure qu'elles en sont atteintes.

On pourra consulter sur les bonnes espèces de pêches le Catalogue des RR. PP. Chartreux de Paris, & l'Essai sur l'agriculture de M. l'Abbé Nolin; & pour la culture du *pêcher*, le Traité de M. de Combe, & un Mémoire de M. l'Abbé Roger, qui a

été inséré dans le Journal économique du mois de février 1755.

PECHER, (*Diete & Matière médic.*) Le fruit & les fleurs sont les seules parties de cet arbre dont nous ayons à faire mention.

Le fruit que tout le monde connoît sous le nom de *pêche*, est un des plus salutaires, comme des plus délicieux de tous ceux que mangent les hommes. Il se trouve cependant, parmi les anciens Médecins, des Auteurs d'un grand nom, tels que Galien & Paul d'Egine, qui en ont condamné l'usage; mais leur autorité est rendue à-peu-près nulle, par les autorités contraires; par celle de Dioscoride & de Pline, par exemple; & l'observation constante décide en faveur du sentiment que nous avons embrassé. Les pêches les plus fondantes ou pêches proprement dites, & celles qui portent le nom de *brugnons*, qui sont les unes & les autres de l'espèce dont la chair n'adhère point au noyau, & qui sont les plus parfumées, sont encore plus salutaires, se digèrent plus aisément, plaisent davantage à l'estomac, que celles qu'on appelle communément *pavies*, dont le parenchyme est toujours plus ferré, & qui sont ordinairement moins parfumées & d'un goût moins relevé. La meilleure façon de manger la pêche, c'est de la manger crue, soit avec du sucre, soit sans sucre; viennent ensuite la compote & la marmelade. La pêche confite à l'eau-de-vie ou à l'esprit de vin, ne vaut absolument rien; elle est toujours échauffante & indigeste, parce qu'elle devient coriace par cette préparation, qui exige d'ailleurs qu'on la prenne avant sa maturité. Cette observation doit porter à croire qu'il vaut mieux boire sur la pêche de l'eau, que du vin, contre l'opinion & la coutume.

On a long-temps & très-anciennement pensé que la pêche étoit un poison en Perse, que l'on croit être le *sol natal* du *pêcher*. Columelle rapporte cette opinion, & Pline la réfute. Il est très-vraisemblable qu'une pêche sauvage est un très-violent purgatif. L'analogie déduite de la vertu des feuilles & des fleurs du *pêcher*, qui peuvent être regardées comme à peine altérées par la culture & par le climat, tandis que le

fruit est absolument dénaturé par ces deux causes; cette analogie, dis-je, fournit une violente présomption, si l'on se rappelle sur-tout les observations qui ne manquent pas sur une foule de faits semblables, sur beaucoup de substances végétales naturellement vénéneuses, adoucies par la culture & par le changement de climat.

Les fleurs du *pêcher* fournissent à la médecine un de ses purgatifs les plus usités, sur-tout pour les enfans. C'est leur infusion, & plus souvent encore un sirop simple préparé avec cette infusion, qu'on emploie ordinairement. On les donne aussi, mais fort rarement, en substance, mangées fraîches sous la forme de salade, ou préparées avec le sucre sous la forme de conserve. Tous ces remèdes rangés dans la classe des purgatifs doux, ne laissent pas que d'avoir une certaine activité, de causer des tranchées dans différens sujets, & de produire même l'effet hydragogue. Les fleurs s'ordonnent par pincées dans les infusions purgatives; & la dose du sirop est depuis demi-once jusqu'à trois & quatre onces.

Les fleurs du *pêcher* passent encore pour un bon vermifuge, qu'on peut donner utilement aux enfans, dans la double vue de tuer & de chasser les vers.

Il faut remarquer que les fleurs de *pêcher* ne doivent pas être soumises à la décoction; elles sont du nombre des substances dont la vertu purgative réside, au moins en partie, dans les principes volatils. Voyez DÉCOCTION, INFUSION & PURGATIF. (b)

PECHEUR, PECHEUR, (*Marine.*) *pêcher* une ancre, c'est rapporter une ancre du fond de l'eau avec celle du vaisseau, lorsqu'on l'a relevé, ce qui arrive quelquefois lorsqu'on mouille dans des rades fort fréquentées. *Pêcher* un bris de naufrage.

PECHEUR, (*Géogr. mod.*) ou *Pakir*, selon M. Delisle, ville de l'Arabie heureuse, située au bord de la mer, dans le Royaume de Fartague selon les uns, & selon d'autres au Royaume de Carefen.

PECHEURIE, s. f. (*Pêche & Comm.*) lieu où l'on fait la pêche, il se dit aussi des plages de la mer orientale ou occidentale,

& même de quelques rivières où l'on pêche des huîtres perlières.

Les *pêcheries* d'orient sont celles de l'île de Bahren, dans le golfe Persique; de Carifa, vis-à-vis Bahren, sur la côte de l'Arabie heureuse, de Manar, sur la côte de l'île de Ceylan, & de quelques endroits de celles du Japon. Les *pêcheries* des Indes d'occident sont toutes dans le golfe du Mexique, le long de la côte de terre-ferme de l'Amérique; entr'autres à la Cubagua, à l'île de la Marguerite, à Comogore, à Rio de la Hacha, & à Sainte-Marthe. Enfin, les *pêcheries* d'Europe qui sont les moins considérables, sont le long des côtes d'Écosse; mais ces dernières perles sont la plus grande partie baroques. (D. J.)

PECHETEAU, voyez BAUDROIE.

PECHEUR, s. m. celui qui fait métier de la pêche. Voyez l'article PÊCHE.

PECHEUR, (*Gramm. & Théolog.*) celui qui commet le péché. Voyez l'article PÉCHÉ.

PECHEUR, voy. MARTIN-PECHEUR.

PÉCHINIENS, s. m. pl. (*Géogr. anc.*)

Péchinis, peuples d'Éthiopie sous l'Égypte.

Ptolomée, l. IV, c. viij, les place entre le fleuve Astapode, & le mont Garbatus.

Les *Péchinis*, selon toute apparence, sont les Pygmées d'Homère. Il y a lieu de croire que c'est la ressemblance du nom &

la petite taille de ce peuple, qui ont donné occasion aux Grecs de les appeler des Pygmées, du mot *πυγμα*; le poing, ou plutôt de celui de *πυγών*, qui signifie une

coudée, & qui a tant de conformité avec le nom des *Péchinis*. Les Poètes n'ont pas toujours cherché des rapports si mar-

qués, pour en faire le fondement de leurs fables. Ils avoient appris, par le récit de quelques voyageurs, que les *Péchinis*

étoient d'une petite taille; que les grues se retiroient en hiver dans leur pays, &

& que ces peuples s'assembloient pour les détruire. Quel fonds à un Poète Grec pour une fable jolie que celle des Pygmées!

mais ce n'est pas la seule conjecture qui puisse établir cette opinion; beaucoup d'autres très-fortes, qu'il seroit trop long de rapporter, contribuent à faire voir que

tout ce qu'on a publié des Pygmées convient parfaitement aux *Péchinis*.

PECHLARN

PECHLARN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, sur la rive droite du Danube, à l'endroit où la rivière d'Erlaph se jette dans ce fleuve. La ressemblance du mot *Erlaph* avec celui d'*Arelape* ou *Arlape*, fait croire que *Pechlarn* est l'*Arelape* des anciens, mot qui vient, par corruption, d'*Ara lapidea* : comme le Danube est fort large dans cet endroit, les Romains y tenoient une flotte. *Pechlarn* appartient à l'Evêque de Ratibonne ; elle est à deux milles au dessous d'Ips, & à un grand mille de Melek. *Long.* 33, 24 ; *lat.* 48, 14.

PECHTEMAL, f. m. (*Terme de relation* :) c'est un tablier rayé de blanc & de bleu, dont les Turcs se couvrent dans le bain, & qu'ils mettent autour du corps, après avoir ôté leurs habits.

PECK, f. m. (*Mesure de contenance.*) mesure dont on se fert en Angleterre pour mesurer les grains, graines, légumes & autres semblables corps solides.

Le *peck* tient deux gallons, à raison d'environ huit livres, poids de trois le gallon. Quatre *pecks* font un boisseau ; quatre boisseaux un comb ou carnok ; deux carnoks une quarte, & dix quartes un lest, qui tient cinq mille cent vingt pintes ; ce qui revient à environ autant de livres poids de trois.

PECKELSEN, (*Géographie.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, & dans l'Evêché de Paderborn, ayant sèance & voix dans les états du pays, mais trop petite & trop pauvre pour être d'ailleurs remarquable. Elle donne pourtant aussi son nom à l'un des bailliages de l'évêché. (*D. G.*)

PÉCOULS, f. m. pl. (*Terme d'Imagers.*) Les *pécouls*, autrement nommés *petits bassins*, sont des bordures de bois unies, qui servent à encadrer des estampes d'une grandeur déterminée.

PECQUET, RESERVOIR DE (*Anat.*) Pecquet naquit à Dieppe, & s'est illustré par la découverte du réservoir du Chyle, qui porte son nom.

PECTEN, f. m. *en Botanique*, c'est le grain du bois de toutes sortes d'arbres. *Voyez* BOIS & ARBRE.

PECTEN, *en Anatomie*, est usité par

Tomc XXV.

quelques auteurs, pour exprimer l'endroit des os pubis, ou la partie inférieure de l'hypogastre, ordinairement recouvert de poil.

PECTINAL, act. (*Ichtiolog.*) c'est le nom qu'on donne aux poissons dont l'arête imite les peignes, tel que la sole, la plie, la limande, le flez, le stételet, le carrelet, le picot, &c. On fait une chasse particulière des poissons *pectinaux*. (*D. J.*)

PECTINEUS, *en Anatomie*, est un des muscles de la cuisse ; il est ainsi nommé, parce qu'il vient de la partie antérieure des os pubis. *Voyez* *Pl. Anatom.* Il se termine au dessous du petit trochanter.

PECTINITE, (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme la coquille appelée *peigne*, en Latin *pecten*, lorsqu'elle est fossile ou pétrifiée. *Voyez* PEIGNE.

PECTIS, (*Musiq. inst. des anc.*) instrument à cordes des anciens, & particulièrement des Lydiens. Le *pectis* avoit deux cordes, comme le prouve Athenée, *liv. V*, *Deipnosoph.* Probablement c'étoit l'instrument appelé *dicorde*, & ce dernier nom n'étoit qu'une épithète. (*F. D. C.*)

PECTORAL, *en Anatomie*, est le nom de deux muscles, dont l'un s'appelle le *grand pectoral*, & l'autre le *petit pectoral*. Le *grand pectoral* occupe presque toute la partie antérieure de la poitrine ; il est charnu & demi-circulaire, & il vient de la clavicule, du sternum & des cartilages de six ou sept côtes supérieures ; & recouvrant une grande partie de la poitrine, il va s'insérer par un tendon court, mais fort & large, à la ligne saillante qui répond à la grosse tubérosité de l'humérus, entre le biceps & le deltoïde. *Voyez nos Planches d'Anatomie.*

Vers leur insertion, ses fibres se croisent. Celles qui viennent de la clavicule sont du côté inférieur du tendon ; & celles qui viennent des côtes inférieures, sont du côté supérieur du tendon.

Les naturalistes observent une manifestation particulière de la Providence, par rapport à la grandeur & à la force du muscle *pectoral* en différens animaux. C'est par l'action de ce muscle que se fait principalement le vol des oiseaux ; c'est pourquoi il est beaucoup plus large & plus fort

dans les oiseaux, que dans tous les autres animaux qui ne sont pas faits pour voler. Voyez OISEAU.

Borelli observe que dans l'homme les muscles *pectoraux* égalent à peine la cinquantième ou la soixante-dixième partie de tous les autres muscles ; mais dans les oiseaux ils sont très-grands : par leur étendue & par leur pesanteur, ils égalent ou même ils surpassent tous les autres muscles de l'oiseau pris ensemble. Voyez VOLER.

Le petit *pectoral* vient de la seconde, troisième, quatrième, cinquième des vraies côtes, & s'attache à l'apophyse coracoïde de l'omoplate.

PECTORAL se dit, en matière médicale, des médicamens qui sont salutaires dans les maladies de la poitrine, & ces remèdes sont, ou atténuans & expectorans dans l'épaississement du sang des vaisseaux pulmonaires & de l'humeur bronchiale, ou épaississans & incraissans dans l'acrimonie de ces mêmes fluides. Voyez BÉCHIKES.

On nomme *pectorale* toute composition qui est faite de remèdes pectoraux ; ainsi l'on dit, apozème *pectoral*, julep *pectoral*, looch *pectoral*, potion *pectorale*. Voy. BÉCHIQUE, RHUME & TOUX.

PÉCULAT, s. m. (*Jurisprud.*) est le crime de ceux qui détournent les deniers qui se lèvent sur le public.

Il fut ainsi nommé chez les Romains, parce que leurs monnoies portoient l'empreinte de quelques figures d'animaux, appelés en Latin *pecus*.

Marc Caton se plaignant que de son temps le *peculat* demeurait impuni, disoit que ceux qui voloient les particuliers, passoient leur vie dans les prisons & dans les fers ; mais que ceux qui pilloient le public, vivoient dans l'opulence & dans la grandeur.

Cependant, chez les Romains, ceux qui étoient convaincus de ce crime étoient punis de mort, & ils ne pouvoient en obtenir l'abolition ; ce qui n'a pas lieu parmi nous.

Ce crime se commet par les receveurs & officiers qui ont le maniement des deniers, ou par les magistrats & autres officiers qui en sont les ordonnateurs.

Il se commet en diverses manières,

comme par omission dans la recette des comptes, faux & doubles emplois dans la dépense ; par des levées & exactions de deniers, faites outre & par dessus les sommes contenues aux commissions du roi ; par la délivrance de doubles contraintes pour une même somme, que l'on fait payer deux fois sans en donner d'acquit ou autrement ; en cachant au peuple la remise que le roi lui a faite de certaines impositions, pendant un temps, & exigeant ces impositions ; en exigeant des redevables de gros intérêts pour les délais qu'on leur accorde ; en employant dans les comptes des pertes de finances qui sont supposées ; en portant en reprise des sommes comme si elles n'avoient point été reçues, quoiqu'en effet elles l'aient été ; en levant des deniers sans commission du roi ; enfin, en retardant les paiemens, & se servant des deniers pour leur profit particulier.

Ceux qui ont prêté leur nom, aide & secours à ceux qui ont commis ces malversations, se rendent coupables du même crime.

Anciennement ce crime, en France, étoit puni de mort comme chez les Romains ; Bouchel, en son traité de la Justice criminelle, en rapporte plusieurs exemples, antérieurs même à l'ordonnance de François I, dont on va parler.

Cette ordonnance, qui est du mois de mars 1545, porte que le crime de *peculat* sera puni par confiscation de corps & de biens, par quelques personnes qu'il ait été commis ; que si le délinquant est noble, il sera, outre ladite peine, privé de noblesse, & lui & ses descendans déclarés vilains & roturiers : & que si aucuns comptables se latitent & retirent du royaume, sans avoir rendu compte & payé le reliquat par eux dû, il sera procédé contre eux par déclaration de même peine que contre ceux qui ont commis le crime de *peculat*.

Mais depuis cette ordonnance, il y a eu bien peu d'exemples de personnes punies de mort pour crime de *peculat*.

Il y a eu néanmoins, en divers temps, des commissions générales & établissement de chambre de justice, pour la recherche de ceux qui avoient mal versé dans les finances ; mais presque toutes ces pourvues ont

été terminées par des lettres d'abolition, accordées moyennant certaines sommes.

Louis XIII, par édit du mois d'octobre 1624, donna grace & abolition à tous les coupables ou complices du crime de *péculat*, qui avant que d'être accusés & prévenus, viendroient à révélation des fautes commises par eux ou leurs complices, restitueront ce qu'ils auroient pris, & donneront mémoires & instructions contre ceux qu'ils auroient déferés : mais au mois de nov. suivant, il y eut une déclaration qui exempta de la recherche ceux qui avoient traité avec le roi ; & par deux édits, des mois de juillet 1665, & août 1669, on voit que la peine du *péculat* n'est plus que pécuniaire.

Une chose à remarquer pour la preuve de ce crime, c'est qu'un témoin singulier est reçu & fait foi, pourvu qu'il y ait plusieurs témoins singuliers qui déposent des faits semblables. Voyez Papon, l. XXII, tit. 2. Despeisses, tom. II, Tr. des Causes criminelles, part. I, tit. 12, sect. 2, art. 7. (A)

PECULAT, f. m. (*Art. milit. des Rom.*) Je n'envisage ici le *péculat* que comme un larcin militaire, qui a trop souvent régné depuis que la guerre exerce ses déprédations. La fameuse loi *Julia* comprit sous le *péculat*, non seulement le larcin des deniers publics, mais encore tout ce qui étoit sacré, ou qui appartenoit à la république ; tel étoit le pillage fait sur les ennemis : elle régloit la punition du crime selon les circonstances : elle punissoit les uns par la déportation, & les autres par la confiscation de leurs biens. On fut obligé, sur la fin de la république, de fermer les yeux sur la punition du *péculat* militaire. En vain Caton se plaignit de la licence des soldats & des généraux : « Les voleurs, » dit-il, des biens de nos citoyens sont » punis, ou par une prison perpétuelle, ou » par la peine du fouet ; & ceux qui volent » le public, jouissent impunément de leurs » larcins dans la pourpre & dans la tranquillité. » Mais alors tout le monde étoit coupable de *péculat*.

On commettoit même ce crime, dans les commencemens de la république, quand on s'arrogeoit quelque chose de ce qui

avoit été pris sur les ennemis. Cicéron, pour rendre le *péculat* dont il accusoit Verrès plus odieux, lui impute d'avoir enlevé une statue qui avoit été prise dans un pillage ennemi. Non seulement on punissoit les généraux & les gouverneurs comme coupables de *péculat*, mais encore les soldats qui ne rapportoient pas ce qu'ils avoient pris, car on exigeoit d'eux, en recevant le serment accoutumé, qu'ils garderoient fidèlement le pillage sans en rien détourner ; & c'est sur le fondement de ce serment, dont la formule est rapportée par Aulugelle, liv. XVI, ch. iv, que le Jurisconsulte Modestini a décidé, ff. ad l. Jul. *péculat*. que tout militaire qui dérobe le pillage fait sur les ennemis, est coupable de *péculat*.

Nous ne sommes pas aujourd'hui si sévères ; non seulement le soldat ne remet rien aux généraux de ce qu'il a pris dans un pillage, mais les généraux eux-mêmes ne rendent compte de leurs pillages ni aux princes, ni à l'état. Cependant ils ne font pas tous dans le cas de Scipion l'Africain, accusé devant le peuple de *péculat*. Ce grand homme, à qui sa conscience ne reprochoit rien, se présenta dans le champ de Mars, & sans daigner entrer dans la justification de son innocence : « Romains, » dit il, ce fut dans un semblable jour que » je vainquis Amilcar & les Carthaginois. » Suspendons nos querelles, & rendons- » nous au capitolé pour remercier les » dieux protecteurs de la patrie. Quant à » ce qui me regarde, ajouta-t-il, si depuis » ma tendre jeunesse jusqu'à ce jour, vous » avez bien voulu m'accorder des honneurs » particuliers, j'ai tâché de les mériter, & » même de les surpasser par mes actions. » En finissant ces mots, il tourna ses pas vers le capitolé, & tout le peuple le suivit. (D. J.)

PÉCULE, f. m. (*Jurisprud.*) c'est ce qu'un fils de famille, un esclave ou un religieux amasse par son industrie, ou acquiert de quelque autre manière, & dont on lui laisse l'administration.

L'invention de *pécule* vient des Romains. Le *pécule*, *peculium*, a été ainsi appelé, *quasi pusilla pecunia*, seu *patrimonium pusillum* ; ou plutôt *quasi res peculiartis*,

chose propre au fils de famille ou autre qui a ce *pecule*.

Il n'y avoit originairement dans le droit qu'une sorte de *pecule* pour les fils de famille & pour les esclaves. Le *pecule* des uns & des autres étoit une légère portion des biens du pere de famille ou du maître, que celui-ci consentoit qui demeurât séparé du reste de ses biens, & pour le compte du fils de famille ou de l'esclave.

Il étoit au pouvoir du maître d'ôter à l'esclave le *pecule* entier, de l'augmenter ou de le diminuer : tout ce que l'esclave acquéroit étoit au profit du maître.

Il en étoit aussi de même, anciennement, des fils de famille ; mais dans la suite, on distingua le *pecule* de ceux-ci du *pecule* des esclaves.

La division la plus générale du *pecule* du fils de famille, est en *pecule* militaire & *pecule* bourgeois ; *militare* & *paganicum*.

Le *pecule* militaire se divise en *castrense* & *quasi castrense*.

On appelle *pecule castrense*, ce qui a été donné au fils, étant au service militaire, par ses parens ou amis, ou ce qu'il a lui-même acquis au service, & qu'il n'auroit pas pu acquérir s'il n'avoit été au service ; car ce qu'il auroit pu acquérir autrement, n'est pas réputé *pecule castrense*.

On entend par *pecule quasi castrense*, ce qui vient au fils de famille à l'occasion de la milice de robe.

On distingue quatre sortes de *pecules quasi castrense* ; savoir,

Le clérical, que les ecclésiastiques acquierent au service de l'église : *L. cum Lege, cod. de Epif. & Cler.*

Le *pecule* appelé *palatinum*, qui est celui que les officiers du palais, c'est-à-dire de la maison du prince, y ont acquis. *L. unic. cod. de pecul.*

Le *pecule forense* du barreau, est celui que les magistrats, les avocats & autres gens de justice, acquierent à l'occasion de leurs dignités ou professions. *L. ult. cod. de inoff. test.*

Le *pecule littéraire* est celui que les professeurs des sciences & médecins acquierent dans leur profession. *Ibid.*

Le pouvoir des fils de famille sur le *pecule castrense* & *quasi castrense*, est absolu

& entièrement indépendant de la puissance paternelle ; ils en peuvent disposer entre-vifs & à cause de mort ; ils peuvent même en disposer par testament. § 1, 2 & 3, *Instit. quibus non est permiffum fac. test. ff. & eod. tit. de castr. pecul. est ult. de inoff. test.*

Le *pecule bourgeois*, *paganum*, est ce qui vient au fils de famille autrement que par le service de robe ou d'épée ; il est de deux sortes, le *profectice* & l'*adventice*.

Le *profectice* est celui qui vient des biens du pere.

Le *pecule adventice* est celui qui vient de la mere, des parens maternels, & de toute autre maniere que des biens du pere.

Tous les anciens droits du pere de famille sur le *pecule profectice*, subsistent encore par-tout où la puissance paternelle a lieu ; mais il n'a plus que l'usufruit du *pecule adventice*, la propriété en appartient au fils.

Il y a même cinq cas où le pere n'a pas l'usufruit du *pecule adventice* ; savoir, 1°. lorsque le fils a accepté une succession contre la volonté du pere. 2°. Lorsqu'on a donné un esclave au fils, à condition de lui donner la liberté. 3°. Quand les biens ont été donnés au fils à condition que le pere n'en auroit pas l'usufruit. 4°. Dans le cas où le pere a partagé avec un de ses enfans la succession d'un autre enfant. 5°. Lorsque le pere, sans juste cause, a fait divorce avec sa femme. 117, 118 & 134.

Le pere avoit anciennement le tiers du *pecule adventice*, pour prix de l'émancipation qu'il accordoit au fils de famille ; mais Justinien, au lieu du tiers en propriété, lui a donné la moitié en usufruit ; de sorte que le fils en conserve seul toute la propriété. (A)

PECULE d'un religieux, qu'on appelle aussi *cote morte*, est ce qu'un religieux possède en particulier, lorsqu'il a quitté la vie commune pour posséder ou desservir une cure, ou autre bénéfice : c'est un *pecule* clérical, sur lequel ce religieux a pendant sa vie, & tant qu'il est hors de son couvent, un pouvoir aussi étendu que le fils de famille l'a sur le *pecule castrense* &

quasi castrense ; mais il ne peut disposer de ce *pécule* par disposition à cause de mort.

Les conciles, les papes, les peres de l'église se sont toujours élevés contre les religieux qui affectoient de posséder quelque chose en particulier. Le concile de Trente en contient de sévères défenses : le pape Clément VIII a confirmé les décrets de ce concile, & ordonné qu'ils seroient observés à la rigueur. Les conciles provinciaux de France y sont conformes, & les institutions d'ordres de tous les âges ont toutes le même vœu à cet égard.

Mais M. de Cambolas prétend, que la rigueur des loix qui condamnent le *pécule* ne doit avoir lieu que pour les religieux qui étoient *arctioris regulæ* ; & M. Bignon dit, qu'il faut se mesurer selon nos mœurs & notre façon de vivre, la plupart des religieux ayant beaucoup relâché de l'observance de l'austérité de leur règle, sur-tout à l'égard de la propriété & de la possession ; qu'on la leur a permise tacitement, en leur laissant la jouissance entiere séparée des bénéfices particuliers.

Tout ce qu'un religieux acquiert dans les emplois dont il est chargé, appartient à l'abbé & au monastere ; mais si le religieux est pourvu d'un bénéfice-cure, son *pécule* ou *cote morte* doit être distribué aux pauvres de la paroisse & à la fabrique. Telle est la jurisprudence du parlement de Paris. Il y a cependant des arrêts du grand-conseil qui adjugent ce *pécule* du religieux-curé à son monastere. Voyez le traité du *pécule* par Gerbais, la bibl. Can. les mémoires du clergé. (A)

PECULIER, ERE, adj. m. & f. (*Lang. franç.*) c'est un de ces mots expressifs que nous avons laissés perdre, & qui ne se trouvent que dans nos anciens auteurs. Henri Etienne est du nombre de ceux qui s'en servent le plus souvent ; il l'a répandu par-tout dans son apologie pour Hérodote. Je me contente de cet exemple : « Il est à » présumer que les siecles qui précèdent le » nôtre, ont eu leur lourderie propre & *péculiere*. (D. J.)

PECULIER, (*Jurisprud.*) se dit de celui qui a un *pécule*, comme un esclave *péculier*, *peculiatu* ; il en est parlé au *Digeste*,

liv. XII, liv. II, § 4, liv. II, § 2. (A)

PECULIUM, Voyez **PÉCULE**.

PECUNE, f. f. (*Littérat.*) S. Augustin en a fait une divinité réelle des romains, quoique Juvenal, qui devoit être mieux instruit que l'auteur de la Cité de Dieu, eût dit : « Funeste richesse ! tu n'as point » de temples parmi nous ; mais il ne nous » manque plus que de t'en élever, & » de t'y adorer comme nous adorons la » paix, la bonne foi, la vertu, la con- » corde. »

PECUNIA, (*Droit Romain.*) Suivant les juriconsultes romains, le mot *pecunia* signifie non seulement l'argent comptant, mais encore toutes sortes de biens meubles & immeubles, droits même ou prétentions : voyez, pour preuve, le *Digeste*, liv. L, titre de la signification des mots & des choses. Ulpien, Hermogene, &c. (D. J.)

PECUNIA se prend quelquefois, dans les anciens livres de Droit Anglois, pour le bétail, & quelquefois pour d'autres biens ou marchandises, de même que pour de la monnoie ou de l'argent. V. **BIENS** que l'on possède en propre.

Lorsque Guillaume I^{er}. réforma les loix d'Edoward le confesseur, il fut ordonné que *viva pecunia*, les biens vivans, c'est-à-dire, le bétail, ne seroit acheté ou vendu que dans les villes, & qu'en présence de trois témoins reconnus capables.

Ainsi dans le grand terrier d'Angleterre, le mot *pecunia* se prend fort souvent *pro pecude*, de même que pâtre *ad pecuniam villæ*.

Pecunia ecclesiæ se prenoit autrefois pour les biens de l'église, soit en fonds, soit en meubles.

Pecunia sepulchralis... c'étoit anciennement un argent que l'on payoit au prêtre, à l'ouverture d'un tombeau ou d'une fosse, pour le bien & le repos de l'ame du défunt ; & que les anciens Anglo-Saxons appelloient la *part de l'ame* & *animæ symbolum*.

PECUNIAIRE, adj. (*Gram. & Comm.*) ce qui concerne la *pécune* ou l'argent monnoyé : on appelle *amendes pécuniaires*, celles qui se paient en argent monnoyé.

C'est par ces fortes d'amendes qu'on punit la contrebande & les contraventions, soit aux réglemens des manufactures, soit aux statuts des communautés des arts & métiers. *Dict. de Comm.*

PECUNIEUX, adj. (*Gram. & Comm.*) celui qui a beaucoup d'argent comptant : ce terme est toujours usité, quoique le mot *pécune*, d'où il est dérivé, ne soit plus d'usage. *Id. ibid.*

PEDA, (*Géogr. anc.*) par Tite-Live, *liv. II, ch. xxxix. Pedum*, ville du Latium, dont il dit que Coriolan s'empara. Pline, *liv. III, ch. v*, met les Pédaniens, *Pedani*, au nombre des peuples dont les villes étoient tellement détruites, qu'on n'en voyoit pas même les ruines. On croit communément que *Péda* étoit entre Tivoli & Palestrine. (*D. J.*)

PEDŒUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'île de Cypre. Ptolomée, *liv. V. ch. xiv*, place son embouchure sur la côte orientale de l'île, entre le promontoire Padaliium & Salamis. Au lieu de *Pedæus*, les interprètes de Ptolomée lisent *Pediæus*. (*D. J.*)

PEDAGNE, f. m. *terme de mer*; c'est une espèce de marche-pié, sur lequel, en voguant, demeure toujours le pié du forçat qui est enchaîné. (*D. J.*)

PEDAGOGUE, f. m. (*Littérat.*) Les Grecs & les Romains appelloient *Pédagogues*, les esclaves à qui ils donnoient le soin de leurs enfans pour les conduire partout, les garder & les ramener à la maison. C'est pourquoi, dans le Phormion de Terence, Phædria qui n'avoit d'autre consolation que de suivre sa maîtresse, *secari in ludum, ducere & reducere*, est appelée *Pédagogue* : on trouve dans Gruter plusieurs inscriptions antiques de ces *Pédagogues*, dont la fonction ne consistoit guère que dans ce genre de surveillance. Nous avons étendu en françois, avec assez de raison, la signification du mot *Pédagogue*, en donnant ce nom à un maître chargé d'instruire, de gouverner un écolier, & de veiller sur sa conduite; mais en même temps, par le peu de cas que nous faisons de l'instruction de la jeunesse, il est arrivé qu'on est obligé d'ajouter quelque épithète à ce mot, pour le faire recevoir favorablement.

PÉDAGOGUE, (*Critique sacrée.*) παιδαγωγος, au propre, *maître, précepteur, conducteur d'enfans*. S. Paul dit aux Galat. *iiij, 24 & 25*. La loi étoit un *Pédagogue*, &c. métaphore qui signifie que la loi a donné aux Juifs les premières connoissances du vrai Dieu, & les a conduits à J. C. en sorte qu'à présent nous ne sommes plus comme des enfans, sous l'empire de la loi. Le même apôtre dit dans la *Ire. ép. aux Corinth. 4, 15*, pour leur rappeler les sentimens qu'ils lui devoient : Quand vous auriez dix mille maîtres, *παιδαγωγῶν* en J. C. vous n'avez pas néanmoins plusieurs peres. S. Paul étoit le pere des Corinth. non seulement parce qu'il leur avoit enseigné le premier la doctrine de l'évangile, mais aussi parce qu'il formoit leur ame, & les instruisoit avec une affection paternelle; ce que ne faisoient pas les autres docteurs qui étoient venus vers eux après lui. (*D. J.*)

PÉDAIRE, SÉNATEUR (*Antiq. Rom.*) on nommoit *Sénateurs pédaires*, les jeunes sénateurs qui suivoient un sentiment ouvert par les anciens, & se rangeoient de leur avis. Les *sénateurs pédaires* étoient ceux qui n'avoient point passé par les magistratures curules : comme ceux qui avoient eu cet honneur opinoient les premiers, les *Pédaires* ne formoient point ordinairement d'avis, & se contentoient de marquer leur opinion, en se rangeant du côté de celui dont ils suivoient le sentiment; ce qui s'appelloit *pedibus in sententiam ire* : aussi disoit-on qu'un avis *pédaire* étoit une tête sans langue.

Je dis que ces sénateurs n'opinoient point ordinairement, parce que cet usage a eu ses exceptions. On lit dans une lettre de Cicéron, que Servilius le fils, qui n'avoit encore été que questeur (ce qui étoit le premier degré de magistrature) *opina*, & que sur son avis on ajouta un article au sénatus-consulte.

Ce Bassus, cité par Aulugelle, dit que les *sénateurs pédaires* alloient au Sénat à pié, au lieu que les autres s'y faisoient porter dans leurs chaises curules; cela se peut : mais outre l'autorité de Varron & de Festus, il paroît par Cicéron, que tous les sénateurs alloient au sénat à pié; ceux

qui étoient incommodés s'y faisoient porter en litte ; & César même, lorsqu'il fut dictateur, n'y alloit point autrement.

Enfin, Aulugelle prétend que *Senatores pedarii* avoient droit d'entrer au Sénat & d'y opiner, quoiqu'ils ne fussent point encore proprement sénateurs, parce qu'ils n'avoient point encore été agrégés à ce corps par les censeurs ; mais cette idée ne s'accorde pas avec la signification du mot *pedarii*. De plus, comme Dion nous apprend que les censeurs avoient agrégé au Sénat tous ceux qui avoient passé par les magistratures, il s'ensuit qu'il n'y auroit point eu alors de ces *Sénateurs pédaires* ; & cependant, on ne peut pas douter qu'il n'y en eût, puisque nous apprenons de Cicéron, que ce furent proprement les Sénateurs *pédaires* qui formèrent le décret qui étoit contraire à Atticus. (D. J.)

PÉDALE, CLAVIER DE, c'est le clavier placé au bas de l'orgue, au lieu où l'organiste a ses piés, & avec lesquels il abaisse les touches de ce clavier, qui pour cela est nommé *pédale*. Cette dénomination est connue aussi aux jeux & tuyaux que le clavier fait parler. Voyez JEUX.

Pour faire un clavier de *pédale*, on fait d'abord un châssis de bois d'Hollande, qui est du bois de chêne dont les Hollandois font commerce. La barre a environ deux pouces de largeur, sur un pouce & demi d'épaisseur : elle a une rainure ou gravure à sa partie supérieure & intérieure, qui sert à recevoir les bouts des touches parallèlement à cette barre ; & sur le derrière du châssis, est une barre de deux pouces environ d'équarrissage, percée de plusieurs trous, dans lesquels sont enfoncées des chevilles de fer, entre lesquelles les touches peuvent se mouvoir verticalement : cette barre, avec les chevilles, s'appelle *le guide*. Il y a encore une autre barre, large de quatre ou cinq pouces & épaisse d'un, qui sert de point d'appui aux ressorts qui renvoient les touches contre le dessus du clavier. Toutes ces pieces doivent être assemblées à queue d'hirondelle dans les côtés, épaisses d'un pouce & demi, & hautes du côté du guide d'environ six pouces, & seulement de deux du côté de la barre, pour que le dessus soit en glacis.

Les touches sont des barres de bois, épaisses d'un pouce & larges de deux ; elles entrent par leurs extrémités dans la rainure que nous avons dit être à la partie intérieure de la barre, & elles y sont retenues par des pioches ; voyez PIOCHES : à l'autre extrémité de la touche, on ajuste des pattes percées d'un trou pour recevoir le fil de fer de l'abrégé.

Aux orgues où il n'y a point de positif, on ne met point de pattes aux touches du *clavier de pédale* ; mais on fait les touches plus longues & en pointe par l'extrémité, où on met un anneau, qui sert au même usage que le trou qui est aux pattes : au dessous de chaque touche on fait un trou, dans lequel on fait entrer la pointe du ressort, dont l'autre extrémité appuie sur la barre qui lui sert de point fixe ; ce qui fait que toute l'action du ressort se porte sur la touche, & tend à la relever lorsque le ressort a été comprimé en l'abaissant.

Le dessus du clavier, que nous avons dit être en glacis vers la partie antérieure, est une planche percée d'autant de trous qu'il y a de touches. Ces trous ou mortaises sont, savoir, ceux des tons ou intervalles naturels de quatre pouces de long sur un pouce de large, & répondent perpendiculairement, & sur la partie moyenne de la touche ; & ceux des feintes ou demi-tons, seulement de deux pouces de long sur un pouce de large, & répondent vers l'extrémité de la touche du côté de la patte. Lorsque les mortaises sont faites, on pose le dessus du clavier sur le châssis, & on l'y fixe avec des visse ; ensuite on fait les hausses, qui sont des morceaux de bois d'un pouce d'épais sur autant de long, à un tiers de pouce près que les mortaises ont de longueur ; elles doivent, celles des tons, se lever au dessus de la table du clavier au moins d'un pouce, & celles des feintes de deux ; lorsqu'elles sont ajustées, on les colle sur les touches, avec lesquelles elles ne font plus qu'une même piece. Il suit de cette construction, qu'en posant le pié sur une hausse & la faisant baisser, on fait baisser la touche, qui tirera par sa patte le fil de fer ou la targe de l'abrégé ; & que lorsqu'on lâchera le pié, le ressort qui a été comprimé par l'abaissement de la

touche, cessant de l'être, la relevera, & restituera les choses dans leur premier état. (D)

PÉDALE DE BOMBARDE, jeu d'orgue, ainsi appelé, parce que ce sont les piés de l'organiste qui la font parler, en appuyant sur le clavier de *pédale*. Voyez **CLAVIER DE PÉDALE**.

Ce jeu est d'étain, si la *bombarde* est de ce métal; ou il est de bois, si les basses de la *bombarde* en sont; & il sonne l'unisson de la *bombarde* ou de seize piés: s'il y a ravalement au clavier de *pédale*, les tuyaux qui répondent aux touches du ravalement, descendent dans le trente-deuxième pié. Voyez **BOMBARDE**.

PÉDALE DE TROMPETTE, jeu d'orgue que les piés de l'organiste font parler, en appuyant sur les touches du clavier de *pédale*; il ne diffère de la trompette, dont il sonne l'unisson des basses & des basses-tailles, qu'en ce qu'il est de plus grosse taille. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, il descend à l'unisson de la *bombarde* ou du seize-pié.

PÉDALE DE HUIT ou PÉDALE DE HUIT PIÉS, jeu d'orgue que les piés de l'organiste font parler, en appuyant sur les touches du clavier de *pédale*. Voyez **CLAVIER DE PÉDALE**. Ce jeu, qui est de bois & ouvert par le haut, sonne l'unisson des basses & des basses-tailles du bourdon de huit piés. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, le ravalement descend dans le seize-pié à l'unisson du bourdon ou de la montre de seize-pié.

PÉDALE DE QUATRE ou DE QUATRE PIÉS, jeu d'orgue que les piés de l'organiste font parler, en appuyant sur les touches du clavier de *pédale*. Voyez **CLAVIER DE PÉDALE**. Ce jeu, qui est de bois, sonne l'unisson des basses & des basses-tailles du prestant ou de la flûte. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, il descend à l'unisson du bourdon de huit: comme ce jeu est ouvert par en haut, on le tourne d'un tourniquet pour l'accorder. Voyez **TOURNIQUET**.

PÉDALE DE CLAIRON, jeu d'orgue que les piés de l'organiste font parler, en appuyant sur les touches du clavier de *pédale*. Ce jeu sonne l'octave au dessus de la pé-

dale de trompette, & l'unisson des basses & des basses-tailles du prestant, & du clairon ou de quatre piés. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, les tuyaux du ravalement descendent à l'unisson des basses de la trompette, dont ce jeu, qui est d'étain & à anche, ne diffère qu'en ce qu'il est de plus grosse taille.

PÉDALIENS, (*Géogr. anc.*) peuples anciens des Indes. Cœlius, *l. III. chap. xxix*, dit qu'ils étoient si persuadés que la justice faisoit la première de toutes les vertus, & constituoit la félicité de l'homme, qu'ils ne demandoient aux dieux, dans leurs sacrifices & dans leurs prières, que de ne s'éloigner jamais de l'équité. Quels beaux sentimens dans toute une nation!

PÉDALIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'île de Chypre, selon les exemplaires latins de Ptolomé, *l. V. c. xiv*. Quelques-uns néanmoins portent *Pedafium*. On croit que c'est Cabo de Griego.

Pedralium est encore une ville de l'Asie mineure sur le Pont-Euxin, près de Sinope, selon Ortelius. (*D. J.*)

PÉDANÉE, *pedaneus*, (*Jurisprud.*) se dit en parlant d'un Juge qui rend la justice de *plano*, c'est-à-dire qui n'a point de siège élevé. Voyez ci-après **JUGE PÉDANÉE**. (A)

PÉDANÉE, (*Histoire Rom.*) juge inférieur à Rome, qui n'avoit ni tribunal ni prétoire. On confond ordinairement les juges *pedanées* des Romains, dont il est fait mention dans le code Justinien, *l. III. tit. III*, avec les juges des seigneurs, que Loiseau appelle *Juges sous l'orme*; ce sont pourtant deux caractères bien différens: les *Juges pedanées* étoient parmi les Romains des commissaires choisis & nommés par le préteur, pour juger les différens des particuliers, lorsqu'il ne s'agissoit pas d'une affaire importante. On les appelloit *pedanées*, parce qu'ils étoient assis en jugeant sur un simple banc ou un siège fort bas, qui ne les distinguoit point de ceux qui sont sur leurs piés; ainsi on les nommoit *pedanei judices*. Ils n'avoient ni le caractère, ni le titre de *magistrats*. Ceux qui étoient revêtus de la magistrature jugeoient sur une espèce de trône élevé, & cette manière de rendre la justice faisoit connoître la différence

différence qu'il y avoit entre le Magiftrat & le *Juge pédané*.

Aulugelle a confondu les *Juges pédanés* avec les Sénateurs *pédaires*, qui donnoient leur avis fans parler, mais en fe rangeant du côté de ceux dont ils fuivoient l'opinion. Voyez PÉDAIRE. (D. J.)

PÉDANT, f. m. PÉDANTERIE, f. f. (Grammaire. Belles-Lettres.) Un pédant est un homme d'une présomption babillarde, qui fatigue les autres par la parade qu'il fait de son savoir, en quelque genre que ce soit, & par affectation de son style & de ses manieres.

Ce vice de l'esprit est de toute robe; il y a des pédans dans tous les états, dans toutes les conditions, depuis la pourpre jusqu'à la bure, depuis le cordon bleu jusqu'au moindre bonnet doctoral. Jacques I^{er}. étoit un Roi *pédant*.

Il est vrai néanmoins que le défaut de *pédanterie* est particulièrement attaché aux gens de college, qui aiment trop à étaler le bagage de l'antiquité dont ils sont chargés. Cet étalage d'érudition affommante a été si fort ridiculisé, & si souvent reproché aux gens de lettres par les gens du monde, que les François ont pris le parti de dédaigner l'érudition, la littérature, l'étude des langues savantes, & par conséquent les connoissances que toutes ces choses procurent. On leur a tant répété qu'il faut éviter le *pédantisme*, & qu'on doit écrire du ton de la bonne compagnie, qu'enfin les Auteurs sérieux sont devenus plaisans; & pour prouver qu'ils fréquentent la bonne compagnie, ils ont écrit des choses & d'un ton de très-mauvaise compagnie. (D. J.)

PÉDASE, *Pedasa*, (Géogr. anc.) ville de la Carie, selon Strabon, l. XIII, p. 611. Athénée dit que Cyrus donna cette ville à son ami Pirhareus.

PÉDATURE, (Art Milit. des anc.) Ce mot, dans les antiquités romaines, désigne un espace proportionnel d'un certain nombre de piés pour le campement des troupes. Hyginus dit dans son *Traité de castrometatione*: *Meminerimus itaque ad computationem cohortis equitatus milliariae pedaturam ad mille trecentos sexaginta dari debere*. Or, la *pédature* étoit un espace

Tome XXV.

qu'on accordoit à une compagnie de troupes des Provinces, formée de cavaliers & de fantassins: mais cet espace n'étoit pas égal à celui d'un corps uniforme d'infanterie du même nombre d'hommes; il devoit être moins grand, selon Hygin, de 360 piés. Ainsi la proportion qu'il établit de la différence d'espace qu'on doit donner à un cavalier vis-à-vis d'un fantassin, dans la formation d'un camp, est comme deux & demi est à un. (D. J.)

PEDENA, (Géog. mod.) ancienne petite ville d'Italie, en Istrie, à 15 milles des Alpes, avec un Évêché suffragant de Gorcie. Elle est entièrement dépeuplée, & appartient à la maison d'Autriche. Long. 32. lat. 45, 30. (D. J.)

PEDENCARN, (Histoire nat.) nom d'une pierre que l'on dit être d'un blanc tirant sur le jaune, remplie de petits points luisans, blancs & noirs.

PÉDES, (Littér.) Ce mot, dans l'architecture navale des Romains, signifie les *cordages* qui sont aux deux côtés des voiles, pour les tourner, les serrer & les lâcher, selon que le vent change, comme le dit Servius sur cet endroit de Virgile:

*Unà omnes fecere pedem, pariterque
sinistros,
Nunc dextros solvere sinus.*

Et c'est à cela que Catulle fait allusion, lorsqu'il dit:

*Sive utrumque Jupiter
Simul secundus incidisset in pedem.*

Cette signification vient du Grec *πέδος*, qui signifie la même chose, parce que ces cordages s'attachoient au pié du mât.

Pedibus æquis, dans Cicéron, lib. XVI, *epist.* 6, signifie les *voiles* étant également tendues des deux côtés, comme elles le sont lorsqu'on a le vent arriere, & c'est ce que Virgile exprime par *æquatis velis*:

Sensit & æquatis classem procedere velis.
(D. J.)

PÉDESTRE, STATUE, voy. STATUE.

PEDEROS, (Bot. anc.) Pline, livre XXII, c. xxxiv, dit que le *pederos* est une espece d'acanthus, en François *branche-urfine*. Cette plante, selon Pausanias,

croissoit à l'air aux environs du temple de Vénus, à Sicyonè, & nulle part ailleurs, ni même dans aucun autre endroit de la Sicyonie. Ses feuilles, ajoute-t-il, sont plus petites que celles du hêtre, plus grandes que celles de l'yeuse, de la même figure que les feuilles de chêne, noirâtres d'un côté, blanches de l'autre; en un mot, assez semblables, pour la couleur, aux feuilles du peuplier blanc. (D. J.)

PÉDIADÉ, *Pediadis*, (*Géogr. anc.*) contrée d'Asie. Elle faisoit partie de la Bactriane, & le fleuve Oxus la traversoit, selon Polybe, *Hist. liv. X.*

PÉDIAS, (*Géogr. anc.*) municpe de l'Attique, dont les habitans étoient nommés *Pédiaciens*. Aristote, *Politic, c. v.* & Plutarque *in Solone*, en font mention. (D. J.)

PÉDICULAIRE, f. f. *pedicularis*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, en masque, divisée en deux lèvres : la supérieure a la forme d'un casque, & l'inférieure est divisée en trois parties. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & devient dans la suite un fruit qui s'ouvre en deux parties, & qui se divise en deux loges : ce fruit renferme des semences oblongues ou applaties, & frangées. Tournefort. *Inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

C'est un grand genre de plante qui, dans le système de Tournefort, contient trente espèces, dont nous décrivons la principale, qu'on nomme en François pédiculaire des prés; *pedicularis pratensis, purpurea, I, R, H, 172*; & en Anglois, *the common meadow yellow rattle, and cockscomb.*

D'une petite racine blanche, unique, qui pousse seulement de côté quelques rejetons, & qui n'entre pas profondément en terre, part une tige, seule pour l'ordinaire, s'élevant à la hauteur d'un pié, épaisse, roide, douce, carrée, droite, menue, légère, quelquefois parsemée de taches & de traits noirs, mais d'une couleur de pourpre au sommet. Cette tige se divise en plusieurs branches, placées en opposition, & embrassées par deux feuilles sans pédicules, larges à la base de la plante, mais allant toujours en diminuant à mesure qu'elles sont

plus proches du sommet, de la largeur d'un doigt; pointues par le bout, dentelées sur les bords, semblables à la crête d'un coq; ayant toutes une veine remarquable, qui s'étend à chaque découpeure à droite & à gauche : du milieu des feuilles sortent de petites branches deux à deux, & plantées en opposition. Au sommet de la tige & des branches, naissent de petites fleurs fort serrées les unes contre les autres, en forme d'épi : leur pédicule est fort-court, leur calice est gros, rond, un peu aplati, & coupé aux quatre extrémités en quatre segments pointus. Elles n'ont qu'une feuille jaune, d'une figure assez semblable à celle d'un chaperon; elles contiennent & cachent à la vue un style foible, avec quatre étamines.

Lorsqu'elles sont tombées, le calice s'enfle, & forme une assez grosse vessie, qui renferme & comprime un vase férial assez grand, divisé au milieu en deux cellules, qui contiennent beaucoup de semences fort pressées, & environnées d'une bordure membraneuse d'une couleur cendrée. Lorsque la semence est mûre, les cellules membraneuses se rompent & s'ouvrent; elles sont luisantes lorsqu'elles sont seches.

Cette plante fleurit au mois de Juin, & sa semence mûrit très-promptement; à peine est-elle mûre, qu'elle tombe, & la plante se seche jusqu'à la racine même.

Elle croît particulièrement dans les pâturages secs, & quelquefois dans les champs labourés; elle n'est d'aucune utilité dans aucun endroit, & on la regarde par-tout comme une mauvaise herbe. (D. J.)

PÉDICULAIRE, maladie. La maladie pédiculaire, en Grec *φθισιασις* de *φθιρ* poux, est une maladie fort ordinaire aux enfans & à quelques adultes. Les poux naissent des lendes ou œufs, lorsqu'ils se trouvent exposés à la chaleur; cette multiplication est inconcevable.

On compte quatre espèces de poux qui attaquent le corps humain. 1°. Les *pediculi*, qui fatiguent plus par leurs piés que par leur morsure : ceux-ci naissent principalement sur la tête des enfans qui ont la gale ou la teigne, ou des adultes qui ne se peignent pas.

22. Les morpions qui s'attachent sous les

aisselles, aux paupières, aux parties de la génération. *Voyez* MORPIONS.

3°. Les gtos poux qui infectent le corps, & s'engendrent dans les habits des personnes malpropres; ils sont gros, oblongs, épais, & se terminent en pointe.

4°. Les cirons, ou ceux qui s'engendrent, selon quelques-uns, sous l'épiderme des mains & des piés; ils sont de figure ronde comme des œufs de papillon, & quelquefois si petits, qu'ils échappent à la vue. Ils excitent, en rampant sous l'épiderme, des démangeaisons insupportables; quelquefois ils percent la peau & y excitent des pustules. On les appelle *acari*, *cirones* & *pedecelli*.

Traitement & préservatif. Le moyen le plus sûr de prévenir la maladie *pediculaire*, est de tenir le corps dans une grande propreté, & de se peigner souvent; quand ils viennent à la tête après s'être peigné souvent, on la lavera avec la lessive suivante.

Lessive contre les poux. Prenez absynthe, staphisaigre, marrube, de chacun une poignée; petite centaurée demi-poignée; cendre de chêne cinq onces: faites-en une lessive, dans laquelle vous ferez dissoudre sel commun deux onces, sel d'absynthe une once.

Ou servez-vous de l'onguent suivant. Prenez huile d'amandes amères, de rue & de baies de laurier, de chacun demi-once; staphisaigre en poudre, mirrhe, de chacun deux gros; aloès en poudre, un gros; lard salé deux onces: mêlez-les avec un peu de vinaigre. Ou prenez lard salé, huile de baies de laurier, savon noir, de chacun demi-once; visf argent éteint avec la salive, un scrupule; myrrhe, aloès, de chacun demi-gros; staphisaigre, deux scrupules; savon de France, deux gros: réduisez-les dans un mortier en forme d'onguent.

On peut faire beaucoup d'autres onguens dans la même indication.

Etmuller conseille de se laver la tête avec une lessive dans laquelle on a fait bouillir de la semence de staphisaigre, & l'oindre avec le liniment suivant.

Liniment pour les poux. Prenez huile d'aspic, deux gros; huile d'amandes amères, demi-once; onguent de nicotiane, six gros: mêlez & faites un liniment qui tuera ces vermines dans une nuit.

PÉDICULE, s. m. (*Botan.*) c'est proprement le petit brin qui soutient la fleur; & le brin qui soutient la feuille s'appelle *queue*.

Les fleurs conserveront long-temps leur fraîcheur après qu'on les aura cueillies, si l'on fait tremper leurs *pedicules* dans l'eau. Un grand secret pour conserver des fruits pour l'hiver, c'est de cacheter leurs *pedicules* avec de la cire. Les cerises qui ont le plus court *pedicule* sont estimées les meilleures. Le pistil de la fleur devient fort souvent le *pedicule* du fruit. *Voyez* PISTIL.

PÉDICULE MÉDULLAIRES, en Anatomie. *Voyez* PÉDUNCULES.

PÉDICULI, (*Géograph. anc.*) *Voyez* PÆDICULI.

PÉDIEËN, adj. (*Antiq. d'Athènes*), Citoyen d'un des quartiers d'Athènes: cette ville étoit divisée en trois quartiers différens; une partie étoit sur le penchant d'une colline, une autre sur le bord de la mer, & une autre dans un lieu plat, située entre les deux premières. Ceux qui habitoient dans ce quartier du milieu s'appelloient Πεδιείς, *Pédiéens*, ou, comme dit Aristote, *Pédiaques*. Ces quartiers faisoient souvent des factions différentes. Pisistrate se servit des *Pédiéens* contre les Diacriens, ou ceux du quartier de la colline. Du temps de Solon, quand il fallut choisir une forme de gouvernement, les Diacriens vouloient qu'il fût démocratique, les *Pédiéens* demandoient une oligarchie, & les Paraliens, ou ceux du quartier du port, desiroient un gouvernement mixte. Ce mot vient de πεδιον, une plaine, un lieu plat, parce qu'en effet ce quartier étoit en un lieu plat. *Voyez* Athènes ancienne de la Guillotiere.

PÉDIEUX, en Anatomie; c'est le second des muscles extenseurs du pié, d'où lui est venu son nom. *Voyez* PIÉ & EXTENSEUR.

PÉDILUVE, s. m. (*Médecine.*) Ce n'est autre chose que des bains pour les piés, dont la composition est la même que pour les bains ordinaires; on s'en sert d'autant plus volontiers, qu'ils demandent moins d'étalage: on les compose d'eau pure, sans addition; ou pour corriger la pesanteur ou la dureté de l'eau, on y mêle de la lessive, du son de froment, ou

des fleurs de camomille : bien que les lavemens des piés s'appliquent aux parties les plus basses & les plus éloignées, leur vertu se répand cependant & se communique au loin, & ils appaisent des maladies dont le siege est dans des parties fort éloignées; car l'application des liqueurs chaudes au pié, relâche, ramollit les fibres nerveuses, tendineuses & musculieuses, dont ils sont composés, & qui sont entremêlées de vaisseaux. Les pores & les vaisseaux, qui étoient auparavant resserrés, se dilatent, le sang y aborde, & les liqueurs y passent plus aisément; ce qui fait que le sang qui se portoit avec impétuosité vers d'autres parties, se jette sur des parties latérales, au grand soulagement du malade. Les bains des piés agissent par leur chaleur tempérée sur le sang, & les humeurs qui passent par les vaisseaux des piés pendant qu'ils sont dans l'eau : ils les divisent & les délaient, les font couler avec plus de vitesse; delà vient que si l'eau des bains des piés est trop chaude, elle augmente la raréfaction du sang & le battement des artères : mais ces bains ne conviennent pas dans tous les cas; ainsi dans les regles qui sont imminentes, ou qui coulent actuellement, ils sont douteux pour leur effet : ils peuvent diminuer ou augmenter l'écoulement, par la dérivation trop grande du sang qu'ils produisent dans l'artere aorte descendante; & même, par la révulsion qu'ils occasionent dans les tuyaux collatéraux des artères qui vont à la matrice, ils ne manqueroient pas d'occasioner une suppression. C'est ce qui se voit par l'expérience des femmes imprudentes, qui s'exposent par-là à des maladies fâcheuses.

Les bains des piés sont excellens dans tous les cas où il faut procurer une dérivation des humeurs des parties supérieures vers les inférieures; ainsi ce remède est efficace dans le vertige, dans l'apoplexie, dans l'épilepsie imminente, dans les maladies soporeuses & convulsives; dans les spasmes & dans les affections spasmodiques, dans les douleurs de tête, dans la migraine : mais si ces maladies ne sont pas occasionées par des engorgemens des vaisseaux, ou par une pléthore locale du cerveau ou de ses parties voisines, ou par

une élasticité & rigidité trop grande des fibres nerveuses, ce remède devient inutile; ainsi lorsque ces maladies ne font que des symptomes d'autres maladies, telles que l'indigestion, la sabure, la cacoehylie, les vers, les affections spasmodiques dans les viscères du bas-ventre, c'est en vain que l'on tenteroit les lavemens des piés; la révulsion ne seroit que pernicieuse; & d'ailleurs la cause persistant, ces symptomes ne seroient point abattus. *Voyez BAIN. (m)*

PEDIR, (*Géogr. mod.*) ville des Indes, capitale d'un royaume de même nom, dans l'île de Sumatra. Le Roi d'Achem s'en est emparé. *Long. 214, 25; lat. 5, 40.*

PEDOMETRE, ou **COMPTE-PAS**, f. m. (*Arpent.*) instrument de mécanique fait en forme de montre, composé de plusieurs roues qui s'engrangent l'une dans l'autre, & qui sont dans un même plan, lesquelles, par le moyen d'une chaîne ou courroie attachée au pié d'un homme ou à la roue d'un carrosse, avancent d'un cran à chaque pas ou tour de roue; de sorte que, par le moyen de cet instrument, on peut savoir combien on a fait de pas, ou mesurer la distance d'un endroit à un autre. *Voyez ODOMETRE. Chambers. (E)*

PEDONNE, f. f. (*Manufact. en soie;*) petit bouton d'ivoire ou de buis, attaché au bout du fer rond du velours frisé, & qui, dans le velours coupé, se met alternativement au bout de chaque virgule de laiton.

PEDOTRIBE, f. m. (*Antiq. grecq.*) le *pédotribe*, παιδοτριβης, en latin *pædotriba*, formoit les jeunes gens aux exercices gymnastiques, sous les ordres du Gymnasiarque, qui en étoit le premier maître. C'étoient deux offices très-différens l'un de l'autre, quoique le savant Prideaux les ait confondus : nous les voyons expressément distingués par les Auteurs & sur les marbres. Ce n'est donc pas une question; mais la matiere fournit des détails curieux, recueillis par Van-Dale. Le Gymnasiarque, Surintendant du gymnase, n'étoit en charge que pour un an; dans quelques endroits même, on en changeoit tous les mois : le *Pédotribe* lui étoit subordonné;

c'étoit un officier subalterne ; mais la charge étoit à vie , *στα βίου* ; il tient toujours sur les marbres un des derniers rangs parmi les Ministres du gymnase. Quoiqu'attachée particulièrement aux Éphebes , le *Pédoribe* étendoit aussi ses fonctions sur la classe des enfans ; son nom seul en fournit la preuve : mais on trouve le fait nettement prononcé dans plusieurs passages formels , entr'autres dans Aristote & dans l'Axichus , dialogue communément attribué à Platon. Enfin , le *Pédoribe* bor-noit son emploi subalterne au détail méchanique de la formation de ses élèves ; & comme cet emploi demandoit de la pratique & de l'expérience , on le donnoit à vie.

PÉDOTROPHIE, f. f. (*Méd.*) nourriture des enfans , de *παις* , génitif , *παιδος* enfant , & *τροφή* , nourriture : la *pédotrophie* est une partie de la médecine fort négligée , & sur laquelle on suit par-tout une assez mauvaise routine ; un bon Traité sur cette matiere deviendroit précieux , & l'on a lieu de juger qu'il seroit bien reçu du public , puisqu'il a tant goûté le Poème latin de M. Scevole de Sainte-Marthe , sur la maniere de nourrir les enfans à la mamelle. Ce Poème , intitulé *Pædotrophia* , & publié en 1584 , fut imprimé dix-fois pendant la vie de l'auteur , & environ autant de fois depuis sa mort. Il fut lu & interprété dans de célèbres Universités de l'Europe , presque avec la même vénération qu'on a pour les Auteurs anciens.

PEDRACA DE LA SIERRA, (*Géogr. mod.*) bourg d'Espagne dans la vieille Castille , sur la riviere de Duraton , au nord & près de Sepulveda. Ce bourg est à la Metecosa de Ptolomée. C'est dans le château de ce bourg que les fils de François I furent détenus prisonniers pendant quatre ans. *Long.* 16 , 6 ; *lat.* 40 , 58. (*D. J.*)

PEDRA FRIGOÀ, (*Hist. nat.*) nom que les Portugais donnent à des pierres dont ils font usage dans la médecine , & à qui , ainsi que les Malabares , ils attribuent la vertu de rafraîchir. Ils en ont quatre especes : la première est jaune , mêlée de blanc , de bleu , de rouge & de verd ; elle est d'une dureté médiocre ; cependant on peut aisément la pulvériser : il

y en a des morceaux qui sont parsemés de grenats & de rubis. La seconde espece est verte , & elle ressemble à du jaspe poli ; mais elle est fragile , & composée de lames & de fibres faciles à écraser. La troisième est blanchâtre , & semblable à du talc. La quatrième est très-blanche , & plus compacte que les autres. On s'en sert dans les maladies inflammatoires , dans les fievres chaudes , & contre la morsure des bêtes venimeuses. Extérieurement , on la mêle avec des jus d'herbes , pour les inflammations des yeux & des autres parties du corps : on se sert pour cela indifféremment de l'une de ces sortes de pierres ; cependant on croit que celle qui est verte est la plus propre contre les maux de reins. Il paroît que ces pierres sont calcaires & absorbantes. Voy. *Ephemerides* , *nat. curios. Decad. II* , *anno I.*

PÉDRO (SAN-), *Géogr. mod.* 1°. petite ville d'Espagne dans la vieille Castille , sur l'Arlauza , au dessous de Lerna vers le Levant.

2°. *Pédro* (San-) , port de l'Amérique méridionale , sur la côte orientale du Brésil , à l'embouchure de Rio-grande. *Long.* 325 ; *lat. mérid.* 32.

3°. *Pédro* (San-) , ville de l'Amérique septentrionale , au gouvernement de Honduras , à 30 lieues de Valladolid , & à 11 du port de Cavallos.

PÉDUM, (*Géogr. anc.*) petite ville du Latium , située entre Préneste & Trivoli , proche de l'aquéduc appelé *Aqua Claudia* , un peu au-dessous de Scaptia. Tibulle avoit une maison de campagne , qui lui étoit restée des biens de son pere , au territoire de *Pedum* ; mais la ville ne subsistoit plus , au rapport de Tite-Live. Pline , *liv. III* , *chap. v* , ajoute que les *Pédœniens* , *Pædœni* , sont du nombre des peuples dont les villes étoient tellement périées ; qu'on n'en voyoit pas même les ruines. (*D. J.*)

PÉDUNCULES ou **PEDICULES**, f. m. *en Anatomie* ; nom de deux petites bandes médullaires fort blanches , très-courtes , au moyen desquelles la glande pinéale est attachée comme un petit bouton au bas des couches des nerfs optiques. Voy. **PINÉALE** , &c.

On donne aussi ce nom aux branches

de la moëlle alongée. *Voyez* BRANCHE & MOELLE ALONGÉE.

PÉEBLES, (*Géogr. mod.*) ville d'Écoffe, capitale de la Province de même nom, autrement dite Éwedale. Il y a, dit-on, dans cette ville trois Églises, trois portes, trois rues, trois ponts. Elle est agréablement située sur le bord septentrional de la Ewede, à sept lieues N. E. d'Édimbourg, 102 N. de Londres. *Long.* 24, 28; *lat.* 55, 54.

PÉER, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'Évêché de Liege, au Comté de Lootz. *Long.* 23, 20; *lat.* 52, 8. (*D. J.*)

PEETERMANN, (*Comm.*) espece de biere blanche extrêmement chargée de grain, & peu fermentée, qui se brasse à Louvain dans le Brabant; elle est d'un goût assez agréable, mais elle enivre fortement, & nuit, dit-on, beaucoup à ceux qui en font un usage très-fréquent: on prétend qu'elle contribue à engourdir le cerveau des jeunes gens qui vont faire leurs études dans l'Université de Louvain.

PEGANELEON, *f. m.* (*Pharm. anc.*) terme employé par les anciens pour désigner de l'huile, dans laquelle des feuilles & des fleurs de rue ont été infusées au soleil pendant un certain temps. (*D. J.*)

PEGAGE, *f. m.* (*Mythol.*) Héfiodé nous dit, que c'est du sang de Méduse, à qui Persée coupa la tête, qu'étoit né Pégase, ce cheval ailé, si utile aux Poètes, soit par lui-même, soit qu'ils le montent pour prendre leur vol vers le ciel, soit par la fontaine d'Hypocrene qu'il fit sortir de terre d'un coup de pié, & dans laquelle ils puisent à longs traits les fureurs divines qui les agitent: voilà la Fable. M. Fourmont en a donné, dans les *Mémoires de littérature*, une explication presque démontrée, en remettant seulement cette fable en langue Phénicienne.

Méduse n'étoit autre chose qu'un des cinq vaisseaux de la flotte de Phorcis, Prince Phénicien, Roi d'Itaque. La tête de Méduse étant une fois coupée, c'est-à-dire, le Commandant du vaisseau tué, il sortit du vaisseau Chrysaor, célèbre ouvrier en métaux, & le Pégase.

Le chef de la Méduse, en achetant de l'or des Africains, avoit attiré de chez

eux un ouvrier qui fut le mettre en œuvre; cela étoit fort à sa place. Le Pégase est en ancien Grec *pagasse*: devons-nous l'aller chercher bien loin; & pendant qu'on est la finale Greque, dire, avec Bochart & M. le Clerc, que *pagafos* s'est formé de *pagafous*, *frani equus*; ce qui est encore contre les regles de la Grammaire Phénicienne ou Hébraïque, qui n'admet point une semblable transposition? *Pagafos*, sans détour & sans violence, est manifestement le *pacasse*. Lorsque les Romains virent pour la première fois l'éléphant, ils l'appellerent *bos*; de même le *pacasse* sorti de la Méduse, parce qu'on l'avoit apprivoisé, & que l'on montoit dessus comme sur les chevaux, fut appelé cheval. Les dénominations empruntées pour les choses extraordinaires, sont de tous les temps & de toutes les langues; & une marque que c'étoit un animal sauvage, c'est qu'il s'échappa, qu'il ne fut rattrapé que par Bellérophon, qu'il tua Bargylle, l'ami de Bellérophon, qu'il le blessa lui-même, & disparut. *Mém. de Littérat. tom. III. (D. J.)*

PÉGASE, (*Art numismat.*) L'auteur de la science des médailles a remarqué, que Pégase est le symbole de Corinthe, où Minerve le donna à Bellérophon pour combattre la Chimere; il se trouve aussi sur les médailles des villes d'Afrique, & sur celles de Sicile depuis que les Carthaginois s'en furent rendus maîtres, parce qu'on tenoit que ce cheval étoit né du sang de Méduse, qui étoit Africaine. Syracuse en particulier, qui avoit une étroite alliance avec Corinthe, marquoit ses médailles d'un *pégase*. (*D. J.*)

PÉGASE, *f. m. en Astronomie*, est une constellation de l'hémisphère septentrional; on la désigne par un cheval ailé. *V. CONSTELLATION.*

Pégase, *a*, selon le catalogue de Ptolomée, vingt étoiles; selon Tycho, dix-neuf; & dans le catalogue Britannique, quatre-vingt-treize. (*O*)

PÉGASE, *f. m.* *Pegasus, i*, (*terme de Blason*,) cheval ailé & volant; de l'invention des Poètes, qui ont feint qu'il nâquit du sang de la tête de Méduse, quand Persée l'eut coupée.

Ce cheval s'envola sur le mont Hélicon,

où, en frappant du pié, il en fit jaillir une fontaine, qui fut nommée *Hypocrene*.

Les astronomes ont fait de *pégase* une constellation céleste entre l'équateur & le nord; ils lui donnent vingt étoiles: ils disent que ceux qui naissent sous cette constellation ont en partage l'amour des armes, la gloire, & beaucoup de talens pour la poésie.

Guerard de Boscheon, du Bourg, en Normandie, *d'azur, au pégase d'argent.* (G. D. L. T.)

PÉGASIDES, f. f. (*Mythol.*) furnom des muses, pris du cheval pégase, qui fut comme elles habitant de l'Hélicon.

PEGÆ, (*Géogr. ancienne.*) 1°. ville de l'Achaïe, dans la Mégaride; 2°. ville de l'Hellepont, selon Ortelius; 3°. ville de l'île de Cypré ou de la Cyrénie, selon Étienne le géographe.

PEGASE, (*Géogr. anc.*) cap. de la Magnésie, ainsi nommé, dit le Scholiaste d'Apollonius, de ce que le navire *Argo* y fut construit; il y avoit en cet endroit-là un temple d'Apollon, qui a fait donner à ce dieu, par Héliode, le nom de *Pégasien*. Ce fut là que les Argonautes s'embarquent; & le lieu où se fit l'embarquement a depuis porté le nom d'*Apheta*, ainsi que le disent positivement Strabon & Stephanus. (D. J.)

PÉGASIEN *Sénatus-Consulte*, (*terme de Jurispr. Rom.*) Le Sénatus-Consulte *Pégasien* ordonnoit que l'héritier fidéicommissaire retiendroit le quart du fidéicommis. Le Trébellien le déchargea des actions actives & passives; ensuite on les a confondus sous le nom de *quarte trébellianique* ou *falcidie*.

PEGEES, f. f. pl. (*Mythol.*) nymphes des fontaines; c'est la même chose que les *nayades*, & leur nom a la même origine que *pégase*. (D. J.)

PEGMA, f. m. (*Théat. des Rom.*) c'étoit une sorte de grande machine théâtrale, qu'on levoit & qu'on abaissoit par le moyen de certains ressorts, & qui avoit plusieurs étages; en sorte qu'il n'est pas surprenant qu'un homme tombant du haut en bas, se rompt quelque bras ou quelque jambe, comme il arriva à un joueur de flûte. Juvenal en parle dans la *Satyre IV*, v. 122,

Sic pugnas filicis laudabat & ictus, & pegma, & pueros inde ad velaria raptos. Il louoit de cette sorte les combats de gladiateurs de Cilicie, les terribles coups qu'ils se portoient, & les enfans que la machine (le *pegma*) tenoit suspendus en l'air. On voit par ce passage, qu'on plaçoit sur le *pegma* des gladiateurs, des enfans, des muliciens; en un mot, qu'on se servoit de cette machine pour produire aux yeux des illusions propres à les émouvoir.

PEGMARES, f. m. (*Hist. anc.*) nom que donnoient les romains à certains gladiateurs, de même qu'à certains artistes.

Les anciens donnoient quelquefois en spectacle une sorte de machines mouvantes, appelées *pegmata*; c'étoient des échafauds diversement ornés, qui avoient quelque ressemblance à ceux de nos feux d'artifice: ces échafauds étant des machines qui jouoient en balcules, ils lançoient en l'air la matière dont ils étoient chargés, & entre autres des hommes, que l'on sacrifioit ainsi aux amusemens du public; ou bien ils les précipitoient dans des trous creusés en terre, où ils trouvoient leur bûcher; ou encore ils les jetoient dans les antres des bêtes féroces.

On appelloit *Pegmares*, non seulement les infortunés que l'on sacrifioit ainsi, mais encore ceux qui construisoient les machines & qui les faisoient jouer.

Suivant Casaubon, on mettoit le feu à l'échafaud; & les *Pegmares* étoient obligés de se sauver à travers les flammes & les débris de la machine.

Lipse dit seulement, que les *Pegmares* étoient certains gladiateurs, qui combattoient sur des échafauds que l'on élevoit dans cette intention; on les appelloit aussi *Petauristæ*, c'est-à-dire, hommes qui volent en l'air. Voyez GLADIATEUR.

PEGNAFIEL, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, sur le *Dovere*, au dessous de *Roa*. Il se tint dans cette ville un Concile l'an 1302; elle est à 7 lieues sud-est de *Valladolid*. Long. 23, 52; lat. 41, 30. (D. J.)

PEGNAFLOR, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Espagne, dans l'Andalousie, sur la rive droite du *Guadalquivir*; on croit que c'est l'ancienne *Ilipula* des Turdetains.

PEGNA-MACOR, (*Géographie mod.*) petite ville de Portugal, dans la Province de Beirá, au midi de Sabagal, & à l'orient de Cobilliana; elle est défendue par un château. *Long.* 20, 25; *lat.* 40, 24.

PEGNARANDA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la vieille Castille, capitale du duché du même nom, à 14 lieues sud d'Olinedo. *Long.* 12, 57; *lat.* 40, 52.

PEGNITZ, (*Géogr. mod.*) riviere d'Allemagne, en Franconie; elle tire sa source d'un bourg qui porte son nom, & qui est au midi de Bareith. Elle traverse le territoire de Nuremberg, baigne la ville, & va se perdre dans la riviere de Rednitz. (*D. J.*)

PÉGOMANCIE, (*Divinat.*) mot composé de πῶν, fontaine, & μαντῖα, divination; divination par l'eau des fontaines: elle se faisoit de différentes manieres, soit en y jetant un certain nombre de pierres, dont on observoit les différens mouvemens, soit en y plongeant des vases de verres, & examinant les efforts que faisoit l'eau pour y entrer, en chassant l'air qui les remplissoit auparavant; mais la divination par le fort des dez, à la fontaine d'Apon, près de Padoue, étoit la plus célèbre des especes de pégomancie.

A cette fontaine, un seul coup de dez decidoit des bons & des mauvais succès pour l'avenir, selon le nombre des points plus ou moins fort qu'on tiroit. Ce fut-là que Tibere conçut les plus hautes espérances, avant que de parvenir à l'empire; car à son passage pour l'Illyrie, étant venu consulter sur ses destinées l'oracle de Gérion, qui étoit aussi dans le voisinage de Padoue, ce dieu le renvoya au fort de la fontaine d'Apon, où ayant jeté des dez d'or, ils lui présentèrent au fond de l'eau le plus haut nombre de points qu'il pouvoit desirer. Suétone remarque ensuite, qu'on voyoit encore ces mêmes dez au fond de la fontaine. Claudien assure qu'on y appercevoit aussi, de son temps, les anciennes offrandes qu'y avoient laissées quelques Princes.

*Tunc omnem liquidi vallem mirabere fundi,
Tunc veteres hastæ regia dona micant.*

Lucain donne le titre d'augure au prêtre

qui en avoit l'intendance. Théodoric, roi d'Italie, fit depuis fermer de murailles le lieu où étoit cette fontaine, à cause de sa grande réputation: *ob loci celebritatem*, dit Cassiodore. (*D. J.*)

PÉGONSE, s. f. *solea oculata* (*Hist. nat. Ichtiolog.*) poisson de mer, qui est une espece de sole, à laquelle il ressemble par la forme du corps, & par le nombre & la position des nageoires; on le distingue aisément de la sole, parce qu'il a sur le dos de grandes taches semblables à des yeux; les écailles sont si fortement attachées à la peau, qu'on est obligé de faire tremper ce poisson quelque temps dans de l'eau, pour pouvoir les enlever. Voyez SOLE. Rondelet, *Hist. nat. des poissons*, premiere part. liv. XI, ch. xj. Voyez POISSON.

PÉGU, LE, (*Géogr. mod.*) royaume d'Asie, sur la côte occidentale du royaume de Bengale, à l'embouchure des rivieres d'Ava & de Pégu: ce royaume, après bien des révolutions, est tombé sous la puissance du roi d'Aracan, qui réunit aujourd'hui les royaumes de Tangut, d'Aracan, d'Ava & de Pégu; & parce que le souverain de tous ces états réside à Ava, il en porte le nom.

Les cartes des géographes ordinaires défigurent tellement le pays d'Ava, de Pégu, &c. que le pere Duchats, Jésuite, dit qu'il ne le reconnut point dans leurs cartes. Ajoutez qu'il n'y a guere de pays dans l'Orient dont nous soyons aussi mal instruits, cependant c'est un vaste empire, commerçant & très-peuplé.

On dit que les points principaux de leur religion sont de ne point tuer, de ne point voler, d'éviter l'impudicité; de ne faire aucun déplaisir à son prochain, de lui faire au contraire tout le bien qu'on peut. Avec cela, ils croient qu'on se sauvera dans quelque religion que ce soit.

PÉGU, (*Géogr. mod.*) ville située au royaume & sur une riviere de même nom; c'étoit la capitale de l'empire de Pégu, avant qu'il fût tombé sous la puissance du roi d'Aracan. Aujourd'hui ce prince ne tient à Pégu qu'un vice-roi. Presque toutes les maisons de cette ville sont bâties de cannes & de roseaux. *Long.* 224, 36; *lat.* 27. (*D. J.*)

PEGUNTIIUM,

PEGUNTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dalmatie. Ptolomée, *L. II, c. xvij*, la place sur la côte, entre *Epetium* & *Onæum*, Pline, *L. III. c. xxij*, écrit *Piguntia*. On croit que c'est présentement *Almiza*. (*D. J.*)

PÉHUAME, (*Hist. nat. Botan.*) plante de la nouvelle Espagne, qui est sur-tout très-commune dans le Méchoacan. C'est une espèce de *convolvulus*, dont les feuilles sont fort petites & de la forme d'un cœur; ses fleurs sont les mêmes que celles des aristoloches. Sa racine est rougeâtre à l'extérieur; elle est âcre & odorante; elle guérit, dit-on, le mal vénérien, & plusieurs la croient préférable à la fâsse-pareille & au quinquina.

PEIGNE, f. m. (*Conchyliolog.*) en latin *peçten* & en Anglois *scallops*; genre de coquille bivalve, fermant exactement de tous côtés, & rayée en forme d'un peigne dont on se sert pour peigner des cheveux; elle est plate, élevée, garnie de deux oreilles, quelquefois d'une seule, & quelquefois aussi sans oreilles. Elle n'est attachée que par un tendon. Sa valve supérieure est ordinairement un peu applatie, quoique l'inférieure soit creuse. Il y a cependant des *peignes* dont les deux écaillés sont élevées & convexes. Les stries ou cannelures ne servent qu'à donner à cette coquille différentes dénominations. Jonston fait une classe particulière de *peignes*, en les appellant *conchæ imbricatæ*, *striatæ*, *longæ*, *coralinæ*, *rugatæ*, *fasciatæ*; mais ils ont tout cela de commun avec d'autres coquillages qui ne sont point des *peignes*.

Celle-ci a tiré son nom des stries longitudinales dont sa surface est couverte, qui ressemblent aux dents d'un peigne.

Conformément au caractère que nous venons de donner de ce genre de coquille, on peut distribuer ses espèces sous trois classes distinctes.

Dans la classe des *peignes* qui sont garnis de deux oreilles, on met les espèces suivantes: 1°. le *peigne* rouge, nommé le *manteau ducal rouge*; 2°. le *manteau ducal jaune*; 3°. le *peigne* couleur de corail, garni de beaux boutons; 4°. le *peigne* bariolé, nommé *coquille de S. Jacques*; 5°. le *peigne* jaune, appelé *coquille de S. Michel*; 6°. le *peigne* orangé de la mer

Tome XXV.

Caspienne; 7°. le grand *peigne* rougeâtre; 8°. le *peigne* bariolé, bleuâtre; 9°. le *peigne* rouge, profondément cannelé; 10°. le *peigne* appelé l'*évantail* ou la *sole*; il est brun sur la coquille supérieure, & blanc sur la coquille inférieure; 11°. le *peigne* tacheté par-dessus, & blanc par-dessous; 12°. le *peigne* à côtes & jaunâtre, avec la levre rebordée; 13°. le *peigne* à coquille également creuse; 14°. le *peigne* en forme de poire; 15°. le beau *peigne*, nommé la *Vierge* par Rumphius; 16°. le *peigne* nommé par le même *amysium*; il est fait en table lisse & polie; 17°. le *peigne* à coquille inégale, bariolé de taches fauves.

Dans la classe des *peignes* qui n'ont qu'une oreille, on distingue les espèces suivantes; 1°. le *peigne* noir, épineux; il est par-tout couvert de pointes aiguës; 2°. le *peigne* épineux, rouge; 3°. le *peigne* épineux, gris; 4°. le *peigne* épineux, jaune; 5°. le *peigne* épineux; bariolé; 6°. le *peigne* épineux, orangé; 7°. le *peigne* blanc & tout uni.

Dans la classe des *peignes* qui n'ont point du tout d'oreilles, on compte les espèces suivantes; 1°. le *peigne* appelé la *ratif-soire* ou la *rape*, en Anglois *the file-cockle*; 2°. le *peigne* oblong, blanc & raboteux; 3°. le *peigne* à côtes jaunes, & découpé dans son contour; 4°. le *peigne* bariolé, avec un pourtour déchiré; 5°. le *peigne* épais, chargé de cordelettes bariolées de bleu, de jaune & de brun; 6°. le *peigne* uni & bariolé; 7°. le *peigne* rond & blanc, nommé *fourdon*, en Anglois *the common-cockle*.

Parmi les *peignes* de ces trois espèces, on estime particulièrement celui qui imite par son rouge la couleur du corail; de grandes stries cannelées, sur lesquelles sont des tubercules élevés & creux, le coupent dans toute son étendue: ses oreilles sont inégales, & ses bords sont régulièrement chantournés.

Le *manteau ducal rouge* est également beau dessus & dessous; le travail grené de ses stries, les bords orangés de ses oreilles, & le chantournement de ses contours le font rechercher des curieux.

Le *peigne* appelé la *rape* ou la *ratif-*

soire, est remarquable par les éminences qui suivent ses stries, & qui le rendent fort rude au toucher; ce *peigne* est tout blanc, & n'a point d'oreilles.

En un mot, la famille des *peignes* est une des plus agréables qu'on ait en fait de coquilles, pour la beauté des couleurs. Parlons de l'animal.

Ce coquillage a deux grandes membranes brunes, qui s'attachent chacune à une des pièces de la coquille. De leur contour fortent, dans l'eau de la mer, une multitude prodigieuse de poils blancs, assez longs pour déborder les valves. L'intervalle est garni de petits points noirs, ronds & brillans. L'intérieure des deux membranes renferme quatre feuillets fort minces, chargés transversalement de stries très-fines. Il se voit, au dessus de ces quatre feuillets, une petite masse molle & charnue, qu'on peut croire être le ventre ou les entrailles: elle cache, sous une pellicule assez mince, une espèce de pié, dont la pointe regarde le centre de l'animal. Cette partie est ordinairement de la même nuance que celle qui l'enveloppe; mais dans le temps du frai, elle se gonfle, change de couleur, & devient d'un jaune foncé: quelque temps après, elle diminue, maigrit & reprend son ancienne teinte.

Voici le mouvement progressif de ce coquillage sur terre. Lorsque le *peigne* est à sec, & qu'il veut regagner la mer, il s'ouvre autant que ses deux valves peuvent le lui permettre; & étant parvenu à un pouce ou environ d'ouverture, il les referme avec tant de vitesse, qu'il communique aisément à sa valve inférieure un mouvement de contraction, par lequel elle acquiert assez d'élasticité pour s'élever & perdre terre de deux à trois pouces de haut: il importe peu sur quel côté de la coquille il puisse tomber, il suffit de favoir que c'est par cette manœuvre répétée qu'il avance toujours vers le but qu'il s'est proposé. Cependant si le *peigne* étoit attaché à quelque corps étranger, par le grand nombre de filamens ou de poils qui s'implantent sur la surface de ces deux valves, il est vrai qu'alors il n'auroit point de mouvement progressif: mais c'est un cas assez rare, excepté dans le pétoncle.

La progression de cet animal dans l'eau est bien différente. Il commence par en gagner la surface, sur laquelle il se soutient à demi-plongé: il ouvre alors tant soit peu ses deux coquilles, auxquelles il communique un battement si prompt & si accéléré, qu'il acquiert un second mouvement; on le voit du moins, en réunissant ce double jeu, tourner sur lui-même très-vîte de droite à gauche; par ce moyen il agit l'eau avec une si grande violence, qu'au rapport de Rondelet, elle est capable de l'emporter, & de le faire courir sur la surface des mers.

On sent bien que ceux qui sont attachés à plusieurs corps étrangers, ne jouissent d'aucun des mouvemens dont nous venons de parler. Voyez sur les *peignes*, Lister, Dargenville, & les *Mémoires de l'Académie des Sciences*. (D. J.)

PEIGNE, f. m. (*terme de Boulanger.*) Les boulangers qui font le biscuit de mer, appellent quelquefois *peigne*, un petit instrument dont ils se servent à faire plusieurs figures sur leurs galettes: son véritable nom est une *croissoire*.

PEIGNE, dans l'art de la Corderie, est un instrument composé de six ou sept rangs de dents de fer, à-peu-près semblables à celles d'un rateau; ces dents sont fortement enfoncées dans une planche de bois de chêne fort épaisse.

Il y a quatre sortes de *peignes* différens: ceux de la première grandeur ont les dents de 12 à 13. pouces de longueur, carrées, grosses par le bas de 6 à 7 lignes, & écartées les unes des autres de 2. pouces par la pointe. Ces *peignes* ne sont pas destinés à affiner le chanvre, mais seulement à former les peignons. On les appelle *peigne pour les peignons*.

Les *peignes* de la seconde grandeur, appellés *peignes à dégrossir*, ont les dents longues de 7. à 8. pouces, grosses de 6. lignes par le bas, & écartées les unes des autres de 15. lignes par la pointe. Ces *peignes* servent à dégrossir le chanvre, & à en séparer la plus grosse étoupe.

Le *peigne* de la troisième grandeur, nommé *peigne à affiner*, a les dents de 4. à 5. pouces de longueur, de 5. lignes de grosseur par le bas, & éloignées les unes des autres de 10. à 12. lignes. C'est sur ce *peigne*

qu'on affine le chanvre, & que le second brin se sépare du premier.

Enfin, il y a des *peignes* qui ont les dents plus courtes, plus menues & plus ferrées que les précédens; on les nomme *peignes fins*. On se sert de ces *peignes* pour préparer le chanvre destiné à faire de petits ouvrages plus délicats.

Il faut remarquer, 1°. que les dents des *peignes* doivent être rangées en échiquier ou en quinconce, & non pas sur une même ligne; autrement plusieurs dents ne feroient que l'effet d'une seule.

2°. Qu'elles doivent être taillées en losange, & posées de maniere que la ligne qui passeroit par les deux angles, coupât perpendiculairement le *peigne* dans sa longueur; par ce moyen, les dents résistent mieux aux efforts qu'elles ont à souffrir, & resistent mieux le chanvre. *Voyez l'article CORDERIE.*

PEIGNE, (*Draperie.*) *Voyez l'article MANUFACTURE EN LAINE*; c'est une partie du métier.

PEIGNE, (*terme d'Hauteliffierie,*) instrument dentelé, dont se servent les hauteliffiers pour battre & serrer leurs ouvrages. Il est de bois dur & poli, de 8 à 9 pouces d'épaisseur, du côté du dos, d'où il va toujours en diminuant jusqu'à l'extrémité des dents. On s'en sert à la main.

Le *peigne* des basse-liffiers est à-peu-près de même, hormis qu'il y a des dents des deux côtés. Les uns & les autres sont ordinairement de buis ou d'ivoire.

PEIGNE, (*Lainage,*) sorte d'instrument en forme de grande cardé de fer, dont les dents sont longues, droites & fort pointues par le bout. On s'en sert dans les manufactures de lainage, à peigner la laine destinée pour faire la chaîne de certaines étoffes; c'est cette laine, ainsi peignée, que l'on appelle ordinairement *estaim*. On se sert aussi de *peignes* dans quelques autres manufactures, pour peigner diverses sortes de matieres, comme bourre de soie, chanvre, &c. Ces sortes de *peignes* sont en quelque maniere semblables à ceux qui sont d'usage pour la laine, mais ils sont plus petits. (*D. J.*)

PEIGNE, instrument à l'usage du *marbreur*. C'est une barre de bois plate, dans

laquelle sont enfoncés des fils de fer d'environ deux doigts de longueur. Le *peigne* sert à mêler les couleurs qui nagent à la superficie de l'eau gommée dans le bacquet.

Les marbreaux se servent de trois différentes sortes de *peignes*; savoir, le *peigne* au commun, le *peigne* à l'Allemagne, & le *peigne* à frison. Le *peigne* au commun est celui dont on se sert pour le papier marbré ordinaire, c'est-à-dire, pour celui qui n'est que veiné; il a cinq ou six rangs de dents.

Le *peigne* à l'Allemagne sert pour le papier marbré qui imite celui que l'on fabrique en Allemagne. Ce *peigne* n'a qu'une rangée de dents.

Le *peigne* à frisons est celui dont on se sert pour marbrer le papier & dont les relieurs font usage pour la reliure des livres. On l'appelle *peigne à frisons*, parce que ses dents sont placées alternativement l'une d'un côté, l'autre de l'autre, de maniere que le marbreur en tournant le poignet, arrange les couleurs en cercles ou frisons. Ce *peigne* n'a qu'une seule rangée de dents, qui en forme deux par leur situation oblique, qui en tourne les pointes les unes d'un côté, les autres de l'autre. *Voyez l'article MARBREUR.*

PEIGNES: les *maréchaux* appellent ainsi des gratelles farineuses qui viennent aux panerons du cheval, & qui y font hériffer le poil sur la couronne.

Peigne de corne, instrument dont les palefreniers se servent pour peigner les crins & la queue des chevaux.

PEIGNE, (*Ruban.*) A l'usage de ce métier il y en a quantité de sortes; il faut, avant que de les détailler, parler de la maniere dont on les fabrique. Ils sont faits de canne de Provence, qui est proprement le roseau; mais celui de ce pays est le seul propre à cet usage. La canne est d'abord coupée entre ses nœuds, & forme des longueurs; puis elle est fendue avec une serpette: ces fendues se font à plusieurs reprises, pour parvenir à la rendre assez étroite pour l'usage auquel on la destine: ces différens éclats sont étirés sur les rasoirs des poupées; ces poupées de figure cylindrique, qui portent sur l'établi, doivent être à leur base comme à leur

fommet, ce qui leur donne plus d'affiette, & les empêche de varier sur l'établi. Elles sont de bois tourné, & ont au centre de leur base une queue qui passe dans des trous percés à l'établi; la face supérieure qui est très-unie, porte au centre une lame d'acier très-tranchante, en forme de rasoir, qui y est fichée debout: à côté de ce rasoir est aussi fichée une piece de fer plate non tranchante, qui est aussi debout comme le rasoir, & qui l'approche de très-près, en lui présentant une de ses faces plates; cette piece est placée de façon, qu'il n'y a entre elle & le rasoir que la place nécessaire pour passer une dent ou éclat de canne; cette piece de fer dirige le passage de la dent contre le rasoir, & par conséquent ne doit laisser entre elle & lui, que la distance proportionnée à l'épaisseur que l'on veut donner à la dent: il y a donc de ces poupées dont les fers sont en plus grande, d'autres en plus petite distance, puisqu'il y a des dents plus ou moins épaisses: il y a encore de ces poupées dont il faut que les deux pieces dont on parle soient fort écartées, puisqu'il faut que la dent passe entr'elles à plat pour en unir les bords; la dent, par cette opération, est mise à 2 lignes de largeur environ: cet étirage se fait en plaçant la dent (qui est encore de toute la longueur que les nœuds de la canne l'ont permis), entre les deux fers de la poupée, tenant la dent avec la main droite, pendant que la gauche, posée de l'autre côté des fers, ne fait que la tenir en respect. Il faut observer que c'est le côté intérieur de la canne qui passe sur le rasoir, puisqu'on ne touche jamais à son côté extérieur & poli; cette dent est déchargée par ce moyen de tout son bois, & n'en est presque plus que l'écorce. Après ce premier passage sur le rasoir, la dent est retournée bout pour bout, pour repasser encore contre le rasoir; car le bout tenu par la main droite n'a pu y passer: ceci bien entendu, il faut parler du fil qui servira à la construction du peigne. Ce sont plusieurs brins de fil unis ensemble, en telle quantité qu'on le juge à propos, puisque c'est de cette grosseur que dépend l'éloignement plus ou moins grand des dents, suivant la nécessité; ainsi il est de conséquence de savoir proportionner cette grosseur. Ces fils ainsi unis

& tortillés ensemble, sont graissés avec de la poix, & sont de très-grande longueur, l'opération que l'on verra en son lieu en employant beaucoup: ces fils sont ensuite mis en paquets, pour attendre l'usage. Il en faut de bien des grosseurs différentes, ayant aussi quantité de grosseurs de *peignes*, ainsi qu'il en sera parlé. Il faut à présent faire connoître les jumelles. Ce sont de petites tringles de bois de hêtre, larges de 5 à 6 lignes sur une ligne d'épaisseur, & de 4 piés, 4 piés & demi de long; on n'en fait point de plus longues, leur foiblesse ne le permettant pas. S'il s'agissoit d'avoir des *peignes* plus longs, puisqu'on en fait qui ont 6 piés & plus, on en joint plusieurs ensemble par le moyen de la colle forte: ces tringles si minces ont un côté de leur épaisseur qui est plat, & c'est celui-ci qui formera le dedans; l'autre côté est arrondi autant que cette épaisseur peut le permettre, de sorte que les extrémités en sont presque aiguës. Lorsqu'on veut faire un *peigne* d'une longueur donnée, il faut quatre de ces jumelles unies deux à deux, mais plus longues que la longueur déterminée; on en verra dans peu la nécessité. Deux de ces jumelles sont unies ensemble & de leurs côtés plats, au moyen de petites échancrures aux bouts, & d'une ligature. On les place sur la piece de fer plate, fixée invariablement sur la poupée qui entre dans les trous de l'établi; l'autre bout est attaché de même, & placé sur une piece de fer reçue dans la mâchoire portée par une vis qui passe par le trou de la poupée, qui se place elle-même à volonté dans différents trous de l'établi, suivant la longueur dont on a besoin: ces quatre jumelles sont tendues roides & égales, par le moyen de la noix. On ne doit point craindre qu'elles cassent, par la grande tension où elles ont besoin d'être pour acquérir plus de rectitude, pourvu que le tirage soit direct & égal. Ceci étant ainsi disposé, on mesure avec l'instrument appelé *compartissoir*, pour voir si la distance est la même; ce qui se fait en conduisant cet instrument dans l'espace que laissent entre elles les jumelles: si le *peigne* est d'une grande longueur, on y laisse ce compartissoir lié légèrement aux jumelles à une distance convenable, pour laisser la jouissance à l'ouvrier:

lorsqu'on en approche de trop près par le travail, on le recule, & toujours de même; par-là on conserve l'égalité de l'ouverture que la trop grande longueur pourroit faire varier: on voit qu'il faut avoir différens compartisoirs, suivant les différentes hauteurs des *peignes*, car c'est lui qui donne cette hauteur. Si l'ouvrier a plusieurs *peignes* à faire de petite ou de moyenne longueur, il peut les faire sur de longues jumelles, en interrompant le travail par une petite distance d'un *peigne* à l'autre; il s'épargnera par-là la peine & le temps de monter & démonter plusieurs fois: les choses en cet état, l'ouvrier fait plusieurs tours avec le fil à l'entour des jumelles, qu'il échancre un peu avec la serpette, pour éviter que ce fil ne glisse; il en fait autant avec un second fil qui est de son côté, en le faisant tourner de dedans en dehors; au lieu que le premier fil tourne de dehors en dedans: ces tours de fil sont frappés avec une batte, qui demeure ainsi placée dans les jumelles pendant tout le travail qui va suivre; après cela, l'ouvrier place une première dent, qui donnera entre les jumelles la juste ouverture pour le logement convenable de la denture. Cette première dent est un morceau de canne épais, plié en deux, les deux extérieurs du bois se touchant; cette dent se pose à plat contre les tours de fil qui viennent d'être faits. Si on n'a pas assez d'épaisseur, on remplit l'entre-deux intérieur de cette dent avec les menues parcelles qui sont sorties de la canne par l'opération des rasoirs, & cela tant qu'il le faut; cette dent parvenue à son point d'épaisseur, est fixée contre le fil par plusieurs tours de ce même fil recroisés plusieurs fois & frappés avec la batte: ensuite on met une autre dent, mais bien moins épaisse; celle-ci est posée sur son champ, & de même entourée de plusieurs tours de fil, & toujours frappés avec la batte. Toutes ces précautions servent beaucoup à la perfection du *peigne*. Après tout ceci, on pose les dents qui composent le *peigne* l'une après l'autre, & toujours après un tour de chaque fil, dont l'un, comme il a été déjà dit, & qui est le premier, se passe du dehors en dedans, & le second du dedans en dehors; c'est-à-dire, qu'il jette le

paquet par-dessus les jumelles, qui retombe sur l'établi, après avoir passé par l'ouverture entre les jumelles. A l'égard du paquet qui est du côté de l'ouvrier, comme ses deux mains se trouvent voisines, il le reçoit de la main gauche; puis roidissant avec la main gauche, à la fois les deux bouts ainsi passés, il a la main droite libre pour frapper avec la batte contre ce tour des deux fils; puis il place une autre dent, & fait de même jusqu'au bout. Il est bon d'observer dans cette position des dents, qu'elles se posent toutes sur leur champ, & le poli du même côté. Ce poli extérieur de la canne se trouve ainsi placé du côté gauche de l'ouvrier, puisqu'après avoir passé sa dent à plat d'abord dans les jumelles, il la relève ensuite pour la placer sur son champ, ayant le poli du côté du pouce droit. On voit aussi qu'il ne frappe jamais sur la dent, qu'il seroit en danger de casser, mais bien contre le fil, qui forme ainsi les séparations de la denture. Ce fil, au moyen de la poix dont il est enduit, & d'un coup de batte, se tient comme collé sur les jumelles. On concevra sans doute que les dents sont plus longues qu'il ne faut, puisqu'il faut que l'ouvrier les tienne par le bout en-dehors des jumelles de son côté; elles passent de même inégalement de l'autre côté, cela comme elles se trouvent, ou que l'ouvrier aperçoit un défaut à l'un ou à l'autre bout; car il faut que ces dents n'en aient aucun: il ne lui est pas possible d'en employer de trop courtes, puisqu'elles ne pourroient être arrêtées par le fil; on voit la nécessité de l'égalité de ce fil, puisque s'il devenoit plus gros ou plus fin, la denture seroit dérangée, dérangement qui peut avoir encore plusieurs autres causes; d'abord par la différente grosseur des fils, par la différente épaisseur des dents, ou par la différente pression des coups de batte. L'ouvrier a plusieurs moyens pour s'apercevoir si son égalité est toujours la même: premièrement, il forme lui-même ses fils avec toute la justesse qu'il fait leur être nécessaire; il s'apercevrait de l'inégalité de l'épaisseur des dents, en en mettant une certaine quantité qu'il fait devoir être contenue dans l'espace du compartisoir. A l'égard des coups de batte, la grande habitude de l'usage réglant sa force,

il parvient à les donner toujours égaux ; s'il s'aperçoit que quelque dent gauchisse, il y remédie avec un petit instrument de fer plat appelé *retrouffoir*, qu'il introduit dans le *peigne*, pour redresser ce défaut. Toutes les dents qui composent le *peigne* étant ainsi posées, il termine le tout comme quand il a commencé. Il coupe les jumelles avec une petite scie à main devant les pièces de fer, c'est-à-dire, dans le dedans. Il a été dit qu'il falloit que les jumelles fussent plus longues que les *peignes* que l'on veut faire avec; voici pourquoy: si on ne donnoit que la longueur juste à ces jumelles, il ne se trouveroit pas assez de chassé pour le jeu de la batte, ou pour l'introduction des dents; l'excédant donne cette place nécessaire. Le *peigne* en cet état, & débarrassé de ses liens, est brut; on commence par le débrutir, par couper avec la serpette tous les bouts des dents qui sortent des jumelles; on les coupe à l'uni du fil, prenant garde de ne point couper ce fil avec; ensuite les dents se trouvent toujours un peu raboteuses & inégales entr'elles, il faut les unir toutes, ce qui se fait avec l'instrument appelé *cou-teau à ratir*. On pose le tranchant de cet outil à plat sur la denture, en l'amenant à foi jusqu'auprès du fil, puis on coupe les bavures à fleur de ce fil; ce qui étant fait haut & bas, devant & derrière, avec un autre petit instrument tranchant appelé *évidoir*, qu'on introduit entre chaque dent, aussi haut & bas, devant & derrière, on ébarbe tout ce qui peut être resté aux bords de chaque dent; enfin, il n'y doit rien rester de superflu; après quoi on le polit; puis l'on couvre le fil dont on a tant parlé, avec de petites bandes de papier blanc collées, qui s'y appliquent en tournant depuis une superficie des dents jusqu'à l'autre; & le voilà enfin fini. J'ai dit, en commençant, qu'il y avoit de bien des sortes de *peignes*, je vais en détailler quelques-unes pour en donner une idée: premièrement, pour le ruban ils sont petits & extrêmement fins; d'autres, plus longs & d'une denture plus grosse, sont pour le galon, la grandeur & grosseur variant suivant les différens ouvrages qui y seront posés: il y en a de deux en deux; ce qui se fait au moyen de ce qu'après avoir placé deux dents comme à l'ordinaire, on

fait plusieurs tours de fil à l'entour des jumelles, avant d'y en placer deux autres, & cela se continue de même; ceux-ci sont pour la chenille; enfin, on en fait jusqu'à 6 piés de long & davantage, & qui contiennent jusqu'à 11 ou 12 cents dents; ceux-ci sont pour les ferandiniers & tissérands, qui les appellent *rots*.

PEIGNE, instrument du *métier d'étoffes de soie*. Le *peigne* est un petit cadre de deux pouces & demi de hauteur, sur la longueur dont on veut la largeur de l'étoffe; il est garni de petites dents qui sont faites en acier bien poli, ou de la pellicule du roseau: les baguettes qui forment le cadre dans la hauteur du *peigne*, sont liées avec un fil pour tenir les dents en raison.

Le travail des peignes pour la manufacture d'étoffes d'or, d'argent & de soie. La façon dont les *peignes* sont faits étant suffisamment démontrée dans l'article de passémenterie, on ne donnera l'explication que de ceux qui sont faits avec du fil de fer, lesquels sont appelés communément *peignes d'acier*.

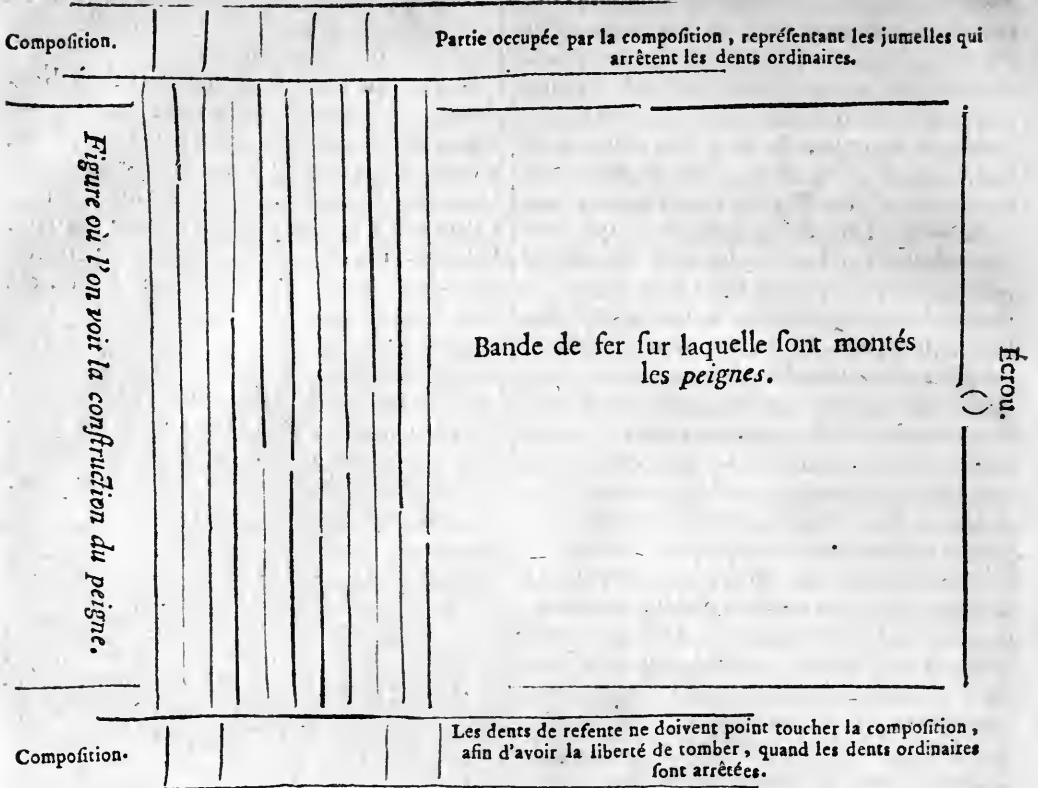
Pour fabriquer les *peignes* de cette espèce, on choisit du fil de fer proportionné à la largeur de la dent qui convient, & à son épaisseur, le nombre des dents de *peigne* pour les étoffes étant depuis douze & demie jusqu'à trente de compte, ce qui signifie depuis 500 dents jusqu'à 1200, dans une même largeur de 20 pouces environ. Il est évident que plus un *peigne* est fourni de dents, plus elles doivent être minces & étroites, conséquemment que le fil de fer doit être proportionné. On passe ce fil de fer sous la meule, c'est-à-dire, entre deux rouleaux d'acier semblables à ceux qui servent à battre ou écacher l'or & l'argent. Quand le fil de fer est aplati jusqu'au point convenable, on le passe dans une filière de mesure pour la dent qu'on desire, qui ne lui laisse que sa largeur & son épaisseur, après quoi on coupe le fil de fer de la longueur de 9 pouces ou de trois dents; on met ces parties dans un sac de peau, avec de l'émeri & de l'huile d'olive; ensuite on le roule sur une grande table, où elles se polissent. L'opération finie, on coupe ces parties à trois pouces de longueur, & on monte le *peigne* de la même façon que

ceux dont les dents sont de roseau. Mais comme les *peignes* de cette espece seroient éternels, pour ainsi dire, s'ils ne manquoient pas par le lien, qui n'est qu'une quantité de fils poiffés, plus ou moins grosse, selon la largeur ou le resserrement qu'il faut donner à la dent, les Anglois ont trouvé le secret de les faire aussi justes, sans se servir de liens ni de jumelles, qui sont des baguettes entre lesquelles les dents sont arrêtées avec le fil. Cette façon de monter les *peignes* est d'autant plus singulière, qu'ils en ont encore plus d'égalité; le défaut ordinaire des *peignes* d'acier étant de n'avoir pas les dents rangées aussi également que l'étoffe l'exigeroit, soit par le défaut de l'inégalité du fil, soit par celui qui le fait, qui ne frappe pas avec la même justesse.

Quand les Anglois veulent monter un *peigne*, de quelque compte qu'on le desire, ils ont soin d'avoir autant de dents de refente que de dents ordinaires pour le *peigne*, toutes du même calibre: on donne le nom de *dents de refente* à celles qui n'ont que deux pouces de longueur; & celui de *dents ordinaires*, à celles qui en ont trois, parce que les deux jumelles en retiennent ordinairement un demi-pouce de chaque côté. Sur une bande de fer polie de deux pouces moins deux ou trois lignes de large, & de longueur de deux piés, plus ou moins, ils commencent à poser de champ une dent ordinaire & une dent de refente, & continuent alternativement, jusqu'à ce que le nombre de dents que le *peigne* doit avoir soit complet, ayant soin de laisser un demi-pouce de chaque côté entre les dents ordinaires pour celles de refente. Le nombre de dents complet, on le resserre avec une vis, jusqu'au point de jauge ordonné pour

la largeur des étoffes, qui ordinairement est de 20 pouces pour celles qui sont des plus riches & des plus en usage.

Les dents étant bien arrêtées, ils bordent un côté avec de la terre battue, de façon qu'ils puissent jeter une composition d'étain & de cuivre à un demi-pouce d'élevation, & arrêter toutes les dents ordinaires qui se trouvent prises dans la matière. Ce côté fini, ils font la même opération de l'autre, après quoi ils lâchent la vis, qui donne la liberté aux dents de refente de tomber, & de laisser un vuide de la largeur de leur calibre; & ensuite ils polissent, & unissent ou égalisent des deux côtés la composition, qui, par la façon dont on vient d'expliquer, ne retient que les dents dont la longueur étoit supérieure à celles de refente. Il n'est pas possible de faire des *peignes* plus justes, & s'il se trouvoit quelques défauts dans ceux-ci, ce ne seroit que dans le cas où la dent de refente ne seroit pas de calibre; ce qui ne sauroit arriver. Avant cette dernière façon de faire les *peignes* justes, il arrivoit que l'inégalité des dents causoit un défaut essentiel dans l'étoffe fabriquée, sur-tout dans l'unie, en ce que l'étoffe fabriquée rayoit dans sa longueur; ce qui ne se rencontroit pas dans le *peigne* de canne ou roseau travaillé de même, attendu que dans ce dernier, la flexibilité de la dent se trouve rangée par l'extension du fil de la chaîne; au lieu que la roideur de cette même dent dans le premier, rangeant les fils avec la même inégalité qui lui est commune, il s'ensuit un défaut irréparable; de façon qu'il convient beaucoup mieux, pour la perfection de l'étoffe, que la chaîne range la dent du *peigne*, que si cette même dent range la chaîne.



PEIGNE DE VÉNUS, *scandix*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenue par un calice, qui devient dans la suite un fruit composé de deux parties qui ressemblent chacune à une aiguille, & qui renferment une semence. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

PEIGNE, en terme de *Cornetier*, se dit d'un ustensile de toilette, dont l'usage est de faire tomber la poudre de la tête, & de démêler les cheveux. Il y en a encore de buis & d'os, dont personne n'ignore l'usage. Les *peignes* se font d'un morceau de galin taillé de la largeur, grosseur & épaisseur qu'on veut leur donner. Quand ces morceaux sont dressés, on les place sur l'âne où on fait les dents. *Voyez* DRESSER & ANE.

PEIGNE, parmi les *ouvriers qui travaillent de la navette*, est une sorte de chassiss long & étroit, divisé en une grande quantité de petites ouvertures. Ces ouvertures

sont formées par de menus fils d'archal, ou par de petites lames de roseau fort minces, attachées à égale distance, & fort près les unes des autres, entre deux especes de tringles de bois, appelées *les jumelles du rot*.

Ces petits espaces ou ouvertures que forme la distance des fils de fer ou lames de roseau, sont appelées *les dents* ou *broches du peigne*; c'est dans ces ouvertures que les tisserands & autres ouvriers qui se servent de ce *peigne*, font passer les fils qui composent la chaîne des toiles, &c. & autres ouvrages de navette.

Les deux grosses dents ou morceaux de bois qui sont placées aux deux extrémités du *peigne*, sont appelées les *gardes*.

Le *peigne* est enchâssé dans le bas de la partie mobile du métier, appelé *la chasse* ou *le battant*; & il doit être aussi long que la toile qu'on veut fabriquer doit avoir de largeur. Le *peigne* est aussi appelé un *rot*, à cause

cause de ces petits morceaux de roseau dont ils sont composés pour l'ordinaire. *Voyez CHASSE.*

PEIGNE d'une futaille. Les tonneliers nomment ainsi l'extrémité des douves, à commencer depuis le jable. On dit, remettre un peigne à une piece de vin, c'est-à-dire, enter une alonge à une douve qui s'est rompue à l'endroit du jable.

PEIGNE, préparer un (Tabletier-peignier.) Ce terme, préparer un peigne, signifie amorcer les dents avec le carretet; c'est-à-dire, faire sur le peigne, après qu'il est mis en façon, la première ouverture de chaque dent, pour ensuite les achever avec l'estadiou.

PEIGNE est un instrument de *Vergetier*, dont les dents de fer sont montées à quelque distance les unes des autres sur un fût de bois. Il sert à démêler les foies, le chiendent, &c.

PEIGNER, v. act. (Gramm.) c'est en général démêler avec le peigne. *Voyez l'article PEIGNE & les articles suivans.*

PEIGNER le chanvre, terme de corderie, qui signifie achever de nettoyer & affiner le chanvre en le passant sur les peignes; c'est la dernière façon qu'on donne au chanvre avant que de le filer. Voici comment se fait cette préparation. Le peigneur prend une poignée de chanvre par le milieu de sa longueur, & fait faire au petit bout de cette poignée un ou deux tours autour de sa main droite, de sorte que les pattes & un tiers de la longueur pendent en-bas: alors il serre fortement la main, & faisant décrire aux pattes du chanvre une ligne circulaire, il les fait tomber avec force sur les dents du peigne à dégrossir, & il tire à lui; ce qu'il repete en engageant le chanvre de plus en plus dans les dents du peigne, jusqu'à ce que ses mains soient prêtes à toucher aux dents.

Par cette opération, le chanvre se nettoie des chenevottes & de la poussière; il se démêle, se refend, s'affine; & celui qui étoit bouchonné ou rompu, reste dans le peigne, de même qu'une partie des pattes: je dis une partie, car il en resteroit encore beaucoup, si l'on n'avoit soin de le moucher. *Voyez MOUCHER le chanvre.*

Le peigneur donne ensuite, au côté de la pointe qui étoit entortillée autour de

sa main, la même préparation qu'il a donnée à la tête.

Ce n'est point assez que le peigneur ait préparé la tête & la queue du chanvre, il doit avoir grand soin que le milieu soit bien peigné pareillement.

A mesure que le peigneur a préparé des poignées de premier & de second brin, il les met à côté de lui, & un autre ouvrier les prend, les engage peu à peu dans les dents du grand peigne destiné à faire les peignons; cet ouvrier a soin de mêler le court avec le long, & d'en rassembler suffisamment pour faire un peignon. *Voyez l'article CORDERIE.*

PEIGNER, AJUSTER, (Jardinage) se dit d'un œillet qui est épanoui; quand il ne retourne pas bien ses feuilles, & qu'elles ne sont pas bien arrangées, on les met alors dans leur vraie place avec les doigts bien nets & sans sueur.

PEIGNER LA LAINE, (Manuf. de laines) c'est la tirer, ou la faire passer à travers les dents d'une espèce de grande carde, que l'on nomme peigne, pour la disposer à être filée. Lorsque la laine a passé par le peigne, & qu'elle a été peignée, on l'appelle laine *estaim*; & quand elle a été filée après avoir été peignée, on lui donne le nom de *fil d'estaim.* (D. J.)

PEIGNER, en terme de Vergetiers, est une opération par laquelle ils démêlent, à l'aide d'un peigne, les foies, le chiendent & la bruyère, & en ôtent tous les petits brins qui sont inutiles dans leurs ouvrages.

PEIGNIER, s. m. (Arts Mécaniq.) ouvrier qui fait des peignes. Les *peigniers* sont une communauté dans la ville de Paris.

Ils sont qualifiés par leurs statuts maîtres *peigniers*, tabletiers, tourneurs & tailleurs d'images.

Ces statuts furent donnés, ou plutôt renouvelés en 1507, confirmés par Henri III en 1578, par Henri IV en 1600, & enfin par Louis XIV en 1691.

Suivant ces statuts, un maître ne peut avoir qu'un apprenti à la fois, à moins que ce ne soit un fils de maître; auquel cas il peut en avoir deux.

L'apprentissage est de six ans.

Le fils de maître n'est point tenu de faire chef-d'œuvre, ni même une expérience

pour être reçu maître ; il n'a besoin que du témoignage des jurés. Tout autre aspirant est tenu au chef-d'œuvre.

L'apprenti étranger, c'est-à-dire, qui a fait son apprentissage dans quelqu'autre ville du royaume où il y a maîtrise, doit, pour être reçu maître à Paris, justifier de son apprentissage, & avoir servi encore trois ans chez les maîtres.

Enfin, cette communauté est régie par des jurés, dont l'élection & les visites se font de même que dans les autres communautés.

PEIGNEUR, f. m. *terme de corderie*, ouvrier qui nettoie & affine le chanvre, en le passant par les peignes. Un bon *peigneur* peut préparer jusqu'à quatre-vingts livres de filasse par jour.

PEIGNOIR, f. m. (*Lingerie.*) espece de manteau de toile blanche & fine en bariolée ou mouffeline, que les femmes mettent sur leurs épaules le matin, lorsqu'elles sont en deshabillé & qu'on les peigne ; quelquefois ces *peignoirs* sont ornés de dentelles. (*D. J.*)

PEIGNON, f. m. ou **CEINTURE**, *terme de corderie* ; c'est un paquet de chanvre affiné, & suffisamment gros pour faire un fil de la longueur de la filerie, & que les fileurs prennent autour d'eux, ou qu'ils attachent à une quenouille.

Un *peignon* doit peser à-peu-près une livre & demie ou deux livres, si c'est du premier brin ; & deux livres & demie ou trois livres, si c'est du second brin. Cette différence vient de ce que le fil fait avec le second brin, est toujours plus gros que celui qui est fait avec le premier brin de chanvre ; & qu'outre cela, il y a plus de déchet quand on file le second, que quand on file le premier brin. *Voyez l'article de la CORDERIE.*

PEIGNONS, *terme de lainage*, sortes de laines d'une très-mauvaise qualité, qui ne sont proprement que les rebus, ou plutôt ce qui reste des laines qui ont été peignées avant que d'être filées, pour faire la chaîne de certaines sortes d'étoffes. (*D. J.*)

PEILLES, f. f. *terme de papeterie* ; c'est un des noms qu'on donne aux vieux chiffons de toile de lin & de chanvre, qu'on emploie à la fabrique du papier. *Voyez PAPIER.*

PEILLIER, f. m. celui qui ramasse dans les rues des peilles ou chiffons : on le nomme plus ordinairement *chiffonnier*. *Voyez CHIFFONNIER.*

PEINA, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge *Poynum castrum*, petite ville d'Allemagne, au cercle de la Basse-Saxe, dans l'évêché de Hildesheim. Il s'y donna une bataille sanglante en 1553, entre l'électeur Maurice de Saxe, qui y fut tué, & le Margrave de Brandebourg. Elle est sur le ruisseau de Fufe, à trois milles de Brunswik. *Long.* 28, 16 ; *lat.* 57, 17. (*D. J.*)

PEINDRE, v. act. & neut. c'est appliquer des couleurs sur une superficie plate, de façon qu'elles représentent un objet quel qu'il soit.

Peindre, signifie quelquefois simplement embellir de divers ornemens une chambre, un cabinet, une galerie, &c. J'ai fait *peindre* mon cabinet, ma chambre, ma galerie.

Peindre se dit encore, mais improprement, des gros ouvrages concernant les bâtimens. Il faut *peindre* ce lambris, ce berceau, cette balustrade de fer, pour empêcher qu'elle ne se rouille : il faudroit dire *barbouiller*.

On dit, je me fais *peindre*, pour exprimer qu'on fait faire son portrait. J'apprends à *peindre* ; je veux *peindre* cette ombre ; il a une belle tête à *peindre*, c'est-à-dire, a un beau caractère de tête, le visage d'un beau coloris.

Voyez sur les diverses manières de *peindre* l'article **PEINTURE**.

PEINE, f. f. (*Gramm.*) on donne en général ce nom à toute sensation, de quelque espece qu'elle soit, qui nous rend notre existence désagréable : il y a des *peines* de corps & des *peines* d'esprit. Le dernier degré de la *peine*, c'est de résigner sincèrement l'être souffrant à la perte de la vie comme à un bonheur. Y a-t-il plus de *peines* que de plaisirs dans la vie ? C'est une question qui n'est pas encore décidée. On compte toutes les *peines* ; mais combien de plaisirs qu'on ne met point en calcul ?

PEINE, (*Droit naturel, civil & politique.*) On définit la *peine* un mal dont le Souverain menace ceux de ses sujets qui seroient disposés à violer les loix, & qu'il leur inflige actuellement & dans une juste

proportion, lorsqu'ils les violent, indépendamment de la réparation du dommage, dans la vue de quelque bien à venir, & en dernier ressort, pour la sûreté & la tranquillité de la société.

Nous disons, 1^o. que la *peine* est un mal, & ce mal peut être de différente nature, selon qu'il affecte la vie, le corps, l'estime, ou les biens : ce mal peut consister dans quelque travail pénible, ou bien à souffrir quelque chose de fâcheux.

Nous ajoutons, en second lieu, que c'est le souverain qui dispense les *peines* ; non que toute *peine* en général suppose la souveraineté, mais parce que nous traitons ici du droit de punir dans la société civile, & comme étant une branche du pouvoir souverain. C'est donc le souverain seul qui peut infliger des *peines* dans la société civile, & les particuliers ne sauroient se faire justice à eux-mêmes, sans se rendre coupables d'un attentat contre les droits du souverain.

Nous disons, en troisième lieu, dont le souverain, &c. pour marquer les premières intentions du souverain. Il menace d'abord, puis il punit, si la menace n'est pas suffisante pour empêcher le crime. Il paroît encore de-là, que la *peine* suppose toujours le crime, & que par conséquent on ne doit pas mettre au rang des *peines* proprement ainsi nommées, tous les maux auxquels les hommes se trouvent exposés, sans avoir commis antécédemment quelque crime.

Nous ajoutons, 4^o. que la *peine* est infligée, indépendamment de la réparation du dommage, pour faire voir que ce sont deux choses très-distinctes, & qu'il ne faut pas confondre. Tout crime emporte avec soi deux obligations ; la première, de réparer le tort que l'on a fait ; la seconde, de souffrir la *peine* ; & le délinquant doit satisfaire à l'une & à l'autre. Il faut encore remarquer là-dessus, que le droit de punir dans la société civile passe au magistrat, qui en conséquence peut, s'il l'estime convenable, faire grâce au coupable : mais il n'en est pas de même du droit d'exiger la satisfaction ou la réparation du dommage ; le magistrat ne sauroit en dispenser l'offenseur, & la personne lésée conserve toujours

son droit ; en sorte qu'on lui fait tort, si l'on empêche qu'elle obtienne la satisfaction qui lui est due.

5^o. Enfin, en disant que la *peine* est infligée dans la vue de quelque bien, nous indiquons par-là le but que le souverain doit se proposer dans l'infligation des *peines* ; & c'est ce que nous expliquerons plus particulièrement dans la suite. Nous observerons auparavant, que les *peines* sont, ou civiles, ou criminelles : les premières sont pécuniaires ; on en est quitte en payant une certaine somme convenue ou réglée par les usages. Les criminelles sont légales ; mais avec cette différence, que les unes sont capitales, & les autres ne le sont pas. On appelle *peines* capitales, celles qui emportent la perte de la vie, ou la privation des droits civils, qu'on appelle *mort civile*. Les *peines* qui notent d'infamie, ou qui privent d'une partie du bien que l'on a, ne sont point réputées *peines* capitales dans le sens propre de ce terme.

Le souverain, comme tel, est non seulement en droit, mais encore il est obligé de punir le crime. L'usage des *peines*, bien loin d'avoir quelque chose de contraire à l'équité, est absolument nécessaire au repos public. Le pouvoir souverain seroit inutile, s'il n'étoit revêtu du droit, & armé de forces suffisantes pour intimider les méchants par la crainte de quelque mal, & pour le leur faire souffrir actuellement, lorsqu'ils troublent la société par leurs désordres ; il falloit même que ce pouvoir pût aller jusqu'à faire souffrir le plus grand de tous les maux naturels, je veux dire la *mort*, pour réprimer avec efficace l'audace la plus déterminée, & balancer ainsi les différens degrés de la malice humaine par un contre-poids assez puissant.

Tel est le droit du souverain : mais si le souverain a droit de punir, il faut que le coupable soit dans quelque obligation à cet égard ; car on ne sauroit concevoir de droit sans une obligation qui y réponde. En quoi consiste cette obligation du coupable ? Est-il obligé d'aller se dénoncer lui-même de gaieté de cœur, & s'exposer ainsi volontairement à subir la *peine* ? Je réponds que cela n'est pas nécessaire pour le but qu'on s'est proposé dans l'établissement des *peines*, &

qu'on ne sauroit raisonnablement exiger de l'homme qu'il se trahisse ainsi lui-même ; cependant cela n'empêche pas qu'il n'y ait ici quelque obligation.

1°. Il est certain que lorsqu'il s'agit d'une simple *peine* pécuniaire , à laquelle on a été légitimement condamné , on doit la payer sans attendre que le magistrat nous y force ; non seulement la prudence l'exige de nous , mais encore les règles de la justice , qui veulent que l'on répare le dommage , & qu'on obéisse à un juge légitime.

2°. Il y a plus de difficulté pour ce qui regarde les *peines* afflictives , & sur-tout celles qui s'étendent au dernier supplice. L'instinct naturel qui attache l'homme à la vie , & le sentiment qui le porte à fuir l'infamie , ne permettent pas que l'on mette un criminel dans l'obligation de s'accuser lui-même volontairement , & de se présenter au supplice de gaieté de cœur ; aussi le bien public , & les droits de celui qui a en main la puissance du glaive , ne le demandent pas.

3°. C'est par une conséquence du même principe , qu'un criminel peut innocemment chercher son salut dans la fuite , & qu'il n'est pas précisément tenu de rester dans la prison , s'il s'aperçoit que les portes en sont ouvertes , ou qu'il peut les forcer aisément ; mais il ne lui seroit pas permis de chercher à se procurer la liberté par quelque nouveau crime , comme en égorgeant ses gardes , ou en tuant ceux qui sont envoyés pour se saisir de lui.

4°. Mais enfin , si l'on suppose que le criminel est connu , qu'il a été pris , qu'il n'a pu s'évader de la prison , & qu'après un mûr examen , il se trouve convaincu du crime , & condamné en conséquence à en subir la *peine* ; alors il est obligé de subir cette *peine* , de reconnoître que c'est avec justice qu'il y est condamné , qu'on ne lui fait en cela aucun tort , & qu'il ne sauroit raisonnablement se plaindre que de lui-même : beaucoup moins encore pourroit-il avoir recours aux voies de fait pour se soustraire à son supplice , & s'opposer au magistrat dans l'exercice de son droit. Voilà en quoi consiste proprement l'obligation d'un criminel à l'égard de la *peine* : voyons à présent plus particulièrement quel

but le souverain doit se proposer en infligeant les *peines*.

En général , il est certain que le souverain ne doit jamais punir qu'en vue de quelque utilité. Faire souffrir quelque mal à quelqu'un , seulement parce qu'il en a fait lui-même , & ne faire attention qu'au passé , c'est une pure cruauté condamnée par la raison ; car enfin , il est impossible d'empêcher que le mal qui a été fait n'ait été fait. En un mot , la souveraineté est fondée en dernier ressort sur une puissance bienfaisante ; d'où il résulte que lors même que le souverain fait usage du droit du glaive , il doit toujours se proposer quelque avantage , quelque bien à venir , conformément à ce qu'exigent de lui les fondemens de son autorité.

Le principal & dernier but des *peines* , est la sûreté & la tranquillité de la société ; mais comme il peut y avoir différens moyens de parvenir à ce but , suivant les circonstances différentes , le souverain se propose aussi , en infligeant les *peines* , différens vus particulières & subalternes , qui sont toutes subordonnées au but principal dont nous venons de parler , & qui s'y portent toutes en dernier ressort. Tout cela s'accorde avec la remarque de Grotius. « Dans les punitions , dit-il , on a en vue , ou le bien du coupable même , ou l'avantage de celui qui avoit intérêt que le crime ne fût pas commis , ou l'utilité de tous généralement. »

Ainsi , le souverain se propose quelquefois de corriger le coupable , & de lui faire perdre l'envie de retomber dans le crime , en guérissant le mal par son contraire , & en ôtant au crime la douceur qui sert d'attrait au vice , par l'amertume de la douleur. Cette punition , si le coupable en profite , tourne par cela même à l'utilité publique : que s'il persévère dans le crime , le souverain a recours à des remèdes plus violens , & même à la mort.

Quelquefois le souverain se propose d'ôter aux coupables les moyens de commettre de nouveaux crimes , comme en leur enlevant les armes dont ils pourroient se servir , en les enfermant dans une prison , en les chassant du pays , ou même en les mettant à mort. Il pourroit en même

temps à la sûreté publique, non seulement de la part des criminels eux-mêmes, mais encore à l'égard de ceux qui seroient portés à les imiter, en les intimidant par ces exemples : aussi rien n'est plus convenable au but des *peines*, que de les infliger publiquement, & avec l'appareil le plus propre à faire impression sur l'esprit du commun peuple.

Toutes ces fins particulières des *peines* doivent donc toujours être subordonnées & rapportées à la fin principale & dernière, qui est la sûreté publique, & le Souverain doit mettre en usage les unes ou les autres, comme des moyens de parvenir au but principal; en sorte qu'il ne doit avoir recours aux *peines* rigoureuses, que lorsque celles qui sont moindres sont insuffisantes pour procurer la tranquillité publique.

On demande si toutes les actions contraires aux loix peuvent être légitimement punies. *Réponse.* Le but même des *peines*, & la constitution de la nature humaine, font voir qu'il peut y avoir des actes vicieux en eux-mêmes, qu'il n'est pourtant pas convenable de punir dans les tribunaux humains.

Et 1^o. les actes purement intérieurs, les simples pensées qui ne se manifestent par aucun acte extérieur préjudiciable à la société; par exemple, l'idée agréable qu'on se fait d'une mauvaise action, les desirs de la commettre, le dessein que l'on en forme sans en venir à l'exécution, &c. tout cela n'est point sujet aux *peines* humaines, quand même il arriveroit ensuite, par hazard, que les hommes en auroient connoissance.

Il faut pourtant faire là-dessus deux ou trois remarques : la première est, que si ces sortes d'actes vicieux ne sont pas sujets aux *peines* humaines, c'est parce que la faiblesse humaine ne permet pas, pour le bien même de la société, que l'on traite l'homme à toute rigueur : il faut avoir un juste support pour l'humanité dans les choses qui, quoique mauvaises en elles-mêmes, n'intéressent pas considérablement l'ordre & la tranquillité publique. La seconde remarque, c'est que quoique les actes purement intérieurs ne soient pas assujettis aux *peines* civiles, il n'en faut pas conclure pour cela que ces actes ne soient

pas soumis à la direction des loix civiles. Enfin, il est incontestable que les loix naturelles de la religion condamnent formellement ces sortes d'actions.

2^o. Il seroit très-rigoureux de punir les fautes légères que la fragilité de la nature humaine ne permet pas d'éviter, quelque attention que l'on ait à son devoir; c'est encore là une suite de cette tolérance que l'on doit à l'humanité.

3^o. Il faut nécessairement laisser impunis les vices communs, qui sont une suite de la corruption générale, comme l'ambition, l'avarice, l'ingratitude, l'hypocrisie, l'envie, l'orgueil, la colère, &c. car un souverain qui voudroit punir rigoureusement tous ces vices & autres semblables, seroit réduit à régner dans un désert; il faut se contenter de punir ces vices quand ils portent les hommes à des excès éclatans.

Il n'est pas nécessaire de punir toujours les crimes d'ailleurs punissables; il y a des cas où le Souverain peut faire grâce, & c'est de quoi il faut juger par le but même des *peines*.

Le bien public est le grand but des *peines* : si donc il y a des circonstances où en faisant grâce on procure autant, ou plus d'utilité qu'en punissant, alors rien n'oblige précisément à punir, & le Souverain doit user de clémence. Ainsi, si le crime est caché, qu'il ne soit connu que de très-peu de gens, il n'est pas toujours nécessaire, quelquefois même il seroit dangereux de le publier en le punissant; car plusieurs s'abstiennent de faire du mal, plutôt par l'ignorance du vice, que par la connoissance & l'amour de la vertu. Cicéron remarque, sur ce que Solon n'avoit point fait de loix sur le parricide, que l'on a regardé ce silence du législateur comme un grand trait de prudence, en ce qu'il ne défendit point une chose dont on n'avoit point encore vu d'exemple, de peur que, s'il en parloit, il ne semblât avoir dessein d'en faire prendre envie, plutôt que d'en détourner ceux à qui il donnoit des loix.

On peut considérer les services personnels que le coupable a rendus à l'état, ou quelqu'un de sa famille, & s'il peut encore actuellement lui être d'une grande utilité; en sorte que l'impression que seroit la vue

de son supplice, ne produiroit pas autant de bien qu'il est capable lui-même d'en faire. Si l'on est sur mer, & que le pilote ait commis quelque crime, & qu'il n'y ait d'ailleurs sur le vaisseau aucune personne capable de le conduire, ce seroit vouloir perdre tous ceux du vaisseau que de le punir. On peut aussi appliquer cet exemple à un général d'armée.

Enfin, l'utilité publique, qui est la mesure des *peines*, demande quelquefois que l'on fasse grâce, à cause du grand nombre des coupables. La prudence du gouvernement veut que l'on prenne garde de ne pas exercer d'une manière qui détruit l'état, la justice qui est établie pour la conservation de la société.

Il y a beaucoup d'autres considérations à faire sur les *peines*; mais comme le détail en seroit très-long, je me contenterai de terminer cet article par quelques-unes des principales réflexions de l'auteur de *l'Esprit des Loix* sur cette importante matière.

La sévérité des *peines* est, dit-il, toute entière du génie du gouvernement despotique, dont le principe est la terreur; mais dans les monarchies, dans les républiques, dans les états modérés; l'honneur, la vertu, l'amour de la patrie, la honte & la crainte du blâme, sont des motifs réprimans qui peuvent arrêter bien des crimes. Dans ces états, un bon législateur s'attachera moins à punir les fautes, qu'à les prévenir; il s'appliquera plus à donner des mœurs, qu'à infliger des supplices. Dans les gouvernemens modérés, tout, pour un bon législateur, peut servir à former des *peines*. N'est-il pas bien extraordinaire qu'à Sparte, une des principales fût de ne pouvoir prêter sa femme à un autre, ni recevoir celle d'un autre; de n'être jamais dans sa maison qu'avec des vierges? En un mot, tout ce que la loi appelle une *peine*, est effectivement une *peine*.

Il seroit aisé de prouver que dans tous, ou presque tous les états d'Europe, les *peines* ont diminué ou augmenté à mesure que l'on s'est rapproché ou éloigné de la liberté. Le peuple romain avoit de la probité; cette probité eut tant de force, que

souvent le législateur n'eut besoin que de lui montrer le bien pour le lui faire suivre. Il sembloit qu'au lieu d'ordonnances, il suffisoit de lui donner des conseils.

Les *peines* des loix royales, & celles des loix des douze tables, furent presque toutes ôtées dans la république, soit par une suite de la loi Valérienne, soit par une conséquence de la loi Porcia; on ne remarque pas que la république en fût plus mal réglée, & il n'en résulta aucune lésion de police. Cette loi Valérienne, qui défendoit aux magistrats toute voie de fait contre un citoyen qui avoit appelé au peuple, n'infligeoit à celui qui y contreviendroit que la *peine* d'être réputé *méchant*.

Dès qu'un inconvénient se fait sentir dans un état où le gouvernement est violent, ce gouvernement veut soudain le corriger; & au lieu de songer à faire exécuter les anciennes loix, on établit une *peine* cruelle, qui arrête le mal sur le champ. Mais on use le ressort du gouvernement: l'imagination se fait à cette grande *peine* ainsi qu'elle s'étoit faite à la moindre; & comme on diminue la crainte pour celle-ci, l'on est bientôt forcé d'établir l'autre dans tous les cas. Les vols sur les grands chemins étoient communs dans quelques états; on voulut les arrêter; on inventa le supplice de la roue, qui les suspendit quelque temps: depuis ce temps, on a volé, comme auparavant, sur les grands chemins.

Il ne faut point mener les hommes par les voies extrêmes; on doit être ménager des moyens que la nature nous donne pour les conduire. Qu'on examine la cause de tous les relâchemens, on verra qu'elle vient de l'impunité des crimes, & non pas de la modération des *peines*. Suivons la nature, qui a donné aux hommes la honte comme leur fléau; & que la plus grande partie de la *peine* soit l'infamie de la souffrir. Que s'il se trouve des pays où la honte ne soit pas une suite du supplice, cela vient de la tyrannie, qui a infligé les mêmes *peines* aux scélérats & aux gens de bien. Et si vous en voyez d'autres où les hommes ne sont retenus que par des supplices cruels, comptez encore que cela vient, en grande partie, de la violence du gouvernement, qui a employé ces supplices pour des

fautes légères. Souvent un législateur qui veut corriger un mal, ne songe qu'à cette correction; ses yeux sont ouverts sur cet objet, & fermés sur les inconvénients. Lorsque le mal est une fois corrigé, on ne voit plus que la dureté du législateur; mais il reste un vice dans l'état, que cette dureté a produit: les esprits sont corrompus, ils se sont accoutumés au despotisme.

Une preuve de ce que les *peines* tiennent à la nature du gouvernement, peut encore se tirer des Romains, qui changeoient à cet égard de loix civiles à mesure que ce grand peuple changeoit de loix politiques. Les loix royales, faites pour un peuple composé de fugitifs, furent très-sévères. L'esprit de la république auroit demandé que les décemvirs n'eussent pas mis ces loix dans leurs douze tables; mais des gens qui aspiroient à la tyrannie, n'avoient garde de suivre l'esprit de la république. En effet, après leur expulsion, presque toutes les loix qui avoient fixé les *peines* furent ôtées: on ne les abrogea pas expressément; mais la loi *Porcia* ayant défendu de mettre à mort un citoyen romain, elles n'eurent plus d'application. Presque toutes les loix de Sylla ne portoient que l'interdiction de l'eau & du feu; César y ajouta la confiscation des biens, parce qu'il en avoit besoin pour ses projets. Les empereurs rapprochèrent les *peines* de celles qui sont établies dans une monarchie: ils divisèrent les *peines* en trois classes; celles qui regardoient les premières personnes de l'état, *sublimiores*, & qui étoient assez douces; celles qu'on infligeoit aux personnes d'un rang inférieur, *medios*, & qui étoient plus sévères; enfin, celles qui ne concernoient que les conditions basses, *infimos*, & qui furent les plus rigoureuses.

Il est important que les *peines* aient de l'harmonie entr'elles, parce qu'il est essentiel que l'on évite plutôt un grand crime qu'un moindre, ce qui attaque plus la société, que ce qui la choque moins. Un imposteur, qui se disoit Constantin Ducas, suscita un grand soulèvement à Constantinople. Il fut pris & condamné au fouet; mais ayant acculé des personnes considérables, il fut condamné, comme calomniateur, à être brûlé. Il est singulier qu'on eût ainsi

proportionné les *peines* entre le crime de lèse-majesté & celui de calomnie.

C'est un grand mal parmi nous, de faire subir la même *peine* à celui qui vole sur un grand chemin, qu'à celui qui vole & assassine. Il est visible que, pour la sûreté publique, il faudroit mettre quelque différence dans la *peine*. A la Chine, les voleurs cruels sont coupés en morceaux, les autres non: cette différence fait que l'on y vole, mais que l'on n'y assassine pas. En Moscovie, où la *peine* des voleurs & celle des assassins sont les mêmes, on assassine toujours: les morts, y dit-on, ne racontent rien. Quand il n'y a point de différence dans la *peine*, il faut en mettre dans l'espérance de la grâce. En Angleterre on n'assassine point, parce que les voleurs peuvent espérer d'être transportés dans les colonies; non pas les assassins.

C'est le triomphe de la liberté, lorsque les loix criminelles tirent chaque *peine* de la nature particulière du crime: tout l'arbitraire cesse; la *peine* ne dépend point du caprice du Législateur, mais de la nature de la chose; & ce n'est point l'homme qui fait violence à l'homme. Il y a quatre sortes de crimes; ceux de la première espèce choquent la religion; ceux de la seconde, les mœurs; ceux de la troisième, la tranquillité; ceux de la quatrième, la sûreté des citoyens. Les *peines* que l'on inflige doivent dériver de la nature de chacune de ces espèces. (*Le Chev. DE JAUCOURT.*)

PEINES, ÉTERNITÉ DES (*Théolog.*) Tout homme qui ne consulte que la lumière naturelle, & cette idée, aussi vraie que brillante, d'une bonté infinie qui constitue le principal caractère de la nature divine, ne peut adopter la croyance de l'éternité des *peines*. *Deus Optimus, Maximus*, étoient les titres de la nature divine dans le langage des païens; c'étoit leur style de formule, en parlant de Dieu, & ce style ne connoissoit point un Dieu très-sévère & implacable. Ce style renfermoit deux épithètes, celle de la bonté & celle de la grandeur souveraine; car la grandeur suprême n'est autre chose qu'une magnanimité, munificence, effusion de biens. Cette idée naturelle du souverain Être, trouve sa confirmation dans l'évangile, qui ne cesse de

relever la bonté de Dieu sur ses autres attributs. Faire du bien, user de miséricorde, c'est l'occupation favorite de Dieu : châtier, punir, user de rigueur, c'est son œuvre non accoutumée & malplaisante, dit l'écriture. Or, cette peinture de la bonté de Dieu paroît incompatible avec les *peines* éternelles de l'enfer : c'est pourquoi dès les premiers siècles de l'église, plusieurs savans hommes ont cru qu'il ne falloit pas prendre à la lettre les textes de l'évangile, qui parlent de tourmens & de supplices sans bornes dans leur durée. Tel a été le sentiment d'Origene, de S. Jérôme, & d'autres peres cités dans les *origeniana* de M. Huet, *L. II. quæst. II.*

Au commencement de la renaissance des lettres dans l'église, les Sociniens embrassèrent la même opinion, comme la seule qui pût être compatible avec la souveraine bonté de Dieu, & la seule digne du christianisme. C'est en vain qu'on a tâché de les rendre odieux par leur système de la durée limitée des *peines* de l'enfer ; ce système s'est accrédité tous les jours davantage, & compte aujourd'hui au nombre de ses défenseurs les plus augustes prélats de l'église anglicane, la plupart des Arméniens, & une foule incroyable de laïques dans toutes les communions du christianisme. L'Angleterre nomme M. Newton à la tête de ces derniers.

Mais une autorité véritable est celle du docteur Tillotson, dans son sermon, traduit en françois, sur l'éternité des *peines* de l'enfer. M. le Clerc remarque cependant, qu'il y a eu des gens de bien qui ont censuré l'illustre primat d'Angleterre, pour avoir publié une doctrine dont les méchans peuvent abuser. » Mais, répond ce fameux

» ministre, on reviendra de cette censure,

» si l'on considère qu'il se trouve plusieurs

» occasions où l'on est obligé de découvrir ce qu'il seroit bon d'ailleurs de tenir

» caché. Si personne n'élevoit des doutes

» sur l'éternité des *peines*, il ne seroit pas

» besoin de toucher cette question ; mais

» depuis que tous les incrédules prétendent

» démontrer que cette doctrine de l'évangile n'est pas conforme à elle-même,

» parce qu'elle introduit Dieu, tout juste

» & tout bon, punissant le péché avec une

» sévérité incompatible avec sa justice &

» sa bonté, on est obligé de justifier les

» perfections divines, & d'empêcher que

» les raisonnemens qui les détruisent, ne

» s'accréditent encore plus, & ne jettent

» un plus grand nombre de particuliers dans

» la licence de l'incrédulité.

» Pour prévenir le mal qu'ils pourroient

» faire, & pour le couper par la racine,

» il est nécessaire d'avouer, que si quelqu'un

» ne peut se persuader que les *peines éternelles* soient justes, il vaut mieux qu'il

» preune ce que l'évangile en dit pour des

» menaces ou pour des *peines* comminatoires, que de rejeter l'évangile. Il vaut

» mieux être à cet égard *origéniste* qu'incrédule, c'est-à-dire rejeter plutôt l'éternité des *peines* par respect pour la justice & pour la bonté de Dieu, & obéir

» d'ailleurs aux préceptes de Jesus-Christ, que de rejeter toute la révélation, en se

» persuadant qu'elle contient quelque chose

» de contraire à l'idée qu'elle nous donne

» elle-même de la divinité, & qui est conforme aux lumières de la nature & de

» la raison.

M. Camphuysen, ministre, natif de Gorcum, & fameux en Hollande par ses poésies pieuses, a témoigné dans un écrit public, qu'il avoit été tenté de rejeter toute la religion chrétienne dans le temps qu'il avoit cru qu'elle admet des *peines éternelles*, & qu'il n'étoit revenu de ses doutes qu'en reconnoissant qu'on pouvoit entendre autrement les menaces de l'évangile.

La crainte des *peines éternelles* qui porte aux bonnes œuvres, ne peut qu'être utile, dit M. Tillotson, & il n'est pas besoin de délivrer de cette crainte ceux sur qui elle produit cet effet ; mais quand il s'agit de gens que ces *peines* révoltent contre l'évangile, il vaut mieux reconnoître avec eux des *peines* bornées, que de les éloigner de la religion chrétienne, ou de leur donner un si grand avantage pour la combattre. C'est pourquoi S. Jérôme gardoit un judicieux tempérament sur ce dogme : comme nous croyons, dit ce pere de l'église, qu'il y a des tourmens éternels pour les démons, & pour ceux qui, contre leur conscience, nient l'existence de Dieu, nous croyons aussi que la sentence du juge est modérée

modérée & mêlée de clémence envers les autres pécheurs & les impies, les tourmens qui les punissent sont réglés par les bienfaits de la miséricorde divine; mais personne ne fait de quelle maniere & combien de temps Dieu doit punir. Disons donc seulement: Seigneur, ne me reprends point en ta fureur, & ne me châtie point en ta colere.

Les Théologiens qui sont dans l'opinion de Tillotson sur les bornes des *peines*, croient que Dieu a proposé ces menaces en termes illimités, non-seulement pour tenir les hommes dans la crainte, mais parce que les péchés étant d'une infinité de sortes, il n'y a point de terme limité pour tous en commun; & c'est même une grande partie de la peine, que de n'avoir aucune connoissance du temps auquel elle finira. L'Écriture-sainte a nommé *éternels* des supplices dont la durée est illimitée à l'égard des créatures, & dont la fin n'est connue que de Dieu, ce qui est la signification propre du mot Hébreu ∞ , auquel répond le mot $\alpha\iota\omega\nu$ en Grec, qui marque aussi un temps semblable. L'idée de ces supplices & de leur durée, quoique limitée, est assez effrayante pour faire trembler les plus endurcis, s'ils y font quelque attention. Quant aux incrédules, ils n'ont pas plus de peur des supplices éternels, qu'ils ne croient pas, que de ceux dont on vient de parler.

L'Archevêque Tillotson n'est pas le seul Théologien d'Angleterre qui ait combattu nettement dans ses écrits l'*éternité* proprement dite des *peines* de l'enfer; on peut lui joindre Thom. Burnet, de *statu mortuor. c. x, p. 290*. Swinden, dans l'*appendix* de son *Traité de l'enfer*; l'Auteur des remarques sur le *lux Orientalis*; Colliber, dans son *Essai sur la Religion révélée*; Whitby, dans son *appendix*, sur la *seconde Épître aux Thessalon.* & l'illustre Samuel Clarke, dans ses *Sermons*. Ce dernier Théologien s'exprime ainsi sur ce sujet:

» A l'égard de l'*éternité* des *peines* de
 » l'enfer, je l'admets autant qu'elle se
 » trouve renfermée dans le terme de $\alpha\iota\omega\nu$,
 » auquel le mot d'*éternité* répond, c'est-
 » à-dire, qu'il est certain que ces *peines* du-
 » reront autant que l'existence des méchans
 » qui les souffriront, ou pendant ces $\alpha\iota\omega\nu$
 » $\tau\omega\nu$ $\alpha\iota\omega\nu$, ces périodes longs & déter-

Tome XXV.

» minés, pendant lesquels leur vie sera con-
 » servée par la Puissance divine; en sorte
 » que rien ne terminera leurs tourmens;
 » que ce qui terminera aussi leur vie & leur
 » condition pour jamais. Si l'Écriture en-
 » tend quelque chose de plus par cette *éter-
 » nité des peines* de l'enfer, c'est ce que
 » je ne déciderai pas positivement; mais
 » comme je trouve que les plus anciens
 » Écrivains ecclésiastiques penchent pour
 » cette explication, & qu'elle suffit pleine-
 » ment aux grandes fins de la Religion;
 » qu'elle paroît aussi plus conforme à la
 » bonté divine, si elle-même ne donne un
 » nouvel appui à la justice de Dieu; que d'ail-
 » leurs elle prévient toutes les chicanes des
 » incrédules; & qu'enfin, je suis persuadé
 » que c'est le vrai sens des expressions de
 » l'Écriture, je m'y tiendrai pour le pré-
 » sent, laissant à ceux qui prétendent que
 » l'Écriture en dit davantage, à justifier
 » leur opinion, & à prouver qu'elle est
 » raisonnable. »

M. Whiston est encore plus positif que M. Clarke; car il déclare que, si l'opinion commune de l'*éternité des peines* étoit véritablement un dogme de la Religion chrétienne, il formeroit contre elle une difficulté infiniment plus grande que toutes les objections des incrédules prises ensemble. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

PEINES chez les Romains, (Jurisprud. Rom.) Il y avoit différens genres de *peines* civiles qui étoient en usage chez les Romains; nous avons promis de les détailler en parlant des jugemens publics & particuliers de leurs tribunaux.

Les *peines* ou punitions usitées chez ce peuple, regardoient, ou les biens, comme l'amende, en Latin *damnum*, autrement *multa*; ou le corps, comme la prison, le fouet, ou la *peine* du talion; ou le droit, comme l'ignominie, l'exil & la servitude; enfin, quelques-uns étoient punis de mort.

L'amende ne se prenoit, dans les premiers temps, que sur les moutons & sur les bœufs; mais comme cette punition d'amende étoit inégale, parce qu'on amenoit des bœufs & des moutons, tantôt d'un grand prix, tantôt d'un prix très-vil; dans la suite, par la Loi *Ateria*, on taxa dix deniers pour chaque mouton, & cent deniers pour chaque

bœuf ; de sorte que la plus forte amende de ce temps étoit de 3020 as. La prison étoit ou publique ou particulière.

La prison publique étoit celle où on enfermoit les accusés, quand ils avoient avoué leurs crimes. La prison particulière étoit la maison des Magistrats ou de quelques particuliers distingués, sous la garde desquels on mettoit les accusés.

La fustigation, qui se faisoit avec des verges, précédoit le dernier supplice, qui étoit celui de la mort. La bastonnade étoit plus d'usage à l'armée.

Le talion, suivant la Loi des douze tables, consistoit à rendre injure pour injure, dans le cas d'un membre rompu, à moins que l'accusé n'eût obtenu de la partie lésée qu'elle lui remît la peine.

L'ignominie étoit une note d'infamie, ainsi appelée, parce qu'elle ne consistoit que dans la flétrissure du nom. Elle excluait de toutes charges & presque de tous les honneurs qui s'accordoient aux citoyens.

On ne prononçoit pas à la vérité le mot d'*exil* dans l'imposition de cette *peine*, mais celui d'interdiction de feu & d'eau, laquelle étoit nécessairement suivie de l'exil ; car il étoit impossible que quelqu'un restât dans Rome sans l'usage de l'eau & du feu : mais sous Auguste, la déportation succéda à cette interdiction de l'eau & du feu. La rélegation étoit une *peine* moins rigoureuse, car ceux qui y étoient condamnés conservoient le droit de bourgeoisie, dont l'interdiction privoit, & c'étoit la peine à laquelle on condamnoit les gens de condition.

On vendoit, pour être mis en servitude, ceux qui n'avoient pas donné leur nom pour le cens, ou qui avoient refusé de s'enrôler après avoir été appelés.

Ceux qui étoient condamnés à mort étoient, ou décapités d'un coup de hache, après avoir essuyé la honte du fouet, & on disoit que cette *peine* s'infligeoit selon l'usage des anciens, *more majorum* ; ou bien ils étoient étranglés dans la prison appelée *robur* ; ou enfin, jetés en-bas de la roche Tarpéienne : mais il paroît que ce genre de mort fut aboli dans la suite.

Le supplice ordinaire des esclaves étoit la croix ou la fourche, qu'ils étoient obligés

de porter eux-mêmes, d'où vient que le nom *furcifer*, porte-fourche, étoit le reproche ordinaire qu'on faisoit aux esclaves : cependant quelques-uns ont prétendu que cette fourche étoit un gibet. Quelquefois on imprimoit certains caractères, avec un fer chaud, sur le front des esclaves : en allant au lieu du supplice, ils portoient une meule de moulin pendue à leur cou ; c'étoient des meules de 15 à 18 pouces de diamètre. Quelquefois encore, pour comble d'ignominie, après que les cadavres des criminels avoient été traînés dans la ville avec des crochets, on les précipitoit dans des puits appelés *gemoniæ*, ou dans le Tibre. Nous ne rapporterons pas les autres espèces de supplices, qui étoient presque tous arbitraires, & exercés selon le caprice ou la cruauté des Princes. Quant aux *peines* militaires, voyez l'article suivant. (D. J.)

PEINES MILITAIRES chez les romains ; (*Art milit. des romains.*) Les romains avoient d'une main des récompenses à la guerre, pour animer les soldats à s'acquitter de leur devoir ; & de l'autre main, ils avoient des punitions pour ceux qui y manquoient.

Ces punitions étoient de la compétence des tribuns & des préfets avec leur conseil, & du général même, duquel on ne pouvoit appeler avant la loi *Porcia*, portée l'an 556.

On punissoit les soldats, ou par des *peines* afflictives, ou par l'ignominie. Les *peines* afflictives consistoient dans une amende, dans la saisie de leur paie, dans la bastonnade, sous laquelle il leur arrivoit quelquefois d'expirer ; ce châtement s'appelloit *fustuarium*.

Les soldats mettoient à mort, à coups de bâton ou de pierre, un de leurs camarades qui avoit commis quelque grand crime, comme le vol, le parjure, pour quelque récompense obtenue sur un faux exposé, pour la désertion, pour la perte des armes, pour la négligence dans les sentinelles pendant la nuit.

Si la bastonnade ne devoit pas aller jusqu'à la mort, on se servoit d'un sarment de vigne pour les citoyens, d'une autre baguette, ou même de verges, pour les aliés. S'il y avoit un grand nombre de coupables, on les décimoit, ou bien on prenoit

le vingtième ou le centième, selon la gravité de la faute ; quelquefois on se contentoit seulement de les faire coucher hors du camp, & de leur donner de l'orge, au lieu de froment.

Comme les punitions qui emportent avec elles plus de honte que de douleur, sont les plus convenables à la guerre, l'ignominie étoit aussi une des plus grandes : elle consistoit, par exemple, à donner de l'orge aux soldats, au lieu de blé ; à les priver de toute la paie ou d'une partie seulement. Cette dernière punition étoit sur-tout pour ceux qui quittoient leurs enseignes ; on leur retranchoit la paie pour tout le temps qu'ils avoient servi avant leur faute. La troisième espèce d'ignominie étoit d'ordonner à un soldat de sauter au-delà d'un retranchement. Cette punition étoit ordinaire pour les poltrons : on les punissoit encore en les exposant en public avec leur ceinture détachée, & dans une posture molle & efféminée. Cette exposition se faisoit dans la rue du camp appelée *Principia* ; c'est-là que s'exécutoient aussi les autres châtimens. Enfin, pour comble d'ignominie, on les faisoit passer d'un ordre supérieur dans un autre fort au-dessous, comme de Triariens dans les Piquiers ou dans les Vélites : il y avoit encore quelques autres punitions peu usitées, dont Juste Lipsé vous donnera le détail. *Voyez aussi l'article MILITAIRE, discipline des Romains.* (D. J.)

PEINES PURIFIANTES, (*Critiq. sacr.*) L'opinion qu'il y a des *peines purifiantes* après la mort, & que Platon a établie dans le Phædon, pag. 83, 84, édit. Francof. & dans son Gorgias, p. 356, 357, se communiqua d'assez bonne heure aux peres. Le savant Potter remarque, qu'on trouve cette opinion en plusieurs endroits de Clément d'Alexandrie, comme in *strom. lib. VI*, pag. 134, 668, 794. Il n'est pas étonnant, continue Potter, que Clément, qui goûtoit avec tant de plaisir les traditions judaïques sur les *peines purifiantes*, & les idées philosophiques des Platoniciens, & des Pythagoriciens sur-tout, ait donné dans ce sentiment. Origene, dans son homélie sur l'Exode, reconnoît semblablement un feu purgatif : mais au reste, ce feu purgatif qu'ils adoptent est bien différent de celui

qui a été établi depuis. 1°. Selon ces peres, quoique les martyrs & les justes soient obligés d'y passer, s'ils n'ont rien à purifier ils ne souffrent point de ce feu. 2°. Il n'est point destiné à ce qu'on nomme les *péchés véniels*, mais aux crimes & aux vices, τὰ *καθν.* 3°. Il n'y a point de rachat : la raison en est, que ces *peines purifiantes* étant nécessaires pour purger les vices qui ferment l'entrée du ciel, il faut que l'ame souffre jusqu'à ce qu'elle ait couronné sa purification. *Lisez sur ces peines purifiantes*, les remarques de Spencer sur le *IV^e. liv.* d'Origene contre Celse : ajoutez-y, si vous voulez, les passages de Grégoire de Nyssé & des autres peres, recueillis par Forbessius, in *consultationibus modestis* ; & enfin les notes de M. Simon. (D. J.)

PEINE AFFLICTIVE ou **CORPORELLE**, est celle qui s'inflige sur la personne même du condamné, & non pas seulement sur ses biens ; comme le carcan, le fouet, la fleur-de-lys, le bannissement, les galeres, la *peine* de mort.

Il n'y a que le ministère public qui puisse conclure à une *peine afflictive*, comme étant seul chargé de la vindicte publique.

Lorsqu'une procédure a été civilisée, le Juge ne peut plus prononcer de *peine afflictive*, à moins que la partie publique ne vienne contre le jugement de civilisation par tierce opposition ou par la voie d'appel, ou que la partie civile n'interjette appel de ce même jugement.

Pour l'ordre des *peines afflictives*, l'ordonnance de 1670, *tit. 25, art. 13*, porte, qu'après la *peine* de la mort naturelle, la plus rigoureuse est celle de la question, avec réserve des preuves en leur entier ; des galeres perpétuelles, du bannissement perpétuel, de la question sans réserve des preuves, des galeres à temps, du fouet, de l'amende-honorable, & du bannissement à temps. *Voyez PEINE CAPITALE.* (A)

PEINE D'AMENDE, c'est lorsque celui qui a contrevenu à quelque loi, est condamné, pour réparation, en une amende. *Voyez AMENDE.*

PEINE ARBITRAIRE ; on appelle ainsi celle qui n'est point spécifiée précisément par la loi, mais qui dépend des circonstances & de l'arbitrage du juge.

PEINE CAPITALE, est celle qui emporte mort naturelle ou civile; ainsi toute *peine* afflictive n'est pas *peine capitale*, puisqu'il y a de ces sortes de *peines* qui n'emportent ni la mort naturelle; ni la mort civile; telle que la fustigation, l'application de la marque publique sur les épaules, le carcan, les galeres au-dessous de dix ans.

PEINE COMMINATOIRE, est celle qui n'est pas encourue de plein droit & par le seul fait, mais pour laquelle il faut encore un second jugement qui la déclare encourue; comme quand il est dit par un premier jugement, que faute par une partie de faire telle chose dans un tel temps, elle sera déchue de quelque droit ou de quelque demande: cette déchéance, qui est une *peine*, n'est encourue que par un second jugement, qui déclare que faute par ladite partie d'avoir fait telle chose dans le temps qui avoit été prescrit, elle demeure déchue; & pour que la *peine* ne soit pas *comminatoire*, il faut que le jugement qui prononce la déchéance exprime, que passé le temps prescrit, elle aura lieu en vertu du même jugement, & sans qu'il en soit besoin d'autre.

Les *peines* prononcées par les loix contre les crimes, ne sont jamais réputées *comminatoires*.

Il en est de même des *peines* prononcées en matiere civile par les loix & les ordonnances.

Mais les *peines* prononcées par le juge dans le cas dont on a parlé ci-devant, & dans les autres cas semblables, où la *peine* ne doit être encourue qu'au cas que la partie n'ait pas satisfait au jugement, ne sont ordinairement que *comminatoires*.

PEINE DU COMPROMIS, est celle qui est stipulée dans un compromis pour l'exécution d'icelui, comme quand les parties se soumettent de payer une certaine somme, en cas d'inexécution du compromis ou de la sentence arbitrale. *Voyez* COMPROMIS, ARBITRE & SENTENCE ARBITRALE.

PEINE CORPORELLE, est la même chose que *peine afflictive*; c'est celle qui s'exécute sur le corps, c'est-à-dire sur la personne même, & non pas sur ses biens seulement. *V. ci-dev.* **PEINE AFFLICTIVE.**

PEINE DE CORPS, est toute autre chose que *peine corporelle*: on entend par-là, dans quelques coutumes, les salaires des manouvriers. *Voyez* la coutume de Sens, article 254.

PEINE DU DOUBLE, DU TRIPLE, DU QUADRUPLE, est celle que les ordonnances prononcent contre ceux qui commettent quelque fraude ou contravention: au lieu de leur faire payer le simple droit, on leur fait payer le double ou le triple, pour avoir voulu frauder le droit, ou pour n'avoir pas satisfait dans le temps à quelque formalité prescrite.

PEINE DE FAUX, c'est lorsque quelqu'un encourt les *peines* prononcées par les loix pour le crime de faux. *Voyez* FAUX.

PEINE GRAVE, s'entend d'une *peine* des plus rigoureuses, comme celle de mort ou mutilation de membres, &c.

PEINE INFAMANTE, est celle qui ôte l'honneur à celui qui est condamné, comme la *peine* de mort ou autre *peine* afflictive, la dégradation ou condamnation à se défaire de sa dignité, l'amende-honorable, l'amende en matiere criminelle, & la condamnation à une aumône en matiere civile.

PEINE LÉGALE, est celle qui est prononcée par quelque loi, ordonnance ou coutume; comme une amende, une nullité ou déchéance, faute d'avoir fait quelque chose, ou de l'avoir fait dans le temps prescrit par la loi; comme la nullité d'une donation; faute d'insinuation dans les quatre mois.

Ces sortes de *peines* courent contre toutes sortes de personnes; sans espérance de restitution, même contre les mineurs, sauf leur recours contre leur tuteur, au cas qu'il y ait négligence de sa part.

PEINE LÉGÈRE, est celle qui est peu rigoureuse, eu égard à la qualité du délit & à celle de l'accusé, comme l'admonition & l'aumône en matiere criminelle. *Voyez* PEINE CAPITALE, PEINE GRAVE.

PEINE DE MORT, est toute condamnation qui doit être suivie de la mort naturelle ou civile du condamné.

PEINE DE NULLITÉ, c'est une disposition de quelque loi ou jugement, qui prononce la nullité de quelque acte ou procé-

dure, soit que la *peine* soit vicieuse en elle-même, soit parce que l'on n'a pas satisfait à quelque autre chose qui devoit précéder ou accompagner l'acte. Voyez NULLITÉ.

PEINE PÉCUNIAIRE, est une condamnation dont l'effet est seulement d'obliger de payer une somme d'argent, comme une amende ou une aumône, des intérêts, & réparations civiles, des dommages & intérêts.

On l'appelle ainsi, pour la distinguer de la *peine* corporelle.

PEINE DE LA PLUS PÉTITION. Voy. ci-après PLUS PÉTITION.

PEINE DU QUADRUPLE, est celle qui consiste à faire payer trois fois autant que ce qui étoit dû originairement. Voyez PEINE DU DOUBLE.

PEINE DU TALION, est celle qui consiste à faire souffrir au condamné le même traitement qu'il a fait à autrui. Voyez LOI DU TALION.

PEINE DES TÉMÉRAIRES PLAIDEURS, c'est la condamnation des dépens, qui est ordinairement la seule peine que supportent ceux qui succombent dans leur demande ou contestation, à moins qu'il n'y ait eu vexation; auquel cas il y auroit lieu à accorder des dommages & intérêts. Voy. aux *Institutes* le titre de *pœnâ temerè litigantium*, lib. IV, tit. 26.

PEINE DU TRIPLE, ce droit consiste à faire payer deux fois en sus autant qu'il étoit dû pour le simple droit. Voyez ci-devant PEINE DU DOUBLE. (A)

PEINE, adj. se dit en *Peinture* & en *Sculpture*, & même en *Littérature*, des ouvrages où rien n'est fait avec facilité, & qui annoncent par-tout la peine que l'artiste a eue à les produire: ces sortes d'ouvrages sont toujours recherchés, prononcés jusqu'à en être secs & mesquins; on dit ce tableau est *peiné*, ouvrage *peiné*.

PEINTADE, s. f. **POULE-PEINTADE**, **POULE DE GUINÉE**, **POULE D'AFRIQUE**, **PERDRIX DES TERRES-NEUVES**, *gallina Guinea*, Wil. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau de la grosseur d'une poule; il a un pié neuf pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces jusqu'au bout des ongles: les ailes étant pliées, s'é-

tendent à un pouce au-delà de l'origine de la queue. La tête n'est pas couverte de plumes; il y a seulement à l'origine du bec de quelques individus de cette espèce, un petit bouquet composé de poils roides, assez semblables à des soies de cochon. La *peintade* a sur le front une espèce de corne conique, courbée en arriere, & couverte d'une peau de couleur fauve, brune & rougeâtre; & elle a aussi des membranes charnues d'un très-beau rouge, qui pendent à côté de l'ouverture du bec: les joues sont bleuâtres dans le mâle & rouges dans la femelle. La partie supérieure du cou est couverte de plumes noires, semblables à des poils; la partie inférieure a une couleur cendrée, tirant sur le violet. Les plumes du dos, du croupion, les petites des ailes, celles du dessus de la queue, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps & des jambes, sont noires, & ont des taches blanches, rondes & symétriques; le tour de ces taches est purement noir, & le reste de la plume est d'un noir mêlé de cendré. Les taches du dos sont plus petites que celles des autres parties du corps, & il n'y a pas de couleur cendrée sur les plumes de toute la face inférieure de l'oiseau. Les grandes plumes des ailes sont noirâtres, & ont des taches blanches. La queue est arrondie comme celle des perdrix, & de couleur grise; elle a des taches blanches, rondes & entourées de noir. Le bec est rouge à son origine, & de couleur de corne vers l'extrémité. On ne distingue le mâle de la femelle, que par la couleur des joues dont il a été fait mention. On élève les *peintades* dans les basses-cours comme des poules, & elles ont été apportées d'Afrique. *Ornithologie de M. Brisson.* Voyez OISEAU.

PEINTRE, s. m. (*Peint.*) Artiste qui fait représenter toutes sortes d'objets, par le secours des couleurs & du pinceau.

Le bonheur d'un *Peintre* est d'être né avec du génie; ce génie est ce feu qui élève les *Peintres* au-dessus d'eux-mêmes, qui leur fait mettre de l'ame dans leurs figures, & du mouvement dans leurs compositions. L'expérience prouve suffisamment que tous les hommes ne naissent pas avec un génie propre à les rendre *Peintres*. Nous

avons vu des hommes d'esprit, qui avoient copié plusieurs fois ce que la peinture a produit de plus sublime, vieillir le pinceau & la palette à la main, sans s'élever au-dessus du rang de coloristes médiocres & de serviles dessinateurs d'après les figures d'autrui. Les esprits les plus communs sont capables d'être des *Peintres*, mais jamais grands *Peintres*.

Il ne suffit pas aux *Peintres* d'avoir du génie, de concevoir des idées nobles, d'imaginer les compositions les plus élégantes, & de trouver les expressions les plus pathétiques; il faut encore que leurs mains aient été rendues dociles à se fléchir avec précision en cent manières différentes, pour se trouver capables de tirer avec justesse la ligne que l'imagination leur demande. Le génie a, pour ainsi dire, les bras liés dans un artiste dont la main n'est pas dénouée.

Il en est de l'œil comme de la main; il faut que l'œil d'un *Peintre* soit accoutumé de bonne heure à juger, par une opération sûre & facile en même temps, quel effet doit faire un certain mélange, ou bien une certaine opposition de couleurs; quel effet doit faire une figure d'une certaine hauteur dans un groupe; & quel effet un certain groupe fera dans le tableau, après que le tableau sera colorié. Si l'imagination n'a pas à sa disposition une main & un œil capables de la seconder à son gré, il ne résulte des plus belles idées qu'enfante cette imagination, qu'un tableau grossier, que dédaigne l'artiste même qui l'a peint; tant il trouve l'œuvre de sa main au-dessous de l'œuvre de son esprit.

L'étude nécessaire pour perfectionner l'œil & la main, ne se fait point en donnant quelques heures distraites à un travail interrompu; cette étude demande une attention entière, & une persévérance continuée durant plusieurs années. On fait là maxime qui défend aux *Peintres* de laisser écouler un jour entier, sans donner quelques coups de pinceau; maxime qu'on applique communément à toutes les professions, tant on la trouve judicieuse: *nulla dies sine lineâ*.

Le seul temps de la vie qui soit bien propre à faire acquérir leur profession à l'œil & à la main, est le temps où nos

organes, tant intérieurs qu'extérieurs, achement de se former: c'est le temps qui s'écoule depuis l'âge de quinze ans jusqu'à trente. Les organes contractent sans peine, durant ces années, toutes leurs habitudes, dont leur première conformation les rend susceptibles. Mais si l'on perd ces années précieuses, si on les laisse écouler sans les mettre à profit, la docilité des organes se passe, sans que nos efforts puissent jamais la rappeler. Quoique notre langue soit un organe bien plus souple que notre main, cependant nous prononçons toujours mal une langue étrangère que nous apprenons après 30 ans.

Un *Peintre* doit connoître à quel genre de peinture il est propre, & se borner à ce genre. Tel demeure confondu dans la foule, qui seroit au rang des illustres maîtres, s'il ne se fût point laissé entraîner par une émulation aveugle, qui lui a fait tenter de se rendre habile dans des genres de peinture pour lesquels il n'étoit point né, & qui lui a fait négliger ceux auxquels il étoit très-propre. Les ouvrages qu'il a essayé de faire sont, si l'on veut, d'une classe supérieure; mais ne vaut-il pas mieux être cité pour être un des premiers faiseurs de portraits de son temps, que pour un misérable arrangeur de figures ignobles & estropiées?

Les jeunes *Peintres* qui ont à cœur de réussir, doivent encore se garder des passions violentes, en particulier de l'impatience, de la précipitation & du dégoût. Que ceux qui se trouvent dans une fortune étroite, ne désespèrent point de l'améliorer par l'application: l'opulence détourne du travail & de l'exercice de la main; la fortune est plus nuisible aux talens, qu'elle ne leur est utile: mais d'un autre côté, les distinctions, les honneurs & les récompenses sont nécessaires dans un État, pour y encourager la culture des beaux Arts, & y former des Artistes supérieurs. Un *Peintre*, en Grèce, étoit un homme célèbre aussitôt qu'il méritoit de l'être. Ce genre de mérite faisoit d'un homme du commun un personnage, & il l'égaloit à ce qu'il y avoit de plus grand & de plus important dans l'État: les portiques publics, où les *Peintres* exposoient leurs tableaux, étoient les lieux où ce qu'il y avoit de plus illustre dans

la Grece se rendoit de temps en temps pour en juger. Les ouvrages des grands maîtres n'étoient point alors regardés comme des meubles ordinaires, destinés pour embellir les appartemens d'un particulier ; on les répueroit les joyaux d'un Etat & un trésor du public, dont la jouissance étoit due à tous les citoyens. Qu'on juge donc de l'ardeur que les Artistes avoient alors pour perfectionner leurs talens, par l'ardeur que nous voyons dans nos contemporains pour amasser du bien, ou pour faire quelque chose de plus noble pour parvenir aux grands emplois d'un Etat.

Quoique la réputation du *Peintre* soit plus dépendante du suffrage des Experts que celle des poètes, néanmoins ils ne sont pas les Juges uniques de leur mérite. Aucun d'eux ne parviendroit que long-temps après la mort, à la distinction qui lui est due, si la destinée demuroit toujours au pouvoir des autres *Peintres*. Heureusement ses rivaux compatriotes n'en sont les maîtres que pour un temps. Le public, qu'on éclaire, tire peu-à-peu le procès à son tribunal, & rend à chacun la justice qui lui est due. Mais en particulier, un *Peintre* qui traite de grands sujets, qui peint des coupoles & des voûtes d'église, ou qui fait de grands tableaux destinés pour être placés dans tous les lieux où tous les hommes ont coutume de se rassembler, est plutôt connu pour ce qu'il est, que le *Peintre* qui travaille à des tableaux de chevalet destinés pour être renfermés dans des appartemens de particuliers.

De plus, il est des lieux, des temps, des pays où le mérite d'un *Peintre* est plutôt reconnu qu'ailleurs. Par exemple, les tableaux exposés dans Rome seront plutôt appréciés à leur juste valeur, que s'ils étoient exposés dans Londres & dans Paris. Le goût naturel des Romains pour la peinture, les occasions qu'ils ont de s'en nourrir, si je puis parler ainsi, leurs mœurs, leur inaction, l'occasion de voir perpétuellement dans les églises & dans les Palais, des chefs-d'œuvre de peinture, peut-être aussi la sensibilité de leurs organes, rendent cette nation plus capable qu'aucune autre, d'apprécier le mérite de leurs *Peintres* sans le concours des gens du métier. Enfin, un

Peintre s'est fait une juste réputation, quand ses ouvrages ont un prix chez les étrangers : ce n'est point assez d'avoir un petit parti qui les vante, il faut qu'ils soient achetés & bien payés. Voilà la pierre de touche de leur valeur.

Ce qui resserre quelquefois les talens des *Peintres*, dit à ce sujet M. de Voltaire, & ce qui sembleroit devoir les éteindre, c'est le goût académique, c'est la maniere qu'ils prennent d'après ceux qui président à cet art. Les académies sont sans doute très-utiles pour former les élèves, sur-tout quand les directeurs travaillent dans le grand goût ; mais si le chef a le goût petit, si sa maniere est aride & léchée, si ses figures grimacent, si ses expressions sont insipides, si son coloris est foible ; les élèves subjugués par l'imitation, ou par envie de plaire à un mauvais maître, perdent entièrement l'idée de la belle nature. Donnez-moi un artiste tout occupé de la crainte de ne pas faisir la maniere de ses confreres, ses productions seront compassées & contraintes. Donnez-moi un homme d'un esprit libre, plein de la belle nature qu'il copie, cet homme réussira. Presque tous les artistes sublimes, ou ont fleuri avant les établissemens des académies, ou ont travaillé dans un goût différent de celui qui régnoit dans ces sociétés ; presque aucun ouvrage qu'on appelle *Académique*, n'a été encore dans aucun genre un ouvrage de génie.

Si présentement le lecteur est curieux de connoître les célèbres *Peintres* modernes, il en trouvera la liste générale sous les Artistes des différentes écoles ; mais comme les noms & le caractère des anciens *Peintres* méritent encore plus d'être recueillis dans cet ouvrage, voyez PEINTRES anciens. (*Le cheval: DE JAU-COURT.*)

PEINTRES GRECS, (*Peint. antiq.*) Ils sont si célèbres dans les écrits de l'antiquité, & leurs ouvrages sont si liés à la connoissance de la peinture, que les détails qui les regardent appartiennent essentiellement à l'*Encyclopédie*. D'ailleurs, ils intéressent presque également les littérateurs, les curieux & les gens de métier.

Les *Peintres* de la Grece qui ont pratiqué les premiers cet art, sont, selon Pline,

Ardices de Corinthe & Téléphanes de Sycione, ensuite parurent Cléophante de Corinthe, l'auteur de la peinture monochrome, auquel succéderent Hygiémon, Dinias, Charmidas, Eumarus d'Athenes & Cimon de Cléone; mais l'histoire n'a point fixé le temps où ils ont vécu, & Pline ne nous dit que quelques particularités des deux derniers.

Ludius, *Peintre* d'Ardéa, différent du Ludius d'Auguste, qui fit quelques peintures à Cœré, ville d'Etrurie, paroît avoir été postérieur à Cléophante, à Cimon, auteur des premières beautés de l'art. Si donc on place la fondation de Rome en l'an 753 avant l'ère chrétienne, il en résulteroit assez vraisemblablement que Ludius auroit vécu pour le plus tard vers l'an 765 avant Jésus-Christ, l'anonyme de Cœré vers l'an 780, Cimon vers l'an 795, Eumarus vers l'an 810, Charmidas, Dinias & Hygiémon, vers l'an 825, & Cléophante l'ancien vers l'an 840.

Bularque, qui le premier introduisit l'usage de plusieurs couleurs dans un seul ouvrage de peinture, & qui étoit contemporain du Roi Candaule, vécut vers l'an 730 avant Jésus-Christ. Nous n'avons point la suite des *Peintres Grecs* depuis Bularque, c'est-à-dire, depuis l'an environ 730 jusqu'à la bataille de Marathon, qui se donna l'an 490.

Panée ou Panæus peignit cette bataille; & comme de son temps, l'usage de concourir pour le prix de peinture fut établi à Corinthe & à Delphes, il se mit sur les rangs le premier, pour concourir avec Timagoras de Chalcis, l'an 474 avant Jésus-Christ.

Après Panæus, & avant la 90^e. olympiade, parut Polygnote de Thasos, fils d'Aglaophon, & surnommé quelquefois *Athénien*, parce qu'Athenes le mit au nombre de ses citoyens. Il eut pour contemporain le *Peintre* Micon, Nefias de Thasos, Démophile qui fit des ouvrages avec Gorganus dans un temple de Rome.

Vers la 90^e. olympiade, c'est-à-dire, l'an 420 avant Jésus-Christ, parurent un autre Aglaophon, différent du père de Polygnote, Céphissodore, dont le nom a été commun à différens Sculpteurs, Phry-

lus, & Evenos d'Ephese. Vers le même temps doivent être placés deux autres *Peintres*, qu'Aristote a mis à la suite de Polygnote; l'un est Pauson, & l'autre Denys de Colophon, tous deux antérieurs à l'an 404, qui fut l'époque des grands *Peintres* de la Grece. Polygnote, en peignant les hommes, les rehaussa; Pauson les avilit; & Denys les représenta ce qu'ils ont coutume d'être.

Vers l'an 415, vécut Nicanor & Arcésilaus, tous les deux de Paros, & Lyssippe d'Egine; ils sont après Polygnote, & sont les trois plus anciens *Peintres* encaustiques. Briétés, autre *Peintre* encaustique, les suivit de près; il eut pour fils & pour élève Pausias, célèbre vers l'an 376.

A la 94^e. olympiade, l'an 404, Apollodore d'Athenes ouvrit une nouvelle carrière, & donna naissance au beau siècle de la peinture. La quatrième année de la 95^e. olympiade, l'an 397, Zeuxis, de la ville d'Héraclée, entra dans la carrière qu'Apollodore avoit ouverte, & il y fit de nouveaux progrès.

Parhasius d'Ephese, Timanthe de Cithnos, Androcyde de Cyzique, Euxénidas & Eupompe de Sicyone, ont tous été contemporains de Zeuxis, & la plupart enrichirent l'art de quelques nouvelles beautés. Eupompe, en particulier, donna le commencement à une troisième classe de *Peintres* à l'école Sycionienne, différente de l'Ionienne ou Asiatique, & de l'Athénienne ou Helladique.

Aristophan, dont Pline rapporte différens ouvrages, sans déterminer le temps où il vivoit, parce que c'étoit un *Peintre* du second rang, doit avoir suivi de fort-près les artistes précédens, & s'être fait connoître vers l'an 390. Il étoit fils d'Aglaophon, célèbre en l'an 420 avant l'ère chrétienne.

En l'an 380 commença la 100^e. olympiade, après laquelle Pline met Pausias de Sycione, dont la célébrité appartient à la 101^e. olympiade, vers l'an 376: il fut, à proprement parler, l'auteur de la belle encaustique; il inventa la ruption de la couleur dans le noir, comme Zeuxis l'avoit fait dans le blanc.

Pamphile de Macédoine ayant été l'élève d'Eupompe

d'Eupompe & le maître d'Apelle, florissoit vers la 364^e. Olympiade, avec Ctésydème, *Peintre* du second rang; Euphranor, natif de l'Isthme de Corinthe, & Cydias de Cythnos. Caladès, qui composa de petits sujets, doit être placé un peu après.

A la 107^e olympiade, l'an 352, Echion & Térinachus, habiles Statuaires, se firent encore honneur par leur pinceau, ainsi qu'Aristolaüs & Méchopane, *Peintres* encaustiques, celui-là fils, celui-ci élève de Pausias. Antidotus, autre *Peintre* encaustique, les suivit de près, & appartient environ à l'an 348. On doit placer Calliclès environ dans le même temps.

La 112^e. olympiade, autrement l'an 332, nous présente, sous le regne d'Alexandre, Apelle, Antiphyle, Aristide le Thébain, Asclépiodore, Théomneste, Nicomaque, Mélanthius, Amphion, Nicophane, Aetion, Nicias d'Athènes, enfin, Protogene & quelques autres *Peintres* du premier mérite.

Tels ont été dans l'ordre chronologique les principaux *Peintres* qui ont illustré la Grèce; il s'agit maintenant d'entrer dans des détails plus intéressans, je veux dire, de faire connoître leurs caractères, leurs talens & leurs ouvrages. Je n'oublierai rien, à tous ces égards, pour satisfaire la curiosité des Lecteurs; & pour leur commodité, je vais suivre l'ordre alphabétique.

Aetion est fameux par sa belle & grande composition, qui représentoit le mariage d'Alexandre & de Roxane. Lucien décrit avec admiration ce chef-d'œuvre de l'art; & sur sa description, on ne peut s'empêcher de convenir que ce tableau devoit surpasser infiniment, pour les graces de l'invention & pour l'élégance des allégories, ce que nos plus aimables *Peintres*, & ce que l'Albane lui-même a fait de plus riant dans le genre des compositions galantes. Empruntons la traduction de M. l'Abbé du Bos; elle est faite avec autant de goût & de choix d'expressions, que Plin en a mis en parlant d'un tableau d'Aristide.

Roxane étoit couchée sur un lit; la beauté de cette fille, relevée encore par la pudeur, lui faisoit baisser les yeux à l'approche d'Alexandre, & fixoit sur elle les premiers regards du spectateur. On la reconnoissoit

sans peine pour la figure principale du tableau. Les amours s'empressoient à la servir. Les uns prenoient ses patins & lui ôtoient ses habits; un autre amour relevoit son voile, afin que son amant la vît mieux; & par un sourire qu'il adressoit à ce prince, il le félicitoit sur les charmes de sa maîtresse. D'autres amours faisoient Alexandre, & le tirant par sa cotte-d'armes, ils l'entraînoient vers Roxane, dans la posture d'un homme qui vouloit mettre son diadème aux pieds de l'objet de sa passion: Ephestion, le confident de l'intrigue, s'appuyoit sur l'hyménée; pour montrer que les services qu'il avoit rendus à son maître, avoient eu pour but de ménager entre Alexandre & Roxane une union légitime. Une troupe d'amours en belle humeur badinoit dans un des coins du tableau avec les armes de ce Prince.

L'énigme n'étoit pas bien difficile à comprendre, & il seroit à souhaiter que les *Peintres* modernes n'eussent jamais inventé d'allégories plus obscures. Quelques-uns de ces amours portoient la lance d'Alexandre, & ils paroissoient courbés sous un fardeau trop pesant pour eux; d'autres se jouoient avec son bouclier: ils y avoient fait asseoir celui d'entr'eux qui avoit fait le coup, & ils le portoient en triomphe; tandis qu'un autre amour, qui s'étoit mis en embuscade dans la cuirasse d'Alexandre, les attendoit au passage pour leur faire peur. Cet amour embusqué pouvoit bien ressembler à quelque autre maîtresse d'Alexandre, ou bien à quelque un des Ministres de ce Prince qui avoit voulu traverser le mariage de Roxane.

Un Poète diroit, ajoute M. l'Abbé du Bos, que le dieu de l'hyménée se crut obligé de récompenser le *Peintre* qui avoit célébré si galamment un de ses triomphes. Cet artiste ingénieux ayant exposé son tableau dans la solemnité des jeux olympiques, Pronéséides, qui devoit être un homme de grande considération, puisque cette année-là il avoit l'intendance de la fête, donna sa fille en mariage au *Peintre*. Raphael n'a pas dédaigné de crayonner le sujet décrit par Lucien: son dessin a été gravé par un des disciples du célèbre Marc-Antoine. Enfin, la poésie même s'en est parée. M. de Voltaire en a emprunté divers traits, pour em-

bellir la position d'Henri IV. & de Gabrielle d'Estrée, dans le palais de l'amour. On fait par cœur les vers charmans qu'il a imités de l'ordonnance du tableau d'*Ætion*, ces vers qui peignent si bien la vertu languissante d'Henri IV.

*Les folâtres plaisirs dans le sein du repos ,
Les amours enfantins désarmoient ce héros ;
L'un tenoit sa cuirasse encor de sang
trempée ,
L'autre avoit détaché sa redoutable épée ,
Et rioit de tenir dans ses débiles mains
Ce fer , l'appui du trône & l'effroi des
humains.*

Mais il faut convenir que c'est ici un des sujets où le *Peintre* peut faire des impressions beaucoup plus touchantes que le Poète. Il est aussi d'autres sujets plus avantageux pour le Poète que pour le *Peintre*.

Agatharque, de Samos, travailla le premier, à la sollicitation d'Eschyle, aux embellissemens de la scène, selon les règles de la perspective, sur laquelle il composa même un *Traité* pour faire des décorations en ce genre. Plutarque, Vitruve & Suidas nous apprennent en même-temps, qu'il florissait vers la 75^e olympiade, c'est-à-dire 480 ans avant *Jésus-Christ*.

Aglaophon. Athénée cite deux tableaux d'Aglaophon : dans l'un, Alcibiade, revenant des jeux olympiques, étoit représenté couronné par les mains d'une Olympiade & d'une Pythiade, c'est-à-dire, par les déesses qui présidoient à ces jeux ; & dans l'autre, il étoit couché sur le sein de la courtisane Némée, comme se délassant de ses travaux. Ce dernier tableau d'Alcibiade nous rappelle celui que *Lucrece* fait de Mars couché sur le sein de *Vénus*, morceau de poésie comparable aux plus beaux morceaux d'*Homère*. La grande gloire d'*Aglaophon* est d'avoir eu pour fils & pour élève le célèbre *Polygnote*.

Antidotus, élève d'*Euphranor* ; *diligentior quam numerofior, & in coloribus severus*, dit *Pline*. Il fut plus soigneux que fécond, & très-exact dans sa couleur, c'est-à-dire ; qu'il observa la couleur locale, & qu'il ne s'écarta point de la vérité. Cet *Antidotus* eut pour élève *Nicias*, Athénien, qui peignit si parfaitement les femmes ; &

dont il y aura de plus grands éloges à rapporter ; car il conserva avec soin la vérité de la lumière & celle des ombres, *lumen & umbras custodivit*, c'est-à-dire, qu'il y a mieux entendu le clair-obscur ; & par une fuite nécessaire, les figures de ses tableaux prenoient un grand relief, & les corps paroissoient saillans.

Antiphile, né en Égypte, contemporain de *Nicias* & d'*Apelle*, se montra fort étendu dans son art, & réussit également dans les grands & les petits sujets. Il peignit *Philippe*, & *Alexandre* encore enfant ; mais il s'acquît beaucoup plus de gloire par le portrait d'un jeune garçon qui souffloit le feu, dont la lueur éclairoit un appartement d'ailleurs fort orné, & faisoit briller la beauté du jeune homme. *Pline* loue cet ouvrage de nuit, & avec raison ; car il n'en faut pas davantage pour prouver que cette partie de la *Peinture*, qui consiste dans la belle entente des reflets & du clair-obscur, étoit connue de l'ingénieur *Antiphile*, quoique *M. Perrault* en ait refusé l'intelligence aux anciens.

Le même *Antiphile* a été l'inventeur du grotesque : il représenta dans ce goût *Gryllus*, apparemment l'*Olympionique* de ce nom, que *Diodore* place à la cent douzième Olympiade, & le nom de *Gryllus* fut conservé dans la suite à tous les tableaux que l'on voyoit à Rome, & dont l'objet pouvoit être plaisant ou ridicule. C'est ainsi que l'on a nommé en Italie, depuis le renouvellement des arts, *bambochades*, les petites figures faites d'après le peuple, & que *Pierre Van Lair*, Hollandois, surnommé *Bamboche* par un sobriquet que méritoit sa figure, avoit coutume de peindre. C'est encore ainsi que nous disons une figure à calot, quand elle est chargée de quelque ridicule, ou de quelque imperfection donnée par la nature ou survenue par accident ; non que cet habile Dessinateur n'ait fait, comme *Antiphile*, des ouvrages d'un autre genre : mais il est singulier de voir combien de monde se répète dans les opérations, dans celles même qui dépendent le plus de l'esprit.

Apaturius : ce prestige de la peinture, qui consiste à éloigner des objets dans un tableau, & faire fuir les uns & rapprocher les

autres , est un prestige que connoissoient les anciens ; Apaturius en donna des preuves dans une décoration de théâtre qu'il fit à Tralles ville de Lydie. Nous en parlerons au mot PERSPECTIVE. C'est Vitruve seul , *liv. VII, chap. v* , qui nous a conservé le souvenir du Peintre Apaturius , sans nous apprendre ni sa patrie , ni dans quel temps il vivoit.

Apelle , né l'an du monde 3672 ; il eut au degré le plus éminent la grace & l'élégance pour caractériser son génie , le plus beau coloris pour imiter parfaitement la nature , le secret unique d'un vernis pour augmenter la beauté de ses couleurs , & pour conserver ses ouvrages. Il se décéla à Protogene par sa justesse dans le dessin , en traçant des contours d'une figure (*lineas*) sur une toile. Il inventa l'art du profil pour cacher les défauts du visage. Il fournit aux astrologues , par ses portraits , le secours de tirer l'horoscope , sans qu'ils vissent les originaux. Il mit le comble à sa gloire par son tableau de la calomnie , & par sa Vénus Anadyomene , que les Poètes ont tant célébrée , & qu'Auguste acheta cent talens , c'est-à-dire , selon le P. Bernard , environ vingt mille guinées ; on , selon Mrs. Belley & Barthelemi , 470000 liv. de notre monnoie. Enfin , Apelle contribua lui seul , plus que tous les autres artistes ensemble , à la perfection de la peinture , par ses ouvrages & par ses écrits , qui subsistoient encore du temps de Pline. Contemporain d'Aristote & d'Alexandre , l'un le plus grand Philosophe , l'autre le plus grand conquérant qu'il y ait jamais eu dans le monde , Apelle est aussi le plus grand Peintre.

Il vivoit vers la 112^e. olympiade : il étoit de Cos , selon Ovide ; d'Ephese , suivant Strabon ; & si l'on en croit Suidas , il étoit originaire de Colophon , & devint citoyen d'Ephese par adoption. Cette diversité de sentimens semble indiquer que plusieurs villes se disputoient l'honneur d'avoir donné naissance à ce grand Peintre , comme d'autres villes se sont disputé l'honneur d'être la patrie d'Homere.

Les habitans de Pergame acheterent , des deniers publics , un palais ruiné où il y avoit quelques peintures d'Apelle ; non-seulement , dit Solin , pour empêcher les

araignées de tendre leurs toiles dans une maison que les ouvrages de cet excellent artiste rendoient respectable , mais encore pour les garantir des ordures des oiseaux. Les citoyens de Pergame firent plus , ils y suspendirent le corps d'Apelle dans un réseau de fil d'or. On pourroit expliquer ce passage , en imaginant qu'ils firent couvrir & réparer ce vieux palais , qui sans doute étoit inhabité , & dont nous dirions aujourd'hui que c'étoit un nid de chauve-souris , &c. par cette explication , le récit de Solin n'auroit rien de ridicule. Mais il n'importe , il suffit de croire que tous les soins qu'on prit , eurent pour objet l'illustration de la mémoire d'Apelle , & la conservation de ses ouvrages : leur beauté n'étoit rien à la ressemblance ; ce qui fit dire à Apion d'un métoposcope , qu'il dressoit des jugemens certains sur le front d'une tête tirée de la main d'Apelle.

C'est le Peintre sur lequel Pline , ainsi que tous les Auteurs , s'est le plus étendu , & dont il a le mieux parlé. Voici un de ses passages : *Pinxit & quæ pingi non possunt , tonitrua , fulgura , fulgetraque , bronten , astrapen , ceraunoboliam appellans : inventa ejus , & cæteris proficere in arte*. Toutes ces différences de noms données autrefois à la foudre , ne conviennent plus à la simplicité de nos principes physiques ; mais il semble que l'art devoit être bien resserré dans les grands effets de la nature avant Apelle , si elle lui a l'obligation dont parle Pline.

Il avoit représenté Alexandrè ayant le foudre en main : *Digiti eminere videntur , & fulmen extrâ tabulam esse*. Cette attitude indique un raccourci des plus nobles & des plus heureux , & cette description est vraiment faite par un homme de l'art , car Raphael ne se seroit pas exprimé autrement , en parlant d'un tableau de Michel-Ange : " La main étoit saillante , & le foudre paroissoit hors de la toile. "

On ne peut se résoudre à quitter Apelle , cet homme qui a réuni tant de qualités du cœur & de l'esprit , qui a joint l'élevation du talent à celle du génie , & qui a été enfin assez grand pour se louer sans partialité , & pour se blâmer avec vérité ; on ne peut , dis-je , le quitter sans parler de l'idée

que donne la description d'un de ses ouvrages. C'est le tableau de Diane & de ses nymphes, dont Pline dit : *Quibus vicisse Homeri versus videtur idipsum describentis.* L'admiration que l'on a pour Homere, lui que Phidias voulut prendre pour son seul guide dans l'exécution du Jupiter, qui lui fit un honneur immortel; la supériorité que l'antiquité accorde à Apelle; enfin, la réunion de ces deux grands hommes fera toujours regretter ce tableau.

Pline parle fort noblement de la Vénus d'Apelle, que la mort l'empêcha d'achever, & que personne n'osa finir. " Elle » causoit plus d'admiration, dit-il, que si » elle avoit été terminée; car on voit dans » les traits qui restent, la pensée de » l'Auteur, & le chagrin que donne ce » qui n'est point achevé, redouble l'intérêt."

Le même Pline, pour caractériser encore plus particulièrement Apelle, dit de lui : *Præcipua ejus in arte venustas fuit.* La manière qui le rendit ainsi supérieur, consistoit dans la grace, le goût, la fonte, le beau choix, & pour faire usage d'un mot qui réunisse une partie des idées que celui de *venustas* nous donne, dans le *morbidezza*, terme dont les Italiens ont enrichi la langue des artistes. Quoiqu'il soit difficile de refuser des talens supérieurs à quelques-uns des Peintres qui ont précédé celui-ci, il faut convenir que toute l'antiquité s'est accordée pour faire son éloge : la justesse de ses idées, la grandeur de son ame, son caractère enfin, doivent avoir contribué à un rapport unanime. Il recevoit le sentiment du public pour se corriger; & il l'entendoit sans en être vu. Sa réponse au Cordonnier devint sans peine un proverbe, parce qu'elle est une leçon pour tous les hommes : ils sont trop portés à la décision, & sont en même temps trop paresseux pour étudier.

Enfin, Apelle fut *in æmulis benignus*, & ce sentiment lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il avoit des rivaux d'un grand mérite. Il trouvoit qu'il manquoit dans tous les ouvrages qu'on lui présentait : *Unam venerem, quam Græci charita vocant; cætera omnia contigisse : sed hæc solâ sibi neminem parem.* Il faut qu'il y ait eu une grande vérité dans ce discours, & qu'Apelle ait

possédé véritablement les graces, pour avoir forcé tout le monde d'en convenir, après l'aveu qu'il en avoit fait lui-même. Cependant lorsqu'il s'accordoit si franchement ce qui lui étoit dû, il disoit avec la même vérité, qu'Amphion le surpassoit pour l'ordonnance, & Asclépiodore pour les proportions ou la correction. C'est ainsi que Raphael, plein de justesse, de grandeur & de grace, parvenu au comble de la gloire, reconnoissoit dans Michel-Ange une fierté dans le goût du dessin, qu'il chercha à faire passer dans sa manière; & cette circonstance peut servir au parallèle de Raphael & d'Apelle.

Apollodore, Athénien, vivoit dans la quatre-vingt-quatorzième olympiade, l'an du monde 3596. Il fut le premier qui représenta la belle nature; qui, à la correction du dessin, mit l'entente du coloris, cette magie de l'art, qui ne permet point à un spectateur de passer indifféremment, mais qui le rappelle & le force; pour ainsi dire, de s'arrêter. Apollodore, par son intelligence dans la distribution des ombres & des lumières, porta la peinture à un degré de force & de douceur où elle n'étoit point parvenu avant lui. On admiroit encore, du temps de Plutarque, le prêtre prostré, & l'Ajax foudroyé de ce grand maître. Pline le jeune avoit un vieillard debout, de la main de cet artiste, qu'il ne se lassoit point de considérer. En un mot, dit-il dans la description qu'il en fait, tout y est d'une beauté à fixer les yeux des maîtres de l'art, & à charmer les yeux des plus ignorans.

Apollodore profita des lumières de ceux qui l'avoient précédé. Pline en parle en ces termes, *liv. XXXV, ch. ix : Hic primus species exprimere instituit, primusque gloriam, penicillo jure consulit.* Ce que M. de Caylus traduit ainsi : " Il fut le premier » qui exprima la couleur locale, & qui » établit une réputation sur la beauté de » son pinceau. " On voit par-là que du temps de Pline, & sans doute dans la Grèce, la couleur & le pinceau étoient synonymes, comme ils le sont aujourd'hui. Avant Apollodore, aucun tableau ne mérita d'être regardé ou de fixer la vue, *quæ teneat oculos.* En un mot, Apollodore ouvrit une nouvelle carrière, donna naissance

au beau siècle de la peinture, & fut le premier dont les tableaux aient arrêté & tenu comme immobiles les yeux des spectateurs.

Arcésilas. Il y a deux anciens peintres de ce nom, & un statuaire. Le plus illustre des peintres étoit de Paros, & vivoit à peu près dans le même temps que Polygnote, vers la quatre-vingt-dixième olympiade; c'est, au rapport de Plin, un des plus anciens peintres qui aient peint sur la cire & sur l'émail. Pausanias nous apprend qu'entre les choses curieuses qu'on voyoit au Pirée, étoit un tableau d'Arcésilas, qui représentoit Léosthène & ses enfans: c'est ce Léosthène qui, commandant l'armée des Athéniens, remporta deux grandes victoires; l'une en Béotie, l'autre au-delà des Thermopyles, auprès de la ville de Lamia.

Aristide, natif de Thebes, contemporain d'Apelle, est un peu plus ancien. Quoiqu'il n'eût pas ses graces & son coloris, ses ouvrages étoient d'un prix immense. La bataille des Grecs contre les Perses, qu'il peignit, & où il fit entrer dans un seul cadre jusqu'à cent personnages, fut achetée plus de 78000 liv. de notre monnoie, par le tyran Mnason. Aristide excella sur-tout à exprimer également les passions douces & les passions fortes de l'ame. Attale donna cent talens, environ vingt mille louis, d'un tableau où il ne s'agissoit que de la seule expression d'une passion languissante. Le même prince offrit six mille grands sesterces, c'est-à-dire environ 750000 liv. d'un autre tableau qui se trouvoit dans le butin que Mummius fit à Corinthe: le général romain, sans connoître le prix des beaux arts, fut si surpris de cette offre splendide, qu'il soupçonna une vertu secrète dans le tableau, & le porta à Rome; mais cette vertu secrète n'étoit autre chose que le touchant & le pathétique qui régnoit dans ce chef-d'œuvre de l'art. En effet, on ne peut voir certaines situations sans être ému jusqu'au fond de l'ame. Ce chef-d'œuvre, qui représentoit un Bacchus, étoit si célèbre dans la Grece, qu'il avoit passé en proverbe, ou plutôt il servoit de comparaison; car on disoit, *beau comme le Bacchus*.

Plin parle à sa maniere, c'est-à-dire; comme Rubens auroit pu faire d'un tableau

de Raphael; Plin, dis-je, parle avec les couleurs d'un grand maître d'un autre tableau, où le célèbre artiste de Thebes avoit représenté, dans le sac d'une ville, une femme qui expire d'un coup de poignard qu'elle a reçu dans le sein. Un enfant, dit-il, à côté d'elle, se traîne à sa mamelle, & va chercher la vie entre les bras de sa mere mourante: le sang qui l'inonde, le trait qui est encore dans son sein; cet enfant que l'instance de la nature jette entre ses bras; l'inquiétude de cette femme sur le sort de son malheureux fils, qui vient, au lieu du lait, sucir avidement le sang tout pur; enfin, le combat de la mere contre une mort cruelle; tous ces objets représentés avec la plus grande vérité, portoient le trouble & l'amertume dans le cœur des personnes les plus indifférentes. Ce tableau étoit digne d'Alexandre; il le fit transporter à Pella, lieu de sa naissance.

Aristolaüs, fils & élève de Pausias, *severissimis pictoribus fuit*, fut un des peintres qui prononça le plus son dessin, & dont la couleur fut la plus fiere, ou plutôt la plus austere; car ce terme de *severus*, si souvent répété par Plin, paroît consacré à la peinture, & semble répondre pleinement à celui d'*austere*, que nous employons en cas pareil.

Asclépiodore, excellent peintre, & dont les tableaux étoient si recherchés, que Mnason, tyran d'Élatée, homme vraiment curieux, lui paya trois cents mines, vingt-trois mille cinq cents livres, pour chaque figure de divinités qu'il avoit peintes au nombre de douze; ce qui fait en tout trois mille six cents mines, deux cents quatre vingt-deux mille livres. Le même tyran donna encore à Théomneste, autre artiste, cent mines, ou plus de sept mille huit cents livres, pour chaque figure de héros; & s'il y en avoit aussi douze, c'étoit quatre-vingt-quatorze mille livres. Asclépiodore & Théomneste paroissent donc se rapporter au temps d'Aristide, & avoir été un peu plus anciens qu'Apelle. On peut placer vers le même temps Amphion, dont Apelle reconnoissoit la supériorité pour l'ordonnance, comme il reconnoissoit la supériorité d'Asclépiodore pour la justesse des proportions.

Athénion, de Maronée, étoit élève de

Glaucion de Corinthe : voici , dit Pline , son caractère quant à la peinture : *Austerior colore & in austeritate jucundior , ut in ipsâ picturâ eruditio eluceat* ; fier , exact , & un peu sec dans sa couleur ; cependant agréable , à cause du savoir & de l'esprit qu'il mettoit dans ses compositions. Nos peintres devroient bien profiter de cet exemple , pour ne pas négliger les belles-lettres , dont la connoissance est si propre à rendre leurs travaux recommandables. Nous avons peu de peintres savans & instruits comme l'étoient les Grecs. On peut nommer parmi les Italiens , Leonard de Vinci , le Ridotti , Baglione , Lomazzo , Armenini , Scaramucia , Vazari , & plusieurs autres : mais les François n'en comptent que trois ou quatre ; Dufresnoy , Anroine , & Charles Coypel.

Bularque florissoit du temps de Candaule , roi de Lydie , qui lui acheta au poids de l'or un tableau de la défaite des Magnetes. Or , Candaule mourut dans la dix-huitième olympiade , l'an 708 avant l'ère chrétienne ; ainsi Bularchus a vécu postérieurement à l'ère de Rome , & vers l'an 730 avant J. C. Pline , en disant que les peintres monochromes avoient précédé Bularque , fait clairement entendre que ce fut ce peintre qui , le premier , introduisit l'usage de plusieurs couleurs dans un seul ouvrage de peinture. C'est donc à peu près vers l'an 730 avant J. C. qu'on peut établir l'époque de la peinture polychrome , & vraisemblablement l'époque de la représentation des batailles dans des ouvrages de peinture. Ce fut aussi l'époque du clair-obscur. Pline assure qu'au moyen de la pluralité des couleurs qui se firent mutuellement valoir , l'art , jusques-là trop uniforme , se diversifia , & inventa les lumières & les ombres : mais puisqu'il ajoute que l'usage du coloris , le mélange , & la gradation des couleurs , ne furent connus que dans la suite , il faut que le clair-obscur de Bularchus ait été fort imparfait , comme il arrive dans les commencemens d'une découverte.

Caladès vécut à peu près dans la centième olympiade , & peignit de petits sujets que l'on mettoit sur la scène dans les comédies , *in comicis tabellis* ; mais l'usage de ces tableaux nous est inconnu : peut-être qu'à ce terme *comicis* répond le titre

καμωσάρτες , donné par Élien ; *var. hist. 43.* à des peintres , qui , pour apprêter à rire , représenterent Timothée , général des Athéniens , endormi dans sa tente , & par-dessus sa tête la Fortune emportant des villes d'un coup de filet. Dans la pluralité de ces peintres , pour un seul sujet de peinture on découvre d'abord la catachrese d'un pluriel pour un singulier. C'étoit un seul peintre *καμωσάρτην* , qui avoit ainsi donné la comédie aux dépens de Timothée , & le peintre borné à ces sortes de tableaux comiques , *comicis tabellis* , étoit Caladès. M. de Caylus donne à l'expression de Pline une autre idée , mais qu'il ne propose que comme un doute. Il croit que les ouvrages de Caladès pouvoient être la représentation des principales actions des comédies que l'on devoit donner. C'est un usage que les Italiens pratiquent encore aujourd'hui ; car on voit sur la porte de leurs théâtres , les endroits les plus intéressans de la pièce qu'on doit jouer ce même jour ; & cette espèce d'annonce représentée en petites figures coloriées sur des bandes de papier , est exposée dès le matin. Le motif aujourd'hui est charlatan : chez les anciens il avoit d'autres objets ; l'instruction du peuple , pour le mettre au fait de l'action ; le désir de le prévenir favorablement ; enfin l'envie de l'occuper quelques momens de plus par des peintures faites avec soin.

Calliclès peignit en petit , selon Pline , de même que Caladès , *parva & Callicles fecit*. Ses tableaux , disoit Varron , n'avoient pas plus de quatre pouces de grandeur , & il ne put jamais parvenir à la sublimité d'Euphranor. Il fut donc postérieur à ce dernier ; ce qui détruit l'idée où étoit le pere Hardouin , que le peintre Calliclès a pu être le même que le Sculpteur Calliclès , qui fit la statue de Diagoras , vainqueur aux jeux olympiques , en l'an 464 avant l'ère chrétienne.

Cimon Cléonien ; il trouva la manière de faire voir les figures en raccourci , & de varier les attitudes des têtes. Il fut aussi le premier qui représenta les jointures des membres , les veines du corps , & les différens plis des draperies ; c'est ce qu'en dit Pline , *liv. XXXV , ch. viij.* Entrons , avec M. de Caylus , dans des détails de l'art que Cimon fit connoître ,

La peinture étoit bornée , dans son premier âge , à former une tête , un portrait ; on ne représentoit encore les têtes que dans un seul aspect , c'est-à-dire , de profil. Cimon hazarda le premier d'en dessiner dans toutes sortes de sens contraires à celui-ci ; & il mit par ce moyen une grande variété dans la représentation des têtes. Celles qu'il dessinoit regardoient tantôt le spectateur , c'est-à-dire , qu'elles se présentoient de face ; quelquefois il leur faisoit tourner la vue vers le Ciel , & d'autres fois il les faisoit regarder en bas. Il ne s'agissoit cependant encore que de positions , & non d'expressions & de sentimens. Le grand art de Cimon consistoit donc à avoir , pour ainsi dire , ouvert le premier la porte au raccourci ; ce premier pas étoit d'une grande importance , & il méritoit bien qu'on lui en fit honneur. Peut-être fit-il passer dans les attitudes de ses figures , la même variété de position qu'il avoit imaginé d'introduire dans ces têtes , quoique Pline n'en dise rien , & qu'il faille en effet ne point trop donner aux artistes dans ces premiers commencemens de la peinture , où tout doit marcher pas à pas.

Quant aux autres progrès que Cimon avoit fait faire à la peinture , ils n'étoient pas moins importans. Il entendit mieux que ceux qui l'avoient précédé , les attachemens , sans quoi les figures paroissent un peu roides , & d'une seule piece ; défaut ordinaire des artistes qui ont paru dans tous les temps. Lorsque la peinture étoit encore dans son enfance , les mains & les bras , les piés & les jambes , les cuissés & les hanches , la tête & le cou , &c. tout cela dans leurs ouvrages étoit , comme on , dit tout d'une venue , & les figures n'avoient aucun mouvement. Cimon avoit entrevu la nécessité de leur en prêter : il avoit commencé par donner à ses têtes des mouvemens diversifiés ; il étendit cet art aux autres parties de ses figures ; ce qui ne pouvoit se faire qu'en attachant avec justesse chaque membre ensemble.

Venas protulit , dit Pline : il fit paroître les veines , c'est-à-dire , que s'étant aperçu des effets que le mouvement produit sur le naturel , en changeant la situation des muscles toutes les fois que la figure prend une

nouvelle situation , il essaya d'en enrichir la peinture ; il commença par la représentation des veines ; il étoit bien près de connoître l'usage & l'office des muscles. Comme l'art de la peinture n'avoit point fait ce même progrès dans la couleur que dans le dessin , il n'est pas vraisemblable que le mot *venæ* soit ici une expression figurée de Pline , pour signifier que Cimon avoit animé la couleur , & qu'il y avoit pour ainsi dire mis du sang.

Præter ea in veste & rugas & sinus invenit , ajoute Pline. Avant Cimon , tout étoit , comme l'on voit , extrêmement informe dans la peinture : les figures vues de profil , ne savoient se présenter que dans un seul aspect ; les habillemens étoient exprimés tout aussi simplement ; une draperie n'étoit qu'un simple morceau d'étoffe , qui n'offroit qu'une surface unie. Entre les mains de Cimon , cette draperie prend un caractère ; il s'y forme des plis ; on y voit des parties enfoncées , d'autres parties éminentes qui forment des sinuosités , telles que la nature les donne , & que doit prendre une étoffe jetée sur un corps qui a du relief.

Pline a écrit de la peinture , comme auroit pu faire un homme de l'art qui auroit eu son génie. Il s'attache moins à donner l'énumération & la description des ouvrages , qu'à établir le caractère de chaque maître ; & quoiqu'il le fasse avec une extrême concision , chaque *peintre* est caractérisé & rendu reconnoissable. Voici tout le passage de Pline : *Hic Cimon , catagrapha invenit , hoc est obliquas imagines , & variè formare vultus , respicientes , suscipientes , & despicientes ; articulis etiam membra distinxit , venas protulit , prætereaque in veste & rugas & sinus invenit*. Il faut donc entendre par le mot grec *catagrapha* , & en latin *obliquas imagines* , non des visages ou des figures de profil , comme le pere. Harpoudin le croit , mais des têtes vues en raccourci. Le mot *imago* ne doit point être pris ici pour une figure , mais seulement pour une tête , un portrait.

Cléophras de Corinthe est l'inventeur de la peinture monochrome , ou proprement dite. Il débuta par colorier les traits du visage avec de la terre cuite & broyée ; ainsi

la couleur rouge , comme la plus approchante de la carnation , fut la première en usage. Les autres *peintres* monochromes , & peut-être Cléophante lui-même , varient de temps en temps , dans le choix de la couleur des figures , différente de la couleur du fond. Peut-être aussi qu'ils mirent quelquefois la même couleur pour le fond & pour les figures ; on peut le présumer par l'exemple de quelques-uns de nos camayeux , pourvu qu'on n'admette point dans les leurs l'usage du clair-obscur , dont la découverte accompagna l'introduction de la peinture polychrome , ou de la pluralité des couleurs.

Cléfidès vivoit vers l'an du monde 3700. On rapporte que voulant se venger de la reine Stratonice , femme d'Antiochus , premier du nom , roi de Syrie , il la représenta dans une attitude indécente , & exposa son tableau en public : mais cette princesse étoit peinte avec tant de charmes dans ce tableau de Cléfidès , que sa vanité , ou peut-être son bon caractère , lui persuada de pardonner à la témérité de l'artiste , de le récompenser , & de laisser son ouvrage où il l'avoit placé. Quoiqu'il en soit , elle montra beaucoup de grandeur & de sagesse , en ne punissant point Cléfidès qui l'avoit peinte entre les bras d'un pêcheur qu'on l'accusoit d'aimer , & qui avoit exposé son tableau sur le port d'Ephèse. Michel-Ange , Paul Veronese , le Zuchero , & quelques autres modernes , n'ont que trop imité Cléfidès , pour satisfaire leur vengeance.

Craterus , d'Athènes , avoit un talent particulier pour peindre merveilleusement le grotesque , & il orna de ses ouvrages en ce genre , le Panthéon d'Athènes , cet édifice superbe où l'on faisoit tous les préparatifs pour la célébration des fêtes solennelles. Craterus est le Teniers des Athéniens.

Ctésiloque , disciple d'Apelle , *petulanti piclurâ innotuit* , se fit connoître par la fougue du pinceau , obéissant à la vivacité du génie ; c'est ainsi que M. de Caylus traduit ce passage , un peu en amateur de peinture ; mais il reconnoît , avec raison , que l'on peut lui donner un autre sens ; car Pline ajoute tout de suite : *Jove Liberum parturiente depicto mitratô & muliebriter ingemiscente inter obstetricia dearum*. Cette

peinture ridicule pour un dieu comme Jupiter , est forte pour un païen , & peut être sûrement traitée d'insolente ; car peut-on penser autrement d'un tableau qui représente le maître des dieux accouchant de Bacchus , & coiffé en femme , avec les contorsions de celles qui sont en travail , & avec le cortège des déesses pour accoucheuses ? Cléfidès , avons-nous dit ci-dessus , peignit une reine d'Egypte dans une attitude encore plus indécente ; mais ce n'étoit qu'une reine , & il la peignit très-belle. Pline , dans son histoire , met en contraste ces peintres téméraires avec Habron , qui peignit la Concorde & l'Amitié , avec Nicéarque qui représenta Hercule confus , humilié de ses accès de rage ; & avec d'autres artistes , qui avoient consacré leurs ouvrages à la gloire de la vertu ou de la religion.

Cydias , de Cytнос , étoit contemporain d'Euphranor , & comme lui *peintre* encaustique ; il fit entr'autres ouvrages un tableau des Argonautes.

Damophile & *Gorgasus* sont joints ensemble dans Pline ; c'étoient deux habiles ouvriers en plastique , & en même temps ils étoient *peintres*. Ils mirent des ornemens de l'un & l'autre genre au temple de Cérès , ornemens de plastique au haut de l'édifice , & ornemens de peinture à fresque sur les murs intérieurs , avec une inscription en vers grecs , qui marquoit que le côté droit étoit l'ouvrage de Damophile , & le côté gauche l'ouvrage de Gorgasus. Avant l'arrivée de ces deux *peintres* Grecs à Rome , les temples de la ville n'avoient eu , suivant la remarque de Pline , que des ornemens de goût étrusque , c'est-à-dire , des ouvrages de plastique & de sculpture à l'ancienne façon des Etrusques , & non des ouvrages de peinture , qui dans l'Etrurie même étoient d'un goût Grec. On peut donc placer au temps de Damophile & de Gorgasus , l'introduction & l'époque de la peinture dans la ville de Rome , vers l'an 424 avant l'ère chrétienne.

Démon , natif d'Athènes , vivoit du temps de Parrhasius & de Socrate , vers la 93^e olympiade , & environ 408 ans avant J. C. Il s'attachoit fort à l'expression , & fit plusieurs tableaux qu'on estima beaucoup.

coup. Il y en avoit entr'autres un à Rome, qui représentoit un prêtre de Cybele, que Tibere acheta 60 grands sesterces. *Démon* fit aussi un tableau d'Ajax, en concurrence avec Timanthe; mais l'Ajax de Timanthe fut préféré.

Denys, ou plutôt *Dionysius*, de Colophon, ne fit que des portraits, & jamais des tableaux; d'où lui vint à juste titre, dit Pline, l. XXXV, c. x, le surnom d'*Antropographus*, c'est-à-dire *Peintre* d'hommes. Nous avons eu dans le xvj^e. siècle, un *peintre* flamand semblable en cela de fait & de nom, (car on le nommoit en latin *Dionysius*) au *Peintre* de Pline; & les deux Denys ne sont pas les seuls qui aient préféré ce genre de peinture à tout autre, par la raison qu'il est le plus lucratif; mais ce n'est pas le plus honorable.

Erigonus, broyeur de couleurs de Néalcis, devint un très-bon *Peintre*, & eut pour élève Pausias, qui se rendit célèbre; c'est ainsi que Polidore, après avoir porté le mortier aux disciples de Raphael, se sentit en quelque sorte inspiré à la vue des merveilles qui s'opéroient sous ses yeux, étudia la peinture, dessina l'antique, devint à son tour élève de Raphael, & eut le plus de part à l'exécution des loges de ce grand maître.

Eumarus d'Athènes, *Peintre* monochrome, est nommé dans Pline avec Cimon de Cléone. Eumarus marqua le premier, dans la peinture, la différence de l'homme & de la femme, dont on ne peignoit auparavant que la tête & le buste; il osa aussi ébaucher toutes sortes de figures, les autres *Peintres* s'étant toujours bornés à celle de l'homme. Cimon enchérit sur les découvertes d'Eumarus; il inventa les divers aspects du visage, distingua l'emmanchement des membres, fit paroître les veines à travers la peau, & trouva même le jet des draperies. *Voyez son article.*

Euphranor, natif des environs de Corinthe dans l'Istme, florissoit dans la cent quatrième olympiade, & fut en même temps célèbre statuaire, & célèbre peintre encaustique. On trouve les deux genres réunis dans les artistes de l'antiquité, comme ils ont été depuis dans Michel-Ange à la renaissance de la peinture. Euphranor fut le

Tome XXV.

premier qui donna dans ses tableaux un air frappant de grandeur à ses têtes de héros & à toute leur personne, & le premier qui employa dans l'encaustique, la justesse des proportions que Parrhasius avoit introduite dans la peinture ordinaire.

Pline, parlant d'Euphranor, en dit tout ce qu'on en peut dire de flatteur pour un artiste. Voici ses paroles: *Docilis ac laboriosus, & in quocumque genere excellens, ac sibi equalis.* Si ces épithètes se rapportoient à l'art, le Dominiquain pourroit lui servir de comparaison. Docile aux leçons de la nature, le travail ne l'effrayoit point: une persévérance & une étude constante de cette même nature, l'ont élevé au-dessus des autres artistes. Pline regarde Euphranor comme le premier qui a donné aux héros un caractère qui leur fût convenable: *Hic primus videtur expressisse dignitates heroum.* Il seroit aisé d'en conclure, que tous les héros représentés avant lui n'auroient pas mérité les éloges que Pline lui-même a donnés aux artistes plus anciens; cependant l'on ne doit reprocher à l'historien naturaliste, qu'une façon de parler trop générale, & un peu trop répétée: on peut dire, sur le cas présent, qu'il y a plusieurs degrés dans l'excellence. Titien est un grand *Peintre* de portraits: Vandick a mis dans ce genre plus de finesse, de délicatesse & de vérité. Titien n'en est pas pour cela un *Peintre* médiocre. Mais ce dont il faut savoir un très-grand gré à Pline, c'est la critique dont il accompagne assez souvent ses éloges; car, après avoir dit d'Euphranor, *usurpasse symmetriam*, c'est-à-dire, qu'il s'étoit fait une manière dont il ne sortoit point; il ajoute: *Sed fuit universitate corporum exilior, capitibus, articulisque grandior.* Cette manière étoit apparemment dans le goût de celle que nous a laissée le Parmesan: je fais qu'elle est peut-être blâmée, mais elle est bien élégante. Il est vrai qu'on ne peut reprocher au *Peintre* moderne, d'avoir fait comme Euphranor, ses têtes trop fortes, & ses emmanchemens trop nourris.

Euphranor a écrit plusieurs traités sur les proportions & les couleurs. Il est singulier qu'un *Peintre* qui a mérité qu'on le reprît sur les proportions, ait écrit sur cette

Q

matiere; cependant la même chose est arrivée depuis le renouvellement des arts à Albert Durer.

Gorgasus & Damophile, habiles ouvriers en pastique, & en même temps *Peintres*, sont joints ensemble dans Pline. Voyez ci-devant *Damophile & Gorgasus*.

Ludius, *Peintre* d'Ardéa, paroît avoir vécu pour le plus tard vers l'an 765 avant l'ère chrétienne. Il ne faut pas oublier, dit Pline, l. XXXV, c. x, le *Peintre* du temple d'Ardéa, ville du Latium, sur-tout puisqu'elle l'honora, continue-t-il, du droit de bourgeoisie, & d'une inscription en vers qu'on joignit à son ouvrage. Comme l'inscription & la peinture à fresque se voyoient encore sur les ruines du temple au temps de Pline, il nous a conservé l'inscription en quatre anciens vers latins; elle porte que le *Peintre* étoit Ludius, originaire d'Étolie. Oui, dit-il ailleurs, il subsiste encore aujourd'hui dans le temple d'Ardéa des peintures plus anciennes que la ville de Rome, & il n'y en a point qui m'étonnent comme celles-ci, de se conserver si longtemps avec leur fraîcheur, sans qu'il y ait de toit qui les couvre.

Il parle ensuite de quelques peintures du même Ludius extrêmement belles, & également bien conservées à Lanuvium, autre ville du Latium; & d'autres peintures encore plus anciennes, qu'on voyoit à Cæré, ville d'Étrurie. Quiconque voudra, conclut-il, les examiner avec attention, conviendra qu'il n'y a point d'art qui se soit perfectionné plus vite, puisqu'il paroît que la peinture n'étoit point encore connue du temps de la guerre de Troie. Ce raisonnement suppose une origine greque aux peintures de Cæré, comme à celles d'Ardéa; à la peinture étrusque, comme à la peinture latine.

Lysippe d'Égine, *Peintre* encaustique vécut entre Polygnote & le Sculpteur Aristide, c'est-à-dire, entre l'an 430 & l'an 400 avant l'ère chrétienne. Un de ses tableaux qu'on voyoit à Rome, portoit pour inscription: *Lysippe m'a fait avec le feu*; c'est la plus ancienne des trois inscriptions, un tel m'a fait, qui paroissent à Pline des inscriptions singulieres dans l'antiquité, au lieu de la formule plus modeste, un tel

me faisoit. Les deux autres inscriptions étoient, l'une au bas d'une table qu'on voyoit à Rome, au comice, & qu'on donnoit à Nicias; l'autre, qui lui servoit de pendant, étoit l'ouvrage de Philocharès: voici présentement la remarque de Pline sur ces trois inscriptions, dans sa préface de l'histoire naturelle.

» Vous trouverez, dit-il, dans la suite
» de cette histoire, que les maîtres de l'art,
» après avoir travaillé & terminé des chefs-
» d'œuvre de peinture & de sculpture, que
» nous ne pouvons nous lasser d'admirer,
» y mettoient pour toute inscription les
» paroles suivantes, qui pouvoient mar-
» quer des ouvrages imparfaits; *Appelle ou*
» *Polyclete faisoit cela*. C'étoit donner
» leur travail comme une ébauche, se mé-
» nager une ressource contre la critique, &
» se réserver jusqu'à la mort le droit de
» retoucher & de corriger ce qu'on auroit
» pu y trouver de défectueux; conduite
» pleine de modestie & de sagesse, d'avoir
» employé par-tout des inscriptions pareil-
» les, comme si chaque ouvrage particu-
» lier eût été le dernier de leur vie, & que
» la mort les eût empêchés d'y mettre la
» dernière main. Je crois que l'inscription
» précise & déterminée, *un tel l'a fait*,
» n'a eu lieu qu'en trois occasions. Plus
» cette dernière formule annonçoit un
» homme content de la bonté de ses ou-
» vrages, plus elle lui attiroit de censeurs
» & d'envieux.

Ainsi parle Pline, dont les yeux, peut-être quelquefois trop délicats, étoient blessés des plus petites apparences de vanité & d'amour-propre.

Méchopane étoit élève de Pausias: *Sunt quibus placeat diligentia quam intelligenti soli artifices, alias durus in coloribus & file multus*. Ces termes veulent dire que sa couleur a été crue, & qu'il a trop donné dans le jaune: les modernes offrent sans peine de pareils exemples; mais l'intelligence, les soins ou la précision, qui ne sont connus que des seuls artistes, présentent une vue bien délicate & bien vraie.

Mélanthius. Plutarque rapporte qu'Aratus, qui aimoit la peinture & qui s'y connoissoit, ayant délivré Sicyone sa patrie des tyrans qui l'oppressoient, résolut de détruire

les monumens qui rappelloient leur souvenir. Il y avoit dans la ville un tableau fameux, où Mélanthius aidé de ses élèves, parmi lesquels étoit Apelle, avoit représenté Aristrate, l'un de ces tyrans, monté sur un char de triomphe.

Dans le premier moment, Aratus ordonna de le détruire; mais se rendant bientôt aux raisons de Néalque, *Peintre* habile, qui demandoit grace pour une aussi belle peinture, & qui lui faisoit entendre que la guerre qu'il avoit déclarée aux tyrans, ne devoit pas s'étendre aux arts, il le fit consentir que la seule figure d'Aristrate seroit effacée; ainsi on laissa subsister celle de la Victoire & le char; & Néalque, qui s'étoit chargé de cette opération, mit seulement une palme à la place de la figure, & cela par respect pour un ouvrage sur lequel il ne croyoit pas que personne osât mettre la main.

Dans ce dernier passage, on voit deux témoignages bien précis de la considération dans laquelle étoient chez les Grecs les ouvrages des grands maîtres. Un Prince fait céder des raisons d'état & de politique à la conservation d'un tableau dont la mémoire étoit odieuse, mais qui n'en étoit pas moins admirable par la beauté de son exécution. Un *Peintre* habile en reconnoît l'excellence, & préfère la gloire d'avoir contribué à sa conservation, à celle qu'il auroit pu acquérir en le peignant de nouveau, ou du moins en y mettant une nouvelle figure de sa façon.

Au reste, Pline nomme Mélanthius au nombre des *Peintres* dont les chefs-d'œuvre avoient été faits avec quatre couleurs seulement. Plutarque ajoute, que dans le tableau du tyran de Sicyone, Mélanthius y travailla conjointement avec les autres de sa volée; mais qu'Apelle, qui étoit du nombre, ni toucha que du bout du doigt: c'est apparemment parce qu'il étoit encore trop jeune.

Métrodore fut choisi par les Athéniens pour être envoyé à Paul Emile, qui après avoir pris Persée, roi de Macédoine, leur avoit demandé deux hommes de mérite, l'un pour l'éducation de ses enfans, & l'autre pour peindre son triomphe. Il témoigna souhaiter ardemment que le précepteur fût

un excellent philosophe. Les Athéniens lui envoyèrent *Métrodore*, qui excelloit tout ensemble; & dans la philosophie, & dans la peinture. Paul Emile fut très-content à ces deux égards de leur choix: c'est Pline qui raconte ce fait, *liv. XXXV, c. xj*; mais sans entrer dans d'autres détails sur les ouvrages de *Métrodore*, ce qu'on peut dire de certain, c'est que s'il a réussi dans ses tableaux, comme dans son élève P. Scipion, il faut le regarder comme un des grands peintres de l'antiquité. Le Pere Hardouin n'a commis que des erreurs au sujet de ce philosophe & de cet artiste, qui florissoit dans la 150e olympiade.

Micon étoit contemporain, rival & ami de Polygnote. Pline nous apprend, que tous les deux furent les premiers qui firent usage de l'ocre jaune, & que tous deux peignirent à fresque ce célèbre portique d'Athènes, qui, par la variété de ses peintures, fut nommé le *Pacile*; mais Micon se fit payer de son travail, au lieu que Polygnote ne voulut d'autre récompense que l'honneur d'avoir réussi.

Néalces s'acquît une très-grande réputation par la beauté de ses ouvrages, & entra autres par son tableau de Vénus. Il étoit également ingénieux & solide dans son art. Il représenta la bataille navale des Egyptiens contre les Perses; & comme il vouloit faire connoître que l'action s'étoit passée sur le Nil, dont les eaux sont semblables à celles de la mer, il peignit sur le bord de l'eau un âne qui buvoit, & tout auprès un crocodile qui le guettoit pour se jeter sur lui. Secondé comme Protogene par le hazard, il ne vint à bout, à ce qu'on dit, de représenter l'écume d'un cheval échauffé, qu'en jetant de dépit son pinceau sur son ouvrage. Pline parle beaucoup de Néalcès dans son *Hist. nat. liv. XXXV, c. xj*.

Nicias d'Athènes, habile *Peintre* encaustique, élève d'Antidotus, vivoit, comme Apelle, en la cent douzième olympiade, l'an 332 avant l'ère chrétienne. Il se distingua parmi les célèbres artistes de ce temps florissant de la peinture. Il fut le premier qui employa parmi ses couleurs, la céruse brûlée. On dit qu'il excelloit en particulier à peindre les femmes. On avoit de lui un grand nombre de tableaux extrêmement estimés;

entr'autres celui où il avoit peint la descente d'Ulyffe aux enfers.

Praxitele faisoit un si grand cas de la composition dont Nicias avoit le secret, & qu'il appliquoit sur les statues de marbre, que celles de ses statues où Nicias avoit mis la main, méritoient, selon lui, la préférence sur toutes autres. Voilà ce que dit le texte de Pline, *liv. XXXV, ch. xj.* Nous ne connoissons plus cette pratique; & comme nous n'imaginons pas que des vernis, ou quelque autre préparation semblable, puissent être appliqués sur une statue de marbre sans lui nuire, nous croyons trouver dans ce passage quelque chose d'absurde: cependant il s'agit ici d'un vernis, qui étoit peut-être une composition de cire préparée.

Mais il y a de bien plus grands éloges à faire de Nicias, car *lumen & umbras custodivit*: il conserva avec soin la vérité de la lumière & celle des ombres; c'est-à-dire, qu'il a parfaitement entendu le clair-obscur: & par une suite nécessaire, les figures de ses tableaux prenoient un grand relief, & les corps paroissoient saillans: *Atque ut eminerent à tabulis pictura, maximè curavit.* On croiroit que Pline, dans ce passage, feroit l'éloge de Polydore.

Nicias joignit à ces grandes parties, celle de bien rendre les quadrupèdes, & principalement les chiens. Nos modernes ne nous fournissent aucun objet de comparaison; car ceux qui ont excellé à peindre les animaux, n'ont ordinairement choisi ce genre de travail, que par la raison qu'ils étoient foibles dans l'expression des figures, & pour ainsi dire incapables de traiter les sujets de l'histoire & les grandes passions. Il est vrai que Rubens se plaisoit à peindre des animaux, & c'est à ses leçons que nous devons le fameux Sneyders; mais ces sortes d'exemples sont rares.

Parmi les tableaux les plus estimés de Nicias, on admiroit sur-tout celui où il avoit peint la descente d'Ulyffe aux enfers. Il refusa de ce tableau 60 talens, 282000 liv. que le roi Ptolomée lui offroit, & en fit présent à sa patrie.

Les Athéniens, par reconnoissance, éleverent un tombeau à sa gloire, & lui accordèrent les honneurs de la sépulture aux

dépens du public, comme à Conon, à Timothée, à Miltiade, à Cimon, à Harmodius, & à Aristognon. On trouvera d'autres détails assez étendus sur cet admirable Peintre, dans Pline, Élien, Pausanias, Stobée & Plutarque.

Nicomaque, fils & élève d'Aristodème, étoit un peu plus ancien qu'Apelle. On achetoit ses tableaux pour leur grande beauté, des sommes immenses; *tabula singula oppidorum venibant opibus*, dit Pline, & cependant personne n'avoit plus de facilité & de promptitude dans l'exécution. Aristote, tyran de Sicyone, l'avoit choisi, pour orner de tableaux un monument qu'il faisoit élever au poète Teleste, & il étoit convenu du prix avec Nicomaque, à condition néanmoins que l'ouvrage seroit achevé dans un temps fixe. Nicomaque ne se rendit sur le lieu, pour y travailler, que peu de jours avant celui où il devoit livrer l'ouvrage. Le tyran irrité alloit le faire punir; mais le Peintre tint parole, & dans ce peu de jours, il acheva ses tableaux avec un art admirable & une merveilleuse célérité; *celeritate & arte mirâ*, ajoute le même Pline. Les tableaux de Nicomaque, & les vers d'Homère, dit Plutarque dans la vie de Timoléon, outre les perfections & les graces dont ils brillent, ont encore cet avantage, qu'ils paroissent n'avoir coûté ni travail, ni peine à leur auteur.

Il fut le premier qui peignit Ulyffe avec un bonnet, & tel qu'on le retrouve dans des médailles de la famille Mamilia, rapportées par Vaillant, *Famil. Roman. Mamilia, 2, 3, 4*, aux années 614 & 626 de Rome, environ deux cents ans après les ouvrages de Nicomachus.

Nicophanes, dit Pline, fut si élégant; si précis, que peu de peintres ont égalé ses agrémens, & jamais il ne s'est écarté de la dignité ni de la noblesse de l'art: *Nicophanes elegans & concinnus, ita ut venustate ei pauci comparentur. Cothurnus ei, & gravitas artis.*

Pamphile, de Macédoine, élève d'Eupompus, & contemporain de Zeuxis & de Parrhasius, qu'on place ensemble vers la 115^e olympiade, c'est-à-dire vers l'an du monde 3604, fut le premier peintre versé dans tous les genres de science & de

littérature. Il a mérité que Pline dit de lui : *Primus in picturá omnibus litteris eruditus, præcipuè arithmetica & geometrica. sine quibus negabat artem perfici posse.* Il avoit bien raison ; puisque les regles de la perspective , dont les peintres font continuellement usage , & celles de l'architecture qu'ils font quelquefois obligés d'employer , appartiennent les unes & les autres à la géométrie. Or, la nécessité de la géométrie la plus simple & la plus élémentaire , entraîne la nécessité de l'arithmétique , pour le calcul des angles & des côtés des figures.

Pamphile fut *primus in picturá* , mais d'une façon dont nos peintres devoient tâcher d'approcher ; c'est qu'étant savant dans son art , il fut *omnibus litteris eruditus*. Il eut le crédit d'établir à Sicyone , ensuite dans toute la Grece , une espece d'académie , où les seuls enfans nobles & de condition libre qui auroient quelque disposition pour les beaux-arts , seroient instruits soigneusement , avec ordre de commencer par apprendre les principes du dessin sur des tablettes de buis ; & défenses aux esclaves d'exercer le bel art de la peinture.

Enfin , Pamphile mit cet art *in primum gradum liberalium* : Pline l'appelle aussi un art noble & distingué , qui avoit excité l'empressement des rois & des peuples. Il aime qu'elle fasse briller l'érudition , au préjudice même du coloris ; il joint avec complaisance au titre de peintre , celui de philosophe dans la personne de Métrodore , & celui d'écrivain dans Parrhasius , dans Euphranor , dans Apelle & dans les autres. Quelquefois même il semble préférer la peinture à la poésie. La Diane d'Apelle , au milieu de ses nymphes qui sacrifient , paroît , dit-il , l'emporter sur la Diane d'Homere , lequel a décrit le même spectacle. Si les vers grecs , qui subsistoient à la louange de la Vénus Anadyomene du même Apelle , avoient prévalu sur le tableau qui ne subsistoit plus , ils rendoient toujours hommage à sa gloire.

Cependant il semble que nos artistes pensent bien différemment , & qu'ils secouent la littérature & les sciences comme un joug pénible , pour se livrer entière-

ment aux opérations de l'œil & de la main. Leur préjugé contre l'étude paroît bien difficile à déraciner , parce que malheureusement presque tous ceux qui ont eu des lettres , n'ont pas excellé dans l'art ; mais l'exemple de Léonard de Vinci & de quelques autres modernes , suffiroit , indépendamment de l'exemple des anciens , pour justifier qu'il est possible à un grand peintre d'être savant. Enfin , sans savoir , comme Hippias , tous les arts & toutes les sciences , il y a des degrés entre cet éloge , & une ignorance que l'on ne peut jamais pardonner.

Au reste , Pamphile , après avoir élevé des especes d'académies dans la Grece , ne prit point d'élèves qu'à raison de dix ans d'apprentissage , & d'un talent , soit par année , soit pour les dix années de leçon ; car le texte de Pline est susceptible de ces deux sens. Il est cependant vraisemblable qu'il faut entendre un talent attique par chaque année. Le talent attique est évalué , par MM. Bellay & Barthelemy , à environ quatre mille sept cents livres de notre monnoie actuelle 1778 ; le docteur Bernard l'évalue à deux cents livres sterlings cinq shellings. Ce fut à ce prix qu'Apelle entra dans l'école de Pamphile , & ce fut un surcroît de gloire pour le maître. Il eut encore l'avantage d'avoir Mélanthius pour disciple , ce Mélanthius , dont Pline dit que les tableaux étoient hors de prix. Pausanias fut aussi son élève : nous n'oublions pas son article.

On admiroit plusieurs ouvrages de Pamphile , entr'autres son Ulysse dans une barque ; son tableau de la confédération des Grecs ; celui de la bataille de Phlius au midi de Sicyone , aujourd'hui , *Phoïca* ; celui de la victoire des Athéniens contre les Perses , &c. Ajoutons-y un portrait de famille dont Pline parle , c'est-à-dire , un groupe ou une ordonnance de plusieurs parens , c'est le seul exemple de cette espece rapporté par les anciens ; non que la chose n'ait été facile & naturelle , mais parce qu'elle n'étoit point en usage , du moins chez les Romains , qui remplissoient leur *atrium* ou le vestibule de leurs maisons de simples bustes.

Panée , ou *Panæus* , comme dit Pau-

fanias, frere du fameux Phidias, florissoit dans la 55^e olympiade, ou l'an du monde 3560. Il peignit avec grande distinction la fameuse journée de Marathon, où les Athéniens défirent, en bataille rangée, toute l'armée des Perfes : les principaux chefs de part & d'autre étoient dans ce tableau de grandeur naturelle, & d'après une exacte ressemblance ; c'est de là que Pline infere les progrès & la perfection de l'art, qui néanmoins se perfectionna beaucoup dans la suite.

Ce fut de son temps que les concours pour le prix de la peinture furent établis à Corinthe & à Delphes, tant les Grecs étoient déjà attentifs à entretenir l'émulation des beaux-arts par tous les moyens les plus propres à les faire fleurir. Pancœnus se mit le premier sur les rangs, avec Timagoras de Chalcis, pour disputer le prix à Delphes dans les jeux pythiens. Timagoras demeura vainqueur ; c'est un fait, ajoute Pline, prouvé par une piece de vers du même Timagoras, qui est fort ancienne, elle a dû précéder d'environ cinq cents cinquante ans le temps où Pline écrivoit, si nous plaçons la victoire de Timagoras vers la xxvii^e pythiade, en l'an 474 avant Jesus-Christ.

Pancœnus devoit même être assez jeune l'an 474, seize ans après la bataille de Marathon, puisqu'il est encore question de lui dans la lxxxii^e olympiade, l'an 448 ; qu'il peignit à Elis la partie concave du bouclier d'une Minerve, statue faite par Colotès, disciple de Phidias. Si ce mélange de peinture & de sculpture dans un même ouvrage, révolte aujourd'hui notre délicatesse ; si nous condamnons comme inutiles & comme cachés à la vue du spectateur, des ornemens qui ont pu cependant être presque aussi visibles en dedans qu'en dehors d'un bouclier, du moins gardons-nous bien d'étendre nos reproches jusqu'à l'historien ; ce seroit le blâmer de son attention à nous transmettre les anciens usages, & d'une exactitude qui fait son mérite & sa gloire.

Pancœnus fit encore des peintures à fresque à un temple de Minerve, dans l'Élide ; & Phidias son frere, ce sculpteur si célèbre, avoit aussi exercé l'art de la peinture ;

il avoit peint dans Athenes l'Olympien ; c'est-à-dire, Periclès : *Olympium Periclem, dignum cognomine*, pour me servir des termes de Pline. *Histoire naturelle, liv. XXXIV, chap. viij.*

Parrhasius, natif d'Éphese, fils & disciple d'Évenor, contemporain & rival de Zeuxis, florissoit dans les beaux jours de la peinture, vers l'an du monde 3564, environ quatre cents ans avant Jesus-Christ. Ce fameux artiste réussissoit parfaitement dans le dessin, dans l'observation exacte des proportions, dans la noblesse des attitudes, l'expression des passions, le finissement & l'arrondissement des figures, la beauté & le moëlleux des contours ; en tout cela dit Pline, il a surpassé ses prédécesseurs, & égalé tous ceux qui l'ont suivi.

Le tableau allégorique que cet homme célèbre fit du peuple d'Athenes, brilloit de mille traits ingénieux, & monroit dans le peintre une richesse d'imagination inépuisable ; car, ne voulant rien oublier touchant le caractère de cette nation, il la représenta, d'un côté, bizarre, colere, injuste, inconstante ; & de l'autre, humaine, docile, & sensible à la pitié ; dans certain temps, fiere, hardie, glorieuse ; & d'autres fois, basse, & lâche & timide. Voilà un tableau d'après nature.

C'est dommage que Parrhasius ait déshonoré son pinceau, en représentant par délassement les objets les plus infames : *Ubique celebrer, comme dit Pline d'Arellius, nisi flagitiis insignem corrupisset artem* ; ce que fit en effet le peintre d'Éphese, par sa peinture licencieuse d'Atalante avec Méléagre son époux, dont Tibere donna cent cinquante mille livres de notre monnoie, & plaça cette peinture dans son appartement favori.

C'est encore dommage que cet homme si célèbre ait montré dans sa conduite trop d'orgueil & de présomption. On le blâme peut-être à tort de sa magnificence sur toute sa personne. On peut aussi lui passer son bon mot dans sa dispute avec Timanthe. Il s'agissoit d'un prix en faveur du meilleur tableau, dont le sujet étoit Ajax outré de colere contre les Grecs de ce qu'ils avoient accordé les armes d'Achille à Ulyffe : le

prix fut adjugé à Timanthe. « Je lui cede » volontiers la victoire, dit le peintre » d'Éphèse, mais je suis fâché que le fils » de Telamon ait reçu de nouveau le même » outrage qu'il essuya jadis fort injustement.

On voit par ce propos, que Parrhasius étoit un homme de beaucoup d'esprit; mais c'étoit sans doute un artiste du premier ordre, puisque Pline commence son éloge par ces mots remarquables, qui disent tant de choses: *Primus symmetriam picturæ dedit.* Ces paroles signifient, que les airs de tête de ce peintre étoient piquans; qu'il ajustoit les cheveux avec autant de noblesse que de légèreté; que ses bouches étoient aimables, & que son trait étoit aussi coulant que ses contours étoient justes: c'est le sublime de la peinture. *Hæc est in picturâ sublimitas; hanc ei gloriam concessere Antigonus & Xenocrates, qui de picturâ scripsere.* Dans son tableau de deux enfans, on trouvoit l'image même de la sécurité & de la simplicité de l'âge; *securitas & simplicitas ætatis.* Il faut que ces enfans aient été bien rendus, pour avoir inspiré des expressions qui peignoient à leur tour cette peinture. C'est dommage que dans un artiste de cet ordre, *nemo insolentius & arrogantius sit usus gloriâ artis.* Il se donna le nom d'*abrodictos*, le délicat, le voluptueux, en se déclarant le prince d'un art qu'il avoit presque porté à sa perfection. En effet, on ne lit point sans plaisir tout ce que disent de ce grand maître, Pline, Diodore de Sicile, Xénophon, Athénée, Élien, Quintilien; & parmi les modernes, Carlo-Dati: mais on n'est point fâché de voir l'orgueil de Parrhasius puni, quand il fut vaincu par Timanthe, dans le cas dont j'ai parlé ci-dessus; cas d'autant plus important à sa gloire, que les juges établis pour le concours des arts dans la Grèce, ne pouvoient être soupçonnés d'ignorance ou de partialité.

Pausias, natif de Sicyone, fils de Brités & son élève, florissoit vers la 3^e olympiade. Il se distingua dans la peinture encaustique, & en décora le premier les vûtes & les lambris; *pinxit & ille penicillo parietes Thespiis*, dit Pline, c. xj. C'étoit peut-être le temple des Muses que l'on voyoit à Thespies, au bas de l'Hélicon.

Polygnote avoit orné avant lui ce même lieu de ses ouvrages; le temps les avoit apparemment dégradés ou effacés. On chargea Pausias de les refaire, & ces tableaux perdirent beaucoup à la comparaison, *quoniam non suo genere certasset*; mais il décora le premier les murs intérieurs des appartemens, avec un succès distingué; c'est ce genre que Ludius fit ensuite connoître à Rome. Pausias y apportoit la plus grande facilité, car il peignit un tableau de ce genre en un jour; il est vrai que ce tableau représentoit un enfant, dont les chairs mollettes, rondes & pleines de lait n'exigent qu'une forme générale, sans aucun détail intérieur, sans aucune expression composée; enfin, sans aucune étude de muscles & d'émmanchemens.

Quand l'occasion le demandoit, Pausias terminoit ses beaux ouvrages avec beaucoup de mouvement dans sa composition & d'effet dans la couleur. On admiroit de sa main dans les portiques de Pompée, un tableau représentant un sacrifice de bœufs, parmi lesquels étoit un bœuf de front dont on voyoit toute la longueur: on y remarquoit sur-tout la hardiesse avec laquelle il les avoit peints absolument noirs: enfin, les sacrifices de Pausias indiquoient non-seulement l'art du raccourci, mais une intelligence complète de la perspective.

Il devint, dans sa jeunesse, amoureux de Glycere; cette belle vendeuse de fleurs le rendit excellent dans l'imitation de la plus légère & de la plus agréable production de la nature. Comme elle excelloit dans l'art de faire des couronnes de fleurs qu'elle vendoit, Pausias, pour lui plaire, imitoit avec le pinceau ces couronnes, & son art égaloit le fini & l'éclat de la nature. Ce fut alors qu'il représenta Glycere assise, composant une guirlande de fleurs, tableau dont Lucullus acheta la copie deux talens (neuf mille quatre cents livres): combien auroit-il payé l'original, qu'on nomma *Stéphanoplocos*, la faiseuse de couronnes? Horace n'a pas oublié cette circonstance.

*Vel cum Pausiaca torpes, insane, tabella
Qui peccas minus, atque ego cum, &c.*

Le prix excessif que Lucullus mit au tableau de Pausias, ne doit pas néanmoins

étonner ceux qui ont vu de nos jours des femmes pareilles pour les bouquets de fleurs peints par Van-Huysum, tandis que peut-être ils n'auroient pas donné le même prix d'un tableau de Raphael. On pourroit comparer Baptiste pour cette partie seulement, au célèbre Pausias dans la belle imitation des fleurs, à laquelle il joignoit une grande facilité.

Cependant, le chef-d'œuvre de Pausias étoit une femme ivre, peinte avec un tel esprit, que l'on appercevoit à travers un vase qu'elle vuidoit, tous les traits de son visage enluminé, dit Pausanias, l. xxi. M. Scaurus transporta à Rome tous les tableaux du peintre de Sicyone, qui étoit sa patrie, & où il avoit fixé son séjour; & il orna des tableaux de cet artiste le superbe théâtre qu'il fit construire, dans le dessein d'immortaliser son édilité, laquelle en effet acheva la ruine & le renversement des mœurs des Romains.

Philocharès ne nous est connu que par ce que Pline en dit, en parlant des tableaux étrangers exposés dans Rome. « Le second » tableau, dit-il, présente un sujet d'admiration, dans la ressemblance d'un fils » encore jeune, avec son pere déjà vieux, » malgré la différence des deux âges clairement exprimée: un aigle vole au-dessus, & tient un lion dans ses serres. *Philocharès* y a remarqué que c'étoit son » ouvrage; preuve éclatante, continue » Pline, du pouvoir immense de l'art, quand » on n'envisageroit que ce seul tableau, » puisque le sénat & le peuple romain y » contemplent depuis tant de siècles, en » considération de *Philocharès*, deux personnages d'ailleurs très-obscurs, *Glaucon* & son fils *Aristippe*. »

Il ne faut pas croire que Pline reproche aux Romains de s'être dégradés, en portant leurs regards sur un portrait de deux personnes abjectes; ce sens répugne, & à l'objet présent de l'auteur, & à tous ces principes de philosophie, & à la manière dont il nous offre plusieurs autres tableaux, où les sujets étoient vils ou inconnus. Il ne prétend pas plus censurer les admirateurs de *Glaucon* & d'*Aristippe*, que les panégyristes de ce malade qu'*Aristide* avoit peint, *agrum sine fine laudatum*; comme

c'étoit sur la finesse de l'exécution du peintre que tomboient les admirations & les louanges, le philosophe s'en servoit pour faire connoître les charmes de l'art, & le citoyen pour les faire aimer.

Philoxeme d'Erythrée, élève de *Nicomachus*, suivit la manière de son maître. Pline dit de lui, *cujus tabula nulli postferenda*; c'est un éloge assez singulier. Il jouste, qu'il trouva des chemins plus courts encore pour peindre promptement. Il travailloit donc, dit M. de Caylus, comme le *Pellégrini*, qui avoit peint la banque à Paris; & comme *Paul Mathéi*, qui a fait un si grand nombre d'ouvrages chez M. Crozat l'aîné: l'un & l'autre faisoient ordinairement par jour une figure grande comme nature; mais la promptitude & la facilité étoient leur seul mérite.

Polygnote de Thase, île de la mer Egée, étoit fils d'*Aglaophon* dont nous avons parlé, & qui vivoit avant la quatre-vingt-dixième olympiade, temps où la peinture, n'avoit pas encore fait de grands progrès. Il fut élève de son pere; mais comme il est arrivé depuis à *Raphael* & à beaucoup d'autres, le disciple surpassa bientôt son maître. Guidé par son propre génie, il osa quitter l'ancienne manière qui étoit dure, sèche & contrainte; il porta tout d'un coup son art de l'enfance presque à la perfection. Jusqu'alors les peintres ne s'étoient servi que d'une seule couleur; ce qui faisoit donner à leurs ouvrages le nom peu avantageux de *μονοχρωμιον* ou *μονοχρόιον* que *Quintilien* nous rend par les mots de *simplex color*.

Polygnote employa quatre couleurs, par le mélange desquelles il donna aux femmes une parure brillante qui charma les yeux. Il eut la gloire de trouver le secret des couleurs vives, des draperies éclatantes, & de multiplier avec dignité le nombre des ajustemens. Par cette nouveauté, il éleva les merveilles de la peinture à un degré qui n'étoit pas encore connu. Pline nous apprend que *Polygnote* & *Micon* furent les premiers qui firent usage de l'ocre jaune, & que tous deux peignirent à fresque ce célèbre portique d'Athènes, qui de la variété de ses peintures fut nommé le *Pacile*. Mais *Micon*, comme je l'ai déjà dit, se fit payer

payer de son travail ; au lieu que Polygnote ne voulut d'autre récompense que l'honneur d'avoir réussi : ce beau procédé le mit en un si haut degré d'estime , que les Athéniens lui donnerent droit de bourgeoisie dans leur ville , & les Amphyctions le droit d'hospitalité dans toutes les villes de la Grece , pour tout le reste de sa vie. Des récompenses aussi flatteuses pour l'amour-propre , & telles que les Grecs les favoient accorder , ne sont plus en usage ; il faut croire que si elles existoient , nous verrions plusieurs de nos artistes décorer des temples sans recevoir aucune rétribution , ou plutôt les décorer pour en avoir d'aussi distinguées.

On voyoit à Rome , du temps de Pline , un tableau de Polygnote , qui représentoit un jeune homme armé de son bouclier , dans une attitude qui laissoit en doute s'il montoit ou s'il descendoit. Pline en fait beaucoup d'éloges , parce qu'il se trouve une beauté réelle dans une attitude indécise , & dans une contenance mal assurée , qui peint l'irrésolution de l'esprit. Il arrive très-souvent qu'un soldat qui escalade , ou qui s'avance à l'ennemi , s'arrête tout-à-coup , sans savoir d'abord s'il poursuivra , s'il continuera de monter , ou s'il prendra le parti de descendre. Or , ces sortes de positions vacillantes sont difficiles à être bien représentées par un *peintre*. L'habile artiste dont nous parlons avoit pourtant saisi celle-ci , & l'habile écrivain de la nature a eu soin d'avertir qu'on en voyoit à Rome le tableau sous le portique de Pompée.

Polygnote fit encore plusieurs autres ouvrages vantés dans l'histoire ; tels sont en particulier les deux tableaux que Pausanias a décrits ; l'un représentoit la prise de Troye & le rembarquement des Grecs ; l'autre la descente d'Ulysse aux enfers , avec une image de ces lieux souterrains ; sujets magnifiques , & qui ne prêtent pas moins à la peinture qu'à la poésie. *Voyez les Mém. des Inscr. tom. VI, in-4°.* Il fut le premier qui sut varier l'air du visage , sec & dur dans l'ancienne peinture ; qui donna des draperies fines & légères à ses figures de femmes , & le premier qui les coëffa d'une mitre de différentes couleurs. Aussi heureux en galanterie , que noble dans ses actions , il

fut plaire à Elpinice , sœur de Cimon & fille de Miltiade , ce grand capitaine , dont la gloire ne fut égalée que par celle de son fils. Polygnote vivoit quatre cents vingt années avant l'ere chrétienne : ainsi , les tableaux dont parle Pausanias , avoient , du temps de cet auteur , cinq ou six cents ans d'antiquité.

Protogene , né à Caunium en Carie , ville qui dépendoit de Rhodes , étoit contemporain d'Apelle : il commença par peindre des navires , & vécut long-temps dans une honnête pauvreté , la sœur , je dirai mieux , la mere du bon esprit. Il peignit ensuite des portraits & quelques sujets simples , mais auxquels il donna un si beau fini , qu'ils firent l'admiration des Athéniens , c'est-à-dire , du peuple le plus éclairé qui fût au monde. Tous les historiens parlent de ce fameux tableau , qui lui coûta sept ans de travail , de l'abise , chasseur célèbre , petit-fils du soleil , & qui passoit pour le fondateur de Rhodes.

Protogene , jaloux de la durée de ses ouvrages , & voulant faire passer le tableau d'Abise à la postérité la plus reculée , le repeignit à quatre fois , mettant couleurs sur couleurs , qui prenant par ce moyen plus de corps , devoit se conserver plus long-temps dans leur éclat , sans jamais disparaître ; car elles étoient disposées pour se remplacer , pour ainsi dire , l'une l'autre. C'est ainsi que Pline s'explique ; comme le remarque M. le Comte de Caylus , pour caractériser le coloris de ce célèbre artiste.

On admiroit en particulier , dans ce tableau , l'écume qui sortoit de la gueule du chien ; ce qui n'étoit pourtant , dit-on , qu'un coup de hazard & de désespoir du *peintre*. On faisoit aussi grand cas de son satire appuyé contre une colonne. Protogene y travailloit dans le temps même du siege de Rhodes par Démétrius. Il étoit alors logé à la campagne , dans une maison près de la ville. Démétrius fit venir Protogene dans son camp ; & lui ayant demandé comment il pouvoit s'occuper à son beau tableau sans crainte , & s'imaginer être en sûreté au milieu des ennemis , Protogene lui répondit spirituellement , qu'il savoit que Démétrius ne faisoit pas la guerre aux arts ; réponse qui plut extrêmement au monarque , & qui

sauva Rhodes. C'est Aulugelle, *liv. xv*, *ch. iij*, qui rapporte ce fait, un des plus frappans que l'histoire nous ait conservés. Cet événement du tableau qui opere le salut d'une ville, est d'autant plus singulier, que le *peintre* vivoit encore; & l'on sait assez que d'ordinaire, les hommes attendent la mort des auteurs en tout genre, pour leur donner les éloges les plus mérités, soit qu'un sentiment d'envie les conduise, soit que ce qui s'est exécuté sous leurs yeux ne leur paroisse avoir rien d'extraordinaire, soit enfin que leur estime soit produite par le regret.

Apelle fit connoître aux Rhodiens le mérite des ouvrages de ce laborieux artiste; car ayant offert d'acheter très-chèrement tous ses tableaux, les compatriotes de Protogene ouvrirent les yeux sur cette offre, qui étoit sérieuse, & payerent ses ouvrages comme ils le méritoient. Aristote, amateur des beaux arts autant que des sciences, & de plus, ami de Protogene, dont il estimoit les talens, voulut l'engager aux plus grandes compositions & aux plus nobles sujets d'histoire, comme à peindre les batailles d'Alexandre; mais Protogene résista toujours à cette amorce dangereuse, & continua sagement de s'en tenir aux peintures de son goût & de son génie.

On sait qu'Apelle & Protogene travaillèrent ensemble à un tableau qui fut conservé précieusement. Ce tableau avoit été regardé comme un miracle de l'art. Et quels étoient ceux qui le considéroient avec le plus de complaisance? c'étoient des gens du métier, gens en effet plus en état que les autres de sentir les beautés d'un simple dessin, d'en appercevoir les finesses, & d'en être affectés. Ce tableau, ou, si l'on veut, ce dessin, avoit mérité de trouver place dans le palais des Césars. Pline, qui parle sur le témoignage des personnes dignes de foi, qui avoient vu ce tableau avant qu'il eût péri dans le premier incendie qui consuma le palais du temps d'Auguste, dit qu'on n'y remarquoit que trois traits, & même qu'on les appercevoit avec assez de peine: la grande antiquité de ce tableau ne permettoit pas que cela fût autrement.

Il est à remarquer, que s'il n'offroit à la vue que de simples lignes coupées dans leur

longueur par d'autres lignes, ainsi que M. Perrault se l'étoit imaginé, on en devoit compter cinq, & non pas trois. Le calcul est aisé à faire; la première ligne refendue par une seconde ligne, & celle-ci par une troisième encore, cela fait bien cinq lignes toutes distinctes, par la précaution qu'on avoit prise, en les traçant, d'employer différentes couleurs. Une telle méprise dans une chose de fait, n'est que trop propre à faire sentir l'erreur de ceux qui cherchent sans cesse à rabaisser le mérite de l'antiquité.

Nous ne dirons rien de plus de la vie & des actions de ce grand *peintre*, sinon qu'il joignit, comme tant d'autres, l'exercice de la sculpture avec celui de la peinture. D'ailleurs, Apelle lui reprochoit quelquefois de trop fatiguer ses ouvrages, & de ne savoir pas les quitter. Ce défaut a souvent jeté dans le froid quelques-uns de nos modernes. Apelle disoit à son ami: Le trop de soin est dangereux. Mais la peinture n'est pas la seule opération de l'esprit qui doit faire attention à ce précepte.

Pyreïcus, dit Pline, *arte paucis profertendus*, & sur-tout du côté de la beauté du pinceau; mais il a dégradé son mérite, *constrinas sutrinisque pinxit*; aussi fut-il nommé *rhyparographos*, c'est-à-dire, *bas & ignoble*. Nous pouvons donner cette épithète à presque tous les *peintres* des Pays-bas. Il paroît que les Romains étoient sensibles à la séduction que causoient ces petits genres, & qu'ils pardonnoient aux sujets en faveur de la belle couleur, qui véritablement est attrayante.

Sérapiion étoit un *peintre* de décoration. Les Grecs & les Romains ont eu de grands décorateurs de théâtre; leurs dépenses en ce genre, & leur goût pour les spectacles, ont dû produire des hommes très-habiles dans cette partie, & nous pouvons imaginer par conséquent, que la facilité du génie & de l'exécution, devoit être nécessairement appuyée en eux par la connoissance exacte de la perspective. Plus un trait est rapporté dans le grand, & plus il exige d'exactitude & de vérité; & la perspective aérienne éprouve les mêmes nécessités. *Sérapiion* se distingua dans l'art des décorations; Pline, après en avoir parlé sur ce ton, ajoute;

qu'il ne pouvoit peindre la figure : c'est une chose toute ordinaire. A la réserve de Jean-Paul Panini, qui a su allier plusieurs parties de la peinture, Bibiena, Servandoni, & tous ceux qui les ont précédés, n'ont jamais su représenter une figure, ni même l'indiquer en petit sur le plan le plus éloigné. Si Sérapiion ne pouvoit faire aucune figure, Dionysius au contraire ne savoit peindre que des figures ; ces partages se rencontrent tous les jours : cependant les Dionysius seront plus aisément Sérapiions, que les Sérapiions ne seront Dionysius ; car un *peintre* d'histoire exprimera toujours ses pensées : le dessein de la figure conduit à tout, & rend tout facile.

Socrate est peint dans ces deux mots de Pline, *jure omnibus placet* : cet artiste fut bienheureux ; il se trouvoit du goût de tout le monde. On peut dire qu'il eut un sort bien différent du divin philosophe dont il portoit le nom. C'est au *peintre* que nous devons la composition suivante, & qu'un philosophe auroit pu imaginer. Pour exprimer un négligent qui fait des choses inutiles, il peint un homme assis par terre, travaillant une natte mangée par un âne, à mesure qu'il la terminoit. D'autres prétendent que Socrate avoit voulu représenter un mari imbécille, dont l'économie fournit aux dépenses de sa femme : quoiqu'il en soit, le sujet étoit si bien peint, qu'il passa en proverbe : *Ocnus spartum torquens quod afellus arredit*.

Théomneste, contemporain d'Asclépiodore & d'Aristide, & un peu plus ancien qu'Apelle, reçut de Mnafon, le prince de son temps le plus curieux en peinture, cent mines, c'est-à-dire, près de 8000 livres de notre monnoie, pour chaque figure de héros qu'il avoit représentée ; & s'il y en avoit douze, pour répondre aux douze divinités d'Asclépiodore, comme il y a beaucoup d'apparence, cet ouvrage lui fut payé environ 96000 livres.

Timagoras de Chalcide florissoit dans la quatre-vingt-deuxième olympiade. Il disputa le prix de la peinture contre Panée, dans les jeux pythiens, le vainquit, & composa sur sa victoire un poëme qu'on avoit encore du temps de Pline.

Timanthe étoit naif de Sycione, ou,

selon d'autres, de Cythné. Cet artiste si renommé avoit en partage le génie de l'invention, ce don précieux de la nature qui caractérise les talens supérieurs, & que le travail le plus opiniâtre, ni toutes les ressources de l'art, ne peuvent donner. C'est Timanthe qui est l'auteur de ce fameux tableau du sacrifice d'Iphigénie, que tant d'écrivains ont célébré, & que les grands maîtres ont regardé comme un chef-d'œuvre de l'art. Personne n'ignore que pour mieux donner à comprendre l'excès de la douleur du pere de la victime, il imagina de le représenter la tête voilée, laissant aux spectateurs à juger de ce qui se passoit au fond du cœur d'Agamemnon. *Velavit ejus caput*, dit Pline, & *sibi cuique animo dedit aestimandum*. Tout le monde sait encore combien cette idée a été heureusement employée dans le *Germanicus* de Poussin. Les grands hommes, & sur-tout les *peintres*, parlent tous, pour ainsi dire, le même langage, & le tableau de Timanthe ne subsistoit plus quand le Poussin fit le sien.

Pline, *liv. xxxv, ch. x*, en caractérisant les divers mérites des *peintres* grecs, dit au sujet de Timanthe, que dans ses ouvrages on découvroit plus de choses qu'il n'en prononçoit ; qu'étant grand par son art, il étoit encore plus grand par son génie ; & que s'il représentoit un héros, il employoit tout ce que la peinture avoit de force. Plutarque parle avec de grands éloges d'un tableau que ce *peintre* avoit fait, du combat d'Aratus contre les Etoliens ; ce n'est pas, dit Plutarque, un tableau, c'est la chose même que l'on voit : il est singulier que Pline ait oublié d'en faire mention, car il n'a pas manqué de nous raconter d'autres détails sur Timanthe, comme sa dispute contre Parrhasius, qui se passa à Samos, & où ce dernier fut vaincu. Cette même histoire, dont j'ai déjà parlé, se trouve dans Athénée. Mais Pline a loué Timanthe en des termes qui disent tout : *Artem ipsam complexus viros pingendi* ; il pratiqua l'art dans tout son entier pour peindre les hommes. Nous avons eu quelques modernes qui n'ont jamais pu rendre la délicatesse & les graces que la nature a répandues dans les femmes.

Timomaque, natif de Bizance, vivoit du

temps de Jules-César. Il mit au jour, entre autres productions, un Ajax & une Médée, que le conquérant des Gaules plaça dans le temple de Vénus, & qu'il acheta quatre-vingts talens, c'est-à-dire, au-delà de seize mille quatre cents louis. Timomaque n'avoit pas mis la dernière main à sa Médée, & c'étoit néanmoins ce qui la faisoit encore plus estimer, au rapport de Pline, qui ne peut s'empêcher d'admirer ce caprice du goût des hommes. La pitié entre-t-elle dans ce sentiment? se fait-elle un devoir de chérir les choses à cause de l'infortune qu'elles ont eue de perdre leur auteur avant que d'avoir reçu leur perfection de sa main? Cela peut être; mais il arrive aussi quelquefois qu'on se persuade, avec raison, que de grands maîtres alterent l'excellence de leurs ouvrages par le trop grand fini dont ils sont idolâtres.

Quoi qu'il en soit, le morceau de peinture dont il s'agit étoit admirable par l'expression, genre particulier qui caractérisoit Timomaque; car c'est par-là qu'Aufone, dans sa traduction de quelques épigrammes de l'anthologie sur ce sujet, vante principalement ce magnifique tableau, où la fille d'Oétus, si fameuse par ses écrits, étoit peinte dans l'instant qu'elle levoit le poignard sur ses enfans. On voit, dit le poète, la rage & la compassion mêlées ensemble sur son visage; à travers la fureur qui va commettre un meurtre abominable, on aperçoit encore des restes de la tendresse maternelle.

Immanem exhaustit rerum in diversa laborum,

*Pingerei affectum matris in ambiguum,
Ira subest lacrymis, miseratio non caret irâ;*

Alterutrum videat, ut sit in alterutro.

Cependant cette Médée, si louée par les auteurs grecs & latins, si bien payée par Jules-César, n'étoit pas le chef-d'œuvre du célèbre artiste de Bisance: l'on n'estimoit pas moins son Iphigénie & son Oreste, & l'on mettoit sa Gorgone au-dessus de toutes ses compositions.

Zeuxis étoit natif d'Héraclée, soit d'Héraclée en Macédoine, ou d'Héraclée près de Crotoné en Italie, car les avis sont partagés; il florissoit 400 ans avant Jésus-Christ,

vers la quatre-vingt-quinzième olympiade. Il fut le rival de Timanthe, de Parrhasius, & d'Apollodore, dont il avoit été le disciple; mais il porta à un plus haut degré que son maître la pratique du coloris & du clair-obscur: ces parties essentielles, que Pline nomme la *porte de l'art*, & qui en font proprement la magie, firent rechercher les ouvrages de Zeuxis avec empressement; ce qui mit bientôt ce célèbre artiste dans une telle opulence, qu'il ne vendoit plus ses tableaux, parce que, disoit-il, aucun prix n'étoit capable de les payer; discours qu'il devoit laisser tenir à ses admirateurs.

Dans le nombre de ses productions pittoresques, tous les auteurs s'étendent principalement sur celle de ses raisins, & du rideau de Parrhasius. Ce n'est point cependant dans ces sortes de choses que consiste le sublime & la perfection de l'art; de semblables tromperies arrivent tous les jours dans nos peintures modernes, qu'on ne vante pas davantage par cette seule raison. Des oiseaux se font tués contre le ciel de la perspective de Ruel, en voulant passer outre, sans que cela soit beaucoup entré dans la louange de cette perspective. Un tableau de M. le Brun, sur le devant duquel étoit un grand chardon bien représenté, trompa un âne qui passoit, & qui, si on ne l'eût empêché, auroit mangé le chardon; je dis avec M. Perrault *mangé*, parce que le chardon étant nouvellement fait, l'âne auroit infailliblement lèché toute la peinture avec sa langue. Quelquefois nos cuisiniers ont porté la main sur des perdrix & sur des chapons naïvement représentés, pour les mettre à la broche; on en a ri, & le tableau est demeuré à la cuisine.

Mais des tableaux beaucoup plus importants de Zeuxis étoient, par exemple, son Hélène, qu'on ne voyoit d'abord qu'avec de l'argent, d'où vint que les railleurs nommerent ce portrait, *Hélène la courtisane*. On ne sait point si cette Hélène de Zeuxis étoit la même qui étoit à Rome du temps de Pline, ou celle que les Crotoniates le chargerent de représenter pour mettre dans le temple de Junon. Quoi qu'il en soit, il peignit son Hélène d'après nature sur les cinq plus belles filles de la ville, en réunissant les charmes & les grâces particulières de

chacune, pour en former la plus belle personne du monde, que son pinceau rendit à ravir.

On vantoit encore extrêmement son Hercule dans le berceau, étranglant des dragons à la vue de sa mere épouvantée. Il prisoit lui-même singulièrement son luteur ou son athlete, dont il s'applaudissoit comme d'un chef-d'œuvre inimitable. Il y a de l'apparence qu'il estimoit aussi beaucoup son Athalante, puisqu'il la donna aux Agri-gentins; qu'il n'estimoit pas moins son Pan, dont il fit présent à Archelaüs, roi de Macédoine, dans le temps qu'il employoit son pinceau pour l'embellissement du palais de ce monarque. Je ne dirai rien de son Centaure femelle; il a été décrit par Lucien.

Zeuxis ne se piquoit point d'achever promptement ses ouvrages; & comme quelqu'un lui reprochoit sa lenteur, il répondit, » qu'à la vérité il étoit long-temps à peindre, mais qu'il peignoit aussi pour long-temps.

Pline parle de sa Pénélope, *in qua pinxisse mores videtur*: on ne peut donner une idée plus délicate de son esprit & de son pinceau; car il ne faut pas regarder ce trait comme une métaphore semblable à celle où le même auteur, pour exprimer les peintures des vaisseaux, & faire entendre les dangers de la navigation, dit si noblement, *pericula expingimus*; cette belle expression, *mores pinxisse videtur*, doit être prise ici pour une véritable définition. Raphael, parmi les modernes, a semblablement peint les mœurs, & a su plus d'une fois les exprimer. On fait quelle réunion de grandeur, de simplicité & de noblesse cet illustre moderne a mise dans les têtes des vierges, *mores pinxit*. On peut encore peut-être mieux comparer Léonard de Vinci à Zeuxis, à cause du terminé auquel il s'appliquoit.

Pline ajoute, en finissant le portrait de Zeuxis, *deprehenditur tamen Zeuxis grandior in capitibus articulisque*: ces mots, *deprehenditur tamen*, indiquent-ils un reproche de faire des têtes & ses attachemens trop forts? ou le mot de *grandior*, qui suit, marque-t-il un éloge? & Pline veut-il dire que Zeuxis faisoit ces parties d'un grand

caractère, d'autant qu'il le loue de travailler avec soin, & d'après la nature? car il ajoute, *alioqui tantus diligentia*. Je ne décide point l'explication de cette phrase latine.

Verrius Flaccus, cité par Festus, rapporte que le dernier tableau de Zeuxis fut le portrait d'une vieille, qui le fit tant rire, qu'il en mourut; mais si le fait étoit vrai, comment auroit-il échappé à tous les autres auteurs? Je supprime ici beaucoup de choses sur ce grand maître en peinture, parce qu'on les trouve dans Junius, & dans la vie de Zeuxis, de Parrhasius, d'Apelle & de Protogene, donnée en italien par Carlo-Dati, & imprimée à Florence en 1667, in-12.

Enfin, pour compléter cet article, je ne dois pas taire quelques femmes qui ont exercé la peinture dans la Grece; telles sont Timarete, fille de Micon, & qui a excellé; Irene, fille & élève de Gratinus; Calypso, Alciffhene, Aristarete qui s'étoit formée dans son art sous son pere Néarchus; Lala de Cizique, *perpetua virgo*; épithete singuliere pour ce temps, si elle ne veut pas dire tout simplement qu'elle ne fut point mariée. Cette fille exerça la peinture à Rome, selon M. Varron, cité par Pline; non-seulement elle peignit, mais elle fit des ouvrages *cestro in ebore*; ce que M. de Caylus traduit généralement, en disant qu'elle grava sur l'ivoire: elle fit le portrait de beaucoup de femmes, & le sien même dans le miroir, *nec ullius in pictura, velocior manus fuit*. Personne n'eut le pinceau aussi léger, ou bien, ne montra une aussi grande légèreté d'outil, pour m'exprimer dans la langue des artistes. Pline fait encore mention d'une Olympias.

Plusieurs de ces femmes ont fait de bons élèves, & laissé de grands ouvrages. Je ne puis opposer, avec M. de Caylus, à ces femmes illustres, qu'une seule moderne; non que les derniers siecles n'en aient produit qui pourroient trouver ici leur place; mais la célèbre Rosalba Carieri a fait des choses si remplies de cette *charis* qu'Apelle s'étoit accordée, qu'on peut la comparer, à divers égards, aux femmes Peintres de la Grece. Les sujets qu'elle a faits n'ont cependant jamais été fort étendus, car elle

n'a travaillé qu'en mignature & en pastel. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

PEINTRES ROMAINS, (*Peint. ant.*)
 Plin ne compte de *Peintres romains* que les suivans, rangés ici dans l'ordre chronologique. Fabius, surnommé *Pictor*, & qui étoit de l'illustre famille des Fabius; Pacuvius, Sopolis, Dionysius, Philius, Arellius, Ludius qui florissoit sous Auguste; Quintus-Pedius, Antistius-Labéo, Amulius, Tripilius, Cornelius-Pinus, Accius-Priscus: nous indiquerons leurs caracteres & leurs ouvrages dans le même ordre que nous venons de suivre au mot PEINTURE des Romains.

PEINTRE de batailles, (*Peint. mod.*)
 On nomme ainsi le *Peintre* qui s'adonne particulièrement à cette sorte d'ouvrage. Il faut que dans une composition de ce genre, il paroisse beaucoup de feu & d'action dans les figures & dans les chevaux; c'est pourquoy on y doit préférer une maniere forte & vigoureuse, des touches libres, un goût heurté, à un travail fini, à un pinceau délicat, à un dessin trop terminé. Voici les *Peintres* célèbres en ce genre.

Castelli (Valerio), né à Genes en 1625, mort dans la même ville en 1659, montra de bonne heure son inclination à peindre des batailles, & eut un grand succès en ce genre.

Courtois (Jacques), surnommé le *Bourguignon*, né à S. Hippolyte en 1621, mort à Rome en 1676, suivit pendant trois ans une armée, en dessina les campemens, les sieges, les marches & les combats dont il étoit témoin. Michel-Ange ayant vu de ses tableaux de bataille, publia par-tout ses talens. Il regne dans ses ouvrages beaucoup de feu, & ses compositions sont soutenues par le coloris.

Michel-Ange des batailles reçut ce surnom de son habileté singulière à représenter ces sortes de sujets, dans lesquels il mettoit une imagination vive, une grande adresse de main, & beaucoup de force. On a gravé quelques-unes de ses batailles dans le strada de Rome, où il mourut en 1660.

Parocel (Joseph), élève de Bourguignon, a excellé à représenter des batailles, faisant tout de génie, sans avoir jamais

été dans des camps ni suivi des armées. Cependant il a mis dans ses tableaux un mouvement & un fracas prodigieux. Il a peint avec la dernière vérité la fureur du soldat. Aucun *Peintre*, suivant son expression, n'a su mieux tuer son homme. Son fils (*Charles*), mort en 1752, brilloit aussi dans le genre de son pere.

Primatice (Le), disciple de Jules Romain, a fait avec succès, sur les dessins de son maître, des batailles de stuc en bas-relief; c'étoit le temps où l'on commençoit seulement à quitter en France la maniere gothique & barbare.

Rosa (Salvator), né à Naples en 1615, fit des tableaux d'histoire peu estimés, mais réussit à peindre des combats & des figures de soldats, dont il faisoit admirablement l'air & la contenance.

Van Huchtemburg, né à Harlem, est connu par dix tableaux qui représentent dix batailles célèbres du prince Eugene: 1°. celle de Zanta, contre les Turcs, en 1697; 2°. celle de Chiari, en Italie, contre les deux couronnes, en 1701; 3°. celle de Luzara, en 1702; 4°. celle de Hochstedt, en 1704; 5°. celle de Cassano en Italie, contre le duc de Vendôme, en 1705; 6°. celle de Turin, en 1706; 7°. celle d'Oudenarde, en 1708; 8°. celle de Malplaquet, en 1709; 9°. celle de Peterwaradin en Hongrie, contre les Turcs, en 1716; 10°. enfin, celle de Belgrade, en 1717.

Van-der-Veld (Guillaume), avoit un talent particulier pour représenter des vues & des combats de mer. On rapporte que l'amour pour son art l'engagea à s'embarquer avec l'Amiral Ruyter, & que dans le feu du combat, il dessinoit tranquillement à l'écart l'action qui se passoit sous ses yeux; mais son fils Guillaume le jeune l'a encore surpassé par ses talens en ce genre. Ce fils mourut à Londres en 1707, comblé des bienfaits de la nation: ses tableaux sont portés à un très-haut prix.

Van-der-Mulen (Antoine-François), a pris pour sujets ordinaires de ses tableaux des chasses, des sieges, des combats, des marches ou des campemens d'armées; ils sont l'ornement de Marly & des autres maisons royales.

Verschuur (Henri), né à Gorcum en

1627, mort en 1690, avoit un goût dominant pour représenter des batailles. Il suivit l'armée des Etats en 1672, pour peindre les divers campemens, les marches, les combats, les retraites. Né avec un génie vif & facile, il a mis dans ses tableaux tout le feu que requiert ce genre de composition.

Vroom (Henri Corneille), né à Harlem en 1566, avoit un rare génie pour représenter des batailles navales. L'Angleterre & les princes d'Orange l'occupèrent à peindre les victoires que ces deux puissances avoient remportées sur mer contre les Espagnols. Enfin, on exécuta de très-belles tapisseries d'après les ouvrages de cet artiste.

PEINTRE de fleurs & de fruits, (Peint.) On appelle ainsi les artistes qui se sont attachés particulièrement à ce goût de peinture; c'est un genre qui veut être traité d'une manière supérieure. Il requiert un choix élégant dans les fleurs & dans les fruits, l'art de les grouper & de les assortir, une touche légère, un coloris frais, brillant, & sur-tout une parfaite imitation de la belle nature. Entre les artistes qui se sont distingués dans l'art de peindre les fleurs & les fruits, on nomme Van-Huysum, Mignon, de Heem, Nuzzy, Monnoyer & Fontenay. J'ai parlé des trois premiers à l'article ÉCOLE, je ne dirai ici qu'un mot des trois autres.

Mario Nuzzi, plus connu sous le nom de *Mario di Fiori*, né à Penna dans le royaume de Naples, mort à Rome en 1673, peignit les fleurs & les fruits avec cette vérité qui charme & séduit les sens; aussi Smith en a-t-il gravé plusieurs pots d'après lui.

Monnoyer (Jean-Baptiste), né à Lille en 1635, mort à Londres en 1699, a peint des tableaux de fleurs qui sont précieux par la fraîcheur, l'éclat & la vérité qui y brillent.

Fontenay (Jean-Baptiste Blain de), né à Caen en 1654, mort en 1715, avoit un talent éminent à représenter des fleurs & des fruits, les grouper avec art, & varier l'esprit de sa composition. Les insectes paroissent vivre dans ses tableaux; les fleurs n'y perdent rien de leur beauté, les fruits de leur fraîcheur. On croit voir découler

la rosée des tiges, & on est tenté d'y porter la main. (D. J.)

PEINTRE, Marchand, f. m. (Communauté.) Les maîtres *Peintres* composent à Paris une communauté, dont le commerce comprend tout ce qui se peut faire en peinture & en sculpture, soit doré, soit argenté, soit cuivré, en détrempe & à l'huile. Leurs ouvrages de dorure, s'ils sont ordinaires, sont dorés d'un or qu'on appelle *or pâle*; & si l'on veut qu'ils soient propres, on y emploie de l'or jaune. Les ouvrages argentés s'argentent, les uns en blanc, & les autres en jaune. Les ouvrages cuivrés sont ceux où l'on ne se sert que d'or faux, c'est-à-dire, de cuivre battu en feuille & mis en œuvre comme l'or fin.

PEINTURE, f. f. (Histoire des beaux Arts.) c'est un art qui, par des lignes & des couleurs, représente, sur une surface égale & unie, tous les objets visibles.

L'imagination s'est bien exercée pour trouver l'origine de la *peinture*; c'est là-dessus que les poètes nous ont fait les contes les plus agréables. Si vous les en croyez, ce fut une bergere qui, la première, pour conserver le portrait de son amant, conduisit avec sa houlette une ligne sur l'ombre que le visage du jeune homme faisoit sur un mur. La *peinture*, disent-ils,

La brillante peinture est fille de l'amour :

C'est lui qui le premier, inspirant une amante,

Aux rayons de Phébus guidant sa main tremblante,

Crayonna sur un mur l'ombre de son amant.

Les diverses couleurs, le riche assortiment,

L'art d'animer la toile & de tromper l'absence,

Ainsi que d'autres arts, lui doivent la naissance.

Ce sont là des apologues inventés pour l'explication de cette vérité, que les objets, mis sous les yeux de l'homme, semblent l'inviter à l'imitation; & la nature elle-même, qui, par le moyen des jours & des ombres, peint toutes choses, soit dans les eaux, soit sur les corps dont la surface

est polie, apprit aux hommes à satisfaire leurs goûts par imitation.

Quoi qu'il en soit, on doit placer la *peinture* parmi les choses purement agréables, puisque cet art n'ayant aucun rapport avec ce qu'on appelle précisément *les nécessités de la vie*, est tout entier pour le plaisir des yeux & de l'esprit. La Poésie, fille du plaisir, n'a semblablement pour but que les plaisirs mêmes. Si, dans la suite des temps, la vertu, pour faire sur les hommes une impression plus vive, a emprunté les charmes de l'une & de l'autre, ainsi que la Junon d'Homère emprunta la ceinture de Vénus pour paroître plus aimable aux yeux de Jupiter; si la vertu a entrepris d'ennoblir par-là, & de relever le mérite de la poésie & de la *peinture*, c'est un bienfait que ces deux arts tiennent d'elle, & qui dans le fond leur est absolument étranger: ce n'est point le besoin qui leur a donné naissance; elles ne lui doivent point leur origine.

Ce sont deux sœurs dont les intentions sont les mêmes: les moyens qu'elles emploient pour parvenir à leurs fins, sont semblables, & ne diffèrent que par l'objet: si l'une, par les yeux, se fait un chemin pour aller toucher l'esprit, l'autre peint immédiatement à l'esprit; mais la *peinture* saisit l'ame par le secours des sens; & c'est peut-être dans le fond le plus sûr moyen de l'attacher. Elle trompe nos yeux par cette magie qui nous fait jouir de la présence des objets trop éloignés, ou qui ne sont plus. Son attrait: frappe & attire tout le monde, les ignorans, les connoisseurs & les artistes mêmes. Elle ne permet à personne de passer indifféremment par un lieu où sera quelque excellent tableau, sans être comme surpris, sans s'arrêter, & sans jouir quelque temps du plaisir de la surprise. La *peinture* nous affecte par le beau choix, par la variété, par la nouveauté des choses qu'elle nous présente; par l'histoire & par la fable, dont elle nous rafraîchit la mémoire; par les inventions ingénieuses, & par ses allégories, dont nous nous faisons un plaisir de trouver le sens, & de critiquer l'obscurité.

C'est un des avantages de la *peinture*, que les hommes, pour être de grands peintres, n'ont guere besoin pour se produire

du bon plaisir de la fortune; cette reine du monde ne peut que rarement les priver des secours nécessaires pour manifester leurs talens. Tout devient palettes & pinceaux entre les mains d'un jeune homme doué du génie de la *peinture*. Il se fait connoître aux autres pour ce qu'il est, quand lui-même ne le fait pas encore. Ajoutez que l'art de la *peinture* n'est pas moins propre à attirer autant de considération à ceux qui y excellent, qu'aucun des autres arts qui sont faits pour flatter les sens.

Il y a dans la *peinture* des avantages, que les objets mêmes qu'elle imite sont bien éloignés de procurer. Des monstres & des hommes morts ou mourans, que nous n'oserions regarder, ou que nous ne verrions qu'avec horreur, nous les voyons avec plaisir imités dans les ouvrages des peintres; mieux ils sont imités, plus nous les regardons avidement. Le massacre des Innocens a dû laisser des idées bien funestes dans l'imagination de ceux qui virent réellement les soldats effrénés égorger les enfans dans le sein des meres sanglantes. Le tableau de le Brun, où nous voyons l'imitation de cet événement tragique, nous émeut & nous attendrit; mais il ne laisse dans notre esprit aucune idée importune de quelque durée. Nous savons que le peintre ne nous afflige qu'autant que nous le voulons, & que notre douleur, qui n'est que superficielle, disparaîtra presque avec le tableau: au lieu que nous ne serions pas maîtres ni de la vivacité, ni de la durée de nos sentimens, si nous avions été frappés par les objets mêmes. C'est en vertu du pouvoir qu'il tient de la nature, que l'objet réel agit sur nous. Voilà d'où procede le plaisir que la *peinture* fait à tous les hommes. Voilà pourquoi nous regardons avec contentement des *peintures*, dont le mérite consiste à mettre sous nos yeux des aventures si funestes, qu'elles nous auroient fait horreur si nous les avions vues véritablement.

Ceux qui ont gouverné les peuples dans tous les temps, ont toujours fait usage des *peintures* & des statues, pour leur mieux inspirer les sentimens qu'ils vouloient leur donner, soit en religion, soit en politique.

Quintilien a vu quelquefois les accusateurs faire

faire exposer dans le tribunal un tableau où le crime dont ils poursuivoient la vengeance étoit représenté, afin d'exciter encore plus efficacement l'indignation des Juges contre le coupable. S. Grégoire de Nazianze rapporte l'histoire d'une courtisane, qui, dans un lieu où elle n'étoit pas venue pour faire des réflexions sérieuses, jeta les yeux par hazard sur le portrait de Palémon, philosophe fameux par son changement de vie, lequel tenoit du miracle; & qu'elle rentra en elle-même à la vue de ce portrait. Les peintures d'un autre genre ne sont pas moins capables, par l'amorce d'un spectacle agréable aux yeux, de corrompre le cœur & d'allumer de malheureuses passions.

Mais les peintures en bien & en mal font une impression plus forte sur les hommes, dans les contrées où communément ils ont le sentiment très-vif, telles que sont les régions de l'Europe les plus voisines du soleil, & les côtes de l'Asie & de l'Afrique qui font face à ces régions. Qu'on se souvienne de la défense que les tables de la loi font aux Juifs, de peindre & de tailler des figures humaines: elles faisoient trop d'impression sur un peuple enclin, par son caractère, à se passionner pour tous les objets capables de l'émouvoir.

Il paroît même que le pouvoir de la peinture est plus grand sur les hommes que celui de la poésie, parce que la peinture agit sur nous par le moyen du sens de la vue, lequel a généralement plus d'empire sur l'ame, que les autres sens, & parce que c'est la nature elle-même qu'elle met sous nos yeux. Les anciens prétendoient que leurs divinités avoient été mieux servies par les peintres que par les poètes.

Au reste, il est facile de comprendre comment les imitations que la peinture nous présente, sont capables de nous émouvoir, quand on fait réflexion qu'une coquille, une médaille, où le temps n'a laissé que des phantômes de lettres & de figures, excitent des passions inquiettes, le desir de les voir & l'envie de les posséder. Une grande passion, allumée par le plus petit objet, est un événement ordinaire. Rien n'est surprenant dans nos passions qu'une longue durée, dit M. l'Abbé Dubos.

Après m'être étendu sur les charmes de

Tome XXV.

la peinture, je voudrois pouvoir découvrir l'origine de cet art, en marquer les progrès & les révolutions; mais tous les écrits où les anciens avoient traité cette partie historique, sont perdus: nous n'avons, pour nous consoler de cette perte, que les ouvrages de Pline, qu'il faut lire en entier, & dont par conséquent nous n'entreprenons point de faire ici l'extrait. C'est assez de remarquer avec lui, que la recherche qui concerne les commencemens de la peinture, n'offre que des incertitudes.

Les Egyptiens, dit-il, assurent que cet art a pris naissance chez eux six mille ans avant que de passer dans la Grece; ostentation manifestement frivole. Il ne conteste point à l'Egypte d'avoir possédé les Peintres les plus anciens; il reconnoissoit même le Lydien Gygès pour le premier inventeur de la peinture égyptienne, soit qu'il n'en restât plus de son temps aucun monument, soit que les ouvrages y méritassent peu d'attention, parce que la politique des Egyptiens avoit toujours entretenu la peinture, selon Platon, dans le même état de médiocrité, sans aucune altération & sans aucun progrès: mais les Grecs la porterent au plus haut point de grandeur & de perfection. De la Grece elle passa chez les Romains, sans y produire cependant des artistes du premier ordre. Elle s'éteignit avec l'Empire, & ne reparut dignement en Europe, que sous le siecle de Jules II & de Léon X.

Cette dernière révolution a produit la distinction de la peinture antique & de la peinture moderne. La première se subdivise en peinture greque & romaine. La seconde a formé diverses écoles, qui ont chacune leur mérite & leur caractère particulier. Si donc vous êtes curieux de suivre l'histoire complète de la peinture, *voyez PEINTURE antique, PEINTRES Grecs & PEINTURE des Grecs, PEINTURE des romains, PEINTURE moderne, ECOLES, &c.*

Nous avons puisé nos recherches dans un grand nombre d'ouvrages, pour traiter tous ces articles avec soin, & c'est bien notre faute si nous n'avons pas réussi. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

PEINTURE ANTIQUE, (*Hist. des Arts;*) c'est celle qui d'Egypte passa en Grece, &

de la Grece à Rome, où elle fut en grande réputation sous les premiers empereurs, jusqu'à ce qu'enfin le luxe & les guerres ayant dissipé l'empire Romain, elle s'éteignit, & ne reparut en Italie que quand Cimabue, vers le milieu du treizieme siecle, retira d'entre les mains de quelques grecs les déplorables restes de ce bel art.

Quoique l'Egypte ait été le berceau de la peinture, elle n'a produit aucun chef-d'œuvre en ce genre. Pline n'en cite aucun, & Pétronne écrit que les Egyptiens ne formerent que de mauvais Peintres. Il ajoute même, qu'ils avoient nui beaucoup à cet art, en inventant des regles propres à en rendre l'apprentissage moins long & la pratique moins pénible.

Parmi les morceaux qui nous restent de la *peinture antique*, on remarque, 1^o. à Rome, la noce de la vigne Aldobrandine, & les figurines de la pyramide de Cestius; il n'y a point de curieux qui du moins n'en ait vu des estampes. En second lieu, les peintures qui sont au palais Barberin, dans Rome, & qui furent trouvées dans des grottes souterraines, lorsqu'on jeta les fondemens de ce palais. Ces peintures sont le paysage, ou le nymphée, dont Lucas Holstenius a publié l'estampe, avec une explication qu'il avoit faite de ce tableau; la vénus restaurée, par Carle-Maratte, & une figure de Rome qui tient une victoire. Les connoisseurs qui ne savent pas l'histoire de ces deux fresques, prennent l'une pour être de Raphael, & l'autre pour être du Corregé. 3^o. On voit encore au palais Farnese un morceau de peinture antique, trouvée dans la vigne de l'empereur Adrien, à Tivoli, & un reste de plafond dans le jardin d'un particulier, auprès de S. Grégoire. 4^o. On a aussi trouvé plusieurs autres peintures antiques dans la vigne Farnese sur le mont Palatin, dans l'endroit qu'occupoit autrefois le palais des empereurs. Le roi des deux Siciles, aujourd'hui roi d'Espagne, les a fait transporter à Naples: elles n'ont point encore été gravées. 5^o. On a trouvé, en 1752, en fouillant les ruines d'Herculanum, une riche collection de peintures antiques, qui doivent former un trésor unique en ce genre. Voyez HERCULANUM.

6^o. Enfin, plusieurs particuliers ont dans leurs cabinets quelques morceaux de peinture antique. Le docteur Mead, M. le Marquis Capponi, M. le Cardinal Massimi, M. Crozat & autres, possédoient plusieurs de ces morceaux.

Quant à ce qui reste dans les thermes de Titus, il n'y a plus que des peintures à demi-effacées. Il est vrai cependant que depuis deux siècles, on en a détéré un grand nombre en Italie, & en Espagne même; mais la plupart de ces peintures sont péries, & il ne nous en est demeuré que les dessins, ou des estampes. Voyez les ouvrages curieux sur cette matiere, tels que la *pittura antiche delle grotte di Bocca*, par M. de la Chauffe; les ouvrages de Bartoli, de Bellori, du P. Montfaucon, & autres. Les peintures du tombeau des Nafons, qu'on détéra près de Poutemole en 1674, ne subsistent déjà plus; les peintures même qu'on détéra il y a environ soixante-quinze ans, à la vigne Corsini, bâtie sur le Janicule, sont détruites.

On connoît aisément par ce détail abrégé, qu'on ne peut, sans témérité, entreprendre un parallèle de la peinture antique, avec la peinture moderne, sur la foi des fragmens de la peinture antique, qui ne subsistent plus qu'en images, du moins par la vétusté. D'ailleurs, ce qui nous reste, & ce qui étoit peint à Rome sur les murailles, n'a été fait que long-temps après la mort des Peintres célèbres de la Grece. Or, il paroît par les écrits des anciens, que les Peintres qui ont travaillé à Rome sous Auguste, & sous les premiers successeurs, étoient très-inférieurs au célèbre Apelle, & à ses illustres contemporains. Pline, qui composoit son histoire sous Vespasien, & quand les arts avoient atteint déjà le plus haut point de perfection où ils soient parvenus sous les empereurs, ne cite point parmi les tableaux qu'il compte pour un des plus grands ornemens de la capitale de l'univers, aucun tableau qui donne lieu de croire avoir été fait du temps des Césars. On ne sauroit donc asseoir sur des fragmens de la peinture antique qui nous restent, & sur des débris de tableaux faits dans Rome sous les empereurs, aucun jugement certain concernant le degré de perfection

où les grecs & les anciens romains pourroient avoir porté ce bel art. On ne fauroit même décider, par ces fragmens, du degré de perfection où la peinture pouvoit être lorsqu'ils furent faits ; quel rang tenoit entre les Peintres de son temps, l'artiste qui les fit, ni en quel endroit étoit son ouvrage, & s'il passoit pour un ouvrage excellent en son genre.

Il seroit téméraire de décider la question de la prééminence de la peinture antique sur ce que nos tableaux ne font point ces effets prodigieux que les tableaux des anciens Peintres ont faits quelquefois, suivant les apparences. Les récits des écrivains qui nous racontent ces effets, sont exagérés, & nous ne savons pas même ce qu'il en faudroit rabattre pour les réduire à l'exacte vérité. Nous ignorons quelle part la nouveauté de l'art de la peinture peut avoir eue dans l'impression qu'on veut que certains tableaux aient faite sur les spectateurs. Les premiers tableaux, quoique grossiers, ont dû paroître des ouvrages divins. L'admiration pour un art naissant, fait tomber aisément dans l'exagération ceux qui parlent de ces productions ; & la tradition, en recueillant ces récits outrés, aime encore quelquefois à les rendre plus merveilleux qu'elle ne les a reçus. On trouve même dans les écrivains anciens des choses impossibles, données pour vraies, & des choses ordinaires traitées de prodiges. Savons-nous d'ailleurs quel effet auroient produit sur des hommes aussi sensibles & aussi disposés à se passionner, que l'étoient les compatriotes des anciens Peintres de la Grèce, plusieurs tableaux de Raphael, de Rubens, & d'Annibal Carrache ?

Enfin, nous ne savons pas même quelle comparaison on pouvoit faire autrefois entre les fragmens de peinture antique qui nous restent, & les beaux tableaux des Peintres de la Grèce qui ne subsistent plus.

Les injures du temps, & les ravages des hommes, plus cruels que le temps même, nous ont dérobé les moyens de prononcer d'une façon décisive sur la peinture des grecs. Il est probable que leurs Peintres réunissoient dans leurs ouvrages les beautés que l'on admire dans leurs Sculpteurs ; cependant on n'accorde communément aux Pein-

tres grecs que le dessin & les expressions, & on leur ôte la science de la perspective, de la composition & du coloris. On fonde ce sentiment sur les bas-reliefs antiques, & sur quelques peintures anciennes qui ont été trouvées aux environs de Rome, & à Rome même dans des voûtes souterraines des palais de Mécène, de Titus, de Trajan & des Antonins. Il est à observer que ces peintures, dont il n'y en a guere que huit qui se soient conservées en entier, & dont quelques-unes ne sont qu'en mosaïques, ne viennent point des auteurs grecs.

Turbull, auteur Anglois, a fait un traité sur la peinture des anciens, en un *vol. in-fol.* imprimé en 1740 ; il a orné son ouvrage de plusieurs de ces morceaux qui ont été dessinés par Camillo Paderini, & gravés par Mynde, & qui font le seul mérite d'un livre magnifique, dont on a sujet de regretter le papier mal employé. Parmi les estampes de cet ouvrage, il y en a deux dont les originaux étoient dans le cabinet de feu M. Richard Mead, célèbre médecin de Londres.

Les écrivains modernes qui ont traité de la *peinture antique*, nous rendent plus savans ; sans nous rendre plus capables de juger la question de la supériorité des Peintres de l'antiquité sur les Peintres modernes. Ces écrivains se sont contentés de ramasser les passages des auteurs anciens qui parlent de la peinture, & de les commenter en Philologues, sans les expliquer par l'examen de ce que nos Peintres font tous les jours ; & même sans appliquer ces passages aux morceaux de la peinture antique qui subsistent encore. Ainsi, pour se former une idée aussi distincte de la peinture antique qu'il soit possible de l'avoir, il faudroit considérer séparément ce que nous pouvons savoir de certain sur la composition, sur l'expression & sur le coloris des Peintres de l'antiquité.

A l'égard de la composition pittoresque, il faut avouer que dans les monumens qui nous restent, les Peintres anciens ne paroissent pas supérieurs à Raphael, à Rubens, à Paul Véronèse & à M. le Brun ; mais il ne faut pas dire la même chose de l'excellence des anciens dans la composition poétique ; comme ils étoient grands dessinateurs, ils avoient toutes sortes de facilités pour y

réussir, & nous ne pouvons douter qu'ils n'y aient excellé. Les tableaux d'Aristide parloient aux yeux. Les auteurs qui nous en parlent avec tant de goût & de sentiment, ne pouvoient pas se tromper en jugeant de l'expression dans les tableaux; c'est par-là qu'Aufone loué si bien la Médée de Timomaque. On fait avec quelle affection Plin vante le tableau du sacrifice d'Iphigénie. On connoît la belle description du tableau d'Ætion, qui représentoit le mariage d'Alexandre & de Roxane, le tableau de Zeuxis représentant la famille d'un centaure, & tant d'autres qui prouvent que cette partie de l'art étoit portée au plus haut point de perfection par les Peintres de l'antiquité. *Voyez* PEINTRES ANCIENS.

Il suffit de voir l'Antinoïs, la Vénus de Médicis, & plusieurs autres monumens semblables, pour être convaincu que les anciens savoient du moins aussi bien que nous dessiner élégamment & correctement. Leurs Peintres avoient mille occasions que les nôtres ne peuvent avoir, d'étudier le nu; & les exercices qui étoient alors en usage pour dénouer & pour fortifier les corps, les devoient rendre mieux conformés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Comme le temps a éteint les couleurs, & confondu les nuances dans les fragmens qui nous restent de la peinture antique faite au pinceau, nous ne saurions juger à quel point les Peintres de l'antiquité ont excellé dans le coloris, ni s'ils ont surpassé les grands maîtres de l'école Lombarde dans cette aimable partie de la peinture. Il y a plus, nous ignorons si la noce de la vigne Aldobrandine & les autres morceaux sont d'un grand coloriste, ou d'un artiste médiocre de ce temps-là. Ce qu'on peut dire de certain sur leur exécution, c'est qu'elle est très-hardie. Ces morceaux paroissent l'ouvrage d'artistes aussi maîtres de leur pinceau, que Rubens & Paul Véronèse l'étoient du leur. Les touches de la noce Aldobrandine, qui sont très-heurtées, & qui paroissent même grossières quand elles sont vues de près, font un effet merveilleux quand on regarde ce tableau à la distance de vingt pas. C'étoit sans doute de cette distance qu'il étoit vu sur le mur où le Peintre l'avoit fait. *Voyez* NOCE ALDOBRANDINE.

Il semble que les récits de Plin, & ceux de plusieurs Auteurs anciens, doivent nous convaincre que les Grecs & les Romains excelloient dans le coloris: mais avant que de se laisser persuader, il est bon de faire la réflexion, que les hommes parlent ordinairement du coloris par comparaison à ce qu'ils peuvent avoir vu. On ne sauroit donc décider notre question sur des récits. Il faudroit, pour la juger sans réplique, avoir des piéces de comparaison, & elles nous manquent.

Pour ce qui concerne le clair-obscur, & la distribution enchanteresse des lumiéres & des ombres; ce que Plin & les autres écrivains de l'antiquité en disent, est si positif, leurs récits sont si bien circonstanciés & si vraisemblables, qu'on ne sauroit disconvenir que les anciens n'égalassent, du moins dans cette partie de l'art, les plus grands Peintres modernes. Les passages de ces Auteurs, que nous ne comprenons pas bien quand les Peintres modernes ignoroient encore quels prestiges on peut faire avec le secours de cette magie, ne sont plus si difficiles à entendre, depuis que Rubens, ses élèves, Polidore de Caravage & d'autres Peintres les ont bien mieux expliqués, les pinceaux à la main, que les commentateurs les plus érudits ne le pouvoient faire dans des livres.

Il paroît résulter de cette discussion, que les anciens avoient poussé la partie du dessin, du clair-obscur, de l'expression & de la composition poétique, du moins aussi loin que les modernes les plus habiles peuvent l'avoir fait. Il paroît encore que nous ne saurions juger de leur coloris; mais que nous connoissons suffisamment par leurs ouvrages, supposé que nous ayons les meilleurs, que les anciens n'ont pas réussi dans la composition pittoresque aussi bien que Raphael, Rubens, Paul Véronèse & quelques autres Peintres modernes.

Les anciens ont très-bien connu la perspective & la projection des ombres; cependant plusieurs modernes semblent tâcher de rabaïsser les lumiéres des anciens en ce genre, ou du moins de rabattre de leur gloire, à proportion de ce qu'ils ont bien voulu en accorder à leurs Statuaires: mais ce jugement n'est pas équitable; il faut considérer qu'il nous reste très-peu de peintures

anciennes, & celles-là mêmes ne font pas de la premiere beauté, ni des grands maîtres de l'art. La fortune peut avoir contribué autant que le temps à ce désastre; car, dit Cicéron, quoique l'injure des ans, les outrages du sort & la vétusté fassent tout périr, ces causes néanmoins sont bien davantage & plutôt funestes à la peinture, qu'à la sculpture: il arrive même souvent que dans cette perte commune, ce qu'il y a de meilleur disparoit, & ce qu'il y a de plus imparfait reste. Les hommes de notre siècle, continue-t-il, enchantés à la vue des peintures nouvelles, ne font attention qu'à ce qui frappe leurs yeux, & pensent bien moins favorablement de ce qu'ils ne voient pas, parce que leur imagination n'en est point réveillée.

J'ajoute qu'il convient encore de distinguer ici; car il est sûr qu'il faut avoir une autre idée des peintures grecques, que de celles des Latins. Rome ne cultiva les arts qu'après bien des siècles, & leurs Artistes en peinture ne furent jamais comparés aux Artistes de la Grece.

Mais quant à ceux-ci, le témoignage des anciens, & même le peu d'ouvrages qui nous restent d'eux, laissent peu de choses à desirer sur la perfection de leur art en ce genre. Enfin, les Auteurs s'accordent tous à nous en donner des exemples qui ne peuvent convenir qu'à des Peintres du premier ordre. Apelle, disent-ils, étoit distingué par la délicatesse & la grace infinie de son pinceau; quelques-uns comme Asclépiodore, l'emportoient sur lui par la disposition des figures & l'harmonie générale du tableau: Apelle cependant les effaçoit tous. Protogene, Pamphile, Mélanthius, Antiphile, Étion ont tous été célèbres; le premier par son exactitude, le second & le troisième par leur composition, le quatrième par sa facilité, & le cinquième par sa belle imagination. Mais pourquoi nous arrêter à ces détails, puisque l'histoire que nous avons donnée des Peintres Grecs, n'est qu'une preuve répétée de cette vérité. *Voyez donc PEINTRES Grecs & PEINTURE des Grecs. (Le chevalier de JAUCOURT.)*

PEINTURE des Grecs (Peint. antique.) c'est le genre de peinture le plus admirable de l'antiquité.

Après avoir fait en général une espece de parallele de la peinture antique avec la moderne, il importe de considérer en particulier celle des Grecs; puisqu'elle seule mérite principalement nos regards. Je fais que son origine n'offre qu'incertitude: incertitude pour le lieu; les uns vouloient qu'elle eût commencé à Sycione, les autres chez les Corinthiens: incertitude pour le nom des inventeurs; on nommoit ou Philoclés d'Égypte, ou Cléanthe de Corinthe; incertitude sur l'opération primitive qu'ils employeroient, & qui servit de préparation à la véritable découverte de l'art.

On disoit à la vérité que ce début fut le contour d'une figure humaine, tracée autour de l'ombre d'un corps opaque; mais quand on n'a rien à dire de mieux circonstancié sur un fait de cette nature, qui se perd dans l'obscurité des temps, c'est se fonder sur des conjectures, plutôt que sur des témoignages authentiques. On ne pouvoit pourtant mieux faire dans l'histoire inconnue de l'origine d'un art, que de partir d'une hypothese assez vraisemblable, ou du moins accréditée.

A la délinéation du simple contour, succéda une autre peinture linéaire plus parfaite, qui distingua par le dessin, & sans aucune couleur, les traits du visage renfermés dans l'intérieur du contour. Elle eut pour inventeur Ardicès de Corinthe, & Téléphane de Sicyone. Ces deux auteurs des portraits dessinés, furent les premiers qui exercerent l'art de représenter la figure sur une surface égale & unie. En effet, la méthode du contour extérieur ne marquant pas les traits du visage, & ne rendant point la personne reconnoissable, ne représentoit point la figure. Les deux artistes que nous venons de nommer, furent aussi les premiers qui écrivirent sur leurs ouvrages le nom de la personne représentée. La précaution auroit été fort inutile dans la première méthode, qui ne représentant point la figure, n'auroit excité, par l'addition du nom, ni la curiosité de la postérité, ni celle des étrangers, ni finalement celle de personne. Tels étoient les usages préliminaires de la peinture greque avant la guerre de Troye.

Dans la suite, les Grecs employeroient la

peinture proprement dite, la peinture coloriée; & il paroît, au rapport de Pline, qu'elle n'étoit point encore connue dans le temps de la guerre de Troye. Cette opinion, qu'on ne trouve combattue par aucun ancien auteur, est d'un très-grand poids; elle n'étoit pas seulement appuyée sur le silence d'Homere, puisque nous voyons en général les anciens écrivains admettre dans les temps héroïques plusieurs faits historiques, dont le poëte n'avoit jamais fait mention. Le témoignage de ceux qui nous ont transmis celui-ci, doit donc avoir toute la force d'une preuve positive, malgré les efforts qu'ont fait quelques savans modernes pour tâcher de la réfuter.

Après qu'on eut inventé en Grece la peinture coloriée, plus recherchée que l'autre dans ses opérations; elle fut appelée peinture monochrome, parce qu'on n'y employa d'abord qu'une seule couleur dans chaque ouvrage, à moins que nous ne donnions le nom de *seconde-couleur* à celle du fond sur lequel l'on travailloit. L'auteur de cette méthode, l'inventeur de la peinture proprement dite, fut Cléophante de Corinthe: il débuta par colorier les traits du visage avec de la terre cuite & broyée; ainsi la couleur rouge, comme la plus approchante de la carnation, fut la première en usage. Les autres peintres monochromes, & peut-être Cléophante lui-même, varierent de temps en temps dans le choix de la couleur des figures, différente de la couleur du fond. Peut-être aussi qu'ils mirent quelquefois la même couleur pour le fond & pour les figures; on peut le présumer par l'exemple de quelques-uns de nos camayeux, pourvu qu'on n'admette point dans les leurs l'usage du clair-obscur, dont la découverte accompagna l'introduction de la peinture polychrome, ou de la pluralité des couleurs.

Ce fut Bularchus, contemporain du roi Candaule, qui le premier introduisit l'usage de plusieurs couleurs dans un seul ouvrage de peinture. Au moyen de la pluralité de ces couleurs, l'art, jusque-là trop uniforme, se diversifia, & inventa dans la suite les lumières & les ombres. Panæmus peignit la bataille de Marathon, avec la figure ressemblante des principaux chefs des deux armées.

Peu après Panæmus, parut Polygnote de Thafos, qui le premier donna des draperies légères à ses figures de femmes, & qui quitta quelquefois le pinceau pour peindre en encaustique. Damophile & Gorgasus enrichirent d'ornemens de plâstique l'extérieur du temple de Cérés à Rome. Enfin, à la quarante-neuvième olympiade, Apollodore d'Athenes ouvrit une nouvelle carrière, & donna naissance au beau siècle de la peinture.

Il fut suivi par Zeuxis, Parrhasius, Timanthe & Eupompe, qui tous ont été ses contemporains. On vit ensuite paroître Pausias, Pamphile de Macédoine, Euphranor, Caladès, Ætion, Antidotus, Aristide, Asclépiodore, Nicomachus, Melanthius, Antiphile, Nicias, Nicophane, Apelle & Protogene, tous excellens artistes, qui se sont illustrés à jamais, dans l'espace d'un siècle, en différens genres d'ouvrages.

On peut partager avec Pline les peintures de la Grece en un certain nombre de classes. La première présente les plus anciens, qui ne sont pas les plus habiles, & qui finissent à Polygnote, vers le temps de la guerre du Péloponèse.

La seconde classe renferme les artistes qui ont fait le beau siècle de la peinture depuis la fin de la guerre du Péloponèse, jusqu'après la mort d'Alexandre-le-Grand. Il ne faut cependant mettre dans cette liste que ceux qui exerçoient alors leurs pinceaux sur de grands sujets & dans de grands tableaux.

La troisième classe contient ceux qui se sont distingués par le pinceau, mais dans de petits tableaux, ou sur de petits sujets.

La quatrième classe est composée de ceux qui avoient pratiqué la fresque, peinture qu'on applique sur l'enduit d'une muraille. Parmi ces Peintres, dit Pline, il n'y en a point qui se soient fait un grand nom. Ils n'embellissoient ni murailles, dont l'ornement n'auroit été que pour le maître du logis, ni maisons stables & permanentes, qu'on ne pouvoit pas sauver de l'incendie. *Peitorque rei communis terrarum erat*, trait bien flatteur pour l'art & pour les artistes. Un Peintre appartenoit à l'univers entier. Ces grands-hommes desinoient toutes les

productions de leur art à pouvoir passer de ville en ville.

La cinquieme classe comprend les plus célèbres Peintres encaustiques, c'est-à-dire, ceux qui employoient le poinçon & non le pinceau.

La sixieme classe est réservée pour les Peintres encaustiques ou autres, comme Crésilochus, qui se plaisoient à des ouvrages de peinture insolente.

Enfin, la dernière classe offre à notre mémoire les femmes célèbres, qui ont réussi chez eux dans la peinture. Ils ne croyoient pas que l'ignorance, la paresse & les amusemens purement frivoles, dussent être le partage de la moitié du genre humain.

Tous ces artistes se formerent dans les écoles de peinture que les Grecs avoient établies, & auxquelles ils avoient donné des noms fixes comme à leurs ordres d'architecture. Leur peinture n'avoit d'abord eu que deux distinctions, l'héliadique & l'asiatique, ou l'attique & l'ionique, car on les trouvoit l'une & l'autre sous ces deux noms; mais Eupompus, qui étoit de Sicyone, se rendit si recommandable par son talent, que l'on ajouta la sicyonienne par rapport à lui. Si Pline rapporte ce fait tout simplement, sans l'accompagner d'aucun détail, c'est qu'on doit présumer que les écoles ou les différentes manières s'étant multipliées dans la Grece, on abandonna ce projet, & l'on ne parla plus, comme l'on fait aujourd'hui, que des maîtres en particulier & de leurs élèves.

On peut cependant comparer ces premiers noms à ceux que nous donnons en général, & qui nous servent de points de distinction. Telles sont les écoles de Florence, de Rome, de Pologne, de Venise, de France, de Flandre ou d'Allemagne. L'étendue ou l'éloignement de ces pays a exigé & perpétué l'usage de ces distinctions. La Grece, plus resserrée & plus réunie, n'a pas eu besoin de les continuer; mais elle forma des artistes en tout genre, qui n'ignorent rien de tout ce que nous savons en peinture.

Les grandes compositions, héroïques, & que nous appellons l'histoire, les portraits, les sujets bas, les paysages, les décorations, les arabesques, ornemens fantastiques &

travaillés sur des fonds d'une seule couleur; les fleurs, les animaux, la miniature, les camayeux, les marbres copiés, les toiles peintes; voilà la liste des opérations des Grecs du côté des genres de peinture. Il me semble que nous ne peignons en aucun autre genre, & que nous n'avons aucun autre objet. Nous ne pouvons donc nous vanter d'avoir de plus, que la peinture en émail, encore je ne voudrois pas assurer qu'elle fût inconnue aux anciens; mais ce qui nous appartient sans contredit, c'est l'exécution des grands plafonds & des coupoles. Les Grecs ni les Romains ne paroissent pas avoir connu ce genre d'ornement, ou du moins avoir pratiqué la perspective jusqu'au point nécessaire pour rendre ces décorations complètes: les modernes peuvent, au contraire, présenter un très-grand nombre de ces chefs-d'œuvre de l'esprit & de l'art.

On gardoit dans l'antiquité; comme on garde aujourd'hui, les études & les premières pensées des artistes, toujours pleines d'un feu proportionné au talent de leur auteur, souvent au-dessus des ouvrages terminés, & toujours plus piquans: ces premiers traits, plus ou moins arrêtés, sont plus ou moins essentiels pour la peinture, que les idées jetées sur le papier ne le sont pour tous les autres genres d'ouvrages. Comme aujourd'hui, on suivoit avec plaisir les opérations de l'esprit d'un artiste; on se rendoit compte des raisons qui l'avoient engagé à faire ces changemens en terminant son ouvrage: enfin, comme aujourd'hui, on cherchoit à en profiter; les hommes de mérite pour s'en nourrir ou s'en échauffer; & les hommes médiocres, pour les copier servilement. Mais il est temps de passer à la peinture des Romains en particulier. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

PEINTURE des Romains, (peinture antique.) A l'expiration du beau siècle de la peinture greque, lequel avoit commencé par Apollodore, en l'an 404 avant Jesus-Christ, on voit en 304, pour la première fois, un jeune Romain prendre le pinceau. On a fait aussi de bonne-heure, dit Pline, honneur à la peinture chez les Romains; car une branche de l'illustre famille des Fabius en a tiré le surnom

» de *Pictor*, & le premier qui le porta, » peignit le temple de la déesse Salus, en » l'an de Rome 450 : l'ouvrage a subsisté » jusqu'à notre temps, que le temple a été » brûlé sous l'empire de Claude.» Il y a dans ces paroles une finesse & une exactitude singulière : on y sent une différence entre ce que Pline dit, & ce qu'il voudroit pouvoir dire. Il voudroit pouvoir avancer, que l'art avoit été pratiqué fort anciennement à Rome par des citoyens; & en historien exact, il joint à l'expression de bonne-heure la détermination de l'époque, qui ne va pas à 400 ans d'antiquité. Il voudroit pouvoir ajouter que l'exercice de la peinture y fut dès-lors en honneur, & il dit uniquement qu'on y fit honneur à la peinture : enfin, il voudroit pouvoir vanter la beauté des ouvrages de Fabius; & tout l'éloge qu'il en fait, c'est qu'ils s'étoient conservés jusqu'au regne de Claude.

Le seul ouvrage de peinture que l'auteur nous fasse remarquer à Rome, dans le siècle qui suivit l'époque de Fabius Pictor, c'est un tableau que Valérius Messala fit faire de sa victoire de Sicile en l'an 264, & qu'il exposa sur un côté de la curie *Hospitalia*. Le silence de Pline sur le nom du Peintre, nous fait assez comprendre que l'artiste étoit Grec, les Romains étendant déjà pour lors leur domination sur le canton d'Italie appelé la grande Grece, & sur la Sicile pareillement peuplée de Grecs. L'exemple de Valérius Messala fut suivi dans la suite par Lucius Scipion, qui après avoir défait en Asie le roi Antiochus, étala dans Rome le tableau de sa victoire, en l'an 190 avant Jesus-Christ.

L'année suivante 189, Fulvius Nobilior assiégea & prit Ambracie, où Pirrus avoit autrefois rassemblé plusieurs rares productions des arts cultivés dans la Grece. Le consul Romain, dit Pline, ne laissa que les ouvrages en plastique de Zeuxis, & transporta les muses à Rome : c'étoient neuf statues, où chaque muse en particulier étoit représentée avec ses attributs. Tite-Live dit aussi, que Fulvius enleva d'Ambracie les statues de bronze & de marbre, & les tableaux; mais il paroît que les tableaux ne furent pas transportés à Rome, ou qu'ils n'y furent pas livrés à la curiosité du public,

puisque Pline ne marque qu'ensuite l'époque du premier tableau étranger qu'on ait étalé dans la ville. Les Romains n'étoient point encore curieux de peinture, comme ils l'étoient de sculpture : les statues des muses apportées d'Ambracie, furent représentées chacune dans des médailles particulières, qu'on trouve expliquées fort ingénieusement dans Vaillant.

Vers l'an 180, Caius Terentius Lucanus, si c'est, comme l'a cru Vaillant, le frere de Publius, maître du poète TERENCE, fut le premier qui fit peindre à Rome des combats de gladiateurs.

Paul Emile, destructeur du royaume de Macédoine en 168, emmena d'Athènes à Rome Métrodore, qui étoit en même temps philosophe & Peintre. Il ne vouloit un Peintre que pour le faire travailler aux décorations de son triomphe.

Vers l'an 154, Pacuvius, neveu maternel d'Ennius, cultivoit à Rome & la poésie & la peinture. Entre Fabius Pictor & lui, dans un espace d'environ 150 ans, Pline n'a point de Peintre Romain à nous produire : il dit que les pieces de théâtre de Pacuvius donnerent plus de considération à la profession de Peintre, & que cependant après lui, elle ne fut guere exercée à Rome par d'honnêtes gens. Qu'on juge ensuite si l'écrivain a prétendu nous laisser une grande idée des Peintres Romains!

En l'an 147, Hostilius Mancinus, qui, dans une tentative sur Carthage, étoit le premier entré jusques dans la ville, exposa dans Rome le tableau de la situation de la place, & de l'ordre des attaques. L'année suivante, Mummius, destructeur de Corinthe, fit transporter à Rome le premier tableau étranger qu'on y ait exposé en public; c'étoit un Bacchus d'Aristide le Thébain, dont le roi Attalus donnoit six cents mille sesterces, cent dix-sept mille cinq cents livres; mais le général Romain rompit le marché, dans la persuasion qu'un tableau de ce prix renfermoit des vertus secrètes. La somme offerte par Attalus ne paroît pas exorbitante, si l'on considère qu'il acheta, dans une autre occasion, un tableau du même Aristide cent talens, quatre cents soixante-dix mille livres; & ce dernier fait étant rapporté

rapporté par Pline en deux différens endroits, nous ne devons point y soupçonner de l'erreur dans les chiffres, comme il ne nous arrive que trop souvent de supposer des fautes de copistes, & même des fautes d'ignorance dans les historiens de l'antiquité, quand ce qu'ils attestent n'est pas conforme à nos idées & à nos usages; vrai moyen d'anéantir toute l'ancienne histoire.

La conduite de Mummius fait voir que les romains n'avoient point encore de son temps le goût de la *peinture*, quoiqu'ils eussent celui de la *sculpture* depuis la fondation de leur ville. Pour un tableau que ce général rapporta d'Achaïe, il en tira un si grand nombre de statues, qu'elles remplirent, suivant l'expression de Pline, la ville entière de Rome. Nous voyons aussi que dans la Grece, le nombre des sculpteurs & des ouvrages de sculpture l'a de tout temps emporté sur le nombre des peintres & des ouvrages de *peinture*; c'est, comme l'a remarqué M. le comte de Caylus, que ces deux peuples jaloux de s'éterniser, préféreroient les monumens plus durables à ceux qui étoient moins.

Cependant peu après l'expédition de Mummius, les romains commencerent à se familiariser davantage avec un art qui leur paroïssoit comme étranger. On vit à Rome pendant la jeunesse de Varron, environ l'an 100 avant J. C. Lala de Cyzique, fillé qui vivoit dans le célibat & dans l'exercice de la *peinture*; on y voyoit dans ce temps-là même un Sopolis & un Dionysius, dont les tableaux remplirent peu à peu tous les cabinets.

En l'an 99, Claudius Pulcher étant Edile, fit peindre le premier la scene pour une célébration des jeux publics; & il est à croire qu'il y employa le peintre Sérapius, Pline ajoutant que le talent de cet artiste se bornoit à des décorations de scene, & qu'un seul de ses tableaux couvroit quelquefois, au temps de Varron, tous les vieux piliers du forum. Sylla, quelque temps après, fit peindre dans sa maison de plaisance de Tusculum, qui passa depuis à Cicéron, un événement de sa vie bien flatteur; c'étoit la circonstance où, commandant l'armée l'an 89 sous les murs de Nole, en qualité de

lieutenant, dans la guerre des Marses, il reçut la couronne obsidionale.

Les Lucullus firent venir à Rome un grand nombre de statues, dans le temps apparemment de leur éditité, en 79; & l'aîné des deux freres, le célèbre Lucius Lucullus, étoit alors absent: on ne peut donc mieux placer qu'en cette occasion l'achat qu'il fit, selon Pline, dans Athenes, aux fêtes de Bacchus, de la copie d'un tableau de Pausias, pour la somme de deux talens (neuf mille quatre cents livres); disproportion toujours visible dans le nombre des ouvrages de *peinture* & de *sculpture*. Lucullus ramassa dans la suite une grande quantité des uns & des autres; & Plutarque le blâme de ce goût pour les ouvrages de l'art, autant qu'il le loue du soin qu'il avoit de faire des collections de livres. La façon de penser de Plutarque ne doit pas nous surprendre; elle a des exemples dans tous les siècles qui ont connu les arts & les lettres; elle en a parmi nous, parce qu'il n'appartient qu'à un très-petit nombre de savans de ressembler à Pline, & de n'avoir point de goût exclusif.

Il nous marque un progrès dans la curiosité des particuliers & du public pour la *peinture*, vers l'an 75, en disant que l'orateur Hortensius, après avoir acheté les Argonautes de Cydias cent quarante-quatre mille sesterces (vingt huit mille cent dix livres), fit bâtir dans sa maison de Tusculum une chapelle, exprès pour ce tableau, & que le forum étoit déjà garni de divers ouvrages de *peinture*, dans le temps où Crassus, avant de parvenir aux grandes magistratures, se distinguoit dans le barreau.

Pour l'année 70, on trouve une apparence de contrariété entre la chronologie de Cicéron & celle de Pline, sur l'âge de Timomachus de Bisance, peintre encaustique. Cicéron écrivoit en cette année-là son quatrième discours contre Verrès: il y parle de quelques tableaux, parmi un grand nombre d'ouvrages de sculpture enlevés à la Sicile, & transportés à Rome par l'avidé Préteur. « Que seroit-ce, dit-il à l'occasion de ces » tableaux, si l'on enlevoit aux habitans » de Cos leur Vénus, à ceux d'Ephese leur » Alexandre, à ceux de Cyzique leur Ajax » ou leur Médée? » Cet Ajax & cette

Médée font visiblement l'Ajax & la Médée que Jules-César acheta depuis à Cyzique. Or, selon Pline, la Médée étoit demeurée imparfaite par la mort de Timomachus, antérieure à l'an 70; &, selon le même Ecrivain, Timomachus fut contemporain de César, dictateur en l'an 49. Telle est la difficulté, qui disparaîtra, si l'on veut considérer que Timomachus a pu mourir vers l'an 69, environ vingt ans avant la dictature de César, & avoir été contemporain de César, mais contemporain plus ancien. L'expression de Pline, *Cæsaris dictatoris ætate*, signifie donc dans le temps de César, celui qui fut dictateur, & non pas dans le temps que César étoit dictateur.

Il faut souvent faire ces sortes d'attentions dans la chronologie de Pline, où le titre des magistratures désigne quelquefois l'époque des événemens, & quelquefois la seule distinction des personnes d'un même nom, que des lecteurs pourroient confondre. Le titre de *dictateur*, qu'il donne par-tout à César, est de cette dernière espèce; mais il y a d'autres exemples où, par les titres de *præteur*, d'*Édile*, ou d'*Imperator*, il indique habilement les dates que sa méthode élégante & précise ne lui permettoit pas de spécifier plus particulièrement.

Le præteur Marcius Junius (c'étoit l'an 67) fit placer dans le temple d'Apollon, à la solennité des jeux Apollinaires, un tableau d'Aristide le Thébain. Un peintre ignorant, qu'il avoit chargé immédiatement avant le jour de la fête de nettoyer le tableau, en effaça toute la beauté.

Dans le même temps, Philiscus s'acquit de l'honneur à Rome par un simple tableau, dans lequel il représentoit tout l'atelier d'un peintre, avec un petit garçon qui souffloit le feu.

Les Ediles Varron & Muréna (c'étoit l'an 60) firent transporter à Rome, pour l'embellissement du comice, des enduits de *peinture* à fresque, qu'on enleva de dessus des murailles de brique à Lacédémone, & qu'on enchâssa soigneusement dans des cadres de bois, à cause de l'excellence des *peintures*: ouvrage admirable par lui-même, ajoute Pline. Il le fut bien plus encore par la circonstance du transport.

Pendant l'édilité de Scaurus, en l'an 58,

on vit des magnificences qui nous paroîtroient incroyables sans l'autorité de Pline, & incompréhensibles sans les explications de M. le comte de Caylus sur les jeux de Curion, qui suivirent d'assez près ceux de Scaurus. Pour ne parler que de la *peinture*, Scaurus fit venir de Sicyone, où l'art & les artistes avoient fixé depuis long-temps leur principal séjour, tous les tableaux qui pouvoient appartenir au public, & que les habitans vendirent pour acquitter leurs dettes de la ville.

Les factions qui régnoient dès-lors dans Rome, & qui renversèrent bientôt la république, engagèrent Varron & Atticus à se livrer totalement à leur goût pour la littérature & pour les beaux arts. Atticus, le fidele ami de Cicéron, donna un volume avec les portraits dessinés de plusieurs illustres personnages, & Varron distribua dans tous les endroits de l'empire romain un recueil de sept cents figures, pareillement dessinées avec le nom de ceux qu'elles représentoient. Le même Varron attestoit l'empressement du peuple romain pour d'anciens restes de *peintures*. Quand on voulut réparer le temple de Cérés, que Démophile & Gorgasus avoient autrefois orné d'ouvrages de *peinture* & de plastique, on détacha des murs les *peintures* à fresque, & on eut soin de les encadrer; on dispersa aussi les figures de plastique.

Jules-César, parvenu à la dictature l'an 49, augmenta de beaucoup l'attention & l'admiration des Romains pour la *peinture*, en dédiant l'Ajax & la Médée de Timomachus à l'entrée du temple de Vénus Génitrix: ces deux tableaux lui coûtèrent 80 talens, (376 mille liv.) En l'année 44, qui fut celle de la mort de César, Lucius Munacius Plancus ayant reçu le titre d'*Imperator*, exposa au capitolé le tableau de Nicomachus, où étoit représentée l'image de la victoire, conduisant un quadrigé au milieu des airs. Observons que dans tous ces récits qui regardent Rome, ce sont des peintres grecs qu'on y voit paroître: l'auteur nomme cependant pour ces temps-ci Arclius peintre romain, qu'il place peu avant le regne d'Auguste. Arrêtons-nous donc sur ce peintre de Rome.

Pline nous donne son portrait en ces

mots : *Romæ ceber fuit Arellius , nisi flagitio insigni corrupisset artem , semper aliquis fœminæ amore flagrans , & ob id deas pingens , sed dilectarum imagine , lib. XXXV , c. 10.* Il faisoit toujours les déesses semblables aux courtisanes , dont il étoit amoureux. On fait que Flora étoit si belle , que Cécilius Métellus la fit peindre , afin de consacrer son portrait dans le temple de Castor & Pollux.

On a remarqué que ce ne fut ni la première ni la dernière fois , que le portrait d'une courtisane reçut un pareil honneur. La Vénus sortant des eaux , étoit , ou le portrait de Campaspe , maîtresse d'Alexandre-le-Grand , selon Pline , ou bien celui de la courtisane Phryné , selon Athénée , *l. XIII.* Auguste le consacra dans le temple de Jules-César. Les parties inférieures en étoient gâtées , & personne ne fut capable de les rétablir ; le temps acheva de ruiner le reste : alors-on fit faire une autre Vénus par Dorothee , & on la substitua à celle d'Apelle. Pendant que Phryné fut jeune , elle servit d'original à ceux qui peignoient la déesse des amours. La Vénus de Gnide fut encore tirée sur le modèle d'une courtisane que Praxitele aimoit éperdument. Arellius n'est donc pas le seul peintre ancien qui peignit les déesses d'après quelques-unes de ses maîtresses.

Le christianisme n'est pas exempt de cette pratique ; nous avons plus d'une Vierge peinte par les modernes d'après leurs propres amantes. M. Spon , dans ses *miscellan. antiq. érudit. p. 13* , rapporte l'explication d'une médaille de l'empereur Julien , sur laquelle on voit d'un côté Sérapis , qui ressemble parfaitement à Julien , & de l'autre la figure d'un Hermanubis. Il n'étoit point rare de voir des statues d'hommes toutes semblables à celles de quelques dieux. La flatterie ou la vanité ont souvent produit cette idée.

Justin martyr dit , en se moquant des païens , qu'ils adoroient les maîtresses de leurs peintres & les mignons de leurs sculpteurs : mais n'a-t-on pas tort de rendre les païens responsables des traits d'un Zeuxis ou d'un Lysippe ? Ceux qui , parmi les chrétiens , vénèrent les images de saint Charles Borromée , ne vénèrent qu'un

portrait fait à plaisir , & un caprice d'un maître de l'art , qui a peint fort beau un saint qui ne l'étoit guere. Il faut se résoudre à souffrir cette sorte de licence des artistes , parce qu'elle n'a rien de blâmable , & se reposer sur eux de la figure & de l'air des objets de la dévotion. Un peintre de Rome fit le tableau de la Vierge sur le portrait d'une sœur du pape Alexandre VI , qui étoit plus belle que vertueuse. Nous ne connoissons les dieux par le visage que selon qu'il a plu aux peintres & aux sculpteurs , disoit Cicéron des dieux de son temps , *lib. I , de natur. Deor.*

Nous ne sommes pas aussi difficiles aujourd'hui , dit M. de Caylus , que Pline l'étoit ; contents que la beauté soit bien rendue , il nous importe peu d'après quelle personne elle est dessinée. Nous desirons seulement de l'inconstance à nos peintres , pour jouir d'une certaine variété dans les beautés qu'ils ont à représenter , & nous ne faisons de reproches qu'à ceux qui nous ont donné trop souvent les mêmes têtes , comme a fait Paul Véronese entre plusieurs autres. Je reviens à Auguste.

Ce fut sur-tout cet empereur qui orna les temples de Rome & les places publiques , de ce que les anciens peintres de la Grece avoient fait de plus rare & de plus précieux. Pline , qui , de concert avec les autres écrivains , nous assure le fait en général , désigne en particulier quelques-uns de ces ouvrages consacrés au public par Auguste ; & nous devons attribuer aux soins du même prince , l'exposition de plusieurs autres tableaux , que l'historien remarque dans Rome , sans dire à qui l'on en avoit l'obligation : le grand nombre fait que nous ne parlerons ni des uns , ni des autres.

Agrippa , gendre d'Auguste , se distinguoit par le même goût , & Pline assure , qu'on avoit encore de lui un discours magnifique , & tout-à-fait digne du rang qu'il tenoit de premier citoyen , sur le parti qu'on devoit prendre de gratifier le public de tout ce qu'il y avoit de tableaux & de statues dans les maisons particulières de Rome : ce n'est pourtant pas nous faire voir dans cet amateur des ouvrages de peinture , un homme attentif à leur conservation , que

d'ajouter qu'il en confia quelques-uns dans les étuves des bains qui portoient son nom, ni nous donner une grande idée de sa pensée en tableaux, que de nous dire pour toute particularité dans ce genre, qu'il acheta un Ajax & une Vénus, à Cyzique, 3000 deniers (2350 livres) : quelle différence de prix entre l'Ajax & la Vénus d'Agrippa, & l'Ajax & la Médée de Jules-César, tous achetés dans la même ville !

Pline parle ici de Ludius, qui vivoit sous le regne d'Auguste : il ne faut pas le confondre avec celui qui avoit orné de peintures un ancien temple de Junon dans la ville d'Ardée, déjà détruite avant la fondation de Rome. Ce Ludius moderne rétablit à Rome, du temps d'Auguste, l'usage de la peinture à fresque. *Divi Augusti ætate Ludius primus instituit amœnissimam parietum picturam.* Il représenta le premier, sur les murailles, des ouvrages d'architecture & des paysages ; ce qui prouve la connoissance de la perspective & celle de l'emploi du verd ; car sans ces deux choses, quelle idée pourroit-on se faire de ces sortes de tableaux ? On ignoroit avant Ludius l'aménité des sujets dans les peintures à fresque ; on ne les avoit guere employées qu'à des ornemens de temples, ou à des sujets nobles & sérieux, & même les grands artistes de la Grece n'avoient jamais donné dans ce genre de peinture.

Auguste approuva le parti qu'on prit d'appliquer à la peinture le jeune Quintus Pédius, d'une des premières familles de Rome. Pline semble d'abord en vouloir tirer quelque avantage en faveur de la profession ; cependant il ajoute en même temps, avec son exactitude & sa fidélité ordinaires, une constance qui affoiblit totalement cette idée ; c'est que le jeune Pédius étoit muet de naissance. Il convient aussi qu'Antistius Labéo, qui avoit rempli des charges considérables dans l'état, & qui avoit refusé le consulat qu'Auguste lui offroit, se donna un ridicule, en s'attachant à faire de petits tableaux, & en se piquant d'y réussir. En un mot, l'on animoit, l'on estimoit les ouvrages de l'art, & l'on méprisoit ceux qui en faisoient leur occupation, ou même leur amusement. Il n'y a pas long-temps que l'on en usoit de même dans ce royaume

pour toutes les études & les connoissances : je doute que les grands soient bien revenus de ce préjugé.

La mort d'Auguste fut bientôt suivie de la décadence des arts : cependant Pline parle d'un grand-prêtre de Cybele, ouvrage de Parrhasius, & tableau favori de Tibere, estimé soixante mille sesterces (onze mille sept cents cinquante livres), que ce prince tenoit enfermé dans sa chambre à coucher ; & d'un tableau chéri d'Auguste, un Hyacinthe, qu'il avoit apporté d'Alexandrie, & que Tibere consacra dans le temple du même Auguste. Pline naquit au milieu du regne de Tibere, l'an 25 de Jésus-Christ, & tout ce qu'il ajoute sur la peinture & sur les peintres pour son temps, se réduit aux remarques suivantes.

Aux deux anciennes manieres, dit-il, de travailler l'encaustique, on en a ajouté une troisième, qui est de se servir du pinceau pour appliquer les cires qu'on fait fondre à la chaleur du feu ; comme ces peintures résistoient à l'ardeur du soleil, & à la salure des eaux de la mer, on les fit servir à l'ornement des vaisseaux de guerre ; on s'en sert même déjà, remarquet-il, pour les vaisseaux de charge. Ces ornemens étoient en dehors des bâtimens, suivant la force du terme latin *expingimus*.

Il nous donne une étrange idée du goût des successeurs de Tibere pour la peinture. L'empereur Caius voulut enlever du temple de Lanuvium, à cause de leur nudité, les figures d'Atalante & d'Hélène, peintes par l'ancien Ludius ; & il l'auroit fait, si la nature de l'enduit altéré par la trop grande vétusté, ne se fût opposée à l'exécution du projet.

L'empereur Claude crut signaler son bon goût, & donner un grand air de dignité à deux tableaux d'Apelle, consacrés au public par Auguste, d'y faire effacer la tête d'Alexandre le Grand, & d'y faire substituer la tête d'Auguste lui-même. Pline se plaint encore, soit de pareils changemens dans des têtes de statues, changemens qui tiennent à la barbarie, soit de la peinture des mosaïques de marbre, mises à la place des tableaux, & inventées sous le même regne de Claude, environ l'an 50 de Jésus-Christ.

Le regne de Néron, successeur de Claude, donna, vers l'an 64, l'époque des marbres incrustés les uns dans les autres; & l'auteur s'en plaint également, comme d'un usage qui portoit prejudice au goût de la peinture; & traite enfin d'extravagance réservée à son siecle, la folie de Néron, qui se fit peindre de la hauteur de cent vingt piés romains. La toile dont les peintres ne s'étoient pas encore avisés de faire usage, fût employée alors pour la premiere fois, parce que le métal ou même le bois, n'auroient jamais pu se façonner pour un pareil tableau: il faut donc rapporter aussi à l'an 64 de Jesus-Christ, l'époque de la peinture sur toile. *Voyez ce mot.*

Amulius, peintre romain, parut sous le regne de cet empereur. Il travailloit seulement quelques heures de la journée, & toujours avec une gravité affectée, ne quittant jamais la toge, quoique guindé sur des échafauds. Ses peintures étoient confinées dans le palais de Néron comme dans une prison, suivant l'expression de Pline, qui a voulu marquer par-là les inconveniens de la fresque.

Le même Pline admire la tête d'une Minerve que peignit le même artiste; cette tête regardoit toujours celui qui la regardoit: *spectantem spectans quacumque adspiceretur.* Cependant ce jeu d'optique ne tient point au mérite personnel, & suppose seulement dans le peintre une connoissance de cette partie de la perspective. On montre en Italie plusieurs têtes dans le goût de celle d'Amulius. Cet artiste n'étoit mort que depuis peu, lorsque Pline écrivoit.

La mémoire du peintre Turpilius, chevalier romain & vénitien de naissance, étoit pareillement récente; il avoit embelli Vérone de ses ouvrages de peinture. On peut les croire aussi beaux qu'on le voudra; on fait du moins qu'il avoit appris son art dans la Grece. Pline, *lib. XXXV, cap. vj*, dit qu'avant lui on n'avoit jamais vu de peintres gauchers, & il paroît admirer cette particularité; mais l'habitude fait tout pour le choix des mains, & il ne faut pas une grande philosophie pour faire cette réflexion. D'ailleurs, cette habitude entre pour beaucoup moins qu'on ne l'imagine dans un art que l'esprit seul conduit, & qui donne

sans peine le sens de la touche, en indiquant celui de la hachure, & qui produit enfin des équivalens pour concourir à l'expression générale & particuliere.

Depuis Turpilius on a vu des peintres gauchers parmi les modernes; on en a vu également des deux mains. Jouvenet, attaqué d'une paralysie sur le bras droit quelques années avant sa mort, a fait de la main gauche son tableau de la *Vistation* qu'on voit à Notre Dame, & qui est un des plus beaux qui soient sortis de ses mains. Ce fait est plus étonnant que celui du chevalier Turpilius, puisque Jouvenet avoit contracté toute sa vie une autre habitude; & l'on n'en a fait mention à Paris que pour ne pas oublier cette petite singularité de la vie d'un grand artiste. Pline finit l'article de Turpilius en remarquant, que jusqu'à lui on ne trouve point de citoyen de quelque considération, qui depuis Pacuvius eût exercé l'art de la peinture.

Il nomme enfin, sous le regne de Vespasien, vers l'an 70 de Jesus-Christ, deux peintres à fresque, tous deux romains, Cornelius Pinus & Accius Priscus. Fort peu de temps après, il composa, sous le même regne, son immense recueil d'histoire naturelle. Il venoit de l'achever lorsqu'il en fit la dédicace à Titus, consul pour la sixieme fois, en l'an 78 de Jesus-Christ.

L'année suivante fut celle où Titus monta sur le trône, au mois de mars, & Pline mourut au commencement de Novembre suivant. Cet illustre écrivain avoit donc composé immédiatement auparavant son grand ouvrage, avec la digression sur la peinture, morceau des plus précieux de l'antiquité.

On fait que Pline entre en matiere par des plaintes ameres contre son siecle, sur la décadence d'un art qu'il trouve infiniment recommandable, par l'avantage qu'il a de conserver la mémoire des morts, & d'exciter l'émulation des vivans. Il fait l'éloge des tableaux comme monumens du mérite & de la vertu; il étend cet éloge aux autres ouvrages qui avoient la même destination; aux figures de cire que les Romains conservoient dans leur famille; aux statues dont ils ornoient les bibliothèques; aux portraits dessinés, que Varon &

Pollion mirent en usage ; enfin , aux boucliers où étoient représentés les personnages illustres de l'ancienne Rome.

Après avoir pris les Romains du côté de l'honneur & de la vertu , il cherche à piquer leur curiosité , en leur indiquant l'antiquité de l'art , & en s'arrêtant au récit de quelques *peintures* plus anciennes que la fondation de Rome. Il nomme les différentes villes où on les voyoit , & il distingue le mérite de ces ouvrages d'avec l'abus qu'en vouloit faire la lubricité d'un empereur , tenté d'en tirer deux de leur place , à cause de quelques nudités.

Aux motifs d'une curiosité louable , Pline joint les motifs d'émulation puisés dans le sein même de la ville de Rome : il propose , par une gradation suivie , l'exemple des citoyens qui s'étoient autrefois appliqués à l'exercice de la *peinture*. L'exemple des héros de la nation qui avoient étalé dans Rome les tableaux de leurs victoires ; l'exemple des généraux & des empereurs qui , après avoir transporté dans la capitale une quantité prodigieuse de tableaux étrangers , en avoient orné les portiques des temples & les places publiques.

Son éloquence & son esprit nous charment par des traits de feu & par des images enchanteresses , qu'on ne trouve en aucun autre auteur , ni si fréquentes , ni d'une si grande beauté ; enfin , par une énergie de style qui lui est particulière. C'est ainsi que , pour donner une idée d'un tableau où Apelle avoit représenté un héros nu , il déclare que c'étoit un défi fait à la nature. Il dit de deux hoplitites , ouvrages de Parrhasius : » Celui qui court , on le voit suer : » celui qui met les armes bas , on le sent » haleter. Apelle , dit-il ailleurs , peignit » ce qui est impossible à peindre ; le bruit » du tonnerre & la lueur des éclairs ». En matière de style , comme en matière de *peinture* , les savantes exagérations sont quelquefois nécessaires ; & ce principe doit être gravé dans l'esprit d'un peintre , s'il veut parvenir à l'intelligence de ce que Pline a écrit , & de ce qu'Apelle avoit exécuté.

Il est donc vraisemblable que personne ne s'avisera jamais de traiter Pline en qualité d'historien des peintres , ou d'enthou-

siaste sans connoissance de cause , ou de déclamateur qui joue l'homme passionné ; ou d'écrivain infidèle & frivole. Les qualifications diamétralement opposées sont précisément celles qui caractérisent ce grand homme ; heureusement pour sa gloire ; heureusement pour celle des arts , dont il a été le panégyriste ; heureusement , enfin , pour l'intérêt de la littérature & des sciences , dont il a été le dépositaire.

Voilà ce que j'avois à dire sur Pline & sur la *peinture des Romains* ; c'est un précis de deux beaux mémoires donnés par M. de Caylus & par M. de la Nauze , dans le recueil de littérature , tom. XXV. (Le chevalier DE JAUCOURT.)

PEINTURE MODERNE, (*beaux Arts.*) L'art de la *peinture* , dit M. l'abbé Dubos , après avoir été long-temps enseveli en Occident sous les ruines de l'empire romain , se réfugia foible & languissant chez les Orientaux , & renaquit enfin dans le treizième siècle , vers l'an 1240 , à Florence , sous le pinceau de Cimabué. Cependant on ne peignit qu'à fresque & à détrempe , jusqu'au quatorzième siècle , que Jean de Bruges trouva le secret de peindre à l'huile. Il arriva pour lors que plusieurs peintres se rendirent illustres dans les deux siècles suivans ; mais aucun ne se rendit excellent. Les ouvrages de ces peintres , si vantés dans leur temps , ont eu le sort des poésies de Ronfard ; on ne les cherche plus.

En 1450 la *peinture* étoit encore grossière en Italie , où depuis près de deux cents ans on ne cessoit de la cultiver. On dessinoit scrupuleusement la nature sans l'ennoblir ; on finissoit les têtes avec tant de soin , qu'on pouvoit compter les poils de la barbe & des cheveux ; les draperies étoient de couleurs très-brillantes & relevées d'or. La main des artistes avoit bien acquis quelque capacité ; mais ces artistes n'avoient pas encore le moindre feu , la moindre étincelle de génie. Les beautés qu'on tire du nu dans les corps représentés en action , n'avoient point été imaginées de personne ; on n'avoit point fait encore aucune découverte dans le clair-obscur , ni dans la perspective aérienne , non plus que dans l'élégance des contours & dans le beau jet des draperies. Les peintres

savoient arranger les figures d'un tableau , sans favoir les disposer suivant les regles de la composition pittoresque , aujourd'hui si connues. Avant Raphael & ses contemporains , le martyre d'un saint ne touchoit aucunes spectateurs. Les assistans que le peintre introduisoit à cette action tragique , n'étoient là que pour remplir l'espace de la toile , que le saint & les bourreaux laissoient vuide.

A la fin du quinzieme siecle , la *peinture* , qui s'acheminoit vers la perfection à pas si tardifs , que sa progression étoit imperceptible , y marcha tout-à-coup à pas de géant. La *peinture*, encore gothique , commença les ornemens de plusieurs édifices , dont les derniers embellissemens sont les chefs d'œuvre de Raphael & de ses contemporains.

Le prodige qui arrivoit à Rome arrivoit en même temps à Venise , à Florence , & dans d'autres villes d'Italie. Il y sortoit de dessous terre , pour ainsi dire , des hommes illustres à jamais dans leurs professions , & qui tous valoient mieux que les maîtres qui les avoient enseignés ; des hommes sans précurseurs , & qui étoient les élèves de leur propre genie. Venise se vit riche tout-à-coup en peintres excellens , sans que la république eût fondé de nouvelles académies , ni proposé aux peintres de nouveaux prix. Les influences heureuses qui se répandoient alors sur la *peinture* , furent chercher , au commencement du seizieme siecle , le Corregge dans son village , pour en faire un grand peintre d'un caractère particulier.

Toutes les écoles qui se formoient alloient au beau par des routes différentes. Leurs manieres ne se ressembloient pas , quoiqu'elles fussent si bonnes , qu'on seroit fâché que chaque école n'eût pas suivi la sienne. Le Nord reçut aussi quelques rayons de cette influence. Albert Durer , Holbein , & Lucas de Leyde , peignirent infiniment mieux qu'on ne l'avoit encore fait dans leur pays.

Cependant , dans le même climat où la nature avoit produit libéralement , & sans secours extraordinaire , les peintres fameux du siecle de Léon X , les récompensés , les soins de l'académie de S. Luc , établie

par Grégoire XIII & Sixte V ; l'attention des souverains ; enfin , tous les efforts des causes morales n'ont pu donner une postérité à ces grands artistes nés sans ancêtres. L'école de Venise & celle de Florence dégénérèrent & s'anéantirent en 60 ou 80 ans. Il est vrai que la *peinture* se maintint à Rome en splendeur durant un plus grand nombre d'années. Au milieu du siecle dernier , on y voyoit même de grands maîtres : mais ces grands maîtres étoient des étrangers , tels que le Poussin , les élèves des Carraches , qui vinrent faire valoir à Rome les talens de l'école de Boulogne , & quelques autres.

Le Poussin , en trente années de travail assidu dans un atelier placé au milieu de Rome , ne forma point d'élève qui se soit acquis de nom dans la *peinture* , quoique ce grand artiste fût aussi capable d'enseigner son art , qu'aucun maître qui jamais l'ait professé. Dans la même ville , mais en d'autres temps , Raphael , mort aussi jeune que l'étoient ses élèves , avoit formé , dans le cours de dix ou douze années , une école de cinq ou six peintres , dont les ouvrages sont toujours une partie de la gloire de Rome.

Enfin , toutes les écoles d'Italie , celles de Venise , de Rome , de Parme & de Boulogne , où les artistes supérieurs se multiplient si facilement & si promptement , en sont aujourd'hui dénuées. Le singulier est , que ce fut dans des temps de prospérité que toutes ces écoles s'appauvrirent de bons sujets , & qu'elles tombèrent en décadence : comme leur midi , ajoute ici l'abbé Dubos , s'étoit trouvé fort près de leur levant , leur couchant ne se trouva point bien éloigné de leur midi.

La *peinture* qui avoit commencé à naître en Flandre sous le pinceau de Jean de Bruges , y resta dans un état de médiocrité jusqu'au temps de Rubens , qui , sur la fin du seizieme siecle , en releva la gloire par ses talens & par ses ouvrages. Alors la ville d'Anvers devint l'Athènes du pays au-delà des monts ; mais son éclat fut de courte durée. Si Rubens laissa des élèves , comme Vandick , Jordans , Dispenbeck , Van-Tulden , qui font honneur à sa répu-

tation, ces élèves sont morts sans disciples qui les aient remplacés. L'école de Rubens a eu le sort des autres écoles ; je veux dire, qu'elle est tombée quand tout paroïssoit concourir à la soutenir. Milé en peut être regardé comme son dernier peintre.

Il sembloit que la *peinture*, qui a passé en France plus tard qu'ailleurs, vouloit y fixer un empire plus durable : il est vrai qu'il ne tint pas à François Ier. de la faire fleurir dans le bon temps ; il s'en déclara le protecteur. On fait avec quelle générosité il payoit les tableaux qu'il commandoit à Raphael : ses libéralités attirèrent des peintres étrangers dans son royaume : il combla de faveurs, & l'on peut dire d'amitié, le Rono & André del Sarto ; il reçut les derniers soupirs de Léonard de Vinci. Mais tous ces grands maîtres moururent sans élèves, du moins dignes d'eux. C'est proprement sous Louis XIV, que la *peinture* commença de paroître dans ce royaume, avec le Poussin. La France a eu sous son regne des peintres excellens en tout genre, quoique ce ne soit pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie. Cependant, sans nous arrêter à un le Sueur, qui n'eut d'autres maîtres que lui-même ; à un le Brun, qui égala les Italiens dans le dessin & dans la composition ; à un le Moine, qui ne leur est guere inférieur ; j'ai nommé dans un des volumes de ce dictionnaire près de vingt peintres François, qui ont laissé des morceaux si dignes de recherche, que les étrangers commencent à nous les enlever.

Je n'allegue point, en faveur de la *peinture* Française, les académies établies par Colbert pour l'encouragement de cet art. Le génie de la nation, ses richesses, les immenses collections de tableaux d'Italie amassés par Louis XIV, par M. le Duc d'Orléans, & par des particuliers, ont favorisé plus que les académies le goût de cet art dans le royaume. D'ailleurs, ces fantômes de passions, si je puis parler ainsi, que la *peinture* fait exciter, en nous émouvant par les imitations qu'elle nous présente, satisfont merveilleusement à ce genre de luxe, à notre désœuvrement, à notre ennui, & au besoin où nous sommes d'être occupés par le spectacle des beaux

arts. Mais enfin, notre décadence à tant d'égards, prévue il y a plus de soixante ans par M. de Fontenelle, ne commence-t-elle pas à se vérifier sur la *peinture* ?

Le bon temps de celle des Hollandois est aussi passé ; encore faut-il convenir que quoique leur *peinture* soit admirable, par le beau fini, la propreté, le moëlleux & la parfaite intelligence du clair-obscur, cependant elle ne s'est jamais élevée dans l'histoire, & n'a jamais réussi dans ces deux parties de l'ordonnance d'un tableau, que nous appellons *composition poétique* & *composition pittoresque*.

Depuis deux siècles les Anglois aiment la *peinture* autant & plus qu'aucune autre nation, si l'on en excepte l'Italienne. On fait avec quelle magnificence ils récompensent les peintres étrangers qui s'établissent chez eux, & quel prix ils mettent aux beaux ouvrages de *peinture*. Cependant leur territoire n'a point produit de peintres d'un ordre supérieur, tandis que leurs poëtes tiennent un rang si distingué parmi ceux des autres peuples. On voit à Londres, dans l'hôpital des enfans trouvés, des tableaux d'histoire faits par MM. Hayman, Hogarth, Wills, Highmore, qui prouvent seulement que ces divers artistes possédoient les qualités propres à faire les grands peintres, mais non pas qu'ils fussent de cette classe. Il n'est guere possible qu'il y ait en Angleterre des peintres d'histoire vraiment habiles, parce qu'ils y manquent d'émulation : leur religion ne fait chez eux aucun usage des secours de la *peinture* pour inspirer la dévotion ; leurs églises n'y sont décorées d'aucuns tableaux ; tandis que, par une raison contraire, ils réussissent parfaitement dans le paysage & les marines. Enfin, les peintres Anglois ont un obstacle à surmonter, qui arrête les progrès de leurs talens ; ce sont ces gens dont la profession est de vendre des tableaux, & qui ne pouvant faire commerce des tableaux des peintres vivans de la nation, prennent le parti de les décrier, & trouvent en cela l'approbation du pays même.

A l'égard de la *peinture* des habitans du Nord, on fait assez ce qu'il en faut penser. Il paroît que cet art ne s'est pas approché

approché du pôle plus près que la hauteur de la Hollande. Je dois encore moins m'arrêter sur la *peinture Chinoise* ; elle n'offre qu'un certain goût d'imitation servile , où l'on ne trouve ni génie , ni dessin , ni invention , ni correction.

Après ce que nous venons d'exposer sur l'état actuel & les vicissitudes que la *peinture* a essuyées chez les divers peuples de l'Europe depuis la renaissance des arts , il est clair que tous les siècles & que tous les pays ne sont point également fertiles en beaux ouvrages de ce genre , & qu'ils le sont plus ou moins en divers temps. Il y a des siècles où les arts languissent ; il en est d'autres où ils donnent des fleurs & des fruits en abondance. La *peinture* n'étoit point la même dans les deux siècles qui précéderent le siècle de Léon X , que dans le siècle de ce Pontife. Cette supériorité de certains siècles sur les autres est si connue , & se sent si bien par les gens d'esprit dans le même siècle où ils vivent , qu'il est inutile de le prouver. Les annales du genre humain font mention de trois siècles , dont les productions en *peinture* ont été admirées par tous les siècles suivans. Ces siècles heureux sont celui de Philippe & d'Alexandre-le-Grand , celui de Jules César & d'Auguste , & celui de Jules II & de Léon X. Ce sont ces trois siècles qui ont formé la distinction de la *peinture moderne* , dont je viens de donner l'histoire , d'avec la *peinture antique* , dont je tâcherai de décrire le mérite & le caractère dans l'article suivant.

Personne n'ignore qu'il y a plusieurs sortes de *peintures* en usage ; savoir , à détrempe , en émail , à fresque , à huile , en miniature , à la mosaïque , au paille , sur le verre , sur la porcelaine ; une *peinture mixte* , des camayeux , &c. Voyez chacun de ces mots.

On a aussi essayé de tracer des *peintures* sur du marbre blanc , avec des teintures particulières & propres à le pénétrer. On fait encore des *peintures* avec des laines & des soies , qui sont des broderies en tapisserie , travaillées à l'aiguille ou au métier. Ne peut-on pas mettre parmi les différentes espèces de *peintures* , celle qui se fait sur des étoffes de soie blanche , ou sur des toiles

de coton blanc , en y employant seulement des teintures qui pénètrent ces étoffes & ces toiles ? En un mot , l'industrie des hommes a trouvé le secret de représenter les images visibles par divers moyens , sur quantité de corps très-différens , verre , pierre , terre , plâtre , cuivre rouge , bois , toile , &c. On n'a point craint de multiplier les merveilles d'un art enchanteur , & de les répéter à la vue de toutes sortes de manières. On a connu que plus on étendrait les prestiges de sa magie , plus cette variété frapperait nos sens avec plaisir ; & de telles conjectures sont rarement trompées.

Enfin , un moderne , le Sr. Picaut , a trouvé le secret de transporter sur une nouvelle toile les ouvrages de *peinture* qui dépérissent sur une vieille toile ou sur du bois. Les preuves qu'a donné cet homme industrieux de cette découverte , ne permettent pas de douter du fait. Le fameux tableau qui représente S. Michel foudroyant les Anges rebelles , étoit peint sur le bois. Ce tableau que Raphael peignit en 1518 , pour François premier , a été transporté sur toile dans sa beauté , en 1752 , par le sieur Picaut ; & le 18 octobre de la même année , il a été exposé aux yeux du public dans le palais de Luxembourg , à Paris. En conséquence , l'académie de *peinture* ayant jugé que le sieur Picaut avoit exécuté son opération avec un grand succès , lui a donné des témoignages authentiques de son approbation. Je voudrois bien oser ajouter , que cette découverte peut assurer à la postérité la conservation des ouvrages des peintres célèbres , & les garantir de l'outrage des temps. *Article de M. le chevalier DE JAUCOURT.*

PEINTURE ARABESQUE ANCIENNE, (*Peint. anc.*) C'est une *peinture* qui consistoit à représenter à fresque , sur les murailles , des figures de caprice , ou des compositions d'architecture , pour servir d'ornement & de décoration.

Il y a quelques morceaux de cette *peinture* dans des tombeaux , auprès de Naples ; mais c'est peu de chose , en comparaison de ce qu'on peut voir de ce genre dans les dessins recueillis par Pietro-Santo. Bartoli , Jean d'Udine , Raphael & quelques-uns de ses élèves , ont imité ces anciennes

grotesques, & on les a gravées d'après les études qu'ils en avoient faites.

Ces ornemens fantastiques inventés avec génie, paroissent à bien des gens n'exiger que peu ou point de parties de la perspective, puisque les figures seules, enlacées & liées à des ornemens légers & délicats, sont ordinairement peintes sur le fond de la muraille, ou sur une couleur qui la suppose. Cependant il y a plusieurs de ces grotesques où l'on voit des compositions d'architecture, dans lesquelles il entre par conséquent des colonnes, des entablemens & d'autres membres d'architecture: toutes ces parties tendent à un point de vue, donné avec autant d'exactitude que pourroit faire le peintre le plus au fait de la perspective; ainsi l'on doit en conclure que, si dans des sujets où le désordre semble permis, les anciens ont été si réguliers observateurs de la perspective, on ne peut sans injustice leur refuser la même connoissance & la même attention dans des ouvrages plus réfléchis.

Les peintures arabesques ont été mises en usage par les anciens, pour couvrir à peu de frais, & cependant avec goût, des murailles nues, telles qu'on les voyoit dans l'intérieur de leurs maisons; car leurs logemens particuliers ne nous laissent pas une grande idée de leurs ameublemens. Plin cite à peine ces meubles dans la description de ses maisons; preuve qu'ils ne méritoient pas une grande considération. Les Romains faisoient consister la magnificence de leurs meubles dans des ornemens plus solides, & considérablement plus coûteux que nos étoffes & nos tapisseries. Leurs lits de festins, leurs vases, leurs coupes, leurs buffets, leurs planchers, étoient d'un prix beaucoup plus considérable que tout ce que nous employons aujourd'hui. Les maisons particulières des grecs étoient encore moins riches à la ville & à la campagne, en ce que nous entendons par le terme de meuble, que celles des romains. La décoration des édifices publics étoit le seul objet des soins & de la dépense des grecs, & cet objet étoit plus noble que le nôtre. *Mém. de l'Ac. des inscr.*

Pour ce qui regarde la peinture arabesque moderne, voyez GROTESQUES, (*Beaux Arts.*) (*D. J.*)

PEINTURE A DÉTREMPE, (*Peint.*)
Voyez GUACHE.

PEINTURE A HUILE, (*Peint. mod.*) Dans le treizieme siecle de Pere chrétienne, la peinture fut rétablie, & ce fut au commencement du quatorzieme qu'un flamand nommé Jean de Bruges, employa des couleurs détrempées dans des huiles. Avant cette découverte, les grands ouvrages se faisoient en mosaïque, ou à fresque, ou en détrempe. La mosaïque, comme on sait, est formée par des pierres de différentes couleurs, rapportées artivement les unes à côté des autres, & qui toutes ensemble concourent à produire un effet général. On peint à fresque sur des enduits tout frais de mortier, & où les couleurs s'imbibent: détremplant les couleurs dans la gomme, on peut les employer par-tout, & c'est ce qu'on appelle peindre en détrempe.

La peinture à huile a de grands avantages sur toutes les autres manieres. La mosaïque demande beaucoup de travail, & elle est difficilement exacte. La fresque ne peut être retouchée; & si le premier trait n'est point de la dernière justesse, si le premier coup de pinceau ne donne pas la nuance exacte, il faut faire regratter l'enduit, & recommencer, jusqu'à ce qu'enfin on ait achevé l'ouvrage, sans avoir commis la moindre erreur. Cette exactitude, qu'il faut trouver du premier coup, est d'autant plus difficile, que les couleurs ne conservent point les nuances qu'elles ont lorsqu'on les emploie; elles changent à mesure que le mortier sèche, & il faut les avoir employées du premier coup de pinceau, non pas comme elles sont, mais comme elles doivent rester. La peinture à détrempe, outre ce dernier inconvénient de la peinture à fresque, n'a point de solidité, & ne permet point d'unir les couleurs par des nuances vraies & délicates.

Mais la peinture à huile donne la facilité à l'artiste de retoucher son tableau aussi souvent qu'il le veut. Sur une première ébauche dont les traits ou les nuances ne lui paroissent pas convenables, il emploie une seconde couleur différente de la première, & qui rend avec plus de vérité l'effet qu'il en attend; dans cette manière, l'artiste a encore l'avantage d'em-

ployer les couleurs à-peu-près comme elles doivent rester. Les ouvrages à l'huile ne sont point nécessités d'être toujours à une même place, comme l'est la fresque sur la toile, sur le bois & sur les métaux : ceux à l'huile peuvent être transportés partout ; mais ils se conservent moins que la fresque, & n'ont qu'un seul point de vue.

Cependant, quoique l'huile donne une très-grande facilité de pinceau, & qu'elle rende le travail plus agréable qu'aucun autre corps le pourroit faire, les anciens, peu sensibles au moment présent, travailloient toujours pour la postérité. Or, il est constant que l'huile nous a fait perdre l'avantage de la conservation. Ce n'est pas tout, elle altere nos couleurs, & les fait jaunir par la seule impression de l'air. Les teintes poussent souvent avec inégalité, les ombres noircissent ; enfin, nos couleurs & nos impressions s'écaillent, & les peintures anciennes étoient, ce me semble, à l'abri de tous ces inconvéniens. Nous pratiquons l'huile depuis un temps assez considérable pour en connoître les effets, & pour avancer que l'on ne verra aucune de nos peintures, préparées de cette façon, dans huit cents ans ; au contraire, Plin a pu voir celles qui subsistoient dans les ruines d'Ardee, & nous voyons encore aujourd'hui des restes d'une beaucoup plus grande ancienneté dans quelques endroits de l'Italie, & même jusques dans l'Egypte ; aussi ce sont des peintures à fresque.

Le pastel a de grandes beautés, il est fait avec des craies de différentes couleurs ; mais le seul mouvement de l'air le détruit, & on ne peut le conserver qu'en le couvrant d'une glace. Derrière les glaces, on y peint aussi à huile. (D. J.)

PEINTURE CHINOISE, (*Peint.*) c'est une sorte de peinture que les Chinois font sur des éventails ou sur la porcelaine, où ils représentent des fleurs, des animaux, des paysages, des figures, &c. avec des couleurs fines & brillantes. Le seul mérite de leur peinture est une certaine propriété & un certain goût d'imitation servile ; mais où l'on ne remarque ni génie, ni dessin, ni invention, ni correction.

PEINTURE des Mexicains sur le bois ; (*Peinture d'Amérique.*) On ne sera peut-

être pas fâché de voir ici la manière dont les Indiens du Mexique se servent des couleurs pour peindre sur le bois, & pour travailler les cabinets & autres meubles de cette espece : voici le secret de cette peinture.

On prépare la couleur dont on veut faire le fond, & on en passe plusieurs couches sur tout l'ouvrage ; ce qui forme une croûte assez épaisse, que l'on adoucit & qu'on égale le plus qu'il est possible. Pendant que la peinture est encore fraîche, on prend un poinçon ou une baguette de bois, le plus dur qu'on peut trouver, avec quoi l'on dessine les figures que l'on veut peindre ; on se sert de l'autre bout du poinçon ou de la baguette, qui est aplati en forme de spatule, pour racler la couleur renfermée dans le contour de la figure : dans ce vuide, on met une autre couleur telle que la figure le demande ; & s'il y en doit entrer de différentes, on remplit d'abord tout l'espace de cells qui doit dominer ; puis on dégarnit la place que doivent occuper les autres couleurs, & on les applique les unes après les autres, comme on avoit fait la première, jusqu'à ce que tout l'ouvrage soit achevé.

Pour conserver l'éclat des couleurs & leur donner le lustre, ils ont différens vernis composés d'huiles tirées de divers fruits.

Dans la province des Yucatan, le vernis le plus ordinaire est une huile faite avec certains vers qui viennent sur les arbres du pays ; ils sont de couleur rougeâtre, & presque de la grandeur des vers à soie. Les Indiens les prennent, les font bouillir dans un chaudron plein d'eau, & ramassent dans un autre pot la graisse qui monte au-dessus de l'eau : cette graisse est le vernis même. Il devient dur en se figeant ; mais pour l'employer, il n'y a qu'à le faire chauffer : la peinture sur laquelle on a passé le vernis, conserve cette même odeur durant quelque temps ; mais en l'exposant à l'air pendant quelques jours, l'odeur se dissipe entièrement. Ce sont aussi les huiles de ce vernis, qui sont que les ouvrages ainsi vernissés peuvent se laver sans être endommagés. Delà vient qu'on a fait, avec le bois ainsi peint & vernissé,

quantité de vaisseaux pour l'usage ordinaire. (D. J.)

PEINTURE PASTORALE, (*Peint. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme celle qui s'exerce sur les amusemens de la campagne, les bergeries, les marchés, les animaux. Ce goût est susceptible de toutes les beautés dont le génie du peintre est capable pour imiter la belle nature; & elle plaît à tout le monde. Le *Castiglione* (*Benedicti*), né à Gênes, & mort à Mantouë en 1670, âgé de 54 ans, est un des artistes du dernier siècle qui a le mieux réussi en ce genre. La délicatesse de sa touche, l'élégance de son dessin, la beauté de son coloris, & son intelligence du clair-obscur, ont rendu ses tableaux précieux. (D. J.)

PEINTURE DES TOILES, (*Peint. anc.*) Nous dirions aujourd'hui *teintures des toiles*; mais je me fers du mot de Plin, qui finit le *chap. xj de son XXXV^e*, livre, par nous apprendre la façon dont les Egyptiens peignoient des toiles, ou faisoient des toiles peintes. Rapportons d'abord le passage en latin, qui est fort curieux.

Pingunt & vestes in Ægypto inter pauca mirabili genere, candida vela postquam attrivere illinentes non coloribus, sed colorem sorbentibus medicamentis. Hoc cum fecere non apparet in velis; sed in cortinam pigmenti ferventis mersa, post momentum extrahuntur picta. Mirumque cum sit unus in cortina colos, ex illo alius atque alius fit in veste, accipientis medicamenti qualitate mutatus. Nec postea ablui potest; ita cortina non dubiè confusura colores, si pictos acciperet, digerit ex uno, pingitque dum coquit. Et adusta vestes firmiores fiunt, quam si non urentur. Voici la traduction.

» Dans le nombre des arts merveilleux
» que l'on pratique en Egypte, on peint
» des toiles blanches qui servent à faire
» des habits, non en les couvrant avec
» des couleurs, mais en appliquant des mor-
» dans qui, lorsqu'ils sont appliqués, ne
» paroissent point sur l'étoffe; mais ces
» toiles plongées dans une chaudière de
» teinture bouillante, sont retirées un ins-
» tant après colorisées. Ce qu'il y a d'é-
» tonnant, c'est que quoiqu'il n'y ait qu'une
» couleur, l'étoffe en reçoit de différen-

tes, selon la qualité des mordans, &
» les couleurs ne peuvent ensuite être em-
» portées par le lavage. Ainsi une liqueur
» qui n'étoit propre qu'à confondre les
» couleurs, si la toile eût été peinte avant
» que d'être plongée, les fait naître toutes
» d'une seule; elle se distribue, elle peint
» la toile en la cuisant, pour ainsi dire;
» & les couleurs de ces étoffes teintes à
» chaud, sont plus solides que si elles
» étoient teintes à froid.

Cette pratique pour exécuter la teinture des toiles, est en usage dans l'Europe & en Orient. Il est à présumer que l'Inde a tiré originairement ce secret de l'Egypte, qui, après avoir été le centre des arts & des sciences, la ressource de l'Asie & de l'Europe, par la fertilité de son terroir, le climat le plus heureux par la salubrité de l'air, un monde par la multitude des naturels du pays, & par l'affluence des étrangers, n'est plus aujourd'hui qu'une terre empestée, & une retraite de brigands, pour avoir perdu de vue les arts & les sciences, qui faisoient son bonheur & sa gloire: exemple palpable, qui suffiroit seul pour confondre un odieux paradoxe avancé de nos jours, s'il méritoit d'être sérieusement réfuté. La Chine connoît aussi la pratique de teindre les toiles, où nous l'avons trouvée établie dans le temps de sa découverte. Plus on approfondit les arts, du moins quant à la peinture, & plus on observe que les anciens n'ignoroient presque rien de ce que nous savons, & de ce que nous pratiquons. *Mémoire des Inscr. tom. XXV.* (D. J.)

PEINTURE SUR VERRE, (*Peint. mod.*) Cette peinture est toute moderne, & les François prétendent que ce fut d'un peintre de Marseille, qui travailloit à Rome sous Jules II, que les Italiens l'apprirent. On en faisoit autrefois beaucoup d'usage dans les vitraux des églises & des palais; mais cette peinture est aujourd'hui tellement négligée, qu'on trouve très-peu de peintres qui en aient connoissance. Elle consiste dans une couleur transparente, qu'on applique sur le verre blanc; car elle doit faire seulement son effet quand le verre est exposé au jour. Il faut que les couleurs qu'on y emploie soient de na-

ture à se fondre sur le verre ; qu'on met au feu quand il est peint ; & c'est un art de connoître l'effet que ces couleurs feront quand elles seront fondues , puisqu'il y en a que le feu fait changer considérablement.

Lorsque cette *peinture* étoit en regne , on fabriquoit dans les fourneaux des verres de différentes couleurs, dont on composoit des draperies , & qu'on tailloit suivant leurs contours , pour les mettre en œuvre avec le plomb. Le principal corps de presque toutes ces couleurs , est un verre assez tendre , qu'on appelle *rocaille* , qui se fait avec du sable blanc , calciné plusieurs fois , & jeté dans l'eau , auquel on mêle ensuite du salpêtre pour servir de fondant.

On a aussi trouvé le secret de peindre à l'huile sur le verre , avec des couleurs transparentes , comme sont la laque , l'émail , le verd-de-gris , & des huiles ou vernis colorés , qu'on couche uniment pour servir de fond : quand elles sont seches , on y met des ombres ; & pour les clairs , on peut les emporter par hachures , avec une plume taillée exprès. Ces couleurs à huile sur le verre se conservent long-temps , pourvu que le côté du verre où est appliquée la couleur , ne soit pas exposé au soleil. (D. J.)

PEINTURE, (*Architect.*) Cet art contribue dans les bâtimens , 1^o. à la légèreté , en les faisant paroître plus exhaussés & plus vastes par la perspective ; 2^o. à la décoration , par la variété des objets agréables répandus à propos , & par le raccordement du faux avec le vrai ; 3^o. enfin , à la richesse , par l'imitation des marbres , des métaux , & autres matieres précieuses.

La *peinture* se distribue en grands sujets allégoriques pour les vouîtes , plafonds & tableaux ; ou en petits sujets , comme ornemens grotesques , fleurs , fruits , &c. qui conviennent aux compartimens & panneaux des lambris.

On pratique dans les bâtimens trois sortes de *peinture* ; la *peinture* à fresque , la mosaïque , & la *peinture* à l'huile. La première , qui est la plus ancienne & la moins finie , sert pour les dedans des lieux spacieux , tels que sont les églises , basiliques , galeries , & même pour les dehors , sur les enduits préparés pour la retenir.

Cette *peinture* est particulièrement propre pour décorer des murs de jardins , par des vues , des perspectives , &c. La mosaïque , quoiqu'elle soit moins en usage qu'aucune sorte de *peinture* , est cependant la plus durable. La *peinture* à l'huile convient au bois & à la toile , pour orner toutes sortes d'appartemens. (D. J.)

PEINTURE DOUBLE, (*Poesie, orator.*) On appelle *double peinture* , celle qui consiste à présenter deux images opposées , qui jointes ensemble , se relevent mutuellement ; c'est ainsi que Virgile fait dire à Enée , lorsqu'il voit Hector en songe : “ Ce n'é-
” toit point cet Hector vainqueur de Pa-
” trocle , & chargé des dépouilles d'Achil-
” le , ni celui qui , la flamme à la main ,
” embrasa la flotte des Grecs ! sa barbe &
” ses cheveux étoient souillés de sang , &
” son corps portoit encore les marques de
” toutes les blessures qu'il reçut sous les
” murs de Troie.

Hei mihi , qualis erat ! quantum mutatus ab illo

Hectore qui redit exuvias indutus Achillis ,

Vel Danaüm Phrygios jaculatus pupibus ignes !

Squallentem barbam , & concretos sanguine crines ,

Vulneraque ille gerens , quæ circum plurima muros

Accipit patrios.

Æneid. lib. II , v. 274.

Annibal Caro , dans sa traduction italienne de l'Énéide , a rendu cet endroit bien noblement.

Lasso me ! quale & quanto era mutato

Da quell' Ettore , che ritorno vestito

Dele spoglie d'Achille , è rilucente Del foco , ond'arse , il grand navile argolico !

Squallida havea la barba , horredo il crine ,

E rappreso di sangue : il petto lacerò Di quante unqua ferite al patrio

muro

Hebbe d'intorno.

C'est encore en usant d'une double peinture, que Corneille, dans le récit du songe de Pauline, lui fait dire, en parlant de Sévere, *Acte I, scene 2* :

Il n'étoit point couvert de ces tristes lambeaux

Qu'une ombre désolée emporte des tombeaux ;

Il n'étoit point percé de ces coups pleins de gloire,

Qui retranchant sa vie, assurent sa mémoire :

Il sembloit triomphant, & tel que sur son char,

Victorieux dans Rome entre notre César, &c.

Concluons que la double peinture est d'un merveilleux effet pour le pathétique ; mais comme cette adresse est une des plus grandes du poëte & de l'orateur, il faut la savoir ménager, l'employer sobrement & à propos. (D. J.)

PEINTURE D'IMPRESSION, (*Peint.*) peinture de diverses couches de couleurs en huile ou en détrempe, dont on imprime, dans les bâtimens, les ouvrages de menuiserie, de charpenterie, de maçonnerie, & de ferrurerie ; ou qui sont à l'air, ou que l'on veut embellir, & mettre d'une même teinte. Les Italiens disent *imprimatura*, dont quelques-uns de nos peintres ont fait *imprimature*, & d'autres *imprimures*. Le véritable mot françois est *impression à huile*, ou *impression à détrempe*, suivant la liqueur & les ingrédiens qui y entrent. (D. J.)

PEINTURÉ, adj. (*Peinture* ;) ce qui n'est peint ou enduit que d'une seule couleur, sans dessins ni sans compartimens. On le dit comme par opposition à *peint*, qui signifie une chose peinte avec art ; ainsi on dit *une galerie bien peinte*, lorsque le peintre l'a ornée de différens ouvrages de peinture ou tableaux ; & *une galerie bien peinturée*, quand elle a été imprimée d'une seule couleur. (D. J.)

PEIPUS, (*Géog. mod.*) en langue Russe *Czud-Kow*, grand lac aux confins de l'Esthonie, de la Livonie, & de l'Ingrie. Il reçoit les eaux de diverses rivières, & se décharge dans la Neva, qui porte ses eaux

dans le golfe de Finlande. Ce lac a trente de nos lieues communes de long, tantôt douze, tantôt quinze de large. En 1701, le Czar Pierre fit construire sur ce lac cent demi-galères, qui portoient environ cinquante hommes chacune ; il y entretint cette flotte pour empêcher les vaisseaux Suédois d'insulter la province de Novogorod, pour être à portée d'entrer sur leurs côtes, & en même temps pour former des matelots.

PEIRA, (*Musiq. des anc.*) la première partie du nome pythien, suivant Pollux. Voyez PYTHIEN, (*Musique des anc.*) (F. D. C.)

PEISKER, (*Hist. nat.*) en latin *pœciliæ*, ou *piscis fossilis*. Les Allemands le nomment aussi *schlammbeisser*, ou *mordeur de vase*, parce qu'on les trouve dans le limon ou dans la vase qui est au fond de quelques eaux. C'est un poisson qui ressemble à une anguille ou à un serpent.

PEISO, (*Géog. anc.*) lac de la Pannonie. Pline, *lib. III, c. xxiv*, dit qu'il joignoit la Norique. C'est aujourd'hui le lac de Neufidler-Zée, aux confins de la Hongrie & de l'Autriche.

PEITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse-Lusace, sur la rive droite de Sprée, à deux lieues au-dessus de Colbus. Elle a des mines de fer dans ses environs.

PEIUM, (*Géog. anc.*) Strabon, *l. XII, p. 567*, donne cette place aux Tolistoboges, de même que celle de Blucium ; il ajoute que l'une étoit la résidence du roi Déjotarus, & que l'autre étoit destinée à garder ses trésors.

PEKELI, (*Géog. mod.*) province de la Chine, & la première des quinze de ce vaste empire. Elle est au midi de la grande muraille, & à l'orient d'un bras de mer ; sa figure est un triangle rectangle : l'air y est très-froid, le terrain stérile & plein de sable. Peking en est la capitale. (D. J.)

PEKIA, f. m. (*Botan.*) nom donné par Pison à un arbre des Indes, qui porte un fruit un peu plus gros qu'une orange ; son suc est extrêmement doux & agréable. Laët parle aussi de cet arbre, mais ni l'un ni l'autre n'en ont donné la description.

PEKING, (*Géog. mod.*) ou Xuntien

& Cambalu dans quelques relations de voyageurs, grande ville de la Chine, la capitale de l'empire, & le siege ordinaire des empereurs. Nous en parlons par cette seule raison; le Pere du Halde vous en donnera la description. On lit dans les lettres édifiantes, que cette ville a six lieues de tour, de 3600 pas chacune. Ses portes ont quelque chose de plus magnifique que celles de toutes les villes de l'Europe; elles sont extrêmement élevées, & enferment une grande cour quarrée, environnée de murailles, sur lesquelles on a bâti des salons, tant du côté de la campagne, que du côté de la ville. Le palais de l'empereur a deux milles d'Italie en longueur, un en largeur, & six de tour. Il y tient plus de trois mille concubines. *Longit.* suivant les peres Jésuites, Cassini & Desplacés, 134^{d.} 8'; & suivant le pere Gaubil, 133, 51, 45; *lat.* 39, 54, *Long.* orient, suivant M. le Monnier, 133, 35; *lat.* 39, 55. *Long.* suivant le pere Feuillée, 133, 55; *lat.* 39, 55. (D. J.)

PÉLACHE, f. f. (*Manufac.*) espece de peluche grossiere, faite de fil & de coton, dont les pieces portent dix à onze aunes de long.

PE-LA-CHU, ou le *cirier de la Chine*, arbre qui porte de la cire, (*Hist. nat. Bot.*) La Chine produit une cire sans comparaison plus belle que la cire d'abeilles; on la recueille sur des arbres: aussi les Européens qui en ont eu les premières connoissances, l'ont-ils appelée *cire d'arbres*; mais les Chinois l'appellent *pe-la*, ou cire blanche, parce qu'elle est blanche de sa nature, & pour la distinguer de la cire d'abeilles, qu'ils ne blanchissent pas.

Le *pe-la* est produit par le concours d'une sorte d'arbres, & d'une espece de petits insectes. Tous les arbres ne sont pas propres à porter du *pe-la*: les Chinois en connoissent deux especes; l'une, qui tient de la nature du buisson, & qui peut mieux supporter que l'autre une grande sécheresse: cette espece se nomme *ka-la-chu*, arbre sec, qui porte de la cire. L'autre espece est plus grande, & devient un plus bel arbre dans les endroits humides, que dans les endroits secs; c'est pour cela qu'on l'appelle *choui-la-chu*, arbre d'eau qui porte

de la cire. Je ne pourrois presque rien dire du *choui-la-chu* que sur le rapport d'autrui; mais je connois mieux le *kan-la-chu*, que j'ai eu souvent sous les yeux.

Etant de la nature des buissons, comme j'ai déjà dit, il se propage de lui-même, en poussant des branches sous terre. De plus, il porte de petits fruits à noyau, par le moyen desquels on peut multiplier très-fort cette espece d'arbrisseau. Enfin, les branches plantées & bien arrosées prennent aisément racine.

Dès que le *kan-la-chu* a deux ou trois ans, il porte des grappes d'un grand nombre de petites fleurs blanches & odoriférantes, qui durent épanouies environ un mois. Tant les feuilles que les grappes de fleurs & les nouveaux jets, sont rangés de deux en deux dans de longues suites; de sorte qu'une branche garnie de ses fleurs & de ses feuilles, fait un assez beau bouquet. Cet arbrisseau est propre à tapisser des murailles jusqu'à la hauteur de dix piés, ou à être employé en haies dans la campagne; il supporte également le chaud (1) & le froid, & réussit sans culture, même dans un mauvais terrain.

Non-seulement ces arbres ne portent pas la cire sans être mis en œuvre par une espece de petits insectes, mais encore ces insectes ne se trouvent pas d'eux-mêmes sur ces arbres; il faut les y appliquer: rien au reste de plus facile & de plutôt fait; & quand on en a garni un, c'est pour toujours. Au commencement de l'hiver, sur les arbres qui ont porté de la cire, on voit croître de petites tumeurs qui vont toujours en croissant, jusqu'à ce qu'elles soient de la grosseur d'une petite noisette: ce sont autant de nids remplis d'œufs d'insectes appelés *pela-tchong* ou *la-tchong*. Quand la chaleur du printemps est parvenue au point de faire épanouir les fleurs de l'arbre, elle fait aussi éclore les petits insectes: c'est le temps d'appliquer des nids aux arbres qui n'en ont pas. On fait des paquets de paille; sur chaque paquet on met sept ou huit nids: on attache les paquets aux branches inclinées, préférant celles qui sont de la

(1) Il fait ici autant de froid, & beaucoup plus de chaud qu'en France.

grosfeur du doigt, & dont l'écorce est plus vive & moins ridée. On place les nids immédiatement, ou presque immédiatement sur l'écorce. Si l'arbrisseau est haut de cinq piés, il peut supporter un ou deux paquets pour chacun de ses troncs, & à proportion s'il est plus grand ou plus petit. La trop grande quantité d'insectes pourroit l'épuiser en deux ou trois ans.

Ces *kan-la-chu* ont commencé à avoir des feuilles vers le milieu d'avril 1752: le 25 mai, les fleurs d'un de ces arbres, bien exposées au soleil, ont commencé à s'ouvrir: ce jour-là même, m'étant fait apporter des nids, je les y appliquai; ils étoient fermés de tout côté, à-peu-près ronds, excepté qu'il y avoit une cannelure sur le côté, par lequel chacun d'eux tenoit à une petite branche. Leur enveloppe extérieure étoit un peu dure, polie, comme vernifiée, & de couleur de marron; elle couvroit une tunique blanche, mince & molle, qui étoit la seule enveloppe intérieure. Dans chaque nid étoit un nombre prodigieux d'œufs, si petits, qu'il en faudroit une trentaine pour faire la grosseur d'une tête d'épingle. Ces œufs étoient d'un jaune foncé, & de la figure des œufs d'oiseaux. Après que les insectes en sont sortis, ils ont encore à se dépouiller d'une tunique blanche. Ils sont d'un jaune plus foncé que les œufs, aplatis, ovales dans leur contour, lequel est bordé de franges. Je n'ai pas pu distinguer, à la simple vue, si ces franges sont des piés.

C'est le 30 de mai que je me suis aperçu qu'ils commençoient à éclore. A peine sont-ils sortis de l'œuf, qu'ils courent sur les branches; ils vont se promener sur les feuilles, ou plutôt y chercher une ouverture pour entrer dans l'arbre. Ils se collent sur la surface de l'arbre, y font un enfoncement, s'y incorporent, en laissant au-dehors une couverture ou un manteau qui cache leur petit corps.

Le 6 juin, beaucoup de ces insectes n'étoient pas encore montés sur les arbres, dans un endroit peu exposé au soleil. Ayant retiré d'un arbre nouvellement planté & malade un seul nid qui y étoit, j'y ai vu, six jours après, de petits *la-tchong* encore en vie, qui n'étoient pas entrés. Deux

avoient pénétré dans deux feuilles des moins languissantes; d'autres avoient fait un peu de chemin par terre, pour chercher meilleure fortune sur d'autres arbres, aussi nouvellement plantés. Après que les insectes sont entrés dans l'arbre, je ne fais ce qu'ils y font; mais je crois qu'ils n'entrent point dans la moëlle ni dans le bois, & qu'ils s'en tiennent à l'écorce; en un mot, que ce sont des insectes intercutaires: on en trouvera la raison dans ce que je vais ajouter.

Le 7 juin, le *pe-la* ou la cire commença à se déclarer sur un *ka-lan-chu* bien exposé au soleil: c'étoient des filamens d'une laine très-fine, qui s'élevoient sur l'écorce tout autour des insectes. Ils étoient sortis sans que je m'en fusse aperçu: ils étoient divisés en différentes troupes, & se touchoient presque sur l'écorce, où ils paroissent immobiles. En ayant déplacé quelques-uns avec la pointe d'une aiguille, à peine se donnerent-ils quelque mouvement pour reprendre leur première situation. J'en vis cependant un courir sur l'écorce. Je dépouillai plusieurs arbres de leur écorce, pour chercher des traces de ces insectes, devenus longs d'environ une demi-ligne. Je n'en trouvai nulle part sur le bois, qui est dur, & d'un tissu serré; puis ayant divisé l'écorce en deux pellicules, j'y remarquai une empreinte des *la-tchong* dans les endroits où ils étoient attroupés. Cette empreinte étoit entre les deux pellicules, affectant plus l'extérieure que l'intérieure. Les traces des *la-tchong* avoient pu s'effacer ailleurs, plutôt sur l'écorce que sur le bois.

Peu-à-peu la cire s'éleve en duvet, qui s'épaissit de plus en plus pendant les chaleurs de l'été, & qui couvre de tous côtés les insectes, les défendant à la fois du chaud, de la pluie & des fourmis. Je m'attendois qu'après avoir fait sortir de la cire en un endroit, ils iroient en travailler ailleurs; mais ils n'en ont rien fait: ils n'ont garni de cire que quelques endroits au-dessus des branches inclinées.

Les Chinois disent, que si on laisse trop long-temps la cire sur l'arbre, les insectes ne feroient pas leurs nids. Ils la recueillent après les premières gelées blanches de septembre. On la détache avec les doigts sans

sans aucune difficulté; ensuite on la purifie de la maniere suivante. On met dans de l'eau bouillante un vase plein de riz, qui a lui-même bouilli cinq ou six minutes dans l'eau, & qui est à demi-sec, parce qu'on en a retiré presque toute l'eau qu'il a pu laisser échapper. Dans ce riz ainsi apprêté, on enfonce une calotte de porcelaine, l'ouverture en haut; & dans cette calotte, on en met une plus petite, l'ouverture en bas. La cire brute se place sur la surface convexe de la petite calotte, qu'on incline un peu pour donner issue à la cire, laquelle étant fondue par la chaleur, coule toute purifiée dans le fond de la calotte inférieure, laissant en-haut toute sa crasse.

Cette cire est très-blanche, luisante, & a de la transparence presque jusqu'à l'épaisseur d'un pouce. Elle est portée à la cour pour les usages de l'empereur & des plus grands mandarins. L'on en mêle une once avec une livre d'huile; ce mélange prend de la consistance, & forme une cire peu inférieure à la cire ordinaire. Enfin, la cire d'arbre est employée à guérir plusieurs maladies. Appliquée sur une plaie, elle fait renaître les chairs en peu de temps. Il y a des Chinois qui, lorsqu'ils ont à parler en public, comme pour défendre leur cause devant les mandarins, en mangent une once, pour prévenir ou guérir les défaillances & palpitations de cœur. *Lettres édifiantes & curieuses des Missionnaires de la Compagnie de Jesus.*

PELADE, f. f. (*Lainage.*) C'est le nom de la laine que les mégissiers & chamoiseurs font tomber, par le moyen de la chaux, de dessus les peaux de moutons & brebis, provenantes des abattis des bouchers: on l'appelle aussi *pellure, pelis, avalis.*

Les laines *pelades* sont si inférieures aux laines de toison, qu'il n'est pas permis aux ouvriers en bas au métier, d'en employer dans leurs ouvrages, ainsi qu'il est porté par l'article XI de leur règlement du 30 mars, 1760; leur usage plus ordinaire est pour faire les trames de certaines sortes d'étoffes, celles de toison étant plus propres à faire les chaînes.

PELAGE, roi de Léon, (*Histoire d'Espagne.*) L'Espagne entière étoit soumise

aux maures, & ces fiers conquérans ne croyoient pas qu'il y eût encore des chrétiens à combattre; cependant quelques Espagnols, tristes & déplorables restes de l'empire des Goths, ayant eu le bonheur d'échapper au glaive des Mahométans, s'étoient réfugiés avec le valeureux *Pelage*, parent du dernier roi Rodrigue, & issu, comme lui, de Recarede, dans les montagnes des Asturies, où l'aridité du sol, les sinuosités des vallées & les routes difficiles, souvent impraticables, des rochers, les mettoient à l'abri de la poursuite & de la fureur des vainqueurs. Le nombre de ces fugitifs, anciens possesseurs de l'Espagne, n'étoit que d'environ cinquante mille; & ce nombre étoit encore trop considérable, relativement au produit de leurs possessions actuelles, qui ne s'étendoient que sur quelques rochers incultes, ou dans quelques vallées presque toutes aussi arides que la cime de ces rochers. D'ailleurs, sans alliés, sans provisions, sans argent, sans ressources, ils étoient consternés, abattus, par la terreur que leur donnoit le souvenir de leurs concitoyens massacrés ou captifs. D'abord ils ne songerent qu'à pourvoir à leur sûreté & à la conservation de leur liberté; ils s'occupèrent ensuite de la maniere dont ils pourroient subsister & se perpétuer dans ce pays, qui ne pouvoit avoir pour eux d'autre agrément, que celui de leur servir d'asyle. La forme démocratique peut convenir à une société d'hommes heureux & établis dans de riches contrées; mais il faut nécessairement un chef à une troupe d'hommes vaincus, proscrits, fugitifs, accablés par les rigueurs du sort, & poursuivis par des triomphateurs cruels & implacables. Aussi les Goths, réfugiés dans les Asturies, eurent à peine garanti leur retraite, autant qu'ils l'avoient pu, de toute invasion, qu'ils s'occupèrent des moyens de rétablir du moins le simulacre de leur ancienne monarchie: ils avoient suivi dans ces montagnes Don *Pelage*, que sa naissance illustre, sa valeur plus illustre encore, ses rares qualités & ses éminentes vertus avoient rendu si recommandable sous le malheureux règne de Rodrigue son parent. Ce fut sur lui que les Goths jeterent les yeux; ils s'assemblerent, & l'élirent pour leur

souverain vers la fin de septembre 718, suivant les plus exacts historiens. Il ne manquoit au nouveau roi que des sujets qui pussent le seconder, & un royaume capable de lui offrir quelques ressources; mais dénué de tout, *Pelage* suppléa, par son activité, sa vigilance, ses talens, aux secours les plus indispensables qui lui manquoient; & malgré la contrainte de sa situation, il releva, même avec quelque éclat, l'ancienne constitution, & posa les fondemens d'un nouvel état, qui devoit devenir dans la suite l'une des plus vastes, des plus riches & des plus respectables monarchies de l'Europe. Alahor, lieutenant du calife en Espagne, méprisoit trop cette troupe de Goths, pour prévoir que dans le triste état où ils étoient réduits, ils penseroient à se donner un roi. Alahor étoit alors dans les Gaules, & sa surprise fut extrême, lorsqu'il reçut la nouvelle de cette élection; mais ne croyant point encore ces foibles restes des anciens Espagnols assez formidables, pour qu'il fût nécessaire de faire, pour les exterminer, des préparatifs bien considérables, il crut qu'il suffiroit d'ordonner à quelqu'un de ses principaux officiers, de punir l'audace de ces esclaves échappés à ses fers. Alchaman, chargé de la poursuite & du châtement des Goths, s'avança vers les montagnes des Asturies, plus en maître qui va punir, qu'en général qui marche à une expédition: il s'engagea inconsidérément dans les rochers, peuplés & défendus par les Chrétiens. *Pelage* profita, en capitaine habile, de l'imprudence d'Alchaman; il posta la plus grande partie de ses sujets (ils étoient tous soldats) sur la cime des rochers, avec ordre de s'y tenir tranquilles, jusqu'à ce qu'il fût attaqué lui-même dans le poste qu'il alloit prendre avec les siens au-bas de ces mêmes rochers, dans la caverne de Sainte Marie de Cavadonga. Le général Maure, précédé de l'Evêque Oppas, scélérat qui, traître à sa patrie & à la religion, avoit vendu Don Rodrigue son maître, ses concitoyens & l'Espagne entière aux Infidèles; le général Maure & Oppas cherchèrent soigneusement, de sinuosité en sinuosité, la retraite des Goths: ils marcherent d'abord avec beaucoup de précautions; mais ne voyant ni soldats ennemis, ni habitans dans

ces déserts, ils hâtèrent leur marche, & arrivèrent enfin près du lieu où ils apprirent qu'étoit *Pelage* avec une petite troupe. Alchaman, pour épargner le sang de ses soldats, envoya l'Evêque Oppas à *Pelage*, pour lui conseiller de se rendre, de livrer tous les fugitifs, & de s'en remettre à la discrétion & à la récompense que lui donneroient Alahor. Indigné des propositions du scélérat Oppas, *Pelage* rejeta ses offres avec mépris, lui ordonna de sortir de sa présence, & d'aller rapporter à ses maîtres, que lui & ses sujets combattoient pour la liberté & la religion jusqu'au dernier moment de leur existence. Alchaman, qui ne s'étoit point attendu à cette généreuse réponse, furieux de la résistance qu'on osoit lui opposer, marcha contre *Pelage*, & commença l'attaque avec la plus violente impétuosité; mais resserrés entre les rochers, les Maures s'embarassoient plus les uns les autres, qu'ils n'incommodoient les Goths: ceux-ci, mieux exercés à combattre sur un pareil terrain, soutinrent le choc avec fermeté; & agresseurs à leur tour, mirent les Mahométans en désordre. *Pelage*, sans leur donner le temps de se reconnoître, s'élança, à la tête des siens, du fond de sa caverne sur les Maures, qui, effrayés par la vigueur de cette nouvelle attaque, plièrent & commencèrent à se disperser. Alors ceux d'entre les Goths qui, placés sur la cime des rochers, n'avoient pas encore pris part au combat, firent rouler sur les Infidèles des masses énormes de pierre, sous lesquelles ils restèrent ensevelis. Dès ce moment, la déroute des ennemis fut générale, complète, & l'on assure qu'en très-peu de temps, les Maures perdirent dans cette action cent vingt-quatre mille hommes. Alchaman fut du nombre des morts, & l'Evêque Oppas, fait prisonnier, périt dans les supplices. Quelques Historiens contemporains, aimant mieux rapporter au ciel & au dérangement des loix de la nature, qu'à la valeur de leurs concitoyens, cette mémorable victoire, ont prétendu que par un miracle, très-étonnant en effet, les traits lancés par les Maures retournèrent sur eux-mêmes, & les tuoient. Ce prodige seroit assurément fort extraordinaire; mais il n'y eut de prodigieux dans cette bataille, que la

valeur & l'héroïsme de Pélage & de son armée ; car du reste, le champ de bataille étoit très-défavorable aux Infideles, qui ne pouvoient ni y combattre, ni presque se mouvoir : ce qu'il y eut de prodigieux encore, fut la conduite de Pélage, qui, rempli d'une noble confiance, inspira son audace à ces mêmes Goths, qui vaincus tant de fois par les Mahométans, triomphèrent pourtant, sous les ordres de leur souverain intrépide, avec tant d'éclat, d'une armée puissante, victorieuse & formidable. Le peu de Mahométans que la fuite avoit dérobés à la colere des vainqueurs, gagnèrent précipitamment les rives de la Deva, où ils commencerent à se croire en sûreté, lorsque, par un accident fortuit, & plus miraculeux pour les historiens du huitieme siecle, que les causes de la défaite des Maures, une partie de la montagne qui dominoit cette rive de la Deva, se détachant tout-à-coup, écrasa & ensevelit tous ceux d'entre les Maures envoyés par Alahor à cette malheureuse expédition, & qui n'étoient pas morts, soit dans le feu du combat, soit dans la retraite des fuyards. La victoire de Pélage répandit la consternation parmi les Infideles qui, redoutant à leur tour les armes des Chrétiens, s'éloignèrent des rochers des Asturies, qui leur étoient devenus si funestes. Manuza, renfermé dans Gijon avec une nombreuse garnison Mahométane, effrayé du voisinage des vainqueurs, se hâta de sortir de la place où il commandoit ; & suivi de tous ses soldats, il tâchoit de gagner un lieu plus sûr, lorsque Pélage, averti de sa retraite, marcha à lui, le rencontra, fondit, à la tête des siens sur sa troupe, la tailla en pieces, & par ce succès acheva de nettoyer les Asturies des Maures, qui dès-lors n'osèrent plus en approcher, du moins pendant la vie de ce redoutable guerrier. Leur crainte & leur éloignement ayant rendu le calme aux Goths, Pélage consacra ce temps de tranquillité à l'exécution des projets vraiment utiles qu'il avoit formés : il fit construire plusieurs villes, en rétablit quelques-unes ruinées par les Mahométans, fonda & répara plusieurs églises ; mais ne voulut, ni entourer aucune ville de murailles, ni permettre la construction d'au-

cune forteresse, afin d'entretenir la valeur naturelle de ses sujets, qu'il croyoit ne pouvoir que s'amollir & se relâcher par la sécurité que leur procureroient des remparts & des forts. Ce n'est cependant point au génie seul de Pélage qu'il faut attribuer le bonheur de son regne & la tranquillité que ses sujets goûterent. Les Asturies jouirent de la paix, parce que les Mahométans n'avoient que des dangers à courir dans ce pays rude & presque inaccessible à de nombreuses armées ; parce que la conquête de ce pays ne leur offroit, en dédommagement des soins, des dépenses & du sang qu'elle leur coûteroit, que quelques arides rochers, quelques hameaux, quelques villages où ils ne pouvoient espérer de faire aucun butin. D'ailleurs, la conquête des Gaules tentoit plus l'avidité de cette nation. Outre ces causes, les soulèvemens presque perpétuels & les guerres civiles qui divisoient entre eux les Mahométans, contribuoient autant ; & plus encore que la valeur de Pélage, à maintenir & prolonger la paix dans les Asturies. Aimé de ses sujets, qu'il rendoit aussi heureux qu'ils pouvoient l'être dans leur situation, Pélage songea aussi, même par attachement pour son peuple, à affermir l'autorité royale, & à rendre la couronne héréditaire dans sa famille, seul moyen de prévenir le désordre & les troubles qui trop souvent agitent les royaumes électifs. Il avoit deux enfans de la reine Gaudiose son épouse, Favila & Ormisinde ; il s'associa, du consentement de la noblesse, le prince Favila, & il donna en mariage la princesse Ormisinde à Don Alphonse, que bien des historiens ont regardé comme le fils de Pierre, duc de Cantabrie, de la maison royale de Recarede : mais Alphonse avoit des titres encore plus respectables ; il avoit rendu à l'état les services les plus signalés, soit par sa valeur dans les combats, soit par ses lumieres dans le conseil ; & ces services lui méritèrent, bien plus que le hazard de sa naissance, l'honneur de devenir l'époux d'Ormisinde. Pélage continua encore de gouverner avec autant de sagesse que de succès ; & accablé d'années, il mourut le 18 septembre 737, après un regne illustre & glorieux de dix-neuf années. Ses sujets le regretterent, & le regne du foible

FAVILA leur fit bientôt sentir encore plus amèrement, combien étoit irréparable la perte que la nation avoit faite, de ce restaurateur célèbre de la monarchie des Goths. Voyez FAVILA. (L. C.)

PELAGIË, (*Géogr. anc.*) îles de la mer Méditerranée, entre la Sicile & l'Afrique. Ptolomée, *lib. IV, cap. iij*, les met au nombre de trois; savoir, *Cossira, Glauconis insula, & Melite.* (D. J.)

PÉLAGIE, (*Géogr. anc.*) *Pelagia*, île consacrée à Saturne. Avenius, *ora Marit. vers. 164*, fait entendre qu'elle étoit voisine des colonnes d'Hercule.

PELAGIANISME, hérésie des Pélagiens. Voyez l'article suivant.

PÉLAGIENS, (*Théolog.*) anciens hérétiques, ainsi nommés de Pélage leur chef, & fort connus dans l'église par les écrits de S. Augustin.

Pélage, auteur de cette secte, étoit Anglois. On prétend que son nom Anglois étoit *Morgan*, qui signifie *mer*, que l'on a rendu en Grec & en Latin par celui de Pélage. Il étoit moine, mais on ne fait pas certainement s'il avoit embrassé ce genre de vie en Angleterre ou en Italie. Les Anglois prétendent qu'il avoit été moine du Monastère de Banchor, sans décider si c'étoit de celui qui est situé dans le pays de Galles, ou d'un autre de même nom qui étoit en Irlande. On ajoute qu'il passa en Orient, où il commença à semer ses erreurs sur la fin du quatrième siècle; d'autres disent qu'il vint à Rome, & qu'il y dogmatisa au commencement du cinquième.

On peut rapporter à trois principaux points les erreurs de Pélage & de ses disciples. Elles rouloient, 1°. sur le péché originel; 2°. sur les forces du libre-arbitre; 3°. sur la nature, l'existence & la nécessité de la grâce.

Quant au premier article, Pélage enseignoit, 1°. que nos premiers parens, Adam & Eve, avoient été créés mortels; que leur prévarication n'avoit nui qu'à eux-mêmes, & nullement à leur postérité. 2°. Que les enfans qui naissent sont dans le même état où étoient Adam & Eve avant leur péché. 3°. Que ces enfans, quand même ils ne seroient pas baptisés, auroient la vie éternelle, mais non pas le royaume des

cieux; car ils mettoient entre ces deux choses une distinction, qu'eux seuls apparemment se piquoient d'entendre.

Quant au libre-arbitre, ils prétendoient, 1°. qu'il étoit aussi entier, aussi parfait, & aussi puissant dans l'homme, qu'il l'avoit été dans Adam avant sa chute. 2°. Que par les propres forces du libre-arbitre, l'homme pouvoit parvenir à la plus haute perfection, vivre sans passions déréglées, & même sans péché. 3°. Julien, un des sectateurs de Pélage, ajoutoit, que par les seules forces du libre-arbitre, les Infidèles pouvoient avoir de véritables vertus qui les rendissent parfaitement bons & justes, non-seulement dans l'ordre moral & naturel, mais encore dans l'ordre surnaturel.

Quant à la grâce, Pélage soutint d'abord, que les forces naturelles du libre-arbitre suffisoient pour remplir tous les commandemens de Dieu, vaincre les tentations; en un mot, opérer toutes sortes de bonnes œuvres dans l'ordre du salut. Mais attaqué de toutes parts, & poussé vivement par les Catholiques, il admit d'abord des grâces extérieures, comme la loi, la prédication de l'évangile, les exemples de Jésus-Christ. Il alla ensuite jusqu'à reconnoître une grâce intérieure d'entendement pour les vérités révélées, non qu'il la jugeât absolument nécessaire, mais simplement utile pour en faciliter la connoissance. Enfin, il admit une grâce intérieure de volonté, mais réduite presque à rien, par ses subtilités & par celles de ses disciples; car il soutenoit que cette grâce n'étoit nécessaire que pour achever les bonnes œuvres, & non pour les commencer; qu'elle n'étoit pas absolument nécessaire pour opérer le bien, mais pour en faciliter l'opération; & enfin, que cette grâce n'étoit point gratuite, puisque Dieu ne la conféroit aux hommes qu'en considération de leurs mérites, & à titre de justice. Or, selon eux, ces mérites étoient purement humains, produits par les seules forces de la nature. *S. August. lib. de Gert. Pelag. de grat. & lib. arbit. de grat. Christ. & contr. Julian. Tournély, Trait. de la Grace, tom. I, disput. 1, art. 3.*

On voit que ce système tend à anéantir la nécessité de la grâce. Pélage eut pour principaux disciples Célestius & Julien,

Evêques d'Eclane en Sicile. Condamné en Afrique & en Orient par divers Conciles, il trompa le pape Zozime par une feinte profession de foi ; mais ce pontife mieux instruit par les évêques d'Afrique, condamna Pélage & Célestius dans un concile tenu à Rome en 418 : leurs erreurs furent prosrites de toutes parts, tant par la puissance ecclésiastique, que par l'autorité séculière. On tint sur cette matiere vingt-quatre Conciles, en dix-neuf ans ; & les empereurs Honorius, Constance & Valentinien, ayant appuyé par leurs loix les décisions de l'église, le pélagianisme parut écrasé ; mais il reparut en partie dans la suite, sous le nom de *sémi-pélagianisme*. Voyez SÉMI-PÉLAGIANISME & SÉMI-PÉLAGIENS.

Ce fut en combattant ces hérétiques, que S. Augustin composa les divers ouvrages qui lui ont mérité le titre de *Docteur de la grace*. C'est aussi contre eux que saint Prosper a fait son Poëme intitulé, *contre les ingrats* ; S. Jérôme, S. Fulgence & plusieurs autres peres ont aussi réfuté les Pélagiens.

PÉLAGONIE, (*Géog. anc.*) *Pelagonia*, contrée de la Macédoine, dont la capitale portoit le même nom, selon Tite-Live, *lib. XLV, c. xxix* : il est vraisemblable que cette ville fut ruinée du temps de la Macédoine, car depuis Tite-Live aucun écrivain n'en fait mention. Les habitans de la *Pélagonie* étoient appellés *Pélagones* & *Pæones*, parce que leur pays étoit quelquefois compris dans la Pæonie. Cellarius place la *Pélagonie* au midi du mont Hémus, entre la Mygdonie & la Pæonie. (*D. J.*)

PELAGUS. (*Lexic. Géogr.*) nom dont les Grecs ufoient pour désigner la mer, & que les latins reçurent dans leur langue ; quoiqu'il semble, dans sa propre signification, vouloir dire la *haute mer*, Ptolomée néanmoins donne ce nom à toutes les mers particulieres. Voyez MER.

Pelagus est, dans Pausanias, *lib. VIII, c. xj*, une forêt d'Arcadie, qui faisoit la borne entre les Martinéens & les Tégéens.

PELAINS, s. f. pl. (*Comm. de la Chine.*) Ce sont des satins de la Chine, mais qui passent par les mains des Indiens, de qui les commis de la compagnie les reçoivent

& les achètent ; leur longueur est de huit aunes, sur sept seiziemes de largeur.

PELAMYDE ou THON D'ARISTOTE, s. f. (*Hist. nat. Ichtiolog.*) *limaria limosa*, poisson de mer, qui est fort ressemblant au maquereau par la forme du corps, par le nombre & par la position des nageoires, & qui n'en differe que par la couleur & par les taches qui sont sur le dos. Voyez MAQUEREAU.

La *pelamyde* a le ventre blanc, & le dos est de couleur livide & quelquefois blanc : il y a sur les côtés du corps, des traits noirs, fort près les uns des autres, qui s'étendent depuis le dos presque jusqu'au ventre. On confond souvent ce poisson avec la bise, qui lui ressemble à tous égards par la forme & par la couleur ; il en differe en ce qu'il a le corps, en entier, lisse & sans écailles ; au lieu que dans la bise, la partie qui se trouve au-dessous de la nageoire des ouies est couverte d'écailles : les traits noirs des côtés du corps sont moins près les uns des autres dans la bise, que dans la *pelamyde*. Voyez BISE. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, part. I, liv. VIII, ch. x*. Voyez POISSON.

PELARD, BOIS, (*Comm. de bois.*) Sorte de bois à brûler, dont on a ôté l'écorce pour faire du tan.

PELARDEAUX, (*Marine.*) voyez PALARDEAUX.

PELARGE, s. f. (*Myth.*) fille de Potnéus, qui ayant rétabli à Thebes le culte des dieux Cabires, mérita qu'après sa mort on lui décernât les honneurs divins, par ordre même de l'oracle de Delphes.

PELASGICUM ARGOS, (*Géogr. anc.*) c'est un des noms qui furent donnés à la Thessalie. Elle en a souvent changé, comme Pline, *lib. IV, c. vij*, nous l'apprend. Celui-là lui appartient lorsqu'elle fut habitée par les Pélasges, peuples de l'Argie.

PELASGES, (*Géogr. anc.*) *Pelasgi*, ancien peuple de la Grece : il habita d'abord l'Argie, & tiroit son nom du roi Pélasgus, fils de Jupiter & de Niobé. On peut lire dans les *Mémoires de littérature* les savantes recherches de M. l'Abbé Geinotz, *tom. XIV*, & *tom. XVI, in-4°* sur l'origine des *Pélasges*, & leurs différentes migrations ; c'est assez pour nous de les par-

courir d'un œil rapide, d'après Denys d'Halicarnasse, *liv. I.*

Les *Pélasges*, dit-il, après la sixième génération, laissèrent le Péloponèse, & se transporterent dans l'Hémonie, appelée depuis la *Thessalie*. Les chefs de cette colonie furent Achæus, Phthius & Pélasgus, fils de Neptune & de Larissé. Après avoir chassé les habitans du pays, ils s'y établirent & la partagerent entr'eux, donnant à chaque portion le nom d'un de leurs commandans. C'est delà que sont venus les noms de *Phthiotide*, d'*Achaïde* & de *Pélasgiotide*.

Après la cinquième génération dans cette seconde demeure, les Curetes, les Lélèges, & divers autres habitans les chassèrent: une partie se sauva dans l'île de Crète, & une autre partie dans les îles Cyclades: quelques-uns se retirèrent sur le mont Olympe, & dans les pays voisins; d'autres dans la Bœotie, dans la Phocide & dans l'Eubée; il y en eut qui passèrent en Asie, & qui s'emparèrent d'une partie de la côte de l'Helléspont & des îles voisines, entr'autres de celle de Lesbos: mais la plus grande partie alla dans le pays des Dodoniens leurs alliés, & y demeurèrent, jusqu'à ce que, devenant à charge au pays par leur grand nombre, ils furent conseillés par l'oracle de passer en Italie, appelée alors *Saurmie*. Pour cet effet, ils équipèrent une flotte, sur laquelle ils traversèrent la mer Ionienne; & étant venu débarquer à l'embouchure du Pô, ils y laissèrent ceux d'entr'eux qui n'étoient pas en état de supporter la fatigue de l'expédition qu'ils méditoient.

Ceux-ci, avec le temps, bâtirent une ville, qu'ils nommèrent *Spinæ*, du nom de l'embouchure du Pô, sur le bord de laquelle ils avoient pris terre. Ils s'y firent respecter de leurs voisins, & eurent pendant long-temps l'empire de la mer: mais dans la suite, ces mêmes voisins les ayant chassés de leur ville, qui fut enfin subjuguée par les Romains, cette partie des *Pélasges* qui s'étoient établis à l'embouchure du Pô, cessa d'être connue dans l'Italie.

A l'égard de ceux qui avoient pénétré dans les terres, ils passèrent les mon-

tagnes, arrivèrent dans l'Umbrie, voisine du pays des Aborigènes, & s'y rendirent maîtres de quelques bourgades. Ils n'y demeurèrent néanmoins pas long-temps. L'impuissance où ils se virent de résister aux habitans du pays, les obligea de passer chez les Aborigènes, avec qui ils firent alliance. Ces derniers les reçurent d'autant plus volontiers chez eux, qu'ils avoient besoin de ce secours pour résister aux Sicules qui les inquiétoient souvent.

Cette alliance causa un grand changement en Italie. Les *Pélasges* & les Aborigènes se trouverent assez forts pour s'emparer d'une partie de l'Umbrie & de la ville de Crotoné, dont ils firent une place d'armes; ils vinrent même à bout de chasser les Sicules, qu'ils obligèrent de passer dans l'île voisine, appelée *Sicanie*, & à laquelle ils donnerent leur nom.

Ces premiers progrès des *Pélasges* furent suivis d'autres encore plus grands. Ils conquièrent plusieurs villes; ils en bâtirent de nouvelles, & devinrent fort puissans dans le pays. Mais cette fortune ne fut pas de longue durée: affligés de diverses calamités, & fatigués par les guerres continuelles qu'ils avoient sur les bras, un grand nombre d'entr'eux repassa en Grèce, & se dispersa en divers endroits: il n'en resta que très-peu en Italie, où ils se maintinrent avec l'aide des Aborigènes. Une grande partie des villes que ces peuples avoient possédées, furent envahies par les Tyrrhéniens, qui commencèrent à s'établir alors dans l'Italie. (*Le Chev. de JAUCOURT.*)

PELASGIE, (*Géogr. anc.*) *Pélasgia*; nom qui fut donné pendant long-temps au Péloponèse. La Toscane & diverses autres contrées que les *Pélasges* habiterent, furent aussi appelées *Pélasgie*.

PELASGIOTIDE, (*Géogr. anc.*) *Pélagistis* ou *Pélasgis*, contrée de la Thessalie, dont elle faisoit la quatrième partie, selon Strabon, *lib. IX, p. 430*. Son nom venoit des *Pélasges* qui l'avoient habitée. Elle s'étendoit anciennement jusqu'à la mer; mais dans la suite, la partie maritime de cette contrée fut comprise sous la Magnésie. Les peuples s'appelloient *Pélasgiotæ*.

PELATES, s. f. pl. (*Aniq. grecques.*) *πελαται*, domestiques particuliers chez les

Athéniens. C'étoient des citoyens libres, qui, par pauvreté, se trouvoient forcés de servir à gages; ils n'avoient aucun suffrage dans les affaires publiques, faute d'avoir un bien suffisant pour les rendre propres à donner leurs voix: mais ils ne restoit serviteurs qu'autant qu'ils le jugeoient à propos, & que leur besoin le requéroit; car ils étoient libres de changer de maîtres; & s'ils venoient à acquérir quelque bien, ils pouvoient se relever entièrement de leur état de servitude. Potter, *Archæol. græc. tom. I, p. 57.*

PELDRZIMOW, PILGRAM, (*Géogr.*) ville de Bohême, dans le cercle de Bechin, jadis appartenante aux archevêques de Prague, mais aujourd'hui soumise immédiatement à la couronne, à titre de ville royale, & possédant elle-même un certain nombre de villages. (*D. G.*)

PELEADES, (*Myth.*) C'étoient des filles qui demeuroient chez les Dodonéens. Elles étoient douées du don de prophétie, au rapport de Pausanias, qui cite d'elles ces paroles: " Jupiter a été, est & fera. O grand Jupiter! c'est par ton secours que la terre nous donne ses fruits; nous la disons notre mère à juste titre. " (+)

PELECIN, f. m. *pelecinus*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée; le pistil s'éleve du calice, & devient dans la suite une filique aplatie, composée de deux pièces, qui n'a que deux capsules, & qui renferme des semences applaties, & semblables ordinairement à un petit rein. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

PELÉ, (*Géogr. anc.*) nom de deux villes de Thessalie, dont l'une obéissoit à Euripyle, & l'autre à Achille. *Pelé* est encore une île sur la côte d'Ionie, proche de la ville de Clazomene, selon Pline, *lib. XXXII, c. ij.*

PELECOÏDE, f. m. en *Géométrie*, se dit d'une figure en forme de hache.

Telle est la figure *BCDA*, *Pl. de Géom. figure 45*, contenue sous les deux quarts de cercle renversés *AB*, *AD*, & le demi-cercle *BCD*.

L'aire du *pelécoïde* est égale au quarré *AC*, & celui-ci au rectangle *EB*, ce qui se voit à l'œil; car le *pelécoïde* est égal au quarré *AC*, parce qu'il lui manque les

deux segmens inférieurs *AB*, *AD*, lesquels segmens sont égaux aux deux segmens *BC*, *CD*, que le *pelécoïde* a de plus que le quarré dans sa partie supérieure; & le rectangle *BFED* contient quatre triangles rectangles, comme *BAF*, dont chacun est le quart du quarré *BCDA*.

On peut trouver encore d'autres espaces circulaires quarrables. Voy. LUNULE. (O)

PELEGRINO, (*Géogr. mod.*) montagne fort haute de la Sicile, dans le val de Mazzara, sur la côte septentrionale, près la ville de Palerme. Son ancien nom est *Erata* ou *Eretæ*, comme écrivent Polybe & Diodore de Sicile.

PELENDONES, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Espagne. Pline, *lib. III, c. ij*, les comprend sous les Celtiberes, & ajoute, *lib. IV, c. xx*, que le fleuve Durus avoit sa source chez eux. Ptolomée, *lib. II, c. vj*, leur donne trois villes; savoir, *Vifontium*, *Angustobriga* & *Savia*.

Une ancienne inscription rapportée par Gruter, *p. 222, n. 5*, fait mention de ces peuples, & écrit *Pellendones*, au lieu que Pline & Ptolomée disent *Pelendones*.

GENIO LOCI.
PELENDONES.
AREACON.

(*D. J.*)

PELER, v. act. (*Gram.*) c'est ôter la peau: on *pele* un fruit; une étoffe se *pele*; on *pele* un arbre, une terre.

PELERIN, f. m. (*Hist. mod.*) personne qui voyage ou qui parcourt les pays étrangers, pour visiter les saints lieux, & pour faire ses dévotions aux reliques des Saints. Voyez RELIQUE, JUBILÉ, &c.

Ce mot est formé du Flamand *pelegrin*, ou de l'Italien *pelegrino*, qui signifie la même chose, & tous ces mots viennent originiairement du latin *peregrinus*, étranger ou voyageur.

On avoit autrefois un goût excessif pour les pèlerinages, sur-tout vers le temps des croisades. Voyez CROISADES & CROISÉ.

Plusieurs des principaux ordres de Chevalerie étoient établis en faveur des *pèlerins* qui alloient à la Terre-Sainte, pour se mettre à couvert des violences & des

insultes des Sarrafins & des Arabes, &c. Tels étoient l'ordre des chevaliers du Temple ou des Templiers, des Hospitaliers, des chevaliers de Malte, &c. V. ORDRE, TEMPLIER, MALTE, &c.

PÉLERIN se dit aussi d'un faucon, & c'en est une espèce.

PELERINAGE, (*Hist. mod.*) voyage de dévotion mal entendue : les idées des hommes ont bien changé sur le mérite des *pèlerinages*. Nos rois & nos princes n'entreprennent plus des voyages d'outre-mer, après avoir chargé la figure de la croix sur leurs épaules, & reçu de quelque prélat l'escarcelle & le bâton de pèlerin. On est revenu de cet empressement d'aller visiter des lieux lointains, pour y obtenir du ciel des secours qu'on peut bien mieux trouver chez soi, par de bonnes œuvres & une dévotion éclairée. En un mot, les courses de cette espèce ne sont plus faites que pour des coureurs de profession, des gueux, qui, par superstition, par oisiveté, ou par libertinage, vont se rendre à Notre-Dame de Lorette, ou à S. Jacques de Compostelle en Galice, en demandant l'aumône sur la route. (*D. J.*)

PELERINAGE DE LA MECQUE, (*Religion Mahom.*) Tout le monde sait que les Mahométans en général se croient obligés par leur Loi, de faire une fois en leur vie le *pèlerinage de la Mecque* ; ce n'est même qu'une ancienne dévotion qui se pratiquoit avant Mahomet. Il est certain que ce lieu (le Kabaa de la Mecque) a été visité comme un temple consacré par tous les peuples de cette presqu'île Arabique, de temps immémorial, c'est-à-dire, avant Mahammed, de même qu'après lui. Ils y venoient de toutes les parties de l'Arabie, pour y faire leurs dévotions. Le Kabaa étoit plein d'idoles du soleil, de la lune & des autres planètes. Les pierres même de l'édifice étoient des objets d'idolâtrie ; chaque tribu des Arabes en avoit tiré une, qu'ils portoient par-tout où ils s'étoient, & qu'ils élevoient en quelque lieu, se tournant vers elle en faisant leurs prières, ou la mettant à l'endroit éminent d'un tabernacle qu'ils dressoient d'après la figure du Kabaa.

Il y a beaucoup d'apparence que Maham-

med voyant le zèle universel qu'on avoit pour ce temple, prit le parti de consacrer le lieu, en changeant les rites du *pèlerinage*, de même que le but & l'objet : il ne se contenta pas de confirmer la tradition reçue, que le Kabaa étoit l'oratoire d'Abraham, fondé par la direction de Dieu ; il confirma de plus le *pèlerinage*, & la procession autour de la chapelle ; & il enchérit même sur tout ce qu'on en croyoit déjà, en disant que Dieu n'exauce les prières de personne en aucun endroit de l'univers, que quand elles sont faites le visage tourné vers cet oratoire.

Les Mahométans sont néanmoins aujourd'hui partagés sur sa nécessité absolue : les Turcs, les petits Tartares & autres, prétendent que le précepte oblige tous ceux qui peuvent se soutenir avec un bâton, & qui ont seulement vaillant une écuelle de bois pendue à la ceinture ; on va même chez les Chafay (une des quatre grandes sectes du Musulmanisme), jusqu'à enseigner, que chacun est obligé de faire le *pèlerinage*, n'eût-il pas un sou vaillant. Les Persans, au contraire, soutiennent qu'il ne faut pas prendre le précepte à la lettre, mais avec modification ; & que les Immans, qui sont les premiers successeurs de Mahammed, ont déclaré, que l'obligation du *pèlerinage* n'est que pour ceux qui sont en parfaite santé, qui ont assez de bien pour payer leurs dettes, pour assurer la dot de leurs femmes, pour donner à leurs familles la subsistance d'une année, pour laisser de quoi se mettre en métier ou en négoce au retour, & pour employer en même temps cinq cents écus en deniers pour les frais du voyage : qu'enfin, si l'on n'a pas ces moyens-là, on n'est point obligé au *pèlerinage* ; que de plus, si on les a, & qu'on n'ait pas la santé requise, il faut faire le *pèlerinage* par procuration. *Il est avec le ciel des accommodemens...* (*D. J.*)

PELERINE, adj. (*Divin.*) nom que les Astrologues donnent à une planète, lorsqu'elle se trouve dans un signe où elle n'a point une de ses dignités essentielles, &c. Voyez DIGNITÉ. (*G*)

PÉLERINE, terme de marchandes de modes ; c'est un petit ajustement ancien, qui étoit fait de chenille, de gasé, de taffetas,

ou de satin , de toute couleur. Les femmes s'en servoient pour couvrir leur cou & leur poitrine , & il ne débordoit point tout autour sur leurs habillemens ; cela s'attachoit par-devant avec de petits rubans de soie.

PELETHRONIUM, (*Géogr. anc.*)
1°. Montagne de la Thessalie , au voisinage du mont Pélion. Lucain Pharsal , *lib. IV* , v. 386 , parle des cavernes de cette montagne dans ces vers :

*Illic semiferos Ixionidas centauros
Fæta Phæletroniis nubes effudit in
antris.*

2°. *Pelethronium* est aussi une ville de Thessalie , sur la montagne de même nom.

PELIAS, (*Géogr. anc.*) île sur la côte de Sicile , aux environs du promontoire Drepanum. Il est vraisemblable que c'est celle qu'on nomme présentement *Colombarra* , vis-à-vis de Trapani , & près de là côte. (*D. J.*)

PÉLICAN, sub. m. **ONOCROTALE** , **GRAND GOSIER** , **GOËTTREUSE** , **LIVANE** , *onocrotalus* , *sive pelicanus* , *Ald. Pl. X* , *fig. 4* , oiseau aquatique de la grandeur du cygne. M. Perrault , de l'académie des sciences , a donné la description de deux *pelicans* morts à la ménagerie de Versailles. Ces deux oiseaux différoient par la couleur ; l'un étoit en entier d'un blanc mêlé d'un peu de rouge , ou couleur de chair , à l'exception des petites plumes du bord supérieur de l'aile , & des premières grandes plumes extérieures , qui avoient du noir & du gris brun. L'autre *pelican* étoit d'une couleur de chair plus foncée , & les plumes du bord supérieur de l'aile n'avoient point de noir. Les plumes du cou étoient très-courtes & semblables à du duvet ; celles du derrière de la tête avoient un peu plus de longueur que celles du cou. La piece supérieure du bec étoit plate , & presque de la même largeur dans toute sa longueur , & terminée par une sorte d'ongle crochu , creux par-dessous & d'un rouge très-vif ; les côtés du bec , au lieu d'être dentelés comme ceux du cygne , étoient tranchans ; le dessous du bec avoit une couleur grise pâle ; le milieu étoit brun & les bords

Tome XXV.

avoient un peu de rouge mêlé de jaune. Il y avoit sous la piece inférieure du bec une poche composée de deux peaux , l'une intérieure & l'autre extérieure ; celle-ci n'étoit autre chose que la peau du cou , qui s'étendoit le long de la piece inférieure du bec ; cette peau , en se dilatant , formoit un grand sac , & elle avoit beaucoup de petites rides qui ressembloient à du duvet. Ces deux *pelicans* n'avoient à chaque pié que quatre doigts , tous unis ensemble par une membrane. La longueur de ces oiseaux étoit de cinq piés , depuis la pointe du bec jusqu'au bout des ongles , & ils avoient onze piés d'envergeure : la longueur du bec étoit d'un pié deux pouces. Le *pelican* passe pour avoir les plus grandes ailes , & pour voler plus haut que tous les autres oiseaux : il se nourrit de poissons ; il en remplit sa poche , ensuite il se retire sur quelque montagne. *Mémoire pour servir à l'Histoire naturelle des animaux* , par M. Perrault , *tome III* , *troisième partie*. Voy. **OISEAU**.

PÉLICAN , instrument de chirurgie dont on se sert pour arracher les dents. La forme ordinaire de cet instrument est très-défectueuse ; notre objet n'étant point de faire l'énumération des inconvéniens qui s'y trouvent , nous allons nous borner à la description exacte de la forme qui paroît la plus avantageuse. On peut diviser cet instrument en quatre parties , qui sont le corps , le manche & ce qui en dépend , le pivot & la branche. *Voyez la figure 9* , *Pl. XXV*.

Le corps est d'acier ; c'est une canule à jour d'un pouce dix lignes de longueur , & qui a plus de cinq lignes de diamètre. Les côtés de cette canule , ou espece de niche , sont deux lames d'acier , planes en dedans , légèrement arrondies en dehors , & qui ont une ligne d'épaisseur.

De l'extrémité antérieure de cette canule s'élève une tige , qui a un pouce de long & trois lignes de diamètre. La tige est fendue par son extrémité ; ce qui laisse deux avances , une supérieure & l'autre inférieure , lesquelles sont percées par un trou , pour contenir une demi-roue ronde.

La face antérieure de cette demi-roue n'est point circulaire , comme on a coutu-

V

me de la fabriquer aux *pélicans* ordinaires ; la convexité de la roue regarde la canule , & la face antérieure est une cavité femi-lunaire superficielle : elle doit représenter un arc , dont la corde livrée d'une corne à l'autre , auroit neuf lignes de longueur. L'épaisseur de cette demi-roue est de deux lignes deux tiers : il y a un trou dans le milieu de l'épaisseur de la roue ; de sorte que cette dernière s'ajustant entre les avances de la tige , elle y est arrêtée par un clou à rivure perdue ; ce qui donne un petit mouvement de charnière à cette pièce ajoutée.

L'extrémité postérieure de la canule est une espèce de mitte qui porte sur le manche , & qui est percée dans son milieu pour laisser passer la soie d'une vis.

Le manche est composé de deux pièces , dont la première est une double vis , c'est-à-dire , qui a deux pas ou deux filets ; sa matière est d'acier , & sa longueur est d'un pouce sept lignes sur deux lignes , de diamètre ; elle a une soie qui a environ seize lignes de longueur , & qui est cylindrique l'espace de deux lignes , afin de tourner facilement dans le trou que nous avons fait observer dans la mitte de la canule : le reste de la soie est carré , pour tenir avec plus de fermeté dans le manche.

Il est essentiel d'observer ici , que la vis occupe le dedans de la canule , & qu'elle y tient par une mécanique toute singulière ; car la mitte de la vis étant arrêtée par la surface antérieure de la mitte de la canule , elle y est tellement engagée , qu'elle n'en peut sortir ; & son extrémité antérieure , taillée comme un pivot , roule dans une petite cavité gravée à l'extrémité antérieure de la canule.

La seconde pièce du manche est d'ivoire ; sa figure est celle d'une petite poire , & sa longueur est d'un pouce , sur dix lignes de diamètre dans l'endroit le plus large. Il est percé dans le milieu de sa longueur , pour laisser passer la soie carrée de la vis , qui est rivée à sa partie postérieure sur une rosette d'argent assez solide.

Le vrai pivot qui se rencontre dans la machine est mobile ; & c'est lui qui avance ou retire la branche , par un mécanisme industrieux. Sa base est une espèce de pié-

destal exactement carré , & dont chaque surface a trois lignes de largeur , & autant de hauteur.

Ce piédestal est comme soudé sur un rouleau , aussi d'acier , avec lequel il fait corps , & qui sert comme de borne au pivot , en glissant sur la surface inférieure de la canule. Il est encore percé en écrou , pour donner passage à la vis dont nous avons parlé : de sorte qu'en tournant le manche de gauche à droite , ce piédestal s'approche du manche ; au contraire , quand on tourne le manche de droite à gauche , il s'en éloigne , & s'approche de la partie antérieure de la canule ; ce qui donne de grands avantages à la machine.

Il s'éleve de la partie supérieure du piédestal une tige de la hauteur de sept lignes , & de deux lignes & demie de diamètre : elle est exactement cylindrique l'espace de près de trois lignes ; & c'est cette partie qui est le pivot autour duquel la branche tourne : le reste de la tige est une vis simple , c'est-à-dire , qu'elle n'a qu'un filet.

La branche est un crochet d'acier , dont le corps a environ trois pouces de longueur : elle est plate du côté qu'elle doit toucher la canule , arrondie de l'autre , & percée par un trou , afin de loger la tige cylindrique ou le pivot autour duquel elle tourne. Cette branche est tenue ferme dans cet endroit , par le moyen d'un écrou en forme de rosette , qui s'engage dans les pas de la vis simple que j'ai décrite à la tige. Cette branche est ordinairement droite , & la force du levier en est plus grande ; il est néanmoins à propos d'avoir des branches coudées pour l'extraction des dernières dents , & même d'en avoir deux différemment contournées , pour s'en servir aux deux côtés de la mâchoire. L'extrémité antérieure de ces branches est un crochet d'environ cinq lignes , terminé par deux petites dents garnies en dedans d'inégalités transversales pour mieux s'appliquer contre la dent qu'on veut arracher : il faut que ce crochet soit bien trempé.

Cet instrument est un des meilleurs dont on puisse se servir pour l'extraction des dents. On le prend avec la main droite , si la dent qu'on veut arracher est à droite , & de la main gauche , si la dent est à gau-

che. On tourne le manche pour avancer la branche plus ou moins, suivant que la dent est plus ou moins dans le fond de la bouche. On fait asseoir le malade par terre ou sur un couffin, & dans un endroit où le jour éclaire bien. Le chirurgien derrière le malade, lui fait appuyer la partie postérieure de la tête sur ses cuisses, qui sont un peu approchées l'une de l'autre : puis le malade ayant la bouche ouverte, le chirurgien porte le crochet de l'instrument contre la dent qu'il veut arracher, du côté qui regarde la langue, observant d'avancer les dents du crochet entre la gencive & la dent, autant qu'il est possible; ce qui se fait facilement. Lorsque la couronne est usée par la carie, où qu'elle a été cassée par les tentatives qu'on a faites pour arracher la dent, on doit avoir la précaution de séparer la gencive du collet de la dent; ce qui s'appelle *déchauffer*. Voyez DÉCHAUSSOIR.

Le crochet ainsi posé, le chirurgien doit tenir le *pélican* de manière qu'il embrasse son manche & presque toute la canule avec les quatre doigts; le pan doit être appuyé sur la branche, en s'allongeant presque sur la tête du crochet. On approche alors la cavité semi-lunaire de la demi-roue, sur les deux dents voisines de celle qu'on veut arracher: on peut garnir la roue avec le coin d'un mouchoir où d'une serviette fine.

L'instrument en place, comme on vient de le dire, il ne s'agit plus que de donner le tour de main pour arracher la dent. Ce tour de main consiste à tirer l'instrument en dehors, en soulageant autant qu'on peut la demi-roue qui appuie sur les dents saines, & fort près de la gencive. On observe que les dents du crochet portent seulement sur la dent qu'on arrache, & on culbute la dent, en faisant que l'instrument décrive une ligne oblique avec la dent, en élevant un peu le poignet, si c'est à la mâchoire inférieure, & en l'abaissant, si c'est à la mâchoire supérieure. Si l'on tiroit horizontalement, on n'arracheroit pas la dent d'un seul coup sans éclater beaucoup la mâchoire; dans ce cas, quand on s'est aperçu que la dent s'est un peu penchée en dehors, il ne faut pas faire d'efforts avec

le *pélican*: on peut achever de tirer la dent avec les doigts, on avec un davier.

On pince ensuite la gencive avec deux doigts, pour resserrer l'alvéole, & on fait gargariser la bouche avec de l'eau tiède & un peu de vinaigre. (Y)

PÉLICAN, (*Chimie.*) vaisseau de verre, qui servoit autrefois, en chimie, pour les digestions & pour les circulations des liqueurs: on les y faisoit entrer par un bec ou cou étroit, qu'on bouchoit ensuite hermétiquement; la figure du vaisseau étoit diversifiée, tantôt ronde, tantôt longue. On emploie maintenant en sa place les vaisseaux de rencontre, qui sont deux matras, dont le cou de l'un entre dans celui de l'autre. (D. J.)

PÉLICAN, (*Artillerie*) On a donné ce nom à une pièce d'artillerie, qui est un quart de coulevrine, portant six livres de boulet.

PÉLICAN, s. m. (*terme de blason*), oiseau qui paroît de profil sur son aîle, les ailes étendues comme s'il prenoit l'essor, se becquetant la poitrine pour nourrir ses petits, au nombre de trois.

Les gouttes de sang qui semblent sortir de sa poitrine, quand elles sont d'un autre émail que l'oiseau, sont nommées sa *piété*.

Le *pélican* est le symbole de la tendresse des peres & meres pour leurs enfans, & de l'amour du prince pour ses peuples.

Vivefay de la Salle, à Ponteau-de-Mer, en Normandie; d'azur au *pélican* d'or. (G. D. L. T.)

PÉLIGNES, LES (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie, Strabon, *lib. V.*, dit que le Sagrus les séparoit des Maruccini. Ils eurent la gloire d'avoir Ovide pour compatriote, comme il le dit lui-même, *amor. Eleg. XV, lib. iij.*

*Mantua Virgilio gaudet, Verona Catullo,
Pelignæ dicar gloria gentis ego.*

C'étoit un peuple du pays Latin, voisin des Marses, dans la quatrième région d'Italie, & dont la capitale étoit Sulmo, patrie d'Ovide, aujourd'hui Sul-Emona.

Les *Pélignes*, autrefois compris sous le nom de *Samnites*, habitoient donc dans la contrée de l'Italie, qui fait au-

jourd'hui partie de l'Abrusse méridionale, au royaume de Naples, du côté de la ville de Salmona; entre la Pescara & le Sangre.

PÉLING, *f. m.* (*Comm. de la Chine.*) étoffe de soie qui se fabrique à la Chine. Il y en a de blanche; de couleur, d'unie, d'ouvrée, de simple, de demi-double & de triple. Entre un grand nombre d'étoffes qui se font à la Chine, la plupart de celles que les Hollandois apportent en Europe, sont des *pélings*, parce qu'ils y trouvent un plus grand profit. Les *pélings* entrent aussi dans les assortimens pour le négoce du Japon.

PÉLION, (*Géogr. anc.*) 1°. *Pelios* ou *Pelios*, montagne de la Thessalie, dans la partie orientale de la Magnésie. Elle s'étendoit le long de la péninsule qui formoit le golfe Pélasgique. Dicéarque, qui eut la commission de mesurer les montagnes de la Grece, estime que le *Pélion* est la plus haute de toutes. Il lui donne dix stades de hauteur; Plin dit 1250 pas, ce qui est la même chose, c'est-à-dire, un tiers de mille d'Allemagne.

Les Poètes ont feint que le mont *Pé- lion* fut mis sur le mont Ossa par les Géans, lorsqu'ils voulurent escaler le ciel; c'est ce que décrit Virgile dans ces vers des géographiques, *lib. I, v. 281.*

*Ter sunt conati imponere Pelio Ossam,
Scilicet, atque Ossæ frondosum invol-
vere Olymum.*

Et Horace, *lib. III, Od. IV.*

*Fratresque tendentes opaco
Pelion imposuisse Olympo.*

On disoit que les Géans, aussi-bien que les Centaures, avoient leur demeure dans cette montagne. Son nom moderne est *Petras*, selon Tzetzes, *Chiliad. 6, n. 5.*

2°. *Pelion*, *Pelium* ou *Pellium*, est une ville des Dassarètes, dont Tite-Live, *lib. xxx, c. xl*, dit qu'elle étoit avantageusement située pour faire des courses dans la Macédoine. (*D. J.*)

PELISSE, *f. f.* (*terme de Fourreur.*) On appelle *pelisses* des robes de chambre

fouillées, faites à-peu-près comme les vestes de dessus que portent les Turcs. On nomme *pelissons* des especes de jupons de fourrures, dont les femmes se servent pour les garantir du froid.

PELISSE, (*terme de marchandes de modes*;) c'est un grand mantelet, qui est fait comme les mantelets ordinaires qui sert aux mêmes usages; mais qui est beaucoup plus long, & qui descend aux femmes jusqu'à la moitié du corps. Les deux devants sont coupés & entaillés en long, pour passer les bras. Cet ajustement est fait des mêmes étoffes que les mantelets ordinaires; ils sont aussi garnis de dentelle ou d'hermine, & ont un cabochon.

Il y a aussi des demi-*pelisses* qui ne sont pas tout-à-fait si longues, mais qui sont faites de même.

PELKIS, (*Géogr. mod.*) M. le comte de Marigli écrit ainsi, & M. de Lisle *Belckis*; bourg de la Hongrie, & près du Danube, au dessous de Salankemen, & au dessus de Belgrade. Ce bourg est connu par la victoire que le prince Eugene de Savoie y remporta sur les Turcs, en 1697. (*D. J.*)

PELLA, (*Géogr. anc.*) 1°. ville de delà le Jourdain. Plin *lib. V, c. xvij*, la met dans la Décapole, & la loue pour ses belles eaux. Elle étoit du royaume d'Agrippa, entre Jabès & Gerasa. Elle devint dans la suite des temps une des Épiscopales de la seconde Palestine.

2°. *Pella*, ville de la Thessalie, selon Etienne le géographe, qui en met une autre dans l'Achaïe, & une troisième dans l'Ethiopie.

3°. *Pella*. La plus fameuse des villes de ce nom, est celle de la Macédoine, qui devint capitale de ce royaume, après que celle d'Edesse eut cessé de l'être. *Pella* étoit située à 120 stades de la mer, aux confins de l'Emathie: Tite-Live, *l. XLIV, c. ult.* en décrit fort exactement la situation. Elle est, dit-il, sur une élévation entourée de marais, & défendue par une forteresse; en sorte que, pour l'assiéger, on ne trouvoit d'accès d'aucun côté. On ne pouvoit y entrer ni en sortir, que par un seul pont, qu'il étoit aisé de garder avec très-peu de monde. La riviere qui couloit

entre la ville & la forteresse, se nommoit *Lydias*.

Le même Historien, *lib. LI, c. xliij*, nomme *Pella*, *vetus Regia Macedonum*, parce qu'elle avoit toujours été la demeure des rois de Macédoine depuis Philippe, fils d'Amyntas, jusqu'à Persée. Pline, *lib. IV, cap. x*, lui donne le titre de *Colonia Romaine*; & en effet, nous avons une médaille d'Auguste où elle porte ce même titre. On y lit cette inscription: *Col. Jul. Aug. Pelle*. c'est-à-dire, *colonia Julia Augusta Pella*. Dans la suite, elle déchu beaucoup de sa première splendeur, puisque Lucien rapporte, que de son temps ses habitans étoient pauvres, & en petit nombre. Présentement on nomme ce lieu *Palatisia*, comme qui diroit les *petits palais*.

Mais elle sera toujours célèbre dans l'histoire, par la naissance de Philippe, vainqueur de la Grèce, & d'Alexandre son fils, vainqueur de l'Asie: *Illi Pellæo qui domuit Porum*. A beaucoup d'esprit, & de grandes qualités, Philippe joignoit des foibles, des vices honteux, & de grands défauts. Jaloux du mérite de ses Généraux, il affectoit de les mortifier, quand ils se signaloient par de belles actions. Arcadion avoit conçu contre lui tant de haine que pour ne le point voir, il s'étoit exilé volontairement. Un jour Philippe l'ayant rencontré à Delphes: « Jusqu'à quand, lui dit-il, avez-vous résolu de courir le monde? » Arcadion lui répondit par une parodie d'un vers d'Homère: « Jusqu'à ce que j'ai trouvé un lieu où l'on ne connoisse point » Philippe. » Le vers d'Homère est,

Εἰτοχὲ τῆς ἀφικηαὶ οἱ ἐκ ἰσάσι θάλασσαν.

» Jusqu'à ce que vous soyez arrivé chez des peuples qui ne connoissent point la mer. Cette saillie naïve & plaisante, à laquelle le prince ne s'attendoit point, le fit rire: il invita Arcadion à souper, & depuis ils furent toujours amis.

Un jour une femme s'avisa de lui demander justice, lorsqu'il sortoit d'un repas; il la jugea, & la condamna. Elle répondit de sens-froid: J'en appelle. Comment, dit Philippe, de votre roi? & à qui? A Philippe à jeun, repliqua-t-elle. La manière dont il reçut cette réponse seroit honneur au roi

le plus sobre. Il examina l'affaire de nouveau, reconnut l'injustice de son jugement, & se condamna à le réparer.

Il faut mettre entre ses foibles sa sensibilité pour l'adulation; il ne fut jamais s'en garantir: il récompensa d'un royaume les flatteries de Thraïdée. Théopompe avoit écrit l'histoire de ce Prince, dont il ne nous reste que quelques fragmens. On fait qu'après un regne de vingt-quatre ans, il fut assassiné par Pausanias, au milieu de deux Alexandres, l'un son gendre, & l'autre son fils.

Celui-ci découvrit, dès sa première jeunesse, tout ce qu'il seroit un jour. Parvenu au trône de ses ancêtres à l'âge de dix-huit à vingt ans, il détrompa les gens qui ne le connoissoient pas, & Démosthène même, qui le traitoit d'enfant. Cet enfant lui répondit: « J'ai atteint l'adolescence dans » mon passage par la Thessalie, d'où je » me propose en peu de jours d'arriver » homme fait devant les murailles d'Athènes. » Ce fut bien autre chose dans la suite, quand, au milieu de ses conquêtes rapides, il construisit Alexandrie & Scanderon, rétablit Samarkande, bâtit des villes jusques dans les Indes, établit des colonies au-delà de l'Oxus, envoya dans la Grèce les observations de Babylone, & changea le commerce de l'Asie, de l'Europe & de l'Afrique, dont Alexandrie devint le magasin général. (*Le Chevalier DE JAU-COURT.*)

PELLACONTA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mésopotamie: selon Pline, *lib. VI, cap. xxvj*, ce fleuve se jetoit dans l'Euphrate, presque cinq cents stades au dessus de Séleucie.

PELLACOPAS, (*Géog. anc.*) c'étoit un des lits de l'Euphrate, ou un canal creusé de mains d'homme, & qui n'avoit point de source. Arrien, *de exped. Alex. lib. VII, n°. 22*, en donne une ample description.

PELLÆUS, *Pagus*, (*Géog. anc.*) Alexandre, selon Pline, *lib. VI, cap. xxvij*, donna ce nom au canton ou étoit située la ville d'Alexandrie, qu'il bâtit à l'embouchure du Tigre, & qui fut depuis nommé *Charax*. (*D. J.*)

PELLAGE, *s. m.* (*Jurisprud.*) est un

droit singulier, appartenant aux seigneurs qui ont des terres & ports le long de la Seine, dans les bailliages de Mante & de Meulan; il consiste à percevoir quelques deniers sur chaque muid de vin chargé ou déchargé en leurs ports. Voyez le Glossaire du droit François, au mot *pellage*, & ci-devant le mot PALLAGE. (A)

PELLANE (Géog. anc.) *Pellana*, ville de la Laconie. Pausanias, *lib. III, cap. xxj*, dit qu'il y avoit deux choses remarquables dans cette ville; savoir, le temple d'Esculape, & la fontaine Pellana. On rapporte, ajoute-t-il, qu'une fille étant allée pour y puiser de l'eau, & y étant tombée, on trouva son voile dans une autre fontaine appellée Lancea.

PELLE, f. f. (*Instr. d'ouvriers*), c'est un instrument de bois, propre à divers artisans & ouvriers. Celle qui sert aux boulangers & pâtisseries, pour enfourner leur pain & pâtisseries, a le manche plat & très-long, afin de pouvoir atteindre au fond du four. Sa palette, qu'on nomme aussi *pellâtre*, est large ou étroite, suivant les piéces de four, ou les pains qu'on y veut placer; mais toujours très-mince & très-plate, afin qu'ils puissent couler sur l'âtre avec plus de facilité. Les *pelles* les plus étroites des pâtisseries & des Boulangers, se nomment des *pellierons*.

La *pelle* des maçons, paveurs, jardiniers & autres tels artisans & manouvriers, a le manche rond & la palette un peu creusée en dedans, & est convexe en dehors pour la facilité du service.

La *pelle* des Gagne-deniers mesureurs de charbon, que delà on nomme *Garçons* de la *pelle*, a la palette très-large & presque quarrée; le manche, qui est rond & assez court, n'y est pas attaché tout droit comme aux autres *pelles*, mais forme avec elle une espece d'angle irrégulier; le manche par le bout & la palette tout-autour sont ferrés. Savary. (D. J.)

PELLE, (*Ustensile de ménage*;) cet ustensile de ménage fait partie de ce qu'on appelle le *feu* d'une cheminée; elle est de fer, en forme de palette quarrée, plus ou moins large, suivant l'usage, avec un long manche, aussi de fer, pour la tenir.

Quand les feux qui servent dans les che-

minées des plus beaux appartemens ont des ornemens d'argent ou de cuivre doré, la *pelle* a aussi le sien de l'un ou de l'autre métal, qu'y mettent les Orfevres, s'ils sont d'argent; & les Fondeurs & Doreurs sur métal, s'ils sont de cuivre.

Les *pelles* de fer communes se font par des Serruriers de province, & se vendent à Paris par les clincaillers. Les *pelles* polies & d'un ouvrage achevé, se fabriquent par les maîtres de la ville. (D. J.)

PELLE, (*Ustensile de Boulanger*), dont ils se servent pour mettre le pain au four; il y en a de longues & de rondes, pour les pains longs & les ronds.

PELLE à tirer la braïse, en terme de Boulanger, est un instrument de tôle, large & haut de bords, excepté du côté destiné à recevoir la braïse, qui n'en a point. Elle est ainsi nommée de l'usage qu'on en fait pour retirer la braïse du four.

PELLENÆUS-MONS, (*Géogr. anc.*) nom d'une montagne de l'île de Chios, & d'une autre montagne de la Carie.

PELLENÉ, f. f. (*Mythol.*) nom que les habitans de *Pellene* en Achaïe donnerent à Diane, qu'ils honoroient particulièrement. Plutarque dit que, lorsque l'on portoit la statue de Diane *Pelléné* en procession, son visage devenoit si terrible, que personne n'osoit la regarder; & que le prêtre qui la servoit ayant porté la statue dans l'Ionie, tous ceux qui la virent devinrent insensés. Mais Plutarque avoit trop d'esprit pour donner quelque créance à ce conte ridicule. (D. J.)

PELLENE ou *Pelline*, (*Géogr. anc.*) ville du Péloponèse, située dans l'Achaïe. Elle étoit célèbre par la fabrique de certaines robes (*χλαιων lænarum*) si chaudes, que Pindare les appelle un *doux remède* contre les vents froids, *ψυχρῶν ἐπιαισθῶν φάρμακον ἀνῆρ*. Les laines de cette ville étoient si estimées, dit Pollus, qu'on en faisoit des robes que l'on propoisoit pour prix dans divers jeux publics. Cette ville étoit à soixante stades du golfe de Corinthe. Un disciple d'Aristote, nommé Dicéarque, natif de Messene, Mathématicien, Historien & philosophe, en avoit décrit le gouvernement, conjointement avec celui d'Athènes & de Corinthe. (D. J.)

PELLÉNÉ, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Spartiates, appelée aujourd'hui *Macropoulo*. C'étoit proche cette ville que l'on avoit construit l'aqueduc de Sparte, sur une hauteur, près du fleuve Eurotas, & dont on voit encore des restes. L'eau couloit à fleur de terre dans des canaux, jusqu'au vallon, distant de Sparte d'environ une lieue, où se trouve un torrent au-dessus duquell'aqueduc s'éleve en arcades de pierres de taille, plus hautes & plus larges que celles des deux aqueducs d'Athenes. Les arcades joignent ensemble deux éminences, d'où les eaux entroient autrefois dans une galerie souterraine, pour se rendre ensuite près de la ville, dans un réservoir qui est aujourd'hui à découvert; ce réservoir forme une vaste piece quarrée, pavée de petits cailloux, qui étoient joints avec un ciment aussi dur que le caillou même. Du réservoir l'eau passoit dans la ville, & entroit dans un autre aqueduc composé de cent petites arcades voisines: celui-là prenoit ses eaux à deux lieues & demie, dans deux canaux de trois piés de large, sur un pié de profondeur, qui se remplissoient par des saignées qu'on avoit faites au *knasseus* & au *tisofa*. *Mém. des Inscript. tom. XV. (D. J.)*

PELLERON, f. m. (*Instrument de Boulanger*,) pelle longue & étroite, dont les pâtissiers & boulangers se servent; ceux-ci pour enfourner leurs petits pains, & les autres pour mettre au four leurs petits pâtés, tartelettes, darioles & autres légères pieces de pâtisserie.

PELLETÉRIE, f. f. (*Commerce de peaux*.) Le mot *pelleterie* signifie toutes sortes de peaux garnies de poil, destinées à faire des fourrures, telles que sont les peaux de martres, d'hermines, de castors, de loutres, de tigres, de petits-gris, de fouines, d'ours & ourçons, de loups, de putois, de chiens, de chats, de renards, de lievres, de lapins, d'agneaux & autres semblables.

Les plus belles & les plus précieuses *pelleteries* viennent des pays froids, particulièrement de la Laponie, de Moscovie, de Suede, de Danemarck & de Canada: celles des pays chauds leur sont inférieures; aussi les appelle-t-on ordinairement *pelleteries communes*.

On nomme *pelleteries ornées* ou non apprêtées, celles qui n'ont encore reçu aucune façon ni apprêt, & qui sont telles qu'elles ont été levées de dessus le corps des animaux.

Ce qu'on appelle *sauvagine*, c'est autre chose que de la *pelleterie* crue ou non apprêtée, provenant de la dépouille de plusieurs animaux sauvages qui peuvent se trouver en France.

La *pelleterie* apprêtée ou ouvrée, est celle qui a passé par la main de l'ouvrier, qui l'a façonnée & mise en état d'être employée en fourrure.

Les plus grosses *pelleteries* se préparent & s'apprêtent par les mégilliers, & les plus fines par les marchands pelletiers; mais ce sont les derniers qui les mettent en œuvre. *Savary. (D. J.)*

PELLETIER, f. m. (*Art mécanique*.) Marchand qui achete, vend, prépare & apprête toutes sortes de peaux garnies de leur poil, & qui les emploie aux différens ouvrages de fourrures.

Les *Pelletiers* de Paris sont appellés dans leurs statuts, maîtres marchands *Pelletiers*, *Haubaniens*, *Fourreurs*, *Pelletiers*, parce qu'ils font commerce de *pelleteries*; *Haubaniens*, à cause d'un droit qu'ils payoient anciennement au roi, pour avoir la faculté de lortir leurs marchandises dans les foires, halles & marchés de Paris, ce droit s'appelloit *hauban*. Enfin, *Fourreurs*, parce que ce sont eux qui fourrent ou garnissent de peaux en poil les justaucorps, robes, manteaux, &c. & qu'ils font des aumucs, manchons & autres sortes de fourrures.

Le corps de *Pelletiers* est régi par six maîtres-gardes, trois anciens & trois nouveaux: le premier des anciens est appellé le *Grand-Garde*; il est regardé comme le chef de la communauté, & c'est lui qui préside dans les assemblées. Le dernier des nouveaux est chargé du détail des affaires; il fait la recette & la dépense, & rend ses comptes par-devant les maîtres & gardes, au bureau de la *pelleterie*.

Tous les ans, le samedi de l'octave du S. Sacrement, on élit, à la pluralité des voix, deux maîtres & gardes, un ancien & un nouveau, à la place du premier des anciens, & du plus ancien des nouveaux qui sortent de charge.

Les statuts du corps de la pelleterie ont été donnés par Henri III, en 1585; confirmés & augmentés en 1618 par Louis XIII, & depuis par Louis XIV, en 1648.

Suivant ces statuts, personne ne peut être admis dans le corps, s'il n'a fait quatre ans d'apprentissage, servi les maîtres en qualité de compagnon pendant quatre autres années, & fait chef-d'œuvre.

Il n'est pas permis aux maîtres d'avoir plus d'un apprenti à la fois; & il ne doit être ni marié ni étranger.

Il est défendu aux *Pelletiers*, 1°. de prendre aucuns compagnons à leur service, s'ils n'ont un certificat en bonne forme des derniers maîtres qu'ils ont servis.

2°. De mêler de la marchandise vieille avec de la nouvelle.

3°. De fourrer des manchons pour les Merciers.

4°. De travailler & fourrer pour les Fripiers.

5°. De faire le courtage de la marchandise de pelleterie & de fourrure.

6°. Enfin, de s'associer avec des marchands forains, ou autres qui ne sont pas de leur corps.

PELLICULE, f. m. (*Gramm.*) c'est une tunique mince & déliée, ou le fragment d'une membrane ou peau. *Voyez* MEMBRANE.

Ce mot est un diminutif de *pellis*, peau. L'épiderme ou cuticule est une cuticule qui couvre le derme ou la peau. *Voyez* CUTICULE.

Les soupapes des veines & des artères, sont des *pellicules* insensibles, qui s'ouvrent & se ferment pour la circulation du sang. *Voyez* SOUPAPE.

Quand on fait évaporer une dissolution chimique à une chaleur douce, jusqu'à ce qu'il se forme en dessus une peau ou une tunique mince, on l'appelle *évaporation à pellicule*, dans laquelle on ne laisse précisément de liqueur qu'autant qu'il en faut pour tenir les sels en fusion. *Voyez* ÉVAPORATION.

PELLICULE, (*Conchyl.*) en Latin *cortex*. Ce mot, en *Conchyliologie*, est souvent pris pour l'épiderme; c'est le drap marin, la sur-peau d'une coquille, laquelle s'use dans le roulis de la mer, quand le poisson est

mort. On l'ôte aussi des coquilles, en les polissant, pour jouir de toute leur beauté.

PELLISSIER, f. m. (*Peausserie*;) c'est celui qui fait & qui vend des *pelisses* ou des pelissons. On le dit aussi de ceux qui préparent les peaux.

PELODES, (*Géogr. anc.*) mot grec, qui signifie *vaseux*. On l'a donné à quelques golfes, à cause que leur fond étoit plein de vase. Ainsi *Pelodes*, dans Ptolomée, l. III, c. iij, est le nom d'un golfe sur la côte de la Sufiane; c'est aussi dans Strabon, l. VII, p. 324, le nom d'un port de l'Épire. (*D. J.*)

PELOIR, (*terme de Mégiffier*;) c'est un petit bâton dont ces ouvriers se servent pour faire tomber la laine de dessus les peaux de mouton. Ces peaux ayant passé à la chaux, la laine n'y tient presque plus; & pour la faire tomber entièrement, on les étale sur le chevalet, & on frotte un peu rudement le côté de la laine avec un petit bâton rond, de la longueur d'environ un pié & d'un pouce de diamètre; cette opération fait tomber la laine sur le champ.

PÉLOPIDES, LES, f. m. (*Hist. greque*;) c'est le nom que les Grecs donnerent à la malheureuse famille de Pélops: *Sava Pelopis domus*, dit Horace. On fait les tragiques scènes que cette famille a fournies sans cesse au théâtre; la guerre de Thebes, les noms de Tantale, de Thieste, d'Atrée, d'Agamemnon, d'Égiste, de Clitemnestre & d'Oreste, retracent à l'esprit les plus sanglantes catastrophes. (*D. J.*)

PÉLOPIES, f. f. p. (*Antiq. greques.*) *πελοπεια*, fête que célébroient les Eléens en l'honneur de Pélops, pour lequel ils avoient plus de vénération que pour aucun autre héros. Vous trouverez toutes les cérémonies de cette fête décrites dans Potter. Pausanias nous apprend, qu'Hercule fut le premier qui sacrifia à Pélops un bélier noir, comme on faisoit aux divinités infernales. Dans la suite, les magistrats d'Élide suivirent le même exemple, en ouvrant leurs *pélopies* par un semblable sacrifice. Potter, *Archæol. græc. l. II, c. xx, tom. I, p. 429.*

PELOPIS, (*Géogr. anc.*) Pausanias. l. II, c. xxxiv, dit qu'on donnoit ce nom à de petites îles de Péloponèse, vis-à-vis de Melhana,

Melhana, & que ces îles étoient au nombre de sept.

PÉLOPONESE, *Peloponnesus*, (*Géog. anc.*) aujourd'hui la *Morée*; c'est une grande presqu'île qui faisoit la partie méridionale de la Grèce, & qui étoit jointe à la septentrionale par l'isthme de Corinthe. Quoique le *Péloponese* ne fût qu'une péninsule, Denis le Periégète, vers 403, ne laisse pas de lui donner le nom d'île, parce qu'elle ne tient à la terre ferme que par une isthme large seulement de quelques stades. Plin. l. IV, c. iv. Strabon, l. II, p. 83, & Pomponius Mela, l. II, c. iij, disent que le contour du *Péloponese* a la figure d'une feuille de platane.

Ce pays n'eut pas toujours le même nom: il fut appelé *Appia*, sous le regne d'Appius; *Pelafgia*, sous celui de Pelafgus; *Argos*, sous celui d'Argus; & enfin *Péloponese*, sous Pélops.

Le *Péloponese* a été divisé par les anciens suivant le nombre de ses peuples & de ses villes, ce qui a beaucoup varié, les peuples ayant changé, & les villes n'ayant pas toujours été les mêmes. Ptolomée, l. III, c. xvj, y comprend même la Corinthie & la Sicyonie; mais Pomponius Mela, l. II, c. iij, partage cette péninsule seulement en six contrées principales, qui sont l'Argolide, la Laconie, la Messénie, l'Élide, l'Achaïe propre & l'Arcadie.

L'Argolide ou l'Argie étoit bornée du côté de l'orient par le golfe Argolique; vers l'occident, par l'Arcadie; au midi, par la Laconie; & au septentrion, par le golfe Saronique. Argos étoit la principale ville de cette province.

La Laconie étoit bornée au midi par le golfe Messéniaque & le golfe Laconique; à l'orient, par le golfe Argolique; au septentrion, par l'Argie; à l'occident, par l'Arcadie & la Messénie. Sparte en étoit la citadelle & la capitale.

La Messénie étoit située dans la partie méridionale, entre la Laconie à l'orient, & l'Élide à l'occident. Elle avoit l'Arcadie au septentrion, & s'étendoit vers le midi, entre le golfe Messéniaque & le golfe Cyparissien. Messene en étoit la ville principale.

L'Élide avoit pour confins, au nord,

Tome XXV.

l'Achaïe propre, au levant l'Arcadie, au midi la Messénie, & au couchant la mer Ionienne. La capitale se nommoit *Élide*.

L'Achaïe propre avoit pour bornes le golfe de Corinthe du côté du septentrion, la mer Ionienne à l'occident, l'Élide & l'Arcadie au midi, & la Sicyonie vers l'orient. Patras en étoit la capitale.

L'Arcadie étoit en pleine terre, éloignée du bord de la mer, & avoit au levant l'Argie & la Laconie, au couchant l'Élide, au septentrion l'Achaïe propre, au midi la Messénie. Elle avoit pour capitale *Mégalopolis*.

La Corinthie, qui s'étendoit dans la partie septentrionale du *Péloponese*, confinoit au couchant avec la Sicyonie, au midi & à l'orient avec l'Argie, & étoit séparée de la grande Achaïe par le golfe & l'isthme de Corinthe, & par le golfe Saronique.

La Sicyonie, la plus resserrée de ces provinces, tiroit son nom de sa ville capitale, appelée *Sicyone*, & avoit pour limites à l'orient la Corinthie, au couchant l'Achaïe propre, au septentrion le golfe de Corinthe, & l'Arcadie du côté du midi.

Le *Péloponese* est aujourd'hui connu sous le nom de *Morée*: on la divise présentement en quatre parties; savoir, le duché de Clarence, qui comprend l'Achaïe, la Sicyonie & la Corinthie; le Belvedere, autrefois l'Élide & la Messénie; la Sacanie, autrefois le pays d'Argos; & la Tzaconie, qui comprend l'Arcadie & la Laconie des anciens: cette dernière partie est aussi nommée le *bras de Maina*. Ses principales villes sont Coron, Clarence, Argos, Belvedere, autrefois *Élis*; Maina, *Leucitrum*; Leontari, *Mégalopolis*; Coranto ou Corto, *Corinthus*; Mistra, *Sparta*; Patras, *Napoli* de Romanie, &c.

Mahomet II, empereur des Turcs, conquit le *Péloponese* dans le quinzième siècle, sur les princes Démétrius & Thomas, freres de l'empereur Constantin Dracoses, & souverain de ce pays. Les Turcs en sont toujours les maîtres, mais tout est misérable sous leur domination.

On donna, dans l'histoire de l'ancienne Grèce, le nom de guerre du *Péloponese* à celle que les peuples de cette presqu'île

X

entreprirent contre les Athéniens. Cette guerre célèbre dura depuis la deuxième année de la 87^e. olympiade, 431 ans avant J. C. jusqu'à la 94^e. olympiade, qui est l'an 404 avant Jésus-Christ, que la ville d'Athènes fut prise. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

PELORDE, voyez PALOURDE.

PELORIES, s. f. pl. (*Antiq. grec.*) fête célèbre chez les Thessaliens, assez semblable aux saturnales de Rome. Un certain Pélorus étant venu premier avertir Pélasgus, que par le moyen d'une ouverture dans la vallée de Tempé, les eaux qui inondoient le pays s'étoient écoulées, ce prince en conçut tant de plaisir, qu'il régala magnifiquement Pélorus, & voulut même le servir à table; & à cette occasion, il institua une fête, où l'on faisoit des banquets publics en faveur des étrangers, & des esclaves mêmes, qui étoient servis par leurs maîtres. Potter, *Archæol. græc. l. II, c. xx, tom. I, p. 425.* (*D. J.*)

PELORUS, (*Géogr. anc.*) *Pelorum*, *Peloris* & *Pelorias*; promontoire qui forme la partie la plus orientale de la Sicile du côté du nord, & qui défend en quelque manière le passage du phare de Messine. Agathamere fixe à onze stades le trajet de ce promontoire en Italie. Les Grecs & les Latins lui ont donné le même nom de *Pélore*. Denis le Periégète, v. 472, dit que le promontoire *Peloris* regarde l'Aufonie; & Polybe, l. I, c. xliij, qui écrit *Pelorias*, dit que c'est le promontoire septentrional. Ovide, Silius, Italicus, & divers autres auteurs, parlent de ce promontoire. Le premier dit, *Métamorph. l. VIII, v. 726*:

. *At arcton*
Æquoris experitem spectat boreanque
Pelorus.

Et Silius Italicus, l. XIV, v 79:

Celsus arenoso tollit se mole Pelorus.

Servius fait une remarque sur ces vers de Virgile, *Æneid. l. III, v. 410-411.*

Ast ubi digressum sicula te admovent ora
Ventus; & augusti rarefcent claustra
Pelori.

Il dit que, selon Saluste, le promontoire *Pelorus* fut ainsi nommé, d'un Pilote qu'Annibal tua, croyant qu'il le trahissoit. J'ai pourtant lu, ajoute-t-il, que ce promontoire avoit le nom de *Pelorus* avant cette époque. Quoi qu'il en soit, on assure qu'Annibal répara son honneur, en faisant élever au bord de la mer une statue, qu'il nomma *Pélore*, du nom de ce malheureux Pilote. On l'appelle aujourd'hui *Cabo della torre di Faro*, à cause de la tour du phare de Messine, située à l'extrémité de ce promontoire, sur une longue pointe assez basse. (*D. J.*)

PELOTAGE, LAINE, (*Lainage*,) la laine *pelotage* de Vigogne; c'est la troisième sorte des laines de Vigogne. On l'appelle *pelotage*, parce qu'elle vient d'Espagne en pelotes.

PELOTE DE MER, (*Hist. nat. de la mer*;) par nos auteurs, *pila marina*; en Anglois, *the sea-ball*; nom d'une substance très-commune, qu'on trouve sur la rivage de la mer: cette substance est ordinairement en forme de balle oblongue, arrondie ou sphérique, grosse comme le poing, quelquefois plus, quelquefois moins; lanugineuse, de couleur obscure, composée d'une multitude de petites fibres irrégulièrement amoncelées & pelotonées.

Les naturalistes ne sont point d'accord sur l'origine de ces sortes de *pelotes*; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles sont composées de substances fibreuses de plantes. Enfin, Klein a presque démontré qu'elles sont formées des fibres & des feuilles de l'algue marine dont on fait le verre, *alga marina vitriariorum*; ces fibres chevelues étant tombées dans la mer, y sont battues ensemble, rassemblées & amoncelées par les vagues en *pelotes* oblongues, ovales & arrondies. Voyez Kleinus, de *tubulis marinis.* (*D. J.*)

PELOTE, s. f. terme générique de commerce, masse que l'on fait en forme de boule de diverses choses; une *pelote* de fil, de laine, de soie, de coton.

PELOTE, s. f. meuble de toilette; ce sont plusieurs petites recoupes de drap enveloppées d'un morceau de velours, ou d'autre étoffe bien proprement cousue, & de différentes formes, qu'on pose sur la

toilette d'une femme, pour y mettre les épingles dont on se sert quand on la coëffe ou qu'on l'habille, ou dont elle se sert elle-même.

On nomme encore pelote un petit cofret, dans lequel les femmes serrent leurs boucles, leurs bagues & autres choses de toilette.

PELOTE A FEU. On appelle ainsi, *en terme d'artificiers*, une pelote dont on se sert la nuit pour éclairer les fossés & les autres endroits d'une place assiégée. Elle se fait comme il suit.

Prenez une partie de poix résine, trois parties de soufre, une livre de salpêtre & une livre de grosse poudre; faites fondre & incorporer le tout ensemble avec des étoupes, & faites-en des pelotes.

PELOTE, terme de Chandelier. Les chandeliers appellent pelotes de coton, les écheveaux de coton qu'ils ont dévidés pour faire la mèche de leur chandelle. Outre les petites pelotes de coton dévidé, les chandeliers en composent d'autres très-grosses, du poids de vingt à trente livres, & davantage, qu'ils nomment *pelotes d'étalage*. Celles-ci sont faites d'écheveaux entiers, qu'on tourne ainsi en forme sphérique pour les mieux conserver. On les pend ordinairement au plancher des boutiques; ce qui leur a fait donner le nom de *pelotes d'étalage*. (D. J.)

PELOTES, (Fonderie.) Les Fondeurs de petits ouvrages nomment ainsi le cuivre en feuilles qu'ils ont préparé pour mettre à la fonte.

On réduit le cuivre en pelotes, afin de le mettre plus commodément dans le creuset avec la cuiller du fourneau, qui delà est appelée *cuiller aux pelotes*.

On nomme aussi *mortier & maillet aux pelotes*, ceux de ces outils qu'on emploie à cet usage dans les ateliers des fondeurs.

La préparation des pelotes est ordinairement le premier ouvrage des apprentis.

PELOTES, (Maréchal.) C'est une marque blanche qui vient au front des chevaux; on l'appelle autrement *étoile*. Les marchands de chevaux, maquignons & autres, qui se mêlent du commerce des chevaux, mettent les pelotes au nombre des marques qui dénotent un bon cheval.

PELOTES, terme de Paumier; ce sont les balles pour jouer à la paume, avant qu'elles soient couvertes de drap; on les appelle aussi des *pelotons*.

Les paumiers doivent, suivant leurs statuts, avoir soin que les pelotes soient bien rondes, & faites de morceaux ou rognures de drap, avec une bande de toile, & serrées bien fort avec de la ficelle. L'instrument dont on se sert pour faire les pelotes, est une espece de billot, qu'on appelle *chevre*.

Les maîtres paumiers prennent la qualité de maîtres paumiers-raquetiers, faiseurs de pelotes. *Voyez PAUMIER.*

PELOTES, (Soieries.) On nomme ainsi, dans le commerce des soies, les soies greuges & non-ouvrées, qui viennent ordinairement de Messine & d'Italie, & qui sont pliées, ou plutôt roulées en grosses pelotes. (D. J.)

PELOTE, terme de Tailleurs; c'est une bande de lisière roulée sur elle-même, & cousue dans cet état. On s'en sert pour dévider le fil, la soie & le poil de chevre.

PELOTE, (Verrerie;) c'est, dans les fours à verre, une espece de petit établi de terre, couvert de brais éteinte, sur lequel on fait, pendant quelque temps, reposer le plat de verre au sortir du grand ouvreau, avant de le mettre dans les arches du four à recuire. (D. J.)

PELOTER, v. n. jeu de paume; c'est jouer sans s'affujettir à aucune autre regle de ce jeu, sinon d'attendre la balle & de la renvoyer. Les balles perdues, soit à la grille, soit au trou, soit aux filets, sont perdues pour ceux qui les perdent.

PELOTER, se dit encore de certaines substances qui s'amassent en petit tas, ainsi que la neige qui se pelote.

PELOTER, v. n. terme de Pêcheur; c'est jeter de petites pelotes de mangeaille aux poissons, pour les amorcer avant que de pêcher.

PELTON, f. m. terme de Couturier; petite pelote de soie, de laine, de fil, de coton, & autres matieres filées, dévidées en rond.

On nomme aussi *peloton* une espece de petit coussinet moins gros que la pelote, qu'on remplit ordinairement de son, &

qu'on couvre de serge, d'étoffe ou de velours, pour y mettre des épingles.

PELTON, ou *plote*, terme de *Paumier*; balle à jouer à la paume. On le dit ordinairement de celles qui ne sont pas encore couvertes, & qui ne sont encore qu'en corde.

PELTON, (*Fabrique de tabac.*) On forme de gros pelotons, ou grosses pelotes de tabac : comme c'est au sortir du filage qu'il fait son plus grand déchet, & qu'il en fait moins tant qu'il reste en pelotons, on a coutume de l'y laisser le plus long-temps qu'il est possible; après qu'il a été en pelotons, on le roule; ce qui s'appelle le mettre en rôles. (*D. J.*)

PELTON, en terme de guerre, est un petit corps carré de 40 à 50 hommes, qu'on tire d'un bataillon d'infanterie, & qu'on place entre des escadrons de cavalerie pour les soutenir, ou que l'on met en embuscade dans des passages étroits & des défilés, qui ne pourroient contenir un bataillon ou un régiment entier.

Ce mot est formé, par corruption, du vieux mot françois *peloton*, qui signifie *untas* ou un *paquet de fil roulé*.

Les grenadiers sont généralement rangés en peloton à côté des bataillons. *Voyez* BATAILLON. *Chambers.*

On donne aussi le nom de pelotons à de petits corps d'infanterie, qu'on emploie à couvrir les angles des bataillons carrés & triangulaires. Le peloton a toujours moins de cent hommes.

L'ordonnance du 6 mai 1755 donne le nom de peloton à deux compagnies couplées ou jointes ensemble. *Voyez* FEU MILITAIRE & ÉVOLUTIONS. (*Q*)

PELOUSE, f. f. (*Jardin.*) *Voyez* TAPIS DE GAZON.

PELTA, f. f. (*Littérat.*) *πέλις*; c'étoit un bouclier contourné, qui étoit particulier aux amazones. Dans une médaille greque de grand bronze, frappée dans l'intervalle du regne de Septime Severe à celui de Galien, on voit d'un côté une amazone ayant au bras gauche cette sorte de bouclier. On remarque au-dessous un bout de draperie, une espèce de petite serviette, qui aidoit apparemment à tenir le bouclier plus ferme, & qui pouvoit encore servir

à d'autres usages; tel paroît le *pelta* qu'on donne aux amazones sur les médailles. On s'en feroit à la guerre, comme on le voit dans Virgile; & il faut bien que sa forme n'ait pas toujours été la même; car selon Xenophon, il étoit de la figure d'une feuille de lierre; selon Pline, d'une feuille de figuier d'Inde; & selon Servius, de la lune demi-pleine. (*D. J.*)

PELTÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Phrygie, dont parle Strabon, *lib. XII, pag. 577.* Ptolomé, *lib. V, cap. ij,* & Xenophon, *lib. I* : on l'appelle présentement *Felii*, selon Leunclavius.

PELTARIA, (*Botan.*) genre de plante crucifère, dont la fleur est suivie d'une silicule comprimée, arrondie & sans échancre, & qui ne s'ouvre pas. Linn. *gen. pl. tetrad. silicul.* On n'en connoît qu'une espèce, qui est le *thlaspidionianum* de Clusius, & qui se trouve dans les montagnes d'Autriche. (*D*)

PELTE, (*Art milit. Arme.*) La *pelte* étoit un petit bouclier rond & couvert de cuir, qu'Iphicrate substitua chez les Athéniens aux grands boucliers dont ils se servoient auparavant, à l'exemple des autres Grecs, & avec lesquels ils ne se remuoient qu'avec peine; ce qui étoit leur faute. L'utilité des grands boucliers étoit trop visible pour qu'on en abolît l'usage. L'invention d'Iphicrate ne fut adoptée qu'en partie dans le reste de la Grece; & dès-lors on appella *pesamment armé*, ou simplement *oplites*, les fantassins qui conservèrent l'ancien bouclier, & l'on donna aux autres le nom de *Peltari*, tiré du nouveau bouclier dont ils se servoient. (*V.*)

PELUCHE, ou PLUCHE, f. f. (*Fabrique,*) étoffe veloutée du côté de l'endroit, composée d'une trame d'un simple fil de laine, & d'une double chaîne, dont l'une est de laine, de fil retors à deux fils, & l'autre de fil de poil de chevre.

La *peluche* se fabrique de même que les velours & les pannes, sur un métier à trois marches. Deux des marches séparent & font baisser la chaîne de laine, & la troisième fait lever la chaîne de poil; alors l'ouvrier lance ou jette la trame, & la fait passer avec la navette entre les deux chaînes de poil & de laine, mettant ensuite une

broche de léton sous celle de poil, sur laquelle il la coupe avec un instrument destiné à cet usage, que l'on appelle communément *couteau*; ce qu'il fait en conduisant le couteau sur la broche, qui est un peu cavée dans toute sa longueur; & c'est ce qui rend la surface de la *pluche* veloutée.

Quelques-uns prétendent que l'invention de la pluche est venue d'Angleterre; d'autres veulent qu'elle ait été tirée de Hollande, particulièrement de Harlem. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce n'est guere que vers l'année 1690, qu'on a commencé d'en fabriquer en France. (D. J.)

PELUCHE, f. f. (*Soierie.*) C'est une sorte d'étoffe toute de soie, dont le côté de l'endroit est couvert d'un poil un peu long; cette espece de peluche se manufacture sur un métier à trois marches, ainsi que les autres peluches, les velours & les pannes.

Sa chaîne & son poil doit être d'organfin filé & tordu au moulin, sa trame de pure & fine soie, & la largeur d'onze vingt-quatriemes d'aune.

Il se fabrique encore une autre espece de peluche, toute de soie, qui a du poil des deux côtés, dont l'un, qui est celui de l'endroit, est court & d'une couleur; & l'autre, qui est du côté de l'envers, est plus long & d'une autre couleur: cette dernière sorte de peluche est extraordinaire, & de très-peu d'usage. (D. J.)

PELUCHE, *terme de fleuriste*; la peluche est cette touffe de feuilles menues & déliées, qu'on voit dans quelques fleurs, comme dans les anémones doubles, dont elles font la principale beauté. (D. J.)

PELURE, f. f. (*Gramm.*) est la peau de certains légumes ou fruits: on dit la pelure de l'oignon, la pelure de la pomme & de la poire; la peau du raisin, & l'écorce du citron.

PELUS, (*Géogr. anc.*) nom, 1^o. d'une île voisine de celle de Chio; 2^o. d'une montagne de la Toscane; 3^o. d'un torrent de la Sicile. (D. J.)

PÉLUSE, (*Géogr. anc.*) *Pelusium*, ville d'Egypte, à l'embouchure du bras le plus oriental du nil, & le plus voisin de la Palestine; c'est la même ville que Damiette: on la nommoit autrement *Abarim* & *Ty-*

phon; ou, comme disoient les Hébreux, *Python*. Les Egyptiens l'appelloient *Séthron*, & la région *Séthroite*; d'où vient que Pline dit: *Qua juxtà Pelusium est regio, nomen habet Bubastitem, Sethronitem, Tanilem.*

Péluse étoit comme la clé de l'Egypte du côté de la Phénicie & de la Judée. Ezéchiel, *ch. xxx, v. 15 & 16*, en parle sous le nom de *Sin*, & il l'appelle *la force de l'Egypte*, ou *le rempart de l'Egypte*. L'hébreu *sin*, qui signifie *de la boue*, revient fort bien au grec *pelusium*, qui dérive de *pelos*, & qui a la même signification. Strabon, *lib. XVII, pag. 802*, dit que la ville de *Pelusium* étoit environnée du lac qu'on appelloit *Barathra*, & de quelques marais. Il la place à vingt stades de la mer, & il donne à ses murailles un égal nombre de stades de circuit. Elle est mise dans l'augustinique par Ammien Marcellin, qui veut qu'elle ait été bâtie par Pélée; ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'elle fut souvent assiégée & prise, quoique difficilement. On s'attaquoit d'autant plus à cette place, qu'elle donnoit à ceux qui en étoient les maîtres, l'entrée libre dans l'Egypte. L'embouchure la plus orientale du Nil prenoit son nom dans cette ville. Lucain dit:

Dividui pars maxima Nili

In vada decurrit Pelusia, septimus amnis.

Claude Ptolomée, mathématicien célèbre, étoit de *Pelusium*; mais il fit son séjour à Alexandrie, il vivoit dans le second siècle. Les ouvrages qu'il a laissés lui ont acquis une très-grande réputation; la géographie sur-tout lui doit beaucoup: ses œuvres ont paru à Amsterdam en l'an 1618, *in-fol.*

Isidore, le plus savant & le plus célèbre des disciples de S. Chrysostôme, fut surnommé Isidore de *Péluse*, parce qu'il se retira dans la solitude au voisinage de cette ville, las des tracasseries de ses confreres. Il vivoit au commencement du cinquième siècle, & mourut en 440. Ses œuvres, où l'on trouve des points importans de discipline ecclésiastique très-bien traités, ont été imprimés plusieurs fois; mais la meilleure édition est celle de Paris, de 1638, *in-fol.* en grec & en latin. Les lettres de

cet auteur respirent la candeur & l'érudition : elles sont courtes & bien écrites : en voici un trait curieux sur les ecclésiastiques de son temps. « Pourquoy, dit-il, *lib. IV*, » *epist. 57*, vous étonnez-vous de ce que, » se mettant en fureur par un violent » amour de domination, ils feignent d'a- » voir des différends entre eux sur des » dogmes qui sont au dessus de leur portée » & de leurs expressions ? » Quoi ! déjà dans le cinquième siècle, des prélats accusés par Isidore de feindre par esprit de domination, & de feindre sur des dogmes essentiels à la foi ! Ce sont là des traits historiques qu'il ne faut point oublier.

Pelufium étoit aussi le nom d'un port de la Thessalie. (*D. J.*)

PELYSS, (*Géogr. mod.*) *Pelyssa* ou *Pissen*, petite ville de la basse Hongrie, capitale d'un comté de même nom, près du Danube, à trois lieues sud-est de Grau, cinq nord de Bude. *Long. 36, 25; lat. 47, 26.*

PELYX, (*Musiq. inst. des anc.*) Suivant Pollux, le *pelyx* étoit un instrument à cordes ou de percussion ; car il dit que c'étoit un des instrumens des chanteurs, & il est clair qu'un chanteur ne peut s'accompagner d'un instrument à vent. (*F. D. C.*)

PEMBA, (*Géogr. mod.*) 1°. île de la mer des Indes, proche de la côte orientale d'Afrique, vis-à-vis de la baie de S. Raphael, sur la côte du Mélinde. Elle est située à 4^d. 50'. de latitude méridionale, sous les 56^d. 30'. de longitude, vers l'orient méridional de la ville de Monbaza : l'île de *Pemba* a le titre de royaume.

2°. *Pemba*, petite province d'Afrique, au royaume de Congo, dont la capitale se nomme *Banza* : c'est la résidence du gouverneur général. *Long. mérid. 7, 28.*

PEMBROKE, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, au pays de Galles, capitale de *Pembroke-Shire*, avec titre de comté. Elle a deux paroisses, est fortifiée d'un château, & est située sur une pointe du port de Milfort, à 195 milles de Londres : elle envoie deux députés au parlement. *Long. 12, 45; lat. 51, 48.*

C'est dans le château de cette ville que naquit Henri VII, roi d'Angleterre, dont

on peut lire la vie écrite par Bacon.

La bataille de Bosworth, en 1485, mit fin aux défolations dont la rose rouge & la rose blanche avoient rempli l'Angleterre. Le trône, toujours ensanglanté & renversé, fut enfin ferme & tranquille. Henri VII ayant su vaincre, sut gouverner ; son regne, qui fut de 24 ans, & presque toujours paisible, humanisa les mœurs de la nation. Les parlemens, qu'il assembla & qu'il ménagea, firent de sages loix : le commerce, qui avoit commencé à fleurir sous le grand Edouard III, ruiné pendant les guerres civiles, commença à se rétablir. Henri VII eût été sage, s'il n'eût été qu'économe ; mais une léfine honteuse & des rapineries fiscales, ternirent sa gloire : il tenoit un registre secret de tout ce que lui valoient les confiscations.

Son historien nous a laissé un trait fort singulier de son avarice. Le comte d'Oxford étoit, de tous les seigneurs de son royaume, celui en qui il avoit le plus de confiance, & qui lui avoit rendu les plus grands services. Un jour le roi étoit allé le voir dans sa maison de campagne, il le reçut avec toute la splendeur dont il put s'aviser. Quand le roi fut prêt à partir, il vit en haie un grand nombre de gens de livrée magnifiquement vêtus : le comte avoit peut-être oublié que plusieurs actes du parlement défendoient de donner des livrées à d'autres qu'à des domestiques en service, mais le roi n'en avoit point perdu la mémoire. Lorsqu'il aperçut ce grand nombre de gens portant la même livrée : » Milord, dit-il au comte, j'avois beau- » coup oui parler de votre magnificence, » mais elle surpasse extrêmement ce qu'on » m'en avoit dit ; tous ces gens-là, que je » vois en haie, sont apparemment vos do- » mestiques ordinaires ? » Le comte, qui ne comprit pas le but du roi, répondit en souriant, « qu'il n'avoit pas à sa livrée un » si grand nombre de gens. Par ma foi, » Mylord, répondit le roi brusquement, » je vous remercie de votre bonne chere, » mais je ne souffrirai point que sous mes » propres yeux on viole ainsi mes loix. » Il en coûta quinze cents marcs au comte d'Oxford pour cette contravention. (*D. J.*)

PEMBROKE-SHIRE, (*Géog. mod.*) province d'Angleterre, à l'occident de celle

de Caermarthen, dans le diocèse de Saint-David. Elle est très-fertile, sur-tout à l'est, & la mer l'environne presque de toutes parts. Cette province a 93 milles de tour, & contient environ 420 mille arpens, 45 paroisses, & 9 villes de marché. Il faut remarquer entre ses productions celle de son chauffage, appelé *culm*, qui n'est autre chose que la poussière du charbon de terre. On pètrit cette poussière avec un tiers de boue, & elle fait un très-bon feu d'une grande utilité, parce que c'est le meilleur de tous les chauffages pour brûler de la chaux, & pour sécher l'orge dont on fait de la bière. Mais le plus grand avantage de cette province est le port de Milford, *Milford-aven*, qui semble l'emporter sur tous les ports de l'Europe, pour sa largeur, & la sûreté qu'y trouvent les vaisseaux : il y a seize criques, cinq baies, treize rades, & doit par cette raison être mis au nombre des raretés du pays.

PEMPHINGODES, adj. (*Lexic. Médicin.*) *πεμψιγγοςτες πυραιτοι*, fièvres distinguées par des flatuosités & des enflures, dans lesquelles on éprouve des vents qui se font sentir au toucher; ce terme Grec a été employé par Hippocrate, & expliqué fort diversement par Galien.

PEMESEY, (*Géogr. mod.*) aujourd'hui *Pevinsy*, port assez fréquenté dans le comté de Suffex. La chronique saxonne en parle sous les années 1046, 1052, 1087; il avoit été donné près de cent ans auparavant à l'abbaye de Saint-Denis en France par le duc Bertold avec Chicester, Hastings & les salines qui en dépendoient. Il est sur la côte méridionale de l'Angleterre, & presque vis-à-vis de l'embouchure de la Canche en Ponthieu; ce n'est plus qu'un bourg, avec un petit havre; mais ce havre est célèbre, parce que c'est celui où Guillaume-le-Conquérant fit sa descente pour la conquête de l'Angleterre. (*D. J.*)

PEN, s. m. (*Géogr.*) suivant Candem, signifie originairement une *haute montagne*, qui fut ainsi appelée parmi les anciens Bretons, & même parmi les Gaulois, & c'est de-là que l'on appelle *Apenins*, cette haute & longue chaîne de montagnes qui partagent l'Italie dans toute sa longueur. Voyez MONTAGNE.

PENA-GARCIA, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Beira. Philippe V la prit en 1704; mais il fut obligé de se retirer à l'approche des alliés. Elle est sur les confins de l'Estramadure Espagnole, à six lieues du sud-est d'Idanhavelha. *Long.* 11, 43; *lat.* 39, 30. (*D. J.*)

PENAL, adj. (*Jurisp.*) est ce qui a rapport à quelque peine, comme une clause *pénale*, une loi *pénale*. Voy. CODE PÉNAL, & aux mots CLAUSE & LOI. (*A.*)

PÉNAL, s. m. (*Mesure de grains.*) espèce de mesure de grains, différente suivant les lieux où elle est d'usage. En Franche-Comté, le pénal est semblable au boisseau de Paris; à Gray, les huit pénaux font quinze boisseaux à Paris, ce qui est égal à l'année de Lyon; en sorte que le pénal est à peu-près le double du boisseau de Paris. A Bourbonne le pénal de froment pèse 72 liv. poids de marc; de méteil 70, de seigle 68, & d'avoine 58 liv. on s'y sert aussi du bichet. *Savary.* (*D. J.*)

PÉNATES, DIEUX, (*Mythologie & Littérat.*) Les dieux *pénates* étoient regardés ordinairement comme les dieux de la patrie; selon quelques-uns, ce sont Jupiter, Junon & Minerve; selon d'autres, ce sont les dieux des Samothraces, qui étoient appelés *divi potes*, dieux puissans, ou *cabires*, qui est la même chose; car, *cabir*, en Phénicien ou Syriaque, signifie *puissant*, & ces dieux sont Cérès, Proserpine, Minerve & Pluton; quelques-uns y ajoutent Eiculape & Bacchus.

Les Grecs ont rendu le mot *pénates* par *Πατρώους*, *Patriens*; *Γενέθλιους*, *Généthliens*; *Κτυνιους*, *Ctésiens*; *Μαχίους*, *Mychiens*; & *Ερξίους*, *Herciens*; mots qui signifient tous la même chose. Virgile décrit ces *pénates* Herciens dans ces vers du livre II de l'Énéide :

Ædibus in mediis medioque sub atheris axe

Ingens ara fuit, juxtaque veterrima laurus

Incumbens aræ, atque umbrâ complexa penates.

» Au milieu du palais, dans un endroit
» découvert, étoit un grand autel, tout

» auprès un vieux laurier, qui de son
» ombre couvroit l'autel & les dieux
» *pénates*.

Denis d'Halicarnasse nous peint les *dieux pénates* apportés de Troie, tels qu'on les voyoit dans un vieux temple à Rome, près du marché : C'étoit, dit-il, deux jeunes hommes assis, tenant chacun une lance d'un ouvrage fort antique, & avec cette inscription, *denates* pour *penates* : les anciens, continue-t-il, qui n'avoient pas l'usage de la lettre *P*, se servoient de la lettre *D*.

Cicéron distingue trois ordres de *dieux pénates*, ceux d'une nation, ceux d'une ville, & ceux d'une maison : en ce dernier sens, les *dieux pénates* ne différoient pas beaucoup des dieux lares ; c'étoient les dieux protecteurs du logis : on leur donna le nom de *pénates*, continue le même Cicéron, du mot *penu*, parce qu'ils veillent à ce qu'il y a de plus secret dans le domestique ; ou, si l'on aime mieux, parce qu'on les mettoit dans l'endroit le plus retiré de la maison : *In penitissimâ ædium parte*. Suétone raconte, que dans le palais d'Auguste il y avoit un grand appartement pour les *dieux pénates*, c'est-à-dire, pour les dieux lares ; un jeune palmier étant né devant la maison de l'empereur, il le fit apporter dans la cour des *dieux pénates*, avec ordre qu'on eût grand soin de sa culture. Mais il faut finir par un fait bien plus important.

Il étoit d'abord défendu à Rome d'honorer chez soi des divinités dont la religion dominante n'admettoit pas le culte. Dans la suite, les Romains plus éclairés sur les moyens d'agrandir l'état, y souffrirent non-seulement l'introduction des dieux particuliers, mais l'autoriserent par le gouvernement politique ; puisqu'une loi des douze Tables enjoignoit de célébrer les sacrifices des *dieux pénates*, & de les continuer sans interruption dans chaque famille, suivant que les chefs de ces mêmes familles l'avoient prescrit. (*D. J.*)

PENAUTIER, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans le haut Languedoc, sur la riviere de Fresquel, à deux lieues de Carcassonne.

PENCER LA FOSSE, terme de Tanneur ; c'est retirer le tan de la fosse, afin

d'y remettre du tan nouveau, pour y replacer encore les cuirs.

PENCER les plains, terme de Tanneur, qui signifie ôter les cuirs du plain, & y remettre de nouvelle chaux.

PENCHANT, INCLINATION, (*synon.*) ces deux termes sont relatifs au goût naturel ou acquis, qu'on a pour quelque objet.

L'inclination dit quelque chose de moins que le *penchant*. La première nous porte vers un objet, & l'autre nous y entraîne. Il semble aussi que l'inclination doive beaucoup à l'éducation, & que le *penchant* tienne plus du tempérament.

Le choix des compagnies est essentiel pour les jeunes gens, parce qu'à cet âge on prend aisément les *inclinations* de ceux qu'on fréquente. La nature a mis dans l'homme un *penchant* insurmontable vers le plaisir ; il le cherche même au moment qu'il croit se faire violence.

On donne ordinairement à l'inclination un objet honnête ; mais on suppose celui du *penchant* plus sensuel, & quelquefois même honteux. Ainsi, l'on dit qu'un homme a de l'inclination pour les arts & pour les sciences, & qu'il a du *penchant* à la débauche & au libertinage. Girard. (*D. J.*)

PENCHER, v. act. & neut. (*Gramm.*) il se dit de tout corps qui s'écarte de la situation verticale, & même horizontale. Cette tour penche de ce côté. La balance penche en ma faveur. Il penche à la clémence. Ainsi il se prend, comme on voit, au simple & au figuré.

PENDANT, f. m. (*Hist. anc. & mod.*) anneau d'oreille, c'est un ornement de quelque matière précieuse que portent les femmes. On le suspend à l'oreille par un trou pratiqué à cet effet. Les *pendans d'oreilles* sont fort souvent enrichis de diamans, de perles & autres pierres précieuses. Voyez DIAMANT, PERLE, &c.

Il y a long-tems que les *pendans d'oreilles* ont été du goût de l'un & de l'autre sexe. Les Grecs & les Romains se servoient des perles & des pierres les plus précieuses pour parer leurs oreilles, avec cette différence remarquée par Isidore, *liv. XVIII de ses origines, ch. xxxj*, que les jeunes filles avoient un *pendant* à chaque oreille, & les

les jeunes garçons n'en avoient qu'à une seulement.

Les Grecs nommoient les *pendans d'oreilles*, *κρεμασῆσαι*; les Latins, *inaures* ou *stalagmia*. Une servante demande à Menæcme, *act. III, sc. 3^e*. de lui donner de quoi acheter des boucles & des *pendans d'oreilles*.

Amabo, mi Menæcme, inaureis da mihi

Faciendas pondo duum nummum ita-lagmia.

Juvenal nous apprend aussi, dans sa *Satyre VI*, que les Romains nommoient encore *elenchi* les *pendans d'oreilles* :

Nil non permittit mulier tibi, turpe putat nil

Cum virides gemmas collo circumdedit, & cum

Auribus extensis magnos commisit elenchos.

Les Grecs avoient plusieurs noms différens pour exprimer les *pendans d'oreilles*. Hesychius & Julius Pollux en ont remarqué quelques-uns. Quant à la forme, à la matière, au poids & à l'ouvrage, il n'y a point eu de règle certaine; chacun a suivi son génie, ses forces & sa vanité; & le luxe n'a pas été moins dans cette espèce d'ornement, que dans tout ce que l'ambition & la volupté ont pu inventer pour satisfaire l'orgueil des hommes. Nous apprenons même de quelques inscriptions rapportées par Gruter, qu'il y avoit des femmes & des filles qui n'avoient d'autre emploi que d'orner les oreilles des femmes, comme nous avons des coëffeuses.

Les *pendans d'oreilles* étoient du nombre des choses dont les meres ornoient leurs filles, pour paroître devant celui qui devoit être leur mari. Ce soin est bien dépeint par Claudien, sous un des consulats d'Honorius.

At velut officiiis trepidantibus ora puellæ,

Spe propiore thori mater solertior ornat Adveniente proco, vestisque & singula comit

Sæpe manu, viridique angustat jaspide pectus;

Tome XXV.

Substringitque comam gemmis, & colla monili

Circuit, & baccis onerat candentibus aures.

Séneque n'avoit donc pas grand tort de dire, qu'il connoissoit des femmes qui portoient deux & trois patrimoines au bout de chaque oreille : *Video uniones*, dit-il, *non singulos singulis auribus comparatos, jam enim exercitatae aures oneri ferendo sunt; junguntur inter se, & insuper alii binis super ponuntur: non satis mulieribus infania viros subjecerat, nisi bina & terna patrimonia auribus singulis pependissent.*

On fait, par le témoignage de Pline, qu'Antonia, femme de Drusus, ne se contentoit pas de porter elle-même des *pendans d'oreilles* magnifiques, mais qu'elle en mit de semblables à une lamproie dont elle faisoit ses délices.

Les *pendans* des femmes Européennes ne font rien en comparaison de ceux que portent les Indiens, tant hommes que femmes, qui ont la mode de s'allonger les oreilles, & d'en augmenter le trou, en y mettant des *pendans* grands comme des faucieres, & garnis de pierreries.

Peyrard dit que la reine de Callicut & les autres dames de sa cour ont des oreilles, qui, par le moyen de ces ornemens, leur descendent jusqu'aux mamelles, & même plus bas : le préjugé du pays est, que les plus longues sont d'une grande beauté. Elles y font des trous assez larges pour y passer le poing. Il n'est pas permis aux Moncois, qui sont les gens du peuple, de les avoir aussi longues que les Naires, qui sont les nobles : celles des premiers ne doivent pas passer la longueur de trois doigts. Aux Indes occidentales, Christophe Colomb nomma une certaine côte *Orega*, à cause qu'il y trouva des peuples qui faisoient dans leurs oreilles des trous assez grands pour y passer un œuf. Voyez OREILLE.

Ils se font aussi percer les narines & les levres, pour y suspendre des *pendans*; ce qui est pratiqué par les Mexiquains & par d'autres nations. Voyez NEZ.

PENDANT, terme de Blason, qui se dit des parties qui pendent au lambel, au

nombre de deux, trois, quatre, cinq, &c. que l'on spécifie en blasonnant.

Les *pendans* irritent les gouttes des triglyphes de la frise dorique.

De S. Jean, seigneur dudit lieu, en Bretagne, d'argent à la fasce vivrée d'azur, au lambel de quatre *pendans* de même.

La Verne, en Bourgogne, de gueules au lambel d'argent de deux *pendans*. Sa situation naturelle est d'être près du chef. Il y en a de trois, de quatre, de cinq, de six & de sept *pendans*.

PENDANT, *f. m.* (*Stéréotomie*); c'est un petit vouffoir de voûtes gothiques sans coupe, fait à l'équerre.

PENDANT ou FLAME, voyez FLAME.

PENDANT, *f. m.* (*terme de Ceinturier.*) Les deux *pendans* du baudrier ou du ceinturon sont les parties qui pendent au-bas du baudrier, & au travers desquels on passe l'épée.

PENDANT se dit aussi de la partie d'une boîte de montre, à laquelle on attache la chaîne ou le cordon. Il est composé d'un petit bouton qu'on rive à la boîte, & d'un anneau qui tient à ce bouton, par le moyen d'une vis, ou d'une goupille qui passe à travers l'un & l'autre.

PENDANT, (*Soierie.*) On appelle *pendans* du *caffin*, les tenons qui soutiennent les planches des arcades. Voyez ARCADES & CASSIN.

PENDELI, (*Géogr. anc. & mod.*) montagne de l'Attique, dans le voisinage d'Athènes, qu'on voit delà au nord-est.

Au pié de cette montagne est un monastere du même nom, l'un des plus célèbres de toute la Grece. Il est composé de plus de cent Caloyers, & d'un grand nombre d'autres personnes qui ont là des revenus assez considérables. Ils paient tous les ans, de carach ou de tribut, six mille livres de miel, pour la mosquée que la Sultane, mere de l'empereur Mahomet IV, a fait bâtir à Constantinople; ils sont obligés d'en fournir encore autant, à raison de cinq piastrès le quintal. Ils ont rarement moins de cinq mille essaims d'abeilles, outre des terres labourables & des troupeaux de brebis, avec de grands vignobles & quantité d'oliviers. La situation de ce monastere est fort agréable pendant l'été, à cause qu'il est

entre les croupes de la montagne, d'où sortent plusieurs ruisseaux, qui se rendent dans des réservoirs pour conserver du poisson, & pour faire tourner les moulins. Ces caloyers sont ombragés de diverses sortes d'arbres, pour modérer la chaleur de l'été, & pour se fournir de bois pendant l'hiver, qui est assez vis en ce lieu-là, parce que le haut de la montagne est couvert de neige. Ils ont une bibliothèque, qui consiste en un grand nombre de volumes des peres Grecs.

La montagne est un rocher entier de marbre blanc, & ainsi on ne doute point que ce ne soit la montagne *Pentelicus*, dont Pausanias vante si souvent le marbre. A une lieue & demie de *Pendeli*, il y a un village appelé *Céffia*: Hérode Atticus y avoit une maison de plaisance. Ce village est situé sur un ruisseau qui vient du mont *Pendeli*, & qui tombe dans le Cephise. On y découvre quelques anciennes murailles de marbre, proche d'une mosquée.

La Guilletiere, dans sa description d'Athènes, a pris la montagne de S. George (*Agios Georgios*) pour le mont Penthélique, où est le monastere de Medeli, & il a pris le mont Penthélique pour l'Anchermus; mais il est certain que la montagne située à deux lieues d'Athènes, où est le monastere de Medeli, est le mont Penthélique, car c'est à une demi-lieue au dessus du couvent, que se trouvent les carrieres d'où l'on a autrefois tiré le marbre pour les temples d'Athènes. (*D. J.*)

PENDELOQUE, *f. f. en terme de metteur en œuvre*, est une piece taillée en forme de poire, montée sur de l'or ou de l'argent, qui joue au moindre mouvement. Les *pendeloques* se placent ordinairement au bas d'une croix, des boucles d'oreilles, &c.

On donne le nom de *pendeloque* à la pierre même, lorsqu'elle a la forme de poire.

PENDENTIF, *f. m.* (*Archit.*) c'est une portion de voûte, entre les arcs d'un dôme, qu'on nomme aussi *fourche* ou *panache*, & qu'on taille en sculpture: tels sont les *pendentifs* du Val-de-Grace, & ceux de S. Louis des invalides, à Paris, où l'on a représenté les quatre évangélistes. On peint encore les *pendentifs*, & ils en paroissent alors plus légers, comme on le remarque à la plupart de ceux des dômes

de Rome, & particulièrement à ceux de S. Charles *alli Catinari*, & de S. André *della Valle*, qui sont du Dominiquain.

Pendentif de moderne, c'est la portion d'une voûte gothique entre les formerets, avec doubleaux, ogives, liernes & tiercerons.

Pendentif de Valence, espece de voûte en maniere de cul-de-four, rachetée par fourche. Il y a de ces *pendentifs* aux charniers neufs des SS. Innocens. On les appelle *de Valence*, parce que le premier a été fait à Valence en Dauphiné, où on le voit encore, dans un cimetièrre, porté sur quatre colonnes, & où il couvre une sépulture. *Daviler. (D. J.)*

PENDER, f. m. (*Hist. mod.*) docteur parmi les gentils Indiens, mais ce terme est sur-tout affecté à ceux des Brachmanes.

PENDERACHI, (*Géogr. mod.*) autrement nommé *Eregri*, petite ville de Grece dans la Romanie, avec un archevêque suffragant de Constantinople. Elle est bâtie sur les ruines de l'ancienne ville d'Héraclée, une des plus belles de l'Orient, si même on en juge par ses ruines, & par les vieilles murailles construites de gros quartiers de pierre, qui sont encore sur le bord de la mer. *Penderachi* est près de la mer, à 20 lieues sud-ouest de Constantinople. *Long. 45, 23; lat. 40, 57.*

PENDEURS, PENDOURS, f. m. (*Mar.*) Le *pendeur* est un bout de corde moyennement longue, à laquelle tient une poulie pour passer la manœuvre. Les provençaux disent *pendour*, & ce mot est reçu ailleurs aussi bien que celui de *pendeur*.

Pendeurs de balanciers, ce sont ceux qui sont passés à la tête des grands mâts & des mâts de misaine, qui pendent sur les hunes, & où sont passées les balancines.

Pendeurs d'écoutes de civadières, *pendeurs de bras*; ce sont ceux qui sont frappés au bout des vergues, & où les bras sont pressés.

Pendeurs de caliornes; ils servent à tenir les poulies de caliorne des deux mâts; ils sont frappés & passés comme ceux des balancines.

Pendeurs de palan, ce sont ceux qui tiennent les poulies où sont passés les palans des deux mâts.

PENDILLON, f. m. (*Horlog.*) c'est une verge rivée avec la tige de l'échappement, pour communiquer le mouvement au pendule, & le maintenir en vibration; cette piece est aussi appelée *fourchette*: ce qui lui a fait donner ces deux noms, c'est que le *pendillon* porte une broche qui entre dans une ouverture faite au plat de la verge du pendule; & on l'appelle *fourchette*, parce qu'elle tient lieu de broche, dans laquelle passe la verge du pendule.

PENDRE, v. a. (*Gramm.*) attacher quelque chose en haut, par sa partie supérieure. On *pend* les cloches: l'évêque porte une croix *pendue* à son cou. Il signifie aussi *traîner*: pendre, *descendre trop bas*. Il y a longtemps que votre cotillon *pend*. *Pendre* se dit aussi du supplice de la potence. On *pend* son épée au croc.

PENDRE, (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar. Elle a la feuille piquante; ses fleurs sont blanches & très-aromatiques. Les femmes les laissent tremper dans l'huile, pour en frotter leurs cheveux.

PENDULE, f. m. (*Méchan.*) est un corps pesant, suspendu de maniere à pouvoir faire des vibrations, en allant & venant autour d'un point fixe, par la force de la pesanteur. V. VIBRATION.

La pesanteur est l'unique cause des vibrations du *pendule*. Si le corps étoit absolument libre, & abandonné à lui-même, il descendroit vers la terre, par la force de sa gravité, autant qu'il lui seroit possible; mais étant attaché par un fil, il ne peut obéir qu'en partie à l'effort de sa gravité, & il est contraint de décrire un arc de cercle.

Les vibrations, c'est-à-dire, les descentes & les remontées alternatives du *pendule*, s'appellent aussi *oscillations*. V. OSCILLATION.

Le point autour duquel le *pendule* fait ses vibrations, est appelé *centre de suspension* ou *de mouvement*. Voyez CENTRE. Une ligne droite, qui passe par le centre parallèlement à l'horizon apparent, & perpendiculairement au plan dans lequel le *pendule* oscille, est appelé *axe d'oscillation*. Voyez AXE.

Galilée fut le premier qui imagina de

suspendre un corps grave à un fil, & de mesurer le temps dans les observations astronomiques, & dans les expériences de physique, par ses vibrations; à cet égard, on peut le regarder comme l'inventeur des *pendules*. Mais ce fut M. Huyghens qui le fit servir le premier à la construction des horloges. Avant ce philosophe, les mesures du temps étoient très-fautives ou très-pénibles; mais les horloges qu'il construisit avec des *pendules*, donnent une mesure du temps infiniment plus exacte que celle qu'on peut tirer du cours du soleil; car le soleil ne marque que le temps relatif ou apparent, & non le temps vrai. Voyez EQUATION DU TEMPS.

Les vibrations d'un *pendule* sont toutes sensiblement isochrones, c'est-à-dire, qu'elles se font dans des espaces du temps sensiblement égaux. V. ISOCHRONE.

C'est ce qui fait que le *pendule* est le plus exact chronometre, ou l'instrument le plus parfait pour la mesure du temps. V. TEMPS & CHRONOMETRE.

C'est pour cela aussi qu'on propose les différentes longueurs du *pendule*, comme une mesure & invariable & universelle des longueurs, pour les contrées & les siècles les plus éloignés. V. MESURE.

Ainsi, ayant une fois trouvé un *pendule* dont une vibration est précisément égale à une seconde de temps, prise sur le mouvement moyen du soleil, si le pié horaire (ainsi que M. Huyghens appelle la troisième partie de son *pendule* à secondes) comparé au pié qui sert, par exemple, d'étalon en Angleterre, est comme 392 à 360; il sera aisé, par le calcul, de réduire à ses piés-toutes les autres mesures du monde, les longueurs des *pendules*, comptées du point de suspension jusqu'au centre de la boule, étant les unes aux autres comme les carrés des temps pendant lesquels se font les différentes oscillations: elles sont donc réciproquement comme les carrés des membres d'oscillations qui se font dans le même temps. C'est sur ce principe que M. Monton, chanoine de Lyon, a composé un traité de mensura posteris transmittenda.

Peut-être même seroit-il à souhaiter que toutes les nations voulussent s'accorder à

avoir une mesure commune, qui seroit, par exemple, celle du *pendule* à secondes: par-là, on éviteroit l'embarras & la difficulté de réduire les unes aux autres les mesures des différentes nations; & si les anciens avoient suivi cette méthode, on connoitroit plus exactement qu'on ne fait aujourd'hui, les diverses mesures dont ils se servoient.

Cependant quelques savans croient que cette méthode a des inconvéniens. Selon eux, pour réussir à la rendre universelle, il faudroit que la pesanteur fût la même à tous les points de la surface de la terre. En effet, la pesanteur étant la seule cause de l'oscillation du *pendule*, & cette cause étant supposée rester la même, il est certain que la longueur du *pendule* qui bat les secondes, devoit être invariable, puisque la durée des vibrations dépend de cette longueur, & de la force avec laquelle les corps tombent vers la terre. Par conséquent, la mesure qui en résulte seroit universelle pour tous les pays & pour tous les temps; car nous n'avons aucune observation qui nous porte à croire que l'action de la gravité soit différente dans les mêmes lieux, en différens temps.

Mais des observations incontestables ont fait connoître, que l'action de la pesanteur est différente dans différens climats, & qu'il faut toujours allonger le *pendule* vers le pôle, & le raccourcir vers l'équateur: ainsi on ne sauroit espérer de mesure universelle que pour les pays situés dans une même latitude.

Comme la longueur du *pendule* qui bat les secondes à Paris, a été déterminée avec beaucoup d'exactitude, on pourroit y rapporter toutes les autres longueurs. Pour rendre la mesure universelle, il faudroit avoir, par l'expérience, des tables des différences des longueurs du *pendule* qui batroit les secondes dans les différentes latitudes; mais il n'est nullement aisé de déterminer ces longueurs par l'expérience, avec la précision nécessaire pour en bien connoître les différences, qui dépendent quelquefois de moins que d'un quart de ligne. Pour connoître la quantité de l'action de la pesanteur dans un certain lieu, il ne suffit pas d'avoir une horloge à *pendule*, qui batte

les secondes avec justesse dans ce lieu ; car ce n'est pas la seule pesanteur qui meut le pendule d'une horloge , mais l'action du ressort ; & en général , tout l'assemblage de la machine agit sur lui , & se mêle à l'action de la gravité pour le mouvement. Il n'est question que de trouver la quantité de l'action de la seule pesanteur ; & pour y parvenir , on se sert d'un corps grave suspendu à un fil , lequel étant tiré de son point de repos , fait les oscillations dans de petits arcs de cercle , par la seule action de la pesanteur. Afin de savoir combien ce pendule fait d'oscillations dans un temps donné , on se sert d'une horloge à pendule bien réglée pour le temps moyen , & l'on compte le nombre d'oscillations que le pendule d'expérience , c'est-à-dire , celui sur qui la pesanteur agit , a fait pendant que le pendule de l'horloge a battu un certain nombre de secondes. Les carrés du nombre des oscillations que le pendule de l'horloge & le pendule d'expérience font en un temps égal , donnent le rapport entre la longueur du pendule d'expérience , & celle du pendule simple , qui feroit ses oscillations par la seule force de la pesanteur , & qui feroit isochrone au pendule composé de l'horloge , & qui par conséquent batroit les secondes dans la latitude où l'on fait l'expérience , & cette longueur est celle du pendule que l'on cherche. *M. Formey.*

Voilà un précis de ce que quelques savans ont pensé sur cette mesure universelle tirée du pendule : on pourroit y répondre , qu'à la vérité la longueur du pendule n'est pas exactement la même dans tous les lieux de la terre ; mais outre que la différence en est assez petite , on ne peut disconvenir , comme ils l'avoient eux-mêmes , que la longueur du pendule ne demeure toujours la même dans un même endroit ; ainsi les mesures d'un pays ne seroient au moins sujettes à aucune variation , & on auroit toujours un moyen de les comparer aux mesures d'un autre pays avec exactitude & avec précision. On peut voir sur ce sujet les réflexions de M. de la Condamine , dans les *Mémoires de l'Académie* , année 1747.

M. Huyghens détermine la longueur du pendule qui bat les secondes à trois piés trois pouces & trois dixièmes d'un pouce

d'Angleterre , suivant la réduction de M. Moor. A Paris , MM. Varin , Deshayes & de Glos , ont trouvé la longueur du pendule à secondes de 440 lignes $\frac{5}{8}$; M. Godin de 440 lignes $\frac{7}{8}$; M. Picard de 440 & $\frac{1}{2}$; & il trouva la même dans l'île de Heune , à Lyon , à Bayonne & à Sette. M. de Mairan ayant répété l'expérience en 1735 , avec beaucoup de soin , l'a trouvée de 440 lignes $\frac{17}{8}$, qui ne diffère de la longueur de M. Picard que de $\frac{1}{8}$ de ligne. Ainsi on peut s'en tenir à l'une ou à l'autre de ces mesures , pour la longueur exacte du pendule à secondes à Paris. Remarquez que les longueurs des pendules se mesurent ordinairement du centre de mouvement , jusqu'au centre de la boule ou du corps qui oscille.

Sturmius nous apprend , que Riccioli fut le premier qui observa l'isochronisme des pendules , propriété si admirable , & qu'il en fit usage pour la mesure du temps : après lui , Ticho , Langrenus , Werdelin , Mercene , Kircher & d'autres , ont trouvé la même chose ; mais Huyghens , comme nous l'avons déjà dit , est le premier qui ait appliqué le pendule aux horloges. *Voyez HORLOGE.*

Il y a des pendules simples & composés.

Le pendule simple consiste en un seul poids , tel que *A* , considéré comme un point ; & en une ligne droite inflexible , comme *CA* , regardée comme si elle n'avoit aucune pesanteur , & suspendue au centre *C* , autour duquel elle peut aisément tourner. *Pl. Mécaniques* , fig. 36.

Le pendule composé consiste en plusieurs poids , fixés de manière à conserver la même distance , tant les uns des autres , que du centre autour duquel ils font leurs vibrations. *Voy. COMPOSÉ & OSCILLATION.*

Théorie du mouvement des pendules. 1^o.
Un pendule élevé en *B* , retombera par l'arc de cercle *BA* , & s'élèvera encore , en décrivant un arc *AD* de même grandeur , jusqu'au point *D* , aussi haut que le premier , delà il retombera en *A* , & se relèvera jusqu'en *B* , & continuera ainsi perpétuellement de monter & de descendre.

Car supposons que *HI* soit une ligne horizontale , & que *BD* lui soit parallèle ;

si le corps A , que l'on considère ici comme un point, est élevé en B , la ligne de direction BH , étant une perpendiculaire tirée du centre de pesanteur B sur la ligne horizontale HI , tombe hors du point C , & par conséquent l'action de la pesanteur n'est point détruite par la résistance de la verge BC , comme elle l'est lorsque la verge est dans une situation verticale CA : le corps ne sauroit donc rester en B ; il faut qu'il descende. Voyez DESCENTE.

Mais ne pouvant, à cause du fil qui le retient, tomber perpendiculairement par BH , il sera forcé de décrire l'arc BA : de plus, quand il arrive en A , il tend à s'émouvoir suivant la tangente AI , avec la vitesse qu'il a acquise en tombant le long de l'arc BA , & cette vitesse est égale à celle qu'il auroit acquise en tombant de la hauteur BH ou FA ; & comme le corps ne peut se mouvoir suivant AI , à cause du fil qui le retient, il est obligé de se mouvoir sur l'arc AD . Or, en montant le long de cet arc, la pesanteur lui ôte à chaque instant autant de degrés de vitesse qu'elle lui en avoit donnés lorsqu'il descendoit le long de l'arc BA ; d'où il s'ensuit que lorsqu'il sera arrivé en D , il aura perdu, par l'action successive & répétée de la pesanteur, toute la vitesse qu'il avoit au point A : donc quand il sera arrivé en D , il cessera de monter, & redescendra par l'arc DA , pour remonter jusqu'en B ; & ainsi de suite. Voyez ACCÉLÉRATION & PESANTEUR.

Ce théorème est confirmé par l'expérience dans un nombre fini d'oscillations: mais si on les supposoit continuées à l'infini, on appercevrait enfin quelque différence; car la résistance de l'air, & le frottement autour du centre C , détruira une partie de la force acquise en tombant: ainsi, le corps ne remontera pas précisément au même point.

C'est pourquoi la hauteur à laquelle le pendule remonte diminuant considérablement, les oscillations cesseront enfin, & le pendule demeurera en repos dans la direction perpendiculaire à l'horizon, qui est sa direction naturelle. On fait cependant abstraction de la résistance de l'air & du frottement que le pendule éprouve à son

point de suspension, lorsqu'on traite des oscillations des pendules, parce qu'on ne les considère que dans un temps très-court; & que dans un petit espace de temps ces deux obstacles ne font pas un effet sensible sur le pendule. Ainsi les vibrations du même pendule, dans les petits arcs de cercles inégaux, s'achevent dans des temps sensiblement égaux, quoiqu'ils ne le soient pas géométriquement, & que divers inconvénients puissent les augmenter ou les diminuer.

Les oscillations, dans de plus grands arcs, se font toujours dans un temps un peu plus long; & ces petites différences, qui sont très-peu de chose, dans un temps très-court & dans de très-petits arcs, deviennent sensibles lorsqu'elles sont accumulées dans un temps plus considérable, ou que les arcs diffèrent sensiblement. Or, mille accidens, soit du froid, soit du chaud, soit de quelques saletés qui peuvent se glisser entre les roues de l'horloge, peuvent faire que les arcs décrits par le même pendule ne soient pas toujours égaux, & par conséquent les temps marqués par l'aiguille de l'horloge, dont les vibrations du pendule sont la mesure, seroient un peu plus courts ou plus longs. L'expérience s'est trouvée conforme à ce raisonnement; car M. Derham ayant fait osciller dans la machine pneumatique un pendule, qui faisoit ses vibrations dans un cercle, il trouva que lorsque l'air étoit pompé de la machine, les arcs que son pendule décrivait étoient d'un cinquième de pouce plus grands de chaque côté que dans l'air, & que ses oscillations étoient plus lentes de deux secondes par heure. Les vibrations du pendule étoient plus lentes de six secondes par heure dans l'air, lorsqu'on ajustoit le pendule de façon que les arcs qu'il décrivait fussent augmentés de cette même quantité d'un cinquième de pouce de chaque côté, *Transf. phil. n.º. 294*; car l'air retarde d'autant plus le mouvement des pendules, que les arcs qu'ils décrivent sont plus grands: le pendule parcourt de plus grands arcs dans le vuide, par la même raison qui fait que les corps y tombent plus vite, c'est-à-dire, parce que la résistance de l'air n'a pas lieu dans ce vuide. Enfin, M. Derham remarque, que

les arcs décrits par son *pendule* étoient un peu plus grands, lorsqu'il avoit nouvellement nettoyé le mouvement qui le faisoit aller.

C'est pour remédier à l'inégalité du mouvement des *pendules*, que M. Huyghens imagina de faire osciller les *pendules* dans des arcs de cycloïde, au lieu de leur faire décrire des arcs de cercle. Voyez RÉSISTANCE & FROTTEMENT.

2°. Si le *pendule* simple est suspendu entre deux demi-cycloïdes CB & CD (*Pl. Méchan. fig. 37,*) dont les cercles générateurs aient leur diamètre égal à la moitié de la longueur du fil CA , de manière que le fil, en oscillant, s'applique ou se roule autour des demi-cycloïdes; toutes les oscillations, quelle que soit la différence ou l'inégalité de leur grandeur, seront isochrones, c'est-à-dire, se feront en des temps égaux.

Car puisque le fil du *pendule* CE est roulé autour de la demi-cycloïde BC , le centre de pesanteur de la boule E , que l'on y considère comme un point, décrira, par son développement, une cycloïde $BEAD$, comme on le démontre par la théorie de cette courbe: or, toutes les ascensions & descentes dans un cycloïde sont isochrones, ou se font en temps égaux; c'est pourquoi les oscillations du *pendule* sont aussi isochrones. V. CYCLOÏDE.

Imaginons présentement, qu'avec la longueur du *pendule* CA on décrit un cercle du centre C ; il est certain qu'une portion très-petite de la cycloïde, proche le sommet A , est presque décrite par le même mouvement; car si le fil CA ne décrit qu'une très-petite portion de la cycloïde, comme AL , il ne s'enveloppera autour des cycloïdes CB , CD , que par une petite partie de son extrémité vers C , & les points AL seront sensiblement à la même distance du point C ; c'est pourquoi un petit arc de cercle se confondra presque entièrement avec la cycloïde.

Ainsi, dans les petits arcs de cercle, les oscillations des *pendules* seront sensiblement isochrones, quoiqu'inégales entr'elles, & le rapport au temps de la descente perpendiculaire par la moitié de la longueur du *pendule*, est le même que celui de la circonférence d'un cercle à son diamètre, comme

M. Huyghens l'a démontré pour la cycloïde.

D'où il suit, que plus les *pendules* qui oscillent dans des arcs de cercle sont longs, plus les oscillations sont isochrones, ce qui s'accorde avec l'expérience; car dans deux grands *pendules* d'égale longueur, mais qui oscillent dans des arcs inégaux, pourvu néanmoins que l'un de ces arcs ne soit pas trop grand, à peine appercevra-t-on quelque inégalité ou différence dans le nombre de cent oscillations.

D'où il suit encore, que l'on a une méthode de déterminer l'espace que parcourt, en un temps donné, un corps pesant qui tombe perpendiculairement; car ayant le rapport du temps d'une oscillation au temps de la chute par la moitié de la longueur du *pendule*, on a le temps de la chute par la moitié de la longueur du *pendule*: d'où l'on peut détruire l'espace qui sera parcouru dans tout autre temps donné quelconque.

C'est au célèbre M. Huyghens que nous sommes redevables de toute la théorie des *pendules* qui oscillent entre deux demi-cycloïdes, tant par rapport à la théorie, qu'à la pratique: il la publia d'abord dans son *horologium oscillatorium, sive demonstrationes de motu pendulorum, &c.*

Depuis ce temps, on a démontré, en beaucoup de manières différentes, tout ce qui regarde le mouvement des *pendules*; & le célèbre M. Newton nous a donné, dans ses *principes*, une belle théorie sur ce sujet, dans laquelle il a étendu aux épicycloïdes les propriétés que M. Huyghens avoit démontrées de la cycloïde.

3°. L'action de la pesanteur est moindre dans les parties de la terre où les oscillations du même *pendule* sont plus lentes, & elle est plus grande où elles sont plus promptes; car le temps d'une oscillation, dans la cycloïde, est au temps de la descente perpendiculaire par le diamètre du cercle générateur, comme la circonférence du cercle est au diamètre. Par conséquent, si les oscillations du même *pendule* sont plus lentes, la descente perpendiculaire des corps pesans est aussi plus lente, c'est-à-dire, que le mouvement est moins accéléré, ou que la force de la pesanteur est moindre; & réciproquement.

Ainsi, comme l'on trouve par expérience

que les oscillations du même *pendule* sont plus lentes près de l'équateur que dans les endroits moins éloignés du pôle, la force de la pesanteur est moindre vers l'équateur que vers les pôles; & delà on a conclu, que la figure de la terre n'est pas précisément une sphere, mais un sphéroïde. Voyez FIGURE DE LA TERRE.

Aussi M. Richer trouva, par une expérience faite en l'île de Cayenne, vers le quatrième degré de latitude, qu'un *pendule* qui bat les secondes à Paris, devoit être raccourci d'une ligne & un quart, pour réduire ses vibrations au temps d'une seconde.

M. Deshayes, dans un voyage qu'il fit en Amérique, confirma l'observation de M. Richer; mais il ajoute, que la diminution établie par cet auteur paroît trop petite.

M. Couplet le jeune, à son retour d'un voyage au Brésil & en Portugal, se réunit à M. Deshayes, quant à la nécessité de raccourcir le *pendule* vers l'équateur, plus que n'avoit fait M. Richer. Il observa, que même à Lisbonne, le *pendule* à secondes doit être de deux lignes $\frac{1}{2}$ plus court qu'à Paris; ce qui est une plus grande diminution que celle de Cayenne, telle que M. Richer l'a déterminée, quoique Cayenne ait 24 degrés moins de latitude que Lisbonne. Mais les observations de M. Couplet n'ont point paru assez exactes à M. Newton, pour qu'on pût s'y fier: *Crassioribus, dit-il, hujus observationibus minus fidendum est. Prop. xx. liv. III de ses principes.*

D'autres auteurs ont prétendu, que la diminution du *pendule* ne se faisoit point régulièrement: Messieurs Picard & de la Hire ont trouvé la longueur du *pendule* à secondes exactement la même à Bayonne, à Paris, & à Vranibourg en Danemarck; quoique la première ville soit à 43 degrés $\frac{1}{2}$ de latitude, & la dernière à 53^{d.} 3'.

C'est pourquoi M. de la Hire présume que la diminution n'est qu'apparente; que la verge de fer avec laquelle M. Richer mesura son *pendule*, peut s'être allongée par les grandes chaleurs de l'île de Cayenne; & qu'ainsi, en approchant de la ligne, le *pendule* ne devoit pas promptement être raccourci, abstraction faite de la chaleur. Mais, en premier lieu, on pourroit répondre, que suivant la table donnée par M.

Newton, de la longueur du *pendule* aux différentes latitudes, la différence des longueurs du *pendule* à 43 degrés & demi, & à 35 degrés, est assez petite pour avoir été difficile à appercevoir; car cette différence n'est que d'environ $\frac{1}{2}$ de ligne: à plus forte raison, la différence à Bayonne & à Paris, sera-t-elle encore plus insensible. A l'égard de l'observation de M. de la Hire, sur l'accroissement des verges du *pendule* par le froid, & leur dilatation par la chaleur, M. Newton répond, que dans l'expérience que M. de la Hire rapporte, la chaleur de la verge étoit plus grande que celle du corps humain, parce que les métaux s'échauffent beaucoup au soleil, au lieu que la verge d'un *pendule* n'est jamais exposée à la chaleur directe du soleil; & ne reçoit jamais un degré de chaleur égal à celui du corps humain; d'où il conclut, qu'une verge de *pendule* longue d'environ trois piés, peut être, à la vérité, un peu plus longue en été qu'en hiver, & à l'équateur que dans nos climats, si on a égard à la chaleur; mais que son allongement ne doit pas être assez grand pour produire toute la différence que l'on observe dans la longueur du *pendule*. M. Newton ajoute qu'on ne peut point attribuer non plus cette différence aux erreurs des astronomes François; car quoique leurs observations ne s'accordent pas parfaitement entr'elles, cependant la différence en est si petite, qu'elle peut être négligée: en comparant entr'elles ces différentes observations, M. Newton croit qu'on peut prendre deux lignes pour la quantité dont le *pendule* à secondes doit être augmenté sous l'équateur.

M. de Maupertuis, à la fin de son *Traité de la paralaxe de la lune*, nous a donné un précis des principales opérations qui ont été faites pour la mesure du *pendule*, dans les différens endroits de la terre, par les plus habiles observateurs, & il y joint les observations qui ont été faites par lui-même, & par messieurs Clairaut, Camus, le Monnier, &c. à Pello, pour y déterminer la longueur du *pendule*. Il déduit ensuite de ces observations, les rapports de la pesanteur en différens lieux, dont il a formé une table: il trouva, par exemple, qu'un poids de 10000 livres à Paris, pese-
roit

roit à Pello 100137 l. & à Londres 100018. Voy. FIGURE DE LA TERRE. Voy. aussi les ouvrages de Messieurs Bouguer, la Condamine, Boscowich, &c. sur cet important sujet.

4°. Si deux *pendules* font leurs vibrations dans des arcs semblables, le temps de leurs oscillations sont en raison sous-doublée de leurs longueurs.

D'où il suit que les longueurs des *pendules* qui font leurs vibrations dans des arcs semblables, sont en raison doublée des temps que durent les oscillations.

5°. Les nombres des oscillations isochrones faites dans le même temps par deux *pendules*, sont réciproquement comme les temps employés aux différentes vibrations.

Ainsi, les longueurs des *pendules* qui font leurs vibrations dans de petits arcs semblables, sont en raison doublée réciproque des nombres d'oscillations faites dans le même temps.

6°. Les longueurs des *pendules* suspendus entre deux cycloïdes, sont en raison doublée des temps pendant lesquels se font les différentes oscillations.

D'où il suit qu'elles sont en raison doublée réciproque des nombres d'oscillations faites dans le même temps; & que les temps des oscillations faites en différentes cycloïdes, sont en raison sous-doublée des longueurs des *pendules*.

7°. Pour trouver la longueur d'un *pendule*, qui fasse un certain nombre de vibrations en un temps donné quelconque.

Supposons que l'on demande 50 vibrations dans le temps d'une minute, & que l'on demande la longueur de la verge, en comptant du point de suspension jusqu'au centre d'oscillation ou de la boule qui est au bout; c'est une règle constante que les longueurs des *pendules* sont l'une à l'autre réciproquement comme les carrés de leurs vibrations. Maintenant, supposons qu'un *pendule* à secondes, c'est-à-dire, qui fait 60 vibrations dans une minute, est de 39 pouces & $\frac{1}{2}$; dites donc, le carré de 50, qui est de 2500, est au carré de 60, qui est de 3600, comme 39 $\frac{1}{2}$ est à la longueur du *pendule* cherché, que l'on trouvera de 56 pouces $\frac{1}{2}$.

Remarque pratique. Puisque le produit des termes moyens de la proportion sera toujours 1411200, c'est-à-dire, $3600 \times 39 \frac{1}{2}$, il n'y a seulement qu'à diviser ce nombre par le carré du nombre des vibrations assigné, & le quotient donnera la longueur d'un *pendule*, qui sera précisément autant de vibrations dans une minute.

8°. La longueur d'un *pendule* étant connue, trouver le nombre de vibrations qu'il fera dans un temps donné.

Cette question est l'inverse de la première. Dites, la longueur donnée 56 $\frac{1}{2}$ est à la longueur du *pendule* à secondes, qui sert de modèle, c'est-à-dire ici, est à 39 $\frac{1}{2}$, comme le carré des vibrations de ce dernier *pendule* dans un temps donné; par exemple, une minute est au carré des vibrations cherchées; c'est-à-dire, 56 $\frac{1}{2}$, 39 $\frac{1}{2}$:: 3600, 2500, & la racine carrée de 2500 ou 50, sera le nombre des vibrations que l'on demande.

Mais dans la pratique, il faut agir ici comme dans le premier problème: vous n'aurez seulement qu'à diviser 1411200 par la longueur, vous aurez le carré du nombre des vibrations; de même que l'on divise ce nombre par le carré des vibrations, pour trouver la longueur.

Sur ces principes, M. Derham a construit une table des vibrations des *pendules* des différentes longueurs dans l'espace d'une minute.

Longueur du pendule en Pouces.	Vibrations en une minute.	Longueur du pendule en pouces.	Vibration en une minute.
1.	375. 7.	30.	68. 6.
2.	265. 6.		
3.	216. 9.	39. 2.	68. 0.
4.	187. 8.		
5.	168. 0.	40.	59. 5.
6.	153. 3.	50.	53. 1.
7.	142. 0.	60.	48. 5.
8.	132. 8.	70.	44. 9.
9.	125. 2.	80.	42. 0.
10.	118. 8.	90.	39. 6.
20.	84. 0.	100.	37. 5.

Remarquez que ces loix du mouvement des *pendules* ne s'observeront pas à la rigueur, à moins que le fil qui soutient la boule n'ait aucun poids, & que la pesanteur de tout le poids ne soit réuni en un seul point.

C'est pourquoi il faut se servir, dans la pratique, d'un fil très-fin, & d'une petite boule, mais d'une matière fort pesante; sans cela, le *pendule*, de simple qu'on le suppose, deviendrait composé, & ce seroit presque la même chose que si différens poids étoient appliqués à différens endroits de la même verge inflexible.

L'usage des *pendules*, pour mesurer le temps dans les observations astronomiques, & dans les occasions où l'on a besoin d'un grand degré de précision, est trop évident pour qu'il soit besoin d'en parler ici.

On peut régler la longueur du *pendule* avant son application, & la faire pour battre un temps demandé, par exemple, les secondes, les demi-secondes, &c. par l'art. 4; ou bien, on peut la prendre à volonté, & déterminer ensuite les temps des vibrations suivant l'art. 8.

Quant à l'usage des *pendules*, pour la mesure des distances inaccessibles fort éloignées par le moyen du son, voyez SON, Chambers, Wolf, &c. (O)

Méthode générale pour trouver le mouvement d'un pendule. Soit a le rayon du cercle que décrit le *pendule*, ou la longueur du *pendule*; b , l'abscisse totale qui répond à l'arc du centre, en prenant cette abscisse depuis le point le plus bas; x , l'abscisse d'une portion quelconque de cet arc; p , la pesanteur; u , la vitesse en un point quelconque; on aura $uu = 2p(b-x)$. Voyez les articles FORCE ACCÉLÉRATRICE & PLAN INCLINÉ. Et le temps employé à parcourir un arc quelconque infiniment petit,

$$\text{sera } \frac{c dx}{\sqrt{2ax-xx}} = \frac{-a dx}{\sqrt{2ax-xx}} \times \frac{1}{\sqrt{2p} \sqrt{b-x}}$$

Or, lorsque l'arc descendu n'a pas beaucoup d'amplitude, x est petit par rapport à a ;

& on peut, au lieu de $\sqrt{\frac{1}{2ax-xx}}$, ou

$$\frac{1}{\sqrt{x+2a-x^2}}, \text{ écrire } \frac{1}{\sqrt{x}} \times \left(\frac{1}{\sqrt{2a}} + \frac{x}{4a\sqrt{2a}} \right),$$

&c. (Voyez BINOME, APPROXIMA-

TION & EXPOSANT); de manière que l'élément du temps sera à-peu-près

$$\frac{a}{\sqrt{2p}} \times \left(\frac{dx}{\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}} + \frac{xdx}{4a\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}} \right),$$

&c. quantité qui étant intégrée par les règles connues, donnera à-peu-près le temps d'une demi-vibration du *pendule*. On peut même, lorsque l'arc descendu est fort petit, négliger entièrement le terme

$$\frac{+xdx}{2a\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}}; \text{ \& alors, le temps de la}$$

descente du *pendule* sera sensiblement le même que celui de la descente dans une cycloïde qui auroit le rayon osculateur à son sommet égal au rayon du *pendule*.

On voit aussi que le temps de la descente par un arc de cercle, est en général un peu plus grand que celui de la descente par un tel arc de cycloïde: de plus, il est aisé de comparer le temps d'une vibration avec le temps de la descente verticale d'un corps le long d'un espace quelconque h ; car la vitesse, à la fin de cet espace, est $\sqrt{2ph}$, & l'élément du temps est $\frac{dh}{\sqrt{2ph}}$,

dont l'intégrale est $\frac{\sqrt{2h}}{\sqrt{p}}$. Or, le temps de la

demi-vibration est égal à l'intégrale de

$$\frac{-adx}{\sqrt{2a}\sqrt{2p}\sqrt{bx-xx}}, \text{ ou de } \frac{-dx}{\sqrt{bx-xx}} \times \frac{a}{\sqrt{2a}\sqrt{2p}},$$

c'est-à-dire, (en nommant c la circonférence du rayon a) $a \frac{c}{2a} \times \sqrt{\frac{a}{2a\sqrt{2p}}}$. Donc

les deux temps sont entre eux comme

$$\frac{4\sqrt{a}}{c} \text{ à } \sqrt{2h}. \text{ D'où il est aisé de tirer les}$$

théorèmes sur les *pendules*.

Dans ces théorèmes on fait abstraction de la résistance de l'air; cependant il est bon d'y avoir égard, & plusieurs géomètres s'y sont appliqués. Voyez les *Mém. de Pétersbourg*, tom. III & V. Voyez aussi mon *Essai sur la résistance des fluides*, art. xcvi, xcvi & suiv. (O)

Calcul des nombres signifie, en Mécanique & parmi les Horlogers, l'art de calculer le nombre des roues & des pignons d'une machine, pour leur faire faire un nombre de révolutions donné dans un temps

donné. On ne peut parvenir à cela , qu'en modérant la vitesse des roues par un *pendule* ou balancier dont les vibrations soient isochrones. Représentez - vous un rouage de *pendule* , la roue de rencontre, la roue de champ, la grande roue, laquelle doit faire un tour en une heure; le mouvement lui est communiqué par une roue adossée à une poulie , que le poids fait tourner en tirant en en-bas : cette roue engrene dans un pignon fixe au centre ou sur la même tige que la grande roue, qui doit faire un tour en une heure. Cette roue engrene de même dans le pignon fixe sur la tige de la roue de champ; cette dernière engrene dans le pignon de la roue de rencontre, dont la vitesse est modérée par les vibrations du *pendule* , qui ne laisse passer qu'une dent de la roue de rencontre à chaque vibration du *pendule* : mais comme chaque dent de la roue de rencontre, dans une révolution entière, frappe deux fois contre les palettes du *pendule* , il suit que le nombre de vibrations, pendant un tour de la roue de rencontre, est double de celui des dents de cette roue; ainsi, si les vibrations du *pendule* durent chacune une seconde, & que la roue de rencontre ait 15 dents, le temps de sa révolution sera de 30'' ou une demi-minute. Si on suppose que le pignon de la roue de rencontre ait six ailes ou dents, & que la roue de champ qui le mene en ait 24, il est manifeste, vu que les dents du pignon ne passent qu'une à une dans celles de la roue, qu'il faudra, avant que la roue de champ ait fait un tour, que le pignon en ait fait quatre, puisque le nombre de ses dents est contenu quatre fois dans le nombre vingt-quatre de la roue. Mais on a observé que la roue de rencontre, & par conséquent le pignon qui est fixé par la même tige, emploie 30'' à faire une révolution : par conséquent, la roue de champ doit employer quatre fois plus de temps à faire une révolution entière; $30'' \times 4 = 120'' = 2'$; ainsi le temps de la révolution est de deux minutes.

Présentement, si on suppose que le pignon fixé sur la roue de champ ait six ailes, & que la roue à longue tige ait 60 dents, il faudra que le pignon fasse dix tours, avant

que la roue en ait fait un; mais le pignon fixé sur la tige de la roue de champ emploie le même temps qu'elle à faire une révolution, & le temps est de 2' : la roue de champ en emploiera donc dix fois davantage, c'est-à-dire, 20' ou 1200'' ou vibrations du *pendule*. Ainsi l'on voit que le temps qu'elle met à faire une révolution, n'est que le tiers de 3600'' ou d'une heure, qu'elle devoit employer à la faire. Les nombres supposés sont donc moindres que les vrais, puisqu'ils ne satisfont pas au problème proposé; ainsi on sent qu'il est nécessaire d'avoir une méthode sûre de trouver les nombres convenables.

Il faut d'abord connoître le nombre des vibrations du *pendule* que l'on veut employer pendant le temps qu'une roue quelconque doit faire une révolution. Voyez à l'article *pendule*, la maniere de déterminer le nombre des vibrations par cette règle, que le carré de ce nombre, dans un temps donné, est en raison inverse de la longueur du *pendule*. Divisez le nombre par deux, & vous aurez le produit de tous les exposans : on appelle les *exposans*, les nombres qui marquent combien de fois une roue contient en nombre de dentures le pignon qui engrene dans cette roue. Ainsi, si on a une roue de soixante dents, & un pignon de six qui y engrene, l'exposant sera 10, qui marque que le pignon doit faire dix tours pour un de la roue. On écrit les pignons au dessus des roues, & l'exposant entre deux, en cette sorte :

6 = Pignons,
10 = Exposans,
60 = Roues.

Lorsqu'il y a plusieurs pignons & roues; on les écrit à la file les uns des autres, en séparant les exposans par le signe X (*multiplié par*) dont un des côtés représente la tige, sur laquelle est un pignon & une roue, qui, ne composant qu'une pièce, font leur révolution en temps égaux. Exemple :

$$\begin{array}{ccccccc}
 & & 0 & 7 & 7 & 8 & \\
 A & 2 & X & 15 & X & 6 & X & 5 & X & 7 \frac{1}{2}, & \text{Et c.} \\
 & & & 15 & & 42 & & 35 & & 60 & B
 \end{array}$$

1, 2, 13, 6, 5, 7½, sont des exposans
Z 2

puisque s & t sont égaux ou presque égaux, en supposant $t = s$, on aura l'équation $s^2 = 60$; donc $s = \sqrt{60}$: ainsi il faut extraire la racine quarrée de 60; mais comme elle n'est pas exacte, on prend pour exposant la racine du quarré le plus prochain, soit en dessus ou en dessous, & on divise le produit $st = 60$ par cette racine, & le quotient est l'autre exposant, & le plus grand est celui que l'on met le premier: ainsi dans l'exemple 64 est le quarré le plus prochain de 60; sa racine est 8: on divise 60 par 8, il vient $7\frac{1}{2}$ pour l'autre exposant.

On les disposera tous en cette sorte :

$$2 \times 30 \times 8 \times 7\frac{1}{2} = 3600.$$

Présentement il faut trouver les pignons & les roues, ce qui n'est point difficile. Pour $7\frac{1}{2}$ on prendra 8 pour pignon, & pour roue huit fois l'exposant $7\frac{1}{2}$, ce qui fait 60. Pour l'exposant 8, on prendra un pignon 7, & la roue sera 56. La troisième roue, qui est le rochet, est toujours égale au premier exposant :

$$2 \times \overset{1}{30} \times \overset{7}{8} \times \overset{8}{7\frac{1}{2}} = 3600$$

30 56 60

On doit observer, 1^o. lorsque l'exposant est un mixte, que le pignon doit toujours être le dénominateur de la fraction du mixte, ou un multiple de ce dénominateur, s'il est trop petit pour être un pignon: 2^o. que s'il y avoit trois exposans, $s t u$, non compris le rochet ou la roue de rencontre, on devroit extraire la racine cubique de leur produit: cette racine cubique ou celle du cube le plus prochain, sera un des exposans. (D)

Pendule à équation à secondes concentriques, marquant les mois & quantiesmes des mois, les années bissextiles, & qui va treize mois sans être montée, par M. FERDINAND BERTHOUD.

La suspension de ce pendule est à ressort; l'échappement est celui de Graham, renversé, disposé pour faire décrire au pendule d'aussi petits arcs que l'on veut.

Le rouage du mouvement est composé d'une roue de plus que les pendules à quinze jours. La première roue du mouvement

engrene dans un pignon qui fait un tour en trois jours; la tige de ce pignon porte trois palettes ou dents, qui engrenent successivement dans la roue annuelle, fendue sur 366 dents à rochet, & maintenue par un sautoir. Cette roue porte, comme celle de la montre, (*voyez MONTRE*) une ellipse, qui agit sur un rateau, dont le mouvement alternatif se transmet au cadran d'équation, par le moyen d'un pignon placé sur le canon du cadran concentrique à celui des heures & minutes du temps moyen. La construction de cette pendule étant absolument semblable à celle de la montre, je passe à la construction d'année bissextile.

Les années communes & bissextiles sont marquées par la révolution d'un petit cadran, tel que celui de la pendule que j'ai décrite. Ce cadran reçoit son mouvement de la roue annuelle de 366 dents, fendues à rochet, & maintenues par un sautoir. Des chevilles posées sur cette roue agissent sur l'étoile de huit jours, & déterminent les positions de ce petit cadran, divisé en quatre années.

Pour que la roue annuelle marque exactement les jours du mois, il faut que, pendant trois années consécutives, les dents de cette roue, qui répondent au 29 février & 1^{er} mars, passent le même jour, tandis qu'à l'année bissextile, ces deux mêmes dents passent en deux jours. Venons actuellement au moyen que j'ai employé. Une des chevilles de la roue annuelle, qui répond au premier janvier, fait tourner l'étoile de huit rayons d'un huitième de sa révolution, & fait indiquer au cadran qui porte l'étoile, la première, seconde, troisième année, ou l'année bissextile: une autre cheville, qui répond au 28 février, fait encore tourner cette étoile d'un autre huitième. La palette qui fait mouvoir la roue annuelle ayant fait passer la dent qui répond au 29 février, le rayon de l'étoile qui se trouve actuellement en action avec le valet, est parvenu à l'angle de ce valet, lequel a peine de faire parcourir un espace à l'étoile, dont un rayon vient poser sur une troisième cheville que porte la roue annuelle; ce qui oblige celle-ci de se mouvoir de la quantité d'une dent, qui répond au premier mars: ainsi la dent qui fait passer la

palette, & celle que le valet & l'étoile ont obligé de se mouvoir, sont les deux dents qui passent en un seul jour; ce qui donne les années communes, qui se succèdent trois fois de suite; & comme la quatrième doit avoir un jour de plus, le rayon de l'étoile qui y engrene est entaillé, de sorte qu'il n'a point d'action sur la cheville du premier mars: ainsi les deux dents du 29 février & du premier mars passent en deux jours.

Je fais marcher cette *pendule* pendant treize mois, avec deux poids égaux de dix livres, qui agissent alternativement sur le rouage, & ne descendent que de 15 pouces. J'ai réduit la chute à cette quantité, pour éviter les inconvéniens qui résultent de l'approche des poids contre la lentille qui parcourt de très-petits arcs.

Le cylindre où s'enveloppe la corde qui porte le poids, est un mois à faire sa révolution; son diamètre est d'environ deux pouces; ensorte que pour 15 pouces de chute d'un poids mouffé, il fait six tours $\frac{1}{2}$. Pour doubler le temps, j'ai fixé au milieu de la boîte, au-haut, une poulie où passe la corde du mouvement, laquelle passe encore par une poulie mobile du second poids; le bout de cette corde est enfin fixé au côté de la boîte, opposé à celui par où descend la corde depuis le cylindre: cette même corde porte donc deux poids à-peu-près d'égale pesanteur, à cela près que le second doit être plus pesant de la quantité qu'il faut pour vaincre le frottement des pivots des poulies. Lorsque le premier poids descend de quinze pouces, la corde qui mene le mouvement se développe de trente pouces. Ce poids étant arrêté sur une planche qui l'y oblige, le second commence à descendre, jusqu'à ce que descendu au même point, il ait développé la corde d'une même quantité. Ce développement de 60 pouces répond à treize révolutions du cylindre, qui font mouvoir la *pendule* pendant treize mois.

De l'exécution des pendules à équation.

La difficulté de l'exécution de ces sortes de machines dépend en partie de la construction que l'on a adoptée; en général, la plus grande difficulté naît de la courbe. C'est aussi à la façon de la tailler que je m'arrêterai; les autres parties sont des en-

grenages. Or, pour exécuter le moindre ouvrage d'horlogerie, il faut savoir faire des engrenages, de même que des ajustemens, avec intelligence; ainsi, je puis me dispenser d'entrer dans les détails où m'entraîneroient ces différens objets: d'ailleurs, ceux qui n'ont qu'une foible connoissance de l'engrenage, doivent recourir à l'article *Engrenage*. Voyez **ENGRENAGE** & l'explication qui précède la planche.

Pour tailler une courbe ou ellipse, il faut commencer par remonter la cadrature d'équation; former des repairs, si c'est une construction qui en exige; attacher le cadran; mettre la roue annuelle en place, ainsi que l'ellipse, & le levier qui doit appuyer dessus; percer un trou à ce levier: ce trou doit d'abord servir, 1^o. à tracer la courbe; 2^o. à porter une fraise ou lime circulaire, dont je parlerai bientôt; & enfin, il doit porter un cylindre, pour appuyer sur l'ellipse lorsqu'elle est finie. Le trou doit être percé de sorte que, dans les différens points où l'ellipse le pousse, il fasse à-peu-près une tangente de cette courbe.

Il faut, après que cela est ainsi disposé, mettre en place les aiguilles du temps vrai & moyen, & fixer cette dernière à soixante minutes précises.

Alors, faisant mouvoir celle du temps vrai, & par son moyen le levier ou rateau, on mettra la roue annuelle au premier janvier; par exemple, il faut voir dans une table d'équation, soit celle de la connoissance des temps, qui a pour titre, *table du temps moyen au midi vrai*, ou autres, la quantité dont le soleil avance ou retarde le premier janvier, par rapport au temps moyen; & conduisant l'aiguille du temps vrai au nombre des minutes & secondes indiquées, prendre le foret avec lequel on a percé le trou du levier ou rateau, & marquer un point sur la plaque qui doit former la courbe. Cette opération faite, il faut faire passer cinq divisions de la roue annuelle qui répondent à cinq jours; ce qui par conséquent donnera le cinq janvier: on verra dans la table l'équation dudit jour, & l'on conduira l'aiguille du temps vrai à la quantité que marque la table; & comme au premier janvier on marquera un point sur la plaque, ainsi de cinq jours

en cinq jours on fera de même, jusqu'à ce que la révolution annuelle soit achevée. Les points marqués par le foret détermineront donc la figure de la courbe; il ne s'agira plus que de la tailler: lorsque l'on aura percé un trou à chaque point marqué, on pourra, avec une petite scie, couper cette courbe, en ne faisant qu'effleurer les trous, & réservant pour les emporter à la faire avec une lime.

Une courbe taillée avec les soins que je viens d'indiquer, pourroit être assez juste; cependant, pour y donner un plus grand degré de perfection, il faut l'égaliser avec une fraise ou lime circulaire d'environ trois lignes de diamètre: cette fraise porte deux pivots, dont un roule dans le trou qui a servi à marquer la courbe, & l'autre est porté par un petit pont attaché sur le rateau.

La fraise mise dans cette loge porte un cuivrot ou poulie, dans laquelle on fait passer une corde d'archet, par le moyen duquel faisant tourner la fraise, on emporte la matière qu'il y a de trop à certaine partie de la courbe. Pour cet effet, on verra la table d'équation: voyez EQUATION, & de quelle quantité l'aiguille du temps vrai diffère du nombre des minutes & secondes données pour tel jour: mais il faut observer, avant de rien limer à la courbe, que le diamètre de la fraise, que j'ai supposé de trois lignes, éloigne par conséquent d'une ligne & demie le rateau de la courbe, de plus qu'il ne l'étoit lorsqu'il a servi à la tracer; ce qui changera nécessairement la situation de l'aiguille du temps vrai: ainsi, pour faire reprendre à cette aiguille la place que détermine la table d'équation, il faudroit emporter tout autour de la courbe la grandeur du rayon de la fraise, qui seroit un ouvrage inutile, pénible, & qui rendroit la courbe plus petite qu'elle ne doit être. Pour parer cette difficulté, je fais le levier de deux pièces; celle qui agit & pose sur la courbe, peut se mouvoir séparément de l'autre partie du rateau; de sorte qu'on éloigne & approche de la partie qui touche la courbe, jusqu'à ce qu'appuyant sur cette courbe au point où elle est trop enfoncée, l'aiguille marque l'équation répondante audit jour. Alors, ayant fixé ensemble les deux parties

du rateau, on emportera d'abord de cinq jours toutes les parties de la courbe où il y a trop de matière, & on limera les intervalles lorsque l'on aura fait la révolution.

Enfin, on peut après cela y toucher à chaque jour, & l'égaliser jusqu'à ce que l'aiguille marque exactement l'équation: il ne sera plus question que de substituer, en place de la fraise, un rouleau de même diamètre pour tourner dans les mêmes trous, lequel appuiera sur l'ellipse.

Pour tailler une courbe avec beaucoup de précision, il ne suffit pas de diviser, par la simple vue, chaque division des minutes du cadran, en des parties que l'on suppose être de trente secondes, de 15, de 10, de 5, &c. il faut de plus les diviser en effet avec un compas, de sorte que chaque division de minutes soit divisée en douze autres parties, plus ou moins, suivant la précision que l'on voudra donner à sa courbe.

Cadrature d'équation, construite par M. DAUTHIAU.

Les secondes sont concentriques. La tige du rochet passe à travers le pont fixé sur la platine des piliers. Ce pont porte les deux roues du temps vrai & moyen, & celle du cadran. La roue du temps moyen est menée par le pignon qui porte la tige de la roue qui engrene dans le rochet d'échappement.

La roue du mouvement fait sa révolution en une heure. Sa tige passe la cadrature, & porte carrément un canon sur lequel est rivée une roue de champ, qui fait mouvoir le pignon, dont l'axe est parallèle au plan de la platine. Ce pignon est posé & tourne entre deux petits ponts fixés sur une roue d'un nombre de dents à volonté. Cette roue engrene dans un rateau, dont un bout appuie sur l'ellipse: la position de ce rateau dépend de celle de la roue annuelle, que l'on peut faire concentrique au cadran, ou qu'on peut également placer hors du centre.

La roue annuelle excentrique au cadran est cependant préférable, non-seulement parce qu'elle évite des frottemens, mais encore pour la facilité de tailler la courbe. Cependant la disposition des boîtes, ou la construction d'une pièce, ne permet pas toujours de la placer de cette sorte.

Le pignon engrene dans une roue de champ de même nombre que celle qui fait mouvoir le pignon ; elle est d'un diamètre plus petit , pour que le pignon qui est mené ait la grosseur requise pour faire mouvoir lui-même. *Voyez* ENGRENAGE , & la description de la machine à engrenage à la tête de la planche.

La roue de champ pourroit ne former qu'une seule roue avec celle qui engrene dans la roue du temps vrai : mais si cela étoit ; en tournant l'aiguille des minutes du temps vrai , celle des heures resteroit immobile ; ce qui seroit un défaut d'autant plus grand , que par celle du temps moyen on ne peut faire tourner ni l'une ni l'autre aiguille du temps vrai ; ainsi il faudroit les faire tourner séparément l'une de l'autre , & faire des divisions de quarts pour l'aiguille des heures , correspondantes à celles des minutes. *Voyez* l'article PENDULE A SECONDES , & la description de la *pendule de M. Julien le Roi*.

Pendule de M. Rivaz à deux cadrans & à deux aiguilles.

Cette *pendule* a deux cadrans , dont un , qui est excentrique , sert pour faire marquer par une aiguille le temps vrai , & l'autre les heures & minutes du temps moyen.

La tige de la roue des minutes porte un pignon mis sous la roue de chauffée , & la roue de chauffée est portée par la tige qui porte le pignon , centre du grand cadran ou du temps moyen. Une rétine tournée sur le trou même du pivot du pignon , roule dans un trou fait à la platine ; ainsi la pièce placée sur la platine , & mobile au centre du pignon , se meut circulairement sur le centre. Le pivot du pignon traverse un pont ; il est de longueur suffisante pour porter l'aiguille du temps vrai. Un levier appuie sur la courbe portée par la roue annuelle que fait mouvoir le pignon ; ce levier se meut suivant les différens diamètres de la courbe.

Les deux pignons sont d'égal nombre & du même diamètre ; mais celui qui mene est plus gros que l'autre. L'un de ces pignons fera un demi-tour passé pour répondre à la variation apparente du soleil : & l'on voit que c'est la courbe qui détermine la quantité

de son mouvement , ainsi qu'à toutes les constructions de cadrature d'équation.

Le nombre des dents de la roue paroît d'abord assez arbitraire ; cependant c'est de la nature de l'engrenage de cette roue avec les pignons , que dépend en partie le balotage de l'aiguille du temps vrai. Les pignons , pour cet effet , doivent être au moins de douze , & faire douze tours pendant que la roue en fait un.

Cadrature d'équation à heures & minutes du temps vrai , par M. RIVAZ.

La courbe , en faisant monter & descendre le levier , fait nécessairement monter & descendre la plaque de cuivre qui posé sur la platine du mouvement ; cette plaque a une entaille formée par une portion de cercle , dont le centre est celui d'une des roues. Une vis à affiette tient à la platine , & donne la liberté à la plaque de cuivre de se mouvoir. Sur cette plaque est attaché le pont , par le moyen de deux vis. Le pont & la plaque forment une cage , dans laquelle se meuvent la roue du cadran & le pignon , l'un & l'autre ayant un centre commun.

Ce que nous avons dit en faisant la description des autres pendules , suppléera aux autres détails que nous omettons dans la description de celle-ci : inutiles pour ceux qui ne connoissent point l'art , ils seroient superflus pour ceux qui l'ont étudié.

On pourroit peut-être croire que la pesanteur du cadran doit causer une résistance qui exigera que le mouvement ait un ressort plus fort , ou un poids plus pesant ; mais si l'on fait attention à la lenteur du mouvement de l'ellipse & au peu d'espace parcouru , l'objection sera réduite à rien.

Pendule à équation de M. JULIEN LE ROI.

La roue fait sa révolution en 365 jours. Sur cette roue sont gravés les mois de l'année & les quantités des mois , qui paroissent par une ouverture faite au cadran à l'endroit de 6 heures. Cette roue est concentrique au cadran , & mue par le mouvement dont la première roue porte carrément , du côté de la cadrature , un pignon de quinze dents , qui fait , ainsi que la roue , un tour en dix heures , & engrene dans la roue de champ

champ de trente dents. Elle est rivée sur la pièce qui porte une vis sans fin, simple, laquelle engrene dans la roue de trente dents. La tige de cette roue passe à travers la plaque, & porte quarrément le pignon; ce pignon est de quinze dents; il engrene dans la roue annuelle de deux cents dix-neuf dents. Le prolongement du quarré du pignon passe au travers du cadran: il sert à faire tourner le pignon séparément de la roue; il tourne à frottement sur cette tige, par le moyen d'un ressort qui presse la roue contre l'assiette de ce pignon.

Les secondes sont concentriques au cadran. La tige du rochet des secondes porte un pignon de douze dents, lequel passe au travers d'une pièce qui a le même centre de mouvement que le rochet. Cette pièce se meut sur un pont, pour faire une demi-révolution qui produit la variation de l'aiguille du temps vrai. La roue de quatre-vingt-dix dents engrene dans le pignon fixé sur la tige du rochet des secondes: cette roue est portée par la pièce qui a le même centre de mouvement que le rochet, & par un petit pont attaché à cette pièce. La roue de quatre-vingt-dix dents porte un pignon de douze dents, qui engrene dans la roue du temps vrai qui a quatre-vingt-seize dents. Cette dernière porte à frottement la roue fixée sur le canon qui porte l'aiguille du temps vrai; en sorte qu'on peut faire tourner cette roue indépendamment de la roue du temps vrai: cette première roue engrene dans celle de renvoi. Ces deux roues sont de même nombre. La roue de renvoi porte un pignon qui fait mouvoir la roue du cadran: ainsi en faisant tourner l'aiguille du temps vrai, celle du cadran se meut aussi; mais celle du temps moyen reste immobile; & en la faisant tourner, elle ne fait pas mouvoir celle du temps vrai; ce qui a obligé de faire graver sur la roue annuelle la différence du temps vrai au temps moyen, pour tous les jours de l'année, afin de remettre les aiguilles à l'équation lorsque la pendule a été arrêtée. La roue qui fait mouvoir celle du cadran porte quatre chevilles, qui servent à lever la détente de la sonnerie qui sonne les heures & les quarts du temps vrai.

Tome XXV.

La tige de la troisième roue de mouvement porte un pignon de neuf dents, qui fait mouvoir la roue du temps moyen de soixante & douze dents. Le coq porte une broche qui passe à travers la fausse plaque; cette broche est conduite par une fourchette, qui porte celle des roues qui engrene sur le rateau, lequel appuie sur l'ellipse ou courbe. Les différens diamètres de l'ellipse font avancer ou retarder l'aiguille du temps vrai, ce qui se fait par le mouvement que le rateau imprime au chassis. Ce chassis entraîne avec lui la roue qui engrene dans celle du temps vrai. Le plus petit rayon de la courbe répond au 11 Février, temps où le soleil retarde de 14' 44"; & le plus grand au premier Novembre; où, au contraire, il avance de 16' 9". La somme de ces deux excès du temps vrai sur le moyen, donne l'espace que doit parcourir la roue du temps vrai, sans que celle du temps moyen se meuve.

Pendule à équation, présentée en 1752 à l'Académie des Sciences par Ferdinand Berthoud. Cette pendule marque aussi l'année bissextile; ce qui évite de retoucher aux quantités.

La roue de barillet de sonnerie engrene dans un pignon qui fait un tour en 24 heures. La tige de ce pignon passe à la cadrature, & porte quarrément une assiette. Sur le prolongement de cette tige est ajusté un cylindre, qui porte une dent partagée en deux parties, dont l'une, plus saillante que l'autre, peut monter & descendre sur cette tige, dont la partie qui passe à travers le cylindre est ronde.

Dans les années de 365 jours, la partie la moins saillante de la dent fait passer 364 dents de la roue annuelle, & les deux dents de cette roue, qui restent encore, sont prises par la partie la plus saillante de la dent; en sorte que les 366 dents de la roue annuelle sont prises en 365 fois, qui répondent à autant de jours.

Une étoile, divisée en huit parties, est mue par deux chevilles, que porte la roue annuelle, dont une fait passer une dent de l'étoile le 31 Décembre, à minuit, & l'autre le 29 Février, à la même heure. Cette

A a

étoile porte une plaque, qui passe entre la roue annuelle & le cadran, où est gravé première, seconde, troisième année, & année bissextile, lesquelles paroissent alternativement à travers une ouverture faite pour cet effet au cadran.

Cette méthode de marquer les années bissextiles, & de faire mouvoir la roue annuelle, quoique plus simple que celle qu'on avoit suivie, ne m'ayant point satisfait, j'ai cherché depuis un nouveau moyen, qui étant plus simple, conserve toute la solidité possible; ce que je compte avoir trouvé, comme on peut le voir dans une *pendule* à équation où je l'ai appliquée. La comparaison de ces deux constructions m'a persuadé, que l'on ne parvient pas sûrement à faire des machines simples, sans avoir vu ou passé par les composées.

La roue du temps moyen engrene à l'ordinaire, dans celle de renvoi, dont le pignon engrene dans celle du cadran. Sur cette roue est attachée une partie de cuivre, qui porte un petit pont qui fait une espece de cage pour l'étoile fendue en 20 parties. Cette étoile porte un pignon à lanterne de quatre dents, qui engrene dans la roue du temps vrai: c'est en faisant tourner l'étoile de l'un ou de l'autre côté, qu'on fait avancer ou retarder la roue du temps vrai, sans que celle du temps moyen se meuve. Le levier mobile sert à produire cette variation. Une partie de ce levier porte deux chevilles; celle de la partie supérieure sert à faire retarder l'aiguille du temps vrai, & l'autre la fait avancer. Ce sont les différentes parties de la piece, taillée en limaçon, qui déterminent la quantité de dents qu'une des chevilles doit faire passer, & dans quel sens elle doit le faire: ces pas de limaçons sont déterminés par l'équation du jour.

Le levier peut se mouvoir, non seulement en tournant sur ses pivots, mais encore monter & baisser suivant leur longueur. L'assiette de ce levier repose sur une piece qui a une entaille, laquelle se présente, à chaque 24 heures, à 11 heures du soir, & lui permet de s'y enfoncer: alors le levier présente l'une ou l'autre de ses chevilles à l'étoile, qui, emportée par la roue des mi-

minutes du temps moyen, rencontre une des chevilles du levier, laquelle s'engage entre les roues de l'étoile, & la fait tourner plus ou moins, suivant que la cheville se présente loin ou près du centre; c'est cette quantité qui représente l'équation diurne. A minuit, l'entaille dans laquelle l'assiette étoit descendue, continuant à se mouvoir, fait remonter le levier par un plan incliné fait à l'entaille. Le levier reste élevé jusqu'à onze heures du soir; ce qui empêche les chevilles qu'il porte de s'engager, pendant tout ce temps, dans les dents de l'étoile, quoique l'étoile fasse la même révolution; & soit toujours emportée par la roue des minutes.

La piece que porte cette roue est pour faire équilibre, non-seulement avec l'étoile & sa petite cage, mais encore avec l'aiguille des minutes du temps moyen: l'aiguille du temps vrai est d'équilibre par elle-même.

J'ai fait graver sur la roue annuelle, dans une partie au-dessous de celle des mois & de leurs quantiemes, la différence du temps vrai au temps moyen, afin que si on laissoit la pendule arrêtée, on la puisse remettre à l'équation sans le secours d'une table: il n'y a que les cas particuliers qui obligent de retoucher à cette équation, puisqu'en faisant tourner l'aiguille des minutes du temps moyen, celles du temps vrai & du cadran tournent aussi.

Je joins ici une table particuliere, que j'ai dressée pour tailler la courbe: elle sert à déterminer l'espace qui doit être compris depuis chaque pas de limaçon jusqu'à l'autre; & pour ne rien laisser à desirer, & éviter l'embarras où pourroient se jeter ceux qui voudroient exécuter ces sortes de *pendules*, je marquerai les moyens que j'ai mis en usage pour plusieurs de ces ouvrages, que j'ai exécutés sur ce principe avec beaucoup de facilité. J'aurois dû remettre ce qui regarde l'exécution pour la fin de cet article, que je terminerai par la partie de l'exécution; mais comme les moyens d'opérer pour cette construction-ci lui sont particuliers, & ne peuvent servir à d'autres, il m'a paru plus naturel de les placer immédiatement après la description.

Au moyen d'une vis , je puis rendre le levier immobile au point que je veux. Je fixe d'abord le levier , en sorte que ni l'une ni l'autre cheville ne puissent s'engager dans l'étoile ; & là , je trace sur le plan un trait , qui soit fin & près du levier , qui me sert de regle. Je marque zéro sur ce trait , qui me servira pour tracer les parties de la courbe , où , d'un jour à l'autre , l'équation n'est ni augmentée ni diminuée. Je fais changer le levier de position , & le place de sorte que la cheville supérieure puisse s'engager , pour faire tourner une dent de l'étoile , ce qui répond à cinq secondes , & marque 1 sur ce trait ; & continuant les mêmes opérations , en marquant successivement une dent , 2 , 3 &c. jusqu'à ce que le levier s'engage assez avant dans l'étoile pour faire changer six dents , lesquelles feront 30 secondes , qui est la plus grande quantité dont le soleil varie en 24 heures ; sur ce côté je marque , *retarde* , afin de me souvenir que c'est pour faire retarder l'aiguille du temps vrai. Ensuite , je fais passer mon levier de l'autre côté du trait de zéro , & je marque quatre traits , avec les soins que j'avois pris pour les autres ; c'est-à-dire , que l'un réponde à l'enfoncement qu'exige la cheville inférieure pour faire tourner l'étoile d'une dent , & ensuite de 2 , 3 , jusqu'à 4 , qui feront 20 secondes , & marquer de ce côté , *avance*. Ceci détermine donc tous les enfoncemens des pas de limaçon ; il n'est plus question que de leur longueur , qui est marquée dans la table ci-après.

La roue annuelle , l'ellipse & le levier étant ainsi en place , je fixe le levier sur le trait du zéro , & fais tourner la roue annuelle , & la mets au 18 de Mai ; & par un trou percé au levier , je marque un point sur la courbe : il faut ensuite faire passer une dent de la roue annuelle , ce qui donnera le 19 Mai , & mettre le levier sur le trait 1 , côté du retard ; marquer un point sur la courbe avec le foret ; ensuite faire passer la roue annuelle au 30 Mai : marquer encore un point , & suivre ainsi la table , jusqu'à ce que la révolution annuelle soit faite. Enfin , percer des trous fins pour tous les points marqués , & tirer des traits de compas pour tous les trous qui se trouvent à la même distance du centre.

Table pour tracer la courbe de la Pendule ci-dessus , calculée pour les années bissextiles & communes.

Soleil retarde. Du 12 Mai , le levier sera sur 0 jusqu'au 18 dudit mois ; du 19 , une dent du côté *retarde* , jusqu'au 30 ; du 31 Mai , 2 dents jusqu'au 11 Juin ; du 12 dudit , 3 dents jusqu'au 18 ; du 19 , 2 dents jusqu'au 23 ; du 24 , 3 dents jusqu'au 28 ; du 29 dudit , 2 dents jusqu'au 12 Juillet ; du 13 dudit , une dent jusqu'au 22 ; du 23 , 0 jusqu'au 30.

Soleil avance. Du 31 Juillet , une dent du côté *avance* , jusqu'au 7 Août ; du 8 dudit , 2 dents jusqu'au 17 ; du 18 dudit , 3 dents jusqu'au 28 , du 29 Août , 4 dents jusqu'au 4 Octobre ; du 5 dud. 3 dents jusqu'au 15 ; du 16 , 2 dents jusqu'au 23 ; du 24 dud. une dent jusqu'au 30 ; du 31 Octobre , 0 jusqu'au 5 Novembre.

Soleil retarde. Du 6 Novembre , une dent du côté du retard , jusqu'au 11 , du 12 , 2 dents jusqu'au 17 ; du 18 , 3 dents jusqu'au 22 ; du 23 , 4 dents jusqu'au 30 ; du 1 Décembre , 5 dents jusqu'au 11 ; du 12 , 6 dents jusqu'au 3 Janvier ; du 4 dud. 5 dents jusqu'au 12 ; du 13 dud. 4 dents jusqu'au 21 ; du 22 , 3 dents jusqu'au 27 ; du 28 Janvier , deux dents jusqu'au 1 Février ; du 2 dud. une dent jusqu'au 8 ; du 9 , 0 jusqu'au 14 Février.

Soleil avance. Du 15 Février , une dent du côté *avance* , jusqu'au 21 ; du 22 , 2 dents jusqu'au 1 Mars ; du 2 , 3 dents jusqu'au 16 ; du 17 , 4 dents jusqu'au 27 ; du 28 , 3 dents jusqu'au 1 Avril ; du 2 dud. 4 dents jusqu'au 8 ; du 9 Avril , 3 dents jusqu'au 22 ; du 23 , 2 dents jusqu'au 29 ; du 30 , une dent jusqu'au 11 Mai ; du 12 , 0 jusqu'au 18.

Des Pendules à heures & minutes du soleil , lesquelles ne marquent point le temps moyen de celle du Pere Alexandre.

La roue annuelle fait sa révolution en

365 jours, 5 heures, 48 minutes, 58 secondes $\frac{2}{3}$ de seconde.

Je dois joindre ici les nombres des roues & pignons que le Pere Alexandre a employés pour cette révolution annuelle astronomique. Les voici pour tout le rouage, comme il l'a donné.

Rochet 30, pignon 88.

Roue moyenne 60.

Pignon 10.

Roue des minutes ou d'une heure 80.

La roue de douze heures 96.

Pignon 7.

Roue suivante 50.

Pignon 7.

Roue pénultieme 69.

Pignon 8.

Derniere roue annuelle 83.

Cette révolution astronomique est fort exacte, & est sans contredit une des meilleures que l'on ait employées. Ceux qui voudront faire mouvoir différentes planètes, doivent consulter le Pere Alexandre pour les calculs. M. Camüs, dans son *Traité de Méchanique statique, troisieme Partie*, a donné les calculs de différens rouages; il y a joint celui d'une révolution annuelle, qui ne differe de la révolution annuelle moyenne du soleil, que d'une seconde 14 tierces. En voici les nombres. Une roue de 12 heures porte un pignon 4, qui engrene dans une roue de 25; celle-ci porte un pignon 7, qui engrene dans une roue de 69; celle-ci porte un pignon 7, qui fait mouvoir la roue annuelle de 83, qui fait la révolution en 365 jours, 5 heures, 48 minutes, 48 secondes, 46 tierces: une révolution de la lune termine ce qu'il a écrit du calcul des planètes.

La roue annuelle du Pere Alexandre porte une ellipse, sur laquelle appuie un levier, qui porte le pendule suspendu par un ressort qui passe bien juste dans une fente d'un coq, fait comme ceux des pendules à secondes ordinaires; le ressort peut monter & descendre dans cette fente: c'est le coq qui donne le centre d'oscillation du pendule; ce coq est fixé sur la cage du mouvement. Pour produire les variations apparentes du soleil, le Pere Alexandre fait allonger & ralentir le pendule; effet

qui est produit par l'ellipse, dont les diametres sont donnés en raison de l'allongement ou raccourcissement qu'exige le pendule pour faire avancer ou retarder de telle quantité en 24 heures: il est entré là-dessus dans des détails fort étendus, qu'on peut voir dans son *Livre*, pag. 147. Sa théorie a sans doute le mérite de la simplicité; mais pour l'approuver, il ne faut pas faire attention aux inconvéniens que la pratique entraîne; une seule erreur détruit tout l'édifice; l'erreur la moins sensible que puisse avoir la courbe, produira une variation sensible aux aiguilles; car je suppose que le pendule soit trop court, par l'inégalité de l'ellipse, de la douzieme partie d'une ligne, le pendule avancera de 12 secondes en 24 heures, &c. Toutes les vibrations qu'elle fera pendant ce temps, se feront en moins de temps qu'elles ne devroient; & cette erreur, multipliée par leurs nombres, donnera les 12 secondes pour un point seulement, & chaque jour même difficulté; & d'ailleurs, cette méthode n'est pas praticable avec les pendules pesans, tels qu'on les fait aujourd'hui, & dont les propriétés ont été bien démontrées de nos jours par M. de Rivaz: & enfin, je ne sens pas trop l'avantage d'un pendule qui divise le temps en des parties inégales seulement: il étoit cependant à propos de donner une idée de cette construction, pour l'intelligence de tout ce qui a rapport à l'équation; & de plus, je suis persuadé que la connoissance de toutes sortes de méchanismes aide beaucoup à d'autres constructions, pour produire certains effets, quoiqu'ils n'aient cependant pas de relations apparentes avec ce qui en a fait naître la premiere idée; ainsi il n'y a rien à négliger de ce qui regarde les arts méchaniques: il faut cependant toujours supposer de l'intelligence dans celui qui en a fait une nouvelle application à d'autres objets.

Description d'un moyen particulier de faire une révolution annuelle astronomique; de marquer les quantités du mois, les mois de l'année, & les années bissextiles, par M. AMIRAULD, Horloger à Paris.

Cette piece est exécutée dès 1734; & quoique le méchanisme en soit assez ingénieux pour avoir mérité d'être présentée à

l'Académie, l'auteur ne l'a pas jugé à propos, & cela par un sentiment de modestie, qui ne peut que lui faire honneur; car de nos jours on cherche à se faire payer de la moindre production, par des éloges que l'on n'a pas toujours mérités: quoi qu'il en soit, il a bien voulu me confier cette pièce, & je crois faire un présent au public, en l'insérant dans le dépôt des connoissances humaines. Je pense cependant que l'ouvrage trop compliqué pourroit être réduit à une moins grande quantité de pièces; mais rien n'est à négliger en fait d'arts, sur-tout lorsque la composition annonce du génie & un homme qui possède son objet.

La roue annuelle fait sa révolution en 365 jours dans les années communes, & en 366 dans les années bissextiles.

Cette roue annuelle fait mouvoir un petit rouage qui lui est particulier, & qui est composé de trois roues & du volant. Elles sont placées dans une petite cage formée par la platine des piliers & par une autre pièce; la tige du pignon d'une de ces roues passe à travers cette pièce, & porte quarrément un pignon de quatre dents. Ce pignon engrene dans le cercle où sont gravés les quantités du mois, & lui fait faire une révolution en 31 jours. La roue dont nous venons de parler fait un tour chaque jour, lorsque les doubles détentes ont donné la liberté à la cheville que porte cette roue de se dégager & de faire cette révolution. Ces détentes font le même effet que celles d'une sonnerie; l'une des détentes est portée par le quarré d'une tige qui passe à travers les platines. La partie de la tige qui passe à travers l'autre platine, porte quarrément un levier, qui est mu par une roue de la sonnerie qui fait un tour en 24 heures; elle porte une cheville qui fait agir les détentes & dégage les chevilles de la roue.

Sur la platine des piliers, au-dessous de la roue annuelle, est fixé un barillet, dans lequel agit un ressort qui fait tourner la roue annuelle, au moyen d'un encliquetage qu'elle porte, & sur lequel agit un rochet qui porte l'arbre du barillet, dont le quarré va jusqu'au cadran, & sert à remonter ce petit rouage tous les quatre ans seulement. On peut envisager, ce rouage comme une espèce de sonnerie, dont la

plaque est la roue de compte, qui fait faire 372 tours à la roue, qui répondent à tous les jours, & font tous les mois de 31 jours.

On conçoit que cette roue n'étant déga-gée qu'une fois chaque jour, à ne suivre que ce mécanisme la roue annuelle feroit une révolution en 372 jours. L'effet de la plaque est donc pour faire passer le nombre des jours dont la roue annuelle est composée pour chaque mois, lesquels sont tous de 31, comme je viens de le dire, & qui excède celui dont tel mois est composé; en sorte que si c'est un mois de 28 jours, la roue fera quatre tours en un seul jour, par le moyen de la partie saillante de la roue de compte, qui fait rester la détente levée jusqu'à ce que la roue ait fait quatre révolutions, & ainsi des autres: mais la roue annuelle emporte avec elle, en tournant, la roue de 40. Celle-ci engrene dans un pignon à lanterne, fixé sur la plaque; la roue de 40 fait donc un tour en quatre ans. Elle porte une plaque; cette plaque a une entaille, où le levier entre tous les quatre ans une fois. Ce levier est porté par la roue annuelle: il sert pour les années bissextiles; c'est-à-dire, il fait que la roue de compte présente une partie saillante moins large, & qui par conséquent ne fait passer que trois jours, au lieu de quatre qu'il en doit passer dans les années communes de 365 jours, puisqu'on a dit que la roue annuelle est calculée pour faire une révolution en 372 jours; en sorte que chaque mois feroit de 31 jours. Le mois de février de l'année commune est donc composé de quatre jours de trop.

La partie saillante de la roue de compte a une largeur qui tient la détente levée jusqu'à ce que la roue ait fait trois tours. Une partie du levier est mise contre la partie saillante de la roue de compte, qui répond au mois de février, & la rend plus large d'une quantité qui répond à un jour: ainsi ces deux parties tiennent levées les détentes, & permettent à la roue de faire quatre tours, qui répondent à quatre jours. Le levier reste dans cette position pendant trois années; & à la quatrième, qui est la bissextile, il entre dans l'entaille de la plaque, & diminue pour lors la largeur de la dent saillante & de la roue de compte; de sorte que la roue ne fait que trois tours,

pendant que la détente reste levée ; ainsi , le mois de février est composé par-là de 29 jours : le cercle du mois marque aussi , par ce moyen , les quantités du mois exactement. Le levier porte un bras , à l'extrémité duquel il y a un pié de biche. Le bras du levier sert à faire changer , à chacun de ses mouvemens , une dent de l'étoile de sept rayons , laquelle porte un chaperon où sont gravés les jours de la semaine.

La roue annuelle porte douze chevilles , dont chacune sert , & est placée à propos pour faire passer une dent de l'étoile , aussi de 12 rayons. Cette étoile porte un limaçon de 12 pas , sur lesquels appuie un bras du levier. Ce levier monte & descend suivant qu'il y est obligé par le limaçon ; il sert à marquer les mois de l'année , qui sont gravés , & paroissent alternativement à travers l'ouverture faite pour cet effet à la plaque ou cadran. Une étoile porte une cheville qui fait mouvoir le levier mobile & brisé , qui fait tourner lui-même l'étoile de huit rayons. Cette étoile porte un limaçon de quatre pas différens , lesquels sont répétés diamétralement deux fois ; ce qui fait huit pas. Elle reste huit ans à faire un tour : elle pourroit même n'en rester que quatre , puisque son usage est pour marquer les années bissextiles ; mais M. Amirauld l'a fait , afin que le levier ne fût pas obligé de faire un trop grand chemin pour faire passer une dent de l'étoile , qui ne seroit pour lors que de quatre. Les pas du limaçon font monter & descendre le levier , & marquer les années communes & bissextiles , qui paroissent comme ceux des mois , au travers de la plaque. Chacune des étoiles est maintenue par un sautoir.

On peut fixer sur la roue annuelle une ellipse , & faire servir par ce moyen le mouvement annuel à marquer l'équation. C'est en l'envisageant aussi , sous ce point de vue , que j'ai cru devoir faire connoître ce mécanisme ingénieux. *FERDINAND BERTHOUD.*

PENDULE , RÉCIPROCATIION DU. On appelle ainsi un petit mouvement , presque insensible , de libration ou d'oscillation que doit avoir , suivant quelques philosophes , un long *pendule* attaché fixement à un plancher , & qu'on y laisse en repos.

Il est certain que le centre de gravité de la terre change continuellement de place , ne fût-ce que par le mouvement du flux & reflux. Voyez *FLUX ET REFLUX*. Or ce mouvement , dans le centre de gravité , doit produire une altération dans la direction & le mouvement des graves. Reste à savoir si cette altération est sensible. Pour cela , il faut suspendre à un plancher un long *pendule* , & voir si ce *pendule* est dans un parfait repos. Un gentilhomme de Dauphiné , nommé Calignon de Peirins , ami de Gassendi , ayant fait cette expérience sur un *pendule* de trente piés , prétendit y avoir observé du mouvement ; ce qui occasiona entre les savans une dispute , dont on peut voir le détail dans l'Histoire de l'Académie , de 1742 : depuis ce temps , d'autres savans ont entrepris de répéter la même expérience , & ont trouvé des résultats différens , les uns tenant pour le balancement , les autres le niant. Enfin , M. Bouguer , dans les *Mémoires de l'Académie* , de 1754 , a traité cette matière avec beaucoup de soin ; & il en résulte que la réciprocatation du *pendule* , lorsqu'il y en a , tient à une cause prochaine & irrégulière , & ne peut être mise au rang des phénomènes généraux qui dépendent du système du monde. (O)

PENDULE , (Physique.) On trouve dans le *Journal des beaux Arts* , de juin 1769 , & décembre 1771 , des expériences sur le *pendule* , que deux physiciens disent avoir faites dans les Alpes , & desquelles il paroît résulter , que la pesanteur est plus grande au sommet qu'au pié de ces montagnes. Par les informations qui ont été faites , il paroît que ces expériences sont supposées. Cependant , en admettant même les faits avancés par ces deux physiciens , je suis bien éloigné d'adopter les conséquences précipitées qu'on en tire contre la figure de la terre & contre le système de la gravitation. J'ai lu à l'Académie des Sciences une mémoire très-court , imprimé dans le sixième volume de mes *Opuscules Mathématiques* , & dans lequel j'ai fait voir , que si on suppose une chaîne de montagnes de figure quelconque , & dont l'étendue soit beaucoup plus grande que leur hauteur , la pesanteur sera la même au sommet & au pié de ces montagnes , si leur

densité moyenne est seulement d'un tiers plus grande que la densité moyenne du globe terrestre. J'entends ici en général, par densité moyenne d'un corps, celle d'une masse homogène, qui, ayant même volume & même figure que le corps, exerceroit la même attraction. A l'égard des expériences rapportées, qui donnent environ 28' d'accélération, en deux mois, à un pendule placé dans les Alpes à mille toises d'élévation, je les explique aisément, en supposant que la densité moyenne de ces montagnes soit à la densité moyenne du globe terrestre, à peu près comme huit à trois; & comme la disposition intérieure des couches de la terre peut très-bien être telle, que sa densité moyenne soit moindre que sa densité à la surface, on voit qu'il est très-possible que la densité des Alpes soit à la densité de la terre, au pié de ces montagnes, en rapport beaucoup moindre que de huit à trois.

Au reste, les observations de l'auteur, en les supposant vraies, ne sont pas générales pour toutes les montagnes; car M. Bouguer a trouvé que la pesanteur, à Pichincha dans les Cordelières, étoit plus petite qu'à Quito, & à Quito qu'au bord de la mer. Or Pichincha est élevé au-dessus du niveau de la mer de deux mille quatre cents trente-quatre toises, & Quito de mille quatre cents soixante-six. (O)

PENDULE simple, (Astr.) Pour faire une table des longueurs du pendule sur toute la surface de la terre, qui soit assujettie à toutes les observations que l'on a, il faut commencer, 1°. par réduire au niveau de la mer toutes les observations; 2°. trouver par chacune de ces observations l'allongement total sous le pôle, en employant la proportion des carrés des sinus, des latitudes, & le pendule équatorial de 36 pouces 7 lignes 21 centies; 3°. prendre un milieu entre tous les allongemens polaires ainsi trouvés; 4°. faire la table entière pour toutes les latitudes, sur cet allongement moyen, par la proportion ordinaire; 5°. faire à côté de toutes les latitudes où il y a des observations du pendule, la différence entre le calcul & l'observation; 6°. distribuer ces différences proportionnellement dans les autres nombres intermédiaires de la table où l'on manque d'observations. On trouve

une table du pendule dans le III^e livre de Newton, une dans les *Transactions philosophiques* de 1734, par M. Bradley, & une dans M. de Maupertuis, (*figure de la terre*); mais elles ne sont établies que sur la simple théorie. J'ai calculé la table suivante sur les observations pour M. Trudaine, qui avoit formé, en 1766, le projet d'établir dans le royaume une mesure universelle, tirée de la longueur du pendule, & je l'ai assujettie par approximation aux observations faites au Pérou, au cap de Bonne-Espérance, à Paris & en Laponie; ce qui étoit nécessaire, à cause des petites inégalités que la situation des lieux, & peut-être l'inégale densité de la terre, produisent dans les observations.

Latitudes.	Allongement.	Longueur absolue.
0 degrés.	0 ^{l.} 00 centiem.	36 pouc. 7 lig. 21 centie.
5	0 03	36 7 24
10	0 09	36 7 30
15	0 19	36 7 40
20	0 33	36 7 54
25	1 50	36 7 71
30	0 69	36 7 90
35	0 89	36 8 10
40	1 10	36 8 31
45	1 30	36 8 51
46	1 34	36 8 55
47	1 38	36 8 59
48	1 42	36 8 63
49	1 46	36 8 67
50	1 51	36 8 72
51	1 55	36 8 76
52	1 58	36 8 79
55	1 69	36 8 90
60	1 87	36 9 08
65	2 02	36 9 23
70	2 15	36 9 36
75	2 27	36 9 48
80	2 36	36 9 57
85	2 42	36 9 63
90	2 44	36 9 65

La maniere de déterminer exactement, & jusqu'à un cinquantieme de ligne, la longueur du *pendule* simple, a été donnée avec un très-grand détail dans les *Mém. de l'Académie*, pour 1735. On trouvera dans le livre de M. Bouguer, sur la figure de la terre, le détail des corrections qu'il faut faire à la longueur observée, pour tenir compte des effets de la chaleur, de la résistance de l'air, du diametre de la boule dont on se sert, de la trop grande étendue des arcs décrits par le *pendule*, & de la force centrifuge qui rend le *pendule* à secondes plus long qu'il ne seroit, si la terre étoit immobile. Voyez aussi à ce sujet le *Traité d'horlogerie* de M. Lepaute.

M. Delisle, qui avoit fait faire en Angleterre un instrument très-commode pour ces sortes d'expériences, en a fait présent à l'Académie des Sciences, qui le conserve dans son cabinet de physique. M. de la Condamine y a déposé de même un *pendule* invariable, qui a servi à faire des expériences en Afrique, en Amérique & en Laponie, comme on peut le voir dans mon *Astronomie*. Ce *pendule* invariable est actuellement aux terres australes, où M. Mersais & M. Dagelet sont chargés de faire les mêmes expériences. On trouvera dans le *Traité d'horlogerie* de M. Lepaute, une table fort étendue des longueurs du *pendule*, & qui donnent des nombres quelconques de vibrations. Cette table a été calculée par Madame Lepaute. (M. DE LA LANDE.)

PENDULE, f. f. (*Horlogerie*.) espece d'horloge à *pendule*, exécutée en général avec plus de précision que les horloges de cette espece, & qui n'en differe essentiellement que par la disposition de ses parties, sur-tout de la cage, qui ressemble fort à celle des montres.

Dans le temps où l'on commença à appliquer le *pendule* aux horloges, les premières dans lesquelles on employa ce nouveau régulateur, furent probablement appellées d'abord *horloges à pendule*, ensuite simplement *pendules*; & comme ces horloges n'étoient que d'une grandeur médiocre, & faites avec plus de précision que les autres, il est arrivé delà, que malgré que dans toutes les horloges on ait substitué dans la suite le *pendule* au balancier,

il n'y a eu que celles d'une certaine grandeur, dont nous venons de parler, auxquelles on ait donné le nom de *pendules*, les autres ayant conservé celui d'*horloges*, comme horloge de clocher, de chambre, &c.

On distingue les *pendules*, en général, en *pendules* à poids & *pendules* à ressort. Dans les premières, sont toutes les *pendules* à grandes vibrations, à équation, &c. Dans les secondes, sont toutes celles d'une certaine grandeur, qui ont pour principe de mouvement un ressort, comme celles qui se mettent sur un pié, sur une table, qui se plaquent contre un mur, &c. telles sont ordinairement les *pendules* à quinze jours, à sonnerie; les *pendules* à quarts, les *pendules* à trente heures, les *pendules* à répétition, les *pendules* à trois parties, c'est-à-dire, celles qui répètent l'heure lorsque l'on tire le cordon, & qui sonnent en même temps l'heure & les quarts d'elles-mêmes. Enfin, celles à quatre parties, qui, outre les propriétés de ces dernières, ont encore celle d'être à réveil. Il y a encore des *pendules* à carillon & des *pendules* à remontoir, qui sont en quelque façon à poids & à ressort, la force motrice originale étant un ressort employé à faire sonner la sonnerie, & en même temps à remonter un poids qui fait aller le mouvement. Voyez REMONTOIR.

PENDULE D'ÉQUATION, (*Horlogerie*.) espece de *pendule* construite de façon qu'elle marque & l'heure du temps vrai, & celle du temps moyen; au moyen de quoi, la différence entre ces deux especes d'heures, indique l'équation du soleil. Quoiqu'on ait commencé de très-bonne heure à faire des horloges curieuses qui marquoient les mouvemens des planetes, &c. cependant leur mouvement étoit trop irrégulier, pour qu'on pensât à leur faire marquer les équations du soleil, ces horloges avançant ou retardant souvent d'une demi-heure en très-peu de temps, tandis que l'équation du soleil n'est que de seize minutes dans l'espace de trois mois. Mais dès que l'on eut appliqué le *pendule* aux horloges, le mouvement de ces horloges, ou plutôt de ces *pendules*, en devint si juste par rapport à celui des horloges ordinaires, qu'on s'aperçut bientôt

bientôt que pour les bien régler, il falloit avoir égard à l'équation du soleil; ce qui fit apparemment naître l'idée des *pendules d'équation*. Une des premières dont on ait connoissance, est celle qui se trouva dans le cabinet du roi d'Espagne, en 1699, dont parle M. Sully dans la Regle artificielle du temps. Cette *pendule* marquoit l'équation du soleil, au moyen de deux aiguilles, dont l'une indiquoit le temps vrai, & l'autre le temps moyen; & c'est de cette façon qu'on les a faites en Angleterre. Le même M. Sully propose dans le même livre, de faire une *pendule*, non pas d'équation, mais dont l'inégalité des vibrations du *pendule* répondroit à l'inégalité des jours, &c. idée qui étoit aussi venue au R. P. D. Alexandre, Bénédictin, dès 1699, ce qu'il prouve par le certificat de l'Académie royale des Sciences, qu'il rapporte: ce Pere, dans son *Traité des Horloges*, s'efforce de prouver la beauté de cette invention; mais pour peu qu'on entende l'horlogerie, on verra combien elle est ridicule, & que les *pendules* ne sont pas déjà trop précises, pour ajouter de nouvelles sources d'erreur dans l'allongement & le raccourcissement périodique du *pendule*; ainsi il est inutile de parler de cette espece de *pendules*, qui ne sont réellement pas des *pendules d'équation*.

PENDULE en tant qu'appliqué aux horloges. L'invention des horloges à *pendule*, qu'on appelle simplement *pendules*, est due à l'industrie heureuse du siècle passé: Huyghens & Galilée s'en disputent l'honneur. Le premier, qui a fait un volume considérable sur ce sujet, déclare qu'on n'a exécuté cette espece d'horloge qu'en 1657, & qu'on n'en a imprimé la description qu'en 1658. Becker, dans sa *Nova dimetiendi temporis theoria*, se déclare vivement pour Galilée, & rapporte (à la vérité de la seconde main) toute l'histoire de cette invention, ajoutant qu'un nommé *Theffler*, horloger du pere du grand-duc de Toscane, qui vivoit de son temps, avoit fait la première *pendule* à Florence, sous la direction de Galilée, *Galileo*, & qu'il en avoit envoyé un modele en Hollande. L'académie del Cimento dit expressément, que l'application du *pendule* au mouvement

Tome XXV.

des horloges avoit été d'abord proposée par Galilée, & que c'étoit son fils Vincenzo Galilei qui l'avoit mis le premier en pratique, en 1649.

Quel qu'ait été l'auteur de cette invention, au moins est-il certain qu'elle n'a reçu sa perfection que de Huyghens, lequel fait remarquer avec soin, que si Galilée en a eu quelque idée, au moins ne l'a-t-il pas portée à sa maturité.

C'est en 1662 que M. Fromentil, Hollandois, a fait en Angleterre la première *pendule*.

Le *pendule* en tant qu'appliqué à l'horloge, est composé d'une verge d'acier, suspendue à un point fixe, de façon qu'elle puisse se mouvoir librement autour de lui; & d'un corps grave, auquel on donne la forme lenticulaire, afin de diminuer la résistance que l'air apporte à son mouvement.

Ce qui rend le *pendule* si supérieur aux autres régulateurs, c'est que perdant fort peu de son mouvement, il est entretenu en vibration par une force très-foible à son égard, & dont par conséquent les inégalités influent bien moins sur sa justesse.

Si l'on met en vibration, dans le même temps, un *pendule* & un balancier joint à son ressort, l'expérience fait voir qu'au bout de 90 secondes, le dernier aura perdu tout son mouvement, au lieu que l'autre le conservera pendant dix heures & plus. Ainsi les restitutions du mouvement sur le *pendule*, sont à celles qu'exige le balancier, aidé du ressort, à-peu-près comme un à 400.

Plusieurs causes concourent à cette supériorité du *pendule* sur le balancier: les particules du ressort éprouvant un frottement les unes sur les autres, quand il reprend sa première figure, la force qu'il devoit communiquer au balancier en est d'autant plus diminuée; mais ce qui contribue encore plus à la perfection du *pendule*, c'est la suspension. Voyez SUSPENSION.

L'expérience a montré qu'un long *pendule* donne plus de régularité qu'un court, en parcourant les mêmes espaces; en voici les raisons.

1°. Sa lentille descendant par un plan moins incliné, peut être beaucoup plus

Bb

pesante, parce que son mouvement est moins difficile à restituer, & parce qu'il s'en perd une moindre quantité; le nombre des oscillations dans un temps quelconque, n'étant pas si considérable, & l'air n'étant point frappé avec autant de rapidité dans chacune d'elles.

2^o. Pour des solides de figures semblables, les surfaces n'étant point comme les masses, mais comme les quarrés de leurs racines cubiques, les résistances de l'air deviennent d'autant moins puissantes sur les lentilles d'or pesantes.

3^o. Ces vibrations plus lentes rendent le rouage plus simple, plus constamment le même, & moins sujet à l'usure. On remarque que dans les *pendules* à secondes, par exemple, les trous des pivots ne s'usent presque jamais.

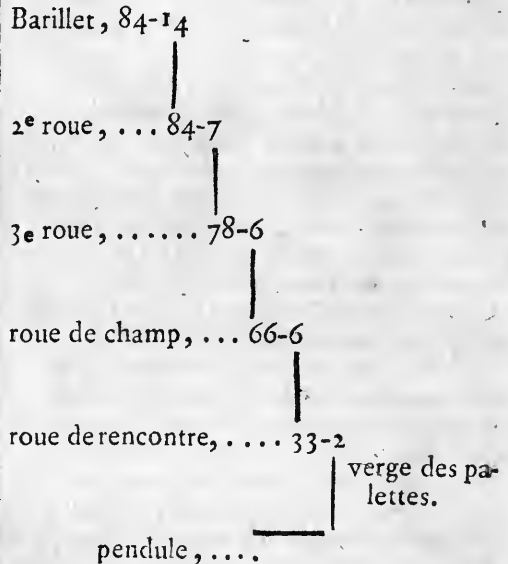
4^o. Par toutes les raisons précédentes, la force motrice d'un long *pendule* peut être beaucoup moins considérable à l'égard du poids vibrant; & les inégalités de cette force influent beaucoup moins sur la justesse des vibrations. Enfin, les longs *pendules* peuvent décrire des arcs beaucoup plus petits, qui, comme il est démontré, *article CYCLOÏDE*, approchent davantage des arcs cycloïdaux. Voyez *Essai d'horlogerie de M. Berthoud. Tome II*, & la description des Arts, imprimée à Neuchâtel.

Pendule à 15 jours, à ressort & à sonnerie. Il suffit de voir la disposition des roues du mouvement, pour comprendre de quelle manière elles agissent les unes sur les autres; la seule différence essentielle entre cette *pendule* & la *pendule* à secondes, c'est qu'au lieu de la poulie, il y a ici un boulet denté à sa circonférence.

Pendules à quarts. Les hommes étant toujours portés à imiter, ce n'est qu'avec effort qu'ils sortent des routes ordinaires. Ainsi, la sonnerie des heures dans les premières horloges ayant été faite avec un rouage particulier; quand on voulut leur faire sonner les quarts, on n'imagina rien de mieux que de faire aussi un rouage pour la sonnerie des quarts, quoique ce fût employer beaucoup d'ouvrage à produire peu d'effet; ce qui est directement contraire à la saine mécanique, qui veut que la complication des machines soit toujours propor-

tionnelle à celle des effets qu'elles produisent. Plusieurs horlogers sentant ce défaut des *pendules à quarts*, ont voulu y remédier, en les faisant sonner l'heure & les quarts par un seul rouage; mais jusqu'à présent il y en a peu qui aient réussi, leurs *pendules* pour la plupart étant fort compliquées: il n'y a guere que quelques habiles horlogers & mon pere qui en aient fait avec cette simplicité, qui est, si cela se peut dire, la véritable élégance dans les machines.

Représentez-vous la disposition des rouages du mouvement, de la sonnerie des heures, & de celle des quarts d'une *pendule* à quarts ordinaire, le mouvement ne différant en rien essentiellement de la *pendule* à quinze jours. Quant au nombre des roues du mouvement, les voici :



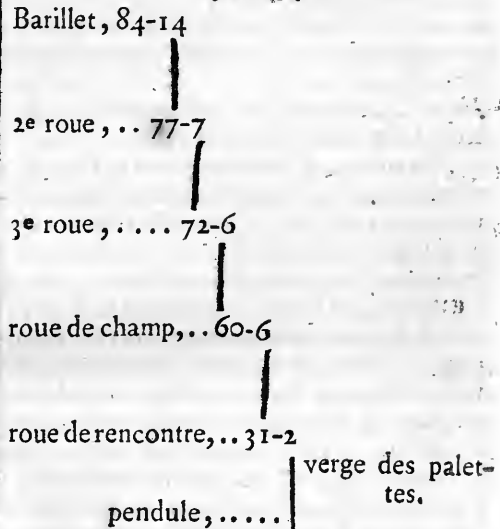
Par ces nombres, on voit que la troisième roue, ou la roue à longue tige, faisant un tour par heure, le nombre des vibrations du *pendule*, dans le même temps, sera de 9438; & par conséquent, que la longueur de ce pendule sera de cinq pouces trois lignes, ou à-peu-près, un pendule de cette longueur donnant par heure 9450 vibrations. Or, par les nombres des premiers mobiles, il est clair que la roue à longue tige fait soixante-douze tours pour un du barillet; & le ressort faisant six tours dans le barillet, il s'ensuit que le ressort,

avant d'être au bas, en fera faire à cette roue 232, qui équivaldront à autant d'heures; & ce nombre étant divisé par 24, donnera le nombre de jours que la *pendule* marchera avant que d'être au-bas. Quant aux nombres des roues de la sonnerie, ils sont les mêmes que ceux dont il est parlé à l'article SONNERIE : ainsi nous y renvoyons.

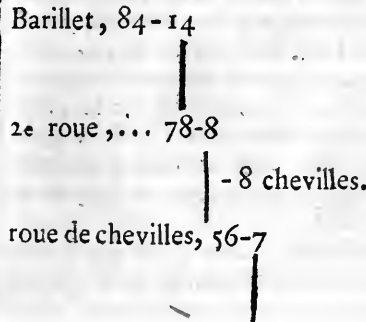
La sonnerie des heures n'en differe pas essentiellement non plus, si ce n'est 1°. que cette *pendule* sonnait la demie par lesquarts, un tour du chaperon, au lieu d'équivaloir à 90 coups de marteau, n'équivaut qu'à 78, nombre des heures qu'une *pendule* doit sonner en 12 heures; & 2°. que le détentillon, au lieu d'être levé par la roue des minutes toutes les heures, l'est par un chaperon qui appartient aux quarts : de sorte que l'heure ne peut sonner qu'après les quarts, & qu'il n'est point nécessaire que ce détentillon ait une partie telle que celui d'une *pendule* à sonnerie ordinaire, pour faire le délai, parce qu'ici la sonnerie des heures est dirigée par celle des quarts; & que dès que ceux-ci sont sonnés, il faut que l'heure parte. Quant à la sonnerie des quarts, voici comme elle s'exécute. La roue des minutes porte quatre chevilles, qui levent alternativement le détentillon des quarts, pour faire détendre la sonnerie des quarts comme à l'ordinaire; celle-ci étant libre, sonne de la maniere suivante. Une roue porte un nombre de chevilles égal aux coups de marteau que les quarts doivent frapper pendant une heure, c'est-à-dire, dix; & comme ces dix coups doivent être frappés alternativement par deux marteaux, dont l'un doit toujours partir le premier, six de ces chevilles sont d'un côté de la roue & quatre de l'autre, & non toutes d'un même côté : ces chevilles levent alternativement une double bascule pour les deux marteaux. La sonnerie des quarts ayant été mise en liberté, la *pendule* sonne un certain nombre de quarts qui sont déterminés, de même que dans la sonnerie des heures, par une roue de compte qui entre à quarré sur l'axe de la roue de chevilles, & qui est divisée en quatre parties, 1, 2, 3, 4, pour un quart, deux quarts, &c. lorsque l'aiguille des minutes est sur le midi, dans l'instant que les quatre quarts sont sonnés,

la cheville du chaperon leve le détentillon de la sonnerie des heures, au moyen de quoi l'heure sonne. On conçoit bien que le nombre des tours de la roue de chevilles de la sonnerie des quarts, par rapport à ceux de son barillet, sont déterminés de façon, que si la *pendule* va 18 jours, par exemple, cette roue fera autant de tours qu'il y a d'heures dans cet intervalle de temps; c'est ce qu'on verra facilement par les nombres de cette sonnerie. On concevra de même, que comme la sonnerie des heures ne frappe que 78 coups en 12 heures, la roue de chevilles de cette sonnerie fera par tour du chaperon un nombre de tours, qui, multiplié par celui de ses chevilles, sera encore égal à 78. Voyez là-dessus l'article SONNERIE.

Nombre des roues de cette pendule. Mouvement.



Sonnerie des heures.



roue d'étoquiau, ... 56-6

roue du volant, 48-6 pignon du volant.

Sonnerie des quarts.

Barillet, 84-14

2^e roue, ... 72 - 8

10 chevilles.

rouedechevilles, 60-6

roue d'étoquiau, ... 56-6

roue du volant, 48-6 pignon du volant.

Voyez RÉPÉTITION, (*Pendule à*) HORLOGERIE, MONTRE, &c.

PENDULE, (*Physiq. génér.*) Entre les découvertes sur le *pendule*, les Anglois attribuent à M. Christophe Wren, un des plus illustres Architectes de son siècle, les suivantes. Ils prétendent qu'il a trouvé le premier, que le *pendule*, dans un tour & retour, se meut inégalement en des temps égaux, selon une ligne de sinus; qu'il pourroit se mouvoir d'une manière circulaire ou elliptique, & que ces vibrations auroient les mêmes périodes que celles qui sont alternatives; que par la jonction de plusieurs *pendules*, qui dépendroient les uns des autres, on pourroit représenter les mouvemens des planetes, ou d'autres plus embarrassés encore; ce qui n'empêcheroit pas ces *pendules* de faire sans confusion, de même que les planetes, trois ou quatre mouvemens différens, en agissant sur le même corps en divers périodes: enfin, qu'on pourroit trouver une mesure universelle pour l'usage ordinaire, par le moyen du *pendule*. (*D. J.*)

PENDULIER, s. m. (*Horlog.*) nom que les horlogers donnent à celui qui fait des *pendules*.

PÊNE ou PENNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Languedoc, près de l'Aveyron, avec un château ruiné.

PÊNE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne; elle a sa source dans le duché de Meckelbourg, & se décharge dans la mer Baltique, vis-à-vis de l'île de Ruden. (*D. J.*)

PÊNES, (*Marine;*) ce sont des bouchons de laine, que le calfatteur attache à un manche, appelé le *bâton à vadel*, & dont il se sert à braire le vaisseau. (Q)

PÊNE, (*Rubanier,*) est le reste de la piece que l'on emploie jusqu'au plus près des lisses qu'il est possible, au moyen de la corde à encorder, dont on a parlé à l'article CORDE à encorder; ce *pêne* devenant inutile, parce qu'il est trop court, n'est plus propre à ce métier: il sert aux religieuses, qui en font mille petits ouvrages de dévotion.

PÊNE, s. m. (*Serrurerie;*) c'est dans une serrure le morceau de fer que la clé fait aller & venir, en tournant sur elle-même, & qui ferme la porte: *pêne* vient de *penulus*, verrou.

Le *pêne* en bord a lieu aux ferrures de coffre; il passe le long du bord de la serrure: lorsque le couvercle du coffre est fermé, l'aubron entre dans le bord de la serrure; & le *pêne* dans l'aubron, lorsqu'on tourne la clé.

Le *pêne* à demi-tour ou à ressort a lieu dans une serrure, où il est toujours repoussé par un ressort qui le tient fermé; il n'y a que l'action de la clé ou la pression d'un bouton qui le tiennent ouvert.

Le *pêne* dormant est celui qui ne va que par le moyen de la clé, & qui reste dans la place où elle l'a conduit.

Le *pêne* fourchu est le même que le *pêne* dormant, excepté qu'il a la tête fendue, & qu'il forme deux *pênes* en apparence, en se montrant au bord de la serrure par deux ouvertures.

Le *pêne* à pignon est celui qui est mu par un pignon; ce pignon peut chasser un grand nombre de *pênes* à la fois, comme on voit à certains coffres-forts.

PENÉE, (*Géog. anc.*) *Peneus*: 1^o. fleuve de la Thessalie, au travers de laquelle il couloit, selon Strabon; liv. IX. Pompo-

nus Mela, *liv. II, chap. iij*, dit qu'il sé-
paroit la Theffalie de la Phriotide; & Pro-
lomée, *liv. III, chap. vij*, veut qu'il sé-
parât la Theffalie de la Pélagiotide :
mais ces deux géographes entendent seule-
ment parler de la Theffalie propre, que
Strabon appelle *Theffalioide*.

Ce fleuve avoit sa source dans le mont
Pindus; il couloit d'orient en occident, en
serpentant; & après s'être accru des eaux de
diverses rivières, il se rendoit dans la vallée
de Tempé, pour aller ensuite se jeter dans
le golfe Thermaïque, entre le mont Olympe
& le mont Ossa.

Le *Péné* est célèbre chez les poètes; cela
vient du grand nombre de lauriers qui
étoient sur ses bords: on y en voit encore
aujourd'hui une belle quantité. Il a perdu
son ancien nom; on l'appelle présentement
la *Salambria*. Elle n'est guère plus grosse
que le bras de la Seine, qui passe à Paris de-
vant le quai des Augustins; mais ses eaux
sont plus claires, & pour le moins aussi
agréables à boire.

2°. *Peneus* est encore une rivière du Pé-
loponèse, dans l'Elide. Elle avoit son em-
bouchure sur la côte occidentale, entre la
ville Cyllene & le promontoire Chelonata,
selon Strabon, *liv. VIII, p. 338*. Thevet
& Niger prétendent que le nom moderne
de cette rivière est *Igliaco*.

3°. *Peneus*, fleuve de la Sicile.

4°. Strabon, *liv. II, pag. 531*, dit que
ce nom fut donné à l'Araxe, fleuve de
l'Arménie, à cause de la ressemblance
qu'il avoit avec le *Péné* de Theffalie.
(*D. J.*)

PÉNÉLOPE, (*Myth.*) fille d'Icarius,
frère de Tyndare, roi de Sparte, fut re-
cherchée en mariage, à cause de sa beauté,
par plusieurs princes de la Grèce. Son père,
pour éviter les querelles qui auroient pu
arriver entre les prétendants, les obligea à
en disputer la possession dans des jeux qu'il
leur fit célébrer. Ulysse fut vainqueur, & la
princesse lui fut accordée. Apollodore
prétend qu'Ulysse obtint *Pénélope* de son
père, par la faveur de Tyndare, à qui le
roi d'Ithaque avoit donné un bon conseil sur
le mariage d'Hélène. (*Voyez HÉLENE*).
Icarius voulut retenir à Sparte son gendre
& sa fille; mais Ulysse, peu après son ma-

riage, reprit le chemin d'Ithaque, suivi de
sa nouvelle épouse.

Ces deux époux s'aimèrent tendrement,
de sorte qu'Ulysse fit tout ce qu'il put pour
éviter d'aller au siège de Troye: mais ses
ruses furent inutiles; il fut contraint de se
séparer de sa chère *Pénélope*, en lui lais-
sant un gage de son amour. Il fut vingt ans
sans la revoir; & pendant une si longue
absence, elle lui garda une fidélité à l'é-
preuve de toutes les sollicitations. Sa beauté
attira à Ithaque un grand nombre de sou-
pirans, qui vouloient lui persuader que son
mari avoit péri devant Troye, & qu'elle
pouvoit se remarier. Selon Homère, le
nombre de ses poursuivans montoit à plus
de cent, suivant le compte qu'en fait Télé-
maque à Ulysse: « Il y en a cinquante-deux
» de Dulichium, dit-il, qui ont avec eux
» six officiers de cuisine; de Samos, vingt-
» quatre; vingt de Zacynthe, & douze
» d'Ithaque. Un d'entre eux lui faisoit en-
» core ce beau compliment: *Si tous les*
» *peuples du pays d'Argos avoient le bon-*
» *heur de vous voir, sage Pénélope, vous*
» *verriez dans votre palais un bien plus*
» *grand nombre de poursuivans; car il n'y*
» *a point de femme qui vous soit compa-*
» *rable, ni en beauté, ni en sagesse, ni*
» *dans toutes les qualités de l'esprit.* » *Pé-*
nélope fut toujours éluder leurs poursuites,
& les amuser par de nouvelles ruses. La
première, qu'un dieu avoit inspirée, dit
Homère, pour la secourir, fut de s'attacher
à faire sur le métier un grand voile, en dé-
clarant aux poursuivans, que son nouvel
hymen ne pouvoit avoir lieu qu'après avoir
achevé ce voile qu'elle destinoit pour en-
velopper le corps de son beau-père Laërte,
quand il viendrait à mourir. Ainsi elle les
entretint pendant trois ans durant, sans
que sa toile s'achevât jamais, à cause qu'elle
défaisoit la nuit ce qu'elle avoit fait le jour;
d'où est venu le proverbe, *la toile de Pé-*
nélope, dont on se sert en parlant des ou-
vrages qui ne s'achèvent jamais.

Ulysse avoit dit à *Pénélope*, en partant,
que s'il ne revenoit pas du siège de Troye,
quand son fils seroit en état de gouverner,
elle devoit lui rendre ses états & son pa-
lais, & se choisir à elle-même un nouvel
époux. Vingt années s'étoient déjà écoulées

depuis l'absence d'Ulyffe, & *Pénélope* étoit pressée, par ses parèns mêmes, de se remarier; enfin, ne pouvant plus différer, elle propose aux poursuivans, par l'inspiration de Minerve, l'exercice de tirer la bague avec l'arc, & promet d'épouser celui qui tendra le premier l'arc d'Ulyffe, & qui fera passer le premier sa fleche dans plusieurs bagues disposées de suite. Les princes acceptent la proposition de la reine: plusieurs essaient de tendre l'arc, mais sans aucun succès. Ulyffe seul, qui venoit d'arriver, déguisé en pauvre, en vient à bout, & se fert de ce même arc pour tuer tous les poursuivans. Quand on vint dire à *Pénélope* que son époux étoit de retour, elle ne voulut pas le croire; elle le reçut même très-froidement, au premier abord, craignant qu'on ne voulût la surprendre par des apparences trompeuses: mais après qu'elle se fut assurée, par des preuves non équivoques, que c'étoit réellement Ulyffe, elle se livra aux plus grands transports de joie & d'amour.

On regarde communément *Pénélope* comme le modele le plus parfait de la fidélité conjugale; cependant sa vertu n'a pas laissé d'être exposée à la médisance. La tradition des Arcadiens sur *Pénélope*, ne s'accorde pas, dit Pausanias, avec les poëtes de la Thesprotie: ceux-ci veulent qu'après le retour d'Ulyffe *Pénélope* lui donna une fille, qui eut nom *Polyporthe*; mais les Mantinéens prétendent qu'accusée par son mari d'avoir mis elle-même le désordre dans sa maison, elle en fut chassée; qu'elle se retira premièrement à Sparte, & qu'en suite elle vint à Mantinée, où elle finit ses jours. On a dit aussi qu'avant d'épouser Ulyffe, Mercure, métamorphosé en bouc, avoit surpris *Pénélope*, tandis qu'elle gardoit les troupeaux de son pere, & l'avoit rendue mere de Pan. Mais je croirois, avec quelques mythologues, qu'il faut distinguer la reine d'Ithaque de la nymphe *Pénélope*, mere de Pan.

La premiere des héroïdes d'Ovide est de *Pénélope* à Ulyffe. Le poëte suppose que *Pénélope* voyant tous les Grecs de retour de Troye, & n'ayant aucune nouvelle de son époux, charge tous ceux qui vont sur mer d'une lettre à Ulyffe, pareille

à celle-ci, dans laquelle sont exprimés, avec beaucoup d'art & de délicatesse, les soins empreffés & la tendre impatience d'une femme qui aime ardemment son époux. Nous avons une assez belle tragédie françoise de *Pénélope*, donnée par feu M. l'abbé Genest, en 1684, qui est remplie de très-beaux sentimens de vertu. (+)

PÉNESTES, s. m. pl. (*Hist. Greq.*) Ce qu'étoient les Ilotes à Lacédémone, les *Pénestes* étoient en Theffalie; on les traitoit avec la même dureté, & cette barbarie fut aussi cause qu'ils se révolterent très-souvent. L'humanité des Athéniens eut sa récompense; leurs esclaves les servirent toujours fort utilement en plus d'une rencontre, comme à la bataille de Marathon, dans la guerre d'Égine & au combat d'Aginuse. (*D. J.*)

PÉNÉTRABILITÉ, s. f. (*Gramm.*) ce seroit une qualité en conséquence de laquelle un même espace occupé tout entier par un corps, pourroit encore en recevoir un autre. On sent la contradiction de cette hypothese. Les corps sont perméables à d'autres corps, mais ils sont impénétrables les uns aux autres.

PÉNÉTRALE, s. m. (*Antiq. rom.*) lieu où étoient les statues des dieux domestiques; il se prend dans Horace pour toute la maison, comme le mot *penates*. Ce poëte appelle le palais d'Auguste *fausta penetralia*, comme le palais d'un dieu. (*D. J.*)

PÉNÉTRATION, s. f. (*Gram.*) c'est la facilité dans l'esprit de saisir, sans fatigue & avec promptitude, les choses les plus difficiles, & de découvrir les rapports les plus déliés & les vérités les plus cachées. Le travail opiniâtre supplée quelquefois à la *pénétration*; on a de la *pénétration* dans un genre, & l'on est obrus dans un autre. La *pénétration* s'accroit par l'application & par l'exercice; mais elle est naturelle, & on ne l'acquiert point quand on ne l'a pas.

PÉNÉTRER, v. act. (*Gram.*) terme relatif à l'action d'un corps qui s'insinue avec peine dans l'intérieur d'un autre. On dit l'humidité *pénètre* tout. C'est une forêt touffue, au fond de laquelle il est difficile de *pénétrer*. On ne *pénètre* point dans ces contrées sans péril. Il est *pénétré* de cette vérité;

il est *pénétré* de douleur : il a *pénétré* dans les ténèbres de la philosophie platonicienne ; il ne faut pas qu'un ministre se laisse facilement *pénétrer*. D'où l'on voit qu'il se prend au simple & au figuré.

PENGOUIN, PINGUIN, OIE DE MAGELLAN ; PINGUIN *Batavorum*, *feu anser Magellanicus Clusii*. Willugh. Oiseau de la grandeur d'une oie, auquel on a donné le nom de *pinguin*, parce qu'il est très-gras. La face supérieure de cet oiseau est noire, & l'inférieure a une couleur blanche ; le cou est couvert de plumes noires, qui forment une sorte de collier. Les ailes sont courtes, & ressemblent à des nageoires : les plumes de la face inférieure ont une couleur noire ; elles sont courtes, étroites, roides, & fort ferrées les unes contre les autres : celles de la face supérieure sont blanches, plus courtes & plus roides que celles du dessous de l'aile ; il y a aussi quelques plumes noires mêlées parmi les plumes blanches. Le bec est plus fort que celui du cormoran, mais cependant moins élevé. Les piés sont noirs, aplatis, & semblables pour la forme à ceux de l'oie, mais plus petits : la queue est très-courte. Cet oiseau quitte rarement la haute mer ; il ne vient sur terre que dans le temps de l'incubation. Il se nourrit de poissons, & sa chair n'a pas un goût désagréable. Willughbi, *Ornit.* Voyez OISEAU.

PÉNIBLE, adj. (*Gramm.*) qui se fait avec peine. On croit que l'algebre est une étude *pénible*. La route que nous avons à faire en ce monde est courte, mais il y a des hommes pour qui elle aura été bien *pénible*. La connoissance des langues suppose un exercice de la mémoire, long & *pénible*. Un plaisir qui n'a rien de *pénible*, est communément insipide.

PÉNICHE, (*Géogr. mod.*) ville forte de Portugal dans l'Estramadure, au nord du Tage, avec un port & une citadelle, à quatre lieues de Lisbonne. *Long. 3, 40. lat. 39, 15.*

PÉNICK, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, au marquisat de Misnie. Elle est sur la Mu'le, à trois lieues est d'Altenbourg. *Long. 30, 40 ; lat. 50, 54.*

PÉNIDE, ou SUCRE D'ORGE ; en phar-

macie, c'est une préparation de sucre que l'on compose, en la faisant bouillir avec une décoction d'orge, jusqu'à ce qu'elle devienne cassante ou fragile, après quoi on la verse sur un marbre enduit d'huile d'amandes douces, & on la pètrit avec les mains comme la pâte ; & pendant qu'elle est encore chaude, on la tire en petits bâtons retors comme des cordes. Voyez SUCRE.

Les *pénides* sont bons contre les rhumes, pour modérer ou adoucir l'acrimonie des humeurs, provoquer l'expectoration, &c.

M. de Quinci faisoit usage de *pénides* avec un mélange d'empois, le tout mis en bols, au lieu d'une espece de sucre clarifié.

PÉNIE, f. f. (*Mythol.*) la déesse de la pauvreté. Platon raconte que les dieux donnant un jour un grand festin, le dieu des richesses, qui avoit un peu trop bu, s'étant endormi à la porte de la salle, *Pénie*, qui étoit venue là pour recueillir les restes du repas, l'acosta, lui plut, & en eut un enfant, qui fut l'amour. Cette fable allégorique veut peut-être dire, que l'amour unit quelquefois les deux extrêmes. (*D. J.*)

PENIL, f. m. (*Anatom.*) partie antérieure de l'os barré qui est autour des parties naturelles, & qui se couvre de poil ; la marque de la puberté, tant aux mâles qu'aux femelles.

PENIL ou PENIS, terme d'Anatomie, qui se dit d'une partie du corps humain, que l'on appelle aussi la *verge*, à cause de sa forme ; ou encore, par excellence, le *membre* ou *membre viril*, à cause que c'est un des principaux organes de la génération dans l'espece mâle. Voyez nos pl. d'anat. & leur explication. Voyez aussi les articl. GÉNÉRATION, SEMENCE, ÉRECTION, MALE, FEMELLE, TESTICULE, &c.

Il est attaché à la partie inférieure de l'os pubis, & à la partie supérieure de l'os ischion. Son corps consiste en deux corps caverneux & celui de l'uretère.

Les corps caverneux du *penil*, appelés aussi *corps nerveux* & *spongieux*, &c. sont attachés, de part & d'autre, à la branche de l'os pubis & à celle de l'os ischion, &

delà vont en augmentant en grosseur & en épaisseur, jusqu'à ce qu'ils rencontrent le corps caverneux de l'uretre, où ils se joignent, en laissant tout le long de leur étendue un interstice ou un canal, pour son passage; ils continuent ainsi d'aller ensemble, liés l'un à l'autre par un corps membraneux appelé *septum*. Les fibres de cette cloison laissent, d'espace en espace, un petit écartement entr'elles, par où les deux corps caverneux communiquent ensemble; elle devient très-mince, & va toujours en diminuant vers les extrémités arrondies, dans lesquelles ces corps se terminent au gland. Voyez CORPS CAVERNEUX & GLAND.

Le corps caverneux de l'uretre renferme l'uretre ou le passage urinaire. Sa forme, contraire à celle des autres corps caverneux, est plus large aux deux extrémités, & plus petite dans le milieu. M. Cowper appelle le *bulbe de l'uretre*, cette partie enfermée entre les deux origines des corps caverneux du *penil*: son autre extrémité dilatée forme le corps que l'on appelle le *gland*. Voyez URETRE, &c.

Le *penil* reçoit des arteres des branches iliaques internes, & des arteres ombilicales; & ces arteres se divisant enfin en un nombre infini de branches, il vient autant de veines de leurs extrémités capillaires. Dans les canaux de ces veines, il y a des ouvertures qui correspondent à autant de cellules, lesquelles communiquant entre elles, se déchargent dans des canaux veineux plus considérables, & coulent sur la surface supérieure du *penil*: quelques-uns d'eux s'unissent aux veines du prépuce; d'autres composent un gros tronc, appelé *veine du penil*, lequel rampe sur le dos du *penil* jusqu'aux prostates, se divise en deux, & entre dans l'iliaque interne des deux côtés.

Le *penil* reçoit ses nerfs d'un tronc composé de la réunion de la troisième paire de nerfs de l'os *sacrum*, & d'une branche du grand nerf sciatique; ces nerfs viennent gagner les corps caverneux, s'épanouissent sur leur surface supérieure, d'où ils se distribuent à toutes les parties du *penil*.

Les canaux lymphatiques du *penil* sont fort nombreux sur sa surface, qui est sous

la peau; ils se déchargent dans les glandes inguinales. Voyez SEMENCE & URINE.

Le *penil* a deux paires de muscles, avec un muscle impair; ce dernier s'appelle l'*accélérateur de l'urine*. Sa partie supérieure, qui couvre le bulbe, sert à comprimer les veines qui y passent: il vient du corps caverneux de l'uretre, & empêche, par ce moyen, le reflux du sang, dans le temps de l'érection; & par des contractions répétées, il chasse le sang du bulbe vers le gland. Son allongement sert à comprimer le canal de l'uretre, & à forcer la sortie de la semence, ou de l'urine qui y est contenue. V. ACCÉLÉRATEUR.

La première paire de muscles se nomme les *érecteurs du penil*: leur action soutient & tire le *penil* vers les os pubis; & moyennant le secours du ligament suspensoir de la verge, la veine du *penil* s'applique au ligament transverse des os pubis. Ainsi le sang refluant ne pouvant aller par cette route, il est nécessaire que les corps caverneux se distendent. Voyez ÉRECTEUR & COLLATÉRAL.

La dernière paire des muscles sont les transverses du *penil*, qui varient dans différents sujets, & qui manquent quelquefois; ils servent à dilater la partie du corps caverneux de l'uretre, à laquelle ils sont attachés. V. TRANSVERSEUR.

Le *penil* a aussi trois glandes, qui ont été d'abord découvertes par M. Cowper: elles se déchargent toutes dans l'uretre, & à cause de la tenacité de la liqueur dont elles font la sécrétion, on les appelle *glandes muqueuses*. Voyez GLANDES MUQUEUSES.

Tout l'assemblage du *penil* est enveloppé d'une membrane cellulaire d'une tiffure admirable, qui est encore recouverte d'une tunique nerveuse fort serrée, & celle-ci l'est d'une cuticule & d'une peau. La duplication de la peau sur le gland fait le prépuce. Voyez PRÉPUCE.

Il est attaché à la partie inférieure du gland par un ligament appelé le *frein*; voyez FREIN: par un autre ligament nommé le *suspensoir*, il tient aux os pubis; voyez LIGAMENT. Le *penil* sert à l'évacuation de la semence & de l'urine. A la vérité, M. Drake, en considérant sa structure,

ture,

ture, pense qu'originaires il n'a été destiné qu'à l'évacuation de la semence, & que la conduite de l'urine n'est point ce que la nature a envisagé dans le mécanisme de cette partie. Voyez SEMENCE & URINE.

Il ajoute un autre usage; celui de provoquer l'amour, & de porter à la propagation de l'espece. Effectivement, sans un pareil instrument, la semence des animaux les plus parfaits ne seroit point portée au lieu où se fait la prolifcation: ajoutez à cela, que l'état alternatif d'érection & de détention est absolument nécessaire; le premier, afin que cette partie pût s'acquitter de ses fonctions; & le second, pour la mettre en sûreté.

Sans une érection, il est impossible de lancer & de loger la semence à l'endroit que la nature lui a destiné; & si cette érection étoit perpétuelle ou constante, il seroit en quelque sorte impossible de la garantir d'injures; sans parler de la perte du desir, qui seroit une suite de l'érection constante. V. PRIAPISME.

La cause de l'érection du *penil* vient du sang, qui distend ou qui dilate les corps caverneux, ainsi qu'il est évident par plusieurs expériences, entr'autres par celle où on lia la verge d'un chien en coit, & dans laquelle on ne trouva que du sang. C'est pourquoi, dans le corps des criminels qu'on laisse suspendus long-temps après leur mort, la verge parvient à l'état d'érection, à cause du sang qui tombe aux parties inférieures, & qui s'y arrête.

Le corps caverneux de l'uretre est tendu par les muscles accélérateurs qui embrassent les veines de son bulbe. Voyez ERECTION.

Article nouveau sur le Penil, par M.
DE HALLER.

Le plus grand nombre des animaux est pourvu d'une partie saillante, qui caractérise le mâle; les quadrupedes l'ont en général telle que l'homme: elle est plus petite & moins sensible dans les oiseaux. On la reconnoît cependant dans les grandes especes, comme dans l'autruche, le casuar, le cygne, l'oie. Dans les quadrupedes à

sang froid, il est ou simple ou double. Il y en a deux, & presque quatre, dans les serpens, chaque verge y étant divisée comme en deux branches. Les poissons à sang chaud ont une verge comme les quadrupedes. On n'est pas également d'accord sur les poissons à sang froid. On a cependant des témoins qui prétendent l'avoir vue dans le xiphia, le huson, & même dans le saumon. Les insectes en sont assez généralement pourvus, même les plus petits, tels que le ciron & la puce; il me paroît cependant que ce *penil* n'est fait que pour sentir, & qu'il n'est pas percé pour répandre la liqueur fécondante.

Dans la classe des vers, les escargots, les vers ronds, les sangsues, le lievre marin, & plusieurs autres especes, ont un *penil*, & même deux.

Dans les animaux un peu composés, la place de cet organe est constamment au-devant de l'anus. Dans les animaux plus simples & dans les insectes, cette place varie. Le limaçon a le *penil* au cou, la demoiselle à la poitrine, l'araignée dans un des bras ou dans une antenne.

Plusieurs insectes ont dans le voisinage du *penil* des crocs, par lesquels ils s'attachent à la femelle. Le limaçon a, outre le *penis*, une espece de fleche, avec laquelle il pique l'animal dont il veut jouir.

La marque caractéristique du mâle est composée, dans l'homme, du *penil* & du gland; le *penil* est composé de deux corps caverneux.

Ces corps, égaux & semblables entr'eux, sont formés par un tissu cellulaire, extrêmement serré, & qui forme un sac d'une fermeté considérable, malgré laquelle il cede quelquefois à l'impulsion du sang artériel, & souffre une espece d'anévrisme.

L'extrémité postérieure de chaque corps caverneux est éloignée de celle de l'autre côté; elle est rétrécie à son commencement, & attachée par un tissu cellulaire très-dur, & presque ligamenteux, à la branche montante de l'os ischium, intérieurement, & à l'os pubis à son union avec l'ischion.

De cette origine, les corps caverneux se portent en-dedans & en-devant; ils se rapprochent & s'unissent plus antérieurement

que le bulbe de l'uretre : ils enferment alors l'uretre , & lui sont attachés par une cellulofité. Dès-lors , le *penis* est formé de trois corps caverneux ; de ceux du *penis* & de celui de l'uretre , qui est reçu entre les premiers dans un léger sillon de leur partie supérieure. Leur figure est cylindrique , mais aplatie : ils se terminent en demi-cône , & finissent dans le gland même , ou plus bas que le gland , par une pointe obtuse.

L'intérieur de ces corps caverneux est creusé ; mais la cavité est remplie d'une infinité de fibres & de lames , qui partent de la surface intérieure de l'enveloppe , & forment une substance spongieuse & celluleuse. Toutes les cellules en sont imparfaites & ouvertes de tous côtés , & une liqueur quelconque avance sans peine , du commencement du corps caverneux jusqu'au gland. Remplis par une liqueur , ces corps se gonflent extrêmement , s'allongent & durcissent. Il n'est pas difficile d'imiter dans le cadavre un changement pour lequel la nature les a formés.

Pour donner plus de force aux corps caverneux , ils sont traversés par un grand nombre de filets presque tendineux , très-firmes , qui traversent leur cavité , & qui vont d'une paroi à l'autre.

Toute la longueur du corps caverneux droit , est collée au corps caverneux gauche ; mais les sacs n'y sont pas formés. Des lames luisantes & très-fortes descendent de la partie supérieure de chaque sac , vont en se rétrécissant & en laissant des intervalles toujours plus larges , & se terminent à la partie la plus basse du sac. Les communications sont plus nombreuses & plus ouvertes à la partie antérieure du corps caverneux : à la partie postérieure , la paroi mitoyenne est presque complete.

Chaque corps caverneux a un muscle particulier , auquel on a donné le nom d'*érecteur* : il ne mérite pas ce nom ; il éloigne plutôt le corps caverneux de l'os pubis , & rend par conséquent le passage du sang plus libre par la veine du *penis*. Pour faire la fonction d'érecteur , ces muscles devroient relever le *penis* , & le presser contre l'os pubis ; mais il n'y a aucun instrument propre à produire ce mouvement :

L'érecteur ainsi nommé est attaché à

l'ischion , plus intérieurement que le corps caverneux , par des fibres tendineuses. Il remonte en-dedans & en-devant ; il atteint la face postérieure de ce corps , & s'attache à son enveloppe. Ce muscle paroît donner au *penis* la direction la plus propre à porter au fond du vagin la liqueur fécondante , en lui faisant faire un angle demi-droit avec l'os pubis. Il peut aussi raccourcir le corps caverneux , & en augmenter la tension , quand il est actuellement dilaté par le sang.

Le ligament du *penis* se trouve dans les animaux. C'est un tissu cellulaire ferme , & d'une figure à-peu-près triangulaire , qui descend de la synchondrose du pubis , se rétrécit en arriere , & s'attache à l'union des deux corps caverneux , en se confondant avec la cellulofité dont il est enveloppé.

Cette cellulofité recouvre les sacs des corps caverneux , elle se continue avec eux ; mais elle est plus lâche & plus dilatable : on peut la gonfler , & l'air passé d'elle à la cellulofité du scrotum & du fémur. Elle se gonfle très-considérablement quand on y pousse l'air. La peau le recouvre.

Ruyfch a fait deux tégumens de cette cellulofité ; il sépare une membrane continue & dense , qui recouvre plus immédiatement les corps caverneux , une véritable cellulofité placée sous la peau. Cette structure paroît avoir lieu dans les grands quadrupèdes : dans les hommes , les degrés de laxité passent imperceptiblement & par nuances , de l'état d'une membrane ferrée à celui d'une cellulofité cotoneuse. Albinus a relevé cette erreur de Ruyfch.

La peau qui couvre le *penis* , est tendue & délicate ; elle est attachée , comme dans le reste du corps humain , à la surface extérieure des corps caverneux , par cette même cellulofité dont nous venons de donner la description.

La partie de la peau qui devoit recouvrir le gland , abandonne le *penis* dans le petit vallon qui marque la naissance du gland : elle recouvre le gland d'un côté , en changeant de structure ; mais de l'autre , elle se partage en le couvrant sans s'y attacher , revient sur elle-même , & fait une lame flottante double , avec une duplica-

ture cellulaire; comme dans les paupieres.

Le commencement du prépuce est attaché par un pli cutané double, à la cellulofité qui entoure l'uretre; c'est le frein, plus ferré dans les enfans, & si court quelquefois, qu'il empêche le gland de se découvrir.

La seconde partie principale du *penis* est le gland, plus court & plus arrondi dans l'efpece humaine, que dans les animaux. L'orifice de l'uretre est placé inférieurement fous le commencement du gland: à chaque côté de cet orifice est une petite éminence; c'est l'origine du gland, qui se replie enfuite contre le *penis*, qui recouvre & le corps caverneux de l'uretre & ceux du *penis*, quand ils se prolongent dans le gland, & qui, après s'être un peu aplati, se termine par une éminence presque parabolique, fous laquelle est placé le foffé que nous venons de nommer.

La partie superficielle de ce gland est formée par l'épiderme très-fine, mais très-visible; par un corps réticulaire fort pulpeux & fort délicat, & par la peau pareillement très-tendre, très-molle, & partagée en flocons assez mal diftingués par des fentes: ces flocons paroiffent être des mamelons; du moins le fentiment en est-il très-exquis, & fur-tout à la partie inférieure du gland, à celle que nous avons appellée les deux éminences. Sous cette peau, il y a une cellulofité courte, fine & fans graiffe.

On ne peut pas démontrer dans tous les fujets, les glandes qui féparent la pommade qui s'amaffe fous le prépuce; elles font cependant visibles quelquefois. Ce font de très-petites glandes lébacées, assez fermes, placées dans l'éminence parabolique du gland & dans la petite foffé; il y en a plusieurs rangs. On en a vu les orifices dans la gonorrhée, qui leur est particuliere.

L'uretre compofe, avec fon corps caverneux, la troifieme partie principale de la verge.

Le canal commence à l'embouchure de la veflie, & finit naturellement à la partie inférieure du gland. Il n'est cependant pas rare de voir que le gland est fans canal, & que l'uretre s'ouvre au-deffus de fa bafe. Ce défaut est fort commun dans le genre des moutons, & dans celui des boucs: il

n'est pas rare dans l'homme, & c'est à cette ftructure vicieufe qu'il faut rapporter une grande partie des prétendus hermaphrodites. Dans les grands oifeaux & dans le cafuar, le *penis* n'est pas percé, & l'uretre s'ouvre à part.

L'uretre defcend en fortant de la veflie; il paffe horizontalement par la prostate, & fon ifthme est dans la même direction: il fort de deffous la fymphyfe des os du *pubis*; le bulbe l'embraffe, il remonte, il arrive à la partie la plus fupérieure de la fymphyfe: dès-lors, fa direction est variable, il defcend dans l'état ordinaire de l'homme, & continue de fe porter en-haut dans l'érection.

Cylindrique en général, l'uretre a trois élargiffemens particuliers. Il est plus large à fa sortie de la veflie, plus étroit dans la prostate; plus large dans cette glande même, plus étroit dans l'ifthme; plus large dans le bulbe, cylindrique dans le *penis*; un peu plus large fur le gland, & un peu plus étroit à l'orifice.

Sa fubftance est continue, d'un côté, à la tunique nerveufe de la veflie; & de l'autre, à la peau: cette peau amene avec elle l'épiderme. L'uretre devient plus fpongieux dans fa furface extérieure; c'est dans fon épaffeur fongueufe que font placés les finus. Il n'est pas mufculeux; mais fon fentiment est exquis, & fur-tout à la bafe du gland. C'est à cette place que l'ame rapporte les douleurs, dont la caufe est au commencement de l'uretre & à la veflie même.

Toute la longueur de l'uretre est pleine de finus muqueux, creufés dans la fubftance fpongieufe, & ouverts dans la cavité par des orifices obliquement tronqués. Ces finus commencent à la place où les glandes conglomerées ne fourniffent plus de liqueur, pour enduire la membrane fenfible de l'uretre; c'est à un pouce plus antérieurement que le bulbe. Une traînée de finus fe continue depuis cette place jufqu'à l'orifice de l'uretre, par le milieu de fa convexité fupérieure. J'en ai compté jufqu'à douze. Ces finus font fouvent à double: un finus qui remonte s'unit avec un finus qui defcend; ils ont un orifice commun. Il n'est pas rare que ces finus jettent des branches.

D'autres finus, mais plus petits, font

placés, & dans cette ligne & à ses côtés, plus inférieurement; j'en ai compté jusqu'à cinquante. C'est le général, car pour le nombre, la grandeur & la direction de ces sinus, tout cela varie, & ne sauroit être réduit à aucune règle. Leur direction est tantôt contre le gland, & tantôt contre la vessie. Le dernier sinus est constamment très-grand, très-composé, & sept ou dix sinus s'y réunissent dans une seule fosse.

Je n'ai jamais vu de glandes s'ouvrir dans les sinus, & je ne crois pas qu'ils communiquent entr'eux.

Ces sinus fournissent une mucosité, qui défend la peau de l'uretre de l'acreté de l'urine: ce sont eux, & sur-tout les plus voisins du gland, qui fournissent la matiere de la gonorrhée, du moins dans les cas les plus communs & les plus simples. Quand on irrite l'uretre par des injections âcres, ils fournissent, au lieu de glaire, une liqueur jaunâtre, presque sans gluant, & qui paroît brûler l'uretre.

Le corps caverneux de l'uretre commence par le bulbe qui est placé au-devant de l'isthme; place étroite, dans laquelle l'uretre est à découvert entre la prostate & le bulbe. On a donné ce nom au commencement du corps caverneux de l'uretre à cause de sa figure. Il commence par une grosseur considérable, terminée en cul-de-sac contre l'anus, & légèrement partagée par un sillon; ce bulbe est couvert par l'accélérateur. L'uretre est placé au-dessous de lui, à son commencement; mais il s'éleve bientôt des deux côtés, embrasse l'uretre & l'entoure entièrement. Il est vrai que sa partie supérieure manque quelquefois. C'est cette enveloppe spongieuse qu'on appelle le *corps caverneux de l'uretre*.

Arrivé au gland, il se replie sur lui-même, s'éleve & forme le gland, ou seul, ou avec la fin antérieure des corps caverneux du *penil*. Le gland s'amincit en revenant en arriere; sa figure est un peu parabolique, & se termine par un bord renflé, qui est séparé du *penil* par une fosse.

J'ai vu cependant le corps caverneux de l'uretre finir en cul-de-sac, & être séparé du gland par une cloison membraneuse: je trouve même cette cloison dans tous les sujets; mais elle est ordinairement impar-

faite, & le corps caverneux de l'uretre communique avec celui du gland.

Le corps caverneux de l'uretre & celui du gland, sont formés par des lames qui sortent de la peau de l'uretre, & qui laissent entr'elles des espaces vuides; une enveloppe membraneuse le termine du côté du *penil*. Malgré ces lames, il y a une continuation de cavité non-interrompue depuis le bulbe jusqu'au gland. En général, le corps caverneux de l'uretre est plus tendre & moins ferme que ceux du *penil*, avec lesquels ses cellules ne communiquent point.

L'uretre a des muscles pour le dilater & pour le comprimer. L'accélérateur est une gaine musculaire, qui enveloppe le bulbe par dessous & par les côtés. Ses fibres forment une future dans le milieu de la face inférieure, en se croisant. Elles s'attachent au bulbe même, & au tendon commun des transversaux.

L'accélérateur reçoit du sphincter de l'anus trois paquets de fibres, & deux des autres muscles transversaux. Les premiers s'attachent à la future même du bulbe & de l'accélérateur: les deux autres sont plus gros & plus extérieurs; ils sont recouverts par les transversaux, & se continuent avec l'accélérateur. C'est la principale origine de ce muscle.

Un paquet considérable de fibres du transversal antérieur se mêle avec le premier paquet du sphincter, & s'unit avec lui à son insertion au bulbe. Il sert également d'origine à l'accélérateur, & quelquefois c'est lui seul qui s'y attache, sans se mêler au sphincter. Un autre paquet du transversal finit dans la ligne blanche même du bulbe.

Les fibres de l'accélérateur se terminent en deux queues, qui s'attachent à la partie supérieure & intérieure du bulbe du côté du *pubis*, & à l'enveloppe des corps caverneux du *penil*, & avant leur réunion après elle.

L'accélérateur, en se contractant, trouve dans le sphincter de l'anus un point fixe. Son action se réunit à comprimer le bulbe, & à pousser avec force ce qui peut y être enfermé, l'urine avec la semence. Dans son action, on sent évidemment la contraction du sphincter.

L'accélérateur serre les grosses arteres & les veines de l'uretre.

Le transversal de l'uretre n'est pas assez connu encore ; la difficulté de son emplacement en rend la préparation difficile. Je lui connois deux ou même trois origines, qui toutes sont attachées à la branche de l'ischion, qui remonte depuis la tubérosité à l'enveloppe du muscle érecteur, & à la branche descendante du *pubis*.

Le paquet postérieur n'a rien de commun avec l'uretre ; il se mêle avec le sphincter & fait l'office de levateur ; il embrasse l'orifice de l'intestin.

La partie moyenne & antérieure appartient à l'uretre. Le paquet de fibres le plus postérieur fait, avec le même muscle de l'autre côté, un muscle digastrique au devant du bulbe, comme je viens de le dire. Il paroît dilater l'uretre. Le troisieme forme, comme je l'ai dit pareillement, en partie l'accélérateur. Le muscle entier secoue le bulbe, & le retire en arriere.

Un second transversal est large ; mais il est difficile d'en démontrer l'étendue. Son origine est au-dessus du précédent ; il s'attache à l'isthme devant le bulbe ; il la dilate.

Je suis moins sûr du compresseur de la prostate d'Albinus, qui doit être placé plus haut que le transversal, & s'attacher à la face interne du *pubis*, entre le bas de la synchondrose & le grand trou ovale : il va en arriere & embrasse la prostate, qu'il comprime aussi bien que l'orifice de l'uretre. Seroit-ce peut-être la partie élargie du second transversal ?

Les vaisseaux du *penil* sont nombreux. Ils naissent généralement des arteres & des veines hypogastriques.

L'artere obturatrice donne assez souvent une branche, qui sort du bassin sous l'os *pubis*, & se joint à l'artere dorsale du *penil*.

L'hémorrhoidienne moyenne donne des branches à l'entonnoir de la vessie, & au commencement de l'uretre.

La vésicale inférieure fait sur la prostate un réseau, avec sa compagne, de l'autre côté ; & de ce réseau part une artere sans paire, qui sort du bassin sous la synchondrose du *pubis*, & va se joindre, comme la précédente, à l'artere dorsale du *penil*.

M. Winflow a cru que cette dorsale naît constamment de la plus inférieure des vésicales. Je l'ai vu en tirer son origine, mais cela est rare.

L'artere honteuse, après s'être contournée autour du muscle coccygien, entre dans un vallon placé entre la tubérosité de l'ischion & l'anus ; elle y est recouverte d'une membrane, qui la presse contre le muscle obturateur interne, & atteint à la fin le muscle transversal de l'uretre : elle donne alors une branche au muscle, au bulbe de l'uretre & à l'érecteur, & se partage.

Sa branche superficielle, que j'ai nommée l'artere du *périnée*, donne quelques branches au bulbe, à l'accélérateur, à l'érecteur, & devient la principale artere du scrotum : elle s'anastomose avec les branches qui de l'artere du *penis* vont au scrotum.

La branche profonde est l'artere du *penis* : elle est couverte, dans la situation dans laquelle on a coutume de la préparer, du transversal ; elle descend entre l'accélérateur & l'érecteur, & ensuite entre l'érecteur & le corps caverneux du *penil* ; elle passe sous la synchondrose du *pubis*, après avoir donné de grosses branches au corps caverneux de l'uretre : ces branches se font un passage entre les fibres de l'accélérateur. Une de ces branches perce du bulbe de l'uretre à son corps caverneux, & de là à celui du *penil*, avec l'artere profonde d'où elle communique.

D'autres branches plus petites se portent à l'accélérateur, au corps caverneux du *penil*, & à l'érecteur.

Arrivée à ce terme antérieur de la synchondrose, cette artere se partage encore une fois.

Dans le plus grand nombre de sujets, l'une de ces divisions est l'artere dorsale du *penis*, qui reçoit des branches de l'obturatrice & de la vésicale. Ces branches sont ordinairement petites : il y a cependant des sujets dans lesquels elles sont plus grandes que l'artere qui provient de la honteuse.

Cette artere dorsale rampe parallèlement avec sa compagne sur le dos du *penil* ; elle donne des branches aux corps caverneux, au prépuce, & se contourne dans le petit

vallon creusé à la base du gland, pour se terminer au corps caverneux de ce gland : elle communique près du gland, avec sa compagne, & donne des branches au scrotum.

L'autre branche de cette division est l'artere profonde du *penis*, ou la caverneuse : elle communique par une grosse branche, avec sa compagne, à la racine du *penis* ; elle s'enfonce dans le corps caverneux par un tronc ou par deux troncs, & passe par ses cellules jusqu'au commencement du gland ; elle donne des branches nombreuses aux corps caverneux du *penis*, & à celui de l'uretre. La liqueur qu'on pousse dans cette artere, gonfle avec facilité les corps caverneux.

Les veines sont à-peu-près faites de même, mais plus nombreuses, souvent plus cutanées & plus abondantes en réseaux : elles ont des valvules. Il y a sur la face antérieure de la vessie & sur ses deux côtés, des réseaux de cette espece, formés par des veines considérables : il en résulte un tronc, qui est la veine dorsale du *penis*.

La veine honteuse, compagne de l'artere, après avoir donné, comme l'artere, des branches au bulbe, à l'accélérateur, à l'érecteur, forme avec les réseaux que je viens de nommer, la veine dorsale du *penis* : cette veine est sans paire ; elle a pour branche la veine du prépuce, qui communique avec le corps caverneux de l'uretre, & son tronc se confond au gland. Elle a quantité de valvules qui dirigent la direction du sang contre le tronc, & suivent les loix de la circulation. Il y a une veine profonde ou caverneuse du *penis*, compagne de l'artere. Les veines cutanées du *penis* communiquent avec le corps caverneux de l'uretre, & avec le scrotum.

Il y a des vaisseaux lymphatiques au *penis*.

Les nerfs de cet organe sont des plus considérables ; aussi est-il destiné à sentir avec plus de vivacité qu'aucune autre partie du corps humain. Le frottement y excite des convulsions, qui ne naissent dans aucune partie du corps humain par une cause aussi légère.

Les nerfs dorsaux du *penis* proviennent du grand ischiadique ; ils accompagnent

l'artere honteuse, & donnent à-peu-près les mêmes branches ; ils sont superficiels au *penis* : de trois grosses branches, deux sont plus courtes ; la troisième arrive au gland.

L'action du *penis* est de celles que la pudeur oblige de cacher ; mais la physiologie ne connoît pas ces réserves. La nature est toujours sérieuse : l'organe dont nous venons de parler est celui du plus important de tous ses ouvrages, de la propagation des especes.

Le *penis* a dû être sans tension dans l'état naturel. L'homme est destiné à mille devoirs incompatibles avec la tension. Il devoit acquérir, avec facilité, une érection, sans laquelle la génération deviendroit impossible. La volupté, voix persuasive de la nature, ne naît que dans l'érection : sans elle, la liqueur fécondante n'auroit pu être portée à la seule place à laquelle elle satisfait au but de la sagesse qui dirige tout.

Cette érection se fait sans doute par l'accumulation du sang dans les trois corps caverneux, dans ceux du *penis* au commencement de l'érection, & dans celui de l'uretre au moment nécessaire pour la fécondation.

On a coupé à des animaux l'organe générateur, dans le moment même où il alloit s'acquitter de sa fonction ; les corps caverneux se sont trouvés remplis de sang. On imite l'érection dans le cadavre, en remplissant ces sacs spongieux ou par les arteres, ou immédiatement.

Pour les remplir, il faut que le sang s'y porte avec plus de vitesse par les arteres, & qu'il en revienne avec moins de facilité par les veines. C'est une véritable inflammation.

Les causes éloignées de l'érection se réduisent généralement à des stimulus. Le plus naturel, c'est l'abondance de la liqueur séminale : cette cause est visible dans les oiseaux ; le phénomène n'a rien d'obscur dans l'homme même. Le besoin est la grande loi de la nature ; la liqueur séminale, accumulée, disposée à s'acquitter de sa destination, excite elle-même l'organe par lequel elle doit remplir les vues de la nature. L'usage trop fréquent de l'amour épuise

cette liqueur ; il enleve en même temps la principale cause naturelle de l'érection : elle seroit inutile, dès qu'elle ne peut plus servir à féconder l'autre sexe.

L'imagination, le souvenir du plaisir, toute association d'idées qui en rappelle les charmes, travaillent puissamment à l'érection ; elle seule termine toute la fonction naturelle de la génération dans le songe.

L'odeur des parties génitales de la femelle du même genre agit puissamment chez tous les animaux, & toute irritation des parties génitales fait le même effet ; la friction du gland & des deux petites collines qui accompagnent l'orifice de l'uretre ; l'irritation de l'urine retenue pendant le sommeil ; la présence d'une matiere âcre dans l'uretre ; le frottement des parties voisines ; les cantharides ; les commencemens des petits ulcères des sinus muqueux ; des remèdes purgatifs ; des lavemens stimulan.

Toute convulsion violente dans le système nerveux, a produit l'érection & l'émission même ; l'épilepsie, l'action de différens poisons.

Il paroît que toutes ces causes irritantes agissent à-peu-près comme dans toute autre partie du corps humain. Le sang se porte avec force à toute partie enflammée ; elle se gonfle, devient rouge & chaude, & son sentiment est augmenté à l'extrême. Dans l'érection, les mêmes phénomènes se font appercevoir.

Il n'est pas aisé d'expliquer cette puissance locale des nerfs sur les artères, mais c'est un fait qui ne sauroit être mis en doute.

Si le sang veineux revenoit du *penis* aux troncs veineux, avec la même vitesse avec laquelle il arrive par les artères, les corps caverneux ne se gonfleroient jamais ; en vain y viendroit-il dix fois plus de sang, s'il en revenoit dix fois plus qu'auparavant. On a donc cru, depuis un siècle, que dans l'érection, le retour du sang veineux devoit être retardé pendant que le courant du sang des artères est accéléré.

On lie le *penis*, on en lie même seulement les veines dans un animal vivant ; les corps caverneux se gonflent, & jusqu'à

la gangrene, dans le premier de ces cas. Si la ligature des veines seules ne produit qu'une érection molle, c'est que ces veines communiquent de tout côté avec les veines cutanées voisines, & qu'aucune ligature ne peut empêcher le *penis* de se décharger d'une partie de sang. On a ouvert la veine du *penis* dans le priapisme, & toute cette incommode érection a disparu. Ces dernières expériences paroissent prouver qu'effectivement le retardement du retour du sang par les veines a quelque part à l'érection, & que l'accélération du sang artériel ne la produit pas seule.

On a cru faire un pas de plus : on a cru que les muscles érecteurs comprimoient la veine dorsale du *penis* ; que l'accélérateur pouvoit gêner le retour du sang, en ferrant les grosses veines du corps caverneux de l'uretre. L'érecteur certainement est incapable de comprimer la veine : l'accélérateur paroît faire quelque chose de plus, & on pourroit peut-être répondre à une objection. Effectivement, l'accélérateur ne peut pas comprimer également ; mais il est avéré que l'irritation nerveuse produit une érection, & une érection causée par la congestion du sang, sans aucun muscle visible qui puisse comprimer les veines. Telle est l'érection du mamelon du sein, causée par la friction : l'épanchement du sang dans une cellulofité sous la peau, qui se fait dans le coq d'Inde, a de l'analogie avec cette action.

Quel que soit le mécanisme de la nature pour retarder le retour du sang veineux, ce mécanisme se fait apparemment par le ministère des nerfs ; ce sont eux, dont la sensibilité portée à l'extrême produit l'érection. Après un certain âge, la vivacité de leur sentiment est affoiblie, les mêmes causes stimulantes n'en produisent plus. Dès que l'irritation nerveuse cesse, dès qu'une autre idée déplace celle de la volupté, les organes retombent dans leur état naturel.

L'érection n'est certainement pas une action de la volonté, qui ne sauroit, ni la produire, ni l'empêcher immédiatement. C'est un de ces mouvemens qui résultent du mécanisme du corps animal, mis en jeu par des causes proportionnées.

Cette érection n'est pas une action bien violente ; elle peut durer un temps considérable sans causer d'accident ; elle n'ôte pas les forces ; elle est l'ouvrage de la santé la plus parfaite : mais elle n'accomplit pas les desseins de la nature ; c'est l'émission de la liqueur fécondante que demande la sagesse qui gouverne le monde, & cette émission ne devient possible que par des efforts bien violents.

L'uretère est également le passage de l'urine ; mais, pour en décharger l'animal, la contraction de la tunique musculuse de la vessie suffit en général : les premiers commencemens de l'émission sont l'ouvrage des muscles du bas-ventre & du diaphragme, & les dernières gouttes sont expulsées par l'accélérateur.

Il faut beaucoup plus d'efforts pour pousser la liqueur fécondante dans l'organe destiné pour la recevoir. Dans l'état naturel, cette émission ne se fait qu'après l'érection la plus parfaite, après la distension sur-tout des corps caverneux, du gland & de l'uretère. C'est une maladie que cette émission sans érection.

Pour la produire, il faut que la liqueur fécondante sorte des vésicules séminales & des cellules voisines du canal déférent, & qu'elle soit poussée dans l'uretère. La convulsion de tous les muscles voisins concourt pour produire cet effet. Le sphincter de l'anus se ferme ; il prête un point d'appui au levateur, qui relève la prostate & la vuide. Le muscle particulier de cette glande, que je ne connois pas sans cette définition, concourt sans doute au même effet.

C'est peut-être une action nerveuse simple, qui redresse les petits canaux séminaires qui traversent la prostate. Leur extrémité fait, dans leur état ordinaire, un angle avec la partie supérieure des mêmes canaux. Cet angle s'efface apparemment dans l'émission, & le canal excrétoire devient droit, comme les vaisseaux lactifères le deviennent dans la succion.

Depuis le petit vallon de l'uretère qui reçoit le sperme, la liqueur est exprimée principalement par l'action alternative de l'accélérateur, & par celle d'une partie des transversaux. Cette action est d'une grande violence ; elle doit faire sortir la

liqueur fécondante par l'uretère comprimé : les forces qui expriment l'urine ne suffisent pas pour cet effet ; au contraire, l'urine est retenue pendant tout le temps que la liqueur fécondante sort de son canal.

La convulsion avec laquelle s'achève cette émission, est accompagnée de palpitation, de chaleur, d'une respiration laborieuse ; elle laisse après elle un grand affoiblissement. Ce n'est cependant pas l'action nerveuse qui brise les forces de l'animal ; je dis l'animal, les insectes eux-mêmes ne survivent que de peu d'heures à la fécondation de la femelle ; c'est plutôt la perte de la liqueur fécondante qui fait la foiblesse : elle est la même, quand cette liqueur se perd sans érection & sans la convulsion qui accompagne l'émission naturelle.

PENING ou PENNING, (*Comm.*) le denier de Hollande. Il vaut un cinquième de plus que ne valoit le denier tournois de France.

PENINSULA, (*Géog. anc.*) Pline ; *liv. IV, chap. xvij*, donne ce nom à la partie de la Gaule lyonnaise, qui s'étend vers l'occident & avance dans l'océan. Il lui donne 625 milles de circuit, en commençant à compter aux confins des Osismii, dont le pays se terminoit à-peu-près dans l'endroit où est aujourd'hui la ville de Saint-Malo. Pline ajoute que l'isthme de cette *peninsule* avoit 125 milles de largeur.

PENINSULE, s. f. c'est, en *Géograph.* une portion ou une étendue de terre jointe au continent par un col étroit, tout le reste étant environné d'eau. *Voy. ISTHME.*

Ce mot est composé des mots latins *pene* & *insula*, c'est-à-dire, *presqu'île* ; tel est le Péloponèse ou la Morée, tels sont aussi l'Italie, la Jutlande, &c.

On a aussi appelé la Chersonèse *peninsule*. *Voyez* CHERSONESE.

On voit que la mer, attaquant continuellement les terres, & les rongant, les contrées maritimes qui doivent souffrir le plus, s'altérer, & même disparaître à la longue, sont les *peninsules*, dont la petite portion de terre qui les unit au continent, se rompt à la longue. La *peninsule* doit finir par former une île.

PENISCOLA, (*Géogr. mod.*) ou *Penoscola*, ville d'Espagne au royaume de Valence,

Valence, vers le bord de la mer, au nord d'Oropesa, & sur une pointe de terre fort élevée. Long. 13, 6; lat. 39, 15. (D. J.)

PÉNITENCE, f. f. (*Théologie*,) prise pour l'exercice de la *pénitence*, peut être définie une punition volontaire ou imposée par une autorité légitime, pour l'expiation des fautes qu'une personne a commises. Voyez PUNITION.

Les Théologiens Catholiques considèrent la *pénitence* sous deux différens rapports, ou comme vertu, ou comme Sacrement. A ne considérer la *pénitence* que comme vertu, on la définit une détestation sincère des péchés qu'on a commis, jointe à une ferme résolution de n'y plus retomber, & de les expier par des œuvres pénibles & humiliantes: l'Écriture & les Peres donnent des idées exactes de toutes ces conditions. La *pénitence*, considérée comme vertu, a été de tout temps absolument nécessaire, & l'est encore aujourd'hui, pour rentrer en grace avec Dieu.

Ils définissent la *pénitence*, envisagée comme Sacrement, un Sacrement de la Loi nouvelle, institué par Notre-Seigneur Jesus-Christ pour remettre les péchés commis après le Baptême: c'est pourquoi les Peres l'ont appelée une seconde planche, qui sauve du naufrage de la mort spirituelle ceux qui ont perdu l'innocence baptismale: *Secunda post naufragium tabula est pœnitentia*. Hyeronim. in cap. iij. *Isaïæ*.

L'institution du Sacrement de *pénitence* suppose trois choses; 1^o. que Jesus-Christ a donné à son Eglise le pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême: or, c'est ce qu'on voit expressément dans S. Jean, c. xx, v. 21, 22, & 23, & ce qui est attesté par toute la tradition. 2^o. Que ce pouvoir dont l'Eglise est revêtue, est une autorité vraiment judiciaire, qui influe réellement dans la rémission des péchés commis après le baptême, & non simplement déclarative que ces péchés sont remis, comme il paroît par S. Matthieu, chap. xvj, v. 29, & par la pratique constante de l'Eglise depuis son établissement. 3^o. Que l'Eglise n'exerce judiciairement ce pouvoir qu'en se servant de quelque signe sensible qui en manifeste l'usage, & qui en dénote l'effet; ce qui exige une accusation de la

part du coupable, & une absolution de la part du Ministre qui exerce cette fonction au nom de Jesus-Christ.

Les Théologiens sont partagés sur ce qui constitue la matière du Sacrement de *pénitence*: le plus grand nombre pense qu'elle consiste dans les trois actes du pénitent, la contrition, la confession & la satisfaction: d'autres soutiennent que l'imposition des mains du Prêtre fait la matière de ce Sacrement. Quant à la forme, on en peut distinguer de trois sortes; l'une indicative, *ego te absolvo à peccatis tuis, in nomine Patris, &c.* c'est celle qui est en usage depuis le treizième siècle dans l'Eglise Latine, qui employoit auparavant la forme déprécative: l'autre, déprécative ou conçue en forme de prières, telle que celle qui est en usage chez les Grecs, & qui commence par ces termes: *Domine Jesu Christe, fili Dei vivi, relaxa, remitte, condona peccata, &c.* Et enfin, une impérative, comme *absolvatur, &c.* On convient que ces trois formules sont également bonnes.

Le concile de Trente, section 24, de *pœnit. Can. 20*, a décidé que les Prêtres, & par conséquent les Evêques, sont les seuls Ministres du Sacrement de *pénitence*: mais outre la puissance d'ordre qu'ils reçoivent dans leur ordination; il leur faut encore une puissance de juridiction ou ordinaire, comme à titre de Curé, ou de juridiction déléguée, telle que l'approbation de l'Evêque; sans quoi ils ne peuvent ni licitement ni valablement absoudre, excepté dans les cas de nécessité.

Pénitence se dit aussi particulièrement de la peine que le Confesseur impose pour la satisfaction des péchés dont il absout. Voyez ABSOLUTION, CONFESSION.

PÉNITENCE, chez les Chrétiens, est une peine imposée après la confession des péchés; elle étoit secrète ou publique, selon que l'Evêque ou les Prêtres par lui commis le jugeoient à propos pour l'éducation des Chrétiens: plusieurs faisoient *pénitence* publique, sans que l'on sût pour quels péchés ils la faisoient; d'autres faisoient *pénitence* en secret, même pour de grands crimes, lorsque la *pénitence* publique auroit causé trop de scandale, ou les auroit exposés au danger. Le temps des

pénitences étoit plus ou moins long, selon les différens usages des Eglises, & nous voyons encore une grande diversité entre les Canons pénitenciaux qui nous restent; mais les plus anciens font d'ordinaire les plus sévères. S. Basile marque deux ans pour le larcin, sept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultère, vingt pour l'homicide, & toute la vie pour l'apostasie. Ceux à qui il étoit prescrit de faire *pénitence* publique, s'adressoient à l'Archiprêtre ou autre Prêtre pénitencier, qui prenoit leur nom par écrit; puis le premier jour de carême, ils se présentoient à la porte de l'Eglise en habits pauvres, sales & déchirés; car tels étoient chez les anciens les habits de deuil: étant entrés dans l'Eglise, ils recevoient des mains du Prélat des cendres sur la tête, & des cilices pour s'en couvrir; puis on les mettoit hors de l'Eglise, dont les portes étoient aussi-tôt fermées devant eux. Les pénitens demeuroient d'ordinaire enfermés, & passaient ce temps à pleurer & à gémir, excepté les jours de fêtes, auxquels ils venoient se présenter à la porte de l'Eglise, sans y entrer: quelque temps après on les y admettoit, pour entendre les lectures & les sermons, à la charge d'en sortir avant les prières: au bout d'un certain temps, ils étoient admis à prier avec les fideles, mais prosternés contre terre; & enfin, on leur permettoit de prier debout, jusqu'à l'offertoire qu'ils sortoient: ainsi il y avoit quatre ordres de pénitens, *les pleurans*, *les auditeurs*, *les prosternés*, & *les connitans* ou ceux qui prioient debout.

Tout le temps de la *pénitence* étoit divisé en quatre parties, par rapport à ces quatre états: par exemple, celui qui avoit tué volontairement étoit quatre ans entre les *pleurans*, c'est-à-dire, qu'il se trouvoit à la porte de l'Eglise aux heures de la prière, & demouroit dehors revêtu d'un cilice, ayant de la cendre sur la tête, & le poil non rasé; en cet état, il se recommandoit aux prières des fideles qui entroient dans l'Eglise: les cinq années suivantes il étoit au rang des *auditeurs*, & entroit dans l'Eglise pour y entendre les instructions; après cela il étoit du nombre des *prosternés* pendant sept ans, & enfin il passoit

au rang des *connitans*, priant debout, jusqu'à ce que les vingt ans étant accomplis, il étoit admis à la participation de l'Eucharistie: ce temps étoit souvent abrégé par les Evêques, lorsqu'ils s'apercevoient que les pénitens méritoient quelque indulgence; que si le pénitent mouroit pendant le cours de sa *pénitence*, & avant que de l'avoir accomplie, on avoit bonne opinion de son salut, & l'on offroit pour lui le saint Sacrifice. Lorsque les pénitens étoient admis à la réconciliation, ils se présentoient à la porte de l'Eglise, où le Prélat les faisoit entrer & leur donnoit l'absolution solennelle: alors ils se faisoient faire le poil; & quittoient leurs habits de pénitens pour vivre comme les autres fideles. Cette rigueur étoit sagement instituée, parce que, dit S. Augustin, si l'homme revenoit promptement dans son premier état, il regarderoit comme un jeu la chute du péché.

Dans les deux premiers siècles de l'Eglise, le temps de cette *pénitence* ni la maniere n'étoient pas réglés; mais dans le troisieme, on fixa la maniere de vivre des pénitens & le temps de leur *pénitence*. Ils étoient séparés de la communion des fideles, privés de la participation, & même de la vue des saints mysteres, obligés de pratiquer diverses austérités, jusqu'à ce qu'ils reçussent l'absolution. La rigueur de cette *pénitence* a été si grande en quelques Eglises, que pour les crimes d'idolâtrie, d'homicide & d'adultère, on laissoit les pécheurs en *pénitence* pendant le reste de leur vie, & qu'on ne leur accordoit pas même l'absolution à la mort. On se relâcha à l'égard des derniers; mais pour les apostats, cette sévérité a duré plus long-temps. Ce point fut résolu du temps de Saint Cyprien, à Rome & à Carthage, mais on n'accordoit l'absolution, à la mort, qu'à ceux qui l'avoient demandée étant en santé; & si par hazard le pénitent revenoit de sa maladie, il étoit obligé d'accomplir la *pénitence*. Mais jusqu'au sixieme siècle, quand les pécheurs, après avoir fait *pénitence*, retomboient dans des crimes, ils n'étoient plus reçus au bénéfice de l'absolution, & demouroient en *pénitence* séparés de la communion de l'Eglise, qui laissoit leur salut

entre les mains de Dieu ; non que l'on en désespérât, dit S. Augustin, mais pour maintenir la rigueur de la discipline : *Non desperatione veniæ factum est, sed rigore disciplinae.*

Au reste, les degrés de cette pénitence ne furent entièrement réglés que dans le quatrième siècle, & n'ont été exactement observés que dans l'Eglise Greque. Les Clercs, dans les quatorze premiers siècles, étoient soumis à la pénitence comme les autres : dans les suivans, ils étoient seulement déposés de leur ordre, & réduits au rang des laïcs, quand ils tomboient dans des crimes pour lesquels les laïcs étoient mis en pénitence. Vers la fin du cinquième siècle, il s'introduisit une pénitence mitoyenne entre la publique & le secrete, laquelle se faisoit pour certains crimes commis dans les Monasteres ou dans d'autres lieux, en présence de quelques personnes pieuses. Enfin, vers le septième siècle, la pénitence publique pour les péchés occultes, cessa tout-à-fait. Théodore, Archevêque de Cantorbéry, est regardé comme le premier auteur de la pénitence secrete pour les péchés secrets en Occident. Vers la fin du huitième siècle, on introduisit le rachat, ou plutôt la commutation des pénitences imposées, que l'on changeoit en quelques bonnes œuvres, comme en aumônes, en prières, en pèlerinages. Dans le douzième siècle, on imagina celle de racheter le temps de la pénitence canonique avec une somme d'argent, qui étoit appliquée au bâtiment d'une Eglise, & quelquefois à des ouvrages pour la commodité publique : cette pratique fut d'abord nommée *relaxation* ou *relâchement*, & depuis *indulgence*. Voy. INDULGENCE.

Dans le huitième siècle, les hommes s'étant tout-à-fait éloignés de la pénitence canonique, les Prêtres se virent contraints à les y exhorter pour les péchés secrets & ordinaires ; car pour les péchés publics & énormes, on imposoit encore des pénitences très-rigoureuses. Dans les quatorzième & quinzième siècles, on commença à ordonner des pénitences fort légères pour des péchés très-grièfs ; ce qui a donné lieu à la réformation faite à ce sujet par le Concile de Trente, qui enjoit aux Confesseurs de proportionner la rigueur des pé-

nitences à l'énormité des cas, & veut que la pénitence publique soit rétablie à l'égard des pécheurs publics. Tertull. *de pœnit.* S. Cypr. *epist. & tract. de lapsis.* Laubespine, *observ.* Morin *de pœnit.* Godeau, *Histoire de l'Eglise, liv. IV.* Fleury, *mœurs des Chrét. n. xxv.*

PÉNITENCE, dans le Droit Canon Anglois, se dit d'une punition ecclésiastique, que l'on inflige particulièrement pour cause de fornication. Voyez FORNICATION.

Voici ce que les Canons prescrivent à cet égard. Celui qui a commis le péché de fornication, doit se tenir, pendant quelques jours de dimanche, dans le porche ou le vestibule de l'Eglise, la tête & les pieds nus, enveloppé dans un drap blanc, avec une baguette blanche en main, se lamentant & suppliant tout le monde de prier Dieu pour lui. Il doit ensuite entrer dans l'Eglise, s'y prosterner & baiser la terre ; & enfin, placé au milieu de l'Eglise sur un endroit élevé, il doit déclarer l'impureté de son crime, scandaleux aux yeux des hommes, & détestable aux yeux de Dieu.

Si le crime n'est pas de notoriété publique, les Canons permettent de commuer la peine, à la requête de la partie, en une amende pécuniaire au profit des pauvres.

PÉNITENCE, chez les Juifs, nommée *thejourtha*, nom qui signifie *changement* ou *conversion*. La véritable pénitence doit être, selon eux, conçue par l'amour de Dieu, & suivie de bonnes œuvres. Ils faisoient une confession le jour des expiations, ou quelque temps auparavant. Ils imposoient des pénitences réglées pour les péchés, & ils ont chez eux des pénitenciers qui marquent les peines qu'il faut imposer aux pécheurs, lorsqu'ils viennent confesser leurs péchés. Cette confession est d'obligation parmi eux ; on la trouve dans les cérémonies du sacrifice pour le péché : celui qui l'offroit confessoit son péché, & en chargeoit la victime. Ils reconnoissoient un lieu destiné à la purification des âmes après la mort ; on offroit des sacrifices pour elles : maintenant ils se contentent de simples prières. Ainsi, parmi les péchés, ils en distinguent de deux sortes ; les uns qui se pardonnent dans l'autre vie, les autres qui sont irrémédiables. Joseph

nous apprend que les Pharisiens avoient une opinion particuliere là-dessus. Ils enseignoient que les ames des gens de bien, au sortir d'un corps, entroient dans un autre, mais que celles des méchans alloient d'abord dans l'enfer. Hérode le Tétrarque, prévenu de ce sentiment, croyoit que l'ame de S. Jean, qu'il avoit fait mourir, étoit passée dans la personne de Jesus-Christ. Le P. Morin, de *pœnitentiâ*, le P. Lamy de l'Oratoire, *introduction à l'Écriture-Sainte*. Voyez EXPIATION, RESURRECTION, SACRIFICE.

PENITENCERIE, f. f. (*Jurispr.*) est de deux sortes; la *Pœnitencerie* de Rome, *Camera pœnitentiaria*, est l'Office, Tribunal ou Conseil de la Cour de Rome, dans lequel s'examinent & se délivrent les bulles, brefs ou graces, & dispenses secretes qui regardent les fautes cachées, & par rapport au for intérieur de la conscience, soit pour l'absolution des cas réservés au Pape, soit pour les censures, soit pour lever les empêchemens de mariages contractés sans dispense.

Les expéditions de la *Pœnitencerie*, se font au nom du Pape; elles sont scellées en cire rouge, & s'envoient cachetées à un Docteur en Théologie, approuvé par l'Evêque pour entendre les confessions, mais sans en désigner aucun spécialement, soit par son nom, soit par son emploi.

Le grand Pœnitencier de Rome, au nom duquel le bref est expédié, enjoint au Confesseur d'absoudre du cas exprimé, après avoir entendu la confession sacramentelle de celui qui a obtenu le bref, en cas que le crime ou l'empêchement du mariage soit secret. Il est ensuite ordonné au Confesseur de déchirer le bref aussi-tôt après la confession, sous peine d'excommunication, sans qu'il lui soit permis de le rendre à la partie.

Les absolutions obtenues & les dispenses accordées en vertu des lettres de la *Pœnitencerie*, ne peuvent jamais servir dans le for extérieur; ce qui doit sur-tout s'observer en France, où les tribunaux, tant ecclésiastiques que séculiers, ne reconnoissent point ce qui est émané de la *Pœnitencerie*.

En France, la *Pœnitencerie* est le béné-

fice ou le titre de celui qui est grand Pœnitencier de l'Evêque; c'est-à-dire, qui a le pouvoir d'absoudre des cas réservés.

La *Pœnitencerie* est ordinairement une des dignités des Eglises cathédrales. Voyez *les Loix ecclésiastiques*, voyez PœNITENCIER. (A)

PENITENCIER, f. m. (*Jurisprud.*) qu'on appelloit aussi autrefois *Pœnancier*, *Piatorum exhedra*, est un Ecclésiastique qui exerce l'office de la Pœnitencerie.

On donnoit au commencement le titre de *Pœnitenciers* à tous les Prêtres qui étoient établis par l'Evêque pour ouïr les confessions. Anastase le Bibliothécaire dit, que le Pape Simplicius choisit quelques-uns des Prêtres de l'Eglise Romaine pour présider aux pœnitences: les autres Evêques firent la même chose, chacun dans leur Eglise.

A mesure que la distinction des Paroisses fut établie, les fideles alloient à confesse à leur propre Pasteur.

Il n'y avoit que les Prêtres qui se confessoient à l'Evêque, & les laïcs qui avoient commis quelqu'un des cas dont l'Evêque s'étoit réservé l'absolution.

Mais bientôt les Evêques établirent dans leur cathédrale un *Pœnitencier* en titre pour les cas réservés; & pour distinguer ces *Pœnitenciers* des Confesseurs ordinaires, auxquels on donnoit aussi anciennement le titre de *Pœnitenciers*, on les surnomma *grands Pœnitenciers*; ils sont aussi nommés *l'oreille de l'Evêque*.

L'institution des *grands Pœnitenciers* est fort ancienne. Quelques-uns la font remonter jusqu'au temps du Pape Corneille, qui siégeoit en 251. Gomezt tient que cet office ne fut établi à Rome que par Benoît II, qui parvint au Pontificat en 684.

Il est fait mention des *Pœnitenciers* dans les Conciles d'York en 1194, de Londres en 1237, & d'Arles en 1260. Les *Pœnitenciers* y sont appellés les *Confesseurs généraux du Diocèse*.

Le quatrième Concile de Latran, tenu en 1215, sous Innocent III, ordonne aux Evêques d'établir des *Pœnitenciers*, tant dans leur cathédrale, que dans les Eglises collégiales de leur Diocèse, pour les soulager dans la confession des cas réservés. Peu après, les Evêques se déchargèrent

entièrement de cette fonction sur leur *grand Pénitencier*.

Le Concile d'Arles, dont nous avons déjà parlé, ordonne aux Evêques d'envoyer dans les campagnes, au temps de carême, des Prêtres *Pénitenciers* pour absoudre des cas réservés; & que ces Prêtres seront tenus de renvoyer aux Curés pour les cas ordinaires. Un Evêque d'Amiens, qui fonda dans son Eglise la Pénitencerie en 1218, excepta les Curés, les Barons & les autres Grands du Diocèse, de ceux qui pourront être confessés par le *Pénitencier*.

A Rome, le Pape a son *grand Pénitencier*, qui est ordinairement un Cardinal. Ce *grand Pénitencier* préside au tribunal de la Pénitencerie, dans lequel s'accordent les absolutions pour les fautes cachées, & des dispenses pour des choses qui regardent la conscience; il a sous lui un Régent de la Pénitencerie, & vingt-quatre Procureurs ou défenseurs de la sacrée pénitence; il est aussi le chef de plusieurs autres Prêtres *Pénitenciers* établis dans les Eglises patriarcales de Rome, qui le viennent consulter sur les cas difficiles.

Enfin, le *grand Pénitencier* est le Vicaire de l'Evêque, pour les cas réservés. Il est ordinairement établi en dignité dans la cathédrale, ou plutôt de personnat; car le *grand Pénitencier* n'a point de juridiction, ni dans le chœur, ni en-dehors, ni dans le diocèse. Il a sous lui un ou plusieurs *sous-Pénitenciers*; mais ceux-ci ne sont pas en titre de dignité ni de bénéfice, ils n'ont qu'une simple commission verbale du *grand Pénitencier*, laquelle est révocable *ad nutum*.

La fonction de *Pénitencier* a toujours été regardée comme si importante, que le Concile de Trente, & plusieurs Conciles provinciaux du royaume, ont ordonné que la première prébende vacante seroit affectée au *Pénitencier*, & que cette place seroit remplie par un personnage doué de toutes les qualités nécessaires, & qui soit Docteur, ou Licencié en Théologie ou en Droit Canon, âgé de quarante ans, ou le plus idoine que l'on pourra trouver.

Ce Décret du Concile de Trente a été renouvelé par l'assemblée de Melun en 1579, par les Conciles de Bordeaux & de

Tours en 1583, par ceux de Bourges en 1584, d'Aix en 1585, de Bordeaux en 1624, & par le premier Concile de Milan sous S. Charles.

L'usage du royaume est, que dans les Eglises où la Pénitencerie est un titre de Bénéfice, il faut être gradué en Théologie ou en Droit Canon pour la posséder, quand même ce bénéfice n'auroit pas titre de dignité.

Le *Pénitencier* est obligé à résidence; c'est pourquoi il ne peut posséder en même temps un Bénéfice-Cure; aussi le Concile de Trente veut-il qu'il soit tenu présent au chœur quand il vaquera à son ministère, & si on l'en privoit, il y auroit abus.

La fonction d'Official & celle de Promoteur sont incompatibles avec celle de *Pénitencier*.

Le Concordat comprend la Pénitencerie dans les Bénéfices qu'il assujettit à l'expectative des Gradués.

Mais, suivant l'Ordonnance de 1606, les dignités des Eglises cathédrales en sont exceptées, & conséquemment la Pénitencerie dans les Eglises où elle est érigée en dignité.

Un Ecclésiastique peut être pourvu de la Pénitencerie par résignation en faveur, ou par d'autres voies qui en rendent la collation nécessaire. Voy. les Conciles du Pere Labbe; les Loix ecclésiastiques d'Héricourt; Fevret, *Traité de l'abus*; les Mémoires du Clergé, & PÉNITENCERIE. (A)

PÉNITENS, (*Théologie.*) nom de quelques dévots qui ont formé des Confréries, principalement en Italie, & qui font profession de faire une pénitence publique, en allant en procession dans les rues couverts d'une espece de sac, & se donnant la discipline.

Ondit que cette coutume fut établie à Perone, en 1260, par les prédications pathétiques d'un Hermite qui excitoit les peuples à la pénitence: elle se répandit ensuite en d'autres pays, & particulièrement en Hongrie, où elle dégénéra en abus, & produisit la secte des Flagellans. Voyez FLAGELLANS.

En retranchant les superstitions qui s'étoient mêlées à cet usage, on a permis d'établir des confréries de *Pénitens* en

divers lieux d'Italie. Le P. Mabillon, dans son voyage, dit en avoir vu une à Turin. Il y a en Italie des *Pénitens* blancs, aussi bien qu'à Lyon & à Avignon. Dans d'autres villes du Languedoc & du Dauphiné, on trouve des *Pénitens* bleus & des *Pénitens* noirs. Ceux-ci assistent les criminels à la mort, & leur donnent la sépulture.

Le Roi Henri III ayant vu la procession des *Pénitens* blancs à Avignon, voulut y être agrégé, & en établit depuis une semblable dans l'Eglise des Augustins, sous le titre de l'*Annonciation de Notre-Dame*, dans laquelle entrèrent la plupart des Princes & des Grands de sa Cour. Ce Prince assistoit aux processions de cette Confrérie, sans Gardes, vêtu d'un long habit blanc de toile d'Hollande, en forme de sac, ayant deux trous à l'endroit des yeux, avec deux longues manches & un capuchon fort pointu. A cet habit étoit attaché une discipline de lin, pour marquer l'état pénitent, & une croix de satin blanc sur un fond de velours tanné. On peut voir dans *les Mémoires de l'Etoile* l'effet que produisoient ces dévotions.

PÉNITENS, (*Théolog.*) est aussi le nom qu'on a donné à plusieurs Communautés ou Congrégations de personnes de l'un ou l'autre sexe, qui ayant précédemment vécu dans la débauche & le libertinage, se sont retirés dans ces maisons, pour y expier par la pénitence les désordres de leur vie passée. On a aussi donné ce nom aux personnes qui se dévouent à la conversion des débauchés & des femmes de mauvaise vie.

Tel est en particulier l'Ordre de la pénitence de sainte Magdeleine, établi vers l'an 1272, par un bourgeois de Marseille, nommé *Bernard*, qui travailla avec zèle à la conversion des courtisanes de cette ville. Il fut secondé dans cette bonne œuvre par plusieurs autres personnes, & leur société fut enfin érigée en Ordre religieux par le Pape Nicolas III, sous la règle de saint Augustin.

On ajoute qu'ils formerent aussi un Ordre religieux de femmes converties, auxquelles ils donnerent la même règle.

La Congrégation des *Pénitens* de la Magdeleine à Paris, doit son origine aux prédications du Pere Jean Tisseran, Cor-

delier de Paris, qui ayant converti par ses sermons plusieurs femmes publiques, établit cet institut pour y retirer celles qui, à leur exemple, voudroient mener une vie plus exemplaire. Ce fut vers l'an 1294, que Charles VIII leur donna l'hôtel de Bohainas; & en 1500, Louis, Duc d'Orléans, qui régna sous le nom de Louis XII, leur donna son hôtel d'Orléans, où elles demeurèrent jusqu'en 1572, que la Reine Catherine de Médicis les plaça ailleurs. Dès l'an 1497, Simon, Evêque de Paris, leur avoit dressé des Statuts & donné la règle de S. Augustin.

Une des conditions pour entrer dans cette Communauté étoit autrefois d'avoir vécu dans le désordre, & l'on n'y recevoit point de femmes au-dessus de trente-cinq ans. Mais depuis la réforme qu'on y a établie, en 1616, on n'y reçoit plus que des filles, qui portent toujours néanmoins le nom de *Pénitentes*.

Il y a aussi à Séville, en Espagne, une Congrégation de *Pénitentes*, du nom de *Jesus*; ce sont des femmes qui ont mené une vie licencieuse. Elles furent fondées en 1550, sous la règle de S. Augustin. Leur Monastere est divisé en trois quartiers; un pour les Religieuses professes, un pour les novices, & un troisième pour celles qui sont en correction. Lorsque celles-ci donnent des marques d'un repentir sincère, on les fait passer au quartier des novices, & si elles ne s'y conduisent pas bien, on les renvoie à la correction.

Les *Pénitentes* d'Orviète sont une Congrégation de Religieuses instituée par Antoine Simonulli, Gentilhomme de cette ville. Le monastere qu'il bâtit fut d'abord destiné à recevoir de pauvres filles abandonnées par leurs parens, & en danger de perdre leur vertu. En 1660, on l'érigea en maison propre à recevoir des filles, qui ayant mené une vie scandaleuse, auroient formé une bonne résolution de renoncer au monde, & de se consacrer à Dieu par des vœux solennels. Leur règle est celle des Carmélites.

Ces religieuses ont ceci de particulier, qu'elles ne font point de noviciat. Tout ce qu'on exige d'elles, c'est de continuer pendant quelques mois à porter dans le Mo-

nasser l'habit séculier , après quoi on les admet à faire des vœux.

PÉNITENS INDIENS, (*Hist. mod. superft.*) Rien n'est plus étonnant que ce que les voyageurs nous rapportent des austérités & des rigueurs que quelques Bramines ou Prêtres de l'Indostan exercent sur eux-mêmes. Les vies des premiers solitaires & anachorettes de l'Eglise chrétienne ne nous offrent rien de si frappant que les pénitences que s'imposent ces faaatiques idolâtres , que l'on nomme *Joguis* ou *Jaguis*. Ils forment plusieurs sectes , qui diffèrent les unes des autres , non pour la doctrine , mais pour le genre de vie qu'elles embrassent dans la vue de plaire à la divinité.

Les *Vanaprastes* vivent avec leurs femmes & leurs enfans dans les déserts & les forêts ; ils ne se nourrissent que de plantes , & des fruits que la terre donne sans qu'il soit besoin de la cultiver. Quelques-uns d'entr'eux poussent le scrupule jusqu'à ne point arracher des racines de la terre , de peur de déloger quelque ame qui pourroit y être passée.

Les *Sanjassi* ou *Sanias* renoncent à tous les plaisirs du monde. Ils s'interdisent le mariage ; ne prennent de la nourriture qu'une fois le jour ; ils ne se servent que de vaisseaux de terre. Ils sont obligés de ne vivre que d'aumônes , sans cependant qu'il leur soit permis de toucher de l'argent. Ces *Pénitens* n'ont point de demeure fixe ; ils ne peuvent demeurer plus d'une nuit dans un même endroit. Ils portent un habit rouge & un bâton. Ils ont six ennemis à combattre ; la concupiscence , la colere , l'avarice , l'orgueil , l'amour du monde , & le desir de la vengeance , pour s'élever à la contemplation des choses divines. Les *Sanjassi* sont de la tribu des Bramines. Ceux de la tribu des *Kutterys* ou nobles , se nomment *Perma amfa* ; ceux de la tribu des *Soudras* ou du petit peuple , se nomment *Joguis* : ces derniers sont moins réglés.

Les *Avadoutas* sont encore plus austères que les *Sanjassi*. Ils quittent tout , femmes , enfans & leurs biens. Ils vont tout nus ; cependant quelques-uns couvrent leur nudité avec une piece d'étoffe. Ils se frottent le corps avec de la

siente de vache. Pour demander à manger , ils ne font que tendre la main , sans prononcer une parole ; d'autres attendent qu'on vienne leur apporter des alimens pour se nourrir. Ces *Pénitens* pratiquent quelquefois des macérations incroyables , comme de garder pendant long-temps la même posture. Les uns tiendront pendant plusieurs jours les deux bras élevés ; les autres se font suspendre par les piés au-dessus d'un feu qui rend une fumée épaisse ; d'autres se tiennent immobiles , & sont comme en extase , sans paroître s'appercevoir de ce qui se passe autour d'eux : en un mot , il n'y a sortes d'austérités & de rigueurs que ces *Pénitens* n'exercent sur eux. Ils n'ont d'autre récompense que la vénération qu'ont pour eux les Indiens idolâtres. Les femmes poussent la leur jusqu'à leur baiser dévotement les parties que la pudeur ne permet point de nommer.

PÉNITENTIEL, adj. qui appartient à la pénitence. Les sept psaumes *pénitentiaux* ; les *Canons pénitentiaux*.

PÉNITENTIEL, (*Théolog.*) *pénitentiale*, livre ecclésiastique en usage chez les Catholiques. C'est un recueil de *Canons* qui ordonnent le temps & la maniere de la pénitence qu'il falloit imposer régulièrement pour chaque péché , & les formulaires des prieres dont on devoit se servir pour recevoir ceux qui entroient en pénitence , & pour réconcilier les *Pénitens* par une absolution solemnelle.

Les principaux ouvrages de ce genre sont le *pénitentiel* de Théodore , Archevêque de Cantorbery ; celui du vénérable Bede , Prêtre Anglois , que quelques-uns attribuent à Ecbert , Archevêque d'York , contemporain de Bede ; celui de Raban Maur , Archevêque de Mayence , & le *pénitentiel* romain. Ces livres , introduits depuis le septieme siecle pour maintenir la discipline de la pénitence en vigueur , devinrent très-communs ; & la liberté que chacun se donna d'en faire , & d'y insérer des pénitences arbitraires , contribuerent à y introduire le relâchement : aussi y en eut-il plusieurs de cette derniere espece condamnés dans le Concile de Paris , sous Louis le Débonnaire , & dans divers autres Conciles. Morin, de *pœnit.*

PENKRIDGE, (*Géogr.*) ville d'Angleterre , dans la province de Stafford , sur la petite riviere de Penk. Elle est fameuse dans le royaume par ses foires de chevaux , & singulièrement de chevaux de selle. (*D. G.*)

PENNACHES ou **PANACHES**, f. m. (*Art Milit.*) ce sont des bouquets de plumes en touffe , qu'on portoit autrefois au haut du casque.

La mode des *pennaches* a toujours duré dans les armées pour les Princes & pour les Officiers , jusqu'à l'abolition des armures de fer. Les plumets que les Officiers mettent à leur chapeau sont une espece de diminutif des *pennaches*. (*Q.*)

PENNADE, f. f. (*Lang. franç.*) vieux mot qu'on trouve dans Nicot , & qui paroît à-peu-près synonyme à ruade ; les Italiens disent , qu'à la bataille de Fornoue le cheval du Roi Charles VIII se déchargea à ruades & pennades des ennemis qui le pressoient , & qu'il étoit perdu sans cela. M. le Duchat , dans ses notes sur Rabelais , *liv. I, ch. xj* , dit que *pennader* , dans le langage du Languedoc , c'est donner du pié. Voici les termes de Rabelais : " Afin " que Gargantua fût toute sa vie bon che- " vauteur , on lui fit un beau grand " cheval de bois , qu'il faisoit *pennader* , " sauter , voltiger , ruer & danfer tout en- " semble. " (*D. J.*)

PENNAGE, f. m. *terme de Fauconnerie*. On appelle *pennage* tout ce qui couvre le corps de l'oiseau de proie. *Pennage* blond , roux , noir , baglé , fleuri , turturin , cendré , &c. selon les diverses couleurs que les oiseaux portent en leur robe. L'oiseau a quatre sortes de *pennages* ; 1°. le *duvet* , qui est , comme la chemise de l'oiseau , proche sa chair ; 2°. la *plume menue* , qui couvre tout son corps ; 3°. les *vanneaux* qui sont les grandes plumes de la jointure des ailes ; 4°. les *pennes* , qui s'étendent jusqu'à la penne du bout de l'aile , qu'on appelle *cerceau*. (*D. J.*)

PENNE, f. f. (*Marine.*) c'est le point ou le coin d'en-haut des voiles latines ou à tiers point. On dit dans une galere , faire la *penne* , pour dire joindre la longueur de son antenne à la longueur de son arbre ; ce qui fait que la *penne* de la voile répond

au bâton de l'étendard ; & cela fait une élévation , où l'on fait monter un mouffe quand on veut faire quelque découverte , comme le gabier monte au haut du mât pour faire le quart.

PENNES, f. f. pl. (*Lainage & fil* ,) autrement *paines* , *pesnes* , *peinnes* ; ce sont les bouts de laine ou de fil qui restent attachés aux ensubles , lorsque l'étoffe ou la toile est levée de dessus le métier. Les *pennes* de fil servent à enfiler les chandelles en livres. Les *pennes* de laine se hachent & se passent au tamis , pour faire la tapisserie de tonture. (*D. J.*)

PENNE ou **PANNES**, *terme de Fauconnerie* ; on nomme ainsi les longues plumes des ailes , *pennæ decustatæ* ; celles de la queue s'appellent *balai*. Les *pennes* croisées sont une marque de la bonté de l'oiseau. Toutes les *pennes* des ailes ont leurs noms , une , deux , trois , quatre , cinq , les *rameaux* & le *cerceau* ; les *pennes* du *balai* pareillement , le milieu , la deux , la trois , &c. Les oiseaux ont douze *pennes* à la queue.

PENNES ou **PENES** (**LES**) , *Géograph.* *Pennæ* , ancien village à une lieue de la Méditerranée , trois de Marseille , quatre d'Aix , où Cybele étoit honorée , comme le prouve un bas-relief en marbre qu'on voit encore sur la porte de l'Eglise paroissiale , avec cette inscription :

*Matri Deùm magnæ ideæ
Palatinæ ejusque M. Religionis
Ad Panorvianas . . . Januarius . .*

Le Marquis de *Penes* a fait faire , à grands frais , une belle fontaine , avec cette inscription :

*Utilitati communi ,
An. D. 1767 L. N. Vento Miles
Marchio des Penes ,
Patriæ procurat. pro nob. ord.
Addictus dirupit petram &
Fluxerunt aquæ.*

Le Sieur Gombert , Curé , assure que ce Marquis est plus le pere que le Seigneur de ses vassaux. Il a fait aussi ce distique :

*Plebs sitiens , gemebunda diu , nunc desine
quæstus :
Præbet amica novi dextera Mosis aquam.*

Ce bon Curé travaille depuis quinze ans à un dictionnaire chorographique, historique & littéraire de la Provence. Ce projet patriotique mérite de l'encouragement pour l'exécution. On nous assure aussi que M. Papon, Oratorien à Marseille, travaille à une Histoire de Provence. Ses talens connus font espérer un bon ouvrage. (C)

PENNINUS, (*Mytholog.*) divinité gauloise, autrefois honorée chez les habitans des Alpes *pennines*; on représentoit ce dieu sous la figure d'un jeune homme nu, qui n'avoit qu'un œil au milieu du front, & on lui donnoit l'épithete de *Deus optimus, maximus.* (D. J.)

PENNOCRUCIUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Angleterre, que l'itinéraire d'Antonin met entre Uxacona & Etocetum, à douze milles de l'une & de l'autre de ces places; c'est aujourd'hui le bourg de Pengridge dans le Stafford-Shire, environ à une lieue de Stafford, du côté du midi. (D. J.)

PENNON, f. m. (*Art milit.*) espece de banniere ou d'étendard, à longue queue ou en pointe, que portoit autrefois à la guerre un gentilhomme qui y alloit avec ses vassaux pour servir sous les Chevaliers bannerets, ou qui avoient droit de porter la banniere. Le *pennon* étoit en quelque sorte le guidon du Chevalier banneret. Le *pennon* différoit principalement de la banniere, en ce que celle-ci étoit quadrée & que le *pennon* se terminoit en pointe; mais pour faire du *pennon* une banniere, il ne s'agissoit que de lui couper la pointe; & c'est ce que l'on faisoit lorsque le gentilhomme étoit autorisé à porter banniere. Voyez BANNERET. (Q)

PENNON, on appelle, en terme de *Blason*, *pennon généalogique*, un écu rempli de diverses alliances des maisons dont un gentilhomme est descendu. Il doit comprendre les armes du pere & de la mere, de l'aïeul & de l'aïeule, du bis'aïeul & de la bis'aïeule, & sert à faire ses preuves de noblesse.

PENNON DE VÉLEZ, (*Géogr. mod.*) forteresse d'Afrique, dans un écueil de la méditerranée, près de la ville de Vélez. Elle fut bâtie en 1508, par Dom Pedre de Navarre; les Maures la prirent en 1522;

Tome XXV.

les Espagnols la reprirent d'affaut en 1664, & depuis ce temps elle leur est demeurée. Long. 13, 20; lat. 35, 25. (D. J.)

PENNY, f. m. (*Monnoie.*) petite monnoie d'argent, & la plus petite de celles qui se frappent de ce métal en Angleterre: elle vaut six *pennys* ou deniers sterlings. La piece de douze *pennys* s'appelle *schelling*.

PENO-ABSOU, f. m. (*Botan. exot.*) c'est un arbre de l'Amérique, dont parle beaucoup Thevet; il a l'écorce odorante; ses feuilles ressemblent à celles du pourpier; mais elles sont plus épaisses, plus charnues, & toujours vertes. Son fruit est de la grosseur d'un orange; il contient six ou dix noix faites comme nos amandes, mais plus larges, & un petit noyau dont on tire de l'huile pour l'appliquer sur les plaies; cependant le fruit est un vrai poison.

PENŒA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale & découpée profondément en plusieurs parties; la piece supérieure & celle d'en-bas sont en forme de cuiller, les autres pieces ressemblent à un cœur; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi, applati & divisé en deux loges, qui renferment une semence ressemblante à une lentille. Plumier, *Nova plant. Amer. gen.* Voyez PLANTE.

PENOMBRE, f. f. en *Astronomie*; signifie cette ombre foible qu'on observe dans les éclipses avant l'obscurcissement total, & avant la lumiere totale. Ce mot vient des mots latins *parè*, presque, & *umbra*, ombre. Voyez OMBRE.

La *pénombre* est principalement sensible dans les éclipses de lune, car on voit cette planete s'obscurcir par degrés à mesure qu'elle avance vers la partie la plus épaisse de l'ombre de la terre; au contraire, il n'y a point, à proprement parler, de *pénombre* dans les éclipses de soleil; car les parties du soleil qui se cachent à nos yeux, se cachent & s'obscurcissent tout d'un coup & sans dégradation. Cependant on peut dire que les endroits de la terre où une éclipse de soleil n'est pas totale, ont la *pénombre*, parce qu'ils sont en effet dans l'ombre par rapport à la partie du soleil qui leur est cachée.

La *pénombre* vient de la grandeur du

E e

disque du soleil; car si cet astre n'étoit qu'un point lumineux, il n'y auroit qu'une ombre parfaite sans pénombre; mais comme le soleil a un diametre d'une certaine grandeur, il arrivè que dans les éclipses, certains endroits reçoivent la lumiere d'une partie de son disque, sans être éclairés par le disque entier.

Ainsi, supposons que *S* soit le soleil, (*Pl. astronom. fig. 47*) que *T* soit la lune, & que l'ombre de cette dernière planete soit projetée sur un plan; l'ombre vraie & propre de la lune *T*, savoir *GH*, sera environnée d'une ombre imparfaite ou pénombre *HI* & *GE*, dont chaque portion est éclairée par quelque partie du disque du soleil.

Le degré de lumiere ou d'obscurité est différent dans les différentes parties de la pénombre, selon que ces parties sont éclairées par une partie plus ou moins grande du soleil. Ainsi, de *L* en *H*, & de *E* en *G*, la lumiere diminue continuellement; & dans les confins *G* & *H*, la pénombre se perd & se confond avec l'ombre même, comme elle se confond avec la lumiere parfaite dans les confins *E* & *L*.

Il doit y avoir de la pénombre dans toutes les éclipses, soit de soleil, soit de lune, soit d'autres planetes, premières ou secondaires: mais l'effet de la pénombre est principalement remarquable dans les éclipses de soleil, pour les raisons que nous allons rapporter.

Dans les éclipses de lune, la terre est à la vérité entourée par la pénombre; mais la pénombre ne nous est sensible que proche de l'ombre totale.

La raison de cela est, que la pénombre est fort foible à une distance considérable de l'ombre; & comme la lune n'a pas par elle-même une lumiere aussi vive à beaucoup près que celle du soleil, la diminution que son entrée dans la pénombre cause à sa lumiere, ne devient sensible que quand la pénombre commence à être forte. Aussi, rien n'est-il plus difficile que de déterminer dans les éclipses le moment où la lune entre dans la pénombre, ce moment devant être nécessairement incertain, & par conséquent différent pour chaque observateur. L'effet de la pénombre, dans

les éclipses de lune, est si peu considérable, que la lune n'est point censée éclipsee toutes les fois qu'elle tombe dans la pénombre. Une autre difficulté qui empêche de reconnoître l'instant de l'entrée dans la pénombre, c'est que la face de la lune, même lorsqu'elle est entrée tout-à-fait dans l'ombre, n'est pas entièrement obscurcie, & est couverte d'une lumiere rougeâtre qui empêche de la perdre entièrement de vue. Mais un Astronome qui seroit placé sur la lune dans le temps d'une éclipse de lune, verroit alors le soleil éclipié, & commenceroit à voir une petite partie de son disque couverte sitôt qu'il entreroit dans la pénombre: ainsi il détermineroit beaucoup plus exactement l'instant de l'entrée de la lune dans la pénombre, que ne pourroit faire un observateur placé sur la terre.

Ainsi, l'œil placé en *I* ou en *F*, verroit seulement le demi-diametre du soleil, le reste étant caché par la lune. Si l'œil avançoit de *I* vers *H*, il verroit continuellement une moindre partie du soleil, jusqu'à ce qu'enfin arrivé dans l'ombre parfaite, il cesseroit totalement de voir cet astre.

C'est pour une semblable raison que nous avons des éclipses de soleil, quoique l'ombre de la lune ne touche pas la terre, pourvu que la pénombre seulement l'atteigne; & c'est delà que vient la différence que l'on observe dans les éclipses de soleil, selon que la partie cachée par la pénombre est plus ou moins grande, au lieu que les éclipses de lune paroissent les mêmes dans tous les endroits où elles sont visibles.

Quand l'ombre totale parvient jusqu'à la terre, on dit alors que l'éclipse du soleil est totale ou centrale; quand il n'y a que la pénombre qui touche à la terre, l'éclipse est partielle. Voyez ECLIPSE.

La pénombre s'étend à l'infini en longueur, parce qu'à chaque point du diametre du soleil, il répand un espace infini en longueur, & qui est privé de la lumiere de ce point, mais non de la lumiere de toutes les autres. Les deux extrémités ou tranchans de la pénombre, sont formés par deux rayons tirés des deux extrémités du diametre de la terre, & qui sont divergens: par conséquent la pénombre augmente continuellement en largeur, & est aussi infinie en ce sens. Tout

cet espace infini est la pénombre, si on en excepte le triangle d'ombre qu'elle renferme.

Cet espace a la figure d'un trapèze, dont un des côtés est le diamètre de la terre; le côté opposé, parallèle au diamètre de la terre, est une ligne infinie, c'est-à-dire, la largeur de la pénombre projetée à l'infini, & les deux autres côtés sont deux rayons tirés des extrémités du diamètre de la terre, aux extrémités du diamètre du soleil, & qui avant que d'arriver au soleil, se croisent en un certain point, où ils font un angle égal au diamètre apparent du soleil; cet angle peut être appelé *angle de la pénombre*.

La pénombre est d'autant plus grande que cet angle, c'est-à-dire, que le diamètre apparent de l'astre est plus grand, la planète demeurant la même; & si le diamètre de la planète augmente, l'astre demeurant le même; la pénombre augmente.

M. de la Hire a examiné les différens degrés d'obscurité de la pénombre, & les a représentés géométriquement par les ordonnées d'une courbe, qui sont entr'elles comme les parties du disque du soleil qui éclairent un corps placé dans la pénombre.

Voilà pour ainsi dire l'abrégé de la théorie géométrique de la pénombre; cette théorie peut s'appliquer non-seulement aux planètes éclairées du soleil, mais à tout corps opaque éclairé par un lumineux. Au reste, il est bon de remarquer que l'expérience diffère ici de la théorie à beaucoup d'égards: les ombres d'un corps & leur pénombre, telles qu'on les observe, ne suivent point les loix qu'elles paroissent devoir suivre, en considérant la chose mathématiquement. M. Maraldi, dans les *Mémoires de l'Académie de 1723*, nous a donné un recueil d'expériences sur ce sujet, & un détail des bizarreries singulières, auxquelles l'ombre & la pénombre des corps sont sujettes. On trouvera à l'*art.* OMBRE, un précis de ces expériences. (O)

PENORCON, (*Luth.*) espece de pandore dont on se servoit au XVII^e siècle. Le corps du *penorcon* est plus large que celui de la pandore, de même que le manche, qui l'est assez pour porter neuf rangs de cordes, ou dix-huit cordes accordées

deux à deux à l'unisson. Le *penorcon* est un peu plus court que la pandore. (*F. D. C.*)

PENRITH, (*Géogr. mod.*) ou *Panreth*, ville à marché d'Angleterre, dans le Comté de Cumberland, près de la rivière d'Eden, qui la sépare du Westmorland. Elle envoie deux députés au Parlement, & est à 214 milles S. O. de Londres. *Long. 12, 30; latit. 50, 10. (D. J.)*

PENSÉE, s. f. (*Métaphysiq.*) opération, perception, sensation, conscience, idée, notion, semblent être tous des termes synonymes, du moins à des esprits superficiels & paresseux, qui les emploient indifféremment dans leur façon de s'expliquer; mais comme il n'y a point de mots absolument synonymes, & qu'ils ne le sont tout au plus que par la ressemblance que produit en eux l'idée générale qui leur est commune à tous, je vais exactement marquer leur différence délicate, c'est-à-dire, la manière dont chacun diversifie une idée principale, par l'idée accessoire qui lui constitue un caractère propre & singulier. Cette idée principale que tous ces mots dont je viens de parler ennoient, est la pensée; & les idées accessoires qui les distinguent tous, enforte qu'ils ne sont point parfaitement synonymes, en sont les diverses nuances. On peut donc regarder le mot *pensée* comme celui qui exprime toutes les opérations de l'ame. Ainsi, j'appellerai *pensée* tout ce que l'ame éprouve, soit par des impressions étrangères, soit par l'usage qu'elle fait de sa réflexion. *Opération*, la *pensée* entant qu'elle est propre à produire quelque changement dans l'ame, & par ce moyen à l'éclairer & à la guider. *Perception*, l'impression qui se produit en nous, à la présence des objets. *Sensation*, cette même impression, entant qu'elle vient par les sens. *Conscience*, la connoissance qu'on en prend. *Idee*, la connoissance qu'on en prend comme *image*. *Notion*, toute idée qui est notre propre ouvrage. On ne peut prendre indifféremment l'un pour l'autre, qu'autant qu'on n'a besoin que de l'idée principale qu'ils signifient. On peut appeler les idées simples indifféremment *perceptions* ou *idées*; mais on ne doit pas les appeler *notions*, parce qu'elles ne sont pas l'ou-

vrage de l'esprit. On ne doit pas dire la *notion du blanc*, mais la *perception du blanc*. Les notions à leur tour peuvent être considérées comme *images*; on peut par conséquent leur donner le nom d'*idées*, mais jamais celui de *perceptions*: ce seroit faire entendre qu'elles ne sont pas notre ouvrage. On peut dire la *notion de la hardiesse*, & non la *perception de la hardiesse*; ou, si l'on veut faire usage de ce terme, il faut dire, *les perceptions qui composent la notion de la hardiesse*.

Une chose qu'il faut encore remarquer sur les mots d'*idée* & de *notion*, c'est que le premier signifiant une perception considérée comme image, & le second une idée que l'esprit a lui-même formée; les idées & les notions ne peuvent appartenir qu'aux êtres qui sont capables de réflexion. Quant aux bêtes, si tant est qu'elles pensent & qu'elles ne soient point de purs automates, elles n'ont que des sensations & des perceptions; & ce qui n'est pour elles qu'une perception, devient idée à notre égard, par la réflexion que nous faisons que cette perception représente quelque chose. *Voyez tous ces mots chacun à son article.*

PENSÉE, SENTIMENT, OPINION, (*Synon. Gram.*) Ils sont tous les trois d'usage lorsqu'il ne s'agit que de la simple énonciation de ses idées: en ce sens, le *sentiment* est le plus certain; c'est une croyance qu'on a par des raisons ou solides, ou apparentes. L'*opinion* est la plus douteuse; c'est un jugement qu'on fait avec quelque fondement. La *pensée* est moins fixe & moins assurée, elle vient de la conjecture. On dit rejeter & soutenir un *sentiment*, attaquer & défendre une *opinion*, désapprouver & justifier une *pensée*.

Le mot de *sentiment* est plus propre en fait de goût; c'est un *sentiment* général qu'Homère est un excellent Poète. Le mot d'*opinion* convient mieux en fait de science: l'*opinion* commune est que le soleil est au centre du monde. Le mot de *pensée* se dit plus particulièrement, lorsqu'il s'agit de juger des événemens des choses ou des actions des hommes; la *pensée* de quelques politiques est, que le Moscovite trouveroit mieux ses vrais avantages du côté de l'Asie que de l'Europe.

Les *sentimens* sont un peu soumis à l'influence du cœur; il n'est pas rare de les voir conformes à ceux des personnes qu'on aime. Les *opinions* doivent beaucoup à la prévention; il est d'ordinaire aux écoliers de tenir celles de leurs maîtres. Les *pensées* tiennent assez de l'imagination; on en a souvent de chimériques. *Synonymes françois. (D.J.)*

PENSÉE, (*Art orat.*) La *pensée* en général est la représentation de quelque chose dans l'esprit, & l'expression est la représentation de la *pensée* par la parole.

Les *pensées* doivent être considérées dans l'art oratoire comme ayant deux sortes de qualités: les unes sont appelées *logiques*, parce que c'est la raison & le bon sens qui les exigent; les autres sont des qualités de goût, parce que c'est le goût qui en décide. Celles-là sont la substance du discours, celles-ci en sont l'affaisonnement.

La première qualité logique essentielle de la *pensée*, c'est qu'elle soit vraie, c'est-à-dire, qu'elle représente la chose telle qu'elle est. A cette première qualité tient la justesse. Une *pensée* parfaitement vraie, est juste. Cependant l'usage met quelque différence entre la vérité & la justesse de la *pensée*: la vérité signifie plus précisément la conformité de la *pensée* avec l'objet; la justesse marque plus expressément l'étendue. La *pensée* est donc vraie quand elle représente l'objet; & elle est juste, quand elle n'a ni plus, ni moins d'étendue que lui.

La seconde qualité est la clarté. Peut-être même est-ce la première; car une *pensée* qui n'est pas claire n'est pas proprement une *pensée*. La clarté consiste dans la vue nette & distincte de l'objet qu'on se représente, & qu'on voit sans nuage, sans obscurité: c'est ce qui rend la *pensée* nette. On le voit séparé de tous les autres objets qui l'environnent: c'est ce qui la rend distincte.

La première chose qu'on doit faire, quand il s'agit de rendre une *pensée*, est donc de la bien reconnoître; de la démêler d'avec tout ce qui n'est point elle; d'en saisir les contours & les parties. C'est à quoi se réduisent les qualités logiques des *pensées*; mais pour plaire, ce n'est pas assez d'être

sans défaut, il faut avoir des graces; & c'est le goût qui les donne. Ainsi tout ce que les *pensées* peuvent avoir d'agrément dans un discours, vient de leur choix & de leur arrangement. Toutes les regles de l'élocution se réduisent à ces deux points, choisir & arranger. Etendons ces idées d'après l'auteur des principes de la Littérature; on en trouvera les détails instructifs.

Dès qu'un sujet quelconque est proposé à l'esprit, la face sous laquelle il s'annonce produit sur le champ quelques idées. Si l'on en considère une autre face, ce sont encore d'autres idées; on pénètre dans l'intérieur; ce sont toujours de nouveaux biens. Chaque mouvement de l'esprit fait éclore de nouveaux germes: voilà la terre couverte d'une riche moisson. Mais dans cette foule de productions, tout n'est pas le bon grain.

Il y a de ces *pensées* qui ne sont que des lueurs fausses, qui n'ont rien de réel, sur quoi elles s'appuient. Il y en a d'inutiles, qui n'ont nul trait à l'objet qu'on se propose de rendre. Il y en a de triviales, aussi claires que l'eau, & aussi insipides. Il y en a de basses, qui sont au-dessous de la dignité du sujet. Il y en a de gigantesques qui sont au-dessus: toutes productions qui doivent être mises au rebut.

Parmi celles qui doivent être employées, s'offrent d'abord les *pensées* communes, qui se présentent à tout homme de sens droit, & qui paroissent naître du sujet sans nul effort. C'est la couleur foncière, le tissu de l'étoffe. Ensuite viennent les *pensées* qui portent en soi quelque agrément, comme la vivacité, la force, la richesse, la hardiesse, le gracieux, la finesse, la noblesse, &c. car nous ne prétendons pas faire ici l'énumération complète de toutes les espèces de *pensées* qui ont de l'agrément.

La *pensée vive* est celle qui représente son objet clairement, & en peu de traits. Elle frappe l'esprit par sa clarté, & le frappe vite par sa brièveté. C'est un trait de lumière. Si les idées arrivent lentement, & par une longue suite de signes, la secousse momentanée ne peut avoir lieu. Ainsi quand on dit à Médée: Que vous restet-il contre tant d'ennemis? Elle répond,

moi: voilà l'éclair. Il en est de même du mot d'Horace, *qu'il mourut*.

La *pensée forte* n'a pas le même éclat que la *pensée vive*, mais elle s'imprime plus profondément dans l'esprit; elle y trace l'objet avec des couleurs foncées; elle s'y grave en caractères ineffaçables. M. Bossuet admire les pyramides des Rois d'Egypte, ces édifices faits pour braver la mort & le temps; & par un retour de sentiment, il observe que ce sont des tombeaux: cette pensée est forte. *La beauté s'envole avec la jeunesse*; l'idée du vol peint fortement la rapidité de la fuite.

La *pensée hardie* a des traits & des couleurs extraordinaires, qui paroissent sortir de la règle. Quand Despréaux osa écrire: *le chagrin monte en croupe & galope avec lui*, il eut besoin d'être rassuré par des exemples, & par l'approbation de ses amis. Qu'on se représente le chagrin assis derrière le cavalier, la métaphore est hardie; mais qu'on soutienne la *pensée* en faisant galoper ce personnage allégorique, c'étoit s'exposer à la censure.

On sent assez ce que c'est que la *pensée brillante*; son éclat vient le plus souvent du choc des idées:

Qu'à son gré déformais la Fortune me joue,

On me verra dormir au branle de sa roue.

» Les secousses de la fortune renversent
» les Empires les plus affermis, & elles
» ne font que bercer le Philosophe. »

L'*idée riche* est celle qui présente à-la-fois, non-seulement l'objet, mais la manière d'être de l'objet, mais d'autres objets voisins, pour faire, par la réunion des idées, une plus grande impression. *Prends ta foudre*: le seul mot *foudre* nous peint un dieu irrité, qui va attaquer son ennemi & le réduire en poudre.

Et la scène françoise est en proie à Pradon.

Quel homme que ce Pradon, ou plutôt quel animal féroce, qui déchire impitoyablement la scène françoise! elle expire sous ses coups.

La *pensée fine* ne représente l'objet qu'en partie, pour laisser le reste à deviner. On en voit l'exemple dans cette épigramme de M. de Maucroix.

*Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose ;
Mais toutefois ne pressons rien :
Prendre femme est étrange chose ,
On doit y penser mûrement.
Gens sages, en qui je me fie ,
M'ont dit que c'est fait prudemment
Que d'y penser toute sa vie.*

Quelquefois elle représente un objet pour un autre objet. Celui qu'on veut présenter se cache derrière l'autre : comme quand on offre l'idée d'un livre chez l'épicier.

La *pensée poétique*, est celle qui n'est d'usage que dans la Poésie, parce qu'en prose elle auroit trop d'éclat & trop d'appareil.

La *pensée naïve* sort d'elle-même du sujet, & vient se présenter à l'esprit sans être demandée.

*Un boucher moribond voyant sa femme
en pleurs,
Lui dit : ma femme, si je meurs,
Comme en notre métier un homme est
nécessaire,
Jacques, notre garçon, seroit bien ton
affaire ;
C'est un fort bon enfant, sage, &
que tu connois ;
Epuise-le, crois-moi, tu ne saurois
mieux faire.
Hélas, dit-elle, j'y songeois.*

Il y a des *pensées* qui se caractérisent par la nature même de l'objet. On les appelle *pensées nobles*, grandes, sublimes, gracieuses ; tristes, &c. selon que leur objet est noble, grand, &c.

Il y a encore une autre espèce de *pensées*, qui en porte le nom par excellence, sans être désignée par aucune qualité qui leur soit propre. Ce sont ordinairement des réflexions de l'auteur même, enchâssées avec art dans le sujet qu'il traite. Quelquefois c'est une maxime de morale, de politique : Rien ne touche les peuples comme

la bonté ; d'autres fois c'est une image vive. *Trois guerriers (les Horaces) portoient en eux tout le courage des Romains.*

A toutes ces espèces de *pensées* répondent autant de sortes d'expressions. De même qu'il y a des *pensées* communes, & des *pensées* accompagnées d'agrément, il y a aussi des termes propres & sans agrément marqué, & des termes empruntés, qui ont la plupart un caractère de vivacité, de richesse, &c. pour représenter les *pensées* qui sont dans le même genre ; car l'expression, pour être juste, doit être ordinairement dans le même goût que la *pensée*.

Je dis ordinairement, parce qu'il peut se faire qu'il y ait dans l'expression un caractère qui ne se trouve point dans la *pensée*. Par exemple, l'expression peut être fine, sans que la *pensée* le soit. Quand Hyppolite dit en parlant d'Aricie : *Si je la haïssois, je ne la fuïrois pas* : la *pensée* n'est pas fine, mais l'expression l'est, parce qu'elle n'exprime la *pensée* qu'à demi. De même l'expression peut être hardie, sans que la *pensée* le soit, & la *pensée* peut l'être sans l'expression : il en est de même de la noblesse, & de presque toutes les autres qualités.

Ce qui produit entr'elles cette différence, est la diversité des règles de la nature, & de celles de l'art en ce point. Il seroit naturel que l'expression eût le même caractère que la *pensée*, mais l'art a ses raisons pour en user autrement. Quelquefois par la force de l'expression, on donne du corps à une idée foible ; quelquefois par la douceur de l'une on tempère la dureté de l'autre : un récit est long, on l'abrege par la richesse des expressions : un objet est vil, on le couvre, on l'habille de manière à le rendre décent : il en est ainsi des autres cas.

Enfin, si quelqu'un me demandoit quel est le choix qu'on doit faire des *pensées* dans l'élocution, je lui répondrois que c'est tout ensemble le génie & le goût qui peuvent l'en instruire. L'un lui suggérera les belles *pensées*, l'autre les placera dans leur ordre ; parce que le goût & le jugement n'adoptent que ce qui peut prendre la teinte du sujet, & faire un même corps avec le

reste. *Le Chevalier DE JAUCOURT.*

PENSÉE, (*Critiq. sacrée.*) Ce terme ne signifie pas toujours la simple opération de l'esprit qui pense ; l'écriture l'emploie quelquefois pour un dessein, un projet, une entreprise. *In illâ die peribunt omnes cogitationes eorum ; Ps. cxlv. 4*, leur mort dans ce jour même rompra tous leurs projets. *Nemo avertere potest cogitationes ejus ; Job. xxij, 23* ; personne ne peut empêcher les desseins de Dieu. Ce mot veut dire encore le soin qu'on a de quelqu'un. *Cogitatio illorum apud Altissimum ; Sap. v. 16*, le Très-Haut a soin des justes. Il se prend pour doute, scrupule. *Quid cogitationes ascendunt in corda vestra ; Luc, xxiv, 28*. Enfin, il se prend pour raisonnement : *Evanuerunt in cogitationibus suis*, dit saint Paul aux Romains, *1, j, xxj*, en parlant des Philosophes Païens. Ils se font égarés dans leurs vains raisonnemens, c'est-à-dire, qu'ils ont été entraînés à l'idolâtrie par de faux raisonnemens ; car idole dans les Septante est appelée *ματαιόν*, & saint Paul dit *εὐματαιώθησαν* (*D. J.*)

PENSÉE, en *Peinture*, est une légère esquisse de ce qui s'est présenté à l'imagination, sur un sujet qu'on se propose d'exécuter. Ce terme diffère de celui d'*esquisse*, en ce que la *pensée* n'est jamais une chose digérée, au lieu qu'une esquisse, quoique projet d'ouvrage, ne diffère quelquefois de la perfection de l'ouvrage même, que parce qu'elle est en plus petit volume ; *pensée* n'a pas la même signification que *croquis*. On dit, j'ai fait un croquis de la *pensée* de tel, mais on ne dit point, j'ai fait une *pensée* de la *pensée* de tel.

PENSÉE, *herba Trinitatis*, (*Jardinage*,) est une petite fleur qui, comme la violette, a trois couleurs. Ses tiges rampantes, garnies de feuilles presque rondes, se partagent en rameaux qui produisent des fleurs composées de cinq feuilles, lesquelles portent un calice partagé en cinq parties de trois couleurs blanches ou jaunes, purpurines & bleues. Il vient après ces fleurs une coque qui renferme des semences qu'on sème sur couche. On les transplante dans des plates-bandes le long des terrasses, & on en forme les massifs & les coquilles des grands parterres. Sa culture

est des plus ordinaires : elle fleurit au printemps.

PENSÉE, *couleur de*, (*Teinture*,) espèce de violet tirant sur le pourpre.

PENSER, **SONGER**, **RÊVER**, (*Gramm. & Synon.*) Voyez l'article **PENSÉE**. On *pense* tranquillement & avec ordre pour connoître son objet ; on *songe* avec plus d'inquiétude & sans suite, pour parvenir à ce qu'on souhaite ; on *rêve* d'une manière abstraite & profonde, pour s'occuper agréablement. Le Poète dramatique *pense* à l'arrangement de sa pièce. L'homme, embarrassé d'affaires, *songe* aux expédiens pour en sortir. L'amant solitaire *rêve* à ses amours. *Girard. (D. J.)*

PENSHURST, (*Géogr. mod.*) petit bourg d'Angleterre, dans la province de Kent ; mais ce bourg a été bien illustré le 29 Novembre 1554 par la naissance de Sidney (Philippe) profond politique, Philosophe sage, & grand homme de guerre. Favori d'Elisabeth, il fut couronné des myrtes des amans, du laurier des guerriers, & de la palme des Poètes.

Il se trouva à Paris le 24 Août 1572, jour du massacre de la saint Barthélemi, & cette horrible boucherie lui rendit odieuse la religion romaine. En 1579, il présenta à la reine Elisabeth un mémoire plein de force contre son mariage avec le Duc d'Anjou ; & ce mémoire a été imprimé dans la *Cabala*.

En 1582, cette Princesse le fit Chevalier. En 1585, il forma avec François Drake le projet d'enlever l'Amérique aux Espagnols ; mais quelque bien concertée & dirigée à tous égards que fut cette entreprise, on en tira plus de profit que de gloire. La reine elle-même, par tendresse pour Sidney, mit obstacle à son embarquement, & le nomma gouverneur de Flessingue.

Le Chevalier Robert Naunton assure que le bruit de son grand mérite le mit sur les rangs pour la couronne de Pologne, mais que la Reine ne voulut point l'appuyer, pour ne pas perdre le premier homme de son temps. Il fut blessé à mort au combat de Zutphen, le 22 Septembre 1586, & son corps fut enterré à Londres dans la cathédrale de saint Paul. Le Chevalier

Grévil lord Brookés a fait sa vie, dont je ne tirerai qu'un seul trait.

Il y rapporte que le Chevalier Sidney ayant eu la cuisse cassée d'un coup de mousquet, le cheval qu'il montoit tout en fureur l'obligea à quitter le champ de bataille, mais qu'il ne laissa pas de se tenir dessus, comme sur le brancard le plus convenable pour porter un homme de guerre à son tombeau. Dans cet état il passa auprès du reste de l'armée que son oncle commandoit, & la perte du sang l'ayant altéré, il demanda à boire; on lui en donna sur le champ; mais comme il portoit la bouteille à la bouche, il vit un pauvre soldat qui avoit eu le même sort que lui, & qui regardoit la bouteille avec avidité: le chevalier qui s'en aperçut, lui remit la bouteille avant que d'en boire lui-même, en lui disant, "bois le premier, tu" en as plus besoin que moi; & ensuite il fit raison à ce soldat. "Aimez ma mère" moire, dit-il à son frere immédiatement" avant que de mourir, chériffez mes amis," & contemplez en ma personne ce que" c'est que le monde avec toutes ses vanités.

Son Roman Philosophique intitulé l'*Arcadie*, a été imprimé très-souvent à Londres, & traduit dans toutes les langues. Le but de l'auteur, dans les caracteres & les fictions de ce Roman ingénieux, a été de rendre sensibles par des exemples les préceptes arides de la philosophie. Par rapport aux sujets, il a dépeint les diverses situations de faveur & de disgrâce, de prospérité & d'adversité, en un mot, tout ce qui entre dans le cours de la vie privée, soit en bien, soit en mal. Outre son *Arcadie*, il a fait d'autres ouvrages poétiques, mais qui n'ont pas eu le même succès. Il avoit traduit les psaumes en vers Anglois, & ce manuscrit se trouvoit dans la bibliothèque de la Comtesse de Pembroke sa sœur. (D. J.)

PENSION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie en général une certaine rétribution qui se paie en retour de quelque chose que l'on a reçu.

On entend quelquefois par le terme de *pensions*, les cens & servis dus au Seigneur par le tenancier, quelquefois les fermages dus par l'emphytéote ou fermier au propriétaire.

Le terme de *pension* se prend aussi pour le salaire que l'on paie à quelqu'un pour sa nourriture, entretien, éducation, & autres prestations.

On appelle aussi *pension*, ce qui est donné ou légué à quelqu'un pour sa subsistance.

Pension viagere, est celle qui est donnée à quelqu'un sa vie durant seulement.

On peut, en certains cas, réserver une *pension* sur un bénéfice. Voyez l'article suivant. (A)

PENSION ECCLÉSIASTIQUE, ou sur un bénéfice, est une portion des fruits & du revenu d'un bénéfice, assignée par l'autorité du Pape, & pour cause légitime, à un autre que le titulaire du bénéfice.

On peut réserver à titre de *pension* une certaine quantité de fruits en nature, comme tant de septiers de grain, tant de muids de vin; mais cette portion ne doit pas être assignée par quotité, comme du tiers ou du quart; ce seroit une espèce de section du bénéfice, laquelle est prohibée par les canons. La *pension* doit être d'une certaine somme d'argent, ou d'une certaine quantité de fruits; & en l'un & l'autre cas, elle ne doit pas excéder le tiers des revenus.

Il faut même que la *pension* payée, il reste encore au titulaire la somme de 300 livres, franche de toute charge, sans comprendre dans ces 300 livres, le casuel & le croux de l'Eglise, qui appartiennent au curé, ni les distributions manuelles, si c'est un canonicat. Telles sont les dispositions de l'Edit du mois de Juin 1671.

L'usage des *pensions ecclésiastiques* est fort ancien, puisque dans le concile de Chalcedoine, tenu en 451, Maxime, Evêque d'Antioche, pria l'assemblée d'assigner à Domnus son prédécesseur, une certaine portion des revenus de son Eglise pour sa subsistance; la fixation en fut laissée à Maxime.

L'Evêque d'Ephese fut aussi obligé de payer chaque année, deux cents écus d'or à deux Evêques auxquels il avoit été subrogé.

Mais pendant long-temps, les *pensions* ne s'accorderent que difficilement, & pour des considérations fort importantes.

Pour

Pour pouvoir posséder une *pension* sur un bénéfice, il faut être au moins cleric tonsuré, & avoir l'âge de sept ans.

Les laïcs ne peuvent jouir de telles *pensions*; on excepte néanmoins les chevaliers de saint Lazare, lesquels quoique laïcs, & même mariés, peuvent posséder des *pensions ecclésiastiques*, même jusqu'à la valeur de 500 ducats, de la chambre apostolique; mais ils perdent ce privilège, lorsqu'ils convolent en troisièmes noces.

Le concile d'Aix tenu en 1585, déclare simoniaques toutes *pensions sur bénéfices*, lorsqu'elles ne sont pas autorisées par le pape, lequel peut seul créer des *pensions*.

Les signatures de cour de Rome, pour la création ou l'extinction d'une *pension*, & les procurations pour y consentir, doivent être insinuées dans trois mois au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse où les bénéfices sont situés.

Les Evêques ni leurs grands-vicaires, n'ont pas le pouvoir de créer des *pensions*.

L'Evêque de Tournay a cependant été maintenu dans le droit de possession de créer des *pensions* réelles sur les cures & autres bénéfices de son diocèse, pourvu qu'il y ait juste cause de le faire.

Les causes légitimes admises en France pour la création des *pensions* sont,

- 1°. Pour que le résignant ne souffre pas un préjudice notable.
- 2°. Pour le bien de la paix, c'est-à-dire, dans le cas d'un bénéfice en litige, mais il faut que ce soit sans fraude.
- 3°. Dans le cas de permutation, pour compenser l'inégalité des bénéfices.
- 4°. Lorsqu'on donne un coadjuteur à un bénéficiaire infirme.

Il y a néanmoins une autre espèce de *pension*, que l'on appelle *pension sans cause*, pour la validité de laquelle il faut obtenir d'abord un brevet du roi, & le faire enregistrer du consentement du Bénéficiaire sur lequel la *pension* est assignée; ensuite se pourvoir à Rome, pour y faire admettre la *pension*, en payant le droit de componende.

Les bénéfices qui sont à la collation du roi, ne peuvent être chargés de *pensions*, si ce n'est en vertu d'un brevet du roi, ou autres lettres émanées de lui.

Anciennement lorsque le roi pendant la régale, admettoit une résignation en faveur faite entre les mains, sous la réserve d'une *pension*, on n'avoit pas besoin de se pourvoir à Rome, pour faire autoriser cette *pension*: mais le garde des sceaux du Vair introduisit l'usage de renvoyer à Rome, pour faire créer & autoriser la *pension*. Le pape n'admet point la *pension*, à moins que l'on ne fasse une nouvelle résignation entre ses mains; mais pour ne pas préjudicier à la provision du roi, on met dans la procuration *ad resignandum*, que c'est à l'effet de faire créer la *pension* en cour de Rome; & néanmoins la *pension* a lieu du jour du brevet du roi, lorsque cela est ainsi porté par le brevet.

On ne peut créer une *pension* au profit d'un tiers, qui n'a aucun droit au bénéfice, si ce n'est du consentement du roi; ce qui ne se pratique ordinairement que sur des bénéfices consistoriaux, & quand la *pension* est créée dans un temps postérieur; à l'admission de la nomination; en ce cas, il faut payer à la chambre apostolique un droit de componende.

En France on peut, du consentement du roi, & de l'autorité du pape, réserver au lieu de *pension* sur les bénéfices consistoriaux, la collation des bénéfices qui en dépendent.

En réservant une *pension*, on ne peut pas stipuler qu'elle cessera d'être payée lorsque le résignant aura fait avoir au résignataire un bénéfice de valeur égale à la *pension*.

Le collateur ni le patron, ne peuvent pas se réserver une *pension* sur le bénéfice qu'ils donnent.

Il n'est pas permis non plus de réserver une *pension* sur un bénéfice dont on se démet pour cause d'incompatibilité, surtout lorsque le bénéfice que l'on garde est suffisant pour la subsistance du titulaire.

Une *pension* ne peut être permutée contre un bénéfice; & en cas de permutation d'un bénéfice contre un autre, on ne peut réserver de *pension* que sur le bénéfice qui se permute.

Les deux permutans ne peuvent pas créer une *pension*, dont la jouissance ne doit commencer qu'au profit du survivant.

Mais quand le bénéfice est déjà chargé d'une *pension* telle qu'il la peut supporter, le résignant peut se réserver une *pension* de même valeur, à condition qu'elle ne sera payable qu'après l'extinction de la première.

Un bénéfice peut être chargé d'une double *pension*, pourvu que les deux *pensions* jointes ensemble n'excedent pas le tiers du revenu, non compris le casuel & les autres obventions.

Il y auroit subreption, si l'on n'exprimoit pas la première *pension* dont le bénéfice est chargé, ou si celui qui a déjà une *pension* sur un autre bénéfice, ne le déclaroit pas.

Lorsque celui qui a une *pension* sur un prieuré dépendant d'une abbaye, est ensuite pourvu de cette abbaye, il ne conserve plus la *pension* qu'il avoit.

On ne peut pas réserver de *pension* sur une commanderie de l'ordre de Malte ou de celui de saint Lazare, parce que ces commanderies ne sont pas des bénéfices.

Il en est de même des hôpitaux, à moins qu'ils ne soient érigés en titre de bénéfice.

Les bénéfices en patronage laïc ne peuvent pas non plus être grevés de *pension*, si ce n'est du consentement du patron laïc; & si c'est un patronage mixte, & que le bénéfice vienne à vaquer dans le tour du patron laïc, la *pension* demeure éteinte.

Les *pensions* ne peuvent pas être transférées d'une personne à une autre, même du consentement des parties intéressées.

Le pape ne peut pas admettre la résignation & rejeter la *pension*; car l'acte ne se divise pas.

On peut insérer dans le rescrit de Rome, que la *pension* sera payée franche & quitte de décimes, & de toutes les autres charges ordinaires, à l'exception du don gratuit, à la contribution duquel on ne peut déroger par aucune clause; mais les curés qui ont résigné sous *pension* après quinze années de service, ou même plutôt à cause de quelque notable infirmité, sont ordinairement déchargés des décimes, par les contrats passés entre le roi & le clergé; & même en général tous pensionnaires ne sont point taxés pour les décimes ordinaires & anciennes; mais on les fait contri-

buer aux dons gratuits à proportion de leurs *pensions*.

On peut donner une caution pour le paiement de la *pension*; cependant au grand-conseil on n'admet point les stipulations des cautions.

Quand la *pension* excède le tiers des revenus du bénéfice, elle est réductible *ad legitimum modum*. Le grand-conseil excepte les *pensions* réservées sur les bénéfices qui sont à la nomination du roi, lesquelles, suivant la jurisprudence de ce tribunal, ne sont réductibles qu'au cas seulement où il ne resteroit pas au titulaire de quoi soutenir la dignité de ses fonctions.

Le résignataire d'un bénéfice simple à charge de *pension*, & celui qui lui succède par résignation, en faveur ou permutation, ne peuvent pas demander la réduction de la *pension*; mais le pourvu *per obitum*, le peut faire; & même si c'est une cure ou autre bénéfice à résidence, le résignataire lui-même peut demander la réduction de la *pension* au tiers; ou quand elle n'excéderoit pas le tiers, il peut encore la faire réduire, s'il ne lui reste pas 300 livres, les charges payées.

Les *pensions* sont aussi sujettes à diminution, pour les mêmes causes pour lesquelles on accorde une diminution au fermier; mais cette diminution momentanée cesse quand la cause a cessé.

Dans le cas d'union du bénéfice, la *pension* qui est créée, n'est pas réductible.

La minorité du bénéficiaire qui s'est chargé de payer la *pension*, n'est pas un moyen de restitution.

Enfin, quelque excessive que soit la *pension*, cela ne rend pas la résignation nulle.

Une *pension* ne peut être vendue; il y auroit simonie.

Il n'est pas permis de stipuler que le résignant rentrera dans son bénéfice, faute de paiement de la *pension*. Cependant, à défaut du paiement, le résignant peut user du regrès; qu'on appelle *regrès de droit*; & pour cet effet, il doit obtenir sentence.

Quand le regrès n'est pas admis, on adjuge quelquefois une *pension* alimentaire au résignant, mais différente de celle qui avoit été stipulée.

Les pensions s'éteignent par la mort du pensionnaire, ou par son mariage, par sa profession religieuse, & par les autres causes qui font vaquer le bénéfice de plein droit, enfin, par le rachat de la pension; ce qui ne se peut faire qu'en vertu d'un concordat autorisé par le pape. Voyez Gigas, de pension. ecclésiast. quæst. 8. Pinson, de pens. Rebuffe, sur le concordat; Chopin, de sacr. polit. Fevret, les loix ecclésiastiques; Fuet, Drapier, & les mots BÉNÉFICE, REGRÉS, RÉSIGNATION. (A)

PENSION, (Littérat.) l'usage des souverains d'accorder des récompenses pour des services importans, ou même sans aucun service, est fort ancien dans le monde, il n'y a que la maniere de gratifier qui ait varié. Les rois d'Orient, au lieu de pensions, donnoient des villes & des provinces qui devoient tout fournir pour l'entretien de ceux qui en étoient gratifiés. Les tributs même que les rois exigeoient des villes & des provinces, avoient chacun leur destination particuliere. Une telle province payoit tant pour le vin, une autre tant pour la viande; celle-là tant pour les menus plaisirs, & celle-ci tant pour la garde-robe. Dans les provinces destinées à fournir la garde-robe d'une femme, l'une étoit pour sa ceinture, l'autre pour son voile, l'autre pour des habits; & chacune de ces provinces portoit le nom des parures qu'elle fournissoit. Artaxercès donna à Thémistocle Magnésie sur le Méandre, pour son pain. Thucydide prétend que ce capitaine grec en tiroit cinquante talens, c'est-à-dire au moins cinquante mille écus. Lampsaque, le plus beau vignoble d'Asie, étoit pour son vin; & Myonte, si fertile en pâturages & en poisson, lui fut donnée pour sa table. Mais une chose remarquable, c'est que du temps de Plutarque, les descendans de Thémistocle jouissoient encore par la faveur du roi de Perse, des prérogatives accordées à Thémistocle même, il y avoit près de six cents ans. (D. J.)

PENSIONNAIRE, s. m. (Hist. mod.) se dit d'une personne qui a une pension, un appointement, ou une somme annuelle, payable sa vie durant à titre de reconnois-

sance, mise sur l'état d'un prince ou d'une compagnie, sur les biens d'un particulier, ou autres semblables, &c.

Dans l'église romaine, il est fort ordinaire de mettre des pensions sur des bénéfices: on les accordoit autrefois avec la plus grande facilité, sous prétexte d'infirmités, de pauvreté, &c. Mais depuis le douzième siècle, ces prétextes avoient été portés si loin, que les titulaires des bénéfices étoient un peu plus que des fermiers. Cela détermina les puissances spirituelles à fixer les causes & le nombre des pensions. Il n'y a présentement que le pape qui puisse créer des pensions; elles ne doivent jamais excéder le tiers du revenu, étant arrêté qu'il doit toujours en rester les deux tiers au titulaire.

La pension une fois établie, subsiste pendant toute la vie du pensionnaire, quoique le bénéfice passe à un autre: faute de payer la pension pendant plusieurs années, le résignant peut demander à rentrer dans le bénéfice. La pension se perd par les mêmes voies que le bénéfice, par le mariage, par l'irrégularité, par le crime; mais elle peut être rachetée par une somme d'argent, pourvu qu'elle ne serve pas de titre clérical au pensionnaire, & qu'elle ait été créée de bonne foi sans aucune pactio simoniaque. Fleury, institut. au droit ecclésiastique, tome I.

Pensionnaire, est aussi un nom que l'on donne au premier ministre des états de la province d'Hollande. Voyez ÉTATS.

Le pensionnaire est président dans les assemblées des états de cette province; il propose les matieres sur lesquelles on doit délibérer; il recueille les voix, forme & prononce les résolutions ou décisions des états, ouvre les lettres, confere avec les ministres étrangers, &c.

Il est chargé d'avoir l'inspection des finances, de maintenir ou de défendre les droits de la province, de soutenir l'autorité des états, & d'avoir l'œil à l'observation des loix, &c. pour le bien ou la prospérité de l'état. Il assiste à l'assemblée des conseillers députés de la province, il représente la souveraineté en l'absence des états; & il est un député perpétuel des états généraux des Provinces-unies. Sa

commission n'est que pour cinq ans : après quoi , on délibere s'il fera renouvelé ou non. Il n'y a point d'exemple , à la vérité , qu'il ait été révoqué ; la mort est la seule cause qui met un terme aux fonctions importantes de ce ministre : on l'appelloit autrefois *avocat* de la province. Le titre de *pensionnaire* ne lui fut donné que du temps que Barnevelt fut élevé à cette charge. Grotius l'appelle en latin *Adfessor juris-peritus* ; Mercuria, *advocatus generalis* ; Matthæus , professeur en Leyde , *consiliarius pensionarius* , qui est la qualité que les états lui donnent dans les actes publics.

Pensionnaire , se dit aussi du premier ministre de la régence de chaque ville dans la province de Hollande. V. PROVINCE.

Sa charge consiste à donner son avis sur les matieres qui ont rapport au gouvernement , soit de la ville en particulier , ou de l'état en général ; & dans les assemblées des états des provinces , il parle en faveur de sa ville en particulier.

Néanmoins la fonction de ces *pensionnaires* n'est pas égale par-tout. Dans quelques villes ils donnent seulement leurs avis , & ils ne se trouvent jamais aux assemblées des magistrats , à moins qu'ils n'y soient expressément appellés ; dans d'autres , ils s'y trouvent toujours ; & dans d'autres , ils font même des propositions de la part des bourgeois , & tirent leurs conclusions. On les appelle *pensionnaires* , à cause qu'ils reçoivent des appointemens ou une pension.

Gentilshommes pensionnaires , c'est une compagnie de gentilshommes , dont la charge consiste à garder le roi dans sa propre maison ; c'est dans cette vue , qu'ils sont expectans dans la chambre de présence.

Henri VII est le premier qui les ait mis sur pié ; ils sont quarante : chacun d'eux est obligé d'entretenir trois chevaux qui portent en croupe , & un valet qui doit être armé ; de sorte qu'à proprement parler , ils composent un corps-de-garde ; c'est pourquoi ils doivent passer en revue devant leurs propres officiers ; mais le roi les dispense ordinairement de ce devoir , auquel ils se sont obligés par serment. Leurs Officiers sont un capitaine , un lieutenant , un enseigne , & un clerc de contrôle ; leurs armes ordinaires sont la hache d'armes dorée , avec laquelle

ils accompagnent le roi , quand il va à la chapelle royale , ou lorsqu'il en revient. Ils le reçoivent dans la chambre de présence , ou quand il sort de son appartement privé , de même que dans toutes les grandes solennités. Leur pension est de cent livres sterlings par an.

PENSILVANIE , (*Géog. mod.*) province de l'Amérique septentrionale , bornée au nord par le pays des Iroquois ; à l'Orient par le nouveau Jersey ; au midi par le Mariland , & à l'Occident par le pays des Oniasontkes , ou si vous voulez , par le Canada. Elle s'étend depuis le quarantieme jusqu'au quarante-deuxieme degré de latitude ; & la largeur est à-peu-près égale , se trouvant comprise entre le 294°. 50 & le 302°. de long.

Charles II , roi d'Angleterre , gratifia de cette province en 1681 , Guillaume Pen de la secte des Quakers , homme d'un rare mérite , & qui a donné son nom à cette province. L'air y est doux & pur. Le terroir y est généralement bon. Il produit des fruits de toute espece , du froment , de l'orge , de l'avoine , du seigle , des pois , des fèves , toutes sortes de racines , du gibier , &c. Les oiseaux domestiques sont les coqs d'Inde , les faisans , les pigeons , les perdrix , &c. On y trouve aussi beaucoup d'oiseaux sauvages , comme cygnes , oies grises & blanches , canards & autres. La terre est arrosée de diverses sources & de rivières , qui abondent en poisson , comme esturgeons , aloses , anguilles , &c.

Les Anglois occupent dans cette province six contrées qu'ils nomment *Chester* , *Buckingham* , *Newcastle* , *Kent* , *Suffex* , & *Philadelphie* , qui est la capitale. L'intérieur du pays est habité par quelques nations d'Indiens , qu'on dit être au nombre d'environ six mille ames ; ce sont ces gens-là que l'illustre Pen a gagnés par ses bienfaits. Ces Indiens sont grands , bien proportionnés , hospitaliers , & d'une probité qui leur est aussi naturelle que la bravoure chez les Spartiates , & M. Pen est un second Lycurgue : " Quoiqu'il ait eu la paix pour objet , „ comme Lycurgue a eu la guerre , ils „ se ressemblent dans la voie singuliere où ils „ ont mis leur peuple , dans l'ascendant „ qu'ils ont eu sur des hommes libres , dans

» les préjugés qu'ils ont vaincus , dans les
» passions qu'ils ont soumises. » (*D. J.*)

PENSUM, f. m. (*Littérat.*) *Penfum* étoit proprement une certaine quantité de laine qu'on donnoit chaque jour aux fileuses pour leur tâche ; on la pesoit , & c'est delà qu'on l'a nommée *penfum* , môtqu'on a depuis étendu sur ce qui est imposé comme un travail réglé & ordinaire.

PENTACHORDE, f. m. (*Musique des anciens.*) lyre composée de cinq cordes , dont Pollux attribue l'invention aux Scythes. On avoit sur cet instrument la consonnance de la quinte , outre celle de la tierce & de la quarte que donnoit déjà la rétracorde. Il est dit du musicien Phrynis , que de sa lyre à cinq cordes il tiroit douze sortes d'harmonies : ce qui ne peut s'entendre que de douze chants ou modulations différentes , & nullement de douze accords , puisqu'il est manifeste que cinq cordes n'en peuvent former que quatre , la deuxième , la tierce , la quarte & la quinte , d'où l'on peut tirer une preuve que ce mot *harmonie* , se prend presque toujours parmi les Grecs pour la simple modulation , le simple chant. (*a*)

PENTACLE, f. m. (*Magie.*) c'est le nom que la magie des Exorcismes donne à un sceau imprimé ou sur du parchemin vierge fait de peau de bouc , ou sur quelque métal , or , argent , cuivre , étain , plomb , &c. On ne peut faire aucune opération magique pour exorciser les esprits , sans avoir ce sceau qui contient les noms de Dieu. Le *pentacle* se fait en renfermant un triangle dans deux cercles : on lit dans ce triangle ces trois mots ; *formatio* , *reformatio* , *transformatio*. A côté du triangle est le mot *agla* , qui est très-puissant pour arrêter la malice des esprits. Il faut que la peau sur laquelle on applique le sceau soit exorcisée & bénite. On exorcise aussi l'encre & la plume , dont on se sert pour écrire les mots dont on vient de parler. Après cela on encense le *pentacle* ; on l'enferme trois jours & trois nuits dans un vase bien net ; enfin , on le met dans un linge ou dans un livre que l'on parfume & que l'on exor-

cise. Voilà les fadaïses qu'on lit dans le livre intitulé *Encheiridion Leonis Papæ* , ouvrage misérable , qui n'a servi qu'à gêter davantage les esprits crédules & portés à la superstition. (*D. J.*)

PENTACOSIOMEDIMNES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) nom donné à la première classe des habitans d'Athènes , composée des citoyens qui avoient de revenu annuel cinq cents medimes ou mesures , tant en grains qu'en choses liquides. Comme ils étoient les plus opulens , c'étoit d'entr'eux qu'on tiroit les premiers magistrats , selon la disposition des loix de Solon.

PENTACROSTICHES, subst. m. pl. (*Littérat.*) vers disposés de manière qu'on y trouve toujours cinq acrostiches de même nom en cinq divisions de chaque vers. *Voy.* **ACROSTICHE**.

PENTADÉCAGONE, f. m. (*Géom.*) *Voyez* **QUINDECAGONE**.

PENTADACTYLUS, (*Géog. anc.*) montagne d'Egypte proche du golfe arabe , selon Pline , l. *VI*, ch. *xxix*. Ptolomée , l. *IV*, c. *v*, qui en fait aussi mention , la place près de Bérénice. On lui avoit donné le nom de *Pentadactylus* , à cause qu'elle s'élevoit en cinq pointes ou sommets.

PENTAGI ou PENTAGIOI, (*Géog. mod.*) ville ruinée dans la Livadie , à l'entrée du golfe de Salone. M. Spon , voyage de Grece , tom. *II*, p. 26 , croit que c'est l'ancienne ville *Canthéa* , que Pausanias , l. *X*, ch. 38 , place dans le golfe *Cristæus* , entre *Amphissa* & *Naupactus*. Il remarque uniquement qu'il y avoit un temple consacré à *Venus* , & un autre consacré à *Diane* , dans une forêt épaisse plantée de cyprès & de pins. Les fondemens de la ville paroissent sur une presqu'île , qui est presque environnée de deux petites baies. Vers le milieu il y a une église greque , où l'on voit le piédestal d'une statue , avec la dédicace à *Jupiter restaurateur* , par *Auruntius Novatus*. *J. O. M. restitutori Auruntius Novatus*. *P.* (*D. J.*)

PENTAGLOTTE, f. f. (*Gram.*) *Dio-*

(*a*) Musonius au chap. 7 de son traité *De luxu Græcor.* rapporte que les cordes de cet instrument étoient des lanieres de peau de bouc , & qu'on les pinçoit avec la corne du pié d'une chevre , en guise de *plectrum*. (*F. D. C.*)

On entendoit encore par *pentachorde* , un ordre ou système formé de cinq sons : c'est en ce dernier sens que la quinte ou diapente , s'appelloit quelquefois *pentachorde*. (*S*)

tionnaire fait en cinq langues. La *pentaglotte* de Jean Justiniani.

PENTAGONE, f. m. en *Géométrie*, figure qui a cinq côtés & cinq angles. *Voy. FIGURE.*

Ce mot est composé de *πέντε*, cinq, & *γωνία*, angle. *Voyez POLIGONE.*

Si les cinq côtés sont égaux, & que les angles le soient aussi, la figure s'appelle un *pentagone régulier* (tel que la fig. 47. *Geom.*) la plupart des citadelles sont des *Pentagones réguliers*. *Voyez CITADELLE.*

La propriété la plus considérable d'un *Pentagone* est qu'un de ses côtés, par exemple *DE*, est égal en puissance aux côtés d'un angle & d'un décagone inscrit dans le même cercle *ABCDE*, c'est-à-dire, que le carré du côté *DE* est égal à la somme des carrés des côtés *D a* & *D b*. *Voyez HEXAGONE & DÉCAGONE.*

La surface du dodécaedre, qui est le quatrième corps régulier, est composée de douze *pentagones*. *Voyez DODÉCAEDRE. Chambers. (E)*

Le côté du décagone étant trouvé (*art. DÉCAGONE*) on peut trouver aisément le côté du *pentagone*, puisqu'il n'y a qu'à doubler l'angle ou centre du décagone, & prendre la corde de l'arc qui soutient cet angle. On peut aussi le trouver, mais moins commodément, par la proportion ci-dessus, en cherchant l'hypothénuse d'un triangle rectangle dont le rayon & le côté du décagone soient les deux côtés. *Voyez HYPOTHÉNUSE.*

PENTAMETRE, f. m. (*Littérat.*) dans la poésie grecque & latine, sorte de vers composé de cinq piés ou mesures. *Voyez PIÉ & VERS.*

Ce mot vient du grec *πέντε*, cinq, & *μετρον*, mesure.

Les deux premiers piés d'un vers *pentametre* peuvent être dactyles ou spondées, selon la volonté du poète; le troisième est toujours un spondée, & les deux derniers sont anapestes. On le scande ordinairement en laissant une césure longue après le second & le quatrième pié, en sorte que ces deux césures forment comme le cinquième. On le joint ordinairement aux vers hexametres dans les élégies, les épîtres, les épigrammes, & autres petites pièces. Il n'y a point de pièce

composée de vers *pentametres* seuls. *Voyez HEXAMETRE.*

PENTAPARTE, f. m. (*Méchaniq.*) machine à cinq poulies, dont trois sont à la partie supérieure, & deux à la partie inférieure.

PENTAPHILOIDE ou **POTENTILLE**. (*Bot. Jard.*) en latin *pentaphilloides* ou *potentilla*, en anglais *cinquefoil*.

Caractère générique.

Le calice est d'une seule feuille légèrement découpée en dix segmens dont il s'en trouve alternativement un plus petit & recourbé: cinq pétales attachés dans l'intérieur du calice forment la fleur d'où sort une touffe de douze étamines en forme d'aigle terminée par des sommets figurés en croissans: ces étamines environnent un embryon situé au centre de la fleur: il est composé de plusieurs germes rassemblés en tête; chacun est surmonté d'un style très-délié attaché à son côté & couronné par un stigmate obtus. L'ensemble de ces germes devient une petite sphere où sont attachées & groupées nombre de très-petites semences arrondies, & qui est renfermée dans le calice qui est permanent. Elle diffère de la *quinte-feuille*, en ce que ses feuilles ne sont pas rangées en main ouverte à l'extrémité du même pédicule.

Especies.

1. *Potentille* ou *pentaphilloïde* à feuilles empennées à tige boiseulé.

Potentilla foliis pinnatis, caule fructifoso. *Hort. Cliff.*

Shrubby cinquefoil.

2. *Potentille* à feuilles empennées dentelées, à tige rampante.

Potentilla foliis pinnatis serratis, caule repente. *Flor. Lapp.*

Potentilla With Winged saw'd leaves and a creeping stalk.

3. *Potentille* à feuilles empennées alternes, à cinq feuilles ovales crenelées, à tige droite.

Potentilla foliis pinnatis alternis, foliolis quinis ovatis, crenatis, caule erecto. *Hort. Cliff.*

Potentilla with alternate winged leaves, &c.

4. *Potentille* à feuilles digitées, lancéo-

lées, dentées, un peu velues de deux côtés à tige droite.

Potentilla foliis digitatis, lanceolatis, serratis, utrinque subpilosis, caule erecto. Linn. Sp. pl.

Potentilla wingfinger shaped leaves, &c.

5. *Potentille* à cinq feuilles en forme de coins, découpées velues par dessous, à tige droite.

Potentilla foliis quinatis cuneiformibus, incisifs, subtus tomentosifs, caule erecto. Linn. Sp. pl.

Potentilla with wedge-shaped lobes to the leaves, &c.

6. *Potentille* à feuilles digitées, dont les bouts sont dentés à tiges très-grêles & traînantes, à réceptacles velus.

Potentilla foliis digitatis, apice conniventis-serratis, caulibus fili-formibus procumbentibus, receptaculis hirsutis. Hort. Cliff.

Potentilla with very slender trailing stalks.

7. *Potentille* à feuilles en treffle, à tige rameuse & droite, dont les pédicules s'élevaient au-dessus des joints.

Potentilla foliis ternatis, caule ramoso erecto, pedunculis supra gernicula enatis. Hort. Upsal.

Potentilla with leaves growing by threes, &c.

8. *Potentille* à feuilles en treffle, à folioles ovales, à crans obtus, à tige rameuse, à longs pédicules.

Potentilla foliis ternatis, foliolis ovatis, obtuse crenatis, caule ramoso, pedunculis longioribus. Mill.

Potentilla with leaves growing by threes obtusely crenateed, &c.

9. *Potentille* à feuilles, à sept & à cinq folioles empennés & velus, à tige droite & rameuse.

Potentilla foliis septenis quinatisque, foliolis pinnato-incisifs pilosis, caule erecto ramoso. Mill.

Potentilla with seven and five leaves whose lobe, are cutwinged, hairy, &c.

10. *Potentille* à sept & à cinq folioles lancéolés, à dentures empennées, velues des deux côtés, à tige droite & à pétales cordiformes.

Potentilla foliis septenis quinatisque,

foliolis lanceolatis, pennato-dentatis, utrinque pilosis, caule erecto corymboso, petalis cordatis. Mill.

Potentilla with seven and five leaves whose lobes are spear shaped, &c. Voyez PLANTE, ARGENTINE.

L'espece n°. 1. est un arbrisseau qui s'éleve environ à quatre piés sur plusieurs tiges foibles & sinueuses : ces tiges sont couvertes d'une écorce dont l'épiderme est toujours gercé, & se renouvelle annuellement : les bourgeons sont garnis de feuilles à cinq lobes, dont les trois supérieurs se réunissent à leur base. Ces lobes sont étroits & entiers. Les feuilles sont soutenues par un pédicule délié qui sort d'une membrane sèche & très-mince, de couleur de noisette. Les fleurs naissent au bout des bourgeons en bouquets, mais elles s'épanouissent les unes après les autres. Miller dit qu'elles paroissent en juillet ; dans nos jardins elles se montrent dès la fin de mai, mais elles se succèdent longtemps. Elles sont assez grandes & forment comme des roses. Leur jaune brillant est d'un effet d'autant plus agréable qu'il ressort mieux sur le fond du feuillage dont le verd est d'un ton bleuâtre obscur : cet arbusste est un des premiers qui poussent au printemps. Il croit donc d'en mettre sur les devants des bosquets d'avril. Ses fleurs lui assignent une place dans ceux de juin & d'été ; on en fait des très-jolies haies. Ce joli arbusste se multiplie aisément de marcottes & par les surgeons qu'il pousse de son pié. Il aime une terre fraîche & un peu d'ombre. Il croit de lui-même au nord d'Angleterre, & dans quelques autres parties septentrionales de l'Europe, aux terres humides & marécageuses.

La seconde espece est commune en Angleterre, en Allemagne & au nord de la France. Elle passe pour astringente & vulnéraire. Son abondance est une marque certaine de la stérilité du fol.

La troisième croit naturellement sur les Alpes & sur quelques montagnes de la Germanie. Elle aime l'ombre & l'humidité.

L'espece n°. 4. est indigene du midi de la France & de l'Italie : les fleurs sont blanches : c'est une plante bisannuelle.

La *Potentille*, n°. 5. se trouve sur les Alpes & autres lieux rudes de l'Europe. La racine

est épaisse & charnue, les tiges rougeâtres, les fleurs jaunes. Sa plante est vivace.

La sixième espèce est indigène de l'Autriche. Elle est vivace : ses fleurs blanches sont groupées sur des pédicules longs & déliés qui naissent immédiatement de la racine. On la multiplie en automne par ses coulans comme les fraisières. Elle aime un sol frais & les lieux ombragés.

La septième habite les Alpes : c'est une plante bisannuelle ; les fleurs sont blanches & naissent des joints des tiges.

La *potentille*, n°. 8. est aussi bisannuelle : elle diffère de la précédente par ses fleurs qui sont plus larges, & le ton de son verd qui est plus obscur.

La neuvième espèce croît d'elle-même en Italie & en Sicile : c'est une plante bisannuelle. Ses fleurs sont jaunes, ses tiges purpurines & velues s'élevent à près de deux piés.

Enfin la dixième espèce est naturelle du midi de la France & de l'Italie : c'est une plante bisannuelle. Les fleurs sont d'un jaune pâle & naissent au bout des tiges qui s'élevent à près de deux piés : elle fleurit en juillet. Il y a encore bien des espèces de ce genre dont le détail nous auroit conduits trop loin. *Voy. les Species plantarum de Linneus. (M. le Baron de TSCHOUDI.)*

PENTAPOLE, s. f. en Géographie ; c'est proprement & en général un pays où il y a cinq villes.

Ce nom a été donné à plusieurs contrées, particulièrement à la vallée où étoient les cinq villes infames, qui furent détruites par une pluie de feu & de pierre du temps d'Abraham. On croit communément que ce pays étoit l'endroit où est à-présent le lac Asphaltite ou la mer Morte. Sanson le place dans le voisinage de ce lac, mais sans en apporter aucune preuve. D'Herbelot l'appelle la *pentapole* des sodomites.

La plus célèbre *pentapole* étoit la *pentapole* cyrénaïque ou la *pentapole* d'Egypte, dont les cinq villes étoient Bérénice, Arsinoé, Ptolémaïs, Cyrene & Apollonie.

Chez les anciens géographes & Historiens il est fait aussi mention de la *pentapole* de Lybie, que l'on appelle aujourd'hui *misrata*, de la *pentapole* d'Italie, & de la *pentapole* de l'Asie mineure. *Chambers. (E)*

PENTAPOLE, (*Géog. anc.*) en grec *πενταπολις*. Ce nom qui veut dire *cinq villes*, a été donné à plusieurs contrées où il y avoit un pareil nombre de villes principales.

1°. *Pentapole* étoit une contrée de l'Asie mineure. Herodote, l. I, n°. 144, dit qu'elle étoit habitée par les Doriens, & qu'elle avoit auparavant été appelée *Hexapole*. 2°. C'étoit une contrée de la Phrygie Pacatiane. 3°. C'étoit une contrée de l'Egypte, dont une des cinq villes, selon le concile de Chalcedoine, s'appelloit *Ticelia*. 4°. C'étoit enfin une ville de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, liv. VII, ch. ij, la place dans le golfe du Gange, au-delà de l'embouchure de ce fleuve appelée *citra Decum*.

PENTAPOLE DU JOURDAIN, la, (*Géog. anc.*) l'écriture-Sainte, sap. x. 6. donne ce nom à cinq villes de la Palestine ; savoir, Sodome, Gomorrhe, Adama, Séboïm, Segor. Ces cinq villes étoient condamnées à périr entièrement, mais Loth obtint la conservation de Segor, autrement appelée *Bala*. Sodome, Gomorrhe, Adama, & Séboïm furent consumées par le feu du ciel ; & en la place où elles étoient situées, se forma le lac Asphaltite, ou lac de Sodome (*D. J.*)

PENTAPOLE DE LYBIE, la, (*Géog. anc.*) contrée d'Afrique dans la Cyrénaïque. Elle fut nommée *Pentapole*, à cause de ses cinq villes principales dont Plin, l. V, ch. v, nous a conservé les noms. La Cyrénaïque, dit-il, ou la *Pentapole*, est principalement célèbre par ses cinq villes qui sont Bérénice, Arsinoé, Ptolémaïde, Apollonie & Cyrene.

PENTAPOLE DES PHILISTINS, la, (*Géog. anc.*) contrée de la Palestine, & proprement le pays des Philistins. Ces peuples avoient plusieurs bourgades depuis Joppé jusqu'aux confins de l'Egypte, soit sur le bord de la mer, soit dans les terres : mais il y en avoit cinq principales, qui avoient entr'elles une alliance réciproque, & formoient comme une espèce de république. Les cinq villes qui donnerent le nom de *Pentapole* à ce pays, sont Azot, Gaza, Ascalon, Gath & Accaton.

PENTAPOLITAIN, adj. qui est d'une *pentapole*. La Doctrine de Papellius, qui commença à se répandre à Ptolémaïde dans la

la pentapole d'Égypte, s'appelle *pentapopolitaine*.

PENTAPROSTADE, f. f. (*Hist. anc.*) nom collectif des dignités des cinq premiers officiers de l'empire grec.

PENTASTICHE, ou **PENTASTIQUE**, f. f. en *Poésie*; c'est une strophe ou division d'un poëme, composée de cinq vers. *Voyez STROPHE* ou *STANCE*.

Ce mot est formé du grec πντς, cinq, & de στρος, vers.

PENTASTYLE, ou **PENTASTIQUE**, f. m. en terme d'*Architecture*, se dit d'un ouvrage où il y a cinq rangs de colonnes à la face de devant. *Voyez COLONNE*.

Tel fut le portique commencé par l'empereur Gallien, & qui devoit aller depuis la porte Flaminiene jusqu'au mont Milvius, c'est-à-dire, depuis le Porto del popolo jusqu'au Porte-mole.

PENTATEUQUE, f. m. (*Théolog.*) composé de πεντε, cinq, & de τευχος, instrument, volume. C'est le nom que les Grecs, & après eux les Chrétiens, ont donné aux cinq livres de Moïse, qui sont au commencement de l'ancien testament; savoir, la genèse, l'exode, le lévitique, les nombres, & le deutéronome, auxquels les Juifs donnoient par excellence le nom de *Loi*; parce que la partie la plus essentielle de ces livres contenoit la loi que Moïse reçut de Dieu sur le mont Sinai.

Une possession immémoriale, & des raisons détaillées par les plus habiles commentateurs de l'écriture, prouvent que Moïse est l'auteur du *Pentateuque*. Nous ne nous arrêterons ici qu'aux raisons de quelques nouveaux critiques, tels que M. Simon & M. Leclerc, qui ont contesté cet ouvrage à Moïse. On trouve; disent-ils, dans le *Pentateuque*, plusieurs choses qui ne conviennent point au temps & au caractère de ce législateur. L'auteur, *num. xij*, parle très-avantageusement de Moïse: d'ailleurs il parle toujours en troisième personne; le Seigneur parla à Moïse & lui dit, &c. Moïse parla à Pharaon, &c. Quelle apparence que Moïse eût fait lui-même son éloge, & n'eût pas parlé en première personne; 2°. le récit de la mort de Moïse, qui se trouve à la fin des nombres, n'est certainement pas de ce législateur, non plus que le détail de ses funérailles,

Tome XXV.

les, & la comparaison qu'on y voit entre lui & les prophètes ses successeurs; 3°. on remarque dans le texte du *Pentateuque* quelques endroits défectueux, par exemple, *Exode xij. 8*. on voit que Moïse parle à Pharaon, sans que l'auteur marque le commencement de son discours. Le *Pentateuque* samaritain l'a suppléé, ce qu'il fait encore en beaucoup d'autres endroits: enfin on voit dans le *Pentateuque* des traits qui ne peuvent guère convenir à un homme comme Moïse, né & élevé dans l'Égypte, comme ce qu'il dit du Paradis terrestre, des fleuves qui l'arrosoient & qui en sortoient, des villes de Babylone, d'Arat, de Refen, de Chalamé, de Por du Phison, du bdellium, & de la pierre de Sohem que l'on trouvoit en ces pays-là. Ces particularités, si curieusement recueillies, semblent, dit-on, prouver que l'auteur du *Pentateuque* étoit de-delà l'Euphrate: ajoutez ce qu'il dit de l'arche de Noé, de sa construction, du lieu où elle s'arrêta, du bois dont elle fut bâtie, du bitume de Babylone, &c. Ces dernières remarques ont fait croire à quelques-uns, que le lévite envoyé par Assaradon aux Cuthéens établis dans la Samarie, pourroit bien avoir composé le *Pentateuque*, & que les Juifs auroient pu le recevoir, avec quelques légères différences, de la main des Samaritains: d'autres se sont imaginé que le *Pentateuque*, en l'état où nous l'avons, n'étoit que l'abrégé d'un plus grand ouvrage, composé par des écrivains publics, chargés de cette fonction chez les Juifs.

Dom Calmet, qui se propose ces objections dans son dictionnaire de la Bible, y répond par trois réflexions générales; 1°. que pour débouter Moïse de la possession où il est depuis tant de siècles de passer pour l'auteur du *Pentateuque*, possession appuyée du témoignage de la synagogue & de l'église, des écrivains sacrés de l'ancien & du nouveau testament, de Jésus-Christ & des Apôtres, il faut certainement des preuves sans réplique & des démonstrations: or il est évident que les objections proposées sont fort au-dessous même des preuves solides; car 2°. les additions, les transpositions, les omissions, les confusions qu'on lui reproche, & qu'on veut bien ne pas contester, ne décident pas que Moïse ne soit pas l'auteur du

Gg

livre, elles prouvent seulement que l'on y a retouché quelque chose, soit en ajoutant, soit en diminuant. Dieu a permis que les livres sacrés ne soient pas exempts de ces sortes d'altérations qui viennent de la main des copistes, ou qui sont une suite de la longueur des siècles. Si une légère addition ou quelque changement fait au texte d'un auteur, suffisoit pour lui ôter son ouvrage, quel écrivain seroit sûr de demeurer en possession du sien pendant un siècle? 3°. Les systèmes de M. Leclerc & de M. Simon sont dénués de vraisemblance. Ces écrivains publics ne doivent leur existence qu'à l'imagination de M. Simon. Le prêtre ou le lévite envoyé par Assaradon aux Cuthéens ne peut être l'auteur d'un livre cité dans plusieurs ouvrages qui passent constamment pour être antérieurs au temps de ce lévite. La loi a toujours été pratiquée depuis Moïse jusqu'à la captivité; elle étoit donc écrite: on en mit un exemplaire dans l'arche & il fut trouvé sous Josias: enfin les Juifs & les Samaritains avoient trop d'éloignement les uns pour les autres pour se communiquer leurs écrits sacrés: d'ailleurs on verra ci-dessous lequel du *Pentateuque* hébreu ou du *Pentateuque* samaritain est une copie de l'autre. *Dictionn. de la Bible, tome III, lettre P. pag. 161 & 162.*

Mais l'aveu qu'on fait que les additions reprochées au *Pentateuque* sont d'Esdras, qui après la captivité retoucha & mit en ordre les livres saints, donnent matière à une autre objection des incrédules: car, disent-ils, si Esdras a ainsi travaillé sur les livres saints, quelle preuve a-t-on qu'il ne les ait pas notablement altérés, ou même totalement supposés?

Abbadie répond à cette difficulté, 1°. que les psaumes, les prophètes, les livres de Salomon rapportent une infinité de traits comme Moïse, & par conséquent que le *Pentateuque* subsistoit avant tous ces auteurs: 2°. qu'Esdras n'a eu nul intérêt, soit personnel, soit politique, de changer la forme des livres saints: 3°. qu'il ne l'a pas fait à l'égard de ceux de Moïse, parce que sa phrase & sa manière d'écrire est toute différente de celle de Moïse; & que d'ailleurs s'il en avoit été ainsi, il leur auroit donné une meilleure forme, selon Spinosa même, qui accuse les livres de Moïse d'être mal

écrits & mal digérés: on peut voir ces réponses étendues dans Abbadie, *traité de la vérité de la religion chrétienne, tom. I, sect. 3, chap. xij & xiiij.*

On distingue deux *Pentateuques*, ou plutôt deux fameuses éditions du *Pentateuque*, qui se sont long-temps disputé la préférence, tant par rapport à l'ancienneté que par rapport au caractère: celui des Juifs appelé le *Pentateuque judaïque* ou hébreu, écrit en caractère chaldéen ou assyrien; & celui des Samaritains, écrit en caractère samaritain ou phénicien: on soutient que l'un & l'autre est l'ancien *Pentateuque* hébraïque. A considérer le texte en général, ils sont assez conformés l'un à l'autre, puisqu'ils contiennent les passages dont nous avons parlé ci-dessus, attribués aux copistes, quoique le samaritain en contienne un ou deux qui ne se rencontrent point dans l'hébreu; le premier est un passage qui se trouve dans le deutéronome, *xxvij. 4.* où il est commandé de bâtir un autel & d'offrir des sacrifices sur le mont Ebal, ou plutôt sur le mont *Garizim*; ce qui est une interpolation manifeste, faite pour autoriser le culte des Samaritains, & montrer qu'il ne le cédoit point en antiquité au culte qu'on rendoit à Dieu dans le temple de Jérusalem. *Voyez SAMARITAINS.*

Cependant M. Whiston déclare qu'il ne voit pas la raison d'accuser de corruption sur ce point le *Pentateuque* samaritain, que ce reproche tombe plutôt sur le *Pentateuque* hébreu, & il soutient très-sérieusement que le premier est une copie très-fidèle des livres de Moïse, qui vient originellement de la séparation des dix tribus, du temps de Jéroboam: mais le contraire est évident par les additions qu'on attribue à Esdras, qui vivoit plusieurs siècles après Jéroboam.

Mais la différence la plus sensible est dans les lettres ou caractères. Le *Pentateuque* hébreu étant en caractère chaldéen ou assyrien, & le samaritain en ancien caractère phénicien; il sembleroit par-là que ce dernier est plus ancien que le premier; mais M. Prideaux pense que le *Pentateuque* des Samaritains n'est qu'une copie tirée en d'autres caractères, sur l'exemplaire composé ou réparé par Esdras; 1°. parce que toutes les interprétations de l'édition d'Esdras s'y trouvent; 2°. par l'inattention que l'on a eue d'y mettre des

lettres semblables à celles de l'alphabet hébreu, qui n'ont rien de commun avec les lettres de l'alphabet samaritain, variations qui ne sont venues que de ce qu'on a transcrit le *Pentateuque* de l'hébreu vulgaire en samaritain, & non du samaritain en hébreu.

Ajoutez à cela que Mrs. Simon, Alix & plusieurs autres savans, prétendent que le caractère chaldéen ou assyrien a toujours été en usage parmi les Juifs, & que le samaritain ou ancien caractère phénicien n'avoit jamais été usité parmi eux avant la captivité, de quelque manière que ce fût, ni dans les livres, ni sur les médailles.

Usserius pense que le *Pentateuque* samaritain a été corrompu par un certain Dositée, dont parle Origene, & M. Dupin croit que c'est l'ouvrage de quelque samaritain moderne qui l'a compilé de divers exemplaires des Juifs répandus dans la Palestine & dans la Babylonie, aussi bien que dans la version des septante, parce qu'il est quelquefois conforme à l'hébreu & quelquefois au grec: mais il s'en éloigne aussi fort souvent. Le texte samaritain avoit été inconnu depuis le temps d'Origene & de S. Jérôme, qui en avoient quelquefois fait mention. Dans les derniers siècles on en rapporta quelques exemplaires d'Orient, & le pere Morin en fit imprimer un en 1631, qu'on trouve dans la Polyglotte de le Jai, & plus correct dans celle de Valton. La comparaison qu'on en a faite avec le texte hébreu, a fait penser à plusieurs savans qu'il étoit plus pur & plus ancien que celui-ci: de ce nombre sont le pere Morin & M. Simon. Le commun des théologiens pense que le *Pentateuque* samaritain & celui des Juifs ne sont qu'un seul & même ouvrage, écrit en la même langue, mais en caractères différens; & que les diversités qui se rencontrent entre ces deux textes, ne viennent que de l'inadvertence ou de la négligence des copistes, ou de l'affectation des Samaritains qui y ont glissé certaines choses conformes à leurs intérêts & à leurs prétentions; que ces additions y ont été faites après coup, & que originairement ces deux exemplaires étoient entièrement conformes: suivant cela il faut dire que le *Pentateuque* des Juifs est préférable à celui des Samaritains, comme étant exempt des altérations qui se rencontrent dans ce dernier. Calmet, *Dict. de la Bible*,

tom. III, lettre S, au mot Samaritain, pag. 454, *differt. sur le Pentateuque*.

Nous terminerons cet article par le récit de ce que pratiquent les Juifs dans la lecture du *Pentateuque*. Ils sont obligés de le lire tout entier chaque année, & le divisent en paragraphes ou sections, qu'ils distinguent en grandes & petites. Les grandes comprennent ce qu'on a accoutumé de lire dans une semaine. Il y en a cinquante-quatre, parce que dans les années intercalaires des Juifs il y a ce nombre de semaines. Les petites sections sont divers endroits qui regardent certaines matières. Les Juifs appellent quelques-unes de ces sections, soit grandes, soit petites, *sections ouvertes*. Celles-là commencent par un commencement de ligne: si c'est une grande section, on y marque trois fois la lettre *phé*, au lieu que les petites n'ont qu'une lettre; & ils nomment les autres *sections fermées*, elles commencent par le milieu d'une ligne. Si elles sont grandes, on y met trois *sam-mech*, ou un seul si elles sont petites. Ces sections sont appelées du premier mot par lequel elles commencent: ainsi la première de toutes s'appelle *bereschit*, qui est le commencement de la genèse. Chaque grande section se subdivise en sept parties, parce qu'elles sont lues par autant de différentes personnes. C'est un prêtre qui commence, ensuite un lévite; & dans le choix des autres lecteurs, on a égard à la dignité ou à la condition des gens. Après le texte de Moïse ils lisent aussi un paragraphe de la paraphrase d'Onkelos. On a fait une semblable division des livres prophétiques dont on joint la lecture à ceux de Moïse. Le pere Lami, dont nous empruntons ceci, pense que cette division est très-ancienne chez les Juifs, & qu'elle a donné lieu à celle que l'église a faite des livres saints, dans les lectures distribuées qu'on en fait dans ses offices. Quoi qu'il en soit, elle a lieu parmi les Juifs, qui marquent exactement ces sections, tant du *Pentateuque* que des livres prophétiques, dans leurs bibles & dans leurs calendriers. Lami de l'Oratoire, *Introduç. à l'Ecriture sainte*.

PENTATHLE, f. m. (*Jeux des Grecs & des Rom.*) nom des cinq exercices qui composoient les jeux publics de la Grece, & ensuite de l'Italie: ces combats sont renfermés dans ce vers grec.

ἄλμα, ποδωκείων, δίσκων, ἀκοντα, πάλι.

« le saut, la course, le palet, le javelot & la lutte. » On couronnoit les athletes qui avoient vaincu de suite dans ces sortes de combats; il n'y avoit qu'un seul prix pour ces cinq exercices.

L'amusement du peuple, naturellement avide de spectacles, n'est pas l'unique but que les anciens se soient proposé dans l'institution des divers exercices qui composoient les jeux publics de la Grece & de l'Italie. Ils ont eu principalement en vue d'endurcir les corps au travail, & en leur procurant par-là une santé plus vigoureuse, de les rendre plus propres au pénible métier des armes; c'est à quoi tendoit ordinairement toute leur gymnastique, & les hommes y trouvoient des ressources merveilleuses pour l'accroissement de leurs forces & de leur agilité: ces deux qualités s'y perfectionnoient plus ou moins, suivant le choix des exercices. Il y en avoit quelques-uns par l'usage desquels le corps entier devenoit ou plus robuste ou plus souple. La lutte, par exemple, & la *pancrace* produisoient le premier effet; la *danse* & la *paulme* produisoient le second. Il y en avoit d'autres qui n'opéroient que sur certaines parties; c'est ainsi que les jambes acquéroient à la course une plus grande légèreté; que le pugilat augmentoit la vigueur & la souplesse des bras; mais nul exercice peut-être ne les fortifioit plus efficacement que celui du disque. V. DISQUE. (D. J.)

PENTATONON, f. m. étoit, dans l'ancienne Musique, le nom d'un intervalle que nous appellons aujourd'hui *sixte superflue*. Voyez SIXTE. Il est composé de quatre tons, d'un semi-ton majeur, & d'un semi-ton mineur, d'où lui est venu le nom de *pentatonon*, qui signifie cinq tons.

PENTAUREA, (Hist. nat.) nom d'une pierre fabuleuse, inventée par Apollonius de Thyane, qui avoit la faculté d'attirer toutes les autres pierres, comme l'aimant attire le fer.

PENTE, f. f. terme relatif à la situation horizontale; tout ce qui s'écarte de cette situation, en sorte qu'une des parties du plan reste dans la ligne horizontale, & l'autre descend au-dessous, est en *pente*. Un corps

mis sur une surface en *pente* descend de lui-même. Ce terme se prend au simple & au figuré; la *pente* de cette colline est douce; la *pente* naturelle au vice est rapide: nous avons tous une *pente* à la gourmandise, au vol & au mensonge.

PENTE, (Architecture.) inclinaison peu sensible, qu'on fait ordinairement pour faciliter l'écoulement des eaux; elle est réglée à tant de lignes par toise, pour le pavé & les terres, pour les canaux des aqueducs, pour les conduites, & pour les chénaux & gouttières des combles.

On appelle *contre-pente*, dans le canal d'un aqueduc, ou d'un ruisseau de rue, l'interruption d'un niveau de *pente*, causée par malfaçon ou par l'affoiblissement du terrain, en sorte que les eaux n'ayant pas leur cours libre, s'étendent ou restent dormantes.

Pente de chéneau, plâtre de couverture conduit en glacis, sous la longueur d'un chéneau, de part & d'autre, depuis son haut.

Pente de comble, c'est l'inclinaison des côtés d'un comble, qui le rend plus ou moins roide sur la hauteur par rapport à sa base. (D. J.)

PENTE, bande qui entoure le ciel d'un dais ou d'un lit sur le haut des rideaux; on donne le même nom aux bandes d'étoffe qu'on attache sur les bords des tablettes d'une bibliothèque.

PENTE, *tabac mis à la*, (Fabrique de tabac.) pendu par la queue, sur des cordes ou sur des perches, après que les feuilles ont été encicelees; dans les lieux où l'on fabrique du tabac, on a de grands ateliers couverts pour mettre les tabacs à la *pente*: c'est là qu'ils sechent & qu'ils prennent couleur. Il ne faut pas croire néanmoins qu'on les fasse sécher assez pour les mettre en poudre; on se contente de leur laisser évaporer leur plus grande humidité, & les faire amortir ou mortifier suffisamment pour pouvoir être filés, à-peu-près comme on file le chanvre, & ensuite être mis en rôles ou rouleaux. Savary. (D. J.)

PENTECOMARQUE, f. m. (Hist. anc.) en général un gouverneur de cinq bourgs.

PENTECONTACORDE, (Luth.) nom que Fabio Colonna, noble napolitain, de l'illustre famille des Colonnes, avoit

donné à un instrument à cordes qu'il avoit fait construire. Cet instrument s'appelloit *Pente conta corde*, parce qu'il avoit cinquante cordes inégales; l'auteur l'avoit encore nommé *Sambuca lineea*, parce qu'il étoit un *Academico lineeo*; chaque ton y étoit divisé en quatre parties, pour pouvoir moduler dans les trois genres, le diatonique, le chromatique & l'enharmonique. Fabio Colonna doit avoir fait un traité sur cet instrument sous le titre *della sambuca lineea*, ou *dell' instrumento musico perfetto*, imprimé en 1718 in-4°.

Merfenne à la *Prop. 13* du *liv. VI* de ses *Harmoniques*, nous parle du monocorde de Fabio Colonna, par le moyen duquel chaque ton étoit divisé en cinq parties presque égales, dont trois faisoient un semiton majeur, & deux un semiton mineur; c'est ce qui me fait soupçonner qu'il y a une faute dans l'ouvrage dont j'ai tiré la description du *Pente conta corde*, & que dans cet instrument aussi le ton étoit divisé en cinq, & non en quatre parties. Au reste Merfenne dit au même endroit que cette invention n'appartient pas à Fabio Colonna, qui avouoit lui-même la tenir d'un autre: il ajoute que dès l'an 1537 on avoit commencé à fabriquer en Italie un *archi-cymbalum*, où chaque ton devoit être divisé en cinq parties. (*F. D. C.*)

PENTECOSTAIN, s. m. Livre ecclésiastique des Grecs qui contenoit leur office depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte.

PENTECOSTALES, s. f. pl. (*Théol.*) étoient autrefois en Angleterre des offrandes pieuses que les paroissiens faisoient à leurs curés à la fête de la Pentecôte, & que les églises ou paroisses inférieures faisoient aussi quelquefois dans le même temps à l'Eglise mere principale. **V. OFFRANDE ou OBLATION.**

Ces offrandes s'appelloient aussi *deniers pentecostaux*, & on les divisoit en quatre parties, dont l'une étoit pour le curé, la seconde pour les pauvres, la troisième pour les réparations de l'église, & la quatrième pour l'évêque du diocèse.

PENTECOTE, s. f. (*Théolog.*) fête solennelle qu'on célèbre dans l'église chrétienne le cinquantième jour après Pâque, en mémoire de la descente du Saint-Esprit

sur les Apôtres, rapportée dans les *Actes*, chap. xj, v. 2 & suiv.

Ce mot vient du grec *πεντηκωστος*, *quinquagesimus*, cinquantième, parce que la *Pentecôte* se célèbre cinquante jours après Pâque.

Dans la primitive Eglise, la *Pentecôte* finissoit le temps Paschal ou le temps de Pâque; & Tertullien & S. Jérôme remarquent, que durant tout ce temps on célébroit l'office debout, & qu'il n'étoit pas permis de jeûner, &c.

Les Juifs ont aussi une fête appelée *Pentecôte*, qu'ils solennifient cinquante jours après Pâque, en mémoire de ce que cinquante jours après leur sortie d'Egypte, Dieu donna à leurs peres la loi sur le mont Sinai par le ministère de Moïse. Ils la nomment *la fête des semaines*, parce qu'on la célèbre à la fin des sept semaines qui suivent Pâque; ou *le jour des prémices*, parce qu'on y offroit les prémices du froment, dont la moisson commençoit alors, selon quelques-uns, & selon d'autres, s'achevoit. Ces prémices consistoient en deux pains levés, de deux affarons de farine, ou de trois pintes de farine chacun, non par chaque famille, mais au nom de toute la nation, comme l'insinue Joseph, *Antiq. liv. III, chap. x*. On immoloit aussi différentes victimes, comme deux veaux & un belier en holocauste, sept agneaux en hosties pacifiques, & un bouc pour le péché. *Num. xxiiij, 27.*

Les Juifs modernes célèbrent la *Pentecôte* pendant deux jours qui sont gardés comme les fêtes de Pâque, c'est-à-dire, qu'on s'abstient de tout travail, & qu'on ne traite d'aucune affaire, excepté qu'on peut toucher au feu & apprêter à manger. Ils tiennent par tradition que la loi a été donnée ce jour-là sur le mont Sinai; c'est pourquoi ils ont coutume d'orner la synagogue & les autres lieux où l'on fait la lecture de la loi, & même leurs maisons, avec des roses, des couronnes de fleurs, & de festons, pour représenter, disent-ils, la verdure dont le mont Sinai étoit revêtu dans cette saison. Le soir du second jour de la fête on fait l'*abdala*. Voyez **ABDALA** ou **HABDALA**. Leon de Moden. *cérém. des Juifs, part. III, ch. iv.*

Buxtorf ajoute à ces pratiques quelques autres cérémonies particulières & propres aux Juifs d'Allemagne ; comme de faire un gâteau fort épais ; composé de sept couches de pâte, qu'ils appellent *finai*, &, selon eux, ces sept épaisseurs de pâte représentent les sept cieus que Dieu fut obligé de remonter depuis le sommet de cette montagne jusqu'au ciel des cieus où il fait sa demeure. Buxtorf, *Imag. Jud. apud Calmet*, *Dictionn. de la Bible*, tom. III, lettre P, au mot *Pentecôte*.

PENTECOULORE, s. m. (*Hist. & Marine anc.*) bâtiment à cinquante rames.

PENTELICUM MARMOR, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à un marbre statuaire d'un beau blanc, & en masses fort grandes.

PENTESYRINGUE, s. f. (*Littérat.*) machine de bois à cinq trous, où l'on entravoit chez les Grecs les jambes, les bras & la tête des criminels, afin qu'ils ne pussent se remuer. Aristote, *liv. III, ch. x*, en parlant d'un orateur célèbre, nommé Peulippe, qui quoique paralytique, tâchoit de brouiller l'état, ajoute : Il est étrange que cet homme, arrêté par une maladie pire que la *pentesyryngue*, ait l'esprit si remuant. Cette métaphore agréable en grec, perd sa grace dans notre langue, parce que des figures qui représentent des images ne touchent point les personnes à qui ces images sont inconnues. (*D. J.*)

PENTEXOCHE, (*Hist. nat.*) nom donné à une pierre semblable à une nefe.

PENTHEMIMERIS, dans la poésie grecque & latine, c'est une partie d'un vers composée de deux piés & d'une syllabe longue, comme :

Nos patri | æ fi | nēs, &c.

Ce mot est grec, *πεντημιμερις*, & formé de *πεντε*, cinq, de *μιστος*, moitié, & de *μερος*, partie, c'est-à-dire, cinq demi-mesures, chaque pié, dans la poésie grecque, étant composé de deux demi-mesures, & la syllabe longue en formant une. *Voy. CESURE*.

PENTHESE, s. f. (*Hist. eccléf.*) on a donné ce nom dans l'Eglise d'Orient à la fête de la Purification, qui se célèbre le 2 février.

PENTHIEVRE, (*Géogr. mod.*) ancien Comté dans la Bretagne, érigé en Duché-Pairie par Charles IX, l'an 1569, en faveur de Sébastien de Luxembourg. Cette Pairie appartient aujourd'hui à M. le duc de Penthièvre, & comprend les terres de Guincamp, Moncontour, la Roche-Emard, Lambale, Lanizu & Jugon.

PENTHORUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caractères, selon Linnæus. Le calice est très-petit, durable, & composé d'une seule feuille divisée dans les bords en cinq segmens ; il n'y a point de fleurs ; les étamines sont dix filets foyeux, deux fois aussi longs que le calice, & permanens ; les bossettes des étamines sont arrondies & tombent très-promptement ; l'embryon du pistil est divisé en cinq parties, & se termine en cinq styles, qui sont coniques, droits, obtus, & de la longueur des étamines ; le fruit est une capsule contenant cinq loges ; les graines sont nombreuses, petites & applaties. (*D. J.*)

PENTICAPEE, (*Géogr. anc.*) ville qui, suivant Strabon & d'autres, étoit la capitale du Bosphore Cimmérien, & le séjour ordinaire de ses rois. Dans une médaille de Pœrisade, au revers qui représente Pallas, on trouve à la partie inférieure du siege de cette divinité le monogramme, ou le commencement du nom de *Penticapée*. Ce monogramme est singulier, le Π renferme l'A, & le renferme de manière qu'il forme le N qui devoit le suivre ; au-dessus, paroît un trait qui ajoute à la première syllabe le T qui commence la seconde, & distinguée ainsi le nom de *Penticapée* de celui des anciens Panomitaïns qui l'abrégeoient quelquefois sur leurs médailles par un monogramme tout semblable, mais composé des trois premières lettres seulement. Le trident placé au-dessous du monogramme de *Penticapée*, exprime la situation de cette ville sur les bords de son détroit, à-peu-près comme dans nos cartes & plans géographiques un peu étendus, nous marquons le cours des rivières par des fleches couchées. (*D. J.*)

PENTIERE, s. f. (*Chasse.*) espèce de grand filet fait de mailles carrées & à losanges. On prend à la *pentiere* les becasses & autres oiseaux de passage.

PENTLAND-FIRTH, (*Géog. mod.*) en latin *mare Picticum*. C'est cette partie de la mer septentrionale, qui est entre le comté de Cathnes dans le nord d'Ecosse, & les Orcades, & qui a 24 milles de large. La marée y est si forte, que dans deux heures de temps les petits bâtimens la traversent.

On dit que ce détroit tire son nom du naufrage qu'y fit la flotte des Pictes, après avoir été repoussée par les habitans du comté de Cathnes d'un côté, & par ceux des Orcades de l'autre. Leurs vaisseaux furent engoutis par les tourmens d'eau produits par les concours des marées opposées qui viennent de l'Océan Calédonien & de la mer d'Allemagne, & des grands rochers de ces îles qui se trouvent en cet endroit. Chaque pointe de rocher fait une nouvelle marée; & ces marées agissent ensemble avec tant de violence, même quand le temps est calme, qu'on diroit que les vagues vont se joindre aux nuées, & toute la mer en est couverte d'écume. Mais rien n'est plus épouvantable que lorsque, dans une tempête, les vagues marines sont mises en pièces contre les rochers.

Il y a deux temps où l'on peut traverser ce détroit sans danger; savoir, dans le temps du reflux & dans celui de la haute marée, quoiqu'alors il y ait des tournoiemens d'eau dangereux pour les petits vaisseaux; mais les marins les connoissent, & sont si bien expérimentés, qu'ils les évitent, ou passent par-dessus avec beaucoup d'adresse. (*D. J.*)

PENTURE, f. f. (*Serrur.*) morceau de fer plat replié en rond par un bout, pour recevoir le mamelon d'un gond, & qui attaché sur le bord d'une porte ou d'un contrevent, sert à le faire mouvoir, à l'ouvrir, ou à le fermer.

Penture flamande, c'est une *penture* faite de deux barres de fer soudées l'une contre l'autre & repliées en rond, pour faire passer le gond. Après qu'elles sont soudées, on les ouvre, on les sépare l'une de l'autre autant que la porte a d'épaisseur, & on les courbe ensuite quarrément pour les faire joindre des deux côtés contre la porte. On met quelquefois des feuillages sur ces sortes de *penture*.

PENTURE de gouvernail, (*Marine.*) Voyez **FERRURE de gouvernail**.

PENTURE de sabords, Voyez **FERRURE**.

PENTURE à gonds, (*Marine.*) ce sont des bandes de fer, ou des plaques qu'on cloue en quelque endroit pour y faire entrer un gond sur lequel elles se meuvent comme sur un pivot, pour s'ouvrir & se fermer. (*Z*)

PENULA, f. f. (*Littérat.*) espèce de manteau des Romains, long, étroit, & qui n'étoit ouvert que par le haut. On le vêtoit en passant la tête par cette ouverture, & on ne le prenoit que pour se garantir de la pluie & du froid; c'étoit proprement un manteau de campagne, quoiqu'on le portât aussi en ville dans les grands froids. Horace parle du *penula* dans son épître à Bullatius, *Ep. xj, liv. I.*, il lui dit :

*Incolumi Rhodos, & Mitylene pulchra
facit, quod
Penula solstitio.*

» Si votre esprit, mon cher Bullatius,
» étoit dégagé des passions qui le tourmen-
» tent, vous ne trouveriez pas plus de
» plaisir à demeurer à Rhodes ou à Mi-
» tylene, toutes charmantes que sont ces
» villes, qu'à porter un gros manteau au
» mois de juin. »

Spartien remarque qu'Adrien faisant la fonction de tribun du peuple, eut un heureux présage de la continuation de cette dignité dans sa personne par la perte qu'il fit de son manteau appelé *penula*, que les tribuns portoient dans le temps de pluie ou de neige, & dont les empereurs ne se servoient jamais. *Tribunus plebis factus est candido & quadrato, & iterum coff. in quo magistratu ad perpetuam tribuniciam potestatem, omen sibi factum asserit, quod penulas amiserit, quibus uti tribuni plebis pluviae tempore solebant; imperatores autem nunquam.* (*D. J.*)

PENULTIEME, adj. (*Gramm.*) dans un ordre de choses, c'est celle qui occupe la place d'avant la dernière. La *penultieme* leçon. Le *penultieme* de sa classe.

PEON, f. m. (*Poésie grecq.*) c'est-à-dire,

les disposant à la suppuration. *Voyez MURISSANT & DIGESTIF.*

Ce mot, ainsi que le mot *pepasmé*, est formé du mot grec *πεπαισμεν*, *digérer* ou *mûrir*.

Les beurres, les racines de mauve ou fleurs de lis, les oignons & les feuilles de l'oxyiaphathum passent pour de bons *pepastiques* ou *maturatifs*.

PEPERIN, f. m. (*Architect.*) sorte de pierre grise & rustique, dont on se sert à Rome pour bâtir.

PEPHNON, (*Géogr. anc.*) ville de la Laconie, selon Etienne le géographe. Pausanias, *liv. III, chap. xxvj*, qui en fait une ville maritime, la met à vingt stades de Thalami, & ajoute qu'il y avoit au-devant une petite île fort semblable à un rocher, & qui s'appelloit de même nom. Je m'étonne que Pausanias ait donné le nom d'île à un misérable petit rocher, dont le sommet n'a pas plus d'étendue que ce qu'il y a de terre-plein au haut de Montmartre; mais le pays natal de Castor & de Pollux méritoit d'être ennobli, & voilà pourquoi Pausanias en parle magnifiquement. (*D. J.*)

PEPIE, f. f. maladie qui attaque la voile; elle consiste en une petite peau ou tunique blanche & déliée, qui leur vient au bout de la langue, & qui les empêche de se nourrir.

Cette maladie vient ordinairement faute d'eau, ou d'avoir bu de l'eau bourbeuse, ou mangé des alimens sales; on la guérit en arrachant la petite peau avec les doigts, & en frottant la langue avec du sel.

Les faucons en particulier sont fort sujets à cette maladie, elle leur vient sur-tout d'avoir mangé de la chair puante ou corrompue. *Voyez FAUCON.*

PEPIN, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) graine de certains arbres que l'on nomme particulièrement *arbres fruitiers à pepin*; comme le poirier, le pommier, le coignassier, & le cormier. On donne aussi le nom de *pepin* aux graines de quelques autres arbres & arbrisseaux, comme l'oranger, la vigne, le groseillier, l'épine-vinette, quoiqu'il n'y ait entre les semences de ces derniers arbres & celles des premiers, ni analogie, ni ressemblance; mais l'usage a

Tome XXV.

prévalu. Comme on s'est fort attaché de tout temps à semer les *pepins* des arbres fruitiers pour leur multiplication, on a donné le nom de *pepinier* aux terrains qui servoient à semer les *pepins*. Sur la culture des différentes sortes de *pepins*, voyez l'article des arbres qui les produisent & le mot *PEPINIERE*.

PEPIN LANDEIN ou le *Vieux*, (*Hist. de France.*) Maire du palais d'Austrasie.

PEPIN D'HERISTAL, prince ou duc d'Austrasie.

PEPIN LE BREF, roi de France, premier roi de la seconde race, & le vingt-deuxième depuis la fondation de la Monarchie.

Ces trois princes se sont rendus fameux; mais celui dont la vie jette un plus grand éclat, & qui mérite plus d'être développée, est sans contredit le troisième, que la petite taille fit surnommer *le Bref*, & que la force de son génie eût dû faire surnommer *le Grand*. Ce fut un tyran bien habile; il précipita du trône des rois dont l'origine se perdoit dans l'antiquité la plus reculée, & que les François avoient révéérée d'abord comme céleste. Ce n'est pas le seul trait qui atteste ses talens: on doit surtout l'admirer, parce que n'ayant eu qu'une puissance usurpée, il parvint à faire perdre l'idée de son usurpation, & à ne laisser voir que le titre de roi, contre lequel la postérité n'a point réclamé. Les exploits des premiers Mérovingiens, le nombre & l'éclat de leurs victoires, l'étendue de leurs conquêtes, l'amour & le respect des François pour les descendants du célèbre, du grand Clovis, ne furent pas capables d'arrêter l'usurpateur. Mais avant que d'entrer dans les détails de sa vie, & de scruter les desseins de sa politique, on ne sauroit se dispenser de faire connoître quels furent ses aïeux. Les historiens s'accordent à dire que Charles Martel, son pere, étoit arrière-petit-fils de *Pepin le Vieux* & d'Arnou; le premier fut maire du palais sous Dagobert premier, & le second fut gouverneur de la personne de ce prince. Si nous en croyons les écrivains du temps, *Pepin* & Arnou, posséderent dans le plus éminent degré, tous les talens que leurs

H h

places exigeoient ; ils exaltent sur-tout leur fidélité. La conduite de Dagobert premier, tant qu'il fut sous leur tutelle, & en quelque sorte sous leur empire, jette quelques nuages sur ce tableau. Les commencemens du regne de ce prince, offrent peu d'actions louables ; on en découvre au contraire plusieurs qui sont dignes de la plus sévère censure : on doit blâmer sur-tout sa conduite envers Clotaire second, son pere, qui lui donna le royaume d'Austrasie ; il n'en eut pas plutôt reçu le sceptre, qu'il le menaça d'une guerre par rapport à quelques comtés que Clotaire s'étoit réservés. Dagobert étoit dans un âge trop tendre, il étoit trop despotiquement gouverné pour que l'on puisse s'en prendre directement à lui, mais à *Pepin*. Ce ministre doit encore être regardé, comme l'un des principaux auteurs de la division qui s'introduisit dans la monarchie. La France, depuis Clovis, n'avoit formé qu'un seul empire, qui se partageoit en plusieurs royaumes, lorsque le roi laissoit plusieurs enfans : ainsi on la vit divisée en quatre parties sous les fils de Clovis, & sous ceux de Clotaire premier ; mais lorsqu'un royaume venoit à vaquer, il étoit partagé ; il se confondoit dans les trois autres. Sous la vie de *Pepin*, il n'en fut pas de même. Clotaire second, après la défaite & la mort des rois de Bourgogne & d'Austrasie, ses cousins, dont il fut le vainqueur & l'exterminateur, voulut enfin réunir ces deux royaumes ; les maires qui, par cette réunion, devoient être supprimés, s'y opposèrent, ils empêchèrent même qu'on n'en séparât quelque partie ; ils se comportèrent moins en lieutenans du monarque, qu'en régens du royaume. Clotaire ne se décida à mettre Dagobert sur le trône d'Austrasie, que parce que son autorité y étoit presque entièrement méconnue. Il seroit cependant injuste d'accuser *Pepin* de cette révolution, il ne fit que la soutenir ; Randon, son prédécesseur, l'avoit commencée ; mais il étoit d'autant plus blâmable dans la guerre qu'il suscita à Clotaire, qu'il étoit redevable de son élévation à ce prince : c'étoit Clotaire qui l'avoit fait maire du palais. Il paroît que Dagobert lui-même, redouta l'ambition de ce ministre, aussi-tôt

que son âge lui permit de l'apprécier ; on ne voit pas qu'il l'ait employé dans les négociations importantes : il le destitua même de la mairie d'Austrasie, lorsqu'il confia les rênes de cet état à Sigebert second, son fils : il le mortifia au point de lui donner un successeur, lui vivant. Tous les historiens rendent hommage au génie supérieur de *Pepin*, & leur témoignage uniforme en ce point, accuse sa fidélité. Si Dagobert l'eût cru incapable d'abuser des droits de sa charge, ne l'auroit-il pas mis auprès de la personne de son fils ? De quelle utilité n'étoient pas les conseils d'un ministre qui avoit déjà l'expérience de deux régnes ? *Pepin*, écarté de la mairie, chercha tous les moyens d'y rentrer ; il entretint des intelligences dans l'Austrasie, s'y fit des créatures ; il s'attacha sur-tout Cunibert, évêque de Cologne, prélat qui pouvoit donner à son parti la plus haute considération. On fait quel étoit alors l'ascendant des évêques sur l'esprit des peuples. La conduite de *Pepin*, après la mort de Dagobert, montre bien qu'il avoit regardé, comme un exil, son séjour à la cour de ce prince ; il quitta la Neustrie, où il ne pouvoit plus figurer qu'en subalterne. La mairie de ce royaume & le gouvernement de la personne de Clovis second, fils puiné de Dagobert, avoient été conférés à Ega : nouvelle preuve qu'on le regardoit comme un esprit dangereux qu'il falloit éloigner des affaires. Son entrée en Austrasie, avoit tout l'éclat & toute la pompe d'un triomphe ; il étoit accompagné d'une multitude de seigneurs de ses amis, que Dagobert avoit retenus auprès de sa personne, par les mêmes motifs d'inquiétude que l'ambition de Dagobert avoit fait naître. Cunibert, cet évêque qu'il s'étoit attaché, brigua pour lui le suffrage des grands, qui n'avoient point entièrement perdu le souvenir des caresses que sa main politique leur avoit anciennement prodiguées : en peu de temps il se trouva armé de toute l'autorité ; Adalgise lui céda sa place. Ce mot *céda* dont nous usons d'après la plupart des historiens, nous paroît peu convenable au sujet ; quelque orageux que soit le ministère, on ne le quitte point sans regret ; il a des attrait qui nous y

attachent malgré nous ; l'ambitieux lutte pour le conserver par rapport à lui-même, le sage pour assurer les destinées des peuples, & en mériter le suffrage. *Pepin*, placé pour la seconde fois à la tête du royaume d'Austrasie, se lia avec *Ega*, son collègue en Neustrie ; au moins leur plan semble trop conforme pour n'avoir point été concerté : ils ne voyoient personne au-dessus d'eux ; ils étoient les tuteurs, ils étoient les maîtres de deux rois enfans ; *Sigebert* second avoit à peine huit ans, *Clovis* second n'en avoit pas cinq accomplis ; ils n'omirent rien pour s'attirer toute la considération : ils ouvrirent les trésors publics, ils les verserent avec profusion ; & sous prétexte de réparer les usurpations, les violences, les oppressions véritables ou supposées du dernier regne, ils parvinrent à rendre odieuse la mémoire de *Dagobert*. Ce n'est pas qu'on les blâme d'avoir fait ces restitutions, c'est dans les rois un devoir indispensable & sacré d'être justes ; & si *Dagobert* s'étoit écarté de ce principe, il étoit de la gloire de ses successeurs de réparer le mal que l'abus de ces principes pouvoit avoir occasionné ; on ne blâme que la conduite trop flatteuse de ses ministres. *Pepin* & *Ega* firent clairement connoître, qu'ils avoient moins en vue les prospérités de l'état, que leur bien particulier. En flétrissant la mémoire du feu roi, ils attachoient sur le trône la haine qu'ils excitoient contre lui, & on ne peut douter que ce n'ait été une des causes de la chute de la première race. On respecta encore la personne du roi, mais moins par amour que par une ancienne habitude. On commença à haïr la royauté ; on aimait la mairie, on la regarda comme un frein qui devoit arrêter la marche des rois, & l'on se plut à la voir armée du souverain pouvoir. *Pepin* mourut dans la troisième année de son nouveau ministère, adoré des grands qu'il avoit su flatter, & du peuple, envers qui il s'étoit montré juste. *Grimoalde*, son fils, héritier de ses sentimens, adopta le même plan, & le déploya avec trop de vivacité. Une loi d'état avouée par une sage politique ne permettoit pas à un fils de posséder les grandes charges, lorsque son pere les avoit possédées.

Othon, jeune seigneur Austrasien, briguoit la mairie ; & invoquoit cette loi pour éloigner *Grimoalde*, qui, voyant que ce jeune seigneur alloit lui être préféré, termina la dispute, & le fit assassiner. Ce fut par ce crime que cet ambitieux s'approcha de *Sigebert* ; il changea bientôt les sentimens de ce jeune monarque, dont le regne avoit été marqué par d'heureux présages ; au lieu de développer en lui les talens d'un roi, il le plongea dans l'excès de la dévotion : c'étoit alors la fureur des fondations religieuses ; *Sigebert* ne put échapper à la contagion ; *Grimoalde* eut soin de lui fournir l'argent que ces sortes de dépenses exigent. Ce ministre se rendoit très-cher à certaines personnes, qui aimoient moins le monarque, que la main qui le dirigeoit. *Sigebert* regardoit comme un homme très-précieux, un ministre qui ruinoit son trésor aux dépens du public. On prétend que *Sigebert*, pénétré de reconnaissance, adopta pour héritier, par son testament, *Childebert*, fils du ministre, qui lui fournissoit les moyens de faire tant de bonnes œuvres. Ce fut sur ce testament, faux ou véritable, qu'après la mort de *Sigebert* second, *Grimoalde* s'appuya pour mettre la couronne sur la tête de *Childebert*, son fils ; il fit disparaître presque aussi-tôt *Dagobert* second, & le reléqua en Ecosse. Ce nouveau crime étoit nécessaire, le testament ne pouvant avoir son effet qu'au défaut de postérité masculine. Plusieurs choses favorisoient cette révolution ; les Austrasiens ne voyoient plus parmi eux de roi de l'ancienne race ; ils ne vouloient pas souffrir que le royaume fût réuni à celui de Neustrie ; soit par un motif de gloire nationale, soit que par cette réunion on supprimât les grandes charges, que les seigneurs étoient bien aises de conserver, elle ne s'accomplit cependant pas. *Childebert* fut détrôné, & *Grimoalde* fut obligé de paroître en criminel devant *Clovis* second, qui le punit de son attentat. Développons, s'il est possible, la cause de la catastrophe de ces usurpateurs, disons comment il succomba dans une entreprise qui réussit à *Pepin le Bref*, arriere-petit-fils de sa sœur *Begga* : nous en appercevons plusieurs ; d'abord on doit présumer que les cris d'Im-

nichilde contre lui ne furent point impuissans : une reine n'est jamais sans courtisans ou sans amis : heureuses celles qui savent préférer le petit nombre de ceux-ci à la tourbe des autres. Il est bien difficile d'abuser une mere, rarement on trompe sa vigilance, sa sollicitude ; on ne voit pas qu'Imnichilde ait été dupe de l'éclipse de Dagobert : il est certain que l'on savoit en Neustrie que ce prince existoit en Ecoffe ; le testament de Sigebert second, passoit même pour une fable : le couronnement de Childebert ne pouvoit donc être regardé que comme une usurpation, & les François se croyoient toujours liés par leur serment à l'ancienne race ; ils ne croyoient pas qu'il leur fût permis dans aucun cas de renoncer à l'obéissance envers leur roi. On verra par la conduite de *Pepin* que ce préjugé, ou plutôt cette utile vérité, fut un des principaux obstacles que rencontra son ambition ; il lui fallut pour le vaincre faire parler le ministre d'un dieu. A ces causes, dont quelques-unes se sont présentées à certains écrivains, j'en vais ajouter une qui me paroît plus puissante ; elle est échappée à tous les historiens, même à tous les critiques. M. l'abbé de Mably, ce savant si plein de notre histoire, ne l'a point apperçue, ou il a négligé de nous en faire part. Si Childebert eût été maintenu sur le trône, la charge de maire auroit été infailliblement supprimée ; alors les grands qui commençoient à la regarder comme un bouclier contre les entreprises des rois, se trouvoient sans défenseur & sans appui ; ils alloient trembler sous un prince qui alloit réunir la royauté & la mairie, qu'ils étoient parvenus à faire regarder comme deux dignités rivales, & dont l'autorité de l'une balançoit celle de l'autre. Il n'étoit nullement à présumer que Childebert eût laissé subsister une charge qui lui avoit servi de degré pour monter sur le trône de ses maîtres, & les en précipiter. Les grands ne devoient pas être tranquilles sur l'ambition de Grimoalde : c'étoit par un crime qu'il avoit acquis la mairie : c'étoit par un autre crime qu'il avoit placé la couronne sur la tête de son fils. L'histoire ne nous a point dévoilé ses autres excès ; mais il faut

croire que ceux que nous venons d'exposer ne furent pas les seuls. L'auteur des *observations sur l'histoire*, écrivain inappréciable, mais dont j'ose ici combattre le sentiment, semble louer la modération d'Erchinoalde ou Archambaut, maire du palais de Neustrie, qui, suivant lui, eut la générosité de punir l'usurpateur, quoiqu'il fût de l'intérêt de son ambition de le favoriser, & que son succès en Austrasie fût devenu un titre pour lui en Neustrie. On voit que cet auteur, dont je sens d'ailleurs tout le mérite, regarde le supplice de Grimoalde comme l'ouvrage d'Archambaut, son collègue ; & l'histoire atteste que ce fut celui des grands du royaume d'Austrasie. S'il y contribua, ce ne fut pas volontairement, mais seulement parce qu'il eût été dangereux de ne pas se déclarer dans une conjoncture aussi importante : il ne faut pas croire qu'il fut libre d'ambition : plus sage que son collègue, il attendoit le succès pour se décider. Ses vues intéressées ne tarderent point à se manifester : en effet, au lieu d'ordonner le retour de Dagobert, il le tint toujours dans son exil, & se réserva la mairie d'Austrasie ; qu'il eût fallu rétablir si ce prince eût remonté sur le trône. On ne m'objectera pas qu'il fut retenu par Clovis ; ce monarque, toujours occupé de sa dévotion, avoit bien peu d'influence dans l'état ; rarement il sortoit de son oratoire, où il ne s'occupoit que du soin de décorer quelque relique. Mais ce qui acheve de dévoiler ce maire, c'est le mariage qu'il fit contracter à Clovis ; il lui fit épouser Batilde, une esclave par qui il s'étoit fait servir à table : voilà quelle fut la femme que ce traître ne craignit pas de faire épouser à son roi. Ne connoissoit-il pas mieux les convenances ? & croira-t-on qu'il agissoit sans intérêt ? Quelle reconnoissance ne devoit-il pas se promettre de la part d'une princesse dont il étoit le créateur ? Dagobert II fut cependant rappelé, non par l'inspiration du maire, mais par Childeric II, qui lui rendit la couronne de l'Austrasie. La mairie de ce royaume fut rétablie, & c'est ce qui prouve ou que les rois étoient sans autorité, ou qu'ils étoient absolument dépourvus de politique. Cette charge sortit un instant de la famille des *Pepin*. Mais avant

de quitter l'article de Grimoalde, observons un trait qui atteste son génie ; ce fut cette attention de donner à son fils un nom que plusieurs rois avoient porté ; ainsi si la famille de l'usurpateur étoit nouvelle, son nom ne l'étoit pas. Un nommé *Vulfoade* fut fait Maire du palais de Dagobert, mais après sa mort, elle passa à Ansegise, mari de Begga, sœur de Grimoalde : ce nouveau Maire eut un regne bien court, il périt assassiné par un ennemi domestique qu'il avoit fait élever avec un soin extrême. *Pepin*, son fils, que l'on distingue par le surnom d'*Heristal*, vengea sa mort : il tua l'assassin au milieu d'une foule de complices. Cette intrépidité lui captivant l'esprit des seigneurs, on lui confia à lui & à Martin son cousin, le gouvernement d'Austrasie, qu'ils posséderent l'un & l'autre conjointement, non-seulement avec le titre de Maire, mais encore avec celui de prince ou de duc. Les seigneurs leur refusèrent le titre de roi, sans doute pour conserver le droit de recourir à celui de Neustrie, s'il leur prenoit envie de leur imposer des devoirs qu'ils ne jugeoient point à propos de remplir. C'est ainsi que les seigneurs tenoient dans une espece de dépendance les deux princes qu'ils avoient jugé à propos de se donner. *Pepin* & son collègue adoptèrent le plan que *Pepin le Vieux* leur avoit tracé : c'étoit de captiver l'esprit des peuples en affectant l'extérieur des vertus, & en déployant tout le faste des talens. Leurs prédécesseurs étoient parvenus à avilir la personne des rois, qui ne sortoient plus de l'enceinte de leur palais, & à faire redouter la royauté ; ils semèrent de nouveaux germes de discorde entre les Neustriens & les Austrasiens, dont ils craignoient toujours la réunion ; ils avoient bien prévu qu'on leur contesterait à la cour de Thiéri la qualité de princes : ils décrièrent les mœurs d'Ebrouin, son Maire, qui travailloit à raffermir la puissance des rois, & qui par conséquent ne devoit point être aimé. Ils accorderent aux Austrasiens une liberté voisine de la licence, & qui ne pouvoit manquer d'être enviée de la part des Neustriens. Les seigneurs quitoient à l'envi la cour de Thiéri, où régnoit une éternelle discorde. *Pepin* & Mar-

tin se croyant supérieurs en force, déployèrent l'étendard de la guerre, & menacèrent la Neustrie ; ils se promettoient l'entière conquête d'un royaume qui renfermoit dans son sein le germe d'une chûte prochaine. Cette première guerre ne leur réussit cependant pas ; le génie & la valeur d'Ebrouin, Maire du palais de Thiéri, firent échouer leurs brigues, ou du moins retarda le fruit que les Austrasiens s'en étoient promis. *Pepin* voyoit ses espérances presque détruites ; il avoit perdu une grande bataille, & son collègue, assiégé dans Laon, avoit été obligé de se rendre à Ebrouin, qui le punit comme séditieux. Thiéri, son vainqueur, faisoit des préparatifs pour entrer en Austrasie. Désespérant de l'arrêter les armes à la main, il fit assassiner Ebrouin par un seigneur nommé *Hermenfroi*. L'histoire ne l'accuse pas directement d'avoir ordonné ce meurtre, mais il est certain qu'il l'autorisa par le favorable accueil qu'il fit à Hermenfroi, qui fut comblé de ses bienfaits. Délivré de ce rival, auquel il attribuoit le succès de la bataille qu'il avoit perdue, *Pepin* employa les négociations dont le feu des guerres avoit retardé l'activité : un traité de paix qu'il conclut avec Varaton ranima son espoir. Les otages qu'il consentit de donner sont une preuve que l'état de ses affaires n'étoit pas avantageux ; & la paix qu'on lui accordoit dans un temps où les Allemands & tous les peuples d'au-delà du Rhin se révoltoient contre la domination Austrasienne, & où la perte d'une bataille rendoit sa ruine inévitable, démontre l'intelligence des seigneurs de Neustrie & de Varaton lui-même avec cet ambitieux. Les factions continuoient à la cour de Thiéri, & la déchiroient avec fureur. Varaton tint une conduite opposée à celle d'Ebrouin ; il vouloit se faire aimer, il ne put réussir à l'être. Son ministère pacifique ne put écarter la haine qui s'attachoit au trône & à tout ce qui l'approchoit : sa modération ne servit qu'à accélérer la chûte de ses maîtres. Sa mort ouvrit la porte à de nouvelles brigues, sa veuve appuyoit de son crédit Bertin, son gendre. *Pepin* qui avoit intérêt de l'éloigner, après n'avoir su le gagner, appuya ses concurrens & s'appliqua à le

rendre odieux & méprisable. Les historiens nous ont représenté ce Maire sous les plus odieuses couleurs; à les entendre, c'étoit un homme d'un extérieur ignoble, un général sans expérience, un soldat sans courage, un ministre sans ame, sans esprit & sans talens. L'auteur des observations sur l'histoire de France, n'a pas craint d'appuyer plusieurs de ses réflexions sur ce tableau: mais il est clair qu'il n'a point été guidé par cette critique judicieuse qui relève le mérite de ses ouvrages. Ne s'est-il pas aperçu qu'il avoit été fait par des mains infidèles, par des écrivains vendus aux *Pepin*? Si l'on en croit les historiens du temps, si l'on en croit, dis-je, ces flatteurs, tous les ministres qui s'opposèrent aux entreprises des *Pepin*, ne s'attachèrent qu'à faire le malheur des peuples, & furent moins semblables à des hommes qu'à des monstres, tandis que les *Pepin* furent des héros, des saints. Mais l'histoire détruit la flatterie des panégyristes; elle atteste que ces prétendus monstres versèrent leur sang pour raffermir la puissance des rois que ces prétendus saints précipiterent du trône; les sujets de *Thierry* qui voyoient que le duc d'Austrasie récompensoit avec magnificence tous ceux qui passaient à sa cour, exigeoient des sacrifices continuels de la part du monarque, dont le refus le plus légitime ne manquoit pas d'être traité d'affreuse tyrannie. Ils s'évadoient sur le plus léger prétexte. *Pepin* dut être embarrassé du nombre prodigieux de mécontents qui se rendoient chaque jour autour de lui: il eût fallu des trésors inépuisables pour assouvir la cupidité de ces transfuges: lorsqu'il crut qu'il étoit temps de porter les tempêtes en Neustrie, il envoya des députés à *Thierry*, le sommer de rappeler tous les mécontents, & de les satisfaire: & sur son refus, il lui déclara qu'il marchoit contre lui pour l'y contraindre. Il étoit en état de justifier ses menaces; non-seulement ses troupes étoient grossies d'une infinité de transfuges, il y avoit encore une infinité de traîtres, qui n'étoient restés dans le camp de *Thierry* que pour y porter le ravage avec plus de succès: ces perfides avoient donné des otages à *Pepin*. Il n'est donc pas étonnant que la victoire se soit rangée de son côté: le

Maire du palais (*Bertier*) fut tué par des conspirateurs, quelques jours après la perte d'une bataille sanglante qui se donna près de *Leucosao*: *Thierry* qui y avoit assisté prit la fuite, & ne s'arrêta que quand il fut dans *Paris*. *Pepin* généreux, parce qu'il gaignoit à l'être, abandonna à son armée les dépouilles des vaincus, & sembla ne se réserver que la gloire des succès: tous les prisonniers faits à la journée de *Leucosao*, furent remis en liberté sur leur parole. Cette modération affectée lui concilia tous les cœurs, & la Neustrie ne lui offrit qu'une conquête aisée. *Paris* fut forcé de le recevoir: il y parut dans l'appareil d'un triomphateur. Il s'assura de la personne de *Thierry*, & le fit observer sans cependant lui faire aucune violence. Tous ceux des Neustriens qui s'étoient réfugiés à sa cour, furent rétablis dans leurs biens & leurs dignités; les privilèges qu'ils avoient ambitionnés leur furent accordés; mais il se montra sur-tout très-soigneux de ménager les gens d'église. *Pepin* affectoit de ne rien entreprendre sans avoir auparavant pris le conseil des grands qui, en revanche, lui accorderent tout, excepté le titre de roi. *M. de Mably* croit que ce fut par un effet de sa modération, qu'il néglicea de le prendre; mais les François n'étoient pas encore disposés à le donner. *Charles-Martel*, qui n'avoit pas moins de dextérité, & qui avoit bien plus de talens & de génie, le quëta inutilement; & quoi qu'en dise l'excellent auteur que j'ai déjà plusieurs fois cité, le titre de Maire de Neustrie que prit *Pepin* après sa victoire, ne fut point de son choix, il fut obligé de s'en contenter. "*Pepin*, c'est
" ainsi que s'exprime *M. de Mably*, qui
" s'étoit fait une habitude de sa modération,
" ne sentit peut-être pas dans le moment
" qu'il en recueilloit le fruit, tout ce qu'il
" pouvoit se promettre de sa victoire, de
" l'attachement des Austrasiens, & de la
" reconnoissance inconsidérée des François
" de Neustrie & de Bourgogne: peut-être
" aussi jugea-t-il, qu'il étoit égal pour ses
" intérêts, que *Thierry* fût roi ou moine.
" L'ambition éclairée se contente de l'auto-
" rité, & néglige des titres qui la rendent
" presque toujours odieuse ou suspecte.

» *Pepin* laissa à *Thierry* son nom, ses palais
 » & son oisiveté, & ne prit pour lui que la
 » mairie des deux royaumes qu'il avoit déli-
 » vrés de leur tyran. » L'idée que présente
 ce tableau est contraire à celui que nous offre
 l'histoire. M. de Mably semble vouloir
 contester à *Pepin* la gloire d'avoir su pré-
 parer les événemens, & peu s'en faut qu'il
 n'attribue au hazard la conduite de cet hom-
 me étonnant. Si *Pepin* ne condamna pas
Thierry à languir dans l'obscurité d'un cloî-
 tre, c'est qu'il y voyoit encore trop de
 danger, c'est qu'il étoit retenu par l'exem-
 ple encore récent de *Grimoalde*, & non
 parce qu'il regardoit la couronne avec in-
 différence. Un ministre qui s'étoit fait dé-
 férer le titre de prince, & qui ne paroîs-
 soit jamais en public qu'avec le faste de
 la royauté, ne sera jamais placé au rang
 des esprits modérés. *Thierry* ne doit pas être
 confondu parmi les princes oisifs, tel que
 nous le représente l'auteur accrédité que
 j'ose combattre : ce monarque parut tou-
 jours à la tête de ses armées. M. de Mably
 applaudit encore à la mort de *Bertier* qu'il
 appelle un tyran ; mais étoit-ce un crime
 dans ce ministre de vouloir ramener les
 grands sous le joug d'une autorité légitime,
 qu'ils avoient presque entièrement secoué ?
Pepin, après avoir confié la garde de
Thierry à un nommé *Notberg* qui lui étoit
 vendu, partit pour sa principauté : sa cour
 marquoit bien que toute l'autorité étoit entre
 ses mains. Une expédition qu'il fit au-delà du
 Rhin, d'où il revint victorieux, servit en-
 core à affermir sa puissance, & fixa tous les
 yeux sur lui. Ce fut pour tranquilliser les
 grands, qu'il remit en vigueur les assem-
 blées générales dont on avoit presque perdu
 la mémoire : les grands qui votoient dans
 ces assemblées, ne devoient pas craindre
 l'abus d'autorité ; ils dûrent regarder la
 Mairie avec indifférence, elle ne devoit
 pas leur être bien chère, puisqu'elle leur
 devenoit superflue. *Pepin* se garda cepen-
 dant bien de rendre ces assemblées trop
 fréquentes ; il voulut les faire désirer : la
 première qu'il ordonna se tint sous *Clovis*
 III, fantôme de royauté qu'il n'avoit
 pu se dispenser de montrer aux peuples.
 Une observation importante, c'est que
Pepin n'y parut pas ; il étoit probablement

retenu par la crainte de se compromettre,
 il n'eût pu y occuper que la seconde place,
 & il vouloit insensiblement ériger en doute
 si la première ne lui étoit pas due : le
 rôle servile qu'il fit jouer à *Thierry*, ainsi
 qu'à *Clovis* II, à *Childebert* & à *Dago-*
bert III, fait présumer qu'il seroit parvenu
 à le faire croire. Les grands officiers de
 la Couronne devoient officiers du prince
 d'Austrasie & du Maire de Neustrie. *Pepin*
 avoit un référendaire & de ces sortes d'in-
 tendans appellés *domestiques*, par rapport
 aux maisons dont on leur confioit le soin.
 On ne peut cependant s'empêcher de faire
 une réflexion sur la brièveté du regne de
Thierry & de ses successeurs ; depuis la
 catastrophe de ce prince arrivée en 689,
 jusqu'au couronnement de *Pepin le bref*,
 il ne s'est écoulé que 73 ans, & pendant
 cet intervalle, on voit six rois : *Pepin*
d'Héristal en vit disparoître trois dans l'es-
 pace de vingt-deux ans. *Thierry* mourut
 dans la vigueur de l'âge, un an après sa
 défaite ; *Clovis* II, au sortir de l'enfance ;
Childebert III ne parvint point à l'âge
 viril : les historiens, dont j'ai fait entrevoir
 quelle pouvoit être la trempe, ne s'expli-
 quent point sur le genre de leur mort ; ils
 disent bien que *Pepin* les fit soigneuse-
 ment observer, & ne peuvent le justifier
 d'avoir trempé dans plusieurs assassinats.
 Le ministère nous dirions mieux le regne
 de *Pepin*, n'offre plus rien à nos obser-
 vations, sinon qu'il voulut rendre sa prin-
 cipauté héréditaire dans sa famille, & per-
 pétuer les fers dont ses ancêtres, & lui-
 même, avoient chargé les rois de Neuf-
 trie. Il destina la principauté d'Austrasie à
Drogon son aîné, & la mairie de Neuf-
 trie & de Bourgogne à *Grimoalde* son
 cadet : mais ce qui montre que sa puissance
 étoit sans bornes, c'est que *Grimoalde*
 étant mort, il fit passer la mairie, qui
 jusqu'alors n'avoit été confiée qu'à des
 hommes mûrs, à *Théodoalde*, jeune enfant,
 qui avoit à peine six ans ; ainsi *Dagobert*,
 âgé de douze ans, eut un ministre plus
 enfant que lui, & qui devoit le gouver-
 ner sous la tutelle de *Plestrude*, veuve
 de *Pepin*. Que peut-on imaginer de plus
 humiliant, de plus dégradant pour la
 royauté ? cet acte de despotisme fut le der-

nier de sa vie ; il mourut en 714 le 16 décembre. Son surnom d'Heristal lui fut donné d'un château où il fit son principal séjour : outre Drogon & Grimoalde qu'il avoit eus de Plectrude , & dont la mort avoit précédé la sienne , il laissoit plusieurs fils naturels ; Charles , fils d'Alpaide , & Childebran , dont on ne fait quelle fut la mere. La veuve Plectrude , placée à la tête de la régence , n'omit rien pour justifier le choix de son mari : elle fit renfermer dans les prisons de Cologne Charles-Martel , dont le génie lui faisoit ombrage : elle prit alors les rênes du royaume d'Austrasie , au nom de son arriere-fils Arnout , fils de Drogon , & envoya Théodoalde à la tête d'une armée se saisir de la mairie de Neustrie & de Bourgogne. Les seigneurs , attachés à la personne de Dagobert , crurent que c'étoit l'instant favorable de lui rendre une partie de l'autorité : ils lui inspirèrent des sentimens dignes de sa naissance & de son rang , & le déterminèrent à marcher contre Théodoalde & contre Plectrude. Une victoire lui ouvrit les portes de l'Austrasie ; mais Charles-Martel , ayant rompu les liens où le retenoit sa marâtre , les lui ferma presque aussi-tôt. L'Austrasie qui supportoit impatiemment le joug d'une femme , proclama Charles-Martel , dont les exploits étonnans effacèrent tous ceux de sa race. " C'étoit un homme , dit M. de Mably , qui avoit toutes les qualités de l'esprit dans le degré le plus éminent ; son ambition audacieuse , bruyante & sans bornes , ne craignoit aucun péril : aussi dur , aussi inflexible envers ses ennemis , que généreux & prodigue pour ses amis , il força tout le monde à rechercher sa protection : après avoir dépouillé sa belle-mere & ses freres , il regarda la mairie que Dagobert avoit conférée à Ramfroi , comme une portion de son héritage ; il lui fit la guerre , le défit , & comme son pere , il réunit au titre de prince ou de duc d'Austrasie celui de Maire de Neustrie & de Bourgogne. Pepin avoit été un tyran adroit & rusé , Charles-Martel ne voulut mériter que l'amitié de ses soldats , & se fit craindre de tout le reste : il traita les François

avec une extrême dureté ; il fit plus , il les méprisa : ne trouvant par-tout que des loix oubliées ou violées , il mit à leur place sa volonté. Sûr d'être le maître tant qu'il auroit une armée affectionnée à son service , il l'enrichit sans scrupule des dépouilles du clergé , qui possédoit la plus grande partie des richesses de l'état , & qui fut alors traité comme les Gaulois l'avoient été dans le temps de la conquête. Charles-Martel , continue M. de Mably , qui nous paroît avoir parfaitement vu cet homme célèbre , n'ignoroit pas que les Mérovingiens avoient d'abord dû leur fortune & ensuite leur décadence à leurs bénéfices , il en créa de nouveaux pour se rendre aussi puissant qu'eux ; mais il leur donna une forme toute nouvelle , pour empêcher qu'ils ne causassent la ruine de ses successeurs. Les dons que les fils de Clovis avoient faits de quelques portions de leurs domaines , n'étoient que de purs dons , qui n'imposoient aucuns devoirs particuliers , & ne conféroient aucune qualité distinctive : ceux qui les recevoient , n'étant obligés qu'à une reconnoissance générale & indéterminée , pouvoient aisément n'en avoir aucune , tandis que les bienfaiteurs en exigeoient une trop grande , & delà devoient naître des plaintes , des reproches , des haines , des injustices & des révolutions. Les bénéfices de Charles-Martel furent au contraire ce que l'on appella depuis des *fiefs* , c'est-à-dire , des dons faits à la charge de rendre au bienfaiteur , conjointement ou séparément , des services militaires & domestiques : par cette politique adroite , le Maire s'acquiesça un empire plus ferme sur ses bénéficiaires , & leurs devoirs désignés les attachèrent plus particulièrement au *maître* : cette dernière expression paroitra peut-être trop dire , c'est cependant l'expression propre , puisque ces nouveaux officiers furent appelés du nom de *vassaux* , qui signifioit alors , & qui signifia encore pendant long-temps , des officiers domestiques. Toujours victorieux , toujours sûrs de la fidélité de son armée , il regarda les capitaines qui le suivoient comme le corps entier de la nation. Il méprisa trop

» les rois Dagobert, Chilpéric & Thierry de Chelles, dont il avoit fait ses premiers » sujets, pour leur envier leur titre. » Cette dernière phrase nous paroît plus fastueuse que vraie : Charles pouvoit mépriser la personne des rois qu'il avoit dégradés, mais non pas leur titre ; s'il ne le demanda pas, c'est qu'il prévoyoit encore des obstacles, & qu'il avoit trop d'élevation dans l'ame pour s'exposer à la honte d'un refus. M. de Mably ne me paroît point avoir saisi cette surpense où la mort de Thierry jeta les François : ce dut être un spectacle bien singulier, bien étonnant, de voir tout un peuple trembler devant son maître, l'admirer, & lui refuser cependant le titre de roi, que l'on n'osoit rendre aux princes du sang royal. Charles - Martel gouverna avec ce despotisme jusqu'à sa mort, qui arriva en 741 : il termina sa vie par une disposition qui montre jusqu'où il avoit élevé sa puissance ; il disposa de la France comme d'un ancien patrimoine ; il donna l'Austrasie à Carloman son fils aîné, & *Pepin-le-Bref*, dont nous allons maintenant nous occuper, eut la Neustrie & la Bourgogne ; Grifon, son fils naturel, obtint quelques comtés qui ne devoient pas suffire à son ambition. Ce partage fut confirmé par les capitaines de ses bandes & les officiers de son palais ; on ne parla non plus de la race royale que si elle eût été entièrement éteinte.

Pepin, à la mort de Charles, se trouvoit dans une position fort critique, fort embarrassante : redouté des grands & du clergé, qui avoient à se plaindre des dédains avec lesquels on les avoit traités, & haï du peuple qui étoit toujours attaché à la personne de ses rois, il n'avoit pour lui que les gens de guerre. Il fut assez sage pour comprendre que sa puissance ne seroit jamais bien affermie, tant qu'elle ne seroit appuyée que sur la terreur. Il songea donc à regagner les esprits, que la fierté de son pere avoit aliénés, & cacha sous une feinte modération les fers que son ambition préparoit. Quelques gens d'église, sur-tout, se répandoient en murmures contre le gouvernement de Charles, & faisoient courir les bruits les plus injurieux à sa mémoire ; ils profitoient de l'ignorance où les guerres avoient plongé les François, & leur fai-

soient adopter les fables les plus grossières : ils publioient que Charles étoit damné, pour engager ses successeurs à restituer les biens dont ils avoient été dépouillés. *Pepin*, au lieu de les punir, feignit d'ajouter foi à leurs contes, trop ridicules pour croire qu'il en ait été la dupe : il les plaignit, il les abusa par de vaines promesses, & bientôt il en fit les principaux instrumens de ses prospérités. L'indocilité des peuples de la France qui menaçoient de secouer le joug, lui servit de prétexte pour éluder leurs importunités, & pour conserver aux militaires les bénéfices dont ils étoient en possession, & dont il n'auroit pu les priver sans danger. *Pepin* ne put cependant se dispenser de faire un roi ; il y fut sur-tout déterminé par les continuelles révoltes des tributaires, qui se prétendoient dégagés de leurs sermens, si la race des Mérovingiens venoit à s'éteindre, ou si on lui ravissoit le sceptre. Il étoit moins défavantageux pour lui de souffrir pour quelques instans un fantôme de royauté sur le trône, que d'être obligé de resserrer sa domination : il consentit donc au couronnement de Childéric III. Si Carloman son frere ne reconut pas ce monarque, ce n'est pas qu'il fût plus hardi que *Pepin*, ainsi que le suppose M. l'abbé de Mably, mais c'est que l'Austrasie étoit accoutumée à se passer de roi : & qu'il n'en étoit pas de même de la Neustrie. *Pepin* ne tarda pas à s'apercevoir combien la position de son frere étoit plus avantageuse que la sienne ; il sentoit tous les avantages de la principauté, il mit tout en œuvre pour l'engager à la lui céder : le génie de Carloman, qui étoit plus propre à ramper dans les détails d'une administration subalterne, qu'à régler les destinées d'un grand peuple, lui permettoit de tout espérer. Il s'étoit aperçu de l'impression qu'avoit fait sur l'esprit de ce prince le bruit de la damnation de leur pere ; il augmenta les terreurs dont il étoit frappé, & le fortifia tant par lui-même que par des prélats qu'il eut soin de mettre à ses côtés, dans la pieuse résolution d'entrer dans un monastere & d'y expier les égaremens de Charles - Martel. *Pepin* cacha au fond de son cœur la joie que lui causoit cette retraite, il reçut les adieux de son frere,

non sans un grand attendrissement, & s'empara de ses états avec la plus grande célérité : il s'apprétoit à donner au monde un spectacle bien différent. Il ménagea Drogon, fils de Carloman, auquel il ne fit aucune part des états que son pere avoit possédés, & songea à achever ce grand ouvrage que ses aïeux avoient commencé. Non moins habile dans les combats, aussi courageux que Charles, aussi ambitieux, mais moins fier, il étoit difficile de l'empêcher d'arriver au trône, où les peuples n'avoient pu voir jusqu'alors que les censures de Mérouée. Les guerres qu'il suscita Grifon son frere, ne servirent qu'à augmenter la haute idée que l'on avoit conçue de ses talens. Grifon étoit fils de Charles, & ne pouvoit l'oublier : il avoit déjà fait connoître ses sentimens dans plusieurs guerres qui avoient donné beaucoup de peine à ses freres. Sa fierté qui ne lui permettoit pas de fléchir ; son esprit remuant, inquiet, avoit engagé *Pepin* à le reléguer dans la forteresse de Neufchâtel ; mais depuis il l'avoit rappelé à sa cour, il lui avoit donné plusieurs comtés, & l'on peut dire que si ce jeune prince eût su se contenter du second rang, rien n'auroit manqué à son bonheur. La retraite de Carloman lui parut une occasion favorable de recommencer ses intrigues. Il se plaint de ce qu'au lieu d'une principauté, on ne lui donne que des terres qui le font dépendre d'un maître. Il déclame contre *Pepin*, qu'il peint sous les plus odieuses couleurs ; & lorsque ses déclamations lui ont attaché un parti, il passe dans la Germanie, où il exhorte les peuples à seconder son ressentiment. Les Saxons furent les premiers à adopter ses projets de vengeance. *Pepin* ne tarda point à entrer en Saxe, il porta le fer & le feu dans cette province, qu'il soumit à de nouveaux tributs. Grifon forcé de fuir, se retira dans la Baviere, & s'empara de ce duché. Odillon, beau-frere de *Pepin*, qui en étoit duc, venoit de mourir ; & Tassillon son fils, qui n'avoit que six ans, n'étoit point en état de défendre son pays. Carloman, touché des désordres qu'occasionoit la rivalité de ses freres, écrivit au pape Zacharie : il le conjuroit de faire son possible pour rétablir la paix entre

eux. Zacharie, flatté d'une démarche qui tendoit à donner une nouvelle considération à son siege, envoya des ambassadeurs à *Pepin*, qui lui parlerent avec un zele vraiment apostolique. Ces ambassadeurs reçurent un favorable accueil ; mais *Pepin* ne jugea pas à propos d'interrompre ses desseins. Dès que la saison lui permit d'entrer en campagne, il se rendit dans la Baviere, qu'il parcourut moins en ennemi qu'en triomphateur : il poursuivit les partisans de Grifon jusqu'à l'Enn, où il les força de lui rendre hommage, & de reconnoître pour duc Tassillon son neveu. Les principaux furent forcés de le suivre à Metz, moins pour orner son triomphe, que pour donner aux peuples un exemple de sa modération. *Pepin*, devenu l'arbitre de la destinée de ses ennemis, ne se servit de ses victoires que pour les accabler du poids de sa grandeur ; il leur pardonna à tous, donna à Grifon la ville du Mans, avec 12 comtés considérables. Le peuple, ébloui de sa gloire, se répandoit en éloges : ce fut alors qu'il laissa entrevoir le desir qu'il avoit de prendre la couronne. Les grands qui l'avoient suivi dans ses différentes expéditions, & qui tous avoient admiré sa valeur, lui laissoient entrevoir des dispositions favorables, ainsi que les prélats qu'il avoit comblés de caresses, & qui pour la plupart lui étoient redevables de leurs dignités. Ces deux ordres, admis aux délibérations publiques, ne craignoient plus l'abus d'autorité, & peu leur importoit que *Pepin* régnât sous le titre de duc, de maire, de prince ou de roi : ils n'étoient plus retenus que par un scrupule de conscience. Les François étoient persuadés qu'il n'appartient qu'à Dieu de détrôner les rois, & craignoient d'attirer ses vengeances sur eux, s'ils renonçoient à la foi qu'ils avoient jurée à Childéric. *Pepin* feignit d'applaudir à ce scrupule : mais comme il savoit qu'il n'est que trop facile d'abuser des esprits déjà séduits par leurs penchans, il proposa de consulter Zacharie, pour qui il avoit témoigné les plus grands égards ; & sur leur consentement, il envoya des ambassadeurs à Rome, demander si les François pouvoient dégrader leur souverain légitime, & renoncer à son obéissance.

Burchard , évêque de Versbourg , & Fulrade , tous deux chefs de cette mémorable ambassade , proposèrent la question d'une manière propre à faire connoître quelle réponse ils sollicitoient. Après avoir fait un éloge pompeux sur les belles qualités de *Pepin* , & une satyre amère sur la famille royale , ils demanderent lequel on devoit décorer du diadème , ou de celui qui sans crédit , paré d'un vain titre , vivoit tranquille auprès de ses foyers , sans s'occuper des intérêts de la nation ; ou de celui qui , sans cesse les armes à la main , veilloit pour la défendre ou pour étendre sa gloire. L'intérêt qui avoit fait proposer ce prétendu problème , dicta la réponse. Il y avoit longtemps que les papes aspiroient au bonheur de se faire un état indépendant , des débris de celui de Constantinople : l'espérance de régner un jour dans la capitale du monde , inspira l'oracle. Zacharie répondit que celui-là devoit être roi qui avoit en main la puissance. Tel fut le suprême décret qui précipita Childéric III du trône de ses peres , & qui éteignit en lui l'illustre race de Mérouée : elle comptoit trois cents cinq ans de regne. *Pepin* n'avoit pas reçu la parole du pontife , qu'il avoit ordonné les cérémonies de son inauguration ; & comme il craignoit que le peuple , par son inconstance ordinaire , n'entreprît de le faire descendre du trône où il s'appretoit à monter , il voulut rendre sa personne plus respectable , en imprimant sur sa couronne les caracteres augustes de la religion. Ce fut par un effet de sa politique qu'il se fit sacrer. Cette cérémonie , inconnue jusqu'alors dans l'inauguration des rois , étoit empruntée des Juifs. Bertrade , femme de *Pepin* , fut couronnée pendant le même cérémonie. Le commencement du regne de *Pepin* fut signalé par des victoires remportées sur les Saxons révoltés. Ces peuples , toujours malheureux dans leurs guerres contre les Austrasiens , ne pouvoient se résoudre à leur payer les tributs auxquels on les avoit soumis : leur indocilité leur causa de nouveaux ravages , toutes leurs provinces furent pillées : réduits à demander la paix , ils ne l'obtinrent qu'en aggravant le fardeau dont ils prétendoient se débarrasser. Ils ajouterent trois cents chevaux à un tribut de cinq cents bœufs auquel

ils étoient déjà assujettis ; & ce qui augmentoit la honte de cette servitude , ils devoient les amener eux-mêmes & les présenter dans l'assemblée du champ de Mars. Cependant Zacharie ne put recueillir le fruit de l'oracle qu'il avoit rendu. Il s'étoit flatté qu'on lui donneroit l'Exarcate & la Pentapole , que les Lombards venoient de conquérir sur les Grecs : il mourut sur ces entrefaites. Etienne II , son successeur , brûla comme lui du desir de régner sur ces riches provinces. Non moins politique que Zacharie , Etienne commença par s'assurer de la protection de *Pepin* , qui seul étoit en état de le mettre en possession du pays dont il ambitionnoit la domination. Il envoya des députés à la cour du monarque , qui l'assura de sa protection & de son amitié. Le pontife se rendit ensuite à la cour d'Astolphe , roi des Lombards : alors paroissant animé d'un zèle légitime pour son souverain , il lui fit les instances les plus vives , afin de l'engager à faire la paix avec l'empereur de Constantinople , & à lui restituer les terres qu'il avoit conquises. Astolphe devina aisément le motif du voyage d'Etienne : il avoit connu les intrigues de son prédécesseur ; il sentoit bien , par la nature de ses demandes , qu'il n'aspiroit qu'à lui susciter un ennemi. Il n'omit rien pour l'engager à changer de résolution ; il s'offrit même de lui rendre plusieurs places dont il avoit fait récemment la conquête : mais le pontife étoit assuré de la protection de *Pepin* , il fut inflexible. Il passa les Alpes , & vint à Pontis , dans le Patois , où la cour alla le recevoir. *Pepin* lui témoigna les plus grands égards , & le pape , en reconnoissance , n'oublia rien pour consacrer l'usurpation de ce prince. Il lui donna l'absolution du parjure dont il s'étoit souillé en déposant Childéric , auquel , en sa qualité de maire du palais de Neustrie , il avoit fait serment d'obéissance. *Pepin* , plein de reconnaissance pour tant de services , ne demandoit qu'à passer les Alpes ; mais comme il ne pouvoit , ou plutôt comme il ne vouloit rien entreprendre sans l'agrément des seigneurs , qu'il eût été très-dangereux de mécontenter , il convoqua une assemblée à Querci sur l'Oise , dont la conclusion fut très-contraire aux espérances d'Etienne ; les

seigneurs représentèrent à *Pepin* qu'il ne devoit point quitter ses états pour aller, sans profit & sans intérêt, verser le sang de ses peuples, sans autre motif que de ruiner un roi son allié, & qui n'avoit rien fait dont les François pussent s'offenser : ils déclarèrent qu'il falloit attendre qu'Etienne eût des motifs de plaintes plus légitimes, avant d'entreprendre la guerre contre les Lombards. Cet avis ayant prévalu, on envoya des ambassadeurs à dessein de prévenir tout prétexte de guerre; mais *Pepin* avoit choisi ces ambassadeurs : ils rendirent la guerre indispensable. Ils exigèrent d'Astolphe, qu'il leur remît l'Exarcate & la Pentapole, sur lesquelles il n'avoit aucune apparence de droit. Ces provinces dépendoient de l'empire grec : ce n'étoit pas à *Pepin*, mais à l'empereur à les réclamer & à se plaindre. Astolphe consentoit cependant à faire le sacrifice d'une partie de ses droits, & proposoit de renoncer à la souveraineté de Rome qui dépendoit de Ravenne, capitale de l'Exarcate, & à remettre plusieurs places qu'il avoit conquises récemment dans la Romagne.

Tant de modération de la part du prince lombard ne fut pas capable de rétablir le calme; on lui envoya de nouveaux ambassadeurs qui lui exposèrent, de la part d'Etienne, les motifs sur lesquels il appuyoit sa réclamation : mais tandis que l'on amusoit les Lombards par des ambassadeurs, *Pepin* dispoit, en faveur du saint-siège, des terres de leurs conquêtes. La guerre fut résolue dans l'assemblée du champ de Mars; on avoit eu le temps de pratiquer les seigneurs, & de leur inspirer des sentimens conformes à ceux du pontife. *Pepin*, avant de passer en Italie, prit toutes les mesures qui devoient assurer le succès de ses desseins. Le rendez-vous général de l'armée fut marqué au Val-de-Maurienne. A voir ses immenses préparatifs, il étoit facile de connoître de quel côté se rangeroit la victoire : il avoit sous ses enseignes toutes les nations qu'enferment l'Issel, l'Elbe, la mer d'Allemagne, l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée & les Alpes; il lui étoit aisé d'opprimer un prince qui n'occupoit qu'une partie de l'Italie. Dès que le roi des Lombards eut reçu des nouvelles de l'approche

des François, il s'avança pour leur fermer le passage des Alpes : *Pepin* s'étant rendu maître du Pas de Suze, lui envoya des ambassadeurs pour l'engager par un dernier effort à faire l'entier sacrifice de ses droits : il lui offroit deux mille sous d'or de dédommagement. Cette proposition étoit peu capable de séduire un conquérant, plus ambitieux de gloire que de richesses : Astolphe lui fit un généreux refus, & resta sur la défensive, sans le braver & sans le craindre. Mais la fortune qui jamais n'avoit trahi le monarque françois, le servit encore dans cette occasion. Astolphe fut forcé d'abord de faire une retraite; il revint sur ses pas, mais c'étoit en vain qu'il vouloit rappeler la victoire, il fut réduit à fuir; & la perte qu'il éprouva dans la première bataille, ne lui permit pas de reparoître en campagne.

Pepin, devenu maître des passages, répand la terreur & l'effroi dans toute la Lombardie; il met tout en cendres sur sa route, & arrive devant Pavie dont il fait le siège. Astolphe craignant de tomber entre ses mains, consentit aux conditions que l'on daigna lui prescrire : il donna quarante otages, & renonça à ses conquêtes par un serment solennel. La paix sembloit être rétablie & ne l'étoit pas. Astolphe ne pouvoit se résoudre aux pénibles conditions que l'on venoit de lui prescrire : il profita de l'absence de *Pepin*, & alla assiéger le pontife dans Rome. Cependant, avant de livrer les premiers assauts, il essaya de gagner les habitans : il leur envoya un héraut leur promettre toutes les bontés qu'ils pouvoient attendre d'un souverain généreux, s'ils vouloient le recevoir & lui livrer Etienne : mais les Romains qui se flattoient de voir un jour dans l'élévation de leur pontife, une image de leur ancienne splendeur, rejeterent sa proposition : ils lui répondirent qu'ils préféreroient la guerre à ses promesses, & se préparèrent à soutenir l'assaut. *Pepin* fut bientôt instruit de ces nouvelles. Etienne lui écrivit les lettres les plus pressantes, afin de l'engager à repasser les Alpes : il faisoit les plaintes les plus amères de ce qu'il étoit retourné dans ses états, avant que d'avoir forcé Astolphe d'exécuter les loix qu'il lui

avoit imposées. *Pepin* assembla aussi-tôt les seigneurs, & leur communiqua sa résolution : le plus grand nombre le pressa de l'exécuter : il fit aussi-tôt ses préparatifs, & prit la route de la Lombardie. Il avoit mis le pié dans ce royaume, avant qu'*Astolphe* qui étoit devant Rome, eût pu ramener son armée, pour couvrir son pays. Ce prince n'eut d'autre ressource que d'aller s'enfermer dans Pavie, sa capitale; ce fut de là qu'il envoya demander grace à *Pepin*, s'offrant à lui livrer toutes les places qui faisoient le sujet de cette guerre : on prétend qu'il jura de se soumettre aux loix de *Pepin*, & de regarder son royaume comme sief de son empire.

Pepin, satisfait des soumissions d'*Astolphe*, lui laissa la vie & la couronne : mais les sermens qu'il avoit déjà profanés ne lui paroissant point un gage assuré de sa foi, il ne repassa dans ses états qu'après avoir vu le traité exécuté, au moins quant à ses parties les plus importantes : le pape reçut aussi-tôt les clefs de plusieurs places; & pour en perpétuer la mémoire, le pape fit graver sur une table cette inscription dont on voit encore les traces : *Ce prince pieux a montré aux autres princes le chemin d'enrichir l'église, en lui donnant l'Exarcat de Ravenne.* Cette libéralité de *Pepin* étoit au moins indiscrete; mais si la politique le blâme d'avoir enrichi un chef déjà trop redoutable, par son empire absolu sur les consciences, elle le loue de l'autre de s'être réservé la souveraineté des terres de sa conquête : ce prince n'en donna que le domaine utile à Etienne, & s'y comporta au surplus comme dans les autres provinces de sa domination; il donna le gouvernement de Ravenne à l'archevêque & aux tribuns, pour lui en rendre compte à lui-même. Après avoir donné des marques de son autorité dans toutes les autres villes, *Pepin* reprit la route de ses états, & emporta le tiers des trésors qui étoient dans Pavie, pour se dédommager des frais de la guerre.

Les Lombards, honteux de cet humiliant traité, soupiroient après l'éloignement de leur vainqueur. Il leur restoit quelques places qu'ils s'étoient obligés de rendre par le traité : *Astolphe* en éluda la restitution sous différens prétextes : il les retenoit

avec d'autant plus de confiance, qu'il ne croyoit pas cette infraction suffisante pour occasioner une rupture avec *Pepin*, & pour déterminer ce prince à passer une troisieme fois en Italie : il espéroit d'ailleurs qu'*Etienne* se contenteroit du sacrifice qu'il avoit été obligé de lui faire. Mais sa mort, qu'un accident occasiona, fit tout-à-coup changer la face des affaires. *Didier*, auparavant son connétable, & alors son concurrent, mit le comble à la joie du pontife : ce nouveau monarque, qui sentoit le prix de l'amitié de la cour de Rome, & plus encore de celle de France, au commencement d'un regne, promit de se resserrer dans les bornes les plus étroites de la Lombardie. *Pepin* reçut, sur ces entrefaites, des ambassadeurs de la part de l'empereur d'orient. Les historiens qui font mention de cette ambassade, ne disent pas quel en étoit le motif : mais on présume que c'étoit pour réclamer l'Exarcat & la Pentapole, dont on venoit de le dépouiller contre tout droit & sans aucun prétexte, puisqu'il n'avoit fait aucune démarche dont *Pepin* eût à se plaindre : peut-être aussi étoit-ce pour implorer le secours de ce monarque contre les Bulgares qui désoloient la Thrace, & menaçoient Constantinople. Les ambassadeurs firent à *Pepin* de très-riches présens; entr'autres curiosités, ils lui donnerent un orgue qui étoit d'autant plus précieux, que c'étoit le premier que l'on eût vu en occident. Le monarque françois étoit alors au plus haut degré de gloire où un prince pût aspirer : maître presque de toutes les Gaules & de la plus belle partie de la Germanie, il avoit vaincu les Lombards & assuré la couronne de ces peuples sur la tête de *Didier*. L'ascendant de sa fortune, & leurs précédentes défaites, ne purent en imposer aux Saxons : ces peuples indomtables le forcerent de faire des préparatifs de guerre. Mais leur indocilité ne servit qu'à les exposer à de nouveaux malheurs : *Pepin* rasa leurs principales forteresses, les battit en plusieurs rencontres; & après en avoir fait un affreux carnage près d'un lieu appelé *Sittin*, il les força de recevoir la paix & de continuer les tributs auxquels ils étoient assujettis.

Les Saxons auroient été punis avec plus

de sévérité, si le vainqueur n'eût été rappellé par les troubles de l'Italie. Didier avoit repris les projets d'Astolphe ; & quoiqu'il s'y fût engagé par serment, il refusoit de rendre plusieurs places comprises dans le traité de Pavie ; il avoit même commis plusieurs hostilités contre le pape. Après avoir exercé le ravage dans la Pentapole, il avoit chassé le duc de Bénévent, & mis le duc de Spolète dans les fers, pour les punir l'un & l'autre de leur attachement aux Romains. Paul I, frere d'Etienne II, lui avoit succédé. Ce nouveau pontife ne monroit pas moins de zele pour les intérêts du saint-siege : ses clameurs ne manquèrent pas d'intéresser *Pepin*. Didier ayant tout à redouter de la part de ce monarque, se rendit à Rome, où il s'entretint avec Paul sur les moyens de rétablir le calme. Le pape le conjura par tout ce qu'il y avoit de plus saint, de faire justice au saint-siege, & de lui rendre les places qu'il s'efforçoit de retenir contre la foi des traités : il le pria de se ressouvenir de la parole qu'il avoit donnée à *Pepin*, disant que cette parole devoit être regardée comme donnée à saint Pierre lui-même. Didier y consentit ; mais à cette condition que *Pepin* lui rendroit les otages qu'Astolphe lui avoit livrés. Le pontife, instruit dans l'art de tromper, feignit d'être satisfait de cette réponse, & congédia Didier, après lui avoir donné des marques de réunion qu'il croyoit sinceres. Mais ce prince fut à peine sorti de sa présence, que Paul écrivit à *Pepin* pour lui recommander de retenir les otages, & pour le solliciter d'envoyer une armée en Italie. Mais comme il craignoit d'éprouver les vengeances de Didier, si ce roi parvenoit à découvrir sa perfidie, en interceptant ses lettres, il en donna d'autres à ses ambassadeurs, chargés de les remettre, par lesquelles il prioit son protecteur de donner la paix aux Lombards, l'assurant qu'aucun peuple sur la terre n'étoit plus digne de son amitié. Didier ne s'aperçut de l'artifice du pontife, que quand les ambassadeurs françois lui apportèrent de nouvelles menaces. Il sentit alors qu'il falloit obéir, ou se résoudre à voir fondre sur la Lombardie ces tempêtes qu'Astolphe n'avoit pu conjurer. Il rendit une partie des villes,

& s'obligea, par de nouveaux sermens, à rendre les autres dans un délai fixé : mais comme il ne pouvoit supporter plus longtemps les hauteurs de *Pepin*, il songea à augmenter ses forces par des alliances. Il entretenit des correspondances secretes avec l'empereur de Constantinople, & s'attacha le duc de Baviere, en lui donnant une de ses filles en mariage. Il fit cesser les hostilités des Lombards, & se rendit à Rome : il permit au pape d'envoyer des commissaires pour prendre connoissance de toutes les places qu'il réclamoit, & pour songer au moyen de les reprendre sans exciter le murmure de ceux auxquels il en avoit confié le gouvernement : mais, pour lui prouver que ses intentions étoient pures, il lui remit à l'instant tout ce qu'il lui avoit pris dans les duchés de Spolète & de Bénévent : il écrivit encore aux habitans de Naples & de Cayette, de laisser au pape la libre jouissance de tout ce qu'il réclamoit dans leur territoire. *Pepin* étoit alors occupé contre les Aquitains, auxquels il faisoit une guerre opiniâtre : il avoit remporté plusieurs victoires sur ces rebelles, sans avoir pu les réduire. Didier voyoit avec une joie secrette, que ces peuples opposoient une puissance redoutable à son ennemi ; il songea à multiplier les embarras de *Pepin*, sans cependant l'attaquer ouvertement. Tassillon, duc de Baviere, sollicité par Luitperge, fille du prince lombard, rentra dans ses états ; & sous prétexte d'une maladie, ce duc refusa de continuer la guerre d'Aquitaine où il s'étoit signalé. Mais le génie de *Pepin* rompit toutes ses mesures, & le rendit encore une fois maître de la destinée de ses ennemis. Gaisre, duc d'Aquitaine, fut trahi & tué par ses propres soldats, après avoir été en fugitif dans une province où il avoit commandé en roi. Tassillon, craignant que son oncle ne le punit de sa défection, fut obligé d'implorer la médiation du pape, qui flatté de se voir l'arbitre de son sort, obtint sa grace. Le roi des Lombards, se voyant privé de cet allié, n'osa plus se flatter de pouvoir tirer vengeance des humiliations qu'il avoit reçues. *Pepin*, au comble de la gloire, eut encore celle de se voir rechercher par Constantin

Copronime, qui, du fond de l'orient, lui envoya des marques de son estime, & des ambassadeurs chargés de lui demander Giselle, sa fille, qu'il vouloit faire épouser à son fils, présomptif héritier de l'empire. Mais *Pepin*, soit qu'il fût peu flatté de l'honneur de cette alliance, soit, comme il est plus probable, qu'il craignit d'indisposer la cour de Rome, refusa d'y consentir: il leur répondit qu'il ne pouvoit donner sa fille à un prince hérétique, parce qu'ayant pris le saint-siege sous sa protection, il avoit fait serment d'être l'ennemi de ses ennemis.

Si l'on réfléchit sur la conduite de ce monarque, & sur le refus qu'il fit essuyer à l'empereur de Constantinople, on pourra croire que son ambition ne se bornoit pas au triple diadème qu'il avoit posé sur sa tête. Les intérêts de la religion ne le touchoient point assez pour lui faire négliger les moyens de s'agrandir. La raison dont il venoit d'appuyer son refus, n'étoit qu'un prétexte: il étoit en alliance déclarée avec le calife des Sarrasins; & la croyance de ce chef des Mahométans n'étoit pas assurément aussi orthodoxe que celle de l'empereur de Constantinople. Tout nous porte à penser qu'il avoit envie de porter le théâtre de la guerre en Thrace, & d'étendre ses conquêtes jusqu'aux rivages du Pont-Euxin. Ses complaisances pour le saint-siege étoient moins un effet de son zèle que de sa politique. Les troubles qui divisoient les esprits dans la capitale de l'orient, étoient très-propres à lui en applanir la route. A la faveur de ces troubles, il auroit conquis le trône des Grecs avec plus de facilité qu'il n'étoit monté sur celui de ses maîtres.

Tels étoient sans doute les projets de *Pepin*, au moins ils sont conformes à son ambition, lorsqu'une maladie le conduisit au tombeau; & ce fut dans ce triste moment qu'il déploya toute la grandeur de son ame. Sa famille l'approche, & témoigne déjà par sa douleur de quels regrets elle va honorer sa mémoire: lui seul retient ses larmes; & s'il songe à la mort, ce n'est que pour lui dérober quelques instans, afin d'assurer la tranquillité de ses peuples. Après avoir placé des gouver-

neurs & des juges dans toutes les villes rebelles de l'Aquitaine, il partage ses états entre ses fils; & comme il connoissoit à Charles, l'aîné de ces princes, de plus grands talens qu'à Carloman son frere, il lui donne l'Austrasie, où il étoit plus à portée de connoître ce qui se passoit au delà des Alpes. Il joint à cet état l'Aquitaine, où il avoit encore aperçu quelques semences de révolte. Carloman eut la Bourgogne & la France, c'est-à-dire, la Neustrie. *Pepin*, après avoir ainsi réglé le destin de ses peuples & de ses enfans, régla les cérémonies de ses funérailles: il prescrivit jusqu'à la maniere qu'il vouloit que son corps reposât dans le tombeau. Il demanda à être inhumé dans l'attitude d'un pénitent, les mains jointes, la face contre terre: tels furent les derniers instans de *Pepin*. Heureux à combattre, il fut habile à gouverner. Il n'eut qu'un reproche à se faire, celui d'avoir violé ses sermens envers son souverain. Au reste, son élévation ne fut préparée ni par des proscriptions, ni des assassinats: fier & populaire tour-à-tour, il ne déploya que l'appareil des vengeances, & n'en fit jamais ressentir les effets. Les grands, trop foibles pour oser être rebelles, furent des sujets obéissans; & l'indocilité des princes tributaires, réprimée par ses armes, eût fait, s'il eût vécu plus long-temps, succéder des jours calmes à des jours orageux. La France, forcée de plier sous le joug, respecta, dans cet usurpateur, un roi citoyen qui, en rendant ses sujets heureux, justifia ses titres pour commander.

La noblesse, appelée au gouvernement, eut tout l'éclat du pouvoir sans en avoir la réalité; & lorsque ses privileges étoient les plus multipliés, elle étoit réduite à la plus entière dépendance: cette dépendance n'avoit cependant rien de servile. *Pepin* avoit l'art d'enchaîner les cœurs, & l'art plus grand encore de le cacher. Le génie de ce prince présidoit seul aux délibérations publiques; & lorsqu'il paroissoit se dépouiller de sa puissance, il en étendoit les limites. Les papes furent comblés de biens & d'honneur; mais il les leur vendit, en rejetant sur eux la honte

du parjure dont il s'étoit souillé. Enfin, ce prince qui, dans un corps petit, renfermoit l'ame d'un héros, tiendrait un rang plus honorable dans nos annales, s'il n'y remplissoit le vuide qui se trouve entre Charles-Martel & Charlemagne, qui tous deux ont éclipsé sa splendeur. Sa mort arriva le 24 septembre 768, dans la cinquante-cinquième année de son âge, la vingt-sixième depuis la mort de Charles-Martel, & la dix-septième de son regne comme roi de France. Ce fut *Pepin* qui établit ces intendans appellés *missi*, qui furent d'une si grande utilité sous la seconde race, & dont les principales fonctions étoient de punir les juges qui, par leur lenteur, pouvoient opérer la ruine des familles qui leur demandoient justice. (M-Y.)

PEPINIERE, f. f. (*Jardin*.) C'est un terrain destiné à multiplier, cultiver, & élever des arbres de toutes sortes, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être placés à demeure. On y sème les noyaux, les pépins, les noix, les amandes, & généralement toutes les graines qui doivent servir à la multiplication des différentes espèces d'arbres fruitiers, & des diverses sortes d'arbres qui sont propres à peupler les forêts, à planter les possessions rurales, & à embellir les parcs, les jardins, & les approches des châteaux & maisons de plaisance : d'où il suit que le terrain d'une *pépinière* doit être distribué en différentes parties, relativement à la diversité de culture & à la variété des objets qu'on se propose d'y élever.

Après qu'on aura traité de la qualité du terrain propre à former une pépinière, de l'exposition qui lui convient, & de l'étendue qu'elle doit avoir, on entrera dans le détail des semés & des greffes, de la culture & la transplantation, des boutures, & des branches couchées ; enfin, des précautions & des soins qu'exige la première éducation des arbres pendant leur jeunesse.

Le terrain d'une pépinière doit être de médiocre qualité : si on la plaçoit dans un sol bas, humide & gras, il y auroit autant d'inconvénient que de la mettre dans une terre sèche, légère & trop su-

perficielle. Loin de considérer en ceci le premier progrès des arbres, c'est la qualité du sol où on se propose de les mettre, qu'il faut avoir principalement en vue. Si l'on tire les arbres d'un terrain fort limoneux & trop substantiel, ils auront à courir les risques de passer dans une terre fort inférieure, ou tout au moins médiocre, & dans l'un ou l'autre cas ils languiront, dépériront, ou seront longtemps à se remettre du changement. S'ils viennent au contraire d'un mauvais fonds, d'un terrain pauvre, ingrat, ou usé, les plants sont maigres, secs, & leurs racines sont foibles, minces & courtes ; ce n'est pour ainsi dire que du chevelu. De tels plants sont d'une constitution languissante qu'on ne peut rétablir, ils reprennent difficilement, & ne font jamais des arbres vigoureux, quand même on les planteroit dans un bien meilleur sol. Il faut donc établir les pépinieres dans un terrain de moyenne qualité, qui soit de deux à trois piés de profondeur, qui ait du corps & de la substance, sans être gras, ni humide, qui soit meuble, fertile, & en bonne culture.

Le levant est la meilleure exposition que l'on puisse choisir pour une pépinière, & il vaudroit mieux la placer au nord qu'au midi, qui est le plus mauvais aspect pour le premier progrès des arbres. La situation que l'on doit préférer ensuite, est celle des côteaux, pour éviter sur-tout l'humidité permanente, qui est l'obstacle le plus contraire à la formation des arbres fruitiers, des arbres toujours verts, &c.

L'étendue que doit avoir une pépinière dépend de tant de circonstances, qu'on ne peut guère la déterminer qu'avec connoissance des arrangemens particuliers, qui en doivent décider. Cependant en examinant la portée de chaque objet qui doit y entrer, on pourra donner une notion générale, qui fera juger de l'espace convenable au service qu'on en voudra tirer. On fait communément ce calcul, qu'un arpent royal contient quarante-huit mille quatre cents piés quarrés ; qu'en mettant les jeunes plants en ligne de deux piés de distance, & les plants à un pié l'un de l'autre, un arpent en contiendra vingt-quatre mille deux

deux cents. Mais on n'examinera pas qu'il faut de l'espace pour les clôtures, les allées, les semis, & pour les places vuides, parce que tout ne peut être rempli, attendu que quand on a vuïdé un canton, il faut le remettre en culture; qu'il y a d'ailleurs des arbres qui périssent, d'autres dont la greffe manque, d'autres aussi qui sont défectueux; qu'enfin, il faut attendre plusieurs années pour greffer les sujets dont on veut faire de hautes tiges. Il faut donc compter que la moitié de l'emplacement se trouvera employée en clôtures, en allées, en semis, & autres places nécessaires au service; en sorte que l'autre moitié ne pourra contenir qu'environ douze mille plants, dans la supposition des distances que l'on a dites. Mais comme il y a toujours des plants qui meurent, ou qui sont défectueux, ou qui manquent à la greffe, c'est un quart à déduire: ainsi reste à neuf mille plants. Et en considérant qu'il faut trois ans pour élever un pêcher nain, quatre ou cinq ans pour un poirier nain, & sept à huit ans pour les arbres à hautes tiges, il en résulte que la mesure commune sera de cinq ans pour l'éducation des neuf mille plants, & que par conséquent une pépinière d'un arpent ne pourra produire que deux mille arbres fruitiers par an. Et en examinant encore que les files pour certains arbres sont trop serrées à deux piés, & que les plants sont souvent trop proches à un pié pour avoir de l'aisance, il faut encore déduire un tiers du produit de la pépinière, qui n'ira plus qu'à quinze cents plants. Ce calcul peut conduire à déterminer que quand on ne veut élever que des arbres fruitiers, un quart d'arpent doit suffire à un particulier qui a des jardins un peu considérables à entretenir, & qu'il faut trois ou quatre arpents à un marchand jardinier, qui ne s'attache qu'à cette partie, & qui pourroit vendre tous les ans six mille plants d'arbres fruitiers. Mais si l'on veut élever en même temps des arbres forestiers, & de curiosité, il faut augmenter le terrain à proportion de l'étendue des objets que l'on veut embrasser; & comme il faut six à sept ans pour former la plupart des grands arbres, & les amener au point d'être

transplantés à demeure, un arpent de pépinière ne pourra guere fournir par an que mille plants de ces arbres. Ainsi on peut estimer que pour faire un établissement complet de pépinière où on voudroit élever de toute sorte d'arbres, il faudroit six arpens d'emplacement, qui pourroient fournir tous les ans dix à douze mille plants, sans y comprendre les jeunes plants qu'on peut tirer des semis au delà du service de la pépinière.

Les arbres fruitiers sont communément l'objet principal des pépinières: si on veut se borner à ce point, on pourra diviser le terrain en six parties égales, dont la première sera destinée à placer le semis des différentes graines qui doivent servir au peuplement de la pépinière; la seconde place sera assignée aux pêchers, & aux abricotiers; la troisième, aux cerisiers, & aux pruniers; la quatrième, aux poiriers; la cinquième, aux pommiers; & la sixième, aux noyers, châtaigniers, &c. mais si l'on se propose de généraliser l'objet de la pépinière, en y admettant de tout, il faudra comprendre dans la distribution six autres parties égales, dont la première, qui deviendra la septième, servira à élever des mûriers blancs; dans la huitième, des ormes, des tilleuls, des marronniers d'inde, & des peupliers; dans la neuvième, des arbres étrangers; dans la dixième, des arbrisseaux curieux; dans la onzième, des arbres toujours verts; & dans la douzième, des arbres forestiers, parmi lesquels la charmille sera comprise. J'entrerai dans le détail de la culture de chacun de ces objets en particulier, pour éviter les répétitions, & simplifier les idées autant qu'il sera possible de le faire sans prolixité.

La meilleure exposition, & la terre la mieux qualifiée, doivent décider l'emplacement du semis; on entend par la meilleure exposition, celle qui a son aspect au sud-est, & qui est défendue par des haies, des murs, ou de grands arbres du côté du nord; mais il ne faut pas que ces arbres couvrent le terrain de leurs branches, ni que leurs racines puissent s'y étendre, ce qui seroit un double inconvénient, pire que le défaut d'abri. La qualification de la terre consiste à ce qu'elle soit la plus

saine, la plus légère, & la plus meuble de l'emplacement, dont on emploiera pour le semis une sixième partie, quand il s'agira d'une petite pépinière; & seulement la douzième partie environ, pour une grande pépinière, attendu que l'on sème la plupart des graines des grands arbres, dans la place même où ils doivent être élevés, & qu'il faut peu de plants pour le renouvellement de ces sortes d'arbres, qui sont long-temps à se former.

On peut aussi préserver le canton du semis, & favoriser ses progrès, en l'entourant d'une palissade, dont la hauteur se détermine par l'étendue du semis; cette palissade doit être formée, pour le mieux, avec des arbres toujours verts qui donnent en tout temps le même abri.

Il sera encore très-à-propos de distribuer le terrain du semis en six parties, dont la première servira pour les noyaux des différens arbres fruitiers de ce genre; la seconde, pour les pépins des pommiers, &c. la troisième, pour les graines des arbrisseaux; la quatrième, pour celle des grands arbres qui levent la première année; la cinquième, pour les semences des arbres qui ne levent que la seconde année; & la sixième, pour les arbres toujours verts, qui se plairont dans la place la plus mal exposée & la moins défendue.

Le canton du semis n'exige pas autant de profondeur de terre que le reste de la pépinière; il suffira de l'avoir fait défoncer d'un pié & demi: du reste, ce terrain doit être en bonne culture depuis un an, bien nettoyé de pierres, de mauvaises herbes, &c. & il est à propos, pour la facilité de la culture, de le distribuer en planches de quatre piés de largeur, dont les sentiers de séparation donneront au moins 15-pouces d'aisance pour le service. Sur la façon de semer, on peut observer que c'est un mauvais usage de répandre les graines à plein champ; cette pratique est sujette à un double inconvénient; d'abord l'impossibilité de remuer la terre autour des jeunes plants épars, & ensuite la difficulté de démêler & enlever les mauvaises herbes parmi les bons plants. Il est donc bien plus avantageux de semer les graines en rangées; il est indifférent de les diriger

sur la longueur ou la largeur des planches, pourvu qu'on laisse depuis six pouces jusqu'à un pié de distance entre les rayons, relativement au plus ou moins de progrès des arbres pendant les deux ou trois premières années. Si l'on sème les graines en rayons, il faudra donner à ces rayons une profondeur proportionnée au volume de la graine; pour les plus grosses, on creusera le rayon de deux à trois pouces; pour les moyennes, il suffira de faire un sillon, de la façon qu'on le pratique pour semer des pois; & dans ces deux derniers cas, on recouvre & on nivele le terrain avec le rateau. Mais, à l'égard des menues graines, il y faut plus d'attention: le rayon ne doit avoir qu'un pouce de profondeur; & après que les graines y seront semées, on les recouvrira avec le terreau le plus fin & le plus consommé, que l'on répandra soigneusement avec la main, en sorte que les graines n'en soient couvertes que de l'épaisseur de demi-pouce; & on se dispensera de niveler le terrain, afin que l'humidité puisse mieux se rassembler & se conserver autour des graines.

On peut semer en différens temps, & c'est une circonstance qui mérite de l'attention. Il y a des graines qui mûrissent dès l'été: on pourroit les semer aussi-tôt après leur maturité, si on n'avoit à craindre de les voir germer & pointer avant l'hiver, dont les intempéries en détruiraient un grand nombre; il vaut mieux remettre cette opération à l'automne ou au printemps. Entre ces deux partis, le volume de la graine doit décider. La fin d'octobre & le mois de novembre seront le temps convenable pour les grosses graines, & même pour les médiocres; mais il faut attendre le commencement du printemps pour toutes les menues graines, sur-tout celles des arbres résineux. Il y a cependant des précautions à prendre pour faire attendre les graines, dont la plupart ne se conservent qu'en les mettant dans la terre ou dans du sable, en un endroit sec & abrité. On ne peut entrer ici dans tout ce détail, non plus que dans la distinction de quelques espèces d'arbres qui, étant délicats dans leur jeunesse, demandent à être abrités pendant les premiers hivers;

pour s'en instruire, on pourra recourir à l'article de chaque arbre en particulier. On conçoit bien, au surplus, qu'il faut arroser les semis dans les temps de hâle & de sécheresse, les sarcler, bêquiller, cultiver, &c. A l'égard du temps & de la force auxquels les jeunes plants doivent être mis en *pépinière*, on en parlera dans les différents articles qui suivent.

Les pêchers & les abricotiers, après le semis, doivent occuper la meilleure place de la *pépinière*, & toujours la plus saine; ce n'est que pour la curiosité, que l'on s'avise de faire venir ces arbres de noyau, c'est-à-dire, pour se procurer de nouvelles variétés; car il n'y a que cinq ou six espèces de pêchers, dont les noyaux perpétuent l'espèce. D'ailleurs, ces arbres, lorsqu'ils sont francs, ne durent pas longtemps; l'usage est de les greffer pour les accélérer, les perfectionner, & les faire durer. Comme on ne plante pas à beaucoup près autant d'abricotiers que de pêchers, ces premiers ne doivent occuper qu'une petite partie du quarré destiné à ces deux espèces d'arbres; & en général, on ne doit former que le quart de ces arbres pour le plein-vent. Les sujets propres à greffer l'abricotier & le pêcher, sont les pruniers de damas, de cerisette, & de Saint-Julien, l'amandier, les plants venus de noyaux d'abricots & de pêches; il y a des espèces d'abricotiers & de pêchers, qui réussissent mieux sur quelques-uns de ces sujets, que sur d'autres. Le terrain sec ou humide, dans lequel on se propose de placer ces arbres à demeure, doit aussi servir de règle pour la qualité des sujets: c'est sur toutes ces circonstances qu'il faut se déterminer pour le choix du sujet. On plante ces sujets en files éloignées l'une de l'autre depuis deux piés jusqu'à trois, selon l'aisance que l'on peut se donner: on place dans ces lignes les plants depuis un pié jusqu'à deux de distance. Le mois de novembre est le temps le plus propre à faire cette plantation: on les rabat à six ou huit pouces pour les greffer ensuite en écusson au mois d'août de la seconde année. A l'égard des noyaux de pêches & d'abricots, ainsi que les amandes, il vaut mieux les semer en place, & dans ce cas on pourra

les greffer la même année, le tout pour former des arbres nains. Quant aux sujets que l'on veut élever pour le plein-vent, il ne faudra les greffer à hauteur de tige qu'au bout de quatre, cinq, ou six ans, lorsqu'ils auront pris une force suffisante. Tous ces arbres doivent se tirer de la *pépinière* après qu'ils ont un an de greffe; celles qui ont poussé trop vigoureusement, sont autant à rejeter que celles qui sont trop foibles; on doit préférer à cet égard les pousses d'une force médiocre. Il reste à observer que les amandes douces à coquille dure sont les meilleures pour former des sujets propres à la greffe, & que les amandes douces à coquille tendre sont bien moins convenables, parce que les plants qui en viennent sont plus sujets à la gomme.

Les cerisiers & les pruniers seront placés ensuite. Les sujets propres à greffer le cerisier, sont le merisier pour élever de grands arbres, & le cerisier mahaleb, que l'on nomme *canot* en Bourgogne, & *canout* à Orléans, pour former des plants d'un médiocre volume. On rejette pour sujet la cerise rouge commune, parce qu'elle n'est pas de durée, & que ses racines poussent des rejetons. On tire ces sujets du semis au bout de deux ans, pour être plantés en *pépinière*, dans les distances expliquées à l'article précédent; & on peut les greffer dans l'année suivante en écusson à œil dormant, soit pour avoir des arbres nains, soit pour les laisser venir à haute tige avec le temps; mais on peut attendre aussi que la tige des sujets soit formée, pour les greffer alors à la hauteur de six ou sept piés. A l'égard du prunier, on le multiplie également par la greffe sur des sujets de damas noir, de cerisette ou de Saint-Julien. On tire aussi ces sujets du semis à l'âge de deux ans; on les plante & on les espace dans le temps & de la façon qui a été ci-dessus expliquée; ensuite on les greffe en écusson ou en fente, lorsqu'ils ont pris une grosseur suffisante.

Le poirier se multiplie aussi par la greffe en fente ou en écusson, sur franc ou sur coignassier: on nomme *francs*, les sujets qui sont venus de culture en semant des pepins de poires, pour les distinguer

des poiriers sauvages, que l'on peut tirer des bois, mais qui ne sont pas aussi convenables que les sujets francs, parce que ces sauvages conservent toujours une âcreté qui se communique aux fruits que l'on greffe dessus. Les sujets francs de poirier seront tirés du semis au même âge, plantés dans le même temps, réglés à pareille distance, & greffés de la façon qu'on l'a dit pour les arbres qui précèdent. A l'égard des sujets de coignassier, on les élève de deux façons : quelquefois on tire des jeunes plants aux pieds d'anciens troncs de coignassiers, que l'on nomme *meres*, & que l'on tient en réserve pour ce service dans un coin de la *pépinière* ; mais le plus commun usage, qui est aussi la voie la plus courte, c'est de faire des boutures. On les plante de bonne heure au printemps, de la grosseur d'un petit doigt & d'un pié de long, en rangées, & à pareille distance que les plants enracinés, & on les enfonce de moitié dans la terre. Il faut avoir soin, pendant la première année, de ne laisser subsister que la plus haute des branches qui ont poussé, & de supprimer tous les autres rejetons avant qu'ils aient plus de deux pouces : on les greffe en écusson sur le vieux bois la seconde année. Les poiriers greffés sur franc sont propres à former de grands arbres à plein-vent ; car on ne se détermine à les mettre en espalier, que dans les terrains secs & légers, parce qu'ils sont trop long-temps à se mettre à fruit. Les poiriers greffés sur coignassier conviennent particulièrement pour les terres humides, & pour l'espalier ; comme on plante beaucoup plus de poiriers à ce dernier usage, que pour le plein-vent, la *pépinière* doit être fournie de deux tiers de poiriers greffés sur coignassier, contre un tiers des autres. Ce n'est qu'après deux ou trois ans de greffe que ces arbres sont en état d'être plantés à demeure.

Il est aussi d'usage de multiplier le pommier par la greffe, en fente ou en écusson, sur franc, sur le doucin, ou sur le pommier de paradis. On nomme *francs*, les sujets élevés de pepins de pomme, comme on vient de le dire pour le poirier ; & il y a même raison pour les préférer aux pommiers sauvages, que l'on tire des bois.

Il faudra aussi les conduire & les élever de la même façon. Le doucin, pour la hauteur & pour la durée, tient le milieu entre le pommier franc, & le pommier de paradis. Les pommiers greffés sur le doucin, ne sont que des arbres d'une moyenne stature ; mais ils croissent vite, & donnent promptement de beaux fruits. A l'égard du pommier de paradis, c'est un excellent sujet pour former de petits arbres, qu'on peut même admettre dans les jardins d'agrément. Le doucin & le paradis viennent aisément de boutures qui se plantent comme celles du coignassier, & se greffent aussi la seconde année sur le vieux bois. Tous ces arbres ne doivent être tirés de la *pépinière* qu'après deux ou trois ans de greffe ; mais, comme on prend beaucoup plus de plants greffés sur franc que sur d'autres sujets, il faut élever du double plus de ceux-ci que des autres.

Les noyers, châtaigniers, & autres arbres de ce genre, s'élevaient en semant les graines dans l'endroit même de la *pépinière* où on veut les élever. Après avoir conservé ces graines dans du sable, en lieu sec pendant l'hiver, on les plante de deux pouces de profondeur, & à quatre d'intervalle, dans des lignes de deux ou trois piés de distance. Après la seconde année on élague les jeunes plants, & on enlève ceux qui sont trop serrés pour garnir les places vuides, en sorte pourtant que tous les plants se trouvent au moins à un pié de distance : on continue d'élaguer ces arbres dans les années suivantes, mais avec beaucoup de ménagement, c'est-à-dire, en ne retranchant les branches qu'à mesure que les arbres prennent de la force ; cependant s'il y a sur une tige foible des branches qui s'élancent trop, on les coupe au trois ou quatrième œil. Nul autre soin, que d'aider ces arbres à former une tige droite ; au bout de cinq ou six ans ils auront assez de grosseur & d'élévation pour être transplantés à demeure.

Le mûrier blanc est d'une si grande utilité, qu'on ne sauroit trop s'attacher à le multiplier, à l'élever, & à le répandre dans tous les pays dont le terrain peut lui convenir. Sur la culture de cet arbre, on pourroit s'en tenir à renvoyer le lecteur au

mot MURIER ; mais l'objet est assez intéressant pour ne pas craindre de se répéter. On peut élever le mûrier blanc de semence ou de bouture : par le premier moyen , on se procure une grande quantité de plants , mais dont les feuilles sont de petite qualité ; au lieu que de l'autre façon , on n'a pas une si grande quantité de plants , mais aussi on les a plus promptement & d'aussi bonnes feuilles , que celles des arbres dont on a coupé les branches pour en faire des boutures. On sème la graine dans le canton de la *pépinière* destiné au semis. Lorsque les planches dont on veut se servir , sont en bon état de culture & bien nivelées , on y trace en travers des rayons de six à huit pouces de distance , & d'un pouce de profondeur , en appuyant le manche du râteau sur la planche : on y semera la graine aussi épais que celle de laitue , & on la recouvrira avec du terreau de couche bien consommé , que l'on répandra avec la main sur les rayons , en sorte que les graines ne soient recouvertes que d'un demi-pouce d'épaisseur , & on laissera les planches en cet état , sans les niveler. Il faut une once de graine pour semer une planche de trente piés de long sur quatre de largeur. Le temps le plus convenable pour cette opération , est le mois d'avril , du 10 au 20 ; on pourra prendre la précaution de garnir les planches d'un peu de grande paille , pour ne laisser pénétrer l'air & le soleil qu'à demi , & pour empêcher que la terre ne soit battue par les arrosemens , qu'il ne faudra faire qu'au besoin , & avec bien du ménagement. Au bout d'un an , les jeunes plants les plus forts , & les autres après deux ans , seront en état d'être mis en *pépinière* , & on les plantera à un pié de distance en rangées éloignées de trois piés ; au printemps suivant , on retranchera toutes les branches latérales ; mais les autres années , il ne faudra les élaguer qu'à proportion que la principale tige prendra du soutien & de la force. Si cependant il y a sur une tige foible des branches qui s'élancent trop , il faudra les couper au trois ou quatrième œil. Quand ces arbres auront quatre ans , ils seront en état , pour le plus grand nombre , d'être transplantés à demeure ; mais il sera plus

aisé & bien plus court d'élever le mûrier blanc de bouture , qu'il sera inutile de greffer , & qu'il faudra planter dans l'endroit même où l'on se propose d'élever ces arbres. Voyez la façon d'élever ces boutures ; au *mot* MURIER. Il n'y a que le mûrier d'Espagne qui se multiplie de graine , sans que les feuilles s'abâtardissent ; à l'égard des mûriers communs que l'on élève de semence , il n'y en a qu'un petit nombre qui aient des feuilles de bonne qualité , en sorte qu'il faut greffer ceux qui sont défectueux à cet égard : on peut les greffer à tout âge en écusson à œil dormant , ou à fifflet. La meilleure feuille pour les vers & pour la soie , est celle de l'arbre que l'on nomme la *reine bâtarde*. Il y a cependant de l'inconvénient à avoir des mûriers greffés ; on prétend que ces arbres , à l'âge de 25 ou 30 ans , meurent subitement , quoiqu'ils soient dans un état florissant. On s'en plaint beaucoup dans le Languedoc , la Provence , les Cévennes , &c. Il y a donc un grand avantage à élever le mûrier blanc de bouture , puisque c'est la voie la plus facile & la plus courte , qui donne de beaux arbres & de longue durée.

L'orme , le tilleul , le marronnier d'Inde , le peuplier , &c. méritent de trouver place dans une grande *pépinière*. On multiplie l'orme de semence , que l'on doit conduire de la même manière que celle de mûrier. On élève le tilleul de branches couchées ; il faut avoir pour cet effet , dans un canton de la *pépinière* , des fouches ou meres de tilleuls de l'espece de Hollande , dont on couche les rejetons , qui ont d'assez bonnes racines au bout de l'année pour être plantés en *pépinières*. On sème sur place les marrons d'Inde , comme les noix , & on les conduit de la même façon. On élève le peuplier de boutures de 12 ou 15 pouces de longueur , que l'on plante sur place en rangées , & à la distance usitée pour les arbres de pareille grandeur ; le principal soin qu'on doit donner à ces arbres , c'est de les redresser & de ne les élaguer qu'avec ménagement , à mesure qu'ils prennent de la force & du soutien. Mais on greffe sur l'orme comme en écusson , soit à la pousse ou à l'œil dormant , les especes curieuses de ce genre

d'arbre. Comme l'orme ne pointe pas aisément, & qu'il est sujet à se garnir d'une trop grande quantité de menues branches qui se chiffonnent, il faudra les couper entièrement, après la troisième année, à un pouce de terre : on ne leur laissera ensuite qu'un rejeton, qui s'élevera promptement au bout de cinq ou six ans. La plupart de tous ces arbres seront en état d'être placés à demeure, savoir, le peuplier à cinq ans, l'orme à six, le tilleul à sept, & le marronnier à huit ans.

Les arbres étrangers doivent être élevés & conduits relativement à la grosseur de leurs graines. Les plus grosses, comme le gland, peuvent être semées dans le canton même de la *pépinière* où l'on se propose de les cultiver : à l'égard des plus menues & même des médiocres, il faudra les élever dans le semis ; & comme partie de ces arbres sont assez délicats pour exiger qu'on les garantisse des gelées pendant les deux ou trois premiers hivers, il seroit à propos de les semer dans des terrains ou dans des caisses plates, pour les fermer sous quelque abri durant la saison rigoureuse. Ces différens arbres se mettent en *pépinière*, à mesure qu'ils acquièrent une force suffisante. La plupart de ces graines lèvent la première année, d'autres ne paroissent qu'à la seconde, & quelques-unes ne viennent complètement que la troisième ; il faut que la patience engage à les soigner & les attendre. Il y a tant de variété dans le progrès de ces arbres, & dans la façon de les conduire, qu'il n'est pas possible d'entrer dans aucun détail à ce sujet.

Les arbrisseaux curieux doivent avoir leur canton particulier ; ils seroient retardés & souvent étouffés par les grands arbres, si on les mettoit avec eux ; & d'ailleurs, on peut fermer davantage les arbrisseaux, tant pour les rangées, que pour la distance d'un plant à l'autre. Du reste, on doit leur appliquer ce qui a été observé sur les grands arbres.

Les arbres toujours verts doivent nécessairement être placés séparément de ceux qui quittent leurs feuilles, moins pour éviter la bigarrure, & faire une sorte d'agrément, que parce que ces arbres veulent être soignés différemment des

autres. Les arbres toujours verts demandent l'exposition la plus fraîche, la plus ombragée, & la mieux tournée au nord ; néanmoins il faut les placer sagement, car ils craignent l'humidité sur toutes choses : mêmes conseils pour les distinctions à faire sur le semis des graines, sur les attentions pour les préserver, & sur l'âge de les tirer du semis ; mais il n'en est pas de même sur la saison propre à les planter en *pépinière*. Ces arbres se conduisent tout différemment de ceux qui quittent leurs feuilles : ceux-ci doivent se planter en automne, ou de bonne heure au printemps ; la transplantation des arbres toujours verts ne se doit faire au contraire que dans des saisons douces & assurées, c'est-à-dire, immédiatement avant la seve, dans le temps de son repos, & quand elle cesse d'être en mouvement. Ces circonstances se trouvent communément dans le commencement des mois d'avril, de juillet, & de septembre : il faut profiter dans ces saisons d'un temps sombre & humide, pour les changer de place ; cette opération ne leur réussit généralement que pendant leur première jeunesse, encore doit-on les planter, le plus qu'il est possible, avec la motte de terre à leur pié ; & une précaution encore plus indispensable, c'est de les couvrir de paille, & de les arroser habituellement, mais modérément ; jusqu'à ce que leur reprise soit assurée. Il suit de là qu'on ne peut les laisser long-temps en *pépinière*, & qu'il faut les mettre à demeure le plutôt que l'on peut.

Enfin, les arbres forestiers seront placés dans le restant de la *pépinière* : on se conformera, pour la façon de les élever & de les conduire, sur la qualité des graines & sur la nature des arbres, relativement à ce qui vient d'être dit sur les arbres étrangers.

Il reste à parler de la culture nécessaire à la *pépinière*, qui consiste sur-tout en trois labourages par an, qui doivent être faits très-légèrement avec une pioche pointue, & non avec la beche, qui endommageroit les racines des jeunes plants ; mais le principal objet à cet égard doit être d'empêcher les mauvaises herbes : on peut les comparer à des insectes, qui sont d'autant

plus voraces , que leur vie est de courte durée. Les herbes de toutes sortes interceptent les petites pluies , les rosées , les vapeurs , &c. & elles pompent évidemment les sucs , les sels , & l'humidité de la terre ; en sorte qu'on doit regarder l'herbe comme le fléau des jeunes arbres , & sur-tout des nouvelles plantations. Un autre soin essentiel , c'est l'élaguement qu'exigent les différens arbres. La plus forte taille se doit faire après les grands froids passés : on doit ensuite les visiter durant la belle saison , pour retrancher , accourcir , & émonder les branches folles , nuisibles ou superflues , avec cette attention pourtant , de traiter les arbres toujours verts avec beaucoup de réserve à cet égard ; on doit leur laisser plus de branches qu'on ne leur en ôte. Il faut aussi conserver aux arbrisseaux fleurissans leur figure naturelle en buisson , pour les placer dans des bordures ou dans des bosquets , & diriger pour la palissade les arbres qui y sont destinés. Enfin , la grande attention du jardinier doit se porter à surveiller continuellement les écussons , qui exigent absolument des soins habituels.

Observations nouvelles sur les pépinières. Après avoir créé de beaux femis de toutes les especes d'arbres , rien n'importe plus au propriétaire qui veut borner sa terre de files d'arbres , planter ou repeupler des bois , revêtir les lieux vagues & les côtes arides , border les chemins & les ruisseaux , aligner des allées , se ménager des bosquets , disperser des remises , enrichir ses potagers , ses vergers , ses murs d'excellens fruits ; rien , dis-je , n'importe plus au cultivateur qui a formé ces utiles projets , que d'établir & de faire soigner sous ses yeux de belles *pépinières*.

Les arbres forestiers , les arbres d'alignement & de décoration , ne réussiront jamais parfaitement qu'ils n'aient été élevés sous la même température & dans un fonds de terre analogue à celui où l'on se propose de les fixer. Leur reprise & les progrès de leur végétation seront bien plus assurés , lorsqu'ils n'auront pas souffert un long transport , & qu'on pourra les arracher dans le moment avec toutes les précautions convenables : d'ailleurs , où le

cultivateur pourroit-il trouver des arbres aussi bien venans , aussi exactement dressés , que ceux qui croissent sous ses regards attentifs , éclairés , & j'oserai dire féconds ?

A ces avantages s'en joignent de plus grands encore à l'égard des arbres fruitiers. Rien de plus fâcheux , rien toutefois de plus commun , que de recevoir des marchands pépiniéristes une espece pour une autre , ordinairement inférieure en qualité à celle qu'on leur avoit demandée ; non seulement le cultivateur tenant le registre le plus exact des especes qu'il a greffées , ne pourra courir aucun risque de les confondre , mais il s'attachera même à multiplier les meilleures ; il portera l'attention jusqu'à préférer les individus de ces especes qui offrent les plus beaux fruits ; il ne coupera ses greffes que sur des branches modérées & fécondes , attention dont l'oubli fait que les arbres ne se mettent que bien tard à fruit , & souvent ne parviennent jamais à beaucoup rapporter.

Cette négligence est pourtant très-commune dans les *pépinières* marchandes ; il y arrive même qu'on y continue de greffer une rangée de sujets avec des bourgeons herbacés pris sur les greffes nouvelles qui s'y trouvent reprises çà & là : il n'est pas moins familier aux pépiniéristes mercenaires de greffer sur de mauvais sauvageons , dont la sève crue ou indigente dénature les especes au point de les rendre méconnoissables.

Le cultivateur jaloux de perfectionner les dons de la nature , unira chaque espece à la sorte de sujet qui pourra communiquer à son fruit le plus de faveur , de douceur , de volume & de coloris , ou qui contribuera à le rendre à son gré plus tardif ou plus précoce , & dont la féconde influence doit faire plutôt rapporter l'arbre , & plus abondamment. V. le mot GREFFE.

En parcourant ses *pépinières* , il se plaira à y préparer pour la taille & le palissage les fruitiers nouvellement greffés ; il y ébauchera la figure qu'il se propose de leur faire prendre quand ils seront placés ; il leur ménagera par avance un petit nombre de boutons à fruit , ou du moins quelques-unes de ces branches sages qui se disposent

à devenir fertiles ; il pourra leur conserver ces branches, malgré la transplantation, parce qu'il saura s'y prendre de manière à ne la faire sentir que le moins possible à ces arbres privilégiés, & il parviendra ainsi à prévenir de deux ou trois ans les prémices de leur fécondité & la perfection de leurs formes.

Les arbres destinés à l'ornement, les arbrisseaux rameux dont il voudra former des haies, des lisières, des palissades, il aura commencé dans la pépinière même à les assujettir au ciseau ; il y verra épars des murs, des pilastres, des obélisques, des arcs ; un jour il y pourra faire enlever des arbres grands & forts dont les touffes déjà dessinées vont figurer dans l'instant ; & comme un architecte trouve séparées dans ses vastes ateliers les pièces différentes qui doivent servir à l'exécution de ses plans, il trouvera de même à sa portée tous les morceaux qu'il n'aura qu'à réunir pour en composer un jardin : on pourra croire, par son effet subit & gracieux, qu'il l'a créé d'un seul regard, ou l'on doutera si un génie bien-faisant ne l'a pas une nuit fait éclore du sein de la terre pour en offrir le spectacle à son réveil.

Comme ces arbres fruitiers auront été élevés dans une terre franche & non fumée, ils seront parfaitement sains ; ils feront par-là même des jets étonnans, une fois qu'ils seront fixés dans les terres choisies & perfectionnées qu'il leur destine pour demeure ; leurs progrès seront d'autant plus assurés, qu'on aura pu les arracher avec des racines belles & longues, parce qu'ils étoient plantés dans la pépinière à une distance les uns des autres au moins double de celle que les pépiniéristes marchands, qui ne tirent qu'au plus grand nombre d'individus, ne leur donnent encore qu'à regret : par la même raison, ces arbres seront gros du pié, robustes, étoffés, & pleins d'une sève pure & féconde : bientôt ils offriront aux regards du cultivateur des fruits dont la beauté & le volume tiendront du prodige, & qui en portant à sa bouche une faveur délicieuse, dans son sang une rosée salutaire, le récompenseront de toutes ses peines, si l'on peut donner le nom de peines à des soins pleins de goût &

d'espérance, qui étoient plutôt de vrais plaisirs : & tous ces biens, qu'ils feront encore plus doux quand il pourra les communiquer, sur-tout au peuple si intéressant des villages, qui manque de fruits bons & salubres !

C'est dans ces mêmes pépinières que s'élevont en un petit espace ces colonies d'arbres & de buissons différens, dont il couvrira bientôt le front des montagnes & les rives des eaux, qu'il se propose de ranger aux bords des chemins où le voyageur va trouver de l'ombre & des fruits, & de disperser sur la surface des campagnes par-tout utilement ornées comme un autre Eden. Quel plaisir d'y voir en mouvement de tous côtés des bandes d'ouvriers que ces plantations occuperont sans cesse, & de leur rendre, par les récompenses de leurs travaux, sinon les douceurs de l'âge d'or, & celles de la communauté des biens, qui, grace à de bonnes observations, ne peuvent plus passer pour des chimères, & qui seroient celles des ames sensibles, du moins quelque équivalent de la propriété, laquelle, à la honte de nos gouvernemens, qui sont parvenus à ôter à l'homme social jusqu'aux ressources de l'homme sauvage, manque totalement aux deux tiers du peuple, bien plus à plaindre que les esclaves, qu'on traite au moins comme les troupeaux !

Tant que les pépinières & les plantations demandent des soins, elles occupent la bêche & les hoyaux de ces pauvres gens ; les arbres parvenus à une certaine force, il faut élaguer ; on les paie avec les branches abattues. Ce seroit une belle chose que de leur planter des lieux vagues qui acheveroient de fournir à leur chauffage ; car alors seulement les peines décernées contre les voleurs de bois cesseroient d'être atroces, & commenceroient d'être exactement exécutées : c'est pour ces malheureux qu'il importe de voir s'étendre le goût de planter : leur micux être est le plus touchant intérêt des occupations rurales. Si je ne l'avois pas en vue, je ne fais si je prendrois la peine de dire ce que l'expérience m'en a appris ; & loin d'avoir fait une digression, je ne suis entré que plus avant dans mon sujet,

On appelle *nourrices* ou *berceaux*, de petits espaces de terre partagés & figurés, & même dans certains cas relevés en plate-bandes, où l'on élève à une petite distance les uns des autres de très-jeunes sujets qu'on a tirés des semis dès la seconde & quelquefois dès la première année. Plusieurs especes d'arbres délicats, rares & précieux, doivent passer par cette première éducation, avant qu'ils reçoivent la seconde dans les grandes *pépinières*; il en est même quelques-uns, en particulier ceux qui ne souffrent sans risques les transplantations que lorsqu'ils sont encore très-jeunes, qu'on ne doit tirer de ces premières écoles que pour les fixer immédiatement dans leurs demeures. On établit ces petites *pépinières* dans un morceau de terre choisi & bien défendu; mais pour accoutumer par degrés à la nature commune du sol, les différentes especes le plus souvent exotiques, au lieu de relever les planches uniquement avec le même mélange de terres qu'on avoit donné aux semis, on n'ajoute que moitié de ce mélange à la terre commune; & au lieu que les semis faits dans des caisses ou des pots, passaient les hivers sous un vitrage, on se contente de placer ces berceaux à une exposition chaude; tout au plus les couvre-t-on de baguettes cintrées, habillées de longues pailles, tant que dure le froid le plus âpre; ainsi les jeunes arbres se font peu-à-peu au climat, dont ils ne pourroient supporter la rigueur, si on les y exposoit tout d'un coup. Voyez ALATERNE, CYPRES, PHYLLIREA, &c.

Au bout d'un ou de deux ans, on tire des berceaux ceux d'entre les petits arbres qu'on n'y doit pas laisser jusqu'à leur plantation à demeure, & on les plante dans les *pépinières*, en les espaçant de deux piés & demi ou trois piés: là ils se fortifient par les cultures, & parviennent en peu d'années à la taille convenable, pour être fixés aux lieux où on les veut: cependant il est des cas où il les faut encore plus forts. Veut-on se procurer des arbres d'alignement qui produisent vite leur effet, ou qui soient assez gros & assez élevés pour en faire des remplacemens, c'est-à-dire, pour ne pas déparer par une disproportion choquante, des lignes où ce qui

reste d'arbres a déjà beaucoup gagné depuis la plantation; enfin se propose-t-on de planter des plaines ouvertes & fréquentées, où il convient de n'employer que des arbres capables de résister aux heurts des bestiaux, & d'affronter les vents; dans ces vues, on tire des *pépinières* des arbres de quatre à cinq pouces de tour, pour les planter cinq ou six piés les uns des autres, dans des lieux particuliers où on les cultive, jusqu'à ce qu'ils aient pris huit ou dix pouces de tour par le bas; & ces lieux, qui ne sont pas ordinairement fort étendus, s'appellent *bâtardieres*.

Les *pépinières* demandent en général de bien plus grands emplacemens que les *bâtardieres* & les *berceaux*; on doit surtout en établir de fort considérables, lorsqu'on a dessein de repeupler ou de créer des bois, & de faire dans la terre autant de plantations que la charrue & la faux peuvent le permettre.

Mais si votre terre est d'une grande étendue, il s'en faudra bien que le sol y soit par-tout le même; les différentes & principales especes s'étendront par cantons, & c'est la première connoissance qu'il vous faut acquérir. Etudiez dans chacun la nature de la terre, sondez sa profondeur, découvrez ses couches diverses, distinguez ses parties intégrantes, sachez ce qu'elle retient d'eau, comment les rayons solaires & la gelée agissent sur elle, &c. interrogez-la ensuite par la voie de l'expérience; dispersez dans chacun de ces cantons un petit nombre d'arbres de chaque espece; ce seront comme autant d'explorateurs, qui bientôt vous apprendront, ou par leur végétation brillante, ou par leur aspect languissant, si ce canton convient ou ne convient pas à l'établissement d'une colonie de leur espece. Observez aussi quels sont les arbres qui y croissent naturellement, & ce qui reste de ceux qu'on y a autrefois plantés; ne négligez pas de consulter les bons livres qui vous diront les arbres qui se plaisent dans tels sols, & rappelez-vous ceux qu'en voyageant vous avez vu croître dans des terres semblables.

Muni de ces connoissances importantes & certaines, établissez dans chacun de ces cantons une *pépinière* proportionnée à

son étendue, & uniquement peuplée des especes d'arbres que vous êtes assuré qui pourront y réussir. Sont-ils bientôt en état d'être plantés, à demeure, il convient à ce moment de faire une étude plus approfondie du canton : l'espece du sol vous montrera des variétés, des nuances qu'il vous faut connoître; la terre, dans ses diverses configurations, y présente divers aspects : ici coulent, là se précipitent les eaux; ailleurs elles demeurent stagnantes. Il n'est pas une de ces circonstances qui ne doive servir à déterminer les especes d'arbres d'entre celles qui composent la pépinière du canton, que vous devez planter de préférence dans chacun de ses différens endroits : c'est faute d'avoir pris des précautions semblables, que l'on voit périr ou languir tant de plantations qui ont prodigieusement coûté. Mais vous, cultivateur sage, qui n'abandonnez pas entièrement ces opérations importantes à des mains ignorantes & mercenaires, ne méprisez aucun de ces soins; bientôt vos terres offriront de toutes parts à vos yeux les groupes riants de vos jeunes arbres; des côteaux, naguere nus & arides, revêtus de riches taillis, & jusqu'aux marais portant des bois, dont vos enfans un jour, bénissant votre mémoire, tireront le plus grand parti.

Si l'on demande à présent quel fonds en général convient le mieux aux pépinières, la question sera bientôt résolue. Que la terre y soit très-substantielle, les arbres qu'on y aura élevés ne s'accoutumeront que très-difficilement aux sols d'une qualité moindre où l'on voudra les établir, & ne pourront pas du tout s'accommoder des plus maigres; mais si la terre y est trop aride, il y a bien plus d'inconvéniens : ce n'est qu'avec beaucoup de temps & de peine qu'on y pourra élever des arbres; ils demeureront fluets; on les verra devenir rachitiques, nouveaux & mouffus; dans quelque bon terroir qu'on les plante ensuite, ils ne pourront jamais se rétablir parfaitement. Une terre franche, onctueuse, non fumée, plutôt forte que légère, passablement profonde, fraîche sans être humide, mêlée même de quelques gravois, en un mot une terre moyenne, participant également, s'il se peut, de l'argile & du sable,

qui sont les deux extrêmes des sortes de sols dont le globe est revêtu, est celle qu'il faut préférer pour y établir des pépinières. Les arbres qu'on y aura cultivés ne pourront manquer de réussir dans des terres de qualités semblables, qui sont fort communes; ils feront d'étonnans progrès dans les meilleurs terroirs, & ne laisseront pas que de croître passablement dans les plus mauvais.

A l'égard des expositions, les plus chaudes doivent être réservées aux petites pépinières d'arbres exotiques qu'on veut habituer au climat. Pour les grandes, composées de fruitiers, d'arbres forestiers & d'arbres étrangers peu délicats, durs, &c. les aspects froids qui endurcissent les écorces, sont peut-être préférables, à l'exception cependant des pépinières des pêchers & abricotiers, où les jeunes greffes périssent souvent au nord & au midi, & qui paroissent demander le couchant : mais il n'est point de pépinière qui ne doive être exactement défendue contre les bestiaux, & dont le sol n'exige une préparation convenable.

Après avoir environné votre terrain de fossés au moins larges de sept piés, plantez sur le bord extérieur de la berge deux lignes divergentes d'aubepins croisés en sautoir : deux perches horizontales liées avec des harts contre des pieux fichés en devant d'espace en espace, protégeront cette haie, jusqu'à ce qu'elle soit forte & armée de toutes ses épines, contre les bêtes qui pourroient monter par les taluts. Dans les terres qui rebutent l'épine blanche, on lui substituera différens arbrisseaux hérissés ou très-rameux. Il est des lieux où l'on pourra se passer de fossés : dans ceux où le bois est à bas prix, une palissade, ou un clayonnage, un mur, sec là où les pierres abondent, formeront même une meilleure clôture; mais les fossés ont un avantage qui n'est point à négliger. Que l'on plante à demeure des fruitiers en plein vent, vers les bords intérieurs de la berge, l'amas de terre qui se trouvera autour de leurs racines, procurera à ces arbres la plus belle croissance.

A moins que le sol ne se trouve profond, poreux & frais, il sera souvent nécessaire

& toujours très-utile de le faire effondrer ; par cette opération on extirpe les pierres trop grosses qui mettroient obstacle à la végétation , on enterre & l'on disperse les petites qui la favorisent , en procurant l'écoulement aux eaux , & en empêchant la terre de trop s'affaisser ; les racines parasites sont arrachées , les insectes mis en fuite , leurs logemens renversés , leurs chrysalides , leurs larves , leurs œufs précipités ; mais , ce qui est encore plus important , on prépare aux jeunes arbres une couche épaisse de terre ameublie que leurs racines pourront aisément pénétrer. Au fond de cette couche , elles puiseront les suc de la bonne terre qu'elle renferme , & qui étoit à la surface. Ce lit profond de terre meuble conserve toujours , même par les plus grandes sécheresses , une certaine fraîcheur , au point que nous avons vu des terres , auparavant sèches & arides , demeurer pénétrées depuis l'effondrement d'une humidité modérée & salutaire.

Il faut choisir , autant qu'on peut , le mois de mai pour faire cette opération ; alors les eaux de l'hiver se sont écoulées ; il regne un air desséchant qui fait que la terre se divise mieux tandis qu'on la remue : d'ailleurs elle se trouvera bien reprise , & aura tout l'affaïssement convenable pour le mois d'octobre suivant , temps bon pour planter , où l'on commencera la plantation de la *pépinière* ; & pour ne pas laisser la terre oisive , on y mettra des haricots ou des grains semés par rayons , dont les cultures réitérées la tiendront dans le meilleur état , & empêcheront les mauvaises herbes d'y croître. S'il n'a pas été possible de faire effondrer en mars , on saisira jusqu'au mois de juin une suite de jours propres à ce travail ; alors il convient de différer la plantation de la *pépinière* jusqu'à la fin de novembre : mais si l'on a été contraint d'attendre jusqu'au mois de septembre , qui donne encore d'assez beaux jours , on ne pourra planter que le printemps suivant , & il sera même plus sage d'attendre à la seconde automne. Qu'on se garde bien de faire effondrer l'hiver ; les pluies , sur-tout les neiges , pétrissent la terre sous la beche & sous les piés , au point qu'elle demeure toujours com-

paëte & indocile , & les mauvaises herbes le multiplient tellement à sa surface , qu'on ne peut les détruire même à force de bras.

Bien plus ; si le terrain destiné à l'établissement d'une *pépinière* , se trouve couvert de chiendent , l'effondrement seul , quoique bien fait , & dans une saison convenable , ne suffiroit pas pour opérer son entière destruction : dans ce cas , il est nécessaire de cultiver des patates dans ce terrain , l'été d'avant le printemps où l'on se propose de fouir. Ce moyen est le seul pour se débarrasser de cette plante si nuisible aux arbres , dont l'opiniâtreté désole le cultivateur , & qui se multiplie d'autant plus , qu'en bêchant on la découpe en plus petits morceaux.

Lorsque la terre , effondrée & suffisamment rabaisée , sera exactement applanie suivant les pentes naturelles du lieu , & lorsque le terrain sera bien clos , il sera temps de songer à sa distribution.

Une large porte pour l'entrée des voitures , deux routes pour leurs passages qui se croiseront , & quatre carreaux , divisés chacun en autant de chemins moins larges de moitié que les premiers ; ces piéces moyennes , découpées à leur tour en quatre par des sentiers , donneront des commodités , établiront de l'ordre , & laisseront par-tout circuler l'air au profit des jeunes élèves. Qu'on plante sur les chemins principaux des poiriers & des pommiers en plein vent , des pruniers & des cerisiers au bord des chemins de la seconde largeur ; différens fruitiers en quenouilles ou en buissons le long des sentiers , y rendroient la promenade charmante. Tapissez les allées d'une belle herbe , bordez-les de rosiers , terminez-les par des berceaux , vous aurez joint l'agréable à l'utile , comme la nature les joint toujours ; & qu'est-ce qui vous empêcheroit même de tracer vos *pépinières* sur un dessin plus élégant ; par exemple , de les percer en étoile avec une ceinture qui en couperoit tous les triangles circulairement ?

Lorsque vous aurez tiré des *pépinières* établies en différens endroits de votre terre , ce qu'il falloit d'arbres pour la planter , il vous sera facile de les convertir en autant de bois ; vous n'aurez qu'à choisir

dans chaque carreau un certain nombre des plus beaux sujets pour les laisser s'élever ; recoupez les autres sur pié pour former le taillis ; arrachez les plus rameux & les replantez derriere les arbres des allées en lisières soumises au croissant ; & si ces *pépinieres*, comme nous l'avons conseillé d'abord, se trouvent établies dans des terres en friche, couvertes de landes, ou de peu de valeur pour les grains, vous aurez créé, par les bois qui leur succéderont, sans avoir à regretter un meilleur emploi, des revenus qui deviendront importants, considérés dans leur ensemble, en même temps que vous aurez embelli & varié la perspective champêtre, que ces différentes masses de verdure, élevées d'espace en espace, couperont agréablement.

Le temps de transplanter les jeunes sujets des semis dans la *pépiniere*, l'âge qu'ils doivent avoir, les distances qu'il faut leur donner, se trouvent dans les articles des especes au mot PLANTATION. On verra combien ces circonstances dépendent du naturel de chaque arbre, & que l'on feroit des fautes sans nombre, si l'on vouloit suivre à cet égard une regle commune. Nous dirons seulement ici qu'il est essentiel de planter les différens genres de sauvageons fruitiers par petites masses, interrompues par des masses d'arbres différens : on greffera tous les individus de chacune d'une même espece ; & c'est un des principaux moyens de prévenir la confusion.

L'année qui suit la plantation de la *pépiniere*, contentez-vous de faire houer toutes les fois que l'exigera le progrès des mauvaises herbes : la beche, à moins qu'elle ne fût maniée avec une extrême dextérité, seroit nuisible au plant nouveau qui n'est point affermi ; elle couperoit ses racines encore tendres & rares, & le remettroit dans l'état où il étoit lorsqu'on l'a confié à la terre, si même elle n'en faisoit périr une partie. Dès la seconde année, sans préjudice aux façons à la houe, deux labours, savoir, un en mars, & l'autre en novembre, deviendront utiles ; mais il conviendra que le fer des beches soit court, & qu'il n'approche pas de trop près

le pié des jeunes arbres. Plus ils prendront de force, plus avant aussi il faudra bêcher ; & alors, loin de craindre d'approcher de leurs piés, il sera bon de soulever & de retourner la terre à l'entour : mais il est des arbuttes à racines délicates ; il est des arbres, comme la plupart des arbres résineux, qui ne veulent être que houés, & dont la beche retarderoit infiniment les progrès, ainsi que l'expérience nous l'a appris. *Voyez les mots PIN, SAPIN, MELEZE, &c.*

L'effondrement & les différentes façons à donner aux *pépinieres*, se marchandent à la perche ou à l'arpent, avec des manouvriers. Dans la plupart de nos provinces, ces sortes d'ouvrages ne sont qu'à trop bon compte, par le nombre prodigieux & la misère extrême de ces hommes, auxquels c'est un saint devoir de procurer du travail, d'en régler le prix sur leurs besoins, & pour le dire en passant, sur le prix actuel du blé.

De quelle espece que soit le jeune plant, que la serpette le respecte la première année : vous pourriez couper tel bourgeon qui devoit décider du développement d'une racine. A l'égard des arbres résineux, le fer ne doit pas les approcher tant qu'ils sont en *pépiniere* ; mais dès la seconde année, les fruitiers sauvageons en attendent quelques secours : élaguez-les du bas dans le mois de juin ; par ce moyen, vous donnez plus d'essor à la seconde sève qui va se mettre en mouvement, & dont vous attendez le succès des greffes ; vous préparez un jeu libre à la main, une place nette aux écussons ; & pour la mi-juillet, où vous commencerez de les poser, ses bourrelets boiseux auront déjà fermé les bords des blessures au mois d'avril suivant. Vous grefferez en ente les sujets où l'écusson aura manqué, à l'exception de ceux d'entre les premiers, destinés à porter des pêches, qui se trouveront dans le même cas : vous vous contenterez de les recouper à deux ou trois pouces de terre, afin de leur faire pousser un jet droit, dont la vigueur garantira la reprise des écussons que vous y devez insérer au mois de juillet de cette troisième année. *Voyez le mot GREFFE.*

C'est ici le lieu d'insister sur toutes les précautions à prendre pour ne pas confondre les especes ; & voici les principales après celles dont nous avons déjà parlé. Ne coupez vos greffes que sur des arbres dont vous avez vu les fruits , & ne portez à la fois que deux paquets bien étiquetés d'especes différentes ; ne confiez le soin de greffer qu'à des mains sûres ; marquez exactement sur un registre en regle , les noms des especes avec lesquelles vous aurez greffé telles rangées ou telles masses ; ayez soin sur-tout d'y désigner clairement la place qu'elles occupent dans l'ordre de la pépiniere.

Les jets provenus des greffes , doivent être traités suivant leur destination. Qu'on veuille en former des buissons & des éventails ? on les pince au quatrieme ou au sixieme bouton ; des demi-tiges ? on les coupe la seconde année à quatre piés & demi de terre : veut-on les élever en plein vent ? il faut les soutenir dès leur naissance contre des échelas bien droits. Les premieres années on se contentera de retailler en chicots les branches irrégulieres ou vagabondes , de recouper par la moitié les branches latérales trop fortes , & de retrancher celles qui affameroient la fleche , attendant pour déshabiller la tige , qu'elle ait pris une grosseur convenable & de justes proportions.

Pour ce qui concerne les arbres forestiers & d'alignement , il faut , les premieres années , laisser jaillir librement leurs branches de tous côtés , se résoudre à ne les voir que sous la forme de buissons , en un mot , les abandonner presque entièrement à la nature. Ayez seulement soin de redresser ceux qui se tourmentent ou qui s'inclinent , & qu'ils soient tous surmontés d'une fleche droite & distincte , que vous guiderez , s'il est nécessaire , le long d'une baguette liée contre le haut de la tige. L'année qui précédera leur transplantation , vous commencerez seulement à les élaguer du pié ; ce n'est qu'au mois de juin d'avant l'automne où vous devez les arracher , que vous dépouillerez le reste de la partie de leur tige qui doit être nue. C'est par ce moyen seul que vous formerez des arbres fermes sur leur base , qui porteront

fièrement leurs cimes , & braveront les coups de vent.

Rarement les arbres de vos carreaux seront-ils d'une croissance assez égale , pour que vous les puissiez faire arracher tous à la fois : lors donc que vous aurez enlevé les plus forts , il faudra les remplacer ; mais que ce remplacement ne se fasse qu'avec des brins assez gros & grands , pour qu'ils ne suivent pas de trop loin les progrès des arbres qui demeurent. Pour cet effet , vous les tirerez d'un semis ancien que vous avez éclairci & laissé se fortifier dans cette vue. Afin d'assurer leur reprise , d'autant plus importante , que s'ils périssoient , de nouveaux brins remplacés pour une seconde fois se trouveroient trop arriérés ; plantez-les avec des précautions particulières , & rappez même à leur pié une bonne quantité de terre substantielle & grasse.

Soit que vos carreaux aient été dégarnis successivement , soit qu'ils aient été vidés à la fois , si vous les voulez replanter , il est nécessaire d'y rétablir la terre épuisée : faites-les labourer de la profondeur de deux fers de beche , & les applanissez exactement ; alors vous y ferez répandre des engrais : mais le fumier est celui dont vous devez le moins vous servir ; il rend les arbres trop difficiles sur les alimens , & attire les vers qui rongent leurs racines. Les marnes , les terres des chemins , des mares , des pâtis , des bords des haies , les pailles , les feuilles , les cendres , &c. sans avoir les mêmes inconvéniens , feront sur la végétation des effets à-peu-près semblables.

Nous venons de voir par une heureuse fermentation tous les esprits se porter avec chaleur vers tous les arts nourriciers de premier besoin : les plantations n'ont pas été oubliées , on en a sur-tout beaucoup parlé , & il n'est guere de personnes qui , suivant le torrent de la mode , n'aient planté au moins quelques peupliers d'Italie , dont la prompte végétation flattoit l'esprit de jouissance personnelle qui caractérise le siecle. On est déjà dégoûté de cet arbre ; il n'a pu soutenir la réputation prodigieuse qui l'a devancé , & il faut espérer qu'on s'attachera désormais à établir des pépi-

nieres d'arbres plus utiles , & assez divers dans leurs especes & dans leurs appétits , pour s'accommoder de différens terrains. Les pépinières royales doivent encourager & multiplier les plantations ; mais il s'en faut bien qu'on ait retiré de cet établissement tous les avantages qu'on étoit en droit d'en attendre. Que sont-elles en effet , qu'un pur objet de faste ? Qu'en tire-t-on , que des arbres qui , étalés sur les chaussées & les remparts , en peuvent imposer au voyageur , tandis qu'il trouveroit nu l'intérieur de nos terres , s'il vouloit y pénétrer ? On y élève des arbres de pur agrément , comme tilleuls , maronniers d'Inde , platanes , &c. dont on fait présent aux plus importans personages ; ce qu'on y cultive d'arbres utiles est donné par milliers aux personnes les plus riches , & quelquefois même hors des provinces : ainsi le bien va toujours se déplaçant & s'entassant , sans jamais se distribuer & se répandre.

Je dois dire en deux mots comment les pépinières royales deviendroient véritablement utiles. Qu'on y cultive uniquement les arbres dont le bois est propre aux métiers & aux arts ; les maronniers francs , pour leurs fruits farineux ; les pommiers & poiriers à cidre , ceux dont le fruit est très-bon à cuire ou sécher ; les pruniers d'atellé , de roche-courbon , &c. dont le fruit séché est une excellente nourriture pour le peuple : qu'on distribue ces arbres aux communautés des villages dans de justes proportions ; qu'on entretienne & qu'on instruisse dans ces pépinières , devenues des écoles un peu plus importantes que celles de dessin , un élève pour chaque arrondissement de trois ou quatre villages ; qu'il en sorte avec des marques honorables , & aille établir une pépinière commune dans son canton , où il professera l'art d'élever , de planter & d'entretenir les arbres ; je vois sortir alors de cet établissement tout le bien qu'on en peut attendre : je ne m'amuserai pas à le démontrer. Il est des choses qu'il faut sentir , & il est inutile de convaincre ceux qu'on ne peut persuader ; d'ailleurs , si je m'étenois davantage , je serois peut-être tenté de m'élever contre l'esprit qui a présidé à nos

meilleurs établissemens , qui a tourné tout leur fruit au profit de l'orgueil , de l'avidité & de l'opulence , & achevé de dessécher le peu de canaux qui alloient encore sustenter la classe affreusement nombreuse des indigens qui recrutent annuellement celle des pauvres , qui est elle-même recrutée par les aisés des derniers rangs. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

PÉPITES ; s. f. (*Hist. nat. Minéral.*) en espagnol *pépitás*. Ce sont des masses d'or vierge , que l'on trouve dans quelques mines du Chily , du Potosi , & du Pérou , mais particulièrement dans les lavaderos , ou dans certaines couches de terre de ce premier royaume. Il est assez ordinaire de voir des pépites de 4 , de 6 , de 8 , & de 10 marcs ; les plus grosses dont les Espagnols conservent la mémoire , sont les deux qui furent trouvées dans un lavadero de la province de Guiane ; près de Lima ; l'une étoit de 64 marcs , l'autre de 45. Cette dernière avoit cela de singulier , qu'on y trouvoit de l'or de trois titres différens ; il y en avoit de 11 , de 18 , & de 21 carats. Voyez OR.

PEPLUS *minor* , subst. m. (*Botan.*) espece de tithymale , nommée par Tournefort , *tithymalus annuus folio rotundiore acuminato* ; en effet , ses feuilles sont presque rondes , un peu pointues : ses fleurs sont des godets découpés en plusieurs quartiers ; il leur succède , quand elles sont tombées , de petits fruits lisses , relevés de trois coins , & divisés en trois cellules remplies chacune d'une semence oblongue : sa racine est menue , fibrée. Toute la plante jette du lait quand on la rompt , & ce lait est un si violent purgatif , qu'on ne l'emploie qu'extérieurement pour faire tomber les verrues. (*D. J.*)

PEPLUS , s. m. (*Antiq. rom.*) πέπλος , habit de femme ou de déesse. Manteau léger , sans manches , brodé ou broché d'or ou de pourpre , attaché avec des agraffes sur l'épaule ou sur le bras.

Voilà l'habillement dont on paroît anciennement les statues , ou autres représentations des dieux & des déesses. C'est pour cela qu'Homere donne l'épithete de divin au *peplus* de Vénus , & dit

que les graces l'avoient fait de leurs propres doigts.

On voit dans les monumens anciens , que les *pepli* s'attachoient par des agraffes , *per fibulas* , tantôt sur l'épaule droite , tantôt sur la gauche , quelquefois sur les deux épaules , & souvent au dessous des mamelles sur le bras droit ; d'où il paroît qu'Eustathe n'a pas assez consulté les antiques , quand il prétend que le *peplus* couvroit toujours le côté gauche , & que ses deux ailes , comme il le nomme , du devant & du derriere , ne s'attachoient ensemble que du côté droit.

Le nom de *voile* fut donné à tous les *pepli* consacrés aux divinités célestes ; témoin ce que dit Virgile du fameux *peplus* de Minerve à Athenes , *tale deæ velum solemni in tempore portant* ; aussi dans Porphyre , le ciel est appellé *peplos* , comme le voile des dieux.

Ces *pepli* n'étoient pas toujours traînants , mais quelquefois retrouffés , ou même attachés par des ceintures. Ils laissoient communément une partie du corps nu & à découvert , comme chez les Lacédémoniens , qui les attachoient par des agraffes sur les deux épaules. Aussi quand Homere dit de Minerve , qu'elle se développa de son *peplus* pour endosser le harnois , ce poëte par ces paroles nous la représente toute nue ; ce qui n'étoit pas une chose nouvelle à cete déesse , puisqu'il en coûta la vue à Tyrélias.

Après tout , les *pepli* n'ont pas seulement été donnés aux femmes & aux déesses , mais aussi aux dieux & aux hommes ; c'est ce qu'on peut recueillir des monumens anciens qui nous restent , indépendamment du témoignage d'Eschyle , de Théocrite , & autres. Dans Sophocle , le manteau fatal que Déjanire envoie à Hercule , y est souvent appellé du nom de *peplos* ; & Eustathius qui en fait la remarque , cite encore à ce sujet Eurypide. Eschyle parle des *pepli* du roi de Perse , & Xénophon , de ceux de l'arménien Tigranes. Synésius , appelle du nom de *peplos* , la robe triomphale des Romains. Je ne dis rien du *peplos* des époux & des épouses.

Du reste , nous savons que ces *pepli* étoient d'ordinaire blancs. On les faisoit

dans l'orient de byslius , & ils formoient une étoffe très-légere. Il faut encore ajouter qu'on les faisoit de diverses couleurs , *versicolores* ; de sorte que dans Homere , la mere d'Hector cherche d'offrir à Minerve celui qui se trouveroit être le plus grand & le plus bigarré : c'est aussi ce que fait Hélene à l'égard de Télémaque , dans l'Odyssée. Delà vient qu'Eschyle désigne un *peplus* , par le mot de *ποικίλμα* , à cause de la bigarrure , *variis liciis tectus* ; mais indépendamment de la couleur , le *peplus* étoit d'ordinaire brodé , frangé , & tissu d'or , & de pourpre. Tels étoient sur-tout ces *pepli barbarici* , dont parle Eschyle , & qu'il représente fort différens de ceux qui étoient usités en Grece , *pepli dorici*.

Enfin , le mot de *peplus* signifie quelquefois un drap mortuaire ; mais alors ils étoient très-simples , & sans bigarrure , du moins chez les Grecs ; Eschyle , dans son Agamemnon , dit que le *peplus* dont Patrocle fut enveloppé , étoit simple , sans bigarrure ; au lieu que quand il parle des funérailles d'Hector , il lui donne un *peplus* ou drap mortuaire teint de pourpre , ainsi qu'il pouvoit convenir à un barbare , à l'égard des Grecs. Tous ces faits sont justifiés par une infinité de passages qu'il eût été trop long de citer ici.

Acésée , fameux brodeur de Patare en Lycie , fut celui qui fit pour la Pallas des Athéniens le voile sacré , que les Grecs nommoient *peplone*. C'étoit un homme admirable en son genre. Minerve elle-même avoit donné à ses mains une grace divine. (D. J.)

PEPLUS de Minerve , (Litt.) Lisez ce qu'on a dit au mot *PEPLUS* ; j'ajouterai seulement que le *peplus* de Minerve étoit une robe blanche sans manche , & toute brochée d'or , sur laquelle on voyoit représentées les grandes actions de la déesse , de Jupiter , & des héros. On portoit ce *peplus* dans les processions des grandes panathénées , qui se faisoient tous les cinq ans ; ou plutot on transportoit ce voile célèbre sur un vaisseau le long du Céramique , jusqu'au temple de Cérés , d'où on le ramenoit aussi-tôt , pour le conserver dans la citadelle. Les dames romaines

imiterent l'usage d'Athenes , en offrant tous les cinq ans en grande pompe une robe magnifique à Minerve. (*D. J.*)

PEPO , f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante , auquel on a donné le nom de *citrouille* , & dont les fleurs sont campaniformes , ouvertes , & profondément découpées. Il y a deux sortes de fleurs sur cette plante : les unes n'ont point d'embryon , & sont stériles ; les autres sont fécondes , & placées sur un embryon , qui devient dans la suite un fruit oblong ou rond , charnu , creux dans son intérieur , & couvert quelquefois d'une écorce dure , & remplie de tubercules. Ce fruit se divise souvent en trois parties , & renferme des semences applaties , entourées d'une espece d'anneau , & attachées à un placenta spongieux. Tournefort , *instit. rei herb.* Voyez PLANTE.

PEPSIE , *pepsis* , terme de Médecine , qui signifie la *coction* ou *digestion* des viandes ou des humeurs du corps. Voyez COCTION & DIGESTION. Ce mot est grec , *πεψις* , qui signifie *bouillonnement*.

PEPTIQUE , terme de Médecine. Voyez PÉPASTIQUE.

PÉPUZA , (*Géogr. anc.*) ville de Phrygie. Elle donna son nom aux hérétiques , appellés *Pépuziens*. Ces hérétiques , dit saint Epiphane , *Theres. XLVIII* , *sect. xiv* , avoient une grande vénération pour un certain lieu de Phrygie , où fut bâtie autrefois la ville de *Pepuza*. Elle étoit entièrement détruite du temps de saint Epiphane. La notice d'Hiérocles attribue cette ville à la Phrygie capatiane , & lui donne le dix-huitième rang. (*D. J.*)

PÉPUZIENS , f. m. pl. (*Hist. eccléf.*) ancienne secte d'hérétiques , autrement appellés *Phrygiens* ou *Cataphryges*. Voy. CATAPHRYGES. Ils prirent le nom de *Pépuziens* , parce qu'ils prétendoient que Jesus-Christ étoit apparu à une de leurs prophétesses dans la ville de *Pepuza* en Phrygie , qui étoit pour eux la cité sainte. Ils attribuoient aux femmes les fonctions du sacerdoce , & enseignoient les mêmes erreurs que les Montanistes dans le onzième siècle. Voyez MONTANISTES.

PEQUÉA , (*Hist. nat. Bot.*) arbre

qui se trouve dans le Bresil , & qui est de deux especes : la premiere produit un fruit semblable à l'orange , mais dont la peau est plus épaisse , & dont le jus est doux comme du miel ; la seconde espece passe pour fournir le bois le plus dur , & incorruptible. Les Portugais le nomment *sétis*.

PÉQUIGNY , (*Géog. mod.*) petite ville , ou , pour mieux dire , bourg de France , dans la Picardie , sur la rive gauche de la Somme , à trois lieues au dessous d'Amiens. Il est remarquable par l'entrevue de Louis XI , roi de France , & d'Edouard , roi d'Angleterre , sur un pont qui fut fait exprès. *Long. 29. 37. lat. 49. 58.*

Péquigny (Bernardin de) , prit , comme on voit , le nom de cette petite ville , où il naquit en 1632 , & se fit capucin. Il mourut à Paris en 1709 , après avoir donné une exposition latine des Epîtres de S. Paul , imprimée à Paris , en 1703 , *in-fol.* & en françois , en 1714. Il fit en françois un petit abrégé de son ouvrage , qui est estimé.

Cette ville est remarquable par un camp de César sur le sommet d'une éminence qui commande tous les lieux d'alentour , à une petite demi-lieue de ce bourg. Au pié , la Somme , deux grandes prairies à deux de ses côtés , en face une campagne fertile , pouvoient fournir ce qui étoit nécessaire à un camp. Il étoit de figure triangulaire , long de 450 toises , & large de 350. On fait que César séjourna longtemps à Amiens , qu'il en fit sa place d'armes , qu'il y assembla les états de la Gaule , & qu'il en avoit fait le centre de toutes ses légions répandues dans les contrées voisines. Il en avoit une chez les Morins , une autre chez les Nerviens , une troisième chez les Effluens , une quatrième chez les Rémois ; mais il en établit jusqu'à trois dans le *Belgium* seul ; province qui s'étendoit depuis Arras jusqu'à Beauvais , Amiens étant au centre. Or où pouvoit-il en placer une partie plus commodément qu'au camp de *Péquigny* , dit M. de Fontenu dans un mémoire lu à l'académie des inscriptions en 1733 , & rapporté au *tome XV* , *édit. in-12* , p. 125 ?

Le pont de *Péquigny*, une des clefs de l'Amiénois & du Vimeux, est renommé dans l'histoire par la fameuse entrevue de Louis XI avec Edouard IV en 1475, dont Philippe de Comines nous a laissé le détail. On a souvent trouvé sur le terrain de ce camp des médailles romaines; c'est delà que sont venues la plupart des belles médailles d'or de feu M. Houlon, chanoine d'Amiens, grand amateur d'antiques: elles passèrent au cabinet de M. le président de Maisons, & après sa mort dans celui de M. Duvau.

Le fonds du camp de César, en terres labourables, appartient au chapitre de S. Martin de *Péquigny*, fondé en 1066 par Eustache de *Péquigny*, & par ses deux freres Jean & Hubert. Le titre original les appelle *Princoniipares*. Les biens de cette ancienne & illustre maison étant tombés dans celle d'Ailli, au xiv^e siecle, sont depuis fondus, sous le regne de Louis XIII, dans la maison d'Albert, en la personne d'Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, maréchal de France, frere du fameux duc de Luynes.

Les barons de *Péquigny*, comme vidames nés de l'église d'Amiens, c'est-à-dire comme ses avoués ou défenseurs, ont voulu relever, depuis plus de mille ans, du bras de S. Firmin, martyr, & se sont déclarés vassaux de l'évêque d'Amiens. (C)

PÉRAGRATION, f. f. (*Comput.*) On appelle *mois de péragation*, ou *mois périodique*, le temps que la lune est à parcourir tout le zodiaque, & à revenir au même point d'où elle étoit partie. Ce temps est de sept jours, sept heures, & 43 minutes. Ce mot vient du latin *peragratio*, qui signifie *action de parcourir*. La lune a un autre mois, qu'on appelle *synodique*, ou *de conjonction*, qui est de 29 jours & demi; c'est le temps qu'elle est entre la conjonction avec le soleil, jusqu'à ce qu'elle soit revenue à la même conjonction. (D. J.)

PÉRAGU, f. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) arbrisseau du Malabar: sa racine infusée dans du petit-lait acidulé, est estimé pour la lienterie, la colique, & les tranchées qui proviennent d'inflammation; sa poudre répandue sur les pustules, les dessèche;

Tome XXV.

le suc des feuilles pris intérieurement, chasse les vers des intestins. (D. J.)

PERAMBULATION d'une forêt; (*Jurisp.*) signifie en Angleterre l'arpentage ou la visite d'une forêt, & de ses limites, faite par des officiers de justice; ou par d'autres nommés pour cet effet, afin de déterminer les bornes de la forêt, & de fixer ce qui y est compris, ou ce qui n'y est pas compris. *Voyez* PUR-LIEU & FORÊT.

En général, le terme de *perambulation* chez les Anglois, est synonyme à ce que nous appellerions *descente sur les lieux*, faite à l'effet d'en déterminer l'étendue, & d'en fixer les limites. Et en effet, on pratique la *perambulation* en matière de bornage, aussi-bien qu'en matière de pur-lieu. *Voyez* BORNAGE.

PERCALLE, f. f. (*Comm. des Indes.*) Les *percalles* sont des toiles de coton blanches, plus fines que grosses, qui viennent des Indes orientales, particulièrement de Pondichery. Les *percalles* portent sept aunes & un quart de long, sur une aune & un huit de large.

PERCE. *Voyez* LOCHE.

PERCE, f. f. (*Luth.*) outil dont les facteurs de musettes se servent pour perforer les chalumeaux. Cet instrument est composé d'une longue tige d'acier cylindrique, emmanchée par une de ses extrémités dans une poignée, comme une lime; à l'autre extrémité est une meche semblable à celle de bedouets. *Voy.* BEDOJET.

PERCE-A-MAIN, outil dont les facteurs de musettes se servent pour percer les trous qui forment les différens tons de cet instrument. *Voyez* l'art. PERCE.

Cet outil ne differe de la *perce*, qu'en ce que sa tige & sa meche sont beaucoup plus courtes.

PERCE-BOURDON, est un outil dont les facteurs de musettes se servent pour percer les trous des bourdons. C'est une espece de foret emmanché comme une lime, que l'on appuie contre l'endroit du bourdon où l'on veut faire un trou, pendant que la piece d'ivoire dont le bourdon est fait, tourne sur le tour à lunette. *Voy.* TOUR A LUNETTE & TOUR ENTRE DEUX PEINTES.

M m

PERCE-FEUILLE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) Ce genre de plante est nommé *bupleuron* par Tournefort. Il y en a deux especes principales, la *perce-feuille vivace* & la *perce-feuille annuelle*. La *perce-feuille vivace*, nommée par le vulgaire *oreille-de-lievre*, en anglois *the hare's-ear*, est le *bupleuron vulgatissimum, seu folio subrotundo*, I. R. H. 309.

Sa racine est petite, ridée, verdâtre, fibree, d'un goût âcre. Elle pousse une tige à la hauteur d'un ou de deux piés, grêle, lisse, cannelée, noueuse, vuide en dedans, rameuse, de couleur quelquefois rougeâtre, d'autrefois verte : ses feuilles, sur-tout celles de la tige, sont languettes, étroites, simples, nerveuses, & rangées alternativement ; les fleurs naissent au sommet de la tige, & des rameaux en ombelles, de couleur jaune, semblables à celles du fenouil ; chacune d'elles est composée de plusieurs pétales disposés en rose. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des semences oblongues, assez semblables à celles du persil, cannelées, grises, d'un goût âcre. Cette plante croît abondamment aux lieux montagneux, argileux, le long des haies, & parmi les broussailles ; elle fleurit en juillet & août, & sa graine mûrit en septembre & octobre. Elle sert en médecine ; ses feuilles passent pour détersives & dessicatives ; sa semence est réputée discutive & apéritive.

La *perce-feuille* annuelle, *bupleuron perfoliatum, rotundi-folium, annum*, I. R. H. 310, ne diffère de la précédente, qu'en ce qu'elle est annuelle, & se multiplie de graine. On lui donne des vertus astringentes. (D. J.)

PERCE-MOUSSE, f. f. (*Hist. natu. Bot.*) espece de capillaire, que Tournefort nomme *muscus capillaceus, major, pediculo & capitulo crassioribus*, I. R. H. 550. Sa racine est longue, menue, fibree. Ses tiges sont hautes de quatre à six pouces, garnies dès le bas jusqu'au milieu des petites feuilles étroites, languettes & jaunâtres ; mais du milieu jusqu'au haut, ces tiges sont nues & unies. Il naît à leurs sommets une petite tête oblongue, pleine de fine poussiere, qui tombe lorsque

cette tête penche, & qu'elle s'ouvre à la maniere de plusieurs autres especes de *mousses* ; cette poussiere est, selon toute apparence, la graine même de la plante. (D. J.)

PERCE-NEIGE, f. f. *narcisso-leucoium*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, composée de six pétales, tantôt égaux & tantôt inégaux, & disposés en forme de cloche suspendue. Le calice de cette fleur devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois loges, qui renferme des semences de la même forme que le fruit. Ajoutez aux caractères de ce genre, que la racine est bulbeuse. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

PERCE-NEIGE, (*Mat. méd.*) L'oignon *perce-neige* est un émétique doux, dont la vertu fut découverte par hasard, selon l'observation du D. Michel Valentin, rapportée dans les *Ephémérides d'Allemagne, année 1727, pag. 286*. L'observateur rapporte qu'une payzanne ayant vendu des oignons de *perce-neige* en guise de ciboulette, toutes les personnes qui en mangerent furent surprises de vomissements, qui n'eurent aucunes suites fâcheuses. (b)

PERCE-OREILLE, **OREILLERE**, *forficula auricularia*, (*Hist. nat. Insect.*) insecte que M. Linnæus a mis dans la classe des coléopteres. Cet auteur en distingue deux especes. La première se trouve dans les terres ensemencées : cet insecte est alongé, il a deux longues antennes, composées chacune de treize ou quatorze anneaux ; le corcelet est applati, tronqué pardevant, & arrondi par derriere ; le milieu est noir, & le reste a une couleur plus pâle. Les élytres sont d'un roux pâle ; les ailes s'étendent au delà des élytres, & ont à leur extrémité une tache blanche ovoïde, le ventre a une couleur rouffâtre ; la queue est fourchue ; elle a deux sortes de pointes crochues & de substance de corne, qui se touchent par l'extrémité. On a donné le nom de *perce-oreille* & d'*oreillere* à cet insecte, parce qu'on prétend qu'il cherche à entrer dans les oreilles des personnes qui s'endorment sur la terre.

Le *perce-oreille* de la seconde espece

se trouve dans les fumiers; il est plus petit de moitié que le précédent; il en diffère principalement en ce qu'il est d'un brun châtain, & qu'il n'a que dix anneaux dans chaque antenne. *Linnaei faun. succ. insect. an. 1746. Voy. INSECTE.*

PERCE-PIERRE, f. f. (*Hist. natur. Bot.*) plante nommée *percepier anglorum* par J. B. 3. 74. Ger. Emac. 1594. Raii, *hist. I. 209. synopsis. Boerh. Ind. Alt. 2. 93.* mais par Tournefort, *alchimilla montana*, *minima*, *I. R. H. 508.* C'est, selon lui, une espèce d'*alchimille* ou de *pié-de-lion*.

C'est une petite plante basse, ordinairement rampante, dont la racine est fibreuse, & qui pousse plusieurs tiges à la hauteur de la main, rondes, velues, & revêtues de petites feuilles disposées alternativement, à l'endroit des nœuds un peu cotonneuses, & découpées en trois parties. Il sort de leurs aisselles de petites fleurs à étamines, disposées en grappes à cinq pétales; elles sont soutenues par un calice divisé en quatre parties. Quand la fleur est tombée, il lui succède de petites semences rondes, enfermées séparément dans des capsules fermées par le calice. Cette plante croît dans des lieux arides, & dans les terres en friche: elle passe pour être diurétique. (*D. J.*)

PERCE-PIERRE ou **FENOUIL MARIN**, (*Diet. & Mat. méd.*) Cette plante a un goût vif & aromatique fort agréable, qui la fait employer à titre d'affaïsonnement, sur-tout pour les marinades. Les huîtres marinées de Dieppe & des côtes voisines, doivent en partie à cette plante l'agrément de leur affaïsonnement. La *perce-pierre*, confite au vinaigre, qu'on apporte à Paris de Boulogne, est fort bonne en salade, soit seule, soit employée, comme nourriture, avec la laitue, & les autres plantes purement aqueuses. Elle réveille l'appétit, aide à la digestion, &c.

Cette plante est fort rarement employée à titre de remède: cependant on lui attribue les qualités apéritive, diurétique, emménagogue, & même la lythontriptique. Il est très-vraisemblable qu'elle possède en effet les premières: quant à la dernière, elle n'en doit évidemment la réputation, comme

les saxifrages, qu'à je ne fais quelle induction tirée on ne peut pas plus gratuitement, du sol *pierreux* où croît naturellement cette plante. (*b*)

PERCE-PIERRE, f. m. *alauda non cristata*, (*Hist. nat. Icht.*) poisson de mer lisse & sans écailles; on lui a donné le nom de *perce-pierre*, parce qu'il vit dans des trous de rochers: il diffère de la coquillade en ce qu'il n'a point de protubérance sur la tête en forme de crête, ce qui lui a fait donner le nom d'*alauda non cristata*. Voyez **COQUILLADE**. Le *perce-pierre* a la tête petite & ronde; les dents de la mâchoire supérieure se trouvent entre celles de la mâchoire inférieure quand la bouche est fermée. Les yeux & l'ouverture de la bouche sont petits. Ce poisson a quatre petites nageoires près des ouies, deux de chaque côté; une sur le dos, qui s'étend presque depuis la tête jusqu'à la queue; & une autre auprès de l'anus qui s'étend aussi jusqu'à la queue. Il vit de petits poissons. Sa chair est molle & de mauvais goût. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, part. I, liv. VI, chap. Voy. POISSON.*

PERCÉ, adj. (*Arch.*) épithète qu'on donne aux ouvertures qui distribuent les jours d'une façade. Ainsi on dit qu'un pan de bois, un mur de face est bien *percé*, lorsque les vuides sont bien proportionnés aux solides. On dit aussi qu'une église, un vestibule, un salon est bien *percé*, lorsque la lumière y est répandue suffisamment & également. On dit aussi un *percé*, pour une ouverture artistement pratiquée, qui conduit la vue d'un lieu dans un autre. (*D. J.*)

PERCÉ, en terme de blason, se dit d'une pièce qui est *percée*; & qui fait voir en elle une espèce de trou.

La forme de ce trou doit s'exprimer dans le blason: ainsi une croix qui a un trou carré, ou qui est *percée* au centre, se blasonne *au quarré percé*; ce qui vaut mieux que de dire *au quartier percé*, comme Leigh s'exprime. On dit en France, *percé en quarré*: quand le trou est rond, il faut dire, *percé en rond*. C'est ce que Gibbon nomme en latin *perforata*, à cause que tous les trous faits avec des

perçoirs ou des tarières, sont ronds. Si le trou au centre est en forme de losange, on dit, *percé en losange*.

Tout ce qui est *percé*, c'est-à-dire, le trou doit toujours être de la couleur du champ ou de l'écu, parce qu'il est naturel que le trou d'une pièce laisse voir ce qui est dessous : ainsi quand on voit de semblables figures au centre d'une croix, qui ne sont pas de la couleur de l'écu, on ne doit pas supposer que la croix soit *percée*, mais que cette figure est une autre pièce; on doit par conséquent l'exprimer en blasonnant. *Voyez CROIX, &c.*

Bologne en Dauphiné, d'argent à une patte d'ours en pal, *percée* en rond de six pièces, 3. 2. 1.

De Huchet de Cintré du Breuil, du diocèse de Saint-Malo, en Bretagne, d'azur à six billettes *percées* d'argent.

De Bologne d'Alançon, en Dauphiné, d'argent à la patte d'ours de sable en pal, les griffes en haut, cette patte *percée* de six trous.

Les macles, les rustres & les molettes sont *percées*.

PERCEINTES, PRÉCEINTES, CEINTES, s. f. (*Marine*.) Les *perceintes* sont des rebords, cordons ou pièces de bois, qui regnent en dehors le long du bordage d'un navire, & qui servent à la liaison des tillacs. *Voy. CEINTES, Pl. I, fig. 2; les préceintes* cotées 4, & *fig. 2; les préceintes* cotées O. *Voy. aussi Pl. IV, fig. 1, n^o. 163, 164, 165 & 166, les première, seconde, troisième & quatrième perceintes. (Z)*

PERCEMENT, s. m. (*Architect.*) nom général qu'on donne à toute ouverture faite après coup pour la baie d'une porte ou d'une croisée, ou pour quelque autre sujet. Les *percemens* ne doivent pas se faire dans un mur mitoyen, sans y appeler les voisins qui y sont intéressés. Sur quoi on doit consulter les articles 203 & 204 de la coutume de Paris. *Voyez aussi MUR MITOYEN. (D. J.)*

PERCEMENT, (*Hist. nat. Minéral.*) C'est ainsi qu'on nomme dans les mines métalliques, une galerie qui part du centre d'une montagne ou d'une mine que l'on exploite, & qui delà va se terminer en pente

à la surface de la terre ou dans un vallon. Il sert à écouler les eaux, & l'on a recours à ce moyen, qui est souvent fort coûteux, lorsque les eaux sont si abondantes que les pompes ordinaires ne peuvent point suffire à les épuiser. On ne peut point toujours former un *percement*; cela n'est praticable que lorsque la mine qu'on exploite est au dessus du niveau des plaines ou d'une rivière. *Voyez l'article MINES.*

PERCEPTION, s. f. (*Métaphysiq.*) La *perception*, ou l'impression occasionée dans l'âme par l'action des sens, est la première opération de l'entendement : l'idée en est telle, qu'on ne peut l'acquiescer par aucun discours; la seule réflexion sur ce que nous éprouvons quand nous sommes affectés de quelque sensation, peut la fournir. Les objets agiroient inutilement sur les sens, & l'âme n'en prendroit jamais connoissance, si elle n'en avoit pas la *perception*. Ainsi le premier & le moindre degré de connoissance, c'est d'apercevoir.

Mais puisque la *perception* ne vient qu'à la suite des impressions qui se font sur les sens, il est certain que ce premier degré de connoissance doit avoir plus ou moins d'étendue, selon qu'on est organisé pour recevoir plus ou moins de sensations différentes. Prenez des créatures qui soient privées de la vue, d'autres qui le soient de la vue & de l'ouïe, & ainsi successivement vous aurez bientôt des créatures qui étant privées de tous les sens, ne recevront aucune connoissance. Supposez au contraire, s'il est possible, de nouveaux sens dans des hommes plus parfaits que nous ne le sommes; que de *perceptions* nouvelles! par conséquent, combien de connoissances à leur portée, auxquelles nous ne saurions atteindre, & sur lesquelles mêmes nous ne saurions former des conjectures!

Nos recherches sont quelquefois d'autant plus difficiles, que leur objet est plus simple; les *perceptions* en sont un exemple. Quoi de plus facile en apparence que de décider si l'âme prend connoissance de toutes celles qu'elle éprouve? Faut-il autre chose que réfléchir sur soi-même? Pour résoudre cette question, que les philoso-

phes ont embarrassée de difficultés ; qui certainement n'y ont pas été mises par la nature , nous remarquerons que , de l'aveu de tout le monde , il y a dans l'ame des *perceptions* qui n'y sont pas à son insu. Or ce sentiment qui lui en donne connoissance , je l'appellerai *conscience*. Si , comme le veut M. Locke , l'ame n'a point de *perception* dont elle ne prenne connoissance , en sorte qu'il y ait contradiction qu'une perception ne soit pas connue , la *perception* & la conscience ne doivent être prises que pour une seule & même opération. Si au contraire le sentiment opposé étoit le véritable , elles seroient deux opérations distinctes ; & ce seroit à la conscience , & non à la *perception* , que commenceroit proprement notre connoissance.

Entre plusieurs *perceptions* dont nous avons en même temps conscience , il nous arrive souvent d'avoir plus conscience des unes que des autres , ou d'être plus vivement avertis de leur existence. Plus même la conscience de quelques-unes augmente , plus celle des autres diminue. Que quelqu'un soit dans un spectacle où une multitude d'objets paroissent se disputer ses regards , son ame sera assaillie de quantité de *perceptions* , dont il est constant qu'elle prend connoissance : mais peu à peu quelques-unes lui plairont & l'intéresseront davantage ; il s'y livrera donc plus volontiers. Dès-là il commencera à être moins affecté par les autres. La conscience en diminuera même insensiblement jusqu'au point que , quand il reviendra à lui , il ne se souviendra pas d'en avoir pris connoissance. L'illusion qui se fait au théâtre en est la preuve. Il y a des momens où la conscience ne paroît pas se partager entre l'action qui se passe & le reste du spectacle. Il sembleroit d'abord que l'illusion devoit être d'autant plus vive , qu'il y auroit moins d'objets capables de distraire. Cependant chacun a pu remarquer qu'on n'est jamais plus porté à se croire le seul témoin d'une scène intéressante , que quand le spectacle est bien rempli. C'est peut-être que le nombre , la variété & la magnificence des objets remuent les sens , échauffent , élevent l'imagination , & par

là nous rendent plus propres aux impressions que le poëte veut faire naître. Peut-être encore que les spectateurs se portent mutuellement , par l'exemple qu'ils se donnent , à fixer la vue sur la scène. Quoi qu'il en soit , cette opération par laquelle notre conscience par rapport à certaines *perceptions* , augmente si vivement , qu'elles paroissent les seules dont nous ayons pris connoissance , je l'appelle *attention*. Ainsi être attentif à une chose , c'est avoir plus conscience des *perceptions* qu'elle fait naître , que de celles que d'autres produisent , en agissant comme elle sur nos sens ; & l'attention a été d'autant plus grande , qu'on se souvient moins de ces dernières.

Je distingue donc de deux sortes de *perceptions* parmi celles dont nous avons conscience ; les unes dont nous nous souvenons au moins le moment suivant , les autres que nous oublions aussi-tôt que nous les avons eues. Cette distinction est fondée sur l'expérience que je viens d'apporter. Quelqu'un qui s'est livré à l'illusion , se souviendra fort bien de l'impression qu'a fait sur lui une scène vive & touchante ; mais il ne se souviendra pas toujours de celle qu'il recevoit en même temps du reste du spectacle.

On pourroit ici prendre deux sentimens différens de celui-ci. Le premier seroit de dire , que l'ame n'a point éprouvé , comme je le suppose , les *perceptions* que je lui fais oublier si promptement ; ce qu'on auroit d'expliquer par des raisons physiques. Il est certain , diroit-on , que l'ame n'a des *perceptions* qu'autant que l'action des objets sur les sens se communique au cerveau. Or on pourroit supposer les fibres de celui-ci dans une si grande contention par l'impression qu'elles reçoivent de la scène qui cause l'illusion , qu'elles résisteroient à toute autre. D'où l'on concluroit que l'ame n'a eu d'autres *perceptions* que celles dont elle conserve le souvenir.

Mais il n'est pas vraisemblable que quand nous donnons notre attention à un objet , toutes les fibres du cerveau soient également agitées ; en sorte qu'il n'en reste pas beaucoup d'autres capables de recevoir une impression différente. Il y a donc lieu de présumer qu'il se passe en nous des

perceptions dont nous ne nous souvenons pas le moment d'après que nous les avons eues.

Le second sentiment seroit de dire qu'il ne se fait point d'impression dans les sens qui ne se communique au cerveau, & ne produise par conséquent une *perception* dans l'ame. Mais on ajouteroit qu'elle est sans conscience, ou que l'ame n'en prend point connoissance. Mais il est impossible d'avoir l'idée d'une pareille *perception*. J'aimerois autant qu'on dît que j'aperçois sans appercevoir.

Je pense donc que nous avons toujours conscience des impressions qui se font dans l'ame, mais quelquefois d'une maniere si légère, qu'un moment après nous ne nous en souvenons plus. Quelques exemples mettront ma pensée dans tout son jour.

Qu'on réfléchisse sur soi-même au sortir d'une lecture, il semblera qu'on n'a eu conscience que des idées qu'elle a fait naître; il ne paroîtra pas qu'on en ait eu davantage de la *perception* de chaque lettre; que de celle des ténèbres, à chaque fois qu'on baisse involontairement la paupiere. Mais on ne se laissera pas tromper par cette apparence, si l'on fait réflexion que sans la conscience de la *perception* des lettres, on n'en auroit point eu de celle des mots, ni par conséquent des idées.

Cette expérience conduit naturellement à rendre raison d'une chose dont chacun a fait l'épreuve; c'est la vitesse étonnante avec laquelle le temps paroît quelquefois s'être écoulé: cette apparence vient de ce que nous avons oublié la plus considérable partie des *perceptions* qui se sont succédées dans notre ame.

C'est une erreur de croire que tandis que nous fermons des milliers de fois les yeux, nous ne prenons point connoissance que nous sommes dans les ténèbres. Cette erreur provient de ce que la *perception* des ténèbres est si prompte, si subite, & la conscience si foible, qu'il ne nous en reste aucun souvenir. Mais que nous donnions notre attention au mouvement de nos yeux, cette même *perception* deviendra si vive, que nous ne douterons plus de l'avoir eue.

Non seulement nous oublions ordinairement une partie de nos *perceptions*, mais quelquefois nous les oublions toutes,

quand nous ne fixons point notre attention, en sorte que nous recevons les *perceptions* qui se produisent en nous, sans être plus avertis des unes que des autres; la conscience en est si légère, que si l'on nous retire de cet état, nous ne nous souvenons pas d'en avoir éprouvé. Je suppose qu'on me présente un tableau fort composé, dont à la première vue les parties ne me frappent pas plus vivement les unes que les autres, & qu'on me l'enleve avant que j'aie eu le temps de le considérer en détail; il est certain qu'il n'y a eu aucune de ses parties sensibles qui n'ait produit en moi des *perceptions*; mais la conscience en a été si foible, que je ne puis m'en souvenir: cet oubli ne vient pas de leur durée. Quand on supposeroit que j'ai eu pendant long-temps les yeux attachés sur ce tableau, pourvu qu'on ajoute que je n'ai pas rendu tour-à-tour plus vive la conscience des *perceptions* de chaque partie, je ne serai pas plus en état, au bout de plusieurs heures, d'en rendre compte, qu'au premier instant.

Ce qui se trouve vrai des *perceptions* qu'occasionne ce tableau, doit l'être par la même raison de celles que produisent les objets qui m'environnent: si agissant sur les sens avec des forces presque égales, ils produisent en moi des *perceptions* toutes à-peu-près dans un pareil degré de vivacité; & si mon ame se laisse aller à leur impression, sans chercher à avoir plus conscience d'une *perception* que d'une autre, il ne me restera aucun souvenir de ce qui s'est passé en moi. Il me semblera que mon ame a été pendant tout ce temps dans une espece d'assoupissement, où elle n'étoit occupée d'aucune pensée. Que cet état dure plusieurs heures, ou seulement quelques secondes, je n'en saurois remarquer la différence dans la suite des *perceptions* que j'ai éprouvées, puisqu'elles sont également oubliées dans l'un & l'autre cas. Si même on le faisoit durer des jours, des mois, ou des années, il arriveroit que, quand on en sortiroit par quelque sensation vive, on ne se rappelleroit plusieurs années que comme un moment.

Concluons que nous ne pouvons tenir aucun compte du plus grand nombre de

nos perceptions ; non qu'elles aient été sans conscience , mais parce qu'elles sont oubliées un instant après. Il n'y en a donc point dont l'ame ne prenne connoissance. Ainsi la perception & la conscience ne sont qu'une même opération sous deux noms : en tant qu'on ne la considère que comme une impression dans l'ame , on peut lui conserver celui de perception ; en tant qu'elle avertit l'ame de sa présence , on peut lui donner celui de conscience. Voy. l'Essai sur l'origine des connoissances humaines , de qui ces réflexions sont tirées.

PERCEPTION, (*Gram.*) se dit encore de la récolte ou recette des fruits d'un bénéfice , & de la maniere de rassembler les impôts assis sur le peuple.

PERCER, v. act. (*Gramm.*) C'est pratiquer une ouverture. Il se prend au simple & au figuré. On dit *percer* un mur , *percer* la foule , *percer* les nuits , *percer* dans le monde , *percer* un complot , &c.

PERCER, en terme de boutonniier , c'est faire quatre trous les uns après les autres à l'endroit tracé par la marque , avec une pointe montée sur une mollette ou petite roue tournée dans la poupée avec la grande roue du rouet , au moyen de la corde , qui de l'une tombe sur l'autre. Voyez POINTES.

PERCER l'aiguille , terme d'épinglier ; c'est former le trou d'une aiguille par le moyen d'un petit poinçon d'acier bien trempé , que l'on frappe avec un marteau sur l'enclume de chaque côté du plat de la tête de l'aiguille.

PERCER, en terme de cloutier , faiseur d'aiguille de chirurgien ; c'est marquer le trou de l'aiguille sans enlever la pièce.

PERCER, (*Jardinage.*) se dit des traces qu'on fait sur une couche pour y semer des raves : on dit encore faire de beaux percés , quand on ouvre des routes dans une forêt , des allées dans un bois.

PERCER une étoffe , (*Lainage.*) on le dit des étoffes qui , à force d'être foulées , deviennent trop étroites , & perdent de la largeur ordonnée par les réglemens.

PERCER, en terme de potier ; c'est faire des trous autour d'un réchaud & à sa grille , pour donner de l'air au feu.

PERCER, en terme de raffineur ; c'est

l'action de faire légèrement un trou dans la tête du pain avec un prime , pour donner passage au syrop qui y descend. Voyez PRIME & SYROP.

PERGER, terme de chasse , se dit & d'une bête qui tire de long , & s'en va sans s'arrêter , & du piqueur qui *perce* dans le fort : le cerf a *percé* dans le bois , il fait *percer* dans ce fort.

PERCEUR, s. m. (*Marine.*) Les *perceurs* sont ceux dont le métier est de percer les navires pour les cheviller. Selon l'ordonnance du roi de France de l'année 1681 , une même personne peut exercer les métiers de charpentier , de calfateur & de *perceur* de vaisseaux.

PERCEUR, s. m. C'est un poinçon dont le cloutier faiseur d'aiguilles courbes se sert pour marquer & commencer la chasse de son aiguille ; il ne diffère du troqueur qu'en ce qu'il a la pointe plus épaisse.

PERCHANS, s. m. (*Oiselier*) oiseau attaché par le pié , & que l'on tire avec une ficelle pour le faire voltiger , appercevoir des oiseaux qui passent , les appeller & les faire prendre.

PERCHE, s. f. *perca*, (*Hist. nat. Ich.*) On a donné ce nom à un poisson d'eau douce & à un poisson de mer , qui diffèrent l'un de l'autre. La *perche* d'eau douce a le corps large , fort aplati pour un poisson de riviere , & couvert de petites écailles ; les nageoires & la queue sont rouges ; elle a sur le dos deux nageoires dont la première est la plus grande , deux aux ouies , deux sous le ventre , & une au-dessous de l'anus : la bouche est petite & dépourvue de dents. La chair de ce poisson est dure & difficile à digérer. Rondelet , *histoire natur. des poissons* , II partie , ch. xix.

La *perche* de mer est rousse , elle a la bouche petite & les dents fort pointues. Les côtés du corps sont traversés par des traits dont les uns sont rouges & les autres noirs ; la partie antérieure du ventre est beaucoup plus pendante que la postérieure : il y a une longue nageoire sur le dos , deux aux ouies , deux au ventre , & une longue au-dessous de l'anus , qui se trouve situé presqu'au milieu du ventre. Ce poisson a la chair d'un meilleur suc que la *perche*.

de riviere, elle est tendre, molle, friable & facile à digérer. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, premiere part. liv. VI, ch. viij. Voyez POISSON.

PERCHE, f. f. (*Arpent.*) longue mesure dont on se sert dans l'arpentage, ou la mesure des terrains. Voyez MESURE.

Chez les anciens Romains la *perche*, *pertica*, étoit de 10 piés; & encore aujourd'hui beaucoup de géometres lui donnent cette même longueur: on l'appelle autrement *catena*, *funis*, & *decempeda*.

En Angleterre, la *perche* d'ordonnance, ou établie par la loi, est de 16 piés & demi, & pour le bois taillis, &c. elle est de 18 piés; 40 perches quarrées font une vergée ou un quart d'arpent, & 160 font un arpent. Voyez ARPENT.

En France la *perche* ordinaire varie suivant les différentes provinces, ou les différentes coutumes; c'est à celui qui va faire des arpentages dans un pays, d'en prendre connoissance chez le juge du lieu. A Paris la *perche* contient trois toises ou 18 piés; pour les travaux royaux elle a 22 piés. Ainsi la *perche* quarrée, mesure de Paris, est un quarré qui a trois toises de long, sur trois de large. L'arpent contient 100 perches quarrées, c'est-à-dire, en le considérant comme un quarré, qu'il contient 10 perches de longueur sur 10 perches de largeur. Chambers. (E.)

PERCHE d'arpenteur, f. m. (*Arpent.*) instrument composé de deux regles qui peuvent s'étendre jusqu'à 16 piés. Ces regles divisées en piés & en pouces, sont accompagnées d'une pinnule mobile: & sur leurs bords on marque les chaînons de la chaîne dont on fait usage. Cet instrument, qui n'est guere en usage qu'en Angleterre, sert dans l'arpentage à prendre aisément ces distances. (D. J.)

PERCHE, f. f. On appelle ainsi, dans le nivellement, des bâtons bien droits, équarris par en haut, & armés d'un carton coupé à l'équerre. On nomme encore *perche* une mesure employée dans l'arpentage des terres, & dont la longueur vaut 20, 22 piés courans en plusieurs juridictions, & 18 seulement dans le Paris. (K)

PERCHE (LE), (*Géogr. mod.*) petite province de France, bornée au nord par

la Normandie; au midi par le Dunois & le Maine; au levant par la Beauce; & au couchant par la riviere de Sarthe. Elle n'a que 15 lieues de longueur sur 12 de largeur.

Ce pays a pris son nom d'une grande forêt appelée *perticus saltus*, dont il est fait mention dans plusieurs auteurs, jusqu'à l'an 1000. L'histoire de ses comtes est embrouillée, mais c'est assez de dire ici, que Jacques de Château-Gontier céda ses droits du comté de *Perche* à Saint-Louis, qui par cette cession réunit cette petite province à la couronne de France. Une chose bizarre, c'est qu'elle se trouve de trois différens diocèses, de celui du Mans, de celui de Chartres, & pour la plus grande partie, de celui de Sées; mais pour la justice, le *Perche* relève entièrement du parlement de Paris: sa coutume a été rédigée premièrement en 1505, & secondement en 1558.

Les lieux principaux du *Perche* sont Mortagne, Bellime; & Nogent-le-Rotrou.

C'est dans le *Perche*, je ne sais où, que naquit vers le milieu du xvj siecle Jacques de Lorens, poëte françois, riche & curieux en tableaux, mais malheureux en ménage, n'ayant jamais pu s'accorder avec sa femme. Il lui fit après sa mort cette épitaphe:

*Ci git ma femme: ô qu'elle est bien,
Pour son repos & pour le mien!*

(D. J.)

PERCHE (*col de la*), (*Géogr. mod.*) C'est l'un des passages de France en Espagne par les montagnes. On entre du Roussillon dans l'Espagne par le col de la *Perche*. Louis XIV y fit bâtir une forteresse qu'il appella de son nom le *Mont-Louis*.

PERCHES, f. f. pl. (*Archit.*) Ce sont dans l'architecture gothique certains piliers ronds, menus & fort hauts, qui joints trois ou cinq ensemble, portent de fond & se courbent par le haut pour former des arcs & nefs d'ogives qui retiennent les pendentifs. Voyez ces mots. Ces perches sont imitées de celles qui servoient à la construction des premieres tentes & cabanes.

PERCHES A FEU, (*Artificier.*) Voyez LANCE A FEU.

PERCHE, PORTE-PERCHES, PASSER A LA PERCHE, *terme de manufacture en laine, V. l'art. LAINE, & l'art. suivant.*

PERCHE, (*Lainage.*) C'est un certain morceau de bois de la grosseur du bras, long d'environ quinze piés, pendu en l'air par les deux bouts, sur lequel les emplaigneurs ou laineurs étendent l'étoffe pour la lainer ou tirer à poil. On dit tirer un drap à la *perche*, pour dire, le lainer, en tirer le poil avec les chardons sur la *perche*.

PERCHE de lisses, (*Hautelifférie.*) long-morceau de bois rond fait au tour, de trois pouces de diametre, & de toute la longueur du métier. Cette *perche* pose des deux bouts sur les fiches & crochets de fer qu'on nomme des *hardilliers*; elle sert à ouvrir & croiser la chaîne de l'ouvrage par le moyen des lisses qui y sont enfilées.

PERCHE, (*Jardinage.*) est un long bâton qui sert à soutenir les arbres de haute tige, à faire des treillages, des haies, des paillassons. On se sert dans le nivellement & dans les grands alignemens, de *perches* armées de cartons blancs coupés à l'équerre.

PERCHE, f. f. (*Commerce de bois.*) morceau ou piece de bois long, en forme de grosse gaule, ayant un bout beaucoup plus menu que l'autre. Les *perches* sont ordinairement de bois de châtaignier, ou de bois d'aulne. Elles servent à faire des espaliers, des treilles & des perchis ou clôtures de jardins. On les vend à la botte, chaque botte composée d'un certain nombre, suivant qu'elles sont plus ou moins grosses.

PERCHES D'AVALANS, sont parmi les *marchands de bois*, des *perches* qui servent à conduire les trains. Il en faut six pour un train, quatre de 14 à 15 piés, & deux de 17 à 18, toutes d'environ 10 pouces de circuit. On fait une coche à une de leurs extrémités pour s'en servir avec plus de facilité, & l'autre bout s'aiguise & se garnit d'un fer qui a deux cornes recourbées en dehors.

PERCHE, (*Teinturier.*) Ce mot se dit de certains longs bâtons placés en l'air pour

y poser les choses que l'on veut faire sécher. Les teinturiers ont des *perches* à leurs fenêtres pour y faire sécher les étoffes, les soies, les laines & les fils qu'ils ont teints. Les blanchisseurs d'étoffes en ont aussi pour étendre leurs draps & leurs serges, après les avoir blanchis. Les statuts des uns & des autres reglent la hauteur à laquelle leurs *perches* doivent être placées lorsqu'elles sont sur la rue.

PERCHE, (*Instrument de tourneur.*) L'arc ou la *perche* est au tourneur ce qu'est la plume à un écrivain, c'est-à-dire, si nécessaire, qu'il est impossible de s'en passer. On peut se servir de l'un ou de l'autre en les attachant par-dessus le tour. La *perche* doit être à-peu-près perpendiculaire au milieu des jumelles, & l'extrémité du côté du tourneur doit avancer tant soit-peu au delà des mêmes jumelles. On fait ordinairement ces *perches* de bois de frêne, de fau, d'if, d'érable, & particulièrement de buis, qui est toujours le meilleur, sur-tout si on en trouve sans noeud. La *perche* doit donc être une piece de bois de plante droite, de la longueur de 7 à 8 piés, de l'épaisseur du bras en son gros bout, allant en diminution jusqu'à l'autre, & un peu planée par-dessous à la maniere d'un cerceau. On la perce par son gros bout, & on l'arrête avec une fiche de fer rond à une piece de bois attachée au plancher, de maniere qu'elle puisse tourner. Elle doit être supportée environ vers la troisième partie de sa longueur sur une tringle de bois un peu plus grosse que le bras, longue environ de deux piés, & arrêtée horizontalement à deux montans de bois attachés au plancher. P. Plumier, *élem. du tour*, pag. 1, chap. ij. (D. J.)

PERCHE, f. f. (*terme de chassé.*) On appelle *perches*, les deux grosses tiges du bois ou de la tête du cerf, du daim, du chevreuil, &c. où sont attachés les andouillers. Quand le cerf entre dans sa seconde année, il pousse ses deux petites *perches*, & dans sa troisième année les *perches* qu'il pousse sont semées d'andouillers.

§ PERCHÉ, ÉE, adj. (*terme de Blas.*) se dit des oiseaux posés sur les branches

d'arbres, fleurs, bâtons, &c. d'un autre émail. Porte d'azur à l'épervier à vol étendu, lié, *perché* & grilleté d'argent.

Auriol de Lauraguel, diocèse de Narbonne, *d'argent au figuier de sinople, un oiseau de sable perché au haut de l'arbre.*

De Rohello de Quenhuen, en Bretagne, *de gueules à une fleur-de-lys d'or & deux oiseaux d'argent affrontés & perchés sur les retours.*

De Leaumont de Puigaillard, en Guienne, *d'azur au faucon d'argent perché de même.*

Jean de Leaumont, seigneur de Puigaillard, baron de Brou & de Moré, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur d'Angers, ayant un jour rassemblé environ 9000 hommes pour une expédition sur la Rochelle, le capitaine Lanoue le prévint & l'attaqua : le combat fut très-vif de part & d'autre. *Mon cher Puigaillard, vous êtes blessé*, lui dit un de ses cousins ; *mais je ne suis pas mort*, répondit-il, & continua de combattre. Il ne se retira que lorsqu'il vit que ses efforts pour rallier & ranimer ses troupes étoient absolument inutiles. Le même Jean de Leaumont de Puigaillard fut chevalier des ordres du roi à la troisième promotion faite le 31 décembre 1580. Il y a actuellement un grand prieur de Toulouse de cette maison. (G. D. L. T.)

PERCHÉE DE TERRE, (*Jurisp.*) est une certaine étendue de terre qui contient en superficie une perche en carré, ou sur tout sens. La *perche* ou *mesure* est communément de 22 piés de long ; ce qui fait pour la *perchée* 484 piés carrés de superficie : dans d'autres endroits, la perche, qu'on appelle aussi *verge* ou *corde*, n'a que 18 ou 20 piés. (A)

PERCHER (SE), v. n. (*Chasse.*) Il se dit des oiseaux qui se posent sur les arbres. Il y a des oiseaux qui se *perchent*, comme le corbeau, le moineau, la corneille, la grue, &c. & il y en a qui ne se *perchent* point, comme la perdrix, la caille, l'alouette, &c.

PERCHIS, f. m. (*terme de Jardin.*) Il signifie quelquefois une clôture faite avec des perches, & quelquefois un treillage qui n'est pas fait avec des échelas.

PERÇOIR, f. m. (*outil d'ouvriers.*) instrument avec lequel on perce. Les ouvriers en fer disent plus ordinairement *pointon* ou *mandrin*, que *perçoir* ou *perçoire*, quand ils veulent signifier l'instrument de fer pointu, & acéré avec lequel ils percent le fer ou à chaud ou à froid.

Le *perçoir* du tonnelier est une espèce de foret dont il se sert pour percer les pièces de vin.

Les ferruriers ont des *perçoirs* ou *perçoires* pour forer les clefs ; & les armuriers en ont aussi de très-gros pour forer les canons des armes à feu.

PERÇOIRE, f. f. (*outil d'ouvriers.*) ou *perçoir*, outil dont se servent les ferruriers, taillandiers, maréchaux & autres ouvriers qui travaillent les métaux, & particulièrement le fer.

La *perçoire* est un morceau de fer rond & troué, ou une espèce de grosse virole percée à jour, sur laquelle on appuie une pièce de métal pour y faire un trou avec le pointon ou le mandrin.

Les ferruriers ont des *perçoires* d'encume, & d'autres d'établi. Il y en a des unes & des autres, de rondes, de quarrées, de plates, de barlongues, d'ovales, &c. suivant la figure du trou qu'on veut percer.

PERCOTE, (*Géogr. anc.*) ville de la Troade, que Strabon, *livre XIII*, pag. 590, place entre Abydos & Lampsaque. *Percote* fut, selon Plutarque, une des villes qu'Artaxerxe donna à Thémistocle pour l'entretien de ses meubles & de ses habits. (D. J.)

PERCOWITZ, (*Comm.*) C'est un poids de Russie, suivant lequel on compte pour le chargement des vaisseaux. Le *percowitz* contient 30 pudes, ou 325 livres d'Allemagne qui sont de 14 onces.

PERCUNUS, (*Idolâtrie.*) Si l'on en croit Hartshock, *dissertat. X*, de *cultu deorum Pruss.* c'est le nom d'un faux dieu des anciens Prussiens. Ces peuples, dit-il, entretenoient un feu perpétuel à l'honneur de ce dieu ; & le prêtre qui en étoit chargé, étoit puni de mort, s'il le laissoit éteindre par sa faute. Les Prussiens croyoient que quand il tonnoit, le dieu *Percunus* parloit à leur grand-prêtre, qu'ils nommoient *kriye*. Alors ils se prosternoient par terre

pour adorer cette divinité, & la prier d'épargner leurs campagnes. Ce qu'il y a de vrai, c'est que nous n'avons aucune connoissance de la religion des Borruffiens, ou anciens Pruffiens, si tant est qu'ils eussent une religion; nous ne sommes pas plus éclairés sur leurs mœurs & leurs usages. On raconte, comme une merveille, que, sous l'empire de Néron, un chevalier romain eût passé de Hongrie dans ce pays-là pour y acheter de l'ambre. Ainsi tout ce que Hartsnock dit de ces peuples & de leurs dieux, doit être mis au nombre des fables de son imagination. (D. J.)

PERCUSSION, f. f. *en physique*, est l'impression qu'un corps fait sur un autre qu'il rencontre & qu'il choque; ou le choc & la collision de deux corps qui se meuvent, & qui en se frappant l'un l'autre, alterent mutuellement leur mouvement.

V. MOUVEMENT, COMMUNICATION, CHOC, COLLISION, &c.

La *percussion* est ou directe ou oblique.

La *percussion* directe est celle où l'impulsion se fait suivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, & qui de plus passe par le centre de gravité commun des deux corps qui se choquent.

Ainsi, dans les sphères, la *percussion* est directe, quand la ligne de direction de la *percussion* passe par le centre des deux sphères, parce qu'alors elle est aussi perpendiculaire à l'endroit du contact.

La *percussion* oblique est celle où l'impulsion se fait suivant une ligne oblique à l'endroit du contact, ou suivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, qui ne passe point par le centre de gravité des deux corps. *Voyez* OBLIQUE.

C'est une grande question en mathématique & en physique, que de savoir quel est le rapport de la force de la pesanteur à celle de la *percussion*. Il est certain que cette dernière paroît beaucoup plus grande: car, par exemple, un clou qu'on fait entrer dans une table avec des coups de marteau assez peu forts, ne peut être enfoncé dans la même table par un poids immense qu'on mettroit dessus. On sentira aisément la raison de cette différence, si on fait attention à la nature de la pesanteur. Tout corps qui tombe s'accélère en tombant,

mais sa vitesse au commencement de sa chute est infiniment petite, de façon que s'il ne tombe pas réellement, mais qu'il soit soutenu par quelque chose, l'effort de la pesanteur ne tend qu'à lui donner, au premier instant, une vitesse infiniment petite. Ainsi un poids énorme, appuyé sur un clou, ne tend à descendre qu'avec une vitesse infiniment petite; & comme la force de ce corps est le produit de sa masse par la vitesse avec laquelle il tend à se mouvoir, il s'ensuit qu'il tend à pousser le clou avec une force très-petite. Au contraire, un marteau avec lequel on frappe le clou, a une vitesse & une masse fixées, & par conséquent sa force est plus grande que celle du poids. Si on ne vouloit pas admettre que la vitesse actuelle avec laquelle le poids tend à se mouvoir, est infiniment petite, on ne pourroit au moins s'empêcher de convenir qu'elle est fort petite, & alors l'explication que nous venons de donner demeurerait la même. *Voyez* sur cette question l'article FORCE ACCÉLÉRATRICE.

On agit encore une autre question qui n'est pas moins importante. On demande si les loix de la *percussion* des corps, telles que nous les observons, sont des loix nécessaires, c'est-à-dire, s'il n'eût pas pu y en avoir d'autres; par exemple, s'il est nécessaire qu'un corps qui vient en frapper un autre de même masse, lui communique du mouvement, & s'il ne pourroit pas se faire que les deux corps restassent en repos après le choc. Nous croyons, & nous avons prouvé aux articles DYNAMIQUE & MÉCANIQUE, que cette question se réduit à savoir si les loix de l'équilibre sont nécessaires: car dans la *percussion* mutuelle de deux corps, de quelque façon qu'on la considère, il y a toujours des mouvemens qui se détruisent mutuellement. Or, si les mouvemens ne peuvent se détruire que quand ils ont un certain rapport, par exemple, quand les masses sont en raison inverse des vitesses, il n'y aura qu'une loi possible d'équilibre, & par conséquent qu'une manière de déterminer les loix de la *percussion*. Car supposons, par exemple, que deux corps M, m , se viennent choquer directement

en sens contraires avec des vitesses A, a , & que V, v , soient les vitesses qu'ils doivent avoir après le choc, il est certain que les vitesses A, a , peuvent être regardées comme composées des vitesses V & $A - V$, & $u, a - u$. Or, 1°. les vitesses V, u , qui sont celles que les corps gardent, doivent être telles qu'elles ne se nuisent point l'une à l'autre; donc elles doivent être égales & en même sens, donc $V = u$: 2°. de plus, il faut que les vitesses $A - V, a - u$ se détruisent mutuellement, c'est-à-dire, que la masse M multipliée par la vitesse $A - V$ doit être égale à la masse m multipliée par la vitesse $a - u$, ou $a + u$ (parce que la vitesse $-u$ qui est égale à V , est en sens contraire de la vitesse a ; & qu'ainsi $a - u$ est réellement $a + u$); on aura donc $MA - MV = ma + mV$; donc $V = \frac{MA - ma}{M + m}$; d'où l'on voit que l'on détermine facilement la vitesse V , & qu'elle ne peut avoir que cette valeur. Mais s'il y avoit une autre loi d'équilibre, on auroit une autre équation que $MA - MV = ma + mV$, & par conséquent une autre valeur de V : ainsi la question dont il s'agit se réduit à savoir s'il peut y avoir d'autres loix de l'équilibre que celles qui nous sont connues, par le raisonnement & par l'expérience; c'est-à-dire, s'il est nécessaire que les masses soient précisément en raison inverse des vitesses pour être en équilibre. Cette question métaphysique est fort difficile à résoudre; cependant on peut au moins y jeter quelque jour par la réflexion suivante. Il est certain que la loi d'équilibre, lorsque les masses sont en raison inverse des vitesses, est une loi nécessaire, c'est-à-dire, qu'il y a nécessairement équilibre lorsque les masses de deux corps qui se choquent directement, sont entr'elles dans ce rapport. Ainsi, quelles que puissent être les loix générales des *percussions*, il est incoutestable que deux corps égaux & parfaitement durs, qui se choquent directement avec des vitesses égales, resteront en repos; & si l'un de ces corps étoit double de l'autre, & qu'il n'eût qu'une vitesse sous-double, ils resteroient aussi nécessairement

en repos l'un & l'autre. Or, si la loi d'équilibre dont on doit se servir pour trouver les loix du choc, étoit différente de cette première loi, il paroîtroit difficile de réduire à un principe général tout ce qui regarde les *percussions*. Supposons, par exemple, que la loi d'équilibre que les corps observent dans le choc, soit telle que les masses doivent être en raison directe des vitesses, au lieu d'être en raison réciproque, on trouveroit dans l'exemple

précédent $V = \frac{Ma + mA}{M + m}$, d'où l'on voit

que si les masses M & m étoient en raison inverse des vitesses A, a , on trouveroit que les corps M & m devoient se mouvoir après le choc, & qu'ainsi il n'y auroit point d'équilibre, quoiqu'il soit démontré qu'il doit y avoir équilibre alors; ainsi la formule précédente seroit fautive, au moins pour ce cas-là; & par conséquent il faudroit différentes formules pour les différentes hypothèses de *percussion*: cet inconvénient n'auroit pas lieu en suivant notre première formule $V = \frac{MA - ma}{M + m}$;

& il faut avouer qu'elle paroît en cela beaucoup plus conforme à la simplicité & à l'uniformité de la nature. Quoi qu'il en soit, nous nous attacherons à cette dernière formule, comme étant la plus conforme à l'expérience, & suivie aujourd'hui par tous les philosophes modernes. Voyez, sur la nécessité ou la contingence des loix du mouvement, la préface de la nouvelle édition de mon *traité de Dynamique*, 1759.

Descartes paroît être le premier qui ait pensé qu'il y avoit des loix de *percussion*, c'est-à-dire, des loix suivant lesquelles les corps se communiquoient du mouvement: mais ce grand homme n'a pas tiré d'une idée si belle & si féconde, tout le parti qu'il auroit pu. Il se trompa sur la plupart de ces loix, & les plus zélés des sectateurs qui lui restent, l'abandonnent aujourd'hui sur ce point. M^{rs}. Huyghens, Wren, & Wallis sont les premiers qui les aient données d'une manière exacte, & ils ont été suivis ou copiés depuis par une multitude d'auteurs.

On peut distinguer au moins dans la spéculation trois sortes de corps, des corps

parfaitement durs ; des corps parfaitement mous , & des corps parfaitement élastiques.

Dans les corps sans ressort , soit parfaitement durs , soit parfaitement mous , il est facile de déterminer les loix de la *percussion* ; mais comme les corps , même les plus durs , ont une certaine élasticité , & que les loix du choc des corps à ressort sont différentes des loix du choc des corps sans ressort , nous allons donner séparément les unes & les autres.

Nous ne devons pas cependant négliger de remarquer , que le célèbre M. Jean Bernouilli , dans son discours sur les loix de la communication du mouvement , a prétendu qu'il étoit absurde de donner les loix du choc des corps parfaitement durs : la raison qu'il en apporte est , que rien ne se fait par *saut* dans la nature , *natura non operatur per saltum* , tous les changemens qui arrivent s'y font par des degrés insensibles ; ainsi , dit-il , un corps qui perd son mouvement ne le perd que peu-à-peu & par des degrés infiniment petits , & il ne fauroit , en un instant & sans gradation , passer d'un certain degré de vitesse ou de mouvement , à un autre degré qui en diffère considérablement : c'est cependant ce qui devoit arriver dans le choc des corps parfaitement durs ; donc , conclut cet auteur , il est absurde d'en vouloir donner les loix , & il n'y a point dans la nature de corps de cette espèce.

On peut répondre à cette objection , 1^o. qu'il n'y a point à la vérité de corps parfaitement durs dans la nature , mais qu'il y en a d'extrêmement durs , & que le changement qui arrive dans le mouvement de ces corps , quoiqu'il puisse se faire par des degrés insensibles , se fait cependant en un temps si court , qu'on peut regarder ce temps comme nul ; de sorte que les loix du choc des corps parfaitement durs sont presque exactement applicables à ces corps ; 2^o. qu'il est toujours utile dans la spéculation de considérer ce qui doit arriver dans le choc des corps parfaitement durs , pour s'assurer de la différence qu'il y auroit entre les chocs mutuels de ces corps & ceux des corps que nous connoissons ; 3^o. que le principe d'où part M. Bernouilli ,

que *la nature n'opere jamais par saut* , n'est peut-être pas aussi général & aussi peu susceptible d'exception qu'il le prétend. Les loix du choc peuvent en fournir un exemple. Imaginons deux boules parfaitement égales & élastiques , qui viennent se choquer avec des vitesses égales en sens contraires , il est certain qu'à l'instant du choc le point de contact commun perd tout d'un coup toute sa vitesse ; & comme on ne peut pas supposer la matière actuellement divisée à l'infini , il est impossible que ce point perde toute sa vitesse , sans qu'une petite partie qui lui sera voisine dans chaque sphère , ne perde aussi la sienne : voilà donc deux corps qui perdent tout d'un coup leur mouvement , sans que cette perte se fasse par des degrés insensibles.

Quoi qu'il en soit , nous allons exposer les loix du choc des corps durs , & celles des corps mous , telles que l'expérience & le raisonnement les confirment. Ces loix sont les mêmes , quant au résultat ; mais la manière dont se fait la communication du mouvement entre les corps durs & entre les corps mous , est différente. Ceux-ci changent de figure par le choc , & ne la reprennent plus , de façon que leur mouvement change aussi par degrés. Les corps durs au contraire ne changent point de figure , & se communiquent leur mouvement dans un instant.

Pour trouver le mouvement que doivent avoir après le choc deux masses qui se frappent , en sens contraire , avec des vitesses connues , on se servira de la formule ci-dessus.
$$V = \frac{MA - ma}{M + m}$$

Si l'une des masses , comme m , étoit en repos , alors la vitesse a seroit égale à zéro , & l'on auroit $V = \frac{Ma}{m + M}$ pour la vitesse commune des deux masses après le choc.

Enfin si cette masse m , au lieu de se mouvoir dans une direction opposée à celle de la masse M , se mouvoit dans le même sens avec une vitesse a (qui fût moindre que la vitesse A , afin que la masse M pût l'attraper) , en ce cas il faudroit changer le signe du terme où

a se trouve dans la formule ci-dessus,

& on aura $V = \frac{MA + ma}{M + m}$ pour la vitesse

que doivent avoir après le choc deux masses *M*, qui alloient du même côté avant le choc. La vitesse après le choc étant connue, il sera aisé de trouver la quantité du mouvement de chacun des corps après le choc, car ces quantités de mouvement seront MV & mV , ou

$\frac{mMA + Mma}{M + m}$ & $\frac{mMA + mma}{M + m}$; par consé-

quent, retranchant ces quantités de mouvement des quantités de mouvement que les corps avoient avant le choc, on aura ce qu'ils ont perdu ou gagné de quantité de mouvement; perdu, si la différence est positive, & gagné, si elle est négative; on aura ainsi $MA - MV =$

$\frac{mMA + Mma}{M + m}$ & $\mp ma - mV = \mp$

$\frac{mMa - mM A}{M + m}$; or, de ces différentes for-

mules on tirera aisément les loix suivantes, que nous nous contenterons d'exposer.

Loix de la percussion dans les corps sans ressort. 1°. Si un corps en mouvement, comme *A*, *Planc. méch. fig. 40*, choque directement un autre corps en *B*, le premier perdra une quantité de mouvement précisément égale à celle qu'il communiquera au second; de sorte que les deux corps iront ensemble après le choc, avec une égale vitesse, comme s'ils ne faisoient qu'une seule masse. Si *A* est triple de *B*, il perdra un quart de son mouvement: de sorte que s'il parcouroit avant le choc 24 piés en une minute, il ne parcourra plus après le choc que 18 piés, &c.

2°. Si un corps en mouvement *A* en rencontre un autre *B*, qui soit lui-même déjà en mouvement; le premier augmentera la vitesse du second; mais il perdra moins de son mouvement que si le second corps étoit en repos; puisque pour faire aller les deux corps ensemble, après le choc, comme cela est nécessaire, le corps *A* a moins de vitesse à donner au second corps, que quand ce second corps étoit en repos.

Supposons, par exemple, que le corps

A ait douze degrés de mouvement, & qu'il vienne à choquer un autre corps *B*, moindre de la moitié, & en repos, le corps *A* donnera au corps *B* quatre degrés de mouvement & en retiendra huit pour lui: mais si le corps choqué *B* a déjà trois degrés de mouvement lorsque le corps *A* le choque, le corps *A* ne lui donnera que deux degrés de mouvement; car *A* étant double de *B*, celui-ci n'a besoin que de la moitié du mouvement de *A* pour aller avec une vitesse égale à celle de *A*.

3°. Si un corps *A* en mouvement, choque un autre corps *B* qui soit en repos, ou qui se meuve plus lentement, soit dans la même direction, soit dans une direction contraire, la somme des quantités de mouvement, (c'est-à-dire, des produits des masses par les vitesses) si les corps se meuvent du même côté, ou leur différence s'ils se meuvent en sens contraires, sera la même avant & après le choc.

4°. Si deux corps égaux *A* & *B* viennent se choquer l'un l'autre, suivant des directions contraires, avec des vitesses égales, ils resteront tous deux en repos après le choc.

Plusieurs philosophes, & entr'autres Descartes, ont soutenu le contraire de cette loi, & ont prétendu que deux corps égaux & durs venant se choquer avec des vitesses égales & contraires, devoient rester en repos. Leur principale raison est, qu'il ne doit point y avoir de mouvement perdu dans la nature. Mais, en premier lieu, il est question ici de corps parfaitement durs, tels qu'il ne s'en trouve point dans l'univers; & par conséquent, quand la prétendue loi de la conservation auroit lieu, elle pourroit n'être pas applicable ici. 2°. Le choc des corps élastiques dont les loix sont confirmées par l'expérience, nous fait voir que la quantité de mouvement n'est pas toujours la même avant & après le choc, mais qu'elle est quelquefois plus grande & quelquefois moindre après le choc qu'avant le choc. 3°. On peut démontrer directement la fausseté de l'opinion cartésienne de la manière suivante. Toutes les fois qu'un corps change son mouvement en un autre, le mouvement primitif peut être regardé comme composé du nouveau mouvement

qu'il prend, & d'un autre qui est détruit. Supposons donc que les corps M, M , égaux, qui viennent en sens contraire se choquer avec les vitesses A, A , rejaillissent après le choc avec ces mêmes vitesses A, A , en sens contraire, comme le veulent les Cartésiens, c'est-à-dire, avec les vitesses $-A, -A$, il est certain que la vitesse A de l'un des corps avant le choc, est composée de la vitesse $-A$, & de la vitesse $2A$, & qu'ainsi c'est la vitesse $2A$ qui doit être détruite; c'est-à-dire, que les corps M, M , animés en sens contraire des vitesses $2A, 2A$, se font équilibre. Or, cela posé, ils doivent se faire équilibre aussi étant animés des vitesses simples A, A en sens contraire; car il n'y a point de raison de disparité: donc les deux corps dont il s'agit doivent rester en repos après le choc.

5°. Si un corps A choque directement un autre corps B en repos, sa vitesse après le choc sera à sa vitesse avant le choc, comme la masse de A est à la somme des masses $A & B$; par conséquent si les masses $A B$ sont égales, la vitesse après le choc sera la moitié de la vitesse avant le choc.

6°. Si un corps en mouvement A , choque directement un autre corps qui se meuve avec moins de vitesse, & dans la même direction, la vitesse après le choc sera égale à la somme des quantités de mouvement divisée par la somme des masses.

7°. Si deux corps égaux, mus avec des vitesses différentes, se choquent directement l'un & l'autre en sens contraire, ils iront tous deux ensemble après le choc, avec une vitesse commune, égale à la moitié de la différence de leurs vitesses avant le choc.

8°. Si deux corps $A & B$ se choquent directement en sens contraire avec des vitesses qui soient en raison inverse de leurs masses, ils demeureront tous deux en repos après le choc.

9°. Si deux corps $A & B$ se choquent directement en sens contraire avec des vitesses égales, ils iront ensemble après le choc avec une vitesse commune, qui sera à la vitesse de chacun des corps avant

le choc, comme la différence des masses est à leur somme.

10°. La force du choc direct ou perpendiculaire, est à celle du choc oblique, toutes choses d'ailleurs égales, comme le sinus total est au sinus de l'obliquité. Voy. DÉCOMPOSITION.

Loix de la percussion pour les corps élastiques. 11°. Dans les corps à ressort parfait, la force de l'élasticité est égale à la force avec laquelle ces corps sont comprimés; c'est-à-dire, que la collision des deux corps l'un contre l'autre, est équivalente à la quantité de mouvement que l'un ou l'autre des deux acquerroit ou perdroit, si les corps étoient parfaitement durs & sans ressort. Or, comme la force du ressort s'exerce en sens contraire, il faut retrancher le mouvement qu'elle produit du mouvement du corps choquant, & l'ajouter à celui du corps choqué; on aura de cette manière les vitesses après la percussion. Voyez ELASTICITÉ.

12°. Si un corps vient frapper directement un obstacle immobile, le corps & l'obstacle étant tous deux élastiques, ou l'un des deux seulement, le corps sera réfléchi dans la même ligne suivant laquelle il étoit venu, & avec la même vitesse. Car s'il n'y avoit de ressort ni dans le corps, ni dans l'obstacle, toute la force du choc seroit employée à surmonter la résistance de l'obstacle; & par conséquent, le mouvement seroit entièrement perdu: or, cette force du choc est employée ici à bander le ressort d'un des corps, ou de tous les deux; de sorte que quand le ressort est entièrement bandé, il se débande avec cette même force, & par conséquent repousse le corps choquant avec une force égale à celle qu'il avoit, & fait retourner ce corps en arrière avec la vitesse qu'il avoit avant le choc. De plus, le ressort se débande dans la même ligne suivant laquelle il a été bandé, puisqu'on suppose que le choc est direct; d'où il s'ensuit qu'il doit repousser le corps choquant dans la même ligne droite suivant laquelle ce corps est venu.

13°. Si un corps élastique vient frapper obliquement un obstacle immobile, il se réfléchira de manière que l'angle de ré-

flexion fera égal à l'angle d'incidence. Voyez RÉFLEXION & MIROIR.

14°. Si un corps élastique A , choque directement un autre corps B en repos, qui lui soit égal; après le choc, A demeurera en repos, & B ira en avant avec la même vitesse & suivant la même direction que le corps A avoit avant le choc.

Car si les corps n'étoient point élastiques, chacun auroit après le choc la même direction, & une vitesse commune, égale à la moitié de la vitesse du corps A ; mais comme le ressort agit en sens contraire, avec une force égale à celle de la compression, il doit repousser A avec la moitié de la vitesse, & par conséquent arrêter son mouvement; au contraire, il doit pousser en avant avec cette même moitié de vitesse le corps B , dont la vitesse totale sera par conséquent égale à celle du corps A avant le choc.

Donc puisque A , (*Pl. Méch. fig. 41.*) transfère toute sa force à B , B la transférera de même à C , C à D , & D à E . Donc, si on a plusieurs corps élastiques égaux qui se touchent l'un l'autre, & que A vienne choquer B , tous les corps intermédiaires resteront en repos, & le dernier seul E s'en ira avec une vitesse égale à celle avec laquelle le corps A a choqué B .

15°. Si deux corps élastiques égaux A , B , se choquent directement en sens contraire avec des vitesses égales, ils se réfléchiront après le choc, chacun avec la vitesse qu'il avoit, & dans la même ligne. Car, mettant à part le ressort, il est certain que ces deux corps resteroient en repos: or, toute la force du choc est employée à la compression du ressort, & le ressort se débande en sens contraire, avec la même force par laquelle il a été bandé; donc il doit rendre à chacun de ces corps leurs vitesses, puisqu'il agit également sur chacune.

16°. Si deux corps à ressort égaux A & B se choquent directement en sens contraire avec des vitesses inégales, après le choc ils se réfléchiront en faisant échange de leurs vitesses.

Car supposons que les corps se choquent avec les vitesses $C + c$ & C ; s'ils se

choquoient avec la même vitesse C , ils devroient, après le choc, se réfléchir avec cette même vitesse. Si B étoit en repos, & que A le choquât avec la vitesse c , B prendroit la vitesse c après le choc, & A demeureroit en repos. Donc l'excès c de la vitesse de A sur celle de B , est transféré entièrement au corps B ; ainsi A se meut après le choc avec la vitesse C , & B avec la vitesse $C + c$.

Donc les deux corps s'éloignent l'un de l'autre après le choc avec une vitesse égale à celle avec laquelle ils s'approchoient avant le choc.

17°. Si un corps élastique A , choque un autre corps B qui lui soit égal, & qui ait un moindre degré de mouvement suivant la même direction, ces deux corps iront après le choc suivant la même direction, & feront échange de leurs vitesses.

Car si A est supposé choquer avec la vitesse $C + c$, le corps B qui n'ait que la vitesse C ; il est évident que des vitesses égales C , & C , il ne peut résulter aucun choc; ainsi tout se passe de la même manière que si le corps A choquoit le corps B en repos, avec la seule vitesse c . Or, dans ce cas A resteroit en repos après le choc, & donneroit à B la vitesse entière c . Donc après le choc B aura la vitesse $C + c$, & A ne gardera que la vitesse C ; & chacun de ces deux corps conservera la même direction.

18°. Si un corps en mouvement A choque un autre corps B aussi en mouvement, le choc fera le même que si le corps A venoit choquer le corps B en repos, avec la différence des vitesses.

Donc, puisque la force élastique est égale à la percussion, il s'ensuit que cette force agit sur le corps A , B , avec la différence des vitesses qu'ils avoient avant de se rencontrer.

19°. On propose de déterminer les vitesses que doivent avoir après le choc deux corps élastiques quelconques, qui se rencontrent & se frappent directement avec des vitesses quelconques. Si un corps à ressort A , choque un autre corps à ressort B qui soit en repos, ou qui se meuve moins vite que A , voici comment on trouvera la vitesse de l'un des corps; par exemple,

exemple, de A après la percussion. On fera, comme la somme des deux masses est au double de l'un des deux corps qui dans ce cas-ci est B ; ainsi la différence des vitesses avant le choc est à une autre vitesse, qui étant soustraite de la vitesse du corps A avant le choc, & dans d'autres cas lui étant ajoutée, donnera la vitesse qui lui reste après le choc.

Pour déterminer cette loi générale du choc des corps élastiques, on n'a besoin que du principe suivant; si deux corps élastiques se viennent choquer directement avec des quantités de mouvement égales, c'est-à-dire, avec des vitesses en raison inverse de leurs masses, ils retourneront après le choc en arrière, chacun avec la vitesse qu'il avoit avant le choc. En effet, si les corps dont il s'agit étoient parfaitement durs, nous avons vu qu'ils resteroient en repos, & qu'ils se feroient équilibre, parce que leurs mouvemens seroient détruits. Or, l'effet du ressort parfait, tel qu'on le suppose ici, est de rendre à chaque corps en sens contraire le mouvement qu'il a perdu; donc les deux corps rejailliront avec leurs vitesses primitives.

Or, nous avons vu que dans le choc de deux corps durs, il y a toujours deux quantités de mouvement égales & contraires qui se détruisent; c'est pourquoi ces quantités de mouvement doivent être rendues à chacun des corps en sens contraire, pour avoir leur quantité de mouvement après le choc, & par conséquent leurs vitesses. Par exemple, dans le cas où les deux corps M, m , vont du même côté avant le choc avec les vitesses A, a , nous avons vu que leur vitesse commune V après le

choc seroit $\frac{MA + ma}{M + m}$ en les considérant

comme des corps durs; d'où il s'en suit que la quantité de mouvement que le corps A a perdue, c'est-à-dire, $MA - MV$, & qui a dû être détruite dans le

choc, est $\frac{mMA - mMa}{M + m}$; ajoutant cette

quantité de mouvement en sens contraire

à la quantité de mouvement MV , c'est-à-dire, l'en retranchant, on aura pour la quantité de mouvement du corps M après le choc, en le supposant à ressort,

$$\frac{MMA - mMA + 2Mma}{M + m}; \text{ \& ajoutant cette}$$

même quantité de mouvement à mV , on aura pour la quantité de mouvement du

$$\text{corps } m \text{ après le choc } \frac{2MA + mma - mMa}{M + m}.$$

Par le moyen de ces deux formules, on déterminera aisément la loi dont il s'agit, & les suivantes.

20°. Si un corps à ressort A choque directement un autre corps en repos B , la vitesse de A après le choc, sera à la vitesse avant le choc, comme la différence des masses est à leur somme; & la vitesse de B après le choc, sera à la vitesse de A avant le choc, comme le double de la masse de A est à la somme des masses.

Ainsi la vitesse de A après le choc est à la vitesse de B , comme la différence des masses est au double de la masse A .

21°. Si deux corps à ressort A & B , se choquent directement en sens contraire avec des vitesses qui soient en raison inverse de leurs masses, ils rejailliront après le choc, chacun de son côté, avec la même vitesse & suivant la même direction qu'ils avoient avant le choc.

22°. Dans le choc direct des corps, la vitesse respective demeure toujours la même avant & après le choc; c'est-à-dire, que quand les corps vont tous deux du même côté, la différence des vitesses est la même avant & après le choc, & que quand ils se choquent en sens contraire, la différence ou la somme des vitesses après le choc, est la même que leur somme avant le choc; savoir, la différence si les corps se meuvent dans le même sens après le choc, & la somme s'ils s'éloignent l'un de l'autre après le choc suivant des directions contraires.

Ainsi les deux corps s'éloignent l'un de l'autre après le choc, avec la même vitesse qu'ils s'approchoient l'un de l'autre avant le choc.

23°. Dans le choc des corps à ressort, la quantité de mouvement n'est pas toujours la même avant & après le choc; mais elle augmente quelquefois par le choc, & quelquefois elle diminue.

Ainsi Descartes & ses sectateurs se trompent, lorsqu'ils soutiennent que la même quantité de mouvement subsiste toujours dans l'univers.

24°. Si deux corps à ressort A & B se choquent; la somme des produits des masses par les carrés des vitesses, est toujours la même avant & après le choc.

C'est le célèbre M. Huyghens qui a le premier découvert cette loi; & ceux qui soutiennent que les forces vives des corps, c'est-à-dire, les forces des corps en mouvement, sont les produits des masses par les carrés de leurs vitesses, s'en servent pour prouver leur opinion; car ces philosophes font voir que non seulement dans le choc des corps, mais aussi dans toutes les questions de dynamique, la somme des masses par les carrés des vitesses fait toujours une quantité constante. Or, comme il est naturel de penser, selon eux, que la force des corps en mouvement demeure toujours la même, de quelque manière qu'ils agissent les uns sur les autres, ces auteurs en concluent que cette force est donc le produit de la masse par le carré de la vitesse, & non par la vitesse simple. Voyez FORCES VIVES.

25°. Pour déterminer le mouvement de deux corps A & B , (fig. 42,) qui se choquent obliquement, soit que ces corps aient du ressort ou n'en aient point; le mouvement du corps A suivant AC , peut se décomposer en deux autres, dans les directions AE & AD ; & le mouvement du corps B suivant BC , peut aussi se décomposer en deux autres suivant BF & BG ; & les vitesses suivant AD & BF seront aux vitesses suivant AC & BC , comme les lignes droites AD , BF , AC , & BC ; or comme les droites AE & BG

sont parallèles, les forces qui agissent suivant ces directions ne sont opposées en rien, & par conséquent on ne doit point y avoir égard pour déterminer le mouvement que les deux corps se communiquent par le choc; mais comme les lignes AD & BF , ou ce qui revient au même, EC & GC , composent une même ligne perpendiculaire à DC , il s'ensuit que le choc est le même que si les corps A & B se choquoient directement avec des vitesses qui fussent entr'elles comme EC & GC . Tout se réduit donc à trouver la vitesse de A & B , suivant les règles données ci-dessus. Supposons, par exemple, que la vitesse du corps A , après le choc dans la perpendiculaire EC , soit représentée par CH ; comme le mouvement suivant AE n'est point changé par le choc, on fera $CK = AE$, & on achevera le parallélogramme $HCKI$; la diagonale CI représentera le mouvement de A après le choc; car après le choc, le corps se mouvra suivant la direction CI , & avec une vitesse qui sera comme CI . On trouvera de la même manière, que le corps B se réfléchira suivant la diagonale du parallélogramme CM , dans lequel $LM = BG$, en supposant que la vitesse BF se change après le choc en CL ; ainsi les vitesses après le choc seront entr'elles comme CI à CM .

Centre de *percussion* est le point dans lequel le choc ou l'impulsion d'un corps qui en frappe un autre, est la plus grande qu'il est possible. V. CENTRE.

Le centre de *percussion* est le même que le centre d'oscillation, lorsque le corps choquant se meut autour d'un axe fixe. V. OSCILLATION.

Si toutes les parties du corps choquant se meuvent d'un mouvement parallèle & avec la même vitesse, le centre de *percussion* est le même que le centre de gravité. Voyez GRAVITÉ & CENTRE.

Sur les loix de la *percussion* des corps irréguliers, élastiques ou non, voyez mon traité de Dynamique.

J'y ai déterminé, art. 169 de la seconde édition, les loix de cette *percussion* par une méthode fort simple. Cette

méthode suppose en général que le mouvement d'un corps après le choc est toujours composé d'un mouvement du centre de gravité en ligne droite, & d'un mouvement de rotation autour de ce centre, lequel mouvement est = 0 dans le cas de la *percussion* directe. On peut voir sur cela un plus grand détail dans l'article cité de mon *traité de Dynamique*. (O)

PERDICCAS, (*Hist. ancien.*) lieutenant d'Alexandre, fut associé à la gloire de ses conquêtes. Adroit courtisan & brave guerrier, ce fut par son courage & sa dextérité qu'il s'insinua dans l'esprit de son maître, qui épancha tous ses secrets dans son sein. Le héros enlevé par une mort prématurée, ne laissa point d'enfans pour lui succéder; ses lieutenans, compagnons de ses victoires, crurent avoir des droits pour réclamer son héritage. *Perdiccas*, auquel il avoit remis son anneau royal, s'en faisoit un titre pour être son successeur; & se flattant de régner sous le titre de régent, il fit assembler les chefs de l'armée, & leur représenta que Roxane étant enceinte, il falloit confier la régence à quelqu'un capable d'en soutenir le poids. Néarque éleva la voix, & dit: « Il n'y a que le sang d'Alexandre qui soit digne de nous donner un maître: » songeons qu'il a laissé un fils de Barcine, » c'est lui qui doit être son successeur. » Cet avis étoit trop contraire aux intérêts de chaque particulier pour être suivi: tous les chefs, frappant de leur javelot leur bouclier, s'écrierent que les fils de Barcine & de Roxane n'avoient aucun droit de commander à des Macédoniens, que c'étoient des demi-esclaves dont le nom seroit un opprobre en Europe. Les partisans de *Perdiccas* soutinrent qu'il avoit été désigné par Alexandre, & il alloit être proclamé roi, si Méléagre, chef de la phalange macédonienne, n'eût excité une sédition pour s'opposer à son élévation. On étoit prêt d'en venir aux mains, lorsqu'un particulier obscur proposa de reconnoître Aridée, frère d'Alexandre, & comme lui, fils de Philippe. Cette proposition fut reçue avec un applaudissement général. Olympias craignant que ce prince, fruit d'un amour adulateur, ne fût un obstacle

à la grandeur future de son fils, lui avoit fait prendre un breuvage qui avoit altéré sa raison, & ce fut son imbécilité qui prépara son élévation. Tous les grands se flattant de régner sous son nom, lui donnerent leur voix. L'empire fut partagé entre les généraux sous le titre de gouverneurs. *Perdiccas* chargé de la tutelle du prince majeur, fut véritablement roi; il crut ne pouvoir mieux s'aplanir le chemin au trône qu'en épousant Cléopâtre, sœur d'Alexandre. Fier de cette alliance, il ne vit plus dans les autres gouverneurs que les exécuteurs de ses volontés: mais ne voulant pas vivre dans sa dépendance, ils se liguerent tous contre lui. Il usa de la plus grande célérité pour dissiper cet orage: il marcha contre Ptolomée, se faisant accompagner d'Aridée & du jeune prince dont Roxane venoit d'accoucher. Il se servit de ces fantômes pour faire croire qu'il n'étoit armé que pour défendre deux princes trahis par des gouverneurs ambitieux. Dès qu'il se fut approché de Peluse, il se vit abandonné des vieux soldats, qui servoient à regret contre Ptolomée. Il y eut plusieurs escarmouches où le roi d'Egypte eut toujours l'avantage: les Macédoniens imputerent leurs défaites à l'imprudence de leur chef. La phalange, plus irritée, & plus indocile, éclata en menaces: cent des principaux officiers, qui avoient Python à leur tête, passèrent dans le camp de Ptolomée. Après cette défection, *Perdiccas*, resté sans défenseurs, fut assassiné dans sa tente par ses propres soldats. (T-N.)

PERDICITES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre de la couleur des plumes d'une perdrix.

PERDICUM, (*Bôt.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons hermaphrodites au centre, & de fleurons femelles à la circonférence, tous portés par un placenta ras: ces fleurons ont leur pavillon découpé comme en deux levres, dont la plus grande est recoupée en trois lobes, & l'autre en deux; les semences qui leur succèdent sont couronnées d'une aigrette simple. *Linn. gen. pl. syng. pol. superf.*

Les trois especes que M. Linné comprend dans ce genre, croissent en Afrique ou dans les pays chauds de l'Amérique. (D.)

PERDITION, f. f. (*Critique sacrée.*)

Ce mot signifie dans l'écriture, 1^o. perte, ruine. *Perditio tua Israël*, Osée, *xiiij*, 9 : « votre ruine le vient que de vous, Israël. » 2^o. Le tombeau, le sépulcre. « Quelqu'un, dit le Psalmiste, *Psal.* » *lxxxvij*, 12, racontera-t-il votre vé- » rité dans le tombeau ? » *in perditione.* (D. J.)

PERDOTTE, f. m. (*Idolâtrie.*) nom propre d'un faux dieu des anciens habitans de Prusse : c'étoit leur Neptune, ou leur dieu de la mer ; d'où vient qu'il étoit honoré singulièrement par les matelots & les pêcheurs. Ils lui offroient des poissons en sacrifice ; ensuite leurs prêtres tiroient les auspices, examinant les vents, & leur prédisoient le jour & le lieu où ils pourroient faire une heureuse pêche. Hartnack, *Dissert. X, de cultu deorum Prussiorum.*, a forgé tous ces contes, semblables à ceux qu'il a imaginés sur le dieu Perennus. (D. J.)

PERDRE, v. act. (*Gramm.*) C'est le corrélatif de *conserver* ; il marque la privation d'une chose précieuse qu'on possédoit : *perdre* la vie, la santé, l'innocence ; *perdre* le sang, *perdre* une bataille ; *perdre* son pere, sa mere, & ses amis ; *perdre* sur une marchandise ; *perdre* son temps. Il a quelques autres acceptions, comme dans ces phrases : il est *perdu* d'amour ; c'est un homme que je *perdrai* ; je le *perds* de vue ; il s'est *perdu* dans ces forêts ; j'ai *perdu* la confiance que j'avois en lui ; je *perds* le fil de son discours ; les idées se *perdent*, &c.

PERDREAUX, f. m. plur. (*Artillerie milit.*) Les *perdreaux* sont plusieurs grenades qui partent ensemble d'un même mortier avec une bombe, comme une compagnie de *perdreaux*, dont la bombe représente la mere perdrix. Le mortier qui jette la bombe, est un mortier ordinaire, mais dont le bord, dans son contour & dans son épaisseur, contient treize autres petits mortiers, dans chacun desquels est une grenade. On met le feu à la lumiere du

gros mortier, qui a communication avec celle des petits. La bombe & les grenades partent dans le même moment. C'est un italien nommé *Peiri*, qui fit fondre d'abord ces sortes de mortiers. (D. J.)

PERDRIX, PERDRIX GRISE, PERDRIS, PERDRIS GRINGETTE, PERDRIX GOACHE ou GOUACHE, PERDRIX GRICHE, *perdix cinerea*, *Aldrovandi*, Will. oiseau qui a environ un pié & un demi-pouce de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & plus d'un pié six pouces d'envergure : le front, les côtés de la tête & la gorge sont d'un roux clair ; le dessus de la tête est d'un brun roussâtre mêlé de petites lignes longitudinales jaunâtres. Il y a au dessous des yeux de petites excroissances de chair rouge : la face supérieure du cou a des bandes transversales de cendré, de noir, & d'un peu de roux : les plumes du dos, du croupion, & celles du dessus de la queue, ont les mêmes couleurs ; & il y a au bout de chaque plume une bande étroite & transversale de couleur rousse : la partie inférieure du cou & la poitrine, sont d'un cendré bleuâtre mêlé de petites taches rousses & de bandes noires transversales ; il y a au bas de la poitrine une large bande en forme de fer à cheval de couleur de marron : les plumes des côtés du corps sont de même couleur que celles de la poitrine ; elles ont chacune près de l'extrémité une large bande transversale rousse ; le bas-ventre est d'un blanc sale & jaunâtre ; les plumes des jambes, & celles du dessous de la queue, sont roussâtres & traversées de taches noirâtres ; le milieu de chaque plume a une tache blanche longitudinale, en suivant la direction du tuyau ; les petites plumes des ailes & les grandes des épaules, ont les mêmes couleurs que celles du dos, & de plus de grandes taches rousses ; chaque plume a aussi une ligne d'un blanc roussâtre, qui s'étend selon la longueur des tuyaux ; les grandes plumes des ailes sont brunes & rayées transversalement de blanc roussâtre ; la queue est composée de vingt plumes ; les six du milieu ont les mêmes couleurs que le dos ; les sept autres de chaque côté sont rousses, à l'exception de la pointe qui

est cendrée ; le bec , les piés & les ongles ont une couleur cendrée bleuâtre : le mâle a un ergot obtus à la partie postérieure du pié. (*)

Les couleurs des *perdris* grises varient ; on en trouve qui sont presque entièrement blanches , & qui ont de petites lignes brunes transversales en forme de zigzag. Cet oiseau multiplie beaucoup ; la femelle pond seize ou dix-huit œufs ; les petits qui en sortent vivent tous en société avec le pere & la mere pendant tout l'hiver , jusqu'à ce que chaque mâle cherche à s'appareiller avec une femelle. *Ornith.* de M. Brisson , *tome I.* Voyez OISEAU.

PERDRIX de la nouvelle Angleterre , perdris novæ Angliæ , Klein. avi. Elle est plus petite que la *perdris* grise ; elle a la tête , le cou , le dos , le croupion , les petites plumes des ailes , & celles du dessous de la queue , d'un brun tirant sur le roux mêlé de noir ; il y a quelques petites taches blanches sur la partie supérieure du cou : la gorge est blanche ; la poitrine , le ventre , & les côtés du corps , sont jaunâtres & traversés par des bandes noires : il y a de chaque côté de la tête une bande longitudinale , qui commence à l'origine du bec , qui passe sur les yeux , & qui s'étend jusques derrière la tête : les jambes & les plumes du dessous de la queue ont une couleur jaunâtre , marquée de taches de couleur de marron ; les grandes plumes des ailes & celles de la queue , sont brunes. On trouve cet oiseau à la nouvelle Angleterre & à la Jamaïque. *Ornith.* de M. Brisson , *tome I.* Voyez OISEAU.

PERDRIX BLANCHE , ARBENNE , lagopus avis , Aldrovandi , Will. oiseau que

M. Brisson a mis dans le genre des gélinotes , & qu'il a décrit sous le nom de *gélinothe blanche*. Il est un peu plus gros que la *perdris* rouge ; il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; il change de couleur au printemps , comme la plupart des autres animaux blancs , & il est presque entièrement blanc pendant l'hiver ; il y a sur les côtés de la tête une petite tache noire entre les yeux & le bec ; le tuyau de la seconde des grandes plumes de l'aile & des quatre qui suivent , est noirâtre ; les quatre plumes du milieu de la queue sont blanches ; toutes les autres ont une couleur noirâtre , à l'exception de la pointe , qui est blanche ; les piés , & même les doigts , sont couverts jusqu'à l'origine des ongles , de plumes blanches ; il y a au dessus des yeux une petite bande de mamelons charnus , d'un très-beau rouge ; le bec est noir , & les ongles sont bruns. Pendant l'été cet oiseau est en partie brun , & en partie blanc ; il a aussi quelquefois un peu de couleur de marron rayée transversalement de noir. On le trouve dans le pays du nord , & même en France & en Italie sur les hautes montagnes. *Ornith.* de M. Brisson , *tome I.* Voyez OISEAU.

PERDRIX DU BRESIL , perdris brasiliensis jambu dicta Pisoni , Will. Cette *perdris* a la grosseur de nos *perdris* ; elle est en entier d'une couleur jaunâtre , obscure , mêlée de brun ; elle se perche sur les arbres ; ses œufs sont d'un très-beau bleu : c'est un oiseau du Bresil. *Ornith.* de M. Brisson , *tome I.* Voyez OISEAU.

PERDRIX DE LA CHINE , perdris

(*) Ce genre d'oiseau a été réuni par M. Linné avec les gélinotes & les tetrals ou coqs de bruyere. M. Brisson , qui l'a séparé , le distingue du faisan par la queue courte , & de la gélinote par les piés nus. Quoi qu'il en soit des systèmes , ces oiseaux sont du nombre des gallinacés , dont ils ont le corps & le vol un peu pesant , le bec en cône courbé , les jambes , la structure interne & les habitudes. Elles ont près des yeux , de chaque côté de la tête , un espace nu , papillé & coloré ; les jambes couvertes de plumes jusqu'au talon , & le reste des piés nus : toutes celles qu'on connoît ont la queue courte. Quant aux habitudes , les *perdris* sont , comme les autres gallinacés , des oiseaux pulvérateurs : elles vont ordinairement par troupes ou compagnies. Dans le temps des amours , il y a souvent de grands combats parmi les mâles ; mais quand l'appariation est faite , le mâle ne quitte pas la femelle : celle-ci pond en terre au milieu de l'herbe , dans un creux , où elle construit un nid sans beaucoup de façon. Les petits courent & cherchent leur nourriture dès qu'ils sont nés. Les végétaux , les grains , &c. sont leur principale nourriture.

Nous ne discuterons pas quelles especes doivent être assignées à ce genre , ou en être exclues , (D.)

sinensis. Cette espece de perdrix est un peu plus grosse que notre perdrix rouge; elle a environ un pié six lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié quatre pouces jusqu'au bout des ongles. Il y a de chaque côté de la tête quatre bandes longitudinales, qui commencent toutes à l'origine du bec, & qui s'étendent jusqu'au derriere de la tête: la premiere, c'est-à-dire, celle qui se trouve au dessus des autres, passe sur les yeux; elle est la plus large & noirâtre: la seconde est blanche; la troisieme noirâtre, & la derniere a une couleur roussâtre. Le sommet de la tête est d'un brun mêlé de petites taches blanchâtres, & la gorge a une couleur blanche; les plumes du dos, du croupion, & celles du dessus de la queue, sont rayées transversalement de brun & de roussâtre; les plumes des ailes sont brunes, & ont aussi des bandes transversales blanchâtres, qui forment sur chaque côté de la plume un petit arc de cercle; la queue est roussâtre, & a des bandes transversales noires; le bec est noirâtre; les piés sont roux: le mâle a un ergot long de deux lignes & demie à chaque pié. On trouve cet oiseau à la Chine. *Ornith.* de M. Brisson. *Voyez OISEAU.*

PERDRIX DE DAMAS, PERDRIX DE SYRIE, *perdix damascena Bellonii*, Will. On a mis cet oiseau dans le genre des gélinotes, & M. Brisson l'a décrit sous le nom de *gêlinote des Pyrénées*. Il est à-peu près de la grosseur de la perdrix grise; il a dix pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des ongles; le dessus de la tête, la face supérieure du cou & le dos, ont différentes couleurs mêlées ensemble, telles que le noir, le roux, le jaunâtre, & le verdâtre; le croupion est rayé transversalement de noir & de roux; les petites plumes des ailes sont d'un brun tirant sur le marron; les grandes ont une couleur verdâtre, mêlée de jaunâtre, à l'exception de la pointe qui est noire; les joues sont fauves: il y a derriere les yeux une petite ligne noire; le tour des yeux & la gorge ont cette même couleur; le dessus de la face inférieure du cou est olivâtre; le dessous est

roux, terminé par une bande noire, & séparé de la couleur olivâtre par une seconde bande de la même couleur; ces bandes entourent le cou comme un double collier; les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, & celles de la face inférieure des ailes, sont blanches; la couleur des grandes plumes des ailes est cendrée; elles ont l'extrémité brune & le tuyau noir: il y a seize plumes dans la queue; les deux du milieu ont presque le double de la longueur des autres; toutes ces plumes sont de couleur cendrée, mêlée confusément d'olivâtre. On trouve cet oiseau en Syrie & sur les Pyrénées.

On a donné le nom de *perdrix de Damas*, à une variété de la perdrix grise, comme dans différentes provinces de France, sous le nom de *perdrix grise* de la petite espece. Elle ne differe de la vraie perdrix grise, qu'en ce qu'elle est plus petite, & qu'elle a le bec plus alongé. *Ornith.* de M. Brisson. *Voyez OISEAU.*

PERDRIX FRANCHE, *voyez PERDRIX ROUGE.*

PERDRIX DE GRECE, *voyez BARTAVELLE.*

PERDRIX DE LA GUIANE, GROSSE PERDRIX DU BRESIL, *gallina silvestris, macucagna Brasiliensibus dicta. Marg. Will.* Cette espece de perdrix est plus grosse qu'une poule; elle a le bec noir, & long de plus d'un pouce & demi; la tête & le cou sont variés de petits points noirs & d'un jaune obscur; la gorge est blanche; le dos, la poitrine, le ventre & les jambes ont une couleur cendrée, obscure; les petites plumes des ailes sont brunes, & ont des lignes noires en zigzag; les grandes plumes sont entièrement noires: cet oiseau n'a point de queue. Ses œufs sont un peu plus gros que ceux des poules, & d'un bleu verdâtre. On le trouve dans la Guiane & au Bresil. *Ornith.* de M. Brisson, *tome I.* *Voyez OISEAU.*

PERDRIX DE MONTAGNE, *voyez OCOCOLIN.*

PERDRIX DE MONTAGNE du Mexique, *voyez OCOCOLIN DU MEXIQUE.*

PERDRIX ROUGE, PERDRIX AUX PIÉS ROUGES, PERDRIX FRANCHE, PERDRIX GAILLE, GAYE ou GAULE,

PERNISSE, *perdix rufa*, Will. La *perdrix* rouge est un peu plus grosse que la *perdrix* grise. Elle a près d'un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié six pouces d'envergure. Le devant de la tête est d'un gris brun, & le derrière d'un gris tirant sur le roux; la gorge a une couleur blanche qui est entourée d'une bande noire; cette bande commence aux narines, passe sous les yeux, & va se terminer sous la gorge, où elle forme une sorte de collier: il y a aussi de chaque côté de la tête une bande longitudinale blanche. Les plumes de la face intérieure & des côtés du cou sont cendrées, & ont chacune deux taches noires à leur extrémité, une de chaque côté du tuyau; la face supérieure est d'un brun roux; les plumes qui sont près du derrière de la tête ont chacune à leur extrémité deux taches noires & oblongues; les plumes du dos, du croupion, du dessus de la queue, & celles des ailes, sont d'un gris brun; la poitrine est cendrée; les plumes du ventre, des jambes, & celles du dessous de la queue, ont une couleur rousse; celles des côtés du corps sont cendrées à leur origine; elles ont ensuite une raie transversale blanche, suivie d'une autre raie noire; enfin leur extrémité est rousse. Il y a seize plumes dans la queue: les quatre du milieu sont d'un gris brun; celle qui les suit de chaque côté a les barbes extérieures rousses, & les intérieures d'un gris brun; toutes les autres sont entièrement rousses. L'iris des yeux, le bec & les piés ont une belle couleur rouge.

Les couleurs de la *perdrix* rouge varient. On trouve de ces oiseaux presque entièrement blancs ou blanchâtres, à l'exception de la tête qui est d'un brun roux. Le bec & les piés restent toujours rouges. *Ornith.* de M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX ROUGE DE BARBARIE, *perdix Barbara*, Klein. Cet oiseau est un peu plus petit que la *perdrix* grise. Il a environ un pié de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des ongles, & un pié sept pouces d'envergure. Le dessus de la tête est couleur de marron; cette couleur devient plus obscure derrière la tête, & elle forme sur le cou une sorte de collier

parsemé de taches blanches & rondes; les côtés de la tête & la gorge sont d'un cendré clair & bleuâtre, & il y a près de l'endroit des oreilles une tache qui tire sur le brun. La partie supérieure du cou & le dos ont une couleur brune obscure tirant sur le cendré; le croupion est cendré. Les grandes plumes des épaules & celles du dessus des ailes sont d'un beau bleu, à l'exception des bords qui ont une couleur de marron. La partie inférieure du cou, au dessous du collier, est d'un cendré clair; le ventre, les plumes du dessous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes sont d'un brun clair; la poitrine est couleur de rose pâle; les plumes des côtés du corps sont cendrées près de la racine; elles ont ensuite une bande blanche transversale dans leur milieu, & leur extrémité est de couleur orangée. Les grandes plumes des ailes sont d'un brun obscur tirant sur le cendré; les moyennes ont la même couleur, mais plus claire. Le bec, le tour des yeux, & les piés sont d'un très-beau rouge. Le mâle a sur la patte postérieure du pié un petit ergot obtus. On trouve cet oiseau en Barbarie. *Ornith.* de M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX ROUSSE DES ANTILLES, voyez PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE.

PERDRIX DU SÉNÉGAL, *perdix senegalensis*, oiseau du genre des *perdrix*. Il est un peu plus grand que notre *perdrix* rouge. Il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue: tout le corps est varié de roux, de brun & de blanc sale; le dessus de la tête est roux, & n'a point de taches; les côtés sont d'un blanc sale, & ont de petites taches longues & brunes; la gorge est aussi d'un blanc sale, mais elle n'a point de taches. Il y a sur les côtés de la tête trois petites bandes qui prennent leur origine à la racine du bec; la bande du milieu est blanche, & les deux autres sont noires; la supérieure s'étend jusques sur le derrière de la tête, & les deux autres seulement derrière les yeux; le cou est roux & marqué de taches brunes & de blanc sale. Il y a à chaque pié deux

ergots. On trouve cet oiseau au Sénégal. *Ornith de M. Briffon. Voyez OISEAU.*

PERDRIX, (*Chassé.*) On donne, comme on voit, le nom de *perdriz* à plusieurs oiseaux de différens pays, tels que la *perdriz* de Grece, celle de Damas, celle de la Guadeloupe, &c. mais ce nom est particulièrement attribué aux especes que nous appellons en Europe *perdriz grise*, *perdriz rouge*, & *perdriz blanche*. Cette dernière espece ne se trouve communément qu'en Savoie & dans les Alpes. *Voyez ARBENNE.*

La *perdriz grise* & la rouge, qui sont communes en France, ont dans les mœurs, aussi-bien que dans la forme & le plumage, des différences qui en font des especes très-séparées; aussi ne se mêlent-elles point ensemble, même dans les lieux où l'abondance des unes & des autres les met souvent en présence dans le temps de l'effervescence commune. Cependant lorsque le nombre des mâles *perdriz* rouges excède celui des femelles, on voit quelques-uns de ces mâles s'attacher à une paire de *perdriz* grises, la suivre constamment, & donner des marques d'empressement & d'amour. Mais on n'a jamais vu aucune *perdriz* rouge en venir avec une grise jusqu'à l'accouplement. Cet amour étranger n'a d'effets que la jalousie. Il trouble seulement le ménage; & ces soins assidus ne produisent qu'une importunité sans fruit. La maniere dont les deux especes se nourrissent est à-peu-près la même. Elles vivent de grain, de semences, d'œufs de fourmis, de petites araignées, & d'autres insectes qui se trouvent dans les campagnes & dans les bois.

Les *perdriz* grises s'apparient dès la fin de février, ou au commencement de mars, lorsque les grandes gelées sont passées. Il y a pendant les premiers jours beaucoup de combats entre les mâles, & même entre les femelles, jusqu'à ce que le choix mutuel soit fait d'une maniere fixe, & que la pariade soit décidée. Le temps doux avance ce moment; & à mesure que la chaleur augmente, la fermentation de l'amour devient plus forte dans ces oiseaux. Les mâles sont plus empressés, & les femelles plus dociles. Ils s'accouplent vers le commencement d'avril, & les femelles pondent à la fin de ce mois, ou au commencement

de mai. Le nombre des œufs varie ordinairement selon l'âge de la *perdriz*. A deux & trois ans la ponte est souvent de dix-huit œufs. Elle diminue ensuite, & cesse presque entièrement à six ans. Alors la *perdriz* est déjà vieille, & il ne lui reste plus guere qu'une année à vivre. Elle dépose ses œufs dans un nid fait presque sans apprêt. Ce n'est qu'une fente, au fond de laquelle sont arrangés quelques brins de paille ou d'herbe seche, & quelques feuillés. Les jeunes *perdriz* ne choisissent pas même avec beaucoup de soin le lieu où elles placent ce nid. Mais celles que l'âge & l'expérience ont instruites, y apportent beaucoup d'attention. Elles choisissent un endroit élevé, à l'abri de l'inondation, & environné de broussailles, qui le déroberent à la vue, & en défendent l'entrée. De plus lorsqu'elles quittent leurs œufs pour aller manger, elles ont soin de les couvrir avec des feuilles. *Voyez INSTINCT.*

Le temps de l'incubation est de vingt-deux jours. Pendant ce temps le mâle reste aux environs du nid, & accompagne sa femelle lorsqu'elle revele pour chercher à vivre. Les petits étant éclos, le pere & la mere prennent soin en commun de les conduire. Ils les promènent dans les prés, aux bords des bois, découvrent pour eux les fourmilieres, les appellent presque continuellement, & leur indiquent les insectes & les graines qui sont propres à leur nourriture. La *perdriz grise* donne à ses petits des soins plus empressés & plus actifs qu'aucune autre espece. Leur tendresse va jusqu'à une jalousie cruelle à l'égard des perdreaux qui ne sont pas de leur compagnie. Dans les pays fort peuplés de gibier, on voit communément les vieilles *perdriz* poursuivre avec fureur les petits les unes des autres, & les assommer à coups de bec. Lorsque quelque péril vient à menacer la famille, le pere & la mere, pour l'en détourner, s'y présentent eux mêmes avec un courage qui étonne dans des animaux aussi foibles. Si c'est un chasseur, ou un chien qui les menace, ils se montrent d'abord, fuient ensuite en traînant l'aile, laissent aux poursuivans l'esperance de les joindre; & quand ils les ont suffisamment éloignés, ils revolent à leurs petits.

Les *perdrix* grises vivent réunies en familles, qu'on nomme *compagnies*, jusqu'au temps où l'amour les sépare & les apparie. Celles même qui n'ont point pondu, ou dont les œufs ont été détruits par quelque accident, se remettent en compagnie dans le mois de juillet, & y restent jusqu'au temps de la pariade.

Les *perdrix* rouges différent en cela des grises, quant aux mœurs. Elles ne sont pas, à beaucoup près, aussi étroitement liées par compagnies. Les petits même qui ont été élevés ensemble, & qui sont de la même famille, se tiennent toujours à quelque distance l'un de l'autre; ils ne partent pas ensemble, & ne vont pas tous du même côté. Les *perdrix* grises, lorsqu'elles ont été forcées de se séparer, se rappellent aussitôt avec beaucoup de vivacité & d'inquiétude. Cela n'arrive guère parmi les *perdrix* rouges, qu'entre le mâle & la femelle dans le temps de l'amour. Les *perdrix* rouges s'appariaient ainsi que les grises; mais aussitôt que la femelle couve, le mâle la quitte, & la laisse seule chargée du soin de ses petits. La *perdrix* grise s'approvoise aisément; elle se familiarise avec les passans le long des chemins; & en lui donnant à manger pendant l'hiver, on l'engage aisément à pénétrer jusques dans les maisons. La *perdrix* rouge conserve toujours un caractère plus farouche, & l'éducation domestique en est plus difficile. Voyez FAISANDERIE.

Les *perdrix* grises habitent volontiers les plaines fertiles; elles se plaisent surtout dans celles qui sont fécondées par des engrais chauds, tels que la marne, &c. Elles ne sont tranquilles, qu'autant qu'elles ont des remises à portée d'elles; mais en général elles ne se jettent dans les bois que pour éviter la poursuite des oiseaux ou des chasseurs, & elles en sortent dès que le péril est passé. Les *perdrix* rouges cherchent naturellement les montagnes fourrées de bruyères & de jeunes bois. Si elles relevent dans les plaines, c'est pour aller vivre, & les bois sont leur habitation propre. Voyez GIBIER.

Tout le monde fait quelle ressource on tire des *perdrix*, soit pour l'agrément de la table, soit pour le plaisir de la chasse. C'est pour réunir ces deux objets, qu'on

prend tant de soins pour la conservation de ces oiseaux. La manière de les chasser la plus ordinaire, est avec des chiens cou-chans qui les arrêtent, & indiquent au chasseur le lieu où elles sont. Le chasseur doit alors les tourner, chercher à les apercevoir, & les tuer devant son chien, soit à terre si elles tiennent, soit au vol si elles viennent à partir. Les heures les plus convenables pour cette chasse sont, dans l'automne, depuis dix heures jusqu'à midi, & depuis deux heures jusqu'à quatre. Le matin, à midi & le soir, les *perdrix* relevent pour manger, & alors elles font presque toujours en mouvement. On prend les *perdrix* pendant la nuit avec des filets, appelés les uns *traîneaux*, les autres *pentieres*. Mais ces sortes de chasses qui n'appartiennent qu'aux braconniers, ne méritent pas qu'on en donne des leçons. Il est une autre manière de les prendre pendant le jour, qui peut être utile, & qui tend à la conservation sans rien prendre sur l'usage. On a un filet rond monté sur des cerceaux qui lui donnent la figure d'un cône fort allongé; on l'appelle *tonnelle*. On tend ce filet dans un chaume, & on l'assujettit de manière que les mailles d'en bas touchent exactement la terre, & que les pieds des *perdrix* ne puissent pas s'y embarrasser. On place ensuite en avant de la tonnelle deux filets conducteurs, qu'on nomme *aillers*, qui partent de l'embouchure de la tonnelle, & dont l'intervalle va en s'élargissant. Lorsque cet attirail est préparé, le chasseur porte devant lui une toile jaüne tendue sur un châssis, & qu'on appelle *vache*, parce qu'elle en a la couleur. Cette vache a un trou placé à la hauteur de l'œil, au moyen duquel le chasseur voit ce qui se passe devant lui. Toujours caché derrière cette toile, il va chercher une compagnie de *perdrix*, qui marchant devant cet objet sans en être assez effrayée pour prendre son vol, est conduite pas à pas, d'abord entre les aillers, & delà dans la tonnelle même. Alors le chasseur jette sa vache, court à son filet, & saisit les *perdrix* dont il laisse aller les femelles, & tue les coqs. Par ce moyen il ôte la surabondance des mâles, sans courir le risque, comme avec le fusil, d'en blesser inutilement, ou de se méprendre,

Il naît ordinairement dans l'espece des *perdriz* un tiers de coqs plus que de femelles. Il est important pour la reproduction d'ôter cet excédant, afin que les paires ne soient point troublées au temps de la ponte. On garde aussi pour cela, dans des cages quelques poules privées. On les porte le soir dans les endroits où l'on a remarqué trop de coqs. Elles appellent, & leur chant attire les mâles qu'on tue alors à coups de fusil. On nomme *chancrelles*, les *perdriz* destinées à cet usage.

PERDRIX, (*Diète*.) Cet oiseau est dès long-temps fameux parmi les alimens les plus exquis & les plus salutaires; supériorité réelle qu'a la chair de la *perdriz*, à ces deux titres, sur les autres chairs que mangent les hommes, c'est d'être véritablement succulente sans être grasse. Elle peut convenir par cette qualité singulière à tous les sujets, soit vigoureux, soit délicats, tant à ceux qui sont en pleine santé, qu'à ceux qui sont en convalescence.

Je ne fais ce qu'il faut croire d'une opinion qui est répandue parmi le peuple, savoir que le glouton le plus décidé ne fauroit manger une *perdriz* tous les jours pendant un mois entier.

PERDU, voyez l'article **PERDRE**. On dit en peinture que les contours des objets représentés dans un tableau sont perdus, lorsqu'ils ne se détachent pas de leur fond.

PERDU (BOIS), (*comm. de bois*.) Faire flotter du bois à bois perdu, veut dire le jeter dans de petites rivières qui ne peuvent porter ni train, ni bateau, pour le rassembler à leurs embouchures dans de plus grandes, & en former des trains, ou en charger des bateaux.

Lorsqu'il y a plusieurs marchands qui jettent leurs bois à bois perdu dans le même temps & dans le même ruisseau, ils ont coutume de marquer chacun le leur à la tête de chaque bûche, avec un marteau de fer gravé des premières lettres de leur nom, ou de quelque autre figure à leur volonté, afin de les démêler quand on les rira à bord. Ils ont aussi, à communs frais, des personnes qui parcourent les rives de ces petites rivières de deux côtés, & qui avec de longues perches armées d'un

croc de fer, remettent à flot les bois qui donnent à la rive & qui s'y arrêtent. (*D. J.*)

PERDUELLIO, (*Hist. rom.*) Nos auteurs traduisent toujours ce mot par *rebellion*, crime de rebellion; mais ce n'est point cela. *Perduellio* étoit un crime qu'on poursuivoit devant le peuple dans ses assemblées par centuries. On appelloit *perduellis*, celui qui étoit coupable de quelque attentat contre la république. Les anciens donnoient le nom de *perduelles* aux ennemis, comme on le voit dans Plaute, *Amphit. act. I, sc. j, v. 94*. On réputoit coupable de *perduellion* celui qui avoit violé les loix qui favorisoient le droit des citoyens, & la liberté du peuple: tel étoit, par exemple, celui qui avoit donné atteinte à la loi Porcia, établie l'an de Rome 556, par P. Porcius Læca, tribun du peuple; ou à la loi Sempronia: on en trouve un exemple concernant la loi Porcia dans Valere Maxime, *exemple. 3*. La première de ces loix défendoit de battre ou de tuer un citoyen romain; la seconde défendoit de décider de la vie d'un citoyen romain sans l'ordre du peuple, à qui appartenoit le droit légitime de se réserver cette connoissance; aussi étoit-ce un crime de lèse-majesté, ou de *perduellion* des plus atroces, que d'y donner atteinte. Voy. ce qu'en dit Ciceron, *Verr. liv. I, ch. v. Tite-Live, l. XXVI, c. iij.* (*D. J.*)

PERE, f. m. (*Droit naturel*.) relation la plus étroite qu'il y ait dans la nature. « Tu es pere, dit le bramine inspiré, ton » enfante est un dépôt que le ciel t'a confié; » c'est à toi d'en prendre soin. De sa bonne » ou de sa mauvaise éducation, dépendra le » bonheur ou le malheur de tes jours: far- » deau honteux de la société, si le vice » l'emporte, il fera ton opprobre; utile à » sa patrie, s'il est vertueux, il fera l'hon- » neur de tes vieux jours.

On ne connoît jamais bien la joie des *peres*, ni leurs chagrins, dit Bacon, parce qu'ils ne peuvent exprimer leurs plaisirs, & qu'ils n'osent parler de leurs peines. L'amour paternel leur rend les soins & les fatigues plus supportables; mais il rend aussi les malheurs & les pertes doublement amères; toutefois si cet état augmente les

inquiétudes de la vie, il est mêlé de plaisirs indicibles, & à l'avantage d'adoucir les horreurs & l'image de la mort.

Une femme, des enfans, autant d'otages qu'un homme donne à la fortune. Un *pere* de famille ne peut être méchant, ni vertueux impunément. Celui qui vit dans le célibat, devient aisément indifférent sur l'avenir qui ne doit point l'intéresser; mais un *pere* qui doit se suivre dans sa race, tient à cet avenir par des liens éternels. Aussi remarque-t-on en particulier, que les *peres* qui ont fait la fortune ou l'élevation de leur famille, aiment plus tendrement leurs enfans; sans doute, parce qu'ils les envisagent sous deux rapports également intéressans, & comme leurs héritiers, & comme leurs créatures: il est beau de se lier ainsi par ses propres bienfaits.

Mais que l'avarice & la dureté des *peres* est condamnable & mal-entendue, puisqu'elle ne tourne qu'à leur préjudice! Leurs enfans en contractent une bassesse de sentimens, un esprit du fourberie & de mauvaise conduite qui les déshonore, & qui fait mépriser une famille entière: c'est d'ailleurs une grande sottise d'être avare, pour faire tôt ou tard des prodiges.

C'est une autre coutume fort mauvaise, quoiqu'ordinaire chez les *peres*, de mettre dès le bas âge entre leurs enfans des distinctions & des prééminences, qui produisent ensuite des discordes, lorsqu'ils sont dans un âge plus avancé, & causent des divisions dans les familles.

Il est honteux de sacrifier des enfans à son ambition par des destinations forcées; il faut seulement tâcher de tourner de bonne heure leurs inclinations vers le genre de vie dont on a fait choix pour eux, quand ils n'étoient pas encore dans l'âge de se décider; mais dès qu'un enfant a une répugnance ou un penchant bien marqué pour une autre vocation que celle qu'on lui destinoit, c'est la voix du destin, il y faut céder.

On remarque presque toujours dans une nombreuse famille, qu'on fait grand cas d'un des aînés, qu'il y en a un autre parmi les plus jeunes qui fait les délices du *pere* & de la mere; & ceux qui sont entre deux se voient presque oubliés; c'est une injustice; le droit d'aînesse en est une autre. Enfin, les

cadets réussissent très-rarement, ou pour mieux dire, ne réussissent jamais, lorsque par une prédilection injuste, l'on a pour l'amour d'eux déshérité les aînés.

L'obligation naturelle qu'a le *pere* de nourrir ses enfans, a fait établir le mariage, qui déclare celui qui doit remplir cette obligation; mais comme les enfans n'acquiescent de la raison que par degrés, il ne suffit pas aux *peres* de les nourrir, il faut encore qu'ils les élèvent & qu'ils les conduisent; déjà ils pourroient vivre, & ils ne peuvent pas se gouverner. Enfin, quoique la loi naturelle ordonne aux *peres* de nourrir & d'élever leurs enfans, elle ne les oblige pas de les faire héritiers. Le partage des biens, les loix sur ce partage, les successions après la mort de celui qui a eu ce partage, tout cela ne peut être réglé que par la société, & par conséquent par des loix politiques ou civiles. Il est vrai que l'ordre politique ou civil, demande ordinairement que les enfans succèdent aux *peres*; mais il ne l'exige pas toujours. Voyez M. de Montesquieu.

Quant à l'origine & à l'étendue du pouvoir paternel, voy. POUVOIR PATERNEL; c'est une matière délicate à traiter. (D. J.)

PERE naturel, est celui qui a eu un enfant d'une personne avec laquelle il n'étoit point marié; dans ce cas le *pere* est toujours incertain, au lieu que la mere est certaine.

PERE légitime, est celui qui a eu un enfant d'un mariage légitime, *pater est quem nuptiæ demonstrent*.

PERE putatif, est celui qui est réputé le *pere* d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet.

PERE adoptif, est celui qui a adopté quelqu'un pour son enfant. V. ADOPTION.

Les *peres* & meres doivent des alimens à leurs enfans, soit naturels ou légitimes, du moins jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie.

Les enfans doivent aussi des alimens à leur *pere* & mere, au cas que ceux-ci tombent dans l'indigence.

Chez les romains, le pouvoir des *peres* sur leurs enfans étoit extrêmement étendu; ils devoient tuer ceux qui leur naissoient avec des difformités considérables; ils

avoient aussi droit de vie & de mort sur ceux même qui étoient bien constitués, & pouvoient les vendre; ils pouvoient aussi les exposer & leur faire souffrir toutes sortes de supplices.

Les Gaulois & plusieurs autres nations pratiquoient la même chose; mais ce pouvoir trop rigoureux fut restreint par Justinien, & présentement les *peres* n'ont plus sur leurs enfans qu'un droit de correction modérée.

Quant aux autres droits attachés à la qualité de *pere*, v. GARDE, EMANCIPATION & MARIAGE, PUISSANCE PATERNELLE, SECONDES NOCES.

Les enfans doivent porter honneur & respect à leurs *pere* & *mere*; c'est la loi divine qui le leur commande.

Les *peres* sont obligés de doter leurs enfans, & singulièrement leurs filles; mais cette obligation naturelle ne produit point d'action civile.

Le *pere* & le fils sont censés une même personne, soit par rapport à leur suffrage ou témoignage, soit en matiere de donations.

La succession des meubles & acquêts des enfans décédés sans enfans, appartient aux *peres* & *meres*, comme plus proches parens. V. ACQUETS, PROGRÉS, SUCCESSION, RETOUR.

En matiere criminelle, le *pere* est responsable civilement du délit de son fils mineur.

Voyez aux institut. les titres de *patria potestate*, de *nuptiis*. (A)

PERE, (*Critiq. sacrée.*) Ce terme, outre la signification du *pere* immédiat, en a quelques autres dans l'écriture qui y ont un rapport indirect. Dieu est nommé *pere* de tous les hommes, comme créateur & conservateur de toutes les créatures. *Pere* désigne quelquefois l'aïeul, le bis-aïeul, l'auteur même d'une famille, quelque éloigné qu'il en soit; ainsi Abraham est dit le *pere* de plusieurs nations. *Pere* marque encore les rois, les magistrats, les supérieurs, les maîtres; il dénote aussi les personnes âgées, *scribo vobis, patres*, I. Joan. ij 13. Il marque enfin l'auteur ou l'inventeur de quelque chose. Satan est *pere* du mensonge. Joan. viij. 44. Jubal fut *pater canentium cytharâ*, Gen. iv. 21. Jubal fut le premier

qui instruisit les hommes à jouer de la cythare, ou qui inventa cet instrument de musique. (D. J.)

PERES CONSCRIPTS, (*Hist. Rom.*) en latin *patres conscripti*, nom qu'on donnoit aux sénateurs de Rome, par rapport à leur âge, ou à cause des soins qu'ils prenoient de leurs concitoyens. « Ceux qui » composoient anciennement le conseil de » la république, dit Saluste, avoient le » corps affoibli par les années; mais leur » esprit étoit fortifié par la sagesse & par » l'expérience. »

Il n'en étoit pas de même au temps de cet historien; d'abord sous les rois, le nom de *peres conscripts* n'appartenoit qu'à deux cents sénateurs, qui s'accrurent tellement dans la suite, que l'on en comptoit jusqu'à neuf cents sous Jules-César, au rapport de Dion.

PERE DE L'EGLISE, (*Hist. eccléf.*) On nomme *peres de l'église*, les écrivains ecclésiastiques grecs & latins, qui ont fleuri dans les six premiers siècles du christianisme.

On en compte vingt-trois, savoir, S. Ambroise, S. Athanase, Athénagore, S. Augustin, S. Basile, S. Chrysostôme, Clément d'Alexandrie, S. Cyprien, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Cyrille de Jérusalem, S. Grégoire de Naziance, S. Grégoire de Nyffe, S. Grégoire le grand, S. Hilaire, S. Jérôme, S. Irenée, S. Justin, Lactance, S. Léon, Minutius Felix, Origène, Tertullien & Théodoret. On leur joint S. Bernard, qui a fleuri dans le xij siècle. Mais nous parlerons de chacun suivant l'ordre des temps.

Ces hommes célèbres à tant d'égards, méritent bien que nous discourions d'eux dans ce dictionnaire avec beaucoup de recherche, à cause de leur foi, de leur piété, de leur gloire, de leurs vertus, de leur zèle pour les progrès de la religion, & de leurs ouvrages, dont nous pouvons tirer de grandes lumieres; cependant, comme en matieres de morale, de dogmes, & sur quelque sujet que ce soit, il n'y a point d'hommes, ni de société d'hommes infaillibles ici-bas; comme on ne doit aucune déférence aveugle à quelque autre autorité humaine que ce soit, en fait de sciences & de religion, il doit être

permis d'apporter dans l'examen des écrits des *peres*, la même méthode de critique & de discussion qu'on emploie dans tout autre auteur humain. Le respect même, qui n'est dû qu'à l'autorité divine, suppose toujours le discernement de la droite raison, afin de ne point prendre pour elle ce qui n'en a que l'apparence, & d'éviter de rendre à l'erreur un hommage qui n'est dû qu'à la vérité éternelle.

Justin, martyr, (*Saint*) étoit de Naplouse en Palestine. Il fit honneur au christianisme par sa science & par la pureté de ses mœurs, & confirma sa doctrine par sa constance dans la foi, dont il fut martyr l'an 167. Il nous reste de lui deux apologies pour les chrétiens, un dialogue avec le juif Tryphon, deux écrits adressés aux gentils, & un traité de l'unité de Dieu, &c. Les meilleures éditions sont celles de Robert Etienne en 1551 & 1571, en grec; celle de Commelin, en 1593, en grec & en latin; celle de Morel en 1656, greque & latine; & enfin celle de dom Prudent Maran, bénédictin, en 1742, *in-fol.*

Il paroît que saint Justin a eu le premier sur le célibat & la continence des idées telles qu'elles lui ont fait regarder le mariage comme ayant par lui-même quelque chose d'impur; du moins ses expressions à ce sujet donnerent lieu depuis à Tatien son disciple de traiter nettement le mariage de débauche & de fornication réelle.

Irenée, (*Saint*) célèbre évêque de Lyon, né dans la Grece vers l'an 120 de Jesus-Christ, fut disciple de Papias & de saint Polycarpe. Il devint le chef des églises des Gaules, & les gouverna avec zele jusqu'à l'an 202, qu'il finit ses jours sous l'empire de Sévere. Il avoit écrit en grec plusieurs ouvrages; il ne reste qu'une version latine assez barbare, de cinq livres qu'il composa contre les hérétiques; quelques fragmens grecs rapportés par divers auteurs, & une lettre du pape Victor, sur le jour de la célébration de la Pâque, qu'on trouve dans Eusebe. Les meilleures éditions de ses œuvres sont celles d'Erasme en 1526, de Grabe en 1702, & du P. Massuet en 1710; mais il y faut joindre les curieuses dissertations que Dodwel a composées sur les écrits de S. Irenée pour en faciliter l'intelligence,

Dissertationes in Irenæum, imprimées à Oxford en 1689, *in-8°*. Ces dissertations ne sont pourtant que les prolégomenes d'un ouvrage étendu que ce savant projetoit de publier sur la nature des hérésies qui se formerent dans l'église primitive.

Photius prétend que ce *pere* a corrompu, par des raisonnemens étranges & peu solides, la simplicité & l'exacte vérité des dogmes de l'église. Nos critiques desireroient qu'il eût traité les vérités de la religion avec toute la gravité qui leur convient, & qu'il eût communément appuyé les dogmes de notre foi sur des fondemens plus solides que ceux dont il fait usage. Ses livres contre les hérésies ne sont pas toujours remplis de raisonnemens vrais & concluans. S. Irenée embrassa l'opinion des Millénaires: il avoit sur le temps de la mort de Jesus-Christ un sentiment tout particulier, prétendant que Notre-Seigneur étoit âgé de plus de 40 ans quand il commença de prêcher l'évangile. Il a posé une maxime qui a été adoptée par plusieurs autres *peres*; c'est que toutes les fois que l'écriture-Sainte rapporte quelque action des patriarches ou des prophètes sans la blâmer, quelque mauvaise qu'elle nous paroisse d'ailleurs, il ne faut pas la condamner, mais y chercher un type. Enfin il a jeté les semences d'une opinion dangereuse, soutenue dans la suite ouvertement par S. Augustin, c'est que tout appartient aux fideles & aux justes.

Athénagore, philosophe chrétien d'Athènes, se distingua dans le ij siècle par son zele pour la foi, & par sa science. On a de lui une apologie pour les chrétiens, adressée à Marc Aurele Antonin, & à Lucius-Aurele Commode, l'an 179, si nous en croyons Baronius; ou l'an 168, si nous en croyons Dodwel. Son autre ouvrage est sur la résurrection des morts. Ces deux écrits se trouvent dans la bibliothèque des *peres*, & à la fin des éditions de S. Justin. Les œuvres d'Athénagore ont été imprimées à Oxford en 1682, par les soins de l'évêque Fell, en grec & en latin, avec des notes: on les réimprima à Leipfick en 1684 & 1686. Il faut y joindre la dissertation du P. Nourry, qui est la troisième du second tome de son *Apparatus ad bibl. veter. patrum.*

Athénagoras n'est pas bien purgé de toute hétérodoxie, selon l'opinion de plusieurs critiques. Ils trouvent qu'il est rempli d'idées platoniciennes. Il abandonne la providence particulière de toutes choses aux anges que Dieu a établis sur chacune, & laisse à l'Être suprême une providence générale; cette opinion vient en effet des principes de la philosophie de Platon. Il admet aussi deux sortes de mauvais anges: l'une comprend ceux que Dieu créa, & qui s'acquitterent mal de la commission qu'ils avoient reçue de gouverner la matière; l'autre renferme ceux qu'ils engendrèrent par le commerce qu'ils eurent avec les femmes. Athénagore n'a pas bien appliqué le passage de l'évangile qui blâme ceux qui répudient une femme pour en épouser une autre; car il s'en fert à condamner les secondes noces, qu'il traite sans détour d'honnête adultère. Je ne dirai rien des fausses idées qu'on lui reproche au sujet de la Trinité; on peut lire sur cet article les *origenianæ* de M. Huet, l. II, c. iij. Quant au style de ce philosophe chrétien, il est pur & bien attique, mais un peu trop chargé d'hyperbates & de parenthèses.

On a quelque raison d'être surpris que ce *pere de l'église* ait été inconnu à Eusèbe, à S. Jérôme, & à presque tous les autres écrivains ecclésiastiques; car on ne le trouve cité que dans un ouvrage d'Epiphane.

M. Huet parle amplement d'un roman qui a paru sous le nom d'Athénagoras, & qu'il conjecture être de Philander; ce roman, dont on ne connoît qu'une traduction françoise, est intitulé: » Du vrai & parfait » amour; écrit en grec par Athénagoras, » philosophe athénien, contenant les » amours honnêtes de Théogone & de » Charide, de Phérécidas & de Mélan- » génie. Paris, 1599 & 1612, in-12. »

Clément d'Alexandrie (Saint), après avoir étudié dans la Grèce, en Italie & en orient, renonça aux erreurs du paganisme, & fut prêtre & catéchiste d'Alexandrie, en 190. Il mourut vers l'an 220: il nous reste de lui plusieurs ouvrages en grec, qui ont été traduits en latin: ils sont remplis de beaucoup d'érudition. Les principaux sont les *stromates*, l'exhortation aux gentils, & le pédagogue. On a

perdu un de ses ouvrages divisé en huit livres, & intitulé, les *hypotyposes*. Hervet a traduit le premier ces traités de grec en latin. Heinsius en a donné une édition à Leyde, en 1616, & ensuite en 1629, in-fol. C'est la meilleure de toutes. L'édition de Paris en 1641, est moins correcte & moins belle.

Tous les critiques ne sont pas également remplis d'admiration pour saint Clément d'Alexandrie. M. Dupin étoit d'avis de retrancher tous les eudroits du pédagogue où il est parlé de péchés contraires à la chasteté. M. Buddeus observe, d'après lui, que ce *pere* a transporté dans le christianisme plusieurs choses des dogmes & des expressions de la philosophie stoïcienne. Il représente son *gnostique* (ou l'homme chrétien) comme un homme entièrement exempt de passions. On desireroit de l'ordre dans les livres des *stromates*, ainsi que dans l'ouvrage du pédagogue: le style en est aussi trop négligé, & manque d'une gravité convenable; S. Clément fait profession de n'y point garder de méthode. Cependant, en matière de morale, la liaison des pensées & l'ordre des sujets qu'on traite ne sont pas des choses indifférentes.

On trouve encore que les raisonnemens de ce *pere de l'église* sont d'ordinaire vagues, obscurs, fondés ou sur de pures subtilités, ou sur de vaines allégories, ou sur de fausses explications de passages de l'écriture. On lui reproche d'avoir cherché à étaler une érudition mal placée; d'avoir jeté sur le papier, sans d'assez mûres réflexions, tout ce qui lui venoit dans l'esprit; enfin d'avoir débité quelquefois des maximes ou visiblement fausses, ou fort outrées. Il est vrai qu'en condamnant sévèrement les mœurs de son siècle, il distingue rarement l'usage légitime des choses indifférentes de leur nature, d'avec l'abus le plus criminel; mais il seroit aisé de défendre l'opinion qu'il avoit sur le salut des païens, regardant la philosophie comme le moyen que Dieu leur avoit donné pour y parvenir.

Tertullien, (*Quintus Septimius Florens Tertullianus*) prêtre de Carthage, & l'un des hommes célèbres que l'Afrique ait produits, étoit fils d'un centenier dans la milice. Il se fit chrétien, & se maria après

son baptême : il prit ensuite la prêtrise, & alla à Rome. Il se sépara de l'église catholique au commencement du iij siècle, & se fit montaniste, se laissant séduire par des révélations ridicules. Il parvint à une extrême vieillesse, & mourut sous le regne d'Antonin Caracalla, vers l'an 216. Les meilleures éditions de ses œuvres sont celles de Rigault & de Venise, en 1746, *in-fol.*

On remarque dans ses écrits un génie austère, une imagination allumée, un style énergique & impétueux, mais dur & obscur. Ses plus grands admirateurs conviennent que les raisonnemens de Tertullien n'ont pas toute la justesse & la solidité que demanderoient les matières importantes qu'il discute. Le P. Ceillier & M. Dupin, avouent que Tertullien a débité, étant encore dans le sein de l'église, des regles de morale excessivement outrées, & qu'il a fait paroître dès ses premiers ouvrages beaucoup de penchant aux sentimens les plus rigides. En effet, qu'on lise les écrits de ce *pere de l'église*, avant qu'il donnât dans le montanisme, tout y respire ce tour d'esprit austère, qui ne fait pas garder un juste milieu dans ses jugemens ; cette imagination africaine qui grossit les objets, cette impétuosité qui ne laisse pas le temps de les considérer avec attention.

Dans le traité de l'idolâtrie qu'il écrivit avant que d'être montaniste, il condamne tout métier, toute profession qui regardoit les choses dont les païens pouvoient faire quelque abus par des actes d'idolâtrie, quand même on n'auroit pas d'autres moyens pour subsister. Il déclame contre toutes sortes de couronnes, & principalement contre celles de laurier, comme ayant du rapport à l'idolâtrie. Il blâme la recherche & l'exercice des emplois publics ; il enseigne qu'il est absolument défendu aux chrétiens de juger de la vie & de l'honneur des hommes ; ce qui, dit M. Nicole, est manifestement contre la doctrine & contre la pratique de l'église. Il se déclare vivement contre les secondes noces, sur-tout dans ses livres de la monogamie. Enfin, il regarde comme incompatible la qualité d'empereur & celle de chrétien.

Origene, l'un des plus savans écrivains ecclésiastiques de la primitive église, au

ij siècle, naquit à Alexandrie l'an 185 de Jesus-Christ ; il eut pour maître S. Clément d'Alexandrie, & lui succéda dans la place de catéchiste. Il mourut à Tyr, l'an 254, à 69 ans. Ses ouvrages sont fort connus : les principaux qui nous restent, sont, 1°. un traité contre Celse, dont Spencer a donné une bonne édition en grec & en latin, avec des notes ; 2°. des homélies avec des commentaires sur l'écriture-Sainte ; 3°. la philocalie ; 4°. des fragmens de ses hexaples, recueillis par le P. Montfaucon, en deux volumes *in-folio* ; 5°. le livre des principes, dont nous n'avons plus qu'une version latine. La plus ample édition de toutes les œuvres d'Origene, est celle du P. de la Rue, bénédictin, en grec & en latin.

Son traité de la priere qui n'avoit jamais été imprimé, le fut en grec & en latin à Oxford, l'an 1686. Sa réponse au philosophe Celsus, qui est un des meilleurs livres de ce célèbre écrivain, a été publiée en françois, en 1700 : c'est M. Bouhereau qui est l'auteur de cette version.

M. Dupin a discuté fort au long tout ce qui regarde la vie & les ouvrages de ce *pere de l'église*. Il n'est pas le seul ; il faut lui joindre, 1°. M. de la Mothe-le-Vayer, vie de Tertullien & d'Origene, Paris, 1675, *in-8°*. 2°. l'histoire des mouvemens arrivés dans l'église au sujet d'Origene & de sa doctrine. Le P. Doucin, jésuite, est l'auteur de ce dernier ouvrage imprimé à Paris en 1700 ; il contient aussi un abrégé de la vie d'Origene.

On ne peut le lire, dit Bayle, sans déplorer le sort bizarre de l'esprit humain. Les mœurs d'Origene étoient d'une pureté admirable ; son zèle pour l'évangile étoit très-ardent : affamé du martyre, il soutint avec une constance incroyable les tourmens dont les persécuteurs de la foi se servirent contre lui ; tourmens d'autant plus insupportables, qu'on les faisoit durer long-téms, en évitant avec soin qu'il n'expirât dans la torture. Son esprit fut grand, beau, sublime ; son savoir & sa lecture très-vastes, & néanmoins il tomba dans un prodigieux nombre d'hérésies, dont il n'y en a aucune qui ne soit monstrueuse ; ce sont les termes du P. Doucin ; & appa-

remment il n'y tomba qu'à cause qu'il avoit tâché de sauver de l'insulte des païens les vérités du christianisme, & de les rendre même croyables aux philosophes, ce qu'il desiroit avec une ardeur extrême, ne doutant pas qu'avec eux il ne convertit l'univers. Tant de vertus, tant de beaux talens, un motif si plein de zèle, n'ont pu le garantir des erreurs dans les matieres de la foi.

On ne s'imagine pas ordinairement que les erreurs de ce rare génie aient quelque liaison; elles semblent être la production d'un esprit vague & irrégulier; cependant il paroît, après un peu d'examen, qu'elles coulent d'une même source, & que ce sont des faussetés de systèmes qui forment une chaîne de conséquences. C'est dans ses trois livres des principes qu'il a développé & établi ses hérésies, tellement liées, qu'on les voit toutes naître d'un même principe.

L'origénisme charnel ne dura guere, & fut plus aisé à détruire que l'origénisme spirituel qui étoit une maniere de quiétisme. Le charnel fut abhorré de tout le monde; ceux mêmes qui en étoient infectés n'osèrent produire aux yeux des hommes une doctrine de cette espece: mais l'origénisme spirituel, dont les sectateurs, selon S. Epiphane, étoient irréprochables du côté de la pureté, ne peut être éteint qu'après plus de deux siècles, & ce n'a pas été pour toujours.

Cyprien (Saint), natif de Carthage, y enseigna la rhétorique avant que d'être chrétien. Après sa conversion, arrivée en 246, il prit le nom de Cécile, & fut déclaré évêque de Carthage, en 248. Il eut la tête tranchée dans la persécution de Valérien, en 258. Les meilleures éditions de ses œuvres sont celles de Pamélius, en 1568; de Rigault, en 1648; d'Oxford, en 1682; & finalement celle de M. Baluze, avec une préface de dom Prudent Maran, bénédictin. M. Lambert Ponce a publié les œuvres de S. Cyprien en françois, & dom Gervais, ancien abbé de la Trappe, a écrit sa vie.

La seconde naissance du nouvel homme dans ce pere de l'église, hâta ses progrès dans la piété, sans le mettre à l'abri des erreurs humaines. Il se trompa dans son opinion de la défense de soi-même, en la condamnant même pour sauver sa vie

contre les attaques d'un injuste agresseur. Il outra les idées de la religion dans ses louanges du célibat; de la continence, de l'aumône & du martyre; mais il est fort excusable, n'ayant goûté de tels principes que dans le dessein de porter les hommes à des vertus dont ils ne franchissent guere les limites. Ainsi le défaut de justesse dans son jugement est en quelque sorte compensé par la droiture de son intention; au reste, quoique ce soit un des peres qui ait le mieux écrit en latin, M. de Fénelon a remarqué que son style & sa diction sentent l'enslure de son temps & la dureté africaine. Il ajoute qu'on y trouve encore des ornemens affectés, & particulièrement dans l'épître à Donat, que S. Augustin cite néanmoins comme une piece d'éloquence.

Minutius Felix naquit, à ce qu'on croit, en Afrique, au commencement du iij siècle. Nous avons de lui un dialogue intitulé *Octavius*, dans lequel il introduit un chrétien & un païen qui disputent ensemble. M. Rigault a publié, en 1643, une bonne édition de ce dialogue: on l'a fondue depuis dans celle des œuvres de S. Cyprien, en 1666; mais l'édition la plus recherchée est celle de Jean Davies, à Cambridge, en 1678, & réimprimée à Londres, en 1711. M. Perrot d'Ablancourt a aussi mis au jour une traduction françoise de Minutius Felix.

Je souscris volontiers aux éloges que Lactance & S. Jérôme ont faits du dialogue de Minutius Felix, quoique l'auteur me paroisse avoir trop effleuré son sujet; mais on peut moins le justifier sur d'autres reproches plus importants. Il semble faire regarder les secondes noces comme un véritable adultère; il condamne sans aucune exception l'usage des couronnes de fleurs; enfin, séduit par la force de son imagination, il ne se contente pas de louer le signe de la croix que faisoient les chrétiens en mémoire de la crucifixion de notre Sauveur, il prétend que ce signe est naturel à tous les hommes, & qu'il entroit même dans la religion des païens. *Apolog. c. xxix.*

Lactance étoit africain, selon Baronius; & selon d'autres, étoit natif de Fermo dans la Marche d'Ancone. Il florissoit au commencement du iv siècle; il étudia la rhétorique

rhétorique sous Arnobe, & fut choisi par l'empereur Constantin pour être précepteur de son fils Crispe César. La plus ample édition de ses œuvres est celle de Paris 1748, en deux volumes *in-4^o*.

Les institutions divines en sept livres, sont le principal ouvrage de Lactance. S. Jérôme trouve qu'il renverse mieux les erreurs des païens, qu'il n'est habile à établir les dogmes des chrétiens. Il lui reproche de n'être pas exempt de fautes, & de s'être plus appliqué à l'éloquence & à la philosophie, qu'à l'étude de la théologie. Quoiqu'il en soit, c'est de tous les anciens auteurs ecclésiastiques latins, celui qui a le mieux écrit dans cette langue. Il évita le mauvais tour d'expressions de Tertullien & de S. Cyprien, préférant la netteté du style à l'enflure & au gigantesque; mais adoptant les idées de ses prédécesseurs, il condamne absolument la défense de soi-même contre tout agresseur, & regarde le prêt à usure comme une espèce de larcin.

On lui a attribué le *traité de la mort des persécuteurs*, que Baluze a donné le premier au public; mais quelques savans doutent que ce traité soit de Lactance, & le P. Nourry prétend qu'il est de Lucius Cœcilius, qui vivoit au commencement du vj siècle.

Hilaire (Saint), évêque de Poitiers, lieu de sa naissance, & docteur de l'église, quitta le paganisme, & embrassa la religion chrétienne avec sa femme & sa fille. Il mourut en 368, après avoir mené une vie agitée de troubles & de disputes qu'il eut sans cesse avec les ariens. Cependant il a fait plusieurs ouvrages: outre un traité sur le nombre septenaire, qui s'est perdu, il a écrit douze livres sur la Trinité, & des commentaires sur l'écriture. Les bénédictins ont publié le recueil de ses œuvres, en 1686, & le comte Scipion Maffey en a mis au jour à Vérone, en 1730, une nouvelle édition fort augmentée.

Saint Jérôme appelle S. Hilaire le rhône de l'éloquence latine, *latinæ eloquentiæ rhodanus*. Je laisse à expliquer cette épithète; je dirai seulement que les commentaires de l'évêque de Poitiers sur l'écriture, sont une simple compilation d'Origène, dont il se faisoit lire les écrits par Héliodore.

Tome XXV.

Athanasie (Saint), patriarche d'Alexandrie, étoit égyptien; il assista au concile de Nicée en 325, & obtint, l'année suivante, le siege d'Alexandrie, dont il fut dépossédé en 335. Il éprouva plusieurs fois, pendant le cours de sa vie, les faveurs & les disgrâces de la fortune. Enfin, après avoir été tantôt exilé, tantôt rappelé par divers empereurs qui se succéderent, il mourut le 3 mai 373. Il n'est point l'auteur du symbole qui porte son nom.

Ses ouvrages roulent principalement sur la défense des mystères de la Trinité, de l'Incarnation, de la divinité du Verbe & du Saint-Esprit. Nous en avons trois éditions estimées, celle de Commelin, en 1600; celle de Pierre Naunius, en 1627; & enfin celle du P. Montfaucon. M. Herman a donné la vie de S. Athanasie en français.

Ce pere de l'église paroît ne s'être attaché qu'à la défense des dogmes du christianisme: il y a peu de principes de morale dans ses ouvrages; & ceux qui s'y rencontrent, si vous en exceptez ce qui regarde la fuite de la persécution, & de l'épiscopat, n'y sont pas traités dans l'étendue qu'ils méritent: c'est le jugement qu'en porte M. Dupin.

Cyrille (Saint), patriarche d'Alexandrie, succéda à Théophile son oncle, le 6 octobre 412. Après avoir fait des commentaires sur l'évangile de saint Jean, & sur plusieurs autres livres de l'écriture, il mourut en 444. Jean Aubert, chanoine de Laon, publia ses ouvrages en grec & en latin, en 1638, en six tomes *in-folio*.

Les critiques les trouvent obscurs, diffus & pleins de subtilités métaphysiques. Nous avons sa réponse à l'empereur Julien, qui reprochoit aux chrétiens le culte de leurs reliques. S. Cyrille lui répond que ce culte étoit d'origine païenne, & que par conséquent l'empereur avoit tort de le blâmer. *Cyrrill. contra Julian. lib. X, p. 336*. Dans le fond, cette coutume, réduite à ses justes bornes, pouvoit avoir alors un usage fort utile. Il seroit plus difficile de justifier la faute que fit Cyrille d'Alexandrie, en érigeant en martyr un moine nommé *Ammonius*, qu'on avoit condamné pour avoir

insulté & blessé Oreste, gouverneur romain, au rapport de Socrate, dans son *histoire ecclésiastique*. Je passe à S. Cyrille de Jérusalem, que j'aurois dû nommer le premier.

Cyrille (Saint), patriarche de Jérusalem, succéda à Maxime, en 350 ; & après bien des révolutions qu'il éprouva sur son siège, il mourut le 18 mars 286. Il nous reste de ce *pere de l'église*, dix-huit catecheses adressées aux catéchumenes, & cinq pour les nouveaux baptisés. On a encore de lui une lettre écrite à l'empereur Constance ; sur l'apparition d'une croix lumineuse qui fut vue sur la ville de Jérusalem. La meilleure édition des œuvres de S. Cyrille, est celle du P. Toutée, en grec & en latin. M. Grancolas, docteur de Sorbonne, les a traduites en françois avec des notes. Tout le monde peut les lire ; & si elles ne paroissent pas composées suivant les regles de l'art, il n'en faut point blâmer l'auteur, puisqu'il avoue lui-même, en quelque maniere, les avoir faites à la hâte & sans beaucoup de préparation.

Basile le grand (Saint), naquit à Césarée en Cappadoce, vers l'an 328. Il alla achever ses études à Athenes, où il lia une étroite amitié avec S. Grégoire de Naziance. Il fut élu évêque de Césarée en 369, & travailla à la réunion des églises d'orient & d'occident, qui étoient divisées au sujet de Méluc & de Paulin, deux évêques d'Antioche. Ensuite il écrivit contre Apollinaire & contre Eustathe de Sébaste. Il mourut en 379. La meilleure édition de ses œuvres est celle du P. Garnier, en grec & en latin, Paris 1751, trois volumes *in-folio*. M. Herman, docteur de Sorbonne, a donné sa vie, avec une traduction des *ascétiques* de ce *pere de l'église*.

Erasme faisoit un grand cas de l'éloquence de S. Basile ; son style est pur & ses expressions élégantes. Ses lettres sur la discipline ecclésiastique, sont très-instructives ; & l'on trouve en général dans ses ouvrages beaucoup d'érudition. Mais il s'est fait, comme ses prédécesseurs, des idées outrées de la patience chrétienne. Il établit que tout laïque qui s'est défendu contre des brigands, doit être suspendu de la communion, & déposé s'il est du clergé. Il

pensoit aussi qu'il n'est pas permis à un chrétien d'avoir des procès, pas même pour les vêtements qui lui sont nécessaires pour couvrir son corps. *Morale régulière*, XLIX, cap. j, p. 453 ; tom. II.

Grégoire de Naziance (Saint), naquit dans le bourg d'Arianze, près de Naziance en Cappadoce, vers l'an 328. Il acheva ses études à Athenes avec S. Basile, qui fut le plus cher de ses amis. Il devint évêque de Constantinople en 379, & mourut dans sa patrie le 9 mai 391. Ses ouvrages, qui consistent en 55 discours ou sermons, en plusieurs pieces de poésie, & en un grand nombre de lettres, ont été imprimés en grec & en latin, en 1609, 2-vol. *in-fol.* avec des notes.

La piété de ce *pere* n'est pas douteuse, mais l'on s'apperçoit que son ardente passion pour la retraite le rendit d'une humeur triste & chagrine ; c'est ce qui le fit aller au-delà des justes bornes dans le zele qu'il témoigne contre les hérétiques. Le renoncement aux biens de ce monde, lorsqu'on ne peut les conserver sans préjudice du salut, semble être plutôt un vrai commandement qu'un simple conseil, à quoi Grégoire de Naziance paroît néanmoins le rapporter. A l'égard de son style, il est peu châtié, quelquefois dur, & presque toujours excessivement figuré.

M. Dupin a remarqué que ce *pere de l'église* affecte trop les allusions, les comparaisons & les antitheses. Erasme trouve aussi qu'il aime les pointes & les jeux de mots. Les études d'Athenes étoient fort déchues quand S. Grégoire de Naziance & S. Basile y allerent : le raffinement d'esprit avoit prévalu ; ainsi les *peres*, instruits par les mauvais rhéteurs de leur temps, étoient nécessairement entraînés dans le préjugé universel.

Mais il connut par expérience les menées, les cabales, les intrigues & les abus qui regnent dans les synodes & dans les conciles : on en peut juger par sa réponse à une invitation pressante qu'on lui fit d'assister à un concile solennel d'évêques qui devoit se tenir à Constantinople. "S'il faut, répon-
" dit-il, vous écrire franchement la vérité,
" je suis dans la ferme résolution de fuir
" toute assemblée d'évêques, parce que j'e

» n'ai jamais vu synode ni concile qui ait
 » eu un bon succès, & qui n'ait plutôt
 » augmenté que diminué le mal. L'esprit
 » de dispute & celui de domination (croyez
 » que j'en parle sans fiel) y font plus grands
 » que je ne puis l'exprimer. »

Il falloit bien qu'alors le mal fût grand dans les assemblées ecclésiastiques, car on lit les mêmes protestations & les mêmes plaintes de S. Grégoire, répétées ailleurs avec encore plus de force. « Jamais, dit-il » dans un de ses autres ouvrages, jamais » je me trouverai dans aucun synode: on » n'y voit que divisions, que querelles, que » mystères honteux qui éclatent avec des » hommes que la fureur domine. » Quoi! des évêques assemblés pour la religion, & dominés par la fureur! Quel cas doit-on faire de leurs statuts & de leurs décisions, puisque l'esprit de l'évangile ne les animoit point? Remarquez que les termes grecs qu'emploie S. Grégoire, sont beaucoup plus énergiques que ma foible traduction.

Grégoire de Nyffe (Saint), naquit en Cappadoce, vers l'an 331; il étoit frere de S. Basile, fut élu évêque de Nyffe en 372, & mourut le 9 mars 396. Le P. Fronton du Duc a donné une édition de ses œuvres en 1605.

On y trouve beaucoup d'allégories, un style affecté, des raisonnemens abstraits, & des opinions singulieres. On attribue tous ces défauts à son attachement pour les livres d'Origene.

Ambroise (Saint), fils d'Ambroise préfet du prétoire des Gaules, naquit, selon la plus commune opinion, à Arles, vers l'an 340. Anicius Probus l'envoya en qualité de gouverneur, dans l'Emilie & la Ligurie; il devint ensuite évêque de Milan en 374, convertit S. Augustin, & mourut en 397, âgé de 57 ans. La meilleure édition de ses œuvres est celle de Paris, donnée par les bénédictins, en 1691, en 2 vol. *in-fol.* Paulin, prêtre de Milan, qu'il ne faut pas confondre avec saint Paulin, a écrit sa vie.

Saint Ambroise est le premier, est pres- que le seul des *peres*, qui a entrepris de donner une espece d'abrégé d'une partie considérable de la morale, dans ses trois livres des *offices*. On doit lui savoir gré

d'avoir rompu la glace, en rassemblant dans cet ouvrage quantité de bonnes & excellentes choses, dont la pratique ne peut que rendre les hommes vertueux. Il est vrai que le traité de ce *pere de l'église* est bien au dessous du chef-d'œuvre de l'orateur de Rome, qu'il s'est proposé d'imiter, soit pour l'élégance du style, soit pour l'économie de l'ouvrage & l'arrangement des matieres, soit pour la solidité des pensées & la justesse des raisonnemens. Il est encore vrai que les exemples & les passages de l'écriture, qui font la principale partie de ce livre chrétien, n'y font pas toujours heureusement appliqués ou expliqués. Enfin, S. Ambroise a semé dans cet ouvrage & dans ses autres écrits, les idées outrées de ses prédécesseurs sur l'étendue de la patience chrétienne & le mérite du célibat. Il a même adopté la fausse légende du martyre de sainte Thecle, pour en tirer un argument en faveur de l'excellence de la virginité.

Au milieu de ces idées portées trop loin contre le mariage, il semble en avoir eu d'autres sur l'adultere entièrement opposées à ses principes; du moins il s'est exprimé sur ce crime d'une façon qui donne lieu à la critique. En parlant du patriarche Abraham & d'Agar, il dit qu'avant la loi de Moïse & celle de l'évangile, l'adultere n'étoit point défendu: il entend peut-être par *adultere* le concubinage; ou bien le sens de S. Ambroise est qu'avant Moïse l'adultere n'étoit point défendu par une loi écrite qui décernât quelque peine contre ceux qui le commettoient. Mais on pourroit repliquer qu'Abraham n'avoit nul besoin de la loi écrite pour savoir que l'adultere est illicite. Il faut donc avouer que S. Ambroise, S. Chrysostôme, & d'autres *peres de l'église*, s'étant persuadés à tort que les saints personnages dont il est fait mention dans l'écriture, étoient exempts de tous défauts, ont excusé ou même loué des choses qui ne pouvoient ni ne devoient être louées ou excusées.

Chrysostôme (Saint Jean), naquit à Antioche, vers l'an 347. Il étudia la rhétorique sous Libanius, & la philosophie sous Andragathe. Il fut élu patriarche de

Constantinople en 397, & mourut en 407, à 60 ans. Les meilleures éditions de ses œuvres, sont celle de Henri Savile à Oxford, en 1613, 8 tom. *in-fol.* tout en grec; celle de Commelin & de Fronton du Duc, en grec & en latin, 10 vol. *in-fol.* & enfin celle du P. Montfaucon en grec & en latin, avec des notes, Paris, 1718, *in-fol.* en 13 vol. M. Herman, docteur de Sorbonne, a écrit sa vie: il est bien difficile de la connoître au bout de treize siècles.

Tous les ouvrages où S. Chrysostôme traite de morale, sont remplis de beaucoup de bonnes & de belles choses; mais il faut se souvenir que c'est un orateur qui parle, & qu'il est excusable s'il n'est pas toujours exact dans ses expressions ou dans ses pensées: l'imagination échauffée des orateurs, les porte bien davantage à émouvoir les passions, qu'à établir solidement la vérité. C'est ainsi qu'en louant ce que firent Abraham & Sara, d'après le récit de la Genèse, c. xx, v. 1 & suiv. S. Chrysostôme s'est laissé trop entraîner à son génie. Il se sert, dit le P. Ceillier, d'expressions très-fortes & très-dures, pour peindre le danger auquel Abraham exposa Sara. En effet, rempli d'idées confuses sur ce sujet important, il s'est exprimé non seulement d'une manière peu propre à éclairer, mais encore capable de faire de fâcheuses impressions sur l'esprit de ses auditeurs & de ses lecteurs. Il a donné de fausses idées de morale, en voulant justifier l'expédient dont Abraham se servit pour empêcher qu'on attentât à sa vie, s'il étoit reconnu pour mari de Sara; en un mot, il semble avoir ignoré qu'il n'est pas permis de sauver ses jours, ni ceux d'un autre, par un crime.

Le meilleur auroit été d'avouer de bonne foi qu'il y avoit eu de la foiblesse dans le fait d'Abraham & de Sara. L'histoire sainte ne nous détaille pas ici, non plus qu'en une infinité d'autres endroits, toutes les circonstances du fait; qui seroient nécessaires pour juger sûrement du bien ou du mal qu'il peut y avoir. Ainsi l'équité & la bonne critique veulent également que l'on ne condamne pas des actions qui, quelque apparence d'irrégularité qu'elles aient

d'abord, sont telles qu'il est très-facile d'imaginer des circonstances qui, étant connues, justifieroient pleinement la conduite de ceux que l'on rapporte simplement avoir fait ceci ou cela, sans aucune marque de condamnation. Or, qu'est-ce que dit Moïse? Abraham alloit en Egypte, pour se garantir de la famine qui régnoit & s'augmentoît de jour en jour dans le pays de Canaan; car c'est une pure imagination que d'alléguer ici, comme fait S. Ambroïse, un ordre de Dieu qu'Abraham eût reçu, & auquel il ne put se dispenser d'obéir, au péril même de l'honneur de sa femme. Le patriarche, en approchant d'Egypte, fit réflexion que s'il y étoit reconnu pour mari de Sara, qui, quoique dans un âge assez avancé, étoit encore d'une beauté à donner de l'amour, il courroit lui-même risque que quelque égyptien n'attentât à sa vie, pour lever, en se défaisant de lui, l'obstacle qui s'opposoit à la possession de Sara.

Voilà tout ce que l'on peut inférer des termes de l'historien sacré. Il n'y a pas la moindre chose qui insinue qu'Abraham pensât à voir de ses propres yeux sa femme entre les bras d'un autre; ni, par conséquent, qu'il se passât dans son ame un combat entre la jalousie & la crainte de la mort, tel que le représente l'imagination de S. Chrysostôme. Au contraire, comme il est permis, & juste même de supposer que ce saint homme n'étoit ni indifférent sur le chapitre de l'honneur de sa femme, ni peu avisé, il y a tout lieu de croire qu'il avoit bien examiné la situation présente des choses, & projeté des mesures très-apparentes qui accordassent le soin de sa propre conservation avec celui de l'honneur de sa femme.

Ou il craignoit qu'on ne voulût lui enlever sa femme, pour en jouir par brutalité; & en ce cas-là, on se seroit fort peu embarrassé qu'elle eût un mari ou non, sur-tout un mari étranger, qui par-là n'étoit nullement redoutable: ou il appréhendoit qu'on ne le tuât pour épouser Sara; & c'est-là apparemment cette pensée qui seule lui fit prendre le parti, de concert avec elle, de se dire seulement son frere, afin qu'on inférât delà qu'il n'étoit point son

mari, sur quelque fondement qu'on dût croire que ces deux qualités ne pouvoient être réunies en une seule personne.

Or, dans cette supposition, il pouvoit espérer de rendre inutiles par quelque adresse, les desseins & les efforts de ceux qui seroient frappés de la beauté de Sara, en disant, par exemple, qu'elle avoit ailleurs un mari, ou qu'elle n'étoit pas en état de se marier pour quelqu'autre raison, ou qu'elle demandoit du temps pour y penser, & autres ruses légitimes que les circonstances auroient fournies; de sorte que par ces moyens, ou il auroit éludé les sollicitations, ou il se seroit ménagé la dernière ressource dans une retraite secrète.

Tout cela étoit d'autant plus plausible, qu'il comptoit sur l'assistance du ciel, éprouvée tant de fois, & qui parut ici par l'événement. Est-il besoin d'aller chercher autre chose pour mesurer la conduite d'Abraham, en cette occasion, à l'abri de tout reproche? Mais S. Chrysostôme auroit perdu l'occasion de faire briller son éloquence & la subtilité de son esprit, en représentant l'agitation d'un cœur saisi de passions vives & opposées, & en prêtant à ceux dont il parle, des pensées conformes à ces mouvemens.

Jérôme (*Saint*), naquit à Stridon, ville de l'ancienne Pannonie, vers l'an 340 de Jésus-Christ. Il fit ses études à Rome, où il eut pour maître le grammairien Donat, célèbre par ses commentaires sur Virgile & sur Térence. Il apprit l'hébreu à Jérusalem, vers l'an 376, & se rendit à Constantinople vers l'an 380, pour y entendre S. Grégoire de Naziance. Deux ans après il devint secrétaire du pape Damasé, publia un livre contre Helvidius, & ensuite mit au jour sa défense de la virginité contre Jovinien. Ce fut dans le monastère de Bethléem qu'il écrivit contre Vigilance: il eut aussi quelques disputes avec S. Augustin.

Il voyagea dans la Thrace, le Pont, la Bythinie, la Galatie & la Cappadoce. Il mourut l'an 420, âgé d'environ 80 ans. Ses œuvres ont d'abord été recueillies par les soins de Marianus Victorius. Il s'en fit une autre édition à Paris, en 1623, en 9 vol. in-fol. Le P. Martianay, bénédictin de la congrégation de saint Maur, en a

depuis publié une nouvelle édition qui passe pour la meilleure. On y a joint sa vie, faite par un auteur inconnu. D'un autre côté, le P. Petau, dans la chronique du second tome de son livre *de doctrina temporum*, a donné la date des voyages & des principaux écrits de S. Jérôme.

C'est de tous les *peres* latins celui qui passe pour avoir eu le plus d'érudition; tous les critiques ne conviennent cependant pas de sa grande habileté dans la langue hébraïque, quoiqu'il ait mis au jour une nouvelle version latine du vieux testament sur l'hébreu, & qu'il ait corrigé l'ancienne version latine du nouveau, pour la rendre conforme au grec. C'est cette version que l'église latine a depuis adoptée pour l'usage public, & qu'on appelle *vulgate*. Il a fait des commentaires sur les grands & petits prophètes, sur l'ecclésiaste, sur l'évangile de S. Matthieu, sur les épîtres de S. Paul aux Galates, aux Ephésiens, à Tite, & à Philémon. Il a encore composé quantité de traités polémiques contre Montan, Helvidius, Jovinien, Vigilance, Rufin, les pélagiens & les origénistes, outre des lettres historiques. Enfin il a traduit quelques homélies d'Origène, & a continué la chronique d'Eusèbe.

Si S. Jérôme eût joui du loisir nécessaire pour revoir ses ouvrages après les avoir composés, il en auroit sans doute retranché quantité de choses qui montrent qu'il écrivoit avec une grande précipitation, & sans se donner la peine de méditer beaucoup. Delà vient que dans son épître aux Ephésiens, il suit tantôt Origène, tantôt Didyme, tantôt Apollinaire, dont les opinions étoient entièrement opposées. Il nous apprend lui-même la manière dont il composoit ses écrits. Après avoir lu, dit-il, d'autres auteurs, je fais venir mon copiste, & je lui dicte tantôt mes pensées, tantôt celles d'autrui, sans me souvenir ni de l'ordre, ni quelquefois des paroles, ni même du sens. *Itaque, ut simpliciter fatear, legi hæc omnia, & in mente mea plurima coacervans, accipio notario, vel mea, vel aliena auctavi; nec ordinis, nec verborum interdium, nec sensuum memoriam retentans.* *Comment. in epist. ad Galat. tom. IX, p. 258. D. . . .*

D'abord que mon copiste est arrivé, dit-il dans sa préface sur la même épître, je lui disie tout ce qui me vient dans la bouche; car si je veux un peu rêver pour dire quelque chose de meilleur, il me critique en lui-même, retire sa main, fronce le sourcil, & témoigne par toute sa contenance qu'il n'a que faire auprès de moi.
Accito notario, aut statim dicto quidquid in buccam venerit, aut si paululum voluero cogitare, melius aliquid prolaturus, tunc me tacitus ille reprehendit, manum contrahit, frontem rugat, & se frustra adesse, toto gestu corporis, contestatur. Præfat. in lib. III. comm. in Gal. tom. VI. pag. 289.

Plein d'un trop grand amour pour la vie solitaire, la sainteté de cette vie, celle de la virginité & du célibat, il parle en plusieurs endroits trop désavantageusement des secondes noces. Il fut pendant longtemps admirateur & disciple déclaré d'Origene; ensuite il abjura l'origénisme, en quoi il méritoit d'être loué: mais il seroit à souhaiter qu'il eût montré moins de violence contre les origénistes, en ne suggérant pas aux empereurs les loix pour leurs proscriptions, comme il reconnoît lui-même: il pouvoit renoncer à l'erreur, sans maltraiter les errans. Pour quelle foiblesse aura-t-on de la condescendance, si l'on n'en a pas pour celles qu'on a soi-même éprouvées? Son naturel vif & impétueux, & la lecture des auteurs profanes satyriques, dont il emprunta le style, ne le laisserent pas le maître de ses expressions piquantes contre ses adversaires, & en particulier contre Vigilance, prêtre de Barcelone, auquel il avoit donné lui-même le titre de *saint*, dans une lettre à Paulin.

Enfin, dit le fameux évêque d'Avranches, il seroit à souhaiter que ce saint docteur eût eu plus d'égalité d'ame & de modération; qu'il ne se fût pas laissé emporter si aisément à sa bile, ni s'abandonner à des opinions contraires, selon les circonstances des affaires & des temps; enfin qu'il n'eût pas chargé quelquefois d'injures les plus grands hommes de son siècle; car il faut avouer que Rufin l'a souvent repris avec raison; & qu'il a lui-même souvent

accusé Rufin sans le moindre fondement: *Origeniana, p. 205 & 206.*

Augustin (Saint), naquit à Tagaste dans l'Afrique, le 13 novembre 354. Son pere nommé *Patrice*, n'étoit qu'un petit bourgeois de Tagaste. Sa mere s'appelloit *Monique*, & étoit remplie de vertu. Leur fils n'avoit nulle inclination pour l'étude. Il fallut néanmoins qu'il étudiât; son pere voulant l'avancer par cette voie, l'envoya faire ses humanités à Madeure, & sa rhétorique à Carthage, vers la fin de l'an 371. Il y fit des progrès rapides, & il l'enseigna en 380. Ce fut alors qu'il prit une concubine, dont il eut un fils qu'il appella *Adeodat*, *Dieu-donné*, prodige d'esprit, à ce que dit le pere, & mort à 16 ans. Saint Augustin embrassa le manichéisme à Carthage, où sa mere alla le trouver pour tâcher de le tirer de cette hérésie, & de sa vie libertine.

Il vint à Rome, ensuite à Milan pour y voir saint Ambroise, qui le convertit l'an 384, & le baptisa l'an 387; fut ordonné prêtre l'an 391, & rendit des services très-importans à l'église par sa plume. Il mourut à Hippone, durant le siege de cette ville par les Vandales, le 28 août 430, âgé de 76 ans.

On trouvera le détail de sa vie épiscopale & de ses écrits, dans la bibliothèque de M. Dupin, dans les *acta eruditorum*, 1683, & dans Moréri. La meilleure édition des œuvres de ce pere, est celle qui a paru à Paris par les soins des bénédictins de saint Maur; elle est divisée en 10 vol. *in-fol.* comme quelques autres; mais avec un nouvel arrangement, ou une nouvelle économie dans chaque tome. Le I & le II furent imprimés l'an 1679; le III parut en 1680; le IV en 1681; le V en 1683; le VI & VII en 1685; le VIII & le IX en 1688; & le X en 1690: ce dernier volume contient les ouvrages que saint Augustin composa contre les Pélagiens. Son livre de *la cité de Dieu*, est celui qu'on estime le plus.

Mais l'approbation que les conciles & les papes ont donnée à saint Augustin sur sa doctrine, a fait le plus grand bien à sa gloire. Peut-être que sans cela les molinistes du dernier siècle auroient mis à néant

son autorité. Aujourd'hui toute l'église romaine est dans l'engagement de respecter le système de ce *pere* sur ce point ; cependant bien des gens pensent que sa doctrine, & celle de Jansénius, évêque d'Ypres, sont une seule & même chose. Ils ajoutent que le concile de Trente, en condamnant les idées de Calvin sur le franc-arbitre, a nécessairement condamné celles de saint Augustin ; car il n'y a point de calviniste, continue-t-on, qui ait nié le concours de la volonté humaine, & la liberté de notre ame, dans le sens que saint Augustin a donné aux mots de *concours* & de *liberté*. Il n'y a point de calviniste qui ne reconnoisse le franc-arbitre, & son usage dans la conversion, en prenant ce mot selon les idées de l'évêque d'Hippone. Ceux que le concile de Trente a condamnés, ne rejettent le franc-arbitre qu'entant qu'il signifie la liberté d'indifférence ; les thomistes le rejettent aussi, & ne laissent pas de passer pour très-catholiques. En un mot, la pré-détermination physique des thomistes, la nécessité de saint Augustin, celle des jansénistes, celle de Calvin, sont au fond la même chose ; néanmoins les thomistes renoncent les jansénistes, & les uns & les autres prétendent qu'on les calomnie, quand on les accuse d'enseigner la doctrine de Calvin.

Les arminiens n'ayant pas les mêmes ménagemens à garder, ont abandonné saint Augustin à leurs adversaires, en le reconnoissant pour un aussi grand *prédestinateur* que Calvin lui-même ; & bien des gens croient que les jésuites en auroient fait autant, s'ils avoient osé condamner un docteur de l'église, que les papes & les conciles ont tant approuvé.

Un savant critique françois loue principalement saint Augustin d'avoir reconnu son insuffisance pour interpréter l'écriture. Ce *pere* de l'église d'occident a très-bien remarqué, dit M. Simon, les qualités nécessaires pour cette besogne ; & comme il étoit modeste, il a avoué ingénument que la plupart de ces qualités lui manquoient, & que même l'entreprise de répondre aux manichéens étoit au-dessus de ses forces. Aussi n'est-il pas ordinairement heureux dans ses allégories, ni dans

le sens littéral de l'écriture. Il convient encore lui-même s'être extrêmement pressé dans l'explication de la Genèse, & de lui avoir donné le sens allégorique quand il ne trouvoit pas d'abord le sens littéral. Quand donc l'église nous assure que ceux qui ont enseigné la théologie, ont pris ce *pere* de l'église d'occident pour leur guide, ces paroles du bréviaire romain ne signifient pas que les opinions de l'évêque d'Hippone soient toujours des articles de foi, & qu'il faille abandonner les autres *peres* lorsqu'ils ne s'accordent pas avec lui.

Le plus fâcheux est que les scholastiques aient emprunté de saint Augustin la morale & la maniere de la traiter ; car en établissant des principes, il a étalé plus d'art que de faveur & de justice. Emporté par la chaleur de la dispute, il passe ordinairement d'une extrémité à l'autre. Quand il fait la guerre aux ariens, on le croiroit sabellien. S'agit-il de réfuter les sabelliens, on le prendroit pour arien. Dispute-t-il contre les pélagiens, il se montre manichéen. Attaque-t-il les manichéens, le voilà presque pélagien. Il ne dissimule point sa conduite, & reconnoît avoir dit bien des choses à la légère, & qui demanderoient la lime.

Je pense qu'on doit mettre dans cette classe son opinion que Sara pouvoit, en se servant du droit qu'elle avoit sur le corps de son mari, l'engager à prendre Agar pour femme. Il s'est encore trompé plus fortement, en décidant que par le droit divin tout appartient aux justes ou aux fideles, & que les infideles ne possèdent rien légitimement.

Mais son opinion sur la persécution pour cause de religion, est d'autant plus inexcusable qu'il avoit été d'abord dans des sentimens de douceur & de charité. Il commença par l'*esprit* & finit par la *chair*. Il osa le premier établir l'intolérance civile, maxime contraire à l'évangile, à toutes les lumieres du bon sens, à l'équité naturelle, à la charité, à la bonne politique. S'il eût vécu quelques années de plus, il auroit senti les mauvaises suites de son principe, & le tort qu'il avoit eu d'abandonner le véritable ; il auroit vu l'arianisme

triumpher par les mêmes voies dont il avoit approuvé l'usage contre les donatistes.

Léon I (Saint), docteur de l'église, monta sur le siege de Rome après Sixte III, le 10 mai 440. Il s'attacha beaucoup à faire observer la discipline ecclésiastique, & mourut à Rome le 11 novembre 461. Il nous reste de lui quantité de sermons & de lettres. La meilleure édition de ses œuvres est celle du pere Quesnel, à Lyon, en 1700, *in-fol.*

M. Dupin trouve que saint Léon n'est pas fort fertile sur les points de morale, qu'il les traite légèrement, & d'une manière qui n'est ni onctueuse, ni touchante. Il y a plus : sa morale glace d'effroi sur la manière de traiter les hérétiques ; car oubliant tout principe d'humanité, il approuve sans détour l'effusion du sang. C'est à lui sur-tout qu'on auroit dû répéter le discours que Jesus-Christ tint à ses apôtres pour arrêter la fougue de leur zèle : « vous ne savez de quel esprit vous êtes. »

Théodoret, évêque de Cyr en Syrie au cinquième siècle, l'un des savans peres de l'église, naquit en 386. Simple dans sa maison, il embellit sa patrie de deux grands ponts, de bains publics, de fontaines, & d'aqueducs. Il montra pendant quelque temps beaucoup d'attachement pour Jean d'Antioche & pour Nestorius, en faveur duquel il écrivit. Les uns croient qu'il mourut en 451, & d'autres reculent la mort jusqu'à l'an 470. La meilleure édition de ses œuvres est celle du pere Sirmond, en grec & en latin, en 4 volumes *in-fol.* Le pere Garnier, jésuite, y joignit en 1684 un cinquième volume, pour compléter toutes les œuvres de ce pere de l'église.

Il est bien difficile de justifier l'approbation que donna Théodoret à l'action d'Abdas ou Abdaa, évêque de Suze, ville de Perse, qui du temps de Théodose le jeune brûla un des temples où l'on adoroit le feu, & ne voulut point le rétablir. Le roi (nommé Isdeberge) en étant averti par les mages, envoya quérir Abdas, & après l'avoir censuré avec beaucoup de douceur, il lui enjoignit de faire rebâtir le temple qu'il venoit de détruire, le menaçant, au cas qu'il y manquât, d'user

d'une espece de représailles sur les églises des chrétiens ; en effet, cette menace fut exécutée sur le refus obstiné d'Abdas, qui aima mieux perdre la vie & exposer les chrétiens à une infinité de maux, que d'obéir à un ordre si juste. Théodoret, qui rapporte cette histoire, admira le refus d'Abdas, ajoutant que c'eût été une aussi grande impiété de bâtir un temple au feu, que de l'adorer.

Mais la décision de Théodoret n'est pas judicieuse, parce qu'il n'y a personne qui puisse se dispenser de cette loi de la religion naturelle : « il faut réparer par restitution ou autrement, le dommage » qu'on a fait à son prochain. » Abdas, simple particulier & sujet du roi de Perse, en brûlant le temple des mages, avoit ruiné le bien d'autrui, & un bien d'autant plus privilégié qu'il appartenoit à la religion dominante. D'ailleurs, il n'y avoit point de comparaison entre la construction d'un temple sans lequel les Perses n'auroient pas laissé d'être aussi idolâtres qu'au paravant, & la destruction de plusieurs églises chrétiennes. En vain répondroit-on que le temple qu'il auroit rebâti auroit servi à l'idolâtrie ; ce n'eût pas été lui qui l'auroit employé à cet usage.

Grégoire I (Saint), surnommé le Grand, naquit à Rome d'une famille patricienne. Pélage II l'envoya nonce à Constantinople pour demander du secours contre les Lombards, mais il ne réussit pas dans ses négociations. Sa nonciature étant finie par le décès de l'empereur Tibere, qui mourut en 582, il revint à Rome, servit quelque temps de secrétaire au pape Pélage, & ensuite il fut élu pape lui-même par le clergé, par le sénat, & par le peuple romain, le 3 septembre 590.

Il parut par sa conduite qu'on ne pouvoit pas choisir un homme qui fût plus digne de ce grand poste ; car outre qu'il étoit savant, & qu'il travailloit par lui-même à l'instruction de l'église, soit en écrivant, soit en prêchant, il avoit l'art de ménager l'esprit des princes en faveur des intérêts temporels & spirituels de la religion, & nous verrons dans la suite qu'il poussa cet art trop loin.

Il entreprit la conversion des Anglois sous le regne d'Ethelred, & en vint à bout fort heureusement par le secours de Berthe, femme de ce prince, qui contribua extrêmement à la conversion du roi son époux, & à celle de ses sujets.

Le pere Maimbourg dit « que, comme » le diable se servit autrefois des artifices » de trois impératrices, qui furent femmes » l'une de Licinius, l'autre de Constan- » tius, & la troisieme de Valens, pour » établir l'hérésie arienne en orient; Dieu » pour renverser sur son ennemi ses ma- » chines, & le combattre de ses propres » armes, se voulut aussi servir de trois » illustres reines, Clotilde, femme de » Clovis, Ingonde, épouse de saint Erme- » negilde, & Théodelinde, femme d'Agilulphe, pour sanctifier l'occident, en » convertissant les Francs du paganisme, » & en exterminant l'arianisme de l'Espagne & de l'Italie par la conversion des » Visigoths & des Lombards. »

Il y a beaucoup d'apparence que le zele que saint Grégoire témoigna contre l'ambition du patriarche de Constantinople, étoit mal réglé. Mais il n'est pas certain qu'il ait fait détruire les beaux monumens de l'ancienne magnificence des romains, afin d'empêcher que ceux qui venoient à Rome ne fissent plus d'attention aux arcs de triomphe, &c. qu'aux choses saintes du christianisme. On doit porter le même jugement de l'accusation qu'on lui intente d'avoir fait brûler une infinité de livres païens, & nommément Tite-Live. Il est vrai cependant qu'il regarda l'étude de la critique, de la littérature & de l'antiquité, comme indigne non seulement d'un ministre de l'évangile, mais encore d'un simple chrétien; c'est ce qu'il déclare dans une lettre à Didier, archevêque de Vienne.

Sur la fin de son pontificat, quoiqu'il eût sur les bras toutes les affaires chrétiennes, il composa son antiphonaire, & s'appliqua principalement à régler l'office & le chant de l'église. Il mourut le 10 mars 604.

S'il étoit vrai qu'après sa mort on eût brûlé une partie de ses écrits, on pourroit en conclure que la gloire de ce pontife, aussi-bien que celle de quelques autres an-

ciens pères, ressemble aux fleuves, qui, de très-petits qu'ils sont à leur source, deviennent très-grands lorsqu'ils en sont fort éloignés. Il est certain, généralement parlant, que les objets de la mémoire sont d'une nature très-différente de celle des objets de la vue. Ceux-ci diminuent à proportion de leur distance, & ceux-là, pour l'ordinaire, grossissent à mesure qu'on est éloigné de leur temps & de leur lieu: *omnia post obitum fingit majora vetustas.*

On fit du vivant de saint Grégoire tant de copies de ses ouvrages, qu'ils ont presque tous passé jusqu'à nous. Le pere Denis de Sainte-Marthe les a publiés en 1697, avec sa vie, sous le nom d'*Histoire de saint Grégoire le Grand*. M. de Goussainville avoit déjà mis au jour une édition des œuvres de ce pontife, en 1675.

Les dialogues qui portent le nom de *saint Grégoire*, & que le bénédictin de Saint-Maur, reconnoît lui appartenir, ne sont pas dignes, de l'aveu de M. Dupin, de la gravité du discernement de ce saint pape, tant ils sont pleins de miracles extraordinaires & d'histoires fabuleuses: il est vrai qu'il les a rapportées sur le témoignage d'autrui; mais il ne devoit pas si légèrement y ajouter foi, ni les débiter comme des choses constantes.

Il se montra bien plus précautionné sur les traits de la calomnie; car il la proscrivoit rigoureusement comme un monstre d'autant plus dangereux qu'il est difficile à découvrir: aussi n'écoutoit-il les délateurs que sur des preuves de leurs délations plus claires que le jour. Il craignoit tant encore de s'y tromper, quoique innocemment, qu'il se dispensoit lui-même de juger des accusations portées à son tribunal.

Il ne fut pas moins sévère sur le devoir de chasteté des ecclésiastiques, estimant qu'un homme qui avoit perdu sa virginité, ne devoit point être admis au sacerdoce. Il exceptoit seulement de cette rigueur les veufs, pourvu qu'ils eussent été réglés dans leurs mariages, & que depuis fort longtemps ils eussent vécu dans la continence. Il écrivit tant de choses sur la discipline ecclésiastique, les rites, & les cérémonies minutieuses, que tout vint à dégénérer en tristes superstitions; on ne s'attacha

plus dans les conciles qu'à de vains raffinemens sur l'extérieur de la religion, & leurs canons eurent plus d'autorité que l'Écriture.

Son commentaire en 35 livres sur Job, offre un des ouvrages des plus diffus & des moins travaillés qu'on connoisse. C'est un répertoire immense de moralités & d'allégories appliquées sans cesse au texte de Job, mais qu'on pourroit également appliquer à tout autre livre de l'Écriture; & plusieurs même de ces moralités & de ces allégories, manquent de justesse & d'exactitude.

D'ailleurs, saint Grégoire déclare dans les prolégomenes de ce commentaire, qu'il a dédaigné d'y suivre les regles du langage. « J'ai pris à tâche, dit-il, de négliger l'art de parler que les maîtres des sciences humaines enseignent; je n'évite point le concours choquant des mêmes consonnes; je ne fais point le mélange des barbarismes; je méprise le soin de placer comme il faut les prépositions, & de mettre les cas qu'elles régissent, parce que je trouve indigne de moi d'affujettir aux regles de Donat les paroles des oracles célestes. »

Mais n'y a-t-il aucun milieu entre la trop grande recherche de l'élégance du style & celle de sa netteté, qui a tant d'influence sur le but qu'on doit se proposer, d'être entendu de tout le monde? Il semble que pour enseigner aux hommes la religion & leurs devoirs, il ne convient jamais de les rebuter par un langage barbare. Après tout, excusons ces défauts du style de saint Grégoire, en profitant des bonnes choses qu'il a répandues dans ses écrits.

Il est plus aisé de concevoir qu'il s'étoit mis dans l'esprit que l'étude des lettres humaines gâtoit l'étude des lettres divines, que d'accorder la liaison de ses principes touchant la contrainte de la conscience; le peu d'uniformité de ses maximes à cet égard, paroît manifestement en ce qu'il n'approuvoit pas que l'on forçât les juifs à se faire baptiser, & qu'il approuvoit que l'on contraignit les hérétiques à rentrer dans l'église, du moins par des voies indirectes: cela, dit-il, peut s'exécuter en deux manières, l'une en traitant à la

rigueur les obstinés, l'autre en faisant du bien à ceux qui se convertissent; & quand même, ajoute-t-il, ces gens ne seroient pas bien convertis, on gagnera toujours beaucoup, en ce que leurs enfans deviendront bons catholiques: *aut ipsos ergo, aut eorum filios lucratur, lib. IV, epist. vj.* Machiavel n'a pas poussé le raffinement plus loin.

Mais le principal trait de la vie de saint Grégoire, que tous les moralistes ont condamné, c'est la prostitution des louanges avec laquelle il s'insinua dans l'amitié de l'horrible usurpateur Phocas, & de la reine Brunehaut, une des méchantes femmes de la terre.

Le traître & barbare Phocas étoit encore tout dégoûtant d'un des plus exécrables parricides que l'on puisse lire dans les annales du monde. Il venoit de faire égorger en sa présence l'empereur Maurice, son maître, après avoir donné à cet infortuné pere, le triste spectacle de voir mourir de la même manière cinq petits princes ses enfans. Le pere Maimbourg vous détaillera cette horrible action, & vous peindra le caractère du cruel & infame Phocas; c'est assez de dire qu'il réunissoit en lui toutes les méchantes qualités qu'on peut opposer à celles de l'empereur Maurice. Saint Grégoire a la foiblesse de féliciter le monstre Phocas de son avènement à la couronne; il en rend grâces à Dieu, comme du plus grand bien qui pouvoit arriver à l'empire. Il lui écrit trois épîtres à ce sujet, *lib. II, epist. 38, ind. 6, 45 & 46.* Quel aveuglement, quelle chute dans saint Grégoire! Un pape qui ne veut point recevoir dans les ordres sacrés, & qui dépose avec la dernière rigueur, un prêtre qui n'est coupable que d'avoir eu dans sa vie un moment de foiblesse, écrit à Phocas trois lettres de félicitation, sans même lui témoigner dans aucune, qu'il eût désiré que Maurice & ses enfans n'eussent pas souffert le dernier supplice!

Quant à ce qui regarde la reine Brunehaut, je rapporterai seulement ce que dit le pere Daniel dans son *Hist. de France, tome I.* « Saint Grégoire, qui avoit besoin de l'autorité de Brunehaut pour seconder les missionnaires d'Angleterre. & pour

» se conserver en Provence le petit patri-
 » moine de l'église romaine, lui faisoit la
 » cour en louant ce qu'elle faisoit de bien,
 » sans toucher à certaines actions particu-
 » lieres ou qu'il ignoroit, ou qu'il jugeoit
 » à propos de dissimuler. Plusieurs bonnes
 » œuvres, dont l'histoire lui rend témoi-
 » gnage, comme d'avoir bâti des monas-
 » teres, des hôpitaux, racheté des captifs,
 » contribué à la conversion d'Angleterre,
 » ne sont point incompatibles avec une
 » ambition démesurée, avec les meurtres
 » de plusieurs évêques, avec la persécution
 » de quelques saints personages, & avec
 » une politique aussi criminelle que celle
 » dont on lui reproche d'avoir usé pour se
 » conserver toujours l'autorité absolue. »

Cependant, dans toutes les lettres que
 S. Grégoire lui écrivit, il l'a peinte comme
 une des plus parfaites princesses du monde ;
 & regarde la nation françoise pour la plus
 heureuse de toutes, d'avoir une semblable
 reine douée de toutes sortes de vertus, *liv.*
II, epist. 8. Voilà donc, dans la vie d'un
 seul homme, deux exemples mémorables
 de la basse servitude où l'on tombe, pour
 vouloir se soutenir dans les grands postes.

Les siècles suivans offrent peu de docteurs
 qui méritent quelques louanges, par leur
 savoir en matière de religion ou de morale.
 Cette dernière science, se corrompant de
 plus en plus, devint sèche, décharnée,
 misérablement défigurée par toutes sortes
 de superstitions, & par les subtilités épi-
 neuses de l'école. Enfin, il n'est plus ques-
 tion dans l'histoire, des *peres de l'église*, si
 l'on en excepte le seul fondateur de Cler-
 vaux, à qui l'on a donné le nom de dernier
 des *saints peres*.

Saint Bernard, dont M. le Maître a
 fait la vie dans notre langue, naquit au
 village de Fontaine en Bourgogne, en 1091.
 Il vint au monde fort à propos dans un
 siècle de brigandage, d'ignorance & de su-
 perstitions, & fonda cent monasteres en
 différens lieux de l'Europe. Je n'ose dire
 avec le cardinal Baronius, qu'il n'a point
 été inférieur aux grands apôtres ; je crain-
 drois de répéter une impiété ; mais il a été
 puissant en œuvres & en paroles, par les
 prodiges qui ont suivi sa prédication & ses
 discours.

Ce fut avec raison, dit un historien
 philosophe, que le pape Eugene III,
 naguere disciple de saint Bernard, choisit
 son premier maître pour être l'organe de
 la seconde croisade. Il avoit su concilier le
 tumulte des armes avec l'austérité de son
 état ; il étoit parvenu à cette considération
 personnelle qui est au-dessus de l'autorité
 même.

A Vezelai en Bourgogne, fut dressé un
 échafaud dans la place publique, en 1146,
 où saint Bernard parut à côté de Louis le
 Jeune, roi de France. Il parla d'abord,
 & le roi parla ensuite. Tout ce qui étoit
 présent prit la croix ; Louis la prit le pre-
 mier des mains de saint Bernard. Il s'étoit
 acquis un crédit si singulier, qu'on le choi-
 sit lui-même pour chef de la croisade : il
 avoit trop d'esprit pour l'accepter. Il refusa
 l'emploi de général, & se contenta de
 celui de prophete.

Il se rendit en Allemagne, donna la
 croix rouge à l'empereur Conrad III ; pré-
 choit en françois aux Allemands, & promit
 de la part de Dieu, des victoires signa-
 lées contre les infideles. Il se trompa ; mais
 il écrivit beaucoup, & fut mis au rang des
peres de l'église. Il mourut le 20 août 1153,
 à soixante-trois ans.

La meilleure édition de ses œuvres a été
 mise au jour par le pere Mabillon, à Paris,
 en 1690, & elle forme 2 *vol. in-fol.* Son
 style, au jugement des critiques, est fort
 mélangé, tantôt vif, tantôt concis &
 serré ; sa science est très-médiocre. Il entasse
 pêle-mêle l'écriture-sainte, les canons &
 les conciles ; semblable au cardinal qui
 avoit placé dans son cabinet le portrait de
 J. C. entre celui d'Alexandre VI, & de la
 dame Vanotia sa maîtresse. Il déploie par-
 tout une imagination peu solide, & très-
 féconde en allégories.

Enfin des siècles lumineux ont appris
 la vraie manière d'expliquer l'écriture, &
 de traiter solidement la morale ; ils ont
 éclairé le monde sur les erreurs où les
peres de l'église sont tombés. Mais quand
 nous considérerons que les apôtres eux-
 mêmes ont eu, pendant long-temps leurs
 préjugés & leurs foiblesses ; nous ne serons
 pas étonnés que les ministres qui leur ont
 succédé, & qui n'étoient favorisés d'aucun

secours extraordinaire du ciel, n'aient pas eu dans tous les points des lumieres suffisantes pour les préserver des erreurs inféparables de l'humanité.

D'abord, il paroît clairement que l'idée du regne de mille ans sur la terre dont les saints jouiroient avec J. C. a été l'opinion des *peres* des deux premiers siècles. Papius (*apud* Euseb. *Hist. eccléf.* 3, 39.) ayant assuré qu'il tenoit des apôtres cette doctrine flatteuse, elle fut adoptée par les grands personnages de son temps, par saint Justin, saint Irénée, Népos, Victorin, Lactance, Sulpice-Sévère, Tertullien, Quintus Julius, Hilarion, Commodianus & autres, qui croyoient, en la soutenant, défendre une vérité apostolique. Voyez les *antiquités* de Bingham, & les *Mém. pour l'hist. eccléf.* de M. de Tillemont.

Les mêmes *peres* ont été dans une seconde erreur, au sujet du commerce des mauvais anges avec les femmes. Ils vivoient dans un temps où l'on croyoit assez communément que les anges bons & mauvais étoient corporels, & par conséquent sujets aux mêmes passions que nous; ce sentiment leur paroissoit établi dans les livres sacrés. C'est particulièrement dans le livre d'Enoch qu'ils avoient puisé cette idée touchant le mariage des anges & des filles des hommes. Cependant, dans la suite, les *peres* reconnoissant que les anges devoient être tout spirituels, ils ont déclaré que les esprits n'étoient capables d'aucune passion pour les femmes, & que par les enfans & les anges de Dieu, dont il est parlé dans l'Écriture, on doit entendre les filles des hommes, celles de la race de Caïn.

Mais une erreur qui a jeté dans leur esprit les plus profondes racines, c'est l'idée qu'ils se sont presque tous formée de la sainteté du célibat. Delà vient qu'on trouve dans leurs ouvrages, & sur-tout dans ceux des *peres* grecs, des expressions fort dures au sujet des secondes nocces; en sorte qu'il est difficile de les excuser sur ce point. Si ces expressions ont échappé à leur zèle, elles prouvent combien on doit être en garde contre les excès du zèle; car dès qu'en matière de morale, on n'apporte pas une raison tranquille à l'examen du

vrai, il est impossible que la raison soit alors bien éclairée.

Le nombre des *peres de l'église* qui condamnent les secondes nocces, est trop grand, leurs expressions ont trop de rapport ensemble, pour admettre un sens favorable, & pour ne pas donner lieu de croire que ceux qui se sont exprimés moins durement que les autres, n'en étoient pas moins au fond dans les mêmes idées, qui se sont introduites de fort bonne heure.

Saint Irénée, par exemple, traite la Samaritaine de fornicatrice, pour s'être mariée plusieurs fois; cette pensée se trouve aussi dans saint Basile & dans saint Jérôme. Origene pose en fait que les secondes nocces excluent du royaume de Dieu. Voyez les *Origeniana* de M. Huet, liv. II, quest. xiv, § 3. Saint Basile, parlant de ceux qui ont épousé plus de deux femmes, dit que cela ne s'appelle pas un mariage, mais une *polygamie*, ou plutôt une *fornication* mitigée. C'est en conséquence de ces principes, qu'on flétrit dans la suite autant qu'on put les secondes nocces, & que ceux qui les célébroient, étoient privés de la couronne qu'on mettoit sur la tête des mariés. On leur imposoit encore une pénitence, qui consistoit à être suspendus de la communion.

Les premiers *peres* qui se déclarerent si fortement contre les secondes nocces, embrassèrent peut-être ce sentiment par la considération qu'il faut être plus parfait sous la loi de l'évangile, que sous la loi mosaïque, & que les laïques chrétiens devoient observer la plus grande régularité qui fût en usage parmi les ecclésiastiques de la synagogue. S'il fut donc trouvé à propos d'interdire le mariage d'une veuve au souverain sacrificateur des juifs, afin que cette défense le fit souvenir de l'attachement qu'il devoit à la pureté, on a pu croire qu'il falloit mettre tous les chrétiens sous le même joug. Peut-être aussi que la première origine de cette morale sévère, fut le desir d'ôter l'abus de cette espece de polygamie, que le divorce rendoit fréquente.

Quoi qu'il en soit de cette idée outrée qu'ont eu les *peres* sur la sainteté du célibat, il leur est arrivé, par une consé-

quence naturelle, d'avoir approuvé l'action de ceux & de celles qui se tuent, de peur de perdre leur chasteté. Saint Jérôme, saint Ambroise & saint Chrysostôme ont été dans ce principe. La superstition honora comme martyres quelques saintes femmes qui s'étoient noyées pour éviter le violément de leur pudicité; mais ces sortes de résolutions, courageuses en elles-mêmes; ne laissent pas d'être en bonne morale une vraie foiblesse, pour laquelle seulement l'état & les circonstances des personnes qui y succombent, donnent lieu d'espérer la miséricorde d'un Dieu qui ne veut point la mort du pécheur.

S. Ambroise décide que les vierges qui ne peuvent autrement mettre leur honneur à couvert de la violence font bien de se donner la mort; il cite pour exemple sainte Pélagie; & lui fait dire que la foi ôte le crime. Saint Chrysostôme donne les plus grands éloges à quelques vierges qui avoient été dans ce cas; il regarde ce genre de mort comme un baptême extraordinaire, qu'il compare aux souffrances de Notre Seigneur Jesus-Christ. Enfin, les uns & les autres semblent avoir envisagé cette action comme l'effet d'une inspiration particulière de l'esprit de Dieu; mais l'esprit de Dieu n'inspire rien de semblable. La grande raison pourquoi l'Être suprême défend l'homicide de soi-même, c'est qu'en qualité d'arbitre souverain de la vie, que nous tenons de sa libéralité, il n'a voulu nous donner sur elle d'autres droits que celui de travailler à sa conservation. Ainsi nous devons seulement regarder comme dignes de la pitié de Dieu, des femmes qui ont employé le triste expédient de se tuer pour exercer leur vertu.

Je vais plus loin; je pense que les *peres* ont eu de fausses idées sur le martyre en général, en y invitant, en y exhortant avec beaucoup de force, & en louant ceux qui s'y étoient offerts témérairement; mais ce desir du martyre est également contraire & à la nature, & au génie de l'évangile qui ne détruit point la nature. Jesus-Christ n'a point abrogé cette loi naturelle, une des plus évidentes & des plus indispensables, qui veut que chacun travaille, en tant qu'en lui est, à sa propre conservation.

L'avantage de la société humaine, & celui de la société chrétienne, demandent également que les gens de bien & les vrais chrétiens ne soient enlevés du monde que le plus tard qu'il est possible; & par conséquent qu'ils ne s'exposent pas eux-mêmes à périr sans nécessité. Ces raisons sont si claires & si fortes, qu'elles rendent très-suspect, ou d'ignorance, ou de vanité, ou de témérité, un zèle qui les foule aux pieds pour se faire une gloire du martyre en lui-même, & le rechercher sur ce pié-là. Le cœur des hommes, quelque bonne que soit leur intention, est sujet à bien des erreurs & des foibleses; elles se glissent dans les meilleures actions, dans les plus héroïques & les plus éclatantes.

Une humeur mélancolique peut aussi produire ou seconder de pareilles illusions. Rien, après tout, ne seroit plus propre à détruire le christianisme, que si ces idées du martyre; désirable par lui-même, devenoient communes dans les sociétés des chrétiens; il en pourroit résulter quelque chose de semblable à ce que l'on raconte de l'effet que produisirent sur l'esprit des auditeurs, les discours véhémens d'un ancien philosophe, *Hégésius*, sur les misères de cette vie. Enfin, Dieu peut, en considération d'une bonne intention, pardonner ce que le zèle a de mal réglé; mais la témérité demeure toujours témérité, & si l'on peut l'excuser, elle ne doit faire ni l'objet de notre imitation, ni la matière de nos louanges.

Il est certain que les *peres* mettent sans cesse une trop grande différence entre l'homme & le chrétien, & à force d'outrer cette distinction, ils prescrivent des règles impraticables. La plupart des devoirs dont l'évangile exige l'observation, sont au fond les mêmes que ceux qui peuvent être connus de chacun par les seules lumières de la raison. La religion chrétienne ne fait que suppléer au peu d'attention des hommes, & fournir des motifs beaucoup plus puissans à la pratique de ces devoirs, que la raison abandonnée à elle n'est capable d'en découvrir. Les lumières surnaturelles, toutes divines qu'elles sont, ne nous montrent rien par rapport à la conduite ordinaire de la vie, que les lumières naturelles

n'adoptent par les réflexions exactes de la pure philosophie. Les maximes de l'évangile, ajoutées à celles des philosophes, sont moins de nouvelles maximes, que celles qui étoient gravées au fond de l'ame raisonnable.

En vain la plupart des *peres* ont regardé le prêt à usure comme contraire à la loi naturelle, ainsi qu'aux loix divines & humaines; il est certain que quand ce prêt n'est accompagné ni d'extorsions, ni de violations des loix de la charité, ni d'aucun autre abus, il est aussi innocent que tout autre contrat.

Je ne dois pas supprimer un défaut commun à tous les *peres*, & qu'on a raison de condamner; c'est leur goût passionné pour les allégories, dont l'abus est d'une dangereuse conséquence en matiere de morale. Lisez sur ce sujet un livre de Dan. Witby, intitulé, *Dissertatio de scripturarum interpretatione, secundum patrum commentarios*. Lond. 1714, in-4°. Si J. C. & ses apôtres ont proposé des images & des allégories, ce n'a été que rarement, avec beaucoup de sobriété, & d'une maniere à faire sentir qu'ils ne les donnoient que comme des choses propres à illustrer, & à rendre en quelque façon sensibles au vulgaire grossier, les vérités qu'ils avoient fondées sur des principes également simples, solides, & suffisans par eux-mêmes.

Il ne suffit pas de voir quelque conformité entre ce que l'on prend pour figure, & ce que l'on croit être figure; il faut encore être assuré que cette ressemblance a été dans l'esprit & dans l'intention de Dieu; sans quoi l'on court grand risque de donner ses propres fantaisies pour les vues de la sagesse divine. Rien n'est plus différent que le tour d'esprit des hommes; & il y a une infinité de faces par lesquelles on peut envisager le même objet, soit en lui-même, soit en le comparant avec d'autres. Ainsi l'un trouvera une conformité, l'autre une autre, aussi spécieuse, quoique différente, & même contraire. Celle qui nous paroît la mieux fondée, sera effacée par une nouvelle qui nous a frappé depuis; de sorte qu'ainsi l'Écriture-Sainte sera en bute à tous les jeux de l'imagination humaine. Mais l'expérience a assez fait voir dans quels

égaremens on se jette ici, faute de regle & de boussole. Les *peres de l'église* suffiroient de reste, quand ils n'auroient jamais eu d'imitateurs, pour montrer le péril de cette maniere d'expliquer le livre le plus respectable.

Après tout, il est certain que les apôtres ne nous ont pas donné la clé des figures ou des allégories qu'il pouvoit y avoir dans l'Écriture-Sainte, outre celles qu'ils ont eux-mêmes développées; & cela suffit pour réprimer une curiosité que nous n'avons pas le moyen de satisfaire. Enfin, les allégories sont inutiles pour expliquer la morale évangélique, qui est toute fondée sur les lumieres les plus simples de la raison.

Il semble encore que les *peres* se sont plus attachés aux dogmes de pure spéculation, qu'à l'étude sérieuse de la morale, & qu'en même temps ils ont trop négligé l'ordre & la méthode. Il seroit à souhaiter qu'en abandonnant les argumens oratoires, ils se fussent piqués de démontrer par des raisons solides les vertus qu'ils recommandoient. Mais la plupart ont ignoré l'art critique qui est d'un très-grand secours pour interpréter l'Écriture-Sainte, & en découvrir le sens littéral. Parmi les *peres* grecs, il y en avoit peu qui entendissent la langue hébraïque; & parmi les *peres* latins, quelques-uns même n'étoient pas assez versés dans la langue grecque.

Enfin, leur éloquence est communément fort enflée, souvent déplacée, & pleine de figures & d'hyperboles. La raison en est, que le goût pour l'éloquence étoit déjà dépravé dans le temps que les *peres* ont vécu. Les études d'Athenes même étoient déchues, dit M. de Fénelon, dans le temps que S. Basile & S. Grégoire de Nazianze y allerent. Les raffinemens d'esprit avoient prévalu; les *peres*, instruits par les mauvais rhéteurs de leur temps, étoient entraînés dans le préjugé universel.

Au reste, toutes les erreurs des *peres* ne doivent porter aucun préjudice à leur gloire, d'autant qu'elles sont bien compensées par les excellentes choses qu'on trouve dans leurs ouvrages. Elles deviennent encore excusables en considération des défauts de leurs siècles, des tentations & des conjonctures dans lesquelles ils se sont trouvés,

Enfin, la foi qu'ils ont professée, la religion qu'ils ont étendue de toutes parts, malgré les obstacles & les persécutions, n'ont pu donner à personne le droit de faillir comme eux. (*Le chevalier de LAUCOURT.*)

PEREAN, f. m. (*Cirier.*) chaudiere plus longue que large, dans laquelle on fond la cire pour la premiere fois, pour la mettre en pain.

PEREASLAW, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, au palatinat de Kiovie, sur le Tribiecz. Les Polonois l'ont cédée à la Russie. Elle est à 10 lieues sud-est de Kiovie. *Long. 50, 19; lat. 49, 46. (D. J.)*

PÉREZAS, (*Géog. mod.*) petite ville de la Haute-Hongrie, capitale d'un comté de même nom, à 18 lieues de Tockai. *Long. 39, 45; lat. 49, 44.*

PERÉE, (*Géog. anc.*) *Peræa*. Ce mot vient du grec *περα*, qui signifie *au delà*. On a donné le nom de *Peræa* à diverses contrées & à divers lieux qui étoient au delà de la mer, au delà de quelques fleuves, ou au delà d'une autre contrée.

Ainsi, 1^o. on nomma *Peræa*, *Perée*, une contrée au-delà du Jourdain, à l'orient du fleuve; mais la *Perée* propre étoit la seule partie méridionale qui comprenoit les tribus de Ruben & de Gad.

2^o. *Peræa Rhodiorum*, contrée d'Asie, qui faisoit partie de la Carie. C'étoit une contrée maritime vis-à-vis de l'île de Rhodes, & à laquelle on donna le nom de *Perée des Rhodiens*, parce que ces peuples s'en rendirent maîtres anciennement.

3^o. Etienne le géographe donne le nom de *Peræa*, à un petit pays d'Asie sur le bord du Tigre; 2^o. à un canton du territoire de Corinthe; & 3^o. à une petite ville de Syrie. (*D. J.*)

PEREGRINAIRE, f. m. (*Hist. ecc.*) nom qu'on donnoit, dans les anciens monastères, à un moine chargé de recevoir & d'amuser les étrangers qui venoient visiter le monastère.

PEREGRINE, (COMMUNION) *Hist. ecclésiastique*. C'est une dégradation des clercs, par laquelle on les réduisoit à un ordre inférieur: ce mot *communio* *péré-*

grine, a été employé pour la premiere fois dans le troisieme canon du concile de Riez, au sujet d'Armentarius, lorsqu'il fut dégradé de son évêché d'Embrun, & qu'on lui permit de se retirer dans toute église où l'on voudroit charitablement le souffrir, pour y confirmer seulement les néophytes, sans pouvoir faire aucune fonction épiscopale, que dans ladite église où il seroit reçu par charité. Le P. Pétau prétend qu'on appelloit cette dégradation *communio pérégrine*, parce qu'elle réduisoit ceux qui étoient ainsi dégradés au même état des clercs étrangers, qui avoient bien des lettres formées, mais qui ne pouvoient faire des fonctions ecclésiastiques, jusqu'à ce que leurs lettres eussent été examinées par le synode ou l'évêque du lieu. Par le second canon du concile d'Agde, il est dit que les clercs rebelles, réduits à la *communio pérégrine*, peuvent être rétablis. Nous renvoyons les curieux de plus grands détails, à une ample dissertation que Marc-Antoine Dominici, jurisconsulte canoniste, a fait imprimer en 1645 sur la *communio pérégrine*. (*D. J.*)

PÉRÉGRINE, (*Bijout.*) La perle ainsi nommée est cette fameuse perle dont l'eau, la figure, la beauté, en un mot la perfection firent une telle impression sur un marchand connoisseur, qu'après l'avoir vue, il osa bien en donner cent mille écus, en songeant, dit-il à Philippe IV, quand il la lui présenta, qu'il y avoit encore un roi d'Espagne au monde.

PEREGRINI (*Langue latine*) Les Romains appelloient *peregrinos*, tous les peuples soumis à leur domination, à qui ils avoient laissé leur ancienne forme de gouvernement; *dicebant peregrinum qui suis legibus uteretur*. Varron, li. IV, *de ling. lat.* (*D. J.*)

PEREGRINITÉ, f. f. (*Gram. & Jurif.*) signifie l'état de celui qui est étranger dans un pays: on appelle *vie de pérégrinité*, l'incapacité résultante de la qualité d'étranger. Voyez AUBAIN & ÉTRANGER. (*A*)

PEREKOP, ou PERCOPS, ou PRECOP, (*Géog. mod.*) ville de la Crimée, située sur la côte orientale de l'isthme qui joint la Crimée à la terre ferme, à une petite distance du rivage du

Palus-Méotide. Cet isthme n'ayant qu'une demi-lieue de largeur en cet endroit, on regarde avec raison la ville de *Pérékop*, comme la clé de la Crimée; cependant ce n'est qu'un fort vilain petit trou d'environ 60 feux, avec un château ruiné à moitié. Les Turcs sont en possession des deux meilleures places de la presqu'île de Crimée, qui sont la ville de Caffa, & le port de Baluclava, situés à 44^d. 44'. de lat. sur le rivage méridional de ce pays.

Pérékop, qui veut dire *terre fossoyée*, est le nom que les Polonois ont donné à cet endroit: les Tartares l'appellent *Orkapy*, nom magnifique qui signifie *la porte d'or*; ce n'est cependant que la porte d'un trou. (D. J.)

PERELLE, f. f. (*Hist. nat. Minéralog.*) C'est une espèce de terre composée de particules en petites écailles; elle est sèche au toucher, & d'une couleur qui tire sur le gris. On la trouve en Auvergne, dans le voisinage de Saint-Flour; elle est attachée aux rochers. On s'en sert dans la teinture, & l'on prétend que c'est une espèce de *lichen* ou de mouffe qui se forme à la surface des rochers, de même que l'ortieille. C'est vraisemblablement la chaleur du soleil qui, en desséchant cette substance, lui donne la consistance d'une terre.

PEREMPTION *d'instance*, f. f. (*Jurisprudence.*) est l'anéantissement d'une procédure, qui est regardée comme non-avenue, lorsqu'il y a eu discontinuation de poursuites pendant trois ans.

Elle tire son origine de la loi *properandum*, au code de *judiciis*, suivant laquelle tous les procès criminels devoient être terminés dans deux ans, & les procès civils dans trois ans, à compter du jour de la contestation en cause.

Mais cette loi ne produisoit pas l'anéantissement des procédures par une discontinuation de poursuites, comme il a lieu parmi nous; la litiscontestation perpétuoit même l'action pendant 40 ans.

La loi *properandum* a toujours été suivie en France, du moins ainsi qu'il est justifié par l'ancien style du parlement; mais la *péremption* étoit autrefois encourue par une discontinuation de procédure pendant

un an; à moins que l'on n'obtint des lettres de relief contre le laps d'une année.

Dans la suite la *péremption* ne fut acquise qu'au bout de trois ans; elle étoit déjà usée avant l'ordonnance de 1539, puisque celle-ci porte, art. 120, que dorénavant il ne sera expédié des lettres de relevement de la *péremption d'instance*.

Cette pratique ayant été négligée, on la renouvella par l'ordonnance de Rouffillon, art. 15, qui porte que l'instance intentée, quoique contestée, si par le laps de trois ans elle est discontinuée, n'aura aucun effet de perpétuer ni de proroger l'action; ains aura la prescription son cours, comme si ladite instance n'avoit été formée ni introduite, & sans qu'on puisse dire ladite prescription avoir été interrompue.

L'ordonnance de 1629, art. 91, ordonne l'exécution de celle de Rouffillon dans tout le royaume.

Cependant la *péremption* n'a pas lieu en Dauphiné, ni en Franche-Comté, si ce n'est au bout de 30 ans.

En Artois, & au parlement de Bordeaux; elle a lieu au bout d'un an de cessation de procédures.

Au parlement de Toulouse la *péremption* de 3 ans a lieu; mais on observe sur cela plusieurs distinctions, qui sont expliquées par M. Bretonnier, au mot *péremption*.

Le parlement de Paris a fait, en 1691, un arrêté sur les *péremptions*, portant:

1°. Que les instances intentées, bien qu'elles ne soient contestées, ni les assignations suivies de constitution & de présentation de procureur par aucune des parties, seront déclarées péries, en cas que l'on ait cessé & discontinué les procédures pendant 3 ans, & n'aient aucun effet de perpétuer ni de proroger l'action, ni d'interrompre la prescription.

2°. Que les appellations tomberont en *péremption*, & emporteront de plein droit la confirmation des sentences, si ce n'est qu'en la cour les appellations soient conclues ou appointées au conseil.

3°. Que les raisons réelles & les instances de criées des terres, héritages, & autres immeubles, ne tomberont en *péremption* lorsqu'il y aura établissement de commissaire, & baux faits en conséquence.

4°. Que

4°. Que la *péremption* n'aura lieu dans les affaires qui y sont sujettes, si la partie qui a acquis la *péremption* reprend l'instance, si elle forme quelque demande, fournit des défenses, ou si elle fait quelqu'autre procédure, & s'il intervient quelque appointement ou arrêt interlocutoire ou définitif, pourvu que lesdites procédures soient connues de la partie & faites par son ordre.

La *péremption* n'est point acquise de plein droit; il faut qu'elle soit demandée & prononcée; & la moindre procédure faite avant la demande, suffit pour couvrir la *péremption*.

Au conseil du roi, il n'y a jamais de *péremption*.

Au parlement, elle n'a pas lieu pour les appellations conclues ou appointées au conseil.

On juge aussi, aux requêtes du palais, que les instances appointées ne périssent point.

On tient pour maxime au palais, que le décès d'une des parties ou de son procureur, empêche la *péremption*.

Il y a certaines matieres dans lesquelles la *péremption* n'a point lieu, telles que la cause du domaine, de régale, les appellations comme d'abus, & en général toutes les causes qui concernent le roi, le public ou la police, l'état des personnes, & les procès criminels, à moins qu'ils ne soient civilisés.

Voyez le traité des *péremptions* de Menelet; les notes sur Duplessis, *tr. des prescrip. liv. II, ch. j, sect. 2*; le recueil de quest. de Bretonnier, au mot *péremption*; & ci-après les mots PÉREMPTOIRE & PÉRIMÉ.

PÉREMPTOIRE, adj. masc. & fem. (*Jurispr.*) se dit de ce qui tranche toute difficulté, comme une raison, ou un moyen, ou une exception *péremptoire*. L'ordonnance de 1667, *tit. 5, art. 5*, veut que dans les défenses soient employées les fins de non-recevoir, nullités des exploits ou autres exceptions *péremptoires*, si aucunes y a, pour y être préalablement fait droit. Voyez EXCEPTION, MOYEN, NULLITÉ, PÉREMPTION.

PÉRÉNA (LA), *Géogr. mod.* c'est la même ville qu'on nomme aujourd'hui

Coquimbo, & qui fut bâtie par Petro de Valdevia, en 1544. Les arbres y sont si chargés de fruits, que les habitans sont obligés, au commencement de l'été, d'en abattre une moitié, pour que les arbres puissent supporter le reste. V. COQUIMBO. (*D. J.*)

PÉRÉQUATEURS, f. m. pl. (*Ant. rom.*) gens préposés à la répartition égale des impôts sur les campagnes. Ils furent institués sous Constantin appelé le Grand. Le but de leur fonction étoit louable; mais comment s'en acquittoient-ils?

PÉRESKIA, f. f. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice devient dans la suite un fruit rond, charnu, mou & garni de petites feuilles, qui renferme ordinairement trois semencés ronds & applaties. Plumier, *nova plant. Amer. gener. V. PLANTE*.

Elle a été ainsi nommée par le P. Plumier, en l'honneur du célèbre Peiresc, l'un des beaux génies François, & des plus savans hommes du XVII^e. siècle.

La fleur de la *péreskia* est blanche, en forme de rose, & composée de plusieurs pétales disposés en rond. Son calice se change en un fruit mou, charnu, de couleur jaunâtre, de figure sphérique, & environné de feuilles. Il contient dans le milieu quantité de semences plates, arrondies, & enfermées dans un mucilage. Le P. Plumier n'établit qu'une espece de ce genre de plantes; savoir, *pereskia aculeata, flore albo, fructu flavescente, plant. nov. gener.* Elle croît dans quelques provinces des Indes espagnoles, d'où elle a été transportée dans les colonies angloises, où elle est appelée *goosberry*, & par les Hollandois *blad apple*. (*D. J.*)

PERESLAW REZANSKI, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire russe, capitale du duché de Rézan, au bord méridional de l'Occa, mais à quelque distance de cette riviere, sur une petite hauteur. *Long. 59, 28; lat. 54, 36.*

PERESLAW SOLESKOI, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire russe, dans le duché de Rostow, entre Moscou & Archangel, sur un lac. *Long. 57, 34; lat. 56, 25.* (*D. J.*)

PEREYRA, (*Hist. nat. bot.*) arbre des Indes orientales, qui est de la même nature que celui qu'on appelle *guayavier*. Son fruit est verd & jaune à l'intérieur; il a la forme d'une poire, blanchâtre à l'intérieur, & d'une substance molle comme celle d'une poire trop mûre : on en fait de très-bonnes confitures.

PERFECTION, s. f. (*Métaphysique.*) C'est l'accord qui regne dans la variété de plusieurs choses différentes, qui concourent toutes au même but. Tout composé fait dans certaines vues, est plus ou moins parfait, à proportion que ses parties s'assortissent exactement à ces vues. L'œil, par exemple, est un organe de plusieurs pièces qui doivent toutes servir à tracer une image claire & distincte de l'objet visible au fond de la rétine. Si toutes ces pièces servent autant qu'elles en sont capables, à cet usage, l'œil est censé parfait. La vie de l'homme, en tant qu'elle désigne l'assemblage de ses actions libres, est censée parfaite, si toutes ses actions tendent à une fin qui leur soit commune avec les actions naturelles; car de là résulte cet accord entre les actions naturelles & les actions libres, dans lequel consiste la *perfection* de la vie humaine. Au contraire, l'*imperfection* ou le mal métaphysique, consiste dans la contrariété de diverses choses qui s'écartent d'un même but.

Toute *perfection* a une raison générale, par laquelle on peut comprendre pourquoi le sujet en qui réside la *perfection*, est disposé de telle manière & non autrement. On peut l'appeller la *raison déterminante de la perfection*. Il n'y a point d'ouvrage de la nature ou de l'art, qui n'ait sa destination; c'est par elle, en y rapportant tout ce qu'on observe dans le sujet, qu'on estime sa *perfection*. C'est, par exemple, de la combinaison d'une lentille concave placée à l'opposé d'une lentille convexe dans un tube, que résulte la possibilité de voir distinctement un objet éloigné, comme s'il étoit prochain. On démontre que les lentilles doivent être d'une telle grandeur & d'un tel diamètre plutôt que d'un autre; que le tube doit être construit ainsi & non autrement; & on démontre,

dis-je, la *perfection* de chacune de ces parties, & conséquemment celle du tout, par leur rapport au but qu'on se propose d'apercevoir les objets éloignés.

Si la raison déterminante est unique, la *perfection* sera simple; s'il y a plusieurs raisons déterminantes, la *perfection* est composée. Si un pilier n'est planté que pour soutenir quelque voûte, il aura toute la *perfection* qu'il lui faut, pourvu que sa grosseur ou sa force soit suffisante pour porter ce poids; mais s'il s'agit d'une colonne destinée à orner aussi-bien qu'à soutenir, il faut la travailler dans cette double vue. Les fenêtres d'une maison ont une *perfection* composée, en tant qu'elles servent à introduire la lumière, & à procurer un point de vue agréable.

Il y a aussi des raisons prochaines & des raisons éloignées, *primariæ*, *secondariæ*, qui déterminent la *perfection* prochaine ou éloignée d'une chose. Toute *perfection* a ses règles, par lesquelles elle est explicable. Lorsque diverses règles qui découlent des différentes raisons d'une *perfection* composée, se contrarient, cette collision produit ce qu'on appelle *exception*; savoir, une détermination contraire à la règle née de la contrariété des règles. Une *perfection* simple ne sauroit être sujette à *exception*; elle n'a lieu que dans la *perfection* composée. Dès qu'il n'y a qu'une règle à observer, d'où naîtroit le cas d'une collision? Mais aussi-tôt qu'il s'en trouve seulement deux, leur opposition dans certains cas, peut produire des *exceptions*.

La *perfection* d'une maison, par exemple, embrasse plusieurs objets, la position, distribution commode des appartemens, proportion de ses différentes parties, ornemens intérieurs & extérieurs : un habile architecte ne perd rien de vue; mais chaque chose entre dans son plan à proportion de son importance; & quand il ne sauroit tout allier, il laisse ce dont on peut le plus aisément se passer.

Les défauts occasionés par les *exceptions*, ne sont pas des défauts réels, & la *perfection* du sujet n'en est point altérée. Placer l'idée de la *perfection* dans l'accord des choses qui ne sauroient être conciliées, ce seroit supposer l'impossible. Ainsi, les

exceptions qui ne naissent que de cette impossibilité, n'ont rien qui nuise à la *perfection* du sujet. Un œil est parfait, quoiqu'il ne puisse pas faire tout-à-la-fois les fonctions du télescope & du microscope; parce qu'un même organe ne sauroit les allier, & que l'une & l'autre nuiroient à la véritable *perfection* de l'œil, qui consiste à découvrir distinctement ce qui est à la portée du corps.

Le principe des *exceptions* se trouve dans la raison déterminante de la *perfection* du tout, qui doit toujours prévaloir sur la *perfection* d'une partie. C'est un principe capital pour écarter les jugemens faux & précipités sur la *perfection* des choses; il faut en embrasser toute l'économie pour raisonner pertinemment. Qui ne connoît qu'une partie, & forme ses décisions là-dessus, court grand risque de s'égarer, & ne réussit que par hasard. La *perfection* du tout est l'objet de quiconque travaille d'une manière sensée à quelque ouvrage que ce soit: on n'ira pas sacrifier les commodités d'une maison entière, pour rendre une salle parfaite. En un mot, dans un tout, chaque partie a sa *perfection* qui lui est propre; mais elle est relative & subordonnée à celle du tout, au point que trop de *perfection* dans une partie, seroit une vraie imperfection dans le tout.

La grandeur de la *perfection* se mesure par le nombre des déterminations de l'être qui s'accordent avec les règles. Plus il y a de convenances entre les déterminations & les règles, plus la *perfection* s'accroît; ou bien, moins un sujet a de défauts réels & véritables, plus il a de *perfection*.

PERFECTIONNER, v. act. (*Gram.*) corriger les défauts, avancer vers la perfection, rendre moins imparfait. On se *perfectionne* soi-même; on *perfectionne* un ouvrage. L'homme est composé de deux organes principaux; la tête, organe de la raison; le cœur, expression sous laquelle on comprend tous les organes des passions; l'estomac, le foie, les intestins. La tête, dans l'état de nature, n'influoit presque rien sur nos déterminations. C'est le cœur qui en est le principe; le cœur, d'après lequel l'homme animal seroit tout. C'est l'art qui a *perfectionné* l'organe de la raison;

tout ce qu'il est dans ses opérations, est artificiel. Nous n'avons pas eu le même empire sur le cœur; c'est un organe opiniâtre, sourd, violent, passionné, aveugle. Il est resté, en dépit de nos efforts, ce que la nature l'a fait; dur ou sensible, foible ou indomtable, pusillanime ou téméraire. L'organe de la raison est comme un précepteur attentif qui le prêche sans cesse; lui, semblable à un enfant, il crie sans cesse; il fatigue son précepteur, qui finit par l'abandonner à son penchant. Le précepteur est éloquent; l'enfant, au contraire, n'a qu'un mot qu'il répète sans se lasser, c'est oui ou non. Il vient un temps où l'organe de la raison, après s'être épuisé en beaux discours, & instruit par expérience de l'inutilité de son éloquence, se moque lui-même de ses efforts; parce qu'il fait qu'après toutes ses remontrances, il n'en fera pourtant que ce qu'il plaira au petit despote qui est là. C'est lui qui dit impérieusement; car tel est notre bon plaisir. C'est un long travail que celui de se *perfectionner* soi-même.

PERFECTISSIMAT, s. m. *perfectissimatus*, (*Jurisp.*) C'étoit le rang, la dignité de ceux auxquels on donnoit chez les Romains le titre de *perfectissimus*. On donnoit ce titre à quelques gouverneurs de province, & à certaines autres personnes chargées de quelque administration. Le titre de *perfectissime* étoit moindre que celui de *clarissime*.

Il en est parlé au *cod. lib. I, tit. de natur. liber. & lib. II, tit. de quaest.* Voy. Cujas & Godefroi, sur le *tit. 32 du liv. I, lexicon juridicum Calvini*. Alciat. (*A*)

PERFIDE, adj. (*Gram.*) & **PERFIDIE**, s. f. (*Morale.*) La Bruyere dit que la *perfidie* est un mensonge de toute la personne, si l'on peut parler ainsi; c'est mettre en œuvre des sermens & des promesses qui ne coûtent pas plus à faire qu'à violer. On tire ce bien de la *perfidie* des femmes, qu'elle guérit de la jalousie.

PERFIDIE, s. f. en *Musique*, est un terme emprunté des Italiens, & qui signifie une affectation de faire toujours la même chose, ou de poursuivre le même dessin, de conserver le même mouvement, le même chant, les mêmes passages &

les mêmes figures de notes. *V. DESSIN, MOUVEMENT, CHANT, &c.* Telles sont les basses continues, comme celles des chaconnes, & une infinité de manières d'accompagnement qui dépendent du caprice du compositeur.

Ce terme n'est point usité en France, & je ne fais s'il a jamais été écrit en ce sens ailleurs que dans l'abbé Brossard. (*S*)

PERFIQUE, *f. f. (Mytholog.)* déesse des anciens, qui rendoit les plaisirs parfaits. Les hommes n'ont pas eu, je crois, de divinité qui fit plus mal les fonctions. Où est le plaisir entièrement pur & parfait? Rien n'est plus vrai, ni n'a été dit d'une manière plus touchante, que la plainte de Lucrece sur la petite pointe d'amertume qui se mêle à tous nos plaisirs :

Adeo de fonte leporum

Surgit amari aliquid, mediisque in floribus angit.

Sur le duvet, sur le lit le plus voluptueux & le plus doux, entre des draps de satin, sur le sein d'une femme dont la blancheur efface celle du satin même qui l'enveloppe, il se trouve toujours, je ne fais comment, une feuille de rose qui nous blesse.

PERFORANT, est le nom qu'on donne en Anatomie, à deux muscles de la main & du pié, qu'on appelle aussi, à cause de leur action, *fléchisseurs* communs des doigts. *Voyez nos pl. anat. & leur explic. Voyez PERFORÉ.*

Le *perforant* de la main, ou le *profond*, est situé le long de la partie interne de l'avant-bras, & est couvert par le perforé. Il vient charnu de la partie externe & supérieur du cubitus & du ligament interosseux; & après avoir formé un corps charnu & assez épais, il se divise en quatre tendons ronds qui passent sous le ligament annulaire, & à travers les fentes des tendons du perforé, s'insèrent à la partie interne & supérieure de la troisième phalange de chaque doigt. *V. DOIGT.*

Le *perforant* du pié est le nom d'un muscle du pié, appelé aussi *profond*, & à cause de son action, *fléchisseur* de la troisième phalange des doigts du pié, ou

grand fléchisseur. Ce muscle est situé à la partie postérieure de la jambe, entre le tibia & le péronné, & sur le ligament interosseux.

Ce muscle vient de la partie supérieure & postérieure du tibia & du péronné; & passant derrière la malléole interne & le ligament qui joint le tibia avec le calcaneum, il se divise en quatre tendons qui, passant par les trous du perforé, s'insèrent à la troisième phalange des petits orteils.

Il y a une masse ou substance charnue qui vient du calcaneum, & qui joint le tendon de ce muscle dans l'endroit où commencent les lombricaux. M. Winslow l'appelle *l'accessoire du long fléchisseur*, & d'autres anatomistes le *carré*.

PERFORATIF, instrument de chirurgie, *voyez TRÉPAN.*

PERFORÉ, en Anatomie, nom de deux muscles des doigts de la main & du pié, ainsi appelés parce que leurs tendons sont percés par ceux du perforant. On les appelle quelquefois *fléchisseurs de la seconde phalange*, à cause de leur action, & quelquefois *sublimes*, à cause de leur situation. *Voyez nos pl. d'Anat.*

Le *perforé* de la main est situé le long de la partie interne de l'avant-bras. Il vient tendineux du condyle interne de l'humérus, & de la partie supérieure & antérieure du radius; ensuite il se partage en quatre parties, & passe sous le ligament annulaire; d'où il envoie différens tendons qui se bifurquent à la partie supérieure & interne de la seconde phalange de chaque doigt. C'est par cette fente ou trou que passent les tendons du perforant.

Le *perforé* du pié est un muscle du pié appelé aussi *fléchisseur du pié & sublime*. Il est situé sous la plante du pié, & vient de la partie inférieure du calcaneum, & envoie un tendon à la seconde phalange de chacun des quatre petits orteils. Dans ce muscle, comme dans le *perforé* de la main, il y a une fente à chaque tendon pour laisser passer les tendons du perforant.

PERGAME, (*Géogr. ancienne.*) *Pergamum, Pergamia, Pergamea & Pergamus*, sont les noms de plusieurs lieux & villes.

1°. Virgile appelle *Pergamum*, la citadelle de Troye, & prend souvent cette forteresse pour Troye elle-même.

2°. *Pergamum*, ville de la Thrace dans les terres, selon Ptolomé, l. XXX, c. xj.

3°. *Pergamum*, ou *Pergamea*, ville de l'île de Crete. Velléius Paterculus dit qu'Agamemnon ayant été jeté dans cette île par la tempête, il y fonda trois villes, Mycenes, Tégée & *Pergame*; cette dernière en mémoire de sa victoire. Virgile, *Aeneid. lib. III, v. 132*, attribue cependant la fondation de cette ville à Enée, à qui il fait dire :

*Ergo avidus muros optatæ molior
urbis,
Pergameamque voco.*

Plutarque, in *Lycurgo*, dit que les habitans de l'île de Crete monroient le tombeau de Lycurgue dans le territoire de *Pergame*, près du grand chemin.

4°. *Pergamum*, ou *Pergamus*, ville de l'Asie mineure, dans la grande Mysie, selon Strabon, qui dit que le fleuve Caïcus l'arrosait. Pline, liv. V, c. xxx, y joint le Selinus & le Cetus. Sa situation étoit donc très-avantageuse. Ce fut d'abord une forteresse bâtie sur une montagne. Lysimachus, l'un des successeurs d'Alexandre, y mit ses trésors, & en confia le gouvernement à Philétærus, qui, profitant des conjonctures, s'en appropria la succession. *Pergame* devint dans la suite la capitale des rois Eumènes & des Attales.

La magnifique bibliothèque que les rois de *Pergame* dressèrent, & le temple d'Esculape, furent les principaux ornemens de cette ville. Plutarque nous apprend que Marc-Antoine fit présent à Cléopâtre de la bibliothèque de *Pergame*, dressée par Eumènes, & dans laquelle il y avoit deux cents mille volumes. Le roi d'Egypte qui vivoit du temps d'Eumènes, vit avec chagrin que les soins du roi de *Pergame* étoient capables d'effacer la gloire de la bibliothèque d'Alexandrie; & l'émulation de ces princes fit naître plusieurs impostures en fait de livres.

Pour ce qui regarde Esculape, il est nommé *Pergaméen* dans Martial, *Epig. xvij, l. IV*; & nous apprenons de Tacite,

Annal. l. III, c. lxiij, ad annum 775, que quand on fit à Rome la recherche des faux asyles, les preuves de l'asyle de l'Esculape des Pergaméens se trouverent valables.

Pergame fit bâtir un temple à l'empereur Auguste & à la ville de Rome. Strabon, liv. XIII, p. 429, vous dira les hommes illustres dont elle fut la patrie. On fait que Galien & Oribaze, tous deux grands médecins, sont du nombre. Disons présentement un mot des rois de *Pergame*.

Ce royaume commença vers l'an 470 de Rome, par Philétærus, dont nous avons déjà parlé; mais ni lui, ni son successeur, ne prirent le nom de roi. Attale I se donna le premier cette qualité, & il crut le pouvoir faire sans arrogance, après la gloire qu'il avoit acquise en gagnant une bataille contre les Gaulois. Il s'allia avec les Romains, & se rendit exprès à Athènes pour nuire à Philippe, roi de Macédoine. Alors toute la ville, hommes, femmes, & prêtres avec leurs habits sacerdotaux, furent au devant de lui. Peu s'en fallut qu'on ne contraignût les dieux à lui rendre le même honneur. Cependant il trouva plus conforme à sa dignité de communiquer par écrit ses propositions, que de commettre sa modestie à la nécessité d'étaler lui-même ses services, & de recevoir d'un peuple flatteur une infinité d'applaudissemens; c'est Tite-Live qui le dit, liv. XXXI. La guerre fut conclue contre Philippe. Ce fut alors que, pour honorer Attalus, on proposa d'ajouter une nouvelle tribu aux dix anciennes, & de la nommer *Attalide*. Ce Prince régna 44 ans, & en vécut 72. Il aima les philosophes, se servit de ses richesses en homme magnanime, fut fidele à ses alliés, & éleva très-bien ses quatre fils.

Eumènes II, l'ainé de tous, lui succéda. Il étoit d'un tempérament infirme, mais d'une grandeur de courage qui suppléoit à la foiblesse de son corps. Il aimoit souverainement la gloire; il fut magnifique, & combla de bienfaits plusieurs villes grecques, & plusieurs particuliers. Il étendit au long & au large les bornes de ses états, & ne fut redevable de cet agrandissement qu'à son industrie & qu'à sa prudence. Il

se tint inviolablement attaché à l'alliance des Romains, & il en tira de grandes utilités. Il mourut fort âgé, l'an 596, laissant la tutelle de son fils à son frere Attale.

Celui-ci commença sa régence par une action glorieuse, ce fut de rétablir Ariarthe dans le royaume de Cappadoce. Il se signala par plusieurs autres faits, & mourut l'an 616; ensuite de quoi son pupille Attale III régna seul.

Ce prince fut surnommé *Philometor*, en vertu de sa piété pour sa mere, qui même fut cause de sa mort; car, comme il lui creusoit un tombeau, il fut frappé du soleil sur la tête, & mourut en sept jours. Il aimait extrêmement l'agriculture, & même il composa sur ce sujet des livres qui n'étoient pas inconnus à Varron, à Plin & à Columelle. Il entendoit très-bien la matiere médicale & la fonte des métaux; mais il ternit ses vertus & ses talens par un penchant à la cruauté. Il fit mourir plusieurs personnes illustres, ce qui le jeta dans une triste mélancolie; il se couvrit alors, pour ainsi dire, de sac & de cendre, abandonna le soin des affaires, & ne s'occupait que du soin de son jardin. Il mourut environ l'an 621; & comme il n'avoit point d'enfans, il institua pour son héritier le peuple romain.

Ainsi finit le royaume de *Pergame*, qui dans l'espace de 150 années étoit devenu fort puissant, & où la magnificence fut si éclatante, qu'elle passa en proverbe. Il suffit de lire les poëtes & leurs commentateurs, pour n'en pas douter :

*Attalicis conditionibus
Nunquam dimoveas.*

C'est Horace qui parle ainsi des richesses d'Attale. Properce en dit bien davantage :

*Nec mihi tunc fulcro sternatur lectus
eburno,*

Nec fit in Attalico mors mea mixta toro.

Eleg. xiiij, l. II.

*Attalicas supra vestes, atque omnia
magnis*

Gemmea sint ludis, ignibus ista dabis.

Eleg. xvij, liv. III.

Les tapisseries ne furent connues à Rome que depuis qu'on y eut transporté celles d'Attalus. Ce prince fut l'inventeur de la broderie d'or : *aurum intexere in eadem Asia, invenit Attalus rex.*

Enfin, je ne dois pas oublier de dire quel émulation de Ptolomée, roi d'Egypte, & d'Eumenès, roi de *Pergame*, à qui dresseroit une plus belle bibliothèque, fut causé que le roi d'Egypte fit interdire le transport du papier; mais l'on trouva à *Pergame* l'art de préparer des peaux, c'est-à-dire, le parchemin, pour y suppléer. C'est donc encore à cette ville de Mysie qu'est due la gloire de l'invention d'une chose qui assure aux hommes une sorte d'immortalité.

M. l'abbé Sevin a donné dans le recueil des Inscriptions, tom. XI, in-4°. trois savans mémoires sur les rois de *Pergame*; c'est l'histoire complete de ce royaume: il faut la lire, elle ne laisse rien à desirer. J'ajouterai seulement qu'Athénodore, surnommé *Cordylion*, célèbre philosophe stoïcien, étoit de *Pergame*, où il demeura une grande partie de sa vie, considéré de tout le monde, & refusant constamment les grâces & les honneurs que les rois & les généraux voulurent lui faire. Caton le jeune étant en Asie à la tête d'une armée, & ayant oui parler du grand mérite de cet homme illustre, souhaita extrêmement de l'avoir auprès de lui; mais persuadé qu'une simple lettre ne pourroit l'engager à sortir de sa retraite, il prit le parti de se rendre lui-même à *Pergame*, capitale du royaume d'Attale; & à force de sollicitations & de prieres, il engagea Athénodore à le suivre dans son camp, & delà à Rome, où il revint avec lui en triomphe, plus content de l'acquisition qu'il venoit de faire, que Lucullus & Pompée ne pouvoient l'être de toutes leurs conquêtes. Athénodore demeura jusqu'à sa mort avec Caton, dans la maison duquel il mourut, ainsi que nous l'apprend Strabon, l. XIV, pag. 674. (*Le chevalier DE JAU COURT.*)

PERGAMO, (*Géog. mod.*) ville bâtie sur les ruines de *Pergame*, dans la grande Mysie, & dont on peut voir l'article n°. 4.

Pergamo est une ville de la Natolie, à 34 milles de Smyrne, & à 20 de Thyatire.

Elle est assise au pié d'une montagne qu'elle a au nord, dans une belle plaine, fertile en grains, où passent le *Titanus* & le *Caïcus*, qui se déchargent dans la riviere d'*Hermus*. Voici ce qu'en disoit M. Spon dans le dernier siècle.

A côté de la ville passe le ruisseau rapide appellé anciennement *Selinus*, qui court au S. S. E. & se va rendre dans le *Caïcus*. De l'autre côté du *Selinus*, il y a une église qui portoit le nom de *Sainte-Sophie*, & qui est convertie présentement en mosquée. Dans le quartier oriental de la ville, on voit les ruines d'un palais; c'étoit peut-être la demeure des rois du pays. De toutes les colonnes qui enrichissoient cet édifice, il n'en reste que cinq de marbre poli, hautes seulement de 21 piés, & l'on en voit encore quelques-unes de l'autre côté de la rue.

Vers la pointe méridionale de la ville il y a aux deux côtés du grand chemin, deux petites collines artificielles, sur lesquelles étoient deux forts pour garder l'entrée de la ville, & au levant il y en avoit deux autres semblables. On voit près delà un grand vase de marbre de 21 piés de tour, gravé d'un bas-relief d'hommes à cheval.

Le long de la montagne, vers le S. O. se voient les ruines d'un aqueduc, qui a encore six arcades, sur un ruisseau; & au midi de ces arcades, il y en a six autres avec de grandes voûtes, que les Turcs appellent *kifferai*. Delà, en tirant encore plus vers le S. on apperçoit les ruines d'un théâtre sur le penchant de la colline.

Parmi les débris de marbre, on trouve une inscription ancienne, consacrée par le sénat & par le peuple de Pergame à l'honneur de Caius Antius Aulus Julius Quadratus. L'inscription porte qu'il avoit été deux fois consul, & proconsul d'Asie; qu'il avoit eu plusieurs emplois dans diverses provinces particulieres en Candie & en Cypre; enfin, qu'il avoit été éparque de Syrie, sous l'empereur Trajan, & grand bienfaiteur de Pergame.

Les chrétiens de *Pergamo* sont aujourd'hui en pauvre état, puisqu'ils ne sont qu'au nombre d'une douzaine de familles qui cultivent la terre; la ville n'est peu-

plée que d'environ deux mille Turcs. Voilà les successeurs des Eumènes & des Attales.

Télephe, grammairien, naquit à *Pergamo* vers l'an 118 de Jésus-Christ. Il composa l'histoire de sa patrie, les vies des poètes comiques & tragiques, & un grand traité des loix, des usages & des tribunaux d'Athènes. (D. J.)

PERGANTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Ligurie. C'est aujourd'hui Bregançon, sur la côte de Provence, vis-à-vis des îles d'Hieres; car la Ligurie s'est autrefois étendue jusques-là.

PERGASE, s. f. (*Hist. d'Athènes.*) l'une des démarcques ou intendances, selon lesquelles le pays de l'Attique étoit distribué. La *Pergase* se trouvoit dans la tribu érechthéide. (D. J.)

PERGE, (*Géog. anc.*) *Perga*, ville de Pamphylie, selon Strabon, l. XIV, p. 667; Ptoloméé, l. V, c. v; & Plinie, l. V, c. xxvij. Elle étoit dans les terres à 8 milles de la mer. Ortelius dit qu'on la nomme présentement *Pirgi*.

Pomponius Mela l. I, c. xiv, la place entre les fleuves Cestron & Cataractes; & il nous apprend qu'il y avoit un temple de Diane *Pergée*, ainsi appellée du nom de cette ville. Ce temple, selon Strabon, étoit situé sur une hauteur voisine; il étoit fort ancien, & on l'avoit en grande vénération, ainsi que l'atteste Cicéron. *Pergæ sanum antiquissimum & sanctissimum Dianæ scimus esse, id quoque à te nudatum & spoliatum esse, ex ipsa Diana quod habebat auri detraçtum, atque ablatum esse dico. Orat. 6. in Verrem.* Quoique la Diane d'Ephèse surpâsât la Diane de *Perge*, celle-ci ne laissoit pas d'avoir bonne part à la dévotion des peuples.

Il s'y faisoit tous les ans une nombreuse assemblée; c'est alors sans doute que l'on y chantoit les hymnes que Damophila, contemporaine de Sapho, avoit composées en l'honneur de cette déesse, & qui se chantoient encore au temps d'Apollonius de Tyane. Il y a plusieurs médailles qui parlent de la Diane de *Perge*, Περγαια ἀρτέμις. Voyez Spanheim de præstant. & usu numismat. pag. 782.

Il est fait mention de *Perge* dans les actes des apôtres, c. xiiij, v. 24. Comme

elle n'étoit pas maritime, il faut que saint Paul ait remonté le fleuve Cestron pour y arriver, ou qu'il soit allé par terre, dans le dessein qu'il avoit d'y annoncer l'évangile.

Perge est à présent en un triste état : le siege archiépiscopal en a été transféré à Atalia, l'une des 14 villes qui en dépendoient auparavant.

Le fameux géometre *Apollonius*, dont on a un traité des *sections coniques*, étoit natif de *Perge*. Il vivoit sous la 134 olympiade, vers l'an 244 de Jesus-Christ, & au commencement du regne de Ptolomée Evergetes, roi d'Egypte. Il étudia longtemps à Alexandrie sous les disciples d'Euclide, & il mit au jour plusieurs ouvrages, dont il ne nous reste que celui des *sections coniques*, que plusieurs auteurs anciens ou modernes ont commenté ou traduit. Nous avons encore le commentaire qu'Eutocius d'Ascalon fit sur les quatre premiers livres de cet ouvrage, avec quelques lemmes & corollaires de sa façon. Nous avons aussi au nombre de 65, les lemmes que Pappus disposa sur les coniques d'Apollonius. Entre les modernes, il faut lire (Vincentio) Viviani, de *maximis & minimis geometrica divinatio, in quintum librum conicorum Apollonii Pergæi*. Florence 1659, in-fol. (D. J.)

PERGÉE, adj. (*Mythol.*) surnom de Diane pris d'une ville de Pamphylie, où cette déesse étoit honorée. La Diane *Pergée* est représentée tenant une pique de la main gauche, & une couronne de la droite; à ses piés est un chien qui tourne la tête vers elle, & qui la regarde, comme pour lui demander cette couronne qu'il a méritée par ses services. (D. J.)

PERGUBRIOS, s. m. (*Idolâtrie.*) nom propre d'un faux dieu des anciens Lithuaniens & Prussiens, selon Hartknock, dans sa deuxième dissertation de *festis vet. Prussorum*. Cet auteur, fertile en fictions, dit que ce dieu présidoit aux fruits de la terre; que ces anciens peuples célébroient sa fête le 22 mars, en passant la journée en réjouissance, en festins, & particulièrement à boire une grande quantité de biere. (D. J.)

PERGULARIA, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale en soucoupe,

dont le limbe est divisé en cinq lobes un peu contournés à gauche, comme dans les pervenches, &c. Le calice est d'une seule piece, à cinq dents : au dedans de la fleur sont cinq étamines & un nectaire de cinq pieces en fer de fleche, qui enveloppe un double ovaire, lequel se change en deux follicules droits contenant plusieurs semences. *Linn. gen. pl. maris pentan. dig.* Cet auteur en indique deux especes qui croissent en Asie. (D)

PERGUS, ou PERGUSA, (*Géog. anc.*) lac de l'île de Sicile, à 5 milles de la ville d'Enna, du côté du midi. Les poètes disent que c'est près de ce lac que Pluton ravit Proserpine. Comme les anciens avoient beaucoup de vénération pour le lac de *Pergus*, on croit que c'est de ce lac dont Claudien entend parler dans ces vers.

Admittit in altum

*Cernenteis oculos; & late pervius humor
Ducit in offensos liquido sub gurgite
visus:*

Imaque perspicui prodit secreta profund.

Ce lac a quatre milles de circuit; & au lieu qu'il se trouvoit autrefois au milieu d'une forêt, aujourd'hui ses bords sont plantés de vignes : on n'y voit point de poissons, mais on y pourroit pêcher une prodigieuse quantité de couleuvres. (D. J.)

PÉRI, s. m. (*terme de roman asiatiq.*) Les *péris* sont, dans les romans des Persans, ce que sont dans les nôtres les fées; le pays qu'ils habitent est le *Genuistan*, comme la féerie est le pays où nos fées résident. Ce n'est pas tout; ils ont des *péris* femelles, qui sont les plus belles & les meilleures créatures du monde; mais leurs *péris* mâles (qu'ils nomment *dives*, & les Arabes *gium*) sont des esprits également laids & méchants, des génies odieux qui ne se plaisent qu'au mal & à la guerre. Voyez, si vous ne m'en croyez pas, la *bibliothèque orientale* de d'Herbelot. (D. J.)

§ PÉRI, RE, adj. (*terme de Blason.*) se dit d'un meuble qui se trouve au centre de l'écu, & est d'une très-petite proportion.

Péri se dit plus ordinairement d'un petit bâton

bâton posé en bande ou en barre qui sert de brisure, & est aussi posé au centre de l'écu. (*)

Lepine de Grainville; proche Gisors, en Normandie; *d'azur à trois molettes d'éperon d'or, un tresle de même péri au centre.* (G. D. L. T.)

PERIANTHIUM, (Botan.) calice particulier de la fleur. Ce mot, dans le système de Linnæus, désigne cette espèce de calice qui est composé de plusieurs feuilles, d'une seule feuille divisée en divers segmens, qui environnent la partie inférieure de la fleur. (D. J.)

PÉRIAPTE, f. m. (Médec. anc.) Les anciens nommoient *périaptes* les remèdes qu'on mettoit extérieurement sur soi, pour prévenir de certains maux, ou pour les guérir, &c. Pline dit que de son temps quelques gens croyoient rendre les chevaux infatigables à la course, en leur attachant des dents de loup. On portoit sur soi certaines pierres précieuses contre la jaunisse, le mal caduc, &c. Ces pratiques superstitieuses se sont perpétuées jusqu'à nous, & se perpétueront jusqu'à la fin des siècles. Les hommes, dans tous les temps & dans tous les pays, ont un grand fonds de crédulité pour ces sortes de remèdes, qui n'ont d'autre vertu que celle qu'ils empruntent d'une imagination vivement frappée. (D. J.)

PÉRIBOLE, f. m. (Littér.) espace de terre planté d'arbres & de vignes, qu'on laissoit autour des temples: il étoit renfermé par un mur consacré aux divinités du lieu; & les fruits qui en provenoient appartenoient aux prêtres. C'est ce que les Latins appelloient *templi conceptum*, selon Hoffman, qui cite les notes de Saumaïse sur Solin. *Peribolus* étoit le même que *facellum*, lieu sans toit & consacré aux dieux. Le *péribole* des églises des premiers chrétiens, contenoit des cellules, de petits jardins, des bains, des cours, & des portiques; ces lieux étoient des asyles pour ceux qui s'y étoient réfugiés, comme nous l'apprend une constitution de Théodose & de Valentinien. (D. J.)

PÉRIBOLE, f. ff. (Lexicog. medic.) περιβολη, de περιβαλλειν, environner; terme employé fréquemment par Hippocrate, & en différens sens dans ses ouvrages. Il désigne communément un transport des humeurs, ou de la matière morbifique des parties internes sur la surface du corps. (D. J.)

PERIBOLOS, (Critiq. sac.) Ce mot grec désigne dans Ezéch. xlvij, 7, l'enceinte, la clôture, la balustrade, le mur qui entouroit le parvis destiné pour les prêtres. Il signifie, dans le I l. des Machab. xjv, 48, une galerie qui environnoit le sanctuaire. (D. J.)

PERIBOLUS ou PERIBOLUM, (Géog. anc.) Denis de Byzance, p. 20, dans sa description du Bosphore de Thrace, dit qu'après le bois d'Apollon on trouvoit le *Peribolus*, où les Rhodiens attachoient leurs vaisseaux pour les garantir des tempêtes. Il ajoute que de son temps il en demuroit encore trois pierres, & que le reste étoit tombé de vieillesse. Le mot περιβολος & *peribolus*, dans la description dont Denis de Byzance l'accompagne, semble dire que c'étoit un môle, une muraille, ou un quai revêtu. Pierre Gylles, de *Bosphoro trac. l. II, c. viij*, juge que ce lieu est le même que les pêcheurs nomment aujourd'hui *Rhodacinion*; & il fonde ce jugement, non seulement sur le rapport des noms, mais encore sur la situation des lieux: Denis de Byzance plaçant le lieu où les Rhodiens attachoient leurs vaisseaux, précisément dans l'endroit appelé aujourd'hui *Rhodacinion*. On n'y voit présentement qu'une grosse pierre qui sort au dessus de l'eau, & qui tient à d'autres pierres qu'on jeta autrefois dans l'eau pour y fonder un môle qui formoit un port.

Periobolus est un mot grec qui signifie proprement une *enceinte*. La traduction des Septante d'Ezéchiel, c. xlij, v. 7, emploie ce terme pour signifier un mur du parvis des prêtres qui avoit 50 coudées de long, ce qui étoit toute la longueur des appartemens qui environnoient ce parvis. (D. J.)

(*) Les cadets de Bourbon brisent leurs armes d'un bâton *péri en bande*; & les bâtars d'un bâton *péri en barre*.

PÉRICARDE, f. m. (*Anatom.*) capsule membraneuse, ou poche dans laquelle le cœur est renfermé. *Voyez* CŒUR.

Ce mot est formé des mots grecs *περι*, autour, & *καρδια*, cœur. Le *péricarde* est composé de deux membranes : leur figure est conique comme celle du cœur ; & le cœur n'y est point trop serré, afin de pouvoir faire aisément les battemens. *V.* CŒUR.

Le *péricarde* environne tout le cœur inférieurement ; il se colle dans toute la longueur de sa surface inférieure au diaphragme, dont on ne peut le séparer. Antérieurement il en couvre le plan convexe ; & s'élevant un peu plus haut, il adhère d'abord postérieurement & obliquement à la veine cave ; il donne ensuite la faux ou cette petite cloison qui se trouve entre la veine cave, l'aorte, & l'artere pulmonaire ; il donne une gaine au canal artériel, tient alors à l'artere pulmonaire, entre l'artere & la veine de ce nom ; forme une faux très-sensible. La partie antérieure du *péricarde* tient avec la partie postérieure à cette faux ; elle est divisée en deux parties par les bronches : la supérieure est entre les grandes arteres & la division de la trachée-artere, & devant cette trachée il se continue à l'inférieure, qui distingue le sinus pulmonaire de la plevre ; & sous le sinus il adhère au diaphragme. Il se termine latéralement aux insertions des vaisseaux pulmonaires, auxquels il donne des gaines dans le poumon, outre celles qu'ils ont de sa membrane externe & le tissu cellulaire ; car le *péricarde* est fait de deux fortes membranes séparées par un tissu cellulaire. On distingue aisément deux lames dans l'endroit où les nerfs passent au cœur, car ils y serpent dans les interstices de ces deux membranes : l'extérieure de ces lames avec le tissu cellulaire, donne des gaines à l'aorte, à l'artere pulmonaire, aux veines caves & pulmonaires. *Voyez* Vinflow.

Nous ne manquons pas d'observations qui nous apprennent que le *péricarde* ne se trouve pas toujours non seulement dans le chien & dans plusieurs autres animaux, mais dans l'homme même. Vieussens fait mention de plusieurs hommes d'une santé parfaite, qui n'avoient point de *péricarde* ;

il s'accorde en cela avec Colombus. Ces observations sont-elles bien certaines ? Ce sac fort mince dans certains animaux, & qui dans l'homme se colle quelquefois au cœur, n'en auroit-il pas imposé à ceux qui les ont faites ? Il se trouve en effet fort & charnu, même dans les amphibiens, comme dans le crocodile & dans la tortue. Le poisson qu'on nomme *lamproie*, a un *péricarde* presque cartilagineux ; & l'on trouve très-certainement cette même capsule dans le hérifson, qui en manque, ainsi que le chien de mer, si l'on veut croire d'autres auteurs.

On observe dans le *péricarde* une eau qui paroît filtrée par des arteres exhalantes de toutes ces parties, & cette eau sert à humecter le cœur, qui, desséché par son mouvement continu, eût nécessairement contracté des adhérences avec les parties voisines, comme je l'ai observé dans un cadavre que j'ouvris, & dans lequel je trouvai le cœur collé par-tout au *péricarde*, qui étoit plus épais qu'à son ordinaire.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur cette liqueur. Quelques-uns prétendent qu'elle n'est point naturelle, & qu'elle est l'effet forcé des agonies qui surviennent à l'article de la mort. En effet, les anatomistes sont embarrassés pour savoir d'où cette liqueur peut venir ; & quels en sont les vaisseaux sécrétoires. Les uns admettent des glandes pour la filtrer ; d'autres prétendent que ce sont des arteres exhalantes. Le docteur Keil, dans son *Traité des sécrétions animales*, prétend que la liqueur du *péricarde* doit être la plus fluide de toutes celles qui se séparent dans le corps, parce que les parties s'unissent les premières, & sont séparées les premières ; car ces particules qui s'unissent les premières doivent avoir la plus grande force attractive, par conséquent elles doivent être plus sphériques & plus solides : donc elles doivent se toucher par moins de surface, & par conséquent avoir plus de fluidité. *Voyez* FLUIDITÉ.

Supplément à l'article que l'on vient de lire.

Le *péricarde* fait un sac membraneux particulier, différent du médiastin, quoique

recouvert par cette membrane presque par-tout. Il en est cependant éloigné antérieurement dans l'intervalle de deux lames du médiastin, où le thymus est placé devant le *péricarde* avec des glandes, de la graisse & des vaisseaux. Il en est séparé postérieurement par l'œsophage, & inférieurement dans toute sa base, qui se colle immédiatement au diaphragme.

Cette dernière adhésion n'est pas entièrement particulière à l'homme. Dans les animaux, la pointe du *péricarde* s'étend jusqu'au diaphragme & s'y colle. Il est vrai que dans l'homme, dont le cœur est à-peu-près placé transversalement, le diaphragme est attaché à une beaucoup plus grande étendue du *péricarde*: c'est la partie moyenne du tendon, & du côté gauche l'union de ce tendon avec les chairs, & la chair même qui est collée au *péricarde*, la dernière à la courbure du cartilage de la cinquième ou de la sixième côte.

Dans le fœtus cette attache est légère, & on sépare aisément le *péricarde* avec le scalpel. Dans l'adulte la cellulose est plus courte & plus serrée. Pour détacher le *péricarde*, sans blesser une des deux parties, il faut commencer par la pointe du *péricarde*, & l'y détacher avec soin: dès qu'on a détaché une petite portion, le reste se sépare sans peine.

Il paroît probable que la situation droite de l'homme, & la position transversale du cœur, sont les causes de cette adhésion. Elle se retrouve dans l'ourang-outang, qui marche droit. Le *péricarde* s'attache dans l'adulte à la convexité du diaphragme; la même cause qui l'y attache, paroît y avoir collé le *péricarde*. Le poids du cœur paroît rétrécir la cellulose, qui dans le fœtus fait un lien assez lâche entre les deux parties.

La figure du *péricarde* n'est pas celle du cœur, & ce n'est pas une chose aisée que d'en donner une idée. En général il a sa base au diaphragme; il se dilate ensuite comme une bouteille, & se rétrécit dans sa partie supérieure. Il est beaucoup plus ample que le cœur, puisqu'il renferme, outre le cœur, les troncs des grandes artères & des grandes veines.

Sa face antérieure touche supérieurement

& inférieurement le sternum; dans sa partie moyenne les poumons embrassent le *péricarde*, & se jettent entre ce sac & le sternum. Dans la manière ordinaire de préparer les poumons, ils sont repoussés par l'air qui entre dans la poitrine ouverte, & quittent le *péricarde*. On rétablit leur grandeur naturelle en les soufflant.

Les attaches du *péricarde* aux gros vaisseaux du cœur, sont telles que je vais les décrire. Il commence par la veine pulmonaire supérieure du côté droit; il s'attache à sa branche inférieure plus en arrière que la veine cave. Il passe de cette veine à la veine cave supérieure, au dessus de sa sortie de l'oreillette, par une ligne presque transversale, mais qui remonte en passant vers la gauche. De la veine cave, le *péricarde* passe à l'aorte; son attache y forme un croissant dont la pointe droite est la plus haute, & s'attache à l'origine de l'artère sous-clavière droite. Le *péricarde* descend ensuite, il remonte toujours collé à l'aorte, & la corne gauche du croissant s'attache à l'origine du conduit artériel; cette corne est un peu plus haute que la droite. La plus grande partie du conduit artériel est renfermée dans la cavité du *péricarde*. Il s'attache ensuite à l'artère pulmonaire ou à sa branche, & en descend à la veine pulmonaire du même côté, pour se coller à son tronc supérieur & à l'inférieur près de leur division.

Achevons la description des attaches postérieures du *péricarde*. Je commencerai par celle de la veine pulmonaire supérieure du côté droit. Le *péricarde* passe au tronc inférieur de la veine de ce nom, & dans l'intervalle des deux troncs à la membrane du sinus gauche. Il s'attache ensuite à toute la largeur du sinus gauche, à la veine pulmonaire gauche, ou bien à ses deux branches & à la racine de l'oreillette gauche. Du sinus gauche, il s'élève au tronc de l'artère pulmonaire, à la droite de l'origine de sa branche gauche & à cette branche, à toute la face postérieure de l'artère pulmonaire droite jusqu'à l'origine de sa branche inférieure, & ensuite à la branche supérieure.

De l'artère pulmonaire, le *péricarde* passe à l'aorte au dessus de la branche

pulmonaire droite, à la droite du conduit artériel, dont il renferme une partie plus ou moins grande. De ce terme il s'attache à la face postérieure de l'arcade de l'aorte, presque transversalement sous le commencement des grosses branches jusqu'à la sortie de l'artere sous-claviere du côté droit.

L'adhésion antérieure & postérieure du *péricarde* forme un anneau qui embrasse les deux grandes arteres, en excluant les grosses branches de l'aorte & une partie du conduit artériel; la branche gauche de l'artere pulmonaire & une partie plus ou moins grande de la branche droite. Le *péricarde* n'est cependant pas contigu à toute la circonférence, il ne l'est pas à une partie de sa convexité qui regarde l'artere pulmonaire.

De l'aorte le *péricarde* passe à la veine cave supérieure, il s'y colle postérieurement, & ensuite antérieurement, & fait un cercle autour de cette veine; il repasse à l'artere pulmonaire droite & à la division de la veine pulmonaire droite supérieure, en s'attachant à sa division.

Des deux côtés de l'anneau qui comprend les deux arteres, la cavité postérieure du *péricarde* se continue avec la cavité antérieure, d'un côté entre la veine cave & l'aorte, & de l'autre entre l'artere pulmonaire droite & l'oreillette de ce côté, & ensuite entre la veine pulmonaire du même côté, & le sinus gauche.

Il n'y a plus qu'une attache du *péricarde* à ajouter, mais c'est la principale. De la veine pulmonaire droite inférieure, le *péricarde* descend presque perpendiculairement jusqu'à la veine cave inférieure. Dans tout cet intervalle il s'attache à la réunion des deux sinus. Il embrasse la veine cave inférieure, & forme un cercle autour d'elle sans s'y attacher.

Le *péricarde* est donc percé d'un trou pour laisser passer la veine cave supérieure, d'un second pour l'inférieure, d'un troisieme pour les deux grandes arteres, d'un quatrieme pour la branche droite de l'artere pulmonaire, & de deux, trois ou quatre pour les quatre veines pulmonaires.

Dans toutes ses attaches, le *péricarde* se colle aux gros vaisseaux du cœur; une partie de son tissu se continue avec ces vaisseaux sous une forme cellulaire.

La partie intérieure du *péricarde*, plus lisse & plus dense, devient la membrane extérieure de chaque vaisseau, en renfermant la cellulofité extérieure, & se continue avec la membrane extérieure du cœur.

Il y a deux culs-de-sac postérieurs du *péricarde*. Celui du côté gauche est plus court; il est formé par l'attache du *péricarde* à la racine de la branche gauche de l'artere pulmonaire & du conduit artériel. Celui du côté droit est plus long, il est placé à la droite de la branche gauche de l'artere pulmonaire.

Deux autres culs-de-sac sont antérieurs. Celui du côté droit est placé du côté extérieur de l'aorte, entre cette artere & la veine cave, au dessous de l'artere sous-claviere droite. Celui du côté gauche est formé par l'attache du *péricarde* au bord gauche de l'aorte, à la droite du conduit artériel. Il est joint au cul-de-sac droit, & fait avec lui un croissant.

Ce sac membraneux est composé d'un tissu cellulaire, plus ferré à mesure qu'il est intérieur, & plus lâche vers sa surface. Je n'y reconnois aucune autre distinction de parties ou de lames; il n'y a aucune fibre tendineuse ni musculieuse; tout ce que quelques auteurs ont avancé là-dessus, est contraire à l'évidence.

Comme le *péricarde* est d'une grande étendue, il a plusieurs troncs d'arteres & de veines très-petites, anastomosés les uns avec les autres. J'en fais trois classes. Les arteres supérieures & moyennes viennent de la mammaire, de ses branches médiastines & de la petite artere qui accompagne le nerf phrénique, & qui elle-même naît d'une médiastine. Les arteres antérieures & inférieures naissent de la phrénique & par plusieurs petits troncs, & de celui qui remonte à la poitrine avec le nerf du diaphragme. Les arteres de la base qui appuie sur le diaphragme, naissent de la phrénique; elles traversent les fibres tendineuses de cette cloison pour venir au *péricarde*: il y en a d'autres qui du *péricarde* se rendent au diaphragme.

Les arteres péricardines postérieures viennent d'un petit tronc que donne ou l'aorte même, ou la sous-claviere gauche,

& quelquefois la mammaire : d'autres naissent des artères bronchiales ; il y en a même qui s'y rendent depuis le poumon. Les artères de l'œsophage en fournissent quelques-unes. D'autres naissent des coronaires & des branches qu'elles donnent aux grands vaisseaux du cœur. Toutes ces artères communiquent ensemble.

Il y a de même un grand nombre de petits troncs veineux, nés de celui qui accompagne le nerf phrénique, des veines médiastines, des thymiques, de la veine cave, de l'intercostale supérieure, de la bronchiale, de l'azygos, des œsophagiennes, des phréniques ; elles forment des réseaux plus apparens que les artères.

Il y a plusieurs paquets de glandes conglobées applianes sur le *péricarde* ; il y en a d'antérieures que recouvre le médiastin ; il y en a de supérieures entre les grandes artères & les bronches ; il y en a de postérieures attachées aux bronches. Ces glandes ont leurs vaisseaux lymphatiques qui rampent en partie sur le *péricarde*, & qui se rendent au conduit thorachique ; elles sont de la classe des lymphatiques, & n'ont aucune part à l'eau du *péricarde*, dont je vais parler.

Il n'y a aucune glande simple dans le *péricarde* même.

Je ne connois pas les nerfs du *péricarde* : un grand nombre de petits nerfs le traversent pour se porter au cœur, mais je n'oserois affirmer qu'ils laissent des branches dans la substance du *péricarde*. Quelques expériences semblent prouver qu'il n'y a qu'un sentiment fort obtus.

Comme il est plus ample que le cœur, on a cru assez généralement que cet espace est rempli par une liqueur particulière. Les modernes l'ont révoquée en doute, & ont regardé comme l'effet d'une maladie, lorsqu'ils en ont rencontré dans la capacité du *péricarde*. Ils ont allégué de nombreuses observations faites sur l'homme dans son état de santé, lorsqu'il avoit été enlevé par une mort subite, & sur les animaux.

Je ne saurois me prêter à ce sentiment. J'ai trouvé constamment de l'eau dans le *péricarde* des quadrupèdes que j'ai disséqués vivans : on en a trouvé dans plusieurs

hommes tués par cas fortuits, ou par un accès d'apoplexie, écrasés par la foudre, ou punis du dernier supplice ; & je l'ai trouvé constamment dans le dernier de ces cas. Il s'en est trouvé dans toutes les classes d'animaux, dans la salamandre aquatique, dans les serpens, dans les poissons, dans les moulles.

L'eau du *péricarde* est jaunâtre dans les adultes, rougeâtre dans les enfans & un peu salée ; elle est de la classe albumineuse : la chaleur & l'acide minéral en coagulent une quantité plus ou moins grande ; & dans le bœuf & dans le cheval, elle ressemble à de la colle fondue. La pourriture lui donne de l'alcalescence.

Il lui arrive assez souvent de former des filets & des membranes, de petites lames même. Ces liens attachent souvent le *péricarde* au cœur, ou à quelque place particulière, ou même à toute sa surface ; c'est dans ces sujets qu'on a cru voir le cœur à découvert & sans *péricarde*. La même matière paroît dans d'autres sujets sous la forme de poil qui fortiroit de la surface du *péricarde* & du cœur : on a appelé ces cœurs *velus*. Comme cette liqueur se trouve dans toutes les classes des animaux, elle doit être d'une utilité générale & considérable. On croit assez qu'elle diminue le frottement du cœur violemment agité dans tous les momens de la vie, & qui pourroit se blesser en se frottant contre le sternum, les bronches, & les autres parties solides ses voisines.

Le *péricarde* lui-même paroît être d'une nécessité indispensable. On n'a pas trouvé d'animal qui en soit dépourvu. Il est assez évident qu'il borne les mouvemens du cœur, & qu'il les assujettit à une certaine régularité. La pointe du cœur, par exemple, ne fait qu'osciller de derrière en devant, & de devant en arrière, sans s'égarer ni à droite ni à gauche. J'en ai fait l'expérience ; j'ai ouvert le *péricarde* dans l'animal vivant ; le cœur n'a plus eu de mouvement régulier ; il s'est égaré dans toutes les directions imaginables, & s'est déplacé d'une manière différente à chaque pouls. Le *péricarde*, d'ailleurs, soutient le cœur, le suspend, l'affermir par le moyen du diaphragme & des gros vaisseaux.

On disputoit autrefois sur l'origine de l'eau du *péricarde*. On la cherchoit dans les glandes lymphatiques ou dans quelque glande simple du *péricarde*. On est assez convaincu de nos jours que c'est une vapeur exhalante disposée à se coaguler, qui s'éleve de toute la surface du cœur & du *péricarde*. On voit dans l'animal vivant la fumée s'élever visiblement du cœur, & l'injection de l'eau ou de la colle de poisson fondue, en imite la sécrétion; ces liqueurs suintent avec facilité de toute la surface du cœur & du *péricarde*.

Des veines doivent repomper l'eau du *péricarde*; à proportion qu'elle sort des artères; c'est encore une opération de la nature que l'art imite sans peine. L'eau injectée dans les veines sort de la surface du cœur & du *péricarde*. Quand cette resorption ne répond plus à l'excrétion, l'eau du *péricarde* s'accumule, il s'en amasse des livres entières, elle fait une hydropisie particulière qui n'est pas encore assez connue, mais qu'on découvre assez souvent dans les cadavres. Cette eau trop abondante doit presser le cœur, & causer cette anxiété qui est le sentiment attaché aux grands obstacles de la circulation. (H. D. G.)

PÉRICARDIAIRE, adj. (*Médec.*) épithète qu'on a donnée aux vers qui s'engendrent dans le *péricarde* ou la capsule du cœur. Voyez VERS & PÉRICARDE.

M. Andry met les vers *péricardiens* au nombre des douze especes de vers qui peuvent s'engendrer dans le corps de l'homme; ces vers occasionent quelquefois des convulsions, dont le paroxysme ne dure que fort peu de temps, mais revient continuellement.

Ceux qui sont attaqués de cette maladie, ont le visage extrêmement pâle, le pouls petit, de grands maux de poitrine & d'estomac, quelquefois aussi des palpitations du cœur, voyez PALPITATION. M. Andry ajoute que ces vers causent quelquefois des morts subites.

Ces vers ont la même cause & la même origine que les autres; il faut y employer les mêmes remèdes. Voy. VERS & VERMIFUGE.

On a éprouvé que l'élixir de Garrus donné

par cuillerées, seroit fort utile dans la syncope causée par ces vers.

PÉRICARDINE, en Anatomie, nom des artères & des veines qui se distribuent au *péricarde*. Voyez PÉRICARDE.

PÉRICARPE, f. m. (*Botan.*) Ce mot désigne tout ce qui environne le fruit des végétaux, soit membrane, coque ou pulpe, de *περι*, autour, & *καρπὸς*, fruit; mais dans le système des botanistes modernes, le *péricarpe* est l'enveloppe des graines de chaque plante; il est formé par le germe du pistil grossi, & ne se trouve pas dans tous les fruits.

On distingue huit especes de *péricarpes*; favoir, la capsule, la coque, la filique, la gouffe, le fruit à noyau, la pomme, la baie, & le cône.

La capsule, *capsula*, est composée de plusieurs panneaux élastiques, renfermant des graines dans une ou plusieurs loges, d'où viennent les dénominations de capsules uniloculaires & multiloculaires.

La coque, *conceptaculum*, a les panneaux mous.

La filique, *filiqua*, est composée de deux panneaux qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui sont séparés par une cloison membraneuse.

La gouffe, *legumen*, est un *péricarpe* oblong à deux coffes, & les semences sont attachées aux limbes supérieures de chacune.

Le fruit à noyau, *drupa*, est composé d'une pulpe charnue contenant un noyau.

La pomme ou fruit à pépin, *pomum*, a une pulpe charnue, où sont les graines, dans une enveloppe membraneuse.

La baie, *bacca*, a une pulpe succulente qui renferme les semences.

Le cône, *strobilus*, est composé d'écailles contournées par le haut. (D. J.)

PÉRICHONDRE, f. m. en Anatomie, membrane qui recouvre les cartilages, & qui est à leur égard ce que le périoste est aux os. Voyez PÉRIOSTE.

PÉRICHOSES (JEUX), (*Ant. grec.*) Les Grecs donnoient ce nom aux jeux qui n'étoient ni sacrés ni périodiques, & dans lesquels les vainqueurs recevoient pour prix, non une simple couronne, comme dans les grands jeux, mais ou de l'argent ou quelque chose d'équivalent: on donnoit

des phioles d'argent à Marathon, un bouclier d'airain dans les jeux célébrés à Argos en l'honneur de Junon. Dans les théoxénies, le prix étoit une sorte de robe appelée *læna*. Dans les taccées, les vainqueurs recevoient des amphores de quelque métal; en un mot, toutes les récompenses étoient lucratives; & par conséquent ignobles: aussi ces jeux ne se célébroient que pour les habitans des villes & bourgs du voisinage, comme l'indique le nom même; car *périchore* veut dire *voisin, voisinage*. (D. J.)

PERICLITER, v. n. (*Gram.*) être en péril: cette affaire *périclité* entre ses mains; cet effet *périclité*.

PERICLYMENUM, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de tuyau, profondément découpée, & soutenue par un calice, qui devient dans la suite un fruit mou, ou une baie qui renferme une semence applatie & arrondie. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy. PLANTE*.

Tournefort compte deux especes de ce genre de plante; celle de Virginie, toujours verte; & celle des Indes, à fleur jaune: il faut y joindre celle du Chily que nous allons décrire.

Le *périclymenum* du Chily s'éleve en forme d'arbrisseau divisé en plusieurs bras, couverts d'une écorce grise-brune: chaque rameau finit par un bouquet de fleurs, dont le nombre est indéterminé, tantôt pair, tantôt non pair: chaque fleur est un tuyau rouge-de-sang, rond, fermé par le bas, & ouvert par le haut, découpé en quatre lobes jusques vers sa partie moyenne. Des parois internes de la fleur, sortent quatre étamines jaunes, enfilées par un style plus long que ne sont les étamines: la fleur étant passée, le calice devient un fruit semblable à nos olives, en grosseur & en couleur, revêtu d'une peau fort mince. Il renferme une chair douceâtre, blanche & gommeuse, & contient un noyau dur, osseux. On emploie cet arbrisseau pour teindre en noir les étoffes qui ne se déchargent pas comme celles d'Europe; cette teinture se fait en partie avec de la terre noire du pays, en partie avec le bois de cette plante, brûlé

en petits morceaux: on fait bouillir le tout ensemble dans de l'eau commune, jusqu'à suffisante cuisson. (D. J.)

PERICRANE, f. m. (*Anatom.*) nom que les anatomistes donnent à une membrane solide & épaisse qui couvre le crâne par dehors. *Voyez CRANE*.

Ce mot est formé des mots grecs *περι*, autour, & *κρῆνον*, crâne. Quelques auteurs donnent à cette membrane le nom général de *périorste*, à cause qu'elle est adhérente à l'os: d'autres la divisent en deux membranes; & ils appellent *péricrâne* celle des deux qui enveloppe immédiatement le crâne, & *périorste* celle qui est plus extérieure. En effet, le *péricrâne* est une double membrane, composée, comme beaucoup d'autres, de deux tuniques. On croit qu'il prend son origine de la dure-mere, qui passant à travers les sutures du cerveau, forme cette membrane épaisse par différens filamens: ce qu'il y a de certain, c'est qu'on trouve que le *péricrâne* est attaché à la dure-mere par des fibres qui traversent les sutures.

Vers l'origine des muscles temporaux, les deux tuniques du *péricrâne* se partagent: l'extérieure passe par dessus ces muscles, & l'intérieure demeure toujours adhérente au crâne. *Voyez PÉRIOSTE*.

PERIDOT, f. m. (*Hist. nat. Litholog.*) C'est le nom que les joailliers françois donnent à une pierre précieuse d'une couleur verdâtre, qui tire un peu sur le jaune. Quelques-uns ont cru que cette pierre étoit le *prasius* des anciens; d'autres, avec plus de probabilité, ont conjecturé que le *péridot* étoit la chrysographe. Quoi qu'il en soit de ces sentimens, M. Lehmann, de l'académie de Berlin, a publié, en 1755, un mémoire dans le recueil de cette académie; il y fait voir les erreurs des auteurs sur la pierre que les anciens appelloient *chrysoprase*, qu'ils ont confondue avec la chrysolite, le chrysoberille, le *prasius*, ou le *prasius*, l'émeraude, les topazes, &c. Ensuite il nous apprend avoir trouvé en Silésie, près d'un village appelé *Kosemitz*, une pierre à qui il prétend que convient le nom de *chrysoprase*. Cette pierre est d'un verd céladon ou verd pomme; elle n'a que très-peu de transparence; elle est

ordinairement remplie de taches blanches qui nuisent à sa pureté, & la couleur en est en général trouble. Au reste, cette pierre prend un très-beau poli, & se taille en facettes. Cette pierre, que M. Lehmann appelle *chrysoprase*, se trouve dans des couches en morceaux détachés ou fragmens, qui sont ordinairement renfermés dans de l'asbeste, qui leur sert d'enveloppe ou de matrice; & ces fragmens sont accompagnés de pierres d'un beau verd, un peu tendres, & mêlées d'une terre verte: ces pierres ne prennent point le poli. Voyez les *Mémoires de l'académie de Berlin, année 1755, pag. 202.*

Il est certain que la pierre que M. Lehmann appelle *chrysoprase*, est d'une couleur verte très-agréable; mais son peu de transparence, & les défauts dont elle est remplie, l'empêcheront d'être estimée des joailliers. (—)

PERIDROME, f. m. (*Archit. anc.*) C'est, dans un périptere, l'espace, la galerie, l'allée qui regne entre les colonnes & le mur. Les *péridromes* étoient des promenades chez les Grecs. Voyez Saumaise sur Solin. (*D. J.*)

PERIÉGETE, f. m. (*Antiq. grecq.*) les *périégetes*, Περικηται, étoient des ministres du temple de Delphes. Ce terme doit être conservé, parce que le mot d'*interprète* n'exprime pas entièrement le mot grec; le mot de *guide* ne l'exprime pas non plus. Ces ministres étoient guides & interprètes tout ensemble. Ils s'occupaient à promener les étrangers par toute la ville de Delphes, pour les défennuyer du long séjour qu'ils étoient obligés d'y faire; ils leur montraient les offrandes que la piété des peuples y avoit consacrées, ils leur apprenoient par qui telle statue, tel tableau avoit été donné, quel en étoit l'artiste, dans quel temps, & à quelle occasion on l'avoit envoyé; enfin c'étoient des gens pleinement instruits de toutes les antiquités de la ville & du temple.

PERIELESE, (*Musique.*) terme de plainchant. C'est l'interposition d'une ou plusieurs notes dans l'intonation de certaines piéces de chant pour en assurer la finale, & avertir le chœur que c'est à lui de reprendre & poursuivre ce qui suit.

La *périélese* s'appelle autrement *cadence* ou *petit neume*, & se fait de trois manières; savoir, 1°. par circonvolution; 2°. interci-dence ou diaptose; 3°. ou par simple duplication. Voy. ces mots. (*S*)

PERIER, f. m. *terme de fondeur.* C'est un morceau de fer emmanché au bout d'une perche; on s'en sert à ouvrir les fourneaux, pour faire couler le métal, lorsque les fondeurs veulent jeter quelques ouvrages en bronze. (*D. J.*)

PERIGÉE, f. m. *terme d'astronomie*, qui signifie le point de l'orbite du soleil ou de la lune, où ces planetes sont le plus près de la terre, ou en général le point de la plus petite distance d'une planete à la terre. *Périgée* est opposé à *apogée*. Voy. **APOGÉE**. Voyez aussi **PÉRIHÉLIE** & **APHÉLIE**.

PERIGNAT, (*Géogr. Antiquités.*) bourg de l'Auvergne, près de l'Allier, à trois lieues du Clermont, sur le chemin de cette ville à Lyon, d'environ cent cinquante feux. On y a découvert une colonne milliaire posée du temps de Trajan. Bergier en fait mention, *liv. III, chap. 38*; & les *mémoires de l'acad. des inscript. tome VII, édition in-12, 1770, pag. 257.* (*C.*)

PERIGORD (LE), (*Géogr. mod.*) province de France, qui a au nord l'Angoumois, au levant la Saintonge; à l'orient d'hiver, elle touche le Basadois & le Bourdelois; au midi, elle a l'Agénois; à l'orient d'été, le Quercy & le Limosin.

Son nom vient de celui des anciens peuples *Petrocorii* ou *Petricorii*, qu'on a corrompu dans le cinquieme siecle en *Petricordii*. Ces peuples, qui sont connus dans les commentaires de César, étoient alors du nombre des Celtes, & Auguste les mit sous l'Aquitaine. Cette province ayant été divisée en deux sous Valentinien I, les *Petricorii* furent attribués à la seconde, & eurent pour métropole Bordeaux; leur capitale s'appelloit *Vesuna*, comme nous l'apprenons de Ptolomée: mais dans le quatrieme siecle, la ville quitta entièrement ce nom pour prendre celui du peuple *Petricorii*, d'où on fit *Petricordium* & *Petricorium*, aujourd'hui Périgueux.

Le Périgord vint au pouvoir des Goths dans le commencement du V siècle ; dans le suivant il fut pris sur eux par les François. Les rois de Neustrie Mérovingiens l'ont possédé jusqu'au temps du duc Eudes , qui se rendit absolu dans l'Aquitaine ; & ce fut Pépin, pere de Charlemagne, qui conquist le Périgord sur Gaifre, petit-fils d'Eudes. Les Carlovingiens, qui ont régné dans la France occidentale, ont eu jusqu'au dixieme siècle le même pays, qu'ils gouvernoient par des comtes, qui n'étoient que de simples officiers.

Dans la suite des temps, Charles, duc d'Orléans, comte de Périgord, ayant été fait prisonnier par les Anglois, vendit, l'an 1437, son comté de Périgord à Jean de Blois, comte de Penthievre, qui le laissa à son fils Guillaume. Celui-ci n'eut qu'une fille, nommée *Françoise*, qui épousa Alain, sire d'Albert, bisaiëul de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Jeanne apporta tous ses états en mariage à Antoine de Bourbon, pere de Henri IV, qui ayant succédé au royaume de France après la mort de Henri III, unit à la couronne le Périgord, avec ses autres biens patrimoniaux.

Le Périgord a environ trente-trois lieues de long sur vingt-quatre de large. On le divise en haut & bas Périgord, ou bien en blanc & en noir. Périgueux est la capitale de tout le Périgord. Sarlat est la principale ville du bas Périgord, nommé *Périgord noir*, parce qu'il est plus couvert de bois.

Les rivières de cette province sont la Dordogne, la Vézère, l'Isle, & la haute Vézère : ces trois dernières ne sont navigables que par le secours des écluses. L'air du pays est pur & sec. Il abonde en mines d'excellent fer, & ses montagnes sont couvertes de noyers & de châtaigniers. Il s'y trouve aussi quelques sources d'eaux médicinales.

Mais le Périgord doit à jamais se glorifier d'avoir donné le jour à M. de Fénélon, archevêque de Cambrai. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différens ; tous partent d'un cœur plein de vertu, mais son Télémaque l'inspire. On apprend, en le lisant, à s'y attacher, dans la bonne comme dans

Tome XXV.

la mauvaise fortune, à aimer son pere & sa patrie, à être roi, citoyen, ami, esclave même si le sort le veut. Trop heureuse la nation pour qui cet ouvrage pourroit former un jour un Télémaque & un Mentor !

« Il a substitué dans ce poëme une prose cadencée à la versification, & a tiré de ses fictions ingénieuses, une morale utile au genre humain. Plein de la lecture des anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'étoit fait un style qui n'étoit qu'à lui, & qui couloit de source avec abondance.

» Les éditions du Télémaque furent innombrables. Il y en a plus de trente en anglois, & plus de dix en hollandois. C'est en vain qu'en examinant ce poëme à toute rigueur, on a cru y reprendre des descriptions trop uniformes de la vie champêtre ; il est toujours vrai que cet ouvrage est un des plus beaux monumens d'un siècle florissant. Il valut à son auteur la vénération de toute l'Europe, & lui vaudra celle des siècles à venir.

» Les Anglois sur-tout, qui firent la guerre dans son diocèse, s'empresserent à lui témoigner leur respect. Le duc de Malborough prenoit autant soin qu'on épargnât ses terres, qu'il en eût pris pour celles de son château de Blenheim. Enfin M. de Fénélon fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il avoit élevé. Voici son épitaphe, qui n'est pas un éloge, mais un portrait.

Omnes dicendi lepores virtuti sacravit ac veritati ; & dum sapientiam spirat, semetipsum inscius retexit. Bono patriæ unice intentus, regios principes ad utilitatem publicam instituit. In utraq; fortunâ sibi constans ; in prosperâ aulæ favores ut dum prensaret, adeptos etiam abdicavit ; in adversâ Deo magis adhæsit. Gregem sibi creditum, assiduâ fovit præsentia, verbo nutrit, exemplo erudit, opibus sublevavit. Exteris perindè carus ac suis, hos & illos ingenii famâ, & comitate morum, sibi devinxit. Vitam laboribus exercitam, clarâ virtutibus, meliore vitâ commutavit, septimo januarii, anno M. DCC. XV ætatis LXIV.

Vv

Montagne (Michel de), né en *Périgord* en 1533, a trop de partisans pour que j'oublie de parler de lui à l'article de son pays. Il a vécu sous les regnes de François I, Henri II, François II, Charles IX, Henri III & Henri IV, étant mort en 1592, âgé de 59 ans.

Il se montra, dans le cours de sa vie, bon citoyen, bon fils, bon ami, bon voisin, enfin un galant homme. Ce n'en est pas une petite marque, que d'avoir pu se vanter, au milieu de la licence des guerres civiles, de ne s'y être point mêlé, & de n'avoir mis la main, ni aux biens, ni à la bourse de personne. Il assure, de plus, qu'il a souvent souffert des injustices évidentes, plutôt que de se résoudre à plaider, en sorte que sur ses vieux jours il étoit encore, dit-il, *vierge de procès & de querelles*.

Sa morale étoit stoïcienne en théorie, & ses mœurs épicuriennes; c'est un point sur lequel il dit lui-même, qu'il a le cœur assez ouvert pour publier hardiment sa faiblesse. Il avoue encore qu'il ressembleroit volontiers à un certain Romain que peint Cicéron, en disant que "c'étoit un homme abondant en toutes sortes de commodités & de plaisirs, conduisant une vie tranquille & toute sienne, l'ame bien préparée contre la mort, la superstition, &c". Voilà en effet le portrait de *Montagne*, & qui même auroit peut-être été plus ressemblant, s'il avoit osé traduire à la lettre celui qu'a fait Cicéron de ce Romain; mais ce que *Montagne* n'a pas jugé à propos de faire d'un seul coup de pinceau, il seroit aisé de le retrouver en détail, si l'on prenoit la peine de rassembler tous les traits où il s'est peint en différens endroits de ses *Essais*.

On ne peut nier que cet ouvrage ne soit rempli d'esprit, de grace & de naturel. Il est d'autant plus aisé d'en être séduit, que son style, tout gascon & tout antique qu'il est, a une certaine énergie qui plaît infiniment. Il écrit d'ailleurs d'une manière qu'il semble qu'il parle à tout le monde avec cette aimable liberté dont on s'entretient avec ses amis. Ses écarts même, par leur ressemblance avec le désordre ordinaire des conversations familières &

enjouées, ont je ne fais quel charme dont on a peine à se défendre.

C'est dommage qu'il respecte assez peu ses lecteurs, pour entrer dans des détails puérides & frivoles de ses goûts, de ses actions, & de ses pensées. "Que nous importe de savoir", disoit avec raison *Scaliger*, si *Montagne* aimoit mieux le vin blanc que le clair? » maison trouve dans son ouvrage des choses bien plus choquantes, comme quand il nous parle du soin qu'il prenoit de se tenir le ventre libre, & d'avoir particulière commodité de lieu & de siège pour ce service.

Je lui pardonne encore moins les obscénités grossières dont son livre est parsemé, & dont la plupart ne sont propres qu'à faire rougir les personnes les plus effrontées. Cependant, malgré tous ces défauts, ses écrits ont des graces singulières; & il faut bien que cela soit ainsi; puisque le temps & les changemens de la langue n'ont point altéré la réputation de leur auteur.

Je ne puis ici me dispenser de parler d'une censure que *Montagne* a publiée fort naïvement contre lui-même & sur laquelle personne ne s'est avisé de le contredire; c'est ce qu'il dit de sa manière d'écrire à bâtons rompus, d'un style décousu, mal lié, qui ne va qu'à sauts & à gambades, pour parler son langage.

La cause de ce défaut ne vient pas absolument du génie même de *Montagne*, qui l'a entraîné sans raison d'un sujet dans un autre, sans qu'il ait pu donner plus d'ordre & plus de suite à ses propres pensées: mais ce défaut provient en partie de je ne fais combien d'additions qu'il a faites çà & là dans son livre, toutes les fois qu'on est venu à le réimprimer. On n'a qu'à comparer les premières éditions des *Essais* avec les suivantes, pour voir à l'œil que ces fréquentes additions ont jeté beaucoup de désordre dans des raisonnemens qui étoient originairement clairs & suivis. Après tout, on seroit souvent fâché de perdre les additions que *Montagne* a inférées dans son livre, quoiqu'elles le défigurent dans plusieurs endroits, de la manière dont elles y sont enchâssées.

De toutes les éditions des *Essais* de

Montagne, il n'y en a aucune d'authentique que celle de l'Angelier, mise au jour à Paris en 1595; mais l'édition publiée à Londres en 1724, celles de Paris en 1725 & 1739, données par M. Coste, sont les meilleures que nous ayons de cet ouvrage. (M. le Chevalier DE JAUCOURT.)

PÉRIGUEUX, f. m. (Hist. natur.) *lapis petrocorius*; nom d'une substance minérale noire, pesante & compacte, difficile à pulvériser. Elle se trouve en Périgord, en Gascogne & en Dauphiné; on l'appelle aussi *Périgord* ou *Pierre de Périgord*. Les émailleurs s'en servent pour colorer leurs émaux, & les potiers de terre pour colorer & noircir le vernis, ou la couverte qu'ils donnent à de certaines poteries. Il y a lieu de croire que cette substance n'est autre chose que celle qui est plus connue sous le nom de *magnésie* ou *manganèse*. Voyez cet article. On

dit qu'elle est détersive & astringente, ce qui vient de la partie ferrugineuse qui entre dans sa composition.

PÉRIGUEUX (Géogr. mod.) en latin, *Vesuna*, *Vesunna*, *Petrocori*, *Petrocorii*, *civitas Petroceriorum* ou *Petrocoriorum*, capitale du Périgord.

La tour Vésune, le reste d'un amphithéâtre, & quelques autres monumens, sont des preuves de l'ancienneté de cette ville, qui fut ruinée en divers temps par les Barbares. La tour Vésune est de forme ronde; sa hauteur va au delà de cent piés; l'épaisseur de la muraille, qui est encore assez entiere, est d'une toise; en dedans elle est enduite d'un ciment de chaux & de tuile; elle n'a ni portes ni fenêtres, en sorte qu'on y entre par deux souterrains qui y conduisent. (*)

Il y a dans cette ville un évêché ancien, suffragant de Bordeaux, un présidial, un

(*) M. le Beuf rapporte au tome XI des *Mém. de l'Acad. des inscript. édit. in-12*, neuf inscriptions anciennes, encastrées dans les murs des casernes de cette ville: la plus curieuse est celle d'une colonne milliaire, dressée pour marquer la première lieue gauloise de la capitale du pays, à l'endroit où elle étoit placée:

DOMIN. ORBIS
ET PACIS IMP. C.
M. ANNIO FLO
RIANO. P. F.
INV. AUG. P. M.
T. P. P. PROCOS
P. L.

C'est l'unique inscription que l'on connoisse qui porte le nom de l'empereur Florian, & elle ne se trouve dans aucune collection.

Cette extrême rareté des monumens de Florian, vient de la brièveté de son regne, qui ne fut que de deux mois & demi, Probus l'ayant vaincu & forcé de s'ouvrir les veines; ou, selon Vopiscus, ayant été tué par ses soldats à Tarse en Cilicie en 276. On dressa à la mémoire de cet empereur, comme à celle de Tacite, son frere de mere, un cénophage à Terni en Italie, dont ils étoient originaires.

Le titre de *dominus orbis & pacis* est singulier, quant à la première partie: pour la deuxième, il s'accorde avec les médailles de ce prince, dans lesquelles on dit *pacator orbis*, *pax aeterna*, *pax Augusti*. Ces légendes ont rapport aux victoires de Florian sur les Barbares qui troubloient la paix de l'empire; les deux lettres P. L. nous apprennent l'usage de cette colonne, & signifient *prima leuca*. La *Table Théod.* fait mention de trois routes qui conduisoient de Périgueux à Saintes, à Bordeaux, à Limoges. La maison du séminaire de Périgueux, où la colonne a été autrefois transportée, est à l'extrémité de la cité, sur la route du nord-ouest qui conduit à Saintes. Il est probable que cette colonne étoit placée presque au bout de la plaine, vers la source du ruisseau de Toulon, à demi-lieue de la cité, selon notre manière de compter aujourd'hui, qui est d'évaluer une lieue gauloise à une de nos demi-lieues.

M. l'abbé le Beuf rapporte au même endroit l'explication d'une table paschale gravée sur le mur du chœur de l'ancienne cathédrale, d'une structure d'environ l'an 1100. Ce savant fait remonter, contre le sentiment de Scaliger, cette inscription à l'an 1163 où pâque se trouvoit le 24 de mars. (C.)

bailliage, une élection, & un collège dirigé ci-devant par les jésuites. L'évêché rapporte environ 35000 livres de rente, & renferme plus de 430 paroisses. S. Front fut le premier évêque de cette ville dans le IV siècle.

Périgieux est dans un bon pays, mais pauvre; elle ne paie point de taille, & sa banlieue paie peu d'impositions. Elle est située sur l'Isle, à 18 lieues S. O de Limoges, à 16 S. E. d'Angoulême, à 25 au N. E. de Bordeaux, & à 106 au S. O. de Paris.

Rauconnet (Aymar) étoit de cette ville. Il passa pour un des savans hommes de son siècle. Cujas lui dédia ses notes in *Julii Pauli recept. sent.* Il fut d'abord conseiller au parlement de Bordeaux, puis président en l'une des chambres des enquêtes du parlement de Paris. Les Guises, qui le haïssoient, le firent mettre à la Bastille, & l'accusèrent d'avoir eu un commerce criminel avec sa fille. Il fut si touché de sa détention, qu'il se fit mourir, âgé de 60 ans. On n'a jamais vu une famille plus malheureuse que la sienne. Sa fille finit ses jours sur un fumier; son fils fut exécuté à mort, & sa femme périt d'un coup de foudre. (D. J.)

PERIHELIE, s. m. terme d'astronomie. C'est le point de l'orbite d'une planète, dans lequel cette planète est à sa plus petite distance du soleil. V. PLANETE, SOLEIL, &c.

Le *périhélie* est opposé à l'*aphélie*, Voyez APHÉLIE. Les anciens astronomes substituoient le *périgée* au *périhélie*, parce qu'ils mettoient la terre au centre. Voyez APHÉLIE & PÉRIGÉE.

La terre est dans son *périhélie*, & par conséquent le soleil dans son *périgée*, lorsque le diamètre du soleil nous paroît le plus grand; car c'est alors que le soleil est le plus près de nous qu'il est possible, puisque les objets les plus éloignés paroissent plus grands à mesure qu'ils s'approchent. Voyez APPARENT. (O)

PÉRIL, RISQUE, DANGER, (Synon.) *Danger* regarde le mal qui peut arriver. *Péril* & *risque*, regardent le bien qu'on peut perdre; avec cette différence, que *péril* dit quelque chose de plus

grand & de plus prochain & que *risque* indique d'une façon plus éloignée la possibilité de l'événement. Delà ces expressions, en danger de mort, au *péril* de la vie, sauf à en courir les *risques*. Le soldat qui a l'honneur en recommandation, ne craint point le *danger*, s'expose au *péril*, & court tranquillement tous les *risques* du métier. *Danger*, s'emploie quelquefois au figuré, pour signifier un inconvénient: je ne vois aucun *danger* à sonder ses intentions avant que de lui proposer cette affaire. (D. J.)

PÉRILEUCOS, (Hist. natur.) nom donné par quelques auteurs à une espèce d'agate blanche.

PERIMÉ, adj. (Jurisp.) se dit de ce qui est anéanti par l'effet de la péremption, comme une instance *périmée* ou *périe*. Voyez PÉREMPTION. (A)

PERIMELE, (Géogr. anc.) île de la mer Ionienne, & l'une des cinq Echinades. Ovide en parle dans le VIII liv. de ses *Métamorphoses*:

*Ut tamen ipse vides, procul una recessit
Insula, grata mihi, Perimelen navita
dicit.*

(D. J.)

PERIMETRE, s. m. terme de géométrie, c'est le contour ou l'étendue qui termine une figure ou un corps. Voyez FIGURE.

Ce mot est formé des mots grecs *πέρι*, autour, & *μέτρον*, mesure. Les *périmètres* des surfaces ou figures, sont des lignes; ceux des corps sont des surfaces. Voyez SURFACE.

Dans les figures circulaires, &c. le *périmètre* est appelé *périphélie* ou circonférence. Voyez PÉRIPHÉLIE. Chambers. (E)

PERIMULA, (Géogr. anc.) ville de l'Inde au delà du Gange, selon Ptolomée, qui, lib. VII, c. ij, la place sur la Chersonèse d'or. Pline, lib. VI, cap. xx, & lib. IX, c. xxxv, donne le nom de *Périmula* à un promontoire de l'Inde, aux environs de l'embouchure du fleuve Indus, du côté de l'orient: il ajoute qu'il s'y pêchoit des perles, & que sur ce pro-

montoire, il y avoit une ville fort commerçante.

PERINALDO, (*Géogr. mod.*) bourg du comté de Nice, dont je ne parle que parce qu'il a donné la naissance, en 1625, au grand Cassini; & en 1665, à M. Maraldi son neveu.

Cassini, (Jean-Dominique), astronome du premier ordre, fut attiré en France par M. Colbert en 1669, & y fut reçu membre de l'académie des sciences. Il mourut en 1712, âgé de 87 ans, laissant des enfans distingués dans l'astronomie. On a des mémoires précieux sur les planetes, sur la méridienne, & sur la comete qui parut en 1652. Il découvrit en 1671, le troisieme & le cinquieme satellites de jupiter. *Voyez JUPITER & le mot ASTRONOMIE.*

Maraldi (Jacques-Philippe) vint en France en 1687, & fut reçu de l'académie des sciences. Il a fait un catalogue des étoiles fixes, plus exact, dit-on, que celui de Bayer; mais cet ouvrage n'est encore que manuscrit. Ses observations sur les abeilles ont été insérées dans les mémoires de l'académie des sciences, année 1712. Il mourut en 1729, à 64 ans. (*D. J.*)

PERINDE-VALERE, (*Jurispr.*), est le nom que l'on donne à un rescrit de cour de Rome, dans lequel est cette clause. L'effet de ce rescrit est de valider une provision qui auroit pu être attaquée pour quelque défaut qui s'y trouvoit renfermé. Ces sortes de rescrits ne s'obtiennent que quand les provisions ont été expédiées par bulles; car quand elles ont été expédiées par simple signature, on les rectifie par une autre signature appelée *cui prius*, à laquelle on met la même date qu'à la premiere. Il n'en est pas de même des rescrits ou provisions avec la clause *perinde-valere*, elles n'ont d'effet que du jour de leur date; de sorte que si entre les premieres provisions & les nouvelles, quelqu'un en avoit obtenu de régulières, elles prévandroient. *Voyez Amidénius, de stylo datariæ, c. ix. (A)*

PÉRINÉE, f. m. (*Anat.*) est le nom que les anatomistes donnent à l'espace qui est entre le fondement & les parties géni-

tales. C'est proprement la future ligamentueuse qui joint ensemble ces deux parties. Les latins l'appellent *interfæmineum*.

Ce mot est formé des mots grecs περι, autour, & वासु, habiter.

PÉRINÉE (*maladie du*), (*Médecine.*) l'endroit placé entre le fondement & les parties génitales, connu sous le nom de *périnée*, qui dans les hommes occupe l'espace qui se trouve entre le gros intestin & l'uretère; mais qui, dans les femmes, est entre le même gros boyau & le vagin, & se trouve sujet à quelques maladies particulières.

Souvent, dans les hommes, la contusion du *périnée* produit une supression d'urine; dans les femmes, le déchirement de cette partie, suite d'un accouchement trop difficile, ou du peu de précaution d'une sage-femme dans l'accouchement, venant à causer une escarre, laissée après la séparation une incontenance d'excréments, à laquelle on ne peut remédier. Les abcès de cette partie, les ulcères, les blessures, les fistules, les hémorrhagies, se guérissent plus difficilement qu'autre part. Le calcul qui s'y trouve attaché doit être enlevé par la section. Le sentiment du froid qu'éprouvent les femmes enceintes, se rapporte aux signes qui annoncent la mort de l'enfant dans le sein de sa mere. Enfin la tumeur qui arrive à cette partie dans les hommes, est souvent suivie de la supression d'urine. (*D. J.*)

PERIN-KARA, f. m. (*Bot. exot.*) grand olivier sauvage, qui croît dans le Malabar. Son fruit est de couleur bleue-purpurine lorsqu'il est mûr, & d'un goût douxâtre, mêlé de quelque acidité; mais sa couleur est jaunâtre quand il est verd, & alors son goût est très-austere.

PERIN-NINOURI, (*Bot. exot.*) nom qu'on donne, dans l'*Hortus Malabaricus*, à un arbrisseau du Malabar, qui porte des baies, dont le noyau contient six amandes. Cet arbrisseau méritoit d'être caractérisé plus au long. (*D. J.*)

PERIN PANEL, (*Bot. exot.*) arbrisseau du Malabar, portant des fleurs en grappes, & des baies oblongues, qui renferment quatre semences. Il donne des fleurs & du fruit toute l'année. On com-

pose de ses fleurs & de son fruit , avec un peu de poivre-long , & de graine de cumin , une boisson vantée dans le pays pour la toux , l'asthme , & autres maladies des poumons. On se sert de ses feuilles & de son écorce , cuites dans une infusion de riz , pour les appliquer en forme de cataplasmes sur les tumeurs qu'on veut amener à suppuration.

PERINTHE , (*Géogr. anc.*) *Perintus* , *Perinthos* ; ville nommée autrement *Héraclée de Thrace* , située sur la Propontide , selon Ptolomée , *lib. III , c. xj* , à 54^d. & 50' de *long.* & 42^d. 20' de *latit.*

Ce fut cette ville qui résista la première aux Perses , & dont la prise facilita à Mécabise , lieutenant de Darius , la conquête du reste de la Thrace. Hérodote rapporte qu'il ne put s'en emparer que par le secours des Péoniens , qui l'attaquèrent à l'improviste. On fait le plaisant défi que les *Périnthiens* firent alors aux Péoniens ; ils les appellerent en trois sortes de duels , l'un d'hommes , l'autre de chevaux , & le troisième de chiens ; & comme ils se réjouissoient en chantant l'hymne de la victoire , qu'ils avoient déjà remportée dans le premier & le second défi , les Péoniens profitant du moment favorable où les *Périnthiens* étoient plongés dans l'ivresse & la sécurité , les taillèrent en pièces , & se rendirent maîtres de leur capitale.

Philippe ayant formé le projet de subjuguier la Grece , ravagea les terres des *Périnthiens* , & tâcha de s'emparer de leur capitale ; mais les Athéniens secoururent vivement *Perinthe* , & Philippe fut obligé d'abandonner cette entreprise. C'est à ce sujet que les *Périnthiens* firent en faveur des Athéniens leurs bienfaiteurs , un décret des plus honorables , dont Démosthène a donné le détail dans sa harangue pour Ctésiphon.

Ce fut un Héraclius , prince de Constantinople , qui changea le nom de cette ville en celui d'Héraclée. Elle est fameuse par son exarque , dont l'évêque de Constantinople relevoit encore sous l'empereur

Constantin. Cette prééminence dura jusqu'au premier concile de Constantinople , qui en dépouilla Héraclée , pour attacher tous les honneurs du patriarcat au siege de la nouvelle Rome.

Cette ville est encore assez peuplée pour le pays , mais on n'y trouve plus que quelques vestiges de son amphithéâtre si vanté par les anciens ; cependant M. Buonaroti , dans ses observations , *supra alcuni Medaglioni Antichi* , a rassemblé tout ce que l'histoire & la fable disent de *Perinthe* ; l'ouvrage est digne du nom de l'auteur : dans la race de Michel-Ange , il n'est pas permis d'être un homme médiocre. (*D. J.*)

PERIOCHA , mot purement latin & dérivé du grec *περιουχη* , argument ou sommaire qui indique ce qu'un discours contient. *Voyez ARGUMENT.*

PÉRIODE , s. f. *en terme d'astronomie* , est le temps qu'une planète met à faire sa révolution , ou la durée de son cours , depuis qu'elle part d'un certain point des cieux , jusqu'à ce qu'elle retourne à ce même point.

La *période* du soleil , ou plutôt de la terre , est de 365 jours , 5 heures 49 minutes. Celle de la lune est de 27 jours , 7 heures , 43 minutes. *Voyez SOLEIL , LUNE , &c.* Les *périodes* des comètes sont encore inconnues pour la plupart. Il y en a néanmoins quelques-unes dont on croit connoître les *périodes* : une , par exemple , dont on sait que la *période* est de 75 à 76 ans & qu'on a revue en 1759 ; une autre dont on croit que la *période* est de 129 ans , & qu'on attend en 1789 ou 1790 ; une autre enfin dont on croit que la *période* est de 575 ans , c'est la fameuse comète de 1680. *Voyez COMETE.*

Il y a une admirable harmonie entre les distances des planètes au soleil , & leurs *périodes* autour de cet astre , la loi de cette harmonie est que les quarrés des temps périodiques sont toujours comme les cubes des moyennes distances au soleil. *Voyez PLANETE.* Voici ces *périodes* & ces moyennes distances ,

	Jours.	Heures	'	"	Moy. diff.
Saturne.....	10579	6	36	26	953800
Jupiter.....	4332	12	20	35	520110
Mars.....	686	23	27	30	152369
La Terre...	365	6	9	30	100000
Vénus.....	224	16	49	24	72333
Mercure....	87	23	15	53	38710

PÉRIODE, en terme de chronologie, signifie une époque ou un intervalle de temps par lequel on comte les années, ou une suite d'années au moyen de laquelle le temps est mesuré de différentes manières, dans différentes occasions, & par des nations différentes. *Voy. TEMPS.*

Telles sont les *périodes* callippique & méthonique, qui étoient deux différentes corrections du calendrier grec; la *période* julienne inventée par Jos. Scaliger; la *période* victorienne, &c.

PÉRIODE CALLIPPIQUE, ainsi nommée de Callippus son inventeur, est une suite de 76 ans qui reviennent continuellement, & qui, étant écoulés, redonnent les pleines & les nouvelles lunes au même jour de l'année solaire.

La *période callippique* a été inventée pour perfectionner la *période* méthonique de 19 ans; cette dernière *période* ne se trouvant pas assez exacte, Callippus, athénien, la multiplia par 4, & forma ainsi la *période callippique*. *V. CALLIPPIQUE.*

PÉRIODE CONSTANTINOPOLITAINE, est la *période* dont se servent les Grecs: elle est la même que la *période* julienne. *Voyez PÉRIODE JULIENNE.*

PÉRIODE DIONYSIENNE, ainsi appellée de Denis le Petit, son inventeur, est la même chose que la *période* victorienne. *Voy. PÉRIODE VICTORIENNE.*

PÉRIODE D'HYPPARQUE, est une suite de 304 années solaires qui reviennent continuellement, & qui, selon Hypparque, redonnent en revenant les pleines & les nouvelles lunes au même jour de l'année solaire.

Cette *période* n'est autre que la *période* callippique multipliée par 4. Hypparque faisoit l'année solaire de 365 jours 5 heures, 55' 12"; & delà il concluait qu'en 304 ans la *période* callippique devoit errer d'un jour entier. C'est ce qui l'engagea à

multiplier cette *période* par 4, & à ôter du produit un jour. Mais cette correction ne fait pas revenir les pleines & les nouvelles lunes au même jour de la *période*; car il y en a qui anticipent d'un jour, 8 heures, 23', 29", 20'''.

PÉRIODE JULIENNE, est une suite de 7980 ans, qui vient de la multiplication des cycles du soleil, de la lune, & des indictions l'un par l'autre; c'est-à-dire, des nombres 28, 19, 15. Elle commence au premier janvier dans l'année julienne.

Chaque année de la *période* julienne a son cycle solaire, son cycle lunaire, & son cycle d'indictions particulier; de sorte qu'il n'y a point, dans toute l'étendue de cette *période*, deux années qui aient à la fois le même cycle solaire, le même cycle lunaire, & le même cycle d'indictions: d'où il s'enfuit que toutes les années de la *période* julienne sont distinguées les unes des autres.

Cette *période* fut inventée par Scaliger, comme renfermant toutes les époques, pour faciliter la réduction des années d'une époque donnée à celles d'une autre époque pareillement donnée. Elle s'accorde avec l'époque ou *période* constantinopolitaine, qui étoit en usage parmi les Grecs; avec cette différence, que les cycles solaires & lunaires, & celui des indictions, s'y comptent différemment, & que la première année de la *période* julienne diffère de celle de la *période* constantinopolitaine.

PÉRIODE ou CYCLE METHONIQUE, appelé aussi *cycle lunaire*, est une suite de 19 ans, au bout desquels les pleines & les nouvelles lunes sont supposées revenir au même jour de l'année solaire. On a appelé cette *période* *méthonique*, du nom de son inventeur Methon. *Voyez METHONIQUE. Voyez aussi CYCLE.*

PÉRIODE VICTORIENNE, est un intervalle de 532 années juliennes, au bout desquelles les nouvelles & les pleines lunes reviennent au même jour de l'année julienne, selon le sentiment de Victorinus, ou Victorius, qui vivoit sous le pape Hilaire.

Quelques auteurs attribuent cette *période* à Denis le Petit, & l'appellent pour cette

raison *période dionysienne* : d'autres l'appellent *grand cycle paschal*, parce qu'elle a été inventée pour trouver le temps de la pâque, & que dans l'ancien calendrier, la fête de pâque, au bout de 532, ans, tombe au même jour.

La *période victorienne* se trouve en multipliant le cycle lunaire 19 par le cycle solaire 28 ; le produit de ces deux nombres est 532.

Mais il s'en faut quelquefois d'un jour, 16 heures, 58', 59'', 40'', que les pleines & les nouvelles lunes ne retombent au même jour dans cette *période*. Chambers. (O)

PERIODE CHALDAÏQUE, V. SAROS.

PERIODE, en termes de grammaire & de rhétorique, est une petite étendue de discours qui renferme un sens complet, dont on distingue la fin par un point (.), & les parties ou divisions par la virgule (,), ou par le point avec la virgule (;), ou par les deux points (:). Voyez PENSÉE & POINT.

Le pere de Colonia définit la *période* une pensée courte, mais parfaite, composée d'un certain nombre de membres, & de parties dépendantes les unes des autres & jointes ensemble par un lien commun.

La *période*, suivant la fameuse définition d'Aristote, est un discours qui a un commencement, un milieu & une fin, qu'on peut voir tout-à-la-fois. Il définit aussi la *période* composée de membres, une élocution achevée, parfaite pour le sens, qui a des parties distinguées, & qui est facile à prononcer tout d'une haleine.

Un auteur moderne définit la *période* d'une manière beaucoup plus courte & plus claire : une phrase composée de plusieurs membres, liés entr'eux par le sens & par l'harmonie.

On distingue en général de deux sortes de *périodes*, la *période* simple & la *période* composée. La *période* simple est celle qui n'a qu'un membre, comme, *la vertu seule est la vraie noblesse* : c'est ce qu'on appelle autrement *proposition* ; les Grecs la nommoient *μονοκλις*. La *période* composée est celle qui a plusieurs membres, & l'on en distingue de trois sortes ; savoir,

la *période* à deux membres, appelée par les Grecs *δικολος*, & par les Latins *binembris* ; la *période* à trois membres, *τρικολος*, *trimembris* ; & celle à quatre membres, *τετρακολος*, ou *quadrimembris*.

Une vraie *période* oratoire ne doit avoir ni moins de deux membres, ni plus de quatre : ce n'est pas que les *périodes* simples ne puissent avoir lieu dans le discours, mais leur brièveté le rendroit trop découfu, & en banniroit l'harmonie, pour peu qu'elles y fussent multipliées.

Dès qu'une *période* passe quatre membres, elle perd le nom de *période* & prend celui de *discours périodique*.

Voici un exemple d'une *période* à deux membres ; tiré de Cicéron : *Ergò & mihi meæ vitæ pristinæ consuetudinem, C. Cæsar, interclusam aperuisti* (premier membre), & *his omnibus ad benè de republicâ sperandum, quasi signum aliquod sustulisti* (second membre).

Exemple de la *période* à trois membres : *Nam cum antea per ætatem hujus loci auctoritatem contingere non auderem* (premier membre), *statueremque nihil huc nisi perfectum ingenio elaboratumque industriâ afferri oportere* (second membre), *omne meum tempus amicorum temporibus transmittendum putavi* (troisième membre). Cic. pro lege Maniliâ.

On trouve un exemple de la *période* à quatre membres dans la belle description que fait le même orateur du supplice des parricides qu'on jetoit dans la mer enfermés dans un sac : *ita vivunt, ut ducere animam de cælo non queant* (premier membre ; *ita moriuntur, ut eorum ossa terra non tangat* (second membre : *ita jaculantur fluctibus, ut nunquam abluantur* (troisième membre) ; *ita postremò ejiciuntur, ut ne ad saxa quidem mortui conquiescant* (quatrième membre). Cic. pro Roscio Amerino.

Les anciens orateurs observoient assez scrupuleusement les règles de l'art pour la mesure, l'étendue & l'harmonie des *périodes* dans leurs harangues ; mais dans les langues modernes, on est beaucoup moins sévère ou plus négligent.

Selon les règles de l'art oratoire, les membres d'une *période* doivent être égaux au

au moins à-peu-près, afin que les repos ou suspensions de la voix à la fin de chaque membre, puissent être à-peu-près les mêmes : mais on n'a point d'égard à cette règle, quand ce qu'on écrit n'est pas destiné à être prononcé en public.

Le discours ordinaire & familier admet des périodes plus longues & plus courtes que les périodes oratoires. Dans un discours public, les périodes trop courtes, & pour ainsi dire mutilées, nuisent au grand & au sublime dont elles interrompent la marche majestueuse. Au contraire, les périodes trop longues l'appesantissent cette marche, tiennent l'esprit de l'auditeur dans une suspension qui produit souvent de l'obscurité dans les idées. D'ailleurs, la voix de l'orateur n'est pas assez forte pour soutenir le ton jusqu'au bout ; on fait, à cet égard, les plaisanteries qu'on a faites sur les longues périodes de Maimbourg. Phalarée, Hermogène, Térence & les autres rhéteurs, bornent à quatre membres la juste longueur de la période, appelée par les latins *ambitus* & *circuitus*, selon ce distique :

*Quatuor è membris plenum formare videbis
Rhetora circuitum ; sive ambitus ille vocatur.*

C'est aussi le sentiment de Cicéron, qui dit dans l'orateur : *constat ille ambitus & plena comprehensio ex quatuor ferè partibus, quæ membra dicuntur, ut & aures impleat & ne brevior sit quàm satis est neque longior.*

Cet orateur nous fournit un exemple du discours périodique, dans l'exorde de l'oraison pour le poète Archias : *si quid in me sit ingenii, judices, quod sentio quàm sit exiguum, aut si qua exercitatio dicendi, in quâ me non inficior mediocriter esse versatum, aut si hujusce rei ratio atque ab optimarum artium studiis & disciplinâ profecta à quâ ego confiteor nullum ætatis meæ tempus abhorruisse, earum rerum omnium vel imprimis hic Aul. Licinius fructum à me repetere proprio suo jure debet.*

Il y a encore des périodes qu'on nomme rondes, & d'autres qu'on nomme quarrées, à cause de leur construction & de leur

chûte différentes. La période quarrée est celle qui est composée de trois ou quatre membres égaux, distingués l'un de l'autre, comme celle que nous avons citée sur le châtiment des paricides, ou celle-ci de M. Fléchier : *si M. de Turenne n'avoit su que combattre & vaincre* (premier membre,) *s'il ne s'étoit élevé au dessus des vertus humaines* (second membre,) *si sa valeur & sa prudence n'avoient été animées d'un esprit de foi & de charité* (troisième membre,) *je le mettrois au rang des Fabius & des Scipions* (quatrième membre.) Tous ces membres, comme on voit, ont entr'eux une juste proportion.

La période ronde est celle dont les membres sont tellement joints, & pour ainsi dire enchâssés les uns dans les autres, qu'à peine voit-on ce qui les unit ; de sorte que la période entière coule avec une égalité parfaite, sans qu'on y remarque de repos considérables : telles sont les périodes de Cicéron à deux & à trois membres, rapportées ci-dessus.

D'autres appellent *période ronde* celle dont les membres sont tellement disposés, qu'on pourroit mettre le commencement à la fin, & vice versa, sans rien ôter au sens ni à l'harmonie du discours, & ils en citent pour exemple cette période de Cicéron : *si quantum in agro locisque desertis audacia potest, tantum in foro atque judicii impudentia valeret, non minus in causâ cederet Aulus Cæcina Sexti Æbutii impudentiæ, quàm tùm in vi faciendâ cessit audaciæ* ; car on pourroit la commencer par ces mots : *non minus in causâ cederet*, &c. sans que la pensée ni le nombre oratoire en souffrissent.

Enfin, on appelle *période croisée*, *periodus decussata*, celle dont les membres sont opposés, telle qu'est celle qu'on vient de lire ; ou celle-ci de M. Fléchier : *plus grande dans ce dépouillement de sa grandeur, & plus glorieuse lorsqu'entourée de pauvres, de malades, ou de mourans, elle participoit à l'humilité & à la patience de J. C. que lorsqu'entre deux haies de troupes victorieuses, dans un char brillant & pompeux, elle prenoit part à la gloire & aux triomphes de son époux.* On en trouve un grand nombre de cette espèce

dans cet orateur, qui donnoit beaucoup & peut-être trop dans les antithèses.

Au demeurant, il n'y a guere de loix à prescrire sur l'emploi de la période. En général, le commencement d'un discours grave & noble sera périodique; mais dans le cours de sa harangue, l'orateur se laisse diriger par le caractère de ses pensées, par la nature de ses images, par le sujet de son récit. Tantôt ses phrases sont coupées, courtes, vives & pressées; tantôt elles deviennent plus longues, plus tardives & plus lentes. On acquiert, par une longue habitude d'écrire, la facilité de prendre le rythme qui convient à chaque chose & à chaque instant, presque sans s'en apercevoir; & à la longue ce goût, dont la nature donne le germe, & que l'exercice déploie, devient très-scrupuleux.

PÉRIODE, (*Belles-Lettres.*) se dit aussi du caractère ou du point (.), qui marque & détermine la fin des périodes dans le discours, & qu'on appelle communément *plein repos* ou *point*. Voyez PONCTUER.

Le P. Buffier remarque qu'il se rencontre deux difficultés dans l'usage de la période ou du point; savoir, de la distinguer du *colon* ou des deux points, & de déterminer précisément la fin d'une période ou d'une pensée.

On a remarqué que les membres surnuméraires d'une période, séparés des autres par des *colons* & des *demi-colons*, commencent ordinairement par une conjonction. Voyez COLON. Cependant il est certain que ces conjonctions sont encore plus souvent le commencement d'une nouvelle période, que des membres surnuméraires de la période précédente. C'est le sens du discours & le discernement de l'auteur, qui doivent le guider dans l'usage qu'il fait de ces deux différentes ponctuations. Une règle générale là-dessus, & qu'il faut admettre, si l'on ne veut pas renoncer à toutes les règles, c'est que quand le membre surnuméraire est aussi long que le reste de la période, c'est alors une période nouvelle; que s'il est beaucoup plus court, c'est un membre de la période précédente.

La seconde difficulté consiste en ce qu'il

y a plusieurs phrases courtes & coupées; dans lesquelles le sens paroît être complet, & qui néanmoins ne semblent pas être de nature à devoir se terminer par un point. Ce qui arrive fréquemment dans le discours libre & familier; par exemple: *vous êtes tous en suspens: faites promptement vos propositions: vous seriez blâmables d'hésiter plus long-temps.* D'où l'on voit qu'il y a de simples phrases, dont le sens est aussi complet que celui des périodes, & qui, à la rigueur, doivent être terminées par des points; mais leur brièveté fait qu'on y substitue les deux points.

PÉRIODE, PÉRIODIQUE, (*Médec.*) Ces mots sont tirés du grec *περιόδος*, formé de *περί*, à l'entour, & *ὁδός*, chemin: ils signifient littéralement *circuit* & *circulaire*; les physiologistes s'en servent quelquefois pour désigner la *circulation du sang*; mais ces termes sont plus usités dans la pathologie. La période marque proprement le temps qui s'écoule entre les accès, paroxysmes ou redoublement des maladies intermittentes; ainsi la période comprend deux temps, celui du paroxysme & celui de la rémission. Voy. ces mots. La période peut être fixe & constante, ou vague & indéterminée; elle est fixe dans la plupart des fièvres intermittentes, vague dans les fièvres erratiques, & pour l'ordinaire dans la goutte & l'épilepsie: sa durée peut varier beaucoup; elle est d'un jour dans les fièvres quotidiennes, de deux jours dans les tierces, de trois dans les quartes, d'un an dans les annuelles, quelquefois de plusieurs années dans la goutte.

On donne la qualité ou l'épithète de périodiques à toutes ces maladies qui éprouvent pendant un certain temps des alternatives de bien & de mal, de diminution & d'augmentation des symptômes, qui cessent même tout-à-fait, & recommencent ensuite; ainsi *périodique* peut être regardé comme synonyme d'*intermittent*. La cause de ces maladies, après avoir beaucoup exercé les médecins, est encore pour eux un mystère profond; & dans le siècle éclairé où nous vivons, les médecins cherchent peu à le pénétrer, ayant appris par les erreurs de ceux qui les ont précédés, combien les recherches dans ce genre sont

pénibles, & combien elles ont été infructueuses. *Voyez* PAROXYSMES, FIEVRE INTERMITTENTE, &c. On doit se contenter de savoir que toutes les maladies périodiques affectent principalement les nerfs; que c'est cette affection nerveuse qui est la cause de la périodicité; mais on ne peut aller plus avant, c'est-là le *nec plus ultra*; l'action de cette cause, son mécanisme, sont tout-à-fait ignorés; on n'en connoît que les effets. Des observations pratiques ont appris, 1^o. que ces maladies n'étoient pas dangereuses, *quocumque modo* intermiserint, (*Hippocr. aphor. 43, lib. IV;*) 2^o. qu'il étoit quelquefois au contraire dangereux de les faire cesser à bonne heure; 3^o. que les remèdes les plus propres à emporter leur périodicité, étoient les nerveux antispasmodiques amers, vertu qui se trouvent éminemment réunies dans le quinquina, remède anti-périodique par excellence. J'ai quelques observations particulières qui m'ont constaté une vertu semblable dans le castor, la rue, l'assa-fétida, & autre anti-hystériques, même vis-à-vis des fièvres intermittentes; mais qu'on n'oublie jamais que l'usage de ces remèdes n'est pas sûr, & qu'il est d'autant plus à craindre qu'ils sont plus efficaces. Je ne m'arrêterai point à rassembler une quantité d'observations de fièvres intermittentes trop tôt suspendues ou coupées, comme on dit, & qui sont devenues mortelles, aiguës, ou qui ont dégénéré en différentes affections chroniques très-fâcheuses. La goutte fournit aussi des exemples terribles: on me rapportoit, il y a quelques jours, qu'une personne ayant pris du quinquina, par l'avis de quelque charlatan, pour guérir une goutte violente dont il étoit tourmenté, fut effectivement soulagé, les accès furent moins forts & plus éloignés les uns des autres; mais il mourut peu de temps après subitement, victime de l'ignorance de son prétendu guérisseur & de sa propre crédulité. (m)

PÉRIODEUTE, s. m. (*Hist. ecclésiast. grecq.*) officier ecclésiastique, visiteur chez les Grecs. Le concile de Laodicée établit des périodeutes dans les bourgs & les châteaux où il n'y avoit point d'évêques;

c'étoient des especes de doyens ruraux, & on les appelloit périodeutes, dit Zonaras, parce qu'ils étoient toujours en chemin, allant de côté & d'autre pour tenir les fideles dans le devoir. Balsamon les nomme *exarques*, & les Grecs appellent encore aujourd'hui de ce nom les visiteurs des diocèses que les patriarches envoient pour la levée des deniers. (D. J.)

PÉRIODIQUE, adject. (*Chronol. & Astron.*) est ce qui termine & renferme une période.

Mois périodique; est l'espace de temps où la lune acheve sa période ou son mouvement périodique. Cet espace est 27 jours 7 heures 43 minutes, après lequel elle retourne au même endroit du zodiaque, d'où elle étoit partie au moment de sa conjonction. *Voyez* MOIS & LUNAISON.

Périodique se dit en général de ce qui va & revient suivant quelque loi: ainsi on dit que les accès sont périodiques; dans les fièvres intermittentes.

On appelle aussi *ouvrage périodique*, des ouvrages qui paroissent régulièrement à certains intervalles de temps égaux, comme les journaux des savans, les gazettes, &c. (O)

PÉRIODIQUE, en terme de Gramm. & de Rhétorique, se dit d'un style ou d'un discours qui a du nombre & de l'harmonie, ou qui est composé de périodes travaillées avec art. *Voyez* NOMBRE.

Le style périodique a deux avantages sur le style coupé; le premier, qu'il est plus harmonieux; le second, qu'il tient l'esprit en suspens. La période commencée, l'esprit de l'auditeur s'engage, & est obligé de suivre l'orateur jusqu'au point, sans quoi il perdrait le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette suspension est très-agréable à l'auditeur, elle le tient toujours éveillé & en haleine: ce qui prouve que le style périodique est plus propre aux discours publics, que le style coupé, quoique celui-ci n'en doive pas être exclus; mais le premier doit y dominer.

PÉRIODIQUES (*jeux.*) (*Antiq. grecq.*) Les jeux *périodiques* étoient ceux qui se célébroient toujours après une certaine révolution d'années, comme les jeux

olympiques, les Pythiens, les isthméens & les néméens.

PÉRIODONIQUE (COMBAT), ou **PÉRIODIQUE,** (*Art numif.*) Ce mot précédé de *Cer.* se trouve en abrégé, *Cer. Per.* sur quelques médailles de Sidon. MM. Vaillant & Spanheim prétendent qu'ils signifient *certamina periodonica*, & qu'ils désignent des *jeux* auxquels étoient admis exclusivement à tous les autres les seuls athlètes périodiques, c'est-à-dire, ceux qui avoient déjà remporté la victoire dans les quatre anciens jeux sacrés de la Grèce, savoir, d'Olympie, de Delphes, de Némée & de l'Isthme de Corinthe; avantage que les anciens Grecs exprimoient par ces termes: *νικᾶν τὴν περίοδον*, vaincre le tour, vaincre le période. M. Iselin combat cette idée de MM. Vaillant & Spanheim, & pense que ces mots *Cer. Per.* signifient *certamen periodicum*, & qu'ils marquent simplement des jeux institués à Sidon, à l'imitation de ceux des Grecs, & qui leur ressembloient dans les principaux points. On peut lire ses raisons dans l'*histoire de l'académie des Belles-Lettres*, tom. III, pag. 415, in-12; & cependant tenons-nous-en à l'opinion de MM. Vaillant & Spanheim sur les athlètes périodiques de la Grèce. En effet, quand Pausanias nous apprend qu'Ergotelès fut périodique, il veut dire certainement qu'il remporta des prix dans les quatre jeux solennels de la Grèce; les Grecs désignant ces jeux par le nom de période. Ergotelès fut doublement digne du titre glorieux de périodique, car il avoit été deux fois vainqueur dans chacun; aussi lui éleva-t-on dans le bois de Pise, une statue magnifique de la main de Lyfippe. (*D. J.*)

PÉRIËCIENS, (*Cosmog.*) en grec *Περιίται*, en latin *Pericæi*, c'est-à-dire, qui sont tout à l'entour. On nomme *périæciens*, en géographie, des habitans de la terre sous les mêmes parallèles, c'est-à-dire, à même distance du pôle & de l'équateur, mais toujours vers le même pôle. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait 180 degrés de distance des uns aux autres. Le mot ne dit point cela; il suffit d'être sous le même parallèle. Par exemple, les habitans de Charlestown dans la Caroline, de Miquénez

au Maroc, de Candahar en Asie, &c. sont *périæciens* l'un à l'autre, par rapport à ce qu'ils habitent sous un même parallèle, quoiqu'à différentes distances du premier méridien.

Les peuples qui sont sous un même parallèle, ont le même été & le même hiver, en un mot, les mêmes saisons, sauf pourtant la différence qu'y peuvent mettre les qualités du terroir plus haut ou plus bas, plus sec ou plus humide, &c. Ils ont les jours également longs, & les nuits de même, c'est-à-dire, que si le plus long jour est de vingt heures pour le peuple d'un parallèle, tous les peuples qui sont *périæciens* à son égard, ont le jour aussi de vingt heures dans le même tour du soleil; il en est de même des nuits.

Si, par *périæciens* on entend ceux qui habitent sous un même parallèle & sous un même méridien continué au delà du pôle, de sorte que les deux peuples qui sont *périæciens* l'un à l'autre, aient précisément la même latitude, mais une longitude différente de 180 degrés; alors on conçoit aisément que des peuples qui ont entr'eux ce rapport, doivent être opposés pour le jour & pour la nuit, quoiqu'ils comptent la même heure, l'un à midi quand l'autre la compte à minuit. Il est trois heures également pour l'un & pour l'autre, mais l'un compte trois heures du matin, & l'autre trois heures du soir, & ainsi de tous les autres instans du jour & de la nuit. En ce sens, ce qui est au couchant d'un de ces peuples, est à l'orient de l'autre. Aux jours des équinoxes, le soleil se leve pour l'un de ces peuples, quand il se couche pour l'autre. (*D. J.*)

PÉRIOSTE, f. m. (*Anat. & Physiol.*) membrane très-fine qui revêt les os; elle est d'un tissu fort serré, parsemé d'une infinité d'arteres, de veines & de nerfs qui la rendent d'un sentiment très-exquis. Développons la structure du *périoste*; c'est un beau sujet d'anatomie physiologique.

Le *périoste* enveloppe non-seulement les parties convexes des os, mais il porte encore des vaisseaux artériels dans leurs cellules & dans leur moëlle, & est parsemé d'un nombre incroyable de vaisseaux veineux, tant grands que petits. On fait

que Clopton Havers a démontré, dans son *ostéologie*, que tous les os du corps humain sont couverts d'une membrane très-déliée, extrêmement fine, & composée de différens lits de fibres placées les unes sur les autres sans s'entrelacer; ces fibres sont parallèles les unes aux autres, & dans la même direction que la longueur de l'os.

Cette membrane est plus épaisse dans de certains endroits que dans d'autres, & paroît composée de fibres qui se croisent de différentes manières; mais cela provient des muscles & de leurs tendons, qui s'insèrent dans le périoste avant que de s'unir aux os.

Clopton Havers a remarqué que le périoste qui couvre les os n'existe point dans les lieux où naissent les ligamens qui unissent les os articulés, & que le périoste s'étend sur les ligamens, & passe de cette manière à l'os adjacent: d'où il a conjecturé que ce n'étoit autre chose qu'une continuation de la même membrane, qui tirant son origine de la dure-mère, couvroit le crâne, s'étendoit sur la surface de tous les autres os, & s'adaptoit si parfaitement à toutes leurs cavités & à toutes leurs éminences, qu'elle couvroit toute leur surface. Quant à la partie des os articulés contenue sous les ligamens qui forment les capsules des articulations, elle est dépourvue du périoste; cette membrane s'en sépare, & passe sur les ligamens: d'où il s'ensuit que rien n'entre dans les os, ni n'en sort que par le moyen du périoste.

Tous les vaisseaux qui entrent dans les os, tant pour leur nutrition que pour leur accroissement, qui pénètrent dans leurs parties cellulaires, ou qui s'unissent par des trous à la moëlle ramassée dans la cavité qui est au milieu, ou à la partie également éloignée des extrémités, traversent d'abord le périoste; il en est de même des petites veines qui rapportent le sang: d'où il s'ensuit que cette membrane est d'une nature extrêmement vasculaire, ainsi que Ruysch l'a démontré dans ses *advers. decad. 3, Pl. II, fig. 8.*

D'ailleurs, le périoste est fortement uni aux os par le moyen des ramifications des vaisseaux qui le traversent pour y entrer, & des veines qui le traversent de chef

pour en sortir presque à chaque point. Telle est la cause de la forte adhésion, sur-tout dans les jeunes gens. Pour les vieillards, en qui la plupart de ces vaisseaux sont desséchés, on a remarqué que le périoste ne tenoit que foiblement à l'os.

Clopton Havers, surpris de l'adhésion de cette membrane avec les os, imagina, avant les découvertes de Ruysch, qu'elle n'étoit jamais plus grande qu'à cet âge, où les os sont mous, & pour ainsi dire glutineux. Il avoit d'ailleurs observé que le périoste s'unissoit aux os par de petites fibres qui en partoient, & qui pénétroient dans leur substance. Ruysch démontra dans la suite par ses injections, que les fibres de Clopton Havers étoient de petits vaisseaux qui passoient du périoste dans l'os en nombre incroyable. Ce ne sont pas les plus grands os seulement qui sont couverts d'un périoste vasculaire, cela leur est commun avec les plus petits os, même avec ceux de l'oreille, quoique d'habiles anatomistes aient assuré le contraire. La cavité intérieure du tympan a son périoste parsemé d'une multitude innombrable de vaisseaux, ainsi que Ruysch l'a démontré par la figure qu'on en trouve dans la neuvième de ses épîtres anatomiques.

Les os ont encore un périoste intérieur, qui enduit & couvre les cavités qui contiennent la moëlle, distribue les vaisseaux artériels aux vésicules médullaires, & reçoit un nombre incroyable de vaisseaux veineux, tant grands que petits.

Le périoste interne ne se représente pas aux sens si facilement que le périoste externe: cependant il n'y a point de doute que cette membrane n'existe, & qu'elle ne soit d'une nature fort tendre, puisque la nature a jugé à propos de la couvrir d'un os pour la garantir de toutes injures. La dure-mère couvre le crâne, & lui tient lieu de périoste. Mais comme c'est de cette membrane que partent les gaines qui enveloppent les nerfs dès leur origine de la moëlle allongée & de la moëlle spinale, il étoit nécessaire que son tissu fût tant soit peu plus épais & plus fort, afin qu'elle pût servir à les garantir.

Le périoste interne étant, dans les os creux les plus considérables, mis à l'abri

de toute offense, & ne servant qu'à tapisser leur surface intérieure, & à recevoir des vaisseaux, n'avoit pas besoin de la même fermeté & de la même force que le périoste extérieur. C'est sa foiblesse extrême qui le rend difficile à découvrir. Il est très-difficile de suivre la continuité de cette membrane dans les os, dont la surface intérieure est entièrement cellulaire; l'irrégularité de la structure & du tissu ne le permet pas.

La même observation n'est pas plus facile vers les extrémités des gros os, où l'union étroite & forte des lames osseuses les rend plus solides, & où ils ont une cavité considérable destinée à contenir la moëlle.

Nous lisons dans les *advers. decad.* 3, de Ruysch, que les anatomistes ont hasardé beaucoup de choses sur la membrane qu'ils supposent servir d'enveloppe à la moëlle. Cet auteur prétend qu'il n'y a aucune membrane commune dont la moëlle soit couverte dans les os, dont les cavités sont pleines d'une substance osseuse & spongieuse, ou osseuse & filamenteuse; ce qui ne seroit point surprenant, car il est évident qu'alors la moëlle n'est pas ramassée dans une seule cavité, mais qu'elle se trouve distribuée dans plusieurs cellules.

Le même auteur décrit encore dans l'endroit que nous venons de citer, une portion de l'os de la cuisse d'un enfant. Il parut dans la cavité de cet os, divisé avec une scie, une membrane mince comme une toile d'araignée, qui enveloppoit la moëlle, & qui étoit parsemée de petites artères. Il est donc évident qu'il y a dans la cavité intérieure des os, une membrane mince, telle que le périoste interne. Ce dont il est permis de douter, c'est si cette membrane appartient à la moëlle, ou si elle tapisse l'os en qualité de périoste interne, ou si elle est destinée à l'un & à l'autre emploi.

Si nous examinons avec attention ce que Clopton Havers dit dans son *ostéologie* nouvelle de la structure de la moëlle, il nous paroîtroit fort vraisemblable que la membrane en question en est distinguée; car cet auteur avance que la moëlle entière est contenue sous une membrane mince &

transparente, qui est en quelques endroits d'une couleur rougeâtre, comme s'il y avoit de petits vaisseaux sanguins, qui n'appartenoient point du tout à la membrane qui seroit d'enveloppe, & qu'il avoit séparée.

On lit dans cet auteur, immédiatement après ce que nous venons de citer, que la membrane dont il s'agit, non-seulement est attachée à l'os des petites veines, mais s'insinue même dans les pores obliques, dont la surface interne des os est percée. A s'en tenir à cette description, on prononcera sans balancer que la membrane mince que nous examinons ici, est adhérente à la surface interne des os, & que des vaisseaux forment sous elle une nouvelle membrane qui couvre la moëlle; & conséquemment que le périoste interne est distingué de la moëlle à laquelle il est contigu.

L'usage de ce périoste interne sera non seulement de distribuer des vaisseaux artériels dans les vésicules médullaires, & de recevoir à leur retour des vésicules médullaires les vaisseaux veineux; mais encore de faciliter l'accroissement & la nutrition des os, par le moyen de ces vaisseaux qui entrent dans leur substance & en sortent.

Il y a telle maladie des os, qui suffiroit peut-être, par les phénomènes qu'on y remarque, pour achever de confirmer tout ce que nous venons de dire du périoste interne. Ruysch, *thesaur.* 10, n. 179, donne la description & la figure d'un cubitus carié & corrodé, dans la cavité duquel il y avoit un tuyau osseux, entièrement séparé de la substance extérieure de cet os, & mobile en tout sens. Il est assez vraisemblable que la partie intérieure de l'os, à la nutrition de laquelle sert principalement le périoste interne, ayant été affectée avec ce périoste même, la partie intérieure & tubuleuse de l'os s'est séparée de la partie extérieure. De là naissent des inflammations dans le périoste interne; maladies qui passeront à l'os qui est contigu, de même qu'à la moëlle qui est subjacente. Mais c'en est assez sur cette matière. (D.J.)

Supplément à cet article.

Le périoste est, dans l'homme adulte,

une cellulofité très-ferrée & très-compacte qui s'attache à toute la furface de tous les os du corps humain, fans exception; les offelets de l'ouïe, les canaux fémi-circulaires, le limaçon, a fon périoste bien marqué & bien vasculaire.

Dans le foetus, c'étoit une membrane beaucoup plus mince & plus légèrement collée à l'os: on l'y détache avec facilité, & l'os en fort comme d'une gaine; il n'y a guere d'attache encore qu'à l'union du corps de l'os à l'épiphyse. Dans l'adulte, le périoste entre dans toutes les fentes, dans tous les petits puits, & dans tous les enfoncemens de la furface de l'os, & s'y attache avec la plus grande force; il passe de l'os à l'épiphyse fans entrer dans l'intervalle qui les séparoit dans le foetus: il passe ensuite d'un os à l'autre: c'est le périoste qui forme des capsules articulaires; cela est visible dans le foetus. Il est vrai que des tendons, des ligamens, & même des muscles, s'y attachent souvent; mais le fond de la capsule est toujours le périoste même.

Ce périoste est extrêmement vasculaire & s'injecte aisément. Les dernières branches des artères profondes de chaque membre, s'y vont terminer, & y forment des réseaux: chaque artère communique, & avec l'artère supérieure; & avec celle qui la suit inférieurement, & toute la suite des artères des os fait un réseau non interrompu. L'artère médullaire y ajoute souvent une branche.

Dans l'adulte, on ne voit au périoste que ce que je viens de dire; dans le foetus on voit beaucoup davantage. Non-seulement il accompagne l'artère médullaire dans son canal, mais il entre dans tous les intervalles des fibres & des lames: des vaisseaux l'y accompagnent; il forme un système de lames & de cloison; une cellulofité continuée, qui est le fondement de l'os. Nous l'avons dit, ce système devient un os parfait, quand, au lieu d'une glu animale, la terre absorbante s'y extravase, & en remplit les petites cellules.

Il est très-difficile de décider s'il y a un périoste interne. Il n'est pas douteux que la moëlle ne soit contenue dans une suite de cellules membraneuses, couvertes

de vaisseaux: mais il n'est pas facile de dire si cette membrane médullaire s'attache à la furface interne de l'os, comme le périoste s'y attache à la furface externe.

Je pencherois cependant à le croire. La membrane médullaire ne sauroit balotter; ni se passer d'attaches; tout est lié dans le corps de l'animal; & cette membrane ne peut avoir d'attaches que par de petits vaisseaux qui, de la cellulofité médullaire, entrent dans la substance de l'os.

D'ailleurs, les cellules mastoïdiennes, ethmoïdiennes, & les sinus pituitaires, sont fans contredit de la même classe avec les cellules de l'épiphyse; & ces cellules ont leur périoste bien visible.

Le périoste a-t-il des nerfs, a-t-il du sentiment? Je traiterai la dernière de ces questions à l'article SENSIBILITÉ. Pour la première, on doit répondre avec précaution. Il y a fans doute sur le péricrâne, sur le périoste du carpe & du tarse, des nerfs qui y rampent. Il n'est pas également sûr qu'ils se perdent dans le périoste: la dure-mere en manque certainement, & on n'a pas bien suivi encore ces nerfs mous du périoste: ils m'ont semblé se porter aux muscles interosseux dans le tarse & dans le carpe; & je n'ai pas remarqué qu'ils aient donné des branches.

Pour la question, si le périoste est l'organe qui forme les os, voyez l'art. OS. (H. D. G.)

PÉRIPATÉTICIENNE (PHILOSOPHIE), ou PHILOSOPHIE D'ARISTOTE, ou ARISTOTÉLISME, (*Hist. de la Phil.*) Nous avons traité fort au long du péripatétisme, ou de la philosophie d'Aristote à l'article ARISTOTÉLISME; il nous en reste cependant des choses intéressantes à dire, que nous avons réservées pour cet article, qui servira de complément à celui du troisième volume de cet ouvrage.

De la vie d'Aristote. Nous n'avons rien à ajouter à ce qui en a été dit à l'article ARISTOTÉLISME. Consultez cet endroit sur la naissance, l'éducation, les études, le séjour de ce philosophe à la cour de Philippe & à celle d'Alexandre, sur son attachement & sa reconnaissance pour Platon son maître, sur sa vie dans Athènes, sur l'ouverture de son école, sur sa maniere

de philosopher, sur sa retraite à Chalcis, sur sa mort, sur ses ouvrages, sur les différentes parties de sa philosophie en général. Mais, pour nous conformer à la méthode que nous avons suivie dans tous nos articles de philosophie, nous allons donner ici les principaux axiomes de chacune des parties de sa doctrine, considérées plus attentivement.

De la logique d'Aristote. 1. La logique a pour objet ou le vraisemblable, ou le vrai; ou, pour dire la même chose en des termes différens, ou la vérité probable, ou la vérité constante & certaine. Le vraisemblable, ou la vérité probable, appartient à la dialectique; la vérité constante & certaine, à l'analyse. Les démonstrations de l'analyse sont certaines; celles de la dialectique ne sont que vraisemblables.

2. La vérité se démontre, & pour cet effet on se sert du syllogisme; & le syllogisme est ou démonstratif & analytique, ou topique & dialectique. Le syllogisme est composé de propositions; les propositions sont composées de termes simples.

3. Un terme est ou homonyme, ou synonyme, ou paronyme; homonyme, lorsqu'il comprend plusieurs choses diverses sous un nom commun; synonyme lorsqu'il n'y a point de différence entre le nom de la chose & sa définition; paronyme, lorsque les choses qu'il exprime, les mêmes en elles, différent par la terminaison & le cas.

4. On peut réduire sous dix classes les termes univoques; on les appelle *prédicamens* ou *categories*.

5. Et ces dix classes d'êtres peuvent se rapporter ou à la substance qui est par elle-même, ou à l'accident qui a besoin d'un sujet pour être.

6. La substance est ou première proprement dite, qui ne peut être le prédicat d'un autre, ni lui adhérer; ou seconde, subsistante dans la première, comme les genres & les espèces.

7. Il y a neuf classes d'accidens; la quantité, la relation, la qualité, l'action, la passion, le temps, la situation, l'habitude.

8. La quantité est ou contenue ou discrete; elle n'a point de contraire; elle

n'admet ni le plus, ni le moins, & elle dénomme les choses, en les faisant égales ou inégales.

9. La relation est le rapport de toute la nature d'une chose à une autre; elle admet le plus & le moins; c'est elle qui entraîne une chose par une autre, qui fait suivre la première d'une précédente, & celle-ci d'une seconde, & qui les joint.

10. La qualité se dit de ce que la chose est, & l'on en distingue de quatre sortes; la disposition naturelle & l'habitude, la puissance & l'impuissance naturelles, la passibilité & la passion, la forme & la figure; elle admet intensité & rémission; & c'est elle qui fait que les choses sont dites semblables & dissemblables.

11. L'action & la passion; la passion, de celui qui souffre; l'action, de celui qui fait, marque le mouvement, admet des contraires, intensité & rémission.

12. Le temps & le lieu, la situation & l'habitude indiquent les circonstances de la chose désignée par ces mots.

13. Après ces prédicamens, il faut considérer les termes qui ne se réduisent point à ce système de classes, comme les opposés; & l'opposition est ou relative, ou contraire, ou privative, ou contradictoire; la priorité, la simultanéité, le mouvement, l'avoir.

14. L'énonciation ou la proposition est composée de termes ou mots; il faut la rapporter à la doctrine de l'interprétation.

15. Le mot est le signe d'un concept de l'esprit; il est ou simple & complexe, ou complexe; simple, si le concept ou la perception est simple, & la perception simple n'est ni vraie, ni fautive; ou la perception est complexe, & participe de la fausseté & de la vérité, & le terme est complexe.

16. Le nom est un mot d'institution, sans rapport au temps, & dont aucune des parties, prise séparément & en elle-même, n'a de signification.

17. Le verbe est un mot qui marque le temps, dont aucune partie ne signifie par elle-même, & qui est toujours le signe des choses qui se disent d'une autre.

18. Le discours est une suite de mots d'institution, dont chaque partie séparée & l'ensemble signifient.

19. Entre les discours, le seul qui soit énonciatif & appartenant à l'herméneutique, est celui qui énonce le vrai ou le faux; les autres sont ou de la rhétorique, ou de la poésie. Il a son sujet, son prédicat & sa copule.

20. Il y a cinq sortes de propositions, des simples & des complexes, des affirmatives & des négatives, des universelles, des particulières, des indéfinies & des singulières, des impures & modales. Les modales sont ou nécessaires, ou possibles, ou contingentes, ou impossibles.

21. Il y a trois choses à considérer dans la proposition, l'opposition, l'équipollence & la conversion.

22. L'opposition est ou contradictoire, ou contraire, ou sous-contraire.

23. L'équipollence fait que deux propositions désignent la même chose, & peuvent être ensemble toutes les deux vraies ou toutes les deux fausses.

24. La conversion est une transposition de termes, telle que la proposition affirmative & négative soit toujours vraie.

25. Le syllogisme est un discours où de prémisses posées il s'ensuit nécessairement quelque chose.

26. Trois termes sont toute la matière du syllogisme. La disposition de ces termes, selon les figures & les modes, en est la forme.

27. La figure est une disposition du terme moyen & des extrêmes, telle que la conséquence soit bien tirée. Le mode est la disposition des propositions, eu égard à la qualité & à la quantité.

28. Il y a trois figures de syllogisme. Dans la première, le terme moyen est sujet de la majeure, & prédicat de la mineure; & il y a quatre modes où la conséquence est bien tirée. Dans la seconde, le terme moyen est le prédicat des deux extrêmes, & il y a quatre modes qui concluent bien. Dans la troisième, le moyen est le sujet aux deux extrêmes, & il y a six modes où la conclusion est bonne.

29. Tout syllogisme est dans quelque une de ces figures, se parfait dans la première, & peut se réduire à son mode universel.

30. Il y a six autres formes du raisonnement; la conversion des termes, l'induc-

tion, l'exemple, l'abduction, l'instance, l'enthymème. Mais toutes ayant force de syllogisme, peuvent & doivent y être réduites:

31. L'invention des syllogismes exige, 1. les termes du problème donné; & la supposition de la chose en question, des définitions, des propriétés, des antécédences, des conséquences, des répugnances. 2. Le discernement des essentiels, des propres, des accidentels, des certaines & des probables. 3. Le choix de conséquences universelles. 4. Le choix d'antécédences dont la chose soit une conséquence universelle. 5. L'attention de joindre le signe d'universalité, non au conséquent, mais à l'antécédent. 6. L'emploi de conséquences prochaines & non éloignées. 7. Le même emploi des antécédents. 8. La préférence de conséquences d'une chose universelle, & de conséquences universelles d'une chose.

La finesse & l'étendue d'esprit qu'il y a dans toutes ces observations, est incroyable. Aristote n'aurait découvert que ces choses, qu'il faudrait le regarder comme un homme du premier ordre. Il eût perfectionné tout d'un coup la logique, s'il eût distingué les idées de leurs signes, & qu'il se fût plus attaché aux notions qu'aux mots. Interrogez les grammairiens sur l'utilité de ses distinctions.

32. Tout discours scientifique est appuyé sur quelque pensée antérieure de la chose dont on discours.

33. Savoir, c'est entendre ce qu'une chose est, qu'elle est, que telle est la cause, & qu'elle ne peut être autrement.

34. La démonstration est une suite de syllogismes d'où naît la science.

35. La science apodictique est des causes vraies, premières, immédiates, les plus certaines, & les moins sujettes à une démonstration préliminaire.

36. Il n'y a de science démonstrative que d'une chose nécessaire; la démonstration est donc composée de choses nécessaires.

37. Ce qu'on énonce du tout, est ce qui convient au tout par lui-même & toujours.

38. Le premier universel est ce qui est

par soi-même, dans chaque chose, parce que la chose est chose.

39. La démonstration se fait par des conclusions d'éternelle vérité. D'où il s'ensuit qu'il n'y a ni démonstration des choses passageres, ni science, ni même définitions.

40. Savoir que la chose est, est un, & savoir pourquoi elle est, est un autre. Delà deux sortes de démonstrations, l'une à *priori*, l'autre à *posteriori*. La démonstration à *priori* est la vraie & la plus parfaite.

41. L'ignorance est l'opposé de la science; ou c'est une négation pure, ou une dépravation. Cette dernière est la pire; elle naît d'un syllogisme qui est faux, dont le moyen peche. Telle est l'ignorance qui naît du vice des sens.

42. Nulle science ne naît immédiatement des sens. Ils ont pour objet l'individuel ou singulier, & la science est des universaux. Ils y conduisent, parce que l'on passe de l'individuel connu par le sens, à l'universel.

43. On procède par induction, en allant des individuels connus par le sens, aux universaux.

44. Le syllogisme est dialectique, lorsque la conclusion suit de chose probable: or le probable est ce qui semble à tous ou à plusieurs, aux hommes instruits & sages.

45. La dialectique n'est que l'art de conjecturer. C'est par cette raison qu'elle n'atteint pas toujours sa fin.

46. Dans toute proposition, dans tout problème on énonce ou le genre, ou la différence, ou la définition, ou le propre, ou l'accident.

47. La définition est un discours qui explique la nature de la chose, son propre, non ce qu'elle est, mais ce qui y est. Le genre est ce qui peut se dire de plusieurs especes différentes. L'accident est ce qui peut être ou n'être pas dans la chose.

48. Les argumens de la dialectique procedent ou par l'induction, ou par le syllogisme. Cet art a ses loix. On emploie l'induction contre les ignorans, le syllogisme avec les hommes instruits.

49. L'élenchus est un syllogisme qui con-

redit la conclusion de l'antagoniste; si l'élenchus est faux, le syllogisme est d'un sophiste.

50. L'élenchus est sophistique, ou dans les mots, ou hors des mots.

51. Il y a six sortes de sophismes de mots, Phomonisme, l'amphibologie, la composition, la division, l'accent, la figure du mor.

52. Il y a sept sortes de sophismes lors des mots; le sophisme d'accident; le sophisme d'universalité, ou de conclusion d'une chose avouée avec restriction à une chose sans restriction; le sophisme fondé sur l'ignorance de l'élenchus; le sophisme du conséquent; la pétition de principe; le sophisme de cause supposée telle, & non telle; le sophisme des interrogations successives.

53. Le sophiste trompe ou par des choses fausses, ou par des paradoxes, ou par le solécisme, ou par la tautologie. Voilà les limites de son art.

De la philosophie naturelle d'Aristote.
Il disoit, 1. le principe des choses naturelles n'est point un, comme il a plu aux éléatiques; ce n'est point l'homéométrie d'Anaxagore, ni les atomes de Leucippe & de Démocrite, ni les élémens sensibles de Thalès & de son école, ni les nombres de Pithagore, ni les idées de Platon.

2. Il faut que les principes des choses naturelles soient opposés entr'eux, par qualités & par privations.

3. J'appelle *principes*, des choses qui ne sont point réciproquement les unes des autres, ni d'autres choses, mais qui sont d'elles-mêmes, & dont tout est. Tels sont les premiers contraires. Puisqu'ils sont premiers, ils ne sont point d'autres; puisqu'ils sont contraires, ils ne sont pas les uns des autres.

4. Ils ne sont pas infinis; sans cette condition, il n'y a nul accès à la connoissance de la nature. Il y en a plus de deux. Deux se mettroient en équilibre à la fin, ou se détruiraient, & rien ne seroit produit.

5. Il y a trois principes des choses naturelles; deux contraires, la forme & la privation; un troisième également soumis aux deux autres, la matiere. La forme &

la matiere constituent la chose. La privation n'est qu'accidentelle. Elle n'entre point dans la matiere. Elle n'a rien qui lui convienne.

6. Il faut que ce qui donne origine aux choses soit une puissance. Cette puissance est la matiere premiere. Les choses ne sont pas de ce qui est actuellement, ni de ce qui n'est pas actuellement; car ce n'est rien.

7. La matiere ni ne s'engendre, ni ne se détruit; car elle est premiere, le sujet infini de tout. Les choses sont formées premièrement, non pas d'elles-mêmes, mais par accident. Elles se résoudront ou se résolvent en elle.

8. Des choses qui sont, les unes sont par leur nature, d'autres par des causes. Les premieres ont en elles le principe du mouvement; les secondes ne l'ont pas. La nature est le principe & la cause du mouvement ou du repos en ce qui est premièrement de soi & non par accident; ou elles se reposent & se meuvent par leur nature; telles sont les substances matérielles. Les propriétés sont analogues à la nature, qui consiste dans la matiere & dans la forme. Cependant la forme, qui est un acte, est plus de nature que la matiere.

Ce principe est très-obscur. On ne fait ce que le philosophe entend par *nature*. Il semble avoir pris ce mot sous deux acceptions différentes, l'une de propriété essentielle, l'autre de cause générale.

9. Il y a quatre especes de causes; la matérielle, dont tout est; la formelle, par qui tout est, & qui est la cause de l'essence de chaque chose; l'efficiente, qui produit tout; & la finale, pour laquelle tout est. Ces causes sont prochaines ou éloignées; principales ou accessoires; en acte ou en puissance; particulieres ou universelles.

10. Le hazard est cause de beaucoup d'effets. C'est un accident qui survient à des choses projetées. Le fortuit se prend dans une acception plus étendue. C'est un accident qui survient à des choses projetées par la nature, du moins pour une fin marquée.

11. La nature n'agit point fortuitement, ni hazard, & sans dessein: ce que la nature

prémédite, a lieu, en tout ou en partie, comme dans les monstres.

12. Il y a deux nécessités, l'une absolue, l'une conditionnelle. La premiere est de la matiere; la seconde, de la forme ou fin.

13. Le mouvement est un acte de la puissance en action.

14. Ce qui passe sans fin est infini. Il n'y a point d'acte infini dans la nature. Il y a cependant des êtres infinis en puissance.

15. Le lieu est une surface immédiate & immobile d'un corps qui en contient un autre. Tout corps qu'un autre contient, est dans le lieu. Ce qui n'est pas contenu dans un autre, n'est pas dans le lieu. Les corps ou se reposent dans leur lieu naturel, ou ils y tendent comme des portions arrachées à un tout.

16. Le vuide est un lieu dénué de corps. Il n'y en a point de tels dans la nature. Le vuide se suppose, il n'y auroit point de mouvement; car il n'y auroit ni haut, ni bas, ni aucune partie où le mouvement tendît.

17. Le temps est le calcul du mouvement relatif à la priorité & à la postériorité. Les parties du temps touchent à l'instant présent, comme les parties d'une ligne au point.

18. Tout mouvement & tout changement se fait dans le temps; & il y a dans tout être mu, vitesse ou lenteur qui se peut déterminer par le temps. Ainsi le ciel, la terre & la mer sont dans le temps, parce qu'ils peuvent être mus.

19. Le temps étant un nombre nommé; il faut qu'il y ait un être nombreux qui soit son support.

20. Le repos est la privation du mouvement dans un corps considéré comme mobile.

21. Point de mouvement qui se fasse en un instant. Il se fait toujours dans le temps.

22. Ce qui se meut dans un temps entier, se meut dans toutes les parties de ce temps.

23. Tout mouvement est fini; car il se fait dans le temps.

24. Tout ce qui se meut est mu par un autre qui agit ou au dedans ou au dehors du mobile.

25. Mais comme ce progrès à l'infini est impossible, il faut donc arriver à un premier moteur, qui ne prenne son mouvement de rien, & qui soit l'origine de tout mouvement.

26. Ce premier moteur est immobile; car s'il se mouvoit, ce seroit par un autre; car rien ne se meut de soi. Il est éternel, car tout se meut de toute éternité; & si le mouvement avoit commencé, le premier moteur n'auroit pu mouvoir, & la durée ne seroit pas éternelle. Il est indivisible & sans quantité. Il est infini; car le moteur doit être le premier, puisqu'il meut de toute éternité. Sa puissance est illimitée; or une puissance infinie ne peut se supposer dans une quantité finie, telle qu'est le corps.

27. Le ciel composé de corps parfaits, comprenant tout, & rien ne le comprenant, est parfait.

28. Il y a autant de corps simples que de différences dans le mouvement simple. Or il y a deux mouvemens simples, le rectiligne & le circulaire. Celui-là tend à s'éloigner du centre ou à en approcher, sans modification ou avec modification. Comme il y a quatre mouvemens rectilignes simples, il y a quatre élémens ou corps simples. Le mouvement circulaire étant de nature contraire au mouvement rectiligne, il faut qu'il y ait une cinquième essence, différente des autres, plus parfaite, divine, c'est le ciel.

29. Le ciel n'est ni pesant, ni léger. Il ne tend ni à s'approcher, ni à s'éloigner du centre, comme les graves & les légers. Il se meut circulairement.

30. Le ciel n'ayant point de contraire, il est sans génération, sans conception, sans accroissement, sans diminution, sans changement.

31. Le monde n'est point infini, & il n'y a hors de lui nul corps infini; car le corps infini est impossible.

32. Il n'y a qu'un monde. S'il y en avoit plusieurs poussés les uns contre les autres, ils se déplaceroient.

33. Le monde est éternel; il ne peut ni s'accroître ni diminuer.

34. Le monde ou le ciel se meut circulairement par sa nature; ce mouvement

toutefois n'est pas uniforme & le même dans toute son étendue. Il y a des orbes qui en croisent d'autres; le premier mobile a des contraires: de là les causes des vicissitudes, de générations & de corruptions dans les choses sublunaires.

35. Le ciel est sphérique.

36. Le premier mobile se meut uniformément; il n'a ni commencement, ni milieu, ni fin. Le premier mobile & le premier moteur sont éternels, & ne souffrent aucune altération.

37. Les astres de même nature que le corps ambiant qui les soutient, sont seulement plus denses. Ce sont les causes de la lumière & de la chaleur. Ils frottent l'air & l'embrasent. C'est sur-tout ce qui a lieu dans la sphère du soleil.

38. Les étoiles fixes ne se meuvent point d'elles-mêmes; elles suivent la loi de leurs orbes.

39. Le mouvement du premier mobile est le plus rapide. Entre les planètes qui lui sont soumises, celles-là se meuvent le plus vite qui en sont les moins éloignées & réciproquement.

40. Les étoiles sont rondes. La lune l'est aussi.

41. La terre est au centre du ciel. Elle est ronde, & immobile dans le milieu qui la soutient. Elle forme un orbe ou globe avec l'eau.

42. L'élément est un corps simple, dans lequel les corps composés sont divisibles, & il existe en eux ou en acte, ou en puissance.

43. La gravité & la légèreté sont les causes motrices des élémens. Le grave est ce qui est porté vers le centre; le léger ce qui tend vers le ciel.

44. Il y a deux élémens contraires; la terre qui est grave absolument; le feu qui est naturellement léger. L'air & l'eau sont d'une nature moyenne entre la terre & le feu, & participent de la nature de ces extrêmes contraires.

45. La génération & la corruption se succèdent sans fin. Elle est ou simple, ou accidentelle. Elle a pour cause le premier moteur & la matière première de tout.

46. Être engendré est un, être altéré un autre. Dans l'altération, le sujet reste

entier, mais les qualités changent. Tout passe dans la génération. L'augmentation ou la diminution est un changement dans la quantité; le mouvement local, un changement d'espace.

47. L'accroissement suppose nutrition. Il y a nutrition lorsque la substance d'un corps passe dans la substance d'un autre. Un corps animé augmente, si sa quantité s'accroît.

48. L'action & la passion sont mutuelles dans le contact physique. Il a lieu entre des choses en partie dissimilaires de forme, en partie semblables de nature; les unes & les autres tendant à s'affimiler le patient.

49. Les qualités tactiles, objets des sens, naissent des principes & de la différence des élémens qui différencient les corps. Ces qualités sont par paires au nombre de sept; le froid & le chaud; l'humide & le sec; le grave & le léger; le dur & le mou; le visqueux & l'aride; le rude & le doux; le grossier & le ténu.

50. Entre ces qualités premières, il y en a deux d'actives, le chaud & le froid; deux de passives, l'humide & le sec; le chaud rassemble les homogènes; le froid dissipe les hétérogènes. On retient difficilement l'humide, le sec facilement.

51. Le feu naît du chaud & de l'aride; l'air du chaud & de l'humide; l'eau du froid & de l'humide; la terre du froid & du sec.

52. Les élémens sont tous convertibles les uns dans les autres, non par génération, mais par altération.

53. Les corps mixtes sont composés ou mélangés de tous les élémens.

54. Il y a trois causes des mixtes; la matière qui peut être ou ne pas être telle chose; la forme, cause de l'essence; & le mouvement du ciel, cause efficiente universelle.

55. Entre les mixtes, il y en a de parfaits, il y en a d'imparfaits; entre les premiers, il faut compter les météores, comme les comètes, la voie lactée, la pluie, la neige, la grêle, les vents, &c.

56. La putréfaction s'oppose à la génération des mixtes parfaits. Tout est sujet à putréfaction, excepté le feu.

57. Les animaux naissent de la putréfaction aidée de la chaleur naturelle.

Principes de la psychologie d'Aristote.

1. L'ame ne se meut point d'elle-même; car tout ce qui se meut est mu par un autre.

2. L'ame est la première entéléchie du corps organique naturelle; elle a la vie en puissance. La première entéléchie est le principe de l'opération; la seconde est l'acte ou l'opération même. Voyez sur ce mot obscur *entéléchie*, l'article LÉIBNITIANISME.

3. L'ame a trois facultés; la nutritive, la sensitive & la rationnelle. La première contient les autres en puissance.

4. La nutritive est celle par qui la vie est à toute chose; ses actes sont la génération & le développement.

5. La sensitive est celle qui les fait sentir. La sensation est en général un changement occasioné dans l'organe par la présence d'un objet aperçu. Le sens ne se meut point de lui-même.

6. Les sens extérieurs sont la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher.

7. Ils sont tous affectés par des espèces sensibles abstraites de la matière; comme la cire reçoit l'impression du cachet.

8. Chaque sens aperçoit les différences de ses objets propres, aveugle sur les objets d'un autre sens. Il y a donc quelqu'autre sens commun & interne, qui fait le tout, & juge sur le rapport des sens externes.

9. Le sens diffère de l'intellect. Tous les animaux ont des sens. Peu ont de l'intellect.

10. La fantaisie ou l'imagination diffère du sens & de l'intellect; quoique sans exercice préliminaire des sens, il n'y ait point d'imagination, comme sans imagination il n'y a point de pensée.

11. La pensée est un acte de l'intellect qui montre science; opinion & prudence.

12. L'imagination est un mouvement animal, dirigé par le sens en action, en conséquence duquel l'animal est agité, concevant des choses tantôt vraies, tantôt fausses.

13. La mémoire naît de l'imagination. Elle est le magasin de réserve des choses.

passées ; elle appartient en partie à l'imagination , en partie à l'entendement ; à l'entendement par accident ; en elle-même à l'imagination. Elles ont leur principe dans la même faculté de l'ame.

14. La mémoire qui naît de l'impression sur le sens , occasionée par quelque objet , cesse si trop d'humidité ou de sécheresse efface l'image. Elle suppose donc une sorte de tempérie dans le cerveau.

15. La réminiscence s'exerce , non par le tourment de la mémoire , mais par le discours , & la recherche exacte de la suite des choses.

16. Le sommeil suit la stupeur ou l'enchaînement des sens ; il affecte sur-tout le sens interne commun.

17. L'insomnie provient des simulacres de l'imagination offerts dans le sommeil , quelques mouvemens s'excitant encore , ou subsistant dans les organes de la sensation vivement affectés.

18. L'intellect est la troisième faculté de l'ame ; elle est propre à l'homme ; c'est la portion de lui qui connoît & qui juge.

19. L'intellect est ou agent , ou patient.

20. Patient , parce qu'il prend toutes les formes des choses ; agent , parce qu'il juge & connoît.

21. L'intellect agent peut être séparé du corps ; il est immortel , éternel , sans passion. Il n'est point confondu avec le corps. L'intellect passif ou patient est périssable.

22. Il y a deux actes dans l'entendement ; ou il s'exerce sur les indivisibles , & ses perceptions sont simples , & il n'y a ni vérité ni fausseté ; ou il s'occupe des complexes , & il affirme ou nie , & alors il y a ou vérité ou fausseté.

23. L'intellect actif est ou théorique ou pratique ; le théorique met en acte la chose intelligible ; le pratique juge la chose bonne ou mauvaise , & meut la volonté à aimer ou à haïr , à désirer ou à fuir.

24. L'intellect pratique & l'appétit sont les causes du mouvement local de l'animal ; l'un connoît la chose & la juge ; l'autre la desire ou l'évite.

25. Il y a dans l'homme deux appétits ; l'un raisonnable , & l'autre sensitif : celui-ci est ou irascible , ou concupiscent ; il n'a de règle que le sens & l'imagination.

26. Il n'y a que l'homme qui ait l'imagination délibérative , en conséquence de laquelle il choisit le mieux. Cet appétit raisonnable qui en naît , doit commander en lui à l'appétit sensitif qui lui est commun avec les brutes.

27. La vie est une permanence de l'ame retenue par la chaleur naturelle.

28. Le principe de la chaleur est dans le cœur ; la chaleur cessant , la mort suit.

Métaphysique d'Aristote. 1. La métaphysique s'occupe de l'être en tant qu'être , & de ses principes. Ce terme être se dit proprement de la substance dont l'essence est une ; & improprement , de l'accident qui n'est qu'un attribut de la substance. La substance est donc le premier objet de la métaphysique.

2. Un axiome universel & premier ; c'est qu'il est impossible qu'une chose soit & ne soit pas , dans le même sujet , en même temps , de la même manière & sous le même point de vue. Cette vérité est indémontrable , & c'est le dernier terme de toute argumentation.

3. L'être est ou par lui-même , ou par accident ; ou en acte , ou en puissance , ou en réalité , ou en intention.

4. Il n'y a point de science de l'être par accident ; c'est une sorte de non-être ; il n'a point de cause.

5. L'être par lui , suit dans sa division les dix prédicamens.

6. La substance est le support des accidents ; c'est en elle qu'on considère la matière , la forme , les rapports , les raisons , la composition. Nous nous servons du mot de *substance* par préférence à celui de *matiere* , quoique la matière soit substance , & le sujet premier.

7. La matière première est le sujet de tout. Toutes les propriétés séparées du corps par abstraction , elle reste ; ainsi elle n'est ni une substance complète , ni une quantité , ni la classe d'aucun autre prédicament. La matière ne peut se séparer de la forme ; elle n'est ni singulière , ni déterminée.

8. La forme constitue ce que la chose est dite être; c'est toute sa nature, son essence, ce que la définition comprend. Les substances sensibles ont leurs définitions propres; il n'en est pas ainsi de l'être par accident.

9. La puissance est ou active ou passive. La puissance active est le principe du mouvement, ou du changement d'une chose en une autre, ou de ce qui nous paroît tel.

10. La puissance passive est dans le patient, & l'on ne peut séparer son mouvement du mouvement de la puissance active, quoique ces puissances soient en des sujets différens.

11. Entre les puissances, il y en a de raisonnables, il y en a qui n'ont point la raison.

12. La puissance séparée de l'exercice n'en existe pas moins dans les choses.

13. Il n'y a point de puissance dont les actes soient impossibles. Le possible est ce qui suit ou suivra de quelque puissance.

14. Les puissances sont ou naturelles, ou acquises; acquises ou par l'habitude, ou par la discipline.

15. Il y a acte lorsque la puissance devient autre qu'elle n'étoit.

16. Tout acte est antérieur à la puissance, & à tout ce qui est compris, antérieur de concept, d'essence & de temps.

17. L'être intentionnel est ou vrai ou faux; vrai, si le jugement de l'intellect est conforme à la chose; faux, si cela n'est pas.

18. Il y a vérité & fausseté même dans la simple appréhension des choses, non seulement considérée dans l'énumération, mais en elle-même en tant que perception.

19. L'entendement ne peut être trompé dans la connoissance des choses immutables: l'erreur n'est que des contingens & des passagers.

20. L'unité est une propriété de l'être; ce n'est point une substance, mais un catégorème, un prédicat de la chose, en tant que chose ou être. La multitude est l'opposé de l'unité. L'égalité & la similitude se rapportent à l'unité; il en est de même de l'identité.

21. Il y a diversité de genre & d'espece; de genre, entre les choses qui n'ont pas la même matière; d'espece, entre celles dont le genre est le même.

22. Il y a trois sortes de substances; deux naturelles, dont l'une est corruptible, comme les animaux; & l'autre sempiternelle, comme le ciel; la troisième immobile.

23. Il faut qu'il y ait quelque substance immobile & perpétuelle, parce qu'il y a un mouvement local éternel, un mouvement circulaire propre au ciel, qui n'a pu commencer. S'il y a un mouvement & un temps éternels, il faut qu'il y ait une substance sujet de ce mouvement, & mue, & une substance source de ce mouvement, & non mue; une substance qui exerce le mouvement & le contienne; une substance sur laquelle il soit exercé, & qui le meuve.

24. Les substances génératrices du mouvement éternel, ne peuvent être matérielles, car elles meuvent par un acte éternel, sans le secours d'autres puissances.

25. Le ciel est une de ces substances. Il est mu circulairement. Il ne faut point y chercher la cause des générations & des corruptions, parce que son mouvement est uniforme. Elle est dans les sphères inférieures, & sur-tout dans la sphère du soleil.

26. Le premier ciel est donc éternel; il est mu d'un mouvement éternel; il y a donc autre chose d'éternel qui le meut, qui est acte & substance, & qui ne se meut point.

27. Mais comment agit ce premier moteur? En desirant & en concevant. Toute son action consiste en une influence par laquelle il concourt avec les intelligences inférieures pour mouvoir leurs sphères.

28. Toute la force effectrice du premier moteur, n'est qu'une application des forces des moteurs subalternes à l'ouvrage qui leur est propre, & auquel il coopere, de manière qu'il en est entièrement indépendant quant au reste; ainsi les intelligences meuvent le ciel, non par la génération des choses inférieures, mais pour le bien général auquel elles tendent à se conformer.

29. Ce premier moteur est Dieu, être vivant, éternel, très-parfait, substance immobile, différente des choses sensibles; sans parties matérielles, sans quantité, sans divisibilité.

30. Il jouit d'une félicité complete & inaltérable; elle consiste à se concevoir lui-même & à se contempler.

31. Après cet être des êtres, la première substance, c'est le moteur premier du ciel, au dessous duquel il y a d'autres intelligences immatérielles, éternelles, qui président au mouvement des spheres inférieures, selon leur nombre & leurs degrés.

32. C'est une ancienne tradition que ces substances motrices des spheres sont des dieux, & cette doctrine est vraiment céleste. Mais sont-elles sous la forme de l'homme, ou d'autres animaux? C'est un préjugé qu'on a accredité parmi les peuples, pour la sûreté de la vie, & la conservation des loix.

De l'athéisme d'Aristote. Voyez l'article ARISTOTÉLISME.

Principes de la morale ou de la philosophie pratique d'Aristote. 1. La félicité morale ne consiste point dans les plaisirs des sens, dans la richesse, dans la gloire civile, dans la puissance, dans la noblesse, dans la contemplation des choses intelligibles ou des idées.

2. Elle consiste dans la fonction de l'ame occupée dans la pratique d'une vertu; ou s'il y a plusieurs vertus, dans le choix de la plus utile & la plus parfaite.

3. Voilà le vrai bonheur de la vie, le souverain bien de ce monde.

4. Il y en a d'autres qu'il faut regarder comme des instrumens qu'il faut diriger à ce but; tels sont les amis, les grandes possessions, les dignités, &c.

5. C'est l'exercice de la vertu qui nous rend heureux autant que nous pouvons l'être.

6. Les vertus sont ou théorétiques, ou pratiques.

7. Elles s'acquierent par l'usage. Je parle des pratiques, & non des contemplatives.

8. Il est un milieu qui constitue la vertu morale en tout.

9. Ce milieu écarte également l'homme

de deux points opposés & extrêmes, à l'un desquels il peche par excès, & à l'autre par défaut.

10. Il n'est pas impossible à saisir, même dans les circonstances les plus agitées, dans les momens de passion les plus violens, dans les actions les plus difficiles.

11. La vertu est un acte délibéré, choisi & volontaire. Il suit de la spontanéité dont le principe est en nous.

12. Trois choses la perfectionnent, la nature, l'habitude & la raison.

13. Le courage est la première des vertus; c'est le milieu entre la crainte & la témérité.

14. La tempérance est le milieu entre la privation & l'excès de la volupté.

15. La libéralité est le milieu entre l'avarice & la prodigalité.

16. La magnificence est le milieu entre l'économie sordide & le faste insolent.

17. La magnanimité qui se rend justice à elle-même, qui se connoît, tient le milieu entre l'humilité & l'orgueil.

18. La modestie qui est relative à la poursuite des honneurs, est également éloignée du mépris & de l'ambition.

19. La douceur comparée à la colere, n'est ni féroce, ni engourdie.

20. La popularité, ou l'art de capter la bienveillance des hommes, évite la rusticité & la bassesse.

21. L'intégrité ou la candeur, se place entre l'impudence & la dissimulation.

22. L'urbanité ne montre ni grossièreté ni bassesse.

23. La honte qui ressemble plus à une passion qu'à une habitude, a aussi son point entre deux excès opposés; elle n'est ni pusillanime, ni intrépide.

24. La justice relative au jugement des actions, est ou universelle, ou particulière.

25. La justice universelle est l'observation des loix établies pour la conservation de la société humaine.

26. La justice particulière qui rend à chacun ce qui lui est dû, est ou distributive, ou commutative.

27. Distributive, lorsqu'elle accorde les honneurs & les récompenses, en proportion du mérite. Elle est fondée sur une progression géométrique.

28. Commutative;

28. Commutative, lorsque dans les échanges elle garde la juste valeur des choses, & elle est fondée sur une proportion arithmétique.

29. L'équité diffère de la justice. L'équité corrige le défaut de la loi. L'homme équitable ne l'interprète point en sa faveur d'une manière trop rigide.

30. Nous avons traité des vertus propres à la portion de l'ame qui ne raisonne pas. Passons à celle de l'intellect.

31. Il y a cinq especes de qualités intellectuelles, ou théorétiques; la science, l'art, la prudence, l'intelligence, la sagesse.

32. Il y a trois choses à fuir dans les mœurs; la disposition vicieuse, l'incontinence, la férocité. La bonté est l'opposé de la disposition vicieuse; la continence est l'opposé de l'incontinence. L'héroïsme est l'opposé de la férocité. L'héroïsme est le caractère des hommes divins.

33. L'amitié est compagne de la vertu; c'est une bienveillance parfaite entre des hommes qui se paient de retour. Elle se forme ou pour le plaisir, ou pour l'utilité; elle a pour base ou les agrémens de la vie, ou la pratique du bien; & elle se divise en imparfaite & en parfaite.

34. C'est ce que l'on accorde dans l'amitié, qui doit être la mesure de ce que l'on exige.

35. La bienveillance n'est pas l'amitié, c'en est le commencement; la concorde l'amène.

36. La douceur de la société est l'abus de l'amitié.

37. Il y a diverses sortes de voluptés.

38. Je ne voudrois pas donner le nom de volupté aux plaisirs deshonnêtes. La volupté vraie est celle qui naît des actions vertueuses, & de l'accomplissement des desirs.

39. La félicité qui naît des actions vertueuses, est ou active, ou contemplative.

40. La contemplative qui occupe l'ame, & qui mérite à l'homme le titre de sage, est la plus importante.

41. La félicité qui résulte de la possession & de la jouissance des biens extérieurs, n'est pas à comparer avec celle qui découle de la vertu & de ses exercices.

Tome XXV,

Des successeurs d'Aristote, Théophraste, Straton, Lycon, Arifon, Critolaüs, Diodore, Dicéarque, Eudeme, Héraclide, Phanias, Démétrius, Hieronymus.

Théophraste naquit à Eresse, ville maritime de l'île de Lesbos. Son pere le consacra aux muses, & l'envoya sous Alcippe. Il vint à Athenes; il vit Platon; il écouta Aristote, qui disoit de Callisthene & de lui, qu'il falloit des éperons à Callisthene & un mors à Théophraste. *Voyez à l'article ARISTOTÉLISME*, les principaux traits de son caractère & de sa vie. Il se plaignoit, en mourant, de la nature, qui avoit accordé de si longs jours aux corneilles & de si courts aux hommes. Toute la ville d'Athenes suivit à pié son convoi. Il nous reste plusieurs de ses ouvrages. Il fit peu de changemens à la doctrine de son maître.

Il admettoit, avec Aristote, autant de mouvemens que de prédicamens; il attribuoit aussi au mouvement l'altération, la génération, l'accroissement, la corruption, & leurs contraires. Il disoit que le lieu étoit immobile; que ce n'étoit point une substance, mais un rapport à l'ordre & aux positions; que le lieu étoit dans les animaux, les plantes, leurs dissemblables, animés, ou inanimés, parce qu'il y avoit dans tous les êtres une relation des parties au tout qui déterminoit le lieu de chaque partie; qu'il falloit compter entre les mouvemens les appétits, les passions, les jugemens, les spéculations de l'ame; que tous ne naissent pas des contraires, mais que des choses avoient pour cause leurs contraires, d'autres leurs semblables, d'autres encore de ce qui est actuellement. Que le mouvement n'étoit jamais séparé de l'action; que les contraires ne pouvoient être compris sous un même genre; que les contraires pouvoient être la cause des contraires; que la salure de la mer ne venoit pas de la chaleur du soleil, mais de la terre qui lui servoit de fond; que la direction oblique des vents avoit pour cause la nature des vents même, qui en partie graves, & en partie légers, étoient portés en même temps en haut & en bas; que le hazard, & non la prudence, mene la vie;

Z z

que les mules engendrent en Cappadoce ; que l'ame n'étoit pas fort assujettie au corps , mais qu'elle faisoit beaucoup d'elle-même ; qu'il n'y avoit point de volupté fausse , qu'elles étoient toutes vraies ; enfin qu'il y avoit un principe de toutes choses par lequel elles étoient & subsistoient , & que ce principe étoit un & divin.

Il mourut à l'âge de 85 ans ; il eut beaucoup d'amis , & il étoit d'un caractère à s'en faire & à les conserver ; il eut aussi quelques ennemis , & qui est-ce qui n'en a pas ? On nomme parmi ceux-ci Epicure & la célèbre Léontine.

Straton naquit à Lampsaque. Il eut pour disciple Ptoloméé Philadelphie ; il ne négligea aucune des parties de la philosophie , mais il tourna particulièrement ses vues vers les phénomènes de la nature. Il prétendoit :

Qu'il y avoit dans la nature une force divine , cause des générations , de l'accroissement , de la diminution , & que cependant cette cause étoit sans intelligence.

Que le monde n'étoit point l'ouvrage des dieux , mais celui de la nature , non comme Démocrite l'avoit rêvé , en conséquence du rude & du poli , des atomes droits ou crochus , & autres visions.

Que tout se faisoit par les poids & les mesures.

Que le monde n'étoit point un animal , mais que le mouvement & le hasard avoient tout produit , & conservoient tout.

Que l'être , ou la permanence de ce qui est , c'étoit la même chose.

Que l'ame étoit dans la base des sourcils.

Que les sens étoient des especes de fenêtres par lesquelles l'ame regardoit , & qu'elle étoit tellement unie aux sens , qu'en égard à ses opérations , elle ne paroissoit pas en différer.

Que le temps étoit la mesure du mouvement & du repos.

Que les temps se résolvoient en individu , mais que le lieu & les corps se divisoient à l'infini.

Que ce qui se meut , se meut dans un temps individuel.

Que tout corps étoit grave & tendoit au milieu.

Que ce qui est au delà du ciel étoit un espace immense , vuide de sa nature , mais se remplissant sans cesse de corps ; en sorte que ce n'est que par la pensée qu'on peut le considérer comme subsistant par lui-même.

Que cet espace étoit l'enveloppe générale du monde.

Que toutes les actions de l'ame étoient des mouvemens , & l'appétit irraisonnable , & l'appétit sensible.

Que l'eau est le principe du premier froid.

Que les comètes ne sont qu'une lumière des astres renfermée dans une nue , comme nos lumières artificielles dans une lanterne.

Que nos sensations n'étoient pas , à proprement parler , dans la partie affectée , mais dans un autre lieu principal.

Que la puissance des germes étoit spirituelle & corporelle.

Qu'il n'y avoit que deux êtres , le mot & la chose , & qu'il y avoit de la vérité & de la fausseté dans le mot.

Straton mourut sur la fin de la 127 olympiade. Voy. à l'article ARISTOTÉLISME , le jugement qu'il faut porter de sa philosophie.

Lycón , successeur de Straton , eut un talent particulier pour instruire les jeunes gens. Personne ne fut mieux exciter en eux la honte & réveiller l'émulation. Sa prudence n'étoit pas toute renfermée dans son école ; il en montra plusieurs fois dans les conseils qu'il donna aux Athéniens. Il eut la faveur d'Artale & d'Eumenc. Antiochus voulut se l'attacher , mais inutilement. Il étoit fastueux dans son vêtement. Né robuste , il se plaisoit aux exercices athlétiques. Il fut chef de l'école péripatéticienne pendant 44 ans. Il mourut de la goutte à 74.

Lycón laissa la chaire d'Aristote à Ariston. Nous ne savons de celui-ci qu'une chose , c'est qu'il s'attacha à parler & à écrire avec élégance & douceur , & qu'on désira souvent dans ses leçons un poids & une gravité plus convenables au philosophe & à la philosophie.

Ariston eut pour disciple & successeur Critolaüs de Phasclide. Il mérita , par son éloquence , d'être associé à Carnéade & à

Diogene, dans l'ambassade que les Athéniens décernèrent aux Romains. L'art oratoire lui paroïssoit un mal dangereux, & non pas un art. Il vécut plus de 80 ans. Dieu n'étoit, selon lui, qu'une portion très-subtile d'*ether*. Il disoit que toutes ces cosmogonies que les prêtres débitent aux peuples, n'avoient rien de conforme à la nature, & n'étoient que des fables ridicules; que l'espece humaine étoit de toute éternité; que le monde étoit de lui-même; qu'il n'avoit point eu de commencement, qu'il n'y avoit aucune cause capable de le détruire, & qu'il n'auroit pas de fin. Que la perfection morale de la vie consistoit à s'affujettir aux loix de la nature. Qu'en mettant les plaisirs de l'ame & ceux du corps dans une balance, c'étoit peser un atome avec la terre & les mers.

On fait que Diodore, instruit par Critolaüs, lui succéda dans le lycée; mais on ignore qui il fut, quelle fut sa maniere d'enseigner, combien de temps il occupa la chaire, ni qui lui succéda. La chaîne péripatéticienne se rompit à Diodore. D'Aristote à celui-ci, il y eut onze maîtres, entre lesquels il nous en manque trois. On peut donc finir à Diodore la premiere période de l'école péripatéticienne, après avoir dit un mot de quelques personages célèbres qui lui ont fait honneur.

Dicéarque fut de ce nombre; il étoit Messénien. Cicéron en faisoit grand cas. Ce philosophe disoit:

1. L'ame n'est rien, c'est un mot vuide de sens. La force par laquelle nous agissons, nous sentons, nous pensons, est diffuse dans toute la matiere dont elle est aussi inséparable que l'étendue, & où elle s'exerce diversément, selon que l'être un & simple est diversément configuré.

2. L'espece humaine est de toute éternité.

3. Toutes les divinations sont fausses, si l'on en excepte celles qui se présentent à l'ame, lorsque, libre de distraction, elle est suffisamment attentive à ce qui se passe en elle.

4. Qu'il vaut mieux ignorer l'avenir que le connoître.

Il étoit versé profondément dans la politique. On lisoit tous les ans une fois

dans l'assemblée des éphores, le livre qu'il avoit écrit de la république de Lacédémone.

Des princes l'employèrent à mesurer la hauteur & la distance des montagnes, & à perfectionner la géographie.

Eudeme, né à Rhodes, étudia sous Aristote. Il ajouta quelque chose à la logique de son maître, sur les argumentations hypothétiques & sur les modes. Il avoit écrit l'histoire de la géométrie & de l'astronomie.

Héraclide de Pont écouta Platon, embrassa le pythagorisme, passa sous Speusippe, & finit par devenir aristotelicien. Il réunit le mérite d'orateur à celui de philosophe.

Phanias de Lesbos étudia la nature, & s'occupa aussi de l'histoire de la philosophie.

Démétrius de Phalere fut un des disciples de Théophraste les plus célèbres. Il obtint de Cassandre, roi de Macédoine, dans la 115 olympiade, l'administration des affaires d'Athenes, fonction dans laquelle il montra beaucoup de sagesse. Il rétablit le gouvernement populaire; il embellit la ville; il augmenta ses revenus; & les Athéniens, animés d'une reconnoissance qui se monroit tous les jours, lui éleverent jusqu'à 350 statues, ce qui n'étoit arrivé à personne avant lui. Mais il n'étoit guere possible de s'illustrer & de vivre tranquille chez un peuple inconstant: la haine & l'envie le persécuterent. On se souleva contre l'oligarchie. On le condamna à mort. Il étoit alors absent. Dans l'impossibilité de se saisir de sa personne, on se jeta sur ses statues, qui furent toutes renversées en moins de temps qu'on n'en avoit élevé une. Le philosophe se réfugia chez Ptolomé Soter, qui l'accueillit & l'employa à réformer la législation. On dit qu'il perdit les yeux pendant son séjour à Alexandrie; mais que s'étant adressé à Siparis, ce dieu lui rendit la vue, & que Démétrius reconnut ce bienfait dans les hymnes que les Athéniens chantaient dans la suite. Il conseilla à Ptolomé de se nommer pour successeur les enfans d'Eruridice, & d'exclure le fils de Bérénice. Le prince n'écouta point le philosophe, & s'associa Ptolomé connu sous le nom de *Philadelphie*. Celui-ci, après la mort de son pere, relégua

Démétrius dans le fond d'une province, où il vécut pauvre, & mourut de la piquure d'un aspic. On voit par la liste des ouvrages qu'il avoit composés, qu'il étoit poète, orateur, philosophe, historien, & qu'il n'y avoit presque aucune branche de la connoissance humaine qui lui fût étrangere. Il aima la vertu, & fut digne d'un meilleur fort.

Nous ne favons presque rien d'Hiéronymus de Rhodes.

De la philosophie péripatéticienne à Rome, pendant le temps de la république & sous les empereurs. Voyez l'article ARISTOTÉLISME, & l'article PHILOSOPHIE DES ROMAINS.

De la philosophie d'Aristote chez les Arabes. Voyez les articles ARABES & ARISTOTÉLISME.

De la philosophie d'Aristote chez les Sarrasins; voyez les articles SARRASINS & ARISTOTÉLISME.

De la philosophie d'Aristote dans l'église, voyez les articles JESUS-CHRIST & PERES DE L'ÉGLISE, & ARISTOTÉLISME.

De la philosophie d'Aristote parmi les scholastiques, voyez les articles PHILOSOPHIE SCHOLASTIQUE & ARISTOTÉLISME.

Des restaurateurs de la philosophie d'Aristote, voyez l'article ARISTOTÉLISME & l'article PHILOSOPHIE.

Des philosophes récents aristotéliciens scholastiques, voyez l'article ARISTOTÉLISME, où ce sujet est traité très-au long. Nous restituons seulement ici quelques noms moins importans qu'on a omis, & qui peut-être ne valent guere la peine d'être tirés de l'oubli.

Après Bannez, on trouve dans l'histoire de la philosophie, *Franciscus Sylvestrius*. Sylvestrius naquit à Ferrare; il fut élu chef de son ordre; il enseigna à Bologne; il écrivit trois livres de commentaires sur l'ame d'Aristote. Matthæus Aquarius les a publiés, avec des additions & des questions philosophiques. Sylvestrius mourut en 1528.

Michel Zanard de Bergame, homme qui savoit lever des doutes & les résoudre; il a écrit *de triplici universo, de physica*

& metaphysica, & commentaria cum dubiis & quæstionibus in octo libros Aristotelis.

Joannes, à *S. Thoma*, de l'ordre aussi des Dominicains; il s'entendit bien en dialectique, en métaphysique & en physique, en prenant ces mots selon l'acception qu'ils avoient de son temps, ce qui réduit le mérite de ses ouvrages à peu de chose, sans rien ôter à son talent. Presque tous ces hommes, qui auroient porté la connoissance humaine jusqu'ou elle pouvoit aller, occupés à des argumentations futiles, furent des victimes de l'esprit dominant de leur siècle.

Chrysofôme Javelle. Il naquit en Italie en 1488; il regarda les opinions & la philosophie de Platon comme plus analogues à la religion, & celle d'Aristote comme préférable pour la recherche des vérités naturelles. Il écrivit donc de la philosophie morale selon Aristote d'abord, ensuite selon Platon, & en dernier lieu selon Jesus-Christ. Il dit dans une de ses préfaces, *Aristotelis disciplina nos quidem doctos ac subtilissimè de moralibus, sicut de naturalibus differentes efficere potest; at moralis Platonica ex vi dicendi atque paternâ adhortatione, veluti prophetia quædam, & quasi superum vox inter homines tonans, nos procul dubio sapientiores, probatiores, vitæque feliciores reddet*. Il y a de la finesse dans son premier traité, de la sublimité dans le second, de la simplicité dans le troisieme.

Parmi les disciples qu'Aristote a eus chez les Franciscains, il ne faut pas oublier Jean Ponzius, Mâstrius, Bonaventure Mellut, Jean Lallemandet, Martin, Meurisse, Claude Frassenius, &c.

Dans le catalogue des aristotéliciens de l'ordre de Cîteaux, il faut insérer après Ange Manriquez, Bartholomé Gomez, Marcile Vasquez, Pierre de Oviédo, &c.

Il faut placer à la tête des scholastiques de la société de Jesus, Pierre Hurrado de Mendosa avant Vasquez, & après celui-ci, Paul Vallius & Balthazar Tellez; & après Suarès, François Toller, & Antoine Rubius.

A ces hommes on peut ajouter François Alphonse, François Gonsalez, Thomas Compton, François Rasser, Antonius Polus, Honoré Fabri: celui-ci, soupçonné

dans sa société de favoriser le cartésianisme, y souffrit de la persécution.

Des philosophes qui ont suivi la véritable philosophie d'Aristote, voyez l'article ARISTOTÉLISME.

Parmi ceux-ci, le premier qui se présente est Nicolas Leonie Thomée. Il naquit en 1457; il étudia la langue grecque & les lettres sous le célèbre Démétrius Chalcondylas; & il s'appliqua sérieusement à exposer la doctrine d'Aristote telle qu'elle nous est présentée dans les ouvrages de ce philosophe. Il ouvrit la voie à des hommes plus célèbres, Pomponace & à ses disciples. *Voyez à l'article* ARISTOTÉLISME, *l'abrégé de la doctrine de Pomponace.*

Celui-ci eut pour disciples Hercules Gonzaga, qui fut depuis cardinal; Théophile Folengius, de l'ordre de saint Benoît, & auteur de l'ouvrage burlesque que nous avons sous le titre de *Merlin Cocaye*; Paul Jove, Helidée, Gaspard Contarin, autre cardinal; Simon Porta, Jean Genesius de Sepulveda, Jules-César Scaliger, Lazare Bonami, Jules-César Vanini, & Rufus, l'adversaire le plus redoutable de son maître. *Voyez l'article* ARISTOTÉLISME.

Inscrivez après Rufus, parmi les vrais Aristotéliens, Marc-Antoine Majoragius, Daniel Barbarus, Jean Genesius de Sepulveda, Petrus Victorius; & après les Strozze, Jacques Mazonius, Hubert Gifanius, Jules Pacius; & à la suite de César Cremonin, François Vicomescat, Louis Septale, plus connu parmi les anatomistes qu'entre les philosophes; Antoine Montecatius, François Burana, Jean-Paul Pernumia, Jean Cottusius, Jason de Nores, Fortunius Licet, Antoine Scaynus, Antoine Roccus, Felix Afcorombonus. François Robertel, Marc-Antoine Muret, Jean-Baptiste Monflor, François Vallois, Nunnus Balfurcus, &c.

Il ne faut pas oublier parmi les protestans aristotéliens, Simon Simonius, qui parut sur la scène après Joachim Camerarius & Melanchton; Jacob Schegius, Philippe Scherbius, &c.

Ernest Sonerus précéda Michel Piccart, & Conrad Horneius lui succéda & à Corneille Martius.

Christianus Dreierus, Melchior Zeidlerus, & Jacques Thomasius, finirent cette seconde période de l'aristotélisme.

Nous exposerons dans un article particulier la philosophie de Thomasius. *Voyez* THOMASIUS (*philosophie de*).

Il nous resteroit à terminer cet article par quelques considérations sur l'origine, les progrès & la réforme du *péripatétisme*, sur les causes de sa durée, sur le ralentissement qu'elle a apporté au progrès de la vraie science, sur l'opiniâtreté de ses sectateurs, sur les argumens qu'elle a fournis aux athées, sur la corruption des mœurs qui s'en est suivie, sur les moyens qu'on pouvoit employer contre la secte, & qu'on négligea; sur l'attachement malentendu que les protestans affectèrent pour cette manière de philosopher, sur les tentatives inutiles qu'on fit pour l'améliorer, & sur quelques autres points non moins importans: mais nous renvoyons toute cette matière à quelque traité de l'histoire de la philosophie en général & en particulier, où elle trouvera sa véritable place. *Voyez l'article* PHILOSOPHIE EN GÉNÉRAL (*histoire de la*).

PÉRIPIÉTIE, f. f. (*Belles-Lettres.*) dans le poëme dramatique, c'est ce qu'on appelle ordinairement le *dénouement*; c'est la dernière partie de la pièce, où le nœud se débrouille, & l'action se termine. *Voyez* TRAGÉDIE.

Ce mot vient du grec *περιπτωτες*, chose qui tombe dans un état différent, & qui est formé de *περι*, autour, & de *πτω*, cado, je tombe.

La *péripétie* est proprement le changement de condition, soit heureuse, soit malheureuse, qui arrive au principal personnage d'un drame, & qui résulte de quelque reconnoissance ou autre incident, qui donne un nouveau tour à l'action.

Ainsi la *péripétie* est la même chose que la catastrophe, à moins qu'on ne dise que celle-ci dépend de l'autre, comme un effet dépend de sa cause ou de son occasion. *Voyez* CATASTROPHE.

La *péripétie* est quelquefois fondée sur un ressouvenir ou une reconnoissance, comme dans l'*Œdipe roi*, où un député envoyé de Corinthe, pour offrir la cou-

ronne à Œdipe, lui apprend qu'il n'est point fils de Polybe & de Mérope; par-là Œdipe commence à découvrir que Laïus qu'il avoit tué étoit son pere, & qu'il a épousé Jocaste sa propre mere, ce qui le jette dans le dernier désespoir. Aristote appelle cette sorte de dénouement, *une double péripétie*. Voyez RECONNOISSANCE.

Les qualités que doit avoir la *péripétie*, sont d'être probables & nécessaires; pour cela elle doit être une suite naturelle, ou au moins l'effet des actions précédentes, & encore mieux naître du sujet même de la piece, & par conséquent ne point venir d'une cause étrangere, & pour ainsi parler, collatérale.

Quelquefois la *péripétie* se fait sans reconnoissance, comme dans l'Antigone de Sophocle, où le changement dans la fortune de Créon, est produit par sa seule opiniâtreté. La *péripétie* peut aussi venir d'un simple changement de volonté. Cette dernière sorte de dénouement, quoiqu'elle demande moins d'art, comme l'observe Dryden, peut cependant être telle, qu'il en résulte de grandes beautés; tel est le dénouement du Cinna de Corneille, où Auguste signale sa clémence, malgré toutes les raisons qu'il a de punir & de se venger.

Aristote appelle ces deux *péripéties*, *péripéties simples*; les changemens qu'elles produisent consistant seulement dans le passage du trouble & de l'action, à la tranquillité & au repos. V. FABLE & ACTION.

Corneille avoue que l'*agnition*, c'est-à-dire, ce que nous nommons *reconnoissance*, est un grand ornement dans les tragédies, une grande ressource pour la *péripétie*; & c'est aussi le sentiment d'Aristote: mais il ajoute qu'elle a ses inconvéniens. Les Italiens l'affectent dans la plupart de leurs poëmes, & perdent quelquefois, par l'attachement qu'ils y ont, beaucoup d'occasions de sentimens pathétiques qui auroient des beautés plus considérables. P. Corn. 2. *disc. sur la tragédie*.

Nous pourrions dire la même chose de presque tous nos dramatiques modernes depuis Corneille & Racine. Il est étonnant sur-tout que dans les pieces de ce dernier, les *péripéties* ne soient jamais l'effet d'une

reconnoissance; en sont-elles moins belles & moins intéressantes?

PÉRIPHERÈS, (*Musiq. des anc.*) terme de la musique greque, qui signifie une suite de notes tant ascendantes que descendantes, & qui reviennent, pour ainsi dire, sur elles-mêmes. La *péripèrès* étoit formée de l'anacampton & de l'euthia. (S)

PÉRIPHÉRIE, f. f. (*en Géométrie.*) est la circonférence ou la ligne qui termine un cercle, une ellipse, une parabole, ou une autre figure curviligne. Voyez CIRCUMFÉRENCE, CERCLE, &c.

Ce mot est formé de *περί*, *autour*, & de *φέρω*, *je porte*.

La *périphérie* de chaque cercle est supposée divisée en 360 degrés, qui se subdivisent encore chacun en 60 minutes, les minutes en 60 secondes chacune, &c. Voyez DEGRÉ, MINUTE, &c.

Les géometres démontrent que l'aire ou surface du cercle est égale à celle d'un triangle, dont la base est égale à la *périphérie*, & la hauteur au rayon. Voyez TRIANGLE.

Il suit de là que les cercles sont en raison composée de leurs *périphéries* & de leurs rayons. Or, en tant que figures semblables, ils sont aussi en raison doublée de leurs rayons: donc les *périphéries* des cercles sont entr'elles comme leurs rayons; & par conséquent aussi comme leurs diametres. Chambers. (E)

PÉRIPHRASE, f. f. (*Rhétorique.*) c'est-à-dire, *circonlocution*, détour de mots, figure dont Quintilien a si bien traité, liv. VIII, c. vj. *Quod uno aut paucioribus dici potest, explicatur; periphrasim vocant, circuitum loquendi, qui non nunquam necessitatem habet, quoties dictu deformia operit. . . . Interim ornatum petit, solum qui est apud poetas frequentissimum, & apud oratores non rarus, semper tamen adstrictior*. Il est de la décence de recourir aux *périphrases*, pour faire entendre les choses qu'il ne convient pas de nommer. Ces tours d'expressions sont souvent nécessaires aux orateurs. La *périphrase*, en étendant le discours, le relève; mais il la faut employer avec choix & avec mesure, pour qu'elle soit *orationis*

dilucidior circuitio, & pour y produire une belle harmonie.

Platon, dans une oraison funebre, parle ainsi: " Enfin, messieurs, nous leur avons rendu les derniers devoirs, & maintenant ils achevent ce fatal voyage." Il appelle la mort *ce fatal voyage*; ensuite il parle des derniers devoirs comme d'une pompe publique que leur pays leur avoit préparée exprès, pour les conduire hors de cette vie. De même Xénophon ne dit point, vous travaillez beaucoup; mais, "vous regardez" le travail comme le seul guide qui peut vous conduire à une vie heureuse. "

La *périphrase* suivante d'Hérodote, est encore plus délicate. La déesse Vénus, pour châtier l'insolence des Scythes, qui avoient osé piller son temple, leur envoya une *maladie qui les rendoit femmes*. Il y a dans le grec *θηλείαν νόσον*; c'est vraisemblablement le vice de ceux dont S. Grégoire de Naziance dit qu'ils sont

Ἀπορίας ἀνιγμῶν, καὶ γριφοῦ παρθῶν,
Ἀνδρῶν γυναιξὶ τὰ ἡνωμένα ἀνδρῶσιν.

Un passage du scholiaste de Thucydide est décisif. Il parle de Philoctète qu'on fait avoir été puni par Vénus de la même manière qu'Hérodote dit qu'elle punit les Scythes.

Cicéron, dans son plaidoyer pour Milon, use d'une *périphrase* encore plus belle que celle de l'historien grec. Au lieu de dire que les esclaves de Milon tuèrent Clodius, il dit: *fecerunt servi Milonis, neque imperante, neque sciente, neque praesente domino, id quod suos quisque servos in tali re facere voluisset*. Cet exemple, aussi bien que celui d'Hérodote, entre dans le trope que l'on nomme *euphémisme*, par lequel on déguise des idées désagréables, odieuses ou tristes, sous des noms qui ne sont point les noms propres de ces idées: ils leur servent comme de voiles; & ils en expriment en apparence de plus agréables, de moins choquantes, ou de plus honnêtes, selon le besoin.

L'usage de la *périphrase* peut s'étendre fort loin, & la poésie en tire souvent beaucoup d'éclat; mais il faut alors qu'elle fasse une belle image. On a eu raison de blâmer

cette *périphrase* de Racine, dans le récit de Thérémène:

*Cependant, sur le dos de la plaine
liquide,
S'élève à gros bouillons une mon-
tagne humide.*

Une montagne humide qui s'élève à gros bouillons sur la plaine liquide, est proprement de l'enflure. Le *dos de la plaine liquide*, est une métaphore qui ne peut se transporter du latin en françois; enfin, la *périphrase* n'est pas exacte, & sort du langage de la tragédie.

Mais les deux vers suivans,

*Indomtable taureau, dragon im-
pétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tor-
tueux.*

Ces deux vers, dis-je, sont bien éloignés d'être une *périphrase* gigantesque; c'est de la grande poésie, où se trouve la précision du dessin, & la hardiesse du coloris. Oublions seulement que c'est Thérémène qui parle. (D. J.)

PÉRIPLÉ, s. m. (*Géog. anc.*) Ce mot veut dire journal de navigation autour d'une mer, ou de quelque côte; nous connoissons en ce genre le *périple* de Scylax, le *périple* d'Hannon, le *périple* de Pythéas, & le *périple* d'Arrien, qui décrivit toutes les côtes de la mer noire, après les avoir reconnues en qualité de général de l'empereur Adrien, à qui il en dédia la description sous le nom de *périple du Pont-Euxin*.

Scylax, célèbre géographe, né dans la Carie, florissoit quelque temps après Hannon, c'est-à-dire, environ 330 ans avant J. C. Nous avons sous son nom un *périple* intéressant, qui est peut-être un court abrégé de son ouvrage. Il y est parlé de quelques villes phéniciennes bâties sur la côte d'Afrique, entr'autres de la ville de Thymiaterium, que bâtit Hannon.

Le *périple* d'Hannon paroît donc le plus ancien, & le seul morceau de ce genre que nous ayons en original. Il est antérieur au commencement du regne d'Alexandre,

c'est-à-dire , à l'an 336 avant Jesus-Christ, puisqu'il y parle de Tyr , comme d'une ville florissante , qui a un roi particulier , & qui est située dans une île séparée du continent par un détroit des trois stades. On voit par-là que le voyage d'Hannon est plus ancien que l'an 300 avant J. C. Pline dit qu'il fut fait dans le temps de la puissance des Carthaginois , *Carthaginiis potentiâ florente* ; mais cette puissance a commencé de si bonne heure , qu'on ne peut en fixer la date précise.

Strabon , *l. I, p. 47* , traite de fabuleuse la relation du célèbre amiral de Carthage. Dodwel regarde aussi le voyage d'Hannon comme un roman de quelques Grecs déguisés sous un nom punique ; mais malgré toute l'érudition qu'il prodigue à l'appui de ses raisonnemens , il n'a pas convaincu l'auteur de l'esprit des loix. M. de Montesquieu met le *périple* d'Hannon au nombre des plus précieux monumens de l'antiquité ; & M. de Bougainville , adoptant le même sentiment , a donné dans le recueil de l'académie des inscriptions , *t. XXVI* , un mémoire curieux sur ce voyage , outre la traduction du *périple* même d'Hannon , accompagnée des éclaircissemens nécessaires. En voici le précis.

Hannon partit du port de Carthage à la tête de soixante vaisseaux , qui portoient une grande multitude de passagers , hommes & femmes , destinés à peupler les colonies qu'il alloit établir. Cette flotte nombreuse étoit chargée de vivres & de munitions de toute espèce , soit pour le voyage , soit pour les nouveaux établissemens. Les anciennes colonies carthaginoises , étoient semées depuis Carthage jusqu'au détroit : ainsi les opérations ne devoient commencer qu'au delà de ce terme.

Hannon ayant passé le détroit , ne s'arrêta qu'après deux journées de navigation , près du promontoire Hermeum , aujourd'hui le cap Cautin ; & ce fut au midi de ce cap , qu'il établit sa première peuplade. La flotte continua sa route jusqu'à un cap ombragé d'arbres , qu'Hannon nomme *Solae* , & que le *périple* de Scylax met à trois journées plus loin que le précédent ; c'est vraisemblablement le cap Bojador , ainsi nommé par les Portugais , à

cause du courant très-dangereux que forment à cet endroit les vagues qui s'y brisent avec impétuosité.

Les Carthaginois doublèrent le cap ; une demi-journée les conduisit à la vue d'un grand lac voisin de la mer , rempli de roseaux , & dont les bords étoient peuplés d'éléphans & d'animaux sauvages. Trois journées & demie de navigation séparèrent ce lac d'une riviere nommée *Lixus* par l'amiral carthaginois. Il jeta l'ancre à l'embouchure de cette riviere , & séjourna quelque temps pour lier commerce avec les Nomades Lixites , répandus le long des bords du Liceus. Ce fleuve ne peut être que le Rio-do-Ouro , espèce de bras de mer , ou d'étang d'eau salée , qu'Hannon aura pris pour une grande riviere à son embouchure.

Ensuite la flotte mouilla près d'une île qu'Hannon appelle *Cerné* ; & il laissa dans cette île des habitans pour y former une colonie. Cerné n'est autre que notre île d'Arquin , nommée *Ghir* par les Maures : elle est à cinquante milles du cap Blanc , dans une grande baie formée par ce cap , & par un banc de sable de plus de cinquante milles d'étendue du nord au sud , & un peu moins d'une lieue de large de l'est à l'ouest. Sa distance du continent de l'Afrique , n'est guere que d'une lieue.

Hannon s'étant remis en mer , s'avança jusqu'au bord d'un grand fleuve qu'il nomme *Chrès* , à l'extrémité duquel il vit de hautes montagnes habitées par des sauvages vêtus de peaux de bêtes féroces. Ces sauvages s'opposèrent à la descente des Carthaginois , & les repoussèrent à coups de pierres. Selon toute apparence , ce fleuve *Chrès* , est la riviere de Saint-Jean , qui coule au sud d'Arquin , à l'extrémité méridionale du grand banc. Elle reçoit les eaux de plusieurs lacs considérables , & forme quelques îles dans son canal , outre celles qu'on voit au nord de son embouchure. Ses environs sont habités par les Nomades de la même espèce que ceux du *Lixus* ; & ce sont-là probablement les sauvages que vit Hannon.

Ayant continué sa navigation le long de la côte vers le midi , elle le conduisit à un autre fleuve très-large & très-profond , rempli

rempli de crocodiles & d'hippopotames. La grandeur de ce fleuve, & les animaux féroces qu'il nourrit, désignent certainement le Sénégal. Il borna sa navigation particulière à ce grand fleuve, & rebroussant chemin, il alla chercher le reste de sa flotte dans la rade de Cerné.

Après douze jours de navigation le long d'une côte unie, les Carthaginois découvrirent un pays élevé, & des montagnes ombragées de forêts; ces montagnes boisées d'Hannon, doivent être celles de Serra-Liona, qui commencent au-delà de Rio-Grande, & continuent jusqu'au cap Sainte-Anne.

Hannon mit vingt-six jours, nettement exprimés dans son *périple*, à venir de l'île de Cerné, jusqu'au golfe qu'il nomme la *corne du midi*; c'est le golfe de la côte de Guinée, qui s'étend jusqu'aux côtes de Benin, & qui commençant vers l'ouest du cap des Trois-pointes, finit à l'est par le cap Formoso.

Hannon découvrit dans ce golfe une île particulière, remplie de sauvages, parmi lesquels il crut voir beaucoup plus de femmes que d'hommes. Elles avoient le corps tout velu, & les interpretes d'Hannon les nommoient *Gorilles*. Les Carthaginois poursuivirent ces sauvages, qui leur échapperent par la légèreté de leur course. Ils saisirent trois des femmes, mais on ne put les garder en vie, tant elles étoient féroces; il fallut les tuer, & leurs peaux furent portées à Carthage, où jusqu'au temps de la ruine de cette ville, on les conserva dans le temple de Junon. L'île des Gorilles est quelqu'une de celles qu'on trouve en assez grand nombre dans ce lac. Les pays voisins sont remplis d'animaux pareils à ceux qu'Hannon prit pour des hommes sauvages. C'étoient, suivant la conjecture de Ramusio, commentateur d'Hannon, des singes de la grande espèce, dont les forêts de l'Afrique intérieure sont peuplées.

Le cap des Trois-pointes fut le terme des découvertes d'Hannon; la disette des vivres l'obligea de ramener sa flotte à Carthage: il y rentra plein de gloire, après avoir pénétré jusqu'au cinquième degré de latitude, pris possession d'une côte de

Tomé XXV.

près de six cents lieues, par l'établissement de plusieurs colonies, depuis le détroit jusqu'à Cerné, & fondé dans cette île un entrepôt sûr & commode pour le commerce de ses compatriotes, qui s'accrut considérablement depuis cette expédition.

On n'a pas de preuves que les Carthaginois aient conservé dans la suite toutes les connoissances qu'ils devoient au voyage d'Hannon. Il est même à présumer que leurs marchands n'allèrent pas d'abord au-delà du Sénégal, & que peu à peu ils restèrent beaucoup en deçà de ce fleuve.

Au temps de Scylax, l'île de Cerné étoit devenue le terme de la navigation pour les gros bâtimens. La colonie d'Hannon s'y maintint, & Cerné fut toujours l'entrepôt du commerce des Carthaginois au sud de l'Afrique. Leurs gros navires restoient à la rade de l'île, la côte ultérieure n'étant pas aisément navigable à cause des écueils & des bas-fonds couverts d'herbes qu'on y rencontre fréquemment. Ils s'embarquerent à Cerné sur des bâtimens légers, à bord desquels ils alloient faire la traite le long des côtes, & même dans les rivières, qu'ils remontoient assez avant.

Scylax fait mention d'une ville d'Ethiopiens ou de negres, où ils alloient commercer, & nous donne un détail des marchandises qui faisoient de part & d'autre la matière de ce commerce. Les Carthaginois y portoitent des vases de terre, des tuiles, des parfums d'Egypte, & quelques bijoux de peu de conséquence pour les femmes. En échange, ils en recevoient des peaux de cerfs, de lions & de pantheres, des cuirs & des dents d'éléphants. Ces cuirs étoient d'un grand usage pour les cuirasses & les boucliers.

Scylax garde le silence sur la poudre d'or qu'ils tiroient aussi de ces contrées; c'est un secret de leur commerce qu'il ignoroit sans doute, n'ayant consulté que les routiers des pilotes, où l'on n'avoit garde de faire mention de cet article important. Mais Hérodote, instruit par l'indiscrétion de quelque Carthaginois, nous l'a révélé dans son histoire, *liv. IV, ch. cxcvj.*

On voit encore dans l'île d'Arquin, un

Aaa

monument du long séjour des Carthaginois ; ce sont deux citernes couvertes, creusées dans le roc avec un travail immense, pour rassembler les eaux de diverses sources, & les défendre contre la chaleur immodérée du climat. Ces citernes marquées dans quelques plans du fort appartenant dans cette île à la compagnie des Indes françoises, contiennent assez d'eau pour en fournir plusieurs gros bâtimens. Ce n'est point un ouvrage des Maures ; ces peuples, maîtres de l'intérieur du pays & des côtes, n'avoient nul besoin de l'entreprendre ; d'ailleurs, ils ne sont pas navigateurs : ainsi nous sommes obligés de l'attribuer aux Carthaginois, anciens possesseurs de l'île, depuis la découverte d'Hannon.

Ce grand homme, de retour à Carthage, déposa dans le temple une espece de journal ou de sommaire de la navigation ; c'est le *périple* qui porte son nom, & dont l'original, perdu depuis long-temps, a eu le sort de tous les écrits composés par ses compatriotes. Le peu de familiarité des anciens avec la langue & les caractères puniques, l'indifférence des Grecs & la haine des Romains, ont fait périr les ouvrages des Carthaginois, sans qu'un seul ait pu se soustraire à la proscription générale ; perte réelle pour la postérité, que les monumens de littérature & d'histoire carthaginoises auroient instruite de l'état de l'Afrique intérieure, de celui de l'ancienne Espagne, & d'une infinité de faits inconnus aux Grecs, concentrés en eux-mêmes, & qui, trop superficiels pour rien approfondir, étoient trop énorgeruillis de la supériorité qu'ils avoient dans les arts, & de celle qu'ils prétendoient dans les sciences, pour ne pas nier tout ce qu'ils ignoroient.

Le *périple* d'Hannon avoit été traduit en grec, vraisemblablement par quelque Sicilien, devenu sujet de Carthage, depuis qu'elle eut soumis une partie de la Sicile à sa domination. Le traducteur a défigurés quelques termes de l'original, & peut-être même ne nous en a-t-il conservés qu'un extrait. Du moins, c'est ce qu'on présume au premier coup-d'œil, en comparant la brièveté du *périple* avec la longueur de l'expédition. Peut-être aussi ce

périple d'Hannon, traduit par un grec, étoit-il l'abrégé fait par Hannon lui-même d'un journal complet & circonstancié, que les principes exclusifs de la politique carthaginoise ne lui permettoient pas de rendre public.

En effet, on ne trouve dans ce qui nous reste nul détail sur les différens objets du nouveau commerce dont cette entreprise ouvriroit la route aux Carthaginois, & particulièrement sur cet or, qu'ils alloient acheter pour des marchandises de peu de valeur ; articles sur lesquels le gouvernement ne pouvoit avoir trop de lumières, & qu'Hannon n'avoit pas sans doute oublié dans son récit. Mais on fait avec quelle jalousie ces républicains cachotent aux étrangers les sources de leur opulence ; ce fut toujours pour eux un des secrets de l'état, & les anciens nous ont transmis plus d'un exemple des précautions qu'ils prenoient pour rendre impénétrable à leurs rivaux le voile dont ils cherchoient à se couvrir.

Pythéas, né à Marseille, vers le milieu ou la fin du quatrième siècle avant J. C. est célèbre par ses connoissances astronomiques, & par ses voyages. Il partit du port de sa patrie, & voguant de cap en cap, il côtoya toute la partie orientale de l'Espagne, pour entrer dans le bras de la Méditerranée, qui baignant le midi de ce royaume, & le nord de l'Afrique, se joint à l'Océan par le détroit de Gibraltar.

Au sortir du détroit, il remonta vers le nord, le long des côtes de la Lusitanie ; & continuant de faire le tour de l'Espagne, il gagna les côtes de l'Aquitaine & de l'Armorique, qu'il doubla pour entrer dans le canal qu'on nomme aujourd'hui la *Manche*. Au-delà du canal, il suivit les côtes orientales de l'île britannique ; & lorsqu'il fut à sa partie la plus septentrionale, poussant toujours vers le nord, il s'avança, en six journées de navigation, jusqu'à un pays que les Barbares nommoient *Thulé*, & où la durée du jour solsticial étoit de vingt-quatre heures ; ce qui suppose 66' 30" de latitude septentrionale. Ce pays est l'Islande, située entre les 65 & 67' de latitude ; c'est Strabon qui nous fournit ce détail.

Le voyage au nord de l'île britannique, n'est pas le seul qu'ait fait Pythéas ; il en

entreprit un second vers le nord-est de l'Europe ; & suivant dans celui-ci , comme il avoit fait dans le premier , toute la côte occidentale de l'océan , il entra par le canal de la Manche dans la mer du nord , & de celle-ci par le détroit du Sond dans la mer Baltique , dans laquelle il vogua jusqu'à l'embouchure d'un fleuve , auquel il donna le nom de *Tanaïs* , & qui fut le terme de ses courses.

Le fleuve Tanaïs de ce voyageur , étoit une des rivières qui se jettent dans la mer Baltique ; peut-être la Vistule ou le Redaune , qui tombent dans ce fleuve auprès de Dantzick. La quantité de succin que l'on trouve sur leurs bords , rend cette conjecture assez vraisemblable. Le mot *Tana* ou *Thenes* entroit , suivant l'observation de Leibnitz , dans la composition des noms de la plupart des grands fleuves du nord.

Pythéas composa en grec deux ouvrages , dans lesquels il exposoit ce qu'il avoit vu de remarquable. Le premier , sous le titre de description de l'océan , contenoit une relation de son voyage par mer depuis Gadés jusqu'à Thulé : le second étoit la description de celui qu'il avoit fait le long des côtes de l'océan , jusques dans la mer Baltique.

Ce second ouvrage est appelé *période* par un ancien scholiaste d'Appollonius de Rhodes , & *périple* dans l'abrégé d'Artémidore d'Ephèse ; ce qui pourroit faire croire que le voyage dont il exposoit l'histoire , avoit été en partie par terre , en partie par mer. Nous n'avons plus que quelques citations de ces écrits de Pythéas ; encore faut-il les prendre le plus souvent chez des auteurs prévenus contre lui.

Dans le temps que Pythéas alloit vers le septentrion , pour reconnoître les îles qui fournisoient l'étain , & les contrées d'où l'on pouvoit tirer l'ambre jaune , un autre marseillois fut envoyé par ses compatriotes vers le midi , pour découvrir sur les côtes d'Afrique les pays d'où on tiroit la poudre d'or ; ce marseillois , nommé *Euthymene* , fit un voyage dans l'océan du côté du sud , dans lequel tomboit un fleuve considérable qui couloit vers l'occident , & dont les bords étoient peuplés de crocodiles.

Strabon a eu tort de se déchaîner en toutes occasions contre les observations de Pythéas dans ses voyages ; s'il avoit fait plus d'usage de son esprit & de son savoir , il auroit rendu plus de justice à ce célèbre marseillois ; non que ses relations soient exemptes de fautes , comme on le reconnoît par le peu de fragmens qui nous en restent. Etranger dans les pays qu'il a décrits , il n'avoit eu ni le temps , ni la facilité de vérifier ce que lui disoient les habitans ; il vivoit dans un siècle rempli de préjugés sur les matières physiques. Enfin , il étoit grec & voyageur ; que de sources de méprises , & peut-être de fictions !

Mais ces méprises que produit une ignorance qu'on ne peut pas même blâmer , ces fictions de détail que sème dans une relation l'amour du merveilleux , autorisent-elles à rejeter une foule de vérités , qui font l'essentiel de l'ouvrage ? En remarquant ces fautes , de quelque genre qu'elles fussent , en condamnant même avec sévérité celles qui méritoient de l'être , il falloit louer l'exactitude des observations de Pythéas , & faire sentir le mérite de ses voyages & de ses découvertes. Il falloit , en un mot , le représenter comme un homme auquel on ne peut refuser l'honneur d'avoir établi le premier la distinction des climats , par la différente longueur des jours & des nuits , & frayé la route vers des contrées que l'on croyoit inhabitables. Toutes ces judicieuses réflexions sont de M. de Bougainville. Il nous reste à parler d'Arrien & de son *périple*.

Cet historien & philosophe célèbre , étoit de Nicoméde en Bithynie. Il florissoit du temps d'Adrien , & des deux Antonins ; son savoir & son éloquence lui firent donner le titre de nouveau Xénophon , & l'éleverent dans Rome à toutes les dignités , jusqu'au consulat. Il étoit gouverneur de Cappadoce l'an 134 de J. C. & nous avons de lui la relation d'un voyage qu'il fit autour du Pont-Euxin , & qu'il adressa à l'empereur Adrien.

Cet ouvrage , connu sous le nom de *périplus Ponti-Euxini* , a paru en grec à Geneve en 1577. M. Fabricius ne parle d'aucune édition de Geneve ; il en cite

une de 1577 de Lyon, *in-fol.* en grec & en latin, de la version d'Adrien Turnebe, procurée par Jean-Guillaume Auckius de Zurich, qui fit imprimer dans ce même volume le *periplus maris Erythræi*, avec le commentaire & les cartes d'Abraham Ortelius. La première édition en grec est de Bâle, chez Froben, en 1533, *in-4°*. Sigismond Gelenius donna dans un volume, le *periplus Ponti-Euxini*, le *periplus maris Erythræi*, le voyage d'Hannon, le traité de Plutarque des fleuves & des montagnes, & l'abrégé de Strabon. Il y a d'autres éditions plus nouvelles, & entre autres celle de M. Hudson en 1698, à Oxford, qui a donné les deux voyages, dans le premier tome de son recueil des anciens géographes grecs, nommés les *Peüts*, avec de savantes dissertations chronologiques de Dodwel, mais qui ne sont pas exemptes de préjugés.

Le *periplus Ponti-Euxini*, ou navigation du Pont-Euxin, n'est que comme une lettre ou une relation adressée à l'empereur Adrien, par Arrien. Il commandoit alors à Trébizonde & aux environs, soit que ces pays fussent du gouvernement de la Cappadoce, soit qu'il ait eu une commission particulière pour les visiter, soit qu'il ait été aussi gouverneur de cette partie du Pont.

Il commence sa relation par son arrivée à Trébizonde, où Adrien faisoit alors bâtir un temple de Mercure. Il s'embarqua à Trébizonde, pour aller faire le tour du Pont-Euxin du côté de l'orient. Il passa la rivière du Phafe, dont il remarque que l'eau nage long-temps sur celle de la mer, parce qu'elle est extrêmement légère, & qu'elle se garde plus de dix ans sans se corrompre. Il y avoit là un château gardé par quatre cents soldats romains, & un bourg habité par des vétérans & par quelques gens de mer; Adrien ordonna d'y faire un nouveau fossé pour la sûreté du bourg. Il termina sa navigation à Sébastroplé, où étoit la dernière garnison romaine. Il fut attaqué dans ce voyage d'une grande tempête, dont un de ses vaisseaux fut brisé.

Entre les peuples barbares dont il côtoya les pays les plus voisins de Trébizonde,

& aussi les plus belliqueux, étoient les Sannes, nommés *Drilles* par Xénophon; ils n'avoient point de roi. Ils avoient autrefois payé tribut aux Romains; & Arrien promit à Adrien de les y réduire de nouveau, ou de les exterminer. Il ne fit pas le dernier, car plusieurs siècles après on parloit encore des Tranes, qui sont sans doute les mêmes que les Sannes. Il paroît que ces Sannes habitoient une partie de la Colchide, que l'on distinguoit alors du pays des Lazes.

A la relation de son voyage, il joint une description de la côte de l'Asie, depuis Byfance jusqu'à Trébizonde, & une autre du pays, qui est depuis Sébastroplé jusqu'au Bosphore Cimimérien, & depuis le Bosphore jusqu'à Byfance, afin qu'Adrien pût prendre sur cela ses mesures, s'il vouloit entrer dans les affaires du Bosphore, dont il lui mande que le roi Cotys étoit mort depuis peu de temps.

Nous avons aussi, sous le nom d'Arrien, une description des côtes de la mer rouge, c'est-à-dire, des côtes orientales de l'Afrique, & celles de l'Asie jusqu'aux Indes: l'inscription latine est à l'empereur Adrien, quoiqu'il ne soit point parlé de lui dans la description même. Saumaïse croit qu'elle a été écrite du temps de Pline le naturaliste, ou même un peu avant lui, & qu'ainsi elle ne peut être d'Arrien de Nicomédie, ni même adressée à l'empereur Adrien; c'est ce qu'il conclut de ce qu'il y est fait mention de plusieurs princes qui vivoient du temps de Pline. A ces preuves, M. de Tillemont ajoute un passage de la description, où il est dit qu'on alloit du bourg de Lencé à Pétra vers Malican, roi des Nabathéens: or la ville de Pétra, & toute l'Arabie pétrée, avoit été soumise aux Romains dès l'an 105 de J. C. & réduite ensuite en province, & l'on ne trouve point qu'Adrien l'ait abandonnée; au contraire, on a des médailles de la ville de Pétra sous cet empereur, avec le titre de métropole.

Il faut donc que cette description soit antécédente à l'année 105; & par conséquent elle n'est point d'Arrien, qui vivoit encore sous Marc-Aurèle, c'est-à-dire,

après l'an 160. Enfin, l'auteur parle de l'Égypte comme de son pays, & fait quelquefois usage des mois égyptiens. M. de Tillemont croit donc que cet ouvrage pourroit être de celui à qui Plin le jeune écrit plusieurs lettres, comme à une personne habile & éloquente, & qui passoit pour un imitateur de Démosthène : il paroît que dès le temps de Nerva, ou dans les premières années de Trajan, cet Arrien s'étoit retiré pour vivre tranquillement, ce qui n'étoit permis aux sénateurs, que dans un âge fort avancé ; ainsi cela ne convient pas au disciple d'Épistète.

Si maintenant l'on veut joindre à ces détails de l'antiquité, les descriptions de nos navigateurs modernes, dont on a parlé en leur lieu, on aura l'histoire complète de la navigation, & cette histoire est fort intéressante. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

PERIPLOCA, (*Botan. Jardin.*) En anglois, *virginian silk* ; en allemand, *virginische seide*.

Caractere générique.

Le calice est permanent & divisé en cinq parties ; la fleur consiste en un pétale découpé en cinq parties étroites : autour du centre s'étend un petit nectarium ; là se trouvent aussi cinq filamens courbés qui ne sont pas si longs que le pétale, & cinq étamines courtes : au centre est situé un petit embryon fourchu qui n'a presque point de style ; il devient une silique oblongue & entée, à une seule cellule, remplie de semences à aigrettes, qui sont placées les unes sur les autres, comme les écailles de poissons.

Especies.

1°. *Periploca* dont les fleurs sont velues en dedans.

Periploca floribus internè hirsutis. Linn. *Sp. pl.*

Virginia silk with flowers hairy on their inside.

2°. *Periploca* à feuilles un peu cordiformes & obtuses, blanches par-dessous, à tige velue & grimpante.

Periploca foliis subcordatis obtusis, infernè incanis, caule hirsuto scandente. Mill.

Periploca of the cape of good hope.

3°. *Periploca* à tiges velues.

Periploca caule hirsuto. Linn. *Sp. pl. Virginia silk with a hairy stalk.*

4°. *Periploca* à feuilles oblong-cordiformes, légèrement velues, à fleurs latérales, à tige d'arbrisseau grimpante.

Periploca foliis oblongo-cordatis pubescentibus, floribus alaribus, caule fruticoso scandente. Mill.

Virginia silk with oblong heart-shaped leaves.

5°. *Periploca* à feuilles oblong-ovales, à siliques cylindriques, articulées, à tige grimpante.

Periploca foliis oblongo-ovatis, siliquis teretibus articulatis, caule scandente. Mill.

Virginia silk with oblong-oval leaves.

6°. *Periploca* à feuilles ovale-lancéolées, à fleurs terminales, à siliques articulées, à tige d'arbrisseau grimpante.

Periploca foliis ovato-lanceolatis, floribus terminalibus, siliquis articulatis, caule fruticoso scandente. Mill.

Virginia silk with oval spear shaped leaves, &c.

7°. *Periploca* à feuilles lancéolées, pointues, à fleurs en ombelles axillaires, à tige d'arbrisseau grimpante.

Periploca foliis lanceolatis acuminatis, floribus umbellatis axillaribus, caule fruticoso scandente. Mill.

Virginia silk with spear shaped acute pointed leaves, &c.

La première espèce s'éleve en grimpant à près de quarante piés. Ses fleurs, qui paroissent en juillet & août, n'ont pas beaucoup d'éclat, elles sont d'un violet terne ; mais les feuilles assez grandes & d'un beau verd-glacé, dont cet arbrisseau est bien fourni, lui assignent une place dans les bosquets d'été, où il peut servir singulièrement à garnir des tonnelles.

Il se multiplie aisément par les marcottes ; il prend aussi de boutures. Le meilleur moment de le transplanter est la mi-avril. Quoiqu'il soit naturel de Syrie, il supporte fort bien nos hivers.

La seconde espèce a des tiges grêles &

volubiles, au moyen desquelles elle s'éleve à quatre ou cinq piés à l'aide des supports voisins. Ses feuilles sont blanchâtres par-dessous, & d'un verd luitant par-dessus. Les fleurs sont petites, d'un pourpre sale, & exhalent une odeur forte & agréable. Elles paroissent en juillet & en août.

Le n^o. 3, naturel d'Afrique, s'éleve à trois piés; les tiges sont velues, ainsi que les feuilles; les fleurs sont d'un pourpre sale, & exhalent une odeur gracieuse. On en a une variété dont les tiges & les feuilles sont unies. Ces deux especes ne demandent pendant l'hiver que l'abri le plus simple: elles se multiplient de marcottes.

Le n^o. 4 s'éleve sur un tronc robuste & boiseux à la hauteur de cinq ou six piés. Ce tronc pousse des branches souples qui s'accrochent aux supports voisins, & montent à cinq piés. Les fleurs sont blanches, & s'ouvrent en cloches. Ce *periploca* est naturel de la Vera-Cruz.

Le n^o. 5 croît à Campêche; il s'éleve à trente piés. Les feuilles sont d'une épaisse consistance; les fleurs sont blanches.

Le n^o. 6 est indigene de la Jamaïque; il s'éleve à dix ou douze piés: les fleurs naissent par trois ou par quatre au bout des branches; elles sont jaunes.

Le n^o. 7 habite la même contrée; il s'éleve à trente piés. Les fleurs sont rassemblées en une sorte d'ombelle aux côtés des branches; elles sont d'un blanc pur, & d'une excellente odeur. Les quatre dernières especes sont tendres: il faut les placer dans une serre échauffée, mais il faut leur donner beaucoup d'eau pendant l'été. Elles se multiplient par les marcottes. (M. le Baron DE TSCHOUDI.)

PERIPNEUMONIE, f. f. (Médec.) inflammation du poumon, que l'on distingue en vraie & en fausse.

Péripneumonie vraie. La péripneumonie vraie est l'inflammation de la substance même du poumon, avec sécheresse, chaleur & douleur.

Les vaisseaux susceptibles de cette inflammation, sont les arteres bronchiales & les arteres pulmonaires: elle est plus ou moins dangereuse, selon la différence des vaisseaux engorgés, & selon la qualité du sang engorgé.

Les causes de cette double inflammation sont, 1^o. les causes générales de toutes les inflammations; 2^o. les causes qui affectent particulièrement le poumon, comme un air trop humide ou trop sec, trop chaud ou trop froid, trop grossier ou trop subtil; un air chargé d'exhalaisons caustiques, ou astringentes, ou coagulantes; un chyle formé de matieres épaisses, seches, visqueuses; l'exercice violent du poumon par la course, la lutte; le mouvement du cheval contre le vent; les poisons coagulans, caustiques, astringens, portés au cœur par les veines qui s'y rendent; les violentes passions de l'ame; l'esquinancie avec oppression de poitrine & orthopnée; une forte pleurésie, une paraprénésie violente, l'action d'une éméétique dans un estomac tendre & délicat.

Les symptomes de la péripneumonie sont différens, selon son siege; celle qui réside dans les bronches produit tous les effets de l'inflammation, & enflamme même les extrémités de l'artere pulmonaire qui leur sont contiguës, en les comprimant & en leur communiquant la maladie dont ils sont attaqués.

Cette inflammation peut s'attacher à différentes parties du poumon; son étendue peut aussi varier: les symptomes seront plus violens, s'il y a deux lobes entrepris, que s'il n'y en a qu'un; ou si un lobe est totalement enflammé, que s'il n'y en a qu'une partie: la péripneumonie n'est pas guérissable dans le premier cas, à cause de la grandeur & de l'étendue de l'engorgement; dans le second cas elle peut se guérir, si les symptomes ne sont pas extrêmes, si la toux, la douleur, la chaleur & l'oppression peuvent se supporter, & céder peu à peu à l'action des remedes.

La péripneumonie vraie se guérit par une résolution bénigne, par des crachats abondans qui viennent de bonne heure, par un cours de ventre bilieux, dont la matiere ressemble assez aux crachats, par une évacuation abondante d'urine épaisse & chargée, dont le sédiment devient blanc.

Si elle ne se résout pas, elle se change en une autre maladie qui est l'abcès du poumon, ou une métastase de la matiere

morbifique sur une autre partie; la suppuration prochaine se connoît par le défaut de la résolution au jour marqué, par la diminution, par la douleur, par la foiblesse du pouls, par le changement de la fièvre, par la continuation de la difficulté de respirer, accompagnée de la soif & des autres accidens; d'autres fois il se fait une éruption soudaine du pus dans la trachée-artère; le malade en est suffoqué; quelquefois aussi le pus est évacué par un crachement abondant de matiere purulente, mais souvent il tombe dans la cavité de la poitrine, dans laquelle il cause l'empyeme, la phthisie, ou d'autres maladies.

La métastase arrive lorsque la matiere purulente & morbifique étant prise par les petites vénules lymphatiques du poulmon, se mêle avec le sang & forme un dépôt dans quelque viscere particulier, comme dans le foie, la rate, le cerveau, ou quelque autre partie: delà viennent des parotides ou abcès *péripneumoniques* autour des oreilles, aux jambes, ou aux hypochondres; souvent ces abcès disparaissent tout-à-coup, ce qui annonce une mort prochaine.

Le pronostic de cette maladie est des plus fâcheux; ainsi, avant de rien prononcer, on doit sur-tout considérer le nombre & la violence des symptômes, les excrétions, la qualité des crachats.

La suppression des crachats, jointe à l'oppression, au crachement de sang épais, bourbeux, noir, livide, semblable à de la lie, sont d'un présage funeste; ils marquent un grand embarras du poulmon, & un resserrement des vaisseaux, avec une grande acrimonie dans les humeurs. Si le pus sort par le dévoiement, l'urine épaisse devenue claire; la toux sèche, les étourneimens fréquens, le pouls manquant, les extrémités du corps froides, pendant que la poitrine; la tête ou le cou conservent une ardeur brûlante, ce sont autant de signes avant-coureurs d'une mort prochaine.

La cure est la même que celle de toutes les inflammations; elle consiste dans les saignées répétées, selon la force de la fièvre & la vigueur du pouls; la tisane délayante; adouçissante & béchique; les

béchiqes doux, légèrement incisifs & détersifs: les apéritifs doux conviennent & sont indiqués dans les différens états & périodes de cette maladie.

Tisane pour la péripneumonie vraie.

Prenez racine de chiendent, de fraisier, de chaque une once; faites-les bouillir dans cinq pintes d'eau de riviere réduites à quatre; lorsqu'elles auront un peu bouilli, ajoutez-y fleur de violette, de mauve, de chaque deux gros; faites-y infuser racine de guimauve, réglisse effilée, de chaque deux gros; passez le tout, & faites-en boire au malade le plus qu'il pourra.

Potion propre à débarrasser les poulmons en augmentant les crachats. Prenez eau distillée de buglose, de bourrache, de scabieuse, de chacune deux onces; blanc de baleine un demi-gros, kermès minéral deux grains, huile d'amandes douces une once, & de syrop de guimauve une once; faites du tout une potion à prendre par cuillerée.

On ne négligera pas, dans le cours de la maladie, l'usage des lavemens faits avec la décoction de graine de lin, de son & des herbes émollientes: ces lavemens doivent être donnés deux & trois fois par jour.

Enfin on doit avoir pour objet de rétablir le ton des parties, & de faciliter de plus en plus les excrétions de l'humeur bronchiale & des crachats, & alors on emploie, sur la fin sur-tout, le quinquina, le mars, les opiat, le benjoin, les pilules de Morthon, combinés tous ensemble, & partagés ou coupés avec le lait.

On fait des opiat que l'on donne après avoir évacué; ensuite on adoucit avec le lait coupé. *Voyez OPIAT.*

Souvent on a recours aux eaux de Caunterets, de Plombières, ou on fait des eaux artificielles qui imitent la qualité favonneuse des véritables eaux naturelles.

Dans le cas de suppuration menaçante, il faut faire tout ce qu'on peut pour la détourner & pour procurer la résolution; ce que l'on obtient par les saignées répétées, le régime humectant & tempérant. Cependant; si, malgré toutes les précautions que l'art suggere, on ne sauroit l'empêcher de se faire; on doit; autant qu'il

est possible, recourir aux remèdes qui aident la suppuration; & lorsqu'elle est faite, il faut chercher à évacuer le pus; mais comme on ne peut savoir où s'ouvrira l'abcès, la maladie n'en devient que plus dangereuse; on pourroit déterminer la suppuration par la tisane d'orge, avec l'hydromel; par l'usage des plantes expectorantes & détersives, telles que le lierre terrestre, l'hysope, le pié-de-chat, & autres de cette nature.

Lorsque la suppuration est faite, alors ce n'est plus une inflammation, mais un abcès ou un ulcère interne que l'on a à traiter; c'est une véritable phthisie qu'il faut entreprendre. Voyez PHTHISIE.

Si au contraire la fièvre, la toux, la douleur & la chaleur se soutiennent au-delà du cinquième ou du septième jour, ce qui marque une impossibilité de la résolution, on doit craindre un mal incurable, qui est la gangrene du poulmon. Voy. GANGRENE.

Le régime doit être des plus rigides dans tout le temps de la maladie. Le bouillon seul, & le plus léger, est tout ce qu'on doit permettre; l'air doit être tempéré.

Péripneumonie fausse. Cette maladie tire ordinairement son origine d'une humeur muqueuse ou pituiteuse, dont toute la masse du sang se trouve empreinte, & qui engorge insensiblement les vaisseaux sanguins ramifiés sur les bronches, & les ramifications des vaisseaux pulmonaires & bronchiques.

Les causes éloignées sont les saignées copieuses, un sang aqueux & appauvri, dépouillé de sa partie sulfureuse, tandis que les humeurs contenues dans les premières voies, ont passé dans le sang & dans ses vaisseaux à la place des globules sanguins; aussi cette maladie arrive à toutes les personnes foibles, délicates, aux tempéramens pituiteux, aux vieillards, aux hydropiques, à tous ceux qui sont d'une constitution catarrhale, pituiteuse, froide, & enrhumés du cerveau; elle saisit inopinément, & commence par une courbature, ou légère fatigue, une foiblesse, un abattement presque entier des forces de l'esprit; elle est accompagnée d'op-

pression, de pesanteur; de difficulté de respirer, qui sont les signes les plus dangereux. Les symptômes ordinaires sont une chaleur douce & une fièvre légère; la difficulté de respirer, avec râle, suivie d'une grande foiblesse, terminent en peu de temps cette maladie par une mort d'autant plus subite, que ni les urines, ni le pouls n'ont donné aucun lieu de prévoir un tel événement.

Cure. Lorsqu'on reconnoît une péripneumonie fautive par les signes propres, qui sont sur-tout une difficulté de respirer, un pouls foible, une oppression considérable, il faut employer les remèdes évacuans, incisifs & les expectorans, les béchiques incrassans.

L'indication principale est d'aider l'expectoration & de provoquer les crachats; plus le malade crachera, & plutôt il sera soulagé: les huileux sont moins propres à cela que les incisifs.

Tisane bonne dans la péripneumonie fautive. Prenez des feuilles de becabunga, de lierre terrestre, & d'hysope, de fleurs de pié-de-chat, de chaque un gros; faites-les infuser dans trois demi-septiers d'eau bouillante, & y ajoutez miel blanc une once; on fera prendre de cette infusion de demi-heure en demi-heure, & pour aider plus efficacement l'excrétion de l'humeur muqueuse, on fera prendre la potion suivante.

Prenez d'huile d'amandes douces tirée sans feu, trois onces; de syrop de lierre terrestre, de syrop de pas-d'âne, de chaque demi-once; de blanc de baleine, deux gros; de kermès minéral, six grains: dissolvez le kermès & le blanc de baleine en particulier dans l'huile; ensuite mêlez le tout ensemble, & donnez une cuillerée de ce mélange au malade, d'heure en heure, & pardessus un verre de la boisson ci-dessus.

Si la toux est stomachale, que la langue soit épaisse & la bouche fort sale & pâteuse, on ordonnera l'apozème suivant: prenez de racine d'aunée, d'iris de Florence, de chaque six gros; de fleurs de mauve & de pas-d'âne, de chaque deux gros: faites-les infuser dans trois chopines d'eau bouillante; ajoutez-y du tartre stibié,

stibié, six grains. On tâchera de procurer le vomissement selon l'indication; & si le vomissement fatigue trop, on procurera la précipitation par les selles au moyen d'un minoratif, tel que la manne & le sel d'epson, dont on donnera une dose proportionnée à la quantité du liquide.

PERIPOLIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Locres Epirépytiens, sur le bord du fleuve Halice, aujourd'hui Alice. Elle étoit la patrie de Praxitele, célèbre sculpteur, dont nous parlerons en traitant de son art. Les uns croient que c'est aujourd'hui Mendolia, bourg d'Italie dans la partie méridionale de la Calabre ultérieure; d'autres prétendent que c'est Pagliopoli, village à une lieue de Mendolia.

PERIPSEMA, (*Critiq. sacr.*) περίψημα, & χαδαρμα, sont deux mots grecs synonymes, termes du dernier mépris, & signifient *balayures, ordures, fumier, excréation, fardeau de la terre*. S. Paul dit que les chrétiens étoient regardés comme les *balayeurs* de ce monde; ὡς περιχαδαρματα, παντων περίψημα, I, Cor. iv, 4, 13.

On croit avec beaucoup de vraisemblance, que saint Paul fait allusion, dans ce passage, aux *catharmates* des anciens, qui ont été écrites en vers par Jean ou Isaac Tzetzes, dans ses *Chiliades* historiques, imprimées par Fabricius, *bibl. græc. tome II, p. 419*.

Voici, dit ce poëte, quelle étoit la victime expiatrice, χαδαρμα, qu'on offroit, lorsque par la colere des dieux une ville étoit défolée par quelque malheur, soit peste, soit famine, soit quelqu'autre fléau. On se faisoit de l'homme le plus laid qu'il y eût dans la cité, afin de servir de remède aux maux qu'on souffroit. Dès que cette victime, qui devoit bientôt être immolée, avoit été conduite dans un lieu destiné à sa mort, on lui mettoit à la main un fromage, un morceau de pâte & des figues; on le battoit sept fois avec un faisceau de verges, fait d'une espece d'oignons, de figuiers sauvages, & d'autres branches d'arbrisseaux de même nature; on le brûloit enfin dans un feu de bois d'arbres sauvages, & on jetoit sa cendre dans la mer & au vent: tout

Tome XXV.

cela se faisoit pour l'expiation de la ville affligée; εἰς χαδαρμον τῆς πόλεως τῆς νηστῶτα.

Les deux expressions χαδαρμα, & περίψημα ont été indifféremment dites l'une & l'autre de ces hommes qu'on immoloit aux dieux irrités. Le formulaire en étoit, que cette victime soit propitiation pour nous! περίψημα εἰμῶν γενεῖ! Voyez les *obs. phil.* de Lambert Bos, sur le passage des Corinthiens. (*D. J.*)

PERIPTERE, f. m. (*Archit.*) C'est, dans l'architecture antique, un bâtiment environné, en son pourtour extérieur, de colonnes isolées. Tels étoient le portique de Pompée, la basilique d'Antonin, le septizone de Sévere, &c. Ce mot vient du grec περί, à l'entour, πτερον, aile. (*D. J.*)

PÉRIPTERE, f. m. (*Architec. antiq.*) lieu environné de colonnes, & qui a une aile tout autour; le mot est grec, car πτερά, signifie proprement l'ordre des colonnes qui est au portique & au côté des temples, ou de quelq'autre édifice. Ces *péripteres* étoient des temples qui avoient des colonnes de quatre côtés, & qui étoient différentes du péristyle & de l'amphiprostyle, en ce que l'un n'en avoit que devant, & l'autre devant & derriere, & point aux côtés.

M. Perrault, dans ses notes sur Vitruve, remarque que le *périptere* est proprement le nom d'un genre qui comprend toutes les especes de temples, qui ont des portiques de colonnes tout autour, soit que ce temple soit diptere ou pseudodiptere, ou simplement *périptere*, qui est une espece qui a le nom du genre, & qui en ce cas a ses colonnes distantes du mur d'un entre-colonnement. Il y a des *péripteres* carrés & des ronds; le portique de Pompée, la basilique d'Antonin, le septizone de Sévere étoient des *péripteres*. Voyez TEMPLE PÉRIPTERE. (*D. J.*)

PERIR, v. neut. (*Gramm.*) Rien ne s'anéantit, mais tout change d'état. En ce sens nous *périrons* sans cesse, ou nous ne *périrons* point du tout, puisqu'il n'y a aucun instant dans l'éternité de notre durée où nous différiions plus de nous-mêmes que dans aucun autre instant antérieur ou postérieur, & que nous sommes dans un flux perpétuel. Le verbe *périr* est relatif

B b b

à un état de destruction très-sensible ; & l'on dit ce vaisseau a *péri* sur la côte ; les hommes ont une fois *péri* par les eaux, & l'on croit qu'ils *périront* un jour par le feu ; les bâtimens inhabités *périssent* ; il a *péri* par la faim. N'auriez-vous pas honte de laisser *périr* celui à qui vous n'auriez qu'à tendre la main pour le sauver ?

PERIRRANTERION, f. m. (*Littér. grecq.*) περιραντεριον ; vase qui contenoit l'eau lustrale chez les Grecs. Ce mot est composé de περι, *circum*, & ρανω, *aspergo*. On mettoit ce vase, selon Casaubon, dans le vestibule du temple, & selon d'autres, dans le sanctuaire ; peut-être le plaçoit-on, dit M. de Turreil, dans l'un & dans l'autre de ces endroits. Tous ceux qui entroient se lavoient eux-mêmes de cette eau sacrée, s'ils n'aimoient mieux s'en faire laver par les prêtres, ou par quelque ministre subalterne.

Ce n'étoit pas seulement dans les temples qu'on mettoit ces sortes de vases ; on en posoit aussi aux avenues de la place publique, & dans les carrefours ; mais surtout on ne manquoit pas de placer de ces vases à la porte des maisons particulières, lorsqu'il y avoit quelque mort dans les familles. Pollux appelle cette sorte de bénitier mortuaire, ἀγρονιον ; Hélicius, γαστρα, & Aristophane, ὄστρακον. On arrosoit de l'eau qui étoit dans ces bénitiers mortuaires, ceux qui assistoient aux funérailles, & l'on se servoit d'une branche d'olivier pour faire ces aspersions, *ramo felicitis olivæ*, dit Virgile. On sacroit cette eau en trempant dedans un tison ardent, tandis qu'on brûloit la victime. Au reste, cette eau lustrale servoit à deux sortes de purifications ; l'une qui se bornoit aux mains seules, & se nommoit χερνικ, de χερ, *main*, & νικω, *je lave* ; l'autre s'étendoit à tout le corps, & s'appelloit περιεραντικ, dont nous avons donné la racine. (*D. J.*)

PERISCCELIS, (*Critiq. sacrée.*) en grec περισκελλικ ; ce mot signifie une *jarretiere*, ou si l'on aime mieux, un ornement que les femmes mettoient autour de leurs jambes en guise de jarretieres. Il est dit dans les nombres xxxj, 50, que les Israélites qui désirent les Madianites, offrirent au Seigneur les περισκελλιδες, les bagues,

les anneaux & les bracelets qu'ils avoient gagnés sur l'ennemi. Toutes les femmes de l'orient portoient de magnifiques jarretieres. Cet usage passa dans la Grece & dans l'Italie, où les femmes galantes se piquoient d'avoir des jarretieres fort riches ; mais c'étoit aussi un ornement des filles les plus sages, parce que leurs jambes étant découvertes dans les danses publiques, leurs brillantes jarretieres servoient à les faire paroître & à relever leur beauté. Celles de nos dames ne sont pas aujourd'hui si magnifiques, parce que leurs jambes sont toujours couvertes. (*D. J.*)

PERISCIENS, f. m. pl. en *Géographie*, sont les habitans de la terre dont l'ombre parcourt successivement tous les points de l'horizon en un seul & même jour.

Ce mot est formé de περι, *autour*, & σκιν, *ombre*.

Tels sont les habitans des zones froides, ou ceux qui habitent l'espace renfermé entre les poles & le cercle arctique d'un côté, & entre le pole & le pole antarctique de l'autre : car comme le soleil ne se couche point pour eux, lorsqu'une fois il s'est levé, & qu'il tourne autour de leurs têtes, leur ombre doit aussi faire une révolution entiere ; de sorte que pendant le jour ils doivent voir leur ombre successivement de tous les côtés. Voyez *ZONE*. Chambers. (*E*)

PERISCYLACISME, f. m. (*Littérat. grecq.*) περικυλακισμος, c'est-à-dire, *expiation par un renard*, qu'on sacrifioit à Proserpine ; σκυλαξ, est un *renard*. Les Grecs offroient à cette déesse dans les purifications, un renard que l'on faisoit passer tout autour de ceux qui avoient besoin d'être purifiés, & ensuite on immoloit l'animal. Voyez le *traité des questions romaines* de Plutarque, *quæst.* 60, & Potter, *Archæol. grecq. tom. I, p. 223.*

PERISCYPHISME, f. m. (*Chir. anc.*) opération qui, suivant l'étymologie du mot, consistoit dans une incision autour du crâne ; on pratiquoit cette opération pour guérir les fluxions copieuses sur les yeux, accompagnées de l'ulcération des paupieres, & d'une douleur de tête aiguë & profonde. Paul Eginete, *lib. VI, c. vij*, vous donnera tous les détails de cette

opération, qui n'est point pratiquée par les modernes. (D. J.)

PERISKYTISME ou **PÉRISKYPISME**, en Chirurgie, est une opération que faisoient les anciens sur le crâne.

Ce mot est formé des mots grecs *περι*, autour, & *σκιζεν*, couper ou écorcher la peau.

Le *périskytisme* étoit une incision qu'on faisoit à la future coronale, depuis une tempe jusqu'à l'autre, & qui découvroit le crâne; on la faisoit pour séparer le péri-crâne du crâne. Voyez **PÉRICRANE**.

Cette opération est abolie; quelques auteurs en recommandent encore une approche du *périskytisme*, contre une maladie de la peau du visage, appelée par quelques-uns *couperose*. V. **GOUTTE**, **ROSE**.

PÉRISABLE, adj. (Gramm.) qui périt entre nos mains, qui se dissipe malgré nous, qui nous échappe. Les biens de la fortune sont *périssables*, la vie est *périssable*.

PÉRISCHORÉGIE, f. f. (Droit romain.) Ce mot se trouve dans le code; mais on ne convient pas de ce qu'il signifie. Quelques auteurs veulent que ce soit un nom de charge & d'office. Alciat prétend que le *périsschorege* étoit celui qui avoit soin de l'aumône; Dominique Macri croit que *périsschoregie* signifie un *donatif*, une distribution qui se faisoit aux soldats au dessus de leur paie ordinaire. Voyez le *lexicon juridicum* de Jean Calvin. (D. J.)

PÉRISOLOGIE, f. f. (Rhétorique.) discours superflu, *sermo supervacaneus*; sur lequel Quintilien s'exprime ainsi: *sed ut cum decorum habet periphraſis, ita cum in vitium incidit, perissologia dicitur; obſtat enim quicquid non adjuvat*. C'est la répétition en d'autres termes & sans nécessité, d'une même pensée qu'on vient d'expliquer suffisamment. Les *périssologies* sont très-fréquentes dans Ovide & dans Sénèque le tragique.

PÉRISON, f. m. (Bot. anc. Hist. nat.) nom donné par les anciens Grecs & ensuite par les romains, du temps de Pline, à une espèce de solanum qui rendoit sous ceux qui en faisoient usage intérieurement; c'est pour cela qu'on l'appel-

loit encore le *strychnum manicum*, ou simplement *manicum*, c'est-à-dire, la plante qui rend fou. (D. J.)

PÉRISTALTIQUE, (MOUVEMENT) (Physiolog.) Le mouvement *péristaltique* ou vermiculaire des intestins, est la contraction & le relâchement alternatif des intestins, lesquels s'étrecissant successivement, poussent en avant le chyle qui y coule entre les rides des fibres intestinales.

La préparation & la distribution des humeurs par tout le corps, supposent un mouvement local. La coction des aliments & leur assimilation, requierent ce mouvement, auquel les tuniques des intestins, l'impulsion du cœur, du diaphragme, des muscles du bas-ventre, cooperent de leur côté; & au moyen de toutes ces actions réunies, le chyle est exprimé dans les conduits que renferme le mésentère, pour le porter dans le ventricule droit du cœur.

Cette compression des intestins plissés comme ils sont, par laquelle le chyle est poussé dans les veines lactées, est une mécanique qui a assez de rapport à celle dont on se sert pour faire entrer le savon dans le linge qu'on veut laver, qui est de plisser & de bouchonner le linge, & ensuite de le comprimer.

Il y a plusieurs instrumens qui contribuent à cette compression, tels que sont d'abord les muscles de l'œsophage. Son action, & celle des intestins, paroît consister dans une constriction successive, que leurs fibres circulaires produisent; cette constriction se fait toujours derrière l'humeur qui est poussée, comme il est aisé de juger, lorsqu'un animal ayant la tête en bas, fait monter dans son estomac la boisson ou les herbes qu'il prend, & lorsque le chyle & les autres humeurs, après être descendues au bas du ventre, remontent jusqu'au haut; ce qui ne se peut exécuter que par cette constriction successive qui produit le même effet dans l'œsophage & dans les intestins, que les valvules dans les veines.

Mais cette constriction circulaire ne suffiroit pas pour pousser le chyle dans les tuniques des intestins & les vaisseaux du mésentère, si le plissement des mêmes tuniques n'y contriboit. Or, ces replis

dans lesquels le chyle est engagé, leur aident à pénétrer les porosités des intestins, lorsqu'ils sont comprimés par les muscles du ventre dans l'action de la respiration, de la même manière que les replis du linge que l'on bat à la lessive, aident à faire pénétrer l'eau du savon dans les pores du linge, lorsqu'il est frotté avec les mains & frappé avec le battoir.

L'action par laquelle les intestins prennent une figure propre à faire que la compression des muscles puisse servir à l'expression du chyle qu'ils contiennent, est visible dans l'ouverture des animaux vivans, où l'on observe ce mouvement, qui représente assez bien celui d'un ver de terre, lequel, pour ramper, se resserre, rentre en lui-même, & s'allonge successivement pour sa progression.

La structure des intestins est tout-à-fait commode pour cette action, étant garnie en dedans d'un très-grand nombre de feuilletés posés transversalement; de plus, la largeur de ces feuilletés va en se rétrécissant vers chaque bout, pour donner le passage au chyle.

Les intestins ont encore une puissance de se plisser, qu'ils exercent en deux manières. La première est par le moyen de la membrane du mésentère à laquelle ils sont attachés, qui les oblige, en les accourcissant, à se plisser comme une fraise. La seconde est par le moyen de leurs fibres, lesquelles étant presque toutes circulaires, sont très-propres à produire tout ce qui est nécessaire pour le froncement d'une membrane dont une cavité est composée; & c'est à l'accourcissement successif de ces fibres qu'il faut attribuer toutes les actions du mouvement des intestins; car lorsqu'elles se rétrécissent successivement, elles produisent l'impulsion de ce qui est contenu dans les intestins.

Voilà l'exécution du *mouvement péristaltique*, qui est naturellement tranquille, doux, & comme un mouvement d'ondulation; c'est ce qui a été ainsi ordonné par la nature, pour empêcher les alimens digérés de passer trop rapidement des intestins grêles dans les gros, & delà à l'anús, comme il arrive dans la diarrhée. Ce mouvement est alternatif, c'est-à-dire,

composé de resserrement & de relâchement; car lorsqu'une partie d'un intestin se contracte & se resserre, la matière qu'elle contient passe dans la partie voisine qu'elle dilate, & qui se resserre immédiatement après. Il résulte de ce détail, que le *mouvement péristaltique* des intestins, est la principale cause de la sécrétion du chyle, & de son mouvement progressif dans les vaisseaux lactés.

Au reste, ce mouvement ne cesse jamais durant la vie, & même subsiste encore pendant quelques momens après la mort. Voyez les expériences de Glisson, de Wepter & de Peyer, car il seroit trop long de les rapporter pour preuves; c'est assez dans cet ouvrage de proposer des vérités. (D. J.)

PERISTAPHYLIN, f. m. en Anatomie, nom de deux paires de muscles de la luette, & qui sont distingués en internes & en externes.

Les *péristaphylins* externes, voy. SPHÉNO-SALPINGO-STAPHYLIN.

Les *péristaphylins* internes, voyez PETRO-SALPINGO-STAPHYLIN.

PERISTAPHYLIN PHARYNGIEN, sub. mas. en Anatomie, sont deux petits muscles du pharynx, qui sont attachés entre la luette & l'extrémité inférieure de l'aile interne de l'apophyse-ptérisgoïde, & vont obliquement en arrière sur les côtés du pharynx; on les appelle encore *hypéro-pharyngiens* & *palato-pharyngiens*.

PERISTERE, f. f. (Mythol.) une des nymphes de la suite de Vénus, qui fut métamorphosée en colombe par l'amour. Ce dieu jouant un jour avec sa mère, voulut parier de cueillir plus de fleurs qu'elle. La déesse se fit aider par la nymphe *Péristere*, & gagna la gageure; mais Cupidon fut si piqué, qu'il changea la nymphe en colombe. Cette fable n'est fondée que sur le nom grec de la nymphe, qui veut dire une colombe. Cependant Théodotus prétend qu'il y avoit à Corinthe une courtisane, nommée *Péristere*, qui passa pour nymphe de Vénus, parce qu'elle en imitoit la conduite. (D. J.)

PERISTERIDES, (Géog. anc.) île d'Asie sur la côte d'Ionie, proche la ville de Smyrne, selon Pline. Elle fut nommée

Péristérides, à cause de la multitude de pigeons dont elle étoit peuplée. (D. J.)

PERISTERITES, (*Hist. natur.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre dans laquelle ils ont cru trouver la ressemblance d'un pigeon.

PERISTIARQUE, f. m. (*Ant. grec.*) *περιστῆρας*, nom de celui qui officioit dans les lustrations. Potter, *Archeol. græci. t. I, p. 35.*

PERISTILE, f. m. (*Archit. civile.*) lieu environné de colonnes isolées en son pourtour intérieur, c'est par-là qu'il diffère du périptère, comme est le temple d'Hypétre de Vitruve, & comme sont aujourd'hui quelques basiliques de Rome, plusieurs palais en Italie, & la plupart des cloîtres.

On entend encore par *péristile* un rang de colonnes, tant au dedans qu'au-dehors d'un édifice, comme le *péristile* corinthien du portail du louvre, l'ionique du château de Trianon, & le dorique de l'abbaye de sainte-Geneviève à Paris. Ce dernier est du dessin du P. de Creil.

Le terme *péristile* est composé de deux mots grecs, dont l'un *péri*, signifie *autour*, & l'autre *stylos*, *colonne*. (D. J.)

PERISYSTOLE, f. f. en Médecine, signifie la pause ou l'intervalle entre les deux battemens ou mouvemens du cœur; savoir, le mouvement de systole ou de contraction, & le mouvement de diastole ou de dilatation. Voyez **SYSTOLE & DIASTOLE**. Voyez aussi **BATTEMENT & CŒUR**.

PERITA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde. Alexandre, dit Plutarque, *in Alex.* ayant perdu un chien, appelé *Pérites*, fit bâtir en son honneur une ville qu'il nomma de son nom. (D. J.)

PERITHE ou **PERIDONIUS**, (*Hist. nat.*) pierre d'une couleur jaune, qui avoit, dit-on, la vertu de guérir de la goutte, & de brûler lorsqu'on la feroit fortement dans la main. On prétend qu'il y avoit une autre pierre de ce nom semblable à la chrysolite. Quelques auteurs ont cru que c'étoit la pyrite.

PERITHŒDŒ, (*Géog. anc.*) municipalité du terroir d'Athènes, dans la tribu Onéide. Plutarque, *in Alcibiade*, parle d'un certain Hyperbólos du bourg ou municipalité *Périthoïde*, méchant homme, qui

fournit de son temps une riche matière aux poètes comiques, qui le prirent tous pour l'objet de leurs railleries & de leurs invectives.

PERTIEN (MOIS), (*Calend. grec.*) C'étoit un mois des Macédoniens, qui répond, selon le P. Pétau, au mois de février. Les Syriens adoptèrent ce mois en mémoire d'Alexandre le grand; ou plutôt les Macédoniens l'introduisirent chez ce peuple après l'avoir subjugué, de même qu'ils imposèrent à la plupart des villes & des rivières de Syrie, le nom des villes & des fleuves de Macédoine.

PERITOINE, f. m. (*Anat.*) en latin *peritonæum*, en grec *περιτόναιον*, de *περιτείνω*, *tendre à l'entour*, enveloppe membraneuse très-considérable, immédiatement adhérente à la surface interne des muscles transverses, & à celle de tout le reste de la cavité du bas-ventre, dont elle couvre & enveloppe les viscères comme une espèce de sac.

Cette membrane est en général un tissu assez serré, néanmoins très-souple, capable d'une grande extension, après laquelle elle peut encore reprendre son étendue ordinaire, ou celle qu'elle avoit déjà eue. C'est ce que l'on voit manifestement dans la grossesse, dans l'hydropisie, & dans les personnes qui ont le ventre gros par embonpoint, ou par réplétion.

Le *péritoine* paroît composé, selon son étendue en largeur, de deux portions, l'une interne & l'autre externe: plusieurs anatomistes ont pris ces portions pour une duplicature de deux lames membraneuses, réellement distinguées; mais, à proprement parler, il n'y en a qu'une qui mérite le nom de lame membraneuse; savoir, la portion interne qui fait comme le corps du *péritoine*; la portion externe n'est qu'une espèce d'apophyse folliculeuse de l'interne: on l'appelle assez convenablement le tissu cellulaire du *péritoine*.

La vraie lame membraneuse, nommée généralement *lame interne*, est fort lisse du côté qui regarde la cavité & les viscères du bas-ventre; & on trouve sa surface interne toujours mouillée d'une sérosité qui paroît suinter par des pores presque imperceptibles: on découvre ces

pores en renversant une portion du *péritoine* sur le bout du doigt, & en la tirant là-dessus de côté & d'autre ; car alors on apperçoit les pores dilatés & des gouttelettes en sortir distinctement, même sans microscope.

Les sources de ces gouttelettes & de cette sérosité de la face interne du *péritoine*, ne sont pas encore bien connues : peut-être se fait-elle par transfudation, ou par une transpiration, telle qu'on l'observe dans l'ouverture des animaux nouvellement tués. Les grains blanchâtres qu'on y trouve dans certains sujets morts de maladie, ne décident rien pour les glandes que l'on prétend y être dans l'état naturel.

Le tissu cellulaire ou la partie externe du *péritoine*, est très-adhérente aux parties qui forment les parois internes de la cavité du bas-ventre. Ce tissu cellulaire n'est point d'une égale épaisseur par-tout ; de plus, il y a des endroits où ce tissu ressemble à une membrane adipeuse ; y étant remplie de graisse, comme autour des reins, le long des portions charnues des muscles transverses auxquels il est adhérent.

Les gros vaisseaux sanguins, savoir, l'aorte & la veine cave, sont aussi renfermés dans l'épaisseur de la portion cellulaire du *péritoine*. En un mot, ce tissu enveloppe immédiatement & en particulier les parties & les organes que l'on dit être communément situés dans la duplicature du *péritoine*.

Les principaux usages du *péritoine* paroissent être de tapisser la cavité du bas-ventre ; d'envelopper, comme dans un sac commun, les viscères contenus dans cette partie ; de leur fournir des tuniques ou enveloppes particulières ; de former des alongemens, des ligamens, des attaches, des replis, des gâines, &c.

La rosée fine qui suinte par-tout de la surface interne du *péritoine*, empêche les inconvéniens qui pourroient arriver par le frottement continuel & les ballotemens plus ou moins considérables auxquels les viscères du bas-ventre sont exposés en partie naturellement, & en partie à l'occasion des différens mouvemens externes.

Telle est la structure du *péritoine*,

d'après MM. Douglas & Winflow, qui, quoique très-exacte, ne suffit pas pour en donner une idée ; mais il est impossible de le faire sans la démonstration ; tout ce qu'on en peut dire en général, est que c'est un sac pyriforme comprimé supérieurement ; plus large en son milieu, & qui va en diminuant d'une façon obtuse vers les parties inférieures. De la partie inférieure du diaphragme, il descend en bas devant les muscles iliaques & psoas, se continue devant le rectum, se replie au-dessus de la vessie devant l'os pubis & derrière les muscles abdominaux : ce sac est percé pour laisser passer l'œsophage & le rectum ; il renferme dans sa cavité le foie, la rate, le pancréas, & tout le volume des intestins avec l'estomac. L'aorte, la veine cave ; le canal thorachique, les reins, les vaisseaux voisins, & la plus grande partie du rectum, sont hors de la cavité du *péritoine*, dans cette membrane cellulaire qui l'environne, & le lie au diaphragme, aux muscles transverses, à la vessie, aux muscles releveurs de l'anus, aux psoas, aux iliaques & aux enveloppes tendineuses des vertèbres des lombes. Sa surface extérieure est soutenue de fibres solides à la partie antérieure du bas-ventre : l'intérieure est humectée d'une vapeur qui transpire sans cesse.

Le *péritoine* est tellement rempli des viscères qu'il contient, qu'il porte l'empreinte des intestins ; il repousse le ventricule que le diaphragme fait descendre en s'abaissant, & oppose une certaine rénitence à la compression des muscles abdominaux sur l'estomac, qui par-là se trouve entre deux especes de pressions, parce que tout est plein dans le bas-ventre. C'est pourquoi, lorsque cette membrane est percée, sur-tout dans le vivant, les viscères sortent avec effort par l'ouverture faite à l'enveloppe qui les retient. Enfin, cette membrane reçoit les vaisseaux peu considérables, des épigastriques, des spermaticques & des autres troncs voisins. (D. J.)

Article nouveau sur le Péritoine.

§ PÉRITOINE, f. m. (*Anat.*) membrane qui recouvre immédiatement tous

lès visceres du bas-ventre en général, & la plupart d'eux en particulier.

Le *péritoine* forme, comme le péricarde, un sac, mais beaucoup plus compliqué. Il est fait de même par une seule membrane, dont la partie la plus lisse & la plus dense regarde la cavité, & dont la surface extérieure devient peu-à-peu celluleuse, par l'accroissement des petits espaces compris entre les lames élémentaires du *péritoine*. Il n'y a aucune raison valable pour lui donner deux lames, & pour admettre entre ces lames une duplicature. C'étoit une erreur généralement adoptée, que Douglas a réfutée le premier; ce qui a donné lieu à recevoir une duplicature, c'est le tissu cellulaire dont le *péritoine* est couvert, & dont je parlerai bientôt.

La membrane du *péritoine* est moins épaisse que le péricarde, & très-fine sur-tout du côté du muscle transverse. Ses vaisseaux sont petits: il prête beaucoup, pourvu que la dilatation se fasse lentement; car un effort trop subit peut le rompre. Son sentiment est des plus obscurs; c'est un des points sur lesquels mes adversaires sont à peu-près d'accord avec moi; on n'a point trouvé de sentiment au sac herniaire, qui est le *péritoine* même élargi. Comme on n'y distingue pas de fibres, il n'est point irritable.

Comme le péricarde, le *péritoine* contient une liqueur de la classe albumineuse, plus fétide cependant & plus sujette à se corrompre. Elle exhale de toute la surface lisse du *péritoine*, soit qu'il couvre des visceres ou qu'il s'étende sous la forme d'une membrane; elle est repompée de même. On en imite la formation en injectant une liqueur fluide dans les artères du bas-ventre, & sa résorption en poussant la liqueur dans les veines. Pour démontrer la résorption, on a fait d'autres expériences encore; on a seringué de l'eau ou du vin dans la cavité du bas-ventre d'un animal vivant; on a fermé la plaie: cette liqueur a disparu en peu d'heures, quoiqu'il y en eût plusieurs onces.

Cette humeur exhalante entretient la mobilité des visceres entr'eux, & les empêche de s'attacher au *péritoine*. Quand l'inflammation la dessèche, il est très-

ordinaire que ces visceres se collent les uns aux autres, ou s'attachent au *péritoine*.

La description du sac formé par cette membrane, n'est pas fort aisée. Douglas l'a donnée le premier, & a réussi à le détacher entièrement, & à l'enlever avec tous les visceres qu'il renferme. La même opération m'a réussi dans le fœtus & dans l'enfant qui vient de naître: c'est du muscle transversal que le *péritoine* se détache avec le plus de peine.

Cette membrane tapisse toute la voûte concave du diaphragme; elle est contiguë à la plevre dans les ouvertures faites pour le passage de l'aorte, de l'œsophage, de la veine cave, & dans quelques intervalles des fibres charnues. Il ne s'attache qu'assez légèrement à cette cloison, à l'exception des fibres qui naissent de la dernière côte & de l'apophyse transverse de la dernière vertèbre des lombes.

Du bas des ailes du diaphragme, le *péritoine* descend devant ses appendices, les psoas, devant les vertèbres des lombes, les capsiules rénales, les reins & les deux gros vaisseaux: toutes ses parties sont au dehors du sac du *péritoine*, & ne touchent point aux intestins, ni aux visceres contenus dans ce sac.

Le *péritoine* continue à descendre devant les muscles qui couvrent l'os des îles, il arrive dans le bassin devant le rectum, dont la moitié de la partie supérieure est hors du sac du *péritoine*, & inférieurement cette portion est encore plus grande. Il pose sur les levateurs, les coccygiens, le sacrum, les obturateurs, les grands nerfs & les os des îles: il passe delà au rectum, & dans les femmes à la partie transversale du vagin. Il remonte contre lui-même derrière le vagin dans le sexe, & derrière l'utérus, dont il fait la tunique externe. En passant du rectum à l'utérus, il fait un pli plus que demi-circulaire, qui réunit la partie du *péritoine* placée sur le rectum avec celle qui tapisse le vagin: ce pli est simple ou double, & au-dessus de lui est un cul-de-sac entre le rectum & le commencement du vagin.

Le *péritoine* s'élève encore des deux côtés de l'utérus entre ce viscere & les

os du bassin. Arrivé au haut de l'utérus, il en redescend contre lui-même ; une cellulofité remplit l'intervalle des deux pages du péritoine replié sur lui-même ; il passe jusques presqu'au vagin ; il y termine son sac, & remonte vers la vessie. La partie latérale du péritoine placée aux deux côtés de l'utérus, fait une cloison mobile & imparfaite qui sépare la partie antérieure du bassin de la postérieure. On l'appelle les *ligamens larges*.

Il atteint la vessie à deux doigts au-dessus de l'insertion des ureteres, & remonte postérieurement le long de la vessie ; il redescend, dans les sujets encore jeunes, vers le pubis, & couvre une partie de la face antérieure de la vessie, moins grande que celle qu'il couvre postérieurement.

Des os pubis & des os des îles, il remonte derriere les muscles droits & transversaux, & se réunit avec la partie qui tapisse le diaphragme. Sa voûte supérieure est simple, son fond inférieur fait trois culs-de-sac ; le plus profond derriere l'utérus, le moyen entre l'utérus & la vessie, l'anérieur & le plus petit entre la vessie & le pubis.

Dans l'homme, sa structure est plus simple. Depuis le rectum ; le péritoine passe à la vessie, & forme deux plis demi-circulaires : il atteint la vessie au-dessus des ureteres qui se trouvent hors du sac du péritoine, aussi-bien que les vésicules séminales.

Nous parlerons, à l'article TÊTE, de la différence qu'il y a entre le fœtus & l'adulte par rapport à ces organes, qui dans le fœtus sont renfermés dans le sac du péritoine, & qui en sortent avec l'âge.

Le péritoine donne l'enveloppe extérieure aux viscères du bas-ventre. Sa face lisse regarde toujours la cavité, & la cellulofité est tournée contre le viscere dans les intestins, l'estomac, le foie, la rate. La production du péritoine qui va s'attacher au viscere, est appellée du nom de *ligament*.

Le mésentere & les épiploons sont des productions plus considérables du péritoine ; nous en parlons à chaque article.

La cellulofité qui l'environne forme ce que les anciens appelloient des *processus*.

Les plus connus sont ceux qui dans l'homme accompagnent le plexus spermatique, & le ligament rond dans la femme. Le péritoine est fermé du côté du nombril.

Le rectum ne perce pas le péritoine, il est placé derriere ce sac au-delà de la moitié de sa largeur ; inférieurement il est sous le péritoine.

On peut regarder comme un trou de ce sac, celui qui laisse passer la veine cave, & du côté du diaphragme, & du côté du foie, & celui par lequel passe l'œsophage.

L'aorte, la veine cave au-dessous du foie, tous les gros vaisseaux des reins sont hors du péritoine.

Sa cellulofité extérieure est extrêmement épaisse autour des reins, & il s'y amasse une quantité de graisse ferme qui remplit l'espace curviligne qui est entre le contour des reins & les muscles sur lesquels il pose.

Il y a beaucoup de graisse encore autour du rectum ; il y en a peu du côté de la partie supérieure des aponévroses des muscles du bas-ventre, vers la vessie, vers l'utérus, vers les tendons du transversal.

Une traînée cellulaire accompagne d'un côté l'aorte à la poitrine, & de l'autre au fémur : la première se continue avec la cellulofité du médiastin postérieur, du cou & du bras. Un autre paquet suit l'œsophage dans la poitrine.

Du nombril, la cellulofité se continue avec celle qui est placée derriere le sternum & dans le médiastin antérieur. Une traînée entre dans le cordon ombilical.

Un gros paquet de graisse sort du bassin, & se porte aux fesses, à la cuisse, à la face antérieure avec l'artere obturatrice, aux érecteurs, à la protaste, aux vésicules, à l'uretère.

Toutes ces cellulofités communiquent ensemble ; c'est par elles que les eaux hydro-piques montent des piés à la poitrine ; elles tombent dans les piés, amollies par des lav-piés.

Les vaisseaux du péritoine sont nombreux & petits ; ils lui viennent de tous côtés des troncs les plus voisins. Il n'y a point de glandes élémentaires. Celles qu'on a vues étoient des tubercules graisseux.

Le péritoine donne une assiette constante aux

aux viscères qu'il contient. Dès qu'il est blessé, dans le cadavre même, la contraction naturelle des parties du corps animal force les viscères les plus voisins de la plaie à en sortir. Son affoiblissement donne lieu aux hernies; le *péritoine* seul empêchoit les intestins de se déplacer. Il soutient le cœur, dont le mouvement se dérégleroit si sa base n'étoit appuyée avec fermeté sur le diaphragme, soutenu par le *péritoine* & par les viscères du bas-ventre. (H. D. G.)

PÉRITOINE DES POISSONS, (*Ichthiolog.*) Cette membrane est fort diversement colorée dans les poissons; car elle est d'un blanc argentin dans les carpes, les perches, &c. d'un beau blanc incarnat dans d'autres, comme dans le saumon; dans quelques-uns elle est totalement noire, & dans d'autres marquée d'un grand nombre de petites taches noires, comme dans la classe de ceux que les latins nomment *clupeæ*, *gadi*, *spari*. *Artedi Ichthiolog.* (D. J.)

PERLE, f. f. *perla* ou *margarita*, (*Hist. nat.*) corps dur, blanc & luisant, ordinairement arrondi, que l'on trouve dans plusieurs coquillages, mais sur-tout dans celui qui est appelé la *nacre de perle*, la *mere-perle*, l'*huître à écaille nacrée*, &c. *mater perlarum*, *concha margaritifera*, &c. La coquille de la *mere-perle* est bivalve, fort pesante, grise & ridée en dehors, blanche ou de couleur argentée, unie & luisante en dedans, un peu verdâtre, aplatie & circulaire.

Les plus belles *perles* se trouvent dans l'animal qui habite cette coquille; il y en a aussi qui sont adhérentes aux parois internes de la coquille. Chaque coquillage de *mere-perle* produit ordinairement dix ou douze *perles*: un auteur qui traite de leurs productions, prétend en avoir trouvé cent cinquante dans un seul animal; mais leur formation avoit différens degrés; les plus parfaites ou les plus avancées tombent toujours les premières, tandis que les autres restent au fond de la coquille.

On a fait, sur la formation des *perles*, un grand nombre d'hypothèses, la plupart assez vagues & peu fondées. Les anciens, tels que Plin, Solinus, &c. disent qu'elles

sont formées de la rosée. Selon eux, le coquillage s'éleve tous les matins sur la surface de l'eau, & là il ouvre sa coquille pour recevoir la rosée du ciel, laquelle, comme une *perle* liquide, s'insinuant dans le corps de la *mere-perle*, y fixe ses sels, & y reçoit la couleur, la dureté, & la forme de *perle*, comme il arrive à quelques liqueurs d'être changées dans la terre en cristaux, ou au suc des fleurs d'être transformé en miel ou en cire dans le corps de l'abeille. Quand même cette opinion auroit pu se soutenir par le raisonnement, elle auroit été démentie par les faits; car les *meres-perles* ne peuvent pas s'élever jusqu'à la surface de l'eau pour y recevoir la rosée, puisqu'elles restent toujours attachées très-ferme aux rochers.

D'autres pensent que les *perles* sont les œufs des animaux dans lesquels on les trouve, mais cela ne s'accorde point avec les effets ou les phénomènes dont on a l'expérience, car l'on trouve les *perles* répandues par toute la substance de l'animal, dans la tête, dans l'enveloppe qui le couvre, dans les muscles circulaires qui s'y terminent, dans l'estomac, & en général dans toutes les parties charnues & musculaires; de sorte qu'il n'y a point d'apparence que les *perles* soient dans les coquillages ce que les œufs sont dans les volatiles & le frai dans les poissons: car outre qu'il n'y a pas d'endroit particulier destiné à leur formation, les anatomistes n'ont pu y trouver aucune chose qui eût quelque rapport à ce qui se passe à cet égard dans les autres animaux. On peut dire seulement que, comme dans une poule il y a une infinité de petits œufs, en forme de semences, dont quelques-uns croissent & viennent à maturité pendant que les autres restent à-peu-près dans le même état, l'on trouve aussi dans chaque huître une *perle* beaucoup plus grande & qui vient à maturité beaucoup plus vite que le reste. Cette *perle* devient quelquefois assez grande pour empêcher l'huître de se former, auquel cas l'animal se corrompt & meurt.

D'autres, avec M. Geoffroi le jeune, mettent les *perles* au nombre des bazoarts, comprenant sous cette classe toutes les

pierres qui se forment par couches dans le corps des animaux. Voyez BÉZOART.

M. de Réaumur a donné, dans les *mém. de l'académie des sciences*, année 1717, un mémoire sur la conformation des coquilles & des perles... Il croit que les perles se produisent de même que les autres pierres dans les animaux; par exemple, comme celles qui se forment dans la vessie, dans les reins, &c. & qu'elles font apparemment les effets de quelques maladies ou de quelque désordre de l'animal où elles se trouvent. En effet, elles sont toutes formées d'une liqueur extravasée de quelques vaisseaux rompus, qui est retenue & fixée entre les membranes. Afin d'en faire sentir la possibilité, il fait voir que les coquilles de mer, aussi-bien que celles de terre, par exemple celles des limaçons, &c. sont entièrement formées d'une matière glutineuse & pierreuse qui suinte du corps de l'animal; ainsi il n'est pas étonnant qu'un animal, qui a des vaisseaux où circule une quantité de suc pierreux, suffisante pour former une coquille, en ait assez pour produire des perles, dans le cas où les suc destinés à l'accroissement de la coquille, viendroient en trop grande abondance, & s'épancheroient dans quelque cavité du corps ou entre les membranes.

Pour confirmer ce système, l'auteur observe que la partie intérieure de la moule qui produit la perle commune, & que l'on trouve sur les côtes de Provence, est en partie d'une couleur de perle ou de nacre de perle, & en partie rougeâtre; que les couleurs des perles sont précisément les mêmes que celles de la coquille; que les perles d'une couleur se trouvent toujours dans la partie de la coquille de même couleur qu'elles: ce qui fait voir que dans le même endroit où la transpiration d'un certain suc a formé & auroit continué à former une tunique, ou une couche de coquille d'une certaine couleur, les vaisseaux qui ont apporté ce suc étant rompus, il s'y est formé une petite masse ou un petit amas de liqueur, laquelle venant à s'endurcir, est devenue une perle de même couleur que la partie de la coquille qui lui correspond.

Ajoutez à cela que la partie de la coquille qui est de couleur d'argent ou de perle, est formée de couches posées les unes sur les autres, comme celles d'un oignon; & que la partie rougeâtre est composée de petites fibres cylindriques & fort courtes, appliquées l'une contre l'autre: cette même tissure convient aux perles des deux couleurs; ce n'est pas que ces deux espèces soient composées toutes deux de couches concentriques, car celles des perles rougeâtres sont beaucoup moins sensibles, & de plus elles ont des traits ou des filets qui, semblables à des rayons, vont du centre à la circonférence. Toutes ces circonstances paroissent effectivement déterminer la formation des perles. Chambers.

Pour une perle qui se trouve dans le corps de l'animal, il y en a mille qui sont attachées à la coquille comme autant de verrues. Tous les coquillages de l'espèce des *meres-perles*, ne renferment pas des perles; il y a lieu de croire que l'on n'en trouve que dans ceux qui sont viciés; aussi l'on a remarqué que les côtes où se fait la pêche des perles sont mal-saines, & que la chair de l'animal des *meres-perles* est encore plus mauvaise à manger lorsqu'il y a réellement des perles, que lorsqu'il ne s'y en trouve point.

La perfection des perles, soit qu'elles soient rondes, en forme de poires, d'olives, ou d'une figure irrégulière, consiste principalement dans le lustre & la netteté de sa couleur; c'est ce que l'on appelle son eau. Il y en a quelques-unes dont l'eau est blanche, ce sont les plus estimées en Europe; l'eau des autres tire sur le jaune: quelques Indiens & quelques Arabes les préfèrent aux blanches. Il y en a quelques-unes d'une couleur de plomb, quelques autres tirant sur le noir, & d'autres tout-à-fait noires.

Elles sont sujettes à changer quand on les porte; dans l'espace de 80 ou 100 ans, elles deviennent ordinairement d'une fort petite valeur, particulièrement les blanches; qui se jaunissent & qui se gâtent en 40 ou 50 ans.

Il n'est pas douteux que la différence des couleurs vient des différentes parties de l'huître, où les perles sont formées, quand le

ſperme ou la ſemence vient à être chaffée dans le méſentere , ou dans la foie , ou dans les parties qui y répondent ; il n'eſt pas étonnant que les impuretés du ſang changent leur blancheur naturelle.

En Europe , les *perles* ſe vendent au carat : le carat contenant quatre grains en Aſie , on fait uſage de différens poids pour les *perles* , ſuivant la différence des états. *Voyez* CARAT.

On ne donne proprement le nom de *perle* qu'à ce qui ne tient point à la coquille , la coquille elle-même s'appellant *nacre de perle*. Les pieces qui ont tenu à la coquille , & qui ont été détachées par l'adreſſe de l'ouvrier , ſe nomment *loupes de perles* , qui ne ſont en effet autre choſe que des excroiffances arrondies , ou des pieces de ſa coquille , quoiqu'on les prenne fort ſouvent pour la coquille même.

Le pere Bouhours obſerve que les *perles* ont cet avantage ſur les pierres précieufes que l'on détache des rocs , &c. en ce que ces dernieres doivent leur luſtre à l'induftrie des hommes , la nature ne faiſant , pour ainſi dire , que les ébaucher , & laiſſant à l'art le ſoin de les finir : mais les *perles* ont d'elles-mêmes cette eau charmante qui en fait tout le prix. Elles ſe trouvent parfaitement polies dans les abymes de la mer ; & la nature y a mis la dernière main avant que d'être ſéparées de leur mere.

Les *perles* d'une figure irréguliere , c'eſt-à-dire ; qui ne ſont ni rondes , ni en poires , ſont appellées *baroques* ou *perles d'Ecoſſe*. Les *perles* parangones ſont des *perles* d'une groſſeur extraordinaire , comme celles de Cléopatre , que Plinè évalue à quatre-vingt mille livres ſterlings. On en apporta une à Philippe II , en 1579 , groſſe comme un œuf de pigeon , priſée 14400 ducats. L'empereur Rodolphe avoit une perle parangone , groſſe comme une poire mulcade , peſant 30 carats , ſelon Boèce , & appellée la *pelegrina* ou l'*incomparable* : Tavernier fait mention d'une autre qui étoit entre les mains de l'empereur de Perſe en 1633 , & que l'on avoit achetée d'un Arabe pour 32000 tomans ; à 3 livres 9 ſous le toman , cela produit 110400 livres ſterlings.

Les *perles* ſont de quelque uſage en médecine , mais il n'y a que celles de la plus petite eſpece qui aient cette propriété ; on les appelle *ſemence de perles* : il faut pour cela qu'elles ſoient blanches , claires , transparentes , & véritablement orientales. Elles ſervent à compoſer des potions cordiales dont on faiſoit autrefois un très-grand cas ; mais aujourd'hui elles ont perdu beaucoup de leur ancienne réputation , & il n'y a guere que des charlatans qui en faiſent quelque cas.

Les dames ſont auſſi uſage , pour leur teint , de certaines préparations de *perles* , comme on leur fait accroire ; tels ſont les blancs de *perles* , les fleurs , les eſſences , les eſprits , les teintures de *perles* , &c. mais il y a beaucoup d'apparence que ce ſont de pures tromperies.

Once-perles , voyez l'article ONCE.

Pêches des perles. On prend des *perles* dans les mers des Indes orientales , dans celles de l'Amérique , & en quelques parties de l'Europe. *Voyez* PECHÉ.

Les pêches de *perles* qui ſe font aux Indes orientales , ſont , 1°. à l'île de Bahren ou Baharem dans le golfe Perſique : cette pêche appartenoit aux Portugais , lorsqu'ils étoient maîtres d'Ormuz & de Maſcata ; mais elle eſt revenue au ſophi de Perſe , depuis que ce prince , avec le ſecours des Anglois , a pris Ormuz ſur eux , & que les Arabes ſe ſont emparés de Maſcata.

2°. La pêche de Catifa , ſur la côte de l'Arabie heureuſe , vis-à-vis de Bahren.

3°. Celle de Manar , un port de mer dans l'île de Ceylan. Les *perles* que l'on y pêche ſont les plus fines de tout l'orient , tant par la beauté de leur eau que par la perfection de leur rondeur ; mais elles peſent rarement plus de quatre carats.

Enfin , on pêche des *perles* ſur la côte du Japon ; mais elles ſont groſſieres , irrégulieres , & peu conſidérées.

Les *perles* de Bahren & de Catifa ſont celles que l'on vend communément dans les Indes ; elles tirent un peu ſur le jaune , mais les orientaux ne les eſtiment pas moins pour cela. Ils regardent cette couleur comme le caractère de leur maturité , & ils ſont perſuadés que celles qui ont naturellement cette teinture jaunâtre , ne

changent jamais de couleur ; & qu'au contraire celles d'eau blanche ne font pas trente ans sans prendre une couleur d'un jaune sale , à cause de la chaleur du climat & de la sueur des personnes qui les portent.

Les pêches de *perles* , en Amérique , se font toutes dans le grand golfe du Mexique , le long de la côte de la Terre-ferme. Il y en a cinq : 1°. la pêche du Cubagna , île à cinq lieues de la nouvelle Andalousie , à 10 degrés $\frac{1}{2}$ de latitude septentrionale.

2°. Celle de l'île Marguerite , ou de l'île des *perles*.

3°. Celle de Comogote vers la Terre-ferme.

4°. Celle de la riviere de la Hach , appelée la *Rencheria*.

5°. Celle de Sainte-Marthe , à soixante lieues de la riviere de la Hach.

Les *perles* de ces trois dernières pêches sont ordinairement de bon poids , mais mal formées , & d'une eau livide. Celles de Cubagna pesent rarement plus de cinq carats , mais on en trouve en abondance : celles de l'île Marguerite sont les plus nombreuses & les plus belles , tant par rapport à leur eau qu'à leur poids.

La pêche des *perles* , dans la Tartarie chinoise , se fait proche la ville de Nipehoa , située sur un lac de même nom : les *perles* n'y sont pas si belles , ni en si grand nombre qu'à Baharem. C'est cette pêche qui a été la cause de la guerre entre les Chinois & les Moscovites , & qui a été terminée vers la fin du dernier siècle par les négociations des jésuites Péreira & Gerbillon. Le lac , qui est d'une grande étendue , fut alors divisé entre les deux nations , dont chacune prétendoit à la possession du tout.

Il y a quelques pêches de *perles* dans la mer du Sud , mais elles sont fort peu considérables.

Les pêches de *perles* , en Europe , se font en quelques endroits sur les côtes d'Ecosse & dans un fleuve de Baviere ; mais les *perles* que l'on y trouve ne sont pas comparables à celles des Indes orientales ou de l'Amérique , quoiqu'elles servent à faire des colliers que l'on vend quelquefois mille écus & plus.

Maniere de pêcher les perles dans les Indes orientales. Il y a deux saisons dans l'année pour la pêche des *perles* : la première est en mars & en avril , & la seconde se fait en août & en septembre ; plus il tombe de pluie dans l'année , plus les pêches sont abondantes.

A l'ouverture de la saison , il paroît quelquefois deux cents cinquante barques sur le rivage. Les plus grandes ont deux plongeurs , les plus petites n'en ont qu'un : toutes les barques quittent le rivage , avant le lever du soleil , par un vent de terre qui ne manque jamais de souffler ; elles reviennent de même par un vent de mer qui succede au premier l'après-midi.

Aussi-tôt que les barques sont arrivées & ont jeté l'ancre , chaque plongeur s'attache sous le corps une pierre épaisse de six pouces & longue d'un pié ; elle lui sert comme de lest , & pour empêcher qu'il ne soit chassé ou emporté par le mouvement de l'eau , & qu'il soit en état d'aller avec plus de fermeté à travers les flots.

Outre cela , ils se lient à un pié une autre pierre fort pesante , qui les précipite au fond de la mer en un instant ; & comme les huîtres sont ordinairement attachées très-fortement aux rochers , ils arment leurs doigts de mitaines de cuir , pour prévenir les blessures quand ils viennent à les arracher avec violence : quelques-uns même se servent pour cela d'un rateau de fer.

Enfin chaque plongeur porte avec lui un grand filet en maniere de sac , lié à son cou avec une longue corde , dont l'autre extrémité est attachée au côté de la barque : le sac est destiné à recevoir les huîtres que l'on recueille ou que l'on détache du rocher , & la corde sert à retirer le plongeur quand son sac est plein , ou qu'il a besoin d'air. Dans cet équipage , il se précipite quelquefois plus de 60 piés sous l'eau. Comme il n'a pas de temps à perdre en cet endroit , il n'est pas plutôt arrivé au fond , qu'il commence à courir de côté & d'autre , quelquefois sur un sable , quelquefois sur une terre grasse , & tantôt parmi les pointes des rochers , arrachant les huîtres qu'il rencontre , & les fourrant dans son sac.

A quelque profondeur que les plongeurs soient dans l'eau, la lumière est si grande, qu'ils voient très-distinctement tout ce qui se passe dans la mer, avec la même clarté que sur terre; & ce qui ne manque pas de les consterner, ils apperçoivent quelquefois des poissons monstrueux, dont ils deviennent souvent la proie, quelque précaution qu'ils aient de troubler l'eau, afin de n'en être pas apperçus: de tous les dangers de cette pêche, il n'y en a point de plus grand ni de plus ordinaire.

Les meilleurs plongeurs restent sous l'eau une demi-heure, & les autres pas moins qu'un quart-d'heure. Durant ce temps, ils retiennent leur haleine sans faire aucun usage d'huile ni d'autres liqueurs. Voyez **PLONGER**.

Quand ils se trouvent incommodés, ils tirent la corde à laquelle le sac est attaché, & ils la tiennent ferme & bien ferrée avec les deux mains; alors ceux qui sont dans la barque voyant le signal, les élèvent en l'air & les déchargent de leur poisson; il y a quelquefois cinq cents huîtres, d'autres fois il n'y en a pas plus de cinquante.

Quelques plongeurs ont besoin d'un moment pour reprendre haleine, d'autres se rejettent à l'instant dans la mer, & continuent sans relâche ce violent exercice pendant plusieurs heures.

Les pêcheurs déchargent leurs barques sur le rivage, & ils mettent leurs huîtres dans un nombre infini de petites fosses creusées dans le sable, & qui ont quatre ou cinq piés carrés, ils les recouvrent de petits tas de sable à la hauteur d'un homme; ce qui paroît, à quelque distance, semblable à une armée rangée en bataille. On les laisse dans cet état jusqu'à ce que la pluie, le vent & le soleil les obligent de s'ouvrir; ce qui ne tarde pas à les faire mourir. Alors la chair se corrompt, se dessèche, & les perles ainsi dégagées tombent dans la fosse quand on vient à retirer les huîtres.

La chair de ce poisson est excellente; & s'il est vrai, ainsi que le prétendent quelques naturalistes, que les perles sont des pierres formées par une mauvaise constitution du corps où elles se trouvent, comme cela arrive quelquefois aux hommes &

au bézoart, ce vice ou cette maladie n'altere point les humeurs; au moins les Pavas qui en mangent, ne trouvent aucune différence entre ceux qui ont des perles & ceux qui n'en ont pas.

Après avoir nettoiyé les fosses des saletés les plus grossières, on crible le sable plusieurs fois, afin d'en séparer les perles. Mais quelque attention que l'on y ait, on en perd toujours un grand nombre. Quand les perles sont nettoiyées & séchées, on les fait passer par une espee de crible proportionné à leur grosseur. Les plus petites sont vendues pour de la semence de perles, les autres le sont au plus offrant.

Maniere de pêcher les perles dans les Indes occidentales. La saison pour cette pêche est ordinairement depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mars. Il sort alors de Carthagène dix ou douze barques sous l'escorte d'un vaisseau de guerre, appelé *larmadille*. Chaque barque a deux ou trois esclaves qui lui servent de plongeurs.

Parmi les barques, il y en a une appelée *la capitane*, à laquelle toutes les autres sont obligées d'apporter la nuit ce qu'elles ont pris pendant le jour, afin de prévenir les fraudes. Les plongeurs ne subsistent pas long-temps, à cause du travail excessif qu'on leur fait supporter; ils restent quelquefois sous l'eau plus d'un quart-d'heure: tout le reste s'y fait de même que dans les pêches des Indes orientales.

Les Indiens connoissoient le prix de leurs perles avant la découverte de l'Amérique; & quand les espagnols y arriverent, ils en trouverent une grande quantité qui étoit en réserve, & que les Américains mettoient à un haut prix; mais elles étoient presque toutes imparfaites, d'une eau jaune & enfumée, parce qu'ils avoient coutume de se servir de feu pour ouvrir les poissons où elles se forment. Dans le *dictionnaire de commerce*, il y a une table de la valeur des perles; elle a été communiquée à l'auteur par une personne très-capable. Comme les perles sont un article fort curieux dans le commerce, & qu'il y a des endroits où leur valeur est peu connue, comme en Angleterre, on va en donner ici un abrégé réduit à la monnoie d'Angleterre. Pour la

France, il est évident que l'on doit copier ce qu'en dit le *dictionnaire de commerce*. Sur le pié de 15. 6 d. sterlings la livre de France, ou de 45. 6 d. l'écu de France.

Valeur de toutes sortes de perles, par rapport à leurs différens poids.

Semences de perles.

	liv.	sous.	den.
Les semences de <i>perles</i> non-percées propres à être broyées, valent	00.	09.	
La belle semence de <i>perles</i> percées pour de petits coliers, ou pour la broderie,	01.	01.	
De la même espèce, un peu plus grandes,	01.	16.	

Perles irrégulieres.

	liv.	sous.	den.
De 500 à l'once, valent	03.	00.	
300	06.	00.	
150	11.	02.	
100	18.	00.	
60	33.	15.	
30	75.	00.	

Perles rondes régulières.

	liv.	sous.	den.
Une <i>perle</i> d'un demi-grain vaut,	00.	00.	2½.
d'un grain,	00.	00.	4½.
d'un grain & demi,	00.	01.	0.
de deux grains,	00.	02.	0.
de deux grains & demi,	00.	04.	6.
de 3 grains,	00.	07.	6.
de 4 grains ou un carat,	00.	18.	0.
de 5 grains,	01.	10.	0.
de 6 grains,	02.	05.	0.
de 7 grains,	03.	01.	0.
de 8 grains ou 2 carats,	04.	10.	0.
de 9 grains,	06.	00.	0.
de 10 grains,	08.	05.	0.
de 11 grains,	09.	15.	0.
de 13 grains,	13.	05.	0.
de 15 grains,	21.	00.	0.
de 17 grains,	27.	10.	0.
de 20 grains ou 5 carats,	37.	10.	0.

	liv.	sous.	den.
de 22 grains,	52.	10.	0.
de 24 grains ou 6 carats,	82.	10.	0.
de 26 grains,	99.	00.	0.
de 28 grains ou 7 carats,	150.	00.	0.
de 32 grains ou 8 carats,	225.	00.	0.
de 36 grains ou 9 carats,	262.	10.	0.
de 40 grains ou 10 carats,	300.	00.	0.

Quant aux *perles* qui ont une forme de poires, quoiqu'elles soient également parfaites & d'un poids égal à celui des rondes, leur valeur est fort inférieure; néanmoins quand on en trouve deux qui s'affortissent, se rapportent, ou qui se marient bien ensemble, leur prix n'est qu'à un tiers moindre que celui des *perles* rondes.

Fausses perles. Ce sont des *perles* contrefaites ou factices, qui ressemblent aux véritables *perles* par leur eau ou par leur couleur; on les appelle vulgairement *des grains de collier* ou de *chapelet*.

Autrefois elles n'étoient faites que de verre, avec une teinture de vif-argent en dessus. Par la suite on se servit de cire, que l'on recouroit d'une colle de poisson fine & brillante.

On a inventé depuis en France une autre manière de faire ces sortes de *perles*; on les rend si semblables aux naturelles par le lustre & par l'eau qu'on fait leur donner, que de bons yeux peuvent s'y méprendre: ce sont de celles-là que les femmes en général portent à présent au défaut de vraies *perles*; les petits colliers de celles-ci n'étant plus de leur goût, & les grands étant généralement trop chers.

Méthode de faire de fausses perles. On est redevable de cette curieuse invention au sieur Janin: ce qui en relève le prix n'est pas seulement la simplicité, mais c'est qu'elle n'est point sujette aux mauvais effets de ces fausses *perles* que l'on fait avec du vif-argent ou avec de la colle de poisson.

Cet ingénieux artiste ayant remarqué que les écailles d'un petit poisson que l'on appelle *albe*, & que l'on trouve abondamment dans la riviere de Marne, avoient non seulement tout le lustre de la *perle* réelle, mais qu'après les avoir réduites en poudre dans l'eau ou bien dans le talco-colle de poisson, elles repreneient leur

premier lustre en redevenant seches, il s'avisa d'en mettre un peu dans la cavité d'un grain de collier ou d'un grain de girasole, qui est une espece d'opale ou de verre, tirant beaucoup sur la couleur de perle. La difficulté fut d'y en faire entrer, & après y être parvenu, de l'étendre également par toute la cavité du grain.

Un petit tube de verre long de 6 ou 7 pouces, d'une ligne & demie de diametre, très-aigu à une extrémité & un peu recoûrbé, sert à l'introduction de la matiere en la soufflant avec la bouche, après en avoir pris ou enlevé une goutte avec l'extrémité pointue du tube; & pour l'étendre par toute la circonférence intérieure, il se contenta de la remuer doucement pendant long-temps dans un petit panier d'osier revêtu de papier.

Les écailles étant pulvérisées & attachées par ce mouvement à la surface intérieure du grain, reprennent leur lustre à mesure qu'elles deviennent seches. Pour augmenter ce lustre, on met les grains pendant l'hiver dans un crible fait de poil, ou dans une toile à bluter, que l'on suspend au plafond, & l'on met dessous, à 6 piés de distance, des morceaux de cendres chaudes: pendant l'été, on les suspend de la même maniere, mais sans aucun feu.

Quand les perles sont ainsi seches, elles deviennent fort brillantes; & il ne reste plus qu'à boucher l'ouverture; on se sert pour cela de cire fondue, que l'on y porte avec un petit tube semblable à celui dont on fait usage pour l'introduction des écailles dissoutes.

Après avoir ôté la cire superflue, on perce les perles avec une aiguille, on les enfile, & c'est de cette maniere que l'on commence les colliers.

Nacre de perle. C'est la coquille non pas de l'huître-perle, mais de l'auris-marina, petit poisson de mer, qui est une espece d'huître.

Cette coquille est très-unie & très-polie intérieurement; elle a la blancheur & l'eau de la perle même; le dehors fait voir un lustre semblable, après qu'on a nettoyé avec de l'eau-forte, & le touret de lapidaire, les premieres lames ou feuilles qui composent la couche ou la tunique exté-

rieure de cette riche coquille. On en fait usage dans les ouvrages marquetés ou à la mosaïque, dans plusieurs bijoux, comme des tabatieres, &c.

Les loupes de perles sont certaines excroissances ou endroits relevés en forme de demi-perle, que l'on trouve quelquefois au fond des coquilles à perle.

Les lapidaires ont l'adresse d'enlever ces protubérances par le moyen de la scie, de les joindre ensemble, & de les faire servir à plusieurs ouvrages de joaillerie, comme si c'étoient de véritables perles.

PERLE, en terme de blason, est un mot dont font usage ceux qui blasonnent avec des pierres précieuses, au lieu de couleurs & de métaux; ils s'en servent pour de l'argent ou pour du blanc. Voyez ARGENT.

PERLE, CATARACTE ou TAYE, en terme de médecine, se dit d'une tache sur l'œil, ou d'une membrane épaisse qui n'est pas naturelle. V. PANNUS & UNGUIS.

Couronnes perlées V. l'article COURONNE.

PERLE, (Mat. méd.) Les louanges pompeuses données aux perles par les anciens pharmacologistes, exactement appréciées d'après les lumieres de la saine chymie & de l'observation, doivent être réduites à l'affertion simple & positive que cette concrétion animale n'est autre chose, dans l'ordre des médicamens, qu'un absorbant terreux parfaitement analogue aux yeux d'écrevisse, à l'écaille d'huîtres, aux coques d'œufs, &c. Voyez TERRES & REMEDES TERREUX. V. aussi NACRE, CORAIL, ECREVISSE, &c. (b)

PERLE (mere de) (Mat. méd.) voyez NACRE.

PERLES, f. f. pl. collier de, (Joaill.) Ce sont plusieurs perles assorties & enfilées ensemble, que les femmes mettent autour de leur cou pour leur servir d'ornement. On dit aussi un esclavage de perles, un bracelet de perles, une attache de perles, pour signifier divers autres ouvrages faits avec des perles, que les dames font entrer dans leur parure.

PERLE, (Gazerie.) On appelle perles, en termes de fabrique de gaze, de petits globes d'émail percés par le milieu, avec une petite queue ouverte; cette queue sert

à les attacher aux liffes, & le trou du milieu à y passer les soies de la chaîne: de toutes les étoffes de soie, il n'y a que la gaze qui se fasse à la *perle*. Savary. (D. J.)

PERLES LOUPES, (*Joaillerie.*) ce sont des excroissances en forme de *demi-perles*, qui s'élevent sur la superficie intérieure des nacres de *perles*, que les joailliers savent scier adroitement, & qu'ils mettent en œuvre au lieu de véritables *perles* dans divers bijoux.

PERLES (*semence de*), (*Joaillerie.*) nom qu'on donne aux *perles* les plus menues.

PERLE (*la*), (*Fondeur de caractères d'imprimerie.*) est, si l'on veut, le vingtunième corps de caractère d'imprimerie; mais ce caractère est peu en usage: il a été fondu aux dépens du roi, & pour l'usage de son imprimerie royale établie à Paris, où il est juste qu'il y ait, ne fût-ce que par curiosité, tous les corps possibles, & qui peuvent être mis en œuvre.

PERLES, (*Géogr. mod.*) Il y a deux bancs de ce nom, l'un dans la mer des Indes à l'opposite de Tutucurin, l'autre dans la même mer, au midi de l'île de Manar. On connoît aussi plusieurs petites îles, qu'on nomme *îles des perles*, & qui sont dans l'Amérique septentrionale, près de la côte de Guatimala. Enfin la rivière *aux perles* est une rivière dans la Louisiane, entre le bras oriental du Mississipi & la petite baie de S. Louis.

PERLÉ, adj. (*terme de confiseur.*) Les confiseurs appellent du sucre *perlé* ou cuit à la *perle*, celui auquel on a donné le second degré de cuisson. On connoît que du sucre est cuit à *perlé*, lorsqu'on en prend avec le doigt & qu'on le met sur le pouce: car si en entr'ouvrant les doigts, il s'en forme un petit filet, & s'étend autant qu'on les peut ouvrir, cette cuisson s'appelle *grand perlé*; & s'il s'étend moins, & qu'il se rompe, on le nomme *petit perlé*. Le *parfait confiseur*. (D. J.)

PERLEBERG, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Marche de Brandebourg, sur la petite rivière de Strepentitz, au nord de Wittemberg.

PERLOIR, s. m. (*terme d'ouvrier en ciselure.*) Les fourbisseurs, arquebusiers,

éperonniers, & autres ouvriers qui ornent leurs ouvrages de ciselure & damasquinerie, appellent ainsi de petits ciselets ou poinçons gravés en creux, avec lesquels ils forment d'un seul coup de marteau ces petits ornemens de relief qui sont faits en forme de perle. (D. J.)

PERLON, voyez CORBEAU DE MER.
PERLURE, s. f. (*terme de chasse.*) On appelle *perlure* des grumeaux qui viennent le long du bois de la tête des cerfs, des daims & des chevreuils, & qui font une croûte raboteuse; c'est une extravasation du suc nourricier.

PERMANENT, adj. (*Gramm.*) qui demeure constamment dans le même état, qui n'est sujet à aucune vicissitude. Il n'y a rien de *permanent* dans le monde.

PERME, s. m. (*Marine.*) C'est un petit vaisseau turc fait en forme de gondole, dont on se sert à Constantinople pour le trajet de Pera, de Galata, & autres lieux.

PERMÉABLE, adj. (*Physique.*) se dit d'un corps considéré en tant que ses pores sont capables de laisser le passage à quelqu'autre corps: ainsi on dit d'un corps ou d'un fluide transparent, que ce corps est *perméable* à la lumière. Voyez PORE, DIAPHANITÉ, OPACITÉ, TRANSPARENT.

PERMEKKI, (*Géograph. moderne.*) *Permski*, ou *Permie*, ville de l'empire russe, capitale d'une province de même nom. Elle est sur la rivière de Wischora, entre le Wolga & l'Oby. Long. 73, 55; lat. 60, 26.

La province de *Permekki* est bornée au nord par les Samoyedes, & une partie de la Jugorie; ouest, par la Zirannie & la Viatka; est, par la Sibérie.

Cette province de *Permekki* ou *Permie*, autrefois nommée le *Solikan*, étoit l'entrepôt des marchandises de la Perse, & des fourrures de Tartarie. On a trouvé dans cette *Permie* une grande quantité de monnoie au coin des premiers califes; & quelques idoles d'or des Tartares; mais ces monumens d'anciennes richesses ont été trouvés au milieu de la pauvreté & dans les déserts; il n'y avoit plus aucune trace de commerce. Ces révolutions n'arrivent que

que trop vite & aisément dans un pays ingrat, puisqu'elles sont arrivées dans les plus fertiles. (D. J.)

PERMESSIDES, f. f. pl. (*Mythol.*) c'est ainsi qu'on a appelé les muses du mont Parnasse, où l'on disoit qu'elles habitoient.

PERMESSUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Béotie. Strabon, *liv. IX*, pag. 407, dit que ce fleuve & celui d'Olmejus, qui avoient tous deux leur source dans l'Hélicon, joignoient leurs eaux, & se jetoient dans le marais Copaidés. Pausanias, *liv. IX*, chap. xxix, écrit *Termessus*, & Nicander, in *Theriac. Permessus*. Virgile parle de ce fleuve dans ses *Bucoliques*, *Eccl. VI*, vers. 64.

Tum canit, errantem Permessi ad flumina Gallum.

PERMETTRE, TOLÉRER, SOUFFRIR, (*Syn.*) termes relatifs à l'usage de la liberté. On *tolere* les choses, lorsque, les connoissant, & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas. On les *souffre* lorsqu'on ne s'y oppose pas, faisant semblant de les ignorer, ou ne pouvant les empêcher. On les *permet*, lorsqu'on les autorise par un consentement formel.

Tolérer & souffrir ne se disent que pour des choses mauvaises, ou qu'on croit telles. *Permettre* se dit pour le bien & pour le mal.

Les magistrats sont quelquefois obligés de *tolérer* certains maux, de crainte qu'il n'en arrive de plus grands. Il est quelquefois de la prudence de *souffrir* des abus dans la discipline de l'église, plutôt que d'en rompre l'unité. Les loix humaines ne peuvent jamais *permettre* ce que la loi divine défend; mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci *permet*.

Souffrir, en tant que synonyme à *permettre*, veut après soi un infinitif, ou un *que* avec le conjonctif. Ainsi c'est une faute de dire, comme dans l'épithaphe d'Edouard VI,

*Urne où ses cendres reposent,
Souffrez nous de graver ces vers sur
son tombeau.*

Il falloit dire, souffrez que nous gravions. (D. J.)

Tome XXV.

PERMEZ, f. f. terme de relation, petite nacelle en usage à Constantinople. Elles sont faites à-peu-près comme les gondoles de Venise, mais plus légères. Les unes sont menées par un homme qui vogue en arriere avec deux rames; les autres par deux, trois ou quatre bateliers, selon la grandeur du bateau, & la quantité des personnes qui sont dedans. La légéreté de ces petits *permez* suffit pour faire juger du calme du port de Constantinople, & même de celui du Bosphore. *Duloir*.

PERMIE, (*province de*), (*Géog. mod.*) province du royaume de Casan, appartenant à la Russie, & dont la capitale se nomme *Perruski*, ou *Permekki*. Voyez PERMEKKI.

PER MINIMA, en terme de Médecine, signifie un mélange parfait des plus petites parties ou ingrédients de différens corps. Voyez MÉLANGE & MINIMA.

Mais plus exactement dans la langue de Pharm. c'est un mélange parfait & intime des corps naturels, dans lequel leurs vrais *minima*, c'est-à-dire, leurs atomes, ou leurs premières particules composantes, sont supposées être exactement mêlées ensemble. Voyez MIXTION.

Si on fait fondre ensemble de l'argent & du plomb, ces métaux se mêlent *per minima*. Voyez ARGENT, PLOMB, MÉTAL, &c.

PERMISSION, f. f. (*Gram.*) congé, licence, liberté, pouvoir accordé par un supérieur à un inférieur de faire une chose que celui-ci ou ne pouvoit point faire du tout, ou ne pouvoit faire sans se rendre coupable, faute de la *permission*. Voyez l'article PERMETTRE.

PERMISSIONNAIRE, f. m. (*Littérat.*) C'est à Paris tout maître qui a permission du chautre de Notre-Dame de tenir pension, & d'enseigner la grammaire & les humanités.

PERMUTATION, f. f. (*analyse.*) On entend par ce mot la transposition qu'on fait des parties d'un même tout, pour en tirer les divers arrangemens dont elles sont susceptibles entr'elles; comme si l'on cherchoit en combien de façons différentes on peut disposer les lettres d'un mot, les chiffres qui expriment un nombre,

D d d

les personnes qui composent une assemblée, &c.

Il ne faut donc pas confondre la *permutation* avec la combinaison. Dans celle-ci, le tout est en quelque sorte démembré, & l'on en prend les différentes parties 1 à 1, 2 à 2, &c. Dans celle-là, le tout conserve toujours son intégrité, & l'on ne fait que faire changer d'ordre aux différentes parties qui le constituent.

Pour trouver toutes les permutations possibles d'un nombre quelconque de termes, il ne s'agit que d'un procédé très-simple & très-facile, lequel porte avec soi sa démonstration.

Il est clair qu'un seul terme a ne peut avoir qu'un arrangement.

Si l'on ajoute un second b , on le peut mettre devant ou après a ; ce qui donne

deux arrangemens $\left\{ \begin{array}{l} b a \\ a b \end{array} \right.$: c'est-à-dire 1.

(qu'on avoit déjà pour le premier cas) $\times 2$ (quantième du nouveau terme.)

Si l'on prend un troisième terme c , il peut occuper trois places dans le $b a$, & autant dans $a b$, ce qui donne deux fois trois ou six arrange-

mens $\left\{ \begin{array}{l} c b a c a b \\ b c a a c b \\ b a c a b c \end{array} \right.$: c'est-à-dire 2 (résultat

du cas précédent) $\times 3$ (quantième du nouveau terme.)

Un quatrième terme d pourra occuper quatre places dans chacun de ces six derniers arrangemens; ce qui en donnera 4 fois 6, ou 24 nouveaux: c'est-à-dire, 6 (résultat du cas précédent) $\times 4$ (quantième du nouveau terme.)

On voit, sans qu'il soit besoin de pousser plus loin l'induction, qu'un cinquième terme e donneroit 24. 5 ou 120 arrangemens, & ainsi de suite à l'infini.

En général le nombre des *permutations* pour n termes n'étant que celui de $n - 1$ termes, $\times n$, comme celui de $n - 1$ termes, est celui de $n - 2$ termes $\times n - 1$, & ainsi de suite en remontant jusqu'à 1; il résulte que pour trouver de combien de *permutations* est susceptible un nombre

quelconque n de termes, il faut faire le produit continu des termes de la progression naturelle, depuis & y compris 1 jusqu'à ce terme n inclusivement. $1 \times 2 \times 3 \times 4 \dots \times n$.

On a supposé jusqu'ici qu'aucun des termes dont on cherche les *permutations* n'étoit répété, ou, ce qui est la même chose, qu'ils n'avoient tous qu'une seule dimension, & que leur exposant commun étoit l'unité. Si la chose étoit autrement, supposons que a représente l'exposant du premier terme, b celui du second, c celui du troisième, & ainsi de suite jusqu'au dernier.

D'abord, n , dans la formule ci-dessus, ne fera plus simplement le nombre des termes, mais la somme de leurs exposans.

De plus, cette forme ne doit être considérée que comme le numérateur d'une fraction, à laquelle on donnera pour dénominateur le produit continu d'autant de produits particuliers qu'il y a d'exposans ou de termes; & chacun de ces produits particuliers fera le produit continu des nombres naturels poussé jusqu'à celui inclusivement qui exprime l'exposant du terme correspondant, en sorte que la formule absolument générale sera

$$\frac{1 \times 2 \times 3 \times 4 \dots \times a + b + c, \&c.}{1. 2. \dots \times a \times 1. 2. \dots \times b \times 1. 2. \dots \times c \times \&c.}$$

Quand tous les exposans sont 1, alors leur somme ne diffère point du nombre même des termes, & $a + b + c$ &c. (dans le numérateur) $= n$... d'ailleurs dans le dénominateur tous les produits particuliers étant 1, le produit général est aussi 1, qui peut être négligé; & la seconde formule se change en la première.

Un exemple va donner une idée de l'effet des *permutations*.

Il y a 32 cartes dans un jeu de piquet; comme c'est un jeu fort répandu, & qu'on mêle les cartes à chaque coup, il s'est dû, depuis le temps qu'on y joue, former bien des arrangemens différens de ces 32 cartes; supposant qu'aucun ne se soit jamais trouvé répété, en sorte que chaque fois qu'on a mêlé les cartes, en ait fait naître un nouveau; on demande si le nombre de tous les arrangemens possibles ne devroit pas désor-

mais être épuisé... Bien des gens peut-être ne balanceroient pas à se décider pour l'affirmative; on va voir combien ils se trouveroient loin de leur compte.

Supposant tous les individus de l'espece humaine répandus sur la surface de la terre, sans distinction d'âge ni de sexe, devenus joueurs de piquet, & appariés deux à deux, en sorte que chaque couple jouât 400 coups par jour *sous la condition posée*; il faudroit à tous ces joueurs réunis plus de 18 mille milliards de millions de siècles, pour épuiser tous les changemens d'ordre possibles des 32 cartes, & la démonstration en est facile; 400 coups par jour, en font par an 146000, par siècle 14600.00, par million de siècles 14600000.000000.

D'un autre côté, supposant deux milliards ou deux mille millions d'hommes sur la terre; ce fera 1.000.000.000 couples de joueurs qu'il faut multiplier par le dernier nombre ci-dessus; on aura 14.600.000.000.000.000.000.000.000 (A).

Maintenant le nombre des *permutations* compétent à 32 termes, se trouve 263.130.836.933.693.530.167.218.012, 160.000.000 (B).

Si donc on divise le nombre B par le nombre A, le quotient indiquera combien de millions de siècles il faudroit à tous ces joueurs, pour parvenir au but proposé. Or le nombre B ayant 36 chiffres, tandis que le nombre A n'en a que 23, dont le premier plus petit que le premier du nombre B; le quotient en aura $36 - 23 + 1$, ou 14, dont les deux premiers feront 18. Ce quotient excédera donc 18 mille milliards; & il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que les unités auxquelles se rapportent ces 18 mille milliards sont, non des années, mais des millions de siècles.

Dans le temps que les anagrammes étoient en honneur & faisoient partie du bel-esprit, on voit que sans nul génie, mais avec beaucoup de loisir & autant de patience, il étoit aisé de se faire à cet égard une réputation: en effet, en suivant avec quelque attention le procédé expliqué plus haut, on étoit assuré de trouver par ordre tous les arragemens possibles des lettres d'un ou de plusieurs mots, sans qu'il en pût échapper un seul, après quoi

il ne restoit plus qu'à choisir ceux qui formoient un sens convenable au but qu'on se proposoit.

Mais l'usage des *permutations* ne se borne pas aux seules anagrammes, elles partagent avec les combinaisons l'honneur de la solution de plusieurs problèmes curieux, de ceux en particulier où il s'agit d'estimer les hasards. Voyez COMBINAISON, ALTERNATION, &c. Cet article est de M. RALLIER DES OURMES.

PERMUTATION, f. f. (*Jurispud.*) Ce terme se prend quelquefois pour toute sorte d'échange en général; mais communément on entend par *permutation*, un échange que deux titulaires font entr'eux de leurs bénéfices, par une démission entre les mains des collateurs qui sont obligés de les conférer aux copermutans.

Les deux résignations peuvent se faire par deux actes séparés, ou par un seul & même acte.

Ces démissions réciproques contiennent toujours, qu'elles sont faites pour cause de *permutation* avec la clause *non aliis, non aliter, non alio modo*; c'est pourquoi les provisions sur *permutations*, sont censées des collations nécessaires ou forcées.

Ceux qui peuvent admettre les *permutations*, sont le pape, le légat, le vice-légat dans l'étendue de sa légation, & le collateur ordinaire.

Quand le bénéfice ne dépend point de l'évêque, on s'adresse ordinairement au pape.

Quoique le collateur auquel on s'adresse, ne puisse pas conférer le bénéfice à un autre, il peut cependant examiner s'il n'y a point de fraude ni de paction simoniaque, ou autre vice qui doive empêcher l'effet de la *permutation*.

Au refus de l'ordinaire, on peut s'adresser au supérieur.

Si les deux bénéfices que l'on veut permuter, sont dans deux diocèses différens, & que l'on ne veuille pas s'adresser au pape, il faut que l'évêque de chaque diocèse admette la *permutation*, supposé qu'il soit collateur du bénéfice; ou bien un évêque peut donner pouvoir à l'autre de donner des provisions des deux bénéfices.

Il y a certaines *permutations* qui sont illicites, notamment celles qu'on appelle *triangulaires*; c'est lorsqu'un titulaire résigne son bénéfice à un autre ecclésiastique, à condition que celui-ci résignera à un tiers le bénéfice dont il est pourvu; aucune dispense ne peut autoriser une telle convention.

Il n'est pas permis de stipuler que le co-permutant sera chargé de faire faire les réparations des bâtimens dépendans du bénéfice, quoique ces réparations soient du temps du co-permutant; il y auroit simonie dans cette clause.

Il en seroit de même de celle qui obligeroit le co-permutant à entretenir les baux faits par son prédécesseur.

Mais, suivant l'usage commun, le co-permutant peut faire dresser un procès-verbal de l'état des lieux dépendans du bénéfice qu'on lui a résigné, & obliger son résignant de faire les réparations qui seront estimées nécessaires.

Une pension que l'on créeroit sur un bénéfice en le permutant, pour avoir lieu jusqu'à ce qu'on eût donné un autre bénéfice de même valeur que la pension, ne seroit pas canonique.

On ne peut pas permuter un indult pour un bénéfice, parce que l'indultaire n'a pas *jus in re*, mais seulement *jus ad rem*.

Les bénéfices en patronage laïque ne peuvent être permutés sans le consentement du patron; autrement la collation de l'ordinaire & du pape, même en ce cas seroit nulle, & les co-permutans rentreroient chacun dans leurs droits; voyez la déclaration de 1678.

Quand les bénéfices que l'on permute sont inégaux pour le revenu, il n'est pas permis de recevoir une récompense en argent; il y auroit simonie & abus.

On ne peut permuter un bénéfice avec un autre qui n'est pas encore érigé, ni permuter quelque chose de temporel avec un bénéfice, non pas même une pension, ni des dîmes ou un droit de patronage, quoique tout cela participe du spirituel.

La *permutation* est sans effet, 1^o. quand elle n'est pas accomplie de part & d'autre, comme quand un des co-permutans ne peut pas obtenir de *visa*.

2^o. Quand l'un des co-permutans n'accomplit pas les conditions.

3^o. Lorsque le bénéfice n'est pas tel qu'on l'a énoncé, comme si on a supposé que c'étoit un bénéfice simple, & qu'il soit à charge d'âmes, ou que l'on ait caché la véritable quotité d'une pension dont le bénéfice étoit chargé, cela suffit pour donner lieu au regrès, & le co-permutant peut rentrer dans son bénéfice en vertu d'un simple jugement, sans obtenir de nouvelles provisions.

Enfin la *permutation* devient encore sans effet, quand l'un des co-permutans est évincé du bénéfice qui lui a été résigné.

On peut permuter un bénéfice litigieux; pourvu que le litige soit exprimé.

Un bénéfice tenu en commende, peut être permuté contre un bénéfice tenu en titre, parce qu'en France la commende vaut titre.

On peut permuter un bénéfice contre plusieurs autres.

Tant que le collateur n'a point donné de provisions, le co-permutant peut révoquer sa procuration pour permuter. Il suffit de faire signifier la révocation au collateur, ou si la résignation pour permutation se fait en cour de Rome, on fait signifier la révocation au co-permutant, avant que la résignation soit admise.

Mais si l'un des bénéfices est à la nomination du roi, l'autre à la collation pure & simple de l'ordinaire, un des co-permutans ne peut révoquer sa procuration *ad resignandum*, sans le consentement du roi, lorsque sa majesté a donné son brevet de nomination, quoique les bulles ne soient pas encore expédiées, ni la résignation de l'autre bénéfice admise en cour de Rome.

Le collateur qui a conféré sur la *permutation*, ne peut pas conférer par mort en vertu de la règle des 20 jours, si ce n'est que la résignation peche dans son principe, ou que l'un des co-permutans eût refusé de l'exécuter pendant la vie de l'autre.

Ceux qui sont pourvus sur résignation, pour cause de *permutation*, doivent prendre possession dans le même temps, &

avec les mêmes formalités que l'on observe pour les résignations en faveur.

Les provisions obtenues sur *permutation* sont nulles, si elles ne sont insinuées deux jours francs avant le décès de l'un des co-permutans; mais il suffit pour celui qui s'unit, qu'il ait satisfait à cette condition: ses provisions sont valables.

Les procurations pour permuter entre les mains du pape, doivent être insinuées au greffe du diocèse où elles se font; & si le bénéfice est dans un autre diocèse, il faut aussi y faire enrégistrer les procurations, & ce, dans trois mois après l'expédition des provisions, le tout à peine de nullité. *Déclaration de 1691, art. II.*

Au reste, le défaut d'insinuation ne peut être opposé que par les indultaires gradués, & autres expectans, & par les patrons. *Voyez Dumoulin, ad reg. de public. Fevret, liv. II, ch. iv & v. Rebuffe, prax. tit. de permut. Recueil de Drapier, tome II, ch. xx. (A)*

PERNAMBUCO ou **FERNAMBUCO**, (*Géogr. mod.*) capitainerie ou province de l'Amérique méridionale au Brésil. Elle est bornée au nord par la capitainerie de Tamaraca, au midi par celle de Sergippe, à l'orient par la mer; mais elle n'a point de bornes fixées à l'occident.

Cette province est située entre les huit & les dix degrés de latitude australe. Elle a été découverte par Vincent-Yannez Pinçon, Castillan; & trois mois après D. Pedro Alvarez Cabral, amiral de la flotte portugaise des Indes, fut jeté par la tempête sur les côtes du Brésil, dont sa nation lui attribue la découverte. Jean III, roi de Portugal, concéda la province de *Pernambuco* à Edouard d'Albuquerque, à condition d'en soumettre les habitans; ce qu'il exécuta dans la suite. Les Hollandois s'en étant rendus les maîtres, le roi Jean IV, après qu'elle eût été reprise sur eux, la réunit au domaine. Jusqu'à l'invasion, Olinde avoit été la capitale de la capitainerie; mais cette ville a été presque entièrement détruite pendant les guerres. (*D. J.*)

PERNAU, (*Géogr.*) petite ville marchande du duché de Livonie, sous la domination russe, au bord d'une

rivière qui tout près se jette dans la Baltique. C'est la capitale d'un cercle où est aussi comprise la ville de Fellin, & c'est une place munie d'une bonne citadelle. On n'y compte pas d'ailleurs au delà de 100 maisons, & l'on n'y en trouve aucune qui ne soit simplement & grossièrement de bois. Vers la fin du siècle passé, elle devint pour peu de temps le siège de l'université de Dorpt: à peine est-elle aujourd'hui pourvue d'une chétive école. (*D. G.*)

PERNE, (*Géogr. anc.*) 1^o. île sur la côte de l'Ionie. *Plin.*, l. II, ch. lxxix. dit qu'un tremblement de terre joignit cette île au territoire de la ville de Milet. 2^o. Ville de la Thrace, qui étoit à l'opposite de celle de Thafus, selon Stephanus.

PERNE, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France dans la Provence, au diocèse de Carpentras. *Long.* 22. 41. *lat.* 44. 2.

Cet endroit est la patrie d'Esprit Fléchier, évêque de Lavaur en 1585, & puis de Nîmes en 1687. Il avoit été reçu à l'académie françoise en 1673. Il étoit, dit M. de Voltaire, poète françois & latin, historien, prédicateur, mais connu surtout par ses belles oraisons funebres. Il a traduit du latin d'Antoine Marie Gratiani, la vie du cardinal Commendon; il a donné celle du cardinal Ximenès; & son histoire de l'empereur Théodose, a été faite pour l'éducation de M. le duc de Bourgogne. Il mourut le 16 février 1710, à 78 ans.

PERNES, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans l'Artois, sur la Clarence, à trois lieues S. O. de Béthune, sept N. O. d'Arras. *Long.* 20. 6. *lat.* 50. 29. (*D. J.*)

PERNETTE, s. f. vase à l'usage des potiers-de-terre & des faïenciers. *Voyez l'article FAÏANCE.*

PERNICIACUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule belgique, que l'itinéraire d'Antonin met entre Geminiacum, & *Aduæca Tongrorum*, à 22 milles de la première de ces villes, & à 14 de la seconde. On croit que c'est aujourd'hui Perveis, bourgade du Brabant, entre Jemblours & Indoigne, dans le quartier de Louvain; & cette bourgade est une ancienne baronnie. (*D. J.*)

PERNICIEUX, adj. (*Gram.*) capable d'entraîner la perte de quelque chose. Un discours est *pernicieux*; un conseil est *pernicieux*; un effet est *pernicieux*; un esprit est *pernicieux*.

PERNICITAS, f. f. (*Phys.*) est un mot latin, dont quelques auteurs se servent pour désigner une vitesse extraordinaire de mouvement, comme celle d'un boulet qui fend l'air, de la terre dans son orbite, &c. *Chambers.*

PERNIO, terme de Chirurgie, c'est le nom d'un mal qui attaque ordinairement les mains & les pieds en hiver, & qu'on appelle vulgairement *engelures*. Les parties affectées de ce mal s'enflent, & prennent une couleur blanchâtre, accompagnée de douleur & de démangeaison: cependant la tumeur se dissipe sans aucune exulcération, en frottant d'huile de pétrole la partie malade. *Voyez ENGELURES.*

PERNISSE, *voyez PERDRIX ROUGE.*

PEROË, (*Géogr. anc.*) petit fleuve de la Béotie, sur le chemin de Platée à Thebes. Il prenoit sa source au mont Cithéron, dont il descendoit par deux endroits différens, en sorte qu'il formoit une île. (*D. J.*)

PERÛTHEI, (*Géogr. anc.*) peuples de l'Arcadie. Pausanias, liv. VIII, ch. iv, dit qu'ils tiroient leur nom de la ville Perethus, qui ne subsistoit plus de son temps, mais parmi les ruines de laquelle on voyoit encore le temple du dieu Pan.

PERONÉ, f. m. (*en Anatomie.*) est un des os de la jambe, *voyez nos planches d'Anatomie & leur explication. Voyez aussi les articles Os, JAMBE, &c.*

Le *péroné* est l'os le plus menu des deux os de la jambe; cependant, quoiqu'il soit plus exposé & beaucoup plus foible que l'os intérieur ou le tibia, il n'est pas si sujet à être cassé, parce qu'il est plus pliant & plus flexible; d'où il arrive que souvent le tibia est rompu, tandis que le *péroné* reste entier.

Le *péroné* se joint & s'articule avec le tibia aux deux extrémités, au moyen d'une espèce de diarthrose obscure qui les couvre. On le divise en trois parties; la partie supérieure qui a une tête ronde, & qui se termine un peu au dessous du genou,

& qui reçoit une éminence latérale du tibia dans une petite cavité qui fait l'articulation de cette partie. Le milieu est menu, long & triangulaire, comme le tibia, mais un peu plus irrégulier. La partie inférieure est reçue dans une petite cavité du tibia; & ensuite se termine par une grande apophyse qu'on appelle *malléole externe* ou *cheville externe*; elle est un peu creusée au dedans pour donner à l'astragale la liberté du mouvement, & un peu convexe du côté extérieur, afin qu'il ait plus de force pour retenir l'astragale.

Le tibia & le *péroné* ne se touchent qu'aux extrémités, de même que le radius & le cubitus; l'intervalle est rempli par un fort ligament membraneux, qui les tient attachés ensemble & fortifie l'articulation. *Voyez TIBIA.*

PERONIER, f. m. (*Anatomie*) ancien, long, ou premier; c'est un muscle de la jambe, charnu & tendineux dans son origine, qui vient depuis la tête jusqu'au milieu du *péroné*; delà il va passer sur la partie postérieure de la cheville extérieure, sur laquelle il glisse, comme sur une poulie; & il s'insère à l'extrémité supérieure de l'os du métatarsé, qui joint le grand orteil.

L'usage de ce muscle est de tirer le pied en haut. *Voyez nos planches d'Anatomie & leur explication.*

Péronier postérieur, court, ou second, est un muscle qu'on appelle aussi quelquefois *sémi-fibuleux*, charnu dans son origine, inégal, & venant de la partie postérieure du *péroné*; delà il se dirige de haut en bas le long de la partie extérieure du même os, jusqu'à ce qu'il arrive au milieu, où il forme un tendon long, plat & uni, qui va suivant la même direction gagner le bas de la malléole interne avec le long *péronier*, & se termine à la partie extérieure de l'os du métatarsé, contigu au petit orteil; l'action de ce muscle est de pousser le pied en haut. *Voyez nos planches anatomiques & les explications qui y sont jointes.*

L'artere *péronière* est une des branches de l'artere poplitée, qui se porte tout le long de la partie postérieure du *péroné*, où elle jette dans son trajet différens rameaux, & va se perdre dans le pied où elle s'anastomose avec la tibiale antérieure, & avec

la postérieure , & prend le nom de *plantaire externe*. Voyez POPLITÉ, PLANTAIRE & TIBIALE.

PERONNE , (*Géogr. mod.*) ville de France dans la Picardie , capitale du Santerre , sur le bord septentrional de la Somme , à 12 lieues au dessus , & au levant d'Amiens , à 10 au S. O. de Cambrai , & à 32 de Paris , parmi des marais , qui avec ses fortifications en font une très-forte place.

Elle est ancienne , car les premiers rois mérovingiens y avoient un domicile. Clovis II , ayant donné cette place à Archinoald , maire de son palais , il y bâtit un monastère pour des moines écossais. Le premier abbé fut S. Wltan , neveu de S. Furcy , abbé de Laguy ; lequel S. Furcy est enterré à *Péronne* , où il est devenu depuis ce temps-là le patron de la ville.

Héribert , comte de Vermandois , s'empara de *Péronne* , & enferma dans la forteresse Charles III , dit le *Simple* , qui y finit ses jours en 929 , âgé de cinquante ans. Il est vrai que ce malheureux prince se fit toujours mépriser de son peuple pendant sa vie , par sa foiblesse & son manque de courage. N'ayant pas su faire valoir ses droits à l'empire , après la mort de Louis IV , l'empire sortit de la maison de France , & devint électif. Charles le simple fut enterré à *Péronne*. Il avoit eu trois femmes ; de la première , dont on ne fait pas le nom , il eut Gisele , mariée en 912 à Rollon , premier duc de Normandie ; de la seconde , nommée *Frédérune* , morte en 917 , on doute s'il eut des enfans ; de la troisième , nommée Ogine , il eut Louis , depuis appelé d'*Outremer*. Cette Ogine , fille d'Edouard I , roi des Anglois ,

après avoir marqué un grand courage dans presque tout le cours de sa vie , finit par le marier par amour , après la mort de son mari , avec Héribert , comte de Troyes , second fils d'Héribert , comte de Vermandois , qui avoit tenu son mari prisonnier les sept dernières années de sa vie.

Les successeurs d'Héribert jouirent de *Péronne* & de ses dépendances , jusqu'au temps de Philippe - Auguste. En 1466 , Louis XI donna cette ville & ses annexes à Charles , duc de Bourgogne , & s'en ressaisit ensuite après la mort de ce prince. (*)

L'église collégiale de cette ville a été bâtie & dotée par le même Archinoald dont nous avons parlé ; cette collégiale est aujourd'hui de soixante petites prébendes , toutes à la nomination du roi.

Péronne est surnommée la *puccelle* , parce qu'elle n'a jamais été prise , quoiqu'assiégée quelquefois , & entr'autres par le comte Henri de Nassau en 1536. Elle a sa coutume particulière , qui est suivie à Mont-Didier & à Roye. Il y a dans cette ville une élection & un bailliage auquel la prévôté est unie ; mais elle est sur-tout redoutable par les vexations des commis des fermes. *Long.* 20. 35. 44. *lat.* 49. 55. 30.

Fraffen (Claude) natif de *Péronne* ou de Vire , s'est distingué par son savoir dans l'ordre de saint François , dont il devint définitif général en 1682. Il a fait plusieurs ouvrages , & entr'autres des dissertations sur la bible intitulées : *Disquisitiones publicæ* , 2 vol. in-4°. Il mourut à Paris en 1711 , à quatre-vingt-onze ans.

Longueval (Jacques) laborieux jésuite , naquit à *Péronne* en 1680 ; il a publié les huit premiers volumes de l'histoire de l'église gallicane , & avoit presque mis la

(*) Charles le Simple y mourut en prison en 929.

Louis XI , qui ne fut rien moins que simple , eut cependant l'imprudence d'y aller trouver Charles , duc de Bourgogne , qui l'y retint prisonnier dans le château , & ne le relâcha qu'après un traité honteux.

Les Parisiens qui n'aimoient pas le roi , apprirent à leurs perroquets à répéter *Péronne* , *Péronne*. Quand il revint en sa capitale , il entendit sur le quai de la Mégisserie ces oiseaux crier *Péronne* : il en fut si indigné , qu'il eut la foiblesse de rendre une ordonnance pour faire étrangler tous les oiseaux babillards.

Outre Fraffen & Longueval , *Péronne* est encore la patrie de Michel Germain , bénédictin , le digne & fidele compagnon d'étude de dom Mabillon , mort à Saint - Germain - des - prés en 1694 , âgé de 49 ans. A une petite lieue de *Péronne* , est la fameuse abbaye du mont Saint-Quentin , de l'ordre de S. Benoît. (C.)

dernière main au neuvième & au dixième volumes de cet ouvrage, lorsqu'il mourut à Paris d'apoplexie en 1735, à cinquante-quatre ans. (D. J.)

PERORAISON, f. f. (*Belles-Lettres.*) en rhétorique, c'est la conclusion ou la dernière partie du discours, dans laquelle l'orateur résume en peu de mots les principaux chefs qu'il a traités avec étendue dans le corps de sa pièce, & tâche d'émouvoir les passions de ses auditeurs.

Delà il s'enfuit que la *péroraison* est composée de deux parties, 1^o. d'une récapitulation, qui contient l'abrégé & l'exposé succinct de toutes les choses sur lesquelles a roulé le discours, & auxquelles on tâche de donner une nouvelle force, en les réunissant ainsi d'une manière précise. Voyez RÉCAPITULATION.

2^o. L'orateur doit y exciter les passions, ce qui est si essentiel à la *péroraison*, que les maîtres de l'art appellent cette partie du discours *sedes affectuum*. Voyez PASSIONS.

Les passions qu'on doit exciter dans la *péroraison*, varient suivant les diverses espèces de discours. Dans un panégyrique, ce sont des sentimens d'amour, d'admiration, de joie, d'émulation qu'on se propose d'imprimer dans l'ame des auditeurs. Dans une invective, c'est la haine, le mépris, l'indignation, la colère, &c. Dans un discours du genre délibératif, on s'efforce de faire naître l'espérance ou la confiance, d'inspirer la crainte ou de jeter le trouble dans les cœurs.

Les qualités requises dans une *péroraison*, sont qu'elle soit véhémence & pleine de passions, mais en même temps courte; car, selon la remarque de Cicéron, les larmes sechent bien vite. Il ne faut pas laisser à l'auditeur le temps de respirer, pour ainsi dire, parce que le propre de la réflexion est d'étendre ou d'amortir la passion.

La *péroraison* étoit la partie principale où Cicéron excelloit. Et en effet, non seulement il y anime & échauffe ses auditeurs, mais il y semble encore lui-même tout de sen, sur-tout lorsqu'il excite la commisération & la pitié pour un accusé. Il rapporte que souvent il arrachoit des larmes à son auditeur, & même aux

juges; & il ajoute que lorsque plusieurs orateurs étoient chargés de parler dans une même cause, la *péroraison* lui étoit toujours réservée, & il nous donne une excellente raison de cette préférence. C'étoit moins, dit-il, le génie qui le rendoit éloquent & pathétique dans ces occasions, que la douleur dont il étoit lui-même pénétré, & le vif intérêt qu'il prenoit à ses cliens; c'est ce qu'il est aisé de remarquer dans ces paroles de la *péroraison* pour Milon: *Sed finis sit, neque enim præ lacrymis jam loqui possum, & hic se lacrymis defendi vetat.* Et dans celle pour Rabirius Posthumus: *Sed jam quoniam, ut spero, fidem quam potui tibi præstiti, Posthume, reddam etiam lacrymas quas debeo. Jam indicat tot hominum cætus quam sis carus tuis, & me dolor debilitat includitque vocem.*

Quand on dit que la *péroraison* doit émouvoir les passions, on suppose que le sujet en est susceptible; car rien ne seroit plus ridicule que de terminer par des traits pathétiques une cause où il ne s'agiroit que d'un intérêt léger ou d'un objet fort peu important.

On peut enfin observer qu'on conçoit quelquefois la *péroraison* en forme de prière: l'éloquence de la chaire est restée en possession de cette dernière méthode, très-convenable aux sujets qu'elle traite. On en trouve cependant quelques exemples dans les orateurs profanes, comme dans la harangue de Démosthènes pour Ctésiphon, & dans la seconde Philippique de Cicéron.

PERORSI, (*Géogr. anc.*) peuples de la Mauritanie Tingitane, selon Plin, liv. V, ch. j; Ptolomée, liv. IV, ch. vj, les place dans la Lybie intérieure, loin de la mer. Selon le pere Hardouin, le pays des *Perorsi* comprenoit les royaumes de Zahanda & de Tefset, entre le royaume de Maroc, au nord; celui de Gualata au midi, & l'océan atlantique au couchant. (D. J.)

PÉROT, f. m. (*Eaux & Forêts.*) Ce mot de l'exploitation des bois, se dit d'un arbre qui a deux âges de coupe; de sorte que si la coupe se fait tous les vingt-

cing ans , le *pérou* en a cinquante. Il y a trois fortes de baliveaux, les étalons, les *pérouts* & les tayons. (*D. J.*)

PEROU (LE), (*Géogr. mod.*) vaste région de l'Amérique méridionale, dans sa partie occidentale. Elle est bornée au nord par le Popayan ; au midi par le Chili ; à l'orient par le pays des Amazones, & au couchant par la mer du sud. Ce pays a environ six cents lieues de longueur du nord au sud, & cinquante de largeur.

Dès l'année 1502, Christophe Colomb étant dans la province de Honduras, qu'il venoit de découvrir, eut des naturels du pays quelque connoissance du *Pérou*, c'est-à-dire, d'un puissant empire abondant en or, qui étoit du côté de l'orient, ce qui l'empêcha d'y tourner ses vues. En 1514, Paschal de Andagoya découvrit une partie de la côte de la mer du sud, mais il tira peu de profit de ce voyage. Enfin, en 1524, François Pizarro partit de Panama, & découvrit la province du Béro (c'étoit le nom d'un indien), qu'il donna au pays, en changeant le B en P ; car les Espagnols écrivent Péru, & prononcent *Perou*. On fait comment il conquit toute cette région depuis le royaume de Quitto jusqu'au Chili, dans l'espace de dix ans.

On fait aussi qu'avant ce temps-là cette vaste contrée avoit été gouvernée par des rois nommés *yncas*, dont la magnificence étoit étonnante, & dont les richesses étoient immenses ; on peut en juger par l'offre que fit à Pizarro le dernier des *yncas* pour obtenir sa liberté. Atahualpa lui offrit pour sa rançon autant d'or qu'il en pourroit entrer dans une chambre de vingt-deux piés de long, de dix-sept de large, & de six de haut. Il reste encore dans le pays des vestiges de leurs temples en l'honneur du soleil, & du grand chemin de Quitto, qui avoit quarante piés de largeur, cinq cents lieues de longueur, & de hautes murailles des deux côtés. L'empire des *yncas* avoit alors des bornes deux fois plus étendues que celles qu'on donne au pays nommé aujourd'hui le *Pérou*.

Il est traversé par une chaîne de montagnes appelées la *Cordillera de los-Andés*.

Tome XXV.

Il est rempli de plusieurs autres montagnes fameuses par les abondantes mines d'or & d'argent qu'on y a trouvées. Les forêts y produisent des cedres de plusieurs especes, des cotonniers, des bois d'ébene, & différens autres. Les vallées qui peuvent être arrosées sont très-fertiles ; mais la plus grande partie du pays est stérile faute de pluies. Le chaud & le froid y sont excessifs, selon les différens endroits ; les montagnes qui sont étendues le long des Arudes sont très-froides, tandis que l'on étouffe dans le plat pays.

Depuis que le *Pérou* est sous la domination espagnole, il est gouverné par un vice-roi, dont le pouvoir est sans bornes. Ses appointemens fixes vont à quarante mille ducats, & l'accessoire monte infiniment au delà. Il nomme à toutes les places civiles & militaires, avec cette restriction que les procédures seront confirmées par le roi d'Espagne ; ce qui ne manque guere d'arriver. Entre les Indiens naturels du pays, une partie a embrassé le christianisme, & s'est soumise au joug : l'autre partie, infiniment plus considérable, est restée idolâtre & indépendante.

Les Espagnols divisent le *Pérou* en trois gouvernemens, qu'ils appellent *audiences* ; savoir, l'audience de Quitto ; l'audience de Lima, ou de Los-reyes ; l'audience de los Charchas, ou de la Plata ; mais ils ont beau diviser le pays en audiences, ils n'en retirent presque plus rien. Lima porte le nom de capitale du *Pérou*. Voyez sur cette grande région d'Amérique, le commentaire royal du *Pérou* du chevalier Paul Ricaut, 2 vol. in-fol. c'est un bel ouvrage. (*D. J.*)

Le *Pérou* produit une plante que l'on nomme *cierge* ou flambeau du *Pérou*, à cause de sa forme & du lieu qui la voit naître. Cette plante, que nous avons fait connoître, au mot *CIERGE du Perou*, est grasse & vivace. Elle s'éleve depuis la hauteur de dix piés, dit M. Adanson, où elle commence à fleurir, jusqu'à celle de 30 piés, sous la forme d'une tige heptagone de dix à sept pouces de diametre, couronnée par un faisceau de branches de même forme, anguleuses de même, à sinuosités très-profondes, sans feuilles

E e e

apparentes, verd-noirâtres, semé sur ses angles seulement de petits faisceaux composés chacun de dix épines longues de quatre à cinq lignes, rayonnantes, rouges d'abord, à pointe jaune, ensuite violet noires, au milieu desquelles est un duvet blanc, qui environne une petite feuille conique, charnue & insensible. Sa tige, en vieillissant, perd ses angles & ses épines, & devient jaune de bois.¹

Il y a une autre espèce de cierge du *Pérou*, qui est rampant, à fleur rouge, & petit fruit sphérique. M. Adanson pense que M. Linné a eu tort de lui donner le nom de *cactus*, qui est le nom grec de l'artichaut, selon Théophraste. Il faut conserver à cette plante de l'Amérique, qui étoit inconnue des Grecs, le nom de *cereus* que les modernes lui ont unanimement donné.

PÉROUSE, (*Géogr. mod.*) en latin *Perusia & Perusium*, & en italien *Perugia*, ville d'Italie dans l'état de l'église, capitale du Pérugin.

Elle fut autrefois une des douze principales villes de l'Etrurie; mais, durant les guerres civiles entre Octave & Marc-Antoine, ce premier l'ayant prise, la saccagea impitoyablement, en abandonna le pillage à ses troupes, & fit tuer en sa présence les trois cents hommes qui composoient son sénat. Elle se rétablit dans la suite, & soutint un siège de sept ans contre Totila roi des Goths, qui la prit à la fin, la ruina, & passa au fil de l'épée une partie de ses habitans. Les rois de France l'ayant conquise au VIII^e siècle, la donnerent au saint siège. Enfin, elle fut mise dans la désolation durant la guerre des Guelphes & des Gibelins; mais elle s'est relevée de tous ses malheurs. Elle est aujourd'hui très-propre, assez peuplée, & défendue par une citadelle. Elle étoit épiscopale dès le III^e siècle. L'évêque ne reconnoît que le pape. Elle est située entre le Tibre au levant, & la rivière de Genna au couchant, sur une colline, à 8 milles au nord-est d'Assise, 25 ouest de Nocera. *Long. 32. 2. lat. 43. 8.*

J'ai oublié de dire que *Pérouse* est une université, qui même a produit des jurisconsultes célèbres dans le XIV^e siècle.

Balde, disciple de Bartole, fut du nombre. Une de ses reparties lui valut la chaire de Pavie. Il étoit de petite taille, de sorte que quand on le vit arriver dans l'auditoire on s'écria, *minuit præsentia famam*. Il répondit, sans se décontenancer, *augebit cætera virtus*; sur quoi Pauzirole ajoute, *quo dicto omnibus fuit admirationem in-jecit*. Balde gagna beaucoup de bien par ses consultations, & composa quantité de livres, donnant tout son temps à l'étude. « Chaque pas que fait mon cheval, disoit-il un jour en voyageant, font autant de loix qui sortent de ma mémoire: » bonne preuve qu'il avoit acquis, & qu'il conservoit son savoir à force de lire.

Mais ce sont les Dantes de la famille de Rainaldi, qui ont sur-tout illustré de bonne heure l'université de *Pérouse*; c'étoient des gens en qui les talens semblent avoir été un héritage dans l'un & l'autre sexe.

Dante (Pierre-Vincent), entendit les belles-lettres, les mathématiques, l'architecture, & composoit de si beaux vers à l'imitation de Dante florentin, que l'on jugea qu'il faisoit revivre en quelque façon la sublimité de ce grand génie. On lui donna même le surnom de *Dante*, qui est resté à sa famille. Il mourut fort âgé en 1512, laissant un fils & une fille qui se distinguèrent. Ce fils, nommé *Julius*, fit un livre de *alluvione Tyberis*, & des notes *in ornamenta architecturæ*. Il mourut l'an 1575. Théodore Dante, sa sœur, mérita un rang parmi les mathématiciens du temps. Elle composa des livres sur cette science, & l'enseigna à Ignace, son neveu, dont je vais parler.

Dante (Ignace), se fit moine jacobin, mais moine jacobin savant dans les mathématiques. Il fut appelé à Florence par le grand duc Cosme I, & ensuite à Rome par Grégoire XIII, qui lui donna l'évêché d'Alatri. Il publia quelques livres à Florence, & entr'autres un *traité de la construction & de l'usage de l'astrolabe*. Il mourut en 1586.

Dante (Vincent), fils de Jules, petit-fils de Pierre-Vincent, & neveu de la docte Théodora, suivit aussi les études de sa famille, & devint bon architecte & bon

mathématicien. Il fut de plus très-verté dans la peinture & dans la sculpture. On a de lui en italien la vie de ceux qui ont excellé dans le dessin des statues. Il mourut à Pérouse l'an 1596, à l'âge de 46 ans.

Dante (Jean-Baptiste), né à Pérouse dans le XV siècle, étoit encore vraisemblablement de la même famille. On dit qu'il se fit des ailes dont il se servit pour voler, & qu'en en faisant l'expérience dans le temps d'une grande fête, il eut le sort de Dédale, tomba en volant sur une église de la ville, & se cassa une cuisse. Il ne mourut pas de cette chute, mais de maladie avant l'âge de 40 ans.

Lancelot (Jean-Paul), florissoit dans le droit à Pérouse sa patrie, vers le milieu du XVI siècle, & mourut dans cette ville en 1591, âgé de 80 ans. Il a mis au jour plusieurs livres de droit, & entr'autres des institutes du droit canon, réimprimées en France avec des notes de M. Doujat. (D. J.)

PÉROUSE (LAC DE), (*Géogr. mod.*) lac très-poissonneux d'Italie, à 7 milles de la ville de même nom, du côté du couchant. Il est presque rond, & a environ six milles de diametre en tout temps. On y voit trois îles, dont deux ont chacune un bourg.

PERPEIRE, f. m. *arnoglossus lavis*, (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson de mer qui est une espèce de sole, à laquelle il ressemble par la forme du corps, & par le nombre & la position des nageoires; il n'en diffère qu'en ce qu'il a des écailles si petites, qu'on croit au premier coup d'œil qu'il n'en a point, & que c'est un poisson lisse. Voyez SOLE. La chair du perpeire est fort tendre & très-délicate. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, première part. liv. XI, ch. xiiij. Voyez POISSON.

PERPENDICULAIRE, f. f. en terme de géométrie, est une ligne qui tombe directement sur une autre ligne, de façon qu'elle ne penche pas plus d'un côté que de l'autre, & fait par conséquent de part & d'autre des angles égaux. On l'appelle aussi ligne normale. Voyez LIGNE.

Ainsi la ligne IG (*Pl. géogr. fig. 57*) est perpendiculaire à la ligne KH ; c'est-à-

dire, qu'elle fait avec cette ligne KH des angles droits & égaux.

De cette définition de la perpendiculaire, il s'ensuit, 1^o. que la perpendicularité est mutuelle & réciproque; c'est-à-dire, que si une ligne IG est perpendiculaire à une autre ligne KH , cette ligne KH est aussi perpendiculaire à la première IG .

2^o. Que d'un point donné on ne peut tirer qu'une perpendiculaire à une ligne donnée.

3^o. Que si on prolonge une ligne perpendiculaire à une autre, de manière qu'elle passe de l'autre côté de cette ligne, la partie prolongée sera aussi perpendiculaire à cette même ligne.

4^o. Que si une ligne droite qui en coupe une autre, a deux points qui soient chacun à égale distance des extrémités de la ligne qu'elle coupe, elle sera perpendiculaire à cette ligne.

5^o. Qu'une ligne perpendiculaire à une autre ligne, est aussi perpendiculaire à toutes les parallèles qu'on peut tirer à cette ligne. Voyez PARALLELE.

6^o. Que la perpendiculaire est la plus courte de toutes les lignes qu'on peut tirer d'un point donné à une ligne droite donnée.

Donc la distance d'un point à une ligne droite, se mesure par la perpendiculaire même de ce point sur la ligne, & la hauteur d'une figure, par exemple, d'un triangle, est une perpendiculaire même du sommet de la figure sur sa base. Voy. DISTANCE.

Pour élever une perpendiculaire GI sur la ligne ML , à un point G pris dans cette ligne, on mettra une des pointes du compas en G , & ouvrant le compas à volonté, on prendra de chaque côté de ce point G des intervalles égaux GH & GK ; des points K , H , & d'un intervalle plus grand que la moitié de KH , on décrira des arcs de cercle qui le coupent en I ; & on fixera la ligne GI qui sera perpendiculaire à ML .

Dans la pratique, la meilleure méthode pour tirer les perpendiculaires est d'appliquer le côté d'une équerre sur la ligne proposée, & de tirer le long de l'autre côté

une ligne , qui sera la *perpendiculaire* cherchée.

Pour élever une *perpendiculaire* à l'extrémité d'une ligne donnée , par exemple , au point *P* , on ouvrira le compas d'une quantité convenable , & mettant une des pointes *C* , on décrira l'arc *R P S* ; on placera une règle sur les points *S* & *C* , & on trouvera sur l'arc *R P S* le point *R* , duquel tirant la ligne *P R* , elle sera *perpendiculaire* à *P M*.

Pour laisser tomber d'un point donné *I* hors d'une ligne *M P* , une *perpendiculaire* à cette ligne *M P* (*fig. 57, n. 2,*) on mettra une des pointes du compas en *L* , & on décrira à volonté un arc de cercle qui coupe la ligne *M P* en *M* & en *G* ; ensuite mettant la pointe du compas successivement en *G* & en *M* , on décrira deux autres arcs qui se coupent en *a* , & par les points *L* , *a* , on tirera une ligne *L a* , qui sera la *perpendiculaire* demandée.

On dit qu'une ligne est *perpendiculaire* à un plan , quand elle est *perpendiculaire* à toutes les lignes qu'elle rencontre dans ce même plan.

Un plan est dit *perpendiculaire* à un autre plan , quand une ligne , tirée dans un des plans perpendiculairement à leur commune section , est *perpendiculaire* à l'autre plan. *Voyez PLAN.*

Une *perpendiculaire* à une courbe , est une ligne qui coupe la courbe dans un point où une autre ligne la touche , & qui est *perpendiculaire* à la ligne touchante. *Voyez TANGENTE & son PERPENDICULAIRE. Chambers. (E)*

PERPENDICULAIRE (*la*) , c'est dans les systèmes de M^r de Pagan & de Vauban , la partie du rayon droit comprise entre le côté extérieur & l'angle flanquant , laquelle partie sert à mener les lignes de défense.

Ainsi *I D* (*Pl. II de fortific. fig. 7,*) est la *perpendiculaire* : elle est dans les systèmes ou constructions de M. de Vauban , la huitième partie du côté du polygone dans le carré ; la septième dans le pentagone , & la sixième dans l'héxagone & dans les polygones au dessus. *Voyez FORTIFICATION. (Q)*

PERPENDICULARITÉ DES PLAN-

TES , est un phénomène curieux d'histoire naturelle , que M. Dodart a le premier observé & publié dans un essai sur la *perpendicularité* que paroissent affecter & observer les tiges ou troncs des plantes , les racines de plusieurs d'entr'elles , & même leurs branches , autant qu'il est possible. *Voyez PLANTE.*

Voici le fait qu'il s'agit d'expliquer. Presque toutes les plantes , quand elles se lèvent , sont un peu recourbées ; cependant leurs tiges croissent perpendiculairement , & leurs racines s'abaissent & s'enfoncent aussi perpendiculairement ; lors même qu'elles sont forcées de s'incliner , soit par la déclivité du sol , soit par quelque autre cause , elles se redressent d'elles-mêmes , & se remettent ainsi dans la situation perpendiculaire , en faisant un second pli ou coude qui redresse le premier. Ce phénomène , que le vulgaire voit sans être surpris , est un sujet d'étonnement pour ceux qui connoissent les plantes & la manière dont elles se forment.

En effet , chaque graine contient une petite plante déjà formée , & qui n'a besoin que de développement : cette petite plante a la petite racine ; & la pulpe , qui est ordinairement séparée en deux lobes , est l'endroit d'où la plante tire sa première nourriture par le moyen de sa racine , lorsqu'elle commence à germer. *Voyez GRAINE , RADICULE , &c.*

Or , si une graine est placée en terre de telle sorte que la racine de la petite plante soit directement en bas , & la tige en haut , il est aisé de concevoir que la plante venant à croître & à se développer , la tige se lèvera perpendiculairement , & que sa racine descendra aussi perpendiculairement. Mais une graine qu'on jette en terre au hasard , ou qui vient s'y jeter elle-même , ne doit presque jamais prendre une situation telle que la petite plante qu'elle renferme ait sa tige & sa racine placées perpendiculairement , l'une en haut , l'autre en bas. *Voyez SÉMINATION.*

Par conséquent , si la plante prend toute autre situation , il faut que la tige & la racine se redressent d'elles-mêmes : mais quelle est la force qui produit ce changement ? Est-ce que la tige étant moins chargée

dans le sens perpendiculaire, doit naturellement se lever dans le sens où elle trouve le moins d'obstacles? Mais la racine devoit, par la même raison, se lever perpendiculairement de bas en haut, au lieu de descendre comme elle fait.

M. Dodart a donc eu recours à une autre explication pour ces deux actions si différentes.

Il suppose que les fibres des tiges sont de telle nature, qu'elles se raccourcissent par la chaleur du soleil, & s'allongent par l'humidité de la terre, & qu'au contraire celles des racines se raccourcissent par l'humidité de la terre, & s'allongent par la chaleur du soleil.

Selon cette hypothèse, quand la plante est renversée, & que la racine est par conséquent en en-haut, les fibres d'un même écheveau, qui fait une des branches de la racine, ne sont pas également exposées à l'humidité de la terre; celles qui regardent en en-bas le sont plus que les supérieures. Les fibres inférieures doivent donc se raccourcir davantage, & ce raccourcissement est encore facilité par l'allongement des supérieures, sur lesquelles le soleil agit avec plus de force. Par conséquent cette branche entière de racine se rabat du côté de la terre, & comme il n'est rien de plus délié qu'une racine naissante, elle ne trouve point de difficulté à s'insinuer dans les pores d'une terre qui seroit même assez compacte, & cela d'autant moins qu'elle peut gauchir en tous sens, pour trouver les pores les plus voisins de la perpendiculaire. En renversant cette idée, M. Dodart explique pourquoi au contraire la tige se redresse: en un mot, on peut imaginer que la terre attire à elle la racine, & que le soleil contribue à la laisser aller; qu'au contraire le soleil attire la tige à lui, & que la terre l'envoie en quelque sorte vers le soleil.

À l'égard du second redressement, savoir, du redressement de la tige en plein air, M. Dodart l'attribue à l'impression des agens extérieurs, principalement du soleil & de la pluie; car la partie supérieure d'une tige pliée est plus exposée à la pluie, à la rosée, & même au soleil, que la partie inférieure: or la structure des fibres

peut être telle que ces deux causes, savoir l'humidité & la chaleur, tendent également à redresser la partie qui est la plus exposée à leur action, par l'accourcissement qu'elles produisent successivement dans cette partie: car l'humidité accourcit les fibres en gonflant, & la chaleur en dissipant. Il est vrai qu'on ne peut deviner quelle doit être la structure des fibres, pour qu'elles aient ces deux différentes qualités.

M. de la Live explique ce même phénomène de la manière suivante: il connoît que dans les plantes la racine tire un suc plus grossier & plus pesant, & la tige au contraire & les branches un suc plus fin & plus volatil; & en effet, la racine passe chez tous les physiciens pour l'estomac de la plante, où les sucs terrestres se digèrent, & se subtilisent au point de pouvoir ensuite se lever jusqu'aux extrémités des branches. Cette différence des sucs suppose de plus grands pores dans la racine que dans la tige & dans les branches, en un mot, une différente texture; & cette différence de tissu doit se trouver, les proportions gardées, jusques dans la petite plante invisible que la graine renferme. Il faut donc imaginer dans cette petite plante, comme un point de partage, tel que tout ce qui sera d'un côté, c'est-à-dire, si l'on veut la racine, se développera par des sucs plus grossiers qui y pénétreront, & tout ce qui sera de l'autre, par des sucs plus subtils.

Que la petite plante, lorsqu'elle commence à se développer, soit entièrement renversée dans la graine, de sorte qu'elle ait sa racine en haut, & sa tige en bas; les sucs qui entreront dans la racine ne laisseront pas d'être toujours les plus grossiers; & quand ils l'auront développée, & en auront élargi les pores, au point qu'il y entrera des sucs terrestres d'une certaine pesanteur, ces sucs, toujours plus pesants, appesantissant toujours la racine de plus en plus, la tireront en en-bas, & cela d'autant plus facilement, ou avec d'autant plus d'effort, qu'elle s'étendra ou s'allongera davantage; car le point de partage suppose étant connu comme une espèce de point fixe de levier, ils agiront par un

plus long bras. Dans le même temps, les plus volatils qui auront pénétré la tige, tendront aussi à lui donner leur direction de bas en haut, & par la raison du levier ils la lui donneront plus aisément de jour en jour, puisqu'elle s'allongera toujours de plus en plus. Ainsi la petite plante tourne sur le point de partage immobile, jusqu'à ce qu'elle se soit entièrement redressée.

La plante s'étant ainsi redressée, on voit que la tige doit se lever perpendiculairement pour avoir une assiette plus ferme, & pour pouvoir mieux résister aux efforts du vent & de l'eau.

Voici l'explication donnée sur la même matière par M. Parent: le suc nourricier étant arrivé à l'extrémité d'une tige qui se leve, s'il s'évapore, le poids de l'air qui l'environne de tous côtés doit le faire monter verticalement; & s'il ne s'évapore point, mais qu'il se congele & qu'il demeure fixé à l'extrémité d'où il soit prêt à sortir, le poids de l'air lui donnera encore la direction verticale; de sorte que la tige acquerra une particule nouvelle, placée verticalement: par la même raison que dans une chandelle placée obliquement, la flamme se leve verticalement en vertu de la pression de l'atmosphère, les nouvelles gouttes de suc nourricier qui viendront ensuite, auront la même direction: & comme toutes ces gouttes réunies forment la tige, elles lui donneront une direction verticale, à moins que quelque cause particulière n'en empêche.

A l'égard des branches, qui d'abord sont supposées sortir latéralement de la tige dans le premier embryon de la plante, quoiqu'elles aient par elles-mêmes une direction horizontale, elles doivent cependant se redresser par l'action continuée du suc nourricier, qui d'abord trouve peu de résistance dans les branches encore tendres & souples, & qui ensuite, lorsque les branches sont devenues plus fortes, agit encore avec beaucoup d'avantage, parce qu'une branche plus longue donne un plus long bras de levier. L'action d'une petite goutte de suc nourricier, qui est en elle-même fort petite, devient plus considérable par sa continuité, & par le secours des circonstances favorables; par-là on

peut expliquer la situation & la direction constante des branches, qui sont presque toutes & presque toujours le même angle constant de 45^d. avec la tige & entr'elles. *Voyez BRANCHE.*

M. Astruc, pour expliquer la *perpendicularité* de la tige & son redressement, suppose ces deux principes: 1^o. que le suc nourricier vient de la circonférence de la plante, & se termine vers la moëlle; 2^o. que les liquides qui sont dans des tuyaux parallèles ou inclinés à l'horizon, pesent sur la partie inférieure de leurs tuyaux, & n'agissent point du tout sur la supérieure.

Il est aisé de conclure de ces deux principes, que lorsque les plantes sont dans une situation parallèle ou inclinée à l'horizon, le suc nourricier qui coule de leur racine vers leur tige, doit par son propre poids tomber dans les tuyaux de la partie inférieure, & s'y ramasser en plus grande quantité que dans ceux de la partie supérieure; ces tuyaux devront par-là être plus distendus, & leurs pores plus ouverts. Les parties du suc nourricier qui s'y trouvent ramassées, devront par conséquent y pénétrer en plus grande quantité, & s'y attacher plus aisément que dans la partie supérieure; par conséquent, l'extrémité de la plante étant plus nourrie que la partie supérieure, cette extrémité sera obligée de se courber vers le haut.

On peut par le même principe expliquer un autre fait dans une fève qu'on sème à contre-sens, la radicule en haut, & la plume en bas; la plume & la radicule croissent d'abord directement de près de la longueur d'un pouce; mais peu après elles commencent à se courber l'une vers le bas, & l'autre vers le haut.

On observe encore la même chose dans un tas de blé qu'on fait germer pour faire de la bière, ou dans un monceau de glands qui germent dans un lieu humide; chaque grain de blé, dans le premier cas, ou chaque gland dans le second, ont des situations différentes: tous les germes pourtant tendent directement en haut dans le temps que les racines sont tournées en bas, & la courbure qu'elles font est plus ou moins grande, suivant que leur situa-

tion approche plus ou moins de la situation directe, où elles pourroient croître sans se courber.

Pour expliquer des mouvemens si contraires, il faut supposer qu'il y a quelque différence considérable entre la plume & la radicule.

Nous n'y en connoissons point d'autre, sinon que la plume se nourrit par le suc que des tuyaux paralleles à ses côtés lui portent; au lieu que la radicule prend sa nourriture du suc qui pénètre dans tous les pores de la circonférence. Toutes les fois donc que la plume se trouve dans une situation parallele ou inclinée à l'horizon, le suc nourricier doit croupir dans la partie inférieure, & par conséquent il doit la nourrir plus que la supérieure, & redresser par-là son extrémité vers le haut, pour les raisons que nous avons déjà rapportées. Au contraire, lorsque la radicule est dans une situation semblable, le suc nourricier doit pénétrer en plus grande quantité par les pores de la partie supérieure, que par ceux de l'inférieure. Le suc nourricier devra donc faire croître la partie supérieure plus que l'inférieure, & faire courber vers le bas l'extrémité de la radicule: cette courbure mutuelle de la plume & de la radicule doit continuer jusqu'à ce que leurs côtés se nourrissent également; ce qui n'arrive que quand leur extrémité est perpendiculaire à l'horizon. *Voyez les mém. de l'académie roy. des Sciences, année 1708.*

PERPENDICULE, f. m. ligne verticale & perpendiculaire, qui mesure la hauteur d'un objet, par exemple, d'une montagne, d'un clocher; & l'on dit, le *perpendicule* de cette tour est de cinquante toises. On appelle encore *perpendicule*, le fil qui dans une équerre est tendu par le plomb, & qui donne la perpendiculaire à l'horizon.

PERPÉTUANE, f. f. (*Comm.*) sorte d'étoffe qui se fabriquoit en Portugal.

PERPÉTUEL, adject. (*Métaph.*) est proprement ce qui dure toujours, ou qui ne finit jamais. *Voyez ÉTERNITÉ.*

Perpétuel se dit quelquefois de ce qui dure tout le long de la vie de quelqu'un. Ainsi les offices qui durent toute la vie, sont

appelés *perpétuels*. Le secretaire de l'académie des sciences est *perpétuel*, &c. *Chambers.*

Mouvement *perpétuel*, est un mouvement qui se conserve & se renouvelle continuellement de lui-même, sans le secours d'aucune cause extérieure; ou c'est une communication non interrompue du même degré de mouvement qui passe d'une partie de matiere à l'autre, soit dans un cercle, soit dans une autre courbe rentrante en elle-même; de sorte que le même mouvement revienne au premier moteur, sans avoir été altéré. *Voy. MOUVEMENT.*

Trouver le mouvement *perpétuel*, ou construire une machine qui ait un tel mouvement, est un problème fameux, qui exerce les mathématiciens depuis 2000 ans.

Nous avons une infinité de dessins, de figures, de plans, de machines, de roues, &c. qui sont le fruit des efforts qu'on a faits pour résoudre ce problème. Il seroit inutile & déplacé d'en donner ici le détail; il n'y a aucun de ces projets qui mérite qu'on en fasse mention, puisqu'ils ont avorté. C'est aussi plutôt une insulte qu'un éloge, de dire de quelqu'un qu'il cherche le mouvement *perpétuel*: l'inutilité des efforts que l'on a faits jusqu'ici pour le trouver, donnent une idée peu favorable de ceux qui s'y appliquent.

En effet, il paroît que nous ne devons guere espérer de le trouver. Parmi toutes les propriétés de la matiere & du mouvement, nous n'en connoissons aucune qui paroisse pouvoir être le principe d'un tel effet.

On convient que l'action & la réaction doivent être égales, & qu'un corps qui donne du mouvement à un autre, doit perdre autant de mouvement qu'il en communique. Or, dans l'état présent des choses, la résistance de l'air, les frottemens, doivent nécessairement retarder sans cesse le mouvement. *Voyez RÉSISTANCE.*

Ainsi, pour qu'un mouvement quelconque pût subsister toujours, il faudroit, ou qu'il fût continuellement entretenu par une cause extérieure; & ce ne seroit plus alors ce qu'on demande dans le mouve-

ment *perpétuel* ; ou que toute résistance fût entièrement anéantie , ce qui est physiquement impossible. Voyez MATIERE & FROTTEMENT.

Par la seconde loi de la nature (voyez NATURE), les changemens qui arrivent dans le mouvement des corps sont toujours proportionnels à la force motrice qui leur est imprimée , & sont dans la même direction que cette force : ainsi une machine ne peut recevoir un plus grand mouvement que celui qui réside dans la force motrice qui lui a été imprimée.

Or , sur la terre que nous habitons , tous les mouvemens se font dans un fluide résistant , & par conséquent ils doivent nécessairement être retardés : donc le milieu doit absorber une partie considérable du mouvement. Voyez MILIEU.

De plus , il n'y a point de machine où on puisse éviter le frottement , parce qu'il n'y a point dans la nature de surfaces parfaitement unies , tant à cause de la manière dont les parties des corps sont adhérentes entre elles , qu'à cause de la nature de ces parties , & du peu de proportion qu'il y a entre la matizre propre que les corps renferment , & le volume qu'ils occupent. Voyez FROTTEMENT.

Ce frottement doit par conséquent diminuer peu à peu la force imprimée ou communiquée à la machine : de sorte que le mouvement *perpétuel* ne sauroit avoir lieu , à moins que la force communiquée ne soit beaucoup plus grande que la force génératrice , & qu'elle ne compense la diminution que toutes les autres causes y produisent : mais comme *rien ne donne ce qu'il n'a pas* , la force génératrice ne peut donner à la machine un degré de mouvement plus grand que celui qu'elle a elle-même.

Ainsi toute la question du mouvement *perpétuel* en ce cas , se réduit à trouver un poids plus pesant que lui-même , ou une force élastique plus grande qu'elle-même.

Ou enfin , en troisième & dernier lieu , il faudroit trouver une méthode de regagner par la disposition & la combinaison des puissances mécaniques , une force équivalente à celle qui est perdue. C'est

principalement à ce dernier point que s'attachent tous ceux qui veulent résoudre ce problème. Mais comment , ou pas quels moyens , peut-on regagner une telle force ?

Il est certain que la multiplication des forces ou des puissances ne sert de rien pour cela : car ce qu'on gagne en puissance , est perdu en temps ; de sorte que la quantité de mouvement demeure toujours la même.

Jamais la mécanique ne sauroit faire qu'une petite puissance soit réellement égale à une plus grande , par exemple que 25 livres soient équivalentes à 100. S'il nous paroît qu'une puissance moindre soit équivalente à une plus grande , c'est une erreur de nos sens. L'équilibre n'est pas véritablement entre 25 livres & 100 livres , mais entre 100 livres qui se meuvent ou tendent à se mouvoir avec une certaine vitesse , & 25 livres qui tendent à se mouvoir avec quatre fois plus de vitesse que les 100 livres.

Quand on considère les poids 25 & 100 comme fixes & immobiles , on peut croire d'abord que les 25 livres seules empêchent un poids beaucoup plus grand de s'élever ; mais on se détrompera bientôt , si on considère l'un & l'autre poids en mouvement , car on verra que les 25 livres ne peuvent élever les 100 livres qu'en parcourant dans le même temps un espace quatre fois plus grand. Ainsi les quantités de mouvement virtuelles de ces deux poids seront les mêmes , & par conséquent il n'y aura plus rien de surprenant dans leur équilibre.

Une puissance de 10 livres étant donc mue , ou tendant à se mouvoir avec dix fois plus de vitesse qu'une puissance de 100 livres , peut faire équilibre à cette dernière puissance ; & on en peut dire autant de tous les produits égaux à 100. Enfin , le produit de part & d'autre doit toujours être de 100 , de quelque manière qu'on s'y prenne ; si on diminue la masse , il faut augmenter la vitesse en même raison.

Cette loi inviolable de la nature , ne laisse autre chose à faire à l'art que de choisir entre les différentes combinaisons qui peuvent produire le même effet. Voyez

LOIX DE LA NATURE, *au mot NATURE. Chambers. (O)*

M. de Maupertuis, dans une de ses lettres sur différens sujets de philosophie, fait les réflexions suivantes sur le mouvement *perpétuel*. Ceux qui cherchent ce mouvement excluent des forces qui doivent le produire, non-seulement l'air & l'eau, mais encore quelques autres agens naturels qu'on y pourroit employer. Ainsi ils ne regardent pas comme mouvement *perpétuel* celui qui seroit produit par les vicissitudes de l'atmosphère, ou par celles du froid & du chaud.

Ils se bornent à deux agens, la force d'inertie, *voyez* INERTIE, & la pesanteur, *voyez* PESANTEUR; & ils réduisent la question à savoir si on peut prolonger la vitesse du mouvement, ou par le premier de ces moyens, c'est-à-dire, en transmettant le mouvement par des chocs d'un corps à un autre; ou par le second, en faisant remonter des corps par la descente d'autres corps, qui ensuite remonteront eux-mêmes pendant que les autres descendront. Dans ce second cas, il est démontré que la somme des corps multipliés chacun par la hauteur d'où il peut descendre, est égale à la somme de ces mêmes corps, multipliés chacun par la hauteur où il pourra remonter. Il faudroit donc, pour parvenir au mouvement *perpétuel* par ce moyen, que les corps qui tombent & s'élèvent, conservassent absolument tout le mouvement que la pesanteur peut leur donner, & n'en perdissent rien par le frottement ou par la résistance de l'air, ce qui est impossible.

Si on veut employer la force d'inertie, on remarquera, 1^o. que le mouvement se perd dans le choc des corps durs; 2^o. que si les corps sont élastiques, la force vive à la vérité se conserve (*voyez* CONSERVATION DES FORCES VIVES); mais outre qu'il n'y a point de corps parfaitement élastiques, il faut encore faire abstraction ici des frottemens & de la résistance de l'air: d'où M. de Maupertuis conclut qu'on ne peut espérer de trouver le mouvement *perpétuel* par la force d'inertie, non plus que par la pesanteur, & qu'ainsi ce mouvement est impossible. *Lettre XXII.*

Tome XXV.

PERPÉTUER, v. act. (*Gramm.*) rendre durable. La nature veille à la conservation de l'individu, & à la perpétuité des espèces. Les espèces se *perpétuent* principalement par la semence & par les graines. L'intérêt des gens de palais & la mauvaise foi des plaideurs, s'entendent pour *perpétuer* les procès.

PERPÉTUITÉ, (*Jurisprud.*) signifie la stabilité de quelque chose qui doit durer toujours. La plupart des loix sont faites pour avoir lieu à *perpétuité*. Un pere de famille établit ses enfans, & fait des substitutions pour assurer la *perpétuité* de sa race & de sa maison. (*A*)

PERPÉTUITÉ, (*terme de Droit canon.*) signifie la *qualité* d'un bénéfice concédé irrévocablement, ou dont on ne sauroit priver celui qui en est pourvu, excepté en certains cas déterminés par la loi. *Voyez* BÉNÉFICE.

Plusieurs auteurs prétendent avec raison que la *perpétuité* des bénéfices est établie par les anciens canons, & que les prêtres sont inséparablement attachés à leurs églises par un mariage spirituel: il est vrai que la corruption s'étant introduite avec le temps, & les prêtres séculiers étant tombés dans un grand désordre & même dans un grand mépris, les évêques furent obligés de se faire aider dans l'administration de leurs diocèses par des moines, à qui ils confioient le soin des âmes & le gouvernement des paroisses, se réservant le droit de renvoyer ces moines dans leurs monastères quand ils le jugeoient à propos, & de les révoquer ainsi dès qu'il leur en prenoit envie.

Mais cette administration vague & incertaine n'a duré que jusqu'au xij siècle, après quoi les bénéfices sont revenus à leur première & ancienne *perpétuité*.

PERPIGNAN, (*Géograph. moderne;*) en latin du moyen âge, *Perpinianum*; ville de France, capitale du Roussillon, bâtie dans l'endroit où étoit autrefois une ville municipale, appelée *Flavium Ebusum*.

Elle est très-forte, munie d'une citadelle qui est sur la hauteur, & commande la ville. Elle a un évêché, un conseil souverain, un intendant, un hôtel des monnoies &

Fff

une université fondée en 1349, par Pierre, roi d'Aragon.

Cette université est composée de quatre facultés; & ce qu'il y a de singulier, c'est que les chaires de théologie sont partagées en deux sentimens. Dans l'une on enseigne la doctrine de S. Thomas, & dans l'autre, la doctrine de Suarès. Il est permis aux étudiants de suivre celle qui leur plaît; mais les professeurs de ces deux chaires doivent être bien habiles: ceux-ci, pour découvrir la doctrine de S. Thomas, noyée en 18 volumes *in-fol.* ceux-là, pour pénétrer celle de Suarès, dont les œuvres forment 23 vol. *in-fol.*

L'évêché de *Perpignan* est suffragant de Narbonne; on en évalue les revenus à 25000 livres, & l'on compte dans son diocèse 180 paroisses. Quelques évêques de cette ville ont pris le titre d'*inquisiteurs*; mais rien n'est plus déplacé dans un royaume tel que la France, où le seul nom d'*inquisition* révolte les esprits, & où l'évêque de *Perpignan* ne peut s'arroger des prérogatives, & avoir des fonctions différentes de celles de ses collègues.

La première église de *Perpignan* fut élevée par les habitans, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, dans le xi siècle. Beranger, évêque d'Eluc, la consacra le 16 de mai 1025; & Gaufred, comte de Roussillon, soucrivit l'acte ou apposa son scel à l'acte qu'on fit de cette consécration.

Le corps-de-ville de *Perpignan* est un des plus illustres qu'il y ait dans le royaume; il est gouverné par cinq consuls qui ont le privilège de créer tous les ans deux nobles, qui jouissent de toutes les prérogatives des gentilshommes, & ont la qualité de chevaliers. La noblesse de ces sortes de citoyens est reçue à Malte, en forme de la bulle magistrale du grand-maître, du 14 juin 1631.

La ville de *Perpignan* est située sur la rive droite du Tet, partie dans une plaine & partie sur une colline, dans un terroir fertile en bon vin, à une lieue de la mer, à 12 lieues au sud-ouest de Narbonne, à 30 au sud-ouest de Montpellier, à 40 sud-est de Toulouse, & à 175 au midi de Paris. Long. suivant Cassini,

Lieutaud & Desplaces, 20. 24. latitude, 42. 42.

C'est à *Perpignan* que mourut d'une fièvre chaude Philippe III, roi de France, à son retour d'Aragon, en 1285, âgé de 40 ans & quelques mois. On le surnomma le *Hardi*, & l'on ne fait pas trop pourquoi, car il ne fit jamais rien qui pût lui mériter ce titre, quelle que soit l'idée qu'on y attache. Le corps de ce prince fut porté à Narbonne, où l'on célébra ses obseques. (*Le Chevalier DE JAV-COURT.*)

PERPLEX, PERPLEXITÉ, (*Grammaire.*) état de l'esprit incertain sur un événement, sur une question, sur un ordre, &c. La doctrine sur la prédestination jette l'âme dans de grandes perplexités. Si nous n'abandonnions pas beaucoup de choses au hasard, notre vie ne seroit qu'un long tissu de perplexités. La perplexité naît toujours ou de la pusillanimité, ou de la bêtise, ou de l'ignorance.

PERQUISITEUR, f. m. (*Jurisprud.*) expédition qu'on leve en la chancellerie romaine, afin de certifier qu'il y a eu telle demande formée, tel acte, telles lettres expédiées. On produit souvent dans les procès pour bénéfices, des *perquisiteurs*.

PERQUISITION, f. f. (*Gramm.*) recherches ordonnées par un supérieur, & occasionées par un délit sur lequel on n'a pas les connoissances nécessaires. La publication de ce livre donna lieu aux *perquisitions* les plus rigoureuses. Avec toutes ces *perquisitions*, on ne découvrit rien.

PERRANTHES, (*Géog. anc.*) nom que l'on donnoit, selon Tite-Live, liv. XXXVIII, ch. iv, à une colline escarpée qui commandoit la ville Ambracia dans l'Epire. (*D. J.*)

PERRAU, f. m. (*Cirerie.*) sorte de grand chaudron étamé, étroit, rond & profond, dont les marchands épiciers-ciriers se servent pour faire chauffer l'eau dans laquelle ils font amollir la cire qu'ils emploient dans la fabrique des cierges à la main. (*D. J.*)

PERRE, (*Géog. anc.*) ville d'Asie, aux environs du mont Taurus. L'itinéraire d'Antonin la place sur la route de Mélitene

à Samosate ; & la notice de Léon le sage en fait une ville épiscopale dans l'Euphratense, sous la métropole d'Hierapolis. (D. J.)

PERRÉE, f. f. (Mesure de contenance.) mesure de grain en Bretagne, dont les dix font le tonneau.

PERRELLE, f. f. (Droguerie.) terre seche, en petites écailles grises, qu'on vend chez les droguistes, & qu'on nous apporte de Saint-Flour en Auvergne. On la prend sur les rochers, où elle a été formée d'une poudre terreuse que les vents y ont portée. Là, après avoir été humectée par la pluie, desséchée, ou comme calcinée par la chaleur du soleil, elle se leve en petites écailles comme nous la voyons. La *perelle* entre dans la composition du tournesol en pâte, qu'on appelle autrement *orseille*. *Trévoux*.

PERRHEBES (LES), (Géogr. anc.) *Perrhæbi*. 1°. Peuples de la Thessalie, le long du fleuve Pénée vers la mer. Ce fut, selon Strabon, liv. IX, pag. 439, leur première demeure. Chassés ensuite par divers peuples, ils se reculerent dans les terres toujours le long du Pénée ; & enfin ils furent tellement dispersés, qu'une partie se retira vers le mont Olympe, d'autres vers le Pinde, & d'autres se mêlerent avec les Lapithes & avec les Pélasgiotes. 2°. Plutarque, in *Flaminio*, dit que les *Perrhebes* furent un des peuples que Flaminus déclara libres, après qu'il eut vaincu le roi Philippe. La Thessalie presque entière séparoit les *Perrhebes* orientaux, ou Thessaliens, des *Perrhebes* occidentaux ou Epirotes. Cette nation comprenoit aussi les Selles & les Hellopes, dont quelques auteurs font autant de peuples différens. Le scholiaste d'Homere observe que, selon les anciens, les Centaures du mont Pélion étoient de la même nation que les *Perrhebes*. (D. J.)

PERRICHE, voyez PERRUCHE.

PERRIER, f. m. (Fonderie.) Les fondeurs appellent ainsi une barre de fer suspendue à une chaîne, avec laquelle on pousse le tampon du fourneau pour faire couler le métal dans l'écheno. V. ECHENO & FONDERIE.

PERRIERE, f. f. (Architect.) carriere

d'où l'on tire des pierres. Il se dit principalement en Anjou des ardoisieres. Voyez CARRIERE.

PERRIERE, f. f. dans l'Artillerie & la Fonderie, est un morceau de fer qui a une masse pointue à son extrémité, avec laquelle le maître fondeur enfonce & débouche le trou du fourneau par où sort le métal tout liquide & tout bouillonnant pour se précipiter dans les moules. C'est le même outil que le *perrier*. (Q)

PERRIQUE, voyez PERRUCHE.

PERRON, f. m. (Archit.) lieu élevé devant une maison, où il faut monter plusieurs marches de pierre. Quelques auteurs écrivent *paron*, parce qu'ils prétendent que le mot *perron* vient de *pas rond*, tous les *perrons* étant autrefois faits de marches arrondies.

Perron à pans. *Perron* dont les encornures sont coupées, comme au portail de l'église du college Mazarin, à Paris.

Perron cintré. *Perron* qui a les marches rondes ou ovales. Il y a de ces *perrons* dont une partie des marches est en dehors, & l'autre en dedans ; ce qui forme un palier rond dans le milieu, comme celui, par exemple, du bout du jardin de Belveder, à Rome ; ou un palier ovale, comme au Luxembourg à Paris, & au château de Caprarole.

Perron double. *Perron* qui a deux rampes égales qui tendent à un même palier, comme le *perron* du fond du capitole ; ou deux rampes opposées pour arriver à deux paliers, comme celui de la cour des fontaines de Fontainebleau. Il y a des *perrons doubles* qui ont ces deux dispositions de rampes ; en sorte que par un *perron* carré on monte sur un palier, d'où commencent deux rampes opposées pour arriver chacune à un palier rectangulaire ; de ce palier on monte par deux autres rampes à un palier commun : tel est le *perron* du château neuf de Saint-Germain-en-Laye, du dessin de Guillaume Marchand, architecte d'Henri IV, & les *perrons* des Tuileries qui sont du dessin de M. le Nautre. Ces sortes de *perrons* sont fort anciens. On en voit encore les vestiges d'un parmi les ruines de Teheilminar, près Schiras en Perse, dont M. Deslandes

rapporte la figure dans son livre *des beautés de la Perse*.

Perron quarré. *Perron* qui est d'équerre, comme font la plupart des *perrons*, & particulièrement celui de la Sorbonne & du Val-de-Grace. Le plus grand *perron* qu'il y ait, est celui du jardin de Marly. (D. J.)

PERRON, f. m. (*Hydr.*) sont les escaliers découverts d'un bâtiment, d'une cascade ou d'un fallon placé dans un jardin; ils peuvent être simples ou doubles, ronds, ovales ou quarrés, composés de marches, & de paliers ou repos. (K)

PERROQUET, f. m. (*Hist. natur. Ornythol.*) *psittacus*, nom générique que l'on a donné à un grand nombre d'espèces d'oiseaux qui diffèrent entr'eux principalement par la grandeur & par les couleurs, mais qui se ressemblent tous à-peu-près par la forme du bec & du corps, & par le nombre & la position des doigts. Voyez OISEAU. Les *perroquets* en général ont la tête grosse, le bec & les ongles crochus, le crâne dur & épais, la langue large, les ouvertures des narines rondes & placées à la base de la piece supérieure du bec, près des premières plumes du devant de la tête; enfin ils ont tous quatre doigts à chaque pié, dont deux sont dirigés en avant, & deux en arrière. La plupart se servent de leur pié pour porter leur nourriture à leur bec. On divise tous les *perroquets* en trois classes; la première comprend les plus grands, ils ont la grosseur d'un chapon; ceux de la seconde classe sont d'une médiocre grosseur, qui égale à-peu-près celle du pigeon domestique; enfin, on a mis dans la troisième classe les petits *perroquets*. On a donné le nom de *perruche* ou *perriche* à ceux de la seconde ou de la troisième classe qui ont la queue longue. La plupart des *perroquets* apprennent aisément à parler. Will. Ornyt. Voy. OISEAU.

PERROQUET d'Angola. Cet oiseau est un peu plus grand qu'une tourterelle. Il a le bec d'un brun verdâtre; les plumes de la tête, du dos, de la poitrine, & celles des épaules, sont d'un beau jaune couleur d'or, mêlé d'une teinte rouge couleur d'écarlate; la couleur des petites plumes

des ailes est verte; excepté les deux extrémités qui sont d'un beau bleu; les grandes plumes des ailes ont cette même couleur bleue: la queue est longue, fourchue & d'un verd jaunâtre; les piés sont d'un rouge mêlé de gris. *Hist. nar. des oiseaux par Derham, tome III, page 6. Voyez OISEAU.*

PERROQUET ARRAS. On a donné ce nom à deux espèces de *perroquets*, que l'on distingue en *arras* bleu & en *arras* rouge. Ils sont les plus grands de tous les *perroquets*; ils égalent en grosseur un chapon.

L'*arras* jaune, *psittacus maximus cyano-croceus, Aldrovandi*. Il a le bec noir & un peu alongé; il y a sur la peau qui entoure les yeux, des plumes noires; le sommet de la tête est aplati & verd; la gorge a une sorte de collier formé de plumes noires; toute la face supérieure de cet oiseau est d'un jaune couleur de safran, & l'inférieure a une belle couleur bleue: la queue a environ dix-huit pouces de longueur, les cuisses sont très-courtes; les jambes & les piés ont une couleur brune, & les ongles sont noirs.

L'*arras* rouge, *psittacus maximus alter, Aldrovandi*. Cet oiseau a le bec plus court que l'*arras* rouge; la piece supérieure est blanche, & l'inférieure noire; les tempes & le tour des yeux sont blanchâtres: le corps en entier, l'origine des ailes, & toute la queue ont une belle couleur rouge; la partie intérieure des grandes plumes des ailes a cette même couleur; la partie extérieure & les plumes du dessous de la queue, sont d'un très-beau bleu; la couleur des plumes du second rang de l'aile est jaune, à l'exception des bords qui sont rouges; elles ont chacune à l'extrémité une tache bleue qui ressemble à un petit œil: les cuisses sont courtes, & les ongles ont une couleur brune. Rai, *synop. meth. avium. Voyez OISEAU.*

PERROQUET DES BARBADES, *psittacus viridis & luteus barbadensis*. Cet oiseau est de la grandeur d'un pigeon domestique; ses yeux sont entourés d'une peau de couleur cendrée, & dé garnie de plumes; ils ont l'iris d'un jaune couleur de safran; le devant de la tête est d'un brun pâle, entouré d'une belle couleur

jaune, qui s'étend sur les côtés de la tête & sous la gorge; le sommet de la tête, le dos, la poitrine & le ventre, sont d'un beau verd; les plumes des cuisses & des épaules ont une couleur verte - jaunâtre; les trois premières plumes du premier rang des petites plumes des ailes, sont d'un beau bleu; toutes celles du second rang ont une couleur rouge; enfin les grandes sont d'un bleu sombre & pourpré: la queue est composée de douze plumes, & elle a une belle couleur verte; les jambes sont garnies de plumes jusqu'aux piés, qui ont une couleur brune cendrée. *Hist. nat. des oiseaux, par Derham, tome III, page 6. Voyez OISEAU.*

PERROQUET DE BENGALE. Cet oiseau est de moyenne grandeur. Il a la pièce supérieure du bec jaune, & l'inférieure de couleur noirâtre; le derrière de la tête est d'un rouge pâle, mêlé d'une teinte de pourpre; les plumes de la gorge sont noires, & le cou a un petit collier formé par des plumes de la même couleur que celles de la gorge; les plumes de la poitrine, du ventre & des cuisses, ont une couleur verte, pâle & jaunâtre; celles du dos & des ailes sont d'un très-beau verd. *Hist. nat. des oiseaux, par Derham, t. III. Voyez OISEAU.*

PERROQUET BLANC HUPPÉ, *psittacus albus cristatus, Aldrovandi.* Cet oiseau est de la grosseur du pigeon domestique, il a une huppe sur la tête; il est entièrement blanc, & il porte la queue fort élevée. On a donné à ce perroquet le nom de *katacoua*. Rai, *synop. meth. avium.* OISEAU.

PERROQUET DE BONTIUS (LE PETIT), *psittacus parvus Bontii.* Ce perroquet est de la grosseur d'une alouette: le bec & la gorge sont gris; l'iris des yeux a une couleur argentée; la tête, le cou, le dessus de la queue & le bas-ventre, sont rougeâtres; les plumes de la poitrine & celles du dessous de la queue, ont une couleur de rose pâle; l'extrémité de ces plumes est verte ou verdâtre: les plumes des ailes sont pour la plupart vertes, & il y en a de rougeâtres mêlées parmi les vertes. Rai, *synop. meth. avium.* Voyez OISEAU.

PERROQUET CENDRÉ, *psittacus cine-*

reus seu subcaeruleus, Aldrovandi. Ce perroquet est de la grosseur du pigeon domestique: il a le bec noir; le corps en entier est d'un cendré obscur; la queue est courte, & s'étend à peine au-delà de l'extrémité des ailes; elle a une très-belle couleur rouge: les yeux sont entourés d'une peau blanche & dégarnie de plumes. Rai, *synop. meth. avium.* Voyez OISEAU.

PERROQUET DE CLUSIUS (LE BEAU), *psittacus elegans Clusii.* Ce perroquet est de la grosseur d'un pigeon, les plumes du cou & de la poitrine sont de diverses couleurs; le bord extérieur de chacune de ces plumes est d'un très-beau bleu; cet oiseau les dresse lorsqu'il s'irrite. Les couleurs du ventre sont à-peu-près les mêmes que celles de la poitrine, avec une teinte de brun; le dos & la queue sont verts; les grandes plumes des ailes ont une couleur bleuâtre. Rai, *synop. meth. avium.* Voyez OISEAU.

PERROQUET A COLLIER, *psittacus torquatus, macrourus antiquorum, Aldrovandi.* Ce perroquet a neuf pouces & demi de longueur: le bec est d'un beau rouge couleur de vermillon, & les yeux ont l'iris jaune; le cou est entouré d'une sorte de collier d'un très-beau rouge; il y a sous le menton une ligne noire qui s'étend depuis la pièce inférieure du bec jusqu'à ce collier: le corps est en entier d'un verd plus foncé sur le dos & plus clair sur le ventre; les plumes extérieures des ailes ont à leur extrémité supérieure une tache rouge. Rai, *synop. meth. avium.* Voyez OISEAU.

PERROQUET D'ETHIOPIE (PETIT), *psittacus pusillus viridis aethiopicus Clusii.* Ce perroquet est de la grosseur d'un pinçon: il a le bec rougeâtre, épais & fort; le corps en entier est d'un verd plus pâle sur le ventre & plus foncé sur le dos; les grandes plumes des ailes sont en partie brunes, & en partie d'un verd foncé; la face supérieure est brune. Les plumes de la queue sont d'un jaune verdâtre à leur racine, ensuite elles ont une belle couleur rouge, enfin elles sont noires près de l'extrémité qui est teinte de verd. Les plumes du devant de la tête & de toute la gorge sont variées de rouge & d'un verd

vif ; les cuiffes font cendrées & très-courtes ; elles ont à peine un demi-pouce de longueur ; les ongles font blancs & assez longs. Rai, *synop. meth. avium*. Voyez OISEAU.

PERROQUET GRIS, *psittacus maracana Brasiliensibus dictus*. Ce perroquet est de la grande espece, & en entier d'une couleur grise bleuâtre. Rai, *synop. meth. avium*. Voyez OISEAU.

PERROQUET DE LA JAMAÏQUE. Derham a donné ce nom à l'arras rouge ; il prétend que l'arras jaune est la femelle de l'arras rouge, & il ne fait qu'une seule espece de ces deux oiseaux. *Hist. nat. des oiseaux*, par Derham, tom. II, p. 22. Voyez PERROQUET ARRAS.

PERROQUET LORI, *psittacus coccineus orientalis*. Ce perroquet est de la grosseur d'un merle ; il a le corps en entier d'un très-beau rouge couleur d'écarlate ; les petites plumes des ailes font vertes, les grandes ont une couleur noire ; le bord de l'aile est jaune ; les plumes de la queue font de cette même couleur jaune depuis leur racine jusqu'à la moitié de leur longueur : le reste a une couleur jaune-verdâtre. Il y a sur les cuiffes, au dessus du genou, un cercle de plumes vertes : le bec & l'iris des yeux ont une couleur jaune ; les cuiffes font très-courtes & noires. On trouve cet oiseau dans les Indes orientales. Rai, *synop. meth. avium*. V. OISEAU.

PERROQUET DE MACAO, *psittacus maracana araræ*. Ce perroquet est plus petit que l'arras, auquel il ressemble par la forme du corps & par la longueur de la queue : il a le bec long & noir ; la peau qui entoure les yeux est blanche, & a des taches formées par de petites plumes noires. La tête, le cou & les ailes font d'un verd foncé, à l'exception du sommet de la tête, qui a une couleur plus pâle & mêlée de bleuâtre ; la face supérieure des ailes & de la queue est verte, & l'inférieure a une couleur bleue, excepté l'extrémité de chaque plume qui est d'un bleu obscur ; les ailes ont chacune à leur naissance une tache d'une belle couleur rouge, & il y en a une brune au dessus de la base du bec. Rai, *synop. meth. avium*. Voyez OISEAU.

PERROQUET DE MACAO (GRAND) ; Derham a décrit sous ce nom l'arras jaune ; il prétend que c'est la femelle de l'arras rouge, & il ne fait qu'une seule espece de ces deux oiseaux. *Hist. nat. des oiseaux*, par Derham, tom. I, pag. 22. Voyez PERROQUET ARRAS.

PERROQUET PLONGEUR, (*Hist. nat.*) oiseau singulier qui se trouve vers les côtes de Spitzberg. Il a le bec de trois pouces de large, & rempli de petites raies de différentes couleurs ; ce bec est pointu & un peu courbé par dessus, & par dessous garni de quatre entailles qui se joignent, & percé de deux trous. Au dessus, près de l'œil, il a un cartilage blanchâtre, rempli de trous. Ses piés ont trois ongles liés par une peau rouge ; ses jambes qui sont courtes, ont la même couleur. Ses yeux sont entourés d'un cercle rouge ; le dessus de la tête est noir ; le reste, au dessous des yeux, est d'un beau blanc ; le cou est entouré d'un cercle noir ; le dos & le dessus des ailes font noirs, & le ventre blanc. Cet oiseau, qui ne ressemble en rien au perroquet, se tient long-temps sous l'eau, où il se nourrit de poissons. Sa chair est très-délicate.

PERROQUET ROUGE ET VERD, *psittacus lemocephalus, Aldrovandi*. Ce perroquet a le bec & la partie antérieure de la tête blancs ; la gorge & le bord supérieur des ailes, font d'un très-beau rouge ; le milieu de la poitrine, & l'espace qui est entre les cuiffes, ont une couleur rouge obscure ; le reste de la poitrine & les cuiffes font d'un verd pâle ; le derrière de la tête, le cou, le dos, les ailes & les plumes du dessus de la queue, ont une couleur verte foncée. Rai, *synop. meth. avium*. Voy. OISEAU.

PERROQUET ROUGE ET VERD HUPPÉ, *psittacus erythrochlorus cristatus, Aldrovandi*. Ce perroquet est entièrement verd, à l'exception des ailes, de la queue & de la huppe, qui sont rouges : sa huppe ressemble à celle du perroquet blanc huppé ; elle est composée de six plumes, dont il y en a trois grandes & trois petites ; les yeux ont l'iris rouge, & la prunelle est noire. Willughbi, *ornith.* Voyez OISEAU.

PERROQUET VARIÉ, *psittacus versicolor*, seu *erythro-cyaneus*, *Aldrovandi*. Ce perroquet est de médiocre grandeur ; il a le bec court & noirâtre ; la tête , le cou , la poitrine , sont bleus , excepté le sommet de la tête qui a une couleur jaune ; l'espace où se trouvent les yeux est blanchâtre ; le ventre a une couleur verte ; la partie antérieure du dos est d'un bleu pâle ; la partie inférieure & le croupion sont jaunes ; les petites plumes des ailes ont trois couleurs , qui sont le verd , le jaune & le couleur de rose. Rai, *synop. meth. avium*. Voyez OISEAU.

PERROQUET VERD COMMUN, *psittacus viridis*, *alarum costâ supernâ rubente*, *Aldrovandi*. Ce perroquet est de la grosseur du pigeon domestique. La piece supérieure du bec à l'extrémité noire, le milieu bleuâtre, & le reste rougeâtre ; la piece inférieure est blanche ; les yeux ont l'iris d'un jaune de safran ; le sommet de la tête est jaune ; tout le reste du corps a une couleur verte , plus foncée sur la face supérieure de l'oiseau , & plus claire sur la face inférieure ; le bord supérieur de l'aile est rouge ; les jambes & les piés sont cendrés ; la queue est très-courte ; elle a en dessous , sur les côtés , une longue tache rouge , & en dessus une tache jaunâtre. Rai, *synop. meth. avium*. Voyez OISEAU.

PERROQUET VERD (PETIT), *psittacus minor macrourus*, *totus viridis*, *Aldrovandi*. Ce perroquet a neuf pouces & demi de longueur , quoiqu'il ne soit pas plus gros qu'une grive. La piece supérieure du bec est rouge , & l'inférieure a une couleur rouge , mêlée de noirâtre ; l'iris des yeux est en partie rouge & en partie jaune ; le corps en entier est d'un beau verd , couleur de pré , plus foncé sur les grandes plumes des ailes , & plus clair sur le ventre ; la queue est très-étroite , & paroît comme pointue à l'extrémité ; les piés & les pattes sont rouges , ou de couleur de chair : ce caractère suffit pour le faire distinguer de toutes les autres especes de perroquets. On trouve cet oiseau dans la Nouvelle-Espagne. Willughby, *ornith.* Voyez OISEAU.

PERROQUET VERD ET ROUGE,

psittacus viridis menalorhyncos, *Aldrovandi*. Ce perroquet est de médiocre grosseur ; il a du bleu à la base du bec , sur le sommet de la tête & sous la gorge ; toute la face supérieure de l'oiseau est d'un verd foncé , & la face inférieure est en partie d'un jaune pur , & en partie d'un jaune verdâtre ; les plumes de dessous la queue & le bord de l'aile , sont d'un très-beau rouge. Rai, *synop. meth. avium*. Voyez OISEAU.

PERROQUET VERD VARIÉ, *psittacus poikilorhyncos*, *Aldrovandi*. Ce perroquet a la face supérieure du bec d'un verd bleuâtre , & les côtés d'un jaune couleur d'ochre ; il y a près de l'extrémité une tache blanche transversale ; le milieu de la piece inférieure est jaunâtre , & le reste a une couleur plombée ; le sommet de la tête est d'un jaune couleur d'or ; tout le reste du corps a une couleur verte , plus obscure sur la face supérieure de l'oiseau , & plus claire sur la face inférieure ; les ailes & la queue sont vertes , & ont plusieurs autres couleurs mêlées avec ce verd , telles que le violet , le noir , le rouge-obscur , le beau rouge couleur d'écarlate , & le jaune. Rai, *synop. meth. avium*. Voyez OISEAU.

J'ajouterai quelques remarques sur cet oiseau. Son bec est composé de deux parties qui sont couvertes de corne , comme le bec de tous les oiseaux. La supérieure , jointe à l'os du nez , sont ensemble la mâchoire supérieure , qui se termine en pointe crochue. L'inférieure est une continuité de la mâchoire inférieure ; elle est crochue , mais elle ne se termine pas en pointe. L'os du nez est joint à l'os coronal par sychondrose , & au bec par une substance recouverte d'une matiere qui n'est ni os ni corne , mais qui approche plus de la corne que de l'os ; la mâchoire inférieure du perroquet se meut comme dans les autres oiseaux , ayant la même articulation , avec une épiphyse attachée à l'os de l'oreille.

L'articulation par sychondrose de la mâchoire supérieure avec le crâne , est une particularité que l'on trouve dans le crâne du perroquet : en voici une autre. On remarque deux os plats , l'un à droite ,

l'autre à gauche, qui forment le palais, & si minces qu'ils en font un peu transparens. Leur figure est très-irrégulière; car ils ont chacun six côtés, dont il y en a trois plus longs que les autres. La mâchoire inférieure a aussi ses particularités; car elle est bien plus large que celle du coq d'Inde, du hibou & d'autres oiseaux. Son articulation est différente, aussi-bien que l'extrémité antérieure qui est crochue. Au moyen de deux gouttières qui sont à l'extrémité de cette mâchoire, elle peut s'avancer en devant & reculer en arrière. A chacune des surfaces latérales, on voit un trou large de près d'une ligne, & qui est percé dans la partie moyenne.

Une autre singularité du *perroquet* regarde ses paupières. Il a la paupière supérieure mobile, comme le chat-huant; elle s'abaisse en même temps que la paupière inférieure s'élève, mais beaucoup moins que la paupière inférieure ne s'abaisse. Dans le *perroquet* mort, les deux paupières se trouvent jointes ensemble sur la cornée; elles ont fait chacune la moitié du chemin pour s'y rencontrer, ce que M. Petit n'a jamais observé que dans le *perroquet*; car il a remarqué que dans tous les autres oiseaux, c'est la paupière inférieure qui s'élève dans le moment qu'ils meurent, & elle va joindre la paupière supérieure qui ne s'abaisse en aucune manière. Tout ceci n'est que pour les anatomistes, qui peuvent en outre parcourir la dissection du *perroquet* donnée par Olier, dans les *acta Hassn. vol. II, n°. 224, ann. 1673*. Voici des détails pour d'autres lecteurs.

Pline, *lib. X, c. xliij*, dit: *super omnia humanas voces reddunt psittaci, & quidem sermocinantes: India avem hanc mittit. Psittacum vocant toto corpore tantum in cervice distinctum*. Les anciens ne connoissoient point d'autres *perroquets* que les Indiens; c'est l'oiseau des Indes de Ctésias, d'Aristote, d'Élien, de Pausanias & autres. On lit dans Diodore de Sicile, *lib. II, p. 95*, que l'on trouvoit encore des *perroquets* en Syrie, c'est-à-dire, en Assyrie, où étoit la ville de *Sittace* ou *Psittace*, que l'on supposoit avoir tiré son nom de cet oiseau. Calisthène le rhodien,

cité par Athénée, dit que du temps de Ptoloméé Philadelphie, on vit à Alexandrie, comme une grande merveille, des *perroquets*, des paons, des faisans, & quelques autres oiseaux de cette rareté. Les *perroquets* étoient encore très-rares à Rome du temps de Varron; car, parlant de certaines poules, il ajoute qu'on en montrait dans les fêtes publiques, ainsi que des *perroquets*, des merles blancs, & autres animaux de ce genre peu connus. Aussi Ovide, en pleurant la mort du *perroquet* de sa Corine, *amor. II, eleg. vj*, l'appelle *extremo munus ab orbe datum*, un présent donné du bout du monde. Bientôt ils devinrent moins rares; ils étoient connus sous le regne de Tibère.

Les espèces de *perroquets* & d'*arras*, différens en grandeur, en couleur & en figure, sont sans nombre. Les *perroquets* les plus ordinaires au Para, ceux qu'on connoît à Cayenne sous le nom de *tahouas* ou de *perroquets* de l'Amazone, sont verts, avec le haut de la tête, le dessous & les extrémités des ailes d'un beau jaune. Une autre espèce, appelée aussi *tahouas* à Cayenne, est de la même couleur, avec cette seule différence, que ce qui est jaune dans les autres, est rouge dans ceux-ci. Mais les plus rares de tous, sont ceux qui sont entièrement jaunes, de couleur de citron à l'extérieur, avec le dessous des ailes, & deux ou trois plumes de leur bout, d'un très-beau verd; ils deviennent extrêmement familiers. On ne connoît point en Amérique l'espèce grise qui a le bout des ailes couleur de feu, & qui est si commune en Guinée.

Les Indiens des bords de l'Oyapoc, ont l'adresse de procurer artificiellement aux *perroquets*, des couleurs naturelles, différentes de celles qu'ils ont reçues de la nature, en leur tirant des plumes en différens endroits sur le cou & sur le dos, & en frottant l'endroit plumé du sang de certaines grenouilles; c'est-là ce qu'on appelle à Cayenne *tapirer un perroquet*. Voyez **PERROQUET TAPIRÉ**.

On sait communément que les *perroquets* vivent très-long-temps. Comme il y en avoit un à Florence qui avoit acquis une espèce de célébrité, M. de Réaumur pria

M. l'abbé

M. l'abbé Cevati de vouloir bien lui mander ce qui en étoit ; & voici ce qu'il en apprit. Le plumage de cet oiseau étoit blanc , avec une seule huppe couleur de rose sur la tête ; il avoit le bec & les piés noirs , & parloit extrêmement bien , il étoit de la grosseur & du poids d'un bon poulet de trois mois. A l'égard de son âge , il n'a pas été possible de le savoir au juste ; il avoit été apporté à Florence en 1633 , par la grande duchesse Julie-Victoire de la Rovere d'Urbain , lorsqu'elle y vint épouser le grand duc Ferdinand ; & cette princesse dit alors que ce *perroquet* étoit l'ancien de sa maison. Il vécut à Florence , pendant près de cent ans. Quand on ne lui donneroit , sur ce que dit la grande duchesse , qu'environ vingt ans de plus , il auroit donc vécu près de cent vingt années. Ce n'est peut-être pas le plus long terme de la vie de ces animaux ; mais au moins est-il sûr par cet exemple qu'ils peuvent aller jusques-là.

Seroit-il possible de faire pondre & couvrir des *perroquets* dans nos climats. M. de Réaumur raconte que dans ce siècle un chanoine d'Angers a eu chez lui une paire de *perroquets* qui pendant trois années consécutives ont pondu & couvé ; que des accidens ont empêché deux des couvées de réussir ; mais que trois petits *perroquets* sont nés de la troisième couvée , & qu'un de ceux-ci vivoit encore en 1740. Cependant on ne cite que ce seul fait ; & le physicien qui le rapporte se flattoit que nous pouvions nous rendre propres en Europe la plupart des especes de *perroquets*. (D. J.)

Quoi qu'il en soit , les voyageurs ont rendu cet oiseau si commun en Europe , qu'il paroît inutile d'en décrire la figure , que tout le monde connoît. On en distingue de trois sortes , qui different beaucoup en grosseur , & dont les especes varient à l'infini. Les arras , par leur taille , tiennent le premier rang dans ce genre de volatile ; on en voit dont le plumage est varié d'incarnat , de pourpre , de bleu clair & foncé , de verd & de jaune ; les plus communs sont d'un bleu céleste sur le dos , ayant quelques plumes plus foncées aux extrémités des ailes & de la queue , qui

est fort longue ; ils ont le dessous de l'estomac d'un beau jonquille , le bec fort & crochu , les pattes courtes , cagneuses & garnies de griffes. Cet oiseau , très-commun en Amérique , est pesant , mal-adroit , stupide , articulant mal ce qu'on lui fait dire : son cri naturel est fort désagréable.

L'espece des *perroquets* varie considérablement ; les grandes Indes en produisent de différentes sortes , dont les principales sont celles que l'on appelle *Catacoua* : leur plumage est blanc , & quelquefois cendré ; ils ont sur la tête une espece de crête de couleur orangée , couchée sur le derriere du cou ; cette crête se dresse & se déploie lorsque l'animal est en colere.

Les loris sont beaucoup plus petits , bien faits , assez hauts sur jambes , ayant la tête petite , le cou proportionné , la taille légère , la queue longue , & le plumage diversifié de couleur de feu , de pourpre , de bleu & de jaune.

Les *perroquets* noirs sont communs dans l'île Maurice ; ils ressemblent , au bec près , à des corbeaux.

La côte d'Afrique produit aussi un grand nombre de *perroquets* ; les plus connus , qui viennent communément de l'île du Prince , sont d'un beau gris , ayant la queue couleur de feu. Ces oiseaux sifflent très-bien , & peuvent exécuter des airs à leur portée : élevés de jeunesse , ils s'appriivoient facilement ; ils ont beaucoup de mémoire , prononcent à merveille ce qu'on leur apprend , & leur attachement est extrême à l'égard de ceux qu'ils ont pris en amitié.

Il est presque impossible de décrire toutes les especes de *perroquets* que produit l'Amérique. Ceux que l'on appelle *amazones* , venant des bords de la riviere de ce nom , sont forts de taille ; leur plumage est d'un beau verd mêlé de quelques plumes rouges & jaunes sur le gros des ailes , dont les extrémités ont un peu de bleu ; ils ont encore une espece de bandeau de petites plumes jaunes au dessus du bec sur le devant de la tête : ces *perroquets* sont grands railleurs , contrefaisant le cri des animaux , & même le ton des personnes ; ils parlent très-bien.

On voit dans les Antilles, principalement dans celles qui sont peu habitées, des *perroquets* d'une espece particuliere à chacune de ces îles. Ceux de Tabago sont fort gros; leur plumage est verd, avec un peu de bleu aux ailes & sur la tête. Il s'en trouve dans l'île de Saint-Vincent d'une couleur ardoisée tirant sur le verdâtre; ils ont quelques plumes d'un rouge sang de bœuf sur le gros des ailes: ces animaux sont mal faits, lourds, & semblent participer de la stupidité des sauvages du pays.

Les habitans de la Martinique, de la Guadeloupe & de la Grenade, ont tellement fait la chasse aux *perroquets*, qu'on n'en trouve presque plus dans ces îles.

Les *perroquets* font leurs nids au sommet des plus hauts arbres, dans des trous faits par la nature, ou qu'ils creusent avec leur bec; ces trous sont très-profonds, & presque toujours dirigés de bas en haut: quoique les *perroquets* paroissent pesans, ils volent cependant très-bien, fort haut & en compagnie de quatre ou cinq, perchant sur les arbres, pour se reposer, & faisant un grand dégât de fruits, de graines & de branches, lorsqu'ils prennent leur nourriture, ou qu'ils s'amuse. La chair de cet oiseau est brune, grasse, & d'un goût approchant de celle du pigeon; on en fait de très-bonne soupe; elle réussit encore très-bien étant mise en daube ou en pâté.

Les perriques sont des *perroquets* de la petite sorte, qui ne grossissent jamais; on peut les distinguer en grande & en petite espece; elles sont toujours fort inférieures pour la taille aux *perroquets* ordinaires; leur forme est plus dégagée; elles ont aussi la voix moins forte, & le caquet plus affilé. On voit de grandes perriques dont le plumage est d'un beau verd d'émeraude, ayant de petites plumes couleur de feu sur le gros des ailes, & un bourrelet de pareilles plumes sur le devant de la tête; leur bec est ordinairement d'un blanc couleur de chair.

Il vient de la côte de Guinée des perriques extrêmement jolies, moins fortes que les précédentes: elles ont la queue fort longue; leur plumage; d'un verd de poirée

est égal par tout le corps, à l'exception d'un collier de plumes noires qu'elles ont autour du cou; leur tête est ronde, bien faite, ornée de deux yeux fort vifs, & d'un bec de couleur noire. La même côte produit une autre sorte de perriques plus petites, d'un verd plus foncé, ayant des plumes rouges, jaunes & noires. Enfin il s'en trouve qui ne sont guere plus grosses que des moineaux, dont le plumage est verd d'émeraude, mêlé de quelques petites plumes rouges sur la tête & aux ailes. Il est bon de faire attention que le mot *perrique* désigne toujours la petite espece des *perroquets*, & que celui de *perruche* s'emploie en parlant des femelles.

PERROQUET TAPIRÉ, (*Histoire des arts.*) Nous nommons *perroquets tapirés*, ceux qui doivent à l'art une partie de leurs belles plumes. Les Indiens de la Guiane savent faire venir des plumes rouges & des plumes jaunes aux *perroquets* qui n'en avoient pas en assez grand nombre. Ce fait, que M. de la Condamine a rapporté dans son intéressante relation de la riviere des Amazones, est attesté par tous ceux qui ont habité à Cayenne. On nous dit que les Indiens arrachent les plumes des *perroquets* dans les endroits où ils savent qu'en la place des vertes, ils peuvent en faire venir de rouges ou de jaunes, & qu'ils frottent les chairs qu'ils ont mises à découvert avec du sang de grenouille. Si un plus long séjour, ou moins d'occupation, eussent permis à M. de la Condamine de faire *tapirer* devant lui des *perroquets*, nous saurions mieux ce que nous devons penser de la recette de sang de grenouille. Tout ce que font les Indiens, se réduit peut-être à faire paroître plutôt des plumes que la mue eût fait paroître plus tard; le sang de grenouille ne tient vraisemblablement lieu que de baume aux petites plaies qu'ils ont faites aux *perroquets*.

Les Indiens connoissent, dit-on, les *perroquets* propres à être tapirés; n'est-ce point qu'ils ont une connoissance semblable par rapport aux *perroquets*, à celle que nous aurions par rapport à nos poules, dont la couleur du plumage change après chaque mue? On achete cependant moins

les *perroquets tapirés*, quand on fait qu'ils l'ont été; aussi les Indiens se gardent-ils bien de les annoncer pour tels. N'est-ce point encore parce que le changement auquel l'art a eu quelque part, est l'effet d'une opération équivalente à la mue, & que l'expérience a appris que les plumes rouges ou jaunes qui tomboient à la mue suivante, n'étoient pas toujours remplacées par des plumes de même couleur? Ainsi les plumes blanches de nos coqs & poules ne sont d'ordinaire remplacées par des plumes de même couleur qu'au bout de plusieurs années. (D. J.)

PERROQUET, poisson de mer auquel Rondelet a donné le nom de *perroquet*, parce qu'il est de différentes couleurs: il a le dos noir; le ventre & les côtés du corps sont jaunes, & la nageoire du dos est verte. Ce poisson a plusieurs traits verts qui s'étendent depuis les ouies jusqu'à la queue. Au reste, il ressemble au tourd, dont il est une espèce particulière. Voyez TOURD. Rondelct, *Histoire naturelle des poissons*, I part. liv. VI, ch. vj. Voyez POISSON.

PERROQUET, (Marine.) C'est le mât le plus élevé du vaisseau; il y en a un arboré sur le grand mât de hune; un autre sur le mât de hune d'avant, ou de misaine; un sur le mât de beaupré, & l'autre sur le mât d'artimon. Voyez MAT.

Perroquets volans; ce sont deux *perroquets* que l'on met & que l'on ôte plus facilement, & que l'on amène étant sur le pont du vaisseau.

Perroquet en bannière. Mettre les *perroquets en bannière*, c'est lâcher les écoutes des voiles de *perroquet*, en sorte qu'on les laisse voltiger au gré du vent; cela se pratique lorsqu'on peut donner de jour quelques signaux dont on est convenu. Voyez BANNIERE.

Perroquets d'hiver. Ce sont des *perroquets* qui sont plus petits que ceux que l'on porte d'ordinaire dans les belles saisons.

§ **PERROQUET**, s. m. (terme de blason.) oiseau qui entre en quelques armoiries: il paroît de profil & arrêté; son émail est le sinople. Il est le symbole des voyages aux Indes.

Deschamps de Vitor, de Boishebert,

de Beurreville, en Normandie; d'argent à trois *perroquets de sinople*, becqués & membrés de gueules.

Bournel de Monchy en Picardie; d'argent à un écusson de gueules, accompagné de huit *perroquets de sinople en orle*, becqués & membrés du second émail.

Dormy de Vesvres, à Bourbon-Lancy; en Bourgogne; d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux *perroquets de sinople*, affrontés & en pointe d'un *tourteau de sable*. (G. D. L. T.)

PERRUCHE, s. f. (Ornythol.) nom qu'on donne à la plus petite espèce du genre des *perroquets* à longue queue.

On distingue différentes sortes de *perruches*: 1°. la *perruche* commune, qui est verte, rouge & jaunâtre; c'est la première espèce du genre des *psittacus* qu'on ait vue en Europe, & elle étoit bien connue des anciens; 2°. la *perruche* qui est toute verte sans aucun mélange; 3°. la *perruche* rouge & jaune; 4°. la *perruche* rouge, jaune & crête; 5°. la *perruche* rouge avec les ailes colorées de noir & de jaune.

Outre ces espèces de *perruches*, Margrave en a décrit sept autres espèces particulières au Brésil, où on les nomme *tuia putejuba*, *tuitirica*, *jeudaia*, *tuiçe*, *tui-para*, *anaca* & *qujubatui*. Il parle encore de deux autres espèces de *perruches* fort curieuses, mais qui n'ont point de nom particulier; l'une est de la grosseur d'une hirondelle, toute jaune, à bec noir, & à très-longue queue; l'autre est de la grosseur d'un étourneau, d'un jaune foncé sur le dos, d'un jaune pâle sur le ventre, & à queue plus courte. On voit des *perruches* à la Guadeloupe à plumes rouges sur la tête; & à bec tout blanc: enfin c'est un genre d'oiseau extrêmement diversifié. Les *perruches* s'appriivoisent aisément, deviennent familières, aiment la compagnie, & parlent presque toujours; il y en a cependant quelques-unes qui ne disent mot. (D. J.)

PERRUQUE, s. f. (Art mécanique.) coëffure de tête, faite avec des cheveux étrangers, qui imitent & remplacent les cheveux naturels. L'usage & l'art de faire des *perruches* est très-moderne; ils n'ont pas plus de 120 ans. Avant ce temps, l'on

se couvroit la tête avec de grandes calottes, comme les portent encore aujourd'hui les comédiens qui jouent les rôles à manteau & ceux qui font les payfans. On y couvoit des cheveux doubles, tout droits, car on ne savoit pas tresser, & l'on frisoit ces cheveux au fer, comme on les frise aujourd'hui sur la tête.

Le premier qui porta *perruque* fut un abbé nommé *la Riviere*. On travailloit alors sur un couffin, semblable à celui des ouvriers en dentelle. Cet ouvrage étoit beaucoup plus facile, parce que ce que l'on place aujourd'hui au bas d'un petit bonnet, étoit alors au dessus de la tête. Les *perruques* étoient si garnies & si longues, qu'elles pesoient assez communément jusqu'à deux livres. Les belles étoient blondes; c'étoit la couleur la plus recherchée. Les cheveux d'un beau blond cendré, forts, & de la longueur de ceux qu'on place au bas des *perruques*, valoient jusqu'à 50 ou 60, & même 80 livres l'once, & les *perruques* se vendoient jusqu'à mille écus. Celui qui coëffoit Louis XIV de ces énormes *perruques* que nous lui voyons dans ses portraits, s'appelloit *Binette*. Il disoit qu'il dépouilleroit les têtes de tous ses sujets pour couvrir celle du souverain. En même temps un nommé *Ervais* inventa la crêpe qui joint mieux, qui s'arrange plus aisément, & qui fait paroître les *perruques* bien garnies, quoiqu'elles soient légères & peu chargées de cheveux. Nous expliquerons ailleurs comment on crêpe des cheveux plats. Voici maintenant ce qu'il y a à observer sur le choix des cheveux.

1°. Il ne faut point que ce soient des cheveux d'enfant; il est rare qu'ils soient forts au dessous de 15 ou de 20 ans: les blonds sur-tout les ont d'une qualité plus fine & plus filasseuse, & plus sujets à roussir quand on les emploie; aussi ne s'en sert-on guere.

2°. Les cheveux châtain sont ordinairement les meilleurs; des enfans mêmes les ont forts. Il y a trois sortes de châtain; le châtain, le châtain clair, & le châtain brun.

3°. Les cheveux noirs forment aussi trois nuances différentes: il y a le noir, le petit noir, & le noir jais, couleur que l'on peut

porter sans poudre, mais très-difficile trouver.

4°. Il y a des cheveux grisâtres d'une infinité de tons différens. Ceux que nous appellons *gris de maure* ont été noirs jais, mais ils sont devenus au quart blancs. Le gris sale est la couleur de cheveux des personnes brunes; ils passent de même au quart blancs. Le blanc fond jaune est la couleur des cheveux blonds qui ont blanchi. Il faut que ces cheveux soient à moitié blancs pour qu'on s'en aperçoive, le blanc ressortant moins du blond que du noir & du châtain.

5°. Dans la variété des cheveux blancs, celle dont les perruquiers font le plus de cas, est le blanc agate. Ce sont ordinairement les personnes les plus noires qui ont les cheveux de cette couleur, lorsqu'ils ont entièrement blanchi.

Le blanc perle est la couleur des cheveux des châtain, lorsqu'ils sont devenus tous blancs; les cheveux blancs de lait ont été blonds ou roux, ils ont pris cette nuance avec le temps; souvent l'extrémité en est jaune. Ceux qui ont été blonds ne sont pas d'une si bonne qualité que ceux qui ont été roux; ceux-ci sont très-forts & beaucoup meilleurs. Le corps en est continu. La pointe en reste toujours fine, & boucle naturellement. Ces cheveux n'ont point de prix.

Toutes ces couleurs forment une longue suite de nuances changeantes & perceptibles d'une année à une autre, à les examiner de l'instant où ils tirent à la blancheur.

Il y a cette différence des personnes blondes aux autres, que plus elles avancent en âge, plus leurs cheveux brunissent, & par conséquent valent moins; & qu'aux autres, au contraire, plus ils blanchissent en avançant en âge, plus leurs cheveux augmentent en couleur & en force. Il faut pourtant observer que cette augmentation ne se fait communément que jusqu'à l'âge de 60 ans, âge au-delà duquel les cheveux ne prennent plus la même nourriture, & deviennent plus secs & plus filasseux.

On observe en général que les cheveux des personnes qui ne se livrent à aucun

excès se conservent long-temps, & que ceux au contraire des hommes livrés à la débauche des femmes, ou des femmes livrées à l'usage des hommes, ont moins de seve, sechent, & perdent de leur qualité.

Dans les pays où la biere & le cidre sont la boisson commune, les cheveux sont meilleurs que par-tout ailleurs. Les Flamands ont les cheveux excellents, la biere les nourrit & les graisse. Ces peuples sont presque tous ou blonds, ou d'un châtain clair. On les distingue facilement pour peu que l'on ait d'expérience. Ils s'éclaircissent au bouillissage, au lieu que les cheveux blonds des autres pays y brunissent.

Les perruquiers préfèrent communément les cheveux de femmes aux cheveux d'hommes, quoique pourtant il s'en trouve de ces derniers d'une bonne qualité.

Les cheveux des femmes de la campagne se conservent plus long-temps que les cheveux des femmes qui habitent les villes. Les paysannes les ont toujours renfermés sous leur bonnet, ne les poudrent jamais, & les exposent rarement à l'air qui les dessécherait. Si les hommes en usoient de la même maniere, on emploieroit avec le même avantage leur chevelure. Il faut en excepter ceux d'entre eux qui sont adonnés au vin ou aux femmes. Ceux des femmes qui se frisent & se poudrent habituellement, sont mauvais.

Ces observations ne sont point si générales qu'il n'y ait des exceptions. Il y a de bons cheveux chez l'un & l'autre sexe, quoique plus rarement parmi les hommes.

Après avoir parlé de la matiere, nous allons passer aux outils.

Il faut d'abord des cardes. Il y en a de plusieurs sortes : 1°. des cardes ou peignes de fer à plusieurs rangs de dents. Elles ont ordinairement un pié de long. Certaines en ont moins, mais les plus courtes sont d'un demi-pié. On les fait avec du fil de fer tiré exprès; il est plus ou moins gros, mais communément du diamètre des aiguilles à tricoter, depuis les plus grosses jusqu'aux plus fines. Aux plus grosses que l'on appelle *seran*, les dents sont d'acier. La hauteur en est de deux pouces & demi ou environ, la longueur de huit à neuf pouces ou environ,

& la largeur de huit à neuf rangs de dents sur dix-huit à vingt de longueur; d'où l'on voit combien il en peut entrer dans un seran. Souvent le seran est tout de fer. La plaque ou le dedans est rivé. Le fer débordé à-peu-près d'un pouce de chaque côté. Il y a au milieu un trou à placer une vis ou un clou. Il faut, pour la sûreté de l'ouvrier, que la table sur laquelle il pose sa carde ou son seran, ait un rebord tout autour d'un demi-doigt de haut.

2°. Il y a des cardes à tirer à plat, c'est-à-dire, à peigner les cheveux droits, ou tels qu'ils ont été levés de dessus la tête. Les dents de ces cardes sont attachées à une planche qui peut avoir dix ou douze pouces, & qui est toute couverte de fer-blanc. Elles n'y sont point si ferrées qu'aux autres cardes. Dans chaque rangée, il n'y en a guere qu'une trentaine en long sur six en large. La hauteur de ces dents est communément d'un bon pouce & demi. Il faut quatre de ces cardes pour les placer deux à deux les unes sur les autres.

3°. On a des cardes à dégager. Elles sont de la même longueur que les cardes à tirer à plat. La différence qu'il y a de celles-ci aux autres, c'est qu'elles sont partagées en deux par le milieu de l'espace d'un ou de deux doigts, & ont à un bout les dents aussi longues, aussi grosses & aussi écartées que les précédentes; mais d'un côté ces dents n'ont que neuf lignes de haut, sont plus fines & plus ferrées que de l'autre; ce qui les fait à-peu-près ressembler à un peigne à accommoder, où les dents sont d'un côté plus éloignées, & de l'autre plus rapprochées.

4°. Il y a des cardes fines pour tirer les cheveux frisés. Elles sont à-peu-près comme le côté fin des cardes à deux fins. Elles ne s'attachent que par un bout, parce que l'on s'en sert en long & en large, selon la longueur du paquet.

5°. Des cardes faites au ciseau & à l'équerre : un des côtés en est plus large, plus haut, & moins ferré; l'autre a les dents plus fines & plus ferrées. Elles servent à tirer & à dégager par le moyen de l'équerre; l'ouvrier en place devant lui une en long, & une autre en large.

6°. Des cardes semblables aux cardes à matelas, avec des manches & des dents crochues. Elles ne servent qu'à tirer des cheveux frisés.

Les perruquiers ont des moules ou bilboquets qu'ils emploient à friser les cheveux. Ces moules sont de buis ou de quelque autre bois, de la longueur de trois pouces. Il y en a de différentes grosseurs. Les plus petits n'ont que le diamètre des tuyaux de pipe; les seconds, celui des plumes à écrire; les troisièmes, celui à-peu-près du petit doigt; les quatrièmes, celui du petit doigt; les cinquièmes, celui du doigt annulaire; les sixièmes, celui du doigt du milieu; les septièmes sont un peu plus gros; les huitièmes ont la grosseur du pouce; les neuvièmes sont au dessus de la grosseur du pouce. Les moules de buis sont les meilleurs. Les autres bois s'imbibent de plus d'eau, & sont plus difficiles à sécher. Autrefois on se servoit de moules de terre. Nous en avons quitté l'usage, parce qu'en les mettant sur l'étuve, la terre s'échauffoit trop & rendoit les cheveux trop cuits. On en faisoit aussi avec des cordes ou des ficelles pliées en plusieurs doubles, de la longueur de trois pouces, & des différentes grosseurs dont nous avons parlé. On les couvroit d'une toile que l'on cousoit, & que l'on ferroit bien.

Il y a encore des moules brisés pour la frisure que l'on appelle *frisure sur rien*. Ces moules brisés sont faits à-peu-près comme les étuis à mettre des épingles ou des aiguilles.

Il faut un étau. Cet outil n'a rien de particulier; il est seulement fort petit. Depuis que l'on fait des *perruques* courtes, les étaux ne sont plus placés comme ils l'étoient. On les renverse en dedans; par ce moyen on frise plus aisément, & aussi court que l'on veut.

Il faut des têtes à monter les *perruques*. Elles sont distinguées les unes des autres par un numéro. Les plus petites sont de trois, de trois & demi. Elles servent pour les *perruques* des petits enfans. On peut aussi s'en servir pour les hommes qui ont la tête fort petite. Viennent ensuite celles du quatrième, du cinquième & du sixième

numéro. Ces dernières sont d'un usage plus fréquent, parce que c'est la grosseur des têtes ordinaires. Il y en a qui vont jusqu'au septième & huitième numéro, mais elles ne servent que dans des cas extraordinaires. Une tête à monter a la forme d'une tête réelle.

Depuis que l'on porte des *perruques à bourse*, & que l'on fait des montures à oreilles, on a inventé des têtes à tempes, afin que les *perruques* ferrassent mieux sur le front, sur les tempes & sur l'oreille: le bord du front en est très-mince. Depuis le dessus de l'oreille jusqu'au sommet, le bois grossit imperceptiblement toujours en montant; d'où il arrive que le devant du rebord étant plus ferré, prend mieux, serre davantage, & remplit même les tempes les plus creuses.

Il y a encore des têtes creuses. Elles sont moins lourdes, & fatiguent moins la frisure qui se fait sur les genoux; mais elles donnent plus de peine à celui qui monte. Comme elles sont extrêmement légères, pour peu que le point arrête, il faut retenir la tête en poussant l'aiguille.

Enfin il y a des têtes brisées qui s'ouvrent en deux depuis le menton jusqu'au derrière de la tête. Elles servent à monter de petites & de grosses *perruques*. Pour ces dernières, on met dans l'entre-deux des planches faites pour cet usage, plus ou moins épaisses, suivant l'ampleur que l'on veut donner à l'ouvrage.

Il faut un métier. Il est composé d'une barre de bois qui peut avoir deux piés ou deux piés & demi de long sur quatre pouces de large & deux de haut, très-plate en dessous, & d'un bois un peu lourd, pour qu'elle soit plus à plomb sur les genoux. Elle doit être percée aux deux bouts: on met dans ces deux trous un bâton rond de la longueur de 15 à 16 pouces sur 4 ou 4 pouces & demi de diamètre. Les deux trous doivent avoir à-peu-près un pouce d'ouverture, & la grosseur des bâtons doit être proportionnée par le bas à cette ouverture, pour qu'ils puissent y entrer. Nous dirons ailleurs à quoi servent ces métiers. On peut pratiquer des trous sur les tables, & y placer les bâtons; cela est plus solide.

Le perruquier a besoin d'une marmite

ou chaudiere. Ce vaisseau doit être fait en poire, plus large par le bas que par le haut. Cette forme empêche les cheveux de remonter lorsqu'ils sont sur les moules. Sa grandeur ordinaire est d'un seau & demi, & il peut contenir deux livres ou deux livres & demie de cheveux frisés sur des moules qui ne soient ni trop gros ni trop petits.

Il lui faut aussi une étuve. Il y en a de rondes & de carrées. Ceux qui ont du terrain peuvent les faire en maçonnerie, comme les fourneaux. Celles que l'on commande aux menuisiers, sont carrées & de bois de chêne. C'est une espece de coffre de trois piés & demi à quatre piés de haut, sur deux à deux piés & demi. On place ordinairement en dedans une croix de fer. Si l'étuve a quatre piés, il faut que la croix soit posée à la hauteur de trois piés ou environ, & couverte d'une grille de gros fil de fer, dont les trous soient un peu écartés. Sous la grille, l'on met une poêle proportionnée à la grandeur de l'étuve, pleine de charbons bien couverts, & disposés de maniere qu'en se consumant ils ne forment point de cavité.

Les étuves rondes se trouvent chez les boisseliers. Elles sont du même bois que les feaux. Au défaut des unes & des autres, on peut se servir d'un tonneau bien sec.

Les cheveux s'étagent à différens degrés, depuis 1 jusqu'à 24 tout au plus. Pour les mesurer, on se sert d'une regle d'environ 2 piés, divisée par pouces & par lignes. Le premier degré peut avoir deux pouces & demi. Depuis le premier degré jusqu'au septieme degré, on peut augmenter chaque étage d'un demi-pouce; depuis le septieme degré jusqu'au douzieme, de 8 lignes; depuis le douzieme degré jusqu'au seizieme, depuis 8 jusqu'à 11 lignes; du seizieme au dix-huitieme, les étages ont 12 lignes de plus; depuis le dix-huitieme jusqu'au vingtieme, 14 lignes; depuis le vingtieme jusqu'au vingt-quatrieme, 18 lignes: enfin, pour le vingt-quatrieme étage, il faut que les cheveux aient 3 quarts d'aune de long, & c'est la dernière longueur qu'on puisse donner aux *peruques*. Voilà tous les outils. Voyons à présent la maniere d'employer les cheveux.

Si l'on se propose un ouvrage en cheveux grisaille, il faut avoir soin de séparer les veines de gris sale qui pourroient se trouver dans les coupes dont on veut faire la tire; car il est assez ordinaire que dans une coupe il y ait trois ou quatre nuances différentes. On les examinera par la pointe, & l'on ôtera ceux qui sont jaunes, ou d'une autre couleur.

On fait cette opération sur toutes les coupes, depuis la plus longue jusqu'à la plus courte; on prend une meche de chacune; l'on en forme un paquet à-peu-près de la grosseur d'un pouce; & lorsque les paquets sont faits, on les noue avec du fil de penne (ce fil est ce qui reste attaché aux enfubles, lorsqu'une piece de toile est finie); on les étête, c'est-à-dire, que l'on ôte la bourre qui se trouve à la tête des cheveux: pour cet effet, l'ouvrier tient le paquet du côté de la pointe par le milieu, & il en laisse hors de sa main environ la longueur de trois doigts; il les peigne avec un peigne fort, & dont les dents soient un peu larges, jusqu'à ce que la bourre ou le duvet soit entièrement tombé; ce qui arrive lorsque le peigne passe aisément à travers. Il a soin d'égaliser les cheveux le plus qu'il lui est possible.

Pendant ce travail, il doit avoir le seran attaché bien ferme sur la table.

Lorsque les paquets sont étêtés, il faut dégraisser les cheveux. Cela se fait ordinairement avec du gruau. On en met un ou deux litrons sur un tablier de cuir que l'on a sur les genoux; on dénoue le paquet; on le tient à-peu-près par le milieu; on l'étale du côté de la tête, & l'on répand une poignée de gruau entre les cheveux, que l'on frotte entre les mains, comme une blanchisseuse frotte du linge fin. Après qu'on a opéré sur la tête des cheveux, on le retourne, & on en fait autant du côté de la pointe. Après quoi on sépare le gruau le plus qu'il est possible, en mêlant les cheveux, & en les passant plusieurs fois dans le seran. Pour les bien mêler, on tient le paquet par le milieu. Comme dans les paquets il se trouve des cheveux courts & des cheveux longs, on prend de la tête le moins qu'on peut, afin que les cheveux courts qui se trouvent parmi les longs, ne

puissent pas sortir du paquet. On jette la tête des cheveux dans le seran ; on ferre le reste du paquet librement de la main gauche, & avec le premier doigt de la main droite on les tourne en dedans, & on les peigne avec le seran ; ce qui sert beaucoup à faire sortir le gruau. Après ce travail, on renoue les paquets que l'on ferre bien, & le dégraissage est fini.

Cela fait, il faut tirer les paquets par la tête les uns après les autres. Pour cet effet, on a deux petites cartes à côté du seran. On étend les paquets en long sur une de ces cartes, & l'on met la pareille sur les paquets ; ou, au défaut d'une seconde carte, on se sert d'une vergette sur laquelle on pose un poids suffisant, pour qu'en tirant les cheveux ils viennent doucement ; il faut observer de les tirer bien droits, & de mêler les courts & les longs le mieux que l'on peut.

Quand tous les paquets du tirage seront tous bien tirés, il faut avoir deux cartes à tirer à plat. On prend une de ces cartes, l'on y place un gros fil double, plié en doubles écartés de deux doigts, le long des rangées des dents de la carte, en observant que ce fil passe plus du côté de l'anneau que de l'autre côté. On prend ensuite les paquets séparément les uns des autres, & on les jette dans les cartes avec la plus grande égalité possible. Pour faciliter cette manœuvre, on met une carte à chaque bout, si les paquets doivent remplir toute la carte, & un rang de cartes sur le derrière de la carte à l'endroit où l'on voit que les cheveux les plus courts peuvent sortir. On peut charger de paquets la carte jusqu'à un pouce au-dessus des dents. En les plaçant, il faut avoir l'attention de les bien ferre, de les tenir pressés par une vergette ou des cartes. Les paquets longs & les paquets courts doivent toujours être entremêlés, de façon qu'en les tirant il en vienne des uns & des autres. Quand la carte est bien remplie, l'on prend les bouts de fil qui sortent de la carte ; on les passe sur les cheveux & dans l'anneau ; après quoi on ferre le plus que l'on peut, & l'on arrête les fils en dehors de la carte à une pointe ou à une dent. On pose ensuite l'autre

carte sur les cheveux, de façon que ses dents répondent aux dents de la carte de dessous, & ne débordent d'aucun côté. On la ferre bien pour que les cheveux ne glissent pas plus que l'on ne voudroit ; & à mesure qu'on les tire, il faut ferre de temps en temps la carte de dessus.

Pour faire le tirage avec plus de facilité ; il faut passer une ficelle dans les deux trous des deux cartes, & l'arrêter à un clou placé à une certaine distance derrière les cartes, afin que les cheveux qui se trouvent dedans ne débordent pas plus de trois doigts en dehors de la table.

Le premier paquet que l'on tire ne se tire point aussi gros que les autres : ordinairement il est épointé par la tête ; & pour que le tirage soit bien fait, il faut que le paquet soit aussi carré par la tête que par la pointe. Ceux qui tirent bien, tirent les paquets avec leurs doigts ; mais l'on se sert communément d'un couteau ou de ciseaux. Le deuxième paquet doit être plus gros, & autant qu'il le faut pour remplir quatre, cinq ou six moules. A mesure que les plus longs cheveux sortent, les paquets ne doivent plus être si gros. Si l'on veut relever les paquets tout de suite, il faut que l'ouvrier ait son seran à côté de lui.

Relever les paquets, c'est lorsqu'on les tire par la pointe, les renouer tout de suite par la tête, & ferre le fil le plus que l'on peut, pour que les cheveux ne s'échappent point en les frisant.

Les paquets des cheveux les plus courts, ne doivent pas être plus gros que le tuyau d'une petite plume. Parvenu à la fin du tirage, on retrouve tous les étages, depuis le plus long jusqu'au plus court.

Tout étant tiré & relevé, selon la quantité de cheveux que l'on a, on a par rangs plusieurs suites que l'on enfle chacune selon son étage, pour les retrouver plus facilement en les frisant.

Venons à présent à la frisure, que l'on doit faire avec attention, car c'est de là que dépend la durée de l'ouvrage.

Après avoir attaché bien solidement l'étau devant la table, il faut avoir un morceau de cuir de la longueur & de la largeur du pouce ; on l'attache à l'étau avec

une petite ficelle un peu longue, pour en jouir avec plus d'aïssance. Avant de mettre le paquet dans ce morceau de cuir, il faut le frotter un peu par la tête; cela empêche un frison de glisser: on tourne le cuir tout autour. Il faut toujours commencer à friser les courts; cette précaution regle pour la hauteur & la grosseur de la frisure. Les plus courts, qui sont l'1 & le 2, se font en rouleaux.

Voici la maniere dont on les fait. On coupe des bandes de papier du bon bout qui est le large; & ces bandes on les coupe en petits morceaux quarrés. Si ce sont des cheveux blonds ou gris, on prend de l'eau chaude dans un vase où les cheveux puissent tremper à leur aise; on a de l'indigo, qui doit être de Guatimala, parce que c'est le meilleur, & qu'il ne rougit pas; tout autre gâte les cheveux. On en met de la grosseur d'une petite noix dans un linge plus gros que fin; que l'on serre avec du fil; on l'écrase un peu; on le trempe dans l'eau chaude; & on le presse à mesure avec le doigt, afin que la couleur sorte plus aisément. Si les cheveux sont blancs, il faut que l'eau en soit bien teinte. Quand les cheveux auront bien trempé, & que l'on en aura bien exprimé l'eau, ils doivent rester un peu bleus; pour les cheveux blonds, il faut faire la même chose. Moins les cheveux sont blancs ou blonds, moins il faut que l'eau soit chargée; pour des cheveux noirs ou châtains, de l'eau simple suffit. Il ne faut point frotter la tête du paquet, mais simplement la mettre dans le morceau de cuir, la serrer dans l'étau, avoir un peigne un peu serré, le passer une ou deux fois dans le paquet, & choisir le moule qui convient; on le tient de la main droite, & de la main gauche on prend une des petites papillotes quarrées que l'on met sous le paquet; avec les deux pouces on maintient la papillote, en tenant le moule ferme par les deux bouts dans les deux mains, jusqu'à ce qu'on ne voie plus la pointe du moule & de la papillote; pour lors il faut tourner en avant le paquet, pour que la frisure se trouve plus étendue sur le moule. Ayant ainsi tourné toujours ferme jusqu'au fil, on desserre l'étau; l'on prend une bande de papier que l'on tient

bien ferme; & après avoir tiré tout-à-fait le paquet de l'étau, on roule le papier sur le paquet, jusqu'à ce qu'il soit entièrement enveloppé sous le papier; l'on déchire le papier qui reste, & l'on serre bien fort le paquet avec du fil ou une ficelle. Si l'on ne veut point se servir de deux papillotes, il suffit de prendre une bande de papier dans laquelle on roule le paquet jusqu'à ce qu'il soit entièrement enveloppé; mais il peut arriver que la frisure en vienne un peu plus grosse. Ayant opéré de cette maniere sur tous les paquets qui se trouvent jusqu'au 2 ou 3, il faut avoir une corde un peu plus grosse que la ficelle avec laquelle on frise, que l'on passe dans le pié & sur l'étau, de façon qu'elle soit assez longue pour qu'elle ne gêne point; cette ficelle doit être de la grosseur de celle qu'on appelle *ficelle de trois*; elle doit être coupée par bouts de la longueur de 20 pouces, ou une demi-aune tout au plus.

Après avoir serré le paquet dans l'étau, comme nous avons dit, il faut, avec le peigne, le partager en deux, en relever la moitié dessous la ficelle qui est à l'étau ou à votre pié, & le rouler, comme nous avons dit, jusqu'au fil qui noue le paquet; alors on prend la ficelle que l'on fait passer sous les paquets. Elle doit être égale par les deux bours que l'on a dans la main droite au dessous du moule, & on tient le moule bien ferme par un bout de la main gauche; puis on fait un tour de la main droite avec la ficelle double. On passe un des bouts dans la main gauche, & avec l'autre bout on fait deux ou trois tours de la main droite, après quoi on fait deux nœuds bien serrés. On reprend ensuite l'autre moitié du paquet, & l'on exécute la même chose. On renoue les deux moules ensemble avec le bout de la ficelle qui passe. A mesure que le paquet augmente en grosseur, l'on augmente la grosseur du moule & la quantité de cheveux sur chaque paquet. Si l'on en met trois, on les partage en tiers; si l'on en met quatre, on les partage en quart; ainsi de suite en augmentant. A mesure que les paquets deviennent longs, il faut en augmenter la hauteur proportionnément à la hauteur de la frisure, de façon que les

cheveux les plus longs ne doivent avoir que quatre ou cinq pouces de frisure.

Si l'on veut donner du crêpe aux cheveux, quand on a frisé un paquet, s'il est de deux moules, après avoir bien frotté le paquet, on l'ôte de l'étau pour repousser le fil qui le noue le plus haut que l'on peut; pour lors il faut prendre un moule de chaque main, tourner l'un à droite. & l'autre à gauche; après les avoir tournés jusqu'à ce qu'ils fassent une espece de corde, les passer l'un sur l'autre jusqu'à ce qu'ils forment une corde qui fasse à-peu-près l'effet du crin que l'on carde pour les matelas. Si le paquet est à trois moules, quand on en a tourné deux, comme nous l'avons dit, tourner le troisième à droite & le passer par-dessus. Si les deux paquets suivans sont aussi en 3 moules, tourner les deux premiers, comme nous avons dit, tourner ensuite le troisième à gauche, le passer par-dessus, & faire la même chose aux autres paquets, tant qu'il y aura trois moules, pour que le crêpe n'emporte pas plus d'un côté que de l'autre. Quand il y aura quatre moules au paquet, en prendre deux, les tourner l'un à droite & l'autre à gauche, & les attacher bien ferme tous deux l'un contre l'autre avec le bout de ficelle qui passe; & après en avoir fait autant aux deux autres moules, les attacher tous quatre ensemble; si l'on veut que le crêpe soit plus fort, les renatter tous quatre ensemble. Autrefois on portoit le devant des *peruques* très-haut, comme on le voit aux portraits de Louis XIV, cela s'appelloit *devant à la Fontange*, parce que le marquis de Fontange en avoit amené le goût, & voici comme on travailloit. Quand les paquets étoient frisés à-peu-près depuis le 5 & le 6, dont on faisoit les devans dans ce temps-là, on dénouoit les paquets, on séparoit chaque moule, on prenoit une grande ficelle de la grosseur de celle avec laquelle on frisoit, on présentoit le moule par le bout de la ficelle, on partageoit les meches en trois, l'on nattoit comme les Allemands nattent leurs cheveux, & après on repoussoit la natte jusqu'au près du moule, & ainsi des autres; lorsqu'on dégageoit les cheveux, comme nous l'expliquerons plus bas, il arrivoit

dela que les cheveux tressés & cousus sur la tête, se tenoient tout droits, comme on les vouloit.

Il y a une frisure que l'on appelle *frisure sur rien*: voici comme elle se pratique. On a un moule brisé; ce moule est fait à-peu-près comme les autres, excepté qu'il s'ouvre en deux, un des côtés entre dans l'autre, comme un étui; on fait les papillotes plus longues que carrées; on les coupe par les deux bouts, comme une carte à placer dans un chandelier; on partage les cheveux, comme nous avons dit; on les roule de même; l'on renverse la découpeure des papillotes de chaque bout tout autour des cheveux; l'on attache une ficelle par-dessus; ce qui empêche que les cheveux n'échappent; l'on retire ensuite le moule par les deux bouts qui s'ouvrent, & la frisure est sur rien. Il faut avoir égard à la hauteur & à la grosseur, comme nous l'avons prescrit; pour cet effet on a des moules de toutes les grosseurs.

Il y a une autre façon de friser sur rien, que l'on appelle *à l'angle*. On a des bâtons de toutes les grosseurs, à-peu-près comme les moules, hors qu'ils doivent être une fois plus longs. On met les paquets dans l'étau; on a de la petite ficelle, sans être coupée comme on la coupe pour les autres; on tient la ficelle tout le long du moule; on la mouille dans la bouche, parce qu'elle s'étend mieux sur les bâtons: il ne faut point de papillotes comme aux autres frisures; on roule la frisure à la hauteur convenable; on passe le bout de la ficelle deux fois pour faire un double nœud que l'on serre avec les dents, & en même temps l'on retire le bâton de l'autre main.

Si l'on frise des cheveux pour une *peruque* d'ecclésiastique, il faut observer de faire la frisure très-basse. Si l'on en frise pour des boucles ou des boudins, il faut au contraire friser très-haut, avoir le moule plus long; & au lieu de commencer à placer les cheveux dans le milieu du moule, comme nous avons dit ci-dessus, l'on prend un des bouts du moule, & on tourne toujours jusqu'à ce que l'on soit remonté à l'autre bout.

Quand tous les paquets de cheveux sont frisés, on a une longue ficelle de la grosseur

de celle avec laquelle on frise ; on enfile tous les paquets par rangs ; & pour trouver les étages plus facilement , on pratique deux nœuds coulans , dans lesquels on passe la tête des paquets que l'on approche le plus que l'on peut.

Après avoir observé exactement tout ce que nous venons de dire , il faut prendre la chaudiere dont nous avons parlé , & la remplir aux environs de trois quarts d'eau de riviere. Si c'est de l'eau de puits , il ne faut pas qu'elle soit ni crue , ni trop âcre. On éleve la chaudiere sur un trépié , afin qu'elle ait de l'air par-dessous. Il faut que l'eau bouille trois heures à gros bouillons sans discontinuer. Si l'on y met des cheveux bruns , ou gris-blancs , ou blonds , il suffit que l'eau ait bouilli deux heures & demie : à mesure que l'eau diminue , il faut avoir devant le feu un coquemard d'eau chaude pour remplir la chaudiere ; car il est nécessaire que l'eau surnage toujours aux cheveux : à mesure que les cheveux jettent leur crasse , il est à propos de les écumer.

Tout cela fait , il faut retirer les cheveux , & les égoutter le plus vite que l'on peut , afin qu'ils n'aient pas le temps de se refroidir ; & pour les avoir plutôt égouttés , il faut les essuyer avec des linges.

On met ensuite les cheveux dans l'étuve. On couvre de papier la grille ; on y pose les suites de cheveux sur lesquels on étend une couverture , & l'on ferme bien l'étuve où l'on a placé une poêle remplie de charbons bien allumés au feu , arrangés de maniere qu'en se consumant ils ne s'écroulent point , & ne fassent point de cavités , & couverts de cendres rouges. Quand la poêle est bien préparée , il peut durer depuis le soir jusqu'au lendemain matin , sans y toucher ni remuer les cheveux. Dès le matin il faut avoir l'attention de remuer la poêle avec une pèle tout autour doucement , pour que le feu ne soit point trop vif ; on retournera les suites de cheveux au moins toutes les heures jusqu'à ce que les moules soient secs , & qu'ils commencent à être lâches dans la frisure. Si une poêle de feu ne suffit pas , il faut en remettre une seconde , & avoir soin que le feu ne soit point trop vif : si dans l'étuve il

y a des cheveux blancs ou blonds : l'on ne sauroit avoir trop cette attention , parce que ces sortes de cheveux sont sujets à jaunir. Sans trop presser ni ralentir le feu , les cheveux doivent rester communément dans l'étuve 36 ou 40 heures pour se sécher.

Les cheveux séchés , il faut avoir 5 ou 6 feuilles de papier gris qui ne soit point battu , dans lesquelles on les enveloppe , de maniere que l'on ne voie ni les cheveux , ni les moules. On a une corde de la grosseur d'une corde à tendre , & suffisamment longue pour la passer plusieurs fois dessus & dessous , afin que rien n'en puisse sortir ; le tout doit être bien fermé.

A Paris , ce sont les boulangers de pain d'épice qui font la pâte du pâté & qui le font cuire. Les perruquiers qui sont dans des pays où ils n'ont point cette commodité , la préparent eux-mêmes avec le gruau qui sert à dégraisser les cheveux. Il faut que le pâté ne soit ni trop mince , ni trop épais. Le temps de la cuisson peut être d'environ trois heures , à-peu-près le temps qu'il faut pour cuire un pain de 10 à 12 livres. Le pâté cuit , il faut le couper tout chaud , & remettre les suites de cheveux dans l'étuve à une chaleur très-légere , & les laisser ainsi bien refroidir.

Pour faire bouillir les cheveux de la premiere frisure sur rien qui s'exécute sur des moules brisés , voici ce qu'il est à propos d'observer. Il faut prendre un panier qui puisse entrer dans la chaudiere , & y ranger les suites de façon qu'elles y soient un peu serrées pour qu'elles ne varient point , & avoir soin que le panier soit aussi bien fermé ; c'est la même chose pour la frisure à l'angle sur rien : quand les suites sont dans le panier , & le panier dans la chaudiere , & que l'eau commence à bouillir (chose qu'il faut observer pour tous) , l'on prend un litron de farine que l'on délaie bien dans de l'eau chaude ; lorsqu'elle est bien délayée , on la jette dans la chaudiere ; on la laisse bouillir ; après quoi on fait sécher les cheveux sur l'étuve comme les autres ; & pour s'assurer qu'ils sont secs , il faut voir si la ficelle y tourne. Au lieu de les mettre dans un pâté comme les autres ,

on a une cucurbité que l'on met dans un chaudron ou dans une marmite. On fait bouillir au bain-marie pendant huit heures. La cucurbité doit être bouchée avec de la laine. Il en faut deux bouchons, afin que lorsque le premier a pris l'humidité des cheveux, on puisse remettre le second, tandis que le premier se sèche, & ainsi alternativement jusqu'à la fin des huit heures. Voilà tout ce qui regarde le bouillissage & le séchage des cheveux; opérations très-nécessaires à faire exactement, si l'on veut que l'ouvrage soit d'un bon usé.

Il faut que les cheveux soient bien froids avant que de les décorde: décorde des cheveux, c'est défaire la ficelle & ôter les moules; cela se doit exécuter avec attention, & ne pas négliger de bien remettre toujours la frisure dans son centre. Après les avoir décordés; il faut les détacher paquet à paquet de la ficelle qui les tient enfilés, & commencer par les plus longs.

Avant que d'aller plus loin, nous allons dire un mot de la manière dont on travaille le crin.

Il faut d'abord le mettre en paquet, & le tirer par la tête & par la pointe, comme les cheveux; faire une eau de savon, le savonner à plusieurs reprises, comme l'on savonne le linge fin; avoir une eau d'indigo, le passer à cette eau, & le friser comme les cheveux, excepté qu'il faut employer des moules plus gros, & monter la frisure moins haut. Après l'avoir retiré de l'eau d'indigo, on le soufre comme les bas de soie & la blonde.

Il y a des perruquiers, dans certaines provinces où l'on ne paie point les *perruques*, qui y mettent beaucoup de poil de chevre. Ce poil se blanchit beaucoup & donne une très-belle couleur, mais il ne dure pas; il se coupe en le peignant. On le travaille de même que le crin.

Pour revenir au dégageement, après avoir défait les paquets de la ficelle, en commençant par les plus longs, il est à propos d'avoir son seran bien attaché devant soi. Alors on prend deux ou trois paquets dont on a débouillé la tête sur le seran; on les tient bien ferme, & on

les ratiffe à plusieurs reprises sans peigner; on les égalise bien par la pointe, & on les peigne ensuite du côté de la tête, en les tenant toujours bien ferme, afin qu'ils ne se dérangent point; ce qui est très-essentiel. Quand les paquets auront été bien peignés, & qu'ils passeront aisément dans le seran, on les mêlera avec le doigt, comme nous avons dit ci-devant; on les repeignera par la pointe; & on recommencera par la tête, en continuant toujours de les mêler jusqu'à ce que la frisure soit bien ouverte, & que le corps des cheveux n'ait plus de mauvais plis: après quoi on les attachera avec du fil bien ferme, & on les mettra en boucles du bon côté; on commencera par les plus longs, & l'on continuera jusqu'aux plus courts.

Voilà tout ce qui concerne le dégageement du crin, des cheveux, du poil sec: car, dans certaines provinces, il y a des perruquiers qui se servent de laine de Barbarie, & la travaillent comme le poil. Cette laine est d'un très-mauvais usé. Si l'on s'en sert pour les *perruques* des spectacles, c'est qu'on la teint aisément de diverses couleurs.

Il y a une sorte de cheveux, que l'on appelle *cheveux herbés*: on les travaille à-peu-près de la manière suivante. On prend des coupes de cheveux noirs, bruns, rouges ou châtains; on les tresse sur du gros fil ou sur une petite ficelle; on prend des passés très-gros du paquet, ou, autrement dit, d'une coupe, que l'on tresse à simple tour, comme nous l'expliquerons ci-après. Ainsi tressés, on les lessive & on les prépare comme la toile bise que l'on veut blanchir, en les mettant sur l'herbe: c'est d'où ils tirent le nom de *cheveux herbés*. On s'en sert pour donner la couleur aux nœuds des *perruques* nouées, & au derrière des *perruques* à bourse: ils ne sont bons qu'à être mêlés avec d'autres cheveux; & si on les employoit seuls, ils seroient d'un très-mauvais usé, car au blanchissage ils perdent leur force & leur substance: c'est des Anglois que nous tenons cette méthode, qui nous dispense depuis environ 40 ans de mettre dans les nœuds des *perruques* nouées & au derrière des *perruques* à bourse, de bons cheveux, qui en augmen-

teroient le prix de beaucoup, sans qu'elles en durassent davantage.

Lorsque les cheveux sont tous dégagés, il faut les enfiler avec une aiguille & du fil un peu fort, tous par étage, afin de les trouver plus aisément quand on veut les tirer; c'est alors que la cardé faite en équerre devient utile. Après qu'on l'a attachée ferme devant soi, on prend un ou deux paquets que l'on vient de dégager, on les remêle par la tête, comme on l'a déjà dit, en observant de les tenir toujours bien égaux par la pointe. Après les avoir renoués à une certaine hauteur, on les étend sur un des côtés de la cardé qui se présente en long jusqu'au fil. Après quoi on met une cardé pareille par-dessus, alors on retire des paquets des petits, de la grosseur d'une plume. S'ils se trouvent bien épointés, on en retire une moindre quantité, parce qu'il faut qu'ils se trouvent carrés par la tête & par la pointe. Si les paquets sont à-peu-près carrés, on peut tirer plus des petits. Il ne faut pas attendre que la cardé soit entièrement vide, mais sur la fin des premiers en remettre d'autres dans l'autre côté de la cardé, les bien mêler; à mesure que l'on tire un des paquets, le bien égaliser, le peigner dans la cardé, le nouer par la tête, le remettre en boucle, & faire la même chose jusqu'à la fin des suites, soit de cheveux, de crin, de poil. Après avoir tiré le tout, il est à propos de le partager en plusieurs suites, & de les enfiler par la tête avec une aiguille & du fil, comme nous avons dit ci-devant pour les cheveux plats.

Il s'agit maintenant du préparage. Il n'est pas trop aisé d'en faire une description exacte, car il dépend de l'idée & du goût de l'ouvrier: voici cependant comment on s'y prend communément. Si l'on veut préparer une *perruque* nouée, un peu ample, c'est-à-dire, une *perruque* pour une personne d'un certain âge, il faut que les cheveux soient un peu crépés, (nous avons oublié de dire que quand on dégage les cheveux crépés, il faut avoir l'attention de les passer dans le seran jusqu'à ce que le crêpe soit bien ouvert.) Nous parlerons d'abord de la *perruque*

nouée, parce que c'est la première qui ait été inventée: quoiqu'elle ne paroisse guère imiter les cheveux, elle les imitoit cependant dans le temps où l'on commença à la porter, parce que l'on ne connoissoit ni la bourse ni la queue. Les soldats même qui avoient les cheveux longs, les officiers, les bourgeois partageoient leurs cheveux en deux par derrière, les ramenoient en devant, & les nouoient comme les nœuds de nos *perruques* nouées.

Si l'on fait une *perruque* courte & légère, il n'est pas à propos qu'il y ait du crêpe. Dans les premiers temps, on faisoit les *perruques* à devans hauts, garnis, gonflés, & longue suite, comme nous avons dit ci-devant; elles étoient si longues, qu'elles alloient jusqu'au 18 ou 20, & on les portoit en devant. Pour peu qu'un homme eût le visage maigre, il en étoit si offusqué, qu'à peine lui voyoit-on le visage. Ces longues *perruques* étoient faites en pointe, & se terminoient par un boudin.

Pour la préparation, il faut prendre des cheveux crépés, comme nous l'avons dit. L'ouvrier a devant lui une règle, sur laquelle sont marqués les étages; il commence par les plus longs. Supposé que l'on fasse un préparage de *perruque* nouée sur le 11 ou le 12, l'on commence par les longs; on prend 5 ou 6 des petits paquets que l'on met juste au 12. Il est à propos, pour le bas de la noueure, de mêler du 11 dans le 12, pour qu'elle se trouve épointée, & faire ainsi la même chose à tous les paquets jusqu'à l'1, qui est le plus court.

Si c'est une *perruque* grisaille que l'on prépare, que les paquets ne soient pas tous d'une même longueur, & qu'il s'en trouve quelques-uns de plus noirs, on y mêle un petit paquet blanc. S'il y en avoit de trop blancs, on y en ajouteroit de plus gris ou même de noirs.

Après avoir bien mêlé & remêlé tous les paquets, il faut les remettre les uns après les autres dans les cardes, les tirer bien carrés, les nouer ferme avec du fil, & faire la même chose à tous. Ensuite on coupe des bandes de papier blanc un peu fort; elles doivent être plus larges pour les paquets longs que pour les courts,

autrement la frisure seroit gênée. Après avoir roulé une ou deux fois les bandes de papier sur le fil qui attache les paquets, & renoué la papillotte, on les numérote depuis l'1 jusqu'au plus long. Ces numéros empêchent que l'on ne se trompe en tressant. Ensuite on les remet en boucle. On prend un des bâtons du métier dont nous avons parlé. On a de la soie de Grenade, qu'autrefois l'on choissoit violette, & une carte à jouer, que l'on coupe en long en deux parties. On fait un petit trou à l'un des bouts, on y attache la soie, que l'on roule sur la carte aux environs de cinq ou six aunes; on répète cela six fois: quand on en a disposé trois, ce qui suffit pour tresser un des côtés, l'on ne fait point toucher la quatrième aux autres; entr'elle & la troisième, pour ne se point embarrasser en travaillant, on laisse l'intervalle d'un doigt. On arrange ainsi six cartes, quoiqu'il ne faille que trois pour tresser un côté de la *perruque*. Mais pour avoir plus d'égalité, on tresse une hoche de chaque paquet, jusqu'à la fin de chaque rang. En s'y prenant ainsi, les deux côtés de la *perruque* se trouvent exécutés en même temps & également; à la fin de chaque rang, on les met en boucles, l'un devant soi & l'autre à côté.

Les six soies étant arrangées dans l'ordre que nous venons de dire, il faut avoir à l'autre bâton pareil un petit clou d'épingle attaché à-peu-près à un demi-pié du bas du bâton, & le courber, & faire un nœud de tisserand aux six soies que l'on passe dans la pointe du clou. Nous avons dit plus haut que l'on plaçoit les deux bâtons dans les trous d'une barre de bois; mais cela ne se pratique guere. On fait deux trous sur la table, & l'on y plante les bâtons: cette manière est plus commode; on n'est point obligé de tenir une barre sur ses genoux; & lorsqu'on tresse, les bâtons toujours tendus ne sont point sujets à se déranger: cependant si la table étoit entièrement occupée, un ouvrier avec une barre pourroit tresser séparément sans être gêné. Après avoir mis les bâtons dans les trous, & avoir attaché les six soies, comme nous avons dit, il faut les tendre également en tournant la carte sur le bâton entre

le pouce & le premier doigt; & en faisant sonner les soies avec les doigts, comme lorsqu'on accorde un instrument, on s'assure qu'elles sont tendues également. Nous expliquerons plus bas la manière de tresser.

Autrefois les ouvriers prenoient la mesure à-peu-près sur la tête qu'ils croyoient propre avant de faire la mouture; aujourd'hui que l'on opere plus justement & plus finement, on fait les montures de tête avant que de prendre la mesure.

Les montures faites, voici comment on prend la mesure d'une tête. On a une bande de papier gris ou blanc un peu fort, on la coupe un peu en pointe d'un côté, pour y distinguer un bout qu'on appelle le commencement. Quand une personne a les cheveux bien plantés, c'est-à-dire, qu'ils ne sont ni trop hauts ni trop bas, il faut prendre depuis la racine du toupet jusques dans la fossette du cou, & faire avec des ciseaux une hoche à la mesure, comme font les tailleurs; ensuite on passe les bouts de la mesure sur le bord d'une tempe, en l'étendant sur le derrière de la tête jusqu'à l'autre tempe; ensuite il faut avoir le tour, & pour cet effet saisir la mesure par deux bouts, & en placer le milieu dans la fossette du cou, rapprocher les bouts en devant, passer sur les oreilles, & remonter jusqu'à l'extrémité des cheveux sur le front. Si la monture est à oreilles, il faut passer au dessus d'une oreille, s'avancer par-dessus la tête jusqu'à l'autre oreille, & toujours observer de faire des hoches pour reconnoître les points. Si la tête dont on prend mesure est bien proportionnée, la hauteur de l'oreille fait la profondeur du devant au derrière. Toutes les dimensions prises, il faut écrire sur chaque hoche le point que l'on vient de prendre, comme la profondeur du devant en derrière, d'une tempe à l'autre, autour de l'oreille & autour de la tête. Il faut ensuite avoir du ruban, que l'on appelle *ruban de tour*, fil & soie, ou *tour de soie*; mais le premier vaut mieux. On les emploie de deux couleurs, rose & gris de maure. La largeur du ruban peut être d'un pouce & demi; il y en a de deux ou trois lignes au dessus comme au dessous. Pour que le ruban soit bon, il faut qu'il soit bien frappé, &

que la lisiere soit bonne de chaque côté, afin qu'en y passant l'aiguille avec le fil, elle ne casse pas: une monture de *perruque* en prend une demi-aune & demi-quart. Si la monture est pleine & fermée, on en replie un peu de chaque bout, qu'on coud jusqu'aux trois quarts de la largeur; ensuite l'on prend exactement le milieu d'un des remplis à l'autre, & on le marque d'un trait fait avec de l'encre. On a des clous d'épingle, ni trop gros ni trop petits; on place le trait que l'on a fait avec de l'encre sur le ruban, dans la raie qui se trouve sur les têtes à monter; cette raie en marque exactement le milieu: on y fixe le ruban par un clou fiché sur le devant, & puis par un second fiché sur le derriere. Si l'on veut faire une pointe au front, il faut prendre un autre clou, le fiché sur le ruban à la distance de trois lignes de celui du milieu, & relever le ruban un peu de chaque côté. La pointe, pour la grandeur d'un front bien fait, est ordinairement, tout bien compassé, de cinq pouces & demi ou six pouces; par conséquent, si on la fait de six pouces, il faut observer de renverser le ruban, ou de l'échancrer de trois pouces de chaque côté, puis l'arrêter par un clou ou deux de chaque côté, qui le maintienne également: cela ne doit être pratiqué qu'après l'avoir bien compassé également; car la premiere chose qui saute à la vue, c'est son inégalité; la *perruque* en paroît de travers. Ensuite, à l'endroit de la couture, on place deux autres clous sur la raie également, en observant que si la personne a un cou gras & court, il faut les placer plus haut, pour que le derriere releve; & que si la personne est maigre & a le cou long, il faut pratiquer le contraire. Cela fait, on tire le ruban d'un côté à-peu-près vis-à-vis le gras de la joue, & l'on fiche un clou; on en fait autant de l'autre côté, & toujours bien symétriquement, pour que les parties y correspondent. Ensuite on a du fil de Bretagne uni & fort, avec une aiguille un peu grosse de la longueur de deux pouces; on disperse différens clous sur le visage: un suffit au menton, un autre au dessous du nez, un troisième au dessus, un quatrième au milieu du front, un à chaque coin de l'œil,

& enfin par-tout où l'on en aura besoin; mais le moins que l'on en puisse employer, c'est toujours le mieux. On arrête le fil qui part du ruban, au premier de tous ces clous disposés comme on a dit, parce qu'à une monture pleine on commence toujours par le bas de la joue: on tire ensuite le fil avec justesse de la main gauche, en le poussant avec le pouce de la main droite. On passe une carte sous le ruban, pour le faire glisser plus aisément. Il faut ordinairement cinq ou six de ces fils: on observe que le ruban en soit bien arrondi. On arrête le fil à la pointe qui se trouve auprès de l'œil, en faisant deux ou trois tours avec le fil autour du clou, & l'on y marque après un ou deux nœuds coulans. Il faut avoir attention de ne pas passer plus de fils d'un côté que de l'autre, de les poser également, & de rendre au compas les deux côtés égaux. C'est la même manœuvre si l'on fait un petit devant avec du crin, qu'aux *perruques* nouées: il ne faut point un petit clou pointu au front; au contraire, il faut qu'il soit rond, & communément le front pas si ouvert qu'aujourd'hui. Au reste, chacun a son goût, & il n'y a point de regle là-dessus. Quelque maniere qu'on suive, on prendra une aiguillée de soie un peu forte, & on l'arrêtera au clou du milieu du front; l'on piquera ensuite l'aiguille dans la lisiere, de façon que la raie d'encre se trouve dans le milieu, en passant l'aiguille par-dessus la lisiere; delà on le fera passer au clou où la soie a été arrêtée; l'on fera ensuite un autre point à droite, de l'autre côté, à peu de distance, & un autre à gauche à distance égale, glissant toujours, comme nous l'avons dit, une carte dessous le fil, pour que le ruban passe plus aisément, & qu'il ne se fatigue point non plus que le fil; le reste n'a rien de difficile. Ensuite il faut fiché derriere, dans le milieu de la tête, quatre clous, à commencer à un pouce près de la raie jusqu'à la tempe; prendre une aiguillée de fil, l'arrêter au premier clou du côté de la tempe, le passer dans la lisiere du derriere du ruban, ou plus avant; mettre un ou deux fils, selon que l'on veut faire la tempe creusé ou ronde, également au

dessus, à la partie qui forme le front ; former l'autre côté égal, & bien compasser le tout, pour que le front ne creuse pas plus d'un côté que d'un autre. Si la lisière du ruban fronce derrière, à l'endroit de l'oreille, il faut y faire un pli, ou y passer un fil à-peu-près à la hauteur de l'œil, jusques derrière l'oreille ; ce fil doit être tiré & arrêté bien ferme. Si la personne a le cou gras, il faut, comme nous avons dit, mettre un point plus haut dans la raie de la tête au dessus du ruban ; prendre une aiguillée de fil, poser le premier point sur la couture du ruban, & le tirer en avant de la même façon que nous avons expliqué plus haut ; & si le cas le requiert, poser encore un autre fil de chaque côté ; ensuite avoir un cordonnet moyen, en prendre la valeur du quart, faire un nœud à chaque bout, & l'arrêter bien de chaque côté, pour qu'il ne s'échappe point en serrant la *perruque* ; l'on en fait passer les deux bouts à l'endroit du ruban qui n'a point été cousu, jusqu'à la lisière ; ensuite on relève le ruban par-dessus le cordonnet, on fait un point un peu lâche à la lisière qu'on vient de relever, & par ce moyen le cordonnet n'est point gêné. Ceci fait, & le ruban placé, on met le rézeau, que l'on nomme aussi ordinairement *coëffe* ; ce rézeau est fait de soie, ou de fleuret, ou de fil. Si la *perruque* est pour une personne qui transpire beaucoup de la tête, un rézeau de fleuret vaut mieux ; il est moins sujet à se retirer : il faut que les mailles n'en soient pas trop grandes. Dans les premiers temps, on avoit mis un contrôle sur les coëffes ; on l'a ôté ; on en a senti la puérilité, & l'impossibilité d'obvier à la fraude. En plaçant le rézeau sur la tête, il faut observer que ce qui termine la fin du rézeau soit bien dans le milieu de la tête ; sans cette précaution, un côté seroit plus large que l'autre : on en attache un côté avec un clou pour qu'il ne varie point, & l'on le coud avec le ruban, en pratiquant à-peu-près un point à chaque maille. Quand le rézeau est cousu, s'il se trouve trop grand, il faut couper tout ce qui devient inutile.

On a ensuite un ruban que l'on appelle *le ruban large* ; il est ordinairement brun,

fil & soie ; il n'est point aussi frappé que celui du tour ; sa largeur est de quatre pouces : on y fait d'abord un rempli, & on commence à le coudre à la lisière du ruban dès la pointe ; on le tire ensuite par en bas aux environs de quatre doigts au dessus du ruban de derrière ; on le coupe, on le remploie au dessous, on met un clou dans une petite raie qui se trouve dans le milieu du ruban, on en met aussi un dans la raie de la tête, & un autre de chaque côté, en tirant depuis le dessus de la tête pour que le ruban ne fronce point ; on prend ensuite une aiguillée de fil que l'on passe dans le ruban, & plus bas dans celui qui fait la monture, observant toujours que le milieu du ruban se trouve dans le milieu de la raie de la tête, pour que les rangs frisent également. Ainsi arrêté de chaque côté, on le coud dans le bas, & pareillement au haut, en prenant un fil de la raie du ruban placé sur la couture du ruban de tour. Pour que la *perruque* soit ferme, on y met un taffetas qu'il faut d'abord faufiler sur le rézeau, & couper après comme il convient ; ensuite on commence à le coudre sur le devant le long du derrière du ruban de tour, toujours en remontant jusqu'à la raie. Il est à propos de ne pas aller sur le derrière jusqu'au ruban large, parce que si la personne transpire, cela peut faire retirer la *perruque* : on procède ainsi également de chaque côté. Voilà tout ce qui regarde la monture d'un bonnet un peu ample, ou d'une *perruque* nouée d'une personne d'un certain âge.

Il faut ensuite prendre les mesures : la première, qui est la basse, s'appelle *mesure de tournant*, parce qu'on la prend depuis le coin du front jusqu'à la couture de derrière ; il faut la plier en deux pour que le papier soit plus fort & résiste davantage. Ensuite on fait la mesure de corps de rangs.

Si l'on fait un bonnet pour une personne âgée ou qui ne veuille point de boucle, il ne faut point épointer les paquets ; au contraire, ils doivent être très-quarrés par la pointe pour cet effet. Il n'y a pas encore plus de douze ou dix-huit années, qu'après les avoir tirés comme nous avons dit

dit plus haut, avant d'y mettre des papillotes, on plaçoit le paquet dans une carde par la tête, & on le tiroit par la pointe pour qu'il fût plus quarré : c'étoit un ouvrage très-difficile, & qu'il falloit faire avec attention ; ensuite on y remettoit le papillon & on commençoit la *perruque* ; on distribuoit du crin où il est marqué.

Il faut d'abord avoir la mesure du bord du front ; on la prend avec une bande de papier double de la largeur du front de la monture que nous venons d'expliquer. Il faut que le front soit fait sur le plus court paquet, & tressé fin & à cinq tours pour un devant peigné avec du crin. Malgré le plan des mesures que nous venons de donner, il n'en faut pas faire une regle générale ; tout dépend du goût des personnes, de l'air du visage, & de l'idée du perruquier : il faut suivre la forme de la tête. Si la forme de la tempe est plate, & que l'on veuille la *perruque* gonflée, on montera les longs plus haut en faisant la mesure. Si au contraire la tempe est forte & gonflée, on ne montera point les longs si haut, & par conséquent on tirera la *perruque* plus court. De même si la personne est grande, si elle a le visage maigre & le cou long, on l'engagera davantage par les cheveux.

De la maniere de tresser. Pour tresser, il faut donc prendre les deux bâtons, celui où sont les six soies, & celui qui porte la pointe : on les mettra dans les trous de la table. Pour le tournant, il ne faut que trois soies. On prend le n^o. premier, qui est le plus court ; on tresse fin & serré à cinq tours ; on place son paquet dans la carde qui est devant soi ; on en tire à-peu-près sept à huit cheveux de la main droite, & de la gauche on les reprend par la pointe ; on laisse excéder hors des doigts le moins que l'on peut de la tête ; on les passe avec la main derriere les soies, & l'on présente la tête pardevant entre la seconde & la troisieme soie ; puis on les passe par-dessus avec la main droite, & on les reprend entre le pouce & le premier doigt de la gauche. On les passe là, entre la premiere & la seconde, avec le pouce & le premier doigt de la droite ; on les passe par-dessous, &

on les reprend de la gauche, en les repassant par la seconde & la troisieme. Après quoi on les passe par-dessus ; on les reprend des doigts de la gauche, & l'on les repasse entre la premiere & la seconde ; on les reprend des doigts de la droite, & on en repasse le bout entre la seconde & la troisieme. On les tire pour lors de la gauche, en lâchant doucement, & en faisant couler la tête de la droite. On laisse passer la tête des cheveux le moins que l'on peut, & on la pousse jusqu'auprès du nœud que l'on a fait ; quand elle est au point que l'on veut, l'on reprend la frisure, que l'on repasse entre la derniere & la seconde soie, en observant de la passer pardevant. Ce dernier tour-ci ne sert qu'à la premiere passée de chaque rang & tournant que l'on veut commencer ; ensuite on retire une autre passe, & l'on travaille de même. Lorsque la passée est faite, elle doit former une *m*, dont il faut avoir soin de presser les jambes l'une contre l'autre, pour que tout soit égal & ne laisse point d'espace plus grand ou plus petit. Vous tressez ainsi jusqu'au chiffre qui marque le 1 ; l'on reprend le 2, & l'on tresse jusqu'à 2 ; puis l'on reprend le 3, & l'on tresse jusqu'au chiffre 3 ; ensuite l'on reprend le 4, & l'on tresse jusqu'au 4, en montant imperceptiblement la garniture : l'on continue jusqu'au 5 ou 6, toujours en remontant de garniture, qui au lieu d'une *m*, ne forme qu'une *n*. Alors on prend la passe, comme nous venons de dire ; on la passe deux fois en dessus & une fois en dessous, & on la finit entre la seconde & la troisieme soie ; elle en garnit davantage la tresse, & la fait plus pressée. Il faut toujours augmenter de garniture jusqu'au dernier paquet, où les passes doivent se trouver d'une bonne pincée. Il faut avoir soin, en mettant les paquets dans la carde, de placer un peigne dessus, pour que les cheveux ne viennent pas trop vite ; il faut aussi prendre garde que les paquets soient toujours bien égalisés. A la fin du rang il faut faire une passe d'arrêt, en repassant la tête entre la seconde & la derniere jambe de l'*m*. Autrement, quand on faisoit des devans bien élevés & les tempes à proportion, on tressoit aussi à bouts levés ; au lieu de

passer la main gauche qui tient la passè , on la mettoit pardevant , en passant la tête de la passè entre la première & la seconde ; au lieu de passer par dessus , on repassè par dessous , & l'on fait le tour à l'ordinaire : ensuite on prend une autre passè que l'on met de l'autre côté , en passant de même par dedans , & l'on continue le tour de même. Voilà ce qu'on appelle *treffer à bouts levés*. On tressoit aussi à demi-bouts levés , en faisant celui de devant comme nous venons de dire , & l'autre passè à l'ordinaire.

Pour revenir au tournant , quand on a fait la passè d'arrêt , comme nous l'avons dit , on laisse un espace de soie , & l'on recommence par les mêmes paquets par où l'on a fini , en faisant une passè d'arrêt comme on la doit pratiquer à tous les commencemens & fins de chaque rang. Il faut observer de rendre la garniture la même , en faisant aller en arriere ce que l'on a fait aller en devant , c'est-à-dire , que les nos. II reviennent aux 10 , ainsi des autres à proportion. Le plus court se trouvera à la fin de la mesure , & les deux côtés seront égaux. Il faut faire un second tournant de même , en observant la même règle , & mettre à la fin de chaque paquet un fil rouge pour marquer tous les étages , ce qui sert beaucoup lorsqu'il est question de poser les rangs ; c'est-à-dire qu'il faut en poser deux dans la hoche du 6. La marque de fil indique où elles commencent & où elles finissent. Lorsqu'on pose les 2 du 6 , indiqués par la mesure , on a les 3 sur le 5 dans la hoche du 5 , le 4 dans la hoche du 4 , le 5 sur le 3 dans celle du 3 , le 6 dans celle du 2 , & le 8 dans celle du 1. Il faut que celui qui monte sache combien de rangs il a posés dans chaque hoche , & qu'il s'arrange en conséquence. Il faut poser les fils à la fin de chaque hoche , à l'autre côté du second tournant , en observant la même régularité & la même garniture qu'à celle du premier côté.

Ensuite il faut bien mettre les deux tournans en boucle devant soi , c'est-à-dire , du même côté , & les ôter de dessus le métier ; remonter ensuite le métier avec les six soies , comme nous avons dit , pour

commencer le corps de rangs , en le travaillant à six soies. On fait les deux côtés ensemble , & la garniture se trouve égale par le moyen de la mesure. Les premiers rangs commencés sur les six soies , il les faut prendre , & aller jusqu'à 6 , ainsi des autres , comme nous avons expliqué , en tournant. Après 3 ou 4 rangs , il faut diminuer de garniture jusqu'à la fin , où elle doit être extrêmement légère , en observant de mettre un crin ou deux à chaque passè pour soutenir la tempe. Il faut observer que quand on a fini les grands corps de rangs (on les appelle ainsi , parce que depuis l'endroit où on les pose , ils doivent se rejoindre ensemble par derrière) , on en fait plus ou moins aux tempes , selon que l'on veut que la frisure monte , & au dessus on met un paquet préparé exprès qui ne frise pas beaucoup ; ce paquet s'appelle *plaque* : on la fait d'une tresse de suite , sans la travailler par rang.

Après les grands , il y a les petits , qu'on appelle ainsi , parce qu'ils ne croissent pas , & qu'ils ne font que la face ; on les termine par des paquets de plaque. Le premier petit rang a la mesure suivante : il commence au troisième sur le 3 , & finit sur le 5 ; quand on a fait jusqu'au 5 , l'on prend les paquets de plaque que l'on travaille jusqu'à la raie , ainsi des autres.

Après avoir fait ce que nous venons de dire ; c'est-à-dire , les corps , on emploie les fournitures. L'on commence par les bords du front : nous avons dit comment on en prenoit la mesure , & qu'il falloit les tresser fin & ferré ; à la fin du front on fait une petite étoile , c'est-à-dire , cinq ou six passès. Tressez ferme , ferrez , & laissez de chaque côté un quart de vos trois soies ; nous marquerons en son temps où ces passès doivent se poser. Si la tempe de ladite mesure étoit sur le 2 , il seroit à propos de faire les devans par rang de la longueur du dernier rang d'en haut de la mesure : le 1 & le 2 faits , on mettra un crin à chaque passè ; mais comme la tempe de ces mesures n'est que sur le 1 , on peut faire une tresse de suite également sur le 1 , en mêlant toujours un crin à chaque passè ; cela se tresse & se coud plus

vre : il en faut ordinairement au moins trois ou quatre aunes. Ainsi finit ce qu'il faut pour le devant.

Ensuite on travaille la plaque, qui se fait de cheveux frisés naturellement : les plus fins sont les meilleurs, la plaque va mieux sur la tête. Si les cheveux naturels ne frisent point assez, on peut en mettre de frisés en dedans. D'ordinaire on fait la plaque de la longueur du dernier corps de rangs croisé. A la *perruque* que nous traçons ici, le dernier corps de rangs est sur le 6, par conséquent il le faut sur le 6, en observant que les paquets soient épointés. Il en faut aux environs de quatre ou cinq aunes, & en faire en commençant la valeur du quart avec le 6, en y mêlant une passe dudit paquet de plaque avec une passe du 6, si le dernier corps de rang est sur le 6, en observant que la tresse soit fine & point trop entassée. Voilà tout ce qui concerne le tressé de la *perruque* que nous venons de détailler.

Présentement il s'agit de la monter : il faut commencer par les bords du front ; on monte ordinairement avec de la soie un peu forte, ni trop grosse, ni trop fine. Il faut d'abord l'attacher, en faisant un nœud de tisserand tout près de la tresse le moins gros qu'il se peut. Il faut coudre à petit point entre chaque passe, & que le point soit bien ferme & serré, & sur le bord de la lisière du ruban, observant de n'aller ni dessus ni dessous. Quand on est au bout on arrête proprement, après quoi on frappe tout du long pour resserrer le point, & pour que le bord soit moins épais : ensuite on prend le premier tournant, que l'on arrête, & que l'on coud de même jusqu'à l'endroit où est posé le cordonnet, pardessus lequel on fait le tournant de façon qu'en serrant le cordonnet rien ne l'arrête. Quand on est à la fin du tournant, il faut bien l'arrêter, & même revenir avec le bout de la soie pardessus, formant cinq ou six points : cela est plus propre, & en peignant la *perruque* aucune passée ne s'échappe. On coud l'autre de même, & on l'arrête sur le bout de celui-ci : on coud ensuite un morceau de bougran, que l'on découpe selon la forme du ruban. Il faut qu'il soit

posé depuis le bas de la joue jusqu'au dessus de l'œil, touchant toujours la tresse du premier tournant. On le coupe carré par derrière ; on le fait à-peu-près de la largeur de quatre doigts : ensuite on coud le second tournant, en commençant à la hauteur du premier, à deux lignes ou environ du premier : on va toujours de suite jusqu'à la fin, & l'autre côté se fait de même, observant que les fils soient égaux d'un côté & de l'autre, pour que les corps de rangs soient posés également. Ensuite il faut mettre en boucle, prendre les corps de rangs, & regarder le sens de la frisure, pour qu'elle ne se trouve point en dessous. Il faut observer que le premier rang pardevant est commencé sur le 6 ; par conséquent, comme il y en a deux dessus ; le poser dans le milieu de la hoche. La mesure étant ainsi prise, la fin de ce rang doit arriver jusqu'à la fin du tournant. Cela exécuté, on passe aux autres rangs : on coud le premier de même ; on recoud ensuite le second de ce même côté, en le posant sous les fils du 5 : l'on reprend l'autre côté, & l'on coud deux rangs de suite ; le dernier des deux rangs sert de pied d'attente pour l'autre côté : il en est toujours de même jusqu'à la fin des grands corps de rangs, observant de les poser avec attention dans chaque hoche, comme il a été dit ci-dessus.

Les grands corps de rangs étant ainsi cousus, on peut coudre les petits tout de suite du même côté, observant de coudre les six premiers du bas plus serrés que les autres. Il faut de temps en temps compasser, pour qu'ils ne soient pas montés plus haut ou plus bas d'un côté que de l'autre. Après qu'on a monté tous les petits rangs d'un côté, il faut monter l'autre côté de même avec attention.

Si l'on n'a point posé l'étoile après avoir cousu le bord du front, il faut commencer par la poser. Nous avons dit qu'on laisse trois soies de chaque côté : on les enfle toutes trois dans une aiguille que l'on passe juste dans la petite raie que l'on a faite avec de l'encre au ruban, tout près de la tresse du bord du front. On fait sortir les trois soies hors du ruban avec un point un peu allongé ; ensuite on renfile les trois

autres soies de l'autre côté, que l'on repasse avec la pointe de l'aiguille dans le même trou, en faisant de l'autre côté le point égal. On tire les soies de chaque côté, jusqu'à ce que le petit bout de tresse soit entré dedans, & on l'arrête de chaque côté.

On prend ensuite un morceau de bougran de la longueur du petit ruban, que l'on coupe de la même forme que l'on a fait la pointe; si l'on veut que la pointe soit plus ferme, on peut y mettre dessous de la gomme arabique: elle ne doit être ni trop épaisse ni trop liquide. Après en avoir bien barbouillé le ruban, il faut passer le bougran, que l'on laisse de la largeur de trois ou quatre doigts à-peu-près, selon la largeur qu'on veut donner au devant; on prend ensuite la tresse faite sur le 1, comme nous avons dit. On peut coudre un rang du devant contre le bord du front; il fera en cet endroit un second rang, comme un second tournant; puis on coud le devant de la largeur du dernier petit rang. Si l'on veut que le devant soit bien large, on continue à le coudre de même; si au contraire on ne veut pas qu'il soit si large, on diminue peu-à-peu. Il faut que les rangs soient un peu ferrés: le dernier doit être placé sur la petite raie du ruban large, qui doit se trouver juste dans le milieu de la tête. On coud l'autre côté, en observant de le coudre de même, c'est-à-dire, ni plus large, ni plus étroit, ni plus ferré, ni plus écarté, avec autant de rangs d'un côté que de l'autre; & enfin de coudre le dernier rang d'un côté sur le dernier rang de l'autre côté.

Ensuite il faut prendre la plaque: on commence par le côté où l'on a mis du frisé, & l'on coud de suite comme l'on a fait pour le devant, toujours en retournant la tresse à la fin de chaque rang; il ne faut pas presser les rangs autant que sur le devant. Vous ne devez poser chaque rang que sur la fin de chaque petit corps de rangs, en allant toujours jusqu'au devant en fer à cheval, en sorte que cela finisse jusqu'à une passée ou deux rangs de devant, qui en feront la fermeture. Ainsi finit la monture de la perruque.

Il faut ensuite faire allumer un réchaud

de charbon, le couvrir de cendres, & y mettre un fer à passer fait pour cet usage: ce fer a à-peu-près la forme de la moitié d'un fer à friser; les uns en ont de faits en marteau, les autres en une espece de boulon: il n'y a point de regle là-dessus. On fait chauffer ce fer de façon qu'il ne puisse brûler les cheveux; on commence par le bas, en prenant deux rangs à deux rangs. On a de l'eau dans un pot, où l'on trempe deux doigts que l'on applique depuis la tresse jusqu'à la frisure, & même jusques sur la frisure si elle se trouve trop haute: on va de même jusqu'à la tempe; ensuite l'on prend un peu de cheveux que l'on renverse sur les côtés: on fait de même meche par meche jusqu'au milieu du devant, en revenant toujours en avant jusqu'au bord du front; & quand on est arrivé au milieu du bord du front, on partage le petit bout des tresses que l'on nomme *étoiles*, en deux, l'un à droite & l'autre à gauche; c'est ce qui lui fait faire l'étoile. Ensuite on étend un papier double sur toutes les parties que l'on a passées; on l'arrête avec des pointes, de façon à ne se point défaire sur les genoux; on passe alors l'autre de même, avec l'attention de ne point baisser la frisure des cheveux courts. Quand elle est un peu refroidie, il faut la passer aux ciseaux. On la met de côté sur les genoux, & l'on commence d'abord par les deux tournans, en couvrant les pointes également toujours en descendant, & ensuite on retranche la longueur d'un pouce: on suit de même en descendant jusqu'à la moitié de la *perruque*. On remet les côtés en boucle; on rattache le papier, & l'on passe l'autre côté. Le devant & la tempe demandent plus d'attention. Il faut les couper de plusieurs façons; au commencement c'est en descendant comme le quarré, & puis en long deux rangs à deux rangs, en commençant du côté du bord du front en coulant en arriere, où il faut qu'ils soient toujours plus longs; & puis il faut les dégarnir légèrement, de façon qu'en peignant le devant & les tempes, les cheveux ne pelotent point, & s'arrangent au coup de peigne.

Il faut ensuite démonter l'ouvrage, &

bien éplucher tous les fils. On y passe une soie forte, depuis le coin du bord du front jusqu'au commencement du cordonnet. Cette soie sert à ramener le bord en dedans, & à le faire mieux coller. Il faut coudre à petits points, & serrer doucement, pour qu'il n'y ait point de fronce-ment & de plis. Il faut travailler l'autre côté également, & puis frapper le bord avec un marteau pour le rabaisser; puis on retord le dessus de la tête, & on repasse le fer doucement le long de la bordure. S'il y a quelque cheveux qui soient rétifs, on prend un bout de chandelle, que l'on frotte légèrement dessus; on trempe les doigts dans l'eau, on les passe sur ces cheveux, & ensuite on les ferre jusqu'à ce qu'on les ait entièrement couchés & domtés. Il faut connoître le point juste de chaleur du fer; car s'il est trop chaud, il roussit & brûle; s'il ne l'est point assez, il ne domte point les cheveux, & ne les couche point. Cela fait, il faut prendre de l'huile & de la pommade, les bien marier ensemble, en bien humecter la *perruque*, & passer ensuite un grand peigne par-tout dans les cheveux, observant de peigner le devant & la tempe dans leur centre. Après quoi on peigne bien à fond toute la *perruque*. Si l'on n'en est point pressé, il est plus à propos de la laisser reposer un jour ou deux, remise avec attention dans ses boucles.

On fera là monture d'une *perruque* nouée, comme celle du bonnet dont nous venons de parler. Il faut observer la même régularité pour les tresses. Les tournans n'étant point si longs, & ne marquant que la face, il faut qu'ils ne soient point plus garnis que les autres ne l'ont été, jusqu'à la face.

Il faut observer de suivre la même régularité pour le corps, tressant les trois premiers à simple tour. Les deux qui sont sur le 9 doivent être à corps garni, & ce qui est éragé derrière, doit être le plus garni. Ce que l'on appelle *étage*, est le paquet qui est le plus court derrière. Après il s'en trouve 3 sur le 8, le 7 & le 6. Il faut diminuer la garniture à proportion, comme nous avons dit plus haut, observant que quand on est arrivé au rang qui

est sur le 4, il faut faire l'étage de derrière plus fin, & toujours en montant aux courts & plus fins, par derrière.

Le devant doit être tressé, les bords du front & l'étoile travaillés à l'ordinaire. Au lieu de mettre les rangs jusqu'au milieu du derrière où est posé le cordonnet, on y met le boudin qui doit occuper à-peu-près cette largeur. Ensuite on place les nœuds, qui doivent à-peu-près être de la même largeur de chaque côté. On fait une tresse, que l'on appelle *tresse sur boucle*. On en prépare communément 14 ou 15 rangs. La longueur du premier rang doit aller jusqu'à la première raie. On va toujours en remontant d'une raie. Voilà à-peu-près la conduite qu'il faut tenir. Il faut commencer le premier rang sur le 10, & en faire un, un peu garni. Ensuite le second prend le 9. On fait une passée, & puis une passée du 10. On quitte le 10, on en fait une sur le 9 seul, & sur le 9 & le 8, & ainsi de même jusqu'à l'1. On prend, pour le former, le toupet, la tête des cheveux tirés, & qui, trop courts pour venir, sont restés dans la carde. On y ajoute des cheveux frisés, épointés à la longueur du 2. On les mêle, on les retire à plusieurs fois & les remêle. Il faut 3 ou 4 aunes de ces tresses, que l'on appelle *toupet de derrière*.

Il ne faut point qu'elles soient tressées serrées, mais très-fin. Le nœud & la boucle se tressent de suite, & de la garniture du bas. Pour le tournant d'un bonnet, pour le nœud, il en faut deux ou trois rangs de la longueur de la mesure que nous avons indiquée; & pour la boucle, à-peu-près une demi-aune. Voilà tout ce qui regarde la tresse.

Présentement il nous reste à parler de la monture. Il faut monter le bord du front, l'étoile & les tournans. Ensuite on monte les nœuds au bout des tournans. On les laisse passer, comme nous avons dit pour la boucle. Puis il faut prendre les corps de rangs: le premier étant sur le 7, il faut le placer au fil du 6 du tournant, en observant de le poser dans chaque espace où sont les fils que nous appellons *hoches*, comme nous l'avons dit. Il est à propos que les rangs d'une *perruque* nouée

faissent un peu le dos-d'âne, en rabaisant la fin des rangs toujours en bas ; cela donne de la grace. On monte ensuite les devans à l'ordinaire. Après on monte la boucle, observant de laisser un petit espace de chaque côté entr'elles & les nœuds ; cela sert à faire une pincée de chaque côté, si la *perruque* se trouve trop large. Ensuite l'on monte le dessus des boucles. Chaque rang ne doit être séparé que par un très-petit espace. Arrivé jusqu'au ruban large, on monte le toupet ; voici comment on s'y prend. Il faut tenir la tête de côté sur les genoux, poser le premier rang au bout du premier rang de devant ; le coudre en descendant jusques sur le dernier rang de dessus des boucles, & en ajouter 5 ou 6 de chaque côté, de façon qu'il se trouve une séparation d'un doigt. On commence par le bas à coudre dans cette séparation, toujours sans couper la même tresse du toupet, allant & revenant, & bien près, jusqu'à ce que l'on ait atteint le devant. Ainsi finit la monture de la *perruque* dont il s'agit.

Montée, on la passe aux ciseaux & au fer, comme nous avons dit plus haut, à la réserve du toupet, que l'on sépare par le milieu. La petite raie du ruban guide pour cela. En faisant l'ouverture, on renverse à droite & à gauche les cheveux du toupet sur le bout des corps de rangs ; on passe le fer dans le milieu pour les maintenir ; puis on les épointe ; & on les passe aux ciseaux pour les mettre de la longueur des rangs.

Nous allons maintenant dire un mot de la *perruque* quarrée, ou *perruque* de palais. Voici la mesure que nous allons suivre, en commençant par les tournans.

Il faut tresser ces *perruques* quarrées, comme on a tressé la *perruque* nouée. La monture étant faite de même, il faut la monter de même, observant que les tournans arrivent jusqu'à l'endroit où finissent les nœuds de la nouée. On laisse le même espace pour la boucle ; du reste, on monte, on dresse, comme nous l'avons dit de la *perruque* nouée.

Nous avons oublié de parler de la longueur que l'on donne ordinairement au boudin. La *perruque* étant sur le 12,

le boudin peut se mettre sur le 10 ou le 11.

La préparation se fait d'ordinaire moitié cheveux & moitié crin.

Il y a une sorte de *perruque* que l'on appelle à la *brigadiere*. Il n'y a guere que les anciens militaires qui en portent. La monture en est à-peu-près la même que celle des autres *perruques*.

Les tournans ici sont tressés comme ceux de la *perruque* nouée. Pour les corps de rangs longs, il faut qu'ils soient moins garnis sur le derriere que sur le devant : le 10 & le 9 sont époinés, pour être pris dans les cordons qui nouent le boudin ; les autres à commencer sur le 8, seront garnis comme le 6 ou 7 sur le derriere d'un bonnet, & sur la face de même. On monte les tournans comme ceux de la *perruque* nouée, en laissant les passées pour le boudin.

Il faut monter les rangs comme pour un bonnet. Mais au lieu de presser le derriere des rangs, comme à un bonnet, il faut plutôt les écarter, & finir le reste comme dans les bonnets. Le boudin sera de la longueur du 16, un à droite, & l'autre à gauche, se regardant. Voilà à-peu-près ce que l'on en peut dire. Nous finirons les ouvrages à monture pleine, par la *perruque* des ecclésiastiques.

Cette *perruque* est sur le 16 ; mais la longueur ordinaire n'est que le 9 ou le $9\frac{1}{2}$; c'est pourquoi nous y avons mis des demi-étages, c'est-à-dire, 1 & $\frac{1}{2}$, un 2 & un $2\frac{1}{2}$, ainsi jusqu'à 9. La plaque se fait à-peu-près comme celle d'un bonnet.

Si on y veut une tonsure couverte, ce sont des religieuses qui les font au métier, & on les achete toutes faites. Si l'on est dans un pays où l'on n'en trouve point, on peut en faire avec une tresse fine, que l'on coud en tournant ou en croisant, après l'avoir coupée à la hauteur de 3 lignes. Il y en a de quatre grandeurs ; celles des sous-diacres, des diacres, des prêtres, des évêques, & même des archevêques. Nous avons encore une tresse que nous nommons *tour de tonsure*, qui se fait très-fine, à simple tour, & tressée pressée : quand on veut que ces *perruques* aillent au coup de

peigne sans boucle, il faut couper presque toute la frisure.

Nous allons présentement parler de la *perruque* à bourse, qui est la plus moderne. On l'appelloit d'abord *perruque à la régence*, parce qu'elle fut inventée sous la régence du duc d'Orléans. C'est celle qui imite le plus les cheveux; c'est pour cet ouvrage qu'on a inventé la monture à oreille. Cette monture est faite de la même façon que nous avons les cheveux plantés: je ne sais comment on ne l'a pas imaginée plutôt, car la forme des cheveux l'indique aisément. Nous en allons donner une idée par une mesure; mais c'est celle qui change le plus souvent. On la fait tantôt longue, tantôt courte, tantôt large, & tantôt étroite, selon l'idée & le goût. Pour en faire la monture, on se sert d'une tête à tempes. On prend une demi-aune de ruban ou plus, selon la tête. On le plie par le milieu, & l'on fait une raie avec de l'encre; puis on fiche une pointe dans le milieu de la raie à l'endroit de la tête où l'on veut poser le ruban; on en fiche une seconde à peu-près dans la lisière à la distance de deux ou trois lignes. On relève le ruban vers la raie; l'on cloue une troisième & quatrième pointes de chaque côté également; elles doivent être plus en arrière que celles que l'on a posées d'abord. C'est ainsi qu'on forme la petite pointe de la *perruque*. Il faut ensuite mettre une pointe de chaque côté, à deux pouces de distance de celle du milieu: on prend ses dimensions pour le front, comme nous l'avons déjà dit. La mode la plus commune à présent est de former une tempe, les cheveux étant communément plantés de cette manière. Ceux qui les ont ainsi disposés l'exigent, & ceux qui les ont autrement veulent qu'on l'imite. Pour former la longueur d'une face à la suite du front, il faut prendre communément la longueur d'une carte que l'on marque au ruban. Pour commencer la tempe, il faut poser une pointe environ 2 pouces après le front, en l'avancant au-dessus de l'œil. Ensuite on tire le ruban en arrière, & l'on pose une pointe où l'on a marqué la raie. On relève le ruban à la hauteur où l'on doit marquer l'oreille. Après la mesure que l'on a prise

sur la personne, & après avoir mesuré sur la table où l'on fait la monture, on doit voir la hauteur. Il faut prendre garde que le ruban ne tombe sur l'oreille, parce qu'en le serrant, cela peut blesser. Ayant éloigné le ruban jusqu'à l'extrémité de l'oreille, on le plie en deux, on le cloue avec une pointe, & on le rabat derrière l'oreille jusqu'au bas du cou; on y met une pointe, & l'on en fait autant de l'autre côté. Il faut compasser avec attention les deux côtés pour qu'ils soient égaux, & que la *perruque* n'aille pas de travers. Ensuite on pose les fils comme nous l'avons déjà dit. Les pointes indiquent les droits à-peu-près où on doit les mettre. On place la coëffe, le ruban large & le taffetas, ainsi qu'il a été prescrit. On peut faire aussi des *perruques* à oreille sans tête à tempes. On y en ajoute avec des cartes que l'on coupe. Cela dépend du goût & de l'idée de l'ouvrier; ce qui convient à l'un, ne convient pas toujours à un autre.

En commençant par les corps de rangs, il faut que les 2 & 3 premiers rangs soient tressés un peu garnis à simple tour. Au bout de ces rangs, on peut mettre la longueur de 2 pouces de cheveux lisses environ une demi-aune; c'est ce que l'on appelle *derrière de bourse*. Il faut y passer une passée de cheveux frisés entre un paquet plus court que les lais du rang que l'on tresse derrière. Pour l'accommodage d'aujourd'hui, il faut épointer tous les paquets, c'est-à-dire, mettre une passée plus courte que celle que l'on tresse au bord du front. Ces *perruques*-ci, qui ne sont point ouvertes sur le front, comme celles que nous venons de décrire, s'appellent *bord de front à roupet*. Pour cet effet, il faut, dans le milieu du rang du bord de front, faire la largeur d'un pouce de tresse à simple tour, fin & ferré. On tient le bout plus court; on fait une étoile derrière, & 1 pouce ou 2 de tresse sur l'i avec la tête plus longue & à simple tour. On la monte à-peu-près à l'ordinaire, commençant par les bords de front, l'étoile, les tournans, les corps de rangs & le devant, que l'on élargit, ou que l'on rétrécit plus ou moins, selon que la mode ou les personnes l'exigent. Il le faut de

la largeur du bout du doigt. On ne coud point les rangs de devant jusqu'à bord du front. Le bout que j'ai dit devoir être fait de la longueur d'un pouce ou deux, doit être cousu derrière l'étoile à la petite pointe. Il faut mettre le visage de la tête devant soi, & coudre cette tresse à la renverse en zigzag, bien près, au 4 ou 5 petits rangs. On monte la plaque de derrière. Il faut en avoir environ une aune où il y ait une passée de frisée. On finit le haut, comme nous avons dit, à la plaque du bonnet. On la passe au fer, comme nous l'avons dit des autres.

Pour la passer au ciseau, la façon est différente; car pour l'accommodage d'aujourd'hui, on les épointe. Autrefois, si l'on eût vu travailler ainsi, on auroit cru la perruque perdue. Pour épointer, voici comme on s'y prend. La perruque étant sur le 6, le 5 & le 4, on prend les deux premiers rangs; on commence par l'étage du 4: on a des ciseaux à découper; on tient de la main gauche la pointe du cheveu, & le ciseau de la main droite. On coupe légèrement la pointe, toujours en effilant légèrement jusqu'à la pointe du cheveu, & de même jusqu'à la fin du rang. On reprend ensuite ceux du 5, & l'on en fait autant jusqu'à l'1, & jusqu'au devant, toujours de 2 rangs en 2 rangs, & jamais plus large que 2 lignes. Dans les courts, sur le bord du front, on les épointe presque de passée en passée. C'est un ouvrage très-long & très-difficile; quelquefois un jour n'y suffit pas. Pour que les 2 côtés soient égaux, il faut une attention & une régularité infinie. Quelquefois on gâte un tiers des cheveux qui sont à la perruque. On met aussi des frisons ou favoris qui tombent sur le cou. On fait à-peu-près une demi-aune de tresse sur un paquet époiné, du 2, du 3 & du 4 ensemble, que l'on coud en zigzag sur le ruban qui se trouve au bas de l'oreille. La perruque époinée, on coule les ciseaux en descendant, comme nous avons dit aux autres. Ensuite on la démonte, & l'on coud par derrière une jarretière du côté droit, large du doigt, & de l'autre côté un autre bout de jarretière avec une boucle d'acier. Il faut coudre cette jar-

retière au bout du ruban bien ferme, afin qu'en serrant elle n'échappe point. Pour que la perruque serre également, il faut faire attention que la boucle se trouve juste dans la fossette du cou. Ceci fait, on démonte la perruque, on passe la soie, & on repasse un peu le fer sur les bords, comme nous avons dit: on la repeigne à fond, & tout est fini.

De la perruque nouée à oreille. La monture s'en fait à-peu-près de même qu'à la perruque à bourse.

Une perruque nouée, telle que celle-ci; se fait communément avec un toupet, comme nous l'avons expliqué de la perruque à bourse, excepté que le devant est de beaucoup plus étroit que le dernier corps de rangs, comme nous le marquons à la mesure. On peut faire aussi un devant ouvert, comme nous l'avons dit en parlant d'une autre perruque nouée; toutes les tresses se montent de même, à la réserve des nœuds qui doivent être un peu longs de cheveux, puisqu'on les monte plus haut. Il faut tresser ces nœuds plus fins, & faire au moins une demi-aune de tresse de suite de chaque côté: on coud en allant & venant. Si l'on veut que l'accommodage soit en grosses boucles détachées, il faut l'épointer comme à la perruque à bourse. Si on la veut toute peignée, on l'étage comme l'autre, on passe le fer & les ciseaux comme aux perruques à bourse; on la démonte; on ôte le fil; on passe la soie; on repasse le fer, & on la peigne à fond.

Des perruques carrées à oreilles. La monture est à-peu-près celle des perruques nouées, & la tresse à-peu-près la même, hors le bas qui doit être plus garni.

Le 1^{er} tour jusqu'au 6 doit être tressé légèrement, le 2 doit l'être de même; mais depuis le 6 du premier jusqu'à la fin, ils doivent être de la même garniture que nous avons spécifiée à l'autre perruque carrée. Les quatre petits rangs doivent être aussi tressés, un peu garnis, & le reste comme le milieu d'une perruque. Quand les rangs sont montés, on monte le boudin. Les autres tresses sont les mêmes qu'aux autres perruques; on passe de même le fer & les ciseaux.

Il faut faire deux tournans de même, un peu garnis depuis le 6 jusqu'au bout, & légers depuis le 5. Il faut que les quatre ou cinq premiers grands corps de rangs soient treffés garnis; le reste des grands autant sur le devant que sur le derriere, & les autres à proportion. Si l'on veut, on peut faire un petit devant ouvert; mais d'ordinaire on les fait avec un toupet. Ces bonnets-ci se montent à-peu-près de même que les autres; on les épointe, on les coupe aux ciseaux, & on les passe au fer comme la *perruque* à bourse.

La différence qu'il y a entre une *perruque* à oreille & une autre, c'est que le ruban & la tresse n'en avancent pas tant sur les joues; il faut que ce soient les cheveux qui les couvrent; c'est pourquoi on les travaille plus au long. Les étages ne peuvent se suivre de trop près.

Cette *perruque* se monte & se tresse comme les bonnets à oreille: on ferre les rangs sur l'oreille un peu plus que sur le derriere. Si l'on veut une tonfure ouverte, il faut prendre une coëffe qui ne soit point finie derriere. En l'étendant sur le devant de la tête, la coëffe s'ouvre derriere; quand on l'a au point que l'on veut, on passe un fil dans toutes les mailles, & on l'arrête en renouant les deux bouts ensemble; on passe ensuite les ciseaux & le fer comme aux autres.

La *perruque* naturelle à oreille, se tresse comme les autres, le bas un peu garni; la monture est la même qu'aux autres *perruques* à oreille. Il faut observer que la plaque en est difficile à préparer: il en faut faire plusieurs paquets; que ce soient des cheveux lissés & naturels, & qu'elle ne tombe pas trop longue dans les frisés. A mesure que l'on fait des rangs, il faut en ôter un des courts & en remettre un plus long. Quand on a fini le rang, il faut commencer la plaque en faisant de petits rangs sur deux ou trois paquets, & les remettre toujours les uns dans les autres; ils en feront plus épointés. A mesure que l'on monte plus avant, il faut toujours en remettre de plus longs, pour que la plaque

qui est déjà montée auprès du devant, retombe dans la seconde bouche du bas. A l'égard de la monture, du dégraissage, de la coupe aux ciseaux, & du fer, c'est la même chose qu'aux autres *perruques* à oreille.

Des perruques de femme, que l'on appelle communément chignons. Ce sont les *perruques* les plus modernes, puisqu'il n'y a pas plus de vingt ans (*) que l'on en porte; elles ne se font perfectionnées, comme on les voit aujourd'hui, que depuis dix ans. La monture se fait à-peu-près comme une monture à oreille. Pour qu'elles aillent bien, il faut exactement se conformer à la maniere dont les personnes ont les cheveux plantés, puisque l'on rejette dessus les tempes & le toupet. Il faut communément que le front soit rond & étroit, la pointe un peu aiguë, & la tempe très-droite; le bas venant un peu de la joue, & pointu; l'oreille point trop en arriere; la partie de derriere l'oreille très-rabattue. Ensuite on fait une avance au bas de l'oreille. Il ne faut point que le ruban soit ouvert, mais qu'il soit cousu comme aux montures fermes. On met un peu de bougran à la pointe du front, de la largeur du doigt; de même qu'à la pointe de la tempe, au bas de l'oreille, on met du fil d'archal brûlé, quel'on coud de la largeur de trois doigts, de la hauteur de tout le ruban. On ne met point de coëffe; on y coud un taffetas avec attention, pour qu'il ne poche point, & on n'y met point de ruban large. Pour la conduite, on n'a point de mesure; on travaille avec des tresses de suite, d'abord sur le court qui est 1; les hauteurs les plus longues pour le bas, ne passent point le 6. Nous avons dit que la frisure se frise très-petite & toute roulée. Si l'on veut que le chignon soit tout à plein & tout bouclé, il faut coudre la valeur de deux aunes du 6, si la personne pour qui l'on travaille a le cou long; si elle ne l'a pas long, le 5 suffit. Après le 2 on coud deux aunes de suite, & autant des autres jusqu'aux plus courts. On coud la plus courte à bord de front, & tournant on fait

(*) Il y a vingt-cinq ans que cet article est imprimé dans l'édition de Paris.

une face de la largeur de trois doigts, & on coud tous les rangs en pente pour faire la boucle en long. Les uns cousent le bas en fer à cheval, les autres le cousent droit; cette façon de coudre dépend de la façon d'accommoder. Il faut en tout que les tresses soient un peu garnies, le bas davantage, & montées les unes près des autres. Un chignon doit avoir communément quinze aunes de tresses. Le haut se finit à-peu-près comme la plaque: on passe ceci au ciseau légèrement, & le bord légèrement au fer.

Voilà à-peu-près comme se fait un chignon plein. Il y en a en abbé, à la paresseuse, d'autres avec deux boucles sur l'oreille. Ceux d'abbés se font pour la monnure, comme nous avons dit: on fait derrière la valeur de deux ou trois boucles, & ensuite on prend des cheveux naturels de plusieurs longueurs. Si l'on finit la brisure sur le 4, on fait un 4 de cheveux naturels peu frisés, un 3 & un 2, & on tresse proportionnement pour faire les devans; on coud sept à huit petits rangs de courts frisés; ensuite on a une tresse faite avec des cheveux un peu longs & crépés forts, que l'on tresse & que l'on coupe de la longueur du doigt, & l'on en forme la face; on monte ces tresses naturelles jusqu'en haut. Quand on a cousu les frisés, on a de ces tresses crépées, tressées avec une passée de frisés, que l'on monte de même jusqu'au haut. Ce sont ceux à la paresseuse qui paroissent être frisés sans l'être, & qui gonflent le moins. On fait aussi des favoris de boucles: les favoris sont très-anciens. On les faisoit autrefois comme une espece de croissant sur le front, comme on le voit encore dans les anciens portraits des dames. Pour faire ces favoris, on faisoit une tresse de suite qui étoit sur le 1 & le 2, que l'on montoit sur un ruban noir que l'on attachoit aux cheveux en avant ou en arrière, selon qu'on vouloit qu'il avançât. Présentement on fait de petites boucles que l'on met sur les tempes; on les fait avec une tresse faite d'une frisure semblable à celle du chignon, & on les monte sur un fil d'archal brûlé, de la grosseur d'une petite paille; si on les veut à droite, on les monte en tournant du côté droit, &

de même à gauche: l'on plie le fil d'archal, qui prend la forme que l'on veut, & on le coupe au bout où l'on peut attacher les épingles; on en fait de longues & de courtes que l'on place au-dessus des oreilles & au dedans, de façon qu'une femme peut avoir le chignon retrouffé; & en mettant de ces boucles au bas des oreilles, on croit qu'elle a le bas de ses cheveux frisés.

Il y a encore d'autres boucles qui servent pour les dames de cour: les jours des grandes fêtes, elles en mettent quatre ou six; les deux plus longues se mettent sur le derrière. Elles portent ordinairement trois quarrés. Il faut, pour qu'elles fassent bien le boudin, que ce soient des cheveux qui ne crépent point, au contraire qu'ils soient lissés & frisés naturellement: la frisure se fait comme nous l'avons dit de la frisure des boucles. Les deux d'ensuite sont de demi-aune; elles se posent derrière les oreilles: les deux autres sont d'un quart & demi, elles se posent au-dessus des oreilles. Ces boucles ne se tressent point; on enveloppe la tête avec un ruban que l'on noue ferme avec un fil fort, & on les attache par le ruban avec des épingles.

On a ensuite la cadenette. Il faut avoir une coupe de cheveux longs & garnis sans être tirés. Si elle est trop quarrée, il faut l'épointer, pour qu'elle soit plus grosse en haut qu'en bas. Il faut qu'elle soit tressée gros & bien pressé, & ensuite on la monte sur un ruban pour un chignon de cheveux droits: pour le revers de la cadenette, il faut au contraire qu'il soit long & quarré. On fait avec un ruban étroit une espece de rond; puisque cette coëffure ne prend que derrière les faces, il ne faut ni pointe ni rien qu'une espece de calotte; que le ruban soit doublé tout autour pour y passer la cadenette, dont le bout doit sortir par en haut, pour se cacher mieux sous la garniture; on attache sur le ruban un réseau sans le garnir de taffetas; on le tresse garni, & on le monte sur réseau.

Des tours qui alongent les cheveux aux gens de robe. On ne peut guere donner de mesure de ces tours, les cheveux manquant aux uns dans un endroit, aux autres ailleurs. Il ne s'agit ici que d'une tête qui a assez de cheveux, & qui ne veut que les

alonger. Si elle les a très-garnis derrière, l'ouvrage devient plus difficile, attendu qu'il faut que le bas soit encore plus garni que le haut. Je suppose que la personne ait les cheveux au 10 derrière, & qu'elle veuille son tour au 15, il faut prendre 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15; faire sur le 15 un petit rang de la largeur de trois doigts, & un peu garni; on fait ensuite une mesure de la longueur d'une oreille à l'autre: voici comme l'on fait.

9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 | 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9,

On travaille à trois soies; dans le milieu où il y a une raie, on met un fil, puis l'on continue le 15, le 14, & ainsi des autres. Avec les petits on a 2 sur 15, & 1 sur chaque rang par les longs jusqu'au 11, ensuite on coud tous les rangs ensemble, comme nous le dirons après. Si l'on veut un tour en plein, pour garnir depuis le haut de la tête jusqu'au bas, il faut faire une mesure comme celle des tournans, mais l'engager davantage. On tresse les tournans jusqu'aux plus longs, & l'on met un fil sans faire de séparation. Je suppose que la personne ait les cheveux épointés qui aillent au 16, on fait un tour sur le 10.

Quand ce sont des cheveux épointés sur le 16, il faut que la mesure convienne pour faire un tour en plein, observant que ce n'en est que la moitié. Il faut que l'autre côté tienne ensemble sans séparation, seulement par un fil que l'on met dans la tresse pour marquer le milieu; on coud tous les rangs les uns sur les autres, en ordre, comme la mesure l'indique; ensuite on y coud un cordonnet ou une corde à boyau, & l'on fait une espèce d'œillet avec la soie; on passe le cordonnet dedans, & on l'arrête, après avoir bien pris ses dimensions pour la grosseur de la tête; puis on borde avec un ruban noir, pour que les bouts des têtes de cheveux ne débordent point, & on pose en élevant les cheveux, on passe les cheveux du tour dessous, en faisant passer ses cordonnets sur la tête, & tirant le tout en devant. On peigne les cheveux par-dessus, & on ne voit rien du tout. On peut coucher avec; on le frise avec les cheveux, & on ne l'ôte que pour peigner à fond.

Il y a encore des tours pour les faces, que l'on fait à-peu-près comme celui que nous venons de marquer jusqu'à 9; on met de même un cordonnet en haut, & par le bas deux autres cordons que l'on noue derrière: il faut pourtant après les frisés y tresser des cheveux droits, & l'on peut, en peignant en arrière, cacher les deux cordons dont nous venons de parler.

Il y a des demi-perruques à mettre par-dessus les cheveux, quelque quantité que l'on en ait. On fait une monture, comme nous venons de dire pour les perruques à bourse. On travaille la face de même, excepté que l'on emploie seulement un demi-travers de doigt de lisses, tressés à simple tour, puis un rang des mêmes lisses aussi bien garni, que l'on coud en cercle jusqu'à l'endroit où l'on a fini d'attacher le ruban large; on commence depuis le coin d'une oreille en remontant jusqu'au milieu de la raie du ruban large, & redescendant de même jusqu'à l'autre oreille; après quoi on replisse tous les rangs; on monte le vuide de lisse jusqu'au devant, comme aux autres perruques; on passe aux ciseaux & au fer. Après avoir fini, on coupe les réseaux tout auprès du rang dont nous venons de parler; pour lors il ne reste que la face & quelque peu de lisses pour couvrir les cheveux. On se sert de deux cordons qui servent à ferrer derrière.

On fait aussi des tempes de toupet. Après avoir pris ses dimensions, on travaille comme pour une monture; on monte le toupet de même, après avoir préparé le rang du bord de front, on fait d'autres petits rangs de la longueur du pouce, on y tresse derrière de la plaque. Si la personne a des cheveux en bourse, on la met longue; si elle porte des cheveux ronds, on la met plus courte, comme celle d'un bonnet. Après avoir passé au fer, on attache deux cordons de soie noirs; on ferre derrière, comme nous l'avons dit pour la demi-perruque, ou bien on se sert d'agraffes.

Voilà à-peu-près tout ce que l'on peut dire d'un art dont le travail est si subordonné à la fantaisie. Qui ne riroit pas, en effet, de voir une personne maigre, à joues

creuses, à cou long, se faire accommoder bien court, bien en arriere, le derriere bien accompagné, & prendre toutes les précautions possibles pour se faire une tête de mort?

Des perruques à deux queues. Elles sont plus ordinaires dans les cours d'Allemagne qu'ailleurs. On ne pouvoit se présenter devant le pere de la reine d'Hongrie d'aujourd'hui, sans ces deux queues; jeunes ou vieux, tous devoient en avoir. Ces coëffures se portent pour les grandes fêtes & pour les bals parés. Elles servent aussi aux comédiens dans les rôles de princes tragiques.

Ces *perruques* se tressent comme les *perruques* naturelles dont le derriere de la face iroit jusqu'à 12; & comme la mesure ne croise pas, on remplit le vuide avec la plaque qui sert à faire les deux queues; le reste se tresse en diminuant, & finit de se tresser de même. Communément on y fait des devans à toupet, quoique l'on puisse y en ajuster d'autres. La monture est celle d'une *perruque* à bourse, & se termine de la même maniere. Il faut observer qu'en préparant les lisses, il faut les faire épointées dans le bas, pour que la queue aille en diminuant. Il est à propos que le bas frise, pour qu'il forte une boucle à l'extrémité des queues.

PERRUQUIER, f. m. (*Art Méch.*) celui qui fait des perruques, & qui en fait négoce.

Comme l'usage des perruques étoit rare autrefois en France, les *perruquiers* restèrent long-temps sans former de communauté; mais à mesure que l'usage en devint plus familier, on créa quarante-huit barbiers-baigneurs-étuvistes-*perruquiers*, qui furent confirmés par des arrêts du conseil des 11 avril & 5 mars 1634. Au mois de mars 1673, il s'en fit une nouvelle création de deux cents maîtres; c'est cette communauté qui subsiste encore aujourd'hui.

Les statuts de ce corps, dressés au conseil le 14 mars 1674, & enregistrés en parlement le 17 août suivant, contiennent 36 articles. Les trois premiers concernent l'élection de six syndics & gardes, & reglent la quantité de voix nécessaire pour cette élection.

Le 4 ordonne que les bassins servant d'enseignes aux *perruquiers*, seront blancs, pour les distinguer de ceux des chirurgiens, qui doivent être jaunes.

Les 5, 6 & 7, parlent des visites des prévôt, syndics & gardes.

Les huit articles suivans traitent des apprentis, & de leur réception à maîtrise.

Le 23 défend de se servir de la tresseuse de son confrere, sans un congé par écrit.

Le 26 marque à qui il appartient de convoquer les assemblées.

Le 29 leur donne le droit exclusif de vendre des cheveux, & défend à toutes autres personnes d'en vendre ailleurs qu'au bureau des *perruquiers*.

Je ne rapporterai point les autres articles, qui ne sont que de discipline.

PERSAN, f. m. (*Archit.*) c'est le nom qu'on donne à des statues d'hommes qui portent des entablemens. Voyez **PERSIQUE** (ORDRE.)

PERSANES (DYNASTIES), (*Hist. de Perse.*) Les auteurs persans comptent quatre dynasties ou races des rois de Perse; 1°. la race des Pischdadiens; 2°. celle des Kianans; 3°. celle des Eschghaniens; 4°. celle des Schekkans.

Les Pischdadiens ont pris leur nom de *Pisch*, qui en persan signifie premier, & de *dad* qui signifie justice, comme si les rois de cette race avoient été les plus anciens administrateurs de la justice. Le premier des trente-six rois de cette famille, est nommé par les historiens persans *Caïoumarath*: il civilisa, disent-ils, les peuples, & leur fit quitter une vie sauvage, pour bâtir des maisons & pour cultiver la terre.

La famille des Kianans donna neuf rois à la Perse, dont le dernier est nommé par les mêmes historiens *Alskander*; c'est Alexandre le Grand, à ce qu'ils prétendent.

La race des Eschghaniens eut vingt-cinq rois, dont les auteurs persans nomment le premier *Schabus*, qui est le Sapor des Romains.

La race des Schekkans a produit trente & un rois, dont le dernier s'étant fait abhorrer de ses sujets par son gouvernement tyrannique, fournit aux Arabes & aux Maho-

métans le moyen de soumettre la Perse à leur domination.

PERSE (LA), (*Géogr. mod.*) grand royaume d'Asie, borné au nord par la Circassie & la Géorgie; au midi, par le golfe persique & la mer des Indes; au levant, par les états du Mogol; & au couchant, par la Turquie asiatique.

Le mont Taurus la coupe par le milieu, à-peu-près comme l'Apennin coupe l'Italie, & il jette ses branches çà & là dans diverses provinces, où elles ont toutes des noms particuliers. Les provinces que cette montagne couvre du nord au sud, sont fort chaudes: les autres qui ont cette montagne au midi, jouissent d'un air plus tempéré.

Le terroir est généralement sablonneux & stérile dans la plaine, mais quelques provinces ne participent point de cette stérilité. Il y a peu de rivières dans toute la Perse, & même il n'y en a aucune de bien navigable dans toute son étendue. La plus grande, qui porte quelques radeaux, est l'Aras, l'Araxes des anciens, qui coule en Arménie; mais si le terroir est sec par le défaut de rivières, les Persans, par leur travail & leur industrie, le rendent fertile dans une grande partie de l'empire.

Le climat de Perse est admirable pour la vigne; on y recueille d'excellent vin, du riz, des fruits, & des grains de toute espèce, excepté du seigle & de l'avoine: les melons y sont d'une grosseur extraordinaire, & d'un goût exquis. Dès qu'on a passé le Tigre, en tirant vers ce royaume, on ne trouve que des roses dans toutes les campagnes.

Les montagnes sont remplies de gibier; mais la plus grande partie du commerce consiste à élever une quantité prodigieuse de vers à soie, dont on fait tous les ans plus de vingt mille balles de soie, chaque balle pesant deux cents seize livres. On en vend la plus grande partie en Turquie, dans les Indes, & aux Anglois & Hollandois qui trafiquent à Ormus. Une autre branche du commerce de la Perse, consiste en magnifiques tapis, en toiles de coton, en étoffes d'or & d'argent, & en perles.

Les Persans sont d'une taille médiocre, maigres & secs, comme du temps d'Ammien Marcellin, mais forts & robustes. Ils

sont de couleur olivâtre, & ont le poil noir. Leur vêtement est une tunique de coton ou de soie, large, qui descend jusqu'au gras de la jambe, & qu'ils ceignent d'une écharpe, sur laquelle les gens très-riches mettent une belle ceinture. Ils ont sous cette tunique, quand ils sortent, une veste de soie de plusieurs couleurs; leurs chausses sont de coton, faites comme des caleçons; leurs souliers sont pointus au bout, & ont le quartier fort bas. Ils se peignent les ongles d'une couleur orangée. Leur turban est de toile de coton fine, rayée, de différentes couleurs, & qui fait plusieurs tours. Les grands du royaume portent des bonnets fourrés, ordinairement rouges. La coiffure de leurs prêtres est blanche, & leur robe est de la même couleur.

Les femmes opulentes sont brillantes dans leur habillement; elles n'ont point de turban, mais leur front est couvert d'un bandeau d'or émaillé, large de trois doigts, & chargé de pierreries; leur tête est couverte d'un bonnet brodé d'or, environné d'une écharpe très-fine, qui voltige & descend jusqu'à la ceinture; leurs cheveux sont tressés, & pendent par derrière. Elles portent au col des colliers de perles; elles ne mettent point de bas, parce que leurs caleçons descendent jusqu'au dessous de la cheville du pié; l'hiver elles ont des brodequins richement brodés; elles se servent, comme les hommes, de pantouffles de chagrin; elles peignent en rouge leurs ongles & le dedans des mains; elles se noircissent les yeux avec de la tuthie, parce que les yeux noirs sont les plus estimés en Perse.

La dépense du ménage chez les Persans est fort médiocre, pour la cave & la cuisine: la toile de coton dont les bourgeois s'habillent est à grand marché: les meubles consistent en quelques tapis: le riz fait la nourriture de toute l'année: le jardin fournit le fruit, & le premier ruisseau tient lieu de cave.

L'éducation consiste à aller à l'école pour y apprendre à lire & à écrire: les metzides ou mosquées qui servent pour la prière, servent aussi pour les écoles. Tout le monde écrit sur le genou, parce qu'on

n'a point en *Perse* l'usage des tables ; ni des sieges : le papier se fait de chiffons de coton ou de soie ; on unit ce papier avec une polissoire , pour en ôter le poil.

La langue persane tient beaucoup de l'arabe , s'apprend aisément , & se prononce un peu du gosier ; mais la plupart des Persans apprennent avec leur langue celle des Turcs qui est familière à la cour. Ils étudient encore dans leurs colleges l'arithmétique , la médecine , l'astronomie , ou plutôt l'astrologie.

Le royaume est un état monarchique , despotique : la volonté du monarque sert de loi. Il prend le titre de *sophi* ; & en qualité de fils de prophète , il est en même temps le chef de la religion. Les enfans légitimes succèdent à la couronne : à leur défaut , on appelle les fils des concubines : s'il ne se trouve ni des uns , ni des autres , le plus proche des parens du côté paternel , devient roi. Ce sont comme les princes du sang ; mais la figure qu'ils font est bien triste : ils sont si pauvres , qu'ils ont de la peine à vivre. Les fils du *sophi* sont encore plus malheureux : ils ne voient jamais le jour que dans le fond du ferrail , d'où ils ne fortent pas du vivant du roi. Il n'y a que le successeur au trône qui ait ce bonheur : & la première chose qu'il fait , est de priver ses frères de l'usage de la vue , en leur faisant passer un fer rouge devant les yeux , pour qu'ils ne puissent aspirer à la couronne.

Après le *sophi* , les grands pontifes de la religion mahométane tiennent le premier rang à sa cour ; ils sont au nombre de quatre. Le premier pontife de *Perse* s'appelle *sadre-cassa* ; il est le chef de l'empire pour le spirituel , gouverne seul la conscience du roi , & règle la cour & la ville d'Hispanah , selon les règles de l'alcoran. Il est tellement révééré , que les rois prennent ordinairement les filles des *sadres* pour femmes. Il commet le second pontife pour avoir soin du reste du royaume , & établit des vicaires dans toutes les villes capitales des provinces. On lui donne la qualité de nabab , qui veut dire , vicaire de Mahomet & du roi.

Il y a six ministres d'état pour le gouvernement du royaume , & chacun a son

département ; on les appelle *rhona-dolvet* ; c'est-à-dire les colonnes de l'empire. Le premier est le grand visir , appelé *emadoulet-itimad-ud-dewlet* , c'est-à-dire , l'appui de la puissance ; il est le chancelier du royaume , le chef du conseil , le sur-intendant des finances , des affaires étrangères , & du commerce ; toutes les gratifications & les pensions ne se paient que par son ordre. Je ne parlerai point des autres colonnes de l'état persans ; c'est assez d'avoir nommé la principale.

L'usage des festins publics est bien ancien en *Perse* , puisque le livre d'Esther fait mention de la somptuosité du banquet d'Assuérus. Ceux que le *sophi* fait aujourd'hui par extraordinaire , sont toujours superbes , car on y étale ce qu'il y a de plus précieux dans sa maison.

Toute la *Perse* est , pour ainsi dire , du domaine du roi ; mais ses revenus consistent encore en impôts extraordinaires , & en douanes qu'il afferme : les deux principales sont celle du golfe persique , & celle de Ghilan ; ces deux douanes sont affermées à environ 7 millions de notre monnoie. Les troupes de sa maison , qui montent à quatorze mille hommes , sont entretenues sur les terres du domaine ; celles qu'il emploie pour couvrir ses frontières , peuvent monter à cent mille cavaliers , qui sont aussi entretenus sur le domaine. Le roi de *Perse* n'a point d'infanterie réglée ; il n'a point non plus de marine. Il ne tiendrait qu'à lui d'être le maître du golfe d'Ormuz , de la mer d'Arabie , & de la mer caspienne ; mais les persans détestent la navigation.

Leur religion est la mahométane , avec cette différence des musulmans , qu'ils regardent Ali pour le successeur de Mahomet ; au lieu que les musulmans prétendent que c'est Omar. De là naît une haine irréconciliable entre les deux nations. L'ancienne religion des mages est entièrement détruite en *Perse* ; on nomme ses sectateurs *gawes* , c'est-à-dire idolâtres : ces *gawes* n'ont cependant point d'idoles , & méprisent ceux qui les adorent ; mais ils sont en petit nombre , pauvres , ignorans & grossiers.

Si la plupart des princes de l'Asie ont coutume d'affecter des titres vains & pom-

peux, c'est principalement du monarque persan qu'on peut le dire avec vérité. Rien n'est plus plaisant que le titre qu'il met à la tête de ses diplômes ; il faut le transcrire ici par singularité.

“ Sultan Uffein, roi de *Perse*, de
 „ Parthie, de Médie, de la Bactriane,
 „ de Chorazan, de Candahar, des Tar-
 „ tares Usbecks, des royaumes d'Hir-
 „ canie, de Draconie, de Parménie, d'Hi-
 „ daspie, de Sogdiane, d'Arice, de Paropa-
 „ mize, de Drawgiane, de Margiane & de
 „ Caramanie, jusqu'au fleuve Indus, sultan
 „ d'Ormus, de Larr, d'Arabie, de
 „ Sufiane, de Chaldée, de Mésopo-
 „ tamie, de Géorgie, d'Arménie, de
 „ Circassie ; seigneur des montagnes
 „ impériales d'Ararac, de Taurus, du
 „ Caucase ; commandant de toutes les
 „ créatures, depuis la mer de Chorazan,
 „ jusqu'au golfe de *Perse* ; de la famille
 „ d'Ali ; prince des quatre fleuves, l'Eu-
 „ phrate, le Tigre, l'Araxe & l'Indus ;
 „ gouverneur de tous les sultans, empe-
 „ reur des Musulmans, rejeton d'hon-
 „ neur, miroir de vertu, & rose de
 „ délices, &c. ”

La *Perse* est située entre le 79. & le 108^d de longitude, & entre le 25 & le 42^d de latitude. On la divise en treize provinces, dont six à l'orient, quatre au nord, & trois au midi.

Les six provinces à l'orient, sont celles de Send, Makeran, Sitzistan, Sablustan, Khorasan, Eftarabade.

Les quatre au nord sont Masanderan ou Tabristan, Schirvan, Adirbeizan, Frak-Atzem, qui renferme Hispahan, capitale de toute la *Perse*.

Enfin les trois provinces au midi sont Khufistan, Farsistan ou Fars, & Kirman. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

PERSES, (*empire des*) *Hist. anc. & mod.* L'ancien empire des *Perfes* étoit beaucoup plus étendu que ce que nous appellons aujourd'hui la *Perse* ; car leurs rois ont quelquefois soumis presque toute l'Asie à leur domination. Xerxès subjuga même toute l'Egypte, vint dans la Grece, & s'empara d'Athènes ; ce qui montre qu'ils ont porté leurs armes victorieuses jusques dans l'Afrique & dans l'Europe.

Perfépolis, Suze, & Ecbatane, étoient les trois villes où les rois de *Perse* faisoient alternativement leur résidence ordinaire. En été ils habitoient Ecbatane, aujourd'hui Tabris ou Tauris, que la montagne couvre vers le sud-ouest contre les grandes chaleurs. L'hiver ils séjournoient à Suze dans le Suzistan, pays délicieux, où la montagne met les habitans à couvert du nord. Au printemps & en automne, ils se rendoient à Perfépolis, ou à Babylone. Cyrus, qui est regardé comme le fondateur de la monarchie des *Perfes*, fit néanmoins de Perfépolis la capitale de son empire, au rapport de Strabon, l. XV.

Cette grande & belle monarchie dura deux cents six ans sous douze rois, dont Cyrus fut le premier, & Darius le dernier. Cyrus régna neuf ans depuis la prise de Babylone, c'est-à-dire, depuis l'an du monde 3466, jusqu'en 3475, avant J. C. 525. Darius, dit Codomanus, fut vaincu par Alexandre le Grand en 3674, après six ans de règne : & de la ruine de la monarchie des *Perfes*, on vit naître la troisième monarchie du monde, qui fut celle de Macédoine, dans la personne d'Alexandre.

La *Perse*, après avoir obéi quelque temps aux Macédoniens, & ensuite aux Parthes, un simple soldat persan, qui prit le nom d'*Artaxare*, leur enleva ce royaume vers l'an 226. de J. C. & rétablit l'*empire des Perfes*, dont l'étendue ne différoit guère alors de ce qu'il est aujourd'hui.

Nouschirwan, ou Khofroës le grand, qui monta sur le trône l'an 531 de l'ère chrétienne, est un des plus grands rois de l'histoire. Il étendit son empire dans une partie de l'Arabie Pétrée, & de celle qu'on nommoit *Heureuse*. Il reprit d'abord ce que les princes voisins avoient enlevé aux rois ses prédécesseurs ; ensuite il soumit les Arabes, les Tartares, jusqu'aux frontières de la Chine. Les Indiens voisins du Gange, & les empereurs grecs, furent contraints de lui payer un tribut considérable.

Il gouverna ses peuples avec beaucoup de sagesse : zélé pour l'ancienne religion de la *Perse*, ne refusant jamais sa protection à ceux qui étoient opprimés, punis,

fant le crime avec sévérité, & récompensant la vertu avec une libéralité vraiment royale; toujours attentif à faire fleurir l'agriculture & le commerce, favorisant les progrès des sciences & des arts, & ne conférant les charges de judicature qu'à des personnes d'une probité reconnue, il se fit aimer de tous ses sujets, qui le regardoient comme leur pere. Il eut un fils nommé *Hormizdas*, à qui il fit épouser la fille de l'empereur des Tartares, & qui l'accompagna dans son expédition contre les Grecs.

Nouschirwan, alors âgé de plus de 80 ans, voulut encore commander ses armées en personne; il conquit la province de Mélitene; mais bientôt après, la perte d'une bataille où son armée fut taillée en pieces, le mit dans la triste nécessité de fuir, pour la première fois, devant l'ennemi, & de repasser l'Euphrate à la nage sur un éléphant. Cette disgrâce précipita ses jours: il profita des derniers momens de sa vie pour dicter son testament; & ce testament, le voici tel que M. l'abbé Fourmont l'a tiré d'un manuscrit turc.

« Moi, Nouschirwan, qui possède les royaumes de *Perse*, & des Indes, j'adresse mes dernières paroles à *Hormizdas* mon fils aîné, afin qu'elles soient pour lui une lumière dans les ténèbres, un chemin droit dans les déserts, une étoile sur la mer de ce monde.

» Lorsqu'il aura fermé mes yeux, qui déjà ne peuvent plus soutenir la lumière du soleil, qu'il monte sur mon trône, & que delà il jette sur mes sujets une splendeur égale à celle de cet astre. Il doit se souvenir que ce n'est pas pour eux-mêmes que les rois sont revêtus du pouvoir souverain, & qu'ils ne sont à l'égard du reste des hommes, que comme le ciel est à l'égard de la terre. La terre produira-t-elle des fruits, si le ciel ne l'arrose ?

» Mon fils, répandez vos bienfaits d'abord sur vos proches, ensuite sur les moindres de vos sujets. Si j'osois, je me proposerois à vous pour exemple; mais vous en avez de plus grands. Voyez ce soleil; il part d'un bout du monde

» pour aller à l'autre; il se cache, & se remontre ensuite; & s'il change de route tous les jours, ce n'est que pour faire du bien à tous. Ne vous montrez donc dans une province que pour lui faire sentir vos grâces; & lorsque vous la quitterez, que ce ne soit que pour faire éprouver à une autre les mêmes biens.

» Il est des gens qu'il faut punir, le soleil s'éclipse: il en est d'autres qu'il faut récompenser, & il se remontre plus beau qu'il n'étoit auparavant: il est toujours dans le ciel, soutenez la majesté royale: il marche toujours, soyez sans cesse occupé du soin du gouvernement. Mon fils, présentez-vous souvent à la porte du ciel, pour en implorer le secours dans vos besoins; mais purifiez votre âme auparavant. Les chiens entrent-ils dans le temple? Si vous observez exactement cette règle, le ciel vous exaucera; vos ennemis vous craindront; vos amis ne vous abandonneront jamais; vous ferez le bonheur de vos sujets; ils feront votre félicité.

» Faites justice, réprimez les insolens, soulagez le pauvre, aimez vos enfans, protégez les sciences, suivez le conseil des personnes expérimentées, éloignez de vous les jeunes gens, & que tout votre plaisir soit de faire du bien. Je vous laisse un grand royaume; vous le conserverez si vous suivez mes conseils; vous le perdrez si vous en suivez d'autres.

Nouschirwan mourut l'an 578, & *Hormizdas*, qui lui succéda, ne suivit point ses conseils. Après bien des concussions, il fut jugé indigne de sa place, & déposé juridiquement, par le consentement unanime de toute la nation assemblée. Son fils, mis sur le trône à sa place, le fit poignarder dans sa prison: ce fils lui-même fut contraint de sortir de son royaume, qui devint la proie d'un sujet de *Waranes*, homme de grand mérite; mais qui fut enfin obligé de se réfugier chez les Tartares, qui l'empoisonnerent.

Sur la fin du regne de Nouschirwan, naquit Mahomet à la Mecque, dans l'Arabie Pétrée, en 570. Bientôt, profitant des guerres civiles des Persans, il étendit chez

eux sa puissance & sa domination. Omar, son successeur, poussa encore plus loin ses conquêtes : Jédalgird, que nous appellons *Hormizdas IV*, perdit contre ses lieutenans, à quelques lieues de Madaïn (l'ancienne Ctésiphon des Grecs), la bataille & la vie. Les Persans passèrent sous la domination d'Omar plus facilement qu'ils n'avoient subi le joug d'Alexandre.

Cette servitude sous les Arabes, dura jusqu'en 1258, que la *Perse* commença à renaître sous ses propres rois. Haalou recouvra ce royaume par le succès de ses armes ; mais au bout d'un siècle, Tamerlan, kan des Tartares, se rendit maître de la *Perse*, l'an 1369, subjuga les Parthes, & fit prisonnier Bajazet I, en 1402. Ses fils partagerent entr'eux les conquêtes, & cette branche régna jusqu'à ce qu'une autre dynastie de la faction du *mouton blanc*, s'empara de la *Perse* en 1469.

Ussum Cassan, chef de cette faction, étant monté sur le trône, une partie de la *Perse*, flattée d'opposer un culte nouveau à celui des Turcs, de mettre Ali au-dessus d'Omar, & de pouvoir aller en pèlerinage ailleurs qu'à la Mecque, embrassa avidement ce dogme que proposa un Persan nommé *Xeque-Aidar*, & qui n'est connu de nous que sous le nom de *Sophi*, c'est-à-dire, *sage*. Les semences de cette opinion étoient jetées depuis long-temps ; mais *Sophi* donna la forme à ce schisme politique & religieux, qui paroît aujourd'hui nécessaire entre deux grands empires voisins, jaloux l'un de l'autre. Ni les Turcs ni les Persans n'avoient aucune raison de reconnoître Omar & Ali pour successeurs légitimes de Mahomet. Les droits de ces Arabes qu'ils avoient chassés, devoient peu leur importer ; mais il importoit aux Persans que le siege de leur religion ne fût pas chez les Turcs. Cependant Ussum Cassan trouva bien des contradicteurs, & entre autres Rustan, qui fit assassiner *Sophi* en 1499. Il en résulta d'étranges révolutions, que je vais transcrire de l'histoire de M. de Voltaire, qui en a fait le tableau curieux.

Ismaël, fils de *Xeque-Aidar*, fut assez courageux & assez puissant pour soutenir

la doctrine de son pere les armes à la main ; ses disciples devinrent des soldats. Il convertit & conquit l'Arménie, subjuga la *Perse*, combattit le sultan des Turcs, Sélim I, avec avantage, & laissa en 1524 à son fils Tahamas, la *Perse* puissante & paisible. Ce même Tahamas repoussa Soliman, après avoir été sur le point de perdre sa couronne. Il laissa l'empire, en 1576, à Ismaël II, son fils, qui eut pour successeur, en 1585, Scha-Abas, qu'on a nommé *le grand*.

Ce grand homme étoit cependant cruel ; mais il y a des exemples que des hommes féroces ont aimé l'ordre & le bien public. Scha-Abas, pour établir sa puissance, commença par détruire une milice telle à-peu-près que celle des janissaires en Turquie, ou des strelets en Russie ; il construisit des édifices publics ; il rebâtit des villes ; il fit d'utiles fondations : il reprit sur les Turcs tout ce que Soliman & Sélim avoient conquis sur la *Perse*. Il chassa d'Ormus, en 1622, par le secours des Anglois, les Portugais qui s'étoient emparés de ce port en 1507. Il mourut en 1629.

La *Perse* devint sous son regne extrêmement florissante, & beaucoup plus civilisée que la Turquie ; les arts y étoient plus en honneur, les mœurs plus douces, la police générale bien mieux observée. Il est vrai que les Tartares subjuguèrent deux fois la *Perse* après le regne des Califes arabes ; mais ils n'y abolirent point les arts ; & quand la famille des *Sophi* régna elle y apporta les mœurs douces de l'Arménie, où cette famille avoit habité long-temps. Les ouvrages de la main passoient pour être mieux travaillés, plus finis en *Perse* qu'en Turquie ; & les sciences y avoient biens d'autres encouragemens.

La langue persane, plus douce & plus harmonieuse que la turque, a été féconde en poésies agréables. Les anciens Grecs, qui ont été les premiers précepteurs de l'Europe, sont encore ceux des Persans. Ainsi leur philosophie étoit au seizième & au dix-septième siècles, à-peu-près au même état que la nôtre. Ils tenoient l'astrologie de leur propre pays, & s'y attachoient plus qu'aucun peuple de la terre.

Ils étoient comme plusieurs de nos nations , pleins d'esprit & d'erreurs.

La cour de *Perse* étoit plus de magnificence que la Porte-ottomane. On croit lire une relation du temps de Xerxès , quand on voit dans nos voyageurs , ces chevaux couverts de riches brocards , leurs harnois brillans d'or & de pierreries , & ces quatre mille vases d'or , dont parle Charadin , lesquels servoient pour la table du roi de *Perse*. Les choses communes , & surtout les comestibles , étoient à trois fois meilleur marché à Ispahan & à Constantinople , que parmi nous. Ce prix est la démonstration de l'abondance.

Scha-Sophi , fils du grand Scha-Abas , mais plus cruel , moins guerrier , moins politique , & d'ailleurs abruti par la débauche , eut un regne malheureux. Le grand-Mogol Scha-Géan enleva Candahar à la *Perse* , & le sultan Amurath IV prit d'assaut Bagdad en 1638.

Depuis ce temps , vous voyez la monarchie persane décliner sensiblement , jusqu'à ce qu'enfin la mollesse de la dynastie des *Sophi* , a causé sa ruine entière. Les eunuques gouvernoient le ferrail & l'empire sous Muza-Sophi , & sous Hussein , le dernier de cette race. C'est le comble de l'avidité dans la nature humaine , & l'opprobre de l'orient , de dépouiller les hommes de leur virilité ; & c'est le dernier attentat du despotisme , de confier le gouvernement à ces malheureux.

La foiblesse de Scha-Hussein , qui monta sur le trône en 1694 , faisoit tellement languir l'empire , & la confusion le troubloit si violemment par les factions des eunuques noirs & des eunuques blancs , que si Myr-Weis & ses Aguans , n'avoient pas détruit cette dynastie , elle l'eût été par elle-même. C'est le sort de la *Perse* , que toutes ses dynasties commencent par la force , & finissent par la foiblesse. Presque toutes les familles ont eu le sort de Serdan-Pull , que nous nommons *Sardanapâle*.

Ces Aguans , qui ont bouleversé la *Perse* au commencement du siècle où nous sommes , étoient une ancienne colonie de Tartares , habitant les montagnes de Candahar , entre l'Inde & la *Perse*. Pres-

que toutes les révolutions qui ont changé le sort de ce pays-là , sont arrivées par des Tartares. Les Persans avoient reconquis Candahar sur le Mogol , vers l'an 1650 sous Scha-Abas II , & ce fut pour leur malheur. Le ministère de Scha-Hussein , petit-fils de Scha-Abas II , traita mal les Aguans. Myr-Weis , qui n'étoit qu'un particulier , mais un particulier courageux & entreprenant , se mit à leur tête.

C'est une de ces révolutions , où le caractère des peuples qui la firent , eut plus de part que le caractère de leurs chefs : car Myr-Weis ayant été assassiné , & remplacé par un autre barbare nommé *Maghmud* , son propre neveu qui n'étoit âgé que de dix-huit ans , il n'y avoit pas d'apparence que ce jeune homme pût faire beaucoup par lui-même , & qu'il conduisît ses troupes indisciplinées de montagnards féroces , comme nos généraux conduisent des armées réglées. Le gouvernement de Hussein étoit méprisé , & la province de Candahar ayant commencé les troubles , les provinces du Caucase du côté de la Géorgie , se révolterent aussi. Enfin , *Maghmud* assiégea Ispahan en 1722 ; Scha-Hussein lui remit cette capitale , abdiqua le royaume à ses pieds , & le reconnut pour son maître , trop heureux que *Maghmud* daignât épouser sa fille. Ce *Maghmud* crut ne pouvoir s'affermir qu'en faisant égorger les familles des principaux citoyens de cette capitale.

La religion eut encore part à ces désolations : les Aguans tenoient pour Omar , comme les Persans pour Ali : & *Maghmud* chef des Aguans , mêloit les plus lâches superstitions aux plus détestables cruautés. Il mourut en démeance en 1725 , après avoir désolé la *Perse*.

Un nouvel usurpateur de la nation des Aguans , lui succéda. Il s'appelloit *Askraff* , ou *Archruff* , ou *Echeref* ; car on lui donne tous ces noms. La désolation de la *Perse* redoubloit de tous côtés. Les Turcs l'inondoient du côté de la Géorgie , l'ancienne Colchide. Les Russes fondoient sur ses provinces , du nord à l'occident de la mer Caspienne , vers les portes de Derbeit dans le Shirvant , qui étoit autrefois l'Ibérie & l'Albanie.

Un des fils de Scha-Husseïn , nommé Thamas , échappé au massacre de la famille impériale , avoit encore des sujets fideles , qui se rassemblèrent autour de sa personne vers Tauris. Les guerres civiles & les temps de malheur produisirent toujours des hommes extraordinaires , qui eussent été ignorés dans des temps paisibles. Le fils du gouverneur d'un petit fort du Khorasan , devint le protecteur du prince Thamas , & le soutien du trône , dont il fut ensuite l'usurpateur. Cet homme , qui s'est placé au rang des plus grands conquérans , s'appelloit *Nadir* (*Shah*.)

Nadir ne pouvant avoir le gouvernement de son pere , se mit à la tête d'une troupe de soldats , & se donna avec sa troupe au prince Thamas. A force d'ambition , de courage , & d'activité , il fut à la tête d'une armée. Il se fit appeller alors *Thamas Kouli-Kan* , le kan esclave de Thamas. Mais l'esclave étoit le maître sous un prince aussi foible & aussi efféminé que son pere Husseïn. Il reprit Ispahan & toute la *Perse* , poursuivit le nouveau roi Airaf jusqu'à Candahar , le vainquit , le prit prisonnier en 1729 , & lui fit couper la tête après lui avoir arraché les yeux.

Kouli-Kan ayant ainsi rétabli le prince Thamas sur le trône de ses aïeux , & l'ayant mis en état d'être ingrat , voulut l'empêcher de l'être. Il l'enferma dans la capitale du Khorasan , & agissant toujours au nom de ce prince prisonnier , il alla faire la guerre au Turc , sachant bien qu'il ne pouvoit affermir sa puissance , que par la même voie qu'il l'avoit acquise. Il battit les Turcs à Erivan en 1736 , reprit tout ce pays , & assura ses conquêtes en faisant la paix avec les Russes. Ce fut alors qu'il se fit déclarer roi de *Perse* , sous le nom de *Scha-Nadir*. Il n'oublia pas l'ancienne coutume , de crever les yeux à ceux qui peuvent avoir droit au trône. Les mêmes armées qui avoient servi à désoler la *Perse* , servirent aussi à la rendre redoutable à ses voisins. Kouli-Kan mit les Turcs plusieurs fois en fuite. Il fit enfin avec eux une paix honorable , par laquelle ils rendirent tout ce qu'ils avoient jamais pris aux Persans , excepté Bagdad & son territoire.

Kouli-Kan , chargé de crimes & de gloire , alla conquérir l'Inde , par l'envie d'arracher au Mogol tous ces trésors que les Mogols avoient pris aux Indiens. Il avoit des intelligences à la cour du grand-mogol , & entra autres deux des principaux seigneurs de l'empire , le premier visir , & le généralissime des troupes. Cette expédition lui réussit au delà de ses espérances ; il se rendit maître de l'empire , & de la personne même de l'empereur , en 1739.

Le grand-mogol Mahamad sembloit n'être venu à la tête de son armée , que pour étaler sa vaine grandeur , & pour la soumettre à des brigands aguerris. Il s'humilia devant Thamas Kouli-Kan , qui lui parla en maître , & le traita en sujet. Le vainqueur entra dans Delhi , ville qu'on nous représente plus grande & plus peuplée que Paris ou Londres. Il traînoit à sa suite ce riche & misérable empereur. Il l'enferma d'abord dans une tour , & se fit proclamer lui-même roi des Indes.

Quelques officiers mogols essayerent de profiter d'une nuit où les Persans s'étoient livrés à la débauche , pour prendre les armes contre leurs vainqueurs. Thamas Kouli-Kan livra la ville au pillage ; presque tout fut mis à feu & à sang. Il emporta autant de trésors de Delhi , que les Espagnols en prirent à la conquête du Mexique. On compte que cette somme montra pour sa part à quatre-vingt-sept millions & demi sterlings , & qu'il y en eut sept millions & demi sterlings pour son armée. Ces richesses amassées par un brigandage de quatre siècles , ont été apportées en *Perse* par un autre brigandage , & n'ont pas empêché les Persans d'être long-temps les plus malheureux peuples de la terre. Elles y sont dispersées ou ensevelies pendant les guerres civiles , jusqu'au temps où quelque tyran les rassemblera.

Kouli-Kan , en partant des Indes pour retourner en *Perse* , laissa le nom d'empereur à ce Mahamad qu'il avoit détrôné ; mais il laissa le gouvernement à un vice-roi qui avoit élevé le grand-mogol , & qui s'étoit rendu indépendant de lui. Il détacha trois royaumes de ce vaste empire , Cachemire , Caboul & Multan , pour

les incorporer à la *Perse*, & impoſa à l'Indouſtan un tribut de quelques millions. L'Indouſtan fut alors gouverné par le vice-roi, & par un conſeil que Thamas Kouli-Kan avoit établi. Le petit-fils d'Aurang-Zel garda le titre de roi des rois, & ne fut plus qu'un fantôme.

Thamas Kouli-Kan arrivé chez lui, donna la régence de la *Perſe* à ſon ſecond fils Neſralla-Mirza, recruta ſon armée, & marcha contre les Tartares Uſbecks, pour les châtier des défordres qu'ils avoient commis dans le Khorafan, pendant qu'il étoit occupé dans l'Inde. Il traversa des déferts preſque impraticables, & l'on crut qu'il y périroit infailliblement; mais il revint quelques mois après, amenant quantité d'Uſbecks qui avoient pris parti dans ſon armée, & il ſoumit dans ſon paſſage pluſieurs peuples inconnus même aux Perſians.

Cependant l'année ſuivante, qui étoit en 1742, les Arabes ſe ſouleverent de toutes parts, & défirerent totalement ſes troupes. Obligé de faire la guerre par mer & par terre, & ne voulant pas toucher aux tréſors immenſes qu'il avoit apportés de l'Inde, il mit ſur-toute la *Perſe* un nouvel impôt de ſept cents mille tomanis (quatorze millions d'écus). En même temps il fit publier, qu'ayant reconnu la religion des Sunnis pour la ſeule véritable, il l'avoit embrassée, & qu'il deſiroit que ſes ſujets ſuiviſſent ſon exemple. Il ſe prépara à attaquer les Turcs, & mit en marche une partie de ſes troupes pour qu'elles ſe rendiſſent à Moſul, tandis que lui-même marcheroit à Vau, dans le deſſein d'attaquer les Turcs par deux différens côtés, & de pouſſer ſes conquêtes juſqu'à Conſtantinople; mais le ſuccès ne répondit point à ſes eſpérances.

A peine s'étoit-il mis en marche, que les peuples de diverſes provinces perſanes ſe révolterent; ce qui l'obligea de retourner ſur ſes pas pour étouffer la rebellion. Mais le mécontentement étoit général; le feu de la révolte gaignoit par-tout. A meſure que Nadir (ou ſi vous voulez, Thamas Kouli-Kan) l'éteignoit d'un côté, il s'allumoit d'un autre. Ne pouvant courir dans toutes les provinces

révoltées, il fit la paix avec les Turcs en 1746.

Enfin, s'étant rendu de plus en plus odieux aux Perſians par ſes cruautés envers ceux dont la fidélité lui étoit ſuſpecte, il ſe forma contre lui une conſpiration ſi générale, qu'ayant été obligé de ſe ſauver d'Iſpahan, & ayant cru être plus en ſûreté dans ſon armée, ſes propres troupes ſe ſouleverent, & le maſſacrèrent dans ſon camp. Il fut aſſaſſiné par Ali-Kouli-Kan, ſon propre neveu, comme l'avoit été Myrr-Weis, le premier auteur de la révolution. Ainſi a péri cet homme extraordinaire, à l'âge d'environ 59 ans, après avoir occupé le trône de *Perſe* pendant 12 ans.

Par la mort de cet uſurpateur, les provinces enlevées au grand-mogol lui ſont retournées; mais une nouvelle révolution a bouleverſé l'Indouſtan: les princes tributaires, les vice-rois ont ſecoué le joug; les peuples de l'intérieur ont détrôné le ſouverain, & l'Inde eſt encore devenue, ainſi que la *Perſe*, le théâtre de nouvelles guerres civiles. Enfin tant de dévaſtations conſécutives ont détruit dans la *Perſe* le commerce & les arts, en détruiſant une partie du peuple.

Plusieurs écrivains nous ont donné l'hiſtoire des dernières révolutions de *Perſe*. Le P. du Cerceau l'a faite, & ſon ouvrage a été imprimé à Paris en 1742. Nous avons vu l'année ſuivante l'hiſtoire de Thamas Kouli-Kan; mais il faut lire le voyage en Turquie & en *Perſe* par M. Otter & M. Fraſer, *the hiſtory of Nadir-Shah*. Ces deux derniers ont été eux-mêmes dans le pays, ont connu le Shah Nadir, & ont converſé pour ſ'inſtruire avec des perſonnes qui lui étoient attachées; ils n'ont point eſtropié les noms perſians, parce qu'ils entendoient la langue; & quoiqu'ils ne ſoient pas d'accord en tout; ils ne diffèrent pas néanmoins dans les principaux faits. Il paroît par leurs relations, que l'auteur de l'hiſtoire de Thamas Kouli-Kan, a compoſé un roman de la naiſſance de Nadir, en le faiſant fils d'un père ou d'un marchand de troupeaux, dont il vola une partie à ſon père, les vendit, & ſ'associa à une troupe

de brigands pour piller les pèlerins de Mached.

Nadir (Shah) naquit dans le Khorasan. Son pere étoit un des principaux entre les Afchars , tribu turcomane , & gouverneur du fort de Kiélat , dont le gouvernement avoit été héréditaire dans sa famille depuis long - temps. Nadir étant encore mineur quand son pere mourut , son oncle prit possession du gouvernement , & le garda. Nadir obtint du Begler-Beg une compagnie de cavalerie , & s'étant distingué en diverses occasions contre les Usbecks qu'il eut le bonheur de battre , le Begler-Beg l'éleva au grade de minbacchi , ou commandant de mille hommes. Tel fut le commencement de sa fortune. Ensuite il fut envoyé contre les Turcs , les vainquit , fut élevé au grade de lieutenant-général ; & au commencement de l'année 1729 , il parvint au généralat. Alors Shah Thamas prit tant de confiance en lui , qu'il lui abandonna entièrement le gouvernement des affaires militaires.

M. Frazer , qui a demeuré plusieurs années en *Perse* , & qui a été souvent dans la compagnie du Shah Nadir , nous a tracé son portrait en 1743 ; & il paroît qu'il admiroit beaucoup cet homme extraordinaire.

“ Le Shah Nadir , dit - il , est âgé
 ” d'environ 55 ans. Il a plus de six piés
 ” de haut , & est bien proportionné , d'un
 ” tempérament très - robuste , sanguin ,
 ” avec quelques dispositions à l'embon-
 ” point , s'il ne le prévenoit pas par les
 ” fatigues. Il a de beaux yeux noirs ,
 ” bien fendus , & des sourcils de même
 ” couleur. Sa voix est extrêmement haute
 ” & forte. Il boit du vin sans excès ;
 ” mais il est très-adonné aux femmes
 ” dont il change souvent , sans cepen-
 ” dant négliger ses affaires. Il va rarement
 ” chez elles avant onze heures ou minuit ,
 ” & il se leve à cinq heures du matin.
 ” Il n'aime point la bonne chere ; sa
 ” nourriture consiste sur-tout en pillau ,
 ” & autres mets simples ; & lorsque les
 ” affaires le demandent , il perd ses re-
 ” pas , & se contente de quelques pois
 ” secs qu'il porte toujours dans ses poches ,
 ” & d'un verre d'eau. Quand il est en

son particulier , qui que ce soit ne peut
 ” lui envoyer de lettres , de messages ,
 ” ni obtenir audience.

” Il entretient par-tout des espions. Il
 ” a de plus établi dans chaque ville un
 ” ministre nommé *hum calam* , qui est
 ” chargé de veiller sur la conduite du
 ” gouverneur , de tenir registre de ses
 ” actions , & de lui en envoyer le journa
 ” par une voie particuliere. Très-rigide
 ” sur la discipline militaire , il punit de
 ” mort les grandes fautes , & fait couper
 ” les oreilles à ceux qui en commettent
 ” les plus légères. Pendant qu'il est en
 ” marche , il mange , boit & dort comme
 ” un simple soldat , & accoutume ses
 ” officiers à la même rigueur. Il est si
 ” fort endurci à la fatigue , qu'on l'a vu
 ” souvent , dans un temps de gelée , passer
 ” la nuit couché à terre en plein air ,
 ” enveloppé de son manteau ; & n'ayant
 ” qu'une selle pour chevet. Au soleil
 ” couchant , il se retire dans un appar-
 ” tement particulier , où débarrassé de
 ” toute affaire , il soupe avec trois ou
 ” quatre de ses favoris , & s'entretient
 ” familièrement avec eux.

” Quelque temps après qu'il se fut
 ” saisi de Shah Thamas , des gens attachés
 ” à la famille royale firent agir la mere
 ” de Nadir , qui vint prier son fils de
 ” rétablir ce prince , sur les assurances
 ” qu'elle lui donna que pour reconnoître
 ” cet important service , Shah Thamas
 ” le feroit son généralissime à vie. Il lui
 ” demanda si elle le croyoit sérieusement ;
 ” elle ayant répondu qu'oui : Si j'étois
 ” une vieille femme , repliqua-t-il , peut-
 ” être que je le croirois aussi ; mais je
 ” vous prie de ne vous plus mêler d'affaire
 ” d'état. Il a épousé la sœur cadette du
 ” Shah Hussein , dont on dit qu'il a une
 ” fille. Il a d'ailleurs de ses concubines
 ” plusieurs enfans , & deux fils d'une
 ” femme qu'il avoit épousée dans le temps
 ” de son obscurité. Quoique d'ordinaire
 ” il charge lui-même à la tête de ses
 ” troupes , il n'a jamais reçu la plus petite
 ” égratignure ; cependant il a eu plusieurs
 ” chevaux tués sous lui , & son armure
 ” souvent effleurée par des balles. ”

M. Frazer ajoute qu'il a entendu dire ,

& qu'il a vu lui-même plusieurs autres choses remarquables de ce prince , & propres à convaincre toute la terre qu'il y a peu de siècles qui aient produit un homme aussi étonnant : cela se peut ; mais à juger de cet homme singulier selon les idées de la droite raison , je ne vois en lui qu'un scélérat d'une ambition sans bornes , qui ne connoissoit ni humanité , ni fidélité , ni justice , toutes les fois qu'il ne pouvoit la satisfaire. Il n'a fait usage de sa bravoure , de son habileté & de sa conduite , que de concert avec ses vues ambitieuses. Il n'a respecté aucun des devoirs les plus sacrés pour s'élever à quelque point de grandeur , & ce point étoit toujours au dessous de ses desirs. Enfin , il a ravagé le monde , désolé l'Inde & la Perse par les plus horribles brigandages ; & ne mettant aucun frein à sa brutalité , il s'est livré à tous les mouvemens furieux de sa colère & de sa vengeance , dans les cas même où sa modération ne pouvoit lui porter aucun préjudice.

J'ai tracé l'histoire moderne des *Perfes* ; leur histoire ancienne est intimement liée avec celle des Medes , des Assyriens , des Egyptiens , des Babyloniens , des Juifs , des Parthes , des Carthaginois , des Scythes , des Grecs & des Romains. Cyrus , le fondateur de l'empire des *Perfes* , n'eut point d'égal dans son temps en sagesse , en valeur & en vertu. Hérodote & Xénophon ont écrit sa vie ; & quoiqu'il semble que ce dernier ait moins voulu faire l'histoire de ce prince , que donner sous son nom l'idée d'un héros parfait , le fonds de son ouvrage est historique , & mérite plus de croyance que celui d'Hérodote. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

PERSES (*Philosophie des*) (*Histoire de la philosophie.*) Les seuls garans que nous ayons ici de l'histoire de la philosophie , les Arabes & les Grecs , ne sont pas d'une autorité aussi solide & aussi pure qu'un critique sévère le desireroit. Les Grecs n'ont pas manqué d'occasions de s'instruire des loix , des coutumes , de la religion & de la philosophie de ces peuples ; mais peu sinceres en général dans leurs récits , la haine qu'ils portoient aux *Perfes* les rend encore plus suspects. Qu'est-

ce qui a pu les empêcher de se livrer à cette fureur habituelle de tout rapporter à leurs idées particulières ? La distance des temps , la légèreté du caractère , l'ignorance & la superstition des Arabes , n'affoiblisent guere moins leur témoignage. Les Grecs mentent par orgueil ; les Arabes mentent par intérêt. Les premiers défigurent tout ce qu'ils touchent pour se l'approprier ; les seconds , pour se faire valoir. Les uns cherchent à s'enrichir du bien d'autrui , les autres à donner du prix à ce qu'ils ont. Mais c'est quelque chose que de bien connoître les motifs de notre méfiance ; nous en serons plus circonspects.

De Zoroastre. Xerduſht ou Zaradusht , selon les Arabes , & Zoroastre , selon les Grecs , fut le fondateur ou le restaurateur de la philosophie & de la théologie chez les *Perfes*. Ce nom signifie l'*ami du feu*. Sur cette étymologie , on a conjecturé qu'il ne désignoit pas une personne , mais une secte. Quoi qu'il en soit , qu'il n'y ait jamais eu un homme appelé Zoroastre , ou qu'il y en ait eu plusieurs de ce nom , comme quelques-uns le prétendent , on n'en peut guere reculer l'existence au delà du règne de Darius Hystaspes. Il y a la même incertitude sur la partie du premier Zoroastre. Est-il Chinois , Indien , Persé , Medo-Persé ou Mede ? S'il en faut croire les Arabes , il est né dans l'Aderbijan , province de la Médie. Il faut entendre toutes les puérités merveilleuses qu'ils racontent de sa naissance & de ses premières années ; au reste , elles sont dans le génie des orientaux , & du caractère de celles dont tous les peuples de la terre ont défiguré l'histoire des fondateurs du culte religieux qu'ils avoient embrassé. Si ces fondateurs n'avoient été que des hommes ordinaires , de quel droit eût-on exigé de leurs semblables le respect aveugle pour leurs opinions.

Zoroastre , instruit dans les sciences orientales , passé chez les Isralites. Il entre au service d'un prophete. Il y prend la connoissance du vrai Dieu. Il commet un crime. Le prophete , qu'on croit être Daniel ou Esdras , le maudit ; & il est attaqué de la lepre. Guéri apparemment , il erre ; il se montre aux peuples , il fait

des miracles ; il se cache dans des montagnes ; il en descend ; il se donne pour un envoyé d'en haut ; il s'annonce comme le restaurateur & le réformateur du culte de ces mages ambitieux que Cambyse avoit exterminés. Les peuples l'écoutent. Il va à Xis ou Ecbatane. C'étoit le lieu de la naissance de Smerdis , & le magianisme y avoit encore des sectateurs cachés. Il y prêche ; il y a des révélations. Il passe delà à Balch sur les rives de l'Oxus , & s'y établit. Hytaspaspe régnoit alors. Ce prince l'appelle. Zoroastre le confirme dans la religion des mages qu'Hytaspaspe avoit gardée ; il l'entraîne par des prestiges ; & sa doctrine devient publique , & la religion de l'état. Il y en a qui le font voyager aux Indes , & conférer avec les brachmanes ; mais c'est sans fondement. Après avoir établi son culte dans la Bactriane , il vint à Suse , où l'exemple du roi fut suivi de la conversion de presque tous les courtisans. Le magianisme , ou plutôt la doctrine de Zoroastre se répandit chez les Perses , les Parthes , les Bactres , les Chorasmiens , les Saïques , les Medes , & plusieurs autres peuples barbares. L'intolérance & la cruauté du mahométisme naissant , n'a pu jusqu'à présent en effacer toutes les traces. Il en reste toujours dans la Perse & dans l'Inde. De Suse , Zoroastre retourna à Balch , où il éleva un temple au feu , s'en dit archimage , & travailla à attirer à son culte les rois circonvoisins ; mais ce zele ardent lui devint funeste. Argaspaspe , roi des Scythes , étoit très-attaché au culte des astres ; c'étoit celui de sa nation & de ses aïeux. Zoroastre ne pouvant réussir auprès de lui par la persuasion , emploie l'autorité & la puissance de Darius. Mais Argaspaspe indigné de la violence qu'on lui faisoit dans une affaire de cette nature , prit les armes , entra dans la Bactriane , & s'en empara , malgré l'opposition de Darius , dont l'armée fut taillée en pièces. La destruction du temple patriarchal , la mort de ses prêtres & celle de Zoroastre même , furent les suites de cette défaite. Peu de temps après , Darius eut sa revanche ; Argaspaspe fut battu , la province perdue recouvrée , les temples consacrés au feu relevés , la doctrine de

Zoroastre remise en vigueur , & l'azur gustasp , ou l'édifice d'Hytaspaspe construit. Darius en prit même le titre de grand-prêtre , & se fit appeler de ce nom sur son tombeau. Les Grecs , qui connoissoient bien les affaires de la Perse , gardent un profond silence sur ces événemens , qui peut-être ne sont que des fables inventées par les Arabes , dont il faudroit réduire le récit à ce qu'il y eut dans un temps un imposteur qui prit le nom de Zoroastre , déjà révérend dans la Perse , attira le peuple , séduisit la cour par des prestiges ; abolit l'idolâtrie , & lui substitua l'ancien culte du feu , qu'il arrangea seulement à sa manière. Il y a aussi quelque apparence que cet homme n'étoit pas tout-à-fait ignorant dans la médecine & les sciences naturelles & morales ; mais que ce fût une encyclopédie vivante , comme les Arabes le disent ; c'est sûrement un de ces mensonges pieux auxquels le zele , qui ne croit jamais pouvoir trop accorder aux fondateurs de religion , se détermine si généralement.

Des Guebres. Depuis ces temps reculés , les Guebres ont persisté dans le culte de Zoroastre. Il y en a aux environs d'Isfahan , dans un petit village appelé de leur nom *Guaradab*. Les musulmans les regardent comme des infidèles , & les traitent en conséquence. Ils exercent là les fonctions les plus viles de la société : ils ne sont pas plus heureux dans la Commanie ; c'est la plus mauvaise province de la Perse. On les y fait payer bien cher le peu d'indulgence qu'on a pour leur religion. Quelques-uns se sont réfugiés à Surate & à Bombaye , où ils vivent en paix , honorés pour la sainteté & la pureté de leurs mœurs , adorant un seul Dieu , priant vers le soleil , révérent le feu , détestant l'idolâtrie , & attendant la résurrection des morts & le jugement dernier. *Voyez l'art. GUEBRES ou GAURES.*

Des livres attribués à Zoroastre. De ces livres , le zend ou le zendavesta est le plus célèbre. Il est divisé en deux parties ; l'une comprend la liturgie ou les cérémonies à observer dans le culte du feu ; l'autre prescrit les devoirs de l'homme en général , & ceux de l'homme religieux. Le zend

est sacré ; & les saintes écritures n'ont pas plus d'autorité parmi les Chrétiens , ni l'alcoran parmi les Turcs. On pense bien que Zoroastre le reçut aussi d'en haut. Il est écrit en langue & en caractères Perses. Il est renfermé dans les temples ; il n'est pas permis de le communiquer aux étrangers ; & tous les jours de fêtes les prêtres en lisent quelques pages aux peuples. Thomas Hyde nous en avoit promis une édition ; mais il ne s'est trouvé personne , même en Angleterre , qui ait voulu en faire les frais.

Le zend n'est point un ouvrage de Zoroastre ; il faut en rapporter la supposition au temps d'Eusebe. On y trouve des psaumes de David ; on y raconte l'origine du monde d'après Moysé ; il y a les mêmes choses sur le déluge ; il y est parlé d'Abraham , de Joseph & de Salomon. C'est une de ces productions telles qu'il en parut une infinité dans ces siècles où toutes les sectes qui étoient en grand nombre , cherchoient à prévaloir les unes sur les autres par le titre d'ancienneté. Outre le zend , on dit que Zoroastre avoit encore écrit dans son traité quelques centaines de milliers de vérités sur différens sujets.

Des oracles de Zoroastre. Il nous en reste quelques fragmens qui ne font pas grand honneur à l'anonyme qui les a fabriqués ; quoiqu'ils aient eu de la réputation parmi les platoniciens de l'école d'Alexandrie , c'est qu'on n'est pas difficile sur les titres qui autorisent nos opinions. Ces philosophes n'étoient pas fâchés de retrouver quelques-unes de leurs idées dans les écrits d'un sage aussi vanté que Zoroastre.

Du mage Hystaspe. Cet Hystaspe est le pere de Darius ; il se fit chef des mages. Il y eut là-dedans plus de politique que de religion. Il doubla son autorité sur les peuples , en réunissant dans sa personne les titres de pontife & de roi. L'inconvénient de cette réunion , c'est qu'un seul homme ayant à soutenir deux grands caractères , il arrive souvent que le roi déshonore le pontife , ou que le pontife rabaisse le roi.

D'Ostanès ou d'Otanès. On prétend qu'il y eut plusieurs mages de ce nom , & qu'ils donnerent leur nom à la secte entière qui en fut appelée *ostanite*. On

qu'Ostanès ou Otanès cultiva le premier l'astronomie chez les Perses. On lui attribue un livre de chymie. Ce fut lui qui initia Démocrite aux mystères de Memphis. Il n'y a que le rapport des temps qui contredise cette fable.

Du mot mage. Ceux qui le dérivent de l'ancien mot *mog* , qui dans la Perse & dans la Médie signifioit *adorateur* ou *prêtre du feu* , en ont trouvé l'étymologie la plus vraisemblable.

De l'origine du magianisme. Cette doctrine étoit établie dans l'empire de Babylone & d'Assyrie , & chez d'autres peuples de l'orient , long-temps avant la fondation des Perses. Zoroastre n'en fut que le restaurateur. Il faut en conclure de là l'extrême ancienneté.

Du caractère d'un mage. Ce fut un théologien & un philosophe. Un mage naissoit toujours d'un autre mage. Ce fut dans le commencement une seule famille peu nombreuse qui s'accrut en elle-même ; les peres se marioient avec leurs filles , les fils avec leurs meres , les freres avec leurs sœurs. Epars dans les campagnes , d'abord ils n'occupèrent que quelques bourgs ; ils fonderent ensuite des villes , & se multiplierent au point de disputer la souveraineté aux monarques. Cette confiance dans leur nombre & leur autorité , les perdit.

Des classes des mages. Ils étoient divisés en trois classes ; une classe infime attachée aux services des temples ; une classe supérieure qui commandoit à l'autre ; & un archimage qui étoit le chef de toutes les deux. Il y avoit aussi trois sortes de temples ; des oratoires où le feu étoit gardé dans une lampe ; des temples où il s'entretenoit sur un autel ; & une basilique , le siege de l'archimage , & le lieu où les adorateurs alloient faire leurs grandes dévotions.

Des devoirs des mages. Zoroastre leur avoit dit : Vous ne changerez ni le culte , ni les prieres. Vous ne vous emparerez point du bien d'autrui. Vous fuirez le mensonge. Vous ne laisserez entrer dans votre cœur aucun desir impur ; dans votre esprit , aucune pensée perverse. Vous craindrez toute souillure. Vous oublierez l'injure. Vous instruirez les peuples. Vous

présiderez

présiderez aux mariages. Vous fréquentez sans cesse les temples. Vous méditez le zendavesta ; ce sera votre loi, & vous n'en reconnoîtrez point d'autre ; & que le ciel vous punisse éternellement, si vous souffrez qu'on le corrompe. Si vous êtes archimage, observez la pureté la plus rigoureuse. Purifiez vous de la moindre faute par l'ablution. Vivez de votre travail. Recevez la dîme des peuples. Ne soyez ni ambitieux, ni vain. Exercez les œuvres de miséricorde ; c'est le plus noble emploi que vous puissiez faire de votre richesse. N'habitez pas loin des temples, afin que vous puissiez y entrer sans être aperçu. Lavez-vous souvent. Soyez frugal. N'approchez point de votre femme les jours de solennité. Surpassez les autres dans la connoissance des sciences. Ne craignez que Dieu. Reprenez fortement les méchans : de quelque rang qu'ils soient, n'ayez aucune indulgence pour eux. Allez porter la vérité aux souverains. Sachez distinguer la vraie révélation de la fausse. Ayez toute confiance dans la bonté divine. Attendez le jour de sa manifestation, & soyez y toujours préparé. Gardez soigneusement le feu sacré ; & souvenez vous de moi jusqu'à la consommation des siècles, qui se fera par le feu.

Des sectes des mages. Quelque simple que soit un culte, il est sujet à des hérésies. Les hommes se divisent bien entr'eux sur des choses réelles, comment s'accorderoient-ils long-temps sur des objets imaginaires ? Il sont abandonnés à leur imagination, & il n'y a aucune expérience qui puisse les réunir. Les mages admettoient deux principes, un bon & un mauvais ; l'un de la lumière, l'autre des ténèbres ; étoient-ils co-éternels ? ou y avoit-il priorité & postériorité dans leur existence ? Premier objet de discussion ; première hérésie ; première cause de haine, de trahison & d'anathème.

De la philosophie des mages. Elle avoit pour objet Dieu, l'origine du monde, la nature des choses, le bien, le mal, & la règle des devoirs. Le système de Zoroastre n'étoit pas l'ancien ; cet homme profita des circonstances pour l'altérer, & faire croire au peuple tout ce qu'il lui plut. La

Tome XXV.

distance des terres, les menfonges des Grecs, les fables des Arabes, les symboles & l'emphase des orientaux, rendent ici la matière très-obscur.

Des dieux des Perses. Ces nations adoroient le soleil ; ils avoient reçu ce culte des Chaldéens & des Assyriens. Ils appelloient ce dieu *Mithras* ; ils joignoient à *Mithras Orosmade* & *Arimane*.

Mais il faut bien distinguer ici la croyance des hommes instruits, de la croyance du peuple. Le soleil étoit le dieu du peuple, pour les théologiens ce n'étoit que son tabernacle.

Mais, en remontant à l'origine, *Mithras* ne fera qu'un de ces bienfaiteurs des hommes, qui les rassemblaient, qui les instruisoient, qui leur rendoient la vie plus supportable & plus sûre, & dont ils faisoient ensuite des dieux. Celui des peuples d'orient s'appelloit *Mithras* Son ame, au sortir de son corps, s'envola au soleil ; & delà le culte du soleil & la divinité de cet astre.

On n'a qu'à jeter les yeux sur les symboles de *Mithras*, pour sentir toute la force de cette conjecture. C'est un homme robuste ; il est ceint d'un cimenterre ; il est couronné d'une tiare ; il est assis sur un taureau, il conduit l'animal féroce, il le frappe, il le tue. Quels sont les animaux qu'on lui sacrifie ? des chevaux. Quels compagnons lui donne-t-on ? des chiens.

L'histoire d'un homme défigurée, est devenue un système de religion. Rien ne peut subsister entre les hommes sans s'altérer ; il faut qu'un système de religion, fût-il révélé, se corrompe à la longue, à moins qu'une autorité infaillible n'en assure la pureté. Supposons que Dieu montrât aux hommes sous la forme d'un grand spectre de feu, qu'élevé au dessus du globe qui tourneroit sous ses pieds, les hommes l'écoutassent en silence, & que d'une voix forte il leur dictât ses loix ; croit-on que ses loix subsisteroient incorruptibles ? croit-on qu'il ne vint pas un temps où l'apparition même se révoquât en doute ? Il n'y a que le séjour constant de la divinité parmi nous, ou par ses miracles, ou par ses prophètes, ou par un représentant infaillible, ou par la voix

M m m

de la conscience , ou par elle-même , qui puisse arrêter l'inconstance de nos idées en matiere de religion.

Mithras est un & triple ; on retrouve dans ce triple Mithras des vestiges de la trinité de Platon & de la nôtre.

Orosmade ou Horfmidas est l'auteur du bien : Arimane est l'auteur du mal : écoutons Leibnitz sur ces dieux. Si l'on considère , dit le philosophe de Leipfick , que tous les potentats d'Asie se sont appellés *Horfmidas* , qu'Armen ou Hermen est le nom d'un dieu ou d'un héros celto-scythe , on sera porté à croire què l'Arimane des Perses fut quelque conquérant d'occident , tels que furent dans la suite Gengis-Chan & Tamerlan , qui passa de la Germanie & de la Sarmatie dans l'Asie , à travers les contrées des Alains & des Massagetes , & qui fonda dans les états d'un Herfmidas , qui gouvernoit paisiblement ses peuples fortunés , & qui les défendit constamment contre les entreprises du ravisseur. Avec le temps l'un fut un mauvais génie , l'autre un bon ; deux principes contraires , qui sont perpétuellement en guerre , qui se défendent & se battent bien , & dont l'un n'obtient jamais une entière supériorité sur l'autre. Ils se partagent l'empire du monde , & le gouvernement , ainsi que Zoroastre l'établit dans sa chronologie. Ajoutez à cela , qu'en effet au temps de Cyaxare , roi des Medes , les Scythes se répandirent en Asie.

Mais comment un trait historique si simple , devient-il à la longue une fable si compliquée ? C'est qu'on transporta dans la suite , au culte , aux dieux , aux statues , aux symboles religieux , aux cérémonies , tout ce qui appartenoit aux sciences , à l'astronomie , à la physique , à la chymie , à la métaphysique & à l'histoire naturelle. La langue religieuse resta la même ; mais toutes les idées changerent. Le peuple avoit une religion , & le prêtre une autre.

Principes du système de Zoroastre. Il ne faut pas confondre ce système renouvelé , avec l'ancien : celui des premiers mages étoit fort simple ; celui de Zoroastre se compliqua.

1. Il ne se fait rien de rien.

2. Il y a donc un premier principe , infini , éternel , de qui tout ce qui a été & tout ce qui est , est émané.

3. Cette émanation a été très-parfaite & très-pure. Il faut la regarder comme la cause du mouvement , de la chaleur & de la vie.

4. Le feu intellectuel , très-parfait , très-pur , dont le soleil est le symbole , est le principe de cette émanation.

5. Tous les êtres sont sortis de ce feu , & les matériels & les immatériels. Il est absolu , nécessaire , infini ; il se meut lui-même ; il meut & anime tout ce qui est.

6. Mais la matiere & l'esprit étant deux natures diamétralement opposées , il est donc émané du feu originel & divin , deux principes subordonnés , ennemis l'un de l'autre , l'esprit & la matiere , Orosmade & Arimane.

7. L'esprit plus voisin de sa source , plus pur , engendre l'esprit , comme la lumière , la lumière : telle est l'origine des dieux.

8. Les esprits émanés de l'océan infini de la lumière intellectuelle , depuis Orosmade jusqu'au dernier , sont & doivent être regardés comme des natures lucides & ignées.

9. En qualité de natures lucides & ignées , ils ont la force de mouvoir , d'entretenir , d'échauffer , de perfectionner , & ils sont bons. Orosmade est le premier d'entr'eux ; ils viennent d'Orosmade : Orosmade est la cause de toute perfection.

10. Le soleil , symbole de ses propriétés , est son trône , & le lieu principal de sa lumière divine.

11. Plus les esprits émanés d'Orosmade s'éloignent de leur source , moins ils ont de pureté , de lumière , de chaleur & de force motrice.

12. La matiere n'a ni lumière , ni chaleur , ni force motrice ; c'est la dernière émanation du feu éternel & premier. Sa distance en est infinie ; aussi est-elle ténébreuse , inerte , solide & immobile par elle-même.

13. Ce n'est pas à ce principe de son émanation , mais à la nature nécessaire de son émanation , à sa distance du principe , qu'il faut attribuer ses défauts. Ce sont

ces défauts , suite nécessaire de l'ordre des émanations , qui en font l'origine du mal.

14. Quoiqu'Arimane ne soit pas moins qu'Orosmade, une émanation du feu éternel , ou de Dieu , on ne peut attribuer à Dieu ni le mal , ni les ténèbres de ce principe.

15. Le mouvement est éternel & très-parfait dans le feu intellectuel & divin ; d'où il s'ensuit qu'il y aura une période à la fin de laquelle tout y retournera. Cet océan reprendra tout ce qui en est émané , tout , excepté la matière.

16. La matière ténébreuse , froide , immobile , ne sera point reçue à cette source de lumière & de chaleur très-pure ; elle restera , elle se mouvra , sans cesse agitée par l'action du principe lumineux ; le principe lumineux attaquera sans cesse ses ténèbres , qui lui résisteront , & qu'elle affoiblira peu-à-peu , jusqu'à ce qu'à la suite des siècles atténuée , divisée , éclairée autant qu'elle peut l'être , elle approche de la nature spirituelle.

17. Après un long combat , des alternatives infinies , les ténèbres seront chassées de la matière ; les qualités mauvaises seront détruites ; la matière même sera bonne , lucide , analogue à son principe qui la réabsorbera , & d'où elle émanera derechef , pour remplir tout l'espace & se répandre dans l'univers. Ce sera le regne de la félicité parfaite.

Voilà le système oriental , tel qu'il nous est parvenu après avoir passé , au sortir des mains des mages , entre celles de Zoroastre , & de celles-ci , entre les mains des pythagoriciens , des stoïciens & des platoniciens , dont on y reconnoît le ton & les idées.

Ces philosophes le porterent à Cosroès. Auparavant la sainteté en avoit été constatée par des miracles à la cour de Sapor : ce n'étoit alors qu'un manichéisme assez simple.

Le fadder , ouvrage où la doctrine zoroastrique est exposée emploie d'autres expressions ; mais c'est le même fonds. Il y a un Dieu : il est un , très-saint : rien ne lui est égal : c'est le Dieu de puissance & de gloire. Il a créé dans le commen-

cement un monde d'esprits purs & heureux ; au bout de trois mille ans , sa volonté , lumineuse resplendissante , sous la forme de l'homme. Soixante & dix anges du premier ordre l'ont accompagnée ; & elle a créé le soleil , la lune , les étoiles & les âmes des hommes. Après trois autres mille ans , Dieu créa au dessous de la lune un monde inférieur , plein de matière.

Des dieux & des temples. La doctrine de Zoroastre les rejetoit aussi. La première chose que Xerxès fit en Grèce , ce fut de détruire les temples & les statues. Il satisfaisoit aux préceptes de sa religion ; & les Grecs le regardoient sans doute comme un impie. Xerxès en usoit ainsi , dit Cicéron , *ut parietibus excluderentur dii , quibus esse deberent omnia patientia & libera* , pour briser les prisons des dieux. Les sectateurs du culte des mages ont aujourd'hui la même aversion pour les idoles.

Abrégé des prétendus oracles de Zoroastre. Il y a des dieux. Jupiter en est un. Il est très-bon. Il gouverne l'univers. Il est le premier des dieux. Il n'a point été engendré. Il existe de tous les temps. Il est le père des autres dieux. C'est le grand , le vieil ouvrier.

Neptune est l'aîné de ses fils. Neptune n'a point eu de mère. Il gouverne sous Jupiter. Il a créé le ciel.

Neptune a eu des frères ; ces frères n'ont point eu de mère. Neptune est au dessus d'eux.

Les autres dieux ont été tirés de la matière , & sont nés de Junon. Il y a des démons au dessous des dieux.

Le soleil est le plus vieux des enfants que Jupiter ait eus de leur mère. Le soleil & Saturne président à la génération des mortels , aux titans & aux dieux du tartare.

Les dieux prennent soin des choses d'ici-bas , ou par eux-mêmes , ou par des ministres subalternes , selon les loix générales de Jupiter. Ils sont la cause du bien : rien de mal ne nous arrive par eux. Par un destin inévitable , indéclinable , dépendant de Jupiter , les dieux subalternes exécutent ce qu'il y a de mieux.

L'univers est éternel. Les premiers dieux

nés de Jupiter ; & les seconds n'ont point eu de commencement, n'auront point de fin ; ils ne constituent tous ensemble qu'une sorte de tout.

Le grand ouvrier qui a pu faire le tout, le mieux qu'il étoit possible, l'a voulu, & il n'a manqué à rien.

Il conserve & conservera éternellement le tout immobile & sous la même forme.

L'ame de l'homme ; alliée aux dieux, est immortelle. Le ciel est son séjour : elle y est, & elle y retournera.

Les dieux l'envoient pour animer un corps, conserver l'harmonie de l'univers, établir le commerce entre le ciel & la terre, & lier les parties de l'univers entr'elles, & l'univers avec les dieux.

La vertu doit être le but unique d'un être lié avec les dieux.

Le principe de la félicité principale de l'homme est dans sa portion immortelle & divine.

Suite des oracles ou fragmens. Nous les exposons dans la langue latine, parce qu'il est presque impossible de les rendre dans la nôtre.

Unitas dualitatem genus ; Dyas enim apud eam sedet, & intellectuâ luce fulgurat, inde trinitas, & hæc trinitas in toto mundo lucet & gubernat omnia.

Voilà bien Mythras, Orosmade & Arimane ; mais sous la forme du christianisme On croiroit ; en lisant ce passage, entendre le commencement de l'évangile selon S. Jean.

Deus fons fontium, omnium matrix, continens omnia, unde generatio variè se manifestantis materiæ, unde tractus præter infiliens cavitatibus mundorum, incipit deorsum tendere radios admirandos.

Galimathias moitié chrétien ; moitié platonicien & cabalistique.

Deus intellectualem in se ignem proprium comprehendens, cuncta perficit & mente tradit secundâ ; sicque omnia sunt ab uno igne progenita, patre genita lux.

Ici le platonicisme se mêle encore plus évidemment avec la doctrine de Zoroastre.

Mens patris striduit, intelligens indefesso consilio ; omniformes ideæ fonte verò ab uno evolantes exsilierunt, & divisæ intellectualem ignem sunt nactæ.

Proposition toute platonique ; mais embarrassée de l'allégorie & du verbiage oriental.

Anima existens, ignis splendens, vi patris immortalis manet & vitæ domina est, & tenet mundi multas plenitudines, mentem enim imitatur ; sed habet congenitum quid corporis.

Il est incroyable en combien de façons l'esprit inquiet se replie. Ici on apperçoit des vestiges du léibnitianisme.

Opifex qui fabricatus est mundum, erat ignis moles, qui totum mundum ex igne & aquâ & terrâ & aere omnia composuit.

Ces élémens étoient regardés par les zoroastriens comme les canaux matériels du feu élémentaire.

Oportet te festinare ad lucem & patris radios, unde missa est tibi anima multam induta lucem, mentem enim in animâ reposuit & in corpore deposuit.

Ici l'expression est de Zoroastre, mais les idées sont de Platon.

Non deorsum prorsus sequere nigritantem mundum, cui profunditas semper infida substrata est & hædes, circum quæque nubilus squalidus, idolis gaudens, amens, præceps, tortuosus, cæcum, profundum semper convolvens, semper regens obscurum corpus, iners & spiritu carens, & osor lucis mundus & tortuosa fluentia, sub quâ multi trahuntur.

Galimathias mélancolique, prophétique & sibyllin.

Quære animi canalem, unde aut quo ordine servus factus corporis, in ordinem à quo effluxisti, iterum resurgas.

C'est la descente des ames dans les corps, selon l'hypothèse platonicienne.

Cogitatio igne tota primum habet ordinem ; mortalis enim ignis proximus factus, à Deo lumen habebit.

Puisqu'on vouloit faire passer ces fragmens sous le nom de Zoroastre, il falloit bien revenir au principe ignée.

Lunæ cursum & astrorum progressum & strepitum dimitte, semper currit opere necessitatis ; astrorum progressus tui gratiâ non est editus.

Ici l'auteur a perdu de vue la doctrine de Zoroastre, qui est toute astrologique ; & il a dit quelque chose de sensé.

Natura suadet esse daemones puros , & mala materiae germina , utilia & bona , &c.

Ces démons n'ont rien de commun avec le magianisme ; & ils sont sortis de l'école d'Alexandrie.

Philosophie morale des Perfes. Ils recommandent la chasteté , l'honnêteté , le mépris des voluptés corporelles , du faste , de la vengeance des injures ; ils défendent le vol : il faut craindre , réfléchir ; consulter la prudence dans ses actions ; fuir le mal , embrasser le bien ; commencer le jour par tourner ses pensées vers l'Être suprême ; l'aimer , l'honorer , le servir ; regarder le soleil quand on le prie de jour , la lune quand on s'adresse à lui de nuit ; car la lumière est le symbole de leur existence & de leur présence ; & les mauvais génies aiment les ténèbres.

Il n'y a rien dans ces principes qui ne soit conforme au sentiment de tous les peuples , & qui appartienne plus à la doctrine de Zoroastre , que d'aucun autre philosophe.

L'amour de la vérité est la fin de tous les systèmes philosophiques ; & la pratique de la vertu , la fin de toutes les législations : & qu'importe par quels principes on y soit conduit ?

PERSES, f. f. (*Comm.*) Ce sont les toiles tant brodées que peintes , qui nous viennent de la Perse , & qui sont ordinairement de lin ; au lieu que celles des Indes sont de coton : elles sont estimées parce que les dessins en sont beaux , & les toiles très-fines & bien lustrées. Elles s'impriment de même que les autres , avec des planches de bois.

PER SE, (*Chymie*) est aussi un terme de chymie. Quand un corps est distillé simplement & sans l'addition qu'on fait d'ordinaire d'une autre matière pour l'élever , on dit qu'il est distillé *per se* , c'est-à-dire , sans addition. **V. DISTILLATION.**

L'esprit volatil de corne de cerf s'éleve de lui-même à la distillation , en quoi il diffère de celui qu'on distille par l'addition de la chaux.

Le mercure qui a été calciné par une douce mais longue chaleur , dans l'œuf

philosophique , s'appelle *du mercure précipité per se*. *Voy. MERCURE & voyez ŒUF PHILOSOPHIQUE.*

PERSEA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose , composée de plusieurs pétales disposés en rond. Il s'éleve du milieu de cette fleur un pistil qui devient dans la suite un fruit charnu & mou , qui renferme une semence dure , divisée en deux lobes , & enveloppée d'une sorte de membrane ou de péricarde. Plumier , *nova plant. amer. gen. Voyez PLANTE.*

La beauté de cet arbre , qui est toujours verd , l'odeur aromatique de ses feuilles , leur ressemblance à une langue , & celle de son noyau à un cœur , sont la source des mystères que les Egyptiens y avoient attachés ; ils l'avoient consacré à Isis , & mettoient son fruit sur la tête de leurs idoles , quelquefois entier , & d'autres fois ouvert , pour faire paroître l'amande : cette figure de poire doit toujours le faire discerner du lotus par les antiquaires curieux de déchiffrer les monumens antiques.

Tous les anciens parlent de cet arbre ; Théophraste , Strabon , Plutarque , Dioscoride , Pline & Galien. Ils disent qu'il a été planté à Memphis par Persée , qui lui a donné son nom ; que ses feuilles sont amples , fermes , d'une odeur agréable ; que ses fleurs naissent en grappe ; que son fruit est oblong , & qu'il contient une espèce d'amande du goût de la châtaigne. On ne retrouve plus aujourd'hui cet arbre en Egypte.

Le *persea* des modernes approche beaucoup de celui d'Egypte ; on l'appelle en françois *poirier* de la Nouvelle-Espagne ; c'est le *prunifera arbor* , *fructu maximo* , *pyriformi viridi* , *pericarpio esculento butyraceo* , *nucleum unicum maximum* , *officulo nullo tectum cingente*. Catal. Jamaic. 185.

Il s'étend fort au large , & conserve toujours sa verdure ; ses feuilles sont semblables à celles du laurier à larges feuilles. Ses fleurs sont à six pétales & naissent en grappes. Son fruit a d'abord la figure d'une prune , & s'allonge en poire en mûrissant ; il est noir , d'un goût agréable , & contient une amande douce , faite en cœur. Cet arbre croît dans la Jamaïque. (*D. J.*)

PERSECUTER, v. act. PERSECUTEUR, s. m. & PERSECUTION, f. f. (*Droit naturel, Politique & Morale.*) La *persecution* est la tyrannie que le souverain exerce ou permet que l'on exerce en son nom contre ceux de ses sujets qui suivent des opinions différentes des siennes en matière de religion.

L'histoire ne nous fournit que trop d'exemples de souverains aveuglés par un zèle dangereux, ou guidés par une politique barbare, ou séduits par des conseils odieux, qui sont devenus les *persecuteurs* & les bourreaux de leurs sujets, lorsque ces derniers avoient adopté des systèmes religieux qui ne s'accordoient point avec les leurs. Sous Rome païenne, les empereurs *persecutèrent* la religion chrétienne avec une violence & une cruauté qui font frémir. Les disciples du Dieu de la paix leur paroïssent des novateurs dangereux, qui méritoient les traitemens les plus barbares. La providence se servit de ces *persecutions*, pour étendre la foi chez tous les peuples de la terre, & le sang des martyrs devint un germe fécond qui multiplia les disciples de J. C. *sanguis martyrum semen christianorum.*

A peine l'église eut-elle commencé à respirer sous les empereurs chrétiens, que ses enfans se divisèrent sur ses dogmes, & l'arianisme protégé par plusieurs souverains, excita contre les défenseurs de la foi ancienne des *persecutions* qui ne le cédoient guère à celles du paganisme. Depuis ce temps, de siècle en siècle l'erreur appuyée du pouvoir a souvent *persecuté* la vérité, & par une fatalité déplorable, les partisans de la vérité, oubliant la modération que prescrit l'évangile & la raison, se sont souvent abandonnés aux mêmes excès qu'ils avoient justement reprochés à leurs oppresseurs. De là ces *persecutions*, ces supplices, ces proscriptions, qui ont inondé le monde chrétien de flots de sang, & qui souillent l'histoire de l'église par les traits de la cruauté la plus raffinée. Les passions des *persecuteurs* étoient allumées par un faux zèle, & autorisées par la cause qu'ils vouloient soutenir, & ils se sont cru tout permis pour venger l'Être suprême. On a pensé que le Dieu des miséricordes

approuvoit de pareils excès, que l'on étoit dispensé des loix immuables de l'amour du prochain, & de l'humanité pour des hommes que l'on cessoit de regarder comme ses semblables, dès-lors qu'ils n'avoient point la même façon de penser. Le meurtre, la violence & la rapine ont passé pour des actions agréables à la divinité, & par une audace inouïe, on s'est arrogé le droit de venger celui qui s'est formellement réservé la vengeance. Il n'y a que l'ivresse du fanatisme & des passions, ou l'imposture la plus intéressée, qui ait pu enseigner aux hommes qu'ils pouvoient, qu'ils devoient même détruire ceux qui ont des opinions différentes des leurs; qu'ils étoient dispensés envers eux des loix de la bonne foi & de la probité. Où en seroit le monde, si les peuples adoptoient ces sentimens destructeurs? L'univers entier, dont les habitans diffèrent dans leur culte & leurs opinions, deviendroit un théâtre de carnages, de perfidies & d'horreurs. Les mêmes droits qui armeroient les mains des chrétiens, allumeroient la fureur insensée du musulman, de l'idolâtre; & toute la terre seroit couverte de victimes que chacun croiroit immoler à son Dieu.

Si la *persecution* est contraire à la douceur évangélique & aux loix de l'humanité, elle n'est pas moins opposée à la raison & à la saine politique. Il n'y a que les ennemis les plus cruels du bonheur d'un état, qui aient pu suggérer à des souverains que ceux de leurs sujets qui ne pensoient point comme eux étoient devenus des victimes dévouées à la mort, & indignes de partager les avantages de la société. L'inutilité des violences suffit pour désabuser de ces maximes odieuses. Lorsque les hommes, soit par les préjugés de l'éducation, soit par l'étude & la réflexion, ont embrassé des opinions auxquelles ils croient leur bonheur éternel attaché, les tourmens les plus affreux ne font que les rendre plus opiniâtres; l'ame invincible au milieu des supplices, s'applaudit de jouir de la liberté qu'on veut lui ravir; elle brave les vains efforts du tyran & de ses bourreaux. Les peuples sont toujours frappés d'une confiance qui leur paroît merveilleuse & surnaturelle; ils sont tentés de regarder

comme des martyrs de la vérité les infortunés pour qui la pitié les intéresse ; la religion du persécuteur leur devient odieuse : la persécution fait des hypocrites , & jamais des prosélytes. Philippe II, ce tyran dont la politique sombre crut devoir sacrifier à son zèle inflexible cinquante-trois mille de ses sujets pour avoir quitté la religion de leurs peres , & embrasé les nouveautés de la réforme , épuisa les forces de la plus puissante monarchie de l'Europe. Le seul fruit qu'il recueillit , fut de perdre pour jamais les provinces du Pays-Bas excédées de ses rigueurs. La fatale journée de la S. Barthélemi ; où l'on joignit la perfidie à la barbarie la plus cruelle , a-t-elle éteint l'hérésie qu'on vouloit opprimer ? Par cet événement affreux , la France fut privée d'une foule de citoyens utiles ; l'hérésie , aigrie par la cruauté & par la trahison , reprit de nouvelles forces , & les fondemens de la monarchie furent ébranlés par des convulsions longues & funestes.

L'Angleterre , sous Henri VIII , voit traîner au supplice ceux qui refusent de reconnoître la suprématie de ce monarque capricieux ; sous sa fille Marie , les sujets sont punis pour avoir obéi à son pere.

Loin des souverains , ces conseillers intéressés qui veulent en faire les bourreaux de leurs sujets. Ils leur doivent des sentimens de pere , quelles que soient les opinions qu'ils suivent , lorsqu'elles ne troublent point l'ordre de la société. Elles ne le troubleront point lorsqu'on n'emploiera pas contre elles les tourmens & la violence. Les princes doivent imiter la divinité , s'ils veulent en être les images sur la terre ; qu'ils levent les yeux au ciel , ils verront que Dieu fait lever son soleil pour les méchans comme pour les bons , & que c'est une impiété ou une folie que d'entreprendre de venger le Très-Haut. *Voyez TOLÉRANCE.*

PERSÉCUTION, (*Théol.*) On compte ordinairement vingt-quatre persécutions depuis J. C. jusqu'à nous. Le P. Riccioli en ajoute deux , qui sont la première & la dernière dans l'ordre que nous allons indiquer.

1^o. Celle de Jérusalem , excitée par les

Juifs contre S. Etienne , & continuée par Hérode Agrippa , contre S. Jacques , S. Pierre , & les autres.

La seconde , sous Néron , commencée l'an 64 de J. C. à l'occasion de l'incendie de Rome , dont on accusa faussement les chrétiens ; elle dura jusqu'à l'an 68.

La troisième , sous Domitien , depuis l'an 90 jusqu'à l'année 96.

La quatrième , sous Trajan , commencée l'an 97 ; elle cessa en 116.

La cinquième , sous Adrien , depuis l'année 118 jusqu'à 129 , avec quelques interruptions occasionnées par les apologies de Quadrat & d'Aristide , en faveur des chrétiens. Il y eut encore quelques martyrs sous son regne en 136.

La sixième sous Antonin-le-Pieux ; elle commença en 138 , & finit en 153.

La septième , sous Marc-Aurèle , depuis l'an 161 jusqu'en 174.

La huitième , sous Sévère , commencée l'an 199 , dura jusqu'à la mort de ce prince en 211.

La neuvième , sous Maximin , en 235 ; elle ne dura que trois ans.

La dixième , sous Dece , en 249 ; elle cessa à sa mort en 251 ; & dans ce court espace de temps elle fut une des plus sanglantes. Ses successeurs Gallus & Volusien , la renouvelèrent deux ans après.

La onzième , sous Valérien & Gallien en 257 ; elle dura trois ans & demi.

La douzième , sous Aurélien , commencée l'an de J. C. 273 , & continuée jusqu'en 275.

La treizième , commencée par Dioclétien & Maximien l'an 303 , & continuée sous le nom du premier jusqu'en 310 , quoiqu'il eût abdiqué l'empire. Maximien la renouvela en 312 , & Licinus la fit durer jusqu'à l'an 315 , que l'empereur Constantin donna la paix à l'église.

La quatorzième fut ordonnée par Sapor II , roi de Perse , à l'instigation des mages & des juifs , l'an 343 ; elle coûta , selon Sozomene , la vie à seize mille chrétiens.

La quinzième , mêlée d'artifice & de cruauté , est celle que Julien suscita contre les chrétiens. Elle ne dura qu'un an.

La seizieme fut autorisée par l'empereur Valens, arien, l'an 366, jusqu'en 378.

La dix-septieme, sous Isdegerde, roi de Perse, en 420; elle ne finit que 30 ans après, sous le regne de Varannes V.

La dix-huitieme, contre les catholiques, pendant le regne de Genséric, roi des Vandales, arien, depuis l'an 433, jusqu'en 476.

La dix-neuvieme, sous le regne d'Huneric, successeur de Genséric, en 483; elle ne dura qu'un an.

La vingtieme, sous Gondebaud, aussi roi des Vandales, en 494.

La vingt & unieme, sous Trasimond, successeur de Gondebaud; elle commença en 504.

La vingt-deuxieme, par les ariens en Espagne, sous Léowigilde, roi des Goths, en 584, & finie sous Recarede, deux ans après.

La vingt-troisieme, sous Cosroës II, roi de Perse, depuis l'an 607, jusqu'en 627.

La vingt-quatrieme, instituée par les iconoclastes, sous Léon l'Isaurique, depuis 726, jusqu'en 741; elle continua sous Constantin Copronyme, jusqu'en 775.

La vingt-cinquieme fut donnée par Henri VIII, roi d'Angleterre, l'an 1534, contre tous les catholiques, après que ce prince se fût séparé de l'église romaine. Elle fut renouvellée par la reine Elisabeth.

La vingt-sixieme commença dans le Japon, l'an 1587, sous le regne de Taicosama, à l'instigation des bonzes. Elle fut renouvelée en 1616, par le roi Xongufama, & exercée avec encore plus de cruauté par Toxonguno qui lui succéda, en 1631. Riccioli, *chronol. réform. tom. III.*

Lactance a fait un traité de la mort des persécuteurs, qui a été long-temps inconnu, & que M. Baluze a donné le premier au public. Quelques auteurs doutent que cet ouvrage soit véritablement de Lactance, mais M. Burnet, qui l'a traduit en anglais, prouve qu'on doit le lui attribuer.

PERSÉE s. m. en *Astronomie*, est une constellation, del'hémisphere septentrional, composée, selon Ptolomée, de 29 étoiles; d'autant selon Tycho; & de 67, selon le catalogue britannique, &c.

PERSÉE, (*Mythol.*) héros fabuleux à qui l'on donne Jupiter pour pere, étoit le fruit de l'amour impudique de Danaé, qui, pour cacher sa honte, lui supposa une origine divine. Acrisius, pere de Danaé, pour punir ou pour ensevelir dans l'oubli la foiblesse de sa fille, ordonna de jeter dans la mer l'enfant, qui, comme plusieurs des héros de l'antiquité, fut conservé, dit-on, par l'assistance des dieux. Un matelot appereevant son berceau flottant près du rivage, le porta au prince qui régnoit dans cette contrée; le roi, touché de compassion, le fit élever avec soin. Les progrès qu'il fit sous les plus habiles maîtres, firent dire qu'il avoit été élevé par Minerve, dont il fit paroître la prudence. Ce fut en terrassant les monstres qui infestoient la terre, qu'il fit l'essai de son courage; il extermina Méduse, & délivra de sa fureur Andromede, qui, pour prix de ce bienfait, lui donna son cœur & sa main. Alcée, Stenelus, Helas, Mestor & Eleftrion furent le fruit de leur union. Après avoir réprimé & soumis les peuples du mont Atlas, il tua par méprise son aïeul Acrisius. Le remords de ce parricide le rendit odieux à lui-même; il s'imposa un exil volontaire, & quittant pour jamais Argos, où les Euménides lui offroient sans cesse l'image de son crime, il s'établit dans le territoire de Tyrinthe, où il bâtit Mycene: ses descendants y régnerent pendant cent ans. Son amour pour les lettres & pour ceux qui les cultivent, immortaliserent sa mémoire. La reconnoissance publique le mit après sa mort au nombre des constellations. (*T-N.*)

PERSÉE, (*Histoire ancienne, Histoire de Macédoine.*) fils de Philippe, roi de Macédoine, avoit un frere que le droit d'ainesse appelloit au trône avant lui. Ce prince nommé *Démétrius*, s'étoit couvert de gloire par le succès de ses négociations & de ses exploits militaires. Ce fut en considération de son mérite que le sénat romain accorda des conditions avantageuses à Philippe, qui, humilié d'être redevable à son fils de cette faveur, ne vit en lui qu'un ami des Romains. *Persée*, ingénieux à aigrir sa haine, le détermina par de fausses accusations à condamner à la

la mort un fils à qui l'on ne pouvoit reprocher que ses vertus. *Perfée* recueillit le fruit de ce parricide : devenu l'héritier présomptif de l'empire , il se comporta comme s'il en eût été le maître. Ce caractère impérieux le rendit suspect à son pere , qui bientôt reconnut que séduit par ses calomnies , il avoit fait mourir un fils innocent , pour avoir un héritier coupable. Le monarque , déchiré de remords , eût puni l'auteur de son parricide , si la mort causée par ses chagrins n'eût prévenu sa vengeance.

Perfée devenu possesseur de l'empire ; trouva dans les trésors de son pere les moyens de faire la guerre avec gloire. Ennemi irréconciliable des Romains , il leur suscita par-tout des ennemis , & prodigue à dessein , il acheta par-tout des alliés. Le nom des Macédoniens , beaucoup plus respecté dans la guerre que celui des Carthaginois , étoit encore dans ce temps redoutable aux Romains. L'importance de cette guerre les détermina à augmenter leurs légions , & à demander du renfort aux Numides & à leurs autres alliés. *Perfée* , à la tête d'une armée de Macédoniens , accoutumé aux fatigues de la guerre , se croyoit invincible , & promettoit à ses sujets de faire renaître le regne triomphant d'Alexandre. Le prélude de cette guerre lui fut glorieux ; une victoire remportée sur le consul Sulpicius , lui fit présager de plus brillans succès : mais voyant que les Romains étoient plus redoutables après leur défaite qu'il ne l'étoit après sa victoire , il adopta un système pacifique qui fut rejeté avec mépris. Le consul vaincu lui fit des propositions aussi dures que s'il avoit été vainqueur. *Perfée* , trop fier pour y souffrir , fit des préparatifs qui inquiéterent les Romains. Paul Emile , chargé de cette guerre , la termina par une victoire remportée près de Pydne : il fit un carnage affreux des Macédoniens ; vingt mille restèrent sur la place , & onze mille furent massacrés dans la fuite. Polybe & Florus prétendent que *Perfée* , sans attendre l'événement du combat , laissa le commandement à ses lieutenans , & qu'il se réfugia à Pydne , sous prétexte de sacrifier à Hercule. Dès qu'il eut appris la déroute de son armée ,

Tomc XXV.

il alla chercher un asyle dans le temple de Castor & Pollux , adorés chez les Samothraces. La sainteté du lieu ne put dissiper la crainte qu'on attentât à sa vie ; il en sortit à la faveur des ténèbres , pour s'embarquer dans une chaloupe qu'un Candiot avoit fait équiper pour le recevoir. Ce serviteur infidèle mit à la voile sans attendre son maître , dont il emporta toutes les richesses. *Perfée* sans ressource rentra dans le temple qui lui restoit pour asyle : accablé de son désespoir , il y attendoit tranquillement la mort , lorsqu'il apprit que le gouverneur de ses enfans les avoit livrés aux Romains. L'incertitude de leur destinée réveilla en lui l'amour de la vie , & voulant partager leur infortune , il se rendit à Cneus Octavius qui le remit au pouvoir de Paul Emile. Ce consul , après l'avoir fait servir à son triomphe , le fit jeter dans une prison , où il mourut par le refus constant de prendre des alimens. D'autres assurent qu'il fut indignement traité par les gardes de sa prison , qui l'éveilloient toutes les fois qu'il étoit provoqué par le sommeil. La Macédoine , après avoir été la dominatrice des nations , ne fut plus qu'une province romaine. Cette monarchie subsista pendant neuf cents vingt-trois ans , depuis Caranus jusqu'à *Perfée* qui en fut le dernier roi. (T - N .)

PERSEPHONÉ , (*Mythol.*) C'est un des noms de Proserpine.

PERSEPOLIS , (*Géog. anc.*)-ville de la Perse , selon Ptolomée , l. VI , ch. iv , qui la place dans les terres. Quinte-Curce la met à 20 stades de l'Araxe , & lui donne le titre de capitale de l'orient. Il est dit dans le III liv. des Machabées , ch. vj , v. t. & suiv. qu'Antiochus Epiphane étant à *Persepolis* , dans le dessein d'y piller un temple très-riche , tout le peuple courut aux armes , & le chassa de la ville avec sa troupe. Mais comme *Persepolis* étoit ruinée de fond en comble du temps d'Antiochus Epiphane , il y a nécessairement une faute dans le texte du livre que nous venons de citer. Peut-être que l'auteur a mis *Persepolis* pour signifier la capitale de la Perse , quoique son vrai nom fût *Elymais*.

Ce qui nous intéresse le plus ; ce sont les superbes mafures connues sous le nom de *ruines de Persépolis*. Ces ruines sont dans une vaste plaine sur la riviere de Baudemir. L'ancien palais des rois de Perse, communément nommé *la maison de Darius*, & appelé dans la langue du pays, *chelminar* ou *chilminar*, est à l'ouest de cette plaine, au pié d'une montagne qui est de roche vive. La façade de ce superbe bâtiment ruiné, a six cents pas de large du nord au sud, & trois cents quatre-vingt-dix pas de l'ouest à l'est. On ne voit ensuite que restes de portiques, d'escaliers, de colonnes, de murailles, de figures d'hommes & d'animaux. Plusieurs de ces colonnes sont encore toutes entieres, ainsi que des niches, & des figures sans nombre, grandes comme nature. On voit aussi dans la montagne deux tombeaux taillés dans le roc, tous deux ayant environ 70 piés par en bas, autant de hauteur, & 40 piés de large.

Toutes ces ruines de *Persépolis* ont été décrites dans plusieurs livres, & copiées dans plusieurs estampes. Il est vrai que la plupart des écrivains qui en ont parlé, n'ont songé qu'à plaire par des relations pompeuses ; & que d'autres qui les ont examinées, n'y ont point apporté les connoissances nécessaires. Je crois que c'est à Lebrun & à Thévenot, que nous en devons la relation la plus exacte.

On ne sauroit douter que ces ruines qu'ils ont décrites, ne soient celles d'un palais superbe qui étoit décoré de magnifiques portiques, galeries, colonnes, & autres ornemens splendides. De plus, il est constant que les ruines des *Chilminar*, sa situation, les vestiges de l'édifice, les figures, leurs vêtemens, les ornemens, & tout ce qui s'y trouve, répond aux manieres des anciens Perses, & a beaucoup de rapport à la description que Diodore de Sicile donne de l'ancien palais de *Persépolis*.

Cet auteur, *liv. XVII, chap. lxxj*, après avoir dit qu'Alexandre exposa cette capitale du royaume de Perse au pillage de ses Macédoniens, à la réserve du palais royal, décrit ce palais comme une piece particuliere en cette sorte.

Ce superbe édifice, dit-il, ou ce palais royal, est ceint d'un triple mur, dont le premier, qui étoit d'une grande magnificence, avoit 16 coudées d'élévation, & étoit flanqué de tours. Le second, semblable au premier quant à la structure, étoit deux fois plus élevé. Le troisieme est carré, taillé dans le roc, & a 60 coudées de hauteur. Le tout étoit bâti d'une pierre très-dure, & qui promettoit une stabilité éternelle. A chacun des côtés il y a des portes d'airain, & des palissades de même métal, hautes de vingt coudées ; les dernieres pour donner de la terreur, & les autres pour la sûreté du lieu. A l'orient du palais est une montagne appelée *la montagne royale*, qui en est éloignée de quatre cents piés, & où sont les tombeaux des rois.

Il est certain que la description de Lebrun répond, autant qu'il est possible, à celle de Diodore, & l'on ne peut la lire sans une espece d'admiration pour des mafures mêmes, échappées aux flambeaux dont Alexandre & la courtisane Thaïs mirent *Persépolis* en cendres. « Mais étoit-ce » un chef-d'œuvre de l'art, qu'un palais » bâti au pié d'une chaîne de rochers » arides ? Les colonnes qui sont encore » debout ne sont assurément ni dans de » belles proportions, ni d'un dessin élé- » gant. Les chapiteaux surchargés d'orne- » mens grossiers, ont presque autant de » hauteur que le fût des colonnes. Toutes » les figures sont aussi lourdes que celles » dont nos églises gothiques sont encore » malheureusement ornées. Ce sont, en » un mot, des monumens de grandeur, mais » non pas des monumens de goût. » (D. J.)

PERSÉVÉRANCE, f. f. **PERSEVÉRANT**, adj. (*Théol. Moral.* La *persevé- rance* est le nom d'une vertu chrétienne qui nous rend capables de persister dans la voie du salut jusqu'à la fin.

Les catholiques distinguent deux fortes de *persevérances* finales ; l'une purement passive & formelle, qui n'est autre chose que la jonction actuelle & formelle de la grace sanctifiante avec l'instant de la mort. C'est celle qui se rencontre dans les enfans qui meurent avant que d'avoir atteint l'âge

de raison ; & dans les adultes qui meurent immédiatement après avoir reçu la grace justifiante. L'autre, qu'ils appellent *active & efficiente*, est celle qui nous fait persévérer constamment dans les bonnes œuvres, depuis l'instant que nous avons reçu la grace de la justification, jusqu'à celui de la mort.

Les pélagiens pensoient qu'on pouvoit persévérer jusqu'à la fin par les seules forces de la nature ; & les sémi-pélagiens, que la *persévérance* dans la foi n'étoit pas un effet de la grace.

Les catholiques au contraire pensent qu'on ne peut persévérer jusqu'à la fin sans la grace, & sans une grace actuelle & spéciale distinguée de la grace sanctifiante, quoiqu'elle ne soit pas distinguée des graces actuelles & ordinaires que Dieu leur accorde pour accomplir les commandemens, & que cette grace ne manque jamais aux justes que par leur faute. C'est la doctrine du deuxième concile d'Orange, *can. 25*, & du concile de Trente, *sess. 6, cap. xvj.*

Ils ajoutent qu'outre la grace sanctifiante & les secours actuels, les justes ont besoin d'une grace pour persévérer *in actu* 1°. jusqu'à la fin, en sorte que sans cette grace ils ne persévereroient pas ; & c'est ce qu'on appelle proprement le don de *persévérance*, dont S. Augustin a dit : *negare non possumus perseverantiam in bono proficentem usque in finem, magnum esse Dei munus. Lib. de corrept. & grat. cap. xvj.* Or ce don, selon les théologiens, outre les graces actuelles & ordinaires, renferme une grace de protection extérieure, qui éloigne d'eux tout danger, toute occasion de chute, particulièrement à l'heure de la mort. 2°. La collection de toutes les graces actuelles qui leur sont nécessaires pour opérer le bien, éviter le mal, vaincre les tentations, &c. 3°. Une providence & une prédilection spéciale de Dieu, qui est la source & le principe de ces deux premiers avantages : c'est ce qu'en seigne expressément S. Augustin, *lib. de corrept. & grat. cap. vij.*

Les arminiens & les gomaristes sont fort partagés sur l'article de la *persévérance* finale, les derniers soutenant que la grace est inadmissible & *totalem* & *finale*ment ;

d'où il s'ensuit que la *persévérance* des justes est non-seulement infallible, mais encore nécessaire ; les arminiens, au contraire, prétendent que les personnes les plus affermies dans la piété & dans la foi, ne sont jamais exemptes de chute. Ce point de leur doctrine fut condamné dans le synode de Dordrecht. Voyez ARMINIENS & ARMINIANISME.

Persévérance se prend aussi pour un attachement ferme & constant à quelque chose que ce soit, bonne ou mauvaise. On persévère dans le vice ou dans la vertu.

PERSHORE, (*Géogr.*) ville à marché d'Angleterre, dans la province de Worcester, sur la riviere d'Avon qui donne beaucoup d'agrémens à sa situation. Elle est pourvue de deux églises, & elle renferme plusieurs fabriques de bas. (*D. G.*)

PERSIA, (*Géogr. anc.*) ou *Perfis*, royaume d'Asie, qui a fait une grande figure dans le monde, & qui a souffert bien des révolutions. Voyez PERSES (*empire des*), (*Hist. anc. & mod.*)

Quelquefois la Parthie ou la *Perse* ont été des royaumes différens, & quelquefois le nom de *Perse* a été commun à ces deux états, parce que tous deux ont été de temps en temps sujets à un même roi, & habités par un même peuple. (*D. J.*)

PERSICAIRE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *perficaria*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales ; elle est composée de plusieurs étamines qui sortent d'un calice profondément découpé. Le pistil devient dans la suite une semence aplatie, de figure ovoïde-pointue, & renfermée dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei. herb.* Voyez PLANTE.

Les fleurs sont disposées en épi aux sommets des tiges & des branches. Le calice est découpé en quatre quartiers : quelques botanistes l'ont pris par erreur pour une fleur à quatre pétales. Les étamines sont au nombre de six ; l'ovaire qui est au centre du calice est fécond, de figure oblique ou circulaire ; il est muni d'un pistil découpé en deux levres, & dentelé : la semence est plate & terminée en forme d'ovale ; une peau environne la tige à l'endroit d'où

les feuilles sortent, & entoure aussi les petites branches à l'opposite des feuilles.

Toutes les *persicaires* sont douces ou âcres, & forment dix-neuf especes dans Tournefort. La *persicaire* douce commune est fort bien nommée par C. Bauhin, *persicaria mitis*, *maculosa*, & *non maculosa*, en anglois, *the common mild-ar-smart*.

Elle pousse plusieurs tiges rondes à la hauteur d'un pié & plus, creuses, rougeâtres, rameuses, branchues, noueuses, & couvertes d'une peau fort déliée. Ses feuilles sont disposées alternativement, longues & pointues, plus larges & plus amples que celles de la *persicaire* âcre : elles sont lisses, marquées quelquefois au milieu d'une tache noirâtre ou de couleur plombée, faite en forme de croissant, & quelquefois sans tache.

Ses fleurs naissent aux extrémités des tiges en forme de gros épis; elles sont petites & attachées à de longs pédicules; chacune de ces fleurs est monopétale, fendue en cinq parties, à six étamines de couleur ordinairement purpurine, quelquefois blanchâtre. Lorsque les feuilles sont tombées, il leur succede des semences applaties, faites en ovale pointu, lisses & noirâtres; la racine est grêle & toute fibreuse.

Cette plante a une saveur un peu acide; elle vient aux lieux humides, sur le bord des étangs & des fossés, & fleurit au mois de juillet: ses feuilles sont estimées rafraîchissantes.

La *persicaire* âcre ou brûlante, nommée vulgairement curage, *persicaria urens*, *feu hydropiper*, I. R. H. 509, pousse plusieurs tiges semblables à celle de la *persicaire* douce: les feuilles ressemblent aux feuilles du pêcher, ce qui lui a fait donner le nom de *persicaria*; mais elles ne sont point tachetées, & leur saveur est presque aussi brûlante que celle du poivre. Les fleurs sont un peu plus pâles que celles de l'espece précédente; mais elles produisent les mêmes semences. Toute la plante est d'un goût poivré, âcre & mordicant; elle est annuelle.

On trouvera dans les mémoires de l'académie des sciences, année 1703, la des-

cription donnée par Tournefort de la *persicaire* du levant, qu'il nomme *persicaria orientalis*, *nicotianæ folio*, *calice florum purpureo*; c'est la plus grande & la plus belle espece de *persicaire*. (D J.)

PERSICAIRE, (*Mat. méd.*) *persicaire* douce, tachée ou ordinaire.

Tournefort assure dans les mémoires de l'académie royale des sciences, ann. 1703, que cette plante est un des plus grands vulnérables qu'il connoisse, & que sa décoction dans du vin arrête la gangrene d'une maniere surprenante. Cette vertu, qui seroit bien précieuse si elle étoit réelle, devoit être reconnue sur une aussi grande autorité que celle de Tournefort, s'il y avoit en médecine des autorités qui pussent tenir lieu de l'observation répétée & constante. La *persicaire* n'est point employée dans les gangrenes, malgré cet éloge de Tournefort, peut-être par une négligence blâmable des médecins, peut-être aussi parce qu'on a éprouvé que son *inefficacité*, que ses qualités extérieures rendent très-vraisemblable, étoit aussi très-réelle.

La tisane de cette plante est aussi recommandée dans la dysenterie & dans les maladies de la peau.

PERSICAIRE BRULANTE, (*Mat. méd.*) piment ou poivre d'eau, curage.

Cette plante est regardée comme très-propre contre l'hydropisie, la jaunisse & les obstructions du bas-ventre. On peut donner ses feuilles à la dose d'une poignée en décoction dans l'eau simple ou dans un bouillon; mais sa saveur âcre & brûlante empêche qu'on ne l'emploie communément pour l'usage intérieur; son application extérieure est plus commune, du moins plus praticable; car cette plante est en tout assez peu usitée. Ses feuilles étant écrasées & appliquées sur les parties actuellement affligées de la goutte, passent pour en soulager les douleurs; on dit la même chose d'une petite tente formée avec ses feuilles & introduite dans le creux d'une dent qui cause de la douleur. On la vante encore comme rongean les chairs baveuses des vieux ulcères, les détergeant & les disposant à la cicatrice, comme dissipant les enflures des jambes, &c.

Il est à peine utile de rapporter que la *perficatrice* brûlante a passé pour exercer ses vertus sur les parties internes, étant portée dans les fouliers; qu'étant appliquée sur la joue dans la douleur des dents, ou sur les plaies & sur les ulcères, tous ces maux disparaissent, dès qu'elle a été détruite par la putréfaction ou la combustion. Quoique ce soient des médecins de réputation qui aient imaginé ou adopté ces paupertés, ce n'est qu'une anecdote toute commune de la crédulité ou de la charlatanerie médicale. (b)

PERSICUM MARE, (Géogr. anc.)

La mer persique & la mer rouge sont deux noms synonymes dans Hérodote, l. IV, n. 39, & dans Strabon, l. VI. La mer rouge se prend néanmoins dans un sens bien plus étendu que la mer persique. On a appelé autrefois mer rouge ou mer Erythrée, cette partie de l'Océan indien qui mouille l'Arabie heureuse au midi, & qui forme deux grands golfes, l'un à l'orient de l'Arabie appelé, le golfe persique, & l'autre à l'occident nommé le golfe arabe, qui retient encore à présent le nom de mer rouge. (D. J.)


PERSICUS SINUS, (Géog. anc.) grand golfe d'Asie entre la Perse & l'Arabie, & qui communique à l'Océan indien. Strabon, liv. xvj, pag. 765, dit que le golfe persique est aussi appelé la mer persique, & qu'on lui donnoit encore le nom de mer rouge, parce qu'on entendoit par mer rouge, non seulement la partie de l'Océan indien, & qui mouille l'Arabie au midi, mais encore le golfe persique & le golfe arabe. Les Perses, selon Pline, liv. VI, chap. xxvj, habiterent toujours le bord de la mer rouge; ce qui fit qu'on donna le nom de golfe persique à cette partie de la mer rouge qui séparoit la Perse de l'Arabie. Plutarque in Lucullo appelle ce golfe mer babylonienne. (D. J.)


PERSIENNE (SOIE), f. f. (Manuf. en soie.) La persienne ne diffère du double fond qu'en ce qu'au lieu de 45 portées de poil, elle n'en contient que 22 & demie; & au lieu de quatre lisses pour lever & quatre pour rabattre, elle n'en contient que deux pour l'un & deux pour l'autre.

Le travail du reste est le même qu'au double fond.

PERSIENNES, f. f. (Grammaire & menuis.) jalousies ou châssis de bois qui s'ouvrent en dehors comme des contrevents, & sur lesquels sont assemblées à égale distance des tringles de bois en abat-jour qui font le même effet que les stores, rompent la lumière & donnent entrée à l'air dans un appartement.

PERSIENNES, sortes de grilles de bois que l'on met aux fenêtres de l'étendoir des manufactures de papier; elles sont composées d'une grille dormante, tant pleine que vuide, c'est-à-dire, dont les barreaux ont autant de largeur que l'espace qu'ils laissent entr'eux, & d'un autre mobile qui peut glisser dans les coulisses pratiquées en haut & en bas de la fenêtre. Lorsque la persienne est ouverte, les barreaux de la grille mobile sont vis-à-vis de ceux de

l'autre en cette sorte, ; & lorsqu'elle est fermée, ils répondent vis-à-vis des intervalles que les premiers laissent

entr'eux en cette manière, .

On est maître d'ouvrir plus ou moins cette grille, selon que les différens vents qui soufflent l'exigent; c'est une des choses qui contribuent le plus à la blancheur du papier, que de le faire sécher à propos.

PERSIL, *apium*, f. m. (Hist. natur. botan.) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales égaux disposés en rond, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences fort menues, qui sont relevées en bosse, striées d'un côté, & applaties de l'autre. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les feuilles sont divisées en ailes, ou qu'elles naissent sur une côte branchue. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Sa racine est simple, longue, grosse comme le doigt, garnie de quelques fibres blanchâtres, s'enfonçant profondément en terre, & bonne à manger; elle jette des tiges à la hauteur de trois ou quatre piés.

de la grosseur d'un ponce, rondes, cannelées, nouées, creuées & rameuses. Ses feuilles sont composées d'autres feuilles vertes, découpées, attachées à de longues queues. Ses fleurs naissent aux sommets des tiges & des rameaux, en ombelles; chaque fleur est formée de cinq pétales disposés en rose: à ces fleurs succèdent des semences jointes deux à deux, menues, cannelées, grises, arrondies sur le dos, d'un goût un peu âcre. On cultive beaucoup cette plante dans les jardins potagers; elle pousse sa tige à la seconde année, fleurit en juin & juillet, & amène ses semences à maturité en août. L'usage de cette plante remonte à l'antiquité la plus reculée, & elle a été vantée dans tous les temps comme un excellent légume.

Le *persil* contient beaucoup de sel âcre, & une médiocre quantité d'huile exaltée; c'est apparemment par le principe de ce sel âcre, que toutes les parties de cette plante sont apéritives, propres à débarrasser, à provoquer les urines & les règles. Son usage est très-commun dans la cuisine & dans la pharmacie; sa racine se met dans le potage, & les feuilles, par leur saveur agréable & aromatique, relevent plusieurs sortes d'alimens: cette même racine s'emploie dans les tisanes & apozemes apéritifs. La graine est une des quatre semences chaudes mineures: elle passe pour atténuante & diurétique.

Enfin cette plante étoit employée dans l'antiquité la plus reculée à divers autres égards: on la semoit sur les tombeaux, & on en faisoit des couronnes dont on se paroit à table. Dans Virgile, le berger Linus est couronné de cette plante, *apio ornatus amaro*. " Mon jardin, dit Horace » à Philis, vous fournira de l'ache pour » vous couronner, & du lierre avec lequel » vous entendez à nouer vos cheveux avec » tant de grace. »

Est in horto

Philli, nec tendis apium coronis;

Est hederæ vis

Multa, quæ crines religata fulges.

Les modernes cultivent dans les jardins deux autres *persils*; l'un n'est qu'une va-

riété de celui dont on vient de parler, & qui s'en distingue seulement par ses feuilles frisées & crépées: on le nomme *persil frisé*; l'autre s'éleve beaucoup plus haut, ses feuilles sont plus grandes, & les racines vivaces bonnes à manger, comme celles du céleri; on appelle cette espèce *gros persil*, c'est l'*apium hortense latifolium* de Tournefort. (D. J.)

PERSIL, (*Diete & mat. méd.*) *persil* commun ordinaire des jardins, ou domestique. Tout le monde connoît l'usage diététique de la racine & sur-tout des feuilles de *persil*. La racine se mange dans les potages, & leur donne un goût relevé & une odeur fort agréable. Les feuilles, soit entières, soit hachées, crues & cuites, fournissent un assaisonnement fort commun aux viandes & aux poissons. Cette racine & ces feuilles employées dans les alimens, passent avec raison pour échauffantes; mais cette qualité devient à-peu-près indifférente par l'habitude à tous les sujets sains.

On emploie à titre de remède dans l'usage intérieur, la racine & la semence de *persil*. La racine entre dans les tisanes, les apozemes & les bouillons apéritifs destinés à purifier le sang. On la croit diaphorétique & portant à la peau; c'est à ce dernier titre qu'on l'emploie sous la forme de tisane pour aider l'éruption de la petite vérole & de la rougeole.

La semence de *persil* est une des quatre semences chaudes mineures. Voyez SEMENCES CHAUDES.

L'application extérieure des feuilles de *persil* pilées avec du lard ou du sain-doux, ou bien arrosées avec de l'eau-de-vie, est un remède populaire assez efficace contre les contusions, & pour dissiper le lait des mamelles.

La racine de *persil* entre dans l'eau générale, dans le sirop de guimauve, celui des cinq racines & celui d'armoise; dans le *philonium romanum*, la bénédicte laxative, l'hier de coloquinte, &c. (b)

PERSIL DE MACÉDOINE; (*Botan.*) C'est une autre fameuse espèce d'ache, nommée en latin comme en français, *apium macedonicum*, I. R. H. 305. Il diffère seulement du *persil* ordinaire, en

ce que ses feuilles sont plus amples & un peu plus découpées, & que sa semence est plus menue, plus aromatique. On le cultive dans nos jardins, où il aime un terrain sablonneux & pierreux. Sa semence est employée dans la thériaque. (D. J.)

PERSIL DE MACÉDOINE, (*Mat. méd.*) Il n'y a que la semence de cette plante qui soit employée en médecine, & même dans quelques compositions officinales seulement; par exemple dans le mithridate, la thériaque, les trochisques de myrrhe de la pharmacopée de Paris.

On croit que cette plante est le vrai *persil* des anciens, celui dont ils faisoient beaucoup de cas, sur-tout à cause de son usage pour le mithridate & la thériaque, & qu'ils tiroient autant qu'ils pouvoient de Macédoine, comme le meilleur. (b)

PERSIL DE MARAIS, (*Botanique.*) C'est le genre de plante que Tournefort a nommé *thysselinum*. Voyez *THYSSELINUM*, *botanique*.

PERSIL DE MONTAGNE, *oreoselinum*, genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux graines ovales, applaties, amples, striées & frangées, qui pour l'ordinaire se dépouillent aisément de leur enveloppe. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les feuilles sont ailées & grandes. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

PERSILLADE, f. f. (*Cuisine.*) assaisonnement avec du persil entier ou haché. On fait des *persillades* de bœuf.

PERSILLÉ, adj. (*Gramm.*) Il se dit d'un fromage dont l'intérieur est parsemé de points ou taches d'un verd de persil.

PERSIQUE (GOLFE), (*Géog. mod.*) Voyez **GOLFE PERSIQUE**. Ce golfe, autrement nommé *golfe de Balsora*, sort de l'océan indien, auprès de l'île d'Ormus; il s'étend du sud-est au nord-ouest, entre la Perse à l'est & l'Arabie à l'ouest, jusqu'à l'ancienne Chaldée, où il reçoit l'Euphrate & le Tigre, qui joignent leurs lits un peu avant leur embouchure; mais il ne reçoit guère d'autres rivières considérables.

Les femmes des îles du golfe persique

sont, au rapport des voyageurs, brunes, jaunes & laides; leur visage est large, leurs yeux sont petits: elles ont des modes & des coutumes semblaibles à celles des femmes indiennes, comme celle de se passer dans le cartilage du nez des anneaux, & une épingle d'or au travers de la peau du nez sous les yeux. Il est vrai que cet usage de se percer le nez pour porter des bagues & d'autres bijoux, s'est étendu fort loin, car il y a beaucoup de femmes chez les Arabes qui ont une narine percée pour y passer un grand anneau; & c'est une galanterie chez ces peuples de baiser leurs femmes à travers ce anneau, qui sont quelquefois assez grands pour enfermer la bouche dans leur rondeur. (D. J.)

PERSIQUE (DIANE), (*Mythologie asiatique.*) La *Diane persique* étoit la divinité que les Persans nommoient *Andetis*, & qui avoit des temples dans toute la Cappadoce. Il n'étoit pas permis de laisser éteindre le feu sacré qui brûloit sur ses autels. Le temple principal de la *Diane persique* étoit à Zéla. (D. J.)

PERSIQUE (ORDRE), (*Architect.*) Les architectes caractérisent ainsi un ordre qui a des figures d'esclaves persans au lieu de colonnes, pour porter un entablement. Voici l'origine de cet ordre. Pausanias ayant défait les Persans, les Lacédémoniens, pour signaler leur victoire, érigèrent des trophées avec les armes de leurs ennemis, & ils y représenterent des Persans sous la figure d'esclaves qui soutenoient leurs portiques, leurs arches, leurs cloisons, &c. (D. J.)

PERSISTER, (*Gramm.*) C'est demeurer ferme, garder constamment le même état d'ame, d'esprit & de corps. On *persiste* dans le repos, dans le mouvement, dans la foi, dans l'incrédulité, dans le vice, dans la vertu, dans son amitié, dans ses haines, dans son sentiment, & même dans son incertitude; quoique le mot de *persiste* marque de la constance; que celui d'*incertitude* marque de la vacillation, dans son refus, dans ses bontés, dans sa déposition, à affirmer, à nier, &c.

PERSONNAGE, f. m. (*Gramm.*) Il est synonyme à *homme*, mais toujours

avec une idée accessoire favorable ou défavorable , énoncée ou sous-entendue. C'est un *personnage* de l'antiquité. Il se croit un *personnage*. C'est un sot *personnage*. Avez-vous vu le *personnage* ?

Personnage se dit encore du rôle qu'on fait sur la scène ou dans le monde. Il fit dans cette occasion un assez mauvais *personnage*. Le principal *personnage* fut mal joué dans cette tragédie. Il est presque impossible à un méchant de faire long-temps sans se démentir le rôle ou le *personnage* d'homme de bien : il vient un moment critique qui levé le masque & montre la chose. Le masque étoit beau , mais dessous la chose étoit hideuse.

PERSONNAGE *allégorique*, (*Poésie*.) C'est tout être inanimé que la poésie personnifie. Les *personnages allégoriques* que la poésie emploie , sont de deux espèces ; il y en a de parfaits , & d'autres que nous appellons *imparfaits*.

Les *personnages* parfaits sont ceux que la poésie crée entièrement , auxquels elle donne un corps & une ame , & qu'elle rend capables de toutes les actions & de tous les sentimens des hommes. C'est ainsi que les poètes ont personnifié dans leurs vers la victoire , la sagesse , la gloire , en un mot tout ce que les peintres ont personnifié dans leurs tableaux.

Les *personnages allégoriques* imparfaits , sont les êtres qui existent déjà réellement , auxquels la poésie donne la faculté de penser & de parler qu'ils n'ont pas , mais sans leur prêter une existence parfaite , & sans leur donner un être tel que le nôtre. Ainsi la poésie fait des *personnages allégoriques* imparfaits , quand elle prête des sentimens aux bois , aux fleuves , en un mot quand elle fait parler & penser tous les êtres inanimés , ou quand élevant les animaux au dessus de leur sphere , elle leur prête plus de raison qu'ils n'en ont , & la voix articulée qui leur manque.

Ces derniers *personnages allégoriques* sont le plus grand ornement de la poésie , qui n'est jamais si pompeuse que lorsqu'elle anime & qu'elle fait parler toute la nature : c'est en quoi consiste la beauté du pléaume *In exitu Israël de Egypto* , & de quelques autres. Mais ces *personnages* imparfaits ne

sont point propres à jouer un rôle dans l'action d'un poème , à moins que cette action ne soit celle d'un apologue. Ils peuvent seulement , comme spectateurs , prendre part aux actions des autres *personnages* , ainsi que les chœurs prenoient part aux tragédies des anciens.

Les *personnages allégoriques* ne doivent pas jouer un des rôles principaux d'une action , mais ils y peuvent seulement intervenir , soit comme des attributs des *personnages* principaux , soit pour exprimer plus noblement , par le secours de la fiction , ce qui paroîtroit trivial s'il étoit dit simplement. Voilà pourquoi Virgile personnifie la renommée dans l'*Enéide*.

Quant aux actions allégoriques , elles n'entrent guere avec succès que dans les fables & autres ouvrages destinés à instruire l'esprit en le divertissant. Les conversations que les fables supposent entre les animaux sont des actions allégoriques ; mais ces actions allégoriques ne sont point un sujet propre pour le poème dramatique , dont le but est de nous toucher par l'imitation des passions humaines : ce piédestal , dit l'abbé Dubos , n'est point fait pour la statue. (*D. J.*)

PERSONNAGE *allégorique*, (*Peint.*) Les *personnages allégoriques* sont des êtres qui n'existent point , mais que l'imagination des peintres a conçus , & qu'elle a enfantés en leur donnant un nom , un corps & des attributs. C'est ainsi que les peintres ont personnifié les vertus , les vices , les royaumes , les provinces , les villes , les saisons , les passions , les vents & les fleuves. La France représentée sous une figure de femme , le Tibre sous une figure d'homme couché , & la calomnie sous une figure de satire , sont des *personnages allégoriques*.

Ces *personnages allégoriques* sont de deux espèces : les uns sont nés depuis plusieurs années ; depuis long-temps ils ont fait fortune. Ils se sont montrés sur tant de théâtres , que tout homme un peu lettré les reconnoît d'abord à leurs attributs. La France représentée par une femme , la couronne fermée en tête , le sceptre à la main , & couverte d'un manteau bleu semé de fleurs-de-lis d'or ; le Tibre représenté

par une figure d'homme couché, ayant à ses piés une louve qui allaite deux enfans, sont des *personnages allégoriques* inventés depuis long-temps, & que le monde reconnoît pour ce qu'ils sont; ils ont acquis, pour ainsi dire, le droit de bourgeoisie par le genre humain.

Les *personnages allégoriques* modernes sont ceux que les peintres ont inventés depuis peu, & qu'ils inventent encore pour exprimer leurs idées; ils les caractérisent à leur mode, & ils leur donnent les attributs qu'ils croient les plus propres à les faire reconnoître: ce sont des chiffres dont personne n'a la clef, que peu de gens cherchent, & qu'on méprise. Ainsi je ne parlerai que des *personnages allégoriques* de la première espèce, c'est-à-dire, des anciens, & je remarquerai d'abord que les peintres qui passent aujourd'hui pour avoir été les plus grands poètes en peinture, ne sont pas ceux qui ont mis au monde le plus grand nombre de *personnages allégoriques*. Il est vrai que Raphaël en a produit de cette espèce; mais ce peintre si sage ne les emploie que dans les ornemens qui servent de bordure ou de soutien à ses tableaux dans l'appartement de la signature. Il a même pris la précaution d'écrire le nom de ces *personnages allégoriques* sous leur figure.

Le sentiment des gens habiles est que les *personnages allégoriques* n'y doivent être introduits qu'avec une grande discrétion, puisque ces compositions sont destinées à représenter un événement arrivé réellement, & dépeint comme on croit qu'il est arrivé; ils n'y doivent même entrer, dans les occasions où l'on peut les introduire, que comme l'écu des armes a les attributs des *personnages* principaux, qui sont des *personnages* historiques. C'est ainsi qu'Harpocrate, le dieu du silence, ou Minerve, peuvent être placés à côté d'un prince, pour désigner sa discrétion & sa prudence. Je ne pense pas que les *personnages allégoriques* y doivent être eux-mêmes des acteurs principaux: des *personnages* que nous connoissons pour des fantômes imaginés à plaisir, à qui nous ne saurions prêter des passions pareilles aux nôtres, ne peuvent pas nous intéresser

beaucoup à ce qui leur arrive. D'ailleurs, la vraisemblance ne peut être observée trop exactement en peinture: or des *personnages allégoriques* employés comme acteurs dans une composition historique, doivent en altérer la vraisemblance. Dubos, *réflexions sur la peinture.* (D. J.)

PERSONNALISER, v. act. (*Gramm.*) C'est donner un corps, une ame, du mouvement, de l'action, des discours à des êtres métaphysiques qui n'existent que dans l'entendement, ou qui sont inanimés dans la nature. C'est la ressource des poètes & des peintres. On dit aussi *personnifier*. Je permets plus volontiers cette machine aux poètes qu'aux peintres. Les êtres personnifiés répandent de l'obscurité dans les compositions de la peinture.

PERSONNALITÉ, f. f. (*Gramm.*) terme dogmatique; ce qui constitue un individu dans la qualité de personne.

PERSONNALITÉ, f. f. (*Gramm.*) mots injurieux, adressés à la personne même; réflexions sur des défauts qui sont en elle.

PERSONNALITÉ, f. f. (*Métaphysiq.*) La question de la *personnalité* est une de ces matières difficiles & même mystérieuses, sur lesquelles on disputera tant qu'il y aura des hommes. Rien n'est plus près de nous que nous-mêmes; comment donc arrive-t-il que ce *moi*, ce qui constitue mon essence personnelle, me soit si peu connu? Tout ce que l'on peut recueillir de la plupart des métaphysiciens qui ont essayé de développer la notion de la *personnalité*, se réduit à déduire cette notion de la mémoire. Nous nous rappelons que nous avons existé dans un certain temps avec certaines idées; nous sentons que le *moi* qui existoit alors, est le *moi* qui pense actuellement; & ce sentiment constitue la *personnalité*. Le *moi* se conserve donc dans les idées que la mémoire retient, & par lesquelles l'ame sent que c'est elle-même qui a déjà existé de telle manière qu'elle existe actuellement, ou avec des modifications différentes; de sorte que la perte totale de la mémoire emporteroit la destruction de la *personnalité*. Il s'ensuit encore que si les animaux ont de la mémoire, il y a pour eux un *moi*, une *personnalité* dans

le même degré ; aussi quelques philosophes n'ont pas fait difficulté de leur accorder une sorte de *personnalité*. L'auteur de l'*Essai analytique* sur l'âme (M. Bonnet), distingue pour cela deux sortes de *personnalités*, afin d'en pouvoir donner une aux animaux. La première & la plus simple est, selon lui, celle qui résulte de la liaison que la réminiscence met entre les sensations antécédentes & les sensations subséquentes, en vertu de laquelle l'âme a le sentiment des changemens d'état par lesquels elle passe. La seconde espèce de *personnalité* est cette *personnalité* réfléchie, qui consiste dans le retour de l'âme sur elle-même, par lequel séparant en quelque sorte de *soi* ses propres sensations, elle réfléchit que c'est elle qui les éprouve ou qui les a éprouvées. L'être, continue le même philosophe, qui possède une telle *personnalité*, appelle *moi* ce qui est en lui qui sent ; & ce *moi* s'incorporant, pour ainsi dire, à toutes les sensations, se les approprie toutes, & n'en compose qu'une même existence. Cette *personnalité* réfléchie est ce qui distingue l'homme à cet égard des brutes, à qui la première espèce de *personnalité* semble devoir être accordée dans les principes de cet auteur. D'autres lui contesteront ce point ; en effet, est-il nécessaire que la liaison des sensations antécédentes, avec les sensations subséquentes, soit accompagnée d'un sentiment qui notifie à l'être sentant, les changemens par lesquels il passe ? Ils diront donc que le cerveau des animaux retient tout aussi fortement que le nôtre, peut-être plus fortement, les impressions des objets ; que les idées ou les sensations attachées à ces impressions, se réveillent les unes les autres par un enchaînement physique, mais que leur appel n'est point accompagné de réminiscence ; qu'elles affectent l'animal simplement comme actuelles ; qu'il n'y a pour les animaux ni passé, ni futur ; & qu'ainsi ils manquent de la plus simple *personnalité*. Sans nous arrêter davantage à cette contestation, nous observerons seulement que la réminiscence & la réflexion ne tombent jamais que sur les opérations ou modifications de l'âme, & non sur le sujet même qui agit ou qui est modifié. Cependant

n'est-ce pas dans le sujet même que doit être & qu'on devrait sentir le *moi*, l'entité personnelle ? Tant que nous ne sentirions qu'une existence semblable ou différent de ce qu'elle a été, pourrions-nous croire avoir une notion satisfaisante de notre *personnalité* ? Cette notion ne devrait-elle pas être plutôt la conscience d'un même fonds d'être permanent, que le sentiment de ses manières d'être actuelles ou antécédentes ?

PERSONNAT, *s. m.* (*Jurisprud.*) est un bénéfice auquel il y a quelque prééminence attachée, mais sans juridiction, à la différence des dignités ecclésiastiques qui ont tout-à-la-fois prééminence & juridiction : ainsi la place de chantre d'une église cathédrale ou collégiale, est ordinairement un *personnat*, parce qu'elle n'a qu'une simple prééminence sans juridiction, que si le chantre a juridiction dans le chœur, alors c'est une dignité. Voyez le *recueil* de Drapier, tom. I, ch. ij, n. 10. Voyez BÉNÉFICE, DIGNITÉ, OFFICE. (A)

PERSONNE, *s. f.* (*Grammaire.*) Il y a trois relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition ; car ou il prononce lui-même la proposition dont il est le sujet, ou la parole lui est adressée par un autre, ou il est simplement sujet sans prononcer le discours & sans être apostrophé. Dans cette proposition, *je suis le seigneur ton Dieu* (*Exod. xx. 2.*), c'est Dieu qui en est le sujet, & à qui il est attribué d'être le seigneur Dieu d'Israël ; mais en même temps c'est lui qui produit l'acte de la parole qui prononce le discours : dans celle-ci (*Psf. l.*) *Dieu, ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde*, c'est encore Dieu qui est le sujet, mais ce n'est pas lui qui parle ; c'est à lui que la parole est adressée : enfin, dans celle-ci (*Ecclesi. xvij. 1.*) *Dieu a créé l'homme de terre & l'a fait à son image*, Dieu est encore le sujet, mais il ne parle point, & le discours ne lui est point adressé.

Les grammairiens latins ont donné à ces trois relations générales le nom de *personnes*. Le mot latin *persona* signifie proprement le masque que prenoit un acteur

selon le rôle dont il étoit chargé dans une pièce de théâtre ; & ce nom est dérivé de *sonare*, rendre du son, & de la particule ampliative *per*, d'où *personare*, rendre un son éclatant. Bassius, dans Aulu-Gelle, nous apprend que le masque étoit construit de manière que toute la tête en étoit enveloppée, & qu'il n'y avoit d'ouverture que celle qui étoit nécessaire à l'émission de la voix ; qu'en conséquence tout l'effort de l'organe se portant vers cette issue, les sons en étoient plus clairs & plus résonnans : ainsi l'on peut dire que sans masque *vox sonabat*, mais qu'avec le masque *vox personabat*, & delà le nom de *persona* donné à l'instrument qui facilitoit le retentissement de la voix, & qui n'avoit peut-être été inventé qu'à cette fin, à cause de la vaste étendue des lieux où l'on représentoit les pièces dramatiques. Le même nom de *persona* fut employé ensuite pour exprimer le rôle même dont l'auteur étoit chargé ; & c'est une métonymie du signe pour la chose signifiée, parce que la face du masque étoit adaptée à l'âge & au caractère de celui qui étoit censé parler, & que quelquefois c'étoit son portrait même : ainsi le masque étoit un signe non équivoque du rôle.

C'est dans ce dernier sens, de *personnage* ou de *rôle*, que l'on donne en grammaire le nom de *personnes* aux trois relations dont on vient de parler, parce qu'en effet ce sont comme autant de rôles accidentels dont les sujets se revêtent, suivant l'occurrence, dans la production de la parole qui est la représentation sensible de la pensée. On appelle *première personne*, la relation du sujet qui parle de lui-même ; *seconde personne*, la relation du sujet à qui l'on parle de lui-même ; & *troisième personne*, la relation du sujet dont on parle, qui ne prononce ou qui n'est pas censé prononcer lui-même le discours, & à qui il n'est point adressé.

On donne aussi le nom de *personnes* aux différentes terminaisons des verbes, qui indiquent ces relations, & qui servent à mettre les verbes en concordance avec le sujet considéré sous cet aspect : *ego amo*, *tu amas*, *Petrus amat* ; voilà le même verbe avec les terminaisons relatives aux

trois différentes *personnes* pour le nombre singulier ; *nos amamus*, *vos amatis*, *milites amant* ; le voilà dans les trois *personnes* pour le nombre pluriel.

Il y a donc en effet quelque différence dans la signification du mot *personne*, selon qu'il est appliqué au sujet du verbe ou au verbe même. La *personne*, dans le sujet, c'est sa relation à l'acte de la parole ; dans le verbe, c'est une terminaison qui indique la relation du sujet à l'acte de la parole. Cette différence de sens doit en mettre une dans la manière de s'expliquer, quand on rend compte de l'analyse d'une phrase ; par exemple, *nos autem viri fortes satisfecisse videmur* : il faut dire que *nos* est de la première *personne* du pluriel, & que *videmur* est à la première *personne* du pluriel. *De* indique quelque chose de plus propre, de plus permanent ; à marque quelque chose de plus accidentel & de moins nécessaire. Il faut dire, par la même raison, qu'un nom est de tel genre, par exemple, du genre masculin, & qu'un adjectif est à tel genre, au genre masculin : le genre est fixe dans les noms, & leur appartient en propre ; il est variable & accidentel dans les adjectifs.

Comme la différence des *personnes* n'opère aucun changement dans la forme des sujets, & qu'elle n'influe que sur les terminaisons des verbes, cela a fait croire au contraire à Sanctius (*Minerv. j. 12*), que les verbes seuls ont des *personnes*, & que les noms n'en ont point : *sed sunt aliqujus personæ verbatis*. Il devoit donc raisonner de même sur les genres à l'égard des noms & des adjectifs, & dire que les noms n'ont point de genres, puisque leurs terminaisons sont invariables à cet égard, & qu'ils sont propres aux adjectifs, puisqu'ils en font varier les terminaisons. Cependant, par une contradiction surprenante dans un homme si habile, il a pris une route toute opposée, & a regardé le genre comme appartenant aux noms à l'exclusion des adjectifs, quoique l'influence des genres sur les adjectifs soit la même que celle des *personnes* sur les verbes. Mais, outre la contrariété des deux procédés de Sanctius, il n'a trouvé la vérité ni par l'un, ni par l'autre. Les genres sont, par rapport aux

noms, différentes classes dans lesquelles les usages des langues les ont distribués ; & par rapport aux adjectifs, ce sont différentes terminaisons adaptées à la différence des classes de chacun des noms auxquels on peut les rapporter. Pareillement les *personnes* sont, dans les sujets, des points de vue particuliers sous lesquels il est nécessaire de les envisager ; & dans les verbes ce sont des terminaisons adaptées à ces divers points de vue en vertu du principe d'identité. Voyez GENRE & IDENTITÉ.

Delà vient que comme les adjectifs s'accordent en genre avec les noms, leurs corrélatifs, les verbes s'accordent en *personne* avec leurs sujets : si un adjectif se rapporte à des noms de différens genres, on le met au pluriel à cause de la pluralité des corrélatifs, & au genre le plus noble : *frater & soror sunt pii* ; de même si un verbe se rapporte à des sujets de diverses *personnes*, on le met au pluriel à cause de la pluralité des sujets, & à la *personne* la plus noble : *ego & tu ibimus*. C'est de part & d'autre, non la même raison, si vous voulez, mais une raison toute pareille. Voyez au surplus PERSONNEL & IMPERSONNEL. (B. E. R. M.)

PERSONNES, GENS, (*Synon.*) Le mot de *gens*, dit l'abbé Girard, a une couleur très-indéfinie qui le rend incapable d'être uni avec un nombre, & d'avoir un rapport marqué à l'égard du sexe. Celui de *personnes* en a une plus particularisée, qui le rend susceptible de calcul, & de rapport au sexe quand on veut le désigner. Il y a peu d'honnêtes *gens* à la cour ; les *personnes* de l'un & de l'autre sexe y sont plus polies qu'ailleurs. Le plaisir de la table n'admet que *gens* de bonne humeur, & ne souffre pas qu'on soit plus de huit ou dix *personnes*. Voyez aussi l'article GENS. (D. J.)

PERSONNE, *persona*, (*Théologie.*) une substance individuelle, une nature raisonnable ou intelligente. Voyez SUBSTANCE & INDIVIDUEL.

Le pere & le fils sont réputés en droit une même *personne*. Un ambassadeur représente la *personne* de son prince. Voyez AMBASSADEUR.

En théologie, la divinité réside en trois *personnes* ; mais alors le mot *personne* em-

porte une idée particulière, fort différente de celle que l'on y attache en toute autre circonstance. On ne s'en fert qu'au défaut d'un autre terme plus propre & plus expressif. Voyez TRINITÉ.

On dit que le mot *personne*, *persona*, est emprunté de *personando*, l'action de jouer un personnage ou de le contrefaire ; & l'on prétend que sa première signification étoit celle d'un masque. C'est dans ce sens que Boëce dit, *in larva concava sonus volvatur* ; c'est pourquoi les acteurs qui paroissent masqués sur le théâtre, étoient quelquefois appellés *larvati*, & quelquefois *personati*. Le même auteur ajoute que, comme les différens acteurs représentoient chacun un personnage unique & individuel, comme Œdipe, Chremès, Hécube, Médée, ce fut pour cette raison que d'autres gens qui étoient aussi distingués par quelque chose dans leur figure ou leur caractère, ce qui servoit à les faire connoître, furent appellés par les Latins *personæ*, & par les Grecs προσωρα. De plus, comme ces acteurs ne représentoient guere que des caractères grands & illustres, le mot *personne* vint enfin à signifier l'esprit, comme la chose de la plus grande importance & de la plus grande dignité dans tout ce qui peut regarder les hommes : ainsi les hommes, les anges, & la divinité elle-même, furent appellés *personnes*.

Les êtres purement corporels, tels qu'une pierre, une plante, un cheval, furent appellés *hypostases* ou *supposita*, & non pas *personne*. Voyez HYPOSTASE, HYPOSTASIS, &c.

C'est ce qui fait conjecturer aux savans que le même nom *personne* vint à être d'usage pour signifier quelque dignité, par laquelle une *personne* est distinguée d'une autre, comme un pere, un mari, un juge, un magistrat, &c.

C'est en ce sens que l'on doit entendre ces paroles de Cicéron : « César ne parle » jamais de Pompée qu'en termes d'honneur & de respect ; mais il exécute des » choses fort dures & fort injurieuses à sa » personne. » Voyez PERSONNALITÉ.

Voilà ce que nous avons à dire sur le nom *personne* : quant à la chose, nous avons déjà défini le mot *personne*, ce qui

signifie une substance individuelle d'une nature raisonnable ; définition qui revient à celle de Boëce.

Maintenant, une chose peut être individuelle de deux manières : 1°. logiquement, en sorte qu'elle ne puisse être dite de tout autre, comme Cicéron, Platon, &c. 2°. physiquement, en ce sens une goutte d'eau séparée de l'océan, peut s'appeler une *substance individuelle*. Dans chacun de ces sens, le mot *personne* signifie une nature individuelle : logiquement, selon Boëce, puisque le mot *personne* ne se dit point des universels, mais seulement des natures singulieres & individuelles ; on ne dit pas la *personne* d'un animal ou d'un homme, mais de Cicéron & de Platon : & physiquement, puisque la main ou le pié de Socrate ne sont jamais considérés comme des *personnes*.

Cette dernière espèce d'individuel se dénomme de deux manières : positivement, comme quand on dit que la *personne* doit être le principe total de l'action ; car les philosophes appellent une *personne*, tout ce à quoi l'on attribue quelque action : & négativement comme quand on dit avec les thomistes, &c. qu'une *personne* consiste en ce qu'elle n'existe pas dans un autre comme un être plus parfait.

Ainsi un homme, quoiqu'il soit composé de deux substances fort différentes, savoir de corps & d'esprit, ne fait pourtant pas deux *personnes*, puisqu'aucune de ces deux parties ou substances, prises séparément, n'est pas un principe total d'action, mais une seule *personne* ; car la manière dont elle est composée de corps & d'esprit, est telle qu'elle constitue un principe total d'action, & qu'elle n'existe point dans un autre comme un être plus parfait : de même, par exemple, que le pié de Socrate existe en Socrate, ou une goutte d'eau dans l'océan.

Ainsi, quoique Jésus-Christ consiste en deux natures différentes, la nature divine & la nature humaine, ce n'est pourtant pas deux *personnes*, mais une seule *personne* divine ; la nature humaine en lui n'étant pas un principe total d'action, mais existante dans une autre plus parfaite ; mais de l'union de la nature divine & de la nature

humaine, il résulte un individu ou un tout qui est un principe d'action : car quelque chose que fasse l'humanité de Jésus-Christ, la *personne* divine qui est unie la fait aussi ; de sorte qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule *personne*, & en ce sens une seule opération, que l'on appelle *théandrique*. Voyez THÉANDRIQUE.

PERSONNÉES, f. f. pl. (*Botanique.*) *personatæ*, *larvatæ*. Nous emploierons, après quelques célèbres botanistes, ce mot nouveau, & peut-être peu exact, pour désigner une famille de plantes à-peu près la même que la classe que Tournefort appelloit à *fleur en masque* ; & sans discuter si on doit ou non donner à cette famille autant d'étendue que l'a fait M. Adanson, en y joignant les véroniques, le liferon, le polemonium, la nicotiane & d'autres pentandries, nous restreindrons, d'après d'autres auteurs illustres, le nom de *personnées* aux plantes qui composent la didynamia angiospermie de M. Linné, & deux ou trois autres. On trouve dans ce nombre des herbes & des arbres : plusieurs ont leurs tiges quarrées & les feuilles opposées : dans d'autres les feuilles sont alternes. Les fleurs sont monopétales en tube évasé, dont le limbe est divisé plus ou moins irrégulièrement, & dans un grand nombre d'une manière assez semblable à celle des fleurs labiées, avec lesquelles toutes les *personnées* ont encore ceci de commun, que la fleur a quatre étamines, dont deux sont plus grandes que les autres, & un pistil à style simple ; mais ce qui les en sépare, c'est que l'ovaire devient une capsule, ou dans quelques plantes une baie, contenant ordinairement plusieurs semences, & posée sur un calice à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes. Du reste on peut, comme nous l'avons vu pour les labiées, rapporter à cette famille quelques plantes que M. Linné a placées dans la classe *diandria*, telles que la grafette, la gratiote, l'utricularia.

Les plantes de cette famille ont pour le plus grand nombre quelque chose de suspect ; quelques-unes sont manifestement nuisibles, comme la digitale : cependant il y en a d'usuelles ; mais les vertus de plusieurs de celles-ci, telles que la scrophulaire, la

grétiote, paroissent dépendre d'un principe âcre & délétaire. (D.)

PERSONNEL, ELLE, adj. (*Gramm.*) Ce mot signifie *qui est relatif aux personnes*, ou *qui reçoit des inflexions relatives aux personnes*. On applique ce mot aux pronoms, aux terminaisons de certains modes des verbes, à ces modes des verbes, & aux verbes mêmes.

On appelle pronoms *personnels* ceux qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée prise de l'une des trois personnes. Les pronoms *personnels*, dans le système ordinaire des grammairiens, ne sont qu'une espèce particulière, & l'on y ajoute les pronoms démonstratifs, les possessifs, les relatifs, &c. mais il n'y a de véritables pronoms que ceux que l'on nomme *personnels*; & les autres prétendus pronoms sont ou des noms, ou des adjectifs, ou même des adverbes. *Voyez PRONOM.*

Les terminaisons *personnelles* de certains modes des verbes sont celles qui sont relatives à l'une des trois personnes, & qui servent à marquer l'identification du verbe avec un sujet de la même personne déterminée. *Ego amo, tu amas, Petrus amat*; voilà le même verbe identifié par la concordance, avec le sujet *ego*, qui est de la première personne, avec le sujet *tu* qui est de la seconde, & avec le sujet *Petrus* qui est de la troisième.

On peut encore regarder comme des terminaisons *personnelles*, ou comme des cas *personnels*, le nominatif & le vocatif des noms. En effet, dans une proposition on ne considère la personne que dans le sujet, parce qu'il n'y a que le sujet qui prononce le discours, ou à qui l'on adresse, ou dont on énonce l'attribut sans qu'il parle ni qu'il soit apostrophé. Or le nominatif est le cas qui désigne le nom comme sujet de la troisième personne, c'est-à-dire comme le sujet dont on parle : *Dominus probavit me* : le vocatif est le cas qui désigne le nom comme sujet de la seconde personne, c'est-à-dire comme sujet à qui on parle : *Domine, probasti me* : c'est la seule différence qu'il y ait entre ces deux cas; & parce que la terminaison *personnelle* du verbe est toujours suffisante pour désigner sans équivoque cette idée accep-

soire de la signification du nom qui est sujet, c'est pour cela que le vocatif est semblable au nominatif dans la plupart des noms latins au singulier, & que ces deux cas, en latin & en grec, sont toujours semblables au pluriel. *Voyez VOCATIF.*

Les modes *personnels* des verbes sont ceux où les verbes reçoivent des terminaisons *personnelles*, au moyen desquelles ils se mettent en concordance de personne avec le nom ou le pronom qui en exprime le sujet. Ces modes sont directs ou obliques; les directs sont l'indicatif, l'impératif & le suppositif, dont le premier est pur & les deux autres mixtes; les obliques qui sont aussi mixtes, sont le subjonctif & l'optatif. *Voyez MODE, & chacun de ces modes en particulier.*

Enfin les grammairiens ont encore distingué des verbes *personnels* & des verbes *impersonnels* : mais cette distinction est fautive en soi, & suppose un principe également faux, comme je l'ai fait voir ailleurs. *Voyez IMPERSONNEL. (B. E. R. M.)*

PERSONNEL, (*Belles-Lettres.*) ce qui concerne ou regarde particulièrement les personnes. *Voyez PERSONNE.*

Dans les disputes littéraires il n'entre que trop souvent du *personnel*; aussi distingue-t-on les critiques en critiques réelles & critiques *personnelles*. Les critiques réelles sont celles où l'on ne s'attache qu'à relever les défauts des ouvrages. Les critiques *personnelles* sont celles où l'on s'attaque à l'auteur, dont on censure la vie, les mœurs, le caractère, &c. Celles-ci ne se renferment pas toujours dans les bornes d'un badinage léger & permis; elles ne dégèrent que trop souvent en fiel & en aigreur, à la honte des lettres; ou, pour mieux dire, de ceux qui les cultivent. *Voyez ANTI.*

C'est une maxime en morale que toutes fautes sont *personnelles*, c'est-à-dire, qu'elles ne doivent point nuire aux parens ou aux descendans du coupable. Cette maxime n'avoit pas lieu chez les Macédoniens pour le crime de lèse-majesté; quiconque en étoit convaincu, étoit lapidé, & sa famille étoit enveloppée dans la même condamnation.

PERSONNEL, (*Jurisprud.*) c'est ce

qui est attaché à la personne, ou destiné à son usage, ou qui s'exerce sur la personne comme un droit *personnel* : une servitude *personnelle*, une obligation *personnelle*, une action *personnelle*, une charge *personnelle*. Le *personnel* est ordinairement opposé au *réel* qui suit le fond. Voyez ACTION, BAIL A RENTE, CHARGE, OBLIGATION, RENTE, SERVITUDE. (A)

PERSONNIER, -f. m. (*Jurisprud.*) se dit en certaines coutumes pour exprimer celui qui tient quelque chose en commun avec un autre, comme un cohéritier, un copropriétaire, un compossesseur, qui est sujet à même droit de taille, ou deniers de servitude, ou mortaille, ou qui tient en commun & par indivis un héritage avec d'autres personnes, ou qui est compagnon de quelque trafic de négociation; on appelle aussi *personnier* celui qui est complice d'un crime. Voyez les *assises de Jérusalem*, & les *coutumes de Normandie, Lille, Bourbonnois, la Marche, Angoumois, Saint-Jean-d'Angely, Poitou, Nivernois, Anjou, Maine, Bayonne.* (A)

PERSONNIFIER, v. act. (*Littérat.*) action, ou pour mieux dire, licence poétique, par laquelle on prête un corps, une ame, un visage, un esprit à des êtres purement intellectuels ou moraux, auxquels on attribue aussi un langage, un caractère, des sentimens & des actions.

Ainsi les poètes *personnifient* les passions ou d'autres êtres métaphysiques dont ils ont fait des divinités, & que les païens adoroient ou craignoient, telles que l'envie, la discorde, la faim, la fortune, la victoire, la déesse de la persuasion, le dieu du sommeil. A leur imitation, les modernes ont aussi *personnifié* des êtres semblables, telle est la mollesse dans le *Lutrin* de Boileau; le fanatisme, la discorde, la politique, l'amour dans la *Henriade* de Voltaire. Voyez MACHINES, MERVEILLEUX. On peut voir sous ces mots quelles précautions un auteur doit observer en *personnifiant* certains êtres, & dans quelles bornes ils sont maintenant resserrés à cet égard.

Quelques auteurs prétendent que les êtres *personnifiés* sont essentiels au poëme épique, & d'autres réduisent à ces sortes de fictions

toutes les libertés que peuvent maintenant prendre les auteurs qui travailleroient en ce genre. Voyez MERVEILLEUX.

PERSPECTIF, adj. Un plan *perspectif*, en architecture, est un plan où les différentes parties d'un bâtiment sont représentées selon les dégradations ou les diminutions conformes aux loix de la perspective. Voyez PERSPECTIVE.

Pour rendre les plans intelligibles, on a coutume de distinguer les parties massives & solides par le moyen d'un lavis noir. Les taillies du rez-de-chaussée se marquent en lignes pleines, & celles que l'on suppose au dessus, se distinguent par des lignes ponctuées; les augmentations & les changemens que l'on doit faire sont marqués par une couleur différente de celle qui représente ce qui est déjà bâti, & les teintes de chaque plan deviennent plus claires ou plus légères, à proportion que les étages sont plus élevés. Dans les grands bâtimens; on fait ordinairement trois différens plans pour les trois premiers étages. On dit aussi *représentation perspective, élévation perspective*, &c. pour dire *représentation d'un objet* suivant les regles de la perspective, élévation d'un objet représenté en perspective. Voyez PERSPECTIVE. (E)

PERSPECTIVE, subst. fém. (*Ordre Encycl. Entend. Raison, Philos. ou science, science de la nature, mathématiques, mathématiques mixtes, optique, perspective.*) C'est l'art de représenter sur une surface plane les objets visibles tels qu'ils paroissent à une distance ou à une hauteur donnée à travers un plan transparent, placé perpendiculairement à l'horizon entre l'œil & l'objet. La *perspective* est ou *spéculative*, ou *pratique*.

La *spéculative* est la théorie des différentes apparences ou représentations de certains objets, suivant les différentes positions de l'œil qui les regarde.

La *pratique* est la méthode de représenter ce qui paroît à nos yeux ou ce que notre imagination conçoit, & de le représenter sous une forme semblable aux objets que nous voyons.

La *perspective*, soit spéculative, soit pratique, a deux parties, l'ichnographie,

qui est la représentation des surfaces, & la scénographie, qui est celle des solides. Voy. ICHNOGRAPHIE & SCÉNOGRAPHIE.

Nous trouvons dans quelques ouvrages des anciens, & principalement dans Vitruve, des traces des connoissances qu'ils avoient de la *perspective*, mais il ne nous est resté d'eux aucun écrit en forme sur ce sujet. Ainsi cette science a été, pour ainsi dire, recrée par les modernes. Albert Durer & Pietro del Borgo en ont les premiers donné les regles; Balthasar Perruzzi les a perfectionnées; Guido Ubaldi, en 1600, étendit & simplifia la théorie de cette science; après lui une foule d'auteurs y ont travaillé, entre lesquels nous nommerons le P. Deschales, le P. Lamy, & sur-tout l'essai de *perspective* de M. s'Gravesande, & celui du savant Taylor, les deux meilleurs ouvrages que nous ayions sur cette matiere. Voyez *l'hist. des mathémat. de M. Montucla, tome I, pag. 632.*

La *perspective* s'appelle plus particulièrement *perspective linéaire*, à cause qu'elle considère la position, la grandeur, la forme, &c. des différentes lignes, ou des contours des objets; elle est une branche des mathématiques: quelques uns en font une partie de l'optique, & les autres en font simplement une science dérivée de l'optique: ses opérations sont toutes géométriques. Voyez OPTIQUE.

Pour en donner une idée plus précise, supposons un plan transparent HI , *Pl. perspect. fig. 1*, élevé perpendiculairement sur un plan horizontal, & que le spectateur S dirige son œil O au triangle ABC ; si l'on conçoit présentement que les rayons AO , OB , OC , &c. en passant par le tableau HI , laissent des traces de leur passage aux points abc sur le plan, on aura sur ce plan l'apparence du triangle abc , laquelle venant à l'œil par les mêmes rayons ao , bo , co , qui apportent à ce même œil l'apparence du triangle ABC , fera voir la véritable apparence de ce triangle sur le tableau, quand même on supprimerait l'objet, en conservant néanmoins la même distance & la même hauteur de l'œil. Voyez VISION, &c.

On enseigne donc dans la *perspective* des regles sûres & infaillibles, pour trouver

géométriquement les points a , b , c , &c. & par conséquent l'on y donne la méthode de dessiner très-exactement un objet quelconque, puisqu'il ne s'agit pour dessiner un objet que d'en tracer exactement le contour. Voyez DESSIN.

Avant que d'entrer dans un plus grand détail, il est à propos de savoir qu'on appelle *plan géométral* un plan parallèle à l'horizon, sur lequel est situé l'objet qu'on veut mettre en *perspective*; *plan horizontal*, un plan aussi parallèle à l'horizon, & passant par l'œil; *ligne de terre* ou *fondamentale*, la section du plan géométral & du tableau; *ligne horizontale*, la section du plan horizontal & du tableau; *point de vue* ou *point principal*, le point du tableau sur lequel tombe une perpendiculaire menée de l'œil; *ligne distance*, la distance de l'œil à ce point, &c. Par cette seule idée que nous venons de donner de la *perspective* linéaire, il est aisé de juger combien elle est nécessaire à la peinture, & combien par conséquent il est essentiel de savoir les regles de la *perspective* pour exceller dans le dessin. Un tableau n'est autre chose que la *perspective* d'une multitude d'objets revêtus de leurs couleurs naturelles. On ne sauroit donc trop recommander aux peintres de s'appliquer à la *perspective*; car les fautes grossières qu'on remarque souvent dans des tableaux d'ailleurs très-beaux, sont souvent la suite de l'ignorance où étoit l'artiste sur les regles de la *perspective*. Le P. Bernard Lamy de l'oratoire, auteur de différents ouvrages élémentaires de mathématiques, a fait un traité de *perspective*, où il s'étend beaucoup sur la nécessité indispensable d'en connoître les regles pour exceller dans l'art de la peinture. De plus, en apprenant ces regles, le peintre ne doit pas se borner à une pratique aveugle; il est bon qu'il en apprenne aussi les démonstrations, & qu'il se les rende familières, pour être en état de se guider sûrement lorsqu'il aura des *perspectives* singulières à représenter.

1°. L'apparence d'une ligne droite est toujours une ligne droite; ainsi les deux extrémités de l'apparence de cette ligne étant données, l'apparence de toute la ligne est donnée. 2°. Si une ligne FG , placée

placée dans le tableau qu'on suppose vertical, *fig. 12*, est perpendiculaire à quelque ligne droite *NI*, tirée sur le plan horizontal, elle sera perpendiculaire à toute autre ligne droite tirée par le même point sur le même plan. 3°. La hauteur du point apparent sur le plan est à la hauteur de l'œil, comme la distance du point objectif au plan, est à la somme de cette distance & de la distance de l'œil au tableau.

Loix de la projection des figures planes, ou l'ichnographie perspective. Représenter l'apparence perspective *h* d'un point objectif *H*, *fig. 2*; du point donné, tirez *HI* perpendiculairement à la ligne fondamentale *DE*, c'est-à-dire, à la ligne de base du tableau; de la ligne fondamentale *DE*, retranchez $IK = IH$: par le point de vue *F*, c'est-à-dire, par le point où tombe la perpendiculaire menée de l'œil *O* au tableau, tirez une ligne horizontale *FP*; faites *FP* égale à la distance *SL* de l'œil; enfin, du point *I* au point de vue *F*, tirez *FI*, & du point *K* au point de distance *P*, la ligne *PK*. L'intersection *h* est l'apparence du point objectif.

En effet, 1°. il est facile de voir que l'apparence du point *H* doit être dans la ligne *FI*, puisque cette ligne *FI* est la section du plan *OHI*, avec le plan du tableau. 2°. Si on tire par les points *NS* & *H* la ligne *HMS*, on aura, à cause des triangles semblables: *FP* ou *SL* est à *KI* ou *HI*, comme *Nh* est à *hM*; par conséquent *SM* est à *MH*, comme *Nh* est à *hM*; d'où il s'ensuit que *SH* est à *MH* comme la somme de *Nh* & de *hM*, c'est-à-dire, *NM* est à *hM*, donc $VH : IH :: FI : hI$; d'où l'on voit que les points *O*, *h*, *H*, sont dans la même ligne, & qu'ainsi *h* est l'apparence ou l'image de l'objet *H*.

C'est pourquoi, 1°. puisque l'apparence des extrémités d'une ligne droite étant donnée, l'apparence de toute la ligne est donnée, on peut avoir par cette méthode la projection ichnographique d'une figure quelconque rectiligne. 2°. Puisque l'on peut avoir par ce moyen la projection d'un nombre quelconque des points d'une courbe sur le plan du tableau, on peut avoir pareillement la projection des lignes

courbes, en suivant la même méthode. 3°. Ainsi, puisque cette méthode s'étend aux figures mixtilignes, elle est par conséquent universelle. A la vérité, d'autres auteurs ont donné d'autres méthodes, mais celle-ci est la plus usitée; pour en concevoir tout l'avantage, il est bon de l'éclaircir par quelques exemples.

Trouver l'apparence perspective d'un triangle *ABC*, *fig. 3, n. 2*, dont la base *AB* est parallèle à la ligne fondamentale *DE*.

A la ligne fondamentale *DE*, tirez une parallèle *HR* à un intervalle égal à la hauteur de l'œil. Prenez le point de vue ou un point principal *V*; portez la distance de l'œil du point *V* au point *K*: des différens angles du triangle *ACB* abaissez les perpendiculaires *A1*, *C2*, *B3*; transportez ces perpendiculaires sur la ligne de terre ou fondamentale *DE* de l'autre côté du point de distance *K*. Des points 1, 2, 3, tirez des lignes droites au point fondamental ou principal *V1*, *V2*, *V3*. Des points *A*, *B*, *C*, de la ligne fondamentale *DE*, tirez au point de distance ces autres lignes droites *AK*, *BK*, *CK*.

Par la construction précédente les points *a*, *b*, *c*, sont les apparences des points *A*, *B*, *C*; donc ayant tiré les lignes droites *ca*, *ab*, *bc*, *acb* sera l'apparence du triangle *ACB*.

On fait de même la projection d'un triangle sur un plan, quand le sommet *C* est opposé à l'œil; il n'est besoin que de changer la situation du triangle sur le plan géométral, & de tourner le sommet *C* vers la ligne de terre *ED*.

Représenter l'apparence perspective d'un carré *ABDC* vu obliquement, *fig. 4*, & dont un des côtés, *AB*, est sur la ligne de terre *DE*, puisque le carré est vu obliquement; prenez dans la ligne horizontale *HR* le point principal *V*, de manière qu'une perpendiculaire à la ligne de terre puisse tomber au dehors du côté du carré *AB*, ou qu'au moins elle ne le coupe pas en deux parties égales, & soit *VK* la distance de l'œil au tableau; transportez les perpendiculaires *AC* & *BD* sur la ligne de terre *DE*, & tirez les lignes droites *KB*, *KD*, comme

aussi AV, VC ; alors les points A & B seront eux-mêmes leurs propres apparences; c & d les apparences des points C & D ; par conséquent $Ac dB$ est l'apparence du carré $ABDC$.

Si le carré $ACDB$ étoit à quelque distance de la ligne de terre DE , il faudroit aussi transporter sur la ligne de terre les distances des angles A & B , ainsi qu'il est évident par le problème précédent.

Comme le cas des objets vus obliquement n'est pas fort commun, nous supposons toujours dans la suite que la figure est dans une situation directement opposée à l'œil, à moins que nous n'avertissions expressément du contraire.

Représenter l'apparence d'un carré $ABCD$, *fig. 5*, dont la diagonale AC est perpendiculaire à la ligne de terre.

Prolongez les côtés DC & CB jusqu'à ce qu'ils rencontrent la ligne de terre aux points $1, 2$, du point principal V ; transportez la distance de l'œil en K & en L . De K aux points K & I , tirez les droites KA & KI ; & de L aux points A & 2 , les lignes droites LA & $L2$. Les intersections de ces lignes représenteront l'apparence du carré $ABCD$ vu par l'angle.

Représenter l'apparence d'un carré $ABCD$, *fig. 6*, dans lequel on en a inscrit un autre $IMGH$, le côté du plus grand AB étant sur la ligne de terre, & la diagonale du plus petit perpendiculaire à cette même ligne. Du point principal V transportez de part & d'autre, sur la ligne horizontale HR , les distances VL & VK ; tirez VA & VB , KA & LB ; alors $Ac dB$ sera l'apparence du carré $ACDB$. Prolongez le côté du carré inscrit IH , jusqu'à ce qu'il rencontre la ligne de terre au point I , & tirez les lignes droites KI & KL , alors $ihgm$ sera la représentation du carré inscrit $IHGM$; d'où l'on conçoit aisément la projection de toutes sortes de figures inscrites dans d'autres figures.

Mettre en *perspective* un plancher fait de pierres carrées vues directement. Divisez le côté AB , *fig. 7*, transporté sur la ligne de terre DE en autant de parties égales qu'il y a de pierres dans un rang

du carré; des différens points de division; tirez des lignes droites au point principal V ; de A au point de distance K , tirez une ligne droite AK ; & de B à l'autre point de distance L , tirez une autre ligne LB . Par les points des intersections des lignes correspondantes, tirez des lignes droites parallèles à AB , que vous prolongerez jusqu'aux lignes droites AV & BV ; alors $AfgB$ sera l'apparence du plancher $AFGB$.

Mettre en *perspective* un cercle; si le cercle est petit, circonscrivez-lui un carré. Après avoir tiré les diagonales du carré, & avoir mené outre cela dans le cercle les diamètres ha & de , *fig. 8*, qui s'entrecoupent à angles droits, tracez les lignes droites fg & be parallèles au diamètre de par les points b & f , de même que par les points c & g ; tirez des lignes droites qui rencontrent la ligne de terre DE aux points 3 & 4 . Au point principal V , tirez les lignes droites $V1, V3, V4, V2$; & aux points de distance L & K , menez les lignes droites $L2$ & $K1$; enfin, joignez les points d'intersection a, b, d, f, h, g, e, c , par les arcs ab, bd, df ; de cette maniere $abdfhgca$ sera l'apparence du cercle.

Si le cercle est considérable, sur le milieu de la ligne de terre AB , *fig. 9*, décrivez un demi-cercle, & de différens points de la circonférence C, F, G, H, I , &c. que vous prendrez en assez grand nombre, abaissez sur la ligne de terre les perpendiculaires $C1, F2, G3, H4, I5$, &c. des points $A, 1, 2, 3, 4, 5$, &c. tirez des lignes droites au point principal V ; tirez-en aussi une de B au point de distance L , & une autre de A au point de distance K ; par les points d'intersection communs, tracez des lignes droites comme dans le problème précédent; par-là vous aurez les points a, c, f, g, h, i , qui sont les représentations des points A, C, F, G, H, I , & en les joignant comme ci-dessus, ils donneront la projection du cercle.

Il est à remarquer qu'on peut se tromper en joignant par des arcs les points trouvés suivant la méthode que nous venons d'enseigner; car ces arcs ne sont point des

arcs de cercle, mais des arcs d'une autre courbe connue par les géomètres sous le nom d'*ellipse*, & dont la description géométrique n'est pas fort facile, sur-tout lorsqu'il est question de la faire passer par plusieurs points: c'est pourquoi il est presque impossible que la *perspective* du cercle soit parfaitement juste, en la traçant suivant les règles que nous venons d'enseigner; mais ces règles suffisent dans la pratique.

La raison pour laquelle la *perspective* d'un cercle est une ellipse, au moins presque toujours, c'est que la *perspective* d'un cercle est la section du plan du tableau avec le cône qui a l'œil pour sommet & pour base le cercle. Or, la section d'un cône par un plan qui coupe tous ses côtés, est presque toujours une ellipse. Voyez SECTIONS CONIQUES.

Au reste, la méthode que nous venons de proposer pour mettre un cercle en *perspective*, a cela de commode, qu'elle peut être employée également pour mettre en *perspective* une courbe ou une figure curviligne quelconque; car il n'y a qu'à inscrire & circoncrire à cette figure des carrés ou des rectangles, si la figure n'est pas fort grande; ou si elle l'est, mettre en *perspective* plusieurs de ses points, que l'on joindra ensuite par des lignes courbes: on peut se servir de la même méthode pour mettre un plancher en *perspective*, quelle que soit la figure des pierres dont il est composé.

On voit de quel usage le carré peut être dans la *perspective*; car même dans le second cas, où l'on s'est contenté de tracer la *perspective* du cercle par plusieurs points, on fait réellement usage d'un carré, divisé en un certain nombre d'aréoles, & circonscrit au cercle, quoiqu'il ne soit pas tracé sur le plan géométral dans la figure que l'on s'est proposée.

Représenter en *perspective* un pentagone régulier ayant un bord ou limbe fort large & terminé par des lignes parallèles. 1°. Des différens angles du pentagone extérieur *B, C, D, E*, fig. 10, abaissez sur la ligne de terre *TS* les perpendiculaires *B 1, C 2, D 3, E 4*, que vous transporterez comme ci-dessus, sur la ligne de terre; après quoi des points

1, 2, 3, 4, tirant des lignes au point principal *V*, & de ces mêmes points tirant d'autres lignes au point de distance *K*, les communes intersections de ces lignes représenteront l'apparence du pentagone extérieur. Maintenant si des angles intérieurs *G, H, L, I*, vous abaissez pareillement les perpendiculaires *G 0, H 5, K 6, I 7, L 8*, & que vous acheviez le reste comme dans le premier cas, vous aurez la représentation du pentagone intérieur; ainsi le pentagone *ABCDE* sera représenté en *perspective* avec son bord.

On a mis ici ce problème, afin que l'on eût un exemple d'une figure en *perspective*, terminée par un bord large.

Il faut observer ici, que si les grandeurs des différens parties d'un objet étoient données en nombres avec la hauteur & la distance de l'œil, on doit premièrement en construire la figure avec une échelle géométrique, & y déterminer, par le même moyen, le point fondamental & le point de distance.

Il n'est pas toujours nécessaire que l'objet soit tracé sous la ligne de terre, quand on fait la projection des carrés & des planchers; il est mieux de s'en passer; mais quand cela est nécessaire & que l'espace manque, on le trace en particulier, & après avoir trouvé les divisions dont on a besoin, on les transporte sur la ligne de terre qui est dans le tableau.

Si l'on attache des fils au point principal & au point de distance, & qu'on les étende au point de division sur la ligne de terre, la commune section de ces fils donnera très-distinctement la projection des différens points, & cette méthode peut souvent être employée avec succès; car il est fort difficile d'éviter la confusion quand on est obligé de tracer un grand nombre de lignes.

La *perspective* scénographique, ou la projection des corps sur un plan, est la représentation d'un corps sur un plan avec toutes ses dimensions, tel qu'il paroît aux yeux. V. Particle SCÉNOGRAPHIE.

Toute la difficulté se réduit au problème suivant: sur un point donné *C*, fig. 1 & 2, élever une hauteur *perspective*

correspondante à la hauteur objective *PQ* donnée.

Sur la ligne de terre élevez une perpendiculaire *PQ*, égale à la hauteur objective donnée. Des points *P* & *Q* menez à un point quelconque, tel que *T*, les lignes droites *PT* & *QT*. Du point donné *C* tirez une ligne *CK* parallèle à la ligne de terre *DE*, & qui rencontre en *K* la ligne droite *QT*; au point *K* élevez une perpendiculaire *IK* sur *KC*; cette ligne *IK*, ou son égale *CB*, est la hauteur scénographique que l'on demandoit.

De la perspective d'un bâtiment. Dans la pratique de cette *perspective* on considère deux choses, le plan & l'élevation du bâtiment : le plan est ce qu'on appelle autrement *ichnographie*. Voyez *ICHOGRAPHIE*. On trace ce plan de manière que les parties les plus éloignées soient plus petites, suivant la proportion qu'on y veut mettre & qui dépend de la position du point de vue, & on éleve ensuite sur ce point les perpendiculaires qui marquent les hauteurs correspondantes des différentes parties du bâtiment; après quoi on ajoute à la figure de la carcasse du bâtiment, les ornemens des différentes parties. Ainsi on voit que le problème qui consiste à mettre un bâtiment en *perspective*, se réduit à mettre en *perspective* des surfaces ou des solides placés à des distances connues.

PERSPECTIVE A VUE D'OISEAU, est la représentation que l'on fait d'un objet en supposant l'œil fort élevé au dessus du plan où cet objet est représenté, en sorte que l'œil en aperçoive un très-grand nombre de dimensions à la fois : par exemple, le plan d'une ville avec ses rues & ses maisons, est un plan à vue d'oiseau; tel est le plan en grand de Paris, qui a été fait il y a quelques années par ordre de la ville. (*E*)

PERSPECTIVE AÉRIENNE, est celle qui représente les corps diminués & dans un moindre jour, à proportion de leur éloignement.

La *perspective aérienne* dépend sur-tout de la teinte des objets que l'on fait plus ou moins forte, ou plus ou moins claire, selon qu'on veut représenter l'objet plus

ou moins proche. Voyez *COULEUR & CLAIR-OBSCUR*. Cette méthode est fondée sur ce que plus est longue la colonne d'air à travers laquelle on voit l'objet, plus est foible le rayon visuel que l'objet envoie à l'œil. *V. VISION*.

PERSPECTIVE, se dit aussi d'une espèce de peinture que l'on voit ordinairement dans les jardins ou au fond des galeries, qui est faite exprès pour tromper la vue, en représentant la continuation d'une allée, d'un bâtiment, d'un paysage, d'un lointain ou de quelque chose semblable.

PERSPECTIVE, (*Peinture*.) La *perspective* est l'art de représenter les objets qui sont sur un plan, selon la différence que l'éloignement y apporte, soit pour la figure, soit pour la couleur; elle est fondée sur la grandeur des angles optiques & des images qu'ils portent à différentes distances.

On distingue donc deux sortes de *perspectives*, la linéaire & l'aérienne. La *perspective linéaire* consiste dans le juste raccourcissement des lignes; l'aérienne, dans une juste dégradation des couleurs; car dégrader, c'est, en terme de peinture, ménager le fort & le foible des jours, des ombres & des teintes, selon les divers degrés d'éloignement. C'est par cette sorte d'illusion que la peinture séduit les sens, & que l'on attribue du relief à ce qui n'en a pas. Voici le mécanisme qui produit cette erreur agréable.

Le jugement que l'instinct porte de la grandeur & des dimensions des corps, se mesure par leurs éloignemens apparens, & par leurs différens degrés de clarté. Un objet qui se trouve placé à une grande distance de l'œil qui le voit, paroît sous des dimensions diminuées; mais l'instinct habituel frappé de la distance, corrige cette altération, & rend à l'objet sa véritable grandeur.

Ainsi pour séduire le jugement involontaire, il doit suffire de donner sur un tableau les apparences des distances réelles. Ces apparences sont décidées & par la diminution de l'objet, & par l'affoiblissement de sa clarté. Une extrémité de paysages dont les traits sont diminués & incertains, les couleurs mal décidées & la lumière

affoiblie, ne peut rappeler que des objets éloignés. L'instinct involontaire transporte au loin ces représentations, qui par la foiblesse de leur clarté ne peuvent être supposées qu'à de grandes distances.

La distance apparente peut être encore augmentée par le nombre d'objets réels ou apparens & intermédiaires. Dans un tableau où les traits ne seroient point terminés, ni la lumière fixe, il paroîtroit qu'on eût peint de petits objets dans le crépuscule; mais si on décide le jour par la vivacité de certaines couleurs, par la force & la correction du dessin de certaines parties, alors ce qui est sur la surface plate & dont la clarté est affoiblie, frappe l'instinct comme il feroit dans l'éloignement. Le jugement involontaire sépare ces objets de ce qui est fixement éclairé.

Pour rendre sur une surface plate un lointain dans lequel la vue puisse se perdre, on peint une fuite d'objets dégradés par nuances. Ce sont ou des palais, ou des campagnes, ou des figures qui dans leurs successions suivent les diminutions optiques, & qui, à proportion d'un plus grand éloignement, où l'on veut les faire paroître, ont des dessins moins arrêtés & une lumière plus affoiblie. Cette imitation de l'éloignement séduisant l'instinct, le tableau prend du relief, les objets y paroissent séparés, & à de grandes distances; il n'est pas même possible à la réflexion de détruire ces effets mécaniques.

Il est constant que l'imitation est non seulement la première règle de la peinture, mais qu'elle est son principe, sa source, enfin ce qui lui a donné la naissance; il est constant encore qu'il ne faut pas avoir une connoissance & une pratique bien étendues dans ce même art, pour avoir exprimé ou indiqué dès le premier instant qu'il a été exercé, le fuyant, la diminution & la dégradation que la nature présente & dessine de tous les côtés; c'est-là, comme nous l'avons dit, ce qu'on appelle *perspective*, c'est-à-dire, le changement & la diminution que l'air pour la couleur, & la distance pour le trait, apportent sur des objets exposés à notre vue.

La *perspective* de la couleur a peut-être été plus long-temps à s'établir; les peintres

auront été plus long-temps retenus par le défaut des moyens; & quand la pratique & l'usage leur ont fourni ces mêmes moyens, il est vraisemblable qu'ils ont vu quelque temps cette dégradation de la couleur, & même les dégradations du trait les plus compliquées & les moins naturelles, sans oser les exprimer, dans la crainte de n'être point entendus. En effet, quelle devoit être à cet égard la réserve des anciens peintres, puisque même encore aujourd'hui l'on est obligé d'éviter des figures telles que la *perspective* peut les donner, parce qu'elles ne sont point heureuses? N'entend-on pas tous les jours les gens du monde dire, en considérant le fond d'un tableau: "mais ce n'est point là tel bâtiment, je n'en ai point vu de cette couleur, jamais il n'y a eu de si petites maisons, &c.", Car ces mêmes gens, qui d'ailleurs ont de l'esprit, mais qui n'ont jamais réfléchi sur la nature & moins encore sur l'imitation, ne reconnoîtront pas leur ami dessiné de profil, ou des trois quarts, parce qu'ils n'en ont jamais été frappés qu'en face. Mais laissons ces gens du monde, qui sont le malheur des arts & de toutes les connoissances qu'ils n'ont pas; & revenons à la *perspective*, après être convenus que les premiers peintres ont été long-temps sans oser exprimer celle de la couleur, & peut-être celle du trait.

Il faut remarquer que la *perspective* s'étend sur tous les objets les plus voisins de l'œil, & que le monde en général ne connoît que celles qui représentant des bâtimens & des architectures sur des plans dégradés, en portent le nom par excellence. Pour se convaincre de la facilité avec laquelle tous les hommes ont pu remarquer la *perspective*, & par conséquent l'exprimer, il suffit de regarder par l'angle un bâtiment un peu élevé, & de quelque étendue dans sa longueur; on sera frappé de l'abaissement proportionnel de son trait dans toutes ses parties, ainsi que de la dégradation de sa couleur; & dès-lors on concevra que tout peintre, sans être obligé de passer par les règles, a dû nécessairement exprimer ce qu'il voyoit aussi clairement & aussi constamment.

L'imitation seule, un raisonnement des plus simples, enfin l'art lui-même nous prouvent donc incontestablement que tous les peuples qui ont connu le dessin, ont dû avoir une idée plus ou moins juste, & plus ou moins étendue, mais toujours constante de la *perspective*. Cependant on a voulu en refuser la connoissance aux Grecs, les peuples de la terre qui ont poussé le plus loin le sentiment, la finesse & l'exécution des arts. S'ils n'eussent point connu la *perspective*, auroient-ils conduit l'imitation jusqu'à tromper les hommes même? Auroient-ils élevé ces superbes scènes, & décoré ces immenses théâtres d'Athènes avec tant de grandeur & tant de dépense? Un peuple si fin & si délié en toutes choses, auroit-il soutenu la vue d'un amas confus d'arbres, de bâtimens, enfin celle d'un spectacle de désordre, tel qu'il auroit été nécessairement sans ce premier principe, dont la nature fournit à chaque instant des exemples si faciles à comparer?

M. Perrault, admirateur outré de son siècle, est un de ceux qui ont porté le plus loin la prévention contre les anciens, n'ayant cherché dans ses écrits qu'à les abaisser presque en toutes choses; mais il n'a pas eu plus de succès que tous ceux qui ont couru la même carrière, en soutenant d'aussi mauvaises thèses que les siennes. Cet homme peu philosophe, dans quelque sens qu'on veuille prendre ce mot, a avancé deux propositions également fausses; l'une, que les peintres ou les sculpteurs n'avoient aucune idée de la *perspective*, qu'ils en ignoroient les règles, qu'ils n'étoient point conduits par la vue de ces principes qui dirigent aujourd'hui nos peintres; l'autre, qu'ils n'avoient point par conséquent le secret de dégrader les figures, ni par la forme, ni par les couleurs, & qu'ils n'avoient jamais fait de tableau où cette dégradation fût sensible.

Nous ne prétendons pas assurer que les anciens aient eu une théorie aussi étendue de la *perspective* que celle que nous avons aujourd'hui; peut-être que cette intelligence parfaite des mystères de la *perspective*, devoit être le fruit des réflexions, du goût & du travail de tant

de génies extraordinaires qui ont paru depuis 1500 ans. Comme les sciences & les arts se prêtent un secours mutuel, les découvertes qu'on a faites en plusieurs de ces arts qui ont rapport à la peinture, ont bien pu servir à mieux développer nos connoissances, & à produire des ouvrages plus réguliers & plus parfaits. Chaque siècle ajoute aux lumières des siècles précédens. Si donc M. Perrault s'étoit contenté d'accorder à notre siècle quelque supériorité en ce genre, il n'auroit rien dit qui ne fût raisonnable; mais en ravissant le mérite des peintres anciens jusqu'à leur refuser toute connoissance de la *perspective*, c'est se montrer par trop ridicule. Comment se peut-il que la peinture ait eu tant d'éclat sous le règne d'Alexandre le grand, & que les plus habiles n'aient eu aucune idée de la *perspective*, sans le secours de laquelle on convient que le peintre ne peut pas tirer une ligne, ni donner un seul coup de pinceau?

Ludius, dit Pline, peignit le premier sur les murailles des ouvrages d'architecture & des paysages. Or quelle idée pourroit-on se faire de ces sortes de tableaux, si l'on refusoit aux anciens la connoissance de la *perspective*? Apaturius fit une décoration de théâtre dans une ville de Lydie, célèbre par son temple de la victoire, & cette décoration étoit faite dans toutes les règles établies par Agatharque de Samos qui l'avoit inventée. Léonard de Vinci, en expliquant ces mêmes règles, n'en a pas mieux fait sentir les effets, que Platon dans un dialogue du sophiste, & Socrate dans son dixième livre de la république.

En effet, Apaturius peignit à Tralles, dans un petit théâtre, une scène où il représenta, au lieu de colonnes, des statues, des centaures qui soutenoient les architraves, des toits en rond, des dômes; sur tout cela il peignit encore un second ordre, où il y avoit d'autres dômes, des faites que l'on ne voyoit qu'à demi, & toutes les autres choses qui sont aux toits des édifices. " Tout l'aspect de cette scène „ paroïssoit fort beau, dit Vitruve „ liv. VII, ch. v, à cause que le peintre „ y avoit si bien ménagé les différentes „ teintes, qu'il sembloit que cette archi-

„ texture eût toutes ses faillies „. Le texte signifie à la lettre que l'aspect de cette scene flattoit agréablement la vue à cause de son âpreté, *propter asperitatem*, ou plutôt à cause de son inégalité; ce qui venoit de ce que la lumiere étant bien choisie & bien répandue sur certaines masses, elles avoient un grand relief, & sembloient s'avancer; la toile, quelque unie qu'elle fût, paroïssoit raboteuse. Mais il étoit impossible que certaines parties de cette peinture eussent une apparence de faillies, qu'il n'y en eût d'autres plongées dans l'enfoncement & dans un lointain, ce qui est tout le secret de la *perspective*.

Quoique cette conséquence soit évidente, quoiqu'elle soit, pour ainsi dire, renfermée toute entiere dans ces termes mêmes du passage, je vais la faire envisager dans un autre encore plus précis. C'est toujours Vitruve qui parle dans sa préface, & la traduction de Claude Perrault. „ Démon- „ crite & Anaxagore ont écrit sur ce sujet, „ principalement par quel artifice on peut, „ ayant mis un point en un certain lieu, „ imiter si bien la naturelle disposition „ des lignes qui sortent des lieux en s'élar- „ gissant, que bien que cette disposition „ des lignes nous soit inconnue, on ne „ laisse pas de rencontrer à représenter „ fort bien les édifices dans les *perspectives* „ que l'on fait aux décorations des théâtres, „ & on fait que ce qui est peint seulement „ sur une surface plate, paroît avancer en „ des endroits, & se reculer en d'autres „. Les anciens n'ignoroient donc pas la *perspective*.

Il est malheureux que la peinture ancienne, au moins la plus parfaite & la plus terminée, n'existe plus, pour nous convaincre du degré auquel les anciens ont porté la *perspective*. On fait qu'au siècle même d'Auguste les tableaux de Zeuxis, d'Apelle, de Protogene & des autres grands peintres du bon temps de la Grece, se distinguoient à peine, tant la peinture en étoit évaporée, effacée, & le bois vermoulu. Il ne nous reste aujourd'hui, pour établir notre jugement, que quelques peintures sur la muraille, que nous sommes trop heureux d'avoir, mais que notre goût pour l'antique ne doit pas nous faire

admirer également. Toutes belles qu'elles puissent être à de certains égards, il est certain qu'on ne peut les comparer à ces superbes tableaux dont les auteurs anciens ont fait de si grands éloges, dont ils parloient à ceux même qui les admiroient avec eux, à ceux qui sentoient tout le mérite des chefs-d'œuvre de sculpture, sur lesquels on ne peut soupçonner ces auteurs de prévention, puisque nous en jugeons & que nous les admirons tous les jours, & qu'enfin nous savons qu'ils étoient également employés à la décoration des temples & des autres lieux publics. Ces arts se suivent au point qu'il est physiquement impossible que l'un fût élégant & sublime, tandis que l'autre auroit été réduit à un point de platitude & d'imperfection, telle que seroit en effet une peinture sans relief, sans dégradation, enfin sans ce qu'on appelle l'*intelligence* & l'*harmonie*, parties de l'art, qui toutes, quoiqu'elles ne paroissent pas appartenir directement à notre objet, doivent cependant être comprises sous le nom de la *perspective* dont elles font partie. Après tout, les peintures à fresque déterrées d'Herculanum, suffisoient pour justifier que la *perspective* étoit bien connue des anciens.

Avant même que le roi d'Espagne, alors roi de Naples, nous en eût donné cette preuve, en retirant de cette ville un prodigieux nombre de peintures, les hachures qui expriment les ombres dans la noce aldobrandine, nous apprennoient bien que son auteur n'ignoroit point cette partie de l'art. Ce n'est pas tout; le sujet traité dans un intérieur de maison représente dix figures sur le même plan; elles sont posées simplement & naturellement, sans aucune attitude forcée, & sans la recherche ni l'affectation d'aucun contraste. Si d'un côté elles ne sont point obligées d'avoir aucune diminution de trait ou de couleur, le peintre n'en a pas moins indiqué la *perspective* dans toutes les parties où elle étoit nécessaire, non seulement par la rondeur des corps, & par le sentiment de l'intervalle qui les sépare du fond, mais par la juste dégradation des corps que son sujet lui demandoit, tels que l'autel, le lit, le plancher, &c. Or si toutes ces

parties ne sont pas de la *perspective* aux yeux d'un homme d'art, je ne fais où il en faut chercher, aujourd'hui même que cette science est assurément plus connue qu'elle ne l'a jamais été.

Si l'on veut bien encore examiner plusieurs peintures antiques du tombeau des Nazoni, & principalement une chasse de cerf qu'on trouvera dessinée à la pl. XXX, ainsi que tout le recueil mis au jour par Pietro Santo Bartoli, édition de Rome 1680, on verra frappé des connoissances que les anciens avoient faites dans la *perspective* depuis Pausias.

Les sacrifices peints par ce célèbre artiste, donnent une idée complète de la *perspective*; c'est Plin qui en parle, liv. XXXV, ch. xj, en ces mots : *Cùm omnes quæ volunt eminentia videri, candidantia faciant, coloremque condant nigro, hic totum bovem atri coloris fecit*; c'est-à-dire, loin de faire, comme on le pratique ordinairement, les corps saillans blancs avec des oppositions noires, il peignit le bœuf absolument noir. On ne peut mieux décrire l'intelligence, l'harmonie & la ruption des couleurs, d'autant que le même Plin ajoute : *umbræque corpus ex ipso dedit (scilicet nigro)*; il tira les ombres & le corps (du bœuf) de cette seule couleur (noire). Il dit ensuite : *Magnâ profusus arte, & in quo extantia ostendens, & in confractio solida omnia*: faisant voir avec un art infini sur une surface toute l'étendue & la solidité des corps par des traits rompus. Il est impossible de donner plus parfaitement l'idée des corps mis en *perspective*.

M. Perrault fonde une de ses preuves de l'ignorance des anciens, en fait de *perspective*, sur les bas-reliefs de la colonne trajane, où en effet toutes les règles de la *perspective* sont violées : mais il a eu grand tort de ne pas distinguer la différence des siècles de l'antiquité. Peut-il y avoir quelque rapport entre la sculpture des Romains du temps de Trajan, & celle des Grecs dans l'éclat de leurs arts? D'ailleurs, fonder une induction générale sur un exemple particulier, est un vice de raisonnement contraire aux préceptes de tous les logiciens du monde. Mais on peut opposer à

M. Perrault des faits incontestables contre son opinion, & qu'il ne devoit pas ignorer. Le recueil de Rossi qui a pour titre, *admiranda veteris sculpruræ vestigia*, nous présente plusieurs bas-reliefs qui sont une preuve évidente de la connoissance des anciens dans la *perspective*.

M. Perrault donne aussi les médailles des anciens pour preuve de leur ignorance dans la *perspective*; il assure même que l'on n'en connoît aucune trace sur ces monnoies. Mais c'est un reproche trop outré; car quoiqu'il soit vrai que la plus grande partie des médailles anciennes manque du côté des règles de la *perspective*, il n'est pas vrai qu'elles soient toutes dans ce cas-là. On a plusieurs médailles, & sur-tout des médaillons dans lesquels non seulement on fait plus que d'entrevoir la *perspective*, mais elle s'y trouve entièrement prononcée. Tel est un médaillon de Seleucus I, roi de Syrie, représentant d'un côté la tête de Jupiter, & au revers Pallas dans un char tiré par quatre éléphants, lançant d'une main un javelot, & de l'autre tenant un bouclier; cette Pallas est dégradée avec toute l'intelligence nécessaire, les éléphants se distinguent sans confusion, & la roue du char est vue de côté, même avec une grande finesse de *perspective*, ce qu'il faut voir sur le médaillon; car tous ceux qui l'ont gravé n'ayant point été sensibles à cette partie, ne l'ont pas fait sentir. Au reste, ce médaillon, qui est du cabinet du roi, se trouve gravé dans l'histoire des rois de Syrie, par M. Vaillant, dans les annales de Syrie du P. Frælich, & dans plusieurs autres recueils d'antiquité. Tels sont encore deux médaillons de bronze de la suite du roi. Le premier est de Faustine mere: d'un côté la tête de cette princesse, de l'autre l'enlèvement des Sabines; ce revers représente plusieurs femmes dans le trouble naturel à leur situation, mais groupées avec tout l'art du dessin & de la *perspective*. Le second est de Lucius Verus; le revers représente Marc-Aurèle, & ce prince dans un char tiré par quatre chevaux, est précédé par plusieurs soldats posés sur différens plans, avec des dégradations convenables à leur éloignement.

M. de

M. de Caylus a fait graver toutes ces médailles à la suite de son discours sur la *perspective* des anciens, dans les mémoires de littérature, tome XXIII, page 342.

La *perspective* des fonds est plus rare dans les pierres gravées, que dans les médailles; la raison en est bien simple, nous avons moins de sujets de comparaison, & l'un ne se multiplie pas comme l'autre: néanmoins si l'on regarde dans le recueil des pierres gravées du roi, que M. Mariette a donné au public avec tant de soin, les numéros 95, 102 & 112, l'on verra que les anciens n'ignoroient pas l'art de marquer la dégradation dans les figures, suivant l'endroit du plan où elles sont placées. La fameuse pierre connue sous le nom de *cachet de Michel-Ange*, suffiroit seule pour le justifier. Il résulte invinciblement de tout ce discours, que les anciens ont connu la *perspective*, & qu'il n'étoit pas possible qu'ils l'ignorassent. Mais il faut lire les mémoires mêmes de M. l'abbé Sallier & de M. de Caylus sur cette matière; ils sont insérés dans le recueil de littérature, tome VIII & XXIII. J'en ai tiré tout l'usage que me permettoit ce dictionnaire pour l'étendue d'un article. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

PERSPECTIVE MILITAIRE, (Fortif.)
C'est l'art de dessiner sur un plan un objet tel qu'il se présente à l'œil, placé à une certaine hauteur & à une certaine distance, & vu sur un tableau transparent, qu'on met entre l'œil & l'objet. Exemple: soit un pentagone *ABDEF*, entre lequel & l'œil *C*, est élevé perpendiculairement le tableau *VP* sur le plan horizontal *HR*. En s'imaginant que de tous les points passent des rayons dans l'œil par le tableau, comme *CA*, *CB*, *CD*, &c. & qu'ils laissent sur le tableau *VP*, de façon que les rayons qui en sortent vers l'œil, feront le même effet que si le pentagone *ABDEF* y étoit réellement. La *perspective* enseigne donc la manière de trouver par des règles géométriques, les points *ABDEF* sur le tableau *VP*; c'est-à-dire, à dessiner un objet suivant qu'il se présente à la vue, eu égard à la distance & à la position de l'œil. Quoique pour établir ces règles on ait écrit des volumes

Tome XXV.

entiers, on peut cependant les renfermer dans peu de principes. (*D. J.*)

Article extrait d'un mémoire sur le dessin géométral, par M. le chevalier de Cuzel.

De toutes les manières de représenter les objets sur une surface, celle qui altere le moins leurs dimensions, est, sans contredit, la meilleure, & celle que le géomètre doit préférer. La *perspective*, en les représentant conformément à leurs apparences, les défigure trop, & il seroit trop difficile d'en connoître les mesures sur les tableaux qu'elle apprend à tracer. Mais aussi cette manière est la plus naturelle, puisque la représentation fait sur l'œil la même impression que l'objet représenté: l'ouvrage de l'art disparaît sous l'effort de l'art même, & le spectateur trompé, croyant saisir un corps, n'apperçoit plus que son fantôme.

Il n'y a que la sculpture qui représente un objet avec toutes ses dimensions, ou qui le fasse paroître en petit ce qu'il est en grand. Si l'on projette un objet sur un plan de position quelconque par des lignes parallèles entr'elles, il est évident que les lignes & les faces de cet objet parallèles au plan de projection, ne seront point changées. Il en sera de même des lignes & des plans qui feront avec les lignes de projection des angles égaux à ceux que ces mêmes lignes forment avec le plan sur lequel se fait la représentation. Mais toutes les dimensions de l'objet qui ne seront point dans l'un de ces deux cas, paroîtront dans la projection ou plus petites ou plus grandes.

Supposons donc qu'on veuille faire la projection d'un objet sur un plan, par des figures parallèles entr'elles, & voyons quelle seroit la position la plus avantageuse de ce plan & de ces lignes, non seulement pour que les dimensions de l'objet fussent altérées le moins qu'il seroit possible, mais encore pour que l'œil en pût facilement connoître le relief.

Le relief ou le cube d'un objet se mesurant par des lignes perpendiculaires l'une à l'autre, ce relief sera d'autant mieux marqué, que la projection fera paroître

Q q q

un plus grand nombre de ces lignes sans les altérer. Et comme les objets sont presque tous terminés par des lignes verticales & des lignes horizontales, ce sera par rapport à ces dimensions que nous fixerons & les lignes & le plan de projection.

La projection qui se fait par des lignes verticales sur un plan horizontal, & qu'on nomme *ichnographie*, ne change rien aux lignes horizontales de l'objet. On peut y prendre les distances de chacun des points de ces objets à deux plans verticaux qui se coupent; mais chaque ligne verticale y paroît sous un seul point, & chaque plan vertical y est représenté par une ligne. Les lignes & les plans inclinés à l'horizon y paroissent aussi plus petits, & l'œil n'aperçoit que très-imparfaitement, ou n'aperçoit point du tout le relief de l'objet.

Ce que nous venons de dire des parties verticales de l'objet pour le plan, doit s'entendre des parties horizontales dans le profil, si ce n'est que les lignes horizontales paroissent dans leur vraie grandeur, quand elles sont parallèles au plan vertical sur lequel elles sont représentées.

Représentons un objet sur un plan vertical par des lignes parallèles entr'elles, mais inclinées sur ce plan. 1°. Il est évident qu'on pourra faire paroître toutes les faces de l'objet qui ne seront point dirigées suivant les lignes de projection. 2°. Toutes les lignes verticales seront égales; ainsi que les surfaces planes parallèles au tableau. 3°. Si l'inclinaison des lignes de projection n'est point donnée, on peut fixer cette inclinaison de manière qu'une ligne donnée de grandeur & de position, puisse paroître sur le tableau dans sa vraie longueur.

Ainsi, lorsque l'objet qu'on voudra représenter sera composé d'un grand nombre de lignes verticales, il sera avantageux de le représenter de cette manière; & s'il se trouve dans cet objet des lignes parallèles entr'elles, sans l'être au plan du tableau, on pourra aussi les projeter dans leur vraie grandeur. Cette manière conviendra sur-tout à représenter les édifices, la charpente, des prismes dont les bases ont beaucoup de côtés, &c. Nous appellerons *perspective cavaliere*, l'art de

représenter les objets sur un plan vertical par des lignes inclinées à l'horizon & à ce plan d'une manière quelconque.

Concevons maintenant que la surface de projection est horizontale, & appliquons aux lignes horizontales de l'objet, ce que nous venons de dire des lignes verticales dans le cas précédent. Cette projection conviendra particulièrement aux objets terminés par un grand nombre de lignes horizontales, comme les ouvrages de fortification; & comme on s'en sert souvent pour les représenter, nous la nommerons *perspective militaire*.

Comme il n'y a point de livre, au moins que je connoisse, qui traite de ces deux manières de projeter les objets, qu'il n'y en a même aucun qui en donne une définition exacte, il est nécessaire d'entrer dans un plus grand détail.

Dans l'article précédent, on a appliqué à la *perspective militaire* la définition de la *perspective* proprement dite. Mais si l'on représente quelquefois la fortification suivant les règles de la *perspective*, cet art ne prend pas pour cela le nom de *perspective militaire*. Il seroit inutile de désigner la même chose par deux noms différens, & l'on ne s'entendrait plus, si l'on vouloit désigner deux choses différentes par le même nom. On s'est donc trompé, en disant qu'on a écrit sur la *perspective militaire* une multitude de volumes. Voici peut-être les premières règles qu'on ait données sur cet art; car il faut compter pour rien ce qu'Allain Mallet en a dit dans ses *travaux de Mars*.

On appelle *tableau*, comme dans la *perspective ordinaire*, la surface sur laquelle se fait la représentation, soit que cette surface soit verticale ou horizontale. Les lignes de projection sont des rayons visuels, & la représentation de chaque point sur le tableau, c'est-à-dire, le point où le tableau est coupé par un rayon visuel, émané d'un point, sera l'apparence de ce dernier point.

J'en ne crois pas que jusqu'ici on ait distingué la *perspective militaire* de la *perspective cavaliere*. Mais cette distinction n'est pas moins nécessaire que celle du plan & du profil, puisqu'il y a entr'elles la même

différence. Et s'il est un cas où elles donnent le même résultat, on ne doit pas pour cela les confondre.

Ces deux especes de *perspectives* different de la *perspective* proprement dite, en ce que dans celle-là le point de vue est supposé mobile, & placé pour chaque point de l'objet, dans le rayon visuel émané de ce point. Car si on supposoit le point de vue immobile, il faudroit qu'il fût infiniment éloigné : or on ne voit point à une distance infinie. Elles en different encore en ce que les rayons visuels sont tous obliques au tableau, au lieu que dans la *perspective* ordinaire le rayon principal & le tableau sont toujours perpendiculaires l'un à l'autre.

Il suit delà que le champ de ce tableau ne peut être borné, comme dans la *perspective* proprement dite. Car si l'œil est infiniment éloigné, la sphere de la vue sera infinie ; & s'il parcourt successivement tous les rayons visuels, rien n'empêche d'étendre cette supposition aussi loin qu'on voudra.

La *perspective militaire* a, comme on voit, un avantage sur la *perspective cavaliere*, puisqu'elle peut représenter toutes les verticales & toutes les horizontales de l'objet dans leur vraie grandeur ; au lieu que la *perspective cavaliere* ne représente avec les verticales que les horizontales paralleles, à moins que l'angle des rayons visuels avec l'horizon ne soit de 45 degrés, & que le plan de ces rayons ne soit perpendiculaire à celui du tableau.

On peut conclure de tout ce qu'on vient de dire, que le cas le plus simple pour la *perspective militaire*, est celui où les rayons sont avec le tableau des angles de 45 degrés. Quant à la *perspective cavaliere*, il faut non seulement que cet angle d'inclinaison soit de 45 degrés, mais il faut encore que ces rayons soient dirigés perpendiculairement au tableau. Dans ces deux suppositions, on peut représenter un objet sans profiler les rayons visuels. On se servira simplement du plan de cet objet pour y rapporter les hauteurs du profil, dans les lignes qu'on aura menées par tous les points du plan pour représenter les rayons visuels.

Les détails de la pratique de ces deux especes de *perspective*, sont extrêmement simples, & ressembleront assez à ceux de la *perspective* ordinaire. Il suffit de savoir trouver l'apparence d'un point. Si l'on avoit une courbe à représenter, on imagineroit cette courbe composée de lignes droites, & on en détermineroit l'apparence avec d'autant plus d'exactitude que ces lignes droites seroient en plus grand nombre.

Quant aux surfaces courbes, leur apparence est celle de la courbe formée par les points de tangence des rayons visuels pour lesquels la surface est effleurée.

PERSPICACITÉ, f. f. (*Gramm.*) pénétration prompte & subite ; c'est une qualité qui n'accompagne pas toujours la vivacité de l'esprit, quoiqu'elle la suppose. La *perspicacité* s'exerce sur les choses difficiles à démêler.

PERSPICUITÉ, f. f. (*Gramm.*) clarté, netteté d'idées & de discours ; c'est une qualité essentielle d'un auteur ou d'un orateur. Sans elle, il fatiguera ceux qui l'écouteront, & ses écrits auront besoin d'un commentaire. Ce mot est emprunté de la transparence ou de l'air, ou de l'eau, ou du verre.

PERSUADER, SUGGÉRER, INSINUER, (*Synon.*) L'abbé Girard a parfaitement développé la différence de ces trois mots. On *insinue* finement & avec adresse. On *persuade* fortement & avec éloquence. On *suggere* par crédit, & avec artifice.

Pour *insinuer*, il faut ménager le temps, l'occasion, l'air & la maniere de dire les choses. Pour *persuader*, il faut faire sentir les raisons & l'avantage de ce qu'on propose. Pour *suggérer*, il faut avoir acquis de l'ascendant sur l'esprit des personnes.

Insinuer, dit quelque chose de plus délicat. *Persuader*, dit quelque chose de plus pathétique. *Suggérer*, emporte quelquefois dans sa valeur quelque chose de frauduleux.

On couvre habilement ce qu'on veut *insinuer*. On propose nettement ce qu'on veut *persuader*. On fait valoir ce qu'on veut *suggérer*.

On croit souvent avoir pensé de soi-

même ce qui a été *insinué* par d'autres. Il est arrivé plus d'une fois qu'un mauvais raisonnement a *persuadé* des gens qui ne s'étoient pas rendus à des preuves convaincantes & démonstratives. La société des personnes qui ne peuvent & n'agissent qu'autant qu'elles sont *suggérées* par leurs domestiques, ne peut pas être d'un goût bien délicat. (D. J.)

PERSUASION, f. f. (Gramm.) c'est l'état de l'ame considéré relativement à la vérité ou à la fausseté d'un fait ou d'une proposition, à sa vraisemblance ou à son défaut de vraisemblance, à sa possibilité ou à son impossibilité; c'est le jugement sincère & intérieur qu'elle porte de ces choses. Après l'examen, on peut être persuadé d'une chose fausse; mais celle dont on est convaincu est toujours vraie. La conviction est l'effet de l'évidence qui ne trompe jamais. La *persuasion* est l'effet de preuves morales qui peuvent tromper. La conviction, non plus que l'évidence, ne sont pas susceptibles de plus ou de moins. Il n'en est pas ainsi de la *persuasion*, elle peut être plus ou moins forte. La *persuasion* excuse souvent l'action. Les anciens avoient fait de la *persuasion* une déesse; c'étoit la patronne des poètes & des orateurs.

PERTE, voyez l'article PERDRE.

PERTE, dans le commerce, dommage que l'on souffre, diminution de bien & de profit. Les banqueroutes sont quelquefois occasionnées par la mauvaise conduite des négocians, & souvent aussi par les pertes inopinées qui leur surviennent. Voyez BANQUEROUTE.

Vendre sa marchandise, donner sa marchandise à *perte*, c'est la vendre à moins qu'elle ne coûte. Dictionnaire de commerce.

PERTE, f. f. (Hydraul.) est bien différente d'une faute dans une conduite d'eau; elle arrive quand on ne connoît point sur la superficie de la terre les endroits où l'eau se perd: alors on est obligé de découvrir entièrement une conduite pour l'examiner d'un bout à l'autre, & remédier aux fautes & fraîcheurs que l'on apperçoit le long des tuyaux. (K)

PERTEGUES ou PERTIGUELTES, f. m. plur. (Marine.) bâtons qui portent avec la fleche une piece d'étoffe qu'on

appelle *tendelet*, & qui sert à couvrir la poupe d'une galere, contre le soleil & contre la pluie.

PERTH, (Géog. mod.) ville d'Ecosse, capitale du comté du même nom, sur la riviere de Tay, à 10 lieues N. E. d'Edimbourg, 119 N. par O. de Londres. Long. 24. 35; lat. 56. 40. (D. J.)

PERTHSHIRE, (Géog. mod.) province d'Ecosse, au sud & à l'est d'Athol. Elle se divise en deux parties; l'une qui porte proprement le nom de *Perth*, & l'autre celui de *Gowri*. Perth est au midi, & Gowri au nord de Perth. (D. J.)

PERTICA, f. f. (Phys.) nom que les anciens auteurs donnent à une espece de comete, qu'ils appellent autrement *veru*, *broche*, parce qu'elle est semblable à une perche ou à une broche par sa figure.

PERTICA, (Antiq. rom.) Les Romains se servoient de la perche *pertica*, pour partager les terres dans l'établissement des nouvelles colonies, ou lorsqu'après avoir chassé les anciens habitans d'une contrée dont ils s'étoient rendus maîtres, ils vendoient à l'enchere les terres après en avoir fait la division. Properce appelle ce partage *tristis pertica* avec raison, puisque les anciens propriétaires se voyoient dépouillés de leurs biens.

*Nam, tua cum multi versarent rura
juvenci,*

Abstulit excultas pertica tristis opes.

Le mot *pertica* signifioit non seulement ce bâton long de dix piés, dont on mesuroit les terres, mais encore le fonds mesuré & confiné, comme nous l'apprenons de Sículus Flaccus, de Frontin, & de plusieurs autres que Cæsius a recueillis, & qu'il a expliqués par des notes très-nécessaires pour leur intelligence. (D. J.)

PERTINAX (ELIUS ou HELVIUS), (Hist. Rom.) né dans un village de la Ligurie, succéda à l'empereur Commode en 193. Son pere qui n'étoit qu'un affranchi, lui donna une belle éducation. L'ambition de Letus l'éleva au trône, moins par sentiment d'amitié & d'estime, que pour s'en frayer le chemin. *Pertinax* étoit vieux, & d'une vertu trop rigide pour plaire

long-temps à une milice effrénée qui faisoit & détruisoit ses maîtres. Ce fut par ce motif que Letus employa son crédit pour préparer son élévation. *Pertinax* refusa constamment cet honneur. Il fallut que les légions employassent les menaces, & le sénat ses prières pour vaincre sa résistance. L'opiniâtreté de son refus lui fit donner le nom de *Pertinax*. Sa jeunesse avoit été consacrée à enseigner les belles-lettres dans le lieu de sa naissance : il passa de l'obscurité de l'école dans le tumulte du camp. Sa valeur & sa prudence lui méritèrent les premiers grades que sa modération sembloit dédaigner. On vit alors un sage présider au destin de l'empire : les délateurs furent bannis : les bouffons de *Commode* qui avoient scandalisé Rome par leurs obscénités, furent vendus à l'encan : sa table étoit si mal servie, qu'on craignoit d'y être admis ; toutes les dépenses superflues furent retranchées. On crut voir revivre *Trajan* & les deux *Antonins* qu'il s'étoit proposés pour modèles. Il étoit si modeste, qu'il défendit de mettre son nom à l'entrée du domaine impérial, disant que ces lieux ne lui appartenoient pas, mais à l'empire. Tous les gens de bien se félicitoient de son gouvernement. Il n'y eut que les prétoriens qui parurent mécontents. Cette soldatesque effrénée insultoit impunément les premiers citoyens ; il établit une discipline sévère pour la contenir. Cette réforme devint funeste à son auteur. Les prétoriens se révolterent ; il osa se présenter à ces furieux, qui, au lieu d'être sensibles à ses remontrances, le percerent de plusieurs coups de poignard. Celui qui le frappa le premier, lui dit : voilà ce que les prétoriens t'envoient. Sa mort fut l'ouvrage de *Letus* qui l'avoit élevé à l'empire, mais ce meurtrier ambitieux n'en retira aucun fruit. Le pouvoir souverain fut déferé à *Julien*, qu'on soupçonne d'avoir trempé dans la conjuration, ou du moins de l'avoir sue. La tête de *Pertinax* fut apportée du camp dans Rome, pour insulter aux habitans dont il avoit mérité l'amour ; tous s'écrierent : tant que *Pertinax* a régné nous avons vécu dans la sécurité, la foiblesse n'a point eu à redouter l'oppression du plus fort. Pleurons ce pere de la patrie,

ce pere du sénat & de tous les gens de bien. Il étoit âgé de 71 ans : il ne régna que trois mois. Il eut beaucoup de chagrins domestiques à essuyer. Sa femme *Flavie*, à qui le sénat avoit déferé le titre d'*Auguste*, brûla d'un amour adultere pour un musicien. Sans pudeur de sa passion, elle ne prit pas même le soin de la voiler. *Pertinax*, n'ayant pu réprimer ce scandale, s'en vengea dans les bras d'une courtisane, célèbre par ses prostitutions. Les feux dont il brûla pour elle, imprimèrent une tache à sa mémoire. (T-N.)

PERTINENT, adj. (*Jurispr.*) se dit d'un fait articulé qui vient bien à la chose & dont la preuve est admissible ; quand le fait n'est pas de cette nature, on dit qu'il est *impertinent* & inadmissible. (A)

PERTOIS (LE), (*Géogr. mod.*) en latin moderne *Pagus Pertusis* ; pays de France en Champagne, & dont il est fait mention dans les capitulaires de *Charlemagne*. Il s'étend le long de la *Marne*, entre la Champagne proprement dite & le *Barrois* ; sa capitale est *Vitry-le-François*. (D. J.)

PERTUIS, f. m. (*Arch. hydraul.*) C'est un passage étroit, pratiqué dans une riviere aux endroits où elle est basse pour en augmenter l'eau de quelques piés, afin de faciliter ainsi la navigation des bateaux qui montent & qui descendent. Cela se fait en laissant entre deux batardeaux une ouverture qu'on ferme avec des ailes, comme sur la riviere d'*Yone* ; ou avec des planches en travers, comme sur la riviere de *Loing* ; ou enfin avec des portes à vanes, ainsi qu'au *pertuis* de *Nogent-sur-Seine*. Voyez **ECLUSE**.

Pertuis de bassin ; c'est un trou par où se perd l'eau d'un bassin de fontaine ou d'un réservoir, lorsque le plomb, le ciment ou le corroi est fendu en quelque endroit. Si l'on veut connoître la dépense d'un *pertuis*, soit carré, circulaire, rectangulaire, &c. vertical ou horizontal, il faut lire les sections 9 & 10 de l'*architecture hydraul.* de *M. Bélidor*, tom. I de la première partie. (D. J.)

PERTUIS, terme géographique ; ce mot est employé en géographie, sur-tout sur les côtes de *Poitou*, pour désigner un

détroit de mer, comme il paroît par les exemples suivans.

Pertuis d'Antioche, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre l'île de Ré au nord, & l'île d'Oléron au midi.

Pertuis Breton, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre la côte du Poitou & de l'Aunis au nord, & l'île de Ré au midi.

Pertuis de Maumuffon, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre l'île d'Oléron au nord, & la côte de Saintonge au midi & à l'occident.

Mais le *pertuis Rostain* ou *pertuis Rostang*, est une roche percée, au dessus de laquelle on voit à l'entrée une dédicace faite à Auguste en ces termes : *Divo Cæsari Augusto dedicata, salutate eam.* (D. J.)

PERTUIS, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, en Provence, dans la viguerie d'Aix, à 4 lieues N. E. d'Aix, 11 N. de Marseille, 162 S. E. de Paris. Long. 23 25; lat. 43 44.

PERTUIS, f. m. (*Serrur.*) sorte de garde qu'on met aux planches des ferrures. Il a différens noms selon sa figure. On en use le plus communément aux serrures benardes & antiques. Il ne faut pas le confondre avec le rouet qu'on pose sur le palatre, la couverture ou le foncet.

Il y a le *pertuis* à jambe, & le *pertuis* volant.

Le *pertuis* à jambe se pose sur la planche à l'endroit où passe la tige de la clef. Pour l'arrêter à la planche, on fait un trou à la planche à l'endroit où doit passer la tige de la clef, & on épargne par derrière un petit rivet.

Le *pertuis* volant se place à quelque endroit de la planche qu'on le veut. Après que la planche a tourné dans la clef, on marque ce *pertuis* des deux côtés de la planche avec une pointe à tracer, comme si c'étoit un rouet. On en prend la longueur avec un compas. On a une piece de fer qu'on fend juste par le milieu jusqu'à deux lignes de ses extrémités; on épargne de chaque côté un pié qu'on rive à la planche. On dresse ensuite cette piece, on la fait entrer dans la planche sur le trait, & on rive. Cela fait, on

fait tourner la clef, & on lime le *pertuis* par le bout.

Il y a des *pertuis* en cœur, en rond, en tresse, de quarrés, de coudés, en ovale, en croix de saint André, en étoiles, de renversés, de hastés, de deux pleines croix, en M, en brin de sauge, &c.

PERTUIS, f. m. *terme de tireur d'or*; ancien mot qui signifie un trou, & qui n'est plus guere d'usage en ce sens que parmi les tireurs d'or, ou autres ouvriers qui réduisent les métaux en fil; il signifie dans leur langage, *les ouvertures ou trous de filieres*, à travers lesquels ils font passer successivement ces métaux. Chaque *pertuis* a son embouchure & son œil: l'embouchure est le côté par où entre le fil, & l'œil est le côté par où il sort; on passe le lingot par plus de sept vingts *pertuis*, avant de le porter jusqu'au superfin.

PERTUISAGE (*DROIT DE*), f. m. (*Gram. Jurisp.*) droit à payer pour mettre un tonneau en perce & en vendre le vin.

PERTUISANE; f. f. (*Art milit.*) C'est une sorte d'arme composée d'une hampe, & d'un fer large, aigu & tranchant au bout de la hampe. C'est une maniere de hallebarde très-propre à défendre un vaisseau à l'abordage. La lame est de 18 à 19 pouces de long, avec une cannelure au milieu, & la hampe est de bois de frêne.

PERTUNDA, f. f. (*Mythologie.*) une des déesses qui présidoient aux mariages. On en plaçoit la statue dans la chambre de la nouvelle mariée le jour de ses noces.

PERTURBATEUR, f. m. (*Gram.*) homme turbulent, inquiet, séditieux, qui émeut les esprits des citoyens, & cause du désordre dans la société. Après cette définition, ou une autre peu différente, on ajoute dans le *dictionnaire de Trév.* que les théologiens sont ordinairement *perturbateurs* de l'état.

PERTURBATIONS, (*Astronom.*) Ce sont les troubles & les dérangemens que les planetes se causent réciproquement par leur attraction en tout sens. Si chaque planete, en tournant autour d'un centre, n'éprouvoit d'autre force que celle qui la

porte vers ce centre, elle décriroit un cercle ou une ellipse, dont les aires seroient proportionnelles aux temps; mais chaque planete étant attirée par toutes les autres, dans des directions différentes & avec des forces qui varient sans cesse, il en résulte des inégalités & des *perturbations* continuelles. C'est le calcul de ces dérangemens qui occupe actuellement les géometres & les astronomes. Newton commença par celles de la lune; M. Euler, M. Clairaut, M. d'Alembert, M. de la Grange, ont perfectionné cette théorie. M. Euler a calculé les inégalités de Saturne, dans une piece qui a remporté le prix de l'académie en 1748. M. Euler, M. Clairaut & M. d'Alembert ont calculé celles de la terre. J'ai examiné moi-même celles de Mars & de Venus (*mémoires acad. 1758, 1760 & 1762*), qui se sont trouvées assez considérables pour mériter d'être employées dans les calculs astronomiques, & celles de Mercure, dans les *mémoires de 1772*. Les inégalités de Jupiter ont été calculées par M. Euler, dans la piece qui fut couronnée en 1752 (*recueil des pieces qui ont remporté les prix, t. VII*), & ensuite par M. Mayer. M. Wargentin en a fait usage dans la table de Jupiter, qui par-là se sont trouvées beaucoup plus exactes, de même que celles des satellites. Les *perturbations* des satellites de Jupiter ont été discutées par M. de la Grange, dans une piece qui a remporté le prix à l'académie, & par M. Bailly dans un ouvrage particulier; mais tous ces calculs peuvent être refaits avec plus de détail & plus de précision, lorsqu'on aura perfectionné davantage, & les données sur lesquelles le calcul est fondé, & les méthodes analytiques par lesquelles on parvient au résultat. On trouvera les principes élémentaires dans mon *astronomie*, & les calculs plus détaillés dans les ouvrages que j'ai cités, dans les *recherches sur le système du monde* par M. d'Alembert, dans la *théorie des cometes* de monsieur Clairaut. (M. DE LA LANDE.)

PERTURBATRICE, f. f. & adj. qui trouble, qui dérange. Il n'a guere lieu qu'en géométrie dans la solution des problèmes où des corps s'attirent les uns les

autres: on donne à une force qui dérange le mouvement d'un corps, le nom de *perturbatrice*.

PERTUS, terme de Salines; c'est une planche percée de plusieurs trous, qu'on place dans la terre, ou la vette d'un marais salant. Les trous du *pertus* sont bouchés avec des chevilles, & quand on veut introduire l'eau du mort dans la table, on tire les chevilles, en commençant par les plus hautes, & ainsi du reste, jusqu'à ce qu'il soit entré de l'eau suffisamment. (D. J.)

PERVANNA, (*Hist. mod.*) nom que l'on donne dans l'Indoustan & dans les états du grand-mogol, aux ordres ou patentes signées par un nabab ou gouverneur de province.

PERVENCHE, f. f. *pervinca*, (*Hist. nat. Botani.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir évalué en maniere de soucoupe, & profondément découpée. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur; il devient dans la suite un fruit composé de deux siliques, & il renferme une semence oblongue, le plus souvent cylindrique & sillonnée. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE*.

PERVENCHE, *pervinca*, (*Jardinage.*) arbrisseau grimpant qui est toujours vert. Il vient dans les bois des pays tempérés de l'Europe. Il pousse du pied plusieurs tiges sarmenteuses & fort menues qui rampent contre terre & s'étendent au loin. Ses feuilles sont petites, oblongues, & relevées par-dessous d'une forte arête dans le milieu; leur surface est luisante, les bords sont sans dentelure; & la verdure en est agréable; quoiqu'un peu foncée. Ses fleurs de couleur bleue & disposées en rose, paroissent au printemps. Ses graines qui sont longues, ovales & sillonnées, se trouvent dans des siliques accouplées.

Cet arbrisseau est assez commun dans plusieurs pays, il se plaît dans les terres grasses & humides, à l'ombre des arbres. Il se multiplie fort aisément de bouture & de branches couchées; ses branches sont racine pour peu qu'elles touchent contre terre. Son accroissement, qui est très-prompt; joint à cette facilité de se pro-

pager, fait qu'il envahit bientôt un terrain, si on le laisse aller.

Les *pervenches* peuvent contribuer à l'agrément d'un jardin. En les laissant courir à leur gré, elles formeront des tapis de verdure qui seront garnis de fleurs dans les mois de mars & d'avril. On en peut faire de petites palissades en les soutenant avec du treillage. On les laisse aussi grimper contre la tige des gros arbres pour les garnir de verdure; & comme ces arbrisseaux aiment l'ombre, la fraîcheur, l'exposition du nord, & qu'ils viennent à souhait dans les endroits ferrés & couverts d'arbres, où nulle autre plante ne pourroit réussir, il n'est pas douteux qu'on en peut tirer du service pour compléter l'arrangement d'un grand jardin. Cette plante a d'ailleurs des propriétés intéressantes; on en fait usage en médecine à plusieurs égards.

Les *pervenches* portent rarement des graines, mais elles se multiplient si aisément d'elles-mêmes, qu'il ne faut pas y avoir de regret. Cependant on peut les amener à la fructification en les tenant en pot avec peu de terre au grand air.

On connoît plusieurs variétés de ces arbrisseaux: voici les principales.

1. La *pervenche* à fleur bleue; c'est la plus commune.

2. La *pervenche* à fleur blanche.

3. La *pervenche* à fleur rougeâtre.

4. La *pervenche* à fleur bleue, double.

5. La *pervenche* à fleur bleue, double, & d'un pourpre foncé.

6. La *pervenche* à fleur double, variée de plusieurs couleurs.

7. La *pervenche* à feuilles panachées de blanc.

8. La grande *pervenche* à fleur bleue. Cet arbrisseau est plus grand que les précédens dans toutes ses parties. Sa verdure est très-brillante; ses fleurs sont d'un bleu vif de belle couleur. Elles paroissent de très-bonne heure au printemps, & elles se succèdent pendant plus de quatre mois. On a vu cette plante s'élever jusqu'à douze piés en deux ans. Elle est extrêmement convenable pour garnir des murs exposés au nord.

9. La grande *pervenche* à fleur blanche.

10. La grande *pervenche* à feuilles panachées.

11. La *pervenche* de Madagascar. C'est un arbrisseau précieux & charmant, qui ne s'éleve qu'à douze ou quinze pouces. Sa fleur ressemble à celle du laurier-rose, qu'elle surpasse en vivacité, en beauté & en durée. Elle fleurit constamment pendant plus de six mois. Le grand soleil anime ses fleurs, au lieu de les altérer & de les faire passer. Cette plante est délicate; il faut la traiter comme les myrtes; & la multiplier de semence.

Supplément à l'article précédent, par M. le baron de Tschoudi.

§ PERVENCHE, VENCHE, (*Bot. Jardinage.*) en latin *pervinca*, *vinca*, *chamaedaphne*, &c. en anglois *perwinckle*, en allemand *jungrün*, *fungrün* ou *wintergrün*.

Caractère générique.

Des parois intérieures d'un très-petit calice permanent, découpé en cinq segmens très-étroits & longs, fort un tube alongé & évasé qui se divise en cinq parties: ces parties, en se rabattant horizontalement, forment par leurs plis un pentagone à l'orifice de la fleur; elles sont courbées d'un côté, droites de l'autre, obtuses & comme coupées par les bouts; le tube est velu par le bas: c'est en cet endroit que sont attachées à sa paroi intérieure cinq étamines, dont les pédicules sont plats & figurés en cinq; elles portent des sommets obtus chargés de poils brillans: au centre on aperçoit le sommet du style; il est pentagonal, à bords rabatus, & chargé de poils argentés: l'endroit où il repose est plat comme la tête d'un clou; le style est attaché au milieu de deux embryons situés au fond du calice, & n'y tient que très-foiblement. Ces deux embryons sont oblongs & terminés en pointe: à leurs côtés se trouvent deux mamelons obtus: les deux parties de l'embryon deviennent deux filiques longues, fillonnées, courbées dans le même sens, & quelquefois en sens contraire; elles demeurent fixées au fond du

du calice, dont elles s'élancent en divergeant sur un angle très-aigu. Elles contiennent des semences longues, ovales, creusées d'un fillon suivant leur longueur.

Especies.

1. Grande *pervenche* à feuilles ovales cordiformes, attachées par de longs pétioles.

Pervinca maxima foliis ovato-cordatis, petiolis longioribus. Hort. Colomb.

Broad leav'd perwinckle.

Variétés.

a Grande *pervenche* à fleur blanche.

b Grande *pervenche* à feuilles panachées.

2. *Pervenche* rampante à feuilles oblong-ovales.

Pervinca repens foliis oblongo-ovatis, Hort. Colomb.

Common perwinckle.

Variétés.

a *Pervenche* commune à fleur blanche.

b *Pervenche* commune à fleur nuancée de blanc & de bleu.

c *Pervenche* commune à feuilles panachées de blanc.

3. *Pervenche* à feuilles étroites & petites.

Pervenche à fleur violette.

Pervinca foliis angustis, minimis. Hort. Colomb.

Variétés.

a *Pervenche* à feuilles panachées de jaune, à fleurs d'un bleu purpurin.

b *Pervenche* à fleur double violette.

Cette dernière variété en offre encore d'autres. Certains auteurs ont transcrit la *pervenche* à fleur bleue double, & la *pervenche* à fleur double variée : celle-ci se trouve dans le nombre des individus & même des coulans de notre dernière variété

b. A l'égard de l'autre, je ne l'ai jamais vue. La *pervenche* commune panachée de blanc, n'a jamais fleuri dans nos jardins, où elle est depuis dix ans.

4. *Pervenche* à feuilles oblong-ovales très-entières, dont le tube des fleurs est

très-long, à tige rameuse, ligneuse & droite. *Pervenche* de Madagascar à fleur rose.

Pervincia foliis oblongo-ovatis integerrimis, tubo floris longissimo, caule ramoso, fruticoso. Mill.

Il paroît d'abord assez difficile d'assigner aux *pervenches* d'Europe leur véritable place sur l'échelle végétale, à l'exception de la première espèce dont les tiges s'élèvent avant de retomber : on ne les prendroit d'abord que pour d'humbles herbes qui rampent contre terre ; mais, si l'on observe que leurs tiges, pour grêles qu'elles soient, ne laissent pas de subsister pendant l'hiver, & de durer même plusieurs années ; alors, écartant toute idée prise de leur aspect & de leur figure, pour ne s'arrêter qu'à cette marque vraiment caractéristique, on n'hésite plus à les ranger parmi les arbrisseaux : elles en occupent à la vérité les derniers rangs, mais elles ne le cèdent en agrément à aucun ; leurs branches souples qui s'étendent au loin sur la surface de la terre, sont garnies d'une prodigieuse quantité de feuilles d'un beau verd glacé, que le plus grand froid ne peut ternir. Dès les plus foibles fourires du printemps, elles se chargent de fleurs bleues, blanches & violettes d'une vivacité charmante ; alors elles ornent le fond des bois, le bas des côteaux qu'elles tapissent ; elles étendent leur natte fleurie sous les pas de l'amant de la nature, lorsqu'il court surprendre ses premiers regards, & la voir plus fraîche après son réveil.

Un amateur des jardins en tire un grand parti pour leur décoration ; il en forme des tapis dans les bosquets d'hiver & dans ceux du printemps ; il en borde, il en festonne les boulingrins ; il en garnit la terre sous les massifs & les grands arbres, en mêlant toujours avec goût les différentes nuances de leurs fleurs ; il borde ces nattes fleuries des espèces à feuilles panachées qui tranchent, par leur bigarrure, de la grande *pervenche*. Il forme des buissons en soutenant ses rameaux contre des appuis ; il en revêt même des pyramides en treillage, ou bien il l'étend en petites palissades, en l'attachant contre un treillage ordinaire. Les fleurs de cette espèce &

de ses variétés se succèdent dans presque tous les mois : ainsi il n'y a pas un bosquet où la grande *pervenche* ne doive trouver sa place ; elle croît naturellement dans quelques vallons de l'Angleterre , & se trouve spontanée en d'autres parties de l'Europe. Il paroît qu'elle habite de préférence les lieux abrités ou ombragés d'arbres verts ; car plusieurs de ses branches périssent sous un froid assez médiocre dans les lieux exposés.

L'espece n^o. 2 est fort commune dans nos provinces septentrionales , où elle s'étend au pié des haies qu'elle égale par ses fleurs d'un si beau bleu : elle differe du n^o. 3 par ses feuilles qui sont plus larges & plus grandes. L'espece n^o. 3 porte une fleur violette veloutée, aussi belle qu'une oreille-d'ours ; elle occupe des lieux plus ouverts , & se place dans les terres seches & pierreuses. La montagne au haut de laquelle on voit encore les ruines du château de Hapsbourg , en est couverte.

Les différentes variétés de ces especes dont nous avons donné la notice , ont sans doute été obtenues par la graine ; mais les *pervenches* ne fructifient que lorsqu'on les presse en foule dans un lieu peu étendu. En revanche , elles se multiplient abondamment d'elles-mêmes par leurs branches rampantes qui , comme les coulans des fraisières , prennent des racines de chaque point.

On détache ces coulans enracinés , & on les plante dans tous les temps de l'année , hors le fort de l'hiver , mais de préférence en avril & en septembre , choisissant pour cette opération un temps pluvieux , & se réservant d'arroser le nouveau plant par les temps secs jusqu'à parfaite reprise.

Comme la grande *pervenche* ne rampe pas autant que les autres , il convient , lorsqu'on veut les multiplier abondamment , d'en faire des marcottes qui s'enracineront très-vîte sans aucun soin particulier.

Les feuilles de cette espece sont six ou sept fois aussi larges que celles des autres *pervenches* ; leur verd est plus frais & moins obscur ; leur consistance , quoiqu'assez épaisse , l'est moins que la fleur , proportion gardée ; elle est aussi moins ferme , moins seche & plus succulente.

Les fleurs sont bien plus grandes ; leur bleu a une foible nuance de violet que n'a pas celui des fleurs de la *pervenche* commune. Si toutes ces plantes le cedent en beauté à la *pervenche* n^o. 4 , elles ont par-dessus elle , pour l'agrément de nos jardins , le mérite de résister à la rigueur de nos hivers. Celle-ci , indigene des côtes brûlantes de Madagascar , ne peut même s'accommoder de nos étés. Nous ne pouvons l'exposer à l'air qu'aux jours les plus chauds de cette saison ; on est contraint de lui en faire passer la plus grande partie sous des caisses vitrées : l'hiver , elle demande le séjour d'une serre médiocrement mais constamment échauffée , elle en fait un des plus beaux ornemens.

Elle s'éleve sur une tige droite & rameuse à la hauteur de trois ou quatre piés. Cette tige , tant qu'elle est jeune , est succulente , rougeâtre & articulée ; elle devient ligneuse en vieillissant. Les joints des branches sont très-rapprochés ; leur écorce est purine ; elles sont garnies de feuilles oblong-ovales , entieres , un peu charnues , qui y sont attachées presque immédiatement. Les fleurs naissent aux joints solitaires sur de très-courts pétioles ; leur tube est long & menu : les segmens du pétale sont recourbés par le bout : le dessus de la fleur est d'un rose animé plus brillant encore que celui de la fleur du laurier-rose : le dessous est d'une couleur de chair pâle ; elles se succèdent depuis février jusqu'en octobre. Les semences mûrissent en automne dans nos serres ; elles servent à multiplier ce charmant arbrisseau qui reprend aussi de boutures , & demande dans sa premiere éducation & son régime , le même traitement que les autres plantes des latitudes méridionales. (*M. le baron DE TSCOUDY*.)

PERVENCHE , (*Mat. méd.*) petite ou commune , à feuilles étroites , petit pucelage , violette des forciers , grande *pervenche* , *pervenche* à larges feuilles , grand pucelage.

On emploie indifféremment les deux especes de *pervenches* , qui possèdent les mêmes vertus.

La *pervenche* est comptée parmi les vulnéraires astringens les plus usités. On

ordonne intérieurement son infusion contre les pertes de sang ou flux immodéré des menstrues, contre le crachement de sang & les autres hémorrhagies des parties internes. On donne aussi dans ces cas & dans la phthisie & la dysenterie, le lait coupé avec la décoction ou infusion de ses feuilles.

PERVERS, PERVERTIR, PERVERSION, PERVERSITÉ, (Gram.) Tous ces mots sont relatifs à la corruption de l'esprit ou du cœur, & ils en marquent le dernier degré. Il est difficile de conserver la pureté des mœurs, l'honnêteté, la droiture, la rigoureuse probité, en vivant avec des hommes *pervers*, & malheureusement la société en est pleine. Le luxe *pervertit* bien des femmes.

PERUGIN (LE) ou LE PÉROUSIN, (Géog. mod.) territoire d'Italie dans l'état de l'église, & auquel la ville de Pérouse, qui en est la capitale, donne son nom. Il est borné au nord par le duché d'Urbin, à l'orient par l'Ombrie, au midi par l'Orviétan, & à l'occident par la Toscane. La plus grande étendue de ce pays du septentrion au midi, ne passe pas 28 milles; & on ne lui en donne pas plus de 30 du levant au couchant. Le Tibre le coupe du nord-nord-ouest au sud. (D. J.)

PERVIGILIA, (Antiq. rom.) nom donné aux fêtes nocturnes qu'on célébroit en l'honneur de différentes divinités, comme Cérés, Vénus, la Fortune, &c. On les nommoit *pervigilia*, parce que toutes les nuits de ces fêtes s'employoient à veiller.

PÉRUSIA, (Géog. anc.) aujourd'hui *Pérouse*, voyez **PÉROUSE**.

Eutrope la nomme *Perusium*, ville d'Italie dans la Toscane; elle étoit fort peuplée, & Tite-Live, l. X, c. xxxvij, l'estime une des trois plus fortes villes de l'Etrurie; son nom moderne est en italien *Perugia*. On doit mettre dans les fastes d'Auguste le saccagement de cette ville, & la mort inhumaine de ses trois cents sénateurs; ce fait peut servir à tracer son portrait, que nous donnerons avec celui d'Antoine & de Lépide, au mot **TRIUMVIRAT.**

PÉRUVIENNE, (Manufact. de soie.) *Péruvienne* à boutons ou à ligatures.

L'étoffe appelée *péruvienne* est composée de deux chaînes de différentes couleurs contenant 40 portées doubles ou simples, chacune suivant la quantité que le fabricant veut donner à l'étoffe.

On fabrique cette étoffe sans qu'il soit besoin du secours des lisses-marchés, &c. le corps ou les ligatures suffisent pour cette opération.

On donne le nom de *ligatures* à des lisses dont la maille contient une petite boucle, laquelle empêche le fil de lever ou baisser, si ce n'est lorsque la ligature leve ou baisse; les mailles à boucle ou ligatures sont semblables à celles des lisses dont on se sert dans tous les métiers de la draperie & de la toilerie.

Les dessins pour la *péruvienne* sont très-petits; cette étoffe est aussi propre pour habit d'homme que pour habit de femme; l'endroit de l'étoffe se fait ordinairement dessus; la navette y fait la figure comme dans la prussienne, avec cette différence que, comme il n'y a point de lisses pour faire le fond ou corps de l'étoffe, quand le tireur ou tireuse a tiré le lac qui doit faire la figure, & que la navette qui doit figurer est passée, il faut à la seconde navette tirer tout ce qui a été laissé au premier coup, & c'est précisément ce qui lie les deux chaînes: on expliquera plus amplement cette façon de travailler, quand on aura donné celle de lire le dessin sur les ligatures.

La quantité de ligatures n'est point fixée pour la *péruvienne*; elle doit être proportionnée à la longueur & à la largeur du dessin, mais sur-tout à la largeur. Par exemple, un dessin qui portera en largeur cinq dizaines de 8 en 10, qui composent 40 cordes, se travaillera avec 40 ligatures pour une des deux chaînes, & 40 pour l'autre; ce qui fera en tout 80 ligatures. Ces 80 ligatures doivent produire le même effet que 1600 mailles de corps, attendu que chacune de ces ligatures doit contenir 20 mailles ou boucles. Chaque boucle de la ligature doit contenir quatre fils doubles de la chaîne pour la réduction ordinaire, de façon que 40 ligatures contiennent, à

20 mailles ou boucles chacune, 3200 fils; nombre complet d'une chaîne de 40 portées doubles. Les 40 autres ligatures étant destinées pour la seconde chaîne, il n'est pas besoin de dire que chaque ligature, en la supposant de 20 mailles ou boucles, doit être distribuée de façon que les 20 mailles doivent porter la largeur de l'étoffe, conséquemment faites & placées à jour ou à une distance égale; afin qu'elles puissent se trouver précisément placées à la rencontre de chaque fil de chaîne, sans être portées à droite ni à gauche du fil.

Comme les lissérons dans les étoffes ordinaires portent 3, 4 lignes & plus d'épaisseur, si ceux des ligatures étoient de même, il arriveroit que 80 ligatures portant une largeur extraordinaire, il ne seroit pas possible qu'elles pussent se tirer avec la même égalité; c'est pour cela que les lissérons des ligatures ne doivent porter qu'une ligne d'épaisseur; conséquemment 80 lissérons ne portent pas plus de 6 pouces & 8 lignes, & pour les resserrer davantage, l'ouvrier a soin de faire faire les lisses de façon que quoique toutes les boucles soient à même hauteur de la soie, néanmoins il se trouve une lisse qui est élevée de 4 pouces plus que l'autre, ce qui est alternatif; & au moyen de cette précaution, les 80 lisses ne portent guere plus large que 40. La façon de disposer ainsi ces ligatures est très-simple, par la précaution que la faiseuse de lisses prend de les faire toutes ensemble 4 pouces plus longues d'un côté que d'un autre, depuis la boucle; au moyen de cette préparation, lorsqu'étant sur le lisséron on les attache, on met la première lisse, de façon que la partie la plus longue se trouve en haut, à la seconde, la partie la plus longue en bas; ainsi des autres jusqu'à ce qu'elles soient toutes attachées.

Chaque lisse doit être attachée à une corde de rame: ainsi le dessin portant 40 cordes pour chaque chaîne, il faut 80 cordes de rames pour les deux.

La façon de passer les fils dans les ligatures est différente de celle qui se pratique dans les autres métiers; si le dessin est à pointe, c'est-à-dire, que si le côté ne contient que la moitié d'une fleur,

d'un fruit, &c. & qu'il doit être entier sur l'étoffe, on commence à passer quatre fils de la première chaîne à la première ligature du côté de l'ensuble de derrière, & on continue par la seconde & celles qui suivent jusqu'à la quarantième du côté du battant, après quoi, au lieu de recommencer par la première du côté de l'ensuble, vous prenez la seconde du côté du battant, & allez en reculant lisse par lisse, jusqu'à la même lisse par laquelle vous avez commencé, qui est la première du côté de l'ensuble, & continuez de même jusqu'à ce que la chaîne soit passée en entier, de façon que le remettage forme une espece de N N N.

Seconde façon de passer les fils. *Il faut observer encore que, pour que les fils ne soient ni gênés, ni contrariés, quand on a passé un fil d'une chaîne sur une ligature, il faut que le fil de la seconde chaîne suive sur l'autre, afin que rien ne soit embrouillé, & qu'il se trouve un accord parfait, & que toutes les ligatures soient passées à la fois, c'est-à-dire, ensemble: cette dernière façon de passer les fils, quoique plus embarrassante, fait néanmoins que l'étoffe se travaille plus aisément.* Au surplus on peut choisir.

Si le dessin est à chemin, c'est-à-dire, qu'il ne répète pas sur les côtés, pour lors on passe les fils à l'ordinaire, en commençant par la première ligature du côté de l'ensuble, & finissant par la dernière du côté du battant, & reprendre ensuite la première sans reculer au remettage.

Le dessin à pointe par la façon du remettage porte dans la fabrication le double dans la largeur de l'étoffe; & s'il est de même dans la hauteur en revenant sur ses pas lorsqu'on tire le bouton, c'est à-dire, en reculant par le même chemin qu'on a fait en commençant, on fait également le double dans la hauteur de l'étoffe.

Si chaque chaîne est passée sur quarante lignes, & que les fils ne soient pas lardés dans les remettages (c'est le terme), c'est-à-dire, que les deux chaînes ne soient pas passées ensemble, ainsi qu'il est démontré dans la partie ci-devant qui est en italique; pour lors il faut lire le dessin une fois sur les quarante cordes qui doivent

faire la figure, & une fois de suite sur les quarante qui doivent faire le fond, qui est réservé pour le second coup de navette, dont la trame doit être très-fine, afin que l'étoffe soit liée, ou pour mieux dire, afin que les deux chaînes soient liées ensemble, sans quoi les fils qui ne seroient pas tirés badineroient dessus ou dessous l'étoffe.

Si, au contraire, les fils sont passés dans les ligatures, ainsi qu'il est démontré dans la partie qui est en italique, pour lors quand le dessin est fait, il faut le translater, c'est-à-dire, que s'il est peint sur cinq dixaines, il faut le mettre sur dix, attendu qu'il faut toujours laisser la corde de fond entre celle qui se tire, c'est pourquoi il faut qu'il soit peint en deux couleurs, afin qu'on ne lisse pas une corde d'une façon & une corde de l'autre, & que dans les endroits où il faut prendre quatre, cinq cordes, plus ou moins, celle qui fait le fond ne soit pas prise, quoiqu'elle se trouve entre deux. Dans ce cas, on lit le dessin de suite.

Il s'ensuit, par ce qui vient d'être démontré, que les ligatures font le même effet que le corps, avec cette différence, qu'au lieu de 800 arcades, il n'y en a point du tout; au lieu de 1600 aiguilles, il n'y en a que 160, c'est-à-dire, deux aiguilles chaque lisse; il n'y a ni carrette, ni marches, ni calqueron.

La *péruvienne* n'a ordinairement que trois couleurs; favori, celle de deux chaînes, & celle du premier coup de navette; le second devant être d'une trame très-fine, & pour ainsi dire imperceptible; on fait des *péruviennes* à 40 portées doubles, à 40 portées simples, en observant qu'il faut toujours deux chaînes égales & de différentes couleurs.

La beauté de la *péruvienne* est qu'elle n'a point d'envers; au moyen des deux chaînes, elle est aussi belle d'un côté que d'un autre, & c'est précisément ce qui la distingue de la prussienne. Par exemple, si une chaîne est pourpre & bleue, ce qui fera une figure bleue d'un côté, fera de l'autre une figure pourpre, & c'est précisément ce qui en fait le mérite principal. La couleur dans un habit de femme, est-

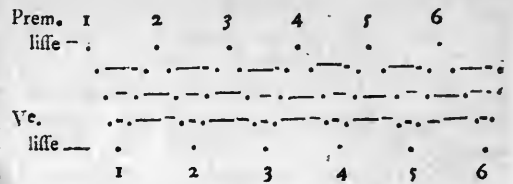
elle passée d'un côté, elle le tourne de l'autre; pour lors la robe paroît neuve; il en est de même pour les habits d'homme; c'est précisément cette singularité qui caractérise la *péruvienne*.

La quantité d'étoffes qui se fabriquent à Lyon à la petite tire, ou au bouton, est si considérable, que de dix mille métiers qui travaillent actuellement dans la fabrique en étoffes façonnées, il y en a au moins la moitié dans ce genre; il n'est point d'année qu'il ne paroisse quelque nouveauté dans ce genre d'étoffe, soit dans le mécanisme, soit dans le goût; c'est ce qui fait que l'étranger ne peut pas parvenir à l'imitation de la fabrique de Lyon, attendu qu'aussi-tôt qu'il s'est saisi d'un goût, incontinent il s'en trouve un autre.

On fait aujourd'hui des taffetas à bandes ombrées & carrelées, & avec de petits agréments entre les bandes, sans qu'il soit besoin de tireuse, l'endroit dessus, & cela au moyen de six ou huit ligatures, qui sont disposées de façon que six ou huit marches placées à gauche sur le côté du métier, en font l'embaras. L'ouvrier foulant la première marche à gauche avec le pié gauche de même, passe ses coups de navette en foulant les deux marches du taffetas qui sont du côté droit aussi long-temps, ou passe autant de coups qu'il veut donner d'étendue à son cannelé & à son carrelé, tandis que tenant la marche du côté gauche foulée, cette même marche faisant lever les ligatures qui sont faites à jour, & en conformité de la largeur des bandes, ces mêmes ligatures demeurent levées pendant les coups de navette qu'il passe. Il faut observer qu'une marche à gauche suffiroit s'il n'avoit qu'un cannelé, il n'en faudroit que deux pour le carrelé; & lorsqu'il y en a davantage, elles ne sont destinées que pour quelques fleurons qui contiennent six, huit ou dix coups. On appelle *coup* chaque partie où la marche de retour, qui est une de celles du pié gauche, demeure levée, tandis que l'ouvrier passera six ou huit coups de navette du côté droit. Le dessin est-il disposé pour le retour; l'ouvrier ayant achevé la quantité de marches à gauche, au lieu

de recommencer par la première, revient sur ses pas : pour lors le dessin étant sur huit marches en contient quinze, quoiqu'il y ait deux fois le mouvement de huit marches, parce que la première marche & la dernière n'étant foulées qu'une fois dans le cours, tandis que chacune des autres l'est deux fois, ces deux marches n'en doivent composer qu'une, ce qui est un peu difficile à comprendre. Par exemple, en supposant huit marches de retour, vous passerez huit coups; quand vous avez passé la huitième marche, vous revenez sur vos pas par la septième jusqu'à la première; ce qui ne fait que sept coups pour finir le cours, & huit pour le commencement, faisant en tout quinze coups. Il en est de même quant à la façon de passer les fils dans les ligatures pour les *péruviennes* dont le dessin est à pointe, & dont par conséquent le remettage doit être en zigzag, ainsi qu'il a été démontré dans ce mémoire. Pour cette opération, si le dessin est disposé pour quarante ligatures complètes, il en faut quarante & une, savoir, trente-neuf de vingt mailles chacune, & deux de dix qui sont la première & la dernière; conséquemment la première & la dernière ne contenant que dix mailles ou ligatures, n'en sauroient valoir qu'une. La chose est bien sensible, & pour la faire comprendre, il faut donner un exemple moins étendu ou plus petit en volume de lisses ou ligatures. Veut-on remettre cinq lisses pour faire pointe de vingt mailles chacune, il faudra que la première & la dernière lisse ne contiennent que dix mailles, & ces cinq lisses n'en composeront que quatre : en voici la raison. Le premier fil étant passé sur la première lisse, le cinquième fil, après avoir passé les autres, se trouve sur la cinquième : or, en retournant sur ses pas, la quatrième lisse se trouve avoir deux fils, tandis que la cinquième n'en a qu'un, la troisième de même, la seconde également, & la première en finissant s'en trouve deux; mais en revenant par contre au remettage, comme on a commencé, la seconde s'en trouve deux, la troisième de même, ainsi que la quatrième, tandis que la première, par laquelle on a commencé, n'en a qu'un :

les points désignés ci-dessous indiqueront cette façon de faire le remettage & les lisses.



Chaque point étant une maille, il est visible que la première lisse n'a eu que six mailles de prises ainsi que la cinquième, tandis que les trois autres en ont douze chacune, ce qui fait que la première & la cinquième ne contiennent pas plus de fils que chacune des trois autres : il est donc d'une nécessité indispensable de bien faire attention, dans cette façon de remettre les métiers, que la première & la dernière lisses ne contiennent non-seulement que la moitié des mailles des autres, mais encore que ces mailles soient placées à une distance juste pour que les fils ne soient pas gênés.

Mais, dira-t-on, pour éviter cet embarras de demi-lisses, il n'est besoin que de passer deux fils sur la première & deux sur la dernière, afin que toutes les lisses soient égales : à quoi on répond que chaque lisse ne contenant qu'un fil seul dans les étoffes où le remettage est tel, deux fils qui se trouveroient ensemble marqueroient trop en comparaison des autres. Par exemple, dans la *péruvienne*, chaque maille de la ligature contenant quatre fils doubles, si on passoit sur deux boucles ensemble, quatre fils à chacune, il se trouveroit huit fils doubles ensemble; & si, par la disposition du dessin, cette première ou dernière lisse se trouvoit faire une découpeure dans l'étoffe, il arriveroit que cette découpeure seroit le double plus large que celles qui se trouveroient faites par les autres lisses, ce qui seroit une déféctuosité marquée & qui gêneroit la forme du dessin.

On peut faire la *péruvienne* avec le corps sans ligatures; mais comme les dessins pour cette étoffe sont très-petits, la dépense pour monter ces étoffes est diminuée des trois-quarts au moins par la suppression des arcades, des aiguilles, & de seize cents maillons de verre, ce qui fait un objet de

plus de 80 livres, tandis qu'avec les ligatures à peine en coûtera-t-il 12 livres : voilà l'objet.

PESADE, f. f. *terme de Manege* ; c'est le premier mouvement du cheval, lorsqu'il leve les piés de devant sans remuer ceux de derriere. C'est la premiere leçon qu'on donne aux chevaux pour manier à courbettes, & autres airs relevés. (D. J.)

PESAGE ou POISAGE, f. m. (*Jurisp.*) droit domanial que le roi perçoit en quelques endroits sur les marchandises qui se pesent sous les halles. Voyez **POLDS-LE-ROI**. (A)

PESANT, LOURD, (*Synon.*) voyez l'article **PESANTEUR**.

Le mot de *lourd* regarde plus proprement ce qui charge le corps : celui de *pesant* a un rapport plus particulier à ce qui charge l'esprit. Il faut de la force pour porter l'un, de la supériorité de génie pour soutenir l'autre.

L'homme foible trouve *lourd* ce que le robuste trouve léger ; l'administration de toutes les affaires d'un état est un fardeau bien *pesant* pour un seul : mais on dit une *lourde* faute, pour signifier une grande imprudence, une faute qui ne pourroit être faite par un habile homme. (D. J.)

PESANT, PESANTEUR, (*Crit. sac.*) Ces mots au figuré signifient *pois aggravanant* ; la *pesanteur* de la main de Dieu, dans l'écriture, est un terme métaphorique, qui marque la rigueur de ses châtimens. Un joug *pesant* désigne l'esclavage sous un maître dur. *Alligant onera gravia, Matt. xxij, 4* ; les Pharisiens attachent des fardeaux insupportables : ces fardeaux étoient les fardeaux rigoureux de la loi, joints à ceux de leurs traditions. *Populus gravis*, marque un grand peuple. Je te louerai, Seigneur, au milieu d'un peuple nombreux, *Pf. iv, 28. Muscæ gravissimæ, Exod. viij, 24* ; une multitude de mouches très-incommodes. *Væ populo gravi ! Is. j, 4* ; malheur au peuple chargé d'iniquités. *Dormiebat sopore gravi, Jon. j, 5* ; Jonas dormoit d'un profond sommeil. (D. J.)

PESANT, (*Maréch.*) Un cheval *pesant* est celui qui marche grossièrement, & court sans aucune légèreté.

PESANT ou PLOMB, *terme de Tail-*

leurs, &c. & autres ouvriers qui travaillent en couture. C'est un morceau de fer ou de plomb couvert d'étoffe, qu'ils posent sur l'ouvrage qu'ils travaillent, afin de l'assujettir. On l'appelle plus ordinairement un *plomb*, à cause de la matiere principale dont il est fait.

PESANTEUR, f. f. (*Phys.*) est cette propriété en vertu de laquelle tous les corps que nous connoissons tombent, & s'approchent du centre de la terre, lorsqu'ils ne sont pas soutenus. Il est certain que cette propriété a une cause, & on auroit tort de croire qu'un corps qui tombe, ne tombe point par une autre raison, que parce qu'il n'est pas soutenu. Car, qu'on mette un corps pesant sur une table horizontale, rien n'empêche ce corps de se mouvoir sur la table horizontalement & en tout sens. Cependant il reste en repos : or, il est évident qu'un corps, considéré en lui-même, n'a pas plus de penchant à se mouvoir dans un sens que dans un autre, & cela, parce qu'il est indifférent au mouvement ou au repos. Donc, puisqu'un corps se meut toujours de haut en bas, quand rien ne l'en empêche, & qu'il ne se meut jamais dans un autre sens, à moins qu'il n'y soit forcé par une cause visible, il s'ensuit qu'il y a nécessairement une cause qui détermine pour ainsi dire les corps pesans à tomber vers le centre de la terre. Mais il n'est pas facile de connoître cette cause. On peut voir aux articles **GRAVITÉ & GRAVITATION**, ce que les différentes sectes de philosophes ont pensé là-dessus. Nous rapporterons seulement ici les loix de la *pesanteur*, telles que l'expérience les a fait découvrir.

Cette même force qui fait tomber les corps lorsqu'ils ne sont point soutenus, leur fait presser les obstacles qui les retiennent & qui les empêchent de tomber : ainsi une pierre pese sur la main qui la soutient, & tombe selon une ligne perpendiculaire à l'horizon, si cette main vient à l'abandonner.

Quand les corps sont retenus par un obstacle invincible, la gravité, qui leur fait presser cet obstacle, produit alors une force morte, car elle ne produit aucun effet. Mais, quand rien ne retient le corps,

alors la gravité produit une force vive dans ces corps, puisqu'elle les fait tomber vers la surface de la terre. *Voyez* FORCE VIVE.

On s'est aperçu dans tous les temps, que de certains corps tomoient vers la terre, lorsque rien ne les soutenoit, & qu'ils pressoient la main qui les empêchoit de tomber; mais comme il y en a quelques-uns dont le poids paroît insensible, & qui remontent, soit sur la surface de l'eau, soit sur celle de l'air, comme la plume, le bois très-léger, la flamme, les exhalaisons, &c. tandis que d'autres vont au fond, comme les pierres, la terre, les métaux, &c. Aristote, le pere de la philosophie & de l'erreur, imagina deux appétits dans les corps. Les corps pesans avoient, selon lui, un appétit pour arriver au centre de la terre, qu'il croyoit être celui de l'univers; & les corps légers avoient un appétit tout contraire qui les éloignoit de ce centre, & qui les portoit en haut. Mais on reconnut bientôt combien ces appétits des corps étoient chimériques.

Galilée, qui nous a donné les véritables loix de la *pesanteur*, combattit d'abord l'erreur d'Aristote, qui croyoit que les différens corps tomoient dans le même milieu avec des vitesses proportionnelles à leur masse. Galilée osa assurer, contre l'autorité d'Aristote (unique preuve que l'on connût alors), que la résistance des milieux dans lesquels les corps tombent, étoit la seule cause des différences qui se trouvent dans le temps de leur chute vers la terre, & que dans un milieu qui ne résisteroit point du tout, tous les corps de quelque nature qu'ils fussent tomberoient également vite. Les différences que Galilée trouva dans le temps de la chute de plusieurs mobiles qu'il fit tomber dans l'air de la hauteur de cent coudées, le portèrent à cette assertion, parce qu'il trouva que ces différences étoient trop peu considérables pour être attribuées au différent poids des corps. Ayant de plus fait tomber les mêmes mobiles dans l'eau & dans l'air, il trouva que les différences de leurs chûtes respectives dans les différens milieux, répondoient à-peu-près à la densité de ces milieux, & non à la masse des corps:

donc, conclut Galilée, la résistance des milieux, & la grandeur, & l'aspérité de la surface des différens corps, sont les seules causes qui rendent la chute des uns plus prompte que celle des autres. Lucrece lui-même, tout mauvais physicien qu'il étoit d'ailleurs, avoit entrevu cette vérité, & l'a exprimée dans son deuxième livre par ces deux vers :

*Omnia quapropter debent per inane
quietum
Æquè ponderibus non œquis concita
ferri.*

Une vérité découverte en amène presque toujours une autre. Galilée ayant encore remarqué que les vitesses des mêmes mobiles étoient plus grandes dans le même milieu, quand ils y tomoient d'une hauteur plus grande, il en conclut que, puisque le poids du corps & la densité du milieu restant les mêmes, la différente hauteur apportoit des changemens dans les vitesses acquises en tombant, il falloit que les corps eussent naturellement un mouvement accéléré vers le centre de la terre. Ce fut cette observation, qui le porta à rechercher les loix que suivroit un corps qui tomberoit vers la terre d'un mouvement également accéléré. Il supposa donc que la cause, quelle qu'elle soit, qui fait la *pesanteur*, agit également à chaque instant indivisible, & qu'elle imprime aux corps qu'elle fait tomber vers la terre, un mouvement également accéléré en temps égaux, en sorte que les vitesses qu'ils acquièrent en tombant, sont comme les temps de leur chute. C'est de cette seule supposition si simple, que ce philosophe a tiré toute sa théorie de la chute des corps. *Voy. ACCELÉRATION & DESCENTE.*

Riccioli & Grimaldi cherchèrent à s'assurer d'une vérité que Galilée avoit avancée d'après ses propres expériences: c'est que les corps en tombant vers la terre par leur seule *pesanteur*, parcourent des espaces qui sont entr'eux comme les carrés des temps. Pour cet effet, ils firent tomber des poids du haut de plusieurs tours différemment élevées, & ils mesurèrent le temps de la chute de ces corps

corps à ces différentes hauteurs par les vibrations d'un pendule, de la justesse duquel Grimaldi s'étoit assuré, en comptant le nombre de ses vibrations depuis un passage de l'étoile de la *queue du lion* par le méridien, jusqu'à l'autre. Ces deux savans jésuites trouverent par le résultat de leurs expériences, que ces différentes hauteurs étoient exactement comme les carrés des temps des chûtes. Cette découverte de Galilée est devenue, par les expériences, le fait de physique dont on est le plus assuré; & tous les philosophes, malgré la diversité de leurs opinions sur presque tout le reste, conviennent aujourd'hui que les corps en tombant vers la terre, parcourent des espaces qui sont comme les carrés des temps de leur chute, ou comme les carrés des vitesses acquises en tombant. Le P. Sébastien, ce géometre des sens, avoit imaginé une machine composée de quatre paraboles égales, qui se coupoient à leur sommet; & au moyen de cette machine, dont on trouve la description & la figure dans les *mémoires de l'académie des sciences*, 1699, il démontra aux yeux du corps, du témoignage desquels les yeux de l'esprit ont presque toujours besoin, que la chute des corps vers la terre s'opere selon la progression découverte par Galilée.

Il est donc certain aujourd'hui, 1°. que la force qui fait tomber les corps est toujours uniforme, & qu'elle agit également sur eux à chaque instant. 2°. Que les corps tombent vers la terre d'un mouvement uniformément accéléré. 3°. Que leurs vitesses sont comme les temps de leur mouvement. 4°. Que les espaces qu'ils parcourent sont comme les carrés des temps, ou comme les carrés des vitesses; & que par conséquent les vitesses & les temps sont en raison sous-doublée des espaces. 5°. Que l'espace que le corps parcourt en tombant pendant un temps quelconque, est la moitié de celui qu'il parcourroit pendant le même temps d'un mouvement uniforme avec la vitesse acquise; & que par conséquent cet espace est égal à celui que le corps parcourroit d'un mouvement uniforme avec la moitié de cette vitesse. 6°. Que la force qui fait tomber ces corps vers la terre, est la seule cause de leur

poids; car puisqu'elle agit à chaque instant, elle doit agir sur les corps, soit qu'ils soient en repos, soit qu'ils soient en mouvement; & c'est par les efforts que ces corps font sans cesse pour obéir à cette force, qu'ils pesent sur les obstacles qui les retiennent. Cependant, comme la résistance de l'air se mêle toujours ici-bas à l'action de la gravité dans la chute des corps, il étoit impossible de connoître avec précision, par les expériences que Galilée avoit faites dans l'air, en quelle proportion cette force qui anime tous les corps à tomber vers la terre, agit sur ces corps. Il fallut donc imaginer de nouvelles expériences.

On en fit une dans la machine du vuide, qui confirma ce que Galilée avoit plutôt deviné que prouvé. De l'or, des flocons de laine, des plumes, du plomb, tous les corps enfin abandonnés à eux-mêmes tomberent en même temps de la même hauteur au fond d'un long récipient purgé d'air. Cette expérience paroissoit décisive; mais cependant comme le mouvement des corps qui tomoient dans cette machine étoit très-rapide, & que les yeux ne pouvoient pas s'apercevoir des petites différences du temps de leur chute, supposé qu'il y en eût, on pouvoit encore douter si les corps sensibles possèdent la faculté de peser à raison de leur masse, ou bien si le poids des différens corps suit quelque autre raison que celle de leur masse. Voici comment M. Newton leva cette difficulté.

Il suspendit des boules de bois creuses & égales à des fils d'égale longueur, & mit dans ces boules des quantités égales en poids, d'or, de bois, de verre, de sel, &c. en faisant ensuite osciller librement ces pendules, il examina si le nombre de leurs oscillations seroit égal en temps égal; car la *pesanteur* cause seule l'oscillation des pendules, & dans ces oscillations les plus petites différences deviennent sensibles. M. Newton trouva par cette expérience que tous les différens pendules faisoient leurs oscillations en temps égal. Or, le poids de ces corps étant égal, ce fut une démonstration que la quantité de matière propre des corps est directement pro-

portionnelle à leur poids (en faisant abstraction de la résistance de l'air, qui étoit la même dans toutes les expériences), & que par conséquent la *pesanteur* agit sur tous les corps sensibles, à raison de leur masse.

De ces expériences il s'en suit, 1°. que la force qui fait tomber les corps vers la terre est proportionnelle aux masses, en sorte qu'elle agit comme 100 sur un corps qui a 100 de masse, & comme 1 sur un corps qui ne contient que 1 de matière propre. 2°. Que cette force agit également sur tous les corps, quelles que soient leur contexture, leur forme, leur volume, &c. 3°. Que tous les corps tomberoient également vite ici-bas vers la terre, sans la résistance que l'air leur oppose, laquelle est plus sensible sur les corps qui ont plus de volume & moins de masse; & que par conséquent la résistance de l'air est la seule cause pour laquelle certains corps tombent plus vite que les autres, comme l'avoit assuré Galilée.

Que, quelque changement qui arrive à un corps par rapport à la forme, son poids dans le vuide reste toujours le même, si la masse n'est point changée. A cette occasion, il est important de remarquer qu'il faut distinguer avec soin la *pesanteur* des corps de leur poids. La *pesanteur*, c'est-à-dire, cette force qui anime les corps à descendre vers la terre, agit de même sur tous les corps quelle que soit leur masse; mais il n'en est pas ainsi de leur poids: car le poids d'un corps est le produit de la *pesanteur* par la masse de ce corps. Ainsi quoique la *pesanteur* fasse tomber également vite dans la machine du vuide, les corps de masse inégale, leur poids n'est cependant pas égal. Le différent poids des corps d'un volume égal dans le vuide, sert à connoître la quantité relative de matière propre & de pores qu'ils contiennent; & c'est ce qu'on appelle la *pesanteur spécifique des corps*. Voyez SPÉCIFIQUE.

C'est donc la résistance de l'air qui retarde la chute de tous les corps; son effet presque insensible sur les pendules, à cause de leur poids & des petites hauteurs dont ils tombent, devient très-considérable sur des mobiles qui tombent de très-haut, &

il est d'autant plus sensible, que les corps qui tombent ont plus de volume & moins de masse.

M. Desaguliers a fait là-dessus des expériences, que leur justesse & les témoins devant qui elles ont été faites, ont rendu très-fameuses. Il fit tomber de la lanterne qui est au haut de la coupole de S. Paul de Londres, qui a 272 piés de hauteur, en présence de MM. Newton, Halley, Derham, & de plusieurs autres savans du premier ordre, des mobiles de toutes especes, depuis des spheres de plomb de 2 pouces de diametre, jusqu'à des spheres formées avec des vessies de cochons desséchées & enflées d'air d'environ 5 pouces de diametre. Le plomb mit $4\frac{1}{2}$ secondes à parcourir les 272 piés, & les spheres faites avec des vessies $18\frac{1}{2}$ secondes. Il résulta du calcul fait selon la théorie de Galilée, que l'air avoit retardé la chute des spheres de plomb, de 17 piés environ en $4\frac{1}{2}$ secondes. *Transact. philos. n°. 362.* Voyez aussi les expériences de M. Mariotte, dans son traité de la percussion, page 116.

Comme l'air résiste au mouvement des corps, il en résulte que les corps qui le traversent en tombant, ne doivent pas accélérer sans cesse leur mouvement; car l'air, comme tous les fluides, résistant d'autant plus qu'il est fendu avec plus de vitesse, la résistance doit à la fin compenser l'accélération de la gravité quand les corps tombent de haut. Les corps descendent donc dans l'air d'un mouvement uniforme après avoir acquis un certain degré de vitesse, que l'on appelle leur *vitesse complete*, & cette vitesse est d'autant plus grande à hauteur égale, que les corps ont plus de masse sous un même volume. Le temps après lequel le mouvement accéléré d'un mobile se change en un mouvement uniforme en tombant dans l'air, est différent selon la surface & le poids du mobile, & selon la hauteur dont il tombe; ainsi ce temps ne sauroit être déterminé en général.

On a calculé qu'une goutte d'eau, qui seroit la 10. 000. 000. 000. partie d'un pouce cube d'eau, tomberoit dans l'air parfaitement calme de 4 pouces $\frac{7}{8}$ par seconde d'un mouvement uniforme, & que

par conséquent elle y feroit 235 toifes par heure. On voit par cet exemple que les corps légers qui tombent du haut de notre atmosphere sur la terre, n'y tombent pas d'un mouvement accéléré, comme ils tomberoient dans le vuide par la force de la pesanteur, mais que l'accélération qu'elle leur imprime est bientôt compenlée par la résistance de l'air; sans cela la plus petite pluie feroit de grands ravages, & loin de fertiliser la terre, elle détruiroit les fleurs & les fruits.

Les corps abandonnés à eux-mêmes tombent vers la terre suivant une ligne perpendiculaire à l'horizon; il est constant, par l'expérience, que la ligne de direction des graves est perpendiculaire à la surface de l'eau. Or la terre étant démontrée à-peu-près sphérique par toutes les observations géographiques & astronomiques, le point de l'horizon vers lequel les graves sont dirigés dans leur chute, peut toujours être considéré comme l'extrémité d'un des rayons de cette sphere. Ainsi si la ligne selon laquelle les corps tombent vers la terre, étoit prolongée, elle passeroit par son centre, supposé que la terre fût parfaitement sphérique. Mais si l'on s'en rapporte aux opérations faites par l'académie au pole & à l'équateur, la terre est un sphéroïde applati vers les poles, & alors la ligne de direction des graves n'étant point précisément au centre de la terre, leur lieu de tendance occupe un certain espace autour de ce centre. Voy. TERRE & ANTIPODE. Voyez aussi GRAVITÉ. Cet article est de M. FORMEY, qui l'a tiré en partie des *Inst. de Phys. de Mad. du Châtelet*.

Les physiciens ont recherché la pesanteur spécifique des principaux corps connus. Voy. dans cet ouvrage le mot BALANCE HYDROSTATIQUE.

Mais pour satisfaire encore davantage la curiosité, nous allons donner ici une table beaucoup plus complete sur ce sujet, & dans laquelle nous substituerons à l'ordre alphabétique, l'ordre gradué des pesanteurs spécifiques de différentes matieres solides & fluides.

Or fin ou de coupelle, 19640.
Or d'une guinée, 18888.

Or d'un ducat,	18161.
Or d'un louis,	18166.
Mercure,	14000.
Mercure doux,	13382.
Plomb,	11325.
Argent fin de coupelle,	11091.
Argent monnoyé,	10535.
Mercure doux sublimé trois fois,	9804.
Bismuth,	6700.
Cuivre rouge du Japon,	9000.
Cuivre de Suede,	8784.
Turbith minéral,	8235.
Cinabre artificiel,	8200.
Mercure doux sublimé quatre fois,	8170.
Cuivre jaune ou de laiton,	8000.
Acier trempé,	7850.
Fer,	7645.
Régule martial,	7500.
Étain,	7471.
Autre étain,	7320.
Cinabre naturel,	7300.
Cinabre d'Almaden,	6188.
Zinc,	7107.
Sublimé corrosif,	6325.
Litharge d'or,	6000.
Litharge d'argent,	6044.
Cinabre d'antimoine,	6044.
Verre d'antimoine,	5280.
Aimant de Hongrie,	5106.
Autre aimant de Hongrie,	5004.
Aimant de Cerpho,	5245.
Pierre calaminaire,	5000.
Pierre bleue de Namur,	5000.
Antimoine de Hongrie,	4700.
Antimoine d'Allemagne,	4000.
Antimoine d'Auvergne,	4858.
Tutie,	4615.
Crocus metallorum,	4500.
Pierre de Bologne,	4196.
Grenats de Boheme,	4360.
Pierre hématite,	4360.
Fausse topaze,	4270.
Mine d'antimoine de Poitou,	4215.
Mine de fer des Pyrénées,	4171.
Grenats de Suede,	3978.
Mine de grenats marcaffites,	3100.
Arsenic blanc,	3695.
Orpiment,	3521.
Saphir d'Orient,	3562.
Pyrite vitriolique,	3512.
Ardoise bleue,	3500.
Malachite,	3490.

Diamant,	3400.
Pierre à aiguiser de Lorraine, . . .	3288.
Céruse,	3156.
Verre blanc ou crystal,	3150.
Calamine d'Issy,	3108.
Turquoise,	3088.
Émeri de l'île de Naxos,	3068.
Émeri de Normandie,	3038.
<i>Lapis lazuli</i> , azur,	3054.
Péridot,	3052.
Talc de la Jamaïque,	3000.
Topaze,	2712.
Amiante,	2913.
Soufre rouge de Quito,	2908.
Pierre divine ou néphrétique, . . .	2894.
Opale,	2882.
Crapaudine,	2826.
Pierre hématite de Minorque, . . .	2806.
Talc de Venise,	2780.
Émeraude,	2777.
Sucré de Saturne,	2745.
Bold'Arménie,	2727.
Nitre fixé,	2723.
Crystal d'Islande,	2720.
Marbre,	2718.
Marbre blanc d'Italie,	2707.
Marbre noir d'Italie,	2704.
Pierre bélemnite,	2675.
Verre de bouteille,	2666.
Jade,	2683.
Corail rouge,	2689.
Corail blanc,	2500.
Crystal de roche,	2650.
Pierre à fusil,	2641.
Hyacinthe,	2631.
Agate-onix,	2627.
Verre verd commun,	2620.
Jaspe,	2610.
Caillou d'Égypte,	2578.
Agate d'Angleterre,	2512.
Pierre judaïque,	2500.
Pierre ou caillou ordinaire,	2500.
Marne de Marly,	2428.
Sélénite,	2322.
Tartre vitriolé,	2298.
Tartre émétique,	2246.
Sel admirable de Glauber,	2246.
Ostéocolle,	2240.
Os sec de mouton,	2222.
Améthyste,	2211.
Sardoine,	2180.
Pierre noire d'Irlande,	2165.

Sel de gayac,	2148.
Sel polychreste,	2148.
Sel de prunelle,	2148.
Sel Gemme,	2143.
Iris,	2131.
Terre savonneuse,	2094.
Ecailles d'huitres,	2092.
Terre à pipe de Rouen,	2088.
Soufre de la Guadeloupe,	2077.
Soufre de l'Archipel,	2018.
Terre de Lemnos,	2000.
Brique,	2000.
Soufre vif,	2000.
Nitre,	1900.
Crème de tartre,	1900.
Vitriol blanc,	1900.
Vitriol d'Angleterre,	1880.
Corne de Cerf,	1875.
Corne de bœuf,	1840.
Albâtre,	1872.
Tartre,	1846.
Ivoire,	1825.
Soufre minéral,	1800.
Alun,	1715.
Borax,	1714.
Verd de gris,	1714.
Huile de vitriol,	1700.
Calcul humain,	1700.
Autre calcul,	1664.
Os de bœuf,	1656.
Esprit de nitre rectifié,	1610.
Huile de tartre,	1550.
Bézoart oriental,	1530.
Bézoart occidental,	1500.
Sel de corne de cerf,	1496.
Sel ammoniac,	1453.
Ens de mars sublimé une fois, . . .	1453.
— sublimé trois fois,	1269.
Miel,	1450.
Esprit de nitre bézoardique, . . .	1414.
Gomme arabique,	1375.
Opium,	1363.
Eau forte double,	1341.
Noix de cocos,	1340.
Esprit de nitre de M. Geoffroy, . .	1338.
Bois de Gayac,	1337.
Gomme adragante,	1333.
Esprit de nitre commun,	1315.
Eau forte,	1300.
Myrrhe,	1250.
Charbon de terre,	1240.
Agate noire,	1238.

Eau régale ,	1234.
Résine de gayac ,	1204.
Esprit de vitriol ,	1203.
Scammonée ,	1200.
Bois néphrétique ,	1200.
Bois d'aloès ,	1177.
Ébene ,	1177.
Poix ,	1150.
Esprit de soie ,	1145.
Esprit de sel ,	1150.
Le même par l'huile de vitriol ,	1145.
Sédiment du sang humain ,	1126.
Esprit d'urine ,	1120.
Colle de poisson ,	1111.
Huile de sassafras ,	1094.
Décoction de gentiane ,	1085.
Décoction de bistorte ,	1073.
Esprit de tartre ,	1073.
Racine d'esquine ,	1071.
Encens ,	1071.
Lessive de potasse ,	1060.
Santal blanc ,	1041.
Ambre ,	1040.
Sang humain ,	1040.
Décoction d'arum ,	1036.
Huile de canelle ,	1035.
Huile de girofle ,	1034.
Vin de Canarie ,	1133.
Sérosité du sang humain ,	1030.
Bois de Brésil ,	1030.
Buis ,	1030.
Esprit d'ambre ,	1030.
Eau de mer ,	1030.
Urine ,	1030.
Vinaigre distillé ,	1030.
Vinaigre ordinaire ,	1017.
Lait de vache ,	1030.
Lait de chevre ,	1030.
Laudanum liquide de Sydenham ,	1024.
Décoction de quinquina ,	1024.
Biere ,	1019.
Bois verd ,	1004.
Eau de riviere ,	1009.
Eau de pluie ,	1000.
Eau de puits ,	0999.
Eau distillée ,	0993.
Eau bouillante ,	0963.
Camphre ,	0996.
Vin d'Orléans ,	0996.
Vin de Pontac ,	0993.
Vin de Bourgogne ,	0992.
Cire jaune ,	0995.

Huile d'aneth ,	0974.
— hyssopé ,	0986.
— sabine ,	0983.
— succin ,	0978.
— cumin ,	0975.
— menthe ,	0975.
— rue ,	0975.
Huile de muscade ,	0948.
— tanaïsie ,	0946.
— origan ,	0940.
— carvi ,	0940.
— spicnard ,	0936.
— romarin ,	0934.
— lin ,	0932.
— olive ,	0913.
— genievre ou cade ,	0911.
— bois de campêche ,	0931.
— cœur de chêne ,	0929.
Elixir de pp. avec le sel volatil ,	0939.
Huile de lin ,	0936.
— noix ,	0934.
— navette ,	0919.
Teinture de quinquina ,	0900.
Teinture de gomme ammoniacque	0899.
Esprit-de-miel ,	0895.
Baume de tolu ,	0896.
Huile d'orange ,	0888.
— térébenthine ,	0871.
Branche de chêne ,	0870.
Teinture d'Antimoine ,	0866.
Huile de navette ,	0853.
Teinture d'acier de Mynsicht ,	0853.
Bois de hêtre ,	0854.
Lentisque ,	0849.
Huile de cire ,	0831.
Santal citrin ,	0809.
Esprit-de-vin rectifié ,	0806.
Esprit-de-vin éthéré ,	0732.
Racine de gentiane ,	0800.
Frêne sec ,	0860.
Quinquina ,	0784.
Bois de Sainte-Lucie ,	0773.
If ,	0760.
Erable sec ,	0755.
Prunier sec ,	0663.
Cèdre ,	0613.
Orme ,	0600.
Cyprés ,	0591.
Genevrier ,	0556.
Sapin ,	0550.
Laurier ,	0449.
Sassafras	0482.

Pin, 0430.
 Liege, 0240.
 Air, 0001.

On a mis les gravités spécifiques des bois secs, & non pas des bois verts; car le docteur Jurin a observé que la substance des bois est spécifiquement plus pesante que l'eau, puisqu'ils vont au fond après qu'on a fait sortir l'eau de leurs pores ou de leurs vaisseaux aériens, en les plaçant dans l'eau chaude sous un récipient, ou si on n'a pas de machine pneumatique, en les laissant pendant quelque temps dans l'eau bouillante. Il a aussi trouvé quelques calculs humains aussi pesans que la brique, & même que la plus tendre espece de grès. *V. Transact. philosophiques, n°. 369.*

Les gravités spécifiques du sang humain, de ses résidences fibreuses, & celle du serum, ont été déterminées par le même auteur. *Trans. phil. n°. 362.*

Les *pesanteurs* spécifiques des liqueurs ont toutes été déterminées lorsqu'elles avoient le même degré de chaleur, savoir 4 degrés au dessus du thermometre de M. de Réaumur.

Il est bon d'observer que les gravités spécifiques des corps solides & des corps fluides, sont différentes en été & en hiver; cependant, afin qu'on soit plus à portée de juger par comparaison si les espaces de la dilatation causée par un même degré de feu, sont entre eux comme les dilatations des corps dilatés, ou en raison réciproque de leurs densités, je crois qu'il ne seroit point hors de propos de mettre ici la table que le docteur Musschenbroeck nous a donnée des *pesanteurs* spécifiques des différentes liqueurs en été & en hiver.

	En été onc. gros, gr.	En hiver. onc. gr. gr.
Le mercure,	7. 1. 66.	0. 7. 14.
L'huile de vitriol, o. 7.	59.	0. 7. 71.
L'esprit-de-vitriol, o. 5.	33.	0. 5. 38.
L'esprit-de-nitre, . o. 6.	24.	0. 6. 44.
L'esprit-de-sel, . . o. 5.	49.	0. 5. 55.
L'eau forte, . . . o. 6.	23.	0. 6. 35.
Le vinaigre, . . . o. 5.	15.	0. 5. 21.
Le vinaigre distillé, o. 5.	11.	0. 5. 15.
L'esprit-de-vin, . o. 4.	32.	0. 4. 42.
Le lait, o. 5.	20.	0. 5. 25.
L'eau de riviere, . o. 5.	10.	0. 5. 13.
L'eau de puits, . . o. 5.	11.	0. 5. 14.
L'eau distillée, . . o. 5.	8.	0. 5. 11.

Voyez là-dessus le fameux Boyle, dans son traité intitulé *Medicina hydrostatica*; Musschenbroeck; les élémens de physique de M. Cotes, & la chymie de Boerhaave. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

PESANTEUR, au sommet des montagnes, (*Phys.*) La loi de l'attraction en raison inverse du carré des distances, nous apprend que les corps doivent peser moins à mesure qu'on s'éleve au dessus du niveau de la mer, & l'expérience a justifié la théorie. M. Bouguer trouva sous l'équateur que la longueur du pendule à secondes, qui étoit de 36 pouces 7 lignes 21 au niveau de la mer, diminueoit d'un tiers de ligne à Quito, élevé de 1466 toises au dessus du niveau de la mer, & de 0 lign. 52 ou plus d'une demi-ligne sur le sommet de Pichincha. Au mois d'août 1737, la longueur du pendule simple y étoit de 36 pouces 6 lignes 69, & la pesanteur moindre de $\frac{1}{177}$; il est vrai qu'elle auroit dû diminuer de $\frac{1}{277}$, suivant la théorie de l'attraction; mais la disposition des lieux est cause de cette différence, comme nous allons l'expliquer.

On a prétendu, en 1771, que par des expériences faites dans les Alpes, on avoit trouvé que la pesanteur étoit plus grande au sommet des Alpes que dans le fond des vallées; M. le Sage, correspondant de l'académie à Geneve, a découvert que c'étoit une imposture, quoique ces prétendues expériences aient été imprimées plusieurs fois (*voyez le journal de physique de M. l'abbé Rozier*); mais je fis voir dans le *journal des savans* (août 1772), qu'en les supposant réelles (& je les croyois telles alors), il ne s'en suivroit rien contre la théorie générale de l'attraction: M. d'Alembert l'a fait voir également dans ses *opuscules mathématiques*.

Sans nous jeter à cet égard dans des raisonnemens nouveaux, il suffit de voir les propositions 70 & 73 du premier livre de Newton: il y démontre que tant qu'il y a une portion du globe au dessus du corps attiré, la pesanteur est moindre qu'elle ne seroit à la dernière surface. Or des montagnes d'une très-grande hauteur & d'une densité très-considérable; sont comme une couche extérieure du globe terrestre par

rapport à l'observateur qui est dans les vallées profondes.

M. Bouguer, dans son traité de la figure de la terre, publié en 1769, avoit aussi résolu d'avance la difficulté dont il s'agit. Cette diminution, dit-il, que souffre la pesanteur à mesure que nous nous élevons au dessus du niveau de la mer, est parfaitement conforme à ce que nous savons d'ailleurs; nous pouvons comparer à la pesanteur que nous examinons ici-bas, celle qui retient la lune dans son orbite, ou qui l'oblige à décrire continuellement un cercle autour de nous. Ces deux forces sont exactement en raison inverse des carrés des distances au centre de la terre. Nous pouvons faire le même examen à l'égard des planetes principales qui ont plusieurs satellites, ou à l'égard du soleil, vers lequel pesent toutes les planetes principales, & nous trouverons toujours la loi du carré. Mais pourquoi nos expériences nous donnent-elles donc constamment un rapport qui n'y est pas tout-à-fait conforme? Nous nous trouverons peut-être en état de résoudre cette difficulté, continue M. Bouguer, en remarquant que la Cordeliere sur laquelle nous étions placés forme comme une espece de second sol, & que ce doit être à certains égards la même chose que si la surface de la terre étoit portée à une plus grande hauteur, ou à une plus grande distance du centre. Dans ce second cas, la pesanteur devient un peu plus grande; car il est naturel de penser qu'elle dépend de la grosseur des masses vers lesquelles se fait la tendance. Il y a donc deux diverses attentions à avoir lorsqu'il s'agit des expériences sur le pendule; ces expériences ont été faites à une grande distance de la terre, par conséquent la pesanteur a dû se trouver un peu plus petite; mais, d'un autre côté, le groupe de montagnes sur lequel est placé Quito & sur lequel est élevé Pichincha, & tous les autres sommets auxquels il sert comme de plinthe, doit produire à-peu-près le même effet que si la terre en cet endroit étoit plus grosse ou d'un plus grand rayon. La pesanteur a donc dû augmenter. Ainsi il dépendoit d'une espece de hasard, ou, pour parler philosophi-

quement, il dépendoit de circonstances que nous ne connoissons pas encore, que la pesanteur à Quito se trouvât égale à celle du bord de la mer, ou qu'elle se trouvât plus petite ou plus grande.

M. Bouguer ayant appliqué le calcul à ces principes, trouve que l'effet de la chaîne de montagnes du Pérou, ne devoit être que la moitié de celui que produiroit une couche sphérique. Si les matieres dont est formée la Cordeliere étoient plus compactes que celles qui composent le total de la terre, & que leur densité fût à celle de l'intérieur comme 4 est à 3, la différence deviendroit nulle, & la pesanteur à Quito seroit égale à celle qu'on éprouve au niveau de la mer. Si la densité étoit encore plus grande, l'expression qui marque une diminution changeroit de signe, & indiqueroit une augmentation: de sorte que le pendule se trouveroit plus long à Quito qu'au bord de la mer. Mais il s'en faut bien que les choses soient réellement dans cet état: la différence observée par M. de la Condamine & M. Bouguer dans la longueur du pendule, est assez considérable pour faire voir que la densité des matieres dont est formée la Cordeliere, est beaucoup plus petite que celle du reste de notre globe: ces expériences ne prouvent rien de plus. (M. DE LA LANDE.)

PESANTEUR dans chaque planete, (Phys. Astron.) Elle est mesurée par la vitesse des corps graves à la surface de la planete, ou par l'espace que les corps y décrivent en une seconde de temps. Connoissant la masse & le diametre d'une planete, il est aisé de trouver l'effet de la pesanteur à sa surface, c'est-à-dire, la force accélératrice des graves dans la planete; car cette force est en raison de la masse & en raison inverse du carré du rayon. C'est ainsi que j'ai calculé la table qui contient la vitesse des graves dans chaque planete en piés & centiemes de piés; ce n'est autre chose que la vitesse des corps terrestres sous l'équateur ou sous la ligne, savoir, 15 piés, 104 milliemes, multipliée par la masse de chaque planete, & divisée par le carré du rayon, en prenant pour unité la masse & le rayon de

la terre. Par exemple, la masse de jupiter est 288 fois plus considérable que celle de la terre; ainsi les corps graves y seroient attirés de 288 fois 15 piés, si le rayon de jupiter n'étoit environ 11 fois plus grand que celui de la terre, & le carré de la distance du centre à la surface 116 fois plus grand, ce qui rend la *pesanteur* 116 fois moindre. Or 288 diminués 116 fois, ou divisés par 116, donnent un peu moins de $2\frac{1}{2}$; ainsi la *pesanteur* des corps situés à sa surface, est presque deux fois & demie celle des nôtres: au lieu de décrire 15 piés par seconde, ils en décrivent 37. Suivant Newton, la *pesanteur* n'étoit guere que double dans jupiter, mais cela vient de ce qu'il faisoit la parallaxe du soleil trop grande; il rendoit le diametre de jupiter seulement septuple de celui de la terre, tandis que, suivant mes calculs, il faut $10\frac{1}{4}$ diametres terrestres pour faire le diametre de jupiter (*Voyez* ci-après PLANETE). Je fais abstraction de la force centrifuge produite par la rotation de jupiter & des autres planetes; car la *pesanteur* effective sur la terre, telle qu'on l'observe ou qu'on la détermine par la longueur du pendule à secondes, est de 15 piés 051; mais sans la force centrifuge, les graves parcourroient 15, 1038 piés par seconde. La table ci-jointe fait voir quelle est cette vitesse à la surface de chaque planete, en piés & en fractions décimales de piés, en supposant que le mouvement de rotation & la force centrifuge n'y causent aucune diminution.

Le Soleil,	433 piés 81
La Terre,	15 10
La Lune,	2 83
Mercure,	12 67
Vénus,	18 72
Mars,	7 39
Jupiter,	39 55
Saturne,	15 83

(M. DE LA LANDE.)

PESANTEUR, POIDS, GRAVITÉ, (*Synon.*) La *pesanteur* est dans le corps une qualité qu'on sent & qu'on distingue

par elle-même. Le *poids* est la mesure ou le degré de cette qualité; on ne le connoît que par comparaison. La *gravité* désigne une certaine mesure générale & indéfinie de *pesanteur*. Ce mot se prend en physique pour la force que le vulgaire appelle *pesanteur*, & en vertu de laquelle les corps tendent vers la terre. Dans le système newtonien, *gravité* se dit quelquefois de la force par laquelle un corps quelconque tend vers un autre.

On se sert fréquemment du mot de *gravité* au figuré, lorsqu'il s'agit de mœurs & de manieres, & ce mot se prend en bonne part. Le *poids* se prend aussi au figuré en bonne part; il s'applique à cette sorte de mérite qui naît de l'habileté jointe à un extérieur réservé, & qui procure à celui qui le possède du crédit & de l'autorité sur l'esprit des autres; mais le mot *pesanteur* au figuré se prend en mauvaise part; elle est alors une qualité opposée à celle qui provient de la pénétration & de la vivacité de l'esprit.

Rien n'est si propre à délivrer l'esprit de la *pesanteur* naturelle, que le commerce des femmes & de la cour: la réputation donne plus de *poids* chez le commun du peuple, que le vrai mérite: l'étude du cabinet rend savant, & la réflexion rend sage; mais l'une & l'autre émoussent quelquefois la vivacité de l'esprit, & le font paroître *pesant* dans la conversation, quoiqu'il pense finement. (D. J.)

PESANTEUR, (*Médec.*) C'est un état de nonchalance, qui vient d'une transpiration diminuée, ou qui se fait avec peine, ou bien de ce que l'on prend du froid, ainsi que l'on s'exprime communément. C'est pourquoi, comme cet état est fort souvent accompagné d'un écoulement du nez, des yeux, on prend indifféremment les mots *gravedo* & *coryza* l'un pour l'autre. *Voyez* CORYZA, ENCHIFREMENT & RHUME.

PESARO, (*Géogr. mod.*) en latin *Pisaurum*, ville d'Italie, capitale d'une seigneurie de même nom, & la plus grande du duché d'Urbain. Elle est riante, fertile, produisant des olives, des figues exquisés, & toutes les commodités de la vie. Son évêché est suffragant d'Urbain. Sa position est

est agréable, sur une hauteur, à l'embouchure de la Foglia, dans la mer Adriatique, au dessous de plusieurs côtes, à 7 lieues nord-est d'Urbino, 50 nord-est de Rome. *Longitude* 30. 35. *latitude* 43. 56.

Cette ville, que l'on croit colonie romaine, fut détruite par Totila, & rétablie quelque temps après par Bélisaire, plus belle qu'elle n'étoit auparavant. On peut lire sur les antiquités de *Pesaro*, l'ouvrage intitulé *Marmora Pisarenfis*, imprimé dans cette ville en 1738, *in-folio*.

Jean-François *Albani* naquit à *Pesaro*, devint cardinal, & étant âgé de 51 ans, il succéda en 1700 à Innocent XI : il prit alors le nom de Clément XI, & fut sacré évêque après son exaltation ; ce qu'on n'avoit pas vu depuis Clément VIII.

Dans la guerre entre Louis XIV & l'empereur, il se détermina suivant les événemens de la fortune. L'empereur, dit le poète historien du siècle de Louis XIV, força Clément XI en 1708, à reconnoître l'archiduc pour roi d'Espagne. Ce pape, dont on disoit qu'il ressembloit à Saint Pierre, parce qu'il affirmoit, nioit, se repentoit & pleuroit ; avoit toujours reconnu Philippe V, à l'exemple de son prédécesseur ; & il étoit attaché à la maison de Bourbon. L'empereur l'en punit, en déclarant dépendans de l'empire beaucoup de fiefs qui relevoient jusqu'alors des papes, & sur tout Parme & Plaisance, en ravageant quelques terres ecclésiastiques, en se saisissant de la ville de Commacchio.

Autrefois, un pape eût excommunié tout empereur qui lui auroit disputé le droit le plus léger, & cette excommunication eût fait tomber l'empereur du trône. Mais la puissance des clefs étant réduite au point où elle doit être, Clément XI, animé par la France, avoit osé un moment se servir de la puissance du glaive. Il arma, & s'en repentit bientôt. Il vit que les Romains, sous un gouvernement tout sacerdotal, n'étoient pas faits pour manier l'épée. Il désarma, il laissa Commacchio en dépôt à l'empereur ; il consentit à écrire

Tome XXXV.

à l'archiduc, à notre très-cher fils, roi catholique en Espagne.

Une flotte angloise dans la Méditerranée, & les troupes allemandes sur ses terres, le forcèrent bientôt d'écrire à notre très-cher fils, roi des Espagnes. Ce suffrage du pape, qui n'étoit rien dans l'empire d'Allemagne, pouvoit quelque chose sur le peuple espagnol, à qui on avoit fait accroire que l'archiduc étoit indigne de régner, parce qu'il étoit protégé par des hérétiques qui s'étoient emparés de Gibraltar.

Le même Clément XI avoit admiré le livre du P. *Quésnel*, prêtre de l'oratoire ; mais il le condamna sans peine quand Louis XIV l'en sollicita, donna la bulle *Vineam Domini*, & la constitution *Unigenitus*. Les censures suivirent ses éloges, & l'Angleterre n'avoit point armé de flotte dans la Méditerranée pour soutenir les jansénistes.

Au reste, ce pape aimoit les savans, & étoit lui-même, quoique la France ne regarde point ses œuvres comme un trésor de grand prix. Il mourut le 19 mars 1721, à 72 ans, & eut pour successeur Innocent XIII, le huitième pape de la famille Conti.

Pesaro est aussi la patrie de quelques gens de lettres, & entr'autres de Mainus (Jafon), un des premiers jurisconsultes de son siècle. Après avoir perdu dans sa jeunesse son bien & ses livres au jeu, il prit le goût de l'étude, & y fit de si grands progrès, qu'il avoit à la fois jusqu'à deux mille disciples. L'empereur le combla de présens ; mais on peut comparer l'accueil que Louis XII lui fit en Italie, aux honneurs rendus par Pompée au philosophe Possidonius. Il étudioit en plein jour à la chandelle, parce qu'il lui falloit pour prévenir les distractions dans ses travaux littéraires, dérober à ses yeux la diversité des objets que le grand jour présente ; & ce n'est pas le seul homme de lettres qui, pour composer des ouvrages, ait été obligé de se concentrer en lui-même. On estime ses commentaires sur les pandectes & sur le code de Justinien. Il devint aveugle d'assez bonne heure, & imbécille sur la fin

T t t

de sa vie, qu'il termina en 1519, âgé de 84 ans (*).

Je ne dois pas oublier de nommer *Colenuccio* (Pandolfo) parmi les gens de lettres natifs de *Pesaro*. Il est connu par une histoire de Naples, une apologie de Pline, un traité latin sur la vipere, & plus encore par sa mort tragique en 1507. Jean Sforce, tyran de *Pesaro*, ou, selon d'autres, César Borgia, duc de Valentinois, le fit étrangler en prison. Ange Politien, Lilio Giraldi, Pierius Valerianus & autres écrivains ont consacré des éloges funebres à sa mémoire. (D. J.)

PESCARA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure; elle est à l'embouchure d'une rivière de même nom (l'*Aternus* des anciens) qui prend sa source dans l'Apennin, & se jette dans la mer Adriatique, à six milles de Chieti, 8 au levant de Citta di Penna, 12 S. E. d'Atri, 112. N. E. de Naples. *Longit.* 31. 53. *latit.* 42. 20. (D. J.)

PESCE-DONNA, (*Hist. nat.*) Ce mot signifie poisson-femme; il a été donné par les Portugais à un poisson d'eau douce, qui se trouve dans le royaume de Congo en Afrique. On dit qu'il a la tête plate comme une grenouille; sa gueule est armée de deux rangées de dents blanches & déliées; ses yeux sont grands & sortans; ses narines sont larges comme celles d'un dogue; son front est grand, & ses oreilles évalées. Il a des poils fort longs qui flottent le long de son dos, qui est large; son cou est épais & court. Sur son estomac sont des mamelles fermes & tendues; le reste du ventre est velu: le sexe est facile à distinguer. Cet animal singulier a des espèces de bras longs & nerveux, au bout desquels sont cinq doigts, qui ont chacun trois articulations; chaque doigt est uni aux autres par une membrane semblable à celle des pattes d'un canard; le ventre se termine en queue de poisson; cette partie

est couverte d'écaillés & est fourchue; par-dessus le tout est une peau qui couvre l'animal comme d'un manteau, & qui va depuis le cou jusqu'aux deux tiers de la longueur du corps, c'est où il loge ses petits. Ce sont peut-être des poissons de cette espèce, qui ont donné naissance aux fables des naïades, des sirenes, &c.

Ce poisson se trouve dans les rivières & les lacs du royaume de Congo; il se retire parmi les roseaux, le mâle ne quitte guère sa femelle; on les tue malgré leurs cris lamentables, & leur chair est un manger délicat pour les Africains, quoique les Européens n'en portent point le même jugement. Les Nègres attribuent beaucoup de vertus fabuleuses à leurs côtes & à deux os qui se trouvent au dessus de leurs oreilles.

PESCESE, f. m. (*Hist. eccl. des Grecs.*) C'est un tribut que l'on paie au sultan pour parvenir au patriarcat de Constantinople. Quelques seigneurs de Trébisonde s'étant mis en tête de faire patriarche un certain Siméon Hiéromoine, corrompirent plusieurs ecclésiastiques, pour accuser Kilocarabe d'avoir été l'inventeur du *pescese*, de sorte qu'il fallut le déposer. Le prix du *pescese* n'est pas fixé à une somme déterminée, parce que l'ambition l'a fait quelquefois porter à un prix si excessif, que plusieurs patriarches n'ont pu acquitter ce qu'ils avoient promis. Cependant M. le Clerc dit qu'il se monte à présent à mille ducats. Le patriarche Nectaire fut exilé, faute d'avoir été en état de payer le *pescese*. (D. J.)

PESCHERIE (LA CÔTE DE LA), (*Géogr. mod.*) On donne ce nom à la partie méridionale de la péninsule de l'Inde. Elle s'étend depuis le cap de Commorin, jusqu'à la pointe de Ramanacor, l'espace de 40 lieues; elle a le nom de *pescherie*, à cause de la pêche des perles qu'on y fait tous les ans au mois d'avril, & à laquelle on emploie un grand nombre de pêcheurs; ce sont les habitans de Taticurin, ville

(*) Cette ville est la patrie de Jacques Maniffetti, qui, à l'âge de 13 ans, possédoit toute la philosophie d'Aristote, & composa à 15 ans un volume de près de 2000 theses théologiques qu'il s'engagea à soutenir publiquement.

On voit dans le cabinet du savant M. Olivieri à *Pesaro*, entr'autres curiosités, un morceau de pourpre romaine qui a plus de 2000 ans, & qui est encore d'un beau rouge écarlate. Voyez *Voyage de M. Herkens*, Hol. 1772. (C)

capitale ou plutôt la feule de cette côte, qui s'y destinent principalement.

Les Hollandois y assistent en qualité de protecteurs, mais ils en font véritablement les maîtres, car ils se font donner pour chaque bateau un droit considérable, & il y a quelquefois trois ou quatre cents bateaux pour cette pêche. Les commissaires hollandois viennent de Colombo, capitale de l'île de Ceylan, pour la diriger; ils y font en même temps de grosses acquisitions de toiles, contre lesquelles ils donnent en échange de leurs épiceries des Moluques. Ils achètent aussi pour rien les coquillages qu'on nomme *xauxur*, qu'ils envoient ensuite dans le royaume de Bengale, où ils servent de monnoie, & où conséquemment ils les vendent fort cher; enfin, ils se réservent toujours le droit d'acquérir les plus belles perles; & comme ils ont des effets recherchés par tous les habitans du lieu, ils font sur ces sortes de pierreries un gain immense.

Toutes les perles qu'on retire le premier jour, sont pour le roi de Maduré, ou pour le prince de Marava, à qui le pays appartient.

Cette côte, dans le temps de la pêche, est exposée à des maladies contagieuses, qui viennent principalement de ce que les habitans se nourrissent alors de la chair des huîtres, qui est malfaisante & généralement corrompue; on ne voit par-tout que de méchans villages dépeuplés. Du temps des Portugais, cette contrée étoit florissante, parce qu'ils avoient permis aux Pararas (c'est le nom des peuples de la côte de la *pescherie*) de trafiquer avec leurs voisins; mais depuis que ce secours leur manque, ils sont réduits à une extrême pauvreté. (D. J.)

PESCHIERA, (*Géogr. mod.*) ou *Pesciera*, petite ville d'Italie, dans le Véronois, avec une forteresse. Les Vénitiens la prirent aux ducs de Mantoue en 1441. Elle est sur le lac de la Garda, à l'endroit où le Meizo en sort, à 5 lieues O. de Vérone. *Longitud.* 28. 12. *latit.* 45. 23. (D. J.)

PESCIA, (*Géogr. mod.*) *Fanum Martis*, petite ville d'Italie dans la Toscaue, au Florentin, sur la petite riviere

de même nom, entre Lucques au S. O. & Pistoye au N. E. *Long.* 28. 15. *latit.* 43. 52. (D. J.)

PESÉE, f. f. (*Comm.*) ce qui se pese en une seule fois. Chaque *pesée* de marchandises doit avoir son trait, c'est-à-dire, être trébuchante & emporter le poids qui est dans l'autre bassin de la balance.

PESÉE en Perse, où les sacs d'argent se pesent & ne se comptent pas. On fait cinquante *pesées* de chaque sac d'abassis, qui doit être composé de deux mille pieces de cette monnoie, en sorte que chaque *pesée* n'est que d'un toman, ou cinquante abassis; mais lorsqu'on soupçonne qu'il y a dans les sacs des pieces ou fausses, ou légères, les *pesées* ne sont que de vingt-cinq abassis qu'on pese non contre un poids, mais contre vingt-cinq autres abassis de poids, ce qui découvre le faux ou la légèreté des autres. Voyez ABASSIS. *Dict. de commerce.*

PESE - LIQUEUR, f. m. (*Physiq.*) instrument de physique: on l'appelle aussi *aréometre*, *hygrobaroscope*, *barillon*, *hydrometre*, ou *hygrometre*. Le mot *hygrometre* s'applique plus souvent à l'instrument qui sert à mesurer l'humidité. Voyez le *journal de physique* de M. l'abbé Rozier, 1774. Quant au mot *aréometre*, qui est fort usité, il vient du mot grec *ἀραιός* *rarus*, *tenuis*, parce que cet instrument sert à mesurer la densité des fluides.

On lit dans Synésius que l'aréometre fut inventé vers la fin du IV siècle, par Hypathia, fille de l'astronome Théon, & qui étoit célèbre elle-même par ses connoissances, qui lui coûtèrent la vie. Chez les Romains, ceux qui mesuroient les poids des eaux étoient appelés *barylistes* ou *baryniles*. Voyez Muschenbroeck, *cours de physique*, tome II, p. 231, édition de M. Sigaud de la Fond, 1759.

1. Le *pese liqueur* sert à connoître les pesanteurs spécifiques des fluides; il y en a de plusieurs sortes: les plus en usage sont ceux qu'on plonge dans les liqueurs dont on veut connoître les pesanteurs spécifiques; alors ils doivent avoir la forme la plus convenable pour diviser facilement le fluide, & se maintenir dans une situation

verticale. Celui de Fahrenheit a ces propriétés. Voyez les *transactions philosoph.* de 1724, n° 384, art. 5; ou *Acta eruditiorum*, Lips. 1730, pag. 405.

Il est composé d'un long tube cylindrique *CD* (*planche II de Phys. fig. 5*), d'un godet *D* fait pour recevoir différens poids, & de deux boules creuses *A, B*; la plus basse *B*, qui est la plus petite, contient du mercure, ou quelque autre matiere pesante qui sert de lest à l'instrument; l'autre boule *A*, toujours submergée élève le centre de volume de la partie de l'aréometre qui est plongée dans le fluide; ce qui augmente sa stabilité. Pour connoître les pesanteurs spécifiques des fluides par le moyen de cet instrument, on le fait enfoncer à même profondeur dans les fluides qu'on veut comparer, en le chargeant de différens poids qu'on met dans le godet *D*. Supposons, par exemple, que l'aréometre s'enfonce jusqu'au même point *M* dans deux fluides différens; soient $P + q$ & $P + q'$ les poids absolus qu'il doit avoir pour cela (*P* désigne le poids de l'aréometre), π & π' les pesanteurs spécifiques des deux fluides, on aura
$$\frac{\pi}{\pi'} = \frac{P + q}{P + q'}$$

2. On emploie quelquefois cet instrument d'une maniere différente: elle consiste à l'abandonner à lui-même dans les fluides qu'on veut comparer, sans le charger de poids étrangers; alors il s'enfoncera à différentes profondeurs: soient *KAB* & *MAB* les volumes occupés, nommons ces volumes *H, G*, on aura

$$\frac{\pi}{\pi'} = \frac{G}{H};$$

si l'aréometre étoit d'une figure réguliere, on pourroit reconnoître les volumes *H* & *G* par la géométrie; mais il l'est rarement: ainsi il sera plus simple d'employer la méthode suivante. Elle consiste à le diviser aux points *K, M, V*, &c. de maniere que les volumes correspondans forment une progression arithmétique, dont la différence soit un très-petit volume donné *F*, & le premier terme le volume *H* occupé par l'aréometre dans le plus pesant des fluides qu'on se propose de comparer, dans l'eau, par exemple. Pour faire ces

divisions par le moyen de ce seul fluide, il suffit de trouver le poids *q*, dont il faut charger l'aréometre pour que le volume enfoncé soit $H + nF$: or, en supposant qu'un pié cube d'eau pese 70 liv., & nommant *R* le volume de ce pié cube, on a $q = \frac{nF}{R}$ 70 livres; chargeant donc l'aréometre de ce poids, le point *M* où il coupera la surface de l'eau, sera un des points de division. Il convient de faire cet aréometre de verre, s'il doit être plongé souvent dans des liqueurs corrosives.

3. Si les fluides à comparer étoient si différens, qu'un aréometre donné ne pût servir, parce qu'il s'enfonceroit trop dans un fluide & trop peu dans l'autre, alors on pourroit prendre l'aréometre *X*, *fig. 6*, composé d'une tige *AB*, d'une boule *X* & d'un fil de métal *CD*, terminé par une vis *D*, faite pour recevoir différens poids *E*; soient donc *E, E'* les poids qui font enfoncer l'aréometre dans les fluides, dont les pesanteurs spécifiques π, π' doivent être comparées, *K* & *K'* les volumes plongés, *P* le poids de l'aré-

metre, on aura
$$\frac{\pi}{\pi'} = \frac{K'P + E}{K'P + E'}$$
 Cet

aréometre est dû à M. Clarke.

4. Ces aréometres ne feront connoître les pesanteurs spécifiques qu'à-peu-près, tant à cause du frottement, que parce que tous les fluides ont une adhérence ou une tenacité par laquelle leurs parties résistent à la séparation mutuelle: ainsi, si l'aréometre entre dans le fluide verticalement avec une vitesse finie, il ne se mettra en équilibre qu'après plusieurs oscillations verticales, & indiquera une pesanteur spécifique trop grande, si la dernière oscillation est ascendante & trop petite; le contraire, si elle est descendante.

5. Dans le cas où l'on voudroit une plus grande précision, on peut se servir de la balance *Y*, *fig. 7*, qui porte au lieu de bassins, deux vases cylindriques *A* & *B* égaux en tout; on versera dans le cylindre *A* jusqu'à la hauteur arbitraire *CD*, du fluide dont la pesanteur spécifique est π , & l'on versera dans le cylindre *B*, du fluide dont la pesan-

teur spécifique est π' , jusqu'à ce que A & B soient en équilibre ; soit T le point où parvient le dernier fluide , on aura

$$\frac{\pi}{\pi'} = \frac{TR}{cD}$$

6. Cette dernière méthode fournit un moyen d'estimer la somme de la tenacité & du frottement dans un fluide , considérée comme force résistante : ayant déterminé rigoureusement la pesanteur spécifique d'un fluide , on trouvera par le calcul , de quelle quantité l'aréomètre devoit s'enfoncer dans ce fluide ; cherchant ensuite par expérience la quantité qui s'y enfonce réellement , le poids de la différence sera la force cherchée.

7. Si une liqueur est composée de deux autres dont les pesanteurs spécifiques p , π , soient données , on pourra trouver les parties du mélange par l'aréomètre ; car on pourra déterminer , par les méthodes précédentes , la pesanteur spécifique π' du mélange ; cela posé , la fraction $g \frac{\pi' - p}{p - \pi}$

exprimera la portion du premier fluide , qui entre dans un volume g du mélange , & la fraction $g \frac{p - \pi'}{p - \pi}$ la portion du second , pourvu toutefois que l'opération & le mélange soient faits à même température.

8. Si cela n'est pas , il faut connoître la courbe rf , figure 4, telle que les abscisses AP représentant la température de l'air en un temps donné , les ordonnées fP représentent les pesanteurs spécifiques correspondantes du premier fluide , & une courbe pareille $\theta\theta$ pour le second ; cela posé , si la vérification est faite à la température d'air AP , il faut dans les fractions précédentes , mettre au lieu de p & π les ordonnées fP & $P\theta$. Ces courbes peuvent se déterminer par induction pour chaque fluide d'une manière très-approchée. Pour cela , on observera plusieurs pesanteurs spécifiques fP de ce fluide correspondantes à autant de températures AP qui seront toujours données par le thermomètre de M. de Réaumur ; ensuite on interpolera ces observations , ou , ce qui revient au même , on fera passer par tous

les points observés f une courbe du genre parabolique dont l'équateur soit en général $rf = a + b. AP + c. AP^2 + d. AP^3 +$, &c. On prendra autant de termes a , b , AP , &c. qu'on aura fait d'observations , pour déterminer les coefficients a , b , c , &c. Cette courbe approchera d'autant plus de la courbe des pesanteurs spécifiques , que les observations auront été faites plus près les unes des autres.

9. Ceci suppose que les liqueurs varient en pesanteur spécifique , mêlées , comme si elles étoient isolées ; ce qui est à-peu-près vrai. Cependant s'il en est autrement , alors la pesanteur spécifique de chaque fluide doit être donnée en fonction du rapport des parties du mélange de la pesanteur spécifique de ces fluides & de la température ; qu'on exprime cette

fonction par $\phi \left(\frac{x}{g-x}, p, m, \right)$ pour le premier fluide & par $\Delta \left(\frac{x}{g-x}, \pi, m, \right)$ pour le second (x désigne le volume du premier fluide dans le mélange & m la température) on aura l'équation $x \phi \left(\frac{x}{g-x}, p, m, \right) + (g-x) \Delta \left(\frac{x}{g-x}, \pi, m, \right) = g\pi'$, d'où l'on tirera x , si la nature des fonctions le permet ; sinon il faut construire la courbe TM , figure 9, telle que les abscisses AP étant x , les ordonnées MP soient le premier membre de cette équation , en suppléant convenablement les homogènes , par l'origine A des co-ordonnées mener la perpendiculaire $BA = g\pi'$, par le point B la parallèle BV à l'axe qui coupe la courbe en V ; cette ligne BV fera la valeur de x cherchée.

10. Dans les deux articles précédents , j'ai supposé que le volume d'un mélange de deux liqueurs étoit égal à la somme des volumes des liqueurs mêlées ; cette loi souffre exception pour quelques fluides , comme M. de Réaumur l'a remarqué : il a mêlé cinquante mesures de bon esprit-de-vin avec cinquante mesures d'eau , & il n'a trouvé le mélange que de quatre-vingt-dix-huit mesures pareilles ; cette différence vient d'une pénétration mutuelle des deux

liqueurs. Dans ce cas, la diminution du volume doit être une fonction de ce volume, du rapport des parties mêlées, & de la température. Soit u ce volume & Γ

$\left(\frac{x}{u-x}, u, m\right)$ la fonction, on aura $u, -\Gamma\left(\frac{x}{u-x}, u, m\right) = g$, &

l'équation de l'article 9, en mettant, au lieu de $g - x$, $g + \Gamma\left(\frac{x}{u-x}, u, m\right)$

$-x$, d'où on tirera x & u , si la nature des fonctions le permet, sinon on construira deux surfaces courbes, dont les équations soient $v = u - \Gamma\left(\frac{x}{u-x}, u, m\right)$

& $v' =$ le premier membre de l'équation

de l'article 9, après y avoir fait les changemens convenables; x & u sont deux co-ordonnées perpendiculaires entr'elles,

communes aux deux courbes, & v, v' deux autres co-ordonnées perpendiculaires

au plan des premiers, v pour la première surface & v' pour la seconde; cela fait,

par des points quelconques du plan de x & u , l'on élèvera perpendiculairement à ce plan des lignes g & g' ; on mènera

par leurs extrémités des plans parallèles au plan des x & u ; le premier coupera la première surface, & le second la seconde,

suivant deux lignes dont les projections orthographiques sur le plan des x & u se

couperont au moins en un point; on mènera par ce point d'intersection une perpendiculaire sur la ligne de x . Cette perpendiculaire & la valeur des x correspondante, seront les valeurs cherchées de u & x .

11. Il faut remarquer que les u & les x qui viennent d'être déterminées par cette

solution, représentent les volumes qu'auroient ces liqueurs mêlées sous la température m qui entre dans le calcul; ainsi, si

on veut avoir les quantités telles qu'elles étoient quand elles ont été mêlées sous une autre température, il faut les corriger

par le moyen des courbes tf & $\theta\phi$, fig. 8. On doit faire une remarque semblable pour les articles 8 & 9. Cette correction devient inutile quand les liqueurs sont également

dilatables.

12. Je me suis proposé, en expliquant

ces méthodes, de donner une idée de la manière dont ce sujet peut être traité géométriquement; mais il faut avouer qu'elles ne sont pas toujours applicables, soit parce qu'on n'a pas encore déterminé généralement les fonctions que j'introduis dans le calcul, soit parce que les constructions à faire, quand ces fonctions sont inexplicables, sont très-pénibles. Ainsi, comme cette question de connoître les parties de l'alliage de deux liqueurs, est très-importante dans le commerce, sur-tout pour connoître le degré de force des eaux-de-vie, je vais exposer brièvement les moyens proposés par d'habiles physiciens pour remplir cet objet.

13. M. Baumé publia dans l'*Avant-Coureur* de 1768, un aréomètre pour connoître la force des eaux-de-vie, dont voici la description. On prend un *pese-liqueur* de verre de forme ordinaire; on le lèste en mercure pour le faire plonger

dans l'eau salée jusqu'à la naissance de sa boule; on marque ce terme zéro: l'eau salée doit être composée de dix parties

de sel marin très-pur & de quatre-vingt-dix parties d'eau; ensuite on plonge le *pese-liqueur* dans l'eau distillée; on marque 10

à la section de cette eau; on divise l'espace compris entre les deux termes en dix parties égales; ensuite on prend au dessus

de 10 un espace terminé par le nombre 20, égal à la distance de 0 à 10, qu'on divise

de nouveau en dix parties égales marquées par les nombres 11, 12, 13, &c. On

peut procéder ainsi de suite jusqu'à 50. Ce nombre est suffisant, parce qu'on ne peut pas avoir d'esprit-de-vin assez rectifié pour

passer ce terme. Pour faire usage de cet aréomètre, il faut avoir recours à une

table faite par M. Baumé, qu'on trouve dans ses *Elémens de Pharmacie*. Il a

composé quinze especes d'eau-de-vie différentes, en substituant successivement

dans deux livres d'esprit-de-vin, au lieu de 2, 4, 6, &c. onces d'esprit-de-vin, un même nombre d'onces d'eau; ensuite

il a remarqué à quel degré s'enfonçoit son *pese-liqueur* dans ces différens mélanges pour dix degrés différens de température; savoir, depuis quinze degrés au dessous de la glace, jusqu'à trente au dessus de ce

terme, de cinq en cinq degrés. C'est d'après ces expériences que M. Baumé a construit sa table. Dans une première colonne, vers la gauche, sont écrites les différentes espèces d'eau-de-vie; dix autres expriment les degrés que ces mélanges donnent au *pesé-liqueur* pour les différens degrés de température. Il résulte des expériences de M. Baumé, que plus l'esprit-de-vin est aqueux, moins il est sujet aux variations de l'air, & réciproquement.

14. Dans les *Mémoires de l'académie des sciences de Paris*, ann. 1768, M. de Montigny a proposé un *pesé-liqueur* pour l'esprit-de-vin & les eaux-de-vie: sa construction revient à ceci. On prendra un esprit-de-vin bien déflegmé; on déterminera le rapport de sa pesanteur spécifique à celle de l'eau distillée dans un lieu où le thermomètre de M. de Réaumur marquera dix degrés. Avec ces deux liqueurs on en formera neuf autres: l'une sera composée d'esprit-de-vin & d'eau, en parties égales; les autres, d'un nombre k de parties d'esprit-de-vin, & d'un nombre $9-k$ de parties d'eau, en prenant pour k tous les nombres, depuis l'unité jusqu'à 8 inclusivement: on gardera ces liqueurs dans des bouteilles fermées au moins pendant vingt-quatre heures: on prendra un vase cylindrique d'un diamètre suffisant, pour que l'aréomètre y puisse monter & descendre librement: on mettra successivement dans le vase de la même hauteur l'esprit-de-vin, l'eau & les neuf autres liqueurs dont il a été parlé ci-dessus: on marquera les différentes hauteurs de l'instrument sur une règle verticale adaptée à la surface extérieure du vase; on aura de cette manière dix intervalles. On fera sur ce modèle une échelle de papier qu'on introduira dans la tige de l'aréomètre; on pourra marquer 0 au point de l'échelle qui est à la surface du fluide quand l'aréomètre est plongé dans l'eau, & 100 au point qui est à cette surface quand l'aréomètre est plongé dans l'esprit-de-vin. On subdivisera chacun de ces dix intervalles en dix parties égales qui feront connoître, à très-peu près, les parties du mélange quand l'eau-de-vie répondra à quelques-unes de ces subdivisions. Par ce moyen, on ne con-

noitra les proportions du mélange qu'à une même température. Pour éviter cet inconvénient, il faut construire des échelles à des températures différentes de cinq en cinq degrés. (M. de Montigny a reconnu par expérience que l'erreur correspondante à un changement de cinq degrés dans la température, est tout au plus d'une pinte sur quatre-vingt-dix.) Ensuite, quand on voudra vérifier une eau-de-vie, on se servira de l'échelle faite pour la température actuelle de l'air, ou la plus approchante.

15. Les *Mémoires de l'académie* de l'année suivante 1769, en contiennent un de M. Briffon, dans lequel, entr'autres choses, il donne un moyen de connoître la force de l'eau-de-vie: il divise en 16 parties égales un volume qui peseroit 1000 en eau de Seine filtrée en sable, & 837 en esprit-de-vin bien rectifié; il forme 15 mélanges de ces liqueurs, en mettant successivement dans le volume commun, une, deux, trois, &c. parties d'esprit-de-vin, au lieu de même nombre de parties d'eau; il en a déterminé les pesanteurs spécifiques dont il a formé une table; cela posé, il faut prendre, par le moyen d'un *pesé-liqueur*, le poids d'un volume d'eau & d'un égal volume d'eau-de-vie; & dire, le poids de l'eau est au poids de l'eau-de-vie, comme 1000 est à un, nombre qui fera connoître, par le moyen de la table, combien sur 16 parties il y en a d'esprit-de-vin. L'eau & l'eau-de-vie qu'on comparera doivent être à même température.

16. Dans les *Mémoires de l'académie de 1770*, on en lit un de M. le Roi qui contient plusieurs réflexions sur les aréomètres, & en particulier sur les moyens d'en faire de comparables. L'auteur entend par aréomètres comparables, ces aréomètres dans lesquels les volumes indiqués par les divisions correspondantes de leur échelle, sont entr'eux comme les poids de ces aréomètres; cela posé, il indique un moyen facile d'en faire de comparables, c'est de les plonger d'abord dans une liqueur assez pesante pour qu'ils ne s'y enfoncent qu'un peu au dessus du flotteur au premier terme de l'échelle; puis dans une liqueur

beaucoup plus légère, pour qu'ils s'y enfoncent jusqu'à l'autre extrémité, & ensuite diviser ces échelles en un même nombre de parties égales pour chaque aréometre. Par cette construction, les volumes répondans aux mêmes divisions, seront toujours comme le poids. Au reste on peut se dispenser de recourir à une seconde liqueur pour avoir le dernier terme de l'échelle; il suffit à cet effet de les faire enfoncer dans la liqueur la plus pesante, en les chargeant de poids qui soient entr'eux comme les poids de ces aréometres. Lorsque M. le Roi lut son *Mémoire* à l'académie, il présenta en même temps deux aréometres gradués selon ces principes, qui s'accorderent parfaitement dans différentes liqueurs où on les plongea. Les termes extrêmes de leur échelle avoient été déterminés par le moyen d'une eau-de-vie très-affoiblie, & d'un esprit-de-vin bien rectifié. Ces aréometres étoient d'argent, formés par deux conoïdes, appliqués par leur base, qui avoient la figure d'un solide de révolution, engendré par un arc de chaînette: c'est à-peu-près la figure que M. le Roi croit être la plus convenable pour qu'ils puissent se mouvoir librement.

17. M. de Machy a publié en 1774, un *Recueil de dissertations physico-chymiques*, dans lequel il donne la construction d'un aréometre destiné pour comparer les liqueurs qui ne sont pas plus pesantes que l'eau, ni plus légères que l'esprit-de-vin. D'abord il détermine les pesanteurs spécifiques de ces liqueurs extrêmes par la méthode de l'article 5; il trouve en conséquence que le ponce cube d'eau pèse 574 grains, & le ponce cube d'esprit-de-vin 508. Ensuite M. de Machy fait construire un aréometre dont le poids soit de 574 grains; il le plonge dans l'eau dont la surface le coupe en un certain point, ensuite dans l'esprit-de-vin, dont la surface le coupe aussi en un point; il divise l'intervalle de ces deux points en 66 parties égales, différence entre le poids du ponce cube d'eau, & celui du ponce cube d'esprit-de-vin; cela posé, quand on le plongera dans quelques liqueurs intermédiaires entre celles-ci, leur point de section indiquera à-peu-près de combien de grains le ponce cube de cette liqueur

surpasse en poids le ponce cube d'esprit-de-vin. L'auteur propose quelques moyens pour donner plus de précision à son instrument; mais il nous suffit d'avoir donné une idée de son *mémoire*: nous renvoyons ceux qui désireront plus de détail, à l'ouvrage de M. de Machy, déjà cité.

La perception des droits imposés à Paris sur les eaux-de-vie, à raison de leur degré de force, a été l'occasion de divers mémoires sur les aréometres, imprimés depuis quelques années; mais il en a paru un en 1776, dans lequel on propose de n'admettre que deux degrés de force dans les liqueurs spiritueuses, l'eau-de-vie quelconque & l'esprit-de-vin, afin qu'il n'y ait qu'un seul droit sur l'eau-de-vie, au lieu de le faire varier suivant les différens degrés d'un aréometre, connu sous le nom d'*aréometre de Cartier*, qu'on emploie depuis 1772, & qui marque 29 à 31 degrés pour les eaux-de-vie que les commerçans font entrer à Paris. Les inconvéniens de l'aréometre pour la perception des droits, ont été développés dans un mémoire présenté à la cour des aides par le corps de l'épicerie de Paris, intervenant dans un procès que la ferme avoit intenté au sieur Hatry, marchand épicier. (*Cet article est de M. CHARLES, professeur de mathématiques, à Paris.*)

PESENAS, mieux PÉZENAS, (*Géogr. mod.*) ville de 1600 feux, au bas Languedoc, dans le diocèse d'Agde. Elle est dans une situation charmante, sur la Peyne, à 4 lieues N. E. de Beziers, 8 de Montpellier, 3 N. d'Agde, 160 S. de Paris. *Long.* 21. 5. *lat.* 43. 26.

Pésenas est une ville fort ancienne, puisque Pline, l. 48, c. 8, en fait mention; il la nomme *Piscenæ*, & il loue la laine des environs, la teinture qu'on lui donnoit, & les étoffes durables qu'on en faisoit. S. Louis acquit cette ville en 1261, de deux seigneurs qui en étoient co-propriétaires, & il l'unit au domaine royal; c'étoit une châtelainie que le roi Jean érigea en comté l'an 1361, en faveur de Charles d'Artois; ce comté entra par la suite des temps dans la maison de Montmorenci, vint à M. le prince de Condé, & enfin est échu en partage aux princes de Conti.

Le college tenu par les prêtres de l'oratoire, étoit anciennement une maison de l'oratoire de Rome, que J. B. Romillon réunit en 1619, à la congrégation de France. Louis Fouquet, évêque d'Agde, y a fondé des boulers.

C'est à *Péfenas* que le poète Sarasin (Jean-François) mourut de douleur en 1664, pour s'être mêlé d'une affaire qui n'avoit pas réussi. Il étoit né à Hermanville près de Caen en 1605, & devint secrétaire du prince de Conti. Un jour le maire & les échevins d'une ville étant venus pour complimenter ce prince, l'orateur resta court à la seconde période, sans pouvoir continuer son compliment. Sarasin fauta aussi-rôt du carrosse, où il étoit avec S. A. se joint au harangueur, & poursuit la harangue, l'assaisonnant de plaisanteries si fines & si délicates, & y mêlant un style si original, que le prince ne put s'empêcher lui-même d'en être extrêmement surpris. Le maire & les échevins remercièrent Sarasin de tout leur cœur, & lui présentèrent par reconnoissance le vin de la ville. Ses œuvres en prose & en vers mériteroient d'être réimprimées, parce qu'elles sont pleines d'esprit, de naturel & d'agrémens. Il écrivoit de génie, avec une facilité qui n'étoit égalée que par sa paresse. Dans une ode à M. le prince d'Enguien, il s'excuse de le louer par ces deux vers :

*Car je n'ai qu'un filet de voix,
Et ne chante que pour Sylvie.*

M. Juvenel de Carlinas fit en l'honneur de Sarasin une épitaphe qui finissoit ainsi :

*Ad æternam posteritatis memoriam,
Et præclarissimi viri eximiam virtutem,
Præfectus & Ædiles
Titulum hunc inscribendum tumulo curavêre, ann. 1726.*

Le chœur de l'église étant tombé, la lame de cuivre a disparu ou a été volée.

Péfenas est la patrie du P. Molinier général des chanoines réguliers de Ste. Genevieve, auteur d'*explications sur l'évangile & les pseumes.* (C.)

PESER, v. a. (*Gramm. & Comm.*) c'est examiner la pesanteur de quelque

chose, la confronter avec un poids certain, réglé & connu, tel que peut être la livre, le marc, le cent, le quintal, &c.

Pour *peser* les métaux, les drogueries, les épiceries, les cotons, les laines & autres semblables marchandises d'œuvres de poids, quel'on vend en gros, l'on se sert de la romaine, ou des grandes balances à plateaux.

A l'égard des mêmes marchandises qui se vendent en détail, c'est de la petite balance à bassins, ou du peson dont on se sert. Le trébuchet est pour *peser* l'or, l'argent & autres choses précieuses.

On dit qu'il faut *peser* des marchandises net, pour faire entendre qu'elles doivent être pesées sans emballages, caisses, ni barils : au contraire, quand on dit qu'elles doivent être pesées ort ou brut, cela veut dire qu'il faut les *peser* avec leur emballage, leurs caisses & leurs barils. *Diction. de commerce.* (D. J.)

PESER les malades, c'étoit anciennement en Angleterre une coutume de guérir les enfans malades, en les pesant au tombeau de quelque saint, en mettant, pour les contrebalancer, dans l'autre côté de la balance, de l'argent, du pain de froment, ou quelque autre chose que les parens avoient la volonté de donner au bon Dieu, à ses saints ou à l'église.

Mais c'étoit toujours une somme d'argent qui devoit faire partie du contre-poids; on venoit à bout de les guérir par ce moyen, *ad sepulcrum sancti nummo se ponderabat.*

Supposé que cette coutume fût reçue en Angleterre, elle approche de celle que la pieuse crédulité des fideles a introduite dans différentes provinces de France, de vouer leurs enfans malades aux saints sur leurs tombeaux, ou sur leurs autels, de les y faire asseoir, de leur faire boire de l'eau des fontaines qui coulent près de leurs reliques, ou des églises qui leur sont dédiées.

PESER la pierre, (*terme de Carrier*) c'est la soulever de dessus le tas avec la grosse barre, pour la mettre sur les boules.

PESER A LA MAIN, en terme de *Manege*, se dit d'un cheval qui n'ayant point de sensibilité dans la bouche, s'appuie sur les mors au point de fatiguer le bras du cavalier.

PESER, (*Marine*) c'est tirer de haut en bas.

Peser sur une manœuvre, ou sur quelque autre chose, c'est-à-dire, tirer sur cette manœuvre pour la faire baisser.

Peser sur un levier, c'est aussi le faire baisser.

PESER, (*Chasse.*) se dit d'une bête qui enfonce beaucoup de ses piés dans la terre; c'est une marque qu'elle a grand corfage.

PESEUR, f. m. (*Comm.*) celui qui pese; il se dit plus ordinairement de la personne qui tient le poids du roi. Dans toutes les villes de commerce bien policées, les *peseurs* royaux ou publics sont obligés de prêter serment devant le magistrat, & de tenir bon & fidele registre de toutes les marchandises qu'ils pesent à leur poids; ce sont eux qui reglent ordinairement les contestations qui arrivent entre les marchands, pour raison du poids de leurs marchandises.

Il y a à Amsterdam douze *peseurs* publics établis en titre d'office pour peser toutes les marchandises sujettes au poids. Il y a aussi à Amiens des officiers *peseurs* de fils de fayette & autres fils de laine, & des *peseurs* de fils de chanvre & de lin, pour peser ces marchandises, que les filassiers apportent dans les halles ou marchés. Ceux-ci ne sont que quatre, les premiers sont au nombre de douze. *Dictionn. de commerce.*

PESICI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Espagne Tarragonoise. Plin, *liv. IV, c. xx*, les place dans une péninsule; le P. Hardouin dit que cette péninsule se nommoit *Corusia*, & qu'elle étoit sur la côte septentrionale de la Galice. (*D.J.*)

PESNES, f. f. pl. (*Métiers.*) C'est le nom qu'on donne en plusieurs endroits aux cordelettes qui pendent tout autour des caparaçons d'été, & qui par leur agitation garantissent les chevaux des mouches. On donne cependant plus communément le nom de *pesnes*, aux cordelettes qui pendent de la sangle que les voituriers attachent autour du bât qu'ils mettent sur leurs chevaux, & autour des couvertures des chevaux de harnois, qu'à celles qui pendent des caparaçons à rézeau,

dont on couvre les chevaux de maîtres en été. (*D.J.*)

PESNES ou PAINES, terme de *Corroyeur*; ce sont des morceaux de drap ou d'étoffe de laine dont ils font leur gipon. *Voyez GIPON.*

PESNES ou PENNES, terme de *Tifferrand*; ce sont des bouts de fils qui restent attachés aux enfubles du métier de tifferrand, après que la piece de toile est finie, & qu'on l'a ôtée de dessus le métier. C'est avec ces pesnes que les chandeliers enfilent & mettent par livres les chandelles communes ou à la baguette.

PESO, f. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte d'Espagne; les dix mille *pesos* valent douze mille ducats.

PESON, f. m. en *Mécanique*, est une sorte de balance appelée autrement *statera romana*, ou *balance romaine*, au moyen de laquelle on trouve la pesanteur des différens corps, en se servant d'un seul & même poids qu'on leur compare. *Voyez BALANCE.*

Construction du peson. Il est composé d'un rayon de fer *AB* (*Pl. de méchan. fig. 35.*), sur lequel on prend un point à discrétion, comme *C*, d'où on élève la perpendiculaire *CD*. A la branche la plus courte *AC*, est suspendu un plateau *G* pour recevoir les corps qu'on veut peser; le poids *I* peut parcourir les différens points de la branche *CB*, & on l'éloigne du point *C*, jusqu'à ce qu'il soit en équilibre avec le poids qu'on a mis dans le plateau *G*. On connoît que c'est le poids mis dans ce plateau, par l'endroit où le poids *I* se trouve sur le bras *CB*; par exemple, si le poids *I* est d'une livre, & qu'il se trouve au point de division *G* en équilibre avec le poids qui est dans le plateau, on en conclut que le dernier poids est de six livres, & ainsi du reste. *Voyez LEVIER & PUISSANCES MÉCANIQUES.*

Par la construction du *peson*, on voit aisément quelle est la maniere de s'en servir: & on peut remarquer que le *peson* est d'un usage commode, en ce que n'ayant besoin que d'un seul poids, qui n'est pas considérable, il est très-portatif en petit; & quand on l'emploie en grand,

sur des masses qui sont très-pesantes , & qu'on ne peut pas diviser , on est dispensé d'avoir un grand nombre de poids difficiles à rassembler , & le point fixe en est beaucoup moins chargé ; mais il faut observer aussi que cet instrument ne peut pas servir à peser exactement de petites quantités , parce qu'il n'est point assez mobile , ce qui vient principalement de ce qu'un de ses bras est fort court. *Voyez* ROMAINE.

PESON A CONTREPOIDS , (*Balance.*) c'est une espece de balance , qui sert à peser diverses sortes de marchandises. On l'appelle aussi *crochet* , ou *balance romaine*.

PESON A RESSORT , *s. m.* (*Méchan.*) sorte de machine assez ingénieuse , dont on se sert pour peser certaines especes de marchandises , comme le foin , la paille , le fil , la filasse , la chair , &c.

Ce sont les petits marchands qui vont aux foires , les étapiers , les fourriers & les vivandiers d'armée , qui se servent plus ordinairement du *peson à ressort*.

Il y en a de différentes grandeurs pour peser , depuis une livre jusqu'à cinquante. Les premiers qui parurent à Paris , furent apportés de Besançon ; ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire que c'est à cette ville que l'on a l'obligation de l'invention de cette machine. Cependant bien des gens veulent qu'elle vienne d'Allemagne.

Le *peson à ressort* est composé de plusieurs pieces.

1°. D'un anneau qui sert à le suspendre en l'air.

2°. D'une même branche presque quarrée , ordinairement de cuivre , & quelquefois de fer ou de buis , sur l'une des faces de laquelle sont marquées les différentes divisions des poids ; c'est au haut de cette branche que l'anneau est attaché par une S.

3°. D'un ressort de fil d'acier en forme de tire-bourre , arrêté au bas de la branche par un écrou , la branche passant de haut en bas au travers du ressort.

4°. D'une boîte ou canon de figure cylindrique , qui renferme la branche & le ressort.

Enfin , d'un crochet attaché par une S au bas de la boîte , qui sert à accrocher la marchandise que l'on veut peser.

Pour se servir du *peson à ressort* , il faut le tenir par l'anneau suspendu en l'air perpendiculairement ; ce qui fait que le poids de la marchandise tirant le crochet en en-bas , resserre le ressort : de sorte que la branche sortant par le haut de la boîte à proportion du poids , l'on découvre les divisions qui y sont marquées par des raies & des chiffres , ce qui dénote la pesanteur de la marchandise.

Ce *peson* , quoiqu'assez industrieusement fait , & assez commode en apparence , n'est cependant pas si juste que le *peson* à contrepoids ou romaine. Le défaut de justesse provient de ce que le ressort est sujet à se relâcher & à s'affoiblir par son trop grand usage.

Les Chinois se servent aussi d'une espece de *peson* , qui ressemble assez à la balance romaine. On en peut voir la description à l'article de la balance. *Voyez* BALANCE. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

PESON A TIERS POINT , est composé , 1°. d'un ressort d'acier rond à ressort à chien : 2°. de deux tirans cintrés sur le champ , dont l'un a un anneau pour passer le pouce & le tenir , & qui passe par l'ouverture de l'extrémité du ressort , & qui est arrêté sur l'autre extrémité : 3°. & le second sur lequel sont gravés les chiffres qui marquent le poids , est arrêté à la partie supérieure du ressort , & passe au travers de l'inférieure. 4°. Au bout est le crochet.

PESSAIRE , *s. m.* (*Chirur.*) moyen dont on se sert en chirurgie pour retenir la matrice dans sa situation naturelle. On les fait ordinairement avec du liege , en maniere d'anneau rond ou ovale , qu'on trempe dans de la cire fondue pour en remplir les pores , & faire un enduit qui le préserve de pourriture. *Voyez les fig.* 6 , 7 , 8 & 9 , *Pl. VII.* Quelques auteurs conseillent l'usage des *peessaires* d'argent en forme de tuyau , dont la partie supérieure soit déterminée par un petit godet percé , pour soutenir l'orifice de la matrice. Mais on a observé que les humeurs du vagin alterent l'argent , & forment aux *peessaires* faits de cette matiere , des trous dans lesquels les chairs excoriées par les inégalités de ces trous , s'engagent , ce qui produit

des ulcères. Les personnes riches peuvent se servir des *peffaires* d'or ; car on a remarqué que les humeurs du vagin n'altèrent point ce métal. Ceux d'ivoire sont plus convenables encore & à l'abri de toute espece d'altération.

Les *peffaires* en anneau ne conviennent point dans tous les cas. On trouve dans le premier volume des *Mémoires de l'acad. de Chirurgie*, un mémoire de M. de Garengéot, sur plusieurs hernies singulieres, dans lequel on lit une observation d'une hernie intestinale par le vagin. L'auteur voulut la contenir par un *peffaire* ovalaire, qui ne réussit que la premiere journée. Le lendemain la malade sentit de vives douleurs, avec un tiraillement considérable à l'estomac, & des vomissemens qui ne cesserent que par la soustraction du *peffaire* : il étrangloit, conjointement avec le pubis, une portion d'intestin qui s'étoit glissée entre deux. On réduisit la hernie, & on appliqua un autre *peffaire* d'une grosseur convenable, auquel on donna la figure d'un bondon. Il étoit percé dans son milieu, & étoit armé de deux cordons pour pouvoir être retiré facilement, afin de le changer au besoin.

Saviard rapporte plusieurs observations sur les descentes de matrice, & parle dans son observation xiiij, d'une matrice si grosse, qu'elle ne pouvoit être retenue par les *peffaires* ordinaires. Il en fit faire un d'acier, attaché à une ceinture par le moyen d'un ressort qui se recourboit jusques dans la vulve, à l'extrémité duquel il y avoit un petit écusson, qui retenoit la matrice dans son lieu naturel.

La *fig. 20* représente un *peffaire* élastique formé par un ressort d'acier tourné en spirale. On revêt cet instrument d'une toile cirée. Les anciens se servoient de *peffaires* médicamenteux pour provoquer le flux menstruel, pour arrêter le flux immodéré des regles, & contre la maladie qu'ils appelloient *suffocation de matrice*. Mais la connoissance plus exacte de la nature des parties lésées, & du caractère des maladies, a fait rejeter de la pratique ces moyens inutiles. (Y)

PESSE, f. f. (*Botan.*) nom vulgaire de l'espece de sapin que Tournefort appelle

abies tenuiore folio, fructu deorsum inflexo. On trouve souvent des ruches sur les extrémités des branches de cet arbre. Il n'est pas trop aisé de comprendre comment elles se forment ; & l'on ne se douteroit pas que des ruches aussi régulières fussent l'ouvrage des mouchérons. Rien cependant n'est plus vrai. Un essaim de ces petits animaux, dit M. Tournefort, vient piquer les branches de la *peffe* dans le temps qu'elles sont encore tendres ; chaque moucheron fait son trou à l'origine de la jeune feuille, justement dans l'aisselle, c'est-à-dire, dans l'endroit où la base de la feuille est attachée en travers contre la tige. Ainsi le suc nourricier qui s'extravase, élargit le trou de la piquure, & fait écarter la base de cette feuille, qui n'est encore que collée contre la tige. Il arrive delà que cette espece de plaie prend d'abord la forme d'une petite bouche à levres velues, & ensuite celle d'une gueule qui laisse voir le creux de chaque cellule. Ces cellules toutes ensemble, composent la ruche. Elles sont pleines dans l'été de pucerons verdâtres, semblables à ceux qui naissent sur les herbes potageres. Chaque puceron, mis sur le creux de la main, se développe dans moins d'un demi-quart-d'heure, & laisse échapper un petit moucheron. *Hist. de l'académie des Sciences, ann. 1705. (D. J.)*

PESSEAU, f. m. (*Econ. rust.*) Voyez ÉCHALAS.

PESSELAGE, sub. m. (*Agriculture.*) C'est l'action de garnir une vigne de peffaux.

PESSINUNTĒ, (*Géogr. anc.*) *Pessinus*, ville des Galates Tolistoboies, ou Tolistoboges, dont elle étoit la métropole, selon Pline, *liv. V, ch. xxxij.* Strabon dit que le fleuve Sangarius couloit auprès de cette ville.

Elle étoit célèbre par son temple dédié à Cybele, & par la statue naturelle de cette divinité, qui étoit tombée du ciel ; c'étoit une pierre noire qu'on gardoit précieusement à *Pessinunte* ; mais Rome étant affligée de maladies populaires, & d'autres calamités publiques, envoya aux Pessinuntins une ambassade, pour leur demander cette statue de Cybele. Ses prêtres, avec

tout l'attirail du culte de la divinité, vinrent eux-mêmes la remettre aux Romains. On chargea la vestale Clodia de cette pierre mystérieuse, qui fut portée en procession au travers de la ville de Rome.

La fête ordonnée pour Cybele à ce sujet, se renouvelloit tous les ans, & on alloit laver sa statue dans le petit fleuve Almon. Ovide nous apprend cette dernière particularité.

*Est locus in Tiberim quâ lubricus influit
Almo;*

*Et nomen magno perdit in anne minor.
Illic purpureâ canus cum veste sacerdos
Almonis dominam sacraque lavat
aquis.*

Denys d'Halicarnasse, qui raconte en détail l'histoire de cette translation de Cybele, remarque que Scipion Nasica étoit le chef de l'ambassade des Romains.

Quant à ce qui regarde *Pessinunte*, nous savons seulement que dans la suite des temps cette ville devint une métropole ecclésiastique; du moins c'est le titre que lui donne la notice de l'empereur Andronic Paléologue le vieux. (D. J.)

§ PEST ou PESTH, (*Géogr.*) *Pestum*, ville libre & royale de la basse-Hongrie, dans le district de Vatz, & dans le comté dont il sera parlé plus bas. Elle est à la gauche du Danube, vis-à-vis de Bude, qui communique avec elle en été au moyen d'un pont volant; & elle touche à la plaine de Rakos, fameuse dans l'histoire du royaume, par les assemblées nationales & les élections des rois; dont elle a été le lieu. Des fossés & des murailles entourent cette ville: un suprême tribunal d'appellation y tient son siège; & elle renferme un grand hôpital militaire, six couvens, un college de peres des écoles pies, & plusieurs églises. Elle s'est vue nombre de fois, depuis deux siècles, entre les mains des Turcs, qui la brûlerent en 1684. Et ce fut dans ses murs, relevés par l'empereur Léopold, que les commissaires chargés en 1721 d'examiner les griefs des protestans hongrois, commencerent les opérations, qu'ils allerent

achever l'année suivante à Presbourg. *Long.* 36. 46. *lat.* 47. 22. (D. G.)

PEST ou PESTH, (*Géogr.*) grande province de la basse-Hongrie, aux deux côtés du Danube, comprenant les comtés de *Pesth* proprement dit, de Solth & de Pilis, & divisée en quatre districts, qui sont ceux de Vatz, de Ketsmkemeth, de Pilis & de Solth. Elle est arrosée du Danube, de la Vajas, de la Theîs, de la Zagya, de la Galga, du Rakos & du Tapjo. Il y a quelques montagnes & quelques forêts dans son enceinte; mais il y a sur-tout des plaines immenses, bordées par le Danube & par la Theîs, & couvertes d'un sable stérile. Les jours d'été sont d'une chaleur presque insupportable dans ces plaines, tandis que les nuits y sont d'un froid souvent mortel; l'on y éprouve aussi toutes les incommodités des mouches & mouches-rons, & l'on y trouve peu d'eau bonne à boire. Il a quelques côteaues qui produisent d'assez bons vins blancs & rouges, & quelques campagnes où à force de travail on fait croître du blé. C'est en pâturages que consiste la meilleure portion du sol de la contrée: des troupeaux de toute espece y sont errans çà & là dans les plaines. La multitude en est incroyable; & l'on en estime autant les chevaux pour la vitesse qui leur est propre, que les bœufs & les moutons pour la bonté des viandes qu'ils donnent. Les habitans de la contrée sont d'origines diverses; il y a des Hongrois naturels, des Bohémiens, des Slaves, des Allemands, & des colonies de Dalmatiens & de Thraces. Les villes principales en sont Bude, Pesth, Vatz, Ketskemeth, Koros, Saint-André, Colokfa, Solth & Pathay; il y a plusieurs châteaux détachés, & 130 bourgs, avec l'île de Csepel qui en contient neuf. (D. G.)

PESTE, s. f. (*Médecine.*) C'est une maladie épidémique, contagieuse, très-aiguë, causée par un venin subtil répandu dans l'air, qui pénètre dans nos corps, & y produit des bubons, des charbons, des exanthemes, & d'autres symptômes très-fâcheux.

C'est une fièvre aiguë, qui devient mortelle, & enleve les malades dès le premier ou le second jour, si les forces vitales ne

chassent promptement le venin par les bubons, les charbons, le pourpre & autres exantheses.

Causes. Ce point est des plus difficiles à traiter : tous les auteurs ont écrit sur cette matiere, mais nous n'avons rien de certain sur cet article. On a donné un nombre infini de conjectures, les uns ont insisté sur la coagulation; les autres sur l'infection générale ou locale, qui agit sur les humeurs de notre corps. Mais ce qui est de plus singulier, c'est que tous sont obligés de reconnoître que la peste agit d'une façon fort différente sur ceux dans les pays desquels elle naît, que sur nous autres.

La peste nous vient de l'Asie, & depuis deux mille ans toutes les pestes qui ont paru en Europe, y ont été transmises par la communication des Sarrasins, des Arabes, des Maures, ou des Turcs avec nous, & toutes les pestes n'ont pas eu chez nous d'autre source.

Les Turcs vont chercher la peste à la Mecque, dans leurs caravanes & leurs pèlerinages; ils l'amènent aussi de l'Egypte avec les blés qui sont corrompus; & enfin, elle se conserve chez eux par leur bizarre façon de penser sur la prédestination: persuadés qu'ils ne peuvent échapper à l'ordre du Très-Haut sur leur sort, ils ne prennent aucune précaution pour empêcher les progrès de la peste & pour s'en garantir; ainsi ils la communiquent à leurs voisins.

On reconnoît quatre sortes de pestes.
1°. La peste à bubons, où il survient des bubons aux aisselles & aux aines, ou d'autres éruptions par tout le corps, comme les charbons.

2°. La suete des Anglois, *sudor anglicus*, dans laquelle le malade périt par des sueurs, le premier, le second, le troisième jour, sans bubon, ni charbon.

La troisième est sans bubon, ni charbon; mais elle est accompagnée de dépôts gangreneux qui attaquent les piés, les mains, & sur-tout les parties extérieures de la génération dans les hommes; de sorte que ces membres se détachent d'eux-mêmes du corps de ces sortes de pestiférés. C'est la peste d'Athenes, qui a été décrite par Hérodote, & ensuite par Lucrece.

La quatrième especé est la plus connue;

elle s'appelle communément le *mal de Siam*; elle vient de l'orient, & on voit mourir beaucoup de malades de cette peste à la Rochelle. Dans cette especé, le sang se perd par les pores de la peau en maniere de transpiration, & les malades périssent.

Ainsi la peste est une infection particulière, qui prend sa naissance dans les pays chauds, qui nous vient par les vaisseaux chargés de marchandises empestées en Turquie, en Egypte, où la peste est trois ou quatre mois l'année, à cause des débordemens du Nil.

Les pestiférés, ou les ballots empestés débarqués dans nos ports, nous causent & nous attirent la peste; telle que la dernière peste de Marseille, qui fut occasionnée par un vaisseau qu'on avoit pris sur les Turcs, & que l'on avoit amené à Marseille: ou bien elle nous vient par la communication de l'Allemagne & de la Hongrie avec la Porte-Ottomane; c'est ainsi que les Allemands ont apporté la peste chez eux, au retour des campagnes qu'ils avoient faites en Hongrie contre les Turcs.

De cette façon, la peste naît & prend son origine dans les pays orientaux, & nous l'allons chercher chez eux. La peste agit sur nos humeurs, & nous ne savons pas comment.

Les causes sont internes & externes, prochaines & éloignées. Les internes sont le vice des parties, la corruption du sang & des autres humeurs. Les passions, le chagrin & la crainte de la part de l'ame; le mauvais régime & l'abus des choses non naturelles, soit de l'air, soit des alimens, soit le défaut d'exercice, contribuent beaucoup à attirer cette maladie. Les causes externes sont les vents du midi, ou le défaut de vent; l'hiver trop doux; les saisons inégales; les froids violens & les chaleurs excessives; l'air fort sec ou fort humide. Les maladies épidémiques avec bubons & phlegmons, sont des avant-coureurs de peste plus certains que des exhalaisons & des influences imaginaires.

La famine peut aussi être mise au nombre des causes; parce que dans cette triste conjoncture, la même cause qui gâte les biens de la terre & qui amene la disette,

doit produire la *peste* : d'ailleurs , dans le temps de famine , on se trouve obligé de manger de toutes sortes d'alimens mal-sains , qui forment un mauvais sang , & les corps sont par conséquent plus disposés à la pourriture.

Quelques-uns attribuent la *peste* aux tremblemens de terre , parce qu'on a vu souvent des maladies malignes & fâcheuses succéder à ces tremblemens.

La cause véritable est la réception d'exhalaisons putrides dans l'air , qui viennent des pays chauds , & qui est aidée & fomentée par la disposition de nos corps. Leur mauvais effet se fait sur-tout sentir quand un vent chaud & humide souffle , ou bien quand elles sont elles-mêmes mêlées avec des vapeurs corrompues. C'est ainsi qu'arrive la *peste* en Egypte à la suite de l'inondation du Nil ; alors les eaux corrompues par une chaleur excessive , poussent des exhalaisons pestilentielles : les terres humectées & comme chargées de pourriture , sont très-mal-saines.

C'est ainsi que les cadavres corrompus dans les grandes villes , pendant les sieges , ou dans les armées à la suite des batailles , infectent horriblement l'air ; les exhalaisons fétides & volatiles de ces cadavres produisent souvent des maladies malignes , mais elles ne produisent point la *peste* , sans un venin particulier qui est apporté des pays chauds , & qui , mêlé avec elles , leur donne un caractère pestilentiel.

Ce levain ne peut s'étendre si loin qu'au moyen de l'air qui lui sert de véhicule ; car l'air une fois infecté de ces exhalaisons , les porte avec lui & les communique à beaucoup de corps qu'il pénètre : ce levain même reste caché pendant long-temps dans ces corps infectés , comme il est arrivé dans la dernière *peste*. C'est ainsi que l'on a vu des personnes tomber roides mortes , & frappées subitement de *peste* à l'ouverture seule des ballots empestés , déchargés de vaisseaux venus de l'orient.

Cependant ces exhalaisons n'infectent pas toute la masse de l'atmosphère , elles se dispersent & se jettent de côté & d'autre , à-peu-près comme la fumée ; delà vient que la *peste* ne saisit pas tous ceux qui sont dans le même air , qui est néanmoins le

véhicule du levain pestilentiel. Il faut une disposition ; c'est , à proprement parler , la cause déterminante & dispositive de la *peste*.

Cause dispositive. En effet , tous les corps ne sont pas susceptibles de ce venin ; il n'affecte que ceux dont les fluides & les solides sont disposés à recevoir l'infection ; si le corps n'a point cette disposition , il résistera à la contagion : ainsi tout ce qui sera capable de garantir nos solides & nos fluides contre la pourriture lorsque la *peste* regne , doit passer pour un préservatif.

La disposition à la pourriture est une cause qui aide l'effet de la contagion. Or la pourriture est un mouvement intestin de nos humeurs qui tend à en détruire le mélange , la forme & le tissu qui changent de nature. D'ailleurs , si le sang se ralentit , cela seul suffit pour contracter ce mouvement de putréfaction ; c'est ce qui arrive dans le chagrin & le vice des premières voies.

Ce venin de la *peste* agit fort différemment de celui qui agit dans la petite vérole , le pourpre , la fièvre maligne & la dysenterie. Ce venin agit sur les humeurs , & les coagule , comme il paroît par les éruptions critiques.

Ce venin agit d'abord sur les nerfs ; ce qui paroît par les symptômes , tels que la douleur de tête , la foiblesse , les nausées , le frisson , le froid extérieur avec feu extrême à l'intérieur ; le sang alors trouvant de la résistance sur les parties externes , se jette sur les internes.

La cause prochaine de la *peste* est donc l'action du venin sur nos solides , le développement de la pourriture des humeurs & de ce venin , & enfin son action sur les nerfs. Ces actions produisent l'éréthisme du genre nerveux ; c'est delà que vient la pourriture. Telle est la nature du venin pestilentiel ; sans cette disposition vénéneuse , les exhalaisons n'ont aucune action dans le corps , elles y restent long-temps cachées & comme assoupies , à la fin elles transpirent & se dissipent sans produire aucun ravage.

Cet éréthisme est une roideur dans les fibres , & une contraction semblable à celle qui y est excitée par les passions de l'ame ,

par tous les irritans, tels que les alimens chauds, les aromates & tous les stimulans, ont coutume de produire. Cette roideur est augmentée par l'agacement des fibres que cause le venin; celles-ci ébranlées contractent la maladie pestilentielle; car l'exhalaison passant alors dans le sang & dans les humeurs, y fait éclater les différens symptomes de la pourriture.

Symptomes. Le malade est d'abord saisi d'un frisson suivi d'une ardeur d'entrailles; souvent il n'est pas altéré, quoiqu'il sente une ardeur violente; quelquefois la sueur est petite, & la soif extraordinaire. La fièvre est fort inégale, mais la langue est sèche & noire; l'urine est aussi fort différente; souvent elle n'est point changée; elle est dans quelques-uns rouge & ardente, dans d'autres claire & crue; dans quelques autres elle est trouble, & elle varie souvent dans un même jour; tantôt elle est comme dans l'état de santé, d'autres fois sanglante; quelquefois le malade est assoupi & dans le délire; d'autres fois il est accablé d'une cruelle douleur de tête, accompagnée d'insomnie avec des yeux enflammés, & le cœur fort resserré; souvent le pouls est fort, d'autres fois il est foible & fréquent; tantôt égal, tantôt inégal, & dans certains malades il est intermittent; le malade est dans des inquiétudes & dans des agitations continuelles: on apperçoit dans les tendons des soubresauts & des mouvemens convulsifs; la vue est troublée, & le malade est tourmenté de tintemens & de sifflemens d'oreilles; il y en a qui sont abattus au commencement de la maladie, d'autres conservent leurs forces jusqu'à la mort; il y en a qui ont des dévoiemens qui résistent à tout remède; les déjections en sont quelquefois crues & fréquentes, elles sont comme de l'eau trouble; dans certains malades on y trouve des vers; d'autres ont des hémorragies par le nez & par la bouche, par les yeux, par les oreilles, par la verge, par la matrice; d'autres suent le sang pur; quelques-uns ont des vomissemens continuels; d'autres ont des nausées & des dégoûts; on voit dans la plupart des douleurs cardialgiques, le hoquet; on en voit qui ont des taches de couleur pourprée, ou violettes ou noires, tantôt en petit

nombre, tantôt en grande quantité, tantôt petites, tantôt grandes & presqu'exactly rondes; tantôt sur une partie, tantôt sur une autre, souvent sur tout le corps; il y en a beaucoup qui ont des bubons ou des charbons en différens endroits du corps. Ce sont-là des signes évidens & très-assurés de la peste, sur-tout lorsqu'ils sont accompagnés de la fièvre, ou qu'ils y surviennent.

Le diagnostic se tire des symptomes suivans.

1°. L'abattement des forces, le défaut de respiration, la foiblesse, l'intermittence & l'intercadence du pouls.

2°. Les symptomes du bas-ventre, les nausées, les vomissemens, les cardialgies, les mouvemens convulsifs.

Les aigreurs & la pourriture des bouillons & de tous les alimens.

3°. Les urines sont troubles, grasses; chargées d'huile ramassée en flocons; les sueurs sont colliquatives, aigres, grasses, & fétides.

4°. Les bubons aux aines, aux aisselles; des parotides, des charbons dans différentes parties, des lanieres noires ou violettes, ou bleues; la force du venin est indiquée par ces symptomes.

5°. La gangrene sèche & la mollesse des membres après la mort; & avant la mort, les déjections de sang par les selles, les excréations de sang par les selles & par la sueur.

6°. Enfin, la généralité & l'universalité de l'épidémie, la mortalité nombreuse & par trop répandue, la violence & le nombre infini des accidens, la mort imprévue qui saisit les malades, le premier, le second ou le troisieme jour, & souvent presqu'aussi-tôt qu'ils sont attaqués, sont des signes évidens & diagnostics de la peste, si on les compare avec tous ceux que nous avons rapportés plus haut, & avec les causes que nous avons détaillées.

Pronostic. Il est d'autant plus fâcheux; que personne n'a encore donné ni la cause, ni le remède de ce terrible mal, bien que nous ayons nombre de traités des plus complets sur sa cause & la façon de le traiter. En effet, c'est de tous les maux le plus cruel. Tout frémit au seul nom de cette maladie; cet effroi n'est que trop bien fondé;

fondé ; plus funeste mille fois que la guerre , elle fait périr plus de monde que le fer & le feu. Ce n'est qu'avec horreur qu'on se représente les affreux ravages qu'elle cause ; elle moissonne des familles entières ; elle n'épargne ni âge , ni sexe ; on voit périr également les vieillards , les hommes faits , les adultes , les enfans dans le berceau ; ceux même qui sont cachés dans les entrailles de leur mere , quoiqu'ils paroissent à l'abri de ses coups , subissent le même sort ; elle est même plus pernicieuse pour les femmes grosses ; & si l'enfant vient à naître , c'est moins pour vivre que pour mourir ; l'air empesté leur devient fatal ; il l'est même davantage pour ceux qui sont d'un tempérament fort & vigoureux. La peste détruit le commerce entre les citoyens , la communication entre les parens ; elle rompt les liens les plus forts de la parenté & de la société ; parmi tant de calamités , les hommes sont continuellement prêts à tomber dans le désespoir.

Cependant la peste n'est pas toujours si dangereuse que l'on se l'imagine communément ; l'essentiel est de ne point s'effrayer en temps de peste ; la mort épargne ceux qui la méprisent , & poursuit ceux qui en ont peur ; tous les habitans de Marseille ne périrent point de la peste , & la frayeur en fit périr davantage que la contagion. La peste ne fait pas de plus grands ravages parmi les Turcs & les autres peuples d'orient qui y sont accoutumés , que les maladies épidémiques chez nous , quoiqu'ils ne prennent que peu ou point de précautions ; & cela parce qu'ils n'ont point peur. D'ailleurs , ceux qui assistent les malades ne se trouvant point incommodés , il paroît qu'elle n'attaque que ceux qui y sont disposés.

Traitement de la peste. On peut considérer la peste comme menaçante & prête à saisir le malade , ou comme déjà venue & ayant infecté le malade. Dans le premier cas , il faut s'en garantir , s'il est possible ; & dans le second , il faut la combattre pour la dissiper , & arrêter ses progrès. Ainsi les remèdes sont prophylactiques , & détournent le mal prochain , ou ils sont thérapeutiques & proprement curatifs , en guérissant le mal lorsqu'il est présent.

Tome XXV.

Cure préservative. On peut se préserver de la peste , en s'éloignant de la cause de la peste , ou en se munissant contre elle ; ce qui regarde en partie le public ou le magistrat , & en partie les particuliers.

Le magistrat doit avoir soin de faire nettoyer ou transporter toutes les immondices & les matières puantes & corrompues , qui ne font que fomentier le venin pestilentiel & le retenir caché ; de faire nettoyer & ôter les fumiers , les boues & les ordures des rues & des places publiques ; de faire enterrer les morts hors des églises , dans des endroits éloignés , de les faire couvrir de chaux , de défendre toutes les assemblées , soit dans les places , soit dans les maisons ; d'ordonner des feux , de faire tirer le canon & la mousqueterie , pour éloigner par ce moyen l'infection , & pour corriger l'air par l'odeur de la poudre ; d'interdire le commerce avec les villes où le mal regne , ou qui sont suspectes ; de défendre absolument l'entrée ou l'usage des mauvais alimens ; enfin , d'abord que la peste commence à se manifester , de faire séparer au plutôt les malades d'avec ceux qui se portent bien.

Les préservatifs des particuliers se réduisent à la diète , aux remèdes chirurgicaux & pharmaceutiques ; la diète règle l'usage de l'air & des passions de l'ame , qui sont les deux points importans dans cette maladie. On évite l'air empesté par la fuite , ou bien on le corrige par des fumigations , des parfums , avec des odeurs , en les approchant souvent du nez , pour corriger l'air à mesure qu'on respire ; la plupart ne se fiant à aucun remède contre un mal si cruel & si subit , recommandent la fuite comme l'unique préservatif par ces deux vers :

*Hæc tria tabificam tollunt adverbia
pestem ;*

*Mox , longè , tardè , cede , recede ,
redi.*

Le contentement de l'esprit empêche l'effet de la crainte. Thalès de Crète passe pour avoir chassé une peste qui faisoit d'horribles ravages à Lacédémone , en procurant de la joie aux habitans. Le médecin

X x x

est inutile à ceux qui peuvent prendre ces précautions ; mais il est nécessaire à ceux qui ne peuvent prendre la fuite , & sont obligés de rester au milieu des pestiférés. Nous ne saurions donner ici tous les remèdes préservatifs contre la peste ; il faudroit recourir à une foule d'auteurs qui ont écrit sur cette matière.

M. Geoffroi a fait une thèse en 1721 , où il propose ce problème ; savoir si l'eau est un excellent préservatif en temps de peste. Cette thèse se trouve traduite en françois dans un livre intitulé , *les vertus médicinales de l'eau commune*.

Cure thérapeutique. Les remèdes qui sont indiqués pour guérir la peste lorsqu'elle est présente , sont internes ou externes. Nous allons détailler les plus vantés ; ensuite nous parlerons de quelques compositions , ou de quelques secrets & spécifiques que l'on estime beaucoup.

Les remèdes internes ont reçu dans les auteurs le nom d'*antidote* , ou d'*alexipharmaque* ; mais où est le véritable alexipharmaque ? Il est encore inconnu & caché , ou plutôt enveloppé de profondes ténèbres ; il y a cependant beaucoup de remèdes , tant simples que composés , qui portent ce nom.

Les remèdes simples sont , les racines d'angélique , d'aunée , d'impératoire , de carline , de contrayerva , de vipérine , de saxifrage , de domte-venin , de zédoaire. Les écorces & les bois ; la cannelle , le cassia lignea , le fantal , le bois de baume , le bois d'aloès ; les feuilles de buis , de scordium , de dictame de Crete , de mélisse , de chardon-bénit , de mille-feuilles. Les fleurs de souci , de roses , de romarin , de mille-pertuis. Les fruits ; les citrons , les oranges , les limons , les figues , les noix , les baies de genievre , les cubebes , le cardamome , le clou de girofle , la noix muscade , le macis. Les sucres & les gommes ; le camphre , la myrrhe , le styrax , le baume de Judée. Les parties des animaux ; les chairs de vipère , l'ivoire , les cornes de licorne , de rhinoceros & de cerf , les sels volatils , leur siel. Les fragmens précieux ; les perles , la pierre de bézoart , la pierre de porc-épic. Les terres ; le bol d'Arménie , la terre sigillée , le soufre blanc & l'antimoine.

Les remèdes internes composés , sont la thériaque d'Andromaque , la thériaque céleste , le mithridate de Damocrate , le diascordium de Fracastor , les confectons d'alkermès & d'hyacinthe , l'orviétan , les eaux thériacales , le vinaigre thériacal ; les teintures & les élixirs alexipharmques.

Il y en a mille autres auxquels on a donné des noms pompeux ; mais on fait par plusieurs raisons & par une infinité d'observations , que tous ces remèdes , au lieu de faire du bien , trompent ceux qui s'y fient , nuisent souvent , & prétent de nouvelles forces au venin pestilentiel. *Voy. ALEXIPHARMAQUE.*

Les alexipharmques externes sont ceux qui , appliqués extérieurement , passent pour être propres à détruire le venin , ou à l'éloigner de nos corps ; il y en a d'artificiels qui sont purement superstitieux ; ils sont chargés de caractères , de figures , de signes de mois ; ce sont des productions de l'ignorance & de la superstition , qui doivent être rejetées par tout homme de bon sens. Il y en a qui sont de vrais poisons , comme l'arsenic , le réalgal , l'orpiment , les crapaux , les araignées ; si ces choses ne font point de mal , elles sont au moins inutiles , comme l'expérience l'a fait voir souvent.

A quoi donc , dira-t-on , faut-il recourir ? De tous les remèdes , suivant la thèse de M. Geoffroi , il n'y en a point de meilleur & de plus sûr que l'eau en boisson ; c'est elle seule qui peut ramollir les fibres nerveuses , quand elles sont trop roides & trop crispées , détruire l'éréthisme des solides , délayer les humeurs trop épaisses , atténuer celles qui sont trop grossières , adoucir leur âcreté , empêcher leur corruption , modérer ou même totalement arrêter la violence du venin pestilentiel , lorsqu'il est une fois glissé dans nos corps : d'ailleurs on n'a pas sujet d'en appréhender le moindre mal ; c'est ce que le savant auteur déjà cité , démontre en détail , & d'une manière qui me paroît sans réplique.

La peste peut se regarder comme une espèce de fièvre , & être traitée de même ; dès-lors on combinera les indications de la fièvre avec celles de la contagion ; & d'ailleurs si on lit les auteurs qui ont écrit après avoir

traité des pestiférés, tels qu'Hildanus Caldera, Heredia, & Thonerus, on verra que les cordiaux trop chauds ont fait périr plusieurs personnes. Les cordiaux sont donc dangereux, & ne sont pas l'unique ni le vrai remède & antidote de la peste, non plus que des autres maladies où il y a un grand abattement.

Celse dit que les maladies pestilentielles demandent une attention particulière, puisque dans ces cas la diète; les clysters & la purgation, ne sont d'aucune utilité; mais la saignée est très-salutaire, lorsque les forces le permettent, sur-tout lorsque la maladie est accompagnée de douleurs de fièvre violente.

Rivière, & après lui de grands praticiens, recommandent la saignée faite à petite dose: ce remède est fort contredit par le grand nombre des praticiens; & d'ailleurs il a eu souvent de mauvais succès; on a vu des malades périr dans la saignée. Cependant on peut dire que la saignée indiquée par une roideur, une force, & une grandeur dans le pouls, par une chaleur & une soif extraordinaire, & par les autres signes inflammatoires, sera faite-très-sagement; & alors pour en éviter les inconvénients qui sont d'augmenter l'abattement, on auroit soin de la modérer, d'en arrêter ou empêcher les mauvais effets. On saignera peu à la fois, & on réitérera la saignée tout au plus une fois; on la soutiendra par des cordiaux.

Les praticiens célèbres conseillent la purgation; ce qui est encore fort contesté. D'abord il répugne de purger dans l'abattement & dans la foiblesse; d'ailleurs les bubons & les charbons marquent que le venin cherche à sortir, & le public pense que les saignées & les purgatifs les font rentrer. Nous observerons seulement, sans décider ces questions, que la pourriture des premières voies aide les progrès de la peste; & qu'ainsi les purgatifs en la nettoyant feront un grand bien, & préviendront les ravages qu'elle attire; ils emporteront les aigreurs des premières voies; & par-là la peste fera moins d'effet.

Mais l'effet des purgatifs étant d'abattre les forces, d'augmenter les douleurs car-

dialgiques, de détourner les humeurs de la circonférence au centre, que n'en doit-on pas attendre pour la rentrée des bubons, des charbons, & des exanthesmes; ces derniers demandent l'administration des cordiaux, & l'indication des purgatifs les contre-indique: c'est au médecin sage à concilier les indications & les contre-indications dans cette fâcheuse perplexité.

Les purgatifs seront l'émétique ordinaire, l'essence émétique, les potions purgatives ordinaires. Voyez PURGATIF & POTION.

Les cordiaux seront simples ou composés: les simples sont tous ceux que nous avons détaillés ci-dessus: les composés sont les confectons alexitaires, les teintures, tels que la teinture d'or mêlée dans six onces d'eau de scorfonere, le syrop de contrayerva, les pilules anti-pestilentielles, les sudorifiques anti-pestilentiels, les décoctions sudorifiques alexitaires. Voyez tous ces articles.

Potion cordiale contre la peste. Prenez des eaux thériacale simple, de sureau, de scabieuse, de chacune deux onces; de confecton d'alkermès, un gros; de fiel de porc préparé, un demi-gros; de l'essence émétique & du liliun de Paracelse, de chaque trente gouttes; de syrop de contrayerva, trois onces.

Cette potion se donnera par cuillerée à chaque demi-heure; on retranchera l'émétique dans les potions réitérées.

Autre potion cordiale. Prenez des eaux de chardon-bénit, d'angélique, de mélisse simple, & thériaque composée, de chaque une once & demie; de teinture d'or & d'élixir de propriété, de chaque un scrupule; de syrop d'œillet, une once & demie; faites une potion que l'on réitérera selon le besoin.

Le régime doit être humectant, doux, & légèrement cordial & acide; on peut ordonner pour boisson la limonade avec le syrop de contrayerva, ou un autre pareil. Voyez SYROP DE CONTRAYERVA.

Narcotiques. Nous ne pouvons nous dispenser ici de faire une observation sur les narcotiques préparés avec l'opium ou le pavot blanc; ils sont contraires par eux-mêmes à la cause générale de la peste,

qui est la coagulation du sang ; cependant il est des cas où ils peuvent être indiqués ; alors on doit en user avec toute la sagesse possible. V. OPIUM & NARCOTIQUES.

Cela dépend de l'inspection d'un habile médecin, de même que tout le traitement de la peste.

On doit conclure de tout ce qui a été dit sur la peste, que cette maladie nous est totalement inconnue quant à ses causes & son traitement ; que la seule expérience ne nous a que trop instruits de ses funestes effets.

PESTE, f. f. (*Hist. anc. & mod.*) La Fontaine, *liv. vij, fable I*, l'appelle :

*Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de
la terre.*

Je ne peindrai pas les rigueurs de ces climats, où cette cruelle fille de la déesse Némésis, descend sur les villes infortunées. Cette grande destructrice est née des bois empoisonnés de l'Éthiopie, des matières impures du grand Caire, & des champs empuantis par des armées de sauterelles, entassées & putréfiées en nombre innombrable. Les animaux échappent à sa terrible rage, tandis que l'homme seul lui sert de proie. Elle attire un nuage de mort sur sa coupable demeure, que des vents tempérés & bienfaisans ont abandonnée. Tout alors n'est que désastre. La sagesse majestueuse détourne son œil vigilant ; l'épée & la balance tombent des mains de la justice sans fonctions ; le commerce ne porte plus ses secours utiles ; l'herbe croît dans les rues dépeuplées ; les demeures des hommes se changent en des lieux pires que les déserts sauvages ; personne ne se montre, si ce n'est quelque malheureux frappé de frénésie, qui brise ses liens & qui s'échappe de la maison fatale, séjour funeste de l'horreur. La porte qui n'est pas encore infectée, n'ose tourner sur ses gonds ; elle craint la société, les amis, les parens, les enfans même de la maison. L'amour éteint par le malheur, oublie le tendre lien & le doux engagement du cœur sensible ; le firmament & l'air qui animent tout, sont

infectés des traits de la mort ; chacun en est frappé à son tour, sans recevoir ni soins ni derniers adieux, & sans que personne ordonne son triste cercueil : ainsi le noir désespoir étend son aile funebre sur les villes terrassées, tandis que pour achever la scène de désolation, les gardes inexorables dispersés tout autour, refusent toute retraite, & donnent une mort plus douce au malheureux qui la fuit.

Les annales de l'histoire font mention de deux pestes à jamais mémorables, & qui ravagèrent le monde, l'une 431 ans avant Jésus Christ, & l'autre dans le xiv siècle de l'ère chrétienne. Thucydide, Diodore de Sicile, & Plutarque vous instruiront fort au long de la première, qui parcourut une vaste étendue de pays, & dépeupla la Grèce sur son passage, sous le regne d'Artaxerxès Longue-main ; cette peste commença en Éthiopie, d'où elle descendit en Lybie, en Égypte, en Judée, en Phénicie, en Syrie, dans tout l'empire de Perse, & foudit ensuite dans l'Attique, & particulièrement sur Athènes. Thucydide qui en fut attaqué lui-même, en a décrit expressément les circonstances & les symptômes, afin, dit-il, qu'une relation exacte de cette affreuse maladie, puisse servir d'instruction à la postérité, si un pareil malheur arrivoit une seconde fois.

« Premièrement, dit cet historien (*liv. II. de la guerre du Péloponnèse.*) , cette année fut exempte de toute autre maladie, & lorsqu'il en arrivoit quelqu'une, elle dégénéroit en celle-ci ; à ceux qui se portoient bien, elle prenoit subitement par un grand mal de tête, avec des yeux rouges & enflammés, la langue & le gosier sanglans, une haleine infecte, une respiration difficile suivie d'éternuemens & d'une voix rauque. Delà descendant dans la poitrine, elle excitoit une toux violente : quand elle attaquoit l'estomac, elle le faisoit soulever, & causoit des vomissemens de toute sorte de bile avec beaucoup de fatigue. La plupart des malades avoient un hoquet suivi de convulsions qui s'apaisoient aux uns pendant la maladie, aux autres long-temps après. Le corps rougeâtre & livide étoit couvert de pustules, & ne paroissoit pas fort chaud

» au toucher , mais brûloit tellement au
 » dedans qu'on ne pouvoit souffrir aucune
 » couverture , si bien qu'il falloit demeurer
 » nu. On prenoit un plaisir infini à se
 » plonger dans l'eau froide , & plusieurs
 » qu'on n'avoit pas eu soin de garder , se
 » précipiterent dans des puits , pressés d'une
 » soif qu'on ne pouvoit éteindre , soit qu'on
 » bût peu ou beaucoup.

» Ces symptomes étoient suivis de veilles
 » & d'agitations continuelles , sans que le
 » corps s'affoiblît , tant que la maladie étoit
 » dans sa force ; la plupart mouraient au
 » septieme ou au neuvieme jour de l'ardeur
 » qui les brûloit , sans que leurs forces
 » fussent beaucoup diminuées. Si l'on passoit
 » ce terme , la maladie descendoit dans le
 » bas-ventre , & ulcérant les intestins ,
 » causoit une diarrhée immodérée , qui
 » faisoit mourir les malades d'épuisement ;
 » car la maladie attaquoit successivement
 » toutes les parties du corps , commençant
 » par la tête , & se portant , si on échappoit
 » aux extrémités. Le mal se jetoit
 » tantôt sur les hanches , tantôt sur les
 » doigts des piés & des mains ; plusieurs
 » n'en guérissent qu'en perdant l'usage de
 » ces parties , & quelques-uns même ce-
 » lui de la vue : quelquefois revenant en
 » santé , on perdoit la mémoire jusqu'à se
 » méconnoître soi même & ses amis.

» La maladie donc , ajoute-t-il peu
 » après , laissant à part beaucoup d'accidens
 » extraordinaires , différens dans les diffé-
 » rens sujets , étoit en général accompa-
 » gnée des symptomes dont nous venons
 » de faire l'histoire. Quelques-uns périrent
 » faute de secours , & d'autres , quoiqu'on
 » en eût beaucoup de soin : on ne trouva
 » point de remède qui pût les soulager ;
 » car ce qui faisoit du bien aux uns nuisoit
 » aux autres ; enfin la contagion gaignoit
 » ceux qui assistoient les malades , & c'est
 » ce qui produisit le plus grand désastre. »

Hippocrate qui s'y dévoua noblement , a
 fait de son côté une courte description de
 cette peste en médecin , & Lucrece en grand
 poëte. Artaxerxès avoit invité Hippocrate
 de venir dans ses états , traiter ceux qui
 étoient atteints de cette cruelle maladie.
 Ce prince y joignit les offres les plus avan-
 tageuses , ne mettant du côté de l'intérêt

aucune borne à ses récompenses , & du
 côté de l'honneur promettant de l'égaliser
 à ce qu'il y avoit de personnes les plus
 considérables à sa cour ; mais tout l'éclat
 de l'or & des dignités ne fit pas la moindre
 impression sur l'ame d'Hippocrate. Sa ré-
 ponse fut qu'il étoit sans besoins & sans
 desirs , qu'il devoit ses soins à ses conci-
 toyens , & qu'il ne devoit rien aux barba-
 res ennemis déclarés des Grecs.

En effet , dès qu'il fut mandé à Athenes
 il s'y rendit , & ne sortit point de la ville
 que la peste ne fût cessée. Il se consacra tout
 entier au service des malades , & pour se
 multiplier en quelque sorte , il envoya plu-
 sieurs de ses élèves dans tout le pays , après
 les avoir instruits de la maniere dont ils
 devoient traiter les pestiférés. Un zele si
 généreux pénétra les Athéniens de la recon-
 noissance la plus vive. Ils ordonnerent par
 un décret public , qu'Hippocrate seroit
 initié aux grands mysteres , de la même
 maniere que l'avoit été Hercule , le fils de
 Jupiter ; qu'on lui donnoit une couronne
 d'or de la valeur de mille stateres , & que
 le décret qui la lui accordoit seroit lu à
 haute voix par un héraut dans les jeux
 publics , à la grande fête des panathénées ;
 qu'il auroit en outre le droit de bourgeoisie,
 & seroit nourri dans le prytanée pendant
 toute sa vie , s'il le vouloit , aux dépens
 de l'état ; enfin que les enfans de ceux de
 Cos , dont la ville avoit porté un si grand
 homme , pourroient être nourris & élevés à
 Athenes comme s'ils y étoient nés.

Il ne manqua à la gloire d'Hippocrate
 que d'avoir eu la satisfaction de compter
 Périclès parmi les malades auxquels il sauva
 la vie. Ce grand capitaine , le premier
 homme de l'état , dont la sagesse & l'habi-
 leté avoient soutenu le poids des affaires de
 la république pendant quarante ans , après
 avoir perdu tous ses parens de la peste , en
 mourut lui-même entre les bras d'Hippo-
 crate , & malgré tous les secours de son art.

Mais quelque cruelle qu'ait été la peste
 dont nous venons de parler , elle le fut
 encore moins par sa violence & par son
 étendue , que celle qui ravagea le monde
 vers l'an 1346 de Jesus-Christ. La descrip-
 tion qu'en font les historiens contempo-
 rains au défaut d'observateurs médecins qui

nous manquent ici , ne se peut lire sans frémir. La contagion fut générale dans tout notre hémisphère. Elle commença au royaume de Cathây , partie septentrionale de la Chine , par une vapeur de feu , dit-on , horriblement puante , qui infecta l'air , & consuma avec une promptitude incroyable deux cents lieues de pays ; elle parcourut le reste de l'Asie , passa en Grece , de-là en Afrique , & finalement en Europe , qu'elle saccagea jusqu'à l'extrémité du nord. Ici elle emporta la vingtième , là elle détruisit la quinzième partie des habitans ; ailleurs ce fut la huitième partie , comme en France ; ailleurs même , comme en Angleterre , le tiers ou le quart des habitans : j'en parle ainsi d'après le témoignage des écrivains des deux nations.

La dernière peste qu'on ait vue en Europe , est celle de Marseille en 1720 & 1721. Elle enleva dans cette seule ville environ cinquante mille personnes ; la mémoire en est encore récente.

Toutes nos connoissances sur cette horrible maladie , se bornent à savoir qu'elle se répand par contagion ; qu'elle est la plus aiguë des maladies inflammatoires ; qu'elle est accompagnée de symptômes très-différens & très-variés ; qu'elle se termine par des tumeurs vers les parties glanduleuses qui dégèrent en abcès ; que cette crise est d'autant plus salutaire qu'elle est prompte ; que ce mal a ses temps de décroissement & de diminution , & qu'alors les secours de l'art sont d'une grande utilité ; que la contagion s'adoucit & se détruit par de grands froids ; qu'en conséquence elle est plus rare & fait moins de ravages dans les pays septentrionaux que dans les pays méridionaux ; qu'elle marche quelquefois seule , mais qu'elle a plus communément pour compagnes deux autres fléaux non moins redoutables , la guerre & la famine ; & dans ce cas si elle n'attaque pas les hommes , les bestiaux en font la victime : voilà les faits dont l'histoire ne fournit que trop de tristes momens.

Il semble que le meilleur moyen de se garantir de la peste , seroit de fuir de bonne heure les lieux où elle regne. Si cela n'est pas possible , il faut tâcher de se séquestrer

dans un domicile convenable , bien aéré ; y éviter , autant qu'on peut , toute communication au dehors ; vivre sans frayeur , user d'acides , en particulier de citrons , se gargariser de vinaigre , s'en laver le corps , les hardes , &c. purifier l'air des appartemens par la vapeur du bois & des baies de genievre , user d'alimens opposés à la pourriture , & pour boisson de vins blancs acidulés par préférence aux autres.

Ce ne sont pas les livres qui manquent sur la peste ; le nombre en est si considérable , que la collection des auteurs qui en ont fait des traités exprès , formeroit une petite bibliothèque. La seule peste de Marseille a produit plus de deux cents volumes qui sont déjà tombés dans l'oubli ; en un mot , de tant d'ouvrages sur cette horrible maladie , à peine en peut-on compter une douzaine qui méritent d'être recherchés.

Celui de Mindererus , de *pestilentiâ* , Aug. Vindel. 1608 , in-8°. n'est pas méprisable. Il faut lui joindre Méad (*Richard*) a short discourse concerning pestilential contagion , Lond. 1720 , in-8°. Hodge , de peste. Muratori (Ludov. Anton.) del governo medico e politico delle peste , in Brescia , 1721 , in-8°. & le traité suivant qui est fort rare. Vander Mye , de morbis & symptomatibus popularibus Bredanis , tempore obsidionis hujus urbis grassantibus , Antwerp. 1627 , in-4°. Mais j'oubliois que je ne me suis proposé dans cet article que de traiter de la peste en historien ; ainsi , voyez PESTE , Médec. (Le Chevalier DE JAUCOURT.)

PESTE D'ORIENT , du VI siècle , (*Hist. de la méd.*) Cette affreuse peste a été décrite par Evagre & par Procope. Voici le précis de leurs descriptions ; je commence par celle d'Evagre.

Selon cet historien ecclésiastique , la peste dont il s'agit arriva l'an de J. C. 543 , & fit pendant cinquante-deux ans un horrible ravage presque dans toute l'étendue de la terre : elle commença deux ans après que la ville d'Antioche eût été prise par les Perses , & parut en quelques choses semblable à la peste d'Athènes qui a été décrite par Thucydide , & en d'autres choses fort différente.

Elle tomba d'abord sur l'Ethiopie, & delà se répandit successivement sur presque toutes les parties de l'univers. Quelques villes en furent si cruellement affligées, qu'elles perdirent tous leurs habitans. Il y avoit des personnes, qu'elle attaquoit par la tête, par le visage, par les yeux qui paroissoient extrêmement enflammés; puis descendant à la gorge, elle les emportoit impitoyablement: d'autres avoient des dévoiemens; d'autres des abcès dans l'aine; d'autres des fievres dont ils mouraient le second ou le troisième jour; d'autres tomboient en délire avant que de périr; d'autres, en périssant, avoient tout le corps couvert de pustules & de charbons. Quelques-uns ayant été attaqués une ou deux fois de ce fléau, & y ayant résisté, y succomboient la troisième fois.

Il y avoit différentes manières & fort difficiles à comprendre, de contracter cette maladie. Plusieurs moururent pour être seulement entrés dans des maisons infectées; d'autres pour avoir légèrement touché des malades, & d'autres, sans aucune communication, prenoient le mal dans les campagnes & les places publiques. Quelques-uns s'en préservèrent en fuyant des villes pestiférées, & ne laisserent pas de communiquer la peste. Quelques autres demeurèrent au milieu des malades, sans crainte & sans y trouver la mort, & même sans accident. Evagre rapporte qu'il étudioit la grammaire, lorsque cette peste commença; qu'il en fut attaqué, mais qu'il perdit dans la fuite sa femme, quelques-uns de ses enfans, de ses parens, & de ses esclaves.

Procope nous a donné la description de cette maladie avec autant d'art que d'exactitude, & aussi-bien que s'il avoit été médecin de profession. Selon lui, ce fléau consuma presque tout le genre humain. Il n'affligea pas une seule partie de la terre, & ce ne fut pas dans une saison particulière de l'année, mais dans toutes indistinctement. Elle n'épargna ni condition, ni âge, ni sexe, quoiqu'il y ait une si grande diversité dans les tempéramens & dans les dispositions. La différente situation des lieux, la diète, les

complexions, les mœurs, rien ne put sauver les malades.

Elle commença parmi les Egyptiens de Péluse, se répandit à Alexandrie, dans le reste de l'Egypte, & dans ces parties de la Palestine qui confinent à l'Egypte; ensuite avançant toujours avec une marche réglée, elle parcourut le monde, comme si elle eût eu pour but de travailler successivement à tout ravager. La terre-ferme, les îles, les cavernes, les sommets des montagnes, tous les lieux où il y avoit des hommes, en furent infectés. Des côtes de la mer, elle s'étendit sur les terres; & quand elle fautoit par-dessus un pays, on n'avoit pas long-temps sujet de s'en féliciter, elle retournoit ensuite sur ses pas: dès la seconde année, vers le milieu du printemps, elle se fit jour à Constantinople, où Procope demouroit alors.

Plusieurs personnes attaquées du mal, croyoient voir des apparitions d'esprits, en toutes sortes de formes humaines; d'autres s'imaginoient que les hommes qu'ils rencontroient les frappoient en quelque partie de leur corps; d'autres croyoient dans leurs visions entendre une voix qui leur crioit, qu'ils étoient marqués dans le livre des morts; d'autres se réfugioient dans les églises, où ils périssoient. Plusieurs, sans aucun symptôme précurseur de maladie, étoient pris subitement d'une forte de fievre, qui n'annonçoit par le pouls aucun danger; cependant ils étoient emportés par un bubon qui se formoit, tantôt plutôt, tantôt plus tard, ou à l'aine ou à l'aisselle, ou sous l'oreille, ou en d'autres parties du corps.

On remarqua dans cette maladie, une grande diversité de symptômes. Les uns tomboient dans un assoupissement profond; d'autres étoient agités d'une frénésie violente; quelques-uns demandoient à manger, & quelques autres dégoûtés de toute nourriture, mouraient d'inanition. Dans certains temps, ni médecin, ni garde, ni fossyeur ne gagnoit la maladie auprès des malades & des morts; ils continuoient à jouir d'une santé parfaite, quoiqu'ils soignassent & ensevelissent des personnes infectées; d'autres au contraire gagnoient la maladie sans savoir comment,

& en mouroient incontinent. Plusieurs, fans être altérés de soif, se jetoient dans l'eau douce ou dans la mer. Quelques-uns, fans avoir eu d'assoupissement ou d'attaque de frénésie, avoient des bubons gangrenés, & expiroient dans les douleurs; d'autres finissoient leurs jours par un vomissement de sang.

Quelques médecins conjecturant que le venin de la maladie consistoit dans les ulceres pestilentiels, ouvrirent ces ulceres dans les corps morts, & y trouverent un charbon énorme. Ceux dont le corps étoit taché de petits boutons noirs de la grosseur d'une lentille, ne vivoient pas un jour. Quelques uns, entièrement abandonnés des médecins, se rétablissoient contre toute attente; d'autres, de la guérison desquels ils se croyoient sûrs, périssoient soudainement. Le bain fit du bien à quelques-uns, il nuisit à d'autres; ceux-ci moururent par les remèdes, & ceux-là échappèrent sans en avoir usé. En un mot, il n'étoit pas possible de trouver aucune méthode pour conserver la vie des hommes, soit en prévenant le mal, soit en le dominant, n'y ayant aucune cause apparente à laquelle on pût attribuer la maladie ou sa guérison.

Les femmes enceintes qui en étoient frappées, mouroient, les unes en faisant de fausses couches; & d'autres délivrées heureusement, périssoient également avec leurs enfans; on vit peu d'exemples du contraire. Les malades dont les ulceres ouverts couloient abondamment, réchapoient pour l'ordinaire, la violence du charbon étant adoucie par l'écoulement; mais ceux dont les ulceres restoient dans le même état qu'ils avoient paru d'abord, périssoient presque toujours. Quelques-uns eurent les cuisses desséchées, fans que les ulceres eussent flué; d'autres échappèrent de la maladie avec la langue mutilée, & ne purent pendant le reste de leur vie articuler que des sons confus.

Cette peste dura quatre mois à Constantinople, d'abord avec assez de bénignité, mais ensuite avec tant de fureur, que le nombre des morts monta jusqu'à dix mille personnes en un jour. Au commencement, on les ensevelissoit soigneusement, mais

à la fin tout tomba dans la dernière confusion: les domestiques n'avoient pas de maîtres, & les personnes riches n'avoient point de domestiques pour les servir. Dans cette ville affligée, on ne voyoit que maisons vuides, & que magasins & boutiques qu'on n'ouvroit plus; tout commerce pour la subsistance même étoit anéanti.

L'empereur chargea Théodore, l'un de ses référendaires, de tirer du trésor l'argent nécessaire pour en distribuer à ceux qui étoient dans le besoin; mais ce n'étoit-là qu'une foible ressource. Procope ajoute que plusieurs malheureux, frappés d'épouvante, quitterent leur mauvaise vie, tandis que d'autres retournerent à leurs dérèglemens aussi-tôt que le danger fut passé.

Il résulte de tout ce détail, que quoique cette peste ait duré cinquante-deux ans, en changeant souvent de symptomes, suivant les pays; cependant la description d'Evagre diffère en peu de choses essentielles de celle de Procope..... Mais comme l'histoire de Procope étoit connue de tout le monde, Evagre eut tort d'avancer que cette maladie n'avoit pas été décrite avant lui. On ne peut pas douter que sa description & celle de Procope ne regardent la même peste, laquelle, au rapport d'Agathias, commença la cinquième année (il faudroit lire la quinzième année de Justinien.) Procope l'a décrite telle qu'elle parut à Constantinople la seconde année, & Evagre en parle conformément à ce qu'elle étoit plusieurs années après; c'est cette différence de temps & de lieux, qui fait apparemment la principale cause de la différence qui se trouve quelquefois dans les descriptions de ces deux historiens.

Evagre, par exemple, rapporte une circonstance très-surprenante, qu'on ne lit point dans Procope; savoir, qu'aucune personne native des villes attaquées, quelque-éloignée qu'elle fût du lieu où étoit la maladie, n'échappoit pourtant à sa fureur; ces mots *aucune personne* pris à la rigueur de la lettre, détruisent toute croyance; mais si l'on interprete son récit par un très-grand nombre de personnes, il ne sera point suspect de fausseté pour ceux qui n'ignorent pas des exemples semblables que rapportent les historiens dans

des temps plus modernes, au sujet de la sueur angloise, genre de peste qui vint à éclorre dans la principauté de Galles en 1483, ravagea l'Angleterre, se répandit en Allemagne, reparut à Londres en 1551 pour la cinquième fois, attaqua quantité de naturels anglois dans les pays étrangers, & épargna presque tous les étrangers établis en Angleterre. *V. SUEUR ANGLOISE. (Le chevalier DE JAUCOURT.)*

§ PESTE, (*Médecine.*) *Remedes contre la peste.* Prenez tous les matins une goutte d'essence de cannelle avec une paille, mettez-la dans un verre demi-plein de vin ou d'eau, & buvez le tout.

Prenez des noisettes de genievre, faites-les tremper dans de l'eau-de-vie jusqu'à ce qu'elle en ait tiré l'acrimonie; & après les avoir fait sécher à l'ombre, confisez-les au sucre ou au miel, & mangez-en trois tous les matins.

Prenez du jus de limon, & faites dissoudre dans icelui de l'or en feuille: buvez-en le matin en temps de contagion.

Prenez trois figes, trois noix rôties, & un petit rameau de rue, & les mangez ensemble tous les matins.

Prenez du tabac le matin; & si vous ne l'aimez point, parfumez-en votre chambre; sa fumée purifie grandement l'air.

Il est bon aussi de se laver souvent les mains & les tempes avec de bon vinaigre.

Pour la tumeur, lorsqu'elle est formée, il n'est rien de plus excellent que la carcasse d'un crapaud, laquelle il faut préparer de cette façon: pendez en l'air le crapaud, il vomira petit à petit son venin avec sa bave, & enfin il se séchera; après qu'il sera sec, tellement qu'il ne lui restera que le cuir, prenez-le & l'appliquez sur la tumeur, il attirera tout le venin, en deviendra enflé comme s'il étoit derechef vivant, & fera un effet merveilleux.

Il est bon de se tenir purgé, car c'est un grand préservatif contre la contagion.

Mettez du sel dans du vin à proportion, faites-les demeurer ensemble toute une nuit; après, coulez-le bien, & le passez par un linge, & prenez-en chaque matin. (*Article tiré des papiers de M. DE MAIRAN.*)

Tome XXV.

PESTI, (*Géogr.*) village à dix-huit lieues de Naples, dans le golfe de Salerne, où l'on trouve de très-beaux restes d'antiquités, long-temps ignorés, parce qu'ils sont détournés de la route ordinaire.

Pæstum, ensuite *Possidonia*, étoit à l'extrémité occidentale de la Lucanie, & donnoit son nom au golfe *Pæstanius Sinus*. Solon dit que c'étoit une ville des anciens Doriens; d'autres disent qu'elle avoit été fondée par les Sibarites. Strabon parle d'un fameux temple de Junon, fondé par Jason, à l'embouchure du Silo, qui est à deux lieues de *Pesti*, & il nous apprend que cette ville fut envahie par les Samnites.

M. Grolley raconte qu'un jeune élève d'un peintre de Naples, fut le premier qui, en 1755, réveilla l'attention des curieux sur les restes précieux d'architecture qu'on y voit. M. Morghan, en 1767, les a fait graver en six feuilles, dont M. de la Lande a donné un extrait en une seule planche.

La troisième feuille de M. Morghan représente les trois temples, vus de près par un observateur. Les temples sont découverts en dessus, il y a encore des colonnes tout autour; les entablemens, les frontons même sont encore en place: l'architecture, qui est du meilleur goût & du plus beau temps de la Grece, peut aller de pair avec les monumens d'Athènes dont M. le Roi, de l'académie royale d'architecture, nous a donné les gravures, & qui ont été publiées postérieurement en Angleterre. On vient de publier encore à Londres de belles gravures des monumens de *Pæstum*, avec des explications, en 1767. *Voyage d'Italie, tome VII. Voyez PESTUM.*

Cette ville fut pillée par les Sarrasins en 930, saccagée & presque détruite par les Guiscards en 1080; Robert Guiscard démolit les anciens édifices, & enleva les magnifiques colonnes de marbre verd antique pour en décorer une église; depuis ce temps elle n'est point relevée de ses ruines, un seul fermier les fertilise & s'y est établi. Le libraire Jombert a imprimé à Paris les ruines de *Pesti*, avec 18 plans, en 1769. (C)

PESTIFÉRÉ, adj. (*Gramm.*) qui est attaqué de la peste. *Voyez PESTE.*

Y y y

PESTILENCE, f. f. *en Médecine*, c'est une maladie épidémique, maligne & contagieuse, ordinairement mortelle, connue vulgairement sous le nom de *peste*. Voyez **PESTE**.

Ce mot est formé du latin *pestis*, qui signifie la même chose.

Maison de peste; c'est un lazaret ou une infirmerie, où l'on met en dépôt & où l'on a soin des marchandises des personnes, &c. infectées, ou que l'on soupçonne infectées de quelque maladie contagieuse. Voyez **LAZARET**.

PESTILENTIEL, adj. (*Médecine.*) se dit en médecine des maladies, de l'air & des alimens; on dit un air *pestilentiel*, un aliment empesté.

La maladie *pestilentielle* est une maladie épidémique, dont il meurt plus de monde qu'il n'en réchappe, & dont les malades meurent plus promptement que dans les maladies épidémiques ordinaires. Les signes propres & caractéristiques de la maladie ou fièvre *pestilentielle* ou de la peste, sont: 1^o. l'épidémie; 2^o. la mortalité; 3^o. les accidens, tels que les bubons, les charbons, le pourpre, la mollesse, l'abattement de tout le corps; 4^o. la cause qui gît dans le vice de l'air & des alimens.

— Ce sont ces quatre conditions, l'épidémicité, la mortalité, la qualité des accidens & la cause commune, qui constituent le caractère des maladies *pestilentielles*; ces quatre conditions se rencontrent souvent dans les fièvres malignes, dans les fièvres continues à redoublement, dans les péri-pneumonies, dans les pleurésies, les dysenteries, les petites véroles, &c. & alors ces maladies sont *pestilentielles*.

Les maladies *pestilentielles* diffèrent de la peste, en ce que l'épidémie est plus générale dans celle-ci; 2^o. en ce que la mortalité y est aussi plus grande; 4^o. en ce que les accidens sont plus violens dans la peste; & enfin la cause de la peste est différente, car elle est produite par une infection particulière. Voyez **PESTE**.

La cause de la fièvre *pestilentielle*, est une cause épidémique & souvent sporadique, jointe à une cause particulière qui est l'infection; c'est ainsi qu'une fièvre maligne simple qui attaquera différens habitans d'une

ville, deviendra sporadique, & souvent épidémique; & si l'infection particulière, soit de l'air, soit des alimens, se joint à cette fièvre maligne, elle sera *pestilentielle*; c'est ainsi que la peste accompagne la fièvre continue à redoublement, la pleurésie, les dysenteries, les péri-pneumonies, la petite vérole, la rougeole & le pourpre.

La peste au contraire, est toujours causée par la seule infection particulière sans cause sporadique: les symptômes de la fièvre *pestilentielle* sont: 1^o. l'abattement des forces, d'où dépendent le défaut de la respiration, la foiblesse, l'intermittence & l'intercadence du pouls.

2^o. Des nausées, des cardialgies, des vomissemens, par le vice de l'estomac où les oscillations pechent; & où les bouillors même s'aigrissent ou se corrompent.

3^o. Des urines troubles & grasses, où l'huile est comme par flocons, par la laxité des tuyaux sécrétoires des reins.

4^o. Des sueurs colliquatives, aigres, grasses & fétides par la même cause.

5^o. Des bubons aux aines ou aux aisselles, des charbons, des lanieres de pourpre, noires ou violettes, ou bleues; l'acreté des humeurs & leur épaisissement produisent ces différens accidens. Voyez **BUBONS**.

6^o. La gangrene sèche & la mollesse des membres après la mort. Voy. **GANGRENE SECHE**.

7^o. Des déjections sanglantes par les selles, des excréments de sang par les urines & par la sueur.

Pronostic. La fièvre *pestilentielle* est très-funeste; en effet, on n'en connoît point le caractère; on ne peut y employer les remèdes ordinaires aux autres maladies, sans une crainte infinie & un ménageement inconcevable. Le pronostic n'est d'ailleurs que trop vérifié, par l'expérience funeste que nous donne le nombre de malades qui périssent de cette maladie; cependant le pronostic varie selon le degré de la peste, selon le nombre & la violence des symptômes, selon le dénaturément du sang, selon que la maladie sporadique domine sur la peste, ou que la peste prend le dessus sur la maladie sporadique.

Voici ce qui doit régler le pronostic :

1°. Plus l'épidémie est grande, plus il y a des malades attaqués en même temps, plus la peste est à craindre.

2°. Plus la mortalité est grande, & plus le danger est grand.

3°. La violence & le nombre des accidens, la gangrene des parties extérieures, l'intermittence & l'intercadence suivies dans le pouls, sont des signes très-dangereux.

Curation. La peste ou la fièvre pestilentielle est très-difficile à traiter; elle présente cependant deux indications, celle de la maladie sporadique ou de l'épidémie, & celle de la peste. Le sentiment des médecins est partagé sur l'administration de la saignée & de la purgation: mais si nous distinguons nos chefs d'indication & différens degrés dans la maladie, nous verrons que l'on peut saigner dans ces maladies, mais moins que dans les maladies inflammatoires ordinaires; il en sera de même de la purgation. D'ailleurs, quoique les cordiaux soient conseillés par le plus grand nombre, il est cependant prouvé par l'expérience qu'ils nuisent fort souvent, & qu'il périt plus de personnes par les cordiaux que par l'usage des autres remèdes; nous sommes donc de l'avis suivant.

1°. On saignera, s'il y a inflammation, comme péripneumonie, pleurésie, &c. s'il y a douleur locale, ou effervescence considérable dans le sang; si le pouls est plein, fort & tendu; mais comme il y a peste, on saignera de façon que l'on modérera le nombre & la quantité des saignées: hors ces cas, on ne doit point saigner du tout.

2°. On purgera pour vider les premières voies, pour détourner le venin sur le bas-ventre, & le jeter par les selles; on emploiera les purgatifs, & même l'émétique; on tiendra le ventre libre en donnant de temps à autre des cathartiques; mais la faiblesse contre-indique ces remèdes; & il faut remarquer qu'elle augmente assez souvent par la saignée & les purgatifs, au lieu qu'elle diminue dans les autres maladies. Ceci mérite une attention singulière.

Le remède contre cette faiblesse est l'antidote ou le spécifique propre contre la peste; mais quel est ce spécifique? C'est ce qu'on cherche depuis long-temps sans le trouver. Les quatre alexipharmiques, les confectons d'alkermès & d'hyacinthe, la thériaque & l'orviétan, les esprits volatils tirés des animaux; les cordiaux acides sont mêlés avec les précédens, ou donnés séparément; on remarque en général qu'ils ne causent pas une si grande dissolution du sang; ainsi on peut employer en même temps que les remèdes généraux, la potion suivante.

Potion antipestilentielle. Prenez des eaux de chardon-béni, de reine-des-prés & d'angélique, de chaque deux onces; d'eau thériacale de Baudron, de vinaigre thériaçal, de l'esprit de citron, de chaque cinq gros; de sirop d'œillet, une once: faites une potion du tout, dont on donnera par cuillerée pour soutenir le pouls & procurer une douce moiteur.

On peut employer la thériaque, la poudre de vipère, l'antidote de Tichobrahé. *Voyez ces articles.*

Enfin, on applique les vésicatoires & les ventouses.

Quant aux amulettes, voyez AMULETTES.

Le régime doit être proportionné à l'état du mal; il doit être analeptique, restaurant & soutenu par les antiputrides. *Voyez PESTE.*

PET, s. m. air qui se sépare dans les intestins, & qui s'échappe avec bruit par l'anus. C'est un effet de la digestion, de la qualité des alimens, du froid, du chaud, &c.

Les anciens avoient le dieu *Pet*.

PET, (*Cuisine.*) espèce de petits beignets ronds, faits de farine, de lait, de sucre & de jaunes d'œufs délayés ensemble.

PETA, s. f. (*Mythologie.*) déesse de la demande. Son nom vient du verbe *peto*, demander.

PÉTAGUEI, (*Géogr. mod.*) pays de l'Amérique méridionale au Brésil, borné nord par le pays de Dele & par la mer; sud, par la capitainerie de Rio-grande;

ouest, par les Tupuyes. Il y a des mines d'argent dans cette contrée.

PETALE, f. m. *petalum* ; on a donné ce nom aux feuilles de la fleur des plantes, pour les distinguer des vraies feuilles. Les *pétales* sont ordinairement les plus belles parties des plantes, tant par leur couleur que par leur forme ; ils tombent facilement d'eux-mêmes ; jamais ils ne deviennent l'enveloppe de la semence. Quoique les feuilles de la fleur de l'ellébore n'aient qu'une couleur verte, & qu'elles ne tombent pas, elles sont censées être de vrais *pétales*, parce qu'elles ne sont pas l'enveloppe du fruit. *Voyez FLEUR.*

PETALISME, (*Hist. anc.*) La crainte que l'on avoit à Athenes des citoyens trop puissans, & dont le crédit s'établisoit auprès du peuple, fit introduire dans cette république l'ostracisme, *voyez OSTRACISME.* Un usage semblable fut établi à Syracuse ; on le nomma *pétalisme*, parce qu'on écrivoit le nom de celui qu'on vouloit bannir sur une feuille d'olivier. Ce mot vient du mot grec *π-ταλο*. Le *pétalisme* étoit une institution beaucoup plus inique & rigoureuse que l'ostracisme même, vu que les principaux citoyens de Syracuse se bannissoient les uns les autres en se mettant une feuille d'olivier dans la main. La loi du *pétalisme* parut si dure, que la plupart des citoyens distingués de Syracuse prenoient le parti de la fuite aussi-tôt qu'ils craignoient que leur mérite ou leurs richesses ne fissent ombrage à leurs concitoyens ; par-là la république se trouvoit privée de ses membres les plus utiles. On ne tarda point à s'appercevoir de ces inconvéniens, & le peuple fut obligé lui-même d'abolir une loi si funeste à la société.

PETALODE, adj. (*Médec.*) C'est un nom que l'on donne à l'urine quand elle paroît contenir de petites feuilles & de petites bleuertes. *Voyez URINE.*

PETAMINAIRE, f. m. (*Littérature.*) *petaminarius*, c'est-à-dire, homme qui vole en l'air, de *π-ι αμιν*, *voler*. On appelloit chez les Romains *pétaminaires*, des fauteurs, des voltigeurs, des gens qui faisoient en l'air des tours de souplesse,

des sauts hardis, périlleux & surprenans. Le mot *pétaminaire* se trouve dans Sylvien & dans Firmicus.

PETARASSE, f. f. (*Marine.*) espèce de hache à marteau, faite du côté du taillant comme le calfas double, & employée à pousser l'étope dans les grandes coutures.

PETARD, f. m. *en terme de guerre*, est une sorte de canon de métal, qui ressemble un peu à un chapeau haut de forme, ou plus exactement à un cône tronqué. Il sert à rompre les portes, les barricades ou barrières, les ponts-levis, & tous les autres ouvrages que l'on a dessein de surprendre.

On peut considérer le *pétard* comme une pièce d'artillerie fort courte, étroite par la culasse, & large par l'ouverture. Elle est faite de rosette mêlée avec un peu de cuivre. On en fait aussi de plomb & d'étain mêlés ensemble. Il est ordinairement long de sept pouces, & large de cinq à sa bouche, pesant quarante à cinquante livres.

Sa charge est de cinq à six livres de poudre : on ne le charge qu'à trois doigts de la bouche, le reste se remplit d'étope, & on l'arrête avec un tampon de bois. On couvre la bouche d'une toile que l'on serre bien fort avec une corde ; on le recouvre d'un madrier ou d'une planche de bois, dans laquelle on a pratiqué une cavité pour recevoir la bouche du *pétard*, & on l'attache en bas avec des cordes, ainsi qu'il est exprimé dans *nos planches.*

Il est d'usage dans les attaques clandestines ; il sert à rompre les portes, les ponts, les barrières, &c. auxquelles on l'attache ; ce qui se fait par le moyen d'une planche de bois. On s'en sert aussi dans les contremines pour briser les galeries ennemies, & pour en éventer les mines.

Au lieu de poudre à canon pour charger cette arme, quelques-uns se servent de la composition suivante ; savoir, sept livres de poudre à canon, une once de mercure sublimé, huit onces de camphre ; ou bien six livres de poudre à canon, une demi-once de verre broyé, & trois quarts de camphre. On fait aussi quelquefois des *pétards* de bois, & de cerceaux de fer.

On attribue l'invention des *pétards* aux huguenots françois en 1579, dont le plus signalé exploit fut la surprise de la ville de Cahors, ainsi que nous l'apprend d'Aubigné. *Chambers.*

Pour se servir du *pétard*, on fait en sorte d'approcher de la porte qu'on veut rompre sans être découvert des sentinelles de la ville; & avec un tire-fond, ou quelque autre instrument semblable, on attache le madrier auquel le *pétard* est joint à la porte qu'il s'agit de briser; ce qui étant fait, on met le feu à la fusée du *pétard*, laquelle étant remplie d'une composition lente, donne le temps au pétardier, ou à celui qui a attaché le *pétard*, de se retirer. La fusée ayant mis le feu à la poudre dont le *pétard* est chargé, cette poudre en s'enflammant presse le madrier contre la porte avec un tel effort, qu'il la brise, ou qu'il y fait une ouverture.

Le métier de pétardier est extrêmement dangereux. Peu d'officiers reviennent de cette sorte d'expédition; car ou des défenses qui sont sur la porte, ou de celles qui sont à droite ou à gauche, si ceux qui sont dans la ville s'aperçoivent de cette manœuvre, ils choisissent le pétardier, & ils ne le manquent presque jamais.

Les *artificiers* appellent aussi *pétard* une espece de boîte de fer de dix pouces de haut, de sept pouces de diametre par en-haut & de dix pouces par en-bas, du poids de 40 à 60 livres, dont on se sert pour enfoncer les hêrtes & les portes des villes aliégées, ou des ouvrages où l'on veut entrer. Le madrier sur lequel on le place, & où il est attaché avec des liens de fer, est de 2 piés par sa plus grande largeur, & de 18 pouces par les côtés; l'épaisseur est d'un madrier ordinaire. Au dessous du madrier sont des bandes de fer passées en croix avec un crochet qui sert à attacher le *pétard*.

Il n'y a pas d'autre secret pour l'appliquer que de s'approcher, à l'entrée de la nuit, avec un détachement, le plus près de la place qu'on peut; de descendre dans le fossé lorsqu'il est sec, ou de trouver quelque autre moyen quand il est plein d'eau, ce qui n'est pas à la vérité si facile.

Peu d'officiers reviennent de ces fortes d'expéditions, & il faut être muni d'une très-forte résolution pour prendre une commission pareille à celle-là.

Lorsqu'on veut charger un *pétard* qui aura 15 pouces de hauteur, & 6 à 7 pouces de calibre par l'ame, il faut commencer par le bien nettoyer par-dedans, & le chauffer, de maniere néanmoins que la main puisse en souffrir la chaleur.

Prendre de la plus fine poudre & de la meilleure que l'on puisse trouver, jeter dessus un peu d'esprit-de-vin, la présenter au soleil, ou la mettre dans un poêle; & quand elle sera bien sèche, la mettre dans le *pétard* de la maniere suivante.

On passera dans la lumiere un dégorgeoir que l'on y fera entrer de deux pouces, ensuite l'on y jettera environ deux pouces & demi de haut de la poudre ci-dessus. *Voyez DÉGORGEOIR.*

On aura ensuite un morceau de bois du calibre du *pétard*, bien uni par les deux bouts & bien arrondi par les côtés, qu'on fera entrer dans le *pétard*, & avec un maillet de bois l'on frappera sur cette espece de refouloir sept ou huit coups pour presser la poudre, observant néanmoins de ne l'écraser que le moins qu'il se pourra; l'on prendra ensuite du sublimé, l'on en semera une pincée sur ce lit de poudre, puis l'on y remettra encore de la poudre la hauteur de deux pouces & demi, on la refoulera de même; on aura dans une fiole grosse comme le pouce, du mercure qui sera couvert d'un simple parchemin, auquel on fera sept ou huit petits trous avec une épingle, & l'on secouera trois ou quatre fois pour en faire sortir du mercure.

L'on fera un autre lit de poudre comme le premier, & l'on y mettra du sublimé, comme on a fait d'abord; ensuite un autre lit de poudre, & encore du mercure, comme ci-devant; ce qui fait en tout quatre lits; le cinquieme sera comme le premier.

Vous le couvrirez de deux doubles de papier coupés en rond du diametre du *pétard*, que vous mettrez dessus son ouverture: vous mettrez des étoupes par-dessus à la hauteur d'un pouce, & avec

le morceau de bois dont on a parlé, l'on enfonce le tout à force.

On fera un mastic composé d'une livre de brique ou de tuile bien cuite, que l'on pulvérisera & tamisera, & d'une demi-livre de poix-résine ou colophane.

Vous ferez tout fondre ensemble, & remuerez avec un bâton, en sorte que le tout soit bien délayé, & vous verserez ce mélange tout chaud sur les étoupes.

Vous aurez une plaque de fer de l'épaisseur de 4 ou 5 lignes du calibre du *pétard*, à laquelle il y aura trois pointes qui débordent du côté du madrier, afin qu'elles puissent entrer dedans; vous appliquerez ce fer sur le mastic, dont le surplus débordera par le poids du fer.

Il faut que ce fer soit au niveau du *pétard*, & le poser ensuite sur votre madrier, qui sera entaillé de quatre à cinq lignes pour loger le *pétard*, observant de faire trois trous pour recevoir les trois pointes de la plaque de fer que vous avez appliquée sur le cul du *pétard*.

Vous remplirez ensuite l'encastrement de ce mastic mis bien chaud, & renverserez dans le moment votre *pétard* dessus; & comme il doit y avoir quatre tenons ou tirans de fer passés dans les anes pour arrêter le *pétard* sur le madrier, il faudra faire entrer une vis dans chacun, & la serrer bien ferme pendant que le mastic sera chaud, afin de boucher tout le jour qui pourroit se trouver dans l'encastrement.

Il est bon de remarquer encore que la lumière du *pétard* se met quelquefois au haut, & quelquefois à un pouce & demi au-dessous; mais de quelque manière qu'elle soit située, il faut toujours un porte-feu fait de fer du diamètre de la lumière, & de trois pouces de longueur, qu'on enfonce dedans avec un maillet de bois.

Avant que de le placer, il faut, avec un dégorgeoir de fer, dégorger un peu la composition du dedans du *pétard*, & y faire entrer ensuite un peu de nouvelle composition, afin de donner mieux le feu, & avec un peu plus de lenteur.

Cette composition doit être d'un huitième de poudre, d'un quatrième de salpêtre, & d'un deuxième de soufre; c'est-à-dire, que pour huit onces de poudre il

faut quatre onces de salpêtre & deux de soufre. On pulvérisé ces trois matières séparément; & après les avoir mêlées, on en charge le porte-feu, qu'on couvre avec du parchemin ou du linge goudronné pour le garantir de l'injure de l'air.

PÉTARD, (*terme d'Artificiers.*) On peut mettre au nombre des garnitures des petits *pétards* que font les enfans dans les rues avec du papier & un peu de poudre, qu'on appelle aussi *péterolles*.

On plie une feuille de gros papier sur sa longueur par plis de 9 à 10 lignes d'intervalle en trois plis successifs, qu'on ouvre ensuite pour former une épece de canal dans lequel on couche un lit de poudre de peu d'épaisseur, étendue bien également; on l'y enveloppe en plusieurs doubles en continuant de plier le reste de la feuille, ce qui forme un paquet long & plat qu'on replie ensuite en travers de l'intervalle d'environ un pouce & demi, par plis alternatifs en zigzag, en façon de Z d'un côté & d'autre, frappant sur les bords de chacun avec un marteau dans la largeur de 2 à 3 lignes, pour écraser un peu la poudre qui s'y trouve, afin que le passage du feu y étant moins ouvert s'y communique successivement, & non pas tout d'un coup, comme il arriveroit sans cette précaution. Le paquet ainsi réduit à cette petite longueur, doit être ferré par le milieu avec plusieurs tours de ficelle; & pour y mettre le feu, on fait un trou à côté de la ligature qui pénètre jusqu'à la poudre grenée, dans lequel on introduit un peu de poudre écrasée dans l'eau pour lui servir d'amorce. Il n'est personne qui n'ait vu l'effet de cet artifice, qui est tombé, pour ainsi dire, en mépris, tant il est commun, mais qui a son mérite lorsqu'on en joint ensemble une certaine quantité pour faire une escopetterie successive assez amusante.

PÉTARDER, v. act. (*Art milit.*) c'est attaquer une porte, un château, par le moyen du *pétard*.

PÉTARDIER, s. m. (*Art milit.*) officier d'artillerie commandé pour attacher le *pétard* & y mettre le feu.

PÉTARRADE, s. f. (*Maréchal.*) pet de cheval ou d'âne. C'est aussi une

ruade que le cheval fait lorsqu'il est en liberté.

PETASITE, f. f. (*Hist. nat. bot.*) *petasites*; genre de plante à fleur en fleurons, composée de plusieurs fleurons profondément découpés, & soutenus par un calice presque cylindrique, & divisé en plusieurs parties. Chaque fleuron est placé sur un embryon qui devient dans la suite une semence garnie d'une aigrette. Ajoutez aux caractères de ce genre que les fleurs naissent avant les feuilles. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort établit quatre especes de ce genre de plante, en anglois *butter-burr*, dont nous décrirons la grande ou commune; *petasites major*, *vulgaris*, *I. R. H.* 452; *tussilago scapo imbricato thyrsifero*, *flosculis omnibus hermaphroditis*, *Linnaei Hort.* Clifort, 411.

La racine de cette espece de *pétasite*, ou grand pas-d'âne, est grosse, longue, brune en dehors, blanche en dedans, d'un goût âcre, aromatique, un peu amer, & d'une odeur suave. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ un pié, de la grosseur du doigt, creuses, lanugineuses, revêtues de quelques petites feuilles étroites, pointues, terminées par un bouquet de fleurs à fleurons purpurins, & semblables à de petits godets, taillés en quatre ou cinq parties; tous ces fleurons sont soutenus par un calice presque cylindrique, recoupé jusques vers la base en plusieurs quartiers. Les fleurs se flétrissent en peu de temps, & tombent avec leur tige; elles sont suivies par des semences garnies chacune d'une aigrette.

Après que la tige est tombée, il s'éleve des feuilles grandes & amples, presque rondes, un peu dentelées en leur bord, d'un verd brun en dessus, attachées par le milieu à une queue longue de plus d'un pié, grosse, ronde, charnue; ces feuilles ont la figure d'un chapeau renversé, ou d'un grand champignon porté sur la queue.

Cette plante aime les lieux humides, les bords des rivières & des ruisseaux: elle fleurit au commencement du printemps, & même quelquefois dès le mois de février: dans les pays chauds. On fait usage de la racine; on l'estime apéritive,

résolutive & vulnérable; elle entre dans l'orviétan, & l'emplâtre diabotanium de la pharmacopée de Paris. (*D. J.*)

PETAURE, f. f. (*Littér.*) en latin *petaurum*; roue posée en l'air sur un aissieu, par le moyen de laquelle deux hommes se balançoient l'un l'autre. On attribue l'invention de cette espece de jeu aux Germains, selon Ammien Marcellin. Manilius en fait la description dans son *Astronomie*, liv. V.

*Ad numeros etiam ille ciet cognasa
per artem*

*Corpora, quæ valido saliant excussa
petauro,*

*Alternosque cient motus, elatus & ille
Nunc jacet, atque hujus casu suspen-
ditur alter.*

On nommoit *pétauristes*, ceux qui se divertissoient à cet exercice.

PETECHIALE (FIEVRE), (*Méd.*) C'est une fièvre continue, maligne, contagieuse, accompagnée de taches plates, semblables à des morsures de puces, de différentes couleurs, & causées par une corruption des humeurs, suivie d'une dissolution putride.

Les malades éprouvent dès le commencement de ces fortes de fièvres, de grandes faiblesses, & l'épuisement des forces, la douleur & la pesanteur de tête, l'abattement & l'inquietude de l'esprit; l'insomnie continuelle, la pulsation du pouls languissante, foible & inégale, l'oppression de poitrine, les vomissemens, & souvent la contraction & les tressaillemens de tendons. Plusieurs malades néanmoins ne se plaignent que d'un abattement extraordinaire, d'une grande insomnie, & de défaillance. Le quatrième, cinquième, ou même le septième jour, des taches commencent à paroître, principalement sur le dos & les reins; elles sont plus ou moins abondantes, assez semblables à des morsures de puces & de différentes couleurs & figures, jaunes, rougeâtres, pourprées, rondes, lenticulaires; on les nomme *pétéchies*. V. *ce mor.*

Ces taches paroissent sans ardeur, sans démangeaison, sans élévation, sans ulcération de la peau, & sans apporter aucun

soufflement au malade , parce qu'elles sont d'une nature putride ; aussi plus elles sont nombreuses , plus elles marquent le degré de corruption , & même une corruption sphacéleuse , lorsqu'elles sont d'une couleur livide , plombée , & d'un verd noirâtre.

Les autres signes funestes dans cette maladie sont une langue sèche , crevassée , noirâtre , sans desir de boire ; le gosier enflammé , la difficulté d'avalier , le délire après l'éruption des taches ; l'embarras de la respiration , l'urine sans aucun dépôt ; s'il survient en même temps des tressaillemens dans les tendons , l'écoulement involontaire des excréments , la sueur froide , & les convulsions , il ne faut point douter que la mort ne soit prochaine.

La cause formelle de ces fièvres pernicieuses consiste dans une dissolution putride , & dans une colliquation des humeurs , & dans une corruption vicieuse du fluide lymphatique & subtil qui est dans le sang.

Cet état a d'ordinaire pour première origine une vapeur nuisible qui passe de l'air dans le corps par les narines , le gosier & les bronches. Ce venin affecte immédiatement les nerfs , cause la pesanteur de tête , & l'abattement des forces. Il se mêle principalement avec la salive , & descend avec elle dans le ventricule & les intestins ; d'où naissent le dégoût pour les alimens , & les inquiétudes par la communication des nerfs des parties voisines du cœur. Hippocrate a déjà attribué autrefois la première origine de ces fièvres contagieuses à la corruption générale de l'air ou des humeurs ; delà vient qu'elles sont fréquentes dans les camps , & qu'on leur a donné le nom de *maladies d'armées*. C'est aussi par la même raison qu'elles font tant de ravages dans les hôpitaux , dans les vaisseaux & dans les prisons publiques.

Les médecins doivent agir de concert avec la nature , & la seconder pour parvenir à la guérison de cette cruelle maladie. Les remèdes volatils & sudorifiques augmentent la corruption , occasionent un orgasme , & abattent les forces ; il faut donc les éviter. La bonne méthode curative consiste à corriger la putréfaction ,

& à évacuer les humeurs corrompues , quand elles sont en état d'être évacuées , ce qui arrive depuis le septième jusqu'au quatorzième jour. Les remèdes propres à cet effet , sont ceux qui relâchent le ventre du malade , sans y causer l'érythème ; tels sont la manne , mêlée avec la crème de tartre ; le sirop solutif de roses , mêlé avec le sel polycreste dans quelque véhicule délayant , comme le petit lait , la pulpe de tamarins & autres semblables. La saignée ne doit avoir lieu que dans les personnes pléthoriques , & qui vivent dans l'abondance de toutes choses. Les tisanes acidules sont propres à diminuer la corruption des humeurs. Enfin le régime antiputride convient dans le cours & à la fin de ces maladies , pour préserver de dangereuses rechûtes : la nature elle-même les guérit quelquefois par des diarrhées critiques , qui surviennent le septième , le neuvième ou le onzième jour. Quelquefois ces maladies sont populaires , contagieuses , & presque pestilentielles ; alors le plus sûr est d'éviter la contagion en se retirant à temps , & en fuyant un air imprégné d'exhalaisons vénéneuses. (*D. J.*)

PETECHIES , f. f. pl. (*Médec.*) *petechiæ* ; taches rouges ou pourprées , semblables à des morsures de puces ou de cousins , qui s'élèvent sur la peau dans les fièvres malignes & contagieuses , & qui sont toujours d'un très-mauvais présage. Sydenham soupçonne avec raison qu'elles sont quelquefois excitées par un régime & des remèdes trop chauds. Quoi qu'il en soit , les anciens ont appelé ces taches du nom général d'*exanthemes* ; les Italiens les ont nommées *pedechies* du mot *pedechio* , morsure de puce ; les François *taches pourprées* ; les Espagnols *tabardillo* , à cause de leur couleur rouge jaunâtre ; & les Allemands *lenticulaires* , à cause qu'elles ont la figure & la couleur des lentilles : ces sortes de taches constituent avec d'autres symptômes les maladies qu'on appelle *fièvres pétéchiâles*. Voyez **PÉTÉCHIALE** , *fièvre* , *Médec.*

Au reste , ces taches *pétéchies* , & la fièvre qui les accompagne ont été décrites ; premièrement & distinctement , par Fracastor , sous le nom de *lenticulæ* & de *pundicula* ;

puncticula. Voyez son traité de *morbis contagiosis*, l. II, cap. vij & vij. (D. J.)

PETELIA, ou PETILIA, (Géograph. anc.) ville d'Italie dans les terres chez les Brutiens, selon Pline, liv. III, cap. x, & Ptolomée, liv. III, c. j; Virgile, *Énéid.* liv. III, v. 402, attribue sa fondation à Philoctete le Troyen.

Parya Philoëtetæ subnixa Petilia muro.

Elle ne demeura pas toujours dans cet état de médiocrité, car elle devint dans la suite métropole, ou du moins l'une des principales villes des Brutiens. Strabon dit au commencement du VI. liv. page 254, que la ville *Petilia* étoit regardée comme la capitale des Lucaniens, & que de son temps elle étoit assez peuplée. Il ajoute qu'elle étoit forte, & par sa situation & par ses murailles. Elle étoit voisine de Crotone, puisqu'elle avoit été bâtie dans le lieu où est aujourd'hui Strongoli, où l'on a trouvé d'anciennes inscriptions: dans l'une on lit ce mot *Petilia*, & dans une autre ceux-ci *Reip. Petelinorum*. Elle est fameuse dans l'histoire, & on la compare à la ville de Sagunte, tant pour sa fidélité envers les Romains, que pour ses désastres; ce qui a fait dire à Silius Italicus, liv. XII, v. 431.

*Fumabat versis incensa Petilia testis,
Infelix fidei, miseræque secunda
Sagunto.*

(D. J.)

* PET-EN-L'AIR, f. m. (Couturiere.) est une demi-robe, ou le haut d'une robe ordinaire, dont la longueur a environ un pié ou un peu plus au-dessous de la taille, tant par devant que par derrière. Pour ce qui est de la construction de cet habillement de femme, on peut consulter l'article COUTURIERE où l'on explique toutes les opérations de la construction d'une robe.

PÉTENUCHE, subst. f. (Soierie.) ou galette de cocole. C'est une bourre de soie d'une qualité inférieure à celle qu'on appelle *fleuret*. Quand elle est filée, teinte,

Tome XXV.

& bien apprêtée, on l'emploie à la fabrique de certaines étoffes, comme papelines, &c. On s'en sert aussi à faire des padous, des galons de livrée, des lacets, & d'autres semblables ouvrages.

PÉTER, v. n. (Gram.) lâcher un vent par derrière, avec bruit. On dit que les Borciens ne se gênoient pas là-dessus; cela me paroît plus des Cyniques.

On dit *péter*, de tout ce qui fait un bruit subit & éclatant.

PETER, f. m. (Gram. Hist. nat. Bot.) espece de nénufar qui croît dans l'eau, dont la racine est attachée à une substance blanche couverte d'une peau rouge, qui se partage en plusieurs gouffes; il a le goût de la noisette quand il est frais. Son suc attaque le cuivre, à ce qu'on dit; cependant il est doux.

PÉTERBOROUGH, (Géog. moderne.) ville épiscopale d'Angleterre, en Nortamptonshire, avec titre de comté. Elle envoie deux députés au parlement, & est sur le Neu. C'est un des six évêchés établis par Henri VIII. Longitude 17, 20; latitude 52, 36.

PETERKOW, PETRIKOW, PETRICOVIE, ou PIELTRICOW, (Géog. moderne.) petite ville de Pologne dans la partie orientale du palatinat de Siradie, près de la Pileza, à 26 lieues au nord de Cracovie. Longit. 37, 32; latit. 52, 16. (D. J.)

PETERMANGEN, (Commerce.) petite monnaie d'Allemagne, qui se frappe dans l'électorat de Treves, & sur laquelle on voit l'image de l'apôtre saint Pierre; elle vaut cinq kreutzers. Voyez KREUTZER.

PÉTEROLLE, f. f. (Artificier.) C'est le petit artifice des écoliers, fait avec un peu de poudre renfermée dans une feuille de papier repliée de plusieurs plis, pour tirer plusieurs coups de suite.

PÉTERSBOURG, (Géog. moderne.) La plus nouvelle & la plus belle ville de l'empire de Russie, bâtie par le czar Pierre, en 1703, à l'orient du golfe de Finlande, & à la jonction de la Néva & du lac de Ladoga.

Pétersbourg, capitale de l'Ingrie, s'éleve sur le golfe de Cronstadt, au milieu

Z z z

de neuf bras de rivières qui divisent ses quartiers; un château occupe le centre de la ville dans une île formée par le grand cours de la Néva; sept canaux tirés des rivières, baignent les murs du palais, ceux de l'amirauté, du chantier, des galères, & de quelques manufactures. On compte aujourd'hui dans cette ville trois cents mille âmes, trente-cinq églises; & parmi ces églises il y en a cinq pour les étrangers, soit catholiques-romains, soit réformés, soit luthériens: ce sont cinq temples élevés à la tolérance, & autant d'exemples donnés aux autres nations.

Les deux principaux palais sont l'ancien palais d'été, situé sur la rivière de Néva, & le nouveau palais d'été près de la porte triomphale; les bâtimens élevés pour l'amirauté, pour le corps des cadets, pour les collèges impériaux, pour l'académie des sciences, la bourse, le magasin des marchandises, celui des galères, sont autant de monumens utiles. La maison de la police, celle de la pharmacie publique, où tous les vases sont de porcelaine; le magasin pour la cour, la fonderie, l'arsenal, les ponts, les plans, les casernes, pour la garde à cheval, & pour les gardes à piés, contribuent à l'embellissement de la ville, autant qu'à sa sûreté.

Mais une chose étonnante, c'est qu'elle ait été élevée dans l'espace de six mois, & dans le fort de la guerre. La difficulté du terrain qu'il fallut raffermir, l'éloignement des secours, les obstacles imprévus qui renaissoient à chaque pas en tout genre de travail, enfin les maladies épidémiques qui enlevoient un nombre prodigieux de manœuvres, rien ne découragea le fondateur. Ce n'étoit à la vérité qu'un assemblage de cabanes avec deux maisons de briques, entourées de remparts; la constance & le temps ont fait le reste.

Il n'est pas moins surprenant que ce soit dans un terrain désert & marécageux, qui communique à la terre ferme par un seul chemin, que le czar Pierre ait élevé Pétersbourg; assurément il ne pouvoit choisir une plus mauvaise position.

Quoique cette ville paroisse d'abord une des belles villes de l'Europe, on est bien désabusé quand on la voit de près. Outre

le terrain bas & marécageux, une forêt immense l'environne de toutes parts; & dans cette forêt, tout y est mort & inanimé. Les matériaux des édifices sont très-peu solides, & l'architecture en est bâtarde. Les palais des boyards ou grands seigneurs, sont de mauvais goût, mal construits & mal entretenus. Quelqu'un a dit que partout ailleurs, les ruines se font d'elles-mêmes, mais qu'on les fait à Pétersbourg. Les habitans voient relever leurs maisons plus d'une fois en leur vie, parce que les fondemens ne sont pas durables faute de pilotis.

Ajoutez que cette ville & le port de Cronstadt, sont en général des places peu convenables pour la flotte, qui eût été beaucoup mieux à Revel. L'eau douce de la Néva fait pourrir les vaisseaux en peu d'années. La glace qui ne leur permet de sortir que fort tard dans la saison, les oblige de rentrer bientôt, & les expose à beaucoup de dangers. Lors même que la glace est fondue, les vaisseaux ne peuvent sortir que par un vent d'est; & dans ces mers, il ne regne presque que des vents d'ouest pendant tout l'été.

Enfin, les bâtimens ne peuvent être conduits des chantiers de Pétersbourg à Cronstadt qu'après bien des périls, & avec des frais très-coûteux; mais le czar se plaisoit à vaincre les difficultés, & à forcer la nature. Il vouloit avoir de gros vaisseaux, quoique les mers pour lesquelles ils étoient destinés n'y fussent pas propres: il vouloit avoir ces vaisseaux près de la capitale qu'il élevoit. On pouvoit appliquer à sa flotte & à sa ville, ce qui a été dit de Versailles: votre flotte & votre ville ne seront jamais que des favoris sans mérite.

Le bois de construction qu'on emploie pour les vaisseaux de Pétersbourg, vient du royaume de Casan par les rivières, les lacs & les canaux, qui forment la communication de la Baltique avec la mer Caspienne: ce bois demeure deux étés en chemin, & ne se bonifie pas dans le trajet.

Tout mal situé qu'est Pétersbourg, il a bien fallu que cette ville devînt le siège du commerce de la Russie, dès qu'une fois le souverain en a fait la capitale de

son empire. Les marchandises de cet empire consistent en pelleteries, chanvres, cendres, poix, lin, bois, savon, fer & rhubarbe. On y voit arriver annuellement 80 à 90 vaisseaux anglois, & la balance du commerce des deux nations est en faveur de la Russie, d'environ cinquante mille livres sterlings. Les vaisseaux hollandois ne passent pas pour l'ordinaire par les ports de la Néva ou de Riga. La balance est à-peu-près égale entre les deux peuples. Le commerce avec la Suede est presque entièrement à l'avantage des Russes, aussi-bien que celui qu'ils font avec les Polonois.

Mais Pétersbourg fait des emplettes très-considérables des marchandises françoises, qui servent à nourrir le luxe de cette cour; & l'on peut compter que les Russes, pauvres en argent, y dépensent plus que le profit qu'ils font sur l'Angleterre. Il faudroit en Russie des loix somptuaires, bien observées, qui missent des bornes à ce genre de frénésie, d'autant plus ridicule, que dans un pays si froid, il n'y a que le luxe en pelleteries de l'empire, qui y convienne.

Pour comprendre l'âpreté des hivers qui regnent dans cette ville, il suffit de dire que le froid du 27 janvier 1733, observé par M. de Lisle à Pétersbourg, fit descendre le mercure de son thermometre, au degré qui répond au 27, au-dessous de la congélation dans celui de M. de Réaumur. En 1748 le froid fut encore plus grand; le mercure descendit au degré qui répond au 30 de celui de M. de Réaumur. Si l'on considère que le froid de 1709 n'a fait descendre le thermometre de M. de Réaumur qu'à 15 degrés & demi, on jugera sans peine de la rigueur des froids de Pétersbourg.

Cette ville a deux autres grands inconvénients, les inondations qui y causent de temps en temps de grands ravages, & les incendies fréquens, qui ne sont pas moins redoutables, parce que la plus grande partie des maisons sont bâties en bois. L'incendie de 1737 consuma un tiers de Pétersbourg.

Pétersbourg est à environ 220 lieues nord-ouest de Moscow, 310 nord-est de

Vienne, 210 nord-est de Copenhague, 130 nord-est de Stockholm. *Longit.* suivant Cassini, 47. 52. *lat.* 30. 60. *Long.* suivant de Lisle, 48. 2. *lat.* 59. 57.

Cette ville doit en partie l'éclat dont elle jouit à Pierre I.

A. N. Pierre I, surnommé le *Grand*, né en 1674, d'*Alexis Michaelowitz*, czar de Moscovie, fut mis sur le trône après la mort de son frere aîné *Fedor*, au préjudice de *Jean* son autre frere, dont la santé étoit aussi foible que l'esprit. Les *Strélitz* excités par la princesse *Sophie*, qui espéroit plus d'autorité sous *Jean* son frere, se révolterent en faveur de celui-ci, & pour éteindre la guerre civile, il fut réglé que les deux freres régneroient ensemble. L'inclination du czar *Pierre* pour les exercices militaires, se développa de bonne heure. Pour rétablir la discipline dans les troupes de Russie, il voulut donner à la fois la leçon & l'exemple; il se mit tambour dans la compagnie de *Lefort*, Genevois qui l'aida beaucoup à policer ses états. Il battit quelque temps la caisse, & ne voulut être avancé à des grades plus hauts qu'après l'avoir mérité. En veillant sur le militaire, il ne négligea pas les finances, & il pensa en même temps à avoir une place qui servît de rempart à ses états contre les Turcs. Il s'empara d'*Azoph*, en 1695, & défendit cette forteresse contre les insultes des Tartares. *Pierre* méditoit dès-lors de faire un voyage dans les différentes parties de l'Europe, pour s'instruire des loix, des mœurs & des arts. Après avoir parcouru l'Allemagne, il passa en Hollande & se rendit à Amsterdam & ensuite à Saardam, village fameux par ses chantiers & par ses magasins. Le czar déguisé se mit parmi les ouvriers, prenant leurs instructions, mettant la main à l'œuvre, & se faisant passer pour un homme qui vouloit apprendre quelque métier; il étoit des premiers au travail. Il fit lui-même un mâât d'avant, qui se démontoit en deux pieces, & qu'il plaça sur une barque qu'il avoit achetée & dont il se servoit pour aller à Amsterdam. Il construisit aussi un lit de bois & un bain. Ce prince se fit enrôler parmi les charpentiers de la compagnie des Indes,

sous le nom de *Baaspetter*, c'est-à-dire, *Maitre-Pierre*. Ses compagnons l'appelloient ainsi. Un homme de Saardam, qui étoit en Moscovie, écrivit à son pere, & découvrit par sa lettre le mystere qui enveloppoit le czar. Tous les ouvriers, instruits de son rang, voulurent changer de ton; mais le monarque leur persuada de continuer à l'appeller *Maitre-Pierre*. Le czar, toujours assidu à l'ouvrage, devint un des plus habiles ouvriers & un des meilleurs pilotes. Il apprit aussi un peu de géométrie & quelques autres parties des mathématiques. *Pierre* quitta la Hollande en 1698, pour passer en Angleterre. On lui avoit préparé un hôtel magnifique, mais il aima mieux se placer près du chantier du roi. Il y vécut comme à Saardam, s'instruisant de tout, & n'oubliant rien de ce qu'il apprenoit. Le roi d'Angleterre lui donna le plaisir d'un combat naval à la maniere européenne; il n'étoit point possible de lui procurer une fête plus agréable. On travailloit alors en Russie à faire un canal qui devoit, par le moyen des écluses, former une communication entre le Don & le Wolga. La jonction de ces deux fleuves ouvroit aux Russes le moyen de trafiquer sur la mer Noire & en Perse par la mer Caspienne. *Pierre* trouva en Angleterre des ingénieurs propres à finir ce grand ouvrage. Enfin *Pierre* partit de Londres & se rendit à Vienne, d'où il se dispoit à passer en Italie; mais la nouvelle d'une sédition l'obligea de renoncer à son voyage. C'étoit encore la princesse *Sophie* qui l'avoit excitée du fond de son cloître. Le czar la calma à force de tortures & de supplices. Il coupa lui-même la tête à beaucoup de criminels. La plupart des Strélitz furent décimés ou envoyés en Sibérie, en sorte que ces troupes, qui semblables aux Janissaires, faisoient trembler la Russie & le czar lui-même, furent dissipées & presque entièrement détruites. Le czar institua vers ce temps-là l'ordre de saint *André* pour répandre l'émulation parmi ses gentilshommes. Les Russes pensoient que Dieu avoit créé le monde en septembre, & c'étoit par ce mois qu'ils commençoient l'année. Mais le czar déclara que l'on dateroit

à l'avenir le commencement de l'année du mois de janvier; il consacra cette réforme au commencement de ce siecle par un grand jubilé qu'il indiqua & qu'il célébra en qualité de chef de la religion. Une affaire plus importante l'occupoit. Entraîné par les sollicitations d'*Auguste*, roi de Pologne, & par l'espérance que lui donnoit la jeunesse de *Charles XII*, roi de Suede, il déclara la guerre à ce monarque. Les commencemens n'en furent pas heureux, mais ses défaites ne le découragerent point. *Je sais bien*, disoit-il, *que les Suédois nous battront longtemps; mais enfin nous apprendrons à les battre. Evitons les actions générales avec eux, & nous les affoiblirons par de petits combats.*

Ses espérances ne furent pas trompées; après de grands désavantages il remporta, en 1709, devant Pultava, une victoire complete. Il s'y montra aussi grand capitaine que brave soldat, & il fit sentir à ses ennemis combien ses troupes s'étoient instruites avec eux. Une grande partie de l'armée suédoise fut prisonniere de guerre, & on vit un héros, tel que le roi de Suede, fugitif sur les terres de Turquie, & ensuite presque captif à Bender. Le czar se crut digne alors de monter au grade de lieutenant-général. Il fit manger à sa table les généraux suédois prisonniers, & un jour qu'il but à la santé de ses maîtres dans l'art de la guerre, le comte de *Rhipchild*, l'un des plus illustres d'entre ses prisonniers, lui demanda qui étoient ceux à qui il donnoit un si beau titre. *Vous*, dit-il, *messieurs les généraux. Votre majesté est donc bien ingrate*, repliqua le comte, *d'avoir si mal traité ses maîtres.* Le czar, pour réparer en quelque façon cette glorieuse ingratitude, fit rendre aussi-tôt une épée à chacun d'eux. Il les traita toujours comme auroit fait le roi qu'ils auroient rendu victorieux. *Pierre* profita du malheur & de l'éloignement du roi de Suede. Il acheva de conquérir la Livonie & l'Ingrie, & y joignit la Finlande & une partie de la Poméranie suédoise. Il fut plus en état que jamais de donner ses soins à la ville de Pétersbourg dont il

venoit de jeter les fondemens. Cependant les Turcs, moins excités par *Charles XII* que par leur propre intérêt, rompirent la trêve qu'ils avoient faite avec le czar, qui eut le malheur de se laisser enfermer, en 1711, par leur armée, sur les bords de la riviere de Pruth, dans un poste où il étoit perdu sans ressource. Au milieu de la consternation générale de son armée, la czarine *Catherine*, qui avoit voulu le suivre, osa seule imaginer un expédient; elle envoya négocier avec le grand Visir. On lui fit des propositions de paix avantageuses: il se laissa tenter, & la prudence du czar acheva le reste. En mémoire de cet événement, il voulut que la czarine instituât l'ordre de sainte *Catherine* dont elle seroit chef, & où il n'entreroit que des femmes.

Ses succès ayant produit la tranquillité dans ses états, il se prépara à recommencer ses voyages. Il s'arrêta quelque temps à Copenhague en 1716, où il s'occupa à visiter les colleges, les académies, les savans, & à examiner les côtes du Danemarck & de la Suede: il alla delà à Hambourg, à Hanovre, à Wolfembutel, toujours observant; puis en Hollande, où il parut avec toute sa dignité, & en France en 1717. Il fut reçu à Paris avec les mêmes respects qu'ailleurs, mais avec une galanterie qu'il ne pouvoit trouver que chez les François. S'il alloit voir une manufacture, & qu'un ouvrage attirât plus ses regards qu'un autre, on lui en faisoit présent le lendemain. Il alla dîner à Petitbourg, chez M. le duc d'*Antin*, & la premiere chose qu'il vit fut son portrait en grand avec le même habit qu'il portoit. Quand il alla voir la monnoie royale des médailles, on en frappa devant lui de toute espece & on les lui présentoit. Enfin on en frappa une qu'on laissa exprès tomber à ses piés, & qu'on lui laissa ramasser. Il s'y vit gravé d'une maniere parfaite avec ces mots: PIERRE LE GRAND. Le revers étoit une renommée, & la légende, *Vires acquirit eundo*, allégorie aussi juste que flatteuse pour un prince qui augmentoit en effet ses mérites par ses voyages. En voyant le tombeau du cardinal de *Richelieu* & la statue

de ce ministre, ouvrage digne de celui qu'il représente, le czar laissa paroître un de ces transports, & dit une de ces choses qui ne peuvent échapper qu'à ceux qui sont nés pour être de grands hommes; il monta sur le tombeau, embrassa la statue; *grand ministre*, dit-il, *que n'est-tu né de mon temps? Je te donnerois la moitié de mon empire pour m'apprendre à gouverner l'autre.* Le czar, après avoir ainsi parcouru la France, où tout dispose les mœurs à la douceur & à l'indulgence, retourna dans sa patrie, & y reprit sa sévérité. Son fils lui ayant occasionné du mécontentement, il lui fit faire son procès & les juges conclurent à la mort. Le lendemain de l'arrêt, il eut une attaque d'apoplexie qui l'emporta. On raisonna beaucoup sur cet événement funeste. Cependant il est probable que le prince *Alexis*, héritier de la plus vaste monarchie du monde, condamné unanimement par les sujets de son pere, qui devoient être un jour les siens, put mourir de la révolution que fit dans son corps un arrêt si étrange. Le pere alla voir son fils expirant, & on dit qu'il versa des larmes; mais malgré ses larmes, les roues furent couvertes des membres rompus des amis de son fils. Il fit couper la tête à son propre beau-frere, le comte *Laprechin*, frere de sa femme, *Otokefa Laprechin*, qu'il avoit répudiée, & oncle du prince *Alexis*. Le confesseur du prince eut aussi la tête coupée. Si la Moscovie a été civilisée, il faut avouer que cette politesse lui a coûté cher. En 1721, il conclut une paix glorieuse avec la Suede, par laquelle on lui céda la Livonie, l'Estonie, l'Ingermanie, la moitié de la Carélie & de Vibourg. Les états de Russie lui déférerent alors le nom de *grand*, de *pere de la patrie* & d'*empereur*. Le reste de la vie du czar ne fut qu'une suite de ses grands desseins. On ne peut que parcourir les différens établissemens que lui doit la Moscovie, & seulement les principaux. I. Une infanterie de 100 mille hommes, aussi belle & aussi aguerrie qu'il y en ait en Europe, dont une assez grande partie des officiers sont Moscovites. II. Une marine de 40 vaisseaux de ligne,

& de 400 galeres. III. Des fortifications , selon les dernieres regles , à toutes les places qui en méritent. IV. Une excellente police dans les grandes villes , qui auparavant étoient aussi dangereuses pendant la nuit que les bois les plus écartés. V. Une académie de marine & de navigation , où toutes les familles nobles sont obligées d'envoyer quelques-uns de leurs enfans. VI. Des colleges à Moskow , à Pétersbourg & à Kiof , pour les langues , les belles - lettres & les mathématiques ; de petites écoles dans les villages , où les enfans des paylans apprennent à lire & à écrire. VII. Un college de médecine , & une belle apothicairerie publique à Moskow , qui fournit de remedes les grandes villes & les armées.

On vit s'élever un grand nombre de maisons régulières & commodes , quelques palais , des bâtimens publics , & sur-tout une amirauté , qu'il n'a faite aussi superbe & aussi magnifique , que parce que ce n'est pas un édifice destiné à une simple ostentation de magnificence. Ses armées ayant conquis presque toute la côte occidentale de la mer Caspienne , en 1722 & 1723 , il fit lever le plan de cette mer , & grace à ce philosophe conquérant , on en connut enfin la véritable forme , fort différente de celle qu'on lui donnoit communément. Il envoya à l'académie des sciences de Paris , dont il étoit membre honoraire , une carte de sa nouvelle mer Caspienne. Cependant *Pierre le grand* sentoit sa santé épuisée ; il étoit attaqué depuis long-temps d'une rétention d'urine qui lui causoit des douleurs aiguës , & qui l'emporta le 28 janvier 1745 , à 53 ans. On a cru , on a imprimé qu'il avoit nommé son épouse , *Catherine* , héritière de l'empire par son testament ; mais la vérité est qu'il n'avoit point fait de testament , ou que du moins il n'en a jamais paru ; négligence bien étonnante dans un législateur , & qui prouve qu'il n'avoit pas cru sa maladie mortelle. *Pierre le grand* fut regretté en Russie de tous ceux qu'il avoit formés , & la génération qui suivit celle des partisans des anciennes mœurs , le regarda bientôt comme son pere.

Quand les étrangers ont vu que tous

ces établissemens étoient durables , ils ont eu pour lui une admiration constante , & ils ont avoué qu'il avoit été inspiré plutôt par une sagesse extraordinaire , que par l'envie de faire des choses étonnantes ; il a forcé la nature en tout , dans ses sujets , dans lui-même , sur la terre & sur les eaux : mais il l'a forcée pour l'embellir. Les arts qu'il a transplantés de ses mains dans des pays dont plusieurs alors étoient sauvages , ont , en fructifiant , rendu témoignage à son génie , & éternisé sa mémoire ; ils paroissent aujourd'hui originaires des pays mêmes où il les a portés. Loix , police , politique , discipline militaire , marine , commerce , manufactures , sciences , beaux-arts , tout s'est perfectionné selon ses vues ; & par une singularité dont il n'est point d'exemple , ce sont quatre femmes montées après lui successivement sur le trône , qui ont maintenu tout ce qu'il acheva , & ont perfectionné tout ce qu'il entreprit. *Pierre le grand* étoit d'une taille haute ; il avoit l'air noble , la physionomie spirituelle , le regard rude ; il étoit sujet à des especes de convulsions qui altéroient quelquefois les traits de son visage : il s'exprimoit avec facilité , & parloit avec feu ; il étoit naturellement éloquent : il haranguoit souvent. Ce prince dédaignoit & méprisoit le faste , qui n'eut fait qu'environner sa personne : c'étoit le prince *Menzikoff* son favori , qu'il chargeoit de le représenter par sa magnificence. Jamais homme ne fut plus vif , plus laborieux , plus entreprenant , plus infatigable.

Pierre étoit l'homme le plus savant de son empire ; il parloit plusieurs langues ; il étoit très-habile dans les mathématiques & dans la géographie ; il avoit appris jusqu'à la chirurgie qu'il exerça en plusieurs occasions. Il aimoit les projets vastes ; il les suivoit avec une ardeur incroyable , avec une constance à toute épreuve : son ambition étoit pour ainsi dire de créer.

Quelques écrivains célèbres ont fait à l'envi son éloge , en nous le peignant comme un des plus grands princes qui aient paru dans le monde. Je me contenterai d'observer , que s'il avoit de grandes qualités du côté de l'esprit , il avoit aussi de grands défauts du côté du cœur. Quoi-

qu'il ait fait des choses surprenantes dans ses états, & qu'il ait parcouru le monde pour apprendre mieux à régner, il n'a jamais pu dépouiller une certaine férocité qui constituoit son caractère, réprimer à propos les emportemens de sa colere, adoucir sa sévérité, ni modérer son despotisme.

Il obligea les seigneurs de s'absenter de leurs terres, ce qui contribua à leur ruine, & à l'augmentation des taxes. Il dégrada le sénat pour se rendre plus absolu, & éloigna de sa confiance les personnes de distinction, pour l'accorder toute entiere à un prince Menzikoff, qui n'étoit d'ailleurs qu'un petit génie. Il corrompit les mœurs de ses sujets, en encourageant la célébration burlesque de ce qu'ils appelloient *la slavlenie*. En reculant ses frontieres, il détourna les yeux de l'intérieur de l'empire, sans considérer qu'il ne faisoit que le ruiner davantage. Il força les enfans des meilleures familles, de faire, sans qu'ils y fussent propres, le service de soldats & de matelots, tandis qu'il introduisoit à sa cour tous les excès de luxe étranger, qui n'ont fait qu'appauvrir son pays. Il transporta le commerce de l'empire, d'Archangel à Pétersbourg, & la résidence de la cour du centre de ses états à une des extrémités. Sa maniere irréguliere de vivre, & les débauches auxquelles il étoit accoutumé dès sa jeunesse, abrégèrent ses jours.

C'est en vain qu'il a tâché de faire l'univers juge de sa conduite, en publiant la malheureuse histoire du prince Alexis, son fils; il n'a persuadé personne qu'il n'avoit rien à se reprocher à cet égard. Il ne parloit jamais à ce fils avec amitié; & comme il avoit entièrement négligé son éducation, on doit lui attribuer en partie les écarts de ce malheureux prince. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

A. N. Pétersbourg est gouverné aujourd'hui par Catherine II, impératrice & autocrate de toutes les Russies. Cette princesse étonnante est toute occupée de faire, par la plus sage des législations, le bonheur d'un empire, dont ses conquêtes ont de beaucoup augmenté la splendeur. L'auteur du poëme de l'éloquence, a dit de cette auguste héroïne :

..... Oui, j'ai vu la victoire
Attacher à ton front le laurier de la
gloire ;
Sur les flots étonnés ton sceptre
florissant,
A fait pâlir Nérée & trembler le
Croissant.
Des remparts de la Chine aux rives
du Bosphore,
Tu fécondas les arts que Pierre fit
éclore ;
Et du dédain public tes Tartares
vengés,
Triomphent du sultan comme des
préjugés.

PETERSHAGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la province de Minden en Westphalie, à une lieue de Minden, sur le Weser. *Long. 26. 36. lat. 52. 20.*

PETER-VARADIN, (*Géog. mod.*) ou *Petri-Varadin*, ou *Peter-Wardein*, *Petri-Varadini fossatum*; ville forte de la basse-Hongrie, à 16 lieues N. O. de Belgrade, 6 E. d'illok, dans le comté de Bodrog sur le Danube, vis-à-vis de Peter-Vardin en Esclavonie. Elle est grande & fermée de murailles; un évêque du rit grec y tient son siege. C'est une des places assignées pour demeure à la nation des Raitzes. Elle appartient à la maison d'Autriche. C'est près de Peter-Varadin, que le prince Eugene, en 1716, livra bataille au grand visir Ali, favori du sultan Achmet III, & remporta la victoire la plus signalée. *Long. 37. 44. lat. 45. 28. (D. J.)*

PETESIA, (*Botanique.*) Ce genre de plante a pour caractère une fleur monopétale, en entonnoir arrondi, posé sur un calice en campane à quatre dents, avec quatre étamines & un pistil refendu en deux à l'extrémité, & dont l'ovaire devient une baie à deux loges, remplie de plusieurs semences. *Linn. gen. pl. tetr. monog.* On en connoît deux espèces qui sont des arbrustes de la Jamaïque. (*D.*)

PETEUSE, voyez ROSIERE.

PETHOR, (*Géog. ancienne.*) ville de Mésopotamie, & d'où étoit natif le mauvais prophete Balaam. L'hébreu appelle cette ville *Pethura* ou *Pathura*. Ptolomée la nomme *Pachora*, & Eusebe *Pathura*;

il la place dans la haute Mésopotamie. Nous croyons, dit dom Calmet, *Diction.* qu'elle étoit vers Thapsaque, au delà de l'Euphrate. S. Jérôme, dans sa traduction du livre des *Nombres. c. xxij, v. 5*, a omis ce nom; il dit simplement, *vers Balaam, qui demuroit sur le fleuve des Ammonites.* Il lisoit autrement que nous dans l'hébreu. Les Septante portent: *A Balaam, fils de Beov. Pathura, qui demeure sur le fleuve du pays de son peupl. (D. J.)*

PÉTIGLIANO, ou **PITIGLIANO**, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie dans le Siennois, aux confins du duché de Castro. Elle avoit autrefois ses comtes particuliers; elle est près de la riviere de Lente, à quatre lieues S. E. de Soanna, 18 S. E. de Sienne, 3. N. E. de Castro. *Long. 29. 20. lat. 42. 33. (D. J.)*

PETILIA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans le *Brutium*, à l'entrée du golfe de Tarente, mais dans les terres. Virgile en attribue la fondation à Philoctète, compagnon d'Hercule & roi de Melibée en Thessalie, qui au retour du siege de Troye vint s'établir en Italie.

Il nous représente *Petilie* comme une petite ville; elle étoit telle dans sa naissance, mais elle sortit dans la suite de cet état de médiocrité, & fut regardée comme la plus forte place de la Lucanie. Dans la deuxième guerre punique, elle fut, comme Sagonte, victime de sa fidélité envers les Romains:

** Infelix fidei, miseræque secunda Sagonto.*
Sil. Ital. l. XII.

Petilie étoit bâtie dans un lieu appellé aujourd'hui *Strongoli*, auprès du Noto, dans la Calabre ultérieure. *Géogr. de Virg. p. 213. (C.)*

PETILIEN (LE BOIS), (*Géogr. anc.*) *Petelinus lucus.* C'est en ce lieu que Camille, au rapport de Plutarque *in Camillo*, transporta le tribunal lorsqu'il se fut aperçu de l'effet que la vue du capitolé produisoit sur les juges de Marcus Manlius Capitolinus. Ce bois devoit être près de Rome, à la gauche du Tibre, puisque Tite-Live, l. VI, c. xx, le place hors la porte Flumentane. (*D. J.*)

PETILIENS, s. m. (*Hist. ecclési.*) nom de secte. Les *petiliens*, hérétiques donatistes, ainsi appellés de Petilianus, faux évêque de Cyrre en Afrique, & chef des donatistes, prétendoient que les bons ne pouvoient être corrompus par les méchants, & qu'un mauvais ministre ne conféroit pas valablement un sacrement.

PETILLER, v. n. (*Gramm.*) éclater avec un petit bruit réitéré. On dit que le sel *pétille* sur le feu, que le vin *pétille* dans le verre, &c. Il se prend au simple & au figuré. Il *pétille* d'esprit.

PETILLIERES, s. f. Les *gantiers-parfumeurs* appellent ainsi un endroit dans la peau moins frappé que le reste, où les pores sont plus réunis & boursofflés, pour ainsi parler.

PETIT, adj. (*Grammaire.*) corrélatif & opposé de *grand*. Il n'y a rien qui soit absolument grand, rien qui soit absolument *petit*. L'éléphant est grand à l'égard de l'homme, qui *petit* à l'égard de l'éléphant, est grand à l'égard de la mouche, qui *petite* à l'égard de l'homme, est grande à l'égard du ciron. Ce mot a une infinité d'acceptions différentes: on dit, un *petit* homme, un *petit* espace, un *petit* enfant, de *petites* choses, de *petites* idées, de *petits* animaux, un *petit* gain, &c. Il se prend, comme on voit, au simple & au figuré. Il semble que l'homme se soit établi la commune mesure de tout ce qui l'environne: ce qui est au dessus de lui n'est rien, & il l'appelle *grand*; ce qui est au dessous est moins que rien, & il l'appelle *petit*.

PETIT, en *Anatomie*, nom de quelques muscles, ainsi appellés par comparaison avec d'autres qui ont plus d'étendue, & sont nommés *grands*. Voyez **GRAND**.

Le petit *zigomatique*. Voyez **ZIGOMATIQUE**.

Le petit *oblique*. Voyez **OBLIQUE**.

Le petit *droit*. Voyez **DROIT**.

Le petit *pectoral*. Voyez **PECTORAL**.

Le petit *dentelé*. Voyez **DENTELÉ**.

Le petit *ronde*. Voyez **ROND**.

Le petit *fessier*. Voyez **FESSIER**.

PETITS BOIS des *croisées de verre*, (*Ménuiserie.*) c'est ce qui fait le remplissage des croisées, & sert à porter les carreaux de verre.

PETIT CORPS DES MARCHANDS, terme de corporation. C'est ainsi que les trois premiers corps, qui sont la draperie, l'épicerie & la mercerie, appellent les trois derniers corps, qui sont la pelletterie, la bonneterie & l'orfèvrerie.

Ils se servent sans doute de ce terme *petit*, non pas par rapport au nombre des marchands dont ces trois derniers corps sont composés; car il est certain que celui des bonnetiers & celui des orfèvres sont chacun séparément beaucoup plus nombreux que celui des drapiers, qui a cependant la préséance; mais on les appelle *petits-corps* par rapport à leur rang.

Aussi l'usage s'est introduit insensiblement, que de quatre négocians qui entrent chaque année dans le consulat, il y en a toujours un de chacun des trois premiers corps; & à l'égard des trois derniers, à peine permet-on qu'il y en entre un de chaque corps en trois ans, c'est-à-dire un de l'un des trois chaque année. *Savary. (D. J.)*

PETIT CORPS, (*Sergetterie.*) On appelle ainsi dans la sergetterie de Beauvais, les sergers qui ne fabriquent que de petites serges, & de certaine qualité & nature.

PETIT-GRIS, terme de Fourreur, nom que l'on donne à une sorte de riche fourrure faite de peaux d'une espèce de rats ou d'écureuils, dont le poil de l'échine est d'un très-beau gris cendré, & celui de la queue & du ventre d'un blanc tirant un peu sur le gris. Ces sortes de rats ou d'écureuils se trouvent communément dans les pays froids, sur-tout dans la Sibérie, d'où les Anglois & les Hollandois en tirent quantité par la voie d'Archangel, de Hambourg & de Lubeck.

Furetiere dit que le *petit-gris* étoit autrefois une fourrure précieuse que portoient les dames & les grands seigneurs, & qu'il étoit défendu aux courtisanes d'en avoir; présentement elle se porte indifféremment par toutes sortes de personnes qui veulent en porter & en ont le moyen.

Le *petit-gris* destiné pour la Turquie, se vend en Moscovie par milliers de peaux assorties, depuis n°. 1 jusqu'à n°. 4, qui vont toujours en diminuant de beauté & de prix depuis le premier numéro jusqu'au

dernier. Les Turcs, particulièrement ceux de Constantinople, en consomment une prodigieuse quantité pour leurs vestes, dont ils en font onze d'un millier de peaux entières; savoir, cinq de l'échine, qui est le plus beau & le plus cher, & six du ventre, qui est le moins estimé.

Presque tout le *petit-gris* qui se voit en France y est envoyé ou de Hollande ou d'Angleterre; ce sont à Paris les marchands merciers & les pelletiers qui en font tout le négoce. Les premiers le vendent en gros au cent de peaux, & les autres l'emploient en fourrures, comme bas, manchons, aumuces, jupons, couvre-piés; manteaux-de-lit, robes-de-chambre, vestes, justaucorps, &c.

On nomme aussi quelquefois, mais mal-à-propos, *petit-gris*, les peaux de lapin, dont le poil est un gris approchant de celui du véritable *petit-gris*; quoique le *petit-gris* de lapin s'emploie aux mêmes usages que le véritable *petit-gris*, il est cependant beaucoup moins estimé. *Savary. (D. J.)*

PETIT-GRIS, (*Plumassier.*) se dit encore d'une espèce de duvet ou petites plumes qui se tirent du ventre & du dessous des ailes de l'autruche. Ce *petit-gris* est regardé comme le rebut des autres plumes de cet oiseau, & par conséquent peu estimé: il se vend au poids.

PETIT-JAN au *trichac*, se dit de douze dames couvertes qu'un joueur a dans la table où les autres sont en piles. Quand ce *jan* vient par simples, on le compte pour quatre, & pour six par doublets, & pour huit par deux moyens simples, & douze par trois moyens, c'est-à-dire quatre par chaque moyen, six par doublet, & douze par deux.

Avant que de faire la case qui reste on aura soin de marquer toujours les points qu'on gagne par le coup qui achève le *petit-jan*, qui arrive plutôt par les dez qui amènent quatre & trois, ou cinq & deux, que par ceux qui amènent six & as. Il est bon de ne point perdre ce *petit-jan* autant qu'on le peut, d'autant plus que chaque coup de dez qu'on jette on gagne quatre points par simples, & six par doublets.

PETIT-MAITRE, (*Langue françoise.*) nom qu'on a donné à la jeunesse ivre de l'amour de soi-même, avantageuse dans ses propos, affectée dans ses manieres, & recherchée dans son ajustement. Quelqu'un a défini le *petit-maitre*, un insecte léger qui brille dans sa parure éphémère, papillonne, & secoue ses ailes poudrées.

Le prince de Condé devenu riche & puissant; comblé de la gloire que ses succès lui avoient acquise, étoit toujours suivi d'un nombreux cortège. Les jeunes seigneurs de sa cour furent appelés *petits-maitres*, parce qu'ils étoient attachés à celui qui paroïssoit le maître de tous les autres.

Nos *petits-maitres*, dit M. de Voltaire, sont l'espece la plus ridicule qui rampe avec orgueil sur la surface de la terre. Ajoutons que par-tout où l'on tolere ces sortes d'hommes, on y trouve aussi des femmes changeantes, vaines, capricieuses, intéressées, amouruses de leur figure, ayant enfin tous les caracteres de la corruption des mœurs & de la décadence de l'amour. Aussi le nom de *petit-maitre* s'est-il étendu jusqu'au sexe taché des mêmes défauts, & qu'on nomme *petites-maitresses*.

Quand Rome asservie n'eut plus de part aux affaires du gouvernement, elle regorgea de *petits-maitres* & de *petites-maitresses*, enfans du luxe, de l'oisiveté & de la mollesse des Sybarites; ils étoient fard & castolette depuis la tête jusqu'aux piés; c'est un mot de Seneque: *Nosti illos juvenes*, dit-il, *epist. 95, barbâ & comâ nitidos, de capsulâ totos.*

Mais j'aime singulièrement le trait qu'il cite d'un *petit-maitre* de Rome, qui ayant été porté par ses esclaves du bain dans une chaise-à-porteurs, trouva bon de leur demander d'un ton que nous imaginons entendre, *s'il étoit assis*, regardant comme une chose au dessous de lui de savoir ce qu'il faisoit. Il convient de transcrire ici tout le passage en original. *Audio quemdam ex delicatis, si modò deliciae vocandæ sunt, vitam & consuetudinem dediscere, cum ex balneo inter manus elatus, & in sellâ positus esset, dixisset interrogando, jam sedeo? Nimis humilis & contempti hominis esse videtur quid faciat.* Seneque, *de brevitate*

vita, c. xij. N'y auroit-il point de nos aimables qui eussent fait paroli à ce *petit-maitre* romain? Pour moi, je crois qu'oui.

PETIT-OLONE, (*Comm. de toile.*) c'est le nom que l'on donne à une sorte de toile de chanvre écrue, propre à faire des voiles de navire, & d'autres bâtimens de mer.

Cette toile se fabrique à Médrignac & aux environs de ce petit bourg de Bretagne; car il ne s'en fait point de cette espece dans la ville d'Olone en Poitou, quoiqu'elle en ait pris le nom, à cause que ce sont les Olonois qui en firent les premiers le négoce.

Ces sortes de toiles, qui ont vingt pouces de roi de largeur, se vendent à la piece, qui contient ordinairement quatorze à quinze aunes, mesure de Paris. *Dict. de comm. (D. J.)*

PETIT-PERE, (*Hist. monach.*) c'est ainsi qu'on nomme à Paris la congrégation des Augustins-Déchauffés. La reine Marguerite, petite-fille de François I les établit en 1608 au Fauxbourg S. Germain. Le P. Hilarion, Provençal, les établit sept ans après à la porte de Montmartre, à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui le *quartier S. Joseph*. Il y loua une vieille petite maison avec un petit jardin, dont il composa un hospice; & ce fut la pauvreté & la petitesse de cet établissement qui leur fit donner le nom de *Petits-Peres*, qui est un nom de compassion sur la misere de cette congrégation naissante; mais ils ne sont plus dans ce cas-là. Voyez **HERMITES des Augustins Déchauffés.** (*D. J.*)

PETIT-TEINT, (*Teinturier.*) nom que l'on donne en France à la communauté de cette sorte de teinturiers qui n'emploient que des drogues communes dans les teintures, & qui ne peuvent aussi teindre que les moindres étoffes; au contraire des teinturiers du bon & grand teint, à qui les bonnes étoffes sont réservées, mais qui aussi ne doivent se servir que des meilleures drogues; c'est au sujet du grand & du *petit-teint* que les ordonnances de M. Colbert ont grand besoin d'être rectifiées. (*D. J.*)

PETIT-VENISE, (*Comm. de toile.*) nom que l'on donne à une espece de linge

ouvré, qui se fabrique en Basse-Normandie. Il y a aussi une autre sorte de linge ouvré, appelée *rosette* ou *petite-venise*, qui vient de Flandre.

PETITE-GUERRE, est celle qui se fait par détachemens ou par partis, dont l'objet est d'éclairer les démarches de l'ennemi, d'observer ses mouvemens, de l'incommoder ou le harceler dans toutes ses opérations, de surprendre ses convois, établir des contributions, &c. Les détachemens ou les partis qu'on envoie ainsi à la guerre sont composés de troupes légères & de troupes régulières, de cavalerie & d'infanterie, plus ou moins nombreuses, suivant les différentes choses qu'ils doivent exécuter. Cette guerre demande beaucoup d'intelligence & de capacité dans les officiers qui en ont le commandement. Ils doivent savoir distinguer le fort & le foible du camp & de la position de l'armée ennemie, & juger des avantages que la nature du terrain peut donner pour l'attaquer ou la surprendre, soit dans la marche ou dans les lieux où elle doit fourrager. Il faut aussi qu'ils sachent pénétrer les desseins de l'ennemi par ses mouvemens, & qu'ils l'observent assez exactement pour n'être point trompés par de fausses manœuvres, dont l'objet seroit d'en imposer & de surprendre l'armée qui lui est opposée.

Des partis ou détachemens conduits par des officiers habiles & expérimentés sont absolument nécessaires pour la sûreté de l'armée. Un général peut par ce moyen n'être jamais surpris, parce qu'il est toujours informé à temps de tous les mouvemens & de toutes les opérations de son adversaire. Il lui rend les communications difficiles, de même que le transport des vivres & des munitions, & il trouve le moyen d'étendre les contributions jusqu'à 30, 40, & même 50 lieues de son camp. Par le moyen des partis, on assure aussi les marches de l'armée, & l'on empêche l'ennemi de venir les troubler ou les inquiéter.

Lorsqu'il ne s'agit que de savoir des nouvelles de l'ennemi, les petits partis sont plus commodes que les grands, parce qu'ils ont plus de facilité à se cacher & à roder

avec moins d'inconvénient autour du camp ennemi, attendu la célérité avec laquelle ils peuvent s'en éloigner: ces petits partis doivent être de cavalerie. M. le maréchal de Saxe ne les vouloit point au dessus de cinquante hommes. Ils doivent marcher par les lieux les moins fréquentés & les plus détournés, se cacher ou s'embusquer dans les bois & autres lieux fourrés de l'armée ennemie, & tâcher de faire des prisonniers. Ceux qui commandent ces partis doivent toujours se ménager une retraite assurée, & faire en sorte de n'être point coupés & enlevés. On partage la troupe en petits détachemens qui se soutiennent les uns & les autres, de manière que si les premiers sont enlevés, les autres puissent se retirer.

Lorsque les partis ou les détachemens sont destinés à établir des contributions, & à forcer de petites villes, châteaux & autres lieux capables de quelque défense, on les fait plus nombreux. Leur conduite demande alors à-peu-près la même science & la même intelligence que la guerre qui se fait entre les grandes armées. Il faut veiller avec d'autant plus de soin à la conservation de sa troupe & à éviter les surprises, qu'on se trouve environné d'ennemis de toutes parts; qu'il est important de brusquer les entreprises que l'on fait, pour ne pas donner le temps à l'ennemi de rassembler des troupes pour s'y opposer, & qu'il faut beaucoup de fermeté & une grande connoissance du pays pour éluder toutes les difficultés que l'ennemi peut employer pour s'opposer à la retraite. (Q)

PETIT-VIEUX, dans l'infanterie française est une expression bizarre, qui sert à distinguer les six régimens qui suivent les vieux corps. Par ces régimens, ceux de la Tour-du-Pin, Bourbonnois & Auvergne roulent ensemble de la même manière que le font Champagne, Navarre & Piémont. V. RÉGIMENT. (Q)

PETITESSE, f. f. (*Gramm.*) voyez l'article **PETIT**. On dit la *petitesse* de la taille, & la *petitesse* de l'esprit. La *petitesse* de l'esprit est bien voisine de la méchanceté. Il n'y a presque aucun vice qu'elle n'accompagne, l'avarice, l'intolérance, le fanatisme, &c.

PÉTITION, f. f. (*Jurisprud.*) signifie demande; ce terme est sur-tout usité en matière d'hérédité; par exemple, on dit que l'action en *pétition* d'hérédité dure trente ans.

Pétition de principes, c'est lorsqu'on fonde ses demandes sur de prétendus principes qui ne sont point accordés. *Voyez ci-après PLUSPÉTITION.*

PÉTITOIRE, f. m. (*Jurisprud.*) c'est la contestation au fond sur le droit qui est prétendu respectivement par deux parties à un héritage, ou droit réel, ou à un bénéfice.

Le *pétitoire* est opposé au *possessoire*, lequel se juge par la possession d'an & jour, au lieu que le *pétitoire* se juge par le mérite du fond sur les titres & la possession immémoriale.

L'action *pétitoire* ou au *pétitoire* ne peut être intentée par celui contre lequel la complainte ou réintégrande a été jugée, qu'après la cessation du trouble, & que le demandeur a été rétabli avec restitution de fruits, & qu'il n'ait été payé des dommages & intérêts, s'il lui en a été adjugé.

S'il est en demeure de faire taxer les dépens & liquider les fruits dans le temps ordonné, l'autre partie peut poursuivre le *pétitoire*, en donnant caution de payer le tout, après la taxe & liquidation conformément à l'article iv du tit. XVII de l'ordon. de 1667.

L'article v du même titre porte que les demandes en complainte ou réintégrande ne pourront être jointes au *pétitoire*, ni le *pétitoire* poursuivi, que le possessoire n'ait été terminé & la condamnation exécutée; ce même article défend d'obtenir des lettres pour cumuler le *pétitoire* avec le possessoire.

En matière de régale, la cour connoît du *pétitoire* au lieu que dans les autres cas les juges séculiers ne prononcent que sur le possessoire, mais cela revient au même; car quand le juge royal a maintenu en possession, comme le possessoire est jugé sur les titres, le juge d'église ne peut plus connoître du *pétitoire*. *Voyez ci-devant COMPLAINTE, MAINTENUE, & ci-après POSSESSOIRE, RÉINTÉGRANDE. (A)*

PETIVERE, f. f. *petiveria*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur est composée de quatre pétales disposés presque en forme de croix. Il s'éleve du fond du calice un pistil, qui devient dans la suite un fruit découpé ou plutôt échancré à sa partie supérieure; il ressemble à une bêche renversée, & il renferme une semence oblongue. Plumier, *nova plant. amer gener.* *Voyez PLANTE.*

Voici les caractères: sa fleur est composée de quatre pétales, disposés presque en forme de croix. Il s'éleve du calice un pistil qui se change en un fruit découpé à son sommet, & qui a la figure d'un bouclier renversé; ce fruit est rempli de semences oblongues.

Cette plante est très-commune à la Jamaïque, aux Barbades, & dans les autres îles occidentales, où elle croît abondamment dans tous les taillis. Comme elle conserve long-temps sa verdure, elle attire les bestiaux; mais elle donne à leur lait une odeur forte, désagréable, approchant de celle de l'ail sauvage.

Le P. Plumier ayant découvert cette plante en Amérique, lui donna le nom de *petivere* pour honorer la mémoire de cet apothicaire & fameux botaniste Anglois. On ne connoît qu'une seule espèce de cette plante nommée, par le P. Plumier, *petiveria solanis foliis, oculis spinosis.* (*D. J.*)

PETONCLE, f. m. (*Conchyliolog.*) *pétoncle* dans quelques côtes de France, en latin *pectunculus*, en Anglois *cockles*. Coquille bivalve, de la famille des peignes. *Voyez PEIGNE.*

Lister cependant distingue le *pétoncle* de peigne; le *pétoncle*, dit-il, n'a point d'oreille, mais comme il y a divers *pétoncles* qui en ont, sa distinction ne me paroît pas juste. *Voyez* cependant son système sur ce sujet au mot COQUILLE.

Le *pétoncle* est recherché pour le coquillage qui est un des meilleurs de la mer; soit qu'on le mange cuit, soit qu'on le mange crud; c'est aussi, je crois, de ce coquillage dont parle Horace, quand il dit que "Tarente, séjour de la mollesse, se vante d'avoir les *pétoncles* les plus délicats."

Le *peçen* de Tarente est celui que les Italiens appellent *romia*, qui a deux coquilles cannelées & ouvragées. La coquille du *peçoncle* est composée de deux pièces; le ligament à ressort qui les assemble & qui sert à les ouvrir est du côté du sommet. Quelques *peçoncles* n'ont point d'oreilles, d'autres en ont une, & d'autres deux; il y en a qui en différens endroits sont armés de petites pointes. La variété est aussi très-grande dans la couleur de ces sortes de coquilles; les unes sont entièrement blanches, d'autres rouges, d'autres brunes, & d'autres tirent sur le violet. Enfin on en voit où toutes ces couleurs sont diversément combinées.

Le poisson de cette coquille est un des fileurs de la mer, ayant la puissance de filer, c'est-à-dire de former des fils comme la moule; mais ils sont beaucoup plus courts & plus grossiers; on n'en peut tirer aucun usage; ils ne servent qu'à fixer le coquillage à tout corps qui est voisin, soit que ce soit une pierre, un morceau de corail, ou quelque coquille.

Tous ces fils partent, comme ceux des moules, d'un tronc commun; ils sortent de la coquille dans les *peçoncles* qui n'ont qu'une oreille un peu au dessous de cette oreille. Pour prouver qu'il est libre à ce coquillage de s'attacher quand il lui plaît avec ses fils, il suffit de dire que souvent, après une tempête, on en trouve dans des endroits où l'on n'en trouvoit pas les jours précédens, & que ces coquilles qu'on trouve sont souvent attachées à de grosses pierres immobiles.

On prouve de reste que ces coquillages forment leurs fils de la même manière que les moules forment les leurs, en remarquant qu'ils ont une filière assez semblable à celle de la moule, quoiqu'elle soit plus courte, & qu'elle ait un canal plus large; aussi le poisson du *peçoncle* file des fils plus courts & plus gros que la moule. (D. J.)

PE-TONG, (*Hist. nat. Minéral.*) les jésuites, missionnaires à la Chine, disent que l'on trouve dans la province de Yun-Nan une espèce de métal, appelé *pe-tong*

par les Chinois; on ne nous apprend rien sur ce métal, sinon qu'il est blanc à son intérieur, ainsi qu'à son extérieur, & que d'ailleurs il a beaucoup de rapport avec le cuivre ordinaire. Peut-être cette substance n'est-elle qu'une pyrite arsenicale dont la couleur est blanche, mais elle n'a aucune des propriétés du cuivre.

PETORRITUM, f. m. (*Antiq. rom.*) char des anciens Romains à quatre roues. On veut que son nom soit grec *æblien*, *περάβει*, quatre, & qu'il passa des Phocéens de Marseille à Rome; mais il y a plus d'apparence qu'il est purement gaulois; *peten-ridom* signifie encore aujourd'hui la même chose en flamand.

PETOVIO, (*Géogr. anc.*) on écrit ce nom fort diversément; savoir, *Petevio*, *Petavio*, *Petobio*, *Pætovium*, *Pætevio* & *Patovio*, ville de la haute Pannonie, selon Tacite, *hist. l. III. c. j.* il dit que la treizième légion avoit son quartier d'hiver à *Petovio*. La position que l'itinéraire d'Antonin & la table de Peutinger. donnent à cette place fait juger que c'est aujourd'hui la ville de Pétau sur la Drave. (D. J.)

PETRA, (*Géogr. anc.*) ce mot en grec & en latin veut dire une roche, un rocher ou une pierre. On l'a appliqué à différens lieux, à cause de leur situation sur un rocher, ou parce qu'ils étoient environnés de rochers, ou parce qu'ils avoient quelque autre rapport à un ou plusieurs rochers.

1°. *Petra*, ville capitale de l'Arabie Pétrée, autrefois capitale de ce qu'on appelloit l'ancienne Palestine. Strabon, *lib. XVI*, dit qu'elle étoit la métropole des Nabathéens; qu'elle étoit située dans une plaine arrosée de fontaines, & toute environnée de rochers: enfin que les Minéens & les Géréens débitoient leurs parfums aux habitans. Pline, *lib. VI. c. xxviiij.* en parle à-peu-près de même; mais le géographe de Nubie, *nubicus, climat. III. part. V.* assure que la plupart des maisons de *Petra* étoient creusées dans le roc.

2°. *Petra*, lieu de l'Élide. Pausanias, *l. VI. c. xxiv.* le place au voisinage de la ville Elis, & dit que le sépulcre de Pyrrhon, fils de Pistocrate, étoit dans ce lieu.

3°. *Petra*, rocher habité dans la Sogdiane. Quinte-Curce, *lib. VII. c. xj.* dit

qu'Arimazes le défendoit avec trente mille hommes armés.

4°. *Petra*, ville de la Colchide au pays des Laziens. Cet endroit, dit Procope, n'étoit autrefois qu'un village sans nom, sur le bord du Pont-Euxin; mais il devint une ville considérable sous l'empereur Justinien qui le fortifia & l'amplifia.

5°. *Petra*, lieu élevé proche de Dyrrachium; cet endroit, suivant César, formoit une baie médiocre où les vaisseaux étoient à l'abri de certains vents.

6°. *Petra*, ville de Sicile, nommée par Silius Italicus *Petræa*. Le nom des habitans étoit *Petrini*.

7°. *Petra*, ville de la Pierie, selon Tite-Live, *lib. XXXIX. c. xxij.*

8°. *Petra*, ville de la Médie, selon le même Tite-Live, *l. XL. c. xxij.*

9°. *Petra Achabron*, ville de la Galilée supérieure selon Joseph, *de bel. l. II. c. xxv.*

10°. *Petra divisa*, nom que donne le premier livre des rois, *c. xxij. v. 28.* au rocher, ou à la montagne du désert de Mahon.

11°. *Petra incisa*, lieu de Phénicie, au voisinage de l'ancienne Tyr; il étoit entre Capharnaüm & Dora, deux villes maritimes. (*D. J.*)

PETRA, (*Géogr. mod.*) ville de l'île de Mételin, qui n'étoit plus qu'un méchant village avec un port, du temps de Tournefort; le capitaine Hugues Creveliers avoit pillé cette ville en 1676, & en avoit emporté de grandes richesses.

PETRAS, (*Géogr. mod.*) nom moderne du Pélion, montagne de Thessalie. Voyez *PÉLION*. (*D. J.*)

PETRÆA, *f. m.* (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Houston à un genre de plante, en l'honneur du lord Petre: en voici les vrais caractères d'après Linnæus. Le calice particulier de la fleur est large, coloré, & composé d'une seule feuille, divisée en cinq segmens obtus & déployés; ils subsistent avec le fruit; la fleur est irrégulière, plus petite que le calice, & monopétale; les étamines sont quatre filets inégaux en grandeur, mais tous cachés dans le calice de la fleur; les bossettes des étamines sont simples; le germe du pistil est ovale; le style est simple & de la longueur des

étamines; enfin le style du pistil est obtus. (*D. J.*)

PETREAU, *f. m.* (*Jardinage.*) est le peuple qui croît au pié des poiriers & pommiers, & qui sert à les replanter & à les produire.

PETREL, *f. m.* (*Hist. nat. Ornitholog.*) *PINÇON DE MER*, *OISEAU DE TEMPÊTE*, *plautus minimus procellarius*, *Klein*; oiseau qui a six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié d'envergeure; les ailes étant pliées excèdent de plus d'un pouce le bout de la queue; le bec est noir, & il a un pouce de longueur; les narines se trouvent placées dans un tubercule qui est au milieu de la pièce supérieure du bec; le sommet de la tête & le dos sont noirâtres; il y a sur le croupion une grande tache blanche; le ventre & les ailes ont une couleur moins foncée que celle du dos; la queue a un pouce & demi de longueur, elle est composée de douze plumes qui sont toutes brunes; les piés & les jambes ont une couleur brune foncée. On a donné au *petrel* le nom d'*oiseau de tempête*, parce qu'il vient se cacher derrière les vaisseaux qui sont en mer lorsqu'on est menacé d'une tempête. *Hist. nat. des oiseaux par Derham, tom. III. Voyez OISEAU.*

PETREUX, en *Anatomie*, nom de l'apophyse pierreuse de l'os temporal; on la nomme aussi *le rocher*. *V. TEMPORAL.*

Les sinus *pétreux* de la dure-mère sont au nombre de six, trois de chaque côté; un antérieur sur l'angle antérieur du rocher; un moyen ou angulaire, sur l'angle postérieur supérieur du rocher, & un inférieur. Les deux inférieurs achevent avec les sinus occipitaux, le sinus circulaire autour du grand trou occipital. *Voyez ROCHER.*

PÉTRICHERIE, *f. f.* (*Pêcherie.*) terme de marine qui se dit de tout l'appareil qui se fait pour la pêche des morues, comme chaloupes, hameçons, couteaux, lignes, &c. Les Basques & les autres Terre-neuviens qui vont à cette pêche, ont emprunté ce mot des Espagnols qui appellent *petrechos*, un équipage de guerre ou de chasse.

PETRIFIANT, *adj.* (*Physiq.*) une chose qui a la faculté de pétrifier ou de changer les corps en pierres. *Voyez PIÈRES.*

Les Physiciens parlent d'un principe *pétrifiant*, d'un esprit *pétrifiant*, d'un suc *pétrifiant*. Les eaux ou fontaines *pétrifiantes*, sont celles qui contenant des parties pierreuses dissoutes, & qui y nagent, les déposent sur les bois, sur les feuilles, & sur d'autres corps qu'on y plonge: de sorte qu'après que ces parties s'y sont durcies en une espèce de croûte, on regarde ordinairement ce qui en résulte comme des *pétrifications*. Voyez FONTAINE, PÉTRIFICATION.

PÉTRIFICATION, f. f. (*Hist. nat. Minéralogie.*) c'est une opération de la nature, par laquelle un corps du regne végétal, ou du regne animal, est converti en pierre, en conservant toujours la forme qu'il avoit auparavant.

Toutes les pierres ne sont formées que par la réunion de molécules terreuses qui ont été ou dissoutes, ou détrempées dans de l'eau, voyez l'article PIERRES. C'est donc aux eaux seules que l'on doit attribuer la *pétrification*; ainsi il s'agit d'examiner de quelle manière cette opération se fait. Nous prendrons pour exemple le bois; & nous allons considérer comment cette substance, dont le tissu est lâche en comparaison de celui des pierres, peut devenir un corps dur, pesant & compacte, sans rien perdre de sa forme.

Le bois, suivant les analyses, est composé; 1°. d'une terre qui lui sert de base, ainsi qu'à tous les corps de la nature; 2°. d'une portion d'eau qui entre dans sa combinaison; 3°. d'une substance que l'on nomme *extractive*, qui est ou une gomme, ou une résine, ou qui est l'une & l'autre à la fois; 4°. d'une substance saline, qui est tantôt de la nature du vitriol, tantôt de celle du nitre, tantôt de celle du sel marin. Le bois est formé par l'assemblage d'un amas de filets ou de fibres, qui sont autant de tuyaux qui donnent passage à la sève, & il est rempli de pores qui vont du centre à la circonférence. Lorsqu'un morceau de bois est enfoui en terre, il ne tarde point à être pénétré par l'eau; ce fluide en s'infiltrant par ses pores & ses fibres, dissout peu-à-peu les substances dont il est le dissolvant, telles que les parties salines, les parties gommeuses, &c. & s'unit avec l'eau qui étoit déjà contenue dans le bois, & qui faisoit

partie de sa combinaison; par ce moyen il se fait une décomposition du bois, ses parties se détachent les unes des autres; les pores & les tuyaux se dilatent & s'agrandissent, l'eau y entre comme dans une éponge. Quoique privé de plusieurs de ses principes, le bois conserve son tissu & sa forme; il lui reste encore la terre qui lui sert de base. En effet lorsqu'on brûle une plante avec précaution, c'est-à-dire en la garantissant du vent, il reste une cendre qui est pour ainsi dire le squelette de la plante; & cette cendre n'est autre chose que la terre & la partie saline de cette même plante. L'eau en circulant sans cesse dans ces fibres ou tuyaux vidés, y dépose peu-à-peu les molécules terreuses dont elle-même est chargée; ces molécules se combinent avec celles qui entroient dans la combinaison du bois, elles s'y moulent, elles remplissent; & à l'aide de l'évaporation, ces molécules accumulées se lient les unes avec les autres, & le bois changé en pierre conserve la même force qu'il avoit auparavant. Alors le bois devient une masse de pierre qui est ou calcaire, ou argileuse, ou de la nature du caillou & de l'agate, suivant la nature des molécules terreuses que les eaux ont ou dissoutes, ou détrempées, & qu'elles ont charriées & déposées dans les fibres du bois.

Pour que cette opération se fasse, il est aisé de concevoir qu'il faut que la terre dans laquelle est renfermé le corps qui doit se pétrifier, ne soit ni trop sèche, ni trop humide. Trop d'eau pourroit le bois trop promptement, & le réduiroit en terre, avant que les molécules eussent eu le temps de se disposer peu-à-peu, & de se lier les unes aux autres. D'un autre côté, un terrain trop sec ne fourniroit point l'eau qui, comme on a vu, est absolument nécessaire à la *pétrification*. L'eau ne doit point être en mouvement, parce qu'elle ne pourroit point déposer les molécules dont elle est chargée. Enfin il faut que le corps qui doit se pétrifier, soit garanti du contact de l'air extérieur, dont le mouvement trop violent nuiroit au travail de la nature.

Quelques personnes n'admettent point de *pétrification* véritable; elles paroissent fonder leur sentiment sur une dispute de

mots. Il est bien certain que toutes les parties du bois ne sont point converties en pierre, il n'y a que celles qui sont terreuses qui soient propres à entrer dans la nouvelle combinaison qui se produit. Quant aux autres principes, après avoir été chassés, ils sont remplacés par les molécules que les eaux déposent : c'est ce remplacement que l'on appelle *pétrification*. Dans ce sens, il y auroit de l'absurdité à nier l'existence des *pétrifications*. En effet, on a trouvé en plusieurs endroits de la terre, des arbres entiers pétrifiés, avec leurs branches & leurs racines. On appercevoit en les coupant, les cercles annuels de leur croissance ; on en a des morceaux sur lesquels on voit distinctement qu'ils ont été rongés par les vers ; d'autres portent des marques visibles de la coignée & de la scie. Enfin, ce qui doit fermer la bouche à l'incrédulité, on a trouvé, quoique rarement, des morceaux de bois dont une portion étoit encore dans l'état d'un bois véritable & propre à brûler, tandis qu'une autre portion étoit changée en agate, ou en une pierre d'une autre espèce.

Ce qui vient d'être dit du bois peut s'appliquer aux parties des animaux qui se pétrifient. Les animaux ont, ainsi que les végétaux, une terre qui leur sert de base ; c'est cette terre qui forme leurs os, les coquilles ; ils contiennent encore des parties salines & aqueuses ; ils sont remplis de fibres & de pores qui peuvent admettre les eaux de la terre ; ces eaux peuvent déposer dans les pores & interstices de ces substances animales, les molécules terreuses dont elles sont chargées, & qui s'y durcissent peu-à-peu. Les substances animales qu'on trouve le plus ordinairement pétrifiées, sont les coquilles, les madrepores, les ossemens de poissons ; cela est assez naturel, vu que ces substances ont déjà par elles-mêmes beaucoup d'analogie avec les pierres, étant composées pour la plus grande partie, de molécules terreuses & calcaires. A l'égard des parties grasses & charnues des animaux, elles sont d'un tissu trop lâche, & trop sujettes à la pourriture, pour pouvoir donner le temps aux eaux de déposer la matière lapidifique dans leurs fibres.

Quant aux *pétrifications* des quadrupèdes, elles doivent être très-rares, si tant est qu'il en existe ; on trouve assez souvent leurs ossemens enfouis en terre, mais ils ne sont point pétrifiés pour cela ; on doit sur-tout regarder comme très-incertain ce qui a été rapporté par quelques auteurs, d'un cadavre humain pétrifié que l'on dit avoir été trouvé en 1583 aux environs de la ville d'Aix en Provence : on peut en dire autant des hommes pétrifiés que l'on prétend avoir été trouvés dans une montagne de la Suisse ; ces hommes, dit-on, faisoient partie de l'équipage d'un vaisseau qui fut trouvé avec ses agrès au même endroit. Ces faits sont aussi fabuleux que la prétendue ville de Bidoblo en Afrique, dont on nous conte que tous les habitans ont été pétrifiés. Le merveilleux de cette histoire disparaîtra si l'on fait attention que souvent les voyageurs qui passent dans les endroits sablonneux de l'Arabie & de la Lybie, sont tout d'un coup ensevelis sous des montagnes de sable que le vent élève ; quelques siècles après on retrouve les cadavres durcis & desséchés, événement qui a pu arriver aux habitans de la ville de Bidoblo.

Un grand nombre d'auteurs nous parlent d'ossemens de quadrupèdes pétrifiés ; cependant, en regardant la chose de près, on trouvera que rien n'est moins décidé que leur existence, & l'on verra que les ossemens des quadrupèdes que l'on rencontre en terre, sont ou dans leur état naturel ou simplement rongés & calcinés. *Voyez les articles OSSEMENS FOSSILES, IVOIRE FOSSILE, &c.* Cependant il peut se faire que ces os, par leur séjour dans la terre, aient acquis une dureté beaucoup plus grande qu'ils n'avoient auparavant ; mais cela n'autorise point à les mettre au rang des *pétrifications*.

On a aussi raison de se défier des prétendus oiseaux pétrifiés avec leurs œufs, que l'on assure se trouver au pays de Hesse, dans le *Westerwald*, dans une montagne appelée *Vogelsberg*. On doit porter le même jugement des crapaux, des lézards, & même des serpens pétrifiés qui se sont quelquefois trouvés en terre ; quant aux serpens, il y a lieu de soupçonner que
des

des gens peu instruits auront pu être trompés par des cornes d'ammon, qui ressemblent assez à un serpent entortillé.

La chose est beaucoup plus certaine pour les animaux marins, & l'on est assuré qu'il s'en trouve de pétrifiés; près des villages de Mary & de Lisy, dans le voisinage de Meaux, on trouve une grande quantité de crabes pétrifiés; on rencontre entre plusieurs autres endroits des dents & des palais de poissons pétrifiés, &c. au point de donner des étincelles lorsqu'on les frappe avec un briquet. Telles sont les pierres que l'on nomme *crapaudines*, *glossopetres*, &c. *V. ces articles*. Les belemnites, les cornes d'ammon, les oursins ou échinites, & un grand nombre de coquilles & de litophytes sont souvent véritablement pétrifiés; on en voit qui sont entièrement changés en cailloux ou en agate; d'autres ont servi de moule à la matière lapidifique qui a été reçue dans l'intérieur de ces corps; mais ce seroit se tromper que de mettre tous les corps marins qui se trouvent dans le sein de la terre au rang des pétrifications; quelques-uns de ces corps n'ont éprouvé aucune altération, d'autres ont été simplement rongés, ont perdu leur liaison, ce qui ne peut passer pour un changement en pierre; d'où l'on voit que l'on ne doit pas donner indistinctement le nom de *pétrification* à toutes les coquilles ou corps marins qui se trouvent enfouis dans les couches de la terre. *Voyez l'article FOSSILLE*. Lorsqu'on veut parler avec exactitude, il seroit à propos de distinguer même les pierres qui sont venues se mouler dans l'intérieur des coquilles ou des corps marins, des vraies pétrifications. En effet, on voit souvent des pierres ainsi formées ou moulées, qui sont encore enveloppées de la coquille qui a servi de moule à la matière lapidifique; la coquille elle-même n'a point été changée, elle est souvent dans son état naturel. Il ne faut point croire non plus que l'animal qui logeoit dans ces coquilles ait été converti en pierre; tout ce qu'on peut dire, c'est que le suc pierreux est venu occuper la place de l'animal.

Ce seroit encore se tromper que de prendre pour une vraie pétrification les incrustations ou croûtes pierreuses qui se forment

à l'entour de quelques substances qui ont séjourné quelque temps au fond de certaines eaux; les molécules terreuses contenues dans ces eaux se sont déposées sur les feuilles ou les plantes, & les ont couvertes d'un enduit qui s'est durci & changé en pierre, en conservant la forme du corps sur lequel ces molécules se sont déposées, tandis que le corps lui-même s'est pourri & a disparu. *Voyez INCRUSTATION*.

On ne doit pas non plus confondre avec les pétrifications, les empreintes des végétaux ou des poissons qui se trouvent sur quelques pierres; la pierre qui porte ces empreintes, étant dans un état de mollesse, a pris la figure du corps qu'elle enveloppoit, elle s'est durcie peu à peu, & le corps qui a fait l'empreinte a souvent entièrement disparu. *Voyez PHYTOLITES & TYPOLITES*.

Enfin, on ne peut donner le nom de *pétrifications* aux pierres à qui des circonstances fortuites ont fait prendre dans le sein de la terre des formes bizarres, qui peuvent quelquefois avoir de la ressemblance avec des corps étrangers au regne minéral. *Voyez l'article JEUX DE LA NATURE*.

Les vraies pétrifications sont donc les substances, soit animales, soit végétales, qui ont été pénétrées & imbibées du suc pierreux, qui est venu remplacer les principes dont ces corps étoient originairement composés, sans changer leur structure & leur tissu. Une infinité d'exemples nous prouvent que la terre renferme des *pétrifications* de cette espèce; elles portent si distinctement la forme du corps animal ou végétal qu'elles étoient originairement, qu'il est impossible de s'y tromper; c'est ainsi que nous avons un grand nombre de bois pétrifiés. En Franche-Comté, près de Salins, on a trouvé une assez grande quantité de noix & de noisettes entièrement changées en pierre. On a trouvé aussi des châtaignes, des pommes de pin & d'autres fruits semblables véritablement pétrifiés; mais il faut convenir que l'on voit souvent dans les collections des curieux des pierres que l'on veut faire passer pour des pétrifications, & qui ne sont réelle-

ment redevables de leur figure qu'à des effets du hazard.

Quelques naturalistes ont été très-curieux de savoir combien la nature employoit de temps à la pétrification : ils ont cru que cela pourroit faire connoître l'antiquité de notre globe. L'empereur François I, actuellement régnant, dont le goût pour l'histoire naturelle est connu de tout le monde, fit tirer du Danube un pilotis qui avoit servi à un pont que Trajan avoit fait bâtir sur ce fleuve en Servie. Ce pilotis étoit pétrifié tout autour à-peu-près d'un travers de doigt d'épaisseur. Il paroît que cette voie seroit très-peu sûre pour nous faire découvrir l'âge du monde, vu que certaines eaux sont plus chargées que d'autres de molécules lapidifiques ; certains terrains peuvent être plus propres que d'autres à la pétrification, & quelques substances peuvent être plus disposées que d'autres à recevoir les sucs pétrifiants ; nous en avons un exemple dans le lac d'Irlande, que l'on nomme *Loughneagh*. Voyez cet article. (—)

PETRIN, f. m. (*Boulang.*) est une espèce de coffre dans lequel on pétrit le pain. Il est fermé d'un couvercle qu'on appelle *tour*, parce qu'il sert à tourner le pain, & qui est environné tout autour, excepté sur le devant, d'une bordure de planche haute d'environ trois pouces, qui va toujours en rétrécissant sur les côtés jusqu'à la hauteur du devant.

PÉTRINAL ou POITRINAL, f. m. (*Art milit.*) étoit, selon Nicot, une espèce d'arquebuse plus courte que le mousquet, mais de plus gros calibre, qui à cause de sa pesanteur étoit attaché à un large baudrier pendant en écharpe de l'épaule, & couché sur la poitrine de celui qui le portoit. On appelloit *poitrinaiier* l'homme de guerre qui se servoit du *poitrinal* dans le combat. Il est fait mention de cette arme dans une relation du siège de Rouen par Henri IV, en 1592 ; il y a long-temps qu'elle n'est plus en usage. (Q)

PÉTRINIA, (*Géogr. mod.*) petite ville de la Croatie, sur la rivière de Pétrinia, qui se jette dans le Kulpe : elle appartient à la maison d'Autriche, a été bâtie en 1592, & est à sept lieues E. de Carlestadt.

Longitude 34, 25 ; latitude 45, 46. (D. J.)

PETRINUM SINUESSANUM ; (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie. Horace, *l. I, epist. v, v. 5*, en fait mention. Il promet à Torquatus du vin qui croissoit entre Minturne & Sinuessé, dans le lieu qu'il appelle *Petrinum Sinuessanum* : c'étoit vraisemblablement une montagne qui commandoit la ville de Sinuessé, & où il y a maintenant un bourg avec un petit fort, qu'on nomme *Rocca di monté Ragone*, où l'on cueilloit autrefois un des meilleurs vins de l'Italie.

PÉTRIR, (*Boulang.*) C'est mêler l'eau, le levain & la farine, & former à bras ou autrement la pâte à faire le pain. L'avantage principal de pétrir consiste à distribuer également l'air, l'eau & le levain dans tout le corps de la pâte, afin que la fermentation s'établisse par-tout, en même temps, & également dans la masse. En conséquence plus le pain est pétri, meilleur il est, plus il y a d'yeux. Les yeux du pain sont-ils formés par l'eau mise en expansion par l'action du feu, tandis que le pain cuit, ou par la dilatation de l'air enfermé dans la pâte, en le pétrissant ? C'est ce qui n'est pas encore déterminé. Il est sûr que le pain mal pétri est lourd, mal sain, & sans yeux. Quant à ces bulles qu'on voit se former à la pâte tout en la pétrissant, je me trompe fort, ou c'est l'effet d'un commencement de fermentation, dans lequel une portion d'air se sépare, comme il arrive dans toute autre fermentation, dans un fluide même, où l'on voit des bulles se former. Or ces bulles sont, toutes choses égales d'ailleurs, le phénomène même des yeux formés dans la pâte & pendant qu'on la pétrit, & quand elle cuit au four.

PETROBRUSIENS, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) secte d'hérétiques qui parurent en France vers l'an 1126, & qui prirent ce nom de leur chef *Pierre de Bruys*, provençal.

Un moine, nommé *Henri*, se mit aussi à leur tête, ce qui leur fit donner le nom d'*Henriciens*. Voyez HENRICIENS.

Pierre, le vénérable abbé de Cluny, a fait un traité contre les *Péto-brusiens*, dans la préface duquel il réduit leurs erreurs à

cinq chefs principaux. 1°. Ils nioient que le baptême fût nécessaire ni même utile aux enfans avant l'âge de raison, parce que, disoient-ils, c'est notre propre foi actuelle qui nous sauve par le baptême. 2°. Qu'on ne devoit point bâtir d'églises, mais au contraire les détruire, les prières étant selon eux aussi bonnes dans une hôtellerie que dans un temple, & dans une étable que sur un autel. 3°. Qu'il falloit brûler toutes les croix, parce que les chrétiens devoient avoir en horreur tous les instrumens de la passion de Jesus-Christ leur chef. 4°. Que Jesus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie. 5°. Que les sacrifices, les aumônes & les prières, ne fervent de rien aux morts.

On les a aussi accusés de manichéisme, & ce n'est pas à tort; car il est prouvé qu'ils admettoient deux principes comme les anciens manichéens; il l'est par Roger de Hoveden dans ses annales d'Angleterre, qu'à l'exemple de ces hérétiques, les *Pébrobrusiens* ne recevoient ni la loi de Moïse, ni les prophètes, ni les Pseaumes, ni l'ancien Testament; & par Radulphe Ardens, auteur du onzième siècle, qui rapporte que les hérétiques d'Agenois se vantent de mener la vie des apôtres, disent qu'ils ne mentent point & ne jurent point, condamnent l'usage des viandes & du mariage, rejettent l'ancien Testament & une partie du nouveau, & ce qui est de plus terrible, *admettent deux créateurs*, disent que le sacrement de l'autel n'est que du pain tout pur, méprisent le baptême & la résurrection des morts: or ces hérétiques d'Agenois du xj siècle n'étoient autres que les *Pébrobrusiens* & les *Henriciens* dont la secte s'étoit répandue en Gascogne & dans les provinces voisines, & c'étoient-là sans doute des Manichéens bien marqués, dit M. Rosnet, *Hist. des Variat. liv. XI, num. 42, pag. 246, tom. II.* C'est donc à tort que M. Chambers accuse le P. Langlois d'avoir voulu par un faux zèle noircir les *Pébrobrusiens* d'une accusation de manichéisme; c'est contre les auteurs contemporains qu'il faudroit tenter cette accusation; mais on fait le motif qui porte les protestans à écarter le soupçon de manichéisme des hérétiques qui dans le xj

siècle ont nié la présence réelle, & l'on peut voir ce que M. Bossuet a répondu à ce sujet au ministre la Roque. *Hist. des Variat. tom. II, liv. XI, c. xxx & suiv. pag. 299 & suiv.*

PETROCORES (LES), (*Géogr. anc.*) *Petrocorii*, peuples de la Gaule, dont Jules-César fait mention parmi les Celtes, & qu'Auguste comprit dans l'Aquitaine. Ils habitoient les pays que renferment les diocèses de Périgueux & de Sarlat; car Sarlat a été tiré de l'ancien diocèse de Périgueux; le nom moderne de ces peuples est corrompu de l'ancien: on les appelle présentement *Périgourdiens*; le pays se nomme *Périgord*, & leur capitale *Périgueux*.

PÉTRO-JOANNITES, s. m. pl. (*Hist. ecclési.*) nom de quelques sectaires assez obscurs, ainsi nommés d'un certain *Pierre Jean* ou *Pierre fils de Jean*, qui parut dans le xije. siècle. Ses opinions ne furent connues qu'après sa mort, & son cadavre fut déterré & brûlé.

Ses erreurs se réduisoient à dire que lui seul avoit la connoissance du vrai sens dans lequel les apôtres avoient prêché l'évangile; que l'âme raisonnable n'étoit point la forme du corps; qu'aucune grace ne nous est infusée par le baptême, & que Jesus-Christ étoit encore vivant sur la croix lorsqu'on lui perça le côté avec une lance. *Prateol.*

PÉTROL, s. m. (*Hist. nat. des huiles minér.*) on disoit auparavant *pétréol*; en Italien *petroglio*; en Anglois *petroly* ou *rock-oil*. Huile minérale, subtile, inflammable, d'une odeur forte de bitume, & de différente couleur.

Les hommes rapportent tout assez volontiers à leurs goûts, ou à leurs passions. Il y a peu de nos dames qui ignorent la cause à laquelle Rousseau attribue la mort de l'amoureux fils d'Alcmene, & peut-être pensent-elles comme ce poëte. Pour moi qui ne songe qu'à la nature du *pétrol*, & qui suis rempli des détails qu'en racontent divers auteurs; je m'imagine, avec quelques-uns d'eux, que la robe fatale qu'on supposoit teinte du sang de Nessus, & que Déjanire envoya ensuite à Hercule, de même que celle que Médée envoya à Glaucé, causèrent la mort du ravisseur d'Iole, & de la fille de Créon, parce que ces deux

robes avoient été trempées dans le *pétrol*, qu'on trouvoit aux environs de Babylone.

Ce *pétrol* ou ce naphte de Babylone, étoit d'une nature si subtile, qu'il s'enflammoit dès qu'on l'approchoit du feu, & l'on ne pouvoit l'éteindre qu'en étouffant ce feu avec de la boue, du vinaigre, de l'alun & de la glu : Alexandre en fit l'expérience sur un jeune garçon, qu'on eut bien de la peine à sauver. Ces faits qu'on lit dans l'histoire, m'ont conduit à rechercher avec avidité les observations de nos meilleurs physiciens sur ce bitume liquide.

Les noms du pétrol chez les anciens. Le nom de *naphte* que porte le *pétrol*, dérive du chaldéen *noph*, *découler*, parce qu'il découle & dégoutte des rochers, tantôt plus liquide, & tantôt moins : le prophète Daniel, *ch. iij, v. 46*, dit que l'on alluma la fournaise où l'on devoit jeter Misack, Sidrack & Abdenage, avec du naphte, de la poix & d'autres matières combustibles ; mais le naphte dont il s'agit ici, est le pissasphalte ou le bitume de Judée. De même, quand il est dit dans la genèse, *ch. xj, v. 3*, que les murs de la tour de Babel étoient liés avec un mortier où il entroit beaucoup de naphte ; ce mot désigne du pissasphalte, espèce de bitume qui mêlé avec le limon argileux, fait un ciment pour joindre les pierres des murailles, lequel tient lieu de celui que l'on fait avec la chaux. C'est avec ce ciment que Vitruve pense que les murs de Babylone ont été bâtis ; cependant les Babyloniens nommoient proprement *naphte* une huile blanche, ou noire, qui découloit de quelques fontaines auprès de Babylone.

Les Grecs appelloient communément le naphte, *πετρελαιον*, c'est-à-dire, *huile de pierre* ; d'autres simplement *huile*, ou *huile par excellence*, & quelques-uns *ελαιον Μησειαι*, *huile de Médée*, ce qui justifie ma conjecture sur la mort de Creuse ; les Latins disoient *petroleum* par syncope, parce qu'elle découle des roches. Nicolas Myrepsé le nomme *μύρον τῆς ἁγίας Βαρβάρης*, *huile de sainte Barbe*, d'autres, *huile de sainte Catherine*, & *huile sainte*, quelques-uns enfin *ιαστα*, *ἀσθα*, du verbe, *τὸ ἀπλεστα*, qui signifie *être allumé*. Saint Ambroise tire l'origine du mot *naphte*, de *σναπτειν*,

attacher, lier, joindre, parce que le naphte, dit-il, colle, joint, unit ; mais cela n'est vrai que du pissasphalte, & l'étymologie chaldéenne de naphte paroît la seule bonne.

Ses noms dans nos auteurs modernes. Nos naturalistes modernes nomment l'huile de pétrol, *naphtha*, *naphtha alba*, & *nigra*, Kempf. Amoen. 274, *petroleum*, *oleum petræ* ; *bitumen liquidum oleo simile*, *quod innatat lacubus*. Kentm. 20.

Le pétrol est une huile naturelle. Outre ces huiles artificielles & végétales, c'est-à-dire, tirées des plantes par expression, il y en a de naturelles & de minérales, qui sortent d'elles-mêmes des entrailles de la terre. On les appelle en général, *huiles de pétrol*, parce qu'elles sortent de quelques fentes de pierres. Le *pétrol* est donc un bitume liquide qui ne diffère que par sa liquidité des bitumes solides, tels que l'asphaltum ou le bitume de Judée, l'ambre, le jayet, &c. Il est de différentes couleurs, blanc, jaune, roux, verd, noirâtre, suivant les lieux qui le produisent.

On en trouve aux Indes, en Asie, en Perse, &c. Il y a quelques pays chauds des Indes & de l'Asie qui fournissent du *pétrol*. Dans l'île de Sumatra, on en recueille une espèce très-célèbre, fort estimée, & on l'appelle *miniar-tannah*, qui signifie *huile de terre*. On en tire une grande quantité de certaines sources qui sont près de Hit en Chaldée, selon Edrissi. On en trouve aussi dans les montagnes de Farganah dans la province de Tontaxane, selon Ebu-Hancal. Oléarius assure qu'il en a vu plusieurs sources auprès de Scamachie en Perse, aujourd'hui Schirvan, ville renversée de fond en comble par un horrible tremblement de terre.

Nous ne voyons point en Europe aucun des *pétrils* dont nous venons de parler, & nous ne connoissons que ceux de France & d'Italie. Ce dernier pays abonde en huile de *pétrol*, qui se trouve dans les duchés de Modene, de Parme & de Plaisance.

On tire le *pétrol* en quantité de différents puits & de plusieurs fontaines dans le duché de Modene, car tout le Modénois paroît rempli de cette huile bitumineuse ;

mais sur-tout elle abonde auprès du fort de Mont-Baranzon, dans un lieu appellé *il Fiumetto*. On creuse des puits de 30 ou 40 brasses de profondeur, jusqu'à ce qu'il paroisse une source d'eau mêlée avec de l'huile. Les puits que l'on creuse au bas des collines, fournissent une grande quantité d'huile rousse; ceux que l'on creuse au haut donnent une huile blanche, mais en moindre quantité. Il y a encore dans le même pays dans une vallée très-stérile du bailliage de Mont-Festin, un grand rocher à douze milles de Modene, du côté du mont Apennin, près du mont Gibbuis, d'où découle continuellement une fontaine d'eau, où nage le *pétrol*; elle est si abondante, que deux fois la semaine, on en retire environ six livres chaque fois.

On trouve aussi du pétrol en France, mais grossier.

Nous avons aussi en France de l'huile de *pétrol* dans la Guienne près du village de Gabian, qui n'est pas éloigné de Beziers: il découle des fentes de certains rochers, une huile noirâtre, mêlée avec de l'eau, que l'on recueille avec soin. On appelle cette huile de *pétrol*, *huile noire de Gabian*. On la vend ordinairement pour l'huile de *pétrol noire d'Italie*, quoiqu'il s'en faille bien qu'elle approche de ses qualités. Elle est d'une consistance moyenne, d'une odeur forte & puante, d'une couleur noire; elle se contrefait avec l'huile de térébenthine qu'on colore avec de la poix noire. Elle étoit autrefois assez estimée, & faisoit une partie du revenu de M. l'Evêque de Beziers, à qui la roche appartient, & qui la faisoit recueillir, mais à présent il ne s'en fait plus de commerce.

On parle encore d'une fontaine de cette huile, près de Clermont en Auvergne, dans un lieu qu'on appelle le *puits de Pege*, mais on n'en peut tirer aucun parti. Elle est noire, épaisse, de mauvaise odeur.

Examen du pétrol de Modene. Le seul *pétrol* recherché est celui d'Italie, & sur-tout du duché de Modene, qui est constamment le meilleur; c'est même un bonheur assez singulier d'en posséder qui soit hors de tout soupçon d'avoir été falsifié, car les drogues rares & peu connues le sont presque toujours. M. Boulduc profita de ce bonheur-là

en 1715, pour faire des observations qui appartenissent sûrement aux vrais *pétrols*, & il a donné ces observations dans l'histoire de l'académie des Sciences de la même année.

Il s'agit dans les observations de M. Boulduc, du *pétrol* qu'on trouve près du mont Gibbuis. Ce fut un médecin de Ferrare, nommé *François Arioste*, qui le découvrit en 1640. On a ménagé dans le lieu avec beaucoup de dépenses, & même de périls, différens canaux, d'où coulent dans de petits réservoirs ou bassins, trois différenes sortes de *pétrols*.

Le premier est presque aussi blanc, aussi clair & aussi fluide que de l'eau, d'une odeur très-vive, très-pénétrante, & pas désagréable; c'est le plus parfait. Le second est d'un jaune clair, moins fluide que le blanc, & d'une odeur moins pénétrante. Le troisième est d'un rouge noirâtre d'une consistance plus parfaite, & d'une odeur de bitume un peu désagréable.

Les Italiens n'envoient guere le premier hors de chez eux; on seroit encore trop heureux qu'ils donnassent le second pur; mais souvent en le mêlant en petite quantité avec le troisième, & en y ajoutant quelque huile subtile, comme celle de térébenthine, ils donnent le tout pour le premier. L'odeur de ces *pétrols* est si forte & si pénétrante, qu'on dit qu'on s'en aperçoit à un quart de mille de la source. Quoiqu'il en soit, M. Boulduc a fait sur le *pétrol* de la première espèce ou blanc, les observations suivantes.

Il s'allume à une bougie dont il ne touche point la flamme, & quand il est échauffé dans un vaisseau, il attire la flamme de la bougie, quoique élevée de plusieurs piés au dessus du vaisseau, & ensuite se consume entièrement, c'est-à-dire qu'une vapeur subtile, qui s'élève de ce bitume liquide, va jusqu'à la flamme de la bougie, y prendre feu, & que le feu qui se communique à route la sphere de vapeur, gagne jusqu'au *pétrol* du vaisseau.

Il brûle dans l'eau, & vraisemblablement, c'étoit-là une des matieres du feu grégeois.

Il furnage toutes les liqueurs, & même l'esprit de vin rectifié, qui est plus pesant de ;.

Il se mêle parfaitement avec les huiles essentielles de thim, de lavande, de térébenthine, quoiqu'il toit minéral, & que ces huiles soient végétales. Mais peut-être aussi le minéral & le végétal, ne différent-ils pas en cette matière, car les huiles végétales ont été auparavant minérales, puisque les plantes les ont tirées de la terre.

Le *pétrol* fortement agité, fait beaucoup de bulles, mais il se remet en son état naturel plus promptement que toute autre liqueur. Cela vient de ce que l'air distribué dans toute la substance du *pétrol*, y est distribué d'une certaine manière unique & nécessaire, & que les parties de la liqueur n'en peuvent naturellement souffrir une autre; en effet, les parties d'une huile ont une certaine union, certains engagements de leurs filets; ou petits rameaux les uns avec les autres; ce qui oblige l'air qu'elles renferment, à s'y conformer.

Le *pétrol* est d'une extension surprenante: sur l'eau, une goutte s'étend plus d'une toise, & en cet état elle donne des couleurs, c'est-à-dire que ses petits filets deviennent des prismes.

La plus forte gelée n'y fait aucune impression.

Le papier enduit de *pétrol* ne devient transparent que pour quelques moments; il cesse de l'être dès qu'il a été séché à l'air.

M. Homberg a fait voir qu'il y a des huiles qui s'enflamment par le mélange d'un esprit acide bien déflégué. On auroit pu attendre le même effet du *pétrol*, mais il n'arrive point; seulement les esprits acides s'y mêlent parfaitement, & le rendent d'une consistance très-épaisse; ces huiles qui s'enflamment sont des huiles essentielles de plantes aromatiques des Indes, & il n'est pas surprenant que le *pétrol* n'en ait pas les conditions.

Il se mêle & s'unit difficilement avec l'esprit-de-vin, parce que peut-être sa consistance est trop grasse.

L'esprit-de-vin rectifié, qui est le grand dissolvant des sulfures & des huiles, ne tire rien du *pétrol*, même après une longue digestion.

Par la distillation, M. Geoffroy l'aîné en a retiré une liqueur huileuse, qui est un peu plus transparente, mais qui perd beaucoup de son odeur & de sa subtilité natu-

relle; lorsqu'on l'allume, elle donne une lueur moins obscure, mais plus languissante. Au fond de l'alambic il trouva seulement un peu de marc jaune.

De même M. Boulduc n'a pu tirer du *pétrol* par la distillation, soit au bain de vapeur, soit au bain de sable, aucun flegme ni aucun esprit salin. Tout ce qui est monté étoit de l'huile seulement; il est resté au fond de la cornue une très-petite quantité d'une matière un peu épaisse & un peu brune; d'où il résulte que le *pétrol* ne se perfectionne point par la distillation.

On ne peut donc mieux faire quand on usera de *pétrol* en médecine, que de le laisser tel qu'il est; c'est un remède tout préparé par la nature, comme plusieurs autres dont nous avons parlé, & où l'art n'a point lieu d'exercer son inquiétude.

Examen du pétrol de Plaisance. Le *pétrol* de Plaisance est d'une même nature que celui de Modene c'est pourquoy je n'en dirai qu'un mot. On le tire en abondance du mont Ciario, situé environ à 12 lieues italiennes de Plaisance. Voici comme on s'y prend.

Il y a dans cette montagne des ardoises grises, couchées presque horizontalement, mêlées d'argile, & d'une espèce de ténérite qui paroît d'une nature calcaire. On perce perpendiculairement ces ardoises jusqu'à ce qu'on trouve l'eau, & alors le *pétrol* qui étoit contenu entre les couches des ardoises & dans leurs fentes suinte, & tombe sur l'eau de ces puits qu'on a creusés. Quand il s'y en est assez amassé, comme au bout de huit jours, on le va prendre avec des bassins de cuivre jaune. Il est mêlé avec de l'eau, mais on pense aisément qu'il est facile de l'en séparer. Ce *pétrol* du mont Ciario est clair, blanc, extrêmement inflammable. Il se conserve fort bien sur l'eau dans ces puits dont nous venons de parler, au lieu que dans des vaisseaux bouchés, il ronge les bouchons dont on se sert ordinairement, il s'évapore en grande partie.

Origine du pétrol. Il nous manque encore beaucoup d'observations sur le *pétrol*, sur sa nature & sur son origine; cependant on peut conjecturer avec assez de vraisemblance, qu'il est l'ouvrage des feux sou-

terrains qui élevent ou subliment les parties les plus subtiles de certaines matieres bitumineuses qui se rencontrent dans des terroirs particuliers. Ces parties se condensent en liqueur par le froid des voûtes des rochers où elles s'amassent, & coulent par les fentes ou les ouvertures que la disposition du terrain leur fournit.

Examen du prétendu pétrol d'Angleterre.

Quelques Anglois ont mis au rang des *pétrols* une substance bitumineuse qu'on tire dans leur pays par art, d'une pierre noirâtre qui se trouve dans les mines de charbon. Voici ce que c'est.

A Brosely, Bentley, Pichfort & autres lieux voisins dans la Shropshire, on trouve sur la plupart des mines de charbon, une couche assez épaisse d'un rocher, ou pierre noirâtre, laquelle est poreuse, & contient une grande quantité de matiere bitumineuse.

On transporte cette pierre dans l'atelier où on la moud avec des moulins à cheval, semblables à ceux dont on se sert pour briser les cailloux dont on fait le verre. On jette cette poudre dans de grands chaudrons pleins d'eau, & on l'y fait bouillir, de façon que la matiere bitumineuse se sépare du gravier, ce dernier se précipitant au fond, & l'autre nageant sur la surface de l'eau.

Cette substance bitumineuse étant recueillie & évaporée, acquiert la consistance de la poix; & à l'aide de l'huile distillée de la même pierre que l'on mêle avec elle, elle devient aussi liquide que le goudron. On n'en tire d'autre utilité que pour le radoub des vaisseaux; & comme elle n'éclate point, & qu'elle se conserve noire & molle, elle peut être propre à empêcher les vers de s'y mettre.

On tire de semblable *pétrol* par la distillation de certaines terres & pierres bitumineuses que l'on rencontre en Allemagne & en France.

Choix à faire dans les divers pétrols d'Italie. Il résulte de tout ce que nous avons dit jusqu'ici, que l'huile de *pétrol* d'Italie est la seule bonne. On estime le *pétrol* qui est récent, clair, léger, très-inflammable, d'une odeur forte & pénétrante, approchant de celle du soufre. On ne peut le con-

trefaire, & il ne souffre aucun mélange. Ceux qui en font commerce doivent user de grandes précautions contre le feu, parce qu'il s'enflamme du moins aussi aisément que la poudre à canon.

Le *pétrol* jaune est le plus estimé après le blanc, ensuite vient le roux, ensuite le verd; le noirâtre est regardé comme trop grossier, c'est le moindre de tous.

Usage qu'on tire des pétrols. On a coutume de se servir en quelques endroits d'Italie des *pétrols* grossiers pour s'éclairer à la place d'huile; il s'en emploie aussi une assez grande quantité par les maréchaux & par ceux qui font des feux d'artifice. Les Persans, au rapport de Kempfer, ne tirent à-présent d'autre usage de leur *pétrol* que pour délayer leurs vernis.

Dioscoride faisoit grand cas du naphte de Babylone dans plusieurs maladies. Il lui attribue un grand nombre de vertus médicinales très-importantes, qui néanmoins ne nous intéressent point, puisque nous ne connoissons plus ce *pétrol*. D'ailleurs, on ne peut guere être prévenu en faveur du jugement de Dioscoride, quand on voit qu'il vante le naphte de Babylone pour l'appliquer sur les yeux afin d'en dissiper les fluxions & les raies.

Les Italiens sont mieux fondés à regarder leurs *pétrols* comme un remede fort pénétrant, incisif, balsamique, propre dans quelques maladies chroniques, & plus encore employé extérieurement, pour fortifier les nerfs des parties affoiblies, donner du jeu & du ressort aux fibres relâchées. Dans ce dernier cas, l'on peut avec succès lui substituer en Languedoc le *pétrol* de Gabian.

Je fais tous les éloges que Koenig, Ettmuller, Schroeder, Boecler & quelques autres auteurs allemands donnent à l'huile de *pétrol*: je fais combien ils la vantent dans la suppression des regles, l'affection hystérique, la fièvre quarte, le mal des dents, les vers, les douleurs néphrétiques, &c. Mais que de telles ordonnances ressemblent bien à celles des bonnes femmes, ou des gens du monde qui parlent médecine sans y rien entendre, puisque toutes ces maladies provenant de différentes causes, demandent nécessairement des remedes diversifiés, &

opposés aux causes du mal ! Dans les cas même où l'huile de *pétrol* pourroit convenir, on a de beaucoup meilleurs remèdes à employer. De plus, il faut avouer que si l'on devoit compter sur quelques observations véritables des vertus du *pétrol*, ce ne pourroit être qu'en conséquence d'expériences répétées par d'habiles médecins sur les habitans du pays qui produit ce bitume liquide ; je veux dire dans le duché de Modène, ou de Plaisance. Partout ailleurs on ne peut guère prescrire l'huile de *pétrol* avec confiance par rapport à ses effets. Cette huile perd toute sa vertu subtile par le transport. Nos apothicaires & nos droguistes les plus curieux n'en ont jamais de pure, parce qu'on la leur envoie falsifiée sur les lieux même. Je ne parle pas des autres falsifications qu'y font les détailliers.

Concluons qu'il faut presque nous passer sans regret de l'huile de *pétrol* pour la médecine, nous réduire à ses usages pour quelques arts, & à la considération spéculative de son origine, & des qualités particulières qui la distinguent de toutes les huiles végétales & artificielles.

Auteurs sur le pétrol. Vossius a écrit une savante dissertation sur le naphthe ancien & moderne ; mais c'est Jacobus Oligerus qui a le premier publié en 1690, à Copenhague, la brochure du médecin François Arioste sur le *pétrol* de Modène, de *oleo montis Zibisiti*, seu *petrolo agri mutinensis* ; Ramazzini l'a redonnée plus correcte & plus étendue. Elle est dans le recueil de ses œuvres. (*Le Chevalier de JAUCOURT.*)

PETROMANTALUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule Lyonnoise. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route de *Cæsaromagus* (*Beauvais*), à *Lutetia*. Il marque de *Petromantalum* à *Briva-Isaræ* (Pontoise), quatorze lieues gauloises ; ainsi, selon M. l'abbé Belley, *Mém. des Inscr. tom. XIX. in-4°.* c'est peut-être Magny. M. de Valois croit qu'il faut placer *Petromantalum* à Mantes ; mais on a de la peine à croire que la grande route de Beauvais à Paris eût descendu jusqu'à Mantes, pour passer ensuite à *Briva-Isaræ* (Pontoise) : cependant si les différentes distances de l'itinéraire convenoient à Mantes, l'opinion

de M. de Valois seroit plus que probable. (*D. J.*)

Voici ce qu'en dit un autre auteur. L'itinéraire d'Antonin place ce lieu sur une route, qui en partant de *Carocotinum* passe par *Juliobona* & *Roromagus*, & conduit à *Lutetia*. La table Théodosienne en fait aussi mention, sous le nom de *Petrum-Viaco*.

C'est *Magni*, petite ville du Vexin-françois, ou *Magni-tot*, à 1400 toises au-delà de Magny ; ainsi l'ont pensé Sançon & le docte abbé Belley.

M. de Valois va chercher *Medunta*, Mantes, pour en faire *Petromantalum*.

En partant de *Briva-Isaræ*, ou passage de l'Oise, & sur la même direction de voie, il existe un lieu appelé *Estrée*, à *viâ-stratâ*. (*C.*)

PETRO-PHARYNGIEN, f. m. en *Anatomie*, nom d'une paire de muscles du pharynx. Ils viennent de la partie inférieure de l'extrémité de l'apophyse pierreuse de l'os des tempes.

PETRO-SALPINGO-STAPHYLIN, f. m. en *Anatomie*, nom de deux muscles de la luette. Voyez **SALPINGO-STAPHYLIN**.

PETROSILEX, (*Hist. nat. Lithologie.*) nom générique que M. Wallerius donne à une pierre de la nature du jaspe ou du caillou, sans cependant avoir tout-à-fait sa dureté, & sans faire feu aussi vivement que lui lorsqu'on le frappe avec le briquet ; on le trouve par lits & par couches suivies : pour le vitrifier il faut un feu très-violent. C'est une roche *silicée*, ou de la nature du caillou, mais qui n'est point en morceaux ou en masses détachées comme lui, le jaspe en est une variété. Voyez la *Minéralogie* de Wallerius, tome I. p. 276.

PETS, (*Géogr.*) *Funkkirchen*, cinq églises, ville épiscopale de la Basse-Hongrie, dans le comté de Barany, & au milieu des côteaux de vignes très-riches. C'étoit autrefois une des meilleures villes du royaume : elle avoit cinq églises, dont l'apparence étoit si frappante, que les Allemands lui en donnent le nom ; elle étoit grande, peuplée & commerçante : son université jouissoit de beaucoup de réputation dans la contrée ; & comme elle n'étoit

n'étoit munie d'aucune fortification, l'on n'y redoutoit pas les horreurs des sieges, si fréquentes dans le reste du pays. Cependant par l'effet de quelques autres malheurs, elle est tombée en décadence ; sa grandeur, sa population & son commerce ont disparu ; son université n'est plus fréquentée, & l'on néglige la fertilité de ses environs. Elle réclame enfin en tout sens les secours paternels de ses souverains, aujourd'hui si bons, si sages & si puissans. (D. G.)

PETSCHERSKOI, (Géog.) fameux monastere de la Russie européenne, dans le gouvernement de Nowgorod, & dans la province de Pleskow : il est sur-tout connu par les sieges qu'en ont fait en vain les chevaliers porte-épée, conquérans de la Livonie, & par les cavernes souterraines, au moyen desquelles un préjugé vulgaire portoit que ses moines entretenoient communication avec les catacombes de Kiovie. (D. G.)

PETTALORINCHYTES ou PETTALORUNCHYTES, s. m. pl. (Hist. eccl.) fanatiques qui mettoient leur second doigt dans leur nez en priant, prétendant par ce geste symbolique se constituer les juges du monde. Leur nom vient de *peptales*, pieux, & *runchos*, nez.

PETTEIA, s. f. dans la musique ancienne, est un terme grec, auquel je n'en vois point de correspondant dans notre langue, si ce n'est répétition réitérée du même ton.

La mélopée, c'est-à-dire, l'art d'arranger les sons de maniere à faire mélodie, se divise en trois parties, que les Grecs appellent *lepsis*, *mixis* & *chreses* : les Latins *sumptio*, *mixtio* & *usus* ; & les Italiens *presa*, *mescolamento* & *uso* : cette dernière est aussi appelée par les Grecs *πετεια*.

La *petteia* est donc, selon Aristide, Quintilien, l'art de faire un juste discernement de toutes les manieres d'arranger & de combiner les sons entre eux, enforté qu'ils puissent produire leur effet, c'est-à-dire, qu'ils puissent exciter les différentes passions que l'on se propose de mettre en mouvement. Ainsi, par exemple, elle enseigne de quels sons on doit faire ou ne pas faire usage, combien de fois on en peut répéter quel-

ques-uns ; ceux par où l'on doit commencer, ceux par où l'on doit finir.

C'est la *petteia* qui constitue les modes de musique ; elle détermine au choix de telle ou telle passion, de tel ou tel mouvement de l'ame, propre à réveiller dans telle ou telle occasion ; c'est pourquoi la *petteia* est en musique ce que les mœurs sont en poésie. Voyez MŒURS.

On ne voit pas ce qui a déterminé les Grecs à lui donner ce nom ; à moins qu'ils ne l'aient pris de *πετεια*, leur jeu d'échecs, la *petteia* de musique étant une sorte de combinaison & d'arrangement de sons, de même que le jeu d'échecs est un arrangement de pieces appelées *πετεια*, *calculi*, des échecs. (S)

PETTINA, (Hist. mod.) c'est le nom que l'on donne en Russie à un impôt extraordinaire, par lequel dans des nécessités pressantes, les sujets de cet état despotique sont forcés à payer le cinquieme de leurs biens.

PETTAW, (Géogr. mod.) ou *Pettau*, petite ville d'Allemagne au cercle d'Autriche, dans le duché de Stirie. Cette ville est ancienne, & subsistoit du temps des Romains, qui l'ont connue sous le nom *Petovio*, diversément orthographié. On en peut voir les antiquités dans l'ouvrage latin de Lazius, de la république romaine. *Pettaw* est à la frontiere de la basse-Stirie, à quatre milles au dessous de Rackersturg, sur la Drave, qui étoit anciennement la borne des Romains, à 43 lieues S. de Vienne, 14 N. E. de Cilly. Long. 34, 4. lat. 46, 40. (D. J.)

PETUARIA, (Géogr. anc.) ville de la Grande-Bretagne. Ptolomée, l. III, c. ij, la donne au peuple Parisi. Quelques-uns veulent que c'est présentement Peterbon, & d'autres disent *Beverley*.

PETULA, (Géogr. anc.) village d'Italie dans le territoire & au voisinage de Mantoue. C'est un village bien remarquable, puisqu'il occupe la place de l'ancien village d'Andes, où naquit Virgile, sous le consulat du grand Pompée, & de M. Licinius Crassus, le 15 octobre de l'an 68 ; de la fondation de Rome. Il mourut à Brindes le 22 septembre 734. Voyez les articles ANDEX & BRUNDUSIUM.

Dans tous les lieux qui nous retraceront la mémoire de Virgile, nous ne nous laisserons point d'en parler, parce que nous l'aimons pour la beauté de son caractère, comme nous l'admirons pour l'excellence de sa muse. Une pensée heureuse dans les écrits de ses rivaux lui plaisoit autant que s'il l'avoit inventée lui-même. Telle étoit la générosité de son cœur, qu'il n'étoit pas piqué qu'un autre s'appropriât la gloire de son travail. Sa modestie lui valut le beau surnom qu'il portoit. Enfin il effaçoit tous les poètes de son temps, & tous ne pouvoient s'empêcher de le chérir. On fait avec quel art il inséra dans l'Énéide l'éloge du fils d'Octavie, & nous n'oublierons pas cette particularité, en parlant du théâtre de Marcellus. (D. J.)

PÉTULANT, adj. (*Gram.*) il se dit d'un homme incommode par l'agitation continuelle où il est, le mouvement qu'il se donne, & le trouble où il tient les autres.

PETUNTSE ou **PETUNSE**, *f. m.* (*Hist. nat. Min. & Arts.*) c'est le nom que les Chinois donnent à une pierre, qui, pulvérisée & mêlée avec une terre qu'ils appellent *kaolin*, fait une véritable porcelaine. Voyez **PORCELAINE**.

Le *pétuntse* est une pierre dure & opaque, d'un gris clair, tirant un peu sur le jaunâtre ou sur la couleur de chamois: il y en a aussi qui est un peu verdâtre. Il se trouve par couches dans le sein de la terre, & est assez souvent chargé de dendrites ou de figures semblables à des arbrisseaux ou à des buissons. Cette pierre fait feu lorsqu'on la frappe avec le briquet, mais elle ne donne que peu d'étincelles, & elles sont assez foibles.

Le célèbre M. de Réaumur a cru que le *pétuntse* étoit une espèce de caillou, & que c'étoit comme pierre vitrifiable, qu'il se trouvoit propre à entrer dans la composition de la porcelaine, qu'il regardoit comme une espèce de vitrification; mais la description qu'on vient de donner de cette pierre, suffit pour faire voir qu'elle diffère du caillou. D'ailleurs la propriété qu'elle a de donner du corps à la composition de la porcelaine, & de se durcir au feu, caractérise une pierre argileuse.

Les Chinois, après avoir réduit le *pétuntse* en une poudre fine, lui donnent la forme d'une brique, afin de s'en servir pour faire la porcelaine. Voyez cet article.

Comme depuis plusieurs années on a cherché les moyens de perfectionner les porcelaines qui se font en Europe, on a tâché de se procurer les matières employées par les Chinois. Dans cette vue, feu M. le duc d'Orléans qui s'occupoit dans sa retraite, d'expériences utiles à la société, fit venir de la Chine du *pétuntse* & du *kaolin*. Après en avoir reçu des échantillons suffisans, ce prince n'eut rien plus à cœur, que de faire examiner si ces substances ne se trouvoient point en France. Ses soins ont été assez infructueux, & de son vivant on n'a pas pu trouver de pierre qui ressemblât en tout point au *pétuntse* des Chinois; mais depuis on a trouvé que cette matière étoit très-abondante dans quelques provinces du royaume. Quant au *kaolin*, on en avoit déjà trouvé depuis assez long-temps; ainsi il ne nous manque plus rien pour faire de la porcelaine, qui ait toutes les qualités de celle de la Chine, & qui ne soit point une vitrification, comme sont toutes les porcelaines de Saxe, de Chelsea, de Chantilly, &c. en un mot, comme toutes celles qui ont été faites en Europe jusqu'à présent. Voyez l'article **PORCELAINE**.

On croit devoir avertir qu'il se trouve fort communément une espèce de pierre à chaux, dure, compacte, d'un grain fin & un peu luisante, qui au coup-d'œil extérieur ressemble beaucoup au *pétuntse* dont nous parlons; mais on découvrira bientôt qu'elle en diffère, vu qu'elle ne donne point d'étincelles lorsqu'on la frappe avec de l'acier, & qu'elle se dissout avec effervescence dans les acides; ce qui caractérise une pierre calcaire, tandis que ces acides n'agissent en aucune manière sur le vrai *pétuntse*.

On trouve dans les mémoires de l'académie royale des sciences de Suede, année 1763, une dissertation de M. Henri Théod. Scheffer, dans laquelle il prend pour le *pétuntse* des Chinois, une pierre feuilletée luisante, demi-transparente, d'une couleur verdâtre & fort pesante, qui lui avoit été donnée comme venant de la Chine. Il con-

clut d'après les expériences qu'il a faites sur cette pierre, qu'elle est de la nature du gypse; mais la description que nous avons donnée du *petuntse*, suffit pour faire voir que ce sentiment n'est point fondé. (—)

PETUSIA, (*Géogr. anc.*) lieu dont parle Martial, *liv. IV*, *épiqr. lv*, dans ces vers :

*Turgentisque lacus Petusiaque,
Et parva vada pura Vetoniſſa.*

Je ne fais point ce que c'étoient que ces deux endroits qu'il appelle *Petusia* & *Vetoniſſa*. Ils ne se trouvent cités ni l'un ni l'autre dans aucun auteur. (*D. J.*)

PETZORA, (*Géog. mod.*) province du nord de la Moscovie, le long de la mer glaciale, vers le levant & le septentrion. Elle est remplie de hautes montagnes, & il y fait si froid, que les rivières n'y dégelent qu'au mois de mai, & recommencent à geler au mois d'août. La rivière de *Petzora*, qui donne le nom à cette province, entre dans la mer par six embouchures, auprès du détroit de Weigatz. Les montagnes qui couvrent ces deux rives, & qui nourrissent de belles zibelines, sont peut-être les monts Riphées & Hyperboréens des anciens.

PÉVAS (LES), *Géog. mod.* peuple de l'Amérique méridionale, avec une bourgade de même nom, sur le bord septentrional de la rivière des Amazones, au dessous de l'embouchure du Napo. C'est la dernière des missions espagnoles sur le bord de l'Amazone. (*D. J.*)

PEUCÉDANE, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences presque plates, d'une figure ovale, légèrement striées & frangées. Ajoutez aux caractères de ce genre, que les feuilles sont ailées, étroites, faites comme celles du chien-dent, & divisées en trois parties. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

PEUCÉDANE, (*Botan.*) Tournefort compte quatre espèces de ce genre de plante dont la plus commune est le *peucedane* d'Allemagne, *peucedanum germanicum* I. R. H. 318; en anglais, *the german hogs*

fennel, & en français vulgaire, *queue de pourceau d'Allemagne*.

Sa racine est grosse, longue, chevelue; noire en dedans, pleine de suc, rendant par incisions une liqueur jaune & d'une odeur virulente de poix. Elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, creuse, cannelée, rameuse. Ses feuilles sont plus grandes que celles du fenouil, laciniées, étroites, plates, ressemblantes aux feuilles de chien-dent. Les sommets de la tige & des branches portent des ombelles ou parasols amples, garnis de petites fleurs jaunes, à cinq pétales disposés en rose. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succède des semences jointes deux à deux, presque ovales, plus longues que larges, rayées sur le dos, bordées d'un feuillet membraneux, d'un goût âcre & un peu amer.

Cette plante croît aux lieux ombrageux, maritimes, sur les montagnes & dans les prés. Elle fleurit en juillet & août. Sa graine mûrit en automne, & c'est alors qu'on la ramasse.

Sa racine est très-vivace, difficile à arracher, & elle exhale une odeur forte & sulfureuse. Elle passe en médecine pour être incisive, atténuante & convenable dans les maladies des poumons surchargés d'humeurs visqueuses. On la recommanda aussi dans les obstructions des viscères. (*D. J.*)

PEUCELAITIS ou **PEUCELAOTIS**, (*Géog. anc.*) contrée de l'Inde, qu'Arrian, *liv. IV*, *chap. xxij*, place entre les fleuves Cophenes & Indus. Il tiroit son nom de celui de sa capitale. Strabon, *liv. XV*, & Pline, *liv. VI*, ont connu cette capitale; mais le premier écrit *Peucolatis* & le second *Peucolais*. (*D. J.*)

PEUCELLA, (*Géog. anc.*) fleuve de Phrygie. Pausanias, *liv. X*, *ch. xxxij*, dit que les peuples qui habitoient sur ses bords, descendoient des Azanes, peuples de l'Arcadie, & qu'il y avoit chez eux une caverne, où étoit un temple consacré à la déesse Cybele.

PEUCETII, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie appellés aussi *Pediculi* par les Latins, & *Daunii* par les Grecs. Ils habitoient au nord du golfe de Tarente, c'est-à-dire, une partie de la terre d'Otrante, & la terre de Bari. Il ne faut pas les confondre avec

les *Peuceia*, peuple de la Liburnie, selon Callimaque, cité par Pline, *liv. III, ch. xxj*, qui dit que leur pays étoit de son temps, compris sous l'Illyrie. (*D. J.*)

PEUCITES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre chargée d'une empreinte semblable aux feuilles d'un pin.

PEVETTI, (*Bot. exot.*) arbre baccifère du Malabar, caractérisé par P. Alpin: *arbor baccifera indica, floribus ad foliorum exortis, fructu sulcato decapyreno, solanum somniferum antiquorum exhibente.* (*D. J.*)

PÉVIGUÉ, *l. m. terme de pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux. Les pêcheurs de la baie d'Arcasson comprennent sous ce nom toutes les pêches qu'ils font en mer. Ils désignent par le nom de pêche à la *petite mer*, celles qu'ils font dans le bassin d'Arcasson.

PEUILLES, (*à la Monnoie.*) Après la délivrance de chaque brere, les juges-gardes prennent un certain nombre de pièces qu'ils font essayer pour constater le titre de la fonte. Ces espèces ainsi essayées prennent le nom de *peuilles*: on les envoie au receveur des boîtes, qui les garde jusqu'au jugement du travail que prononce la cour des monnoies; ensuite on les remet au directeur.

Il y a quatre différens essais pour chaque fonte. Le premier se fait lorsque la matière est en bain, pour savoir si elle est au titre prescrit, & pour en assurer le directeur. Le second, pour la sûreté des juges-gardes qui font la délivrance: c'est de cet essai que proviennent les *peuilles*. Le troisième est fait par la cour des monnoies sur ces mêmes *peuilles*, & aussi sur quelques pièces prises au hazard, pour éclairer la conduite des officiers, & voir si les directeurs, contrôleurs & juges-gardes, ne font point d'intelligence, pour délivrer des espèces au-dessous du titre, & enfin constater les *peuilles* du titre.

PEULE (LA), *Géograph. mod. ou la PUELE*, en latin, *Pabula*; petit canton de France, dans la Flandre: c'est un des cinq quartiers qui composent la châellenie de Lille. Il s'étend entre la Deule & l'Escaut. L'abbaye de Chison en est le chef-lieu. (*D. J.*)

PEUPLADE, *f. f. (Gramm.)* colonie d'étrangers qui viennent chercher des habitations dans une contrée.

PEUPLADE, (*Pêche.*) On se sert de ce terme pour parler du frai, de l'alvin, & enfin de tous les petits poissons que l'on met dans un étang pour le rempoissonner.

PEUPLE (LE), *f. m. Gouvern. polit.* nom collectif difficile à définir, parce qu'on s'en forme des idées différentes dans les divers lieux, dans les divers temps, & selon la nature des gouvernemens.

Les Grecs & les Romains qui se connoissoient en hommes, faisoient un grand cas du *peuple*. Chez eux, le *peuple* donnoit sa voix dans les élections des premiers magistrats, des généraux, & les décrets des proscriptions ou des triomphes, dans les réglemens des impôts, dans les décisions de la paix ou de la guerre, en un mot, dans toutes les affaires qui concernoient les grands intérêts de la patrie. Ce même *peuple* entroit à milliers dans les vastes théâtres de Rome & d'Athènes, dont les nôtres ne font que des images maigres, & on le croyoit capable d'applaudir ou de siffler Sophocle, Eurypide, Plaute & Térence. Si nous jetons les yeux sur quelques gouvernemens modernes, nous verrons qu'en Angleterre le *peuple* élit ses représentans dans la chambre des communes, & que la Suede compte l'ordre des payfans dans les assemblées nationales.

Autrefois en France, le *peuple* étoit regardé comme la partie la plus utile, la plus précieuse, & par conséquent la plus respectable de la nation. Alors on croyoit que le *peuple* pouvoit occuper une place dans les états-généraux; & les parlemens du royaume ne faisoient qu'une raison de celle du *peuple* & de la leur. Les idées ont changé, & même la classe des hommes faits pour composer le *peuple*, se rétrécit tous les jours davantage. Autrefois le *peuple* étoit l'état général de la nation, simplement opposé à celui des grands & des nobles. Il renfermoit les laboureurs, les ouvriers, les artisans, les négocians, les financiers, les gens de lettres & les gens de loix. Mais un homme de beaucoup d'esprit, qui a publié il y a près de vingt ans une dissertation sur la nature du *peuple*, pense

que ce corps de la nation se borne actuellement aux ouvriers & aux laboureurs. Rapportons ses propres réflexions sur cette matière, d'autant mieux qu'elles sont pleines d'images & de tableaux qui servent à prouver son système.

Les gens de loix ; dit-il, se sont tirés de la classe du *peuple*, en s'ennoblissant sans le secours de l'épée : les gens de lettres, à l'exemple d'Horace, ont regardé le *peuple* comme profane. Il ne seroit pas honnête d'appeller *peuple* ceux qui cultivent les beaux arts, ni même de laisser dans la classe du *peuple* cette espèce d'artistes, disons mieux, d'artistes maniérés qui travaillent le luxe ; des mains qui peignent *divinement* une voiture, qui montent un diamant au *parfait*, qui ajustent une mode *supérieurement*, de telles mains ne ressemblent point aux mains du *peuple*. Gardons-nous aussi de mêler les négocians avec le *peuple* ; depuis qu'on peut acquérir la noblesse par le commerce, les financiers ont pris un vol si élevé, qu'ils se trouvent côte à côte des grands du royaume. Ils sont fauflés, confondus avec eux ; alliés avec les nobles, qu'ils pensionnent, qu'ils soutiennent, & qu'ils tirent de la misère : mais pour qu'on puisse encore mieux juger combien il seroit absurde de les confondre avec le *peuple*, il suffira de considérer un moment la vie des hommes de cette volée & celle du *peuple*.

Les financiers sont logés sous de riches plafonds ; ils appellent l'or & la soie pour filer leurs vêtemens ; ils respirent les parfums, cherchent l'appétit dans l'art de leurs cuisiniers ; & quand le repos succède à leur oisiveté, ils s'endorment nonchalamment sur le duvet. Rien n'échappe à ces hommes riches & curieux ; ni les fleurs d'Italie, ni les perroquets du Brésil, ni les toiles peintes de Masulipatan, ni les magots de la Chine, ni les porcelaines de Saxe, de Seve & du Japon. Voyez leurs palais à la ville & à la campagne, leurs habits de goût, leurs meubles élégans, leurs équipages lestes, tout cela sent-il le *peuple* ? Cet homme qui a su brusquer la fortune par la porte de la finance, mange noblement en un repas la nourriture de cent familles du *peuple*, varie sans cesse ses

plaisirs, réforme un vernis, perfectionne un lustre par le secours des gens du métier, arrange une fête, & donne de nouveaux noms à ses voitures. Son fils se livre aujourd'hui à un cocher fougueux pour effrayer les passans ; demain il est cocher lui-même pour les faire rire.

Il ne reste donc dans la masse du *peuple* que les ouvriers & les laboureurs. Je contemple avec intérêt leur façon d'exister ; je trouve que cet ouvrier habite ou sous le chaume, ou dans quelque réduit que nos villes lui abandonnent, parce qu'on a besoin de sa force. Il se leve avec le soleil, & sans regarder la fortune qui rit au-dessus de lui, il prend son habit de toutes les saisons, il fouille nos mines & nos carrières, il dessèche nos marais, il nettoie nos rues, il bâtit nos maisons, il fabrique nos meubles ; la faim arrive, tout lui est bon ; le jour finit, il se couche durement dans les bras de la fatigue.

Le laboureur, autre homme du *peuple*, est avant l'aurore tout occupé à ensemen- cer nos terres, à cultiver nos champs, à arroser nos jardins. Il souffre le chaud, le froid, la hauteur des grands, l'insolence des riches, le brigandage des traitans, le pillage des commis, le ravage même des bêtes fauves, qu'il n'ose écarter de ses moissons par respect pour les plaisirs des puissans. Il est sobre, juste, fidele, religieux, sans considérer ce qui lui en revient. Colas épouse Colette, parce qu'il l'aime ; Colette donne son lait à ses enfans, sans connoître le prix de la fraîcheur & du repos. Ils grandissent ces enfans, & Lucas ouvrant la terre devant eux, leur apprend à la cultiver. Il meurt, & leur laisse son champ à partager également ; si Lucas n'étoit pas un homme du *peuple*, il le laisseroit tout entier à l'ainé. Tel est le portrait des hommes qui composent ce que nous appellons *peuple*, & qui forment toujours la partie la plus nombreuse & la plus nécessaire de la nation.

Qui croiroit qu'on a osé avancer de nos jours cette maxime d'une politique infame, que de tels hommes ne doivent point être à leur aise, si l'on veut qu'ils soient industrieux & obéissans ? Si ces prétendus politiques, ces beaux génies pleins d'humanité,

voyageoient un peu, ils verroient que l'industrie n'est nulle part si active que dans les pays où le petit *peuple* est à son aise, & que nulle part chaque genre d'ouvrage ne reçoit plus de perfection. Ce n'est pas que des hommes engourdis sous le poids d'une misère habituelle ne pussent s'éloigner quelque temps du travail, si toutes les impositions cessoient sur le champ : mais outre la différence sensible entre le changement du *peuple* & l'excès de cette supposition, ce ne seroit point à l'aisance qu'il faudroit attribuer ce moment de paresse, ce seroit à la surcharge qui l'auroit précédé. Encore ces mêmes hommes, revenus de l'emportement d'une joie inespérée, sentiroient-ils bientôt la nécessité de travailler pour subsister ; & le desir naturel d'une meilleure subsistance les rendroit fort actifs. Au contraire, on n'a jamais vu & on ne verra jamais des hommes employer toute leur force & toute leur industrie, s'ils sont accoutumés à voir les taxes engoulir le produit des nouveaux efforts qu'ils pourroient faire, & ils se borneroient au soutien d'une vie toujours abandonnée sans aucune espece de regret.

A l'égard de l'obéissance, c'est une injustice de calomnier ainsi une multitude infinie d'innocens ; car les rois n'ont point de sujets plus fideles, &, si j'ose le dire, de meilleurs amis. Il y a plus d'amour public dans cet ordre peut-être, que dans tous les autres ; non point parce qu'il est pauvre, mais parce qu'il sait très-bien, malgré son ignorance, que l'autorité & la protection du prince sont l'unique gage de sa sûreté & de son bien-être ; enfin, parce qu'avec le respect naturel des petits pour les grands, avec cet attachement particulier à notre nation pour la personne de ses rois, ils n'ont point d'autre bien à espérer. Dans aucune histoire, on ne rencontre un seul trait qui prouve que l'aisance du *peuple* par le travail ; a nui à son obéissance.

Concluons que Henri IV avoit raison de desirer que son *peuple* fût dans l'aisance, & d'affurer qu'il travailleroit à procurer à tout laboureur les moyens d'avoir l'oie grasse dans son pot. Faites passer beaucoup d'argent dans les mains du *peuple*, il en reflue nécessairement dans le trésor public une

quantité proportionnée que personne ne regrettera : mais lui arracher de force l'argent que son labeur & son industrie lui ont procuré, c'est priver l'état de son embonpoint & de ses ressources. (D. J.)

PEUPLE ROMAIN, *plebs romana* (Hist. rom.) Tout ce qui par l'établissement de Romulus n'étoit pas sénateur ou chevalier, étoit peuple, *plebs*, habitant de la ville ou de la campagne, *rustica vel urbana*. Le peuple de la campagne la cultivoit, & tenoit le premier rang : d'où il arriva que dans les commencemens de la république, les praticiens eux-mêmes, dans le sein de la paix, travailloient à la culture des terres, parce que chacun cultivoit sans déshonneur son propre champ, ou celui qui lui étoit assigné sur les terres romaines.

Une partie du peuple qui habitoit la ville, exerçoit le trafic, les arts, les différens métiers ; & les plus distingués d'entre eux s'appliquoient au ministère du barreau pour s'élever à la magistrature.

La populace de Rome, qu'il ne faut pas confondre avec le peuple proprement dit, *plebs*, étoient des vagabonds, sans feu ni lieu, toujours prêts à exciter des troubles & à commettre des crimes. Tite-Live nomme cette troupe vagabonde, *turba forensis*, la troupe du forum, parce qu'elle se tenoit dans les places publiques, criant qu'on partageât les terres suivant la loi agraire. Cicéron l'appelle *plebs urbana*, la populace de la ville, & Horace *popellum tunicatum*, la populace à tunique, parce qu'elle ne portoit qu'une simple tunique. Pour soulager la ville de ces misérables, on les envoyoit dans les champs publics ; mais une partie les quittoit pour revenir à Rome. C'étoit-là que les séditieux, qui ne cherchent qu'à troubler l'état pour envahir les biens des honnêtes gens, amontoient cette canaille, & s'en servoient à leurs fins, comme des coquins qui n'avoient rien à perdre. (D. J.)

PEUPLE, (*Jardinage*.) se dit des jetons ou ralles qui viennent aux piés des arbres & des plantes bulbeuses. Voyez TALLEES. PEUPLER, v. act. & n. (*Grammaire*.) Il se dit des hommes, des animaux & des plantes. C'est se multiplier dans une contrée. Voyez l'article POPULATION.

PEUPLER, v. act. (*Charpent.*) c'est en charpenterie, garnir un vuide de piéces de bois, espacées à égale distance. Ainsi, on dit peupler de poteaux une cloison, peupler de solives un plancher, peupler de chevrons un comble, &c. (*D. J.*)

PEUPLER une étoffe en boutons, (*Lainage.*) c'est la friser par l'envers comme certains draps, ou par l'endroit comme des racines. On dit qu'une étoffe est bien peuplée, lorsque les boutons de la frisure y sont si épais & si durs, que l'on a peine à apercevoir le fond de l'étoffe. (*D. J.*)

PEUPLIER, f. m. *populus* en latin, *popular* en anglois, *pappelbaum* en allemand, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur en chaton, composée de plusieurs petites feuilles qui ont des sommets. Cette fleur est stérile; les jeunes fruits naissent sur des especes de peupliers qui ne portent point de fleurs: ils sont disposés en épi, & composés de plusieurs petites feuilles, sous lesquelles on voit une sorte de cloche qui embrasse un embryon; cet embryon devient dans la suite une filique membraneuse & en épi, qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des semences aigretées. Ajoutez aux caractères de ce genre le port des especes du peuplier, qui differe de celui des saules. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

PEUPLIER, *populus*, (*Jardinage.*) grand arbre qui croit naturellement dans les climats tempérés de l'Europe & de l'Amérique septentrionale. Il fait une tige droite, qui loin de se confondre avec ses branches, conserve toujours une pointe jusqu'à la plus grande élévation de l'arbre. Sa tête est garnie de quantité de rameaux qui sont grêlés & un peu courbes, à cause de leur disposition naturelle à se dresser du côté de la principale tige. Son écorce, d'une couleur jaunâtre, est long-temps lisse & unie: il ne s'y fait de gerures que quand l'arbre est avancé en âge. Ses racines sont fortes, & s'enfoncent assez profondément dans la terre. Sa feuille est lisse, dentelée, & d'un verd brun; elle est légèrement arrondie par le bas, & se termine rapidement en pointe. Tous les peupliers ne produisent pas de graines; les fleurs mâles viennent sur des arbres différens de ceux qui produisent

leurs fleurs femelles propres à donner des semences. Les fleurs mâles sont des chatons d'une couleur rougeâtre d'assez jolie apparence, qui paroissent au commencement d'avril, & qui tombent au bout de quinze jours ou trois semaines. Les fleurs femelles qui donnent la graine, sont rassemblées sur un filet commun, de même forme que les chatons, mais de couleur d'herbe, & qui ne tombe que long-temps après, lors de sa maturité, vers la fin de Mai ou le commencement de juin: dans ce temps, les graines qui sont fort petites & terminées par une aigrette, sont dispersées par le vent.

Le peuplier doit être mis au nombre des plus grands arbres, & il mérite de tenir le premier rang parmi ceux qui se plaisent dans un terrain aquatique. Cet arbre croît très-promptement, se multiplie avec la plus grande facilité, & résiste à toutes les intempéries des saisons. Son utilité s'étend à divers usages très-profitables à la société.

Le peuplier peut venir dans différens terrains, mais il réussit infiniment mieux dans les lieux aquatiques, autour des étangs, le long des rivières, sur le bord des ruisseaux, & il se plaît singulièrement sur les berges des fossés remplis d'eau. Cet arbre vient mieux dans les vallons que dans les plaines, & il se contentera plutôt de cette dernière position que de celle des côtes; il dépérit dans les terrains secs & sablonneux, & il ne dure pas long-temps dans les terres argileuses, trop fortes ou trop dures.

Cet arbre se multiplie de rejetons, de plançon & de boutures; mais ce dernier moyen étant la voie la plus facile, la plus prompte & la plus assurée, c'est celle dont on doit se servir. Ces boutures se font après l'hiver, aussi-tôt que la terre commence à être praticable; il faut choisir de préférence absolue, les rejetons de la dernière année, les plus forts, les plus vigoureux & les plus unis, car le bois de deux & trois ans n'est point propre à cet usage. On coupe les boutures d'un pié ou de quinze pouces de longueur; on les pique dans la terre en les couchant & les tournant de façon qu'il y ait un œil en dessus qui puisse pousser perpendiculairement. Ces

boutures ne doivent sortir de terre que de deux ou trois yeux : on peut les planter dans la place même où on veut les élever, à un pié ou quinze pouces les unes des autres, en rangées de deux piés ou de deux piés & demi de distance. On les laissera pousser à leur gré la première année; mais au printemps suivant on coupera tous les réjetons, à l'exception de celui qui marquera le plus de disposition pour se dresser: les années suivantes on élaguera les jeunes plants à mesure qu'ils prendront de la force; mais chaque année on rabattra jusqu'au pié ceux qui feront d'une mauvaise venue, pour les obliger à former une nouvelle tige. Ces arbres au bout de quatre ou cinq ans auront communément dix à douze piés de haut, & seront en état d'être transplantés à demeure; ils sont à leur perfection à 25 ou 30 ans.

Le peuplier réussit fort aisément à la transplantation, & on peut le tailler dans toutes les saisons sans inconvénient; non pas à la façon des saules que l'on étête entièrement, mais en coupant toutes les branches près de la maîtresse tige, au-dessous de laquelle on laisse un bouquet. Cette façon de tailler le peuplier tous les quatre ou cinq ans, est la meilleure pour en retirer de l'utilité; on peut même le couper plus souvent en menus branchages pendant le mois d'octobre: on fait sécher ces rameaux avec leurs feuilles, c'est une excellente nourriture pour le bétail pendant l'hiver.

Le bois de peuplier est jaunâtre, souple, assez dur, passablement solide, mais un peu difficile à la fente; on en peut faire des pièces de charpente pour des bâtimens de peu de conséquence; on en tire aussi des planches de durée, si on les garantit de l'humidité. Les sculpteurs l'emploient à défaut du tilleul; il est aussi de quelque usage pour les menuisiers, les tourneurs, les fabriquiers, &c.

Cet arbre a quelques propriétés qui sont d'usage en Médecine. Les yeux ou les boutons des branches du peuplier, lorsque le mouvement de la sève se fait sentir au printemps, se chargent d'une espèce de gomme d'une odeur assez agréable; les bonnes qualités de ce suc visqueux le font entrer dans

la composition du baume que l'on nomme *populeum*, qui est recommandable à plusieurs égards.

Les différentes espèces ou variétés de peupliers, sont :

1°. Le peuplier noir; c'est à cette espèce que l'on doit particulièrement appliquer tout ce qui a été dit ci-dessus.

2°. Le peuplier noir, que l'on nomme vulgairement l'osier blanc. Il a plu aux gens de la campagne de l'appeler ainsi, parce qu'ils emploient dans les travaux de la vigne les jeunes branches de cet arbre en place de l'osier; pour cet effet, ils l'assujettissent à la tonte comme l'osier, mais il n'est pas si convenable que ce dernier pour l'usage que l'on en fait. Les feuilles de cet arbre sont dentelées plus profondément & onduées sur les bords; & c'est ce qui sert principalement à le distinguer du peuplier noir ordinaire.

3°. Le peuplier noir de Lombardie; c'est une très-jolie variété nouvellement venue d'Italie, où on en fait grand cas. Sa beauté consiste en ce que ses feuilles, qui ont beaucoup de ressemblance avec celles de l'osier blanc, sont d'un verd brillant très-vif, quoique foncé; & cette verdure qui est stable, ne s'obscurcit point sur l'arrière saison comme celle des feuilles du peuplier noir ordinaire; mais un autre agrément plus recommandable, c'est que le peuplier de Lombardie forme naturellement la pyramide bien plus que les autres arbres de son genre, au moyen de ce que ses branches affectent de se rapprocher de la maîtresse tige, ce qui rend cet arbre des plus propres à former des avenues d'une grande & singulière apparence.

4°. Le peuplier de Canada, autre variété du peuplier noir qui a son mérite. Il prend plus de corps, sa tête est plus garnie de rameaux fort épais, qui se dirigent plus en dehors que ceux du peuplier noir ordinaire, mais la maîtresse tige ne pointe pas & l'arbre prend moins d'élévation. Ses jeunes rameaux ont des cannelures, mais dont les arêtes sont bien moins saillantes que dans le peuplier de la Caroline, dont il sera parlé ci-après; son écorce est jaunâtre, elle est sujette à contracter promptement beaucoup de gerfures très-profondes.

Sa feuille est plus grande , plus épaisse , plus obtuse à la pointe , & d'un verd plus clair que celle du *peuplier* noir ordinaire. Celui de Canada dont il s'agit ici , est encore rare en France : je ne connois pas l'espece mâle ; tous les plants que j'ai de cet arbre sont de l'espece femelle. Le plus gros qui est âgé de 12 ans , a 35 piés de hauteur , sur trois de circonférence : sa tête est aussi ronde que celle d'un tilleul. Il a 18 piés de tige , dont l'écorce est extrêmement & profondément sillonnée ; cependant l'aspect n'en est point désagréable , parce que les gerçures se rappellent l'une l'autre en s'adoucissant ; elles sont un compartiment varié , & la couleur jaunâtre est uniforme. Quand l'arbre entre en seve au printemps , ses boutons se gonflent & répandent au loin une odeur balsamique extrêmement agréable ; au mois de juin suivant , on voit tomber les filets qui portent la graine , & qui sont de trois , quatre & cinq pouces de longueur ; mais ce qu'ils ont de remarquable , c'est que chaque loge qui contient ou doit contenir les graines , est remplie d'un duvet plus foyeux que le coton , & tout aussi blanc , qui se tient rassemblé autour des filets. L'arbre en produit une si grande quantité , que la terre en est couverte au pié de l'arbre lorsqu'ils sont tombés. Peut-être pourra-t-on trouver moyen d'employer cette matiere dans les arts. Par la comparaison qui a été faite de grosses branches de neuf pouces de tour que l'on a coupées de cet arbre , avec des branches de pareille force de *peuplier* noir & de tremble , il paroît que le bois du *peuplier* de Canada tient le milieu entre celui du *peuplier* noir & du tremble , pour la couleur & la consistance. Cet arbre seroit très-propre à former des avenues : il a plus de soutien que le *peuplier* noir ; il est de plus belle apparence , & il est tout aussi robuste. Il se plaît dans un terrain frais & humide ; car ceux que l'on avoit plantés dans un terrain sec & élevé , y ont bientôt déperî , & sont morts enfin.

5°. Le *peuplier* noir odorant , le *tacamahaca* , le *baumier* ; cet arbre est originaire de la Caroline , où il ne se trouve que le long des rivieres : il y devient fort élevé , & il étend considérablement ses

branches ; mais il s'en faut bien que ce *peuplier* fasse de tels progrès en Europe. M. Miller , auteur anglois , assure que les plus grands arbres de cette espece que l'on ait vus en Angleterre , n'avoient que 15 ou 16 piés de hauteur ; & on n'en a point encore vu en France qui aient atteint cette élévation. Ce *peuplier* fait une tige assez droite , & il affecte de diriger ses branches en dehors. L'écorce des jeunes rameaux est d'une couleur rousse très-obscure ; ses boutons sont fort gros , & toujours remplis d'une gomme jaune , épaisse & balsamique , dont l'odeur , quoique très-forte , n'est point désagréable ; mais cette gomme est plus abondante quand l'arbre entre en seve , & elle regorge à l'insertion des feuilles dans les tendres rejetons : alors elle est plus liquide , & d'une odeur plus pénétrante. Ses feuilles paroissent de bonne heure au printemps , & dès la fin de février ; dans ce temps elles sont d'un jaune vif qui se change en un verd clair , puis en un verd brun & terne. Le dessous de la feuille est d'un blanc sale , mat & un peu jaunâtre ; elle est grande , figurée en cœur , légèrement dentelée & pointue. Je n'ai encore vu que les chatons de l'arbre mâle de cette espece de *peuplier* ; ils paroissent en même temps que les feuilles ; ils sont plus gros & plus longs que ceux du *peuplier* noir ordinaire , & d'un rouge plus apparent. Cet arbre veut absolument un terrain humide , sans quoi il languit : il est sujet à pousser des rejetons sur ses racines , qui peuvent servir à multiplier ; mais il est plus court de le faire venir de boutures , qui réussissent fort bien quand on les fait de bonne heure dans un endroit abrité , c'est-à-dire , dès le mois de novembre. Au lieu que si on les fait à la fin de l'hiver , le succès en est bien moins assuré. On peut encore l'élever des branches couchées , mais il ne réussit pas à la greffe sur le *peuplier* noir ; car en ayant fait faire plusieurs écussons à la pousse sur des sujets de cette espece , ces écussons reprirent & poussèrent bien pendant l'année , mais au printemps suivant , tous les sujets se trouverent morts & desséchés. Ceci sert à prouver qu'il ne suffit pas , pour le succès de la greffe , que les parties solides &

configurantes du sujet & de la greffe se correspondent , & qu'il faut encore de l'analogie entre les sucis féveux de l'un & de l'autre. Cet arbre m'a paru jusqu'à présent suffisamment robuste pour résister en plein air dans ce climat. Ses feuilles se flétrissent & tombent de bonne heure en automne, même dès la fin de septembre ; il est vrai que cette feuille est assez belle au printemps & en été. Mais cet arbre tire son principal mérite de sa gomme balsamique , qui pourroit être d'usage en médecine ; ce qu'il y a de certain , c'est que cette gomme est souveraine pour guérir les coupures.

6°. Le *peuplier noir de la Caroline* ; c'est sans contredit la plus belle espèce de *peuplier* , qui n'est pourtant connue que depuis peu d'années en France , non plus qu'en Angleterre. Cet arbre est sur-tout remarquable par la grandeur admirable de ses feuilles , qui ont souvent 10 pouces de longueur , sur 8 à 9 de largeur ; elles sont aussi légèrement qu'agréablement campanées sur les bords : la verdure en est vive , brillante & stable ; elles tiennent à l'arbre par de longs pédicules , qui étant aplatis sur les côtés , s'inclinent à contre-sens des feuilles ordinaires ; ce qui fait que la feuille de ce *peuplier* est suspendue de côté. Vers la fin de l'été les principales côtes de sa surface se teignent d'une couleur rougeâtre , qui fait avec la verdure un contraste singulier ; mais l'accroissement de ce *peuplier* est un phénomène digne d'admiration : c'est de tous les arbres qui peuvent venir dans les climats tempérés de l'Europe , celui qui croît le plus promptement ; il s'éleve & grossit d'une vitesse surprenante. De jeunes plants d'un demi-pié de haut , plantés dans une terre meuble & fraîche , ont pris en deux ans 15 piés de hauteur , sur huit à neuf pouces de circonférence ; ayant des têtes de huit à dix piés de diamètre , garnis de six , sept ou huit branches de cinq , sept & jusqu'à neuf piés de longueur. On peut regarder cet arbre comme un prodige de végétation. Ce *peuplier* est encore remarquable par ses profondes cannelures , au nombre de quatre ou cinq , qui sont sur le bois de l'année , & dont les arêtes sont saillantes & très-

vives ; ces arêtes s'adouciſſent avec l'âge , & laissent encore des traces sur le bois de deux & de trois ans. On ne connoît encore ni les fleurs mâles , ni la graine , ni la qualité du bois de cet arbre ; quoique originaires des contrées méridionales de la Caroline & de la Virginie , il est néanmoins fort robuste ; il vient à toutes les expositions dans les lieux bas ; il profite assez bien dans une terre franche , meuble & douce , mais il se plaît sur-tout dans l'humidité , pourvu qu'elle ne soit pas permanente : c'est-là sur-tout qu'il prospère & qu'il fait de grands progrès. On le multiplie de branches couchées , qui font peu de racines en un an , mais qui ne laissent pas de reprendre de boutures , qui réussissent passablement quand on les fait dès le commencement du mois de novembre ; & par la greffe , qui prend assez bien sur le *peuplier* noir ordinaire. Il m'a paru que le *peuplier* de Lombardie n'étoit pas , à beaucoup près , si propre à lui servir de sujet. Le *peuplier* de la Caroline est extrêmement convenable pour former des avenues , des allées , & sur-tout des salles en verdure & des quinconces , où cet arbre se défend mieux contre les vents impétueux , qui lui rompent quelquefois des branches.

7°. Le *peuplier blanc à larges feuilles* , que l'on nomme aussi *grisaille d'Hollande* , ou *ypreau* , ou *franc picard* ; & en Angleterre *abele* , est un grand arbre qui ne pointe pas autant que le *peuplier* noir ordinaire , mais qui s'étend beaucoup plus , & qui grossit davantage : son accroissement est aussi plus prompt , mais moindre pourtant que celui du *peuplier* de la Caroline. Son écorce , qui est blanche & fort unie , ne se ride que dans un âge très-avancé. Sa feuille en général , est figurée en cœur , & découpée par les bords d'échancures , les unes plus , & les autres moins profondes ; elle est d'un verd fort brun en dessous , & d'une extrême blancheur par dessus , qui est veloutée. Ses fleurs mâles & les filets qui portent la graine , paroissent & tombent en même-temps que ceux du *peuplier* noir ordinaire. Les racines du *peuplier* blanc s'étendent beaucoup à la surface de la terre , ce qui le rend sujet à être quelquefois renversé par les vents.

Il a le mérite particulier de réussir dans tous les terrains, même dans les lieux assez secs & élevés; il ne redoute que la craie, le gravier maigre & le sable pur; il se plaît dans les terres noires, grasses & argileuses; mais il profite beaucoup plus dans les lieux bas & aquatiques, où il croît avec une extrême vivacité. Les intempéries des saisons ne peuvent rien contre cet arbre, que l'on peut multiplier très-facilement de boutures, mais plus promptement en se servant des rejetons qui viennent en quantité sur ses racines; il ne leur faut que trois ans de pépinière pour les mettre en état d'être plantés à demeure. Il se garantit par lui-même des bestiaux; car ils ne veulent point de son feuillage, à ce que rapporte Ellis, auteur anglois. Le bois de ce *peuplier* est très-blanc; aussi est-il tendre, léger, & facile à fendre; mais il est moins sujet à se gercer que beaucoup d'autres espèces de bois blancs: c'est ce qui le fait employer par les tourneurs, les luthiers & les layetiers. Les menuisiers font aussi usage de ce bois, qui est excellent pour la boiserie, & sur-tout pour parqueter. Il sert aussi aux charrons pour faire des trains de voitures légères. Enfin le *peuplier* blanc est très-propre à former de grandes avenues le long des canaux & dans des fonds marécageux, où quantité d'arbres refusent de venir.

8°. Le *peuplier blanc à petites feuilles*. Cet arbre ne diffère du précédent que par la figure de ses feuilles, qui sont plus petites & moins échancrées, ce qui le rend fort inférieur pour l'agrément.

9°. Le *peuplier blanc à petites feuilles panachées*. Il faut que cette variété soit d'un agrément bien médiocre, car les auteurs anglois n'en font aucun détail, quoiqu'en Angleterre on soit fort curieux de rassembler les arbres panachés.

10°. Le *tremble*. C'est un grand arbre, & l'espèce la plus ignoble des *peupliers*: il a presque toujours un air chenu & dépérissant qui le dégrade; il vient communément dans les bois dont le sol est froid, humide, argileux; il fait une tige assez droite, qui ne grossit pas à proportion de sa longueur. Sa tête est assez ronde.

Ses racines tracent à fleur de terre, & poussent une grande quantité de rejetons. Son écorce de couleur cendrée, paroît terne, matte, & sèche comme si elle étoit morte. Ses feuilles sont presque rondes, fort unies, légèrement campanées sur les bords, & d'un verd clair cendré assez joli; elles sont soutenues par de longs pédicules, si minces, que les feuilles sont agitées au moindre mouvement de l'air. Ses fleurs mâles ou chatons paroissent des premiers, & plus d'un mois avant ceux des autres *peupliers*; ils sont d'une couleur rousse-obscur; les filets qui portent la graine, tombent à la fin de mai. Nul agrément à attendre de cet arbre, & encore moins d'utilité, si ce n'est celle qu'on peut retirer de son bois, qui n'est guere propre pour le chauffage: c'est le moindre de tous les bois de différens *peupliers* pour l'usage des arts; cependant les menuisiers, les tourneurs & les sabotiers, l'emploient, & les ébénistes s'en servent pour les bâtis propres à recevoir les bois de placage.

11°. Le *tremble à petites feuilles*. C'est une variété de l'espèce qui précède, dont elle diffère par sa feuille, & de plus par son volume. Le tremble ne devient ni si grand ni si gros que l'espèce à large feuille; mais ce diminutif est compensé par la facilité qu'il a de venir avec quelque succès dans des terrains secs & élevés, & d'assez mauvaise qualité. (M. D'AUBENTON le *subdélégué*.)

Supplément à l'article *peuplier*.

Caractère générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles sont portées par des individus différens; les fleurs mâles sont groupées sur un filet commun qui est tout garni d'écaillés: sous chacune est une seule fleur, sans pétale, pourvue d'un nectarium d'une seule pièce, aplati par le bas, & cylindrique par le haut: on y trouve huit étamines surmontées par de grands sommets à quatre cornes; les fleurs femelles sont aussi renfermées dans des chatons; elles n'ont qu'un embryon aigu qui n'a presque point de style, & un stigmate à quatre pointes. Cet embryon devient une capsule ovale.

à deux cellules renfermant plusieurs femences ovales, pourvues d'aigrettes cotonneuses.

Especies.

1. *Peuplier* à feuilles découpées en lobes & dentées, cotonneuses par-dessous. *Peuplier* blanc à feuilles, large-abele.

Populus foliis lobatis dentatis, subtus tomentosis. Mill.

Abele-tree.

2. *Peuplier* à feuilles arrondies, découpées en angles, velues par-dessous. *Peuplier* blanc à feuilles oblongues.

Populus foliis subrotundis dentato-angulatis, subtus tomentosis. Hort. Cliff.

White poplar.

3. *Peuplier* à feuilles arrondies, découpées en angles, unies des deux côtés. *Peuplier* tremble.

Populus foliis subrotundis dentato-angulatis utrinque glabris. Hort. Cliff.

The aspen-tree.

4. *Peuplier* à feuilles ovales-cordiformes, pointues & crenelées. *Peuplier* noir commun.

Populus foliis ovato-cordatis acuminatis crenatis. Mill.

The black poplar.

5. *Peuplier* à feuilles ovales-pointues & crenelées à branches rassemblées en faisceau. *Peuplier* d'Italie.

Populus foliis ovato-cordatis acuminatis crenatis, ramis in fastigium convolutis.

Italian poplar.

6. *Peuplier* noir à feuilles ondées.

Populus heterophilla.

7. *Peuplier* à feuilles ovales, approchant de la forme d'un coin à écorce blanche. *Osier* blanc.

Populus foliis ovato-cuneiformibus, cortice albicante. Hort. Colomb.

8. *Peuplier* à feuilles oblongues à dents obtuses, blanchâtres par-dessous. *Peuplier* leard. *Peuplier* de la Louisiane.

Populus foliis oblongis & obtusè dentatis subtus albicantibus. Hort. Colomb.

9. *Peuplier* à feuilles rondes crenelées, vertes des deux côtés, à très-longs pédicules. *Peuplier* d'Athenes.

Populus foliis rotundioribus crenatis utrinque viridibus. Hort. Colomb.

10. *Peuplier* à feuilles cordiformes un peu crenelées, unies des deux côtés. *Peuplier* de Virginie.

Populus foliis cordatis obfoliè crenatis, utrinque glabris.

Virginian poplar.

11. *Peuplier* à feuilles presque cordiformes-oblongues & crenelées. *Peuplier* de la Caroline.

Populus foliis subcordatis-oblongis crenatis. Hort. Cliff.

Carolina poplar.

12. *Peuplier* à feuilles presque cordiformes, blanches par-dessous, d'un verd noir par-dessus. *Baumier*. *Tacamahaca*.

Populus foliis subcordatis, infernè incanis, supernè atroviridis. Mill.

Tacamahaca.

Quoique les *peupliers* aiment à couvrir les eaux de leur feuillage, ils croissent néanmoins fort bien dans les terres médiocrement humides, particulièrement les trois premières especes. Le n^o. 1. a de très-larges feuilles agréablement découpées, & si blanches par-dessous, que l'arbre paroît tout blanc lorsque le vent les soulève : effet qui varie agréablement la scene champêtre.

Le n^o. 2 a les feuilles un peu oblongues ; elles sont moins blanches par-dessous que celles du n^o. 1. : l'arbre prend moins de corps, vient plus haut, & s'élançe plus droit. Le tremble habite les bois & les côteaux, & parvient à une hauteur assez considérable, lorsqu'il se trouve à une certaine distance des autres arbres. Le doux frémissement de ses feuilles inquietes qu'agite le moindre soufle de l'air, n'interrompt le silence des forêts que pour les rendre plus propres à nourrir cette mélancolie où se plaisent les ames sensibles.

Le n^o. 4 est le *peuplier* commun. Cet arbre devient d'une hauteur & d'une grosseur prodigieuses aux lieux où il se plaît ; nous en avons abattu un qui des bords d'un vivier élevoit sa tête étendue bien au dessus d'un côteau voisin très-élevé. Il nous a donné des planches pour la valeur de cent francs, deux cordes de bois, & deux ou trois cents de fagots : il n'avoit que trente ans. On écime ce *peuplier* pour se procurer tous les cinq ans une récolte

de perches & de menu bois : la meilleure méthode est celle en usage en Champagne : on forme des têtes latérales, & on laisse à la fleche tout son effort ; ainsi on jouit des récoltes de l'arbre, en se ménageant pour la suite, dans son corps vigoureux & sain, des planches & des bois de construction.

Le n^o. 5 est le *peuplier* d'Italie ; sa cime, qui ressemble à un clocher, fait un bel effet dans les lointains, & sur-tout au haut des côteaux. Cet arbre ne mérite ni l'enthousiasme dont on l'a d'abord accueilli, ni le mépris dans lequel il est près de tomber. Son bois est aussi bon que celui du *peuplier* commun, mais il a le défaut de ne pas grossir en proportion de la hauteur qu'il acquiert. Le terrain le moins propre à cet arbre est celui qui n'étant humide que par sa configuration qui lui fait retenir des eaux une partie de l'année, devient d'autant plus sec, plus compacte, & se crevasse plus profondément durant les sécheresses de l'été.

J'ai vu une seule fois le n^o. 6 en Champagne : c'est tout ce que je puis dire de ce *peuplier*, qui n'est peut être qu'une variété du n^o. 4 : il forme un fort bel arbre.

Le n^o. 7 a les branches encore plus étendues que celles du n^o. 4 ; ses jeunes branches sont liantes & couvertes d'une écorce unie & blanchâtre. Son verd est plus clair de quelques nuances : il vient fort vite ; son bois est d'une bonne qualité.

Le n^o. 8, naturel de la Louisiane, ne paroît pas devoir venir aussi haut que les autres ; il croît lentement, & ne pousse qu'une première seve. Son écorce est brune ; ses feuilles paroissent dès la fin de mars, & sont alors d'un verd tendre & glacé qui réjouit singulièrement la vue ; il exhale une odeur balsamique qu'on respire volontiers avec l'air printanier. Son bois est estimé en Amérique.

Le n^o. 9 n'est qu'un petit arbre ; ses feuilles sont larges, presque rondes, épaisses & d'un verd très obscur. Les pédicules sont aplatis ; l'écorce est d'un brun noirâtre : les boutons sont petits, & ressemblent à ceux du tremble ; ils ne sont couverts que d'une couche légère de

baume : ses branches deviennent un peu noueuses.

Le n^o. 10 est le plus beau & le plus utile de tous ; sa tête est superbe ; son bois est dur & excellent ; il vient vite, & prend une grosseur considérable ; son écorce est fort raboteuse ; ses feuilles, moins larges que celles du *peuplier* de la Caroline, le sont beaucoup plus que celles du *peuplier* noir : elles sont très-rapprochées les unes des autres ; & comme cet arbre est très-rameux, sa touffe, qui affecte la figure d'un dais, est impénétrable aux rayons du soleil.

Le *peuplier* de la Caroline est un des plus beaux arbres d'ornement qu'on puisse cultiver. Ses feuilles larges, épaisses, glacées, inquietes, sonores & partagées par une veine de corail, sont d'un effet superbe ; elles ne tombent qu'à la mi-décembre, & elles tombent vertes. Cet arbre est d'un effet admirable dans les bosquets d'été & d'automne ; on a tort de croire qu'il ne puisse pas résister aux vents. Il faut lui procurer dans sa première éducation un tronc robuste, des branches basses & égales qui balancent leur propre poids, & il saura les braver.

Le n^o. 12 ne s'éleve guere qu'à dix ou douze piés ; ses gros boutons sont chargés d'un baume très-odorant, qui seroit sans doute d'un excellent usage en pharmacie.

Tous les *peupliers* se multiplient par les boutures, hors le tremble, le *peuplier* de la Caroline & celui d'Athènes ; du moins les boutures de ceux-ci ne reprennent que difficilement. L'abele & le tremble se reproduisent abondamment par les surgeons qu'ils poussent de leurs racines latérales supérieures. Le *peuplier* de la Caroline & celui d'Athènes peuvent se marcotter : on les greffe aussi sur le *peuplier* d'Italie. Il faut choisir un moment où la seve n'a qu'une activité moyenne ; sa trop grande abondance noieroit les écussons au bout de quelques jours.

Les *peupliers* noirs, l'osier blanc, & même le *peuplier* blanc à petites feuilles, peuvent se planter à demeure de plantons, comme les saules. (*Voyez-ci-après SAULE.*) Il ne faut pas retrancher la

fleche des branches dont on fait les plançons.

Les *peupliers* blancs forment vite de gros arbres. Leur bois est employé en Flandre à la charpente des maisons & à plusieurs autres usages ; aussi toute cette province en est couverte.

On a une variété du n^o. 2 & une de l'osier blanc, dont les feuilles sont panachées ; mais à moins que la terre ne soit très-mauvaise, ces panaches s'effacent bientôt. (*M. le baron DE TSCHOUDI.*)

PEUPLIER, (*Mat. méd.*) *peuplier noir*: le *peuplier noir* fournit à la pharmacie les yeux ou bourgons naissans, en latin *oculi seu gemmæ populi nigræ*. Ces yeux sont enduits & pénétrés d'un suc balsamique d'une odeur fort agréable : Tournefort recommande contre les diarrhées invétérées & les ulcères internes, l'usage intérieur d'une teinture tirée des yeux de *peuplier*. Plusieurs auteurs en recommandent encore l'usage extérieur ; par exemple, leur application en forme de cataplasme sur les hémorrhoides, &c. mais l'un & l'autre de ces usages est absolument négligé, & les bourgons de *peuplier* ne sont absolument employés que dans la préparation de l'onguent *populeum*, auquel ils donnent leur nom, & dont voici la description d'après la pharmacopée de Paris.

Onguent populeum. Prenez des bourgons de *peuplier* une livre & demie ; broyez les dans trois livres de sain-doux, & gardez ce mélange dans un vaisseau de terre vernissé, à orifice étroit & bien bouché dans un lieu tempéré, jusqu'à ce que vous puissiez vous procurer dans le courant de l'été les matières suivantes : savoir, feuilles de pavot noir, de mandragore, ou à son défaut, de belle de nuit, de jusquiame, de grande & petite joubarbe, de laitue, de glouteron, de violette, de nombril de Vénus, ou à son défaut d'orpin, de jeunes pouces de ronces, de chacun trois onces ; de morelle des boutiques, six onces ; pilez toutes ces matières ; mêlez-les exactement avec votre sain-doux chargé de bourgons de *peuplier*, mises à feu doux, les agitant de temps-en-temps dans un vaisseau couvert ; passez, exprimez à la presse, & vous aurez votre onguent.

Cet onguent est d'un usage très-commun contre les tumeurs inflammatoires extérieures, & principalement contre les hémorrhoides très-douloureuses, dont il est regardé comme le calmant spécifique.

L'onguent *populeum* entre dans la composition de plusieurs médicamens officinaux externes ; par exemple, dans le baume hypnotique, l'onguent contre la gale, l'onguent hémorrhoidal, & l'onguent épispastique de la pharmacopée de Paris. (6)

PEUR, FRAYEUR, TERREUR, (*Synon.*) Ces trois expressions marquent par gradation les divers états de l'ame plus ou moins troublée par la crainte. L'appréhension vive de quelque danger, cause la *peur* ; si cette appréhension est plus frappante, elle produit la *frayeur* ; si elle abat notre esprit, c'est la *terreur*.

La *peur* est souvent une foible de la machine pour le soin de sa conservation, dans l'idée qu'elle a du péril. La *frayeur* est une épouvante plus grande & plus frappante. La *terreur* est une passion accablante de l'ame, causée par la présence, ou par l'idée très-forte de l'effroi.

Quelques exemples tirés de l'*histoire romaine*, vont justifier la distinction qu'on vient de donner de ces trois mots.

Pyrrhus eut moins de *peur* des forces de la république, que d'admiration pour ses procédés ; au contraire dans la suite des siècles, Attila faisoit un trafic continuuel de la *frayeur* des Romains ; mais Julien par sa sagesse, sa constance, son économie, sa valeur, & une suite perpétuelle d'actions héroïques, rechassa les Barbares des frontières de son empire ; & la *terreur* que son nom leur inspiroit, les contient tant qu'il vécut.

Auguste armé, craignoit les révoltes des soldats ; & quand il fut en paix, il redoutoit également les conjurations des citoyens. Dans la *peur* qu'il eut toujours devant les yeux d'éprouver le sort de son prédécesseur, il ne songea qu'à s'éloigner de sa conduite. Voilà la clé de toute la vie d'Octave.

On lit qu'après la perte de la bataille de Cannes la *frayeur* fut extrême dans Rome ; mais il n'en est pas de la conservation d'un peuple libre & belliqueux,

qui se trouve toujours des ressources de courage , comme de celle d'un peuple esclave qui ne sent que sa foiblesse.

Le célèbre sénatus-consulte que l'on voit encore gravé sur le chemin de Rimini à Cézene , par lequel on devoit aux dieux infernaux quiconque avec une cohorte seulement passeroit le rubicon , prouve combien le sénat appréhendoit les desseins de César. Aussi ne peut-on exprimer la terreur qu'il eut quand il passa ce ruisseau. Pompée lui-même éperdu ne fut que fuir , abandonner l'Italie , & gagner promptement la mer. (D. J.)

PEUR & PALEUR , (*Mythol. Médaille. Littérat.*) divinités païennes qui avoient des autels chez les Grecs & les Romains , afin qu'elles préservassent de l'opprobre & de l'infamie. Thésée leur sacrifia dans cette vue ; Alexandre en fit de même ; & par les mêmes principes , la peur avoit une chapelle à Sparte ; passons à Rome.

La ville d'Albe ayant été soumise aux Romains par un traité fait après la victoire des Horaces , la paix ne dura pas longtemps ; elle fut rompue par la trahison du dictateur Metius Suffetius , & par la révolte des Albains , qui attirèrent dans leur parti les Fidéliates & les Veïens. Le roi Tullus ayant pris la résolution de les combattre , il s'aperçut , au milieu du combat , qu'à la sollicitation du dictateur , les Albains qui s'étoient d'abord déclarés pour les Romains , tournerent leurs armes contre eux. Tullus , pour prévenir l'épouvante qui pouvoit se répandre dans son armée , voua dans le moment , dit l'historien , douze Saliens & des temples à la peur & à la pâleur. Ce vœu eut son effet , Tullus fut vainqueur , &c.

Il y a deux médailles de la famille Hostilia , rapportées dans les familles romaines de Fulvius Ursinus , de Patin , & de Vaillant , lesquelles représentent la peur & la pâleur. La première offre une tête avec des cheveux hérissés , un visage étonné , une bouche ouverte , & un regard qui marque l'épouvante dans une occasion périlleuse. La seconde offre une face maigre , allongée , les cheveux abattus , & le regard fixe ; c'est la pâleur , laquelle est l'effet ordinaire de la peur : le sang & la

couleur se retirent au dedans de nous , lorsque nous l'éprouvons ; le visage devient pâle , la sueur froide , le tremblement , l'immobilité , succèdent , &c. Aussi Lucrèce applique ingénieusement à la peur les mêmes effets que Sapho attribue à un violent amour.

*Verum ubi vehementi magis est com-
mota metu mens ,*

*Consentire animam totam per membra
videmus :*

Sudores itaque , & pallorem existere toto

*Corpore , & infringi linguam , vocem-
que aboriri ,*

*Caligare oculos , sonare aures , succi-
dere artus ;*

*Denique concidere ex animi terrore
videmus*

Sæpè homines.

(D. J.)

PEUREUX , *adject.* cheval peureux , voyez OMBRAGEUX.

PEWTER , (*Métallurgie.*) nom que les Anglois donnent à un alliage dont l'étain fait la base , & dans lequel sur un quintal d'étain , on joint quinze livres de plomb , & six livres de cuivre jaune ; on en fait des vaisseaux & des ustensiles de ménage.

On fait aussi une autre composition ou alliage d'étain , dans lequel on fait entrer du régule d'antimoine , du bismuth & du cuivre ; dans des proportions différentes.

On prétend que Jacques II , roi d'Angleterre , étant en Irlande , fit faire de la monnoie de pewter ou d'étain ; on y lisoit la légende *melioris tessera facti*.

PEYER (GLANDES DE) , (*Anatom.*) Peyer de Schafouse s'est attaché à la recherche des glandes intestinales répandues dans les intestins grêles ; ces glandes portent son nom. Il a , outre cela , fait différentes découvertes , & nous a laissé différents traités.

PEYQ , *s. m.* (*Hist. mod.*) valet-de-pié du grand-seigneur. Ils portent à leur tête un bonnet d'argent doré , avec une plume grise ou blanche qui pend par derrière.

PEYREHOURADE, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge, *Petra-Forata*, petite ville de France, dans le pays des Landes, au confluent de l'Adour & du Gave. Elle est chef-lieu du vicomté d'Orthez.

PEYRUSSE, (*Géogr. anc.*) petite ville de France dans le Rouergue : elle est sur une montagne, au pié de laquelle passe la petite riviere de Diege, à 4 lieues de Capdenac, 109 de Paris. *Long.* 18. 40. *lat.* 44. 36. (*D. J.*)

PEYSE, subst. fém. (*Monnoit.*) petite monnoie de cuivre qui a cours dans les Indes orientales, particulièrement à Amadubath, ville des états du Mogol. Les 26 *peyses* font un mamoudis, & les 54 une roupie ; ainsi la *peyse* est environ deux sous de France. (*D. J.*)

PEZGALLO, (*Ichthyolog.*) c'est-à-dire, poisson-coq ; c'est un poisson de la mer du Sud, ainsi nommé par les créoles de l'Amérique méridionale, de la crête ou trompe qu'il porte sur le museau. Les François l'appellent *demoiselle*, ou *éléphant* ; toutes dénominations qui ne sont pas meilleures les unes que les autres. Il a sur le dos un aiguillon si dur, qu'il pourroit servir d'aigle pour percer les cuirs les plus durs. M. Frier auroit dû entrer dans d'autres particularités sur la structure de ce poisson, au lieu de se contenter de nous dire, qu'on en pêche quantité à Quillota, & qu'on les fait sécher pour les envoyer à San-Jago. (*D. J.*)

P F A

PFAFFENHOFEN, (*Géogr. mod.*) ville du bailliage d'Allemagne, dans la haute Bavière, sur l'Inn, à 12 lieues d'Ingolstadt, 18 de Munich. *Long.* 28. 35 ; *latit.* 49. 5. (*D. J.*)

PFEFFERS, f. m. (*Géogr. Hist. nat.*) abbaye célèbre de la Suisse, située dans le voisinage des Grisons, à deux lieues de Coire, dont l'abbé est prince de l'empire. C'est auprès de cette abbaye que l'on trouve une source d'eau thermale très-renommée par son efficacité. Cette source est au fond d'un précipice affreux, entouré de tous côtés par les Alpes ; son eau cesse de couler vers le commencement d'octobre,

& elle recommence au mois de mai. Les eaux de *Pfeffers* se nomment en latin *thermæ fabariæ*, ou *thermæ piperinæ*.

PFIN, (*Géogr. mod.*) en latin *Fines*, ou *ad Fines*, petite ville de Suisse, dans le Thourgaw, sur le bord du Thour, près de Stein, chef-lieu d'un bailliage de même nom, dépendant du canton de Zurich, qui y envoie un bailli, dont la résidence est dans le château. Les romains avoient bâti là une place pour arrêter les incursions des Germains & des Helvétiens. On voit encore les murailles de l'ancienne ville, & l'on a déterré quelques médailles dans le voisinage. Les comtes d'Eberstein possédoient cette place dans le xvj siècle. Un gentilhomme nommé *Wambould*, en fit l'acquisition, & après sa mort, ses héritiers la rendirent à M. de Zurich.

PFÆRTEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la basse Lusace, au cercle de Guben, chef-lieu d'une seigneurie de vingt villages, que les comtes de Bruhl ont acquise de ceux de Promnitz. Le château dont cette ville a été long-temps munie, fut à-peu-près détruit par les Prussiens l'année 1758. (*D. G.*)

PFORTZHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au marquisat de Bade-Dourlach, aux frontières du Craischsgow ; elle est sur la rive d'Entz, à 42 milles est de Dourlach, 8 nord est de Haguenau, 7 sud-ouest de Heidelberg, 6 sud-est de Spire. *Long.* 27. 17 ; *lat.* 48. 55.

Reuchlin (Jean), l'un des savans hommes en langues latine, grecque, & hébraïque, que l'Allemagne ait produit dans le xvj siècle, naquit à *Pfortzheim*. On le connoît aussi sous le nom de *Fumée*, & de *Campion*, parce que *reuch* en allemand, & *καπνίον* en grec, signifient *fumée*. Il s'attira beaucoup d'ennemis, pour avoir obtenu de l'empereur qu'on ne brûlât pas les livres des Juifs, où il n'étoit point question de religion. Il donna lui-même plusieurs ouvrages où regne l'érudition des langues, aussi loin qu'elle avoit été portée jusqu'alors. Il mourut en 1512, à 67 ans. Quelques écrivains lui attribuerent les *Litteræ obscurorum virorum*, dans lesquelles on tourne plaisamment en ridicule

les théologiens scholastiques ; mais ce badinage est de Henri Hutten. Reuchlin ne possédoit point l'esprit de raillerie ; il étoit toujours grave & sérieux dans ses écrits.

PFREIMBD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Bavière, dans le Nord-Gow. *Long.* 29. 57 ; *lat.* 49. 30.

PFULLENDORFF, (*Géogr. mod.*) petite ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans le Hégow, sur la rivière d'Omdespach, à 7 lieues nord de Constance, 12 sud-ouest d'Ulm, 4 nord d'Uberlingen. *Long.* 26. 58 ; *lat.* 48.

PFULLINGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans le cercle de Suabe & dans le duché de Wirtemberg, à l'extrémité de l'Alb, dans un vallon riant & fertile. C'est le siège d'une surintendance ecclésiastique, ainsi que d'un grand bailliage, où l'on trouve les eaux minérales d'Engstingen, & la caverne appelée *Nebelloch*, remarquable par sa profondeur, & par les corps diversément figurés que les eaux gravent sur ses parois, ou rassemblent dans son vuide. (*D. G.*)

P H A

PHABIRANUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, dans sa partie la plus septentrionale, selon Ptolomée, qui la met *liv. II, c. vj.* entre *Ecclesia* & *Treva*. On croit que c'est présentement la ville de Brême.

PHACÉE, qui ouvre, (*Hist. sacr.*) fils de Romélie, général de l'armée de Phacéias, roi d'Israël, ayant conspiré contre son maître, le tua dans son palais, & se fit proclamer roi. Il régna vingt ans, & fit le mal devant le Seigneur, suivant les traces de Jéroboam, qui avoit fait pécher Israël. Dieu, irrité contre les crimes d'Achaz, qui régnoit alors en Judée, y envoya Rafin, roi de Syrie, & Phacée, qui vinrent tout-d'un coup, sans que rien les arrêtât, mettre le siège devant Jérusalem, dans le dessein de détruire le royaume de Juda. Mais Dieu, qui ne les avoit envoyés que pour châtier son peuple, & non pour le perdre, ne leur permit pas pour lors de prendre Jérusalem, & ils furent contraints de s'en retourner dans leurs états. Cependant

Tome XXV.

Achaz, malgré le bienfait inespéré qu'il venoit de recevoir de la bonté de Dieu, s'endurcissant dans son impiété, & ses sujets, à son exemple, se livrant à toutes les superstitions de l'idolâtrie, Dieu rappella les ministres de sa justice, Rafin & Phacée, qui firent chacun de leur côté une irruption dans le royaume de Juda, & le réduisirent à l'extrémité. Phacée tailla en pièces l'armée d'Achaz, lui tua en un jour six vingts mille combattans, fit deux cents mille prisonniers, & revint à Samarie chargé de dépouilles. Mais, sur le chemin, un prophète nommé *Obed*, vint faire de vives réprimandes aux Israélites, des excès qu'ils avoient commis contre leurs frères, & leur persuada de renvoyer à Juda tous les captifs qu'ils emmenoié. Les vainqueurs, touchés des reproches du prophète, relâchèrent aussi-tôt les prisonniers, avec tous les témoignages de la plus tendre compassion, donnant des habits à ceux qui n'en avoient point, & mettant sur des chariots ceux qui étoient trop las pour s'en retourner à pié. Quelque temps après Phacée perdit la couronne, & fut assassiné par un de ses sujets nommé *Ose*, fils d'Ela, qui régna en sa place, l'an du monde 3265. (+)

PHACEIAS, c'est le Seigneur qui ouvre, (*Hist. sacr.*) fils & successeur de Manahem, roi d'Israël, ne régna que deux ans, & imita les impiétés de son père : il en fut puni par Phacée, qui l'assassina dans un festin. (+)

PHACOLITHUS, (*Hist. nat.*) nom que quelques naturalistes ont donné à la pierre lenticulaire. Voyez LENTICULAIRE.

PHÆACIE, (*Géogr. anc.*) *Phæacia* ; île de la mer Ionienne, qu'Homère appelle tantôt *Phæacia*, & tantôt *Pheria* : elle fut ensuite appelée *Corcyra* ; mais son premier nom étoit *Drépané* ; c'est aujourd'hui Corfou, près des côtes d'Albanie, à l'entrée du golfe de Venise.

Du temps qu'Alcinoüs régnoit dans cette île, la brillante jeunesse n'y respiroit que la volupté. Alcinoüs lui-même le reconnoît en parlant de sa cour, dans le *VIII liv. de l'Odyssée*. « Les festins, dit-il, la » musique, la danse, les habits, les bains

E e e e

» chauds, le sommeil & l'oisiveté, voilà
 » toute notre occupation ». C'est d'après
 Homère, qu'Horace, *Epist. ij, lib. I*,
 voulant peindre les défordres des Romains,
 dit :

*Nos numerus sumus, & fruges consu-
 mere nati,
 Sponsi Penelopes, nebulones, Alci-
 noïque,
 In cute curandâ plus æquò operata
 juvenus,
 Cui pulchrum fuit in medios dormire
 dies, &
 Ad strepitum citharæ cessantem ducere
 somnum.*

« A quoi sommes-nous bons nous autres,
 » sinon à boire & à manger? Semblables
 » aux amans de Pénélope, ou aux cour-
 » tisans d'Alcinoüs, tous vrais débauchés,
 » qui n'avoient d'autre occupation que
 » celle de leurs plaisirs, & qui faisoient
 » consister tout leur bonheur à dormir
 » jusqu'à midi, & à rappeler le sommeil
 » fugitif au bruit des instrumens de musi-
 » que ». (*D. J.*)

PHÆCASIE, s. f. (*Littérat.*) *phæcasia*,
 c'étoit le nom d'une espece de chaussure des
 anciens. Hefycchius dit que c'étoit une
 chaussure de laboureur, semblable à des
 brodequins de toile. D'autres disent qu'on
 nommoit ainsi les souliers des philosophes.
 Appien, *de bello*, prétend que c'étoit la
 chaussure des prêtres d'Athènes & d'Ale-
 xandrie; mais il ajoute que les philosophes
 qui fuyoient le luxe, la portoient ainsi, de
 même que les gens de la campagne. Voyez
 de plus grands détails dans Hoffman, *Lexic.*
univers.

PHÆCASIEN, adj. (*Littérat.*) On
 donnoit à Athènes ce nom à quelques divi-
 nités, soit parce qu'elles étoient représentées
 avec des *phæcasiens* aux piés, soit parce
 que leurs prêtres en portoient, ou qu'ils en
 prenoient lorsqu'ils offroient des sacrifices
 à ces dieux.

PHÆNICITÉ, (*Hist. nat.*) c'est ainsi
 que quelques auteurs ont nommé la pierre
 judaïque. Voyez cet article.

PHAENNA, s. f. (*Mythol.*) l'une des
 deux Graces que les Lacédémoniens recon-

noissoient, selon Pausanias. L'autre étoit
Clita. Ces deux dénominations étoient,
 dit-il, fort convenables aux Graces: en
 effet, *phaenna* signifie *éclatante*, & *clita*
 signifie *célebre*.

PHÆSTUM, (*Géog. anc.*) ou *Phæstus*,
 ville de l'île de Crète. Diodore de
 Sicile, *liv. V, c. lxxix*, dit qu'elle fut
 bâtie par Minos sur le bord de la mer: Stra-
 bon, *l. X, p. 479*, & Pline, *l. IV, c.*
xij, la mettent dans les terres: le premier
 dit même qu'elle en étoit éloignée de 20
 stades, & qu'elle étoit à 60 stades de Gor-
 tyna. Denis le Périégète, *v. 88*, confirme
 ce sentiment:

*Juxta sacram Gortynam & Mediter-
 raneam Phæstum.*

2°. *Phæstum* ou *Phæstus*, village des
 Locres Ozoles, selon Pline, *liv. IV, c. iij.*

3°. *Phæstum*, ville de la Macédoine.
 Ptolomée, *liv. III, c. xij*, la donne aux
 Estioles. C'est apparemment la même que
 Tite-Live *liv. XXVI, c. xij*, dit qui fut
 prise par Bæbius.

C'est à Phæste, ville de Crète, que
 naquit Epiménide, suivant le témoignage
 de Strabon, quoique Laërce & Valere-
 Maxime disent que cet ancien poëte & phi-
 losophe étoit de Gnoffe. On fait la fable de
 son long sommeil, que quelques auteurs
 réduisent avec raison au naturel, estimant
 qu'il employa ce temps à voyager pour se
 perfectionner dans la connoissance des sim-
 ples; cependant son aventure merveilleuse
 ayant été répandue dans toute la Grèce,
 chacun regarda Epiménide comme le favori
 des dieux. Les Athéniens étant affligés de
 la peste, l'oracle leur ordonna de purifier
 solennellement leur ville; & ce fut Epimé-
 nide qui fit cette expiation dans la quar-
 tante-sixième olympiade. Pausanias &
 Lucien en parlent fort amplement.

Cet homme sage lia une grande amitié
 avec Solon, & lui donna de bons avis
 pour l'établissement de ses loix. Laërce nous
 a conservé une de ses lettres que voici.

Epiménide à Solon. « Ayez bon cou-
 » rage, mon cher ami; si Pisistrate avoit
 » réduit des gens accoutumés à la ser-
 » vitude, peut-être que sa domination

» pourroit durer long-temps : mais il a affaire
 » à des hommes libres, qui ne manquent
 » pas de cœur. Ils ne tarderont guere à se
 » ressouvenir des préceptes de Solon; ils
 » auront honte de leurs chaînes, & ne
 » souffriront pas qu'un tyran les tienne
 » plus long-temps en esclavage. Enfin
 » quand Pisistrate resteroit le maître pen-
 » dant toute sa vie, son royaume ne pas-
 » sera jamais à ses enfans; car il est im-
 » possible que des gens accoutumés à vivre
 » librement sous de bonnes loix, puissent
 » jamais se résoudre à rester éternellement
 » dans la servitude. Pour ce qui est de
 » vous, je vous prie de ne point demeurer
 » errant de côté & d'autre : dépêchez-
 » vous de nous venir trouver en Crete,
 » où il n'y a aucun tyran qui tourmente
 » personne; car je crains fort que si les
 » amis de Pisistrate vous rencontroient
 » dans leur chemin, ils ne vous fissent un
 » mauvais parti ».

Les Athéniens rendirent de grands hon-
 neurs à Epiménide, & lui offrirent de
 riches présens, qu'il refusa. Il retourna en
 Crete, où il mourut bientôt après dans
 un âge avancé. Il a écrit plusieurs ouvrages
 en vers, dont Laërce nous a conservé les
 titres. Saint Jérôme fait mention d'un de
 ses traités, intitulé : *oracles & réponses*.
 C'est de ce traité que S. Paul, *tit. I. v. 22*,
 a cité le vers suivant :

Κρίτες αἰεὶ ψεύσαι καὶ ἀνέστα γαστέρες ἀργαί.

Les Crétois sont menteurs, mauvais & bêtes, ventres paresseux. Les anciens s'accordent à attribuer aux Crétois le caractère que S. Paul en donne, d'après Epiménide; car S. Chrysostome, Théodoret, & quelques autres peres de l'église se sont trompés en attribuant à Callimaque le vers qu'on vient de citer.

Pausanias rapporte, *in Corinthiâ, ch. xxj*, qu'on voyoit à Argos, devant le temple de Minerve *trompeuse*, le tombeau d'Epiménide; & Plutarque nous apprend que ce poëte philosophe étoit mis au nombre des sept sages, par ceux qui en excluoient Périandre. Laërce nomme deux autres Epiménide, l'un généalogiste, & l'autre qui écrivit en dialecte dorique un ouvrage sur l'île de Rhodes. (*D. J.*)

PHÆTELINUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile, selon Vibius Sequester, dont voici le passage : *Siciliæ fluvius, juxta Peloridem, confinis templo Dianæ.* Au lieu de *Phætelinus*, quelques manuscrits portent *Facelinus*. J'aurois mieux, dit Ortelius; lire *Facelinus*, parce que la Diane qui étoit adorée dans ces quartiers, s'appelloit *Diana Facelina*. M. de Lisle, dans la carte de l'ancienne Sicile, nomme ce fleuve *Melas*, ou *Facelinus*; il met son embouchure à l'orient du temple de Diane Faceline, & pour nom moderne, lui donne celui de *Nuciti*.

PHÆTIALUCI, (*Géog. anc.*) lac de l'Attique. Wehler, dans son voyage d'Athènes, *liv. III, p. 223*, dit qu'en rodant autour de la baie qui s'étend au nord, depuis Porto-Lione & le détroit de Salamine, il arriva à un petit lac d'eau salée & bitumineuse, qui se décharge dans la mer par un courant, que Pausanias, *liv. I, ch. xxvj*, appelle *Schirus*. Il ajoute qu'on nommoit autrefois ce lac *Phæتيالuci*. Pausanias en fait les limites des Athéniens & des Eleusiens.

PHAETON, f. m. (*Mythol.*) fils du soleil & de Chimene; sa fable est connue de tout le monde.

Eurypide avoit fait, sous le nom de *Phaëton*, une tragédie qui s'est perdue, & dont Longin nous a conservé les vers où le soleil parle ainsi à *Phaëton*, en lui mettant entre les mains les rênes de ses chevaux :

*Prends garde qu'une ardeur trop funeste
à ta vie*

*Ne t'emporte au dessus de l'aride
Lybie ;*

*Là jamais d'aucune eau le fillon
arrofé*

*Ne rafraîchit mon char dans sa course
embrasé...*

*Aussi-tôt devant toi s'offriront sept
étoiles :*

*Dresse par-là ta course, & suis le droit
chemin.*

*Phaëton à ces mots prend les rênes en
main,*

*De ses chevaux ailés il bat les flancs
agiles :*

Les coursiers du soleil à sa voix sont dociles.

Ils vont, le char s'éloigne, & plus prompt qu'un éclair,

Pénètre en un moment les vastes champs de l'air.

Le pere cependant, plein d'un trouble funeste,

Le voit rouler de loin sur la plaine céleste,

Lui montre encor sa route, & du plus haut des cieux,

Le suit, autant qu'il peut, de la voix & des yeux ;

Va par-là, lui dit-il, reviens, détourne, arrête.

Despréaux.

Ne penseriez-vous pas, observe Longin, que l'ame du poëte monte sur le char avec *Phaëton* ; qu'elle partage tous ses périls, & qu'elle vole dans l'air avec les chevaux ?

Les mythologues moralistes trouvent dans la fable de *Phaëton* l'emblème d'un jeune téméraire, qui formé une entreprise au delà de ses forces, & qui veut l'exécuter, sans prévoir les dangers qui l'environnent.

Plutarque assure qu'il y a eu réellement un *Phaëton*, qui régna sur les Molosses, & qui se noya dans le Pô ; que ce prince s'étoit appliqué à l'astronomie, & qu'il avoit prédit une chaleur extraordinaire qui arriva de son temps, & qui causa une cruelle famine dans son royaume. (D. J.)

PHAETONTIADÈS, f. f. (*Mythol.*) ou les sœurs de *Phaëton* changées en peupliers, après avoir pleuré long-temps la mort de leur frère. *Voyez HÉLIADÈS.*

PHAGEDÈNE, **PHAGEDENIQUE**, en chirurgie, &c. se dit d'un ulcère profond & boursoufflé, qui mange & corrode les parties voisines. *Voyez ULCÈRE.*

Ce mot est grec, φαγεδαινα, formé de φαγεῖν, manger.

Médicaments *phagédéniques*, ce sont ceux dont on se sert pour manger les chairs fongueuses, ou des excrescences. *Voyez EPULOTIQUES, SARCOTIQUE, CAUSTIQUE, &c.*

Ulcère *phagédénique*, voyez **PHAGEDÈNE** & **ULCÈRE.**

Les éphémérides de l'académie des

curieux de la nature, rapportent que les ulcères *phagédéniques*, ont été souvent guéris avec la fiente des brebis.

Eau phagédénique, en chymie, se dit d'une eau que l'on tire de la chaux vive ; elle est ainsi appelée de la vertu qu'elle a de guérir les ulcères *phagédéniques*. *Voyez CHAUX & EAU.*

Pour préparer cette eau, on met deux livres de chaux vive dans une grande terrine, & l'on verse dessus environ dix livres d'eau de pluie. On laisse cette composition pendant deux jours, en la remuant fort souvent : enfin après avoir laissé bien rafféoir la chaux, on verse l'eau par inclination, on la filtre, & on la met dans une bouteille de verre ; l'on y ajoute une once de sublimé corrosif pulvérisé, qui change alors sa couleur blanche en jaune, & tombe au fond de la bouteille. Quand cette eau est raffée, elle est propre à nettoyer les plaies & les ulcères, & manger les chairs superflues, particulièrement dans les gangrenes ; auquel cas on peut y ajouter une troisième ou une quatrième partie d'esprit-de-vin. *Voyez GANGRENE.*

PHAGEDENIQUE, eau, (*mat. méd.*) voyez sous le mot **EAU**, & l'article **MERCURE**, *mat. méd.*

PHAGESIES, f. f. pl. (*Mythol.*) ou **PHAGESIPOSIES**, fêtes de Bacchus, dans lesquelles on faisoit de grands festins ; c'est ce que signifie leur nom dérivé de φαγεῖν, manger.

PHAIOFNÉE, f. f. (*Marine.*) c'est un bâtiment du Japon dont les grands seigneurs se servent pour aller se promener, à-peu-près comme on se sert des yachts en ce pays-ci. Il y a dans le milieu une chambre pour le maître du bâtiment. Elle est couverte de nattes, & les armes du propriétaire sont élevées au dessus.

PHALAIA, (*Chymie.*) c'est un mot barbare, dont s'est servi le premier Basile Valentin pour désigner un remède panchrèste, catholique, universel, une panacée infaillible, dont l'usage intérieur guérissoit de tous les maux. Ce remède n'étoit autre chose, suivant lui, que le *mercure philosophique*, dont on peut voir l'éloge dans l'introduction à une longue vie de Jap....où cet auteur enthousiaste met

le mercure, ainsi préparé, le *phalaia*, à la tête des remèdes dont l'effet est de prolonger le nombre des années; ainsi il est intérieurement ce que leur *aia* est appliqué à l'extérieur. Rolfinkius a aussi employé le mot *phalaia*, mais dans un autre sens: il a donné ce nom à la teinture de jalap, formant par anagramme *phalaia*, de *jhalapa*. *Traçtat. de purgat. section. ij, artic. 3. Voyez Castell. lexic.*

PHALANGE, f. f. (*Anat.*) les trois pièces dont chaque doigt est composé, portent le nom de *phalanges*; chacune de ces *phalanges* est divisée à-peu-près comme le doigt entier, en base, en corps, en portion moyenne, en tête, en deux faces, une convexe & l'autre concave, & en deux bords. La première *phalange* a plus de longueur & d'épaisseur que la seconde, & les bases des *phalanges* paroissent très-long-temps épiphysés, comme les têtes des os du métacarpe. *Voyez DOIGT. (D. J.)*

PHALANGE, LA, (*Art milit.*) chez les Grecs étoit un corps d'infanterie composé de soldats armés de toutes pièces, d'un bouclier & d'une sarisse, arme plus longue que n'étoient nos piques qui avoient douze piés. Chaque file étoit de seize soldats, & elles étoient jusqu'au nombre de 1024. Ainsi la *phalange* étoit une espèce de bataillon de 1024 hommes de front sur 16 de hauteur, c'est-à-dire, de 16384 soldats pesamment armés. On y joignit la moitié de ce nombre de troupes légères, c'est-à-dire, que ces troupes étoient de 8192 hommes, lorsque la *phalange* étoit de 16384. A l'égard de la cavalerie, elle étoit la moitié de ce dernier nombre, ou de 4096 cavaliers.

Ainsi, dans les armées des Grecs, le rapport des pesamment armés aux troupes légères, étoit celui de 2 à 1, & celui de toute l'infanterie à la cavalerie de 6 à 1; en sorte que la cavalerie faisoit la septième partie de l'armée, comme on l'a déjà dit au mot INFANTERIE.

Le nom de *phalange* paroît avoir été donné chez les Grecs, à tout corps d'infanterie pesamment armé; mais Philippe, père d'Alexandre, s'appliqua à en former un corps régulier, qui subsista chez les

Macédoniens jusqu'à la défaite de Persée par les Romains.

Polybe attribue la défaite de la *phalange* par les Romains, à l'avantage de leur ordre de bataille, qui étoit formé de plusieurs parties plus petites que la *phalange*, & qui se mouvoient plus aisément. Les généraux romains furent l'attirer dans des lieux difficiles & raboteux, où la *phalange* ne pouvant conserver cette union qui en faisoit la force, ils profitoient des vides qu'elle laissoit à cause de l'inégalité du terrain, & ils la combattoient ainsi avec beaucoup d'avantage. M. de Folard ajoute encore une autre raison à celle de Polybe. Selon cet auteur, " la longueur des sarisses " ou des piques des soldats de la *phalange*, " fut la principale cause de sa défaite, " parce qu'il n'y avoit guere que les piques " du premier & du second rang dont on " pût se servir dans la défense & dans " l'attaque, & que celles des autres rangs " restoient comme immobiles & sans effet; " elles se trouvoient toutes ramassées en " faisceaux entre l'intervalle de chaque " file, sans qu'il fût presque possible aux " piquiers du troisième rang (car le reste " ne servoit que d'appui), & même au " second, de voir ce qui se passoit hors du " premier rang, ni de remuer leurs longues piques, qui se trouvoient comme en- " chassées & emboîtées entre les files, sans " pouvoir porter leurs coups à droite ou à " gauche; ce qui donnoit une grande " facilité aux Romains de surmonter un " obstacle redoutable en apparence, & au " fond très-méprisable. " Folard, *traité de la colonne*. *Voyez* pour ce qui concerne la formation & la composition de la *phalange*, la *tactique d'Elie*n & celle d'Arrien. (Q)

Addition à l'article que l'on vient de lire.

Les Grecs donnoient le nom de *phalange* au corps qui résulloit de l'assemblage de toutes les files jointes ensemble, dans l'ordre qu'on peut voir au mot FILE. La ligne droite que formoient les chefs de file, étoit la longueur de la *phalange*, & ils la nommoient aussi le *front*, la *face*, la *bataille*, ou simplement un *rang*, & le

rang des chefs de file. La hauteur que les files occupoient depuis le chef de file jusqu'au ferre-file, s'appelloit la *hauteur de la phalange*.

Ce terme signifioit originairement, dans la tactique greque, l'ordre de bataille de l'infanterie pesante. On le donna quelquefois depuis aux troupes de fantassins pesamment armés, fournies par différens peuples de la Grece alliés : il ne devint que sous Philippe, pere d'Alexandre, le nom distinctif d'un corps particulier.

Former des rangs, c'étoit mettre à côté les uns des autres les premiers soldats de toutes les files, & de même tous les seconds, dans le sens de la longueur de la *phalange*; & former des files, c'étoit placer de suite les soldats de chaque file, dans le sens de la hauteur, entre leurs chefs de file & les ferre-files.

Si l'on fait tomber une perpendiculaire du milieu du front de la *phalange* à l'autre extrémité de sa hauteur, on a la division en deux parties égales, dont l'une forme l'aile droite ou la tête, & l'autre l'aile gauche ou la queue. Le point d'où part la ligne de division, se nomme le *centre*, la *bouche*, la *force de la phalange*.

Dans l'usage ordinaire, les armés à la légère étoient rangés derriere les oplites, & la cavalerie formoit la troisieme ligne. Quoiqu'on trouve bien des exemples de cette disposition, sur-tout par rapport à l'infanterie, il est cependant vrai qu'elle la rendoit souvent inutile, de même que la cavalerie. Les armés à la légère, dit Onosander, c'est-à-dire, les jaculateurs, les archers, les frondeurs, doivent être mis en premiere ligne; s'ils sont placés à la seconde, ils feront plus de mal à leurs gens qu'aux ennemis; & si on les met au milieu des autres fantassins, ils ne rendront aucun service: car comment pourroient-ils se porter en avant ou en arriere, pour lancer avec plus de roideur leurs javelots, ou agiter circulairement leurs frondes, sans atteindre les soldats qui les environnent? Quant aux archers mis en avant de la bataille, ils tirent l'ennemi comme au blanc; mais quand on les place ailleurs, ils sont obligés de diriger leurs coups en haut; & avec quelque vigueur que ceux-ci

soient poussés, ils n'arrivent à l'ennemi qu'après avoir perdu la plus grande partie de leur force.

Les Grecs préféroient tous les nombres qui sont successivement divisibles jusqu'à l'unité, à deux autres nombres égaux. Fondés sur ce principe, la plupart des auteurs tactiques composoient la *phalange*, ou la troupe des oplites, de 16384 hommes. Ils donnoient aux corps des armés à la légère la moitié du nombre précédent, & seulement la moitié de cette moitié, ou le quart du premier nombre, à la cavalerie.

Cette proportion varioit selon les temps & les lieux. Par exemple, à Marathon il n'y avoit aucune infanterie légère; à Platée, les Lacédémoniens menerent sept soldats armés à la légère, contre un pesamment armé; & dans le reste de l'armée des Grecs, il y avoit autant d'infanterie pesante, que d'infanterie légère. Le nombre de celle-ci a quelquefois été doublé; mais il étoit moindre pour l'ordinaire. L'infanterie légère diminua même chez les Grecs, comme chez les Macédoniens, jusqu'à ne faire qu'un cinquieme de l'autre infanterie.

Les Grecs se bornerent donc au nombre de 16384, parce qu'il peut être toujours partagé en deux autres nombres égaux, jusqu'à ce qu'il soit réduit à l'unité.

Quant aux noms & à la force des troupes particulieres de la *phalange*, toutes les décuries servoient à former plusieurs troupes auxquelles les Grecs donnoient des noms particuliers.

Deux décuries faisoient une dilochie, ou une troupe de 32 hommes, dont le chef se nommoit *dilochite*. Voyez nos pl. de l'art militaire, tactique des Grecs, fig. 3, dans le suppl. des pl.

Quatre décuries formoient une tétrarchie, ou une troupe de 64 hommes, commandée par un tétrarque, fig. 4.

Deux tétrarchies formoient une taxiarchie, qui contenoit huit décuries, ou 128 hommes, dont le chef s'appelloit *taxiarque*, fig. 5.

La syntagme se formoit de deux taxiarchies ou de seize décuries, & de 256 hommes, fig. 6. Son principal officier étoit le *syntagmarque*. Quelques-uns ont

nommé cette troupe *xénagie*, & son chef *xénague*. Aux 256 soldats dont elle étoit composée, on ajoutoit toujours cinq surnuméraires : savoir, un porte-enseigne, un trompette, un fourrier, un héraut & un ferre-file extraordinaire. La syntagme étoit exactement carrée, puisqu'elle avoit 16 hommes de front sur autant de profondeur.

Les cinq surnuméraires dont je viens de parler, n'entroient point dans les rangs : les quatre premiers se plaçoient à la tête de la troupe, & l'autre tout-à-fait à la queue. La fonction du héraut étoit de faire à la voix le commandement des manœuvres : le porte-enseigne le faisoit au moyen de son enseigne, lorsque la voix du héraut ne pouvoit être entendue, & lorsque la poussière & le tumulte interceptoient également l'usage de la voix & celui de l'enseigne ; les commandemens étoient faits au son de la trompette.

Quant au fourrier, il étoit chargé de pourvoir aux besoins des soldats, & de leur porter ce qui pouvoit leur être nécessaire étant sous les armes, afin qu'ils n'eussent aucun prétexte pour quitter leurs rangs. Le ferre-file extraordinaire avoit soin de les y contenir, ou d'y faire rentrer ceux qui en étoient sortis.

Deux syntagmes formoient une pentacosiarchie, troupe de 512 hommes en trente-deux décuries, dont le chef étoit le pentacosiarque.

Deux pentacosiarchies formoient une chiliarchie, dans laquelle il y avoit soixante-quatre décuries, & 1024 hommes, dont le chef s'appelloit *chiliarque*.

Deux chiliarchies étoient appellées une *mérarchie*, & quelquefois une *téléarchie*. Cette troupe qui contenoit cent vingt-huit décuries & 2048 hommes, étoit aux ordres d'un méarque ou d'un téléarque.

Une phalangarchie ou *phalange* simple, étoit composée de deux téléarchies, de deux cents cinquante-six décuries & de 4096 hommes, dont le commandant étoit le phalangarque. Ce corps se nommoit encore une *stratégie*, & son premier officier un *stratigues*.

Deux *phalanges* simples formoient une *phalange* double de 8192 hommes en

cinq cents douze décuries : on lui donnoit aussi le nom d'*aile* ou de *section*.

Enfin deux doubles phalanges formoient une phalange quadruple, qui retenoit le nom de phalange ; elle étoit composée de mille & vingt-quatre décuries, & de 16384 hommes.

Il y avoit donc dans une phalange :

Deux ailes.

Quatre phalanges simples.

Huit mérarchies.

Seize chiliarchies.

Trente-deux pentacosiarchies.

Soixante-quatre syntagmes.

Cent vingt-huit taxiarchies.

Deux cents cinquante-six tétrarchies.

Cinq cents douze dilochies.

Et mille ving-quatre files ou décuries.

fig. 5.

Voici quels étoient les postes des principaux officiers & autres chefs de la phalange.

Le premier phalangarque, par le mérite & par la supériorité de ses talens, se plaçoit à la pointe de l'aile droite ; le second à la pointe de l'aile gauche. Le poste du troisième phalangarque étoit encore à l'aile gauche, mais contre la droite de cette aile, & dans l'intervalle qui étoit au centre de la phalange. Le quatrième qui étoit, ainsi que le premier, à l'aile droite, s'appuyoit sur la gauche de l'aile, en entrant aussi dans le même intervalle.

L'aile droite se trouvant ainsi conduite par le premier & le quatrième phalangarque, & l'aile gauche par le second & le troisième, cette distribution des chefs établissoit entr'elles une égalité parfaite, par rapport au mérite de ceux qui les commandoient.

Les premiers méarques de chaque phalange simple, se plaçoient conformément à ce principe ; ceux de la première & de la troisième, à la gauche de ces troupes ; ceux de la deuxième & de la quatrième, à leur droite. On observoit les mêmes proportions dans les tétrarchies, en mettant à la tête de la première décurie le premier ou le plus brave des quatre décuries ; le second, à la tête de la quatrième ; le troisième, à la tête de la troisième ; & le quatrième, à la tête de la deuxième.

Ils rangeoient de même les chefs des quatre tétrarchies qui étoient dans la synagme : le premier, à la droite de la première ; le second, à la gauche de la quatrième ; le troisième, à la droite de la troisième ; & le quatrième, à la gauche de la seconde. Les Grecs observoient inviolablement le même ordre dans les autres troupes de la *phalange*.

Les distances ou intervalles sont de trois sortes : le soldat occupe quatre coudées en tous sens, lorsqu'il est simplement mis en rang, deux coudées, lorsqu'il est en ordonnance ferrée ; une coudée seulement, quand il est en ordonnance pressée.

L'ordonnance de la phalange est ferrée, lorsque les premières distances ayant été diminuées également en tous sens, il reste encore entre les soldats un espace suffisant pour qu'ils puissent se mouvoir & tourner de tous côtés.

Elle est pressée, lorsque les soldats se resserrent au point de se toucher, & de ne pouvoir plus faire de mouvement, ni sur leur droite, ni sur leur gauche.

Les Grecs chargeoient l'ennemi en ordonnance ferrée ; mais lorsqu'ils vouloient attendre qu'il attaquât, ils le recevoient en bataille pressée, & la raison en est, qu'on a dans cette disposition plus de force ou de fermeté pour soutenir, & même pour rompre l'impétuosité d'un premier effort.

Comme le front de la phalange contenoit 1024 décurions, ils occupoient par conséquent, lorsqu'ils étoient dans la première disposition, une longueur de 4096 coudées, ou de 10 stades & 96 coudées ; dans la seconde, 5 stades & 48 coudées, & dans la troisième, 2 stades & demie & 24 coudées.

Dans le premier cas, la phalange occupoit en longueur 853 toises 4 piés, & 12 toises 8 piés de profondeur ; dans le second, 426 toises 5 piés de longueur, & 6 toises 4 piés de hauteur, & dans le troisième, 213 toises 2 piés & demi de longueur, & 3 toises 2 piés de profondeur.

Les principales armes de la phalange étoient la pique & le bouclier : il étoit de cuivre ; rond, médiocrement convexe, & de 8 palmes ou 20 pouces de diamètre.

La longueur des piques étoit au moins de 8 coudées ou de 10 piés, & quelquefois plus.

Comme les décurions se trouvoient, en qualité de chefs de files, toujours placés au front de la phalange, les Grecs n'élevoient à cet emploi que d'excellens soldats. Non-seulement il falloit qu'ils fussent grands & vigoureux, mais encore qu'ils eussent donné des preuves certaines de valeur & d'intelligence ; car c'est le premier rang qui agit avec le plus d'efficacité, & qui réunit seul tout l'effort & toute l'activité de la phalange. Les Grecs le regardoient comme le tranchant de ce corps ; & la masse condensée & ferrée des autres rangs qui s'appuyoient sur lui, comme un redoublement de charge & de pesanteur, qui multiplioit la force de son action.

Ils ne plaçoient au dernier rang que des soldats d'élite, parce que la pointe de leurs piques n'étant pas fort éloignée de l'extrémité des premières, cette proximité leur donnoit le moyen de seconder les efforts du premier rang. D'ailleurs, lorsque quelques décurions venoient à être blessés ou tués, les soldats du second rang remplissoient aussi-tôt les vuides du premier ; ils distribuient ; pour la même raison, les soldats dans le troisième rang, & successivement dans les autres, selon qu'ils leur connoissoient plus ou moins de vigueur & de courage.

La phalange macédonienne dut à la disposition de ses rangs, cette force étonnante à laquelle il étoit impossible de résister. Lorsqu'elle étoit sur le point de charger, les rangs & les files se ferroient, & les soldats ne laissoient entr'eux que deux coudées de distance. Leurs piques en avoient 14 de long ; & comme la partie que les mains en occupoient étoit de deux coudées, ils en présentoient encore 12 en avant. Les sarisses du second rang débordent le front de la phalange de 10 coudées ; celles du troisième de 8 ; celles du quatrième, de 6 ; celles du cinquième, de 4 ; enfin celles du sixième, de 2 ; car les piques des rangs postérieurs ne pouvoient plus déborder le premier. Ce front, ainsi hérissé dans sa vaste étendue de six rangs de piques, formoit un aspect effrayant, mais

mais qui en même temps qu'il inspiroit la terreur à l'ennemi, augmentoit l'ardeur & l'affurance du soldat qui se voyoit protégé par toutes ces pointes.

On choisissoit, pour l'emploi de serres-file extraordinaire, un homme entendu & plein de prudence; c'étoit à lui de faire en sorte que les rangs & les files fussent toujours exactement dressés, de contenir les soldats dans leurs rangs, & de les contraindre d'y rentrer lorsqu'ils en sortoient. Il les obligeoit encore à se serrer de fort près, lorsqu'il falloit presser les rangs & les files; la force de la phalange dépendant beaucoup de la précision avec laquelle ces manœuvres s'exécutoient.

Outre les soldats dont je viens de parler, & qui composoient la phalange, il y en avoit d'autres armés à la légère, qu'on plaçoit en avant du front, sur les ailes ou à la queue.

Ils en formoient 1024 décuries, c'est-à-dire, autant qu'il y en avoit dans la phalange, & ils les plaçoient derrière celles-ci: la première décurie des vélites, à la suite de la première des oplites; la seconde en file de la seconde, & ainsi des autres; mais avec cette différence, que les décuries des vélites n'étoient que de 8 hommes au lieu de 16; en sorte que les 1024 décuries ne contenoient que 8192 hommes.

Voici les noms des troupes particulières dont la réunion formoit le corps entier des vélites.

Quatre décuries ou trente-deux vélites faisoient une systase.

Deux systases, une pentacontarchie de 64 hommes.

Deux pentacontarchies, une hécatonarchie de 128 hommes.

On ajoutoit toujours dans cette troupe cinq surnuméraires, l'enseigne, le serres-file extraordinaire, le trompette, le héraut & le fourrier.

Deux hécatonarchies composoient une psilagie de 256 hommes.

Deux psilagies, une xénagie de 512 hommes.

Deux xénagies, un système de 1080 hommes.

Tome XXV.

Deux systèmes, une épixénagie de 2048 hommes.

Deux épixénagies, une stiphe de 4096 hommes.

Enfin, deux stiphes, une épitagme, qui contenoit 1024 décuries, & 8192 vélites.

Ce corps avoit de plus huit officiers supérieurs; quatre épixénagues, & quatre systèmes.

La phalange est oblongue ou transverse, lorsque sa longueur excède sa hauteur; elle est droite, lorsqu'elle a plus de hauteur que de front: telle est une phalange qui marche par l'aile. Ainsi l'usage a transporté aux différentes dispositions de la phalange, les noms que l'on donne aux figures qu'on lui fait imiter; car on appelle oblongue toute figure dont la longueur surpasse la hauteur; & droite, celle qui a beaucoup plus de hauteur que de longueur.

La phalange oblique est celle qui, portant plus près de l'ennemi sa droite ou sa gauche, n'engage le combat qu'avec cette aile seulement, & tient l'autre comme en réserve dans un certain éloignement, jusqu'au moment favorable de la faire agir, *fig. 21. Voyez les mots INSERTION; PRÉPOSITION, POSTPOSITION, APPPOSITION, IMPOSITION & SUBJONCTION.*

La phalange antistome ou à deux fronts par la tête & par la queue, est ainsi nommée du double front qu'elle présente en même temps. Les Grecs étoient dans l'usage d'appeller *front* toutes les parties d'une troupe qui regardent l'ennemi directement.

Dans cette ordonnance, les soldats du centre se tournent mutuellement le dos, & ceux de la tête & de la queue qui se trouvent par ce moyen faire face en même temps vers les côtés opposés, soutiennent à la fois le double effort de l'ennemi. Une troupe d'infanterie, pour éviter d'être enveloppée, ne sauroit opposer une meilleure disposition à un corps de cavalerie qui lui est supérieur.

Les Grecs employoient cette disposition contre les barbares qui habitoient sur les bords du Danube, & qu'on nommoit *Amphippiens*, parce que chacun d'eux menoit à la guerre deux chevaux avec lui; ils avoient acquis, par l'effet de

Ffff

l'habitude, tant d'adresse & de légèreté, que dans la chaleur du combat ils passaient de l'un à l'autre avec une rapidité surprenante. Dans ces fortes de cas, la troupe de cavalerie se trouvoit dans la nécessité de diviser ses forces, & pour pouvoir charger en même temps les deux fronts de l'infanterie, elle étoit obligée de former deux escadrons oblongs, dont la longueur étoit double de la hauteur, *fig. 50.*

La phalange amphistome ou à deux fronts par les flancs, étoit, à quelque différence près, semblable à la précédente; & son objet étoit de résister à un corps de cavalerie plus considérable. Toute leur différence consistoit en ce que, dans la phalange antistome, la double attaque étoit soutenue par la tête & par la queue, & que dans celle-ci c'étoient les deux flancs qui combattoient en même temps. Les Grecs oppoisoient dans toutes les deux, de très-longues piques à la cavalerie; dans toutes les deux, chaque demi-file prenoit un aspect contraire à l'autre, & leurs soldats faisoient face vers les côtés opposés. D'un côté c'étoient les chefs de file qui faisoient front, & de l'autre c'étoient les serre-files. Quelquefois la troupe se partageoit en deux divisions, & la seconde alloit se porter à la queue de la première, en dirigeant son front du côté opposé, *fig. 31.*

Dans la phalange doublée antistome, à fronts opposés par la tête & la queue, les chefs de file n'étoient point en dehors, comme dans la colonne indirecte; ils se trouvoient à fronts opposés sur les flancs intérieurs des deux divisions, & les serre-files couvroient les flancs extérieurs de la droite & de la gauche; on employoit cette disposition contre un corps de cavalerie ordonné en forme de coin. Comme le but de l'escadron étoit de rompre, avec la pointe & les faces du coin où étoient également distribués les chefs & les meilleurs cavaliers, l'infanterie; de même le but de celle-ci étoit de vaincre, par une ferme résistance, l'impétuosité de l'escadron, ou de la rendre vaine en lui cédant à propos.

Le coin dirigeoit toujours sa principale action contre le centre d'une troupe, parce que l'ayant une fois enfoncée, la

déroute devenoit générale. L'infanterie qui jugeoit du dessein de l'ennemi par sa manœuvre, ne le voyoit pas plutôt prêt à fondre sur elle, qu'elle s'ouvroit par le milieu; au moyen de quoi l'escadron qui ne pouvoit modérer tout-à-coup la rapidité de son mouvement, se trouvoit porter au delà de deux divisions, sans avoir pu les entamer; ou bien les chefs de files des deux troupes faisant face au terrain vuide qu'ils laissoient entr'eux, présentoient de part & d'autre comme un mur inébranlable, & rompoient par leur fermeté tout l'effort de la cavalerie, *fig. 32.*

La phalange doublée amphistome ou péristome, étoit celle dont les deux divisions ordonnées en colonne indirecte s'avançoient l'une & l'autre obliquement par l'aile, ayant les chefs de files en dehors & les serre-files en dedans. Lorsqu'une troupe ennemie rangée en bataille carrée, se voyoit attendue de pié ferme par une autre, mise dans une disposition semblable, elle se partageoit en deux sections, dont chacune, au moyen d'une marche faite de biais, tâchoit de tourner la troupe opposée, & de la prendre en même temps & en flanc & en queue. Celle-ci ne s'apercevoit pas plutôt du danger qui la menaçoit, qu'imitant la même manœuvre, elle se séparoit aussi en deux divisions, qui se mettoient tout de suite en mouvement, & dont l'une s'avançoit contre la droite de l'ennemi, tandis que l'autre alloit faire tête à sa gauche.

On nomma cette ordonnance *amphistome*, à cause des deux fronts que les deux divisions d'une troupe ainsi disposée, présentent en même temps à l'ennemi par leurs flancs extérieurs, *fig. 35.* Les deux divisions *aa* ayant marché obliquement devant elle, après s'être séparées, & se portant de plus en plus sur leur droite & leur gauche pour tomber sur les flancs de la troupe opposée, celle-ci s'ouvroit par le centre au moyen de quelques pas de côté que la division de la droite faisoit à droite & l'autre à gauche; & faisant ensuite toutes deux un quart de conversion; la première à droite, la seconde à gauche, elles dirigeoient l'obliquité de leur marche sur celle de l'autre troupe.

Pour avoir une phalange homocoſtome, il falloit que, ſi l'on mettoit en tête une décurie entiere de 16 hommes, elle fût immédiatement ſuivie d'une même décurie ſemblablement poſée, & que toutes les décuries marchaffent ainſi ſucceſſivement l'une à la queue de l'autre, & formaſſent chacune leur rang. C'eſt de l'égalité parfaite qui ſe trouve par ce moyen entre tous les rangs, qu'une phalange ainſi ordonnée a pris le nom d'*homocoſtome*. On employoit cette diſpoſition contre la plinthe, (*Voyez PLINTHE*) *fig. 36.*

Lorsque deux troupes formées en colonne indirecſte marchent à même hauteur, ayant l'une & l'autre leurs décurions, ou ſur le flanc droit, ou ſur le flanc gauche, cette diſpoſition ſemblable leur fait donner le nom de *double phalange homocoſtome*, *fig. 37.*

Une phalange étoit appellée *hétéroſtome*, lors que marchant en colonne indirecſte, les décurions de la premiere de ſes troupes particulieres étoient placés ſur le flanc droit, ceux de la ſeconde ſur le flanc gauche, ainſi de ſuite des autres troupes, en forte qu'aucune n'eût ſes décurions du même côté que celle qui la précédoit, mais qu'ils fuſſent diſtribués alternativement ſur les deux flancs, *fig. 38.*

La *phalange creuſe* ou *recourbée en avant* étoit ainſi nommée de ce que ſes deux ailes repliées en avant de ſon front, imitent en quelque façon la courbure d'un arc. Le fruit de cette manœuvre étoit, que ſi l'eſcadron continuoit de s'avancer & de vouloir combattre de près, il ſe trouvoit tout-à-coup enveloppé & pris de toutes parts : s'il reſtoit de pié fermé, l'infanterie qui le choquoit en flanc, au moyen de ſes ailes avancées, l'ébranloit, mettoit le déſordre dans ſes rangs, & venoit enſuite aiſément à bout des meilleurs cavaliers qui étoient à la tête de l'eſcadron, *fig. 41.*

Cette manœuvre ſe faiſoit au moyen d'un quart de converſion fait à droite par la ſection de la gauche, & fait à gauche par celle de la droite, celle du centre ne bougeant point.

On donnoit quelquefois à la phalange une diſpoſition contraire à la précédente, c'eſt-à-dire, qu'elle devenoit alors recour-

bée en arriere, & qu'au lieu de ſécher ſes ailes en avant du front, elle les ramenoit & les replioit ſur ſon centre du côté de la queue. On employoit cette manœuvre pour ſurprendre l'ennemi. Le centre ſeul d'une troupe ſe montrant à découvert, & ſervant à cacher ce qui ſuivoit par derriere, il comptoit n'avoir affaire qu'à une poignée de gens : ſi ce petit nombre ſuffiſoit pour ſoutenir l'attaque & pour vaincre, on n'en oppoſoit pas davantage ; ſ'il étoit trop foible, en développant ſes ailes de part & d'autre, on ſe trouvoit bientôt en état de déſenſe ſur un front trois fois plus grand.

Le Lacédémonien Cléandre ayant ainſi formé ſes troupes ſur un front très-étroit, à ce que dit Frontin, pour que le nombre en parût moindre, les Lycaoniens trompés par l'apparence, vinrent l'attaquer ; mais les Lacédémoniens s'étant dépliés à l'inſtant par l'un & l'autre flanc, envelopperent les Lycaoniens, & les taillerent en pieces.

On combattoit cette ruſe par une autre ſemblable, au moyen d'une troupe convexe ou arrondie pardevant, en portion de cercle : diſpoſition qui la faiſoit auſſi paroître moindre qu'elle n'étoit, ſa convexité ſervant à cacher une partie de ſa force, *fig. 44.*

On employoit contre le pléſion la *phalange implexe*, qui préſentant à l'ennemi un front inégal & tortueux dans toute l'étendue de ſa longueur, l'invitoit à fondre ſur quelques-unes de ſes parties ſaillantes, & à déſunir l'ordonnance du pléſion ; mais il falloit que les décurions qui étoient à la tête de la phalange implexe, euſſent attention à régler leurs mouvemens ſur ceux de l'ennemi ; car ſi celui-ci conſervoit, ſans la rompre, ſa diſpoſition ferrée, ils devoient le recevoir de même, & ne garder l'inégalité de leur front que dans le cas où il avoit déſuni le ſien, *fig. 44.*

Les Grecs diſoient qu'une phalange étoit environnante, lorsqu'elle excédoit de part & d'autre le front de l'ennemi, & qu'elle pouvoit, en ſe repliant ſur lui, l'enfermer dans la courbure de ſes ailes.

C'étoit une méthode particuliere aux Lacédémoniens d'étendre beaucoup le front de leur bataille, & de plier leurs ailes en

forme de croissant, pour envelopper leurs adversaires. Pour cet effet, ils donnoient à leurs troupes moins de hauteur que le reste des Grecs. Il leur étoit ordinaire de se mettre sur huit rangs, au plus sur douze, tandis que les autres peuples de la Grece se formoient communément sur seize de profondeur.

On désignoit par la même expression l'une ou l'autre aîle de la phalange, quand on ne débordoit l'ennemi que par un seul côté.

Toute phalange mise en bataille sur un front plus étendu que celui de la troupe qui lui est opposée, la débordé nécessairement, au moins par l'une de ses aîles; mais de ce qu'on débordé l'ennemi par une aîle, il ne s'ensuit pas toujours que l'on soit en bataille sur un plus grand front; car la même chose peut arriver, quoiqu'on lui présente un front moins étendu que le sien. (V)

PHALANGE, (*Hist. nat. & med.*) espece d'araignée venimeuse, dont la piquure fait tomber dans un assoupissement léthargique; les remedes à ce poison sont l'orviétan, les sels volatils de vipères, de corne de cerf, d'urine, la danse, la symphonie.

La tarentule est une phalange dont plusieurs auteurs ont donné l'histoire, & dont la morsure se guérit par le son des instrumens & la danse.

Le venin des phalanges consiste en un sel acide qu'elles étancent dans les vénules des chairs par leur piquure, & qui est porté ensuite dans les grands vaisseaux, où il intercepte la circulation en figeant le sang; d'où vient que les sels volatils alkalis, & tous les autres remedes propres à raréfier les humeurs, & à les rendre fluides, sont bons pour dissiper ce venin.

Les phalanges écrasées & appliquées autour du poignet, à l'entrée de l'accès d'une fièvre intermittente, la guérissent quelquefois à cause de leur sel volatil qui entre par les pores, & qui dissout ou emporte par sa volatilité l'humeur qui causoit la fièvre.

PHALANGIUM, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, & composée de six pétales. Le pistil fort du milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois loges,

qui renferme des semences anguleuses. Ajoutez au caractère de ce genre, que la racine est fibreuse; ce qui fera distinguer aisément le *phalangium* de l'*ornitogalum*. Tournefort, *Inst. rei herb.* V. PLANTE.

PHALANGOSE, f. f. (*Médec.*) *φάλαγγος*; nous dirions en françois, rangée d'un grand nombre de cils des paupieres, qui se portent au dedans de l'œil & l'offensent, selon Paul Eginete, la *phalango*se est un renversement du bord de la paupiere au dedans de l'œil, sans aucune relaxation de cette paupiere; ce vice de la paupiere est une espece de trichiasé. Voyez ce mot.

PHALANNA, (*Géog. anc.*) 1^o. ville de la Perrhébie. Lycophon écrit *Phalanum*, ville de l'île de Crete: Erienne le géographe dit que Phagiadès le péripatéticien étoit natif de cette ville. (*D. J.*)

PHALARIQUE, f. f. (*Art milit. des anc.*) *phalarica*; c'étoit un dard d'une espece particulière. Voici la description que Tite-Live en fait, l. XXI. *Phalarica erat Saguntinis missile telum, hastili oblongo, & cetera tereti, præterquam ad extremum, ubi ferrum extabat. Et sicut in pilo quadratum in supra circumligabant, lineabantque pice. Ferrum autem tres in longam habebat pedes, ut cum armis transfigere corpus posset. Sed id maxime, etiamsi haesisset in scuto, nec penetrasset in corpus, pavorem faciebat: quod cum medium accensum mitteretur, conceptumque, ipso motu multo majorem ignem ferret, arma omitti cogebat, nudumque militem ad insequentem iclus præbebat.*

La phalarique étoit donc une longue lance, une espece de pertuisane; & il falloit qu'elle fût grosse, puisque *Silius Italicus* l'appelle *trabs*. Son fer avoit trois piés de longueur; c'étoit une arme blanche, & une arme à feu. Dans le combat de Turnus, décrit par Virgile, *Enéid.* l. IX. v. 702, la phalarique ne paroît pas une arme à feu. Dans d'autres occasions, on enveloppoit le fer qui étoit quarré, d'étoupes poissées: on y mettoit le feu, & on le lançoit avec la balliste contre les tours de bois appellées *fali*, & contre les machines de guerre, quelquefois même contre des hommes, dont on perçoit le bouclier, la

cuirasse, & le corps en même temps. Ce fut cette sorte particulière d'armes dont se fervirent les Sagontins dans la défense de leur ville, comme dit Tite-Live, que j'ai cité ci-dessus. (D. J.)

PHALARIS, f. m. (Botan.) genre de plante dont voici les caractères, selon Ray. Il porte un gros épi composé d'un amas écailleux de gouffes pleines de semences; deux de ces gouffes sont creuses, carénées, contenant une graine enveloppée de sa coque. Le même botaniste établit huit espèces de *phalaris*, dont la plus connue est à graines blanches; c'est le *gramen spicatum*, *semine miliaceo albo*, de Tournefort. *F. R. H.* 518.

Mais le *phalaris*, dans le système de Linnæus, renferme tous les *phalaroides*, & forme un genre distinct de plante qu'il caractérise ainsi. Le calice, qui ne contient qu'une fleur, est large, obtus, applati, formé de deux pièces, dont chacune est applatie, obtuse en dessus, avec des bords qui se rencontrent en lignes parallèles. La fleur est aussi à deux pièces, & plus petite que le calice. Les étamines sont trois filets capillaires, plus courts que le calice. Les bossettes des étamines sont oblongues; l'embryon du pistil est arrondi; les styles sont au nombre de deux, & très-déliés; les stigmates sont chevelus, la fleur sert d'une enveloppe ferrée à la semence. Cette graine est unique, lisse, arrondie, mais pointue aux deux bouts. (D. J.)

PHALARNA, ou plutôt PHALASARNA, (Géogr. anc.) comme lit Casaubon dans Strabon, liv. X, p. 479. Décéarque parle de *Phalafarna* en ces termes: on dit qu'il y a dans l'île de Crète une ville nommée *Phalafarna*, située à l'occident de cette île; qu'elle a un port qu'on peut fermer, & un temple de Diane Diétynne. On croit que c'est présentement le bourg *Concarini*.

PHALERE, *Phalerum*, (Géogr. anc.) ancien port & ville de l'Attique, nommé auparavant *Phanos*, selon Suidas. C'étoit le port de la ville d'Athènes; il étoit extrêmement habité avant que Thémistocle eût entrepris de fortifier le Pyrée, & d'y transporter la marine.

C'est au Phalere qu'on avoit mis les

autels des dieux inconnus, dont a parlé S. Paul. « En passant, dit cet apôtre, & » en contemplant vos dévotions, j'ai trouvé » même un autel, où il y avoit cette inscription, » *au dieu inconnu*: Je vous » annonce donc celui que vous honorez » sans le connoître. »

L'inscription n'étoit pas telle que S. Paul la rapportoit, *au dieu inconnu*: car il y avoit, *aux dieux de l'Asie, de l'Europe & de l'Afrique, dieux inconnus & étrangers*; mais comme l'apôtre n'avoit pas besoin de plusieurs divinités inconnues, & qu'il ne lui falloit qu'un dieu inconnu, il s'est servi du singulier au lieu du pluriel.

Pausanias, Philostrate & Suidas se servent du nombre pluriel, quand ils parlent de l'inscription de cet autel, & Diogene Laërce attribue à Epiménide d'avoir fait bâtir des autels sans nom: or c'est à Epiménide qu'on attribue ordinairement l'autel des dieux inconnus; mais il ne laisse pas d'être vrai que Théophilacte, Isidore de Péluse, Eucumenius & Chrysostome, se sont servi du singulier en parlant de cet autel. Meursius assure que les habitans d'Athènes s'étant convertis à l'évangile, consacrerent au dieu inconnu le temple où l'autel d'Epiménide avoit été élevé.

On voit encore, à la distance d'un mille de *Phalere* sur le rivage, le lieu où étoit jadis la forteresse de Munichia, dont il est si souvent parlé dans l'histoire ancienne, tant par la beauté de son temple de Diane, qu'à cause que les gens qu'on maltraitoit au Pyrée & à *Phalere*, y trouvoient un sûr asyle.

Le *Phalère* se nomme aujourd'hui *Porto*, & est à cinq quarts de lieue d'Athènes, mais sans avoir un seul habitant. Wheeler dit qu'il y reste seulement quelques vestiges des murailles qui fermoient autrefois ce port. Il est aujourd'hui plein de sable, tout à découvert, tant au vent du sud en été, qu'au vent d'aval en hiver; & les vaisseaux qui y mouillent sont forcés de se tenir au large, parce qu'il n'y a pas de fond; en sorte que les Athéniens eurent raison d'abandonner ce port, pour retirer leurs vaisseaux dans le Pyrée.

Cependant on est toujours tenté d'y débarquer, quand on se rappelle que le

poète Musée, qui inventa la sphere, y a sa sépulture depuis trois mille ans; & plus encore, quand on songe que c'est dans ce lieu que vit le jour un des plus grands hommes qu'Athenes ait jamais produits; je parle de Démétrius de *Phalere*, philosophe péripatéticien, homme d'état, savant & plein de modération. Il s'éleva par son mérite, devint archonte d'Athenes, & gouverna cette république pendant dix ans avec un pouvoir absolu, dont il n'abusait jamais.

On ne fait pas précisément l'année qu'il naquit, mais il paroît par Cicéron, qu'il ne devoit pas être âgé lorsqu'il parvint au gouvernement de la république sous Cassander, roi de Macédoine, la troisième année de la 115^e. olympiade.

Il fut non-seulement le disciple, mais encore l'ami intime de Théophraste; sous un aussi savant maître, il perfectionna les talents naturels qu'il avoit pour l'éloquence, & se rendit encore habile dans la philosophie, la politique & l'histoire. On peut voir dans Diogene Laërce, le catalogue des ouvrages qu'il avoit composés sur différents genres de sciences. Il est le seul des Grecs, dit Cicéron, qui ait pris soin de cultiver en même temps la philosophie & l'éloquence; & pour s'être attaché à traiter des matieres philosophiques, & l'avoir fait avec toute l'exacritude & la subtilité que demande ce genre d'écrire, il n'a pas laissé d'être orateur. Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il n'est pas des plus véhémens; cependant il a ses graces, on reconnoît aisément en lui le génie de son maître Théophraste. Cette douceur, qui faisoit le caractère de ses ouvrages, étoit aussi celui de son esprit; il étoit d'ailleurs très-bien fait dans sa personne, & la beauté de ses sourcils lui valut le nom de *χαρσιολόχευρος*.

Pendant les dix années qu'il gouverna sa patrie, il s'acquît tant de gloire, qu'il n'est pas facile, ajoute Cicéron, de trouver quelqu'un qui ait excellé comme lui tout ensemble dans l'art du gouvernement & dans les sciences. Il augmenta les revenus de l'état, il embellit la ville d'Athenes d'édifices. Il diminua le luxe qui n'étoit que pour le faste, & laissa au peuple la liberté d'user de ses richesses pour les cé-

rémonies religieuses, & les fêtes publiques que l'antiquité avoit consacrées. Il régla les mœurs, & les pauvres citoyens vertueux furent l'objet de ses attentions. C'est ainsi, dit Elie, que se passa glorieusement l'administration de ce grand homme, jusqu'à ce que l'envie, si naturelle à ses compatriotes, l'obligea de sortir d'Athenes.

Au commencement de la seconde année de la cent dix-huitième olympiade, Démétrius Poliorcetes vint aborder au port de Pyrée, avec une flotte de deux cents cinquante vaisseaux, annonçant aux Athéniens qu'il venoit pour rétablir chez eux les loix de la liberté, & chasser de leurs villes les garnisons de Cassander. En vain Démétrius de *Phalere* représenta au peuple d'Athenes, que le fils d'Antigonos ne feroit rien de ce qu'il promettoit; ils n'écoutèrent point leur archonte, qui prit le parti de se retirer de la ville, & de demander à ce prince une escorte pour le conduire à Thebes. Démétrius Poliorcetes lui accorda sa demande, respectant, dit Plutarque, sa réputation & sa vertu.

Bientôt les Athéniens renversèrent les trois cents soixante statues qu'ils avoient élevées à sa gloire, & l'accusant d'avoir fait beaucoup de choses contre les loix pendant son gouvernement; il fut condamné à mort; ceux qui avoient eu une étroite liaison avec lui, furent inquiétés; & peu s'en fallut que le poète Ménandre ne fût appelé en jugement, pour la seule raison qu'il avoit été de ses amis.

Démétrius de *Phalere*, après avoir resté quelque temps à Thebes, se retira vers Ptolémée Soter, la première année de la cent vingtième olympiade. Ce prince, recommandable par sa libéralité, la noblesse de ses sentimens, & sa débonnairété à l'égard de ses amis, étoit le refuge de tous les malheureux. Démétrius en fut bien reçu; & selon Elie, Ptolémée lui donna la fonction de veiller à l'observation des loix de l'état. Il tint le premier rang parmi les amis de ce roi; il vécut dans l'abondance de toutes choses, & se trouva en état d'envoyer des présens à ses amis d'Athenes: c'étoit de ces véritables amis, dont Démétrius disoit, « qu'ils ne venoient, » dans la prospérité, qu'après qu'on les

» avoit mandés ; mais que dans l'adversité
 » ils se présentoient toujours sans qu'on
 » les eût priés.

Il s'occupa pendant son exil à composer plusieurs ouvrages sur le gouvernement, sur les devoirs de la vie civile ; & cette occupation étoit pour son esprit une espèce de nourriture, qui entretenoit en lui le goût de l'urbanité attique. Mais un ouvrage dont plusieurs auteurs lui font honneur, c'est l'établissement de la fameuse bibliothèque d'Alexandrie.

Aristée ; Aristobule, philosophe péripatéticien, juif ; Joseph, Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Cyrille de Jérusalem, S. Epiphane, S. Jérôme, S. Augustin & plusieurs autres écrivains chrétiens, qui ont parlé de cette bibliothèque, & de la traduction des septante, disent tous que cet établissement fut commis aux soins de Démétrius de *Phalere*. Les auteurs païens ont à la vérité parlé de la bibliothèque d'Alexandrie, mais ils ne font point mention de Démétrius. Joseph Scaliger s'est déclaré ouvertement contre le sentiment des auteurs chrétiens, fondé sur ce que Démétrius ayant été l'objet de la haine de Ptolémée Philadelphie, il n'avoit pu être l'instrument dont ce prince s'étoit servi pour cet établissement.

Quoi qu'il en soit, Démétrius de *Phalere* vécut paisiblement en Egypte pendant dix-neuf ou vingt ans, sous le gouvernement tranquille de Ptolémée Soter. Ce prince, deux ans avant sa mort, prit la résolution d'abdiquer la royauté, & de la céder à Ptolémée Philadelphie, malgré les raisons qu'employa Démétrius pour l'en dissuader ; bientôt après, il eut tout lieu de se repentir de ses avis ; car Soter étant mort l'année suivante, Ptolémée Philadelphie, instruit du conseil que Démétrius avoit donné à son pere, le relégua dans une province, où il mena une vie fort triste, & mourut enfin de la piquure d'un aspic, âgé d'environ 67 ans, dans la troisième ou quatrième année de la cent vingt-quatrième olympiade. Cicéron nous apprend qu'il mourut volontairement, & de la même manière que Cléopâtre se fit mourir depuis. *Video*, dit-il, (*Orat. pro Rabirio*) *Demetrium, & ex republica*

Atheniensium, quam optimè digesserat, & ex doctrinâ nobilem & clarum ; quæ Phalereus vocitatus est, in eodem isto Ægyptii regno, aspide ad corpus admotâ, vitâ esse privatum. Il fut enterré près de Diospolis dans le canton de Bufiris. *Extrait des mém. de littérat. t. VIII, in-40.*

2°. *Phalerum* est encore le nom d'une ville de Thessalie, selon Suidas & Etienne le géographe. Les habitans de cette ville sont appelés *Phalerenfes* par Strabon. *Le chevalier DE JAUCOURT.*

PHALEUCE, ou PHALEUQUE, f. m. (*Belles-lettres.*) dans la poésie grecque & latine. C'est une sorte de vers de cinq piés, dont le premier est un spondée, le second un dactyle, & les trois derniers sont des trochées : on l'appelle aussi *hendecasyllabe*, parce qu'il est composé d'onze syllabes, comme

*Numquam divitias deos rogavi,
 Contentus modicis, meoque latus.*
 Martial.

Ce vers est très-propre pour l'épigramme & pour les poésies légères. Catulle y excelloit. On prétend qu'il a tiré son nom de Phaleucus, qui l'inventa.

PHALLIQUES, (*Antiq. grec.*) fêtes que l'on célébroit à Athenes en l'honneur de Bacchus. Elles furent instituées par un habitant d'Eleuthere nommé *Pégase*, à l'occasion qu'on va dire. Pégase ayant porté des images de Bacchus à Athenes, s'attira la risée & le mépris des Athéniens. Peu après ils furent frappés d'une maladie épidémique, qu'ils regarderent comme une vengeance que le dieu tiroit d'eux. Ils envoyerent aussi-tôt à l'oracle pour avoir le remede au mal présent, & pour réparer l'injure qu'ils avoient faite à Bacchus. On leur répondit, qu'ils devoient recevoir dans leur ville ce dieu en pompe, & lui rendre de grands honneurs. On fit faire des figures de Bacchus, qu'on porta en procession dans toute la ville, & on attachâ aux thyrses des représentations des parties malades, comme pour marquer que c'étoit à ce dieu qu'on en devoit la guérison. Cette fête fut continuée dans la suite un jour chaque année.

PHALLOPHORE, f. m. (*Ant. grec. & rom.*) les *phallophores* étoient les ministres des *Orgyes*, ceux qui portoient le phallus dans les fêtes de Bacchus; ils couvroient les rues barbouillées de lie de vin, couronnés de lierre, & chantant, en l'honneur du dieu, des cantiques dignes de leurs fonctions.

PHALLUS, subst. m. (*Littérat.*) c'est cette figure scandaleuse à nos yeux, du dieu des jardins, la même que l'on portoit en Grece aux fêtes de Bacchus, & plus anciennement encore aux fêtes d'Osiris. La coutume des Bramins qui portent encore en procession le phallus des Egyptiens, est bien étrange pour nos mœurs. Nos idées de bienfaisance nous font penser, dit M. de Voltaire, qu'une cérémonie qui nous paroît si infame, n'a été inventée que par la débauche; mais, ajoute le même écrivain, il n'est guere croyable que la dépravation des mœurs ait jamais, chez aucun peuple, établi des cérémonies religieuses. Il est probable au contraire que cette coutume fut introduite dans des temps de simplicité, & qu'on ne pensa d'abord qu'à honorer la divinité dans le symbole de la vie qu'elle nous a donnée. Une telle cérémonie a dû ensuite inspirer la licence à la jeunesse, & paroître ridicule aux esprits sages, dans des temps plus raffinés, plus corrompus & plus éclairés; mais l'ancien usage a subsisté malgré les abus, & il n'y a guere de peuple qui n'ait conservé quelque cérémonie qu'on ne peut ni approuver, ni abolir. (*D. J.*)

PHALMAN, f. m. (*Hist. nat.*) montre marin dont il est fait mention dans les auteurs arabes. Selon eux, on le trouve sur la côte de Tartarie, en une contrée appelée *Dist*.

PHALTZBOURG, (*Géograph. mod.*) petite ville de France, entre l'Alsace & la Lorraine, avec titre de principauté. C'est une place d'importance pour la communication des trois évêchés de Metz, Toul & Verdun. Elle est sur une hauteur au pied des montagnes de Vosge, à 2 lieues de Saverne, 11 N. O. de Strasbourg, 92 E. de Paris. *Long.* 34, 56, 17; *lat.* 48, 46.

La ville de *Phaltzbourg* appartenoit aux ducs de Lorraine, mais elle a été cédée à

la France avec ses dépendances, par le traité de Vincennes, en 1661, ensuite par celui de Ryswik en 1697, & finalement par celui de Paris en 1718. (*D. J.*)

PHAMENOTH, f. m. (*Calend. égypt.*) nom que les Egyptiens donnent au septième mois de leur année. Il commence le 25 février du calendrier Julien.

PHANEUS, (*Mythol.*) les peuples de l'île de Chio honoroient Apollon sous le nom de *Phaneus*; c'est-à-dire, celui qui donne la lumière, de *φάειν*, luire, éclairer.

PHANTASE, f. m. (*Mythol.*) divinité trompeuse qui encharnoit les sens de ceux qui veilloient ou qui dormoient. Ce dieu malaisant, environné d'une foule innombrable de mensonges ailés qui voltigent autour de lui, répandoit de nuit ou de jour une liqueur subtile sur les yeux de ceux qu'il vouloit décevoir. Dès ce moment leurs rêves les abusoient; & quand ils étoient levés, ils n'éprouvoient pas de moindres illusions, ils ne voyoient rien de véritable; enfin de fausses images de ce qu'ils regardoient, se présentoient également à leur vue pour les tromper. Ce sont là les erreurs de l'imagination, & c'est des phantômes qu'elle se fait, que le mot de phantase a tiré sa naissance.

PHANTASTIQUE, en musique, style *phantastique*, c'est-à-dire, manière de composition libre & aisée, propre aux instrumens. Voyez *STYLE & COMPOSITION*. (*S.*)

PHANTOME, f. m. (*Théol. païenne.*) spectre effrayant. La même source d'où sont venus les oracles, a donné naissance aux phantômes. On se forgea des dieux qui n'inspiroient que la terreur & la crainte des maux qu'on les croyoit capables de faire: ayant plus de part à la religion des peuples, que la confiance & l'amour de la justice, les esprits s'occupèrent des idées de leurs divinités redoutables, sous des figures monstrueuses, qui ne pouvoient manquer d'altérer l'imagination des enfans. Ces vains phantômes les tenoient dans une frayeur terrible, qui duroit quelquefois autant que leur vie.

Mais les poètes ôteront aux phantômes leur appareil ridicule, pour ne les considérer que comme des illusions que les dieux employoient

employoient quelquefois à tromper les hommes ; c'est ainsi que dans Virgile , Junon voulant sauver Turnus , & le tirer de la mêlée où il exposoit témérairement sa valeur , forma d'une épaisse nuée , le *phantôme* d'Enée , auquel elle donna les armes , la démarche & le son de voix du prince troyen. Elle présente ce *phantôme* devant Turnus , qui ne manqua pas d'abord de l'attaquer ; le faux Enée se sauve , & Turnus le poursuit jusques dans un vaisseau qui se trouvoit au port : alors la déesse pousse le vaisseau en pleine mer , & fait disparaître le rival imaginaire du prince Rutule.

Quò fugis , Ænea ? thalamos ne desere pactos.

Talia vociferans sequitur , stridulumque coruscant.

Mucronem , nec ferre videt sua gaudiaventos.

Aeneid. lib. 10. v. 649.

« Où fais-tu , Enée , s'écrie-t-il , n'abandonne pas l'épouse qui t'est promise » : En parlant ainsi , il poursuit un *phantôme* , l'épée à la main , & ne voit pas que les vents emportent sa fausse joie. (*D. J.*)

PHARÆ , (*Géogr. anc.*) il y a plusieurs villes de ce nom , savoir , 1°. celle de l'Achaïe propre , selon Polybe , *liv. II. n°. 41.* & Etienne le géographe , qui connoît dans la même contrée une ville nommée *Pharæ*.

Il se pourroit fort bien faire que cette dernière seroit la même que *Pharæ* , que Ptolomée , *liv. III. ch. xvj.* appelle aussi *Pheræ*. Il la met dans les terres : mais suivant l'ordre dans lequel Strabon , *livre VIII, pag. 388* , qui écrit *Phara* , place cette ville , elle ne devoit pas être bien éloignée de la mer.

2°. *Pharæ* du Péloponèse , près du golfe Messéniaque : Ptolomée , *liv. III. chap. xvj.* qui écrit *Pheræ* , la place au delà du fleuve Pamisus ; & Pausanias , *liv. Messen. c. xxxj.* dit qu'elle étoit presque à 6 stades de la mer.

3°. *Pharæ* de l'île de la Crete , selon Etienne le géographe , qui dit que c'étoit une colonie de Messéniens. Plin , *l. IV.*

Tome XXV,

chap. xij. fait aussi mention de cette ville. (*D. J.*)

PHARAN , (*Géogr. anc.*) 1°. désert de l'Arabie pétrée , au midi de la terre promise , au nord & à l'orient du golfe Élanitique. Il en est beaucoup parlé dans l'écriture ; la plupart des demeures de ce pays étoient creusées dans le roc.

2°. *Pharan* , ville de l'Arabie pétrée , située à trois journées de la ville d'Elat ou Ailat , vers l'orient : c'est cette ville qui donnoit le nom au désert de *Pharan*.

PHARANGIUM , (*Géogr. anc.*) forteresse de la Perse arménienne. Procope , *liv. II. chap. xxv.* dans son histoire de la guerre contre les Perses , dit qu'il y avoit des mines d'or aux environs , & que Cavade à qui le roi de Perse en avoit donné la direction , livra le fort de *Pharangium* aux Romains , à la charge qu'il ne leur donneroit rien de l'or qu'il tiroit des mines. Procope dit plus bas , *liv. II. chap. xxix.* que le fleuve Boas prend sa source dans le pays des Arméniens qui habitent *Pharangium* , proche des frontières des Traniens. (*D. J.*)

PHARAON , s. m. (*Jeu de hasard.*) les principales règles de ce jeu sont ,

Que le banquier taille avec un jeu entier composé de cinquante-deux cartes.

Qu'il tire toutes les cartes de suite , mettant les unes à sa droite , & les autres à sa gauche.

Qu'à chaque main on taille , c'est-à-dire , de deux en deux cartes : le ponte a la liberté de prendre une ou plusieurs cartes , & de hasarder dessus une certaine somme.

Que le banquier gagne la mise du ponte , lorsque la carte du ponte arrive à la main droite dans un rang impair , & qu'il perd , lorsque la carte du ponte tombe à la main gauche , & dans un rang pair.

Que le banquier prend la moitié de ce que le ponte a mis sur la carte , lorsque dans une même taille , la carte du ponte vient deux fois ; ce qui fait une partie de l'avantage du banquier.

Et enfin que la dernière carte qui devoit être pour le ponte , n'est ni pour lui , ni pour le banquier ; ce qui est encore un avantage pour le banquier.

D'où l'on voit , 1°. que la carte du ponte

G g g g

n'étant plus qu'une fois dans le talon , la différence du sort du banquier & du pont est fondée sur ce qu'entre tous les divers arrangemens possibles des cartes du banquier , il y en a un plus grand nombre qui le font gagner , qu'il n'y en a qui le font perdre , la dernière carte étant considérée comme nulle ; 2°. que l'avantage du banquier augmente à mesure que le nombre des cartes du banquier diminue ; 3°. que la carte du pont étant deux fois dans le talon , l'avantage du banquier se tire de la probabilité qu'il y a que la carte du pont viendra deux fois dans une même taille ; car alors le banquier gagne la moitié de la mise du pont , excepté le seul cas où la carte du pont viendrait en doublet dans la dernière taille , ce qui donneroit au banquier la mise entière du pont ; 4°. que la carte du pont étant trois ou quatre fois dans la main du banquier , l'avantage du banquier est fondé sur la possibilité qu'il y a que la carte du pont se trouve deux fois dans une même taille , avant qu'elle soit venue en pur gain ou en pure perte pour le banquier. Or cette possibilité augmente ou diminue , selon qu'il y a plus ou moins de cartes dans la main du banquier , & selon que la carte du pont s'y trouve plus ou moins de fois.

D'où l'on conclut encore que pour connoître l'avantage du banquier , par rapport aux pontes , dans toutes les différentes circonstances du jeu , il faut découvrir dans tous les différens arrangemens possibles des cartes que tient le banquier , & dans la supposition que la carte s'y trouve ou une , ou deux , ou trois , ou quatre fois , quels sont ceux qui le font gagner , quels sont ceux qui lui donnent la moitié de la mise du pont , quels sont ceux qui le font perdre , & quels sont ceux enfin qui ne le font ni perdre ni gagner.

On peut former deux tables de tous ces différens hazards. Pour en connoître l'usage , dans la première , le chiffre renfermé dans la cellule □ exprimeroit le nombre de cartes que tient le banquier ; & le nombre qui suit , ou la cellule dans la première colonne , ou deux points dans les autres colonnes , exprimerotent le nombre de fois que la carte du pont

est supposée se trouver dans la main du banquier.

L'usage de la seconde table seroit de donner des expressions , à la vérité moins exactes , mais plus simples & plus intelligibles aux joueurs : pour entendre cette table , il faut savoir que ce signe $>$ marque excès , & que celui-ci $<$ marque défaut ; en sorte que $> \frac{1}{7} < \frac{1}{7}$ signifie plus grand que $\frac{1}{7}$, & plus petit que $\frac{1}{7}$.

En examinant ces tables , on verroit dans la première colonne , que l'avantage du banquier est exprimé dans la première colonne par une fraction dont le numérateur étant toujours l'unité , le dénominateur est le nombre des cartes que tient le banquier.

Dans la seconde colonne , que cet avantage est exprimé par une fraction dont le numérateur étant selon la suite des nombres naturels , 1 , 2 , 3 , 4 , &c. le dénominateur a pour différence entre ces termes , les nombres 8 , 26 , 34 , 42 , 50 , 58 , dont la différence est 8.

Que dans la troisième colonne le numérateur étant toujours 3 , la différence qui regne dans le dénominateur est 8.

Que dans la quatrième colonne la différence étant toujours 4 dans le numérateur , le dénominateur a pour différence entre ses termes les nombres 24 , 40 , 56 , 72 , 88 , dont la différence est 16.

Qu'une autre uniformité assez singulière entre les derniers chiffres du dénominateur de chaque terme d'une colonne , c'est que dans la première les derniers chiffres du dénominateur sont , selon cet ordre : 4 , 6 , 8 , 0 , 2 , | 4 , 6 , 8 , 0 , 2 ; & dans la seconde , selon cet ordre , 2 , 0 , 6 , 0 , 2 , | 2 , 0 , 6 , 0 , 2 ; & dans la troisième , selon cet ordre , 2 , 0 , 8 , 6 , 4 , | 2 , 0 , 8 , 6 , 4 ; & dans la quatrième , selon cet ordre , 6 , 0 , 0 , 6 , 8 , | 6 , 0 , 0 , 6 , 8 , &c.

On pourroit , par le moyen de ces tables , trouver tout d'un coup combien un banquier a d'avantage sur chaque carte , combien chaque taille complète aura dû , à fortune égale , apporter de profit au banquier , si l'on se souvient du nombre de cartes prises par les pontes , des diverses

circonstances dans lesquelles on les a mises au jeu , & enfin de la quantité d'argent hasardé sur ces cartes.

On donneroit de justes bornes à cet avantage , en établissant que les doublets fussent indifférens pour le banquier & pour le ponte , ou du moins qu'ils valussent seulement au banquier le tiers ou le quart de la mise du ponte.

Afin que le ponte prenant une carte ait le moins de désavantage possible , il faut qu'il y ait choisi une qui ait passé deux fois ; il y auroit plus de désavantage pour lui , s'il prenoit une carte qui eût passé une fois ; plus encore sur une carte qui auroit passé trois fois , & le plus mauvais choix seroit d'une carte qui n'auroit point encore passé.

Ainsi , en supposant $A =$ une pistole , l'avantage du banquier qui seroit 19 sous 2 deniers , dans la supposition que la carte du ponte fût quatre fois dans douze cartes , deviendra 16 sous 8 deniers , si elle n'y est qu'une fois ; 13 sous 7 deniers , si elle y est trois fois ; & 10 sous 7 deniers , si elle n'y est que deux fois.

Les personnes qui n'ont pas examiné le fond du jeu demanderont pourquoi on n'a rien dit des masses , des parolis , de la paix , & des sept & le *va* : c'est que tout cela ne signifie rien , qu'on risque plus ou moins , & puis c'est tout ; les chances ne changent point.

L'avantage du banquier augmente à proportion que le nombre de ses cartes diminue.

L'avantage du banquier sur une carte qui n'a point passé , est presque double de celui qu'il a sur une carte qui a passé deux fois ; son avantage sur une carte qui a passé trois fois est à son avantage sur une carte qui a passé deux fois dans un plus grand rapport que de trois à deux.

L'avantage du banquier , qui ne seroit qu'environ 24 sous , si le ponte mettoit six pistoles ou à la première taille du jeu , ou sur une carte qui auroit passé deux fois , lorsqu'il n'en resteroit plus que vingt-huit dans la main du banquier (car ces deux cas reviennent à-peu-près à la même chose) sera 7 liv. 2 sous , si le ponte met six pistoles sur une carte , qui n'ait point encore

passé , le talon n'étant composé que de dix cartes.

L'avantage du banquier seroit précisément de six livres , si la carte du ponte , dans ce dernier cas , passe trois fois.

Ainsi , toute la science du *pharaon* se réduit , pour les pontes , à l'observation des deux regles suivantes.

Ne prendre des cartes que dans les premières tailles , & hasarder sur le jeu d'autant moins qu'il y a un plus grand nombre de tailles passées.

Regarder comme les plus mauvaises cartes celles qui n'ont point encore passé , ou qui ont passé trois fois , & préférer à toutes celles qui ont passé deux fois.

C'est ainsi que le ponte rendra son désavantage le moindre possible.

PHARE, subst. m. (*Littérature.*) tour construite à l'entrée des ports ou aux environs , laquelle , par le moyen des feux qu'on y tient allumés , sert sur mer à guider pendant la nuit ceux qui approchent des côtes.

Ces tours étoient en usage dès les plus anciens temps. Leschès , auteur de la petite Iliade , qui vivoit en la trentième olympiade , en mettoit une au promontoire de Sigée , auprès duquel il y avoit une rade où les vaisseaux abordoient. Il y avoit des tours semblables dans le pyrée d'Athènes & dans beaucoup d'autres ports de la Grèce. Elles étoient d'abord d'une structure fort simple ; mais Ptolémée Philadelphe en fit faire une dans l'île de Pharos , si grande & si magnifique , que quelques-uns l'ont mise parmi les merveilles du monde. Cette tour , élevée l'an 470 de la fondation de Rome , prit bientôt le nom de Pile ; on l'appella le *phare* , nom qui depuis a été donné à toutes les autres tours servant au même usage. Voici l'histoire des *phares* d'après un mémoire de dom Bernard de Montfaucon , inséré dans le *recueil de Littér. tom. VI.*

Les rois d'Égypte joignirent l'île de Pharos à la terre par une chaussée , & par un pont qui alloit de la chaussée à l'île. Elle avoit un promontoire ou une roche contre laquelle les flots de la mer se brisoient. Ce fut sur cette roche que Ptolémée fit bâtir de pierre blanche la tour du

phare, ayant plusieurs étages voûtés, à-peu-près comme la tour de Babylone, qui étoit à huit étages, ou plutôt, comme Hérodote s'exprime, à huit tours l'une sur l'autre.

L'extraordinaire hauteur de cette tour faisoit que le feu que l'on allumoit dessus paroïssoit comme une lune, c'est ce qui a fait dire à Stace :

Lumina noctivagæ tollit Pharos æmula lunæ.

Mais quand on le voyoit de loin, il sembloit plus petit, & avoit la forme d'une étoile assez élevée sur l'horizon, ce qui trompoit quelquefois les mariniers, qui croyant voir un de ces astres qui les guidoient pour la navigation, tournoient leurs proues d'un autre côté, & alloient se jeter dans les sables de la Marmarique.

Le géographe de Nubie, auteur qui écrivoit il y a environ 650 ans, parle de la tour de *phare* comme d'un édifice qui subsistoit encore de son temps; il l'appelle un *candélabre*, à cause du feu & de la flamme qui paroïssoit toutes les nuits. Il n'y en a point, dit-il, de semblable dans tout l'univers; quant à la solidité de sa structure, elle est bâtie de pierres très-dures jointes ensemble avec des ligatures de plomb. La hauteur de la tour, poursuit-il, est de trois cents coudées ou de cent statures; c'est ainsi qu'il s'exprime pour marquer que la tour avoit la taille de cent hommes, en comptant trois coudées pour la taille d'un homme. Selon la description du même auteur, il falloit qu'elle fût fort large en bas, puisqu'il dit qu'on y avoit bâti des maisons. Il ajoute que cette partie d'en bas, qui étoit si large, occupoit la moitié de la hauteur de cette tour; que l'étage qui étoit au dessus de la première voûte étoit beaucoup plus étroit que le précédent, en sorte qu'il laissoit une galerie où l'on pouvoit se promener. Il parle plus obscurément des étages supérieurs, & il dit seulement qu'à mesure qu'on monte, les escaliers sont plus courts, & qu'il y a des fenêtres de tous côtés pour éclairer les montées.

Plin dit que ce *phare* coûta huit cents talens, qui à raison de quatre cents cin-

quante livres sterlings pour chaque talent; supposé que ce soit monnoie d'Alexandrie, font la somme de trois cents soixante mille livres sterlings. Sostrate Gnidien, qui en fut l'architecte, sentant tout le prix de son travail, craignit l'envie & la basse jalousie, de tout temps ennemies du vrai mérite, s'il en faisoit parade, & s'il ne l'appuyoit d'une puissante protection. Touché également de l'amour de la gloire & de celui du repos, il voulut concilier l'un avec l'autre. Dans cette vue il dédia ce *phare* au roi, par une inscription toute à son avantage; mais il ne la grava que sur du plâtre, proprement plaqué sur une autre inscription contenant ces mots: *Sostrate Gnidien, fils de Dixiphane, a consacré cet ouvrage aux dieux nos conservateurs & au salut des navigateurs.* Par cet artifice la première dédicace ne subsista guere que pendant la vie du roi, le plâtre se détruisant peu-à-peu; l'autre parut alors, & a transmis le nom de Sostrate à la postérité. Fischer a représenté le *phare* de Sostrate dans son *Essai d'architecture historique*, pl. IX. liv. I.

Le *phare* d'Alexandrie, qui communiqua son nom à tous les autres, leur servit aussi de modele. Hérodien nous apprend qu'ils étoient tous de la même forme. Voici la description qu'il en donne à l'occasion de ces catafalques qu'on dressoit aux funérailles des empereurs. « Au dessus du » première carré il y a un autre étage plus » petit, orné de même, & qui a des » portes ouvertes; sur celui-là il y en a » un autre, & sur celui-ci encore un » autre, c'est-à-dire jusqu'à trois ou qua- » tre, dont les plus hauts sont toujours » de moindre enceinte que les plus bas, » de sorte que le haut est le plus petit » de tous; tout le catafalque est sem- » blable à ces tours qu'on voit sur les ports » & qu'on appelle *phares*, où l'on met » des feux pour éclairer les vaisseaux, & » & leur donner moyen de se retirer en » lieu sûr. »

Il y a eu plusieurs *phares* en Italie. Plin parle de ceux de Ravenne & de Pouzzol; Suétone fait aussi mention du *phare* de l'île Caprée, qu'un tremblement de terre fit tomber peu de jours avant la mort de

Tibère. Il ne faut pas douter qu'on n'en ait fait encore bien d'autres.

Denys de Byfance, géographe, cité par Pierre Gilles, fait la description d'un *phare* célèbre, situé à l'embouchure du fleuve Chryforrhoas, qui se dégogeoit dans le Bosphore de Thrace. Au sommet de la colline, dit-il, au bas de laquelle coule le Chryforrhoas, on voit la tour Timée d'une hauteur extraordinaire, d'où l'on découvre une grande plage de mer, & que l'on a bâtie pour la sûreté de ceux qui navigoient, en allumant des feux à son sommet pour les guider; ce qui étoit d'autant plus nécessaire, que l'un & l'autre bord de cette mer est sans ports, & que les ancres ne sauroient prendre à son fond: mais les Barbares de la côte allumoient d'autres feux aux endroits les plus élevés des bords de la mer, pour tromper les mariners & profiter de leur naufrage, lorsque se guidant par ces faux signaux, ils alloient se briser sur la côte; à présent, poursuit cet auteur, la tour est à demi ruinée, & l'on n'y met plus de fanal.

Un des plus célèbres *phares* que l'on connoisse, & qui subsistoit encore en 1643, c'est celui de Boulogne sur mer, *Bononia*, qui s'appelloit aussi autrefois *Gessoriacum*. Il semble qu'il n'y ait pas lieu de douter que ce ne soit de ce *phare* dont parle Suétone dans la vie de l'empereur Caius Caligula qui le fit bâtir. Il y a d'autant plus lieu de le croire, que l'histoire ne fait mention que d'un *phare* bâti sur cette côte, & qu'on n'y a jamais remarqué de trace d'aucun autre.

Cette tour fut élevée sur le promontoire ou sur la falaise qui commandoit au port de la ville. Elle étoit octogone; chacun des côtés avoit, selon Bucherius, vingt-quatre ou vingt-cinq piés. Son circuit étoit donc d'environ deux cents piés, & son diamètre de soixante-six. Elle avoit douze entablemens ou especes de galeries qu'on voyoit au dehors, en y comprenant celle d'en bas cachée par un petit fort que les Anglois avoient bâti tout autour quand ils s'en rendirent maîtres en 1545. Chaque entablement ménagé sur l'épaisseur du mur de dessous, faisoit comme une petite galerie d'un pié & demi; ainsi ce *phare* alloit toujours

en diminuant, comme nous avons vu des autres *phares*.

Ce *phare* étoit appelé depuis plusieurs siècles *turris ordans*, ou *turris ordensis*. Les Boulonnois l'appelloient la *tour d'ordre*. Plusieurs croient, avec assez d'apparence, que *turris ordans* ou *ordensis*, provenoit de *turris ardens*, la tour ardente: ce qui convenoit parfaitement à une tour où le feu paroissoit toutes les nuits.

Comme il n'y a point d'ouvrage fait par la main des hommes qui ne périsse enfin, soit par l'injure du temps, soit par quelque autre accident, la tour & la forteresse tomberent. Voici comment: cette partie de la falaise ou de la roche qui avançoit du côté de la mer, étoit comme un rempart qui mettoit la tour & la forteresse à couvert contre la violence des marées & des flots; mais les habitans y ayant ouvert des carrieres pour vendre de la pierre aux Hollandois & à quelques villes voisines, tout ce devant se trouva à la fin dégarni, & alors la mer ne trouvant plus cette barriere, venoit se briser au dessous de la tour, & en détachoit toujours quelque piece; d'un autre côté, les eaux qui découloient de la falaise, minoient insensiblement la roche, & creusoit sous les fondemens du *phare* & de la forteresse, de sorte que l'an 1647, le 29 de juillet, la tour & la forteresse tomberent en plein midi. C'est encore un bonheur qu'un Boulonnois, plus curieux que ses compatriotes, nous ait conservé la figure de ce *phare*; il seroit à souhaiter qu'il se fût avisé de nous instruire de même sur ses dimensions.

Ce *phare*, bâti par les Romains, éclairoit les vaisseaux qui passoient de la Grande-Bretagne dans les Gaules. Il ne faut point douter qu'il n'y en eût aussi un à la côte opposée, puisqu'il y étoit aussi nécessaire pour guider ceux qui passoient dans l'île. Plusieurs personnes croient que la vieille tour qui subsiste aujourd'hui au milieu du château de Douvres, étoit le *phare* des Romains; d'autres pensent que ce *phare* étoit situé où est le grand monceau de pierres & de chaux qu'on voit auprès du château de Douvres, & que les gens du pays appellent la *goutte du diable*.

L'archevêque de Cantorbéry envoya au P. Montfaucon un plan de ce qu'il croyoit être le *phare* de Douvres. En fouillant dans un grand monceau de mafures, par l'ordre de cet archevêque, on trouva un *phare* tout-à-fait semblable à celui de Boulogne, fans aucune différence; ce qui fait juger que celui qui est encore aujourd'hui sur pié, ne fut fait que quand l'ancien eut été ruiné.

Le nom de *phare* s'étendit bien davantage que celui de maufolée. Grégoire de Tours le prend en un autre fens. *On vit*, dit-il, *un phare de feu qui sortit de l'église de saint Hilaire, & qui vint fondre sur le roi Clovis.* Il se fert auffi de ce nom pour marquer un incendie: *ils mirent*, dit-il, *le feu à l'église de saint Hilaire, & firent un grand phare, & pendant que l'église brûloit, ils pillèrent le monastere:* un brûleur d'église étoit par conféquent un faifeur de *phares*.

On appella *phares* dans des temps postérieurs, certaines machines où l'on mettoit plusieurs lampes, ou plusieurs cierges, & qui approchoient de nos lustres: elles étoient de diverses formes.

Ce mot *phare* a encore été pris en un fens plus métaphorique; on appelle quelquefois *phare* tout ce qui éclaire en instruisant, & même les gens d'esprit qui servent à éclairer les autres: c'est en ce fens que Ronfard difoit à Charles IX.

*Soyez mon phare, & garde d'abysses,
Ma nef qui tombe en si profonde mer.*

(Le chevalier DE JAUCOURT.)

PHARE'S, (*Géogr. ancienne.*) ville d'Achaïe, où Mercure & Vesta avoient conjointement un oracle célèbre. Auguste réunit cette ville au domaine de Patra: voici ce qu'en dit Pausanias.

On compte de *Pharès* à Patra, environ cent cinquante stades; & de la mer au continent, on en compte environ soixante & dix. Le fleuve Piérus passe fort près des murs de *Pharès*; c'est le même qui baigne les ruines d'Olene, & qui est appelé *Piérus* du côté de la mer. On voit sur ses rives comme une forêt de platanes, vieux, creux

pour la plupart, & en même temps d'une si prodigieuse grosseur, que plusieurs personnes y peuvent manger & dormir comme dans un antre.

La place publique de *Pharès*, continue Pausanias, est bâtie à l'antique, & son circuit est fort grand. Au milieu vous voyez un mercure de marbre qui a une grande barbe; c'est une statue de médiocre grandeur, de figure quarrée, qui est debout à terre, sans piédestal. L'inscription porte que cette statue a été posée là par Simylus Messénien, & que c'est Mercure Agoreus, ou le dieu du marché: on dit que ce dieu rend là des oracles.

Inmédiatement devant sa statue, il y a une Vesta qui est aussi de marbre; la déesse est environnée de lampes de bronze, attachées les unes aux autres, & soudées avec du plomb. Celui qui veut consulter l'oracle, fait premièrement sa priere à Vesta, il l'encense, il verse de l'huile dans toutes les lampes & les allume; puis s'avancant vers l'autel, il met dans la main droite de la statue une petite piece de cuivre, c'est la monnoie du pays; ensuite il s'approche du dieu, & lui fait à l'oreille telle question qu'il lui plaît. Après toutes ces cérémonies, il sort de la place en se bouchant les oreilles avec les mains; dès qu'il est dehors, il écoute les passans, & la premiere parole qu'il entend, lui tient lieu d'oracle. La même chose se pratique chez les Egyptiens dans le temple d'Apis.

Une autre curiosité de la ville de *Pharès*, c'est un vivier que l'on nomme *hama*, & qui est consacré à Mercure avec tous les poissons qui sont dedans; c'est pourquoi on ne le pêche jamais. Près de la statue du dieu, il y a une trentaine de grosses pierres quarrées, dont chacune est honorée par les habitans sous le nom de quelque divinité; ce qui n'est pas fort surprenant, car anciennement les Grecs rendoient à des pierres toutes brutes les même honneurs qu'ils ont rendus depuis aux statues des dieux.

A quinze stades de la ville, les Dioscures ont un bois sacré tout planté de lauriers: on n'y voit ni temples, ni statues; mais si l'on en croit les habitans, il y a eu autrefois dans ce lieu nombre de statues

qui ont été transportées à Rome ; présentement il n'y reste qu'un autel qui est bâti de très-belles pierres. Au reste, je n'ai pu savoir si c'est *Pharès*, fils de Philodamie, & petit-fils de Danaüs, qui a bâti la ville de *Pharès*, ou si c'en est un autre. Ce récit de Pausanias contient bien des choses curieuses, entre lesquelles il faut mettre l'oracle singulier de cette ville. (*D. J.*)

PHARICUM, f. m. (*Hist. des poisons.*) nom d'un poison violent, qui par bonheur est inconnu aux modernes. Scribonius Largus nous apprend, n°. 195, qu'il étoit composé de plusieurs ingrédients ; mais on n'en connoît aujourd'hui aucun. (*D. J.*)

PHARINGÉE, en anatomie, nom des artères qui se distribuent aux pharinx. Haller, *icon. Anat. fasc. 2. & 3.*

PHARINGO-PALATIN DE SANTORINI, en anatomie, est le *pharingo-staphilin* de Winslow, de Walther, d'Heister, de Valsava, &c. & une partie du muscle thyro-palatin. Voyez **THYRO-PALATIN**.

PHARINGO-STAPHILIN, en anatomie, nom d'une paire de muscles de la luette, qui viennent de chaque côté des parties latérales de pharinx, & se terminent au voile du palais.

PHARINGOTOME, f. m. instrument de chirurgie, dont on se sert pour scarifier les amygdales enflammées & si gonflées, qu'elles empêchent la déglutition & menacent de suffocation, ou pour ouvrir les abcès dans le fond de la gorge.

Ce mot est grec *φαρυγγότομος*, formé de *φάρυγξ*, *pharinx*, golier, & de *τομή*, *sectio*, *incisio*, section, incision.

Cet instrument, imaginé par M. Petit, est une lancette cachée dans une canule ou gaine d'argent, & que l'on porte dans le fond de la bouche sans aucun risque, & sans que les malades, qui pour l'ordinaire craignent beaucoup les instrumens tranchans, s'en aperçoivent, *fig. 3, Pl. XXIII.*

Le *pharingotome* est composé de trois parties ; d'une canule, d'un stylet & d'un ressort. Voyez la *fig.*

La canule se divise en deux parties ; la supérieure qui forme le manche de l'instrument ressemble à une petite seringue à

injection ; c'est une petite canonnier exactement cylindrique. Ce cylindre est creux, fort poli en dedans, & long de deux pouces sur six lignes de diamètre. On fait bouder sur le milieu de cette canonnier un anneau, exactement rond & poli sur le côté parallèle au tranchant de la lancette : on passe le doigt du milieu dans cet anneau lorsqu'on tient l'instrument.

La partie inférieure de la canule est un fourreau ou gaine d'argent, de même que le cylindre. Sa longueur est de quatre pouces & demi, sa largeur de quatre lignes, & son diamètre d'une ligne & un tiers, y compris la cavité. Ce fourreau ne doit pas être soudé à la partie inférieure de la canonnier ; il faut qu'il s'y monte par le moyen d'une vis, pour pouvoir nettoyer l'instrument avec facilité, après une opération qui a couvert de pus ou de sang la lancette, qui rentre dans le fourreau dès que les incisions convenables sont faites.

La gaine doit être légèrement courbe, de façon que la convexité se trouve formée par un des côtés du fourreau, & la cavité par l'autre ; cette légère courbure permet à l'œil de voir l'endroit abcédé ou gonflé où l'on veut opérer, avantage que n'auroit point une gaine droite.

La seconde partie du *pharingotome* est le stylet, on pour mieux dire, le mandrin ; sa matière est d'argent comme toute la gaine, & il est de deux ou trois lignes plus long qu'elle ; les deux tiers de son corps doivent être aplatis, afin de cadrer avec la cavité du fourreau ou gaine. Ses deux extrémités sont différemment construites, car l'une est émincée pour y soudre une lancette à grain d'orge, assez forte pour résister & ne pas s'émousser ; l'autre extrémité est exactement ronde, & représente un petit cylindre dans l'étendue de deux travers de doigt, au bout duquel on fait faire un petit bouton en forme de pommette, & garni sur son sommet de petites cannelures radieuses, pour recevoir le pouce par une surface inégale.

Un pouce ou environ au dessous de cette pomme, il y a une plaque circulaire, placée horizontalement & soudée

dans cet endroit ; l'usage de cette plaque est de peser sur le ressort à boudin , de le pousser vers la partie inférieure de la canonnere , & d'empêcher le stylet de s'élever plus qu'il ne faut.

Enfin la troisieme partie du *pharngotome* est un ressort à boudin fait avec un ressort de montre tourné en cône ; on met ce boudin dans la canonnere , de sorte que lorsqu'on pousse le bouton du stylet , la petite plaque circulaire approche les pas de ce ressort l'un de l'autre , ce qui permet au stylet d'avancer vers l'extrémité antérieure de la gaine , & à la lancette de sortir tout - à - fait dehors pour faire des scarifications ou ouvrir des abcès. Aussi-tôt qu'on cesse de pousser le bouton avec le ponce , le ressort l'éloigne de la canonnere , & la lancette rentre dans sa gaine. (Y)

PHARINX , f. m. *terme d'anatomie* , qui se dit de l'ouverture supérieure de l'œsophage ou du gosier , qui est placée au fond de la bouche , & que l'on appelle aussi *fauces*. Voyez ŒSOPHAGE & BOUCHE.

Le *pharinx* est cette partie que l'on appelle plus particulièrement le *gosier* , par où commence l'action de la déglutition , & où elle reçoit sa principale forme.

Cette fonction est aidée par tous les muscles qui composent principalement le *pharinx*. Voyez DÉGLUTITION.

PHARINX , *maladie du* , (Médec.) Toute la cavité postérieure du gosier appuyée sur les vertèbres du cou , recouverte à l'extérieur par les arteres carotides qui sont couchées dessus , par les veines jugulaires , & par la sixieme paire des nerfs , ayant pour enveloppe intérieure une membrane enduite de mucoité , rendue mobile par plusieurs muscles qui lui sont propres , se terminant à l'œsophage , destinée à la déglutition des alimens , & connue sous le nom de *pharinx* , est sujette à grand nombre de maladies.

Quand cette membrane se tuméscie à la suite d'une inflammation , d'une érépelle , ou d'une hydropisie , maladies qu'on distinguera les unes des autres par leurs signes caractéristiques , elle rend la déglutition douloureuse ou impossible ; elle repousse

les alimens par les narines , la salive s'écoule de la bouche ainsi que la mucoité : comme elle comprime le larinx qui lui est adjacent & les autres vaisseaux , elle cause plusieurs symptomes irréguliers ; cette maladie doit être traitée par des remedes appropriés & convenables à la partie.

Si cette cavité se trouve bouchée par la déglutition de quelque bol , il le faut tirer , chasser , ou ôter par l'opération de la pharngotomie ; mais la mucoité concrete , la pituite , le grumeau , les aphtes qui remplissent le *pharinx* , doivent être détruits par le moyen des détersifs , & rejetés au dehors par l'excrétion ; il faut avoir recours à l'art pour déraciner le polype qui remplit ces parties.

Le resserrement naturel de ces mêmes parties est incurable ; mais celui qui est occasioné par la convulsion trouve sa guérison dans l'usage des antispasmodiques : dans la curation de la compression extérieure , il faut avoir égard à la cause qui la produit. L'aspérité , la siccité , & l'excoriation du *pharinx* , se dissipent par les boissons adoucissantes ; les ulcères , les blessures , la rupture demandent les consolidans pris en petite dose. Dans la déglutition , il faut éviter tous les alimens trop durs , & n'en prendre qu'avec ménagement. La paralysie des muscles a sa cause ordinairement dans le cerveau , d'une manière peu connue : toute métafaste qui arrive à cette partie , est toujours dangereuse. L'acrimonie catarreuse se trouve souvent dissipée par un gargarisme émollient , & par une boisson mucilagineuse. (D. J.)

PHARISIENS , (*Hist. & critiq. sacrée.*) les *Pharisiens* formoient la secte la plus nombreuse des juifs ; car ils avoient non seulement les scribes & tous les savans dans leur parti , mais tout le gros du peuple. Ils différoient des Samaritains , en ce qu'outre la loi , ils recevoient les prophetes , les hagiographes , & les traditions des anciens. Ils différoient des Sadducéens , outre tous ces articles , en ce qu'ils croyoient la vie à venir & la résurrection des morts ; & dans la doctrine de la prédestination & du franc arbitre.

Pour le premier de ces points , il est dit dans

dans l'écriture, qu'au lieu que les Sadducéens assurent qu'il n'y a point de résurrection, ni d'anges, ni d'esprits, les *Pharisiens* confessent l'un & l'autre; c'est-à-dire, 1^o. qu'il y a une résurrection des morts; 2^o. qu'il y a des anges & des esprits. A la vérité, selon Joseph, cette résurrection n'étoit qu'une résurrection à la pythagoricienne, c'est-à-dire, simplement un passage de l'ame dans un autre corps, où elle renaissoit avec lui.

Pour ce qui est de l'opinion des *Pharisiens* sur la prédestination & le franc arbitre, il n'est pas aisé de la découvrir au juste; car, selon Joseph, ils croyoient la prédestination absolue, aussi-bien que les Esséniens, & admettoient pourtant en même temps le libre arbitre, comme les Sadducéens. Ils attribuoient à dieu & au destin tout ce qui se fait, & laissoient pourtant à l'homme sa liberté. Comment faisoient-ils pour ajuster ensemble ces deux choses qui paroissent si incompatibles? C'est ce que personne n'expliquera.

Mais le caractère distinctif des *Pharisiens* étoit leur zele pour les traditions des anciens, qu'ils croyoient émanées de la même source que la parole écrite; ils prétendoient que ces traditions avoient été données à Moïse en même temps que la parole sur le Mont Sinai; & aussi leur attribuoient-ils la même autorité qu'à celle-là.

Cette secte qui faisoit son capital de travailler à leur propagation, & à les faire observer où elles étoient déjà établies, commença en même temps qu'elles; & les traditions & la secte s'accrurent si bien avec le temps, qu'enfin la loi traditionnelle étouffa la loi écrite, & ses sectateurs devinrent le gros de la nation juive. Ces gens-là, en vertu de leur observation rigide de la loi, ainsi grossie de leurs traditions, se regardoient comme plus saints que les autres, & se séparoient de ceux qu'ils traitoient de pécheurs & de profanes, avec qui ils ne vouloient pas seulement manger ou boire: c'est de là que leur est venu le nom de *Pharisiens*, du mot de *pharas*, qui signifie *séparé*, quoique cette séparation, dans leur première intention, eût été de s'écarter du petit peuple, qu'ils

appelloient *am-haaretz*, le peuple de la terre; & qu'ils regardoient avec un souverain mépris, comme les balayures du monde. Leurs prétentions hypocrites d'une sainteté au dessus du commun, imposèrent à ce petit peuple même & l'entraînérent, par la vénération & l'admiration qu'elles lui causerent.

Notre-Seigneur les accuse souvent de cette hypocrisie, & d'anéantir la loi de dieu par leurs traditions. Il marque plusieurs de ces traditions, & les condamne; comme nous le voyons dans l'évangile; mais ils en avoient encore bien d'autres, outre celles-là. Pour parler de toutes, il faudroit copier le talmud, qui n'a pas moins de douze *vol. in-fol.* Ce livre n'est autre chose que les traditions que cette secte imposoit & commandoit, avec leurs explications. Quoiqu'il y en ait plusieurs qui sont impertinentes & ridicules, & que presque toutes soient onéreuses, cette secte n'a pas laissé d'engloutir toutes les autres; car depuis plusieurs siècles, elle n'a eu d'opposans qu'un petit nombre de Caraites. A cela près, la nation des Juifs, depuis la destruction du temple jusqu'à présent, a reçu les traditions *pharisiennes*, & les observe encore avec respect.

Les *Pharisiens* ne se contenterent pas des vaines spéculations sur la résurrection, les anges, les esprits, la prédestination & les traditions; ils s'intriguoient dans toutes les affaires du gouvernement, & entr'autres choses ils soutinrent, sous main, le parti qui ne vouloit point d'étranger pour roi. De là vient que pendant le ministère de notre sauveur, ils lui proposerent malignement la question, s'il étoit permis de payer le tribut à César ou non; car quoique la nécessité les obligeât de le payer, ils prétendoient toujours que la loi de dieu le défendoit; mais ce n'est pas à Notre-Seigneur seulement qu'ils tendirent des pièges; long-temps avant sa naissance, ils persécuterent avec violence tous ceux qui n'étoient pas de leur faction. Enfin leur tyrannie ne finit qu'avec le regne d'Aristobule, après avoir tourmenté leurs compatriotes depuis la mort d'Alexandre Jannée. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

PHARMACIE, f. f. (*Ordre encyclop.*)

H h h h

La *pharmacie* est la science ou l'art de recueillir, conserver, préparer & mêler certaines matières pour en former des médicaments efficaces & agréables.

Il est déjà clair, par cette définition, que la *pharmacie* peut être divisée en quatre branches ou parties principales. La recette ou choix, *electio*, la conservation, la préparation, & le mélange ou composition.

Nous avons répandu dans les articles de détail, destinés à chaque drogue ou matière pharmaceutique, toutes les observations qui regardent la recette ou le choix. Nous avons traité de la conservation, de la préparation & de la composition des médicaments, dans des articles exprès & généraux, & dans un grand nombre d'articles subordonnés à ceux-là, & destinés aux divers sujets, aux diverses opérations, aux divers instrumens pharmaceutiques, aux divers produits, c'est-à-dire, aux diverses formes de remède. On trouvera donc un corps assez complet de doctrine pharmaceutique, dans les articles
CONSERVATION, DESSICATION, COMPOSITION, DISPENSATION, FRUITS, FLEURS, SEMENCES, RACINES, CUITE, CLARIFICATION, DESPUMATION, DÉCANTATION, FILTRE, MANCHE, TAMIS, MORTIER, ELECTUAIRE, EMULSION, EMLATRE, SIROP, &c.

Il ne nous reste ici qu'à présenter un tableau abrégé de ces sujets, de ces opérations, de ces instrumens, de ces produits, & à proposer quelques notions générales sur l'essence même de l'art.

Les sujets pharmaceutiques sont toutes les substances naturelles simples des trois regnes, & un grand nombre de produits chimiques, dans lesquels les hommes ont découvert des vertus médicamenteuses. Ils sont tous compris sous le nom de *matière médicale*. Voy. MATIÈRE MÉDICALE & SIMPLE PHARMACIE.

Les opérations pharmaceutiques ont toutes pour objet de préparer ces divers corps, de manière qu'ils deviennent des remèdes efficaces, mais à un certain degré déterminé, & aussi agréables qu'il est possible. Les pharmaciens remplissent ces deux objets, 1^o. en extrayant des corps leurs

principes vraiment utiles, & rejetant leurs parties inutiles ou nuisibles; la distillation, la décoction, l'infusion, la macération, l'expression, la filtration, l'action de monder, la dépuracion, la clarification, la cribration, operent cette utile séparation: 2^o. en mêlant ensemble diverses matières qui s'aident ou se temperent mutuellement; la composition, la correction, l'aromatization, l'édulcoration, la coloration, sont les ouvrières de cet effet pharmaceutique: 3^o. en donnant diverses formes aux remèdes composés, ce qui s'opere par les justes proportions des divers ingrédients, qui est la même chose que la dispensation, par la cuite, la pulvérisation, l'action de brasser, de malaxer. Les diverses formes de remèdes composés, sont divisées, selon un ancien usage, en formes liquides, formes molles & formes seches. Les liquides se subdivisent en formes de remèdes magistraux, & formes de remèdes officinaux, dont le caractère essentiel & distinctif consiste en ce que les premiers n'ont pas besoin de rendre le remède durable, & que cette qualité est au contraire essentielle aux dernières. **V. OFFICINAL & MAGISTRAL.**

Les remèdes magistraux liquides, sont la décoction, l'infusion, qu'on appelle *théiforme*, lorsqu'elle est courte, & qu'on emploie l'eau bouillante; la macération, appelée plus communément *infusion à froid*; le julep, l'émulsion, la potion, la tisane, la mixture, le gargarisme, le collyre, le clystere, l'injection, la fomentation, l'embrocation, l'épithème liquide, le bain, le demi-bain, l'incepsus, le vin & les vinaigres médicamenteux magistraux.

Les remèdes officinaux liquides, sont les vins & les vinaigres médicamenteux, les teintures, les élixirs, les baumes, les sirops, les loochs, les huiles par infusion & décoction, les eaux distillées & composées, les esprits distillés & composés, les esprits volatils, aromatiques, huileux.

Les remèdes mous sont pareillement divisés en magistraux & officinaux. Les premiers sont les gelées, les opiat magistraux, les cataplasmes. Les seconds sont les électuaires mous, les conserves molles, les extraits composés, les miels médicamenteux, les linimens, onguents & cérats, les emplâtres.

Les remèdes secs ou solides peuvent être tous prescrits sur le champ par le médecin, & être dans ce cas regardés comme magistraux; mais comme ils sont tous, par leur consistance, capables d'être conservés dans les boutiques, ils sont essentiellement officinaux. Ce sont les poudres, les especes, les bols, les tablettes, les trochisques, les conserves solides, les pilules. Il y a dans ce dictionnaire des articles particuliers sur toutes les choses nommées dans ces considérations générales. *Voyez ces articles.*

Le lecteur doit s'être aperçu que nous avons confondu la *pharmacie*, appelée vulgairement *galénique*, avec celle qu'on appelloit *chymique*, selon la même division. Nous l'avons fait, parce que cette division est mal-entendue; car les décoctions, les infusions, la cuite des emplâtres, celle des sirops, qui appartient à la *pharmacie* appelée *galénique*, sont des opérations tout aussi chymiques, que la distillation des esprits, que la préparation des régules, &c. qu'on renvoyoit à la *pharmacie* chymique. Il est vrai que les simples mélanges & les simples *disgrégations* sont des opérations mécaniques; mais la chymie elle-même emploie des moyens de cet ordre. (b)

PHARMACITIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre imprégnée de bitume, & qui est propre à s'enflammer, avec une odeur déagréable. On lui a aussi donné le nom d'*ampelitis*. Il paroît que son nom lui a été donné à cause qu'on en faisoit usage dans la médecine.

PHARMACOLOGIE, f. f. (*Médec.*) science ou traité des médicamens & de leur préparation. C'est une branche de la partie de la médecine appelée *thérapeutique*. *Voyez THÉRAPEUTIQUE*. Elle embrasse l'histoire naturelle chymique & médicinale de la matière médicale. *Voyez MATIÈRE MÉDICALE*, & la *pharmacie*. *Voyez PHARMACIE*. (B)

PHARMACOPEE, subst. fém. *voyez DISPENSAIRE*.

PHARMACOPOLA, (*Lang. lat.*) Le mot de *pharmacopola* ne désigne pas chez les Latins nos pharmacopoles, nos

apothicaires d'aujourd'hui: il se dit également chez eux des pharmaciens, des droguistes, des épiciers & des parfumeurs. Il est synonyme à *unguentarius*, *μυσελῆς*, vendeurs de drogues & de parfums, autant de gens qui étoient ordinairement de la bande des débauchés, parce qu'outre les parfums qu'ils fournissoient, ils donnoient aussi des drogues pour faire avorter, & pour empêcher les grossesses. En Grece il étoit défendu par une loi de Solon, qu'aucun citoyen d'Athenes exerçât cet art; & Seneque nous apprend que tous les parfumeurs, *pharmacopola*, furent chassés de Lacédémone. Ils n'étoient pas moins méprisés à Rome qu'en Grece: c'est pourquoi Horace les range avec les joueurs de flûtes, les porteurs de besace, les bateleurs, les danseurs, &c. *satyr. 2, liv. I, vers 2.*

Ambubajarum collegia, *Pharmacopola*,

Mendici, mimi, balatrones, hoc genus omne

Mæstum ac sollicitum est cantoris morte Tigelli.

Le musicien Tigellius est mort. Les joueuses de flûtes, les parfumeurs, les porte-besaces, les bateleurs, & toute la canaille de même espece, en sont en deuil. (D. J.)

PHARMACOPOLE, f. m. (*Hist. de la médecine anc.*) *Pharmacopole* étoit chez les anciens tout vendeur de médicamens. Mais il faut entrer dans quelques détails de la médecine ancienne, pour donner au lecteur une idée juste de la différence qu'il y avoit entre un pharmacéute, un *pharmacopole*, un pharmacotribe, un herboriste, & autres mots, qui concernoient chez eux la matière des médicamens.

Ceux qui s'attachèrent à la pharmacéutique ou à la médecine médicamenteraire, furent appelés *pharmaceutæ*; car le nom de *pharmacopæus* se prenoit alors en mauvaise part, & signifioit dans l'usage ordinaire, un empoisonneur: il étoit synonyme à *αρμαχῆς* & *αρμαχῆδος*, dérivé de *φραχῆν*, mot générique pour toute sorte de drogues,

ou de composition bonne, ou mauvaise, ou pour tout médicament ou poison, tant simple que composé. Les Latins entendoient aussi par *medicamentum*, un poison, & par *medicamentarius*, un empoisonneur; quoique le premier signifiait encore un *médicament*, & le dernier un *apothicaire*.

Les *pharmacopoles*, (*pharmacopolæ*) formoient encore chez les anciens un corps différent des premiers. En général on appelloit de ce nom tous ceux qui vendoient des médicamens, quoiqu'ils ne les préparassent point; en particulier, ceux que nous nommons aujourd'hui charlatans, bateleurs, gens dressant des échafauds en place publique, allant d'un lieu en un autre, & courant le monde en distribuant des remèdes; c'est delà que dérivent les dénominations de *circulatores*, *circuitoires* & *circumforanei*. Ils avoient encore celle d'*agyræ*, du mot *αγισταί*, *qui assemble*, parce qu'ils assembloient le peuple autour d'eux, & que la populace, toujours avide du merveilleux, accouroit en foule, aussi crédule à leurs promesses, qu'elle l'est encore aujourd'hui à celles des charlatans qui les représentent. C'est par la même raison qu'on l'appelloit *ογλαγογοί*. On leur donnoit ensuite le nom de médecins sédentaires, *sellularii medici*, *πρῶτοι ἰατροί*, parce qu'ils attendoient les marchands assis sur leurs boutiques. Ce fut le métier d'Eudamus, d'un certain Chariton, de qui Galien a tiré quelques descriptions de médicamens, & à qui il donne l'épithète d'*ογλαγογοῦ*; & de Clodius d'Ancone, que Cicéron appelle *pharmacopola circumforaneus*.

On ne fait si les pharmacotrites, *pharmacotritæ*, ou mêleurs, broyeurs de drogues, étoient les mêmes que les pharmaceutes, *pharmaceutæ*; ou si ce nom ne convenoit qu'à ceux qui composoient les médicamens sans les appliquer. Ces derniers pourroient bien avoir été les valets des droguistes, ou ces gens appelés par les Latins *seplasiarii* & *pigmentarii*, & par les Grecs *πρωτοπῶλαι* ou *κατολικοί*, ou *vendeurs de drogues*; & dans les derniers temps de la Grece, *πημνταριοί*, terme dérivé du latin.

Les boutiques ou magasins de ces marchands, s'appelloient *seplasia* au neutre

pluriel, & leur métier *seplasia* au féminin singulier. Ils vendoient aux médecins, aux peintres, aux parfumeurs & aux teinturiers, toutes les drogues tant simples que composées, dont ils avoient besoin. Ils étoient, ainsi que les charlatans, fort sujets à débiter des compositions mal conditionnées & mal faites. Pline reprochoit aux médecins de son temps de négliger la connoissance des drogues, de recevoir les compositions telles qu'on les leur donnoit, & de les employer sur la bonne foi d'un marchand, au lieu de se pourvoir des unes, & de composer les autres à l'exemple des anciens médecins.

Mais ce n'étoit pas seulement des droguistes que les médecins achetoient; ils tiroient les plantes communes des herboristes, *herbarii* en latin, en grec *ρίζοτομοί*, ou *coupeurs de racines*, & *βοτανολογοί*, ou *βοτανικοί*, *cueilleurs d'herbes*, & non pas *βοτανίσται*, nom propre à ceux qui mondoient les blés, ou qui en arrachioient les mauvaises herbes. Les herboristes, pour faire valoir leur métier, affectoient superstitieusement de cueillir les simples en de certains temps particuliers, avec diverses précautions & cérémonies ridicules. Ils étoient fort attentifs à tromper les médecins, en leur donnant une herbe, ou une racine pour une autre.

Les herboristes, & ceux qui exerçoient la pharmaceutique, avoient des lieux propres pour placer leurs plantes, leurs drogues & leurs compositions; on appelloit ces lieux en grec *αποθηκαι*, *apothecæ*, d'un nom général, qui signifie place où l'on renferme quelque chose.

Les boutiques des chirurgiens, se nommoient en grec *ιατρειον*, de *ιατρίς*, *médecin*; parce que tous ceux qui se mêloient de quelque partie de la médecine que ce fût, s'appelloient *médecins*, & que tous les médecins exerçoient anciennement la chirurgie. Plaute rend le terme *ιατρειον*, par celui de *medicina*; & comme de son temps la médecine n'étoit point encore partagée, & que le médecin, le chirurgien, l'apothicaire & le droguiste, n'étoient qu'une seule personne, ce nom s'étend dans ce poëte à toutes les boutiques en général; soit qu'on y pensât des blessés, qu'on y

vendit des drogues & des médicamens, soit qu'on y étalât des plantes & des herbes ; de même que *medicus* signifie dans le même poëte un vendeur de médicamens.

Le partage de la médecine tel qu'on vient de l'exposer, est celui qui subsistait au temps de Celse. L'usage changea dans la suite ; les uns ayant empiété sur la profession des autres, ou en ayant exercé plus d'une, les mêmes noms restèrent, quoique les emplois ne fussent plus les mêmes. Quelques siècles après Celse, ceux que l'on nommoit en grec *πικνεταιριοί*, & en latin *pimentarii*, ou *pigmentarii*, qui devoient être des droguistes, faisoient aussi la fonction d'apothicaires ; ce que l'on prouve par un passage d'Olympiodore, ancien commentateur de Platon. Le médecin, dit-il, ordonne, & le *pimentarius* prépare tout ce que le médecin a ordonné. On ne peut marquer avec exactitude la date de ce changement ; mais Olympiodore vivoit environ 400 ans après Celse. (D. J.)

PHARMACUSE, *Pharmacusa*, (Géogr. anc.) 1^o. île de la mer Egée, selon Pline, liv. IV, chap. ij. On croit que c'est dans cette île que fut tué Attalus. Aujourd'hui, selon l'opinion commune, cette île se nomme *Pasmasa*. C'est auprès de l'île *Pharmacuse* que Jules-César fut pris par des pirates. 2^o. Etienne le géographe met deux îles de ce nom proche celle de Salamina ; & Strabon, liv. IX, pag. 385, dit que ce sont deux petites îles, dans la plus grande desquelles on voyoit le tombeau de Circé. (D. J.)

PHARMUTHI, f. m. (*Calend. égypt.*) nom du huitième mois de l'année égyptienne ; il répondoit au mois d'avril de l'année julienne. Théon dit que le temps de la moisson tomboit vers le 25 de ce mois. (D. J.)

PHARNACES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Éthiopie, selon Pline, liv. VII, c. ij, qui dit, après Damon, que la sueur de ce peuple causoit la phthisie à ceux qu'elle touchoit. Quelques manuscrits portent *pharmaces* pour *pharnaces*.

PHARNAK, (*Mythol.*) dieu adoré dans le Pont. Strabon nous apprend que

le dieu adoré sous ce nom dans l'ibérie & dans le Pont, étoit le même que le dieu *Lunus*, ou que l'intelligence qui présidoit au cours de la lune. Ce dieu avoit un temple célèbre à Cabira ou *Sebastopolis*, sous le nom de *Μην φαρακος* ; & les sermens qui se faisoient en joignant son nom à celui du roi régnant, passioient pour inviolables. Strabon ajoute que ce dieu *Lunus* avoit des temples en Phrygie & en Pisidie, sous le titre de *Μην Ασχαιος*.

On voit dans Haun, sur une médaille de Sardis, le buste de ce dieu, coëffé d'un bonnet phrygien, & porté dans un croissant, avec le titre de *ΜΗΝ ΑΣΚΗΝΟΣ*. Il y a beaucoup d'apparence que la figure en pié qui se voit au revers des médailles de Pharnace & de son fils Mithridate, est celle du *ΜΗΝ ΦΑΡΝΑΧΟΣ*, ou du dieu *Lunus* de Cabira, représenté à-peu-près comme on le voit sur plusieurs médailles publiées par M. Vaillant. On compte, dans ces médailles grecques des empereurs, jusqu'à 19 villes de l'Asie mineure, de la Thrace & de la Syrie, qui ont mis ce dieu *Lunus* sur leurs médailles. (D. J.)

PHARODENI, (*Géogr. anc.*) peuples de Germanie. Ptolomée, liv. II, ch. xj, dit qu'ils habitoient après les Saxons, depuis le fleuve *Chalusus*, jusqu'au fleuve *Suevus*. Peucer croit que les *Pharodeni* de Ptolomée sont les *Suardones* de Tacite.

PHAROS, (*Géogr. anc.*) île d'Égypte, vis-à-vis d'Alexandrie ; je dis île, parce que *Pharos* étoit au commencement une véritable île, à sept stades de la terre-ferme, & on n'y pouvoit aller que par eau ; mais ensuite on la joignit au continent par une chaussée, comme cela s'étoit fait à Tyr : cette chaussée fut appelée *l'heptastade*, à cause des sept stades qu'elle avoit de longueur.

Cet ouvrage ordonné par Ptolémée Philadelphie I, & non par Cléopatre, comme le dit Ammien Marcellin, fut exécuté l'an 284 avant Jésus-Christ, à-peu-près en même temps que la tour du phare, par Sostrate, fils de Dixiphane ; & sans doute que ce ne fut pas le plus facile des deux ouvrages. Ainsi, pour les distinguer quand on parle de la péninsule, on dit l'île ou la péninsule de *Pharos* ; & quand

on parle du fanal ou du phare qui étoit dans *Pharos*, on dit simplement le *phare*.

L'île de *Pharos* avoit un promontoire ou une roche, contre laquelle les flots de la mer se brisoient. Ce fut sur cette roche que Ptolémée Philadelphie I fit bâtir de pierre blanche la tour du phare, ouvrage d'une magnificence surprenante, à plusieurs étages voûtés, à-peu-près comme la tour de Babylone, qui étoit à huit étages, ou, comme Hérodote s'exprime, à huit tours l'une sur l'autre.

L'extraordinaire hauteur de cette tour faisoit paroître comme une lune le feu qu'on allumoit au dessus; c'est ce qui fait dire à Stace :

*Lumina noctivagæ tollit Pharos æmula
lunæ.*

Le géographe de Nubie, qui écrivoit il y a environ 650 ans, parle de la tour du phare comme d'un édifice qui subsistoit encore de son temps. Un scholiaste de Lucien, manuscrit, cité par Isaac Vossius, dit que cette tour étoit carrée, & que ses côtés avoient près d'un stade de long.

Tous les anciens auteurs ont parlé de l'île de *Pharos*. Voyez César, *comment. de bell. civ. c. iij.* Strabon, *liv. XVII*, pag. 792. Pomponius Mela, *liv. II, ch. vij.* Plin. *liv. V, chap. xj, & liv. XIII, chap. xij.* Ce dernier lui donne le titre de *colonie de Jules-César*.

Homere a bien chagriné ses admirateurs, en faisant dire à Ménélas, dans l'*Odyssée*, *liv. IV, vers 355*, que l'île de *Pharos* est éloignée d'une journée de l'Égypte, ἀρῦβη. Plusieurs critiques ont accusé le poète grec d'une énorme bévue; mais d'autres leur ont répondu que le mot *Ægyptus* désignoit ici le Nil, & qu'en effet l'île de *Pharos* est éloignée d'une journée de la principale embouchure du fleuve *Ægyptus*, qui est le Nil. Strabon eût peut-être adopté cette explication, s'il y eût songé; mais en homme d'esprit, il a entrepris de justifier son poète favori de tout reproche d'ignorance. « C'est, dit-il, » Ménélas qui raconte ses voyages; il » use du privilege des voyageurs, il ment. » D'ailleurs, c'est un poète qui le fait

» parler, qui savoit bien que cette distance n'étoit pas aussi considérable que le dit Ménélas, mais il veut intéresser le lecteur par le merveilleux de la fiction. »

Ortelius dit qu'on nomme aujourd'hui l'île de *Pharos* Farion, & qu'elle est appelée *Magrah* par les habitans du pays.

2°. *Pharos*, ou *Iffa-Pharos*, île de la mer Adriatique, sur la côte de l'Illyrie, selon Plin. *liv. III, c. xxj*, qui dit qu'on la nommoit auparavant *Paros*. Le pere Hardouin retranche cette île dans son édition de Plin; mais c'est un retranchement bien hardi, d'autant plus que Diodore de Sicile, *liv. XV.* Strabon, *liv. VII, p. 325*, & Polybe, *liv. V, p. 208*, en font mention.

3°. *Pharos*, île sur la côte d'Italie, vis-à-vis de Brundisium. Pomponius Mela, *liv. II, chap. vij*, en parle; & dit qu'on l'appella *Pharos*, à cause du phare qui y fut élevé pour guider les vaisseaux. (D. J.)

PHARPHAR, (*Géogr. anc.*) un des deux fleuves de Damas; ou plutôt c'est un bras du Barrady ou du Chrysoorroas, qui arrose la ville & les environs de Damas. Le fleuve de Damas a sa source dans les montagnes du Liban; étant arrivé près de la ville, il se partage en trois bras, dont l'un traverse Damas, les deux autres arrosent les jardins qui sont tout autour; puis se réunissant, ils vont se perdre à quatre ou cinq lieues de la ville, du côté du nord.

PHARSALE, *Pharsalus*, (*Géograph. anc.*) 1°. ville de Thessalie, que certaines cartes attribuent mal-à-propos à l'Éstréotide, puisque Strabon, *liv. IX*, la range parmi les villes de la Phthiotide. Elle étoit à six lieues de Larissa, & à l'extrémité d'une plaine très-fertile qui a plus de quatre lieues d'étendue. Imaginez-vous, dit la Guilletiere, si je pus traverser cette plaine sans me rappeler que j'étois sur les lieux où César & Pompée terminèrent le plus grand différend qui ait jamais troublé l'univers, & que la bataille qu'ils y donnèrent renversa la plus puissante de toutes les républiques, & fonda la plus formidable de toutes les monarchies? Nommez

moi tant de batailles. qu'il vous plaira, celle-ci est sans contredit la plus fameuse ; elle se donna 48 ans avant la naissance de Jésus-Christ. C'est cette journée mémorable où, selon Corneille,

*Quand les Dieux étonnés sembloient
se partager,
Pharsale décida ce qu'ils n'osoient
juger.*

Pompée ayant perdu la bataille, se retira vers Larissa, comme la ville la plus voisine, où il n'entra pas néanmoins. Le fleuve Enipus arrosoit *Pharsale* ; & ce fleuve qui se jetoit dans l'Apidenus, étoit différent de l'Enipus de Macédoine. Appien, *liv. II, civit. pag. 778*, rapporte que l'armée de Pompée étoit campée entre la ville de *Pharsale* & le fleuve Enipée : ce qui semble contredire ce que Strabon, *liv. IX*, avance, que l'Enipée baignoit la ville de *Pharsale* ; mais comme il y avoit deux villes de ce nom, la nouvelle & la vieille, il est apparent que l'une étoit bâtie sur le bord du fleuve, & que l'autre en étoit peu éloignée.

La bataille entre César & Pompée se donna auprès de la ville de *Pharsale*, appelée *Palæpharsalus* par Tite-Live, *liv. XLIV, chap. ij*, & c'étoit celle-là, sans doute, qui se trouvoit à quelque distance du fleuve.

20. *Pharsalus* étoit aussi un lieu de l'Épire où César arriva avec sa flotte, & où il débarqua ses soldats. Quelques manuscrits, au lieu de *Pharsalus*, portent *Pharsalia*, d'autres disent *Palestina* ; & c'est de cette dernière façon qu'écrivit Lucain, *liv. V, v. 460*, en parlant de la sorte de César :

Lapsa Palestinas uncis confixit arenas.

30. Il y avoit encore une ville de Pamphylie qui portoit le nom de *Pharsalus*. (D. J.)

PHARSALE, bataille de, (*Hist. rom.*) nom de cette fameuse bataille qui termina la guerre civile des Romains, & qui se donna l'an 705 de Rome, entre César & Pompée, auprès de *Pharsale*, ville de Thessalie, voisine de Larisse. Il faut lire,

sur cette bataille, Lucain, Denis d'Halicarnasse, *liv. XLI*, Appian, *liv. II*, Plutarque, dans la *vie de César*, Florus, Eutropius, Velleius Paterculus, Cicéron, César, *de bello civili, liv. I & II*, &c. C'est assez pour moi de faire deux ou trois remarques.

On fait que l'empire ne coûta, pour ainsi dire, à César qu'une heure de temps, & que la bataille de *Pharsale* en décida.

La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de son parti ; mais on ne peut assez s'imaginer quels étoient alors le luxe & la mollesse des Romains. Le pauvre officier languissoit dans les honneurs obscurs d'une légion, pendant que les grands tâchoient de couvrir leur lâcheté & d'éblouir le public par la magnificence de leur train, & par l'éclat de leur dépense. Lucain disoit :

Sævior armis

*Luxuriâ incubuit, victumque ulciscitur
orbem.*

Les jeunes gens ne connoissoient que des chanteuses & des baladines, dont ils faisoient l'objet de leurs ridicules affections ; ils se frisoient comme elles ; ils affectoient même d'imiter le son de leur voix & leur démarche lascive ; ils ne surpassoient ces femmes perdues que par leur mollesse & leur lâcheté. Aussi Jules-César, qui connoissoit la fausse délicatesse de cette jeunesse efféminée qui suivoit le parti de Pompée, ordonna à ses soldats, dans la *bataille de Pharsale*, au lieu de lancer de loin leurs javelots, de les porter droit au visage : *Miles faciem feri*. C'est une anecdote que raconte Florus, *liv. IV, c. ij* ; & il arriva que ces jeunes gens, idolâtres de leur beauté, prirent la fuite, de peur de s'exposer à être défigurés par des blessures & des cicatrices.

Le luxe & la mollesse régnoient dans leur camp comme à Rome : on voyoit une foule de valets & d'esclaves avec tout l'attirail de la volupté, suivre l'armée comme une autre armée. Pompée étoit ainsi campé délicieusement entre la ville de *Pharsale* & le fleuve Enipée, dont il tiroit toutes ses provisions. César, après

avoir forcé son camp, y trouva les tables dressées comme pour des festins. Les buffets, dit-il, *de bello civili, lib. V*, plioient sous le poids des vases d'or & d'argent. Les tentes étoient ornées de gazon verd; & quelques-unes, comme celles de Lentulus, pour conserver le frais, étoient ombragées de rameaux & de lierre. En un mot, il vit du côté qu'il força, le luxe & la débauche, & dans l'endroit où l'on se battoit encore, le meurtre & le carnage. *Alibi prælia & vulnera, alibi popinæ, simul cruor & strues corporum juxta scorta & scortis simile.*

On a remarqué que César régla à cette bataille la disposition de son armée sur le modèle de la disposition que Cyrus avoit faite à la bataille de Thimbrée; & c'est à cette disposition qu'il dut sa victoire complète.

Presque tous nos auteurs ne font que louer la modération & la clémence que César fit paroître après sa victoire. Quoiqu'il fût élevé par Marius son oncle, nous disent-ils, il sacrifia ses ressentimens à l'établissement de sa domination, & pardonna à tous les partisans de Pompée. Mais Dion n'en parle point sur ce ton là. Voici ses propres paroles, *livre XLIX: Equites & senatores qui Pompeio favissent supplicio affecti, paucis exceptis. Legionarios milites ingenuos Cæsar in suas legiones adscripsit; servos dominis reddidit, ut pœnas darent; qui non inveniebant dominos suos, in crucem acti.* " Tous » les sénateurs & les chevaliers qui lui » avoient été attachés, furent punis de » mort, à l'exception d'un très-petit » nombre. Ses légions furent incorporées » dans celles d'Octavien: on donna les » esclaves à leurs maîtres pour les punir; » & ceux qui ne trouvoient point de maî- » tres moururent en croix. »

Ainsi la liberté de Rome, si précieuse aux premiers Romains, & qui avoit été si long-temps sous la garde de la pauvreté, de la tempérance, & de l'amour de la patrie, fut ensevelie par César dans les champs de *Pharsale*. Tout plia depuis sous sa puissance; & deux ans après le passage du Rubicon, on le vit entrer dans Rome triomphant, & bientôt justement assassiné

au milieu d'une république dont il étoit devenu le tyran. (*D. J.*)

PHARUSES, LES, *Pharusii*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Lybie, selon Strabon, *l. XVII*, & Etienne le géographe. Pomponius Mela, *liv. III, c. 2*, les met au dessus des Nigrites, & les étend jusqu'à l'Éthiopie. Pline, *liv. V, c. viij*, dit que ces peuples étoient Perses d'origine, & qu'ils accompagnèrent Hercule lorsqu'il entreprit de passer dans le jardin des Hespérides. (*D. J.*)

PHASES, s. f. *en Astron.* se dit des diverses apparences de la lune, de vénus, de mercure & des autres planetes, ou des différentes manières dont elles paroissent éclairées par le soleil. *Voyez PLANETE.*

Ce mot est formé du grec *φαιω*, je paroiss, je brille.

La variété des *phases* de la lune est fort remarquable, quelquefois elle croît, quelquefois elle décroît, quelquefois elle est courbée en forme de corne, puis paroît comme un demi-cercle, ensuite elle paroît bossue, & reprend enfin une face circulaire pleine. *Voyez CROISSANT, BOSSU, DICHOTOMIE, FAUX, &c.* Quant à la théorie des *phases* de la lune, *voyez LUNE.*

Pour celles de vénus, on n'y découvre aucune diversité à la vue simple, mais on y en remarque avec le télescope: Copernic prédit que les siècles à venir découvriraient que vénus éprouveroit les mêmes changemens que la lune: Galilée fut le premier qui accomplit cette prédiction; en dirigeant son télescope sur vénus, il observa que les *phases* de cette planete étoient semblables à celles de la lune, que tantôt elle étoit pleine, tantôt en croissant. *Voy. VÉNUS.*

Mercure fait voir les mêmes apparences; toute la différence entre celles-ci & celles de la lune, est que quand ces planetes sont pleines, le soleil est entr'elles & nous; au lieu que quand la lune est pleine, nous sommes entr'elle & le soleil. *Voyez MERCURE.*

Saturne a embarrassé long-temps les astronomes par son étrange diversité de *phases*: Hevelius & d'autres la trouvent

1°. monosphérique,

1^o. monosphérique, 2^o. trisphérique, 3^o. sphéroc-anse, 4^o. elliptico-anse, 5^o. pointu-sphérique. Huyghens crut d'abord que ces *phases* prétendues ne venoient, pour la plupart, que de l'imperfection des télescopes de ces observateurs; cependant il a remarqué lui-même des variétés réelles dans la figure de cette planète, & les a expliquées. Ce grand homme, avec le secours des meilleurs télescopes, y remarqua trois *phases* principales: savoir, le 16 Janvier 1656, cette planète lui parut ronde; le 13 Octobre, il la vit comme si elle avoit des bras; & le 17 de décembre 1657, comme si elle avoit des anses.

Il expliqua ces différentes irrégularités par la supposition d'un anneau lumineux dont Saturne est entouré, & publia sa découverte dans son système de Saturne, imprimé parmi ses autres ouvrages dans les recueils qu'on en a faits; les différentes positions de cet anneau, par rapport à notre œil, occasionnent ces irrégularités apparentes. Voyez SATURNE & ANNEAU.

On observe aussi beaucoup de changemens sur le disque de Jupiter. Voy. JUPITER & BANDES. Chambers. (O)

Les *phases* de la lune prouvent que la surface de cette planète est sensiblement sphérique: car en la supposant sphérique, on trouve que la plus grande largeur de la *phase* doit être à-peu-près comme le sinus vert de l'élongation au soleil; or, suivant les observations d'Hevelius, les largeurs des *phases* suivent à-peu-près ce rapport. Voyez mes Recherches sur le système du monde, II partie, page 263 & 264.

PHASE, (Géog. anc.) 1^o. *Phasis*, grand & célèbre fleuve de l'Asie qui traverse la Colchide, aujourd'hui la Mingrelie, & se rend dans la mer Noire. Hérodote le donne pour la borne entre l'Asie & l'Europe. M. de Lisle s'est trompé en soutenant que le *Phase* étoit le même que l'Araxe. Les Turcs l'appellent *Frachs*, & les gens du pays le nomment *Rione*.

On l'appelloit anciennement *Areturus*, & il ne prit le nom de *Phasis*, que depuis qu'un jeune homme s'y fut précipité; ce jeune homme étoit fils d'Apollon & d'Ocyroë, fille de l'Océan. Après avoir tué

sa mere qu'il avoit surprise entre les bras d'un amant, les furies le tourmenterent à un tel point, qu'il se jeta dans l'*Areturus*.

Mais il n'y a rien qui ait fait autant parler du *Phasis*, que l'expédition des Argonautes; puisque tous les Poètes qui ont chanté cette expédition, ont été obligés de se souvenir du grand fleuve qu'il fallut que les Argonautes remontassent pour se rendre maître de la toison d'or.

Cette rivière étoit encore célèbre, parce qu'on trouvoit sur ses bords la plante nommée *leucophyllus*, qui étant cueillie avec quelques précautions, avoit la vertu d'empêcher les femmes de tomber dans l'adultère. Voyez LEUCOPHYLLUS.

Pour revenir à la topographie du *Phase*, le P. Archange Lamberti, *relat. de la Mingrelie*, & Chardin, qui tous deux ont parcouru les bords de ce fleuve, depuis son embouchure jusqu'à sa source, disent qu'il court d'abord rapidement dans un lieu étroit, mais que dans la plaine, son cours qui est d'orient en occident, devient très-imperceptible. Il se décharge dans la mer par deux embouchures qui sont éloignées de sa source d'environ 90 milles, & qui sont séparées par une île que forme cette rivière.

On ne trouve aujourd'hui dans cette île du *Phase*, aucun vestige du temple de Rhea, qu'Arrien dit qu'on y voyoit de son temps. On cherche avec aussi peu de succès les ruines de l'ancienne Sebaste; qu'on dit avoir été bâtie à l'embouchure du *Phase*. Tout ce qu'on y remarque de conforme à ce que les anciens ont écrit de cet endroit de la mer Noire, c'est qu'il y a beaucoup de faisans, & qu'ils sont plus gros & plus beaux qu'en aucun autre endroit. Martial prétend que les Argonautes apportèrent de ces oiseaux en Grece où on n'en avoit jamais vu auparavant, & qu'on les appella *φαστιανοί*, en latin *phastiani*, parce qu'on les avoit pris sur le bord du *Phase*.

Les anciens disent qu'on avoit été obligé de jeter dessus cette rivière jusqu'à sixvingts ponts, à cause de ses fréquentes courbures. Strabon raconte que la plupart de ces ponts étoient aux environs d'une forteresse de la Colchide, nommée *Sarapanes*, & qui étoit le premier des quatre passages

par où l'on entroit dans l'Ibérie. Ces ponts, ajoute-t-il, sont nécessaires, parce que la rivière coule rapidement dans ces lieux remplis de rochers, & tout creusés par les torrens qui se précipitent des montagnes voisines. Une pareille description montre qu'on avoit une assez exacte connoissance de la contrée dont on parloit: & il falloit bien qu'on l'eût, puisqu'on y avoit cherché un passage dans un pays dont toutes les entrées étoient extrêmement difficiles, & qu'on l'y avoit trouvé.

Le *Phase* sépare aujourd'hui la Mingrelie de la principauté de Guriel, & du petit royaume d'Imirette. La côte est par-tout un terrain bas, sablonneux, chargé de bois & de petites îles habitées çà & là. Il reçoit dans son cours trois rivières assez considérables, savoir l'*Hippus* des anciens, appelé par les gens du pays *Scheni-Schari*; le *Glaucus*, appelé *Abassia*; & le *Sicamen*, qu'on nomme aujourd'hui *Tachur*.

2°. *Phasis* est encore le nom d'un fleuve de l'île de Taprobane. Ptolomée en parle, *liv. VII. c. iv. (D. J.)*.

PHASE, (*Critique sacrée.*) terme hébreu, qui répond au mot françois *passage*. Vous mangerez l'agneau pascal promptement, car c'est le *phase*, c'est-à-dire, le *passage* du Seigneur, *Exod. 12. 21*. La raison de cet ordre, c'est que l'agneau pascal fut immolé à l'occasion de l'ange qui passa les maisons marquées du sang de cet agneau, & entra dans celles des Egyptiens, pour y tuer les premiers nés. De là vient que *phase* désigne aussi l'agneau pascal qu'on immoloit en mémoire de ce *passage* de l'ange. Immolez le *phase*, *Exod. 12. 21*. c'est-à-dire, l'agneau pascal; de plus, ce mot se prend pour le jour qu'on immoloit cet agneau, savoir le quatorzième de la lune; & finalement pour toutes les victimes qui étoient immolées pendant la semaine de Pâque. Vous immolerez au Seigneur le *phase* de vos bœufs & de vos brebis. *Deutéronome xvj. 2*.

PHASELLIS, (*Géog. anc.*) ville maritime dans la Lycie, sur les confins de la Pamphylie, près d'une montagne nommée *Climan*, selon Strabon, *l. XIV. p. 666*. Pomponius Mela, *liv. I. c. xiv*, prétend qu'elle avoit été bâtie par Mopsus. Etienne

le géographe dit qu'on l'appella premièrement *Peiyussa*, & ensuite *Phaselis*. Elle subsistoit d'elle-même, & n'entroit point en communauté avec les Lyciens.

Ce fut l'une des villes qui s'enrichirent le plus des pirateries des Ciliciens; & Florus nous apprend que c'est par cette raison qu'elle fut ruinée par Publius Servilius, après les victoires qu'il remporta sur ces corsaires. *Phaselim*, dit cet historien, & *Olympion evertit, Isaurumque, ipsam arcem Ciliciæ*. Elle étoit dans un pitoyable état lorsque Pompée y aborda après la bataille de Pharsale; car Lucain, *l. VIII*, raconte qu'il y avoit plus de gens dans le vaisseau de Pompée que dans cette ville.

*Te primùm, parva Phaseli,
Magnus adit; nam te metui vetat
incola rarus,
Exaustæque domus populis, major-
que carinæ
Quàm tua turba fuit.*

Ainsi quand Strabon, qui vivoit après Pompée, parle de *Phaselis* comme d'une ville considérable, & à trois ports, il avoit égard apparemment à ce qu'elle avoit été; mais il auroit dû ne pas s'exprimer au temps présent, car il n'y a point d'apparence que depuis la bataille de *Pharsale* jusq'au temps de Strabon, cette ville eût été rétablie.

Elle pouvoit néanmoins toujours se vanter d'avoir été le lieu de la naissance & du mausolée de Théodecte, contemporain d'Aristote, un des plus beaux hommes de son temps; mais la beauté de l'esprit surpassoit en lui celle du corps. Il étoit également grand poète, & grand orateur. Il avoit fait cinquante tragédies & plusieurs oraisons, qui toutes ont péri. (*D. J.*)

PHASELUS, *s. m. (Littér.)* sorte de bâtiment à voiles, & à rames, dont les Romains faisoient usage pour n'être point arrêtés dans leurs expéditions; ce bâtiment avoit tiré son nom de la ville de Phaselis en Pamphylie, qui avoit servi long-temps de retraite aux pirates. (*D. J.*)

PHASEOLE, *s. f. (Botan.)* ce genre de plantes que les auteurs appellent en latin *phaseolus*, & qui porte une longue gouffe remplie de semences faites en forme

d'un petit rein, constitue un genre très-étendu dans le système de Tournefort, puisqu'il renferme cinquante-neuf espèces. Nous en avons décrit çà & là quelques-unes d'étrangères; sous leurs noms propres, & en particulier la plus commune connue dans nos jardins sous le nom de *haricot*.

PHASEOLOIDE, f. f. (*Botan. exot.*) genre de plante, que les Anglois nomment *kidney-bean-tree*; en voici les caractères: ses feuilles sont ailées, composées d'un nombre inégal d'autres feuilles découpées. Sa fleur est légumineuse; le pistil qui sort du calice devient une longue gousse, renfermant plusieurs semences faites en forme de rein. On ne connoît en Europe qu'une seule espèce de ce genre de plante; on la nomme *phaseoloides caroliniana, frutescens, scandens, foliis pinnatis, floribus cœruleis spicatis*. Les graines de cette plante ont été envoyées de la Caroline en Angleterre par M. Catesby; en 1724, & distribuées aux curieux; il s'est élevé de ses graines plusieurs *phaseoloïdes* dans les jardins des environs de Londres, & on les a multipliées par des rejetons que la racine fournit en abondance. Ils viennent en toutes sortes de terres, sur-tout dans une bonne terre légère, & ne craignent rien de la dureté des hivers, pourvu qu'on les abrite des vents les plus rudes. On peut placer cette plante avec les arbrisseaux grimpants; & en la soutenant par des piquets, elle grandit à la hauteur de douze ou quatorze piés, & produit plusieurs épis de très-belles fleurs bleues. Dans une saison favorable, ses graines viennent à parfaite maturité. (*D. J.*)

§ **PHASEOLOIDE**, (*Bot. Jard.*) en latin *glycine*, en anglois *knobbed-rooted liquorice vetch*.

Caractere générale.

La fleur est papilionacée; l'étendard est courbé par les bords, & denté au bout; les ailes sont tournées en arriere; la nacelle est figurée en faucille, & sa pointe se hausse vers l'étendard. Le calice a deux levres. On y trouve dix étamines, dont neuf sont jointes ensemble, & une séparée. Au centre est situé un embryon oblong

qui devient une filiqué de la même forme, laquelle s'ouvre en deux valves, & contient des semences réniformes.

Especies.

1. *Phaseoloïde* à feuilles ailées, à tige pérenne.

Glycine foliis pinnatis, caule perenni.
Hort. Cliff.

Glycine with a perennial stalk.

2. *Phaseoloïde* à feuilles ailées ovale-lancéolées.

Glycine foliis pennatis ovato-lanceolatis.
Hort. Cliff.

Glycine with oval spear shaped winged leaves.

3. *Phaseoloïde* à feuilles ailées conjuguées; à lobes ovales; oblongs, obtus.

Glycine foliis pennatis conjugatis, pennatis ovatis, oblongis, obtusis. *Flor. Zeyl.*

White liquorice in the west Indies.

4. *Phaseoloïde* à feuilles à trois lobes velus, à grappes latérales.

Glycine foliis ternatis hirsutis, racemis lateralibus. *Lin. Sp. pl.*

Glycine with hairy trifoliolate leaves.

5. *Phaseoloïde* à feuilles à trois lobes laineux, à grappes axillaires très-courtes, dont les filiques n'ont que deux semences.

Glycine foliis ternatis tomentosis, racemis axillaribus brevissimis, leguminibus dispermis.

Glycine with woolly trifoliolate leaves, &c.

La première espèce est naturelle de la Caroline, la Virginie, & quelques autres parties de l'Amérique septentrionale. C'est un arbrisseau sarmenteux, qui s'élève en s'entortillant autour des supports voisins, à la hauteur d'environ quinze piés. Ses feuilles sont composées d'un grand nombre de folioles d'un verd un peu argenté. Les fleurs naissent à l'aisselle des feuilles; elles sont d'une couleur purpurine, & paroissent en été. Cet arbrisseau se multiplie par les marcottes qu'il faut faire au mois de juillet, & qui seront bien enracinées la seconde automne. Il faut mettre, l'hiver, de la litière autour des glycines, pour empêcher le grand froid de pénétrer jusqu'aux racines qui, si les tiges périssent, en pousseront

de nouvelles au printemps. Cet arbrisseau doit être employé dans les bosquets d'été; ou si l'on en garnit le tronc des arbres, les buissons, les cintres & les tonnelles, il produira un effet & une variété très-agréables.

La seconde espèce est une plante vivace naturelle de la Virginie; elle s'éleve, en grimpant, à environ dix piés de haut; les fleurs sont de couleur de chair. Elle se multiplie en séparant, au commencement d'avril, ses racines charnues qu'il faut couvrir de litière pendant l'hiver.

La troisième est naturelle des deux Indes & de l'Égypte. C'est une plante vivace & volubile qui s'éleve, en rampant, à huit ou dix piés. Les fleurs sont d'un pourpre clair, & ressemblantes à celles des haricots. Les semences sont d'une couleur écarlate vive, & marquées d'un point noir. Cette plante demande la terre chaude: elle a les mêmes qualités que la réglisse.

Le n^o. 4 est aussi une plante vivace volubile, qui ne s'éleve qu'à deux ou trois piés.

Les fleurs sont d'un beau bleu: elle est naturelle de l'Amérique septentrionale. Ainsi on peut l'élever en pleine terre dans nos climats, en lui donnant une situation chaude & abritée. Il faut la semer & la transplanter au printemps. On la multiplie aisément en séparant ses racines.

La cinquième espèce, naturelle de la Virginie, s'éleve à cinq ou six piés: ses fleurs sont jaunes. On la multiplie par les semences, mais elle demande d'être arbrutée durant l'hiver. (*Monsieur le baron DE TSCHOUDI.*)

PHASSACHATES, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à une agate dont ils ne nous ont transmis que le nom. Cependant M. Hill prétend que c'est la même pierre que les anciens nommoient aussi *leucachates*, agate blanche ou *perileucos*. Il dit que le fond de la couleur de cette agate est d'un gris pâle & bleuâtre, ou gorge de pigeon, & que souvent on y voit des veines noires & blanches qui forment des cercles assez concentriques; ce qui fait que les morceaux de cette pierre ressemblent à des *onyx*. Il s'en trouve aux Indes orientales, en Bohême, & en plu-

sieurs endroits d'Europe. *Voy. Hill, natur. history of fossils.*

PHATZISIRANDA, (*Botan. exot.*) plante de la Floride, qui paroît être une espèce de porreau; mais les voyageurs ne nous en donnent que des descriptions infidèles & fabuleuses. Ses feuilles sont semblables à celles des porreaux, mais plus longues & plus menues. Sa tige est noueuse, & s'éleve seulement à une coudée & demie. Sa fleur est petite, étroite, composée de six pétales, disposées en lis; sa racine est toute boutonée. Les habitans broient les feuilles de cette plante entre deux pierres, pour en tirer un suc dont ils se frottent tout le corps pour se peindre & se fortifier. (*D. J.*)

PHAUSDAR ou FAUSDAR, (*Hist. mod.*) Nom que l'on donne dans l'Indostan aux fermiers des domaines du grand Mogol.

PHAUSIA, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs endroits. 1^o. C'est un lieu du Chersonnèse des Rhodiens, c'est-à-dire, dans la partie de la Carie opposée à l'île de Rhodes, selon Pline, *l. XXXI. c. ij.* 2^o. C'est une ville de Médie; Pline, *l. VI. c. xiv.* en fait mention. 3^o. C'est une ville de la grande Arménie, que Ptolomée, *l. V. c. xiii.* place entre Sogocaria & Phandalia. (*D. J.*)

PHAZEMONITIS, (*Géogr. anc.*) contrée du Pont. Elle s'étendoit, selon Strabon, *l. XII. p. 560.* depuis le fleuve d'Amysus jusqu'à celui d'Halys. Pompée changea le nom de cette contrée en celui de Megalopolis; & du bourg Phazemont il fit une ville qu'il appella *Neapolis*. Etienne le géographe écrit Phamizon pour Phazemont, & place cette ville près de l'Amysus, vers le midi. (*D. J.*)

PHEA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de l'Élide, d'un fleuve peu considérable du Péloponèse, & d'une ville de Thessalie, selon Ortelius. (*D. J.*)

PHÉBUS, (*Myth.*) voyez APOLLON.

PHEDRE, (*Mythol.*) fille de Pasiphaë & de Minos, roi de Crète, sœur d'Ariane & de Deucalion, second du nom, épousa Thésée, roi d'Athènes. Ce prince avoit eu d'une première femme un fils nommé *Hipolyte*, qu'il faisoit élever à Trézene:

obligé d'aller faire quelque séjour en cette ville, il y mena sa nouvelle épouse. *Phedre* n'eut pas plutôt vu le jeune *Hipolyte*, qu'elle fut éprise d'amour pour lui; mais, n'osant donner aucun indice de sa passion en présence du roi, & craignant qu'après son retour à *Athenes* elle ne fût privée de la vue de l'objet qui l'excitoit, elle s'avisâ de faire bâtir un temple à *Vénus* sur une montagne près de *Trézene*, où, sous prétexte d'aller offrir ses vœux à la déesse, elle avoit occasion de voir le jeune prince qui faisoit ses exercices dans la plaine voisine.

Selon *Euripide*, *Phedre* fait d'abord tous ses efforts pour étouffer cet amour naissant. « Dès que je sentis les premiers traits d'une criminelle flamme, dit-elle, je n'eus d'autre vue que de lutter avec fermeté contre un mal involontaire: je commençai à l'enfouir dans un silence profond... je me fis ensuite un devoir de me vaincre, & d'être chaste en dépit de *Vénus*. Enfin mes efforts contre cette puissante divinité devenant inutiles, ma dernière ressource est de recourir à la mort... L'honneur, fondé sur la vertu, est plus précieux que la vie. ». Mais la malheureuse confidente, qui lui avoit arraché le fatal secret de son amour, se charge de le faire réussir & d'en faire la déclaration à *Hipolyte*. Celui-ci est saisi d'horreur à cette affreuse proposition, & veut s'exiler du palais jusqu'à l'arrivée de son père. La reine, instruite des sentimens d'*Hipolyte*, & au désespoir de se voir diffamée, a recours à un lâche artifice pour sauver son honneur: « J'expirerai, dit-elle, sous les traits de l'amour; mais cette mort même me vengera, & mon ennemie ne jouira pas du triomphe qu'elle se promet: l'in-grat, devenu coupable à son tour, apprendra à réprimer la fierté de sa bouche vertu ». Elle se donne la mort; mais en mourant elle tient dans sa main une lettre qu'elle écrit à *Thésée*, par laquelle elle déclare qu'*Hipolyte* avoit voulu la déshonorer, & qu'elle n'avoit évité ce malheur que par sa mort.

Dans le fameux tableau de *Polygnote*, *Phedre* étoit peinte élevée de terre &

suspendue à une corde qu'elle tient des deux mains, semblant se balancer dans les airs. C'est ainsi, dit *Pausanias*, que le peintre a voulu couvrir le genre de mort dont la malheureuse *Phedre* finit ses jours; car elle se pendit de désespoir. Elle eut sa sépulture à *Trézene*, près d'un myrte dont les feuilles étoient toutes criblées. Ce myrte, disoit-on, n'étoit pas venu ainsi; mais dans le temps que *Phedre* étoit possédée de sa passion, ne trouvant aucun soulagement, elle trompoit son ennui en s'amusant à percer les feuilles de ce myrte avec son aiguille de cheveux. (+)

PHEGITES, (*Hist. nar.*) nom donné par quelques auteurs au bois de hêtre pétrifié.

PHEGONÉE, (*Mythol.*) *Jupiter* de *Dodone* est quelquefois appelé *Phégonée*, c'est-à-dire, qui habite dans un hêtre, *onyx* parce qu'il se trouvoit à *Dodone* un hêtre célèbre qui servoit à un oracle, & dans lequel le peuple s'imagina que *Jupiter* avoit choisi sa résidence. (*D. J.*)

PHEGOR, (*Géog. anc.*) nom d'une montagne, selon *Ortelius*, qui cite *Isidore*. Delà, ajoute-t-il, vient le nom de *Baal-Phégor*, n. 25. 3. & 5. *Deuter. iv. 3. Josué, xxij. 27.* c'est-à-dire, *Baal* sur la montagne de *Phégor*. *Béel-Phégor* signifie, selon *Suidas*, le lieu où *Saturne* étoit adoré. *Béel-Phégor*, dit dom *Calmet*, est le dieu *Phégor* ou *Phogor*. On peut voir les conjectures qu'il a rapportées sur cette fautive divinité. Dans une dissertation que ce savant bénédictin a faite exprès à la tête du livre des *Nombres*, il tâche d'y montrer que c'est le même dieu, *Adonis* ou *Orus*, adoré par les *Egyptiens* & par la plupart des peuples d'*Orient*. L'*Ecriture* dit que les *Israélites* étant campés au désert de *Sen*, se laissèrent aller à l'adoration de *Béel-Phégor*, qu'ils participèrent à ses sacrifices, & qu'ils tomberent dans l'impudicité avec les filles de *Moab*. Et le *Psalme* racontant le même événement, dit que les *Hébreux* furent initiés aux mystères de *Béel-Phégor*, & qu'ils participèrent aux sacrifices des morts. *Phégor* ou *Pé-or*, ajoute dom *Calmet*, est le même qu'*Or* ou *Orus*, en retranchant de ce

mot l'article *pe*, qui ne signifie rien. A l'égard d'Orus, dit-il, c'est le même qu'Adonis ou Ofiris. On célébroit les fêtes d'Adonis comme des funérailles, & l'on commettoit dans ces fêtes mille dissolutions, lorsqu'on chantoit qu'Adonis qu'on avoit pleuré mort étoit vivant. Ainsi dom Calmet est bien éloigné de dire que Phégor soit une montagne. (D. J.)

PHEHUAME, subst. masc. (Bot.) cette plante qui, selon Hernandez, est une espece d'aristoloche, croît au Mexique; ses feuilles ont la figure d'un cœur; ses fleurs sont purpurines; sa racine est longue, grosse, couverte d'une écorce rougeâtre. Elle est âcre, odorante, chaude. Les sauvages s'en servent pour guérir la toux invétérée & pour dissiper les vents. (D. J.)

PELLANDRIUM, f. m. (Hist. nat. Botan.) genre de plante auquel on a donné le nom de *ciguë d'eau*, & dont la fleur est en rosé & en ombelle, composée de plusieurs pétales faits en forme de cœur, disposés en rond & soutenus par un calice, qui devient dans la suite un fruit composé de deux petites semences relevées en bosse, légèrement striées d'un côté & plates de l'autre. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

Tournefort ne compte que deux especes de ce genre de plante: le *phellandrium* des Alpes, *phellandrium alpinum*, *umbellâ purpurascente*; & le *phellandrium* aquatique. La première espece a une vertu approchante de celle du *meum*. Ses racines sont apéritives, incisives & discutives. La seconde espece est au contraire suspecte dans ses effets, & passe pour avoir les mêmes qualités que la ciguë aquatique; c'est pourquoi les Anglois la nomment *the water-hemlock*. Elle vient dans les marais, & s'éleve au-dessus de l'eau à la hauteur de deux ou trois piés; sa tige est cannelée, nouée, vide, divisée en plusieurs rameaux qui s'étendent en ailes. Ses feuilles sont amples, découpées comme celles du cerfeuil, d'un goût assez agréable, un peu âcre. Ses fleurs naissent en ombelles au sommet des branches; elles sont disposées en rosé, à cinq feuilles blanches; il leur succede des semences jointes deux à deux,

un peu plus grosses que celles de l'anis; presque ovales, rayées, convexes, noirâtres, odorantes; ses racines sont fibrées. On n'emploie cette plante qu'extérieurement, pour arrêter les progrès de la gangrene. (D. J.)

PHELLODRYS, f. m. (Botan.) arbre que nous pouvons nommer *laurier-chêne*; il croît en Dalmatie, &, suivant quelques-uns, en Grece. C'est le *phellodrys alba*, *latifolia*, & *angustifolia* de Parkinson, *théat.* 2399. Ses feuilles, son écorce & ses glands sont employés au même usage que ces mêmes parties du chêne ordinaire. Il paroît que Pline a confondu le *phellodrys* de Théophraste, qui est la même plante que celle qu'il appelle *aria*, avec le *suber*, nommé *phellos*; car il attribue au *suber* toutes les propriétés que Théophraste donne au *phellodrys*. (D. J.)

PHELLOÉ, (Géogr. anc.) ville de l'Achaïe. Pausanias, l. VII. c. xxvj. qui la met au voisinage d'Ægira, dit que s'il y a un lieu dans la Grece, qui puisse être dit arrosé d'eaux courantes, c'est Phelloé. Il ajoute qu'on y voyoit deux temples, l'un consacré à Bacchus, & l'autre à Diane. La statue de Diane étoit d'airain, & dans l'attitude d'une personne qui tire une fleche de son carquois; celle de Bacchus étoit de bois peint en vermillon. (D. J.)

PHELLUS, (Géogr. anc.) c'est le nom de plusieurs lieux: 1°. d'une ville de Lycie, opposée à Antiphellus, ou plutôt, comme dit Pline, liv. V. chap. xxvij, dans l'enfoncement; ayant Antiphellus à l'opposite; car Phellus étoit à quelque distance dans les terres, au lieu qu'Antiphellus étoit sur le rivage. Le périple de Scylax, pag. 39, donne un port à Phellus; mais ou ce port étoit celui d'Antiphellus, ou il n'étoit pas contigu à la ville. A la vérité Strabon, l. XIV. p. 666, semble mettre l'une & l'autre de ces villes dans les terres; mais on ne peut le dire que de Phellus; & s'il y place Antiphellus, ce n'est qu'à cause du voisinage de ces deux places. Elles étoient toutes deux épiscopales, suivant la notice d'Hiérocles. 2°. Nom d'une ville du Péloponese, appelée autrement *Phello*, dans l'Elide. Strabon, liv. VIII. pag. 334, la met au voisinage

d'Olympia. 3°. Nom d'une montagne d'Italie. Le grand étymologique qui en parle, dit qu'on y voyoit beaucoup de peffes, sorte d'arbre d'où découle la poix. (D. J.)

PHÉLONÉ, f. m. (*Critique sacrée.*)

φελώνη ou φελόνη: saint Paul, dans sa seconde épître à Timothée, chap. iv. v. 13, dit: « apportez avec vous le phéloné των φελώνων, » que j'ai laissé à Troas chez Carpus, avec mes livres, & sur-tout mes parchemins. On varie dans l'explication de ce mot φελώνη: quelques-uns l'entendent d'une cassette où saint Paul avoit mis ses livres, mais la plupart l'entendent d'un manteau qui servoit contre le froid & la pluie; aussi la vulgate rend φελώνη par *penula*, qui étoit une sorte de manteau romain dont nous avons parlé sous ce mot. L'auteur du commentaire sur les épîtres de saint Paul, qui se trouve parmi les œuvres de saint Ambroise, & qu'on croit être saint Hilaire, diacre de Rome, dit qu'à la vérité saint Paul, en qualité de Juif, ne devoit point avoir de *penula*, parce que ce vêtement n'étoit point à l'usage des Juifs; mais que comme les habitans de Tharse avoient été admis à l'honneur d'être citoyens romains, ils se servoient aussi du vêtement appelé *penula*: il ajoute que les habitans de Tharse avoient obtenu ce privilège, pour avoir été au devant des Romains, & leur avoir fait des présens. La bourgeoisie romaine, dont saint Paul se glorifie, venoit, selon le même auteur, de ce qu'il étoit bourgeois de Tharse. (D. J.)

PHÉLYPÆA, f. f. (*Hist. nat. Bot.*)

genre de plante à fleur monopétale, anormale, en masque, divisée en deux levres, dont la supérieure est droite & partagée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit arrondi qui s'ouvre en deux portions, & qui renferme des semences petites pour l'ordinaire. Tournefort, *inst. rei. herb. Voy.*

PLANTE.

PHENEUS, (*Géog. anc.*) 1°. Lac ou étang de l'Arcadie. C'étoit dans ce lac que le fleuve Ladon prenoit sa source, selon

Pausanias, l. VIII. c. xx. Ovide attribue aux eaux du *Pheneus* une vertu merveilleuse. Si on buvoit de ces eaux la nuit, elles donnoient la mort; mais on pouvoit en boire le jour sans aucun péril:

*Est lacus Arcadiæ, Pheneum dixere
prios, Ambiguus suspectus aquis, quas nocte
timeto;
Noctē nocent potæ, sine noxâ luce
bibentur.*

2°. *Pheneus* ou *Pheneum*, ville de Péloponèse dans l'Arcadie, proche de Nomarus. Selon Strabon, l. VIII, c'est entre ces deux villes que se trouve le rocher d'où coule l'eau du Styx. Virgile, *Æneid. lib. VIII, v 165*, fait entendre que *Pheneus* fut la demeure d'Evander & celle de ses ancêtres. Plutarque, in *Cleomen.* & Pausanias, l. VIII, c. xiv, font aussi mention de cette ville; & le premier parle d'une ancienne Phénéon qui avoit été détruite par une inondation. (D. J.)

PHENGITES, (*Histoire naturelle*), nom donné par Agricola & quelques autres naturalistes à un marbre jaune d'une seule couleur.

M. Hill croit que c'étoit un marbre ou un albâtre d'un blanc un peu jaunâtre & transparent, à-peu-près comme de la cire. Il prétend qu'il n'étoit point fort compacte, & que le temple de la Fortune en étoit entièrement bâti. Comme ce marbre étoit transparent, le temple étoit éclairé, quoiqu'on n'y eût point fait de fenêtres. Selon lui, il se trouvoit en Cappadoce, & il en rencontra encore en Allemagne, en France & en Angleterre, dans la province de Derby. *Voyez Hill, natur. histor. of fossils.*

PHENICIE, (*Géog. anc.*) *Phœnicia*, province de Syrie, dont les limites n'ont pas toujours été les mêmes. Quelquefois on lui donne l'étendue du nord au midi, depuis Orthosie jusqu'à Péluse; d'autres fois on la borne, du côté du midi, au mont Carmel, & à Ptolémaïde. Il est certain qu'anciennement, c'est-à-dire, depuis la conquête de la Palestine par les Hébreux, elle étoit assez bornée, & ne possédoit

rien dans le pays des Philistins, qui occupoient presque tout le terrain, depuis le mont Carmel, le long de la Méditerranée, jusqu'aux frontières de l'Égypte. Elle avoit aussi très-peu d'étendue du côté de la terre, parce que les Israélites qui occupoient la Galilée, la resserroient sur la Méditerranée. Ainsi lorsqu'on parle de la Phénicie, il faut bien distinguer le temps. Avant que Josué eût fait la conquête de la Palestine, tout ce pays étoit occupé par les Chananéens, fils de Cham, partagés en onze familles, dont la plus puissante étoit celle de Chanaan, fondateur de Sidon, & chef des Chananéens proprement dits, auxquels les Grecs donnent le nom de *Phéniciens*.

Ils se maintinrent long-temps dans l'indépendance; mais enfin ils furent assujettis par les rois d'Assyrie & par ceux de Chaldée. Ils obéirent ensuite successivement aux Perses, aux Grecs & aux Romains, & aujourd'hui la Phénicie est soumise aux Ottomans, n'ayant point eu de rois de leur nation, ni de forme d'état indépendant depuis trois mille ans; car les rois que les Assyriens, les Chaldéens, les Perses, les Grecs & les Romains y ont quelquefois laissés, étoient tributaires de ces conquérans, & n'exerçoient qu'un pouvoir emprunté.

Les principales villes de Phénicie étoient Sidon, Tyr, Ptolémaïde, Ecdippe, Sarepta, Bérythe, Biblis, Tripoli, Osthoïe, Simire, Arade. Les Phéniciens possédoient aussi anciennement quelques villes dans le Liban, & personne n'ignore que Carthage fut une de leurs premières colonies.

Quelquefois les auteurs grecs comprennent toute la Judée sous le nom de Phénicie. Dans les anciennes notices ecclésiastiques, on distingue la Phénicie de dessus la mer, & la Phénicie du Liban. L'une étoit dans les terres, & l'autre sur le bord de la mer. Hérodote, *l. IV. c. civ.*, dit que les Phéniciens habiterent d'abord sur la mer Rouge, & que delà ils vinrent s'établir sur la Méditerranée entre la Syrie & l'Égypte.

Le nom de Phénicie ne se trouve point dans l'Écriture, dans les livres écrits en

hébreu, mais seulement dans ceux dont l'original est grec, comme les Machabées & les livres du nouveau testament. L'hébreu dit toujours *Chanaan*. Moïse fait venir les Phéniciens de Cham, qui peupla l'Égypte & les pays voisins. S. Matthieu qui écrivoit en hébreu ou en syriaque, appelle *chananéenne*, une femme que S. Marc qui écrivoit en grec, a appelée *syro-phénicienne*, ou phénicienne de Syrie, pour la distinguer des Phéniciens d'Afrique, ou des Carthaginois.

On dérive le nom de *phénicien*, ou de *palmiers*, appelés en grec *phoenix*, qui sont communs dans la *Phénicie*, ou d'un Tyrien, nommé *Phoenix*, dont parle la fable; ou de la mer Rouge, des bords de laquelle on prétend qu'ils étoient venus. *Phoenix* signifie quelquefois *rouge*; d'où vient *puniceus* & *phœniceus color*.

On attribue aux Phéniciens plusieurs belles inventions, par exemple, l'art d'écrire. Le poëte Lucain s'exprime ainsi :

*Phœnices primi, famæ si creditur,
ausi
Mansuram rudibus vocem signare
figuris.*

C'est-à-dire: " Les Phéniciens, si l'on en croit la tradition, furent les premiers qui fixèrent par des signes durables les accents fugitifs de la parole. " On dit de plus qu'ils ont les premiers inventé la navigation, le trafic, l'astronomie, les voyages de long cours. Bochart a montré, par un travail incroyable, qu'ils avoient envoyé des colonies, & qu'ils avoient laissé des vestiges de leur langue dans presque toutes les îles & dans toutes les côtes de la Méditerranée.

Ils ont les premiers habité l'île de Délos. Leur trafic avec les Grecs introduisit chez ce peuple la corruption & le luxe. Leurs colonies portèrent dans les lieux où elles s'établirent le culte de Jupiter Ammon, d'Isis, & des déesses-mères. Ils furent les seuls, au commencement, qui eussent la liberté de trafiquer avec l'Égypte. Dès le règne de Necos, ils firent le tour de l'Afrique, & en connurent les côtes méridionales. Ils échangèrent sur les côtes d'Espagne

d'Espagne le fer & le cuivre, contre de l'or & de l'argent qu'ils recevoient en retour.

On peut ajouter qu'ils ont ouvert le commerce des îles britanniques. Quelques modernes ont voulu faire honneur aux Grecs des commencemens de ce commerce; mais outre qu'il est très-incertain que les Grecs l'aient jamais fait, Strabon dit nettement que les *Phéniciens* l'ont commencé, & qu'ils le faisoient seuls; termes précis qui détruisent toutes les conjectures des modernes en faveur des Grecs & de toute autre nation.

Strabon nous donne le détail de ce commerce. Les *Phéniciens*, dit-il, portoient aux îles britanniques de la vaisselle de terre, du sel, toutes sortes d'instrumens de fer ou de cuivre, & ils recevoient en échange des peaux, des cuirs & de l'étain: mais il y a apparence que ce commerce étoit plus étendu; car le même Strabon nous dit, dans un autre endroit, que ces îles étoient fertiles en blé & en troupeaux; qu'elles avoient des mines d'or, d'argent & de fer, & que toutes ces choses faisoient partie de leur commerce, aussi-bien que les peaux, les esclaves, & les chiens même qui étoient excellens pour la chasse, & dont les Gaulois, quelquefois aussi les peuples de l'orient, se servoient à la guerre. Quoi qu'il en soit de l'étendue de ce commerce, il est certain que celui de l'étain seul étoit une source inépuisable de richesses pour les *Phéniciens*. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

PHÉNICIENS, (*Philosophie des*) (*Hist. de la philosop.*) voici un peuple intéressé, turbulent, inquiet, qui ose le premier s'exposer sur des planches fragiles, traverser les mers, visiter les nations, lui porter ses connoissances & ses productions, prendre les leurs, & faire de sa contrée le centre de l'univers habité. Mais ces entreprises hardies ne se forment point sans l'invention des sciences & des arts. L'astronomie, la géométrie, la mécanique, la politique sont donc fort anciennes chez les *Phéniciens*.

Ces peuples ont eu des philosophes & même de nom. Moschus ou Mochus est de ce nombre. Il est dit de Sidon: il n'a pas dépendu

Tome XXV.

de Possidonius qu'on ne dépouillât Leucippe & Démocrite de l'invention du système atomique en faveur du philosophe *Phénicien*; mais il y a mille autorités qui réclament contre le témoignage de Possidonius.

Après le nom de Moschus, c'est celui de Cadmus qu'on rencontre dans les annales de la philosophie phénicienne. Les Grecs le font fils du roi Agénor; les *Phéniciens*, plus croyables sur un homme de leur nation, ne nous le donnent que comme l'intendant de sa maison. La mythologie dit qu'il se sauva de la cour d'Agénor avec Harmonie, célèbre joueuse de flûte; qu'il aborda dans la Grece, & qu'il y fonda une colonie. Nous n'examinerons pas ce qu'il peut y avoir de vrai & de faux dans cette fable. Il est certain qu'il est l'inventeur de l'alphabet grec, & que ce service seul exigeoit que nous en fissions ici quelque mention.

Il y eut entre Cadmus & Sanchoniaton, d'autres philosophes; mais il ne nous reste rien de leurs ouvrages.

Sanchoniaton est très-ancien. Il écrivoit avant l'ère troyenne. Il touchoit au temps de Moïse. Il étoit de Biblos: Ce qui nous reste de ses ouvrages est supposé. Voici son système de cosmogonie.

L'air ténébreux, l'esprit de l'air ténébreux & le chaos, sont les principes premiers de l'univers.

Ils étoient infinis, & ils ont existé longtemps avant qu'aucune limite les circoncrivît.

Mais l'esprit anima ses principes: le mélange se fit; les choses se lièrent; l'amour naquit, & le monde commença.

L'esprit ne connut point sa génération.

L'esprit liant les choses, engendra *mor*.

Mor est selon quelques-uns, le limon; selon d'autres, la putréfaction d'une masse aqueuse.

Voilà l'origine de tous les germes, & le principe de toutes les choses; delà sortirent des animaux privés d'organes & de sens, qui devinrent avec le temps des êtres intelligens, contemplateurs du ciel; ils étoient sous la forme d'œufs.

Après la production de *mor*, suivit celle du soleil, de la lune & des autres astres.

De l'air éclairé par la mer & échauffé

Kkkk

par la terre, il révolta les vents, les nuées & les pluies.

Les eaux furent séparées par la chaleur du soleil, & précipitées dans leur lieu; & il y eut des éclairs & du tonnerre.

A ce bruit les animaux affoupis sont réveillés; ils sortent du limon & remplissent la terre, l'air & la mer, mâles & femelles.

Les *Phéniciens* sont les premiers d'entre les hommes; ils ont été produits du vent & de la nuit.

Voilà tout ce qui nous a été transmis de la philosophie des *Phéniciens*. C'est bien peu de chose. Serait-ce que l'esprit de commerce est contraire à celui de la philosophie? Serait-ce qu'un peuple qui ne voyage que pour s'enrichir, ne songe guère à s'instruire? Je le croirois volontiers. Que l'on compare les effaims incroyables d'européens qui ont passé de notre monde dans celui que Colomb a découvert, avec ce que nous connoissons de l'histoire naturelle des contrées qu'ils ont parcourues, & l'on jugera. Que demande un commerçant qui descend de son vaisseau sur un rivage inconnu? Est-ce, quel dieu adorez-vous? avez-vous un roi? quelles sont vos loix? Rien de cela. Mais, avez-vous de l'or? des peaux? du coton? des épices? Il prend ces substances, il donne les siennes en échange; & il recommence cent fois la même chose, sans daigner seulement s'informer de ce qu'elles sont, comment on les recueille. Il fait ce qu'elles lui produiront à son retour, & il ne se soucie pas d'en apprendre davantage. Voilà le commerçant hollandois. Et le commerçant françois? Il demande encore, vos femmes sont-elles jolies?

PHENINDE, f. f. (*Sphéristiq. des anciens.*) nom d'un jeu chez les anciens Romains, nommé plus communément la *petite balle*. Ce jeu se jouoit avec une petite balle que les joueurs se pouffoient, mais en tâchant de se tromper, faisant semblant de vouloir la jeter à l'un, & cependant la jetant à l'autre. *Voyez* SPHÉRISTIQUE.

§ **PHÉNOMÈNE**, f. masc. (*Phys.*) Ce mot est formé du grec *παῖνω*, j'apperçois; il se dit dans l'usage ordinaire de quelque chose d'extraordinaire qui paroît dans les

cieux; comme les comètes, l'aurore boréale, &c. Mais les philosophes appellent *phénomènes* tous les effets qu'on observe dans la nature, ou plutôt tout ce que nous découvrons dans les corps à l'aide des sens. Les *phénomènes* concernent la situation, le mouvement, les changemens & les effets des corps. Lorsque nous considérons, par exemple, l'ordre & la combinaison de sept étoiles que l'on remarque à la grande ourse, c'est un *phénomène* de situation: le lever du soleil, son midi & son coucher, nous offrent un *phénomène* de mouvement: la lune qui commence à paroître, qui croît ensuite sensiblement, devient demi-pleine, paroît après cela dans son plein, & qui souffre ensuite en décroissant, mais dans un ordre renversé, les mêmes variations qu'elle a subies pendant son accroissance, nous présente un *phénomène* de changement. Lorsqu'un corps est poussé contre un autre, il agit sur lui; la même chose arrive lorsqu'un corps en tire un autre, & c'est ce qu'on appelle un *phénomène d'effet*.

Les *phénomènes* sont la pierre de touche des hypothèses; pour qu'une hypothèse acquière quelque degré de probabilité, il faut qu'on puisse par son moyen expliquer quelques *phénomènes*; & la probabilité de l'hypothèse augmente dans la même raison que le nombre des *phénomènes*, expliqués par son moyen.

Newton nous a donné des règles admirables pour l'explication des *phénomènes* de la nature; elles sont trop importantes, pour ne pas les donner ici avec quelques exemples.

1^o. *On ne doit admettre pour véritables causes des phénomènes de la nature, que celles que l'on connoît pour être véritables, & dont la vérité est démontrée par des expériences, par des observations plusieurs fois réitérées & de différentes manières, & qui suffisent pour rendre raison des phénomènes que l'on doit expliquer.*

On ne doit donc admettre pour causes que celles que les *phénomènes* de la nature indiquent manifestement. Elles sont véritables: 1^o. s'il est constant qu'elles existent dans la nature, & si tous les *phénomènes* concourent à démontrer leur existence;

2°. si non seulement les *phénomènes* peuvent être déduits, mais encore s'ils ont une connexion nécessaire avec les causes; 3°. si les corps éprouvés & traités de différentes manières, nous indiquent constamment les mêmes causes des mêmes *phénomènes*; 4°. si on ne peut supprimer ces causes, sans détruire les *phénomènes* eux-mêmes.

Nous allons mettre cette théorie dans tout son jour par l'exemple suivant. Si on plonge dans l'eau d'un réservoir la queue d'une pompe aspirante, & qu'on fasse mouvoir le piston, l'eau s'éleva dans le corps de la pompe & le remplira: or, la cause de l'élevation de l'eau, dans cette occasion, est manifestement la pression que l'air exerce sur la surface de l'eau du réservoir, à l'exception de la colonne qui répond à la cavité pratiquée selon la longueur de la queue de la pompe, & dont le piston raréfie l'air par son élévation. Une preuve incontestable que c'est à la pression de l'air que l'on doit rapporter, comme à sa véritable cause, le *phénomène* que nous venons d'exposer; c'est que, 1°. on fait que la surface de l'eau du réservoir est soumise à la pression de l'air qui pèse sur cette surface; 2°. parce que la pression de l'air est capable de faire jaillir l'eau à une certaine hauteur; 3°. parce que l'expérience nous apprend que si on supprime l'air qui est compris dans le réservoir, ou qu'on le remplisse exactement d'eau, & qu'on le bouche de manière que l'air n'y puisse point pénétrer; l'expérience, dis-je, démontre que l'eau ne s'éleva point dans la pompe, malgré les successions répétées du piston; mais qu'elle s'y élévera aussi-tôt, si on donne entrée à l'air dans le réservoir. Il arrive encore la même chose, lorsqu'on fait agir une pompe sur tout autre fluide que sur l'eau, avec cette différence, que la pression de l'air l'éleve plus ou moins haut, suivant qu'il est plus ou moins pesant qu'un pareil volume d'eau. D'après ces observations, peut-on se refuser à croire que c'est à la pression de l'air qu'on doit attribuer l'élevation de l'eau, ou de tout autre liquide, dans les pompes? Il s'uit de tout ce que nous venons de dire, que dès qu'il est

démontré qu'une cause existe réellement dans la nature, que c'est elle qui a opéré un *phénomène* quelconque, & qu'elle suffit à sa production: il est inutile de recourir à une autre cause quelconque, quoiqu'il fût possible d'en imaginer une autre qui eût pu produire le même effet.

S'il arrive que la nature, quelquefois jalouse de ses secrets, dérobe à nos recherches les causes des effets qu'elle nous permet de considérer, il convient alors d'avouer son insuffisance, plutôt que d'imaginer sur le champ quelques causes probablement probables au premier abord, & de s'en servir pour tâcher de rendre raison des *phénomènes* qu'on se propose d'expliquer. Une science simple, mais stable & certaine est toujours préférable à une autre qui seroit incertaine, vague & erronée, quoiqu'elle fût établie sur des fondemens ingénieusement imaginés, & ornée d'arguments spécieux & propres à induire en erreur: cette vérité peut être confirmée par plusieurs exemples. Quand je remue les doigts, ce mouvement est produit par l'action de certains muscles qui se contractent: c'est un fait constant. Mais quelle est la cause de la contraction de ces muscles? Seroit-ce la seule affluence de la partie rouge du sang qui aborderoit dans les vaisseaux & dans les vésicules musculaires, ainsi qu'on l'a prétendu? Non certainement, puisqu'on remarque que les muscles pâlisent lorsqu'ils se contractent. Seroit-ce donc les esprits animaux, qui se portant avec rapidité dans les nerfs, exciteroient la contraction musculaire? Ce sentiment n'est pas mieux fondé que le précédent, puisque ces esprits animaux sont des êtres chimériques qui n'existent pas: & comment d'ailleurs, en supposant leur existence, pourroit-on concevoir leur manière d'agir, puisque les nerfs sont de fibres solides & non vasculées, indépendamment de l'autorité de plusieurs médecins, qui ont adopté l'un & l'autre fluides, savoir, le sang & les esprits animaux, pour expliquer l'action musculaire? En effet, on remarque constamment si on pique, ou qu'on pince, ou qu'on presse, ou enfin qu'on irrite, de quelque manière que ce soit, un des nerfs d'un animal vivant ou

récemment mort, ou même appartenant à une partie séparée du tronc, aussi-tôt on observe que tous les muscles, dans lesquels ce nerf fournit des rameaux, se gonflent, se durcissent, se contractent; & tous ces effets ont lieu, & s'opèrent de la même manière qu'ils ont coutume de s'opérer naturellement dans le vivant: cette expérience peut se répéter avec le même succès pendant plusieurs heures; & lorsque la contraction du muscle commence à s'affaiblir, on peut la rétablir en jetant de l'eau tiède sur le nerf. L'huile de vitriol & l'électricité produiroient le même effet. Quelle est donc, dans cette occasion, la cause de l'irritabilité des nerfs, des fibrilles musculaires, enfin de la contraction de ces muscles? C'est ce que personne ne fait encore: c'est pourquoi il convient, & on doit suspendre son jugement & ne rien prononcer sur cela, jusqu'à ce qu'on ait fait de nouvelles découvertes plus certaines & plus propres à déceler la cause de ces *phénomènes*. Je tiens, par exemple, un corps solide dans la main; j'ouvre la main, & le corps, abandonné à lui-même, tombe alors par terre: pour quelle raison? C'est qu'il est grave. Mais si je veux pousser mes recherches plus loin, & découvrir la cause de la gravité, je suis alors arrêté, & je ne trouve rien de certain & de démontré: je m'arrête donc aussi-tôt; je suspends mon jugement, & j'attends qu'un temps plus heureux me fasse part de cette découverte: je fais cependant, à n'en pouvoir douter, qu'il n'y a aucun effet dans la nature qui n'ait une cause à laquelle il doit son existence.

C'est pour ces raisons que l'on doit proscrire & bannir de la physique toutes les hypothèses & les conjectures: tout ce qu'elles nous apprennent est vague & incertain, & ne doit point se ranger dans la classe des vérités démontrées. Outre cela il est constant que les hypothèses servent plutôt à embarrasser & à surcharger une science, qu'à reculer ses bornes: elles excitent des disputes inutiles; les *phénomènes* en deviennent plus difficiles à saisir; elles font négliger, & souvent même rejeter les circonstances les plus importantes qui accompagnent ces *phénomènes*; bien plus,

on en imagine de fausses, pour donner du poids & du crédit aux hypothèses qu'on veut défendre; car parmi les philosophes, il s'en trouve plusieurs qui sont plus flattés par l'espérance d'une vaine gloire, qu'occupés de l'amour de la vérité: jaloux de se faire admirer, ils veulent se faire passer pour être plus sçavans qu'ils ne le sont véritablement: ils imaginent des opinions fausses, qu'ils soutiennent hardiment, & ils abusent de la confiance de ceux qui ne sont pas en état d'éviter l'erreur dans laquelle elles les entraînent.

Des gens de cette espèce font plus de tort aux sciences, qu'ils ne peuvent servir à leurs progrès. Les observations & les expériences sont les seuls fondemens de la physique. Lorsqu'on les examine d'une manière géométrique, elles nous fournissent souvent le moyen de découvrir les causes des *phénomènes* que nous observons, de connoître toute l'intensité & l'étendue de ces causes, ainsi que leurs propriétés: nous en avons un exemple dans les pompes dont on se sert pour tirer de l'eau des lieux profonds; mais nous ne pouvons pas toujours découvrir les causes des effets que nous observons: c'est pourquoi on ne peut expliquer que peu de choses dans la physique. Cela fait, à la vérité, une doctrine maigre & stérile dans bien des points; mais aussi elle est sûre & incontestable. Celui qui s'attache aux observations & à l'expérience, & qui les répète avec toute l'attention qu'elles exigent, parvient à acquérir du dégoût pour les hypothèses & pour tout ce qui n'est que conjecture; car il découvre à chaque instant, que les opérations de la nature sont bien différentes des idées qu'il s'en étoit formées: il apprend que la véritable constitution des parties, & les qualités des corps, ne ressemblent en rien à ce qu'il avoit imaginé à cet égard; ce qui paroît évident, par les idées qu'on s'étoit formées sur les saveurs, sur la structure des rayons de la lumière, &c.

Nous nous trouvons à chaque instant arrêtés par des difficultés insurmontables, dans la recherche des causes des différens *phénomènes* de la nature, parce que nous n'avons jusqu'à présent aucune règle cer-

tain, aucun moyen sûr, qui puissent nous faire juger que nous soyons parvenus à suivre, sans interruption, toute la série des causes qui se précèdent mutuellement, & que l'enchaînement de nos raisonnemens nous ait conduits de la première jusqu'à la plus éloignée des causes, en commençant ce développement par la considération des *phénomènes*. Quand il arriveroit même que nous serions parvenus jusqu'à la dernière, qui ne dépend que de la seule puissance du créateur, nous n'en comprendrions pas mieux pour cela la liaison qu'il y auroit entre cette cause & la puissance divine qui l'auroit établie; parce que l'esprit de l'homme ne pourra jamais comprendre de quelle manière Dieu, qui est un esprit infini, peut agir sur un corps.

L'auteur de la nature a su tellement soustraire à notre connoissance les moyens qu'il emploie pour régir l'univers, qu'il n'est pas possible aux philosophes de percer les ténèbres épaissies qui les dérobent à leurs recherches. Delà, de quelque côté que nous portions nos regards, nous découvrons aussi-tôt les bornes de notre génie; de sorte que notre respect pour l'Être suprême s'accroît à chaque instant, & que nous ne pouvons nous empêcher de reconnoître & d'avouer la distance infinie qui le sépare de la créature, lui qui est la source & l'origine de tous les effets, de leurs causes, & de toutes les puissances quelconques; de sorte que nous ne pouvons ne nous pas soumettre de plein gré à tout ce qu'il nous a révélé dans les saintes écritures, & ne pas respecter bien des choses qu'elles contiennent, qui surpassent les lumières qu'il a données à l'homme.

2°. *Les phénomènes ou les effets de la nature, qui sont du même genre, reconnoissent les mêmes causes.*

C'est par le même moyen, & selon la même mécanique, que la respiration s'opère dans l'homme, & dans tout autre animal terrestre. La chute des corps graves dépend de la même cause dans l'Europe, ainsi que dans toutes les régions de la terre. La diffusion de la lumière & de la chaleur, soit du soleil, soit du feu de nos foyers, reconnoît les mêmes causes. La

réflexion de la lumière s'exécute de la même manière par les planètes, que par les corps terrestres. Il en est de même de l'ombre que jettent derrière eux les corps opaques, soit qu'ils appartiennent à notre globe, soit qu'ils soient suspendus dans l'immensité des cieux, tels que les planètes, &c. Si des effets aussi simples, & qui sont les mêmes, dépendoient de différentes causes, il faudroit admettre plusieurs causes pour produire les mêmes effets; ce qui est tout-à-fait contraire au génie de la nature, ou plutôt à la sagesse infinie de l'Être suprême. Car c'est opérer quelque chose en vain, que de faire par une complication de moyens, ce qu'on peut faire à moins de frais. Cependant quand les effets sont composés, les causes peuvent être différentes, & on peut parvenir à les découvrir par une observation attentive. Par exemple, le vent d'est peut venir de différentes causes: quelquefois le mouvement du soleil & les vapeurs chaudes peuvent le produire: quelquefois il doit son origine au concours de deux autres vents; savoir, l'aquilon & le vent du midi. Quelquefois l'équilibre de l'air étant rompu ou troublé dans la partie occidentale de l'atmosphère, le vent d'orient s'éleve alors. D'autres fois il se trouve encore d'autres causes particulières dans la partie orientale du ciel qui l'excitent & le produisent: par exemple, un espace libre entre des montagnes suffit pour déterminer un courant d'air, &c. C'est pourquoi on doit user de beaucoup de prudence, lorsqu'il s'agit de distinguer les causes simples de celles qui sont composées.

3°. *Les qualités des corps qui ne souffrent ni du plus ni du moins, & qui conviennent à tous les corps que nous pouvons soumettre à l'expérience, doivent être regardées comme des qualités générales des corps.*

Quelques corps qui se présentent à nos recherches, soit célestes, soit terrestres, grands ou petits, solides ou fluides, tous ces corps nous paroissent & sont réellement étendus: nous pouvons donc conclure avec certitude, que tous les autres, ceux que les entrailles de la terre recèlent, ceux que nous ne verrons & nous ne toucherons jamais, sont pareillement étendus; puisque,

conjointement avec les autres, ils concourent à former l'étendue du globe terrestre. Mais l'étendue des parties de la matière ne souffre jamais aucune augmentation; le volume d'un corps peut bien augmenter par la raréfaction de ses parties intégrantes, mais l'étendue des parties matérielles n'augmente pas pour cela. Par exemple, concevez un pouce cubique de matière totalement solide; que toute sa substance devienne parsemée de pores, & qu'il se raréfie de manière que son volume soit cent fois plus grand: quelque grand que soit ce volume, il ne contiendra néanmoins qu'un pouce cubique de matière solide, & son étendue en solidité ne fera point augmentée: que cette masse raréfiée soit comprimée & qu'elle soit réduite à un plus petit volume, on retrouvera encore un pouce cubique d'étendue matérielle; cette étendue ne sera point diminuée: d'où on peut conclure que l'étendue doit être rangée parmi les propriétés générales de la matière. Pareillement si tous les corps que nous avons considérés & examinés, sont figurés impénétrables & inactifs, nous pouvons conclure que ceux sur lesquels nous n'avons pas encore porté nos recherches, sont également figurés impénétrables & inactifs; car ces propriétés ne souffrent ni plus ni moins: elles ne peuvent être augmentées ni diminuées.

Si tous les corps qui sont placés sur la superficie de la terre ont une tendance qui les maîtrise vers son centre; si la lune gravite vers la terre, & que celle-ci ait aussi une gravitation vers la lune; si les planètes, ainsi que les comètes, sont soumises à la même loi, & qu'elles aient toutes une tendance mutuelle les unes vers les autres, & vers le centre du soleil; si le soleil lui-même est maîtrisé par la même force, & qu'il gravite vers les corps célestes dont nous venons de parler, on pourra conclure universellement que tous les corps qui font partie du système planétaire, gravitent les uns vers les autres, & que l'attraction est une propriété générale de la matière.

Mais si on remarque que certaines propriétés s'affoiblissent & diminuent avec le temps, elles pourront, par cette raison,

disparoître tout-à-fait: de sorte qu'on ne doit point les ranger parmi les propriétés générales de la matière: par exemple, de ce que la transparence du verre & de quelques autres corps s'affoiblit insensiblement & à la longue, de ce que la chaleur diminue par degrés dans les corps, on peut croire que ces deux qualités pourront être totalement détruites; d'où il suit que, ni la transparence, ni la chaleur ne peuvent être rangées parmi les propriétés générales de la matière. Et c'est de cette manière que plusieurs qualités que nous appelons *sensibles*, conviennent à la matière.

4^o. *Les propositions que l'on déduit des phénomènes que l'on observe dans la philosophie expérimentale, peuvent être regardées comme absolument vraies, ou au moins comme approchant très-fort de la vérité, nonobstant les opinions contraires qui paroissent les détruire, jusqu'à ce qu'on ait découvert de nouveaux phénomènes qui concourent à les établir plus solidement, ou qui indiquent les exceptions qu'il y faut faire.*

En effet, l'examen de nouvelles découvertes doit toujours se faire par la voie de l'analyse, avant d'employer la méthode synthétique. Par le moyen de l'analyse, on rassemble tous les *phénomènes* & tous les effets de chaque chose qui se présente à nos recherches. Cette méthode nous conduit sagement, & autant que faire se peut, à la connoissance des puissances & des causes de tous les effets que nous observons. De l'examen des *phénomènes*, suivent immédiatement des propositions qui ne sont d'abord que particulières, mais qui deviennent ensuite universelles par induction: par exemple, lorsque je connois que le feu ordinaire de nos foyers, & que celui du soleil ont la propriété de raréfier l'or, j'établis aussi-tôt cette proposition singulière, *le feu raréfie l'or*; mais si ensuite, portant mes recherches plus loin, je découvre que le feu produit le même effet sur les autres métaux, sur les demi-métaux, sur plusieurs fossiles, sur les parties animales & sur les végétaux, alors j'établis cette proposition universelle, *le feu a la propriété de raréfier tous les corps*; & cette proposition, toute générale qu'elle

soit, doit être reconnue pour vraie. Continuant encore mes recherches, si je trouve quelques corps qui résistent à l'action du feu, & qui ne se dilatent point, ou que j'en observe quelques-uns qui, au lieu de se dilater, se resserrent & se renferment dans de plus petites bornes, ma proposition générale n'en fera pas moins vraie pour cela; mais elle souffrira une exception, relativement aux substances dont nous venons de parler. De ce que nous observons constamment, que si on fond plusieurs métaux ensemble, le mélange formera une masse plus dure que chaque métal en particulier, nous concluons en général, que les métaux hétérogènes sont plus durs que les métaux homogènes: or comme on observe aussi que l'alliage de l'étain fin d'Angleterre avec celui de Malac forme une masse moins dure, cette observation donne lieu à une exception qui restreint l'étendue de la proposition universelle. Cette exception a encore lieu dans le mélange de plusieurs métaux, selon certaines proportions; la masse qui en résulte forme un mixte d'une moindre solidité que ses parties constituantes: aussi dans tous ces cas doit-on indiquer ces exceptions, ainsi que leurs bornes.

Ayant beaucoup avancé dans ses recherches par la voie de l'analyse, & ayant découvert par son moyen les causes de plusieurs *phénomènes*, c'est alors qu'il est permis de mettre en usage la méthode contraire, c'est-à-dire, la méthode synthétique. On se sert de ce moyen, lorsqu'ayant déjà découvert plusieurs causes, & que les ayant mises dans toute leur évidence, on les regarde comme des principes certains, propres à développer les *phénomènes* qui y ont rapport. Par exemple, lorsque j'ai découvert que les corps que l'on soumet à l'action du feu, se laissent pénétrer par la matière ignée, & que le feu se développant & agissant en toute sorte de sens, les dilate; je conclus, qu'une pierre que je tiens en ma main se dilatera si je l'expose à l'ardeur du feu; & chaque fois que je me propose de dilater un corps, & d'augmenter son volume, j'ai recours au feu, comme à une des causes que je reconnois pour être propres à produire cet

effet. Les philosophes ne font en cela que suivre la méthode des mathématiciens, qui procèdent d'abord par la voie de l'analyse, lorsqu'il s'agit de découvrir des choses difficiles & inconnues, & qui n'ont recours à la synthèse qu'après avoir profité des secours de l'analyse.

Il n'est guère possible, dans la philosophie, de porter ses recherches plus loin; cependant on tâche d'employer utilement l'analogie pour augmenter le nombre des connoissances philosophiques. En supposant, par exemple, une harmonie établie entre les différentes parties de l'univers, & que les qualités que nous savons appartenir aux substances que nous connoissons, appartiennent également à celles que nous n'avons pas encore examinées, nous jugeons que les propriétés que nous découvrons dans les corps célestes conviennent également aux corps sublunaires, & alternativement. Bien plus, dans la conduite ordinaire de la vie, nous raisonnons souvent par analogie, & nous conformons nos actions à ces raisonnemens. Par exemple, nous marchons aujourd'hui avec tranquillité sur un terrain sur lequel nous vîmes plusieurs personnes se promener hier; nous mangeons aujourd'hui d'un mets, parce que nous le trouvâmes bon hier, & que nous éprouvâmes que c'étoit une bonne nourriture.

Ce fut conformément à cette méthode, que Hermès établit sa philosophie, & plusieurs philosophes modernes l'ont imité en cela. Cependant il est bon d'observer qu'on ne doit se servir de l'analogie qu'avec prudence, si on veut éviter l'erreur où cette méthode peut conduire, & qu'il ne faut pas toujours se confier aveuglément à un raisonnement qui ne seroit établi que sur l'analogie, parce que la nature n'agit pas toujours de la même manière dans la production des effets semblables, mais composés. Par exemple, de ce que plusieurs espèces de mouches sont ovipares, est-ce une raison suffisante pour conclure qu'elles le sont toutes? Le célèbre M. de Réaumur en a découvert plusieurs, dont il nous a donné une très-belle description qui sont vivipares. De ce que plusieurs animaux périssent lorsqu'on leur coupe la

tête, est-ce une raison suffisante pour conclure que tous ceux à qui on couperait la tête mourront? non certainement, & on fait actuellement qu'il y en a plusieurs, tels que les polypes de rivière & plusieurs autres encore, qui survivent à cette opération. De ce que le concours du mâle & de la femelle est nécessaire pour la propagation de plusieurs espèces, ce n'est pas une raison suffisante pour conclure que cet accouplement soit nécessaire pour la propagation de tous les insectes. On trouve plusieurs animaux qui sont hermaphrodites; on en trouve d'autres qui, quoique femelles, ont la faculté d'engendrer jusqu'à cinq fois, sans le concours du mâle. De ce que les rameaux de presque toutes les plantes s'élevaient en haut & ne retombent point vers la terre, est-ce une raison d'affirmer que le gui de chêne suit la même direction dans son accroissement? Non certainement, car l'expérience démontre qu'il croît & qu'il se dirige en toute sorte de sens. Dans l'hiver, une forte gelée s'oppose à l'accroissement des plantes; l'agaric néanmoins continue à pousser. D'où il paroît qu'on ne doit point faire usage, ou au moins qu'on ne doit user qu'avec la dernière circonspection, de l'analogie, ainsi que Needham nous le conseille fort prudemment. (D. F.)

PHÉNOMÈNE ÉLECTRIQUE, (étoile tombante) (Phyſiq.) MM. Morton & Meret croyoient que la matière visqueuse, tenace & d'un blanc tirant sur le jaune, que l'étoile tombante laisse à l'endroit où elle tombe, n'étoit autre chose que les excréments de quelques oiseaux, tels que des corbeaux, &c. qui après avoir mangé des grenouilles en rendoient les intestins sans les avoir pu digérer; ce qui n'est guère probable, puisqu'on en voit dans des lieux souvent où les oiseaux ne vont jamais. Quant à M. Mussenbroeck, il lui paroît vraisemblable que ces étoiles doivent leur origine à une matière huileuse, qui a été élevée par la chaleur du jour, qui se condense par le froid, qui retombe par son propre poids & s'enflamme: il appuie sa conjecture sur ce que l'on voit ces feux en tomber après les fortes chaleurs de l'été. Mais si c'étoit là la véritable cause, on

ne les devroit pas voir au printemps avant les chaleurs, ni en hiver, comme M. Krafft l'a observé en Russie dans le mois de novembre pendant la nuit, qui étoit d'ailleurs des plus froides.

Le P. Bellaria a été plus heureux dans ses conjectures, à ce qu'il nous paroît; il croit que les étoiles tombantes ne sont que des *phénomènes électriques*, & voici le fait sur lequel il se fonde; il est d'ailleurs assez curieux pour trouver place ici.

Un jour qu'il étoit assis en plein air avec un ami, une heure après le coucher du soleil, ils virent une de ces étoiles tombantes qui dirigeoit sa course vers eux, & qui grossissoit à vue d'œil à mesure qu'elle approchoit d'eux, jusqu'au moment où elle disparut à peu de distance de l'endroit où ils étoient: leurs visages, leurs mains, & leurs habits, ainsi que la terre & tous les objets voisins, furent alors illuminés d'une lumière diffuse & légère, mais sans aucun bruit. Ayant eu peur ils se leverent, & se regarderent l'un l'autre, surpris de ce *phénomène*. Un domestique accourut à eux d'un jardin voisin, & leur demanda s'ils n'avoient rien vu; que pour lui il avoit aperçu briller dans le jardin une lumière subite, principalement sur l'eau dont il se servoit pour arroser.

Toutes ces apparences étoient évidemment électriques; & le P. Bellaria fut confirmé à penser que l'électricité en étoit la cause, par la quantité de la matière électrique qu'il avoit vue, dans d'autres occasions, avancer par degrés vers son cerf-volant; car, dit-il, elle avoit toute l'apparence d'une étoile tombante. Il vit aussi quelquefois une espèce de gloire autour du cerf-volant, qui le suivoit quand il changeoit de place, mais qui laissoit un peu de lumière, à la vérité pour fort peu de temps, dans le lieu qu'il venoit de quitter.

Il nous paroît que cette différence satisfait parfaitement à tous les *phénomènes* des étoiles tombantes. Car, 1^o. il y a dans l'atmosphère, en tout temps & dans toutes les saisons, une circulation du fluide électrique, comme on l'a fait voir à l'article CERF-VOLANT. Aussi l'on voit de ces étoiles dans toutes les saisons, comme il paroît

paroît par les observations de M. Gassendi & de M. Krafft, que nous avons rapportées. 2°. On a aussi fait voir dans le même article, que l'électricité positive régnait dans les régions supérieures de l'atmosphère dans un temps serein. Cette observation, qui est de M. Kimmersley, nous découvre la raison pour laquelle ces étoiles dirigent toujours leurs courses contre la terre; c'est que le feu électrique abonde dans ces régions supérieures, & il s'ouvre un passage au travers de l'atmosphère inférieure, pour venir jusqu'à la terre, qui est électrisée en moins; & c'est un *phénomène* que les autres hypothèses n'expliquent point. 3°. Le mouvement progressif de ces étoiles, qui est quelquefois lent, d'autres fois rapide, quelquefois en ligne droite, d'autres fois en zigzag, s'accorde très-bien avec celui du fluide électrique, quand il se propage d'un lieu à un autre; car l'on sait qu'en général le fluide suit toujours les meilleurs conducteurs, & qu'il ne suit pas le chemin le plus court d'un endroit à un autre: de-là vient l'irrégularité de son mouvement; & s'il éprouve moins de résistance en les pénétrant, suivant qu'ils se trouvent plus ou moins parfaits, il se meut plus ou moins vite; mais sa vitesse dépend encore de la quantité de fluide mise en mouvement à la fois; car si cette masse est considérable, on aperçoit une vive lumière, lorsque l'irruption se fait, & même il arrive souvent qu'on entend alors quelque éclat, comme il arrive quand il paroît des globes de feu: enfin quand cette masse devient encore plus considérable, sa force & sa vitesse augmentent, & elle porte alors le nom de foudre (*voyez ce mot.*) Nous ajouterons que si ce feu abonde dans les hautes régions de l'atmosphère, pourvu qu'il ne soit pas réuni en une seule masse, & que les vapeurs soient séparées par des parties d'air pur, en sorte que son mouvement soit alors retardé, & qu'aucune quantité considérable ne puisse s'écouler à la fois, il y aura alors des irrutions continuelles, & l'on verra tous les *phénomènes* que l'on a décrits à l'article AURORE-BORÉALE, ou plutôt il y aura alors une aurore-boréale. 4°. Nous remarquerons enfin, qu'on sent quelquefois une odeur de soufre, quand

Tome XXV.

on se trouve dans l'endroit où ces *phénomènes* ont lieu: mais on ne doit pas en inférer qu'ils soient produits par des vapeurs sulfureuses qui s'enflamment d'elles-mêmes; car nous savons que le fluide électrique enflamme les substances huileuses éthérées, au travers desquelles il passe. Ainsi ceux qui jugent de la cause par l'odeur qu'ils sentent, courent risque de prendre l'effet, qui est purement accidentel, pour la cause même. (P. B.)

PHEONS, en terme de Blâson, ce sont des fers, des dards, des fleches ou d'autres armes barbelées.

Dans les planches de blason on voit la figure des *phéons*. D'Egerton de sable, à la fasce d'hermine entre trois *phéons*.

PHEOS, f. m. (*Botan. anc.*) nom donné par Théophraste, Dioscoride & autres, à une plante dont se servoient les foulons pour apprêter leurs draps, c'est peut-être le *gnaphalium* des modernes; mais les anciens donnoient aussi le nom de *phéos* au filago, c'est-à-dire à notre herbe de coton. Ils employoient cette dernière à faire les matelas de leurs lits, & à emballer leur poterie pour l'empêcher de se casser.

PHERECRATE, ou PHEREGRA-TIEN, f. m. (*Belles-Lettres.*) dans l'ancienne poésie, sorte de vers composé de trois piés; savoir d'un dactyle entre deux spondées, comme :

Crās dō | nābērīs | hæ dō
Fēsīs | vōmērē | tāurīs.

On conjecture que ce nom lui vient de *Pherecrate* son inventeur.

PHEREPHATTE, f. f. (*Mythologie.*) c'étoit le premier nom de Proserpine, & sous lequel elle avoit des fêtes chez les Cycicéniens, appelées *phéréphatties*.

PHEREPOLÉ, adj. (*Mythologie.*) ou celle qui porte le *pole*. Pindare donne ce surnom à la fortune, pour marquer que c'est elle qui soutient l'univers, & qui le gouverne. La première statue qui fut faite de la fortune pour ceux de Smyrne, la représentoit ayant le *pole* sur la tête, & une corne d'abondance à la main.

PHERES, (*Géog. anc.*) *Pheræ*; il y avoit de ce nom plusieurs villes: savoir, une dans l'Achaïe, une dans le Pélopo-

LIII

nése, une dans la Macédoine, une dans l'Asie, une dans la Ecorie, une dans la Iapygie, une dans la Laconie, &c.

PHÉRÉZÉENS, (*Géographie sacrée.*) anciens peuples qui habitoient la Palestine, & qui étoient mêlés avec les Cananéens; mais comme ils n'avoient point de demeure fixe, & qu'ils vivoient dispersés, tantôt en un lieu du pays, & tantôt dans un autre, on les nomma *Phérézéens*, c'est-à-dire, *épars*. *Phérazot* signifie des *hameaux*, des *villages*. Il est beaucoup parlé des *Phérézéens* dans l'écriture, & même du temps d'Esdras, après le retour de la captivité de Babylone; plusieurs Israélites avoient épousé des femmes de cette nation. (*D. J.*)

PHESANE, (*Géog. anc.*) ville d'Arcadie, selon le scholiaste de Pindare, & le sentiment de tous les auteurs, excepté Didyme, qui prétend, sans aucun fondement, que c'étoit une ville de l'Elide.

PHESTI, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans le Latium, à cinq ou six milles de Rome. C'étoit autrefois l'extrémité du territoire de cette ville; ce qui fait que du temps de Strabon, les prêtres y faisoient les sacrifices nommés *ambarvalia*, comme dans les autres lieux qui étoient aux frontières des Romains.

PHEUGARUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, entre *Tulifurgium* & *Cenduum*, selon Ptolomée, *liv. II, ch. xj*. On croit que la ville d'Halberstadt, dans la Saxe, a été bâtie de ses ruines.

PHIAGIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville ou bourgade de l'Attique. Elle est attribuée par quelques-uns à la tribu Egéide, & par d'autres à l'Aiantide; mais une inscription dont parle M. Spon, la met sous l'Hadrianide. 2°. Bourgade de l'Attique, dans la tribu Pandionide, selon Etienne le géographe. (*D. J.*)

PHIALE, (*Géog. anc.*) en grec *φιάλη*; ce mot qui veut dire une coupe plate, remplie jusqu'au bord, a été donné à divers lacs ou réservoirs d'eau, à cause de leur ressemblance à un bassin plein d'eau.

1°. *Phiale*, fontaine ou lac célèbre au pied du mont Hermon, & d'où le Jourdain prend sa source. Joseph, *de bel. lib. III, c. xviii*, raconte qu'à cent vingt stades de Césarée de Philippes, sur le chemin qui

va à la Tranchonite, on voit le lac de *Phiale*, lac rond comme une roue, & dont l'eau est toujours à pleins bords, sans diminuer ni augmenter. On ignoroit que ce fût la source du Jourdain, jusqu'à ce que Philippe, tétrarque de Galilée, le découvrit d'une manière à n'en pouvoir douter, en jetant dans ce lac de la menue paille qui se rendit par des canaux souterrains à Panium, d'où jusqu'alors on avoit cru que le Jourdain tiroit sa source.

2°. *Phiale*, ou *Phiala*, est un lieu d'Egypte sur le Nil & dans la ville de Memphis. Tous les ans, dit Plin, *l. VIII, c. xlvij*, on y jetoit une coupe d'or & une coupe d'argent le jour de la naissance du dieu Apis.

3°. C'est encore un lieu d'Egypte dans la ville d'Alexandrie. On donnoit le nom de *phiale* au lieu où l'on serroit le blé qu'on amenoit d'Egypte sur des bateaux par le canal que l'on avoit creusé depuis Chérée jusqu'à Alexandrie; mais comme le peuple étoit accoutumé à exciter dans cet endroit de fréquentes séditions, Justinien, pour arrêter le cours de ce désordre, fit enfermer ce lieu d'une forte muraille.

4°. *Phiale* est aussi le nom de la source du Nil.

5°. *Phiale*, ou *Phialia*, ou *Phigalia*, étoit une ville de l'Arcadie sur les bords du fleuve Néda, auquel les enfans de cette ville consacroient leurs cheveux. Le nom moderne de cette ville est, à ce qu'on croit, *Davia*. (*D. J.*)

PHIBIONITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) c'est une branche des gnostiques.

PHIDITIES, s. m. pl. (*Antiquités grecques & de Lacédémone.*) *Phiditia*, les *phidities* étoient des repas publics qui se donnoient en Grece. Ils furent institués par Lycurgue. Ce législateur voulant faire plus vivement la guerre à la mollesse & au luxe, & achever de déraciner l'amour des richesses, fit à Lacédémone l'établissement des repas publics. Il en écarta toute somptuosité & toute magnificence: il ordonna que tous les citoyens mangeroient ensemble des mêmes viandes qui étoient réglées par la loi; & il leur défendit expressément de manger chez eux en particulier.

Les tables étoient de quinze personnes chacune, un peu plus ou un peu moins, &

chacun apportoit par mois un boisseau de farine, huit mesures de vin, cinq livres de fromage, deux livres & demie de figues, & quelque peu de leur monnoie pour acheter de la viande. Il est vrai que quand quelqu'un faisoit chez lui un sacrifice, ou qu'il avoit été à la chasse, il envoyoit une piece de sa victime ou de sa vénaison, à la table dont il étoit; car il n'y avoit que ces deux occasions, où il fût permis de manger chez soi, savoir, quand on étoit revenu de la chasse fort tard, & que l'on avoit achevé fort tard son sacrifice: autrement on étoit obligé de se trouver au repas public; & cela s'observa fort long-temps avec une très-grande exactitude, jusques-là que le roi Agis, qui revenoit de l'armée, après avoir défait les Athéniens, & qui vouloit souper chez lui avec sa femme, ayant envoyé demander ses portions dans la salle, les polémarques les lui refuserent; & le lendemain Agis ayant négligé par dépit d'offrir le sacrifice d'actions de grâces, comme on avoit accoutumé après une heureuse guerre, ils le condamnerent à une amende qu'il fut obligé de payer.

Les enfans même se trouvoient à ces repas, & on les y menoit comme à une école de sagesse & de tempérance. Là, ils entendoient de graves discours sur le gouvernement; ils voyoient des maîtres qui ne pardonnoient rien, & qui railloient avec beaucoup de liberté, & ils apprenoient eux-mêmes à railler sans aigreur & sans bassesse, & à souffrir d'être raillés; car on trouvoit que c'étoit une qualité digne d'un Lacédémonien, de supporter patiemment la raillerie. S'il y avoit quelqu'un qui ne pût la souffrir, il n'avoit qu'à prier qu'on s'en abstint, & l'on cessoit sur l'heure.

A mesure que chacun entroit dans la salle, le plus vieux lui disoit en lui montrant la porte, *rien de tout ce qui a été dit ici, ne sort par-là.*

Quand quelqu'un vouloit être reçu à une table, voici de quelle maniere on procédoit à son élection, pour voir s'il étoit agréé dans la compagnie. Ceux qui devoient le recevoir parmi eux, prenoient chacun une petite boule de mie de pain; l'esclave qui les servoit, passoit au milieu d'eux, portant un vaisseau sur sa tête: celui qui

agréoit le prétendant, jetoit simplement sa boule dans ce vaisseau; & celui qui le refusoit, l'applatissoit auparavant entre ses doigts. Cette boule ainsi aplatie valoit la feve percée qui étoit la marque de condamnation; & s'il s'en trouvoit une seule de cette sorte, le prétendant n'étoit point reçu; car on ne vouloit pas qu'il y en eût un seul qui ne plût à tous les autres. Celui qu'on avoit refusé étoit dit *decaddé*, parce que le vaisseau dans lequel on jetoit les boules, étoit appelé *caddos*.

Après qu'ils avoient mangé & bu très-sobrement, ils s'en retournoient chez eux sans lumiere; car il n'étoit pas permis de se faire éclairer, Lycurgue ayant voulu que l'on s'accoutumât à marcher hardiment par-tout de nuit & dans les ténèbres. Voilà quel étoit l'ordre de leur repas.

Par cet établissement des repas communs, & par cette frugale simplicité de la table, on peut dire que Lycurgue fit changer en quelque sorte de nature aux richesses, en les mettant hors d'état d'être désirées, d'être volées, & d'enrichir leurs possesseurs; car il n'y avoit plus aucun moyen d'user ni de jouir de son opulence, non pas même d'en faire parade, puisque le pauvre & le riche mangeoient ensemble en même lieu; & il n'étoit pas permis de venir se présenter aux salles publiques, après la précaution d'avoir pris d'autre nourriture, parce que tous les convives observoient avec grand soin celui qui ne buvoit & ne mangeoit point, & lui reprochoient son intempérance ou sa trop grande délicatesse, qui lui faisoient mépriser ces repas publics.

Les riches furent extrêmement irrités de cette ordonnance, & ce fut à cette occasion que dans une émeute populaire, un jeune homme, nommé Alcandre, creva un œil à Lycurgue d'un coup de bâton. Le peuple irrité d'un tel outrage, remit le jeune homme entre les mains de Lycurgue, qui fut bien s'en venger; car d'emporté & de violent qu'étoit Alcandre, il le rendit très-sage & très-modéré.

Les repas publics étoient aussi fort en usage parmi les philosophes de la Grece. Chaque secte en avoit d'établis à certains jours avec des fonds & des revenus, pour en faire la dépense; & c'étoit, comme le

remarque Athénée, « afin d'unir davantage » ceux qui s'y trouvoient, afin de leur ins-
 » pirer la douceur & la civilité si néces-
 » saires au commerce de la vie. La liberté
 » d'une table honnête produit ordinaire-
 » ment tous ces bons effets. » Et qu'on ne
 s'imagine point que ces repas fussent des
 écoles de libertinage, où l'on raffinât sur
 les mets & sur les boissons enivrantes, &
 où l'on cherchât à étourdir la sévère raison :
 tout s'y passoit avec agrément & décence.
 On n'y cherchoit que le plaisir d'un entre-
 tien libre & enjoué : on y trouvoit une com-
 pagnie choisie, & aussi sobre que spiri-
 tuelle : on y chantoit l'hymne qu'Orphée
 adresse aux muses, pour faire voir qu'elles
 président à toutes les parties de plaisir dont
 la vertu ne rougit point. Timothée, géné-
 ral des Athéniens, fut un jour traité à
 l'académie par Platon. Un de ses amis l'ar-
 rêta en sortant, & lui demanda s'il avoit
 fait bonne chere. *Quand on dîne à l'acadé-
 mie*, répondit-il en souriant, *on ne craint
 point d'indigestion.*

Rien ne ressembloit mieux à ces festins
 philosophiques, que les agapes ou repas de
 charité des premiers chrétiens, qui faisoient
 même une partie du service divin dans les
 jours solennels ; mais comme les meilleures
 choses dégèrent insensiblement, le luxe
 y prit la place de la modestie, & la licence
 qui osé tout, en chassa la retenue. On fut
 enfin obligé de les supprimer.

Meursius a épuisé tout ce qui regarde les
phidities ; lisez-le. (D. J.)

PHILA, f. f. (*Mythol.*) un des noms
 de Vénus, qui caractérise la mere de l'a-
 mour ; car *φιλο*, c'est *aimer*. (D. J.)

PHILA, (*Géog. anc.*) 1^o. île de la Libye.
 Elle étoit formée par les eaux du fleuve
 Triton, & on y voyoit la ville de Nyssa,
 dans laquelle on ne pouvoit entrer que par
 un seul endroit appelé *portæ Nyssæ*, les
 portes de Nyssa. 2^o. Il y avoit une ville nom-
 mée *Phila* en Macédoine, à moitié chemin
 entre *Dium* & *Tempe*, sur un rocher au
 bord d'un fleuve qui semble être l'Enipée,
 suivant la narration de Tite-Live, *livre
 XLIV, c. viij.* (D. J.)

PHILADELPHIE, (*Histoire anc.*) nom
 tiré du grec *φιλος*, *amateur*, & *ἀδελφός*,
frere. Il fut donné comme une marque de

distinction par les anciens à quelques princes
 qui avoient marqué beaucoup d'attache-
 ment pour leurs freres. Le plus connu est
 Ptolémée Philadelphie, roi d'Egypte, dont
 la mémoire ne périra jamais, tant que du-
 reront les lettres, qu'il honora toujours
 d'une protection éclatante, soit en formant
 la magnifique bibliotheque d'Alexandrie,
 composée de 400000, & selon d'autres,
 de 700000 volumes, sous la direction de
 Démétrius de Phalere ; soit en faisant tra-
 duire en grec les livres saints ; traduction
 qu'on appelle communément la *version des
 septante*, parce que ce prince y employa
 soixante & dix savans.

Le P. Chamillart avoit une médaille d'une
 reine de Comagene, avec le titre de *phila-
 delphe*, sans aucun autre nom ; & M. Vail-
 lant dit que Philippe, roi de Syrie, avoit
 pris le même titre.

PHILADELPHIE, (*Géog. ancienne &
 moderne.*) *Philadelpheia*, ou *Philadelpheia*,
 ville de l'Asie mineure, à 27 milles de Sar-
 des vers le sud-est, au pié du Tmolus, d'où
 la vue est très-belle sur la plaine : elle tiroit
 son nom d'*Attalus philadelphe*, frere d'Euménès
 son fondateur. Les habitans s'appelloient
philadelphei & *philadelpchini*. Cette
 ville fut célèbre, entr'autres par des jeux
 publics ; Georges Wheler rapporte une ins-
 cription, où, entr'autres choses, on y lit
 KOINA ACIAC EN ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ, c'est-à-
 dire, *les fêtes communes de l'Asie à Phila-
 delphie*, ou l'assemblée solennelle pour les
 jeux de l'Asie à *Philadelphie*.

Philadelphie a été dans le premier siecle
 un siege épiscopal. Les Grecs modernes
 conservent l'ancien nom de *Philadelphie*,
 & les Turcs l'appellent *Allahscheyr*, comme
 pour dire, *la ville de Dieu*. Lorsqu'ils vin-
 rent pour s'emparer du pays, les habitans
 se défendirent vigoureusement ; mais les
 Turcs, pour leur donner de la terreur,
 s'aviserent de faire un retranchement par
 une muraille toute d'os de morts, liés en-
 semble avec de la chaux ; les habitans se
 rendirent en faisant une capitulation plus
 douce que celle de leurs voisins. On leur
 laissa quatre églises qu'ils ont encore ; sa-
 voir, Panagia, S. George, S. Théodore &
 S. Taxiarque, qui est le même que S. Mi-
 chel. Il y a dans *Philadelphie* cinq à six

mille habitans , entre lesquels on peut compter mille Chrétiens. *Long. 47. latit. 38. 6.*

Il y a eu une ville de Cilicie , & une ville d'Egypte , qui ont porté le nom de *Philadelphie*. (*D. J.*)

PHILADELPHIE, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale , capitale de la Pensylvanie (*) ; c'est aujourd'hui une de plus belles , des plus riches & des plus florissantes villes que les Anglois aient dans le nouveau monde. Elle est située entre deux rivières navigables , à deux milles de leur jonction. Elle a trente rues , dont il y en a dix de deux milles de long , qui traversent d'une rivière à l'autre. Les vingt autres qui les coupent à angles droits , ont la moitié de la longueur des premières. On a laissé autour du centre de ce parallélogramme , un carré de dix arpens (*acres*) ; & au milieu de chacun des quatre quartiers de ce parallélogramme , il y en a un de cinq. Ces places sont destinées à y élever des églises , des écoles , d'autres édifices publics , & à servir de promenade aux habitans , comme sont les *mourfields* à Londres.

C'est le fameux Guillaume Pen qui a tracé les alignemens de sa ville de *Philadelphie*. Les Anglois ne sauroient trop honorer sa mémoire ; & en mon particulier , je lui ai déjà rendu mes hommages en parlant de la *Pensylvanie*. Il y a trois à quatre mille maisons bâties dans la capitale de cette

province de l'Amérique septentrional : angloise. Sa position est très-avantageuse pour le commerce , à cause des deux rivières qui y amènent les vaisseaux par celle de la *Ware* , dans laquelle elles se déchargent , à deux milles delà. On pourroit dans la suite , pour exécuter le plan du fondateur , former un carré parfait des deux côtés du parallélogramme ; & pour lors *Philadelphie* ressembleroit à Babylone , excepté ses murailles & la grandeur de son enceinte ; mais elle la surpasseroit de beaucoup pour la commodité de sa situation. *Long. 301. 40. latit. 39. 50.* (*D. J.*)

PHILADELPHIES, (*Littérat. & Art. numism.*) *φιλadelphια* ; c'est ainsi qu'on nommoit des jeux institués à Sardes , pour célébrer l'union de Caracalla & de Géta , fils de Septime-Sévère , *φιλadelphια*.

Les Sardiens ayant élevé un temple en l'honneur de Septime & des princes ses enfans , ils y offrirent des sacrifices , & célébrèrent des jeux solennels qu'ils nommerent *Philadelphes* , pour engager les deux freres à la concorde , ou plutôt pour demander aux dieux cette union tant désirée , & qui étoit l'objet principal des vœux de l'empereur leur pere. Sur un médaillon frappé à Sardes , sous Septime , la Concorde paroît debout entre Caracalla & Géta , avec cette légende : *Επι επιγειους ηρασιων Πισ. νεωχρον φιλadelphια*.

Ces jeux n'étoient point différens des anciens jeux consacrés aux dieux ; il paroît

(*) Cette ville merveilleuse , sur la fin du dernier siècle , s'éleva presque subitement au milieu des sauvages de l'Amérique , & ne cesse de s'étendre de jour en jour. L'amour fraternel est son unique loi fondamentale : ses portes sont ouvertes à tout le monde , & son fondateur n'en a formellement exclu que deux sortes d'hommes , le saineant & l'athée.

Les Trembleurs ou Quakers , persécutés en Angleterre , s'étant réfugiés en Amérique sous la conduite de Guillaume Pen , y fonderent cette colonie. L'enthousiasme que Fox leur avoient communiqué n'avoit pour objet que les vertus morales , sans aucun dogme métaphysique. Ils s'excitoient au tremblement pour consulter le Seigneur , & ils se croyoient tous autant de prophètes & de prophétesses. Pen paya le terrain desert où il vouloit bâtir sa ville , afin que son établissement fût béni de Dieu & des hommes. Ces Trembleurs ont beaucoup rabattu de leur enthousiasme ; mais ils ont conservé leurs maximes & leurs usages.

Cette ville est la patrie du célèbre M. Francklin , dont M. Barbeau du Bourg vient de publier les *Œuvres* , traduites sur la quatrième édition angloise , en 2 vol. in 4^o. 1773 , avec le portrait de l'auteur , au bas duquel on lit ces quatre vers :

Il a ravi le feu des dieux ;
Il fait fleurir les arts en des climats sauvages :
L'Amérique le place à la tête des sages :
La Grece l'auroit mis au nombre de ses dieux. (C.)

même qu'ils étoient pythiques, c'est-à-dire, qu'on célébroit les jeux pythiques pour la concorde de Caracalla & de Géta ; la couronne de laurier qui est sur la médaille, en est une preuve visible : & même ces jeux sont expressément nommés pythiens sur une médaille de Périnthe, *φιλαδηφεια περινη*, avec une urne qui indique que ces deux noms expriment la même espèce de jeux. S'ils avoient été différens, ils auroient été désignés par deux urnes, suivant un usage reconnu par les plus sçavans antiquaires.

Les deux temples couronnés sont connus qu'on célébra à Sardes les jeux *φιλαδηφεια*, en même temps que les augustaux, comme ils le furent sous le même règne à Nicée. On lit sur une médaille de cette ville, *αυγουστια και φιλαδηφεια νικαιων*. Les deux temples couronnés paroissent sur une autre médaille de Sardes, avec la tête de Julia Domna, mere des deux princes.

Au reste ces vœux furent bien inutiles. Caracalla, peu après la mort de Septime, eut l'inhumanité monstrueuse de poignarder Géta entre les bras de l'impératrice leur mere ; & si les deux temples sont encore représentés avec leurs couronnes, sur une médaille de Caracalla, on n'y lit plus le titre de *φιλαδηφεια*.

On pourroit, dit M. de Montesquieu, appeler Caracalla, non pas un tyran, mais le destructeur des hommes. Caligula, Néron & Domitien bornerent leur cruauté dans Rome ; celui-ci alla promener sa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé son règne par tuer, comme nous l'avons dit, Géta son frere entre les bras de l'impératrice leur mere, il employa ses richesses à faire souffrir son crime aux soldats qui aimoient Géta, & disoient qu'ils avoient fait serment aux deux enfans de Sévere, non pas à un seul ; qu'enfin les temples qu'ils avoient bâtis, & les *Philadelphies* qu'ils avoient célébrées, regardoient les deux fils de l'empereur, & non pas un seul.

Caracalla, pour les appaiser, augmenta leur paie, & pour diminuer l'horreur du meurtre de son frere, il le mit au rang des dieux : ce qu'il y a de singulier, c'est que cela lui fut exactement rendu par Macrin,

qui, après l'avoir fait poignarder, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines en son honneur. Cela fit que sa mémoire ne fut pas flétrie, & que le sénat n'osant le juger, il ne fut pas mis au rang des tyrans, comme Commode ; qui le méritoit moins que lui. *Mém. de Littérat. tom. XVIII, ind. 4. pag. 144. (D. J.)*

PHILADELPHIE, pierres de, (*Hist. nat.*) les murs de *Philadelphie*, ville de l'Asie mineure, sont bâtis d'une pierre qui renferme des concrétions semblables à des os ; ce qui a donné lieu à une fable qui dit que les Turcs, après s'être rendus maîtres de cette ville, la fortifierent avec les os des chrétiens, dont ils éleverent des murailles.

PHILÆ, (*Géogr. anc.*) ville d'Egypte, proche de la cataracte du Nil, selon Ptolomée, *liv. IV, c. v.* Il y avoit aussi une île de même nom ; & c'est dans cette île que la ville étoit bâtie, selon Sénèque, *liv. IV, quest. nat. c. ij.* Le Nil, après s'être répandu dans de vastes déserts, & y avoir formé divers marais, se rassemble au dessus de *Philæ*, qui est escarpée de tous côtés. Deux bras du fleuve font cette île, & se réunissant au dessous, ne forment plus qu'un seul lit, qui est le Nil, & qui en porte le nom. (*D. J.*)

PHILAKI, f. m. (*Ant. grec.*) nom que les Grecs modernes donnent à la prison publique de Mifistra : c'est la même prison où le roi Agis finit malheureusement ses jours. Ces sortes de lieux changent peu d'usage, sur-tout quand ils sont près d'un tribunal souverain, comme celui-ci l'étoit autrefois des Nomophylaces, & comme on dit qu'il l'est encore aujourd'hui du Mula. Quoique ce soit un réduit effroyable, il n'y en a point de plus renommé chez les auteurs. Strabon rapporte qu'il s'appelloit *cædes*, & pour nous figurer un cachot, il le représente comme une caverne. Dion, Chrysostome, Eustathius, Suidas, & plusieurs autres, en ont parlé ; mais aussi c'étoit la prison de Sparte. Plutarque m'attendrit sans cesse, quand je relis dans sa vie d'Agis, de quelle façon ce jeune roi & les deux princesses Archidamia & Agésistrata moururent dans cette petite prison. Elle est située près de la rue

du grand-bazar , cette fameuse rue qu'on appelloit autrefois *Aphétais* , & qu'Ulysse contribua tant à rendre célèbre , quand elle lui servit de carrière pour disputer à la course la possession de Pénélope contre ses rivaux. Icarius , pere de cette belle Lacédémonienne , voyant plusieurs amans qui la recherchoient , incertain du choix , leur proposa des jeux de course dans ce même lieu , & promit Pénélope pour prix de la victoire , qu'Ulysse eut la gloire de remporter. En reconnoissance de cet avantage , il consacra dans Sparte trois temples à Pallas , sous le nom de *Céleuté*. (*D. J.*)

PHILANDRE , PHILANDER , OPOSSUM , f. m. (*Zoologie.*) animal très-remarquable d'Amérique. Il a été fort mal décrit par divers auteurs sous le nom de *maritacaca* , *caregoi* , *ropoza* , *caregueia* , *jupatuma* , *tlaquatzin* , *sarigoï* , *semi vulpa* , *marfupiale* , &c.

C'est un animal de la grosseur d'un gros chat. Sa tête est faite comme celle d'un renard. Il a le nez pointu , & la mâchoire supérieure plus longue que l'inférieure. Ses dents sont petites , mais semblables à celles du renard , excepté qu'il en a deux grandes comme le lievre au haut du museau ; ses yeux sont petits , ronds , & pleins de vivacité. Ses oreilles sont grandes , lisses , douces , droites , comme celles du renard , minces , & comme transparentes. Il a comme le chat des moustaches noires , & d'autres poils de même espece sur la face & au dessus des yeux ; sa queue est ronde & d'un pié de long , pleine de poils à son insertion , ensuite toute chauve , de couleur en partie noire , & en partie d'un brun cendré ; ses piés de derriere sont beaucoup plus longs que ceux de devant , ils ressemblent à des mains , & ont chacun cinq orteils armés d'ongles blancs & crochus ; l'orteil de derriere est le plus long , ainsi que dans les singes. Son dos & les côtés font de couleur noirâtre avec un mélange de gris , & d'un faux jaune sur le ventre.

L'*opossum* répand une odeur puante comme le renard ; il se nourrit de cannes de sucre , & d'autres végétaux ; il mange aussi les oiseaux qu'il va prendre jusque sur les arbres , & imite souvent les ruses du renard pour piller la volaille.

Mais ce qui le distingue de tous les autres animaux du monde , c'est le sac ou la poche dans laquelle la femelle fait entrer les petits lorsqu'elle met bas ; alors le petit *opossum* n'est pas plus gros qu'une noix , quoique destiné à l'être autant qu'un chat. Ce sac est placé sous le ventre près des jambes de derriere. Les petits s'y trouvent à l'abri jusqu'à ce qu'ils soient en état de se tirer d'affaire ; & quand ils commencent à être forts , ils en sortent , & y rentrent librement pendant quelques semaines. Enfin lorsqu'ils sont grands , la mere les en chasse pour toujours , comme font les femelles des autres animaux à l'égard de leurs petits. L'*opossum* mâle a , de même que la femelle , cette espece de poche sous le ventre , & prend de temps-en-temps sur lui le soin d'y porter les petits , pour les tirer d'un danger pressant , & soulager sa femelle.

Cette poche singuliere mérite bien que nous la décrivions. C'est un corps membraneux assez mince , quoique composé de plusieurs membranes ; il y a quatre paires de muscles qui servent à la reserrer & à l'étendre , à ouvrir & à fermer l'ouverture. Deux os particuliers à cet animal , & qui sont placés dans cette partie de son corps , servent à l'insertion des muscles dont nous venons de parler. La poche paroît être en partie musculieuse , & en partie glanduleuse , car elle a la double action de mouvement & de sécrétion. L'intérieur de cette poche est tapissé de quelques poils , qui sont çà & là couverts d'une matiere jaune & gluante , produite par diverses petites glandes , dont la poche est semée ; cette matiere cérumineuse est d'une odeur forte & désagréable.

Le sac de l'*opossum* , outre sa tunique glanduleuse & musculaire , est pourvu d'une troisième tunique vasculaire , dans laquelle les vaisseaux sanguins découlent en grand nombre.

L'*opossum* sent aussi mauvais pendant qu'il est en vie que le putois , & même davantage. Cette odeur virulente vient principalement de la matiere contenue dans sa poche , qui est d'une nature si semblable à celle du sac de la civette , qu'après avoir été exposée à l'air pendant quelques

jours, elle perd son odeur forte, & devient un parfum des plus agréables, approchant de celui de la civette.

La structure des jambes, des piés & des ongles de l'*opossum*, semble lui avoir été donnée pour grimper avantageusement sur les arbres; & c'est aussi ce qu'il exécute avec beaucoup de vitesse.

Enfin, la nature a employé une mécanique admirable dans les épines ou crochets qui sont au centre du côté inférieur des vertèbres de sa queue. Les trois premières vertèbres n'ont point d'épines; mais on les voit dans toutes les autres. Elles sont placées justement au milieu & à côté de chaque jointure. Je crois qu'on ne sauroit rien imaginer de plus propre à cette fonction que de le suspendre par la queue; car la queue étant une fois tournée autour d'une branche, soutient aisément le poids de l'animal par le moyen de ces épines crochues: cette action ne demande qu'un peu de travail dans les muscles pour courber ou fléchir la queue.

J'aurois beaucoup d'autres choses curieuses à ajouter, mais je les supprime en renvoyant le lecteur à l'anatomie de l'*opossum* par le docteur Tyfon, en 1698, dans les *Transf. philos. n. 239. Le chev. DE JAUCOURT.*

Il y a plusieurs especes de *philandres* que l'on a réunies sous un même genre. Leurs caractères communs sont d'avoir, dans la mâchoire du dessous, huit dents incisives, & dans celle de dessus dix (les deux du milieu sont plus grandes que les autres), & d'avoir les piés conformés comme ceux des singes. Les especes de *philandres* sont au nombre de neuf; savoir 1°. le *philandre* simplement dit, c'est celui qui a déjà été décrit dans cet article; 2°. le *philandre* oriental, qui a une couleur brune foncée sur le dos, & jaune sous le ventre, avec des taches jaunes au dessous des yeux: il est plus grand que le *philandre* simplement dit; car il a onze pouces de longueur depuis l'occiput jusqu'à l'origine de la queue, tandis que l'autre n'a que huit pouces; 3°. le *philandre* d'Amboine, qui est d'un rouge bai noirâtre sur le dos, & de couleur cendrée blanchâtre sous le ventre, avec des taches

d'un brun foncé; sa longueur est de treize pouces. Les femelles de la seconde & de la troisième espece de *philandres* ont une poche sous le ventre, comme celle de la première espece; mais les femelles des cinq especes suivantes n'ont pas cette poche, & on ne fait si les individus, tant mâles que femelles de ces cinq especes, ont les autres caractères de ce genre seulement; il est certain qu'ils ressemblent aux *philandres* des trois premières especes par la forme de la tête, du museau, de la queue, des piés, &c. & par la façon de vivre: ces cinq especes sont le *philandre* du Brésil, le *philandre* d'Amérique, le *philandre* d'Afrique, le *philandre* de Surinam, le *philandre* à grosse tête, & le *philandre* à courte queue. *Regn. anim.* par M. Brisson.

PHILANTHROPIE, f. f. (*Moral.*) la *philanthropie* est une vertu douce, patiente & désintéressée, qui supporte le mal sans l'approuver. Elle se sert de la connoissance de sa propre foiblesse, pour compatir à celle d'autrui. Elle ne demande que le bien de l'humanité, & ne se lasse jamais dans cette bonté désintéressée; elle imite les dieux qui n'ont aucun besoin d'encens ni de victimes. Il y a deux manières de s'attacher aux hommes; la première est de s'en faire aimer par ses vertus, pour employer leur confiance à les rendre bons, & cette *philanthropie* est toute divine. La seconde manière est de se donner à eux par l'artifice de la flatterie, pour leur plaire, les captiver & les gouverner. Dans cette dernière pratique, si commune chez les peuples polis, ce ne sont pas les hommes qu'on aime, c'est soi-même. (*D. J.*)

PHILARMONICI, (*Hist. littér.*) c'est le nom que prend une société littéraire établie à Vérone en Italie, en 1543. Elle a quatre présidens ou directeurs, que l'on nomme *peres*. Cette académie embrasse tous les objets des sciences. Elle s'assemble dans un édifice dans lequel on voit plusieurs salles ornées de portraits des principaux membres de la société, avec cette inscription: *anno MDXLIII, cætus philharmonicus academias leges sancit, ac mustis omnibus litat.*

PHILAUTIE,

PHILAUTIE, f. f. (*Morale.*) c'est ce que l'on entend dans les écoles par l'*amour de soi-même*, qui est une affection vicieuse, & une complaisance démesurée pour sa propre personne.

Ce mot est formé du grec φίλος, *amicus*, ami, & αὐτός, *ipse*, soi-même. Voyez AMOUR-PROPRE.

PHILELIE, f. f. (*Belles-Lettres.*) chanson des anciens Grecs en l'honneur d'Apollon. La *philelie*, dit Athenée, liv. XIV, chap. iij, étoit une chanson à l'honneur d'Apollon, comme l'enseigne Telephilla. Elle fut ainsi appelée, observe Casaubon, du refrain propre à cette chanson, ὄζειν ὄζειν, ὦ φίλ' ἠλιε, *levez-vous, levez-vous, charmant soleil*; le nom seul de cette chanson peut terminer la question par laquelle on a quelquefois proposé, si le soleil est dans l'ancienne fable le même qu'Apollon. *Mém. de l'acad. des belles-lettres, tom. XI, page 355.*

PHILÉTÆRE, f. m. (*antiquit. grecq.*) Les *Philétæres* formoient une société de plusieurs personnes qui avoient une espèce de magistrature à Cyzique; mais on ignore en quoi consistoient leurs fonctions. On connoît plusieurs monnoies des rois de Pergame sur lesquelles on lit le nom de *Philétære*, φιλεταιρον autour de différentes têtes; mais ces monnoies n'ont aucun rapport à la société de Cyzique. Elles tirent leur nom de *Philétære*, premier roi de Pergame; & cependant comme il seroit bien singulier que ces monnoies fussent toutes de ce prince, quelques antiquaires croient que ses successeurs prirent le même nom sur leurs monnoies, comme les rois d'Égypte adoptèrent le nom du premier Ptolémée. Voyez les *antiq. de M. de Caylus.*

PHILÉTÆRIENNE, adj. (*Bot. anc.*) épithète donnée par les anciens botanistes à une plante qui avoit quelque ressemblance avec la rue. Pline en fait mention; & le P. Hardouin, dans ses notes, pense que cette dénomination lui a été donnée par rapport à *Philetære*, roi de Cappadoce: elle pourroit également avoir reçu son nom de *Philetærus*, roi de Pergame; mais le principal seroit de connoître la plante même. (*D. J.*)

Tome XXV.

PHILIADES, (*Géogr. anc.*) *Philiada*, bourgade de l'Attique. Elle prenoit son nom de *Philaus*, fils d'*Ajax*, & étoit la patrie de *Pisistrate*. On lit aujourd'hui à Athènes, au rapport de M. Spon, liste de l'Attique, l'inscription suivante: Αχιλλεύς ανδρών εινκα; Ευαγίστης Κτητίου Φιλιάδης εχρηγη Λυσιμαχίδης Επιδαμνίε πύλαι Χαρίλαος Λοκρός εδιδασκε Εὐθυκρίτος ηρχν, c'est-à-dire, "la tribu
» *Ædède* des hommes a eu la victoire;
» *Evadiges*, fils de *Ctésias* de *Philiadoé*,
» a préfidé aux jeux; *Lyfimachidès* *Epi-*
» *damnien* a eu soin de la musique;
» *Charilaüs* *Locrien* a récité; *Euthycritus*
» a été archonte." (*D. J.*)

PHILIPPE, (*Médailles.*) médaille & monnoie de *Philippe*, roi de *Macédoine*. On donne sur-tout ce nom aux monnoies d'or & d'argent de ce prince. Les *philippes* d'or étoient célèbres dans l'antiquité, parce que c'étoit une fort belle monnoie & d'excellent or. *Snellius*, dans son livre de *re nummariâ*, parle d'un *philippe* qui pesoit 179 grains de Hollande. Il y en a parmi les médailles du roi qui pèsent 158 grains, & nos grains sont plus pesans que ceux de Hollande, dont *Snellius* se servoit; les 179 grains de Hollande reviennent à 160 de France, & à 154 d'Angleterre. Il y a aussi des *philippes* d'argent & des *philippes* de bronze. (*D. J.*)

PHILIPPE, saint, (*Géogr. mod.*) forteresse de l'île de *Minorque*, au dessus de *Port-Mahon*, sur un rocher près de la côte. Les rois d'Espagne l'avoient fait bâtir dans le siècle dernier pour la défense de cette île, dont les Anglois s'emparèrent en 1708; les François leur ont enlevé le fort & l'île en 1757, mais la paix leur a rendu cette île.

PHILIPPE, (*Monnoie.*) ou *philippus*, monnoie d'or de *Flandre*, d'un titre assez bas. On la nomme *ridér* en Allemand.

Il y a eu aussi des *philippus* d'argent qui pèsent près de six deniers plus que les écus de France, de neuf au marc, mais qui ne prennent de fin que neuf deniers vingt grains.

Les *philippus* d'Espagne, qui ont eu un grand cours en plusieurs villes d'Allemagne, où on les appelloit *philippe-thaler*, particulièrement à *Francfort* & à *Nurem-*

M m m m

berg, s'y recevoient sur le pié de cent creutzers communs, ou de 82 creutzers de change : c'est ordinairement sur cette espece de monnoie, que se réduisoient & s'évaluoient les paiemens, au commencement de ce siecle. (D. J.)

PHILIPPE (*Saint*), (*Hist. sacr.*) apôtre de Jesus-Christ, naquit à Betzaïde, ville de Galilée, sur le bord du lac de Génésareth. Il fut le premier que Jesus-Christ appella à sa suite: *Philippe* le suivit; & peu de temps après, ayant trouvé Nathanaël, il lui dit qu'il avoit trouvé le Messie, & l'amena à Jesus-Christ. Ils suivirent ensemble le Sauveur aux noces de Cana, & *Philippe* fut bientôt après mis au rang des apôtres. Ce fut à lui que Jesus-Christ s'adressa, lorsque voulant nourrir cinq mille hommes qui le suivoient, il demanda d'où l'on pourroit acheter du pain pour tant de monde; *Philippe* lui répondit qu'il en faudroit pour plus de deux cents deniers. Dans le long discours que Jesus-Christ tint à ses apôtres la veille de sa passion, *Philippe* le pria de leur faire voir le pere; mais le Sauveur lui répondit: *Philippe, celui qui me voit, voit aussi mon pere*, Joan. xiv. 9. Voilà tout ce que l'évangile nous apprend de ce saint apôtre. Les auteurs ecclésiastiques ajoutent qu'il étoit marié & avoit plusieurs filles; qu'il alla prêcher l'évangile en Phrygie, & qu'il mourut à Hiéraple, ville de cette province. (+)

PHILIPPE, (*Hist. sacr.*) le second des sept diacres que les apôtres choisirent après l'ascension de Jesus-Christ. On croit qu'il étoit de Césarée en Palestine; au moins est-il certain qu'il y demuroit, & qu'il y avoit quatre filles vierges & prophéteses, Act. xxj. 9. Après le martyre de saint Etienne, les apôtres s'étant dispersés, le diacre *Philippe* alla prêcher l'évangile dans Samarie, où il fit plusieurs conversions éclatantes. Il y étoit encore, lorsqu'un ange lui commanda d'aller sur le chemin qui descendoit de Jérusalem à Gaze. *Philippe* obéit, & rencontra l'eunuque de Candace qui étant venu à Jérusalem pour y adorer le vrai Dieu, s'en retournoit lisant dans son char le prophete Isate. L'esprit de Dieu dit alors à

Philippe de s'approcher, & le saint diacre ouit que l'eunuque lisoit ce passage du prophete: *Il a été mené comme une brebis à la boucherie, & n'a point ouvert la bouche non plus qu'un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond. Il a été dans son abaissement délivré de la mort; qui pourra raconter sa génération & son origine?* Act. viij. 32. L'eunuque lui ayant demandé de qui parloit le prophete en cet endroit: *Philippe* commença à lui annoncer Jesus-Christ; & ayant trouvé un ruisseau sur la route, l'eunuque touché des paroles du diacre, demanda à être baptisé, & ils descendirent tous deux dans l'eau, où *Philippe* le baptisa; après quoi, l'esprit du Seigneur le transporta à Azot, où il prêcha la parole de Dieu, jusqu'à ce qu'il vint à Césarée de Palestine. On croit qu'il y mourut, quoique quelques-uns le fassent aller à Tralles en Asie, où ils prétendent qu'il fonda une église dont il fut l'apôtre & l'évêque. (+)

PHILIPPE I, (*Hist. anc. Hist. de Macédoine.*) troisieme fils d'Amyntas, roi de Macédoine, & son successeur au trône, naquit l'an du monde 3621. Son pere, pour gage de l'observation des traités, le remit aux Thébains, qui confierent son éducation au sage Epaminondas. Le jeune Macédonien formé par les leçons d'un si grand maître, en eut tous les talens, sans en avoir les vertus. Lorsqu'il parvint à l'empire, il eut honte de ne commander qu'à des barbares: il entreprit d'en faire des hommes, en leur donnant des loix & des mœurs. Les moyens dont il se servit pour monter sur le trône, manifesterent qu'il en étoit digne. Appelé de Thebes pour prendre la tutelle de son neveu, il profita de son enfance pour préparer sa grandeur. Les Macédoniens, environnés d'ennemis, avoient jusqu'alors combattu sans courage & sans gloire; & s'ils n'avoient point encore été subjugués, c'est que leurs voisins avoient dédaigné d'en faire leur conquête. *Philippe* affectant une confiance que peut-être il n'avoit pas, releva les courages abattus. Le soldat fier de marcher sous un disciple d'Epaminondas, se soumit, sans murmurer, à une discipline sévere. Ses manieres affables & prévenantes

adoucirent la rigueur du commandement : les Macédoniens , heureux & triomphans le placerent sur le trône que son ambition dévoroit en secret , & dont il affectoit de redouter les écueils.

Le choix de la nation fut justifié par les plus brillans succès ; *Philippe* , âgé de 24 ans , développa tous les talens qui sont le fruit de l'expérience. Tous ses concurrens au trône furent subjugués par ses bienfaits : il n'y eut ni murmurateurs , ni rebelles ; ses victoires imposèrent silence aux rivaux de sa grandeur , & firent oublier par quels degrés il étoit parvenu à l'empire. Sobre & tempérament , il introduisit la frugalité dans le camp ; sa cour simple & même austère n'offroit point cet éclat imposteur dont les rois indignes de l'être masquent leur petitesse. La sévérité de la discipline militaire n'eut rien de pénible , parce qu'il en donna lui-même l'exemple. Ses soldats , honorés du titre de ses compagnons , se précipitoient dans tous les périls pour mériter les distinctions dont il récompensoit la valeur. Ce fut lui qui créa cette fameuse phalange qui présentoit à l'ennemi un rempart impénétrable ; ce bataillon formoit un carré long de 400 hommes de front sur 16 de profondeur ; il étoit si serré dans sa marche , que le choc de l'ennemi ne pouvoit l'ébranler ni résister au sien. Chaque soldat étoit armé d'une pique longue de vingt & un piés : ce fut cette phalange redoutable qui éleva les Macédoniens à un si haut degré de splendeur.

Une armée aussi bien disciplinée lui inspira la passion des conquêtes ; il contint la Grèce en répandant le bruit artificieux , que le monarque Persan méditoit d'y faire une invasion : ce fut ainsi qu'en réalisant des dangers imaginaires , il se rendit l'arbitre des rivaux de sa puissance. Les Illiriens étoient maîtres de plusieurs places dans la Macédoine ; il les en chassa , & pour mieux les affaiblir , il porta le feu de la guerre dans leur pays. Après leur avoir livré plusieurs combats , toujours suivis de la victoire , il s'empara d'Amphipolis , colonie des Athéniens , que cette hostilité rendit ses ennemis. *Philippe* , sans leur déclarer la guerre , leur enleva Potidée. Son insidieuse éloquence leur persuada qu'en perdant ces

places , ils ne perdoient rien de leur puissance. La plus utile de ses conquêtes fut celle de Cnidé , à qui il donna son nom , & qui devint dans la suite célèbre par la mort de Brutus & Cassius. Cette acquisition , sans être glorieuse à ses armes ; servit de degré à sa puissance ; il fit ouvrir près de cette ville une mine d'or d'où il tira par an trois millions. Cette source de richesses le mit en état d'acheter des espions & des traîtres qui l'entretint dans toutes les villes alarmées de son ambition. Il avoit coutume de dire qu'il n'y avoit de villes imprenables que celles où un mulet chargé d'or ne pouvoit entrer ; en effet , ce fut avec ce métal , plutôt qu'avec ses armes , qu'il subjuga la Grèce.

Il est un héroïsme domestique que le sage seul peut apprécier : l'ambitieux *Philippe* , du tumulte du camp , veilloit aux devoirs d'un pere de famille. Sa femme Olympias ayant mis au monde Alexandre , il n'en eut pas plutôt appris la nouvelle , qu'il écrivit à Aristote pour le prier de se charger un jour de son éducation. " Je vous » apprends , lui dit-il , qu'il m'est né un » fils ; je rends grâces aux dieux , moins » pour me l'avoir donné que pour m'avoir » fait ce présent de votre vivant : je me » flatte que vos soins en feront un prince » digne de ses hautes destinées. »

La guerre sacrée qui embrasa la Grèce ; y donna le spectacle de toutes les atrocités qu'enfante le zèle religieux ; *Philippe* , tranquille spectateur de cette scène horrible , laissa aux dieux le soin de venger leur injure. Sa politique ténébreuse attisoit en secret le feu qui dévorait les différentes contrées de la Grèce. Tandis que ses voisins s'affaiblissoient par leurs défaites & même par leurs victoires , il affermissoit sa puissance dans la Thrace ; il établissoit ses droits sur tout ce qui paroissoit lui convenir. Ce fut au siège de Methone qu'un nommé *Aster* , extrêmement adroit à tirer de l'arc , vint s'offrir à lui : *Philippe* , plein de mépris pour un si foible talent , lui dit qu'il le prendroit à son service lorsqu'il seroit la guerre aux hirondelles. *Aster* irrité de ce dédain , se jeta dans la ville assiégée , d'où il tira contre le monarque une fleche où étoit écrit , à l'œil

droit de *Philippe*, dont l'œil en effet fut crevé. *Philippe* renvoya la fleche dans la ville, avec cette inscription : *After sera pendu aussi-tôt que la ville sera prise.* Cette menace fut bientôt suivie de l'exécution. Ce prince, si au dessus du reste des hommes, se rapprochoit d'eux par quelques foiblesses; depuis qu'il avoit perdu un œil, il ne pouvoit entendre prononcer le nom de cyclope sans se sentir humilié.

Philippe appelé par ses voisins pour être l'arbitre de leurs querelles, en profita pour les asservir. Les habitans de Pherès implorèrent son secours contre Lycophon, beau-frere du cruel Alexandre, dont il imitoit la tyrannie. Le monarque Macédonien, flatté du titre de protecteur d'un peuple opprimé, remporta deux victoires sur le frere du tyran. Comme ces peuples s'étoient déclarés contre les violateurs du temple d'Apollon, *Philippe* qui les protégeoit fut regardé comme le vengeur de la religion. Les Grecs acharnés à se détruire, se préparèrent eux-mêmes des fers. *Philippe* instruit de leur foiblesse, conçut le dessein de les subjuguier : un seul homme réprimoit les vœux de son ambition, c'étoit l'orateur Démosthene, dont l'éloquence lui paroissoit plus redoutable que toutes les flottes & les armées de la Grece. Ce fut lui qui détermina les Athéniens à disputer le passage des Thermopiles à cet ambitieux, qui vouloit s'en emparer pour s'ouvrir l'entrée de la Grece; mais ne quittant que pour un moment les jeux & les spectacles, ils se plongerent bientôt dans leur premier sommeil. Tandis qu'ils perdoient le temps en délibérations stériles, *Philippe* inondoit la Thrace, & se rendoit maître d'Olinte, colonie Athénienne, qui fut contrainte d'abandonner ses foyers pour errer sans patrie. Les traîtres qui lui livrerent la ville, ne reçurent pour salaire que les railleries des Macédoniens; ils s'en plainquirent à *Philippe* : ce prince, railleur lui-même, leur répondit : « Les Macédoniens sont si » grossiers, qu'ils appellent tout par leur » nom. » Cette conquête fut célébrée par des jeux & des spectacles.

Les Thébains, après avoir essuyé différentes défaites, crurent se relever par l'appui de *Philippe* : rechercher un allié si

puissant, c'étoit solliciter des fers. Leur haine contre les Phocéens égara leur politique; *Philippe*, sous le titre de libérateur, se vit l'arbitre de toute la Grece, dont les Thébains venoient de lui ouvrir les portes. Ce fut sous le spécieux prétexte de protéger ses nouveaux alliés, qu'il rentra dans la Phocide, & que maître des Thermopiles, il répandit la terreur dans toute la Grece. Les Phocéens, trop foibles pour opposer une digue à ce débordement, s'abandonnerent à sa discrétion : leurs villes furent démolies; on leur imposa un tribut si rigoureux, qu'ils aimèrent mieux s'exiler eux-mêmes, que d'être réduits à vivre malheureux pour enrichir leur oppresseur. *Philippe*, sans foi dans les traités, sans frein dans son ambition, sans modération dans le traitement des vaincus, eut encore le secret d'être regardé par le vulgaire comme le vengeur des autels & de la religion. Les Amphictions, dont il avoit acheté les suffrages, applaudirent à tous ses décrets, & même ils lui donnerent séance dans leur assemblée. Sa sombre politique craignoit de réveiller l'amour de la liberté dans le cœur des Grecs; & au lieu de les subjuguier, il les façonna à l'obéissance par de sages délais; il parut respecter la liberté publique en tournant ses armes contre les Barbares. Après s'être assuré de la Thessalie, il transporta le théâtre de la guerre dans la Thrace, d'où Athenes tiroit ses subsistances, & qui, privée de cette ressource, tomboit dans le dépérissement, sans qu'il lui fournît de justes motifs de se plaindre.

Son ambition allumée par des succès, lui fit tenter une expédition dans la Querfonese, presque fertile en toutes les productions nécessaires à la vie. Cette région, alors presque inconnue, avoit passé de la domination des Spartiates sous celle des Macédoniens : c'étoit le théâtre des révolutions; Athenes y avoit encore quelques colonies : mais les habitans impatiens d'un joug étranger, avoient remis sur le trône les descendans de leurs anciens rois. Les Athéniens qui regardoient cette région comme une partie de leur domaine, murmurèrent de l'irruption des Macédoniens : leurs orateurs tonnerent dans la tribune;

Philippe les laissa dire , & ils lui laissèrent tout exécuter.

Les Messéniens , les Argiens & les Thébains , fatigués d'effuyer l'orgueil farouche des Spartiates , lui portèrent leurs plaintes , qui lui fournirent un prétexte de tourner ses armes contre la Laconie. Cette entreprise fut autorisée par un décret des Amphictions , dont les intentions pures étoient de tirer Argos & Messène de l'oppression de Lacédémone. Au bruit de cette irruption , l'alarme se répandit dans la Grece , dont les forces réunies le déterminèrent à suspendre l'exécution de son entreprise ; mais toujours ennemi du repos , il alla fondre sur l'Eubée ; & à la faveur des intelligences qu'il avoit su se ménager , il prit quelques places où il établit des gouverneurs pour commander sous son nom. Les Athéniens lui opposèrent Phocion , philosophe guerrier dont on admiroit autant l'intégrité que l'éloquence. Sa sagesse & son courage ramenerent la victoire sous les drapeaux des Athéniens , qui conservèrent l'Eubée , d'où les lieutenans de Philippe furent chassés. Ce prince , pour se venger de cette disgrâce , porta ses tentes dans la Thrace , dont le salut intéressoit les Athéniens ; il se présenta devant les murs de Perinthe , ville de la Propontide , à la tête d'une armée de trente mille hommes accoutumés à vaincre sous lui : la place eût été forcée de se rendre , si elle n'eût été secourue par les Bisantins.

Philippe , sensible à cet affront , tourna ses armes contre Bisance ; & ce fut à ce siege que son fils Alexandre fit son apprentissage. La Grece alors sortit de son sommeil , & la Perse vit avec inquiétude les entreprises d'un prince si ambitieux. Phocion fut envoyé avec une armée au secours de Bisance ; la sagesse de ce général concerta tous les projets de l'ennemi commun , qui fut contraint de lever le siege , & d'abandonner l'Hélespont. Philippe , fécond en ressources , se relevoit promptement de ses pertes ; son or qu'il prodiguoit , servoit à corrompre ceux dont il ne pouvoit triompher par ses armes ou son éloquence. Tandis que ses ministres amusoient les Athéniens par des négociations artificieuses , il fit une irruption dans

la Scythie , d'où il revint chargé d'un riche butin. Au retour de cette expédition il fut attaqué dans sa marche par les Triballes , peuples de Mœsie , qui vivant de leurs brigandages , tentèrent de lui enlever ses richesses ; il fut forcé de leur livrer un combat , où couvert de blessures il se vit sur le point d'être fait prisonnier. Son fils Alexandre voyant le péril , perça les bataillons les plus épais , & parvint à le délivrer des mains des barbares ; cette victoire , en le rendant plus puissant , ne fit que lui susciter de nouveaux ennemis. Les divisions des Grecs l'en rendirent l'arbitre , il fut engager les Amphictions à le déclarer général dans la guerre que les Grecs déclarèrent aux Locriens , accusés d'avoir envahi quelques terres appartenantes au temple de Delphes. Tous les peuples séduits par la superstition , s'engagerent par piété dans cette guerre sacrée : Philippe à la tête de ceux qu'il ambitionnoit d'avoir pour sujets , entra dans la Phocide , où il s'empara d'Elatée ; les Athéniens s'aperçurent trop tard que cette conquête le rendoit maître des passages de l'Attique. L'orateur Démosthène fut envoyé à Thebes où les Grecs étoient assemblés , il déploya toute son éloquence pour leur représenter que la liberté étoit prête d'expirer ; en vain on lui opposa les réponses des oracles que l'oracle de Philippe avoit corrompus , il répondit que la Pythie philippisoit. Les Grecs entraînés par l'impétuosité de son éloquence , se déterminèrent à la guerre ; leurs forces réunies étoient à-peu-près égales à celles de leur ennemi , mais elles leur étoient bien inférieures en expérience & en discipline. Les deux armées rivales en vinrent aux mains près de Chéronée dans la Béotie ; l'habileté de Philippe & le courage du jeune Alexandre , qui commandoit l'aile gauche , décidèrent de la victoire. Ce succès transporta de joie le monarque vainqueur qui , après des sacrifices offerts aux dieux , récompensa avec magnificence les soldats & les officiers qui s'étoient distingués ; plusieurs jours se passèrent en festins , où il se livra à l'intempérance. Ce fut dans un de ces excès qu'il se transporta sur le champ de bataille , où chantant & dansant comme un bouffon , il outragea les morts. L'Athé-

nien Demade , qui étoit son prisonnier , eut le courage de lui représenter qu'étant Agamemnon , il se déshonoroit en jouant le rôle de Therfite. Philippe , revenu de son ivresse , en répara l'erreur par la liberté qu'il rendit aux Athéniens , & par le pardon qu'il accorda aux Thébains dont il avoit juré la perte.

La bataille de Chéronée décida du sort de la Grece ; les Spartiates avilis n'étoient plus que l'ombre de ce qu'ils avoient été autrefois. Les Athéniens , sans émulation , préféroient les jeux aux affaires : ces deux peuples qui tour-à-tour avoient été les dominateurs de la Grece , furent obligés de reconnoître un étranger pour chef de l'expédition qu'on méditoit contre les Perses. Philippe satisfait de ce titre qui lui donnoit la réalité du pouvoir , n'ambitionna pas celui de roi , qui eût réveillé dans les esprits le sentiment de la liberté dont il ne restoit que le fantôme. Tandis qu'il triomphoit au dehors , sa vie étoit empoisonnée de chagrins domestiques ; l'humeur impérieuse & chagrine de sa femme Olimpias le contraignoit de la répudier , pour épouser Cléopatre , fille d'un de ses principaux officiers ; la solemnité de la noce fut troublée par l'indiscrétion d'Attale , pere de la nouvelle reine , qui dans l'ivresse du festin invita les convives à prier les dieux d'accorder à Philippe un légitime successeur. Alexandre , indigné de cette audace , s'élança sur lui , en disant , malheureux , me prends-tu pour un bâtard ? & dans le moment il lui jette sa coupe à la tête. Philippe courroucé s'élança sur son fils l'épée à la main ; & comme il étoit boiteux , il fit une chute qui le préserva de l'horreur d'un parricide. Alexandre qui sans doute avoit participé à l'ivresse , insulta à la chute de son pere : Quoi , lui dit-il , vous prétendez aller en Perse , & vous n'avez pas la force de vous transporter d'une table à une autre ! Il se retira en Epire avec sa mere , d'où il fut bientôt rappelé.

Philippe , roi de la Grece , sans en avoir le nom fastueux , célébra les noces de sa fille avec une magnificence asiatique ; tous les Grecs distingués par leur naissance ou leurs dignités , furent invités à cette

fête. Ces républicains , autrefois si fiers , & devenus les complices de leur dégradation , lui firent présent de couronnes d'or au nom de leurs villes ; Athenes donna l'exemple de cet hommage servile. Dans le temps qu'il jouissoit de toute sa grandeur , Pausanias , jeune Macédonien , perça la foule , & lui plonge son poignard dans le sein : cet assassin avoit inutilement demandé à Philippe justice d'un outrage sanglant , & ce refus en fit un régicide. La nouvelle de cette mort laissa respirer la Grece , qui se flatta de rentrer dans sa premiere indépendance. Les peuples couronnés de guirlandes chantoient des cantiques d'alégresse au lieu d'hymnes funéraires ; cette indécence qui étoit le témoignage de la foiblesse de ses ennemis , étoit le plus grand honneur qu'on pût rendre à sa cendre.

Ce prince fut un assemblage de vices & de vertus : ambitieux sans frein , & sans délicatesse dans les moyens , il pouffoit la prudence jusqu'à l'artifice & la perfidie , semant par-tout les troubles pour avoir la gloire de les pacifier. Ses plaisirs étoient des débauches ; il prostituoit sa confiance & ses graces aux complices de ses excès ; contempteur des dieux & de leur culte , il affectoit de respecter leurs ministres pour en faire les agens de ses desseins. Son éloquence éblouissante fit croire aux peuples qu'il vouloit asservir , qu'il ne combattoit que pour leurs intérêts & leur liberté. Il ne dut ses prospérités , ni aux négociations de ses ministres , ni à la capacité de ses généraux : il voyoit tout par ses yeux ; & comme il étoit son propre conseil , il exécutoit tout par lui-même. Libéral jusqu'à la prodigalité , il se débarrassoit du poids des richesses en les versant sur ceux qui pouvoient lui être utiles. Egalement chéri & respecté du soldat , il se rendoit populaire & savoit prévenir l'abus de la familiarité. Un de ses officiers étoit chargé de lui répéter tous les matins ces mots : Philippe , *souvenez-vous que vous êtes mortel*. Perfide envers ses ennemis , il se piquoit d'équité envers ses sujets : un jour qu'il sortoit de table , où il avoit bu avec excès , une femme qui vint lui demander justice , n'en put obtenir une

décision favorable : J'en appelle, dit-elle au roi, de *Philippe* ivre à *Philippe* à jeun; le monarque, au lieu de la punir, rectifia son jugement. Une autre femme à qui il dit qu'il n'avoit pas le temps de lui rendre justice, lui repliqua : Si vous n'avez pas le temps de protéger vos sujets, cessez d'être roi. Démocharès, Athénien, lui ayant été député, le monarque lui dit, faites-moi connoître le service que je puis rendre aux Athéniens ? L'orateur impudent lui repliqua, c'est de l'aller pendre. Philippe armé du pouvoir, le renvoya sans le punir, & le chargea de dire à ses maîtres que ceux qui savent entendre & pardonner de semblables outrages, sont plus estimables que ceux qui les prononcent. Instruit des calomnies dont les orateurs d'Athènes tâchoient de flétrir ses actions, il leur fit dire qu'il seroit si circonspect dans ses actions & dans ses paroles, qu'il les convaincroit de mensonge & d'imposture aux yeux de toute la Grece. Ce fut le mérite d'Alexandre qui mit le comble à la gloire de Philippe; le fils jeta un plus grand éclat, mais le pere, en applanissant les obstacles qui s'opposoient aux succès de son fils, montra plus de solidité : l'un, comme dit Cicéron, fut un plus grand conquérant, mais l'autre fut un plus grand homme : ce prince fut assassiné à l'âge de quarante-sept ans, après en avoir régné vingt-quatre.

PHILIPPE II, roi de Macédoine, après la mort de son pere Antigone, monta sur le trône de Macédoine 220 ans avant Jesus-Christ. L'aurore de son regne fut brillante : la Macédoine déchue de son ancien éclat reprit sa premiere splendeur. La guerre des Achéens lui fournit l'occasion de développer ses talens pour la guerre; ces peuples implorerent son secours contre les Etoliens. Philippe flatté du titre de protecteur d'un peuple opprimé, entra dans l'Étolie, à la tête de quinze mille hommes, qui le rendirent maître de plusieurs places importantes : il réussit dans toutes ses entreprises tant qu'il écouta les conseils d'Aratus, général des Achéens, habile général, & plus habile encore dans l'art de gouverner. Philippe avoit laissé prendre un grand ascendant sur son esprit à Apelle, qui après avoir été son tuteur,

étoit devenu son favori; cet Apelle, obscurci par le mérite d'Aratus qui partageoit la confiance de son maître, traversa tous leurs projets, persuadé qu'en les faisant échouer, il supplanteroit le rival de sa faveur. Le jeune monarque, avec une flotte puissante, descendit dans l'île de Céphalonie, où il forma le siege de Palée, qu'il eut la honte de lever, par la faute des Léontins, dévoués au traître Apelle; après cet échec il marcha contre Therme, ville où toutes les richesses de l'Étolie étoient accumulées. Les Macédoniens, vainqueurs sacrilèges, brûlerent le temple, briserent les statues, & se retirerent chargés des dépouilles des dieux & des hommes; ils saccagerent dans leur marche la Laconie; & de retour à Corinthe, Philippe découvrit la trahison d'Apelle, qui fut condamné à la mort avec son fils.

Philippe enivré de ses prospérités, s'abandonna à la bassesse des penchans qui jusqu'alors étoit restée cachée dans son cœur : insolent & cruel dans la victoire, sans pudeur dans la débauche, il devint l'exécration des peuples dont il avoit été l'idole : son humeur aigrie par les revers, le rendit sévere jusqu'à la férocité. Après sa défaite à la journée d'Apollonie, il se vengea sur ses alliés de la honte d'avoir été battu par les Romains. Aratus lui représentant l'horreur de ses excès, lui parut un censeur importun; il eut la cruauté de le faire empoisonner, oubliant qu'il étoit redevable de ses prospérités aux talens de ce grand homme.

Quoique privé de son secours, il enleva aux Etoliens la ville d'Éfus, devant laquelle les plus grands capitaines avoient échoué : cette conquête fut suivie de deux grandes victoires remportées sur les Etoliens. Tant de succès lui faisoient espérer l'empire de la Grece, lorsque Ptolémée, roi d'Égypte, les Rhodiens & les Athéniens ligués le forcerent de souscrire à la paix, qui fut rompue aussi-tôt que jurée. Les Romains commandés par Sulpitius, lui livrerent un combat, où la victoire fut vivement disputée; le téméraire Philippe se précipita au milieu de l'infanterie romaine; & cette espee de désespoir occasiona un grand carnage pour le délivrer. Philippe, après avoir

ravagé les terres des Rhodiens, fondit sur les provinces d'Attale, allié des Romains. Quelques échecs essuyés le rendirent plus barbare, il sembloit ne faire la guerre que pour changer en déserts les contrées les plus florissantes. S'étant rendu maître de Cios en Bythinie, il fit périr au milieu des supplices les principaux habitans : ceux qui n'expirèrent point par le fer & le feu, furent réservés pour l'esclavage. Après avoir assouvi sa vengeance brutale, il fit mettre le siège devant Abydos, ville située sur l'Hélespont, dans l'endroit que nous appellons le détroit des Dardanelles. Les habitans voyant qu'il exigeoit d'eux de se rendre à discrétion, résolurent de périr les armes à la main ; il fut arrêté qu'aussi-tôt que les assiégeans seroient maîtres des remparts, cinquante des principaux citoyens égorgeroient les femmes, les enfans & les vieillards dans le temple de Diane, après qu'on auroit jeté dans la mer les effets & les métaux qui pouvoient flatter la cupidité de l'ennemi. Cette délibération scellée par des sermens, eut une prompte exécution : les Macédoniens étant entrés dans la ville, virent avec horreur des furieux égorger leurs femmes & leurs enfans, pour les soustraire à l'esclavage ; tous dans chaque famille firent l'office de bourreaux.

L'humeur inquiète & guerrière de Philippe le rendoit incapable de repos ; il fond, le fer & la flamme à la main, sur l'Asie : les Athéniens demandent du secours aux Romains, qui envoyèrent Valerius-Levinus avec une flotte sur les côtes de la Macédoine. Philippe, sans être étonné du nom de ses nouveaux ennemis, se présente devant Athenes : son arrivée est signalée par une victoire. Les Athéniens forcés de rentrer dans leur ville, y déferèrent impunément leur vainqueur. Les Etoliens & les Thébains rassurés par la présence des Romains, se déclarèrent pour eux : Quintius-Flaminius, secondé de leur alliance, engagea un combat près de Cynoscéphale dans la Thessalie ; l'inégalité du terrain rendit inutile la phalange Macédonienne. Philippe vaincu se vit dans la nécessité de souscrire à toutes les conditions que le vainqueur daigna lui im-

poser ; & il ne fut plus qu'un fantôme de roi, qui ne parut sensible qu'au souvenir de son ancienne grandeur.

Des chagrins domestiques semèrent une nouvelle amertume sur ses jours ; le mérite de son fils Démétrius excita sa jalousie : son frere Persée, pour rapprocher l'intervalle qui le séparoit du trône, l'accusa de former des complots pour hâter le moment de régner. Le soupçonneux Philippe le fit empoisonner ; mais ce parricide rendit son cœur la proie des remords : sa vie ne fut plus qu'un supplice, & il eût exhérédié Persée pour le punir de sa délation, si la mort n'eût prévenu sa juste vengeance : il mourut 178 ans avant notre ère. (T-N.)

PHILIPPE, (MARC-JULE) (*Hist. rom.*) passa des plus bas emplois à la première dignité du monde ; né en Arabie de parens obscurs, il fut l'artisan de sa fortune, & il eût paru digne de l'empire romain, s'il ne l'avoit point acheté par le meurtre de son bienfaiteur. Gordien, qui l'avoit fait capitaine de ses gardes & le dépositaire de ses secrets, alluma dans son cœur une ambition dont il fut la victime, & à force de lui parler des douceurs de commander, il aiguïsa le poignard qui lui perça le sein. Philippe, par ses largesses, corrompit les légions dont les suffrages l'éleverent à l'empire. L'impatience de se montrer aux Romains pour faire confirmer son élection par le sénat, lui fit trahir les intérêts de l'état par la cession de la Mésopotamie aux Perses. Dès qu'il fut arrivé dans la capitale du monde, il captiva le cœur du peuple par sa popularité & ses largesses. Le trésor public fut ouvert pour faire des établissemens utiles, & sur-tout pour la construction d'un canal qui fournit de l'eau à un quartier de Rome qui en manquoit. Il favoit qu'il ne falloit aux Romains que du pain & des spectacles ; ce fut pour leur complaire qu'il célébra les jeux séculaires avec une magnificence qui éclipsa tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors. Deux mille gladiateurs combattirent jusqu'à la mort. Chaque pays fournit des bêtes féroces dans le cirque. Le théâtre de Pompée offrit des scènes variées pendant trois jours & trois nuits. Ce fut en caressant le goût du peuple,

peuple, qu'il se maintint sur un trône souillé du sang de son bienfaiteur : mais cette complaisance ne put le dérober à la fureur des soldats, qui le massacrèrent près de Véronne, après sa défaite par Dece, qui s'étoit fait proclamer empereur par l'armée de Pannonie. Il étoit alors âgé de quarante-cinq ans, & il en avoit régné cinq & demi. (T.V.)

PHILIPPE de Suabe, (*Hist. d'Allem.*) XV^e. roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, XXI^e. empereur d'Occident depuis Charlemagne, né en 1180, de Frédéric Barberousse & de Béatrix de Bourgogne, duc de Toscane en 1195, de Suabe en 1196, élu empereur en 1197, mort en 1228, le 22 juin.

Si l'on en excepte l'érection de la Bohême en royaume, le règne de *Philippe* n'est marqué par aucun événement mémorable. Né avec tous les talens du conquérant & de l'homme d'état, ce prince parut insensible à sa gloire, & ne songea qu'à rendre le calme à l'empire. Nommé tuteur de Frédéric II, & régent du royaume pendant sa minorité, il fut obligé de prendre la couronne pour lui-même, parce que les états & le pape ne voulant pas reconnoître le jeune Frédéric, il étoit à craindre que le sceptre ne passât dans une famille ennemie de la sienne. Il eut d'abord à essuyer toutes les contradictions de la cour de Rome, qui haïssoit les Suabes, moins par rapport aux cruautés exercées par Henri VI, qu'à leur puissance & à leur fierté, qui ne leur avoit jamais permis de reconnoître un maître dans un pontife. Innocent III, si fameux par l'érection du sanglant tribunal de l'inquisition, occupoit alors le siége apostolique ; il expliqua lui-même ses motifs : si Frédéric, disoit-il, déjà roi de Sicile, étoit encore empereur, il seroit à craindre que, son royaume étant uni à l'empire, il ne refusât un jour d'en faire hommage à l'église. Ce pape s'étoit proposé d'affoiblir la maison de Suabe : ses successeurs firent plus, ils l'anéantirent. Pour réussir dans son projet, Innocent III fit une ligue avec plusieurs princes d'Allemagne en faveur d'Othon de Brunswik, reste d'une famille illustre & puissante, mais ruinée par les derniers empereurs.

Tom. XXV.

Le pape desiroit, avec une ardeur si vive d'opérer une révolution, qu'il écrivit au roi de France (Philippe-Auguste), qu'il falloit que *Philippe* perdît l'empire ou qu'il perdît le pontificat. Quelques princes d'Allemagne avoient vendu la couronne à un troisième concurrent, qui ne la pouvant conserver, fut obligé de la revendre à *Philippe* qui, après avoir défait Othon IV dans plusieurs combats, convoqua une assemblée générale : il fit un discours aux états pour leur inspirer des sentimens pacifiques ; il déposa les marques de sa dignité, s'offrant généreusement à descendre du trône, s'ils connoissoient quelqu'un qui fût plus digne d'y monter. Cette magnanimité lui concilia tous les cœurs, & tous les suffrages se réunirent pour l'engager à conserver une couronne dont il étoit vraiment digne. On prétend qu'il consentit qu'Othon régnât après lui : mais est-il croyable que ce prince eût voulu écarter Frédéric II, son neveu, d'un trône où ce jeune prince avoit déjà été appelé par les vœux de la nation ? *Philippe* mit tous ses soins à se réconcilier avec Innocent III. Ce pape étoit bien capable d'exciter ses inquiétudes : c'étoit l'âme de Grégoire VII, qu'il surpassoit encore par la force de son génie. C'est ce pape que l'on vit dans les croisades abandonner avec adresse le soin stérile de délivrer la terre-sainte pour se saisir de Constantinople, conquête bien plus importante pour son siége. L'accommodement se fit, à condition que l'empereur donneroît sa fille en mariage à Richard, neveu du pontife, avec tous ses droits sur la Toscane, la Marche-d'Ancone & le duché de Spolette. Les uns prétendent qu'Othon fut compris dans le traité ; d'autres qu'il fut oublié. *Philippe* ne put recueillir le fruit de cette paix qui étoit son ouvrage ; il fut assassiné par Othon de Vitelsbak, qui le surprit au lit comme on venoit de le saigner, & lui coupa la gorge d'un coup de sabre. La haine de cet assassin étoit excitée par le refus qu'avoit fait l'empereur de lui donner une des princesses ses filles, parce qu'il s'étoit déjà souillé d'un parricide. *Philippe* avoit le visage beau, les cheveux blonds, le corps foible & un peu maigre ; sa taille étoit médio-

N n n

cre. Les avantages de son esprit étoient bien au dessus de ceux de son corps. Il étoit doux, humain; libéral; il savoit pardonner à propos; il avoit une éloquence naturelle & peu ordinaire dans un prince. Instruit par la nature & par l'art à dissimuler, il ne se fit jamais une funeste étude de tromper ou de trahir. L'histoire ne lui reproche aucun crime politique. Sa valeur qui lui assura le trône, avoit facilité les succès de Henri VI, son frere & son prédécesseur. Son corps fut enterré dans l'église de Bamberg, d'où son neveu Frédéric le fit transporter dans celle de Spire. Il eut, de son mariage avec Irene, sœur d'Alexis, empereur de Constantinople, quatre filles, Cunegonde, femme de Winceflas, roi de Bohême; Marie, femme de Henri, duc de Brabant; Ethie ou Elise, femme de Ferdinand III, roi de Castille; & Béatrice, femme d'Othon IV. On prétend que sa mort causa celle de l'impératrice, qui ne put vaincre sa douleur. (M-y.)

PHILIPPE I, (*Hist. de France.*) étoit né en 1052. Il parvint à la couronne de France en 1060. Pendant la minorité du roi, la régence fut confiée à Baudouin son oncle, comte de Flandre. Après la mort de Baudouin, *Philippe* âgé de quinze ans, gouverna par lui-même. La fougue, naturelle à son âge, lui mit les armes à la main; mais il fut vaincu par Robert, fils puîné de Baudouin, qui avoit usurpé le patrimoine de ses neveux. En 1091, *Philippe* répudia la reine Berthe, fit enlever Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou, & l'épousa publiquement. Rome lança ses foudres; *Philippe* paroît les braver; Rome l'excommunie de nouveau. Incapable de contenir par lui-même le peuple que les prélats excitoient à la révolte, il associe à son trône Louis-le-Gros son fils, l'amour de la nation. La présence du jeune prince fait rentrer les factieux dans le devoir. *Philippe* reçoit enfin son absolution, promet de renvoyer Bertrade, & continue de vivre avec elle. Il ne paroît pas que la cour de Rome ait jamais approuvé son mariage. Mais le comte d'Anjou, plus intéressé que le pape à cette affaire, sembla y consentir. *Phi-*

lippe mourut à Melun, le 29 juillet 1108. C'étoit un prince livré à ses plaisirs, esclave de ses passions, incapable de céder à ses remords, & de les étouffer.

PHILIPPE II, surnommé AUGUSTE, roi de France, n'avoit que quinze ans lorsqu'il parvint à la couronne en 1180. Né avec des passions vives, des talens précoces, un desir insatiable de gloire, son caractère indocile lui fit rejeter les conseils de sa mere, qui vouloit rompre le mariage projeté avec la fille de Baudouin, comte de Flandre. La reine, plus injuste que son fils, arma contre lui le roi d'Angleterre. *Philippe* battit les Anglois, épousa sa maîtresse, & força sa mere au silence: plusieurs vassaux se révolterent, il les vainquit & leur pardonna; mais bientôt les villes du Vexin, qui devoient retourner à la couronne après la mort de Marguerite, sœur de *Philippe*, épouse de Henri II, roi d'Angleterre, rallumèrent la discorde entre les deux rois en 1186. Richard, fils de Henri, se jeta dans le parti de *Philippe*. La guerre se réveilla encore entre *Philippe* & Richard, successeur de Henri. La cour de Rome, qui avoit besoin des deux rois pour combattre les infideles, réussit enfin à rapprocher leurs intérêts. La paix fut à peine signée, qu'ils allèrent porter la guerre en Asie: Acre fut pris; mais les querelles sans cesse renaissantes de Richard & de *Philippe* suspendirent plus d'une fois les opérations des Chrétiens. Le roi revint en France en 1192, & s'empara de la plus belle portion de la Normandie. Richard, échappé des fers où l'empereur le retenoit, tourna ses armes contre la France. Un traité ne produisit qu'un calme momentané; on se remet en campagne; *Philippe* enveloppé par les Anglois, se fait jour l'épée à la main, court à Gisors, le pont se rompt sous lui, il tombe dans la riviere, & son cheval lui sauve la vie. Richard meurt; Jean-sans Terre fait jeter dans un cachot Artus son neveu, qui avoit des droits sur la couronne: le jeune prince périt; Jean, qui s'étoit emparé du royaume d'Angleterre, est cité à la cour des pairs de France: il ne comparoit point, ses biens sont confisqués, la Normandie est

réunie à la couronne; le Maine est conquis, la Touraine se soumet, & les habitans du Poitou impatiens de secouer le joug Anglois, reçoivent *Philippe* avec des acclamations de joie; ce fut l'an 1202 que ces provinces changerent de maître.

Philippe fut assez sage pour ne pas s'engager dans la quatrième croisade, qui fut publiée en 1204; mais il fut assez imprudent pour autoriser celle qui se préparoit contre les Albigeois. Ce fut dans cette guerre que les Chrétiens montrèrent qu'ils sont plus acharnés contre eux-mêmes que contre leurs ennemis; jamais les Sarrasins n'essuyèrent autant de maux que les malheureux hérétiques du Languedoc.

Cependant les Anglois font, en 1213, une irruption dans la Flandre; *Philippe* y court, & brûle leur flotte. L'empereur Othon IV se ligue avec l'Angleterre, & paroît à la tête d'une armée de deux cents mille hommes; on en vient aux mains près de Bouvines. On prétend qu'avant le combat *Philippe* dit aux soldats: « François, voilà ma couronne; s'il en est » un parmi vous plus digne que moi de » la porter, qu'il se montre, je la lui » mets sur la tête; mais si vous me » croyez digne de vous commander, » songez qu'il y va aujourd'hui du salut » & de l'honneur de la France. » *Philippe* fit éclater tout le génie d'un général, tout le courage d'un soldat; renversé sous les piés des chevaux, il se releva plus terrible & gagna la bataille.

Jean venoit d'être détroné en Angleterre; Louis fils de *Philippe* y fut appelé; mais cette révolution passagere ne lui offrit la couronne que pour la lui ravir aussi-tôt.

La cour de Rome pria *Philippe* d'ajouter à ses domaines tout ce qu'on avoit conquis sur Raimond, comte de Toulouse, & sur les Albigeois; le roi méprisa les dons des papes, comme il avoit méprisé leurs foudres. Ce prince mourut le 15 juillet 1223, âgé de 59 ans. Si l'on n'envisage en lui que les qualités guerrieres, c'est un des plus grands hommes qui aient gouverné la France: il conquit la Normandie, l'Anjou, le Maine la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois,

l'Artois, &c.... Infatigable dans les travaux de la guerre, sans luxe dans ses camps, sans mollesse dans sa tente, sage & calme avant le combat, terrible dans la mêlée, doux après la victoire, il avoit toutes les qualités que l'on appelle héroïques. Il avoit coutume de dire qu'il ne tenoit sa couronne que de Dieu & de son épée. Ce fut d'après ce principe qu'il lutta contre l'ambition de la cour de Rome avec une sagesse que l'on traitoit alors d'audace & même d'impiété. Mais on lui reprochera toujours une croisade inutile, les Juifs injustement chassés & dépouillés, ses éternels démêlés avec l'Angleterre, où l'on apperçoit autant de jalousie contre Henri & Richard, que de zèle pour la défense & la splendeur de l'état.

PHILIPPE III, surnommé LE HARDI, naquit en 1245, épousa Isabelle d'Aragon en 1262, & suivit S. Louis, son pere, dans sa dernière croisade en Afrique. Ce prince étant mort en 1270 sous les murs de Tunis, *Philippe III* fut proclamé par toute l'armée: c'étoit moins un camp qu'un hôpital ou plutôt un cimetiére; la peste avoit enlevé des milliers de soldats, le reste languissoit. Les Sarrasins étoient devenus agresseurs; leur multitude sembloit devoir accabler les François. *Philippe* mérita le surnom de *Hardi* par l'audace avec laquelle il les repoussa: il conclut avec eux une trêve de dix ans, & revint en France, où il fut sacré en 1271; il y trouva quelques révoltes que l'absence du maître avoit favorisées, & les calma sans violence. La guerre qu'il déclara à Alphonse, roi de Castille, parce que ce prince avoit dépouillé de leurs droits les enfans de Blanche, sœur de *Philippe*, ne fut pas plus funeste; elle fut bientôt terminée. *Philippe* eut la foiblesse de se laisser gouverner par la Brosse, son favori; mais il eut le courage de le faire pendre, lorsque ce vil calomniateur accusa Marie de Brabant, seconde femme du roi, d'avoir empoisonné Louis, l'un de ses enfans du premier lit. Ce prince mourut en 1285, dans la quarantième année de son âge. La gloire de son regne fut entièrement effacée par celui qui l'avoit précédé; il eût paru grand peut-être, s'il

avoit remplacé un prince foible ou méchant ; mais c'étoit beaucoup , en succédant à Louis IX , de ne pas se montrer indigne d'un tel pere. Ce fut sous son regne que Pierre , roi d'Aragon , fit égorger tous les François qui étoient en Sicile , époque qui n'est que trop connue sous le nom de *vèpres siciliennes*.

PHILIPPE IV , surnommé LE BEL , fils & successeur de Philippe III ; il parvint à la couronne en 1285 ; il possédoit déjà celle de Navarre ; Jeanne son épouse , la lui avoit apportée pour dot. Charles de Valois , roi de Sicile , étoit dans les fers ; Jacques , frere d'Alphonse , roi d'Aragon , l'y retenoit. *Philippe* obtint sa liberté ; mais à peine échappé de sa prison , Charles alla mettre l'Italie en feu , & reprit ses prétentions auxquelles il avoit renoncé.

Cependant une insulte faite par les Anglois à quelques vaisseaux Normands , excite une querelle sérieuse : l'Angleterre & l'empire se liguent contre la France : Edouard est cité à la cour des pairs , comme vassal de la couronne : il ne comparoit point ; on le déclare convaincu de félonie , & son duché de Guienne est confisqué. *Philippe* y envoie des princes de son sang à la tête d'une armée ; pour lui il pénètre dans la Flandre , & se saisit de la personne du comte Guy , fanatique partisan du roi d'Angleterre. Edouard demanda la paix ; on négocia ; le pape Boniface VIII voulut dans cette querelle jouer le rôle d'arbitre des rois ; sa bulle fut déchirée en France ; *Philippe* fut excommunié , mais il brava les foudres de Rome , & fut en lancer de plus réelles. De plus grands intérêts assoupirent ce différend pour quelque temps ; la guerre continuoit entre l'Angleterre & la France ; on se menaçoit en Champagne , on se battoit en Guienne ; une trêve suspendit les hostilités , & l'on convint , en 1297 , que Marguerite sœur de *Philippe* , épouserait Edouard I ; qu'Isabelle de France s'unirait à Edouard , héritier présomptif de la couronne d'Angleterre , & que cette princesse lui apporterait pour dot la Guienne , dont son époux devoit rendre hommage au roi de France.

Philippe avoit défendu aux seigneurs de

prendre les armes contre eux-mêmes , tant qu'il les auroit à la main contre l'Angleterre. Puisqu'il avoit assez d'autorité pour assoupir ces guerres privées pendant quelques années , que ne les éloignoit-il pour toujours ? Ces petits combats minoient lentement l'édifice de l'état : ce n'étoient que des escarmouches ; mais elles étoient si fréquentes , qu'en livrant une bataille chaque année , on auroit perdu moins de sang , & causé moins de ravages.

Cependant en Flandre toutes les garnisons françoises sont massacrées. L'an 1302 , un tisserand , à la tête d'un ramas de paysans , taille en pieces une armée de cinquante mille François , qui dédaignoient de se tenir en garde contre cette troupe indisciplinée. D'un autre côté , Boniface VIII ne pardonnoit pas à *Philippe* de n'avoir pas voulu partager avec lui les décimes levés sur le clergé de France ; il l'excommunia , & jeta sur le royaume un interdit général. *Philippe* envoya Nogaret en Italie ; fidele ministre de la vengeance de son maître , cet officier se saisit de la personne du pontife : la mort de Boniface qui arriva peu de temps après , prévint les suites de cette affaire.

Il restoit encore à *Philippe* un affront à venger , c'étoit la défaite de Courtrai. Il entra en Flandre à la tête d'une armée , & présenta la bataille aux Flamands près de Mons-en-Puelle. Ce prince fit des prodiges de bravoure , & demeura maître du champ de bataille , le 18 août 1304. A son retour , il attaqua des ennemis plus difficiles à vaincre que les Flamands ; c'étoient les préjugés de son siecle : il tenta d'abolir cet usage atroce de prendre la bravoure ou l'adresse pour juge de toutes les contestations ; mais malgré cette sage ordonnance , le duel se renouvella encore.

L'ordre des templiers étoit parvenu à un degré de puissance qui excitoit la jalousie de tous les corps de l'état. Il seroit difficile de prononcer , d'une manière décisive , sur les motifs qui déterminèrent *Philippe* , en 1312 , à anéantir cet ordre. Des accusations ridicules furent le prétexte de cette persécution ; peu s'en faut , aussi assésé que le fut depuis le massacre de la saint Barthelemi. On reproche encore

à *Philippe* d'avoir altéré la monnoie ; on l'appelloit à Rome *faux monoyeur*. Ces fautes ne sont point assez réparées par les loix qu'il établit contre le luxe , & par les titres de noblesse qu'il accorda aux François qui avoient bien servi l'état. Il mourut le 20 novembre 1314. Ce prince avoit de grandes qualités ; mais il étoit facile à séduire , opiniâtre dans son erreur , implacable dans ses vengeances ; il fit tant de mal , qu'on ose à peine le louer du bien qu'il a fait.

PHILIPPE V , surnommé LE LONG , étoit frere de Louis X , & lui succéda l'an 1316. Un parti considérable voulut , au mépris de la loi salique , placer sur le trône Jeanne , fille de Louis ; mais *Philippe* triompha de cette faction : il avoit épousé Jeanne , fille & héritière d'Othon , comte de Bourgogne , & de Mahaud , comtesse d'Artois. Robert d'Artois prétendoit encore à ce comté ; il fut déclaré déchu de ses prétentions , & prit en vain les armes pour les soutenir : les Flamands ne tarderent pas à lever l'étendard de la révolte qu'ils avoient tant de fois arboré ; la paix fut l'ouvrage de la cour de Rome ; elle fut conclue le 2 juin 1320. Cette guerre , qui avoit duré seize années , avoit fait couler beaucoup de sang , sans rendre ni les Flamands plus libres , ni les rois de France plus puissans. Un des projets de *Philippe-le-Long* , étoit d'établir dans toute l'étendue du royaume , une même monnoie , un même poids , une même mesure. Peut-être le succès de cette opération lui auroit-il fait sentir aussi la nécessité de donner un même code à toutes nos provinces. Mais la mort le prévint avant qu'il eut même achevé la première entreprise. Elle l'enleva le 3 janvier 1322 , à l'âge de 28 ans. Ce prince donnoit les plus belles espérances. Sa modération est d'autant plus sublime , qu'il étoit né vif & impétueux. Les courtisans l'excitoient un jour à châtier l'archevêque de Paris , prélat inquiet , ennemi secret de son maître. « Il est beau , répondit *Philippe* , » de pouvoir se venger & de ne le pas » faire. »

PHILIPPE VI (DE VALOIS ,) roi de France. Charles-le-Bel étoit mort sans

enfants mâles en 1328. *Philippe-de-Valois* étoit fils de Charles , frere de *Philippe-le-Bel* ; Edouard III , roi d'Angleterre étoit , par sa mere Isabelle , petit-fils du même *Philippe-le-Bel*. Si les femmes avoient pu succéder à la couronne de France , elle lui auroit appartenu ; mais la loi étoit positive ; *Philippe-de-Valois* étoit l'héritier du trône. Edouard crut que quelques victoires lui tiendroient lieu des droits qu'il n'avoit pas ; il prit les armes , & vint disputer la couronne à *Philippe*. Celui-ci se montra digne de régner , par un acte d'équité bien rare. Il rendit à Jeanne , fille de Louis-le-Hutin , le royaume de Navarre , dont , sous le nom de tuteurs , Philippe IV & Charles IV s'étoient emparés. Au lieu de rassembler ses forces contre l'Angleterre qui exerçoit déjà les siennes , *Philippe* , moins attentif à ses intérêts qu'à ceux de ses vassaux , alla soumettre les Flamands qui s'étoient révoltés contre Louis leur comte. Il s'avança jusqu'à Montcassel ; les rebelles vinrent fondre sur son camp , & y porterent le désordre. La bravoure du roi rétablit le combat ; l'issue en fut glorieuse pour les François ; le champ de bataille leur demeura , & toute la Flandre se soumit ; mais il falloit réserver tant de bravoure & de bonheur pour la journée de Créci. « Mon cousin , dit *Philippe* au » comte , si vous aviez gouverné plus » sagement , je n'aurois pas été forcé de » répandre tant de sang pour rétablir » votre autorité : songez à l'avenir que » si le devoir du sujet est la soumission , » celui du souverain est la justice. » *Philippe* avoit achevé d'épuiser , dans cette guerre , ses finances & ses forces ; Edouard augmentoit les siennes par tous les secours que lui envoyoit l'empereur , le comte de Hainaut & d'autres princes. La guerre fut bientôt allumée. Edouard passa la mer & ravagea la Flandre. Cependant en 1329 il avoit rendu au roi un hommage-lige , comme duc d'Aquitaine. Mais les rois ne craignoient pas de laisser entrevoir des contradictions dans leur conduite. Ce qu'il y a d'inconcevable , c'est que dans la triste situation où la France & le roi se trouvoient , *Philippe*

songeoit à aller attaquer les Sarrafins, au lieu de se défendre contre les Anglois. Heureusement cette croifade, projetée par *Philippe* & par le pape, ne trouva d'autres partifans qu'eux-mêmes.

Tandis que le roi méditoit des conquêtes en Afie, Edouard en faisoit en Flandre ; mais les troubles d'Ecoffe le forcerent à repasser en Angleterre. A la faveur de la difcorde qui régnoit entre la cour de Paris & celle de Londres, Jean IV, comte de Montfort, avoit ufurpé le duché de Bretagne fur Jeanne, époufe de Charles, comte de Blois, & niece de Jean III. Jean IV avoit rendu hommage de ce duché à Edouard ; il fallut porter la guerre en Bretagne ; *Philippe* la fit avec succès. Mais les victoires qu'il remportoit fur fes fujets, étoient autant de pertes réelles ; Montfort fut pris & mourut dans les fers. *Philippe*, l'an 1343, conclut avec Edouard une treve dont ce prince profita pour faire des préparatifs de guerre. On reprit les armes en 1346. On en vint aux mains près de Créci ; les Anglois fe fervirent avec avantage de leur artillerie, invention nouvelle dont les François ne faisoient point encore ufage ; ceux-ci furent entièrement défaits. Edouard affiégea Calais : on connoît la généreufe réfiftance des habitans, l'emportement d'Edouard, le dévouement héroïque d'Eustache & de fes compagnons, enfin la prise de la ville. Toute la France fut indignée de ce que *Philippe* n'avoit point fecouru ces braves affiégés ; pour prix de leur fidélité, il leur donna tous les offices qui viendroient à vaquer, foit à fa nomination, foit à celle de fes enfans, jufqu'à ce qu'ils fuffent dédommagés de leurs pertes.

Pour comble de malheurs, une peste affreufe ravagea l'Europe. On crut appaifer le ciel par des macérations. Tandis que l'épidémie détruiſoit l'efpece humaine, la ſecte des Flagellans la déshonorait. Avec quelques coups de difcipline on croyoit guérir des maux incurables, & effacer les plus grands crimes. Ces pénitens devenus voleurs, furent un fléau plus terrible que la peste qui les avoit fait naître. Il fallut toute l'autorité des

pontifes & des rois pour réprimer leurs excès.

Si les armes de *Philippe* étoient malheureufes au nord de la France, fa politique étoit heureufe au midi. Humbert II, prince de la maifon de la Tour-du-Pin, lui céda le Dauphiné en 1349. Il acquit encore le comté de Montpellier, domaine du roi de Majorque, & jouit peu de ces paisibles conquêtes. Il mourut le 22 août 1350. On l'avoit furnommé le *fortuné* après la bataille de Montcaffel ; mais il fut dans la fuite le plus malheureux des princes, & le peuple reconnut qu'il s'étoit trop hâté de lui donner un furnom. *Philippe* avoit la bravoure d'un foldat, les vertus d'un citoyen ; mais il n'avoit pas les talens d'un roi. Inexorable pour les financiers lorsque leurs concuffions éclatoient au grand jour, il oublioit qu'il vaut mieux prévenir le crime que de le punir ; téméraire à la guerre, mal-adroit dans la plupart de ſes négociations, il croyoit que toutes les grandes qualités d'un prince peuvent être fuppléées par la bravoure & la probité. S'il eût été fécondé par la nation dans fon projet de croifade, s'il eût amené avec lui en Afie toutes les forces de l'état, c'en étoit fait, la France étoit perdue, & nous étions Anglois. (*M. DE SACY.*)

* PHILIPPE I, (*Hiftoire d'Espagne.*) furnommé le BEAU ou le BEL, à caufe des graces de ſa figure, étoit fils de l'empereur Maximilien I & de Marie de Bourgogne. Il monta fur le trône d'Espagne en 1504, par fon mariage avec Jeanne, furnommée *la Folle*, reine d'Espagne, ſeconde fille & principale héritiere de Ferdinand V, roi d'Aragon, & d'Ifabelle, reine de Caſtille. Il ne régna pas deux ans, étant mort à Burgos en 1506.

PHILIPPE II, fils de Charles-Quint & d'Ifabelle de Portugal, fuccéda à fon pere en 1556, après l'abdication de celui-ci. Jamais regne ne fut plus fécond en événemens ; jamais prince ne forma tant & de ſi vaſtes projets ; & quoiqu'il ne manquât ni de génie, ni de reſſources pour les faire réuſſir, l'événement juſtifa prefque toujours cette maxime, qu'une ambition démeſurée eſt la ruine des états.

Ce prince commença par faire la guerre à la France ; mais il ne fut pas profiter des victoires de Saint-Quentin & de Gravelines. La paix glorieuse de Cateau-Cambresis, chef-d'œuvre de sa politique, l'aveugla sur des intérêts plus réels. Il alluma les bûchers de l'inquisition, & prit un plaisir barbare à voir blûler ses malheureux sujets. Il conquit le Portugal ; mais cette conquête ne le dédommageoit pas de la perte d'une partie des Pays-Bas. Il se déclara le protecteur de la ligue ; & , en voulant démembler la France par les factions que son argent y fomentoit, il laissa entamer son patrimoine, & couper des sources d'où cet argent couloit dans ses coffres. Il porta ses vues ambitieuses sur la couronne d'Angleterre, entreprise malheureuse qui coûta à l'Espagne quarante millions de ducats, vingt-cinq mille hommes & cent vaisseaux : c'étoit acheter bien cher la honte de ne pas réussir. Enfin il affoiblit ses forces en Espagne pour s'enrichir en Amérique ; & malgré les trésors immenses qu'il tira du nouveau monde, il ne laissa à son successeur que cent quarante millions de ducats de dettes. Il mourut le 13 septembre 1598, après quarante-quatre ans & huit mois de regne, dans la soixante-quatorzième année de son âge.

PHILIPPE III, fils du précédent & d'Anne d'Autriche, fut obligé de reconnoître l'indépendance des Provinces-Unies, de rétablir la maison de Nassau dans la possession de tous ses biens, & de laisser aux Hollandois la liberté du commerce dans les grandes Indes. Aveuglé par la confiance entiere qu'il eut pour des ministres avarés & despotiques, il chassa les Maures d'Espagne, & avec eux l'industrie & les arts. Il est vrai qu'il accorda ensuite les honneurs de la noblesse & l'exemption d'aller à la guerre, à tous les Espagnols qui s'adonneroient à la culture de la terre ; mais quel bien pouvoit produire une telle prérogative, sur une nation qui se faisoit gloire de sa paresse & du funeste métier des armes ? Ce prince mourut en 1621, âgé de quarante-trois ans.

PHILIPPE IV, fils de Philippe III &

de Marguerite d'Autriche, succéda à son pere. Il fit la guerre aux Hollandois ; d'abord avec avantage, puis avec perte. Il voulut s'en venger sur la France : ses armes eurent le même sort ; & il vit des provinces entieres passer sous la domination de son ennemi. Le Portugal secoua aussi le joug de l'Espagne, & reconnut pour roi le duc de Bragance : ce qui lui restoit du Bresil lui échappa de même. Peu sensible à tant de pertes, il s'en consoloit dans le sein des plaisirs. Ainsi vécut dans une mollesse honteuse *Philippe IV*, ni aimé, ni craint, ni respecté de ses sujets. Ils parurent avoir pour lui l'indifférence qu'il eut pour eux. Il mourut en 1675, âgé de soixante & dix ans.

PHILIPPE V, duc d'Anjou, second fils de Louis, dauphin de France, & de Marie-Anne de Baviere, né à Versailles en 1683, fut appelé au trône d'Espagne par le testament de Charles II ; mais il eut bien de la peine à s'y affermir. Il opposa à tous les obstacles une constance inébranlable, qui à la fin en triompha. Après la paix d'Utrecht, *Philippe* eut la consolation de voir la couronne d'Espagne assurée pour jamais à sa postérité dans la ligne masculine. En 1720, ce monarque se dégoûta du rang suprême qui lui avoit tant coûté. Il abdiqua en faveur de Louis son fils. Celui-ci ne régna que quelques mois. Sa mort précoce rappella *Philippe* sur un trône qu'il n'eût jamais dû quitter : alors il se montra vraiment digne de régner. Il réforma la justice, mit les loix en vigueur, fit fleurir le commerce, anima l'industrie, appella les arts, établit des manufactures, rétablit la marine & la discipline militaire, encouragea les sciences, fut aimé de ses sujets, & s'acquît des droits aux hommages de la postérité. *Philippe V* mourut en 1746, âgé de soixante quatre ans, dont il en avoit régné quarante-cinq.

PHILIPPES, bataille de, (*Hist. rom.*) Cette bataille se donna l'an 712 de Rome sur la fin de l'automne. Brutus & Cassius, les derniers Romains, y périrent, & leurs troupes furent entierement défaites par celles d'Octavien. Cette ville de *Philippes* étoit de Phthiotide, petite province de

Theſſalie ; & c'eſt une choſe aſſez remarquable , que la bataille de Pharfale & celle de *Philippes* qui porta le dernier coup à la liberté des Romains , ſe ſoient données dans le même pays & dans les mêmes plaines.

PHILIPPES, (*Géogr. anc.*) en latin *Philippi*, ville de la Macédoine, ſelon quelques-uns, & de la Thrace, ſelon le plus grand nombre, entre le Strymon & le Neſtus ou Neſſus, aſſez proche de la mer. Plin., *liv. IV, chap. xj*, Pomponius Mela, *liv. II, chap. ij*, & d'autres anciens géographes ont eu raiſon de mettre *Philippi* dans la Thrace, parce qu'elle étoit à notre égard au delà du fleuve Strymon qui ſépare la Macédoine proprement dite, d'avec la Thrace.

Avant que Philippe la fortiſiât, elle ſe nommoit *Dathos*, & auparavant encore on la nommoit *Crénides*, ſelon Appien, *civil. liv. IV, p. 650*, qui nous apprend qu'elle étoit ſituée ſur une colline eſcarpée, dont elle occupoit tout le ſommet. Les Romains y établirent une colonie. Le titre de *colonie* lui eſt donné dans les actes des apôtres, *c. xvj, verſ. 12*, & dans Plin., *liv. IV, chap. xj*, de même dans pluſieurs médailles. Aujourd'hui cette ville s'appelle *Philippigi*, & conſerve encore quelques reſtes d'antiquités.

Elle eſt célèbre à d'autres égards, & particulièrement dans le Chriſtianisme, par l'épître que ſaint Paul adreſſa à ſes habitans. Elle eſt encore bien mémorable dans l'hiſtoire par la bataille qui ſ'y donna l'an de Rome 712, & qui fut fatale à Brutus & à Caſſius, *cum fracta virtus, & minaces turpe ſolum tetigere mento*, dit Horace ; cette bataille où la valeur même fut contrainte de céder à la force. Caſſius périt dans cette malheureuſe journée, & Brutus ſ'y donna la mort, déſeſpérant trop tôt du ſalut de ſa patrie.

Comme l'occaſion ſe préſentera de peindre ailleurs le caractère de Brutus, je me contenterai de rapporter ici ce que Céſar en augura dans la conjoncture ſuivante. Le roi Déjotarus eut une grande affaire à Rome, dont perſonne n'oſoit entreprendre la déſenſe : Brutus ſ'en chargea ; & Céſar l'ayant entendu plaider cette cauſe

dont il étoit juge, dit en ſe retournant vers ſes amis : « il eſt de la dernière importance d'examiner ſi ce que cet homme-là veut eſt juſte ou non ; car ce qu'il veut, il le veut bien fort. » Le roi de la petite Arménie n'oublia jamais le ſervice de Brutus ; il ſe déclara hautement en ſa faveur après l'aſſassinat de Céſar ; mais malheureuſement pour Brutus, ce prince ne ſurvécut guère lui-même à cet événement. (*D. J.*)

PHILIPPEVILLE, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Hainaut, ſur une hauteur auprès des ruiſſeaux de Jaimagne & de Bridon, à 6 lieues N. O. de Charlemont, à 3 N. de Marienburg, à 10 S. E. de Mons, & à 56 de Paris. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg, nommé *Corbigni*, que Marie, reine de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, fit fortiſier en 1555, & qu'elle nomma *Philippeville*, en l'honneur de Philippe II, roi d'Eſpagne, ſon neveu. Il y a de nouvelles fortiſications de la façon de M. de Vauban. *Long. 22. 6. lat. 50. 10.* (*D. J.*)

PHILIPPINE, (*Géogr.*) petite ville des états de la généralité, dans la Flandre hollandoiſe, au bailliage de Bouchoute, ſur la rivière de Brackman : elle n'eſt que d'environ ſoixante & dix maiſons ; mais elle eſt munie de fortiſications conſidérables. Le comte Guillaume de Naſſau la prit aux Eſpagnols l'an 1633. Ceux-ci tenterent la même année de la reprendre, mais en vain ; & ce fut encore en vain qu'ils en formerent le ſiege en 1635. Les François furent plus heureux en 1747 ; ils y entrèrent alors, comme dans tant d'autres, pour en ſortir à la paix de 1748. (*D. J.*)

PHILIPPINES (LES), (*Géogr. mod.*) îles de la mer des Indes, au delà du Gange, preſque vis-à-vis les grandes côtes des riches royaumes de Malaca, Siam ; Cambogia, Chiampa, Cochinchine, Tunquin, & la Chine. Elles ſont ſituées dans la mer que Magellan appella *l'archipel de S. Lazare*, parce qu'il y mouilla ce jour-là ſous la zone Torride, entre l'équateur & le tropique du Cancer.

Ces îles anciennement connues ſous le nom de *Maniola*, furent découvertes en 1521 par le même Magellan dont je viens de

de parler, & qui y fut tué. Elles furent appellées *Philippines* du nom de Philippe II, roi d'Espagne, sous le regne duquel les Espagnols s'y font fixés en 1564.

Quand ils y entrèrent, ils y trouverent trois sortes de peuples. Les Maures Malais étoient maîtres des côtes, & venoient, comme ils le disoient eux-mêmes, de Bornéo & de la terre-ferme de Malaca. De ceux-ci font sortis les Tagales, qui font les originaires de Manille & des environs, comme on le voit par leur langage qui est fort semblable à celui des Malais, par leur couleur, par leur taille, par leurs coutumes & leurs manieres. L'arrivée de ces peuples dans ces îles a pu être fortuite & causée par quelque tempête, parce qu'on y voit souvent aborder des hommes dont on n'entend point le langage. En 1690, par exemple, une tempête y amena quelques Japonois. Il pourroit bien se faire aussi que les Malais seroient venus habiter ces îles d'eux-mêmes, soit pour le trafic ou autres raisons; mais tout cela est incertain.

Ceux qu'on appelle *Bifayas* & *Pintados* dans la province de Camerinos, comme aussi à Leyte, Samal, Panay & autres lieux, viennent vraisemblablement de Macassar, où l'on dit qu'il y a plusieurs peuples qui se peignent le corps comme des *Pintados*.

Pierre Fernandez de Quiros, dans la relation de la découverte des îles de *Salomon* en 1595, dit qu'ils trouverent à la hauteur de 10^e. nord à 1800 lieues du Pérou, à-peu-près à la même distance des *Philippines*, une île appelée *la Magdeleine*, habitée par des Indiens bien faits, plus grands que les Espagnols, qui alloient nus, & dont le corps étoit peint de la même maniere que celui des *Bifayas*.

On doit croire que les habitans de *Mindanao*, *Nolo*, *Bool* & une partie de *Cébu*, font venus de *Ternate*. Tout le persuade: le voisinage, le commerce, & leur religion, qui est semblable à celle des habitans de *Ternate*. Les Espagnols, en arrivant, les trouverent maîtres de ces îles.

Les noirs qui vivent dans les rochers & dans les bois, dont l'île de *Manille* est couverte, different entièrement des

autres. Ils sont barbares, se nourrissent de fruits, de racines, de ce qu'ils prennent à la chasse, & n'ont d'autre gouvernement que celui de la parenté, tout obéissant au chef de la famille. Ils ont choisi cette sorte de vie par amour pour la liberté: cet amour est si grand chez eux, que les noirs d'une montagne ne permettent point à ceux d'une autre de venir sur la leur; autrement ils se battent cruellement.

Ces noirs s'étant alliés avec des Indiens sauvages, il en est venu la tribu des *Manghiens*, qui sont des noirs qui habitent dans les îles de *Mindora* & de *Mundo*. Quelques-uns ont les cheveux crépus comme les negres d'Angola, d'autres les ont longs. Les *Sambales*, autres sauvages, portent tous les cheveux longs, comme les Indiens conquis.

Du reste, il est encore vraisemblable qu'il a passé dans les *Philippines* des habitans de la Chine, de *Siam*, de *Camboya*, & de la *Cochinchine*. Quoi qu'il en soit, les Espagnols ne possèdent guère que les côtes de la plupart de ces îles.

Le climat y est chaud & humide. Il y a plusieurs volcans, & elles sont sujettes non seulement à de fréquens tremblemens de terre, mais à des ouragans si terribles, qu'ils déracinent les plus gros arbres. Ces accidens n'empêchent point que les arbres ne soient toujours verts, & qu'ils ne portent deux fois l'année. Le riz vient assez bien dans ces îles, & les palmiers y croissent en abondance. Les buffles sauvages y sont communs; les forêts sont remplies de cerfs, de sangliers, & de chevres sauvages semblables à celles de *Sumatra*. Les Espagnols y ont apporté de la nouvelle Espagne, du Japon & de la Chine, des chevaux & des vaches qui ont beaucoup multiplié.

On tire de ce pays des perles, de l'ambre gris, du coton, de la cire & de la civette. Les montagnes abondent en mines d'or, dont les rivières charrient des paillettes avec leur sable; mais les Indiens s'attachent peu à les ramasser, dans la crainte qu'ils ont qu'on ne les y force par l'esclavage.

Les principales d'entre les *Philippines* sont *Manille* ou *Luçon*, *Mindanao*,

Ibabao, Leyte, Paragua, Mindoro, Panay, Cebu, Bool & l'île des Noirs. Les cartes géographiques mettent toutes les *Philippines* entre le 132 & le 145 degré de longitude, & leur latitude depuis 5 degrés jusqu'à 20. (le chevalier DE JAUCOURT.)

PHILIPPINES, les nouvelles, ou les îles de Palaos, (Géogr. mod.) îles de la mer des Indes, situées entre les Moluques, les anciennes *Philippines* & les Mariannes. Le hasard les fit découvrir, au commencement de ce siècle, par la violence des vents, qui portèrent à la pointe de l'île du Samal, une des plus orientales des *Philippines*, quelques-uns des insulaires qui s'étoient embarqués pour se rendre dans une de leurs propres îles. On en peut voir le récit dans les lettres édifiantes.

Elles nous apprennent qu'on compte plus de quatre-vingts nouvelles îles *Philippines*, qui forment un des beaux archipels de l'Orient & qui sont fort peuplées. Les habitans vont à moitié nus à cause de la grande chaleur. Ils ne paroissent avoir aucune idée de la divinité, & n'adorent aucune idole, ils ne connoissent aucun métal, se nourrissent de poissons & de fruits. Ils laissent croître leurs cheveux qui leur flottent sur les épaules. La couleur de leur visage est à-peu-près la même que celle des Indiens des anciennes *Philippines*; mais leur langage est entièrement différent de tous ceux qu'on parle dans les îles espagnoles, & même dans les îles Mariannes. C'est dommage que nous n'ayions aucune connoissance de ces nouvelles îles & des peuples qui les habitent; car les Espagnols ont fait jusqu'ici des tentatives inutiles pour y aborder; les ouragans & les brises qui regnent dans ces mers, ont fait périr tous les vaisseaux qu'ils avoient équipés pour s'y rendre. Long. 145 160; latit. 2 jusqu'au 22. (D. J.)

PHILIPPIQUES, s. f. plur. (Littér.) nom qu'on donne aux oraisons ou harangues de Démosthène contre Philippe, roi de Macédoine. Voyez ORAISON.

On regarde les *philippiques* comme les pièces les plus importantes de ce célèbre

orateur. Longin cite un grand nombre d'exemples du style sublime qu'il tire de ces oraisons, & il en développe parfaitement les beautés. En effet, la véhémence & le pathétique qui faisoient le caractère de Démosthène, ne se produisent nulle part ailleurs avec plus de force que dans ces interrogations pressantes, & dans ces vives apostrophes avec lesquelles il tonnoit contre l'indolence & la mollesse des Athéniens. Quelque délicatesse qu'il y ait dans le discours du même orateur contre Leptines, les *philippiques* l'emportent encore, soit par la grandeur du sujet, soit par l'occasion qu'elles fournissent à Démosthène de déployer son principal talent, celui d'émuouvoir & d'étonner. Denys d'Halycarnasse met l'oraison sur l'Halonese au nombre des *philippiques*, & la compte pour la huitième; mais quelque respectable que soit l'autorité de ce critique, cette oraison sur l'Halonese n'a ni la force, ni la majesté qui, selon Cicéron, caractérisent les *philippiques* de Démosthène; aussi les savans la regardent-ils généralement comme un ouvrage supposé.

Libanius, Photius, & d'autres attribuent à Hégésipe, fondés principalement sur la longueur du style & sur la bassesse d'expressions qui regnent dans cette pièce, & qui sont diamétralement opposées à l'énergie & à la noblesse de l'élocution de Démosthène.

M. de Turreil a donné une excellente traduction des *philippiques* de Démosthène; c'est une chose extraordinaire que de voir tant d'esprit dans une traduction, & de trouver dans une langue moderne une aussi grande partie de la force & de l'énergie de Démosthène, & cela dans une langue aussi foible que la langue française.

Tel est le jugement que M. Chambers a porté de la traduction de M. de Turreil, mais nos meilleurs écrivains en pensent bien différemment.

« On a laissé, dit M. Rollin, dans la » dernière édition de M. de Turreil, » quoique beaucoup plus travaillée & plus » correcte que les précédentes, beaucoup » d'expressions basses, triviales; & d'un » autre côté le style en est quelquefois » enflé & empoulé (& il donne des exem-

» ples de l'un & de l'autre); défauts, » ajoute-t-il, directement opposés au caractère de Démosthène dont l'élocution réunit en même temps beaucoup de simplicité & beaucoup de noblesse. M. de Maucroix en a traduit quelques discours; sa traduction, moins correcte en quelques endroits, me paroît plus conforme au génie de l'orateur grec ». *Traité des études, tome II, page 335.*

Cependant cette traduction de M. de Maucroix, selon M. l'abbé Massieu dans sa préface des œuvres de M. de Tourreil, n'est rien moins que parfaite, puisqu'on n'y trouve pas autant de fidélité & de force qu'on y rencontre d'élégance & d'agrément: or qu'est-ce qu'une traduction qui manque de fidélité? & qu'est-ce qu'une traduction de Démosthène, sur-tout quand elle manque de force?

Le même abbé Massieu, dans des remarques (dont l'original se garde manuscrit à la bibliothèque du roi) sur la seconde édition de M. de Tourreil, parle ainsi de ce dernier traducteur. « Le privilège d'entendre M. de Tourreil n'est pas donné à tout le monde. En beaucoup d'endroits, on doute qu'il s'entende lui-même. Il quitte le sens pour les mots, & le solide pour le brillant. Il aime les épithètes qui emplissent la bouche, les phrases synonymes qui disent trois ou quatre fois la même chose, les expressions singulières, les figures outrées, & généralement tous ces excès qui sont les écueils des écrivains médiocres. Il ignore sur-tout la naïveté du langage, &c ». *Préface de M. l'abbé d'Olivet sur sa traduction des philippiques de Démosthène.* Seroient-ce toutes ces qualités qui auroient séduit M. Chambers, & décidé son admiration pour la traduction de M. de Tourreil.

Il suffira d'ajouter que dans les remarques dont on a parlé, M. l'abbé Massieu compte treize fautes dans la traduction que M. de Tourreil a donnée de la première *philippique*, & que le P. Jouvenci en compte vingt-neuf dans celle de la première. On peut voir ces observations dans un ouvrage de M. l'abbé d'Olivet, intitulé *philippiques de Démosthène, & catilinaires de Cicé-*

ron, imprimé à Paris en 1744, où l'on trouve aussi une traduction latine de la première *philippique*, par le P. Jouvenci.

On a aussi donné le nom de *philippiques* à quatorze oraisons de Cicéron contre Marc-Antoine. C'est Cicéron lui-même qui leur donna ce titre dans une épître à Brutus où il en parle; & la postérité l'a trouvé si juste, qu'il s'est perpétué jusqu'à nous.

La seconde de ces harangues a toujours été la plus estimée. Juvenal ne craint pas de l'appeller *un ouvrage divin.*

*Quam te conspicuæ divina philippica
famæ*

Volveris à primâ quæ proxima.

Satyr. x.

Le nom même que Cicéron donna à ces pièces, qu'il eût dû naturellement appeller *antoniques*, marque assez le cas qu'il en faisoit, & combien il s'y étoit proposé d'imiter Démosthène, dont on dit qu'il avoit traduit la première *philippique*; mais cette traduction n'a pas passé jusqu'à nous.

Les *philippiques* de Cicéron lui coûtèrent la vie, Marc-Antoine en ayant été si irrité, que dans la proscription qui signala son triumpvirat avec Auguste & Lepide, il obtint qu'on lui abandonneroit Cicéron, le fit poignarder, & attacher la tête & les mains de cet orateur sur la tribune aux harangues où il avoit prononcé les *philippiques*.

Durant la minorité de Louis XV, & sous le regne de M. le duc d'Orléans, il parut contre ce dernier prince un libelle en vers très-injurieux sous le nom de *philippiques*, par allusion au nom de *Philippe* que portoit M. le régent. Plusieurs poètes furent soupçonnés d'en être les auteurs, mais sur-tout la Grange, auteur de plusieurs tragédies, qui fut envoyé aux îles de Sainte-Marguerite, & ne s'en sauva que pour s'expatrier. M. de Voltaire en parle ainsi dans son épître sur la calomnie:

*Vous avez bien connu, comme je
pense,*

*Ce bon régent qui gâta tout en
France:*

Il étoit né pour la société,
 Pour les beaux arts & pour la vo-
 lupté;
 Grand, mais facile, ingénieux,
 affable,
 Peu scrupuleux, mais de crime
 incapable:
 Et cependant, ô mensonge ! ô noir-
 ceur !
 Nous avons vu la ville & les pro-
 vinces
 Au plus aimable, au plus clément
 des princes,
 Donner les noms . . . Quelle absurde
 fureur !
 Chacun les lit, ces archives d'horreur,
 Ces vers impurs, appelés philip-
 piques,
 De l'imposture éternelles chroni-
 ques !
 Et nul François n'est assez généreux
 Pour s'élever, pour déposer contre
 eux.

Ils auront le sort de tous les libelles, ils seront oubliés, & la mémoire du prince qu'ils outrageoient ne périra point.

PHILIPPISTES, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) nom que quelques Luthériens ont donné à ceux de leur secte, qui se sont attachés aux sentimens de Philippe Melanchton. Voyez LUTHÉRANISME.

Ce réformateur s'étant opposé vivement aux Ubiquistes ou Ubiquitaires qui s'éleverent de son temps; & la dispute, loin de cesser après sa mort, n'en étant devenue que plus opiniâtre, les Flacciens ou disciples de Flaccus, son antagoniste, donnerent ce nom de *Philippistes* aux théologiens de l'université de Wirtemberg, qui

soutenoient le sentiment de Melanchton. Voyez UBIQUISTE ou UBIQUITAIRE.

PHILIPPŒPOLI, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie Européenne, dans la Romanie, dont voyez l'article au mot PHILIPPŒPOLIS. (*D. J.*)

PHILIPPŒPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace au nord, dans les terres, & sur l'Hebrus. Elle reconnoissoit Philippe, fils d'Amyntas, pour son fondateur, ou plutôt pour son restaurateur, & elle étoit déjà célèbre, lorsque la ville de Philippe, *Philippi*, commença à faire figure dans le monde.

Cette ville subsiste encore, & s'appelle *Philippopoli*, ville de la Turquie en Europe, dans la Romanie, à 24 lieues au dessus d'Andrinople, au nord-ouest, & à 68 de Constantinople. Elle est sans murailles, & bâtie sur trois hauteurs qui, selon les apparences, lui servoient autrefois de forteresses. Elle a au ponent la Marise, qui est l'Hebrus des anciens, & qui lui fournit les commodités de la vie; elle est habitée par un petit nombre de turcs, de juifs & de chrétiens. *Long. 42 30; lat. 42 15.* (*D. J.*)

PHILIPSTAD, (*Géogr. mod.*) petite ville de Suede dans la partie orientale du Vermeland. Elle est entre des marais & des étangs, à 7 lieues nord de Carlestadt, 42 nord-ouest de Stockolm. *Longit. 32, 5; latit. 59, 30.* (*D. J.*)

PHILISBOURG ou PHILIPSBOURG, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut Rhin, sur sur la rive orientale du Rhin, à l'embouchure de la Saltza, à 2 lieues au midi de Spire, 5 est de Landaw, 9 est de Worms, 16 nord-est de Strasbourg, & 110 sud de Paris. (*)

(*) Louis XIV apprit la reddition de cette place par M. de Louvois, étant au sermon qui fut interrompu, le premier novembre 1688; ensuite le roi dit au pere Gaillard: « Mon père, continuez » quand il vous plaira, c'est la prise de *Philisbourg*, il faut en remercier Dieu. » Le Jésuite reprit son sermon, & il fit entrer les louanges de Monseigneur; ce qui plut fort à tout le monde. « Il faut croire, » dit l'éditeur du journal de Louis XIV, en 1770, qu'on étoit bien indulgent alors; car la vérité est que le pere Gaillard étoit un assez plat prédicateur. »

C'est à l'occasion de la prise de *Philisbourg*, que le duc de Montausier écrivit au dauphin cette lettre digne d'un Romain. « Monseigneur, je ne vous fais pas compliment sur la prise de cette place; vous » avez une bonne armée, une excellente artillerie & Vauban; je ne vous en fais pas non plus sur les » preuves que vous avez données de bravoure & d'intrépidité, ce sont des vertus héréditaires dans » votre maison; mais je me réjouis avec vous de ce que vous êtes libéral, généreux, humain, faisant » valoir les services d'autrui & oubliant les vôtres; c'est sur quoi je vous fais mon compliment. » (O)

Ce n'étoit autrefois qu'un village appelé *Udenheim*, où Jean-George, comte palatin, bâtit un palais pour l'évêque de Spire, en 1313: Philippe-Christophe de Sotteren, évêque de Spire, fortifia ce lieu de sept bastions, & l'appella *Philippo-burgum*. En sorte que cet endroit est devenu une place très-importante qui appartient à l'évêque de Spire, mais où l'empereur a droit de mettre garnison en temps de guerre: c'est aussi pour cela qu'elle a souvent été prise & reprise; par les Suédois, en 1633; par les Impériaux, en 1635; par Louis de Bourbon, alors duc d'Enghein, en 1644; par les alliés, en 1676; par Louis dauphin de France, en 1688; par les François, en 1734; mais cette place fut rendue bientôt après à l'empereur, par le traité de Vienne. *Long. 26. 8'. 25"*; *latit. 49. 23'. 50"*. (D. J.)

PHILISTINS (LES), (*Géog. sacrée.*) peuples venus de l'île de Caphtor dans la Palestine, & descendus des Caphtorims, qui sont sortis des Chaluims, enfans de Mizraïm, suivant le récit de Moÿse, *Gen. x, 23, 24.*

Dom Calmet a tâché de prouver dans une *dissertation sur l'origine & les divinités des Philistins*, que l'île de Caphtor désignoit l'île de Crete. Le nom de *philistin* n'est point hébreu. Les septante le traduisent ordinairement par *allophyli*, étrangers. Les Péléthéens & les Céréthéens étoient aussi *philistins*; & les septante traduisent quelquefois, comme dans *Ezech. xxv, 26. Sophron. xj, 5, 6*, *céréthim* par *aphtai*, *crétois*. Les Chaluims, peres des Caphtorims, demouroient originairement dans la Pentapole cyrénaïque; selon le Paraphraste Jonatham, ou dans le canton pentaschenite de la basse Egypte, selon le paraphraste jérosolymitain.

Nous trouvons dans la Marmarique, la ville d'Axilis, & dans la Lybie Sagylis, noms qui ont quelque rapport avec Chaluim. Ce pays est situé près de l'Egypte, où les enfans de Mizraïm ont eu leur demeure; & il est assis vis-à-vis de l'île de Crete. Strabon, *l. XVII, pag. 837*, ne met que mille stades de distance entre le port de Cyrene & celui de Crete, nommé *Criou-Metopou* ou *front de belier*.

Le commerce étoit grand entre la Cyrénaïque & l'île de Crete, comme il paroît par Pline & Strabon. Il y a donc beaucoup d'apparence que les Chaluims envoyèrent de la Cyrénaïque des colonies dans cette île, lesquelles passèrent delà sur les côtes de la Palestine.

Ce système ingénieux de dom Calmet, est encore appuyé par la conformité qui se trouve entre les noms de Céréthim & des Crétois, & par plusieurs traits de ressemblance entre les mœurs, les armes, les divinités, & les coutumes de ces deux peuples.

Les *Philistins* avoient déjà des villes dans la Palestine du temps d'Abraham. Au commencement du regne de David, leur état étoit divisé en cinq petites satrapies; ils furent assujettis par David; & soumis au roi de Juda pendant environ 240 ans. Psammiticus, roi d'Egypte, prit leur ville Azoth, après un siège de 29 ans, suivant Hérodote, *l. II, c. clvij*; & c'est le plus long siège de ville que l'on connoisse. Nabuchodonosor assujettit vraisemblablement les *Philistins* avec les autres peuples de la Syrie, de la Phénicie, & de la Palestine. Ils tombèrent ensuite sous la domination des Perses, puis sous celle d'Alexandre le grand, & enfin les Asmonéens les soumirent à leur domination. Le nom de *Palestine* est venu des *Philistins*, quoique ces peuples n'en possédassent qu'une petite partie. (D. J.)

PHILLUS, (*Géog. anc.*) ville de la Thessalie; Strabon, *l. IX, pag. 435*, dit que c'étoit dans cette ville qu'étoit le temple de Jupiter Phylléen. (D. J.)

PHILLYREA, (*Botan. Jardinage.*) en anglois *mockprivet*, en allemand *steinlinde*.

Caractère générique.

Un calice permanent découpé en cinq; soutient une fleur monopétale, dont le tube est très-court & divisé par le bord en cinq segmens renversés; on y trouve deux étamines courtes, opposées l'une à l'autre, & terminées par des sommets droits & simples; au centre est situé un embryon arrondi, surmonté d'un style délié que couronne un gros stigmate; l'embryon devient une baie globuleuse à une seule

cellule qui contient une semence arrondie. (*)

Especies.

1. *Phillyrea* à feuilles ovale-lancéolées entières ; vrai filaria des jardiniers.

Phillyrea folio ovato-lanceolatis, integerrimis. Mill.

Trice phillyrea.

2. *Phillyrea* à feuilles ovales, presque entières.

Phillyrea foliis ovatis subintegerrimis. Mill.

Broad leav'd phillyrea.

3. *Phillyrea* à feuilles cordiformes, ovales & dentées.

Phillyrea foliis cordato-ovatis, serratis. Hort. Cliff.

Broad leaved prickly phillyrea.

4. *Phillyrea* à feuilles lancéolées, entières. *Phillyrea* à feuilles de troëne.

Phillyrea foliis lanceolatis integerrimis. Hort. Cliff.

Privet leav'd phillyrea.

5. *Phillyrea* à feuilles lancéolées, ovales & entières, à fleurs rassemblées en bouquets axillaires.

Olive leaved phillyrea.

6. *Phillyrea* à feuilles lancéolées étroites & entières, à fleurs rassemblées en bouquets axillaires.

Narrow-leav'd phillyrea.

7. *Phillyrea* à feuilles étroites.

Phillyrea foliis linearibus.

Rose mary leav'd phillyrea.

8. *Phillyrea* à feuilles étroites & crenelées.

Phillyrea foliis linearibus crenatis. Hort. Colomb.

Les trois premières espèces s'élevent sur un tronc droit à près de vingt piés, & peuvent être plantées sur de petites allées dans les bosquets d'hiver, les déserts à l'angloise & les parcs. L'espèce n°. 6 parvient à la hauteur de dix ou douze piés ; les n°. 4 & 5 atteignent à peine à dix piés, & la taille du n°. 7 n'excede guere une toise : quoique tous soient indigenes des parties méridionales de l'Europe, ils supportent néanmoins les rigueurs de nos hivers ; & quoiqu'un froid excessif leur fasse quelquefois perdre leurs feuilles & quelques branches, ils se rétablissent pendant la belle saison. Les grandes espèces sont très-touffues, & forment des arbres d'un aspect fort agréable, qui procurent des asyles aux oiseaux & les invitent à faire plutôt leurs nids. Les espèces basses forment des buissons très-agréables ; toutes contribueroient singulièrement à la décoration des bosquets d'hiver, par la variété du ton de leur verd obscur & glacé dans certaines espèces, d'une nuance plus herbacée dans d'autres, & tirant sur le glauque dans la pénultième, ainsi que par leurs feuilles différemment figurées & de diverse grandeur, & leurs rameaux, tantôt rassemblés & tantôt épars.

Les *phillyrea* peuvent se multiplier par leurs baies qu'il faut se procurer des pays

(*) Tournefort compte treize espèces de ce genre de plante. Décrivons ici la plus commune qui est à feuille de troëne, *phillyrea folio ligustri* ; C. B. P. 476 & I. R. H. 509.

Sa racine est ferme enfoncée profondément en terre. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de six à huit piés, rameuses, revêtues d'une écorce blanchâtre, un peu ridée. Ses feuilles sont assez semblables à celles du troëne, mais plus amples & plus longues, charnues, d'un verd brun, opposées les unes aux autres, ou deux à deux le long de la tige & des branches, toujours vertes, d'un goût astringent.

Ses fleurs naissent plusieurs ensemble des aisselles des feuilles, petites, semblables à peu-près à celles de l'olivier ; chacune d'elles est un godet découpé en quatre parties, de couleur blanche verdâtre. Après que ces fleurs sont passées, il leur succede des baies sphériques grosses comme celles du myrte noir, quand elles sont mûres, disposées en petites grappes, d'un goût douçatre, accompagné de quelque amertume, & approchant des baies de genievre ; elles contiennent chacune un petit noyau rond & dur.

Cet arbrisseau croît dans les haies & les bois aux environs de Montpellier. Il se plaît dans les endroits pierreux, rudes & incultes : il fleurit en mai & juin, & son fruit est mûr en septembre. Comme son feuillage est toujours verd, on en fait des berceaux & de jolies palissades. Elle s'eleve facilement de graine & de bouture. On la rond comme on veut, en buisson, en boule, en haie, en espalier. La médecine ne fait point usage de cette plante ; on ne pense pas même que ce soit la même plante que la *phillyrea* de Dioscoride. (D. J.)

chauds ; si on les sème dans de petites caisses en automne , elles leveront , pour la plus grande partie , le printemps suivant , pourvu qu'on mette les caisses sur une couche tempérée : à la fin de septembre du troisième été , on les mettra en pépinière , à deux piés & demi les uns des autres , & on les y cultivera jusqu'à ce qu'ils aient une force convenable : alors on les enlèvera en motte pour les fixer aux lieux où ils doivent demeurer. Ces arbres se multiplient aussi très-aîsément par les marcottes ; il faut coucher en terre , au mois de juillet , les branches inférieures les plus jeunes & les plus souples , avec toutes les attentions détaillées à l'art. ALATERNE ; la seconde automne elles seront suffisamment garnies de racines : on pourra les enlever pour les mettre en pépinière ou les planter en pot , jusqu'à ce qu'elles soient en état de figurer dans les bosquets pour lesquels on les destine : on peut aussi les greffer les uns sur les autres , & j'ai fait reprendre les boutures de quelques especes : une terre franche , ni sèche , ni humide , mais douce , onctueuse & un peu fraîche , est celle qui leur convient le mieux ; mais ils n'en rebutent aucune , si ce n'est celles qui sont trop abreuvées. La fin de septembre ou le commencement d'octobre est le temps le plus propre à leur transplantation , qu'il faut toujours faire avec la motte ; & à l'égard des marcottes , en laissant autant de terre que l'on pourra après les racines , & les conservant bien entières ; car ces arbres ne reprennent sûrement qu'avec ces précautions. J'en ai planté à la mi-avril avec assez de succès. (M. le Baron DE TSCHOUDI.

PHILOBOETUS , (Géogr. anc.) montagne de la Béotie , dans la plaine d'Elatée , selon Ortelius , qui cite Plutarque ; mais Plutarque , in Syllâ , dit simplement qu'il y avoit dans la plaine d'Elatée une éminence , où Hortensius & Sylla camperent. Cette éminence étoit très-fertile , couverte d'arbres , & au pié couloit un ruisseau. Plutarque avance que Sylla vanitoit extrêmement la situation de ce lieu. Au reste , le texte grec porte φιλοβοιωτῆς , *Philoboetos*. (D. J.)

PHILOCANDROS , (Géog. anc.) île de la mer Egée , & l'une des Cyclades , selon Ptolomée , l. III , c. xv. Pline , l. IV , c. xij , & Etienne le géographe écrivent *Pholecandros* , & la mettent parmi les îles Sporades. Hesyche écrit *Phlegandos*. On la nomme aujourd'hui *Policandro* : elle est entre les îles de Milo & de Sikino. (D. J.)

PHILOGÉE , f. m. (Mythol.) c'est le nom d'un des chevaux du soleil : ce mot signifie qui aime la terre , de φιλω , j'aime , & γῆ , terre ; il prend son nom du soleil à son coucher , où il paroît tendre vers la terre. Quand cet astre s'abaisse , qu'il semble s'élargir par degrés au déclin du jour ; que les nuages entourent avec magnificence le trône du couchant , comme disent nos poètes ; c'est dans cet instant , si l'on en croit les chantes fabuleux de la Grece , que Phébus donnant relâche à ses courriers fatigués , *Philogée* , Pyroëis , Eous & Ethon , cherche les bosquets d'Amphitrite pour se reposer lui-même avec les nymphes océanides. Il baigne ses rayons à moitié plongés , & bientôt montrant un demi-cercle doré , il donne un dernier regard lumineux , & disparoît enfin totalement dans le sein de Théthis. (D. J.)

PHILOLAUS , (Mythol.) Esculape avoit un temple près de la ville d'Asope dans la Laconie , où il étoit honoré sous le nom de *Philolaüs* , c'est-à-dire bon & salutaire aux hommes. Il ne pouvoit avoir un surnom plus glorieux. (D. J.)

PHILOLOGIE , f. f. (Littér.) espece de science composée de grammaire , de poétique , d'antiquités , d'histoire , de philosophie , quelquefois même de mathématiques , de médecine , de jurisprudence , sans traiter aucune de ces matieres à fond , ni séparément , mais les effleurant toutes ou en partie.

Ce mot est dérivé du grec φιλος & λογος , amateur des discours , des lettres ou des sciences.

La philologie est une espece de littérature universelle , qui traite de toutes les sciences , de leur origine , de leur progrès , des auteurs qui les ont cultivées , &c. Voyez POLYMATHIE.

La philologie n'est autre chose que ce

que nous appellons en France les *belles-lettres*, & ce qu'on nomme dans les universités les *humanités*, *humaniores litteræ*. Elle faisoit autrefois la principale & la plus belle partie de la grammaire. V. GRAMMAIRE & GRAMMARIEN.

PHILOLOGUE, f. m. (*Lit.*) on appelle ainsi quiconque embrasse cette littérature universelle qui s'étend sur toutes sortes de sciences & d'auteurs, comme ceux qui ont travaillé sur les anciens auteurs pour les examiner, les corriger, les expliquer & les mettre au jour.

Eratosthene, bibliothécaire d'Alexandrie, fut le premier qui porta le nom de *philologue*, si l'on en croit Suétone, ou celui de *critique*, selon Clément alexandrin. Il vivoit du temps de Ptolémée Philadelphie, & mourut fort âgé dans la cxxvj olympiade.

On compte encore parmi les *philologues* fameux dans l'antiquité, Varron, Ascconius Pedianus, Pline l'ancien, Lucien, Aulugele, Arhenée, Julius Pollux, Solin, Philostrate, Macrobe, Donat, Servius, Stobée, Photius, Suidas, &c.

Entre les modernes, les deux Scaliger, Turnebe, Casaubon, Lambin, les Vossius & les Heinsius, Erasme, Juste-Lipse; les PP. Sirmond, Petau & Rapin, Gronovius, Grævius, Spelman, &c. se font fort distingués dans la philologie. Elle est très-cultivée en Angleterre, en Allemagne & en Italie. Notre académie de belles-lettres s'efforce de la remettre en honneur parmi nous, & rien n'y est plus propre que les mémoires curieux dont elle enrichit le public.

PHILOMELE, f. f. (*Mythol.*) Les mythologues ont parlé de Progné & de *Philomele* d'une manière très-peu uniforme. L'opinion généralement reçue par les modernes, est que Progné fut changée en hirondelle, & *Philomele* en rossignol, & c'est aussi le sentiment de quelques anciens; cependant d'autres, en grand nombre, ont dit le contraire. Homere, par exemple, au XIX livre de *l'odyssée*; Aristophane & son scholiaste, dans la *comédie des oiseaux*; Anacréon, dans sa xij ode; Ovide, dans *l'épître de Sapho*, & Varron, au IV livre de *la langue latine*. Ce

contraste forme une double tradition fauleuse, & met les poètes en droit de choisir. Virgile a fait plus, car il a suivi tantôt l'une & tantôt l'autre tradition; dans la *vj bucolique* il change *Philomele* en hirondelle, & au IV livre de *ses géorgiques*, il en fait un rossignol.

On sait que Progné & *Philomele* étoient deux sœurs extrêmement belles, & filles de Pandion. Térée, roi de Thrace, épousa Progné, & se livra à la brutalité de sa passion pour *Philomele*, après l'avoir conduite dans un bois écarté. Ovide vous dira les suites de cette déplorable aventure; le changement de *Philomele* en rossignol, de Progné en hirondelle, & de Térée en huppe. Il semble que la mythologie, par ces métamorphoses, ait voulu peindre le caractère de ces différentes personnes; mais la Fontaine, en adoptant la fable, a su en tirer un parti bien plus heureux dans la réflexion fine & judicieuse qu'il prête à *Philomele*. Progné la trouvant enfin dans un séjour solitaire, lui dit:

Venez faire aux cités éclater leurs
merveilles;

Aussi-bien en voyant les bois,
Sans cesse il vous souvient que Térée
autrefois

Parmi des demeures pareilles,
Exerça sa fureur sur vos divins appas.
Eh! c'est le souvenir d'un si cruel
outrage

Qui fait, reprit sa sœur, que je ne
vous suis pas;

En voyant les hommes, hélas!
Il m'en souvient bien davantage.

(D. J.)

PHILONIUM, f. m. (*Mat. méd. anc.*) espece d'opiat anodin & somnifere, ainsi nommé de Philon son inventeur. Galien dit que le *philonium* jouissoit d'une grande réputation depuis long-temps, & que ce médicament étoit un des plus anciens de ce genre, ce qui signifie plus ancien que le mithridate, la thériaque, la hierie & autres semblables. Cependant il est permis de douter que la composition du *Philonium* fût tout-à-fait aussi ancienne que le mithridate; mais elle alloit apparemment de pair

pair pour le temps, avec la hiera simple, inventée par Thémison qui vivoit sous le regne d'Auguste. La thériaque étoit plus nouvelle, car ce ne fut que sous Néron qu'on commença à la composer. Ce qui fait croire que le *philonium* étoit un peu postérieur au mithridate, c'est que Philon recommandant son remede pour la collique. Or cette maladie n'a pas été connue sous ce nom, long-temps avant le regne de Tibere. Il est donc assez vraisemblable que Philon a vécu sous Auguste, à-peu-près en même temps que Thémison, & les premiers disciples d'Asclépiade; cette date n'empêche pas que Galien n'ait dû parler du *philonium* comme d'une ancienne composition, puisqu'il n'a écrit qu'environ deux cents ans après le temps auquel nous supposons, avec M. le Clerc, que cette composition a été inventée. Au reste, elle est très-mal digérée; mais quiconque, du temps de Galien, se seroit avisé de le dire, eût passé pour atteint du crime de lese-pharmacie, & rarement les medecins en ont été coupables. (D. J.)

PHILONIUS PORTUS, (*Géograp. anc.*) port de l'île de Corse. Ptolomée, l. III, c. ij, le place sur la côte méridionale, près d'Alista. Niger & Léander disent que c'est aujourd'hui Porto-Vecchio. (D. J.)

PHILOPARABOLOS, (*Méd. anc.*) *επινο παραβολος*; épithete qu'Asclépiade donne à l'une des deux méthodes dont il se servit dans la cure de la frénésie; & cette épithete signifie une *méthode violente*, par opposition à l'autre qu'il pratiquoit. Or cette méthode violente qu'il nommoit *philoparabolos*, terme dont Plutarque ensuite s'est servi pour désigner un homme qui se jette sans ménagement dans les plus grands dangers, consistoit à donner au malade, dès la premiere visite, un grand verre de vin pur, mêlé avec de l'eau salée. Ce remede, dit le medecin grec, est fort à la vérité, mais il a cet avantage sur le mulsum & les autres liqueurs semblables, d'arrêter les sueurs coliquatives, d'élever le pouls, & d'opérer par la détention du ventre, la guérison du malade. (D. J.)

PHILOPATOR, (*Hist. anc.*) surnom donné par les anciens à quelques princes

qui s'étoient distingués par leur tendresse pour leurs peres; comme l'exprime ce mot tiré de *επιος*, amateur, & *πατήρ*, pere. On connoît dans l'histoire d'Egypte, Ptolémée *Philopator*, & dans celle des rois de Syrie, un Seleucus & un Antiochus distingués des autres princes du même nom, par le titre de *Philopator*.

PHILOPEMEN, (*Hist. anc. Hist. de la Grece.*) né à Mégalopolis, ville d'Arcadie, mérita par ses vertus d'être appelé le dernier des Grecs. Le camp fut, pour ainsi dire, son berceau; mais quoique ses penchans fussent tournés vers la guerre, il prit les leçons d'Arcésilas, qui avoit ouvert une école pour former de véritables citoyens: sa philosophie n'avoit point pour but d'établir des préceptes fastueux, ni d'exciter une curiosité stérile; il apprenoit à servir la patrie dans les différens emplois du gouvernement. Epaminondas fut le modele qu'il choisit, & il allia, comme lui, les devoirs de la philosophie aux exercices de la guerre: les momens qui n'étoient pas consacrés au service de la république, étoient employés à la chasse, à l'agriculture, & à d'autres exercices propres à endurcir le corps & à former un véritable homme de guerre: on le voyoit conduire sa charrue, & faire lui-même ce qu'il pouvoit commander aux autres; toujours occupé dans son loisir, il se délassoit de ses travaux par la lecture d'Homere ou de la vie d'Alexandre, où il puisoit de grandes leçons d'héroïsme.

Ce fut contre Cléomene, roi de Sparte, qu'il fit son apprentissage de guerre; ses manœuvres savantes & son courage tranquille décidèrent de la victoire à la journée de Selasie. La treve rendant ses talens inutiles, il se transporta dans la Crete pour se perfectionner dans l'art militaire; à son retour dans sa patrie, il fut nommé général de la cavalerie; ce nouveau grade le mit dans l'exercice de ses talens. La discipline militaire fut mise en vigueur, tous les citoyens devinrent soldats; les infracteurs furent punis avec sévérité, & l'observation des devoirs fut récompensée par les mêmes distinctions dont on honore la valeur. Le changement qu'il fit dans l'armure du soldat, le nouvel ordre de

bataille qu'il établit, les rangs devenus plus ferrés & plus difficiles à rompre, assurèrent la supériorité aux Athéniens sur tous les peuples de la Grece. Général & législateur, il fit des loix somptueuses pour réprimer le luxe qui amolliroit les courages; sa simplicité & son désintéressement donnerent de la force à ses loix; & il établit dans la société civile une discipline aussi austere que celle du camp; mais il laissa subsister dans l'armée un certain luxe militaire qui lui parut nécessaire; il voulut que tous les équipages fussent riches & magnifiques: chacun se livra à l'ambition d'avoir les plus beaux chevaux & les plus belles armes: il crut, comme César & Plutarque, que cette pompe militaire étoit propre à élever le courage du soldat, & à lui donner une plus haute idée de lui-même; on conserve avec soin ce qu'on chérit. Il fut le seul qui ne participa point à ce luxe; toujours simple & négligé, il dédaigna les ornemens qui pouvoient déguiser l'irrégularité de ses traits; sa physionomie étoit basse & ignoble: la nature avoit tout épuisé pour former son ame, il en fit l'expérience un jour qu'il fut invité à un festin, chez un de ses amis dont la femme jugeant à sa figure qu'il ne pouvoit être que d'une vile condition, lui dit: garçon, foyez bon à quelque chose, aidez-moi à faire la cuisine; le philosophe guerrier, sans se sentir humilié, se mit à fendre du bois: son ami étant survenu, s'écria avec étonnement: seigneur *Philopemen*, que faites-vous là? Je paie, répondit-il, l'intérêt de ma mauvaise mine.

Les Achéens l'ayant élu pour leur général, il se montra bientôt digne d'occuper ce premier grade de la milice, par la défaite des Lacédémoniens dans les plaines de Mantinée. Les fuyards qui avoient cru trouver un asyle dans Tégée, furent ou massacrés, ou faits esclaves, lorsque cette ville eut été prise d'assaut. Le tyran Machanidas fut tué dans la chaleur du combat: cette victoire rendit la supériorité aux Achéens qui, pour immortaliser leur reconnaissance, érigerent une statue de bronze à leur général, qui reçut encore un hommage plus flatteur dans la célébration des jeux Néméens; il parut sur

le théâtre accompagné de la jeunesse belliqueuse qui composoit sa phalange, dans le temps que le musicien Pilade chantoit ces vers.

*C'est moi qui couronne vos têtes
Des fleurons de la liberté.*

Tous les spectateurs fixerent leurs regards sur *Philopemen*; & un grand battement de mains fut le témoignage non suspect de l'amour public pour ce héros.

Nabis, successeur de Machanidas, le surpassoit encore en cruauté; fléau de l'humanité, il en étoit devenu l'exécration. Les Achéens, pour délivrer la Grece de ce monstre, lui déclarerent la guerre, & *Philopemen* fut nommé général: la valeur trahit sa prudence dans une bataille navale; mais prompt à réparer ses pertes, il se présenta devant Sparte, & remporta une grande victoire sur le tyran, qui fut contraint de se tenir enfermé dans la ville. Le désordre où l'avoient jeté les différentes factions, donna à *Philopemen* la facilité d'y entrer avec un corps de troupes; aussitôt il convoqua l'assemblée, & persuade les Spartiates qu'il est de leur intérêt d'embrasser la querelle des Achéens: cette action qui le couvroit de gloire, servit encore à faire éclater son désintéressement; les Spartiates lui firent présent de vingt talents qu'il eut la générosité de refuser.

Cette alliance fut bientôt rompue par les intrigues de la faction turbulente de Nabis. Les Achéens offensés de cette perfidie, se préparerent à la guerre. *Philopemen*, à la tête d'une armée, se présenta devant Sparte, étonnée de sa célérité; il exigea qu'on lui livrât les artisans des troubles: étant ensuite entré dans la ville, il en fit sortir les soldats étrangers qui en troubloient la tranquillité. Les murs furent démolis, & les loix de Lycurgue furent pour jamais abrogées.

Ce fut dans ce temps-là que les Messéniens se détacherent de la ligue des Achéens: *Philopemen* se mit à la tête d'une armée pour les punir de cette infidélité; il étoit alors âgé de soixante ans, & il avoit encore tout le feu de la jeunesse: le combat s'engagea sous les murs de Mes-

sene; l'action fut vivement disputée; *Philopomen* s'y surpassa lui-même; il auroit fixé la fortune du combat, s'il ne fût tombé de cheval couvert de blessures. Les Messéniens le chargerent de fers, & le jeterent dans un sombre cachot. Quelques jours après ils le condamnerent à terminer sa vie par le poison; il se soumit sans murmurer, à son arrêt; il prit la coupe empoisonnée avec la même tranquillité qu'il auroit bu une liqueur délicieuse, & il mourut quelques momens après.

Les Achéens ne laisserent point cette atrocité impunie; ils entrèrent dans la Messénie, déterminés à en faire le tombeau de ses habitans. Tous les auteurs de la mort du héros expirerent dans les supplices auprès de son tombeau: on lui fit des obseques magnifiques; ses cendres furent transportées à Mégalopolis où il avoit pris naissance. La pompe funéraire ressembloit à la marche d'un triomphateur; toute l'armée suivoit le convoi, & les habitans des villes & des villages s'empressoient sur le passage pour y jeter des fleurs. L'année de sa mort fut encore remarquable par la mort de Scipion & d'Annibal. (T-N.)

PHILOSÉBASTE, (*Ant. grec & rom.*)

φιλοσεβαστος, c'est-à-dire, *ami d'Auguste*. C'étoit un titre que des princes & des villes prenoient afin de témoigner publiquement leur attachement à quelque empereur. Ce titre se trouve sur des marbres de Cyzique, & sur d'autres inscriptions. Il ne faut pas s'étonner que la ville de Cysique s'en soit décorée, puisque l'empereur Adrien l'avoit comblée de bienfaits. Il y a dans Muratori, P. DXC. 2, une inscription qui montre que la ville d'Ephèse avoit aussi pris la qualité de *philosébastes*. Plusieurs villes & plusieurs princes ont pris semblablement la qualité d'*ami des Romains*, *φιλορωμαιος*, & d'*ami de César*, *φιλοκαισαρος*, &c. (D.J.)

PHILOSOPHALE (PIERRE), voyez les articles HERMÉTIQUE, PHILOSOPHIE, CHYMIE.

PHILOSOPHE, f. m. Il n'y a rien qui coûte moins à acquérir aujourd'hui que le nom de *philosophe*; une vie obscure &

retirée, quelques dehors de sagesse, avec un peu de lecture, suffisent pour attirer ce nom à des personnes qui s'en honorent sans le mériter.

D'autres en qui la liberté de penser tient lieu de raisonnement, se regardent comme les seuls véritables *philosophes*, parce qu'ils ont osé renverser les bornes sacrées posées par la religion, & qu'ils ont brisé les entraves où la foi mettoit leur raison. Fiers de s'être défaits des préjugés de l'éducation, en matière de religion, ils regardent avec mépris les autres comme des âmes foibles, des génies serviles, des esprits pusillanimes qui se laissent effrayer par les conséquences où conduit l'irréligion, & qui, n'osant sortir un instant du cercle des vérités établies, ni marcher dans des routes nouvelles, s'endorment sous le joug de la superstition.

Mais on doit avoir une idée plus juste du *philosophe*, & voici le caractère que nous lui donnons.

Les autres hommes sont déterminés à agir sans sentir ni connoître les causes qui les font mouvoir, sans même songer qu'il y en ait. Le *philosophe* au contraire démêle les causes autant qu'il est en lui, & s'occupe même les prévenir, & se livre à elles avec connoissance: c'est une horloge qui se monte, pour ainsi dire, quelquefois elle-même. Ainsi il évite les objets qui peuvent lui causer des sentimens qui ne conviennent ni au bien-être, ni à l'être raisonnable, & cherche ceux qui peuvent exciter en lui des affections convenables à l'état où il se trouve. La raison est à l'égard du *philosophe*, ce que la grace est à l'égard du chrétien. La grace détermine le chrétien à agir; la raison détermine le *philosophe*.

Les autres hommes sont emportés par leurs passions, sans que les actions qu'ils font soient précédées de la réflexion: ce sont des hommes qui marchent dans les ténèbres; au lieu que le *philosophe*, dans ses passions mêmes, n'agit qu'après la réflexion; il marche la nuit, mais il est précédé d'un flambeau.

Le *philosophe* forme ses principes sur une infinité d'observations particulières. Le peuple adopte le principe sans penser

aux observations qui l'ont produit : il croit que la maxime existe , pour ainsi dire , par elle-même ; mais le *philosophe* prend la maxime dès sa source ; il en examine l'origine ; il en connoît la propre valeur , & n'en fait que l'usage qui lui convient.

La vérité n'est pas pour le *philosophe* une maîtresse qui corrompt son imagination , & qu'il croie trouver par-tout ; il se contente de la pouvoir démêler où il peut l'apercevoir. Il ne la confond point avec la vraisemblance ; il prend pour vrai ce qui est vrai , pour faux ce qui est faux , pour douteux ce qui est douteux , & pour vraisemblable ce qui n'est que vraisemblable. Il fait plus , & c'est ici une grande perfection du *philosophe* , c'est que lorsqu'il n'a point de motif propre pour juger , il fait demeurer indéterminé.

Le monde est plein de personnes d'esprit & de beaucoup d'esprit , qui jugent toujours ; toujours ils devinent , car c'est deviner que de juger sans sentir quand on a le motif propre du jugement. Ils ignorent la portée de l'esprit humain ; ils croient qu'il peut tout connoître : ainsi ils trouvent de la honte à ne point prononcer de jugement , & s'imaginent que l'esprit consiste à juger. Le *philosophe* croit qu'il consiste à bien juger : il est plus content de lui-même quand il a suspendu la faculté de se déterminer , que s'il s'étoit déterminé avant d'avoir senti le motif propre à la décision. Ainsi il juge & parle moins , mais il juge plus sûrement & parle mieux ; il n'évite point les traits vifs qui se présentent naturellement à l'esprit par un prompt assemblage d'idées qu'on est souvent étonné de voir unies. C'est dans cette prompte liaison que consiste ce que communément on appelle *esprit* ; mais aussi c'est ce qu'il recherche le moins , & il préfère à ce brillant le soin de bien distinguer ses idées , d'en connoître la juste étendue & la liaison précise , & d'éviter de prendre le change en portant trop loin quelques rapports particuliers que les idées ont entr'elles. C'est dans ce discernement que consiste ce qu'on appelle *jugement* & *justesse d'esprit* : à cette justesse se joignent encore la *souplesse* & la *netteté*. Le *philosophe* n'est pas tellement attaché à un système , qu'il ne sente

toute la force des objections. La plupart des hommes sont si fort livrés à leurs opinions , qu'ils ne prennent pas seulement la peine de pénétrer celles des autres. Le *philosophe* comprend le sentiment qu'il rejette , avec la même étendue & la même netteté qu'il entend celui qu'il adopte.

L'esprit philosophique est donc un esprit d'observation & de justesse , qui rapporte tout à ses véritables principes ; mais ce n'est pas l'esprit seul que le *philosophe* cultive , il porte plus loin son attention & ses soins.

L'homme n'est point un monstre qui ne doive vivre que dans les abîmes de la mer , ou dans le fond d'une forêt : les seules nécessités de la vie lui rendent le commerce des autres nécessaire ; dans quelque état qu'il puisse se trouver , ses besoins , & le bien-être l'engagent à vivre en société. Ainsi la raison exige de lui qu'il connoisse , qu'il étudie , & qu'il travaille à acquérir les qualités sociables.

Notre *philosophe* ne se croit pas en exil dans ce monde ; il ne croit point être en pays ennemi ; il veut jouir , en sage économe , des biens que la nature lui offre ; il veut trouver du plaisir avec les autres ; & pour en trouver , il en faut faire : ainsi il cherche à convenir à ceux avec qui le hazard ou son choix le font vivre ; & il trouve en même temps ce qui lui convient : c'est un honnête homme qui veut plaire & se rendre utile.

La plupart des grands à qui les dissipations ne laissent pas assez de temps pour méditer , sont féroces envers ceux qu'ils ne croient pas leurs égaux. Les *philosophes* ordinaires qui méditent trop , ou plutôt qui méditent mal , le sont envers tout le monde ; ils fuient les hommes , & les hommes les évitent. Mais notre *philosophe* qui fait se partager entre la retraite & le commerce des hommes , est plein d'humanité. C'est le Crémès de Térence , qui sent qu'il est homme , & que la seule humanité intéresse à la mauvaise ou à la bonne fortune de son voisin. *Homo sum , humani à me nihil alienum puto.*

Il seroit inutile de remarquer ici combien le *philosophe* est jaloux de tout ce

qui s'appelle *honneur & probité*. La société civile est, pour ainsi dire, une divinité pour lui sur la terre; il l'encense, il l'honore par la probité, par une attention exacte à ses devoirs, & par un desir sincere de n'en être pas un membre inutile ou embarrassant. Les sentimens de probité entrent autant dans la constitution mécanique du philosophe, que les lumieres de l'esprit. Plus vous trouverez de raison dans un homme, plus vous trouverez en lui de probité. Au contraire où regnent le fanatisme & la superstition, regnent les passions & l'emportement. Le tempérament du philosophe, c'est d'agir par esprit d'ordre ou par raison; comme il aime extrêmement la société, il lui importe bien plus qu'au reste des hommes, de disposer tous ses ressorts à ne produire que des effets conformes à l'idée d'honnête homme. Ne craignez pas que, parce que personne n'a les yeux sur lui, il s'abandonne à une action contraire à la probité. Non. Cette action n'est point conforme à la disposition mécanique du sage; il est pénétré, pour ainsi dire, avec le levain de l'ordre & de la regle; il est rempli des idées du bien de la société civile; il en connoît les principes bien mieux que les autres hommes. Le crime trouveroit en lui trop d'oppositions; il auroit trop d'idées naturelles, & trop d'idées acquises à détruire. Sa faculté d'agir est, pour ainsi dire, comme une corde d'instrument de musique montée sur un certain ton; elle n'en sauroit produire un contraire. Il craint de se détonner, de se désaccorder avec lui-même; & ceci me fait ressouvenir de ce que Velleius dit de Caton d'Utique. « Il n'a jamais, dit-il, fait de bonnes » actions pour paroître les avoir faites, » mais parce qu'il n'étoit pas en lui de » faire autrement. »

D'ailleurs dans toutes les actions que les hommes font, ils ne cherchent que leur propre satisfaction actuelle; c'est le bien ou plutôt l'attrait présent, suivant la disposition mécanique où ils se trouvent, qui les fait agir. Or le philosophe est disposé plus que qui que ce soit par ses réflexions à trouver plus d'attrait & de plaisir à vivre avec vous, à s'attirer votre confiance & votre estime, à s'acquitter des devoirs de l'amitié

& de la reconnoissance. Ces sentimens sont encore nourris dans le fond de son cœur par la religion, où l'ont conduit les lumieres naturelles de sa raison. Encore un coup, l'idée de mal-honnête homme est autant opposée à l'idée de philosophe, que l'est l'idée de stupide; & l'expérience fait voir tous les jours que plus on a de raison & de lumiere, plus on est sûr & propre pour le commerce de la vie. Un sot, dit la Rochefoucault, n'a pas assez d'étoffe pour être bon: on ne peche que parce que les lumieres sont moins fortes que les passions; & c'est une maxime de théologie vraie en un certain sens, que tout pécheur est ignorant.

Cet amour de la société, si essentiel au philosophe, fait voir combien est véritable la remarque de l'empereur Antonin: « Que » les peuples seront heureux quand les rois » seront philosophes, ou quand les philosophes seront rois! »

Le philosophe est donc un honnête homme qui agit en tout par raison, & qui joint à un esprit de réflexion & de justesse les mœurs & les qualités sociables. Entez un souverain sur un philosophe d'une telle trempe, & vous aurez un parfait souverain.

De cette idée il est aisé de conclure combien le sage insensible des stoïciens est éloigné de la perfection de notre philosophe: un tel philosophe est homme, & leur sage n'étoit qu'un phantôme. Ils rougissoient de l'humanité, & il en fait gloire; ils vouloient follement anéantir les passions, & nous élever au-dessus de notre nature par une insensibilité chimérique; pour lui, il ne prétend pas au chimérique honneur de détruire les passions, parce que cela est impossible; mais il travaille à n'en être pas tyrannisé, à les mettre à profit, & à en faire un usage raisonnable, parce que cela est possible, & que la raison le lui ordonne.

On voit encore, par tout ce que nous venons de dire, combien s'éloignent de la juste idée du philosophe ces indolens, qui, livrés à une méditation paresseuse, négligent le soin de leurs affaires temporelles, & de tout ce qui s'appelle fortune. Le vrai philosophe n'est point tourmenté par l'ambition, mais il veut avoir les

commodités de la vie ; il lui faut , outre le nécessaire précis , un honnête superflu nécessaire à un honnête homme , & par lequel seul on est heureux : c'est le fonds des bienséances & des agrémens. Ce sont de faux philosophes qui ont fait naître ce préjugé , que le plus exact nécessaire lui suffit , par leur indolence & par des maximes éblouissantes.

PHILOSOPHE CHRÉTIEN. *Voyez* SYSTÈME DU PHILOSOPHE CHRÉTIEN.

PHILOSOPHES, (*Alchimie & Chymie.*) Ce mot, dans le langage alchimique, signifie la même chose qu'*adepte* ou *possesseur de la pierre philosophale*. Les alchimistes n'ont pas manqué de se décorer de ce grand nom , & de celui de sage.

Il existe dans la chymie ordinaire plusieurs préparations & opérations, la plupart assez communes , & qui sont apparemment des présens de l'alchimie , qui sont spécifiées par le nom de leurs inventeurs, qualifiés du titre de philosophes. Ainsi il y a une huile des philosophes, appelée autrement huile de brique, *oleum laterinum*, qui n'est autre chose que de l'huile d'olive dont on a imbibé des briques rougies au feu, & qu'on a ensuite distillée à feu nu; une édulcoration philosophique, qui est une distillation des sels métalliques à la violence du feu. (*Voyez* DISTILLATION;) une pulvérisation philosophique, une calcination philosophique. *Voyez* PULVÉRISATION & CALCINATION. (*b*)

PHILOSOPHES, *huile des (Pharm.)* c'est l'huile de brique. Ce nom lui a été donné par les alchimistes, qui se disent les véritables philosophes, à cause qu'ils emploient souvent de la brique dans la construction de leurs fourneaux, dont ils se servent pour faire ce qu'ils appellent le *grand-œuvre*, ou la *pierre philosophale*. *Voyez* BRIQUE.

PHILOSOPHIE, *f. f. Philosophie* signifie, suivant son étymologie, *l'amour de la sagesse*. Ce mot ayant toujours été assez vague, à cause des diverses significations qu'on y a attachées, il faut faire deux choses dans cet article ; 1°. rapporter historiquement l'origine & les différentes acceptions de ce terme ; 2°. en fixer le sens par une bonne définition.

1°. Ce que nous appellons aujourd'hui philosophie, s'appelloit d'abord sôphie ou sagesse ; & l'on fait que les premiers philosophes ont été décorés du titre de sages. Ce nom a été dans les premiers temps ce que le nom de bel esprit est dans le nôtre ; c'est-à-dire, qu'il a été prodigué à bien des personnes qui ne méritoient rien moins que ce titre fastueux. C'étoit alors l'enfance de l'esprit humain , & l'on étendoit le nom de sagesse à tous les arts qui exerçoient le génie , ou dont la société retiroit quelque avantage ; mais comme le savoir, l'érudition est la principale culture de l'esprit , & que les sciences étudiées & réduites en pratique apportent bien des commodités au genre humain, la sagesse & l'érudition furent confondues ; & l'on entendit par être versé ou instruit dans la sagesse, posséder l'encyclopédie de ce qui étoit connu dans le siècle où l'on vivoit.

Entre toutes les sciences, il y en a une qui se distingue par l'excellence de son objet ; c'est celle qui traite de la divinité, qui règle nos idées & nos sentimens à l'égard du premier être, & qui y conforme notre culte. Cette étude étant la sagesse par excellence, a fait donner le nom de sages à ceux qui s'y sont appliqués, c'est-à-dire, aux théologiens & aux prêtres. L'écriture elle-même donne aux prêtres chaldéens le titre de sages, sans doute parce qu'ils se l'arrogèrent, & que c'étoit un usage universellement reçu. C'est ce qui a eu lieu principalement chez les nations qu'on a coutume d'appeler barbares ; il s'en falloit bien pourtant qu'on pût trouver la sagesse chez tous les dépositaires de la religion. Des superstitions ridicules, des mystères puériles, quelquefois abominables ; des visions & des mensonges destinés à affermir leur autorité, & à en imposer à la populace aveugle, voilà à quoi se réduisoit la sagesse des prêtres de ces temps. Les philosophes les plus distingués ont essayé de puiser à cette source : c'étoit le but de leurs voyages, de leur initiation aux mystères les plus célèbres ; mais ils s'en sont bientôt dégoûtés ; & l'idée de la sagesse n'est demeurée liée à celle de la théologie, que dans l'esprit de ces prêtres orgueilleux & de leurs imbécilles esclaves.

De sublimes génies se livrant donc à leurs méditations, ont voulu déduire des idées & des principes que la nature & la raison fournissent, une sagesse solide, un système certain & appuyé sur des fondemens inébranlables; mais s'ils ont pu secouer par ce moyen le joug des superstitions vulgaires, le reste de leur entreprise n'a pas eu le même succès. Après avoir détruit, ils n'ont su édifier, semblables en quelque sorte à ces conquérans, qui ne laissent après eux que des ruines. Delà cette foule d'opinions bizarres & contradictoires, qui a fait douter s'il restoit encore quelque sentiment ridicule, dont aucun philosophe ne se fût avisé. Je ne puis m'empêcher de citer un morceau de M. de Fontenelle, tiré de sa dissertation sur les anciens & sur les modernes, qui revient parfaitement à ce sujet. « Telle » est notre condition, dit-il, qu'il ne nous » est point permis d'arriver tout-d'un- » coup à rien de raisonnable sur quelque » matière que ce soit : il faut avant cela » que nous nous égarions long-temps, & » que nous passions par diverses sortes » d'erreurs, & par divers degrés d'imper- » tinance. Il eût toujours dû être bien » facile de s'aviser, que tout le jeu de la » nature consiste dans les figures & dans » les mouvemens des corps; cependant » avant que d'en venir là, il a fallu essayer » des idées de Platon, des nombres de » Pythagore, des qualités d'Aristote; » & tout cela ayant été reconnu pour » faux, on a été réduit à prendre le vrai » système. Je dis qu'on y a été réduit, » car en vérité il n'en restoit plus d'autre; » & il semble qu'on s'est défendu de le » prendre aussi long-temps qu'on a pu. » Nous avons l'obligation aux anciens de » nous avoir épuisé la plus grande partie » des idées fausses qu'on se pouvoit faire; » il falloit absolument payer à l'erreur & » à l'ignorance le tribut qu'ils ont payé, » & nous ne devons pas manquer de re- » connoissance envers ceux qui nous en ont » acquittés. Il en est de même sur diver- » ses matières, où il y a je ne fais com- » bien de sottises que nous dirions si elles » n'avoient pas été dites, & si on ne nous » les avoit pas, pour ainsi dire, enlevées.

» Cependant il y a encore quelquefois » des modernes qui s'en reffaisissent, peut- » être parce qu'elles n'ont pas encore été » dites autant qu'il le faut. »

Ce seroit ici le lieu de tracer un abrégé des divers sentimens qui ont été en vogue dans la philosophie; mais les bornes de nos articles ne le permettent pas. On trouvera l'essentiel des opinions les plus fameuses dans divers autres endroits de ce dictionnaire, sous les titres auxquels elles se rapportent. Ceux qui veulent étudier la matière à fond, trouveront abondamment de quoi se satisfaire dans l'excellent ouvrage que M. Brucker a publié d'abord en allemand, & ensuite en latin sous ce titre : *Jacobi Bruckeri historia critica philosophia, à mundi incunabulis ad nostram usque aetatem deducta*. On peut aussi lire l'histoire de la philosophie, par M. Deslandes.

L'ignorance, la précipitation, l'orgueil, la jalousie, ont enfanté des monstres bien flétrissans pour la philosophie, & qui ont détourné les uns de l'étudier, ou jeté les autres dans un doute universel.

N'outrons pourtant rien. Les travers de l'esprit humain n'ont pas empêché la philosophie de recevoir des accroissemens considérables, & de tendre à la perfection dont elle est susceptible ici-bas. Les anciens ont dit d'excellentes choses, sur-tout sur les devoirs de la morale, & même sur ce que l'homme doit à Dieu; & s'ils n'ont pu arriver à la belle idée qu'ils se formoient de la sagesse, ils ont au moins la gloire de l'avoir conçue & d'en avoir tenté l'épreuve. Elle devint donc entre leurs mains une science pratique qui embrassoit les vérités divines & humaines, c'est-à-dire, tout ce que l'entendement est capable de découvrir au sujet de la divinité, & tout ce qui peut contribuer au bonheur de la société. Dès qu'ils lui eurent donné une force systématique, ils se mirent à enseigner, & l'on vit naître les écoles & les sectes; & comme pour faire mieux recevoir leurs préceptes, ils les ornoient des embellissemens de l'éloquence, celle-ci se confondit insensiblement avec la sagesse, chez les Grecs sur-tout, qui faisoient grand cas de l'art de bien dire, à cause de son influence sur

les affaires d'état dans leurs républiques. Le nom de sage fut travesti en celui de sophiste ou maître d'éloquence; & cette révolution fit beaucoup dégénérer une science qui, dans son origine, s'étoit proposé des vues bien plus nobles. On n'écoula bientôt plus les maîtres de la sagesse, pour s'instruire dans des connoissances solides & utiles à notre bien-être, mais pour repaître son esprit de questions curieuses, amuser ses oreilles de périodes cadencées, & adjuger la palme au plus opiniâtre, parce qu'il demuroit maître du champ de bataille.

Le nom de sage étoit trop beau pour de pareils gens, ou plutôt il ne convient point à l'homme : c'est l'apanage de la divinité, source éternelle & inépuisable de la vraie sagesse. Pythagore, qui s'en aperçut, substitua à cette dénomination fastueuse, le titre modeste de philosophe, qui s'établit de manière qu'il a été depuis ce temps-là le seul usité. Mais les sages raisons de ce changement n'étoufferent point l'orgueil des philosophes, qui continuèrent de vouloir passer pour les dépositaires de la vraie sagesse. Un des moyens les plus ordinaires dont ils se servirent pour se donner du relief, ce fut d'avoir une prétendue doctrine de réserve, dont ils ne faisoient part qu'à leurs disciples affidés, tandis que la foule des auditeurs étoit repue d'instructions vagues. Les philosophes avoient sans doute pris cette idée & cette méthode des prêtres, qui n'initioient à la connoissance de leurs mystères qu'après de longues épreuves; mais les secrets des uns & des autres ne valent pas la peine qu'on se donnoit pour y avoir part.

Dans les ouvrages philosophiques de l'antiquité qui nous ont été conservés, quoiqu'il y regne bien des défauts, & surtout celui d'une bonne méthode, on découvre pourtant les semences de la plupart des découvertes modernes. Les matières qui n'avoient pas besoin du secours des observations & des instrumens, comme le sont celles de la morale, ont été poussées aussi loin que la raison pouvoit les conduire. Pour la physique, il n'est pas surprenant que favorisée des secours que les derniers siècles ont fournis, elle surpasse aujourd'hui

de beaucoup celle des anciens. On doit plutôt s'étonner que ceux-ci aient si bien deviné en bien des cas où ils ne pouvoient voir ce que nous voyons à présent. On en doit dire autant de la médecine & des mathématiques; comme ces sciences sont composées d'un nombre infini de vues, & qu'elles dépendent beaucoup des expériences, que le hazard seul fait naître, & qu'il n'amène point à point nommé, il est évident que les physiciens, les médecins & mathématiciens doivent être naturellement plus habiles que les anciens.

Le nom de philosophie demeura toujours vague, & comprit dans sa vaste enceinte, outre la connoissance des choses divines & humaines, celle des loix, de la médecine, & même des diverses branches de l'érudition, comme la grammaire, la rhétorique, la critique, sans en excepter l'histoire & la poésie. Bien plus, il passa dans l'église; le christianisme fut appelé la philosophie sainte; les docteurs de la religion qui en enseignoient les vérités, les ascètes qui en pratiquoient les austérités, furent qualifiés de philosophes.

Les divisions d'une science conçue dans une telle généralité, furent fort arbitraires. La plus ancienne & la plus reçue a été celle qui rapporte la philosophie à la considération de Dieu & à celle de l'homme.

Aristote en introduisit une nouvelle; la voici. *Tria genera sunt theoreticarum scientiarum, mathematica, physica, theologica.* Un passage de Sénèque indiquera celle de quelques autres sectes. *Stoici verò philosophiæ tres partes esse dixerunt, moralem, naturalem, & rationalem: prima componit animum; secunda rerum naturam scrutatur, tertia proprietatis verborum exigit & structuram & argumentationes, ne pro veris falsa subreant. Epicurei duas partes philosophiæ putaverunt esse, naturalem atque moralem; rationalem removerunt. Deinde cum ipsis rebus cogerentur ambigua discernere, falsa sub specie veri latentia coarguere, ipsi quoque locum, quem de judicio & regulâ appellant, alio nomine rationalem induxerunt: sed eam accessionem esse naturalis partis existimant. Cyrenaici naturalia cum rationalibus sustulerunt.*

substulerunt, & contenti fuerunt moralibus, &c. Seneca, epist. 89.

Les écoles ont adopté la division de la *philosophie* en quatre parties, logique, métaphysique, physique & morale.

2°. Il est temps de passer au second point de cet article, où il s'agit de fixer le sens du nom de la *philosophie*, & d'en donner une bonne définition. Philosopher, c'est donner la raison des choses, ou du moins la chercher; car tant qu'on se borne à voir & à rapporter ce qu'on voit, on n'est qu'historien. Quand on calcule & mesure les proportions des choses, leurs grandeurs, leurs valeurs, on est mathématicien; mais celui qui s'arrête à découvrir la raison qui fait que les choses sont, & qu'elles sont plutôt ainsi que d'une autre manière, c'est le philosophe proprement dit.

Cela posé, la définition que M. Wolf a donnée de la *philosophie*, me paroît renfermer dans la brièveté tout ce qui caractérise cette science. C'est, selon lui; *la science des possibles en tant que possibles*. C'est une science, car elle démontre ce qu'elle avance. C'est la science des possibles, car son but est de rendre raison de tout ce qui est, & de tout ce qui peut être dans toutes les choses qui arrivent; le contraire pourroit arriver. Je hais un tel, je pourrois l'aimer. Un corps occupe une certaine place dans l'univers, il pourroit en occuper une autre; mais ces différens possibles ne pouvant être à la fois, il y a donc une raison qui détermine l'un à être plutôt que l'autre; & c'est cette raison que le philosophe cherche & assigne.

Cette définition embrasse le présent, le passé & l'avenir, & ce qui n'a jamais existé & n'existera jamais, comme sont toutes les idées universelles, & les abstractions. Une telle science est une véritable encyclopédie; tout y est lié, tout en dépend. C'est ce que les anciens ont senti, lorsqu'ils ont appliqué le nom de *philosophia*, comme nous l'avons vu ci-dessus, à toutes sortes de sciences & d'arts; mais ils ne justifioient pas l'influence universelle de cette science sur toutes les autres. Elle ne sauroit être mise dans un plus grand jour que par la définition de M. Wolf. Les possibles comprennent les objets de tout

ce qui peut occuper l'esprit ou l'industrie des hommes: aussi toutes les sciences, tous les arts ont-ils leur *philosophie*. La chose est claire: tout se fait en jurisprudence, en médecine, en politique, tout se fait, ou du moins tout doit se faire par quelque raison. Découvrir ces raisons & les assigner, c'est donc donner la *philosophie* des sciences susdites; de même l'architecte, le peintre, le sculpteur, je dis plus, un simple fendeur de bois, a ses raisons de faire ce qu'il fait, comme il le fait, & non autrement. Il est vrai que la plupart de ces gens travaillent par routine, & emploient leurs instrumens sans sentir quelle en est la mécanique, & la proportion avec les ouvrages qu'ils exécutent; mais il n'en est pas moins certain que chaque instrument a sa raison, & que s'il étoit fait autrement, l'ouvrage ne réussiroit pas. Il n'y a que le philosophe qui fasse ces découvertes, & qui soit en état de prouver que les choses sont comme elles doivent être, ou de les rectifier, lorsqu'elles en sont susceptibles, en indiquant la raison des changemens qu'il veut y apporter.

Les objets de la *philosophie* sont les mêmes que ceux de nos connoissances en général, & forment la division naturelle de cette science. Ils se réduisent à trois principaux, *Dieu, l'ame & la matière*. A ces trois objets répondent trois parties principales de la *philosophie*. La première, c'est la *théologie naturelle*, ou la science des possibles à l'égard de Dieu. Les *possibles* à l'égard de Dieu, c'est ce qu'on peut concevoir en lui & par lui. Il en est de même des définitions des *possibles* à l'égard de l'ame & du corps. La seconde, c'est la *psychologie*, qui concerne les possibles à l'égard de l'ame. La troisième est la physique qui concerne les possibles à l'égard des corps.

Cette division générale souffre ensuite des subdivisions particulières; voici la manière dont M. Wolf les amène.

Lorsque nous réfléchissons sur nous-mêmes, nous nous convainquons qu'il y a en nous une faculté de former des idées des choses possibles, & nous nommons cette faculté *l'entendement*; mais il n'est

pas aisé de connoître jusqu'où cette faculté s'étend, ni comment on doit s'en servir, pour découvrir par nos propres méditations, des vérités inconnues pour nous, & pour juger avec exactitude de celles que d'autres ont déjà découvertes. Notre première occupation doit donc être de rechercher quelles sont les forces de l'entendement humain, & quel est leur légitime usage dans la connoissance de la vérité : la partie de la *philosophie* où l'on traite cette matière, s'appelle *logique* ou *l'art de penser*.

Entre routes les choses possibles, il faut de toute nécessité qu'il y ait un être subsistant par lui-même ; autrement il y auroit des choses possibles, de la possibilité desquelles on ne pourroit rendre raison, ce qui ne sauroit se dire. Or, cet être subsistant par lui-même, est ce que nous nommons *Dieu*. Les autres êtres qui ont la raison de leur existence dans cet être subsistant par lui-même, ont le nom de *créatures* ; mais comme la *philosophie* doit rendre raison de la possibilité des choses, il convient de faire précéder la doctrine qui traite de Dieu, à celle qui traite des créatures : j'avoue pourtant qu'on doit déjà avoir une connoissance générale des créatures ; mais on n'a pas besoin de la puiser dans la *philosophie*, parce qu'on l'acquiert dès l'enfance par une expérience continuelle. La partie donc de la *philosophie*, où l'on traite de Dieu & de l'origine des créatures, qui est en lui, s'appelle *théologie naturelle* ou *doctrine de Dieu*.

Les créatures manifestent leur activité, ou par le mouvement, ou par la pensée. Celles-là sont des corps, celles-ci sont des esprits. Puis donc que la *philosophie* s'applique à donner de tout des raisons suffisantes, elle doit aussi examiner les forces ou les opérations de ces êtres, qui agissent ou par le mouvement ou par la pensée. La *philosophie* nous montre donc ce qui peut arriver dans le monde par les forces des corps & par la puissance des esprits. On nomme *pneumatologie* ou *doctrine des esprits*, la partie de la *philosophie* où l'on explique ce que peuvent effectuer les esprits ; & l'on appelle *physique* ou *doctrine de la nature* cette autre

partie où l'on montre ce qui est possible en vertu des forces des corps.

L'être qui pense en nous s'appelle *ame*, or comme cette ame est du nombre des esprits, & qu'elle a, outre l'entendement, une volonté qui est cause de bien des évènements, il faut encore que la *philosophie* développe ce qui peut arriver en conséquence de cette volonté : c'est à quoi l'on doit rapporter ce que l'on enseigne du droit de la nature, de la morale & de la politique.

Mais comme tous les êtres, soit corps, ou esprits, ou ames, se ressemblent à quelques égards, il faut rechercher aussi ce qui peut convenir généralement à tous les êtres, & en quoi consiste leur différence générale. On nomme *onthologie* ou *science fondamentale*, cette partie de la *philosophie* qui renferme la connoissance générale de tous les êtres ; cette science fondamentale, la doctrine des esprits & la théologie naturelle, composent ce qui s'appelle *métaphysique* ou *science principale*.

Nous ne nous contentons pas de pousser nos connoissances jusqu'à savoir par quelles forces se produisent certains effets dans la nature ; nous allons plus loin, & nous mesurons avec la dernière exactitude les degrés des forces & des effets, afin qu'il paroisse visiblement que certaine force peut produire certains effets. Par exemple, il y a bien des gens qui se contentent de savoir que l'air comprimé avec force dans une fontaine artificielle, porte l'eau jusqu'à une hauteur extraordinaire ; mais d'autres plus curieux font des efforts pour découvrir de combien s'accroît la force de l'air, lorsque par la compression il n'occupe que la moitié, le tiers ou le quart de l'espace qu'il remplissoit auparavant, & de combien de piés il fait monter l'eau chaque fois : c'est pousser nos connoissances à leur plus haut degré, que de savoir mesurer tout ce qui a une grandeur, & c'est dans cette vue qu'on a inventé les mathématiques.

Le véritable ordre dans lequel les parties de la *philosophie* doivent être rangées, c'est de faire précéder celles qui contiennent les principes, dont la connoissance

est nécessaire pour l'intelligence & la démonstration des suivantes ; c'est à cet ordre que M. Wolf s'est religieusement conformé ; comme il paroît par ce que je viens d'extraire de lui.

On peut encore diviser la *philosophie* en deux branches, & la considérer sous deux rapports ; elle est théorique ou pratique.

La *philosophie* théorique ou spéculative se repose dans une pure & simple contemplation des choses ; elle ne va pas plus loin.

La *philosophie* pratique est celle qui donne des règles pour opérer sur son objet : elle est de deux sortes par rapport aux deux especes d'actions humaines qu'elle se propose de diriger : ces deux especes sont la logique & la morale ; la logique dirige les opérations de l'entendement, & la morale les opérations de la volonté. Voyez LOGIQUE & MORALE. Les autres parties de la *philosophie* sont purement spéculatives.

La *philosophie* se prend aussi fort ordinairement pour la doctrine particulière ou pour les systèmes inventés par des philosophes de nom, qui ont eu des sectateurs. La *philosophie* ainsi envisagée s'est divisée en un nombre infini de sectes, tant anciennes que modernes ; tels sont les platoniciens, les péripatéticiens, les épicuriens, les stoïciens, les pythagoriciens, les pyrrhoniens & les académiciens ; & tels sont de nos jours les cartésiens, les newtoniens. Voyez l'origine, le dogme de chaque secte, à l'article qui lui est particulier.

La *philosophie* se prend encore pour une certaine manière de philosopher, ou pour certains principes sur lesquels roulent toutes les recherches que l'on fait par leur moyen ; en ce sens l'on dit, *philosophie* corpusculaire, *philosophie* mécanique, *philosophie* expérimentale.

Telle est la saine notion de la *philosophie* ; son but est la certitude, & tous ses pas y tendent par la voie de la démonstration. Ce qui caractérise donc le philosophe & le distingue du vulgaire, c'est qu'il n'admet rien sans preuve, qu'il n'acquiesce point à des notions trompeuses, & qu'il

pose exactement les limites du certain, du probable & du douteux. Il ne se paie point de mots, & n'explique rien par des qualités occultes, qui ne sont autre chose que l'effet même transformé en cause ; il aime beaucoup mieux faire l'aveu de son ignorance, toutes les fois que le raisonnement & l'expérience ne sauroient le conduire à la véritable raison des choses.

La *philosophie* est une science encore très-imparfaite, & qui ne sera jamais complète ; car qui est-ce qui pourra rendre raison de tous les possibles ? L'être qui a tout fait par poids & par mesure, est le seul qui ait une connoissance philosophique, mathématique, & parfaite de ses ouvrages ; mais l'homme n'en est pas moins louable d'étudier le grand livre de la nature, & d'y chercher des preuves de la sagesse & de toutes les perfections de son auteur : la société retire aussi de grands avantages des recherches philosophiques qui ont occasionné & perfectionné plusieurs découvertes utiles au genre humain.

Le plus grand philosophe est celui qui rend raison du plus grand nombre de choses, voilà son rang assigné avec précision : l'érudition par ce moyen n'est plus confondue avec la *philosophie*. La connoissance des faits est sans contredit utile ; elle est même un préalable essentiel à leur explication ; mais être philosophe, ce n'est pas simplement avoir beaucoup vu & beaucoup lu ; ce n'est pas aussi posséder l'histoire de la *philosophie*, des sciences & des arts ; tout cela ne forme souvent qu'un chaos indigeste ; mais être philosophe, c'est avoir des principes solides, & sur-tout une bonne méthode pour rendre raison de ces faits, & en tirer de légitimes conséquences.

Deux obstacles principaux ont retardé long-temps les progrès de la *philosophie*, l'autorité & l'esprit systématique.

Un vrai philosophe ne voit point par les yeux d'autrui, il ne se rend qu'à la conviction qui naît de l'évidence. Il est assez difficile de comprendre comment il se peut faire que des gens qui ont de l'esprit, aiment mieux se servir de l'esprit des autres dans la recherche de la vérité, que de celui que Dieu leur a donné. Il y

a sans doute infiniment plus de plaisir & plus d'honneur à se conduire par ses propres yeux que par ceux des autres, & un homme qui a de bons yeux ne s'avisa jamais de se les fermer ou de se les arracher, dans l'espérance d'avoir un conducteur ; c'est cependant un usage assez universel : le pere Mallebranche en apporte diverses raisons.

1°. La paresse naturelle des hommes, qui ne veulent pas se donner la peine de méditer.

2°. L'incapacité de méditer dans laquelle on est tombé, pour ne s'être pas appliqué dès la jeunesse, lorsque les fibres du cerveau étoient capables de toutes sortes d'inflexions.

3°. Le peu d'amour qu'on a pour les vérités abstraites ; qui sont le fondement de tout ce qu'on peut connoître ici-bas.

4°. La forte vanité qui nous fait souhaiter d'être estimés savans ; car on appelle *savans* ceux qui ont plus de lecture : la connoissance des opinions est bien plus d'usage pour la conversation & pour étourdir les esprits du commun, que la connoissance de la vraie *philosophie*, qui est le fruit de la réflexion.

5°. L'admiration excessive dont on est prévenu pour les anciens, qui fait qu'on s' imagine qu'ils ont été plus éclairés que nous ne pouvons l'être, & qu'il n'y a rien à faire où ils n'ont pas réussi.

6°. Un je ne sais quel respect, mêlé d'une forte curiosité, qui fait qu'on admire davantage les choses les plus éloignées de nous, les choses les plus vieilles, celles qui viennent de plus loin, & même les livres les plus obscurs : ainsi on estimoit autrefois Héraclite pour son obscurité. On recherche les médailles anciennes, quoique rongées de la rouille, & on garde avec grand soin la lanterne & la pantoufle de quelques anciens ; leur antiquité fait leur prix. Des gens s'appliquent à la lecture des rabbins, parce qu'ils ont écrit dans une langue étrangere, très-corrompue & très-obscure. On estime davantage les opinions les plus vieilles, parce qu'elles sont les plus éloignées de nous ; & sans doute si Nembrot avoit écrit l'histoire de

son regne, toute la politique la plus fine & même toutes les autres sciences y seroient contenues, de même que quelques-uns trouvent qu'Homere & Virgile avoient une connoissance parfaite de la nature. Il faut respecter l'antiquité, dit-on ; quoi ! Aristote, Platon, Epicure, ces grands hommes se seroient trompés ? On ne considère pas qu'Aristote, Platon, Epicure étoient des hommes comme nous, & de même espece que nous, & de plus, qu'au temps où nous sommes, le monde est âgé de plus de deux mille ans ; qu'il a plus d'expérience, qu'il doit être plus éclairé ; & que c'est la vieillesse du monde & l'expérience qui font découvrir la vérité.

Un bon esprit cultivé & de notre siecle, dit M. de Fontenelle, est, pour ainsi dire, composé de tous les esprits des siecles précédens, ce n'est qu'un même esprit qui s'est cultivé pendant tout ce temps-là : ainsi cet homme qui a vécu depuis le commencement du monde jusqu'à présent, a eu son enfance, où il ne s'est occupé que des besoins les plus pressans de la vie ; sa jeunesse, où il a assez bien réussi aux choses d'imagination, telles que la poésie & l'éloquence, & où même il a commencé à raisonner, mais avec moins de solidité que de feu, & il est maintenant dans l'âge de virilité, où il raisonne avec plus de forces & plus de lumieres que jamais. Cet homme même, à proprement parler, n'aura point de vieillesse, il sera toujours également capable des choses auxquelles sa jeunesse étoit propre, & il le sera toujours de plus en plus de celles qui conviennent à l'âge de virilité, c'est-à-dire, pour quitter l'allégorie, les hommes ne dégènerent jamais, & les vues saines de tous les bons esprits, qui se succéderont, s'ajouteront toujours les unes aux autres.

Ces réflexions solides & judicieuses devroient bien nous guérir des préjugés ridicules que nous avons pris en faveur des anciens. Si notre raison, soutenue de la vanité qui nous est si naturelle, n'est pas capable de nous ôter une humilité si mal entendue, comme si en qualité d'hommes nous n'avions pas droit de prétendre à une aussi grande perfection ; l'expérience du

moins sera assez forte pour nous convaincre que rien n'a tant arrêté le progrès des choses, & rien n'a tant borné les esprits, que cette admiration excessive des anciens. Parce qu'on s'étoit dévoué à l'autorité d'Aristote, dit M. de Fontenelle, & qu'on ne cherchoit la vérité que dans ses écrits énigmatiques, & jamais dans la nature, non-seulement la *philosophie* n'avancoit en aucune façon, mais elle étoit tombée dans un abyme de galimathias & d'idées inintelligibles, d'où l'on a eu toutes les peines du monde à la retirer. Aristote n'a jamais fait un vrai philosophe, mais il en a beaucoup étouffé qui le fussent devenus, s'il eût été permis. Et le mal est qu'une fantaisie de cette espece une fois établie parmi les hommes, en voilà pour long-temps; on fera des siècles entiers à en revenir, même après qu'on en aura connu le ridicule. Si l'on alloit s'entêter un jour de Descartes, & le mettre à la place d'Aristote, ce seroit à-peu-près le même inconvénient.

Si ce respect outré pour l'antiquité a une si mauvaise influence, combien devient-il encore plus contagieux pour les commentateurs des anciens? Quelles beautés, dit l'auteur ingénieux que nous venons de citer, ne se tiendroient heureuses d'inspirer à leurs amans une passion aussi vive & aussi tendre, que celle qu'un grec ou un latin inspire à son respectueux interprete? Si l'on commente Aristote, *c'est le génie de la nature*: si l'on écrit sur Platon, *c'est le divin Platon*. On ne commente guere les ouvrages des hommes tout court; ce sont toujours les ouvrages d'hommes tout divins, d'hommes qui ont été l'admiration de leur siècle. Il en est de même de la matiere qu'on traite, c'est toujours la plus belle, la plus relevée, celle qu'il est le plus nécessaire de savoir. Mais depuis qu'il y a eu des Descartes, des Newton, des Leibnitz, & des Wolf, depuis qu'on a allié les mathématiques à la *philosophie*, la maniere de raisonner s'est extrêmement perfectionnée.

7°. L'esprit systématique ne nuit pas moins au progrès de la vérité: par esprit systématique, je n'entends pas celui qui lie les vérités entre elles, pour former des

démonstrations, ce qui n'est autre chose que le véritable esprit philosophique, mais je désigne celui qui bâtit des plans, & forme des systèmes de l'univers, auxquels il veut ensuite ajuster, de gré ou de force, les phénomènes; on trouvera quantité de bonnes réflexions là-dessus dans le second tome de l'histoire du ciel, par M. l'abbé Pluche. Il les a pourtant un peu trop poussées, & il lui seroit difficile de répondre à certains critiques. Ce qu'il y a de certain, c'est que rien n'est plus louable que le parti qu'a pris l'académie des sciences, de voir, d'observer, de coucher dans ses registres les observations & les expériences, & de laisser à la postérité le soin de faire un système complet, lorsqu'il y aura assez de matériaux pour cela; mais ce temps est encore bien éloigné, si tant est qu'il arrive jamais.

Ce qui rend donc l'esprit systématique si contraire au progrès de la vérité, c'est qu'il n'est plus possible de détromper ceux qui ont imaginé un système qui a quelque vraisemblance. Ils conservent & retiennent très-chèrement toutes les choses qui peuvent servir en quelque maniere à le confirmer; & au contraire ils n'apperçoivent pas presque toutes les objections qui lui sont opposées, ou bien ils s'en défont par quelque distinction frivole. Ils se plaisent intérieurement dans la vue de leur ouvrage & de l'estime qu'ils esperent en recevoir. Ils ne s'appliquent qu'à considérer l'image de la vérité que portent leurs opinions vraisemblables. Ils arrêtent cette image fixe devant leurs yeux, mais ils ne regardent jamais d'une vue arrêtée les autres faces de leurs sentimens, lesquelles leur en découvrieroient la fausseté.

Ajoutez à cela les préjugés & les passions. Les préjugés occupent une partie de l'esprit & en infectent tout le reste. Les passions confondent les idées en mille manieres, & nous font presque toujours voir dans les objets tout ce que nous désirons d'y trouver: la passion même que nous avons pour la vérité nous trompe quelquefois, lorsqu'elle est trop ardente. *Mallebranche*.

PHILOSOPHIE, f. f. septieme corps des caractères d'Imprimerie; sa proportion est d'une ligne 5 points, mesure de l'échelle;

son corps double est le gros parangon. Voyez PROPORTION des caractères d'Imprimerie.

La philosophie est un entre-corps ; on emploie ordinairement , pour le faire , l'œil de cicero sur ledit corps de philosophie qui est de peu de chose plus foible. Voyez MIGNONNE & l'exemple à l'article CARACTERES.

PHILOSOPHIQUE (ESPRIT) , (Morale.) L'esprit philosophique est un don de la nature perfectionné par le travail , par l'art & par l'habitude , pour juger sagement de toutes choses. Quand on possède cet esprit supérieurement , il produit une intelligence merveilleuse , la force du raisonnement , un goût sûr & réfléchi de ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans le monde ; c'est la règle du vrai & du beau. Il n'y a rien d'estimable dans les différens ouvrages , qui sortent de la main des hommes , que ce qui est animé de cet esprit. De lui dépend en particulier la gloire des belles-lettres ; cependant comme il est le partage de bien peu de sçavans , il n'est ni possible , ni nécessaire pour le succès des lettres , qu'un talent si rare se trouve dans tous ceux qui les cultivent. Il suffit à une nation que certains grands génies le possèdent éminemment , & que la supériorité de leurs lumières les rendent les arbitres du goût , les oracles de la critique , les dispensateurs de la gloire littéraire. L'esprit philosophique résidant avec éclat dans ce petit nombre de gens , il répandra , pour ainsi dire , ses influences sur tout le corps de l'état , sur tous les ouvrages de l'esprit ou de la main , & principalement sur ceux de littérature. Qu'on bannisse les arts & les sciences , on bannira cet esprit philosophique qui les produit ; dès-lors on ne verra plus personne capable d'enfanter l'excellence ; & les lettres avilies languiront dans l'obscurité. (D. J.)

PHILOTE , f. f. (Mythol.) l'une des filles de la nuit , selon Hésiode dans sa Théogonie , 224. Ce poète a entendu par philote , l'abus du penchant que les deux sexes ont l'un pour l'autre. Hygin a rendu ce mot par celui d'incontinence.

PHILOTESIE , f. f. (Littérat.) c'est ainsi que s'appelloit , chez les Grecs , la

cérémonie de boire à la santé les uns des autres ; elle se pratiquoit de cette manière. Dès que le roi du festin , ou celui qui donnoit un grand repas-avoit versé du vin dans la coupe , il en répandoit d'abord en l'honneur des dieux ; ensuite après l'avoir porté à ses lèvres , il présentoit la coupe à son voisin ou à la personne à qui il vouloit faire honneur , en lui souhaitant toutes sortes de prospérités ; celui-ci en buvoit , la présentoit ensuite à un autre , & ainsi la coupe alloit de main en main , jusqu'à ce que tous les conviés en eussent bu. Les philotesies se pratiquoient encore à l'arrivée de quelque hôte , mais il n'étoit permis qu'aux étrangers de boire à la santé de la femme du roi de festin. A l'égard des autres règles de cette cérémonie de table , on peut consulter la lettre du P. Fronteau à M. de Bellievre. Le mot φιλοτιναις , veut dire amitié. (D. J.)

PHILOTI , (Hist. littéraire.) société établie à Véronne en Italie , pour les progrès des exercices convenables à la noblesse , comme le manège , les armes , la danse , &c. elle est gouvernée par des présidens.

PHILTRE , f. m. (Hist. anc. & Divinat.) breuvage ou autre drogue pour donner de l'amour ; ce mot est grec , φίλτρον , & vient du verbe φιλέειν , aimer.

On distingue les philtres en faux & en véritables ; & l'on tient pour faux ceux que donnent quelquefois les vieilles femmes ou les femmes débauchées ; ceux-là sont ridicules , magiques & contre nature , plus capables d'inspirer de la folie que de l'amour à ceux qui s'en servent ; les symptômes en sont même dangereux.

Tous les démonographes conviennent qu'on emploie de ces sortes de philtres , & les mettent au nombre des maléfices. Il est certain que les anciens les connoissoient , & que dans la confection de ces poisons ils invoquoient les divinités infernales. Il entroit dans leur composition diverses herbes ou matières , telles que le poisson appelé remore , certains os de grenouilles , la pierre astroitès , & sur-tout l'hippomanès. Voy. HIPPOMANÈS. Delrio ajoute qu'on s'y est aussi servi de sperme ou semence humaine , de sang menstruel , de rognures d'ongles , des métaux , des reptiles , des

intestins de poissons & d'oiseaux, & qu'il y a eu des hommes assez impies pour mêler avec tout cela de l'eau bénite, du saint-chrême, des reliques des saints, des fragmens d'ornemens d'église, &c. On a des exemples de personnes ainsi maléficiées & précipitées dans une rage d'amour; mais l'auteur que nous venons de citer prétend qu'un *philtre* ne peut pas agir à moins qu'il n'y ait dans la personne à qui on l'a donné, un penchant & des dispositions à aimer la personne qui le lui a donné, & encore qu'un ferme refus de consentement de la part de la première empêche l'effet du *philtre*. Delrio, *Disquisit. magic. lib. III, part. I, quæst. iij, sect. 1 & 2.*

On entend par véritables *philtres* ceux qui peuvent concilier une inclination mutuelle entre une personne & une autre, par l'interposition de quelque moyen naturel & magnétique qui transplante, pour ainsi dire, l'affection. Mais on demande s'il est des *philtres* de cette nature; & d'ordinaire on répond que non. Quelques-uns croient avoir des expériences contraires. On dit que si un homme met un morceau de pain sous son aisselle, pour l'imbiber de sa sueur & de la matière de l'insensible transpiration, le chien qui en aura mangé ne le quittera jamais. On tient qu'Hartmanus ayant donné un *philtre* tiré des végétaux à un moineau, cet oiseau ne le quitta plus depuis, demeurant avec lui dans son cabinet, & volant pour le suivre quand il visitoit ses malades: Vanhelmont a écrit qu'ayant tenu une certaine herbe dans sa main durant quelque temps, & pris ensuite la patte d'un petit chien de la même main, cet animal le suivit par-tout & quitta son premier maître. Le même auteur ajoute que les *philtres* demandent une conformation de mumie, pour attirer l'amour à un certain objet, & rend par-là raison pourquoi l'attouchement d'une herbe échauffée, transplante l'amour à un homme ou à une brute. C'est, dit-il, parce que la chaleur qui échauffe l'herbe n'étant pas seule, mais animée par les émanations des esprits naturels, détermine l'herbe vers soi & se l'identifie; & ayant reçu ce ferment, elle attire magnétiquement l'esprit de l'autre objet, & le force d'aimer ou de prendre

un mouvement amoureux; delà il conclut qu'il y a des *philtres* déterminés. Les malades, après avoir mangé ou bu quelque chose, soupçonnent quelquefois certaines personnes de leur avoir donné quelque charme, & se plaignent principalement du désordre de l'estomac & de l'esprit. On dit encore que la passion amoureuse causée par un *philtre* revient périodiquement. Le docteur Langius témoigne qu'il a guéri un jeune homme, qui ayant mangé à quatre heures après midi, la moitié d'un citron qu'il avoit reçu d'une femme, sentoît tous les jours, à la même heure, un amour oppressé qui le faisoit courir de côté & d'autre, pour la chercher & la voir. Cela lui duroit une heure; & comme il ne pouvoit satisfaire son envie, à cause de l'absence de cette femme, son mal augmenta & le jeta dans un état pitoyable. Les *philtres* causent de fréquentes manies & assez souvent la perte de la mémoire. Il peut y avoir des breuvages qui produisent cet effet; mais il est difficile de croire qu'il y en ait qui inspirent de l'amour plutôt pour une personne que pour une autre. *Dictionn. des arts.*

PHILYRA, s. f. (*Littérat.*) peau fort déliée qui se trouve entre l'écorce des arbres & l'aubier; les anciens en faisoient des bandelettes, dont ils entrelaçoient leurs couronnes de fleurs: le tilleul étoit particulièrement estimé pour cet usage. (*D. J.*)

PHILYRES, (*Géogr. anc.*) peuples qui habitoient sur le Pont-Euxin, selon Étienne le géographe. Valerius Flaccus Appollinius, *liv. II*, met dans le Pont-Euxin une île appelée *Philyrida*, qui pouvoit tirer son nom de celui de ces peuples, ou lui avoir donné le sien; & il y a apparence que ce sont les maisons des *Philyres* qu'Ovide, *Métamorph. liv. VII*, appelle *philyrea tecta*. (*D. J.*)

PHIMOSIS, s. m. (*Chirurgie.*) c'est une maladie de la verge, dans laquelle le prépuce est collé & fortement resserré sur le gland, de manière qu'on ne peut pas le tirer en arrière, pour découvrir le gland. Voyez GLAND, PRÉPUCE. Ce mot est grec; il signifie proprement une ligature avec une ficelle, *φίμωσις*, signifiant *ligature faite avec une corde*.

Quelquefois un *phimosis* cache des chancres qui sont sur le gland, ou qui l'environnent. Il est quelquefois si violent, qu'il cause une inflammation & enfin la gangrene dans cette partie.

On distingue le *phimosis* en naturel & en accidentel. Le naturel vient de naissance; il n'est point ordinairement dangereux, à moins qu'il n'y survienne une inflammation par l'acrimonie de l'urine, si elle séjourne long-temps, entre le gland & le prépuce. L'accidentel est benin ou malin. Le premier vient de quelque cause externe qui irrite le prépuce, y attire une inflammation & un gonflement, & le fait tellement resserrer, qu'il se forme à son extrémité un bourrelet circulaire qui l'empêche de se renverser & de découvrir le gland. Le *phimosis* malin est semblable à celui-ci; mais il reconnoît pour cause un virus vénérien; il survient souvent à la chaudepissé, aux chancres, & à d'autres maladies vénériennes qui attaquent la verge.

Le *phimosis* naturel peut mettre dans le cas d'une opération, même sans qu'il y survienne d'inflammation. Si l'ouverture du prépuce ne répondoit pas précisément à l'orifice de l'uretre, l'urine ne sortiroit point par un jeu continu, mais s'épancheroit entre le gland & le prépuce. Le défaut de soin dans ce cas a souvent donné lieu à la concrétion de l'urine, & conséquemment à la formation des pierres dans cette partie. Si l'on a soin de presser le prépuce après qu'on a uriné, on évitera cet inconvénient; mais on sent que ces personnes sont hors d'état d'avoir des enfans, parce qu'il arrivera à la liqueur féminale ce qui arrive à l'urine. Une petite scarification au prépuce à l'un des côtés de la verge, lui donnera la facilité de découvrir l'orifice de l'uretre, & levera les obstacles qui s'opposent à l'éjaculation.

On a imaginé un petit instrument d'acier élastique, pour dilater le prépuce trop étroit. Voyez *fig. 5, planche VII.* L'extrémité antérieure se met dans le trou du prépuce, & on dilate les branches, en lâchant la vis qui les contient.

Lorsque le *phimosis* est accidentel, il faut saigner le malade relativement à la nature & aux progrès de l'inflammation,

faire des injections adoucissantes entre le prépuce & le gland, appliquer des cataplasmes anodins & résolutifs, en observant la situation de la verge, qui doit être couchée sur le ventre, pour les raisons que nous avons dites au mot PARAPHIMOSIS: ce n'est qu'après avoir employé tous ces moyens sans succès, qu'on doit en venir à l'opération.

Le malade peut être assis dans un fauteuil, ou rester couché sur le bord de son lit. Le chirurgien prend la verge de sa main gauche, & tient de sa main droite des ciseaux droits & mouffes; il introduit une des deux lames à plat, entre le prépuce & le gland au delà de la couronne; on en relève ensuite la lame, & on coupe tout ce qui est compris entre deux. Cette incision doit se faire au milieu de la partie supérieure, à l'opposite du filet. Si le prépuce étoit chancereux ou infiltré d'une lympe gangreneuse, comme je l'ai vu presque toujours lorsque le *phimosis* a été négligé, il faut emporter tout le prépuce en ôtant les levres de la plaie obliquement, pour aller mourir au filet qu'il n'est point nécessaire de couper. Ceci se fait avec les ciseaux ou avec le bistouri.

La perfection de l'opération du *phimosis* consiste à couper également la peau & la membrane interne du prépuce. Pour cet effet, il ne faut point tirer la peau vers le gland; car par la section on mettroit une partie des corps caverneux à découvert: il faut au contraire retirer la peau de la verge vers le pubis, avant de couper.

Feu M. de la Peyronie a corrigé l'ancien bistouri herniaire pour cette opération. Voyez BISTOURI HERNIAIRE. L'usage des ciseaux doit, autant qu'il est possible, être pros crit de la chirurgie opératoire. L'incision du prépuce se fait bien plus facilement avec un bistouri qui coule le long d'une fonde cannelée qu'on a introduite préliminairement entre le prépuce & le gland.

Le premier appareil de l'opération du *phimosis* consiste à arrêter le sang avec de la charpie seche. La plaie qui en résulte suppure les jours suivans; & l'on dirige les soins pour en obtenir la cicatrice, le plutôt qu'il est possible. Voyez PLAIE, ULCERE. (Y)

PHINÉE, (*Mythol.*) fils d'Agénor, régnoit à Salmidessé dans la Thrace: il avoit épousé Cléobule ou Cléopatre, fille de Borée & d'Orithie, dont il eut deux fils, Plexippe & Pandion; mais ayant répudié dans la fuite cette princesse pour épouser Idéa, fille de Dardanus, cette marâtre, pour se défaire de ses deux beaux-fils, les accusa d'avoir voulu la déshonorer, & le trop crédule *Phinée* leur fit crever les yeux. Les dieux, pour l'en punir, se servirent du ministère de l'Aquilon pour l'aveugler. On ajoute qu'il fut en même temps livré à la persécution des Harpies qui enlevaient les viandes sur la table de *Phinée*, ou infectoient tout ce qu'elles touchoient, & lui firent souffrir une cruelle famine. Les Argonautes étant arrivés en ce temps-là chez *Phinée*, en furent favorablement reçus, & en obtinrent des guides pour les conduire à travers les roches Cyanées. En reconnaissance, ils le délivrèrent des Harpies, auxquelles ils donnerent la chasse. Diodore dit qu'Hercule sollicita la liberté des jeunes princes que *Phinée* tenoit en prison, & que, n'ayant pu le fléchir, il l'emporta de force, tua le pere, & partagea ses états aux deux enfans. (+)

PHINÉE, (*Mythol.*) frere de Céphée, jaloux de ce que Persée lui enlevait sa niece Andromède qui lui avoit été promise en mariage, résolut de troubler la solennité de leurs nocces; il rassembla ses amis, entra dans la salle du festin, & y porta le carnage & l'horreur. Persée auroit succombé sous le nombre, s'il n'eût eu recours à la tête de Méduse, dont la vue pétrifia *Phinée* & ses compagnons. (+)

PHINÉES, *face de la confiance*, (*Hist. sacr.*) fils d'Eléazar, & petit-fils d'Aaron, fut le troisieme grand-prêtre des Juifs, & est célèbre dans l'écriture par son grand zele pour la gloire de Dieu. Les Madianites ayant envoyé leurs filles dans le camp d'Israël, pour faire tomber les Hébreux dans la fornication & dans l'idolâtrie, & Zambri, un d'entr'eux, étant entré publiquement dans la tente d'une Madianite, nommée *Cozbi*, *Phinées* le suivit la lance à la main, perça les deux coupables & les tua d'un seul coup. Alors la

maladie dont le Seigneur avoit déjà commencé à frapper les Israélites, cessa aussitôt. Dieu, pour récompenser le zele ardent que *Phinées* avoit témoigné pour la loi dans cette occasion, lui promit d'établir la grande sacrificature dans sa famille. Cette promesse que le Seigneur fit à *Phinées*, de lui donner le sacerdoce par un pacte éternel, fut exactement accomplie. Cette dignité demeura sans interruption dans sa famille pendant environ 335 ans jusqu'à Héli, par lequel elle passa à celle d'Ithamar, sans que l'écriture nous apprenne la maniere ni la cause de ce changement. Mais cette interruption ne dura pas; car le pontificat rentra bientôt dans la maison de *Phinées* par Sadoc, à qui Salomon le rendit, & dont les descendans en jouirent jusqu'à la ruine du temple, l'espace de mille quatre-vingt-quatre ans. Cependant cette interruption, & l'extinction entiere du sacerdoce même, nous font voir qu'il manque quelque chose à l'exacte vérité de la parole de Dieu, si elle n'a d'autre objet que *Phinées* & sa postérité. Il faut donc chercher l'entier accomplissement de cette parole dans Jesus-Christ, qui a brûlé de zele pour la gloire de Dieu, jusqu'à réparer par sa mort l'outrage que nos crimes faisoient à la divinité, & que Dieu a élevé à un sacerdoce éternel, auquel toute sa postérité est associée pour offrir avec lui & par lui des sacrifices spirituels dans tous les siècles. L'auteur de l'*Ecclésiaste* fait un très-grand éloge de cet illustre grand-prêtre. (+)

PHINTHIA, (*Géogr. anc.*) 1°. ville de Sicile, que l'on juge avoir été dans l'endroit où est aujourd'hui Licata, & où l'on découvre un grand nombre d'antiquités. 2°. *Phinthia* est encore une fontaine de Sicile; Plin raconte d'après Appien, mais sans en rien croire, que tout ce qui y étoit jeté surnageoit. Elle étoit apparemment au voisinage de la ville *Phinthia*.

PHINTONIS, *insula*, (*Géogr. anc.*) île de la mer Méditerranée, entre la Sardaigne & l'île de Corse, selon Plin, *liv. III, c. vij.*, & Ptoloméé *liv. III, c. iij.* Les uns croient que c'est aujourd'hui l'île de Figo, *isola di Figo*, & d'autres la prennent pour *isola Rossa*. (*D. J.*)

PHIOLE, f. f. (*Grammaire.*) c'est une petite bouteille de verre mince. *Voyez* VERRE. Ce mot est formé du grec *φιάλη* qui signifie la même chose.

PHIOLE ÉLÉMENTAIRE, (*Physique.*) vase dans lequel on met divers solides & liquides, dont chacun se place selon sa différente gravité spécifique, de manière que le tout représente les quatre éléments ainsi nommés vulgairement; savoir, la terre, l'eau, l'air, & le feu.

Il y a différentes manières de faire la *phiole* des quatre éléments; voici une des meilleures. Prenez de l'émail noir grossièrement cassé, qui ira au fond du vaisseau de verre, & il représentera la terre. Pour l'eau, ayez du tartre calciné, ou des cendres gravelées; laissez-les à l'humidité, & prenez la dissolution qui s'en fera, & sur-tout celle qui sera la plus claire: mêlez y un peu d'azur de roche, pour y donner la couleur d'eau de mer. Pour l'air, il faut avoir de l'eau-de-vie la plus subtile, que l'on teindra en bleu céleste avec un peu de tournesol. Enfin pour représenter le feu, prenez de l'huile de lin, ou de l'huile de térébenthine qui se fait ainsi. Distillez de la térébenthine au bain-marie, l'eau & l'huile monteront ensemble également blanches & transparentes, cependant l'huile surnagera. Il la faut séparer avec un entonnoir de verre; ensuite teignez-la en couleur de feu, avec de l'orcanette & du safran. Si vous la distillez au sable dans une cornue, il viendra de la térébenthine restée au fond de l'alembic, une huile épaisse & rouge, qui est un très-excellent baume. Toutes ces matières sont tellement différentes en poids & en figures, que quand on les brouille par quelque violente agitation, on voit à la vérité pour un peu de temps un vrai chaos, & une confusion telle, qu'on s'imagineroit que tous les petits corps de ces liqueurs sont pêle-mêle, sans aucun rang; mais à peine a-t-on cessé d'agiter ces substances, qu'on voit chacune retourner en son lieu naturel, & tous les corpuscules d'un même ordre s'unir pour composer un volume séparé absolument des autres. Cette expérience fait donc voir, comment les corpuscules les plus légers cedent aux plus pesans, & passent réciproquement entre les pores les

uns des autres, pour aller prendre leur place naturelle. La différente figure empêche tellement que les corps qu'on mêle ne se confondent, que quelque inséparables qu'ils paroissent les uns des autres dans le mélange qu'on en fait, ils ne laissent pas de se démêler; de manière que si on met de l'eau dans du vin, on peut en retirer l'eau assez facilement. Il ne faut qu'avoir une tasse faite d'un tronc de lierre, on y verse le vin & l'eau mêlés; à peine sont-ils dedans, que l'eau passe, se filtre au travers des pores de la tasse, & laisse le vin qui ne peut passer, parce que la figure de ses corpuscules n'a point de proportion avec les interstices qui sont dans le bois de lierre; c'est ainsi enfin qu'il y a des fleuves qui conservent leur cours, & même la douceur de leurs eaux durant plusieurs lieues, après être rentrés dans la mer. *Article de M. Formey.*

PHISIQUE, f. f. *Voyez* PHYSIQUE.

PHISON, étendu, (*Géogr. sac.*) un des quatre grands fleuves qui arrosoient le paradis terrestre. Plusieurs ont cru que le *Phison* étoit le Gange; mais ce fleuve est trop éloigné de l'Euphrate & du Tigre, que Moïse dit avoir été dans le paradis terrestre. Ceux qui mettent le paradis terrestre dans l'Arménie, entre les sources du Tigre, de l'Euphrate, de l'Araxe & du Phasis, qu'ils croient être les quatre fleuves désignés par Moïse, expliquent le *Phison* par le Phasis, fleuve de la Colchide, célèbre par son or. Mais dans le système de M. Huet, le *Phison* & le Géhon ne sont que deux bras que forment le Tigre & l'Euphrate, après que ces deux grands fleuves ayant uni leurs eaux, les divisent de nouveau, & coulent séparément. Il y a de l'apparence que le *Phison* est celui qu'on appelle *Pasitigris*, d'un mot composé de *Phison* & de *Tigris*, parce qu'ils mêlent leurs eaux ensemble. (+)

PHITON, leur morceau, (*Géogr. sacrée.*) une des villes que les Hébreux bâtirent aux Egyptiens. On croit que cette ville est Pathmos, sur le canal que les rois Necho & Darius avoient fait pour joindre la mer Rouge au Nil, & par-là à la Méditerranée. (+)

PHLAGUSA, (*Géogr. anc.*) ville

de la Cherfonnese, voisine de la ville de Troye, où l'on voyoit le tombeau de Protésilais; cette ville avoit un port nommé *Crater*, selon Hygin. (*D. J.*)

PHLÉBOTOMIE, *s. f. en médecine & en chirurgie*, c'est ce que l'on appelle *saignée*, c'est-à-dire; l'art ou l'opération de tirer du sang. *Voyez SANG.*

Ce mot est composé du grec φλέψ, *veine* & τέμνειν, *couper*.

La *phlébotomie* est une espece d'évacuation de la plus grande importance en médecine; sur ce que nous allons dire, on peut prendre une idée de ses effets, avec la raison de ses usages.

Il est évident que le sang poussé hors du cœur, en frappant sur le sang qui le précède, & la chassant en avant, lui communique une partie de son propre mouvement, & qu'ainsi ce mouvement en est ralenti d'autant: par conséquent si l'on tire du sang de la veine basilique du bras droit, celui qui lui succède, ou celui qui est porté par l'artere axillaire ou la sous-claviere droite, sera moins embarrassé dans son mouvement qu'il ne l'étoit auparavant que cette veine fût ouverte; car une partie du sang étant ôtée par l'ouverture de cette veine, il en reste une moindre quantité dans la veine axillaire, ou bien il y a moins de sang contenu entre l'extrémité la plus éloignée de l'artere axillaire & le cœur, qu'il n'y en avoit auparavant; c'est pourquoi en faisant sortir le sang par la veine, ce qui en reste dans l'artere sera moins embarrassé dans son mouvement qu'avant cette ouverture. *Voyez POUÏLS.*

Ainsi le sang de cette artere qui communique avec la veine qui est ouverte, coulera avec plus de vitesse après cette ouverture qu'il ne faisoit auparavant; par conséquent, lorsque le sang sort par la veine du bras, celui qui est poussé du cœur dans l'aorte, trouve moins de résistance dans le tronc ascendant que dans le tronc descendant; il coulera donc plus vite dans l'ascendant que dans le descendant; & par conséquent aussi, il trouvera moins de résistance dans l'artere sous-claviere droite, que dans la gauche.

Enfin il paroît delà, qu'après avoir tiré du sang d'une veine du bras droit,

celui qui reste dans l'artere axillaire droite coulera avec une plus grande vitesse dans l'artere de ce bras qui lui est contigu, que par l'artere thorachique ou la scapulaire droite, qui lui est aussi contiguë; parce que quand on ne suppose pas que le sang est tiré de quelque veine correspondante à l'artere thorachique, ou dans laquelle cette artere se décharge, il y a à proportion un plus grand obstacle au mouvement du sang dans l'artere thorachique, que dans celle du bras; mais comme la vitesse du sang dans l'artere sous-claviere ou dans l'axillaire droite est plus grande que dans la gauche, la vitesse dans l'artere thorachique droite sera aussi plus grande que dans l'artere thorachique gauche. D'où il est clair, qu'en tirant du sang par une veine du bras droit, la plus grande vitesse du sang restant sera dans l'artere de ce bras, à cause qu'il décharge son sang immédiatement dans la veine qui est ouverte; & la plus grande vitesse après celle-ci, se trouvera dans l'artere thorachique ou la scapulaire, du même côté qui sort de l'artere axillaire; mais la vitesse du sang sera beaucoup moindre dans l'artere brachiale, axillaire & thorachique, du côté gauche & opposé, & la moindre de toutes dans les arteres qui viennent du tronc descendant de l'aorte.

Sur ces principes, on peut aisément inférer ce qu'il faut faire dans plusieurs circonstances de la saignée: par exemple, si l'on veut empêcher le progrès de quelque humeur provenant du sang stagnant dans la jambe gauche, ou si l'on veut parvenir à faire couler dans cette jambe en un espace de temps donné quelconque, une aussi petite quantité de sang qu'il est possible, on doit premièrement tirer du sang par le bras ou la jambe du côté droit; car c'est-là le véritable moyen de faire ce que l'on appelle *révulsion*.

De plus, si l'on tire du sang du même côté, & par quelque veine qui reçoit le sang d'une branche de ce tronc qui le transmet à la partie enflée, on occasionera une plus grande dérivation de sang à ce membre.

Quant à ce qui regarde toute la constitution du corps, dans tous les cas où le

sang coule avec lenteur, ou quand il est visqueux, s'il y a encore assez de force & d'élasticité dans les solides, la *phlébotomie* fera circuler plus vite le sang qui reste, le rendra plus coulant & plus chaud; mais dans une pléthore qui vient de débâche & d'une trop grande quantité d'alimens spiritueux, ou d'une diminution de transpiration, dans laquelle cependant le sang conserve sa fluidité naturelle, la *phlébotomie* fera circuler le reste de la masse plus lentement & le rafraîchira.

Dans le premier cas, une diminution de résistance dans les vaisseaux sanguins, augmentera les puissances contractives de ces vaisseaux; elle les fera battre plus vite, & fera circuler avec plus de rapidité les humeurs qu'ils contiennent; mais dans le dernier cas, une diminution de la quantité d'un sang spiritueux fera aussi diminuer la quantité d'esprits, dont la sécrétion se fait dans le cerveau: il s'en suivra que le cœur & les artères ne se contracteront plus si souvent, ni si fortement qu'auparavant; ainsi le sang circulera plus doucement & deviendra plus frais. Voyez CŒUR & ARTERE; & voilà les principes sur lesquels roule toute la doctrine de la saignée. Voyez ÉVACUATION, DÉRIVATION & RÉVULSION.

Pour la manière de faire la *phlébotomie*. Voyez SAIGNÉE.

PHLEGETON, s. masc. (*Mythol.*) fleuve d'enfer, qui non seulement rouloit des torrens de flammes, mais qui environnoit de toutes parts la prison des scélérats; son nom vient de φλέγω, je brûle. Les habitans, voisins du marais Achéruse plein d'eaux croupissantes, débitoient sur ces eaux mille fables ridicules, dont les poètes se jouèrent en les ennobliant. (*D. J.*)

PHLEGMAGOGUE, adj. (*Médecine.*) c'est un médicament propre à purger le phlegme ou la pituite. Voyez PURGATIF. Ce mot est formé du grec φλέγμα pituita; pituite, & ἄγω, chasser ou tirer. L'agaric, l'hermodactyle, le turbith sont réputés des drogues *phlegmagogues*.

PHLEGMASIE, s. f. (*Médecine.*) dans Hipocrate, signifie non seulement une inflammation en général, mais quelquefois encore une chaleur violente excitée

par une fièvre: ailleurs il signifie une espèce d'urine pituiteuse qui contient beaucoup d'humeurs froides & grossières.

On peut dire que l'inflammation attaque la lymphe, comme le sang. Les inflammations lymphatiques ne sont pas connues des médecins ordinaires, qui ne caractérisent que les maladies dont ils ont étudié, ou se sont accoutumés à reconnoître les symptômes dans les livres des anciens, ou dans le courant de leur pratique ordinaire. Voyez LYPHPE & INFLAMMATION.

PHLEGMATIQUE, adj. (*Médecine.*) tempérament dans lequel le phlegme ou la pituite est l'humeur dominante. Voyez TEMPÉRAMENT & PHLEGME.

Les tempéramens *phlegmatiques* sont sujets aux rhumes, aux fluxions, &c. Voyez CONSTITUTION & COMPLEXION.

PHLEGME, s. m. (*Médecine.*) Une humeur morbifique, sécrétaire, tenace, glutineuse, blanche, sans action, produite peu-à-peu par une augmentation de chaleur, ou de mouvement du corps, s'appelle *phlegme*.

Les humeurs naturelles, albumineuses, gélatineuses, mucilagineuses, muqueuses, & peut-être la graisse elle-même, par une disposition morbifique du corps, paroissent dégénérer en cette matière.

Comme dans la distillation, après l'ascension de la partie volatile, monte le *phlegme* sans action; de même les humeurs de bonne qualité qui ont souffert une longue agitation par la force de la circulation & la chaleur du corps, se changent en cette humeur tenace & glutineuse.

Le *phlegme*, difficile à se résoudre après la cessation d'une violente inflammation & de la fièvre, présage toujours la longueur de la maladie, produit des aphtes de durée, un sédiment muqueux dans l'urine, des crachats abondans & tenaces dans les poumons, des ordures dans les ulcères, dans la bouche, sur la langue, & dans les yeux, des selles muqueuses & tenaces que le malade rend sans aucun soulagement.

Pour diviser le *phlegme*, il faut employer les détergifs savonneux, incapables de trop échauffer ou de trop rafraîchir: par le moyen de semblables antiseptiques, on prévient le trop grand progrès & la corrup-

tion du *phlegme*; enfin on le dissipe très-doucement.

Phlegme, dans les anciens, comme dans Galien, signifie toute humeur froide & humide; mais dans Hippocrate ce mot ne désigne pas seulement une humeur blanche & froide, mais encore une inflammation. De plus φλέγμασιν, dans le même auteur, signifie quelquefois une chaleur violente excitée par la fièvre. Enfin, dans le même Hippocrate, φλέγμαίνειν ne signifie pas seulement causer une tumeur, mais exténuer. (D. J.)

PHLEGMON, f. m. terme de chirurgie, inflammation sanguine qui fait éminence au dehors, & qui s'étend profondément dans la partie qu'elle occupe. On définit ordinairement le *phlegmon*, une tumeur circonscrite avec rougeur, chaleur, douleur & pulsation.

La cause du *phlegmon* est un engorgement dans les extrémités capillaires, artérielles, sanguines, avec constriction & éréthisme des vaisseaux engorgés. Voyez INFLAMMATION & ÉRÉTHISME. L'amas du sang dans des vaisseaux dont l'action seroit abolie ou empêchée, ne produit point une tumeur inflammatoire. Voyez APOSTÈME.

Les signes qui font connoître le *phlegmon*, sont la rougeur, la chaleur, la circonscription, la tumeur, la dureté, la tension, la douleur, la pulsation, la fièvre & l'insomnie. L'application du doigt sur la tumeur ne fait pas évanouir pour un moment la rougeur, comme dans l'érysipelle. Voyez ÉRYSIPELLE.

Pour guérir le *phlegmon*, il faut tâcher de procurer la résolution de l'humeur arrêtée dans la partie: aucun remède ne peut suppléer à la saignée; & si la plupart des *phlegmons* se terminent par suppuration, c'est parce qu'on n'a point employé les saignées aussi promptement & aussi abondamment qu'il l'auroit fallu. On ne peut que par une soustraction fort considérable de la partie rouge, rendre la masse du sang assez léveuse & assez fluide, pour que cette partie rouge qui contribue à l'étranglement & à l'embarras, se trouve inondée ou détrempée au point d'être facilement déplacée & entraînée par son véhicule, devenu plus abondant. Tout consiste donc à rendre

le sang fort aqueux, coulant, & moins inflammable; & il n'y a d'autre moyen pour y réussir, que d'abondantes saignées pratiquées assez promptement.

Quoique la saignée soit le principal remède que l'on puisse employer pour procurer la résolution du *phlegmon*, il faut la seconder par d'autres remèdes dont l'expérience a fait connoître l'utilité:

Dans le commencement de la maladie, on peut se servir avec succès des repercussifs. Voyez REPERCUSSIFS. Ces médicamens, en resserrant par leur vertu astringente les vaisseaux sanguins, empêchent non seulement une partie du sang d'entrer dans les vaisseaux resserrés, mais ils forcent celui qui y est arrêté d'enfler les vaisseaux collatéraux, où la circulation n'est pas empêchée. Pour peu que l'inflammation ait fait de progrès, ces remèdes ne doivent point être employés; ils attireroient la mortification: il faut avoir recours aux émolliens résolutifs, pour relâcher l'étranglement qui arrête le cours du sang dans les capillaires artériels. On se sert fort efficacement du cataplasme avec la mie de pain cuite dans le lait, ou de celui des quatre farines cuites pareillement dans le lait ou dans de l'eau. Ces remèdes farineux contiennent une huile mucilagineuse, relâchante, qui, secondée par les mêmes qualités qui se trouvent dans le lait, procure la détente des vaisseaux: ces remèdes contiennent aussi un sel acéscant qui leur donne une vertu légèrement repercussive.

C'est l'expérience qui a fait connoître l'excellence de ces remèdes; car en suivant l'idée qu'on s'est toujours faite de la résolution des tumeurs, on a donné le nom de *résolutifs* à des médicamens qui ont une vertu atténuante, incisive, nébéntrante, propre à subtiliser l'humeur & à la faire évaporer par les pores de la peau; tels que sont tous les remèdes remplis de sels volatils, d'huiles éthérées, les liqueurs spiritueuses, chargées d'huiles alcoolisées & d'huiles essentielles, ou d'huiles éthérées distillées. Mais tous ces remèdes n'ont aucunement la vertu qu'on leur attribue; loin de dissoudre & d'atténuer le sang, ils l'épaississent & le condensent pour la

plupart : ces remèdes sont des stimulans violens , qui n'agissent qu'en irritant les solides , & qui sont capables d'augmenter beaucoup l'inflammation , & d'en causer même où il n'y en a point.

Il semble cependant que ces remèdes , en excitant le jeu des vaisseaux , devoient procurer le même effet que s'ils atténuoient les humeurs en agissant sur elles immédiatement ; parce que l'action des vaisseaux augmentée paroît devoir les briser & les subtiliser : cet effet peut avoir lieu à l'égard des tumeurs œdémateuses , causées par une crudité pituiteuse ; mais il n'en est pas de même du sang qu'un jeu des vaisseaux trop violent durcit & racornit. Si l'action violente des vaisseaux étoit un remède contre l'inflammation , la maladie , selon l'expression de M. Quesnay , seroit à elle-même son propre remède , puisqu'elle consiste dans cette action même devenue excessive ; il ne seroit pas nécessaire d'avoir recours à des remèdes capables d'exciter cette action déjà trop animée. L'usage inconsidéré des remèdes résolutifs procure l'induration des tumeurs inflammatoires. *V. INDURATION.*

Lorsque le *phlegmon* est dans son état , on applique les émolliens tout simples en forme de cataplasme , voyez ÉMOLLIENS ; & si la maladie donne des signes de résolution , on joindra les résolutifs aux émolliens , pour passer ensuite par degrés aux résolutifs seuls. Voyez RÉSOLUTIFS & RÉOLUTION.

Si la tumeur donne des signes qu'elle suppurera , voyez SUPPURATION , on se sert des remèdes gras & onctueux , voyez SUPPURATIFS ; & lorsque le pus est formé , le *phlegmon* est dégénéré en abcès. Voyez ABCÈS. (*Y*)

Antrax , *charbon* , *clou* , *furoncle* , sont quatre mots presque synonymes qui désignent tous des espèces de *phlegmon* , avec cette différence , que le *charbon* est le *furoncle* tombé en pourriture , & qu'il est un symptôme ordinaire des maladies pestilentiellees.

Le mot *antrax* est tout grec & désigne proprement les vésicules sphacéleuses , qui s'élevent sur la peau en temps de peste , & qui sont semblables à celles qu'auroit fait une brûlure.

Le mot *clou* est le terme dont le vulgaire se sert à la place de celui de *furoncle*. Le *clou* est proprement une tubérosité dure , qui se forme par tout le corps dans la graisse sous la peau , & est accompagnée d'inflammation , de rougeur & de douleur ; non seulement les adultes , mais aussi les jeunes personnes , & même les enfans nouveau-nés , y sont sujets. Les *clous* demandent extérieurement d'être oints d'esprit de vitriol mêlé avec du miel ; ils exigent ensuite les emplâtres digestifs , tels que le diachylon simple , l'emplâtre de mélilor , de sperma ceti , &c. s'ils résistent à ces remèdes , il faut les amener à suppuration par les maturatifs , en déloger la matière corrompue , nettoyer l'ulcère , & enfin consolider la plaie.

Les pustules que les Latins nomment *vari* , clous du visage , sont des diminutifs du *furoncle* , & ils demandent sur-tout les remèdes internes qui tendent à dépurér & à purifier la masse viciée du sang. (*D. J.*)

PHLEGRA , (*Géog. anc.*) ville de la Thessalie , selon Martianus Capella. Ce fut , disent les poètes , dans les champs de cette ville , que les géans combattirent contre les dieux , & qu'il furent foudroyés. (*D. J.*)

PHLEGYAS , (*Mythol.*) chef des Phlégiens , peuple belliqueux de la Béotie ; après les avoir rassemblés de toutes parts , il porta son audace , dit Pausanias , jusqu'à marcher avec eux contre Delphes , pour piller le temple d'Apollon mais ils furent exterminés par le feu du ciel , par des tremblemens de terre , & par la peste. Les poètes , pour punir *Phlégyas* , le mettent dans le Tartare , & nous représentent Tisiphone toute ensanglantée , goûtant aux mets qu'on lui présentait , afin qu'il en eût horreur , malgré la faim qui le dévorait. (*D. J.*)

PHLEGYÆ , (*Géog. anc.*) peuple de la Thessalie , selon Strabon ; il y avoit aussi dans la Béotie , une ville appelée *Phlegya* : le mot *Phlegyæ* se lit dans Virgile , *Æneid. l. VI, vers. 618.*

*Phlegyasque miserrimus omnes
Admonet.*

Le poëte désigne vraisemblablement ici , ces-gens de la Bœotie , qui , selon Pausanias , ayant voulu piller le temple d'Apolon à Delphes , périrent presque tous par la foudre , par des tremblemens de terre , & par la peste. Delà vient que *Phlegyæ* a signifié en général , des impies & sacrilèges ; & c'est en ce sens qu'il faut prendre ce mor dans le passage de Virgile.

PHLEUM , f. m. (*Botan.*) c'est dans le systême de Linnæus , un genre de plante , dont voici les caractères. Le calice est une balle contenant une fleur ; cette balle est bivalve , oblongue , comprimée & ouverte au sommet ; la fleur est composée de deux pièces plus courtes que celles du calice ; les étamines sont trois filets capillaires , qui s'élevent au dessus du calice ; les bossettes des étamines sont oblongues & fendues en deux à leur extrémité ; l'embryon du pistil est arrondi ; les styles sont au nombre de deux , petits & penchés ; le calice & la fleur renferment une seule graine qui est de figure arrondie. (*D. J.*)

PHLIUS , (*Géog. anc.*) nous traduisons en françois *Phlionte* ; il y a trois villes de ce nom de *Phlius* , toutes trois dans le Péloponèse.

La première est une ville du Péloponèse en Sicyonie , selon Ptolomée , *l. III, c. xvj* , qui la place dans les terres. Strabon , *l. VIII, p. 382* , dit " que la ville " d'Arcthyrée , que l'on appelloit de son " temps *Phlyasia* , étoit dans une contrée de même nom , près de la montagne *Calossa* : il ajoute que dans la suite les " habitans changerent de place , & allerent à trente stades de ce lieu , bâtir " une autre ville , qui fut aussi nommée " *Phlius* . "

La seconde *Phlius* est une ville maritime du Péloponèse dans l'Argie , placée , selon Ptolomée , *l. III, c. xvj* , entre *Nauplia - Navale* , & *Hormioné*. Pinet prétend que c'est *Focia* , & Sophien *Yri*.

La troisième *Phlius* est une ville du Péloponèse dans l'Elide , selon Pline , qui la met à cinq milles de Cyllene. Le P. Hardouin prétend que c'est la même qui est placée dans la Sicyonie par Ptolomée & par Strabon.

J'ignore laquelle de ces trois villes du

Péloponèse , étoit la patrie du poëte musicien Thrasylle , dont parle Plutarque dans son dialogue sur la musique , outre qu'il y a trois Thrasylles fameux chez les Grecs par leurs talens. Le premier étoit le *Phlionte* ; le second est un philosophe cynique , contemporain du vieil Antigonus , l'un des successeurs d'Alexandre le grand ; le troisième étoit de Mendès , ville d'Egypte.

M. l'abbé Sévin dans les *mém. des Inscrip. tom. X, pag. 89* , prend ce dernier Thrasylle , homme versé dans presque toutes les sciences , pour le Thrasylle de *Phlionte* ; mais ce savant est vraisemblablement dans l'erreur. Le Thrasylle de Mendès étoit à la vérité musicien , mais un simple musicien spéculatif ; au lieu que le Thrasylle de *Phlionte* étoit musicien praticien , comme Pindare & Simonide , comme Eschyle & Phrynique , comme Pancrate & Tyrtée. Il joignoit , comme eux , le mérite de la poésie lyrique à celui de la musique ; c'est-à-dire , qu'il composoit comme eux , des airs & des chants de plus d'une espèce , qui s'exécutoient aussi sur les instrumens.

Cette musique des Grecs dans les siècles d'Auguste , de Tibere & de Thrasylle le mindésien , étoit bien déchue de la belle simplicité qui en faisoit autrefois le principal mérite. Mais si Thrasylle de Mindès ne se distingua pas dans la musique , il joua un grand rôle auprès de Tibere , par son étude de l'astrologie judiciaire. Ce prince , quoique naturellement très-réservé , l'honora de sa confiance la plus intime , & il fut la conserver jusqu'à sa mort qui ne précéda que d'un an celle de l'empereur. Tous les historiens romains , Suétone , Tacite , Dion Cassius , parlent beaucoup de ce Thrasylle ; il le méritoit par son esprit , par la bonté de son cœur , & par la droiture de ses intentions.

Il ne s'en tint pas là : les mêmes auteurs rapportent que plusieurs illustres romains furent redevables de leur conservation à la sagesse de Thrasylle. Les défiances de Tibere augmentèrent avec l'âge , & le desir d'assurer à sa maison l'autorité souveraine , excita un violent orage contre les membres du sénat les plus distingués , &

par la naissance, & par le mérite personnel. On les arrêta, & ils auroient péri infailliblement, si Thrasyllus n'eût pas trouvé le secret de persuader à l'empereur que les astres lui promettoient une vie extrêmement longue. Ce que l'on souhaite avec ardeur, est cru fort aisément : Tibère convaincu de la vérité de cette prédiction, différa toujours d'immoler à ses soupçons un si grand nombre de victimes. Enfin, attaqué de la maladie qui le conduisit au tombeau, il rejeta les secours de la médecine qu'on lui offrit, & sa mort combla les vœux de tout le monde.

C'est à *Phlionte* en Syconie, que naquit Asclépiade, disciple de Stilpon, & le tendre ami de Ménédème. Tous deux fort pauvres, ils gagnèrent leur vie commune à la sueur de leur visage, & devinrent par leur génie & par l'étude, de grands & d'estimables philosophes; ils le furent encore par les liens d'une amitié rare, & qui dura jusqu'au tombeau. Résolus tous deux de se marier & de ne se jamais séparer, ils jugèrent nécessaire, pour réussir dans ce dessein, de choisir leurs femmes, avec une précaution qui leur pût promettre la concorde domestique; & ils trouvèrent ce bonheur dans une famille où il y avoit une femme & une fille, l'une & l'autre en âge d'être mariées. Ménédème prit la mère, & Asclépiade la fille; celle-ci étant morte au bout d'un an, Ménédème céda son épouse à son ami, & se maria avec une riche & vertueuse héritière, qui déposa le fonds & l'administration de ses biens entre les mains de sa belle-sœur. Les ames des deux amis & des deux femmes se réunirent encore, & se confondirent avec leur fortune & l'éducation de leurs enfans. (*Le Chevalier DE JAU COURT.*)

PHLOGINOS, (*Hist. nat.*) Plin donne ce nom à une pierre qui se trouvoit en Egypte, dont la couleur étoit d'un jaune vif. Quelques modernes ont cru que cette pierre est la même que les anciens nommoient *chrystris*.

PHLOGISTIQUE, s. m. (*Physique. & Chymie.*) A mesure que la chymie fait des progrès, les termes qui lui sont propres deviennent communs à la physique, ou

sont relégués dans le vocabulaire des adeptes. L'expérience & l'observation ont rapproché & confondu ces deux sciences, long-temps divisées par un faux esprit de système: on a senti que la nature devoit être la même pour celui qui l'admire dans ses grands ouvrages, & pour celui qui l'étudie dans les parties insensibles des composés. Si quelques écrivains, imbus d'anciens préjugés qu'ils prennent pour des principes sûrs, dont ils forment une barrière au devant de ceux qui travaillent à reculer les bornes de nos connoissances, osent encore résister à la voix du génie qui leur a révélé que la nature n'avoit qu'une loi pour les grands comme pour les petits effets (*Voyez AFFINITÉ*), bientôt cette unité, cette simplicité, cette harmonie, deviendront les types infaillibles, d'après lesquels le chymiste & le physicien d'accord viendront essayer leurs découvertes.

Sous ce point de vue, l'article PHLOGISTIQUE auroit peut-être dû être renvoyé à l'article FEU; mais leur identité n'est point encore généralement avouée par les physiciens; & cette diversité d'opinions exige que l'on conserve à ce principe une dénomination indéterminée, comme le dit très-bien l'auteur de l'article FEU, (*Chymie.*) Il seroit à désirer qu'il eût rempli lui-même la tâche qu'il s'étoit donnée, en renvoyant au mot PHLOGISTIQUE. Nous allons essayer d'y suppléer.

Le feu qui brûle n'est autre chose qu'une matière mise en mouvement: mais toute matière n'est pas propre à recevoir, à entretenir, à communiquer ce mouvement d'ignition, cause prochaine de la chaleur. On a été forcé de reconnoître qu'il y avoit dans la nature une substance essentiellement douée de cette propriété, & des corps plus ou moins pourvus de principe inflammable. C'est ce principe, considéré dans la composition des corps, abstraction faite du mouvement, que Stahl a nommé *phlogistique*.

Suivant quelques-uns, le *phlogistique* est un principe secondaire, composé de l'élément du feu & d'une terre vitrifiable: d'autres au contraire le regardent comme la pure matière du feu, non qu'ils prétendent

prétendent qu'il ne puisse jamais être considéré comme déjà combiné avec d'autres substances, lorsqu'il entre dans la formation d'un composé ; mais comme, en examinant sa nature & ses caractères dans tous les mixtes où il existe abondamment, dans toutes les opérations où il joue le rôle principal, ils l'ont toujours retrouvé semblable à lui-même, ils pensent que c'est un être simple dont les propriétés sont indépendantes des différentes matières où il est engagé ; & ce système nous paroît fondé sur la raison & sur l'observation.

Si l'on est encore livré à des conjectures & à des doutes à ce sujet, c'est probablement parce que l'on a trop perdu de vue la loi primitive de la nature & sa marche univoque. Toute combinaison n'est que le produit d'une attraction simultanée des parties constituantes. Cette attraction respective ne peut s'exercer qu'en suite de dissolution (*Voyez AFFINITÉ*) ; & le feu est le plus grand dissolvant, le seul dans la nature, s'il est le seul fluide essentiel. Dès-lors on ne doit pas être surpris que le feu existe dans tous les corps, puisqu'il n'y a point de dissolution sans un fluide ; puisqu'il est impossible de concevoir le passage de l'état fluide à l'état solide, sans qu'une partie quelconque du fluide dissolvant y demeure retenue & fixée.

Ainsi dans ce système, la division de corps combustibles & non combustibles, n'est plus qu'une comparaison indéterminée de proportions différentes, & d'effets plus ou moins visibles, (*Voyez COMBUSTION*.) Ainsi l'eau elle-même reçoit sa fluidité & sa qualité dissolvante du feu ; & si l'on peut prendre confiance dans une analogie que tout confirme, que rien ne dément, qui dérive des conséquences immédiates des premières lois de la nature, on se formera une juste idée du *phlogistique*, en disant qu'il est aux métaux & à tous les corps dont il est le dissolvant propre, ce que tout autre dissolvant composé est aux substances qu'il attaque, ce que le mercure est à l'or dans l'analgème, ce que l'eau est aux sels.

On leur ôte ce principe par la calcination sèche, ou par la calcination humide,

& leur terre demeure dans un état pulvérulent, d'autant plus indissoluble par le feu, ou même par tout autre menstrue, qu'elle est plus complètement dépouillée de *phlogistique*.

Veut-on leur rendre la forme métallique, il faut les redissoudre par le feu : cet élément environnant chaque molécule terreuse, forme un tout homogène dont les parties suspendues par l'équipondérance, ne gravitent que toutes ensemble vers le centre de la terre, & cedent à la loi de l'attraction prochaine réciproque.

A mesure que le fluide igné surabondant s'évapore, les atomes métalliques se rapprochent, les points de contact se multiplient, l'adhérence naît, la portion de la matière du feu qui a perdu son mouvement par la combinaison y demeure, & la masse est redevenue solide.

Si la rapidité de l'évaporation ou quelque autre circonstance mécanique n'a point troublé l'action progressive de l'attraction réciproque, le solide prend une figure régulière déterminée par la forme génératrice des parties constituantes : c'est une vraie cristallisation bien frappante dans le culot d'antimoine étoilé, & dont on a déjà observé d'autres exemples moins sensibles.

Comme il y a des sels dont la cristallisation est plus parfaite, quand l'évaporation est plus rapide, l'acier exige un refroidissement plus subit.

Comme il y a des sels efflorescens, il y a des métaux qui perdent plus aisément le feu qu'il ont pris dans leur cristallisation.

Enfin la fluidité du mercure est une sorte de déliquescence ignée.

Ceux qui nient que le *phlogistique* soit le feu pur élémentaire, se fondent principalement sur ce que le feu qui traverse les vaisseaux ne peut réduire les métaux, c'est-à-dire, leur rendre la forme métallique, en leur restituant le principe qu'ils ont perdu : mais s'il est bien prouvé qu'un seul métal puisse reprendre ce principe, étant simplement exposé au feu, sans contact d'aucune substance huileuse ou charbonneuse, c'en est assez pour faire voir que si les autres ne se revivent pas dans les

mêmes circonstances, ce n'est pas la matière propre qui manque, mais le moyen d'union: or, la nature particulière de la terre mercurielle fournit à cet égard une preuve décisive. Il y a plusieurs moyens de la dépouiller de son *phlogistique*, & de la convertir en chaux, comme les autres métaux: si l'on préfère le procédé du turbit, c'est-à-dire, de déphlogistiquer le mercure par l'acide vitriolique, on a l'avantage de s'assurer en même temps que le principe qu'on lui enlève est bien le même que celui qui existe dans tous les autres métaux imparfaits, puisqu'il communique toutes les mêmes propriétés sensibles; cependant cette chaux traitée seule en vaisseau clos, reprend la forme métallique, redevient capable de sulfurer de nouvel acide; la même quantité de mercure peut subir, sans aucune différence, autant de ces alternatives que l'on voudra; c'est une éponge que l'on peut imbiber & presser à volonté.

On a observé que le plomb se revivifioit aussi en partie par le feu, sans contact de matière charbonneuse ni huileuse; mais si cet accident suffit pour établir un rapport entre la terre du plomb & la terre du mercure, & pour confirmer la théorie de l'identité du feu pur & du principe métallifant, c'est au mercure qui possède si éminemment la propriété de le combiner avec le feu, en quelque état qu'il soit, que l'on doit la démonstration d'une vérité aussi importante, que l'on n'eût peut-être jamais soupçonnée, si la nature n'eût placé ce métal singulier hors la classe ordinaire des substances minérales. Cette propriété avoit induit en erreur la plupart des chimistes; ils croyoient devoir en conclure que le mercure étoit un métal parfait à qui l'on pouvoit faire éprouver différens changemens extérieurs & apparens, mais qui ne se calcinoit pas réellement, puisqu'il se revivifioit seul en vaisseau clos; c'étoit en effet à cette condition unique que l'on étoit convenu d'attacher l'idée de perfection. Cependant la calcination du mercure une fois reconnue, il faut abandonner cette opinion démentie par les faits; & la prétendue indestructibilité de l'or, de la plaine, de l'argent, n'est plus qu'une dispo-

sition à s'unir au feu ou principe métallifant sans intermede, tout de même que le mercure. Cette explication naturelle ne laisse subsister aucune de ces prétendues contradictions dans la doctrine de Stahl, qui ont frappé ceux qui n'ont pu concevoir pourquoi le feu agissoit sur le *phlogistique* du fer, & n'agissoit pas sur le *phlogistique* de l'or; la raison en est évidente dans nos principes: ces deux métaux sont également attaqués & dissous par le feu; car la fusion est une dissolution par le fluide ignée: tant que leurs molécules terreuses y nagent dispersées par l'équipondérance, leur métallifation est également parfaite, parce que la quantité de feu affluente remplace la portion précédemment combinée qui s'échappe, & qui dans cet état n'est pas plus fixe que le feu nouveau; mais dans tous les instans, dans tous les procédés, l'or retient toujours la quantité de ce fluide nécessaire à sa métallifation, au lieu que la terre du fer se laisse enlever par l'air cette quantité (que l'on peut nommer *feu de cristallifation*, comme on dit par rapport aux sels, *eau de cristallifation*), si sa surface n'est défendue par le contact immédiat de matières propres à la retenir.

Peu de temps après que l'auteur de cet article eut publié les expériences qui l'avoient convaincu que le turbit minéral étoit une vraie chaux métallique, M. le comte de Buffon, dont la vue semble ne s'arrêter sur un objet que pour deviner ce qui est au delà, lui proposa de vérifier encore l'identité du feu métallifant & de la lumière, en essayant de revivifier le turbit au foyer d'un miroir ardent: le succès a été tel qu'il l'avoit prévu. Une feuille d'or suspendue au bouchon d'une bouteille au fond de laquelle on avoit mis du turbit minéral bien pur, fut complètement blanchie en quelques minutes par l'évaporation de cette chaux réduite par les seuls rayons du soleil assemblés au foyer d'un miroir concave de seize pouces de diamètre.

Je ne crois par devoir omettre ici une autre observation également importante, qui annonce que la seule chaleur du corps humain peut ressusciter le mercure de

l'état de chaux, ou, ce qui est la même chose, de l'état salin. Je faisois part à l'académie de Dijon, à la séance du 29 novembre 1771, d'une conjecture que j'avois formée d'après les faits que l'on vient de voir, de la maniere d'agir du mercure dans les maladies dont il est le spécifique; & ayant rapproché plusieurs circonstances qui prouvent que sa vertu curative est indépendante des différentes préparations qu'on lui donne, des différens acides auxquels on l'unit, pourvu toutefois qu'il soit éteint; j'en conclusois que l'on pourroit attribuer son efficacité à cette propriété singuliere de s'emparer du *phlogistique* en tout état, tellement qu'il ne rétablit la fluidité de la lympe, qu'en lui enlevant ce principe surabondant. M. Hoin, membre de cette académie, connu par plusieurs bons ouvrages de chirurgie, assura à cette compagnie avoir vu un de ses malades rendre du mercure coulant par les pores de la peau; ce qui l'avoit d'autant plus étonné, qu'il ne le lui avoit donné qu'intérieurement, & sous forme saline. Cette observation fut retenue sur le registre.

Ainsi le feu, la lumiere, la chaleur même réduisent le mercure; & comme il est d'ailleurs prouvé que le principe qu'il perd dans la calcination, qu'il reprend dans la réduction, est bien le même qui métallise les autres métaux, il paroît que l'identité du *phlogistique* avec la lumiere & le pur élément du feu, ne peut plus être révoquée en doute. Il y a toute apparence que le fluide électrique n'est encore que la même matiere dans un autre état.

Le *phlogistique* ou feu fixe entre nécessairement comme partie constituante dans tous les corps composés; il se trouve surtout en abondance dans le soufre, les huiles, les charbons & autres matieres combustibles: ce sont aussi celles qu'on emploie le plus communément pour réduire les métaux.

Dire que dans tous ces mixtes le *phlogistique* est le même & dans le même état, c'est peut-être une proposition hasardée, du moins trop générale & susceptible de quelques controverses; parce que, comme

on l'a déjà dit, il est très-possible qu'il ne soit admis dans quelques-uns, qu'après une combinaison précédente: mais que de toutes les différentes substances que l'on peut employer arbitrairement, les terres métalliques ne reçoivent constamment que le même principe identique & sans mélange, c'est une vérité dont l'évidence frappera tous ceux qui seront assez initiés pour voir ensemble tous les faits sans nombre qui l'établissent, les rapports nécessaires qui les lient, & les causes sensibles des exceptions apparentes.

Une goutte d'huile quelconque, un morceau de métal, un peu de charbon suffisent également pour sulfurer l'acide vitriolique: le feu appliqué à la cornue où on le distille, ne sert qu'à le faire monter avec le *phlogistique*, & à les séparer ainsi des autres matieres plus fixes. La vapeur du foie de soufre ressuscite la chaux de plomb; une terre métallique précipitée de l'acide qui la tenoit en dissolution, par un autre métal, reprend le *phlogistique* qui l'abandonne, & reparoît avec le brillant métallique: la simple digestion d'une chaux de fer dans l'huile, la rend attirable à l'aimant: la même chose arrive si on l'évapore au foyer de la lentille; enfin le fer se convertit en acier, c'est-à-dire, se sature de *phlogistique*, lorsqu'on le plonge dans du fer de gueuse en fusion, parce qu'il y a d'une part assez de chaleur pour le dissoudre, & de l'autre une matiere environnante propre à retenir ce dissolvant.

Le *phlogistique* du charbon s'unit à l'acide vitriolique, lorsqu'on distille ensemble ces deux substances; & au contraire il s'en sépare, lorsqu'on laisse l'acide sulfureux exposé à l'air, lorsqu'on brûle le soufre, lorsqu'on calcine l'hépar, &c. Ces effets se concilient très-bien par la seule différence mécanique: dans le premier cas, ce sont deux corps inégalement volatils qui sont forcés de monter & de s'arrêter ensemble: dans les autres, le plus léger a la liberté d'abandonner le plus pesant; l'acide est retenu par l'alkali, où s'unissant à l'eau qu'il rencontre dans l'air, sa combinaison avec le principe inflammable devient d'autant plus foible. Si le

soufre, quoique abondamment pourvu de *phlogistique*, n'est pas propre à la réduction des métaux, c'est que ce principe y est engagé dans un acide trop puissant & trop fixe; l'action respective de ces trois substances tend à former un hépar métallique: cette affinité composée diminue nécessairement l'adhérence, le feu s'échappe, & l'acide qui demeure recalcinerait à chaque instant la partie de la terre métallique qui auroit pu se revivifier.

Dans le charbon, le *phlogistique* est aussi engagé dans un acide (*Voyez HÉPAR*); mais cet acide se trouve précisément assez fort pour le retenir, assez foible pour céder à l'affinité de la terre métallique; & c'est là sans doute ce qui forme la condition la plus avantageuse pour les réductions.

Il ne faut pas croire, comme quelques-uns l'assurent, que l'action du feu dans les évaporations, dans les calcinations, ne soit qu'un simple relâchement d'agrégation; c'est encore une vraie dissolution, sinon complète & simultanée, du moins partielle & successive: la preuve en résulte de l'identité de l'effet de la calcination par le feu, & de la calcination par les acides. Dans la première, la terre du métal est séparée du *phlogistique*, parce que la fusion est ménagée pour favoriser la dissolution de ce principe volatil; dans la seconde, parce que la terre métallique l'abandonne pour s'unir à l'acide. Si l'on gêne la cristallisation d'un sel, en l'agitant, par exemple, pendant l'évaporation, on n'a plus, au lieu de cristaux solides & réguliers, qu'une poussière plus ou moins tenue qui se rapproche de l'état d'efflorescence. Cependant l'opération a commencé nécessairement par une dissolution aqueuse; & si ce sel n'a pas retenu une suffisante quantité de ce fluide dissolvant, on n'en va pas chercher la raison hors des circonstances mécaniques qui ont empêché la combinaison: il en est de même dans la calcination.

C'est une question fort agitée en physique, de savoir pourquoi la calcination ne se fait pas en vaisseaux exactement fermés, puisque l'on ne peut douter raisonnablement que le feu ne les pénètre assez abon-

damment pour fondre le métal: c'est dans l'état de l'air qu'il faut chercher la cause de cet effet; en conséquence, les uns disent que c'est parce que le fluide manque, & que son action est nécessaire; d'autres pensent que sa présence n'agit pas seulement mécaniquement, mais qu'il se fixe dans les chaux métalliques; qu'elles ne peuvent donc passer à cet état, qu'autant qu'on leur fournit une quantité suffisante d'air. Sur quoi on peut objecter 1°. que, dans cette supposition, il faudroit au moins qu'il y eût une calcination proportionnelle à la quantité d'air renfermé. M. Beccaria dit l'avoir observé dans des vaisseaux de verre fermés hermétiquement; mais cela est-il bien constant? & d'ailleurs la preuve de ce fait est nécessaire à l'hypothèse & ne suffit pas pour la prouver: 2°. il paroît contraire à tous les principes d'admettre une combinaison de deux corps sans dissolution, ou une dissolution sans cristallisation: 3°. il s'en suivroit delà que l'air auroit avec les terres métalliques plus d'affinité que le feu; que cependant il n'en pourroit faire qu'une dissolution moins complète, & ne pourroit les attaquer qu'à l'aide du feu: 4°. les acides calcinent les métaux comme le feu; & comment concevoir, par exemple, que l'air puisse aller se combiner avec l'étain que l'on calcine au fond d'un vase rempli d'esprit de nitre, ou que cet esprit de nitre contienne assez d'air fixe pour calciner successivement le nouvel étain qu'on lui présente? 5°. L'analogie de la combustion & de la calcination est évidente dans nos principes; elle est démontrée par l'inflammation des demi-métaux, & cependant le charbon qui ne se consume pas non plus dans les vaisseaux clos, se consume sensiblement lorsqu'il est enfermé dans un vaisseau purgé d'air.

En suivant cette analogie, on est tenté de penser que la calcination exige, comme la combustion, un mouvement oscillatoire qui favorise le déplacement, & que, dans l'appareil des vaisseaux clos, ce mouvement est arrêté, parce que la raréfaction de l'air dans un espace borné équivaut à la densité.

S'il y a quelques procédés auxquels cette

explication ne puisse convenir, c'est qu'il y a plusieurs moyens de faire manquer un effet qui dépend du concours de plusieurs causes. Un phénomène qui se passe tous les jours sous nos yeux, sans que l'on ait encore cherché à s'en rendre raison, nous met sur la voie de découvrir un nouveau principe très-conséquent aux loix générales de la nature, & que l'on pourroit peut-être appliquer avec succès à plusieurs opérations de la chymie. Un vase de terre cuite en grès tient l'eau, plusieurs années de suite, sans s'imbiber. Cette eau est-elle imprégnée de sel, on la voit bientôt traverser les pores du vase: il est évident que les pores ne sont pas devenus plus perméables, que les parties composées des deux corps combinés ne peuvent être plus ténues que les parties composantes de chacun de ces corps; mais la combinaison a changé la figure des molécules: cette figure produit une nouvelle affinité, & il y a pour lors une attraction de transmission qui porte successivement les atomes de la dissolution saline, des parois intérieures aux parois extérieures; c'est ce dont on ne peut raisonnablement douter. Ces sels gravitent exactement dans les cavités des vaisseaux de poterie, comme ils grimpent sur les vases de verre, comme l'eau s'élève dans l'éponge, dans le sucre, &c. c'est même eau & même effet.

Ainsi l'on pourroit dire qu'il ne se fait point de calcination dans les vaisseaux clos, parce que l'air manquant, le *phlogistique* ou feu fixe ne peut y former de combinaison, qui le rende susceptible de l'attraction, de transmission, & favorise par là sa séparation de la terre métallique: l'effet des cimens maigres qui calcinent les métaux, même en vaisseaux clos, paroît confirmer cette hypothèse, & elle n'exclut nullement la pénétration du feu environnant, puisqu'il s'est nécessairement combiné pendant l'ignition.

On voit, par ce que nous venons de dire, que la science de la chymie ne présente rien d'aussi difficile, ni d'aussi important que cette théorie: toutes ces difficultés se réduisent néanmoins à une seule question qui suspend en ce moment les progrès de nos connoissances; *Est-ce addition, est-ce soustraction*

de quelque matière, qui constitue l'état de chaux après la calcination? M. Black l'attribue à l'absence de l'air fixe; M. Mayer, à la présence d'une substance qu'il appelle *acidum pingue* ou *causticum*: M. Priestley a ajouté de nouvelles observations qui confirment l'hypothèse de M. Black: la plupart des physiciens s'occupent de la solution de ce problème intéressant. M. Lavoisier vient de publier une belle suite d'expériences sur l'existence & les propriétés du fluide élastique qui se fixe, suivant lui, dans les terres métalliques pendant leur calcination, & nous savons que M. Macquer, à qui la chymie est déjà redevable de tant de découvertes, travaille à éclaircir cette matière, en développant la théorie de la causticité. Il faut espérer que de tant d'efforts excités par l'intérêt général, & dirigés vers le même but, naîtra enfin une lumière assez vive pour frapper tous les yeux, & ramener sur la même route tous ceux qui s'appliquent à l'étude de cette partie des sciences naturelles. *Voyez AIR FIXE, CALCINATION, CAUSTICITÉ, CAUSTICUM, COMBUSTION.*

Le phlogistique ou feu fixe est-il pesant? C'est encore une question intéressante, & qui touche de près à celle que nous venons d'annoncer. Boyle a cru la flamme pesante, même pondérable; mais la flamme n'est pas la matière pure du feu. Boerhaave a observé qu'une barre de fer embrasée ne pesoit pas plus que lorsqu'elle étoit froide. Madame du Châtelet dit nettement que *le feu est l'antagoniste de la pesanteur*: elle confirme l'expérience de Boerhaave, & certifie que l'égalité de poids s'est retrouvée dans des masses de fer depuis une livre jusqu'à deux mille, qu'elle a fait peser toutes enflammées & ensuite refroidir. J'ai moi-même pesé un marc d'argent très-pur en fusion, & j'ai vu l'équilibre se conserver pendant la consolidation & après le refroidissement. Mais il faut convenir que de pareilles expériences, qui varient sans cesse par une foule d'accidens inévitables, peut-être par des circonstances nécessaires, ne sont pas assez sûres pour nous autoriser à excepter le feu de la loi commune de la gravitation. Le seul fait de l'incurvation des rayons de la lumière, suffit pour nous

convaincre qu'il n'est pas soumis à une autre puissance.

Cependant, abstraction faite de l'état de lumière, d'ignition & de chaleur, le feu est essentiellement volatil; c'est une vérité démontrée par l'évaporation spontanée de tous les corps où il entre, lorsque la quantité ou la densité des autres parties constituantes ne l'enchaînent pas par leur contrepoids; mais cette volatilité s'explique très-bien par la pesanteur spécifique de l'air, plus grande que celle du feu. C'est sur ce rapport hydrostatique qu'est fondée l'explication de l'augmentation de poids des chaux métalliques par l'absence du *phlogistique*. Voyez CALCINATION.

Cette volatilité du *phlogistique* le fait regarder, avec raison, comme le principe des odeurs, parce que c'est lui qui élève, répand & apporte sur l'organe de l'odorat les corpuscules qui l'affectent.

On dit encore que le *phlogistique* est le principe des couleurs; mais cette expression ne nous paroît pas avoir en général la même justesse. Si le feu qui se fixe dans les corps change les couleurs qu'ils avoient avant cette combinaison, c'est qu'elle donne aux parties constituantes une autre figure, une autre densité; d'où il résulte une autre qualité réfléchissante ou réfringente: ainsi cet élément ne peut être considéré ici que comme toute autre matière qui, recevant la lumière, est disposée à renvoyer tel ou tel rayon coloré.

Lorsque je m'engageai à fournir cet article, je savois que M. le comte de Buffon préparoit son introduction à l'histoire naturelle des minéraux; ce qui l'obligeoit à traiter des élémens, & particulièrement du feu. Je sentis combien il seroit intéressant de pouvoir enrichir ce dictionnaire de tout ce que ce grand homme devoit ajouter à nos connoissances sur cette matière, qui est la clef de la bonne chymie. N'ayant reçu son ouvrage que très-peu de jours avant le terme donné pour la remise des manuscrits, je n'ai pu en extraire que quelques idées principales, & c'est-là sans doute tout ce que l'on désirera de trouver ici. Il n'est personne qui ne s'empresse de chercher dans son livre même cette manière simple & sublime qui lui est propre, pour

annoncer & développer les plus grandes vérités.

M. de Buffon regarde le *phlogistique* comme un être de méthode, & non pas comme un être de nature: ce n'est pas un principe simple, c'est un composé de deux élémens, de l'air & du feu fixés dans les corps. Le feu ou la lumière produisent, par le secours de l'air, tous les effets du *phlogistique*.

Il n'y a qu'une matière; tous les élémens sont convertibles: la lumière, la chaleur & le feu ne sont que des manières d'être de la matière commune; ils ont les mêmes propriétés essentielles. Le soleil gravite sur les autres astres, la lumière s'incline ou se réfracte par l'attraction des autres corps; sa substance n'est pas plus simple que celle de toute autre matière, puisqu'elle est composée de parties d'inégale pesanteur, plus ou moins petites, plus ou moins mobiles, & différemment figurées. Le rayon rouge ne pèse pas plus que le rayon violet, & il y a une infinité d'intermédiaires entre ces deux extrêmes.

Ainsi toute matière peut devenir lumière, lorsqu'étant suffisamment divisée, ses molécules acquièrent une force expansive par le choc de leur attraction mutuelle: la lumière peut de même se convertir en substance fixe & solide, par l'addition de ses propres parties accumulées par l'attraction des autres corps. La volatilité & la fixité dépendent de la même force, *attractive* dans le premier cas, devenue *répulsive* dans le second.

Le feu, la chaleur & la lumière peuvent être considérés comme trois choses différentes; & leur différence la plus générale paroît consister dans la quantité, & peut-être la qualité de leurs alimens. La chaleur du globe doit être regardée comme notre feu élémentaire. Lorsque la chaleur est appliquée long-temps aux corps solides, elle s'y fixe, & en augmente la pesanteur spécifique.

Le feu est le moins pesant des corps; mais il est pesant; & c'est en conséquence de cette pesanteur, qu'il a des rapports d'affinité avec les autres substances. L'air est son premier aliment, les matières combustibles ne sont que le second. Le feu se

trouve, comme l'air, sous forme fixe, dans presque tous les corps; il en devient partie constituante par la force attractive, & perd alors sa chaleur, son élasticité & son mouvement.

Toute liquidité, & même toute fluidité suppose la présence d'une certaine quantité de feu.

Les saveurs, les odeurs & les couleurs, ont toutes également pour principe celui de la force expansive, c'est-à-dire, la lumière & les émanations de la chaleur & du feu; car il n'y a que ces principes actifs qui puissent agir sur nos sens, & les affecter d'une manière différente & diversifiée, selon les vapeurs ou les particules des différentes substances qu'ils nous apportent.

Les matières doivent être divisées en trois classes par rapport à l'action du feu; 1^o. celles dont il augmente la pesanteur, parce qu'elles sont douées d'une force attractive, telle que son effet est supérieur à celui de la force expansive, dont les particules du feu sont animées: de ce genre sont l'étain, le plomb, les fleurs de zing, &c. 2^o. celles qu'il rend plus légères, parce qu'elles ne peuvent le fixer, & qu'il enlève au contraire les parties les moins liées, comme le fer, le cuivre, &c. 3^o. celles qui ne perdent ni n'acquiescent par l'application du feu, parce que n'ayant aucune affinité avec lui, elles ne peuvent ni le retenir, ni l'accompagner, tels sont l'or, la platine, l'argent, le grès, &c.

La combustion & la calcination sont deux effets du même ordre, dont l'or & le phosphore sont les deux extrêmes. Toute calcination est toujours accompagnée d'un peu de combustion; de même toute combustion est aussi accompagnée d'un peu de calcination.

Les particules d'air fixe & de chaleur fixe, sont les premiers principes de la combustibilité; ils se trouvent en plus ou moins grande quantité dans les différentes substances, selon le degré d'affinité qu'ils ont avec elles; les parties animales & végétales paroissent être la base de toute matière combustible.

La plupart des minéraux & même des métaux, contiennent une assez grande quantité de parties combustibles, puisqu'ils

produisent une flamme. Si on continue le feu, la combustion finie, commence la calcination, pendant laquelle il rentre dans ces matières de nouvelles parties d'air & de chaleur qui s'y fixent, & qu'on ne peut en dégager, qu'en leur présentant quelque matière combustible, avec laquelle ces parties d'air & de chaleur fixe ont plus d'affinité, qu'avec celles du minéral auxquelles elles ne sont unies que par force, c'est-à-dire, par l'effort de la calcination.

Ainsi, la réduction n'est, dans le réel, qu'une seconde combustion: le métal ou la matière calcinée à laquelle on a rendu les parties volatiles qui s'en étoient séparées pendant la première, reprendra forme, & sa pesanteur se trouve diminuée de toute la quantité des particules de feu & d'air qui s'étoient fixées, & qui sont enlevées par la seconde combustion.

Tout cela s'opère par la seule loi des affinités; la chaux d'un métal se réduit, comme il se précipite en dissolution; l'acide abandonne le métal dissous, parce qu'on lui présente une autre substance avec laquelle il a plus d'affinité qu'avec le métal; de même l'air & le feu fixés qui tenoient le métal sous la forme de chaux, le laissent précipiter lorsqu'on leur présente des matières combustibles avec lesquelles ils ont plus d'affinité; & ce métal reprend en même temps, aux dépens des matières combustibles, les parties volatiles qu'il avoit perdues.

C'est ainsi que ce philosophe, accoutumé à nous faire voir toujours la nature d'autant plus grande, qu'il la fait agir par des moyens plus simples, explique la composition intérieure des corps & leur dissolution, comme les grands phénomènes célestes, avec une seule matière & une seule puissance. (*Cet article est de M. DE MORVEAU.*)

PHLOGITES, (*Hist. nat.*) Les naturalistes ne sont point décidés sur la nature de la pierre que les anciens ont désignée sous ce nom. Les uns croient que c'est l'opale; à cause du feu qu'elle semble jeter. Pline met cette pierre au rang des pierres précieuses.

D'autres croient que ce nom doit être appliqué à une espèce de spath strié, &

d'une couleur rouge, qui ressemble assez à une flamme, & que quelques-uns ont ridiculement regardé comme une flamme pétrifiée. Il s'est trouvé en Allemagne des pierres qui avoient cette figure.

PHLOGOSE, en Médecine, accident qui dénote quelquefois une menace d'inflammation.

Quand l'inflammation de l'œil est légère, & modérée, on l'appelle *phlogose*; quand elle est violente, c'est une *chemose*.

La *phlogose* est la disposition à l'inflammation en général. Voyez INFLAMMATION.

PHLOGUS, f. m. (*Bot. anc.*) nom donné par quelques-uns des anciens naturalistes, à différentes especes de glayeuls, ou d'iris bulbeux, & par quelques autres, à la *flammula-jovis*, espece de clématite, ainsi nommée à cause de son goût âcre & brûlant; mais il semble que cette plante a reçu le dernier nom de *flammula-jovis*, d'une méprise de Pline, qui copiant Théophraste, & trouvant que cet auteur parle en même temps du *phlogus*, & d'une autre plante nommée *diosantos*, c'est-à-dire, fleur de Jupiter, a confondu les deux noms qui étoient réunis, pour mettre entr'eux le mot *flammula-jovis*. Il y a plus d'une erreur semblable dans les écrits de Pline. (*D. J.*)

PHLOMIS, (*Bot. Jard.*) en anglais *the sage-tree or Jerusalem sage*; en allemand *salbeybaum, Jerusalem salbey, gelbe salbey*. (*)

Caractère générique.

Le calice qui est permanent est fillonné, pentagonal, & figuré en gobelet: la fleur est monopétale, labiée; la levre supérieure est courbée en volute & relevée par les bords; la levre inférieure est échancrée vers sa base en deux segmens aigus; elle

est terminée par une partie fort large; découpée en deux par le bout, & ondulée par les bords; le dessous est relevé de trois nervures, qui forment entr'elles autant de gouttieres en dessous, & de convexités en dessus; la partie supérieure cache quatre longues étamines courbées, dont les sommets ont deux mamelons; au fond du calice est l'embryon, divisé en quatre parties, & surmonté d'un long style courbé; ce style a un crochet au dessus de sa pointe: les parties de l'embryon deviennent autant de semences oblongues & anguleuses, qui demeurent long-temps fixées au fond du calice.

Especes.

1. *Phlomis* à feuilles arrondies, velues; crenelées, à tige d'arbrisseau.

Phlomis foliis subrotundis, tomentosis, crenatis, caule fruticoso. Mill.

Phlomis with crenated leaves.

2. *Phlomis* à feuilles lancéolées, velues; très-entieres, à tige d'arbrisseau.

Phlomis foliis lanceolatis, tomentosis, integerrimis, caule fruticoso. Mill.

Phlomis with spear shap'd entire leaves, &c.

3. *Phlomis* à feuilles oblong-ovales, velues, ayant des pétioles, à fleurs en têtes terminales, à tige d'arbrisseau.

Phlomis foliis oblongo-ovatis, petiolatis, tomentosis, floribus capitatis, caule fruticoso. Mill.

Phlomis with flowers growing in large heads, &c.

4. *Phlomis* à enveloppes hérissées, à feuilles oblong-ovales, rudes au toucher, à tige herbacée.

Phlomis involucris setaceis hispidis, foliis ovato-oblongis scabris, caule herbaceo. *Hort. Upsal.*

(*) Le *phlomis* est un genre de plante à fleur monopétale & labiée; la levre supérieure est en forme de casque, & tombe sur la levre inférieure, qui est un peu renflée & divisée en trois parties. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons; qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues, renfermées dans une capsule, ou tuyau à cinq angles, qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei. herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort compte huit especes de ce genre de plante; la principale *phlomis fruticoso salvia foliolatiore & rotundiore*, I. R. H. 177, se cultive dans les jardins, & fleurit au mois de juin. On lui donne les vertus de la sauge, d'être astringente & vulnérante. (*D. J.*)

Phlomis

Phlomis with bristly prickly involucrems and an herbaceous stalk.

5. *Phlomis* à enveloppes composées de feuilles hérissées en forme d'alêne, à feuilles cordiformes, rudes au toucher, à tige herbacée.

Phlomis involucris hispida subulatis, foliis cordatis scabris, caule herbaceo. Hort. Upsal.

Phlomis with awl-shaped prickly involucrems, &c.

6. *Phlomis* à feuilles lancéolées velues, dont celles dessous les fleurs sont ovales, & dont les involucrems sont lanugineux & hérissés.

Phlomis foliis lanceolatis tomentosis, floralibus, ovatis involucris setaceis, lanatis. Linn. Sp. pl.

Phlomis with spear shaped woolly leaves, &c.

7. *Phlomis* à feuilles ovale-lancéolées, crenelées, velues par-dessous, à involucrems hérissés.

Phlomis foliis ovato-lanceolatis, crenatis, subtus tomentosis, involucris setaceis. Mill.

Phlomis with oval spear shap'd leaves, &c.

8. *Phlomis* à feuilles cordiformes, aiguës, velues par-dessous, & dont les feuilles qui enveloppent les fleurs sont roides & divisées en trois.

Phlomis foliis cordatis, acutis, subtus tomentosis, involucris strictis, tripartitis. Mill.

Phlomis with acute, pointed, heart-shap'd leaves and the covers of the flowers divided into three parts.

9. *Phlomis* à feuilles cordiformes, rudes, velues par-dessous, à involucrems lanugineux, à tige herbacée.

Phlomis foliis cordatis, rugosis, subtus tomentosis, involucris lanatis, caule herbaceo. Mill.

Phlomis with rough heart-shaped leaves and an herbaceous stalk.

10. *Phlomis* à feuilles lancéolées, crenelées, velues par-dessous, à involucrems lanugineux, à tige d'arbrisseau.

Phlomis foliis lanceolatis, crenatis, subtus tomentosis, involucris lanatis, caule fruticoso. Mill.

Tome XXV.

Phlomis with spear shap'd crenated leaves and shrubby stalks.

11. *Phlomis* dont les feuilles d'en bas sont cordiformes, velues & laineuses des deux côtés.

Phlomis foliis radicalibus cordatis, utrinque tomentosis. Linn. Sp. pl.

Phlomis whose lower leaves are heart-shaped woolly and hairy on every side.

12. *Phlomis* à involucrems lancéolés, à feuilles cordiformes, velues par-dessous, à tige demi-boiseuse.

Phlomis involucris lanceolatis, foliis cordatis subtus tomentosis, caule suffruticoso. Mill.

Whitest shrubby Spanish Jerusalem sage with an iron coloured flower.

13. *Phlomis* dont les petites feuilles qui enveloppent la fleur, sont formées en alêne, à feuilles cordiformes-ovales velues par-dessous, à tige d'arbrisseau.

Phlomis involucris subulatis, foliis cordato ovatis, subtus tomentosis, caule fruticoso. Mill.

Phlomis with awl-shap'd involucrems and a shrubby stalk, &c.

14. *Phlomis* à feuilles alternativement ailées, à folioles échancrées, à calice lanugineux.

Phlomis foliis alternatim pinnatis, foliolis laciniatis, calicibus lanatis. Linn. Sp. pl.

Phlomis with leaves alternately winged whose lobes are cut, &c.

Les especes nos. 1, 2, 3, 7, 10, 12, 13, sont des arbrisseaux de la nature des sauges & des cistes : ils different des arbrisseaux proprement dits, en ce que les boutons d'entre les feuilles ne sont ni écailleux ni saillans, & que l'écorce a deux épidermes seches & un tissu cellulaire brunâtre & fort mince : on observe aussi que ce genre de plantes ne souffre que difficilement le retranchement de quelque branche ; il ne se fait pas de bourrelet autour de la coupure. Dans le nombre des autres especes de *phlomis*, il s'en trouve qui tiennent encore de plus près à la plante simple, & enfin plusieurs ne sont réellement que des herbes.

Examinons d'abord les *phlomis* arbrisseaux : nous suivrons Miller à l'égard des

T t t t

especes que nous n'avons pas sous les yeux.

L'espece n°. 1 croît naturellement en Espagne & en Sicile, aux lieux montagneux : elle forme un arbrisseau qui s'éleve à cinq ou six piés sur une assez grosse tige couverte d'une écorce dont l'épiderme se détache & pend par lambeaux : cette tige se subdivise en plusieurs branches velues & anguleuses, d'un port irrégulier. De chacun de leurs joints, qui sont assez éloignés les uns des autres, sortent opposées deux feuilles arrondies, qui sont attachées par d'assez courts pétioles. Les fleurs sont jaunes, naissent verticillées autour des tiges, & sont rassemblées sous la forme de gros pesons.

La seconde espece ne s'éleve pas si haut. Les branches sont plus foibles, les feuilles plus longues & plus étroites, les pesons des fleurs moins gros ; mais les fleurs ont la même forme & la même couleur.

Le *phlomis* n°. 3 ne s'éleve guere qu'à quatre ou cinq piés : les feuilles sont plus larges & plus blanchâtres que celles des especes précédentes : les pétioles des feuilles inférieures sont assez longs ; mais les feuilles supérieures sont assises & jointes par une membrane, particulièrement celles d'où sortent les pesons des fleurs : elles sont veinées & maillées par-dessous, & couvertes d'un tissu lanugineux ; le dessus n'est que légèrement velu ; les pesons des fleurs naissent ordinairement aubout des branches ; elles sont plus grandes que celles des *phlomis* n°. 1 & 2. La levre supérieure est très-velue par-dessus : vue à la loupe, elle paroît avoir la même contexture que les cocons de vers à soie. Elles sont d'un jaune vif & d'un fort bel effet, elles paroissent en juin. Les *phlomis* contribueront à l'agrément des bosquets de ce mois : il faut les placer sur les devants des massifs, parmi les cistes & les sauges, dans une terre seche & dans un lieu abrité contre les vents de nord, nord-est & nord-ouest : de semblables positions mettront ces arbrisseaux en état de résister très-bien aux froids de nos provinces septentrionales : on peut aussi en employer quelques piés dans les bosquets d'été, d'automne & d'hiver, où leurs belles touffes blanchâtres jetteront une

variété piquante parmi les masses. Dans les terres seches ils vivent quatorze ou quinze ans, tandis que dans les sols humides, leur vie est bornée à la moitié de cet espace de temps ; mais comme il est très-facile de les multiplier, avec un peu d'attention on n'en fera jamais dépourvu : on les marcotte en mai ; on en fait des boutures en avril & en juillet, que l'on plante dans une planche de terre exposée au levant. Les marcottes & les boutures du printemps peuvent se transplanter au mois d'août par un temps humide, & être alors fixées où elles doivent demeurer. Les boutures de juillet seront abritées par des paillassons durant l'hiver ; on les transplantera au mois d'avril suivant. Les marcottes, les boutures & le plant enraciné, nouvellement planté, demandent qu'on leur donne souvent de l'eau en petite quantité. Si l'on plante les boutures dans un pot rempli de bonne terre, & qu'on enfonce ce pot dans une couche tempérée & ombragée au plus chaud du jour, leur reprise sera certaine. La graine mûrit assez souvent dans nos provinces septentrionales : on la sème en avril dans une planche de bonne terre, & durant l'hiver, l'on couvre le semis de paillassons. Au mois d'avril ou au mois de juillet suivant, on peut transplanter ces *phlomis* du semis aux lieux de leur demeure : ces arbrisseaux ne reprennent pas facilement, lorsqu'on ne les plante pas très-jeunes.

L'espece n°. 7 s'éleve environ à quatre ou cinq piés. Ses fleurs sont d'un pourpre obscur, & naissent en pesons à chaque joint : ce *phlomis* se multiplie & se traite comme les précédens ; ses tiges sont quadrangulaires & blanchâtres.

L'espece n°. 10 vient de Smyrne : elle forme un arbrisseau qui s'éleve en buisson à environ trois piés : les branches, ainsi que le dessous des feuilles, sont couvertes d'une laine jaunâtre : les fleurs sont d'un jaune sale, naissent en bouquets au bout des bourgeons, & sont plus petites que celles des n°. 1, 2 & 3 : leurs involucrum, c'est-à-dire, les petites feuilles qui entourent & qui renferment le bouquet, sont extrêmement cotonneuses. C'est avec le n°. 2 que celle-ci a le plus de res-

semblance, mais outre les différences marquées dans sa phrase, les feuilles sont beaucoup plus petites, & les branches sont plus grêles: il s'en faut beaucoup que les pesons des fleurs soient aussi gros. Ce *phlomis* se multiplie comme les précédens. Etant un peu plus délicat, il faut l'abriter avec soin pendant sa première éducation, & le planter à demeure en des lieux encore mieux exposés & plus secs.

Le *phlomis* n°. 12 est indigène de l'Espagne & du Portugal: sa tige est demi-ligneuse, & s'éleve à environ deux piés & demi: elle est couverte d'un coton épais & blanc: plusieurs d'entre les tiges qui s'élevant de ses racines sont garnies de feuilles cordiformes. De la partie inférieure de ces tiges naissent opposés à chaque joint deux bourgeons courts, qui portent cinq ou six petites feuilles de la même forme que celles des especes précédentes. Les fleurs qui sont d'une couleur de fer, sortent en petits pesons vers le bout des branches: les petites feuilles qui entourent leur groupe sont lanugineuses & lancéolées. Comme cette espece trace beaucoup, on la multiplie aisément par les drageons enracinés que l'on sevre & transplante vers la mi-septembre: après les avoir plantés, il faut mettre de la menue litiere ou du tan autour, pour empêcher le froid de pénétrer jusqu'à leur racine. On peut aussi multiplier ce *phlomis* de boutures, comme les especes précédentes, au printemps & en été. Il demande le même régime que le n°. 10.

L'espece n°. 1; est naturelle des mêmes contrées: elle forme un buisson qui s'éleve à trois ou quatre piés: les tiges se subdivisent en plusieurs branches quadrangulaires, couvertes d'un duvet: dans la partie inférieure les feuilles sont cordiformes, au haut des branches elles sont ovales, lancéolées: elles naissent opposées sur de courts pétioles, & sont lanugineuses par-dessous: les fleurs sont groupées en pesons autour des tiges, elles sont d'un pourpre brillant, & ne fructifient pas dans nos provinces septentrionales. Ce *phlomis* se multiplie de marcottes & de boutures, & se traite comme le n°. 10.

Le n°. 4 croît naturellement dans la

France méridionale & l'Italie: la racine est pérenne; les tiges sont annuelles, elles sont quadrangulaires, & s'élevant à deux piés de haut. Les feuilles y sont attachées immédiatement. Les fleurs naissent en pesons autour des branches; elles sont d'un pourpre brillant, & sont beaucoup d'effet. Il faut tous les trois ans partager les racines de cette plante pour la multiplier; cette espece est dure, & peut être plantée dans des lieux découverts; elle craint les terres humides.

La cinquieme espece est indigène de la Tartarie; la racine est pérenne; les tiges sont purpurines & s'élevant à cinq ou six piés. Les fleurs sont pourpres: on la multiplie par ses graines qu'on sème au printemps, on transplante le jeune plant en automne.

La sixieme espece croît naturellement dans la France méridionale, en Espagne & en Italie: la racine est pérenne & les tiges annuelles; elles sont menues & ont environ deux piés de haut: à leur base sort près de terre une touffe de feuilles enveloppées en dessous par une couverture commune. Ces touffes de feuilles durent toute l'année: les fleurs sont jaunes; on la multiplie de drageons ou de boutures au printemps. Cette plante demande une terre sèche & une situation abritée.

La huitieme espece habite le Levant: la racine est pérenne & la tige annuelle: les feuilles ont cinq veines fortes & sail-lantes: les tiges s'élevant d'un pié & demi; les feuilles d'en haut sont plus petites que celles d'en bas. Les fleurs qui naissent en pesons autour des branches, sont d'un pourpre éteint.

La neuvieme a été envoyée de Smyrne: ce *phlomis* a une racine pérenne: les tiges qui sont annuelles, s'élevant d'un pié. Les fleurs sont grandes & jaunes, & naissent en pesons autour des branches: le tube de leurs calices est très-long: cette espece subsiste en plein air dans les hivers ordinaires, mais elle ne résiste pas à un froid très-rigoureux.

Le *phlomis* n°. 11 est indigène de l'Archipel & de l'Espagne: la racine est pérenne, mais les tiges sont annuelles, à cela près que les feuilles d'en bas ne

périssent pas l'hiver ; elles ne partent pas immédiatement de la couronne de la racine ; elles naissent en groupe sur de petites branches traînantes & cotonneuses : les tiges sont grêles & ne s'élevent que d'un pié : elles poussent ordinairement , vers le bas , deux bourgeons latéraux opposés. Depuis cette division jusqu'au bout, elles sont garnies de petits pefons de fleurs jaunes : les fleurs n'y sont pas jointes comme dans les autres especes ; chacune est séparée. Ce *phlomis* se multiplie & se traite comme le n°. 6.

L'espece n°. 14 est naturelle du levant. La racine est pérenne , la tige est annuelle ; mais les feuilles inférieures durent toute l'année : elle s'éleve d'un pié & demi ; les fleurs qui sont d'un pourpre éteint naissent en pefons autour des tiges , elles paroissent en juin ; ses feuilles qui sont conjuguées , la rendent assez singuliere : on la multiplie de drageons comme l'espece n°. 8 , mais il n'en naît que peu autour du pié. Ces plantes ont duré vingt ans en pleine terre en Angleterre , & ont été toutes détruites par le froid de 1740. Tous les *phlomis* sont très-parants ; leurs fleurs se succedent pendant deux ou trois mois. (*M. le Baron DE TSCHOUDI.*)

PHLIACOGRAPHE , f. m. (*Littér.*) nom que donnoient les anciens à une imitation gaie & burlesque de quelque piece grave & sérieuse , & particulièrement d'une tragédie tournée sur le ton d'une piece comique. *Voyez PARODIE.*

Ce mot est grec ; formé de *πλαζειν* , badiner , ou de *πλασις* , folâtre , dérivé de *πλως* , je badine , joint avec *γραφο* , j'écris , c'est-à-dire , piece ou composition badine.

La *phliacographie* paroît avoir été la même chose que l'hilarodie ou l'hilaro-*tragédie*. *Voyez HILARODIE* , &c.

On distinguoit cependant plusieurs especes de *phliacographie* , dont on peut voir les noms dans le livre de Saumaïse , intitulé *Exercitationes in Solinum*.

Les parodies qu'on a faites de quelques morceaux ou pieces des meilleurs poètes , comme le Virgile travesti de Scarron & de Cotton ; les coquines rivales de Cybber travesties des reines rivales de Lee ; quel-

ques morceaux d'opéra dont on a adapté la musique à des paroles bouffonnes & ridicules , sont aussi comprises dans la notion de *phliacographie*. *Voyez PARODIE.*

PHLYA , (*Géog. anc.*) bourgade de l'Attique : elle étoit de la tribu de Ptolémaïde , selon le marbre des treize tribus , rapporté par M. Spon ; & selon Héfychiüs , cette ancienne bourgade qui est dans le Mesoïa , entre Rasti & le Cap-Colonne , conserve encore son nom. C'étoit la patrie du poète Eurypide ; mais il y a eu trois poètes célèbres de ce nom-là. Pausanias fait mention de plusieurs temples & autels qui étoient à *Phlya* , entr'autres de ceux d'Apollon , de Diane , de Bacchus & des Euménides. *A Athenes* , ajoute M. Spon , dans l'église Agivi Apostoli , on lit cette inscription : ΣΕΔΕΤΡΟΣ ΞΕΝΟΝΝΟΣ , ΦΛΥΤΜ. (*D. J.*)

PHLYCTENES , f. f. (*Chirurgie.*) ce sont de petites pustules ou vésicules qui causent des démangeaisons , & qui viennent sur la peau , principalement entre les doigts & autour du poignet. Elles sont pleines d'une sérosité lymphide ; elles dégènerent quelquefois en gale , & quelquefois en dartres. *Voyez GALE* , &c. On les guérit de même que les autres éruptions cutanées. *Voyez PSORA & PUSTULE.*

Phlyctenes signifient aussi de petites vésicules ulcéreuses qui viennent quelquefois sur la conjonctive , & quelquefois sur la cornée de l'œil , semblables à autant de petites vessies pleines d'eau , que l'on appelle vulgairement *pustules* aux yeux.

Elles paroissent comme des grains de millet ; & quand elles sont produites par une humeur fort corrosive , elles causent une violente douleur : les pustules qui viennent sur la conjonctive , sont rouges ; celles qui viennent sur la cornée sont noirâtres , si elles sont proche de la surface ; mais elles sont plus blanches quand elles sont plus profondes. On les guérit avec des dessicatifs & des discutifs.

On appelle aussi *phlyctenes* les vessies qui surviennent à la gangrene , aux brûlures , & à l'application d'un vésicatoire ; elles sont formées par l'amas de la lymphé entre la peau & l'épiderme. En coupant l'épiderme , on détruit la *phlyctene* : un

peu de cérat camphré suffit pour dessécher la peau dans les *phlyctenes* bénignes, telle que celle formée par la transpiration retenue, à l'occasion de l'appareil & bandages dans les fractures. Les *phlyctenes* qui sont le symptôme d'une maladie dangereuse, ne sont d'aucune considération; c'est la maladie qui les a produites, qui mérite l'attention du chirurgien. Le mot de *phlyctenes* est grec; il vient de φλυω, *ferveo*, je bous. (Y)

PHLYSTENE, s. f. (*Médecine.*) *phlystæna*; espèce d'ébullition, comme l'indique le mot grec φλύσσω, *ebullio*; c'est une maladie qui produit des boutons pleins de sérosité, quelquefois gros, livides, pâles ou noirâtres. Quand on les perce, la chair paroît dessous comme ulcérée. Ces boutons sont causés par une lymphé chaude & âcre; ils viennent par tout le corps, & quelquefois même sur la cornée: Celle en parle dans ses ouvrages. (D. J.)

PHOBETOR, s. m. (*Mythologie.*) le second des trois songes, enfans du Sommeil: son nom signifie épouvanter, parce qu'il épouvançoit en prenant la ressemblance des bêtes sauvages, des serpens & autres animaux qui inspirent la terreur.

PHOBOS, (*Mythologie.*) ou la peur; elle étoit personnifiée chez les Grecs, & représentée avec une tête de lion.

PHOCARUM *insula*, (*Géogr. anc.*) île sur la côte de l'Arabie, au voisinage de l'île des Tortues & de celle des Eperriers. Elle étoit ainsi nommée à cause de la quantité de veaux marins qu'on y pêchoit. Strabon, liv. XVI, p. 776, semble encore mettre une île du même nom sur la même côte, près du promontoire des Nabatéens. (D. J.)

PHOCAS, voyez VEAU MARIN.

PHOCÉE, (*Géogr. anc.*) ville de l'Asie mineure, assez voisine de Smyrne. Elle tiroit apparemment son nom du mot *phocas*, qui signifie un veau marin, parce qu'il se pêche près de-là quantité de ce poisson; & même dans tout le golfe de Smyrne. Un médaillon de l'empereur Philippe semble le confirmer par son revers, où il y a un chien qui est aux prises avec un de ces phocas, & le mot de φακίον, à l'entour, qui veut dire que c'est une mé-

daille des *Phocéens*. L'emblème est difficile à pénétrer; car pourquoi joindre un chien avec un poisson, si ce n'est peut-être pour donner à entendre que leur puissance sur terre, étoit égale à leurs forces maritimes, ou que leur fidélité à l'empereur romain, & leur vigilance dont le chien est l'emblème, dispoisoient leur ville signifiée par ce poisson, à tous les devoirs que demandoit une si douce domination. Mais, dit M. Spon, ces sortes d'énigmes sont des nez de cire qu'on peut tourner de quel côté l'on veut. *Phocæenses* étoit le nom des habitans; & *Phocæicus* étoit le possessif, comme on le voit dans ce vers de Lucain, lib. III, v. 583.

Phocæicus romana rævis vallata carinis.

Phocæicus est là pour *Massiliensibus*, parce que la ville de Marseille est une colonie de Phocéens.

Phocée étoit la dernière ville d'Ionie, au septentrion vers l'Eolide, sur la mer de son nom; aujourd'hui c'est *Fogliavecchia*, misérable village sur les côtes de la petite Aidine, entre la rivière de Quiai & le golfe de Sanderli.

Les anciens habitans de cette ville prirent le parti de la quitter, plutôt que de tomber entre les mains des Perses qui leur faisoient continuellement la guerre. C'est de là & non d'ailleurs, que sortirent ces nombreuses peuplades qui s'établirent dans quelques îles d'Italie, & sur les côtes de la Lucanie, de la Ligurie, de la Provence, du Languedoc, du Roussillon & de la Catalogne, où ils bâtirent plusieurs villes, & y portèrent les sciences de leur pays ainsi que leur commerce. Il ne faut pas confondre ces Phocéens d'Asie, avec les peuples de la Phocide en Europe. Les premiers s'appellent en latin *Phocæi* ou *Phocæenses*; & les derniers *Phocenses*: on s'y est trompé plus d'une fois. La première transmigration des Phocéens, arriva la 164 année de Rome; il s'en fit une autre l'an 210 de Rome: les transmigrations suivantes ne se trouvent point dans l'histoire. (D. J.)

PHOCIDE, (*Géogr. & Hist. ancienne.*) *Phocis*, contrée de la Grèce, entre la

Béotie & la Locride. Elle avoit anciennement des frontieres plus reculées, puis-que Strabon, *lib. IX*, dit qu'elle étoit bornée au nord par la Béotie, mais qu'elle s'étendoit d'une mer à l'autre; c'est-à-dire, depuis le golfe de Corinthe, jusqu'à la mer Eubée. Si nous nous en rapportons à Denis le périégète, la Phocide s'est autrefois étendue jusqu'aux Thermopyles, ce qui néanmoins fut de courte durée.

Deucalion commença à régner dans la Phocide, autour du mont Parnasse, du temps de Cécrops. Les Phocidiens formèrent ensuite une république, en changeant leurs chefs selon les occasions. Leur pays avoit pour principaux ornemens le temple de Delphes & le mont Parnasse.

Les Phocidiens s'aviserent de labourer des terres consacrées à Apollon, ce qui étoit les profaner. Aussi-tôt les peuples d'alentour crièrent au sacrilege, les uns de bonne foi, les autres pour couvrir d'un pieux prétexte leurs vengeances particulières. La guerre qui survint à ce sujet, s'appella *sacrée*, comme entreprise par un motif de religion.

On déféra les profanateurs aux Amphictions, qui composoient les états-généraux de la Grece, & qui s'assembloient tantôt aux Thermopyles, tantôt à Delphes. L'affaire ayant été portée à leur tribunal, on déclara les Phocéens sacrilèges, & on les condamna à une grosse amende. Un d'entr'eux nommé *Philomele*, homme audacieux & fort accredité, les révolta contre ce décret. Il prouva par des vers d'Homere, qu'anciennement la souveraineté du temple de Delphes appartenoit aux Phocidiens; il fallut soutenir la révolte par les armes: on leva de part & d'autre des troupes.

Les Phocidiens s'assurèrent du secours d'Athenes & de Sparte, & ne se promirent pas moins que d'abattre l'orgueil de Thebes, qui s'étoit montrée la plus ardente à poursuivre le jugement. Les premiers avantages qu'ils remportèrent, ne servirent pas peu à fortifier cette espérance. Mais bientôt les fonds nécessaires pour les dépenses de la guerre leur ayant manqué, ils y suppléerent par un nouveau sacrilege.

Philomele avoit eu assez de religion pour ne pas toucher au temple de Delphes.

Onomarque & Phayllus qui lui succéderent dans le commandement, furent moins scrupuleux; ils enleverent tous les précieux dont la piété des rois & des peuples y avoit consacré. Les sommes qu'ils en retirerent à plusieurs fois, monterent à plus de dix mille talens. Ils trouverent ainsi le secret de soutenir la guerre aux dépens d'Apollon. Les dévots crièrent plus que jamais au sacrilege. On en vint souvent aux mains. La fortune se rangea tantôt d'un parti, tantôt de l'autre. Les Phocidiens réduisirent enfin les Thébains à se jeter entre les bras de Philippe, qui se chargea volontiers de mettre les ennemis de Thebes à la raison.

Ce prince n'eut qu'à paroître pour terminer une guerre qui duroit depuis dix ans, & qui avoit également épuisé l'un & l'autre parti. Les Phocidiens désespérèrent de résister à un tel ennemi. Les plus braves obtinrent la permission de se retirer dans le Péloponèse; le reste se rendit à discrétion, & fut traité fort inhumainement.

Philippe ne sauva que les apparences dans ce dessein aux yeux du peuple; il convoqua les Amphictions, les établit, pour la forme, souverains juges de la peine encourue par les Phocidiens; & sous le nom de ces juges dévoués à ses volontés, il ordonne qu'on ruinera les villes de la Phocide; qu'on les réduira toutes en bourgs de soixante feux au plus; que l'on profcrira les sacrilèges, & que les autres ne demeureront possesseurs de leurs biens qu'à la charge d'un tribut annuel, qui s'exigera jusqu'à la restitution entière des six mille talens enlevés dans le temple de Delphes. Cela faisoit une somme d'environ six millions d'écus, ou dix-huit millions de livres.

On ne doit point être surpris que le butin pris par les Phocéens montât si haut. Il y avoit dans le temple de Delphes des richesses immenses, à cause de la multitude innombrable de vases, de trépiés, de statues d'or, d'argent & de bronze que les rois, les grands capitaines, les villes & les nations y envoyoit de tous les endroits de la terre.

Le vainqueur, c'est Philippe dont je veux parler, ne s'oublia pas pour prix

d'une victoire qui ne lui coûta que la peine de se montrer : outre le titre de prince religieux, de fidele allié, il eut encore les Thermopyles, le grand objet de ses desirs, & l'unique passage qui menât de Macédoine en Italie.

Avec le temps néanmoins les Phocidiens parvinrent à se rouvrir une belle porte pour leur rétablissement ; car chassés en qualité de profanateurs exécrales, ils rentrèrent avec la qualité d'insignes libérateurs. Une œuvre de religion réhabilita de la sorte ceux qu'une action sacrilege avoit dégradés. On les avoit exclus des privilèges des autres Grecs, pour avoir pillé de leurs propres mains le temple de Delphes, on les leur rendit honorablement pour l'avoir sauvé du pillage des Gaulois, commandés par Brennus. (D. J.)

PHŒACES, PHÉACIENS, (Géogr. & Hist. anc.) les anciens habitans de l'île de Corfou, autrefois *Corcyre*, à l'entrée du golfe de Venise : elle s'appella d'abord *Schetia*, suivant Homère, c'est-à-dire, lieu de commerce, dans la langue des Phéniciens, parce que les habitans porterent le leur dans les pays éloignés, & devinrent puissans sur mer.

Les richesses qu'ils acquirent par le commerce, les firent appeller *Phéaciens*, c'est-à-dire, dans la même langue, *heureux, puissans*. Ils vécutent dans l'opulence, & se livrerent à une mollesse honteuse, qui affoiblit leur esprit & énerva leur cœur. C'est pourquoi ils écoutèrent avec tant d'avidité le récit qu'Ulysse leur fit de ses aventures, quelque peu vraisemblables qu'elles fussent. Homère a célébré les jardins d'Alcinoüs, qui réunissoient les fruits de toutes les saisons, dans lesquels les arbres n'étoient jamais sans fruits ni l'hiver, ni l'été.

Enée, en partant d'*Actium*, fit voile dans le canal qui est entre l'île des *Phéaciens* & l'Épire, & bientôt il perdit de vue les hauteurs qui sont au midi de l'île, & entra dans le port de *Buthrotum*.

L'île de Corfou est aujourd'hui aux Vénitiens, auxquels elle assure l'entrée du golfe de Venise. *Géographie de Virg. page 213. (C)*

PHŒBADE, (Mythol.) c'est le nom

qu'on donnoit à la prêtresse d'Apollon à Delphes, & à tous les ministres de son temple.

PHŒBUS, (Mythol.) nom que les Grecs donnoient à Apollon, pour faire allusion à la lumière du soleil, & à la chaleur qui donne la vie à toutes choses, comme si l'on disoit, *φῶς τοῦ βίου*, lumière de la vie. D'autres disent que le nom de *Phæbus* fut donné à Apollon par Phœbé mere de Latone. (D. J.)

PHŒNICE, (Géogr. anc.) ou *Phœnica* ; c'est le nom, 1°. d'une ville de l'Épire ; 2°. d'une île située sur le golfe *Matiandynus* en Bithynie ; 3°. d'une île de la Méditerranée, sur la cote de la Gaule, & l'une des plus petites îles appellées *Stæchades*. Plin., l. III, c. v, parle de cette île, & la joint avec celles de *Sturium* & de *Phila*. Ces trois îles sont aujourd'hui *Ribaudas*, *Langoussier* & *Baqueou* ; 4°. c'est encore le nom d'une île de la mer Egée, & l'une des *Sporades* ; elle s'appella ensuite *Jos*, selon Plin., liv. IV, c. xij. Le nom de *Phœnice* lui avoit été donné à cause des palmiers qu'elle produit ; 5°. c'est un des noms que l'on donna à l'île de *Ténédos*, selon Plin., liv. V, c. xxxj.

PHŒNICIARQUE, f. m. (Littérat.) nom qu'on donnoit aux premiers magistrats chez les Phéniciens ; tels étoient les *Asiarques* en Asie, & les *Lyciarques* en Lycie. Ce mot vient de *φινίξ*, un *Phénicien*, & *ἄρχω*, je commande. (D. J.)

PHŒNICOPTERE, voyez FLAMANT.

PHŒNICUM, (Géogr. anc.) c'est-à-dire, lieu planté de palmiers. Procope, dans son histoire de la guerre contre les *Perfes*, dit : " Lorsque l'on a passé les " frontières de la Palestine, on trouve la " nation des *Sarrasins*, qui habitent depuis " long-temps un pays planté de palmiers " & où il ne croit point d'autres arbres. " *Abocarabe* qui en étoit le maître, en " fit don à *Justinien*, de qui en récom- " pense, il reçut le gouvernement des " *Sarrasins* de la Palestine, où il se rendit " si formidable, qu'il arrêta les courses " des troupes étrangères. Aujourd'hui, " ajoute Procope, l'empereur n'est maître " que de nom de ce pays qui est planté

» de palmiers , & il n'en jouit pas en
 » effet : tout le milieu qui contient en-
 » viron dix journées de chemin étant en-
 » tièrement inhabité , à cause de la fé-
 » cheresse ; & il n'a rien de considérable
 » que le vain titre de donation faite par
 » Abocarabe , & acceptée par Justinien ».
 Il y avoit encore une ville de l'Arabie heu-
 reuse , appelée *Phœnicum* , sur le golfe
 Elanitique , entre les villages *Hippos* &
Ahaunathi. (*D. J.*)

PHŒNICUSA , (*Géogr. anc.*) île de
 la Méditerranée , au nord de la Sicile , &
 l'une des îles Eoliennes : son nom mo-
 derne est *Felicur*. M. de l'Isle écrit *Feli-
 cudi*.

PHŒNICUS PORTUS , (*Géograph.
 anc.*) 1°. port de l'île de Crete ; 2°. port
 de l'Asie propre dans l'Ionie , & que Tite-
 Live appelle le premier port du territoire
d'Erythia ; 3°. port du Péloponèse , dans
 la Messénie ; 4°. port du nome de Lybie ;
 5°. port de la Lycie ; 6°. port de la Sicile ;
 7°. port de l'île de Cythere. (*D. J.*)

PHŒNIGME , f. m. c'est un médica-
 ment qui occasionne une rougeur , & qui
 produit des ampoules aux endroits où on
 l'applique. Voyez VÉSICATOIRE , &c.

Ce mot est formé du grec *ῥοῖς* , rouge ;
 tels sont la graine de moutarde , le poivre ,
 les vésicatoires , &c. Voyez VÉSICATOIRE ,
 SINAPISME , &c.

On fait usage de ces remèdes pour attirer
 l'humeur à la partie où on les applique ,
 afin de la détourner de la partie affligée.
 Voyez RÉVULSION.

PHŒNIX , f. m. (*Histoire nat. fabul.*)
 oiseau merveilleux qui , selon les idées
 populaires , vivoit plusieurs siècles , & en
 mourant produisoit de la moëlle de ses
 os un petit ver qui formoit un nouveau
phœnix.

Les Egyptiens , dit Hérodote dans son
 Euterpe , ont un oiseau qu'ils estiment sa-
 cré , que je n'ai jamais vu qu'en peinture.
 Aussi ne le voit-on pas souvent en Egypte ,
 puisque , si l'on en croit ceux d'Héliopolis ,
 il ne paroît chez eux que de cinq en cinq
 siècles , & seulement quand son pere est
 mort. Ils disent qu'il est de la grandeur d'une
 aigle , qu'il a une belle houppe sur la tête ,
 les plumes de son cou dorées , les autres

pourprés , la queue blanche mêlée de
 pennes incarnates , des yeux étincelans
 comme des étoiles. Lorsque chargé d'an-
 nées , il voit sa fin approcher , il le forme
 un nid de bois & de gommés aromatiques ,
 dans lequel il meut. De la moëlle de ses os
 il naît un ver d'où se forme un autre *phœ-
 nix*. Le premier soin de celui-ci est de ren-
 dre à son pere les honneurs de la sépulture ;
 & voici comment il s'y prend , selon le
 même Hérodote.

Il forme avec de la myrrhe une masse en
 forme d'œuf : il essaie ensuite en la soule-
 vant , s'il aura assez de force pour la porter :
 après cet essai , il creuse cette masse , y dé-
 pose le corps de son pere , qu'il couvre en-
 core de myrrhe ; & quand il l'a rendue du
 même poids qu'elle étoit auparavant , il
 porte ce précieux fardeau à Héliopolis ,
 dans le temple du soleil. C'est dans les dé-
 serts d'Arabie qu'on le fait naître , & on
 prolonge sa vie jusqu'à cinq ou six cents ans.

Les anciens historiens ont compté quatre
 apparitions du *phœnix* ; la première sous
 le regne de Sésostris ; la seconde sous celui
 d'Amasis ; la troisième sous le troisième des
 Ptolémées. Dion Cassius donne la qua-
 trième pour un présage de la mort de
 Tibère. Tacite place cette quatrième appa-
 rition du *phœnix* en Egypte sous l'empire
 de Tibère ; Pline la fait tomber à l'année du
 consulat de Quintus Plancius , qui vivoit
 à l'an 36 de l'ère vulgaire : & il ajoute
 qu'on apporta à Rome le corps de ce
phœnix ; qu'il fut exposé dans la grande
 place , & que la mémoire en fut conservée
 dans les registres publics.

Rendons justice aux anciens qui ont parlé
 de cet oiseau fabuleux ; ils ne l'ont fait que
 d'une manière qui détruit leur propre rela-
 tion. Hérodote , après avoir raconté l'histoire
 du *phœnix* , ajoute qu'elle lui paroît peu
 vraisemblable. Pline dit que personne ne
 douta à Rome que ce ne fût un faux *phœ-
 nix* qu'on y avoit fait voir ; & Tacite donne
 la même conclusion à son récit.

L'opinion fabuleuse du *phœnix* se trouve
 reçue chez les Chinois , dit le P. du Halde
 dans sa description de la Chine ; ils n'ont
 donc pas été si renfermés chez eux , qu'ils
 n'aient emprunté plusieurs opinions des
 Egyptiens , des Grecs & des Indiens ,
 puisqu'ils

puisque'ils attribuent à un certain oiseau de leur pays la propriété d'être unique, & de renaître de ses cendres. (D. J.)

PHŒNIX, (Botan.) nom donné par Kempfer & Linnæus à un genre de plantes appelé par les autres botanistes *elate* & *katovindel*; en voici les caractères. Ce genre de plantes produit séparément des fleurs mâles & femelles, & leur enveloppe tient lieu de calice. Dans les fleurs mâles, les pétales sont au nombre de trois, ovales & concaves; leurs étamines sont trois filets déliés, dont les bossettes sont très-courtes. Dans les fleurs femelles l'embryon du pistil est arrondi; le style est court & pointu; le fruit est une baie ovale, qui n'a qu'une seule loge; elle renferme une semence dure comme un os, ovale, marquée d'une raie profonde dans toute sa longueur. Linnæi *gen. plant.* 513. *Mus. cliff.* 2 *Hort. malab.* 3. 23.

PHŒNIX, (Musiq. instr. des anc.) instrument à cordes des anciens, dont, au rapport de Musonius, les rois de Thrace se servoient dans leurs festins; quelques auteurs en attribuent l'invention aux Phéniciens, apparemment à cause de l'analogie des noms. (F. D. C.)

PHŒNIX, (Astronomie.) constellation méridionale, située entre l'éridan & le poisson austral: elle contient 72 étoiles dans le catalogue de M. de la Caille; la principale est une étoile de seconde grandeur, dont l'ascension droite étoit en 1750 de 3^d, 28', 2"; & la déclinaison de 43^d, 39', 52" du côté du midi: cette constellation n'avoit que 13 étoiles dans l'ancien catalogue; elle ne fait que raser l'horizon en Europe, à minuit, vers la fin du mois de septembre. (M. DE LA LANDE.)

PHŒNIX, s. m. (terme de Blason.) oiseau qui paroît de profil, les ailes étendues sur un bûcher, qu'on nomme *immortalité*, laquelle ne s'exprime en blasonnant, que lorsqu'elle est d'un autre émail que l'oiseau.

Sur les médailles & anciens monumens, le *phœnix* est le symbole de l'immortalité, parce que, selon la fable, cet oiseau se renouvelle de cinq siècles en cinq siècles; alors il se dresse un bûcher, bat des ailes pour l'allumer, s'y consume; il naît dans

l'instant un ver de sa cendre, d'où il se forme un autre phœnix.

Vient de Quemigny, en Bourgogne; d'or au phœnix de sable sur son immortalité de gueules, au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'argent. (G. D. L. T.)

PHŒNIX, (Géog. anc.) 1^o. lieu fortifié dans l'Asie propre, sur la côte orientale du golfe de la Doride; 2^o. montagne de l'Asie propre dans la Doride; 3^o. fleuve de l'Asie propre, près de la ville de Phœnix, dans la Doride; 4^o. port de Lycie; 5^o. bourg d'Egypte; 6^o. ville d'Italie ou de Sicile, près du promontoire Coccynum, selon Appien; 7^o. fleuve de Thessalie, qui se jetoit dans le fleuve Apidanus; 8^o. petite rivière de l'Achaïe propre. (D. J.)

PHOLADE, s. f. (Conchyliol.) nom d'un genre de coquilles dont voici les caractères. C'est une coquille multivalve, oblongue, qui a deux ou six pièces, unie, raboteuse, faite en réseau, fermant d'ordinaire exactement, & quelquefois entr'ouverte en quelque endroit.

Entre les coquilles oblongues, nommées communément *pholades*, & qui sont à deux écailles, on distingue les espèces suivantes; 1^o. la pholade lisse de Rondelet; 2^o. la pholade lisse & étroite d'Aldrovandus; 3^o. la pholade de Rumphius; 4^o. la pholade de Lister; 5^o. la pholade unie faite comme la moule; 6^o. la pholade de Bonanni faite en doigts; 7^o. la *pholade* rougeâtre & blanche.

Entre les pholades oblongues irrégulières consistant en deux écailles, on connoît, 1^o. une grande pholade d'Amérique; 2^o. la pholade large avec un tuyau très-épais sortant en dehors.

Dans la classe des pholades oblongues irrégulières à six écailles, on distingue l'espèce décrite par Lister, & qui est logée dans la pierre. Il y a plusieurs autres pholades à six écailles, dont la plupart sont américaines.

Le mot *pholade* est grec, & veut dire une chose renfermée, parce que le poisson qui loge dans cette coquille, se forme & se cache communément dans les trous des pierres spongieuses, de la nature de celle de ponce, de banche, de marne, ou bien

dans la glaise, comme nous le dirons dans la suite.

Il se trouve ordinairement plusieurs de ces coquilles dans une même pierre, quelquefois jusqu'à vingt, comme on l'a remarqué dans divers ports d'Angleterre & de France. L'usage est d'enlever ces pierres de la mer, & de les casser par morceaux pour en tirer le poisson qui est excellent à manger; il sert aussi d'appât pour en prendre d'autres.

On donne différens noms à cette coquille. On l'appelle en Normandie *pitau*; en Poitou & en pays d'Aunis on la nomme *dail*; à Toulon *datte*; en Angleterre *piddock*; à Paris, pholade est le nom reçu.

Aldrovandus admet deux especes de pholades différentes de celles de Rondelet: la première est attachée au rocher, & se trouve en quantité dans la même pierre. Elle a deux pieces ou écailles; sa figure est oblongue, arrondie comme un cylindre, & ressemble à une datte. La seconde espece, composée de six pieces de couleur cendrée, est longue de cinq doigts, avec un petit pédicule. Lister a décrit exactement une pholade à cinq pieces, dont les trois dernières inférieures en grandeur aux deux principales, sont attachées par des ligamens au dos de la coquille, & toinent aussi-tôt que la pholade sort de la mer; mais cette coquille de Lister est fort rare.

On lit dans l'*auctuarium musæi Balfouriani*, que les pholades d'Angleterre ont cinq valves; il falloit dire *fix*, comme les observations nouvelles en ont convaincu les naturalistes. Celles de la Rochelle, du Poitou ont assez communément six pieces. On apporte aussi de l'Amérique des pholades toutes blanches, longues de sept à huit pouces, grosses à proportion, & qui ont six valves. Mais les dattes de Toulon & d'Ancone sont bivalves. Concluons qu'il y a deux genres de pholades, l'une à six valves, l'autre à deux; & cependant leur différence avec d'autres coquilles se peut faire par la figure & par le caractère du coquillage, qui se creuse lui-même un trou dans la pierre, & qui ne prend de l'eau que par un très-petit canal.

Le coquillage de la pholade à deux

valves, ne differe du poisson de la pholade à six valves que par sa coquille. Il sort du milieu de son corps une grande trompe ou long tuyau, partagé en deux cloisons inégales, dont un trou lui sert à vider ses excréments, l'autre à respirer & à prendre de la nourriture.

L'ovaire & les parties de la génération sont logées sous ce tuyau. Sa superficie extérieure est toujours la même; elle ressemble à une lime avec des aspérités assez élevées, dentelées, & serrées depuis le haut de la coquille jusqu'en bas, de manière que les pointes les plus fortes sont vers la tête. Il semble qu'avec ses armes ce coquillage perce les pierres, & agrandit sa sépulture à mesure qu'il grossit; mais c'est avec une partie ronde & charnue, telle qu'une langue, qu'il fait cette opération.

Il convient de remarquer que ces coquillages, quoique renfermés dans leurs trous, sont peut-être les animaux qui se donnent le plus de mouvement intérieur, puisqu'ils creusent continuellement leur demeure; mais ils ont un mouvement progressif si lent, qu'il n'y en a guere de plus lent dans la nature. Muré, comme est cet animal dans son trou, il n'avance qu'en s'approchant du centre de la terre, & ne creuse son domicile qu'autant qu'il croît lui-même, comme je viens de le dire.

Le terroir qu'habitent ces coquillages, est d'ordinaire la banche & quelquefois la glaise; ils sont logés dans des trous plus profonds que leur coquille n'est longue. L'espace qui reste est occupé par le tuyau charnu de figure conique dont j'ai parlé; ils l'allongent ordinairement jusqu'à l'ouverture du trou, & se servent de ce tuyau à tirer alternativement l'eau dans leur coquille, & à la rejeter. Lorsqu'on approche de leur domicile, ils font rentrer fort vite le tuyau dans la coquille, & chassent de même avec vitesse l'eau qu'il contenoit.

Au reste, ce n'est pas seulement dans des pierres qu'on a trouvé des pholades, mais on en rencontre aussi dans le bois, & particulièrement dans des fonds de vaisseaux. Voyez sur tout cela Lister, Aldrovandus, Bonanni, Rumphius, Dargenville, & les mémoires de l'académie des sciences, année 1712. (D. J.)

PHOLLIS, f. m. (*Monn. judaiq.*) c'est la plus petite espece de monnois de cuivre qui fût en usage chez les Juifs dans le temps du bas empire. Il falloit vingt-quatre *phollis* de cuivre pour un denier d'argent, dont douze valaient un denier d'or, de sorte qu'il falloit 288 *phollis* pour un denier d'or; les *phollis* répondoient à-peu-près au sesterce des Romains. *Voyez* le P. Petau sur saint Epiphane, & Saumaïse sur la vie d'Eliogabale, par Lampridius.

PHOLOË, (*Géogr. anc.*) 1^o. montagne de la Thessalie. Quintus Calaber, *l. VII*, dit que c'est le lieu où Hercule tua le centaure; 2^o. montagne du Péloponèse, selon Pomponius Mela, *l. II, c. iij*. Pline, *liv. IV, c. vj*, met cette montagne dans l'Arcadie, & y joint une ville du même nom. (*D. J.*)

PHONASCIE, f. f. (*Hist. anc.*) l'art de former la voix humaine. *Voyez* VOIX.

Ce mot est dérivé du grec *φωνη*, *voix*: dans l'ancienne Grece on avoit établi des exercices où l'on disputoit pour la supériorité de la voix, de même que pour les autres parties de la Gymnastique.

Ces combats duroient encore du temps de Galien, c'est pourquoi on apelloit *phonasciens*, *φωνασκος*, les maîtres de cet art, & ceux qui montroient à bien conduire la voix: tous ceux qui se destinoient à l'art oratoire, au chant, au théâtre, prenoient des leçons de ces maîtres, &c.

PHONIQUE, f. f. est la doctrine ou la science des sons, que l'on appelle autrement & plus communément *acoustique*. *Voyez* ACOUSTIQUE.

Ce mot est dérivé du grec *φωνη*, *voix*, *son*; la phonique peut se considérer comme une science analogue à l'optique. Quelques auteurs, en faisant allusion aux trois parties de l'optique, savoir, l'optique proprement dite, la catoptrique & la dioptrique (*voyez ces mots*) appellent les branches ou parties de l'acoustique, *phoniques*, *diaphoniques* & *cataphoniques*.

On peut cultiver ou perfectionner la phonique par rapport à l'objet, au milieu & à l'organe.

L'objet, qui est le son, peut être perfectionné quant à la génération & à la propagation des sons.

La génération des sons peut se perfectionner en perfectionnant toutes les manieres de produire des sons; car toutes les manieres de produire le son, soit par la parole, soit par le chant, soit par les instrumens, &c. sont des arts qui ont leur méthode.

La propagation des sons peut devenir plus parfaite par la position des corps sonores.

Quant au milieu, la phonique peut acquérir de nouveaux degrés de perfection par la ténuité ou le repos des parties du milieu, & par le corps sonore, lorsqu'il est situé proche d'une muraille fort unie, plane ou voûtée, particulièrement en forme de parabole ou d'ellipse; & c'est là-dessus qu'est fondée la construction des voûtes ou cabinets secrets. *Voyez* CABINETS SECRETS.

C'est aussi delà que vient la théorie des instrumens qui augmentent considérablement le son, comme les cors-de-chasse, les trompettes, &c.

En plaçant le corps sonore près de la surface de l'eau, le son en devient plus doux; & si on le place sur une surface plane & bien unie, le son sera porté à une distance beaucoup plus grande, que si le corps sonore posoit sur un terrain inégal ou raboteux. *Voyez* SON.

Pour l'organe du son, qui est l'oreille, on le rend de meilleur service, en employant des instrumens qui augmentent la force du son, & qui aident les oreilles foibles, comme les lunettes aident les yeux, tels que les cornets acoustiques, le porte-voix, &c. *Voyez* PORTE-VOIX & CORNETS, *voyez aussi* LUNETTE & OREILLE.

La cataphonique, ou l'oque considérée par rapport aux sons réfléchis, peut être perfectionnée par différentes especes d'échos artificiels. *Voyez* ECHO. *Chambers.* (O)

PHONIQUE CENTRE, *voy.* CENTRE.
PHONOCAMPTIQUE CENTRE, *voyez* CENTRE.

PHOQUES, f. m. pl. *phoci*, (*Mythol.*) ce sont les veaux marins de Neptune, dont Protée étoit le berger. (*D. J.*)

PHORBEION, (*Musiq. instr. des anc.*) C'est ainsi que je francise le mot grec

phorbeia, qui signifie une espèce de bandage de cuir, dont les anciens joueurs de flûte s'entouroient la tête. Le phorbéion étoit placé devant la bouche du musicien, vis-à-vis de laquelle étoit une fente par où passoit l'anche de la flûte. Voyez FLUTE, (*Musique instr. des anc.*) Le phorbéion empêchoit les joues & les lèvres du joueur de souffrir, & mettoit ce dernier à même de mieux gouverner son haleine, qui ne pouvoit s'échapper.

Il me semble que ceux qui jouent des instrumens à anches, tels que le basson, le hautbois, la clarinette, &c. devroient tous se servir du phorbéion; un de leurs plus grands défauts, & pourtant un des plus ordinaires, étant de laisser échapper le vent à côté de l'anche, ce qui provient de la tension continuelle des joues, tension qui va souvent jusqu'à la souffrance, sur-tout pour les commençans: le phorbéion remédieroit à tout. (*F. D. C.*)

PHORCUS ou PHORCYS, s. m. (*Mythol.*) étoit, selon Hésiode, fils de la mer & de la terre; il épousa Céto dont il eut les Grées & les Gorgones; il fut vaincu dans un combat par Atlas, & de dépit il se précipita dans la mer. Nos mythologues pensent que c'étoit un roi de l'île de Corse, qui fut défait par Atlas dans quelque combat naval; & comme on ne put retrouver son corps, on supposa qu'il avoit été changé en dieu marin. (*D. J.*)

PHORCYNIDOS, *antra Medusæ*, (*Géog. anc.*) caverne que Silius Italicus, *liv. VII, v. 19*, met dans la Marmarique. Lucain, *liv. IX, v. 626*, parle des champs de Méduse Phorcynide. Le nom de Phorcynide avoit été donné à Méduse, à cause que son pere s'appelloit Phorcus ou Phorcys, selon Apollodore, *liv. I, c. ij, & liv. II, c. iv.* (*D. J.*)

PHORCYNUS, (*Géog. anc.*) port de l'île d'Ithaque. Homère, *Odiff. v. 96*, y place l'antré des Nayades; mais Strabon, *liv. I, p. 59*, dit que de son temps on ne voyoit aucun vestige de cet antré. Il vaut pourtant mieux, dit-il, en attribuer la cause aux changemens qui ont pu arriver, que d'accuser un poète tel qu'Homère d'ignorance ou de mensonge. (*D. J.*)

PHORMINGE, (*Musiq. instr. des anc.*) Pollux met la phorminge au nombre des instrumens à cordes. Plusieurs auteurs, entr'autres Bullenger (*de theatro*), prétendent que c'étoit une cythare: ce dernier ajoute que, suivant Hesychius, c'étoit une cythare qu'on portoit sur les épaules. (*F. D. C.*)

PHORONICUM, (*Géog. anc.*) nom que Pausanias, *liv. II, c. xvj*, & Etienne le géographe donnent à la ville d'Argos, capitale de l'Argie dans le Péloponèse. Elle fut premièrement nommée Phoronicum, du nom de son fondateur Phoronius, fils d'Inachus. (*D. J.*)

PHORONOMIE, s. f. (*Méchaniq.*) La phoronomie est la science des loix de l'équilibre, du mouvement des solides & des fluides. Ce mot est composé de *φῆρα*, mouvement, & de *νομος*, loi. Nous avons un excellent ouvrage sur cette matière, de Jacques Herman, célèbre mathématicien de ce siècle. Cet ouvrage intitulé *Phoronomia, sive de viribus & motibus corporum solidorum & fluidorum*, a paru à Amsterdam, en 1715, in-4°. Il est partagé en deux livres, dont voici le précis.

Le premier livre où il s'agit des forces & des mouvemens des solides, est divisé en deux sections. La première roule sur les loix de l'équilibre des puissances mécaniques qui s'entreposent, & leurs directions moyennes, soit que ces puissances soient appliquées à des corps inflexibles & roides, soit à des corps flexibles. Ces deux cas lui fournissent des théorèmes généraux fort ingénieux, par lesquels on peut fixer les loix de l'équilibre des fluides & des solides, & trouver les solutions de divers problèmes; d'où l'on tire, par forme de corollaire, les figures d'une voile, d'un linge, &c. La seconde section contient la doctrine du mouvement, en tant qu'il provient de l'impulsion que l'auteur nomme *sollicitation continuelle de la pesanteur*, ou en tant qu'il résulte du choc des corps entr'eux. Cette section renferme donc les principales choses qu'on peut démontrer touchant les mouvemens accélérés ou retardés par la pesanteur uniforme ou diversifiée. Elle donne aussi la ligne isochrone ou que les corps décrivent en des

temps égaux, quelque système que l'on suive touchant la pesanteur, & cela en cas que les directions des corps pesans tendent à un seul & même point. Mais parce que les courbes des corps mus, en quelque hypothèse que ce soit, d'un mouvement diversifié, ne peuvent pas être algébriques, on donne une règle générale selon laquelle la pesanteur doit varier, afin que les corps mus décrivent des courbes algébriques.

Pour les orbes mobiles & presque circulaires, on donne aussi une règle facile, selon les forces centripètes requises dans la courbe mobile; & l'on montre ensuite comment cette force centripète étant donnée, on peut trouver le mouvement d'une courbe circulaire.

On trouve dans cet ouvrage une nouvelle théorie du centre d'oscillation, qui plaît par sa simplicité; elle est toute fondée sur ce que certaines sollicitations supposées qui agissent sur les particules qui ont un mouvement oscillatoire dans les directions perpendiculaires, sont d'une égale force aux pressions de la pesanteur selon les distances des particules à l'axe de l'oscillation. Par ce principe, & par la comparaison d'un pendule composé avec un simple qui lui soit isochrone, on trouve la longueur du pendule, & cela par une seule & simple analogie.

Le second livre de la *phoronomie*, destiné aux corps fluides, traite 1°. de la gravitation des liqueurs sur les plans qui les supportent, & sur les côtés des vases dans lesquels elles sont contenues; d'où l'on tire des règles sur la force dont ces vases doivent être pour pouvoir contenir ces liqueurs sans se rompre; 2°. de l'équilibre des liqueurs entr'elles & avec les corps solides qu'on y jette; 3°. des figures que les fluides donnent aux corps flexibles qu'ils renferment; 4°. de la pesanteur & de l'élasticité de l'air & des densités de l'atmosphère dans toutes les distances de la terre, & selon quelque loi de l'élasticité que ce soit; 5°. du mouvement & de la mesure des eaux qui s'écoulent de quelque vase que ce soit, ou qui coulent dans des canaux; 6°. des effets du choc dans les fluides; à quoi appartiennent la résistance

que les figures des corps souffrent dans les fluides, les directions moyennes de ces résistances, & le problème de la courbe des voiles, &c. 7°. des mouvemens tant rectilignes que courbes, dans des milieux qui résistent aux corps qui s'y meuvent; 8°. du mouvement des vaisseaux poussés par le vent; 9°. du mouvement circulaire des fluides; 10°. du mouvement de l'air dans la production du son; 11°. du mouvement interne des fluides, duquel naît la chaleur. *Chaufepié, Dictionnaire. (D. J.)*

PHOSPHORE, f. m. (*Phys. & Chym.*) M. Willermoz, docteur en médecine, cidevant démonstrateur royal de chymie en l'université de Montpellier, a fait des additions & corrections à l'article qu'il avoit inséré dans l'édition de Paris. Nous allons imprimer sa dissertation sur les *phosphores* avec les changemens qu'il a jugé à propos d'y faire, & nous nous flattons que nos lecteurs partageront la reconnoissance que nous lui devons pour les soins avec lesquels il a revu plusieurs des articles dont il avoit déjà enrichi l'édition de Paris.

Les *phosphores* sont des corps qui ont la propriété d'être lumineux, lorsqu'on les examine dans l'obscurité. Il en est de naturels, qui n'ont besoin que d'être vus ainsi, après avoir été exposés au feu, au soleil, à la chaleur sans lumière, ou simplement à la lumière, ou seulement frottés, ou frappés; il en est d'artificiels, ou totalement produits par l'art, comme le *phosphore* de Kunchel, le *pyrophore* d'Homberg, &c. ou qui n'ont besoin que du secours de quelques préparations, comme calcination, torréfaction, ou d'autres genres d'appropriations.

La cause générale de la lumière des *phosphores*, est que la matière du feu ou celle de la lumière se trouve abonder dans ces corps, soit qu'elle y soit dans l'état d'absorption, comme l'eau dans l'éponge, ou dans une mixtion lâche, ou de décomposition actuelle.

Plusieurs des phénomènes des *phosphores*, ont rapport aux phénomènes électriques & à l'état varié du phlogistique dans les corps. Voyez FEU, LUMIÈRE, PHLOGISTIQUE, ELECTRICITÉ.

Quoique notre dessein soit de ne traiter que du *phosphore* de Kunchel, nous croyons à propos de présenter l'ordre particulier, dans lequel les différentes especes de *phosphores* peuvent être rangées.

P R E M I E R O R D R E.

Il est formé des corps animés que le fluide électrique pénètre & rend phosphoriques; tels sont les vers luisans, le luciolas d'Italie, les mouchérons des lagunes de Venise, les mouches des Antilles, celles de la Cayenne, l'aiguillon de la vipere irritée, les yeux de quelques animaux vivans, la chair de ceux qui sont nouvellement tués, quelques poissons, quelques coquillages, les poils & cheveux de plusieurs animaux, lorsqu'ils sont vivement frottés, &c.

Ces corps ne sont pas tous organisés pour être constamment des *phosphores* électriques, comme la torpille, l'anguille de Surinam, &c. mais ils le deviennent dans certaines circonstances, comme par l'amour, l'irritabilité, la colere dans plusieurs; & l'on connoît l'identité du fluide nerveux à celui de l'électricité.

I I. O R D R E.

Il comprend les *phosphores* électriques inanimés, qui s'excitent par frottement ou communication; tels sont le globe d'Hauxbée, les tubes vuides d'air, soit qu'on les frotte intérieurement ou extérieurement; le diamant, les linges, les étoffes chauffées, frottées rudement: on peut y ajouter certains éclairs & quelques autres météores électriques lumineux. Voy. ELEC-TRICITÉ.

I I I. O R D R E.

Nous comprenons dans cet ordre les corps rendus *phosphores* par des chocs, frottemens rudes, qui les électrifient ou mettent en mouvement leur lumiere propre, ou incendient le phlogistique qu'ils contiennent.

Les cailloux, les pierres cornées, les agates, les diamans, presque toutes les

pierres fines, les masses de verre, les cristaux, battus ou frottés vivement; comme aussi le sucre, la cadmie des fourneaux, le sel marin à base terreuse nouvellement fondu, sont tous des corps phosphoriques sous cette acception, ainsi que l'union de différentes terres & substances entre elles, telles que les porcelaines, plusieurs spaths & quartz, ou le colcothar, fondus avec l'argile, &c.

La seconde division de cet ordre présente l'embrasement de l'acier & du fer, vivement percutés par un corps dur, ainsi que les marcaillites, l'alliage du fer à l'antimoine, & de plusieurs autres métaux entre eux, lorsqu'on les percute, ou qu'on les lime rudement; dans ce rang se doivent classer aussi les bois durs & résineux frottés vivement dans l'obscurité, lorsqu'on ne veut avoir que de la lumiere sans incendie.

I V. O R D R E.

Il comprend les corps qui, comme la pierre de Bologne & autres spaths fusibles séléniteux, acquierent les propriétés phosphoriques, après avoir été calcinés au feu de charbon; c'est-à-dire, reçoivent la lumiere du soleil, ou du jour, ou de la lune, la retiennent & la rendent plus ou moins long-temps, plus ou moins vivement dans l'obscurité, selon les qualités & perfections naturelles & artificielles desdites pierres.

Bien plus, la chaleur sans lumiere communique aussi la phosphoricité à ces pierres, ainsi qu'à plusieurs autres corps déjà observés, comme les spaths vitreux, les terres calcaires, les craies, le sucre fondu, le tartre vitriolé, le sublimé corrosif, le papier blanc, &c.

Il est vraisemblable que tous les corps de la nature, sans art, ou après différentes appropriations, combinaisons, dissolutions, mélanges, sont susceptibles de devenir *phosphores*; on le doit penser, d'après une immense quantité de substances qui ont été traitées par divers savans de différens pays, & toujours avec plus ou moins de succès. Ceux qui desireront de plus grandes instructions sur cette matiere,

consulteront MM. Beccari de Bologne , Margraf de Berlin , Wilson & Canton de Londres , Bernouilli de Gotingue , le P. Beccaria de Turin , MM. Homberg , Dufay , Lefevre , Lemery , Geoffroy , Macquer , La-voisier , de Paris , &c.

Il paroît que la forme qu'affectent les corps , les rend plus ou moins susceptibles de la phosphoricité ; qu'en général ils doivent être très-divisés & atténués. Les substances calcaires , imprégnées d'acide ou de soufre , celles qui en sont saturées , comme le sel neutre à base terreuse , fournissent les *phosphores* les plus brillans de cet ordre. Les métaux , les chaux , les corps obscurs & les végétaux frais ou imprégnés d'eau , ne le deviennent pas , quoique les *phosphores* plongés dans l'eau & exposés à la lumière ou à la chaleur , ne perdent pas leurs propriétés.

Il se présente plusieurs questions sur ces *phosphores* : luisent-ils de leur lumière ou phlogistique naturel , que la lumière ou la chaleur étrangère ont allumés , ou admettent-ils la lumière comme une éponge dans leurs pores ? Est-ce par ce mécanisme long-temps répété , que la lumière devient principe des corps telle qu'elle est dans l'état du phlogistique ; ou ces substances contiennent-elles une vraie combinaison d'acide & de phlogistique qui y constitue un soufre plus ou moins bien mixtionné , plus ou moins volatil , plus ou moins susceptible d'inflammation spontanée , selon le genre d'acide qui le constitue soufre , selon sa quantité ou la réaction qu'ont sur lui les substances étrangères auxquelles il est mélangé ? L'odeur sulfureuse ou phosphorique de presque tous ces *phosphores* , sur-tout des plus lumineux , doit , selon M. Macquer , appuyer cette théorie. *Voyez son dictionnaire de Chymie*. Le charbon embrasé n'est-il pas lui-même un *phosphore* , dont ces substances peuvent s'imprégner ? Ce qui est certain , c'est que ces corps brillent mieux à l'air libre , rendent gazeux l'air atmosphérique , sont éteints par le froid , ranimés par la simple chaleur ; mais les physiciens , malgré leurs travaux sur ces matières , n'ont pas encore assez multiplié leurs expériences , pour savoir à quoi s'en tenir sur ces théories.

M. Wilson , d'après plusieurs essais , croit pouvoir assurer que les *phosphores* rendent la couleur prismatique de la lumière , & il dit avoir répété les expériences du P. Beccaria sans succès. Ce physicien avoit assuré que la lumière reçue sur les *phosphores* avec l'intermède d'un verre coloré , rendoit dans l'obscurité la lumière couleur du verre ; mais M. Allemand , physicien de Leyde , y a réussi en portant sur les *phosphores* de Bologne & les sulfureo-terreux , les rayons colorés du soleil détachés par un prisme. *Voyez Journal de physique de M. l'abbé Rozier , février 1777.*

V. O R D R E .

Il comprend les *phosphores* produits par les fermentations putrides , distillations de substances inflammables , déflagrations des sulfures , dissolutions des métaux abondans en phlogistique par la voie des acides , &c.

Le feu qui naît dans les substances par la chaleur des fermentations établies dans certains agrégés , comme dans les foins mouillés , la farine , les fumiers , les exhalaïsons , les vapeurs lumineuses des poissons & viandes cuites ou pourries , les vapeurs des eaux stagnantes , de quelques eaux minérales , des latrines , des mines , soit qu'elles s'allument spontanément ou par l'électricité , comme les feux follets , certains éclairs , les aurores boréales , les étoiles filantes & autres pareils météores ; soit qu'elles exigent le contact d'un corps actuellement enflammé , comme les vapeurs spiritueuses , éthérées , sulfureuses , les feux brissou des mines , l'inflammation de l'esprit recteur ou gas qui s'échappe de quelques végétaux , comme aussi de quelques animaux connus sous le nom d'*ignis lambens* ; enfin celles que divers auteurs rapportent s'allumer spontanément dans leurs intérieurs & les consumer.

Il faut aussi classer dans cet ordre la flamme où le feu produit par la réaction de différentes substances les unes sur les autres , comme de l'air & de l'eau , &c. tels que les volcans artificiels de M. Lemery , par le mélange du fer , du soufre & de l'eau , l'inflammation des pyrites par l'humidité , celle des huiles par les acides ,

l'inflammation des vapeurs de foie de soufre, du mélange du soufre & des huiles, observée par Hoffman, enfin l'inflammation du pyrophore par l'air. *Voyez PYROPHORE.*

Si l'on examine attentivement la théorie de la plupart de ces inflammations, soit spontanées, soit électriques, soit par communication du phlogistique actuellement incendié, on ne peut s'empêcher de reconnoître que presque tous ces phénomènes phosphoriques sont dus à l'embrasement tranquille ou avec déflagration de l'espece particuliere du soufre volatil, que l'on a nommé gas inflammable; & considérés sous ce point de vue, ils devroient être classés dans l'ordre suivant. D'ailleurs n'étant pas bien prouvé que ces inflammations, à l'exception de quelques-unes, soient spontanées, toutes substances en combustion pourroient être classées sous cette unique acception comme *phosphores*, ce qui les généraliseroit trop.

V I. O R D R E.

Il comprend les *phosphores* produits par l'union d'un acide sec avec le phlogistique pur, d'où résulte un véritable soufre; mais tous les soufres ou toute union d'acide & de phlogistique n'est pas un *phosphore*: les uns ne paroissent tels que dans l'instant de leur formation, & se détruisent dans ce même moment, comme le soufre nitreux & le soufre gazeux; les autres demandent le contact d'une matiere actuellement embrasée ou enflammée pour paroître lumineux, & rentrent par-là dans la classe des substances incendiées, comme le soufre vitriolique & le charbon. Il faut néanmoins passer en revue ces différens soufres, pour mieux faire sentir les différences & les analogies qu'ils ont avec le *phosphore* de Kunchel, qui est lui-même un soufre parfait.

L'acide nitreux sous forme sèche, comme lorsqu'il est combiné avec une base quelconque, présenté au phlogistique dans son état de développement comme aux charbons allumés, ou aux métaux abondans en phlogistique, lorsqu'ils sont dans l'état d'incandescence, fournit un soufre incoer-

cible & qui se détruit dans le moment de sa formation; le résultat, après la déflagration retenue dans des vaisseaux pneumato-chymiques, ressemble assez au gas acide, & est méphitique comme lui.

L'acide nitreux n'a pas toujours besoin d'être en contact avec des substances dans l'état d'ignition, pour former un soufre déflagrant, le nitre ammoniacal détonne avant d'être incendié. M Macquer a observé, *Dictionnaire de chymie*, la flamme de la poudre fulminante avant sa détonnation; la poudre à canon & l'or fulminant présentent le même phénomène dans l'obscurité, & ces détonnations se font par la seule chaleur bien éloignée de l'ignition. Par tous ces procédés on ne fait que voir le soufre nitreux, & on n'a point encore pu l'avoir seul non déflagrant.

Il n'en est pas de même de ce soufre volatil & invisible que les physiciens & chymistes modernes ont nommé gas inflammable; on peut le conserver à volonté dans des vaisseaux fermés sous l'apparence d'air. On n'a pas encore bien observé ce qui se passe dans l'inflammation de ce soufre volatil ou gazeux; soit qu'il brûle lentement en contact avec l'air atmosphérique, ou rapidement, lorsqu'il y est mélangé, il se comporte exactement comme les soufres; on ne peut pas dire qu'il se forme dans le moment du contact de l'air, par l'union du phlogistique que l'on supposeroit constituer essentiellement ce gas, avec le gas acide que l'on fait exister dans l'air atmosphérique; puisque cette combustion, ainsi que la déflagration de ce soufre gazeux, a lieu encore mieux avec l'air déphlogistique qui ne contient pas ce gas acide; d'ailleurs le soufre gazeux une fois brûlé ou déflagré ne se comporte plus que comme gas acide, ainsi que le *cliffus* de soufre nitreux, & les vapeurs sulfureuses volatiles des soufres vitrioliques & phosphoriques, que l'on rassemble dans les vaisseaux pneumato-chymiques, après leur combustion lente. Encore une réflexion sur ce soufre gazeux si souvent phosphorique, même sans contact de corps incendié; c'est que l'étincelle électrique qui développe dans l'air atmosphérique le gas acide, & qui l'y multiplie, n'opere

n'opere peut-être cet effet qu'en proportion de ce qu'elle décompose le gas inflammable dont l'air inflammable est toujours mélangé : comme le soufre gazeux est plus léger que l'air atmosphérique , c'est dans la région supérieure que les phénomènes de sa décomposition ont sur-tout lieu sous l'apparence d'éclairs ou de déflagration, que l'on appelle tonnerre. L'odeur phosphorique de l'étincelle électrique , semblable à l'odeur du gas inflammable en combustion , est encore une analogie qui favorise ce que nous avançons.

Le soufre vitriolique differe , à bien des égards , du soufre phosphorique , comme on le verra dans les propriétés du *phosphore* ; ils ont cependant le rapport de ne brûler qu'à l'air libre , d'être indestructibles au feu lorsqu'ils sont traités sans mélange dans des vaisseaux fermés , & d'être également volatils , avec les différences que l'on observera. Voyez SOUFRE.

Le charbon une fois incendié , brûle comme le soufre vitriolique & le *phosphore* de Kunchel , jusqu'à la fin de sa consommation , s'il est à l'air libre comme eux , & s'éteint de même s'il en est privé ; on en retire un gas inflammable lorsqu'on le distille en vaisseaux fermés , & un gas acide lorsqu'on le laisse s'incinérer à l'air libre ou dans un appareil approprié. On peut retirer de plusieurs cendres végétales l'acide phosphorique , aussi-bien que des os des animaux. L'huile hypostatique qui forme le charbon , approche assez de la pureté du phlogistique , & le charbon ne differe peut-être du *phosphore* , qu'en ce que son acide est plus fixe , n'ayant pas encore été combiné avec le phlogistique : union qui rend l'acide phosphorique bien plus volatil qu'il ne l'est dans le *sel natif d'urine* ou dans toute autre substance : d'ailleurs la combinaison de l'acide & du phlogistique , ne se fait dans le charbon que durant sa destruction phosphorique par l'incendie ; la terre végétale qui surcompose le charbon , le fait encore différer des soufres ; elle s'oppose à sa déflagration rapide , & comme on l'a dit ci-dessus , il n'y a de vrai soufre que lorsqu'un acide peut être en contact sous forme sèche avec le phlogistique pur. L'addition de la terre au phlogistique fait un

charbon , l'addition de l'eau à l'acide fait une huile ou un esprit ardent.

Le soufre phosphorique , ou *phosphore* de Kunchel , du nom d'un de ses inventeurs le plus célèbre , est aussi appelé *phosphore* d'urine , parce que pendant long-temps on l'a tiré uniquement de l'urine ou d'un de ses produits ; ce soufre est composé d'un acide particulier & du phlogistique.

Chaque artiste a eu une méthode différente pour faire le *phosphore* : celui qui a éclairé le plus , soit sur les principes constituant ce soufre , soit sur les matieres qui servent à le former , est M. Margraf de l'académie de Berlin. Ce savant semble avoir épuisé la matiere , il a démontré que la méthode pour l'obtenir le plus facilement , étoit de réunir le sel que Boerhaave a le premier bien décrit & reconnu dans l'urine , qu'il a appelé sel natif , sel essentiel d'urine , voyez SEL NATIF , avec la poudre de charbon ; & le produit par la distillation de ce mélange à un degré de chaleur violent , donne le *phosphore*. Comme ce sel est difficile à obtenir pur de l'urine sans mélange d'autres sels étrangers , & sur-tout de la matiere extractive barbouillante de l'urine ; lorsqu'on n'aura d'autre but que le *phosphore* , le procédé suivant , éprouvé plusieurs fois , nous a paru le remplir en ce que l'opération est moins longue & moins fastidieuse.

Il est vraisemblable que toute urine seroit apte à fournir la matiere du *phosphore* , puisque l'on retire du sel natif de celle de plusieurs animaux ; mais il est douteux qu'elle en fournisse autant. M. Margraf a sur-tout choisi celle d'homme buvant biere , se nourrissant de végétaux rassemblés en été : depuis la découverte de la substance glutineuse , animalisée dans les semences des graminées , & que l'on a obtenu du *phosphore* de cette substance , l'observation de M. Margraf n'est pas indifférente : évaporez l'urine par l'évaporation insensible ou rapide , ou desflegmez-la par la congélation ; qu'elle soit évaporée à siccité dans des vases de terre ou de fer. M. Margraf a aussi fait du *phosphore* avec cette matiere ainsi préparée , en la mêlant , avant de la dessécher & distiller , avec la moitié de son poids de plomb corné , préparé par la

décomposition du sel ammoniac au moyen du minium ; mais cette méthode n'ajoute rien à l'opération , & est produite par la théorie de la conversion de l'acide marin en phosphorique , qui a été si long-temps l'objet des travaux inutiles des chymistes. Nous calcinons cette matière épaissie dans une capsule de fer , en la remuant jusqu'à ce qu'elle ne donne aucune fumée , & dans cet état toutes les matières qui pouvoient nuire à la purification des sels que contient l'urine , & à la cristallisation , sont détruites ou mises en charbon. Il faut alors dissoudre dans l'eau tout ce qui est dissoluble ; & si l'on a fait évaporer 100 pots d'urine , il faut dans cette dissolution ajouter 3 onces sel alkali volatil concret , & l'évaporer lentement jusqu'au préluce ordinaire des cristallisations , comme oléaginofité de la liqueur , pellicules & cristallisation farineuse autour du vase évaporatoire , formant une zone en contact de sa liqueur : alors faites cristalliser en lieu frais , vous obtiendrez le sel natif d'urine. On peut réitérer l'évaporation & la cristallisation jusqu'à ce qu'on se le soit tout procuré. Ce sel cristallise en petits cristaux brillants , formant des primes parallèles égaux entr'eux , ayant quatre faces égales dont les extrémités sont tronquées ; laissant un goût frais & très-peu salin sur la langue : il ne faut pas le confondre avec le sel admirable perlé de M. Haupt , ni avec le sel de Glauber , ni avec le sel marin qui cristallise après , voyez SEL NATIF D'URINE. La quantité d'urine indiquée fournit à-peu-près six onces dudit sel , & pourra produire plus de demi-once de *phosphore*. Il faut mêler exactement ce sel avec six onces de charbon de faule en poudre , mettre ce mélange dans une cornue de très-bonne terre , qui en soit remplie aux trois quarts ; cette cornue doit avoir été lutée pour la mettre à l'abri du froid subit que l'air ou le vent d'un soufflet peut lui communiquer ; elle sera ainsi placée dans un fourneau à vent , garni de son dôme & de ses cornets ; qu'il y ait l'intervalle de cinq pouces de la cornue aux parois intérieures du fourneau ; élevez la grille par un support ou par des barres , & le tout garni de charbons. Le feu sera donné graduellement ,

après avoir adapté & luté cette cornue à un ballon de verre assez ample , tubulé dans sa partie moyenne supérieure , & rempli d'eau au tiers , assez séparé du fourneau pour qu'il en soit peu échauffé ; que le cou de la cornue entre cependant assez avant dans le ballon , & que l'échancrure du fourneau soit bien bouchée de lut. Les premières choses qui paroissent dans le récipient , sont quelques fuliginosités qui tachent l'extérieur & l'embouchure du cou de la cornue , ensuite un sel qui tapisse la partie vuide du ballon , qui est bientôt dissous par une rosée qui lui succède , & par la vapeur de l'eau du ballon : ce sel est de l'alkali volatil concret , qui avoit peut-être été mis par surabondance , ou qu'il est vraisemblable que le *sel natif* ne change pas tout en alkali volatil caustique , comme l'est celui qui sort en forme de rosée. V. SEL NATIF. En augmentant toujours de plus en plus la violence du feu du fourneau , il s'éleve un autre sel qui s'attache au cou de la cornue , & aux parois supérieures du ballon , & dont il fera fait mention aux mots SEL SEDATIF & SEL NATIF. Les vapeurs aqueuses ne le dissolvent plus , il est en filets minces & brillants ; dans ce même temps sort aussi le *phosphore* partie volatil , qui ne se condense pas & ne brûle pas ; le doigt appliqué sur la tubulure , examiné dans l'obscurité , est enduit de *phosphore* ; c'est ce *phosphore* volatil qui rend tout le vuide du ballon lumineux , lorsqu'on l'examine dans l'obscurité , même long-temps après l'opération complétée ; mais lorsque le vrai *phosphore* distille , il le fait par gouttes & par larmes , qui gagnent le fond & les parois du ballon , & s'y réunissent en masse , si l'eau du ballon est bien chaude. Il souffle alors par la tubulure des traits de feu quelquefois avec décrépitation , & qui incendient les corps combustibles qu'on en approche. Le feu est alors à sa plus haute violence , il faut l'entretenir tel une heure ; c'est à ce degré de feu qu'il se brûle , & se détruit en partie une portion du *phosphore* , dont une petite quantité se présente sous la forme d'écailles d'un brun-rougeâtre , attachée au cou extérieur de la cornue & aux parois supérieures ; & l'autre plus abondante , se précipite sous

la forme d'une poudre blanchâtre au fond de l'eau du récipient. M. Mitouard, qui a examiné ces substances, y a reconnu beaucoup d'acide phosphorique & plusieurs indices de *phosphore* détruit, qui semblent indiquer, comme le conseille M. Macquer *Dict. de Chym.* qu'il ne faut pas pousser le feu si rapidement sur la fin de l'opération; qu'il convient d'éviter la présence des traits lumineux décrépitans & incendians, dont il est fait mention ci-dessus.

On tire du ballon, quand l'appareil est refroidi, toutes les substances phosphoriques; & pour en séparer le *phosphore* & le mouler en bâton, on les met dans un tube de verre plus évasé par le haut que par le bas, qui est bouché, trempé dans l'eau chaude; il s'y fond comme de la cire; les substances étrangères le furnagent, & on les en sépare après le refroidissement: on peut aussi le purifier en le distillant dans une cornue de verre au bain de sable, lutée à un récipient à moitié plein d'eau.

Propriété du phosphore.

C'est une substance molle comme de la cire, d'un blanc jaunâtre, demi-transparente, exposée à l'air chaud & tempéré de l'atmosphère. Il a une odeur forte d'ail ou d'arsenic, il est entouré d'une fumée blanche; mais dans l'obscurité c'est une flamme d'un blanc bleuâtre, qui n'allume pas les corps combustibles, & il se détruit lentement: mais s'il est échauffé à l'air libre ou vivement frotté, ou en contact avec un corps enflammé, seulement mis au soleil avec la poudre à canon, alors il donne une flamme blanche & brillante au plus grand jour avec bruit & crépitation, met le feu aux matières combustibles avec rapidité, & se détruit en peu de temps. On trace avec ce *phosphore*, comme avec un crayon, des caractères & des dessins qui sont lumineux dans l'obscurité; un vent froid & humide éteint ces traits, ils paroissent plus brillans dans un temps chaud & sec. Ce soufre ne jouit de la propriété phosphorique que parce qu'il est dans un état habituel de décomposition; si on le regarde au mi-

croscopé, l'on voit toute sa surface dans un mouvement violent d'ébullition: il paroît que la mixtion de ses principes est lâche, ou que son acide très-concentré étant très-avide d'humidité, (puisqu'il en absorbe la moitié de son poids) ne peut conserver une forte mixtion avec le phlogistique; il le laisse échapper du moment qu'il n'est plus sous forme sèche. Comme néanmoins c'est dans l'eau qu'on le conserve, un grand nombre d'années, sans presque aucun déchet, ne peut-on pas appliquer à la décomposition du *phosphore* la théorie des dissolvans, qui divisent les substances auxquelles ils sont appliqués en vapeurs, & les laissent intactes, lorsqu'ils sont appliqués en masse?

Et lorsque l'acide phosphorique se dissout par l'humidité de l'air, l'air lui-même devient le dissolvant du phlogistique. Si cette décomposition se fait dans le vuide d'une machine pneumatique, ou dans l'appareil pneumato-chymique, d'abord le *phosphore* brille beaucoup plus, mais il s'éteint bientôt par les vapeurs ou gas dont il impregne l'air; ce qui le rend impropre à toutes les combustions: si l'on purifie cet air par l'agitation avec l'eau, l'eau se charge d'un acide & devient acidule, & l'air qui la furnage devient lumineux, dans l'obscurité sur-tout, s'il est agité. Il en est de même de l'eau où l'on conserve le *phosphore* qui est acidule, & n'est lumineux qu'à sa surface; c'est ainsi que la portion vuide du ballon où l'on a fait l'opération, est la seule partie lumineuse: ce qui appuie ce qui a été dit ci-dessus, que lorsque l'eau s'unit à l'acide volatil phosphorique, l'air s'unit au phlogistique, & cet air phlogistique & lumineux n'est pas détonnant, dans quelque proportion qu'on le mêle avec l'air déphlogistique; ce qui le fait différer du gas inflammable, que nous avons nommé soufre volatil ou gazeux.

L'eau du ballon qui a servi à l'opération; ainsi que l'eau où l'on conserve le *phosphore*, si elle est échauffée ou examinée dans l'obscurité, lance de temps en temps des traits de lumière qui partent en différens sens, & viennent toujours aboutir dans l'air qui la furnage, où ces traits lumineux s'épanouissent en éclairs.

Il se forme à la longue sur la surface du phosphore, un encroûtement blanchâtre qui diminue sa transparence. Il se produit de même, lorsqu'on le fait bouillir dans l'eau; mais alors il ne lui reste pas attaché, il se divise en forme de poudre terne & blanche, observée par M. Fougereux, & qui est semblable à celle que M. Mitouard avoit vu se précipiter au fond du ballon où l'on distille le phosphore, & qu'ayant été exposée sur une pêle chaude, a encore donné des indices de phosphore par l'odeur & la lumière.

Le phosphore se dissout dans les huiles; les huiles essentielles pesantes ne le dissolvent pas si bien que celles qui sont plus légères, comme celles de citron ou de térébenthine; néanmoins on choisit les premières, parce que le phosphore liquide que l'on en produit, est plus lumineux & ne s'éteint pas si promptement. Le procédé suivant pour se le procurer, est assez usité.

Broyez ensemble & mêlez exactement trois gros d'huile de gérosse ou de cannelle, demi-gros de camphre & trois grains de phosphore; on peut frotter de ce mélange les cheveux, la face, les vêtements ou tout autre corps, en former des caractères ou figures, elles seront lumineuses dans l'obscurité; on mêle aussi le phosphore, soit solide, soit fluide, avec les graisses & les pommades, & elles deviennent lumineuses. Le phosphore se cristallise dans l'huile où il a été dissous, comme le fait le soufre; les cristaux s'enflamment à l'air, ils perdent cette propriété s'ils sont seulement trempés dans l'esprit-de-vin: alors exposés à l'air pendant quinze jours, selon les expériences de M. Grosse, ils n'ont pas diminué de poids; ils s'enflamment néanmoins comme le phosphore, s'ils sont frottés ou échauffés: le phosphore se dissout aussi dans les éthers, mais plus difficilement que dans les huiles; il se dissout mieux dans le nitreux que dans le vitriolique, il leur communique une foible lueur phosphorique; digéré avec l'esprit-de-vin, il se change en une espèce d'huile blanche & transparente, qui reste au fond du vase sans se dissoudre. Cette huile ne se coagule qu'à un grand froid; lavée plusieurs fois dans l'eau, le phosphore recouvre sa con-

sistance, mais s'enflamme plus difficilement par la chaleur; il a perdu sa couleur jaune & ne brille plus dans l'obscurité. L'esprit-de-vin retiré de dessus cette huile, a une forte d'odeur phosphorique, & n'est lumineux que dans l'instant où on le mêle avec de l'eau.

Il est à présumer que si l'on traitoit le *phosphore* & l'esprit-de-vin par le procédé que M. le comte de Lauragais a employé pour le soufre, & qui consiste à faire rencontrer ces deux substances en vapeurs dans un récipient commun, on obtiendrait, comme il l'a obtenu du soufre, une mixtion plus complète de ces deux substances. Le *phosphore* trituré avec le camphre, le nitre ou la limaille de fer, donne la phosphoricité à ces substances, restant uni avec elles. La trituration ne les enflamme pas, assure Hoffman. Comme nous avons vu le contraire sur le camphre & le nitre, ainsi que Vogel sur le nitre, nous pensons que cela dépend de la quantité du *phosphore* mélangé, plus que de l'activité de la trituration: le *phosphore* est dissous & même décomposé par l'alkali fixe en liqueur, à-peu-près comme l'est le soufre. Vogel a retiré de cette union des sels qu'il a cru être analogues au tartre vitriolé & au sel marin; l'expérience n'a pas confirmé leur analogie. Plusieurs acides altèrent beaucoup le *phosphore*. L'acide marin ne l'attaque que foiblement en masse; peut-être que sous la forme de vapeurs il auroit plus d'action sur lui, mais digéré avec l'acide nitreux, il y demeure quelque temps indissoluble & très-lumineux: le matras bien échauffé, le mélange déflagre avec éclat & explosion du vaisseau; l'acide vitriolique foible ou concentré, le réduit en poudre. Dans cette espèce de dissolution il s'élève beaucoup de vapeurs qui sont lumineuses dans l'obscurité; & la liqueur qui surnage la poudre, garde longtemps la phosphoricité.

L'argent, le fer, le cuivre & d'autres métaux ou demi-métaux, exposés aux vapeurs du *phosphore*, ou poussés au feu dans une cornue, mêlés avec lui, éprouvent des changemens singuliers, qui ont néanmoins quelques rapports avec ce qui arrive à ces mêmes corps traités avec le soufre.

Voyez les expériences de *Christian Démocrite*, de *Sthal*, de *Simker*, & surtout de *Margraf*, qui a aussi sublimé le *phosphore* avec l'arsenic, dont il a résulté une espèce de réalgal d'un rouge de rubis. Ayant distillé le mélange du *phosphore* avec le soufre, il a passé avec lui & s'est figé dans l'eau du récipient : cette matière étoit peu phosphorique, lorsqu'elle étoit échauffée, elle brûloit rapidement & répandoit une odeur fétide.

Propriété de l'acide phosphorique.

Des chimistes, même de grande réputation, d'après *Sthal* inventeur de cette opinion, ont pensé que l'acide marin étoit le même que l'acide phosphorique, ou qu'il n'étoit que déguisé par l'union qu'il contractoit avec le phlogistique, ou enfin que l'acte de l'animalisation étoit une fermentation particulière, qui pouvoit changer l'être du sel marin & de l'alkali minéral, qui existent ensemble & séparément abondamment dans les humeurs & substances animales ; mais ces deux acides se comportent si différemment, qu'on ne peut se prêter à cette conjecture, & qu'il faut considérer l'acide phosphorique comme un genre d'acide nouveau, qui n'est pas même particulier aux animaux : car quoiqu'on n'ait pas encore démontré rigoureusement le sel natif, ou l'acide phosphorique dans les végétaux, comme on l'a démontré dans l'urine, comme nous l'avons démontré dans la nacre en cherchant la magnésie, comme *MM. Vallerius*, *Gahn*, & *Scheel* l'ont trouvé depuis dans les os calcinés, voyez leurs procédés, journal de *M. Rozier* 1777 ; néanmoins, vu la grande quantité de substances végétales qui ont fourni du *phosphore* à *M. Margraf*, par leur distillation à un feu violent, comme les semences de moutarde, de roquette, de cresson, de raves, de rue, de seigle & de froment, on ne doit pas douter de l'existence de ce sel dans les végétaux ; & nous apprenons par des expériences comparées, que la substance glutineuse animalisée des farines, est celle qui en contient le plus dans les végétaux : ce qui justifieroit encore la théorie de la création de ce sel,

ou de sa combinaison par le travail de l'animalisation.

L'acide phosphorique doit se considérer sous trois aspects différens ; 1°. comme acide phosphorique volatil, produit par la destruction lente du *phosphore* ; 2°. comme acide phosphorique provenant de sa déflagration rapide & desséchée jusqu'à la fusion ; 3°. comme sel natif d'urine dont on a séparé l'alkali volatil. Il sera traité de ce dernier au mot SEL NATIF ; présentement nous ne le considérons que sous les deux premières faces.

Par la décomposition lente du *phosphore* à l'air libre, ou dans des vaisseaux fermés dans lesquels on introduit de l'air de temps en temps pour réparer celui qui est devenu inepte à sa combustion, il se produit un gas phosphorique & un acide volatil, ayant une forte odeur de *phosphore* ; ce gas n'est pas assez examiné, ainsi que cet acide mis en contact avec l'huile de tartre par défaillance : il le cristallise bien différemment que ne le fait l'acide phosphorique ordinaire ; de sorte qu'il paroît être à son acide qui reste après la déflagration rapide, ce qu'est l'acide sulfureux volatil à l'acide vitriolique, ou à celui du soufre déflagré avec le nitre. Bien plus, le *phosphore* dissous dans l'huile & distillé comme le baume de soufre, se comporte de même ; l'acide vitriolique du soufre qui entre dans le baume, se change par ce procédé presque tout en acide sulfureux volatil, & le baume de *phosphore* fournit aussi beaucoup plus de cet acide volatil. Il est singulier, vu la fixité que l'on connoît à l'acide phosphorique, qu'il puisse s'évaporer & se volatiliser en si grande quantité par ce procédé. Cela vient sans doute, comme dans l'acide sulfureux volatil, de l'union que ces acides ont contractée avec le phlogistique qui est le principe volatilifant ; mais union différente ou plus lâche que celle qui les constitue soufre ou *phosphore*. Que l'on considère d'ailleurs que l'acide phosphorique fixe & pur décompose les sels neutres, même le tartre vitriolé ; que d'une autre part, comme il a été dit ci-devant, l'acide vitriolique digéré avec le *phosphore*, le réduit en poudre qui n'est plus phos-

phorique, si elle n'est pas aidée de la chaleur; lorsqu'au contraire la vapeur qui s'en élève est phosphorique dans l'obscurité, ainsi que la liqueur qui la furnage, & qu'elle en conserve l'odeur; ces faits rapprochés de ce qui se passe dans le *phosphore* par l'action de l'esprit-de-vin, où il paroît que cet esprit dissout la portion du *phosphore* la moins combinée, la plus volatile, la plus phosphorique; on ne pourra nier que l'acide phosphorique ne soit dans le *phosphore* sous deux états bien différens. Lorsque M. Mitouard a fait détonner avec du nitre la terre phosphorique, qui se précipite au fond de l'eau du ballon où on a fait l'opération du *phosphore*, & qui a perdu en partie son inflammable, ne brûlant que comme le soufre par l'action de la chaleur, le sel neutre qui en a été le résultat, étoit déliquescant, bien différent en cela de celui qui est formé par l'union de l'alkali de nitre avec l'acide phosphorique fixe. Enfin ce qui complète la preuve de ce que nous avançons, c'est que l'acide phosphorique produit par la déflagration rapide du *phosphore*, n'est même pas exempt d'une portion d'inflammable ou phlogistique qui diminue sa fixité; il précipite de leur base l'acide marin & le nitreux, mais ne décompose pas mieux le tartre vitriolé, que celui qui est produit par la combustion lente du *phosphore*. Le premier a besoin, pour acquérir cette faculté, d'être évaporé, séché & chauffé jusqu'à l'incandescence, dans ces opérations. Il jette encore des éclairs & des traits de lumière qui le dépouillent entièrement de son phlogistique; mais dans cette dessication, il donne moins de vapeurs, ayant l'odeur phosphorique, que celui qu'a produit le *phosphore* qui s'est consumé lentement.

L'acide du *phosphore* dépouillé de tout son phlogistique, est l'acide le plus fixe qui soit connu; il se réduit, étant poussé au feu, en un verre transparent qui attire l'humidité de l'air & tombe en *deliquium*, & qui se fond dans le double de son poids d'eau: il s'échauffe moins dans l'eau pendant sa dissolution, que les autres acides; il rougit la teinture de tournesol & le sirop violat, fait effervescence, & s'unit

en sel neutre avec les alkalis, soit fixes; soit volatils, ainsi qu'avec les terres absorbantes & plusieurs substances métalliques avec lesquelles il forme divers sels très-peu connus. Il corrode & dissout plus généralement les chaux métalliques que leurs métaux, comme celles de cuivre, d'arsenic, le précipité de mercure; il attaque cependant aisément quelques métaux abondans en phlogistique, comme le fer & le zinc, avec lesquels il se reproduit par la distillation du *phosphore*; il les attaque aussi sous forme sèche par voie de fusion; il précipite quelques métaux de leur dissolvant, conserve aux précipités des métaux parfaits leur brillant métallique; il reste en partie uni aux précipités, auxquels il communique une grande fixité & une disposition à la vitrification, même au précipité de mercure. Il ne contracte aucune union avec le soufre; distillé avec la poudre de charbon, il se rétablit en *phosphore* à un assez foible degré de chaleur. La plupart de ces faits que nous ne détaillons pas, ont été peu observés, peu vérifiés, & point approfondis; la difficulté de se procurer cet acide, est cause qu'on n'a pas beaucoup multiplié les expériences à faire sur ces unions avec différentes substances; mais on en a assez fait pour savoir qu'il ne se comporte pas avec elles comme le sel fixe du sel natif d'urine, avec lequel on l'a souvent confondu. MM. Pott & Margraf ont fait sur ce dernier un beaucoup plus grand nombre d'expériences, pour en établir le caractère, & qui peuvent aussi induire à en développer les principes. Voyez SEL NATIF D'URINE.

PHOSPHORIES, f. f. plur. (*Antiq. grecq.*) φωσφορια, fête chez les Grecs en l'honneur de Phosphorus & de Lucifer. Voyez Potter, *archæol. grecq.* tome I, page 436. (D. J.)

PHOSPHORIQUE (COLONNE), (*Archit.*) Cette épithète, tirée du grec φωσφορος, porte-lumière, caractérise une colonne creuse à vis, élevée sur un écueil, ou sur le bout d'un môle, pour servir de fanal à un port; & en général toutes les colonnes qui dans les fêtes, réjouissances, & places publiques, portent des feux & des lanternes, comme autrefois les colonnes

groupées de la place des victoires , à Paris. (*D. J.*)

PHOSPHORUS, se dit, en *Astronomie*, de l'étoile du matin, c'est-à-dire, de la planète de Vénus, quand elle précède le soleil. Voyez **VÉNUS**.

Les Latins l'appellent *Lucifer*; le peuple, en France, la nomme *l'étoile du berger*; les Grecs, *Phosphorus*, qui est composé de *φῶς*, *lumière*, & de *φέρω*, *je porte*. *Chambers*.

PHOTHINGÈ, (*Musiq. instr. des anc.*) Il paroît par un passage d'Athénée (*liv. IV, Deipnos.*), que c'étoit une des flûtes des anciens, & la même qu'on appelloit *lotine* & *oblique* (*plagiaule*), & dont Pollux attribue l'invention aux Lybiens, *Onom. liv. IV, chap. 20*. Athénée prétend que ce fut Osiris l'Égyptien qui inventa la *phothinge*, surnommée *oblique*. Or comme il paroît que les anciens ne connoissoient point la flûte traversière, voyez **FLUTE**, l'épithète *oblique* ne peut signifier ici que courbe; & comme je crois avoir prouvé dans l'article **FLUTE**, que toutes les flûtes des anciens étoient à anches, la *phothinge* devoit avoir de la ressemblance avec le tournebout: il est même probable que celui-ci en dérive.

Au reste, la courbure de la *phothinge* ne venoit que de la corne de veau qu'on ajoutoit au bas des flûtes, comme nous l'avons déjà dit à l'article **FLUTE**; cette corne de veau s'appelloit *codon*. Voyez ce mot. (*F. D. C.*)

PHOTINIENS, s. f. pl. (*Hist. eccléf.*) secte d'anciens hérétiques qui parurent dans le quatrième siècle, & qui nioient la divinité de Jésus-Christ. Ils furent ainsi nommés de Photin leur chef, évêque de Sirmich, disciple de Marcel d'Ancyre, & célèbre par son savoir & par son éloquence. L'abus qu'il fit de ses talens, le précipita dans l'erreur. Non content de renouveler celles d'Ebion, de Cerinthe, de Sabellius, & de Paul de Samosate, il soutenoit que non-seulement Jésus-Christ n'étoit qu'un pur homme, mais encore qu'il n'avoit commencé à être le Christ que quand le Saint-Esprit descendit sur lui dans le Jourdain; & qu'il est appelé *filz unique* par la seule raison que la sainte

Vierge n'en eut point d'autre. Il fut d'abord condamné par les évêques d'Orient dans un concile tenu à Antioche en 345, & par ceux d'Occident au concile de Milan, en 346 ou 347; & enfin déposé dans un concile tenu à Sirmich en 351. L'hérésie des *Photiniens* a été renouvelée dans ces derniers temps par Socin. Voyez **SOCINIANISME**.

PHOTOSCIATÉRIQUE, adj. terme dont quelques auteurs se servent pour désigner la gnomonique. *V. GNOMONIQUE*. Ce nom vient de ce que la gnomonique apprend à déterminer les heures non-seulement par l'ombre d'un gnomon, ce qui l'a fait nommer *sciatérique*, mais quelquefois aussi par la lumière du soleil, comme dans les cadrans qui marquent l'heure par un point lumineux, &c. à travers lequel passent les rayons du soleil. Ce mot vient de *τυία*, *ombre*, & de *φῶς*, *lumière*. *V. GNOMONIQUE*, **CADRAN**, **GNOMON**, &c. Au reste le mot de *photo-sciotérique* ne s'emploie plus aujourd'hui. *Chambers*. (*O*)

PHOXOS, (*Léxic. médec.*) φῶξος, est celui qui a le sommet de la tête extrêmement pointu, & par conséquent difforme. Homère nous dépeint Thersite avec une pareille tête. Ce mot φῶξος se rencontre deux fois dans le sixième livre des épidémiques d'Hippocrate.

PHRAHATE, (*Hist. anc. Hist. des Parthes.*) petit-fils d'Arface, fondateur des Parthes, ne fit que paroître sur un trône dont il eût augmenté la splendeur s'il eût eu un règne plus long. Également propre à la guerre & aux affaires, il subjuga les Mardes, peuples belliqueux, & jusqu'alors indomtés. Il avoit plusieurs fils auxquels il étoit libre de transmettre son héritage; mais attentif au bonheur de son peuple, il leur préféra son frere Mithridate, dans qui il avoit reconnu tous les talens & toutes les vertus qui font les grands rois. Ce prince voulant être bienfaisant, même après sa mort, crut devoir plus à sa patrie qu'à ses enfans. Il oublia qu'il étoit pere, & se souvint qu'il étoit roi, en désignant Mithridate pour son successeur.

PHRAHATE II, après la mort de son

pere Mithridate, qu'il ne faut pas confondre avec le fameux roi de Pont, fut élevé sur le trône des Parthes. Dès qu'il fut revêtu du pouvoir suprême, il tourna ses armes contre la Syrie pour tirer vengeance d'Antiochus qui avoit tenté de lui ravir, ainsi qu'à son pere, l'empire des Parthes. Son début fut brillant, il auroit poussé plus loin ses conquêtes, si les Scythes qu'il avoit appellés à son secours, ne se fussent point déclarés ses ennemis. Cette révolution déconcerta ses projets. Il songea moins à faire des conquêtes qu'à défendre ses états. Il confia le gouvernement de son royaume à un nommé *Hymér*, ministre sanguinaire qui fit détester son administration, & rendit odieux le monarque qui l'avoit choisi. *Phrahate*, uniquement occupé de la guerre, marcha contre les Barbares, à qui il livra une bataille où l'attaque fut aussi vive que la résistance fut opiniâtre. Un corps de dix mille Grecs, en qui il avoit mis sa confiance, fut l'auteur de sa défaite. Ces Grecs faits prisonniers dans la guerre contre Antiochus, avoient été indignement traités pendant leur captivité; dès qu'ils virent que la victoire étoit long-temps indécise, ils passèrent dans le camp des Scythes, & décidèrent du succès de cette journée. *Phrahate*, accablé par le nombre, perdit la vie après avoir été témoin du carnage de son armée.

PHRAHATE III, fils d'Orode, roi des Parthes, avoit été désigné son successeur à l'empire; ce prince, impatient de régner, trouva que son pere vivoit trop long-temps. Aveuglé par son ambition, il souilla le premier jour de son regne par un parricide, & par le meurtre de vingt-neuf de ses freres, qu'il crut devoir sacrifier à son ambition, pour n'avoir plus de concurrent à l'empire. Tant d'atrocités le rendirent l'exécration de ses sujets, qu'il fut contenir dans l'obéissance par le spectacle des supplices. Il avoit un fils dont les vertus lui devinrent suspectes, parce qu'il le voyoit aussi chéri des Parthes qu'il en étoit abhorré. Il ne vit plus en lui qu'un criminel qui ne cherchoit à se concilier les cœurs que pour lui enlever sa couronne. Ce fut pour dissiper ses soupçons, qu'il le fit égorger sous

ses yeux. Marc-Antoine instruit de la haine qu'inspiroient ses crimes, crut qu'il lui seroit facile d'en triompher. Il lui déclara la guerre; sous prétexte de le punir d'avoir donné du secours à ses ennemis. Il pénétra dans ses provinces où il trouva l'écueil de sa gloire militaire. Après avoir eu quelques succès, il essuya plusieurs défaites; & le trouvant dans un pays éloigné où il ne pouvoit réparer ses pertes, il fut dans la nécessité de faire une honteuse retraite. *Phrahate* dans l'ivresse de ses prospérités, s'abandonna sans frein à ses penchans sanguinaires. Les Parthes fatigués de ses excès se révolterent, & placerent sur son trône *Tiridate* qui fit pendant quelque temps les délices de la nation. Le monarque dégradé, devint aussi humble & aussi rampant dans la disgrâce, qu'il avoit été insolent & cruel dans la prospérité. Il affecta d'être humain & populaire pour exciter la compassion; mais le souvenir de ses forfaits n'inspira que le mépris & la haine. Les Scythes qui lui donnerent un asyle, le rétablirent à main armée dans ses états. *Tiridate* se réfugia auprès d'Auguste, emmenant avec lui le plus jeune des enfans de son compétiteur. *Phrahate* informé de son évafion & du lieu de sa retraite, envoya des ambassadeurs à Auguste, sous prétexte qu'il étoit un sujet rebelle. Auguste, en refusant de le livrer aux ambassadeurs, promit de ne fournir aucun secours pour le rétablir; mais pour tempérer la rigueur de son refus, il renvoya le fils de *Phrahate* sans rançon, & en même temps il assigna à *Tiridate* les fonds nécessaires pour vivre au milieu de Rome avec la magnificence d'un roi asiatique. Lorsque la guerre d'Espagne eut été terminée, Auguste se rendit en Syrie pour y régler les affaires des provinces de l'Orient. *Phrahate* alarmé de son voisinage, craignit que ce ne fût un prétexte pour envahir ses états. Ce fut pour détourner l'orage, qu'il rassembla les prisonniers Romains qui, depuis les défaites de *Crassus* & d'*Antoine*, erroient malheureux dans ses provinces. Tous furent renvoyés sans rançon. Il joignit à ce présent les aigles enlevées à ces deux généraux; & pour gage de sa fidélité, il donna à Auguste ses fils & ses petits-fils en otage.

Le reste de son regne fut paisible. Il n'eut d'autres ennemis que ses sujets, qui gémissent en silence sur ses cruautés, tandis qu'il vivoit abruti dans la mollesse & la volupté. Il mourut deux ans avant notre ere. (T-V.)

PHRASE, f. f. c'est un mot grec francisé, *φράσις*, *locutio*; de *φράω*, *loquor*; une *phrase* est une maniere de parler quelconque, & c'est par un abus que l'on doit proscrire, que les rudimentaires ont confondu ce mot avec *proposition*; en voici la preuve: *legi tuas litteras*, *litteras tuas legi*, *tuas legi litteras*; c'est toujours la même proposition, parce que c'est toujours l'expression de l'existence intellectuelle du même sujet sous le même attribut: cependant il y a trois *phrases* différentes, parce que cette même proposition est énoncée en trois manieres différentes.

Aussi les qualités bonnes ou mauvaises de la *phrase* sont-elles bien différentes de celles de la proposition. Une *phrase* est bonne ou mauvaise, selon que les mots dont elle résulte, sont assemblés, terminés & construits d'après ou contre les regles établies par l'usage de la langue: une proposition au contraire est bonne ou mauvaise, selon qu'elle est conforme ou non aux principes immuables de la morale. Une *phrase* est correcte ou incorrecte, claire ou obscure, élégante ou commune, simple ou figurée, &c. une proposition est vraie ou fautive, honnête ou déshonnête, juste ou injuste, pieuse ou scandaleuse, &c. si on l'envisage par rapport à la matiere; & si on l'envisage dans le discours, elle est directe ou indirecte, principale ou incidente, &c. Voyez PROPOSITION.

Une *phrase* est donc tout assemblage de mots réunis pour l'expression d'une idée quelconque: & comme la même idée peut être exprimée par différens assemblages de mots, elle peut être rendue par des *phrases* toutes différentes. *Contrà Italiam*, est une *phrase* simple; *Italiam contrà*, est une *phrase* figurée. *Aio te*, *Æacida*, *Romanos vincere posse*, est une *phrase* louche, ambiguë, amphibologique, obscure; *te Romani vincere possunt*, est une *phrase* claire & précise; *chanter très-bien*, est une *phrase* correcte; *chanter des mieux*, est une *phrase* incor-

recte. " Cette façon de parler, dit Th. Corneille sur la *Rem. 126* de Vaugelas, n'est point reçue parmi ceux qui ont quelque soin d'écrire correctement.

" Il est indubitable, dit M. de Vaugelas, *Rem. préf. § IX. p. 64*, que chaque langue a ses *phrases*, & que l'essence, la richesse & la beauté de toutes les langues & de l'élocution consistent principalement à se servir de ces *phrases* - là. Ce n'est pas qu'on n'en puisse faire quelquefois, . . . au lieu qu'il n'est jamais permis de faire des mots; mais il y faut bien des précautions, entre lesquelles celle-ci est la principale, que ce ne soit pas quand l'autre *phrase* qui est en usage approche fort de celle que vous inventez. Par exemple, on dit d'ordinaire *lever les yeux au ciel*, . . . c'est parler françois de parler ainsi: néanmoins, comme quelques écrivains (modernes) croient qu'il est toujours vrai que ce qui est bien dit d'une façon n'est pas mauvais de l'autre, ils trouvent bon de dire aussi *élever les yeux vers le ciel*, & pensent enrichir notre langue d'une nouvelle *phrase*. Mais au lieu de l'enrichir, ils la corrompent; car son génie veut que l'on dise *levez*, & non pas *élevez les yeux*; *au ciel*, & non pas *vers le ciel*. Ils s'écrient encore, que si nous en sommes crus, *Dieu ne sera plus supplié*, mais seulement prié. Je soutiens avec tous ceux qui savent notre langue, que *supplier Dieu* n'est point parler françois, & qu'il faut dire absolument *prier Dieu*, sans s'amuser à raisonner contre l'usage qui le veut ainsi. *Quitter l'envie pour perdre l'envie* ne vaut rien non plus. . . Mais pour fortifier encore cette vérité qu'il n'est pas permis de faire ainsi des *phrases*, je n'en alléguerai qu'une qui est que l'on dit *abonder en son sens*, & non pas *abonder en son sentiment*, quoique *sens* & *sentiment* ne soient ici qu'une même chose; & ainsi d'une infinité d'autres, ou plutôt de toute la langue dont on sauroit les fondemens, si cette façon de l'enrichir étoit recevable. Qu'on ne m'allègue pas, dit ailleurs Vaugelas, *Rem. 125*, qu'aux langues vivantes, non plus qu'aux mortes, il n'est pas permis d'inventer de

» nouvelles façons de parler , & qu'il faut
 » suivre celles que l'usage a établies ; car
 » cela ne s'entend que des mots. . . Mais il
 » n'en est pas ainsi d'une *phrase* entière ,
 » qui étant toute composée de mots con-
 » nus & entendus , peut être toute nou-
 » velle & néanmoins fort intelligible ; de
 » sorte qu'un excellent & judicieux écri-
 » vain peut inventer de nouvelles façons
 » de parler qui seront reçues d'abord
 » pourvu qu'il y apporte toutes les circon-
 » stances requises , c'est-à-dire , un grand
 » jugement à composer la *phrase* claire &
 » élégante , la douceur que demande l'o-
 » reille , & qu'on en use sobrement & avec
 » discrétion ».

Qu'il me soit permis de faire quelques observations sur ce que dit ici Vaugelas.
 « Un excellent & judicieux écrivain peut
 » inventer , dit-il , de nouvelles façons
 » de parler qui seront reçues d'abord ,
 » pourvu qu'il y apporte toutes les circon-
 » stances requises ». Il me semble qu'ap-
 » porter les circonstances requises , n'est
 point une *phrase* française ; on apporte les
 attentions requises , on prend les précau-
 tions requises , mais on est dans les circon-
 stances requises , ou on les attend ; d'ailleurs
 un grand jugement, & la douceur que deman-
 de l'oreille , ne peuvent pas être regardés
 comme des circonstances , & moins encore
 comme circonstances d'un même objet. Vau-
 gelas ajoute , & qu'on en use sobrement ;
 c'est une *phrase* louche : on ne fait s'il faut
 user sobrement d'un grand jugement , ou
 de la douceur que demande l'oreille , ou
 d'une *phrase* nouvellement inventée , ou du
 pouvoir d'en inventer de nouvelles. Il paroît
 par le sens , que c'est sur ce dernier article
 que tombent les mots *user sobrement* ; mais
 par-là même , la *phrase* outre le vice que je
 viens d'y reprendre , est encore estropiée.
 « On dit qu'une *phrase* est estropiée quand
 » il y manque quelque chose , & qu'elle
 » n'a pas toute l'étendue qu'elle devoit
 » avoir ». Bouh. *Rem. nouv. t. II, p 29.*
 Or il manque à la *phrase* de Vaugelas le nom
 auquel il rapporte ces mots , qu'on en use
sobrement , je veux dire le pouvoir d'in-
 venter de nouvelles *phrases*.

On sent bien que s'il y a quelque chose
 de permis à cet égard , c'est sur-tout dans

le sens figuré , par lequel on peut quelque-
 fois introduire avec succès dans le langage
 un tour extraordinaire , ou une association
 de termes dont on n'a pas encore fait usage
 jusques-là. Mais , je l'ai dit , *article* NÉO-
 LOGISME , il faut être fondé sur un besoin
 réel ou très-apparent , *si forté necesse est* ;
 & dans ce cas-là même il faut être très-
 circonspect & agir avec retenue , *dabitur*
licentia sumpta prudente.

« Parler par *phrases* , dit le P. Bouhours ,
 » *Rem. nouv. tom. II , pag. 426.* , c'est
 » quitter une expression courte & simple
 » qui se présente d'elle-même , pour en
 » prendre une plus étendue & moins natu-
 » relle , qui a je ne fais quoi de fastueux. . .
 » Un écrivain qui aime ce qu'on appelle
 » *phrase*. . . ne dira pas. . . *si vous saviez*
 » *vous contenir dans de justes bornes* ,
 » mais il dira , *si vous aviez soin de retenir*
 » *les mouvemens de votre esprit dans les*
 » *bornes d'une juste modération*. . . Rien
 » n'est plus opposé à la pureté de notre
 » style ». Et c'est ordinairement le style que
 les jeunes gens rapportent du collège ,
 où , au lieu de prescrire des règles utiles à
 la fécondité naturelle de leur âge , on leur
 donne quelquefois des secours & des motifs
 pour l'augmenter ; ce qui ne manque pas
 de produire les effets les plus contraires au
 but que l'on devoit se proposer , & que
 l'on se proposoit peut-être.

On emploie quelquefois le mot de *phrase*
 dans un sens plus général qu'on n'a vu jus-
 qu'ici , pour désigner le génie particulier
 d'une langue dans l'expression des pensées.
 C'est dans ce sens que l'on dit que la *phrase*
 hébraïque a de l'énergie ; la *phrase* grecque ,
 de l'harmonie ; la *phrase* latine , de la
 majesté ; la *phrase* française , de la clarté
 & de la naïveté , &c. & c'est dans la vue
 d'accoutumer les jeunes gens au tour & au
 génie de la *phrase* latine ainsi étendue ,
 que l'on a fait des recueils de *phrases* dé-
 tachées , extraites des auteurs latins &
 rapportées à certains titres généraux du
 système grammatical qu'avoient adopté les
 compilateurs : tels sont l'ouvrage du car-
 dinal Adrien de *modis latinè loquendi* ; un
 autre plus moderne répandu dans les col-
 lèges de certaines provinces , *les délices*
de la langue latine , celui de Mercier ,

intitulé *le manuel des grammairiens*, &c. ce sont autant de moyens mécaniques laborieusement préparés, pour ne faire souvent que des imitateurs ferviles & mal-adroits. Il n'y a qu'une lecture assidue, suivie & raisonnée des bons auteurs, qui puisse mettre sur les voies d'une bonne imitation. (B. E. R. M.)

PHRASE, f. f. *en musique*, est une suite de chant ou d'harmonie, qui forme un sens plus ou moins achevé, & qui se termine sur un repos par une cadence plus ou moins parfaite.

Il y a deux especes de *phrases*. En mélodie, la *phrase* est constituée par le chant, c'est-à-dire, par une suite de sons tellement disposés, soit par rapport au ton, soit par rapport à la mesure, qu'ils fassent un tour bien lié, lequel aille se résoudre sur une des cordes essentielles du mode.

Dans l'harmonie, la *phrase* est une suite régulière d'accords, tous liés entr'eux par des dissonances exprimées ou sous-entendues. Cette suite se résout sur une cadence, & selon l'espece de cette cadence; selon que le sens est plus ou moins achevé, le repos est aussi plus ou moins parfait.

C'est dans l'invention des *phrases* musicales, sur-tout dans leur liaison entr'elles & dans leur ordonnance selon de belles proportions, que consiste la véritable beauté de la musique (*). Mais cette dernière partie a été presque entièrement abandonnée par nos compositeurs modernes, sur-tout dans les opéra françois de ce temps, où l'on n'aperçoit plus que des rapsodies de petits morceaux durs, étranglés, mal cousus, & qui ne semblent faits que pour jurer ensemble. (S)

PHRASER, v. a. (*Musique*.) Il me semble qu'on pourroit adopter ce verbe en françois, & dire *phraser la musique*, pour indiquer l'action de bien marquer chaque phrase d'une piece de musique dans la composition & dans l'exécution. Je vais tâcher de donner quelques moyens pour parvenir à bien *phraser la musique*, chose

très-essentielle tant au compositeur qu'à l'exécutant, comme on le peut voir à l'article PHRASE (*Musique*.)

La musique a ses phrases, comme le discours, & le compositeur les doit marquer, non seulement dans sa mélodie, mais encore dans son harmonie; ainsi pour un point il fera une cadence parfaite, & pour les autres, d'autres cadences, suivant les cas. Quant à l'exécutant, il ne peut *phraser sa musique* qu'à l'aide d'un silence qu'il doit faire sentir, quoique le compositeur ne l'ait pas marqué; pour cet effet il faudroit que quand un écolier commence à lire passablement la musique, le maître lui apprit à bien distinguer les phrases & à les marquer; si c'est un chanteur ou un joueur d'instrument à vent, en reprenant haleine; & s'il joue d'un instrument à archet, en recommençant d'un nouveau coup d'archet bien marqué & séparé du reste. Toutes les fois qu'un morceau de musique paroît confus, embarrassé, foyez sûr que c'est parce que le compositeur, ou l'exécutant, ou tous les deux, ne savent pas *phraser* la musique. Ce défaut est sur-tout ordinaire dans l'adagio, parce qu'on veut le rendre touchant en traînant les sons, & qu'on finit par ne plus rien distinguer.

Au reste, une phrase de musique est quelquefois équivoque, en sorte qu'elle peut finir en deux endroits également; dans ce cas il seroit à souhaiter que le compositeur marquât son intention par quelque signe, une virgule, par exemple: remarquons cependant, en passant, que toute phrase équivoque est une faute. (F. D. C.)

PHRATRIARQUE, f. m. (*Antiq. grecq.*) *φρατριάρχος*, magistrat d'Athènes qui présidoit sur les *φρατρία*, c'est-à-dire, sur la troisième partie d'une tribu; il avoit le même pouvoir sur cette partie de la tribu, que le phylarque avoit sur la tribu entière. Potter, *Archæol. græc. t. I, p. 78.*

PHRATRIUS (MOIS), *Mois des Grecs.*) *φρατριος*, mois particulier à la ville

(*) Un compositeur qui ponctue & *phrase* bien, est un homme d'esprit: un chanteur qui sent; marque bien ses *phrases* & leur accent, est un homme de goût: mais celui qui ne fait voir & rendre que les notes, les tons, les temps, les intervalles, sans entrer dans le sens des *phrases*, quelque sûr, quelque exact d'ailleurs qu'il puisse être, n'est qu'un croque-sol. (S)

de Cumes en Eolie ; il étoit composé de 30 jours ; on ne trouve le nom de ce mois que sur un seul marbre tiré des ruines de la ville de Cumes , & dont l'inscription est en dialecte éolien ; vous la pourrez lire tout entière dans les *antiquités* de M. de Caylus, *tome II.* C'est assez de remarquer ici que le mot *φρατρίαι* vient du nom de *φρατρία* , qui signifie des *sociétés* ou *confratries* établies en différentes villes de la Grèce , & qui s'assembloient en des temps réglés pour la célébration des fêtes ou de certaines cérémonies ; le lieu de l'assemblée s'appelloit *φρατρίον* ; peut-être que le mois où ces assemblées se tenoient à Cumes , en reçut son nom. (*D. J.*)

PHRÆNIAN , (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens botanistes grecs & romains à une sorte d'anémone qu'ils employoient dans les bouquets , les guirlandes & autres semblables ornemens. (*D. J.*)

PHRÉATIS (LE) , (*Antiq. grec.*) Le *phréatis* ou *phréatium* faisoit un des quatre anciens tribunaux d'Athènes ; il étoit établi pour juger ceux qu'on poursuivoit à l'occasion d'un second meurtre , sans s'être réconciliés avec les parens du citoyen qu'ils avoient tué involontairement. L'exilé accusé paroissoit sur la mer à un endroit appelé le *puits* , d'où ce tribunal reçut son nom ; là il se défendoit sur son bord sans jeter l'ancre , ni aborder à terre ; s'il étoit convaincu , on lui infligeoit les peines imposées au meurtrier volontaire ; s'il étoit innocent , il retournoit à son exil , à cause de son premier meurtre. Teucer fut le premier qui se justifia de cette manière , & qui prouva qu'il n'étoit point coupable de la mort d'Ajax. (*D. J.*)

PHRÉNÉSIE , f. m. ((*Médecine.*) délire continu ou dépravation des fonctions du cerveau , causée par une inflammation dans les vaisseaux de ce viscère , accompagnée d'une fièvre synoque ou putride. La paraphrénésie se dit d'une maladie qui en approche , & qui est causée par l'inflammation du diaphragme.

La cause a toujours été regardée comme propre au cerveau & à ses membranes. Ces parties sont alors affectées d'une inflammation produite par un sang échauffé , desséché & bouillant ; comme l'ont reconnu

Hippocrate , les plus grands médecins en suite , & avec eux les plus simples d'entre le peuple ; ils ont pensé qu'elle venoit d'un sang épais qui se portoit à la tête , & que l'urine tenue & aqueuse dans un fébricitant , annonçoit une *phrénésie* prochaine. Ainsi il semble que la *phrénésie* a pour cause une métastase qui se fait de quelque humeur d'une partie sur une autre , ou un transport de la matière fébrile dans le cerveau.

Les dissections apprennent que la *phrénésie* n'est pas causée par l'inflammation des meninges , non plus que la paraphrénésie par celle du diaphragme ; mais par l'engorgement variqueux des vaisseaux du cerveau & des meninges ; elle est quelquefois avec une inflammation dans les formes , & d'autres fois sans inflammation.

Ainsi toutes les causes qui disposent à l'engorgement de ces parties , sont celles de la *phrénésie*. Ainsi le chagrin , la forte & continuelle application de l'esprit à un même sujet , la douleur , les passions vives , telles que la colère , la fureur , l'amour , les excès de la fureur utérine , sont autant de causes de la *phrénésie*.

Quelle que soit sa cause , elle se connoît par les signes suivans , selon Lommius : savoir , une fièvre aiguë & continue , accompagnée d'un délire continu , concernant tantôt les unes , tantôt les autres des actions vitales ; le malade est disposé à entreprendre tout ce qu'une audace effrénée peut lui inspirer ; il est travaillé tout-à-tour par des insomnies cruelles , ou par des sommeils fâcheux & turbulens ; en sorte qu'étant éveillé , il sort inopinément de son lit , il fait de grands cris , il agit en furieux , tantôt il pleure , tantôt il chante , ou fait des discours sans ordre & sans suite ; quand il est interrogé , il fait des réponses qui n'ont aucun rapport aux demandes qu'on lui fait ; ses yeux sont toujours en mouvement , étincellans , rouges & mal-propres ; le malade les frotte sans cesse , & ils sont tantôt secs , & tantôt larmoyans ; sa langue est rude & noire , il grince les dents ; & il lui sort souvent des narines une sérosité sanglante ; il ressent assez souvent de la douleur au derrière de la tête , il démêle entre ses doigts des flocons de laine qu'il tire de ses couvertures ; son urine est tenue & enflam-

mée, & ce qui est de plus fâcheux, c'est qu'elle est quelquefois limpide, tenue, & souvent blanchâtre. La *phrénésie* se termine en peu de temps, conjointement avec la fièvre, par le retour de la santé, ou par la mort du malade; ou si elle dure longtemps, ou qu'elle subsiste après la fièvre, alors ou elle guérit, ou elle dégénère en d'autres maux comme font la léthargie, la manie, la mélancolie, ou les malades tombent dans une folie perpétuelle, leur cerveau étant, comme l'on dit, tout détraqué; la *phrénésie* qui succède à la péripneumonie, ou au misérère, est mortelle; les hémorrhagies la guérissent quelquefois.

Curation. Si la fièvre accompagne la *phrénésie* dans le commencement, on a recours à la saignée, aux lavemens, aux purgatifs & aux émétiques, aux bains & demi-bains, aux douches sur la tête; on applique aux pieds des cataplasmes avec les feuilles de rue, de camomille, de verveine, la racine de brionne, les fleurs de pavot champêtre & le savon; ou bien en leur place, on peut appliquer aux mêmes parties des pigeons ou des poulets coupés selon leur longueur.

Pour appaiser la soif, que les malades boivent d'une tisane délayante & calmante, & de la potion divine de Palmarius, qui est proprement une limonade faite avec l'eau de fontaine, le suc de limon, & le sucre; ou bien qu'il prenne des émulsions ordinaires adoucis avec le sucre, ou bien les délayans nitreux & antiphlogistiques.

On peut appliquer sur la tête ou sur les tempes, le marc ou chapeau de roses, ou bien un bandeau chargé de fleurs de pavot, arrosé de vinaigre, & saupoudré de muscade.

Les lotions & le rasement de la tête, les vésicatoires & les ventouses appliquées aux parties inférieures.

Les saignées du pié & de la gorge, faites consécutivement, sont excellentes dans cette maladie, & dans la plupart des maladies de la tête.

Les emplâtres de poix, d'ail, de graine de moutarde, & de vieux fromage de Roquefort, sont aussi excellens pour procurer une évulsion de sang vers les parties inférieures.

PHRÉNIQUE en Anatomie, c'est un nom que l'on donne à une veine & à quelques artères du corps humain, à cause de leur passage par le diaphragme. *Voyez* DIAPHRAGME.

L'artère *phrénique* ou diaphragmatique, vient de l'aorte descendante, & se distribue au diaphragme & au péricarde. *Voyez* I, *observation anat. (angiol.) fig. I, n°. 40.* *Voyez* aussi ARTERE, AORTE, &c.

Les veines *phréniques* sont deux veines, que la veine-cave descendante reçoit immédiatement après avoir percé le diaphragme. *Voyez nos pl. d'anat. & leur explic. Voyez* aussi VEINE & CAVE.

PHIRCODÈS, (*Médec. anc.*) terme employé par les anciens médecins pour désigner une fièvre accompagnée de chaleur & de frisson, non seulement au commencement de l'accès, mais en différens intervalles pendant tout le cours de la fièvre: telle est l'hémittité. Les symptômes ordinaires de cette fièvre, mêlée de chaleur & de frisson, sont un pouls extrêmement foible, qui est insensible au toucher, & se retire, pour ainsi dire, en dedans; le ventre est un peu enflé, avec des vents & des borborygmes; la langue est très-humide, & chargée d'une humeur acide & piquante. (*D. J.*)

PHRIXUS, (*Géogr. anc.*) nom de divers endroits; 1°. c'est une ville de Lycie, selon Etienne le géographe; 2°. c'est un fleuve de l'Argie, qui, selon Pausanias, l. III, c. xxxvj., reçoit les eaux de l'Erasmus, & alloit se jeter dans la mer, entre *Temenium* & *Lerna*; 3°. c'étoit un port de l'Asie, dans le Bosphore de Thrace, près de son embouchure, dans le Pont-Euxin, selon Denys de Bizance, de *Thracic. Bosph. p. 22*, & Etienne le géographe. (*D. J.*)

PHRONTIS, (*Méd. anc.*) *εφροντις νόσος*, maladie dont parle Hippocrate, & qu'on peut ranger sous la classe des affections mélancoliques. Dans cette maladie, dit ce célèbre médecin, le malade sent comme une épine qui le pique au bas-ventre; il est extrêmement inquiet, il fuit la lumière & la compagnie, se plaît dans l'obscurité, & a peur de tout; il a des

fonges terribles, & croit voir à tout moment des objets épouvantables. (D. J.)

PHRONTISTE, f. m. (Théol.) nom qu'on donnoit autrefois à des chrétiens contemplatifs.

PHRONTISTERE, f. m. (Gram. Théol.) lieu où l'on médite. Il étoit autrefois synonyme à monastere.

PHRUDIS, (Géogr. anc.) fleuve de la Gaule Belgique. Ptolomée, liv. II, c. ix, place son embouchure entre celle de la Seine, & le promontoire *Itium*. Les uns croient que *Phrudis* est aujourd'hui la Sambre, & les autres la prennent pour la Somme. (D. J.)

PHRURIUM, (Géogr. anc.) nom grec; qui signifie un lieu fortifié où l'on tient garnison. On l'a donné à quelques lieux fortifiés, ou par la nature ou par l'art, & où il y avoit garnison; comme 1°. à un promontoire de l'île de Cypré, sur la côte méridionale, selon Ptolomée, liv. V, c. xiiij. Lufignan & Mercator l'appellent *Cabo-Bianco*; 2°. à une ville de l'Inde, en deçà du Gange. Ptolomée, liv. VII, c. j. la donne aux Arvarnes, & dit qu'elle étoit dans les terres.

PHRYGIE, (Géogr. anc.) *Phrighia*, grande contrée de l'Asie mineure, sur l'étendue de laquelle tous les auteurs ne font pas d'accord. Elle étoit bornée au midi par la Lycaonie, la Pisidie & la Migdonie; à l'orient par la Cappadoce, & au nord par la Galatie.

La *Phrygie* se divisoit en grande & en petite. Strabon nomme la petite *Phrygie*, tantôt *Phrygie de l'Hellepont*, & tantôt *Phrygie épictete*, c'est-à-dire, *Phrygie acquise*. Il dit que la grande *Phrygie* étoit celle dont les Galates occuperent une partie, & dont Mydas étoit roi.

Les notices ecclésiastiques distinguent la *Phrygie* sur l'Hellepont, la *Phrygie pacarienne*, la *Phrygie montueuse*; & la *Phrygie salutaire*. Chacune de ces *Phrygies* contenoit plusieurs évêchés. (D. J.)

PHRYGIEN, adj. (Musique) mode *phrygien*, est un des principaux & des plus anciens modes de la musique des Grecs; le caractère en étoit fier & guerrier, aussi étoit-ce, selon Athénée, sur le ton *phrygien* que l'on sonnoit les trompettes & autres

instrumens militaires. Ce mode occupe le milieu entre le lydien & le dorien, & est à un ton de l'un & de l'autre; il fut inventé par Marfyas. Voyez MODE. (S)

PHRYGIENNE, (PIERRE), (Hist. nat.) *lapis phrygius*; nom donné par Plin & par Dioscoride, à une pierre qui se trouvoit, dit-on, en Phrygie & en Cappadoce. On la faisoit rougir & on l'éteignoit par trois fois dans du vin pour la teinture. Dioscoride dit qu'elle étoit d'une couleur pâle, d'un poids médiocre, d'un tissu peu compacte, & traversée de raies blanches, comme la cadmie. Galien dit que cette pierre étoit un remède pour les maux d'yeux, les ulcères, &c. Elle nous est inconnue: de Boot la soupçonne d'avoir été vitriolique. Voyez son traité de *lapidibus & gemmis*.

Quelques auteurs donnent aussi le nom de *lapis phrygius* à une pierre qui se trouve au royaume de Naples, & qui produit des champignons. Les Italiens la nomment *pietra fongara*. Voyez FUNGIFER LAPIS.

PHRYGIENS ou PHRYGASTES, f. m. pl. (Théologie) nom que donne S. Epiphane à d'anciens hérétiques qui parurent en grand nombre dans la Phrygie, province de l'Asie mineure, & qui étoient une branche des Montanistes. Voyez CATAPHRYGES.

Ils avoient une extrême vénération pour Montan & pour ses deux prétendues prophétesses, Priscille & Maximille. Le caractère distinctif de cette secte étoit l'esprit de vertige ou d'enthousiasme, dont étoient agités ses partisans qui, de leur propre autorité, s'érigeoient en prophètes à l'exemple de leur chef. C'est mal-à-propos que M. Chambers les prétend orthodoxes sur le mystère de la Trinité. Montan l'attaquoit ouvertement, en disant qu'il étoit lui-même le S. Esprit & il y a grande apparence que les *Phrygiens* l'en croyoient sur sa parole.

PHRYNÉ, (Musiq. des anc.) Pollux, *Onomast. liv. IV, chap. 9*, parle d'un air ou chanson qu'il appelle *phryné*, de Camon, qui en étoit probablement l'auteur. Il ajoute que cet air ou nome étoit formé de modulations détournées & difficiles. (F. D. C.)

PHTHIES, (*Géogr. anc.*) *Phthia* ; ville de Grece , dans la Phthiotide , sur le golfe Maliacus. Plinè , *l. IV, c. vij* , la donne comme une des plus célèbres villes de la Phthiotide. Pomponius Mela , *lib. II, c. iij* , & d'autres auteurs la connoissent. Eh ! pouvoient-ils ne pas connoître , au moins de nom , la patrie d'Achille ? Mais Procope dit que de son temps cette ville ne subsistoit plus , & qu'il n'en restoit aucun vestige ; ce qui ne favorise pas le sentiment de ceux qui prétendent qu'on la nomme présentement *Pharsala*. 2^o. *Phthia* port de la Marmarique. Ptolomée , *lib. IV, c. v* , le place entre la grande Cherfonèse & Paliurus. On veut que ce port s'appelle aujourd'hui *Patriarcha*. 3^o. *Phthia* , ville d'Asie , au voisinage du Pont-Euxin. Eustachius , *in Dionysf.* dit qu'elle avoit été fondée par les Phthiotes Achéens. (*D. J.*)

PHTHIOTIDE, (*Géogr. anc.*) *Phthiotis* , province de la Thessalie. Ptolomée y place plusieurs villes , entr'autres Pégasie , Larissa , Coronia & Héraclia Phthioidis. La *Phthiotide* est maintenant une partie de la Jauna , qui borde au sud le golfe de Volo.

PHTHIRIASE, f. f. (*Médec.*) *phthiriasis* , de φθίρη , un pou ; voyez PÉDICULAIRE , maladie : on dit que c'est de cette maladie qu'est mort le chancelier du Prat , cet homme qui a introduit le premier en France la vénalité des charges de judicature ; qui a appris l'art de mettre toutes sortes d'impôts ; qui a divisé l'intérêt du roi d'avec le bien public ; qui a mis la discorde entre le conseil & le parlement , & qui a établi cette maxime si fautive & si nuisible à la liberté naturelle , qu'il n'est point de terre sans seigneur.

PHTHIROPHAGIENS, (*Géogr. anc.*) *Phthirophagi* , peuples qui habitoient sur les bords du Pont-Euxin , selon Pomponius Mela. Strabon , *lib. II, pag. 499* , dit qu'ils avoient été nommés ainsi à cause de leur mal-propreté. (*D. J.*)

PHTHISIE, f. f. (*Médec.*) se dit en général de toute exténuation , consommation , amaigrissement , dessèchement & marasme , qui arrivent au corps humain. Dans le langage ordinaire on n'entend par

ce mot que la seule consommation tabifique du poumon.

Nous allons traiter la *phthisie* en général ; on appliquera aux différentes parties ce que nous allons dire sur cette matière.

Si les poumons , ou quelque autre partie noble , sont réellement rongés par un ulcère , on appelle cette maladie *consommation* ; & celle qui attaque le poumon , se nomme *phthisie* ; ce qui provient de tout ulcère , ou de toute autre cause de pareille nature , qui appliquée au poumon ou à une autre partie , le corrompt , le détruit , & fait tomber cette partie dans le marasme & le dessèchement.

Le foie , le pancréas , la rate , le mésentère , les reins , la matrice , la vessie , peuvent être ulcérés & produire la *phthisie*.

Les causes sont d'abord toutes celles qui disposent à l'hémophthisie , ou aux obstructions des visceres ; d'où il suit un ulcère dans les parties , qui les consume.

L'habitude & le tempérament particulier y influent , ainsi que la délicatesse des vaisseaux artériels , & des membranes qui forment le tissu des visceres ; l'impétuosité d'un sang un peu âcre ; la délicatesse des petits vaisseaux & de tout le corps ; la longueur du cou ; le peu de capacité de la poitrine , l'affaiblissement des épaules ; la rougeur , la ténuité , l'âcreté & la chaleur du sang ; la blancheur & la rougeur du visage ; la transparence de la peau ; la vivacité du tempérament ; la maturité & la subtilité de l'esprit , sont comme des signes avant-coureurs & des causes concomitantes de la *phthisie* en général , & sur-tout de la pulmonaire.

2^o. La débilité des visceres qui ne peut se prêter à la digestion des alimens naturellement trop tenaces , donne lieu à des obstructions ; d'ailleurs les alimens mal élaborés se corrompent & acquièrent une acrimonie qui ulcère les vaisseaux déjà irrités , tiraillés , & souvent corrodés , ensuite de la stagnation qui a produit un crachement de sang. La foiblesse des vaisseaux se manifeste par une petite fièvre légère , & une petite toux sèche ; par une grande chaleur ; par la rougeur des lèvres , de la bouche , des joues , qui augmente vers le temps qu'il entre de nouveau chyle

vers le sang ; par la grande disposition que l'on a à suer en dormant ; par la foiblesse & la difficulté que l'on a de respirer , pour peu qu'on se donne de mouvement.

3°. La *phthisie* se forme à l'âge que les vaisseaux ne croissent plus , & résistent par ce moyen à l'effort que font les fluides pour les distendre , tandis que le sang augmente en impétuosité , en âcreté , ce qui provient de la pléthore vraie ou fausse. Ceci arrive entre l'âge de seize & trente-six ans ; de meilleure heure dans les filles que dans les garçons , parce que les premières sont plutôt formées.

4°. Ce vice qui produit la *phthisie* , vient d'une disposition héréditaire.

Les causes déterminantes sont , 1°. toutes les suppressions des évacuations ordinaires , sur-tout du sang , comme du flux hémorrhoidal , du flux menstruel & des voidanges , du saignement de nez ; la cessation des saignées auxquelles on s'étoit accoutumé , sur-tout dans les personnes d'un tempérament pléthorique , ou à qui l'on a coupé quelque membre.

2°. Par tout état violent du poumon , sur-tout qui aura été produit par la toux , les cris , les chants , la course , de grands efforts , par la colere , par une blessure quelconque.

3°. Par des alimens salins , âcres ou aromatiques , par une boisson semblable ; par le régime , par une maladie propre à augmenter la quantité & l'acrimonie du sang , sa vélocité , sa raréfaction & sa chaleur. Delà vient que ces symptomes sont si fréquens à la suite des fievres aiguës , de la peste , de la petite vérole & du scorbut.

Symptomes. La *phthisie* commence accompagnée d'une douleur légère , d'une chaleur modique , & d'une oppression de poitrine. Le sang qui sort du poumon est ordinairement rouge , vermeil & écumeux , plein de petites fibres , de membranes , de vaisseaux artériels , veineux & bronchiques ; il sort avec toux & bruit , ou râlement des poumons. Le pouls est mou , foible & ondoyant ; la respiration est difficile : tous ces symptomes sont précédés d'un goût de sel dans la bouche.

Lorsque la *phthisie* est menaçante ou con-

firmée , on la peut reconnoître par les signes suivans. 1°. Une toux seche qui continue pendant plusieurs mois , tandis qu'un simple catarre humoral ne dure pas long-temps. Le vomissement qui vient de cette toux après le repas , est un signe très-certain de la *phthisie*.

2°. La fièvre éthique , où l'on sent une chaleur à la paume de la main & aux joues , sur-tout après le repas.

3°. L'exténuation des parties solides qui se remarque particulièrement à l'extrémité des doigts , & qui cause la courbure des ongles.

4°. La fièvre éthique qui dégénere en fièvre coliquative & en consomption , la salivation , les sueurs coliquatives , la bouffissure , les hydropisies ; les aphtes au gosier , qui sont opiniâtres & incurables , font connoître que la mort n'est pas éloignée.

La *phthisie* héréditaire est la plus mauvaise de toutes ; & on ne peut la guérir qu'en prévenant le crachement de sang , ou les autres causes qui peuvent la déterminer.

Celle qui vient d'un crachement de sang produit par une cause externe , sans qu'il y ait de vice externe préexistant , toutes choses égales , est la moins dangereuse.

5°. La *phthisie* dans laquelle la vomique se rompt tout-à-coup , & dans laquelle on crache un pus blanc , cuit , dont la quantité répond à l'ulcère , sans soif , avec appétit , bonne digestion , sécrétion & excrétion , est à la vérité difficile à guérir ; cependant elle n'est pas absolument incurable.

6°. La *phthisie* qui vient de l'empyeme est incurable.

7°. Quand les crachats sont solides , pesans & de mauvaise odeur , & accompagnés des symptomes décrits ci-dessus , il n'y a plus d'espérance.

Curation. Lorsqu'il s'est déjà formé une vomique dans le poumon , l'indication médicale est de la rompre ; & on en vient à bout par l'usage du lait , l'exercice du cheval , les vapeurs tièdes & les remèdes expectorans. Voyez VOMIQUE.

Lorsque la vomique est crevée , on la traite comme un ulcère interne. 1°. On garantit

garantit le sang de l'infection du pus. 2°. On évacue le pus le plus promptement qu'il est possible; on nettoie & on consolide les lèvres de l'ulcère. 3°. On doit user d'alimens aisés à digérer, & propres à circuler avec le sang, & capables de nourrir le corps, & incapables d'engendrer de nouveau pus.

On satisfait à la première indication par l'usage des médicamens d'une acidité & d'une salure douce & agréable; par des remèdes vulnéraires & balsamiques, donnés long-temps, en toute forme & à grande dose. *Voyez BALSAMIQUE.*

On satisfait à la seconde par les remèdes liquides, diurétiques externes & internes (*Voyez DIURÉTIQUE*); par ceux qui sont propres à exciter la toux; par l'équitation, l'air de la campagne étant propre à hâter la sortie du pus; par les détersifs & les balsamiques internes & externes (*Voyez DÉTERSIF*); & enfin par des pargoriques consolidans.

On remplit la troisième par l'usage des bouillons, du lait & des tisanes. *Voyez ces articles.*

La cure palliative de la phthisie regarde la toux, les oppressions, la fièvre lente & le flux de ventre colliquatif.

On y remédie par la diète, des opiatz prudemment administrés, & des liqueurs chaudes convenables.

Remèdes pour la phthisie. On emploie différens remèdes pour la phthisie: voici ceux que conseille Morthon. Il commence par la saignée, la purgation douce avec les pilules de Rufus, la teinture sacrée; il emploie les diurétiques, le baume de soufre térébenthiné, les eaux minérales, les diaphorétiques, la décoction des bois dans l'eau de chaux.

Lorsque le catarre se trouve joint à la chaleur étique, il faut mêler les narcotiques avec les purgatifs; les meilleurs sont les pilules de cynoglosse ou celles de styrax: on rasera la tête du malade, on y appliquera les vésicatoires à la nuque entre les épaules, aux cuisses & aux jambes.

La phthisie confirmée ne se guérit jamais, mais il ne faut pas pour cela abandonner le malade; parce que si l'on ne peut pas guérir radicalement une maladie, l'hu-

manité veut que l'on tâche au moins de soulager le malade par une cure palliative.

Le lait dans la phthisie pulmonaire avec le baume de soufre & les pilules de Morthon, est un excellent remède: on substitue au lait les bouillons au riz, à l'orge, &c.

Dans la diarrhée, la décoction blanche doit être la boisson ordinaire du malade; mais l'opium est le principal remède.

Electuaire contre la diarrhée. Prenez des yeux d'écrevisse préparés, un gros & demi; du corail rouge préparé, & de la nacre de perle, de chacun deux scrupules; de perles préparées, un demi-gros; des poudres de la confecton hyacinthe, un scrupule; de l'essence de cannelle, quatre gouttes; de la gelée de coings, une once; du labdanum dissous dans l'esprit de safran, six grains; du sirop balsamique, autant qu'il en faut pour faire un électuaire, &c.

Pour adoucir l'acrimonie, on fait prendre les bouillons de veau, de mouton, de mou de veau, d'escargots.

On fait quelquefois des injections & des clystères avec le bouillon de mouton, & une demi-once de diascordium.

Les narcotiques sont excellens dans les cas de diarrhée, à cause du transport de la matière morbifique qui se fait de la poitrine sur les intestins. Il ne faut pourtant pas arrêter mal-à-propos ni si promptement la diarrhée, de peur de causer un plus grand mal: ce que l'on prévient en donnant au malade des potions expectorantes & lubrifiantes, & en modérant plutôt la diarrhée qu'en l'arrêtant tout-à-coup.

On ne doit presque employer que l'opium, pour calmer la toux & donner du repos au malade, qui est travaillé d'une insomnie opiniâtre; mais on doit l'ordonner avec beaucoup de précaution & en petite quantité, & seulement dans une nécessité très-pressante, de crainte qu'il ne jette le malade dans des langueurs & dans de grandes difficultés de respirer, & qu'il ne lui cause un froid aux extrémités, & qu'ainsi il n'avance sa mort, à la honte du médecin. Les loochs de différente sorte, & les

trochisques ou tablettes, sont ici d'un bon usage.

Les sueurs colliquatives ne doivent pas être arrêtées, à moins qu'elles ne soient excessives; mais si elles sont si abondantes qu'elles causent au malade des défaillances dangereuses, on les modere par des astringens & d'autres secours convenables.

On se sert à cette intention du julep suivant. Prenez des eaux de tormentille & de plantin, de chacune quatre onces & demie; de l'eau de cannelle, quatre onces; de l'eau admirable, une once; de perles préparées, & du corail rouge préparé, de chacun deux scrupules; du bol & du sang de dragon, de chacun demi-gros; du cachou, un scrupule; du sirop de myrrhe, une once & demie; de l'esprit de vitriol dulcifié, ce qu'il en faut pour donner au remede une agréable acidité: mêlez tout cela pour un julep. Le malade en prendra deux ou trois onces, à deux ou trois heures d'intervalle, après avoir agité la phiole.

On peut rapporter à la phthisie & à la cure que nous venons de donner, différentes autres maladies qui portent le nom de phthisie, & qui ne diffèrent que par le siege, la cause éloignée, ou différentes autres modifications. Telles sont la phthisie par hémorrhagie; elle se guérit après que l'hémorrhagie est passée, par les adoucissans, le lait; le malade tombe dans la fièvre étique, qu'on emporte par le quinquina.

Les purgatifs sont sur-tout nuisibles dans cette maladie.

La phthisie causée par la gonorrhée ou par les fleurs blanches, quand elle est confirmée, est absolument incurable.

Quand elle est récente, on arrête d'abord les évacuations, ensuite on emploie la diete restaurante. *V. GONORRHÉE & FLEURS-BLANCHES.*

Pour éteindre la chaleur fébrile & étique, l'usage du petit-lait & de l'eau ferrée est très-convenable.

La phthisie qui succede aux abcès & aux ulcères du foie, de la rate, du pancréas, du méfentere.

On commence par guérir les abcès & les ulcères, au moyen des remedes inté-

rieurs & extérieurs; la boisson ordinaire du malade sera d'une eau de chaux.

La phthisie des nourrices se connoît, 1^o. à la diminution de l'appétit, à la foiblesse & au resserrement des hypocondres.

La phthisie des enfans qui vient du carreau, & qui sont en état de chartre, *VOYEZ CHARTRE.*

La phthisie rachitique provient du virus rachitique, & enfin de la consommation totale qu'il produit dans la lympe, des nodosités qui compriment les vaisseaux. *VOYEZ RACHITIS.*

La phthisie qui survient à la diarrhée, à la dysenterie, aux diabets, aux sueurs excessives, n'a rien de particulier: on suivra le plan de la cure générale.

La phthisie écrouelleuse; on la connoît par les tumeurs scrophuleuses & crues des ophthalmies, des gales & autres affections. *VOYEZ ECROUELLES.*

On doit faire ici une attention, que cette maladie est la plupart du temps abandonnée à des chirurgiens sans connoissance, qui ne savent que tailler & rogner: ce qui ne guérit pas ce mal.

La phthisie scorbutique. Les principaux signes sont les taches scorbutiques répandues sur toute la peau, le crachement presque continuel d'un pus visqueux & salé que fournissent les glandes jugulaires, l'ulcération & l'exténuation des mâchoires. *VOYEZ SCORBUT.*

La phthisie asthmatique. Les signes sont la courte haleine & la difficulté de respirer; cette phthisie est une maladie chronique, qu'on appelle la phthisie de la vieillesse.

La phthisie hypocondriaque ou hystérique, est celle qui survient aux affections de ce nom, & ce que l'on appelle *vapeurs*. *VOYEZ PHTHISIE NERVEUSE & VAPEURS.*

PHTHISIE DORSALE, (Médecine.) espece de phthisie qui a été ainsi appelée, parce qu'outre les symptomes généraux, elle est accompagnée d'une démangeaison douloureuse & singulière le long de l'épine du dos; les malades la représentent en la comparant à la sensation que seroient une grande quantité de fourmis qui courroient sur cette partie.

Hippocrate est le plus ancien auteur qui ait parlé de cette maladie, & celui qui l'a décrite avec le plus d'exactitude. Ceux qui en sont attaqués évacuent avec l'urine, ou en même temps qu'ils font des efforts pour aller à la selle, une grande quantité de semence liquide; ils sont sujets à des pollutions nocturnes (*voyez ce mot*), ce qui les jette dans une foiblesse extrême, & dans une maigreur affreuse: leur respiration est difficile & courte; ils sont essouffés au moindre mouvement, prêts à suffoquer quand ils ont couru ou monté dans des lieux élevés: une pesanteur de tête les tourmente sans cesse, & un tintement importun leur fatigue l'oreille; ils éprouvent souvent des attaques de fièvre violente, enfin la fièvre lityrie se déclare, un feu intérieur les consume, tandis que les parties externes sont presque toujours glacées. Il n'est pas rare alors de voir survenir des symptômes effrayans, avant-coureurs d'une mort terrible, & pour l'ordinaire bien méritée. *Lib. II. de morbis, de æere, de locis & aquis; de genit. de natur. pueri.*

La *phthisie dorsale* est la suite familière & la juste punition des débauches outrées, des excès dans les plaisirs vénériens; tous les accidens qui l'accompagnent ont pour cause l'évacuation immodérée de la semence, dit Hippocrate, qui porte ses principaux coups sur le cerveau & sur la moëlle épinière, qui n'en est qu'un prolongement. Trois autres causes peuvent aussi, suivant le même auteur, produire cette maladie, quoique moins fréquemment; savoir, un influx trop abondant de sang dans la moëlle épinière, un transport d'humeurs de mauvais caractère sur cette partie, & enfin son exsiccation; mais alors l'excrétion de semence n'est pas si abondante, & les accidens ne sont ni aussi rapides ni aussi violens. Le danger est plus grand & plus prochain dans la vraie phthisie dorsale qui a pris naissance de la dissipation excessive de la semence: ces malades sont sujets à des enflures de jambes, à des ulcères opiniâtres & périodiques dans la région des lombes, à des cataractes épaissies sur les yeux; il n'est pas rare d'en voir qui perdent tout-à-fait

la vue. La phthisie dorsale est souvent précédée & accompagnée de satyriasis, du priapisme, de la pollution nocturne, & des accidens terribles qui se rencontrent dans ces maladies. *Voyez ces articles & MANUSTUPRATION*, qui est une des principales causes. Les malades parvenus à ce point, n'échappent presque jamais à la mort. Ce fut ainsi que se termina cette maladie dans Grypalopax, dont Hippocrate rapporte l'histoire; *epidem. lib. VI. sect. viij. text. 52*, qui tombé dans cette consommation, étoit sujet à des excréctions involontaires de semence, non seulement durant la nuit, à l'occasion de songes voluptueux, mais même pendant le jour étant très-bien éveillé.

Les dissipations, les voyages, l'exercice, l'équitation, & les plaisirs qui soient plus propres à dissiper qu'à faire naître les idées voluptueuses, sont les principaux secours desquels on puisse attendre du soulagement dans cette maladie: sans leur concours, en vain fatiguera-t-on le malade par les médicamens qui passent pour les plus appropriés; on n'en obtiendra que peu ou point d'effet; le parti le plus avantageux est de les seconder les uns par les autres. Ainsi aux secours indiqués on pourra joindre l'usage d'alimens légers, de facile digestion, & capables de fournir une bonne nourriture, & des remèdes qui, sans occasionner du trouble dans la machine, réparent doucement ses pertes, & rétablissent insensiblement le ton des vaisseaux relâchés. C'est pourquoi on évitera avec soin les purgatifs de quelque espèce qu'ils soient, & tous les remèdes échauffans; on mettra le malade au lait, même pour toute nourriture; mais on insistera davantage sur celui d'ânesse. Hippocrate conseille d'en continuer l'usage pendant quarante jours; pendant ce temps on pourra faire prendre quelques légères prises d'une poudre tonique faite avec le quinquina, le nitre & le safran de mars, ou le tartre chalybé: on augmentera insensiblement la dose de ce remède à mesure qu'on s'apercevra de ses bons effets, qu'il n'anime pas trop, & n'entraîne aucun accident. On pourra venir ensuite à l'usage des bouillons stomachiques, des extraits

amers, des eaux minérales ferrugineuses, excellentes à plus d'un titre : par ce moyen on parviendra à arrêter les progrès de cette funeste maladie, & peut-être à la guérir entièrement ; il ne faut pas oublier que les bains froids sont très-bien indiqués dans le cas présent (*Voyez* MANUSTUPRATION) ; ils ont l'admirable propriété de calmer la mobilité des nerfs, de leur donner de la force & du ton, sans exciter la moindre chaleur ou la plus légère agitation ; avantages bien précieux, sur-tout dans le traitement de cette maladie.

PHTHISIE NERVEUSE ; c'est une consommation tabide de tout le corps, sans fièvre, sans toux, ni difficulté de respirer qui soit considérable, avec perte d'appétit, indigestion & grande foiblesse, les chairs étant fondues & consumées. Cette maladie attaque quelquefois les Anglois, & sur-tout dans les derniers temps, de même que quelques François. La cause en est évidente, c'est l'usage des liqueurs spiritueuses ; elle arrive aussi à ceux qui reviennent des Indes occidentales : toute l'habitude du corps paroît d'abord œdémateuse & se gonfle, étant remplie d'une lymphé vapidé & nullement spiritueuse ; le visage est pâle, l'estomac répugne à toutes sortes d'alimens, à l'exception des liquides ; le malade rend peu d'urine, qui souvent est rouge, quelquefois pourtant pâle & abondante. Il n'y a ni fièvre ni difficulté de respirer, si ce n'est dans le dernier état de la maladie. Le genre nerveux est affecté dans cette maladie, mais l'estomac en est sur-tout le siége.

Les causes primitives sont pour l'ordinaire les violentes passions de l'ame, l'usage trop fréquent & trop abondant des liqueurs spiritueuses, le mauvais air, & généralement tout ce qui peut produire les crudités. C'est une vraie maladie chronique, & très-difficile à guérir, à moins qu'on ne s'y applique dès son commencement ; elle se termine ordinairement par une hydropisie incurable.

Traitement. Il demande les remèdes généraux, & ensuite les stomachiques intérieurs & les extérieurs, les martiaux, les anti-scorbutiques, les céphaliques, les amers. Il faut purger de la façon suivante :

prenez des eaux de cerises noires, de pivoine, de poudre de hiera.

On emploie extérieurement l'emplâtre stomachique magistral, avec quelques gouttes d'huile de cannelle & d'absinthe sur la région de l'estomac. On se sert en été des eaux minérales ferrugineuses. Entre les préparations du mars, l'extrait de Menficht est à préférer.

PHTOSE, (*Médec.*) *obosis*, relâchement de la paupière, dans lequel cas son bord se retourne en dedans, conjointement avec ses cils qui offensent & blessent l'œil ; c'est une espèce de trichiasé. *Voyez* TRICHIASE. (*D. J.*)

PHURIM ou PURIM, (*Crit. sacr.*) c'est-à-dire, les *sorts*, fête très-solemnelle des Juifs, instituée en mémoire de leur heureuse délivrance du projet des *sorts* que fit jeter Aman par des devins, pour exterminer toute la nation juive qui se trouvoit dans les états d'Artaxerxes. On fait par le livre d'Esther, les détails de cet affreux projet, comment il échoua, le supplice d'Aman & de sa famille, & le massacre que les Juifs eux-mêmes, autorisés par le roi de Perse à se défendre, firent en un seul jour de tous leurs ennemis, le 13 du mois Adar, l'an 452 avant J. C. Délivrés du danger qui les avoit menacés d'une extermination totale, ils en célébrèrent pendant deux jours des réjouissances extraordinaires : par ordre d'Esther & de Mardochée, trois jours entiers furent consacrés pour en faire tous les ans la commémoration ; le premier jour par un jeûne, & les deux autres par des actes de vive réjouissance. Esther ix, 20, 22. Joseph, *Antiq. liv. XI. c. vj.*

Ils observent encore aujourd'hui le jeûne & la réjouissance ; ils appellent le jeûne, *le jeûne d'Esther*, & nomment la réjouissance, *la fête de Purim* ou *Phurim*, parce qu'en persan, *purim* signifie les *sorts*, & qu'Aman s'étoit servi de cette espèce de divination pour fixer le jour de leur perte. Cette fête a été long-temps célébrée parmi les Juifs, dans le goût des bacchanales ; & ils y pouvoient la débâcher à de grands excès, du moins pour la boisson, prétendant que ce fut par des festins qu'Esther fut mettre Artaxerxes

dans la bonne humeur dont elle avoit besoin pour obtenir la délivrance de sa nation.

Pendant les jours de cette fête, on lit solennellement dans les synagogues le livre d'Esther : tout le monde y doit assister, hommes, femmes, enfans & serviteurs, parce que tous ont eu part à la délivrance. Chaque fois que le nom d'Aman revient dans cette lecture, la coutume établie est de frapper des mains & des pieds, en s'écriant : *que sa mémoire périsse !* C'est la dernière fête de leur année, car la suivante est la pâque qui est toujours au milieu du mois par lequel commence l'année des Juifs. (D. J.)

PHYCITES, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une pierre chargée de l'empreinte d'une plante marine, telle que l'algue ou le fucus.

PHYCUS, (*Géog. anc.*) promontoire & forteresse de la Cyrénaïque, selon Ptolomée, *liv. IV. ch. iv.* Strabon, *liv. XVII. pag. 865*, dit que le promontoire est fort peu élevé, mais qu'il s'étend beaucoup du côté du nord. Les mariniens italiens le nomment *Caborena*, à ce que prétend Niger.

PHYGELA, (*Géog. anc.*) ville de l'Ionie. Pline, *liv. V. c. xxix.* & Pomponius Mela, *liv. I. c. xvij*, disent qu'elle fut bâtie par des fugitifs. Strabon, *livre XIV, p. 639*; Etienne le géographe qui l'a suivie, & Suidas, ne dérivent pas ce nom de φυγας, qui veut dire *un fugitif, un exilé*, mais de πυλον, sorte de maladie dont les compagnons d'Agamemnon furent atteints, & qui les obligea de demeurer dans ce lieu; aussi ces auteurs n'écrivent-ils pas *Phygela*, mais *Pugela*. Dioscoride, *liv. V. c. xij*, fait l'éloge du vin de *Phygela*. Selon le P. Hardouin, le nom moderne de cette ville est *Figela*. (D. J.)

PHYGETHLON, s. m. *terme de Chirurgie*, tumeur inflammatoire, éréspélateuse, dure, tendue, large, peu élevée, garnie de petites pustules, accompagnée d'une douleur & d'une chaleur brûlante, & qui ne vient presque jamais en suppuration. Voyez TUMEUR.

Ce mot est dérivé du grec *φυο*, j'engendre.

Le phygethlon ne diffère du *phyma*, qu'en ce qu'il ne s'élève pas si haut; il vient à maturité très-doucement, & ne produit qu'un peu de pus. Voyez PHYMA.

Gorræus définit le phygethlon, un phlegmon qui vient sur les parties glanduleuses, particulièrement autour du cou, des aisselles & de l'aîne : ce dernier est appelé *bubon*. Voyez PHLEGMON.

Les causes & les symptômes du phygethlon sont les mêmes que ceux du *bubon* commun. Voyez BUBON. Il vient souvent après les fièvres & les douleurs de bas-ventre; on les guérit de même que les autres inflammations. Voyez INFLAMMATION. (Y)

PHYLACE, (*Géog. anc.*) nom commun à quatre différens endroits. 1°. C'étoit une ville de la Thessalie, dans la Phthiotide, au voisinage des Maliens, selon Strabon, *liv. IX. pag. 433*. Il en est fait mention dans l'Iliade, *B. v. 696*. On ne fait si elle étoit sur la côte ou dans les terres. 2°. C'étoit un lieu du Péloponèse. Pausanias, *Arcad. c. ult.* dit que c'est où le fleuve Alphée prenoit sa source. 3°. C'étoit une ville de la Molossie; selon Tite-Live, *l. XLV. c. xxvj*, elle étoit différente de celle de Thessalie. 4°. C'étoit enfin une ville de la Macédoine dans la Piérie, selon Ptolomée, *liv. III. c. xij*, qui écrit aussi *phylacæ*. (D. J.)

PHYLACTERE, s. m. (*Hist. anc.*) nom qui signifie en grec *préservatif*, & que les Juifs ont donné à certains instrumens ou ornemens qu'ils portoient & qu'ils appelloient en hébreu *thephilim*, c'est-à-dire, *instrumens de priere*, parce qu'on les portoient particulièrement dans le temps de la priere. Ces *phylacteres* des Juifs étoient des morceaux de parchemin bien choisis, sur lesquels on écrivoit en lettres quarrées avec soin, & avec de l'encre préparée exprès, des passages de la loi. On les rouloit ensuite, & on les attachoit dans une peu de veau noire qu'on portoit, soit au bras, soit au front. Il est fait mention de ces *phylacteres* dans l'évangile de S. Matthieu, où J. C. faisant le portrait des Pharisiens, dit qu'ils aiment à étendre leurs *phylacteres* : *dilatant phylacteria sua*; c'est-à-dire, qu'ils affectoient d'en porter de plus

larges que les autres. Quelques-uns croient que Moïse est l'auteur de cette coutume, & se fondent sur ce verset du Deutéronome, *c. vj* : *Vous lirez ces paroles pour signes sur vos mains, & elles vous seront comme des fronteaux entre vos yeux.* Mais saint Jérôme soutient avec raison, que ces expressions sont figurées, & signifient seulement que les Hébreux devoient toujours avoir la loi de Dieu devant les yeux, & la pratiquer ; mais les Pharisiens s'en tenoient ridiculement à la lettre, & leurs descendans, les docteurs juifs modernes, ont poussé l'extravagance sur les *phylactères*, jusqu'à soutenir sérieusement que Dieu en portoit sur sa tête. Quelques auteurs ont étendu le nom de *phylactère* aux anneaux & bracelets constellés, aux talismans, & même aux reliques des saints. Voyez **TALISMAN**, &c.

PHYLARQUE, *s. m.* (*Antiq. grec.*) en grec *φύλαρχος* ou *φύλαρχος*, *chef d'une tribu.* Le peuple des grandes villes grecques étoit partagé en un certain nombre de tribus qui parvenoit, successivement & dans des temps réglés, au gouvernement de la république. Chaque tribu avoit son chef ou *phylarque* qui présidoit aux assemblées de sa tribu, avoit l'intendance & la direction de son trésor & de ses affaires. Aristote, dans ses Politiques, parle de ces *phylarques*. Hérodote rapporte que Calistene ayant augmenté le nombre des tribus d'Athènes, & en ayant formé dix des quatre anciennes, il augmenta aussi, dans la même proportion, le nombre des *phylarques*. Les marbres de Cyzique font mention de plusieurs *phylarques* ; on lit sur un marbre de Nicomédie, qu'Aurelius-Earinus avoit été *phylarque* d'une des tribus de cette ville. Dans la suite, ce terme perdit sa signification naturelle & primitive, en devenant le titre d'une dignité militaire. On y substitua le nom d'*épimelete*, administrateur, président, afin d'éviter toute équivoque, & de n'être pas sans cesse dans le risque de confondre le commandant d'une troupe de cavalerie, avec un magistrat. Potter, *Archæol. græc. liv. I. c. xij.*

Il est aussi parlé de *phylarques* dans l'empire grec, où l'on donnoit ce nom

au chef des troupes que l'on fournissoit aux alliés, ou que les alliés fournissoient à l'empire ; c'est ainsi qu'il fut donné au chef des Sarrazins, parce que leurs troupes auxiliaires étoient divisées en tribus.

PHYLE, ou **PHYLA**, ou **PHYLON**, (*Géogr. anc.*) bourgade de l'Attique, voisine de *Decelia* ou *Decelea*. Cornelius Nepos in *Thrasibulo*, *c. xij*, l'appelle *castellum munitissimum* ; & Diodore de Sicile, *l. IV. c. 33*, qui en parle dans les mêmes termes, ajoute *que ce lieu étoit à cent stades d'Athènes.* Etienne le géographe place *Phyle* dans la tribu *Œnéide*. Cela, dit Cellarius, *Géogr. anc. liv. II. c. xij*, fait naître une difficulté. Il s'agit de savoir si *Phyle* étoit bien près de *Decelia*, dans la partie orientale de l'Attique ; car la tribu *Œnéide* s'étendoit plutôt du côté du couchant. Les habitans sont appelés *Phylasii* par Aristophane, Suidas, Xénophon.

PHYLLANTHUS, (*Botan.*) c'est le genre de plante nommé par Martin, *nyuri*, ainsi que dans l'*Hortus* d'Amsterdam & de Malabar. Voici les caractères de ce genre de plante ; les fleurs sont les unes mâles, & les autres femelles, produites sur la même plante : dans les fleurs mâles, le calice est composé d'une seule feuille en forme de cloche, & divisée en six segments ovales & obtus ; ils sont colorés, & forment la fleur entière. Les étamines sont trois filets plus courts que le calice, & attachés fermement à sa base ; les boîtes des étamines sont doubles dans la fleur femelle ; mais le calice est semblable à celui de la fleur mâle. Le nectarium environne le germe du pistil, & forme comme une bordure à douze angles. Le germe est arrondi, mais formant trois angles obtus ; les styles, au nombre de trois, sont fendus à leur extrémité ; les stigmates sont obrus ; le fruit est une capsule arrondie, marquée de trois sillons, & contenant trois loges, composées chacune de deux valvules. Les graines sont uniques, arrondies, & ne remplissent pas entièrement les loges de la capsule. *Linnæi gen. plant. 447.* Martin, *Hort. malab. vol. X. pag. 27.* (*D. J.*)

PHYLLITES, (*Hist. nat.*) nom

employé par les naturalistes, pour désigner des pierres sur lesquelles on voit des feuilles empreintes, ou bien à des feuilles pétrifiées.

PHYLLOBOLIE, f. f. (*Antiq. grec.*) *φυλλοβολια*, mot qui désigne l'usage où étoient les anciens, de jeter des fleurs & des feuilles de plante sur le tombeau des morts. Les Romains, en prenant cette coutume des Grecs, joignoient aux fleurs quelques flocons de laine. La phyllobolie se pratiquoit aussi à l'occasion des victoires gagnées par un athlète dans quelque'un des jeux publics; on ne se contentoit pas de jeter des fleurs au victorieux, mais encore à tous ses parens qui se trouvoient dans sa compagnie.

PHYLLON, f. m. (*Botan.*) nom que les Bauhains, Parckinson & Ray, donnent à deux especes de mercuriale, dont l'une est appelée par Tournefort, *mercurialis fruticosa*, *incana*, *testiculata*; & l'autre, *mercurialis fruticosa*, *incana*, *spicata*, parce que les fleurs de cette dernière naissent en épis. (*D. J.*)

PHYLLUS, (*Géogr. anc.*) ville de Thessalie. Strabon, *liv. IX. p. 435*, dit que c'est dans cette ville, qu'étoit le temple de Jupiter Phylléen. Ortelius croit que c'est la ville *Phylleius* d'Apollonius; il croit aussi que c'est la même que Stace appelle *Phyllos*. Il s'embarrassa peu du témoignage de Placidus, qui lui est contraire. Placidus, dit-il, est un grammairien, & ces sortes de gens ne sont pas fort exacts en fait de géographie.

PHYLOBASILE, f. m. (*Antiq. grec.*) les *phylobasiles*, *φυλοβασιλεις*, étoient chez les Athéniens des magistrats qui avoient sur chaque tribu particulière le même emploi, la même dignité, que le *κασιλεύς* avoit par rapport à toute la république; on choisissoit les *phylobasiles* d'entre la noblesse; ils avoient l'intendance des sacrifices publics, & de tout le culte religieux qui concernoit chaque tribu particulière; ils tenoient leur cour ordinairement dans le grand portique appelé *κασιλειον*, & quelquefois dans celui qu'on nommoit *ενοκλειον*. Potter, *Archæol. grecq. tome I. pag. 78.* (*D. J.*)

PHYME, subst. (*Médec.*) *φυμα*, de

φύμας, je nais de moi-même; ce mot désigne dans la signification générale toutes sortes de tubercules ou de tumeurs, qui s'élevent sur la superficie du corps; sans cause externe, augmentent, s'enflamment, & suppurent en peu de temps. Conformément à cette description, Hippocrate appelle *phymata*, toutes éruptions ou tubercules qui viennent d'un sang vicié, & qui sont excitées sur la peau par la force de la circulation. 1°. *Phymata* dans Galien, désigne des inflammations des glandes qui surviennent tout d'un coup & suppurent en peu de temps. 2°. On trouve aussi le même mot employé pour désigner des tumeurs scrophuleuses auxquelles les enfans sont sujets. 3°. Celse rend le mot *phymata pulmonum*, par tubercules. Seneque en fait de même, & rapporte qu'une personne ayant reçu un coup d'épée d'un tyran qui en vouloit à sa vie, ne fut que légèrement blessé; & eut le bonheur d'être guéri par ce coup d'un abcès, *tuber*, qui l'incommodoit beaucoup. Plinè qui raconte la même histoire, lui donne le nom de vomique, *vomica*. 4°. *Phyme* chez les modernes, désigne une tumeur des glandes, ronde, plus petite & plus égale que le phygéthlon, moins rouge & moins douloureuse, qui s'éleve & suppure promptement. (*D. J.*)

PHYRAMMA, (*mat. méd. anc.*) nom donné par quelques-uns des anciens auteurs, à la gomme ammoniacque, particulièrement à celle qui étoit douce & ductile entre les doigts; mais il n'est pas trop certain que la gomme ammoniacque de ces temps-là soit la même que la nôtre.

PHYSCE ou **PHYSICA**, (*Géogr. anc.*) ville de la Macédoine inférieure, selon Ptolomée, *liv. III. c. x*; qui la place entre les embouchures de l'Axiacus & du Tyras. Niger dit qu'on l'appelle présentement *chosabet*. (*D. J.*)

PHYSCUS, (*Géogr. anc.*) il y a plusieurs lieux de ce nom; savoir, 1°. une ville de l'Asie mineure, dans la Doride, sur la côte, vis-à-vis de l'île de Rhodes, selon Diodore de Sicile, *liv. XIV*; Strabon, *liv. XIV. pag. 652*. Ce dernier dit qu'elle avoit un port; elle est nommée

Physcia par Etienne le géographe, & *Physca* par Ptolomée, liv. V. c. ij. 2°. une ville des Ozoles de la Locride; Plutarque en parle dans ses questions grecques; 3°. une ville de la Carie, selon Etienne le géographe; 4°. une ville de la Macédoine, selon le même auteur; 5°. il donne aussi ce nom à un port de l'île de Rhodes; 6°. un fleuve aux environs de l'Assyrie, suivant un passage de Xénophon, livre II. de *Cyri exped.*, cité par Ortelius; 7°. une montagne d'Italie dans la grande Grece, près de Crotone, selon Théocrite. *Idyl. 4. (D. J.)*

PHYSICIEN, s. m. On donne ce nom à une personne versée dans la physique; autrefois on donnoit ce nom aux médecins, & encore aujourd'hui en anglois un médecin s'appelle *physicien*. Voyez PHYSIQUE & MÉDECINE. (O)

PHYSICO-MATHÉMATIQUES (*Sciences*.) On appelle ainsi les parties de la Physique, dans lesquelles on réunit l'observation & l'expérience au calcul mathématique, & où l'on applique ce calcul aux phénomènes de la nature. Nous avons déjà vu au mot APPLICATION, les abus que l'on peut faire du calcul dans la physique; nous ajouterons ici les réflexions suivantes.

Il est aisé de voir que les différens sujets de physique ne sont pas également susceptibles de l'application de la géométrie. Si les observations qui servent de base au calcul sont en petit nombre, si elles sont simples & lumineuses, le géometre fait alors en tirer les plus grands avantages, & en déduire les connoissances physiques les plus capables de satisfaire l'esprit; des observations moins parfaites servent souvent à le conduire dans ses recherches, & à donner à ses découvertes un nouveau degré de certitude: quelquefois même les raisonnemens mathématiques peuvent l'instruire & l'éclairer: quand l'expérience est muette, on ne parle que d'une manière confuse. Enfin, si les matieres qu'il se propose de traiter ne laissent aucune prise à ses calculs, il se rendroit alors aux simples faits dont les observations l'instruisent; incapables de se contenter de fausses lueurs, quand la lumière lui manque, il n'a

point recours à des raisonnemens vagues & obscurs, au défaut de démonstrations rigoureuses.

C'est principalement la méthode qu'il doit suivre par rapport à ces phénomènes, sur la cause desquels le raisonnement ne peut nous aider, dont nous n'appercevons point la chaîne, ou dont nous ne voyons du moins la liaison que très-imparfaitement; comme les phénomènes de l'aimant, de l'électricité, & une infinité d'autres semblables, &c. Voy. EXPÉRIMENTAL.

Les sciences *physico-mathématiques* sont en aussi grand nombre qu'il y a de branches dans les *mathématiques* mixtes. Voyez MATHÉMATIQUES & l'explication du *système figuré des connoissances humaines*, dans le premier volume de cet ouvrage, à la suite du discours préliminaire.

On peut donc mettre au nombre des sciences *physico-mathématiques*, la mécanique, la statique, l'hydrostatique, l'hydrodynamique ou hydraulique, l'optique, la catoptrique, la dioptrique, l'airométrie, la musique, l'acoustique, &c. Voyez ces mots. Sur l'acoustique dont nous avons promis de parler ici, voyez l'article FONDAMENTAL, où nous avons d'avance rempli notre promesse; voyez aussi sur l'optique, l'article VISION; & sur l'hydrodynamique l'article FLUIDE.

Une des branches les plus brillantes & les plus utiles des sciences *physico-mathématiques* est l'astronomie physique; voyez ASTRONOMIE; j'entends ici, par astronomie physique, non la chimere des tourbillons, mais l'explication des phénomènes astronomiques par l'admirable théorie de la gravitation. Voyez GRAVITATION, ATTRACTION, NEWTONIANISME. Si l'astronomie est une des sciences qui font le plus d'honneur à l'esprit humain, l'astronomie physique newtonienne est une de celles qui en font le plus à la philosophie moderne. La recherche des causes des phénomènes célestes, dans laquelle on fait aujourd'hui tant de progrès, n'est pas d'ailleurs une spéculation stérile & dont le mérite se borne à la grandeur de son objet & à la difficulté de le saisir. Cette recherche doit contribuer encore à l'avancement rapide de l'astronomie proprement dite. Car-on

ne pourra se flatter d'avoir trouvé les véritables causes des mouvemens des planetes, que lorsqu'on pourra assigner par le calcul les effets que peuvent produire ces causes, & faire voir que ces effets s'accordent avec ceux que l'observation nous a dévoilés. Or la combinaison de ces effets est assez considérable, pour qu'il en reste beaucoup à découvrir; par conséquent dès qu'une fois on en connoîtra bien le principe, les conclusions géométriques que l'on en déduira feront en peu de temps appercevoir & prédire même des phénomènes cachés & fugitifs, qui auroient peut-être eu besoin d'un long travail pour être connus, dé mêlés & fixés par l'observation seule.

Parmi les différentes suppositions que nous pouvons imaginer pour expliquer un effet, les seules dignes de notre examen sont celles qui par leur nature nous fournissent des moyens infaillibles de nous assurer si elles sont vraies. Le système de la gravitation est de ce nombre, & mériteroit pour cela seul l'attention des philosophes. On n'a point à craindre ici cet abus du calcul & de la géométrie, dans lequel les physiciens ne font que trop souvent tombés pour défendre ou pour combattre des hypothèses. Les planetes étant supposées se mouvoir, ou dans le vide, ou au moins dans un espace non résistant, & les forces par lesquelles elles agissent les unes sur les autres étant connues, c'est un problème purement mathématique, que de déterminer les phénomènes qui en doivent naître; on a donc le rare avantage de pouvoir juger irrévocablement du système newtonien, & cet avantage ne sauroit être saisi avec trop d'empressement; il seroit à souhaiter que toutes les questions de la physique pussent être aussi incontestablement décidées. Ainsi on ne pourra regarder comme vrai le système de la gravitation, qu'après s'être assuré, par des calculs précis, qu'il répond exactement aux phénomènes; autrement l'hypothèse newtonienne ne mériteroit aucune préférence sur celle des tourbillons, par laquelle on explique à la vérité bien des circonstances du mouvement des planetes; mais d'une manière si incomplète, & pour ainsi dire, si lâche, que si les phé-

Tome XXV.

nomenes étoient tout autres qu'ils ne sont, on les expliqueroit toujours de même, très-souvent aussi-bien, & quelquefois mieux. Le système de la gravitation ne nous permet aucune illusion de cette espèce; un seul article où l'observation démentiroit le calcul, feroit écrouler l'édifice, & relégueroit la théorie newtonienne dans la classe de tant d'autres que l'imagination a enfantées, & que l'analyse a détruites. Mais l'accord qu'on a remarqué entre les phénomènes célestes & les calculs fondés sur le système de la gravitation, accord qui se vérifie tous les jours de plus en plus, semble avoir pleinement décidé les philosophes en faveur de ce système. *Voyez les articles cités.*

A l'égard des autres sciences *physico-mathématiques*, consultez les articles de chacune. (O)

PHYSIOLOGIE, s. f. de φύσις, *nature*, & λόγος, *discours*, partie de la médecine, qui considère ce en quoi consiste la vie; ce que c'est que la santé, & quels en sont les effets. *Voyez VIE & SANTÉ.* On l'appelle aussi *économie animale*, traité de l'usage des parties; & ses objets se nomment communément *choses naturelles* ou conformes aux loix de la nature. *Voyez NATUREL & NATURE.*

Or toutes les actions & les fonctions du corps humain sont ou vitales, ou naturelles, ou animales. *Voyez VITAL, NATUREL & ANIMAL.* Les actions & les fonctions vitales dépendent de la bonne constitution du cerveau, du cœur, & du poumon; les naturelles, de celle de tous les organes qui concourent à la nutrition; tels sont ceux de la mastication, de la déglutition, de la digestion, de la chylicification, de la circulation, des sécrétions, &c. & enfin les animales dépendent de la bonne disposition des organes à l'action desquels l'âme paroît concourir d'une manière particulière; tels sont ceux des sensations, de la vue, de l'odorat, de l'ouïe, du goût, du toucher, du mouvement musculaire, du sommeil, de la veille, de la faim, de la soif, &c. *Voyez toutes ces choses à leur article particulier, CERVEAU, RESPIRATION, DIGESTION, SENSATION, &c.*

Aaaaa

Tout ce qui est purement corporel dans l'homme, ne nous offre que des principes tirés des mécaniques & des expériences de physique; & c'est par-là seulement qu'on peut connoître les forces générales & particulières des corps. La médecine, comme l'observe le grand Boerhaave, a donc des démonstrations distinctes & même si claires, si faciles à saisir, si évidemment vraies, qu'il faut être insensé pour les nier. Voici un exemple tiré de la respiration. Tout animal vivant respire sans cesse, c'est-à-dire, inspire, ou prend l'air, ou l'expire, ou le rend tour-à-tour. Dans l'inspiration, les vésicules du poumon se dilatent, les vaisseaux distribués entre elles se relâchent, & laissent un plus libre passage au sang: dans l'expiration, ces vaisseaux sont comprimés, le sang est fortement chassé du cœur aux poumons, par une artère élastique, conique, convergente, contre les parois de laquelle toute la partie du liquide qui y est contenu, doit nécessairement heurter, & conséquemment dilater en raison de son action. Ainsi le sang est tantôt plus mollement poussé par le cœur, & tantôt poussé avec force dans les petits vaisseaux par la compression des vésicules qui ne manquent pas de ressort. De cette mécanique démontrée par la dissection des animaux vivans, on déduit clairement tous les effets de la respiration; & l'on fait pourquoi dans toutes les maladies dans lesquelles le poumon ne laisse pas librement passer le sang, comme dans l'asthme, dans la péripneumonie vraie ou fautive, &c. le visage est si rouge, ses vaisseaux & ceux du cou si gonflés, la tête entreprisée jusqu'au vertige & au délire, le sang qui reflue par les veines jugulaires se mêle à celui de la veine cave, delà dans le ventricule droit & dans l'artère pulmonaire; mais c'est à son extrémité qu'est la digue qui empêche le trajet du sang: il retournera donc sur ses pas, & produira toutes sortes d'accidens fâcheux, si on ne dissipe ces obstacles; & il est également évident que la saignée & les délayans peuvent en venir à bout. La définition du cercle n'est pas plus claire en géométrie, que les lumières qui guident souvent un savant praticien. Il ne s'occupe que du

corps, & il ne connoît que les loix mécaniques qui suivent tous les corps, & par lesquelles il est facile d'expliquer leur action; ainsi il peut appliquer au corps de l'homme, sans se tromper, tout ce qui est vrai de tout autre corps. Le frottement de deux parties solides produit de la chaleur dans le corps humain, comme partout ailleurs.

Quant au commerce mutuel de l'ame & du corps, c'est non-seulement la chose du monde la plus inconcevable, mais même la plus inutile au médecin. La chaleur produite dans le corps peut bien se concevoir, quand même l'homme ne seroit qu'un, comme parle Montagne, puisque les pierres s'échauffent par le frottement. Le mouvement ne peut s'expliquer ni par les affections du corps, ni par les propriétés de l'ame; il n'y a rien dans l'idée de l'ame qui se trouve dans celle du mouvement. C'est pourquoi la chaleur & le mouvement ne peuvent s'expliquer par l'ame; & si, voulant expliquer le mouvement volontaire, vous dites qu'il consiste en ce que l'ame veut le mouvement, vous n'éclaircissez rien, parce qu'il n'y a rien dans l'idée du mouvement que vous puissiez trouver dans l'idée de l'ame; car éclaircir ou rendre raison d'une chose, c'est faire voir clairement qu'il y a dans l'idée d'*A* quelque chose contenue aussi dans celle de *B*; mais encore une fois le médecin ne doit s'embarasser que de rétablir la santé. Or cette curation est un changement qui se fait dans le corps humain par l'action d'autres corps. Mais l'ame n'est pas susceptible de pareils changemens: ainsi tous les systèmes sur son commerce avec le corps sont inutiles. Qui a guéri le corps ne doit pas s'inquiéter de l'ame; elle revient toujours sûrement à ses fonctions, quand le corps revenant aux siennes, leve tous les obstacles qui sembloient l'empêcher d'agir. La cataracte se forme dans l'œil, & empêche l'ame de voir; abattez le cristallin, les rayons reprendront leur ancienne route, l'ame verra, & vous aurez fait toute votre charge. Quelqu'un tombe en défaillance, comment rappeler son ame avec laquelle la vôtre n'a aucun commerce? Irritez les nerfs de

l'odorat, les fonctions de l'ame reparoîtront, comme si elle se fut réveillée au bout de ces nerfs, ou comme si la correspondance des organes avec cette substance spirituelle vous étoit parfaitement connue. Boerhaave, *comment.*

Boerhaave a été le plus grand théoricien que nous ayons jamais eu, & il passoit aussi pour un grand praticien : en effet, combien de découvertes en anatomie avoient jusqu'à lui paru sans utilité ! On en peut juger par l'explication admirable de l'action du voile du palais, qu'on trouve dans quelques-unes des éditions de ses institutions de médecine, dont le docteur Haller a enrichi le commentaire d'un nombre infini d'observations, par lesquelles on peut juger autant de son profond savoir dans l'anatomie, que dans toutes les autres parties relatives à la *physiologie*. Outre les ouvrages que nous avons de lui dans d'autres genres, comme dans la botanique, dans l'anatomie, &c. il vient de nous donner une *physiologie* intitulée, *primæ linæ physiologiæ*, qui le fera d'autant plus estimer parmi les connoisseurs, qu'il étoit extrêmement épineux d'en donner une qui parût encore nouvelle, après le précieux commentaire qu'il venoit de communiquer. *Voyez Traité de physiologie*, où l'on fera connoître tous ceux qui ont écrit sur cette matière importante.

PHYSIONOMIE, f. f. (*Morale.*) la *physionomie* est l'expression du caractère; elle est encore celle du tempérament. Une sottise *physionomie* est celle qui n'exprime que la complexion, comme un tempérament robuste, &c. Mais il ne faut jamais juger sur la *physionomie*. Il y a tant de traits mêlés sur le visage & le maintien des hommes, que cela peut souvent confondre; sans parler des accidens qui défigurent les traits naturels, & qui empêchent que l'ame ne se manifeste, comme la petite vérole, la maigreur, &c.

On pourroit plutôt conjecturer sur le caractère des hommes, par l'agrément qu'ils attachent à de certaines figures qui répondent à leurs passions, mais encore s'y tromperoit-on.

PHYSIONOMIE, f. f. (*Science imag.*) je pourrois bien m'étendre sur cet art

prétendu qui enseigne à connoître l'humour, le tempérament & le caractère des hommes par les traits de leur visage; mais M. de Buffon a dit tout ce qu'on peut penser de mieux sur cette science ridicule, dans les deux seules réflexions suivantes.

Il est permis de juger à quelques égards de ce qui se passe dans l'intérieur des hommes par leurs actions, & connoître à l'inspection des changemens du visage, la situation actuelle de l'ame; mais comme l'ame n'a point de forme qui puisse être relative à aucune forme matérielle, on ne peut pas la juger par la figure du corps, ou par la forme du visage. Un corps mal fait peut renfermer une fort belle ame, & l'on ne doit pas juger du bon ou du mauvais naturel d'une personne par les traits de son visage; car ces traits n'ont aucun rapport avec la nature de l'ame, ils n'ont aucune analogie sur laquelle on puisse seulement fonder des conjectures raisonnables.

Les anciens cependant étoient fort attachés à cette espece de préjugé, & dans tous les temps il y a eu des hommes qui ont voulu faire une science divinatoire de leurs prétendues connoissances en *physionomie*; mais il est bien évident qu'elles ne peuvent s'étendre qu'à deviner ordinairement les mouvemens de l'ame, par ceux des yeux, du visage & du corps; mais la forme du nez, de la bouche & des autres traits, ne fait pas plus à la forme de l'ame, au naturel de la personne, que la grandeur ou la grosseur des membres fait à la pensée. Un homme en sera-t-il moins sage, parce qu'il aura les yeux petits & la bouche grande? Il faut donc avouer que tout ce que nous ont dit les *physionomistes* est destitué de tout fondement, & que rien n'est plus chimérique que les inductions qu'ils ont voulu tirer de leurs prétendues observations météoscopiques. *Hist. nat. de l'homme. (D. J.)*

PHYSIONOMIQUE, adj. terme dont se servent quelques médecins & naturalistes pour exprimer les signes que l'on tire du maintien ou de la contenance, afin de juger de l'état, de la disposition, &c. du corps & de l'esprit. *Voyez SIGNE & PHYSIONOMIE.*

PHYSIQUE, f. f. (*Ordre encyclopéd. entendement, raison, philosophie ou science, science de la nature, physique.*) Cette science que l'on appelle aussi quelquefois *philosophie naturelle*, est la science des propriétés des corps naturels, de leurs phénomènes & de leurs effets; comme de leurs différentes affections, mouvemens, &c. *Voyez PHILOSOPHIE & NATURE.* Ce mot vient du grec *φύσις*, *nature*.

On fait remonter l'origine de la physique aux Grecs & même aux Barbares, c'est-à-dire, aux brachmanes, aux mages, aux prêtres égyptiens. *Voyez BRACHMANE, MAGES, &c.*

Dé ceux-ci elle passa aux sages de la Grece, particulièrement à Thalès, que l'on dit avoir été le premier qui se soit appliqué, parmi les Grecs, à l'étude de la nature.

Dela elle se communiqua aux écoles de Pythagore, de Platon, des Péripatéticiens, qui la répandirent en Italie, & delà par tout le reste de l'Europe. Cependant les druides, les bardes, &c. avoient aussi une physique qui leur étoit propre. *Voyez PYTHAGORICIEN, PLATONICIEN, PÉRIPATÉTICIEN; voyez aussi DRUIDE, BARDE, &c.*

On peut voir dans le *système figuré* qui est à la suite du discours préliminaire de cet ouvrage, & dans l'explication détaillée de ce système, les différentes divisions & branches de la physique. Pour ne point nous répéter, nous y renvoyons le lecteur, comme nous avons déjà fait à l'article **MATHÉMATIQUES** pour les divisions de cette science.

Par rapport à la maniere dont on a traité la physique, & aux personnes qui l'ont cultivée, on peut diviser cette science en physique symbolique, qui ne consistoit qu'en symboles; telle étoit celle des anciens Égyptiens, Pythagoriciens & Platoniciens, qui exposoient les propriétés des corps naturels sous des caractères arithmétiques, géométriques & hiéroglyphes. *Voy. HIÉROGLYPHES.*

La physique péripatéticienne, ou celle des sectateurs d'Aristote, qui expliquoit la nature des choses par la matiere, la forme & la privation, par les qualités élémentaires

& occultes, les sympathies, les antipathies, &c.

La physique expérimentale, qui cherche à découvrir les raisons & la nature des choses, par le moyen des expériences, comme celles de la chymie, de l'hydrostatique, de la pneumatique, de l'optique, &c. *Voyez l'art. EXPÉRIMENTALE*, où on a traité en détail de cette espèce de physique, qui est proprement la seule digne de nos recherches.

La physique mécanique & corpusculaire, qui se propose de rendre raison des phénomènes de la nature, en n'employant point d'autres principes que la matiere, le mouvement, la structure, la figure des corps & de leurs parties; le tout conformément aux loix de la nature & du mécanisme bien constatées. *Voy. CORPUSCULAIRE. Chambers.*

La physique, dit M. Musschenbroek, a trois sortes d'objets, qui sont le corps, l'espace ou le vuide, & le mouvement. Nous appellons *corps* tout ce que nous touchons avec la main, & tout ce qui souffre quelque résistance lorsqu'on le presse. Nous donnons le nom d'*espace* ou de *vuide* à toute cette étendue de l'univers, dans laquelle les corps se meuvent librement. Le mouvement est le transport d'un corps d'une partie de l'espace dans un autre. *Voy. CORPS, ESPACE, MOUVEMENT.*

On appelle *phénomènes* tout ce que nous découvrons dans les corps à l'aide de nos sens. Ces phénomènes regardent la situation, le mouvement, le changement & l'effet.

Tout changement que nos voyons survenir aux corps, n'arrive que par le moyen du mouvement; il suffit d'y faire quelque attention, pour en être entièrement convaincu. Un morceau de bois, quelque dur qu'il puisse être, devient vieux avec le temps; il se fend, il se dessèche, il dépérit, & tombe enfin en poussière, quoiqu'il soit toujours resté dans la même place sans aucun mouvement; ce changement est arrivé, parce que l'air ou les parties du feu ont continuellement environné ce bois, & s'y sont introduits. Une boule de cire serrée & comprimée des deux côtés, devient plate & change de figure, parce que ses parties étant pressées & enfoncées,

font par conséquent mises en mouvement & hors de leur place. On peut faire voir aussi de quelle manière un changement peut arriver lorsque le mouvement vient à s'arrêter. Cela paroît dans un verre rempli d'eau trouble mêlée de boue ; cette eau reste trouble aussi long-temps qu'on la tient en mouvement ; mais dès qu'on la laisse reposer pendant quelque temps , toutes les petites parties de cette boue n'étant plus soutenues par celles de l'eau , tomberont par leur propre poids au fond du verre , & se sépareront de l'eau qui restera fort claire. Le mouvement est donc un des principaux objets de la physique.

On a observé que tous les corps se meuvent selon certaines loix ou règles , quelle que puisse être la cause qui les met en mouvement. Toutes les plantes & tous les animaux ne se produisent que par le moyen de leurs semences , & cela toujours de la même manière , & selon les mêmes loix. Les corps qui se choquent , ou se communiquent réciproquement leurs forces , ou les font diminuer , ou perdre entièrement , selon les loix constantes.

Voyez PERCUSSION.

On n'a encore découvert qu'un petit nombre de loix dans la physique , parce qu'on n'a pas fait beaucoup de progrès dans cette science durant les siècles précédens. Il est par conséquent de notre devoir de faire une recherche exacte de ces loix autant qu'il est possible. Pour cet effet nous devons observer avec soin toutes sortes de corps terrestres ; les examiner ensuite , & y faire toutes les recherches & les remarques dont nous sommes capables.

On range tous les corps terrestres dans quatre différentes classes , qui sont celle des animaux , celle des végétaux , celle des fossiles & celle des corps de l'atmosphère. Chacun de ces genres se partage encore en diverses espèces ; & celles-ci se distribuent aussi en diverses autres moins étendues que les premières. Après avoir commencé à rassembler les corps , & les avoir rangés selon leurs genres & leurs espèces , on a trouvé que le nombre de chacun de ces genres étoit fort grand ; de sorte que la physique est inépuisable.

La première chose que nous devons faire , c'est d'examiner tous ces corps , & de mettre tout en œuvre pour tâcher de connoître les propriétés de chacun d'eux en particulier ; nous pourrons ensuite établir d'abord les loix communes , selon lesquelles nous remarquerons qu'il a plu au Tout-puissant d'entretenir & de faire opérer tout ce qu'il a créé lui-même. Nous ne devons pas nous trop précipiter dans cette occasion , en tirant d'abord des conclusions générales de quelques observations particulières que nous pourrions avoir faites ; mais il vaut mieux n'aller ici que lentement , & travailler beaucoup à faire des recherches & des découvertes. Quand on examine tout avec exactitude , on trouve qu'il y a beaucoup plus de loix particulières , que de loix générales.

C'est pourquoi on doit prier tous les véritables amateurs de la nature de rechercher & d'examiner avec soin & avec la dernière exactitude toutes sortes de corps , afin que les hommes puissent parvenir , un jour ou l'autre , à une plus parfaite connoissance des loix de la nature. Il est entièrement impossible de parvenir à ce point , sans recueillir les remarques & les découvertes des savans , & sans recourir en même temps à de nouvelles expériences. *Musich. Essai de physique , § 3 & suiv.*

Un des grands écueils de la physique est la manie de tout expliquer. Pour montrer combien on doit se défier des explications même les plus plausibles , je supposerai un exemple. Supposons que la neige tombe en été ; & la grêle en hiver (on fait que c'est tout le contraire) , & imaginons qu'on entreprenne d'en rendre raison ; on dira : la neige tombe en été , parce que les particules des vapeurs dont elle est formée n'ont pas le temps de se congeler entièrement avant d'arriver à terre , la chaleur de l'air que nous respirons empêchant cette congélation ; au contraire en hiver l'air qui est proche de la terre étant très-froid , congèle & durcit ces parties ; c'est ce qui forme la grêle. Voilà une explication dont tout le monde seroit satisfait , & qui passeroit pour démonstrative. Cependant le fait est faux. Osons après cela expliquer les phénomènes de la nature. Supposons

encore que le barometre hausse avant la pluie (on sait que c'est le contraire) ; cependant on l'expliqueroit très-bien : car on diroit qu'avant la pluie , les vapeurs dont l'air est chargé le rendent plus pesant , & par conséquent doivent faire hausser le barometre.

Mais si la retenue & la circonspection doivent être un des principaux caractères du physicien , la patience & le courage doivent , d'un autre côté , le soutenir dans son travail. En quelque matiere que ce soit , on ne doit pas trop se hâter d'élever entre la nature & l'esprit humain un mur de séparation ; en nous méfiant de notre industrie , gardons-nous de nous en méfier avec excès. Dans l'impuissance que nous sentons tous les jours de surmonter tant d'obstacles qui se présentent à nous , nous serions sans doute trop heureux , si nous pouvions du moins juger au premier coup-d'œil jusqu'où nos efforts peuvent atteindre ; mais telle est tout-à-la-fois la force & la foiblesse de notre esprit , qu'il est souvent aussi dangereux de prononcer sur ce qu'il ne peut pas , que sur ce qu'il peut. Combien de découvertes modernes dont les anciens n'avoient pas même l'idée ! Combien de découvertes perdues que nous contesterions trop légèrement ! Et combien d'autres que nous jugerions impossibles , sont réservées pour notre postérité ! (O)

PHYSIQUE , pris adjectivement , se dit de ce qui appartient à la nature ou à la physique. Voyez PHYSIQUE & NATURE.

En ce sens l'on dit un point physique , par opposition au point mathématique , qui n'existe que par abstraction , & qui est considéré comme étant sans étendue. Voyez POINT.

On dit aussi une substance ou un corps physique , par opposition à esprit , ou à substance métaphysique , &c.

Horizon physique ou sensible. Voyez HORIZON.

PHYSITERE , f. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) espece de baleine ou de poisson testacée , appellé autrement *le souffleur*. Voyez SOUFFLEUR.

PHYSOCELE , tumeur venteuse du *scrotum*. Voyez PNEUMATOCELE.

Ce mot est grec *φυσικήλη* du verbe *φύσσω* ,

statu distendo , je gonfle en soufflant , & de *ἕρλη* , hernie.

PHYTALIDES , (*Hist. anc.*) *Phytalidæ* ; Plutarque & Pausanias disent que les Phytalides étoient des descendans de Phytalus , à qui Cérès avoit donné l'intendance des saints mystères pour le récompenser de l'hospitalité qu'il avoit exercée à son égard , l'ayant reçu fort humainement dans sa maison. (*D. J.*)

PHYTALMIEN , adj. (*Mythol.*) *φύταλμιος* , de *φυτόν* , plante , & de *πίω* , j'entretiens ; ainsi *phytalmien* veut dire *protecteur des plantes* , ou *des biens de la terre* ; c'est un surnom que les anciens donnoient à quelques-uns de leurs dieux , & particulièrement à Jupiter. Les Træzèniens le donnerent à Neptune , & lui firent bâtir un temple sous les murs de leur capitale , parce qu'il n'inondoit plus leurs terres & leurs maisons de ses flots salés ; la mer s'étant insensiblement retirée de Træzene.

PHYTEUMA , f. m. (*Botan.*) espece de réseda qui croît aux environs de Montpellier , où on l'appelle *herbe maure* ; c'est le réseda *minor vulgaris* de Tournefort. Voyez RÉSEDA.

PHYTOLAQUE , *phytolacca* , f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose , composée de plusieurs pétales disposés en rond : le pistil sort du milieu de cette fleur , & il devient dans la suite un fruit ou une baie presque ronde & molle , qui renferme des semences disposées en rond. Tournefort , *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Tournefort compte deux especes de ce genre de plante d'Amérique ; la principale est la *phytolacca* de Virginie , qu'il nomme *phytolacca americana* , *majori fructu* , I. R. H. 229 ; en anglois , *the great red-cluster-fruited* , *Virginiam night-shade*.

Sa racine est longue d'un pié , grosse comme la cuisse d'un homme , quelquefois davantage , blanche & vivace durant plusieurs années. Elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés , ronde , ferme , rougeâtre , divisée en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont placées sans ordre , amples , veineuses , lisses & douces au toucher , d'un verd pâle & quelquefois

rougeâtre, presque ressemblantes en figure à celles de la morelle commune. Au haut de la tige naissent des pédicules qui soutiennent de petites fleurs en grappes; chaque fleur est en rose, composée de plusieurs pétales rangés circulairement, de couleur rouge pâle. Après la chute de la fleur, le pistil qui occupe le milieu devient un fruit ou une baie ovoïde, molle, pleine de suc, semblable à un petit bouton applati en dessus & en dessous; en mûrissant elle prend une couleur rouge brune, & renferme quelques semences ovales, noires, disposées en rond.

Cette plante est originaire de la Virginie; on la cultive en Europe, sur-tout en Angleterre; & Miller vous instruira de l'art de sa culture. Ses baies teignent le papier en une belle couleur de pourpre, qui n'est cependant pas durable. (D. J.)

PHYTOLITES, (*Hist. nat. Minér.*) nom générique donné par les naturalistes à toutes les pierres qui ont la figure, ou qui portent l'empreinte de quelque corps du regne végétal. Les auteurs ont donné des noms différens aux pierres, suivant les parties des végétaux qui étoient pétrifiées, ou dont elles portoient les empreintes; c'est ainsi que l'on a nommé *carpolites* les empreintes des fruits, ou les fruits pétrifiés; *lythoxyla*, les bois pétrifiés; *risolithes*, les racines pétrifiées; les pierres chargées d'empreintes de végétaux ont été nommées *typolites* ou *phytotypolites*; enfin les pierres sur lesquelles on voyoit des empreintes des feuilles, ont été nommées *lythobiblia*. Voyez ces différens articles, & voyez PÉTRIFICATION. (---)

C'est ordinairement dans des pierres feuilletées, telles que les schistes & les ardoises, que l'on rencontre des empreintes des végétaux; on les trouve très-fréquemment dans les couches de ces sortes de pierres qui accompagnent les mines de charbon de terre. Le phénomène qui a le plus embarrassé les physiciens sur ces sortes d'empreintes, c'est que lorsqu'on les considère avec attention, on trouve qu'elles ont été faites par des végétaux entièrement différens de ceux qui croissent actuellement dans les pays où on les rencontre;

c'est ainsi que M. de Jussieu, en examinant les empreintes qui se trouvent sur la pierre qui accompagne les mines de Saint-Chaumont en Lyonnais, crut botaniser dans un nouveau monde en voyant des empreintes de plantes dont les analogues ne croissent point en France, mais sont propres aux climats les plus chauds des Indes orientales & de l'Amérique; la plupart de ces empreintes sont des fougères & des capillaires. Le célèbre M. de Leibnitz avoit déjà été très-surpris de trouver des empreintes de plantes exotiques sur des ardoises d'Allemagne. Au reste, M. de Jussieu a remarqué que les feuilles empreintes dans les pierres de Saint-Chaumont, étoient toujours étendues, comme si elles eussent été collées à dessein; ce qui prouve, selon lui, qu'elles y ont été apportées par l'eau. Un autre phénomène digne de remarque, c'est que les deux faces de ces pierres ont l'empreinte de la même face de ces feuilles, l'une en creux, l'autre en relief. Voyez les *mémoires de l'académie royale des sciences*, année 1718.

M. de Jussieu cherche à expliquer ces phénomènes par le séjour de la mer sur quelques parties de notre globe, où ses eaux ont porté des plantes qu'elles avoient apportées d'autres pays éloignés; mais il paroît que l'on ne peut guère expliquer ce phénomène étrange, qu'en supposant que les pays que nous habitons, ont produit anciennement des plantes très-différentes de celles qu'ils nous offrent maintenant, & que les révolutions générales que notre globe a éprouvées depuis, ont changé notre climat & ses productions. Voyez l'article FOSSILES, & TERRE révolution de la. (---)

PHYTOLOGIE, f. f. discours sur les plantes, ou une description de leurs formes de leurs espèces, de leurs propriétés, &c. Voyez PLANTE.

Ce mot est composé du grec *φυτον*, plante, & *λογος*, discours, de *λεγω*, je décris, je raconte.

PHYTOTYPOLITES, (*Hist. nat.*) les naturalistes se servent de ce mot pour désigner les végétaux, dont on trouve des empreintes sur des pierres ou sur d'autres substances du regne minéral.

PHYXIEN, adj. (*Mythol.*) *φύξις*, de *φύγο*, je me sauve, je me réfugie; épithète qu'on donnoit à Jupiter chez les Grecs, parce qu'il étoit censé le protecteur de ceux qui se réfugioient dans les lieux où on l'honoroit.

P I

PI, (*Luth.*) nom que les Siamois donnent à une espèce de chalumeau extrêmement aigu. (*F. D. G.*)

PIABUCU, f. m. (*Ichtyol.*) nom d'un poisson d'Amérique, que les habitans mangent en plusieurs endroits; c'est un petit poisson de trois ou quatre pouces de long, & d'un ou deux de large, tout couvert d'écaillés argentines, olivâtres sur le dos, avec des nageoires toutes blanches: ce petit poisson est si gourmand du sang humain, que si un homme qui se baigne, a quelque part sur le corps une blessure ou une écorchure, ce poisson fait ses efforts pour en venir fucer le sang; c'est du moins ce que dit Margrave dans son *hist. lat. du Brésil*. (*D. J.*)

PIACHES, f. m. (*Histoire mod. culte.*) nom sous lequel les Indiens de la côte de Cumana en Amérique désignent leurs prêtres. Ils étoient non seulement les ministres de la religion, mais encore ils exerçoient la médecine, & ils aidoient les Caciques de leurs conseils dans toutes leurs entreprises. Pour être admis dans l'ordre des *piaches*, il falloit passer par une espèce de noviciat, qui consistoit à errer pendant deux ans dans les forêts, où ils persuadoient au peuple qu'ils recevoient des instructions de certains esprits qui prenoient une forme humaine, pour leur enseigner leurs devoirs & les dogmes de leur religion. Leurs principales divinités étoient le soleil & la lune, qu'ils affuroient être le mari & la femme. Ils regardoient les éclairs & le tonnerre comme des signes sensibles de la colère du soleil. Pendant les éclipses on se privoit de toute nourriture; les femmes se tiroient du sang & s'égratignoient les bras, parce qu'elles croyoient que la lune étoit en querelle avec son mari. Les prêtres monstroient au peuple une croix, semblable à celle de S. André, que l'on regardoit comme préservatif contre

les fantômes. La médecine qu'exerçoient les *piaches* consistoit à donner aux malades quelques herbes & racines, à les frotter avec le sang & la graisse des animaux; & pour les douleurs ils scarifioient la partie affligée, & la suçoient long-temps pour en tirer les humeurs. Ces prêtres se mêloient aussi de prédire, & il s'est trouvé des Espagnols assez ignorans pour ajouter foi à leurs prédictions. Les *piaches*, ainsi que bien d'autres prêtres, savoient mettre à profit les erreurs des peuples, & se faisoient payer chèrement leurs services. Ils tenoient le premier rang dans les festins où ils s'enivroient sans difficulté. Ils n'avoient aucune idée d'une vie à venir. On brûloit les corps des grands un an après leur mort, & les échos passioient pour les réponses des ombres.

PIACULUM, f. m. (*Ant. rom.*) sacrifice expiatoire. *Piacula*, chez les Latins, sont ce que les Grecs appelloient *καθάρματα*, les purgations dont on se servoit pour expier ceux qui avoient commis les crimes; ce mot signifioit aussi les parfums, *δουλιματα*, qu'on employoit pour délivrer ceux qui étoient possédés de quelque démon. Horace, *Epit. première, liv. I.*, fait un bel usage de ce terme au figuré, pour désigner les remèdes de la philosophie propre à purger l'âme de ses vices. (*D. J.*)

PIADENA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, aujourd'hui bourgade dans le Crémonef, sur les confins du Mantouan.

Cette bourgade est le lieu de la naissance de Barthelemi Platine dans le xv siècle. Il donna les vies des papes jusqu'à Paul II. Cet ouvrage est écrit d'un style passable, avec beaucoup de liberté, mais non d'exactitude; il a été traduit en françois, en italien & en allemand. Platine a composé plusieurs autres livres, & toutes ses œuvres réunies ont été imprimées à Louvain en 1572, & à Cologne en 1574, *in-folio*. (*D. J.*)

PIAFFER, v. n. (*Maréchallerie.*) se dit d'un cheval qui, en marchant, leve les jambes de devant fort haut, & les replace presque au même endroit avec précipitation. Les chevaux qui piaffent, de même que ceux qui sont instruits au passage, sont les plus propres pour les carroufels & pour les occasions d'éclat.

PIAFFEUR;

PIAFFEUR, f. m. (*Maréchallerie.*) On appelle ainsi un cheval qui piaffe. *Voyez* **PIAFFER**.

PIAIE, f. m. (*Histoire moderne.*) C'est le nom que les sauvages qui habitent l'île de Cayenne donnent à un mauvais génie, qu'ils regardent comme l'auteur de tous les maux. Ces mêmes sauvages donnent encore le nom de *piaies* ou de *piayes* à leurs prêtres, qui sont en même temps leurs forciers & leurs médecins. Avant que d'être agrégé à ce corps, celui qui s'y destine passe par des épreuves si rudes, que peu de gens pourroient devenir médecins à ce prix. Lorsque le récipiendaire a reçu pendant dix années les instructions d'un ancien *piaie*, dont il est en même temps le valet, on lui fait observer un jeûne si rigoureux, qu'il en est totalement exténué; alors les anciens *piaies* s'assemblent dans une cabane, & apprennent au novice le principal mystère de leur art, qui consiste à évoquer les puissances de l'enfer; après quoi on le fait danser jusqu'à ce qu'il perde connoissance; on le fait revenir en lui mettant des colliers & des ceintures remplis de fourmis noires, qui le piquent très-vivement; après cela, pour l'accoutumer aux remèdes, on lui fait avaler un grand verre de jus de tabac, ce qui lui cause des évacuations très-violentes, qui durent quelquefois pendant plusieurs jours. Lorsque toutes ces cérémonies cruelles & ridicules sont finies, le récipiendaire est déclaré *piaie*, & on lui confie le pouvoir de guérir toutes les maladies; cependant il n'est en droit d'exercer, qu'après avoir passé encore trois ans d'abstinence. Leur méthode curative consiste, en grande partie, dans l'évocation des esprits infernaux; cependant on assure qu'ils font usage de quelques plantes très-efficaces contre les plaies les plus envenimées, à l'aide desquelles ils opèrent quelquefois des cures merveilleuses.

PIALIES, f. f. pl. (*Littér.*) jeux institués par Antonin Pie, à la mémoire d'Ardrien. C'étoit un combat isélastique qu'on donnoit à Pouzzoles.

PIARA, f. f. *terme de relation*, nom que donnent les Espagnols dans l'Amérique méridionale à une troupe de dix mules

Tome XXV.

conduites par deux hommes. Au Pérou on divise les troupeaux ou requats des mules, en plusieurs *piaras*; & comme il y a quelquefois des journées de hautes & rudes montagnes à traverser, les mules de rechange montent ordinairement au double des *piaras*.

PIASTE ou **PIAST**, f. m. (*Histoire moderne.*) en Pologne est le nom que les peuples de ce royaume donnent aux candidats qu'on propose pour remplir le trône, lorsqu'ils sont originaires ou naturels du pays. On tient communément que ce nom vient d'un payfan de Crufvies, appelé *Piafle*, à qui les Polonois déférerent la couronne après la mort de Popiel en 830, & qui rendit heureux les peuples soumis à son gouvernement. Le trône de Pologne resta dans sa famille pendant plus de 400 ans.

PIASTRE, f. f. (*Monnoie.*) monnoie d'argent, d'abord fabriquée en Espagne, & ensuite dans plusieurs autres états de l'Europe, qui a cours dans les quatre parties du monde.

On l'appelle aussi *piece de huit*, ou *réale de huit*, parce qu'elle vaut huit réaux d'argent; elle est à-peu-près au titre & du même poids que les écus ou louis blancs de France de neuf au marc.

Il y a deux sortes de *piastres* ou écus d'Espagne, les unes qui se fabriquent au Potosi, que l'on appelle *piastres du Pérou*; les autres qui viennent du Mexique. Ces dernières pèsent un peu plus que les péruviennes; mais par compensation elles ne sont pas d'un argent aussi pur que celles du Potosi.

La *piastre* a ses diminutions, qui sont la demi-*piastre* ou réale de quatre; le quart de *piastre* ou réale de deux; le huitième de *piastre* ou réale simple; & le seizième de *piastre* ou demi-réale.

La *piastre* de huit réaux d'argent vaut quinze réaux de vellon, ou, comme on le prononce en espagnol, de *veillon*; en sorte que par rapport à cette différence de réaux ou de vellon, il faut pour chaque *piastre* 272 maravedis d'argent, & jusqu'à 510 maravedis de vellon. *Savary, Ricard & autres.* (*D. J.*)

PIAVE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie

Bbbbb

dans l'état de Venise ; elle prend sa source dans le Tirol , & se partage en deux branches , qui toutes deux plus près ou plus loin , vont se jeter dans le golfe de Venise. Quelques-uns croient que la *Piave* est l'*Anassua* des anciens.

PIAUTE, f. m. (*terme de marine.*) espece de gouvernail dont on se sert pour les bateaux marnois , chalans & toue.

PIC, f. m. (*Histoire nat. Ornitholog.*) nom générique que l'on a donné à plusieurs oiseaux. Les caracteres de ce genre sont rapportés à l'art. OISEAU. V. OISEAU.

PIC D'Auvergne. Voyez **PIC DE MURAILLE**.

PIC CENDRÉ. V. **TORCHEPOT**.

PIC DE MURAILLE, **ECHÉLETTE**, **TERNIER**, **PITSCHAT**, **PIC D'Auvergne**, *picus murarius Aldrovandi*. Wil. oiseau qui est un peu plus gros que le moineau domestique ; il a le bec long , mince & noir ; la tête , le cou & le dos sont cendrés ; la poitrine a une couleur blanchâtre ; les ailes sont en partie cendrées & en partie rouges , sur-tout près du corps ; les plus longues plumes des ailes , la partie inférieure du dos , le ventre & les jambes sont noires ; la queue est courte & a la même couleur que le dos ; les jambes sont courtes comme dans toutes les especes de *pic*. Cet oiseau a les doigts très-longs ; il y en a trois dirigés en avant & un en arriere ; les ongles sont crochus & pointus. Aldrovande dit que le *pic de muraille* a le vol semblable à celui de la huppe , parce qu'il remue presque continuellement les ailes ; on a donné à cet oiseau le nom de *pic de muraille* , parce qu'il se soutient & grimpe le long des murs pour chercher des vers entre les joints des pierres , comme le pic verd en cherche sur le tronc des arbres : il a une voix très-agréable ; il vole ordinairement seul , quelquefois on en voit deux ensemble ; il niche dans des creux d'arbres. Willughby , *Orn.* V. OISEAU.

GRAND PIC NOIR. V. **PIMAR**.

PIC ROUGE. V. **EPEICHE**.

PIC VERD, **PIVERT**, **PIC MARS**, *picus viridis*. Willug. oiseau , qui a environ onze pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des doigts , & plus d'un

pié jusqu'à l'extrémité de la queue : l'envergure est d'un pié sept pouces & plus ; le bec a près de deux pouces de longueur , depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche ; il est noir , dur , épais , triangulaire & obtus par le bout. Cet oiseau a la langue très-longue & terminée par une sorte de pointe offeuse , dont il perce les insectes en lançant sa langue sur eux comme un dard : sa tête est d'une belle couleur rouge parsemée de taches noires ; les yeux sont entourés de noir , & il y a de chaque côté sous la piece inférieure du bec un trait rouge de même couleur que la tête ; la gorge , la poitrine & le ventre sont d'un verd pâle ; le dos , le cou & les petites plumes des ailes ont une couleur verte ; le croupion est d'un jaune couleur de paille ; les plumes du dessous de la queue ont de petites bandes brunes transversales. Il y a dix-neuf grandes plumes dans chaque aile , sans compter la première qui est très-courte ; celles qui sont le plus près du corps ont les barbes extérieures vertes , & les intérieures de couleur brune , parsemées de taches blanches en demi-cercle ; les autres ont les barbes intérieures de la même couleur que les premières plumes , & les barbes extérieures sont brunes & ont des taches blanches ; la queue a quatre pouces & demi de longueur , elle est composée de dix plumes recourbées en dessous , qui paroissent fourchues , parce que le tuyau ne s'étend pas jusqu'aux dernières barbes de chaque plume ; les deux du milieu & les deux qui suivent de chaque côté ont sur la face supérieure des taches transversales d'un verd obscur , & sur la face inférieure des taches blanchâtres ; les deux extérieures de chaque côté ont la pointe plus obtuse que les autres ; la plus grande a sur toute sa surface des taches noires & des taches d'un verd obscur , la plus petite est verdâtre à la pointe , & noirâtre à la racine ; les piés sont d'un blanc verdâtre. Cet oiseau a deux doigts en avant & deux en arriere ; il se nourrit d'insectes , & principalement de fourmis. La femelle pond cinq ou six œufs à chaque couvée. Le *pic verd* sur lequel on a fait cette description , étoit mâle ; il pesoit presque sept onces ; dans toutes les especes de pics , la

pointe du tuyau des plumes de la queue paroît usée & rompue, parce que ces oiseaux se soutiennent, comme je l'ai déjà dit, sur ces plumes en grim pant sur les arbres. *Wil. Ornit. Voyez OISEAU.*

La langue de cet oiseau a arrêté les regards de plusieurs physiciens, & entr'autres de MM. Borelli, Perrault, Derham & Mery.

Elle est faite d'un petit os fort court, revêtu d'un cornet d'une substance écailleuse; sa figure est pyramidale; elle est articulée par sa base avec l'extrémité antérieure de l'os hyoïde, & l'oiseau peut tirer sa langue hors du bec, à l'étendue de trois à quatre pouces.

Cet os & le filet antérieur des branches qui le composent, sont renfermés dans une gaine formée de la membrane qui tapisse le dedans du bec inférieur: l'extrémité de cette gaine s'unit à l'embouchure du cornet écailleux de la langue. Cette gaine s'allonge quand la langue sort du bec, & s'accourcit quand elle y rentre.

Le cornet écailleux qui revêt le petit os de la langue est convexe en dessus, plat en dessous, & cave en dedans. Il est armé de chaque côté de six pointes très-fines, transparentes & inflexibles; leur extrémité est un peu tournée vers le gosier.

Il y a bien de l'apparence que ce cornet armé de petites pointes, est l'instrument dont le *pic verd* se sert pour enlever sa proie; ce qu'il fait avec d'autant plus de facilité, que cet instrument est toujours empâté d'une matière gluante, qui est versée dans l'extrémité du bec inférieur par deux canaux excrétoires, qui partent de deux glandes pyramidales, situées aux côtés internes de cette partie.

Pour se servir de cet instrument, la nature a donné au *pic verd* plusieurs muscles, dont les uns appartiennent aux branches de l'os hyoïde; ceux-ci tirent la langue hors du bec: d'autres appartiennent à la gaine qui renferme le corps de l'os hyoïde avec les filets antérieurs de ses branches; ceux-là retirent la langue dans le bec; enfin la langue a ses muscles propres qui

la tirent en haut, en bas, de l'un & de l'autre côté.

La langue de cet oiseau, l'os hyoïde, & ses branches jointes ensemble, ont environ huit pouces de longueur, & de cette longueur il en sort près de quatre pouces quand elle est tirée; d'où il résulte que la langue parcourant le même chemin en rentrant qu'elle fait en sortant, les muscles qui la lient & retirent doivent avoir en longueur plus de quatre pouces, parce qu'ils ne peuvent pas s'accourcir de leur longueur entière. *Voyez les détails avec figures dans les Mém. de l'acad. des sciences, ann. 1709. (D. J.)*

PIC VERD, *petit, picus varius minor*, oiseau qui ressemble beaucoup à l'épéiche par sa forme & par sa couleur, & qui n'en diffère presque qu'en ce qu'il est beaucoup plus petit. Il pèse à peine une once; il a environ six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces d'envergure. La queue a deux pouces de longueur; elle est composée de dix plumes; les deux du milieu sont les plus longues; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieure qui est la plus courte; les quatre du milieu sont entièrement noires & courbées en dessous: l'oiseau se sert de ces plumes pour se soutenir en grim pant contre les arbres; les trois extérieures de chaque côté sont moins pointues; l'externe est noire à son origine, & blanche vers la pointe. Cette couleur blanche est interrompue par deux taches noires & transversales. Le noir de la seconde plume extérieure s'étend jusqu'à la seconde tache noire transversale, seulement sur le côté intérieur du tuyau; le blanc descend plus bas sur le côté extérieur, & il n'y a qu'une seule tache noire transversale près de la pointe. La troisième plume est noire, à l'exception de la pointe qui a une couleur blanche. La gorge, la poitrine, & le ventre, sont d'un blanc pâle; le dessus des narines est brun, & il se trouve une tache blanche plus haut sur le sommet de la tête; le derrière de la tête est noir, & il y a deux lignes larges & blanches qui s'étendent depuis les yeux jusqu'au milieu du cou; le devant du dos, & une partie des

petites plumes des ailes sont noires en entier ; les autres & les grandes ont des taches blanches en demi-cercle ; le milieu du dos est blanc & a des lignes transversales noires ; les jambes sont couvertes de plumes presque jusqu'aux doigts : cet oiseau se nourrit d'insectes ; le mâle differe de la femelle, en ce qu'il a une tache rouge sur la tête au lieu d'une tache blanche. *Willughby, Ornith. Voyez OISEAU.*

PIC VARIÉ, voyez **ÉPEICHE**.

PIC VERD (*petit*), **PETIT PIC VARIÉ**, **CUL ROUGE**, voyez **ÉPEICHE**.

PIC D'ADAM, (*Hist. mod. Géogr.*) montagne très-élevée de l'île de Ceylan, que les Indiens nomment *Hamalel*, & qui est pour eux un objet de vénération, parce que, suivant quelques traditions orientales, Adam fut créé sur le sommet de cette montagne. Le dieu Buddon, en montant au ciel, laissa sur le roc l'empreinte de son pié, qui est, dit-on, d'une grandeur double de celui d'un homme ordinaire. La superstition y attire tous les ans au mois de mars, des troupes innombrables de pèlerins, qui vont y faire leurs dévotions.

PIC LE, (*Géog. mod.*) autrement le *Pic d'Adam*, en hollandois *Adams-Pic*, montagne de l'île de Ceylan. M. de l'Isle, dans son atlas, donne à cette montagne 98 degrés 25 à 30 minutes de longitude, sur 5 degrés 55 minutes de latitude nord. Elle est fort haute, fort roide, fort escarpée, & à vingt lieues de la mer ; mais les matelots la voient encore de dix à quinze lieues en mer. Ribero en a fait une description fort étendue, & mêlée de récits fabuleux, qui ne méritent aucune créance.

Les géographes ont donné le nom de *pic* à quelques montagnes fort élevées, & qui se terminent en une seule pointe. Tel est le *pic d'Adam*, le *pic de Saint-George*, le *pic de Ténériffe*, &c. Ce nom vient de la ressemblance de ces montagnes à l'outil de fer nommé *pic*, dont on se sert pour fouir la terre, & qui n'a qu'une pointe.

PIC DE DERBY, (*Géog. mod.*) en anglois *Peak of Derby Shire*, c'est-à-dire, la pointe ou le sommet du comté de Derby. C'est un endroit situé entre les monta-

gnes dans le nord-ouest de ce comté. Il est remarquable, 1^o. par ses carrières ; 2^o. par son plomb ; 3^o. par ses trois cavernes. On les connoît en Angleterre sous le nom de *Devils-Arse*, le cul du diable, *Eldevis-Hole*, & *Pools-Hole*. Elles sont toutes trois larges & profondes. On dit qu'il sort de la première de l'eau qui a son flux & reflux quatre fois dans une heure. Elle se distingue par l'irrégularité des rochers qu'on trouve en dedans. Celle qu'on appelle *Eldens-Hole*, a son entrée basse & étroite ; les eaux qui en découlent, se congelent en tombant, & forment des glaçons pendans à la caverne. On peut joindre ici les puits du *Boxton*, d'où dans l'espace de huit à dix-neuf verges d'Angleterre, il sort quelques sources d'eaux un peu minérales & chaudes, excepté une seule qui est froide.

PIC DE SAINT-GEORGE, (*Géog. moderne.*) On trouve dans une des îles de l'ouest ou des Açores, auprès de l'île Fal, une montagne appelée le *Pic de Saint-Georges*, d'où l'île elle-même a pris le nom de *Pico*. On prétend qu'elle est aussi haute, ou peu s'en faut, que le *pic de Ténériffe*. *Long. du pic de Saint-Georges*, selon Cassini, 349, 21, 30 ; *lat.* 38, 35.

PIC DE TÉNÉRIFFE, (*Géographie moderne.*) le *pic de Ténériffe*, que les habitans appellent *pico de Terraira*, est regardé comme la plus haute montagne du monde, & on en voit en mer le sommet à cinquante milles de distance.

On ne peut y monter que dans les mois de juillet & d'août ; car dans les autres mois il est couvert de neige, quoiqu'on n'en voie jamais dans cette île, ni dans les îles Canaries qui en sont voisines. Son sommet paroît distinctement au dessus des nues ; mais comme il est ordinairement couvert de neige, il n'est certainement pas au dessus de la moyenne région de l'air. Il faut deux à trois jours pour arriver au haut de cette montagne ; son extrémité n'est pas faite en pointe, mais unie & plate : delà on peut appercevoir distinctement par un temps serein le reste des îles Canaries, quoique quelques-unes en soient éloignées de plus de seize lieues.

Scaliger écrit que cette montagne vomissoit autrefois des charbons enflammés, sans discontinuer : on ne fait où cet auteur a pris ce fait. Cependant il est vraisemblable que cette montagne a été autrefois brûlante ; car il y a au sommet un entonnoir qui produit une sorte de terre sulfureuse, telle que, si on la roule & qu'on en fasse une chandelle, elle brûle comme du soufre. Il y a plusieurs endroits sur le bord du *pic*, qui brûlent ou fument : dans d'autres si on retourne les pierres, on y trouve attaché du soufre pur. Il y a aussi dans le fond des pierres qui sont luisantes & semblables au mache-fer ; ce qui vient sans doute de l'extrême chaleur du lieu d'où elles sortent. C'est ce que confirme M. Edens, qui y a fait un voyage en 1715. *Voyez les Transact. philosoph. n.º. 345. Longit. du pic de Ténériffe, selon Cassini, 2, 51, 30; latit. 28, 30. (D. J.)*

PIC A. PIC, (*Marine.*) c'est-à-dire, à plomb, ou perpendiculairement.

A pic sur une ancre, c'est-à-dire, que le vaisseau est perpendiculairement sur cette ancre, & qu'elle est dégagée du fond.

Des sauts à pic dans une riviere. C'est quand il se trouve un rocher escarpé ou faut dans une riviere, où toute l'eau tombe de haut en bas comme dans une cascade, ainsi qu'il s'en trouve dans de grandes rivieres de l'Amérique. *Voyez PORTAGE, faire portage; le vent est à pic. V. VENT.*

PIC, (*Poids.*) gros poids de la Chine dont on se sert particulièrement du côté de Canton, pour peser les marchandises; il se divise en cent catis; quelques-uns disent en cent vingt-cinq; le catis en seize tael; chaque tael faisant une once deux gros de France, en sorte que le *pic* de la Chine revient à cent vingt-cinq livres, poids de marc. *Savary.*

PIC, (*Instrument d'ouvriers.*) instrument de fer un peu courbé, pointu & acéré, avec un long manche de bois qui sert aux maçons terrassiers à ouvrir la terre, ou à démolir les vieux bâtimens. Les carriers s'en servent aussi pour déraciner & découvrir les pierres dont ils veulent trouver le blanc. Cet outil ne differe de la pioche

pointue, qu'en ce que le fer en est plus long, plus fort, & mieux acéré. (*D. J.*)

PIC, *en terme de Boutonnier*, petit ouvrage en cartifane qui sert d'ornemens dans différens ouvrages, soit dans les carrosses, soit dans les harnachemens des chevaux, dans les ameublemens ou habillemens d'hommes ou de femmes, &c. C'est un carreau un peu arrondi sur ses angles : pour faire un *pic*, la premiere chose nécessaire, c'est de découper du vélin de la grandeur convenable avec l'emporte-piece; on le met alors en soie en tournant une bobine autour de la cannetille ou du milleray qui borde ce fond. Par-là on arrête le bord, & on couvre le vélin tout ensemble. *Voyez CANNETILLE.* Ensuite on recommence l'opération en or & en argent, s'il le faut. Le principal usage du *pic*, c'est dans les graines d'épinards, ou dans les jasmins. *V. JASMIN.*

PIC, *en terme de Rafineur*, est un instrument de fer en forme de langue de bœuf, monté sur un manche de trois piés de long : on s'en sert à piquer les matieres, quand elles sont trop maillonnées dans le bac à sucre. *V. BAC A SUCRE.*

PIC, (*Jeu*) le *pic* a lieu dans le jeu de piquet, lorsqu'ayant compté un certain nombre de points sans que l'adversaire ait rien compté; l'on va en jouant jusqu'à trente; auquel cas, au lieu de dire *trente*, l'on compte soixante, & l'on continue de compter les points que l'on fait de surplus. Il faut remarquer que pour faire *pic*, il faut être premier; car si vous êtes dernier, le premier qui jette une carte qui marque, vous empêche d'aller à soixante, quand vous auriez compté dans votre jeu vingt-neuf, & que vous leveriez la carte jetée.

PICA, *s. m. (Médec. pratiq.)* ce mot désigne une maladie dont le caractère distinctif est un dégoût extrême pour les bons alimens, & un appétit violent pour des choses absurdes, nuisibles, nullement alimentaires. Les étymologistes prétendent qu'on lui a donné ce nom, qui, dans le sens naturel, signifie *pie*; parce que comme cet oiseau est fort varié dans ses paroles & son plumage, de même l'appétit dépravé

de cette espece de malade s'étend à plusieurs différentes choses, & se diversifie à l'infini. N'auroit-on pas pu trouver un rapport plus sensible & plus frappant entre cet oiseau remarquable par son babil, & les personnes du sexe, qui sont les sujets ordinaires de cette maladie? Est-ce un pareil rapport qui auroit autorisé cette dénomination? ou plutôt ne seroit-ce pas parce que la *pie*, comme l'ont écrit quelques naturalistes, se plaît à manger de petites boules de terres? On voit aussi que le mot grec, par lequel on exprime cette maladie, *πισα*, ou suivant le dialecte attique, *πιτσα*, c'est le nom de la *pie*; quelques auteurs, comme il s'en trouve souvent, préférant aux explications naturelles les sens les plus recherchés, ont taché de trouver au mot *πισα* une autre étymologie; ils l'ont dérivé de *πισσος*, qui veut dire *lierre*, établissant la comparaison entre la maladie dont il s'agit & cette plante parasite, sur le nombre & la variété des convolutions & détours qu'elle fait à l'aide des autres corps qui lui servent d'appui: quoi qu'il en soit de la justesse de ces étymologies & de ces commentaires, laissons cette discussion des mots pour passer à l'examen des choses.

L'objet de l'appétit des personnes atteintes du *pica*, est extrêmement varié; il n'y a rien de si absurde qu'on ne les ait vu quelquefois désirer avec passion; la craie, la chaux, le mortier, le plâtre, la poussière, les cendres, le charbon, la boue, le dessous des soulers, le cuir pourri, les excréments même, le poivre, le sel, la cannelle, le vinaigre, la poix, le coton, &c. & autres choses semblables, sont souvent recherchées par ces malades avec le dernier empressement. Il y a une observation rapportée par M. Nathanael Fairfaix, *Act. philosoph. anglic. num. 29, cap. v. § 5*, d'une fille qui avoit un goût particulier pour l'air qui sortoit des soufflets; elle étoit continuellement occupée à faire jouer les soufflets; & avaloit avec un plaisir délicieux l'air qui en étoit exprimé. Cette maladie est très-ordinaire aux jeunes filles; elle peut même passer pour une de ces affections qui leur sont propres. Quoiqu'il y ait quelques observations rapportées par Riviere Rho-

dus & Schenkus, qui prouvent que les hommes n'en sont pas tout-à-fait exempts, ces faits sont très-rares & souvent peu confirmés; il en est de même des prétentions de Reifelius & de Primerose, & des histoires qu'ils rapportent, d'où il résulteroit que des maris ont été atteints de cette maladie lorsque leurs femmes étoient enceintes, ou s'étoient exposés aux causes qui la produisent ordinairement; ou, pour mieux dire, ces histoires sont évidemment fausses, & ces prétentions ridicules; il ne manqueroit plus, pour porter le dernier coup à l'état de mari, que de lui faire partager les maladies de sa femme, & de le charger des peines de ses dérangemens, après l'avoir rendu responsable de sa faiblesse, en le couvrant de ridicule & de honte lorsqu'elle en manque. On assure aussi que les animaux sont sujets au *pica*; Schenkus dit l'avoir observé dans des chats, *cent. 4, observ. 45*. On en voit aussi des exemples dans les chiens & les cochons, rapportés dans les *Actes philosophiques anglois, vol. I, p. 741*. Les pigeons, sans en être atteints, mangent souvent du petit gravier, du sable, béquettent les murs, & les autruches dévorent du fer; d'autres oiseaux avalent des cailloux; mais c'est plutôt pour aider leur digestion naturelle, que par maladie.

Les jeunes filles auxquelles cette maladie est familière, commencent souvent d'assez bonne heure à s'y adonner; l'exemple, les invitations de leurs amies, quelquefois l'envie de devenir pâles, un dérangement d'estomac, peut-être aussi d'esprit, sont les premières causes de cette passion; dès lors l'appétit ordinaire cesse, les alimens qu'elles aimoient autrefois leur paroissent insipides, mauvais; elles deviennent tristes, rêveuses, mélancoliques, fuient la compagnie, se déroben aux yeux de tout le monde pour aller en cachette satisfaire leur appétit dépravé; elles mangent les choses les plus absurdes, les plus sales, les plus dégoûtantes avec un plaisir infini; les choses absolument insipides flattent délicieusement leur goût; ce plaisir est bientôt une passion violente, une fureur qu'elles sont forcées de satisfaire, malgré tout ce que la raison peut leur inspirer pour les en

détourner ; la privation de l'objet qu'elles appetent si vivement , les jette dans un chagrin cuisant , dans une noire mélancolie , & quelquefois même les rend malades ; si au contraire elles la satisfont librement , leur estomac se dérange de plus en plus ; toutes ses fonctions se font mal & difficilement ; il survient des anxiétés , des nausées , des rots , des gonflemens , douleurs , pesanteurs , ardeurs d'estomac , vomissement , constipation ; la langueur s'empare de leurs membres ; les roses disparoissent de dessus leur visage ; la pâle blancheur du lis ou une pâleur jaunâtre prend leur place ; leurs yeux perdent leur vivacité & leur éclat , voyez PALES COULEURS , & leur tête panchée languissamment & sans force , ne se soutient qu'avec peine sur le cou ; fatiguées au moindre mouvement qu'elles font , elles sentent un mal-aise ; lorsqu'elles sont obligées de faire quelques pas , & sur-tout si elles montent , alors elles sont essouffées , ont de la peine à respirer , & éprouvent des palpitations violentes : on dit alors qu'elles ont les pâles couleurs , ou qu'elles sont opilées. Voyez PALES COULEURS , OPILATION. Cette maladie ne tarde pas à déranger l'excrétion menstruelle , si son dérangement n'a pas précédé & produit le *pica* , comme il arrive souvent , à moins qu'il ne survienne avant l'éruption des regles.

On a beaucoup disputé sur la cause & le siege de cette maladie ; les uns ont prétendu que son siege étoit dans l'estomac , & ne dépendoit que de l'accumulation de mauvais suc ; les autres l'ont regardée comme une maladie de la tête , & en ont fait une espece d'affection mélancolique. Parmi les premiers , les uns ont cru , avec Aphrodisée , que les mauvais suc qui se ramassoient dans l'estomac étoient de la même nature que les alimens , ou que les choses qui étoient l'objet de l'appétit ; & que c'étoit en vertu de ce rapport , de cette sympathie , qu'on les appétoit ; ils se fondoient sur ce que tous les suc étant viciés , ils devoient exciter l'appétit de mauvais alimens , comme l'estomac sain ou les suc bons font desirer des alimens de même nature. 2°. Ceux qui sont d'un tempérament bilieux ne voient en songe

que des incendies ; les pituiteux ont toujours devant les yeux de l'eau , des débordemens , &c. Il en doit être de même des suc d'une telle espece déterminée , ils doivent frapper l'imagination d'une telle façon , & lui représenter les alimens analogues ; les suc acides , faire desirer les fruits aigrelets ; les suc brûlés , du charbon , &c. & par conséquent en faire naître l'appétit. Les autres pensent , avec Avicenne , que les suc de l'estomac sont d'une nature contraire , & que cette contrariété est la cause du *pica* ; alors ces prétendus alimens font l'effet des remèdes ; il ne leur manque pas de raisons pour étayer & confirmer leur sentiment. 1°. L'appétit des choses analogues au suc de l'estomac , ne devroit jamais se rassasier , & devroit au contraire toujours augmenter , parce que ces suc recevraient toujours plus de force & d'activité de la part des choses qui seroient prises en guise d'aliment ; ce qui n'arrive pas. 2°. Est-il probable que les suc puissent s'altérer au point d'être comme du bois pourri , de la boue , du plomb ? &c. 3°. Il n'est pas plus naturel que l'estomac se porte vers des choses dont il regorge. 4°. Dans la soif & la faim , les objets desirés sont propres à faire cesser l'état forcé du gosier & de l'estomac , parce qu'ils lui sont contraires , &c. On pourroit encore ajouter à cela que les personnes bilieuses desirent avec ardeur les fruits acides , opposés à la nature & à l'action de la bile ; 2°. que les personnes attaquées du *pica* sont bien moins incommodées de l'usage des choses absurdes & nuisibles , quelque immodéré qu'il soit , qu'elles ne le seroient si elles n'avoient pas cette maladie , si elles ne s'y portotent pas avec cette fureur ; 3°. enfin , qu'il est rare qu'on souhaite passionnément une chose dont la jouissance n'est pas un *besoin* , un *bien* , en même temps qu'elle est un plaisir. Toutes ces raisons donnent beaucoup de vraisemblance à ce sentiment ; les expériences & les observations de M. de Réaumur lui donnent encore un nouveau poids. Cet illustre académicien dit avoir trouvé une analogie entre les suc digestifs de ces malades & les choses qu'ils mangeoient ; & cette analogie étoit telle que ces choses

se dissolvoient très-facilement dans leurs suc, ainsi que celles qui aimoient la craie, la chaux, &c. avoient des suc légèrement acides qui dissolvoient très-bien les absorbans, alkalis, &c. Ces expériences n'ont pas été poussées assez loin, & ne sont pas assez générales pour avoir la force de la démonstration; mais cette opinion peut toujours passer pour une hypothèse ingénieuse, bien fondée & très-vraisemblable. Mais, demandera-t-on, n'y a-t-il point de vice d'imagination, de délire? Ceux dont nous venons d'exposer le sentiment, prétendent qu'il n'y a point de dérangement de raison, qu'il n'y a qu'une dépravation de cupidité, & qu'ainsi on ne doit pas plus regarder le *pica* comme délire, que la faim canine, que l'érotomanie, le fatyriasis; cas où les besoins naturels sont simplement portés à un trop haut degré, & dépravés.

Cependant on ne pourra guere s'empêcher de regarder le *pica* comme une espece de délire, si l'on fait attention, 1°. qu'on peut délirer & raisonner très-bien; 2°. que le délire n'exclut pas les motifs des actions qu'on fait; qu'il est même très-vraisemblable que la plupart des délires ne consistent que dans de fausses apperceptions; & qu'étant supposées vraies, comme elles le paroissent aux fous, toutes leurs actions faites en conséquence sont raisonnables: un homme qui regarde tous les assistans comme ses ennemis, comme des gens qui veulent l'assassiner, s'emporte contre eux en injures & en coups, quand il peut; y a-t-il rien de plus naturel? 3°. On pourra bien dire qu'une fille mange de la craie, de la chaux, de la terre, parce qu'elle a de l'acide dans l'estomac; mais expliquera-t-on par-là cette ardeur à se cacher, cette passion violente qui subsiste long-temps après que tous les acides seront détruits? Et pourquoi tous les enfans qui sont si fort tourmentés par l'acide, n'ont-ils pas le *pica*? &c. Comment expliquera-t-on d'ailleurs l'appétit du coton, du plomb, de la poix, de l'air, des excréments, &c. y a-t-il des suc propres à les digérer? y a-t-il un vice dans ces humeurs qui exige ces corps pour remède & dont le vice en puisse être corrigé? 4°. N'est-il pas

naturel de regarder cette affection comme dépendante de la même cause que la passion de compter les carreaux, les vitres, les solives d'une chambre, de se plaire à la vue de certains objets laids, sales ou déshonnêtes, de rechercher avec fureur quelque odeur désagréable, comme celle des vieux livres pourris, d'une chandelle, d'une lampe mal éteinte, & même des excréments? Ces symptômes familiers, de même que le *pica* aux chlorotiques, annoncent évidemment & de l'aveu de tout le monde, un délire mélancolique, & l'on ne s'avise pas de leur attribuer de l'efficacité pour la guérison du dérangement qui en est la cause. Voyez PALES COULEURS. 5°. Parcourons les causes qui produisent ordinairement le *pica*; nous verrons presque toujours un vice dans l'excrétion menstruelle, ou des chagrins, des inquiétudes, des passions vives retenues, des desirs violens étouffés, des besoins naturels, pressans, non satisfaits par vertu, par crainte & par pudeur; quelles autres causes sont plus propres à déranger l'estomac & l'imagination? Nous pourrions ajouter bien d'autres preuves qui se tirent de l'état de ces malades, de leur maniere d'agir, de se comporter, &c. qu'on peut voir tous les jours, & qu'on auroit de la peine à décrire: chacun peut là-dessus prendre les éclaircissemens convenables: les occasions en sont malheureusement assez fréquentes.

Les femmes enceintes sont sujettes à une dépravation d'appétit fort singulière, & qui est fort analogue au *pica*; les auteurs qui ne se piquent pas d'une exactitude scrupuleuse, confondent ordinairement ces deux affections, qui sont cependant différentes; celle qui est propre aux femmes enceintes, s'appelle en latin & en françois *malacia*, nom dérivé du grec *μαλακία*, *je mollis*: quelques auteurs l'ont attribué à l'état de *mollesse*, ou de relâchement des femmes enceintes; ce qui constitue le *malacia*, est un goût particulier pour une seule espece d'aliment, à l'exclusion de tout autre; mais cet aliment n'est pas nécessairement & par lui-même mauvais, absurde; il est toujours nutritif; ce sont, par exemple, des fruits d'une telle espece, du riz, des poulets, des anchois, des harengs; il n'y

n'y a que l'aliment pour qui l'on s'est déterminé qui plaît, qui ait un goût délicieux, qui se digere facilement; les autres rebutent, déplaisent, pesent sur l'estomac: & quoiqu'il y ait de ces alimens dont on dût d'abord s'ennuyer, ou dont on pût être incommodé à la longue, comme des harengs, des enchois; cependant on ne s'en dégoûte point, & on n'en ressent aucun mauvais effet. Cet appétit déterminé commence à se déclarer, pour l'ordinaire, vers le quatrième jour de la grossesse, & cesse à la fin du troisième mois ou au commencement du quatrième. Il me paroît qu'on doit distinguer cette affection des *envies* des femmes enceintes, par lesquelles elles desirer la possession de quelque objet, un joyau, un fruit, un mets particulier; elles sont satisfaites dès qu'elles l'ont obtenu; & si elles ne peuvent pas l'avoir, ou n'osent pas le demander, elles en sont incommodées, risquent de se blesser, & on prétend que l'enfant en porte la marque. Voyez ENVIE, TACHE, &c.

Le *pica* est une maladie très-sérieuse; elle est ordinairement ou la suite & l'effet de quelque obstruction, du dérangement du flux menstruel, ou l'avant-coureur & la cause de ces maladies; elle affoiblit toujours le tempérament, gêne l'estomac, & prépare pour la suite une source inépuisable & féconde d'incommodités; ainsi les filles qui n'en meurent pas, restent long-temps languissantes, malades, dans une espèce de convalescence difficile. Cette maladie est plus ou moins dangereuse, suivant la qualité des objets de l'appétit, suivant la violence de la passion & l'intensité des symptômes qui s'y joignent. Il est évident qu'un usage & un usage immodéré du poivre, du sel, des épiceries, peut faire plus de ravages que ce même usage limité, ou que l'usage des terreux, de la craie, &c. Fernel a vu survenir un ulcère à la matrice, dont la malade mourut, à l'appétit déréglé du poivre trop abondamment satisfait; le danger est bien plus grand, si le plomb & ses préparations sont l'objet de l'appétit; personne n'ignore les funestes accidens, la terrible colique qu'occasionne ce métal pris intérieurement par lui-même, ou par les parties hétérogènes vénéneuses

dont il est altéré. Voyez PLOMB, COLIQUE DES PEINTRES. Tulpius rapporte l'observation d'une jeune fille, qui mangeoit avec avidité de petites lames de plomb bien divisées; elle tomba en peu de temps dans une maladie affreuse, à laquelle elle succomba; sa langue étoit sèche, ses hypocondres resserrés, la rate obstruée, l'estomac douloureux, le ventre constipé; sans cesse tourmentée par des suffocations de matrice, par des défaillances fréquentes, elle ne put trouver du soulagement dans aucun remède, *Nicol. Tulp. observ. medicar. lib. IV.* Ce qui redouble souvent la difficulté de la guérison, c'est que ces malades cachent aussi long-temps qu'il leur est possible leur état, & on ne le découvre que tard, qu'après que le mal est invétéré & rendu plus opiniâtre; d'ailleurs, lors même qu'on s'en aperçoit & qu'on veut y remédier, les malades sont peu dociles, elles ne veulent pas se priver du plaisir de satisfaire à leur passion, souvent elles ne le peuvent pas; & si elles rencontrent des médecins imprudens par trop de sévérité, qui leur défendent tout usage de mets pour lesquels elles sont passionnées, & des parens trop rigides & trop scrupuleusement attentifs à observer l'ordonnance du médecin, elles deviennent tristes, mélancoliques & sérieusement malades. Le *malacia* n'est pas une maladie, il n'y a point de danger à laisser suivre aux femmes enceintes leur caprice, il y en auroit à les en empêcher; elles n'en éprouvent pour l'ordinaire aucune incommodité, ni elles ni l'enfant qu'elles portent; cependant lorsque les alimens pour lesquels elle s'est déterminée, sont d'un mauvais caractère, trop sales, trop épicés, que ce sont des poisons, par exemple, desséchés & endurcis par le sel & la fumée, il est certain que le chyle qui s'en forme ne sauroit être bien bon; on doit, autant qu'on peut, faire en sorte par les avis, les invitations, que la femme en use sobrement; il faut aussi pour cela lui présenter des mets agréables, d'une nature opposée, qui puisse modérer & contrebalancer l'action des autres: on les mêle pour cela souvent ensemble.

Quand on se propose de guérir une fille attaquée du *pica*, il est très-important de s'attirer sa confiance, de lui faire approuver & désirer le soin qu'on va prendre de sa santé : on peut réussir en cela en la plaignant, en compatissant à ses peines, en se prêtant à ses goûts, à sa passion; on ne la désapprouve pas, on se garde bien d'en faire un crime & de la défendre; on assure au contraire que c'est une maladie indépendante de la volonté, qui même peut être bien lorsqu'elle est modérée; on se contente d'en faire voir les inconvénients, on insiste surtout sur les atteintes que la beauté pourroit en recevoir. On touche rarement cette corde sans succès; il est facile de prouver combien cet appétit déréglé fait du tort à un joli visage, on a toujours quelques exemples connus à citer; on peut engager par-là les malades à se modérer dans l'usage de ces choses absurdes, à en diminuer tous les jours la quantité, à faire quelques remèdes; on promet une prompte guérison, le retour de la santé, de la beauté & de l'embonpoint; on peut aussi, en s'insinuant adroitement dans l'esprit de ces jeunes & timides malades, en flattant ainsi leurs desirs, s'instruire de la cause qui a déterminé la maladie, & des corps qui en sont l'objet; choses qu'elles s'obstinent d'autant plus à cacher qu'elles sont plus ridicules, & qu'il est cependant très-important que le médecin sache. N'est-il pas bien naturel qu'elles refusent d'avouer que leur appétit les porte violemment à manger du cuir pourri, par exemple, des matières fécales? & quand la cause de cette maladie se trouve être une envie de se marier, qu'il leur est défendu de faire paroître & encore plus de satisfaire; quelle peine ne doit-il pas leur en coûter pour rompre le silence? Cependant de quelle utilité ces fortes d'aveux ne sont-ils pas pour le médecin? Utilité au reste qui reflue sur la malade. Lorsqu'on est instruit de la cause du mal, on y apporte le remède convenable : dans l'exemple proposé, on n'a point de secours plus approprié que le mariage; il remplit, en guérissant, ces trois grandes conditions si difficiles à

réunir, *ciò, tuò & jucundè*. Voyez MARIAGE. Lorsque la maladie est l'effet d'une suppression ou d'un dérangement dans l'excrétion menstruelle, il faut avoir recours aux emmenagogues variés suivant les cas. Voyez REGLES, SUPPRESSION (*maladie de la*). Cependant on doit engager la malade à user de mets succulens & de facile digestion; l'estomac affoibli se fortifie par les stomachiques amers, aloétiques; on distrait & on récréé l'esprit triste & rêveur par les promenades, les parties de plaisirs, les compagnies agréables, les spectacles, la musique, les concerts, &c. Parmi les remèdes intérieurs, il faut choisir ceux qui sont les plus appropriés à l'espèce de dérangement d'estomac qu'a occasionné l'abus des alimens ou des corps qui étoient l'objet des délires mélancoliques; il faut opposer aux spiritueux aromatiques, à l'alkali caustique, les légers apéritifs, délayans, &c. aux terreux inviscans, les toniques, les martiaux, les fort apéritifs; & si quelques maladies, comme les obstructions de viscères, les pâles couleurs, y sont survenues, alors il faut diriger & varier le traitement en conséquence. V. OBSTRUCTION, PALES COULEURS, &c.

PICARA, (*Géographie moderne.*) province de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade. Elle est bornée par les grandes montagnes des Audets, du côté de l'orient. (*D. J.*)

PICARDIE (LA), *Géographie mod.* province de France, bornée au nord par le Hainault, l'Artois & la mer; au midi par l'île de France; au levant par la Champagne, & au couchant par la Manche & la Normandie. Elle a quarante-huit lieues du levant au couchant, & trente-huit du midi au nord. Ses principales rivières sont la Somme, l'Oyse, la Cauche, la Scarpe, la Lys, & l'Aa. Cette province est abondante en blé & autres grains.

On divise la *Picardie* en haute, moyenne & basse. La haute comprend le Vermandois & la Thiérache; la moyenne, l'Amiénois & le Santerre; la basse comprend le pays reconquis, le Boulenois,

le Ponthieu & le Vimeu. Les fabriques & les manufactures y occupent beaucoup de monde : on y fait quantité de serges, de camelots, d'étamines, de pannes & de draps; il y a plusieurs verreries. On voit dans la forêt de la Fere, au château de Saint-Gobin, la manufacture des glaces; d'où on les transporte à Paris pour être polies.

Outre le gouvernement militaire de Picardie, qui comprend trois lieutenances générales, il y a des gouverneurs particuliers de villes & citadelles. Amiens est la capitale de la province.

On compte quatre évêchés dans le gouvernement de Picardie, tel qu'il est aujourd'hui : Amiens & Boulogne sont suffragans de l'archevêché de Rheims : Arras & Saint-Omer en Artois, sont sous la métropole de Cambrai.

Le nom de Picardie n'est pas ancien, & ne se trouve en aucun monument avant la fin du XIII^e. siècle, où Guillaume de Nangis a appelé ce pays Picardie. Matthieu Paris parlant de la sédition arrivée l'an 1229 à Paris, entre les bourgeois & les clercs ou écoliers de l'université, dit que les auteurs de ce trouble furent ceux qui étoient voisins de la Flandre, & qu'on nommoit communément Picards.

La Picardie ayant été conquise par Claudion, tomba sous la domination des rois Francs; ce prince établit à Amiens son siege royal. Mérouée lui succéda, ainsi que Childeric son fils. Ensuite la Picardie échut en partage à Clotaire fils de Clovis, & resta sous la domination des rois de France, jusqu'à Louis le débonnaire, qui y établit, en 823, des comtes qui devinrent presque souverains.

Philippe - Auguste s'arrangea de cette province avec Philippe d'Alsace, comte de Flandre. En 1435, Charles VII engagea toutes les villes situées sur la Somme au duc de Bourgogne, pour quatre cents mille écus. Louis XI les retira en 1463; & depuis ce temps-là, la Picardie n'a plus été aliénée. (D. J.)

Cette province a vu naître Duquesne, le vainqueur de Ruiter, amiral hollandois; la Motte - Houdancourt, qui se

distingua devant Turin; Charles Mouchy d'Hocquincourt, qui força les lignes espagnoles devant Arras; le chevalier de Malte, Adolphe de Vignacourt, d'une famille de héros; Jérôme Feuquieres; le brave Salency, colonel de Normandie, qui attaqua la phalange angloise à Fontenoy; le capitaine Turot, qui s'est signalé dans la marine. Ce brave homme, mort en 1759, méritoit un meilleur sort. Il a fait des prodiges avec trois petites frégates, & a tenu en échec la flotte Angloise pendant un an. Il a vécu & il est mort en héros. Les Anglois même le craignoient & l'admiraient. C'est assez pour sa gloire; mais ce n'en est pas assez pour celle de la France : il étoit l'espérance de notre marine.

Pierre Ramus, un des savans auxquels les belles-lettres ont le plus d'obligation, fils d'un charbonnier, devint principal du college de Presle, & professeur royal. C'est le premier qui ait donné une grammaire françoise. Sa premiere these, pour être reçu maître-ès-arts, fut la cause de ses disgraces. Tel en est le sujet, *quæcumque ab Aristotele dicta sint falsa esse & commentitia*. On sait quelle fut, en 1572, la fin malheureuse de ce savant qui avoit fondé une chaire de mathématiques. On prétend qu'il a le premier introduit l'v & l'j consonnes.

Pierre Galand, principal du college de Boncour, professeur royal, & chanoine de Notre-Dame, né à Rollot, près de Mondidier. Sa *vie du célèbre Pierre Duchâtel*, son ami, écrite en beau latin, a mérité l'éloge des savans.

Jacques Fernel, médecin & mathématicien, né à Mondidier. Peu d'auteurs ont reçu autant d'honneurs que lui dès son vivant. Il mourut en 1558 : on voit son épitaphe à S. Jacques de la Boucherie.

Guy Patin, dont Fernel étoit le saint, assuroit dans ses lettres qu'il tiendrait à plus grande gloire d'être descendu de cet auteur, que d'être roi d'Ecosse. Il ajoute qu'il a fait revivre l'art de la médecine, & que jamais prince ne fit autant de bien au monde que lui. On peut voir la liste des ouvrages de Fernel, dans l'*histoire de Mondidier*, par le P. Daire, 1765.

Le docte François Varable, né à Gama-ches.

Denis Lambin, par ses veilles, a défriché les avenues du parnasse grec & latin : les preuves de son savoir sont consignées dans ses *commentaires* & ses *harangues* : il mourut en 1572, de douleur de la perte de son ami Ramus, massacré à la boucherie de la S. Barthelemi.

Jacques Lefevre, d'Étapes, professeur au college du cardinal le Moine, pensa être brûlé par le fougueux Noël Beda, syndic de Sorbonne, pour avoir soutenu qu'il y avoit trois Maries, selon le sentiment des peres Grecs. Il dut la vie à Guillaume Petit, dominicain, confesseur de François I, homme sage & éclairé, qui ne conseilloit au roi que des actes d'humanité. Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, qui aimoit les savans, l'attira auprès de lui, avec Rouffel, Fatel & Varable.

Le grand Rouffel, docteur, étoit aussi Picard.

Les Sansons, fameux géographes, étoient d'Abbeville. On peut remarquer que la Picardie a produit de bons géographes ; le pere Philibert Briet, Pierre Duval, parent des Sansons, & leur compatriote ; Jacques Robbe, né à Soissons ; Claude le Caron, né à Mondidier.

Le savant qui fait le plus grand honneur à cette province, est André Duchêne.

Jacques Dubois ou Sylvius, médecin & professeur au XVI^e. siecle, étoit d'Amiens : personne ne parloit mieux latin que ce Picard.

Antoine Mouchi, recteur de l'université en 1539, inquisiteur contre les Huguenots sous Henri II, ou plutôt l'espion du cardinal de Lorraine. C'est pour lui qu'on inventa le sobriquet de *mouchard*, pour désigner un espion : son nom seul devint une injure.

L'immortel auteur d'*Atalie*, Jean Racine, est né à la Ferté-Milon en Valois : Jean Riolan, médecin ; Voiture, un des beaux esprits du siecle de Louis XIV ; Rohault le physicien, étoient tous trois d'Amiens. Laurent Bachel & Loisel, jurifconsultes ; l'abbé Dubos ; M. le Cat ; le célèbre abbé Nollet ; Bonaventure Ra-

cine, qui a donné en douze volumes un excellent *abrégé* de l'histoire ecclésiastique, étoient Picards.

Jean Cholet, né à Nointel, professeur en droit & cardinal, mort en 1291, établit le college de son nom pour des boursiers théologiens de la nation de Picardie.

Jean le Moine, né à Crey, près d'Abbeville, également revêtu de la pourpre, fonda le college de son nom, dont il dressa les statuts, ainsi que ceux du college de Cholet.

André le Moine, son frere, fonda, en 1311, en faveur des écoliers d'Amiens & de Noyon, huit boursés de théologie. Guillaume Duranti, de Beauvais, assigna la dixieme partie de ses bénéfices aux pauvres écoliers.

Le college de Laon doit une partie de sa fondation à Guy, doyen de Laon. Le second fondateur fut, en 1313, Raoul de Presle, clerc du roi Philippe-le-Bel, mort en 1331, d'où le college a pris le nom de Presle, bourg du Soissonois.

Celui de Beauvais doit son origine à J. de Dormans, évêque de Beauvais, cardinal, chancelier de France, qui, en 1370 fonda les boursiers qui devoient être de la paroisse de Dormans, ou des villages du diocese de Soissons, & leur assigna 4 sous parisis par semaine. Son neveu & son successeur, Milles de Dormans, acheva la chapelle dédiée en 1382, & institua quatre chapelains. Il y a eu un chancelier de France du même nom.

Jean Nolin, procureur de ce college, augmenta, en 1501, les fondations de deux boursiers & d'un chapelain, qui devoient être de la ville de Compiègne. C'est le college qui a eu tant de réputation sous les excellens principaux Rollin & Coffin.

Le cardinal Pierre d'Ailly a fondé une chaire au college de Navarre. L'argent qu'il a laissé pour acheter des livres, & le logement des théologiens qu'il a fait construire, l'ont fait regarder comme le second fondateur. Il naquit à Compiègne en 1350, professa la théologie à Navarre en 1386, où il eut pour disciples Gerson, Clémengis, Gilles Deschamps, & mourut

en 1425. Il a été nommé *l'aigle des docteurs & le fléau des hérésies*. C'est lui qui fit établir, par Boniface IX, un théologal dans toutes les églises épiscopales.

N'oublions pas Adrien Baillet, savant & judicieux critique, qui a purgé les vies des saints du merveilleux & du fabuleux.

Claude Caperonier, né à Mondidier, professeur en langue grecque au college royal.

D. Luc d'Achery, savant bénédictin.
Le poète Vadé, né à Ham, mort en 1757.

Antoine de la Place, né à Calais.

François Masclef, auteur d'une grammaire hébraïque, étoit d'Amiens. (C)

PICARDIE (CANAL DE). *Lettre de M. de Voltaire sur le canal de Picardie, construit par M. Laurent.* " Je savois, monsieur, il y a long-temps, que vous aviez fait des prodiges de mécanique ; mais j'avoue que j'ignorois, dans ma chaumière & dans mes déserts, que vous travailliez actuellement, par ordre du roi, aux canaux qui vont enrichir la Flandre & la Picardie. Je remercie la nature qui nous épargne les neiges cette année : je suis aveugle quand la neige couvre nos montagnes ; je n'aurois pu voir les plans que vous avez bien voulu m'envoyer : j'en suis aussi surpris que reconnoissant. Votre canal souterrain sur-tout est un chef-d'œuvre inoui. Boileau disoit à Louis XIV, dans le beau siècle du goût :

*J'entends déjà frémir les deux mers étonnées,
De se voir réunir au pié des Pyrénées.*

Lorsque son successeur aura fait exécuter tous ses projets, les mers ne s'étonneront plus de rien ; elles seront très-accoutumées aux prodiges.

Je trouve qu'on se faisoit un peu trop valoir dans le siècle passé, quoiqu'avec justice, & qu'on ne se fait peut-être pas assez valoir dans celui-ci. Je connois le poëme de l'empereur de la Chine, & j'ignore les canaux navigables de Louis XV.

Vous avez raison de me dire, monsieur, que je m'intéresse à tous les arts & aux objets du commerce.

Tous les goûts à la fois sont entrés dans mon ame.

Quoiqu'octogénaire, j'ai établi des fabriques dans ma solitude sauvage. J'ai d'excellens artistes qui ont envoyé de leurs ouvrages en Russie & en Turquie ; & si j'étois plus jeune, je ne désespérerois pas de fournir la cour de Pekin du fond de mon hameau Suisse.

Vive la mémoire du grand Colbert, qui fit naître l'industrie en France,

*Et priva nos voisins de ces tributs utiles,
Que payoit à leur art le luxe de nos villes.*

Bénissons cet homme qui donna tant d'encouragemens au vrai génie, sans affoiblir les sentimens que nous devons au duc de Sully, qui commença le canal de Briare, & qui aima plus l'agriculture que les étoffes de soie. *Illa debuit facere & ista non omittere.*

Je défriche depuis long-temps une terre ingrate : les hommes quelquefois le sont encore plus ; mais vous n'avez point fait un ingrat, en m'envoyant le plan de l'ouvrage le plus utile.

J'ai l'honneur, &c. ».

M. de la Condamine, qui, étant à S. Quentin en septembre 1773, montra au duc de Cumberland le canal, que ce prince trouva un ouvrage admirable & digne des Romains, fit ce quatrin :

*L'homme, depuis Noé, s'affervissant les mers,
Avoit su rapprocher les bouts de l'univers.
Neptune étoit soumis ; Pluton devient traitable.
A la voix de Laurent la terre est navigable.*

Cet excellent ingénieur, qui étoit chargé du canal de Bourgogne, projeté depuis Henri IV, vient d'être enlevé à la France & aux arts, par une mort prématurée, en octobre 1773 : il étoit Flamand. (C)

PICARDS, (*Hist. eccl'sf.*) nom d'une secte qui s'établit en Bohême au commencement du XV^e. siècle, & qui y fut cruellement persécutée. Elle eut pour chef un prêtre qui s'appelloit Jean, & qu'on nomma

Picard, parce qu'il étoit de Picardie ; d'autres l'ont nommé *Martin*, & d'autres *Loquis*.

L'article que Bayle a donné de la secte des Picards ne lui fait pas honneur, & on ne peut assez s'étonner que ce génie si fin dans la critique des historiens de la Grece & de Rome, se soit plu à adopter les contes ridicules qu'il avoit lus sur les malheureux Picards. Ajoutez que son article est sec & entièrement tiré de Varillas, hardi conteur de fables, qui a ici copié celles d'Enée Sylvius, lequel déclare avoir rapporté ce que d'autres ont dit, & avoir écrit bien des choses qu'on ne croyoit point ; c'est son propre aveu : *aliorum*, dit-il, *dicta recenseo, & plura scribo quàm credo*.

Lasitius rapporte que le prétendu Picard arriva en Boheme en 1418, du temps de Wenceslas, surnommé le *fainéant* & le *ivrogne* ; qu'il vint accompagné d'environ quarante autres, sans compter les femmes & les enfans ; que ces gens-là disoient qu'on les avoit chassés de leur pays à cause de l'évangile. Le jésuite Balbinus, dans son *épitome rerum Bohemicarum*, liv. II, dit la même chose, & n'impute aux Picards aucun des crimes, ni aucune des extravagances qu'Enée Sylvius leur attribue.

Jean Schlectat, secrétaire de Ladiflas, roi de Boheme, rendant compte à Erasme des diverses sectes qui partageoient la patrie, entre dans de plus grands détails sur celle des Picards. Ces gens-là, dit-il, ne parlent du pape, des cardinaux & des évêques, que comme de vrais antéchristes ; ils ne croient rien ou fort peu des sacrements de l'église. Ils prétendent qu'il n'y a rien de divin dans le sacrement de l'Eucharistie, affirmant qu'ils n'y trouvent que le pain & le vin consacrés, qui représentent la mort de Jésus-Christ ; & ils soutiennent que ceux qui adorent le sacrement sont des idolâtres, ce sacrement n'ayant été institué que pour faire la commémoration de la mort du Sauveur, & non pour être porté de côté & d'autre ; parce que Jésus-Christ qui est celui qu'il faut honorer du culte de latrerie, est assis à la droite de Dieu le pere. Ils traitent d'ineptie les

suffrages des saints & les prieres pour les morts, aussi-bien que la confession auriculaire, & la pénitence imposée par les prêtres. Ils disent enfin, que les vigiles & les jeûnes sont le fard de l'hypocrisie ; que les fêtes de la vierge Marie, des apôtres & des autres saints, sont des inventions de gens oisifs. Ils célèbrent pourtant les dimanches & les fêtes de Noël & de la Pentecôte. *Epist. Erasmi. liv. XIV*. Ce récit de Schlectat nous apprend manifestement que les Picards n'étoient autres que des Vaudois, & M. de Beauſobre a démontré cette identité dans son histoire de la guerre des Hussites. Vous en trouverez l'extrait dans le dictionnaire de M. de Chauffepié, qui a fait un excellent article des Picards. Voici en peu de mots le précis de ce qui les concerne.

Les Vaudois étoient en Boheme dès l'an 1178 ; des disciples de Valdo s'y réfugièrent & furent fort bien reçus à Zatée & à Laintitz, deux villes voisines situées sur la riviere d'Égne, & assez proche des frontieres de Misnie, par où les Vaudois entrèrent vraisemblablement en Boheme ; une partie du peuple suivoit alors le rit grec, pendant que la noblesse & les grands qui avoient commerce avec les Allemands leurs voisins, & qui se conforment ordinairement à la cour, suivoient pour la plupart le rit latin ; mais ce rit ayant été introduit par force, n'en étoit que plus désagréable au peuple. Les Vaudois ayant trouvé de l'humanité & de l'accueil dans les habitans de ces deux villes, leur firent connoître les superstitions que le temps avoit introduites dans la religion chrétienne, & les affermirent dans l'aversion qu'ils avoient déjà pour l'église romaine.

Ces peuples conserverent l'exercice public du rit grec, jusques vers le milieu du XV^e. siecle, que l'empereur Charles IV & l'archevêque Ernest l'interdirent à la sollicitation des papes & à la poursuite des moines. Le rit latin ayant été établi partout, les peuples s'assemblerent dans les bois, dans les solitudes & dans les châteaux de quelques gentiishommes qui les protégeoient ; mais quand les troubles s'éleverent en Boheme, & que la nation leva l'étendard contre le pape, ces Picards, ces

Vaudois cachés, commencerent à se montrer; il s'en mêla quelques-uns parmi les Taborites; d'autres qui se virent en assez grand nombre dans une île que forme la riviere de Launitz, assez près de Neuhaus, dans le district de Bechin, prirent les armes & furent défaits par Ziska.

On peut réduire à trois chefs, les preuves qui justifient que ces Picards étoient Vaudois; 1°. le principal prêtre qu'on leur donne; 2°. les dogmes qu'on leur attribue; 3°. les crimes, les folies, & les hérésies qu'on leur impute: tout quadre avec les Vaudois.

I. Théobalde dit que leur principal prêtre s'appelloit Martin de Moravet. Laurens de Byzin, chancelier de la nouvelle Prague, sous Wenceslas, qui a écrit un journal de la guerre des Hussites, *diarium de bello hussitico*, raconte qu'au commencement de 1420, quelques prêtres Taborites débitèrent de nouvelles explications des prophéties, & annoncerent un avènement prochain du fils de Dieu pour détruire ses ennemis, & purifier l'église. " Le principal auteur de cette doctrine, dit " Laurens de Byzin, étoit un jeune prêtre " de Moravie, fort bel esprit & d'une " prodigieuse mémoire; il se nommoit " Martin, & fut surnommé *Loquis*, " parce qu'il prêchoit avec une hardiesse " étonnante ses propres pensées, & non " celles des saints docteurs. Ses principaux " associés furent Jean Oilezin, le bachelier " Markold, le fameux Coranda, & autres " prêtres Taborites ». Martin de Moravet ou de Moravie, surnommé *Loquis*, le principal prêtre des Picards, est donc un prêtre Taborite, un collègue du fameux Wenceslas Coranda, qui fit tant de bruit dans ce parti, & qui avant & depuis la mort de Ziska, fut à la tête des affaires. Delà il s'enfuit qu'au fond les Picards sont des Taborites, & que les accusations d'incestes & de nudités qui leur ont été intentées, sont de pures calomnies, puisque tout le monde convient que les Taborites n'en furent jamais coupables.

Martin de Moravie fut pris avec un autre prêtre, & envoyé à Conrad, archevêque de Prague, qui, après les avoir gardés dans un cachot pendant plusieurs

mois, les fit jeter tous deux dans un tonneau de poix ardente. Quel étoit leur crime? c'étoit d'avoir soutenu jusqu'à la mort, & sans avoir jamais voulu se rétracter, que le corps de Jesus-Christ n'est qu'au Ciel, & qu'il ne faut point se mettre à genoux devant la créature, c'est-à-dire, devant le pain de l'eucharistie. Voilà un prêtre Picard, qui a tout l'air Vaudois.

II. Les dogmes des Picards & des Vaudois, sont les mêmes; nous l'avons déjà vu par le détail que Schlechtat fait des opinions des Picards de Bohême. Ils soutenoient qu'il ne faut point adorer l'eucharistie, parce que le corps de Jesus-Christ n'y est point, le Seigneur ayant été élevé au Ciel en corps & en ame; que le pain & le vin de l'eucharistie demeurent toujours du pain & du vin, &c. Ce sont-là des doctrines vaudoises & purement vaudoises.

Les accusations mêmes sont des usages vaudois déguisés en dogmes; par exemple, les Vaudois ne reconnoissoient point de sainteté attachée aux autels, & n'en faisoient point une condition du service divin. Si cela est, disoient leurs adversaires, vous feriez donc dans les temples ce que les maris & les femmes font dans leurs maisons? La conséquence fut transformée en dogme. Les Picards, dit-on, ont commerce avec leurs femmes dans les lieux sacrés; ce sont donc des misérables qu'il faut exterminer.

Les prêtres Vaudois étoient mariés, & ils soutenoient que leurs mariages étoient légitimes. Quoi! disoient leurs ennemis, un prêtre sortant du lit de sa femme approchera des autels? Autre conséquence convertie en dogme.

Les Vaudois n'adoroient point le sacrement, & ne fléchissoient point le genou dans les églises à la vue du pain sacré. Autre conséquence: il n'est pas nécessaire d'adorer Dieu.

Ajoutez à cela les autres dogmes attribués aux Picards par Schlechtat. Ils n'invoquoient point les saints; ils ne prioient point pour les morts; ils n'admettoient point la confession auriculaire, &c. Si ce ne sont pas là des Vaudois, ce sont des gens qui leur ressemblent parfaitement, & qui peuvent bien leur être associés.

III. Les crimes, les folies & les hérésies qu'on leur attribue, persuadent encore que les pauvres Picards, exterminés en Bohême, étoient de véritables Vaudois; c'est ce dont on trouvera les preuves détaillées dans l'ouvrage de M. de Beaufovre : nous y renvoyons le lecteur.

Nous remarquerons seulement que la nudité qu'on leur impute est une pure fausseté, & que les Picards n'ont jamais été adamistes. On n'apporte que deux preuves dans l'histoire, de la nudité picarde : la première est le témoignage du prêtre Taborite, & du docteur Gitzinus; ils n'accusent pourtant pas les Picards d'une nudité pratique, mais seulement d'enseigner que les habits n'étoient point nécessaires, & que si ce n'étoit le froid, on pourroit aussi-bien allernu que vêtu. Ce n'est donc, sur ces deux témoins, qu'une erreur spéculative qui ne conclut rien pour la pratique, encore moins pour ces ridicules opinions, que la nudité est un privilège de la liberté ou de l'innocence.

La seconde preuve qu'on donne de la nudité des Picards, est tirée de ce qu'on fit le rapport à Ziska que ceux qui s'étoient fortifiés dans une île y alloient tout nus, & commettoient sans honte toutes sortes d'infamies : cette preuve n'est qu'un conte absurde, qu'on inventa contre des malheureux qu'on vouloit sacrifier; & ce qui réfute pleinement la fausseté de ce bruit, c'est qu'entre tant de Picards que Ziska laissa dans cette île, & qu'il fit périr, on ne voit pas dans l'histoire qu'un seul ait été trouvé nu. De plus, comment se persuader que la noblesse de Moravie, qui protégeoit les Picards de son pays, ait pu soutenir des fanatiques qui donnoient dans l'excès ridicule de se faire une religion de la nudité? Enfin, comment imaginer que d'infames voluptueux souffrent constamment les plus cruels supplices, & qu'ils embrassent volontairement une mort cruelle qui les va priver de tous les plaisirs après lesquels ils couroient? Ajoutez à toutes ces preuves le témoignage du jésuite Balbinus, qui ne doit pas être suspecté de favoriser ces hérétiques; & néanmoins il convient que c'est à tort qu'on a accusé les Picards à cet égard,

& il reproche à Théobalde d'avoir donné mal-à-propos aux adamites le nom de Picards. Balbin. *Epitom. rer. Bohem. lib. IV, pag. 449.* Voici ce que les théologiens catholiques les plus modérés pensent des Picards : ils disent que ce fut une secte d'hérétiques qui s'éleverent en Bohême dans le XV^e siècle, & qui prirent ce nom de leur chef appelé Picard, natif des Pays-bas.

Que ce fanatique se fit suivre d'un assez grand nombre d'hommes & de femmes, qu'il prétendoit, disoit-il, rétablir dans le premier état d'innocence où Adam avoit été créé; c'est pourquoi il prenoit aussi le titre de *nouvel Adam*.

Que sous ce prétexte il établit comme un dogme parmi ses sectateurs, la jouissance des femmes, ajoutant que la liberté des enfans de Dieu consistoit dans cet usage, & que tous ceux qui n'étoient pas de leur secte étoient esclaves. Mais quoiqu'il autorisât la communauté des femmes, ses disciples ne pouvoient cependant en jouir sans sa permission, qu'il accordoit aisément, en disant à celui qui lui présentait une femme avec laquelle il désiroit avoir commerce : *Va, fais croître, multiplie & remplis la terre*. Il permettoit aussi à cette populace ignorante d'aller toute nue, imitant en ce point, comme en l'autre, les anciens Adamites. *Voyez ADAMITES.*

Les Picards avoient établi leur résidence dans une île de la rivière de Lansnecz, à quatorze lieues de Thabor, place forte, où Ziska, général des Hussites, avoit son quartier principal. Ce guerrier instruit des abominations des Picards, marcha contre eux, s'empara de leur île, & les fit tous périr par le fer ou par le feu, à l'exception de deux qu'il épargna, pour s'instruire de leur doctrine. *Dubrav. liv. VI. Sponde ad ann. chr. 1420.*

PICAREL, *s. m. imaris*, (*Hist. nat. Ichtyol.*) poisson de mer. On lui a donné à Antibes le nom de *garon*, & en Languedoc celui de *picarel*, parce qu'il pique la langue lorsqu'il est desséché & salé. C'est une espèce de mendole qui est toujours blanche; cependant il est plus étroit & plus court que la mendole, car il n'a que la longueur du doigt. Le museau est pointu ;

il y a de chaque côté sur le milieu du corps une tache noire & des traits argentés & dorés, mais peu apparens, qui s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue; au reste il ressemble à la mendole par les nageoires, les aiguillons, la queue, &c. Rondelet, *histoire des poissons*, liv. V, chapitre xiv. Voyez MENDOLE, poisson.

PICATAPHORE, subst. m. (*Astrolog. judic.*) Les astrologues appellent ainsi la huitième maison céleste, par laquelle ils font des prédictions touchant la mort & les héritages des hommes. On la nomme encore *porte supérieure*, lieu paresseux, maison de mort & des héritages. Ranzovius, dans son *tractat. astrolog. part. II*, a traité toutes ces fadaïses ridicules. (D. J.)

PICAVERET, voyez LINOTE.

PICCA-FLOR, f. m. (*Histoire nat. Ornithol.*) c'est le nom que les Espagnols donnent au colibri ou à l'oiseau-mouche, à cause qu'il ne vit que du suc des fleurs. Son article est fait au mot COLIBRI.

Rien n'égale la beauté du plumage de ces charmans oiseaux; ils font leurs nids avec tout l'art & les précautions possibles; cependant ils n'en font que trop souvent chassés par de grosses & cruelles araignées, qui y viennent pour sucer les œufs ou le sang des pauvres petits colibris.

Presque tous les auteurs assurent que cet oiseau n'habite que les pays chauds; mais M. de la Condamine déclare qu'il n'en a vu nulle part en plus grande quantité que dans les jardins de Quito, dont le climat tempéré approche plus du froid que de la grande chaleur. *Mém. de l'acad. des scienc.* 1745. (D. J.)

PICEA ABIES, (*Jardinage.*) est une espèce de sapin vulgairement appelé *épicia*, & semblable à l'if pour le bois & la feuille, qui ne tombe point; il s'élève plus haut, sans être ni si garni, ni si beau. Le *picca* produit de la graine qui le perpétue. On le place ordinairement dans les parcs entre les arbres isolés des allées doubles, ou dans les bosquets verts.

PICELLO, (*Géogr. mod.*) ville ou bourg de l'Anatolie sur la mer Noire, entre Penderachi & Samastro. C'est l'ancienne *Pfyllium* de Ptolomée.

Tome XXV.

PICENTIA, (*Géograph. anc.*) ville d'Italie, capitale des Picentins. Cette ville étoit dans les terres. Les habitans furent chassés de leur ville, pour avoir pris le parti d'Annibal. Léander & Mazella disent qu'on la nomme présentement *Vicentia*. I. Il y avoit une autre ville d'Italie du nom de *Picentia*; elle étoit dans le Latium, selon Denis d'Halicarnasse, lib. V.

PICENTINORUM GENS, PICENTINI & PICENTES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie. Ils habitoient sur la côte de la mer de Toscane, depuis le promontoire de Minerve, qui les séparoit de la Campanie, jusqu'au fleuve Silarus, qui étoit la borne entre les Picentins & les Lucaniens. Dans les terres ils s'étendoient jusqu'aux limites des Samnites & des Harpini, limites qui nous sont néanmoins absolument inconnues.

PICENUM, (*Géogr. anc.*) contrée d'Italie à l'orient de l'Umbrie, & connue aussi sous le nom d'ager *Picenus*. Les habitans de cette contrée étoient appelés *Picentes*; ils étoient différens des *Picentini*, qui habitoient sur la côte de la mer inférieure. Ce peuple étoit si nombreux, que Pline, lib. III, cap. xviii, fait monter à trois cents soixante mille le nombre des *Picentes* qui se soumièrent aux Romains. Les bornes du *Picenum* proprement dit, s'étendoient le long de la côte, depuis le fleuve *Æsus* jusqu'au pays des *Prætutiani*. Dans un sens plus étendu, le *Picenum* comprenoit le pays des *Prætutiani* & le territoire de la ville Adria.

J'ai dit que les Picentins, *Picentini*, habitoient sur la côte de la mer inférieure; j'ajoute ici que ce peuple étoit une colonie de Sabins, qui étant sortis de *Picenum*, aujourd'hui la Marche d'Ancone, s'emparèrent d'une partie de la Campanie. Ils possédoient le canton de terre où est à présent la partie occidentale du Principat méridional, entre le cap Campanella & le fleuve Sêlo. On croit que Salerne étoit la capitale de ces peuples. (D. J.)

PICHA-MAL, (*Hist. nat. Botan.*) fleur qui se cultive dans l'île de Ceylan; elle est blanche & a l'odeur du jasmin: on en apporte tous les matins un bouquet au roi du pays, enveloppé dans un linge blanc, &

D d d d

suspendu à un bâton. Ceux qui rencontrent ce bouquet, se détournent par respect. Il y a des officiers qui tiennent des terres du roi pour y planter de ces fleurs ; ils ont le droit de s'emparer de tous les endroits où ils peuvent qu'elles croîtront le mieux.

PICHET, PICHÉ, PICHE, f. m. (*Marchands de vin.*) petite cruche de terre à bec, qui leur sert à tirer du vin d'une pièce pour en remplir d'autres.

PICHINCHA, (*Géogr. mod.*) montagne de l'Amérique méridionale, dans l'audience de Quito, & au pié de laquelle est bâtie la ville de Quito. C'est une pointe de la Cordelière, & sur laquelle il y a un volcan, ainsi que sur la plupart des autres : celle-ci a 2434 toises au dessus de la mer. MM. de la Condamine & Bouguer, dans leur voyage du Pérou, passèrent trois semaines sur le sommet de *Pichincha*. (*D. J.*)

PICICITLI, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) petit oiseau de passage des Indes occidentales espagnoles, qui ne paroît au Mexique qu'après la saison des pluies. Tout son plumage est gris, excepté la tête & le cou, qui sont noirs. Nieremberg est le seul auteur qui en ait donné la description. (*D. J.*)

PICINÆ, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie entre Rome & Nole. C'est l'endroit où Sylla reçut la seconde ambassade du sénat, qui le prioit de ne pas marcher à main armée contre la ville de Rome. (*D. J.*)

PICNOSTYLE, ou PICNOSTYLLE, f. m. (*Architect.*) c'est le moindre entre-colonne de Vitruve, qui est d'un diamètre & demi, ou de trois modules, du grec *πικνός*, serré, & *στυλος* colonne.

PICO, (*Géogr. mod.*) îles de l'Océan, l'une des Açores, à 3 lieues sud-est de Traial, à 4 sud-ouest de Saint-Georges, & à 12 sud-ouest quart à l'ouest de Tercere. Cette île a environ 15 lieues de circuit, & est exposée à des volcans ; elle produit de meilleurs vins que toutes les autres Açores. Son nom lui vient d'une haute montagne qui y est, & qu'on appelle le *Pic* ou *Pic des Açores*. Long. selon Delisle, 349. 21. lat. 38. 35. (*D. J.*)

PICOL, f. m. (*Commerce.*) poids dont on se sert à la Chine pour peser la

soie. Il contient soixante-fix catis & trois quarts de catis ; en sorte que trois picols font autant que le bahar de Malaca, c'est-à-dire, deux cents catis. Voyez BAHAR.

Picol est aussi un poids en usage en divers lieux du continent & des îles des Indes occidentales ; il pèse environ vingt livres poids de Hollande. *Diction. de commerce.*

PICOLETS, f. m. pl. (*Serrurerie.*) les ferruriers appellent de la sorte deux petites pièces de fer rivées au côté de chaque poutre de leur tour, à travers lesquelles passent les bras qui soutiennent le support ; les *picolets* sont aussi de petits crampons qui soutiennent le pêne dans la ferrure, ou plutôt qui en conduisent la queue. Il y en a de deux sortes, le *picolet* à patte & le *picolet* à rivure. Le premier se tire d'une pièce de fer battue mince, & large de six lignes ; on plie le pié sur un mandrin fait de la hauteur & largeur de la queue du pêne ; on le plie en dehors, ce qui forme la patte qu'on perce d'un trou où passera la vis qui doit le fixer sur le palastre. Au bout du pié où il n'y a point de patte, on pratique un tenon qui entre dans une petite entaille qu'on a soin de pratiquer au palastre. Cette sorte de *picolet* ne se rive point, & on le démonte à volonté.

Le *picolet* qui se rive sur le palastre se fait comme le précédent, excepté qu'il n'a point de patte à un de ses piés, mais deux tenons pour le river sur le palastre.

PICOLI, f. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on se sert en Sicile, particulièrement à Messine & à Palerme, pour les changes & pour tenir les livres, soit en parties doubles, soit en parties simples ; huit *picolis* valent un ponti, & six *picolis* font le grain. On compte par onces, tarins, grains & *picolis*, qu'on somme par 30, par 20 & par 6 ; l'once valant 30 tarins, le tarin 20 grains, & le grain 6 *picolis*. *Dictionn. de Commerce.*

PICOLLUS, f. m. (*Mythol. des Germains.*) divinité des anciens habitans de la Prusse, qui lui consacroient la tête d'un homme mort, brûloient du suif en l'honneur de ce dieu, & lui offroient des sacrifices sanglans, pour n'en être pas tourmentés. (*D. J.*)

PICORÉE, f. f. (*Art milit.*) est l'espece de petite guerre que fait le soldat lorsqu'il sort du camp pour piller ou marauder. Voyez PILLAGE & MARAUDE.

Suivant la Noue, la *picorée* prit naissance dans les guerres civiles ou de religion sous Charles IX. D'abord les troupes avoient observé beaucoup de discipline; mais elles se porterent bientôt aux plus grands désordres: chacun se comportoit, dit ce militaire célèbre, comme s'il y avoit eu un prix de proposé à celui qui feroit le plus de mal; d'où s'ensuivit, dit-il, *la procréation de mademoiselle la picorée, qui depuis est si bien accrue en dignité, qu'on l'appelle maintenant madame.* Cependant l'amiral Coligni ne négligeoit rien pour maintenir la discipline; mais malgré les exemples de sévérité dont il usoit pour réprimer ce désordre, comme tout le monde y prenoit part, la noblesse ainsi que le simple soldat, il ne lui fut pas possible d'y remédier entièrement. (g)

PICOT, f. m. *terme de bucheron*; petite pointe qui reste du bois taillis coupé sur terre, & qui blesse vivement les piés, quand on marche dessus sans y prendre garde.

PICOT f. m. (*Instrument de carrier.*) ce que les carriers nomment un *picot*, est une espece de marteau pointu, qui n'a qu'un côté; il porte environ huit pouces de longueur, & un pouce en quarré à l'endroit où il est emmanché. Son manche n'a pas moins de cinq piés de long; c'est un des outils qui servent à soulever la pierre.

PICOT, f. m. (*Passenterie.*) c'est la partie qui constitue le bas d'une dentelle ou passément, & qui regne d'un bout à l'autre, où elle forme une petite engrelure; il y a de l'apparence qu'on lui a donné ce nom à cause qu'elle se termine en petites pointes placées les unes contre les autres; on estime fort les dentelles dont le *picot* est bien travaillé & bien ferré, parce qu'elles durent plus que les autres. (D. J.)

PICOT, f. m. (*Pêche.*) c'est une sorte de filets qui tire son nom de l'opération que font les pêcheurs en piquant les fonds voisins du lieu où ils ont tendu leurs filets. La grandeur de la maille & la quantité du plomb dont ils doivent être chargés par le bas,

sont prescrits par l'ordonnance, liv. V, tit. 2, art. 8.

La pêche des *picots* commence à la fin d'avril, & se continue jusqu'au mois de novembre. Pour faire cette pêche, les pêcheurs viennent dans leurs bateaux établir leur filet d'ebe & de basse eau sur des fonds qui ont encore quelquefois cinq à six brasses d'eau. Le filet a 40 à 50 brasses de long, & 2 à 3 de chute. Le bout forain qui est le premier que l'on jette à la mer, est frappé sur une ancre. Ils tendent le filet un peu en demi-cercle & en travers de la marée. L'autre bout du filet est frappé sur une grosse pierre ou cabrière, qu'ils nomment *étalon*, & sur laquelle est frappée une bonée pour la reconnoître.

Quand ils sont ainsi établis, les pêcheurs s'éloignent un espace considérable de leurs filets. Après s'en être éloignés suffisamment, ils reviennent en piquant le fond, pour faire faillir le poisson & le faire donner dans le filet qu'ils relevent ensuite, & recommencent la même opération plusieurs fois; ce qu'ils appellent *trajets*, tant que dure l'ebe. S'ils n'ont rien pêché, ils continuent de flot en faisant la même manœuvre; & quand ils ne se servent pas de perches pour piquer le fond, ils ont une grosse pierre ou cabrière percée, du poids de 60 à 80 livres, amarrée à un cordage; ils la laissent tomber au fond de l'eau pour épouvanter le poisson plat, & le faire faillir hors du sable & se jeter dans le filet; ce qui leur réussit, surtout si les *picots* sont tendus sur des fonds durs & de roche, où il se trouve encore un peu de sable dans lequel le poisson plat se puille enfouir.

On prend principalement avec ce filet, des poissons plats, comme turbots, barbues, solles & des filets, que pour cette raison les pêcheurs nomment des *picots francs*.

PICOTE, f. f. (*Lainage.*) ou *gucuse*, étoffe toute de laine d'un très-bas prix; c'est une espece de petit camelot. Cette sorte d'étoffe se fabrique à Lille en Flandre, où il s'en fait de plusieurs longueurs & qualités. Elle est à-peu-près semblable aux lamparillas & polimites, mais non pas de si bonne qualité. Sa destination la plus ordinaire est pour l'Espagne, car pour en France il ne s'y en consomme presque pas.

Il y a aussi des *picotes* qui sont mêlées de soie. *Savary.*

PICOTÉMENT, f. m. (*Médec.*) est une propriété des corps angulaires & aigus, par laquelle ils picotent & causent des vibrations & les inflexions des fibres des nerfs, & une grande dérivation du fluide nerveux dans les parties affectées.

Les *picotemens* produisent la douleur, la chaleur, la rougeur, &c. On peut les réduire aux dépilatoires violens & pénétrants, aux sinapismes modérés, aux vésicatoires & aux caustiques. *Voyez* SINAPISME, VÉSICATOIRE, &c.

PICOTER, v. act. piquer des trous ; & **PICOTÉ**, adj. (*Gramm.*) taché de petits trous. Il se dit de ceux qui ont eu la petite-vérole. Il se dit aussi en blason pour *marqueté*. Les pêcheurs & les naturalistes ont remarqué que la truite étoit *picotée* ; c'est ainsi qu'ils rendent le mot latin *variegatus*, qui signifie strictement *couvert de taches de différentes couleurs*.

PICOTEURS, f. m. plur. (*Pêche.*) petits bateaux servant au lamanage & à la pêche ; terme de pêche usité dans l'amirauté de Saint-Vallery en Somme.

PICOTIN, f. m. (*Mes. de contenance.*) sorte de petite mesure à avoine qui contient quatre litrons, c'est-à-dire, le quart d'un boisseau de Paris. Le *picotin* dont se servent les bourgeois pour la distribution de l'avoine à leurs chevaux, est ordinairement d'osier ; mais celui dont se servent les regrattiers & maîtres grainiers, doit être de bois.

Le *picotin* de bois n'est autre chose que le quart du boisseau de Paris : il doit avoir quatre pouces neuf lignes de hauteur sur six pouces neuf lignes de diamètre ou de large entre les deux fûts.

Le *picotin*, en anglois *pectz*, est encore une mesure pour les grains dont on se sert à Londres & dans le reste de l'Angleterre ; quatre *picotins* font un galon ou boisseau ; huit galons font le quarton ou barrique, & dix quartons un quart font le last. *Savary.* (*D. J.*)

PICOTIN, (*Arpentage.*) c'est une mesure qui sert à l'arpentage dans quelques lieux de la Guienne. Il faut 12 escails pour faire le *picotin*, chaque escail de 12 piés mesure d'Agen, qui est environ de trois

lignes plus grande que le pié de roi. *Savary.*

PICPUS, **PICPASSE**, **PIQUE-PUSSE**, subit. m. (*Hist. ecclési.*) religieux du tiers-ordre de S. François, autrement dits *pénitens*, fondés en 1601 à *Picpus*, petit village qui touche au fauxbourg saint Antoine de Paris. C'est ce village qui a donné nom à la maison des religieux, & c'est cette maison qui n'est que la seconde de l'ordre, qui a donné nom à l'ordre entier. Lorsqu'un ambassadeur fait son entrée, les officiers du roi vont le prendre à *Picpus*. Ils dînent dans la maison. C'est delà que la marche commence. Madame Jeanne de Sault, veuve de René de Rochechouart, comte de Mortemar, en fut reconnue pour fondatrice. Henri IV accorda des lettres-patentes au nouvel établissement. Louis XIII posa la première pierre de l'église, & prit dans les lettres-patentes qu'il accorda en 1624 au monastère, la qualité de fondateur.

PICQ ou **PIC**, f. m. (*Mes. de longueur.*) mesure étendue dont on se sert en Turquie, ainsi que l'on fait de l'aune en France pour mesurer les corps des longueurs, comme étoffes, toiles, &c.

Le *picq* contient 2 piés 2 pouces 2 lignes, qui font trois cinquièmes d'aune de Paris ; en sorte que cinq *picqs* font trois aunes, ou trois aunes font cinq *picqs*.

On appelle à Smyrne *tapis de picq*, la seconde sorte de tapis de Turquie ou de Perse, qui s'y achètent par les nations qui font le commerce du levant. Ils sont ainsi nommés, parce qu'ils ne se vendent pas à la pièce, mais au *picq* carré. *Dictionn. de commerce.*

PICQUINAIRE, f. m. (*Art milit.*) anciennement homme de guerre armé d'une pique.

PICRIS, (*Botaniqu.*) nom donné par Linnæus au genre de plantes appelé par Vaillant *helminthotheca* ; en voici les caractères. Le calice commun est double ; l'extérieur est composé de cinq feuilles faites en cœur ; l'intérieur est de forme ovale & tout ouvert. La fleur est d'un genre composé, elle est partie uniforme, & en partie faite en faitière. Les petites fleurs qui la forment sont égales & nombreuses ; cha-

cune est composée d'un seul pétale partagé en cinq segmens ; les étamines sont cinq filets capillaires ; les bossettes des étamines sont cylindriques ; le germe du pistil est placé sous la fleur ; le style est de la longueur des étamines ; les stigmates au nombre de deux, sont recourbés ; les calices subsistent après la chute des fleurs, & servent de capsule aux semences qui sont ovoïdes, obtuses & à aigrettes ; le receptacle ou l'enveloppe, est nu ; les graines varient en figure.

PICTES (LES), (*Hist. Géogr.*) en latin *Picti* ; anciens peuples de la Grande-Bretagne, mais dont l'origine est fort obscure. Lorsque les Romains s'emparèrent de la Grande-Bretagne, les *Pictes* occupoient la partie orientale de l'île, depuis la Tine jusqu'à l'extrémité septentrionale.

Sous les premiers empereurs romains il ne se passa rien de remarquable où les *Pictes* paroissent avoir eu part ; mais sous Valentinien I, les Romains les attaquèrent, parce que ces peuples, de concert avec leurs voisins, avoient fait des irruptions dans la province romaine. Nectaridius, gardien des côtes, Buchobandes, Severe & Jovin entreprirent inutilement de les soumettre, car ils furent défaits tour-à-tour. Enfin Théodose l'ancien y ayant été envoyé, augmenta les terres des Romains d'un grand pays qui appartenoit aux *Pictes*. Dans la suite Stilicon, tuteur d'Honorius, envoya Victorinus pour réprimer fortement ces peuples, qui depuis la mort de Théodose, recommençoient à faire de nouvelles courses dans la province romaine. Victorinus agissant en maître, leur défendit de nommer un successeur à Hengist leur roi, qui venoit de mourir. Cette action de hauteur irrita les *Pictes*, qui crurent qu'il vouloit les chasser de leur île, comme il en avoit chassé les Scots par leur secours. Dans cette crainte, ils rappellerent les Scots ; & Ferjus, prince du sang royal d'Ecosse, ravagea les terres des Romains, & se fit céder tout le pays au nord de l'Humber.

Vers l'an 511, les *Pictes* s'étant alliés avec les Saxons, assiégèrent Aréclute ; mais Arthur les battit, & ruina leur pays d'un bout à l'autre.

Depuis l'irruption des Anglois, la Bretagne avoit été partagée entre les Bretons ou Gallois, les Ecois, les *Pictes* & les Anglo-Saxons. Les *Pictes* & les Ecois habitoient la partie septentrionale de l'île. L'Esca & la Ewede, & les montagnes qui sont entre ces deux rivières, les séparaient des Anglo-Saxons. Les *Pictes* étoient à l'orient ; les Ecois à l'occident. Le mont Grathain faisoit leur borne commune depuis l'embouchure de la Nyffe jusqu'au lac Lomon. Alberneth étoit la capitale des *Pictes*, & Edimbourg étoit encore à eux. Ils ne se contenterent pas de ces terres, ils attaquèrent en 670 Egfrid, roi de tout le Northumberland, qui les battit, & les contraignit de lui céder une partie de leur pays pour avoir la paix.

Peu de temps après ils eurent leur revanche, & s'emparèrent d'une province de la Bernicie. Enfin, dans l'année 840, ayant perdu deux grandes batailles contre Kneth roi d'Ecosse ; le vainqueur qui vouloit venger la mort de son pere, qu'ils avoient tué, & dont ils avoient traité le corps avec indignité, agit envers eux de la maniere la plus inhumaine. Il les extermina tellement, que depuis lors il n'est plus resté que la mémoire de cette nation belliqueuse, qui avoit fleuri si long-temps dans la Grande-Bretagne ; & c'est par la destruction des *Pictes*, que Kneth est regardé par les Ecois comme un des principaux fondateurs de leur monarchie.

Au reste, l'origine des *Pictes*, ainsi que celle de leur nom, est entièrement inconnue. On ne voit dans l'histoire romaine des deux premiers siècles, que le nom de *Calédoniens*, & jamais celui de *Pictes*, ni celui des *Scots*. Tacite qui connoissoit bien la grande Bretagne, par les voyages & par les conquêtes de son beau-pere Agricola, dont il a écrit la vie, ne parle que des *Calédoniens*, qu'il met au rang des Bretons.

Résumons. De tout ce qui précède, on voit que les *Pictes* furent un peuple qui du temps des Romains habitoit la partie orientale de l'île de la Grande-Bretagne vers le nord, c'est-à-dire, dans le royaume d'Ecosse ; qu'on croit qu'ils étoient un peuple différent des anciens Bretons, & que Bede pense qu'ils étoient venus de

Scythie ; par où il a peut-être voulu désigner la Norwege conquise par les Scythes sous la conduite d'Odin ; que leur nom vint, dit-on, de *Picci*, que les Romains leur avoient donné, parce qu'ils étoient dans l'usage de se peindre, & qu'ils furent subjugués par l'empereur Julien, par Théodose & par Constantin.

PICTES (*Murailles des*), (*Géog. anc. & antiq.*) c'est un monument des Romains. Lorsqu'ils s'établirent en Angleterre par la force des armes, ils se trouvoient continuellement harcelés par les *Pictes*, du côté de l'Ecosse. Pour arrêter leurs courses, Adrien éleva une muraille de plâtre qui tenoit depuis l'Océan germanique jusqu'à la mer d'Irlande, l'espace de 27 lieues de France. & la fortifia par des palissades en l'an 123. L'empereur Sévère la fit faire de pierres avec des tours de mille en mille, où il y avoit garnison. Les *Pictes* néanmoins s'ouvrirent un passage plusieurs fois en abattant cette muraille. Enfin Aétius, général romain, la rebâtit de brique l'an 430 ; mais les *Pictes* ne furent pas longtemps à la renverser. Elle avoit 8 piés d'épaisseur, & 32 de haut. On en voit aujourd'hui des traces en divers endroits des provinces de Cumberland & de Northumberland. (*D. J.*)

PICTONES, (*Géogr. anc.*) *Pictones*, peuples de la Gaule aquitaine. Ils étoient connus du temps de César, qui, lorsqu'il voulut faire la guerre aux Venetes, rassembla les vaisseaux des *Pictones*, des *Santones* & des autres peuples qui étoient en paix. Vercingetorix se joignit aux *Pictones* pour s'opposer aux Romains, & les princes de la Gaule ordonnerent aux *Pictones* de fournir huit mille hommes, lorsqu'il fut question de faire lever le siège devant Alese. Strabon dit que la Loire couloit entre les *Pictones* & les *Nannètes* ; il met les *Pictones* avec les *Santones* sur l'Océan, & il les range au nombre des vingt-quatre peuples qui habitoient entre la Garonne & la Loire, & qui étoient compris sous l'Aquitaine. Pline, *liv. IV, ch. xix*, met pareillement les *Pictones* parmi les peuples d'Aquitaine. Lucain, *liv. IV, v. 436*, fait entendre qu'ils étoient libres : *Pictones immunes subigunt sua rura*.

Ptolomée écrit *Pictones*, & ajoute qu'ils occupoient la partie septentrionale de l'Aquitaine, le long de la Loire & le long de la côte de l'Océan. Il leur donne deux villes, savoir : *Augustoritum & Limonum*. M. Sanfon, dans ses remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, dit que les *Pictones* sont les peuples des diocèses de Poitiers, Mailleraies & Luçon, qui ont été autrefois tous compris sous le diocèse de Poitiers.

Il est bon d'observer que les peuples *Pictones* étoient primitivement compris dans la Gaule celtique. Auguste les attribua à l'Aquitaine dans la nouvelle division qu'il fit de la Gaule, & depuis ils en ont toujours fait partie. Leur territoire étoit d'une grande étendue : il occupoit toute la côte septentrionale de l'Océan, depuis le pays des *Santones* jusqu'à la Loire, en sorte que ce fleuve avoit son embouchure entre les *Pictones* & les *Nannètes* (peuples de Nantes.) Telle étoit anciennement l'étendue du pays des *Pictones*. Ses limites étoient encore les mêmes du côté de la Loire, au milieu du neuvième siècle, en sorte qu'alors il étoit plus grand que n'est la province de Poitou ; peut-être comprenoit-il le territoire des *Cambolœriagesinates* qui étoient joints aux *Pictones*, comme Pline l'assure, & qui probablement occupoient l'Angoumois. (*D. J.*)

PICTONIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de la Gaule dans l'Aquitaine qui, selon toute apparence, est la pointe des sables d'Olonne.

PICUMNUS, & **PILUMNUS**, (*Mytholog.*) étoient deux frères fils de Jupiter & de la nymphe Garamantis. Le premier avoit inventé l'usage de fumer les terres, d'où il fut nommé *Sterquilinus* ; & *Pilumnus* trouva l'art de moudre le blé, c'est pourquoi il étoit honoré particulièrement par les meuniers. Comme tous deux présidoient aux auspices qu'on prenoit pour les mariages, on dressoit pour eux des lits dans les temples, à la naissance d'un enfant ; & lorsqu'on le posoit par terre, on le recommandoit à ces deux divinités, de peur que le dieu Sylvain ne lui nuisit.

PIE, **AGASSE**, **MATAGESSE**, **MARGOT**, **DAME-JAQUETTE**, *s. f.*

(Hist. nat. Ornith.) *pica varia caudata*, Wil. oiseau qui a un pié six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement un pié jusqu'au bout des ongles; l'envergeure est d'un pié dix pouces: le bec a un pouce sept lignes de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche. Le devant de la tête est d'un noir tirant sur le verd doré & le violet; le reste de la tête, la gorge, le cou, le haut de la poitrine, la partie antérieure du dos & les plumes du dessus de la queue, sont d'un noir tirant sur le violet. Chacune des plumes de la gorge a une petite ligne cendrée qui s'étend dans la direction du tuyau. La partie postérieure du dos & le croupion sont gris; les grandes plumes des épaules & celles du bas de la poitrine, du ventre & des côtés du corps, ont une couleur blanche; celle des plumes du bas-ventre, des jambes, de la face inférieure des ailes & du dessous de la queue, est noire. Les petites plumes de l'aile sont d'un verd obscur; les grandes ont la même couleur qui tire un peu sur le violet du côté externe du tuyau; le côté interne est noir. Il y a vingt grandes plumes à chaque aile; la première est la plus courte, elle a trois pouces six lignes de moins que la cinquième, qui est la plus longue. Les douze plumes de la queue sont toutes noires en dessous; la face supérieure des deux du milieu est d'un verd semblable à celui de la tête du canard, mêlé d'un peu de couleur bronzée vers la pointe; l'extrémité est d'un verd obscur tirant sur le violet; les autres ont le côté intérieur noir & le reste a les mêmes couleurs que les plumes du milieu, qui sont plus longues d'un pouce que les deux qui les suivent immédiatement; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à la première qui n'a que cinq pouces sept lignes, tandis que celles du milieu ont dix pouces cinq lignes. Le bec, les piés & les ongles sont noirs. On trouve des individus de cette espèce qui sont devenus entièrement blancs. La *pie* fait son nid au haut des grands arbres; l'extérieur de ce nid est hérissé d'épines, & couvert presque en entier; il n'y a qu'une petite ouverture qui sert de

passage à l'oiseau. La femelle pond cinq ou six œufs, & quelquefois sept à chaque couvée. Ornith. de M. Brisson, tom. II. Voyez OISEAU.

PIE DU BRESIL. Voyez TOUCAN.

PIE DU BRESIL GRANDE, *Pica mexicana major*, oiseau qui surpasse en grosseur le choucas. Il est en entier d'un noir tirant un peu sur le bleu; les grandes plumes des ailes n'ont que le côté extérieur de cette couleur, le côté intérieur & la face inférieure sont purement noirs. Cet oiseau chante presque continuellement; sa voix est forte & sonore; il s'approche volontiers des endroits habités. On le trouve au Mexique. Ornithol. de M. Brisson, tome II. Voyez OISEAU.

PIE DE LA JAMAÏQUE, *pica jamaicensis*, oiseau qui a près d'un pié de longueur, depuis la pointe du bec, jusqu'à l'extrémité de la queue, & environ dix pouces jusqu'au bout des ongles; les ailes étant pliées, ne s'étendent pas jusqu'à la moitié de la longueur de la queue; le bec a un pouce quatre lignes de longueur, depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; cet oiseau est en entier d'un beau noir mêlé de violet, & brillant principalement sur la tête & le cou; les grandes plumes des ailes ont seulement le côté extérieur de cette même couleur; le côté intérieur, & toute la face inférieure sont noirs; la queue est composée de douze plumes; les deux du milieu sont beaucoup plus longues que les autres, qui diminuent de longueur successivement jusqu'à la première qui est la plus courte; les yeux sont gris; la femelle diffère du mâle en ce qu'elle est entièrement brune; cette couleur est plus foncée sur le dos, sur les ailes & sur la queue, qu'ailleurs. On trouve cet oiseau en différents endroits de l'Amérique septentrionale, comme la Jamaïque, la Caroline, le Mexique, &c. Brisson, Ornith. tome II. Voyez OISEAU.

PIE DE MER, BÉCASSE DE MER; *hæmatopus bell. pica marina Gallorum & Anglorum*, Wil. oiseau de la grosseur de la *pie* ordinaire ou de la corneille. Il a seize à dix-sept pouces de longueur, depuis la pointe du bec, jusqu'à l'extrémité de la queue; les piés étendus n'excèdent

pas la longueur de la queue ; le bec est droit, pointu, long d'environ trois pouces, & aplati sur les côtés ; la piece supérieure est un peu plus longue que l'inférieure ; les piés sont rouges, & quelquefois bruns ; cet oiseau n'a point de doigt postérieur ; la tête, le cou, la gorge, la partie supérieure de la poitrine & le dos, ont une couleur noire ; le reste de la poitrine, le ventre & le croupion sont d'un très-beau blanc ; il y a des individus de cette espece, qui ont une grande tache blanche sous le menton, & une autre plus petite au dessous des yeux ; la premiere des grandes plumes des ailes est noire presqu'en entier ; elle a seulement le bord extérieur blanc ; cette couleur occupe successivement un espace de plus en plus grand dans les autres plumes, de sorte que la vingtieme, & les trois qui suivent, sont entièrement blanches ; les autres plumes intérieures ont un peu de noirâtre ; on trouve dans l'estomac de cet oiseau des patelles entieres ; sa chair est dure & presque noire. Willughbi. *Ornit.* Voyez OISEAU.

PIE DU MEXIQUE, PETITE, *pica mexicana minor*. Oiseau qui est à peu-près de la grosseur de la *pie* ordinaire, & qui a une couleur noirâtre sur toutes les parties du corps, excepté la tête & le cou, dont la couleur tire sur le fauve. Cet oiseau apprend aisément à parler. On le trouve au Mexique. Brisson, *Ornit.* tome II. Voyez OISEAU.

PIE DE L'ILE PAPOE, *pica paponensis*, oiseau qui est de la grosseur du merle ; il a environ un pié huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement huit pouces jusqu'au bout des ongles ; les ailes étant pliées, s'étendent peu au delà de l'origine de la queue ; le bec a un pouce trois lignes de longueur, depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche ; la tête, la gorge & le cou sont d'un beau noir brillant, mêlé d'une couleur de pourpre très-vive ; tout le reste du corps est blanc, à l'exception des plumes des ailes qui ont des barbes noires ; les deux plumes du milieu de la queue sont beaucoup plus longues que les autres ; elles ont jusqu'à

un pié deux pouces de longueur ; elles sont en partie noires, & en partie blanches ; le bec est blanc, & il a des fortes de poils noirs à sa racine, qui sont dirigés en avant ; les piés ont une couleur rouge, claire, & les ongles fort blancs. On trouve cet oiseau dans l'île Papoe. *Ornit.* de M. Brisson, tome II. Voyez OISEAU.

PIE DU SÉNÉGAL, *pica senegalensis*, oiseau qui est plus petit que notre *pie* ; il a un pié deux pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces & demi jusqu'au bout des ongles ; l'envergeure est d'un pié neuf pouces & demi ; les ailes étant pliées, ne s'étendent environ qu'au tiers de la longueur de la queue ; les plumes de la tête, de la gorge, du cou, du dos, du croupion, les petites ailes, celles du dessus de la queue, de la poitrine, de la partie supérieure du ventre & des côtés du corps, sont d'un noir changeant en violet ; les plumes du bas-ventre, des jambes, & celles du dessous de la queue ont une couleur noirâtre ; les grandes plumes des ailes sont brunes ; la queue est composée de douze plumes brunes ; la premiere de chaque côté n'a que quatre pouces de longueur, & celles du milieu en ont sept ; le bec, les piés & les ongles sont noirs. On trouve cet oiseau au Sénégal. *Ornit.* de M. Brisson, tome II. Voyez OISEAU.

PIE GRIECHE, MATAGESSE, MATAGASSE, PIE ESCRAYE ou ESCRAYERE, PIE ANCRONELLE, ARNÉAT, PONCHARY, GRANDE PIE GRIECHE, LANIER, *lanius cinereus major*. Les fauconniers donnent à cet oiseau le nom de *matageffe*. Voyez l'explication de ce mot dans Aldr. Cet oiseau est gros comme le merle ordinaire, il pèse trois onces ; il a plus de neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; l'envergeure est d'environ treize pouces ; le bec a un pouce & demi de longueur, il est noir & un peu crochu à l'extrémité, ayant deux sortes d'appendices terminés en pointe de chaque côté de la partie supérieure ; la langue est fourchue, hérissée de petits filets sur ses bords, vers la pointe, & sur-tout à la base ;

bâse, l'impression de la langue est marquée sur le palais par une cavité, au milieu de laquelle il y a une fissure longitudinale; l'ouverture des narines est ronde, & recouverte par des sortes de poils noirs; on voit de chaque côté de la tête, une tache ou une ligne noire qui commence auprès de l'ouverture du bec, qui passe sur les yeux, & qui se termine derrière la tête; la tête, le dos, le croupion, sont de couleur cendrée, le menton & le ventre sont blancs; la poitrine & le dessous des yeux sont traversés par des lignes de couleur noirâtre; il y a dix-huit grandes plumes dans les ailes qui ont toutes la pointe blanche, à l'exception des quatre premières; les bords extérieurs de la seconde & de la troisième sont blancs; outre cela les premières plumes extérieures commencent à blanchir par le bas, & cette couleur blanche est plus étendue dans les plumes qui suivent, & augmente, de sorte qu'à la dixième plume elle en occupe plus de la moitié; mais cet espace blanc diminue peu à peu dans le bas des plumes suivantes, tandis qu'il remonte jusqu'à la pointe sur le bord intérieur, excepté dans les dernières où il n'y a point de blanc; la queue est composée de douze plumes, celles du milieu sont les plus longues; elles ont quatre pouces & demi; les autres diminuent peu à peu de chaque côté jusqu'à la dernière, qui n'a que trois pouces & demi de longueur; les deux plumes du milieu sont en entier noires, à l'exception du bas & du haut, où il y a sur la pointe une petite tache; cette tache augmente peu à peu sur les plumes extérieures de chaque côté; de sorte que la dernière a du blanc presque sur les deux tiers de sa longueur; le bord extérieur de cette dernière plume, & de l'avant dernière, est blanc jusqu'au bas, où cette couleur s'étend sur toute la largeur de la plume, comme dans les autres, jusqu'à celles du milieu. Willughbi dit que, selon Aldrovande, les quatre plumes du milieu sont noires en entier. Il faut qu'il y ait des variétés dans cet oiseau, ou qu'on confonde différentes espèces; car la description de Willughbi ne convenoit point pour la queue à une *pie gri-*

che que j'ai vue, & sur laquelle j'ai fait la description de la queue précédente. Les pattes sont noires; cet oiseau se nourrit de chenilles, de scarabées & de fauterelles; on en trouve dans son estomac.

La *pie grièche* reste sur des arbrisseaux épineux; elle se perche toujours sur le sommet des branches, & lorsqu'elle est posée, elle leve sa queue; elle niche dans les arbrisseaux, & elle fait son nid avec de la mousse, de la laine, des herbes cotonneuses & du foin, de la dent de lion, &c.

Cet oiseau ne se nourrit pas seulement d'insectes, il mange assez souvent de petits oiseaux, comme des pinçons & des roitelets: on dit qu'il attaque, & même qu'il tue des grives. Nos fauconniers le dressent pour la chasse des petits oiseaux. Willughbi. *Voyez OISEAU.*

PIE GRIÈCHE, petite, LANIER, *Lanius aug. minor primus*, Ald. oiseau qui a la tête & la partie antérieure du dos rousses; la partie postérieure est cendrée; le croupion a une couleur blanche; il y a une tache blanche sur les plumes des épaules; les neuf grandes plumes extérieures des ailes ont la racine blanche; la gorge a de petites lignes brunes transversales; on trouve des individus de cette espèce, dont toute la face inférieure du corps est d'une couleur blanche mêlée de brun; les couleurs de cette espèce de *pie grièche* varient de même que celles de l'espèce précédente, non seulement par l'âge, mais encore dans les individus de différent sexe. Willughbi. *Ornit. Voyez OISEAU.*

PIE, f. m. (*Hist. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie, institué par le pape Pie IV en 1560. Il en créa jusqu'à cinq cents trente-cinq pendant son pontificat, & voulut qu'à Rome & ailleurs ils précédassent les chevaliers de l'empire & ceux de saint Jean de Jérusalem: mais malgré ces prérogatives & beaucoup d'autres qu'il leur accorda, cet ordre ne subsiste plus depuis long-temps.

PIE, (*Jurisprud.*) se dit de quelque chose de pieux, comme cause *pie*, ou pieuse, donation *pie*, legs *pie*, messe *pie*. *Voyez CAUSE, LEGS, &c. (A)*

PIE, signifie aussi, en Bresse, une por-

tion qui appartient à quelqu'un dans l'assée d'un étang, comme étant propriétaire de cette portion de terrain dont il a été obligé de souffrir l'inondation pour la formation de l'étang. Les propriétaires des *pies* contribuent aux réparations de l'étang avec les propriétaires de l'évôlage; ils jouissent de l'assée pendant la troisième année. *Voyez ETANG. (A)*

PIE, (*maréchallerie.*) poil de cheval. Il est blanc & parsemé de grandes taches noires, baiés ou alezanes.

PIE-MERE, f. f. (*Anat.*) c'est une tunique ou une membrane fine, qui enveloppe immédiatement le cerveau. *Voyez MENINGE & CERVEAU.*

On peut juger de l'extrême délicatesse de la *pie-mere* lorsque les vaisseaux sont remplis, car lorsqu'ils sont vuides, on les prend pour des vaisseaux de cette membrane, & ils en augmentent l'épaisseur. C'est la propre & la plus-proche enveloppe du cerveau; elle revêt toutes ses plus petites parties internes, le corps calleux, les ventricules, les corps cannelés, les natés & testès, les péduncules du cerveau; enfin il n'est pas un seul point de la substance corticale, ou qui laisse passer des vaisseaux dans le cerveau, qui n'en soit très-exactement couvert. Elle suit toutes les circonvolutions de la substance corticale jusqu'à la moëlle, où l'arachnoïde ne forme qu'un pont sur les sillons qu'elle rejoint ainsi. Par-tout elle est d'une délicatesse accompagnée de quelque solidité; & outre ses artères & ses veines, elle a sans doute un tissu membraneux propre, qui sert à unir & à assujettir les vaisseaux: ce tissu a été regardé par quelques-uns comme cellulaire, tel est Bergen qui ne reconnoît de vraie membrane que l'arachnoïde. *Voy. CALLEUX, VENTRICULE, &c.*

Leuwenhoeck nous a appris que la *pie-mere* donne au cerveau des vaisseaux sanguins, qui semblent à la vue seule remplis d'un petit nombre de globules, qui envoient latéralement un nombre innombrable de petits conduits parallèles (que cet auteur prend pour les fibres du cerveau), & qui, selon lui, sont retenus par de fines membranes, sont ronds, ridés, quatre fois

plus gros que des fibres de chair de bœuf de la même grosseur dans le rat, le cochon, le passereau & le bœuf, s'écartant tous de la même manière pour se rapprocher ensuite; qu'il en distilloit une liqueur crySTALLINE, dont les plus grandes particules, qui sont en petit nombre, sont égales à un globule rouge, les autres à $\frac{1}{2}$ de ce même globule, d'autres à peine $\frac{1}{12}$ du même; elles sont néanmoins toujours un peu rouges: toutes particules qui étoient contenues dans les plus petits vaisseaux de la substance corticale, qui n'est qu'un amas de vaisseaux cotonneux sanguins qui partent de la partie interne de la *pie-mere*, tant dans la moëlle allongée, que dans le cervellet & dans la moëlle épinière.

Quelquefois elle peut devenir calleuse, & alors produire la manie par sa callosité. On en trouve une observation curieuse dans les essais de médecine d'Edimbourg.

Un jeune homme âgé de vingt-cinq ans, qui avoit naturellement l'air sombre & mélancolique, se plaignoit depuis quatre ans d'un poids au dessus de la tête qui augmentoit de plus en plus. Cette pesanteur étoit quelquefois accompagnée de vertiges qui le jetoient dans des accès de foiblesse, où il restoit souvent pendant un temps considérable privé de tous ses sens; enfin il devint égaré, & tomba dans une fureur maniaque. Après avoir tenté différens remèdes pour le guérir, on lui fit l'opération du trépan, mais inutilement; car il mourut au bout de dix jours.

En ouvrant le crâne, on ne remarqua rien qui fût contre nature à la dure-mere; mais on trouva la *pie-mere* dure, calleuse, & ayant en quelques endroits le double de l'épaisseur de la dure-mere. On n'y voyoit aucune apparence de vaisseaux, & on la coupoit comme si c'eût été une corne tendre. La substance corticale du cerveau, couverte par cette *pie-mere* épaisse, étoit beaucoup plus blanche que dans l'état naturel, & il n'y paroïssoit guere de vaisseaux sanguins. En écartant les deux hémisphères du cerveau, on trouva que la portion de la *pie-mere* qui étoit contiguë à la faux, étoit altérée de la même manière. Les ventricules du cerveau étoient fort distendus, & pleins de sérosités. (*D. J.*)

PIÉ ou PIED, f. m. (*Anat.*) partie de l'animal, qui lui sert à se soutenir, à marcher, &c. Voyez CORPS. Les animaux se distinguent, par rapport au nombre de leurs piés, en bipedes qui n'ont que deux piés, comme les hommes & les oiseaux; en quadrupedes qui ont quatre piés, comme la plupart des animaux terrestres; & en polypedes qui en ont plusieurs, comme les insectes. Voyez QUADRUPEDES, INSECTES, &c.

Les reptiles, tels que sont les serpens, &c. n'ont point de piés. Voyez REPTIL.

Les voyageurs voudroient nous persuader que les oiseaux de paradis n'ont point de piés, & que lorsqu'ils dorment, ou qu'ils mangent, ils se tiennent suspendus par les ailes. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ceux qui les attrapent leur coupent les pattes pour que ces oiseaux paroissent plus merveilleux. D'autres disent, que c'est pour qu'ils ne gâtent point leurs plumes, qui sont parfaitement belles.

Les écrevisses de mer ont douze piés. Les araignées, les mites, & les polypes en ont huit; les mouches, les sauterelles, & les papillons en ont six.

Galien a donné plusieurs remarques excellentes sur le sage arrangement des piés de l'homme & des autres animaux: dans son traité de l'usage des parties, l. III, les piés de devant des taupes sont admirablement bien construits pour fouir & gratter la terre, afin de se faire une voie pour passer la tête, &c. Les pattes & les piés des oiseaux aquatiques sont merveilleusement construits, & cette structure est respectivement à tout ce qu'ils doivent faire pour vivre. Ceux qui marchent dans les rivières, ont les jambes longues, & sans plumes; beaucoup au dessus du genou; ils ont les doigts du pié fort larges; & ceux qu'on appelle suce-boues, ont en quelque sorte deux de leurs doigts unis ensemble, pour qu'ils n'enfoncent point facilement lorsqu'ils marchent sur les fondrières des marais.

D'autres ont tout le pié, c'est-à-dire, tous les doigts unis ensemble par une espece de toile membraneuse, comme les oies, les canards, &c.

On a du plaisir à remarquer avec com-

bien d'artifice ils replient leurs orteils & leurs piés, quand ils tirent à eux leurs jambes ou qu'ils les étendent pour nager. Ils élargissent & ouvrent tout le pié quand ils pressent l'eau, ou quand ils veulent aller en avant.

Jambe ou grand pié, en anatomie, s'entend de ce qui est compris depuis la hanche jusqu'à l'extrémité des orteils, comme le bras est ce qui est compris depuis l'épaule jusqu'au bout des doigts.

La jambe, le *pes magnus* ou grand pié, se divise en cuisse, en jambe & en pié. Voyez CUISSE, JAMBE, &c.

Les os de la jambe sont le fémur ou l'os de la cuisse, le tibia, le péronier, les os du tarse, du métatarse & des orteils. Voyez FÉMUR, TIBIA, &c.

Les arteres de la jambe sont des branches de l'artere crurale, & ses veines se terminent à la veine crurale. V. CRURAL.

Il y a à la jambe cinq veines principales, savoir, la saphene, la grande & la petite sciatique, la musculaire, la poplitée, & la tibiale. Voyez chacune à son article, SAPHENE. &c.

Le pié proprement dit, ou le petit pié, ne s'entend que de l'extrémité de la jambe. On le divise en trois parties, savoir, en tarse, en métatarse, & en doigts ou orteils. Le tarse est ce qui est compris entre la cheville du pié & le corps du pié: il répond à ce qu'on appelle *carpe dans la main*. Le métatarse est le corps du pié jusqu'aux orteils, & les doigts & orteils sont les autres os du pié. Voyez TARSE, &c.

Ces parties sont composées de beaucoup d'os, qui sont le calcaneum, l'astragal. les os cunéiformes, l'os cuboïde: le dessous de tous ces os s'appelle la sole ou la plante du pié, &c.

PIÉ, (*Orthopédie*;) le pié de l'homme est très-différent de celui de quelque animal que ce soit, & même de celui du singe; car le pié du singe est plutôt une main qu'un pié, les doigts en sont longs, & disposés comme ceux de la main, celui du milieu est plus grand que les autres, comme dans la main; d'ailleurs, le pié du singe n'a point de talon semblable à celui de l'homme: l'assiette du pié est aussi plus grande dans l'homme que dans tous les animaux quadra-

pedes, & les orteils servent beaucoup à maintenir l'équilibre du corps & à assurer ses mouvemens dans la démarche, la danse, la course, &c. Les animaux qui marchent sur deux *piés*, & qui ne font point oiseaux, ont le talon court & proche des doigts du *pié*; en sorte qu'ils posent à la fois sur les doigts & sur le talon, ce que ceux qui vont à quatre *piés* ne font pas, leur talon étant fort éloigné du reste du *pié*. Ceux qui l'ont un peu moins éloigné; comme les singes, les lions, les chats & les chiens, s'accroupissent; enfin il n'y a aucun animal qui puisse être debout comme l'homme. Il semble cependant qu'il ait pris à tâche, par des bizarreries de modes, de diminuer l'avantage qu'il en peut tirer, pour marcher, courir, & maintenir l'équilibre du corps, en étrecissant cette partie par des souliers étroits, qui la gênent & qui empêchent son accroissement.

On fait que l'une des plus étranges coutumes des Japonois & des Chinois, est de rendre les *piés* des femmes si petits, qu'elles ne peuvent presque se soutenir. Les voyageurs les plus véridiques, & sur le rapport desquels on peut compter davantage, conviennent que les femmes de condition se rendent le *pié* aussi petit qu'il leur est possible, & que pour réussir, on le leur ferre dans l'enfance avec tant de force, qu'effectivement on l'empêche de croître. Dans ces pays-là une femme de qualité ou seulement une jolie femme, doit avoir le *pié* assez petit pour trouver trop aisée la pantoufle d'un enfant du peuple âgé de six ans; les curieux ont dans leurs cabinets des pantoufles de dames chinoises, qui prouvent assez cette bizarrerie de goût dont nos dames européennes ne sont pas fort éloignées. Cependant les *piés* sont sujets à un assez grand nombre d'accidens, de maladies, ou de défauts, pour qu'il ne soit pas nécessaire de les multiplier encore par artifice; je vais parler de quelques-unes de leurs mauvaises tournures.

Les différentes conformations des *piés* sont d'être ou longs, ou courts, ou gros, ou menus, ou larges d'assiette, ou étroits, ou entre-deux. Mais il y a des *piés* forcément tournés en dehors, & d'autres forcément

tournés en dedans: cette difformité plus ou moins grande vient à l'enfant, de naissance ou d'accident. Quand c'est de naissance; il faut que la nourrice essaie tous les jours de lui tourner doucement les *piés* dans le sens naturel, & d'observer de les lui assujettir par l'embaillotement; comme les ligamens sont alors extrêmement tendres, ils céderont peut-être insensiblement à la tournure naturelle qu'on leur fera contracter.

Si la mauvaise tournure a été long-temps négligée ou qu'elle vienne d'accident, ou que l'enfant soit déjà un peu grand, on tâchera d'y remédier par les moyens suivans; 1°. En recourant à des remèdes capables de ramollir les ligamens, comme sont les fomentations avec les bouillons de tripes, les frictions avec l'huile de lis, les cataplasmes de feuilles, de fleurs, & de racine de guimauve, &c. 2°. En essayant tous les jours avec la main de ramener le *pié* dans sa situation naturelle. 3°. En employant pour cela de forts cartons, ou des attele de bois, ou de petites platines de métal, qu'on a soin de ferrer avec une bande.

Il y a une autre mauvaise tournure des *piés* fort différente de la précédente pour la cause; c'est celle qui vient de la paresse à tourner les *piés* en dehors, ou de l'affectation à les tourner trop en dehors. Les personnes qui ont persisté long-temps dans cette habitude, ont presque autant de peine à s'en corriger, que si la difformité venoit de naissance, ou d'accident; c'est aux parens à y veiller; mais si leurs soins & leurs avis sont infructueux, il faut qu'ils fassent faire de ces marche-piés de bois en usage chez les religieux pour leurs jeunes pensionnaires. Il y a dans ces marche-piés deux enfoncemens séparés pour y mettre les *piés*, & où ces deux enfoncemens sont creusés & figurés de manière que chaque *pié* y étant engagé, est nécessairement tourné en dehors. L'enfant se servira donc de ce marche-pié, toutes les fois qu'il sera assis. Il est vrai que cette méthode a un inconvénient, c'est que lorsque l'enfant voudra marcher les *piés* en dehors, il chancelera & sera en danger de tomber; mais alors il faudra le soutenir pour l'ac-

coutumer peu-à-peu à marcher comme les autres : l'on y réussira en sacrifiant tous les jours une demi-heure à cet exercice.

Un autre moyen de corriger un enfant , qui par mauvaise habitude tourne les *piés* en dedans , c'est de lui faire tourner les genoux en dehors , car alors les *piés* se tourneront nécessairement de même. On peut avoir les *piés* en dehors sans y avoir les genoux , ce qui est une mauvaise contenance , & qui empêche d'être bien sur ses *piés* ; mais on ne sauroit avoir les genoux en dehors , que les *piés* n'y soient , & on est alors toujours bien planté.

La méthode de faire porter à des enfans de petits sabots pour leur faire tourner les *piés* en dehors , n'a que l'inconvénient de mettre l'enfant en danger de tomber fréquemment ; mais cet usage est bon à la campagne , & dans un terrain où l'enfant ne risque pas de se faire du mal en tombant.

Au reste , la plupart des enfans n'ont les *piés* en dedans que par la faute des nourrices qui les emmaillottent mal , & qui leur fixent ordinairement les *piés* pointe contre pointe , au lieu de les leur fixer talon contre talon ; c'est ce qu'elles pourroient néanmoins faire très-aisément par le moyen d'un petit couffinet engagé entre les deux *piés* de l'enfant & figuré en forme de cœur , dont la pointe seroit mise entre les deux talons de l'enfant , & la base entre les deux extrémités de ses *piés* ; ce moyen est excellent pour empêcher les enfans de devenir cagneux , & les parens devroient bien y prendre garde.

Si les *piés* penchent plus d'un côté que de l'autre , il faut donner à l'enfant des souliers , qui , vers l'endroit où les *piés* penchent , soient plus hauts de semelle & de talon ; ce correctif fera incliner les *piés* du côté opposé. Il convient de prendre garde , que les souliers des enfans ne tournent , sur-tout en dehors , car s'ils ne tournoient qu'en dedans , il n'y auroit pas grand mal , parce que cette inégalité , pourvu qu'elle ne soit pas considérable , aide à porter en-dehors la pointe du *pié* ; mais lorsque les souliers tournent en dehors , ils font tourner la pointe du *pié* en dedans.

Quant aux personnes qui affectent trop

de porter les *piés* en dehors , ils n'ont besoin que d'avis , & non de remèdes.

Il y a des enfans qui ont malheureusement de naissance des *piés* faits comme des *piés* de cheval ; on les nomme en grec *hippopodes* , & en françois *piés-équiens* ; on cache cette difformité par des souliers , construits en dehors comme les souliers ordinaires , mais garnis en dedans d'un morceau de liege qui remplit l'endroit du soulier que le *pié* trop court laisse vuide. Cette difformité passe pour incurable ; cependant on peut tâcher d'y remédier en partie , en tirant fréquemment , mais doucement , les orteils de l'enfant , & en enveloppant chaque *pié* séparément avec une bande qui presse un peu les côtés du *pié* , pour obliger insensiblement le *pié* , à mesure qu'il croit , à s'allonger par la pointe : si cette tentative n'a point de succès , il n'y a rien à espérer. (D. J.)

PIÉS , BAIN-DE , (Méd.) *pediluvium* ; on pourroit dire *pediluve* , mais je n'ose hazarder ce terme.

La composition du bain des *piés* est la même que celle des bains ordinaires ; c'est de l'eau pure à laquelle on peut ajouter du son de froment ou des fleurs de camomille ; ce remède est très-utile dans plusieurs cas. Comme son application relâche , ramollit les fibres nerveuses , tendineuses & musculieuses des *piés* , leurs vaisseaux se dilatent , le sang y abonde & s'y jette avec plus de liberté , au soulagement du malade. De plus , comme ces parties nerveuses & tendineuses ont une communication étroite avec les autres parties nerveuses du corps , & sur-tout avec les viscères du bas-ventre ; on ne peut douter qu'en humectant les *piés* avec une liqueur tiède , ce bain ne fasse cesser leurs contractions spasmodiques. La vertu qu'ils ont de calmer la violence des spasmes , les rend utiles dans toutes les maladies convulsives & douloureuses , comme la cardialgie , la colique , les douleurs d'hypocondres , &c. il facilite encore les excrétiens salutaires , comme la transpiration insensible , l'évacuation de l'urine , & celle des excréments.

Il faut éviter que l'eau dans laquelle on met les *piés* ne soit trop chaude , parce que la pulsation des artères augmente alors

trop considérablement, & la sueur fort en trop grande abondance. Il ne faut point faire usage de ce remède, lorsque le flux menstruel est imminent ou qu'il a commencé, parce que détournant le sang de l'utérus, il arrêteroit cette évacuation ou la rendroit trop considérable; mais il contribue merveilleusement à la procurer quand on l'emploie quelques jours avant le période, sur-tout si l'on fait en même temps usage d'emmenagogues tempérés.

Il faut s'abstenir avec soin des bains de *piés* astringens, alumineux, sulfureux, pour taire la sueur incommode de ces parties, dissiper les enflures œdémateuses, ou dessécher les ulcères; parce que ce remède repousseroit avec danger la matière virulente vers les parties internes, nobles & délicates.

Enfin, il est bon d'avertir que quand le bain des *piés* devient un remède nécessaire, comme dans les maux de tête opiniâtres, la migraine qui naît de plétore, l'ophtalmie, la difficulté de respirer causée par l'abondance du sang, les toux seches, & le crachement du sang, &c. ce remède produit d'autant plus de bien, qu'on le fait précéder de la saignée de la même partie, qu'on en use vers le temps du sommeil, qu'on ne laisse pas refroidir ensuite les *piés*, & qu'on les transporte tout chauds dans le lit pour aider la transpiration par tout le corps. Il y a un très-bon morceau sur les *bains de piés* dans les essais de médecine d'Edimbourg, j'y renvoie le lecteur. (D. J.)

PIÉS, *puanteur des*, (Médéc.) Il y a des personnes dont les pores de la sueur se trouvant naturellement très-gros aux *piés*, reçoivent une grande quantité de liqueur, laquelle sort en gouttes par la chaleur & l'exercice. Cette sueur tendant à s'alkalifer par le séjour, répand une odeur fort puante; cependant on ne doit point remédier à cet écoulement sudorifique tout d'un coup par de violents astringens. Il est vrai, par exemple, que l'écaille de cuivre, ou à sa place, la limaille de laiton pulvérisée avec le soufre & la racine d'iris de Florence, mise dans les souliers, suppriment l'odeur puante des *piés*, mais ce n'est pas toujours sans danger; car si on arrête imprudem-

ment cette sueur fétide, il survient quelquefois des maux plus funestes; & le meilleur est de se laver les *piés* tous les jours avec de l'eau bien froide, où l'on ajoute un peu de vinaigre, changer chaque fois de chaussons, & ne point porter de bas de laine.

PIÉS & JAMBES des oiseaux, (Ornit.) ce sont les instrumens du mouvement progressif des oiseaux sur terre & dans les eaux. Les jambes sont pliées dans tous les oiseaux, afin qu'ils puissent se percher, jucher, & se reposer plus facilement. Cette duplicature les aide encore à prendre l'essor pour voler, & se trouvant repliée contre le corps, elle ne porte point d'obstacle au vol. Dans certains oiseaux les jambes sont longues pour marcher & fouiller dans les marécages; en d'autres, elles sont d'une longueur médiocre, & dans d'autres plus courtes, & toujours convenables à leur caractère, & à leur manière de vivre.

Elles sont placées tant soit peu hors du centre de gravité, mais davantage dans les oiseaux qui nagent, afin de mieux diriger & pousser le corps dans l'eau, de même que pour l'assister dans l'action de plonger. Les *piés* des oiseaux nageurs sont dans quelques-uns entiers, en d'autres fourchus avec des doigts garnis de nageoires.

Quoique les oiseaux ne marchent que sur deux *piés*, ils ne posent point sur le talon; mais ils ont ordinairement un doigt derrière, de même que les animaux à *piés* fourchés ont deux ergots, sur lesquels néanmoins ils ne s'appuient point. Le doigt qui est derrière le *pié* aux oiseaux, leur sert aussi davantage à se percher qu'à marcher. L'autruche qui ne vole & ne se perche jamais, n'a que deux doigts à chaque *pié*, encore ne pose-t-il que sur un seul; & ce doigt ressemble parfaitement au *pié* de l'homme quand il est chaussé.

Les *piés* de l'onocrotale, que nous appelons *pellican*, & ceux du cormoran ont une structure & un usage bien extraordinaires. Ces oiseaux qui vont prendre le poisson dans les rivières, ont les quatre doigts du *pié* joints ensemble par des peaux, & ces doigts sont tournés en dedans, tout au contraire de ceux des *piés*

de tous les autres animaux , où les doigts des *piés* sont ordinairement en dehors , pour rendre l'assiette des deux *piés* plus large & plus ferme. Or la structure est différente dans les deux oiseaux dont il s'agit ici , de sorte qu'ils peuvent nager avec un seul *pié* , tandis qu'ils ont l'autre employé à tenir le poisson qu'ils apportent au bord de l'eau. En effet , leurs longs doigts par de larges membranes qui composent comme un grand aviron , étant ainsi tournés en dedans , font que cet aviron agit justement au milieu du corps , & les fait aller droit ; ce qu'un seul *pié* tourné en dehors , ainsi qu'il est aux oies & aux canards , ne pourroit exécuter ; de même qu'un seul aviron , qui n'agit qu'à un des côtés d'une nacelle , ne la fauroit faire aller droit.

Enfin c'est une chose remarquable de voir avec combien d'exactitude les jambes & les *piés* de tous les oiseaux aquatiques répondent à leur maniere de vivre. Car ou bien les jambes sont longues & propres à marcher dans l'eau ; en ce cas elles sont nues , & sans plumes à une bonne partie au dessus des genoux , ce qui les rend plus propres à ce dessein ; ou bien les doigts des *piés* sont tout-à-fait larges : dans ceux que les Anglois appellent *mud-suckers* (suceurs de boue) , deux des doigts sont en quelque sorte joints ensemble , pour qu'ils n'enfoncent pas facilement , en marchant dans des lieux marécageux & pleins de fondrières. Quant à ceux qui ont les *piés* entiers , ou dont les doigts sont joints par des membranes , si l'on en excepte quelques-uns , les jambes sont en général courtes , & les plus convenables pour nager. C'est une chose très-curieuse de voir avec quel artifice ces oiseaux retirent & serrent les doigts du *pié* , lorsqu'ils lèvent les jambes , & qu'ils se préparent à frapper l'eau ; & comment au contraire , par un artifice également grand , ils étendent & écartent les doigts des *piés* , lorsqu'ils les appuient sur l'eau , & qu'ils veulent s'avancer. (D. J.)

Pié , (*Hist. nat. des insectes.*) c'est la troisième partie de la jambe d'un insecte.

On y remarque ordinairement quelques articulations qui sont ou rondes , ou

de la figure d'un cœur renversé , & dont la pointe est en haut. Les uns en ont deux , & d'autres en ont jusqu'à cinq. A l'antérieure de ces articulations , quelques-uns ont des pointes crochues , à l'aide desquelles ils s'attachent aux choses les plus polies. Entre ces pointes , d'autres ont encore une plante de *pié* qui leur sert à s'accrocher dans les endroits où les pointes seroient inutiles. Elle produit le même effet que les morceaux de cuir mouillé , que les enfans appliquent sur une pierre , & qui s'y attachent si fort , qu'ils peuvent lever la pierre en l'air , sans qu'elle se détache.

Griendelius attribue la cause de cette adhésion à la courbure de leurs ongles , & Bonnani aux coussinets qu'ils ont à l'extrémité de leurs *piés* ; parce que , quoique les poux & les puces aient aux *piés* des ongles crochus , ils ne laissent pas , lorsqu'on les a posés sur une glace de miroir , de glisser en bas dès qu'on les dresse , ce que ne font pas ceux qui ont de pareils coussinets. D'autres enfin prétendent que les insectes qui peuvent monter le long des corps les plus polis , le font par le moyen d'une humeur glutineuse , qu'ils expriment des coussinets qu'ils ont aux pattes.

Il y a des insectes qui ont une espece de palette aux genoux , avec laquelle ils peuvent s'accrocher aux corps auxquels ils veulent se tenir. Cette palette se trouve à la première paire de jambe. Les mâles de plusieurs especes de scarabées aquatiques en ont ; mais M. Lyonnet n'en a jamais vu aux femelles ; son observation seroit donc soupçonner que cette palette n'est donnée aux mâles , qu'afin de pouvoir mieux se tenir aux femelles lorsqu'ils s'accouplent ; du moins ne manquent-ils pas alors d'en faire cet usage.

Le scarabée aquatique a en dedans de la palette du genou un muscle qu'il peut retirer. Quand il a appliqué cette palette contre quelque corps , elle s'y joint très-étroitement ; c'est par ce moyen que cet insecte s'attache fortement à la femelle , à sa proie , ou à tel autre corps que bon lui semble.

Les insectes qui ont des *piés* n'en ont

pas tous le même nombre, qui varie extrêmement, suivant l'espèce; ils sont communément situés sous le ventre.

Quelques-uns des insectes qui manquent de *piés*, ont, en divers endroits de leur corps, de petites pointes qui y suppléent; ils s'en servent pour s'accrocher & se tenir fermes aux corps solides. On trouve, par exemple, dans la fiente des chevaux; un ver de la longueur de huit ou dix lignes, & dont le corps est à peu près de la figure d'un noyau de cerise; cet insecte a six anneaux, par le moyen desquels il s'allonge & se raccourcit; le tour de chacun de ces anneaux est garni de petites pointes aiguës; de sorte que quand le ver les redresse, il peut les planter dans les entrailles des chevaux, & s'y tenir si ferme, que l'expulsion des excréments a de la peine à l'entraîner malgré lui. (D. J.)

PIÉ, (*Critique sacrée.*) les *piés* dans le style de l'écriture se prennent au sens naturel & au figuré; de différentes manières; 1°. au sens naturel, la Sunamite se jeta aux *piés* d'Elisée; c'étoit encore une marque de respect des femmes à l'égard des hommes, que de toucher les *piés*.

2°. Au sens figuré, pour la chaussure: *pes tuus non est subtritus. Deut. viij. 4.* Les fouliers que vous avez à vos *piés* ne sont point usés.

3°. Pour les parties que la pudeur ne permet pas de nommer. *In die illa radet Dominus in novacula, caput, & pilos pedum & barbam universam. Is. vij. 20.* En ce temps-là le Seigneur se servira du roi des Assyriens, comme d'un rasoir, pour raser la tête, la barbe, & le poil des *piés*; *divisisti pedes tuos omni transeuntii*; vous vous êtes abandonnée à tous les passans, *Ezech. xvj. 25.*

4°. *Pié*, signifie l'arrivée de quelqu'un. *Quam speciosi pedes evangelisantium pacem. Is. lij. 7.* Que c'est une chose agréable de voir arriver ceux qui annoncent la paix!

5°. Il se prend pour la conduite: *pes meus stetit in directo, Ps. xxv. 12.* Mes *piés* sont demeurés fermes dans le droit chemin.

6°. Il signifie un soutien, un appui: *oculus fuit cæco & pes claudo; Job. xxix.*

15. Il éclaire l'aveugle & soutient le boiteux.

7°. Il désigne ce qui est fort cher. *Si pes tuus scandalizat te, abscinde eum. Matth. xvij. 8.* Si ton *pié* te fait tomber, coupe-le.

8°. Etre sous les *piés* de quelqu'un marque l'asservissement; *omnia subiecisti sub pedibus ejus. Ps. viij. 8.* Vous avez tout soumis à sa puissance.

9°. La trace d'un *pié*, signifie une très-petite quantité de terre. *Neque enim dabo vobis de terrâ eorum, quantum potest unius pedis calcare vestigium. Deut. ij. 5.*

10°. Mettre le *pié* dans un lieu, signifie en prendre possession. *Locus quem calcaverit pes vester, vester erit. Deut. xj. 24.* L'endroit où vous mettrez le *pié*, vous appartiendra.

11°. Parler du *pié*, c'est gesticuler du *pié*. Salomon, dans les *proverbes vij. 13*, attribue ce langage à l'insensé. (D. J.)

PIÉS, le *baïsement des*, (*Hist. mod.*) marque extérieure de déférence qu'on rend au seul pontife de Rome; les penchemens de tête & de corps, les prosternemens, les genuflexions, enfin tous les témoignages frivoles de respect devinrent si communs en Europe dans le vij & viij siècles, qu'ils ne furent plus regardés comme le sont aujourd'hui nos révérences; alors les pontifes de Rome s'attribuerent la nouvelle marque de respect qui leur est restée, celle du *baïsement des piés*. Il est vrai que Charles, fils de Pepin, embrassa les *piés* du pape Etienne à S. Maurice en Valois; mais ce même pape Etienne venant en France, s'étoit prosterné de son côté aux *piés* de Pepin, pere de Charles. On croit généralement que le pape Adrien I, qui prétendoit être au rang des princes, quoiqu'il reconnût toujours l'empereur grec pour son souverain, établit le premier sur la fin du viij siècle, que tout le monde lui *baïssât les piés* en paroissant devant lui. Le clergé y acquiesça sans peine par retour sur lui-même; enfin les potentats & les rois se soumirent depuis, comme les autres, à cette étiquette, qui rendoit la religion romaine plus vénérable aux peuples. (D. J.)

PIÉ, en poésie, en latin *pes* & mieux *metrum*

metrum, du grec *μετρον*. Alliance ou accord de plusieurs syllabes; on l'appelle *pié* par analogie & proportion, parce que, comme les hommes se servent des *piés* pour marcher, de même aussi les vers semblent avoir quelque espèce de *piés* qui les soutiennent & leur donnent de la cadence.

On compte ordinairement dans la poésie grecque & latine vingt-huit *piés* différents, dont les uns sont simples & les autres composés.

Il y a douze *piés* simples; savoir, quatre de deux syllabes & huit de trois syllabes. Les *piés* simples de deux syllabes sont le pyrrhée ou pyrrique, le spondée, l'iambe & le trochée. Les *piés* simples de trois syllabes sont le dactyle, l'anapest, le molosse, le tribrache, l'amphibrache, l'amphimacré, le bécché, l'antibacché.

Voyez tous ces mots à leur article.

On compte seize *piés* composés, qui tous ont quatre syllabes; savoir, le dispondée ou double spondée, le procéleusmatique, le double trochée, le double iambe, l'antipaste, le choriambe, le grand ionique, le petit ionique, le péon ou péan, qui est de quatre espèces & l'épitrite, qui se diversifie aussi en quatre manières. *Voy.* DISPONDÉE, ANTIPASTE, &c.

Pié & mesure, dans la poésie latine & grecque, sont des termes synonymes.

Un auteur moderne explique aussi fort nettement l'origine des *piés* dans l'ancienne poésie. On ne s'avisait pas tout d'un coup, dit-il, de faire des vers; ils ne vinrent qu'après le chant. Quelqu'un ayant chanté des paroles, & se trouvant satisfait du chant, voulut porter le même air sur d'autres paroles; pour cela, il fut obligé de régler les paroles du second couplet sur celles du premier. Ainsi la première strophe de la première ode de Pindare, se trouvant de dix-sept vers, dont quelques-uns de huit syllabes, quelques-uns de six, de sept, d'onze; il fallut que dans la seconde, qui figuroit avec la première, il y eût la même quotité de syllabes & de vers, & dans le même ordre.

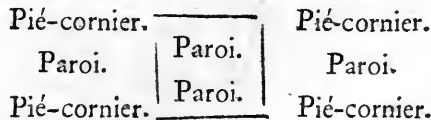
On observa ensuite, que le chant s'adaptait beaucoup mieux aux paroles, quand les breves & les longues se trouvoient pla-

cées en même ordre dans chaque strophe, pour répondre exactement aux mêmes tenues des tons. En conséquence on travailla à donner une durée fixe à chaque syllabe, en la déclarant breve ou longue; après quoi l'on forma ce qu'on appella des *piés*, c'est-à-dire, de petits espaces tout mesurés, qui fussent au vers ce que le vers est à la strophe. *Cours de Belles-lettres, tome I.*

Le nom de *pié* ne convient qu'à la poésie des anciens; dans les langues modernes on mesure les vers par le nombre des syllabes. Ainsi nous appellons *vers de douze syllabes*, nos grands vers ou vers alexandrins; & nous en avons de dix, de huit, de six, de quatre, de deux syllabes, & d'autres irréguliers d'un nombre impair de syllabes. *Voyez VERS & VERSIFICATION.*

PIÉ-CORNIER, terme des Eaux & Forêts; on appelle en style des eaux & forêts *piés-corniers*, les gros arbres qui sont dans les encoignures des ventes qui se font dans les forêts, & qui se marquent par le garde-marteau.

Il est dit dans l'article 9 du titre de l'assiette, baillivage & martelage, &c. que les arbres de lisières & de paroies seront marqués du marteau du roi, & celui de l'arpenteur sur une face, à la différence des *piés-corniers*, qui le seront sur chaque face qui regardera la vente. Lorsque l'on vend quelques parties des forêts du roi, l'espace vendu est enfermé dans des lignes, que l'on tire suivant la situation des lieux. Ces lignes sont appelées *paroies*, & les arbres que l'on laisse à côté ou au bout de la ligne entre deux *piés-corniers*, sont arbres de paroie ou de lisière. Exemple.



On voit par cette figure, que les *piés-corniers* sont les arbres laissés & marqués aux extrémités de la vente. On voit encore qu'entre deux *piés-corniers* il y a une paroie ou deux, eu égard aux distances des *piés-corniers*. Les *piés-corniers* doivent être marqués du marteau du maître, de celui

du garde-marteau, & de celui du mesureur. Les places taillées sur les *piés-corniers* sont appellées *miroirs*, parce qu'elles sont tournées pour regarder & mirer la droite ligne qui conduit d'un *pié-cornier* à l'autre; & les côtés où les miroirs sont faits, sont nommés *faces*.

La marque du maître est au dessus des autres, celle du garde-marteau est ensuite, & en bas de l'arbre. *Voyez* sur cette matière Rousseau, sur les *ordonnances des Eaux & Forêts*; & Duchaufourt dans son *instruction sur le fait des Eaux & Forêts*. Aubert. (D. J.)

PIÉ DE FIEF, en terme de *Coutumes*, signifie un fief démembré. On dit en terme de *Coutumes*, que le *pié* saisit le chef; ce qui veut dire, ou que la superficie appartient au propriétaire du sol, ou que le propriétaire du sol est en droit d'élever perpendiculairement son édifice si haut qu'il veut, & faire abattre les traverses ou chevrons des maisons voisines qui nuiroient à son élévation.

PIÉ DE FORÊT, *pes forestæ*, (Comm.) contient dix-huit pouces.

Notandum est quod pes forestæ usitatus tempore Ric. Oÿffel. in arrentatione vassallorum factus est, signatus & sculptus in pariete cancellæ ecclesiæ de Edwinstone, & in ecclesiâ B. M. de Nottingham, & dictus pes continet in longitudo octodecim pollices, & in arrentatione quorundam vassallorum pertica, 20, 21 & 24 pedum usu fuit, &c.

Pes monetæ, dans les anciennes archives, se dit d'un règlement juste & raisonnable de la valeur réelle de toute monnaie courante. *V. ETALON & MONNOIE.*

PIÉ FOURCHÉ, (Comm. de bétail.) Les marchands de bétail appellent bestiaux à *pié fourché* ou *fourchu*, les animaux qui ont le pié fendu en deux seulement, comme sont les bœufs, vaches, cochons, chèvres, &c.

Le *pié fourché* est aussi un droit qu'on leve aux entrées de quelques villes de France, sur les bestiaux à *pié fourché* qui s'y consomment, & dont il est fait une ferme. (D. J.)

PIÉS POUFREUX (*Cour des*) *Jurispudence*, est le nom d'une ancienne cour

de justice, dont il est fait mention dans plusieurs statuts d'Angleterre, qui devoit se tenir dans les foires, pour rendre justice aux acheteurs & aux vendeurs, & pour réformer les abus ou les torts réciproques qui pouvoient s'y commettre. *V. FOIRE.*

Elle a pris son nom de ce qu'on la tenoit le plus souvent dans la saison de l'été, & que les causes n'y étoient guere poursuivies que par des marchands qui y venoient les piés couverts de poussiere, & que l'on appelloit par cette raison, *piés poudreux*; ou bien elle a été ainsi nommée, parce qu'on y proposoit d'expédier les affaires de son ressort, avant que la poussiere fût tombée des piés du demandeur & du défendeur.

Cette cour n'avoit lieu que pendant le temps que duroient les foires. Elle avoit quelque rapport avec notre juridiction de juges & consuls. *Voyez CONSUL.*

PIÉSENTE, (*Jurispud.*) est un *sen-tier* qui doit contenir deux piés & demi de largeur; on ne peut y passer qu'à pié, & non y mener ni ramener des bêtes. *Coutume de Boulenois, art. 166. (A)*

PIÉ-D'ALOUETTE, (*Hist. nat. Bot.*) *delphinium*, genre de plante à fleur poly-pétale, anomale & composée de plusieurs pétales inégaux; le pétale supérieur se termine en une autre queue, & reçoit un autre pétale divisé en deux parties, & garni d'une queue comme le premier: le pistil occupe le milieu de ces pétales, & il devient dans la suite un fruit dans lequel il y a plusieurs gaines réunies en forme de tête, qui s'ouvrent dans leur longueur, & qui renferment des semences, le plus souvent anguleuses. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

PIÉ DE CHAT, (*Botan.*) cette plante qu'on emploie dans les pharmacopées, sous le nom équivoque de *gnaphalium*, est appellée par Tournefort, *elichrysum montanum, flore majore, purpurascens. I. R. H. 453.*

Ses racines sont fibreuses & rampantes de tous côtés; les feuilles sont couchées sur terre; elles sont oblongues, arrondies vers la pointe, d'un verd gai, couvertes en dessous d'un duvet blanchâtre. Au

sommet de ces tiges, sont plusieurs fleurs à fleurons, divisées en maniere d'étoile, portées chacune sur un embryon, & renfermées dans un calice écailleux & luisant; l'embryon se change en une graine garnie d'aigrettes.

PIÉ DE CHAT, (*Mat. méd.*) les fleurs de *pié de chat* sont la seule partie qui soit en usage. Ces fleurs tiennent un rang distingué parmi les remèdes pectoraux: on en ordonne fréquemment l'infusion, la légère décoction, sous forme de tisane, & le sirop simple, dans presque toutes les maladies chroniques des poumons, & sur-tout dans les plus légères, telles que le rhume, soit récent, soit opiniâtre & invétéré; ce crachement incommode & abondant est connu sous le nom vulgaire de *pituite*, &c.

On donne cette infusion ou cette décoction, soit seule, soit mêlée avec du lait, & ordinairement édulcorée avec le miel, le sucre, ou un sirop approprié. (b)

PIÉ DE COQ égyptien, (*Botan. exot.*) c'est le *gramen dactylon ægyptiacum* de E. B. & de Parkinson; petite plante d'Égypte, à racine blanche, genouillée & rampante. Ses branches sont pareillement genouillées, & portent quatre épis, qui forment une croix; cette plante est d'usage médicinal en Égypte.

PIÉ DE GRIFFON, (*Botan.*) c'est un nom vulgaire de l'ellébore noir puant, des botanistes, *helleborus niger fætidus*, qui a quelque usage dans la médecine des bestiaux. Voyez ELLÉBORE noir, (*Botan.*)

PIÉ DE LIEVRE, (*Botan.*) espece de tresse que les anciens botanistes ont nommé *lagopus vulgaris*; ses fleurs ont une fausse ressemblance au pié d'un lievre; elle croît parmi les blés; sa graine est rougeâtre: quand elle est mêlée avec le blé, & écrasée au moulin, elle rend le pain rougeâtre; aussi le blé dans lequel elle se trouve, diminue considérablement de prix.

PIÉ DE LION, *alchimilla*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée de plusieurs étamines soutenues par un calice en forme d'entonnoir, & profondément découpé. Le pistil devient dans la suite une, ou plusieurs semences renfermées dans une capsule qui

a servi de calice à la fleur. Tournefort *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Ce genre de plante est connu des botanistes, sous le nom latin *alchimilla*, dont Tournefort compte treize especes: nous décrivons la plus commune, *alchimilla vulgaris*; C. B. P. 319. *Clusii hist.* 208. Tournefort *I. R. H.* 508. en anglois, *the common ladiesmantle*.

Sa racine se répand obliquement; elle est de la grosseur du petit doigt, fibreuse, noirâtre & astringente; elle pousse un grand nombre de queues longues d'une palme & demie, velues; chaque queue porte une feuille qui approche de celle de la mauve, mais plus dure, ondée & partagée en huit ou neuf angles obtus. Cette feuille est crenelée symmétriquement, & comme repliée avec autant de nervures qui viennent à la queue, & qui s'étendent jusqu'à l'extrémité; du milieu des feuilles s'élevent quelques tiges grêles, velues, cylindriques, branchues, hautes de neuf pouces, garnies de quelques petites feuilles, portant à leur sommet un bouquet de fleurs sans pétales, composé de plusieurs étamines garnies de sommets jaunâtres; ces fleurs sont contenues dans un calice d'une seule piece, en forme d'entonnoir, de couleur verte-pâle, partagé en quatre parties pointues, entre lesquelles il s'en trouve quatre autres plus petites.

Le pistil se change en une, ou deux menues graines jaunâtres, brillantes, arrondies, renfermées dans une capsule qui étoit le calice de la fleur. Cette plante se plaît parmi les herbes des Alpes, des Pyrénées & des montagnes de la Provence. La plante est placée au rang des plantes vulnéraires astringentes; on emploie son suc dans les ulcères internes, ainsi que pour arrêter les regles trop abondantes, les fleurs blanches, & la dysenterie; ce remède est fort utile dans le crachement de sang, le pissement de sang, le diabete & l'ulcère des poumons.

Quelques filles, au rapport d'Hoffman, savent se servir adroitement de la décoction de *pié de lion*, dont elles font un demi-bain pour réparer leur virginité. Elles tâchent aussi, par cette même décoction, d'affermir leurs mamelles: pour cet effet,

elles trempent un linge dans la décoction de cette plante, & elles l'appliquent sur leur sein.

PIÉ DE LOUP, (*Botan.*) le vulgaire appelle ainsi l'espece de mouffe terrestre nommée par Tournefort, *moscus terrestris clavatus*, parce qu'il a des pédicules qui s'élevent d'entre les rameaux, & qui représentent vers leur sommet une petite tête; cette petite tête, quand on la touche en automne, jette une poudre jaune, subtile, qui étant séchée, s'enflamme & fulmine presque comme de la poudre à canon. (*D. J.*)

PIÉ D'OISEAU, *ornithopodium*, genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil fort du calice, & devient dans la suite une filique en forme de faucille, composée de plusieurs pieces jointes ensemble, & ordinairement plissée: chacune de ces pieces renferme une semence arrondie. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les filiques sont réunies plusieurs ensemble, & qu'elles ont quelque ressemblance avec le pié d'un oiseau. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

PIÉ DE PIGEON, (*Botan.*) par les botanistes, *geranium columbinum*. Voyez **BEC DE GRUE**; (*Botan.*)

PIÉ DE PIGEON ou **BEC DE GRUE**, (*Mat. méd.*) les feuilles de cette plante ont une saveur styptique & gluante. Tournefort recommande le sirop fait de leur suc pour la dyssenterie: son extrait a la même vertu. De quelque maniere que l'on donne cette plante, elle arrête d'une maniere surprenante le sang de quelque endroit qu'il coule. Geoffroi, *mat. méd.* Cet éloge est trop général & trop positif; il n'est pas même à la maniere de Geoffroi: il faudroit bien se garder de trop compter sur un pareil secours dans des hémorrhagies dangereuses.

Le pié de pigeon a beaucoup d'analogie avec une autre espece de *geranium* ou bec de grue, appelé *herbe à Robert*. On emploie indifféremment l'une ou l'autre de ces plantes. Voyez **HERBE A ROBERT**. (*b*)

PIÉ DE POULE, (*Botan.*) nom que le peuple donne à l'espece de *gramen* ou chiendent, appelé par Tournefort, *gra-*

men daçylon, *radice repente*. Ce même nom de pié de poule, est encore donné par le vulgaire au *ladium folio caulem ambiente minus*, de Tournefort. Si l'on ne rejetoit pas les noms vulgaires des plantes, la botanique deviendroit un chaos; il faut apprendre les noms de l'art & s'y tenir. (*D. J.*)

PIÉ DE VEAU, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anormale, & dont la forme ressemble à l'oreille d'un âne ou d'un lievre. Le pistil fort du fond de cette fleur, & il est entouré à sa base de plusieurs embryons qui deviennent dans la suite autant de baies presque rondes, dans chacune desquelles il y a une ou deux semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ne sont pas divisées, ou qu'elles ont simplement de petites découpures. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez **PLANTE**.

Tournefort compte 34 especes de ce genre de plante, dont il suffira de décrire la plus commune qui est d'usage en médecine. Elle est nommée *arum vulgare*, non *maculatum*. C. B. P. 195. I. R. H. 258; en anglois, *the common wake-Robin*, or, *arum*, *wiht plain leaves*; & en françois, *pié de veau sans taches*.

Sa racine est tubéreuse, charnue, de la grosseur du pouce, arrondie, mais mal formée; blanche, remplie d'un suc lacteux, garnie de quelques fibres. Ses feuilles sont longues de neuf pouces, presque triangulaires, semblables à une fleche, brillantes & veinées. Sa tige est environ de la hauteur d'une coudée, cylindrique, cannelée; elle porte une fleur membraneuse d'une seule piece, irréguliere, de la figure d'une oreille d'âne ou de lievre, roulée en maniere de gaine, d'un blanc verdâtre. Au fond de cette fleur est le pistil, d'un jaune pâle, à la naissance duquel plusieurs grains, comme ceux des raisins, ou plusieurs baies, se trouvent ressemblées en une tête oblongue. Ces baies sont sphériques, de couleur de pourpre, molles, pleines de suc; elles renferment une ou deux petites graines, un peu dures & arrondies. Toute la plante est d'une saveur fort âcre, & qui brûle la langue.

Le *pié de veau* marqué de taches, *arum maculatum*, vulgare, *maculis candidis vel nigris*, C. B. P. 195. J. R. H. 158, ne diffère de l'espèce précédente, que par les taches blanches ou noires dont les feuilles sont parsemées; ces deux espèces de *pié de veau* s'emploient en médecine. Voyez PIÉ DE VEAU, matière médicale.

L'*arum* montant d'Amérique, à grandes feuilles percées, *arum hederaceum*, *amplis foliis perforatis*, du P. Plumier, s'attache au tronc des arbres de la même manière que nos lierres; cette espèce d'*arum* étrangère est le bois des couleuvres d'Acoffa, & du P. du Tertre. *Hist. des Antilles.*

L'*arum* d'Amérique à feuilles de sagittaire, & qui s'élève en arbrisseau, *arum americanum arborescens*, *sagittariæ foliis*, du même P. Plumier, porte un fruit qui pique la langue, tandis que sa racine est douceâtre & d'un assez bon goût; c'est l'*arum esculentum*, *sagittariæ foliis viridi-nigrantibus*, de Sloane Cat. Jam. (D. J.)

PIÉ DE VEAU, (*Mat. méd.*) c'est la racine de cette plante qui est principalement en usage en médecine. Cette racine fraîche a une saveur âcre & brûlante, qui se dissipe en très-grande partie par la déliquescence & par la décoction. Elle tient un rang distingué parmi les stomachiques, les béchiques incitifs, & les fondans ou débilitans purgans. On la regardoit aussi comme un bon fébrifuge. Elle est très-recommandée dans l'asthme humide, la toux invétérée & suivie de crachats épais & gluans, les pâles couleurs, la cachexie, la jaunisse & les affections mélancoliques hypochondriques. La dose de cette racine sèche est d'un demi-gros jusqu'à un gros & demi, en poudre & réduite sous forme d'opiat, avec un excipient convenable. C'est principalement avec le miel qu'on l'incorpore, lorsqu'on l'emploie contre l'asthme humide. On la fait entrer aussi dans les apozèmes & les bouillons apéritifs & fondans.

La racine de *pié de veau* est de la classe de celles qui donnent une fécule, voyez FÉCULE. Quelques auteurs ont cru

retrouver dans cette fécule les vertus de la racine entière, mais dans un degré plus mitigé. Ils se sont trompés, cette fécule est dépourvue de toute vertu médicinale.

La racine de *pié de veau* fraîche, adoucie par la cuite, dans l'eau ou dans le vinaigre, est donnée pour un bon diurétique, & un excellent vulnéraire. Vanhelmont la recommande à ce dernier titre dans les chûtes des lieux élevés.

Les feuilles pilées & réduites en forme de cataplasme, ou simplement battues & flétries entre les mains, sont, dans plusieurs provinces, un remède populaire, fort efficace contre les brûlures, les écorchures, les coups aux jambes, aux coudes, &c. qui entament la peau, les ulcères récents, &c.

La racine de *pié de veau* entre dans l'eau générale, dans l'opiat méfentérique, dans l'emplâtre diabolinum, la poudre cachectique de Quercetan, &c. (b)

PIÉ D'ANE, (*Conchyl.*) nom vulgaire donné à une espèce d'huître, différente de l'huître commune par un mamelon à sa charnière; on l'appelle en latin *spondylus*, ainsi voyez SPONDYLE.

PIÉ DU STYLE, terme de gnomonique. c'est le point du plan sur lequel tombe une ligne abaissée du bout du style, perpendiculairement sur le plan du cadran. (D. J.)

PIÉ, (*Hydr.*) c'est la mesure de toutes les choses qui sont dans le commerce; la toise & la perche sont composées de *piés*-de-roi, ainsi que l'aune qui contient 3 *piés* 8 pouces.

Il y a différentes sortes de *piés*; savoir: Le *pié* courant, qui est divisé en 12 pouces courans.

Le *pié* carré a 144 pouces carrés, en multipliant 12 pouces par 12 pouces, dont le produit est 144.

Le *pié* circulaire est de 144 pouces circulaires, en multipliant 12 par 12, dont le produit est 144.

Le *pié* cylindrique qui est un solide, est la multiplication de la superficie d'un *pié* circulaire, contenant 144 pouces circulaires, par sa hauteur 12; ce qui donne 1727 pouces cylindriques.

Le *pié* cube est la multiplication de la

superficie d'un *pié* quarré, contenant 144 pouces quarrés, par sa hauteur 12; ce qui donne 1728 pouces cubes. (K)

PIÉ D'EAU, (*Hydr.*) est un solide ou *pié* cube d'eau, qu'il ne faut pas confondre avec le *pié* cylindrique d'eau, qui n'est composé que de pouces circulaires multipliés par des pouces circulaires, qui produisent 1728 pouces cylindriques; chacun de ces *piés* cylindriques n'a que 113 pouces 2 lignes quarrés, provenant de la proportion du *pié* quarré au *pié* circulaire, & ne pèse que 55 livres; au lieu que le *pié* cube d'eau pèse 70 livres. On évalue ce *pié* cube d'eau le huitième du muid d'eau, ce que l'on a reconnu par l'expérience. Ainsi quand on compose le muid d'eau de 288 pintes mesure de Paris, le *pié* cube d'eau vaut 36 pintes, huitième de 288; & quand le muid d'eau n'est évalué qu'à 280 pintes, le *pié* cube ne vaut que 35 pintes. (K)

PIÉ DE VENT, phénomène dont on trouve la description dans l'histoire de l'académie des sciences de 1732. Il consiste dans un arrangement de nuages sur différentes lignes, qui étant prolongées concourroient à deux points opposés de l'horizon, comme les méridiens d'un globe se réunissent aux poles. " Lorsque le ciel
" n'est pas tout-à-fait serein, ni entié-
" rement couvert, il est rare, quand on
" y fait bien attention, que les nuages
" ne paroissent pas affecter cette dispo-
" sition plus ou moins sensiblement. C'est
" d'ordinaire au point de réunion vers
" l'horizon, qu'elle est la plus remarqua-
" ble, & quelquefois elle ne l'est pas
" ailleurs; c'est pour cela qu'il faut, sur-
" tout lorsqu'on n'a pas pris l'habitude
" d'observer le phénomène; un horizon
" fort étendu pour le voir distinctement.
" Souvent le point de réunion est très-
" sensible, & les nuages qui en partent
" semblent s'écarter en tout sens, en
" forme d'éventail, ou d'un côté de l'ho-
" rizon seulement, tandis que l'autre
" côté est sans aucun nuage; ou des
" deux côtés de l'horizon à la fois, &
" alors un des deux centres est d'ordi-
" naire plus apparent que l'autre. Ils ne
" sont pas toujours diamétralement oppo-

lés: quelquefois l'ordre des nuages se
" trouble & se confond, & l'on apperçoit
" pendant quelque temps, deux différens
" points de concours du même côté de
" l'horizon, jusqu'à ce que l'un des deux
" disparoisse & cede, pour ainsi dire, la
" place à l'autre. Divers nuages, disposés
" parallèlement les uns aux autres & à
" l'horizon à perte de vue, ce qui est
" l'arrangement naturel que le vent leur
" donne, doivent, suivant les regles de
" l'optique, nous paroître concourir à
" deux points opposés de l'horizon. On ne
" doit pas regarder ce phénomène comme
" une autre sorte de météore; mais on
" doit le ranger dans la classe des phé-
" nomenes que les nuées représentent
" par leur différente situation. " *Essai*
de physique, de Meth. page 751. §
2524.

PIÉ, on appelle *en terme de blason*, *pié de l'écu*, la pointe ou partie inférieure de l'écu; & on dit qu'un animal est en *pié*, pour dire qu'il est posé sur ses quatre *piés*. Lorsqu'il ne paroît que les trois fleurons de lis, & que le *pié* qui est au dessous en est retranché, on dit *pié coupé* & *pié nourri*. On appelle *pié fiché*, celui qui est pointu & propre à ficher en terre.

PIÉ, (*Chasse.*) C'est par le *pié* qu'un bon chasseur peut connoître les différentes bêtes & leurs différens âges.

Les vieux cerfs ont ordinairement la sole du *pié* grande & de bonne largeur, le talon gros & large, la comblette ouverte, la jambe large, les os gros, courts & non tranchans, la *pièce* ronde & grosse, & ne font jamais aucune fausse démarche, ce qui arrive souvent aux jeunes. Outre ce, les vieux cerfs n'avancent jamais le *pié* de derriere plus avant que celui de devant, au lieu que les jeunes le passent toujours. La biche a le *pié* fort long, étroit & creux, & le talon si petit, qu'il n'y a pas de cerf d'un an qui ne l'ait aussi gros.

On reconnoît dans les chevreuils les mâles des femelles au *pié*; les mâles ont ordinairement plus de *pié* devant que les chevrettes, le tour des pinces en est plus rond, & le *pié* plus plein; au lieu que

les femelles les ont creux & les côtés moins gros que les mâles, qui ont aussi le talon & la jambe plus larges, & les os plus gros & tournés en dedans.

La trace du sanglier se distingue d'avec celle d'une laie, en ce que lorsque la laie est pleine, elle pèse beaucoup en marchant, va ordinairement les quatre *piés* ouverts, & a les pinces moins grosses que n'a le sanglier qui va la trace ferrée; elle a aussi les gardes, la sole & le talon plus larges, les côtés plus gros & plus usés, les allures plus longues & plus assurées, mettant les *piés* plus aisément dans une même distance. Dans la saison du rut, les laies ont les allures aussi longues que le sanglier; mais la trace du mâle est plus ronde & mieux faite. Il y a aussi une différence entre le sanglier en son tiers an, & celui en son quart an; celui en son tiers an, a la sole moins pleine, & a les côtés de la trace plus tranchans, & les pinces moins grosses & plus tranchantes; le sanglier en son quart an, a les gardes plus larges, plus usées & plus près du talon; les allures en sont plus longues, & le *pié* de derrière demeure plus éloigné que celui de devant; au lieu que le sanglier en son tiers an rompt une partie de sa trace, & va les *piés* plus ouverts. Les vieux sangliers mirés ont encore les gardes plus larges, plus grosses & plus usées; elles approchent plus aussi du talon, & sont plus bas jointées; & ils vont les quatre *piés* plus ferrés.

On distingue par le *pié* le sanglier du cochon domestique, en ce que les pourceaux privés vont toujours les quatre *piés* ouverts, & les pinces pointues & sans rondeur; mais les bêtes noires vont les *piés* plus ferrés, sur-tout ceux de derrière; ils ont les pinces plus rondes & mieux faites, & le *pié* plus creux que ceux des porcs privés, qui l'ont ordinairement plein, & n'appuient pas du bout de la pince comme les sauvages, qui ont le talon, la jambe & les gardes plus larges, & qui s'écartent beaucoup plus que ceux d'un pourceau sauvage, qui a les gardes petites & piquantes, droites en terre.

On distingue les traces d'un vieux loup d'avec celles d'un chien, parce que le loup,

quand il va d'assurance, a toujours le *pié* très-ferré, au lieu que celui du chien est toujours fort ouvert, & qu'il a le talon moins gros & moins large que le loup, & les deux grands doigts plus gros, quoique les ongles du loup soient plus gros & enfoncent plus avant en terre; outre que les loups forment en dessous trois petites fossettes, ce que celui du chien ne fait pas. Le loup a aussi plus de poils sur le *pié* que le chien, & les allures en sont bien plus longues, mieux réglées & plus assurées.

Le *pié* du loup diffère de celui de la louve, en ce que celle-ci a les ongles moins gros que le loup. Les jeunes loups se connoissent aux liaisons des *piés* qui ne sont point si fortes que celles des vieux loups; ce qui fait que les jeunes ont le *pié* plus ouvert, des ongles plus petits & plus pointus, & que leurs allures ne sont pas si réglées ni si longues.

Le *pié* du blaireau diffère beaucoup de celui des autres animaux qu'on chasse, ce qui en rend la connoissance aisée; il a les doigts du *pié* tous égaux & le talon fort gros; il pèse du *pié* quand il marche, & le fait porter également à terre.

PIÉ, en géométrie, (*Arpentage*, *Commerce*), &c. est une mesure convenue dans chaque royaume ou état gouverné par ses propres loix, pour évaluer ou déterminer des longueurs; le *pié* françois contient douze pouces. Voyez MESURE & POUCE.

Les géometres divisent le *pié* en dix doigts, le doigt en dix lignes, &c.

Les Anglois divisent leur *pié* comme nous, en douze pouces, & le pouce en douze lignes. Voyez LIGNE.

Un *pié* carré est une surface rectangulaire dont la longueur & la largeur sont égales à un *pié*; ce *pié* contient 144 pouces carrés. Voyez QUARRÉ.

Le *pié* cube ou cubique a ses trois dimensions égales chacune à un *pié*, il contient 1728 pouces cubes. Voyez CUBE & CUBIQUE.

Table de la proportion du poids de différens corps ou matieres réduites à la grosseur du *pié* cube.

T A B L E.

Un <i>pié cube</i> d'or pese, . . .	1368 l.
Un <i>pié cube</i> d'argent, . . .	744.
Un <i>pié cube</i> de cuivre, . . .	648.
Un <i>pié cube</i> d'étain,	576.
Un <i>pié cube</i> de plomb,	829.
Un <i>pié cube</i> de vis argent, . .	977. $\frac{1}{2}$.
Un <i>pié cube</i> de terre,	95. $\frac{1}{3}$.
Un <i>pié cube</i> de sable de riviere,	132.
Un <i>pié cube</i> de table de terre & de mortier,	120.
Un <i>pié cube</i> de chaux,	59.
Un <i>pié cube</i> de plâtre,	86.
Un <i>pié cube</i> de pierre commune,	140.
de pierre de liais,	165.
de pierre de Saint-Leu,	115.
Un <i>pié cube</i> de marbre,	252.
Un <i>pié cube</i> d'ardone,	156.
Un <i>pié cube</i> d'eau douce, . . .	72.
d'eau de mer,	73. $\frac{1}{2}$.
de Vin,	70. $\frac{1}{2}$.
d'huile,	66. $\frac{1}{3}$.
Enfin un <i>pié cube</i> de sel, . . .	110.

PIÉ, (*Mesure de longueur.*) mesure prise sur la longueur du *pié* humain, qui est différent selon les lieux. On appelle aussi *pié* un instrument en forme de petite règle, qui a la longueur de cette mesure, & sur laquelle ses parties sont gravées.

On considère les *piés* comme antiques ou comme modernes, & c'est cette division que nous allons suivre en rapportant les *piés* usités, selon qu'ils ont été déterminés par Suellius, Riccioli, Scammozzi, Petit, Picard, &c. Les uns & les autres sont réduits au *pié-de-roi*, qui est une mesure établie à Paris & en quelques autres villes de France; elle contient 144 lignes. Ce *pié* est divisé en douze pouces, le pouce en douze lignes, & la ligne en douze points. Ainsi ce *pié* est divisé en 1728 parties. Six de ces *piés* font la toise. On se sert de palmes & de brasses au lieu de *piés* en quelques villes d'Italie. Toutes ces mesures sont principalement utiles pour l'intelligence des livres, des dessins, & des ouvrages d'architecture de divers lieux.

Piés antiques par rapport au pié-de-roi.

Pié d'Alexandrie, 13 pouces 2 lignes 2 points.

Pié d'Antioche, 14 pouces 11 lignes 2 points.

Pié arabe, 12 pouces 4 lignes.

Pié babylonien, 12 pouces 1 ligne & 6 points. Selon Capellus, 14 pouces 8 lignes & demie; & selon M. Petit, 12 pouces 10 lignes & 6 points.

Pié grec, 11 pouces 5 lignes 6 points; & selon M. Perrault, 11 pouces 3 lignes.

Pié hébreu, 13 pouces 3 lignes.

Pié romain. Selon Vilalpande & Riccioli, ce *pié* a 11 pouces 1 ligne 8 points; selon Lucas Pærus, au rapport de M. Perrault, & selon M. Picard, 10 pouces 10 lignes 6 points, qui est la longueur du *pié* qu'on voit au Capitole, & qui apparemment est la mesure la plus certaine du *pié* romain. Malgré ce témoignage, M. Petit pense que ce *pié* doit être de 11 pouces.

Piés modernes par rapport au pié-de-roi.

Pié d'Amsterdam, 10 pouces 5 lignes 3 points.

Pié d'Anvers, 10 pouces 6 lignes.

Pié d'Avignon & d'Aix-en-Provence, 9 pouces 9 lignes.

Pié d'Ausbourg en Allemagne, 10 pouces 11 lignes 3 points.

Pié de Bavière en Allemagne, 10 pouces 8 lignes.

Pié de Besançon en Franche-Comté, 11 pouces 5 lignes 2 points.

Pié ou brasse de Bologne en Italie, 14 pouces selon Scammozzi, & 14 pouces 1 ligne suivant M. Picard.

Pié de Bressè, 17 pouces 7 lignes & 6 points, selon Scammozzi; & 17 pouces 5 lignes 4 points, selon M. Petit.

Pié ou dérab du Caire en Egypte, 20 pouces 6 lignes.

Pié de Cologne, 10 pouces 2 lignes.

Pié de Franche-Comté & Dole, 13 pouces 2 lignes 3 points.

Pié ou pic de Constantinople, 24 pouces 5 lignes.

Pié de Copenhague en Danemarck, 10 pouces 9 lignes 6 points.

Pié de Cracovie en Pologne, 10 pouces 2 lignes.

Pié de Dantzick en Pologne, 10 pouces 4 lignes 6 points, selon M. Petit; & 10 pouces 7 lignes, selon M. Picard.

Pié de Dijon en Bourgogne , 11 pouces 7 lignes 2 points.

Pié de Florence , 20 pouces 8 lignes 6 points, selon Maggi ; 21 pouces 4 lignes 6 points, selon Lorini ; 22 pouces 8 lignes, selon Scammozzi , & 21 pouces 4 lignes, selon M. Picard.

Pié de Gênes , 9 pouces 9 lignes.

Pié de Geneve , 18 pouces 4 points.

Pié de Grenoble en Dauphiné , 12 pouces 7 lignes 2 points.

Pié de Heidelberg en Allemagne , 10 pouces 2 lignes , selon M. Petit ; & 10 pouces 3 lignes 6 points, suivant une mesure originale.

Pié de Léipsick en Allemagne , 11 pouces 7 lignes 7 points.

Pié de Leyden en Hollande , ou *pié* rhenan , 11 pouces , 7 lignes. Ce *pié* sert de mesure à tout le septentrion ; sa proportion avec le *pié* romain est comme de 950 à 1000. Voyez Casimir , qui dans sa pyrothecnie a fait sa réduction au *pié* rhenan , de tous les autres *piés* des plus fameuses villes de l'Europe.

Pié de Liege , 10 pouces 7 lignes 6 points.

Pié de Lisbonne en Portugal , 11 pouces 7 lignes 7 points , selon Suellius.

Pié de Londres & de toute l'Angleterre , 11 pouces 3 lignes , ou 11 pouces 2 lignes 6 points, selon M. Picard ; & suivant une mesure originale , 11 pouces 4 lignes 6 points. Le pouce d'Angleterre se divise en dix parties ou lignes.

Pié de Lorraine , 10 pouces 9 lignes 2 points.

Pié de Lyon , 12 pouces 7 lignes 2 points , selon M. Petit ; & 12 pouces 7 lignes 6 points , selon une mesure originale. Sept piés & demi font la toise de Lyon.

Pié de Manheim dans le Palatinat du Rhin , 10 pouces 8 lignes 7 points , selon une mesure originale.

Pié de Mantoue en Italie , 17 pouces 4 lignes , suivant Scammozzi.

Pié de Mâcon en Bourgogne , 12 pouces 4 lignes 3 points. Il en faut sept & demi pour la toise.

Pié de Mayence en Allemagne , 11 pouces 1 ligne 6 points.

Tome XXV.

Pié de Middelbourg en Zélande , 11 pouces 1 ligne.

Pié de Milan , 22 pouces.

Pié de Naples , est une palme de 8 pouces 7 lignes , selon Riccioli.

Pié de Padoue en Italie , 13 pouces 1 ligne , selon Scammozzi.

Pié de Palerme en Sicile , 8 pouces 5 lignes.

Pié de Parme en Italie , 20 pouces 4 lignes.

Pié de Prague en Bohême , 11 pouces 1 ligne 8 points.

Pié du Rhin , 11 pouces 5 lignes 3 points, selon Suellius & Riccioli ; 11 pouces 6 lignes 7 points, selon M. Petit ; 11 pouces 7 lignes , selon M. Picard , & 11 pouces 7 lignes & demie , suivant une mesure originale. On en a trouvé une seconde en fouillant les ruines d'Herculanum ; on dit que c'est une verge pliante de bronze , dans laquelle le *pié* romain est partagé en pouces & en lignes ; de cette manière on saura définitivement l'étendue du *pié* romain.

Pié de Rouen , semblable au *pié* de-roi.

Pié de Savoie , 10 pouces.

Pié de Sedan , 10 pouces 3 lignes.

Pié de Sienne en Italie , 21 pouces 8 lignes 4 points.

Pié de Stockholm en Suede , 12 pouces 1 ligne.

Pié de Strasbourg , 10 pouces 3 lignes 6 points.

Pié de Toledé , ou *pié* castillan , 11 pouces 2 lignes 2 points , selon M. Riccioli ; & 10 pouces 3 lignes 7 points , selon M. Petit.

Pié trévisan dans l'état de Venise , 14 pouces 6 points , selon Scammozzi.

Pié de Turin ou de Piémont , 16 pouces ; selon Scammozzi.

Pié de Venise , 12 pouces 10 lignes ; selon Scammozzi & Lorini ; 12 pouces 8 lignes , selon M. Petit ; & 11 pouces 11 lignes , suivant M. Picard.

Pié de Vérone , égal à celui de Venise.

Pié de Vicence en Italie , 13 pouces 2 lignes , selon Scammozzi.

Pié de Vienne en Autriche , 11 pouces 8 lignes.

Ggggg

Pié de Vienne en Dauphiné, 11 pouces 11 lignes.

Pié d'Urbain & de Pezaro en Italie, 13 pouces 1 ligne, selon Scamozzi.

Pié selon ses dimensions.

Pié courant; c'est le *pié* qui est mesuré suivant sa longueur.

Pié carré; c'est un *pié* qui est composé de la multiplication de deux *piés*. Ainsi un *pié* étant de 12 pouces, un *pié* carré est de 144 pouces, nombre qui provient de 12 multiplié par 12.

Pié cube; c'est un *pié* qui contient 1728 pouces cubes, nombre qui est formé du produit du *pié* carré par le *pié* simple.

Comme nous écrivons pour tous les peuples, & qu'il pourroit y avoir des étrangers qui ignoroient le rapport & la différence du *pié* qui est en usage chez eux au *pié*-de-roi, que nous avons pris ici pour règle, il convient d'ajouter encore une table qui puisse aider tout le monde à évaluer les différens *piés* à celui de Paris. Nous avons dit qu'il se divisoit en douze pouces, & chaque pouce en douze lignes. Si donc on suppose chaque ligne divisée en dix parties, on aura.

	Parties.
Le <i>pié</i> de Paris, de	1440.
Le <i>pié</i> de Bologne, de	1682.
Le <i>pié</i> de Danemarck, de	1404.
Le <i>pié</i> de Rhin ou de Leyden, de	1390.
Le <i>pié</i> de Londres, de	1350.
Le <i>pié</i> de Suede, de	1316.
Le <i>pié</i> romain du capitole, de	1306.
Le <i>pié</i> de Dantzick, de	1272.
Le <i>pié</i> d'Amsterdam, de	1258.
Le palme de Naples, de	1169.
Le palme de Gênes, de	1113.
Le palme de Palerme, de	1073.
Le palme romain, de	990.
La brassé de Bologne, de	2640.
La brassé de Florence à terre, de	2430.
La brassé de Parme & de Plaisance, de	2423.
La brassé de Reggio, de	2348.
La brassé de Milan, de	2166.
La brassé de Bresse, de	2075.
La brassé de Mantoue, de	2062.
Le <i>pié</i> de Rome, de	1320.

Le <i>pié</i> de Venise, de	1540.	
Le <i>pié</i> de Constantinople, de	3140.	
Le <i>pié</i> de Strasbourg, de	1282 ³ / ₄ .	
Le <i>pié</i> de Nuremberg, de	1346 ¹ / ₄ .	
Le <i>pié</i> de Halle en Saxe, de	1820.	
Le <i>pié</i> de Léipsick, de	1397.	
Le <i>pié</i> de Cologne, de	1220.	
Le <i>pié</i> de Baviere, de	1280.	
Le <i>pié</i> d'Ausbourg de	1313.	
Le <i>pié</i> de Lisbonne, de	1397.	
Le <i>pié</i> de Vienne en Autriche, de	1400.	
Le <i>pié</i> de Prague, de	1338.	
Le <i>pié</i> de Cracovie, de	1580.	
Le <i>pié</i> de Savoie, de	1440.	
Le <i>pié</i> de Geneve, de	2592.	
Ancien <i>pié</i> {	des Hebreux, de	1590.
	des Grecs, de	1350.
	des Romains, de	1306.

Quand les Allemands n'expriment point la sorte de *pié* dont ils se servent, il faut l'entendre du *pié* rhinlandique. (*Le chev. DE JAUCOURT.*)

PIÉS DROITS, (*Marine.*) ce sont des étances passées sur le fond de cale & sous quelques baux, dans les plus grands vaisseaux où il y a des broches taillées comme celle d'une crémaillere, par où les matelots montent & descendent avec le secours d'une tirevieille.

PIÉ MARIN, (*Marine.*) avoir le *pié marin*, se dit d'un homme de mer qui a le *pié* si sûr & si ferme, qu'il peut se tenir debout pendant le roulis d'un vaisseau.

Il se dit aussi de celui qui entend bien sa navigation, & qui est fait aux fatigues de la mer. Lorsqu'un officier a le *pié marin*, les gens de l'équipage ont bien plus de confiance dans sa conduite.

PIÉ FORT, *terme de monnoie*, ce mot se dit d'une piece d'or, d'argent, ou d'autre métal, plus forte ou plus épaisse que les monnoies ordinaires, quoique presque toujours frappée au même coin, mais qui n'a point de cours dans le commerce, comme les autres especes.

Ce sont les monétaires ou monnoyeurs qui les font frapper par curiosité, soit pour garder, soit pour les donner à leurs amis. On voit à Paris, dans les cabinets des

curieux, des *piés forts* de quatre louis d'or, de huit, de douze, & de seize, presque tous gravés par le célèbre Varin, cet habile artiste, à qui la monnoie de France est redevable de sa perfection.

Outre les *piés forts* qui sont frappés sur de l'or, on en a aussi quantité d'argent & de cuivre gravés par cet excellent graveur, qui égalent les beautés des médailles le plus estimées. *Boisard. (D. J.)*

PIÉ, f. m. (*Manufacture.*) ce mot se dit de la partie inférieure des rots, qui servent à la fabrique des étoffes & des toiles; la partie supérieure s'appelle la *tête*.

PIÉ, (*mesure d'ouvriers.*) mesure de cuivre, de fer, de bois, ou de quelqu'autre matière que ce soit, qui sert à la plupart des ouvriers, entr'autres aux charpentiers, menuisiers, maçons, couvreurs & autres semblables, pour mesurer les ouvrages.

Il y a de ces piés qui sont tout d'une pièce, d'autres qui se plient & sont brisés, d'autres encore qui en s'ouvrant portent leur équerre. Ce sont les faiseurs d'instrumens de mathématiques qui sont ordinairement les piés de cuivre; ils en font aussi d'argent pour mettre dans des étuis portatifs: les uns & les autres sont divisés en pouces, & le premier pouce en lignes.

Les piés de fer ou d'ouvrage commun se vendent par les clincaillers. (*D. J.*)

PIÉ DROIT, f. m. (*Archit.*) c'est la partie du trumeau ou jambage d'une porte ou d'une croisée, qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure, & l'écoinçon; on donne aussi ce nom à chaque pierre, dont le pié droit est composé.

PIÉ DE FONTAINE, f. m. (*Archit.*) espèce de gros balustre, ou piédestal rond ou à pans, quelquefois avec des consoles ou des figures, qui sert à porter une coupe ou un bassin de fontaine, ou un chandelier. Il y a dans la colonnade de Versailles trente & un piés, qui soutiennent autant de bassins de marbre blanc.

PIÉ DE MUR, (*Archit.*) c'est la partie inférieure d'un mur, comprise depuis l'emplacement du fondement jusqu'au dessus, ou à hauteur de retraite.

PIÉ-DE-CHEVRE, *terme d'ouvriers*, espèce de pince de fer, recourbée & renfermée par le bout, dont les charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, & autres ouvriers, se servent pour remuer leurs bois, leurs pierres, & semblables fardeaux.

PIÉS DE DEVANT, DE DERRIERE.

Voyez l'article BAS AU MÉTIER.

PIÉ-DE-CHEVRE, (*Charpent.*) c'est une troisième pièce de bois, qui sert à en appuyer deux autres qui composent le montant de la machine qu'on appelle *chevre* & qui est propre à élever des fardeaux: les charpentiers ajoutent cette troisième pièce de bois pour servir de jambe à la machine appelée *chevre*, lorsqu'on ne peut l'appuyer contre un mur, pour enlever un fardeau de peu de hauteur, comme une poutre sur des tréteaux, pour la débiter, &c. Dans leur langage *enter un pié-de-chevre*, c'est une manière d'assembler dont ils se servent pour allonger des pièces de bois. (*D. J.*)

PIÉ-CORNIER, (*Charpent.*) ce mot se dit des longues pièces de bois qui sont aux encoignures des pans de charpente; on le dit aussi des quatre principales pièces qui font l'assemblage d'un bateau, d'un carrosse, qui soutiennent l'impériale, où l'on attache les mains, où l'on passe les soupentes.

PIÉ DE CIRE, (*Cireie.*) c'est ainsi qu'on appelle le sédiment ou ordure de la cire qui s'échappe à travers la toile, ou par les trous du pressoir, & qui tombe au fond des moules où l'on a jeté la cire étant encore chaude. On se sert d'un couteau ou d'un autre instrument fait exprès pour séparer la bonne cire d'avec le *pié de cire*, qui se trouve toujours au dessous des pains, après qu'on les a retirés des moules; moins la cire a de pié, & plus elle est estimée. *Dictionn. de Comm.*

PIÉ D'ÉTAPE, (*Cloutier.*) est un instrument de fer pointu par en bas, & enfoncé dans le bloc qui sert d'établi aux cloutiers; cet instrument à dix-huit pouces ou environ de hauteur, & quatre pouces de largeur; il est carré dans toute sa longueur, excepté par en haut, où il est plus long que large, & se termine en

pince d'un côté. Le *pié d'étable* a au côté opposé à la pince une ouverture dans laquelle on introduit la clouillère, qui de l'autre côté est posée sur la place.

PIÉ, (*Dentelle.*) ce mot se dit d'une dentelle très-basse, qui se coud à une plus haute, engrelure contre engrelure.

PIÉ-DE-CHEVRE, (*Ferblantier.*) outil de ferblantier, c'est un morceau de fer qui est fait à peu près comme un tas, à l'exception qu'il est plus haut sur son pié, & moins large; la face de dessus est fort unie. Il sert aux ferblantiers pour former des plis & replis à leurs ouvrages.

PIÉ, terme dont plusieurs artistes se servent, mais particulièrement les horlogers, les faiseurs d'instrumens de mathématiques; il signifie une petite cheville cylindrique fixée à une pièce qui doit tenir à vis sur une autre.

Il y a trois piés sous la potence d'une montre, lesquels étant justes dans des trous percés à la platine du dessus, empêchent que cette platine & la potence ne tournent sur la vis qui les tient pressées l'une contre l'autre. La fonction des piés est la même dans les autres pièces où ils sont ajustés; tels sont le coq, les barettes, le petit coq, &c. On écarte, autant qu'il se peut, les piés les uns des autres, afin que par leur distance le jeu qu'ils pourroient avoir dans leur trou devienne moins sensible.

PIÉ DE BICHE, (*Horlogerie.*) se dit parmi les horlogers, d'une détente brisée, dont le bout peut faire bascule d'un côté, mais non pas de l'autre; il se dit aussi de tout ajustement semblable.

PIÉ DE GUIDE-CHAÎNE, *terme d'Horlogerie*; c'est une espèce de petit pilier quaré, rivé vers la circonférence de la platine de dessus d'une montre, entre le barillet & la fusée. Il a dans sa largeur une fente, dans laquelle entre la lame du guide-chaîne; il a de plus un trou à la moitié de sa hauteur, qui le traverse de part en part, & qui est à angle droit. Avec cette fente ce trou sert à loger une goupille, qui passant à travers un trou semblable percé dans la lame du guide-chaîne, l'empêche de sortir de cette fente, en lui laissant cependant la liberté de tourner sur la goupille, & de s'approcher ou de s'éloigner un peu

de la platine. *Voyez GUIDE-CHAÎNE.*

PIÉ HORAIRE, (*Horlogerie.*) c'est la troisième partie de la longueur d'un pendule qui fait ses vibrations dans une seconde. M. Huyghens est le premier qui ait déterminé cette longueur, & il a trouvé qu'elle est à celle du pié de Paris, comme 864 à 881. Ce mathématicien compte pour la longueur de ce pendule 3 piés de Paris, 8 lignes & demie. *Voyez horl. Oscillat. part. IV. Prop. 25. Huyg. opera, tome I. (D. J.)*

PIÉ, (*Jardinage*) est le bas de la tige d'un arbre; on dit encore le pié d'une palissade.

PIÉ-DE-CHEVRE, *terme d'Imprimerie*, s'entend d'une espèce de marteau particulier aux ouvriers de la presse; c'est un morceau de fer arrondi, de la longueur de sept à huit pouces, sur deux pouces de diamètre, dont une des extrémités qui se termine en talon ou tête de marteau, leur sert pour monter leurs balles, & à proprement parler, à clouer les cuirs sur les bois de balle. L'autre extrémité qui est comme une pince aigüe, courbée, & fendue, leur tient lieu de tenailles, lorsqu'il s'agit de détacher les clous & démonter les balles. *Voyez BALLES, BOIS DE BALLES, CUIRS.*

PIÉ DE LA LETTRE, (*Imprimerie.*) est le bout ou extrémité opposée à l'œil: on l'appelle pié, parce que c'est cette extrémité qui sert de point d'appui à la superficie & au corps de la lettre, qui peut être considérée dans son tout, comme ayant trois parties distinctes, l'œil, le corps & le pié.

PIÉ DE MOUCHE, (*Caractère d'Imprimerie.*) ainsi figuré ¶. Il sert à faire connoître les remarques qu'un auteur veut distinguer du corps de sa matière, afin que l'on sache pour quelle raison on s'en sert dans un ouvrage; l'auteur doit en avertir le lecteur dans sa préface.

PIÉ, HUIT PIÉS, OUVERT, ou HUIT PIÉS EN RÉSONNANCE, (*jeu d'orgue.*) ce jeu qui est d'étain joue l'octave au dessus du bourdon, & de la montre de 16 piés, & l'unisson du bourdon de 4 piés bouché. Ce jeu est ouvert, & a quatre octaves,

PIÉ, dans les orgues : on appelle *pié*, la partie inférieure, de forme conique d'un tuyau. Le *pié* est ordinairement de la même étoffe que le tuyau, & y est soudé après que le biseau qui sépare le tuyau du *pié* a été soudé avec ce dernier. La levre inférieure de la bouche est prise dans le corps même du *pié* que l'on applatit en dedans pour les tuyaux qui ont la bouche en pointe ; pour ceux qui l'ont ovale, c'est une piece de la forme d'un segment de cercle que l'on retranche du *pié*. La fleche de ce secteur, est le quart de sa corde ; la piece retranchée d'un tuyau sert pour un autre de moindre grosseur.

On observe de donner aux tuyaux des montres d'orgue, des longueurs & des grosseurs symmétriques, en sorte que les bouches des tuyaux suivent des deux côtés d'une tourelle ou dans des plates faces correspondantes, des lignes également inclinées à l'horizon. Cet arrangement donne plus de grace au fût d'orgue, que si les bouches étoient toutes sur une même ligne, ou qu'elles fussent disposées irrégulièrement.

PIÉ dans le cheval, (*Maréchal.*) c'est la partie de la jambe depuis la couronne jusqu'au bas de la corne. Voyez **COURONNE**. Il est composé de la couronne, du fabot, de la sole, de la fourchette, & des deux talons. Les défauts du pié sont d'être gros, c'est-à-dire, trop considérable à proportion de la jambe ; gros, c'est-à-dire, que la corne en est trop mince ; *comble plat*, ou *écaille d'huître*, est celui qui n'a pas la hauteur suffisante, & dont la sole descend plus bas que les bords de la corne, & semble gonflée ; *dérobé*, ou *mauvais pié*, est celui dont la corne est fîusée ou si cassante, qu'on ne sauroit y brocher des clous. Pié encastelé, voyez **ENCASTELURE** ; *cerclé*, voyez **CERCLÉ**. *Pié du montoir*, c'est le pié gauche de devant & de derriere ; pié hors du *montoir*, c'est le droit ; pié sec, est celui qui se resserre, s'encastele & se cercle naturellement. Le petit pié, est un os qui occupe le dedans du pié, & qui est emboîté par la corne du fabot. *Pié neuf*, se dit d'un cheval à qui la corne est revenue après que le fabot lui est tombé ; & il n'est plus propre dans ce cas que pour

le labour. Parer le pié d'un cheval, c'est rendre les bords de la corne unis, pour poser ensuite le fer dessus. *Galoper sur le bord ou sur le mauvais pié*, voyez **GALOPER**. On mesure les chevaux par pié & pouces ; le pié de la lance, voyez **LANCE**.

PIÉ DE BICHE, (*Menuiserie.*) est un morceau de planche, au bout duquel il y a une entaille en forme de *pié de biche* ; il sert à tenir l'ouvrage sur l'établi.

PIÉ DE BICHE, *terme de Menuisier* ; ils appellent *pié de biche*, une certaine façon de terminer les piés d'une table, d'une chaise, ou autre ouvrage en forme du *pié d'une biche*. (*D. J.*)

PIÉ DE BICHE, (*Orfèvrerie.*) ce sont les piés qui supportent les cafetières d'argent ou d'autres ouvrages de cette nature, qu'on appelle ainsi, parce qu'ils ont la forme du *pié d'une biche*.

PIÉ DE BICHE, *terme de Serrurier*, c'est une barre de fer qui sert à fermer les portes cochères ; cette barre est attachée à la muraille, & se divise à l'autre bout en deux crampons qui entrent dans les ferrures de la porte. (*D. J.*)

PIÉ. On dit un tableau, un dessin réduit au petit pié, quand pour en copier un grand on proportionne toutes les parties par quarrés, suivant ceux qu'on a marqués sur l'original. C'est ce qu'on nomme aussi *craticuler*, ou faire un *chassis* ou *treillis*.

PIÉ, (*Soierie.*) partie du métier. Il y a les piés de devant ; ce sont des piliers de bois de 15 pouces d'équarrissage jusqu'à la banque, & au dessus de 7 à 8 pouces.

Il y a les piés de derriere ; ce sont des pieces de bois de 7 à 8 pouces d'équarrissage, hautes de 6 piés ou environ : ceux de devant sont de la même hauteur.

PIÉ, (*Teinture.*) c'est la premiere couleur qu'on donne à une étoffe avant que de la teindre dans une autre couleur, comme le bleu avant que de le teindre en noir ; ce qui s'appelle *pié de pastel* ou de *gaude*. On dit de même pié de garance, pié de gaude, pié de racine, & ainsi des autres drogues dont est composée une teinture.

Une seule étoffe a autant de piés de couleur qu'elle est successivement teinte en dif-

férentes couleurs; & les teinturiers en France font obligés d'y laisser autant de roses ou rosettes que de piés, pour faire voir qu'ils ont donné les piés de leur couleur. *Savary. (D. J.)*

PIÉ DERRIERE, au jeu de quilles, se dit d'un joueur qui finissant sa partie est obligé de jouer un pié au but ou dans le cercle de sa boule, & l'autre derriere. Cela ne se fait qu'au dernier coup de la partie, & il y a même bien des joueurs qui conviennent de ne le pas faire.

PIÉS-DROITS, (*Plomberie.*) ce sont les plaques ou tables de plomb dont on couvre la charpente des lucarnes, pour empêcher que le bois ne pourrisse à la pluie. Les *piés-droits* se paient à tant le cent pesant mis en œuvre, plus ou moins, suivant le prix du plomb. *Savary. (D. J.)*

PIECE, f. f. (*Littér.*) dans la *poésie dramatique*, est le nom qu'on donne à la fable d'une tragédie ou d'une comédie, ou à l'action qu'on y présente. *Voyez FABLE & ACTION.*

M. Chambers ajoute que ce mot se prend plus particulièrement pour signifier le *nœud* ou l'*intrigue* qui fait la difficulté & l'embaras d'un poëme dramatique. Cette acception du mot *piece*, peut avoir lieu en Angleterre, mais elle n'est pas reçue parmi nous. Par *piece*, nous entendons le *poëme dramatique* tout entier, & nous comprenons les tragédies, les comédies, les opéra, même les opéra comiques, sous le nom générique de *pieces de théâtre*. Depuis Corneille & Racine, nous avons peu d'excellentes *pieces*.

On appelle aussi *pieces de poésie* certains ouvrages en vers d'une médiocre longueur, telles qu'une ode, une élégie, &c. Toutes les *pieces de Roufféau* ne sont pas d'une égale force: les *pieces fugitives* qu'on insère dans le *mercure*, ne sont pas toujours excellentes.

La coutume s'est aussi introduite depuis quelque temps dans le langage familier, d'appeller *pieces* les ouvrages des orateurs: ainsi l'on dit que tel prédicateur a nombre de bonnes *pieces*; que le panégyrique de saint Louis, par l'abbé Seguy, est une des meilleures *pieces* qui aient paru en ce genre.

PIECES, (*Jurisprud.*) On comprend sous ce terme tous les titres, papiers & procédures qui servent pour quelque affaire.

Piece adirée, est celle qui se trouve à dire, qui est en *deficit*.

Piece arguée de faux ou *inscrite de faux*, est celle que l'on maintient fausse. *Voyez FAUX.*

Piece arguée de nullité, est celle que l'on soutient nulle.

Piece authentique, est celle qui est en forme probante.

Piece collationnée, *voyez COPIE COLLATIONNÉE.*

Piece de comparaison, est celle dont l'écriture & la signature sont reconnues, & que l'on compare à une *piece arguée de faux*, pour voir si l'écriture est la même.

Piece compulsée, est celle dont on a tiré une copie, soit en entier ou par extrait, par la voie du compulsoire.

Piece contrôlée, est celle qui a été visée & enrégistrée au contrôle, & duquel il est fait mention sur ladite *piece*. *Voyez CONTRÔLE.*

Piece déposée, est celle que l'on a mise dans un dépôt public, ou que l'on a remise entre les mains de quelque personne, par forme de dépôt.

Piece inscrite de faux, *voyez piece arguée de faux*, & **FAUX.**

Piece inventoriée, est celle qui est comprise & énoncée dans un inventaire fait par un notaire ou autre officier public, ou qui est produite dans un inventaire de production fait par un procureur.

Piece paraphée, est celle qui est marquée d'un paraphe. *Voyez ci-devant PARAPHE.*

Piece par extrait, est celle dont on n'a tiré qu'un extrait, & non une copie entière.

Piece de production, est une *piece* produite dans un instance ou procès.

Piece de production principale, *voyez PRODUCTION PRINCIPALE.*

Piece de production nouvelle, *voyez PRODUCTION NOUVELLE.*

Pieces vues, c'est lorsque les *pieces* ont été remises devant le juge.

Piece vidimée, c'étoit la même chose que ce que nous appellons aujourd'hui *copie collationnée*. Voyez *VIDIMUS*. (A)

PIECE, (*Musique*.) ouvrage de musique d'une certaine étendue, quelquefois d'un seul morceau & quelquefois de plusieurs, formant un ensemble & un tout fait pour être exécuté de suite. Ainsi une ouverture est une piece, quoique composée de trois morceaux, & un opéra même est une piece, quoique divisé par actes. Mais outre cette acception générale, le mot piece en a une plus particulière dans la musique instrumentale, & seulement pour certains instrumens, tels que la viole & le claveffin. Par exemple, on ne dit point *une piece de violon*, l'on dit *une sonate* : & l'on ne dit guere *une sonate de claveffin*, l'on dit *une piece*. (S)

PIECES HÉRALDIQUES, (*Blason*.) * Jusques ici les divisions & partitions de l'écu, ainsi que les proportions des *pieces héraldiques*, ont été abandonnées au caprice des blasonneurs, qui, faute de suivre aucune méthode régulière, ont souvent donné un air difforme tant à l'écu qu'à ses diverses pieces, faisant celles-ci tantôt trop grandes & tantôt trop petites. L'auteur de l'article qu'on va lire, a senti cette imperfection de la science héraldique, & a réussi d'une manière aussi heureuse que savante, à établir des proportions géométriques dont il ne fera plus permis de s'écarter. Il commence par la construction de l'écu. *

Ecu ou *écusson*. La largeur de l'écu divisée en sept parties égales, on en ajoute une huitième pour la hauteur. On arrondit les angles d'en bas d'une portion de cercle dont le rayon est d'une demi-partie; deux autres portions de cercle de même proportion, au milieu de la ligne horizontale inférieure, se joignent en dehors & forment la pointe.

Les cotices, par exemple, se nomment pieces. Lanharé de Tiercelieu, de Monceaux en Brie; d'argent à deux cotices de sable.

Huot de la Héraude, élection de Troyes en Champagne; de gueules à cinq cotices d'or.

Turenne d'Aignac en Querci, cotice d'or & de gueules. Voyez *COTICE*.

PIECES HONORABLES, s. f. plur. (*terme de l'art Héraldique*.) *Pieces*, ainsi nommées, parce qu'elles sont les premières qui aient été mises en usage; ces pieces occupent en largeur deux parties des 7 de la largeur de l'écu; leurs extrémités en touchent les bords.

Les pieces honorables sont au nombre de sept. Voyez l'article *BLASON*. Voyez aussi l'article précédent.

Le chef, la fasce, le pal, la croix, la bande, le chevron, le sautoir.

Le chef occupe la plus haute partie de l'écu, il représente le casque de l'homme de guerre.

La fasce placée au milieu horizontalement, représente l'écharpe de l'ancien chevalier.

Le pal au milieu de l'écu perpendiculairement, est une marque de juridiction.

La croix s'étend par ses branches jusqu'aux bords de l'écu, & laisse quatre cantons vides égaux entr'eux; elle désigne les voyages des croisades.

La bande posée diagonalement de l'angle dextre du haut de l'écu, à l'angle senestre du bas, représente l'écharpe du chevalier sur l'épaule.

Le chevron formé de deux pieces qui se joignent en pointe vers le haut de l'écu, & s'étendent, l'une à l'angle dextre, l'autre à l'angle senestre du bas, représente, selon certains auteurs, une barrière de lice des anciens tournois; selon d'autres, l'éperon du chevalier.

Le sautoir a la forme d'une croix de Saint-André; c'étoit anciennement un cordon, couvert d'une étoffe précieuse, qui étoit attaché à la selle d'un cheval, & servoit d'étrier pour monter dessus.

La garde de Chambonas, en Languedoc; d'azur au chef d'argent.

Lastic de Saint-Jal, en Auvergne; de gueules à la fasce d'argent.

De Meyseria, en Bresse; de sinople au pal d'argent.

D'Albon de Montaut, de Saint-Forgeux; en Lyonnais; de sable à la croix d'or.

De Vassignac d'Imecourt, des Loges, en Champagne; d'azur à la bande d'argent.

De Nettancourt de Vaubecourt, en la même province; de gueules au chevron d'or.

De Gerente de Senas, en Provence; d'or au sautoir de gueules. (G..D.L.T.)

PIECES HONORABLES, en terme de Blason, est le nom que l'on a donné à certaines pieces qui regardent proprement cette science.

Les pieces honorables sont au nombre de dix : savoir , le chef , le pal , la bande , la barre , la fasce , la croix , le sautoir , le chevron , la bordure & l'orle. Voyez chaque piece sous son article particulier, voyez CHEF, PAL, &c.

Les hérauts d'armes alleguent plusieurs raisons pour lesquelles ces pieces ont été appellées honorables, savoir leur antiquité, comme ayant été en usage depuis l'origine des armoiries; 2°. parce que ces pieces marquent les ornemens qui conviennent à des hommes nobles & généreux, de sorte que le chef représente le casque ou la couronne qui couvre la tête d'un vainqueur; le pal marque sa pique ou sa lance; la bande & la barre, son baudrier; la fasce son écharpe; la croix & le sautoir, son épée; le chevron, ses bottes & ses éperons; la bordure & l'orle, sa cote de mailles.

A l'égard de l'application ou collation de ces pieces honorables, quelques auteurs ont écrit que lorsqu'un chevalier s'étoit comporté valeureusement dans une bataille, on le présentoit au prince ou au général, qui lui faisoit donner une cote d'armes relative à sa belle action; c'est-à-dire, la permission de porter dans ses armoiries un chef lorsqu'il avoit été blessé à la tête, un chevron quand il avoit été blessé aux jambes, & une croix ou bordure lorsque son épée & son armure avoient été teintes du sang des ennemis.

Quelques blafonneurs se sont avisés de multiplier le nombre des pieces honorables jusqu'à celui de vingt, ajoutant à celles ci-dessus le plein quartier, le giron, l'écusson, la cape dextre & fenestre, le point, &c. mais on n'a point encore jugé à propos de reconnoître ces pieces pour honorables.

PIECE d'argent des Romains, (Mon-

noie antique.) Les pieces d'argent, dans la maniere de compter des Romains, étoient ou deniers ou sesterces; ils comptoient quelquefois par deniers, & le plus souvent par sesterces; c'est-à-dire, que dans leur compte ils se servoient de la plus grande & de la plus petite monnoie qu'ils eussent. Le denier valoit dix as romains, dont la matiere étoit de cuivre, & chacun pesoit le poids d'une livre. C'est delà qu'on l'appelloit *denarius*, & qu'on le marquoit avec un X. Le sesterce étoit une autre piece d'argent, la quatrieme partie du denier, valant deux as & demi, ou deux livres & demie de cuivre, d'où vient qu'on marquoit le sesterce LL. S. Les deux LL. signifioient les deux livres que pesoient les deux as; S. vouloit dire *femi*, c'est-à-dire, la moitié de l'as ou de la livre. Ces faits sont aisés à prouver par les sesterces d'argent de ce temps-là, qui se conservent encore aujourd'hui dans les cabinets des curieux; mais l'occasion viendra d'en parler ailleurs plus au long. (D.J.)

PIECE DE SAINTE HÉLENE, (*Art numism.*) sorte de médaille creusée comme un bassin, ou comme une petite tasse. Scaliger dit qu'il en a vu plusieurs frappées du temps de Justinien, & même du temps du paganisme. (D.J.)

PIECE, en Fauconnerie; on dit des oiseaux tout d'une piece, c'est-à-dire, d'une même couleur.

PIECE, (*Arpentage.*) ce mot signifie quelquefois certaine étendue de terre labourable: ainsi l'on dit une piece de blé, pour marquer un champ où il y a du blé en semence, en herbe ou en épi, &c. (E)

PIECE, dans le Commerce, signifie quelquefois un tout, & quelquefois une partie d'un tout.

Dans le premier sens, on dit une piece de drap, de velours, &c. entendant par cette expression une certaine quantité d'aunes que la coutume a réglée. On suppose que la piece est entiere, & qu'elle n'a pas été coupée. Voyez DRAP.

Dans la seconde signification, on dit une piece de tapisserie, ce qui veut dire une partie distinguée & travaillée séparément, laquelle avec plusieurs autres compose une tenture. Voyez TAPISSERIE.

Une *piece* de vin, de cidre, &c. se dit d'un tonneau rempli de ces liqueurs.

Pieces détachées, voyez DÉTACHÉ.

PIECES; en fait de monnoie, signifie quelquefois la même chose qu'*espece*, comme quand on dit: cette *piece* est trop légère, &c. Voyez ESPECE & COIN.

Quand on y ajoute la valeur des *pieces*, on s'en sert quelquefois pour exprimer celles qui n'ont point d'autre nom particulier: comme une *piece* de 8 réaux, une *piece* de 24 sous, &c.

En Angleterre, le mot *piece*, pris absolument, signifie quelquefois 20 schellings, sterlings, & quelquefois une guinée. Voyez GUINÉE, LIVRE-STERLING, & STERLING.

Par 6 G, II C. 25, les jacobus valant 35 ou 23 schellings, & les *pieces* qui en étoient les moitiés & les quarts, sont absolument supprimés; & il est défendu à toutes personnes d'en recevoir à titre de paiement ou de payer avec.

Piece de huit ou piastre, c'est une monnoie d'argent frappée d'abord en Espagne, ensuite dans d'autres pays, & qui a cours présentement dans la plupart des parties du monde. Voyez COIN.

Elle s'appelle *piece de huit*, ou *réale de huit*, à cause qu'elle vaut huit réales d'argent. Voyez RÉALE.

Sa valeur est presque sur le même pié que l'écu de France, c'est-à-dire, quatre schellings & six sous sterlings. En 1687 on changea la proportion de la simple réalé à la piastre; & au lieu de huit réales, on en donnoit dix: à présent la réduction est conforme à l'ancien étalon.

Il y a deux sortes de piastres ou d'écus d'Espagne: l'un frappé au Potosi, & l'autre à Mexique; ces derniers sont un peu plus pesans que les premiers, mais en retour ou par compensation, ils ne sont pas tout à fait d'une matière si pure.

La *piece* de huit a ses diminutifs, c'est-à-dire, qu'il y a des demi-piastres ou des *pieces* de quatre réales; des quarts de piastres, ou des *pieces* de deux; des huitièmes de piastre & des seizièmes. Le change entre l'Espagne & l'Angleterre se fait en *pieces* de huit. Voyez CHANGE.

Tome XXV,

Piece est aussi une monnoie de compte, ou plutôt une manière de compter usitée chez les Negres sur la côte d'Angola en Afrique. Voyez MONNOIE.

Le prix des esclaves & d'autres marchandises que l'on y négocie, comme aussi les droits que l'on paie aux petits rois, s'estiment en *pieces* de part & d'autre. Ainsi ces barbares demandant dix *pieces* pour un esclave, les Européens évaluent pareillement en *pieces* l'argent ou les marchandises qu'ils se proposent de donner en échange. Voyez COMMERCE.

Par exemple, dix anabastes font une *piece*; un baril de poudre de dix livres pesant, fait une *piece*; une *piece* de salem-pouris bleu vaut quatre *pieces*; dix bassins de cuivre, une *piece*.

PIECE D'INDE, (*Comm.*) terme usité dans le commerce de la traite des negres, où l'on appelle *negre piece d'inde*, un homme ou une femme depuis quinze jusqu'à vingt-cinq ou trente ans au plus, qui est sain, bien fait, point boiteux & avec toutes ses dents.

Il faut trois enfans au dessus de dix ans jusqu'à quinze pour deux *pieces*, & deux au dessus de cinq ans jusqu'à dix pour une *piece*. Les vieillards & les malades sont évalués trois quarts de *piece*. Voyez NEGRES. *Dictionn. de comm.*

PIECE, s. f. (*Comm. d'Afrique.*) es-
pece de monnoie de compte ou plutôt de
manière de compter, en usage parmi les
negres de la côte d'Angola en Afrique, par-
ticulièrement à Malimbo & à Cabindo.

Le prix des esclaves, des autres marchandises, & des rafraîchissemens qui se traitent dans ces deux lieux, aussi-bien que les coutumes qui se paient aux petits rois à qui ils appartiennent, s'estiment de part & d'autre en *pieces*; c'est-à-dire, que si ces barbares veulent avoir dix *pieces* pour un esclave tête d'inde, les Européens, de leur côté, évaluent pareillement en *pieces* les denrées & les marchandises qu'ils en veulent donner en échange. (*D. J.*)

PIECES DÉTACHÉES, en terme de Fortification, ce sont les demi-lunes, les contrescarpes, les ouvrages à corne & à couronne, & même les bastions quand ils

H h h h

font séparés ou à quelque distance du corps de la place. En général ce sont tous les ouvrages de la fortification qui n'appartiennent pas immédiatement à l'enceinte de la place.

PIECES DE CAMPAGNE, sont des canons qui marchent pour l'ordinaire avec une armée; tels sont ceux de huit & de quatre livres de balles; &c. qu'on transporte aisément à cause de leur légèreté. *Voyez* **PIECE. Chambers.**

PIECE DE HUIT. Voyez **CANON.**

PIECES, dans l'*Art militaire*, signifient toutes sortes de grandes armes à feu, & de mortiers. *Voyez* **FUSIL, CANON, MORTIER, &c.**

PIECES DE BATTERIE, ce sont de grosses *pieces* dont on se sert dans les sieges pour faire breche; tels sont les canons de trente-trois & de vingt-quatre livres de balles. *Voyez* **CANON. Chambers.**

PIECE NETTE, (*Artill.*) on appelle *pieces nettes*, les *pieces* d'artillerie qui n'ont point d'évent, ni d'autres défauts, qui n'ont ni chambre ni fistules, ni soufflures, dont le métal est sain, non poreux, ni venteux, ni grumeleux, & où le foret a eu prise par-tout. (*D. J.*)

PIECE, s. f. (*Archit.*) nom général qu'on donne aux lieux dont un appartement est composé. Ainsi une salle, une chambre, un cabinet, &c. sont des *pieces*. (*D. J.*)

PIECE D'EAU, s. f. (*Archit. hydraul.*) c'est dans un jardin un grand bassin de figure conforme à sa situation, comme par exemple, la *piece d'eau*, appelée des *suissees*, devant l'orangerie; celle de l'île royale dans le petit parc; & celle de Neptune, devant la fontaine du dragon, à Versailles. *Voyez* **BASSIN. (D. J.)**

PIECES PERDUES, (*Hydr.*) ce sont des bassins renfoncés & relevés de gazon, au milieu desquels il y a des jets, dont l'eau se perd à mesure qu'elle vient; telles sont les fontaines de la couronne à Vaux-le-Vilars, & trois *pieces* à Saint-Cloud, dont deux sont dans le tapis de gazon, au bas de la grande cascade, & l'autre en face du nouvel amphithéâtre, au bout de la grande allée le long de la rivière.

PIECE DE CHARPENTE, (*Marine.*)

c'est tout morceau de bois taillé pour un bâtiment, & qu'on fait entrer dans la construction d'un vaisseau.

PIECES DE CHASSE, ce sont des canons logés à l'avant d'un vaisseau, dont on se sert pour tirer par-dessus l'éperon sur les vaisseaux qui sont à l'avant, ou sur ceux qui prennent chasse; mais cette manière de tirer retarde le cours du vaisseau. Tirez des *pieces* de l'avant.

Piece, une *piece de corde*, c'est un paquet de corde, soit qu'elle soit liée en paquet ou en cerceaux.

Une *piece de corde* est de quatre-vingts brasses.

PIECE DE DÉTENTE, *terme d'Arquebuser*, c'est un morceau de fer carré, épais d'une ligne, & long de deux pouces; cette *piece* est fendue par le milieu dans sa longueur, pour laisser passer en dehors une partie de la détente, elle se place sous la poignée du fusil.

PIECE DE POUCE, *terme d'Armurier*, petite plaque de fer, de cuivre, d'or & d'argent, que les arquebusiers encastraient sur la crosse des fusils & pistolets. On l'appelle *piece de pouce*, parce que lorsqu'on se sert de ces armes, elle est couverte du pouce de celui qui veut tirer. La *piece de pouce* est ordinairement faite en forme de cartouche, qui renferme un ovale, ou écusson, où l'on grave les armoiries, la devise, ou l'effigie du maître à qui sont les armes. (*D. J.*)

PIECE EN GÉNÉRAL, & GRANDES PIÈCES, (*Bas au métier.*) deux expressions à l'usage des faiseurs de métiers à bas, & de bas au métier. *Voyez ces articles.*

PIECE, (*outil de Chapelier.*) sorte d'outil fait de cuivre avec un manche de même métal, qui sert aux chapeliers à estamper leurs chapeaux. *Savary. (D. J.)*

PIECE DE CHARPENTE, (*Charpent.*) c'est tout morceau de bois taillé, qui entre dans un assemblage de charpente, & qui sert à divers usages dans les bâtiments. On nomme *maîtresses pieces*, les plus grosses *pieces*, comme les poutres, tirans, entrants, jambes de force, &c. (*D. J.*)

PIECE DE BOIS, (*Charpent.*) c'est,

selon l'usage, un bois dont la mesure est de 6 piés de long sur 72 pouces d'équarrissage ; ainsi une *pièce de bois* méplat, de 12 pouces de largeur sur 6 pouces de grosseur, & de 6 piés de long, ou une solive de 6 pouces de gros sur 12 piés de long, fera ce qu'on appelle une *pièce* ; à quoi on réduit toutes les *pièces de bois* de différentes grosseurs & longueurs qui entrent dans la construction des bâtimens, pour les estimer par cent. (D. J.)

PIECE DE PONT, (*Charpent.*) c'est une grosse solive plus épaisse qu'une dosse, qui traverse une travée de pont de bois, & porte en dehors, dans laquelle, à l'endroit des lisses, on amorraise les poteaux d'appui & les liens, pour les entretenir.

PIECE, *terme de Cordonnier*, morceau de marroquin ou de cuir qui couvre le coudepié ; & qu'on coud au bout de l'empeigne du soulier.

PIECES, (*Graveur en bois.*) petits morceaux de bois qu'on ajuste artistement pour réparer les breches faites en vidant la gravure en bois. *Voyez GRAVURE EN BOIS.*

PIECE, (*Jardinage.*) *pièce* de terre est la même chose qu'un terrain ; on dit une *pièce* de bois, une *pièce* de pré ; ce potager est divisé en tant de *pièces*.

PIECES COUPÉES, (*Jardin.*) on donne ce nom à un compartiment de plusieurs petites *pièces* figurées ou formées de lignes parallèles & d'enroulemens, & séparées par des sentiers ; pour faire un parterre de fleurs ou de gazon. (D. J.)

PIECES GRAVÉES, (*Lutherie.*) dans les orgues sont des especes de sommiers sur lesquels on place les tuyaux d'orgue, que leur volume empêche d'être placés sur le sommier proprement dit. Ces *pièces* sont percées à la face supérieure d'autant de trous que l'on veut y placer de tuyaux. Ces trous communiquent à d'autres percés dans la face latérale de la *pièce gravée* ; c'est à ces derniers trous qu'aboutissent les porte-vents de plomb qui viennent des endroits du sommier où les tuyaux auroient dû être placés. Les porte-vents sont arrêtés dans les trous de la chape du sommier & dans ceux de la *pièce gravée*, par de la filasse enduite de colle-forte ; ce qui doit

boucher entièrement le passage à l'air. *Voyez SOMMIER d'orgue.*

PIECE D'ADDITION, (*Lutherie.*) dans les orgues sont des *pièces* qu'on ajoute au sommier pour l'élargir, lorsqu'il n'y a pas de place pour un jeu que l'on voudroit ajouter à l'orgue. Cette *pièce* consiste en un fort morceau de bois de la longueur du sommier, que l'on perce d'autant de trous dans la face qui doit s'appliquer au sommier, que celui-ci a de gravures avec lesquelles ces trous doivent communiquer. Au moyen des ouvertures faites au sommier à l'extrémité des gravures, on perce d'autres trous à la face supérieure de la *pièce d'addition*, lesquels doivent communiquer avec les premiers, & par conséquent avec les gravures. Sur cette *pièce* dûement collée & assujettie au sommier on met un registre, sur le registre une chape qui roidit le pié des tuyaux qu'on vouloit ajouter, & qu'on fait tenir de bout au moyen d'un faux sommier qui les traverse. *Voyez SOMMIER.*

PIECE D'APPUI, (*Menuiserie.*) c'est un châssis de menuiserie, une grosse moulure en faillie, qui pose en recouvrement sur l'appui ou tablette de pierre d'une croisée, pour empêcher que l'eau n'entre dans la feuillure.

PIECE QUARRÉE, (*Outil de Menuis.*) outil dont se servent les menuisiers pour voir si les bois de leurs assemblages se joignent quarrément. Il est simple, & ne consiste qu'en la moitié d'une planche exactement quarrée, coupée diagonalement d'un angle à l'autre.

PIECE DE RAPPORT, (*Placage.*) on appelle ouvrage de *pièces de rapport* un ouvrage composé de plusieurs petits morceaux de pierres précieuses, des marbres les plus riches, ou de bois de diverses couleurs, disposées & arrangées avec art pour représenter quelque dessin de grotesque, de compartiment, de fleurs, d'oiseaux, &c. ce sont les menuisiers de placage & de marqueterie, si les ouvrages ne sont que de bois, ou les marbriers & les lapidaires, s'ils sont de marbre ou de pierres précieuses, qui travaillent en *pièces de rapport*. (D. J.)

PIECE DE RAPPORT, *en terme de*
Hhhhh 2

Bijoutier, a deux sens ; il peut se prendre d'abord pour les corps étrangers, appliqués, incrustés ou enchâssés sur une tabatiere, comme les pierres fines, fausses, cailloux, porcelaines, &c. Il s'entend ensuite de toutes les *pieces* de même métal qui sont ou appliquées ou soudées à la tabatiere, & qui sont les reliefs composant les tableaux variés dont elles sont ornées ; on fait qu'on peut faire servir des reliefs sur une tabatiere d'or, par le moyen du ciselet, en repoussant par-dessous les formes principales, qui ensuite sont retracées, réformées & terminées par-dessus par les ciselets différens dont l'artiste se sert au besoin de son sujet ; mais alors cette plaque ciselée est creusée en dessous, & il faut la recouvrir d'une autre plaque lisse pour cacher cette difformité désagréable à l'œil. Pour éviter cet inconvénient, on a pris le parti de découper des morceaux de même métal de la forme des reliefs que l'on vouloit exécuter, & de les souder sur les plaques des tabatieres ; cette opération est même devenue indispensable, depuis qu'on fait usage des ors de couleurs, & ce sont ces *pieces* ainsi découpées & unies par la soudure au corps de la tabatiere, que l'on appelle proprement *pieces de rapport*.

PIECES DE COLLIER, en terme de *Metteur-en-œuvre*, ne sont autre chose que de simples parties de collier que l'on porte seules avec une pendeloque qui les termine. *Voyez PENDELOQUE*.

PIECES DE CORPS sont des ornemens en pierreries, qui couvrent le devant de la taille des femmes. Les unes sont composées de différens chatons & feuillages, d'autres ne sont que plusieurs nœuds, tous plus petits les uns que les autres, & placés d'étage en étage.

PIECES, terme de marchand de modes, ces *pieces* sont fort à la mode ; c'est un morceau d'étoffe ou de toile de figure triangulaire, sur lequel on pose de la blonde, du ruban, de la chenille, de la dentelle, des fousis de hanneton, des jais noirs ou blancs : cet ajustement sert aux femmes pour couvrir le devant de leur corps ou de leur estomac. Autrefois l'on appelloit ces *pieces* des *crevées*. On les a

appelées aussi *échelle*, parce que les rubans étoient posés comme des échelons.

PIECES DE PLAISIR, à la monnoie, sont des *pieces* d'or que le roi ordonne être fabriquées pour son seul usage, comme des *pieces* de dix louis, de cinq, de quatre, &c. alors il est défendu au directeur d'en répandre aucune dans le public.

PIECE DE FOUR, terme de *Pâtissier*, c'est une pâte, une tourte, & toute autre sorte de *piece* de pâtisserie un peu considérable. (*D. J.*)

PIECES DE RAPPORT, en étain, se dit de toutes sortes d'ouvrages d'étain fin ou commun, qui n'ont point de moules de leurs formes particulières, tels que des fontaines & cuvettes ovales ou à pans, boîtes carrées, urinales, &c. pour cela le principal est d'avoir un moule de bâtes, autrement plaques d'étain, lesquelles on taille & ajuste de telle figure qu'il convient, & qu'on joint ensuite les unes aux autres en les soudant avec le fer à souder, ou à la soudure légère, suivant les différentes sortes d'ouvrages ; après quoi on répare pour achever. *V. SOUDER, RÉPARER & ACHÉVER l'étain*.

PIECES, terme de *Relieur*, morceau de marroquin qu'on colle ordinairement sur le dos du livre, pour y mettre le titre. (*D. J.*)

PIECE, (*Rubancier*) s'entend de toutes les soies de chaîne contenues sur les ensubles de derrière, soit qu'il n'y en ait qu'une ou plusieurs, peu ou beaucoup considérables, d'égal ou d'inégal longueur ; lorsqu'une *piece* se trouve achevée la première, on y en substitue une autre qui pour lors doit être composée d'autant de fils que celle-ci, puisqu'elle en doit remplacer autant que celle qui finit ; il y a plusieurs manières d'attacher ces soies les unes au bout des autres, soit par le souder, les nœuds ou le tord. *Voyez ces différens mots à leur article*. *Piece* se dit encore de toute coupe d'ouvrage de quelque aunage qu'elle soit ; ainsi on dit une *piece* de galon, de ruban, de chenille, &c.

PIECE, roue de, voyez l'art. *TIREUR D'OR*.

PIECE ou *LARDON*, (*Serrurerie*) petit morceau d'acier que le forgeron place dans

Les crevasses qui se font quelquefois aux gros fers lorsqu'on les forge. On fait la *pièce* d'acier, parce que l'acier se soude plus aisément que le fer.

PIECE DE RENCONTRE, (*Tourneur.*)

Les tourneurs appellent ainsi un morceau de fer attaché au haut de la lunette d'une poupée, qui, par sa rencontre avec la *pièce* ovale, fait baisser ou hausser l'arbre sur lequel on tourne des ouvrages de figures irrégulières.

Pièce ovale, ou les autres *pièces* irrégulières de cet arbre, sont ordinairement de cuivre, afin que la rencontre en soit plus douce. (*D. J.*)

PIECES DE TUILE, (*Tuilerie.*) Ce sont tous les morceaux de tuile employés à différents endroits, sur les couvertures. On nomme *tiércines*, les morceaux d'une tuile fendue en longueur, employés aux battélemens; & *nigoteaux*, ceux d'une tuile fendue en quatre pour servir aux sollins & ruillées. (*D. J.*)

PIECE DE VERRE, (*Vitrier.*) ils appellent ainsi tous les petits carreaux ou morceaux de verre de différentes figures & grandeurs, qui entrent dans les compartimens des formes & panneaux des vitres. (*D. J.*)

PIECE QUARRÉE, *terme de Vitrier*, c'est un petit morceau de verre en carré, qui est entre deux bornes dans un panneau de verre. (*D. J.*)

PIECE, (*Jeu d'échecs.*) C'est ainsi qu'on nomme à ce jeu le roi, la reine, les fous, les cavaliers, & les tours. (*D. J.*)

PIÈ, (*Musiq. des anc.*) mesure de temps ou de quantité distribuée en deux ou plusieurs valeurs égales ou inégales. Il y avoit dans l'ancienne musique cette différence des temps aux *piés*, que les temps étoient comme les points ou élémens indivisibles, & les *piés* les premiers composés de ces élémens. Les *piés*, à leur tour, étoient les élémens du metre ou du rythme.

Il y avoit des *piés* simples qui pouvoient seulement se diviser en temps, & de composés qui pouvoient se diviser en d'autres *piés*, comme le choriambe, qui pouvoit se résoudre en un trochée

& un iambe : l'ionique en un pyrrique & un spondée, &c.

Il y avoit des *piés* rythmiques dont les quantités relatives & déterminées étoient propres à établir des rapports agréables, comme égales, doubles, sesqui-alteres, sesqui-tierces, &c. & de non rythmiques, entre lesquels les rapports étoient vagues, incertains, peu sensibles; tels, par exemple, qu'on en pourroit former des mots François, qui, pour quelques syllabes breves ou longues, en ont une infinité d'autres sans valeur déterminée, ou qui, breves ou longues seulement dans les regles des grammairiens, ne sont senties comme telles, ni par l'oreille des poètes, ni dans la pratique du peuple. (*S.*)

PIÉDESTAL, f. m. (*Archit.*) c'est un corps carré avec base & corniche, qui porte la colonne, & qui lui sert de soubassement. Il est différent suivant les ordres, comme nous allons le faire voir. Disons ici qu'on nomme aussi ce corps *stylobate*, du mot grec *στυλοβαται*, base de la colonne; & que le mot *piédestal* vient de *piedestallo*, terme italien, dérivé des deux mots *podos*, pié au gén. & *stylos*, colonne.

Piédestal toscan. Ce *piédestal* est le plus simple: il n'a qu'une plinthe & un astragale, ou un talon couronné, pour sa corniche. Le cavet de cette corniche a un cinquième & demi du petit module, & le cavet de la base en a deux, à prendre du *piédestal* même. L'une & l'autre, la base & la corniche, ont les moulures du *piédestal* corinthien, dans la colonne trajane. Le *piédestal* de Palladio n'a qu'une espèce de socle carré sans base & sans corniche; & celui qu'adoptent les François, après Scammozzi, tient un milieu entre ces deux excès.

Piédestal dorique. Ce *piédestal* a des moulures, un cavet, & un larmier ou mouchette dans sa corniche. Il est un peu plus haut que le *piédestal* toscan. Sa proportion est telle: on partage le tiers de toute la base en sept parties, dont on donne quatre au tore qui est sur le socle, & trois à un cavet. La saillie du tore est celle de toute la base, & celle du cavet a deux cinquièmes du module par delà le nu du

dé. A l'égard de la corniche, elle a un cavet avec son filet au dessus; & ce filet soutient un larmier couronné d'un filet. Pour proportionner ces membres, on les partage en six parties, dont cinq sont pour le larmier, & la sixieme pour son filet. Un cinquieme & demi du petit module par delà le nu du dé, forme la saillie du cavet avec son filet. On en donne trois cinquiemes au larmier, & trois & demi à son filet. Selon Vignole, Serlio & Perrault, ces membres forment le caractère du *piédestal* dorique. Mais Scamozzi y met un filet entre le tore & le filet du cavet, & Palladio y ajoute une doucine.

Piédestal ionique. Ce *piédestal*, orné de moulures presque semblables à celles du *piédestal* dorique, a deux diametres de haut, & deux tiers ou environ. Sa base a le quart de toute la hauteur, la corniche a le demi-quart, & les moulures de la base ont le tiers de toute la base. La proportion de ces moulures se regle en divisant le tiers de la base en huit parties, qu'on distribue ainsi: quatre à la doucine, & une à son filet; deux au cavet, & une à son filet. La saillie de ce dernier membre est du cinquieme du petit module, celle du filet de la doucine de trois; reste la corniche, dont les parties sont un cavet avec son filet au dessous, & un larmier couronné d'un talon avec son filet. Ces parties ou membres étant partagés en dix parties, deux sont pour le cavet, une pour le filet, quatre pour le larmier, deux pour le talon, & une pour son filet. Enfin, la saillie de ces membres de la corniche, est la même que celle de la doucine & du cavet dont on vient de parler.

Piédestal corinthien. La quatrième partie de la hauteur de la colonne, forme la hauteur de ce *piédestal*. On le divise en neuf parties, dont une est pour la cimaise, deux pour la base, & les autres pour le dé. Cette base est composée de cinq membres; savoir, un tore, une doucine avec son filet, & un talon avec son filet au dessus. De neuf parties dont un tiers de la base est divisé, les deux autres tiers sont pour le socle, le tore en a deux & demi, la doucine trois, une demi pour

son filet, le talon deux & demi, & son filet une demi. Ce premier membre a la saillie de toute la base; la doucine a la sienne égale aux deux cinquiemes trois quarts du petit module; & la saillie du talon avec son filet est d'un cinquieme.

Six membres composent la corniche du *piédestal* corinthien: un talon avec son filet, une doucine, un larmier, & un talon avec son filet. On divise toute la hauteur de ces membres en onze parties, dont une & demi est pour le talon, une & demi pour le filet, trois pour la doucine, trois pour le larmier, deux pour le talon, & une pour le filet. Pour les saillies, on donne au talon avec son filet un cinquieme du petit module, deux cinquiemes & demi-tiers à la doucine, trois au larmier, & un cinquieme au talon supérieur avec son filet.

Piédestal composite. Ce *piédestal* est semblable, en proportion, au *piédestal* corinthien: mais les profils de sa base & de sa corniche en sont différens. La base est composée d'un tore, d'un petit astragale, & d'un filet. De dix parties de cette base, le tore en a trois, le petit astragale une, le filet de la doucine une demi, la doucine trois & demi, le gros astragale une & demi, & le filet qui fait le congé une demi. Les saillies de ces membres sont égales à peu près à celles de ceux du *piédestal* corinthien.

Un filet, avec son congé, un gros astragale, une doucine avec son filet, un larmier, & un talon avec son filet forment la corniche qui occupe la huitième partie du *piédestal*. Le filet a une douzieme & demi de toute la corniche, l'astragale une demi, la doucine trois & demi, le filet une demi, le larmier trois, le talon deux, & le filet une. Les saillies de ces membres sont à peu près les mêmes que celles de la corniche du *piédestal* corinthien.

Le *piédestal* composite a de hauteur la troisième partie de la colonne.

Piédestal composé. C'est un *piédestal* d'une forme extraordinaire, comme ronde, carré-longue, arrondie, ou avec plusieurs retours. Il sert pour porter les groupes de figures, les statues, les vases, &c.

Piédestal continu. *Piédestal* qui, sans ressauts, porte un rang de colonnes. Tel est le *piédestal* qui soutient les colonnes ioniques cannelées du palais des Tuileries, du côté du jardin.

Piédestal double. *Piédestal* qui porte deux colonnes, & qui a plus de largeur que de hauteur. Les *piédestaux* des PP. Feuillans, rue saint Honoré, à Paris, & ceux de la plupart des retables d'autels, font de cette espece.

Piédestal en adoucissement. *Piédestal* dont le dé ou tronc est en gorge. Il y a de ces *piédestaux* autour du parterre à la dauphine, à Versailles, qui portent des statues de bronze.

Piédestal en balustre. *Piédestal* dont le profil est contourné en maniere de balustre.

Piédestal en talus. *Piédestal* dont les faces sont inclinées. Tels sont, par exemple, les *piédestaux* qui portent les figures de l'Océan & du Nil dans l'escalier du capitolé.

Piédestal flanqué. *Piédestal* dont les encoignures sont flanquées ou cantonnées de quelques corps, comme de pilastres attiques, ou en console, &c.

Piédestal irrégulier. *Piédestal* dont les angles ne sont pas droits, ni les faces égales ou paralleles, mais quelquefois cintrées, par la sujétion de quelque plan, comme d'une tour ronde ou creusée.

Piédestal orné. C'est un *piédestal* qui a non seulement ses moulures taillées d'ornemens, mais dont les tables fouillées ou en saillie sont enrichies de bas-reliefs, chiffres, armes, &c. de la même matiere ou postiches, comme sont la plupart de ceux des statues équestres, & des autres superbes monumens.

Piédestal quarré. *Piédestal* qui est égal en hauteur & en largeur. Tels sont les *piédestaux* de l'arc des lions à Veronne; d'ordre corinthien, & que quelques sectateurs de Vitruve, comme Serlio & Philander, ont attribué à leur ordre toscan.

Piédestal triangulaire. *Piédestal* en triangle, qui a trois faces, quelquefois cintrées par leur plan, & dont les encoignures sont en pan coupé, échancrées ou cantonnées. Il sert ordinairement pour porter une colonne avec des figures sur

ses encoignures. Tel est le *piédestal* de la colonne funéraire de François II, dans la chapelle d'Orléans, aux Célestins, à Paris.

Piédestaux par saillies & retraites. Ce sont des *piédestaux* qui, sous un rang de colonnes, forment un avant-corps au droit de chacune, & un arriere-corps dans chaque intervalle. De cette espece sont les *piédestaux* des amphithéâtres antiques de l'arc de Titus à Rome, & les *piédestaux* corinthiens, & composites de la cour du Louvre.

Les *piédestaux* que les architectes appellent *acroteres*; ils sont fort petits, & ordinairement sans base; ils servent à porter des figures au bas des corniches rampantes, & au haut des frontons.

La plupart des commentateurs de Vitruve, après diverses opinions sur l'interprétation de ces mots, *scamilli impares*, escabeaux impairs, sont enfin d'avis qu'ils signifient cette disposition de *piédestaux*.

Pour ce qui regarde les *piédestaux* toscans, doriques, ioniques, corinthiens & composites, voyez l'ordonnance des cinq especes de colonnes, selon la méthode des anciens, par M. Perrault. (*Le chevalier de JAUCOURT.*)

PIÉDOUCHE, f. m. (*Archit.*) c'est une petite base longue ou quarrée, en adoucissement, avec moulure, qui sert à porter un buste, ou une petite figure.

PIEGE, f. f. (*Chasse.*) on se sert de ce terme pour tout ce qui sert à attraper les oiseaux, le gibier & toutes les bêtes nuisibles. Chacun en invente à sa mode. Les trapes, les traquenards, les bascules, sont des *pieges* pour les loups & les renards; il y a des *pieges* de fer qui se bandent & se lâchent pour prendre des fouines & autres animaux.

Ce mot se prend aussi au figuré. On dit le *piege* de la beauté; le *piege* de la galanterie; le *piege* du destin; le *piege* de la vanité.

PIEGE, f. m. (*Chasse.*) c'est proprement toute machine ou toute invention destinée à surprendre des animaux. Il ne se dit guere qu'au figuré, par rapport aux hommes: ce n'est pas au propre, que les frippons tendent des *pieges* aux honnêtes.

gens, ni que les fots donnent dans le panneau.

Il est nécessaire, pour rendre heureusement des *pieges*, de bien connoître l'instinct & les habitudes des animaux qu'on cherche à prendre; cette science n'est pas fort étendue à l'égard des frugivores; ils ne sont pas naturellement défians, parce que les besoins ordinaires de la vie ne les forcent pas à l'exercice de l'attention. Ordinairement il suffit de bien remarquer le lieu par lequel ils passent habituellement, & d'y tendre un colet. Comme leur maniere de vivre est simple, leurs habitudes sont uniformes; ils ne soupçonnent point les embûches qu'on leur prépare; parce qu'ils ne sont jamais dans le cas d'en tendre à d'autres. Il ne faut pas non plus beaucoup d'art pour prendre les oiseaux, parce qu'ils n'ont point l'usage du nez, qui pour une partie des quadrupèdes est un organe de défiance & un instrument de sûreté. On attire facilement les oiseaux frugivores avec du grain, & les carnassiers avec une proie sanglante; on peut même, sans ce secours, prendre beaucoup d'oiseaux de proie, en plaçant simplement sur un poteau un petit traquenard, parce que ces oiseaux ont naturellement de l'inclination à venir se percher sur ce poteau. Mais il faut beaucoup plus d'habileté & de connoissance pour tendre avec succès des *pieges* aux animaux qui vivent de rapine, sur-tout dans les pays où l'expérience les a rendus soupçonneux, & où l'habitude de rencontrer des dangers les saisit presque continuellement d'une crainte qui va jusqu'à balancer leurs appétits les plus violens. Alors il est nécessaire de connoître les retraites les plus compliquées de ces animaux, de les attirer, de les affriander, & d'écarter des appâts qu'on leur présente tout soupçon de danger; ce qui souvent est assez difficile. D'abord on doit s'assurer avec beaucoup de soin des lieux qui leur servent de retraite pendant le jour, de ceux où ils vont faire leur nuit, & de l'étendue du pays qu'ils parcourent habituellement. On prend des connoissances en suivant leurs traces par le pié, & on en juge encore par leurs abattis & leurs laisses. D'après ces points donnés, on peut

choisir le lieu où il convient le mieux de les attirer par quelque appât, & on doit porter jusqu'au scrupule l'attention d'examiner le vent, afin que cet appât puisse sûrement frapper leur nez lorsqu'ils seront sortis de leurs retraites. Le choix & la composition des appâts entrent pour quelque chose dans les connoissances d'un tendeur de *pieges*: il y a beaucoup de gens qui se vantent d'avoir là-dessus des secrets; mais en général les chairs grillées, les fritures & les graisses devenues odorantes par la cuisson, sont le fond & l'essentiel des appâts. Le point important est de bien connoître les ruses des animaux; & de ne manquer ni d'attention ni de vigilance. On doit bien se garder de décréditer son appât, en y joignant des *pieges* dès le premier jour. L'odeur du fer devient suspecte à tous les animaux expérimentés, dans les pays où le fer sert communément à leur destruction; mais comme il est essentiel que les *pieges* soient couverts de terre ameublie ou de sable, afin que le sentiment en soit dérobé sans que la force du ressort en soit affoiblie, il est nécessaire de parer d'avance les places où les *pieges* doivent être placés. Il faut que ces places soient disposées de maniere que l'animal, en suivant ses allures naturelles, passe dessus pour aller à l'appât qu'on lui présente; lorsqu'il a franchi cet appareil pendant deux ou trois nuits, on peut être raisonnablement assuré qu'avec des *pieges* bien tendus on en sera maître. La maniere dont on tend le *piege* doit être proportionnée à la pesanteur de l'animal qu'on cherche à prendre: pour un loup, il peut être rendu assez ferme: il faut beaucoup de légèreté pour un renard; mais pour tous il doit être enterré de maniere que l'odeur n'en perce pas, & ne puisse point distraire l'animal de l'impression que lui fait l'appât qu'il évente. On frotte les *pieges*, pour les dégoûter, de différentes herbes aromatiques, & on se sert aussi de la graisse même de l'appât: tout cela est bon, mais à peu près inutile, lorsque d'ailleurs toutes les précautions que nous avons indiquées sont bien prises. Quelques tendeurs de *pieges* sont dans l'usage d'attacher leurs traquenards avec un piquet; mais par-là on

s'expose à voir l'animal au désespoir se couper le pié pour échapper à la mort. La meilleure pratique est de laisser entraîner le *piege*, avec lequel il ne va jamais fort loin; on peut seulement l'embarasser de quelque branche qui, en retardant encore plus sa marche, ne lui fait pas perdre entièrement l'espérance de parvenir à se cacher. Voilà les principaux élémens de l'art de tendre des *pieges*; mais il n'est point de préceptes en ce genre qui puissent dispenser des connoissances qu'on n'acquiert que par l'usage & l'attention vigilante. Voy. INSTINCT, LOUP, RENARD, &c.

Article de M. LEROI.

PIEMONT, (*Géogr. mod.*) contrée d'Italie, bornée au nord par le Valais, au midi par le comté de Nice & l'état de Gênes, au levant par le duché de Milan, & au couchant par le Dauphiné. Ses principales rivières sont le Pô, le Tanaro, la Doria, la Bormia & la Sture.

Les montagnes qui entourent le *Piémont*, abondent en mines d'argent, de fer & de cuivre. Voy. Allionii *oryctographia Pedemontana*, *Taurini* 1757, in-8°.

Les rivières fournissent des poissons excellens, & les forêts nourrissent quantité de bêtes fauves. Le terroir est fertile en bled, en vins & en fruits, aussi est-il fort peuplé. Un autre grand avantage du *Piémont* est d'avoir une noblesse nombreuse distinguée, ce qui rend la cour de Turin extrêmement brillante. La religion du pays est la catholique romaine. On y compte plus de trente abbayes, & de riches commanderies.

Le fils aîné du roi de Sardaigne portoit autrefois le titre de *prince de Piémont*; il porte aujourd'hui celui de *duc de Savoie*. Le *Piémont* comprend le *Piémont* propre, le duché d'Aoste, la seigneurie de Verceil, le comté d'Ast, le comté de Nice & le marquisat de Saluces: Turin en est la capitale.

La contrée de *Piémont*, qui a le titre de principauté, est une des plus considérables, des plus fertiles & des plus agréables de toute l'Italie. Le nom de *Piémont*, que l'on rend en latin par celui de *Pedemontium*, n'est guère usité que depuis fix à sept siècles. Il a été occasionné par la situation du pays, au pié des Alpes maritimes, cottiennes & grecques, au milieu desquelles se trouve

Tome XXV,

le *Piémont*. Autrefois cette contrée faisoit partie des plaines de la Ligurie: dans la suite elle fit partie de la Cisalpine; & après cela elle devint une portion du royaume de Lombardie. Sa longueur peut être de cent vingt mille pas, & sa largeur d'environ quatre-vingt-dix mille.

On croit que le *Piémont* fut premièrement habité par les Umbriens, les Etrusques & les Liguriens: les Gaulois, qui entrèrent en Italie sous la conduite de Brennus & de Bellovèse, s'établirent en partie dans ce pays, qui dans la suite fut occupé par divers peuples, & partagé entr'eux. Les Liguriens, surnommés *Statielli*, habiterent la partie orientale. Les *Vagenni* ou *Bagienni* leur succéderent dans le pays qui est entre le Pô & le Tanaro. Les *Taurini* s'établirent entre le Pô & la petite Doire, *Doria riparia*, & s'étendirent dans la suite jusqu'aux Alpes. Les *Salassi*, divisés en supérieurs & en inférieurs, habiterent entre les deux Doires. Enfin les *Libici*, *Lebui* ou *Lebetii*, occuperent cette partie de la Gaule Cisalpine, qui forme les territoires de Verceil & de Bielle entre la grande Doire, *Doria balia*, & la *Sesia*.

Il y a eu anciennement dans cette contrée un grand nombre de villes dont la situation est connue, & dont la plupart subsistent encore aujourd'hui. De ce nombre sont:

Taurinorum augusta, Turin.

Eporedia, Ivree.

Vercellæ Libicorum, Verceil.

Augusta prætoria, Aoste.

Asta pompeia, Asti.

Alba pompeia, Albe.

Segusium, Suse.

Careja potentia, Chieri.

Augusta Bagiennorum, Benne.

Ceba, Ceva.

Verrucium, Verruc.

Bardum, Bardo.

Ocella, Uffeglio.

Cottia, Coazze.

Salatiæ, Salassa.

Caristium, Cairo.

Mons-Jovis, Mont-Jouet.

Pollentia, Pollenzo, ville ruinée.

Les anciennes villes dont on connoît les noms, mais dont on ignore la situation, sont, *Forum Julii*, *Forum Vibrii*, *Iria*, *Autilia*.

Entre les anciennes villes du *Piémont*, Turin, Aoste, Verceil, Asti, Ivree & Albe eurent l'avantage de recevoir de bonne heure l'évangile, & d'avoir des évêques. Depuis l'an 1515, l'évêque de Turin a été élevé à la dignité archiepiscopale. Il se trouve aussi dans le *Piémont* plusieurs villes décorées du titre de cités ducales. Charles-Emmanuel I du nom, choisit douze de ces villes pour en faire les capitales d'autant de provinces, afin que la justice pût être administrée avec plus d'ordre dans son *Piémont*. Ces douze villes furent Turin, Ivree, Asti, Verceil, Montdovi, Saluces, Savigliano, Chieri, Bielle, Susse, Pignerol, Aoste. Il faut enfin remarquer que la plupart de ces villes sont fortifiées, & que l'on y tient garnison pour la sûreté du pays. (D. J.)

PIENZA, (*Géogr. mod.*) en latin *Cosinianum*, ville d'Italie, en Toscane, dans le Siennois, sur les confins de l'état de l'église, entre Monte-Pulciano & San-Quirino. *Long.* 29, 20; *lat.* 43, 6.

C'est la patrie d'Enée Sylvius, en latin *Aeneas Sylvius*, qui reçut le jour en 1405. Dès qu'il fut parvenu à la papauté, il prit le nom de Pie II, & pour illustrer le lieu de sa naissance, qui s'appelloit auparavant *Cosignii*, il Périgea en ville épiscopale suffragante de Sienne; il la fit nommer *Pienza*, de son nom de *Pie*.

Enée Sylvius étoit de l'illustre famille des Piccolomini. Sa mere enceinte de lui, songea qu'elle étoit accouchée d'un enfant mitré; & comme c'étoit alors la coutume de dégrader les clercs en leur mettant une mitre de papier sur la tête, elle crut que son fils seroit la honte de sa famille; mais la suite justifia le contraire. Cependant les pere & mere d'Enée Sylvius étoient si pauvres, qu'il fallut que leur fils, au sortir de l'école, commençât à gagner son pain par les bas emplois de la vie rustique. Pour son bonheur, quelques parens lui trouvant beaucoup d'esprit, se cotifèrent, & l'envoyèrent étudier à Sienne, où il fit bientôt de grands progrès dans

la poésie, les belles-lettres, la rhétorique & le droit civil.

En 1431, il alla au concile de Basse avec le cardinal de Capranica, en qualité de son secretaire. Il se distingua tellement dans cette assemblée, qu'il devint secretaire du concile même, dont il soutint les intérêts avec beaucoup de chaleur contre les papes, tant par ses discours que par ses écrits. Il présida souvent parmi les collateurs des bénéfices, & sa dextérité dans les affaires le fit employer en diverses ambassades, à Trente, à Constance, à Francfort, en Savoie & à Strasbourg.

En 1439, il entra au service du pape Félix V, qui le députa à la cour de l'empereur Frédéric; ce prince fut si content de lui, qu'il l'honora de la couronne poétique, le fit son secretaire & son conseiller. L'empereur ayant insensiblement épousé les intérêts du pape Eugene, Enée Sylvius suivit son exemple, & fut envoyé vers ce pape, duquel il eut une audience favorable, & tant d'accueils de confiance, qu'il le nomma son légat apostolique en Allemagne.

Après la mort d'Eugene, les cardinaux le choisirent pour être protecteur du conclave jusqu'à l'élection d'un nouveau pape. Nicolas V le fit évêque de Trieste, quatre ans après archevêque de Sienne, & légat en Bohême & en Autriche. Vers l'an 1456, Callixte III le nomma cardinal, à la sollicitation de l'empereur; & après la mort de ce pape arrivée en 1458, Enée lui succéda sous le nom de *Pie II*.

On conçut de grandes espérances de son pontificat, tant à cause de son savoir, qu'en vertu de ses promesses qu'il prendroit des mesures pour la réformation de l'église: mais il trompa sur ce point l'attente de la chrétienté; car il rétracta par une bulle tout ce qu'il avoit écrit en faveur du concile de Basse, & justifia combien sa condition présente avoit changé ses sentimens. «Faites plus de cas,» dit-il dans sa bulle adressée à l'université de Cologne, «d'un souverain pontife que d'un particulier: récusez Enée Sylvius, & recevez Pie II.»

Il se conduisit en même temps avec beaucoup de vigueur, & chassa plusieurs tyrans de l'état ecclésiastique. Il confirma

le royaume de Naples à Ferdinand, & le fit couronner par le cardinal Ursin. Il excommunia Sigismond, duc d'Autriche, pour avoir empoisonné le cardinal de Cusa, & interdit Sigismond Malatesta, parce qu'il refusoit de payer les redevances à l'église. Il priva l'archevêque de Mayence de sa place; il fit un traité avec le roi d'Hongrie, & cita Podiebrad, roi de Bohême, à comparoître devant lui. Il prit soin en même temps d'embellir Rome de magnifiques édifices, & fit voler son nom jusqu'en orient, d'où il reçut des ambassadeurs de la part des patriarches d'Antioche, d'Alexandrie & de Jérusalem. Il envoya de son côté une ambassade à Louis XI, roi de France, pour l'engager à abolir la pragmatique sanction, à quoi ce prince consentit avec plaisir.

Enfin Pie II fit de grands préparatifs pour porter la guerre contre les Turcs; il réclama fortement le secours des princes chrétiens, & ayant rassemblé une armée considérable de croisés, il se rendit à Ancone pour s'y embarquer, & conduire lui-même cette armée contre les infidèles. Mais étant près du départ, il fut attaqué d'une violente fièvre continue, & mourut le 14 d'août 1464, dans sa cinquante-neuvième année. Quand il sentit sa fin approcher, il demanda les derniers sacremens; mais on se trouva d'avis différent sur ce point: comme il avoit déjà reçu l'extrême-onction à Basse lorsqu'il y fut attaqué de la peste, Laurent Roverella, évêque de Ferrare, qui passoit pour un habile théologien, soutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce sacrement une seconde fois; cependant comme le pape ne voulut pas se rendre à cet avis, il se fit donner l'extrême-onction & l'eucharistie, & décéda peu de temps après, ayant occupé le siege de Rome environ sept ans.

Sponde dit qu'il ne cédoit à personne en éloquence & en dextérité; & qu'il aimoit si passionnément à écrire, que même dans ses attaques de goutte il ne pouvoit guère s'en abstenir. Platine rapporte qu'il répétoit assez souvent, que s'il y avoit quelques bonnes raisons d'interdire le mariage aux prêtres, il y en avoit de beaucoup meilleures pour le leur permettre. On dit aussi qu'il avoit

enfin connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il se donnoit pour la guerre contre les Turcs; mais que, comme il craignoit les railleries du public, son dessein étoit de se rendre seulement à Brindes, d'y passer l'hiver, de retourner ensuite à Rome, & de rejeter la faute du mauvais succès de cette croisade sur les princes qui n'avoient pas voulu le seconder vigoureusement. Quoi qu'il en soit, sa mort prévint tous les embarras dans lesquels il s'étoit jeté.

Jean Gobelin, son secrétaire, a publié une histoire de sa vie, que l'on soupçonne avec raison avoir été composée par ce pape lui-même. Elle a été imprimée à Rome, in-4^o. en 1584 & 1589, & à Francfort, in-fol. en 1614. Nous avons plusieurs éditions des œuvres d'Enée Sylvius. La première a paru à Basse, in-fol. en 1551, & la dernière beaucoup préférable, a été faite à Hemstadt en 1700, in-fol. avec la vie de l'auteur au commencement.

Il avoit écrit, avant que d'être élevé au pontificat, deux livres de mémoires de ce qui s'est passé au concile de Basse, *Commentarium de gestis concilii Basiliensis*, lib. II. Ces mémoires intéressans, parce qu'ils renferment des négociations & des faits, ont été imprimés dans le *Fasciculus rerum expetundarum* de Grotius, à Colog. en 1535, & ensuite à Basse en 1577, in-8^o.

Enée Sylvius a fait encore d'autres ouvrages, dont on trouvera le détail que nous n'insérerons point ici, dans le supplément à l'histoire littéraire du docteur Cave, par M. Henri Wharton. Ce savant a oublié l'histoire de Frédéric III. *Historia rerum Frederici imperatoris*, d'Enée Sylvius; elle a paru à Strasbourg par les soins de Kulpisius en 1685, in-fol. Mais en lisant cet ouvrage, il faut se rappeler que l'auteur étoit redevable de sa fortune à Frédéric dans le temps qu'il y travailloit, outre qu'il lui a été constamment attaché jusqu'à la mort. Il a aussi traduit d'italien en latin un traité de la fin tragique des amours de Guiscard & de Sigismond, fille de Tancrede, prince de Salerne. Cette histoire faussée ou véritable a été parfaitement bien tournée par Dryden, dans ses fables en anglois.

Le recueil des lettres du pape Pie II, au nombre de 432, a été imprimé à Nuremberg en 1481, à Louvain en 1483, à Lyon en 1497, & ailleurs. Entre plusieurs lettres qui roulent sur des questions de théologie & de discipline ecclésiastique, on en voit quelques-unes dont les titres sont amusans. Par exemple, la cviiij. *Songe sur la fortune*; la iij. *Louange de la poésie*; la clxvj. *La misere des courtisans*. J'oubliois la cxiv. *Histoire des amours d'Euriale & de Lucrece*. Mais la plus curieuse de toutes, est assurément la lettre xv, du liv. I, à son pere, au sujet d'un fils qu'il eut d'une angloise à Strasbourg, dans le temps d'une de ses ambassades dans cette ville, & apparemment après qu'il eut été couronné poëte par l'empereur Frédéric en 1439. Voici la traduction de cette lettre.

« *Le poëte Enée Sylvius à Sylvius son pere*. Vous me marquez que vous ne savez si vous devez vous réjouir ou vous affliger de ce que Dieu m'a donné un fils. Pour moi, je n'y trouve que des sujets de joie, & aucun de tristesse; car quel plus grand plaisir y a-t-il dans la vie, que de créer un autre soi-même, de perpétuer sa famille, & de laisser, à sa mort, un enfant qui nous survive? Quoi de plus agréable que de se voir des petits-fils? Je rends grâces à Dieu de ce que mon enfant est un garçon, parce que ce petit drôle pourra vous divertir, vous & ma mere, & vous donner en mon absence, des consolations & des secours. Si ma naissance vous a causé quelque joie, celle de cet enfant ne vous fera-t-elle pas plaisir? C'est mon image dans ses traits. Ne serez-vous pas charmé de le voir vous obéir, vous embrasser, & vous faire de petites caresses?

« Vous êtes affligé, me dites-vous, de ce que cet enfant est le fruit d'un commerce illégitime. Je ne puis concevoir, Monsieur, quelle opinion vous avez prise de moi. Il est certain que vous, qui êtes de chair & d'os, ne m'avez pas fait d'un tempérament insensible. Vous savez bien en conscience quel galant vous étiez! Pour moi je ne me trouve ni eunuque, ni impuissant. Je ne suis pas

non plus assez hypocrite pour vouloir paroître homme de bien sans l'être réellement. Je confesse ma faute, parce que je ne suis ni plus saint que David, ni plus sage que Salomon; mais ce genre de faute est aussi commun que d'ancienne date. C'est un mal fort général, si c'est un mal de faire usage des facultés naturelles, & s'il est juste de blâmer un penchant que la nature, qui ne fait rien sans dessein, a mis dans toutes les créatures pour pourvoir à la conservation des especes.

« Vous répondrez sans doute que ce penchant est seulement légitime lorsqu'il est renfermé dans de certaines bornes, & que l'on ne doit jamais s'y livrer qu'en vertu des nœuds du mariage. J'en conviens, & cependant on ne laisse pas de pécher fréquemment dans l'état même du mariage. Il y a une certaine regle pour manger, boire & parler; mais où est l'homme qui l'observe? où est le juste qui ne tombe sept fois le jour? J'espère donc ma grace de la miséricorde de Dieu, qui fait que nous sommes sujets à bien des chûtes. L'être suprême ne me fermera pas la source du pardon qui est ouverte à tous. Mais en voilà assez sur cet article.

« Puisque vous me demandez ensuite quelles raisons j'ai de croire que cet enfant est à moi, je vais vous le dire, en vous mettant au fait de mes amours; car il est bon que vous soyez assuré que cet aimable fils n'est pas d'un autre pere. Il n'y a pas encore deux ans que j'étois ambassadeur à Strasbourg: pendant le séjour que j'y fis, & dans le temps que je me trouvois désœuvré, il vint loger dans l'hôtel une jeune dame angloise. Elle possédoit parfaitement la langue italienne. Elle m'adressa la parole en dialecte toscan pour quelque chose dont elle avoit besoin; ce qui me fit autant plus de plaisir, que rien n'est plus rare dans ce pays-là que d'entendre parler notre langue à quelqu'un. Je fus d'ailleurs enchanté de l'esprit, de la figure, des grâces & du caractère de cette belle femme; & je me rappelai que Cléopatre avoit gagné le cœur d'Antoine & de Jules-César par les charmes

» de sa conversation. Je me dis à moi-même : qui me blâmera de faire ce que les grands hommes n'ont pas trouvé au dessous d'eux ? Je songeois tantôt à l'exemple de Moïse , tantôt à celui d'Aristote , tantôt à celui de S Augustin & autres grands personnages du christianisme. En un mot , la passion l'emporta : je devins fou de cette charmante angloise. Je lui déclarai mon amour dans les termes les plus tendres ; mais elle résista toujours à toutes mes sollicitations , semblable à un roc contre lequel les flots de la mer viennent se briser.

» Elle avoit une petite fille de cinq ans , qui étoit fortement recommandée à notre hôte par Milinthe , pere de l'enfant ; & elle craignoit que si cet hôte s'appercevoit de notre intrigue , il ne la mît avec cette jeune fille hors de sa maison. Enfin , la nuit avant son départ , n'ayant encore rien obtenu de ses bonnes grâces , & ne voulant pas perdre ma proie , je la priai de ne point fermer cette seule nuit sa porte en dedans , ayant des choses importantes à lui communiquer. Elle me refusa cette demande , & ne me laissa pas l'ombre d'espérance. J'insistai ; elle persista dans son refus , & s'alla coucher. Au milieu du désordre de mes réflexions , je me rappelai l'histoire du florentin Zima , & je m'imaginai qu'elle pourroit peut-être faire comme sa maîtresse. Je pris donc le parti de tenter l'aventure. Quand tout fut tranquille dans la maison , je montai dans la chambre de ma belle maîtresse , que je trouvai fermée , mais par bonheur sans verrou. Je l'ouvris , j'entrai ; j'obtins l'accomplissement de mes vœux , & c'est delà que vient mon fils.

» Du milieu de février jusqu'au milieu de novembre , il y a précisément le nombre de mois qu'on compte depuis le temps de la conception jusqu'à l'accouchement. C'est ce que la mere , qu'on nomme Elisabeth , femme riche , incapable de mentir & de chercher à n'en imposer , me dit elle-même à Basse ; & c'est ce dont elle m'assure encore aujourd'hui en toute vérité , sans

» aucun intérêt , sans m'avoir jamais demandé de l'argent , & sans espoir d'en tirer actuellement de moi. Je n'ai point obtenu ses faveurs par des présens , mais par la persévérance de mon amour. Enfin puisque pour ma conviction , toutes les circonstances du temps & des lieux jointes au caractère de cette dame , se réunissent ensemble , je ne doute point que l'enfant ne soit à moi. Je vous supplie aussi de le regarder sûrement comme tel , de le recevoir dans votre maison ; & de le bien élever jusqu'à ce que je puisse le prendre sous ma conduite , & le rendre digne de vous. »

L'histoire ne nous apprend point ce que ce fils est devenu ; mais s'il a vécu jusqu'à la mort de Pie II , l'on ne doit pas douter que ce pere qui l'aimoit avec tendresse , & qui se félicitoit si hautement de sa naissance , ne l'ait comblé de biens , d'honneurs & de dignités ecclésiastiques. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

PIERIDES , (*Mythol.*) filles de Piérus , roi de Macédoine , étoient neuf sœurs qui excelloient dans la musique & dans la poésie ; fieres de leur nombre & de leurs talens , elles osèrent aller chercher les neuf muses sur le mont Parnasse , pour leur faire un défi , & disputer avec elles du prix de la voix : le combat fut accepté , & les nymphes de la contrée furent choisies pour arbitres. Celles-ci , après avoir entendu chanter les deux parties , prononcèrent toutes de concert en faveur des déesses du Parnasse. Les *Piérides* , piquées de ce jugement , dirent aux muses beaucoup d'injures , & voulurent même les frapper , lorsqu'Apollon les métamorphosa en pies , leur laissant toujours la même envie de parler. Cette fable est fondée sur ce que les filles de Piérus se croyant les plus habiles chanteuses du monde , osèrent prendre le nom de muses.

On donne aussi aux muses le surnom de *Piérides* , à cause du mont Piérus en Thessalie , qui leur étoit consacré. (*D. J.*)

PIERIE , (*Géogr. anc.*) *Pieria* , nom commun à bien des lieux , comme on va le voir. 1°. C'est le nom d'une petite contrée de la partie orientale de la Macédoine , sur le golfe Thermaïque. Ptolomée , *l. III,*

chap. xiiij, la borne au nord par le fleuve Ludias, & au midi par le fleuve Pénée. Strabon, *excerpt. liv. VII, in fine*, donne des bornes différentes à la *Piérie*. Il ne la commence du côté du midi, qu'au fleuve Aliacron, & la termine du côté du nord au fleuve Axius, & il nomme les habitans *Périota*.

2°. *Pieria*, contrée de Syrie dans la Séleucide, dont elle faisoit partie. Elle tiroit son nom du mont *Pierius* ou *Pieria*, que les Macédoniens avoient ainsi nommé, à l'imitation du mont *Piérius*, qui étoit dans leur patrie. 3°. C'étoit une ville de Macédoine. 4°. *Pieria* étoit une montagne de Thrace sur laquelle demuroit Orphée, & ce pourroit être la même que le mont Pangée. 5°. *Pieria* est une montagne de Syrie, ainsi dite à l'imitation d'une montagne du même nom en Grece. Cette montagne donnoit le nom à une contrée qui faisoit partie de la Séleucide. 6°. Lieu du Péloponèse au voisinage de Lacédémone. 7°. Ville de la Béotie, qui dans la suite fut appelée *Lyncos*, Λυνκος. 8°. C'est le nom d'une montagne de la Béotie. 9°. Il y avoit une forêt de Macédoine dans la *Piérie*, qui portoit le nom de *Pieria silva*. Tite-Live, *liv. XLIV, chap. xliij*, dit que ce fut dans cette forêt que se sauva Persée, après avoir été battu par les Romains.

C'est de la *Piérie* de Macédoine qu'étoit natif *Piérus*, célèbre poète musicien, dont parlent Plutarque & Pausanias. Il eut neuf filles douées de tous les talens possibles pour la musique & la poésie; il leur imposa le nom des *neuf muses*, & les petits-fils qu'elles lui donnerent, porterent les mêmes noms que les Grecs ont attribués depuis aux enfans des muses mêmes. Comme il excelloit également dans la musique & la poésie, il composa des poèmes, dont l'histoire fabuleuse des muses, & leurs louanges faisoient le principal sujet. Voilà d'où vient que les muses sont appellées *Piérides* par les poètes.

Une colonie de *Piériens*, peuple de Thrace, entre le Carafon & le Bracs, étant entrée au fond du golfe de Salonique en Macédoine, s'établit sur les côtes, entre le Platamona & le mont Alka, &

donna à ce canton le nom de *Piérie*, aussi bien qu'à une fontaine qui fut consacrée aux muses. Le Carafon ou le Mestros d'aujourd'hui, est apparemment le Nestus ou Mestus des anciens; le Bracs est le *Cosfinites* ou *Compsatus*; la Platamona, l'*Astraus*; & le mont Alka est la partie orientale de l'ancien Olympus.

Criton (Quintus), historien, naquit à *Piérie* dans la Macédoine, apparemment depuis J. C. puisqu'aucun ancien auteur n'en parle. Il composa plusieurs ouvrages, dont les noms seuls nous ont été conservés. *Julius Pollux*, *liv. X*; cite son histoire de Nice, & *Etienne*, son histoire des Getes. *Suidas* nomme une histoire de *Pallene* par *Criton*, une de *Perse*, une de *Sicile*, la description de *Syracuse*, l'origine de la même ville, enfin un traité de l'empire de Macédoine. (D. J.)

PIERIENS, (*Géog. anc.*) en latin *Pierres*, peuples voisins de la Macédoine. *Plin*, *liv. IV, chap. x*, les met dans la Macédoine même, auprès de *Treres* & *Dardani*. *Hérodote*, *liv. VII*, & *Thucydide*, *liv. II, pag. 168*, parlent aussi de ces peuples qui étoient les habitans de la *Piérie*. (D. J.)

PIERRE (L'ORDRE DE SAINT) ET DE SAINT PAUL, ordre de chevalerie institué par le pape Paul III, Romain, de la maison de Farnese, l'an 1540. Ce pontife fit 200 chevaliers jusqu'à sa mort, qui fut le 10 novembre 1549.

La marque de l'ordre est une médaille ovale d'or, où est représentée l'image de *S. Pierre*; au revers est celle de *S. Paul*. Cette médaille est attachée à une chaîne à trois rangs aussi d'or. (G. D. L. T.)

PIERRES, f. f. pl. (*Hist. nat. Min.*) *lapides*. Ce sont des corps solides & durs, non ductiles, formés par les particules terreuses, qui, en se rapprochant les unes des autres, ont pris différens degrés de liaison. Ces corps varient à l'infini pour la consistance, la couleur, la forme & les autres propriétés.

Il y a des *pierres* si dures, que l'acier le mieux trempé n'a point de prise sur elles: d'autres au contraire ont si peu de liaison, que l'on peut aisément les écraser entre les doigts. Quelques *pierres* ont la

transparence de l'eau la plus limpide , tandis que d'autres sont opaques , d'un tissu grossier , & sans nulle transparence. Rien de plus varié que la figure des *pierres* ; on en voit qui affectent constamment une figure régulière & déterminée , tandis que d'autres se montrent dans l'état de masses informes & sans nulle régularité. Il y en a qui ne sont qu'un amas de feuillets ou de lames appliquées les unes sur les autres : d'autres sont composées d'un assemblage de filets semblables à des aiguilles ; quelques-unes en se brisant se partagent toujours , soit en cubes , soit en trapézoïdes , soit en pyramides , soit en feuillets , soit en stries ou en aiguilles , &c. d'autres se cassent en éclats & en fragmens informes & irréguliers. Quelques *pierres* ont les couleurs les plus vives & les plus variées ; plusieurs de ces couleurs se trouvent souvent réunies dans une même *pierre* ; d'autres n'ont point de couleurs , ou elles en ont de très-grossières. Quelques *pierres* se trouvent en masses détachées ; d'autres forment des bancs ou des couches immenses qui occupent des terrains très-considérables ; d'autres forment des blocs énormes & des montagnes entières.

Telles sont les propriétés générales que nous présente le coup d'œil extérieur des *pierres*. Si l'on pousse plus loin l'examen , on trouve que quelques-unes donnent des étincelles , lorsqu'on les frappe avec de l'acier , ce qui vient de la forte liaison de leurs parties , tandis que d'autres ne donnent point d'étincelles de cette manière. Quelques *pierres* se calcinent , & perdent leur liaison par l'action du feu ; d'autres exposées au feu s'y durcissent ; d'autres y entrent en fusion ; d'autres n'y éprouvent aucune altération. Il y en a qui se dissolvent avec effervescence dans les acides , tels que l'eau forte , le vinaigre , &c. quelques-unes ne sont nullement attaquées par ces dissolvans.

Toutes ces différentes qualités que l'on vient de faire remarquer dans les *pierres* , ont déterminé les naturalistes à en faire différentes classes ; chacun les a divisées suivant les différens points de vue sous lesquels il les a envisagées ; voilà pourquoi les auteurs sont très-peu d'accord sur les

divisions méthodiques qu'ils nous ont données de ces substances. Quelques-uns ne consultant que le coup d'œil extérieur , ont divisé les *pierres* en opaques & en transparentes ; d'autres ont eu égard aux effets que les *pierres* produisent dans le feu : c'est ainsi que M. Wallerius distingue les *pierres* en quatre ordres ou classes : savoir , 1°. en *pierres calcaires* ; ce sont celles que l'action du feu réduit en chaux & prive de leur liaison ; telles sont la *pierre* à chaux , la craie , les marbres , le spath , le gypse , &c. Voyez l'article CALCAIRE. 2°. En *pierres vitrescibles* ; ce sont celles que l'action du feu convertit en verre. Dans ce rang il place les ardoises , les grès , les cailloux , les agates , les jaspes , le quartz , le cristal de roche , les *pierres précieuses*. 3°. En *pierres apyres* , ce sont celles sur qui l'action du feu ne produit aucune altération ; telles sont le talc , l'amiant , &c. Enfin , 4°. M. Wallerius fait une quatrième classe de *pierres* qu'il nomme *composées* , & qui sont formées par l'assemblage de différentes *pierres* qui précèdent , qui , dans le sein de la terre , se sont réunies pour ne faire qu'une masse.

M. Pott , qui dans sa *Lithogéognesie* , nous a donné un examen chimique de la plupart des *pierres* , les divise , 1°. en *calcaires* , c'est-à-dire , en *pierres* qui se dissolvent dans les acides , & que l'action du feu change en chaux ; 2°. en *gypseuses* , qui ne se dissolvent point dans les acides , mais que l'action du feu change en plâtre. Cependant aujourd'hui la plupart des physiciens regardent le gypse ou la *pierre* à plâtre , comme une *pierre calcaire* qui est saturée par l'acide vitriolique ; 3°. en *argileuses* , qui ne sont point attaquées par les acides , mais qui ont la propriété de se durcir & de prendre de la liaison dans le feu ; 4°. en *apyres* sur lesquelles ni les acides , ni l'action du feu n'ont aucune prise.

M. Frédéric-Auguste Cartheuser dans sa *Minéralogie* , divise les *pierres* en cinq ordres ou classes ; 1°. en *pierres* par lames ; *lapides lamellosi* ; elles sont composées de feuillets plus ou moins grands. Les différens genres de cette classe sont

le spath, le mica, le talc. 2°. Les *pierres* composées de filets, *lapides filamentosi*; de ce nombre sont l'amiante, l'asbeste, le gypse strié. Les *pierres* solides ou continues, dont les parties ne peuvent être distinguées; de ce nombre sont le caillou, le quartz & les *pierres* précieuses, les *pierres* à chaux, les *pierres* à plâtre, le schiste ou l'ardoise, la *Pierre* à pots. 4°. Les *pierres* par grains, *lapides granulati*; telles sont le grès, & suivant lui le jaspe. 5°. Les *pierres* mélangées.

M. de Justi, dans son plan du regne minéral, publié en allemand en 1757, divise les *pierres*: 1°. en précieuses, & en communes; 2°. en *pierres* qui résistent au feu; 3°. en *pierres* calcaires; 4°. en *pierres* vitrescibles & fusibles au feu. On voit que cette division est très-fautive, vu que cet auteur considère d'abord les *pierres* relativement au prix que la fantaisie des hommes y attache, & ensuite il les divise relativement aux effets que le feu produit sur elles.

M. de Cronstedt, de l'académie de Stockholm, dans sa minéralogie publiée en suédois en 1758, comprend les *pierres* & les terres sous une même classe, en quoi il semble être très-fondé, vu que les *pierres* ne sont que des produits des terres, qui ont acquis plus ou moins de consistance & de dureté. Il divise ces terres ou *pierres* en deux genres, la première est des *calcaires*, la seconde est des *pierres* ou terres *silicées*, c'est-à-dire, de la nature du caillou.

Toutes ces différentes divisions que l'on a faites des *pierres*, nous prouvent qu'il est difficile de les ranger dans un ordre méthodique qui convienne en même temps à leur aspect extérieur & à leurs propriétés intérieures; au fond ces divisions sont assez arbitraires, & chacun peut en faire des classes relativement aux différens points de vue sous lesquels il les envisage. Le chymiste qui ne décide rien que d'après l'expérience, considérera les *pierres* relativement à leur analyse, tandis que le physicien superficiel, qui ne cherchera point à approfondir les choses, se contentera de qualités extérieures, sans s'embarrasser de la combinaison de ces corps;

cependant dans l'examen des *pierres*, ainsi que de toutes les substances du regne minéral, on risquera très-souvent de se tromper lorsqu'on ne s'arrêtera qu'aux apparences; un grand nombre de *pierres* qui ont des propriétés fort opposées, se ressemblent beaucoup à l'extérieur; & les sciences ne devant avoir pour but que l'utilité de la société, il est certain que l'analyse nous fera beaucoup mieux connoître les usages des substances, que ne fera un examen superficiel.

Comme la nature agit toujours d'une façon simple & uniforme, il y a tout lieu de conjecturer que toutes les *pierres* sont essentiellement les mêmes, & qu'elles sont toutes composées de terres, qui ne diffèrent entr'elles que par les différentes manières dont elles ont été modifiées, atténuées, élaborées, & combinées par les eaux; nous allons faire voir que l'eau est le seul agent de la formation des *pierres*.

L'expérience prouve que les eaux les plus pures contiennent une portion de terre assez sensible; on peut s'assurer de cette vérité en jetant les yeux sur les dépôts que font dans les vaisseaux les eaux qu'on y fait bouillir, & qu'on y laisse séjourner quelque temps. Si l'on met une goutte d'eau de pluie, ou de la neige sur une glace bien nette, elle y formera une tache blanche aussi-tôt que l'eau sera évaporée; cette tache n'est autre chose que de la terre: d'où l'on voit que l'eau tenoit cette terre en dissolution, & qu'elle étoit si intimement combinée avec elle, qu'elle ne nuisoit point à sa limpidité. L'eau par elle-même doit avoir la propriété de s'unir & de se combiner avec la terre; c'est de cette combinaison que résulte tout sel; il y a long-temps que la chymie a démontré que les sels ne sont qu'une combinaison de la terre & de l'eau; c'est la différente manière dont l'eau se combine avec des terres, diversément atténuées & élaborées, qui produit la variété de ces sels. Ces vérités une fois posées, nous allons tâcher d'examiner les différentes manières dont les *pierres* peuvent se former.

La première de ces manières, qui est la plus parfaite, est la cristallisation. On ne peut s'en former d'idée sans supposer que

des eaux tenoient en dissolution des molécules terreuses avec lesquelles elles étoient dans une combinaison parfaite. L'eau qui tenoit ces molécules en dissolution, venant à s'évaporer peu-à-peu, n'est plus en quantité suffisante pour les tenir en dissolution; alors elles se déposent & se rapprochent les unes des autres: comme elles sont similaires, elles s'attirent réciproquement par la disposition qu'elles ont à s'unir, & de leur réunion il résulte un corps sensible, régulier & transparent, que l'on nomme *crystal*; la régularité & la transparence dépendent de la pureté & de l'homogénéité des molécules terreuses qui étoient en dissolution dans l'eau; ces qualités viennent encore du repos où a été la dissolution, & de la lenteur plus ou moins grande avec laquelle l'évaporation s'est faite; du moins est-il certain que c'est de ces circonstances que dépend la perfection des cristaux des sels, qui par leur analogie peuvent nous faire juger de la cristallisation des *pierres*. Ces cristaux varient en raison de la terre qui étoit en dissolution dans l'eau, & qui leur sert de base; si cette terre étoit calcaire, elle formera des cristaux calcaires, tels que ceux du spath, &c. si la terre étoit *siliciee*, c'est-à-dire, de la nature du caillou ou du quartz, on aura des *pierres* précieuses & du crystal de roche. Comme les eaux peuvent tenir en même temps en dissolution des terres métalliques diversement colorées, ces couleurs passeront dans les cristaux qui se formeront; delà les différentes couleurs des cristaux & des *pierres* précieuses; leur dureté variera en raison de l'homogénéité des parties dissoutes; plus elles seront homogènes & pures, plus elles s'uniront fortement, & par conséquent plus elles auront de solidité & de transparence.

Quand même les eaux n'auroient point par elles-mêmes la faculté de dissoudre les molécules terreuses, elles acquerroient cette faculté par le concours des substances salines qui souvent y sont jointes. Personne n'ignore que la terre ne renferme une grande quantité de sels; c'est l'acide vitriolique qui s'y trouve le plus abondamment répandu. L'eau aidée de ces sels peut encore plus fortement dissoudre une grande

Tome XXXV.

quantité de molécules terreuses, avec lesquelles elle se combine; & lorsqu'elle vient à s'évaporer, il se forme divers cristaux en raison de la nature de la terre qu'elle tenoit en dissolution, & des sels qui entrent dans la combinaison.

Souvent une même eau, peut tenir en dissolution des terres de différente nature, dont les unes demandent plus d'eau pour leur dissolution, tandis que d'autres en exigent beaucoup moins; alors lorsque l'évaporation viendra à se faire, il se formera d'abord des cristaux d'une espèce, & ensuite il s'en formera d'autres; cela se fait de la même manière que des sels de différente nature se cristallisent successivement, les uns plutôt, les autres plus tard, dans un vaisseau & dans un laboratoire. C'est ainsi que l'on peut expliquer assez naturellement la formation de ces masses que l'on rencontre souvent dans la terre, & qui sont un mélange confus de plusieurs cristaux de différente nature.

Les molécules terreuses qui servent à former les *pierres*, ne sont point toujours dans un état de dissolution parfaite dans les eaux, souvent elles y sont en parties grossières, qui ne sont que détremées, & elles y demeurent suspendues tant que les eaux sont en mouvement; après avoir été charriées & entraînées pendant quelque temps, ces terres se déposent par leur propre poids, & forment peu-à-peu un corps solide ou une pierre; c'est ainsi que se forment les incrustations, les tufs, les stalactites; en un mot c'est de cette manière qu'on doit supposer qu'ont été formés les bancs de roche, d'ardoises, de *pierres* à chaux, &c. qui se trouvent par couches dans le sein de la terre, & qui paroissent des dépôts faits par les eaux de la mer. Voyez LIMON, & TERRE *couches de la*.

Les *pierres* ainsi formées n'affectent point de régularité dans leur figure; elles sont composées de tant de molécules grossières & hétérogènes, que les parties similaires n'ont point pu se rapprocher, & leur continuité a été interrompue par les matières étrangères & peu analogues qui sont venues se placer entr'elles. En effet, il y a lieu de conjecturer que toutes les

K k k k k

pierres, lorsqu'elles sont pures & lorsqu'elles sont dans un état de dissolution parfaite, doivent former des cristaux transparents & réguliers, c'est-à-dire, doivent prendre la figure qui est propre à chaque molécule de la terre qui a été dissoute.

De toutes les *pierres* il n'y en a point dont la formation soit plus difficile à expliquer que celle des *pierres* de la nature du caillou; la plupart des naturalistes les regardent comme produites par une matière visqueuse & gélatineuse qui s'est durcie; cependant on voit que la matière qui forme le caillou, lorsqu'elle est parfaitement pure, affecte une figure régulière: en effet, le cristal de roche ne diffère du caillou, du quartz, des agates, qui sont des *pierres* du même genre, que par sa transparence & sa forme pyramidale & hexagone. Il y a donc lieu de supposer que c'est la partie la plus parfaitement dissoute & la plus pure du caillou ou du quartz, qui forme des cristaux, & que c'est la partie la moins parfaitement dissoute, & qui par sa viscosité & son mélange avec des matières hétérogènes, n'a pu se cristalliser; semblable en cela à la matière grasse & visqueuse qui accompagne les sels qu'on appelle l'eau mere, & qui n'est plus propre à se cristalliser.

Peut-être que cette idée pourroit servir à nous faire connoître pourquoi certains cailloux arrondis ont à leur centre des cavités tapissées de cristaux réguliers, semblables en tout à du cristal de roche; tandis que d'autres cailloux, qui sont précisément de la même nature que les premiers, ont leurs cavités garnies de mamelons: on a tout lieu de présumer qu'ils renfermeroient des cristaux comme les premiers, si la cristallisation n'avoit point été embarrassée par des matières étrangères qui l'ont empêché de se faire. *Voyez l'article SILEX.*

Par tout ce qui précède on voit que toutes les *pierres* ont été originairement dans un état de fluidité: indépendamment des cristallisations dont nous venons de parler, nous avons une preuve convaincante de cette vérité dans les *pierres* que nous voyons chargées des empreintes de plantes & de coquilles, qui y sont mar-

quées comme un cachet sur de la cire d'Espagne; telles sont certaines ardoises ou *pierres* schisteuses qui portent des empreintes de poissons, & celles qu'on voit chargées des empreintes de plantes, qui accompagnent souvent les charbons de terre. On trouve encore fréquemment des cailloux très-durs qui sont venus se mouler dans l'intérieur des coquilles & d'autres corps marins dont ils ont pris la figure. De plus, ces choses nous fournissent des preuves indubitables que les *pierres* se forment journellement: nous voyons cette vérité confirmée par les grottes qui se remplissent peu-à-peu; par les stalactites qui se forment assez promptement, par les cristallisations & les incrustations qui recouvrent des mines dans leurs filons, & sur-tout par les cailloux & les marbres que l'on trouve souvent par petits fragmens qui ont été liés & comme collés ensemble par un suc pierreux analogue, qui n'en a fait qu'une seule masse. *Voyez TERRE, GLUTEN, INCRUSTATION, PÉTRIFICATION, &c.*

Ces observations ont dû conduire naturellement à distinguer les *pierres* en *pierres anciennes* & en *pierres récentes*. Par les premières, on entend celles dont la formation a précédé les divers changemens que notre globe a éprouvés, & qui doivent leur existence, pour ainsi dire, au débrouillement du chaos & à la création du monde. Ces sortes de *pierres* ne renferment jamais des substances étrangères au règne minéral, telles que des bois, des coquilles & d'autres corps marins; c'est de *pierres* de cette espèce que sont formées les montagnes primitives. *Voyez MONTAGNES.* Les *pierres récentes* sont celles qui ont été produites postérieurement & qui se forment encore tous les jours. On doit ranger dans cette classe toutes les *pierres* qui sont par lits ou par couches horizontales; elles ont été formées par le dépôt de la bafe ou du limon des rivières & des mers qui ont occupé des portions de notre continent, qui depuis s'en sont retirées; c'est pour cette raison que l'on trouve dans ces couches de *pierres* des corps entièrement étrangers à la terre, qui y ont été enveloppés & renfermés lors-

que la matiere molle dans son origine est venue à se durcir. De cette espee sont les schistes, les ardoises, les *pierres* à chaux, les grès, les marbres, &c. Parmi ces *pierres récentes* il y en a qui ont été produites ou mises dans l'état où la nature nous les présente, par les embrasemens de la terre; de cette espee sont la lave, la *Pierre ponce*, &c. On doit aussi placer au rang des *pierres récentes* les veines de quartz & de spath, qui sont venues quelquefois reboucher les fentes des montagnes & des rochers, qui avoient été faites antérieurement par les tremblemens & les affaissemens de la terre; il est aisé de concevoir que les *pierres* qui remplissent ces intervalles, sont d'une formation postérieure à celle des *pierres* qu'elles ont, pour ainsi dire, resoudées. (—)

PIERRES DES AMAZONES, (*Phys.*) C'est chez les Topayos, au rapport de M. de la Condamine, mém. de l'acad. des sciences, année 1745, qu'on trouve aujourd'hui plus aisément que par-tout ailleurs, de ces *pierres vertes*, connues sous le nom de *pierres des Amazones*, dont on ignore l'origine, & qui ont été fort recherchées autrefois, à cause des vertus qu'on leur attribuoit, de guérir de la *Pierre*, de la colique néphrétique & de l'épilepsie. Il y en a eu un traité imprimé sous le nom de *Pierre divine*. La vérité est qu'elles ne diffèrent ni en couleur ni en dureté du jade oriental; elles résistent à la lime, & on n'imagine point par quel artifice les anciens Américains, qui ne connoissoient pas le fer, ont pu les tailler, les creuser, & leur donner diverses figures d'animaux: c'est sans doute ce qui a fait naître une fable peu digne d'être réfutée: on a débité fort sérieusement que cette *Pierre* n'étoit autre chose que le limon de la riviere, auquel on donnoit la forme qu'on desiroit, en le pétrissant quand il étoit récemment tiré, & qui acquéroit ensuite à l'air cette extrême dureté. Quand on accorderoit gratuitement cette merveille, dont quelques gens incrédules ne se font défabusés qu'après que l'épreuve leur a mal réussi, il resteroit un autre problème plus difficile encore à résoudre pour nos lapidaires: comment ces mêmes In-

diens ont-ils pu arrondir, polir des émeraudes, & les percer de deux trous coniques diamétralement opposés sur un axe commun? On trouve de telles *pierres* encore aujourd'hui au Pérou, sur la côte de la mer du sud, à l'embouchure de la riviere de San-Jago, au nord-ouest de Quito, dans le gouvernement d'Emeraldas, avec divers autres monumens de l'industrie des anciens habitans. Les *pierres vertes* deviennent tous les jours plus rares, tant parce que les Indiens qui en font grand cas, ne s'en défont pas volontiers, qu'à cause du grand nombre de ces *pierres* qui a passé en Europe. (*D. J.*)

PIERRES APYRES, (*Hist. nat. Min.*) Quelques naturalistes donnent cette épithete aux *pierres* qui ne souffrent aucune altération par l'action du feu, c'est-à-dire, qui ne sont ni calcinées ou réduites en chaux, ni fondues ou changées en verre par un feu ordinaire, tel que celui que la chymie emploie pour ses analyses. Les *pierres* de cette espee sont le talc, l'amiante, l'asbeste, le mica, &c. Il faut observer que ces sortes de *pierres* ne sont point absolument apyres, puisque le miroir ardent est en état de les faire entrer en fusion. Voyez l'article MIROIR ARDENT. (—)

PIERRES CALCAIRES OU PIERRES A CHAUX, (*Hist. nat. Minéral.*) *lapis calcareus*, nom générique que l'on donne à toute *Pierre* que l'action du feu convertit en chaux. Plus les *pierres* que l'on emploie à cet usage sont dures & compactes, plus la chaux qui en résulte est d'une bonne qualité. Voy. CALCAIRE & CHAUX. (—)

Le choix des *pierres*, la construction la plus favorable des fourneaux, la conduite la plus prudente du feu, sont les trois parties principales de l'art du chauffournier, aussi ancien que la construction des édifices & des villes.

On distingue les *pierres* à chaux les plus convenables, parce qu'elles ne donnent pas de feu, étant frappées avec l'acier; elles sont attaquées avec effervescence par les acides, comme les sels alkalis. Ces acides peuvent les dissoudre, & elles sont précipitées par les alkalis: réduites en chaux, elles deviennent plus solubles par les

acides; la terre dont elles sont composées, est alcaline. (*Lithogéognésie* de Pott, *ch. 2.*) Les *pierres* à chaux se trouvent dans tous les pays, par couches, par bancs, ou détachées, ou roulées. Leur couleur varie autant que leur grain & leur composition. L'expérience a appris à tous les ouvriers, à les reconnoître, & ils préfèrent celles qui sont les plus à leur portée. La proximité de la *Pierre* & celle des matières combustibles que l'on emploie, combinées ensemble, décident donc de l'emplacement des fourneaux. En général, les *pierres* à chaux les plus vives, les plus compactes, les plus dures, celles qui sont tirées du fond des carrières, & non de la surface, sont d'ordinaire la meilleure chaux. La *pierre* la plus difficile à calciner fait aussi la chaux la plus parfaite. La chaux de la Lorraine est une des meilleures espèces, elle se durcit plus vite à l'eau qu'à l'air; & la *pierre* que l'on emploie, est d'un bleu foncé, tendre au sortir de la carrière, & s'exfoliant à l'air & au gel. La plupart des marbres sont une bonne chaux; avec le noir on fait de la chaux fort blanche; avec le blanc, on fait de la chaux d'un blanc éclatant. Les *pierres* où l'on trouve des coquillages pétrifiés, sont communément très-propres à faire de la chaux. On fait aussi, près des mers abondantes en coquillages, comme en Hollande & ailleurs, la chaux avec ces coquilles calcinées: la chaux en est très-blanche. On tire même du sein de la terre, loin des mers, en divers lieux, des coquilles de mer ensevelies, dont on fait de la bonne chaux. On fait encore de la chaux avec les *pierres* d'une marne endurcie & pétrifiée, avec une espèce de pierre crétacée, avec une sorte de limon pétrifié, &c. En un mot, toute *pierre* alcaline & calcaire peut devenir de la chaux par un feu suffisant, conduit selon les règles de l'art.

On fait de la chaux avec toutes sortes de bois, mais plus facilement avec les bois qui sont une belle flamme: les bois blancs sont très-propres à cela. On emploie aussi la tourbe, le charbon de terre ou la houille; souvent aussi, dans les mêmes fours, construits dans cette vue,

on fait en même temps la chaux & la brique, ou la tuile.

On place les fourneaux, autant qu'on le peut, sur-tout lorsque l'on travaille en grand, sur une terre, afin que creusés on puisse avoir accès au pié & au sommet avec facilité.

En général, le feu est dirigé de deux manières dans les chauffours, selon les matières combustibles, & les pays: quelquefois on fait une vive flamme, sous une masse de *pierres* soutenue; c'est surtout lorsque l'on emploie du bois, des brossailles, des bruyères, &c. D'autres fois on fait un feu moins flambant; c'est lorsque l'on entremêle par couches, avec les *pierres*, le bois coupé, le charbon de bois, la tourbe, la houille, &c. La disposition ou l'arrangement des fours est différent, selon que l'on se sert d'un feu plus ou moins flambant, & dans ce cas, il faut un foyer; ou bien, si on fait usage d'un petit feu, les matières combustibles sont stratifiées avec les *pierres*.

M. Fourcroy de Ramecourt, dans l'art du chauffournier, qu'il a décrit & publié en 1766, est entré dans tous les détails nécessaires sur la construction & la conduite des fours de divers pays. Il décrit les fours ellipsoïdes de Lorraine à grande flamme, où l'on fait la chaux âpre, qui se durcit le plus promptement; les fours à chaux cubiques d'Alsace, aussi à grande flamme. Il donne ensuite la construction des fours de la seconde espèce, à petit feu, qui sont en pyramide, ou en cône renversé, & que l'on emploie aussi en Flandre & en diverses provinces de France; des fours en demi-ellipsoïde renversé, que l'on fait à Tournai & ailleurs; des fours cylindriques, où l'on se sert du charbon de bois. Il détaille aussi la conduite des fours coulants, c'est-à-dire, dont on n'éteint point le feu, tant que dure la fabrication de la chaux & le four: on en tire la chaux par le pié, à mesure qu'elle se fait, en rechargeant d'autant le four par son sommet.

Nous ne suivrons pas cet auteur dans tous ses détails; nous nous contenterons de donner ici la seule description de la méthode qu'il juge être la meilleure.

Fours en cône renversé. Tous les fours à chaux sont semblables sur la basse-Meuse, l'Escaut, la Scarpe, la Lys, dans la Flandre maritime, & le Boulonnois : ils ne diffèrent que par leur grandeur & quelques accessoires, à l'exception de ceux de Tournai, dont je parlerai en particulier. On fait aux mêmes fours, dans toute cette étendue de pays, de la chaux de pierres dures, emmarbrées, quand on peut se les procurer, & de la chaux de pierres blanches & tendres qui s'y trouvent presque par-tout. Ce sont encore les mêmes fours qui sont en usage à Vichi, à Lyon, *acad. 1761, page 185*, en Dauphiné & en plusieurs autres provinces de France.

Dimensions & construction de ces fours. Le vuide ou intérieur de ces fours est un entonnoir : en Flandre on lui donne vingt à vingt-huit pouces de diamètre par le bas. Le diamètre augmente de quatre à neuf pouces par pié de hauteur du four, jusqu'à ce que l'axe ait acquis une hauteur proportionnée à l'exploitation qu'on se propose : un petit four s'éleve jusqu'à sept ou huit piés de hauteur, & peut avoir au sommet cinq à six piés de diamètre; au lieu qu'un grand s'éleve jusqu'à quinze & seize piés, & aura au sommet huit à douze piés de largeur d'orifice. Ailleurs on leur donne par le bas jusqu'à près de cinquante pouces de diamètre. On fait donc de ces fours à chaux qui ne contiennent qu'environ soixante & quinze piés cubes de matière à la fois pour des particuliers qui veulent bâtir, & d'autres qui en contiennent jusqu'à six cents piés. On joint aussi plusieurs de ces derniers ensemble, pour les entreprises de grande consommation. Les proportions de tous ces grands & petits fours, ne paroissent déterminées que par le caprice & les idées particulières à chaque chauxfournier, ou même au maçon qui les construit. Le plus ou le moins de talut à donner au pourtour de l'entonnoir, depuis deux jusqu'à quatre pouces & demi par pié de hauteur, dépend uniquement, dit le maçon, de la solidité plus ou moins grande du terrain sur lequel on établit le four. Il faut plus de talut, si le fonds n'est pas ferme; si les côtés étoient moins inclinés que d'un sixième de leur hauteur,

la masse de pierres dont le four sera rempli, tomberoit trop promptement au fond, & y formeroit un poids capable d'ébranler l'édifice. Si le four, selon les chauxfourniers, est trop évasé, le feu ne peut en atteindre les bords. Il y a lieu de croire que ces diverses prétentions ne sont pas sans fondement, & que l'opération du feu de ce four n'exigeant pas une grande précision dans son degré de chaleur, on peut effectivement admettre une certaine latitude dans le meilleur module de ses proportions, comme nous le verrons par les détails. Mais par-tout l'art du chauxfournier m'a paru n'avoir été éclairé jusqu'à présent, d'autres lumières que de la tradition locale des gens grossiers qui le pratiquent.

Le cône renversé du four, est porté sur un foyer cylindrique, du même diamètre de vingt à vingt-huit pouces, & de dix-huit de hauteur, qui sert tout-à-la-fois de cendrier, de décharge & de soufflet pour le four. On pratique à ce foyer une, deux, trois ou quatre gueules, selon la grandeur du four, chacune de quinze à seize pouces de hauteur, & de douze ou treize de largeur, pour pouvoir y faire passer aisément une pelle de fer de l'espece de celles que l'on appelle *escoupes* : chaque gueule est cintrée par son sommet de deux pouces, sur une barre de fer de vingt-cinq lignes de largeur & quatre à cinq lignes d'épaisseur, qui en supporte les claveaux, & chacune est encore traversée à la naissance de son cintre par une seconde barre, semblable & droite, le tout bien scellé dans la maçonnerie. On scelle aussi une autre barre plus forte à l'orifice inférieur de l'entonnoir, & à-peu-près suivant son diamètre, sur laquelle, comme sur les barres horizontales des gueules, le chauxfournier fait porter les extrémités d'autres barreaux volans, pour y former un grillage quand il en est besoin.

La manœuvre très-fréquente de charger ce four, exige à son sommet une plateforme, tout autour de l'entonnoir, & plus grande à proportion que le four est plus élevé. Il ne la faut pas moindre que de largeur égale au diamètre supérieur du four; si le four est d'environ douze piés

de largeur, l'édifice total se trouvera de 35 piés de diametre, sur 15 à 16 piés d'élevation; ce qui demande de la solidité dans la bâtisse. Il faut donc ou de bons revêtemens tout autour, pour soutenir la poussée des terres de la plate-forme & de toute la *pierre* à chaux que l'on y amasse, ou construire le tout en maçonnerie pleine, ou choisir, si on le peut, son emplacement contre un tertre, ou enfin enfoncer le four entier dans les terres, comme nous l'avons vu aux fours du premier genre. Dans tous ces cas, il faut pratiquer au bas des grands fours quelques galeries suffisamment éclairées, tant pour arriver aux gueules du four, que pour y déposer la chaux bien à couvert à mesure qu'on la défourne. Pour monter sur la plate-forme, il faut y former une rampe douce, par laquelle les journaliers puissent continuellement rouler les matieres à la brouette.

Si le cône est construit avec des briques, qui sont certainement l'espece de matériaux qui y convient le mieux, la maçonnerie est suffisante avec huit pouces d'épaisseur. Il y faut cependant plusieurs contre-forts pour qu'il ne fléchisse pas, en cas que les terres rapportées fassent quelque mouvement. Du reste, ces sortes d'édifices n'ont rien de particulier dont les dessins ne puissent faire entendre les détails.

Un petit four de cette espece, creusé dans la terre & revêtu de briques, ne peut nulle part être cher à construire; mais un grand, élevé en rase campagne, peut coûter, dans la Flandre maritime, jusqu'à quinze & seize cents livres; deux ou trois grands accolés, iroient à mille ou douze cents livres chacun, le tout à proportion du prix des journées d'ouvriers & de la brique, qui s'y vend jusqu'à douze livres le mille.

Charge de ce four en pierres dures. Pour charger ce four, le chafournier, après avoir formé, à l'orifice inférieur de l'entonnoir, le grillage de barreaux volans, y descend & y arrange trois ou quatre brassées de bois bien sec, & qu'il recouvre d'un lit de trois ou quatre pouces de houille en morceaux gros comme le poing.

Si la houille destinée pour ce four est

en poussiere, & que la *pierre* à calciner soit dure, toute la *pierre* doit avoir été réduite en morceaux de la grosseur du poing tout au plus. On en a transporté sur la plate-forme un amas suffisant pour la charge complete du four, ainsi qu'une quantité proportionnée de houille. Alors le chafournier reçoit un panier rempli de ces *pierres*, que deux servans lui descendent, au moyen d'une corde, & jette les *pierres* sur le lit de houille, puis un autre semblable panier: il range grossièrement ces *pierres*, le plus souvent avec son pié sans se baisser; en sorte qu'elles recouvrent toute la houille. Sur ce lit de *pierres*, qui s'appelle une *charge*, & qui peut avoir trois à quatre pouces au plus d'épaisseur, il étend un lit de houille, ou une charbonnée, en vidant un panier qu'on lui descend, comme ceux de *pierres*. Le poussier, par son choc en tombant, s'insinue dans les joints des *pierres*, & les recouvre entièrement. Le chafournier répète la même manœuvre des charges & charbonnées alternatives, jusqu'à ce que le four soit totalement rempli. Il observe seulement de faire les charges un peu plus épaisses, à mesure qu'elles s'élevent, & sur-tout vers l'axe du four, où le feu est souvent le plus actif. Ces charges forment donc ordinairement une espece de calotte, & peuvent avoir vers le sommet du four sept à huit pouces d'épaisseur autour de l'axe, au lieu de cinq à six pouces près les bords de l'entonnoir. Pour le servir diligemment, il y a huit ou dix manœuvres munies de deux douzaines de mannes ou paniers qu'ils remplissent de *pierres* sur la plate-forme, & qu'ils vident successivement dans celui que l'on descend au fond du four; ainsi que la houille, quand le chafournier le demande. Il faut une heure pour arranger dans le four environ soixante & douze piés cubes de cette menue *pierre*.

Les mêmes journaliers sont occupés à briser le moëllon avec des marteaux, lorsqu'ils ne servent pas à la charge du four ou des voitures qui viennent chercher la chaux. Ce n'est pas que de plus grosses *pierres* ne se calcinent également bien au feu de houille, comme on le pratique quelquefois à portée des carrieres & des

mines ; mais l'éloignement de l'une & l'autre apporte nécessairement des changemens dans la manipulation de cet atelier ; c'est ce que j'ai remarqué à dix lieues de Landrethun, d'où l'on tire la *Pierre* & la houille à grands frais pour les fours à chaux de MM. Thierry, entrepreneurs des ouvrages du roi de France, & négocians à Dunkerque, qui m'ont fourni plusieurs bonnes remarques assurées sur leur longue & intelligente pratique, & m'ont procuré toutes sortes de facilités à leurs fours pour mes épreuves. La houille doit être distribuée dans le four par couches, d'une épaisseur proportionnée à son degré de bonté & à la masse des morceaux de *Pierre* . Si les *pierres* ne sont pour la plupart à-peu-près égales, les plus grosses ne feront pas encore pénétrées de feu, lorsque les moindres seront déjà calcinées : il faudroit donc observer dans les charbonnées de donner plus de houille à celles-là qu'à celles-ci ; ce qui, outre la grande sujétion, produiroit souvent de l'inégalité dans la calcination, beaucoup de noyaux, que les chausfourniers appellent aussi *rigaux* & *marrons* dans les grosses *pierres* , & consommeroient beaucoup de houille inutile autour des petites. Or, quand la *Pierre* est chère, on ne laisse perdre ni les éclats des moëllons, ni les recoupes de la taille, & il se rencontre nécessairement beaucoup de menus morceaux dans la *Pierre* à calciner. Pour qu'il y ait plus d'uniformité dans le total, il convient donc de briser les moëllons, & n'admettre dans le four que des morceaux de *pierres* au dessous de vingt pouces cubes.

D'ailleurs, la houille que l'on tire de loin, n'est pas toujours de la meilleure, sur-tout si elle vient de houillères qui n'aient pas un grand débit. Comme alors il s'y en trouve souvent d'anciennement tirée de la mine, & par conséquent éventée ou fort affoiblie, les débitans ne manquent guère à la mêler avec la nouvelle, & l'envoient ainsi détériorée à ceux qui ne sont pas à portée d'y veiller. Il faut, en employant cette houille, faire les charges de *pierres* plus minces, la menue pierre y convient mieux. Quand on a la houille dans toute sa force, & mêlée de

morceaux avec le poussier, comme à Tournay, Valenciennes, &c. on peut épargner une partie des frais de la débiter si menue : la grosse houille donne un feu plus vif, parce qu'elle s'évente moins à l'air, & est plus chère à poids égal. Mais on a remarqué par-tout que les moëllons angulaires & minces, au moins par un côté, sous la forme irrégulière d'un coin, en un mot, ce que l'on appelle des *éclats* , se calcinent mieux que ceux de forme cubique ou arrondis, qui ne réussissent pas dans les fours.

On fait aussi plus minces les charges du fond du four, parce qu'il faut au commencement de l'opération plus de feu pour faire suer & recuire le four, sur-tout s'il est récemment construit ; & malgré cette augmentation de feu, le pié du four fournit ordinairement quelques mannes de *pierres* mal calcinées.

Du feu de ce four & de sa conduite. Il n'est pas indifférent de mettre le feu au four, lorsqu'il n'est chargé qu'en partie, ou d'attendre qu'il le soit totalement. Si dans ce dernier cas, le feu par quelque accident, ne prenoit pas bien & s'éteignoit, il faudroit décharger tout le four, & perdre un temps considérable de tous les journaliers : ainsi la prudence exige de l'allumer, lorsque le bois est recouvert seulement de deux à trois piés de hauteur par les charges. Pour l'allumer, on jette dans le cendrier une botte de paille que l'on y charge de quelques morceaux de bois sec : on observe de choisir celle des gueules, sur laquelle le vent souffle le plus directement. Si le vent étoit trop violent, on boucheroit celles des autres gueules, par lesquelles la flamme sortiroit du cendrier. En quelques minutes, le bois qui est sur le grillage se trouve enflammé : lorsqu'il l'est suffisamment, & que la fumée commence à sortir par le sommet du four, on bouche toutes les gueules avec des *pierres* & de la terre ou des gazons, afin que le feu ne s'éleve pas trop vite, & c'est alors que l'on continue les charges jusqu'au sommet du four.

Il seroit sans comparaison plus commode au chausfournier, que ces gueules fussent garnies chacune d'une porte de tôle. Il

est souvent nécessaire de les ouvrir ou fermer pour bien conduire le feu, & rendre la calcination égale dans toutes les parties du four; mais comme il faut du temps, & quelques peines pour arranger & déplacer cet amas de pierres & de gazon, dont on se sert ordinairement, les ouvriers conviennent qu'ils se les épargnent quelquefois mal-à-propos; au lieu que des portes de fer avec registres, comme à nos poëles d'appartemens, leur donneroient le moyen de gouverner le feu avec la plus grande facilité. J'en ai fait faire de telles en faveur d'un vieux chafournier, praticien de quarante ans, qui m'en a remercié plusieurs fois, comme d'un grand présent.

Les gueules par lesquelles on tire toute la chaux du four, à mesure qu'elle est faite, sont sujettes à de fréquentes dégradations. Leur cintre, qui n'est porté que sur une seule barre, se brise à force d'être heurté par le manche d'une pelle que l'on enfonce dans la chaux, comme un levier pour la faire tomber dans le cendrier: leurs piés droits s'écornent & se détruisent par les coups fréquens de la même pelle qui ramasse la chaux. Il faudroit dans le cas d'une exploitation suivie plusieurs années, que les gueules fussent garnies d'un châssis de fer, qui, en les défendant, serviroit de battée à la porte de tôle.

Il ne suffit pas toujours, pour opérer l'égalité du feu dans tout le cercle du four, de bien ménager le courant de l'air ou tirage par le cendrier. Il se rencontre dans le massif des pierres, sur-tout auprès des parois du four, des endroits où le feu ne pénètre pas comme ailleurs; ce qui vient en partie de ce que la pierre, en tombant des mannes, se trouve plus entassée dans quelques points que dans d'autres, & moins garnie de houille dans ses joints. Ces endroits sont remarquables à la surface du four par la couleur des pierres, qui ne sont pas imprégnées de suie, comme celles sous lesquelles le feu a fait plus de progrès. Il faut y donner un peu de jour, pour que le feu s'y porte davantage. C'est à quoi sert la lance; le chafournier dresse la lance sur sa pointe, & en l'agitant la fait entrer & pénétrer à travers les pierres de

toute sa longueur: il la retire & la replonge plusieurs fois de suite dans le même trou, pour y former un petit canal, & en pratique plusieurs semblables dans le voisinage, s'il le juge nécessaire. Il n'en faut pas davantage pour déterminer le feu vers ces parties, & rétablir l'égalité. Ces coups de lance sont fort rarement nécessaires ailleurs qu'auprès des parois de l'entonnoir, & m'ont fait juger que les fours moins évasés sont plus favorables que ceux qui le sont davantage, dans ces premiers le feu devant atteindre plus aisément toute la circonférence.

Lorsque le feu approche du haut du four, il faut en garantir l'orifice par des abrivents de planches de quatre à cinq piés de hauteur pour les petits fours, & un peu plus élevés pour les grands. On les dresse entre quelques piquets; on les change de place, selon que le vent tourne, & on les abat chaque fois qu'il faut recharger le four. Il n'y a pas d'autre opération à faire à ce four, jusqu'à ce que le feu soit parvenu à l'orifice supérieur, & ait enflammé le dernier lit de houille sous la dernière charge de pierres, en sorte que l'on en voie la flamme; ce qui arrive le troisieme ou quatrieme jour, suivant la grandeur du four, & que le vent a été plus ou moins favorable par sa médiocrité.

De l'extraction de la chaux, & des recharges du four. Le feu, à mesure qu'il s'éleve, abandonne le bas du four, dont il a consumé toute la houille, & qui se refroidit totalement. Alors le chafournier jette une bonne charbonnée sur la surface de son four, & commence ensuite à tirer par le cendrier la chaux qui est faite.

Il y auroit de l'inconvénient à déranger le pié du four avant que le feu fut arrivé jusqu'au sommet; la chute ou l'affaissement des pierres feroit pénétrer & tomber entre leurs joints les charbonnées du sommet qui ne seroient pas encore enflammées: il se trouveroit par-là des espaces de pierres dépourvus de houille, & d'autres qui en seroient surchargés.

C'est par cette raison qu'il faut jeter une charbonnée avant de tirer la chaux faite: le feu, quoiqu'il se montre autour de l'axe à la surface supérieure du four, n'est ordinairement

ordinairement pas encore si élevé près la circonférence ; il faut y fournir de la houille pour remplacer celle qui tombera plus bas , pendant le mouvement que vont faire toutes les pierres dont le four est chargé.

Pour tirer la chaux , le chafournier arrache les barreaux volans du grillage : la chaux tombe aussi-tôt dans le cendrier ; ou si elle reste suspendue dans le four , il l'aide à tomber avec le manche de sa pelle : il l'enleve à la pelle par toutes les gueules l'une après l'autre. Ces ouvriers prétendent que s'ils tiroient la chaux par une seule gueule , il n'y auroit qu'un côté du four qui se videroit de la chaux faite , & que les pierres du four ne s'affaîsseroient pas également ; au lieu qu'en tirant par toutes les gueules , la masse entière descend uniformément sans se déranger. Ceci me paroît vrai dans les fours de Tournai , qui sont beaucoup plus grands qu'ailleurs , & dont le pié est autrement disposé ; mais j'ai souvent observé comment se fait cet affaîssement dans les fours coniques de la Flandre , pendant l'extraction de la chaux : comme l'entonnoir n'a qu'environ vingt-quatre pouces d'orifice par le bas , ce sont toujours les pierres les plus voisines de son axe qui tombent le plus vite , & sur un diamètre à-peu-près égal à cet orifice inférieur , par quelque gueule que l'on décharge le four ; ensorte qu'il se forme toujours à la surface supérieure un encuvement de huit à dix pouces , plus profond auprès de l'axe que vers les bords , sur un affaîssement total de dix-huit pouces réduits : en même temps toutes les autres pierres de la surface voisine des bords se retournent & font un mouvement comme pour rouler vers l'axe. Cela est arrivé de même & devoit être , lorsque j'ai fait tirer la chaux par une seule gueule. Leur multiplicité est donc utile par la facilité qu'elle donne pour gouverner le feu selon les vents , & sur-tout pour déposer la chaux à couvert , tout autour d'un grand four ; mais une seule gueule suffiroit pour tirer la chaux.

Le chafournier continue à tirer la chaux , jusqu'à ce qu'il la voie tomber mêlée de feu : c'est à cet indice qu'il reconnoît or-

dinairement la quantité de chaux faite , qu'il peut enlever de son four : le feu ne pourroit par aucun moyen rétrograder vers le bas , dont toute la houille est consumée & le phlogistique dissipé : la pierre d'en bas est donc ou totalement calcinée , ou hors d'état de l'être mieux à cette place ; lorsque le feu l'a abandonnée , on peut la retirer. Cependant quand il a fait un grand vent , & de durée , le feu peut être monté trop rapidement & avoir abandonné le pié du four sur une si grande hauteur , qu'il y auroit de l'inconvénient à en retirer toute la chaux qui se trouve refroidie. Alors la première qui est encore enflammée , s'approchant fort près de l'orifice inférieur où le tirage de l'air froid fait son impulsion la plus violente , seroit aussi trop tôt abandonnée par le feu ; la houille qui l'accompagne seroit consumée trop vite : le feu continuant à monter rapidement , une grande partie de la pierre ne seroit pas bien calcinée , comme il arrive aux premières que l'on tire de ce four. Le chafournier qui connoît le produit ordinaire de son four & les accidens de l'air , n'en retire donc alors que ce qui leur est proportionné , & a soin de mouiller sa houille si le feu va trop vite

Le vide que laisse au sommet du four la chaux tirée par les gueules , se remplit aussi-tôt par de nouvelles charges & charbonnées ; mais il faut en réparer auparavant la surface inégale. Il y jette d'abord une charbonnée ; puis il enfonce sa lance de quelques piés le long des parois du four ; & en la faîssant par son oeil , il s'en sert comme d'un levier avec lequel il fait effort contre le bord du four pour soulever & retourner les pierres , qui par ce moyen se rapprochent de l'axe & recombent l'encuvement qui s'y étoit formé. Ces efforts de la lance exigent un point d'appui solide aux bords de l'entonnoir qui doit avoir été , par cette raison , couronné de bonnes & fortes pierres , pour n'être pas détruit en peu de jours. Il fait la même manœuvre tout autour , & rejette même vers l'axe avec une pelle les pierres de la bordure , pour réformer le bombage au lieu d'encuvement ; après quoi il répète la charbonnée & les charges de pierres.

alternatives jusqu'au sommet du four , comme le premier jour.

Lorsque le temps est calme , & par-là très-favorable à l'égalité de la calcination dans toutes les parties du four , le feu s'évase davantage , & se déclare encore plutôt aux bords que vers l'axe du four : alors , au lieu de bombage , on charge les bords de quelques pouces plus haut que le milieu.

Depuis le moment où l'on tire la première chaux , ce sont toujours les mêmes mouvemens à recommencer , tant que le four reste allumé ; c'est-à-dire , tant que dure la consommation de la chaux , que l'on soutire journellement , à mesure qu'elle se fabrique , comme on le pratique aux fourneaux , où l'on sépare les métaux de leur minéral : aussi les chauffourniers appellent-ils ces fours à chaux , *fours coulans*. On voit que l'opération a pour but ici , comme dans les fourneaux à brique , de faire séjourner un certain degré de chaleur dans chaque partie du four pendant un temps suffisant ; & qu'il faut que le feu par son intensité , ou par sa durée , soit proportionné à la résistance de la pierre qui se calcine plus ou moins facilement , selon son volume & sa dureté : que le chauffournier a souvent à vaincre les obstacles des vents , de la pluie , & même de la houille , qui tendent tous à déranger l'équilibre nécessaire dans son four. C'est à quoi sont relatifs tous ces procédés , qui sont les mêmes , ou à-peu-près , pour tous les fours que j'ai vus de ce genre , & dont je ne détaillerai pas les petites différences.

Du chommage de ces fours allumés.

Dans le cas d'une exploitation ordinaire , on ne travaille à ces fours à chaux , ni la nuit , ni les dimanches & fêtes. On en tire tous les jours la chaux , le matin & le soir ; & quand le four est rechargé , il n'y a plus rien à y faire. Mais lorsque l'on doit passer un jour entier sans en tirer , il faut disposer le four de façon à empêcher le feu de monter aussi vite qu'à l'ordinaire. Cette précaution consiste à jeter au centre de sa surface une charbonnée de deux ou trois pouces d'épaisseur & de deux piés de diamètre , que le chauffournier entasse en la piétinant , quelquefois en la mouillant ,

& qu'il recouvre d'un lit de même épaisseur , formé des plus menus éclats de pierres : ensuite il ferme toutes les gueules du four. L'ancien chauffournier dont j'ai parlé , m'a dit à cette occasion , qu'ayant été obligé quelquefois de suspendre son travail , soit pour attendre de la pierre à chaux ou de la houille , dont il manquoit , soit par quelques autres raisons , il avoit ralenti son feu , au point d'être douze jours entiers sans toucher au four , & sans autre accident que d'avoir tout au plus quelques piés cubes de pierres mal calcinées. Il faut alors fermer de même les gueules du four , & faire sur le total de sa surface , ce que l'on fait seulement autour de l'axe pour le chommage d'un seul four ; c'est-à-dire , ne laisser subsister pour le feu , que le moins d'évaporation possible sans l'éteindre.

Lorsque les barreaux volans du grillage au pié du four ont été une fois enlevés pour l'extraction de la chaux , il n'est plus nécessaire de réformer ce grillage , que tous les huit ou quinze jours , pour nettoyer le cendrier : hors ce cas , la chaux porte sur le fond du cendrier sans aucun inconvénient. Quand il faut remettre ces barreaux en place , le chauffournier les chasse à coups de masse à travers la chaux par une des gueules , jusqu'à ce qu'il les ait assez enfoncés , pour être sûr qu'ils porteront sur la traversé de l'orifice du four , ou jusqu'à ce qu'ils sortent par la gueule qui est opposée ; mais dès que le chauffournier a nettoyé le cendrier , il arrache de nouveau ces barreaux. Cet usage est meilleur que celui de construire , comme à Valenciennes & ailleurs , un grillage dormant , qui gêne souvent la chute de la chaux , plie sous le fardeau des pierres , & occasionne des dégradations au four.

De la cendrée. Le cendrier s'engorge de temps en temps par les cendres de la houille qui s'y amassent , sur-tout dans les intervalles entre les gueules , & empêchent la chute de la chaux. Le chauffournier met soigneusement ces cendres à part : elles sont mêlées de beaucoup de menus morceaux de chaux , qui , avec les sels fixes de la houille , les rendent propres à faire un excellent mortier suffisamment connu sous le nom de *cendrée*. Comme on

ne veut point en perdre, on se sert aux grands fours d'une pelle percée de trous à passer le bout du doigt, pour tirer la chaux du four, & on en fait tomber toute la cendrée sur un tas particulier, avant de mettre la chaux dans les mannes pour la transporter. Cette cendrée est estimée pour enduire les citernes, les caves, &c. même quoiqu'elle provienne de fours où la chaux faite de pierres blanches est de peu de qualité; au lieu que les cendres des fours à chaux où l'on brûle du bois, ont été reconnues ne rien valoir dans la bâtisse. Il sort des fours à la houille à-peu-près une mesure de cendrée contre deux mesures de chaux; & elle se vend en plusieurs endroits, au moins moitié du prix de la chaux.

Des déchets sur la chaux de ces fours.

Les *chaufourniers* domestiques, qui ne travaillent pas pour vendre la chaux, ont encore soin de trier, au sortir du four, tous les morceaux qui contiennent de la pierre non calcinée; l'habitude de leur fait connoître à l'œil, & jamais ils ne s'y méprennent au poids. Ils les amassent auprès du four, les arrosent d'un peu d'eau, & en retirent tous les noyaux pour les remettre au four. La plupart d'entr'eux rejettent aussi comme déchet, les roches du four, qu'ils appellent la *chaux brûlée*. Dans la chaux qui se vend, on laisse toutes ces non-valeurs, ainsi que celles dont le fabricant même auroit peine à se garantir, qui sont les veines de boufin, ou autres matières non calcinables, qui sont souvent mêlées avec la pierre, & qu'il seroit quelquefois trop coûteux d'en vouloir séparer.

Par ce moyen, il n'y a pas de déchet pour les *chaufourniers* marchands sur la pierre dure qu'ils convertissent en chaux: la toise de cette pierre leur rend au moins une toise de chaux en menus morceaux. Le déchet tombe en entier sur les gens qui l'achètent, & est proportionné à la bonne foi du *chaufournier*, qui peut y avoir épargné plus ou moins la houille & ses soins. Quand on la fait faire sous ses yeux sur les carrières, en choisissant toutes pierres vives & bien nettes, & avec une économie bien entendue, il n'y a non plus au-

cun déchet: par-tout ailleurs, & en passant par les mains des commis, on doit compter sur une diminution de la pierre, que j'estime d'un vingtième à un quinzième sur toutes les espèces de pierres dures que j'ai vu calciner.

Du rendage, ou produit de ces fours en chaux. Lorsqu'un tel four est bien allumé, que la houille est égale ou homogène, & de bonne qualité, il peut, par un temps favorable, produire chaque jour en chaux de pierre dure jusqu'à la moitié de la pierre dont il est chargé: quelquefois son produit ne va qu'au tiers; & si la houille est de peu de force, il rend encore moins. Un four de 600 piés cubes peut donc fournir communément 1620 piés cubes de chaux par semaine de six jours de travail, & expédie beaucoup plus qu'aucun de ceux à grande flamme.

J'ai remarqué que les fours coniques du pays de Liege, dont l'entonnoir a ordinairement quarante à quarante-cinq pouces de diamètre par le bas, consomment plus de houille que ceux de la Flandre, & ne rendent par jour, réduction faite, qu'un cinquième de ce qu'ils contiennent. Cette observation, jointe à la nécessité fréquente de gouverner le tirage ou courant d'air du four, me fait croire qu'ils sont mieux construits lorsque cet orifice inférieur n'a qu'environ vingt-quatre pouces de diamètre.

Des hommes nécessaires à ces fours.

Un seul *chaufournier* avec douze ou quinze hommes, peut conduire à la fois trois de ces plus grands fours, dont il ne fait que les charbonnées, & commande toutes les autres manœuvres; mais il faut que la pierre ait été toute brisée, ou qu'il y occupe encore douze ou quinze enfans, & il lui faut sur chaque four au moins 100 mannes toujours pleines de pierres, pour que rien ne languisse. Trois hommes suffisent en tout pour un petit four bourgeois.

Consumation de la houille pour ces fours. La proportion réduite entre la pierre dure & la houille nécessaire pour la convertir en chaux, me paroît être de 60 à 65 piés cubes de houille par toise cube de pierres du toisé des carrières. Malgré

l'obscurité que tous les chauxfourniers tâchent de répandre sur cette consommation, j'ai reconnu que certaines pierres exigeoient jusqu'au tiers de leur cube d'une même houille, dont d'autres pierres ne demandoient qu'un sixième, quoique ces deux extrêmes m'aient paru rares. Dans les houillères du pays de Liege & du Hainaut, on distingue deux qualités de houille, dont la moindre se nomme *houille à chaux* & à *briques* : mais différentes épreuves me font penser que la houille la plus active n'est pas dangereuse au succès de la chaux, comme elle l'est dans les fourneaux à briques. Les essais de sa qualité peuvent se faire d'autant plus sûrement dans chaque province par les chauxfourniers, qu'il me paroît n'y avoir rien à craindre dans ce four de la part d'un excès de feu, comme on le verra plus bas.

De la dépense pour fabriquer la chaux dans ces fours. Les prix courans en 1765, aux fours à chaux du Boulonnois, sont :

Pour une toise cube de pierre tirée de la carrière, . . .	4 liv.	10 f.
Pour la briser en éclats, . . .	6 liv.	
Pour la brouetter au four, . . .	1 liv.	
Pour 66 piés cubes au plus de houille, à 7 sous, . . .	23 liv.	2 f.
Pour la main-d'œuvre de la calcination,	9 liv.	

Total pour une toise cube de pierres calcinées, . . . 43 liv. 12 f.

En supposant qu'elle ne produisît que 200 piés cubes de bonne chaux triée, elle reviendrait à 4 sous le pié cube.

Cette chaux fabriquée à Gravelines, Dunkerque & Bergues, avec les mêmes matières, y coûte environ 10 sous le pié cube, sans y comprendre la construction ou le loyer des fours ; & comme les bois n'y sont pas au-dessous de 35 liv. la corde, mais souvent plus chers, elle y reviendrait au moins à 20 sous le pié, si on la fabriquoit à la grande flamme.

Charge & conduite de ces fours en pierres tendres. Si c'est en pierres tendres que l'on charge ces fours, on peut en général les calciner en plus gros morceaux que la pierre dure, & faire les charges plus

épaisses. Il se rencontre des carrières dont la pierre, quoique tendre, résiste beaucoup à la calcination, lorsqu'elle est restée long-temps à l'air, & sur-tout au soleil.

Les chauxfourniers, bien moins curieux de savoir si la chaux n'en seroit pas meilleure, que d'y dépenser moins de houille, ont soin de la mettre au four tout le plutôt qu'ils peuvent après son extraction de la carrière ; ou bien ils l'arrosent, ainsi que le charbon, s'ils ont été obligés de la laisser sécher. Ces fours chargés en pierres tendres, débitent davantage, consomment moins de houille par rapport au volume de la pierre, & exigent moins de monde pour leur service.

Leur rendage. Le moins que l'on en tire en vingt-quatre heures, va à la moitié de leur charge. J'en ai suivi quelques-uns qui contenoient chacun 540 piés cubes, & qui rendoient régulièrement 320 piés cubes de chaux vive par jour de douze à treize heures de travail. On les pouffoit, quand on le vouloit, à en rendre 400 piés par jour. Il suffit pour cela, si le temps est favorable, d'en tirer un peu plus par le pié du four à chaque fois qu'on le décharge ; ou de prolonger le travail à environ quinze heures, afin de décharger le four trois fois par jour, au lieu de deux, & il n'en coûte pas plus de houille : si le temps est pluvieux, ou qu'il fasse beaucoup de vent, il suffit de faire les charbonnées un peu plus fortes ; car il se consomme plus de houille à tous les fours à chaux par le vent & quand il pleut, que par un temps serein & calme. On peut pousser de même le rendage de ces fours en chaux de pierres dures, quand on est pressé.

Leur consommation en houille. La pierre tendre de la Flandre maritime me paroît exiger 40 à 45 piés cubes de la houille du Boulonnois, par toise cube pour sa calcination. Les différens rapports que j'ai eus du Hainaut, font monter cette proportion entre 50 & 52 piés cubes de houille des fosses de Condé ; quoique celle-ci soit généralement reconnue beaucoup meilleure & de moindre consommation pour les forges que celle du Boulonnois. Mais il est bon de remarquer que la pierre tendre

diminue dans le four beaucoup plus que la pierre dure : il s'en rencontre que l'on estime perdre jusqu'à un cinquième de son volume, en sorte qu'il ne faut pas beaucoup moins de houille pour fabriquer une toise cube de chaux de pierres tendres, que pour une toise cube de chaux de pierres dures. On estime même en quelques endroits qu'il faut pour l'une & pour l'autre également un quart de houille, ou 54 piés par toise de chaux.

Leur nombre d'ouvriers. L'un des fours de 540 piés cubes que j'ai suivis, étoit exploité chaque année, pendant huit mois, par trois hommes, y compris le *chaufournier*, & ils coupoient toute la pierre avec des marteaux à tranche, en éclats de la largeur des deux mains au plus, tout le plus mince qu'ils pouvoient. La carrière sur laquelle étoit le four, étoit exploitée par quatre autres ouvriers qui en tiroient au bourriquet, de plus de 30 piés de profondeur, toute la pierre nécessaire pour le four; ces mêmes quatre carriers aidoient encore à charger toutes les voitures qui venoient enlever la chaux.

On fait quelquefois à ces fours de la chaux de pierres dures & tendres mêlées ensemble, & on les sépare au sortir du four; les *chaufourniers* disent que cela ne réussit pas toujours : il est aisé de juger qu'il en est de ces différentes qualités de pierres, comme je l'ai remarqué de celles d'une même espèce & de différens volumes.

Il arrive quelquefois dans les chauffours que l'on en retire de la chaux, que l'on nomme *brûlée*; c'est une pierre dure qui ne s'éteint ni à l'humidité de l'air, ni par celle de l'eau, & qui ne sauroit opérer la concrétion du mortier. Cela vient ou de ce qu'il s'est trouvé dans le four des matières vitrifiables, ou de ce que des parties salines du bois se sont unies avec la pierre, ou de ce que le feu a été trop poussé. Cependant on ne remarque point que le feu de houille, quelque soutenu qu'il soit, produise cet effet; mais on brûle plus ordinairement la chaux en ne l'éteignant pas avec une quantité suffisante d'eau. Six pouces cubes de chaux vive, en pierre, exigent dix-huit pouces cubes

d'eau, & forment un total, en pâte, d'environ dix-huit pouces; l'eau que l'on ajoutera de plus, *furnagera*. Si la chaux vive est laissée trop long-temps à l'air, avant d'être éteinte, ou qu'elle soit charriée de trop loin, elle fuse ou se réduit en poussière, & perd son gluten. La meilleure méthode, lorsque cela est praticable, seroit d'éteindre la chaux près des fours, & fort promptement. Dans les temps d'orage, la chaux fuse plus vite à l'air, sans doute à cause de son humidité. La chaux une fois bien éteinte se conserve long-temps, mais elle doit être couverte.

La chaux ainsi éteinte peut recevoir plus ou moins de sable, de ciment, de *pozzolane*, suivant la nature de ces matières, ou selon la destination du mortier que l'on en forme. La chaux reçoit moins des matières plus poreuses, comme briques ou tuiles pilées, ciment, terrasse de Hollande, qui est une pierre argileuse cuite, ou une sorte de tuf calcaire & calciné.

Si l'on veut que le mortier coule & remplisse les vuides de la maçonnerie, il faut plus de chaux & d'eau dans le mortier. Les maçonneries en briques qui doivent résister à l'eau, demandent aussi plus de chaux & un mortier plus clair. Avec les pierres dures, hors de l'eau, le mortier peut être plus épais avec moins de chaux. L'expérience locale apprend aux ouvriers les proportions qu'ils doivent suivre; & qui dépendent beaucoup de la nature de la chaux.

Plus on bat, boule, remue, agite en tout sens le mortier, plus la chaux qui y est devient liquide; mieux elle s'unit avec le sable, & moins aussi il y faut d'eau. C'est ce travail qui fait le bon mortier. Les anciens ne mettoient point d'eau dans le mortier.

Les sables les plus purs font le meilleur mortier; les sables terreux demandent moins de chaux & font le plus mauvais ouvrage.

Si l'on fait du mortier avec la chaux & de la tuile ou des briques pilées, que l'on choisisse les mieux cuites & celles qui n'ont pas été à la pluie. La *pozzolane*

n'est qu'une calcination des terres par les volcans.

Les matieres qui aspirent l'humidité du mortier, lui font perdre son gluten. C'est par cette raison qu'il faut faire tremper les briques, mouiller certaines pierres, inonder ou bien laver un vieux mur que l'on veut replâtrer, avant que d'y appliquer le mortier. (B. C.)

PIERRES A CHAUX.

Chaux, voyez AIR FIXE, CAUSTICITÉ, & CAUSTICUM.

Chaux métallique. Voyez CALCINATION.

Chaux aigre, (terme de chafournier.) Celle qui ne foisonne pas, & qui n'est pas grasse. V. FOISONNEMENT & CHAUX GRASSE.

Chaux âpre, (terme de chafournier.) *Chaux* faite avec la pierre noire & coquilliere, des environs de Metz, Thionville & Bitscht en Lorraine : c'est l'espece de chaux qui se durcit le plus vite & le plus fort ; mais elle n'est pas de garde : il faut l'employer sept ou huit jours au plus tard après qu'elle a été fabriquée.

Chaux brûlée, (terme de maçon.) *Chaux* éteinte avec moins d'eau qu'il ne lui en falloit, pour la bien dissoudre. A parler exactement, ce procédé ne produit rien autre chose que de faire fuser précipitamment une partie de la chaux, de laquelle il fait évaporer la vertu : au lieu que cette précieuse vapeur, quelle qu'elle puisse être, semble retenue & comme amalgamée dans une pâte de chaux, éteinte avec une quantité d'eau suffisante.

Les chafourniers appellent aussi improprement *chaux brûlée* les roches du four qu'ils disent ne se point éteindre à l'eau, & y furnager en morceaux, &c. préjugés d'ouvriers, comme l'a prouvé M. Fourcroy de Ramecourt, par plusieurs expériences que l'on peut voir dans la description qu'il a faite de l'art du chafournier.

Chaux coulée, chaux que l'on a éteinte dans un bassin de bois, & fait couler dans une fosse pour en séparer les parties non calcinées. Cette préparation de la chaux est estimée des architectes ; mais je ne

fais si l'abondance d'eau nécessaire pour faire couler la chaux en lait, & qui excède de beaucoup la portion que la nature lui a proportionnée, ne pourroit pas dissoudre une partie de sa vertu, qui ensuite s'imbiberoit dans les terres de la fosse avec cette eau surabondante, & seroit autant d'enlevée à la solidité des mortiers. Cette question mériteroit des expériences.

Chaux étouffée, (terme de maçon.) *Chaux* que l'on a éteinte avec de l'eau, après l'avoir couverte d'une couche de sable qui, en laissant arriver l'eau sur la chaux, empêche la fumée de la chaux de s'évaporer pendant son extinction. Les architectes font grand cas de cette façon d'éteindre la chaux.

Chaux gardée. Comme la chaux ne se garde point vive, parce qu'elle tombe toujours en poussiere en peu de temps à l'humidité de l'air, & qu'alors elle est éteinte ; la chaux gardée est de la chaux éteinte avec de l'eau, & que l'on a conservée en pâte dans des fosses bien recouvertes contre les gelées.

Chaux grasse ; on appelle ainsi la chaux en pâte qui ne laisse appercevoir aucuns grains ou grumeaux, & qui ressemble à du beurre par la finesse. La chaux aigre est celle qui contient dans sa pâte, soit des graviers non calcinables, soit des grains de pierres qui n'ont pas été assez poussés de feu, ou qui n'ont pas eu le temps de fuser en pâte. C'est pour cela que la chaux coulée, de toutes les especes qui se coulent, est plus grasse que celle de même espece qui ne l'a pas été. Voy. ci-dessus CHAUX COULÉE.

Chaux retournée. C'est une préparation particuliere que l'on donne à la chaux âpre de Lorraine pour l'employer. M. de Cormontaigne, mort en 1752, maréchal de camp, directeur des fortifications dans les Evêchés, & l'un des plus savans ingénieurs ordinaires que le roi ait jamais eus, dit dans un mémoire particulier sur les mines : " Il n'y a point de pays au monde qui ait de si bonne chaux que Metz, où elle a la qualité de durcir encore plus vite dans l'eau qu'à l'air. On fait par mille expériences qu'il suffit de mêler

» cette chaux avec de gros gravier au lieu
 » de sable ordinaire, sans y jeter d'eau ;
 » mais se contentant de retourner plu-
 » sieurs fois la chaux, & le gravier à
 » sec pour les bien mêler ensemble ; ce
 » que l'on nomme dans le pays, de la
 » chaux retournée. On la jette en cet
 » état le plus doucement que l'on peut
 » dans l'eau (de la riviere) derriere une
 » haie de charpente, pour empêcher
 » qu'elle ne soit tourmentée & délavée
 » par le flot ou le courant. Elle y durcit
 » en moins d'un an comme le plus fort
 » rocher, quoi qu'on n'y ait mêlé ni (au-
 » tres) pierres, ni moillons ; mais cela
 » fait des maçonneries très-coûteuses.
 » Pour les rendre un peu moins cheres,
 » on jette dans ces coffres alternative-
 » ment une brouette de chaux retournée,
 » & une brouette de moillons ». Sans
 » autres précautions, ce mélange prend de
 » même, & réussit à former le rocher.

PIERRE D'AUTOMNE, (*Chymie.*)
 espece de composition que préparent les
 Chinois. On fait bouillir dans une chaudiere
 de fer, de l'urine d'un adulte ; lorsqu'elle
 commence à bouillir, on y verse, goutte
 à goutte, la valeur d'un gobelet d'huile
 de navette. On laisse évaporer ce mélange
 jusqu'à consistance de colle ; on étend
 ensuite ce résidu sur des plaques de tôle,
 & on le fait sécher au point de pouvoir
 être pulvérisé. On humecte ensuite cette
 poudre avec de l'huile, & on met ce mé-
 lange dans un creuset pour le sécher. On
 le remet encore en poudre, & on met
 cette poudre dans un vaisseau de porce-
 laine, couvert d'une étoffe de soie & d'un
 papier en double ; on verse dessus de l'eau
 bouillante qui se filtre goutte à goutte au
 travers de ces papiers ; & l'on continue
 jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour don-
 ner à la poudre une consistance de pâte,
 que l'on fait ensuite sécher au bain marie.

Les Chinois regardent cette composition
 comme un grand remede pour les maux
 de poitrine ; ils l'appellent en leur langue
 d'un mot qui signifie *Pierre d'automne*,
 parce qu'ils sont dans l'idée que les saisons
 ont des influences particulieres sur les
 différentes parties du corps. *Voyez les*
observations sur les coutumes de l'Asie.

PIERRES DE CROIX, (*Hist. nat. Minéral.*) *lapis crucifer.* C'est ainsi qu'on
 nomme des pierres qui se trouvent en
 Espagne, dans le voisinage de S. Jacques
 de Compostelle ; on y remarque distinc-
 tement la figure d'une croix, d'une cou-
 leur noirâtre tandis que le reste de la
 pierre est d'un blanc tirant sur le gris.
 Boëce de Boot dit que cette pierre res-
 semble par sa grandeur & sa figure à la
 corne d'un bœuf, & que lorsqu'on la coupe
 horizontalement, on voit une croix dans
 son intérieur. Cette pierre est tendre &
 facile à tailler ; les Espagnols en font des
 chapelets ou rosaires : ce qui donne lieu
 de croire que ces pierres sont de la nature
 de la serpentine ou de la pierre ollaire,
 qui par une crystallisation particuliere af-
 fectent la figure que l'on y remarque. Le
 pere Feuillée a trouvé dans une riviere du
 Chily en Amérique, des pierres qui por-
 toient aussi la figure d'une croix.

PIERRES DIVINES, (*Hist. nat.*) nom
 sous lequel on a désigné quelquefois le jade.
Voyez JADE.

PIERRES FIGURÉES, (*Hist. nat. Minéral.*)
 Ce sont les pierres qui ont pris dans le sein de la terre une figure étrangere
 au regne minéral. *Voyez FIGURÉES*
 (*PIERRES.*)

PIERRES DE FLORENCE, (*Hist. nat. Minéral.*)
 ce sont des pierres de la nature du marbre,
 & susceptibles, comme lui, de prendre le poli ;
 sur lesquelles on voit des figures qui ressemblent
 assez à des ruines : ce qui leur a fait donner le nom de
lapis rudèrum ou de *pierres de ruines*. Ces
 pierres sont ordinairement grisâtres, & la
 partie qui représente des ruines est com-
 posée de veines plus ou moins jaunâtres ;
 cette partie semble, pour ainsi dire, collée
 à la pierre contigüe qui est d'une même
 couleur, & qui fait, pour ainsi dire,
 le fond du tableau.

PIERRES GYPSEUSES, (*Hist. nat.*)
 ce sont celles que l'action du feu convertit
 en plâtre. *Voyez l'article GYPSE.*

PIERRES HÉMATITES ou *sanguines.*
Voyez l'article HEMATITES.

PIERRES D'HIRONDELLE, (*Hist. nat.*)
Voyez HIRONDELLE (Pierre d') on
 l'appelle aussi *Pierre de sassenage.*

PIERRES OLLAIRES ou PIERRES A POTS. Voyez OLLAIRES (Pierres.)

PIERRES FIBREUSES, (Hist. nat. Oryctologie, fibraria, en anglois, fibrose bodies; c'est une classe de fossiles imaginée par M. Hill & très-bien décrite. Nous en suivrons le détail pour l'abrégé. La différence des méthodes, en présentant les mêmes corps sous différentes faces, sert à les faire mieux reconnoître.

Les substances solides fibreuses sont des fossiles composés de fibres ou de filamens, qui quelquefois s'étendent dans toute la contexture du corps, d'autres fois sont interrompus pour former des couches ou des plaques. Ils ont de l'éclat au dehors & quelque transparence. Ils ne donnent point de feu étant frappés avec l'acier. Ils ne fermentent point avec les acides, & ne sont pas solubles par ces menstrues.

Le premier ordre comprend les fibreuses à filamens perpendiculaires dans la masse, sans flexibilité ou élasticité, aisément calcifiables au feu.

Telles sont les *tricheria*, qui n'ont point d'élasticité, & sont composées de fibres droites & continuées. C'est le premier genre du premier ordre.

Telles sont encore les lachnides qui n'ont point d'élasticité, & sont composées de fibres courtes & interrompues. C'est le second genre.

Le second ordre comprend les fibreuses, composées de filets horizontaux dans la masse, flexibles & élastiques, qui ne sont point calcifiables au feu.

Tels sont les asbestes flexibles, élastiques, à filets droits & continués. C'est le premier genre du second ordre.

Tels encore les amiantes flexibles, élastiques, à filets courts & interrompus. C'est le second genre. Voyez AMIANTE.

Les *tricheria* à grosses fibres sont de trois sortes. 1^o. *Tricheria albida minùs pellucida, filamentis crassiusculis brevioribus*. C'est le gypse strié. 2^o. *Tricheria albido-straminea, lucidissima, filamentis latioribus, continuis, rectis*. C'est le gypse feuilleté. 3^o. *Tricheria lucidissima, alba, filamentis latissimis, foliaceis*. Gypse par lames.

Les *tricheria* à fibres fines sont aussi de

trois sortes. 1^o. *Tricheria minùs lucida, carnea, filamentis continuis angustioribus*. 2^o. *Tricheria albida, hebes, filamentis brevissimis, continuis, angustis*. 3^o. *Tricheria albido-subvirescens, lucida, filamentis continuis, rectis, angustioribus*.

Les lachnides à grosses fibres, sont de six sortes. 1^o. *Lachnis albido-carnea, lucida, filamentis latioribus, inflexis & abruptis*. 2^o. *Lachnis albido-subvirescens, lucida, filamentis latioribus, obliquis, interruptis*. 3^o. *Lachnis albido-grisea, hebes, filamentis crassioribus, obliquis, abruptis*. 4^o. *Lachnis albissima, hebes, filamentis rectis, abruptis, latioribus*. 5^o. *Lachnis, lucida, albida, filamentis abruptis, latissimis, obliquis, convolutis & inflexis*. 6^o. *Lachnis carnea, hebes, filamentis latioribus, brevibus, interruptis*.

Les lachnides à filamens fins sont encore de quatre sortes. 1^o. *Lachnis elegantissima, carnea, lucida, filamentis angustissimis, abruptis, intertextis*. 2^o. *Lachnis albido-cærulea, filamentis angustissimis, rectis, abruptis*. 3^o. *Lachnis lucida, griseo-virescens, filamentis latioribus, tenuissimis, abruptis*. 4^o. *Lachnis lucida, albido-subvirescens, filamentis angustis, abruptis, inflexis*. (B. C.)

PIERRES empreintes de différentes figures de végétaux ou d'animaux. (Hist. nat. Oryct.) On en compte de plusieurs especes dans l'un & dans l'autre regne.

Le regne animal présente des empreintes de madrepores, d'insectes, de coquilles de toutes especes, de crustacées, de poissons, d'amphibies, d'oiseaux, de quadrupèdes, même d'hommes & d'especes de zoophytés.

On reconnoît dans les empreintes végétales, des capillaires, des mouffes, des chiendents, des bruyeres, des tuyaux de plantes, des feuilles d'arbres, des graines, des siliques & épis. Les lithograpes instruits décident, au premier coup-d'œil, la différence qu'il y a entre l'origine des dendrites & celle des pierres empreintes; ils suivent, dans la distribution de celles-ci, le même ordre que les botanistes ont établi dans les classes des plantes vivantes.

Que le déluge universel, ou quelque éboulement

éboulement particulier des terres soit la cause primordiale de ce phénomène, il n'en est pas moins permis de croire que des parties végétales ou animales ont été ou imprimées sur de la pierre encore molle, ou enfermées accidentellement dans des terres argileuses d'abord dissoutes, mais qui se sont ensuite endurcies par le laps du temps, à la manière des ardoises. Ces pierres encore molles ont reçu facilement l'empreinte parfaite, & en creux, de la plante ou de quelqu'une de ses parties qui ordinairement s'est détruite ensuite; & comme elle a laissé vuide l'espace qu'elle occupoit, on en peut encore discerner l'espece sur ces pierres, aux traits évidens & relatifs, tant de la structure que de la grandeur naturelle de la plante.

Toutes les empreintes végétales, & presque toutes les animales, se trouvent dans l'ardoise voisine des charbonnières. Celles que nous trouvons en Europe sont à des profondeurs très-considérables, & sont pour l'ordinaire exotiques, c'est-à-dire, qu'elles ont leurs analogues en Asie ou en Amérique. C'est ainsi que M. de Jussieu a trouvé dans la carrière schisteuse de S. Chaumont en Lyonnais, l'empreinte du fruit de l'arbre triste.

Dans une litholisation publique de 1758, on a trouvé dans un des lits glaiseux de la carrière de Fontarabie près de Paris, une lonchite étrangère qui étoit en nature & bien conservée, à la couleur près. On a encore trouvé dans des charbonnières de Bretagne, à plus de trois cents piés de profondeur, l'empreinte de la fougere, arbrisseau qui végete en Chine & en Amérique. Ces rares morceaux sont conservés dans des cabinets.

La régularité de presque toutes les empreintes comparées avec leurs analogues vivans, fait présumer que ces plantes ont dû nager dans une eau limonneuse, fort épaisse, dont la terre s'est précipitée dessus & en a pris l'empreinte. Une autre singularité, c'est que les empreintes qui se trouvent à peu de profondeur, portent communément des marques du pays où elles se trouvent. Voyez PHITOLITES & TYPOLITES. (+)

PIERRE PHILOSOPHALE, (*Alchimie.*)
Tome XXV.

Si la passion des richesses, dit M. de Fontenelle, n'étoit pas aussi puissante & par conséquent aussi aveugle qu'elle est, il seroit inconcevable qu'un homme qui prétend avoir le secret de faire de l'or, pût tirer de l'argent d'un autre, pour lui communiquer son secret. Quel besoin d'argent peut avoir cet heureux mortel? Cependant c'est un piège où l'on donne tous les jours, & M. Geoffroi a développé dans les mém. de l'acad. des sciences, année 1722, les principaux tours de passé-passé que pratiquent les prétendus adeptes, enfans de l'art, philosophes hermétiques, cosmopolites, rosécroix, &c. gens qu'un langage mystérieux, une conduite fanatique, des promesses exorbitantes, devroient rendre fort suspects, & ne font que rendre plus importants. Nous ne répéterons point ce qu'a dit M. Geoffroi sur leurs différentes supercheries; il est presque insensé d'écouter ces gens-là, du moins dans l'espérance de quelque profit. Ainsi nous transcrirons seulement un mot des observations de l'historien de l'académie des sciences sur le fonds de la chose.

Il pourroit bien être impossible à l'art de faire de l'or, c'est-à-dire, d'en faire avec des matieres qui ne soient pas or, comme il s'en fait dans le sein de la terre. L'art n'a jamais fait un grain d'aucun des métaux imparfaits, qui, selon les alchimistes, sont de l'or que la nature a manqué; il n'a seulement jamais fait un caillou. Selon les apparences, la nature se réserve toutes les productions. Cependant on ne démontre pas qu'il soit impossible qu'un homme ne meure pas. Les impossibilités, hormis les géométriques, ne se démontrent guere; mais une extrême difficulté, prouvée d'une certaine façon par l'expérience, doit être traitée comme une impossibilité, sinon dans la théorie, au moins dans la pratique.

Les alchimistes prétendent dissoudre l'or radicalement, ou en ses principes, & en tirer quelque matiere, un soufre, qui, par exemple, mêlé avec quelqu'autre minéral, comme du mercure, ou de l'argent, le change en or: ce qui en multiplieroit la quantité.

Mais on n'a jamais dissous radicalement
M m m m m

aucun métal. On les altere, on les déguise quelquefois à un tel point, qu'ils ne sont plus reconnoissables; mais on fait aussi les moyens de les faire reparoître sous leur première forme; leurs premiers principes n'étoient pas désunis.

Il est vrai qu'il s'est fait par le *miroir ardent* des dissolutions radicales, que le feu ordinaire des fourneaux n'auroit pas faites: mais un alchymiste n'en seroit pas plus avancé; car au feu du soleil, ou le mercure, ou le soufre des métaux qui seroient les principes les plus actifs & les plus précieux, s'envolent, & le reste demeure vitrifié, & inhabile à toute opération.

Quand même on auroit un soufre d'or bien séparé, & qu'on l'appliquât à de l'argent, par exemple; il ne seroit que changer en or une masse d'argent, égale à celle d'or, d'où il auroit été tiré. Je suppose qu'il lui auroit donné le poids, & toutes les autres qualités originaires; mais malgré tout cela, il valoit autant laisser ce soufre où il étoit nécessairement; on n'a rien gagné, si ce n'est une expérience très-curieuse, & certainement on a fait des frais.

J'avoue que les alchymistes entendent que ce soufre agiroit à la manière ou d'une semence qui végète & devient une plante, ou d'un feu qui se multiplie, dès qu'il est dans une matière combustible; & c'est à cela que reviennent les contes de la poudre de projection, dont quelques atomes ont produit de grosses masses d'or; mais quelle physique pourroit s'accommoder de ces fortes d'idées?

J'avoue aussi que si de quelque matière qui ne fût point or, comme de la rosée, de la manne, du miel, &c. on pouvoit, ainsi qu'ils le disent, tirer quelque portion de l'esprit universel, propre à changer de l'argent ou du cuivre en or, il pourroit y avoir du profit; mais quelles propositions! quelle espérance!

Une chose qui donne encore beaucoup de crédit à la *Pierre philosophale*, c'est qu'elle est un remède universel; ceux qui la cherchent, comment le savent-ils? Ceux qui la possèdent, que ne guérissent-ils tout? Et s'ils veulent, sans découvrir leur secret,

il auront plus d'or que tous leurs fourneaux n'en pourroient faire. Quand on recherchera ce qui a fait donner à l'or des vertus physiques si merveilleuses, on verra bientôt que leur origine vient de ses vertus arbitraires & conventionnelles, dont les hommes sont si touchés. (D. J.)

PIERRES POREUSES, (*Hist. nat.*) *porus*, *undulago*, *incrustatum*, *tophus*, *stalactites*, &c. nom générique donné par les naturalistes à toutes les pierres formées par le dépôt des eaux. De ce genre sont le *tuf*, les *incrustations*, les *stalactites*, &c. Voyez ces différens articles. Les pores varient par la nature & par la forme, en raison des différentes terres que les eaux ont déposées; mais le plus communément ces pierres sont calcaires, parce que la terre calcaire a plus de facilité que toute autre à s'incorporer avec les eaux & à être mise en dissolution. Voyez CALCAIRE.

PIERRES-PONCES, (*Hist. nat.*) *pumices*; ce sont des pierres très-poreuses, & semblables à des éponges; elles paroissent composées de filamens; elles sont rudes au toucher, d'une figure irrégulière & informe: leur légéreté est si grande, qu'elles nagent à la surface des eaux.

Les *pierres-ponces* varient pour la couleur, & l'on en compte de blanches ou grises, de jaunâtres, de brunes & de noirâtres. Ces pierres se trouvent dans le voisinage des volcans ou montagnes qui jettent du feu, comme l'*Ætna* & le *Vésuve*; ou dans des endroits où il y a eu autrefois des embrasemens souterrains; ou enfin dans des endroits où les *pierres-ponces* ont été poussées par les vents, lorsqu'elles nageoient à la surface des eaux de la mer.

MM. Stahl & Pott ont regardé la *Pierre-ponce*, comme de l'asbeste que l'action du feu a mis dans l'état où nous le voyons; mais M. Wallerius croit que sa formation est due à une espèce de charbon de terre consommé, & devenu spongieux par l'action du feu. Quoi qu'il en soit de ces différentes opinions, M. Heckel a observé que la *Pierre-ponce* entroit en fusion à un feu violent, & formoit une scorie ou un verre assez dur pour faire feu, lorsqu'on le frappe avec l'acier; ce fait a été consumé

par l'expérience de M. Pott. C'est pour cette raison que quelques auteurs ont mis la *Pierre-ponce* au rang des pierres que l'on nomme *vitriifiables*.

On trouve la *Pierre-ponce*, comme nous l'avons fait observer, dans le voisinage des volcans, & l'on en rencontre dans toutes les parties du monde; en Europe, près du mont Hecla en Islande, en Sicile, & au royaume de Naples; en Asie, dans l'île d'Ormus, où il y a eu anciennement un volcan; dans l'île de Ternates, &c. Les voyageurs nous apprennent avoir quelquefois vu la mer toute couverte de *pierres-ponces* dans des endroits souvent fort éloignés des volcans qui les ont produites; ce sont les vents qui les poussent alors au loin: en se heurtant les unes les autres, & étant roulées par les eaux contre le rivage, elles s'arrondissent & s'usent, comme on le remarque sensiblement à de certaines *pierres-ponces*.

Les anciens ont cru que la *Pierre-ponce* étoit formée de l'écume de la mer; & ils l'appelloient *pumex* du mot *spuma*.

Cette *Pierre* est d'un grand usage dans les arts & métiers; elle sert à polir les pierres & les métaux. On l'a vantée autrefois dans la médecine; mais aujourd'hui l'on fait que l'usage en est très-inutile. (—)

PIERRES, (*Mat. méd.*) On a attribué des vertus médicinales à un grand nombre de *pierres*, qui ne diffèrent point à cet égard des terres, & auxquelles convient par conséquent ce que nous avons dit des remèdes terreux. Voyez **TERREUX**, (*Mat. méd.*)

Les *pierres* méritent cependant cette considération particulière, que celles qui ont une vertu médicamenteuse réelle, savoir, les calcaires & les argileuses, sont très-inférieures dans l'usage, aux terres proprement dites, en ce qu'elles sont d'un tissu plus compacte, plus ferré que ces dernières substances. D'où l'on peut prononcer définitivement que les *pierres* simples ou homogènes des autres espèces primitives sont dépourvues de toute vertu médicamenteuse; que celles qui ont quelque vertu ne la possèdent que dans un degré plus foible que des substances analogues, tout aussi communes qu'elles; & par

conséquent, que les *pierres* doivent être bannies de la liste des remèdes.

Ces *pierres* qui sont ainsi inutiles, & que les pharmacologistes ont mises au rang des médicaments, sont, outre les *pierres précieuses*, & principalement celles qu'on trouve dans les pharmacies, sous le nom de *fragmens précieux*, sont, dis-je, le cristal, le caillou, le bol, le talc, la *Pierre* néphrétique ou le jade, la *Pierre-ponce*, l'ochre, l'ardoise, la *Pierre* d'aigle, la *Pierre* d'aimant, &c. toutes substances absolument dépourvues de vertus médicinales; & la bélemnite, la *Pierre* judaïque, la *Pierre* d'éponge, l'ostéocol, le glossopetre ou langue de serpent, &c. toutes matières qui, quoique possédant en effet la vertu absorbante, étant composées en tout ou en partie de terre calcaire, doivent être pourtant rejetées, par les considérations que nous venons d'exposer ci-dessus.

Mais outre ces *pierres* inutiles, on trouve encore dans les listes des remèdes, deux *pierres* dangereuses; savoir, la *Pierre* d'azur, & la *Pierre* d'Arménie, l'une & l'autre recommandées par les anciens, comme purgatives. Voyez **PIERRE D'ARMÉNIE** & **PIERRE D'AZUR**.

La *Pierre* hématite qui n'est presque qu'une substance ferrugineuse, doit être renvoyée à la classe des remèdes martiaux. Voyez **MARS** & **MARTIAUX**, (*Mat. méd.*)

Au reste, la principale célébrité de la plupart de ces *pierres*, leur est venue de l'opinion qu'on a eue de leur efficacité; à titre d'amulette; on a cru, par exemple, que la *Pierre* néphrétique portée dans une ceinture, calmoit les douleurs des reins; & j'ai vu un homme de beaucoup d'esprit qui employoit ce remède, véritablement avec un léger degré de confiance. La langue de serpent est regardée comme très-propre à faire sortir les dents des enfans, lorsqu'on la leur suspend au cou. La *Pierre* d'aigle passe pour faciliter l'accouchement, si les femmes la portent attachée à la cuisse, & pour agir même avec tant d'énergie, que si on n'a soin de la détacher d'abord après l'accouchement, elle entraîne la matrice; fait attesté par

des observations rapportées par de très-graves auteurs de médecine ; mais qui paroît si chimérique , que la plus sévère méthode du doute ne sauroit , ce semble , autoriser à la discuter par de nouvelles expériences. (*b*)

PIERRE INFERNALE , (*Chymie* , *Mat. méd.*) on nomme ainsi le sel formé par l'union de l'acide nitreux , & de l'argent dépouillé par la fusion de toute son eau de cristallisation. Voici comme on le prépare d'après Lémery , *Cours de chymie*.

Faites dissoudre dans une phiole telle quantité d'argent de coupelle qu'il vous plaira , avec deux ou trois fois autant d'esprit de nitre ; mettez votre phiole sur le feu de sable , & faites évaporer environ les deux tiers de l'humidité : renversez le restant tout chaud dans un bon creuset d'Allemagne assez grand , à cause des ébullitions qui se feront. (Une capsule de verre est préférable à un creuset , parce qu'une grande quantité de la matière pénètre le creuset , s'imbibe dedans , & souvent passe à travers , sur-tout si c'est la première fois qu'on le fait servir à cette opération ; *note* de M. Baron.) Placez le sur un petit feu , & l'y laissez jusqu'à ce que la matière qui se fera beaucoup raréfiée , s'abaisse au fond du creuset : augmentez alors un peu le feu , & elle deviendra comme de l'huile ; versez la dans une lingotière un peu graissée & chauffée , elle se coagulera ; après quoi vous pourrez la garder dans une phiole bien bouchée. C'est un caustique qui dure toujours , pourvu qu'on ne le laisse pas exposé à l'air : on peut faire cette pierre avec un mélange de cuivre & d'argent ; mais elle ne se garde pas tant , parce que le cuivre étant fort poreux , l'air s'y introduit facilement , & la fond. Si vous avez employé une once d'argent , vous retirerez une once & cinq dragmes de pierre infernale.

On moule la pierre infernale en petits crayons pour l'usage.

Ce caustique n'attaque point la peau , mais il ronge très-promptement & très-efficacement les chairs découvertes , en les touchant seulement plus ou moins légèrement. Les chirurgiens n'en emploient presque point d'autre aujourd'hui pour

consummer les bords calleux des ulcères , ou les chairs qui pouillent trop pendant le traitement des plaies : elle peut servir encore , aussi-bien que les caustiques préparés avec le mercure , à détruire les chancres & autres excroissances vénériennes qui viennent aux parties de la génération de l'un & l'autre sexe , &c.

Les chirurgiens portent leur pierre à cauterer montée sur un porte-crayon qui se visse dans un étui d'argent , pour la préserver de l'humidité de l'air qui l'attaque cependant assez médiocrement. (*b*)

PIERRE A CAUTERE , (*Chymie* , *Mat. méd.*) on appelle ainsi l'alkali fixe du tartre , ou commun , rendu plus caustique par la chaux. Voyez TARTRE & CHAUX COMMUNE. Voici comme on la prépare , d'après la description de Lémery.

Mettez dans une grande terrine une partie de chaux vive , & deux parties de cendre gravelée ; versez dessus beaucoup d'eau chaude , & les ayant laissés tremper cinq ou six heures , faites-les un peu bouillir : passez ensuite ce qui sera clair , par un papier gris , & le faites évaporer dans une bassine de cuivre , ou dans une terrine de grès : il vous restera un sel au fond , qu'il faut mettre dans un creuset sur le feu ; il se fondra & bouillira jusqu'à ce qu'il se soit fait évaporation de l'humidité qui étoit restée : quand vous verrez qu'il sera réduit au fond en forme d'huile , jetez-le dans une bassine , & le coupez en pointe , pendant qu'il sera encore chaud : mettez promptement ces caustiques dans une bouteille de verre fort , que vous boucherez avec de la cire & de la vessie , car l'air les résoud facilement en liqueur : il faut encore observer de les mettre en un lieu bien sec pour le garder. Lémery , *Cours de chymie*.

Il est très-vraisemblable qu'on n'emploie par préférence les cendres gravelées , que parce qu'elles sont d'un moindre prix que le sel de tartre ; car il paroît (contre l'opinion , & malgré la théorie de M. Baron , *Notes sur le cours de chymie de M. Lémery*) , que le tartre vitriolé qui se trouve dans les cendres gravelées , nuit à la perfection de la pierre à cauterer , plutôt qu'elle n'y sert : car le tartre vitriolé n'est

point caustique, & ne dispose point la chaux à la causticité.

La *Pierre à cautere* est le plus actif des caustiques employés dans la chirurgie, puisqu'il attaque même la peau entière, ce que ne font point les autres caustiques usités. Son usage chirurgical est d'être employée à établir ces ulcères ou égoûts artificiels connus sous le nom de *cautere*, voyez CAUTERE, *Méd.* & d'ouvrir des abcès. Voyez ABCÈS.

PIERRE D'AZUR, (*Mat. médic.*) lapis lazuli; elle a la vertu de purger par haut & par bas. Des auteurs la recommandent fort contre la mélancolie, la fièvre quarte, l'apoplexie & l'épilepsie: Dioscoride & Galien lui reconnoissent une vertu corrosive avec un peu d'astringtion. Il ne faut pas douter que la couleur bleue de cette *Pierre* ne vienne de quelque partie de cuivre, d'où dépendent aussi ses vertus corrosive, purgative & émétique; mais on demande pourquoi on fait entrer ce remède âcre & violent purgatif dans la confection alker-mès, qui est une composition cordiale & fortifiante.

Comme l'on a beaucoup de remèdes plus sûrs pour produire les effets dont on vient de parler, on se sert rarement de cette *Pierre*; & à présent, on n'a coutume de l'employer que dans la composition alker-mès. Geoffroi, *Mat. méd.*

On n'est plus avancé aujourd'hui que du temps de M. Geoffroi, car on ne fait plus entrer la *Pierre d'azur* dans la confection alker-mès.

PIERRE DIVINE ou OPHTALMIQUE, (*Pharmacie, Mat. méd.*) prenez vitriol bleu, nitre & alun, de chacun trois onces; mettez-les en poudre subtile, mêlez-les exactement & placez-les dans un matras, & les exposez à une chaleur simplement suffisante pour les faire fondre; lorsque le mélange sera liquide, mêlez-y exactement un gros de camphre en poudre, & lorsque la masse sera figée par le refroidissement, cassez le matras, retirez-la, & gardez-la pour l'usage.

C'est ici un simple mélange de drogues. Le vitriol, l'alun & le nitre sont du genre des sels qui contiennent assez d'eau dans leur cristallisation pour être capables de

la liquidité aqueuse par l'action d'une légère chaleur. Or dans cet état l'acide vitriolique n'agit point sur le nitre, & chacun de ces trois sels reste inaltéré dans le mélange.

Une liqueur appropriée, chargée d'une légère teinture de cette *Pierre*, est un bon collyre. Voyez COLLYRE & OPHTALMIQUE. (b)

PIERRE médicammenteuse de Crollius, PIERRE médicammenteuse de Lémery, PIERRE admirable, (*Pharmacie & Matière médic.*) On trouve dans presque toutes les pharmacopées, & les chymies médicinales; sous le nom de *Pierre médicammenteuse, admirable, divine, des philosophes*, &c. divers mélanges d'alun, de vitriol, de nitre, de sel marin, de sel ammoniac, d'alkalis fixes, de litarge, de bol, &c. le tout pulvérisé, exactement mêlé, humecté avec du vinaigre, ou quelqu'autre liqueur saline; ensuite calciné ou fortement desséché, jusqu'à ce que le mélange ait pris la consistance d'une *Pierre*.

Ces *Pierres* sont recommandées comme vulnéraires, détersives, dessicatives, stiptiques, ophtalmiques; mais elles ont éminemment le défaut des remèdes très-composés, qui sont d'autant plus graves, comme nous l'avons observé à l'article COMPOSITION (voyez cet article,) qu'une réaction chymique non prévue ou mal estimée, a été plus excitée dans leur préparation. Aussi toutes ces *Pierres* sont-elles fort peu employées, & ne devoient point l'être absolument, sur-tout puisqu'on ne manque point de remèdes plus simples & mieux entendus, qui possèdent éminemment les vertus attribuées à ces *Pierres*. (b)

PIERRE CALAMINAIRE, (*Mat. médic.*) voyez ZINC.

PIERRE, (*Architect.*) corps dur qui se forme dans la terre, & dont on se sert pour la construction des bâtimens. Il y a deux sortes de *Pierres*, de la *Pierre dure*, & de la *Pierre tendre*. La première est sans contredit la meilleure. La *Pierre tendre* a cependant quelques avantages: c'est qu'elle se taille aisément, & qu'elle résiste quelquefois mieux à la gelée que la *Pierre dure*. Mais ceci n'est pas assez recom-

mandable pour mériter de la confiance à la pierre tendre. Il faut un froid très-rigoureux pour endommager la pierre dure ; parce que ce n'est qu'en congelant l'eau que la pierre contient, qu'il peut lui nuire. Aussi la plupart des carriers craignent bien davantage la lune, dont les rayons détruisent, à ce qu'ils disent, les matières les plus compactes ; mais il y a dans ce propos plus de méchanceté que de bonne foi. Comme la pierre se détruit facilement quand l'ouvrier n'en a pas bien ôté le bouffin, voyez ce mot, & que par cette mal-façon la pierre se gâte ; en attribuant ce déchet à la lune, on couvre sa négligence, pour ne rien dire de plus. Mais laissons-là les défauts qui peuvent provenir aux pierres de la part des ouvriers & de la lune. Disons quelque chose de plus utile ; c'est la manière de connoître la qualité d'une pierre.

Lorsqu'une pierre est bien pleine, d'une couleur égale, qu'elle est sans veines, qu'elle a un grain fin & uni, que les éclats se coupent net, & qu'ils rendent quelque son, elle est certainement bonne. On connoît encore cette qualité, en exposant la pierre, nouvellement tirée des carrières, à l'humidité pendant l'hiver. Si elle résiste à la gelée, elle est bonne, & on peut l'employer avec confiance.

Voici les especes, les qualités, les usages & les défauts de ces corps.

De la pierre dure suivant ses especes.
Pierre d'Arcueil, près de Paris. Cette pierre porte de hauteur de banc nette & taillée, depuis 14 jusqu'à 21 pouces ; & le bas appareil d'Arcueil, 9 à 10 pouces.

Pierre de belle-hache. C'est la plus dure de toutes les pierres, quoique moins parfaite que le liais ferant, voyez ci-après *Pierre de liais*, à cause des cailloux qui s'y rencontrent : aussi s'en fert-on rarement. On la tire vers Arcueil d'un endroit appelé *la Carrière royale*. Elle porte de hauteur 18 à 19 pouces.

Pierre de Bonbanc. Cette pierre qui se tire vers Vaugirard, porte depuis 15 jusqu'à 24 pouces de hauteur.

Pierre de Caen, en Normandie. Espece de pierre noire, qui tient de l'ardoise, voyez ARDOISE, mais qui est beaucoup

plus dure. Elle reçoit le poli, & sert dans les compartimens de pavé.

Pierre de la Chaussée, près Bougival, à côté de Saint-Germain-en-Laye ; pierre qui porte 15 à 16 pouces.

Pierre de Cliquart, près d'Arcueil. Cette pierre, qu'on appelle aussi *bas-appareil*, porte 6 à 7 pouces.

Pierre de Saint-Cloud. Pierre qu'on tire au lieu du même nom, près Paris, & qu'on trouve nette & taillée, depuis 18 jusqu'à 24 pouces de hauteur.

Pierre de Fécamp. On trouve cette pierre dans la vallée de ce nom, près Paris, elle a 15 à 18 pouces de hauteur.

Pierre de Lambourde. Cette pierre se trouve près d'Arcueil. Elle porte depuis 20 pouces jusqu'à cinq piés, mais on la délite. Il y a aussi de la lambourde, qu'on trouve hors du fauxbourg Saint-Jacques, à Paris, qui a depuis 18 jusqu'à 24 pouces.

Pierre dure de Saint-Leu. On tire cette pierre aux côtes de la montagne d'Arcueil.

Pierre de liais. Il y a plusieurs especes de cette pierre. Le *franc-liais* & le *liais-ferant*, qui est plus dur que le franc, se tirent tous deux de la même carrière, hors de la porte Saint-Jacques, près Paris. Le *liais-rose*, qui est le plus doux, & qui reçoit un beau poli au grès, se tire vers Saint-Cloud ; & on prend le *franc-liais* de Saint-Leu, le long des côtes de la montagne. Toutes ces especes de *liais* portent depuis 6 jusqu'à 8 pouces de hauteur.

Pierre de Meudon, près Paris. Cette pierre est depuis 14 pouces jusqu'à 18. Il y a une autre sorte de pierre de Meudon, qu'on appelle *rustique de Meudon*, qui est plus dure & plus trouée, mais qui a la même hauteur.

Pierre de Montoffon, près Nanterre, à deux lieues de Paris. Pierre qui porte 9 à 10 pouces.

Pierre de Saint-Nom, au bout du parc de Versailles. Cette pierre a depuis 18 jusqu'à 22 pouces de hauteur.

Pierre de Senlis. On prend cette pierre à Saint-Nicolas-lès-Senlis, à 10 lieues de Paris. Elle porte depuis 12 jusqu'à 16 pouces.

Pierre de Souchet. On trouve cette

Pierre hors du fauxbourg Saint-Jacques de Paris. Elle porte depuis 12 jusqu'à 16 pouces.

Pierre de Tonnerre, en Bourgogne. Cette pierre a depuis 16 jusqu'à 18 pouces.

Pierre de Vaugirard. Pierre qui est dure & grise, & qui porte 18 à 19 pouces.

Pierre de Vergeré. On tire cette pierre de Saint-Leu, à 10 lieues de Paris. Elle porte 18 à 20 pouces.

Pierre de Vernon, à 12 lieues de Paris. Cette pierre porte depuis 2 jusqu'à 3 piés.

De la pierre tendre suivant ses especes. *Pierre de Saint-Leu*, à dix lieues de Paris. Pierre qui porte depuis 2 piés jusqu'à 4.

Pierre de Maillet & de Trocy. On tire ces pierres de Saint-Leu, & elles n'ont rien de particulier, si ce n'est que le trocy est de toutes les pierres celle dont le lit est le plus difficile à connoître. On ne le découvre que par de petits trous.

De la pierre suivant ses qualités. *De la pierre à chaux*. Sorte de pierre grasse, qui se trouve ordinairement aux côtés des montagnes, & qu'on calcine pour faire de la chaux. Voyez CHAUX.

Pierre à plâtre. Sorte de pierre qu'on cuit dans les fours, & qu'on pulvérise ensuite pour faire du plâtre. Voyez PLÂTRE.

Pierre de couleur. Pierre qui étant rougeâtre, grisâtre ou noirâtre, cause une variété agréable dans les bâtimens.

Pierre de taille. On appelle ainsi toute pierre dure ou tendre, qui peut être équarrie & taillée avec paremens, ou même avec architecture, pour la solidité ou décoration des bâtimens.

Pierre fiere. Pierre difficile à travailler, à cause qu'elle est seche, comme la plupart des pierres dures, mais particulièrement la belle-hache & le liais; voyez ces mots.

Pierre franche. On appelle ainsi toute pierre parfaite en son espece, qui ne tient point de la dureté du ciel, ni du tendre du moellon de la carrière.

Pierre fusiliere. Espece de pierre dure & seche, qui tient de la nature du caillou. Il y a de ces pierres qui sont grises; une partie du pont Notre-Dame est bâtie de

cette pierre; & de petites qui sont noires, ce sont les pierres à fusil. On pave de celles-ci les terrasses & les bassins des fontaines.

Pierre gelise verte. Pierre qui est nouvellement tirée de la carrière, & qui n'a pas encore jeté son eau.

Pierre pleine. C'est toute pierre dure qui n'a point de cailloux, de coquillages, de trous, ni de moie. Tels sont les plus beaux liais & la pierre de tonnerre.

Pierre trouée ou poreuse. Pierre qui a des trous comme le rustique de Meudon, le tuf, & toutes les pierres de meuliere. On l'appelle aussi *choqueuse*.

De la pierre selon ses façons. *Pierre au binard*. C'est tout gros bloc de pierre qui est apporté de la carrière sur un binard, attelé de plusieurs couples de chevaux (voyez BINARD), parce qu'il ne le peut être par les charrois ordinaires.

Pierre bien faite. C'est un quartier de voie, ou un quareau de pierre, qui approche beaucoup de la figure carrée, & qu'on équarrit presque sans déchet.

Pierre de bas appareil. Pierre qui porte peu de hauteur de banc, comme le bas appareil d'Arcueil, par exemple, le liais, &c.

Pierre débitée. C'est une pierre qui est sciée. La pierre dure se débite à la scie sans dents, avec l'eau & le grès; & la pierre tendre, comme le Saint-Leu, le tuf, la craie, &c. avec la scie à dents.

Pierre d'échantillon. C'est un bloc de pierre de certaine mesure déterminée, commandée exprès aux carriers.

Pierre d'encoignure. Pierre qui ayant deux paremens, cantonne l'angle d'un bâtiment de quelque avant-corps.

Pierre ébousinée. Pierre dont on a ôté le bousin ou le tendre.

Pierre en chantier. C'est une pierre qui est calée par le tailleur de pierre, & qui est disposée pour être taillée.

Pierre en débord. On nomme ainsi une pierre que les carriers font voiturer près des ateliers, quoiqu'elle ne soit pas commandée, & que l'atelier ait même cessé.

Pierre esmillée. Pierre qui est équarrie & taillée grossièrement avec la pointe du marteau, pour être seulement employée

dans le garni des gros murs , & le remplissage des piles , culées de pont , &c.

Pierre faite. Pierre qui est entièrement taillée , & prête à être enlevée pour être mise en place.

Pierre fusible. C'est une pierre qui , par l'opération du feu , change de nature , & devient transparente.

Pierre hachée. Pierre dont les paremens sont dressés avec la hache du marteau bretelé , pour être ensuite layée ou rustiquée.

Pierre layée. Pierre qui est travaillée à la laie ou marteau avec bretelures.

Pierre louvée. Pierre où l'on fait un trou pour recevoir la louve. Voyez LOUVE & LOUVEUR.

Pierre nette. Pierre qui est équarrie , & atteinte jusqu'au vif.

Pierre parpaigne. C'est une pierre qui traverse l'épaisseur d'un mur , & qui en fait les deux paremens.

Pierre piquée. Pierre dont les paremens sont piqués à la pointe , & dont les ciselures sont relevées.

Pierre polie. Pierre dure qui prend le poli avec le grès , en sorte qu'il n'y paroît aucun coup d'outil.

Pierre ragrée au fer. Pierre qui est passée au rislard , espece de ciseau large , avec des dents.

Pierre retaillée. On appelle ainsi non-seulement une pierre qui , ayant été coupée , est retaillée avec déchet , mais encore toute pierre tirée d'une démolition , & refaite pour être derechef mise en œuvre.

Pierre retournée. Pierre dont les paremens opposés les uns aux autres , sont d'équerre & paralleles.

Pierre rustiquée. Pierre qui , après avoir été redressée & hachée , est piquée grossièrement avec la pointe.

Pierre statuaire. Pierre qui , étant d'échantillon , est propre & destinée pour faire une statue. On dit aussi *marbre statuaire.*

Pierre tranchée. Pierre où l'on fait une tranchée dans sa hauteur avec le marteau pour en couper.

Pierre traversée. Pierre où les traits des bretelures sont croisés.

Pierre velue. Nom qu'on donne à toute pierre brute , telle qu'on l'amène de la carrière.

Pierres à bossages ou de refend. Pierres qui étant en œuvre , sont séparées par des canaux , & sont d'une même hauteur , parce qu'elles représentent les assises de pierre , & dont les joints de lit doivent être cachés dans le haut des refends. Lorsque ces pierres sont en liaison , les joints montans sont dans l'un des angles du refend.

Pierres artificielles. Ce sont , selon Palladio , *Arch. liv. I , ch. iij* , les différentes especes de briques , carreaux & tuiles pétries & moulées , cuites ou crues.

Pierres feintes. Ornaments de mur de face , dont les crépis & enduits sont séparés & compartis en maniere de bossage en liaison.

Pierres fichées. Pierres dont le dedans des joints est rempli de mortier clair & de coulis.

Pierres jointoyées. Ce sont des pierres dont le dehors des joints est bouché & ragréé de mortier ferré , de plâtre ou de ciment.

De la pierre par rapport à ses usages.
Premiere pierre. On nomme ainsi un gros quartier de pierre dure ou de marbre , qu'on met dans les fondemens d'un édifice , & où l'on enferme dans une entaille de certaine profondeur , quelques médailles , & une table de bronze sur laquelle est gravée une inscription. Cette coutume , qui est très-ancienne , à en juger par les médailles qu'on a trouvées , & qu'on trouve encore dans les recherches & démolitions des bâtimens antiques : cette coutume , disons-nous , ne s'observe que pour les édifices royaux & publics , & non pour les bâtimens particuliers.

On appelle *derniere pierre* , une table où est une inscription qui marque le temps auquel un bâtiment a été achevé.

Pierre à laver. Espece d'auge plate , qui sert à laver de la vaisselle dans une cuisine.

Pierre d'attente. C'est toute pierre en bossage pour recevoir quelques ornemens ou inscription. On appelle aussi *pierre d'attente* les harpes & arrachemens. Voyez HARPES & ARRACHEMENS.

Pierre de touche. Espèce de marbre noir que les Italiens appellent *pietra di paragone*, pierre de comparaison, parce qu'elle sert à éprouver les métaux; c'est pourquoi Vitruve l'appelle *index*. C'est de cette pierre qu'ont été faites la plupart des divinités, les Sphinx, les fleuves, & autres figures des Egyptiens.

Pierre incertaine. Pierre dont les pans & les angles sont inégaux. Les anciens employoient cette pierre pour paver. Les ouvriers la nomment *pierre de pratique*, parce qu'ils la font servir, de quelque grandeur qu'elle soit.

Pierre percée. Dalle de pierre avec des trous, qui s'encastre en feuillure dans un châssis aussi de pierre, sur une voûte, pour donner de l'air & un peu de jour à une cave, ou pour donner passage dans un puisard aux eaux pluviales d'une cour.

On nomme aussi pierre à châssis une dalle de pierre ronde ou quarrée, sans trous, qui s'encastre comme la pierre percée, & qui sert de fermeture à un regard, ou à une fosse d'aisance.

Pierre précieuse. Nom général qu'on donne à toute pierre rare, dont on enrichit les ouvrages de marbre & de marqueterie, comme l'agate, le lapis, l'avanturine, &c. Parmi ces ouvrages, on estime sur-tout le tabernacle de l'église des Carmélites de Lyon, qui est de marbre & de pierres précieuses, & dont les ornemens sont de bronze.

Pierre spéculaire. C'étoit, chez les anciens, une pierre transparente, qui se débitoit par feuilles, comme le talc, & qui leur servoit de vitres. La meilleure venoit d'Espagne, selon Plin. Le poëte Martial fait mention de cette sorte de pierre dans ses épigrammes, liv. II, épig. 14, voyez PIERRE spéculaire.

Pierre de rapport. Petite pierre de diverses couleurs, qui sert aux compartimens du pavé, aux ouvrages de mosaïque, & aux meubles précieux.

Pierres jectices. Ce sont toutes pierres qui peuvent être jetées avec la main, comme les gros & menus cailloux qui servent à affermir les aires des grands chemins, & à paver les grottes, fontaines & bassins, & qui étant sciées,

entrent dans les ouvrages de rapport & de mosaïque.

Pierre milliaire. On appelloit ainsi chez les Romains certains des ou bornes de pierre espacées à un mille l'une de l'autre, sur les grands chemins, pour marquer la distance des villes de leur empire. Ces pierres se comptoient depuis le milliaire doré de Rome. C'est ce que nous apprenons des mots des historiens : *primus, secundus, tertius, &c. ab urbe lapis*. L'usage des pierres milliaires est aujourd'hui pratiqué dans toute la Chine.

Pierres perdues. Pierres qui sont jetées à-plomb dans la mer ou dans un lac pour fonder, & que l'on met ordinairement dans des caissons. On nomme aussi pierres perdues, celles qui sont jetées à bain de mortier pour bloquer.

De la pierre selon ses défauts. Pierre coquillaire. Pierre dans laquelle il y a de petites coquilles qui rendent son parement troué. Telle est la pierre de Saint-Nom.

Pierre coupée. C'est une pierre qui est gâtée, parce qu'étant mal taillée, elle ne peut servir où elle étoit destinée.

Pierre délitée. Pierre qui est fendue à l'endroit d'un fil de lit, & qui taillée avec déchet, ne sert qu'à faire des arrases.

Pierre de soupré. C'est dans les carrieres de Saint-Leu, la pierre du banc le plus bas, dont on ne se sert point, parce qu'elle est trouée & défectueuse.

Pierre de fouchet. On nomme ainsi en quelques endroits la pierre du banc le plus bas, qui n'étant pas plus formée que le bouffin, est de nulle valeur.

Pierre en délit. Pierre qui n'est pas posée sur son lit de carrière dans un cours d'assises, mais sur son parement, ou délit enjoint.

Pierre fêlée. Pierre qui est cassée par un fil ou veine courante ou traversante; & pierre entière, c'est le contraire. Le son que la pierre rend en la frappant avec le marteau, fait connoître ces deux qualités.

Pierre feuilletée. Pierre qui se délite par feuillet ou écaille, à cause de la gelée. La lambourde, entr'autres pierres, a ce défaut.

Pierre gayche. Pierre dont les paremens & les côtés oppofés ne fe bornoyent pas ; parce qu'ils ne font pas paralleles.

Pierres grasses. Pierre qui est humide, & par conféquent sujette à fe geler. Telle est, par exemple, la pierre appellée *cliquart*.

Pierre moyée. Pierre dont la moie ou le tendre est abattu avec perte, parce que son lit n'est pas également dur. Cela arrive très-souvent à la pierre de la chauffée.

Pierre moulinée. Pierre qui est graveleuse, & qui s'égrene à l'humidité. C'est un défaut particulier à la lambourde. *Daviler.* (D. J.)

PIERRE D'AIGLE, espece de pierre connue dans l'histoire naturelle : les Grecs l'appellent *aetites*, & les Italiens *pietra d'aquila* ; parce qu'on la trouve quelquefois dans des nids d'aigles. La tradition veut qu'elle ait une vertu merveilleuse, qui est d'avancer ou d'empêcher les accouchemens, selon qu'on l'applique au dessus ou au dessous de la matrice.

Matthiolo dit que les oiseaux de proie n'écloroient jamais leurs petits sans cette pierre, & qu'ils la vont chercher jusqu'aux Indes orientales. Baufez a fait un traité latin qui parle expressément de l'aëtite ou pierre d'aigle. Voy. l'article AETITES, & l'article PIERRE en général.

PIERRE D'AIMANT, (Mat. médic.) On ne fait aucun usage en médecine de la pierre d'aimant pour l'intérieur du corps, quoique Galien, dans le livre des vertus des remedes simples, y reconnoisse les mêmes vertus que dans la pierre hématite, & que dans le livre de la médecine simple il vante sa vertu purgative, & sur-tout pour les humeurs aqueuses dans l'hydropisie ; & que Dioscoride l'aît aussi proposée jusqu'au poids de trois oboles, pour évacuer les humeurs épaissés des mélancoliques.

Quelques-uns pensent qu'il y a dans l'aimant une vertu destructive, d'autres le nient ; mais je croirois qu'il faudroit plutôt attribuer cette mauvaise qualité à une autre espece d'aimant qui a la couleur de l'argent & qui me paroît être une espece de litharge naturelle, qu'à l'aimant qui attire le fer.

L'aimant employé extérieurement dessèche, resserre & affermit ; il entre dans la composition de l'emplâtre appellé *main de Dieu*, dans l'emplâtre noir, l'emplâtre divin & l'emplâtre styptique de Charras. (Geoffroi.) Schroder dit que l'aimant est astringent, qu'il arrête les hémorrhagies ; calciné il chasse les humeurs grossieres & atrabilaires : mais on s'en fert rarement. (N)

L'aimant arsenical, *magnes arsenicalis*, est une préparation d'antimoine avec du soufre & de l'arsenic blanc, qu'on met ensemble dans une fiole & dont on fait la fusion au feu de sable. Les alchymistes prétendent ouvrir parfaitement l'or par cette composition, qui est d'un beau rouge de rubis après la fusion. (M.)

PIERRE D'ARMÉNIE, *lapis Armenius*, λίθος Αρμενιος, sorte de pierre ou terre minérale, de couleur bleue, mêlée de verd, de blanc & de rouge ; on l'apportoit anciennement d'Arménie : aujourd'hui elle vient d'Allemagne & du Tyrol.

La pierre d'Arménie a beaucoup de ressemblance avec le lapis lazuli, dont elle ne paroît distinguée que par le degré de maturité : la principale différence qu'il y a entre l'une & l'autre, consiste en ce que la pierre d'Arménie est plus molle, & qu'au lieu de paillettes d'or, elle a des taches vertes.

Boerhaave met cette pierre au rang des demi-métaux, & la croit composée de terre & de métal. Woodward dit que la couleur qu'elle a vient du cuivre qui y est mêlé. Voyez MÉTAL.

On l'emploie principalement dans les ouvrages en mosaïque, & on en fait aussi quelque usage en médecine. Voyez AZUR & MOSAÏQUE.

PIERRE DE BOLOGNE, espece de pierres qu'on trouve près de Bologne en Italie, & qui moyennant une certaine préparation, deviennent lumineuses. Ces pierres sont de petites pierres blanchâtres en dehors, beaucoup plus pesantes que nos pierres communes, de la grosseur d'un œuf médiocre, & ordinairement plus petites. Ces pierres étant cassées, le dedans est un brillant semé de rayons qui tendent à une espece de centre, & fort

semblable au talc qui est parmi les *pierres* de plâtre. On trouve aussi beaucoup de marcaffites aux endroits où il y a de ces *pierres*, savoir vers le bas du mont *Paterno*, & encore en d'autres contrées d'Italie.

La préparation qui les rend lumineuses, consiste à les limer à l'entour, à les mouiller dans de l'eau-de-vie, ou de l'eau commune, ou du blanc d'œuf, & à les plonger ou rouler dans leur poudre ou limaille, pour les en couvrir de l'épaisseur d'environ un quart de ligne. Ayant allumé des charbons ou braïse, il en faut mettre à la hauteur de quelques doigts sur une grille de terre d'un petit fourneau ordinaire, placer les *pierres* sur ces charbons, & mettre encore d'autres charbons dessus environ de la hauteur de deux doigts, & laisser le tout jusqu'à ce que le charbon soit brûlé, éteint, & refroidi. Enfin, il faut conserver chacune de ces *pierres* dans une petite boîte de bois avec du coton ou de la laine tout autour.

Si on les expose pendant un moment à la lumière du jour, ainsi préparées, & si on les porte promptement dans un lieu obscur, on les voit comme en feu, & semblables à un charbon ardent, cependant sans chaleur sensible : elles ne paroissent pas ainsi, avant que de les avoir exposées à la clarté du jour.

Le soufre contenu dans cette *Pierre*, est la principale cause du phénomène.

En effet, la *Pierre de Bologne* contient beaucoup de soufre, de même que les marcaffites. Pendant sa préparation une partie de ce soufre est dissipée par le feu ; ce qui en reste dans la *Pierre*, est beaucoup dilaté, & principalement celui qui est resté dans les pores vers la surface, est devenu fort subtil & semblable à une légère teinture de couleur jaunâtre. Ce soufre est si inflammable, qu'étant exposé à la lumière du jour, il s'allume, parce que la lumière du jour est un véritable feu dispersé dans l'air ; une multitude de ces fort petites flammes étant disposées aux ouvertures des pores de la surface de cette *Pierre*, la rendent lumineuse, quand même le ciel seroit couvert de nuages ; il suffit seulement que le soleil soit levé. Il sort continuellement de cette *Pierre* ainsi préparée, une odeur sem-

blable à celle du soufre ordinaire, & encore plus semblable à l'odeur de l'orpiment dissous en eau de chaux. Cette vapeur soufreuse est jointe à un peu d'acide rongean, semblable à de l'esprit de soufre commun, mais beaucoup plus actif ; puisque cette vapeur, de même que celle d'un peu de soufre ordinaire enflammé, tache les métaux ; elle noircit la surface de l'argent, & de plus elle blanchit celle du cuivre, &c. Cette dernière remarque fait croire qu'il y a de petites parties d'arsenic ou d'orpiment mêlées dans cette vapeur. Au reste, la *Pierre de Bologne* préparée, n'est lumineuse que pendant quelques années ; parce qu'enfin ces particules actives & sulfureuses se dissipent. On prétend que pour lui rétablir cette propriété, il faut encore la mettre au feu, comme auparavant, après l'avoir couverte de la poudre de semblables *pierres*, de même que la première fois.

Il y a bien d'autres *pierres* qui ont la propriété de s'imbiber de la lumière, & de la conserver pendant long-temps.

Il suffit d'en mettre dans un creuset qu'il faut couvrir, & de faire chauffer le tout par un feu augmenté peu à peu, jusqu'à ce qu'il égale celui qui fond l'argent, & de les laisser en cet état, environ une demi-heure. Si ces *pierres* ne deviennent point lumineuses, ou le sont peu, il faut les chauffer une seconde fois, ou une troisième fois, & elles le paroîtront. Si pourtant on ne réussissoit pas en les faisant chauffer ainsi, comme il arrive avec la craie, la marne, le moëllon, la *Pierre de taille* de Paris, &c. il faut broyer de ces *pierres* tendres, & les mettre à dissoudre dans des liqueurs acides, par exemple, dans de l'eau forte, ou dans de l'esprit de salpêtre, en les y jetant peu à peu jusqu'à ce que la fermentation ait cessé. Alors cette liqueur étant versée par inclination dans une terrine de grès, il faut l'y faire évaporer jusqu'à ce qu'il reste une matière sèche. Un peu de cette matière est mise dans un creuset, qui n'en soit qu'à demi-plein & découvert ; après l'avoir placé parmi des charbons ardents à un feu qui ne soit que comme pour fondre du plomb, cette matière se fond, bouillonne, & devient sèche. Le creuset

étant refroidi, il est exposé à la lumière ; ensuite porté dans un lieu obscur, la matière qu'il contient paroît lumineuse & rougeâtre comme un charbon ardent, & s'éteint après quelques minutes. Cette propriété y est remarquée pendant quelques semaines : on prétend que les cendres dissoutes dans l'eau forte, & préparées comme les pierres tendres, deviennent lumineuses. Il y a lieu de croire que toutes les pierres qui peuvent être dissoutes par l'eau forte, peuvent devenir lumineuses ; & que celles qui ne peuvent être dissoutes par l'eau forte, peuvent devenir lumineuses, après avoir été chauffées fortement, même par un feu de forge. Enfin, toutes les chaux différentes s'impregnent facilement d'une lumière de diverses couleurs. Concluons par une remarque qui regarde généralement tous les phosphores ; c'est que pour les voir dans leur beauté, il faut avoir fermé les yeux pendant un peu de temps, afin que la prunelle se dilate ; ensuite les ouvrant, elle reçoit plus de cette lumière, dont l'impression devient plus forte. *Article de M. FORMEY.*

PIERRE DENTALE, *dentalis lapis*, ou *dentalium*, sorte de coquille, que les apothicaires pulvérisent, & qu'ils emploient dans différens médicamens, comme un excellent alkali.

Le vrai *dental*, décrit par M. Tournefort, est fait en forme de tuyau ou de cône, & d'environ trois pouces de long : sa couleur est éclatante, & d'un blanc verdâtre. Cette pierre est creuse, légère, & divisée dans toute sa longueur par des lignes parallèles qui vont depuis le bas jusqu'en haut. Elle est environ de la grosseur d'une plume, & a quelque ressemblance avec la dent d'un chien.

Elle est fort rare ; c'est pour cela qu'on emploie souvent à sa place une sorte de coquille de diverses couleurs, qu'on trouve dans le sable quand la mer est retirée, mais qui n'est point cannelée comme le *dental*.

M. Lister, dans les *transact. philosoph.* parle de deux especes de *dental* : la première se trouve assez facilement aux environs de l'île de Guernesey ; elle est longue, mince, ronde, & creuse à cha-

que extrémité : d'où lui est venu le nom de *dentalium*, ou pierre semblable à la dent d'un chien. L'autre est proprement appelée *entalium* ; elle est plus longue & plus épaisse que la première, & outre cela rayée & sillonnée ; d'où est venu le mot italien *intaglia*.

PIERRE A FEU, est une sorte de pierre qui est utile, & dont on se sert pour les cheminées, les âtres, les fours, les étuves, &c. Voyez PIERRE.

PIERRES FIGURÉES, chez les naturalistes ; ce sont de certains corps, que l'on trouve en terre, lesquels n'étant purement que de pierre, de caillou, ou de spath, ont néanmoins beaucoup de ressemblance avec la figure extérieure des muscles, des pétoncles, des huîtres, ou d'autres coquilles, plantes, ou animaux.

Les auteurs ne s'accordent guere sur l'origine de ces pierres figurées. Voyez leurs différentes opinions aux articles FOS-SILE, COQUILLE, PIERRE, BARRE DE BOIS.

PIERRE A FUSIL, (*Lithologie.*) Les paroisses de Meunes & de Couffy dans le Berry, à deux lieues de Saint-Aignan, & à demi-lieue du Cher, vers le midi, sont les endroits de la France qui produisent les meilleures pierres à fusil, & presque les seules bonnes. Aussi en fournissent-ils non seulement la France, mais assez souvent les pays étrangers. On en tire delà sans relâche depuis long-temps, peut-être depuis l'invention de la poudre ; & ce canton est fort borné ; cependant les pierres à fusil n'y manquent jamais ; dès qu'une carrière est vuide on la ferme, & plusieurs années après on y trouve des pierres à fusil, comme auparavant.

On fait comment ces pierres font du feu ; en les battant avec un morceau d'acier, on détache de petites particules d'acier, qui se fondent en globules par la collision ; c'est ce que l'on voit évidemment en faisant l'expérience sur une feuille de papier blanc, & en regardant par le microscope ce qui y tombe. M. Hook fut le premier qui fit cette expérience, & il trouva qu'une particule noire, qui n'étoit pas plus grosse que la tête d'une épingle, paroissoit comme une balle d'acier poli,

& réfléchissoit fortement l'image de la fenêtre voisine. Il est aisé de séparer les particules de fer fondu, d'avec les particules de la *Pierre*, par un couteau aimanté. (D. J.)

PIERRE DE FLORENCE, (*Lythol.*) Les *pierres de Florence*, qu'on trouve dans le voisinage de cette ville, & qui représentent des ruines, des paysages, des arbres, sont entre les mains de tout le monde; les agates appellées *dendrites*, & sur lesquelles on voit des especes de buissons & de végétations, sont très-connues. Toutes ces *pierres* sont naturelles; l'art n'a pu jusqu'à présent parvenir à les imiter; mais il n'en est pas de même de toutes les autres agates & *pierres* figurées qui représentent des animaux, des fleurs, des dessins réguliers, des veines bizarres; on les imite si aisément, que la plupart de celles dont la singularité nous étonne, ne sont que le fruit d'un travail très-court & très-facile. (D. J.)

PIERRE JUDAÏQUE, *judaicus lapis*, est une *Pierre* blanche, tendre & friable, en forme de gland, sur laquelle il y a des lignes si industrieusement travaillées, qu'elles paroissent avoir été faites au tour.

Elle passe en médecine pour posséder une vertu lithontriptique; ce qui fait qu'on s'en sert pour rompre la *Pierre* dans la vessie. Voyez LITHONTRIPTIQUE.

PIERRE DE LAIT, (*Litholog.*) *Pierre* tendre, tantôt verte, tantôt noire, tantôt jaune, qui rend une liqueur laiteuse; on la trouve en Saxe dans les carrières; les Allemands l'appellent *milchstein*, & la recommandent pour arrêter les crachemens de sang, pour resserrer les pores, & pour adoucir les douleurs de la vessie. Ils l'emploient en collyre pour dessécher les petits ulcères des paupières, & pour arrêter le flux des larmes involontaire. En un mot, ils donnent à leur *milchstein* toutes les propriétés que Dioscoride attribue à son *morochtus* d'Égypte, comme s'il étoit certain que ce fussent les mêmes *pierres*, & que Dioscoride eût accusé juste sur les vertus de la sienne. On ne voit que des erreurs de cette nature en médecine. (D. J.)

PIERRE NOIRE, (*Hist. mod. superst.*)

c'est une *Pierre* noire enchâssée dans de l'argent qui est assujettie dans la muraille, au S. E. de la Caaba, ou du temple de la Meque. Les anciens Arabes ont eu, dès l'antiquité la plus reculée, une très-grande vénération pour cette *Pierre*; Mahomet qui étoit venu mettre à profit les erreurs de ses compatriotes, ne crut point devoir rien changer à l'égard de la *Pierre* noire, elle est encore jusqu'à ce jour l'objet des respects de tous les Musulmans qui vont en pèlerinage à la Meque; ils croient qu'elle est tombée du ciel du temps d'Adam, & qu'elle est devenue noire pour avoir été touchée par une femme dans le temps menstruel.

PIERRE DE S. PAUL, (*Hist. natur.*) en italien *pietra di S. Paulo*, nom que l'on donne à une espèce de craie, qui se trouve abondamment dans l'île de Malte; elle est d'un blanc sale, sèche & rude au toucher. C'est un absorbant, & on lui attribue un grand nombre de vertus, sur-tout contre la morsure des bêtes venimeuses; effet que l'on croit être dû à l'apôtre saint Paul, lorsqu'il fit naufrage dans l'île de Malte; on en fait de petits gâteaux avec des empreintes de saint Paul, & d'autres saints. Voyez MALTE (*terre de*)

PIERRE DE PÉRIGORD, (*Hist. nat. des Fossiles.*) C'est une substance fossile, ferrugineuse, noire, dure & pesante, qui paroît contenir quelques particules de fer. On en tire des montagnes du Dauphiné, & elle ne sert qu'aux potiers de terre & aux émailleurs. *Geoffroy*. (D. J.)

PIERRE-PONCE, sorte de *Pierre* spongieuse, poreuse, & friable. Voyez PIERRE. Les naturalistes ne s'accordent pas sur la nature & l'origine de la *Pierre-ponce*: quelques-uns croient que ces *pierres* ne sont autre chose que des pièces de rocher à moitié brûlées & calcinées, que les éruptions des volcans, particulièrement l'Ætna & le Vesuve, jettent dans la mer, lesquelles étant imprégnées du sel & lavées par l'eau de la mer, perdent un peu de cette couleur blanche que les feux souterrains leur avoient donnée, & deviennent d'une couleur plus foncée, & quelquefois grise, selon le temps qu'elles ont séjourné

dans la mer. Le docteur Woodward ne regarde la *Pierre-ponce* que comme une espece de slag ou de frazil, & soutient que cette *pierre* ne se trouve qu'aux endroits où il y avoit anciennement des forges de métaux, ou proche des volcans & des montagnes qui vomissent du feu; d'autres auteurs croient que la *Pierre-ponce* vient dans le fond de la mer, d'où ils supposent que les feux souterrains la détachent, & que c'est delà que viennent sa légèreté, sa porosité & son goût de sel; ils alleguent, pour confirmer cette opinion, que l'on trouve la *Pierre-ponce* en mer dans des lieux très-éloignés des volcans; & ils ajoutent que les rivages de l'Archipel en sont couverts toutes les fois que les flots ont été agités; d'où ils conjecturent qu'elle s'éleve du fond de la mer. Le commerce de la *Pierre-ponce* est très-considérable, & on s'en sert beaucoup dans les manufactures & dans les arts, pour polir & adoucir différens ouvrages. Voyez POLIR.

Les morceaux de la *Pierre-ponce* sont de différente forme; les parcheminiers & les marbriers se servent de la plus grande & de la plus légère espece: les corroyeurs, de la plus pesante & de la plus unie, & les potiers d'étain de la plus petite.

Pline remarque que les anciens employoient beaucoup la *Pierre-ponce* en médecine, mais on ne s'en sert plus à présent.

On trouve une prodigieuse quantité de ces pierres répandues dans toutes les Antilles, principalement dans les terrains voisins des soufrieres: le canton de la Ravine seche, situé dans l'île de la Martinique, au pié de la montagne Pelée, en est tellement rempli, qu'on pourroit, pour ainsi dire, en bâtir une ville; on rencontre beaucoup de ces pierres plus grosses qu'un demi-boisseau; elles ne different de celles dont se servent les orfèvres & les doreurs, que par un peu moins de légèreté & un peu plus de dureté; elles peuvent être facilement taillées avec une serpe: c'est de cette façon qu'on en forme des vouffoirs de dix à douze pouces de clavée, dont on construit des voûtes extrêmement légères, très-solides, & qui n'ayant point ou très-peu de poussée, n'exigent pas des

murs fort épais. On fait avec les *pierres-ponces* , des tuyaux de cheminées incomparablement meilleurs & plus légers que ceux de brique; ces pierres aspirent très-bien le mortier, & se lient si parfaitement, que ces joints ne se séparent jamais; les murailles qui en sont construites ne sont point sujettes à s'écrouter comme celles de moëllons; & si l'on réfléchit sur les qualités de la *Pierre-ponce* , on s'étonnera que messieurs les ingénieurs en Amérique, n'en fassent pas plus d'usage pour la construction des parapets, des guérites, & autres ouvrages exposés au canon; ils auroient moins à craindre les éclats, ainsi que cela arrive dans les murs de pierre ordinaire, & même dans ceux de brique.

Quoique la *Pierre-ponce* paroisse devoir son existence & sa porosité aux feux souterrains, elle ne résiste pas long-temps à la chaleur d'un feu excité par le vent des soufflets; je l'ai expérimenté dans des fourneaux de fusion, qui se fendirent de toute leur hauteur dans différens endroits.

PIERRES SCHISTEUSES, (*Hist. natur. Minéralogie.*) Voyez SCHISTE.

PIERRE SPÉCULAIRE, (*Hist. nat. des anc.*) *lapis specularis* . C'étoit une pierre transparente dont les Romains faisoient leurs fenêtres & les glaces de leurs litieres. Les savans sont fort partagés sur ce que c'étoit que cette pierre; les uns soutiennent que la *Pierre spéculaire* des Romains, est celle que les Grecs nommoient *σχιστός* , d'autres veulent que ce soit l' *ἀερροπόδαμος* , à cause qu'elle résiste à la violence du feu; quelques-uns prétendent que c'est la pierre *σελενιτης* , à laquelle les Romains ont donné le nom de *Pierre spéculaire* , en égard à sa transparence. M. Saumaise soutient que le *lapis specularis* , & le *ζαγγιτή* sont la même chose. Comme cette diversité de sentimens marque que le *lapis specularis* n'est pas aujourd'hui trop connu, M. de Valois penche à croire que ce n'est autre chose que ce que l'on appelle *talc* en Allemagne & en France, non pas ce *talc* commun qui se trouve dans la plupart de nos carrieres, mais ce *talc* parfaitement blanc & transparent, dont il y a encore aujourd'hui une si grande quantité en Moscovie.

Le principal usage auquel le *lapis specularis* étoit employé par les Romains , c'étoit à fermer leurs fenêtres. Seneque fait mention de ces sortes de fenêtres , comme d'une chose établie de longue main , ce qui donne lieu de présumer qu'elle étoit déjà en vogue dès le temps de la république ; c'étoit de la même pierre spéculaire que se faisoient les glaces des litieres couvertes des dames romaines.

A l'égard des fenêtres de verre , telles que sont maintenant les nôtres , elles étoient déjà en usage dans le cinquieme siecle , puisque saint Jérôme en fait mention. (*D. J.*)

PIERRES VITRESCIBLES , ou vitrifiables , (*Hist. nat. Minéralog. & Chymie.*) C'est ainsi que l'on nomme les pierres que l'action du feu convertit en verre. Cette dénomination , à parler strictement , ne convient à aucune pierre , vu qu'il n'y en a point qui sans addition soit propre à se vitrifier ; celles qui se changent en verre , contiennent quelque substance étrangere qui facilite la fusion , telle que du métal ou quelqu'autre terre qui jointe à celle qui fait la base de la pierre , la fait entrer en fusion , & y entre elle-même. D'un autre côté , au feu du soleil rassemblé par le miroir ardent , il n'y a aucune pierre qui en plus ou moins de temps ne se convertisse en verre. Voyez FONDANT , MIROIRS ARDENTS , PIERRES PRÉCIEUSES & VITRESCIBILITÉ.

PIERRE , (*Médec.*) On n'a rien de plus grave en médecine que la formation de la pierre dans le corps humain ; & les observations particulieres en ce genre , méritent d'être recueillies. Je n'en citerai pour exemple que quelques-unes.

1°. En ouvrant le corps d'un gentil-homme mort en Angleterre en 1750 , on lui a trouvé 42 pierres dans les reins , 14 dans la vésicule du fiel , & 10 dans la vessie , qui pesoient 8 onces $\frac{1}{4}$.

2°. On ne connoît que trop les pierres contenues dans la capacité de la vessie ; mais qu'il s'en puisse trouver dans sa substance , dans ses parois , entre les membranes dont elle est formée , & des pierres qui soient dangereuses , c'est un accident assez extraordinaire en médecine : cepen-

dant M. Litre en disséquant le corps d'un jeune homme , a vu deux pierres , qui ayant percé l'uretère dans sa partie comprise entre les parois de la vessie , avoient passé par ce trou , s'étoient fait chacune un petit conduit dans la substance de la vessie & entre ses membranes , depuis le trou jusqu'à l'endroit où elles s'étoient arrêtées , & même avoient dû grossir en cet endroit , parce qu'elles étoient plus grandes que le trou par où elles avoient passé. *Hist. de l'acad. année 1702.*

3°. M. Dodart a fait voir à l'académie des sciences 12 pierres de diverses formes & grosseurs , toutes tirées d'un cadavre ; la plus grosse étoit du diametre d'un petit œuf , & la plus petite de celui d'une noix.

4°. Un chirurgien de Brest , trouva dans le cadavre d'un homme de 28 ans , un rein qui renfermoit une grosse pierre du poids de six onces & demie ; le corps de la pierre formé à l'ordinaire par couches , remplissoit la capacité du bassin , & par son bout inférieur enfiloit la route de l'uretère. *Hist. de l'acad. 1730.*

5°. Un enfant de trois ans ne pouvant uriner par un étrange phimosis , le même M. Litre fit faire une incision au prépuce par le côté , & ensuite en fit retrancher la partie qui excédoit l'extrémité du gland. D'une grande cavité que ce prépuce formoit , il en sortit un peu d'urine & un nombre incroyable de pierres , les plus petites , grosses comme des têtes d'épingles , & les plus grosses étoient comme des pois , unies , gristres & friables. Il n'y a presque pas de doute , qu'elles ne se fussent formées des parties les plus grossieres de l'urine qui étoit retenue , tandis que la petite ouverture du prépuce ne permettoit qu'aux plus subtiles de sortir ; & ce qui le confirme encore , c'est qu'après l'opération , l'enfant ne rendit plus de pierres. *Hist. de l'acad. année 1706.*

6°. Passons en Italie. Dominica B. fille de basse condition , âgée d'environ 20 ans , couchoit avec une autre fille , qui auroit voulu faire avec elle les fonctions dont elle étoit incapable. Elle se feroit donc d'une grosse aiguille d'os à tête , de la longueur d'un doigt , qui dans une action

particulière entre les deux compagnes, entra par l'uretère de Dominica, & tomba dans la vessie. Dominica commença à uriner que goutte à goutte, & avec douleur. La honte de déclarer son aventure, lui fit cacher son mal pendant cinq mois; mais enfin maigrissant & ayant de la fièvre, elle eut recours à un chirurgien, qui ayant introduit le doigt dans le vagin, & ayant senti une dureté, découvrit avec un instrument un bout de l'aiguille, emporta les matières pierreuseuses qui étoient à l'endroit, & crut avoir fait une belle opération; mais la malade continuant d'être dans le même état, & n'ayant eu par cette manœuvre aucun soulagement, un autre chirurgien fut appelé.

Celui-ci introduisit la sonde dans la vessie qui étoit déchirée & ulcérée du côté du vagin, & il sentit un corps dur; pour soulager les vives douleurs, il fit prendre à la malade beaucoup d'huile d'olive, & s'en tint là; quelques jours après, la pierre qui s'étoit formée autour de l'aiguille, parut à l'orifice du vagin, par le trou fait à la vessie, & on la tira avec la main sans l'aide d'aucun instrument. La jeune fille se rétablit; mais il lui en est resté une incontinence d'urine, & de temps en temps de légères inflammations dans ces parties, *Hist. de l'acad. année 1735*. Je laisse aux gens de l'art à recueillir un grand nombre d'autres observations semblables qui ne sont pas quelquefois sans utilité. (D. J.)

PIERRE, (*Critiq. sacrée.*) πέτρος, πέτρα, un rocher. La pierre de division; c'est le rocher du désert de Maton; la pierre d'Ethan, est le rocher où Samson se retiroit, lorsqu'il faisoit la guerre aux Philistins. La pierre d'Ezél est un rocher auprès duquel David devoit attendre la réponse de son ami Jonathas. La pierre du secours indique le lieu où les Philistins prirent l'arche du Seigneur.

La pierre sur laquelle Notre-Seigneur dit qu'il édifiera son église, *Matth. xvj. 18*, est expliquée par S. Augustin, de la doctrine du Sauveur lui-même; πέτρα, dans S. Luc, *viii. 6*, se prend pour un lieu pierreux; ce mot désigne un fort, une forteresse, dans le *IV. livre des Rois*,

xiv. 17. La pierre du désert, c'est la ville de Pétra.

Pierre au figuré, se prend pour asyle, *II. Reg. xxij. 2*. Il se trouve au propre pour les poids d'une balance. Il veut dire encore un monument, au *Deut. xxvij. 4*. parce que dans les premiers temps ceux qui avoient fait ensemble quelque traité, élevoient des monceaux de pierres pour en conserver la mémoire, au défaut de l'écriture.

La pierre de Zohaleth, *III. Reg. j. 9*. étoit une de ces pierres rondes, fort pesantes, que les jeunes gens, pour éprouver leurs forces, tâchoient de lever. Pierre signifie l'idolâtrie. Juda, sœur d'Israël, s'est corrompue avec la pierre & le bois, *Jérém. iij. 5*. il se met pour la grêle dans Josué: le Seigneur fit tomber du ciel de grosses pierres, c'est-à-dire, de la grêle d'une grosseur & d'une dureté prodigieuse. Le psalmiste, *ps. lxxx. 17*. dit, que Moïse a raffiné les Hébreux du miel qui sortoit de la pierre, c'est-à-dire, du miel que les abeilles avoient fait dans les trous des rochers. (D. J.)

PIERRES FINES, graveur en, (*Gravure.*) artiste qui grave en creux ou en relief sur les pierres fines, & même jusques sur les diamans. MM. Vafari, Vettori & Mariette, ont donné l'éloge ou la vie des maîtres qui s'y sont le plus distingués. Voyez aussi le mot PIERRE GRAVÉE.

PIERRE GRAVÉE; s'il est vrai que les inventions qui ont le besoin pour principe, ont dû précéder celles qui n'ont pour objet que le plaisir, & qu'elles sont de toute antiquité; l'on peut faire remonter assez haut l'origine de la gravure. Bientôt l'industrie jointe au besoin, imagina l'art de s'exprimer, prit le ciseau, traça des figures, des traits qui devinrent autant d'expressions & d'images de la parole: telle fut l'origine de cet art.

On doit présumer que les Egyptiens qui gravoient avec tant de facilité sur des matières aussi dures que sont le granite, le basalte, & tous les autres marbres des carrières de l'Egypte, n'ignorèrent pas long-temps l'art de graver en creux sur les métaux, & singulièrement en petit sur les

les pierres fines & sur les pierres précieuses. Moÿse , *Exod. xxv. 30. & ch. xxxix. v. 6. 24.* parle avec éloge de Bésélél , de la tribu de Juda , qui grava les noms des douze tribus sur les différentes pierres précieuses dont étoient enrichies l'éphod & le rational du grand prêtre.

On ne peut contester que l'art de la gravure sur les pierres fines qui avoit pris naissance dans l'Orient , n'y ait été toujours cultivé depuis sans interruption , moins pour satisfaire à un vain appareil de luxe , que par la nécessité où se trouvoient les peuples de ces pays-là , d'avoir des cachets : car aucun écrit , aucun acte n'y étoient tenus pour légitimes & pour authentiques , qu'autant qu'ils étoient revêtus du sceau de la personne qui les avoit dictés. L'écriture sainte le dit positivement : *Ezher , ch. iij. v. 20. c. viij. v. 8.* & les auteurs ont décrit l'anneau de Gigès , *Plato in Politic.* & celui de Darius. Enfin , qu'on ouvre encore les livres saints , *Daniel VI. ch. xvij.* qu'on consulte Hérodote , *liv. I.* l'on y verra qu'à Babylone les grands avoient chacun leurs cachets particuliers.

Les Egyptiens & les principales nations de l'Asie , conservèrent toujours leur attachement pour les pierres gravées. On fait que Mithridate en avoit fait un amas singulier , comme le dit Pline , *liv. XXXVII. ch. j.* & lorsque Luculle , ce Romain si célèbre par sa magnificence & par ses richesses , aborda à Alexandrie , Ptolémée uniquement occupé du soin de lui plaire , ne trouve rien dans son empire de plus précieux à lui offrir qu'une émeraude montée en or , sur laquelle le portrait de ce prince égyptien étoit gravé. Celui de Bacchus l'étoit sur la bague de Cléopâtre , & le graveur s'y montra aussi fin courtisan , que supérieur dans son art. On connoît la jolie épigramme qui courut alors , & la charmante traduction en vers qu'en a donné M. Hardion ; c'est la neuvième du *l. IV. ch. xvij. de l'Anthologie.*

Le commerce maritime des Etrusques les ayant liés avec les Egyptiens , les Phéniciens , & quelques autres peuples de l'Orient , ils apprirent les mêmes arts & les mêmes sciences que ces nations pro-

fessoient , & ils les apportèrent en Italie. Ce n'est guere que le commerce qui forme en quelque façon de différens peuples une seule nation. Les Etrusques commencerent donc à se familiariser avec les arts , heureux fruits de la paix & de l'abondance ! Ils cultivèrent la sculpture , la peinture , l'architecture , & ils ne montrèrent pas moins de talens pour la gravure sur les pierres fines.

Le commencement des arts ne fut point différent en Grece de ce qu'il avoit été en Etrurie. Ce furent encore les Egyptiens qui mirent les instrumens des arts entre les mains des Grecs , en même temps qu'ils dictoient à Platon les principes de la sagesse qu'il étoit venu puiser chez eux , & qu'ils permettoient aux législateurs grecs de transcrire leurs loix pour les établir ensuite dans leur pays.

Cette nation , toute ingénieuse qu'elle étoit , demeura dans l'ignorance de la gravure jusqu'à Dédale , qui le premier fut animer la sculpture , en donnant du mouvement à ses figures. Il vivoit vers les temps de la guerre de Troÿe , environ douze cents ans avant J. C. Ce ne fut cependant que dans le siècle d'Alexandre , que les progrès des arts parurent en Grece dans tout leur éclat. Alors se montrèrent les Apelles , les Lyssippe & les Pyrgoteles , qui partageant les faveurs & les bienfaits de cet illustre conquérant , disputèrent à qui le représenteroit avec plus de grace & de dignité. Le premier y employa son pinceau avec le succès que personne n'ignore ; & Lyssippe ayant été choisi pour former en bronze le buste de ce prince , Pyrgoteles fut seul jugé digne de le graver.

La nature ne produit point des hommes si rares , sans leur donner pour émules d'autres hommes de génie ; ainsi l'on vit se répandre par toute la Grece une multitude d'excellens artistes ; & pour me renfermer dans mon sujet , il y eut dans toutes les villes des graveurs d'un mérite distingué. L'art de la gravure en pierres fines eut entre les mains des Grecs les succès que promettent des travaux assidus & multipliés ; il ne fallut plus chercher de bons graveurs hors de chez eux , &

ces peuples se maintinrent dans cette supériorité. Cronius, Appollonide, Dioscoride, Solon, Hyllus, & beaucoup d'autres dont les noms se sont conservés sur leurs gravures, se rendirent très-célebres dans cette profession. En un mot, on ne trouve guere sur les belles *pierres gravées* d'autres noms que des noms grecs.

Les Romains ne prirent du goût pour les beaux arts, que lorsqu'ayant pénétré dans la Grece & dans l'Asie, ils eurent été témoins de la haute estime qu'on y faisoit des grands artistes dans les arts libéraux, ainsi que de leurs productions. Alors ils se livrerent à la recherche des belles choses, & ne mettant point de bornes à la curiosité des *pierres gravées*, non seulement ils en dépouillerent la Grece, mais ils attirerent encore à Rome, pour en graver de nouvelles, les Dioscoride, les Solon, & d'autres artistes aussi distingués. On para les statues des dieux de ces sortes d'ornemens, on en monta des bagues à l'usage de toutes les conditions. Et qui le pourroit croire ! il se rencontra des voluptueux assez délicats pour ne pouvoir soutenir pendant l'été le poids trop pesant de ces sortes de bagues, *Juven. Sat. I. v. 38.* il fallut en faire de plus légères & de plus épaisses pour les différentes saisons.

Quand les personnes moins riches n'avoient pas le moyen de se procurer une *Pierre fine*, ils faisoient seulement monter sur leurs anneaux un morceau de verre colorié, gravé ou moulé, sur quelque belle gravure ; & l'on voit aujourd'hui dans plusieurs cabinets de ces verres antiques, dont quelques-uns tiennent lieu d'excellentes gravures antiques qu'on n'a plus.

Leurs anneaux, leurs bagues, leurs *pierres gravées*, servoient à cacheter ce qu'ils avoient de plus cher & de plus précieux, en particulier leurs lettres ou leurs tablettes. Cette coutume a passé de siècle en siècle, & est venue jusqu'à nos jours, sans avoir souffert presque aucune variation. Elle subsiste encore dans toute l'Europe, & jusques chez les Orientaux ; & c'est ce qui a mis ces derniers peuples, si peu curieux d'ailleurs de cultiver les

arts, dans la nécessité d'exercer celui de la gravure en creux sur les *pierres fines*, afin d'avoir des cachets à leur usage.

Comme tous les citoyens, au moins les chefs de chaque famille, devoient posséder un anneau en propre, il n'étoit pas permis à un graveur de faire en même temps le même cachet pour deux personnes différentes ; l'histoire nous a décrit les sujets de plusieurs de ces cachets. Jules-César avoit fait graver sur le sien l'image de Vénus armée d'un dard ; gravure dont les copies se sont multipliées à l'infini. Le célèbre Dioscoride avoit gravé celui d'Auguste. Le cachet de Pompée représentoit un lion, tenant une épée. Apollon & Marsias étoient exprimés sur le cachet de Néron. Scipion l'Africain fit représenter sur le sien le portrait de Syphax qu'il avoit vaincu.

Les premiers chrétiens qui vivoient confondus avec les Grecs & les Romains, avoient pour signes de reconnoissance, des cachets sur lesquels étoient gravés le monogramme de Jesus-Christ, une colombe, un poisson, une ancre, une lyre, la nacelle de Saint Pierre, & autres pareils symboles.

Le luxe & la mollesse asiatique qui s'accrût chez les Romains avec leurs conquêtes, ne mirent plus de bornes au nombre & aux usages des *pierres gravées*. Ces maîtres du monde crurent en devoir enrichir leurs vêtements, & en relever ainsi la magnificence. Les dames Romaines les firent passer dans leurs coëffures ; les bracelets, les agraffes, les ceintures, le bord des robes en furent parsemés, & souvent avec profusion. L'empereur Eliogabale porta cet excès si loin, qu'il faisoit mettre sur sa chaussure des *pierres gravées* d'un prix inestimable, & qu'il ne vouloit plus revoir celles qui lui avoient une fois servi ; Lampride, *in vitâ Eliogabal. chap. xviii.*

Il y avoit sans doute des *pierres gravées* faites uniquement pour la parure, & l'on peut regarder comme telles ces émeraudes, ces saphirs, ces topases, ces améthystes, ces grenats, & généralement toutes ces autres *pierres précieuses* de couleur, sur la surface desquelles sont des gravures en

creux , mais dont la superficie , au lieu d'être plate , est convexe , & fait appeller la *Pierre* , un *cabochon* . Il faut encore ranger dans cette classe toutes ces *pierres gravées* qui passent une certaine grandeur , & qui n'ayant jamais pu être portées en bagues , ne paroissent avoir été travaillées que pour l'ornement , ou pour satisfaire la curiosité de quelques personnes de goût. Il n'est pas douteux que les *pierres gravées* en relief , ou ce que nous nommons des *camées* , n'entraissent aussi dans les ajustemens dont elles étoient propres à relever la richesse & l'éclat.

Le christianisme s'étant établi sur les ruines du paganisme , l'univers changea de face , & présenta un spectacle nouveau ; les anciennes pratiques furent la plupart abandonnées , & l'on cessa par conséquent d'employer les *pierres gravées* à une partie des usages auxquels on les avoit fait servir jusqu'alors , elles ne servirent plus qu'à cacheter ; mais quand la barbarie vint à inonder toute l'Europe , l'on ne cacheta plus avec les *pierres gravées* ; l'on se soucia encore moins d'en porter en bagues ; l'on n'étoit plus en état d'en connoître le prix. Elles se dissipèrent ; plusieurs rentrèrent dans le sein de la terre pour reparoître dans un siècle plus éclairé & plus digne de les posséder. D'autres furent employées à orner des châsses , & à divers ouvrages d'orfèvrerie à l'usage des églises , car c'étoit le goût dominant ; c'étoit à qui feroit plus de dépenses en reliquaires , & à qui en enrichiroit les autels d'un plus grand nombre. Plusieurs de ces anciennes gravures inestimables ; plusieurs de ces précieux camées que les empereurs d'orient avoient emportés de Rome , ne sortirent du lieu où ils avoient été transférés , & ne repassèrent dans l'occident , que pour venir y occuper des places dans les chapelles , y tenir rang avec les reliques. Les Vénitiens en remplirent le fameux trésor de l'église de S. Marc , & les François en apportèrent plusieurs en France durant les croisades. Depuis très-long-temps , la belle tête de Julia , fille de Titus , & plusieurs gravures représentant des sujets profanes , sont confondues avec les reliques dans le trésor de l'abbaye de S. Denys.

On ne peut sans doute excuser un si grand fonds d'ignorance de ces siècles barbares ; & c'est cependant à ce défaut de lumières , que nous sommes redevables de la conservation d'une infinité de précieux morceaux de gravures antiques , qui autrement auroient couru le risque de ne point arriver jusqu'à nous ; car enfin si ceux qui vivoient dans ces siècles barbares eussent été plus éclairés , le même zèle de religion qui leur faisoit rechercher toutes sortes de *pierres gravées* pour en parer nos autels & les reliques des saints , leur eût fait rejeter toutes celles qui avoient rapport au paganisme , & les eût peut-être portés à les détruire.

On sent bien que cette perte eût été grande , quand on réfléchit sur l'utilité qu'on peut retirer des *pierres gravées* ; je ne parle pas de leurs vertus occultes , ce ne sont que des idées folles ; je ne prétends pas non plus relever le prix & la beauté de la matière , mais je parle d'abord du plaisir que fournit à l'esprit le travail que l'art y fait mettre. Ces précieux restes d'antiquité sont la source d'une infinité de connoissances , ils perfectionnent le goût , & meublent l'imagination des idées les plus nobles & les plus magnifiques. C'est de deux *pierres gravées* antiques , qu'Annibal Carrache a emprunté les pensées de deux de ses plus beaux tableaux du cabinet du palais Farnèse à Rome. L'Hercule qui porte le ciel est une imitation d'une gravure antique qui est chez le roi.

Quoique les *pierres gravées* ne soient pas des ouvrages aussi sublimes que les admirables productions des anciens sculpteurs , elles ont cependant quelques avantages sur les bas-reliefs & les statues. Ces avantages naissent de la matière même des *pierres gravées* & de la nature du travail ; comme cette matière est très-dure , & que le travail est enfoncé (il n'est ici question que de gravures en creux) , l'ouvrage est à l'abri de l'usure (qu'on me permette d'employer ce mot) , & se trouve en même temps garanti d'un nombre infini d'autres accidens , que les grands morceaux de sculpture en marbre n'ont que trop souvent éprouvés.

Comme il n'est rien de si satisfaisant

que d'avoir des portraits fideles des hommes illustres de la Grece & de Rome, c'est encore dans les *pierres gravées* qu'on peut les trouver ; c'est où l'on peut s'assurer avec le plus de certitude de la vérité de la ressemblance. Aucun trait n'y a été altéré par la vetusté ; rien n'y a été émouffé par le frottement comme dans les médailles & dans les marbres. Il est encore consolant de pouvoir imaginer que ces statues & ces groupes qui firent autrefois le sujet de l'admiration d'Athenes & de Rome, & qui sont l'objet de nos justes regrets, se retrouvent sur les *pierres gravées*. Ce n'est point ici une vaine conjecture ; lon a sur des *pierres gravées*, indubitablement antiques, la représentation de plusieurs belles statues grecques qui subsistent encore : sans sortir du cabinet du roi de France, l'on y peut voir sur des cornalines la statue d'Hercule de Farnese, un des chevaux de Monte-Cavallo, & le groupe de Laocoon.

Indépendamment de tous les avantages qu'on vient d'attribuer aux *pierres gravées*, elles en ont encore un de commun avec les autres monumens de l'antiquité ; c'est de servir à éclaircir plusieurs points importants de la mythologie, de l'histoire & des coutumes anciennes. S'il étoit possible de rassembler en un seul corps toutes les *pierres gravées* qui sont éparfées de côté & d'autre, on pourroit se flatter d'y avoir une suite assez complete de portraits des grands hommes & des divinités du Paganisme, presque toutes caractérisées par des attributs singuliers qui ont rapport à leurs cultes. Combien n'y verroit-on point de différens sacrifices : combien de sortes de fêtes, de jeux & de spectacles qui sont encore plus intéressans, lorsque les anciens auteurs nous mettent en état de les entendre par les descriptions qu'ils en ont laissées ?

Cette belle *Pierre gravée* du cabinet de feu S. A. R. Madame, où est représenté Thésée levant la *pierre* sous laquelle étoient cachées les preuves de sa naissance ; cette autre du cabinet du roi, où Jugurtha prisonnier est livré à Sylla, ne deviennent-elles pas des monumens curieux, par cela même qu'elles donnent une nouvelle force au témoignage de Plutarque, qui a rapporté ces circonstances de la vie de ces deux

grands capitaines (vie de Thésée & de Marius) ?

Il faut pourtant avouer que de cette abondance de matiere il en résulteroit la difficulté insurmontable de donner des explications de la plus grande partie de ces *pierres gravées*. Mais quoique ces sortes d'explications ne soient plus susceptibles de certitude, quoique nous n'ayions souvent que des conjectures sur ces sortes de monumens que nous possédons, cependant ces conjectures mêmes conduisent quelquefois à des éclaircissiemens également utiles & curieux.

La chute de l'empire romain entraîna celle des beaux-arts ; ils furent négligés pendant très-long-temps, ou du moins ils furent exercés par des ouvriers qui ne connoissoient que le pur mécanisme de leur profession, & ils ne se releverent que vers le milieu du xv siecle. La peinture & la sculpture qui ne vont jamais l'une sans l'autre, reparurent alors en Italie dans leur premier lustre, & l'on recommença à y graver avec goût tant en creux qu'en relief. Le célèbre Laurent de Médicis, surnommé *le magnifique & le pere des lettres*, fut le principal & le plus ardent promoteur de ce renouvellement de la gravure sur les *pierres fines*. Comme il avoit un amour singulier pour tout ce qui portoit le nom d' *antique*, outre les anciens manuscrits, les bronzes & les marbres, il avoit encore fait un précieux assemblage de *pierres gravées* qu'il avoit tirées de la Grece & de l'Asie, ou qu'il avoit recueillies dans son propre pays : la vue de ces belles choses qu'il possédoit, autant pour en jouir que pour avoir le plaisir de les communiquer, anima quelques artistes qui se consacrerent à la gravure ; lui-même, pour augmenter l'émulation, leur distribua des ouvrages. Le nom de ce grand protecteur des arts, j'ai presque dit ce grand homme, se lit sur plusieurs *pierres* qu'il fit graver ou qui lui ont appartenu.

Alors parut à Florence Jean, qu'on surnomma *Delle Cornivole*, parce qu'il réussissoit à graver en creux sur des cornalines ; & l'on vit à Milan Dominique, appelé *De Camei*, à cause qu'il fit de fort beaux camées. Ces habiles gens formerent des

élèves, & eurent bientôt quantité d'imitateurs. Le Vasari en nomme plusieurs, entre lesquels je me contenterai de rappeler ceux qui ont mérité une plus grande réputation; Jean Bernardi de Castel-Bolognese, Matthieu del Nasaro (ce dernier passa une grande partie de sa vie en France au service de François I); Jean-Jacques Caraglio de Vérone, qui n'a pas moins réussi dans la gravure des estampes; Valerio Belli de Vicence, plus connu sous le nom de *Valerio Vicentini*; Louis Anichini, & Alexandre Césari, surnommé *le Grec*. Les curieux conservent dans leurs cabinets des ouvrages de ces gravures modernes, & ce n'est pas sans raison qu'ils en admirent la beauté du travail. Qu'on n'y cherche pas cependant ni cette première finesse de pensée, ni cette extrême précision de dessin qui constituent le caractère du bel antique; tout ce qu'ils ont fait de plus beau, n'est que bien médiocre mis en parallèle avec les excellentes productions de la Grèce.

Ce n'est peut-être pas tant à l'incapacité qui jusqu'à présent a empêché les graveurs modernes d'approcher de ceux de l'antiquité, qu'à l'ingratitude de la profession, à laquelle il en faut attribuer la cause; du moins jamais nos artistes ne montrèrent plus de talens ni plus d'ardeur. Lorsqu'ils ont eu à graver des *pierres* en relief, travail aussi long & presque aussi difficile que celui de la gravure en creux, ils ont fait de très-belles choses. Tels sont les portraits qu'ils ont exécutés dans ce genre, il y en a tels qu'on pourroit ranger à la suite du bel antique. Tels sont quelques autres ouvrages soignés & exécutés dans ces derniers temps par l'habile Sirlet.

2°. *De la matière sur laquelle on grave.*

Les anciens graveurs qui en cela ont été suivis par tous les modernes, paroissent n'avoir excepté aucune des *pierres* fines, ni même des *pierres* précieuses pour graver dessus, hormis que ces *pierres* ne se soient trouvées si recommandables par elles-mêmes, que c'eût été un meurtre de les faire servir à la gravure. Encore aujourd'hui l'on a pour de telles *pierres* précieuses les mêmes égards. Du reste, on rencontre tous les jours des gravures sur des améthystes, des

saphirs, des topases, des chrysolites, des péridots, des hyacinthes & des grenats. On en voit sur des bérilles ou aigues-marines, des primes d'émeraudes & d'améthystes, des opales, des turquoises, des malachites, des cornalines, des calcédoines & des agates. Les jaspes rouges, jaunes, verts & de diverses autres couleurs, & en particulier les jaspes sanguins, le jade, des cailloux singuliers, des morceaux de lapis ou lyanée, & des tables de cristal de roche ont aussi servi de matière pour la gravure, même d'assez belles émeraudes & des rubis y ont servi. Mais de toutes les *pierres* fines, celles qu'on a toujours employées plus volontiers pour la gravure en creux, sont les agates & les cornalines ou sardoines; tandis que les différentes espèces agates-onix semblent avoir été réservées pour les reliefs.

C'est à la variété des couleurs dont la nature a embelli les agates, que nous devons ces beaux camées, qu'un savant pinceau n'auroit pu peindre avec plus de justesse, & qui presque tous sont des productions de nos graveurs modernes.

Ne passons pas ici sous silence des gravures singulières & qui peuvent marcher à la suite des *pierres gravées*. Ce sont des agates ou d'autres *pierres* fines sur lesquelles des têtes ou des figures en basse-taille & ciselées en or ont été rapportées & incrustées, de façon qu'à la différence près de la matière elles font presque le même effet que les véritables camées. On en voit une à Florence, qui appartenait à l'électrice palatine Anne-Marie-Louise de Médicis, en qui tout est fini. Cette belle gravure doit se trouver dans le cabinet du grand duc: c'est peut-être un Apollon vainqueur du serpent Python; il y en a une représentation dans le *Musæum Florent. tom. I. tab. 66. n°. 1*. En 1749, un Italien a distribué à Paris plusieurs *pierres* semblablement incrustées; & comme il en avoit nombre & qu'elles étoient trop bien conservées pour n'être pas suspectes, les connoisseurs sont persuadés que c'étoient des pièces modernes.

Le diamant, la seule *pièce* précieuse sur laquelle on n'avoit pas encore essayé de graver, l'a été dans ces derniers siècles.

Il est vrai que M. André Cornaro, Vénitien, annonça en 1723 une tête de Néron gravée en creux sur un diamant ; & pour relever le prix de cette gravure qu'il estimoit douze mille sequins, il assuroit qu'elle étoit antique. Mais on ne peut guere douter du contraire, & peut-être son diamant étoit un ouvrage de Constanzi qui a long-temps travaillé à Rome avec distinction. Lorsque Clément Birague, milanois, que Philippe II avoit attiré en Espagne, & qui se trouvoit à Madrid en 1564, fit l'essai de graver sur le diamant, personne n'avoit encore tenté la même opération. Cet ingénieux artiste y grava pour l'infortuné dom Carlos le portrait de ce jeune prince, & sur son cachet qui étoit un autre diamant, il mit les armes de la monarchie espagnole. On a fait voir à Paris un diamant où étoient gravées ou plutôt égratignées les armes de France ; l'on dit qu'il y en a un semblable dans le trésor de la reine de Hongrie à Vienne, & que le cachet du feu roi de Prusse étoit pareillement gravé sur un diamant. Au reste, ces gravures ne peuvent être ni bien profondes, ni fort arrêtées, ni faites sur des diamans parfaits. Ajoutez que souvent l'on montre des gravures qu'on dit être faites sur des diamans, & qui ne le sont réellement que sur des saphirs blancs.

3°. *De la distinction des pierres antiques d'avec les modernes.* Comme il regne beaucoup de ruse, de fraude & de stratagème pour tromper au sujet des *pierres gravées*, on demande s'il y a des moyens de distinguer l'antique du moderne, les originaux des copies ; quelques curieux se sont fait là-dessus des regles qui, tout incertaines qu'elles sont, méritent cependant d'être rapportées.

Ils commencent par examiner l'espece de la *Pierre* : si cette *Pierre* est orientale, parfaite dans sa qualité, si c'est quelque *Pierre* fine dont la carrière soit perdue, telles que sont, par exemple, les cornalines de la vieille roche ; si le poli en est très-beau, bien égal & bien luisant, c'est selon eux, des preuves de l'antiquité d'une gravure. Il est certain que l'examen de la qualité d'une *Pierre* gravée & de son beau poli ne sont point des choses indifférentes ; mais l'on a

vu plus d'une fois nos graveurs effacer d'anciennes mauvaises gravures, retoucher des antiques, apporter dans le poliment une grande dextérité pour mieux tromper les connoisseurs. D'ailleurs ce seroit peut-être une preuve encore plus certaine de l'antiquité d'une *Pierre gravée*, si la surface extérieure d'une telle *Pierre* étoit dépolie par le frottement ; car les anciens gravoient pour l'usage, & toute *Pierre* qui a servi doit s'en ressentir.

Les curieux croient encore reconnoître certainement si les inscriptions gravées en creux sur les *pierres* sont vraies ou supposées, & cela par la régularité & la proportion des lettres, & par la finesse des jambes ; mais il n'y a guere de certitude dans ces sortes d'observations ; tout graveur qui voudra s'en donner la peine & qui aura une main légère, tracera des lettres qui imiteront si bien celles des anciens, même celles qui sont formées par des points, que les plus fins connoisseurs prendront le change ; & ce stratagème conçu en Italie pour se jouer de certains curieux nourris dans la prévention, n'a que trop bien réussi. Ils ont corrompu jusque aux *pierres gravées* antiques, en y mettant de fausses inscriptions ; & c'est ce qu'ils exécutoient avec d'autant plus de sécurité, qu'il leur est plus facile alors d'en imposer. Qui pourra donc assurer que plusieurs de ces noms d'artistes qui se lisent sur les *pierres gravées*, & même auprès de fort belles gravures, n'y auront pas été ajoutés dans des siècles postérieurs ? sur-tout depuis que M. Gori a fait observer que le nom de *Cléomenes* écrit en grec, qu'on voit sur le socle de la fameuse & belle statue de la Vénus de Médicis, est une inscription postiche.

Il n'est pas plus difficile d'ajouter sur les *pierres gravées*, de ces cercles & de ces bordures en forme de cordon, qui, suivant le sentiment de M. Gori, caractérisent les *pierres* étrusques, & sont un signe certain pour les reconnoître.

D'autres curieux prétendent que les anciens n'ont jamais gravé que sur des *pierres* de figures rondes ou ovales ; & lorsqu'on leur en montre quelques-unes d'une autre forme, telles que sont des

pierres carrées ou à pans, ils ne balancent pas à dire que la gravure en est moderne; ce qui n'est pas toujours exactement vrai.

Quelques négligences qui se seroient glissées dans des parties accessoires au milieu des plus grandes beautés, ne doivent pas non plus faire juger qu'une gravure n'est pas antique: on en devroit peut-être conclure tout le contraire, d'autant que les gravures modernes sont en général assez suivies, & que celles des anciens ont assez souvent le défaut qu'on vient de remarquer. On peut citer pour exemple l'enlèvement du palladium gravé par Dioscoride: le diomede qui est la maîtresse figure, réunit toutes les perfections; presque tout le reste est d'un travail si peu soigné, qu'à peine seroit-il avoué par des ouvriers médiocres. Cet habile artiste auroit-il prétendu relever l'excellence de sa production par ce contraste? ou auroit-il craint que l'œil s'arrêtant sur des objets étrangers, ne se portât pas assez entièrement sur la principale figure?

Mais une *Pierre gravée* qui seroit en châtellée dans son ancienne monture; une autre qu'on sauroit, à n'en pouvoir douter, avoir été trouvée depuis peu à l'ouverture d'un tombeau, ou sous d'anciens décombres qui n'auroient jamais été fouillés, mériteroit d'être recue pour antique. Il paroît aussi qu'on ne devroit pas moins estimer une *Pierre gravée* qui nous viendroit de ces pays où les arts ne se sont point relevés depuis leur chute: par exemple, des *pierres gravées* qui sont tirées & apportées du Levant, ne sont pas susceptibles d'altérations par le défaut d'ouvriers, comme le sont celles qu'on découvre en Europe; enfin outre la certitude de l'antiquité pour *Pierre gravée*, il faut encore qu'elle soit réellement belle pour mériter l'estime des curieux. Concluons donc que la connoissance du dessin, jointe à celle des manières & du travail, est le seul moyen pour se former le goût; & devenir un bon juge dans les arts, & en particulier dans la connoissance du mérite des *pierres gravées*, tant antiques que modernes.

4°. Des illustres graveurs en pierres fines.

Il semble qu'il manque quelque chose à l'histoire des arts, si elle ne marche accompagnée de celle des artistes qui s'y sont distingués. C'est ce qui a engagé M^{rs} Vasari, Vettori, & Mariette, à faire la vie de ces illustres artistes; il nous suffira néanmoins d'indiquer les noms des principaux parmi les modernes qui ont paru depuis la renaissance des arts.

Tout le monde fait que la chute du bon goût suivit de fort près celle de l'empire romain; des ouvriers grossiers & ignorans prirent la place des grands maîtres, & semblerent ne plus travailler que pour accélérer la ruine des beaux arts. Cependant dans le temps même qu'ils s'éloignoient à si grands pas de la perfection, ils se rendoient, sans qu'on y prit garde, utiles, & même nécessaires à la postérité. En continuant d'opérer, bien ou mal; ils perpétuèrent les pratiques manuelles des anciens; pratiques dont la perte étoit sans cela inévitable, & n'auroit peut-être pu se retrouver. Il est donc heureux que l'art de la gravure en *pierres fines* n'ait souffert aucune interruption, & qu'il y ait eu une succession suivie de graveurs qui se soient instruits les uns les autres, & qui se soient mis, pour ainsi dire, à la main, les outils sans lesquels cet art ne sauroit se pratiquer.

Ceux d'entr'eux qui abandonnèrent la Grece dans le quinzieme siecle, & qui vinrent se chercher un asyle en Italie; pour se soustraire à la tyrannie des Turcs leurs nouveaux maîtres, y firent paroître pour la premiere fois quelques ouvrages, qui un peu moins informes que les gravures qui s'y faisoient journellement, servirent de prélude au renouvellement des arts, qui se préparoit. Les pontificats de Martin V & de Paul II, furent témoins de ces premiers essais; mais Laurent de Médicis, le plus illustre protecteur que les arts aient rencontré, fut le principal moteur du grand changement qu'éprouva celui de la gravure. Sa passion pour les *pierres gravées* & pour les camées, lui fit rechercher, ainsi que je l'ai déjà remarqué, les meilleurs graveurs; il les rassembla auprès de sa personne; il leur distribua des ouvrages; il les anima par ses bienfaits;

& l'art de la gravure en *pierres fines* reprit une nouvelle vie.

Jean delle Cornivole fut regardé comme le restaurateur de la gravure en creux des *pierres fines*, & Dominique de'Comei, de la gravure en relief. Ces deux artistes furent bientôt surpassés par Pierre-Marie de Pescia, & par Michéline. L'art de la gravure en *pierres fines*, s'étendit rapidement dans toutes les parties de l'Italie. Cependant il étoit réservé à Jean Bernardi, né à Castel-Bolognese, ville de la Romagne, d'enseigner aux graveurs modernes à se rendre de dignes imitateurs de ceux des anciens. Entr'autres ouvrages de gravure de ce célèbre artiste, on vante beaucoup son Titius, auquel un vautour déchire le cœur, gravé d'après le dessin de Michel-Ange : comblé d'honneurs & de biens, il expira en 1555. Dans ce temps-là François I avoit attiré en France le fameux Matthieu del Nasaro, qui s'occupait à former parmi nous des élèves qui fussent en état de perpétuer dans le royaume l'art qu'il y avoit fait connoître.

Pendant le même temps, Luigi Anichini, & sur-tout Alexandre Cesari, surnommé *le Grec*, gravait à Rome avec éclat toutes sortes de sujets sur des *pierres fines* : le chef-d'œuvre de ce dernier est une camée représentant la tête de Phocion l'athénien. Jacques de Trezzo embellissoit alors l'Escorial par ses ouvrages en ce genre.

Quand l'empereur Rodolphe II monta sur le trône, il protégea les arts, fit fleurir celui de la gravure en Allemagne dans le dix-septième siècle, & employa particulièrement Gaspard l'Héman, & Miséroni; mais aucun de ces graveurs n'a pu soutenir le parallèle du Corderé, qui florissoit en France vers la fin du seizième siècle, & qui a vécu jusques sous le regne de Louis XIII. Cependant parmi les graveurs françois, personne n'a mérité cette brillante réputation dont Flavius Sirlet a joui dans Rome jusqu'à sa mort, arrivée le 15 août 1737; on ne connoît aucun graveur moderne qui l'égalé pour la finesse de la touche : il nous a donné sur des *pierres fines* des représentations en petit des plus belles statues antiques qui sont à Rome :

le groupe du Laocoon est son chef-d'œuvre.

Celui qui se distinguoit dernièrement le plus dans cette ville, est le chevalier Charles Costanzi; il a gravé sur des diamans, pour le roi de Portugal, une Leda, & une tête d'Antinoüs.

Je n'ai point parlé des graveurs qu'a produit l'Angleterre, parce que la plus grande partie sont demeurés fort au dessous du médiocre; il faut pourtant excepter Charles Chrétien Reifen qui a mérité une des premières places parmi les graveurs en creux sur les *pierres fines*, & qui a eu pour élève un nommé Claus, mort en 1739, ensuite Smart, & enfin Seaton, qui étoit de nos jours le premier graveur de Londres.

Mais nous avons lieu de regretter un de nos graveurs françois, mort en 1746, & qui faisoit honneur à la nation; je parle de M. François-Julien Barier, graveur ordinaire du roi en *pierres fines*, homme de goût, né industriel, & qui a fait dans l'un & dans l'autre genre de gravure, des ouvrages qui ont assuré sa réputation; il ne lui manquoit qu'une plus parfaite connoissance du dessin.

M. Jacques Guay qui lui a succédé, ne doit point craindre d'essayer un pareil reproche; il dessine très-bien, & modele de même; il a visité toute l'Italie pour se perfectionner, & a retiré de grands fruits de ses voyages. Il a jeté beaucoup d'esprit sur une cornaline, où il a exprimé en petit, d'après le dessin de M. Bouchardon, le triomphe de Fontenoy.

5°. *De la pratique de la gravure en pierres fines.* Quand on examine avec attention ce que Pline a dit de la manière de graver sur les *pierres précieuses*, on demeure pleinement convaincu que les anciens n'ont point connu d'autres méthodes, que celles qui se pratiquent aujourd'hui. Ils ont dû se servir, comme nous, du touret, & de ces outils d'acier ou de cuivre, qu'on nomme scies & bouterolles; & dans l'occasion ils ont pareillement employé la pointe du diamant. Le témoignage de Pline est formel, *liv. XXXVII. ch. iv. & chap. xiiij.* ce qui mettra cette vérité dans tout son jour, sera de donner ici la description

description détaillée de notre maniere de graver; mais il faut la laisser faire à cet habile auteur notre collegue, qui, après avoir puisé chez les artistes tout ce qui concerne les arts, fait les décrire dans cet ouvrage avec des talens au dessus de mes éloges.

6°. *Des pierres gravées factices.* L'extrême rareté des pierres précieuses, & le vif empressement avec lequel on les recherchoit dans l'antiquité, ne permettant qu'aux personnes riches d'en avoir, firent imaginer des moyens pour satisfaire ceux qui, manquant de facultés, n'en étoient pas moins possédés du desir de paroître. On employa le verre, on le travailla, on lui allia divers métaux; & en le faisant passer par différens degrés de feu, il n'y eut presque aucune pierre précieuse dont on ne lui fit prendre la couleur & la forme. On a retrouvé ce secret dans le quinzieme siecle, & on est rentré en possession de faire de ces pâtes ou pierres factices, que quelques-uns appellent des *compositions*. Voyez PATE DE VERRE ou PIERRE GRAVÉE FACTICE.

7°. *De la maniere de tirer les empreintes.* Pour ce qui regarde les diverses manieres de tirer des empreintes sur les plus belles pierres gravées, v. le mot EMPREINTE.

8°. *De la conservation des pierres gravées.* Un amateur tâche de conserver ses pierres gravées, & a pour cet effet des écrins ou baigniers. V. ÉCRIN.

9°. *Des auteurs sur les pierres gravées.* Entre un si grand nombre d'auteurs qui, depuis Pline jusqu'à nous, ont traité des pierres gravées, nous ne nous proposons ici que de nommer les principaux; les curieux peuvent recourir à la partie si intéressante du livre de M. Mariette, qui concerne la bibliotheque Dactylographique: une matiere si sèche a pris entre ses mains les graces & les ornemens qu'on ne trouve point ailleurs.

On connoît assez, sur les anneaux des anciens, les ouvrages de Kitchius, de Longus, de Kirchman, de Kornman, & de Liceti; ils ont tous été réimprimés ensemble à Leyde en 1672; le livre de Liceti imprimé à Udine en 1645, in-4°. n'est à la vérité qu'une misérable compi-

lation, & ne peut être lu sans dégoût; mais en échange on sera fort content de la brochure de Cazalius sur les anneaux & leurs usages.

Antoine le Pois a donné un discours sur les médailles & gravures antiques, Paris 1579, in-4°, avec figures, livre très-curieux, très-bien imprimé, & d'un auteur qui a le premier rompu la glace sur cette matiere. Ce livre estimé n'est pas fort commun; mais il faut prendre garde s'il se trouve à la page 126 une figure du dieu des jardins, qui a été arrachée dans plusieurs exemplaires.

Baudelot de Dorival a mis au jour un livre de *l'utilité des voyages*, &c. Paris 1686, 2 vol. in-12. avec figures, & Rouen 1727: livre utile, intéressant, & dont on ne peut se passer.

Nous avons indiqué au mot GRAVURE, les ouvrages où l'on enseigne la pratique de cet art: passons aux plus beaux recueils & cabinets de pierres gravées: voici ceux de la plus grande réputation, publiés en Italie.

Agostini (Leonardo); le Gemme, *antichie figurate, colle annotazioni di Pietro Bellori*, in Roma 1657, in-4°. fig. *secundâ parte in Roma* 1669, in-4°. seconde édition, in Roma 1686, 2 vol. in-4°. fig. troisième édition mise en latin par Jacques Gronovius, *Amstelod.* 1685, 2 vol. in-4°. & à Francker 1694, 2 vol. in-4°. fig.

Léonard Agostini, né à Boccheggiano, dans l'état de Sienne, étoit un connoisseur d'un goût exquis, & il avoit veilli parmi les antiques; son recueil est excellent, de même que son discours historique qui sert de préliminaire: il fait joindre l'utile à l'agréable, le goût avec l'érudition. Il eut encore l'avantage de trouver un dessinateur & un graveur habile dans la personne de Jean-Baptiste Gallestruzzi, florentin; la deuxième édition, préférable à la première pour l'ordre qui y a été observé & l'amélioration des discours, lui sera toujours inférieure par rapport aux planches. Il n'est pas inutile d'avertir qu'on a employé dans cette édition deux sortes de papiers, & qu'on doit donner la préférence au plus grand papier; car outre

que le petit est fort mauvais, l'impression des planches y est trop négligée : l'édition de Hollande a les planches gravées assez proprement, mais sans goût.

De la Chaussée, *romanum Musæum*, &c. Romæ, 1690, in-fol. editio secunda; Romæ 1707, in-fol. editio tertia; Romæ 1746, 2 vol. in-fol. item en François, Amsterdam 1706, in-fol. fig.

Michel-Ange de la Chaussée, parisien, savant antiquaire, étoit allé assez jeune à Rome, & son caractère, autant que son goût, l'y avoit fixé. Le corps d'antiquités qu'il intitula *Musæum romanum*, est une collection qui réunit les plus singulières antiquités qui se trouvoient dans les cabinets de Rome au temps où l'auteur écrivoit. Les figures sont accompagnées d'explications aussi curieuses qu'instructives. Jamais ouvrage ne fut mieux reçu; Grævius l'inséra tout entier dans son grand recueil des antiquités romaines. Il fut traduit en François, & imprimé à Amsterdam en 1706; mais l'édition originale fut suivie d'une seconde, à tous égards préférable à la première, pareillement faite à Rome en 1707, & considérablement augmentée par l'auteur même; on en donna tout de suite une troisième édition à Rome en 1746, en 2 volumes in-fol. fort inférieure à la seconde, & dans laquelle le libraire n'a cherché qu'à induire le public en erreur, & abuser de sa confiance.

La première partie du recueil de M. de la Chaussée, comprend une suite assez nombreuse de gravures antiques, qui presque toutes sont des morceaux d'élite, dont le public n'avoit point encore joui dans aucun ouvrage imprimé.

M. de la Chaussée a encore publié à Rome, en 1700, in-4°. fig. un recueil de pierres gravées antiques, avec ses observations: le choix des pierres est fait avec discernement; les explications écrites en italien sont judicieuses & pleines d'érudition; les planches, au nombre de deux cents, gravées par Bartholi, ne sont qu'au trait.

Musæum florentinum, cum observ. Ant. Franc Gori, Florentiæ, 1731, 1732, 2 vol. fol. maj. cum fig. &c.

Qui ne connoît pas le prix de cette rare & immense collection? jusqu'à présent on n'en a vu, je crois, que six volumes; mais c'en est assez pour admirer le plus beau cabinet de pierres gravées qu'il ait au monde. Les deux premiers volumes donnés en 1731 & 1732, contiennent toutes les pierres gravées du grand duc, qui méritent quelque considération. Le premier volume contient plus de huit cents pierres gravées, qui occupent cent grandes planches; & le second quatre cents dix-huit pierres gravées, rangées comme dans le premier sur cent planches; les éditeurs n'ont point craint d'excéder, ni par rapport à la largeur des marges, ni pour la grosseur des caractères, ni dans la disposition des titres: l'épaisseur du papier répond à sa grandeur; aucun des ornemens dont on a coutume d'enrichir les livres d'importance, n'ont été épargnés dans celui-ci; en un mot c'est un ouvrage d'apparat, & qui remplit parfaitement les vues de ceux qui l'ont fait naître; ce livre coûte fort cher, même aux souscripteurs; & pour comble de malheur, la grande inondation de l'Arno, qui a fait périr sur la fin de 1740, une partie de l'édition mise dans le palais Corsini, n'en a pas fait baisser le prix.

10°. *Des collections de pierres gravées.* Non seulement l'antiquité nous fournit des exemples de passions pour les pierres gravées, mais elle nous fournit des génies supérieurs; & les plus distingués dans l'état, qui formoient de ces collections. Quels hommes que César & Pompée! Ils aimèrent passionnément l'un & l'autre les pierres gravées; & pour montrer l'estime qu'ils en faisoient, ils voulurent que le public fût le dépositaire de leurs cabinets. Pompée mit dans le Capitole les pierres gravées, & tous les autres bijoux précieux qu'il avoit enlevés à Mithridate; & César consacra dans le temple de Vénus, sur-nommée *genitrix*, celles qu'il avoit recueillies lui-même avec des dépenses infinies; car personne n'égaloit sa magnificence, quand il s'agissoit de choses curieuses. Marcellus, fils d'Octavie, & neveu d'Auguste, déposa son cabinet de pierres gravées dans le sanctuaire du temple d'Apollon, sur le mont Palatin. Marcus

Scarus, beau-fils de Sylla, homme vraiment splendide, avoit formé le premier un semblable cabinet dans Rome. Il falloit être bien puissant pour entreprendre alors de ces collections. Le prix des belles pierres étoit monté si prodigieusement haut, que de simples particuliers ne pouvoient guère se flatter d'y atteindre. Un revenu considérable suffisoit à peine pour l'achat d'une pierre précieuse. Jamais nos curieux, quelque passionnés qu'ils soient, ne pousseront les choses aussi loin que l'ont fait les anciens. Je ne crois pas qu'on rencontre aujourd'hui des gens, qui semblables au sénateur Nonius, préfèrent l'exil, & même la proscription, à la privation d'une belle bague.

Il est pourtant vrai que depuis le renouvellement des beaux arts, les pierres gravées ont été recherchées par les nations polies de l'Europe avec un grand empressement; & ce goût semble même avoir pris de nos jours une nouvelle vigueur. Il n'y a presque point de prince qui ne se fasse honneur d'avoir une suite de pierres gravées. Celles du roi & celles de l'impératrice reine de Hongrie, sont considérables. Le recueil de M. le duc d'Orléans est très-beau. On vante en Angleterre les pierres gravées recueillies autrefois par le comte d'Arundel, présentement entre les mains de miladi Germain, celles qu'a voit rassemblé milord Pembroke, & la collection qu'en avoit fait le duc de Devonshire, l'un des plus illustres curieux de ce siècle.

C'est néanmoins l'Italie qui est encore remplie des plus magnifiques cabinets de pierres gravées. Celui qui avoit été formé par les princes de la maison Farnèse, a fait un des principaux ornemens du cabinet du roi des deux Siciles; la collection du palais Barberin, tient en ce genre un des premiers rangs dans Rome qui, de même que Florence & Venise, abonde en cabinets particuliers de pierres gravées. Mais aucune de ces collections n'égale celle que possédoit le grand duc, qui paroît être la plus singulière & la plus complète qu'on ait encore vue, puisque le marquis Maffei assure qu'elle renferme près de trois mille pierres gravées. On fait que les plus remar-

quables se trouvent dans le *musæum florentinum*; aussi faut-il convenir que les peuples d'Italie sont à la source des belles choses. Fait-on la découverte de quelque rare monument, de ceux d'une ville même, d'un *Herculanum*, par exemple, elle se fait pour eux: ils sont les premiers à en jouir; ils peuvent continuellement étudier l'antique qui est sous leurs yeux; & comme leur goût en devient plus sûr & plus délicat que le nôtre, ils sont aussi généralement plus sensibles que nous aux vraies beautés des ouvrages de l'art.

11°. *Des belles pierres gravées.* Pour avoir des pierres gravées, exquises en travail, il faut remonter jusqu'au temps des Grecs; ce sont eux qui ont excellé en ce genre, dans la composition, dans la correction du dessin, dans l'expression, dans l'imitation, dans la draperie, en un mot dans tout genre. Leur habileté dans la représentation des animaux, est encore supérieure à celle de tous les autres peuples. Ils étoient mieux servis que nous dans leurs modèles, & ils ne faisoient absolument rien sans consulter la nature. Ce que nous disons de leurs ouvrages au sujet de la gravure en creux, doit également s'appliquer aux pierres gravées en relief, appelées *camées* ou *cameaux*. Ces deux genres de gravure ont toujours chez les Grecs marché d'un pas égal. Les Etrusques ne les ont point égalés; & les Romains qui n'avoient point l'idée du beau, leur ont été inférieurs à tous égards. Quoique curieux à l'excès des pierres gravées, quoique soutenus par l'exemple des graveurs grecs qui vivoient parmi eux, ils n'ont eu en ce genre que des ouvriers médiocres de leur nation, & la nature leur a été ingrate. Les arts illustroient en Grece ceux qui les pratiquoient avec succès; les Romains au contraire n'employoient à leurs sculptures que des esclaves ou des gens du commun.

12°. *De la plus belle pierre gravée connue.* La plus belle pierre gravée sortie des mains des Grecs, & qui nous est restée, est, je pense, la cornaline, connue sous le nom de *cachet de Michel-Ange*. C'est le plus beau morceau du cabinet du roi de France, & peut-être du monde. On dit

qu'un orfèvre de Bologne en Italie, nommé *Augustin Tassi*, l'eut après la mort de Michel-Ange, & la vendit à la femme d'un intendant de la maison de Médicis. Le sieur de Bagarris qui a été garde du cabinet des antiques de Henri III, l'acheta huit cents écus, au commencement du dernier siècle, des héritiers de cette dame qui étoient de Nemours: le sieur Lauthier le pere l'eut après la mort de ces antiquaires; & ce sont les enfans dudit sieur Lauthier, qui l'ont vendue à Louis XIV. Voyez CACHET de Michel-Ange.

13°. Des pierres gravées de l'ancienne Rome. Il semble par ce que nous avons remarqué tout à l'heure, qu'il y avoit parmi les Romains une sorte d'insuffisance pour la culture des arts. J'ajoute, que ce n'est pas la seule nation qui pour avoir possédé les plus belles choses, & les avoir en apparence aimées avec passion, n'a pu fournir ni grands peintres, ni grands sculpteurs. Je n'ai plus qu'un mot à dire au sujet de certaines gravures sur le crystal par les modernes.

14°. Des gravures des modernes sur le crystal en particulier. Les graveurs modernes ont gravé en creux sur des tables de crystal, d'assez grandes ordonnances d'après les dessins des peintres, & l'on enchâssoit ensuite ces gravures dans des ouvrages d'orfèvrerie, pour y tenir lieu de bas-reliefs.

Il faut lire, dans le Vasari, les descriptions qu'il fait d'un grand nombre de ces gravures, qui enrichissoient des croix & des chandeliers destinés pour des chapelles, & de petits coffres propres à ferrer des bijoux. Valerio Vicentini en avoit exécuté un qui étoit entièrement de crystal, & où il avoit représenté des sujets tirés de l'histoire de la passion de Notre-Seigneur. Clément VII en fit présent à François I, lors de l'entrevue qu'il eut avec ce prince à Marseille, à l'occasion du mariage de Catherine de Médicis, sa niece; & c'étoit, au rapport du Vasari, un morceau unique & sans prix. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

PIERRE GRAVÉE factice, (*Gravure.*) Voici la manipulation usitée pour faire des pierres gravées factices. On prend du blanc

qui se trouve chez les épiciers-droguistes en gros pains, qu'ils appellent *blanc d'Espagne* ou de Rouen. (*Voyez BLANC*, couleur en peinture); on l'humecte avec de l'eau, & on le pétrit pour le former en gâteau, à-peu-près de la consistance que se trouve la mie de pain frais lorsqu'on la pétrit entre les doigts; on remplit de ce blanc humecté un anneau de fer de deux ou trois lignes d'épaisseur, & du diamètre qui convient à la pierre que l'on veut mouler; si l'on ne veut pas faire forger des anneaux de fer exprès, ceux qui se trouvent tout faits dans les ciseaux y sont propres, on n'a besoin que de les en détacher avec la lime. On emplit l'anneau de cette pâte dans lequel on la presse avec le doigt; on met ensuite dessus une couche de tripoli en poudre sèche, au moins assez épaisse pour suffire au relief que l'on veut tirer. On se sert pour cela d'un couteau à couleur, pareil à ceux des peintres; on presse légèrement le tripoli avec le couteau, & on met dessus, du côté de la gravure, la pierre que l'on veut mouler, sur laquelle on appuie fortement avec le pouce; ou pour mieux faire encore, avec un morceau de bois tel que le manche d'outil.

Il est essentiel alors de soulever un peu tout de suite la pierre par un coin, avec la pointe d'une aiguille enchâssée dans un petit manche de bois; & après l'avoir laissée encore un instant, on la fera sauter totalement de dessus son empreinte avec la pointe de l'aiguille, ou on l'en détachera en prenant le moule avec les deux doigts, & en le renversant brusquement. Il faut beaucoup d'adresse & d'usage pour bien faire cette dernière opération. Si la pierre ne reste pas assez long-temps sur le moule après avoir appuyé dessus, & qu'on vienne à l'en faire sauter avant que l'humidité de la pâte du blanc d'Espagne ait atteint la surface du tripoli, le renversement de la pierre causera du dérangement dans l'empreinte. Si la pierre reste trop long-temps sur le moule après avoir appuyé dessus, l'humidité de la pâte du blanc d'Espagne gagne tout-à-fait les creux de la gravure, dans lesquels il reste infailliblement des parties du tripoli. Il faut

donc, pour réussir, que le renversement de la *Pierre* se fasse dans le moment où l'humidité de la pâte du blanc d'Espagne vient d'atteindre la surface du tripoli, qui touche à toute la surface de la gravure de la *Pierre* que l'on peut mouler.

Si l'on ne saisit pas ce moment, on manque une infinité d'empreintes; il y a même des *pierres* que la profondeur de la gravure rend si difficiles à cet égard, qu'on est obligé, après les avoir imprimées sur le tripoli, de les laisser en cet état jusqu'à ce que le tout soit parfaitement sec, avant de tenter de séparer la *Pierre* de l'empreinte: quoique cette pratique soit plus sûre, il faut cependant convenir qu'elle ne laisse pas l'empreinte aussi parfaite que l'autre, quand elle est bien exécutée.

Le choix du tripoli est encore une chose de la dernière importance. M. Homberg, dans le mémoire qu'il a donné parmi ceux de l'académie des sciences en 1712, veut que l'on se serve de tripoli de Venise qui est ordinairement jaune; mais il s'en trouve en France de rougeâtre qui fait le même effet: il faut seulement le choisir tendre & doux au toucher comme du velours, en rejetant tout celui qui seroit dur & qui contiendroit du sable. Il ne faut pas tenter d'en ôter le sable par les lavages, on ôteroit en même temps une onctuosité qui fait que, lorsqu'on le presse, ses parties se joignent & se collent ensemble, & par ce moyen en font une surface aussi polie que celle du corps avec lequel on le presse. Il faut donc se contenter, après avoir passé le tripoli par un tamis de soie très-fin, de le broyer encore dans un mortier de verre ou de porcelaine avec un pilon de verre, sans le mouiller.

Le renversement de la *Pierre* que l'on vient d'imprimer étant fait, il faut en considérer attentivement la gravure, pour voir s'il n'y seroit pas resté quelques petites parties du tripoli; dans lequel cas, comme ces parties manqueroient à l'empreinte, il faut recommencer l'opération en remettant de nouveau blanc d'Espagne dans l'anneau & de nouveau tripoli dessus.

Lorsque l'on est content de l'empreinte, on la met à sécher; & quand elle est parfaitement sèche, on peut avec un canif

égaliser un peu le tripoli qui déborde l'empreinte, en prenant bien garde qu'il n'en tombe pas sur l'empreinte.

Lorsqu'on sera assuré que l'empreinte est bien faite & le moule bien sec, on choisira le morceau de verre ou de composition sur lequel on veut tirer l'empreinte; plus les verres seront durs à fondre, plus le poli de l'empreinte sera beau. On taillera le morceau de verre de la grandeur convenable, en l'égrugeant avec de petites pincettes, & on le posera sur le moule, en forte que le verre ne touche en aucun endroit la figure imprimée, qu'il pourroit gâter par son poids.

On aura un petit fourneau pareil à ceux dont se servent les peintres en émail, (*Voyez EMAIL*), dans lequel il y aura une moufle; on aura eu soin de remplir ce fourneau de charbon de bois, de façon que la moufle en soit environnée dessus, dessous, & par ses côtés. Lorsque le charbon sera bien allumé & la moufle très-rouge, on mettra le moule, garni du morceau de verre sur lequel on veut tirer l'empreinte, sur une plaque de tôle, & on l'approchera ainsi par degrés de l'entrée de la moufle, au fond de laquelle on le portera tout-à-fait lorsqu'on le jugera assez chaud pour que la grande chaleur ne fasse pas casser le morceau de verre; on bouchera alors l'entrée de la moufle avec un gros charbon rouge, de façon cependant qu'il se trouve un petit intervalle par lequel on puisse observer le verre. Lorsque le verre paroitra luisant, & que ses angles commenceront à s'émousser, on retirera d'une main avec des pincettes la plaque de tôle; & avec l'autre main, sur le bord même du fourneau, sans perdre de temps, on pressera fortement le verre avec un morceau de fer plat que l'on aura tenu chaud.

L'impression étant finie, on laissera le tout à l'entrée du fourneau, afin que le verre refroidisse par degrés, sans quoi il seroit sujet à casser.

Si l'on veut copier en creux une *Pierre* qui est en relief, ou en relief une *Pierre* qui est en creux; il faut en prendre une empreinte exacte avec de la cire d'Espagne, ou avec du soufre fondu avec un peu

de minium. Il faut abattre avec un canif & une lime ce qui aura débordé l'empreinte, & on se servira de cette empreinte de cire d'Espagne ou de soufre pour imprimer sur le tripoli.

Comme par le procédé que l'on vient de donner, on voit que l'on ne peut avoir que des pierres d'une couleur, on va donner celui qu'il faut suivre pour imiter les variétés & les différens accidens que l'on voit dans les camées.

Les agates onix dont on forme les camées, étant composées de couches de différentes couleurs, & n'étant point transparentes, on a pris pour les imiter des morceaux du verre colorié dont on se servoit pour composer les vitres des églises; on a rendu ces verres opaques en les stratifiant dans un creuset avec de la chaux éteinte à l'air, du plâtre, ou du blanc d'Espagne, c'est-à-dire, en mettant alternativement un lit de chaux ou de plâtre, & un lit de verre. En exposant ce creuset au feu assez fort, ces verres deviennent opaques en conservant leurs couleurs; & ceux qui n'en avoient point deviennent d'un blanc de lait comme l'émail ou la porcelaine.

Si le feu a été bien ménagé dans le commencement, & qu'on ne l'ait point poussé trop fort sur la fin, ces verres opaques sont encore susceptibles d'entrer en fonte à un plus grand feu; on peut donc fonder les uns sur les autres ceux de différentes couleurs, & par ce moyen imiter les lits de différentes couleurs que l'on rencontre dans les agates onix. On rencontre même dans les vitrages peints des anciennes églises, des morceaux de verres dans lesquels la couleur n'a pénétré que la moitié de leur épaisseur; les pourpres ou couleur de vinaigre sont tous dans ce cas ainsi que plusieurs bleus. Lorsque ces verres sont devenus opaques, ainsi qu'on l'a dit, la partie qui n'a point été pénétrée de la couleur, se trouve blanche & forme avec celle qui étoit coloriée deux lits différens, comme on en voit dans les agates onix: lorsqu'on ne veut point fonder ensemble les verres de différentes couleurs, il faut travailler sur ceux-là. Avant que de se servir de ces verres qui ont des

couches de différentes couleurs, il faut les faire passer sur la roue du lapidaire, & manger de la surface blanche qui est destinée à représenter les figures du relief du camée, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à une épaisseur plus mince, s'il est possible, qu'une feuille de papier.

On pose ce verre du côté de la surface blanche que l'on a rendue si mince, sur le modèle dans lequel est l'empreinte de la gravure qu'on veut imiter; on le fait chauffer dans la moufle, & on l'imprime de la manière que l'on a dit ci-devant.

Les verres que l'on a rendus opaques, en suivant le procédé ci-dessus, étant alors susceptibles d'être travaillés au touret, on y applique la pierre dont on vient de parler; & avec les mêmes outils dont on se sert pour la terre en pierres fines, on enlève aisément tout le blanc du champ qui déborde le relief, & les figures paroissent alors isolées sur un champ d'une couleur différente, comme dans les camées.

Si l'on ne vouloit imiter qu'une simple tête, qui ne fût pas trop difficile à chanter, on pourroit se contenter, après avoir moulé cette tête, de l'imprimer ensuite sur un morceau de verre opaque blanc. On feroit ensuite passer ce verre imprimé sur la roue du lapidaire, & on l'useroit par derrière avec l'émeril & de l'eau, jusqu'à ce que toute la partie qui fait un champ à la tête, se trouvât détruite, & qu'il ne restât absolument que le relief. S'il se trouve après cette opération qu'il soit encore demeuré quelque petite partie du champ, on l'enlève avec la lime ou avec la pointe des ciseaux; on applique cette tête ainsi découpée avec soin sur un morceau de verre opaque d'une couleur différente; on l'y colle avec de la gomme; & quand elle y est bien adhérente, on pose le verre du côté de la tête sur un moule garni de tripoli, & on l'y presse comme si on l'y vouloit mouler: mais au lieu de l'en retirer, comme on fait quand on prend une empreinte, on laisse sécher le moule toujours couvert de son morceau de verre; & lorsqu'il est sec, on l'enfourne sous la moufle, & on le presse avec la spatule de fer lorsqu'il est en fusion, ainsi qu'il a été expliqué ci-devant. La

gomme qui attachoit la tête sur le fond se brûle ; ainsi les deux morceaux de verre , celui qui forme le relief & celui qui lui doit servir de champ , n'étant plus séparés , s'unissent étroitement en se fondant , sans qu'on puisse craindre que dans cette fonte le relief puisse souffrir la moindre altération , puisque le tripoli , en l'enveloppant de toutes parts , lui sert comme d'une chape , & ne lui permet pas de s'écarter. Si on vouloit que quelques parties du relief , comme les cheveux , fussent d'une couleur différente , il suffit d'y mettre au bout d'un tube de verre un atome d'une dissolution d'argent par l'esprit de nitre , & faire ensuite chauffer la pierre sous la moufle , jusqu'à ce qu'elle soit très-chaude sans rougir. Il faut seulement prendre garde que la vapeur de l'esprit de nitre ne colore le reste de la figure.

Les verres tirés des anciens vitrages peints des églises , sont ce qu'il y a de meilleur pour faire ces especes de camées : il est vrai qu'ils ont besoin d'un très-grand feu pour les mettre en fonte quand ils ont été rendus opaques , comme on l'a dit ; mais ils prennent un très-beau poli , & ne sont pas plus susceptibles d'être rayés que les véritables agates.

PIERRES PRÉCIEUSES , (*Hist. nat. Minéral.*) C'est ainsi que l'on nomme des pierres à qui leur dureté , leur transparence , leur éclat , leurs couleurs & leur rareté ont fait attacher un prix considérable dans le commerce ; c'est suivant toutes ces circonstances que l'on a assigné divers rangs aux pierres précieuses.

Les vraies pierres précieuses doivent avoir de la transparence & de la dureté ; c'est sur-tout par cette dernière qualité qu'elles diffèrent du crystal. Cette dureté suppose des parties plus denses & plus rapprochées , ce qui doit produire nécessairement un plus grand poids sous un même volume. L'homogénéité des parties doit encore produire dans les pierres précieuses la transparence & l'éclat : c'est ce qu'on appelle eau en langage de lapidaire ; & c'est le plus ou le moins de transparence ou de netteté de ces pierres qui avec leur dureté augmente ou diminue considérablement le prix qu'on y attache.

Les vraies pierres précieuses sont le diamant , le rubis , le saphir , la topase , l'émeraude , la chrysolite , l'améthyste , l'hyacinthe , le péridot , le grenat , le berille ou aigue-marine. Voyez ces différens articles.

Toutes ces pierres se trouvent , ou dans le sein de la terre , ou dans le lit de quelques rivières , au sable desquelles elles sont mêlées ; elles ne peuvent pour l'ordinaire être reconnues que par ceux qui sont habitués à les chercher. C'est sur-tout dans les Indes orientales que l'on trouve les pierres précieuses les plus dures & les plus estimées ; les îles de Borneo , les royaumes de Bengale , de Golconde , de Visapour & de Pégu , ainsi que l'île de Ceylan , en fournissent assez abondamment. Quant à celles que l'on trouve dans les autres parties du monde , elles n'ont communément ni la dureté , ni l'éclat , ni la transparence des pierres précieuses qui viennent de l'orient. C'est-là ce qui a donné lieu à la distinction que font les jouaillers & les lapidaires de ces pierres en orientales & en occidentales ; distinction qui n'est fondée que sur leur plus ou moins de dureté. Ainsi quand un lapidaire dit qu'une pierre précieuse est orientale , il ne faut point imaginer pour cela qu'elle vienne réellement d'orient ; mais il faut entendre par-là que sa dureté est la même que celle des pierres de la même nature qui viennent de ces climats. Cette observation est d'autant plus vraie , qu'il s'est trouvé en Europe même & dans l'Amérique , des pierres précieuses qui avoient la dureté & l'éclat de celles des Indes orientales.

Il est très-difficile de rendre raison pourquoi les Indes sont plus disposées que d'autres pays à produire des pierres précieuses ; il paroît en général que les climats les plus chauds sont plus propres à leur formation que les autres , soit que la chaleur du soleil y contribue , soit que la nature du terrain y soit plus appropriée , & les sucres lapidifiques plus atténués & plus élaborés. Quoi qu'il en soit , il paroît certain que toutes les pierres précieuses ont la même origine que les crystaux ; lorsqu'on les trouve dans leurs matrices ou minières , elles affectent toujours une figure

régulière & déterminée qui varie, étant tantôt prismatiques, tantôt cubiques, tantôt en rhomboïde, &c.

A l'égard des *pierres précieuses* qui se trouvent dans le lit des rivières, & mêlées dans le sein de la terre avec le sable, on sent aisément que ce n'est point là le lieu de la formation; ces *pierres* qui sont roulées & arrondies comme les cailloux ordinaires, doivent avoir été apportées d'ailleurs par les torrens & les eaux, qui les ont arrachées des roches & des montagnes où elles avoient pris naissance. On a remarqué que c'est à la suite des fortes pluies que l'on trouvoit plus communément les *pierres précieuses*, les topases & les grenats dans le lit des rivières de l'île de Ceylan. On assure qu'il se trouve en Bohême des cailloux au centre desquels on voit des rubis lorsqu'on vient à les casser. Ce fait prouve que ces rubis ne sont autre chose que la matière la plus épurée de ces cailloux qui s'est rassemblée à leur centre.

Les *pierres précieuses* varient pour la couleur; les rubis sont rouges, les topases sont jaunes, les émeraudes sont vertes, les saphirs sont bleus, &c. On ne peut douter que ces différentes couleurs ne soient dues aux métaux, qui seuls dans le regne minéral ont la propriété de colorer. Comme ces substances sont différentes de celles qui constituent les *pierres précieuses*, il n'est point surprenant que les *pierres* colorées n'aient point communément la même dureté que le diamant, qui est pur, transparent, & composé de parties purement homogènes.

Une des choses qui contribuent le plus au prix des *pierres précieuses*, c'est leur grandeur. En effet, si ces *pierres* sont rares par elles-mêmes, celles qui sont d'une certaine grandeur sont moins communes encore. On pourroit en rendre une raison assez naturelle, en disant que les *pierres précieuses* sont pour ainsi dire l'extrait ou l'essence d'une grande masse de matière lapidifique, dont la partie la plus pure & la plus parfaite ne peut former qu'un très-petit volume lorsqu'elle a été concentrée & rapprochée par l'évaporation insensible qui lui a donné la consistance d'une *Pierre*.

Le grand prix des *pierres précieuses* n'avoit point permis jusqu'à présent aux chymistes d'en tenter les analyses par le moyen du feu: une entreprise si coûteuse étoit réservée à des souverains; elle a été tentée à Vienne depuis quelques années, par l'empereur François I, actuellement régnant, dont le goût pour le progrès des sciences est connu de tout le monde. Par les ordres de ce prince on mit plusieurs diamans & rubis dans des creusets terminés en pointe, que l'on eut soin de luter avec beaucoup d'exactitude, on les tint au degré de feu le plus violent pendant vingt-quatre heures; au bout de ce temps, lorsqu'on vint à ouvrir les creusets; on vit avec surprise que les diamans étoient totalement disparus, au point de n'en trouver aucun vestige. Quant aux rubis, on les retrouva tels qu'on les avoit mis; ils n'avoient éprouvé aucune altération: sur quoi on exposa encore un rubis pendant trois fois vingt-quatre heures au feu le plus violent, qui n'y produisit pas plus d'effet que la première fois; il sortit de cette épreuve sans avoir rien perdu ni de sa couleur, ni de son poids, ni de son poli.

L'empereur a fait faire la même expérience de la même façon, sur plus de vingt *pierres précieuses* de différentes espèces; de deux heures en deux heures on en retiroit une du feu, afin de voir les différens changemens qu'elles pouvoient successivement éprouver. Peu-à-peu le diamant perdoit son poli, devenoit feuilleté, & enfin disparoissoit totalement; l'émeraude étoit entrée en fusion, & s'étoit attachée au fond du creuset; quelques autres *pierres* s'étoient calcinées, & d'autres étoient demeurées intactes. Avant de faire ces expériences, on avoit eu la précaution de prendre des empreintes exactes de toutes ces *pierres*, afin de voir les altérations qu'elles éprouveroient.

Le grand duc de Toscane avoit déjà antérieurement fait faire des expériences sur la plupart des *pierres précieuses*, en les exposant au foyer d'un miroir ardent de Tischirnhausen. Ces opérations peuvent servir de confirmation à celles qui ont été rapportées ci-dessus faites au feu ordinaire. On trouva donc que le diamant résistoit

résistoit moins à l'action du feu solaire que toutes les autres pierres précieuses ; il commençoit toujours par perdre son poli, son éclat & sa transparence ; il devenoit ensuite blanc & d'une couleur d'opale ; il se gerçoit & se mettoit en éclats, & en petites molécules triangulaires, qui s'écrasoiént sous la lame d'un couteau, & se réduisoient en une poudre dont les parties étoient imperceptibles, & qui, considérées au microscope, avoient la couleur de la poudre de la nacre de perle. Tous les diamans subissoient ces mêmes changemens, les uns plutôt, les autres un peu plus tard.

Enfin on essaya de joindre au diamant différens fondans ; on commença par du verre, qui ne tarda point à entrer en fusion au miroir ardent, mais le diamant nageoit à sa surface, sans faire aucune union avec lui ; on chercha à l'enfoncer dans la matière fondue, mais ce fut inutilement : le diamant diminua peu-à-peu, & se dissipa à la fin comme dans les expériences dans lesquelles on n'avoit point employé de verre.

On ne réussit pas mieux à faire entrer le diamant en fusion, en le mêlant soit avec de la fritte de verre, soit avec du sel de tartre, soit avec du soufre, soit avec du plomb ; il repoussa constamment tous ces fondans ; il ne fit non plus aucune union ni avec les métaux, ni avec les pierres, de quelque nature qu'elles fussent, ni avec le vitriol, l'alun, le nitre, le sel ammoniac ; en un mot, jamais le diamant ne marqua la moindre disposition à entrer en fusion.

Le rubis résista beaucoup mieux que le diamant à l'action du feu solaire, qui ne fit que changer sa couleur & le ramollir, sans lui rien faire perdre de son poids. On trouvera ces expériences à l'article RUBIS.

Des émeraudes exposées à cette même chaleur, ne tarderent pas à entrer en fusion ; elles commencerent par devenir blanches, & par former des bulles ; la couleur & la transparence disparurent, & ces pierres passèrent par différentes nuances, suivant le temps qu'elles furent exposées à l'action du feu. Ces pierres

Tome XXV.

deviennent par-là très-cassantes & très-tendres, au point de pouvoir en détacher des parties avec l'ongle. Voyez *giornale de letterati d'Italia*, tom. IX. (—)

GRAVURE, auteurs sur l'art de la gravure. Pomponii Gaurici Neapolitani *de sculptura, seu statuaria, libellus, Florentiæ 1504*, in-8°. Item (*secunda editio emendatior, curante Cornelio Graphæo*), *Antuerpiæ 1528*, in-8°. Le même ouvrage dans le tom. IX du recueil des antiquités grecques.

Aldus Manutius *de cælaturâ & picturâ veterum*, dans le tom. IX du recueil des antiquités grecques.

Ludovici Demontiosii Gallus *Romæ hospes, ubi multa antiquorum monumenta explicantur. Romæ 1585*, in-4°. cum fig. Item. La partie de cet ouvrage qui traite des arts, ayant le dessin pour objet, à la suite de la *dactyliotheca* de Gorlée ; & dans le tom. IX de la collection des antiquités grecques, sous ce titre : Lud. Demontiosii *de veterum sculpturâ, cælaturâ gemmarum, sculpturâ & picturâ, libri duo*.

Julii Cæsaris Bellengeri, *de picturâ, plastice, & statuaria, libri duo. Lugduni 1627*, in-8°. & dans le tom. IX du recueil des antiquités grecques.

De la gravure sur les pierres précieuses & sur les crystaux, ch. viij, du liv. II, des principes de l'architecture, de la sculpture & de la peinture, par André Félibien; seconde édition augmentée. Paris 1690, in-4°.

De modo cælandi gemmas, ch. xxvij, du livre intitulé : Dissertatio glyptographica. Romæ, 1739, in-4°.

Maniere de copier sur le verre les pierres gravées, par Guillaume Humbert, dans les mém. de l'acad. roy. des scienc. année 1712. Paris, in-4°.

Vie des graveurs. Vasari Giorgio nous a donné les vies des illustres peintres, graveurs & architectes, à Boulogne 1647, 3 vol. in-4°. On en trouvera la suite dans un ouvrage du chevalier Vettori, dans une dissertation latine sur les pierres gravées, A Rome 1739, in-4°.

Nous avons quantité de cabinets de pierres gravées, publiés en Italie, dans

Q q q q q

les Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, & en France.

Gaurici (*Pomponii*, &c.) Pomponio Gaurico, né à Gifoni, bourg dans le royaume de Naples, avoit écrit ce traité sur la sculpture, dont la première édition est de Florence 1504. Quoiqu'il dise qu'il manioit lui-même le ciseau, il paroît qu'il le manioit fort mal. Son livre mis en dialogue est aussi inutile que mal écrit.

Minutius Albus, &c. Son livre ne peut intéresser tout au plus que des grammairiens.

Bullengerii (*Julii Caesaris*, &c.) Ce qui a été dit par le Jésuite Jules-César Boulanger, dans son *traité sur la peinture & la sculpture des anciens*, est encore beaucoup plus superficiel.

Demontiosii (*Ludovici*); Louis de Montjoseu, loué dans M. de Thou, étoit un habile antiquaire, & à l'occasion de la sculpture, il parla des *pierres gravées*; mais il n'a presque fait que transcrire à la fin de sa *dissertation latine* sur la sculpture des anciens, le peu de chose qu'il avoit lu dans Pline concernant l'art de la *gravure en pierres fines*.

Si tous ces auteurs avoient eu bien sérieusement le dessein d'instruire, ils devoient s'en rapporter moins à leurs propres lumières, & consulter davantage les gens de l'art; ils se feroient exprimés plus pertinemment. C'est le parti sage qu'ont pris M. Félibien & M. le chevalier de Vettori, & qui leur a réussi lorsqu'ils nous ont exposé sous les yeux toutes les différentes opérations manuelles de la *gravure en pierres fines*; le premier dans les *principes des arts*, & le second dans une *dissertation sur les pierres gravées*, dont j'aurai occasion de parler plus d'une fois. On peut aussi se fier à M. Humberg, quand on voudra faire des copies sur verre des *pierres gravées*. La méthode qu'il enseigne dans un *mémoire* qui fait partie de ceux de l'académie royale des sciences, est fondée sur l'expérience; le savant académicien ne rapporte rien qu'il n'ait pratiqué lui-même.

Taille du DIAMANT, (*Art du lapidaire.*) la *taille du diamant* est le poli,

le brillant & la forme qu'on donne aux diamans bruts par le secours de l'art.

C'est une découverte moderne, qui n'est point le produit de la recherche des gens qu'on nomme dans le monde *gens d'esprit*, ni même des philosophes spéculatifs. Ce n'est pas à eux que nous en sommes redevables, non plus que des inventions les plus étonnantes; mais au pur hasard, à un instinct mécanique, à la patience, au travail & à ses ressources. Nous indiquerons bientôt, d'après M. Mariette, la manière dont cette découverte a été faite il n'y a pas encore 300 ans, suivie & conduite au point de perfection où elle est aujourd'hui. L'encyclopédie, s'il m'est permis de répéter ici les paroles des éditeurs de cet ouvrage, "l'encyclopédie » fera l'histoire des richesses de notre » siècle en ce genre; elle la fera & à ce » siècle qui l'ignore, & aux siècles à venir » qu'elle mettra sur la voie pour aller plus » loin. Les découvertes dans les arts n'au- » ront plus à craindre de se perdre dans » l'oubli."

Personne n'ignore que le diamant est la plus compacte, & par conséquent la plus dure de toutes les productions de la nature. Il entame tous les autres corps, & ne peut l'être que par lui-même; & s'il a sur eux de l'avantage, il en est redevable à cette extrême dureté, puisque c'est elle qui lui procure ce feu étincelant dont il paroît pénétré. Le diamant se tire de la mine ordinairement brut, & ressemble alors à un simple caillou; on n'en rencontre point communément auxquels la nature ait elle-même donné la taille, c'est-à-dire, qu'ils soient polis, que la nature y ait concouru, & dont les faces soient régulièrement formées; mais il s'en présente cependant quelquefois où la taille paroît indiquée, & qui ayant roulé parmi les sables dans le lit des rivières rapides, se trouvent polis naturellement, & tout à fait transparents: quelques-uns même sont facettés. Ces sortes de diamans bruts se nomment *bruts ingenus*; & lorsque leur figure est pyramidale & se termine en pointe, on les appelle *pointes naïves*.

Il n'y a pas d'apparence que les anciens aient reconnu & recherché d'autres

diamans que ces derniers ; les quatre qui enrichissent l'agraffe du manteau royal de Charlemagne ; qu'on conserve au trésor de Saint-Denis , ne sont que ces *pointes naïves*. Tout imparfaits qu'étoient les diamans que la nature avoit ainsi formés, on ne laissa pas de les regarder comme ce qu'elle offroit de plus rare ; & Pline , *liv. XXXVII , chap. iv* , remarque que pendant long-temps il n'appartint qu'aux rois , & même aux plus puissans , d'en posséder quelqu'un. On soupçonnoit Agrippa , dernier roi des Juifs , d'entretenir un commerce incestueux avec Bérénice sa sœur ; & le précieux diamant qu'il mit au doigt de cette princesse , réalisa presque ces soupçons (*voyez Juvenal Satyre vj , vers 255*) , tant on avoit conçu une haute idée de cette *Pierre* inestimable ! Je laisse à penser de quel œil les Romains auroient regardé nos *diamans brillans* , eux dont la magnificence alloit jusqu'à la prodigalité la plus outrée , quand il s'agissoit de satisfaire leur luxe.

Pline nous débite que pour avoir de la poudre de diamant , dont les graveurs se servent lorsqu'ils gravent les autres *pierres fines* , on fait tremper le diamant dans du sang de bouc tout chaud , & que devenant par ce moyen plus tendre , la *Pierre* se réduit aisément en petits éclats , & se divise même en portions si menues , que l'œil peut à peine les discerner. Quoique rien ne soit plus ridicule que ce conte du naturaliste romain , on apperçoit néanmoins au travers de son récit fabuleux , que les anciens broyoient comme nous le diamant ; & sans doute que ceux qui en avoient le secret , & qui faisoient négoce de poudre de diamant , n'avoient inventé un pareil mensonge qu'afin de donner le change , & demeurer plus sûrement en possession d'un commerce qui auroit cessé de leur être lucratif s'il eût été partagé.

Ce qui doit paroître assez surprenant , c'est que les anciens ayant reconnu dans le diamant la force d'entamer toutes les autres *pierres fines* sans exception , ils n'aient pas apperçu qu'il faisoit le même effet sur lui-même : cela les conduisoit tout naturellement à la taille de cette

Pierre précieuse , pour peu qu'ils y eussent fait attention. Mais c'est le sort de toutes les découvertes , que plus on semble près de les faire , plus on en est éloigné ; ce n'est presque toujours que le hasard qui en décide.

La *taille du diamant* , comme je l'ai dit ci-dessus , ne doit elle-même son origine qu'à un coup de hasard. Louis de Berquen , natif de Bruges , qui le premier la mit en pratique , il n'y a pas trois siècles (en 1476) , étoit un jeune homme qui sortoit à peine des classes , & qui né dans une famille noble , n'étoit nullement initié dans l'art du lapidaire. Il avoit éprouvé que deux diamans s'entamoient si on les frottoit un peu fortement l'un contre l'autre ; il n'en fallut pas davantage pour faire naître dans un sujet industrieux & capable de méditation , des idées plus étendues. Il prit deux diamans bruts , les monta sur le ciment , & les égrisant l'un contre l'autre , il parvint à y former des facettes assez régulières ; après quoi , à l'aide de certaine roue de fer qu'il avoit imaginée , & de la poudre qui étoit tombée de ces mêmes diamans en les égrisant , & qu'il avoit eu soin de recueillir , il acheva , en promenant ces diamans sur cette poudre , de leur donner un entier poliment. On vit paroitre pour lors le premier diamant devenu régulier , poli & brillant par le secours de l'art ; mais qui n'eut pour cette fois d'autre forme qu'une pointe naïve. *Voyez les merveilles des Indes* , par Robert de Berquen , son petit-fils.

C'en étoit assez pour une première tentative ; il suffisoit d'avoir pu réduire le diamant à recevoir une forme & un poliment , sans lequel il continuoit de ne faire aucun effet , de n'avoir ni jeu ni brillant , & demeuroit une pierre morte & absolument inutile. Le premier essai eut les suites les plus heureuses ; à l'exception d'un très-petit nombre de diamans revêches , auxquels on a donné le nom de *diamant de nature* , & qui , quelque effort qu'on fasse , ne peuvent point acquérir le poliment dans certaines parties ; ce qui vient de ce que le fil en est tortueux ; tous les autres diamans se sont prêtés à l'art du lapidaire , qui s'y est pris de différentes façons pour

donner la taille, suivant que la forme du diamant brut le permettoit & le demandoit.

On est aux Indes dans cette persuasion, qu'il est important de ne rien perdre d'un diamant, & l'on y est moins curieux en le taillant de lui faire prendre une forme régulière, que de le conserver dans toute son étendue. Les pierres qu'on reçoit toutes taillées de ce pays-là, ont presque toujours des formes bizarres, parce que le lapidaire indien s'est réglé pour le nombre & l'arrangement de ses facettes, sur la forme naturelle du diamant brut, & qu'il en a suivi scrupuleusement le contour. Le plus grand diamant du grand-mogol, qui est une *rose*, présente une infinité de facettes toutes extrêmement inégales. Notre goût est sur cela fort différent; il ne souffre point de ces figures baroques; & comme il veut du régulier, celui qui taille un diamant brut, tâche, autant qu'il est possible, de donner une forme aimable à la pierre qu'on lui a mise entre les mains. Je vais décrire les différentes especes de taille qui se pratiquent le plus fréquemment en Europe.

Lorsque la pierre s'étend en superficie, sans être épaisse, on se contente d'en dresser les deux principales faces, & l'on en abat les côtés ou tranches en talut, ou pour me servir des termes de l'art, on y forme sur chaque côté un *biseau*. Ces diamans ont assez souvent la figure d'un carré parfait, ou d'un carré long; on en voit aussi de taillés à pans: & quelle que soit leur forme, on les appelle *pierres taillées en table*, ou *pierres foibles*. Ceux qui ont commencé à tailler les diamans, leur ont souvent donné cette taille.

Les diamans nommés *pierres épaisses*, sont taillés en dessus comme les *pierres foibles*, c'est-à-dire, que la partie qui doit se présenter, lorsque le diamant sera mis en œuvre, est en *table*; mais il n'en est pas ainsi de la face opposée; au lieu d'être plate elle est en *culasse*, ayant à peu près le double d'épaisseur de la partie supérieure, & formant un prisme régulier. C'est encore ainsi qu'étoient taillés dans les commencemens presque tous les diamans, pour peu qu'ils eussent d'épaisseur.

Mais depuis qu'on a perfectionné l'art

de la taille, on ne forme plus guère les diamans autrement qu'en *rose*, ou en *brillant*. La première de ces deux especes de taille est assez ancienne parmi nous, & elle est presque la seule qui soit admise chez les Orientaux; ils prétendent que tout diamant taillé autrement, n'a point le jeu qu'il doit avoir, ou qu'il papillote trop. Autrefois quand un diamant brut étoit trop épais, on le clevoit, c'est-à-dire, qu'on le séparoit en deux, pour trouver deux diamans dans la même pierre; & encore aujourd'hui il y a des occasions où l'on est obligé d'user de cette pratique. Elle consiste à tracer dans tout le pourtour ou circonférence du diamant, un sillon ou ligne de partage, en observant de suivre le vrai fil de la pierre; & lorsque cette ligne a acquis assez de profondeur, on prend une lame de couteau d'acier bien aiguillée & bien trempée, on la présente sur cette raie, & d'un seul coup sec & frappé juste sur la pierre, posée droite & bien à-plomb, on la divise net en deux parties à peu près égales.

Les diamans ainsi clevés, sont très-propres pour faire des *roses*; car le diamant-rose doit être plat par dessous comme les pierres foibles, tandis que le dessus qui s'éleve en dôme, est taillé à facettes. Le plus ordinairement on y exprime au centre six facettes qui décrivent autant de triangles, dont les sommets se réunissent en un point, & les bases vont s'appuyer sur un autre rang de triangles, qui posés dans un sens contraire aux précédens, viennent se terminer à leur sommet sur le contour tranchant de la pierre, qu'on nomme en terme de l'art le *feuilleletis*, laissant entr'eux des espaces qui sont encore coupés chacun en deux facettes. Cette distribution donne en tout le nombre de 24 facettes. La superficie du diamant-rose étant ainsi partagée en deux parties, la plus éminente s'appelle la *couronne*, & celle qui fait le tour du diamant, prend le nom de *dentelle*.

Le diamant-rose darde de fort grands éclats de lumière, & qui sont même à proportion plus étendus que ceux qui sortent du diamant brillant, ou brillanté; mais il est vrai que celui-ci joue infiniment davantage, ce qui est l'effet de la différence de la

taille. Les *pierres épaisses* ont nécessairement dû faire naître l'idée du diamant brillant ; car ce dernier est divisé dans son épaisseur en deux parties inégales , de la même manière , & dans la même proportion que les *pierres épaisses* ; c'est-à-dire , qu'environ un tiers est pour le dessus du diamant , & les deux autres tiers pour le dessous , nommé la *culasse*. Mais au lieu que la table de la *Pierre épaisse* n'est environnée que de simples biseaux ; dans le *brillant* , le pourtour de la table qui est à huit pans , est taillé en facettes , les unes triangulaires & les autres losangées , & le dessous de la *Pierre* qui n'étoit qu'un prisme renversé , est encore taillé en facettes appelées *pavillons* , précisément dans le même ordre que les facettes de la partie supérieure ; car il est essentiel que , tant les facettes de dessus , que celles de dessous , se répondent les unes aux autres , & soient placées dans une symétrie parfaite , autrement le jeu seroit faux.

Il n'y a guere plus d'un siecle qu'on a commencé à briller ainsi les diamans , ce qui les a mis en bien plus grande faveur qu'ils n'étoient : on ne les a que pour la parure : ainsi quiconque veut paroître , préférera toujours ce qui attirera davantage les regards. On comprend facilement que comme il est aisé de faire un brillant d'une *Pierre épaisse* , il ne doit presque plus rester de celles qui avoient reçu anciennement cette dernière taille ; & il ne me paroît pas moins superflu de faire observer que c'est de la multiplicité des facettes , & de l'arrangement régulier de ces mêmes facettes , qui étant en opposition se réfléchissent & se mirent les unes dans les autres , que naît tout le jeu du diamant brillant , & l'extrême vivacité qui en sort.

Il est encore plus à la connoissance de tout le monde , que les diamans les plus parfaits , les plus chers & les plus rares , sont les plus gros , qui joignent à une belle forme , de la hauteur & du fond ; ceux de la plus belle *eau* , c'est-à-dire , les diamans les plus blancs , & dont la couleur extrêmement vive ne souffre aucune altération , & ne participe d'aucune couleur étrangère & sourde , comme celle

du feu , de l'ardoise , &c. ceux enfin qui sont les plus nets , & exempts de taches , de points & de *glaces* : on a donné ce dernier nom à de petits interstices ou vuides remplis de globules d'air , qui s'étant logés dans la *Pierre* lors de sa formation , ont empêché la matière de se lier également par-tout , & y font paroître des déchirures , si je puis me servir de ce terme , dont les facettes multiplient encore le nombre par la réflexion. Il ne faut qu'un choc , qu'un coup donné inconsidérément & à faux sur un diamant , non seulement pour l'étonner & y découvrir une glace cachée , ou en étendre une autre qui n'occupoit qu'un petit espace , mais pour fendre même la *Pierre*. Le seul mouvement du poinçon , appuyé trop fortement en frottant , a causé plus d'une fois de pareils dommages. Quant aux points ou *dragons* , ce sont des parties métalliques qui pareillement engagées dans le corps du diamant , se montrent comme autant de petites taches , ou du moins une partie , & se dissipent en mettant le diamant dans un creuset , & le poussant à un feu violent ; mais on n'est pas toujours sûr de réussir , & il arrive même que les parties métalliques venant à se dissoudre , la couleur du diamant en souffre , & en est singulièrement altérée.

Personne n'ignore qu'à l'égard des diamans sales , noirs , glaceux , pleins de filandres & de veines , en un mot de nature à ne pouvoir être taillés , les diamantaires les mettent au rebut pour être pulvérisés dans un mortier d'acier fait exprès , & les emploient ainsi broyés à scier , tailler & polir les autres diamans.

Enfin ils ont donné le nom de *diamant parangon* , aux diamans qui sont d'une beauté , d'une grosseur & d'un prix extraordinaire. Tel est , par exemple , celui du grand-mogol , celui que possédoit le grand-duc de Toscane , & celui qu'on appelle en France le *diamant de fancy* , corrompu de *cent six* , qui est le nombre de karats qu'il pèse.

Voilà le lecteur instruit de la *taille du diamant* , & même de la langue du lapidaire ; il fait présentement ce que c'est que pointes naïves , diamans bruts ingénus ,

diamans de nature, diamans brillans, diamans rose, diamans parangon, diamans d'une belle eau, diamans glaceux ou gendarmeux, pierres épaissies, pierres foibles ou pierres taillées en table : il entend les mots de biseau, couronne, culasse, dentelle, dragons, feuilleries, pavillon. En un mot en s'éclairant de la *taille du diamant*, il a ici passé en revue la plus grande partie des termes de l'art ; la vue réfléchie des ateliers remplira complètement la curiosité, & dévoilera à ses yeux toute la manœuvre du lapidaire sur cette pierre, qui, grâce à notre luxe, ne perd rien de sa valeur en devenant tous les jours plus commune.

Si l'on desire de plus grands détails, on les trouvera dans quelques ouvrages particuliers, entr'autres, dans celui de Robert de Berquen, maître orfèvre, intitulé : *les merveilles des Indes orientales & occidentales, ou traité des pierres précieuses*, Paris 1661, in-4°. & dans Jefferies (David), *a treatise of diamonds and pearls*, London 1750, in-8°. avec figures; ce dernier est traduit en françois.

Je ne dois pas oublier de remarquer en finissant, que la mine abondante découverte au Bresil, en 1728, & qui fait un des beaux revenus du roi de Portugal, fournit l'Europe de magnifiques diamans, qui ne diffèrent en rien de ceux des Indes orientales, & méritent à tous égards la même estime : c'est un fait qu'on ne révoque plus en doute, & une découverte de notre siècle. (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

Machine pour forer dans toutes sortes de pierres dures & précieuses, consiste en une cage de bois, composée de deux montans de six piés de haut, qui sont de fortes planches de bois posées verticalement & parallèlement ; elles sont affermies en cette situation par d'autres planches posées horizontalement ; ces planches sont arrêtées par des clavettes qui traversent leurs tenons, après que ceux-ci ont traversé les montans. Trois planches sont chacune percées d'un trou carré d'environ six ou sept pouces de large, au travers desquels passe le foret. Ce foret est composé de plusieurs pieces. Un crochet mouflé laisse tourner le foret sans tourner lui-

même, au moyen de la boucle que son tenon traverse : vers le milieu de la tige du foret est une bobine ou cuivrot, qui peut se mouvoir le long de la tige sur laquelle on se fixe par le moyen de la clavette qui fixe tout à la fois la bobine & la tige, qui pour cet effet est percée de trous de distance en distance ; cette bobine est appuyée contre une autre, dont l'aissieu est horizontal & fixé dans les parois latérales de la cage ; la corde qui donne le mouvement au foret, passe sur ces deux bobines. A la partie inférieure du foret est une boîte qui reçoit la queue de la fraise qui y est retenue par une clavette qui la traverse, & la boîte dans laquelle elle est entrée ; cette fraise appuie par sa partie inférieure sur l'ouvrage que l'on veut creuser, comme, par exemple, un étui de poche.

Mais comme le poids de la monture du foret est trop considérable, & que le laissant appuyer sur l'ouvrage on courroit risque de le briser, on allège ce poids par le moyen d'un contrepoids suspendu à une corde qui passe par-dessus une poulie ; comme ce poids se peut augmenter ou diminuer à discrétion, on fait appuyer la fraise sur l'ouvrage, autant que l'on veut.

Pour faire mordre la fraise sur la piece que l'on veut creuser, on se sert d'une poudre convenable à la matiere que l'on veut creuser, soit de l'émeri ou de la poudre de diamant. V. DIAMANTAIRE.

On a inventé une machine ingénieuse pour tenir le bâton à ciment à l'extrémité duquel le diamant est attaché : cet instrument qui se nomme *cadran*, (*Voyez CADRAN*) est composé de quatre pieces ; savoir, le corps, la base, & les deux noix. Le corps est une piece de bois d'environ 5 ou 6 pouces de long sur 4 à 5 de large, dans laquelle est un trou qui est le centre de l'arc percé à jour ; sur l'épaisseur de la face s'éleve une vis par laquelle elle s'assemble avec la base.

La base a deux trous, dont l'un descend verticalement & reçoit le clou qui est fixé sur l'établi.

Les deux noix sont chacune percées d'un trou dans lequel passe le bâton à ciment qui peut tourner sur son axe, & se fixer

dans les ouvertures des noix par le feul frottement, à quoi contribue beaucoup sa forme conique.

Les pierreries taillées au cadran sont les plus estimées. Cette espece d'étau à main sert à donner aux pierres précieuses les diverses facettes que l'on desire. Les cadrans pour les diamans sont de fer, ceux pour les autres pierreries sont de bois.

PIERRES FOIBLES ou ÉPAISSES, (*terme de Lapidaire.*) Lorsque la pierre de diamant s'étend en superficie, sans être épaisse, on se contente d'en dresser les deux principales faces, & l'on abat les côtés ou tranches en talut, ou comme disent les artistes, en biseau. Ces diamans ont assez souvent la figure d'un carré parfait ou d'un carré long. On en voit aussi de taillés en pans; mais quelle que soit leur forme, on les appelle *pierres taillées en table* ou *pierres foibles*. Les diamans nommés *pierres épaisses*, sont taillés en dessus comme les *pierres foibles*; mais la face opposée, au lieu d'être plate, est en culasse, ayant à peu près le double d'épaisseur de la partie supérieure, & formant un prisme régulier. (*D. J.*)

PIERRE SANGUINE, *outil d'Arquebusier*; cette pierre sanguine est un peu grosse, ressemble & est montée comme celle des orfèvres avec laquelle ils brunissent; les arquebusiers s'en servent pour bronzer les canons de fusils, pistolets, &c.

PIERRE en terme de Batteurs d'or, c'est une pierre de marbre fort polie & emboîtée dans une espece de table à rebords assez hauts sur le derriere, mais qui diminuent jusqu'à un certain point sur les côtés; il n'y en a point sur le devant, ils empêcheroient le batteur de travailler.

PIERRE A L'HUILE, *en terme de Bijoutier*, est une pierre dure & douce qui sert à aiguïser & émoudre les échopes ou les burins, en la frottant d'huile; on en tire de Lorraine dont la couleur est grisée rougeâtre, & qui sont opaques, & du Levant, qu'on estime les meilleures, qui sont d'un blanc tirant sur le blond, & un peu transparentes: on les monte sur un bois plus large & plus long qu'elles, pour les conserver plus long-temps.

PIERRE A POLIR, *en terme de Bi-*

joutier, est une pierre avec laquelle on adoucit les traits que la lime ou l'outil ont faits sur une piece. Il y en a de vertes, de rouges, de bleues, de douces, demi-douces & de rudes. *Voyez POLIR.*

Toutes ces pierres approchent beaucoup de la nature de l'ardoise.

PIERRE, en terme de Cardier, c'est un caillou de grès que l'on passe à force sur pointes ces fichées sur le feuillet, soit pour émouffer les pointes, soit pour les conserver routes également. *V. FICHER.*

PIERRE ou CUVE, c'est une espece de demi-tonneau à un fond, fait de douves de bois & cerclé de fer, dans lequel entrent l'arbre tournant & ses couteaux, pour broyer & delayer la pâte avec laquelle les cartonniers fabriquent le carton.

PIERRE BLANCHE, sert aux *charpentiers* pour blanchir leur cordeau, lorsqu'ils veulent jeter quelques lignes sur une piece de bois. *Voyez CRAIE.*

PIERRE NOIRE, sert à tracer les pieces.

PIERRES A BRUNIR, *en terme de doreur* sur bois, sont des cailloux, ou des pierres à fusil taillées en coude, & montées sur des bois un peu longs, dont on se sert pour donner le poli à l'or dans les parties unies & sans ornemens d'une piece dorée. Les sanguines ne peuvent être d'aucun usage ici; elles sont trop douces.

PIERRE servant aux *fondeurs de caracteres d'imprimerie*, pour donner aux lettres une façon qu'on appelle *frotter*; cette pierre est une meule de grès de quinze à vingt pouces de diametre, de même nature que celles dont se servent les couteliers pour remoudre les outils. Pour rendre ces grès à l'usage des fondeurs de caracteres, on en prend deux que l'on met l'une sur l'autre sur le plat; on met entre deux du sable de riviere, puis on les tourne circulairement, en mettant de temps en temps de nouveau sable, jusqu'à ce que ce sable ait grugé les petites éminences qui sont sur ces pierres, & en ait rendu la surface droite & unie. Ce sable, en dressant ces grès, ne les polit pas, mais les pointille & y laisse de petits grains propres à enlever au corps des lettres, certaines superfluités ou bavures avec lesquelles elles

sortent du moule; ce qui se fait en frottant les lettres les unes après les autres sur cette pierre; cela sert à les polir & dresser des deux côtés seulement où elles se joignent à côté les unes des autres en les composant. Voyez FROTTER.

PIERRE A L'HUILE, *outil de fourbisseur*: cette pierre est la même que celle des orfèvres, horlogers, &c. & sert aux fourbisseurs pour aiguïser leurs poinçons & outils.

PIERRE A L'HUILE, (*Graveur.*) pierre qui sert à affuter les outils (*Voyez AFFUTER*), & qu'on appelle ainsi, parce qu'elle est mouillée d'huile: elle est ordinairement ajustée sur une planche de bois qu'on appelle la boîte.

PIERRE A PARER, *outil de gainier*, c'est une pierre de liais de la largeur de deux piés en carré, sur laquelle les gainiers diminuent l'épaisseur des cuirs qu'ils emploient. Voyez l'article RELIURE.

PIERRES DURES, *parmi les lapidaires*, sont proprement les pierres fines qui en effet sont infiniment plus dures que les fausses.

PIERRE A PAPIER, *terme de marbrier*, morceau de marbre rond, ou carré, au dessus duquel il y a un bouton de marbre pour le prendre, & dont on se sert pour mettre sur le papier, afin de le tenir fixe. (*D. J.*)

PIERRES PUANTES, *lapides fœtidi, lapis suillus, lapis felinus, (Hist. nat. Minéral.)* On a donné ces différens noms à des pierres qui répandent une odeur désagréable qu'elles ont contractée dans le sein de la terre; cette odeur varie en raison des différentes substances qui l'ont occasionée. En Suede, dans la province d'Ëland, on trouve une pierre à chaux qui a une odeur très-forte d'urine de chat; on a quelquefois trouvé des empreintes d'insectes sur ces pierres. En Westphalie, aux environs d'Hildesheim, on a trouvé de la pierre qui sentoit la corne brûlée. Près de Wigerisdorf, dans le comté de Hohnstein en Thuringe, on trouve une espece de schiste ou de pierre feuilletée grise, très-poreuse, qui frottée avec une autre pierre, répand une odeur semblable à celle de la fiente de porc. Près du couvent d'Ilefeld, qui est aux environs de

Nordhausen, près du Hartz, on rencontre une montagne qui n'est composée que d'une pierre très-puante, dont on se sert comme de castine ou de fondant dans les forges du voisinage, où elle facilite la fusion de la mine de fer. Voyez Bruckmann, *epistol. itinerariæ, centur. ij. epist. 23.*

On a trouvé près de Villers-Cotterets une pierre calcaire d'un blanc sale, qui lorsqu'on la frotte répand une odeur d'urine de chat. Il y a tout lieu de croire que les odeurs qui se sont communiquées à ces sortes de pierres, viennent des substances animales ou végétales qui sont entrées en putréfaction; quelques-unes même peuvent venir des bitumes & matieres inflammables qui se trouvent dans le sein de la terre. Voyez ODORANTES, pierres. (—)

PIERRES DE RAPPORT, (*Marqueterie.*) Nous avons expliqué à l'article OUVRAGES DE MOSAÏQUE, comment les anciens se servoient de petites pieces de pierres de verre & d'émail pour faire des ouvrages de mosaïque; mais nos ouvriers modernes en pratiquent encore une autre avec des pierres naturelles, pour représenter des animaux, généralement des fruits, des fleurs, & toutes autres sortes de figures, comme si elles étoient peintes. Il se voit de ces sortes d'ouvrages de toutes les grandeurs: un des plus considérables & des plus grands, est ce beau pavé de l'église cathédrale de Sienné, où l'on voit représenté le sacrifice d'Abraham. Il fut commencé par un peintre nommé *Duccio*, & ensuite achevé par *Dominique Beccafumi*. Il est composé de trois sortes de marbres, l'un très-blanc, l'autre d'un gris un peu obscur, & le troisieme noir; ces trois différens marbres sont si bien taillés & joints ensemble, qu'ils représentent comme un grand tableau peint de noir & de blanc. Le premier marbre sert pour les ressauts & les fortes lumieres, le second pour les demi-teintes, & le troisieme pour les ombres: il y a des traits en hachures remplis de marbre noir ou de mastic qui joignent les ombres avec les demi-teintes; car pour faire ces sortes d'ouvrages, on assemble les différens marbres, les uns auprès des autres, suivant le dessin que l'on a; & quand ils sont joints & bien cimentés, le même peintre

peintre qui a disposé le sujet, prend du noir, & avec le pinceau, marque les contours des figures, & observe par des traits & des hachures, les jours & les ombres, de la même maniere que s'il dessinoit sur du papier: ensuite le sculpteur grave avec un ciseau tous les traits que le peintre a tracés: après quoi l'on remplit tout ce que le ciseau a gravé, d'un autre marbre, ou d'un mastic composé de poix noire ou d'autre poix, qu'on fait bouillir avec du noir de terre. Quand ce mastic est refroidi, & qu'il a pris corps, on passe un morceau de grès ou une brique par-dessus; & le frottant avec de l'eau & du grès ou du ciment pilé, on ôte ce qu'il y a de superflu, & on le rend égal & au niveau du marbre. C'est de cette maniere qu'on pave dans plusieurs endroits de l'Italie, & qu'avec deux ou trois sortes de marbres, on a trouvé l'art d'embellir de différentes figures les pavés des églises & des palais.

Mais les ouvriers dans cet art ont encore passé plus avant; car, comme vers l'année 1563, le duc Côme de Médicis eut découvert dans les montagnes de *Pietra sancta*, un endroit dont le dessus étoit de marbre très-blanc, & propre pour faire des statues, l'on rencontra dessous un autre marbre mêlé de rouge & de jaune; & à mesure qu'on alloit plus avant, on trouvoit une variété de marbre de toutes sortes de couleurs, qui étoient d'autant plus durs & plus beaux, qu'ils étoient cachés dans l'épaisseur de la montagne. C'est de ces sortes de marbres que les ducs de Florence, depuis ce temps-là, ont fait enrichir leurs chapelles, & qu'ensuite on a fait des tables & des cabinets de pieces de rapport, où l'on voit des fleurs, des fruits, des oiseaux, & mille autres choses admirablement représentées. On a même fait avec ces mêmes pierres des tableaux qui semblent être des peintures; & pour en augmenter encore la beauté & la richesse, on se sert de lapis, d'agate, & de toutes les pierres les plus précieuses. On peut voir de ces sortes d'ouvrages dans les appartemens du roi, où il s'en trouve des plus beaux.

Les anciens travailloient aussi de cette maniere; car il y avoit autrefois à Rome au portique de S. Pierre, à ce que dit

Tome XXV.

Vassari, une table de porphyre fort ancienne, où étoient entaillées d'autres pierres fines qui représentoient une cage; & Pline parle d'un oiseau fait de différens marbres, & si bien travaillé dans le pavé du lieu qu'il décrit, qu'il sembloit que ce fût un véritable oiseau qui bût dans le vase qu'on avoit représenté auprès de lui.

Pour faire ces sortes d'ouvrages, on scie par feuilles le bloc ou le morceau d'agate, de lapis, ou d'autres pierres précieuses qu'on veut employer. On l'attache fortement sur l'établi, puis avec une scie de fer sans dents, on coupe la pierre en versant dessus de l'émeri mêlé avec de l'eau, à mesure que l'on travaille: il y a deux chevilles de fer aux côtés de la pierre, contre lesquelles on appuie la scie, & qui servent à la conduire. Quand ces feuilles sont coupées, si l'on veut leur donner quelque figure pour les rapporter dans un ouvrage, on les serre dans un étai de bois; & avec un archet qui est une petite scie faite seulement de fil de laiton, de l'eau & de l'émeri qu'on y jette, on la coupe peu-à-peu, suivant les contours du dessin que l'on applique dessus, comme l'on fait pour le bois de marqueterie. *Voy. MARQUETERIE.*

On se sert dans ce travail des mêmes roues, tourers, platines d'étaim & autres outils dont il est parlé dans la gravure des pierres précieuses, selon l'occasion & le besoin qu'on en a, tant pour donner quelque figure aux pierres, que pour les percer & pour les polir: on a des compas pour prendre les mesures, des pincettes de fer pour dégarnir les bords des pierres, des limes de cuivre à main & sans dent, & d'autres limes de toutes sortes.

PIERRE A BROYER *les couleurs des peintres*, sont des pierres qui sont ordinairement de porphyre, d'écaille de mer, ou autres pierres dures.

PIERRE DE CRAIE, dont les peintres se servent pour dessiner. *Voyez CRAYON.*

PIERRE DE MINE DE PLOMB, servant à dessiner. *Voyez CRAYON.*

PIERRE NOIRE, servant à dessiner. *Voyez CRAYON.*

PIERRE SANGUINE, servant à dessiner. *Voyez CRAYON.*

R r r r

PIERRE A RASOIR, (*Perruquier.*) est une forte de *Pierre* polie, & dont le grain est très-fin : on s'en sert pour aiguïser les rasoirs en y répandant de l'huile, & passant obliquement le rasoir par dessus de côté & d'autre. Ces *pierres* sont ordinairement ajustées sur un morceau de bois qui leur sert de manche, au moyen duquel on se sert plus commodément de ces pierres.

PIERRE, *outil de vernisseur*, c'est une *pierre* de liais, quarrée, épaisse de quatre à cinq pouces, longue & large d'un bon pié, sur laquelle les vernisseurs broient leurs différentes couleurs avec la molette, & les délaient avec du vernis au lieu d'huile.

PIERRE ou STEEM, *f. f. (Comm.)* forte de poids plus ou moins fort, suivant les lieux où il est en usage.

A Anvers la *pierre* est de huit livres, qui en font sept de Paris, d'Amsterdam, de Besançon & de Strasbourg, y ayant égalité de poids entre ces quatre villes. A Hambourg la *pierre* est de dix livres, qui font à Paris, à Amsterdam, &c. neuf livres douze onces & six gros, un peu plus. A Lubeck la *pierre* est aussi de dix livres, mais ces dix livres ne font que neuf livres huit onces trois gros de Paris. A Dantzick & à Revel, il y a la petite & la grosse *pierre* ; la première qui sert à peser les marchandises fines, est de vingt-quatre livres, qui font à Paris, à Amsterdam, &c. vingt & une livres cinq onces cinq gros; & la seconde qui est en usage pour les grosses marchandises, comme cire, amandes, riz, &c. est de trente-quatre livres, qui rendent à Paris trente livres quatre onces un gros. A Stetin il y a aussi une petite & une grosse *pierre* ; la petite est de dix livres, qui font neuf livres quatorze onces de Paris, & la grosse est de vingt & une livres, qui reviennent à vingt livres onze onces, un peu plus, poids de Paris. A Conigsberg la *pierre* est de quarante livres, qui en font trente-deux de Paris. *Dictionn. de commerce.*

PIERRE-BUFFIERE, (*Géogr. mod.*) bourg que Piganiol qualifie de petite ville de France, dans le Limousin, à 4 lieues de Limoges, sur le chemin de Brive. (*D. J.*)

PIERRE (FORT SAINT-), (*Géogr. mod.*)

fort de l'Amérique septentrionale, dans l'île de la Martinique, à 7 lieues au N. O. du fort Royal. C'est à présent une ville où il y a un intendant, un palais de justice, & deux paroisses, une desservie autrefois par les jésuites, & l'autre par les dominicains. (*D. J.*)

PIERRE (ILE DE SAINT-), (*Géogr. mod.*) île de France en Provence, à une lieue au levant d'éte de la ville d'Arles; cette île n'est formée que par les canaux qui ont été creusés à l'orient du Rhône, depuis la Durance jusqu'à la mer; mais elle est remarquable par l'abbaye de Mont-Major, ordre de S. Benoît, dont on attribue la fondation à saint Trophime. (*D. J.*)

PIERRE LE MOUSTIER (SAINT), (*Géogr. mod.*) petite ville de France, la seconde du Nivernois, avec un bailliage & une sénéchaussée. Elle est dans un fond, entourée de montagnes, près d'un étang bourbeux, à 7 lieues au midi de Nevers, & au N. O. de Moulins, 60 S. de Paris. *Long.* 21, 45; *lat.* 46, 46. (*D. J.*)

PIERRE-PERTUIS, (*Géogr. mod.*) en latin du moyen âge, *petra-pertusa*, chemin de Suisse, percé au travers d'un rocher. Le val de S. Imier, avec les terres en deçà, font dans l'enceinte de l'ancienne Helvétie; les autres au delà, font les véritables pays des Rauragues. Ces deux parties sont séparées par une chaîne de montagnes & de rochers, qui font une branche du mont Jura. Dans ce quartier-là, pour avoir un passage libre d'un pays à l'autre, on a percé un rocher épais, & on a taillé un chemin à travers. Il a quarante-six piés de longueur dans l'épaisseur du rocher, & quatre toises de hauteur. Ce passage appelé *Pierre-pertuis*, est à une grande journée de Bâle, & à une demi-journée de Bienné, près de la source de la Bris. Ce chemin n'est pas nouveau; une inscription romaine qu'on voit au dessus de l'ouverture, mais que les passans ont inutilisée, nous apprend qu'il a été fait par les soins d'un Paterius, ou Paternus duumvir, de la colonie helvétique établie à Avenche, sous l'empire des deux Antonins. (*D. J.*)

PIERRÉE, *f. f. (Hydr.)* est à peu près la même que chatiere; c'est une grande

longueur de maçonnerie dans les terres, pour conduire les eaux d'une source dans un réservoir au regard de prise; elles se construisent ainsi: on leur donne d'ouverture depuis un pié jusqu'à dix-huit pouces; si la source est abondante, on élève de chaque côté un petit mur d'un pié d'épaisseur & de dix-huit pouces de haut, bâti de rocailles & pierres seches, afin que les filtrations des terres se jettent plus aisément dedans la pierre; on la couvre en forme de chatriers avec des pierres plates, appelées *dalles* ou *couvertures*. Quand le fonds de la terre n'est pas assez ferme pour y faire rouler l'eau sans se perdre, on y étend un lit de glaise que l'on bat, & l'on y pose dessus les moilons des murs des côtés; on les peut encore paver ou cimenter pour plus grande sûreté.

PIERRERIES, s. f. pl. la collection des pierres précieuses montées qui forment l'écrin d'une femme. On met les perles au nombre des pierreries; il y a un officier garde des pierreries de la couronne.

PIERREUX, adj. (*Agricult.*) se dit d'un terrain plein de pierres qui oblige de le passer à la claie. On dit encore un fruit pierreux, quand en le mangeant il se trouve des durillons dans sa chair.

PIERRIER, s. m. (*Artillerie.*) c'est une petite piece d'artillerie, dont on se sert particulièrement dans un vaisseau, pour tirer à l'abordage des clous, des ferremens, &c. sur un ennemi. *Voyez* ARTILLERIE & MORTIER.

On les ouvre généralement par la culasse, & leurs chambres pouvant être démontées, on les charge par ce moyen, au lieu d'agir par leur bouche, comme on le fait ordinairement par rapport aux autres armes à feu. *Chambers.*

On s'est servi autrefois de cette espece de canon sur terre, mais il y a long-temps que l'usage en est interrompu. M. de Saint Remy dit même que de son temps on a refondu tous ceux qui se trouvoient dans les arsenaux. Cependant plusieurs autres militaires prétendent qu'on pourroit encore s'en servir utilement.

Le pierrier est aussi une espece de mortier avec lequel on jette des pierres dans un retranchement ou autre ouvrage.

Il se charge comme le mortier ordinaire, & les pierres ou cailloux se mettent dans un panier à la place de la bombe.

On voit dans la *pl. VIII* de fortification, *figure 3*, un pierrier, dont les principales parties sont: *A*, les tourillons; *B*, le musle avec la lumiere sur la culasse; *C*, le renfort avec ses moulures; *D*, le ventre; *E*, plate-bande du renfort de volée avec les moulures; *FF*, les cercles ou renforts sur la volée; *G*, le bourlet; *H*, la bouche ou l'embouchure; *I*, l'anse. L'anse de ce mortier est ce qui est ponctué depuis le bourlet jusqu'au bas du ventre, & la chambre est l'espace ponctué entre le ventre de la lumiere. *Voyez* AME & CHAMBRE.

Le pierrier ou mortier pierrier (car on lui donne aussi ce nom) pese ordinairement 1000 livres; sa portée la plus longue est de 150 toises, chargé de deux livres de poudre: il a 15 pouces de diametre à sa bouche, & 2 piés 7 pouces de hauteur.

La profondeur de sa chambre, évaluée par le haut, sans y comprendre l'entrée où se met le tampon, est de huit pouces.

Les tourillons ont 5 pouces de diametre. La chambre doit entrer d'un pouce dans les tourillons. L'épaisseur du métal au droit de la chambre a 3 pouces; l'épaisseur du ventre 2; & le long de la volée un pouce & demi. L'angle se place au ventre. Le musle ou masque sert de bassinet à la lumiere.

On charge le pierrier de la même maniere que le mortier, c'est-à-dire, qu'on y met d'abord la quantité de poudre dont la chambre doit être remplie. On recouvre cette poudre de foin & de terre qu'on refoule avec la demoiselle; après quoi on jette ou on pose dessus une quantité de pierres & de cailloux. L'effet du pierrier est très-grand. L'espece de grêle de cailloux qu'il produit fait beaucoup de désordre & de ravages. Pour qu'il réussisse parfaitement, il faut qu'il ne soit éloigné que d'environ 150 pas de l'endroit où l'on veut faire tomber les pierres dont il est chargé. On mêle quelquefois des bombes & des grenades avec ces pierres, & l'effet en est encore plus grand. (Q)

PIERROT, *voyez* MOINEAU.

PIERRURES, f. f. (*chasse.*) c'est ce qui forme la fraise qui est autour des meules de la tête d'un cerf, d'un daim & d'un chevreuil, en forme de petites pierres.

PIERUS, (*Géogr. anc.*) 1°. montagne de la Thessalie, selon Pline, l. IV, c. viij. Pausanias, l. IX, c. xxix, la place dans la Macédoine, & dit qu'elle tiroit son nom de *Pierus*, qui y établit le culte des muses sous le nom de *Pièrides*.

2°. *Pierus* est aussi le nom d'un fleuve de l'Achaïe propre; il traversoit, dit Pausanias, l. VIII, c. xxij, le territoire de la ville *Pharæ*. Strabon, liv. VIII, pag. 342, qui écrit *Pèirus*, dit qu'on nommoit aussi ce fleuve *Theuthéas*, & qu'il se jetoit dans l'Achéloïs. (*D. J.*)

PIESMA, f. m. (*Mat. méd. des anc.*) *πίσμα*, de *πιέω*, je presse; ce terme grec désigne le marc ou le résidu qui reste après qu'on a exprimé la partie fluide de quelque substance solide, comme des fruits, des amandes, &c. Ainsi, dans l'expression des huiles, la tourteau, ou ce qui reste dans le sac est appelé *piesma*, & c'est dans ce sens qu'Hippocrate l'emploie: cependant Dioscoride, parlant des baies de laurier, appelle leur suc exprimé *piesma laurinum*; & c'est aussi dans le même sens que Galien emploie ce mot.

PIÉTÉ, DÉVOTION, RELIGION, (*Synon.*) le mot de *religion*, dans un sens, en tant qu'il marque une disposition de cœur à l'égard de nos devoirs envers Dieu, est seulement synonyme avec les deux autres mots; la *piété* fait qu'on s'en acquitte avec plus de respect & plus de zèle; la *dévotion* y porte un extérieur plus composé.

C'est assez pour une personne du monde d'avoir de la *religion*; la *piété* convient aux personnes qui se piquent de vertu; la *dévotion* est le partage des gens entièrement retirés.

La *religion* est plus dans le cœur, qu'elle ne paroît au dehors. La *piété* est dans le cœur, & paroît au dehors. La *dévotion* paroît quelquefois au dehors sans être dans le cœur. *Girard.*

PIÉTÉ, promesse faite à la, (*Théol.*) S. Paul dit en termes exprès I. *Timoth.* iv. 8. « que la *piété* a les promesses de la

» vie présente, comme de celle qui est à
» venir.» Pour avoir de justes idées de ce que cet apôtre a voulu dire, il convient de 1. déterminer quelles sont les promesses dont il parle. 2. Concilier son assertion avec l'expérience.

I. Sur le premier article, il faut observer d'abord qu'il s'agit de promesses proprement dites, de déclarations formelles émanées de Dieu. Le tour des expressions de saint Paul ne permet guere d'en douter. Il parle des promesses de la vie à venir; & l'on ne peut contester qu'il n'entende par-là l'engagement que Dieu a pris par des promesses expresse de rendre les gens de bien heureux dans la vie à venir. On doit par les promesses de la vie présente, entendre aussi des déclarations précises en forme d'engagement, qui regardent la vie présente, & qui promettent des avantages dans l'économie du temps.

Ce n'est pas tout-à-fait prouver la thèse de S. Paul, que de faire valoir les avantages que la *piété* est capable de procurer: à la considérer en elle-même & dans sa nature, il semble que l'apôtre parle encore des promesses temporelles, différentes même des biens de la grace. Seroit-il ici question de tout ce qui peut rendre l'homme heureux dans ce monde? Mais l'expérience démentiroit la décision de S. Paul, à la prendre en ce sens. On pourroit dire, pour mieux expliquer les paroles de l'apôtre, qu'il portoit ses vues: 1°. Sur les promesses faites à la *piété* dans l'ancien testament, non sur toutes, mais sur celles qui regardent les fideles, en tant que tels en particulier. 2°. Sur les promesses faites dans l'évangile, par lesquelles celles de l'ancienne économie ont été confirmées.

Il ne s'agit pas, dans ces promesses, de grandeurs, de richesses, & d'autres biens de cet ordre; c'est ce que Dieu n'a promis ni sous la loi, ni sous l'évangile. Les promesses dont il s'agit sont celles par lesquelles Dieu se propose de protéger les fideles, de pourvoir à leurs besoins, & de les soutenir dans les traverses de la vie. C'est ce que S. Paul indique lui-même dans le v. 10, où il dit que Dieu

est le conservateur de tous les hommes, mais principalement des fideles. Ce qui prouve encore que sa pensée ne porte que sur cette protection spéciale, sur laquelle les gens de bien peuvent compter, c'est qu'on voit régner le même principe en d'autres endroits de ses écrits. *Philipp. c. iv, v. 6.* « Ne soyez en inquiétude de » rien ; mais en toutes choses, présentez » à Dieu vos demandes par des prières » & des supplications, avec actions de » grace. *Hebr. c. xiiij, v. 5, 6.* Que vos » mœurs soient sans avarice, étant con- » tens de ce que vous possédez présen- » tement ; car Dieu lui-même a dit : je » ne te délaisserai point ; & ne t'aban- » donnerai point : tellement que nous pou- » vons dire avec assurance : le seigneur est » mon aide, ainsi je ne craindrai point » ce que l'homme me pourroit faire. » Il est évident que dans ce dernier passage S. Paul veut que les chrétiens envisagent les promesses de l'ancien testament, qu'il cite comme des promesses qui le regardent directement. Le Sauveur lui-même (*Saint Math. c. vj, v. 25, 34.*) veut que ses disciples n'attendent de Dieu que sa protection, & les choses nécessaires à leur entretien ; il ne leur promet rien au delà.

Quand donc S. Paul dit que la *piété* a les promesses de la vie présente, il entend par-là que Dieu a promis sa bénédiction sur les besoins essentiels des fideles, & sur les soins légitimes qu'ils prendront pour subsister, outre qu'il leur accordera le don d'être contents dans les différentes situations où ils pourront se trouver.

Qu'on n'objecte donc plus qu'on voit communément des gens de bien malheureux ; le bonheur ne consiste point dans la possession des grandeurs, des richesses, & de la prospérité extérieure : ce n'est pas ce que Dieu a promis aux fideles ; ainsi il ne manque pas à ses promesses, en ne leur accordant point ces sortes d'avantages ; cette prospérité extérieure est souvent fort trompeuse, & n'est rien moins que durable ; mais l'homme de bien est protégé de Dieu, à proportion du besoin qu'il a de son secours. La confiance qu'il a dans l'Être suprême, & la paix intérieure dont il jouit, le consolent dans les trav-

ers qu'il éprouve ; & c'est en cela que la *piété* a les promesses de la vie présente. Cette *piété* ne met point obstacle à la prospérité temporelle du fidele ; & si elle lui nuit dans certains cas aux yeux des hommes, ces cas entrent dans la classe ordinaire des événemens dont Dieu n'a pas promis de changer le cours (*D. J.*)

PIÉTÉ, (*Philosophie païenne.*) Quoiqu'Aristote ait rapporté le culte de la divinité à la seule magnificence des temples, & que la religion ne soit entrée pour rien dans son système de morale, il paroît que plusieurs autres sages ont fait consister la *piété* dans les sentimens intérieurs, & non pas dans les actes extérieurs de la dévotion. Je n'en citerai pour preuve que ce beau passage de Cicéron, tiré de son livre de la nature des dieux, *liv. II, ch. xxviij.* *Cultus autem deorum est optimus ; idemque castissimus, atque sanctissimus, plenissimusque pietatis ; eos semper purâ, integrâ, incorruptâ, & voce, & mente, veneremur. Non enim philosophi solum, verum etiam majores nostri superstitionem à religione separaverunt.* « La meilleure » maniere de servir les dieux, le culte le » plus pur, le plus saint, le plus pieux, » c'est de les honorer toujours avec des » sentimens & des discours purs, sinceres, » droits & incorruptibles : ce ne sont pas » seulement les philosophes qui ont distin- » gué la *piété*, d'avec la superstition ; nos » ancêtres ont aussi connu cette différence. » Sénèque, Epictete & quelques autres sages, ont tenu les mêmes discours. (*D. J.*)

PIÉTÉ, (*Mythol. Littérat. Monum. Médailles*) Cette vertu que les Grecs appelloient *Eusebie*, fut déifiée par les anciens, qui l'honorèrent comme déesse. Stace l'invoque dans une de ses pieces :

Summa Deum pietas, &c.

Nous voyons souvent son image sur les monumens de l'antiquité. Ils entendoient par la *piété*, non-seulement la dévotion des hommes envers les dieux, & le respect des enfans pour leurs peres, mais aussi certaines actions pieuses des hommes envers leurs semblables. Il est peu de gens qui n'affectent cette bonne qualité, lors-

même qu'ils ne l'ont pas. Tous les empe- reurs se faisoient appeller *pieux*, les plus impies & les plus cruels comme les autres.

La *Piété* étoit représentée comme une femme assise, ayant la tête couverte d'un grand voile, tenant de la main droite un timon, & de la main gauche une corne d'abondance. Elle avoit devant ses piés une cigogne, qui est le symbole de la *piété*, à cause du grand amour de cet oiseau pour ses petits. C'est pour cela que Pétrone appelle la cigogne *pietatis cultrix*, ama- trice de la *piété*. La *piété* est quelquefois désignée sur des médailles par d'autres sym- boles, tantôt par un temple, ou par les instrumens des sacrifices; tantôt par deux femmes qui se donnent la main sur un autel flamboyant.

Il ne faut pas oublier ici le temple bâti dans Rome à la *Piété* par Acilius, en mémoire de cette belle action d'une fille envers sa mere. Voici comme Valere- Maxime raconte la chose. Une femme de condition libre, convaincue d'un crime capital, avoit été condamnée par le pré- teur, & livrée à un triumvir pour être exécutée dans la prison. Celui-ci n'osant poser ses mains sur cette criminelle, qui lui paroissoit digne de compassion, résolut de la laisser mourir de faim, sans autre sup- plice. Il permit même à une fille qu'elle avoit, d'entrer dans la prison, mais avec cette précaution, qu'il la faisoit fouiller exactement, de peur qu'elle ne portât à sa mere de quoi vivre. Plusieurs jours se passent, & la femme est toujours en vie: le triumvir étonné observa la fille, & dé- couvrit qu'elle donnoit à teter à sa mere. Il alla aussitôt rendre compte au préteur d'une chose si extraordinaire: le préteur en fit son rapport aux juges, qui firent grace à la criminelle. Il fut même ordonné que la prison seroit changée en un temple consacré à la *Piété*, selon Pline, & les deux femmes furent nourries aux dépens du public. Les peintres ont suivi cette tra- dition dans les tableaux où ils ont repré- senté cette histoire, qu'on appelle commu- nément des *charités romaines*.

Festus, & quelques autres historiens, mettent un pere au lieu d'une mere dans l'anecdote qu'on vient de lire; mais cette

circonstance ne change rien au fait. Ce temple-ci étoit dans le marché aux herbes: Pline parle d'un autre temple consacré à la *Piété*, & situé dans le neuvieme quar- tier près du théâtre de Marcellus. Nardini doute si ces deux temples ne sont pas le même. Ce qui est certain, c'est qu'elle avoit divers temples & statues dans les provinces.

Nous avons dans Boissard une statue de femme vêtue de la stole, coëffée en che- veux, à la maniere de Maïdie. Elle est debout: sa main droite est appliquée sur sa poitrine. De la gauche elle tient un pan de sa robe. Devant elle est un autel sur lequel sont une préféricule & une pa- tere. Au bas sont gravés ces deux mots, *Pietati Augusta*.

Elle est aussi quelquefois représentée sous la figure d'une femme nue, tenant un oiseau dans sa main.

Dans les Miscellanès de Spon se trouve une inscription à la *Piété* d'Hadrien. Il y en a quatre autres dans Grutter. (D. J.)

PIÉTÉ, f. f. (*Ornithol.*) en latin *phalaris*. Cet oiseau est fort commun dans le Soissonnois & le Beauvoisis; il est plus grand qu'une cercelle, & moindre qu'un morillon: il y en a quelquefois de toutes blanches, & d'autres qui ont du noir dans le champ de leur pennage; mais leur cou- leur la plus commune, est d'avoir le des- sous de la gorge & du ventre tout blanc, & le dessus du corps noir; les ailes comme celles d'une pie; les piés & la queue com- me ceux du morillon; son bec est rond, & n'est point voûté par-dessus; mais il est dentelé par les bords; elle a une huppe à l'endroit où lui commence le cou sur le derriere de la nuque. (D. J.)

PIÉTÉ, f. f. (*Blason.*) On se sert de ce terme dans le blason, pour signifier les petits d'un pélican, qui s'ouvre le sein pour les nourrir de son sang. Les le Camus de Paris, originaires de Poitou, portent dans leurs armes un pélican avec sa *piété*, le tout de gueules. Du Dréfic de Kerforn, en Bretagne; d'argent au pélican d'azur, sa *piété* de gueules. Ménétrier. (D. J.)

PIÉTÉ, MONTS DE, Voyez l'article MONTS DE PIÉTÉ.

PIÉTER LE GOUVERNAIL, (*Marine.*)

C'est y mettre des marques de distances en distances, divisées en piés & pouces, afin de connoître combien il enfonce dans l'eau.

PIÉTISTES, f. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte qui s'est élevée en Allemagne dans le sein du luthéranisme, & qui est presque aussi ancienne que le luthéranisme même, & qui semble tenir le milieu entre les Quakers ou trembleurs d'Angleterre, & les Quiétistes. Voyez QUAKERS & QUIÉTISTES.

Schwenfeld en avoit ébauché le plan; Weigel l'avoit perfectionné, & Jacques Bohm, cordonnier de Silésie, l'avoit répandue dans sa patrie. C'étoient des hommes entêtés de la théologie mystique, qui ont outré l'idée de l'union de l'ame avec Dieu, prétendant que c'étoit une unité réelle, & une identité physique de l'ame transmuée en Dieu & en Jésus-Christ. En sorte que l'on pouvoit dire, selon eux, dans un sens propre & sans métaphore, « que l'ame » étoit Dieu, & que Jésus-Christ étoit » en nous le nouvel Adam; qu'ainsi adorer son ame, c'étoit adorer Dieu & son Christ. » A cette erreur capitale, ils en ajoutoient plusieurs autres, selon un ministre de Dantzick, qui les accuse non seulement d'hérésie, mais encore de schisme.

Cet auteur définit le *Piétisme*, un assemblage de systèmes d'Anabaptistes, de Schwenfeldiens, de Weigeliens, de Ralmaniens, de Labadistes & de Quakers, qui sous prétexte d'une nouvelle réforme, & dans l'espérance de temps plus favorables, abandonnent la confession d'Ausbourg, admettent à leur communion toutes sortes de sectes, particulièrement des Calvinistes, & sont parfaitement indifférens en matière de religion.

Il leur reproche encore de croire, avec les Donatistes, que l'effet des sacremens dépend de la piété & de la vertu du ministre; que les créatures sont des émanations de la substance divine; que l'état de grace est une possession réelle des attributs divins; qu'on peut être uni à Dieu quoiqu'il n'en soit la divinité de Jésus-Christ; que toute erreur est innocente, pourvu qu'elle soit accompagnée de sincérité; que la grace prévenante est naturelle; que la

volonté commence l'ouvrage du salut; que l'on peut avoir de la foi sans aucun secours surnaturel; que tout amour de la créature est un péché; qu'un chrétien peut éviter tous les péchés, & qu'on peut jouir dès ce monde du royaume de Dieu. *Manipulus observationum antipietistarum.*

M. Chambers observe que toutes ces accusations ne sont pas également fondées, & que quelques-unes même sont exagérées; qu'il y a des *Piétistes* de différentes sortes, dont les uns sont dans des illusions grossières, & poussent le fanatisme jusqu'à détruire une grande partie des vérités chrétiennes; que d'autres sont simplement visionnaires, & de bonnes gens, qui, choqués de la froideur & des formalités des autres églises, & enchantés de la dévotion ordinaire des *Piétistes*, sont attachés à leur parti sans donner dans la grossièreté de leur erreur.

Mais on ne sauroit les disculper d'avoir fait schisme avec les Luthériens: car en 1661, Thesphile Broschbandt & Henri Muller, l'un diacre de l'église de Rostok au duché de Mékelbourg, & l'autre docteur de l'université de cette ville, investirent contre le reste des cérémonies romaines que les Luthériens ont conservées, autels, baptistères, chants ecclésiastiques, prédications, même tout selon eux devoit être aboli; & c'est ainsi qu'en usèrent Spéner & Jean Hors, qui retrancherent tout l'appareil des cérémonies dans les églises dont ils étoient pasteurs, & convertirent le service qui se faisoit dans les prêches, en assemblées particulières dans les maisons où ils expliquoient l'écriture à leur mode, & qu'on nomma pour cela colleges de la parole de Dieu, *collegia philobiblica*. Leur secte d'abord répandue en Saxe & en Prusse, y a été proscrire, & s'est maintenue seulement à Hambourg & en Hollande. Catrou, *hist. des Trembleurs*, liv. III.

PIÉTISTES (*secte des*), (*Hist. ecclés.*) Secte moderne qui s'est élevée dans le dix-septième siècle parmi les réformés, pour ranimer la piété chancelante, & conduire les hommes au salut par la seule foi qu'on doit avoir en la satisfaction de J. C. mort pour nos péchés. Il est difficile de

dire si ces *Piétistes* sont les mêmes que ceux de l'article précédent, tant on en parle diversement.

On place l'origine de cette secte plus pieuse qu'éclairée chez les Luthériens d'Allemagne, vers le milieu du dernier siècle. Elle s'est formée par les exhortations de Philippe-Jacques Spéner, célèbre Théologien Allemand. Il étoit né en Alsace, & mourut en 1705 à Berlin, où il étoit conseiller ecclésiastique, & un des principaux pasteurs.

Dans le temps qu'il demouroit à Francfort, frappé de la décadence de la piété & des progrès de la corruption, il forma le dessein de ranimer la première, & de s'opposer à l'autre. Dans cette vue il établit, en 1670, une assemblée ou college de piété dans sa maison, d'où il la transporta dans une église avec la permission du magistrat. A cette assemblée étoient admises toutes sortes de personnes, hommes & femmes, mais les femmes étoient séparées des hommes. M. Spéner commençoit l'exercice par un discours édifiant sur quelque passage de l'écriture sainte, après quoi il permettoit aux hommes qui étoient là, de dire leur sentiment sur le sujet qu'il avoit traité.

Il publia un ouvrage où il indiquoit les défauts qu'il croyoit remarquer dans l'église luthérienne, & les moyens d'y remédier. Mais en plusieurs endroits les assemblées qu'il forma, produisirent parmi le peuple un mauvais effet, en lui inspirant une espece de fanatisme plutôt que la pure religion, ce qui excita les plaintes de la plupart des théologiens, qui prétendoient que sous prétexte d'avancer la piété, on négligeoit la saine doctrine, & on donnoit occasion à des esprits séditieux de troubler la société & l'église.

Ce fut à-peu-près dans le même temps qu'il se forma à Leipfick un autre college de piété, semblable à celui de M. Spéner, & qui fut nommé *collegium philobiblicum*. Des amis de ce pasteur fondèrent aussi dans la même ville des assemblées particulières, destinées à expliquer en langue vulgaire divers livres de l'écriture-sainte, de la manière la plus propre à inspirer la piété à leurs auditeurs. La faculté de Théo-

logie autorisa ces assemblées où la foule étoit grande; néanmoins on en parla à la cour de Saxe comme d'assemblées suspectes, & cette cour les défendit en 1690. Il faut consulter sur ce sujet Mosheim, *institut. hist. christ. seculi xviiij.*

Ce fut ainsi que naquit le nom de *Piétistes*, qu'on a donné depuis à tous ceux qui ont voulu se distinguer par une plus grande austérité de mœurs, & par leur zèle vrai ou apparent pour la piété.

Leurs assemblées causerent de grands mouvemens en Allemagne, & leur secte s'étendit dans la Suisse, & particulièrement à Berne. Un nommé *Vigler*, du canton de Zurich, enseigna le premier la doctrine des *Piétistes* dans Berne en 1698. Il représentoit si vivement l'énormité du péché & la difficulté de se soustraire à la colere d'un Dieu justement irrité, qu'il jetoit ceux qui l'écoutoient dans d'extrêmes perplexités. Leurs excellences firent des enquêtes très-sévères sur la doctrine de ce prédicateur; mais elles trouverent plusieurs personnes de considération qui lui étoient secrètement attachées.

Il combattoit sur-tout l'opinion de ceux qui prétendoient fonder le salut sur les œuvres extérieures de piété, les prières, les aumônes; & il enseignoit que l'unique voie pour obtenir le salut, consistoit dans la foi qu'on doit avoir en la satisfaction de J. C. mort pour nos offenses.

L'imagination effrayée du peuple produisit dans quelques assemblées particulières des convulsions & des tremblemens, qu'ils disoient ressentir par l'horreur de leurs péchés, & la difficulté pour eux d'être régénérés & faits enfans de Dieu.

Leurs principes enthousiastes se sont depuis répandus dans les Provinces-Unies, où l'on n'a vu que trop de personnes qui en ont été imbues. (*Le chev. DE JAUCOURT.*)

PIETONNER, (*Péche.*) c'est fouler ou pommeter le sable avec les pieds, pour la pêche du poisson plat.

PIETRA-MALA, (*Géogr.*) village à huit lieues de Bologne, à dix-huit de Florence, peu éloigné de Fiorenzuola. Le beau spectacle que la physique offre dans ces montagnes, par le feu qu'on appelle dans

dans le pays *fuoco di legno*, à un mille de *Pietra-Mala*!

Le terrain d'où cette flamme s'exhale a dix ou douze piés en tout sens, sur le penchant d'une montagne à mi-côte, parsemé de cailloux, sans fente ni crevasse. Cette flamme est si vive, sur-tout quand le temps est pluvieux & la nuit obscure, qu'elle éclaire toutes les montagnes voisines.

En y jetant de l'eau, la flamme pétille & cesse pour un instant, mais bientôt elle reprend toute sa vivacité; le bois s'y enflamme très-vîte, mais les pierres n'y paroissent presque pas altérées; le terrain n'en est pas même chaud dans les endroits où il n'y a pas de flamme actuelle. Si un grand vent l'éteint, ce qui est très-rare, il suffit d'en approcher la moindre lumière pour la rallumer en entier. L'odeur semble tenir un peu du soufre ou plutôt de l'huile de pétrole. M. Lauta Bassi dit que cette odeur approche de celle qu'on apperçoit quelquefois dans les expériences d'électricité.

Quand le temps est disposé au tonnerre, la flamme redouble de vivacité; ce qui sembleroit indiquer quelque rapport avec le feu électrique.

Selon M. Targioni (*Voyages en Toscane, tom. IV, pag. 300*), ce feu doit être regardé comme le reste d'un volcan éteint depuis long-temps.

Dans un pré, à un demi-mille de *Pietra-Mala*, est une fontaine appelée *Acqua Buia*, dont l'eau est froide, mais s'allume comme de l'esprit-de-vin, quand on en approche une allumette. *Voyage d'un François en Italie, tom. II. (C.)*

PIETRA-SANTA, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie, dans la Toscane, entre l'état de la république de Lucques, & la principauté de Massa. Magin croit que c'est l'ancien endroit appelé *Lucus Feronice*. *Long. 27, 55; lat. 44, 5. (D. J.)*

PIETRO IN GALATINA (SAN), (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, à 5 milles au levant de Nardo, & à 10 au midi de Lecce. (*D. J.*)

PIETTE, RELIGIEUSE, NOUETTE BLANCHE, f. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *albellus aliter, Adl. morgus major*

Tome XXV.

cirratu gesu, Wil. oiseau qui pèse environ une livre huit onces, & qui a seize à dix-sept pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ou des doigts. L'envergure est de plus de deux piés. La tête, le cou & la huppe, sont entièrement blancs, à l'exception de deux taches noires: l'une de ces taches entoure la huppe, & se termine en angle aigu; l'autre s'étend de chaque côté de la tête, depuis les coins de la bouche jusqu'aux yeux. Toute la face inférieure de l'oiseau est d'un très-beau blanc. Les longues plumes des épaules sont de la même couleur, & le dos est noir; il y a de chaque côté une tache noire en forme de croissant & double, qui descend du dos, & qui entoure en partie la poitrine comme un collier. Les ailes sont en partie noires & en partie blanches. La queue est d'un cendré noirâtre. Le bec & les piés ont une couleur cendrée ou bleuâtre. Les doigts sont unis les uns aux autres par une membrane brune.

La femelle est très-différente du mâle. Plusieurs auteurs en ont fait deux especes particulieres. Elle n'a point de huppe; la tête & les joues sont rouffes en entier; toute la face supérieure du corps, à l'exception des ailes, est d'un brun cendré: au reste elle ressemble assez au mâle. *Rai. synop. mit. avi. Voyez OISEAU.*

PIEU, f. m. (*Hist. anc.*) gros bâton pointu, ou piece de bois, dont on se sert pour faire des enclôs, des palissades. Les Grecs & les Romains s'en servoient pour fortifier leurs camps en les plantant sur la crête du parapet; mais ils n'avoient pas le même usage de les tailler ni de les ébrancher. Voici ce que Polybe remarque à cette occasion. Chez les Grecs, dit-il, les meilleurs pieux sont ceux qui ont beaucoup de branches autour du jet. Les Romains au contraire n'en laissent que deux ou trois, tout au plus quatre, & seulement d'un côté. Ceux des Grecs sont plus aisés à arracher: car comme les branches en sont fortes & en grand nombre, deux ou trois soldats y trouveront de la prise, l'enleveront facilement; & voilà une porte ouverte à l'ennemi, sans compter que tous les pieux voisins en seront ébranchés.

S s s s s

Il n'en est pas ainsi chez les Romains, les branches sont tellement mêlées & inférées les unes dans les autres, qu'à peine peut-on distinguer le pié d'où elles sortent. Il n'est pas non plus possible d'arracher ces *pieux*, parce qu'ils sont enfoncés trop avant; & quand on parviendroit à en enlever un de sa place, l'ouverture qu'il laisse est presque imperceptible. D'où il est aisé de voir avec quelle attention les anciens fortifioient leurs camps, partie de la guerre que les modernes ont presque totalement abandonnée.

On plantoit encore dans le camp, d'espace en espace, des *pieux*, pour servir de but aux jeunes soldats qu'on exerçoit à tirer des armes & à lancer le javelot.

Dans les supplices, le *pieu* servoit à attacher les criminels condamnés à être battus de verges: ce qu'on appelloit *ad palum alligare*. Quelques-uns prétendent qu'on s'en servoit aussi pour les empaler, comme on fait aujourd'hui chez les Turcs, mais sans fondement; on ne trouve point dans les historiens de traits qui aient rapport à cette espece de supplice.

PIEUX, f. m. pl. (*Archit. hydraul.*) piece de bois de chêne, qu'on emploie dans leur grosseur, pour faire les palées des ponts de bois, ou qu'on équarrit pour les files des *pieux* (*voyez ce mot*) qui retiennent les berges de terre, les digues, &c. qui servent à construire les batardeaux. Les *pieux* sont pointus & ferrés comme les pilotes; ce qui en fait pourtant la différence, c'est que les *pieux* ne sont jamais tout à fait enfoncés dans la terre, & que ce qui en paroît au dehors est souvent équarri. *Voyez PILOTS.*

Pieux de garde. Ce sont des *pieux* qui sont au devant d'un pilotis, plus peuplés & plus hauts que les autres, & recouverts d'un chapeau. On en met ordinairement devant la pile d'un pont, & au pié d'un mur de quai ou de rempart, pour le garantir du heurt des bateaux & des glaçons, & pour empêcher le dégravolement. *Daviler.* (*D. J.*)

PIEUX (*file de*), (*Hydr.*) c'est un rang de *pieux* équarris, & couronnés d'un chapeau arrêté à tenons & mortaises, ou attaché avec des chevilles de fer, pour

retenir les berges d'une riviere, d'un étang, ou pour conserver les turetes & chaussées des grands chemins. (*K*)

PIEUX, PILOTS ou PILOTIS. Les *pieux* sont le plus communément employés à porter un édifice construit au dessus des hautes eaux, tels que sont les ponts de charpente, les moulins, &c.

On se sert des *pilots* ou *pilotis* pour porter un édifice de maçonnerie que l'on veut fonder sous les basses eaux, comme sont les ponts, les murs de quai, de certains bâtimens & autres ouvrages.

Les *dimensions, positions, espacements* & le *battage* des *pieux* & des *pilots* ou *pilotis*, forment quatre objets distincts que l'on va examiner séparément.

Dimensions. Un *pieu* qui doit être exposé à l'eau & à l'injure du temps, doit être formé de la piece la plus forte que l'on puisse tirer d'un arbre; & ce sera l'arbre même, sur-tout s'il est d'un droit fil & sain: tout équarrissage ou redressement trancheroit les fibres, & tronqueroit par segmens les corps ligneux, annulaires, dont la contecture plus serrée que des insertions qui se trouvent de l'un à l'autre de ces corps ligneux, pourra mieux résister, étant conservés en leur entier; on doit se contenter d'abattre les nodosités, d'équarrir & former en pointe pyramidale le bout destiné à la fiche. On se contente quelquefois de le durcir au feu, quand le *pieu* est destiné pour un terrain qui n'est pas ferme, sinon il doit être armé d'une lardoire, ou sabot de fer à trois ou quatre branches, ou d'équarrir aussi le bout vers la tête, lorsqu'il est trop gros & qu'il pourroit excéder la largeur des sommiers que l'on pose & assemble horizontalement à tenons & mortaises sur la tête des *pieux*.

On a le même intérêt de conserver les bois dans toute leur force pour les *pilots*; ils doivent pour cet effet être également ronds, de droit fil & sans nœuds excédans.

La grosseur des *pieux* dépend donc de celle des arbres que l'on peut avoir dans chaque endroit; l'on se propose communément de leur donner environ dix pouces de grosseur mesurés au milieu de leur longueur pour 15 & 18 piés, & de deux pouces de plus pour chaque toise excédante

cette premiere longueur : ainsi un *pieu* de 33 à 36 piés , par exemple , devoit avoir environ 16 pouces de grosseur réduite sans l'écorce.

Les *pilots* d'une certaine longueur n'ont pas besoin d'être si gros à proportion que les *pieux* , étant presque toujours enfoncés entièrement dans le terrain , & moins exposés pour cette raison à plier sous le fardeau & à être usés par le frottement de l'eau & des corps qu'elle charie ; on doit pour cette raison choisir les arbres les plus jeunes & les plus menus.

Il suffit que ces *pilots* aient environ 9 pouces de grosseur , jusqu'à 10 & 12 piés de long , & un pouce de plus pour chaque toise excédante cette premiere longueur. Ainsi un *pilot* de 28 à 30 piées de long auroit un pié de grosseur réduite , mesurée aussi sans l'écorce : ce qui donneroit à-peu-près 10 pouces à la pointe & 14 à la tête.

Lorsque l'on n'a pas des arbres assez longs , ou que les *pieux* ou *pilots* ayant pris plus de fiche que l'on ne l'avoit compté , se trouvent trop courts , on peut les enter & les assembler exactement en \otimes sur 2 & 3 piés de longueur , après quoi on doit les lier fermement avec deux bonnes frettes de fer , observant pour les *pieux* de disposer ces entes de façon qu'elles puissent être recouvertes par les moises qui les doivent embrasser , & en liaison alternativement de l'une à l'autre moise.

Il sera parlé de ces moises par la suite.

On trouve dans le traité de charpenterie de Mathurin Jouffe , par M. Delahire , que les *pilots* doivent être équarris ; on donne à ceux de 12 piés , 10 à 12 pouces de grosseur ; & à ceux de 30 piés , 16 à 21 pouces , au lieu de 9 pouces & de 12 red. de grosseur que l'on a proposé ci-devant , & qui fussent d'après ce qui se pratique avec succès sur les plus grands travaux pour ces différentes longueurs.

Mathurin Jouffe , en proposant d'équarrir les *pilots* & de donner des *dimensions* inégales pour leur grosseur , avoit suivi ce qui se pratique pour les bâtimens , où cela est nécessaire , & où il convient

de donner plus de hauteur que de largeur aux pieces que l'on pose horizontalement : c'est ce que M. Parent a fait aussi connoître dans les mémoires de l'académie des sciences de 1708 , où il est démontré que la piece la plus forte que l'on puisse tirer d'un arbre , pour porter , étant placée dans ce sens , doit être telle que le carré de l'un de ses côtés soit double de celui de l'autre côté : ce qui revient à-peu-près au rapport de 7 à 5.

Il n'en est pas de même pour les *pieux* qui sont destinés à porter debout. Quant à l'équarrissement & à l'inégalité de leurs côtés , c'est ce que l'on croit avoir assez expliqué précédemment ; mais on ne pouvoit se dispenser d'exposer ce qu'ont adopté à la fois un bon charpentier & un mathématicien habile sur le sujet que l'on vient de discuter , afin que l'on pût connoître mieux ce qui doit être préféré.

Ces réflexions ne doivent cependant pas empêcher d'employer des *pieux* ou des *pilots* équarris dans de certaines circonstances ; on place quelquefois , par exemple , des *pilots* de cette espece au pourtour extérieur des fondations , pour que les palplanches que l'on chasse entre ces *pilots* puissent leur être plus adhérentes.

On doit ôter l'écorce en entier , & laisser l'aubier aux *pieux* & aux *pilots* pour les parties qui se trouvent sous l'eau.

L'écorce ne donne point de force au bois ; elle augmente beaucoup le frottement par son épaisseur & son aspérité , lors du bartage des *pieux* ou *pilots* , & empêche qu'ils ne prennent autant de fiches sous la même percussion.

L'aubier n'est point vicieux sous l'eau ; il s'y conserve comme l'on fait que le fait bois , lorsqu'il est continuellement submergé : sur-tout le chêne que l'on emploie par préférence aux ouvrages construits dans l'eau ; il a d'ailleurs de la force lorsqu'il se seve en est retirée , comme on peut en juger par les expériences de M. de Buffon (*mémoires de l'académie , année 1742 , pag. 296*) suivant lesquelles il a reconnu que la force de l'aubier étoit seulement de $\frac{1}{17}$ ou environ , moindre que celle du bois pris au cœur du même chêne : ce qui se trouvoit être aussi à-peu-près dans le rap-

port des densités de l'un & de l'autre bois & aubier. Les circonstances sur la longueur, grosseur & sur la façon de charger les bois & aubier, étoient d'ailleurs les mêmes; ainsi il paroît que l'on peut laisser l'aubier aux *pilotis* sans inconvénient.

Lorsque l'écorce recouvre l'aubier, elle garantit l'œuf que la mouche y a déposé, & le ver qui en provient jusqu'à ce qu'il ait acquis assez de force pour abandonner l'aubier, dont la substance, lorsqu'elle est encore abreuvée de la sève, peut mieux convenir à la délicatesse du premier âge, que le bois où il ne pourroit s'introduire d'abord, ni y vivre. C'est ainsi qu'en use la nature par rapport aux insectes: en général le degré de chaleur qui fait éclore le ver à soie, développe aussi la feuille du murier pour lui présenter une substance délicate; elle acquiert chaque jour une consistance plus forte, qui se trouve par ce moyen toujours analogue à celle du ver qui croît & se fortifie en même temps. L'arbre étant dépouillé sur pied de son écorce pendant le fort de la sève, & laissé ensuite sur pied au moins six mois, on a reconnu que le bois durcissoit & que l'aubier en devenoit presque aussi fort que le bois. Voyez les expériences de M. de Buffon, *mémoires de l'acad. de 1738*, p. 269.

L'écorce étant ôtée lorsque l'on coupe l'arbre, le ver sera tué par les mauvais temps & la gelée, avant qu'il ait acquis assez de force pour s'introduire dans le bois; c'est au moins à quoi l'on pense devoir attribuer ce que l'on a remarqué sur la conservation des bois exposés au dehors, & auxquels l'on avoit usé de cette précaution.

Il n'en sera pas de même des bois employés à couvert; la mouche déposera son œuf dans le peu d'aubier que l'on y aura laissé, & le bois sera ensuite attaqué du ver qui en proviendra; on croit pour cette raison qu'il n'est pas toujours nécessaire d'ôter l'aubier des *pieux* dans la partie qui se trouve au dessus de l'eau. On a même remarqué à plusieurs ponts qu'il s'étoit durci & avoit acquis une consistance capable de fortifier ces *pieux* & de les conserver plus long-temps, sur-tout lorsque l'on avoit eu l'attention de laisser le bois

dans l'eau pendant quelques mois, avant de les employer; précaution dont on use pareillement avec succès pour la latte que l'on fait quelquefois avec l'aubier. Cependant chacun doit en user pour ce qui se trouvera au dessus de l'eau; comme il le jugera le plus convenable, vu que la suppression de l'aubier ne sauroit d'ailleurs être préjudiciable dans cette partie, si l'on a attention d'y suppléer en donnant un peu plus de grosseur aux *pieux*.

Indépendamment de la vermoulure à laquelle le bois est exposé; la fermentation de la sève, sur-tout dans les parties renfermées, & leur exposition alternative à l'air & à l'eau, sont également des causes principales de destruction assez connues, & sur lesquelles nous ne nous arrêterons point, pour ne pas trop nous écarter de notre projet principal.

Position. Les *pieux* & *pilotis* battus dans les rivières, doivent toujours être placés dans le sens du cours de l'eau; ils doivent être posés d'équerre entr'eux; autant que cela se peut, & à-plomb, excepté le cas dont on va parler.

Une file de *pieux* battus pour porter un pont de charpente, se nomme *palée*; & une même *palée* est quelquefois composée de plusieurs files de *pieux* posés parallèlement, & à-peu-près suivant le plan des piles des ponts de maçonnerie.

Les deux ou trois *pieux* du milieu de ces *palées* doivent être battus à-plomb, & les autres de chaque côté obliquement; on en décharge en sens opposé sur la longueur des *palées*, pour empêcher le deversement de l'édifice construit sur ces *pieux*.

On bat quelquefois des *pieux* plus petits de part & d'autre des *palées* pour les affermir à la hauteur des basses eaux, lorsque les principaux *pieux* ont beaucoup de longueur au-dessous de ces basses eaux au fond du lit de la rivière, ou bien aussi pour les préserver contre le choc latéral des glaces; on les nomme *pieux de basses palées*; ils doivent être battus à-plomb, à quelques piés des grands *pieux* que l'on nomme aussi *pieux d'étape*; & au droit du vuide ou intervalle d'entre ces *pieux*, on les coëffe de chapeaux qui sont retenus entr'eux & contre les *pieux* d'étape avec

des blochets moisés & assemblés à queue d'aronde sur les chapeaux.

Les *pilots* des batardeaux & ceux des crèches que l'on place quelquefois au pourtour des piles & au devant des culées & murs pour plus de sûreté contre les affouillemens, doivent aussi être battus à-plomb.

On est pareillement dans l'usage de battre les *pilots* de fondation à-plomb; cependant lorsque le terrain est de peu de consistance, il est à propos d'incliner un peu ceux du pourtour des paremens extérieurs vers le massif de la fondation; par ce moyen on peut empêcher le deversement des *pilots*, qui ne pourroit avoir lieu sans le redressement de ceux qui seroient inclinés, à quoi le poids de la maçonnerie du dessus doit s'opposer; ce sont les *pilots* des culées & murs de quai qui sont les plus exposés au deversement pour la poussée des terres du derrière.

Les *pilots* sont ordinairement présentés & posés par le petit bout; ils entrent, dit-on, plus aisément dans le sens, & sont mieux battus au refus, ce qui est le but essentiel que l'on doit se proposer pour les ouvrages de maçonnerie à fonder, à cause de leur poids beaucoup plus considérable pour l'ordinaire que des édifices que l'on établit sur des *pieux* au dessus des grandes eaux: cependant des expériences faites avec soin nous ont fait connoître que les *pilots* ferrés & battus le gros bout en bas, comparés avec ceux de même longueur & grosseur battus de sens contraire dans le même terrain, & avec le même équipage, étoient d'abord entrés avec plus de difficulté, mais toujours assez également, & qu'ils sont parvenus plutôt d'environ un quart de temps au refus du mouton de 510 livres de pesanteur, à la même profondeur de 19 & 20 piés; ce qui paroît devoir provenir de ce que le frottement qu'éprouvent ces derniers *pilots*, est à peu près égal, lorsqu'ils augmentent toujours, à ceux qui sont chassés le petit bout en bas.

On croit cependant qu'il convient de s'en tenir à l'usage ordinaire de battre les *pilots* le petit bout en bas; cette disposition, en plaçant la tête directement sous

le fardeau, doit les rendre plus forts & moins vacillans.

À l'égard des *pieux*, le bout par lequel il convient de les mettre en fiche dépend de la hauteur à laquelle les basses eaux & les glaces doivent arriver contre ces *pieux*.

Lorsque le milieu de la longueur du *pieu* devra sensiblement se trouver au dessous des basses eaux, il conviendra de les mettre en fiche par le petit bout, comme les *pilots*; parce que la partie la plus forte se trouvera au dessus des basses eaux, où est celle qui sèche & mouille alternativement, & qui est pour cette raison la plus exposée à être endommagée. C'est aussi dans cette partie supérieure que se fait le choc des glaces, toutes causes de destruction plus importantes que celles que les *pieux* peuvent éprouver dans leur partie inférieure par le frottement seul de l'eau.

Si le milieu de la longueur des *pieux* devoit se trouver élevé à la hauteur des eaux moyennes, au lieu de celle des basses eaux, comme cela arrive assez ordinairement aux grands ponts de charpente, il conviendrait, pour la raison que l'on vient d'expliquer ci-devant, de les battre le gros bout en bas.

Les *pieux* des grands ponts fournissent, à raison de leur longueur, un motif de plus pour les battre le gros bout en bas; ils se trouvent pour lors comme l'arbre dans la position la plus naturelle & la plus forte près la racine, pour résister aux ébranlemens auxquels ils sont plus exposés par leur longueur.

On ne doit d'ailleurs point avoir égard à ce qui peut concerner une certaine situation que quelques physiciens prétendent devoir être préférable pour la conservation des bois, relativement à leur opinion sur la circulation de la sève. On renvoie aux expériences de M. Hales pour en juger. *Statique des végétaux*, pag. 235.

Espacemens. L'espacement des *pieux* & celui des *pilots* dépend de leur grosseur, leur longueur; & du fardeau qu'ils doivent porter, en les supposant d'ailleurs d'une même espèce & même qualité de bois.

Suivant les expériences de Musschenbroeck, *Essais de physique*, pag. 356,

les forces des pieces de bois rondes ou quarrées étant chargées sur leur bout, sont entr'elles comme les cubes de leur diametre ou grosseur pris directement, & le quarré de leur longueur pris réciproquement.

(*) En comptant le pié rhenant dont s'est servi Musschenbroeck pour 11 pouces 7 lignes du pié-de-roi, & la livre pour 14 onces poids de marc, qu'il paroît par d'autres expériences avoir employé, on peut conclure qu'une piece de 6 pouces de gros en quarré, & 6 piés de long, portera 23418 livres, le tout étant réduit aux mesures de Paris.

Cette résistance est pour le cas de l'équilibre; comme il ne faut pas même que les bois soient exposés à plier sensiblement, on conçoit qu'il convient, dans le calcul que l'on en feroit, évaluer cette résistance au dessous du résultat précédent.

On peut voir par les expériences de M. de Buffon, & citées dans les *mémoires de l'académie des sciences de 1742*, sur la résistance des bois posés horizontalement, que plusieurs pieces de 14 piés & 5 pouces de gros qui ont été cassées sous un poids réduit de 5283 livres, après avoir baissé de 10 pouces, avoient déjà plié de 12 à 15 lignes au dixieme millier de la charge; ce qui fait connoître que la résistance des pieces ainsi chargées ne doit être évaluée qu'au quart ou au tiers au plus de leur résistance absolue.

Nous manquons de pareilles expériences en grand pour les pieces qui sont posées debout; mais comme elles sont bien moins sujettes à plier sous le fardeau dans ce sens, on croit qu'en réduisant à moitié leur résistance, ou le poids dont on peut les charger pour les rompre, elles ne seront pas exposées à plier sensiblement.

Dans ces expériences & remarques, on trouvera l'espacement qu'il faudra donner aux *pieux* & aux *pilots*, en divisant le poids dont ils devront être chargés par la forme de l'un de ceux que les circonstances pourront permettre d'employer.

On connoîtra, en faisant ce calcul, qu'un *pieu* de 36 piés de longueur & 16 pouces de grosseur réduite, qui auroit 27 piés au dessus de la fiche, & seroit moitié de 9. en 9 piés, pourroit porter 73458 livres, ayant réduit à moitié la force résultante du calcul par les raisons expliquées ci-devant.

La travée du pont de charpente qui auroit 36 piés de long ou d'ouverture d'une palée à l'autre, & ce seroit une des plus grandes travées que l'on fait dans l'usage de construire, se feroit pour une partie de 4 piés & demi de largeur qu'auroit à porter un *pieu* d'entre ceux qui seroient espacés à cette distance, à peu près 41 milliers, compris le payé & le sable du dessus; il resteroit à ce *pieu* une force excédante de 32458 livres, pour résister d'une part aux voitures chargées, dans le cas même où leurs aisieux viendroient à se casser, & pour compenser d'autre part la diminution de force sur les *pieux* qui auront été chassés obliquement; car on fait que la force des pieces ainsi inclinées, est à celle des *pieux* qui sont posés debout, comme les co-sinus de l'angle que forme la direction de la charge avec la piece inclinée, est au sinus total.

Il est bon de remarquer que les nœuds & de certains vices inévitables sur la qualité des bois, doivent en diminuer encore la force; mais cela pourra se trouver compensé en rapprochant les liernes & les moises jusqu'à six piés de distance entr'elles, ainsi que l'on est assez dans l'usage de le faire au dessus des baïes eaux; car pour ce calcul on ne doit compter la longueur des *pieux* que par la distance qui se trouve d'une moise à l'autre. Un pilot de 12 piés 9 pouces de gros que l'on supposera excéder de 3 piés le dessus du terrain, pourroit porter 111018 livres ou environ, moitié plus que le précédent, ce qui devient assez bien proportionné à cause du plus grand fardeau que les pilots sont destinés à porter; on n'a pareillement fait le calcul du pilot que pour 3 piés de longueur; la

(*) Pour appliquer l'expérience de Musschenbroeck, à des pieces rondes, on a réduit dans les calculs qui suivent, le bois rond en bois quarré, de même base en superficie.

partie qui a pris fiche & qui est entretenue par le terrain, ne pouvant plier, elle ne doit pas entrer en considération sur la diminution de force qu'occasionne la longueur des pieces.

En supposant les pilots espacés de 4 piés de milieu en milieu, & la maçonnerie du poids de 160 livres, le pié cube, ils pourroient porter un mur de près de 47 piés de hauteur; ce qui viendrait assez bien à ce que donne l'expérience par rapport à la construction des ponts de maçonnerie de moyenne grandeur.

Si l'on vouloit faire porter un plus grand fardeau sans changer un certain espacement convenu pour les *pieux* ou les pilots, il faudroit augmenter leur grosseur en raison sous-triplée des poids; ainsi pour une charge octuple, par exemple, il suffiroit de doubler leur diamètre, & ce au lieu d'augmenter leur superficie dans la raison du poids dont ils devront être chargés, comme il sembleroit, à la première inspection, que cela devoit être pratiqué.

Cette règle que donne l'expérience est aussi conforme à ce qui arrive pour les bois inclinés ou posés horizontalement, leur résistance étant en raison du carré de leur hauteur; ainsi dans l'un & l'autre cas on voit que pour des pieces qui auroient même longueur, & dont la grosseur de l'une seroit double de celle de l'autre, la quantité du bois employé dans la plus grosse piece ne seroit que quadruple, lorsque la force pour porter un fardeau de toute sorte de sens seroit octuple; d'où il suit qu'il y aura de l'économie à employer par préférence de grosses pieces, lorsque leur prix augmente en moindre raison que la superficie de ces pieces prises dans le sens de leur grosseur.

On n'a parlé jusqu'à présent que des *pieux* ou des pilots de chêne; mais on peut employer d'autres bois plus ou moins forts; c'est à quoi il faudra avoir égard dans le calcul. Pour cet effet on va donner le rapport de la force de différentes especes de bois, d'après les expériences qui en ont été faites pour les rompre, ces *pieux* étant chargés sur leur bout:

Le chêne . . 12 . . $\frac{3}{4}$ Saule . . 9 . . $\frac{3}{4}$

Sapin . . . 9 . . $\frac{3}{4}$ Frêne . . 7 . . $\frac{3}{4}$
Peuplier . . 7 . . $\frac{3}{4}$ L'aune . . 7 . .

Essais de Physique de Muffchenbroeck, pag. 357.

On voit par ces expériences que le bois de chêne est le plus fort; que le sapin l'est moins, quoique pour porter, étant chargé dans une position horizontale, il soit plus fort à peu près d'un cinquième que le chêne, suivant l'expérience de M. Parent, *Mémoire de 1707*; le frêne qui est aussi plus dur que le sapin, & qui pourroit porter un plus grand poids que l'on y suspendroit étant placé horizontalement, se trouve cependant moins fort pour porter dans la position verticale: cela peut provenir de ce que le fil du bois de frêne est moins droit que celui du bois de sapin.

Les calculs que l'on vient de donner sur la force des *pieux* & des pilots pour déterminer leur espacement entr'eux, paroissent assez bien convenir aux applications qu'on en a faites; mais l'on ne doit pas toujours s'en rapporter au calcul dans un genre comme celui-ci où l'on manque d'expériences faites assez en grand sur la force des bois chargés debout, & où de certaines considérations physiques, & encore peu connues, pourroient induire à erreur; il faut donc consulter en même temps, comme on voit, l'expérience de ce qui se pratique avec le plus de succès.

On est dans l'usage d'espacer les *pieux* des ponts de bois depuis 4 jusqu'à 5 piés, & les pilots de fondation depuis 3 jusqu'à 4 piés, & quelquefois quatre & demi, le tout de milieu en milieu. M. Bultet, dans son *traité d'Architecture*, est d'avis que l'on doit espacer les pilots, tant pleins que vuides, c'est-à-dire, de deux piés en deux piés, lorsqu'ils auront un pié de gros; ainsi il en entreroit 16 dans une toise carrée isolée, & ce nombre se trouvera réduit à 9, lorsque les pilots de bordage seront rendus communs avec les parties environnantes.

On trouve dans d'autres auteurs, *traité des Ponts* par M. Gautier, pag. 68, qui avoit acquis de la réputation pour ce genre de construction, qu'il faut mettre environ

18 à 20 pilots dans la toise quarrée des fondations.

Ce qui se pratique dans les plus grands ouvrages fait connoître qu'il suffit d'espacer ces pilots à 3 piés pour le plus près de milieu en milieu ; il n'en entrera pour lors que 9 dans le premier cas ci-devant cité , & seulement 4 dans le second ; ce qui est bien suffisant , au lieu de 18 ou 20 proposés ci-dessus.

Battage ou enfoncement des pieux. Les pieux & les pilots sur-tout doivent être enfoncés jusqu'au soc ou tuf , & autre terrain assez ferme & solide pour porter le fardeau dont on aura à les charger , sans jamais pouvoir s'enfoncer davantage sous ce fardeau ; il faut par conséquent pénétrer les sables & les terres de peu de consistance , & qui seroient d'ailleurs susceptibles d'être affouillés par le courant de l'eau.

On doit pour cet effet commencer par reconnoître les différentes couches de terrain & leur épaisseur , au moyen d'une sonde de fer d'environ 2 pouces de grosseur , battus & chassés au refus jusques sur le roc ou terrain solide , afin de savoir la longueur & grosseur que l'on aura à donner aux pieux ou aux pilots pour chaque endroit où il conviendra d'en battre.

On se sert , pour battre les pilots , d'une machine que Vitruve , Philander , Baldus & Perrault ont nommée *mouton*. Ce nom se donne plus particulièrement à la piece de bois ou de fonte qui sert à battre le pilot ; & l'équipage employé pour faire mouvoir le mouton , se nomme le plus ordinairement *sonnette*.

On fait les moutons plus ou moins pesans , suivant la force des pieux , la fiche que l'on doit leur donner & la nature du terrain. Cela varie depuis 400 jusqu'à 1200 liv. & plus ; on emploie ordinairement un mouton de 6 à 700 livres pour les pilots ; il est tiré par la force de 24 ou 28 hommes qui l'élevent 25 ou 30 fois de suite en une minute jusqu'à quatre piés & demi de hauteur ; ces hommes se reposent après autant de temps alternativement.

Les moutons de 1200 livres sont tirés par la force de 48 hommes ; on s'en sert pour le fort pilots ou les pieux ordinaires ;

mais les plus gros pieux exigent un mouton plus pesant.

On emploie pour lors une machine différente de la sonnette ; six ou huit hommes sont appliqués avec des bras de leviers à mouvoir un treuil horizontal , sur lequel est placée la corde qui porte le mouton , étant élevé au sommet de la machine ; un crochet à bascule ou un déclic , font lâcher le mouton , où descend la corde en déroulant le treuil pour le reprendre , ou bien plus commodément & par un échappement que M. Vaulhoue , horloger anglois , a imaginé ; la corde redescend immédiatement après le mouton , qu'elle reprend par une espee de tenaille de fer qui lui est attachée , & cette corde qui est placée sur une lanterne dont l'axe est vertical , le dévide seul en lâchant un déclic , sans être obligé de retourner le treuil comme dans le premier cas , ce qui est bien plus commode & expéditif ; ces deux sortes de façons de battre les pieux se nomment également *battre au déclic* : on s'en sert souvent aussi pour les moutons qui pesent au dessous de 1200 livres depuis 6 ou 700 livres , tant à cause de la difficulté d'avoir assez d'hommes dans de certaines circonstances pour équiper les grandes sonnettes , que parce qu'ils se nuisent , & qu'en tirant obliquement par les vingtaines ou petites cordes qui sont attachées à la corde principale , comme cela est inévitable , quoique ces petites cordes soient quelquefois attachées autour d'un cercle placé horizontalement pour diminuer l'obliquité , il y a toujours une partie assez considérable de la force qui se trouve perdue.

Il est vrai d'un autre côté que le déclic est moins expéditif , puisque le mouton est moins grand ; ainsi supposer que pour lever un mouton de 1200 livres on se serve de huit hommes appliqués à la sonnette à déclic de M. Vaulhoue , au lieu de 48 qu'il faudroit à la sonnette ordinaire sans déclic , on emploiera six fois plus de temps , le reste étant supposé d'ailleurs égal. On pourra donc préférer pour le battage des pieux ou des pilots , celle de ces deux machines qui pourra le mieux convenir pour le lieu & la circonstance , sans devoir se flatter que ce choix puisse épargner

épargner la dépense, & c'est là le résultat de toutes les machines simples, telles qu'elles soient.

Un pilotis ne doit être considéré avoir été battu suffisamment, & à ce que l'on appelle *au refus du mouton*, que lorsque l'on est parvenu à ne le plus faire entrer que d'une ou deux lignes par volée de 25 à 30 coups, & pendant un certain nombre de volées de suite; à l'égard des *pieux*, comme ils doivent être moins chargés, on peut se contenter d'un refus de 6 lignes, ou même d'un pouce par volée, suivant les circonstances.

Lorsque les *pieux* ou pilots sont ferrés, il faut avoir l'attention d'en couper le bout carrément sur 2 à 3 pouces, & de faire réserver au fond du sabot, autant que cela se peut, afin que le choc du mouton puisse se transmettre immédiatement sur le fond de ce sabot, & non pas sur les clous dont chaque branche est attachée; ce qui feroit casser ce sabot & nuiroit à l'enfoncement des *pieux*.

La tête doit aussi être coupée carrément sur la longueur du *pieu* un peu en chanfrein au pourtour, ensuite fretté de fer, quelques pouces plus bas, s'il est besoin, pour empêcher qu'elle ne s'écrase ou se fende.

Le choc du mouton, aidé de la pesanteur du pilot, le fait d'abord entrer sensiblement; le terrain qui se resserre pour lui faire place, forme ensuite une plus grande résistance.

Ce terrain est aussi ébranlé par la secousse & la réaction des fibres du pilot jusqu'à une certaine distance circulairement, & de plus en plus, à mesure que le pilot s'enfonce. On conçoit qu'il doit se trouver un terme auquel ces résistances & pertes de force employées pour mettre en mouvement le terrain qui environne le pilot, pourront le mettre en équilibre avec la percussion; le pilot n'entrera plus, & au lieu d'un refus absolu, on n'aura qu'un refus apparent.

Si on vient à rebattre ce pilot au bout de plusieurs jours, il pourra encore entrer; le terrain qui le pressoit latéralement, comprime & repousse de proche en proche chaque portion circulaire de terre qui l'en-

vironne; la résistance se trouvera diminuée, & la même percussion employée de nouveau fera capable d'un même effet; c'est aussi ce qui se trouve confirmé par l'expérience.

On a grand intérêt de reconnoître le refus absolu pour cet effet; indépendamment de l'expédient précédent & de ce que l'on pourroit employer un mouton plus pesant en seconde reprise, le moyen le plus certain sera de faire préliminairement les sondes qui ont été proposées ci-devant, puisqu'elles feront connoître d'avance la profondeur & la nature du fonds sur lequel les pilots devront s'arrêter.

L'expérience donne aussi quelquefois à connoître ce refus absolu; dans un terrain gras, lorsque le pilot est arrivé au refus apparent ou de frottement, l'élasticité de ce terrain fait remonter le pilot autant qu'il a pu entrer par le choc: si le pilot est au contraire parvenu au roc ou terrain ferme, le coup sera plus sec, & le mouton sera renvoyé avec plus de roideur par l'élasticité même de la réaction des fibres comprimées du pilot.

C'est de cette raison de l'élasticité de la part d'un terrain gras & compacte, que l'on ne sauroit y enfoncer qu'un certain nombre de pilots, passé lequel ceux qui ont été premièrement chassés ressortent à mesure que l'on en bat de nouveaux; & cela doit toujours arriver, lorsqu'il s'est fait équilibre entre la percussion & la densité nouvellement acquise du terrain par la compression des pilots.

Le terrain pourroit aussi avoir naturellement cette densité & élasticité dont on vient de parler; pour lors le premier *pilot* même n'y entrera qu'à une certaine profondeur, & qu'autant que la surface du terrain pourra s'élever pour lui faire place: cela arrive ainsi dans la glaise pure & verte, lorsqu'elle est un peu ferme.

On pourroit faire que les *pilots* que l'on auroit pu chasser dans un terrain un peu gras & élastique, n'en fortiroient point par la chasse d'un nouveau *pilot*; mais celui-ci n'y entreroit que comme le pourroit faire celui du dernier article; il suffiroit pour cela de battre les *pilots* le gros bout en bas: en voici la raison.

Lorsque les *pilots* sont chassés le petit bout en bas, leur surface conique se trouvant chargée de toute part, à cause de l'élasticité supposée dans ce terrain (quand on vient à chasser un *pilot* aux environs), les chocs qui se font perpendiculairement à la surface du cône, se décomposent en deux autres; les uns, qui sont dans le sens horizontal, se détruisent; & les autres, qui sont suivant la direction de l'axe, soulèvent le *pilot*, & le font ressortir en partie: il doit arriver le contraire, & pour la même raison, lorsque le *pilot* est chassé le gros bout en bas; ainsi, loin de pouvoir sortir, les chocs qu'il éprouve à sa surface ne tendent qu'à le faire enfoncer, suivant son axe, s'il y a moyen.

Lorsque l'on se propose de battre plus d'une ou deux files de *pieux* ou *pilots*, comme quand il est question de fonder la pile ou la culée d'un pont, il faut commencer par ceux du milieu, nommés *pilots de remplage*, s'éloignant successivement du milieu, & finissant par ceux du pourtour extérieur, que l'on nomme *pilots de bordage*: on donne par ce moyen au terrain la facilité de se porter de proche en proche vers le dehors de l'enceinte que l'on a à piloter, & on peut les enfoncer plus avant que si l'on suivoit une marche contraire; car ce terrain se trouveroit pour lors de plus en plus serré vers le milieu de la fondation, & les *pilots* y entreroient beaucoup moins.

On pourroit alléguer contre cette opinion, que les *pilots* de bordage étant battus les premiers, pourront aussi être chassés plus avant, ce qui sera avantageux dans les terrains sableux, à cause des affouillemens auxquels le pié des *pilots* se trouveroit moins exposé; qu'à l'égard de ceux du remplage, si on a soin de les chasser tous au refus, ils seront également propres au fardeau que la percussion du mouton leur aura donné la faculté de porter.

Cette percussion, comme on va le voir, seroit bien suffisante pour que l'on n'eût rien à appréhender de la part du tassement des *pilots* dans les premiers temps; mais,

comme on l'a fait remarquer précédemment, le terrain trop comprimé dans l'intérieur de la fondation, tendra peu-à-peu à s'en écarter. La résistance occasionée par le frottement diminuera, & les *pilots* pourront s'affaïsser par cette première raison.

L'écartement du terrain poussera aussi les *pilots* avec d'autant plus d'avantage, que la force sera continuelle & lente, suivant les principes de la mécanique: on peut remarquer que le fardeau qui agira sur la tête des *pilots*, suivant une direction perpendiculaire à celle de la poussée de ces sables, ne pourra en arrêter ou diminuer en aucune sorte l'effet: les *pilots* pourront donc aisément s'écarter par leur bout, n'étant d'ailleurs point engagés dans un terrain assez solide, ainsi qu'on le suppose; ce qui formera une cause puissante d'affaïssement & de destruction; d'où il suit que la première méthode que l'on vient d'expliquer, est préférable à tous égards.

Il est présentement question d'examiner quelle est la force de la percussion du mouton que l'on emploie à chasser les *pieux*, afin de connoître jusqu'à quel point il faudra les battre, pour être en état de porter une certaine charge déterminée, indépendamment de la résistance du terrain solide, lorsqu'ils y seront parvenus: on aura pour lors une sûreté de plus, vu l'incertitude où l'on peut quelquefois se trouver, d'avoir atteint le roc, ou autre terrain ferme.

Suivant des expériences de M. de Camus, gentilhomme Lorrain (a), & autres faites sur le battage des *pilots* dans les travaux des ponts & chaussées, il paroît que la force du choc du mouton est proportionnée à la hauteur de sa chute, laquelle hauteur est comme le carré de la vitesse acquise à la fin de cette chute.

Le temps employé par les hommes pour lever le mouton est en effet proportionné à son élévation, & on a lieu d'en attendre une quantité de mouvement qui soit proportionnée à la hauteur de la chute: ces expériences sont aussi conformes à celles faites sur la chute des corps dans la cire & la glaise où ils se sont enfoncés, en

(a) *Traité des forces mouvantes*, page 164. Expériences faites en 1744, par M. Soyer, à la fondation du pont de la Boirie, près la Fleche, les *pilots* étant battus au déclit.

proportion de la hauteur des chûtes. Voyez l'histoire de l'académie des sciences, pour l'année 1728; pages 37 & suiv.

On voit, suivant ces expériences, que la force d'un seul coup de mouton sera équivalente à celle de plusieurs autres dont la somme des chûtes lui seroit égale; ainsi deux coups d'un même mouton, par exemple, tombant chacun de 2 piés de hauteur, ou dont l'un viendroit de 3 piés & l'autre d'un pié, seront, pour l'effet, égaux à un seul coup dont le mouton seroit élevé de 4 piés de hauteur.

Ce principe mérite cependant une exception dans la pratique, à cause de la perte occasionée par le branlement du terrain & autres causes physiques mentionnées au présent mémoire, qui pourroient rendre la percussion de nul effet, si le mouton étoit plus élevé; aussi est-on dans l'usage de donner 4 piés & plus d'élévation ou de chûte au mouton: ce que l'on vient de dire à l'article précédent, n'aura donc lieu que pour le plus grand effet que l'on doit attendre de la percussion dans le battage des *pilots*, & il en résultera toujours que le déclat, qui donne la facilité d'élever le mouton beaucoup plus haut que la sonnette, n'éprouvera que peu d'avantage à cet égard, & que ce sera de la pesanteur seule du mouton que l'on aura lieu d'attendre le plus d'effet pour battre les gros *pieux*; aussi voit-on que l'on a été obligé quelquefois d'avoir recours à des moutons de 4000 livres, pour des *pieux* de 45 à 50 piés de long, & de 20 à 24 pouces de grosseur à la tête, telles que les pieces de palées du pont de bois actuel de Saumur.

La force d'un mouton ordinaire de 1200 livres de pesanteur suffit à peine sur un

tel *pieu* pour en ébranler la masse; il y a une perte inévitable d'une partie considérable de la force, celle qui est employée à la compression des fibres, & à résister à leur élasticité ou réaction, avant qu'elle puisse arriver à la pointe du *pieu*, & percer le terrain. Cette perte se trouve encore augmentée en raison de la longueur du *pieu*, & du plus ou moins de rectitude, par la difficulté de placer la percussion verticalement dans la direction de son axe; l'obliquité presque inévitable de cette percussion occasionne un balancement nommé *dardement*, qui augmente son élasticité, & diminue d'autant l'effet du choc.

(b) On voit par l'expérience de M. Mariotte, que le choc d'un corps de deux livres deux onces tombant de sept pouces de hauteur, est équivalent à la pression qu'occasioneroit un poids de quatre cents livres; ainsi la force d'un même poids de deux livres deux onces, tombant de quatre piés de hauteur, qui est celle à laquelle on élève communément le mouton, sera, en raison de ces hauteurs, de deux mille sept cents quarante-deux livres $\frac{2}{7}$, & pour un mouton de six cents livres, de plus de sept cents soixante-treize milliers pour le cas du refus; car lorsque le *pieu* entre encore, il s'échappe en partie à l'effet de la percussion.

En matière de construction, il convient de rendre la résistance toujours supérieure; ainsi en la faisant double, il paroît que l'on pourroit charger un *pieu* chassé de la sorte, d'un poids de plus de trois cents quatre-vingts milliers, supposé qu'il soit assez fort par lui-même pour le porter.

On a vu ci-devant qu'un *pieu* de neuf pouces de grosseur, excédant de trois piés par sa tête le terrain dans lequel il est chassé, ne doit être chargé que d'un poids

(b) Suivant M. de Camus, *Traité des forces mouvantes*, page 170; un poids d'une livre un quart, tombant de huit piés de hauteur, occasionne un choc ou une percussion équivalente à la pression d'un poids de 200 livres; ce qui reviendra d'autant mieux à l'expérience de M. Mariotte, que l'on croit qu'il y a erreur dans la hauteur de la chûte de l'expérience de M. de Camus; & que, suivant la proportion qu'il indique, elle doit être de 7 pouces, au lieu de 8 pouces de chûte.

On n'ignore pas combien il est difficile ou peut-être même impossible d'établir mathématiquement aucun rapport entre les forces mortes & les forces vives, telles que la pression simple & la percussion; & on ne l'a entrepris ici que physiquement & d'après l'expérience, pour faire connoître à-peu-près à quoi on peut l'évaluer: cependant on n'en conclura rien qui puisse intéresser la solidité, si les *pilots* sont chassés au refus jusqu'au terrain ferme, comme on le recommande, & que le poids dont on les devra charger ne puisse pas excéder la moitié de ce qu'ils pourroient porter.

d'environ cent onze milliers; un *pilot* d'un pié de grosseur réduite; qui est un des plus forts que l'on emploie, porteroit, dans la raison du cube de son diamètre comparé à celui du diamètre du *pilot* précédent, environ deux cents soixante-quatre milliers; ainsi la percussion d'un mouton de six cents livres pourroit donner plus de force qu'il n'est nécessaire pour le poids que doit porter un tel *pilot*.

Les petits *pilots* sont battus à la sonnette; il convient de chasser les gros *pilots*, ainsi que les *pieux*, au dé clic; la hauteur de l'élévation du mouton dans le premier cas, est d'environ quatre piés, & celle pour le dé clic, depuis quatre piés jusqu'à douze ou environ; ce qui donne huit piés de hauteur réduite.

Si l'on veut présentement savoir quel sera le poids du mouton, & la hauteur nécessaire à sa chute pour donner à un *pieu* ou à un *pilot* chassé au refus, une percussion équivalente au double du poids qu'il pourra porter :

En supposant le mouton seulement d'une livre de pesanteur, sa force de percussion sera pour élévation à la sonnette, suivant l'expérience de M. Mariotte, que l'on a rapportée ci-devant, de mille deux cents quatre-vingt-dix livres; & celle pour le dé clic, de deux mille cinq cents quatre-vingts livres : cette connoissance rend le calcul que l'on se propose fort facile; il suffit pour cela de diviser le poids qu'un *pilot* de moyenne grosseur peut porter, dans le cas de l'équilibre, par mille deux cents quatre-vingt-dix livres, lorsqu'il s'agira d'un gros *pilot* & d'un *pieu* qui devra être chassé au dé clic, afin de conserver la résistance double dans tous les cas.

On vient de voir, par exemple, qu'un *pilot* de douze pouces de grosseur peut porter deux cents soixante-quatre milliers; divisant le double de ces poids mille deux cents quatre-vingt-dix livres, il viendra pour le poids du mouton, qu'il faudra employer, avec la sonnette seulement, quatre cents neuf livres; mais à cause des frottemens & de la perte d'une partie de la force occasionée par le mouvement que ce *pilot* communique sur une certaine étendue du terrain qui l'environne, il convient de

donner au moins six cents livres de pesanteur au mouton.

En suivant ce que donne le calcul précédent, on auroit aussi un mouton trop foible pour chasser les *pieux* au dé clic par la raison précédente, & de plus, pour celle de la masse du *pieu* à mettre en mouvement de l'obliquité du choc, & de l'élasticité & dardement dont il a été parlé ci-devant; toutes causes physiques qui ne sauroient être bien appréciées : ainsi il faut dans ce cas employer des moutons de mille deux cents livres & plus, suivant que les circonstances locales & les expériences l'indiqueront. *Article de M. PERRONET.*

PIEUX-BOUREAUX, terme de riviere, ce sont des pieces de bois que l'on met près des pertuis, pour y tourner une corde, afin que le bateau n'aille pas si vite.

PIEUX FOURCHUS, terme de Chasse, ce sont les bâtons dont on se sert pour tendre les toiles.

PIEXE, Voyez REMORE.

PIFFARO, (*Musique.*) espece d'instrument de musique, qui répond à la hautecontre de hautbois; mais cet instrument originaire d'Italie n'a pas fait fortune.

PIFRE, s. m. (*Hist. nat.*) serpent fabuleux : on lui donne deux têtes; en conséquence on l'imagine fort dangereux.

PIFRE, (*Bat. d'or.*) un des gros marteaux de ces ouvriers.

PIGACHE, s. f. terme de Chasse, c'est la connoissance qu'on remarque au pié du sanglier, quand il a une pince à la trace plus longue que l'autre.

PIGAYA, s. f. (*Bot. exot.*) nom que les habitans du Bresil donnent à la racine ipécacuanha. *V. IPÉCACUANHA.*

J'ajouterai seulement ici que le premier Européen qui ait mis cette racine en usage, étoit un apothicaire du Bresil, appelé *Michaël Tristaon*; il écrivit un petit livre sur ce remede, qui fut traduit en anglois & inséré dans les voyages de Purchas : de Laët n'a presque fait que traduire en latin l'écrit de Tristaon; mais Pison & Margrave étant sur les lieux, donnerent un détail beaucoup plus exact des propriétés & de l'usage du *pigaya*. Ils ne commirent qu'une faute, c'est d'avoir trop chanté ses vertus.

PIGEON, COULON, COLOMBE
 PRIVÉE, PIGEON DOMESTIQUE, f. m.
 (Hist. nat. Ornitholog.) *columba domestica*
feu-vulgaris, Wil. oiseau très-familier
 qu'on élève dans des colombiers, dans
 des basses-cours, & même dans les cham-
 bres que l'on habite. Sa couleur varie
 comme celle de tous les autres oiseaux
 domestiques : la plupart sont d'une couleur
 grise-bleuâtre; ils ont le cou d'un verd doré,
 éclatant & changeant, qui paroît de cou-
 leur de cuivre de rosette à certains aspects.
 On élève cette dernière sorte de pigeons
 dans des colombiers : ils sont moins fa-
 miliers que les autres; ils vont chercher
 leur nourriture dans la campagne. Il y a
 peu de variétés dans les couleurs des pi-
 geons des colombiers : on en voit cepen-
 dant de blancs, d'autres noirâtres ou bruns;
 enfin, il y en a qui ont plusieurs de ces
 couleurs, & d'autres les réunissent toutes :
 ils ont tous, de quelque couleur qu'ils
 soient, la partie inférieure du dos blanche;
 le bec est brun, & la membrane des na-
 rines est couverte d'une matière farineuse
 qui la fait paroître blanchâtre; les piés sont
 rouges & les ongles noirs. Le pigeon do-
 mestique a environ un pié un pouce de
 longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à
 l'extrémité de la queue, & 10 à 12 pouces
 jusqu'au bout des ongles : l'envergure est
 de plus de 2 piés; lorsque les ailes sont
 pliées, elles s'étendent au-delà du bout de
 la queue, environ d'un pouce. Toutes les
 différentes especes de pigeons vivent de
 graines & de semences dures qu'ils avalent
 sans les casser. La femelle ne pond ordi-
 nairement que deux œufs : le mâle & la
 femelle les couvent chacun à leur tour;
 ils nourrissent leurs petits en leur dégor-
 geant dans le bec des grains qu'ils gardent
 quelque temps dans leur jabot, pour les
 ramollir & pour en faciliter la digestion à
 leurs petits. Communément il se trouve
 dans chaque couvée un mâle & une fe-
 melle, qui s'appareillent ensemble dans la
 suite; ils font plusieurs pontes chaque année.
 M. Brisson, *Ornit. vol. I.* On va rapporter,
 d'après cet auteur, les différentes especes
 de pigeons dont il a donné la description,
 & les seize diverses sortes de pigeons do-
 mestiques qu'on élève dans les basses-cours,

& qu'il regarde comme des variétés du
 pigeon romain. Les descriptions de ces 16
 variétés sont numérotées, pour empêcher
 qu'on ne les confonde avec les vraies
 especes.

PIGEON VERD D'AMBOINE, *columba*
viridis amboinensis, Bris. Ce pigeon est à-
 peu-près de la grosseur d'une tourterelle.
 Il a le dessus de la tête gris; cette couleur
 est claire du côté du bec, & foncée vers
 le derrière de la tête. Les côtés de la tête,
 la gorge, le cou, la poitrine, le ventre,
 les côtés du corps, les jambes, le crou-
 pion & la face supérieure des plumes de
 la queue, sont d'un verd d'olive qui est
 jaunâtre sur la partie inférieure du cou &
 sur la poitrine. Les plumes de la queue
 sont noires en dessous à leur origine, &
 d'un gris-blanc à leur extrémité; celles qui
 se trouvent sous la queue ont une couleur
 blanche, sale & jaunâtre. Les petites plu-
 mes de l'aile sont noires ou noirâtres; il
 y a sur chaque aile une large bande jaune
 & transversale, parce que la plupart des
 petites plumes ont leurs extrémités de
 cette couleur. Les grandes plumes & les
 moyennes sont noires en dessus & grises
 en dessous, & elles ont le bord extérieur
 jaune. Le dos est de couleur de marron;
 les piés sont gris & le bec est verdâtre.
 On trouve cet oiseau à Amboine. *Ornit.*
de M. Brisson, tome I. V. OISEAU.

PIGEON DE BARBARIE, *columba barba-*
rica feu numidica, Wil. Ce pigeon a le
 bec très-court, & les yeux sont entourés
 d'une large bande de peau unie, qui a
 des mamellons farineux, comme ceux du
 pigeon messager.

PIGEON BATTEUR, *columba percussor*,
 Wil. Ce pigeon tourne en rond lorsqu'il
 vole, il bat des ailes avec force, & il fait
 plus de bruit que si on frappoit deux plan-
 ches l'une contre l'autre; aussi les plumes
 de ses ailes se trouvent souvent rompues.

PIGEON CAVALIER, *columba eques*, Wil.
 Ce pigeon est le produit du pigeon à grosse
 gorge & du pigeon messager. La membrane
 des narines est fort épaisse; elle s'étend,
 comme dans le pigeon messager, jusqu'à
 la moitié de la longueur du bec, & elle
 est couverte de tubercules farineux, de
 même que le tour des yeux; il a aussi la

faculté d'enfler son jabot en inspirant de l'air, comme le *pigeon* à grosse gorge.

PIGEON ROUX DE CAYENNE, *perdix montana*, Rai. *synop.* Ce *pigeon* est plus petit que le *pigeon* ramier, il a toute la face supérieure du corps d'un roux tirant sur le pourpre; la gorge, la face inférieure du cou & la poitrine sont de couleur de chair; le ventre, les côtés du corps & les jambes ont une couleur roussâtre. Les grandes plumes des ailes, celles de la face inférieure & de la queue sont rousses. Il y a autour des yeux de petits mamellons charnus d'un très-beau rouge; l'iris est de cette même couleur; le bec & les piés sont moins rouges. On trouve cet oiseau à Cayenne. *Ornit. de M. Brisson, tome I. V. OISEAU.*

PIGEON A LA COURONNE BLANCHE, voyez ROCHERAYE DE LA JAMAÏQUE.

PIGEON CUIRASSÉ, *columba galeata*, Wil. Ce *pigeon* a les grandes plumes des ailes & celles de la queue d'une même couleur, ou blanche, ou noire, &c. mais toujours différente de celle du reste du corps.

PIGEON CULBUTANT, *columba gyratrix seu vertaga*, Wil. Ce *pigeon* est petit & de différentes couleurs: il se donne divers mouvemens en volant, & il tourne sur lui-même comme une boule qu'on jette en l'air.

PIGEON FRISÉ, *columba crispa*. Ce *pigeon* est blanc en entier, à l'exception des doigts qui sont rouges; tout le reste de son corps est couvert de plumes frisées.

PIGEON FUYARD, on a donné ce nom aux *pigeons* qu'on élève dans des colombiers, & qui vont chercher leur nourriture dans la campagne.

PIGEON A GORGE FRISÉE, *columba turbila dicta*, Wil. Ce *pigeon* a, comme les deux précédens, le bec très-court; mais on le distingue aisément par les plumes de la poitrine qui sont comme frisées. Le sommet de la tête est applati.

PIGEON A GROSSE GORGE ou **PIGEON GRAND GOSIER**, *columba gutturosa*, Wil. Il est de la grosseur du *pigeon* romain, & ses couleurs varient de même; il enfle tellement son jabot en inspirant beaucoup d'air, que cette partie paroît plus grosse que tout le reste du corps.

PIGEON DE GUINÉE, *columba guineensis*, Klein. *avi.* Ce *pigeon* est de la grosseur du *pigeon* romain; il a la tête, la gorge, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes d'une couleur cendrée claire; les plumes du cou finissent en pointe; le milieu de chacune de ces plumes est aussi d'une couleur cendrée claire, & les bords sont rougeâtres. La partie antérieure du dos est un brun tirant sur le pourpre; cette couleur paroît violette à certains aspects. Les trois plumes inférieures du premier rang des petites plumes des ailes & toutes celles des autres rangs, sont de la même couleur pourprée, & ont chacune à leur extrémité une tache blanche triangulaire; les autres plumes des ailes sont noires, & ont le bord extérieur d'un cendré clair. La partie postérieure du dos & le croupion sont blancs; les plumes qui couvrent la racine de la queue, tant en dessus qu'en dessous, ont une couleur cendrée claire; celles de la queue sont d'un cendré obscur, à l'exception de l'extrémité qui est noire. Les yeux sont entourés d'une peau rouge dégarnie de plumes; l'iris des yeux est d'une belle couleur orangée; celle du bec est noirâtre, & les piés sont d'un rouge-pâle. On trouve cet oiseau dans les parties méridionales de la Guinée. *Orn. de M. Brisson, tome I. V. OISEAU.*

PIGEON HUPPÉ, *columba cristata*. Ce *pigeon* a une huppe formée par les plumes du derrière de la tête, qui sont dirigées en haut.

PIGEON DE LA JAMAÏQUE, *columba minor jamaicensis*, Rai. *synop. avi.* Ce *pigeon* a neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. Le sommet de la tête & toute la face inférieure de l'oiseau sont blancs; la face supérieure du cou est mêlée de bleu & de pourpre. Le dos, le croupion & les ailes sont d'un brun tirant sur le pourpre, & mêlé d'une légère teinte de rouge. La queue est bleue, & elle a à son extrémité une petite bande blanche. On trouve cet oiseau au mois de janvier à la Jamaïque, dans les savannes ou dans les plaines. *Orn. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

PIGEON A QUEUE ANNELEE DE LA JAMAÏQUE, *columba, caudâ fasciâ notatâ*, Rai, *synop. avi.* Ce pigeon a un pié trois pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. La tête, la partie inférieure du cou & la poitrine sont de couleur de pourpre; la partie supérieure du cou est d'un pourpre changeant, qui paroît verd à certains aspects. Les plumes du dos, du croupion, & celles qui recouvrent le dessus de la racine de la queue, sont d'un bleu pâle. La queue, qui est de la même couleur bleue que le dos, a une large bande transversale noire. La membrane qui est au dessus des narines, forme deux tubercules auprès de la racine du bec. On trouve cet oiseau à la Jamaïque. *Ornit. de M. Brisson, t. I. V. OISEAU.*

PIGEON DES INDES, *columba indica fusca*, Klein. *avi.* Ce pigeon est à peu près de la grosseur de la tourterelle. Il a la partie antérieure de la tête, les joues, la gorge, la partie inférieure du cou & la poitrine d'un brun roussâtre clair; le derrière de la tête & la partie supérieure du cou sont d'un brun plus obscur; il y a de chaque côté au dessous des oreilles une tache noire transversale. La partie antérieure du dos & la plupart des petites plumes des ailes sont en entier d'un brun obscur & roussâtre, mêlé d'un peu de bleu; les autres ont le côté extérieur & l'extrémité blancs; la partie inférieure du dos & le croupion sont d'un cendré obscur; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue & celles de la face inférieure de l'aile, ont une couleur cendrée claire & bleuâtre: les grandes plumes des ailes sont noires, à l'exception du bord extérieur qui est d'une couleur plus claire; les deux plumes du milieu de la queue, ont la même couleur que la partie antérieure du dos; les autres sont d'un cendré obscur, à l'exception de l'extrémité qui est blanche. Les yeux sont entourés d'une peau nue, qui a une belle couleur bleue. L'iris est d'un rouge vif. Le bec est noir, & les piés ont une couleur rouge. Cet oiseau remue fréquemment la queue, comme les bergeronnettes. On le trouve aux Indes orientales. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

PIGEON DE LA MARTINIQUE, *columba martinicana*. On donne à ce pigeon le nom de *perdrix* à la Martinique, il est à peu près de la grosseur du pigeon domestique: il a la tête, le cou, la gorge & la poitrine d'un marron tirant sur le pourpre; les plumes de la partie inférieure du cou sont d'un violet doré très-éclatant, & forment une sorte de collier; le dos, le croupion, & les petites plumes des ailes, ont une couleur brune tirant sur le roux: le ventre, les jambes & les plumes du dessous de la queue sont d'un fauve clair, mêlé de violet: les côtés du corps & la face inférieure des ailes ont une couleur cendrée; les grandes plumes des ailes sont noirâtres; les deux plumes du milieu de la queue sont en entier d'un brun roussâtre; les autres ont cette couleur sur la plus grande partie de leur étendue seulement du côté extérieur, & le côté intérieur est d'un cendré foncé; elles ont une bande noire transversale près de leur extrémité, qui est d'un gris blanc: les piés sont rouges. On trouve cet oiseau à la Martinique. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE, *columba violacea martinicana*, Bris. Le pere du Tertre, *hist. des Ant.* a donné à ce pigeon le nom de *perdrix rousse*. Il est à peu près de la grosseur de la tourterelle, & il a la tête, le cou, la poitrine, le dos, le croupion, les petites plumes des ailes, & la queue de couleur de marron, qui change à différents aspects en violet: le ventre, les jambes, & les plumes du dessous de la queue sont roussâtres; les côtés du corps & la face inférieure de l'aile, ont une couleur rousse; les grandes plumes de l'aile ont le côté extérieur & l'extrémité de même couleur que le dos; le côté intérieur est roux; les yeux sont entourés de petits mamellons charnus d'un très-beau rouge; l'iris est de cette même couleur; le bec & les piés sont d'un rouge moins foncé. On trouve cet oiseau à la Martinique. *Ornith. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

PIGEON MESSAGER, *columba tabularia*, Wil. Ce pigeon ressemble beaucoup

au précédent ; il est d'un bleu foncé ou noirâtre : la membrane qui entoure les yeux , & celle qui couvre les narines , sont fort épaisses & couvertes de tubercules farineux blanchâtres : le bec est d'une moyenne longueur & noirâtre. On a donné à ces fortes de pigeons le nom de *messager* , parce qu'on leur fait porter des lettres d'un endroit à un autre : on les style à ce service quand ils sont jeunes.

PIGEON DU MEXIQUE, CEHOILOTL, *columba sylvestris*, Rai, *synop. avi.* Ce pigeon a toutes les parties du corps couvertes de plumes brunes, excepté la poitrine & les extrémités des ailes qui sont blanches; le tour des yeux est d'un rouge vif, & l'iris est noir; les piés sont rouges : on le trouve au Mexique. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

PIGEON BLEU DU MEXIQUE, TLACHOLOTL, *columba sylvestris species*, Rai, *synop. avi.* Ce pigeon est à peu près de la grosseur du pigeon domestique : la tête, le cou, le dos, le croupion, & les jambes sont bleues. Il y a aussi quelques plumes rouges sur la tête & sur le cou, principalement à sa partie inférieure; les grandes plumes des ailes & celles de la queue sont bleues; les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, les petites des ailes, & celles du dessous de la queue, ont une couleur rouge, de même que l'iris des yeux, le bec & les piés : on trouve cet oiseau au Mexique. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

PIGEON DE MONTAGNE DU MEXIQUE, *columba mexicana, montana maxima*, Rai. Ce pigeon est presque aussi grand que le pigeon romain, & entièrement d'un roux tirant sur le pourpre, excepté les petites plumes des ailes qui sont blanches; le bec & les piés sont d'un très-beau rouge. Il y a des individus de cette espèce qui ont une couleur fauve claire, au lieu d'être roux : on trouve cet oiseau sur les montagnes du Mexique. *Ornith. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

PIGEON NONAIN, PIGEON A CHAPERON, PIGEON PATÉ, JACOBIN, *columba cucullata, sive jacobina*, Wil. Celui-ci a, comme le pigeon de Barbarie,

le bec très-court; les plumes du derrière de la tête & celles de la partie supérieure du cou, sont dirigées en haut, & disposées de façon qu'elles forment une sorte de capuchon semblable à celui d'un moine; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *pigeon nonain*.

PIGEON DE NINCOMBAR, *columba Nincombar, indica*, Klein, *avi.* Ce pigeon est un peu plus grand que le pigeon romain. Il a la tête & la gorge d'un noir bleuâtre; les plumes du cou, qui sont longues & étroites, & celles du dos & du croupion, ont différentes couleurs, telles que le bleu, le rouge, le pourpre & le jaune, & elles sont toutes entées d'un très-beau verd. La poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes, ont une couleur brune oblique; les petites plumes des ailes sont toutes vertes, excepté les trois extérieures du premier rang, dont la couleur est bleue; les trois premières des grandes ont cette même couleur bleue, & les autres sont en partie brunes & en partie rousses; la queue est blanche, les piés sont bruns en dessus & jaunes en dessous; l'iris des yeux est rouge; la femelle diffère du mâle, en ce qu'elle n'a pas de couleurs aussi brillantes, & que les plumes du cou sont moins longues : on trouve cet oiseau dans les îles de Nincombar. *Ornith. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

PIGEON DE NORVEGE, *columba norvegica*. Ce pigeon a presque la grosseur d'une poule; il est d'un très-beau blanc; ses piés sont couverts de plumes, & il a une huppe sur le sommet de la tête.

PIGEON PAON, PIGEON A LARGE QUEUE, *columba tremula laticauda*, Wil. On a donné à ce pigeon le nom de *pigeon paon*, parce qu'il étend & qu'il étale sa queue, en la portant élevée, comme le paon & le coq d'Inde; il a un plus grand nombre de plumes dans la queue que les autres pigeons. On l'a aussi nommé le *trembleur*, parce qu'il remue presque sans cesse la tête & le cou de côté & d'autre.

PIGEON PATU, *columba hirsutis pedibus*, Wil. Ce pigeon ne diffère des autres, qu'en ce qu'il a les piés couverts de plumes jusqu'au bout des doigts.

PIGEON VERD DES PHILIPPINES ; *columba maderaspatana*, *variis coloribus eleganter depicta*. Rai, *synop. avi*. Ce pigeon est un peu plus gros que notre tourterelle : il a la tête & la gorge d'un verd d'olive mêlé de brun ; le cou est de couleur de marron clair ; les plumes du dos, du croupion, des côtés du corps & celles du dessus de la queue, sont d'un verd d'olive ; les grandes plumes des ailes ont à leur extrémité une bande jaune de couleur de soufre ; la poitrine est orangée ; le ventre & les jambes sont d'un verd d'olive clair & tirant sur le jaune ; cette couleur s'éclaircit & devient d'autant plus jaune, qu'elle se trouve plus près de l'anus, qui est entièrement jaune. Les plumes qui sont sous la queue ont autant de longueur que celles de la queue même, & leur couleur est rousse ; les plumes de l'aile sont noirâtres en dessus & cendrées en dessous, à l'exception des bords extérieurs, qui ont une couleur jaune claire ; celles de la queue sont au contraire cendrées en dessus & noirâtres en dessous. On trouve cet oiseau aux îles Philippines. *Ornith. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

PIGEON RAMIER, voyez **RAMIER**.

PIGEON DE ROCHE, voyez **ROCHERAYE**.

PIGEON ROMAIN, *columba domestica major*, Wil. Le pigeon romain est beaucoup plus grand que le pigeon domestique ; il a environ quinze pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; ses couleurs varient ; on en voit de blancs, de noirs, de roux, de cendrés ; d'autres ont plusieurs de ces couleurs mêlées ; enfin, il y en a qui les réunissent toutes les quatre ; le bec est noir dans les uns, & rouge ou de couleur de chair dans les autres ; ils ont tous la membrane, qui est au-dessus des narines, couverte d'une matière farineuse qui la fait paroître blanchâtre ; les piés sont rouges & les ongles noirs, & quelquefois blanchâtres. M. Brisson, dans son ornithologie, fait de ce pigeon une espèce particulière, & il regarde comme des variétés de cette espèce les pigeons dont il a été fait mention au nombre de seize.

Tome XXV.

PIGEON SAUVAGE, *oenas seu vinago*, Wil. Ce pigeon est un peu plus gros que le pigeon domestique : il a un pié deux pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés deux pouces d'envergure ; la tête est cendrée ; la face supérieure & les côtés du cou sont d'un verd doré qui paroît de couleur de cuivre de rosette à certains aspects ; la partie antérieure du dos & les petites plumes des ailes, ont une couleur cendrée obscure ; les plumes qui couvrent le dessus de la racine de la queue, le croupion & la partie postérieure du dos sont d'un cendré clair ; la face inférieure du cou depuis la tête jusqu'à environ le milieu de sa longueur, le reste du cou & la poitrine, sont d'un violet rougeâtre ou pourpre ; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue, ont une couleur cendrée claire ; les quatre ou cinq premières grandes plumes des ailes sont noires, à l'exception du bord extérieur qui est blanc ; toutes les autres, & celles du premier rang, sont cendrées à leur racine, & noirâtres vers l'extrémité. Il y a encore sur chaque aile deux taches noires ; toutes les plumes de la queue sont cendrées depuis leur origine jusqu'à environ les deux tiers de leur longueur, & le reste est noir, excepté la moitié des barbes extérieures de la première plume de chaque côté qui est blanche ; les piés sont rouges, & le bec est d'un rouge pâle, selon Belon : ce pigeon fait son nid sur les rochers escarpés. *Ornit. de M. Brisson, tome I. V. OISEAU.*

PIGEON SAUVAGE D'AMÉRIQUE, *columbus palumbus carolinensis*. Klein. *avi*. Ce pigeon est de la grosseur de notre pigeon sauvage ; il a la face supérieure du corps de couleur cendrée, & l'inférieure d'un violet rougeâtre ; les plumes des ailes sont d'un brun noirâtre, & les grandes ont le bord extérieur blanchâtre, le tour des yeux & les piés sont rouges. On trouve cet oiseau en Amérique. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

PIGEON SAUVAGE DU MEXIQUE ; *columba mexicana hoilotl dicta Hernandezii*, Rai, *synop. avi*. Ce pigeon est de la

VVVVV

grandeur du pigeon domestique ; il a la tête, le cou, le dos, le croupion, les ailes & la queue d'une couleur brune mêlée de taches noires, excepté les grandes plumes des ailes & la queue qui n'ont point de ces taches ; la poitrine, le ventre & les jambes, sont d'un fauve clair, le bec est noir & les piés sont rouges. On trouve cet oiseau au Mexique dans les forêts & dans les endroits frais. *Ornit. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

PIGEON VERD DE L'ILE SAINT-THOMAS, *columba sylvestris ex insula Sancti-Thomæ, Marcgravii, Wil.* Ce pigeon est entièrement verd, à l'exception des plumes du dessous de la queue qui sont jaunes ; les plumes des ailes & l'extrémité de celles de la queue, ont une couleur verte tirant sur le brun ; les yeux sont noirs & entourés d'un cercle bleu ; le bec est d'un rouge de sang depuis sa racine jusqu'à la moitié de sa longueur, & le reste a une couleur bleue mêlée de blanc & de jaune ; les piés sont d'un jaune de safran. On trouve cet oiseau dans l'île de Saint-Thomas. *Orn. de M. Brisson, tome I. Voyez OISEAU.*

PIGEON TREMBLEUR, *columba tremula angusticauda seu acuticauda, Wil.* Ce pigeon ressemble au pigeon paon par les mouvemens continuels qu'il se donne, mais il en diffère en ce qu'il a la queue étroite.

PIGEON TURC, *columba turtica seu persica, Wil.* La couleur de ce pigeon varie moins que celle de la plupart des autres pigeons ; il est noirâtre ou d'un jaune rougeâtre ou obscur : la membrane qui entoure les yeux & celle qui se trouve au-dessus des narines sont rouges & fort épaisses : le bec est jaune & les piés sont d'un rouge pâle.

PIGEON DE VOLIERE, (*Econ. rust.*) C'est un pigeon nourri à la main & élevé à la maison dans une volière, & qui n'en sort que pour s'égarer. Les pigeons de volière sont plus chers que les autres, parce qu'ils sont meilleurs, & sur-tout quand ils ne mangent que du chenevis & du millet ; les pigeons, soit de volière ou autres, couvent leurs œufs dix-huit jours, le mâle & la femelle tour-à-tour pendant la journée, mais la femelle toute la nuit ; ils sont

ordinairement des petits tous les mois ; ils les nourrissent un mois durant ; mais dès que leurs petits ont dix ou douze jours, ils commencent à se tirer le bec & à se cocher. Leurs petits mangent seuls, lorsqu'ils ont trois semaines ; ils roucoulent à deux mois, & à six ou environ, ils commencent à profiter & à se préparer pour faire des petits.

PIGEON, (*Diete & mat. méd.*) : L'usage très-commun que nous faisons du pigeon dans nos alimens, est une chose assez connue ; on ne mange presque que le pigeonneau ; la chair du vieux pigeon est sèche & dure, elle fournit pourtant un assez bon suc lorsqu'on la fait bouillir avec d'autres viandes pour en préparer des potages. Le pigeonneau de volière ne diffère du pigeonneau de colombier, qu'en ce que le premier est communément plus gros & toujours plus gras, & par conséquent d'une chair plus délicate, plus fondante.

Le pigeonneau se mange dans deux états ou deux âges, qui le font différer essentiellement : 1^o lorsqu'il commence à peine à pousser les tuyaux des plumes de la queue & des ailes, ce qui lui arrive lorsqu'il a environ quinze ou seize jours, ou lorsqu'il est presque entièrement couvert de plumes, ce qui lui arrive à-peu-près à l'âge d'un mois ; dans le premier état, la chair en est absolument sucrée, elle n'est point faite, ce n'est presque qu'une gelée ; elle est en général peu saine, quoiqu'elle soit regardée comme plus délicate ; dans le second état, la chair a une certaine consistance, quoiqu'elle soit tendre encore & pleine de suc ; elle est généralement beaucoup plus salubre ; on peut l'accorder à presque tous les sujets, aux tempéramens les plus délicats, aux convalescens : la première leur doit être interdite.

Quant aux usages pharmaceutiques du pigeon, son sang est compté avec raison parmi les remèdes adoucissans externes les plus éprouvés. C'est un bon remède contre les ophthalmies douloureuses, & contre les plaies de l'œil, que de saigner un pigeonneau sous l'aile, & de faire tomber sur le champ quelques gouttes de son sang dans l'œil. Un pigeon en vie ouvert par le milieu, & appliqué tout chaud sur la tête

des phrénétiques ou sur le côté des pleurétiques, lorsque les calmans & résolutifs externes sont indiqués, produit quelquefois de très-bons effets; c'est un remède que les anciens médecins ont beaucoup employé; les médecins modernes au contraire paroissent trop négliger ces sortes d'applications. *Voy.* TOPIQUE. Il faut observer néanmoins que le pigeon ne mérite aucune préférence sur les autres animaux.

Celle recommande le foie du pigeon récent & crud, mangé pendant long-temps, contre l'ictère. Le cerveau de pigeon passe pour aphrodisiaque.

Les auteurs de chymie & de matiere médicale, disent que la fiente de pigeon est éminemment nitreuse; Forestus conclut de cette observation, que cette fiente prise intérieurement, est un très-bon diurétique contre l'hydropisie; cette même fiente est vantée encore contre la pleurésie, à la guérison de laquelle le nitre paroît aussi être très-propre. La fiente de pigeon est aussi recommandée contre la suppression des regles. Ces vertus ne paroissent pas avoir été attribuées à la fiente de pigeon aussi légèrement que celles qu'on trouve attribuées dans les livres à beaucoup de matieres semblables; ce remède paroît au contraire mériter d'être tenté dans ces divers cas.

Dioscoride, Galien, Pline & plusieurs auteurs modernes recommandent aussi l'usage extérieure de la fiente de pigeon, à laquelle ils accordent une puissante vertu discutive, résolutive, répercussive, cicatrisante, &c. Jean Becler dit qu'on trouve quelquefois dans les boutiques le musc falsifié avec du sang de pigeon. La tourterelle & les deux especes de ramier, savoir le petit ramier & le gros ramier ou palombe, sont évidemment des especes de pigeons, ou du moins des animaux, on ne peut pas plus, analogues au pigeon; quant à leurs qualités diététiques & pharmaceutiques, les ramiers ont seulement la chair un peu plus ferme & un peu plus-noire, & le goût beaucoup plus relevé.

Au pié des Pyrénées, où l'on prend au commencement de l'automne une quantité prodigieuse de ces oiseaux, on les mange communément à la broche presque crus;

du moins c'est de toutes les viandes celle que j'ai vu servir la plus saignante; elle est délicieuse dans cet état, & il est rare qu'elle incommode. (b)

PIGEON, (*Hist. des inventions.*) dans l'orient, sur-tout en Syrie, en Arabie & en Egypte, on dresse des pigeons à porter des billets sous leurs ailes, & à rapporter la réponse à ceux qui les ont envoyés. Le mogul fait nourrir des pigeons qui servent à porter les lettres dans les occasions où l'on a besoin d'une extrême diligence. Le consul d'Alexandrette s'en sert pour envoyer promptement des nouvelles à Alep. Les caravanes qui voyagent en Arabie, font savoir leur marche aux souverains Arabes, avec qui elles sont alliées, par le même moyen: ces oiseaux volent avec une rapidité extraordinaire, & reviennent avec une nouvelle diligence, pour se rendre dans le lieu où ils ont été nourris, & où ils ont leurs nids. On voit quelquefois de ces pigeons couchés sur le sable & le bec ouvert, attendant la rosée pour se rafraîchir & reprendre haleine. Au rapport de Pline, on s'étoit déjà servi de pigeons pour faire passer des lettres dans Modene assiégée par Marc-Antoine. On en renouvela l'usage en Hollande en 1574, au siege de Harlem & au siege de Leyde en 1575; le prince d'Orange, après la levée du siege de cette dernière place, voulut que ces pigeons fussent nourris aux dépens du public, dans une voliere faite exprès, & que lorsqu'ils seroient morts, on les embaumât pour être gardés à l'hôtel-de-ville, en signe de reconnoissance perpétuelle (D. J.)

PIGEON, *clou à*, (*Clouterie*) Les clous à pigeon sont de grands clous à crochet, qu'on nomme autrement *bec-de-canne*; ils servent à attacher dans les volets & colombiers, les paniers où l'on met pondre & couvrir les pigeons. (D. J.)

PIGEONNER, v. a. ou EPIGEONNER, (*terme de maçon.*) C'est employer le plâtre un peu ferré, sans le plaquer ni le jeter, mais le lever doucement avec la main & la truelle par pigeons, c'est-à-dire, par poignées, comme lorsqu'on fait les tuyaux & les languettes de cheminées qui sont de plâtre pur. (D. J.)

PIGER HENRICUS, (*Chymie.*) Henri le paresseux ; c'est un nom que l'on donne quelquefois à un fourneau chymique qui sert à faire plusieurs distillations & autres opérations à la fois. On l'appelle plus communément *athanor*. Voyez **ATHANOR & FOURNEAU**.

PIGER UN CHANTIER, *terme de riviere & de commerce de bois* ; c'est, lorsque l'on veut savoir combien un chantier contient de voies de bois, le faire mesurer.

PIGNATOLIS, en italien *pignatella*, petite mesure qui est en usage dans cette partie de l'Italie qu'on nomme la *Pouille*, pour mesurer les liqueurs. On s'en sert aussi en quelques endroits de la Calabre, c'est à-peu-près la pinte de Paris. *Dict. de Commerce, tome III, p. 846.*

PIGNEROL, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie dans le Piémont, à l'entrée de la vallée de Pérouse. Elle passa en 1042 dans la maison de Savoie. François I s'en empara en 1536, mais Henri III rendit cette place en 1574 au duc de Savoie. Elle passa ensuite en 1632 au roi de France en toute propriété, & pour lors les François y bâtirent une citadelle, qu'ils ont démolie en remettant *Pignerol* au duc de Savoie en 1696. Cette ville est sur la riviere de Chiufon ou Clufon, à 8 lieues au nord-ouest de Turin, 28 nord de Nice, 18 sud-ouest de Casal ; 32 est de Grenoble. *Long. 24, 56. lat. 44, 45.*

M. Fouquet, surintendant des finances, fut enfermé en 1664 dans la citadelle de *Pignerol*, où il mourut en 1680. Le jugement qui le condamna à cette prison perpétuelle, ne fait pas honneur à M. Colbert ; & de tant d'amis de la fortune de M. Fouquet, Peliffon fut presque le seul qui lui resta fidele. (*D. J.*)

PIGNES, (*Minéralogie.*) On appelle ainsi dans le Pérou & le Chily des masses d'argent poreuses & légères, faites d'une pâte desséchée qu'on forme par le mélange ou l'amalgame du mercure & de la poudre d'or, d'argent, tirée des minieres.

Lorsque le minerai ou la pierre qui contient l'un de ces métaux a été détachée du filon, on commence par la concasser, pour la mettre en état d'être écrasée, moulu dans des moulins destinés à cet usage,

auxquels l'eau donne ordinairement le mouvement, & qui ont des pilons de fer du poids de 200 livres.

Après avoir réduit le minerai en poudre, on le passe par des tamis ou cribles de fer ou de cuivre, & on le pêttrit ensuite dans l'eau, jusqu'à ce qu'il ait acquis la consistance d'une boue assez épaisse.

Cette boue étant à demi-séchée, on la coupe par tables d'un pié d'épaisseur, & d'environ 25 quintaux. Chaque table, qu'on nomme *cuerpo*, est de nouveau pêttrie avec du sel marin, qui s'y fond & s'y incorpore ; il en faut ordinairement 200 livres par table, mais on l'augmente ou on la diminue suivant la qualité du minerai.

Après cette préparation, à laquelle on emploie trois jours, on y joint depuis 10 jusqu'à 20 livres de mercure, suivant la richesse de la mine ; c'est-à-dire, on y en met une plus grande quantité si elle est riche, & une moindre si elle ne l'est pas. On recommence ensuite à repêttrir chaque table, jusqu'à ce que le mercure ait bien ramassé & se soit bien incorporé avec l'argent.

Ce travail est très-dangereux, à cause des mauvaises qualités du mercure ; il se fait par de malheureux Indiens, qui le recommencent huit fois par jour. Neuf ou dix jours suffisent pour cette amalgamation dans les lieux tempérés ; mais dans les pays froids, on y emploie quelquefois un mois ou six semaines.

La chaux & les mines de plomb ou d'étain qu'on est souvent obligé d'y mêler, facilitent beaucoup l'amalgame du mercure ; il faut même pour de certaines mines se servir du feu pour en avancer l'effet.

Lorsque l'on croit le mercure & l'argent bien amalgamés, on en fait l'essai en prenant un peu de terre de chaque *cuerpo*, & en la lavant dans de l'eau sur une assiette ; si le mercure est blanc, on juge qu'il a produit son effet ; s'il est noirâtre, il faut le pêttrir de nouveau, en y ajoutant du sel.

Lors enfin que l'essayeur est content, on l'envoie aux lavoirs : ce sont trois bassins construits en pente, qui se vuident successivement l'un dans l'autre, & d'où

la terre qui est mise dans le plus élevé, s'écoule à force d'être délayée par l'eau d'un ruisseau qui y tombe, & qu'un Indien agit avec les piés, ce que font aussi deux autres Indiens dans les deux bassins suivans.

Lorsque l'eau sort toute claire des bassins, on trouve dans le fond, qui est garni de cuir, le mercure amalgamé avec l'argent, ce qu'on appelle la pella; & c'est de cette pella qu'on forme les pignes, après qu'on en a fait sortir le plus que l'on peut de mercure, en la mettant d'abord dans des chaufes de laine de vigogne, qu'on presse & qu'on bat fortement, & en la foulant ensuite dans un moule de bois de figure pyramidale octogone, au bas duquel est une plaque de cuivre remplie de plusieurs petits trous.

On donne à volonté différens poids aux pignes; & pour connoître la quantité que chacune peut contenir d'argent, on les pese; & en déduisant les deux tiers de leur pesanteur pour le mercure, on juge à peu près de ce qu'elles doivent contenir d'argent.

La pigne tirée hors du moule, & soutenue de la plaque de cuivre trouée, on la pose sur un trépié au dessous duquel est un grand vaisseau plein d'eau: on couvre le tout d'un grand chapiteau de terre qu'on environne de charbon qu'on entretient toujours bien allumé. Le mercure que la pigne contient encore, se réduit en vapeurs par la violence du feu; il se condense ensuite dans l'eau, où il est reçu, & il reste une masse ou un amas de grains d'argent de différentes figures, qui se joignent par leurs extrémités, ce qui forme une masse poreuse & fort légère, & ce sont ces sortes de pignes que les mineurs tâchent de vendre furtivement aux vaisseaux étrangers qui vont dans la mer du Sud, & qui ont fait faire de si grands profits aux négocians qui se sont hazardés dans les dernières guerres à faire ce commerce de contrebande.

Ceux qui achètent de l'argenterie pigne, doivent bien se garder de la mauvaise foi des mineurs espagnols, qui pour les rendre plus pesantes en remplissent le milieu avec du sable ou du fer. Le plus sûr est de les

ouvrir ou de les faire rougir au feu; car si elles sont falsifiées, elles noircissent ou jaunissent. On fraude aussi l'acheteur, en mêlant dans la même pigne de l'argent de différent aloi. Voyez le Dictionnaire de Chambers.

L'or en pigné est ce qui reste de l'amalgame qui a été fait du mercure avec l'or; cette opération est décrite à l'article OR.

PIGNONS ou PIGNONS DOUX, (*Diet & Mat. méd.*) fruit du pin franc ou cultivé. V. PIN.

Les *pignons* contiennent une amande ou semence émulsive qui est assez agréable à manger, sur-tout lorsqu'on l'a recouverte de sucre, c'est-à-dire, qu'on en a fait une dragée, qu'on emploie dans les émulsions, & dont on tire une huile par expression qui est d'usage en médecine. Ces usages des *pignons*, & leurs propriétés diététiques & médicamenteuses, n'ont rien de particulier: tout cela leur est commun au contraire avec toutes les semences émulsives que les hommes mangent. V. SEMENCES ÉMULSIVES.

Les *pignons* ont cela de spécial, qu'ils sont d'un tissu mou & lâche, & qu'ils sont éminemment huileux, ce qui les rend communément pesans à l'estomac, & très-sujets à vomir. Il est difficile de les préserver de cet accident pendant toute l'année, même en les conservant dans leur coque, qui est très-dure & très-dense. On ne doit les employer que lorsqu'ils sont récents, secs & très-blancs. (*b*)

PIGNON D'INDE, *ricinoides*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice qui a plusieurs feuilles; cette fleur est stérile. L'embryon se trouve sur le même individu séparément des fleurs; il est couvert d'un calice, & il devient dans la suite un fruit qui se divise en trois capsules: elles renferment chacune une semence oblongue. Tournefort, *Inst. rei herb. app.* V. PLANTE.

PIGNON D'INDE ou RICIN, (*Matiere méd.*) on trouve dans les boutiques plusieurs sortes d'amandes purgatives sous le nom de *pignon d'Inde* ou de *ricin*, que l'on apporte soit des Indes orientales, soit de l'Amérique. L'une porte plus particu-

lièrement le nom de *grainé de ricin* ou de *pignon d'Inde* : elle est le fruit du *ricin* vulgaire ou *palma Christi*. Une autre est connue sous le nom spécial de *pignon de Barbarie* : elle est le fruit du grand *ricin* d'Amérique ou médicinier. Voyez MÉDICINIER. Une troisième est le fruit du médicinier d'Espagne, & est quelquefois appelée *aveline purgative du nouveau monde* ; & enfin une quatrième espèce est connue sous le nom de *grainé de Tilli* ou *des Moluques*, & c'est le fruit de l'arbre appelé vulgairement *panava* ou *paravana*.

Tous ces fruits, dont le premier a été connu des anciens, sont des purgatifs émétiques très-violens, capables d'enflammer la gorge, l'estomac & les intestins, & de produire tous les autres ravages des vrais poisons. Les habitans des pays où ces fruits croissent, se sont un peu familiarisés avec ces remèdes, qu'ils préparent & qu'ils emploient diversément ; mais la médecine possède assez de purgatifs violens aussi sûrs & moins dangereux, pour qu'elle doive rejeter absolument l'usage de ceux-ci. (b)

PIGNON, terme de Méchanique ; c'est en général la plus petite des deux roues qui engrenent l'une dans l'autre ; cependant on donne ce nom plus particulièrement à la roue qui est menée ; c'est dans ce dernier sens que nous le prenons dans tous les articles où nous parlons des *pignons*, & sur-tout dans l'article **DENT**, où tout ce que nous disons de la forme des dents des roues & des ailes des *pignons*, doit s'entendre de ces dents & de ces ailes, en tant que la roue mène & que le *pignon* est mené.

On emploie dans les machines de deux sortes de *pignons* ; dans les grandes ce sont ordinairement des *pignons* à lanterne ; dans les petites, des *pignons* dont les dents ou ailes sont disposées & formées à peu près de la même façon que celles des roues ; tels sont ceux des montres, des pendules, &c.

Les fuseaux des *pignons* à lanterne, sont ordinairement cylindriques. Plusieurs artistes ont renouvelé dernièrement une ancienne pratique, qui est de faire tour-

ner ces fuseaux sur leurs axes, entre autres à Londres M. Hariffon, dans sa première pendule pour les longitudes ; leur but étoit de diminuer par-là le frottement des dents de la roue sur les fuseaux ; mais quoique ce frottement soit assez de conséquence pour qu'on doive y faire attention, cependant ce n'est pas la chose essentielle dans un engrenage ; c'est l'uniformité de l'action de la dent de la roue sur le fuseau ou sur l'aile du *pignon*, comme on l'a vu à l'article **DENT** ; uniformité qu'on a de la peine à se procurer lorsque l'on fait tourner les fuseaux sur leurs axes ; parce qu'étant obligé de les faire d'une certaine grosseur, sans quoi l'avantage ne seroit presque rien, il est difficile de donner alors à la dent la forme requise pour qu'elle mène le fuseau toujours uniformément.

M. de la Hire, dans son *Traité des épicycloïdes*, a démontré que pour qu'une dent mène toujours le fuseau uniformément, en supposant qu'il soit infiniment délié, il faut que sa face soit formée par la portion d'une épicycloïde engendrée par un cercle générateur, ayant pour diamètre celui du *pignon*, & roulant sur la circonférence de la roue. Mais comme un tel fuseau n'existe point, & que tous ont une certaine grandeur, il ajoute que pour y suppléer, l'épicycloïde dont nous venons de parler étant une fois décrite, il faut de tous ses points décrire du côté de sa concavité de petits arcs de cercle dont le rayon soit égal à celui du fuseau, & que l'interfection de tous ces petits arcs formera une nouvelle courbe, qui sera la courbe requise.

Quant aux *pignons* ordinaires, dont on fait usage dans les montres & dans les pendules, la face de leurs ailes ou dents doit être terminée par une ligne droite tendante au centre, comme on l'a vu à l'art. **DENT**. En général la figure des ailes d'un *pignon* doit être toujours conditionnelle à celle des dents de la roue ; mais comme il y a telle forme de dent pour laquelle il seroit impossible de trouver une figure pour les ailes du *pignon*, telle qu'il en résulte un mouvement uniforme de ce *pignon* ; & que de plus il seroit souvent impraticable de donner aux faces de ces ailes certaines formes requises, on a choisi

la ligne droite comme étant la plus simple & la plus facile à exécuter.

Pour qu'un *pignon* soit bien fait, il faut qu'il soit bien poli, & que les faces de ses ailes tendent bien au centre, & que l'axe se trouve dans leurs plans prolongés.

Comme les diamètres des *pignons* doivent être à ceux des roues dans lesquelles ils engrenent, comme leur nombre à celui de ces dernières, il s'ensuit que les dents de l'un & de l'autre sont toujours égales, c'est-à-dire, que la corde d'une dent du *pignon* doit être égale à celle d'une dent de la roue; or comme dans les pendules & dans les montres, les roues sont ordinairement faites les premières, & que c'est sur leurs diamètres que se déterminent ceux des *pignons*, il en résulte qu'un nombre quelconque de dents de la roue étant pris pour le diamètre du *pignon*, ce diamètre en formant cette analogie, 7 est à 22 comme le nombre des dents de cette roue est à ce que je cherche; le quatrième terme qui viendra par cette règle de trois, sera le nombre du *pignon*; ou lorsque le nombre est donné en renversant cette analogie, & disant 22 est à 7 comme le nombre du *pignon* est à ce que je cherche; on aura le nombre des dents de la roue qu'il faudra prendre pour le diamètre du *pignon*. Les horlogers disputent souvent sur la véritable grosseur des *pignons* & la manière de la prendre; mais c'est faute de bien savoir de quoi il est question, car lorsqu'une fois le nombre d'un *pignon* & d'une roue qui engrenent l'un dans l'autre, sont donnés aussi-bien que le diamètre de la roue, le diamètre du *pignon* l'est aussi invariablement, & ne peut être ni plus grand ni plus petit qu'une certaine grandeur; puisque ces deux diamètres doivent être entre eux comme les nombres du *pignon* & de la roue. La seule difficulté seroit au sujet de cette partie de surplus de la roue & du *pignon* qui sont arrondis; mais quand une fois les diamètres réels de l'un & de l'autre sont déterminés, il est facile de trouver celles-ci, car le *pignon* ne doit être arrondi que pour que les angles des faces ne soient pas trop aigus.

Pignon de renvoi est un *pignon* qui sert

à communiquer le mouvement d'une partie de l'horloge à une autre, comme du mouvement à la quadrature, &c.

Pignon du volant est dans un rouage de sonnerie ou de répétition, le dernier *pignon* dans les montres à répétition; on le nomme *délat*. On l'appelle *pignon du volant*, parce que dans les horloges, les pendules, & quelquefois dans les montres, il porte sur sa tige une pièce à laquelle on donne le nom de *volant*. Voyez VOLANT, SONNERIE, &c.

PIGNON, (*Architecture*.) c'est le haut d'un mur mitoyen ou d'un mur de face, qui se termine en pointe & où vient finir le comble. Le *pignon* de la salle du légat de l'Hôtel-Dieu de Paris, très-orné de sculpture, est un des plus grands qu'il y ait. Il a été bâti sous François I, par ordre du cardinal Antoine Duprat.

Pignon à redents; c'est la tête d'un comble à deux égouts, un *pignon* dont les côtés sont par retraites en manière de degrés, & qu'on faisoit anciennement pour monter sur le faite du comble, lorsqu'il en falloit réparer la couverture. Cela se pratique aujourd'hui dans les pays froids, où les combles sont fort pointus, mais plutôt pour ornement que pour les réparations.

Pignon entrapeté; c'est un bout de mur à la tête d'un comble, dont le profil n'est pas triangulaire, mais qui a cinq pans comme celui d'une mansarde, ou même quatre comme un trapeze.

PIGNON, (*Chanvrerie*.) ce mot se dit de tout ce qui sort du cœur du chanvre quand on l'apprête & qu'on l'habille, en le passant par les serans.

PIGNONS ou PEIGNON, (*Lainage*.) c'est une laine de médiocre qualité, qui tombe de la laine fine lorsqu'on la peigne avec les cardes & cardasses. Il y a trois sortes de *pignons* de laine, savoir de bons & fins *pignons*, de moyens & de gros, qui chacun selon leur qualité, peuvent être employés dans diverses natures d'étoffes de laine. Savary.

PIGNON, (*Serrurerie*.) pièce qui sert dans les ferrures à faire mouvoir les verrous quand elles en ont, & à ouvrir & fermer les doubles pènes des coffres-forts.

PIGNONNÉ, (*Blafon.*) il se dit de la représentation d'un pignon de muraille, qui se termine en pointe par briques ou carreaux les uns sur les autres, en forme de plusieurs montans ou escaliers. Il porte d'argent à un lion naissant de sable, d'une campagne maçonnée, *pignonnée* de deux montans de gueules. *Dict. de Trévoux.* (*D. J.*)

PIGNORATIF (CONTRAT), adject. (*Jurisp.*) Voyez au mot **CONTRAT**, l'article **CONTRAT PIGNORATIF.** (*A*)

PIGO, voyez **BISE.**

PIGOU ou **PICOU**, *s. m.* (*Marine.*) c'est une sorte de chandelier de fer à deux pointes, dont on se sert dans les navires, & qui est fort propre à tenir une chandelle. L'une de ces pointes est pour piquer de côté, & l'autre pour piquer debout.

PIGRIECHE, voyez **PIE GRIECHE.**

PIKE, *s. m.* (*mesure de longueur.*) mesure égyptienne dont on distingue deux especes; le grand *pike* & le petit *pike*. Le grand *pike*, autrement nommé *pike* de Constantinople, est de 27 $\frac{1}{10}$ pouces d'Angleterre; c'est avec ce *pike* qu'on mesure toutes les marchandises étrangères, excepté celles qui sont faites de laine & de coton; on mesure ces dernières avec le petit *pike*, qu'on appelle *pike* du pays, parce qu'on s'en sert pour auner toutes les manufactures du lieu; ce petit *pike* est de 25 $\frac{1}{10}$ pouces d'Angleterre. *Pocock, descrip. d'Egypte.* (*D. J.*)

PILA, (*Géogr.*) montagne célèbre du Forez, située aux confins de cette province & du Lyonnais, dans l'élection de Saint-Etienne, entre Saint-Chaumont, Condrieu, Saint-Etienne & le Bour-Argental: elle s'étend en long du midi occidental au nord oriental; & , selon que le pense M. de Buffon, elle pourroit bien être une suite de ces montagnes qui commencent au bord de la mer en Galice, arrivent aux Pyrénées, traversent la France par le Vivarais & l'Auvergne, séparent l'Italie, s'étendent en Allemagne & au dessus de la Dalmatie jusqu'en Macédoine; & delà se joignent avec les montagnes d'Arménie, le Caucase, le Taurus, l'Imaïs, & s'étendent jusqu'à la mer de Tartarie.

Cette montagne, aussi célèbre dans le

Lyonnois que le mont Olympe chez les Grecs, tire son nom, non de Ponce-Pilate qui s'y noya dans un puits, comme le croit le peuple, mais de deux mots, *pi* qui signifie une montagne, & de *lat* qui veut dire large; ou peut-être du mot *Pileatus*, parce qu'elle est presque toujours couverte d'une espece de chapeau de nuées; de *pileus*, bonnet ou chapeau, on a fait par corruption *Pila*.

Duchoul, auteur lyonnais, qui donna en 1555, une description en latin du *Pila*, fait une peinture charmante des mœurs, des usages & des plaisirs des habitans de ce canton, sur-tout de ceux de Doizieu qui habitent l'entrée des bois de sapin.

Le puits de la montagne dont l'eau est claire & tranquille, est la source du Gier qui va tomber dans le Rhône. Presque tous les orages qui éclatent dans le Lyonnais & aux environs, se forment sur le *Pila*. Ils commencent par une petite vapeur de la grandeur d'un chapeau, peu à peu la vapeur augmente & s'agrandit à vue d'œil; à mesure qu'elle acquiert un plus grand volume, elle descend, se change en nuée fort noire, & occasionne des tonnerres affreux. Ceux qui sont sur le sommet de la montagne voient l'orage sous leurs piés, mais ils n'en sont pas plus en sûreté: la foudre dans ses éclats terribles est dirigée indifféremment tantôt au dessus, tantôt au dessous des nuages qui la renferment.

Toutes les fois qu'on apperçoit de Lyon le sommet de *Pila* couvert d'un petit brouillard ou d'un nuage très-léger, on peut assurer que la journée ne se passera pas sans pluie ou sans orage, & ce présage est comme infaillible: l'expression usitée pour lors dans le Lyonnais, c'est que *Pila* a pris son chapeau.

Les pâturages y sont excellens: aussi les bêtes à cornes y sont-elles en grand nombre. La grange de *Pila* peut nourrir 80 vaches; comme le thym, le romarin & le serpolet s'y trouvent en abondance, les moutons y sont d'un goût délicieux.

La température au *Pila* est toujours très-inégale, elle change d'un moment à l'autre, & ces changemens sont si subits, que souvent dans l'espace d'une heure, on

passé

passé, pour ainsi dire, de l'hiver à l'été. On assure qu'on découvre, du sommet des têtes les plus élevées, dix-sept provinces: la vue n'est arrêtée & bornée d'un côté que par les montagnes de la Suisse & des Alpes, & de l'autre par celle du Puy de Domme, où le célèbre Pascal fit ses expériences sur la pesanteur de l'air, & enfin par celle du Cantal en Auvergne, qui est toujours couverte de neiges, & dont l'endroit nommé *le Plomb de Cantal* est de 993 toises plus haut que le niveau de la mer.

Le beurre qu'on sale pour le conserver plus long-temps, y est de la première qualité & prouve l'excellence des pâturages; les petits fromages de lait de chèvres, nommés *bessatins*, du village de Bessard, sont d'un goût très-parfait & très-renommés dans le Lyonnais.

On trouve encore plusieurs espèces de gibier & quelques bêtes fauves, la perdrix rouge y est d'un goût très-fin. Les plantes & les simples sont fort recherchées; elles y ont une odeur plus forte & un goût plus aromatique ou plus rare. M. Haller prétend que les Alpes ont environ 500 sortes de plantes qui leur sont propres: à peine sur le *Pila* qu'on appelle les *petites Alpes*, en trouveroit-on la cinquième partie. V. les *mémoires sur le Lyonnais*, tome I, par M. Dulac. (C)

PILASTRE, f. m. (*Archit.*) colonne carrée, à laquelle on donne la même mesure, le même chapiteau, la même base, & les mêmes ornemens qu'aux autres colonnes, & cela suivant les ordres. Le *pilastre* est quelquefois isolé; mais il est plus souvent engagé dans le mur. Dans ce second cas, on le fait sortir du tiers, du quart, du sixième, ou de la huitième partie de sa largeur, selon les ouvrages. On cannele les *pilastres* comme les colonnes, & on leur donne sept cannelures dans chaque face du fût.

Le *pilastre* a la même origine que les colonnes, c'est-à-dire, qu'il représente des arbres équarris. Voyez COLONNE. Ce mot vient de l'italien *pilastro*, qui a la même signification.

Pilastre attique. C'est un petit *pilastre* d'une proportion particulière, & plus courte qu'aucune de ceux des cinq ordres.

Tome XXV.

Il y a deux sortes de *pilastres* attiques, de simples, & de ravalés. On voit un modèle des premiers à la porte de l'hôtel de Jars, du dessin de François Mansard, rue de Richelieu, à Paris; & un modèle du second, au château de Versailles.

Pilastre bandé. *Pilastre* qui, à l'imitation des colonnes bandées, a des bandes sur son fût, uni ou cannelé. Tels sont les *pilastres* toscans de la galerie du Louvre du côté de la rivière.

Pilastre cannelé. C'est un *pilastre* qui a des cannelures.

Pilastre cintré. *Pilastre* dont le plan est curviligne, parce qu'il suit le contour du mur circulaire d'une tour ronde ou creuse, comme les *pilastres* du chevet d'une église, d'un dôme, &c.

Pilastre cornier ou *angulaire.* *Pilastre* qui cantonne l'angle ou l'encoignure d'un bâtiment, comme au portail du Louvre par exemple.

Pilastre coupé. C'est un *pilastre* qui est traversé par une imposte qui passe par-dessus; ce qui fait un mauvais effet. On en peut juger par les *pilastres* ioniques des portiques du château des Tuileries.

Pilastre dans l'angle. *Pilastre* qui ne présente qu'une encoignure, & qui n'a de saillie de chaque côté que le sixième ou le septième de son diamètre. Il y a de ces *pilastres* au portail du Louvre.

Pilastre de rampe. On appelle ainsi tous les *pilastres* à hauteur d'appui, qui ont quelquefois des bases & des chapiteaux, & qui servent à retenir les travées des balustrades; des rampes d'escalier, & des balcons.

Pilastre diminué. C'est un *pilastre* qui étant derrière ou à côté d'une colonne, en retient le même contour, & est diminué par le haut, pour empêcher qu'il n'excede l'à-plomb de l'entablement. Tel est le portail de l'église de saint Gervais, & celui du collège Mazarin, à Paris.

Pilastre doublé. *Pilastre* formé de deux *pilastres* entiers, qui se joignent à angles droits & rentrants, & qui ont leurs bases & leurs chapiteaux confondus, comme, par exemple, les *pilastres* corinthiens au grand salon de Clagny, ou en angle obtus, tels que ceux qui sont derrière

Xxxxx

les huit colonnes corinthiennes du dedans de l'église des Invalides.

Pilastre ébrasé. *Pilastre* plié en angle obtus, par sujétion d'un pan coupé, comme on le pratique aux églises qui ont un dôme sur leurs croisées.

Pilastre engagé. C'est un *pilastre* qui, quoique placé derrière une colonne à laquelle elle est adossé, n'en suit cependant pas le contour; mais qui est contenu entre deux lignes parallèles, & a sa base & son chapiteau confondus avec ceux de la colonne. Tels sont les *pilastres* des quatre chapelles d'encoignures de l'église des Invalides.

Pilastre en gainne de terme. *Pilastre* qui est plus étroit par le bas que par le haut. C'est ainsi que sont les grands *pilastres* rustiques de la haute terrasse de Meudon.

Pilastre flanqué. *Pilastre* accompagné de deux demi-*pilastres* avec une médiocre faillie. Tels sont les *pilastres* corinthiens de l'église de saint André della Valle, à Rome.

Pilastre grêle. *Pilastre* placé derrière une colonne, & qui est plus étroit qu'il ne devrait être, s'il étoit proportionné à cette colonne, parce qu'il n'a de largeur parallèle que le diamètre de la diminution de la colonne, pour éviter un ressaut dans l'entablement. Il y a des *pilastres grêles* à l'ordre dorique du gros pavillon du château de Clagny, & au grand portail de l'église de saint Louis des Invalides.

On nomme aussi *pilastre grêle* un *pilastre* qui a de hauteur plus de diamètre que le caractère de son ordre. C'est ainsi que sont les *pilastres grêles* corinthiens de l'église des religieuses Feuillantines du fauxbourg saint Jacques, à Paris, qui ont plus de douze diamètres, au lieu qu'ils devraient n'en avoir que dix.

Pilastre lié. On peut appeler ainsi non seulement un *pilastre* qui est joint à une colonne par une languette, comme le cavalier Bernin l'a pratiqué à la colonnade de saint Pierre de Rome; mais encore les *pilastres* qui ont quelques parties de leurs bases & de leurs chapiteaux jointes ensemble. On a des *pilastres* doriques de

cette espece au portail des Minimes de la place royale, à Paris.

Pilastre plié. *Pilastre* qui est partagé en deux moitiés dans un angle rentrant.

Il y a de ces *pilastres* dans les angles de la place de Louis-le-Grand, à Paris.

Pilastre rampant. Il y a deux *pilastres* ainsi nommés. Le premier quoiqu'à-plomb, suivant la rampe d'un escalier, se trouve d'équerre sur les paliers, & sert pour la décoration des murs de la cage, ou de l'échiffre. Le second *pilastre* est assujéti par quelqu'autre pente. De cette dernière espece de *pilastre rampant*, sont les *pilastres* doriques des ailes qui communiquent la colonnade avec le portail de saint Pierre de Rome.

Pilastre ravalé. C'est un *pilastre* dont le parement est refouillé & incrusté d'une table de marbre bordée d'une moulure, ou avec des ornemens, comme on en voit, par exemple, aux *pilastres* des arcs des orfèvres, ou avec des compartimens en relief, ou de marbre de diverses couleurs. Il y a aux chapelles Sixte & Pauline de sainte Marie Majeurè, à Rome, des *pilastres ravalés* de cette seconde espece.

Pilastre rudenté. *Pilastre* dont les cannelures sont remplies jusqu'au tiers d'une rudenture, comme les *pilastres* de la grande galerie du Louvre, ou d'une rudenture plate, tels que ceux du Val-de-Grace, à Paris; ou enfin d'ornemens semblables à ceux des colonnes rudentées.

Pilastres accouplés. *Pilastres* qui sont deux à deux. Tels sont les *pilastres* composites de la grande galerie du Louvre. *Diction. d'architect.* (D. J.)

PILASTRE de fer, (*Serrur.*) c'est le nom qu'on donne à certains montans à jour, qu'on met d'espace en espace, pour entretenir les travées des grilles avec des ornemens convenables. Tels sont, par exemple, les *pilastres* des grilles du château de Versailles & de ses écuries. (D. J.)

PILASTRE de lambris, (*Menuis.*) espece de montant, ordinairement ravalé entre les panneaux de lambris d'appui & de revêtement.

PILASTRE de verre, (*Vitr.*) espece de montant de verre qui a base & cha-

piteau , avec des ornemens peints , & qui termine les côtés de la forme d'un vitrail d'église.

PILASTRE de treillage , (*Jardinage.*) corps d'architecture long & étroit , fait d'échalas en compartiment , pour décorer les portiques & cabinets de treillage dans les jardins.

PILASTRE , (*Antiq. rom.*) entre les sépulcres médiocres des Romains , on y comprend les *pilastres* & les coffres , qui ont servi pour des personnes d'une condition ordinaire , & quelquefois pour des princes même. Ces *pilastres* sont ou ronds ou quarrés. Pline appelle les *pilastres* quarrés qui sont de pierre , *stelas lapideas*. De la premiere espece est le gros pilier du tombeau de Pacuvius , qui se trouve encore à Rome , tel qu'il nous est représenté dans le livre des tombeaux de Foudt , graveur polonois. Ce *pilastre* n'a que trois diametres de sa partie basse , & est recouvert d'un chapiteau dorique.

PILAU , f. m. *terme de relation* ; sorte de préparation de riz , fort en usage chez les Turcs.

Ce peuple sobre , uniforme dans toutes les actions de sa vie , se contente de peu , & ne détruit point sa santé par trop de bonne chere. Le riz est le foudement de toute la cuisine des Turcs ; ils l'apprentent de trois différentes manieres. Ce qu'ils appellent *pilau* , est un riz sec , moëlleux , qui se fond dans la bouche , & qui est plus agréable que les poules & les queues de mouton avec quoi il a bouilli. On le laisse cuire à petit feu avec peu de bouillon sans le remuer ni le découvrir , car en le remuant & en l'exposant à l'air , il se mettroit en bouillie.

La seconde maniere d'appréter le riz s'appelle *lappa* ; il est cuit & nourri dans le bouillon , à la même consistance que parmi nous , & on le mange avec une cuiller , au lieu que les Turcs font sauter dans leur bouche avec le pouce le *pilau* par petits pelotons ; & que le creux de la main leur tient lieu d'assiette.

La troisieme est le *ichorba* ; c'est une

espece de crème de riz , qu'ils avalent comme un bouillon : il semble que ce soit la préparation du riz dont les anciens nourrissoient les malades ; *sune hoc pisanarium orizæ* , dit Horace. (*D. J.*)

PILCOMAYO , (*LE*) ou **RIO PILCOMAYO** , (*Géogr. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale. Elle prend sa source dans la province de los Charcas , & se jette dans le Paraguay , vers le 26 degré de latitude méridionale.

PILE , f. f. (*Géom. & Phys.*) amas de corps placés les uns sur les autres.

PILE , se dit dans l'Artillerie , d'un amas de plusieurs choses mises les unes sur les autres. Ainsi , une *pile* de boulets , de bombes , &c. sont des boulets ou des bombes arrangées les unes sur les autres.

Les *piles* de boulets ont ordinairement pour base un triangle équilatéral , un quarré , & un rectangle ou quarré long. Il y a des méthodes ou des tables particulieres pour trouver le nombre des boulets que contient chacune de ces *piles* ; on peut voir sur ce sujet les *Mémoires d'Artillerie* de S. Remy ; le *Cours de Mathématiques* de M. Belidor ; la deuxieme édition de notre *Traité d'Artillerie* , &c. (*Q*)

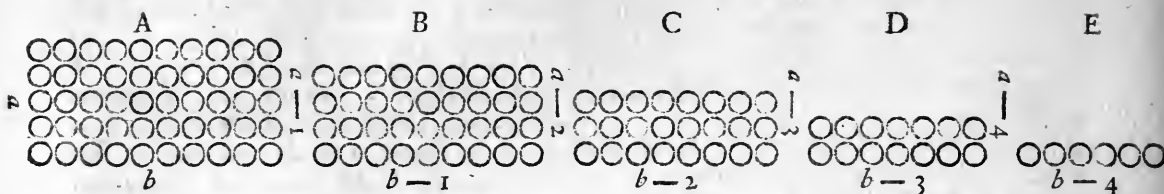
Problème sur les corps sphériques rangés en piles. Trouver le nombre des corps sphériques rangés en piles.

Résolution. Ce problème se distingue en deux différens cas : car ou la *pile* est quadrangulaire , lorsque sa base ou son premier étage a quatre côtés ; ou triangulaire , lorsqu'elle n'en a que trois. Pour la



ayant supposé le plus petit nombre de spheres , ou le plus petit côté de la base = *a* , le plus grand = *b* ; l'expression ou la formule générale de toutes les spheres contenues dans la *pile* sera $\frac{3a^2b - a^3 + 3ab + a}{6}$.

Démonstration.



Si l'on fait attention à la manière dont cette pile est arrangée, on s'apercevra qu'elle est composée d'un certain nombre d'étages quadrangulaires mis les uns sur les autres; chaque étage des rangs, chaque rang dans le même étage pris du même sens d'un égal nombre de sphères: que les rangs d'un étage supérieur ont une sphère de moins que ceux de l'étage immédiatement plus bas; ce qui est visible par l'inspection des figures A, B, C, D, E, qui représentent ces étages. Si on les conçoit mis les uns sur les autres, & que chaque sphère supérieure posant sur quatre autres inférieures, chaque rang d'un étage supérieur se trouve entre les deux rangs de l'étage inférieur. Ainsi le premier étage.

$$\begin{aligned} &= a b & & = a b \\ \text{II. } &= a-1 \times b-1 = a b - 1 \times a + b + 1 \\ \text{III. } &= a-2 \times b-2 = a b - 2 \times a + b + 4 \\ \text{IV. } &= a-3 \times b-3 = a b - 3 \times a + b + 9 \\ \text{V. } &= a-4 \times b-4 = a b - 4 \times a + b + 16 \end{aligned}$$

Le nombre d'étages est toujours égal au plus petit nombre $= a$; car si dans cet exemple $a = 5$, on aura $a - 5 = 0$, ainsi les étages finissent dans le cinquième $a - 4 \times b - 4$. Puisque donc chaque étage contient le rectangle $(a b)$, il y aura autant de ces rectangles que d'étages. Par conséquent pour avoir la somme de tous ces rectangles, il faut multiplier $(a b)$ par le plus petit nombre (a) : ainsi dans tous les cas possibles, on aura la somme des premiers termes de tous les étages $= a^2 b$.

Les coefficients des seconds termes $- 1 \times a + b, - 2 \times a + b, - 3 \times a + b, - 4 \times a + b, \&c.$ font une progression

arithmétique des nombres naturels 1, 2, 3, 4, &c. Le plus petit terme de cette progression est $= 1$, le plus grand $= a - 1$, puisque dans le premier étage il n'y en a point: ainsi la somme de cette progression ou des coefficients des seconds termes est $= \frac{a^2 - a}{2}$: changeant les signes, puisque ces coefficients sont négatifs, vient pour la somme des coefficients $-\frac{a^2 + a}{2}$; laquelle multipliée par $(a + b)$, donne la somme des seconds termes $= \frac{-a^2 + a}{2} \times a + b = \frac{-a^3 - a^2 b + 2 + a b}{2}$.

Les derniers termes 1, 4, 9, 16, &c. sont les carrés de la progression des nombres naturels 1, 2, 3, 4, &c. dont le premier terme $= 1$, le dernier $= a - 1$; puisque dans le premier étage il n'y en a point: ainsi la somme de ces carrés (selon ce qu'on enseigne dans l'analyse), est aussi la somme des derniers termes $= \frac{2 a^3 - 3 a^2 + a}{6}$.

On a donc trouvé dans tous les cas possibles la somme des premiers termes $= a^2 b$.

seconds, $= \frac{-a^3 - a^2 b + a^2 + a b}{2}$.

troisièmes, $= \frac{2 a^3 - 3 a^2 + a}{6}$.

Lesquelles sommes ajoutées & réduites au même dénominateur, donnent pour la formule générale de la somme de toutes les sphères contenues dans la pile quadrangulaire $\frac{3 a^2 b - a^3 + 3 a b + a}{6}$. Ce qu'il falloit

démontrer.

Corollaire. Si $a = b$, la formule devient

$\frac{2a^3 + 3a^2 + a}{6}$: alors la *pile* se présente sous

la figure

d'une *pyramide quadrangulaire*



dont la base est un carré de même que tous ses autres étages, dont le dernier ou le plus haut n'a qu'une sphère : ce qui fait que j'ai renfermé dans un seul cas la résolution de ces deux *pires*, quoiqu'elles paroissent si différentes ; puisque la première est comme une espèce de prisme, & que la dernière n'est qu'une pyramide.

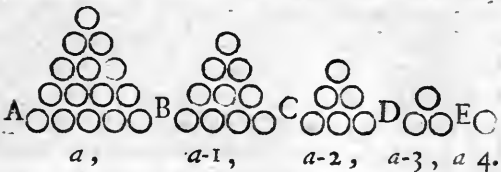
Pour trouver le nombre des corps sphériques contenus dans une

pile triangulaire



Ayant supposé le côté de la base = a , la formule de toutes les sphères contenues dans cette *pile* sera $\frac{a^3 + 3a^2 + 2a}{6}$.

Démonstration. Cette *pile* est composée d'un certain nombre d'étages équilatéraux mis les uns sur les autres ; chaque étage des rangs des sphères fait une progression arithmétique des nombres naturels : ainsi chaque étage est la somme de cette progression, dont le plus petit terme = 1 ; le plus grand est le nombre des sphères contenues dans le plus grand rang ou côté de cet étage. Le plus grand rang d'un étage supérieur a une sphère de moins que le plus grand rang de l'étage immédiatement plus bas. Tout cela s'aperçoit facilement par l'inspection des figures A, B, C, D, E, qui représentent ces étages, si on les conçoit mis les uns sur les autres.



Cela posé, puisque le plus grand rang du plus bas étage, ou le plus grand terme

de la progression arithmétique contenue dans cet étage est = a , le plus petit = 1 ; on a la somme de cette progression, ou la valeur du plus bas étage = $\frac{a^2 + a}{2}$. Le plus grand rang du second étage étant = $a - 1$, du troisième = $a - 2$, du quatrième = $a - 3$, &c. en substituant successivement pour chaque étage à la place de (a) ces quantités dans la valeur du plus bas étage, on aura ces étages ainsi qu'on les voit rangés ici, savoir le

premier, = $\frac{a^2 + a}{2}$.

second, = $\frac{a^2 - a}{2}$.

troisième, = $\frac{a^2 - 3a + 2}{2}$.

quatrième, = $\frac{a^2 - 5a + 6}{2}$.

cinquième, = $\frac{a^2 - 7a + 12}{2}$.

Ce nombre d'étages est toujours = a ; car le plus grand rang du plus bas étage étant = a , du second = $a - 1$, du troisième = $a - 2$, du quatrième = $a - 3$, &c. Si dans cet exemple $a = 5$, on aura $a - 5 = 0$. Ainsi la *pile* finit dans l'étage où il y a $a - 4$, qui est le cinquième étage où il n'y a qu'une sphère. Puisque donc chaque étage contient le carré (a^2), il y aura autant de ces carrés que d'étages. Par conséquent, pour avoir la somme de tous ces carrés, il faut multiplier (a^2) par le nombre d'étages (a) : ainsi dans tous les cas possibles on aura la somme des premiers termes = $\frac{a^3}{2}$.

Tous les coefficients des numérateurs des seconds termes négatifs $-\frac{a}{2} - \frac{3a}{2} - \frac{5a}{2} - \frac{7a}{2}$, &c.

font une progression des nombres impairs 1, 3, 5, 7, &c. dont le nombre des termes = $a - 1$, puisque dans le premier étage il n'y a point de coefficient

négatif ; cette somme est = $a^2 - 1 = a^2 - 2a + 1$: ou changeant les signes, à cause que ces coefficients sont négatifs,

multipliant par (a) , & divisant par (2) , la somme de tous les seconds termes négatifs est $= \frac{-a^2 + 2a^{-1}}{2} \times a$: à laquelle ajoutant aussi le terme positif $\frac{a}{2}$, vient $\frac{-a^2 + 2a^{-1}}{2} \times a + \frac{a}{2}$. On a donc la somme des seconds termes $= \frac{-a^2 + 2a^2}{2}$.

Les derniers termes $\frac{2}{2}, \frac{6}{2}, \frac{12}{2}$, &c. ou $1, 3, 6$, &c. font une progression des nombres triangulaires, dont le nombre de termes $= a - 2$: car dans les deux premiers étages il n'y en a point. Ainsi la somme des troisièmes ou derniers termes $= \frac{a^3 - 3a^2 + 2a}{6}$.

On a donc trouvé que dans tous les cas possibles la somme des premiers termes $= \frac{a^3}{2}$.

$$\text{seconds,} \quad = \frac{-a^2 + 2a^2}{2}$$

$$\text{troisièmes,} \quad = \frac{a^3 - 3a^2 + 2a}{6}$$

lesquelles ajoutées & réduites au même dénominateur, donnent pour la formule de la somme de toutes les sphères contenues dans la pile triangulaire

$$\frac{a^3 + 3a^2 + 2a}{6}. \text{ Ce qu'il falloit démontrer.}$$

Usage. Dans les places de guerre on a besoin de savoir le nombre des boulets de canon rangés en piles; ce qu'on obtiendra avec une très-grande facilité au moyen des formules que je donne : puisque pour la pile quadrangulaire oblongue, il ne faut savoir que les deux côtés contigus quelconques de la base. Dans les pyramides quarrées & triangulaires, qu'un seul, & substituer leurs valeurs dans les formules respectives. *Cet article nous a été adressé par M. Kurdwanswski, de l'académie royale des sciences de Prusse, & correspondant de celle de Paris, qui nous assure l'avoir donné il y a très-long-temps à la société des Arts, & qui se plaint de ce que M. l'abbé Deidier, dans un livre imprimé en 1745, a fait usage de ce problème sans en citer l'auteur.*

PILE, (*Archit. Hydraul.*) c'est un massif de forte maçonnerie, dont le plan

est presque toujours un hexagone allongé; qui s'épare & porte les arches d'un pont de pierre, ou les travées d'un pont de bois. On construit ce massif avec beaucoup de précaution. D'abord son fondement est relevé en talut, par recouplement, retraites & degrés, jusqu'au niveau de la terre du fond de l'eau.

En second lieu, la première assise est toute de pierre de taille, composée de carreaux & de boutisses, ceux-ci ayant deux piés de lit, & les boutisses au moins trois piés de queue; ces pierres sont coulées, fichées, jointoyées, mêlées de chaux & de ciment.

On cramponne celles qu'on appelle *pierres de parement*, les unes avec les autres, avec des crampons de fer scellés en plomb; outre cela, on met à chaque pierre de parement un crampon pour la lier avec des libages, dont on entoure la première assise. Ces libages, de même hauteur que les pierres de parement, sont posés à bain de mortier, de chaux & de ciment, & on en remplit bien les joints d'éclats de pierre dure. On bâtit de même les autres assises de pierres. On peut consulter là-dessus l'*Architecture hydraulique* de M. Belidor, tome IV, l. IV, c. ij.

La construction d'une pile, quoique importante, n'est pas cependant la chose la plus essentielle: c'est sa proportion qui est difficile à déterminer. Selon M. Bergier, les anciens donnoient aux piles des ponts la troisième partie de la grandeur des arches, & même la moitié: *Histoire des grands chemins de l'empire romain*, lib. IV, c. xxxv. Aujourd'hui on pense que les piles doivent avoir moins, comme un quart, & un cinquième. Mais sur quoi cette règle est-elle fondée? On n'en fait rien; & M. Gauthier, qui a réfléchi là-dessus, croit que l'expérience seule peut fixer les dimensions des piles. « Cette expérience » consiste à savoir, dit-il, quelle est la » force des matériaux qu'on trouve sur les » lieux, qui supportent plus ou moins le » fardeau dont on les charge, suivant le » plus ou le moins qu'ils sont compactes » & ferrés. »

M. Gauthier suppose ici que les piles supportent la moitié de la maçonnerie

des arches qui sont à leurs côtés, à les prendre depuis le milieu des clefs. Si cela est aussi certain qu'il le paroît, il est évident qu'avec l'expérience ci-devant rapportée, & connoissant la solidité d'une arche & celle des *piles*, on saura comment on doit régler les dimensions des *piles*, en égalant ces deux solidités. Mais, n'y a-t-il pas quelqu'autre condition à examiner ? C'est à quoi les ingénieurs des ponts & chaussées doivent prendre garde, ne pouvant nous-mêmes en entreprendre l'examen dans un article où nos réflexions, comme dans tous les autres, doivent sagement être ménagées, afin que les connoissances que nous analysons, paroissent entièrement à découvert.

Pile percée. C'est une *pile* qui, au lieu d'avant - becs d'amont & d'aval, est ouverte par une petite arcade au dessus de la crèche, pour faciliter le courant rapide des grosses eaux d'une riviere, ou d'un torrent. Il y a de ces *piles* au pont du S. Esprit & d'Avignon, sur le Rhône. *Davilliers. (D. J.)*

PILE, terme de *Bucheron* ; ce mot se dit du bois coupé ou scié ; ainsi ce sont plusieurs ais rangés les uns sur les autres, ou plusieurs ouches & plusieurs rondins entassés proprement les uns sur les autres dans un chantier ou dans un bûcher.

PILE DE BOIS, (*Charp.*) c'est un tas de bois de charpente ou de menuiserie empilés les uns sur les autres.

PILE DE PONT, (*Charp.*) ce sont des assemblages de charpente, qui forment un pont par travées & palées.

PILE, terme d'*ancien monnoyage*, la matrice ou le coin sur lequel étoient empreintes les armes ou autres allégories.

Cette façon de monnoyer a souvent changé par les inconvéniens, les mauvaises empreintes qu'elle produisoit ; quoi qu'il en soit, voyez le premier procédé, le plus ancien & le plus imparfait.

Cette *pile* ou coin étoit fortement attaché & enfoncé dans un gros billot de bois, appelé par les anciennes ordonnances *cepeau*.

On posoit sur la *pile* le flan ; & le trouffeu que l'on appliquoit sur le flan & en opposition à la *pile*, frappoit,

& le flan étoit monnoyé. Voyez *TROUSSEAU*.

Les Hollandois monnoient avec la *pile*, mais avec des corrections, qui toutes sont bien imparfaites étant comparées à la marque du balancier.

Ce mot *pile* exprime encore le côté des armes d'une monnoie, & le revers sur lequel est l'effigie du prince est appelé *croix*, parce que dans les anciennes monnoies, au lieu d'effigie, on mettoit une croix ; c'est delà qu'émane le jeu de croix ou *pile*. Sur l'étymologie de ce mot, Scaliger & quelques autres ont rapporté des choses assez peu intéressantes, peut-être même inutiles ; en cas qu'on en soit curieux, voyez *prima Scaligerana*, in *voc. nummus rutilus*, page 115. *stela* au mot *pila*.

PILES, f. f. (*Papeterie.*) les *piles* sont des mortiers qui servent dans les papeteries pour préparer la pâte, qui doit être employée à faire le papier. Il y a de trois sortes de *piles* ; les unes que l'on nomme *piles* à drapeaux ; les autres, *piles* à fleuret ; & les autres, *piles* de l'ouvrier. (*D. J.*)

PILES ou *AVANÇONS*, terme de *pêche*, ce sont les petites cordes frappées sur la ligne ou haufe auxquelles les hameçons sont attachés ; les *avançons* sont ordinairement de fil verd, pour mieux tromper le poisson.

Les pêcheurs qui font la pêche avec ces lignes qui sont des especes de libourets, en mettent six à la mer, trois à bas-bord & trois à sribord ; les deux de l'avant sont garnies d'un plomb de huit livres, les deux du milieu ont un poids de six livres, & les deux de l'arrière, & qui sont manœuvrées ordinairement par celui qui tient le gouvernail, seulement au poids de deux livres ; cette différence de poids empêche les lignes de se mêler pendant que le bateau poursuit son sillage qui doit être modéré ; c'est pourquoi on amène à demi les voiles ainsi qu'il convient, eu égard à la force du vent.

PILES, f. f. (*Ustensile.*) les *piles* sont de grands vaisseaux de pierre dure, dont les Italiens & les Provençaux se servent pour mettre les huiles qu'ils veulent garder,

en attendant le temps favorable de les vendre ; on les met aussi dans des jarres , qui sont de grands vaisseaux de terre cuite. (*D. J.*)

PILE , (*Jeux.*) le jeu nommé *croix* ou *pile* , est un jeu où lorsqu'on a jeté une piece de monnoie en l'air , celui-là gagne le pari , qui a deviné la partie qui paroît quand la piece de monnoie est tombée. Plusieurs prétendent que *pile* est un vieux mot qui signifioit *navire* , & que les anciens Romains jouoient à ce jeu avec une monnoie faite en mémoire de Saturne , où l'on voyoit la tête de Janus d'un côté , & de l'autre le navire sur lequel il étoit arrivé en Italie. C'est ce que témoigne Macrobe ; delà dérive , ajoute-t-on , le mot de *pilote* , pour dire un conducteur de navire. D'autres prétendent , que les Gaulois avoient une ancienne monnoie qui représentoit d'un côté un navire , & de l'autre une tête humaine nommée *chef* ; & que c'est delà que vient le jeu nommé *croix* ou *pile* , depuis que les chrétiens opposerent la *croix* à la *pile* , au revers de leurs monnoies. (*D. J.*)

PILE de malheur , (*Jeu de trictrac.*) On appelle à ce jeu *pile de malheur* , lorsqu'une des parties conserve si longtemps son grand-jeu sans le rompre , que la partie adverse ne peut passer dans le jeu de retour , & qu'il est obligé d'entasser toutes ses dames sur celles de son coin. La *pile de malheur* complete est fort rare. (*D. J.*)

PILE , f. f. *palus in acumen desinens* , (*terme de Blason.*) pal aiguîsé en forme d'obélisque renversé , la base étant mouvante du bord supérieur de l'écu.

Cette piece est rare en armoiries.

Ce terme vient du latin *pilum* ; les anciens nommoient *piles* les pieces de bois armées de fer , ainsi que les traits ou dards qu'ils décochoient aux prises des villes & dans leurs batailles ou combats.

De Maillify , en île de France ; d'*azur à trois piles d'or , l'une en pal , les deux autres en bande & en barres appointées vers la pointe de l'écu.* (*G. D. L. T.*)

PILES , (*Géogr. anc.*) L'identité des noms a précipité les écrivains dans plusieurs erreurs de géographie , comme on peut

le remarquer dans les trois villes qui portoient le nom de *Pylos* , dans la Morée occidentale , aujourd'hui *Belvedere* : l'une appelée *Pylos Messénique* , étoit dans la Messénie , aujourd'hui le *vieux Navarrin* , dans le golfe de Zouchir ; l'autre s'appelloit *Pylos Elée* , parce qu'elle étoit située dans le fond de l'Elide ; entre ces deux villes étoit *Pylos Triphyliaque* , capitale du royaume de Nestor dans l'Elide Triphylie. Les deux villes de Cnide ont jeté dans les mêmes erreurs ; on les a confondues , quoique l'une fût dans l'île de Chypre , & l'autre dans la Doride de Carie. On doit faire la même observation sur les deux *Magnésies* , dont l'une étoit une province orientale de la Thessalie , qui aujourd'hui est une presqu'île de la Janna ; l'autre étoit l'Asie mineure , sur le Méandre ; elle s'appelle aujourd'hui *Guseltissar*. On tombe sur-tout dans cette erreur sur les deux Carthages d'Espagne , dont l'une s'appelloit *Carthago nova* ou *Spartaria* , & l'autre *Carthago Pænorum*. La première est Carthagene dans le royaume de Murcie , & la dernière , Villa-Franca de Pauades dans la Catalogne. (*T-N.*)

PILÉE , f. f. (*Couverturier.*) c'est en terme de couverturier , la quantité de couvertures que le moulin à foulon peut fouler à la fois. Cette quantité s'estime ordinairement au poids ; en sorte que si un moulin peut fouler quatre-vingts livres , & que chaque couverture pese vingt livres , la *pilée* est de quatre couvertures , & ainsi à proportion des *pilées* de tous les autres moulins.

PILÉE , f. f. (*Lainage.*) ce mot veut dire la quantité d'étoffe que l'on met dans l'auge ou vaisseau de bois , destiné pour la faire fouler. Quelques-uns , particulièrement du côté d'Amiens , disent *vaisselle* ; le mot de *pilée* vient de *pile* , parce qu'il y a bien des endroits où les vaisseaux à fouler s'appellent ainsi.

PILENTUM , (*Antiq. Rom.*) espece de char couvert & suspendu , en usage chez les Romains , plus honorable que le *carpentum* , qui étoit un char découvert. Tite-Live , liv. V , chap. xxv , rapporte que l'an de Rome 361 , le sénat voulant récompenser la magnanimité des dames romaines ,

romaines, qui avoient sacrifié leurs joyaux pour fournir la somme promise aux Gaulois, leur accorda le privilege d'user de ce char couvert & suspendu, à condition néanmoins qu'elles ne s'en serviroient que les jours de fête, pour se rendre aux jeux & aux sacrifices, & que les jours ouvriers elles n'iroient dans les rues, que dans des chars découverts; *Honoremque ob eam munificentiam ferunt matronis habitum, ut pileuto ad sacra ludosque, carpentis festo profestoque uterentur.* Mais la simplicité de la vie des dames romaines rendit cette permission inutile; elles ne songerent point à en profiter. Le changement de leurs mœurs produisit dans la suite l'effet contraire: la sévérité des loix échoua quand il fut question de borner leur luxe; elles les transgresserent avec hauteur, & elles ne voulurent plus que des voitures douces, des brancards, des litieres, des chars à quatre roues, tout dorés, & tirés par des chevaux blancs. (D. J.)

PILER, v. act. (*Gramm.*) c'est réduire un corps en parties plus ou moins menues, l'écraser avec un pilon, un marteau ou quelqu'autre instrument qui fasse le même effet.

PILER DU POIVRE, *terme de l'Art militaire*, se dit pour exprimer le mouvement des derniers bataillons d'une colonne de troupes en marche, lequel mouvement se trouve gêné ou retardé par les premiers bataillons. Dans cet état, les soldats ne font pour ainsi dire que *piétiner*, sans avancer qu'insensiblement; c'est ce qu'ils appellent *piler du poivre*. *Art de la Guerre par M. le Maréchal de Puysegur.* (Q)

PILER LE CHANVRE, (*Cordier.*) c'est une préparation qu'on donne à la filasse avant que de la passer au peigne; elle consiste à mettre la filasse dans de grands mortiers de bois, & la battre avec de gros maillets.

PILHANNAW, f. m. (*Hist. nat. Ornithologie.*) nom donné par les Indiens à un oiseau de proie formidable, très-gros & très-hardi, qui habite dans les forêts de quelques-unes des plantations angloises, en Amérique. Non seulement tous les oi-

seaux en sont épouvantés, parce qu'il en fait sa proie; mais même il dévore des quadrupedes, comme de jeunes faons de biche & autres semblables, sur lesquels il se jette. (D. J.)

PILIER, f. m. (*Architect.*) sorte de colonne ronde ou quarrée, sans proportion, qui sert à soutenir la voûte de quelque édifice.

Pilier butant. C'est un corps de maçonnerie, élevé pour contretenir la poussée d'une voûte ou d'un arc; il y a des *piliers butans* de différens profils, comme en adoucissement ou en roulement, ou quelquefois avec des arcades; tels sont la plupart des *piliers* des nouvelles églises.

Pilier butant en console. Espèce de pilastre attique, dont la partie inférieure forme un enroulement par son profil, comme une console renversée; ce *pilier* sert pour buter un arc ou une voûte, & pour raccorder par une large retraite, deux plans ronds l'un sur l'autre différens de diametre. On voit de ces *piliers* à l'attique au dôme des invalides à Paris.

Pilier de dôme. On appelle ainsi dans une église à dôme, chacun des quatre corps de maçonnerie isolés, qui ont un pan coupé à une de leurs encoignures, & qui étant proportionnés à la grandeur de l'église, portent sur leurs croisées.

Pilier de moulin à vent. C'est le massif de maçonnerie qui se termine en cône, & qui porte la cage d'un moulin à vent, laquelle tourne verticalement sur un pivot, pour en exposer les ailes ou volets au vent.

Pilier quarré. C'est un massif appelé aussi *jambage*, qui sert pour porter les arcades, les plates-bandes & les retombees des voûtes.

Pilier de carriere. Ce sont des masses de pierre qu'on laisse d'espace en espace, pour soutenir le ciel d'une carriere. *Daviler.* (D. J.)

PILIER DE BITTE, (*Marine.*) ce sont deux grosses pieces de bois posées debout, & entretenues par un traversin; comme ce sont les principales pieces de toute la machine des bittes, on leur donne souvent le nom de *bittes*. *Voyez BITTES.*

Les *piliers de bittes* sont ordinairement d'un tiers plus épais que l'étrave : le sentiment de quelques charpentiers est que les *piliers de bittes* d'un vaisseau de cent trente-quatre piés de long, de l'étrave à l'étambort, doivent avoir quinze pouces d'épais & seize de large ; la tête doit avoir dix-huit pouces de long, & demi-pouce de cannelure par le bas, avec un pié & un pouce de large : ils sont élevés de quatre piés au dessus du premier point, & posés à vingt-trois pouces l'un de l'autre. *Voyez Planche IV. fig. 1 n^o. 86.*

PILIERS, parmi les *Horlogers*, signifie une espece de petites colonnes, qui dans les montres & pendules tiennent les platines éloignées l'une de l'autre, à la distance nécessaire : on met quatre *piliers* aux montres & cinq aux pendules.

On distingue trois choses dans un *pilier*, les pivots, les assiettes, & le corps. Les pivots sont les parties qui entrent dans les platines ; les assiettes sont celles qui s'appliquent sur les platines ; & le corps est la partie comprise entre les deux assiettes. Pour qu'un *pilier* soit bien fait, toutes les parties précédentes doivent être dans une juste proportion avec la hauteur & la grandeur de la cage. *Voyez CAGE*, &c.

PILIER, en terme de *Manege*, se dit du centre de la volte, autour duquel on fait tourner un cheval, soit qu'il y ait un *pilier* de bois ou non. *V. MANEGE*.

Il y a aussi d'autres *piliers* dans les maneges, deux à deux, sur la circonférence ou sur les côtés, placés deux à deux à certaines distances, d'où vient qu'on les appelle les *deux piliers*, pour les distinguer de celui du centre. Quand on parle de ces derniers on a coutume de dire, travailler un cheval entre deux *piliers* ; & en parlant du premier on dit, travailler autour du *pilier*.

Le *pilier* du centre sert à régler l'étendue du terrain, afin que le manège sur les voltes puisse se faire avec méthode & justice, & que l'on puisse travailler par règle & mesure sur les quatre lignes de la volte, qui doivent être imaginées dans une égale distance de ce centre ; il sert aussi à commencer les chevaux fougueux & difficiles, sans exposer le cavalier.

On place les deux *piliers* à la distance de deux ou trois pas l'un de l'autre ; on met le cheval entre deux pour lui apprendre à élever le devant, à détacher des ruades du derriere, & à se mettre sur des airs élevés, &c. soit par les aides, ou par châtement. *Voyez CORDE*.

PILIER, terme de *Vannier*, c'est le bâton du verrier.

PILIER, (*Ordre de Malte*.) nom qu'on donne dans l'ordre de Malte aux chefs des huit langues qui composent cet ordre ; ainsi *pilier* de langue signifie celui des grands-croix, qui est à Malte le représentant & le chef d'une des langues. (*D. J.*)

PILIPOC, f. m. (*Botan. anc.*) nom d'un arbre des îles Philippines, décrit par Nieremberg. Sa racine est couverte de tubercules bruns, aussi gros que le poing. Son tronc est sans nœuds, & lorsqu'on le coupe de travers, il se sépare en des especes de pellicules comme des peaux d'oignon ; ses feuilles ressemblent à celles du laurier, mais elles sont extrêmement pointues. Cet arbre croît dans les lieux humides, & jette des branches qui s'entortillent autour des plantes voisines. (*D. J.*)

PILLAGE, f. m. se dit à la guerre du dégât, du ravage, & de l'enlèvement que le soldat fait à la guerre de tout ce qui peut satisfaire son avidité pour le butin. *Voyez DÉGAT & PICORÉE*.

Les loix de la guerre permettent d'abandonner au *pillage* les villes prises d'assaut ; mais comme dans le désordre qui s'ensuit il n'est point de licences ni de crimes que le soldat ne se croie permis, l'humanité doit engager, lorsque les circonstances le permettent, à ne rien négliger pour empêcher ces horreurs. On peut obliger les villes à se racheter du *pillage* ; & si l'on distribue exactement & fidèlement au soldat l'argent qui peut en revenir, il n'a point lieu de se plaindre d'aucune injustice à cette occasion, au contraire tous en profitent alors également, au lieu que dans le *pillage* le soldat de mérite est souvent le plus mal partagé ; ce n'est pas seulement parce que le hasard en décide, mais c'est, dit M. le marquis de Sancta-Cruz, qu'un soldat qui a de l'honneur reste à son

drapeau jusqu'à ce qu'il n'y ait rien à craindre de la garnison ni des habitans, tandis que celui dont l'avidité prévaut sur toute autre chose, commence à piller en entrant dans la ville, sans attendre qu'il lui soit permis de se débânder.

Outre le *pillage* des villes, qui arrive très-rarement, il y en a un autre que produit le relâchement de la discipline, c'est la dévastation que fait le soldat dans le pays où le théâtre de la guerre est établi : ce *pillage* accoutume le soldat à secouer le joug de l'obéissance & de la discipline ; l'envie de conserver son butin peut amortir sa valeur, & l'engager même à se retirer : d'ailleurs, en ruinant le pays on le met hors d'état de payer les contributions, & on expose l'armée à la disette ou à la famine. On se prive ainsi par cette licence, non seulement des ressources que le pays fournit pour s'y soutenir, mais l'on se fait encore autant d'ennemis qu'il contient d'habitans : le *pillage* de tout ce qu'ils possèdent les mettant au désespoir, les engage à profiter de tous les moyens de nuire à ceux qui les oppriment aussi cruellement.

Le pays où l'on fait la guerre, quelque soit l'exactitude de la discipline qu'on fait observer aux troupes, se ressent toujours beaucoup des calamités qui en sont inséparables : c'est pourquoi l'équité devoit engager à ne faire que le mal qui devient absolument inévitable, à ne point ruiner les choses dont la perte n'affoiblit point l'ennemi, & qui ne servent qu'à indisposer les peuples : telles sont les églises, les maisons, châteaux, &c. les animaux & les instrumens qui servent à la culture des terres, devoient être conservés avec soin. Diodore de Sicile nous apprend que parmi les Indiens, les laboureurs étoient regardés comme sacrés ; qu'ils travailloient paisiblement & sans avoir rien à craindre à la vue même des armées, & qu'on ne savoit ce que c'étoit que brûler ou couper les arbres en campagne.

La fermeté est très-nécessaire dans un général pour réprimer l'ardeur du *pillage* parmi les troupes ; les exemples de sévérité sont souvent à propos pour cet effet ; mais il faut les faire à bonne heure, afin

que le trop grand nombre de coupables n'oblige point à leur pardonner.

Lorsque des troupes sont une fois accoutumées au *pillage*, au défaut de l'ennemi elles pillent leur propre pays, & même leurs magasins ; c'est ce qu'on a vu dans plusieurs occasions, entr'autres, dans la guerre de Hollande de 1672 ; mais M. de Louvois fit *retenir sur le paiement de toute l'armée*, ce qui étoit nécessaire pour dédommager les entrepreneurs, & il ordonna d'en user de même toutes les fois que pareille chose arriveroit. (Q)

PILLAGE, (*Marine.*) le *pillage* est la dépouille des coffres & des hardes de l'ennemi pris, & l'argent qu'il a sur lui jusqu'à trente livres : le reste qui est le gros de la prise, s'appelle *butin*.

Le capitaine ou les capitaines qui auront abordé un vaisseau ennemi, & qui l'auront pris, retiendront par préférence tous les vivres & les menues armes, & les matelots auront le *pillage* : mais pour le corps de la prise, le prix en sera distribué selon les divers réglemens qui sont faits pour diverses occasions.

PILLARD, f. m. (*Art. militaire.*) soldat qui pille. Voyez l'article PILLAGE.

PILLAU, (*Géogr. mod.*) village de Prusse, dans le Samland, à l'embouchure du Pregel. Je ne parle de ce village qu'à cause qu'il est remarquable par son port qui est grand, & par sa douane qui porte un bon revenu au roi de Prusse. Il y a un fort avec garnison pour arrêter tout ce qui passe. Gustave Adolphe, roi de Suede, le força en 1626. On amasse aux environs de l'ambre jaune ou succin, & on y pêche des esturgeons. (D. J.)

PILLER, verb. act. Voyez PILLAGE. Outre l'acception par laquelle il désigne le vol fait publiquement avec violence, il en a encore quelques autres ; comme en littérature, s'emparer des écrits de ceux qui ont écrit avant nous sans les citer ; & au jeu, emporter une carte avec une autre carte qui lui est supérieure, &c.

PILOIR, terme de *Mégissier*, c'est un bâton d'environ cinq ou six piés de longueur, & garni quelquefois d'une espece de petite masse dont on se sert pour enfoncer les peaux dans les pleins lorsqu'elles

remontent au dessus de l'eau de chaux ou d'alun.

PILON, *f. m.* (*Gramm.*) instrument de bois, de pierre, ou de fer, dont on se sert pour piler, écraser, ou réduire en parties plus ou moins menues, toutes sortes de substances ou corps : on donne le même nom aux parties de quelques machines où elles ont la même fonction.

PILON ou **PETITE ÉCORE**, (*Marine.*) c'est une côte qui a peu de hauteur, mais qui est escarpée ou taillée en précipice.

PILON, *f. m.* *terme de Librairie*, envoyer des livres au *pilon*, veut dire en langage de libraire, les déchirer par morceaux, en sorte qu'ils ne puissent plus servir qu'aux cartonniers, pour être pilonnés, & réduits en cette espece de bouillie dont on fait le carton. (*D. J.*)

PILONS, (*Monnoyage.*) à la Monnoie, ils sont ou de bois dur, ou de fer, ou de fonte, conséquemment à leurs différens usages. Assez communément on se sert de *pilons* de fonte pour broyer dans des mortiers de bronze, les terres, creusets, &c. dans lesquels il pourroit être resté du métal ; pulvérisés, on les envoie pour être passés aux tourniquets.

PILON A SUCRE, (*Sucrierie.*) on appelle ainsi dans les sucreries des especes de grosses masses d'un bois dur & pesant, emmanchées aussi de bois. La masse doit avoir huit pouces de hauteur sur cinq de diamètre, & le manche six piés de long. Ils servent à piler le sucre terré au sortir de l'étuve, & à le réduire en cassnade avant de le mettre dans les barriques. *Le P. Labat.*

PILONNER LA LAINE, (*Lainage.*) c'est la remuer fortement avec une pelle de bois dans une chaudiere remplie d'un bain plus que tiède, composé de trois quarts d'eau claire & d'un quart d'urine, pour la dégraisser au sortir de la balle avant que d'être battue sur la claie. (*D. J.*)

PILORE, *f. m.* voyez **PYLORE**.

PILORI, *f. m.* (*Jurisp.*) est un petit bâtiment en forme de tour avec une charpente à jour, dans laquelle est une espece de carcan qui tourne sur son centre. Ce carcan est formé de deux pieces de bois posées l'une sur l'autre, entre lesquelles il

y a des trous pour passer la tête & les mains de ceux que l'on met au *pilori*, c'est-à-dire, que l'on expose ainsi pour servir de risée au peuple & pour les noter d'infamie : c'est la peine ordinaire des banqueroutiers frauduleux ; on leur fait faire amende honorable au pié du *pilori* ; on les promene dans les carrefours, ensuite on les expose au *pilori* pendant trois jours de marché, pendant deux heures chaque jour, & on leur fait faire quatre tours de *pilori*, c'est-à-dire, qu'on fait tourner le *pilori* quatre fois pendant qu'ils y sont attachés.

On tient que ce genre de peine fut introduit par l'empereur Adrien, contre les banqueroutiers, leurs fauteurs & entremetteurs ; c'est ce que Diogene Laërce entend, *lib. VI*, lorsqu'il dit, *voluit eos catamidiari in amphitheatro, id est derideri, & ibi ante conspectum omnium exponi.*

On donne aussi quelquefois le nom de *pilori* aux simples poteaux & échelles patibulaires qui servent à-peu-près au même usage ; mais la construction des uns & des autres est différente, & le *pilori* proprement dit, est celui qui est construit de la façon dont on vient de le dire. *V. ECHELLE PATIBULAIRE.*

Sauval, en ses *antiquités de Paris*, dit que dans un contrat de l'année 1295, le *pilori* des halles de Paris s'appelle *puteus dictus lori* ; il conclut delà que *pilori* est un nom corrompu & tiré de *puteus lori*, c'est-à-dire, d'une personne nommée *Lori*, & que ce gibet fut à la place ou aux environs de ce puits, & qu'il en prit le nom.

Cependant Ducange, au *pilorium* ou *spilorium*, fait venir *pilori* de *pila*, & en françois *pilier*, d'où l'on a fait *pilorien* ; il cite les anciens textes où ce terme se trouve, tels que les loix des bourgs d'Escosse, le *monasticum angliscanum*, une charte de Thibaut comte de Champagne, de l'an 1227, qui est dans le trésor de l'église de Meaux, l'ouvrage intitulé *ficta*, les coutumes de Nevers, de Melun, de Meaux, de Sens, d'Auxerre.

Ménage le dérive de *piluricum*, comme qui diroit *petit poteau*.

Spelman le dérive du mot françois *pil-lens* ; mais l'opinion de Ducange paroît la plus vraisemblable.

Quoi qu'il en soit de l'étymologie de ce mot, il est constant que le *pilori* des halles à Paris est un des plus anciens, & que Sauval croit que jusqu'au xiii & xiv siècle, & même jusqu'au xv, ce fut peut-être le seul lieu patibulaire qu'il y eut à Paris, & où les criminels du plus haut rang subirent la peine de leur révolte & de leurs autres crimes.

L'ancien *pilori* consistoit en une cour accompagnée d'une écurie, d'un apprentis haut de sept piés sur neuf de longueur, & d'un couvert où se gardoient la nuit les corps des malfaiteurs avant que d'être portés à Montfaucon.

Celui qui subsiste présentement a été construit plus de 300 ans après. On n'y fait plus d'exécutions à mort, il ne sert que pour exposer les banqueroutiers frauduleux ; on y expose aussi en bas les corps des criminels qui ont été exécutés dans la ville, en attendant qu'on leur donne la sépulture.

Près de ce *pilori* est une croix, au pié de laquelle les cessionnaires devoient venir déclarer qu'ils faisoient cession, & recevoir le bonnet verd des mains du bourreau ; il y a long-temps que cela ne se pratique plus. Voyez BANQUEROUTE, BONNET VERD, CESSION & FAILLITE.

Bacquet, Loisel & Despeisses prétendent qu'un seigneur haut-justicier ne peut avoir un *pilori* en forme dans une ville où le roi en a un ; qu'en ce cas le seigneur doit se contenter d'avoir une échelle ou carcan.

Cependant Sauval remarque qu'à la place de la barrière des Sergeus du petit marché du fauxbourg saint-Germain, il y avoit autrefois un autre *pilori*, & près delà une échelle ; & que l'un ou l'autre servoit pour exécuter ceux que les juges de l'abbé avoient condamnés, selon le genre de peine que le condamné devoit subir ; lorsqu'il y avoit peine de mort, le jugement s'exécutoit au *pilori*.

Le *pilori* est un signe de haute-justice ; néanmoins Laurière, en son glossaire au mot *pilier*, dit qu'en quelques endroits

les moyens justiciers ont aussi droit de *pilori*.

Dans la ville de Lyon, où il n'y a point de *pilori*, on se servit en 1745 d'une cage de fer portée sur une charrette pour tenir lieu de *pilori*, à l'égard d'un banqueroutier frauduleux qui fut ainsi promené par la ville. Voyez les coutumes de Bearn, tit. XLIV. & ci-devant le mot ECHELLES PATIBULAIRES. (A)

PILORIER, exposer un criminel au *pilori*, lui faire faire les tours ordonnés par sa sentence ou par son arrêt de condamnation. *Ibid.*

PILORIS, f. m. sorte de rat des îles Antilles, fréquentant les montagnes & les bois ; sa grosseur est trois fois plus considérable que celle des rats domestiques ; il a le poil blanchâtre tirant sur le roux, & la queue courte à proportion de son corps ; sa chair est blanche, grasse & délicate, mais elle sent si fort le musc, qu'il n'y a que les negres qui puissent en manger, après l'avoir fait bouillir très-long-temps en changeant d'eau.

PILOSELLE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui a été décrit sous le nom d'*hieracium*. Voyez *HIERACIUM*.

Cette plante est nommée par le vulgaire oreille de rat ou de souris, & en anglois semblablement the mouse-ear. C'est dans le système de Tournefort la vingt-deuxième espèce de genre de plante qu'il nomme *dens leonis* ; la plupart des autres botanistes l'appellent en latin *pilosella repens* ou *minor*. Linnæus la nomme *hieracium foliis integerrimis, ovates, caule repente, scapo unifloro*, Hort. Cliffors. 388.

Sa racine est longue comme le doigt, menue, garnie de fibres. Elle pousse plusieurs tiges grêles, sarmenteuses, velues, qui rampent à terre & y prennent racine. Ses feuilles sont oblongues, arrondies par le bout, ressemblantes à des oreilles de rat ou de souris, revêtues de poil, vertes en dessus, veineuses, blanchâtres, lanugineuses en dessous & d'un goût astringent.

Ses fleurs sont à demi-fleurons, semblables à celles de l'*hieracium*, mais plus petites, jaunes, soutenues chacune par un

calice écaillé & simple, & portées sur un pédicule délié & velu. Après que les fleurs sont passées, il leur succede des semences menues, noires, uniformes & aigrettées.

Cette plante croît aux lieux arides & maigres, sur les côteaux incultes, dans les terres sablonneuses & aux bords des grands chemins. Elle fleurit en mai, juin & juillet; elle est très-amère, & passe en médecine pour posséder des vertus vulnéraires, astringentes & détersives. (D. J.)

PILOSELLE, (*Mat. médicale.*) voyez OREILLE DE SOURIS.

PILOSITES, f. m. pl. (*Hist. eccléf.*) nom que les Origenistes donnoient aux Catholiques, parce que ceux-ci prétendirent que nous ressusciterons tous avec toutes les parties de nos corps jusqu'au moindre poil.

PILOT ou PILOTIS, f. m. (*Archit. hydraul.*) piece de bois de chêne ronde, employée de sa grosseur, affilée par un bout, quelquefois armée d'un fer pointu, & à quatre branches, & frettée en sa couronne de fer, qu'on enfonce en terre pour affermir un terrain.

On se sert pour enfoncez les *pilots* d'une machine appelée *sonnette*, & on estime ainsi le temps & la dépense que cause l'enfoncement.

On commence à sonder le fonds où l'on veut travailler : cette opération fait connoître la densité du terrain dans lequel le *pilot* doit être enfoncé. Si cette densité est uniforme, l'enfoncement croît à proportion du nombre des coups égaux qu'elle reçoit; est-elle variable; c'est par la différence des coups qu'on juge de la différente densité; c'est-à-dire, que la densité d'une seconde couche étant, par exemple, plus grande, il faudra un plus grand nombre de coups pour produire un enfoncement égal à celui de la première couche.

Ce sera le contraire si la densité de cette couche est moindre que l'autre; cela posé, on estime une minute vingt secondes pour chaque volée de trente percussions, & autant pour reprendre haleine. Ainsi en ajoutant vingt secondes pour le temps que l'on perd, on aura trois minutes pour chaque volée.

Difons encore que pour déplacer la sonnette & mettre le *pilot* en état d'être enfoncé, il faut dix-huit minutes, & six minutes pour le deverfer & y mettre des boifes. Après cela il fera aisé de faire le calcul, nous voulons dire d'estimer le temps nécessaire pour enfoncez un *pilot* d'une longueur déterminée.

Afin de faire une évaluation plus juste & qu'on connoisse ce qu'on peut perdre de temps, selon que la sonnette qui frappe le *pilot* tombe d'une plus grande hauteur, il est bon de savoir que la force avec laquelle le mouton frappe le *pilot* est toujours comme la racine quarrée d'où le mouton tombe, c'est-à-dire, comme la vitesse que ce corps qui descend a acquise à la fin de sa chute. On suppose ici que la chute du mouton est perpendiculaire sur le *pilot*, & cela doit toujours être; car lorsqu'on doit pousser un *pilot* obliquement, on place la machine en sorte que les montans aient la même obliquité; mais alors on estime la force du coup par la hauteur de la chute, & non par la longueur. Voyez le *Cours de Physique expérimentale* par M. Défaguliers, tome I, sect. 5.

Au reste, on trouve dans le troisieme tome de l'*Architecture hydraulique*, par M. Belidor, un modele de calcul sur le temps & la dépense de l'usage des *pilots*. Ce même volume contient différentes machines pour enfoncez les *pilots*, ainsi que le premier tome du *Cours de Physique expérimentale* de M. Défaguliers. Le *pilot* est différent du pieu en ce qu'il est tout-à-fait enfoncé dans la terre.

Pilots de bordage. Ce sont des *pilots* qui environnent le pilotage, & qui portent les patins & les racinaux.

Pilots de remplage. *Pilots* qui garnissent l'espace piloté. Il en entre 18 à 20 dans une toise superficielle.

Pilots de retenue. *Pilots* qui sont au dehors d'une fondation, & qui soutiennent le terrain de mauvaise consistance sur lequel une pile de pont est fondée.

Pilots de support. *Pilots* sur la tête desquels la pile est supportée, comme ceux, par exemple, qu'on plante dans les chambres d'un grillage. (D. J.)

PILOT, *terme de Papeterie*; c'est ainsi qu'on nomme en Bretagne ce qu'ailleurs on appelle *drilles*, *peilles*, *drapeaux*, c'est-à-dire, les vieux chiffons de toile de chanvre & de lin, qui servent à la fabrique du papier.

Il sort tous les ans de Bretagne pour plus de 10000 livres de *pilot*, sans y comprendre ce qui se consume dans les papeteries de cette province. V. PAPIER.

PILOT, *s. m. terme de Salines*, c'est le nom qu'on donne dans les marais salans aux monceaux de sel qui sont dans un endroit de ces marais qu'on appelle le *mort*: lorsque ces monceaux de sel sont en rond, ils se nomment *pilots*, & quand ils sont en long, on les appelle *vaches*; il faut passer ces termes ridicules à des ouvriers sans génie. (D. J.)

PILOTAGE, (*Marine.*) c'est un ouvrage de fondation sur lequel on bâtit dans l'eau. Cette fondation se prépare par plusieurs fils de pieux fichés en terre par force & à refus du mouton.

Pilotage, c'est la conduite qui se fait d'un vaisseau pour le faire entrer ou sortir d'un port, de peur qu'il n'aille donner sur des bancs. Les lamanages, tonages, *pilotages*, pour entrer dans les havres ou rivières, ou pour en sortir, sont menues avaries, qui se paient un tiers par le navire, & les deux autres tiers par les marchandises.

Pilotage, c'est l'art de bien conduire un vaisseau, & de tout ce qui regarde la science de la navigation.

PILOTAGE, *subst. m. ou LAMANAGE*, (*Comm. de mer.*) Ce mot signifie les droits qui sont dûs aux pilotes ou lamaneurs, qui aident aux navires à entrer dans les ports ou à en sortir.

PILOTE, *s. m. (Hist. nat. Ichthiolog.)* poisson de mer auquel on a donné ce nom, parce qu'il se met au devant des vaisseaux qu'il rencontre; il les précède & il semble les conduire jusqu'au port. Il est de la grandeur & de la forme d'un maquereau: la tête est longue & lisse; l'extrémité de la mâchoire supérieure excède de beaucoup la mâchoire inférieure. Ce poisson n'a point d'écaillés, tout son corps est couvert d'une peau rayée en losanges, il a deux petites

nageoires près des ouies, une sur le dos & une autre sur le ventre, qui s'étendent toutes les deux jusqu'à la queue. Le poisson *pilote* nage au devant des requins, comme au devant des vaisseaux; il est si agile qu'il évite le requin qui tâche d'en faire sa proie. *Hist. nat. des Antilles, par le P. du Tertre, tom. II. V. POISSON.*

PILOTE; (*Marine.*) premier *pilote*, second *pilote*, troisième *pilote*. Le *pilote* est un officier de l'équipage, qui prend garde à la route du vaisseau & qui le gouverne.

Le second & le troisième *pilotes* secondent le premier dans ses fonctions. Il n'y a trois *pilotes* que dans les plus grands vaisseaux, ou quand il s'agit de voyages de long cours. Dans les autres vaisseaux, il y a un ou deux *pilotes*, selon la qualité du vaisseau & du voyage. *Voyez l'ordonnance de 1680, liv. II, tit. IV, & celle de 1689, liv. I, tit. XV.*

Le *pilote* doit être continuellement au gouvernail, & faire de temps en temps son rapport au capitaine, au sujet du passage où il croit que le vaisseau est; il doit être expérimenté dans la connoissance des cartes marines, dans l'usage de l'astrolabe & de l'arbalette, & autres instrumens pour prendre hauteur; dans la connoissance des tables de l'astronomie, dans la connoissance des marées, des changemens qui y arrivent, selon les pays, des moussons, &c. C'est le *pilote* qui commande dans les bûches & dans les pinques, & qui ordonne de jeter les filets & de les retirer; c'est lui encore qui le plus souvent tient le gouvernail.

PILOTE HAUTURIER, c'est celui qui dans un voyage de long cours fait prendre la hauteur ou l'élévation du pôle par le moyen de l'arbalette & de l'astrolabe.

Pilote côtier, *pilote de havre*, *pilote lamanneur*, *locman*; bons *pilotes*, *pilotes expérimentés*.

Pilote qui a entré & sorti un vaisseau; cela se dit d'un *pilote* qui a mis un vaisseau dans une rade, dans une rivière ou dans un havre, & qui l'en a ressorti.

Pilote hardi; cela se dit d'un *pilote* qui entreprend des choses difficiles, comme d'entrer dans une rivière inconnue, dans

un havre qui ne seroit pas pratiqué , de chercher une terre non-vue , & autres choses semblables.

Il n'y a point de *pilote* côtier en temps de brume.

Les bons pilotes sont à terre ; cela se dit par plaisanterie pour ceux qui se vantent d'être savans dans le *pilotage* & qui sont des ignorans quand ils sont en mer.

PILOTE, f. m. (*Antiq. grec.*) Les *pilotes* étoient fort considérés dans la Grece ; delà vient que le *pilote* Phrontis n'a pas été seulement immortalisé par Homere , mais le roi de Micene lui éleva un tombeau près du cap de Sunium , & lui rendit les derniers devoirs avec la distinction qu'il méritoit. C'est ce Phrontis que Polignotte avoit peint dans ce tableau merveilleux qui représentoit d'un côté la prise de Troye , & de l'autre les Grecs s'embarquant pour le retour. Telles étoient les mœurs de ce temps-là ; aujourd'hui un *pilote* n'est qu'un marin sans distinction ; alors c'étoit un homme utile à l'état , & tout mérite utile à l'état avoit sa récompense. Une inscription , une statue , un tombeau élevé aux dépens du public , entretenoient la gloire , & portoient les hommes à toutes sortes de belles actions. (*D. J.*)

PILOTES, (*Lutherie.*) dans l'orgue , les *pilotes* sont des baguettes cylindriques , à l'extrémité inférieure desquelles sont des joints déliés ou des épingles qui entrent dans des trous qui sont aux extrémités des bascules du positif qui entrent dans le pied du grand orgue ; la partie supérieure traverse un guide percé d'autant de trous qu'il y a de *pilotes* ou de touches au clavier au dessous desquels ces trous doivent répondre.

La longueur des *pilotes* est égale à la distance qui se trouve entre les dessous des touches du premier clavier qu'on appelle *clavier du positif* , & l'extrémité des bascules. *Voyez* BASCULES DU POSITIF.

Les *pilotes* servent à transmettre l'action des touches du premier clavier aux bascules qui transmettent la même action aux soupapes du soufflet du positif : ce qui les fait ouvrir. *Voyez* SOMMIER DU POSITIF.

PILOTER, v. a. (*Archit. hydraul.*)

c'est enfoncer des pieux ou des pilotes , pour soutenir & pour affermir les fondemens d'un édifice qu'on bâtit dans l'eau , ou sur un terrain de mauvaise consistance. On ferre ordinairement le bout des pilotes , ou on le brûle , pour empêcher qu'il ne pourrisse , & on l'enfonce avec la sonnette ou l'engin , jusqu'au refus du mouton , ou de la hie. (*D. J.*)

PILOTER, (*Marine.*) c'est ce que font les pilotes-côtiers ou lamaneurs , qui conduisent les vaisseaux hors des embouchures des rivières , des bancs & des dangers. Ceux qui ne voient point venir des lamaneurs à leur bord ; peuvent se servir de pêcheurs pour les *piloter*.

Piloter un navire dehors ou hors du port.

PILOTIS, en terme d'architecture , c'est un grand pieu que l'on enfonce dans la terre pour servir de fondation , quand il s'agit de bâtir sur un terrain marécageux. *Voyez* FONDATION. *Voyez* aussi PALLI-FICATION.

Amsterdam & quelques autres villes sont entièrement bâties sur *pilotis*.

La breche de Dagenham est fermée ou bouchée avec des *pilotis* à queue d'aronde , c'est à-dire , avec des *pilotis* emmortaisés l'un dans l'autre moyennant des tenons à queue d'aronde. *Voyez* PIEU & QUEUE D'ARONDE.

PILOTIS, f. m. (*Hydr.*) ce sont des pieces de bois affilées par un bout , armées d'un fer pointu & frettées en leur couronne de frettes de fer. On nomme *pilotis de bordage* ceux qui environnent le pilotage , & qui portent les racines ; ceux qui garnissent l'espace piloté , s'appellent *pilotis de remplage*.

PILSEN, (*Géograph. mod.*) ville de Boheme , capitale du cercle de même nom , sur les frontieres du Haut-Palatinat de Baviere , entre les rivières de Misa & de Watta , à 20 lieues d'Egra , & à 19 de Prague. Elle est défendue par des tours & de bons bastions ; aussi a-t-elle été souvent prise & reprise dans les guerres de Boheme. *Long.* 31. 18. *lat.* 49. 45.

Dubraw , en latin *Dubravius* (Jean) naquit à *Pilsen* , & se fit estimer dans le seizieme siecle par une histoire de Boheme en XXXIII livres qu'il publia en 1551 , & dont

dont la meilleure édition est de Francfort en 1688. Dubraw mourut évêque d'Olmütz en 1553. (D. J.)

PILSNA, ou PILEZNA, ou PILSNO, (Géogr. mod.) ville de la petite Pologne, dans le palatinat de Sandomir, aux confins de celui de Cracovie, sur une petite rivière qui se jette dans la Vistule.

PILTEN, ou PILTYN, (Géogr. mod.) ville du duché de Curlande, capitale d'un canton de même nom, sur la Windaw, entre Golding & le fort de Windaw. Il y avoit autrefois un évêché sécularisé en 1559, par Frédéric II, roi de Danemarck, qui en conféra le domaine à la noblesse & à ses créatures, pour le cultiver & fournir le pays de bétail; ce qui a très-bien réussi. Long. 39, 45; lat. 57, 45. (D. J.)

PILULAIRE, f. m. (Hist. nat. Botan.) plante qui paroît avoir échappé à la connoissance des anciens botanistes. M. Bernard de Jussieu en a établi le caractère sur les parties de la fleur qu'il a découvertes par le microscope. Les curieux peuvent lire son mémoire à ce sujet, dans le recueil de l'académie des sciences, Année 1739.

Cette plante est nommée *pilularia palustris, juncifolia*, par MM. Vaillant & Jussieu; *calamistrum* par Dillenius; *graminifolia palustris, repens, vasculis granorum piperis*, par Ray; *muscus aureus, capillaris, palustris, interfoliola, folliculis rotundis, quadripartitis* par Plukenet. Voici ses caractères.

Les fleurs de la *pilulaire* ont deux calices: un externe ou commun, & l'autre interne ou propre. Le calice externe renferme quatre fleurs; il est d'une seule pièce sphérique, velue, épaisse, dure, qui s'ouvre en quatre portions égales, & chaque portion est collée à la face convexe d'un des quatre calices internes; le calice interne contient une fleur; il est membraneux, d'une seule pièce dont la forme est celle d'un quartier de sphere, & il s'ouvre par l'extrémité supérieure.

Le placenta, qui dans chaque fleur porte les étamines & les pistils, est une bande membraneuse, longue, étroite, qui naît du fond de la cavité du calice interne, se prolonge jusqu'aux deux tiers

Tome XXV.

de sa hauteur, & s'attache à la face sphérique de ce calice dans le milieu de sa largeur.

Les étamines sont pour l'ordinaire au nombre de trente-deux sommets, sans filets; leur figure est celle d'un cône; ils sont tous attachés par la pointe à une petite tête qui termine le bord supérieur du placenta, sur laquelle ils forment, en se dirigeant en tous sens, une houppe pyramidale. Ces sommets sont des capsules délicates, membraneuses; elles s'ouvrent transversalement, & répandent une poussière ronde.

Les pistils sont au nombre de 12, de 16; ou de 20 embryons, ovoïdes, situés perpendiculairement sur le placenta dont ils couvrent les faces & le bord tranchant; ils n'ont point de style; mais la partie supérieure de chaque embryon est terminée par un stigmate court & obtus.

Le péricarpe est le fruit de cette plante; il est à quatre loges composées des deux calices qui subsistent, & conservent plusieurs semences.

Les semences sont menues, blanchâtres; ovoïdes, arrondies par la base, & terminées en pointe par le haut.

Le germe, ou la plantule contenue dans la semence, sort dans la germination, de la partie supérieure de la capsule féminale, produit une première feuille, & une radicule.

Il me reste peu de choses à ajouter sur la description de cette plante. Elle est très-basse, rampante & couchée sur terre. Ses racines sont de petits filets blancs, simples & flexibles. Ses tiges & ses branches sont si bien entremêlées les unes dans les autres, que la principale tige est difficile à distinguer. Les feuilles viennent alternativement sur les deux côtés des rameaux; elles sont vertes, tendres, presque cylindriques, assez semblables à celles du jonc. Les fleurs naissent dans les aisselles des rameaux.

La *pilulaire* est la seule plante connue de son genre; elle paroît vivace; ses jeunes branches, qui subsistent d'une année à l'autre, servent à la renouvellement pendant que les anciennes périssent. Les globules qui renferment les fleurs commencent à se montrer dès le mois de mai. Il en repousse continuellement de nouveaux,

Z z z z z

à mesure que les tiges & les branches se prolongent.

Il n'y a qu'en France & en Angleterre où cette plante ait été remarquée. A l'égard de la France, les seuls environs de Paris font encore les lieux uniques où elle ait été observée, savoir près de Fontainebleau dans les marais de Franchard, dans celles de l'Otie, & entre Coigneres & les Effarts. On ne lui connoît aucune vertu; Merret, Morison, Pluckenet, Ray, Vaillant, Peltier, Dillenius, Martin, Linnæus, M. de Justieu, sont les seuls botanistes qui en ont parlé, & Merret le premier de tous; M. Vaillant l'a nommée *pilulaire*, à cause de la forme sphérique du bouton de ses fleurs. (D. J.)

PILULE, (*Pharmacie.*) les *pilules* sont une forme de médicament, réduites à la grosseur & à la consistance d'un pois; on s'en sert pour épargner au malade le goût désagréable d'un liquide imprégné des drogues, & pour empêcher leur impression sur l'organe du goût. C'est la répugnance des malades contre les différentes espèces de drogues, qui a donné origine aux *pilules*. On leur a donné le nom de *pilules* à cause de leur ressemblance avec les petites balles qu'on nomme en latin *pilæ*.

Les pilules ne doivent pas excéder la dose de six grains; les drogues réduites en poudre demandent le double de leur poids de sirop, pour pouvoir être réduites en pilules à l'aide d'une liqueur ou excipient qui augmente leur consistance.

Nous allons donner un exemple de pilules pour servir de modèle.

Pilules d'agaric. Prenez de trochisques d'agaric une once, *species* de hiera demi-once, myrrhe six gros, sirop de nerprun autant qu'il en faut pour faire une masse de pilules.

Quoique les pilules soient fort en usage & du goût de bien des gens, cependant on ne doit point trop les conseiller; & si les personnes peuvent prendre sur elles de vaincre la répugnance qu'elles pourroient avoir pour les drogues, il vaudroit beaucoup mieux qu'elles prissent les remèdes délayés dans un véhicule suffisant; la pilule est d'elle-même difficile à dissoudre; d'ailleurs elle est échauffante: ainsi l'on ne doit

employer les pilules que dans les cas où on veut s'épargner le désagrément de sentir, ou une odeur, ou une amertume incommode.

La plupart des charlatans & des ignorans ont coutume d'envelopper leurs médicaments dans des conserves, & de se servir de pilules; & comme les drogues dont ils se servent, sont des plus âcres & des plus vives, ce manège devient funeste pour les malades qui ont le malheur d'user de ces sortes de remèdes.

Si cependant l'on est obligé d'employer des pilules, on doit avoir soin de les diviser, au moyen d'une suffisante quantité de boisson, & de fixer au juste la dose de chaque ingrédient qui en fait la base & l'efficacité.

Les compositions ou préparations mercurielles doivent toutes se donner en pilules. On les doit faire très-petites, pour donner plus de facilité de les avaler.

PILULES DE CYPRES. Les fruits de cyprès sont appelés par les pharmacologistes *pilules de cyprès*. On peut employer leur décoction dans tous les cas où il s'agit de remédier aux relâchemens & aux gonflemens œdémateux de quelque partie. Ils entrent dans plusieurs compositions pharmaceutiques externes, dont les plus usitées sont l'emplâtre *ad hernias* de Fernel, & dans l'onguent de la comtesse de Zwise.

Ils sont astringens, fortifiants; on les donne intérieurement, soit en substance, soit en décoction, dans les cas d'hémorrhagie ou de relâchement, ou l'adstriction proprement dite est absolument indiquée; comme dans les diarrhées invétérées & colliquatives, dans les hémorrhagies internes, qui font craindre par leur abondance pour la vie du malade. Elles passent pour fébrifuges; on en donne, dans cette vue, la poudre dans du vin à la dose d'un gros; on en peut effectivement espérer de bons effets dans les fièvres intermittentes, & sur-tout dans les fièvres quartes automnales, qui attaquent les habitans des lieux marécageux. Plusieurs auteurs les vantent comme spécifiques dans les incontinenances d'urine. Mathioli recommande beaucoup la décoction des pommes de cyprès, fraîches ou nouvelles, faites dans du vin, & donnée tous les

jours à la dose de trois onces dans les hernies.

PILULES DE BELLOSTE, *Voyez MERCURE*, (*Mat. méd.*)

PILULES MERCURIELLES, *Voyez MERCURE*, (*Mat. méd.*)

PILULES PERPÉTUELLES, (*Pharm.*)

On donne ce nom à des pilules faites de régule d'antimoine, qui ont la vertu de purger & de faire vomir, nonobstant qu'elles aient été employées une infinité de fois de suite, de façon qu'une seule peut servir à purger une armée entière. On peut les faire infuser dans le vin, & ce vin devient émétique; on fait aussi avec le régule des gobelets ou tasses qui produisent le même effet.

Mais ces sortes de remèdes ne conviennent point à tous les tempéramens, & il est rare qu'on les ordonne aux gens délicats; pour peu que l'on soit attentif à la conservation de ses malades, on se gardera de leur permettre de tels remèdes.

Au cas qu'ils eussent beaucoup tourmenté le malade, on emploiera les mêmes précautions que dans l'usage des antimoniaux.

PILUM ou **EPIEU**, f. m. (*Art milit.*) arme de jet chez les Romains, que portoient les hastaires & les princes. Cette arme avoit environ sept piés de longueur, en y comprenant le fer; le bois de sa hampe étoit d'une grosseur à être empoigné aisément; le fer s'avançoit jusqu'au milieu du manche, où il étoit exactement enchâssé & fixé par des chevilles qui le traversoient dans son diamètre. Il étoit carré d'un pouce & demi dans sa plus grande grosseur; il perdoit insensiblement de son diamètre jusqu'à sa pointe, qui étoit très-aiguë, & près de laquelle étoit un hameçon qui retenoit cet énorme stylet dans le bouclier qu'il avoit percé. M. de Folard pouvoit avoir méconnu cette terrible arme de jet, comme presque tous ceux qui en ont parlé. Cet auteur la croit une pertuisane semblable à l'espointon des officiers; & à la bataille de Régulus, il la donne aux soldats qui formoient la queue des colonnes.

Les favans qui ont écrit du militaire des anciens, ont trouvé obscure la description que Polybe fait du *pilum*, & ils ne conviennent point de la forme de cette

arme. Le P. Montfaucon dans ses *antiquités expliquées*, représente plusieurs armes des anciens de différens âges, sans déterminer la figure du *pilum*.

Polybe compare le petit, que les soldats tenoient encore quelquefois dans la main gauche, & qui étoit plus léger que le grand, aux épieux d'usage contre le sanglier. On en peut déduire la forme du grand *pilum*. En combinant ce que Polybe, Tite-Live, Denis d'Halicarnasse, Appius & Végece en disent, on trouve que le *pilum* a eu entre six & sept piés de longueur; que la hampe a été deux fois plus longue que le fer qui y étoit attaché, moyennant deux plaques de fer qui s'avançant jusqu'au milieu de la hampe, recevoient les fortes chevilles de fer dont il étoit traversé. Marius ôta une de ces chevilles de fer, & il lui en substitua une de bois, laquelle se cassant par l'effort du coup, faisoit pendre la hampe au bouclier percé de l'ennemi, & donnoit plus de difficulté à arracher le fer. On fait de plus que c'étoit un gros fer massif & pointu, de 21 pouces de longueur, qui au sortir de la hampe, avoit un pouce & demi de diamètre; que le *pilum* étoit quelquefois arme de jet, & quelquefois aussi arme pour se défendre de pié ferme. Les soldats étoient dressés à s'en servir de l'une & de l'autre manière. Dans la bataille de Lucullus contre Tigrane, le soldat eut ordre de ne pas lancer son *pilum*, mais de s'en servir contre les chevaux de l'ennemi, pour les frapper aux endroits qui n'étoient point bardés.

Le *pilum* étoit l'arme particulière des Romains. Aussi-tôt qu'ils approchoient de l'ennemi à une juste distance, ils commençoient le combat en le lançant avec beaucoup de violence. Par la grande pesanteur de cette arme & la trempe du fer, elle perçoit cuirasse & bouclier, & causoit des blessures considérables. Les soldats étant déarmés du *pilum*, mettoient à l'instant l'épée à la main, & ils se jetoient sur l'ennemi avec une impétuosité d'autant plus heureuse, que souvent les *pilum* avoient renversé ses premiers rangs.

Cet usage du *pilum* se trouve démontré dans les commentaires de César, & surtout dans le récit de la bataille de Pharsale. « Il n'y avoit, dit-il, entre les deux

» armées qu'autant d'espace qu'il en falloit
 » pour le choc. Mais Pompée avoit com-
 » mandé à ses gens de tenir ferme sans
 » s'ébranler, espérant par-là de faire per-
 » dre les rangs & Phaleine aux nôtres, &
 » rompant leur effort, rendre le *pilum*
 » inutile. . . . Lorsque les soldats de César
 » virent que les autres ne bougeoient point,
 » ils s'arrêterent d'eux-mêmes au milieu de
 » la carrière; & après avoir un peu repris
 » haleine, ils lancerent le *pilum* en cou-
 » rant, puis ils mirent l'épée à la main,
 » selon l'ordre de César. Ceux de Pompée
 » les reçurent fort bien; car ils soutinrent
 » le choc sans branler, & mirent aussi l'épée
 » à la main, après avoir lancé leur *pilum* ».

La pesanteur du *pilum* ne permettoit pas de le lancer ou darder de loin. On laissoit les vélites fatiguer l'ennemi par leurs javelots, avant que l'action fût générale. Les hastaires & les princes ne se servoient du *pilum* que quand l'ennemi étoit assez proche. Delà ce proverbe de Végece, pour indiquer la proximité des armées, *ad pila & spatia ventum est*; l'affaire en est venue jusqu'aux piles.

La pique des triaires propre pour le combat de main & celui de pié ferme, étoit plus longue, moins grosse, & par conséquent plus aisée à manier que le *pilum*, dont on ne faisoit plus de cas lorsque le combat étoit engagé; les hastaires même & les princes étoient obligés de jeter leur *pilum* sans en faire usage, quand l'ennemi étoit trop près. César raconte qu'ayant tout d'un coup les ennemis sur le corps, au point même de n'avoir pas assez d'espace pour lancer les piles, les soldats furent contraints de les jeter à terre pour se servir de l'épée. Les triaires armés de la pique, attendoient souvent de pié ferme le choc de l'infanterie, comme celui de la cavalerie. Suivant Tit-Live, ils ne quittoient point la pique dans la mêlée; ils meurtrissoient, dit-il, les visages des Latins avec leurs piques, dont la pointe avoit été émoussée dans le combat. On pourroit regarder les triaires comme les piquiers d'autrefois; il y avoit pourtant des occasions où ils abandonnoient la pique pour se servir de l'épée, qui étoit l'arme dans laquelle les Romains mettoient leur principale confiance.

M. le maréchal de Saxe, qui avoit conçu le projet de mettre l'infanterie sur le pié des légions, propose pour les soldats des armes de longueur, ou des piques mêlées avec les armes à feu, comme des armes équivalentes aux *pilum*; mais on ne peut douter que l'arme romaine n'ait été tout-à-fait différente de la pique de ce général, quant à la forme & au service. *Mémoires militaires* par M. Guichardt. (Q)

PILUMNE, f. m. (*Mytholog. rom.*) dieu qui passoit pour l'inventeur de l'art de broyer ou moudre le blé.

PIMAR, PIEUMART, GRANDPIC NOIR, *picus maximus niger*, subst. m. (*Hist. nat. Ornith.*) oiseau qui pèse dix onces & demie; il a un pié cinq pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés trois pouces d'envergure; le bec est fort triangulaire, & long de deux pouces & demi; les narines ont leurs ouvertures arrondies & couvertes de poils. Cet oiseau est entièrement noir, à l'exception du sommet de la tête, qui a une belle couleur rouge qui s'étend jusqu'aux narines. Il y a dix-neuf grandes plumes dans chaque aile; la première n'a pas plus de longueur que celle du second rang. La queue n'est composée que de dix plumes: les extérieures sont très-courtes; les autres ont successivement plus de longueur jusqu'à celles du milieu, qui sont plus longues, & qui ont jusqu'à sept pouces; toutes, excepté la première, de chaque côté, sont pointues, roides & courbées en dessous. Cet oiseau se soutient par le moyen de ses plumes, en grim pant le long des arbres; il a deux doigts dirigés en avant, & deux en arrière. Les ongles sont très-grands, à l'exception de celui du plus petit doigt de derrière, qui est très-court. *Willughbi, Ornith. Voyez OISEAU.*

PIMBERAH, (*Hist. nat.*) C'est ainsi qu'on nomme dans l'île de Ceylan un serpent qui est de la grosseur d'un homme, & d'une longueur proportionnée; il vit du bétail & des bêtes sauvages, & quelquefois il avale un chevreuil tout entier; il se cache dans les routes où il doit passer, & le tue d'un coup d'une espee de cheville ou d'os dont la queue est armée.

PIMENT, f. m. (*Botan.*) On appelle

aussi cette plante *botrys vulgaire* ; mais elle est connue des Botanistes sous le nom de *chenopodium ambrosioides, folio sinuato*, I. R. H. Rai *histor.* 196.

Sa racine est petite, blanche, perpendiculaire, garnie de peu de fibres. Sa tige est haute de 9 à 12 pouces, cylindrique, ferme, droite, velue, divisée depuis le bas en plusieurs petits rameaux chargés de feuilles alternes. Ses feuilles sont découpées profondément des deux côtés, comme celles du chêne, traversées de grandes veines rouges, lorsqu'elles commencent à paroître, ensuite pâles. Ses fleurs sont petites, gluantes, portées en grand nombre au haut des tiges & des rameaux, disposées en un long bouquet & comme en épi.

De l'aissellé de chaque petite feuille s'élevent de petits rameaux chargés de petites fleurs & de graines ; ces petits rameaux, en se divisant, se partagent toujours en deux ; & chaque angle est garni d'une petite fleur sans pédicule. A la naissance des petits rameaux les fleurs sont sans pétales, composées de plusieurs étamines qui s'élevent d'un calice verd ; découpé en plusieurs quartiers. Il succede à chaque fleur une graine semblable à celle de la moutarde, mais beaucoup plus petite, & renfermée dans une capsule qui étoit le calice de la fleur.

Toute cette plante est aromatique & d'une odeur forte, mais qui n'est pas désagréable, d'une saveur un peu âcre, aromatique, & enduite d'un mucilage résineux qui tache les mains quand on la cueille. Elle vient d'elle-même dans les pays chauds, en Languedoc, en Provence le long des ruisseaux & des fontaines, dans les lieux arides & sablonneux ; elle croît aisément dans nos jardins, & elle est toute d'usage. Les médecins la recommandent beaucoup dans les fluxions de sérosités qui se jettent sur le poumon, dans la toux catarrheuse, l'asthme humide, & l'orthopnée qui vient de la même cause. (D. J.)

PIMENT, (*Botan.*) plante du genre que les botanistes appellent *capsicum* : celle-ci en est une espece, autrement nommée *poivre d'Inde*, *poivre du Brésil*, *poivre de Guinée*. Voyez sa description sous le mot **POIVRE DE GUINÉE**, *Botan.*

PIMENT DE LA JAMAÏQUE, (*Hist. nat.*

des drog. exot.) c'est l'arbre qui donne le poivre de la Jamaïque ; ou on entend aussi par *piment* les poivres même de cet arbre. Voyez **POIVRE DE LA JAMAÏQUE**.

PIMENT ROYAL, *gale*, genre de plante dont les piés qui fleurissent ne grainent pas, & dont les piés qui grainent ne fleurissent point ; ceux qui fleurissent portent des chatons composés de petites feuilles disposées sur un pivot, creusées ordinairement en bassin, & coupées à quatre pointes ; parmi ces feuilles naissent les étamines chargées chacune d'un sommet. Les fruits naissent sur des piés différens de ceux-ci, & ces fruits sont des grappes chargées de semences. Tournefort, *mémoires de l'acad. royale des sciences, année 1706*. Voyez **PLANTE**.

PIMENT, (*Botan.*) voyez **CORAIL DE JARDIN**.

PIMENT, (*Diète & Mat. méd.*) poivre d'Inde ou de Guinée, corail de jardin.

Cette plante croît naturellement en Guinée & dans le Brésil. On la cultive en abondance dans les pays chauds, comme en Espagne, en Portugal, & dans les provinces méridionales du royaume. Les fruits ou gouffes de cette plante ont une saveur âcre & brûlante, sur-tout dans leur état de maturité, c'est-à-dire, lorsqu'elles sont devenues rouges. On rapporte cependant que les Indiens les mangent dans ce dernier état sans aucune préparation ; ce qui est peu vraisemblable, du moins si ces fruits ont dans ces climats la même âcreté que dans le nôtre : car on ne sauroit mâcher un instant un morceau de notre piment, même avant la maturité, sans se mettre la bouche en feu : nulle habitude ne paroît capable de faire un aliment innocent d'une matière aussi active.

Les habitans des pays de l'Europe où on cultive le piment, en cueillent les gouffes lorsqu'elles sont encore vertes, & qu'elles n'ont pas acquis tout leur accroissement. Dans cet état elles sont encore très-âcres, & fort ameres, mais d'autant moins, qu'elles sont moins avancées. Les moins âcres ne sont point encore mangeables sans préparation, & peut-être même sont-elles naturellement dangereuses ; car le piment est de la classe des morelles, dont la plupart des especes sont vénéneuses (voyez

MORELLE), & dont le correctif est l'acide, comme nous l'avons aussi observé à cet article.

Quoi qu'il en soit, on prépare les gouffes vertes de piment pour l'usage de la table, en les faisant macérer pendant un mois au moins dans de fort vinaigre, après les avoir ouvertes par une ou plusieurs incisions profondes.

On les mange communément en salade avec l'huile & le sel, après en avoir séparé par une forte expression, le plus de vinaigre qu'il est possible. On a coutume d'y ajouter du persil & de l'ail hachés: c'est-là un mets fort appétissant, point mal-sain, & fort usité dans les provinces méridionales du royaume, mais seulement parmi les payfans, les gens du peuple, & les sujets les plus vigoureux & les plus exercés de tout état, tels que les chasseurs, &c. Le piment est très-peu alimenteux; il ne sert, comme on parle vulgairement, qu'à faire manger le pain. Il convient très-fort aux personnes dont nous venons de parler, aux gens forts & vigoureux, & sur-tout dans les climats chauds, & pendant les plus grandes chaleurs, comme résistant efficacement au relâchement, à l'affaiblissement, à la lassitude que le grand chaud procure (voyez CLIMAT, Méd); les sujets délicats ne sauroient s'en accommoder, le piment les mettroit en feu; il irriteroit d'une manière dangereuse les estomacs sensibles.

On ne se sert point du piment à titre de remède; on pourroit cependant en espérer de très-bons effets contre les digestions languissantes, l'état de l'estomac vraiment relâché, perdu: il paroît très-capable de réveiller puissamment le jeu de cet organe. (b)

PIMENT, f. m. (Hist. des mod.) sorte de liqueur dont on faisoit autrefois usage en France, ainsi que du claiet & de l'hypocras. Les statuts de Clugni nous apprennent ce que c'étoit que le piment. *Statutum est ut ab omni mellis, ac especierum (épices) cum vino confectio, quod vulgari nomine pigmentum vocatur fratres abstineant.* C'étoit donc un breuvage composé de vin, de miel & d'épices. Dans les festins de la chevalerie, les écuyers servoient les épi-

ces, les dragées, le claiet, l'hypocras, le vin cuit, le piment, & les autres boissons qui terminoient toujours les festins, & que l'on prenoit encore en se mettant au lit; ce que l'on appelloit le *vin du coucher.* (D. J.)

PIMENTADE, f. f. *terme de relation*, nom d'une sauce dont les Insulaires se servent pour toutes sortes de mets. Elle tire ce nom du piment des îles, parce qu'il en fait la principale partie. On l'écrase dans le suc de manioc qu'on fait bouillir, ou dans de la saumure avec de petits citrons verts. La pimentade ne sert pas seulement pour aiguïser les sauces, on l'emploie aussi à laver les negres que l'on a écorchés à coups de fouet. C'est un double mal qu'on leur cause, dans l'idée d'empêcher la gangrene des plaies qu'on leur a faites par une première inhumanité.

PIMIANTA, f. f. (Botan.) nom que donnent les Anglois au poivrier de la Jamaïque. Voyez POIVRE de la Jamaïque. (D. J.)

PIMPILENI ou PEPELI, f. m. (Hist. nat.) noms qu'on donne à Bengale au poivre-long. Voyez POIVRE.

PIMPINICHI, (Botan. exot.) petit arbre des Indes qui a la figure d'un pommier, & dont parle Monard dans son *histoire des simples de l'Amérique.* On fait à cet arbrisseau des incisions par lesquelles il répand un suc visqueux, blanc & laiteux. Ce suc est un violent purgatif dont on se sert pour évacuer la bile & les sérosités: on en met dix ou douze gouttes dans un verre de vin; & si l'opération est trop violente, on l'arrête en prenant quelque liqueur adoucissante.

PIMPLA, (Géogr. anc.) *Pimpleius* ou *Pimpleus*; montagne de Béotie voisine de l'Hélicon, & consacrée, aussi-bien que ce mont célèbre, aux divines muses; ce qui fait qu'Horace, *lib. I. ode xxvj*, en s'adressant à sa muse, l'appelle *Pimplea dulcis*; & c'est ce qui fait dire à Catulle, *carm. 103. Pimpleum scandere montem.* Ce n'est donc point d'une fontaine de Macédoine, comme l'a cru Festus, mais du mont *Pimpla*, que les muses ont été surnommées *Pimpléides.* Je suis toujours confondu de voir les Béotiens décriés pour les peuples les plus grossiers de toute la Grece, tandis

que c'est en Béotie que se trouvent les lieux où la mythologie place le séjour des Muses. C'est en Béotie qu'étoient les fontaines d'Aganipe, d'Aréthuse, de Dircé & d'Hippocrène, tant chantées dans les écrits des poètes. Les Turcs ignorent tout cela; à peine savent-ils que leur Livadie renferme l'Étolie, la Doride, la Phocide, l'Attique, & la Béotie des anciens.

PIMPLEES, (*Littérat.*) ou Pimpléides, ou Pimpléiades, surnom des Muses. Strabon dit que Pimplée étoit le nom d'une ville, d'une fontaine & d'une montagne de Macédoine. Les Thraces le transportèrent à une fontaine de Béotie, qu'ils consacrerent aux Muses; & delà elles furent nommées Pimplées par les poètes. (*D. J.*)

PIMPLENOSE, (*Hist. nat. Botan.*) c'est le nom que les Anglois donnent à un fruit des Indes orientales de la grosseur du citron, dont l'écorce est épaisse, tendre & remplie d'inégalités: ce mot signifie *nez bourgeonné*. Cette écorce renferme une grande quantité de graines de la grosseur d'un grain d'orge & remplies de jus; le goût en est très-agréable, sur-tout celui du fruit qui croît dans l'île de Sumatra.

PIMPOU, f. m. (*Hist. mod.*) tribunal de la Chine, où les affaires qui concernent les troupes sont portées.

PIMPRENELLE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *pimpinella*; genre de plante à fleur monopétale, en forme de rosette, & divisée jusqu'au centre en quatre parties. Cette fleur a plusieurs étamines, ou un pistil frangé. Le calice devient dans la suite un fruit, le plus souvent quadrangulaire & pointu aux deux bouts, qui a tantôt une seule capsule & tantôt deux, & qui renferme des semences presque toujours oblongues. Tournefort, *inst. rei. herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit douze espèces de ce genre de plante. La plus commune est celle qui est nommée *pimpinella sanguisorba, minor, hirsuta & levis*, par C. B. P. 160, & dans les *I. R. H. 157*, en anglois, *the common pimpinell, called Burned saxifrage*.

Sa racine est ronde, longue, grêle, divisée en plusieurs branches rougeâtres, entre lesquelles on trouve quelquefois de petits grains rouges. Elle pousse plusieurs

tiges à la hauteur de plus d'un pié, rougeâtres, anguleuses, rameuses, garnies d'un bout à l'autre de feuilles qui sont arrondies, dentelées en leurs bords, rangées comme par paires le long d'une côte grêle, rougeâtre & velue. Ces tiges soutiennent en leur sommet des têtes rondes comme en peloton, garnies de petites fleurs purpurines formées en rosette, à quatre quartiers, ayant en leur milieu une touffe de longues étamines.

Ces fleurs sont de deux sortes; les unes stériles qui ont un paquet d'étamines, les autres fertiles qui ont un pistil. Quand les fleurs fertiles sont passées, il leur succède des fruits à quatre angles, ordinairement pointus par les deux bouts, de couleur cendrée dans leur maturité. Ils contiennent quelques semences oblongues, menues, d'un brun rousâtre, d'une saveur astringente & un peu amère, & d'une odeur forte qui n'est pas désagréable.

Cette plante croît naturellement en des lieux incultes, sur les montagnes, les collines & dans les pâturages; on la cultive dans les jardins potagers, & elle est fort en usage dans les salades. Elle fleurit en graine aux mois de juin & de juillet, & est très-vivace. (*D. J.*)

PIMPRENELLE, (*Mat. méd.*) Cette plante tient un rang distingué parmi les remèdes altérans. Elle est regardée comme propre à purifier le sang, à en résoudre les arrêts légers, à donner du ressort aux parties, & à préserver des maladies contagieuses & même de la rage, &c. On ordonne fréquemment les feuilles de cette plante avec d'autres substances végétales, analogues, dans les bouillons & les apozèmes appellés apéritifs; & il paroît que son extrait peut concourir en effet au très-léger effet médicamenteux de ces sortes de remèdes. On compte aussi communément pour quelque chose, dans l'estimation de son action médicinale, un principe odorant très-foible dont elle est pourvue. Mais ce principe est en effet trop foible pour qu'on puisse compter sur son influence, & sur-tout lorsque la plante a effuyé la décoction, *voyez* DÉCOCTION. Ce parfum léger se rend pourtant très-sensible lorsque, selon un usage fort connu, on fait infuser à

froid quelques feuilles de cette plante dans du vin ; mais il n'est pas permis de croire que le vin chargé de ce principe , & d'une quantité infiniment petite d'extrait , ait acquis une vertu apéritive & diurétique ; car la vertu diurétique est une de celles qu'on a attribuées à la pimprenelle.

Une autre qualité pour laquelle on l'a beaucoup célébrée encore , & qui lui a mérité l'épithète de *sanguisorba* , c'est-à-dire , capable de repomper ou d'étancher le sang , c'est sa prétendue efficacité pour arrêter les hémorrhagies : je dis prétendue , sans penser à rejeter le témoignage des auteurs qui la lui ont attribuée , & pour exprimer seulement que cette propriété n'est point constatée par des effets journaliers , par l'usage.

Les feuilles de pimprenelle entrent dans le sirop de guimauve composé , appelé *de ibisco* ; dans le sirop de guimauve de Fernel ; dans le mondificatif d'ache ; dans l'emplâtre de bétouine , &c. (*b*)

PIMPRENELLE BLANCHE, (*Mat. méd.*)
PIMPRENELLE-SAXIFRAGE, BOUQUETINE ou BOUCACE, GRANDE & PETITE.
Voyez BOUCACE.

PIN, f. m. *pinus* ; *i* , (*terme de Blas.*)
arbre qui se distingue dans l'écu par sa tige droite ; unie , ses branches écartées , ainsi que par son fruit nommé pommes de pin.

Les anciens se servoient du pin pour construire les bûchers des victimes qu'ils offroient dans les sacrifices.

Silvain , dieu des forêts , sous la forme d'un satyre , est quelquefois représenté tenant un rameau de pin.

Le Bouexier de la Chapelle , de Penieuc , en Bretagne ; *d'argent à trois pins de sinople.*

De Budes de Guebriant , de Terrejouan , proche Saint-Brieux , en Bretagne ; *d'or au pin de sinople fruité du champ ; le fût de l'arbre accôtié de deux fleurs de lis de gueules.*

Jean de Budes , comte de Guebriant , s'est rendu recommandable par ses exploits militaires , entr'autres par la mémorable victoire qu'il remporta sur les impériaux le 17 janvier 1642 à Kempen , où il battit les généraux Lamboi & Merci , & les fit prisonniers de guerre ; cette victoire le

rendit maître de l'électorat de Cologne. Louis XIII le récompensa de ses importants services , en le faisant maréchal de France. (*G. D. L. T.*)

PIN, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) *pinus* ; genre de plante à fleur en chaton , composée de plusieurs étamines. Cette fleur est stérile : l'embryon naît séparément de la fleur , & devient dans la suite un fruit composé de feuilles en forme d'écaillés , qui ont deux fosses. On trouve entre ces feuilles deux coques osseuses , ou noyaux souvent ailés , qui renferment une amande oblongue. Ajoutez aux caractères de ce genre , que les feuilles naissent par paires , & qu'elles sortent de la même gaine. Tournefort , *inst. rei. herb.* V. PLANTE.

PIN, (*Jardinage.*) *pinus* , grand arbre toujours verd , qui se trouve en Europe & dans l'Amérique septentrionale. On connoît plus de vingt espèces de pins , qui ont entr'elles des différences si variées , qu'il n'est guère possible d'en donner une idée sûre & satisfaisante par une description générale : il sera plus convenable de traiter de chacune en particulier. On les distingue en trois classes relativement au nombre des feuilles qui sortent ensemble d'une gaine commune ; c'est ce qui les a fait nommer *pin à deux feuilles* , *pin à trois feuilles* , & *pin à cinq feuilles*.

1. *Pin à deux feuilles.* Le *pin sauvage* ou *pin de Geneve* , devient un grand arbre fort branchu , dont le tronc est court & souvent tortueux ; ses racines s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent ; son écorce qui est grise dans la première jeunesse de l'arbre , devient rougeâtre à mesure qu'il avance en âge ; ses feuilles sont fermes , piquantes , filamenteuses & d'un pouce ou deux de longueur ; leur verdure est agréable & uniforme ; ses fleurs mâles ou chatons s'épanouissent au mois de mai ; les cônes commencent à paroître dans le même temps , mais ils ne mûrissent qu'après le second hiver ; ils ont environ un pouce de diamètre au gros bout sur deux à trois de longueur ; ils sont pointus , & leurs écaillés sont relevées d'éminences saillantes & recourbées vers la base , qui le rendent rude au toucher.

Cet arbre vient aisément de graine jetée
au

au hasard , il croît assez promptement même dans des lieux incultes ; il ne se refuse à aucun terrain , quel qu'ingrat qu'il soit , & il ne faut ni soins ni précautions pour le multiplier , ni aucune culture pour l'élever. Il se plaît dans les lieux froids , sur les montagnes & à l'exposition du nord ; il réussit dans les terrains secs & légers , pauvres & superficiels ; il ne se refuse ni au sable le plus stérile , ni à la craie la plus vive ; il profite également dans la terre forte & humide , comme dans la glaise la plus dure ; enfin il vient partout où le terrain peut avoir trois pouces d'épaisseur. Cet arbre ne craint point les vapeurs salines de la mer , il résiste à l'impétuosité des vents & il s'accommode de tous les climats de l'Europe , où on le trouve jusqu'aux extrémités de la Laponie.

Le *pin* de Geneve est peut-être le plus sauvage , le plus robuste , le plus agreste & le plus vivace de tous les arbres ; il ne craint ni le froid , ni le chaud , ni la sécheresse. J'ai tenu pendant cinq ans un *pin* de cette , espece dans un pot de six pouces de diamètre ; je l'ai toujours laissé au grand air sans le ferrer pendant l'hiver , ni l'arroser dans les plus grandes sécheresses ; il a bravé toutes les vicissitudes des saisons ; & malgré la petitesse du vase qui le contenoit , il s'est élevé à quatre piés ; mais comme ses racines sortoient du pot , je le fis transplanter il y a dix ans dans un lieu inculte contre un rocher où il est plein de vie , & où il fait autant de progrès que s'il y étoit venu de semence.

On ne peut multiplier cet arbre qu'en semant ses graines après les avoir tirées des cônes ; on doit être assuré de leur maturité , lorsque leur couleur verte est devenue roussâtre , ce qui arrive dans le mois de février qui est le temps propre à les cueillir ; car dès que le hâle de mars se fait sentir , les cônes s'ouvrent & les graines sont bientôt dispersées par le vent. On peut conserver pendant deux ou trois ans les cônes sans qu'ils s'ouvrent , en les tenant dans un lieu frais , mais exempt d'humidité ; & quand on a tiré la graine des cônes , elle garde encore très-long-

Tome XXV.

temps sa vertu productrice. J'en ai fait un essai remarquable ; j'ai semé tous les ans des graines de cet arbre qui avoient été recueillies au mois de février 1737 , & qu'on avoit envoyées de Geneve épluchées & tirées des cônes ; elles ont levé constamment pendant dix-huit ans , & depuis ce temps il n'en a levé aucune pendant cinq ans que j'ai continué d'en semer ; mais il est vrai que le semis des cinq ou six dernières années a peu-à-peu diminué de production , au point qu'à la fin il n'a pas levé la vingtième des graines. Pour les tirer des cônes , il n'y a qu'à les exposer au soleil ou devant le feu , pour les faire ouvrir.

Pour semer ces graines , il faut aux petits semis un procédé bien différent des grands semis ; si l'on ne veut avoir qu'un nombre médiocre de plants , il faudra semer dans des terrines ou des caisses plates , parce qu'il y a trop d'inconvéniens à semer en pleine terre ; ce n'est pas que les graines ne puissent très-bien lever de cette façon , mais les intempéries de l'hiver , & surtout le hâle du printemps qui est le fléau des arbres toujours verts dans leur première jeunesse , détruisent presque tout. On garnira le fond des caisses ou terrines d'un pouce d'épaisseur de sable ou vieux décombres ; ensuite on les emplira jusqu'à un pouce du bord de bonne terre quelconque , pourvu qu'elle soit fraîche & bien meuble ; puis on y mettra un demi-pouce d'épaisseur de terreau bien consommé & passé dans un crible très-fin , après quoi on répandra la graine par-dessus , & enfin on la couvrira d'un demi-pouce du même terreau.

Le printemps est la seule saison convenable pour semer la graine de *pin* ; on peut s'y prendre dès le commencement de mars , & il seroit encore temps au 20 de mai ; cependant le mois d'avril est le temps le plus assuré.

Mais si l'on veut faire de grands semis pour former des cantons de bois de cet arbre , il faut s'y prendre de toute autre façon. Quantité de gens ont tenté différens moyens pour le faire avec succès , mais les soins de culture & les procédés les plus recherchés n'ont nullement servi

Aaaaa

à remplir leur objet ; quand on veut travailler en grand dans l'agriculture , ce qu'il y a de mieux à faire , c'est d'imiter la nature le plus près qu'il est possible : on s'est avisé de ne point épargner la graine & de la semer avec profusion sur les terres incultes , dans l'herbe & les fougères , parmi les genévriers , les joncs , les bruyères , &c. cette opération toute simple qu'elle est , a presque toujours été suivie par-tout du plus grand succès ; il est vrai que les plants ne paroîtront que la troisième année , mais bientôt ils s'empareront du terrain , ils étoufferont les buissons qui l'occupent , & ils feront des progrès qui dédommageront de l'attente. Si cependant on se détermine à semer de grands cantons avec plus de précision , on fera faire avec la charrue des sillons distans de trois à quatre piés ; & après y avoir répandu la graine , on la fera recouvrir légèrement avec la pioche à main d'homme , d'un pouce d'épaisseur de terre ou environ : il arrivera encore souvent que les graines ne leveront qu'à la troisième année pour la plupart ; ainsi beaucoup de patience & nulle culture.

Cet arbre dans sa première jeunesse réussit à la transplantation avec une facilité admirable ; mais à moins qu'on ne les enlève avec la motte , il ne faut pas que les plants aient plus de deux à trois ans ; à cet âge on pourra les mettre avec assurance dans des terrains pauvres , incultes & superficiels au point de n'avoir que trois pouces de fond : il suffira de les planter à 4 , 5 ou 6 piés de distance , dans de petits trous faits avec la pioche , sans qu'il soit besoin d'y toucher ensuite , que pour commencer à les élaguer à l'âge de 5 ou 6 ans. Cette opération favorise leur accroissement , mais il ne faut la faire que peu-à-peu & avec beaucoup de ménagement. Le mois d'avril est le temps propre à cette transplantation , après que les hâles sont passés , & avant que les jeunes plants commencent à pousser : cet arbre s'élève à 15 piés en dix ans dans un terrain cultivé ; & des cantons formés en bois avec de jeunes plants de trois ans , se sont élevés en 21 ans à la hauteur commune de 25 piés dans un terrain stérile , inculte

& sablonneux , qui n'a que trois ou quatre pouces de profondeur. Il y a une sorte d'avantage à ne former que de petits cantons de cet arbre ; comme sa graine est fort légère , le vent la disperse , & en vingt ans le canton se trouve triplé : il est vrai que la venue n'est pas égale pour la hauteur , mais elle est bien plus considérable pour la quantité. Le *pin* n'est sujet à aucun insecte , & quoiqu'il soit exposé au parcours du gros & menu bétail , il n'en reçoit aucun préjudice ; soit que son odeur résineuse les écarte , ou que la pointe des feuilles soit un obstacle à les brouter. Cet arbre craint le fumier , & après qu'il a été coupé , sa souche ne repousse point.

2. Le *pin d'Ecosse*. C'est aussi un *pin* sauvage qui approche beaucoup du *pin* de Geneve , dont il diffère pourtant en ce que ses feuilles sont plus courtes , plus étroites & d'un verd plus blanchâtre : ses cônes sont moins gras , moins roux , & leurs éminences moins saillantes ; l'arbre fait une tige plus droite & il prend plus d'élévation : au surplus on le multiplie & on l'élève de la même façon. Ses qualités sont aussi les mêmes , & on en peut tirer pour le moins autant de service & d'utilité.

3. Le *franc-pin* , ou le *pin pignier*. On cultive beaucoup cette espèce de *pin* en Italie , en Espagne & dans les provinces méridionales du royaume. C'est un bel arbre fort touffu qui s'étend plus qu'il ne s'élève ; ses feuilles ont six pouces de longueur ou environ , elles sont dures , épaisses & d'un beau verd ; & lorsqu'il se trouve dans un lieu spacieux , ses branches retombent jusqu'à terre ; sa tête prend naturellement la forme d'une pyramide écrasée , & toujours peu d'élévation ; ses cônes sont courts , obtus & fort gros ; ils ont 4 à 5 pouces de longueur , sur 3 ou 4 de diamètre : on nomme *pignons* les graines qui y sont renfermées sous des écailles très-dures ; ces pignons qui sont de figure ovale & de la grosseur d'une noisette , renferment une amande bonne à manger dont on peut faire le même usage que des pistaches. Les cônes sont en maturité dans les pays chauds dès le mois de septembre , ils s'ouvrent deux mois après , & les pignons

tombent d'eux-mêmes. Le *franc-pin* se plaît dans les climats chauds, cependant il peut réussir dans la partie septentrionale de ce royaume; il n'y paroît délicat que dans sa jeunesse. On voit d'assez beaux arbres de cette espèce au jardin du roi, à Paris, où ils ont résisté à de fort grands hivers. Ce n'est donc que dans les premières années de l'éducation de cet arbre, qu'il faut prendre quelques précautions pour le garantir des fortes gelées; on ne peut le multiplier qu'en semant ses pignons: on pourroit le faire en plein air dans une plate-bande, contre un mur bien exposé; on les a souvent sauvés du froid au moyen de quelque abri durant l'hiver; mais il sera plus sûr de les semer dans des terrines ou des caisses plates, dans le temps & de la même façon qu'on l'a dit pour le *pin sauvage*; mais les graines ne leveront qu'au bout de six semaines environ, si on les y a disposées par de fréquens arrosemens dans les temps de sécheresse; parce que la coquille des pignons étant dure, elle ne s'ouvre qu'à la faveur d'une humidité suivie, sans quoi ils ne leveroient qu'au bout de 3 ou 4 mois; on évite encore mieux cet inconvénient, en faisant tremper les pignons sept ou huit jours avant de les semer. Au surplus, même temps, mêmes soins & mêmes arrangemens à observer pour la transplantation de cet arbre, qui se plaît sur les collines dans un terrain sec, léger & sablonneux: son accroissement est lent dans sa jeunesse, sur-tout quand il a été transplanté. Il ne donne du fruit qu'à 10 ou 12 ans, & ce n'est qu'à 15 qu'il commence à avoir de l'apparence.

Les pignons étoient autrefois à la mode: on en faisoit des dragées, des pralines, des crêmes, & on les faisoit entrer dans quantité de plats du service de l'entremets; on leur a substitué les pistaches, qui sont une nourriture plus indifférente. On tire des pignons une huile très-douce, qui a toutes les autres qualités de l'huile d'amande, & le marc fait encore une meilleure pâte à laver les mains.

Le bois de franc-pin est blanchâtre, médiocrement chargé de résine, & il est propre aux mêmes usages que celui des autres pins.

4. Le *pin de montagne* ou *torche-pin*, que l'on nomme *pin suffie* à Briançon, & que les botanistes désignent sous le nom de *mugho*. Il fait un arbre d'une belle venue; ses feuilles qui ont environ deux pouces de longueur, sont fermes, piquantes, & d'une belle verdure. Ses jeunes branches ont l'écorce écailleuse & d'une couleur de cannelle assez luisante; elles prennent une courbure naturelle qui tourne en agrément. Ses fleurs mâles ou chatons viennent en bouquet qui sont d'un joli aspect. Ses cônes ont un pouce de diamètre environ sur deux de longueur; ils ont la figure d'un œuf très-pointu à l'extrémité: leur couleur est d'un rouge cannelle, vif & brillant; ses écailles sont chargées de tubercules très-saillans d'une forme variable; les graines que renferment ces cônes sont de la grosseur d'un pepin de poire. Son bois, lorsqu'il est nouvellement coupé, est d'une couleur rousâtre; il est très-résineux, aussi les gens de la campagne s'en servent-ils pour faire des torches.

5. Le *pin de montagne*, ou *pin de Ha-guenau*; cet arbre a beaucoup de ressemblance avec le précédent, si ce n'est que ses cônes sont plus longs, plus menus & plus pointus, & qu'assez souvent on y trouve des feuilles qui sortent trois à trois d'une même gaine.

6. Le *grand pin maritime*: c'est l'espèce de *pin* la plus répandue dans le royaume; il fait un grand arbre garni de belles feuilles qui sont assez longues, & d'une verdure agréable. Ses fleurs mâles ou chatons, forment au printemps des bouquets rouges de belle apparence. Ses cônes sont plus longs que ceux du *franc-pin*, mais de moindre grosseur; ils ont deux pouces & demi de diamètre, environ sur quatre à cinq pouces de longueur; les éminences des écailles sont tantôt coniques, tantôt pyramidales, & plus ou moins saillantes; dans le premier cas elles finissent en pointe; & dans le second; elles sont terminées par un mamelon. Les pignons qui renferment ces cônes sont durs & bien moins gros que ceux du *pin cultivé*. Le bois de cet arbre sert aux mêmes usages que celui du *franc-pin*, & on en retire aussi de la résine.

7. Le *petit pin maritime* : il fait un aussi grand arbre que le précédent , & son bois est de même service ; mais comme ses cônes sont de moindre grosseur & ses feuilles plus courtes & plus menues , c'est ce qui lui a fait donner une qualification en petit ; d'ailleurs on s'est assuré dans le pays de Bordeaux , qu'en semant ces deux *pins maritimes* , les graines produisoient leur même espece.

8. Le *pin maritime de Mathiole* ; cet arbre tient en quelque sorte le milieu entre le *petit pin maritime* & le *pin* de Geneve. Ses feuilles sont plus menues , plus longues que celles du *petit pin maritime* , & d'un verd blanchâtre ; elles viennent par touffes en façon d'aigrettes , au bout des jeunes branches qui sont minces , souples , & se recourbent ; les autres branches sont presque dénuées de feuilles , ce qui laisse voir leur écorce qui est grise & unie : ses fleurs mâles ou chatons sont blancs , & ses cônes un peu plus gros que ceux du *pin* de Geneve. Le bois de cette espece de *pin* est chargé de beaucoup de résine , mais il ne fait pas un si bel arbre que les deux autres *pins maritimes*.

9. Le *petit pin sauvage* , dont les chatons sont verdâtres.

10. Le *petit pin sauvage* , dont les chatons sont pourpres.

Ces deux especes de *pin* ne s'élevent qu'à hauteur d'homme , & donnent une grande quantité de cônes. Leurs feuilles sont courtes & semblables à celles de l'épicéa ; leurs branches sont aussi rangées régulièrement dans le même ordre , en sorte que de loin on prend ces *pins* pour des épicéas.

11. Le *pin* dont les cônes sont placés verticalement sur les branches ; cet arbre est très-peu connu.

12. Le *pin rouge de Canada* : ses feuilles ont environ cinq pouces de longueur ; elles sont un peu arrondies par le bout : ses cônes sont de moyenne grosseur , & de la figure d'un œuf. Cet arbre a beaucoup de ressemblance avec le torchepin.

13. Le *petit pin rouge de Canada* ; il differe du précédent en ce que ses feuilles sont plus déliées & plus courtes ; elles n'ont que trois ou quatre pouces de longueur.

14. Le *pin gris* ou *pin cornu de Canada* ; ses feuilles sont recourbées en se réunissant par les deux extrémités ; elles forment une espece d'anneau ; il en est de même des cônes , qui par leur recourbure , ont l'apparence d'une corne ; ils sont au surplus de pareille longueur & grosseur que ceux du torchepin , avec lequel le *pin gris* a autant de ressemblance que les deux précédens. Ces trois sortes de *pins* prennent une grande hauteur , & seroient très-propres à la mâture des vaisseaux , s'ils n'étoient trop nouveaux par la quantité de branches dont ces arbres se garnissent sur toute la longueur de leur tige. Le *pin gris* se trouve dans les terres seches & sablonneuses ; son bois est fort résineux & très-souple.

15. Le *pin de Jérusalem* , ou *d'Alep* ; ses branches sont menues ; son écorce est cendrée ; ses feuilles ont environ quatre pouces de longueur ; elles sont d'un verd foncé & si déliées , qu'elles se croisent & s'entre-mêlent ainsi que les branches , ce qui donne à cet arbre une irrégularité qui ne peut passer qu'à la faveur de sa singularité. Ses cônes sont de la forme de ceux du *franc-pin* , si ce n'est qu'ils sont plus petits. Les graines conservent pendant plusieurs années leur vertu productrice , quoiqu'elles aient été tirées des cônes. M. Miller , auteur anglois , a éprouvé qu'elles ont très-bien levé pendant trois ans. Cet arbre n'étant pas si robuste que les autres especes de *pins* , il faut des soins de plus pour le garantir des gelées , jusqu'à ce qu'il soit dans sa force. Il paroît aussi qu'il lui faut plus de temps qu'aux autres *pins* pour rapporter des graines qui soient fécondes.

Pins à trois feuilles.

16. Le *pin de Virginie à cônes hérissés* ; ses feuilles sortent par trois ou quatre ensemble d'une gaine commune. Il fait un grand arbre d'une belle apparence ; & quand il se trouve dans un terrain léger & humide , son accroissement est très-prompt. C'est là tout qu'en a dit M. Miller , & c'est le seul auteur qui soit encore entré dans quelque détail sur cet arbre.

17. Le *pin de Virginie à cônes épineux* , ou le *pin de Jersey* , chez les Anglois. Cet

arbre devient très-haut ; ses feuilles sortent au nombre de trois d'une gaine qui leur est commune ; elles ont une rainure sur toute la longueur de la face extérieure ; elles sont un peu moins longues & plus déliées que celles du *pin* rouge de Canada. Ses cônes sont à peu près de la grosseur de celui du *pin* rouge, mais ils sont plus aigus : les éminences des écailles se terminent en une pointe qui est assez épineuse pour offenser la main ; son bois est souple, fort résineux, & il a le grain très-fin. Voilà les principales circonstances de la description que l'on trouve de cet arbre dans le traité des arbres de M. Duhamel.

18. Le *pin à trochet* ; ses feuilles sortent trois à trois d'une même gaine ; & elles sont plus longues que celles du précédent : ses cônes viennent rassemblés dans un gros bouquet, quelquefois au nombre de vingt. Cet arbre est encore très-rare en France.

19. Le *pin de marais* ; cet arbre vient en Amérique dans les places humides ; il se soutient difficilement dans les terrains secs, & il fait peu de progrès dans les lieux élevés. Ses feuilles viennent trois & souvent quatre ensemble, d'une gaine commune ; elles ont quatorze pouces de longueur ; elles sont d'un verd foncé, plus grosses que celles d'aucune autre espece de *pin*, & les jeunes rameaux en sont très-garnis. Ses branches sont couvertes d'une écorce rude & crevassée, ce qui ôte beaucoup de l'agrément de cet arbre. C'est le plus délicat de toutes les especes de *pin* que l'on connoît ; il faut le garantir des gelées jusqu'à ce qu'il soit dans sa force ; ce qui étant difficile dans des lieux bas & humides où cet arbre se demande, on fera bien de le tenir en caisse jusqu'à ce qu'il soit en état de se soutenir contre le froid.

Pins à cinq feuilles.

20. Le *pin blanc*, ou le *pin du Lord Weymouth* ; cet arbre se trouve dans le Canada, la Nouvelle Angleterre, la Virginie, la Caroline, & autres pays de l'Amérique septentrionale, où on lui donne le nom de *pin blanc*. Il est fort fréquent dans toutes ces contrées & dans les terrains humides & de légère consistence, où il se plaît ; il y prend souvent plus de

cent piés d'élévation : il fait une tige droite ; sa tête prend d'elle-même la forme d'un cône ; son écorce est lisse, unie & d'un verd brun sur les jeunes rameaux, mais elle est blanchâtre sur le tronc & les grosses branches. Ses feuilles sortent au nombre de cinq ensemble d'une gaine commune : elles ont environ trois pouces de longueur, & elles sont d'un verd de mer des plus beaux : les jeunes rejetons en sont très-garnis ; le reste du branchage en est donné. Ses fleurs mâles ou chatons, qui sont d'abord très-blancs, prennent ensuite une teinte de violet : les cônes tiennent aux branches par des queues d'un pouce de longueur ; ils ont environ quatre pouces de haut sur huit lignes de diamètre : les écailles en sont minces, flexibles, & détachées à leur extrémité, ce qui donne à ces cônes quelque ressemblance avec ceux du sapin. Les pignons en sont assez gros, & bons à manger ; ils tombent des cônes si on ne les cueille de bonne heure en automne : cet arbre fait bien du branchage qui est très-garni de feuilles d'une belle verdure ; c'est l'espece de *pin* la plus convenable pour les plantations d'agrément ; son bois est blanc ; il est chargé d'une résine fluide & transparente, qui coule assez abondamment des entailles qu'on fait au tronc : on en peut faire des planches, mais il est trop rempli de nœuds pour être employé à faire une bonne matière.

21. Le *pinastre* ou *alviz*, dans le Briançonnois ; quelques botanistes ont aussi donné le nom de *cembro* à cet arbre ; on le trouve fréquemment sur les Alpes, où il se plaît dans les endroits les plus froids qui sont couverts de neige la plus grande partie de l'année : il fait une tige droite, & une tête ronde bien garnie de branches ; ses feuilles sortent d'une même gaine au nombre de cinq le plus souvent, quelquefois quatre, & plus rarement jusqu'à six ensemble : elles sont fermes, épaisses, & des plus larges ; leur longueur est de quatre pouces & demi environ. Ses cônes sont courts & obtus ; leur longueur est de trois pouces sur près de deux de diamètre ; les écailles se recouvrent de la façon de celles des cônes du sapin. Les pignons qu'elles renferment sont presque

triangulaires, faciles à rompre, mais moins gros que ceux du *franc-pin*; l'amende en est douce & d'un goût agréable; on les mange comme les noisettes, & on les fait entrer dans les ragoûts. Cet arbre prend une bonne hauteur; il est de belle apparence, & la verdure de son feuillage est très-agréable.

Généralement tous les *pins* ne peuvent se multiplier que de graines: on pourra se régler pour la façon de les semer, sur ce qui a été indiqué à l'article du *pin sauvage*, ou du *franc-pin*, relativement à la grosseur des pignons.

Le *pin* est de tous les arbres l'un des plus intéressans, par les différens usages auxquels il est propre, & qui sont très-profitables à la société; mais ce qui en relève encore plus les avantages, c'est que la plupart des especes de *pins* peuvent venir & réussir presque par-tout, même dans les endroits où tous les autres arbres se refusent. On ne sauroit trop répéter que le plus grand nombre des *pins* n'exige aucune culture, ou plutôt qu'ils en sont ennemis; qu'ils supportent le froid comme le chaud; qu'ils ne craignent ni la sécheresse ni l'humidité; qu'ils résistent encore mieux qu'aucun arbre à l'impétuosité des vents & aux vapeurs salines de la mer, & qu'ils réussissent dans des lieux élevés, incultes & abandonnés, dans des terrains pauvres, stériles & superficiels; enfin dans l'argile, le sable, la craie, la pierraille, & même parmi les rochers. Cet arbre croît fort vite; sur-tout dans les terrains où il se plaît: dès l'âge de dix ans on en peut faire des échaldas pour les vignes, & quand il en a quinze ou dix-huit, on peut l'abattre pour le brûler; & si l'on prend la précaution de l'écorcer & de le laisser sécher pendant deux ans, il n'aura presque plus de mauvaise odeur. Ces arbres sont dans leur force à 60 ou 80 ans: quel avantage donc ne pourroit-on pas tirer de cet arbre pour différens besoins de la société, si on le semoit dans quantité de places vaines & vagues, où pas un buisson ne peut naître, & qui restent absolument inutiles & abandonnées? Cependant le *pin* est encore inconnu dans plusieurs provinces du royaume; on peut citer pour exemple

la Bourgogne, où on ne trouve que dans le seul canton de Montbard un petit bois de *pins* de Geneve, qui a été planté depuis vingt ans.

Le bois des différentes especes de *pins* est plus ou moins chargé de résine; mais en général il est d'un excellent usage pour les arts; il est de très-longue durée & de très-bon service; il est propre à la charpente & à la menuiserie: il entre dans la construction des vaisseaux; on l'emploie en planche; on en fait des corps de pompe, & des tuyaux pour la conduite des eaux: c'est aussi un bon bois à brûler; son charbon est très-recherché pour l'exploitation des mines, & on assure que l'écorce des *pins* peut servir à tanner les cuirs. Mais on retire encore de cet arbre, pendant qu'il est sur pié, d'autres services qui ne sont pas moins avantageux. Outre quelques especes de *pins* dont les pignons peuvent se manger, toutes ces sortes d'arbres donnent plus ou moins de résine, que l'on peut tirer de différentes façons, & dont on fait du bray gras, du bray sec, du goudron, de la résine jaune, du galipot, de la térébenthine, du noir de fumée, &c. On commence à tirer cette résine lorsque les arbres ont 25 ou 30 ans, & on pourra continuer de le faire pendant 30 autres années, si on y apporte les ménagemens nécessaires, après quoi les arbres seront encore de bon service pour la charpente.

Les *pins* ont encore le mérite de l'agrément; ils conservent pendant toute l'année leurs feuilles, qui dans la plupart des especes sont d'une très-belle verdure. Ces arbres sont d'une belle stature, & d'un accroissement régulier; ils ne sont sujets ni aux insectes, ni à aucune maladie; enfin plusieurs de ces *pins* sont de la plus belle apparence au printemps; par la couleur vive des chatons dont ils sont chargés. Voyez sur la culture du *pin*, le dictionnaire des jardiniers de M. Miller, & pour tous égards, le traité des arbres de M. Duhamel, qui est entré dans des détails intéressans sur cet arbre.

PIN, (*Bot. Jardin.*) en latin *pinus*, en anglois *pine-tree*, en allemand *fichtenbaum*.

Caractère générique.

Les fleurs mâles sont groupées en une touffe conique & écaillée : elles ont plusieurs étamines terminées par des sommets droits qui sont unis ensemble par leur base : les écailles qui les enferment suppléent aux calices & aux pétales qui leur manquent ; les fleurs femelles sont rassemblées dans un cône ovale, & se trouvent assez éloignées des fleurs mâles sur le même arbre. Sous chaque écaille de ce cône, on trouve deux fleurs pourvues seulement d'un petit embryon surmonté d'un style formé comme une alêne que couronne un seul stigmate. L'embryon devient une semence ovale pourvue d'une aile, & quelquefois un noyau sans aile.

Especies.

1. *Pin* à deux feuilles un peu épaisses & unies, à cônes pyramidaux & pointus. Grand *pin* maritime.

Pinus foliis geminis crassiusculis glabris, conis pyramidalis acutis. Mill.

Pineaster.

2. *Pin* à deux feuilles plus étroites & de couleur glauque, à cônes arrondis, obtus. *Pin* d'Italie. *Pin* cultivé.

Pinus foliis geminis tenuibribus glaucis, conis subrotundis, obtusis. Mill.

The cultivated pine tree. Stone pine.

3. *Pin* à deux feuilles plus courtes & glauques, à petits cônes terminés en pointe. *Pin* commun. *Pin* de Hagenau. *Pin* ou sapin d'Ecosse. *Pin* de Russie. Grana des Suédois.

Pinus foliis geminis brevioribus glaucis, conis parvis mucronatis. Mill.

Scotch fir or pine.

4. *Pin* à deux feuilles glauques, plus courtes & à plus petits cônes. *Pin* de Tartarie.

Pinus foliis geminis brevioribus latiusculis glaucis, conis minimis. Mill.

Tartarian pine.

5. *Pin* qui a le plus souvent trois feuilles étroites & vertes à cônes pyramidaux, dont les écailles sont obtuses. *Mugho. Pin* sauvage. *Pin* russe.

Pinus foliis sæpius ternis tenuioribus viridibus, conis pyramidalis, squamis obtusis. Mill.

Mugho pine.

6. *Pin* à cinq feuilles unies. *Alviz, cembro.*

Pinus foliis quinis lævibus. Scan. Lin. *Sp. pl.*

Cembro pine.

7. *Pin* à deux feuilles longues, unies, à cônes longs & menus. *Petit pin* maritime.

Pinus foliis geminis longioribus glabris, conis longioribus tenuioribusque.

The little maritime pine.

8. *Pin* à deux feuilles très-menues, à cônes obtus, à branches horizontales. *Pin* de Jérusalem. *Pin* d'Alep.

Pinus foliis geminis tenuissimis, conis obtusis, ramis patulis. Mill.

Aleppo pine.

9. *Pin* à deux feuilles courtes, à petits cônes, à écailles aiguës. *Pin* de Jersey.

Pinus foliis geminis brevioribus, conis parvis, squamis acutis. Mill.

Jersey pine.

10. *Pin* à trois feuilles, à cônes plus longs dont les écailles sont rigides. *Pin* de Virginie à trois feuilles.

Pinus foliis ternis, conis longioribus, squamis rigidioribus. Mill.

The leaved Virginiam pine.

11. *Pin* à trois feuilles plus longues & plus menues, à très-grands cônes lâches. *Frankinceme. Pin* d'encens.

Pinus foliis longioribus tenuioribus ternis, conis maximis laxis. Mill.

The frankincemetree. En allemand, *weyrauch fichten.*

12. *Pin* de Virginie à feuilles plus longues & plus menues, à cônes hérissés & menus.

Pinus Virginieæ prælongis foliis tenuioribus, cono echinato gracili. Pluk. *Alm.*

Tree leaved bastard pine.

13. *Pin* à cinq feuilles à pres. *Pin* blanc d'Amérique. *Pin* du Lord Weymouth. *Pin* à cinq feuilles, à cônes pendans.

Pinus foliis quinis, conis pendentibus. Hort. Colomb.

Pinus foliis quinis scabris. Linn. *Sp. pl.* *Lord Weymouth's pine.*

14. *Pin* à trois feuilles très-longues.
Pin de marais.

Pinus foliis ternis longissimis. Mill.

The three leaved marsh American pine.

15. *Pin* de Sibérie à cinq feuilles.

Pinus foliis quinis syberiensis.

Syberian pine.

On lit un plus long catalogue de *pins*, & dans la première édition du *Dictionnaire* de Miller, & dans le *traité des arbres & arbrustes* de M. Duhamel; mais il s'est trouvé que plusieurs n'étoient que les mêmes arbres différemment désignés par différens botanistes, & dont les phrases avoient été servilement copiées par leurs scholastes; & les variétés qui ne portent que sur la couleur des fleurs & qui se trouvent transcrites comme especes, ne méritent aucune attention. Les especes dont nous donnons la suite sont très-distinctes; nous les avons sous nos yeux & nous avons vu leurs cônes. Il se peut néanmoins qu'il en existe d'autres: le *pinus maritima altera Mahtoli*, le *pin* nain & le *foxtait pine* des catalogues de Gordon, quelques variétés des *pins* d'Amérique, que distinguent ses habitans, peuvent ne pas être de pures chimères; mais avant de grossir la foule des *pins*, il faut s'être assuré par la comparaison de leur véritable existence & de leur caractère spécifique.

La nombreuse famille des *pins* répandus au nord de la terre, décore jusqu'aux rochers & aux marais, & rend moins affreux l'aspect de ces lieux âpres & sauvages, lorsqu'un pâle rayon éclaire ces touffes toujours vertes. Le verd le moins brillant plaît aux yeux parmi les ombres dont l'hiver se couvre; & des masses où se reposent les regards, sont préférables aux rameaux dépouillés des autres arbres où l'œil s'égaré tristement: mais il s'en faut bien que le verd des *pins* soit d'un ton ou trop terni ou trop rembruni. Le feuillage du *pin*, n^o. 3, & du *pin* d'Italie, est de la nuance des feuilles de l'œillet; le *pin* du Lord Weymouth est du verd des pavots. Le pineaster & les *pins* d'Amérique à trois feuilles, conservent durant le plus grand froid ce verd frais & riant des bleds d'avril. Le *pin* d'encens est d'une couleur encore plus tendre &

plus jaunâtre; & tant s'en faut que ces *pins* n'offrent en hiver une décoration gracieuse, qu'ils varient même agréablement les scènes du printemps & de l'été, lorsqu'on les entre-mêle avec les arbres qui n'embellissent que ces saisons.

Par-tout la nature a mêlé l'utile à l'agréable, & cette belle & grande loi doit être la nôtre dans nos imitations; plusieurs *pins* méritent d'être cultivés en grand nombre pour le profit qu'on en peut faire, sur-tout le *pin* n^o. 3, dont le bois est excellent, dont les bourgeons guérissent le scorbut (voyez le *traité des arbres résineux, conifères*), qui s'accommode de tous les sols & de toutes les situations; qui croît dans les terres humides & dans les sables secs; qui ne craint ni le tuf, ni la craie; qui vient jusques sur les rochers & les maîures. Le *pin* n^o. 5, est aussi employé dans l'architecture civile; ses copeaux, enflés de résine, servent de lumière dans les pays montagneux.

Le *pin* d'Italie se cultive pour son amande qui est employée comme un restaurant balsamique dans la phthisie. Le *pin* du Lord Weymouth & le *pin* n^o. 20, servent à la construction des plus grands vaisseaux. Le bois du *pin* alvix est précieux pour les sculpteurs, par-la douceur de son grain. Aux vignobles du Bordelois, on sème le petit *pin* maritime dans les sables; au bout de quatre ou cinq ans il procure des échalas. On tire du n^o. 2 différentes substances résineuses (voyez le *traité des arbres & arbrustes* de M. Duhamel.) Enfin il n'est peut-être pas une seule espece de ces arbres dont on ne pût tirer des avantages particuliers, qu'on ne pourra découvrir qu'en les cultivant. Nous ne pourrions entrer dans le détail de la culture des *pins*, sans répéter ce que nous avons dit dans son article auquel nous renvoyons le lecteur, de celle du mélèse qui leur convient, en général, & nous nous bornerons à quelques exceptions essentielles.

Quoiqu'il nous paroisse que la plus sûre méthode d'établir des bois de *pin*, & de les élever en pépinière, soit de les planter en motte haute d'un pié & demi, & que parmi les différentes manières de les semer à demeure & en grand, la pratique détaillée

détaillée ci-devant à l'article MÉLESE, nous paroît préférable, nous dirons cependant, en faveur de ceux qui veulent s'épargner des soins, que le *pin* n°. 1 & le *pin* d'Ecosse peuvent se semer à la manière du blé & des menus grains sur une terre bien nettoyée d'herbes & bien labourée, dont on a brisé à la houë ou avec la herse les plus grosses motes. Ces semis réussiront sur-tout dans les terres peu compactes; mais il faudra un temps infini avant que ces *pins* affamés par les herbes, qui croîtront parmi eux en abondance, puissent enfin les surmonter, & les affamer à leur tour. Nous avons fait de cette manière, il y a sept ans, un semis de sapins à feuilles d'if: les arbres n'ont encore que huit pouces de haut, tandis que ceux que nous avons semés & cultivés en pépinière à la même époque, ont près de neuf piés de haut. Les *pins* n'auront pas à la vérité souffert un retardement si prodigieux, mais il s'en faudroit bien encore qu'ils égalassent ceux qu'on auroit, par les autres méthodes, tenus constamment libres des herbes parasites.

Pour ce qui est des petits semis de *pins*, il faut en général les faire comme ceux des *mélèses*, & élever dans des caisses ou des pots sur couche les especes les plus délicates ou les plus rares; mais il faut observer, à l'égard de certaines, quelques attentions qui sont de la dernière importance.

Le *pin* d'Italie qu'on croit être originaire de la Chine, poussant naturellement un grand pivot long-temps dépourvu de racines latérales, ne survit pas à sa transplantation, lorsqu'on n'a pris de très-bonne heure les précautions propres à assurer sa reprise. Il faut semer ses amandes une à une dans de petits pots; ou bien il faut, deux mois après leur germination dans des caisses ou en pleine terre, les arracher encore tendres & herbacées, avec une extrême attention, & les planter chacun dans un petit pot. On enterrera ces pots dans une couche récente, & on les tiendra couverts de paillassons élevés au dessus, jusqu'à ce que les petits arbres paroissent avoir poussé de nouvelles racines: on les mettra successivement dans de plus grands pots à mesure qu'ils croîtront, &

Tome XXV.

on leur fera passer les trois ou quatre premiers hivers sous une caisse vitrée; à temps révolu, ils auront leur fleche terminée par des boutons gros & saillans, & c'est le moment de les planter à demeure avec la motte moulée par les pots; ce qui doit se faire vers la mi-avril. Ils croissent assez bien dans toutes les terres, mais ils demandent un lieu abrité contre les grands vents qui les fatiguoient, & pourroient même les faire périr. Cette méthode infailible & la seule bonne d'élever ces *pins*, convient au *pin* alviz & au *pin* de Sybérie; mais ils demandent d'être semés & élevés dans un sable gras mêlé de terre fraîche, & craignent singulièrement le terreau & les terres de potager. Le mois de mars est le meilleur moment pour semer les amandes de l'alviz; mais quelque précaution que l'on prenne, il n'en leve qu'une petite partie, & les arbres embryons qui en proviennent croissent avec une lenteur qui désespere. J'en ai quelques-uns qui n'ont acquis que six pouces de hauteur en huit années. Le *pin* de Sybérie est encore plus difficile à élever, & c'est beaucoup faire que de lui conserver son peu de vie.

Le *pin* d'Alep demande d'être tenu pendant plusieurs années sous une caisse vitrée durant l'hiver, pour ne le planter ensuite à demeure qu'à de bonnes expositions; encore sera-t-il la proie des hivers rigoureux qui fondent quelquefois sur nous du fond du nord.

Le *pin* du lord Weymouth est un des plus beaux arbres toujours verts qu'on puisse cultiver: il s'élance sur un tronc droit comme un jonc à une hauteur extraordinaire; son écorce unie, brillante & d'un gris argenté, ressemble à une étoffe de soie; d'espace en espace se déploient, en étoile régulière, les différens étages de ses branches latérales par-tout garnies de franges vertes; de ses feuilles longues & menues, & du dernier étage jaillit annuellement une fleche quelquefois haute de trois piés. Il s'élève presque aussi aisément que le *pin* d'Ecosse, & se traite comme le *mélèse*. Il aime les terres fraîches & les lieux abrités des vents du sud-ouest. Nous dirons en passant que, lorsqu'on voudra avoir une masse de différentes especes de

Bbbbbb

pin, il faudra planter d'avance les bords de l'espace qu'on lui destine d'un double rang de *pins* d'Ecosse en échiquier, à quatre ou cinq piés les uns des autres. On plantera ensuite successivement les *pins* étrangers, en avançant vers le centre dans l'ordre de leur délicatesse ou de leur sensibilité.

Les autres *pins* d'Amérique viennent bien dès qu'ils ont quatre ou cinq ans, mais ils sont très-difficiles à élever. Plusieurs expériences fâcheuses nous ont appris qu'il faut les semer dans un sable gras mêlé de terre franche, & qu'ils ne peuvent supporter le terreau & les terres fumées. Ils levent à merveille, mais on les voit ensuite périr tous les jours par différentes causes; une des principales est l'humidité, soit des arrosemens, soit des pluies. Il faut ne les arroser que très-rarement & très-sobrement, & employer un goupillon trempé dont on secouera légèrement sur eux la douce rosée: que la pluie soit trop forte ou trop continue, il faudra les en garantir avec des cloches; les caisses où se font ces semis doivent être placées les deux premiers hivers sous des caisses vitrées, autrement la gelée souleveroit la terre & déracineroit ces frères plantules. Au commencement d'avril, on placera les caisses contre un mur exposé au nord sans les enterrer, & les posant même sur des pierres; peut-être qu'un semis de ce *pin* fait en pleine terre sous un auvent de bois, ou sous la touffe épaisse d'un arbre, pourroit réussir. La méthode indiquée pour le cedre du Liban (*article MÉLESE*,) leur convient aussi.

Le *pin* de marais ne peut subsister que dans les lieux humides; & lorsqu'ils le sont trop, la gelée l'incommode extrêmement. Ce *pin* dont les feuilles de près d'un pié de long sont rassemblées en touffe au bout des branches, est d'un aspect très-bizarre. (*M. le baron de TSCHOUDI.*)

PIN, maniere d'en tirer le suc résineux, (*Art méch.*) on choisit pour cet effet le *pin* le plus commun dans les forêts du pays sablonneux, connu sous le nom de *landes de Bordeaux*, c'est le petit *pin* maritime de Gaspard Bauhin, ou celui que M. Duhamel désigne par le n°. ; , à

l'article du *pin*, de son traité des arbres & arbrustes.

Pour retirer du suc résineux de ce *pin*, on attend qu'il ait acquis quatre piés de circonférence. Il est parvenu à cette grosseur environ trente-cinq ans après sa naissance dans les bons terrains, c'est-à-dire, dans des sables profonds de trois ou quatre piés. En général la grandeur de l'arbre, la rapidité de son accroissement, l'abondance du suc résineux, & la bonne qualité du bois augmentent toujours en raison d'une plus grande épaisseur de la couleur du sable.

L'ouvrier commence par emporter la grosse écorce de l'arbre depuis sa racine jusqu'à la hauteur de deux piés sur six pouces de largeur. Cette première opération se fait au mois de janvier, & c'est avec une hache ordinaire qu'elle s'exécute. Ensuite dès que les froids semblent avoir cessé, il enlève avec une hache d'une structure particulière, le *liber* ou la seconde écorce; il pénètre aussi dans le corps ligneux, & il emporte un copeau très-mince.

Cette première entaille faite au pié de l'arbre, n'a guere plus de trois pouces de hauteur; & elle ne doit point excéder quatre pouces en largeur. L'ouvrier la rafraîchit chaque semaine, quelquefois plus souvent, lui conservant sa même largeur; mais s'élevant toujours de maniere qu'après six ou sept mois, qui sont le temps de ce travail, elle se trouve haute d'environ 15 pouces.

L'année suivante, après avoir enlevé encore deux piés de grosse écorce, il élève de nouveau son entaille de 15 pouces, & il continue de même pendant huit années consécutives, après lesquelles elle a acquis environ 11 piés de hauteur.

La neuvième année, on entame l'arbre à la racine, auprès de l'endroit où s'est faite la première opération; on suit celle-ci pendant huit ans, & procédant toujours de la même maniere, on fait le tour de l'arbre, même plusieurs fois, car on pratique aussi des entailles sur les cicatrices qui ont couvert ses premières plaies.

Après trois ou quatre ans, l'ouvrier ne sauroit poursuivre son ouvrage sans le secours d'une échelle. Celle qu'il emploie

& qu'il est quelquefois obligé d'appliquer à plus de deux mille *pins* éloignés au moins de quinze piés les uns des autres, devoit être légère, & faite de maniere à ne point l'embarrasser dans sa marche, qui est assez prompte. Sa construction remplit ces deux objets. C'est une grosse perche qu'on a rendue fort mince par le haut, & qu'on a diminuée par le bas jusqu'à ne lui laisser que deux pouces de diametre. On ménage un empatement au bout inférieur, & ensuite des saillies peu éloignées les unes des autres, & taillées en cul-de-lampe. L'extrémité supérieure est aplatie & un peu courbée. L'ouvrier l'engage dans quelqu'un des intervalles que laissent entr'elles les rugosités de l'écorce. Il s'éleve à la hauteur qui lui convient; & l'un de ses piés demeurant sur une des saillies, il embrasse l'arbre de l'autre jambe. Dans cette attitude il se fert de sa hache, & il continue son ouvrage de la maniere qui a été décrite.

Une hache dont le tranchant se trouveroit dans le plan du manche entamerait difficilement le *pin* de la maniere qu'on conçoit assez qu'il doit l'être, c'est-à-dire, en formant une espece de voûte à l'origine de l'entaille. Aussi la hache est-elle montée obliquement sur son manche, & de plus courbée en dehors à l'extrémité du tranchant la plus éloignée de la main de l'ouvrier.

Depuis le printemps jusqu'au mois de Septembre, le suc résineux coule sous une forme liquide; & dans cet état il se nomme *galipot*. Il va se rendre dans de petites auges taillées dans l'arbre même, à la naissance des racines. Celui qui sort depuis le mois de septembre se fige le long de l'entaille, à laquelle il se colle quelquefois. Sous cette forme, on le nomme *barras*. On le détache, lorsque cela est nécessaire, avec une petite ratissoire emmanchée.

On met le *galipot* & le *barras* dans une chaudiere de cuivre montée sur un fourneau de briques ou de tuileaux maçonnés avec de la terre grassée. On introduit le feu sous la chaudiere par un conduit souterrain, & on l'entretient avec du bois de *pin*, mais seulement avec la *rede*, c'est-à-dire, avec la partie qui a été en-

taillée. Le suc résineux doit être tenu sur le feu jusqu'à ce qu'il se réduise en poudre étant pressé entre les doigts. Alors on étend de la paille sur une auge de bois. On répand avec un poëlon la matiere sur cette paille. Elle tombe dans l'auge parfaitement nette, ayant déposé sur ce filtre les corps étrangers dont elle étoit chargée. On la fait couler par un trou percé à l'extrémité de l'auge dans des creux cylindriques pratiqués dans le sable, & où elle est conduite par différentes rigoles. Elle s'y moule en pains du poids de cent ou de cent cinquante livres. Cette préparation du suc résineux se nomme *le bray sec*.

Dans quelques endroits on travaille avec beaucoup de propreté les creux dans lesquels on moule le *bray sec*. On a une aire remplie de sable fin, dans lequel on enfonce des morceaux de bois auxquels on a donné en les tournant la forme d'un petit tourteau. On remplit ces creux de matiere fondue, qu'on transporte avec le poëlon; il en sort de petits pains plus estimés que les grands, & qu'on vend plus avantageusement.

Le suc résineux étant dans l'auge, bien dépuré & encore très-chaud, on y mêle de l'eau qu'on a fait chauffer, mais qu'on n'a point laissé bouillir. On brasse fortement le mélange avec de grandes spatules de bois. Il devient jaune à mesure qu'on lui donne de l'eau; & lorsque la couleur est parvenue au ton qu'on souhaite, on fait couler la matiere dans les moules où elle se durcit; & c'est la *résine*.

Le sable ne pouvant se soutenir par lui-même, il céderoit au poids du *bray* ou de la résine, dont les masses deviendroient informes. On mouille les creux & les rigoles pour leur donner de la consistance.

On met du *galipot* dans la chaudiere. Lorsqu'il est assez cuit pour avoir pris une couleur légèrement dorée, on le coule & on le fait passer de l'auge dans les barriques, où il conserve l'état de liquidité d'un sirop très-épais.

Dans la partie septentrionale des forêts de *pins*, on expose le *galipot* au grand soleil dans des baquets. Les pieces du fond de ces baquets n'étant pas exactement

jointes , le galipot fondu tombe dans des auges placées pour le recevoir. C'est la *térébenthine de soleil* beaucoup plus estimée que la première , qu'on appelle *térébenthine de chaudière*.

La térébenthine ayant été mise avec de l'eau dans une chaudière entièrement semblable à celle dont on se sert pour faire l'eau-de-vie , & qui a le même attirail que celle-ci , on en tire par la distillation une liqueur d'une odeur pénétrante & assez désagréable , qu'on nomme *huile de térébenthine*.

On construit avec des tuileaux & de la terre grasse un four assez semblable à ceux qui servent à cuire le pain. Il en diffère par une ouverture pratiquée à son sommet , & par sa base creusée en manière d'entonnoir fort évasé. Cette base pavée de briques , communique par un canal à une auge qui se trouve au dehors du four. L'auge & le canal sont construits de briques liées avec de la terre grasse. Ce four est inscrit dans une cage quadrangulaire formée par des poutres de *pin* posées les unes sur les autres , & assemblées par leurs extrémités. L'intervalle qui reste entre le four & la cage , doit être bien garni de terre. Après avoir rempli ce four de copeaux enlevés en entaillant les *pins* , de la paille à travers laquelle le galipot & le barras ont été filtrés , de mottes de terre ramassées sous les *pins* , & pénétrées du suc qui en a découlé , on met le feu par le trou du sommet ; une substance noire & grasse coule bientôt après , & va se rendre dans l'auge. On garnit le feu , & lorsqu'il a brûlé assez long-temps pour que la matière ait perdu une partie de sa liquidité , & qu'elle se réduite en poudre entre les doigts , on l'éteint en couvrant l'auge de gazon. On fait couler dans des trous creusés dans le sable ce qui étoit contenu dans l'auge , & on a des pains d'une matière noire & dure qu'on nomme *pegle* , nom qui paroît répondre au mot françois *poix*.

Ces différentes préparations viennent de l'arbre vivant ; il faut le détruire pour avoir le goudron. On le tire de la partie des *pins* la plus chargée de suc résineux. Le bois propre à donner du goudron est pesant , rouge , & quelquefois transparent

en quelque degré , lorsqu'on l'a rendu fort mince. Les *pins* n'en fournissent pas dans toute leur étendue ; & la quantité qu'ils en fournissent , dépend de la nature des terrains. On en trouve par-tout dans les racines des arbres coupés depuis quelques années ; la tede en donne en petite quantité dans les bois les plus avancés vers l'orient ou vers le sud-est , parce que la couche de sable y est moins épaisse , & plus abondamment dans les forêts les plus voisines de la mer. Dans ces mêmes cantons où le sable descend à une plus grande profondeur , les arbres que l'âge , les incendies , ou d'autres accidens ont fait périr , & qui ont demeuré sur pié ou renversés pendant plusieurs années , ont du bois propre à faire du goudron dans presque toute la longueur de leur tige.

On coupe le bois propre au goudron en petites bûches de deux piés de longueur , sur un pouce & demi de largeur , dans chacune des deux autres dimensions. On le rassemble auprès du four , qui n'est autre chose qu'une aire circulaire de dix-huit ou vingt piés de diamètre , pavée de briques creusées en entonnoir , & plus basse d'environ deux piés au centre qu'à la circonférence. Le centre est percé d'un trou qui communique à un canal bâti de brique qui , passant sous le four , va se terminer à une fosse. Autour d'un jeune *pin* qu'on a fait entrer dans ce trou , & qu'on élève perpendiculairement , on arrange les bûches avec beaucoup de soin , observant qu'un de leurs bouts soit dirigé vers le centre , & l'autre vers la circonférence. Après avoir formé de cette manière une pile de bois d'environ vingt piés de hauteur , on la couvre de gazon dans toute son étendue , exceptant seulement une ouverture qu'on laisse au sommet , & on retire le *pin* autour duquel elle a été construite.

Ce bûcher ayant été allumé par son extrémité supérieure , rien n'est plus intéressant que d'empêcher que le feu ne trouve quelque issue. Lorsqu'il menace de se faire jour par quelque endroit , on y met aussitôt du gazon qu'on a en réserve , & dont on doit être bien fourni.

Il sort d'abord une certaine quantité

d'eau rousse, ensuite vient le goudron, c'est-à-dire, cette substance noire, un peu liquide, mais épaisse & gluante, qui est assez connue; on la reçoit dans des barils qu'on arrange dans la fosse au dessous d'une gouttière qui termine le canal.

On ne se met point en peine de séparer du goudron l'eau qui le précède dans cette distillation lorsqu'il en entre dans les barils. Elle ne lui est point nuisible, à la différence de l'eau commune qui en altérerait la qualité.

Trois parties de *pegle* & une partie de goudron mises sur un fourneau dans une chaudière de fer, fondues ensemble & bien écümées, font ce qu'on appelle le *bray gras*. Cette matière qui a quelque degré de liquidité, se transporte dans des barils, dans lesquels on l'entonne en la tirant de la chaudière.

PIN (*chenille de*), (*Insectolog.*) en latin *pithyocampa*. Les forêts de pins nourrissent ces fameuses chenilles, qui passent une grande partie de leur vie en société, & qui sont dignes d'attention par la seule quantité & la qualité de la soie dont est fait le nid qu'elles habitent en commun. Cette soie est forte, & les nids sont quelquefois plus gros que la tête d'un homme.

La figure de ces nids est toujours à peu près celle d'un cône renversé. Tout l'intérieur est rempli de toiles dirigées en différens sens, lesquelles forment divers logemens qui communiquent.

Toutes les *chenilles de pin* sorties des œufs d'un même papillon, travaillent apparemment de concert à se construire un nid peu de temps après qu'elles sont nées. Elles en sortent toutes à la file au lever du soleil pour aller chercher de la pâture; une trace de soie d'une ligne de large, marque la route qu'elles suivent pour s'éloigner de leur nid; & elles y reviennent par la même route deux ou trois heures après en être sorties.

Cette chenille n'est guère plus grande & plus grosse dans nos climats que la chenille de grandeur médiocre. Elle est velue, sa peau est noire, & paroît en une infinité d'endroits au travers des poils. Ceux du dessus du corps sont feuille morte, &

ceux des côtés sont blancs: la tête est ronde & noire; elle a seize jambes, dont les membraneuses sont armées de demi-couronnes de crochets; la peau du ventre est rase, d'un vilain blanchâtre; ses poils ne portent nulle part des tubercules; ils tirent leur origine de la peau même.

Ces chenilles, comme la plupart de celles qui aiment à s'enfoncer en terre pour se métamorphoser, se métamorphosent néanmoins, quoique la terre leur manque.

On leur a attribué une singularité étonnante, celle de ne jamais se transformer en papillon, celle de faire des œufs pendant qu'elles sont chenilles. Ce seroit-là un grand prodige dans l'histoire des insectes; aussi ce prodige merveilleux est-il contraire aux observations.

Mais une autre particularité véritable de ces chenilles, c'est d'avoir sur le dos des espèces de stigmates, différens de ceux par lesquels elles respirent l'air; & qui plus est, de darder visiblement dans certains temps par ces mêmes stigmates des flocons de leurs poils même assez loin. Ils peuvent en tombant sur la peau y causer des démangeaisons, pour peu qu'on ait été près de ces chenilles; mais l'effet en sera bien plus grand si on les a maniées.

Voilà sans doute la cause de l'aversion qu'on porte sur tout à cette espèce de chenille, & qui la fait regarder non seulement comme venimeuse à toucher, mais encore comme un poison dangereux pour l'intérieur. Quelques modernes en parlent ainsi avec tous les anciens naturalistes; les uns nous disent qu'elles agissent en vésicatoires sur la peau, comme les cantharides; & d'autres qu'elles ont un venin encore plus efficace, si on en avaloit mises en poudre; cette dernière opinion est établie anciennement dans les pays chauds, & le droit romain en condamne l'usage formellement par les plus grandes peines.

Tous les jurisconsultes connoissent la loi contre ceux qui empoisonneront avec l'espèce de chenille nommée *pithyocampæ*, c'est-à-dire, *chenille de pin*, ainsi que le mot grec le porte.

C'est une faute pour le dire en passant, in

digest. apud Marcellum , liv. XLVIII , tit. ad leg. corn. de venef. le mot de *pithyocarpa* , qu'on y trouve pour *pithyocampa*.

Ulpien expliquant la loi cor. de Sicar. met au nombre des gens qui ont mérité la peine statuée par cette loi , ceux qu'il nomme *pithyocampæ propinatores*. Y avoit-il réellement dans le pays chaud une chenille de *pin* qui empoisonnât & que nous ne connoissons plus ? Ou plutôt cette idée seroit-elle une erreur populaire qui a passé jusqu'à nous par tradition & par écrit ? Il y en a tant de ce genre !

PIN , (*Iconolog.*) il étoit consacré à plusieurs déités , mais sur-tout à Cybele ; car on le trouve ordinairement représenté avec cette déesse. Le dieu Sylvain porte aussi quelquefois de la main gauche un rameau de *pin* chargé de ses pommes. Properce prétend encore , que le dieu d'Arcadie aimoit & favorisoit cet arbre de sa protection. Enfin , on s'en servoit par préférence à tout autre pour la construction des bûchers sur lesquels on brûloit les morts ; & c'étoit-là le meilleur usage qu'on en pût tirer. (*D. J.*)

PINACIA , f. f. (*Ant. grecq.*) *πινάκια* ; on nommoit ainsi chez les Athéniens des tablettes de cuivre , où étoient écrits les noms de toutes les personnes duement qualifiées de chaque tribu , qui aspiroient à être juges de l'aréopage. On jetoit ces tablettes dans un grand vase , & l'on mettoit dans un autre vase un pareil nombre de fèves , dont il y en avoit cent de blanches , & toutes les autres noires. On tiroit le nom des candidats & les fèves une par une , & tous ceux dont les noms étoient tirés conjointement avec une feve blanche , étoient reçus dans le sénat. Du temps de Solon , il n'y avoit que quatre tribus , dont chacune éliroit cent sénateurs ; de sorte qu'alors l'aréopage n'étoit composé que de quatre cents membres ; mais le nombre des tribus ayant ensuite été augmenté , le nombre des sénateurs le fut aussi proportionnellement : cependant la maniere de les élire subsista toujours la même. Potter , *Archæol. græc. tom. I , pag. 97.* (*D. J.*)

PINACLE , f. m. se dit en *Architecture* du haut ou du comble d'une maison qui

se termine en pointe. Voyez COMBLE.

Ce mot vient du latin *pinna* , *pinna-culum* : les anciens ne donnoient guere qu'aux temples cette espèce de comble ; leurs combles ordinaires étoient tous plats ou en maniere de plate-forme. Voyez PLATE-FORME.

C'est du *pinacle* que le fronton a pris son origine. Voyez FRONTON.

PINACLE , (*Antiq. rom.*) le *pinacle* étoit une sorte d'ornement parmi les Romains , que l'on mettoit au haut des temples. Les Grecs l'appelloient *αὐτὸς ἀ-τομα* , & les Romains *fastigium* ; on en voit sur les médailles anciennes. Il ne dépendoit pas des particuliers de poser à leur volonté de pareils ornemens sur leurs maisons. C'étoit une faveur précieuse qu'il falloit obtenir du sénat , comme tout ce qui se prenoit sur le public. C'est ainsi que pour honorer Publicola , on lui donna la permission de faire que la porte de sa maison s'ouvrit dans la rue , au lieu de s'ouvrir en dedans. César jouissoit de l'honneur du *pinacle* , que le sénat n'osa pas lui refuser , & qui distinguoit sa maison de toutes les autres. Au reste , le *pinacle* étoit décoré de quelques statues de dieux ou de quelques figures de la victoire , ou d'autres ornemens , selon le rang , ou la qualité de ceux à qui ce privilege rare étoit accordé ; car les maisons à *pinacles* , étoient regardées comme des temples. (*D. J.*)

PINACLE du temple , (*Critiq. sacrée.*) *pinna-culum templi* , en grec *το περιύγιον τῆς ἑστῆς* , Luc. iv. 9. C'étoit la galerie qui régnoit autour du toit plat de Jérusalem , ou la tourelle bâtie sur le vestibule du temple. (*D. J.*)

PINAHUITZXIHUITL , (*Hist. nat. Bot.*) arbuiste de la nouvelle Espagne , que l'on désigne dans de certaines provinces sous le nom de *cocochiatli*. Il a communément deux piés de haut ; ses tiges sont minces & épineuses ; ses feuilles sont divisées en six parties ; ses fleurs ressemblent à celles du châtaignier , & son fruit qui forme de petites grappes , ressemble à la châtaigne ; il est verd d'abord , ensuite il devient rougeâtre. Cette plante a , dit-on , les propriétés de la sensitive ; elle

se contracte lorsqu'on la touche , ou même lorsqu'on en approche.

P I N A R A , (*Géogr. anc.*) 1^o. ville d'Asie , dans la Lycie. Strabon , qui la met dans les terres au pié du mont Cragus , dit que c'étoit une des plus grandes villes de la Lycie ; Etienne le géographe la place mal-à-propos dans la Cilicie. Les habitans de cette ville étoient appelés *Pinaretæ*.

2^o. *Pinara* , ville de la Céléfyrie , dans la partie septentrionale , sur le Gindarus ; car la Céléfyrie s'étendoit jusques-là , selon Pline , *liv. V , ch. xxij*. Ptolomée *l. V , ch. xv* , la place dans la Piérie de Syrie. (*D. J.*)

P I N A R I E N S , f. m. *Pinarii* , (*Antiq. rom.*) prêtres d'Hercule. Ils furent ainsi nommés ἀπὸ τῆς πινῆς , à fame , pour marquer qu'il ne leur étoit pas permis de goûter aux entrailles des victimes , dont les seuls Potitiens avoient droit de manger ; & cela en punition de s'être trouvés trop tard aux sacrifices , dont Hercule leur avoit donné le soin : cette punition fut donc l'effet de leur négligence.

Enfin , le sacré ministère cessa dans ces deux ordres de prêtres ; car du temps de Denis d'Halycarnasse , c'étoient des esclaves achetés des deniers publics , qui avoient soin des sacrifices d'Hercule. Voici la cause de ce changement , rapportée par Tite-Live , *liv. IX* de son histoire.

Tandis que Claudius Appius faisoit les fonctions de censeur , il engagea les Potitiens à se décharger du soin des sacrifices dont ils étoient les ministres , & à l'instruire des cérémonies dont ils avoient seuls la connoissance ; mais il arriva , dit l'historien latin , que la même année , de douze branches dont étoit alors composée la famille des Potitiens , il mourut trente personnes toutes en âge d'avoir postérité , & que toute la race fut éteinte. Appius lui-même , pour avoir donné ce conseil , devint aveugle ; comme si Hercule eût voulu venger sur Appius , & sur tous les Potitiens , le mépris qu'ils avoient de ses sacrifices , en les remettant en d'autres mains. (*D. J.*)

P I N A S S E , f. f. (*Marine.*) c'est un bâtiment fait à poupe quarrée , dont l'ori-

gine vient du nord , & qui est fort en usage en Hollande. On croit qu'on l'a appelé ainsi de *pinasse* , *pin* , à cause que les premières *pinasses* ont été faites de pin. Comme le vaisseau de 134 piés de long , de l'étrave à l'étambort , dont les proportions se trouvent ici sous chaque mot de construction , ou de membres de vaisseaux , est une *pinasse* , il n'est pas besoin d'en donner encore d'autres devis.

Pinasse , c'est un petit bâtiment de Biscaie , qui a la poupe quarrée : il est long , étroit , léger ; ce qui le rend propre à la course , à faire des découvertes , & à descendre du monde en une côte ; il porte trois mâts & va à voiles & à rames.

P I N C E , f. f. (*outil.*) gros levier de fer rond , de quatre piés de long & de deux piés de diamètre , coupé d'un côté en biseau , pour lui donner plus de prise & d'entrée dans les joints des pierres , ou autres matieres , qu'il sert à remuer , à disjoindre , & à démolir.

Il y a aussi de petites *pinces* qui servent seulement à mettre en place des ouvrages de menuiserie , de charpente , ou ceux des marbriers & des tailleurs de pierre. Les *pinces* qu'on appelle *piés-de-chevre* , sont courbées & refendues par le bout ; en sorte qu'elles ont assez la figure du pié de l'animal dont elles ont pris le nom. Plusieurs ouvriers se servent de la *pince* , entr'autres les maçons , charpentiers , paveurs , tailleurs de pierres , carriers , &c.

Ce sont les taillandiers qui font & qui vendent les *pinces* , quand elles sont grosses ; les petites se font par les ferruriers : il s'en trouve aussi dans les boutiques de clincaillers. *Savary.* (*D. J.*)

P I N C E , (*Art milit.*) instrument de mineurs ; ils en ont de plusieurs sortes. La *pince* simple , qui a la pointe droite ou courbe ; la *pince* à talon ; la *pince* à pié-de-biche , noms qui viennent de la figure de la *pince*. Ils ont encore une *pince* , qu'ils appellent *pince* à main , ainsi dite , parce que dans le milieu de la barre , il y a comme un nœud pour arrêter la main. (*D. J.*)

P I N C E S , (*outil d'Arquebusier.*) Ces *pinces* sont exactement faites comme les

pinces des ferruriers, &c. les arquebustiers s'en servent pour plusieurs usages, & en ont de rondes & de plates.

PINCE à dresser les aiguilles, voyez l'article MÉTIER A BAS, au mot BAS.

PINCE, instrument dont les bourreliers se servent pour assujettir les cuirs dans le temps qu'ils les cousent. Cet instrument est de bois & composé de deux pièces : la première a environ trois à quatre piés de longueur, est arrondie par en bas, & terminée en pointe, & large & aplatie par en haut. La seconde partie qui n'a guere qu'un pié & demi de long, s'enclave au milieu de la première par une espece de charnière de bois, & s'applique par en haut sur le côté aplati de la première. Pour se servir de cet instrument, l'ouvrier le place entre ses jambes & entr'ouvrant les deux parties de l'instrument qui se joignent par en haut comme une véritable *pince*, il y passe le cuir qu'il veut assujettir ; & pour lors il tient l'instrument bien serré entre ses genoux. On se sert plus ordinairement de cet instrument pour piquer, ourler, & coudre les ouvrages les moins grossiers des bourreliers.

PINCE, en terme de Boutonnier, c'est une sorte de tenaille à mâchoires creuses & rondes, pour tenir les petits ouvrages qui n'ont point de prise.

PINCES PLATES, terme & outil de Chaînetiers, qui leur sert pour tenir les anneaux & chaînois qu'ils veulent souder ou qu'ils veulent limer. C'est un outil de fer de la longueur de cinq ou six pouces, composé de deux branches enchâssées en croissant l'une dans l'autre environ aux deux tiers, & arrêtées par un clou rivé, pour leur laisser le mouvement libre de s'ouvrir & de se refermer ; les branches d'en bas forment une espece de ventre bombé en dehors pour les empoigner plus commodément ; & celles d'en haut sont plates & larges, ce qui forme une espece de tenaille.

PINCES RONDES, terme & outil de Chaînetiers, qui leur sert pour donner la figure ronde aux chaînois ou anneaux qu'ils veulent faire. Elles ne different en rien des *pinces rondes* dont plusieurs autres ouvriers se servent.

PINCE, (*Chaudronnier.*) Les *pinces* des chaudronniers sont des tenailles de fer assez semblables à celles des ferruriers, maréchaux & taillandiers, mais beaucoup plus petites. Ils s'en servent pour tenir leur ouvrage, lorsqu'ils ont besoin de le mettre au feu.

PINCE, outil de Cordonnier, c'est une espece de tenaille de fer de dix à douze pouces de longueur, dont la tête est très-massive, ordinairement de figure cubique, & dentelée en dedans, en sorte que les dents d'un des côtés s'engrenent dans les dents du côté opposé. Cette *pince* est particulière aux cordonniers, qui s'en servent pour mettre le soulé sur la forme, après que l'empeigne & les quartiers ont été cousus.

Quand cette *pince* est fermée, ils usent de la tête comme de marteau pour cogner les clous à brocher, & des bouts des branches qui sont fendus comme des tenailles pour les retirer : mais son plus grand usage est pour tirer le cuir & l'étendre sur la forme, & comme ils disent, pour le brocher, c'est-à-dire, pour le bâtir, & le mettre en état qu'on y couse la semelle dedans. La masse est large & dentelée, afin qu'elle tienne fermement le cuir, sans pourtant le pouvoir déchirer.

Ces *pinces* se vendent par les marchands de crépin. Les autres clincaillers en font aussi commerce ; mais les cordonniers s'en fournissent plus volontiers chez les premiers. *Dictionn. de commerce.* (*D. J.*)

PINCE, terme de couturiere, pli en forme de pointe, qu'on fait sur divers ouvrages, comme aux chemises, manchettes, rabats, &c. (*D. J.*)

PINCES RONDES & PLATES, outil de Ferblantier. Ces *pinces* sont faites comme les *pinces* de bien d'autres ouvriers qui s'en servent. Les premières sont les tenailles plates, & les secondes les tenailles rondes.

PINCES LONGUES, RONDES, outil de Ferblantier, ce sont deux morceaux de fer en croix, comme des ciseaux, attachés au milieu avec un clou, rivés de façon que cela forme des *pinces*. Les branches d'en haut sont rondes & finissent en pointe & celles d'en bas sont plates ; elles servent

aux cordonniers pour goudronner & canneler les lampions.

PINCE, *terme de Fondeur*, c'est le bord ou l'extrémité inférieure de la cloche, sur lequel frappe le battant. (D. J.)

PINCES RONDES & PLATES, *outils de Gainier*. Ces *pinces* sont exactement faites comme les autres *pinces* dont tous les autres ouvriers se servent, comme par exemple celles des chaînetiers, ferblantiers, &c.

PINCES ou PINCETTES. Cet outil dont les horlogers se servent pour tenir différentes pièces, ou agir sur elles avec plus de commodité, est composé de deux branches mobiles sur un centre; les extrémités de cet instrument sont taillées & trempées fort dur. Ces tailles servent à faire autant de petites dents qui, s'engageant dans la pièce qui est contenue dans ces extrémités, font qu'on la tient avec plus de force que si elles étoient lisses.

PINCE, (*Maréchal*.) c'est dans le pié des chevaux l'arrête que la corne fait aux piés de devant, & qui est comprise entre les deux quartiers. On broche plus haut à la *pince* des piés de devant qu'à ceux de derrière, parce que la corne ou la *pince* est plus forte; & qu'en brochant haut, il y a outre cela moins de danger de rencontrer le vif.

Pinces sont aussi quatre dents de devant de la bouche du cheval, qu'il pousse entre deux ou trois ans, & dont deux sont à la mâchoire supérieure & deux à l'inférieure.

PINCES DE BOIS, sont parmi les *Orfèvres en gros*, des *pinces de bois* dont ils se servent pour tirer les pièces d'orfèvrerie du blanchiment, parce que le fer rougiroit l'argent & gâteroit le blanchiment.

PINCE, *outil de Passémentier*, petit instrument de fer, en formé de tenailles pointues, dont se servent les passémentiers-boutonniers, pour redresser les fleurs de leurs campanes, & autres semblables ouvrages. (D. J.)

PINCE, *instrument de Paveur*, barre de fer ronde & presque grosse comme le bras, grande d'environ trois piés, & pointue par le bout, dont les *paveurs* se servent pour arracher le pavé. (D. J.)

PINCE, *outil de Relieur*, outil en forme de tenaille de fer; le mors de cette petite tenaille, c'est-à-dire, l'endroit par où elle *pince*, est plat. On s'en sert pour pincer les nervures; ce qui se fait en approchant avec la *pince* de chaque côté des nerfs, les ficelles dont le livre est fouetté. (D. J.)

PINCES, *instrument du métier des étoffes de soie*. Les *pinces* sont un petit outil de fer à deux branches repliées l'une contre l'autre, bien limées, & qui se rencontrent juste lorsqu'on appuie les doigts pour les serrer; elles servent à nettoyer les étoffes, à mesure qu'elles se fabriquent, ou quand elles sont fabriquées.

La *pince* est encore un outil propre à couper le poil du velours, à mesure qu'il se fabrique.

PINCES, *en terme de Tabletier-Cornetier*, se dit de grosses tenailles dont les ferres sont plates, qui sont attachées à un banc ou à un établi. Elles servent à tenir le galin dans la marmite où on l'a mis pour le mollifier, pour l'étendre & pour l'ouvrir. Voyez MOLLIFIER, ETENDRE & OUVRIR. Ces *pinces* sont tenues fermées par le moyen d'une traverse percée de plusieurs trous, dans lesquels une des extrémités passe. Ces trous sont faits de distance en distance, pour que les *pinces* restent plus ou moins ouvertes selon l'épaisseur de la pièce qu'elles tiennent.

PINCES, s. f. pl. (*terme de Chasse*.) les chasseurs nomment *pinces* les deux bouts des piés des bêtes fauves. L'usage de leurs *pinces* prouve que la bête est vieille.

PINCÉ, (*Musique*.) sorte d'agrément propre à certains instrumens, & sur-tout au clavessin: il se fait, en battant alternativement le son de la note écrite avec le son de la note inférieure, & observant de commencer & finir par la note qui porte le *pincé*. Il y a cette différence du *pincé* au tremblement ou trill, que celui-ci se bat avec la note supérieure, & le *pincé* avec la note inférieure. Ainsi le trill sur *ut* se bat sur l'*ut* & sur le *re*, & le *pincé* sur le même *ut* se bat sur l'*ut* & sur le *si*. Le *pincé* est marqué, dans les pièces de Couperin, avec une petite croix fort semblable à celle avec laquelle on marque le trill.

dans la musique ordinaire. *Voy.* les signes de l'un & de l'autre, à la tête des pièces de cet auteur. (S)

PINCEAU DE MER, (*Hist. nat.*) infecte de mer mis au rang des zoophytes. Il ressemble beaucoup par sa forme aux pinceaux des peintres : il a une sorte de tuyau dur qui tient aux rochers de la mer par un ligament mou & lâche ; la substance intérieure de ce tuyau est charnue & jaune ordinairement, & quelquefois d'une autre couleur. Rondellet, *hist. des Zoophytes*, chap. v. *Voyez* INSECTE.

PINCEAU, terme & outil de Ceinturier, qui sert à poser la colle sur leur ouvrage. Ce pinceau est de soie de cochon, de la grosseur environ d'un pouce, emmanché d'un morceau de bois de la longueur de six pouces.

PINCEAU à goudronner, (*Marine.*) c'est un pinceau de soie de cochon ; il est emmanché de côté, & sert à goudronner le vaisseau, les mâts & les vergues.

PINCEAU, nom général qu'on donne à tout instrument dont les peintres se servent pour appliquer leurs couleurs.

Ce mot vient du mot latin *penicillus*, *peniculus* ou *penicillum*, qui signifie la même chose. Il y a des pinceaux de différentes espèces & de différente matière. Ceux dont on se sert plus ordinairement sont du poil de la queue d'un animal appelé *petit-gris*, espèce d'écureuil. On en fait de queues de blaireau, du putois, du poil de chien ; on en fait de soie de porc, de sanglier, qu'on appelle *brosse*. Les pinceaux & brosses sont renfermés par un bout dans des tuyaux de plume, & le bout des pinceaux se termine en pointe. Lorsqu'on veut de grosses brosses, on les fait, ainsi que les petites, avec de la soie de porc ; mais ne pouvant les enfermer dans un seul tuyau de plume, on en ouvre plusieurs dont on les enveloppe en les assujettissant avec une ficelle ; & quelquefois on lie la soie de porc autour de l'un des bouts d'un bâton appelé *manche* ou *hampes*. On fait encore une espèce de pinceau ou brosse plate, de poil de porc appelé *tranchet*, qui sert beaucoup dans l'architecture & dans les grands ouvrages. Les pinceaux pour la signature sont faits de la même

manière que ceux pour peindre à l'huile, à cela près que leur pointe est plus aiguë.

Pinceau, se dit aussi en parlant des ouvrages d'un peintre. Ce peintre a un beau pinceau, un pinceau savant. Ce n'est pas là de son pinceau ; je reconnois son pinceau, &c.

PINCEAU INDIEN, (*Invent. chinoise.*) les pinceaux indiens ne sont autre chose qu'un petit morceau de bois de bambou, aiguë & fendu par le bout à un travers de doigt de la pointe. On y attache un petit morceau d'étoffe imbibée dans la couleur qu'on veut peindre sur de la toile, & qu'on presse avec les doigts pour l'exprimer. Celui dont on se sert pour peindre la cire est de fer, de la longueur de trois travers de doigt, ou un peu plus. Il est mince dans le haut, & par cet endroit il s'insère dans un petit bâton qui lui sert de manche ; il est fendu par le bout, & forme un cercle au milieu, autour duquel ou attache un peloton de cheveux de la grosseur d'une muscade ; ces cheveux s'imbibent de la cire chaude qui coule peu à-peu par l'extrémité de cette espèce de pinceau.

PINCEAU, f. m. (*terme de Relieur.*) sorte de brosse composée d'un manche de bois & de poil de sanglier ou de cochon. Les relieurs s'en servent pour coller & jasper.

PINCEAUX DE FLANDRE, en terme de Vergetier ; ce sont des pinceaux qui viennent de ce pays, & qui ne sont liés que par deux liens seulement. Ces pinceaux ne sont plus recherchés, comme ils l'étoient autrefois ; les ouvriers de Paris en font qui les valent pour le moins, & qu'on leur préfère.

PINCEAU, (*outil de Vernisseur.*) Les vernisseurs se servent de pinceaux fort petits & ronds, comme les peintres, pour dessiner & former des figures & des paysages sur leurs ouvrages. Ils en ont de plus particuliers avec lesquels ils vernissent ; ils sont plats, larges d'un bon pouce, épais de six lignes, dont la barbe est enchâssée avec du fer blanc & un petit manche de bois rond ; le poil de ces pinceaux est de poil de petit-gris & de poil de blaireau.

PINCÉE, f. f. (*terme de Médecine.*) est la quantité de fleurs, de graine, ou autres substances semblables, qui peuvent tenir entre deux ou trois doigts, le pouce & le suivant ou les deux suivans.

Ce mot vient du latin *pugillus*, qui signifie *petit poing*. C'est la même chose que *pincée*.

Le *pugille* est estimé la huitième partie de la poignée, quoique quelques-uns confondent *pugille* avec *poignée*.

PINCELIER, f. m. (*Peinture.*) bassin oblong ou carré, d'environ six pouces de long, qui est de fer blanc. Il a une traverse qui excède un peu ses bords, sur laquelle les peintres nettoient leurs pinceaux avec de l'huile, en les faisant passer sur cette traverse, & appuyant le doigt dessus.

PINCER, v. a&t. (*Gramm.*) en général c'est ferrer avec le bout des doigts. Les oiseaux *pincent* avec leurs becs; les écrivains avec leurs pattes; les ouvriers avec des tenailles. On *pince* les cordes d'un luth, &c. Il se prend aussi au figuré, & l'on dit d'un homme qui raille finement, qu'il *pince* sans qu'on s'en aperçoive.

PINCER LE VENT, (*Marine.*) c'est aller au plus près du vent, cingler à six quarts de vent près du rhumb d'où il vient. Voyez **RANGER**.

PINCER, PINCEMENT, (*Jardinage.*) *pincement*, en terme de jardinage, est l'action d'arrêter par les bouts tous les bourgeons de la pousse d'une année, lorsqu'ils sont parvenus à une certaine longueur. On appelle *pincement* cette opération, parce qu'on se sert des deux ongles du pouce & de l'index pour rogner le bout des branches qui s'échappent trop.

On n'est pas bien d'accord sur la nature des bourgeons pour le *pincement*, ni même sur les effets, ni sur les raisons de *pincer* le bout des branches. Les uns prétendent par son moyen empêcher les bourgeons de s'étroter, c'est-à-dire de s'allonger trop en restant toujours fort menus; & on prétend faire fortifier par-là les bourgeons. D'autres pratiquent le *pincement* à dessein d'arrêter la sève, & de l'empêcher de s'emporter vers le haut. Il en est d'autres encore qui s'en servent dans la vue de faire

ouvrir les yeux d'en bas à dessein de les faire drageonner.

Le *pinacement* est en usage universellement dans le jardinage, pendant les mois d'avril, mai & juin. Il ne doit se faire que sur les grosses branches d'en haut, & jamais sur les foibles, ni sur celles d'en bas, qu'il est essentiel de conserver afin qu'elles en produisent d'autres pour remplacer les endroits sujets à se dégarnir. S'il en vient de chiffonnes & de gourmandes, on les retranchera entièrement.

Présentement on regarde le *pinacement* comme la cause la plus meurtrière des arbres, & la source de leur infécondité; on l'avoit pratiqué sans aucun examen & par la force du préjugé. On est convaincu par les expériences, que l'on ne peut élever en *pinçant* de beaux arbres qui donnent long-temps des fruits. Cette opération détruit le mécanisme de la végétation par la suppression de la cime du bourgeon, laquelle est un des organes ou une partie organique la plus nécessaire de l'arbre pour l'action de la sève. Il ne faut *pincher* les arbres que dans un seul cas, c'est quand on veut faire drageonner un arbre, c'est-à-dire, le faire pousser par le pied: alors cette opération devient d'une nécessité indispensable. On *pinçera* avec l'ongle les orangers & les autres arbres de fleurs dans les deux pousses, pour ôter les jets foibles; & on ne laissera point emporter les branches d'une longueur convenable à la forme & à la rondeur de l'arbre, qui est la principale chose que l'on doit observer en taillant les orangers.

Ne *pinchez* point la première année les orangers étêtés, parce qu'ils ont besoin de toute la longueur des branches pour former promptement une nouvelle tête.

L'ébourgeonnement qu'on a trouvé à son article, tient lieu de *pinacement*, & est infiniment meilleur. Voyez **ÉBOURGEONNEMENT**.

PINCER, (*Maréchal.*) c'est approcher délicatement l'éperon du flanc du cheval sans donner de coup ni appuyer. Le *pincher* est une aide, & appuyer un châtiment. *Pincher* du droit, *pincher* du gauche, *pincher* des deux. Lorsqu'on a *pinché* un cheval, il

ne faut pas laisser l'éperon dans le poil , mais le retirer d'abord.

PINCER, en terme de *Planeur*, c'est proprement l'action de former l'angle qui va tout autour d'une piece de vaisselle au dessus du bouge, sous la marlie. *Voyez* ARRETE.

PINCER un livre, (terme de *Relieur*.) c'est approcher avec de petites pinces de fer de chaque côté des nerfs qui sont au dos d'un livre, les ficelles qui n'en sont pas assez proche quand on l'a fouetté.

PINCER, (*Musique*.) C'est employer les doigts au lieu de l'archet pour faire sonner les cordes d'un instrument. Il y a des instrumens à cordes qui n'ont point d'archet, & dont on ne joue qu'en les *pinçant*; tels sont le cistre, le luth, la guitare: mais on *pince* aussi quelquefois ceux où l'on se sert ordinairement de l'archet, comme le violon & le violoncelle; & cette maniere de jouer, presque inconnue dans la musique françoise, se marque dans l'italienne par le mot *pizzicato*. (S)

PINCETTES, f. f. plur. (*outil d'Ouvriers*.) instrument de fer poli, composé d'une tête, d'un bouton, de deux branches & d'une patte.

Ce sont encore de petites tenailles, les unes simples, & les autres à ressort, dont se servent divers ouvriers pour placer les différentes pieces de leurs ouvrages, qui sont trop petites pour être mises à la main, comme sont les goupilles, les petites vis & autres semblables, particulièrement dans l'horlogerie. Les deux branches de ces tenailles sont courbées en demi-cercle pour donner plus de force & de tenue au mors lorsqu'on les presse. A l'égard du mors, il est toujours étroit & sans courbure; mais aux unes plat & carré, & aux autres plat & pointu.

Les joailliers se servent aussi de *pincettes* très-fines pour prendre les pierres précieuses qui sont d'un très-petit volume, & les ranger sur les dessins des diverses pieces de joaillerie qu'ils veulent monter.

Il y a des *pincettes* qui servent à arracher le poil & la barbe. On les appelle autrement *pinces*. (D. J.)

PINCETTES à disséquer, (*Instrument anatom.*) ces sortes de *pincettes* sont com-

posées de deux petites lames soudées & unies par un bout, qui s'écartent l'une de l'autre par leur propre ressort, & qui se joignent à leurs extrémités en les serrant avec les doigts; elles servent à soutenir les parties délicates qu'on veut disséquer. *Voyez en la figure dans* Habicot, Lyser, & aut. es.

PINCETTES, instrument de Chirurgie, dont on se sert pour panser les plaies, les ulceres, les fistules, introduire dans leur fond les parties d'appareil qu'on ne sauroit y mettre avec les doigts, les en ôter dans le besoin, ou même en tirer les corps étrangers. Il y a plusieurs sortes de *pincettes*; celles qui sont à anneaux sont le plus en usage.

Elles sont composées de deux branches unies ensemble par jonction passée, ce qui rend une branche mâle & l'autre femelle. *V. JONCTION PASSÉE*; terme de *Coutellerie*.

Le corps ou milieu des *pincettes* qui est formé par l'union des deux branches, les partage en partie antérieure, & en partie postérieure. La partie antérieure des *pincettes* est ordinairement appelée *bec*. Il commence à la partie antérieure de la jonction passée, & se continue l'espace de deux ou trois pouces, pour se terminer par une extrémité fort mouffe & fort arrondie.

L'extérieur des branches qui composent ce bec, est exactement poli & arrondi dans toute sa longueur, & va insensiblement en diminuant jusqu'à l'extrémité, où il est mouffe. L'intérieur au contraire est applati depuis la jonction passée jusqu'à l'extrémité de chaque branche, où l'on remarque des inégalités différentes, suivant les divers usages des *pincettes*: mais outre le plane de chaque branche, elles sont encore un peu courbées dans leur milieu; ce qui fait que la *pincette* étant fermée, on voit un petit espace entre chaque branche, qui s'efface à mesure qu'il approche de l'extrémité du bec; cette courbure est nécessaire, pour que l'extrémité du bec pince exactement.

Les *pincettes* ont ordinairement des inégalités transversales & parallèles à la partie interne de leur extrémité antérieure; mais

par ce moyen elles ne sont propres qu'au pansement des plaies : si l'on y pratiquoit des cavités longuettes , & qu'on fit garnir ces cavités de petites dents , ces *pincettes* n'en seroient pas moins propres au pansement des plaies ; & cette structure les rendroit en outre fort efficaces pour l'extraction des corps étrangers. C'est une remarque de M. Garengéot, dans son traité d'*Instrumens*, à l'article des *pincettes*.

La partie postérieure des *pincettes* est à-peu-près de la même structure que la partie postérieure des ciseaux, voyez CISEAUX, à la différence que l'anneau est plus petit, & le manche plus arrondi. Voyez la fig. 4. Planche I.

Les dimensions de ce manche, y compris les anneaux, sont de deux pouces de longueur, lesquels joints avec le corps ou le milieu qui a neuf lignes, & la lice qui est de deux à trois pouces, sont à-peu-près la longueur d'environ cinq pouces & demi.

PINCETTE A POLYPE, la, diffère peu de celle que nous venons de décrire. L'extrémité postérieure est un peu plus longue, étant de trois pouces, y compris l'anneau ; l'union est toute la même chose par jonction passée ; mais leur bec est différent ; il est très-légèrement arrondi en dehors, & plat en dedans, & va toujours en augmentant peu à peu, pour se terminer par une extrémité fort mouffe.

On pratique à l'extrémité du bec deux petites fenêtres : ces ouvertures ont quatre lignes de hauteur sur deux lignes & demie de diamètre ; enfin le bec a un pouce neuf lignes de long sur près de quatre lignes de large, & la *pincette* n'a en tout qu'un demi-pié de longueur. Voyez POLYPE.

Il y a des *pincettes* courbes & beaucoup plus longues pour tirer les polypes du nez par la bouche.

M. Levret a imaginé des *pincettes* pour la ligature des polypes : elles ont à leur bec de petites poulies dans l'épaisseur de l'extrémité du bec. Voyez POLYPE UTÉRIN.

PINCETTES ANATOMIQUES, instrument composé de deux petites lames soudées & unies par un bout, qui s'écartent l'une & l'autre par leur propre ressort, &

qui se joignent à leur extrémité, en les serrant avec les doigts.

Cet instrument a ordinairement quatre pouces de longueur, cinq ou six lignes de large à la base de chaque branche qui va toujours en diminuant de largeur, & augmentant un tant soit peu d'épaisseur. Ces branches sont entourées extérieurement d'un petit biseau ; & elles ont de petites inégalités transversales à leur partie intérieure & inférieure ; ce qui fait qu'elles serrent plus exactement. Voyez la fig. 9. Planche I.

L'usage de ces *pincettes* est de soulever les parties délicates qu'on veut disséquer. Elles sont aussi très-utiles dans les pansements des plaies, & n'effraient point les malades, comme les *pincettes* à anneaux qu'ils craignent, parce qu'elles ressemblent à des ciseaux. (Y)

PINCETTES à argenter & dorer, sont des especes de bruxelles d'ébene, dont les doreurs sur cuir se servent pour prendre les feuilles d'or ou d'argent, & les appliquer sur les ouvrages : à l'extrémité où les deux branches se joignent, est attaché un morceau de queue de renard, dont l'usage est d'appliquer les feuilles sur l'assiette dont la peau est peinte.

PINCHINA, f. m. (*Draperie.*) sorte d'étoffe de laine non croisée, qui est une espece de gros & fort drap qu'on fabrique à Toulon ; leur largeur est d'une aune, & la longueur des pieces est de vingt & une à vingt-deux aunes, mesure de Paris. Il se fait des *pinchinas* tout de laine d'Espagne, & d'autres entièrement de laine du pays.

PINÇON, QUINÇON, GRINSON, FRINGILLANNE, f. m. (*Hist. natur. Ornit.*) *fringilla*, oiseau qui est un peu plus petit que le moineau, & qui pèse presque une once. Il a le bec fort & pointu ; l'extrémité & la piece supérieure sont brunes, la piece inférieure est blanchâtre. Le mâle a la tête blanchâtre, excepté derrière les narines où les plumes sont noirâtres. Le dos a une couleur rousse mêlée de cendré ou de verd ; la poitrine est rougeâtre, & les plumes du dessous de la queue sont blanchâtres. Les couleurs de la femelle sont plus pâles, elle a

cependant le croupion verd, comme le mâle; mais la couleur du dos est moins rousse; le bas-ventre a une couleur brune mêlée d'une teinte de verd, & la poitrine est d'une couleur sale & obscure.

Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile; elles ont toutes, excepté les trois premières, la racine & les barbes intérieures blanches; les bords extérieurs sont au contraire jaunâtres, ou plutôt verdâtres. On distingue aisément le mâle de la femelle, par les plumes de la base de l'aile qui sont bleuâtres; & par une tache blanche qui se trouve sur la partie supérieure de l'aile; au dessous de cette tache il y a un espace noir, & plus bas, une longue bande blanche qui s'étend sur la pointe des petites plumes de l'aile, depuis la quatrième jusqu'à la dixième. La partie de la bande qui passe sur la pointe, est d'un blanc jaunâtre: la queue a un peu plus de deux pouces de longueur, elle est composée de douze plumes; l'extérieur de chaque côté a la racine & la pointe noires. seulement du côté extérieur du tuyau. L'espace intermédiaire est blanc; les plumes qui suivent n'ont de blanc qu'à la pointe, & du côté extérieur du tuyau; les trois suivantes de chaque côté sont noires en entier; enfin les deux du milieu ont une couleur cendrée, à l'exception des bords qui sont verdâtres. Les *pinçons* aiment le froid; cependant quand il est grand, ils en sont incommodés. Willughbi, *Ornithol.* Voyez OISEAU.

PINÇON DES ARDENNES. V. PINÇON MONTAIN.

PINÇON DE MER. Voyez PETREL.

PINÇON MONTAIN, PINÇON DES ARDENNES, PINÇON DE MONTAGNE, *fringilla montana*, seu *monti-fringilla*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du moineau: il a le bec grand, droit, fort, & de figure conique. Le mâle a les plumes de la tête & du cou jusqu'au milieu du dos, d'un beau noir luisant, comme celles de l'étourneau: le bord des barbes de chaque plume est d'un cendré roussâtre. La partie intérieure du dos & de la poitrine est blanche; la gorge a une couleur jaune roussâtre, & celle des plumes du derrière de l'anus est rousse: les plumes supérieures

du pli de l'aile ont une belle couleur orangée; celles de dessous sont d'un beau jaune.

La femelle au contraire a la tête de couleur rousse ou brune mêlée de cendré; le cou est cendré sans mélange d'autre couleur; les plumes du dos ont le milieu noir & les bords de couleur cendrée roussâtre; la gorge est moins rousse que celle du mâle, & les plumes du pli de l'aile n'ont point d'orangé; en général toutes les couleurs de la femelle sont plus pâles que celles du mâle. Les grandes plumes extérieures de l'aile sont rousses, & les intérieures noires, à l'exception des bords qui sont roux. La quatrième plume & les sept ou huit qui suivent, ont une tache blanche sur le côté extérieur du tuyau, à l'endroit où touchent les pointes des plumes du second rang. La queue est noire; la plume extérieure de chaque côté a toujours le bord extérieur des barbes blanc, & quelquefois aussi celui des barbes intérieures: les couleurs de cet oiseau varient. Willug. *Ornith.* Voyez OISEAU.

PINÇON ROYAL. Voyez GROS BEC.

PINÇURE, s. f. terme de Drapier, petit faux pli que les draps prennent quelquefois au foulon.

PINCZOW, (*Géogr.*) ville de la haute ou petite Pologne, dans le palatinat de Sandomir: elle appartient à titre de marquisat aux comtes de Wielopolski, & renferme entr'autres un gymnase; son territoire est fort étendu & fort riche. Ce fut là que Charles XII gagna sur le roi Auguste la bataille autrement appelée de *Cliffno*. (*D. G.*)

PINDAIBA, s. f. (*Bot. exot.*) c'est le nom qu'on donne dans le Brésil au genre de plante que les botanistes appellent *capficura*. Voyez POIVRE DE GUINÉE. *Bot.* (*D. J.*)

PINDARIQUE, adj. (*Litt.*) en poésie, se dit d'une ode à l'imitation de celle de Pindare. Voyez ODE.

Le style *pindarique* se distingue par la hardiesse & la sublimité des tours poétiques, par les transitions frappantes & inattendues, par des écarts, des digressions, en un mot, cet enthousiasme & ce beau

désordre, dont M. Despréaux a dit en parlant de l'ode :

*Son style impétueux souvent marche
au hasard,
Souvent un beau désordre est un effet
de l'art.*

Pindare, de qui le style *pindarique* a tiré son nom, étoit de Thebes ; il florissoit environ 478 ans avant Jesus-Christ, & fut contemporain d'Eschyle, d'Anacréon, & d'Eurypide. Quand Alexandre le Grand ruina la ville de Thebes, il voulut que la maison où ce poète avoit demeuré fût conservée.

De tous les ouvrages de ce poète, il ne nous reste qu'un livre d'odes faites à la louange des vainqueurs qui remportoient le prix aux jeux publics de la Grece : aussi sont-elles intitulées les *olympiques*, les *néméens*, les *pythiques*, les *isthmiques*. Le nom de Pindare n'est guere plus le nom d'un poète, que celui de l'enthousiasme même. Il porte avec lui l'idée de transports, d'écarts, de désordre, de digressions lyriques ; cependant il fort beaucoup moins de ses sujets qu'on ne le croit communément ; ses pensées sont nobles, sentencieuses, son style vif & impétueux, ses faillies sont hardies ; mais quoiqu'il paroisse quelquefois quitter son sujet, il ne le finit jamais sans y revenir.

Les poèmes de Pindare sont difficiles pour plusieurs raisons ; 1°. par la grandeur même des idées qu'ils renferment ; 2°. par la hardiesse des tours ; 3°. par la nouveauté des mots qu'il a souvent fabriqués exprès pour l'endroit où il les place ; & enfin parce qu'il est rempli d'une érudition détournée, tirée de l'histoire particuliere de certaines familles & de certaines villes, qui ont eu peu de part dans les révolutions connues de l'histoire ancienne.

Les hardieses qui regnent dans ses odes, & sur-tout l'irrégularité de sa cadence & de son harmonie, ont fait imaginer à quelques poètes qu'ils avoient fait des odes *pindariques*, parce que leurs vers se ressembloient du même délire ; mais le public n'en a pas jugé de même. Cowley est de tous les auteurs anglois celui qui a le mieux réussi à imiter Pindare.

Dans la composition d'une ode *pindarique*, le poète doit d'abord tracer le plan général de la piece, marquer les endroits où les faillies élégantes & les efforts d'imagination produisent un plus bel effet, & enfin voir par quelle route il pourra revenir à son sujet. V. ENTHOUSIASME.

PINDE, LE (*Géogr. anc.*) montagne de la Grece, fort célébrée par les poètes, parce qu'elle étoit consacrée aux Muses : ce n'étoit pas proprement une montagne seule, mais une chaîne de montagnes habitées par différens peuples de l'Épire & de la Thessalie, entr'autres, par les Athamanes, par les Aétiches, & par les Perrhebes. Elle séparoit la Macédoine, la Thessalie, & l'Épire. Le *Pinde*, dit Strabon, *liv. IX.* est une grande montagne, qui a la Macédoine au nord, les Perrhebes au couchant, les Dolopes au midi, & qui étoit comprise dans la Thessalie. Pline, *liv. IV, ch. j.* la place dans l'Épire. Pour accorder ces deux auteurs il suffit de dire que le *Pinde* étoit entre l'Épire & la Thessalie, & que les peuples qui l'habitoient du côté de l'Épire étoient réputés Epirotes, comme ceux qui l'habitoient du côté de la Thessalie étoient réputés Thessaliens. Tite-Live, *livre XXXII*, nomme cette montagne *Lyncus* ; & Chalcondyle, de même que Sophien, disent que le nom moderne est *Mezzovo*.

2°. *Pindus* étoit encore une ville de Grece, dans la Dorique, selon Pomponius Mela, *liv. II, ch. iij.*

3°. *Pinaus* est aussi le nom d'un fleuve de Cilicie, près la ville d'Issus.

4°. C'est le nom d'une riviere de l'Épire, ou de la Macédoine : cette riviere rouloit ses ondes par sauts & à travers des rochers. (*D. J.*)

PINDENISSUS, (*Géogr. anc.*) ville de Cilicie, près du mont Amanus, chez les Eleuthérociliens, c'est-à-dire, les Ciliciens libres. Strabon l'appelle *πινδενισσος*. Cicéron s'en rendit maître l'an 702 de Rome, comme il le dit lui-même, *epistolâ secundâ ad Cælium*. (*D. J.*)

PINÉALE, GLANDE PINÉALE, *en Anatomie*, est le nom d'un petit corps mollet, grisâtre, environ de la grosseur d'un pois médiocre, irrégulièrement arrondi,

quelquefois figuré comme une pomme de pin, d'où est venu le nom de *pinéale*, situé derrière les couches des nerfs optiques, immédiatement au dessus des tubercules quadrijumeaux. *Voyez TUBERCULES.*

C'est là où Descartes prétend que l'âme réside d'une manière particulière.

PINEAU, f. m. (*Agricult.*) c'est un raisin fort noir, qui vient en Auvergne, & qui est un de plus doux & des meilleurs à manger : le vin qu'on en tire s'appelle *auvernat* à Orléans, dans d'autres endroits *morillon*, & *pineau* en Auvergne : les Poitevins font beaucoup de cas du vin *pineau*. *Trévoux. (D. J.)*

PINEY ou **PIGNEY**, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la Champagne, élection de Troyes, érigée en duché-pairie en 1581. Elle est à 6 lieues au nord-est de Troyes. *Long. 21, 48 ; l. 48, 22. (D. J.)*

PING-PU, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Chinois nomment un tribunal ou conseil qui est chargé du département de la guerre, & qui a soin de tous les détails militaires : c'est lui qui donne les commissions pour les officiers de terre & de mer ; il ordonne les levées de troupes, les approvisionnement des armées ; il a soin de l'entretien des places fortes & des garnisons, de la discipline militaire, & de l'exercice des soldats. Il y a quatre autres tribunaux militaires subordonnés à celui dont nous parlons ; ils sont présidés par des inspecteurs nommés par l'empereur à qui ils rendent compte de tout ce qui se passe, & ils veillent sur la conduite des membres des différens tribunaux ; ce qui les tient en respect.

PINGUICULA, f. f. (*Bot.*) on appelle vulgairement en françois ce genre de plante *grassette*, & c'est sous ce nom qu'on en a donné les caractères d'après Tournefort ; les voici maintenant dans le système de Linnæus.

Le calice est une enveloppe labiée, qui subsiste après la chute de la fleur ; sa levre supérieure est droite & fendue en trois ; sa levre inférieure est recourbée & fendue en deux ; la fleur est labiée & monopétale ; sa grande levre est droite, obtuse, fendue en trois ; sa petite levre est fen-

due en deux, & plus ouverte ; le nectarium a la figure d'une cornue ; les étamines sont deux filets cylindriques, crochus, penchés dans le haut, & plus courts que le calice. Les bossettes des étamines sont arrondies ; le pistil a le germe sphérique, le style très-court, & le stigmate composé de deux levres. Le fruit est une capsule ovoïde qui s'ouvre naturellement au sommet, & qui contient une seule loge pleine d'un grand nombre de semences cylindriques qui sont placées à l'aîsè.

Tournefort distingue quatre espèces de ce genre de plante, la commune, la blanche, la pourprée, & la petite à fleurs couleur de rose.

La commune est nommée proprement *grassette* en françois ; en anglais *the common butter-wort*, ou *mountain-sanicle* ; & par les botanistes, *sanicula montana*, *flore calcari donato*.

Ses feuilles, qui sont en petit nombre, sont couchées sur terre, grasses au toucher, extrêmement luisantes, & d'un jaune tirant sur le verd pâle. Il s'élève d'entre elles des pédicules, dont chacun soutient à son sommet une fleur purpurine, violette ou blanche, semblable, à quelques égards, à celle de la violette, mais d'une seule piece, terminée par un long éperon. Quand la fleur est passée, il lui succede une coque enveloppée du calice dans sa partie inférieure ; cette coque s'ouvre en deux, & laisse voir un bouton renfermant plusieurs semences menues, presque rondes.

La *grassette* montagnaise croît sur les collines arrosées d'eau, ainsi que dans les lieux humides ; elle est vivace, se multiplie de graines sans être cultivée, fleurit au printemps, & passe vite. Elle est réputée vulnèraire & consolidante. Le suc onctueux & adoucissant qu'on en exprime sert d'un très-bon liniment pour les gerçures des mamelles. La graisse de ses feuilles est aussi singulière que celle du *ros solis*. Les Laponnes versent par-dessus les feuilles fraîches de cette plante, le lait de leurs rennes tout chaud, après quoi elles le laissent reposer pendant un jour ou deux ; le lait en acquiert plus de consistance, sans que la sérosité s'en sépare, & sans le rendre moins

moins agréable au goût : les paysannes en Danemarck se servent du suc gras de cette plante en guise de pommade , pour faire tenir la frisure de leurs cheveux. (D. J.)

PINGUIN. Voyez PENGOUIN.

PINHEL, (Géogr. mod.) petite ville de Portugal, dans la province de Tra-los-Montes, capitale d'une comarca, au confluent de la Coa, & de Rio-Pinhel, à 12 lieues au nord de Guarda, 30 est de Salamague : elle jouit de grands privilèges, & les écrivains portugais prétendent, sans aucune preuve, qu'elle a été bâtie par les anciens Turdules. Long. 21. 28. lat. 40. 42. (D. J.)

PINKAFELD, (Géogr.) jolie ville de la basse Hongrie, dans le comté d'Elsenburg, sur la rivière de Pinka, & au milieu d'une riante contrée. Elle est munie d'un château. (D. G.)

PINNE-MARINE, (Conchyliol.) coquillage de mer, composé de deux valves, quelquefois chargées de pointes & de tubercules; ce coquillage est le plus grand de son genre que nous ayons dans nos mers. Les Vénitiens l'appellent *astura*, les Napolitains *perna*, & nos naturalistes *pinna* ou *pinna-marina*.

« Amyot, dit M. l'abbé d'Olivet, dans » sa traduction des *œuvres philosophiques* » de Cicéron, m'a donné l'exemple de fran- » ciser le mot *pinne*, comme les Romains » l'avoient latinisé ». Jamais terme n'a été francisé à plus juste titre, & même l'on n'en doit point employer d'autre; celui de *nacre de perle*, dont on se sert sur les côtes de Provence & d'Italie, est d'autant moins convenable, qu'il signifie proprement la coquille de l'huître perlière; & la *nacre* désigne des élévations en demi-boffe, ou les loupes, comme disent les joailliers, qui se trouvent quelquefois dans le fond des coquilles de nacre.

Si la terre a ses vers à soie, la mer a pareillement ses ouvrières en ce genre. Les *pinnes-marines* filent une telle soie, que plusieurs l'ont prise pour être le bysse des anciens, & qu'on en fait encore des bas & des gants en Sicile; de plus, ce coquillage nous donne des perles qui valent autant que celles des huîtres de l'Orient, pour fournir

Tome XXV.

des vues sur la découverte de leur formation; enfin il mérite quelques détails par toutes ces raisons.

La *pinne-marine* est un coquillage de mer, bivalve ou à deux battans, formés de deux pièces larges, arrondies par en haut, fort pointues par en bas, rudes & très-inégales en dehors, lisses en dedans; leur couleur à la Chine tire sur le rouge, d'où leur vient le nom ridicule de *jambonneau*.

Il s'en trouve de différentes grandeurs; depuis un pié jusqu'à deux & demi de longueur, & elles ont dans l'endroit le plus large, environ le tiers de leur longueur; il sort de ce coquillage une espèce de houpe, longue d'environ six pouces, plus ou moins, & garnie, selon la grandeur ou la petitesse de la coquille. Cette houpe est située vers la pointe, du côté opposé à la charnière. Elle est composée de plusieurs filamens d'une soie brune fort déliée; ces filamens regardés au microscope paroissent creux: si on les brûle, ils donnent une odeur urineuse comme la soie.

Ce coquillage renferme un petit poisson qui est bon à manger, dans lequel s'engendrent quelquefois des perles de différentes couleurs & figures. On ramasse une grande quantité de *pinnes* sur les côtes de Provence, où la pêche s'en fait au mois d'avril & de mai. On en trouve aussi beaucoup à Messine, Palerme, Syracuse, Smyrne, & dans l'île de Minorque. L'animal qui l'habite se tient immobile sur les rochers dans la posture qu'il a choisie, & qui doit varier.

Les *pinnes-marines* peuvent être regardées comme une espèce de moule de mer, mais beaucoup plus grande que toutes les autres. Leur coquille, comme celle des autres moules, est composée de deux pièces semblables & égales, qui depuis l'origine s'élargissent insensiblement; elles sont plus applaties que les autres moules, par rapport à leur grandeur. Leur couleur est ordinairement d'un gris sale; celles de la Chine sont rouges, d'où elles ont eu le nom de *jambonneau*.

Dans la plupart des *pinnes-marines*, la charnière à ressort qui tient les deux pièces ensemble du côté concave, commence à

D d d d d

L'origine de la coquille, & s'étend jusqu'aux deux tiers de sa longueur; les pièces ne sont pas liées ensemble de l'autre côté, mais elles sont bordées par plusieurs couches de matière d'une nature approchante de celle de la corne. Il y a quelques *pinnes-marines* qui s'entrouvrent tout du long du côté concave, & qui ont leur charnière du côté convexe; cependant malgré cette variété dans toutes les *pinnes-marines*, les bords de la coquille sont toujours plus épais du côté où elles s'entrelacent, que du côté où est la charnière.

Dans la surface de chacune des pièces de la coquille qui étoit touchée par l'animal, on voit une bande d'une matière semblable à celle de la charnière, qui fait une espèce de fracture, comme si les deux pièces étoient mal appliquées l'une contre l'autre. Il est naturel de croire que cette bande de matière, différente de celle du reste de la coquille, marque la route qu'a suivi une partie du corps de l'animal, qui laisse échapper un fuc pareil à celui qui borde les extrémités des coquilles, pendant que les autres parties ont laissé échapper un fuc propre à épaissir & à étendre la coquille.

Les deux couches de matières différentes qui composent la coquille de ce poisson, sont remarquables. Une partie de l'intérieur est de couleur de nacre; l'autre couche lui sert de croûte, & fait seule toute l'épaisseur de la coquille où la nacre manque. Cette couche-ci est raboteuse, la boue qui s'y est attachée, en obscurcit la couleur; mais intérieurement elle est polie, & paroît d'un rouge fort pâle. Cette couche est formée d'une infinité de filets appliqué les uns contre les autres, & peu adhérens ensemble dans certains endroits de la coquille. Ils sont très-déliés, quoiqu'on les découvre distinctement à la vue simple: mais avec un microscope, on voit de plus qu'ils sont chacun de petits parallépipèdes à base rectangle presque carrée.

Si on détache un petit morceau de cette croûte qui couvre la nacre, & qu'on le froisse entre les doigts, ses filets se séparent les uns des autres, & excitent par leurs pointes sur la main des démangeaisons incommodes.

La partie de la coquille qui a la couleur de la nacre, est composée de feuilles minces, posées parallèlement les unes sur les autres, de façon que l'épaisseur de la coquille est formée par celle de ces feuilles. On les sépare facilement les unes des autres, si on les fait calciner pendant un instant.

La structure de cette partie de la coquille ressemble donc à celle des ardoises & des autres pierres feuilletées, & celle de l'autre partie ressemble à la structure de l'amiante, & de quelques talcs ou gypses composés de filets. Cette structure des coquilles de la *pinne* lui est commune avec diverses coquilles, & en particulier avec la nacre de perle.

Les auteurs qui ont parlé de ce coquillage, disent qu'il est posé dans la mer verticalement, la pointe en bas, & c'est apparemment sur la foi des pêcheurs, qu'ils lui ont donné cette situation, qui n'est pas aisée à vérifier. On peut plus compter sur ce que les pêcheurs assurent, que les *pinnes* sont toujours attachées aux rochers ou aux pierres des environs, par une houpe de filets; car pour les tirer du fond de l'eau il faut toujours briser cette houpe.

On les pêche à Toulon, à 15, 20, 30 piés d'eau, & plus quelquefois, avec un instrument appelé *crampe*; c'est une espèce de fourche de fer, dont les fourchons ne sont pas disposés à l'ordinaire; ils sont perpendiculaires au manche; ils ont chacun environ 8 pouces de longueur, & laissent entr'eux une ouverture de 6 pouces, dans l'endroit où ils sont les plus écartés. On proportionne la longueur du manche de la fourche ou *crampe*, à la profondeur où l'on veut aller chercher les *pinnes*; on les saisit, on les détache, on les enlève avec cet instrument.

La houpe de soie part immédiatement du corps de l'animal; elle sort de la coquille par le côté où elle s'entrouvre, environ à 4 ou 5 pouces du sommet, ou de la pointe dans les grandes *pinnes*.

Elle fixe la *pinne-marine*, elle l'empêche d'être entraînée par le mouvement de l'eau, mais elle ne sauroit l'empêcher d'être renversée, ni la retenir verticalement comme on le veut, de sorte qu'il y a grande apparence que ce coquillage est

tantôt incliné à l'horizon, & tantôt coule à plat, comme le font les moules & les coquillages qui ne s'enfoncent pas dans la vase. On ne peut guere s'assurer d'avoir les houpes dans toute leur longueur; on en a vu cependant à qui il en restoit 7 à 8 pouces; & on en a trouvé qui pèsent 3 onces. Les filets dont elles sont composées sont très-fins, & ordinairement si mêlés ensemble, qu'il n'est guere aisé de les avoir dans toute leur longueur; leur couleur est brune.

Ces fils foyeux sont filés par les *pinnes-marines*, comme les moules filent les leurs; leur filiere est placée dans le même endroit que la filiere des moules & des pétoncles, & n'a de différence que celle de ces effets; c'est-à-dire, que comme les *pinnes-marines* ont à filer des fils beaucoup plus fins & plus longs que les moules, leurs filieres sont aussi & plus longues & plus déliées. Voyez MOULE.

Cette filiere n'agit point comme celle des chenilles & des vers à soie; c'est un moule dans lequel un suc visqueux prend la consistance & la figure du fil de ce moule, s'ouvre d'un côté dans toute sa longueur, pour laisser sortir le fil qu'il a façonné. Enfin, les fils dont la houppe est composée, ont leur origine près de celle de la filiere, & sont logés dans une espece de sac membraneux de figure conique.

Dans ce sac membraneux, d'où part la houppe des fils foyeux, il y a des feuillets charnus qui les séparent les uns des autres. C'est de ces filets foyeux, que sortent tous les fils qui attachent la *pinne-marine*, & qui forment la houppe. Peut-être les feuillets charnus n'ont d'autre usage que de les séparer. Peut-être aussi servent-ils à appliquer & coller le bout du fil nouvellement formé. Comme ces fils sont très-fins, il n'est pas possible qu'ils aient chacun beaucoup de force; mais ce qui leur manque de ce côté-là pour attacher solidement la *pinne-marine*, est compensé par leur nombre; il est prodigieux.

Les *pinnes-marines* different plus des moules de mer, par le nombre & la finesse de leurs fils, que par la grandeur de leurs coquilles; pour me servir de la comparaison de Rondelet, ses fils sont par rapport à ceux

des moules, ce qu'est le plus fin lin par rapport à l'étope; & ce n'est pas peut-être assez dire, puisque les fils des *pinnes-marines* ne sont guere moins fins & moins beaux que les brins de soie filés par les vers.

On n'a jamais pu tirer d'utilité des fils des moules, comme de ceux des *pinnes*, quoique la filiere soit la même; & l'on diroit presque que ce n'est que dans la production de leur ouvrage, que ces deux parentes ont voulu se faire distinguer; car d'ailleurs leur ressemblance se trouve étonnante, non seulement dans l'extérieur, mais encore dans les parties intérieures. Les *pinnes* sont comme les moules, attachées à leurs coquilles par deux forts muscles, dont l'un est auprès de la pointe de la coquille, & l'autre vers le milieu de sa longueur. L'anus est auprès du second, ou du plus gros de ses muscles, & la bouche auprès du premier; elle est seulement fermée dans les *pinnes-marines*, par une levre demi-ovale, que n'ont point les moules de mer.

Les autres détails des parties intérieures de ce coquillage ne sont pas trop connus, parce qu'aucun anatomiste que je sache n'a pris le soin de les examiner; cependant comme il est le plus grand des coquillages à deux battans que nous ayons dans nos mers, il seroit commode à disséquer, & pourroit peut-être nous instruire en quelque chose sur les animaux du même genre.

M. de Réaumur le jugeoit propre à éclaircir la formation des perles en général. Il en produit beaucoup, mais dont le nombre n'est rien moins que constant; il y a des *pinnes-marines* qui n'en ont point du tout, & d'autres qui en ont des vingtaines. Mais il n'est pas dit que toutes les *pinnes-marines* en aient autant que celles des côtes de Provence; leur production dépend sans doute de diverses causes qui nous sont inconnues.

Les perles qui se rencontrent dans ces coquilles, ne sont pas toutes de la même eau, & ne sont point de l'eau de celle des Indes; celles même qui en approchent le plus sont plombées, mais on leur en trouve de plusieurs nuances différentes de l'ambre;

& transparentes comme lui, de rougeâtres, de jaunâtres & de noirâtres.

Leur forme la plus ordinaire est d'être en poire; toutes ces variétés de figure & de couleur, n'empêchent pas qu'elles ne soient de la même nature, puisqu'elles naissent dans le corps du même poisson; ce sont toujours de semblables concrétions pierreuses. Que ces perles, ainsi que toutes les autres, se forment dans le corps des poissons à coquille, comme le bézoart ordinaire dans le corps de chevres qui le fournissent; c'est ce qu'on a tout lieu de penser, puisqu'en les cassant, on les trouve radiées comme certains bézoarts, & formées par couches autour d'un noyau, qui paroît être lui-même une petite perle.

On en trouve de tellement baroquées, qu'elles ne conservent plus la figure de perles, mais la matière en est toujours disposée par couches, telles que celles des bézoarts. Il n'y a guère lieu de douter que les perles orientales ne soient de la même nature que celles qui naissent dans les autres poissons à coquille, comme dans les huîtres que nous mangeons ordinairement, & dans les différentes sortes de moules. Toute la différence qui est entr'elles, ne consiste que dans leur différente eau & pesanteur; mais c'est par-tout la même matière & la même construction, comme le font assez voir les différentes perles qu'on trouve dans la pinne-marine.

On rencontre aussi quelquefois de petits crabes nichés dans les coquilles de la pinne; & comme ce coquillage étoit déjà remarquable par ses perles & par sa soie, le spectacle des petits crabes n'a pas manqué de produire plusieurs histoires singulières que les anciens nous ont rapportées sur ce fait.

Ils ont cru que ce petit animal naissoit avec le poisson de notre coquille, & pour sa conservation; aussi l'ont-ils appelé le gardien du *pinna*, s'imaginant que le poisson périssoit dès qu'il venoit à perdre son gardien; voici en quoi ils jugeoient que ce petit crabe étoit utile à son hôte. Comme cet hôte est sans yeux, & qu'il n'est pas doué d'ailleurs d'un sentiment fort exquis, pendant qu'il a ses coquilles ouvertes, & que les petits poissons y entrent, le crabe

l'avertit par une morsure légère, afin que resserrant tout d'un coup ses coquilles, les poissons s'y trouvent pris, & alors les deux amis partagent entr'eux le butin.

Ceux qui n'ont pas cru que le crabe prît naissance dans les coquilles du *pinna*, relevent bien davantage la prudence de ce petit animal, qui pour se loger dans les coquilles des poissons, prend le temps qu'elles sont ouvertes, & a l'adresse d'y jeter un petit caillou pour les empêcher de se refermer & manger le poisson qui est dedans. Mais toutes ces circonstances ressemblent à un grand nombre d'autres rapportées par les anciens naturalistes; & c'est ce qui a contribué à décrier leurs ouvrages, quoique d'ailleurs ils nous apprennent des choses fort curieuses & fort véritables.

Ce que des modernes nous disent ici des petits crabes qui se logent entre les coquilles du *pinna*, se détruit sans peine; car premièrement, ces petits animaux se trouvent indifféremment dans toutes les bivalves, comme les huîtres & les moules, aussi-bien que dans les coquilles du *pinna*, où l'on rencontre aussi quelquefois de petits coquillages qui entrent dedans ou qui s'attachent dessus. M. Geoffroy avoit un *concha venerea*, ce joli coquillage que nous nommons en françois *porcelaine*, coquille de Venus, enfermé & vivant dans la coquille d'une pinne. D'ailleurs le poisson de ces coquilles ne vit point de chair, non plus que les moules ou les huîtres, mais seulement d'eau & de bourbe; ainsi l'adresse du petit crabe lui est inutile. Enfin, les petits crabes ne mangent point les poissons des coquilles où ils se logent, puisqu'on y trouve ces poissons sains & entiers, avec les petits crabes qui les accompagnent. Ce n'est donc que le hasard qui jette ces petits animaux dans ces coquilles pendant qu'elles sont ouvertes; ou bien ils s'y retirent pour s'y mettre à couvert, comme on en trouve souvent dans les trous des éponges & des pierres. Je finis, en observant que si la plupart des faits singuliers d'histoire naturelle que nous lisons dans divers auteurs, étoient examinés avec attention, il y auroit bien des merveilles détruites ou simplifiées, car on ne fait point assez jusqu'ou s'étend le

goût fabuleux des hommes, & leur amour pour le singulier. (*Le Chevalier DE JAUCOURT*)

PINNITES, (*Hist. nat.*) C'est ainsi que l'on nomme les coquilles appellées pinnemarines, lorsqu'elles se trouvent pétrifiées ou ensevelies dans le sein de la terre.

PINOT, f. m. (*Hydraul.*) est un morceau de fer ou de métal, dont le bout est arrondi en pointe pour tourner facilement dans une crapaudine ou dans une virole. On met ordinairement un *pinot* au bout de l'arbre du rouet d'une pompe, ou au pié des ventaux d'une porte cochere, ou de celles d'une écluse. (*K*)

PINQUE ou **PINKE**, f. m. (*Marine.*) C'est une sorte de flûte, bâtiment de charge fort plat de varangue, & qui a le derriere long & élevé. *Pinque* est aussi un flibot d'Angleterre.

PINQUIN, voyez **PENGOUIN**.

PINSKO ou **PINSK**, (*Géog. mod.*) ville ruinée du grand duché de Lithuanie, chef-lieu d'un territoire, & sur la riviere du même nom. *Long. 44. 26. lat. 52. 56.*

PINTADE, voyez **PEINTADE**, f. f. (*Ornithol.*) Cet oiseau de la côte d'Or, d'Afrique, de Barbarie, de Guinée, de Numidie, de Mauritanie, en un mot de tous ces pays brûlans, étoit fort connu des Romains; ils l'appelloient *avis afra*, l'oiseau africain. Il ne brille pas par l'éclat de son plumage; mais ses couleurs modestes ne fauroient manquer de contenter les yeux, par la régularité avec laquelle elles sont distribuées. Le pinceau ne peut rien faire de plus exactement symétrisé; & c'est aussi delà que l'oiseau de Numidie a tiré son beau nom de *pintade*.

On range la *pintade* sous le genre des poules, d'où vient qu'on l'appelle la *poule de Numidie*. Elle a tous les attributs & toutes les qualités des poules, crête, bec, plumage, ponte, couvée, soin de ses petits; ses caracteres distinctifs ont été indiqués ci-dessus.

Les différences des poules *pintades* sont fort bien désignées par Varron dans ces paroles, *grandes, variaë, gibberæ. Grandes*, elles sont effectivement plus grosses que les poules communes. *Variæ*, leur

plumage est tout moucheté: il y en a quelquefois de deux couleurs; les unes ont des taches noires & blanches, disposées en forme de rhombes, & les autres sont d'un gris plus cendré; toutes sont blanches sous le ventre, au dessous & aux extrémités des ailes. *Gibberæ*, leur dos en s'élevant forme une espèce de bosse, & représente assez naturellement le dos d'une petite tortue; cette bosse n'est cependant formée que du replis des ailes, car lorsqu'elles sont plumées, il n'y a nulle apparence de bosse sur leur corps; mais ce qui la fait paroître davantage, c'est que leur queue est courte & recourbée en haut, & non pas élevée & retrouffée en haut, comme celle des poules communes.

La *pintade* a le cou assez court, fort mince, & légèrement couvert d'un duvet. Sa tête est singuliere; elle n'est point garnie de plumes, mais revêtue d'une peau spongieuse, rude & ridée, dont la couleur est d'un blanc bleuâtre; le sommet est orné d'une petite crête en forme de corne, qui est de la hauteur de cinq à six lignes: c'est une substance cartilagineuse. Gesner la compare au corno du bonnet ducal que porte le doge de Venise; il y a pourtant de la différence, en ce que le corno du bonnet ducal est incliné sur le devant comme la corne de la licorne, au lieu que la corne de la *pintade* est un peu inclinée en arriere, comme celle du rhinocéros. De la partie inférieure de la tête pend de chaque côté une barbe rouge & charnue, de même nature & de même couleur que la crête des coqs. Sa tête est terminée par un bec trois fois plus gros que celui des poules communes, très-pointu, très-dur, & d'une belle couleur rouge.

La *pintade* pond & couve de même que les poules ordinaires: ses œufs sont plus petits & moins blancs; ils tirent un peu sur la couleur de chair, & sont marquetés de points noirs. On ne peut guere accoutumer la *pintade* à pondre dans le poulailler; elle cherche le plus épais des haies & des brossailles, où elle pond jusqu'à cent œufs successivement, pourvu qu'on en laisse toujours quelqu'un dans son nid.

On ne permet guere aux *pintades* domestiques de couvrir leurs œufs, parce que les meres ne s'y attachent point, & abandonnent souvent leurs petits; on aime mieux les faire couvrir par des poules d'inde, ou par des poules communes. Les jeunes *pintades* ressembtent à de petits perdreaux: leurs piés & leur bec rouge joint à leur plumage, qui est alors d'un gris de perdrix, les rendent fort jolies à la vue. On les nourrit avec du millet; mais elles sont fort délicates, & très-difficiles à élever.

La *pintade* est un oiseau extrêmement vif, inquiet & turbulent; elle court avec une vitesse extraordinaire, à-peu-près comme la caille & la perdrix, & ne vole pas fort haut; elle se plaît néanmoins à percher sur les toits & les arbres, & s'y tient plus volontiers pendant la nuit que dans les poulaillers. Son cri est aigre, perçant, désagréable, & presque continuel: du reste elle est d'humeur querelleuse, & veut être la maîtresse dans la basse-cour. Les plus grosses volailles, & même les poules d'inde, sont forcées de lui céder l'empire. La dureté de son bec, & l'agilité de ses mouvemens, la font redouter de toute la gent volatile.

Sa maniere de combattre est à-peu-près semblable à celle que Salluste attribue aux cavaliers numides: « leurs charges, dit-il, » sont brusques & précipitées; si on leur » résiste, ils tournent le dos, & un instant après font volte face: cette perpétuelle alternative harcelle extrêmement l'ennemi ». Les *pintades* qui se sentent du lieu de leur origine, ont conservé le génie numide. Les coqs d'inde glorieux de leur corpulence, se flattent de venir aisément à bout des *pintades*; ils s'avancent contre elles avec fierté & gravité, mais celles-ci les désolent par leurs marches & contre-marches: elles ont plutôt fait dix tours & donné vingt coups de bec, que les coqs d'inde n'ont pensé à se mettre en défense.

Les *pintades* nous viennent de Guinée: les Génois les ont apportées en Amérique dès l'an 1508, avec les premiers negres, qu'ils s'étoient engagés d'amener aux Castillans. Les Espagnols n'ont jamais pensé

à les rendre domestiques; ils les ont laissé errer à leur fantaisie dans les bois & dans les savannes, où elles sont devenues sauvages. On les appelle *pintades maronnes*, c'est une épithete générale qu'on donne dans les Indes à tout ce qui est sauvage & errant. Lorsque les François commencerent à s'y établir, il y en avoit prodigieusement dans leurs cantons: mais ils en ont tué une si grande quantité, qu'il n'en reste presque plus.

Entre les auteurs romains qui ont parlé de la *pintade*, les uns l'ont confondue avec la méléagride, & n'en ont fait qu'une seule espece. Tels sont Varron, Columelle & Pline. D'autres les ont distinguées, & en ont fait deux diverses especes; tel est Suétone, suivi par Scaliger, avec cette différence que Scaliger prétend mettre Varron de son côté, en quoi il est abandonné de ceux même qui suivent son sentiment sur la diversité de la *pintade* & de la méléagride, & en particulier de M. Fontanini, archevêque titulaire d'An-cire, lequel a donné une curieuse dissertation sur la *pintade*, dont on trouvera l'extrait dans les *mém. de Trevoux*, année 1729, au mois de juin; cependant le P. Margat a combattu le sentiment de M. Fontanini, dans le *recueil des lettres édifiantes*.

La *pintade* faisoit chez les Romains les délices des meilleures tables, comme il paroît par plusieurs passages d'Horace, de Pétrone, de Juvenal & de Varron; ce dernier prétend qu'elle n'étoit recherchée que par les gourmands, *propter fastidium hominum*, c'est-à-dire, pour piquer leur goût, & les remettre en appétit. Pline dit, *veneunt magno pretio propter ingratum virus*, expression assez difficile à entendre, mais qui vraisemblablement ne veut pas dire qu'on vendoit cher les *pintades*, parce qu'elles étoient détestables au goût. (*Le Chevalier DE JAUCOURT*.)

PINTADE, (*Diète*.) La chair de cet oiseau est très-savoureuse & très-salutaire. Les experts en bonne-chere prétendent que son goût ne ressemble à celui d'aucune volaille, & que ses différentes parties ont différens goûts. Les gens qui ne sont

pas si fins, trouvent que la viande de cet oiseau a beaucoup de rapport avec celle de la poule d'inde. *Voyez* POULE D'INDE, *diète*. On peut assurer en général que c'est un très-bon aliment. (b)

PINTE, f. f. (*Mesure de contenance.*) espece de moyen vaisseau ou mesure dont on se sert pour mesurer le vin, l'eau-de-vie, l'huile, & autres semblables marchandises que l'on débite en détail.

La pinte de Paris revient à peu près à la sixième partie du conge romain, ou, pour parler plus sûrement, elle est équivalente à 48 pouces cubiques; elle est à celle de Saint-Denis comme 9 à 14, & pèse une livre 15 onces, selon M. Couplet. Il met la pinte comble équivalente à 49 pouces $\frac{2}{3}$. Nous entrerons tout à l'heure dans de plus grands détails; nous dirons seulement, en passant, que la pinte ordinaire de Paris se divise en deux chopines, que quelques-uns appellent setiers; la chopine est de deux demi-setiers, & le demi-setier contient deux possons, chaque posson étant de six pouces cubiques. Les deux pintes font une quarte ou quarteau, que l'on nomme en plusieurs endroits pot; mais il faut entrer dans des détails plus intéressans, car il importe de constater la quantité juste de liquide qu'une pinte doit contenir, parce que c'est delà qu'on doit partir pour fixer toutes les autres mesures.

La pinte jusqu'à présent a été regardée de deux manières, ou comme pinte rase, ou comme pinte comble: delà vient que M. Mariotte, dans son *traité des mouvemens des eaux*, distingue deux sortes de pintes, dont l'une, qu'il dit ne remplir la pinte de Paris qu'à fleur de ses bords, pèse deux livres moins sept gros d'eau, & qui étant remplie à surpasser ses bords sans répandre, pèse deux livres d'eau.

Pour constater la juste mesure de la pinte & celle de ses parties, comme la chopine, le demi-setier, &c. il faut en rapporter la capacité à celle d'une mesure fixe. M. d'Ons-en-Bray, dans les *mém. de l'acad. ann. 1739*, propose le pié cube ras pour cette mesure fixe, comme la plus convenable: or le pié cube contient 36 pintes de celles qui ne sont remplies

que jusqu'au bord, ou qui pèsent environ deux livres moins sept gros; car si l'on vouloit se servir de la pinte qui pèse environ deux livres, ou qui surpasse les bords, le pié cube n'en contient que 35. Voici les avantages particuliers qui se trouvent dans chacune de ces deux pintes.

La pinte comble pesant à peu près deux livres d'eau ou de 35 au pié cube, est très-commode pour la mesure du pouce d'eau, parce qu'on prend communément avec M. Mariotte pour un pouce d'eau, l'eau qui coulant continuellement par une ouverture circulaire d'un pouce de diamètre, donne par minute 14 pintes de celles de 35 au pié cube, ou qui pèsent à peu près deux livres. Cette façon de compter & de régler le pouce d'eau, seroit très-commode pour les distributions des eaux de la ville, car à ce compte un pouce d'eau donne trois muids par heure, & 72 muids en 24 heures.

Les avantages de la pinte de 36 au pié cube, ou de la pinte qui pèse deux livres moins sept gros, sont en premier lieu que la capacité ou solidité de cette pinte est de 48 pouces cubes justes, ce qui est une partie aliquote du pié cube; au lieu que la pinte de 35 au pié cube, ou qui pèse à peu près deux livres, sa capacité ou solidité est de 49 pouces $\frac{2}{3}$ de pouce.

Mais en second lieu un avantage très-important de la pinte de 36 au pié, & qui peut seul faire décider en sa faveur, est que le muid contenant 8 piés cubes, on a dans le muid 288 de ces pintes: ce qui s'accorde avec l'usage ordinaire; qui est de compter 280 pintes claires au muid, & 8 pintes de lie; au lieu que si on prenoit la pinte de 35 au pié cube, il n'y auroit au muid que 272 de claires, & 8 pintes pour la lie.

Il semble par toutes ces raisons, qu'il convient de prendre pour mesure fixe le pié cube ras, qui contient 36 pintes rases, ou qui, suivant M. Mariotte, pèse environ deux livres moins sept gros.

Les mesures de Paris, tant celles qui servent de matrices pour le setier, la pinte, la chopine, &c. que celles qui servent journellement à étalonner celles des marchands, ne se rapportent point juste l'une

à l'autre, non plus qu'entr'elles, c'est-à-dire, que le ferier ne contient point exactement 8 pintes, la pinte deux chopines, &c. En voici la principale cause.

Les diametres des orifices ne sont point uniformes; c'est-à-dire, deux mesures de pinte, par exemple, dont la forme est différente, n'ont pas, chez les marchands des ouvertures égales; & si elles ne sont pas remplies à ras, quoiqu'à pareille hauteur, il se trouve moins de liqueur dans la mesure dont l'ouverture est la plus grande.

Il paroît qu'on peut aisément remédier à ce défaut, en constatant à la ville la forme de chaque différente mesure, à laquelle tous potiers d'étain seroient à l'avenir obligés de se conformer, leur laissant cependant un temps pour débiter les mesures qu'ils ont de faites, ainsi qu'on en a agi à l'égard des bouteilles.

2°. La nécessité où l'on est de remplir les mesures jusqu'aux bords, fait qu'il s'en répand toujours dans le transport & dans le comptoir des cabaretiers.

On peut éviter ces inconvéniens, en réglant une hauteur plus grande qu'il ne faut: par exemple, pour la pinte, on peut lui donner en hauteur un pouce d'abord au dessus de son solide de 48 pouces cubes, & ainsi à proportion pour les autres mesures; & pour constater jusqu'à quelle

hauteur chaque mesure doit être remplie, on pourroit former en dedans des orifices des mesures, un rebord qui terminât exactement jusqu'où doit monter la liqueur.

Les cubes des diametres ne sont pas proportionnels aux capacités des mesures, ainsi qu'ils devroient l'être.

Ces irrégularités causent des erreurs, quand on se sert des unes & des autres pour mesure.

On y remédiera sans peine, en faisant les diametres des orifices tels que leurs cubes soient, comme nous avons dit, proportionnels à leur capacité ou contenu des mesures.

Pour déterminer quels diametres on peut donner aux ouvertures proportionnelles des mesures, il faut observer que plus les ouvertures seront petites, & plus les mesures seront exactes; mais d'un autre côté l'usage de ces mesures chez les marchands, demande pour les nettoyer aisément, qu'on ne les fasse point trop petites; ce n'est qu'aux mesures fiduciaires de la ville qu'on peut faire ces orifices si petits qu'on voudra. On pourroit donner à l'orifice de la pinte des marchands 40 lignes de diametre, ce qui détermine les diametres proportionnels de la chopine, du demi-ferier, & des autres mesures, que l'on trouvera facilement en se servant de la ligne des solides du compas de proportion. (*)

M. de la Hire, dans les Mémoires de l'Académie de l'année 1703, page 68, dit que la pinte de Paris est la trente-cinquième partie du pié cube, c'est, dit-il, la juste mesure pour la pinte de Paris: cela revient à 49 treize trente-cinquièmes pouces cubiques; on suppose la pinte comble, autant que l'eau & le vin peuvent surpasser le bord du vase: mais M. Couplet, dans les Mémoires de 1732, page 126, observe qu'une pinte comble est une chose trop indéterminée, parce qu'on peut faire le comble plus ou moins fort, & qu'il dépend de la forme du vase plutôt que de sa capacité: ainsi il s'en tient à la pinte rase de 36 au pié cube ou de 48 pouces cubes, qui contient deux livres moins 7 gros d'eau de Seine, suivant M. Mariotte.

M. d'Ons-en-Bray, dans les Mémoires de 1739, page 52, choisit aussi la pinte de 48 pouces cubes pour la base de toutes ses mesures, parce que les mesures de Paris contenant 8 piés cubes, on a 288 de ces pintes dans un muid, ce qui s'accorde avec l'usage qui est de compter 280 pintes claires dans un muid de vin & 8 pintes de lie, en tout 288.

La jauge de M. Camus, dans les Mémoires de 1741, adoptée par l'Académie, est aussi relative à la pinte de 48 pouces, & au muid de 8 piés.

Enfin, par un arrêt du conseil du 8 mai 1742, le roi ordonna que le tarif de la jauge des vaisseaux approuvée par l'Académie le 29 avril 1741, servira de règle pour les droits d'Aides; & ce tarif qui a été imprimé, suppose la pinte de 48 pouces, & le muid de 288 pintes ou de 8 piés cubes.

Dans le dernier siècle, l'élection avoit fixé le muid à 300 pintes, mais l'arrêt de 1742 a levé sur cette matière toute espèce d'incertitude.

Le pouce d'eau mesure des Fontainiers en Hydraulique, est un écoulement de 13 trois huitièmes pintes de Paris, suivant M. Mariotte, ou 13 un tiers, suivant M. Couplet, la pinte étant toujours de 48 pouces; ces deux résultats ne diffèrent que d'un vingt-quatrième de pinte ou de deux pouces cubes. Voyez POUCE D'EAU. (M. DE LA LANDE.)

Table des diametres & des hauteurs des mesures.

Noms des mesures.	Diametres.		Hauteurs.	
	pouces.	lignes.	pouces.	lignes.
Setier.	6	8	10	11 $\frac{9}{16}$
Pinte.	3	4	5	5 $\frac{1}{16}$
Chopine.	2	7 $\frac{7}{16}$	4	4 $\frac{1}{2}$
Demi-setier. . . .	2	1 $\frac{1}{2}$	3	5 $\frac{4}{3}$
Poiffon.	1	8	2	8 $\frac{9}{16}$
Demi-poiffon. . . .	1	3 $\frac{4}{3}$	2	2 $\frac{1}{2}$
Roquille.	1	0 $\frac{1}{2}$	1	8 $\frac{1}{4}$

Je pourrois ajouter, d'après M. d'Onsen-Bray, une seconde table du diametre des mesures pour la dépouille des moules; mais je crains même d'en avoir trop dit. Qu'importe que notre *pinte* ne soit exacte ni en elle-même, ni vis-à-vis des autres mesures? On ne jugera peut-être jamais à propos de corriger des défauts ou des inconvéniens dont le public même qui achete tous les jours à *pinte* & à chopine toutes sortes de liqueurs, n'a pas la moindre connoissance. (D. J.)

PINTE, en terme de marchand de modes, est une espece de gland en cannetille, foncé d'hanneton, & plus court & plus large que les glands des garnitures. Voyez GLAND & GARNITURE, dont on enjolive le nœud d'épée. Voyez NŒUD D'ÉPÉE.

PINTIA, (Géogr. anc.) ville de Sicilè. Elle étoit, selon Ptolomée, liv. III. c. iv. sur la côte méridionale, entre l'embouchure du fleuve Nazara, & celle du fleuve Soslius. Il y avoit un temple dédié à Pollux, selon Claudius Aretius, qui dit que le nom moderne est *Polluci*. Léander appelle son territoire *terra di Pulici*, & ajoute qu'on y trouve quantité d'anciens monumens. 2º. *Pintia* est encore le nom de deux villes situées dans l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée, liv. II. chap. vj. (D. J.)

PINULES, f. f. pl. (Géom.) On appelle ainsi deux petites pieces de cuivre, assez minces & à-peu-près carrées, élevées perpendiculairement aux deux extrémités de l'alidade d'un demi-cercle, d'un

graphometre, d'une équerre d'arpenteur, ou de tout autre instrument semblable, dont chacune est percée, dans le milieu, d'une fente qui regne de haut en bas. Quand on prend des distances, que l'on mesure des angles sur le terrain, ou que l'on fait toute autre observation; c'est par ces fentes, qui sont dans un même plan avec la ligne, qu'on appelle *ligne de foi*, & qui est tracée sur l'alidade (voyez ALIDADE), que passent les rayons visuels qui viennent des objets à l'œil. On voit donc que les *pinules* servent à mettre l'alidade dans la direction de l'objet qu'on se propose d'observer, & que les fentes servent à en faire discerner quelques parties d'une manière bien déterminée; c'est pourquoi ces fentes ayant un peu de largeur, pour laisser voir plus facilement les objets, portent un cheveu qui en occupe le milieu depuis le haut jusqu'en bas: ce cheveu couvrant une petite partie de l'objet, la détermine plus précisément; & quand on veut avoir encore quelque chose de plus exact, on tend un autre cheveu dans une seconde fente qui coupe horizontalement la première; alors l'intersection des deux cheveux détermine sur l'objet le point que cette intersection couvre.

Remarquez qu'au lieu d'un cheveu, d'un fil de soie très-délié, &c. que nous supposons ici, les faiseurs d'instrumens de mathématiques, laissent entre les fentes un filet de la même matiere que les *pinules*, quand il s'agit d'instrumens où il n'est pas besoin d'une exactitude bien rigoureuse, tel que le bâton ou l'équerre d'arpenteur, &c.

On met quelquefois des verres aux fentes de ces *pinules*, & en ce cas elles sont l'office de télescope.

MM. Flamsteed & Hook condamnent absolument l'usage des *pinules* sans verre dans les observations astronomiques. Selon Flamsteed, les erreurs dans lesquelles Tycho-Brahé est tombé, par rapport aux latitudes des étoiles, ne doivent être attribuées qu'aux *pinules* de cette espece. Voy. TÉLESCOPE.

Ce que nous venons de dire de la *pinule* suffit pour en avoir une juste idée; mais il ne fera pas inutile d'ajouter quelques particularités sur l'invention, l'usage

& l'abandon de cette petite fente de laiton , ou ce petit rectangle que nous avons décrit plus haut , & qui , au lieu de porter le nom de *pinule* , s'appelloit autrefois *visiere*. Une alidade est , comme nous l'avons dit , ordinairement garnie de deux *pinules* à ses extrémités , de sorte qu'en regardant un objet à travers ces deux *pinules* , on la met parfaitement dans la direction du rayon visuel.

Autrefois tous les instrumens de mathématiques & d'astronomie , qui servent à prendre des angles ou des hauteurs , étoient garnis de *pinules*. Mais 50 ans ou environ après la découverte du télescope , quelques savans ayant pensé à le substituer aux *pinules* , la chose réussit si bien , que depuis ce temps-là on n'en a fait aucun usage , & qu'on leur a substitué par-tout le télescope , si ce n'est dans le graphometre , & dans quelques autres instrumens de cette espece.

C'est aux environs de l'année 1660 , qu'on commença à faire ce changement aux instrumens. Il y eut à ce sujet de grandes contestations entre le docteur Hook & le fameux Hévelius. Le premier sachant toutes les peines que se donnoit Hévelius , & les grandes dépenses qu'il faisoit pour avoir des instrumens plus parfaits que ceux de ses prédécesseurs en astronomie , & particulièrement Tycho-Brahé , l'engagea fortement à faire usage de cette découverte , & à employer le télescope au lieu des *pinules*. Les principales raisons sur lesquelles il se fondeoit , étoient 1°. que l'œil ne pouvant distinguer un objet dont les rayons visuels forment un angle au-dessous d'une demi-minute , il étoit impossible avec des *pinules* de faire aucune observation qu'on pût assurer exempte au moins de cette erreur ; 2°. que par le secours du télescope , l'œil étant capable de distinguer jusqu'aux plus petites parties d'un objet , & même jusqu'aux secondes , les observations faites avec cet instrument seroient de beaucoup plus exactes que celles que l'on pourroit faire avec les *pinules* ; & enfin que toutes les parties d'un instrument , devant également concourir à la justesse des observations , il étoit inutile de prendre une peine infinie pour dimi-

nuer ou corriger les erreurs de telle ou telle partie , comme par exemple , de la division du limbe , tandis que d'autres parties donneroient lieu à des erreurs beaucoup plus considérables. Il est bon même de faire attention que cette remarque du docteur Hook est très-judicieuse , & qu'il faut bien prendre garde dans la construction d'un instrument , que toutes les parties concourent également à sa perfection. Nonobstant la force de ces raisons , Hévelius persista toujours dans l'usage des *pinules* , prétendant que les verres des télescopes étoient sujets à se casser de même que les fils placés à leur foyer , & qu'enfin on étoit obligé de vérifier l'instrument ; vérification qui devoit nécessairement , selon lui , emporter un temps considérable.

Flamsteed étoit aussi du sentiment du docteur Hook ; car il attribuoit entièrement à l'usage des *pinules* les erreurs de Tycho-Brahé sur la grandeur des planetes , & il pensoit que la même cause seroit tomber Hévelius dans une erreur pareille.

Tel étoit le sentiment des plus habiles astronomes de ce temps-là ; car ils abandonnerent les *pinules* pour faire usage du télescope. M. Picard fut un des premiers qui l'employa avec succès , ayant adapté un télescope en place de *pinules* , au quart de cercle , dont il se servit pour sa fameuse mesure de la terre ; depuis ce temps-là , on a absolument abandonné l'usage des *pinules* , comme nous l'avons dit plus haut. (T)

PIOCHE, f. f. *outil d'ouvriers* , outil de fer avec un long manche de bois qui sert aux terrassiers , carriers & maçons , pour remuer la terre , tirer des pierres , sapper , démolir , &c. Il y en a de plusieurs sortes : les unes dont le fer a deux côtés , comme un marteau , & un œil au milieu pour l'emmancher ; chaque extrémité de cette *pioche* est pointue. D'autres sortes de *pioche* s'emmanchent par le bout du fer : toutes deux sont un peu courbes ; mais l'une est pointue comme le pic , & l'autre qu'on nomme *feuille de fauge* , a le bout large & tranchant. (D. J.)

PIOCHES, (Luth.) Ce sont de petits crochets de fer qui traversent la barre

de derriere de chaffis, & les queues des touches. Voyez CLAVIER.

PIOCHET, (*Ornitholog.*) Voyez GRIMPÉREAU. Le *piochet*, ou le petit grimpereau, est un oiseau connu d'Aristote; car je ne doute guere que ce ne soit celui qu'il appelle *κέρκιος*, & qu'il décrit élégamment en ces termes: *avicula exigua, nomine certhios, cui mores audaces, domicilium apud arbores, victus ex cossis, ingenium sagax in vitæ officiis, vox clara; lib. IX. cap. xvij.* Le nom de *petit grimpereau*, & en anglois celui de *creper*, lui conviennent à merveille; car il grimpe sans cesse sur les arbres, & ne se repose que quand il dort.

Linnæus en fait un genre distinct des pics, parce qu'il n'a pas deux doigts derriere comme les pics, mais un seul. C'est un oisillon de la grosseur d'un roitelet; son bec est crochu, & un peu pointu; sa langue n'est pas plus longue que son bec, ce qui le distingue encore de la classe des piverts; mais elle se termine comme dans ceux-ci en une pointe offeuse; sa gorge, sa poitrine & son ventre sont blanchâtres; son dos & son croupion sont de couleur fauve, bigarrée d'un peu de blanc, de même que la tête. Il a de chaque côté une petite tache sur l'œil; ses grandes plumes des ailes, sont les unes brunes par dessus, & les autres liserées de blanc; les petites plumes de l'aile sont noirâtres; sa queue est droite, roide, composée de plumes de couleur tannée; ses jambes & les doigts de ses piés, tirent sur le jaune; ses ongles sont noirs & crochus.

Il demeure toute l'année dans un même canton, comme les mésanges; il fait son nid dans des creux d'arbre, le long desquels il se plaît à monter & descendre, en en piquant l'écorce avec son bec. Il vit d'insectes & de vermineux qu'il rencontre sur sa route; il pond jusqu'à dix-huit ou vingt œufs.

Le bec de ces sortes d'oiseaux semble destiné à creuser le bois, car ils l'ont arrondi, dur, aigu, & semblable à celui de tous les oiseaux qui grimpent; ils ont ainsi qu'eux, suivant la remarque de Willughby, 1°. des cuissés fortes & musculeuses; 2°. des jambes courtes & robustes;

3°. des ongles favorables pour se cramponner; 4°. les doigts ferrés ensemble, afin de se tenir fermement à l'arbre sur lequel ils montent & descendent; 5°. enfin, une queue roide & dure, un peu courbée par le bas, pour se soutenir sur cette queue en grimpant. (*D. J.*)

PIOCHON, f. m. *outil de charpentier*, espece de besaiguë qui n'a que quinze pouces de long; elle sert aux charpentiers pour frapper de grandes mortaises. (*D. J.*)

PIOMBINO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, sur la côte de Toscane, capitale d'une petite contrée de même nom, qui est entre le Siennois & le Pisân. Ses princes particuliers sont sous la protection du roi de Naples, lequel a droit de mettre garnison dans la forteresse de *Piombino*. On croit que c'est la *Populania* des anciens, c'est-à-dire, la petite *Populonia*; car la grande étoit à 3 milles à Porto-Barato. Cette ville est sur la mer à 6 lieues sud-est de Livourne, 24 sud-ouest de Sienne. Long. 28. 26. lat. 42. 56. (*D. J.*)

PION, voyez BOUVREUIL.

PION, f. m. (*jeu des échecs.*) piece du jeu des échecs, qui prend son nom de la piece devant laquelle elle est. Ainsi on dit le *pion* du roi, le *pion* de la reine, le *pion* du fou. On ne passe point *pion*, c'est-à-dire, qu'un *pion* qui n'a point encore marché, & qui par cette raison est en droit de faire deux pas, si au premier pas il se trouvoit en prise par un des *pions* de l'adversaire, pourroit être pris.

La Bruyere a employé ce mot fort heureusement dans sa *peinture de la vie de la cour*. " Souvent, dit-il, avec des pions » qu'on ménage bien, on va à dame, & » l'on gagne la partie: le plus habile l'em- » porte, ou le plus heureux. " (*D. J.*)

PIONIÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Mysie asiatique, sur le fleuve Caicus, selon Plin, *liv. V. chap. xxx.* & Pausanias, *liv. IX. chap. xvij.* Strabon, *liv. XIII. pag. 610.* nomme cette ville *Pionia*, & la place au voisinage de l'Étolie. (*D. J.*)

PIONNIER, f. m. (*Art milit.*) celui qui est employé à l'armée pour applanir les chemins, en faciliter le passage à

l'artillerie , creuser des lignes & des tranchées , & faire tous les autres travaux de cette espece où il s'agit de remuer des terres. Il y a des officiers généraux qui veulent avoir un nombre prodigieux de *pionniers* pour faire la clôture d'un camp, les tranchées d'un siege, l'accommodement des chemins, en un mot, pour ôter toutes fonctions aux soldats de travailler à la terre, parce que, disent-ils, ceux d'aujourd'hui ne peuvent être assujettis à de tels travaux, comme les anciens Romains. Ils ajoutent encore, pour soutenir leur opinion, que le soldat, quand il arrive au quartier, est assez harassé, sans l'employer de nouveau à remuer la terre. Il est à craindre qu'en portant trop loin ce système, on ne vienne à gêner les soldats, en les épargnant trop & mal-à-propos. Il faut leur procurer des vêtements, avoir grand soin d'eux dans les maladies, & lorsqu'ils sont blessés; mais il faut les endurcir à la peine, & que leurs généraux leur servent d'exemple; car si vous voulez réduire les soldats à la disette, tandis que vous regorgerez d'abondance, & à travailler, tandis que vous demeurerez dans l'oïveté, certainement ils murmureront avec raison. Nous ne nions pas cependant qu'on ne doive avoir des *pionniers* pour accommoder les chemins, & faire passer l'artillerie; mais cent *pionniers* fussent à un grand équipage. Quant à la clôture du camp, le soldat est obligé de la faire, parce que ce travail lui donne le temps de se reposer & de dormir en sûreté. D'ailleurs c'est un ouvrage de trois ou quatre heures; pour cet effet, toute l'armée doit y travailler, ou au moins la moitié, quand l'ennemi est proche. S'il falloit ne donner cette besogne qu'à des *pionniers*, il en faudroit dans une armée autant que de soldats: ce qui seroit le vrai moyen d'affamer tout un pays, & d'augmenter l'embarras qu'on ne sauroit trop diminuer. Quant aux tranchées, les *pionniers* n'y réussissent guere bien, & lorsque le danger croît, les plus vaillans soldats n'y font pas de trop; encore faut-il les animer à ce travail par un gain assuré, des promesses & des récompenses; car nul argent n'est si bien employé que celui-là. (D. J.)

PIOTE, f. m. (*Archit. navale.*) on écrit aussi *piotte*; espece de petit bâtiment qui approche de la gondole, fort en usage à Venise; quand le doge fait la cérémonie d'épouser la mer, le vaisseau qu'il monte, est environné & escorté des gondoles dorées des ambassadeurs, d'une infinité de *piotes* & d'autres gondoles, &c.

PIPA, **PIPAL**, f. m. (*Hist. nat.*) crapaud d'Amérique. Le mâle ressemble assez par la forme du corps, au bufo ou crapaud de terre de ces pays-ci; mais la femelle a une conformation très-différente; elle est beaucoup plus grosse que le mâle. La tête du *pipa* est petite, & la partie antérieure se termine en pointe à-peu-près comme le museau d'une taupe; l'ouverture de la bouche est très-grande, & les yeux sont fort petits; il y a de chaque côté, à l'extrémité postérieure de la tête, un petit appendice formé par un prolongement de la peau: le dos forme une élévation très-apparente à sa partie antérieure; il est très-large & couvert presque en entier de petits corps ronds de la grosseur d'un gros pois, & enfoncés fort avant dans la peau; ces corps ronds sont autant d'œufs couverts de leur coque, & posés fort près les uns des autres, presque à égale distance; l'espece de croûte membraneuse qui les recouvre, est d'un roux jaunâtre & luisant. On voit sur les intervalles qui se trouvent entre les œufs & sur les autres parties de la face supérieure du corps, un grand nombre de très-petits tubercules ronds, semblables à des perles. Lorsqu'on enlève la membrane extérieure qui recouvre les œufs, ils paroissent à découvert, & on distingue les petits crapauds. Les jambes de devant du *pipa* sont menues & terminées par quatre doigts longs qui ont de petites ongles; les jambes de derrière sont beaucoup plus grosses, & ont chacune cinq doigts tous unis les uns aux autres par une membrane, comme dans les canards: le dessous du ventre a une couleur cendrée jaunâtre. La femelle est d'une couleur jaunâtre, à-peu-près semblable à celle des crapauds de ces pays-ci. On trouve le *pipa* en Amérique; les naturels du pays donnent le nom de *pipa* à la femelle, & celui de *pipal* au mâle: les

negres mangent les cuisses de l'un & de l'autre, quoiqu'ils passent tous les deux pour être très-venimeux. M. Merian, *Métamorp. des ins. de Surinam*, dit, de même que Seba, que c'est la femelle qui porte ses petits sur son dos. *Voyez CRAPAUD.*

PIPE, f. f. (*Futaille.*) c'est une des neuf especes de futailles ou vaisseaux réguliers, propres à mettre du vin & d'autres liqueurs.

En Bretagne la *pipe* est une mesure des choses seches, particulièrement pour les grains, les légumes & autres semblables denrées; la *pipe* entendue de cette sorte, contient dix charges, chaque charge composée de quatre boisseaux: ce qui fait quarante boisseaux par *pipe*; elle doit peser six cents livres, lorsqu'elle est pleine de bled. (*D. J.*)

PIPE, f. f. (*Poterie.*) long tuyau délié fait ordinairement de terre cuite très-fine, qui sert à fumer le tabac. A l'un des bouts du tuyau qui est recourbé, est une façon de petit vase que l'on appelle le fourneau, ou la tête de la *pipe*, dans lequel on met le tabac pour l'allumer & le fumer: ce qui se fait avec la bouche, en aspirant la fumée par le bout du tuyau opposé à celui du fourneau.

Il se fabrique des *pipes* de diverses façons, de courtes, de longues, de façonnées, d'unies, de blanches sans être vernissées, de différentes couleurs; on les tire ordinairement de Hollande.

Les Turcs se servent pour *pipes* (qui sont de deux ou trois piés de longueur, plus ou moins), de roseau ou de bois troué comme des chalumeaux, au bout desquels ils attachent une espece de noix de terre cuite qui sert de fourneau, & qu'ils détachent après avoir fumé; les tuyaux de leurs *pipes* s'emboîtent & se démontent pour être portés commodément dans un étui. Vous trouverez tout ce qui concerne la maniere de faire les *pipes* à l'article TERRES A PIPE.

PIPEAU, f. m. *terme d'Oiselier*, bâton moins gros que le petit doigt, long de trois pouces, fendu par le bout pour y mettre une feuille de laurier, & contrefaire le cri ou pipi de plusieurs oiseaux.

PIPÉE, f. f. (*Chasse aux oiseaux.*) cette chasse aux oiseaux se fait en automne, dès la pointe du jour, ou demi-heure avant le coucher du soleil. On coupe le jeune bois des branches d'un arbre; on fait des entailles sur ces branches pour mettre des gluaux; ensuite trente ou quarante pas autour de cet arbre, on coupe le bois taillis; on fait une loge sous l'arbre où sont tendus les gluaux; on s'y cache, & on y contrefait le cri de la femelle du hibou avec une certaine herbe qu'on tient entre les deux pouces, & qu'on applique entre les deux levres, en poussant son vent, & en les poussant l'une contre l'autre. Les oiseaux qui entendent ce cri qui contrefait celui de la femelle du hibou, s'amusement autour de l'arbre où l'on est caché, & se viennent le plus souvent percher sur l'arbre où sont tendus les gluaux; ils s'engluent les ailes, ils tombent à terre, & on les prend. *Ruses innocentes, liv. II, ch. 27, 28 & 29.*

PIPELIENE, f. f. (*Ornithol.*) c'est ainsi que Frefier nomme un oiseau du Chily dans l'Amérique méridionale; il dit que les *pipelienes* ont les piés faits comme l'autruche, & qu'elles ressemblent en quelque chose aux oiseaux de mer qu'on appelle *mauves*, lesquels ont le bec rouge, droit, long, étroit en largeur, & plat en hauteur, avec un trait de même couleur sur les yeux.

PIPELY, (*Géogr. mod.*) petite ville des Indes, non murée, au royaume de Bengale, dans une plaine, sur la riviere de *Pipely*, à quatre lieues au dessus de son embouchure. *Long. 206, 20; lat. 22, 40.*

PIPER, v. neut. *terme d'Oiselier*; c'est contrefaire le cri de la chouette, pour attirer les oiseaux qui la haïssent, & les engager à se venir percher sur un arbre où l'on a tendu des gluaux.

PIPERAPIUM, (*Bot. anc.*) nom d'une plante dont il n'est parlé que dans Apulée, & c'est un nom qu'il a tiré de sa faveur brûlante sur la langue: cette plante, ajoutait-il, étoit si odieuse aux abeilles, qu'un de ses plus petits rameaux pendu sur leur ruche, les obligeoit routes d'en sortir aussi-tôt. Comme cet étrange récit ne se

trouve que dans ce seul Apulée ; on ne peut y ajouter la moindre foi. Mais voici peut-être l'origine de son propos. Dioscoride a dit que la racine *acorus* étoit celle d'une plante entièrement ressemblante au *papyrus* du Nil, & en conséquence il nomme cette plante *papyraceum*, mot qui se trouve écrit dans quelques manuscrits *παιπερακίον*. Apulée aura changé & corrigé *peperachion* en *piperapium* ; il a dû ensuite donner à son *piperapium* une saveur brûlante, & a enfin imaginé que les abeilles devoient redouter une semblable plante, & abandonner leurs ruches en la sentant. (D. J.)

PIPERNO ou PIPERINO, (*Hist. nat.*) nom que les Italiens donnent à une pierre que quelques auteurs regardent comme un grès ; cette pierre est grise & entre-mêlée de veines & de taches d'une couleur plus obscure, qui sont plus compactes & plus dures que le reste de la pierre ; elles font feu avec l'acier ; le reste de la pierre est assez tendre & spongieux. M. de la Condamine regarde cette pierre comme une vraie lave produite par des volcans. Voyez LAVE.

PIPERNO ou PRIVERNO-NOVELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, à 7 milles de Terracine ; son évêché, à cause de sa pauvreté, a été réuni à celui de cette dernière ville. *Piperno* est voisine des ruines de l'ancien *Privernum*. Long. 30, 46 ; lat. 42, 22, &c.

PIPES (TERRES A), (*Hist. nat.*) nom générique que l'on donne aux terres argileuses blanches, qui ont la propriété de se durcir dans le feu. Ce nom lui vient de ce qu'on s'en sert pour faire des pipes à fumer du tabac.

PIPI, (*Hist. nat.*) oiseau qui est fort commun en Abyssinie & en Ethiopie. Son nom lui vient du bruit qu'il fait, qui ressemble aux deux syllabes *pipi*. Il est d'une grande utilité aux chasseurs du pays ; cet oiseau leur fait découvrir le gibier ; on assure qu'il ne cesse de les importuner de son cri jusqu'à ce qu'ils le suivent à l'endroit où le gibier est caché ; ce qu'il fait dans l'espérance d'en avoir sa part & d'en boire le sang ; cependant il seroit

imprudent de suivre les indications de cet oiseau sans être bien armé, vu qu'il conduit souvent les chasseurs vers l'endroit où est quelque gros serpent, ou quelque autre animal dangereux.

PIPOT, s. m. (*Comm.*) on nomme ainsi à Bordeaux certaines futailles ou barils dans lesquels on met les miels ; c'est ce qu'on nomme ailleurs un *tierçon*. Le tonneau de miel est composé de quatre barriques ou de six *pipots*. Voy. BARRIQUE. *Dict. de comm.*

PIPRIS, s. m. (*Marine.*) c'est une espèce de pirogue, dont se servent les negres du Cap-vert & de Guinée.

PIQUANT, adj. (*Gramm.*) qui a une pointe aiguë, comme l'épine, l'épingle, le poinçon.

Il se dit aussi des choses qui affectent le goût, comme le sel, le vinaigre, le suc des fruits non mûrs, le vin nouveau de Champagne. Au figuré, une femme est *piquante*, lorsqu'elle attire une attention vive de la part de ceux qui la regardent, par sa fraîcheur, sa légèreté, l'éclat de son teint, la vivacité de ses yeux, sa jeunesse.

Un mot est *piquant*, lorsqu'il nous reproche d'une manière forte quelque défaut ou réel ou de préjugé. On diroit peu de ces mots, si l'on n'oublioit qu'il n'y en a aucun qui ne pût nous être rendu.

PIQUANT, s. m. (*Botan.*) ce mot se dit des pointes ou grosses épines qui viennent au tronc, aux tiges, aux feuilles de certains arbrisseaux & de certaines plantes, à l'opicatia, par exemple, aux chardons, aux feuilles de houx, &c.

PIQUE, s. f. (*Art milit.*) arme offensive qui est composée d'une hampe ou d'un manche de bois long de douze ou quatorze piés, ferré par un bout d'un fer plat & pointu, que l'on appelle *lance*.

Celles qu'on voit dans les monumens faits du temps des empereurs romains sont d'environ six piés & demi de longueur, en y comprenant le fer. Celles des Macédoniens étoient infiniment plus longues, puisque tous les auteurs s'accordent à leur donner quatorze coudées, c'est-à-dire, vingt & un piés de longueur. On conçoit difficilement comment ils pouvoient manier avec dex-

rité & avantage une arme de cette portée.

On dit que ce nom vient de *pie*, oiseau dont le bec est si pointu qu'il perce les arbres ou le bois comme une tarière. Ducange le dérive de *pice*, qu'on a dit dans la basse latinité, & que Turnebe croit avoir été dit *quasi spica*, à cause qu'il ressemble à une espèce d'épi de bled. Octavio Ferrari le dérive de *spicula*. Fauchet dit que la *pique* a donné le nom aux Picards & à la Picardie, qu'il prétend être moderne & être venu de ce que les Picards ont renouvelé l'usage de la *pique*, dont le nom est dérivé de *piquer*, selon cet auteur.

La *pique* a été long-temps en usage dans l'infanterie pour soutenir l'effort ou l'attaque de la cavalerie : mais à présent on l'a supprimée, & on y a substitué la bayonnette que l'on met ou que l'on visse au bout de la carabine ou du mousquet. Voyez BAYONNETTE.

Cependant la *pique* est encore l'arme des officiers d'infanterie. Ils combattent la *pique* en main, ils saluent avec la *pique*, &c. Plinè dit que les Lacédémoniens ont été les inventeurs de la *pique*. La phalange macédonnienne étoit un bataillon de piquiers. Voyez PHALANGE.

Ce n'est que sous Louis XI que l'infanterie française commença à être armée de *piques*, hallebardes, pertuisanes & autres armes de longueur ; on entre-mêla ensuite des fusiliers dans les bataillons, & ce n'est qu'au commencement du règne de Louis XIV que l'infanterie a quitté absolument l'usage de la *pique* pour les armes à feu.

Avantages & inconvéniens de la pique, justifiés par des exemples.

La *pique* étoit en usage presque parmi tous les peuples de l'antiquité. Mais on n'a pas dessein de parler ici de l'invention de cette arme, des proportions différentes qu'on lui a données dans les temps les plus

reculés, de l'usage momentanément ou constant qu'on en a fait, ni des avantages plus ou moins considérables & de toute espèce qu'elle a pu procurer aux diverses nations qui en connoissent l'excellence, & qui en ont su tirer le meilleur parti ; plusieurs auteurs anciens & modernes ayant déjà fait ou répété toutes ces recherches : du moins ce qu'on se propose de dire sur toutes ces questions, fera très-court.

On lit dans quelques auteurs que David, le réformateur de la tactique juive, faisoit le plus grand cas de la *pique* ; & on peut croire que ce fut à l'aide de cette arme, en effet si redoutable, que ce héros vainquit les Philistins, subjuga les Moabites, mit la Syrie sous sa puissance, battit les Ammonites. Des Juifs la *pique* passa chez les Egyptiens, qui s'en servirent avec beaucoup de succès. D'après ceux-ci, les Grecs l'adoptèrent ; & dès-lors l'usage en fut établi chez la plus grande partie des nations, & s'y foutint, jusqu'à ce que les Romains se fussent fait connoître par le mélange heureux des armes de leur légion, qui, joint à leur bravoure & à leur discipline, les fit triompher par-tout où ils portèrent la guerre. Leur ordonnance & leur discipline s'étant corrompues, & ayant quitté leurs armes défensives, ils ne purent plus résister aux Barbares sortis de Germanie, qui firent crouler ce vaste empire, si long-temps & si universellement redoutable. Depuis cette fameuse époque jusqu'au temps des croisades, on ne trouve rien de remarquable dans la manière de faire la guerre : alors on voit la gendarmerie combattre avec la lance, ce qui a duré jusques bien avant dans le XVI^e. siècle ; & quelques peuples, comme les Flamands, qui n'avoient point de cavalerie, se servirent avec succès de la *pique*. Mais aucun peuple ne fit un meilleur ni plus constant usage de la *pique*, que les Suisses ; & il paroît que c'est leur exemple qui a déterminé les autres nations de l'Europe à prendre aussi cette arme (a).

(a) Les *piques* qu'on voit dans les monumens faits du temps des empereurs romains, sont d'environ six piés & demi de longueur, en y comprenant le fer. Selon Polibe, la sarisse des Macédoniens étoit longue de seize coudées, c'est-à-dire, de plus de quatre toises ; mais elle fut ensuite accourcie de deux coudées, pour la rendre plus commode. Comparaison des armes des Romains avec celles des Macédoniens. La *pique* des Suisses, au rapport de plusieurs auteurs, étoit de dix-huit piés,

Du Bellai-Langey, dans son livre de la *discipline militaire*, nous confirme cette opinion. « Les exemples de la vertu, dit-il, que les Suisses ont montré avoir au fait des armes à pié, sont cause que depuis le voyage de Charles VIII (au royaume de Naples), les autres nations les ont imités, même les Allemands & Espagnols, lesquels sont montés en la réputation que l'on les tient aujourd'hui, pour autant qu'ils ont voulu imiter l'ordre que lesdits Suisses gardent, & la mode des armes qu'ils portent. Les Italiens s'y sont adonnés après eux, & nous finalement. »

Tout militaire qui aura fait une étude particulière de son métier & qui aura de l'expérience, ne disconvient pas de l'utilité des *piques*. Il n'y a point d'arme plus propre à ralentir l'impétuosité d'un ennemi, ni à lui donner de la terreur. En effet, elle a l'avantage par sa longueur de pouvoir l'arrêter à une distance assez grande, pour qu'il ait le temps d'envisager le péril auquel il s'expose, en abordant une troupe qui l'attend de pié-ferme; & comme en pareil cas rien n'est plus à craindre que cet instant de réflexion qui suspend l'ardeur du soldat, & qui l'éclaire trop sur le risque qu'il court, il doit en résulter un très-grand avantage pour celui qui est attaqué.

La *pique* est non-seulement très-utile pour la défense, mais elle l'est aussi pour l'attaque : car si une troupe de piquiers en attaque une de fusiliers, nécessairement la première atteindra de loin la deuxième; & si après le choc la *pique* l'embarasse, elle se servira fort avantageusement de l'épée. Mais c'est contre la cavalerie surtout que la *pique* doit faire un grand effet.

Ce qu'on vient de dire de l'excellence de cette arme, se trouve parfaitement confirmé par l'autorité des plus grands généraux. « Les Suisses, dit le duc de Rohan (*Traité de la guerre, chap. 2*), ont beaucoup plus de *piques* que de mousquets, & pour cet effet se font fait redouter en campagne. Car un jour de bataille où on vient aux mains, le nombre des *piques* a beaucoup d'avan-

» tage sur celui des mousquets. La *pique*, ajoute le même auteur, est très-propre pour résister à la cavalerie, pour ce que plusieurs jointes ensemble, font un corps fort solide, & très-difficile à rompre par la tête, à cause de leur longueur, desquelles il s'en trouve quatre ou cinq rangs, dont les fers outrepassent le front des soldats, & tiennent toujours les escadrons éloignés d'eux de douze à quinze piés. »

Selon Montécuculli (*voyez ses Mémoires, liv. I, ch. 2*), « un gros de *piques* ferré est impénétrable à la cavalerie, dont elles soutiennent d'elles-mêmes le choc à vingt-deux piés de distance, & elles la poussent même par les décharges continuelles de mousqueterie qu'elles couvrent. La mousqueterie seule sans piquiers, ne peut pas faire un corps capable de soutenir de pié-ferme l'impétuosité de la cavalerie, ni le choc & la rencontre des piquiers. » Il est dit ailleurs (*liv. II, ch. 2*), en parlant des Turcs. « Mais la *pique* leur manque, qui est la reine des armes à pié, & sans laquelle un corps d'infanterie attaqué par un escadron, ou par un bataillon avec des *piques*, ne peut demeurer entier, ni faire une longue résistance. » Le maréchal de Luxembourg, à qui on avoit proposé de supprimer la *pique*, répondit qu'il y consentiroit volontiers, lorsque les ennemis n'auroient plus de cavalerie. C'étoit aussi le sentiment de M. de Turenne & de M. d'Artagnan, major des gardes-françoises, depuis maréchal de Montesquiou, qui connoissoit parfaitement l'infanterie.

Quelques exemples de ce qu'on peut faire avec les *piques*, acheveront de persuader combien elles donnent d'avantage dans un combat. A la bataille d'Avein, le maréchal de Châtillon, qui étoit à l'aile gauche de l'armée, ayant ordonné au régiment de Champagne d'attaquer les bataillons ennemis qui lui faisoient face, ce régiment conduit par le marquis de Varennes, marcha sur le champ, ses piquiers *piques* baissées, avec tant de résolution & de vigueur, qu'il enfonça un régiment espagnol & celui du prince Thomas. Cette

attaque

attaque qui fut soutenue par quelques autres régimens , & suivie d'une charge de cavalerie qui culbuta l'aile droite des ennemis , décida du gain de la bataille. *Relation de la bataille d'Avein.*

Trois mille Suisses à la bataille de Dreux , résisterent avec leurs *piques* pendant quatre heures , à toutes les forces des Huguenots , qui espéroient que la défaite de ce corps leur assureroit infailliblement la victoire. “ Ces Suisses assaillis de toutes
 „ parts , & environnés d'un si grand nombre d'ennemis , reçurent le choc de la
 „ cavalerie , *piques* baissées , avec tant
 „ de valeur , que la plus grande partie de
 „ leurs *piques* furent brisées. Mais leur
 „ bataillon demeura ferme & ferré , re-
 „ poussant avec un grand carnage la
 „ fougue des ennemis. En même temps
 „ l'arrière - garde des calvinistes chargea
 „ avec intrépidité la cavalerie légère qui
 „ résista foiblement. Elle fondit ensuite
 „ sur les régimens de Picardie & de Bre-
 „ tagne , qui de ce côté-là couvroient le
 „ flanc des Suisses , rompit ses arquebu-
 „ siers & attaqua les Suisses par derrière ,
 „ mais elle y fut fort maltraitée par la
 „ vigoureuse résistance qu'elle y trouva.
 „ Les Suisses ayant ferré leurs rangs ,
 „ faisoient face de tous côtés ; en sorte
 „ que les deux tiers de l'armée huguenote
 „ occupés autour d'eux sans pouvoir les
 „ entamer , & acharnés à les rompre ,
 „ auroient été obligés de se rendre à
 „ eux , ou du moins de se retirer avec
 „ une grande perte , si le reste de leurs
 „ troupes ne les eût bien secondés. „ *Hist. des guerres de France , liv. III.*

Les batailles de Navarre , de Marignan , de Montcontour , fournissent d'autres exemples très - remarquables de l'intrépidité des Suisses & de la manière avantageuse dont ils savoient se servir de la *pique*.

A la bataille de Newbury en Angleterre , qui se donna entre l'armée du roi & celle du parlement , l'infanterie de cette dernière abandonnée à ses propres forces se maintint dans ses rangs ; & sans cesser un moment de faire feu , elle présenta un rempart impénétrable de *piques* au furieux choc du prince Robert , & de ses troupes

Tome XXV.

de noblesse , dont la plus grande partie de la cavalerie royale étoit composée. M. Hume , en parlant de cette action , dit qu'on en fait particulièrement honneur à la milice de Londres qui faisoit partie de l'armée du parlement , & qui égala dans cette occasion ce qu'on pouvoit attendre des plus vieilles troupes. Cette milice sans expérience & sortie récemment de ses occupations mécaniques , quoique exercée dans ses murs , & plus que tout cela animée , comme l'observe l'historien , d'un zèle indomtable pour sa cause , n'eût assurément pas pu résister à tant de vigoureuses attaques sans le secours de la *pique*. *Histoire de la maison de Stuart , tome III.*

Au combat de Steinkerque en 1692 , la *pique* ne fut pas moins utile que l'épée dans cette vigoureuse charge que fit la brigade des gardes.

Bottée , capitaine au régiment de la Fere , qui a fait un excellent dialogue sur l'utilité des *piques* , rapporte qu'à la bataille de Senef les piquiers servirent très - utilement à l'attaque d'une barrière , dans un chemin creux , & dans les haies du village de Fay. Creni , major de Lille , qui avoit été capitaine au régiment de Navarre , & de qui l'auteur qu'on vient de citer dit tenir le fait , lui en avoit appris un autre qui n'est pas moins intéressant , & que voici. “ A la bataille de
 „ Cassel , Desbordes , major du régiment
 „ de Navarre , voyant notre cavalerie en
 „ désordre , que celle des ennemis suivoit
 „ vivement , à moi , dit - il , piquiers (en
 „ parlant à tous ceux de la brigade ,
 „ dont étoit le régiment de la reine) ;
 „ & les faisant avancer , il leur fit pré-
 „ senter la *pique* l'appuyant du talon con-
 „ tre le talon du pié droit , & reposée
 „ sur le genou gauche , le sabre croisé sur
 „ la *pique* , les mousquetaires restant en
 „ bataille derrière les piquiers , & faisant
 „ passer notre cavalerie à droite & à
 „ gauche , il arrêta par son feu celle des
 „ ennemis , & donna par ce mouvement
 „ & cette fermeté , le temps nécessaire
 „ à nos gens pour se rallier , & par con-
 „ séquent le moyen de recharger ensuite
 „ celle des ennemis , qui ne put jamais

F f f f f f

„ ébranler la brigade de Navarre. (b)
 „ Creni, ajoute Bortée, nous disoit un
 „ jour qu'on parloit avec regret de la sup-
 „ pression des piques, que ce régiment
 „ s'en étoit si souvent servi avec distinction,
 „ que pour honorer la valeur des piquiers,
 „ ils marchaient autrefois à la tête du corps
 „ lorsqu'il défilait. „

De quelque poids que soient les auto-
 rités & les exemples dont on s'est servi
 pour prouver l'utilité de la pique, cette
 arme telle qu'elle étoit, & de la manière
 qu'on l'employoit, avoit pourtant de grands
 défauts. Elle étoit très-pefante, & très-
 difficile à manier : une fois baiffée le soldat
 la relevoit avec peine. S'il la présentoit
 moins en avant, pour pouvoir s'en servir
 plus commodément, tous les mouvemens
 étoient extrêmement gênés, par la partie
 du talon qui se trouvoit engagée dans le
 rang suivant. Dans la défense, comme
 dans l'attaque, il n'y avoit guere que les
 piques du premier & du second rang qui
 pussent servir; celles des autres rangs se
 trouvant ramassées entre les files, restoit
 nécessairement inutiles & sans effet : car,
 alors les piquiers des rangs postérieurs
 voyoient bien difficilement ce qui se pas-
 soit en avant, & ne pouvoient porter
 qu'au hasard leurs coups à droite & à gau-
 che. Avec cela, la pique par sa longueur
 étoit sujette à fouetter & à se casser. Elle
 étoit embarrassante, sur-tout dans les
 pays coupés de haies, de fossés, dans les
 bois & dans les montagnes (c). En un
 mot, n'ayant point de mobilité, comme
 l'observe très-bien l'auteur des Plésions,
 les piques étoient moins une arme pour
 chaque soldat, qu'un cheval de frise pour

toute une troupe. Dès qu'on avoit gagné
 le fort, le soldat étoit désarmé. Aussi a-t-
 on vu de grands corps de piquiers battus
 par des corps qui n'avoient que des armes
 courtes, & assez souvent même par des
 piquiers, qui par leur manière de se servir
 de leurs piques, en faisoient en quelque
 sorte des armes courtes, & trouvoient le
 moyen de rendre inutiles celles de leurs
 ennemis. Mais à la vérité, il falloit pour
 de telles attaques la valeur la plus déter-
 minée. Les Romains nous fourniroient
 ici beaucoup d'exemples, si à l'imitation
 de plusieurs auteurs anciens & modernes,
 nous voulions attribuer la défaite de la
 phalange, du moins en grande partie,
 à la longueur des piques dont se servoient
 les Grecs. Mais, comme nous ne sommes
 pas tout à fait de ce sentiment, nous pren-
 drons nos exemples ailleurs. “ Carmignole,
 „ général de Visconti, duc de Milan, se
 „ trouvant engagé en rase campagne contre
 „ dix-huit mille Suisses tous piquiers, s'en
 „ alla au devant, quoiqu'il n'eût que six
 „ mille chevaux & quelque infanterie à
 „ leur opposer. Le choc fut rude, & Car-
 „ mignole rompu & mis en fuite. Ce
 „ brave & déterminé capitaine ne se dé-
 „ coura point, la honte lui servit d'ai-
 „ guillon pour avoir sa revanche tout sur
 „ le champ. Il rallia sa cavalerie & revint.
 „ Mais lorsqu'il se voit à une certaine dis-
 „ tance de l'ennemi, il fait mettre pié à
 „ terre à ses gens d'armes qui étoient
 „ armés de toutes pièces, & fond sur les
 „ Suisses ferrés & en bon ordre. Il en
 „ vient aux mains, s'ouvre un passage à
 „ travers cette forêt de piques, en gagne
 „ le fort, & ces piques deviennent inu-

(b) Quoiqu'on n'ait pas trouvé ce fait dans aucun historien ni faiseur de mémoires, on n'a pas moins de plaisir à le placer ici. Il est circonstancié de manière à nous donner la plus haute idée de la valeur, des talens & de l'expérience de Desbordes, & attesté par un militaire respectable tel que Creni, il ne peut souffrir aucun doute. Il y a des généraux qui négligent de rendre compte de ces sortes d'actions & de les faire valoir : ils craignent d'affoiblir leur gloire. Mais il faut avouer qu'ils connoissent aussi mal leur intérêt que celui de leur souverain, d'autant que ce qu'ils voudroient laisser ignorer ne peut jamais rester dans l'oubli. Il en est pourtant auxquels très-certainement on ne fera jamais de tels reproches. *Ipsius certè ducis hoc referre videur, ut qui fortis erit, si feliciſſimus idem, ut lati phaleris amnes, & torquibus omnes.* Juvenal.

(c) Le maréchal de Catinat faisant la guerre dans les Alpes aux Barbets, ôta les piques à ses soldats, parce qu'elles étoient moins propres pour ces combats de montagne, & que le grand feu y étoit beaucoup plus utile ; & l'on continua à en user de même dans les guerres d'Italie, parce que le pays qui est fort coupé, ne permettoit pas de s'étendre beaucoup en plaine. Daniel, *Hist. de la milice française, tome II, liv. III.*

„ tiles & sans effet à cause de leur trop
 „ grande longueur. Les Suisses font enfon-
 „ cés..... Le carnage fut tel, qu'il ne s'en
 „ est guere vu de pareil. De toute cette
 „ armée, il ne resta que trois mille hom-
 „ mes, qui mirent armes bas; le reste
 „ fut étendu mort sur la place. „ *Folard;*
traité de la colonne.

Machiavel, qui cite aussi cet exemple, nous en fournit deux autres. “ On avoit;
 „ dit cet auteur, débarqué de Sicile dans
 „ le royaume de Naples de l'infanterie
 „ espagnole, qu'on envoyoit à Gonsalve,
 „ qui étoit assiégé dans Barlette par les
 „ François. M. d'Aubigny leur alla au-
 „ devant avec les gendarmes & environ
 „ 4000 fantassins Suisses. Les Suisses vinrent
 „ aux mains, & avec leurs *piques* basses
 „ firent jour au travers de l'infanterie es-
 „ pagnole : mais ceux-ci, à l'aide de leurs
 „ rondaches, & par leur agilité, se mê-
 „ lèrent avec les Suisses, en sorte qu'ils
 „ pouvoient les joindre avec l'épée : d'où
 „ s'ensuivit la défaite de ceux-ci, & la
 „ victoire des Espagnols. Chacun fait,
 „ ajoute Machiavel, combien furent tués
 „ des mêmes Suisses à la bataille de Ra-
 „ venne, ce qui arriva pour la même
 „ raison, parce que l'infanterie espagnole
 „ vint l'épée à la main sur eux, & ils
 „ auroient été tous taillés en pieces, s'ils
 „ n'eussent pas été secourus par la cava-
 „ lerie françoise. Cependant les Espagnols
 „ s'étant bien resserrés ensemble, se reti-
 „ rerent en lieu de sûreté. „ *Art de la*
guerre, liv. II.

A la bataille de Cerifolles, cinq mille
 cinq cents hommes des vieilles bandes fran-
 çoises, qui entamerent l'action, battirent
 par la maniere dont ils se servirent de leurs
piques, un corps de dix mille Allemands;
 ce qui contribua beaucoup au gain de cette
 bataille : Montluc, qui y étoit, en rend
 compte assez clairement. Il fait d'abord
 le détail des dispositions du comte d'An-
 guin, & de quelques escarmouches qui
 précéderent l'affaire, puis il rapporte l'avis
 qu'il donna sur la maniere dont on devoit
 combattre. “ Si nous prenons, dit-il, la
 „ *pique* au bout du derriere, & nous
 „ combattons du long de la *pique*, nous
 „ sommes défaits : car, l'Allemand est

„ plus dextre que nous en cette maniere.
 „ Mais il faut prendre les *piques* à demi,
 „ comme fait le Suisse, & baisser la tête
 „ pour enfermer & pousser en avant, &
 „ vous le verrez bien étonné. Alors, con-
 „ tinue cet auteur, M. de Tais (colonel
 „ des vieilles bandes), me croit que je
 „ courusse au long de la bataille leur faire
 „ prendre les *piques* de cette sorte, ce
 „ que je fis. Je m'encourus devant la
 „ bataille, & mis pié à terre.... Je criai
 „ au capitaine la Barte, sergent-major,
 „ qu'il courût toujours autour du bataillon
 „ quand nous nous enfermerions, & qu'il
 „ criât lui & les sergens derriere & par
 „ les côtés, *poussez, soldats, poussez;*
 „ afin de nous pousser les uns les autres,
 „ & ainsi vîmes au combat „... *Voyez*
ses commentaires, tome I, livre II.

Ces différens exemples, joints aux obser-
 vations qui les précèdent, prouvent évi-
 demment que la trop grande longueur de la
pique est un défaut très-essentiel; qu'un
 corps de piquiers, qui ne sera pas composé
 de gens d'élite qui sachent se servir de la *pi-
 que* à la maniere des Suisses, ou qui ne sera
 pas mêlé d'armes courtes, ne sera qu'un
 corps foible; & que l'audace & l'habileté
 auront toujours beaucoup d'ascendant sur le
 nombre.

Ce seroit ici le lieu d'examiner si en faisant
 quelques changemens à la *pique* & dans la
 maniere de l'employer, on n'eût pas pu re-
 médier à une grande partie de ses défauts;
 & si au lieu de la supprimer on n'auroit
 pas dû la conserver : mais cette discussion
 aura sa place dans cet article; en attendant il
 n'est pas hors de propos de faire voir que le
 fusil avec sa bayonnette ne peut suppléer à la
pique contre le choc de la cavalerie. *Voyez*
 préalablement les *articles* FUSIL & MOUS-
 QUETERIE.

Le maréchal de Puyféguur regarde le
 fusil avec la bayonnette comme la meil-
 leure arme de l'infanterie; & d'après lui,
 tous les auteurs qui se sont éloignés du
 système de la *pique*, ont dit la même chose.
 Ce sentiment étant absolument contraire à
 l'expérience, par rapport à ce qu'on se
 propose de discuter ici, on ne sauroit
 mieux faire que de rapporter les raisons
 qui paroissent avoir déterminé le maréchal

à l'adopter , & de dire celles que l'on croit pouvoir y opposer.

M. de Puyféguur (*Art de la guerre*, tome I, ch. 8) commence par blâmer , & avec grande raison , la maniere dont on dispofoit les piquiers dans les guerres de Louis XIV. Il obferve que fi , au lieu de les placer , comme on faifoit alors , au centre du front des bataillons , on eût voulu en faire un ufage plus utile , contre la cavalerie , il auroit fallu les placer au centre de la hauteur qu'il fuppofoit à cinq. “ De cette maniere , continue le maréchal , quand la cavalerie ennemie approche , les rangs & les files fe ferment bien & préfentent les armes. La *pique* qui a quatorze piés de long , paffe de plus de fept piés le premier rang des moulquetaires ; les deux premiers rangs mêlés d'officiers fe tiennent debout , ou mettent genou à terre pour faire feu , fi on le leur ordonne ; & comme ils font couverts par les *piques* , ils tirent avec plus d'affurance ; & les piquiers , couverts par les deux premiers rangs , préfentent leurs *piques* avec bien plus de fermeté. „ Cet auteur ajoute , en rapportant le temps où les bataillons fe mettoient en bataille à dix ou douze de hauteur , que fi alors les premiers rangs avoient été mêlés de *piques* & de moulquets , il eût été difficile à la cavalerie de les forcer. On ne voit rien jufques ici dans ce que dit M. de Puyféguur , qui ne prouve l'utilité des *piques* contre la cavalerie : car , qu'elles euflent été mal difpofées pendant longtemps , ce n'étoit affurément pas raifon de les fupprimer ; d'autant que nous devons favoir , puifque nous avons de l'infanterie à la bataille de Saint-Gothard , en 1664 , comment on pouvoit s'en fervir utilement. (*Voyez les mémoires* , liv. III, ch. 4. *Réglement pour la bataille de Saint-Gothard*). “ Les piquiers à quatre de hauteur avec deux rangs de moulquetaires devant eux , dit Montécuculli , formeront ce bataillon à fix de hauteur , & tout le refte de front. Le fuccès de la bataille , dit plus loin le même auteur , fit toucher au doigt combien on avoit eu de raifon de couvrir les piquiers de moulquetaires , & les moulquetaires de piquiers.

“ Quoique cette maniere de placer les *piques* au centre de la hauteur , reprend le maréchal de Puyféguur , & non pas au centre du front , eût été plus utile contre la cavalerie , néanmoins les occafions de s'en fervir font fi rares , en comparailon de celles où elles font non feulement inutiles , mais embarraffantes , comme dans tout ce qui eft pays coupé de haies , de foffés , &c. pays de montagnes où tous les piquiers font inutiles & difficiles à mettre en ordre , que ce n'eft pas fans raifon que l'ufage en a été profcrit. „ Nous fommes convenus ci-dévant , en parlant des défauts de la *pique* , de ceux que le maréchal lui reproche ; mais ils nous ont toujours paru infuffifans pour devoir exiger la fuppreffion de cette arme ; puifqu'il y avoit plufieurs moyens , finon de la rendre utile partout , au moins de la conferver fans qu'il en pût réfulter rien de nuifible , comme on le verra dans cet article , & peut-être même de la fuppléer par quelque nouvelle invention , telle que celle du *fufil-pique*.
Voyez FUSIL-PIQUE.

M. de Puyféguur prétend que dans la guerre de 1701 , où il n'y avoit plus de *piques* , du moins depuis 1704 , cela n'avoit rien ôté de la force des bataillons , & que s'il y en a eu qui aient été renverfés par de la cavalerie , ils l'auroient été de même du temps des *piques*. Il eft aifé de s'appercevoir que le maréchal fe trouve ici évidemment en contradiction avec lui-même fur l'utilité des *piques* contre la cavalerie. Il ne faut pour s'en convaincre , que fe rappeler ce que nous avons rapporté de lui ci-dévant à ce fujet ; à moins cependant , qu'en difant que les bataillons qui ont été renverfés par de la cavalerie ne l'euffent pas moins été du temps des *piques* , il n'ait entendu du temps des *piques* mal placées. La guerre de 1701 , dans laquelle cet auteur avoit été employé & qu'il cite pour appuyer fon fentiment , n'eft point une autorité qui lui foit favorable : du moins Folard & Bottée , qui tous deux avoient auffi fervi dans cette guerre , penfent bien différemment.

“ Les experts dans l'infanterie ; dit le premier (*Traité de la colon*, ch. 12.) ,

„ s'étonnent avec raison qu'on ait détruit
 „ l'usage de la *pique*. Il est bien plus
 „ surprenant, ajoute-t-il, qu'on n'y soit
 „ pas revenu, par l'expérience de notre
 „ dernière guerre de 1701, & par ce
 „ qu'on auroit dû reconnoître de foible
 „ dans la maniere de combattre de nos
 „ voisins, & de ce qu'il y a de fort &
 „ redoutable dans la nation françoise. A
 „ la bataille de Rocroi, dit le second
 „ (*Etudes militaires, tome II, p. 506.*),
 „ le bataillon octogone du régiment de
 „ Picardie n'auroit pu se maintenir sans
 „ les *piques*; & sans les *piques*, il n'au-
 „ roit pas fallu du canon pour achever
 „ la défaite de l'infanterie Espagnole;
 „ mais peut-être ne s'est-il pas donné une
 „ seule bataille de la dernière guerre
 „ (1701) où l'on n'ait eu lieu de regret-
 „ ter les *piques*, sur-tout du côté des
 „ vaincus. „ Quiconque lira avec atten-
 „ tion ce qui s'est passé à la seconde bataille
 „ d'Hochstet, à Ramilies, à Turin, &c. ne
 „ pourra douter de l'impartialité du rapport
 „ de ces deux auteurs.

„ Ce n'est pas la *pique* seule, dit M. de
 „ Puyféguir, (*Art de la guerre, ibid.*),
 „ qui empêche la cavalerie d'enfoncer
 „ de l'infanterie, mais bien l'ordre de
 „ bataille qu'elle tient. „ Pourquoi donc,
 „ réprondrons-nous à cela, a-t-on si souvent
 „ vu des corps d'infanterie renversés par de
 „ la cavalerie? S'il y a quelques exemples
 „ du contraire, ils sont en très-petit nom-
 „ bre. Nous en avons nous-mêmes rapporté
 „ plusieurs à l'article MOUSQUETERIE,
 „ mais encore, peut-être que bien examinés,
 „ ils ne prouveroient pas grand chose sur la
 „ résistance que peut faire l'infanterie sans
 „ *piques* contre la cavalerie; car il est assez
 „ vraisemblable que les corps qui firent la
 „ retraite à Hochstet, & à Villaviciosa eus-
 „ sent été totalement détruits sans la nuit
 „ qui les sauva. La colonne des Anglois à
 „ Fontenoy finit par être taillée en pieces
 „ par la cavalerie, à la vérité à l'aide de
 „ l'infanterie & du canon. Et à Sandershau-
 „ sen le régiment Royal-Baviere, quelque
 „ brave & ferme qu'il soit, eût été infail-
 „ liblement enfoncé, si la cavalerie qui vint
 „ dessus eût eu plus de nerf, & qu'elle eût
 „ été soutenue, d'autant que ce régiment

n'auroit pas eu le temps de recharger ses
 „ armes. Au surplus nous avons un si grand
 „ nombre d'exemples à opposer à ceux-ci,
 „ qu'il est assez superflu d'entrer dans un
 „ plus long détail à cet égard. Nous serons
 „ toutefois de l'avis du maréchal; mais non
 „ pas quand il supposera, comme il le fait,
 „ son infanterie à cinq de hauteur & sans
 „ *piques*.

„ Si l'infanterie, continue cet auteur,
 „ est instruite, si elle sait ménager son
 „ feu & tirer à propos, en un moment
 „ elle se fera fait un rempart d'hommes
 „ & de chevaux qui empêcheront ceux
 „ de derriere d'approcher; car il faut en-
 „ core que le cheval le veuille aussi-bien
 „ que l'homme, & l'un ou l'autre de tué
 „ ou de bien blessé, ne fait qu'embarrasser
 „ les autres. „

Nous avons fait voir que rien n'est si
 „ incertain que le feu de notre infanterie
 „ en plaine, & que le plus souvent il peut
 „ lui être aussi dangereux que nuisible. Voyez
 „ l'article MOUSQUETERIE. Ainsi cette
 „ ressource n'est pas assez sûre contre la
 „ cavalerie; mais elle le seroit certainement
 „ avec les *piques* qui font un rempart, à
 „ l'abri duquel le soldat fait son feu avec bien
 „ plus de fermeté. Du reste, on sait (nous
 „ avons eu plus d'une occasion de le remar-
 „ quer nous-mêmes) qu'un cheval qui reçoit
 „ un coup de feu n'en est que plus animé, &
 „ se jette presque toujours en avant; mais que
 „ si au contraire il est blessé de la pointe
 „ d'une arme blanche, quelque pressé qu'il
 „ soit de l'éperon, il avancera bien difficile-
 „ ment, & la raison de cette différence est assez
 „ sensible. C'est, comme l'ont observé plu-
 „ sieurs auteurs, par les yeux que la peur entre
 „ dans l'ame de la brute, ainsi que dans celle
 „ de l'homme. Le cheval ne sauroit être effrayé
 „ d'une balle qu'il ne voit point; à peine ap-
 „ perçoit-il d'où elle part. La douleur d'un
 „ coup de fusil s'éteint en même temps qu'il
 „ le reçoit; au lieu qu'il ressent d'autant plus
 „ vivement un coup de *pique*, qu'il voit dis-
 „ tinctement d'où il lui vient, & qu'il conçoit
 „ que plus il y restera & plus sa blessure aug-
 „ mentera.

„ Cette cavalerie, ajoute le maréchal,
 „ ne peut se servir d'aucune arme pour
 „ attaquer cette infanterie, il faut aupa-

» ravant que par le choc & la force des
 » chevaux , elle soit entrée dans le ba-
 » taillon ; & c'est à quoi elle n'est pas
 » sûre de réussir contre une troupe ferme.
 » Le second rang des chevaux , ni les
 » autres de derrière , ne poussent pas
 » facilement le premier ; mais en le ser-
 » rant de près , ils l'empêchent seulement
 » de reculer & de tourner la tête : l'in-
 » fanterie au contraire qui , pour lors ,
 » serre bien ses rangs & ses files , se
 » pousse , & les rangs se soutiennent l'un
 » l'autre : ainsi pour la renverser , il
 » faut des hommes bien fermes & des
 » chevaux qui veuillent avancer , ayant
 » dans le nez un si grand feu. Voilà la
 » raison , poursuit M. de Puyfégur , qui
 » a toujours fait dire que si l'infanterie
 » connoissoit sa force , la cavalerie ne la
 » romproit point , & non pas que sa force
 » ait consisté autrefois en ce qu'elle étoit
 » armée de *piques* , qui est une arme qui
 » n'a d'autre mérite que sa longueur. »

Il est prouvé , par une expérience constan-
 te , que la cavalerie a toujours renversé
 l'infanterie , excepté en quelques occasions
 où celle-ci a su faire un bon usage de
 son feu , & parce que celle-là pouvoit
 n'avoir pas assez de nerf , ou être mal
 disposée & mal dirigée. Or , cela est arrivé ,
 parce que le plus grand nombre des soldats ,
 regardant le feu comme leur principale
 force , ne songent plus à leur bayonnette ,
 parce que quand le cheval reçoit le coup de
 bayonnette , le cavalier est déjà sur le fan-
 tassin , attendu que , comme l'observe
 Bottée , ce dernier tient son arme de façon
 que , pour être en état de l'alonger , il faut
 qu'au premier temps il en dérobe la moitié
 en arrière , & qu'il peut être pris sur ce
 temps-là ; que le cavalier , continue cet
 auteur , se trouve très-près quand son
 cheval est blessé , & qu'il y a tel cavalier
 qui , alongé sur le cou de son cheval ,
 porte fort bien un coup de sabre à son
 ennemi dans ce même instant. La cava-
 lerie , disons-nous , a toujours enfoncé
 l'infanterie , parce que le même coup dont
 le cheval est blessé peut renverser le soldat

qui porte ce coup ; parce que si la bayon-
 nette ne fait qu'effleurer le cheval , le
 cavalier sabre le soldat , & perce son rang ;
 parce que si le cheval est tué , il tombe
 dans le rang de l'infanterie , & y cause
 du désordre ; & que si c'est le cavalier
 qui soit tué , le cheval n'en va pas moins
 son train , & contribue également au choc
 de la cavalerie ; enfin parce que l'infan-
 terie , quelque ferme qu'on la veuille sup-
 poser , peut être attaquée par une bonne
 cavalerie , bien menée & bien soutenue.
 De plus , le pressément des rangs , si né-
 cessaire dans l'infanterie en pareil cas ,
 empêche le soldat de manier aisément son
 fusil ; d'ailleurs il ne lui donne , pas plus
 que le feu , la confiance & la fermeté ,
 qui seront toujours l'effet de la *pique* ou
 de quelque autre arme de longueur , plutôt
 que de toute autre chose.

M. de Puyfégur finit par dire que si
 les soldats qui marchent en campagne
 étoient comme ceux qui sont employés à
 la défense des places , à même d'avoir des
 armes de rechange de toute espèce , ils
 s'en serviroient pour les différentes atta-
 ques qu'on pourroit leur faire ; mais que ,
 ne pouvant porter chacun qu'un certain
 poids , il faut leur donner une arme , telle
 que le fusil avec sa bayonnette , qui leur
 soit utile pour toutes sortes d'occasions ,
 & qui , dans un besoin pressant , puisse
 suppléer à toutes les autres ; qu'il seroit
 inutile de leur en donner d'autres , dont
 ils ne pourroient se servir que dans un
 seul cas , & qui les rendroient eux-mêmes
 inutiles pour toutes les autres actions ,
 sur-tout encore étant facile de s'en passer ;
 & il conclut qu'on a eu grande raison de
 supprimer les *piques*.

La dernière observation du maréchal ne
 nous paroît pas mieux fondée que les pré-
 cédentes. La difficulté d'avoir des *piques*
 de rechange en campagne , n'est pas une
 raison qui ait dû les faire supprimer , ni
 qui puisse empêcher de les reprendre. Cette
 arme , qui n'est pas chère , peut se faire
 par-tout , & sa forme ni son poids (*d*) ,
 en la supposant réduite à une longueur

(d) Les anciennes piques pesoient environ 17 livres.

suffisante, ne la rendent nullement embarrassante pour le transport. Au surplus, dès qu'elle est indispensable, elle vaut bien la peine qu'on fasse quelque effort pour n'en jamais manquer. Du reste, le raisonnement de M. de Puyfégur est, comme le dit cet auteur, conforme à celui que fait Polybe, quand il compare l'ordre de bataille des Grecs avec celui des Romains, & à tout ce que les plus sçavans auteurs militaires ont dit sur le même sujet, mais pour cela les armes de notre infanterie n'en sont pas plus parfaites. Nous concluons de toute cette discussion, que le fusil avec sa bayonnette est très-propre pour la défense particulière d'un seul homme; mais que quand il s'agira d'un corps d'infanterie, les *piques* doivent en être inséparables; que ce sont elles qui en lient toutes les parties, & qui le rendent impénétrable; en un mot, qu'elles sont, plus qu'aucune arme que ce soit, de nature à faire connoître à l'infanterie cette force dont on lui reproche de n'avoir pas l'idée, & à en assurer le feu dans tous les cas, sur-tout si elles sont placées aux premier & second rangs, où elles présentent un obstacle bien plus difficile à vaincre que quelques rangs de bayonnettes, au travers desquels on perce toujours.

Il faut absolument des *piques* dans notre infanterie; & si tout ce qu'on a dit jusqu'ici pour le prouver paroît insuffisant aux yeux de ceux qui ne cessent de se faire illusion sur tous les avantages du fusil avec la bayonnette, qu'on croit avoir exactement appréciés, nous n'en resterons pas moins fermement attachés à notre sentiment. Nous ne doutons pas même que quelque jour, mais malheureusement peut-être trop tard, la vérité venant à se faire sentir sur un article d'une aussi grande conséquence, on ne reprenne enfin les *piques*. Nous osons le prédire, malgré tout ce qu'on pourra nous repliquer, qui, à coup sûr, ne fournira jamais une décision contraire à ce que nous avons avancé. Mais, si quelque chose est capable de nous ramener de nos préjugés sur le fusil,

& de nous acheminer à cette heureuse révolution; c'est sans doute le jugement que porte de notre infanterie un des plus grands généraux de ce siècle: écoutons-le. " Je me trouve, dit-il (*lettre du mar-*
" *réchal de Saxe à M. d'Argenson,*
" *Paris, février 1750*), obligé de dire
" que notre infanterie, quoique la plus
" valeureuse de l'Europe, n'est point
" en état de soutenir une charge, dans
" un lieu où elle peut être abordée par
" de l'infanterie moins valeureuse qu'elle,
" mais mieux exercée & mieux disposée
" pour une charge; & le succès que nous
" avons dans les batailles, ne doit s'at-
" tribuer qu'au hasard ou à l'habileté que
" nos généraux ont de réduire les combats
" à des points ou affaires de poste, où
" la seule valeur des troupes & leur opi-
" niâtreté l'emportent ordinairement, lors-
" que le général fait faire les dispositions
" en conséquence, c'est-à-dire, de ma-
" nière à pouvoir soutenir les attaques.
" Mais c'est une chose qu'on ne peut
" pas toujours faire, & que le général
" ennemi peut empêcher, s'il est habile,
" s'il connoît vos défauts & ses avantages.
" Ce que j'avance ici est soutenu par des
" preuves. A la bataille d'Hochstet, vingt-
" deux bataillons, qui étoient au centre,
" tirèrent en l'air, & furent dissipés par
" trois escadrons ennemis qui avoient passé
" le marais devant eux (e): les ennemis
" furent repoussés au village de Blintheim,
" & les régimens qui le défendoient, ne
" se rendirent qu'après que les armées
" de France & de Bavière furent retirées.
" Luzara, en Italie, affaire de poste.
" Ramilies, affaire de plaine. Denain,
" affaire de poste. Malplaquet; ce qu'il y
" avoit en plaine plia; ce qui étoit posté
" se maintint long-temps, & coûta beau-
" coup de chevaux aux alliés. Parme,
" affaire de poste. Doëttingen, affaire de
" plaine. Fontenoy; ce qui étoit en plaine
" plia; ce qui étoit posté se maintint.
" Raucoux, affaire de poste uniquement,
" quoiqu'il y eût beaucoup de plaine; mais
" on n'attaqua que les postes. Lawfeld,

(e) On a déjà rapporté cet exemple pour faire voir combien l'on doit peu compter sur le feu: il est relatif ici à un autre objet.

» affaire de plaine réduite à des attaques
» de poste. »

Nous pourrions citer ici toutes les batailles de la dernière guerre où nous nous sommes trouvés, hors une dont nous avons déjà parlé, qui s'est donnée en plaine, & où notre infanterie combattit pendant trois heures, avec autant de fermeté que de valeur, & finit par enfoncer les ennemis & les disperser (*f*); mais les dispositions du général étoient supérieurement faites, & le gain de cette affaire fut autant le fruit de son habileté & de son courage, que de la confiance des troupes & de l'opiniâtreté qui en est ordinairement la suite. Ces sortes d'exemples sont si rares, qu'ils ne changent rien au sentiment du maréchal; mais ils le seroient bien moins, si le commandement des armées se trouvoit toujours dans de semblables mains.

Le maréchal de Saxe, qui avoit vraisemblablement déjà fait, du moins en partie, les réflexions qu'on vient de voir lorsqu'il écrivit ses *Réveries*, n'avoit garde d'oublier la *pique* dans sa légion. Aussi dit-il qu'on ne sauroit se passer de cette arme dans l'infanterie, & qu'il en a toujours oui parler ainsi à tous les gens habiles.

« Les mêmes raisons, ajoute cet auteur,
», c'est-à-dire, la négligence & la com-
», modité, qui ont fait quitter les bonnes
», choses dans le métier de la guerre;
», ont aussi fait abandonner celle-ci. On
», a trouvé qu'en Italie, dans quelques
», affaires, elles n'avoient pas servi, parce
», que le pays est fort coupé, dès-là on
», les a quittées par-tout, & l'on n'a songé
», qu'à augmenter la quantité des armes
», à feu & à tirer. »

Une des grandes objections qu'aient fait contre la *pique* ceux qui ne l'aiment pas, & que ses partisans ne nous paroissent point avoir assez complètement réfutée, c'est la diminution de feu occasionnée par le nombre des *piques*. Connoissant, comme ces derniers, le caractère de notre nation, dont l'ardeur & l'abord sont des plus redoutables; également persuadés que la vraie valeur ne

consiste pas dans les combats qui se font de loin, mais dans le choc & les coups de main qui décident toujours une action & lui donnent de l'éclat; nous maintenons que loin que les *piques* puissent nous ôter rien d'avantageux dans les batailles qui se donnent en rase campagne, elles sont tout au contraire un moyen sûr de vaincre nos ennemis: nous en avons donné ci-dessus les raisons les plus fortes. En même temps nous ne saurions disconvenir que, dans les pays coupés & couverts, ces armes ne soient le plus souvent inutiles; mais ce n'est pas encore une raison pour n'en point avoir. Le maréchal de Saxe qui a prévu cette objection, en donnant des *piques* à son infanterie, dit qu'alors on en sera quitte pour les poser à terre pendant le combat, & que les piquiers ayant leurs fusils en écharpe pourront s'en servir. Il seroit mieux encore, ce nous semble, de remettre les *piques* au parc d'artillerie, toutes les fois qu'on prévoiroit n'en pouvoir pas faire usage, & de n'en garder qu'un petit nombre qui, dans quelque pays de chicane que ce puisse être, ne seroit jamais inutile. Nous ne voyons à cela rien que d'aisé à pratiquer, & rien de solide à repliquer; mais pour mettre complètement d'accord les antagonistes de la *pique* avec ses partisans, nous avons imaginé une arme qui nous a paru aussi simple que sûre, & d'une utilité générale pour l'infanterie. (*Voyez FUSIL-PIQUE.*)

Les dernières *piques* dont on s'est servi en France (*ordonnance du 16 novembre 1666*), étoient de quatorze piés, & ne pouvoient avoir moins que treize piés & demi (*voyez nos planches de l'Art Militaire, Armes & Machines de guerre. Pique, fig. 1*); Folard, qui a défendu la *pique*, & avec chaleur, après en avoir fait remarquer tous les défauts, propose d'y substituer une pertuisane de onze piés, y compris un fer de deux piés & demi de long, sur cinq pouces de large par le bas, tranchant des deux côtés, & fortifié jusqu'à la pointe d'une arête relevée d'environ une ligne & demie. Une telle arme

(*f*) Sandershausen.

(fig. 2.), comme le dit cet auteur, est bien plus forte & plus avantageuse que la *pique*, pour résister à un grand effort, & au choc de la cavalerie : outre qu'elle n'est pas moins redoutable par la pointe que par le tranchant, elle se manie bien plus facilement, il n'est pas aisé d'en gagner le fort : enfin la vue seule de cette arme peut donner la terreur ; un seul coup étant suffisant pour mettre le cavalier & le cheval hors de combat. Le détail que fait ici le chevalier des avantages de la *pertuisane*, n'est assurément point exagéré. Nous sommes persuadés même que le soldat pouvant raccourcir ou allonger cette arme, & frapper de toutes manières, on n'en gagneroit pas le fort aisément, & que dans une mêlée elle seroit bien plus de ravage que le fusil avec la bayonnette. M. de Mesnil-Durand, qui a fait sur cette arme, comme sur beaucoup d'autres choses, d'excellentes observations, trouve qu'elle est encore trop pesante, & pas assez maniable : « Il faudroit, dit-il » (*projet de Tactique, ch. 4, art. 6.*), » en allégeant la *pertuisane*, non-seulement charger un peu le talon, mais » y mettre un véritable contrepoids, » comme au bâton de coureur ; alors on » pourroit s'en servir sans laisser presque » aucune longueur pour le branle ; & » pour peu qu'on la retirât dans la main, » ce qui allongeroit le levier du contre- » poids, on la releveroit avec grande » facilité même d'une main. » Avec cela M. de Mesnil-Durand voudroit donner au piquier un petit couteau de chasse, ou plutôt un grand poignard qui, selon cet auteur, seroit fort utile lorsqu'il se trouveroit combattre corps à corps, & un pistolet de ceinture, dont il ne se serviroit que dans la plus grande nécessité ; mais qui dans ce cas, ajoute-t-il, seroit d'un grand secours, & en attendant rendroit plus ferme encore cet homme qui se verroit entre les mains tant de moyens de se défaire de son ennemi.

On ne voit rien de trop à ce que propose M. de Mesnil-Durand, dès que la *pique* sera légère & aisée à manier. On ne rejette point l'idée du pistolet ; mais il semble que cette troisième arme est

assez superflue. Il suffiroit donc que le soldat pût faire usage en même temps de la *pique* & du couteau de chasse ; sans doute cet exercice qui a été pratiqué tant de fois, ne seroit pas difficile à lui apprendre. On fait que les Ecoffois savent parfaitement se servir à la fois du sabre & du poignard. Il est vrai qu'il y a dans cette sorte d'escrime quelque chose de différent de celle dont il vient d'être question ; mais on ne croit pas moins cette dernière très-possible, puisque nous en avons l'expérience.

Bottée est aussi d'avis de raccourcir la *pique* : il la réduit à douze piés, & veut que la hampe soit plus grosse, pour qu'elle soit moins sujette à casser par le milieu : du reste il admet, comme autrefois, la nécessité de donner une épée au piquier.

La *pique* du maréchal de Saxe (fig. 3.), qu'il appelle *pilum* ou *demi-pique*, a treize piés de long sans le fer, qui doit être léger & mince à trois quarts & de dix-huit pouces de longueur sur deux de largeur par le bas ; la hampe en est creuse, de bois de sapin, & enveloppée d'un parchemin avec un vernis par-dessus : elle est, dit cet auteur, très-forte & très-légère, & ne fouette pas comme les anciennes *piques*. Celle-ci seroit, à notre avis, préférable à toute autre, parce qu'elle n'empêche pas le soldat de porter son fusil, & qu'il a une longue bayonnette qui lui sert d'épée. Nous croyons pourtant que dans une mêlée elle ne seroit pas fort maniable ni trop solide, à cause de sa longueur. Nous voudrions donc qu'en adoptant la hampe creuse de sapin, on la raccourcît de quelques piés pour pouvoir lui donner plus de grosseur, & rendre cette arme d'un meilleur usage.

Le nombre des *piques*, qui autrefois étoit considérable, diminua à mesure que les armes à feu se multiplièrent. Dans les armées de M. de Turenne & du grand Condé, il n'y en avoit plus qu'un tiers ; & lorsque Louis XIV, par l'avis de M. de Vauban, les fit supprimer, le nombre en avoit été réduit à un cinquième. L'usage étoit de les placer au centre du front de chaque bataillon ; mais cette disposition étoit assurément très-désavantageuse ; &

il est assez étonnant qu'elle ait été suivie constamment par nos plus grands généraux, si capables de la varier, comme avoit fait Montécuculli à la bataille de Saint-Gothard, avec tant de succès.

M. de Puyfégur, qui a blâmé avec juste raison cette ancienne disposition, préfère de placer les *piques* au centre de la hauteur des bataillons : mais de cette manière la *pique* perd une partie de son avantage qui, tant qu'on n'en vient point aux coups de mains, consiste dans la longueur : engagée entre plusieurs rangs, elle devient embarrassante & sans mouvement.

Le chevalier de Folard trouve qu'un cinquième de *piques* par bataillon est suffisant. Dans les corps qui composent sa colonne, il mêle les piquiers alternativement avec les fusiliers, au premier rang de chaque section, & sur les deux premières files des ailes. Il en use ainsi, sans doute pour remédier au grand défaut de la *pique*, de n'être plus une arme quand on en a gagné le fort, quoique sa pertuisane soit en quelque sorte exempt de ce défaut ; c'est la cinquième disposition de Montécuculli sur le mélange de la mousqueterie & des piquiers.

Bottée plaçant les *piques* devant ou derrière les fusiliers, ne décide rien.

M. de Mésnil-Durand ne veut qu'un septième de *piques*, qu'il placeroit volontiers, dit-il, toutes aux premiers rangs de la plésion, attendu que le piquier, de la manière dont il propose de l'armer, ne craindroit plus qu'on lui gagnât le fort. Cette formation est la même que la troisième de Montécuculli, & nous paroît la plus avantageuse ; nous en avons dit toutes les raisons.

Enfin M. de Saxe, qui met ses bataillons à quatre de hauteur, place ses piquiers aux deux derniers rangs. On retrouve dans cette disposition, quoique la même que celle dont Montécuculli se trouva si bien à Saint-Gothard, une partie des défauts de celle du maréchal de Puyfégur. Il est vrai, comme l'observe l'auteur des *Réveries*, que de cette manière on évite l'inconvénient de mettre genou en terre ; mais la nécessité de ce

mouvement, lorsque les piquiers sont au premier rang, n'est point une raison si défavorable à cet arrangement, puisqu'il ne s'agit point de tirer en attaquant de l'infanterie ; & qu'au cas contraire, s'il arrive qu'au moment qu'on fera mettre genou en terre, l'ennemi vienne à faire la décharge, il perdra évidemment une grande partie de son feu. Au surplus, nous avons communiqué le moyen que nous avons trouvé pour remédier à tous les défauts de la *pique*, & à ceux des différentes dispositions dont il vient d'être question, & faire voir comment il est possible, avec une seule arme, de conserver la même quantité de feu qui est si fort à la mode aujourd'hui, de suppléer la *pique*, de la raccourcir ou de la supprimer, suivant toutes les circonstances qu'on voudra supposer. Voyez l'article FUSIL-PIQUE. (M. D. L. R.)

PIQUE, (*Commerce*.) on dit *traiter à la pique* avec les sauvages, pour dire *faire commerce* avec ces nations en se tenant sur ses gardes, & , pour ainsi parler, la *pique* à la main. On traite particulièrement de la sorte avec quelques sauvages voisins du Canada & avec quelques negres des côtes d'Afrique, sur la bonne foi & la modération apparente desquels il y a peu à compter.

Traiter à la pique, s'entend aussi du commerce de contrebande que font les Anglois & les Hollandois dans plusieurs endroits de l'Amérique espagnole voisins des colonies, que ces deux nations ont dans les îles Antilles. Peut-être faudroit-il dire *traiter à pic*, c'est-à-dire, le vaisseau sur les ancrs, parce que ce commerce qui est défendu sous peine de la vie, ne se fait que dans les rades où les vaisseaux restent à l'ancre, & attendent les marchands espagnols qui quelquefois en cachette, mais le plus souvent d'intelligence avec les gouverneurs & officiers du roi d'Espagne, viennent échanger leur or, leurs piastras, leur cochenille & autres riches productions du pays, contre des marchandises d'Europe.

Ceux qui veulent qu'on dise en cette occasion *traiter à la pique*, entendent que c'est traiter à la longueur de la *pique*

à cause d'une certaine distance à laquelle les étrangers sont obligés de se tenir pour faire ce commerce, ne leur étant jamais permis d'entrer dans les ports, & n'étant même soufferts dans les rades que par une espece de collusion; car il y a des armadilles ou vaisseaux de guerre qui veillent ou doivent veiller sans cesse, pour empêcher ce négoce visiblement préjudiciable à celui que les Espagnols d'Europe font en Amérique par leur flotte & leurs galions. *Dict. de commerce.*

PIQUE, f. m. *terme de Cartier*, gros point noir qu'on met sur les cartes à jouer, & qui a été appelé *pique*, parce qu'il a quelque ressemblance avec le fer d'une pique; ainsi on dit jouer de *pique*, tourner de *pique*, &c.

PIQUE DE MONTVALIER, (*Géogr. mod.*) ou la *pique* en un seul mot; c'est la plus haute montagne des Pyrénées, & qui paroît s'élever en forme de *pique*, d'où lui vient son nom. On la voit de 15 lieues sur les confins du diocèse de Couserans. *Long.* 17^{d.} 12'. 53". *lat.* 42^{d.} 50'. 45". (*D. J.*)

PIQUÉ se dit d'un fruit tel que le gland ou la châtaigne, qui ayant séjourné sur la terre, est *piqué* des vers, ce qui le rend infécond.

On dit aussi qu'un fruit est *piqué*, surtout les abricots, les prunes & les poires, quand les vers y ont fait des ouvertures pour y pénétrer.

PIQUÉ, PIQUÉE, adj. (*Musiq.*) Les notes *piquées* sont des suites de notes montant ou descendant diatoniquement, ou rebattus sur le même degré; sur chacune desquelles on met un point, quelquefois un peu allongé pour indiquer qu'elles doivent être marquées égales par des coups de langue ou d'archet secs & détachés, sans retirer ou repousser l'archet, mais en le faisant passer en frappant & sautant sur la corde autant de fois qu'il y a de notes, dans le même sens qu'on a commencé. (*S*)

Le *piqué* peut aussi se pratiquer très-bien avec les instrumens à vent, mais il est difficile; parce que, ou l'on ne pointe pas assez les notes, ou bien on les pointe avec dureté. (*F. D. C.*)

PIQUÉ, le poil *piqué*, voyez POIL.

PIQUÉ, en terme de Brodeuse, c'est un point l'un devant l'autre sans mesure, ni compte des fils, il se répète à côté l'un de l'autre, jusqu'à ce que la feuille ou telle autre partie soit remplie. Il faut pour faire un beau *piqué*, que les points soient drus & égaux en hauteur.

PIQUECHASSE, f. m. *terme d'Artificier*, c'est un poinçon aigu & menu, qui sert à percer les chasses ou sacs à poudre, pour ouvrir des communications aux feux qu'elles doivent donner aux artifices qu'elles font partir.

PIQUER, v. act. (*Manufacture.*) ce terme est d'un assez grand usage dans les manufactures & les communautés des arts & métiers.

Les tapissiers *piquent* des matelas, des couvertures ou courte-pointes, des chautournés & des dedans & doublures de lits. Ils *piquent* aussi des matelas d'espace en espace avec une longue aiguille de fer, de la ficelle & des flocons de coton, pour les dresser & arrêter la laine entre les toiles; ils *piquent* d'autres matelas avec de la soie & sur des dessins donnés par les dessinateurs pour leur servir d'ornement.

Les tailleurs pour femmes *piquent* des corps, des jupes & des corsets, entre de la baleine, pour les affermir.

Les ceinturiers *piquent* des baudriers & ceinturons avec de la soie, de l'or & de l'argent, pour les enrichir, &c.

Les faiseuses de bonnets les *piquent*, en y faisant avec l'aiguille plusieurs petits points quarrés en œil de perdrix ou autrement.

PIQUER, v. act. (*Charp. & Maçon.*) *piquer* en charpenterie, c'est marquer une piece de bois, pour la tailler & la façonner. *Piquer* en maçonnerie, c'est rustiquer le parement ou les lits d'une pierre; c'est-à-dire, que *piquer* signifie en fait de moëllon le tailler grossièrement; on emploie le moëllon *piqué* de la sorte aux voûtes de caves, aux puits & aux murs de clôture. *Piquer* signifie aussi faire sur les matériaux destinés à la construction extérieure des bâtimens, les petits points ou creux nécessaires pour leur servir d'ornement; on *pique* de cette maniere la pierre

de taille, le grès & le moëllon particulièrement pour l'ordre toscan. (D. J.)

PIQUER, *terme de Bourrelier*, &c. qui signifie faire avec du fil blanc une espece de broderie sur différentes parties de harnois de chevaux de carrosse. Ils se servent pour cela d'une alêne plus fine que les autres, qu'ils appellent *alêne à piquer*, & passent dans les trous du fil de Cologne, en plusieurs doubles qu'ils frottent de cire.

PIQUER, *en terme de Cordonnier*, c'est faire des rangs de points, tout autour de la premiere semelle d'un foulier. (D. J.)

PIQUER LA BOTTE, (*même métier.*) c'est coudre avec du fil blanc le tour des talons couverts.

PIQUER, *terme de Découpeur*, c'est enlever avec un fer quelque partie d'une étoffe, & y faire une quantité de petites mouchetures. On *pique* de cette maniere les satins, les taffetas, les draps & les cuirs, particulièrement ceux qui sont parfumés, & dont on fait quelques ouvrages pour l'usage des dames, tels que sont des corps de jupe & de fouliers. (D. J.)

PIQUER, *en terme d'Épinglier*, c'est percer les papiers à distances égales & en plusieurs endroits pour y attacher les épingles; ce qui se fait avec un poinçon qui a autant de pointes, c'est-à-dire, vingt-cinq, que l'on veut percer de trous: le papier est ployé en quarrés doubles, que l'outil perce à la fois; ce poinçon s'appelle *quarteron*.

PIQUER, v. actif, *terme de Manege*, c'est donner de l'éperon au cheval, pour le faire aller plus vite, courir ou galoper.

PIQUER DES DEUX, (*Maréchal.*) c'est la même chose qu'*appuyer*. Voyez APPUYER.

PIQUER UN CHEVAL, *en terme de Maréchal*, c'est le blesser avec un clou en le ferrant.

On appelle *selle à piquer* une selle à trouffe-quin, dans laquelle on est tellement engagé, qu'on peut soutenir les secouffes que donnent les fauteurs, lorsqu'on les pique avec le poinçon. Voyez POINÇON.

PIQUER, *en terme de Pâtissier*, c'est faire de petits trous sur une piece, pour lui donner plus belle apparence.

PIQUER, *en terme de Piqueur de tabatières*, c'est percer avec une aiguille la piece, pour la garnir ensuite de clous d'or, d'argent, &c. Voyez AIGUILLE & GARNIR.

PIQUER les cartons, (*Relieur.*) c'est faire trois trous en triangle vis-à-vis chaque nerf ou ficelle auxquels le livre est cousu. On pique avec un poinçon proportionné, selon la grosseur des ficelles. On dit *piquer* le carton.

PIQUER la viande, (*Rôtisseur.*) ce mot signifie la larder proprement, & la couvrir entièrement de petits lardons ou morceaux de lard, conduits également avec la lardoire.

PIQUER, (*Serrurerie.*) c'est tracer les places où doivent être posées les pieces & garnitures d'une ferrure.

PIQUER, n'est autre chose *en terme de Sucrerie*, que de démonceler à coups de pique, voyez PIQUE, les marieres trop mastiquées dans le bac à sucre. Voyez BAC A SUCRE.

PIQUER, (*même manufacture.*) est une opération par laquelle on fait des trous dans toute l'étendue de la terre, & qui en traversent toute l'épaisseur. Plus on fait de ces trous, plus la terre se nettoie aisément.

PIQUER une futaille, (*Tonnellerie.*) se dit de la petite ouverture que le tonnelier, le marchand de vin, ou le cabaretier y font avec le foret, pour essayer & goûter le vin, soit pour le vendre, soit pour le mettre en perce. (D. J.)

PIQUET, f. m. voyez PIEU, (*Gram.*) c'est un bâton pointu par un bout, gros & long à proportion de la résistance qu'il doit faire, selon l'usage auquel il est destiné.

PIQUET, (*Archit. & Jardin.*) on appelle *piquet* en architecture & jardinage, de petits morceaux de bois pointus, qu'on enfonce dans la terre pour tendre des cordes, lorsqu'on veut planter un bâtiment ou un jardin. On nomme *taquets*, les *piquets* qu'on enfonce à tête perdue dans la terre, afin qu'on ne les arrache pas, &

qu'ils servent de repaires dans le besoin. (D. J.)

PIQUET, en terme de Fortification, c'est un bâton pointu par un bout, que l'on garnit ordinairement, ou que l'on arme de fer : en alignant les *piquets* sur le terrain, ils servent à en marquer les différentes mesures & les différents angles.

Il y a aussi de grands *piquets* que l'on enfonce en terre pour lier ensemble des fascines ou des fagots, lorsqu'on veut faire quelque ouvrage fort vite. Il y en a de plus petits qui ne servent qu'à joindre les fascines dont on se sert dans les sapes, logemens, & complemens de fossés.

Piquets se dit aussi de bâtons ou de pieux que l'on fiche en terre dans un camp, proche les tentes des cavaliers, pour y attacher leurs chevaux ; on en met aussi devant les tentes des fantassins, où ils posent leurs mousquets ou leurs piques, qu'ils passent dans un anneau.

Quand un cavalier a commis quelque faute considérable, on le condamne souvent à la peine du *piquet*, qui consiste à avoir une main tirée en haut, autant qu'elle peut être étendue, & de se tenir ainsi sur la pointe d'un *piquet*, appuyé uniquement sur les doigts du pié opposé, de sorte qu'il ne peut se tenir bien, ni se suspendre, ni avoir la commodité de changer de pié.

Piquet se dit aussi de ces bâtons qui ont une coche vers le haut, auxquels on attache les cordages des tentes. Ainsi planter le *piquet*, c'est camper. Chambers.

PIQUET, on appelle *troupe du piquet* dans l'infanterie, cinquante hommes tirés de toutes les compagnies des régimens de l'armée, avec un capitaine, un lieutenant & un sous-lieutenant à la tête. Le *piquet* de la cavalerie est composé de 20 ou 25 maîtres par escadron. Les soldats & les cavaliers de *piquet* sont toujours prêts, pendant la durée de leur service, qui est de vingt-quatre heures, à prendre les armes au premier commandement. Dans la cavalerie, les chevaux de ceux qui sont de *piquet* sont sellés, la bride toute prête à passer dans la tête du cheval, & les armes du cavalier toutes préparées pour son service.

Toutes les différentes troupes de *piquet* sont ce qu'on appelle le *piquet* à l'armée ; il sert à couvrir le camp des entreprises des ennemis, & à avoir des troupes toujours en état de s'opposer à ses attaques. A l'armée il y a chaque jour un brigadier, un colonel, un lieutenant colonel & un major de brigade de *piquet*. Leur service commence les jours de séjour à l'heure que les tambours battent l'assemblée des gardes ; & dans les marches lorsqu'on assemble les nouvelles gardes qui doivent marcher avec le campement. Ces officiers se trouvent à la tête des *piquets*, toutes les fois qu'on les assemble ; ils doivent faire chacun leur ronde pendant la nuit, pour examiner si tous les officiers & soldats de *piquet* sont dans l'état où ils doivent être. Ils rendent compte le lendemain aux officiers généraux de jour, de tout ce qu'ils ont observé dans leur ronde. (q)

PIQUET, terme de Boulanger, petit instrument de fer à trois pointes, dont les boulangers qui font le biscuit de mer se servent pour piquer le dessous de leurs galettes, avant que de les mettre au four, afin que la chaleur pénètre plus facilement jusqu'au centre, & en chasse toute l'humidité. Savary. (D. J.)

PIQUET, (Mesure de contenance.) mesure de grains dont on se sert en quelques endroits de Picardie, particulièrement à Amiens ; quatre *piquets* font le setier, qui pèse 50 livres, poids de Paris, ce qui fait 12 livres $\frac{1}{2}$ pour chaque *piquet* ; sur ce pié, il faut dix-neuf *piquets* $\frac{1}{2}$ ou quatre setiers $\frac{2}{3}$ d'Amiens, pour faire un setier mesure de Paris. (D. J.)

PIQUET, terme de Dessinateur, grosse épingle dont se servent les dessinateurs, quand ils montrent à un écolier à tracer un plan. (D. J.)

PIQUETS, s. m. pl. (Cirerie.) ce que les blanchisseurs nomment des *piquets*, sont de grandes chevilles de plus de dix-huit pouces de longueur, qui sont placées de distance en distance autour des tables ou quarrés de l'herberie ; ces *piquets* servent à relever les bords des toiles où l'on met blanchir la cire. Savary. (D. J.)

PIQUET, en terme de Fondeurs de cloches, est un pieu de fer ou de bois

placé au centre du noyau d'une cloche, qui porte la crapaudine du compas de construction. *Voyez* FONTE DES CLOCHES.

PIQUET, (*Jardinage.*) le *piquet* ne diffère du *salin* qu'en ce qu'il est plus petit, n'ayant que deux piés de long tout au plus. Il sert également à aligner, à bornoyer & à tracer les différentes pièces qui composent les jardins.

PIQUET, (*Jeu.*) c'est un jeu auquel on ne peut jouer que deux, & le jeu ne doit contenir que trente-deux cartes, depuis l'as qui est la première, jusqu'au sept. Toutes les cartes valent les points qu'elles marquent, excepté l'as qui en vaut onze, & les trois figures valent dix points chacune. Quand on est convenu de ce qu'on jouera, on voit à qui mêlera le premier; quand les cartes sont battues & coupées, celui qui donne en distribue douze à son adversaire & à lui, deux à deux, ou trois à trois, selon son caprice: il faut continuer dans tout le cours de la partie par le nombre qu'on a commencé; car il n'est pas permis de changer la donne, à moins qu'on n'en avertisse. Si celui qui donne les cartes en donne treize à son joueur ou à lui, il est libre au premier en carte de se tenir à son jeu ou de refaire; mais s'il s'y tient lorsqu'il a treize cartes, il doit laisser les trois cartes au dernier, & n'en prendre que quatre; & si c'est le dernier qui les a, il en prend toujours trois. Si l'un des joueurs se trouvoit avoir quatorze cartes, n'importe lequel, il faut refaire le coup. S'il y a une carte retournée dans le talon, le coup sera bon, si la carte tournée n'est pas celle de dessus, ou la première des trois du dernier. Le joueur qui tourne & voit une ou plusieurs cartes du talon de son adversaire, est condamné à jouer telle couleur que son adversaire voudra, s'il est premier à jouer. La première chose qu'il faut examiner dans son jeu, c'est si l'on a cartes blanches; si on les avoit, l'on compteroit dix même avant le point; ces dix qu'on compte pour les cartes blanches servent à faire le pic & repic, & à les parer. Il faut, pour compter son point, les tierces, &c. les avoir étalés sur le tapis, sans cela l'adversaire compteroit

son jeu, encore qu'il valût moins que le vôtre. Un quatorze fait passer plusieurs cartes qu'on a par trois, encore que l'autre joueur ait trois cartes plus fortes: le quatorze plus fort passe devant un moindre, & l'annule. Le principal but des joueurs est de gagner les cartes, pour lesquelles on compte dix points. S'il se trouve que l'un des adversaires ait plus de cartes qu'il ne faut, s'il n'en a pas plus de treize, il est au choix de celui qui a la main, de refaire ou de jouer, selon qu'il le trouve avantageux à son jeu; & lorsqu'il y a quatorze cartes, on refait nécessairement.

Qui prend plus de cartes qu'il n'en a écarté, ou s'en trouve en jouant plus qu'il ne faut, ne compte rien du tout, & n'empêche point l'autre de compter tout ce qu'il a dans son jeu.

Qui prend moins de cartes, ou s'en trouve moins, peut compter tout ce qu'il a dans son jeu, n'y ayant point de fautes à jouer avec moins de cartes; mais son adversaire compte toujours la dernière. Qui a commencé à jouer, & a oublié de compter cartes blanches, le point, ses tierces, &c. n'est plus reçu à les compter après, & tout cet avantage devient nul pour lui.

Lorsqu'avant de jouer la première carte, on ne montre pas à l'adversaire ce qu'on a de plus haut que lui, on le perd, & il compte son jeu, pourvu qu'il le compte avant de jouer sa première carte.

Il n'est pas permis d'écarté à deux fois, c'est-à-dire, que du moment que l'on a touché le talon, après avoir écarté telle carte, on ne peut plus la reprendre. Il n'est pas permis à aucun des joueurs de regarder les cartes qu'il prendra, avant d'avoir écarté; celui qui a écarté moins de cartes qu'il n'en prend, & s'aperçoit de sa faute avant que d'en avoir retourné aucune, est reçu à remettre ce qu'il a de trop sans encourir aucune peine, pourvu que son adversaire n'ait pas pris les siennes. Si celui qui donne deux fois de suite reconnoît sa faute auparavant d'avoir vu aucune de ses cartes, son adversaire sera obligé de faire, quoiqu'il ait vu son jeu. Quand le premier accuse ce qu'il a à compter dans

son jeu, & que l'autre, après lui avoir répondu qu'il est bon, s'aperçoit ensuite en examinant mieux son jeu, qu'il s'est trompé, pourvu qu'il n'ait point joué, est reçu à compter ce qu'il a de bon, & efface ce que le premier auroit compté.

Celui qui, pouvant avoir quatorze de quelque espèce que ce soit, en écarte une & n'accuse que trois, doit dire à son adversaire quelle est celle qu'il a jetée, s'il le lui demande.

S'il arrivoit que le jeu de cartes se rencontra faux de quelque manière que ce fût, le coup seulement seroit nul, les autres précédens seroient bons.

Si en donnant les cartes il s'en trouve une de retournée, il faut rebattre & recommencer à les couper, & à les donner.

S'il se trouve une carte retournée au talon, & que ce ne soit pas la première ou la sixième, le coup est bon : celui qui accuse faux, comme de dire trois as, trois rois, &c. & qui ne les auroit pas, qui joue & que son adversaire voit qu'il ne les a pas, ne compte rien du coup, & l'autre compte tout son jeu. Toute carte lâchée & qui a touché le tapis est censée jouée ; si pourtant on n'étoit que second à jouer, & qu'on eût couvert une carte de son adversaire qui ne fût pas de même couleur & qu'on en eût, on pourroit la reprendre & en jouer une autre.

Celui qui pour voir les cartes que laisse le dernier, dit, je jouerai de telle couleur, pourroit être contraint d'en jouer s'il ne le faisoit pas.

Celui qui, par mégarde ou autrement, tourne ou voit une carte du talon, doit jouer de la couleur que son adversaire voudra, autant de fois qu'il aura retourné de cartes.

Celui qui, ayant laissé une de ses cartes du talon, la mêle à son écart avant que de l'avoir montrée à son homme, peut être obligé de lui montrer tout son écart, après qu'il lui aura nommé la couleur dont il commencera à jouer.

Qui reprend des cartes dans son écart, ou est surpris à en échanger, perd la partie ; qui quitte la partie avant qu'elle soit finie, la perd ; celui qui croyant avoir perdu, brouille ses cartes avec le talon, perd la

partie, quoiqu'il s'aperçoive ensuite qu'il auroit pu la gagner.

Celui qui, étant dernier, prendroit les cartes du premier avant qu'il eût eu le temps d'écarter, & les auroit mêlées à son jeu, perdrait la partie.

Quand on n'a qu'un quatorze en main qui doit valoir, on n'est pas obligé de dire de quoi, on dit seulement *quatorze* ; mais si l'on peut en avoir deux dans son jeu & que l'on n'en ait qu'un, on est obligé de le nommer.

PIQUETTE, f. f. (*Bourrelrier.*) sorte de pinces aiguës par la pointe, qui est à l'usage des bourrelriers.

PIQUETTE, (*Econom. rustiq.*) mauvais vin destiné aux valets & aux pauvres habitans de la campagne. C'est de l'eau jetée sur le marc du raisin, qu'on remet en fermentation, avec quelques pommes sauvages & des prunelles.

PIQUEUR, f. m. (*Archit.*) c'est dans un atelier, un homme préposé par l'entrepreneur, pour recevoir par compte les matériaux, en garder les tailles, veiller à l'emploi du temps, marquer les journées des ouvriers, & piquer sur son rôle ceux qui s'absentent pendant les heures de travail, afin de retrancher de leurs salaires. On appelle *chassavans*, les moindres *piqueurs* qui ne font que hâter les ouvriers. (*D. J.*)

PIQUEUR, en terme d'épinglier, est l'ouvrier qui est chargé de piquer les papiers pour les épingles.

PIQUEUR, en terme de cavalerie, est un domestique destiné à monter les chevaux pour les dresser ou les exercer. Il y a des *piqueurs* à gages dans les écuries considérables, & des *piqueurs* qu'on loue pour un certain temps, lorsqu'on a de jeunes chevaux à accoutumer à l'homme : ces *piqueurs* les montent aussi dans les foires.

PIQUEUR, en terme de raffineries, est un gros bâton ferré & aigu par un bout & traversé par en haut, à un demi-pié de son extrémité, d'un plus petit qui forme de chaque côté une poignée qui facilite l'opération ; il se nomme de l'usage qu'on en fait. Voyez **PIQUER LA TERRE**.

PIQUEUR, terme de chasse, ce sont des gens à cheval, établis pour faire chasser les chiens.

PIQUIER, f. m. (*Art milit.*) homme armé d'une pique.

PIQUOISE ou **PIQUOIS**, f. f. (*Gravure.*) c'est une aiguille enfoncée par la tête dans une ente de pinceau ou autre petit morceau de bois ; ce qui en sort n'a que deux ou trois lignes au plus de longueur. Ce petit instrument sert aux peintres, aux évantailistes, aux brodeurs, tapissiers & autres ouvriers, à piquer le trait de leur dessin, pour pouvoir ensuite le poncer avec la ponce. *Voyez PONCER & PONCE.*

PIQUURE, terme de chirurgie, plaie faite par un instrument piquant. Les panaris ont presque toujours pour cause une piquure d'aiguille ; les piquures sont ordinairement plus dangereuses que les plaies plus étendues faites par instrument tranchant. Le séjour du sang dans le trajet de la division, peut donner lieu à des abcès ; s'il y a quelque partie nerveuse de piquée, il en résulte quelquefois les accidens les plus graves, tels que la douleur, la tension inflammatoire, le spasme de la partie, les convulsions de tout le corps : la fièvre s'allume, & l'étranglement de la partie la fait tomber en gangrene. Ainsi la réunion des parties divisées, qui est le but auquel l'art doit tendre dans toute solution de continuité contre l'ordre naturel, ne peut être obtenue primitivement dans les piquures qui sont accompagnées de quelque accident ; il faut pour y remédier faire cesser le désordre local qui consiste dans la tension & le tiraillement des fibres blessées, une incision suffit dans les cas simples. Les anciens brûloient toute l'étendue d'une plaie où un nerf avoit été piqué, avec de l'huile de térébenthine bouillante : cette cautérisation faisoit cesser les accidens, comme on détruit la douleur de dents, en brûlant avec un fer rouge, le nerf qui est à découvert par la carie : lorsque la cautérisation ne réussissoit pas, on n'hésitoit point à faire des incisions transversales pour couper absolument les parties dont la tension étoit l'origine de maux formidables.

La piquure ou morsure des animaux venimeux a des suites très-funestes, tant par la qualité délétaire du poison, que par la blessure des parties nerveuses. Dans les

pays où la morsure des animaux venimeux est la plus dangereuse, comme en Afrique, les habitans ne se guérissent que par des applications extérieures ; les secours de l'art ont toujours été dirigés dans la vue d'empêcher le venin de s'étendre, & de lui ouvrir une issue au dehors ; c'est ce qui a fait prescrire de fortes ligatures au dessus de la blessure, & de laver promptement la plaie avec de l'urine ou de l'eau salée, de l'eau-de-vie, du vin chaud, du vinaigre, dans laquelle lotion on faisoit dissoudre de la plus vieille thériaque qu'on pouvoit trouver ; le malade y tiendra la partie piquée assez de temps, & la liqueur doit être la plus chaude qu'il pourra la supporter : on applique ensuite de la thériaque. Ambroise Paré dit qu'il n'a jamais manqué de guérir ceux qu'il a traités ainsi, à moins que le venin n'eût déjà gagné les parties nobles. Pour attirer le venin, il recommande l'application des animaux ouverts tout vivans, & enfin la cautérisation pour conserver & détruire la partie infectée. Les cordiaux alexipharmques étoient prescrits pour l'intérieur, dans l'intention de pousser le virus au dehors.

Ce traitement a sans doute eu souvent le succès qu'on en espéroit : des personnes très-robustes ont pu résister à l'action des remèdes chauds pris intérieurement, d'autres s'en sont très-mal trouvés ; il faut suivre les indications particulières que l'état des choses présente, & être instruit par l'expérience qui conduit dans ces cas mieux que le raisonnement.

La morsure des chiens enragés cause rarement des accidens primitifs, & les plaies qui en résultent se guérissent aisément : cela n'empêche pas que vers le quarantième jour de la blessure, ceux qui ont été mordus, ne soient atteints d'hydrophobie, maladie cruelle, dont on guérit par les antispasmodiques. *Voyez HYDROPHOBIE & RAGE.* Le venin qui cause ces accidens a une nature particulière, & ses effets sont différens de tout autre venin connu. Des observations assez bien constatées semblent faire croire que si on eût dilaté & cautérisé les plaies, on auroit pu prévenir l'hydrophobie ; les frictions mercurielles, dans l'intervalle du temps qui

qui se passe en la morsure & la manifestation des symptomes de la rage, peuvent détruire le principe venimeux; & les antispasmodiques ont réussi à guérir la rage caractérisée. *Voyez un essai sur l'hydrophobie*, par le docteur Nugent, traduit en françois, & qu'on trouve chez Cavelier.

La morsure des viperes ne donne pas tant de délai; en peu d'heures les personnes mordues souffrent des anxiétés mortelles. le teint devient jaune, elles vomissent de la bile verte; le membre piqué devient douloureux, se gonfle prodigieusement, & devient noir.

L'alkali volatil a été découvert par M. de Jussieu, comme un spécifique contre le venin de la vipere; mais on n'a pas de meilleur remede que de faire tremper promptement la partie blessée dans de l'huile d'olive chaude: c'est un spécifique éprouvé, qui guérit comme par enchantement, en faisant cesser les accidens qui paroissent être produits par l'action du venin sur les parties vitales. *V.* les observations de M. Pouteau, célèbre chirurgien de Lyon, dans un ouvrage qu'il a publié en 1760, sous le titre de *mélanges de chirurgie*. (*Y*)

PIQUURE, *terme d'ouvrieres*; ornemens que l'on fait sur une étoffe par compartiment & avec symmétrie, en la piquant & coupant avec un emporte-pièce de fer tranchant. C'est aussi un corps de femme piqué par le tailleur, avant qu'il soit couvert d'étoffe. (*D. J.*)

PIQUURE, *terme de couturieres*; corps de toile garni de baleine & piqué, qu'on met aux enfans pour leur conserver la taille; mais pour y réussir, il faut tourner tous les jours ces sortes de corps.

PIQUITINGA, (*Ichtyologie*.) petit poisson des rivieres du Bresil; il est à peine de deux pouces de long; ses yeux gros & noirs ont l'iris blanc; il a six nageoires, outre la queue qui est fourchue. Sa bouche paroît fort petite; sa tête est d'un blanc argentin; son dos est olivâtre; son ventre est couvert d'écaillés argentines; ses nageoires sont toutes blanches, & les larges qu'il a sur les côtés sont extrêmement brillantes.

PIRAEMBU, (*Hist. nat.*) poisson de mers du Bresil, qui ressemble à celui que

les François des îles d'Amérique ont appelé *ronfleur*, à cause du bruit qu'il fait. Il est de huit ou neuf piés de longueur; sa chair est très-bonne à manger. Il a dans la gueule deux os fort durs, dont il se sert pour briser les coquillages; qui sont sa nourriture ordinaire.

PIRAGUERA, (*Ichtyologie*.) poisson d'Amérique. M. Frezier dit qu'il est long de quatre à cinq piés, délicat, de la figure de la carpe, & couvert de grandes feuilles rondes; c'est à-peu-près ne rien dire pour le faire connoître: on ne lit dans les voyageurs que des descriptions de cette nature, qui n'instruisent de rien. (*D. J.*)

PIRANO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans l'Istrie, environ à 14 milles de Capo d'Istria, en tirant vers le midi occidental. Elle est sur une petite presqu'île formée par le golfe Largone & celui de Trieste. Les Vénitiens en sont les maîtres depuis 1583. *Long.* 31, 46; *lat.* 45, 48.

PIRATÉ; *s. m.* (*Marine*.) On donne ce nom à des bandits, qui, maîtres d'un vaisseau, vont sur mer attaquer les vaisseaux marchands pour les piller & les voler. Ils se retirent pour l'ordinaire dans des endroits écartés & peu fréquentés, où ils puissent être à l'abri de la punition qu'ils méritent.

On aura de la peine à croire que la *piraterie* ait été honorable, & l'emploi des Grecs & des Barbares, c'est-à-dire, des autres peuples qui cherchoient des établissemens fixes, & les moyens de subsister. Cependant Thucydide nous apprend, dès le commencement de son histoire: " que
" lorsque les Grecs & les Barbares, qui
" étoient répandus sur la côte & dans
" les îles, commencerent à trafiquer
" ensemble, ils firent le métier de *pirates*
" sous le commandement des principaux,
" autant pour s'enrichir. que pour fournir
" à la subsistance de ceux qui ne pouvoient
" pas vivre par leur travail; ils attaquoient
" les bourgs, les villes qui n'étoient pas
" en état de se défendre, & les pilloient
" entièrement: en sorte que par ce moyen,
" qui, bien loin d'être criminel, passoit
" pour honorable, ils subsistoient & fai-
" soient subsister leur nation. "

L'historien ajoute que l'on voyoit encore

des peuples de la terre, qui faisoient gloire du pillage; & dans les anciens poèmes, on voit de même que, lorsqu'on rencontroit dans le cours de la navigation quelque navire, ils se demandoient réciproquement s'ils étoient *pirates*. Mais il y a apparence que le métier de *pirate* n'a pas été longtemps un métier honorable; il est trop contraire à toutes sortes de droits, pour n'être pas odieux à tous les peuples qui en souffrent des dommages considérables.

On convient que les Egyptiens & les Phéniciens commencerent à exercer le commerce par la voie de la mer; les premiers s'emparèrent de la mer Rouge, & les autres de la Méditerranée, sur laquelle ils établirent des colonies, & bâtirent des villes qui ont été depuis fameuses; ils y transporterent l'usage de la *piraterie* & du pillage; & quoiqu'on ait souvent tâché de les détruire, comme étant des voleurs publics dignes des plus cruels supplices, ils se trouverent en si grand nombre sur la Méditerranée, qu'ils se rendirent redoutables aux Romains qui chargerent Pompée de les combattre.

On méprisa d'abord des gens errans sur la mer, sans chef, sans discipline: la guerre contre Mithridate étoit un objet plus pressant, & occupoit entièrement le sénat, qui d'ailleurs étoit divisé par les brigues des principaux citoyens. En sorte que les *pirates* profitant de l'occasion, s'agrandirent & s'enrichirent par le pillage des villes situées sur le bord de la mer, & par la prise de ceux qu'ils rencontroient. Plutarque a même remarqué que des personnes considérables par leurs richesses & par leur naissance, armerent des vaisseaux, où ils s'embarquerent & se firent *pirates*, comme si par la *piraterie* on pouvoit acquérir beaucoup de gloire.

Il faut avouer que de la maniere dont Plutarque nous décrit la vie des corsaires, il n'est pas surprenant que des personnes riches, & même d'une famille illustre, aient pris leur parti. Leurs vaisseaux étoient magnifiques, l'or & la pourpre y éclatoient de toutes parts, leurs rames même étoient argentées; & s'étant rendus maîtres d'une partie de la côte maritime, ils descendoient pour se reposer, & tâchoient de se

dédommager de leurs fatigues par toutes sortes de débauches. On n'entendoit, dit Plutarque, tout le long de la côte, que des concerts de voix & d'instrumens; & ils soutenoient les dépenses qu'ils faisoient, par les grosses rançons qu'ils exigeoient des personnes & des villes, & même par le pillage des temples.

Les Romains commençant à se ressentir du voisinage des *pirates*, qui causoient une disette de denrées & une augmentation de prix à toutes choses, on résolut de leur faire la guerre, & l'on en donna la commission à Pompée, qui les dissipa dans l'espace de 40 jours, & les détruisit aisément par la douceur; au lieu de les faire mourir, il les reléqua dans le fond des terres, & dans des lieux éloignés des bords de la mer. C'est ainsi qu'en leur donnant moyen de vivre sans *piraterie*, il les empêcha de pirater. (D. J.)

PIRATER, (*Marine.*) C'est faire le métier de pirate.

PIRA-UTOAH, (*Hist. nat.*) poisson du genre des orbes, qui se trouve dans les mers du Brésil; il est, dit-on, d'une forme monstrueuse; il a deux cornes olleuses recourbées en arriere; sa queue est faite en spatule; ses levres sont épaisses, & sa gueule s'ouvre d'une maniere hideuse.

PIRE, adj. (*Gram.*) degré comparatif de mauvais. Les hommes se plaignent toujours que le temps présent est *pire* que le temps passé. Il y a des hommes qui croient au fond de leur cœur, & qui sont tout pour paroître incrédules; ils sont *pires* qu'ils ne paroissent: d'autres, au contraire, sont incrédules au fond de leur cœur, & ils affectent la croyance commune; ils tâchent de paroître meilleurs qu'ils ne sont.

PIRÉE (LE), *Géogr. anc.* πειραιος ou πείραιος, de πειράω, traverser, faire un trajet, en latin, *piræus*, par les Grecs modernes, *Porto-draco*, & par les Francs, *Porto-Lione*.

Je doute qu'il se trouve aucun lecteur de l'Encyclopédie qui prenne avec le singe de la Fontaine, le *Pirée* pour un nom d'homme; personne n'ignore que c'étoit le port de la ville d'Athenes. Mais il y a bien des choses à en dire, que tout le monde ne fait pas.

Le port de Phalere ne se trouvant ni assez grand, ni assez commode, on fit un triple port d'après l'avis de Thémistocle; & on l'entoura de murailles: de sorte qu'il égaloit la ville en beauté, & la surpassoit en dignité; c'est Cornelius-Nepos qui parle ainsi. Il est certain que Thémistocle eut raison de préférer le port de Pirée à celui de Phalere; car il forme par ses courbures trois ports que l'ancre, l'abri & la capacité rendent excellens. Son entrée est étroite; mais quand on est dedans, il est de bonne tenue, bien fermé, sans rocher ni brisans cachés. Quatre cents bâtimens, selon Strabon, y pouvoient mouiller sur 9, 10 à 12 brasses; cependant, aujourd'hui que nos vaisseaux sont de vastes machines, il paroît que 40 auroient de la peine à s'y ranger.

Des trois ports, celui du milieu est proprement le Porto-Lione. On voit encore sur des rochers dans la mer quelques piles de pierres qui soutenoient la chaîne pour le fermer. Dans son enfoncement, il y a un moindre bassin où se retirent les galeres. C'est ce que les Italiens nomment *darfe*. Les anciens appelloient un des trois ports *Aphrodion*, à cause du temple de Vénus, qui étoit tout proche; ils nommoient le second *Cantharon*, à cause du héros *Cantharus*; & le troisieme *Zéna*, parce qu'il étoit destiné à décharger du blé.

La premiere chose que nous fîmes en prenant terre, dit M. de la Guilletiere, ce fut de maudire les Romains & le barbare Sylla, qui, après avoir saccagé la ville d'Athenes, ruinerent aussi le Pirée. Nous vîmes donc avec un sensible déplaisir, la désolation & la solitude de Porto-Lione. Nous nous demandâmes l'un à l'autre des nouvelles des temples célèbres de Jupiter, de Minerve & de Vénus; de ces cinq portiques qui, ayant été joints l'un à l'autre, furent appelés *Macra Stoa*, à l'exemple d'un pareil qui étoit à Athenes; de ce théâtre de Bacchus, dont Thucydide & Xénophon ont parlé; de cette grande place publique, appelée la *place d'Hippodame*, & de la fameuse bibliotheque du curieux Apollicon, où l'on trouvoit ces incomparables exemplaires que l'on ne connoît plus, que par le dénombrement

qu'en a fait Diogene Laërce. Quelle perte, & quelle douleur pour les gens de lettres!

Nous nous demandions le tribunal phréatys, remarquable par la séance de ses juges, qui, dans les causes criminelles, se venoient placer sur le bord de la mer; & par le privilege des coupables qui étoient montés sur un vaisseau quand on les interrogeoit.

Enfin, nous demandions tous ce superbe arsenal de marine, qui étoit un chef-d'œuvre de l'inimitable architecte Philon; ces admirables couverts où l'on mettoit les galeres à l'abri: il nous falloit bien faire ces questions l'un à l'autre, puisqu'il ne s'y trouve pas présentement un seul habitant.

Où est le temps où l'on voyoit partir de ce port jusqu'au nombre de quatre cents vaisseaux à la fois, & qu'un grand peuple d'un côté, & une infinité de matelots de l'autre, se crioient réciproquement en se quittant *agati tuki*, bonne aventure; *euploia*, bon voyage; *pronoia sozouza*, que la providence nous conserve! Que sont devenus, disions-nous, tant de thalassiarques ou chefs d'escadres, & ces deux magistrats qu'ils nommoient *apôtes*, & que nous appellons *intendants de la marine*? Enfin, où sont tous les trierarkes ou riches bourgeois qui étoient obligés de construire & d'équiper à leurs dépens un certain nombre de vaisseaux à proportion de leurs richesses?

Le Pirée a eu la gloire d'avoir vu dans l'enceinte de ses murailles quelques-unes des premieres écoles de philosophie qui aient été dans l'univers. Ce fut au Pirée qu'Antisthene forma la secte des Cyniques. On leur donna ce nom à cause du faux-bourg d'Athenes appelé *Cynofarges*, où les Cyniques vinrent s'établir en quittant le Pirée.

On voit au Pirée un beau lion de marbre, qui a donné le nom de Porto-Lione à ce fameux port. Le lion ouvre la gueule du côté de la mer. Il est représenté comme rugissant, & prêt à s'élancer sur les vaisseaux qui y mouillent. On voit encore le long du rivage quantité de grosses pierres de taille, employées autrefois aux murailles anciennes qui joignoient le Pirée à la ville; elles sont cubiques, & celles

des fondemens sont jointes par des crampons de fer. C'est un ouvrage de fortification que les Athéniens firent faire pendant la guerre du Péloponèse ; & ce vieux débris est une des plus grandes marques qui nous restent de la richesse, de la magnificence & de la sage précaution des anciens Athéniens. Mais ce qu'on voyoit autrefois de plus merveilleux dans la fortification du Pirée, c'étoit cette fameuse tour de bois que Sylla ne put jamais brûler, parce que le bois employé à sa construction, avoit été préparé avec une composition d'alun, que les flammes & les feux d'artifice ne pouvoient endommager ; le temps en est venu à bout.

Le tombeau de Thémistocle qui bâtit le Pirée, étoit le long de la grande muraille ; on ne fait plus dans quel endroit ; car il faudroit être bien éclairé pour assurer que c'est un grand cercueil de pierre, qui est à environ cent pas du port, proche de quelques grottes taillées dans le roc.

A moitié chemin de Pirée à Athenes, il y a un puits entouré de quelques oliviers ; mais il est trop profond pour se persuader que ce soit la fontaine qui étoit près d'un petit temple dédié à Socrate. En un mot, il ne reste plus rien de la ville du Pirée, ni de ces beaux portiques décrits par Pausanias. Le seul bâtiment qu'on y trouve est une méchante halle bâtie par les Turcs pour recevoir les marchandises & les droits de la douane.

Quoique l'entrée du Pirée soit étroite, de sorte qu'à peine il pourroit y passer deux galeres à la fois, cependant quand on est dedans, il a bon fond par-tout, si ce n'est dans un de ses enfoncemens qui étoit peut-être comme une darse pour les galeres, & qui est presque tout comblé. Il est de bonne tenue & bien fermé ; ce qui le rend plus considérable, c'est que quand même les vaisseaux seroient portés à terre par quelque tempête, ils ne se romproient pas, parce qu'il y a assez d'eau, & qu'il n'y a point de rochers & de brisans cachés ; ce que l'on a vu par l'expérience de cinq vaisseaux anglois qui, dans le dernier siècle, eurent tous leurs cables rompus dans une nuit par une bourasque.

En revenant du Pirée à Athenes, on

voit presque tout le long du chemin les fondemens de la muraille qui joignoit le Pirée à la ville, & qui fut détruite par Sylla. On l'appelloit *macra-teichi*, c'est-à-dire, les *longues murailles* ; car elles n'avoient pas moins de cinq milles de longueur, puisqu'il y en a autant depuis le port de Pirée jusqu'à Athenes.

Je rentre dans ce port pour y parler de son marché, où l'on trouvoit tant de denrées, qu'au rapport d'Isocrate, le Pirée seul en fournissoit plus de toute espece que tous les autres ports de la Grece ensemble n'en fournissoient d'une seule. Il y avoit dans ce port, outre cinq galeries couvertes, un lieu où l'on étaloit les marchandises, & qui, par cette raison, s'appelloit *δῆγμα*, comme qui diroit *le lieu de la montre, de l'étalage*. Les Athéniens tenoient au Pirée une garnison pour éloigner les corsaires & pour obvier aux désordres. Divers magistrats y résidoient aussi afin d'y maintenir la police, l'ame du commerce, & de couper le chemin aux petits différends inévitables dans une foule d'acheteurs & de vendeurs. La bonne foi, par ce moyen, régnoit à tel point dans le Pirée, que, selon Aristote, les habitans du fauxbourg avoient, contre la coutume, l'esprit plus doux & plus traitable que les habitans de la ville.

C'est au Pirée que se noya, l'an 293 avant J. C. à 52 ans, l'aimable Ménandre, disciple de Théophraste, célèbre poète comique, & l'un des plus beaux esprits de l'ancienne Grece. On le nomma *le prince de la nouvelle comédie* ; & tous les auteurs grecs & latins citent ses pieces avec éloge. Il composa 108 comédies, dont il ne nous reste çà & là que de courts fragmens, qui ont été recueillis par M. le Clerc. Plutarque préféroit les pieces de Ménandre à celles d'Aristophane, & vraisemblablement Térence pensoit de même.

J'ai déjà indiqué d'où viennent les noms de Porto-Draco & Porto-Lione, donnés par les Grecs & par les Francs au Pirée ; ces deux noms viennent d'un beau lion de marbre de dix piés de haut, trois fois plus grand que nature, qui est sur le rivage au fond du port. Il est assis sur son derrière, la tête fort haute, percée par un

trou qui répond à la gueule ; & à la marque d'un tuyau, qui monte le long du dos, on connoît qu'il seroit à une fontaine, comme celui qui est proche de la ville.

Pour éviter toute équivoque en géographie, je dois observer en finissant, que le mot *Pirée*, *Piræus*, est encore le nom du peuple de la tribu Hippothoontide. Enfin Etienne le géographe appelle aussi *Pirée* le port de Corinthe ; &, selon Plutarque, *Pyraenses* est le nom d'une bourgade de l'Attique dans la Mégardie. (*Le chevalier DE JAU COURT.*)

PIRGO, (*Géogr. mod.*) petite ville de l'île de Santorin, sur une terre d'où l'on découvre les deux mers, & les plus beaux vignobles : c'est la plus agréable de toute l'île. L'évêque du rit grec y fait sa résidence, ainsi que le cadî. (*D. J.*)

PIRIFORME, adj. (*Anat.*) qui est en poire. Le premier des muscles abducteurs de la cuisse, s'appelle le *piriforme* ou *pyramidal*, parce qu'il est en pyramide ou en poire. Il prend son origine à la partie supérieure & latérale de l'os sacrum, & à la partie latérale de l'os des îles, & va s'insérer dans une pente courte, qui est à la racine du grand trochanter.

PIRITZ, (*Géogr.*) bonne ville de la Poméranie prussienne, dans le cercle de haute Saxe, en Allemagne. Elle donne son nom à l'un des cercles & à l'un des bailliages du pays, qui la considère d'ailleurs comme ayant été la première d'entre celles qu'il renferme, où se soient établis le christianisme il y a 7 à 8 siècles, & la réformation, il y en a deux. Elle est située au milieu de campagnes très-fertiles en grains & sur-tout en froment : elle en trafique assiduellement à la ronde ; & par les avantages que lui donnent ainsi la bonté de son sol & le travail de ses habitans, elle a toujours su se relever sans retard, des malheurs où la guerre & les incendies l'ont jetée à diverses reprises. Elle est le siège d'une prévôté ecclésiastique. (*D. G.*)

PIRNA, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans l'électorat de Saxe, & dans le cercle de Misnie sur l'Elbe, dont la navigation l'enrichit ; elle y embarque entre autres ses pierres de taille, recherchées dans toute la basse-Allemagne. Elle siège aux états

du pays ; elle a une surintendance ecclésiastique fort étendue ; elle renferme elle-même trois églises. Elle est au pié de la forteresse ruinée de Sonnenstein ; & elle préside à un bailliage qui comprend avec elle dix villes & cent cinquante-neuf villages, & au-delà de quarante terres féodales, avec le château de Königstein, le plus fort & le mieux approvisionné qu'il y ait peut-être au monde. (*D. J.*)

PIROGUE, f. f. C'est un bâtiment de mer dont se servent les Caraïbes & les Sauvages de la terre ferme. On voit des *pirogues* de trente-cinq à quarante piés, même de plus de longueur, construites d'un seul arbre creusé, ayant sur les côtés deux longues planches assujetties & coufues avec de petites cordes ; elles servent à exhausser de 12 à 14 pouces les bords de la *pirogue*, dont la figure approche de celle d'une navette ; sa largeur dans le milieu est d'environ 6 à 7 piés, & sa profondeur à peu près de 4 & demi. Ce bâtiment dont les bords sont fort évasés, se termine en rond pardessus, la poupe en est plate & garnie d'un gouvernail, & le haut de la proue se trouve communément traversé d'un morceau de planche chargé d'une sculpture grossière. Voyez OVARACABA. Pour maintenir l'évasement des bords, la *pirogue* est traversée de 4 piés en 4 piés par de gros bâtons bien assujettis à leurs extrémités au moyen de petites cordes ; c'est contre ces traverses que les Sauvages s'appuient lorsqu'ils rament, ayant le visage tourné vers la proue, & se servant de grandes palettes qu'ils appellent *pagayes*. S'ils veulent profiter du vent, ils attachent une petite voile carrée à un bout de mât qu'ils plantent dans un embèvement fait exprès au milieu de la barque, & qu'ils assujettissent avec des cordes contre l'un des bâtons dont on a parlé. Les grandes *pirogues* de 40 à 45 piés, s'appellent *bacassas*, & les moyennes, ainsi que les petites de 12 à 15 piés, conservent leur nom ; ces dernières n'ont point d'embèvement, c'est-à-dire que les bords n'en sont point élevés par des planches. Avec de semblables bâtimens les Sauvages traversent des détroits considérables, & affrontent les mers les plus orageuses.

PIROLE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *pyrola*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Il sort du calice un pistil terminé par une sorte de trompe, qui devient dans la suite un fruit arrondi, strié : ce fruit a ordinairement un ombilic ; il est divisé en cinq capsules, & il renferme des semences qui pour l'ordinaire sont petites. Tournefort, *infl. rei herb.* Voyez PLANTE.

PIRON, f. m. (*Archit.*) c'est une es-
pece de gond debout, qui porte sur une
couette, & est cloué sur le bourdin ou
montant de derrière d'une grande porte.
(D. J.)

PIROUETTE, f. f. *en terme de danse*,
se dit d'un ou plusieurs tours du corps que le
danseur fait sur la pointe des piés sans chan-
ger de place.

PIROUETTE, *en terme de manege*, se
dit d'un tour ou d'une circonvolution que
fait un cheval, sans changer de place ou de
terrain.

Les *pirouettes* sont d'une piste, ou de
deux pistes. On appelle *pirouette d'une
piste*, le tour entier que fait un cheval
en tournant court, d'une seule allure, &
presque en un seul temps ; de maniere que
sa tête vient à l'endroit où étoit sa queue,
sans qu'il soit hors de ses hanches. Dans
la *pirouette à deux pistes*, le cheval fait
ce tour dans un terrain à peu près de sa
longueur, qu'il marque tant de sa partie
antérieure, que de sa partie postérieure.
Voyez PISTE.

PIROUETTE, f. f. *terme de poupetier*, mor-
ceau de métal ou de carton peinturé d'un
côté, fait en forme de moule de bouton &
percé par le milieu, au travers duquel on
passe un petit morceau de bois qu'on appelle
bâton, & qui sert à faire tourner la *pirouette*.
(D. J.)

PIROUETTÉ, f. m. *en terme de danse*,
c'est un pas qui se fait en place, c'est-à-
dire, qui ne va ni en avant ni en arrière ;
mais sa propriété est de faire tourner le
corps sur un pié ou sur les deux, comme
sur un pivot, soit un quart de tour ou un
demi-tour, selon que l'on croise le pié,
ou que la figure de la danse le demande.
Ainsi :

Je suppose que l'on ait un *pirouetté* à

faire du pié droit, & qu'on ne doive tour-
ner qu'un quart de tour à la droite, il faut
plier sur le gauche, le droit en l'air, &
à mesure que le genou gauche se plie, la
jambe droite en l'air marche en formant
un demi-cercle. On pose ensuite la pointe
du pié derrière la jambe gauche à la troi-
sieme position, pour se relever sur les
deux pointes, ce qui fait tourner un quart
de tour ; au lieu que si l'on veut tourner
un demi-tour, il faut poser la pointe du
pié plus croisé jusqu'à la cinquieme posi-
tion, ce qui fait qu'en s'élevant on tourne
un demi-tour.

Il faut remarquer que lorsqu'on se releve,
le pié qui a marché, & qui s'est posé der-
rière à la troisieme ou cinquieme position,
de derrière qu'il étoit, le corps se tournant
le fait changer de situation sans le faire
changer de position, parce que le pié qui
est derrière revient devant. Lorsqu'on
s'éleve, le corps se tournant un quart ou
un demi-tour, oblige les jambes par son
mouvement de changer de situation pour
se trouver dans l'équilibre, ce qui fait
que le pié qui étoit derrière change de
situation.

Mais lorsque l'on est élevé & que l'on a
tourné le quart ou demi-tour, il faut poser le
ralon du pié où le corps est posé, afin d'être
plus ferme pour en reprendre une autre. Ce
pas est très-agréable, lorsqu'il est fait avec
soin.

PIRUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Dace,
selon Ptolomée, *liv. III, chap. viij.* Elle
étoit entre Phamidana & Zulfidana. Quel-
ques-uns croient que c'est Pixendorf, bourg
de la basse Autriche.

PIS, f. m. (*Gramm.*) mamelle de la
vache, de la chevre, de la brebis, de la
jument, &c.

PIS, (*Boucherie.*) c'est la poitrine du
bœuf, ce qui comprend la piece tremblante
ou le grumeau, les morceaux du tendron,
les morceaux du milieu, ou les morceaux
du flanchet.

PIS, adv. (*Gramm.*) degré comparatif
de *mal* adv. On disoit qu'il s'amendoit, mais
je vois que c'est *pis* que jamais.

PISA, (*Géogr. anc.*) ville du Pélopo-
nese dans l'Elide, sur la rive droite de
l'Alphée, fut assez considérable pour donner

son nom à la contrée dans laquelle elle étoit bâtie ; mais , dans une guerre qu'elle eut contre les Eléens , elle fut prise & ruinée , de maniere qu'il ne resta aucuns vestiges de ses murs ni de ses édifices , & le sol où elle avoit été fut couvert de vignes.

Des ruines de cette ville se forma celle d'Olympie qui eut aussi le nom de *Pisa* , parce qu'elle en fut très-voisine , n'en étant séparée que par le fleuve. Elle fut bâtie sur la rive gauche de l'Alphée & devint très-fameuse ; tant par le temple & la statue de Jupiter olympien , que par les jeux qui se célébroient tous les quatre ans dans la plaine voisine , où l'on voyoit toute la Grece assemblée.

Une colonie partie de *Pise* , vint , selon Virgile , fonder la ville de *Pise* dans l'*Etrurie*.

Alphææ ab origine Pisæ ,
Urbs Etrusca sclo.

Cette ville bâtie sur l'Arno , devint une république puissante dans le XII^e siècle , & partagea avec Gênes & Venise le commerce de l'empire de la mer Méditerranée. Voyez *PISE* , & *Géogr. de Virg. page 229.* (C)

PISAN , LE (*Géogr. mod.*) pays d'Italie dans la Toscane. Il est borné au nord par le Florentin & la république de Lucques , au midi par les Siennois , au levant par les Siennois encore , & par la mer au couchant. Il a 30 milles du nord au sud , & 50 du levant au couchant. C'est un très-bon pays ; Pise en est la capitale.

PISATELLO , (*Géogr. mod.*) petite riviere d'Italie dans la Romagne. Elle a sa source au pié de l'Apennin , & se rend dans la riviere Rigosa , environ à un mille de la côte du golfe de Venise. Léander croit que c'est le Rubicon des anciens. Voyez *RUBICON*.

PISAURUM , (*Géogr. anc.*) ville d'Italie appelée aujourd'hui *Pesaro*. Ptolomée , *lib. III. c. j.* qui la donne aux *Semnonnes* , la place entre *Fanum fortunæ* & *Ariminium*. César , *civ. lib. I. c. xj.* se rendit maître de cette ville. Tite Live , *l. XXXIX. c. xliij.* Velleius-Paterculus , *lib. I. c. xv.*

& d'anciennes inscriptions romaines lui donnent le titre de colonie.

PISAURUS , (*Géogr. anc.*) riviere d'Italie dans le Picenum. Elle donnoit le nom à la ville *Pisaurum*. Vibius Sequester dit qu'on la nommoit aussi *Isaurus*. En effet on lit dans Lucain , *l. II. vers 406* :

*Crustumiumque rapax & juncto Sapis
Isauro.*

Mais peut-être la quantité a-t-elle obligé Lucain de dire *Isauro* pour *Pisauro*. Cette riviere s'appelle aujourd'hui la *Foglia* , selon Magin.

PISAY , PISEY , PISÉ , (*Archit. Mag.*) Bâtir en *pisé* , c'est faire les murs d'une maison avec une qualité particulière de terre que l'on rend dure & compacte ; les fondations sont en pierres & s'élevant jusqu'à deux piés au dessus du pavé , pour mettre le *pisé* à l'abri de l'humidité. M. Goiffon , des académies de Lyon & de Metz , a fait l'*art du Maçon piseur* , *in-12 de 56 pages* , chez le Jay 1772 ; où les opérations de cette bâtisse commune dans le Lyonnais & la Bresse , sont expliquées avec clarté & sagacité. La terre doit être naturelle , un peu graveleuse ; on voit des maisons ainsi construites depuis un siècle : l'usage en est bon dans les pays où l'on manque de pierres & de briques. On fit à Paris , il y a un siècle , des maisons moulées ; on en voit une , rue de Grenelle fauxbourg Saint-Germain vis-à-vis l'abbaye de Panthemont , que les ouvriers appelloient par dérision l'*hôtel des plâtras* , nom qu'il a toujours retenu & qui subsiste depuis plus de 80 ans. *Merc. Fr. Juillet 1772 , page 82.*

M. le curé de Varenne - Saint - Loup près de Châlons , est très-intelligent dans cette partie , & en a fait construire plusieurs maisons dans son village. Il a même composé un petit ouvrage sur cette matiere , qu'il m'a lu en 1769 , & qui mériteroit l'impression. Il vient d'être nommé curé de Givray , petite ville en Châlonnois , & s'appelle *Montillot*. (C)

PISCATORES ou PESCADORES , (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire , *iles du pêcheur*. M. de Lisle ne marque qu'une

île de ce nom dans la carte des Indes & de la Chine ; mais Dampier dit que les *Piscadores* font plusieurs grandes îles désertes , situées près de Formosa , entre cette île & la Chine , à environ 23 degrés de latitude septentrionale , & presque à la même élévation que le tropique du cancer. (*D. J.*)

PISCENA, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule narbonnoise , selon Pline , *liv. IV. c. iv.* sur quoi le P. Hardouin remarque que c'est présentement la ville de Pezenas au diocèse d'Agde.

PISCES, (*Astr.*) nom latin de la constellation des poissons. *V. POISSONS.*

PISCHINAMAAS, *sub. m. terme de relation* , ministre de la religion mahométane en Perse , qui a soin de faire la prière dans les mosquées. On choisit ordinairement pour cette fonction des seïd-Emirs , c'est-à-dire , des descendans de Mahomet du côté paternel & maternel , ou des Chérifs , qui n'en descendent que par un côté.

PISCHKIESCH , (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment la taxe ou le présent que chaque prince établi par la Porte ottomane , paie au grand-seigneur & à ses ministres.

PISCINA, (*Géogr. mod.*) petite ville , ou plutôt bourgade d'Italie , au royaume de Naples , dans l'Abruse ultérieure , à un mille de la rive orientale du lac Celano. C'est dans cette bourgade que naquit , le 14 Juillet 1602 , Mazarini (Jules) qui devint cardinal , & premier ministre d'état en France. Il mourut à Vincennes le 9 Mars 1661 , à 59 ans.

Voici ce qu'en dit M. de Voltaire. Le cardinal Mazarin ne fit de bien qu'à lui & à sa famille par rapport à lui. Huit années de puissance absolue ne furent marquées par aucun établissement glorieux ou utile ; car le college des quatre Nations ne fut que l'effet de son testament. Il se donna toutes les grosses abbayes du royaume , en sorte qu'il étoit riche à sa mort , d'environ deux cents millions de notre monnoie actuelle ; & plusieurs mémoires disent qu'il en amassa une partie par des moyens au dessous de sa place. Etant près de mourir , il craignit pour ses biens , & il en fit au

roi la donation , persuadé que le roi les lui rendroit , en quoi il ne se trompa pas.

Le seul monument qui fait honneur au cardinal Mazarin , est l'acquisition de l'Alsace. Il procura cette province à la France , dans le temps que la France étoit avec raison déclainée contre lui ; & par une fatalité singulière , il fit du bien au royaume , lorsqu'il y étoit persécuté , & n'en fit point dans le temps de sa grande puissance.

On le vit , dit un de nos écrivains , tranquille en agissant , souple & pliant sous l'orage , vain & orgueilleux dans le temps de son crédit , habile à prévoir , songeant toujours à tromper , insensible aux plaisanteries de la Fronde , méprisant les bravades du coadjuteur , & écoutant les murmures du peuple comme on écoute du rivage le bruit des flots de la mer.

Il y avoit dans le cardinal de Richelieu quelque chose de plus grand , de plus vaste & de moins concerté. C'étoit dans le cardinal Mazarin , plus d'adresse , plus d'artifices , & moins d'écarts. Richelieu étoit un implacable ennemi , & Mazarin un ami dangereux. On haïssoit l'un , & l'on se moiquoit de l'autre ; mais tous deux furent les maîtres de l'état ; tous deux ennemis déclarés des princes du sang : enfin tous deux fils de la fortune & de la politique , étalant un faste égal à celui des rois , opprimerent indignement les citoyens & la patrie. (*D. J.*)

PISCINE , *f. m.* (*Hist. anc.*) chez les anciens , c'étoit un grand bassin dans une place publique & découverte , ou un grand carré où la jeunesse romaine apprenoit à nager. Elle étoit entourée d'une haute muraille , pour empêcher que l'on n'y jetât des ordures. *Voyez NAGE ou NAGER.*

Ce mot est formé du latin *piscis* , poisson , à cause qu'en cet endroit les hommes en nageant , imitoient les poissons ; & parce qu'il y avoit aussi quelques-unes de ces *piscines* où l'on conservoit anciennement du poisson.

Piscine se disoit aussi du bassin carré qui étoit au milieu d'un bain. *V. BAIN.*

Piscine probatique , *piscina probatica* , c'étoit un étang ou un réservoir d'eau , proche le parvis du temple de Salomon , Elle

Elle est ainsi appelée du grec *πρόβατον*, *brebis* ou *mouton*, parce que l'on y lavoit le bétail destiné aux sacrifices. *Voyez* SACRIFICE.

Jésus-Christ se servit de cette *piscine* pour opérer la guérison miraculeuse du paralytique. Daviler observe qu'il reste encore cinq arches du portique, & d'une partie du bassin de cette *piscine*. Doubdan, dans son *Voyage de la Terre sainte*, dit qu'elle étoit enfoncée dans terre de deux piques de profondeur, & d'environ cinquante de longueur sur quarante de largeur; que les quatre côtés sont revêtus de pierres de tuile fort bien cimentées; qu'on voit encore les degrés par où l'on y descendoit; mais que le fond en est à sec & rempli d'herbes.

Piscine ou lavoir chez les Turcs, c'est un grand bassin au milieu de la cour d'une mosquée, ou sous les portiques qui l'environnent. *Voyez* MOSQUÉE.

Sa forme est ordinairement un carré long, bâti de pierre ou de marbre, où il y a un grand nombre de robinets. Les Musulmans s'y lavent avant que d'offrir leurs prières à Dieu, étant persuadés que cette ablution efface leurs péchés. *Voyez* ABLUTION.

Les Latins nommoient aussi *piscina* ce que nous entendons par étang.

PISCO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou dans l'audience de Lima, à un quart de lieue de la mer. Il y avoit jadis près de ce port, une ville célèbre située sur le rivage de la mer; mais elle fut entièrement ruinée par un furieux tremblement de terre, qui arriva le 19 d'octobre de l'année 1682. Depuis ce temps-là, on a bâti la ville dans un lieu où le débordement ne parvient pas. Les habitans, au nombre d'environ deux cents familles, sont un composé de métis, de mulâtres, de noirs & de quelques blancs; cependant les campagnes de *Pisco* produisent d'excellens vins en abondance, ainsi que des fruits merveilleux, en sorte que *Pisco* est un des plus beaux endroits de toute la côte du Pérou. La rade est d'une grandeur à pouvoir contenir une armée navale, & on y est à couvert des vents ordinaires. On mouille ordinairement à

Tomé XXV,

Paraca, qui est à deux lieues de distance, parce que la mer est trop mâle au rivage de *Pisco*. *Long.* 302; *lat. mérid.* 14.

PISCOPIA, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, entre celle de Stanchio, & celle de Rhodes. C'est la *Taluo* de Plin, & la *Telos* de Strabon. *Voyez* TELOS.

PISE; (*Géog. mod.*) ville d'Italie en Toscane, sur la rivière d'Arno, dans une plaine unie. Cette ville très-ancienne a été la capitale d'une république qui se rendit fameuse par ses conquêtes en Afrique, & dans la Méditerranée, où elle s'étoit emparée sur les Sarrazins des îles Baléares, de Corse & de Sardaigne. Son port situé à cinq milles de l'embouchure de l'Arno dans la mer, étoit un lieu d'un très-grand commerce.

Elle formoit au treizième & quatorzième siècle, une république florissante, qui mettoit en mer des flottes aussi considérables que celles de Gènes; mais les Florentins assiégèrent la ville de *Pise*, & la prirent en 1406. De ville libre qu'elle étoit, elle devint sujette, & n'a pu se relever depuis. Toutes ses rues tirées au cordeau, sont couvertes d'herbes: elles contiennent à peine quinze mille ames; & cent mille habitans ne suffiroient pas pour les remplir.

L'évêché de cette ville fut érigé en métropole à la fin du onzième siècle. La cathédrale est belle, quoique bâtie à l'antique. L'université fondée en 1339, a peu d'étudiens. *Pise* est, à la vérité, le chef-lieu de l'ordre des chevaliers de S. Etienne, institué en 1561, mais cet ordre ne lui donne aucun lustre. Il s'est tenu dans cette ville deux conciles qui ne lui ont pas été avantageux; l'un en 1409, & l'autre en 1511.

Elle est séparée en deux par l'Arno qu'on passe sur trois ponts, dont l'un est de marbre blanc. Ses fortifications sont mauvaises: sa situation est à 2 milles de la mer, 14 de Livourne, 12 sud-ouest de Lucques, 45 ouest de Florence. *Longit.* (suivant Cassini) 27. 52. 30. *lat.* 43. 42.

Le lecteur peut consulter sur *Pise*, l'ouvrage de Pietro Cardosi, intitulé *Memorie della gloria di Pisa*; ainsi que les bibliographes, sur les gens de lettres qui sont nés dans cette ville: je ne parlerai que d'un seul nommé *Albirzi* ou *Barthelemi de Pise*,

liiii

parce qu'il fit en cette ville profession dans l'ordre de S. François, où il floriffoit vers l'an 1380. Un de ses écrits, d'un caractère extrêmement fingulier, & fans lequel il seroit fans doute demeuré dans l'obscurité la plus profonde, l'a rendu l'un des auteurs les plus connus de ces derniers siècles. Ce sont les fameuses *conformités de la vie de saint François avec celle de Jesus-Christ* qu'il composa en 1389, & qu'il présenta au chapitre général de son ordre assemblé à Assise en 1399. Il en reçut non-seulement une approbation universelle, mais même la récompense la plus glorieuse à laquelle un homme de son état pût jamais s'attendre; on lui donna l'habit complet que saint François avoit porté pendant sa vie.

Le livre des *conformités* fut imprimé diverses fois dans le xv & le xvj siècles, & ces sortes d'éditions sont d'une rareté extrême. On conserve précieusement le manuscrit de cet ouvrage dans la bibliothèque du duc d'Urbain.

La premiere édition est de Venise, mais sans indication d'imprimeur, de date ni de format; on fait cependant qu'elle est *in-folio*, & il y en a un exemplaire dans la bibliothèque de l'empereur.

La seconde & la troisième édition ne sont qu'un abrégé de l'ouvrage intitulé *li Fioretti di san Francisco assimilati alla vita & alla passione di nostro Signore*, toutes les deux imprimées à Venise, l'une en 1480, & l'autre en 1484, *in-4°*.

La quatrième édition intitulée : *Opus aureæ & inexplicabilis bonitatis & continentie conformitatum vite beati Francisci ad vitam Domini nostri Jesu Christi*, &c. a été faite à Milan en 1510, *in-folio*; elle est précédée d'une préface de François Zeni, vicaire général des franciscains italiens.

La cinquième édition portant le même titre, a été donnée par Jean Mapelli, franciscain, & a paru de même à Milan en 1513, *in-folio*. Cette édition ne diffère en rien de la précédente. Aux titres de ces deux dernières éditions, l'on voit les armes des franciscains, au bras nu de Jesus-Christ, & au bras vêtu & stigmatisé de saint François, passés en sautoir, &

traversés d'une grande croix posée en pal, & surmontée de son écriteau *J. N. R. J.* On a même remarqué que dans ces armoiries, le bras de S. François occupe la place d'honneur, & que celui de Jesus-Christ est au-dessous.

Dès que les esprits commencerent à s'éclairer, on déclama fortement contre les superstitions, les impertinences & les impiétés dont cet ouvrage étoit rempli. La premiere réfutation qui s'en fit, parut d'abord en Allemagne, sans nom de ville ni d'imprimeur, mais en 1511, sous le titre de *Der Barfusser Munch Eleuspiegel und alcoran*, avec une préface de Luther. Cette réfutation est d'un ministre luthérien du pays de Brandebourg, nommé *Erasme Albere*. Elle reparut de nouveau à Wittemberg en 1542, *in-4°*. & 1614, *in-8°*.

Cette premiere réfutation a été paraphrasée en latin, & imprimée sous divers titres : 1°. *Alcoranus Franciscanorum, seu blasphemiarum & nugarum lerna, de stigmatifato idolo quod Franciscum vocant, ex libro Conformitatum, &c. Francofurdia, 1542, in-8°*. 2°. *Alcoranus Franciscanorum, sive Epitome præcipuas fabulas & blasphemias complectens, eorum qui beatum Franciscum ipsi Christo æquare ausi sunt, idque cum salubri antidoto; Geneva, 1578, in-8°*.

Conrad Badius, imprimeur de Geneve, mit en françois cette réfutation, & la publia sous ce titre, *l'Alcoran des cordeliers, tant en latin qu'en françois; Geneve, 1556, in-12*. Il y joignit bientôt après un second livre, & le tout parut dans son imprimerie en 1560 en deux volumes *in-12*. La troisième édition vit aussi le jour à Geneve en 1578, & a été réimprimée dans la même ville en 1644 & 1664, *in-8°*. Enfin il en parut une édition nouvelle à Amsterdam en 1734 en 2 vol. *in-12*. avec de fort jolies figures imaginées par le célèbre Bernard Picart, & gravées sous sa direction. Je ne parle pas ici des traductions latines & flamandes: ce détail me meneroit trop loin.

La seconde réfutation des *conformités*, a été faite en Italie par Pietro Paolo Vergerio; & ce fut de purs motifs de religion qui l'engagerent à cet ouvrage; cependant

sa réfutation fut flétrie, & sa personne mise au nombre des hérétiques.

Je laisse à part la réfutation des *conformités* par Osiander, par Volfius, ainsi que celle qui se trouve dans la légende dorée; il me suffit de dire qu'entre tous les auteurs catholiques & protestans qui se sont attachés à réfuter les *conformités*, personne ne s'en est plus agréablement & plus solidement acquitté que le savant & ingénieux Bayle, dans les remarques de son article de saint François d'Assise.

Il est vrai que les franciscains éclairés ont tâché de supprimer les éditions des *conformités*, autant qu'il étoit possible, & à en donner de nouvelles éditions différentes; mais quelques auteurs franciscains ne sentant pas le tort que cet ouvrage leur faisoit, n'ont pu résister à la tentation de le reproduire de temps en temps, sous quelque nouvelle face. Tel est l'ouvrage intitulé, *Prodigium naturæ, & gratiæ portentum, hoc est, seraphici patris Francisci vitæ acta, à Petro de Alva & Astarga*; imprimé à Madrid en 1551, in-folio.

On fait l'histoire du P. le Franc, gardien des cordeliers de la ville de Rheims, & docteur en théologie de la faculté de Paris: voulant rendre son nom recommandable à la postérité, il fit graver ces paroles en lettres d'or sur une table de marbre, au haut du frontispice du portail des cordeliers de Rheims: *Deo-homini & beato Francisco utrique crucifixo*. Cette inscription causa un scandale si général, que M. l'archevêque de Rheims lui commanda de l'ôter au plutôt; & cet ordre fut accompli pour un homme qui s'imaginait avoir parfaitement bien rencontré.

Je crois qu'il en étoit de même de Barthelemi de Pise. Ce bon homme n'avoit eu pour but que de relever fortement la gloire & l'excellence de son patriarche; il reçut avec des larmes de joie l'approbation du chapitre général des franciscains, datée du 2 août 1399, & il ne s'imaginait point qu'un ouvrage si nettement approuvé, attireroit tant à lui qu'à son ordre, le mortifiant reproche d'impiété & de blasphème. Il ne jouit pas long-temps des applaudissemens & de la récompense que

lui avoit valu son ouvrage; car deux ans après il mourut extrêmement âgé dans le couvent de Pise, le 10 décembre 1401. (*Le chevalier DE JAUVCOURT.*)

PISÆUS, (*Mythol.*) furnom de Jupiter, pris de la ville de Pise en Elide, où il étoit particulièrement honoré. Hercule faisant la guerre aux Eléens, prit & saccagea la ville d'Elis; il préparoit le même traitement à ceux de Pise qui étoient alliés des Eléens; mais il en fut détourné par un oracle, qui l'avertit que Jupiter protégeoit Pise: elle fut donc redevable de son salut au culte qu'elle rendoit à ce maître des dieux. (*D. J.*)

PISE, (*Géogr. anc. & mod.*) ville de 15000 ames, à vingt lieues de Florence, sur l'Arno, une des plus anciennes de l'Italie, fondée, selon Strabon, par des Arcadiens sortis de la ville de Pise sur le fleuve Alphée, où étoit le temple de Jupiter Olympien. Cette belle origine est chantée par Virgile, *Æn. l. X, v. 275.*

Denis d'Halicarnasse en fait une mention honorable, comme une des douze principales villes d'Etrurie.

Tite-Live (*l. XL.*) nous apprend que le consul Bebius y passa l'hiver, & en fit une colonie romaine; elle est appelée dans les deux décrets célèbres du sénat de Pise, faits à l'honneur de Caius & de Lucius, neveux d'Auguste, *colonia obsequens Pisana.*

Pise, à la chute de l'empire, devint république, & maîtresse de la mer au onzième siècle.

En 1030, des Pisans s'emparèrent de Carthage, prirent le roi prisonnier, & l'envoyèrent au pape qui l'obligea de se faire baptiser.

Ils reçurent chez eux les papes Gelase III & Innocent II, fuyant les persécutions; mais leur ville ayant été prise par les Florentins en 1509, ils perdirent la liberté, & furent soumis à la domination des Médicis. Ce fut là le terme de la grandeur & de la prospérité de Pise, où l'on comptoit alors 150 mille habitans.

Au Campo-Santo est le tombeau de Matteus Curtius, par Michel-Ange; celui de Dexio, célèbre jurisconsulte, & celui du comte Algarotti, mort à Pise en 1764,

après avoir fait long-temps les délices de la cour du roi de Prusse.

Le jardin botanique en face de l'observatoire, fut fondé par Ferdinand de Médicis, en 1587.

L'université fort ancienne a été rendue célèbre par Accurse, Bartole & Cefalpin.

Pise est la patrie du pape Eugene III, disciple de S. Bernard; de Laurent Berti, augustin, grand théologien, mort en 1766; de Brogiani, excellent anatomiste; du docteur Gatti, si connu par ses succès pour l'inoculation. M. le marquis de Tanucci, premier ministre de Naples, étoit professeur en droit à *Pise*, lorsque don Carlos l'appella à Naples. Le docteur Vannuchi, de l'académie des inscriptions de Paris, & bon poète, est aussi de *Pise*. (C)

PISIDIE, *Pisidia*, (Géog. anc.) contrée d'Asie, renfermée entre la Lydie, la Phrygie, la Pamphylie & la Carie. C'étoit un pays situé dans les montagnes pour la plus grande partie, & qui comprenoit l'extrémité occidentale du mont Taurus, selon Pline, l. V. c. xxvij. & selon Strabon, l. XII. Les écrivains varient sur ses limites; mais soit que la *Pisidie* ait été à l'extrémité du Taurus, comme le veulent quelques-uns, soit qu'elle ait occupé, selon d'autres, une partie considérable de cette montagne, il est certain qu'elle ne s'étendoit pas au-delà du Taurus. (D. J.)

PISIFORME, adj. (*Anat.*) nom de deux os qui ont à-peu-près la forme d'un pois, dont l'un appartient à l'organe de l'ouïe, & se nomme aussi *orbiculaire* ou *lenticulaire*; & l'autre est un des huit du carpe. Voyez OREILLE & CARPE.

PISÉ, (Géogr. anc.) *Pisæ*, par Polybe, liv. II. c. xxvij. Ptolomée, l. III. ch. j. Lycophon, vers 2241: mais toutes les inscriptions romaines portent *Pisæ*, ville d'Italie dans l'Etrurie près des Liguriens. La plupart des anciens écrivains, tant grecs que latins, en ont parlé. Pline, liv. III. ch. v. la place entre les fleuves d'*Auser* & *Arnus*. Elle avoit été fondée par les *Pisæi*, peuples du Péloponèse, qui l'avoient nommée *Alphée*, du nom d'un fleuve de leur patrie; c'est du moins ce que dit Virgile au X. liv. de l'*Enéide*, vers 279.

Alphææ ab origine Pisæ,
Urbs Etrusca solo.

On trouve la même chose dans Rutilius, *Itin. liv. I. vers 565.*

Alphææ veterem contemptor originis urbem
Quam cingunt geminis Arnus & Ausur
aquis.

Il appelle *Auser* le fleuve que Pline nomme *Auser*.

Pisé eut le titre de colonie romaine, & elle a conservé son ancien nom: c'est aujourd'hui la ville de Pise. Voyez son article. (D. J.)

PISISTRATE, (*Hist. de la Grece.*) descendant de Codrus, se mit à la tête de la faction opposée à celle de Megacles qui dominoit dans Athenes. Les témoignages qu'il avoit donnés de sa valeur à la conquête de l'île de Salamine, l'avoient rendu cher à sa nation dont il ambitionna de devenir le tyran. Respecté par le privilege de sa naissance, autant que chéri par ses manieres affables & populaires, il se servit de son éloquence naturelle pour éblouir les Athéniens sur leurs véritables intérêts. Il descendit au plus bas artifice pour préparer sa puissance. Solon fut le seul qui pénétra ses desseins ambitieux. *Pisistrate* s'étant fait lui-même une blessure, se fit porter tout sanglant dans un char sur la place publique, où il exposa au peuple assemblé que c'étoit en défendant ses intérêts qu'il avoit couru le danger de perdre la vie. Les Athéniens attendris sur son sort l'autorisèrent à prendre cinquante gardes pour veiller sur ses jours; & ce fut avec ces satellites mercenaires qu'il devint le premier tyran de sa patrie: mais il ne jouit pas d'abord paisiblement de son usurpation; une faction puissante l'obligea de quitter Athenes où ses partisans préparèrent son retour. Ils apostèrent une femme qui avoit la figure & tous les attributs de Minerve. Elle parut montée sur un char magnifique au milieu d'Athenes, & annonçant que Minerve alloit ramener *Pisistrate* triomphant. Le peuple, superstitieux, crut que c'étoit un avertissement de la divinité;

& le tyran fut établi sans obstacle. Quelque temps après ce peuple inconstant l'obligea de se retirer dans l'île d'Eubée avec sa famille ; & après onze ans d'exil , il rentra dans Athenes en vainqueur irrité. Ce fut dans le sang de ses ennemis qu'il cimentait sa puissance.

Après qu'il eut immolé tous les rivaux de son pouvoir , il fit oublier ses cruautés par la douceur de son gouvernement. Il donna l'exemple de l'obéissance aux loix ; & moins roi que premier citoyen , il effaça par son équité la honte de son usurpation. La facilité avec laquelle il s'enonçoit , lui servit à faire oublier aux Athéniens la perte de leur liberté. Quand il n'eut plus d'ennemis , ni de rivaux , il goûta les douceurs de la familiarité , & se montra si populaire , que Solon avoit coutume de dire qu'il eût été le meilleur citoyen d'Athenes , s'il n'en avoit pas été le tyran. Dans un festin qu'il donnoit aux Athéniens , un des convives dans l'ivresse , lança contre lui d'ameres investives : au lieu de s'en venger , il répondit froidement , un homme ivre ne doit pas plus exciter ma colere , que si quelque aveugle m'eût heurté. Les soldats avant lui n'avoient d'autre salaire que leur butin ; il ordonna qu'ils seroient entretenus & nourris aux dépens du trésor public. Il supprima le spectacle des mendiens par une juste répartition des biens. Chaque citoyen eut un fonds de terre dans les campagnes de l'Attique. Il valoit mieux , disoit-il , enrichir l'état que d'accumuler les richesses dans une seule ville pour en entretenir le faste. Ce fut lui qui inspira aux Athéniens le goût des lettres , en les gratifiant des ouvrages d'Homere , qui jusqu'alors avoient été épars & sans ordre dans la Grece. Il fonda une académie qu'il enrichit d'une bibliotheque. Enfin après avoir joui pendant 33 ans d'une souveraineté usurpée , il transmit sa puissance à ses enfans. (T-N.)

PISOLITE , f. f. (Hist. nat.) nom donné par quelques naturalistes à une pierre qui semble composée d'un amas de petits corps globuleux de la grosseur d'un pois. Voyez OOLITES.

PISONE , f. f. *pisonia* , (Hist. nat. Bot.) est un genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche & profon-

dément découpée. Le pistil sort du calice ; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur , & il devient dans la suite un fruit oblong anguleux , qui s'ouvre en cinq parties du haut en bas , & qui renferme une semence le plus souvent oblongue. Plumier , *nova plant. amer. gen. Voyez PLANTE.*

Ce genre de plante produit séparément des fleurs mâles & femelles : dans la fleur mâle le calice est droit , très-petit , & divisé en cinq parties. La fleur est en forme d'entonnoir , dont le tuyau est court , & la bouche très-évasée ; elle est légèrement divisée en cinq segmens , & demeure ouverte ; les étamines sont cinq filets pointus , plus longs que la fleur ; leurs sommités sont simples. Dans la fleur femelle , le calice est le même que dans la fleur mâle , excepté qu'il est attaché au germe ; cette fleur est aussi faite comme la fleur mâle ; il s'élevé du germe un style simple , droit , cylindrique , plus long que la fleur , couronné de cinq stigmates oblongs : le fruit est une capsule ovale composée de cinq loges , mais qui ne forment intérieurement qu'une cavité ; la graine est unique , lisse , & de figure ovale ou oblongue. Linnæi , *gen. plant. page 474.* Plum. *gen. 22.* Honston , 23. Vaillant , *act. germ. (D. J.)*

PISONIS-VILLA , (Géogr. anc.) maison de plaisance en Italie , près de la ville de Bayes. Tacite , *annal. l. XV ; c. liij* , dit que Néron s'y plaisoit beaucoup , & s'y rendoit fréquemment. Ortelius croit que ce lieu se nomme aujourd'hui *Truglio.* (D. J.)

PISSASPHALTE , f. m. (Hist. nat.) C'est un bitume naturel & solide , que l'on trouve dans les monts Cérauniens d'Apollonie ; il est d'une nature moyenne entre la poix & l'asphalte. Voyez BITUME. Ce mot est composé de *πισσα* , poix , & d'*ασφαλτος* , bitume.

Pissasphalte , est aussi un nom que l'on donne à une substance faïce , composée de poix & d'asphalte ou de bitume judaïque , *bitumen judaicum.* Voyez ASPHALTE.

La grossièreté de sa couleur noire , & son odeur puante , le distinguent du véritable asphalte.

Quelques écrivains se servent aussi du mot *pissasphalte*, pour exprimer la poix juive ou le simple asphalte.

PISSAT, f. m. urine, voyez URINE.

PISSELÆUM, f. m. (*Mat. méd. des anciens.*) *πισσαλαίον*, huile de poix, de *πίσσον*, & *ελαίον*, huile. Dioscoridè dit qu'elle ser voit à guérir la galle & les ulcères des bêtes à corne. On retiroit une huile de la poix tandis qu'elle bouilloit, en étendant dessus de la laine qui absorboit la vapeur qui s'en élevoit, & qu'on exprimoit ensuite dans un autre vaisseau; ce qu'on réitéroit plusieurs fois. Ray soupçonne que le *pissinum* de Pline est la même chose que le *pisselæum* des Grecs; mais d'autres critiques prétendent que le *pissinum* des Latins étoit tiré du cedre. (*D. J.*)

PISSEMENT DE SANG, (*Médecine.*)

On appelle *pissement de sang*, toute évacuation sanguinolente qui se fait par le canal de l'uretère, soit qu'on y voie un mélange d'urine, soit qu'il n'y en ait point.

Le sang peut passer par des vaisseaux trop dilatés; & quand il est intimement mêlé à l'urine, il n'est guère possible de le distinguer de l'urine sanguinolente; mais quand les vaisseaux sont une fois rompus, le sang est moins mêlé à l'urine, & est par conséquent plus pur. Le sang qui vient directement de l'uretère ou des corps spongieux, coule quelquefois sans qu'on rende d'urine; mais c'est en petite quantité.

Si dans les jeunes gens pléthoriques, dans la mutilation de quelque membre, dans l'hémorrhagie, les hémorrhoides, la suppression des vidanges ou des menstrues, la pléthore est suivie d'un *pissement de sang*, il est ordinairement salutaire, & la saignée suffit pour l'arrêter.

Mais celui qui doit sa naissance à quelque mouvement d'irritation particulière, produit dans les reins, par l'abus des diurétiques, des emménagogues, est à craindre; & dans ce cas il faut avoir recours aux délayans, aux mucilagineux, aux huileux, pris abondamment.

Dans le cas d'une circulation générale qui devient plus grande lorsqu'on a fait beaucoup d'exercice, qu'on est allé à cheval, qu'on a élevé un poids considérable, ou qui est une suite d'une fièvre aiguë,

ardente, du trop grand usage des échauffans, des spiritueux, des aromates, d'autres corps acres, de la colere, ou de toute passion de l'ame, & qui produit un *pissement de sang*; il convient d'employer les rafraîchissans anodins.

Quant au sang trop dissous presque incoërcible dans les maladies chroniques, le catarre, le scorbut, l'acrimonie, & les autres colliquations des humeurs accompagnées du relâchement des solides; il le faut épaisir à la faveur des corroborans doués d'acrimonie particulière & convenable.

Le *pissement de sang* qui survient dans les fièvres malignes, pestilentielles, putrides, dans les pétéchies, ou lorsque la petite vérole, la rougeole, la pleurésie, l'érysipelle, ou l'inflammation ont dégénéré en corruption, est un accident dangereux; on tâchera de l'arrêter par les antiseptiques combinés avec les incrassans.

Le calcul attaché aux reins ou à la vessie, & qui par son aspérité, blesse les vaisseaux, ne permet pas l'usage des forts diurétiques; mais pour procurer la sortie de cette pierre, il faut employer les boissons adoucissantes, oléagineuses, les mucilagineux, les savonneux, & les anodins. Dès qu'on a eu le bonheur de faire sortir ce corps étranger, le *pissement de sang* s'arrête ordinairement de lui-même; ou bien on réussit à le faire cesser, en ajoutant les consolidans aux remèdes dont on vient de parler.

Enfin, le *pissement de sang* qui arrive après les blessures, les contusions, & les corrosions de ces parties, ne peut trouver sa guérison que dans le traitement propre à ces maladies.

Outre les accidens généraux qui sont une suite de toutes sortes d'hémorrhagies, la concrétion du sang arrête quelquefois l'écoulement de l'urine, laisse un ulcère dans les reins ou la vessie, & cause ensuite une urine purulente. (*D. J.*)

PISSENLIT, f. m. (*Botan.*) nom vulgaire de la principale espèce du genre de plante nommé par Tournefort *dens leonis*, dent de lion, & dont on a indiqué les caractères sous ce dernier mot.

Sa racine est environ de la grosseur du petit doigt, & laiteuse. Ses feuilles sont

oblongues, pointues, découpées profondément des deux côtés, comme celles de la chicorée sauvage, mais plus lisses, & couchées sur terre. Elle n'a point de tige, mais des pédicules nus, fistuleux, longs d'une palme & plus, rougeâtres, quelquefois velus, & garnis d'un duvet qui s'enleve aisément. Chacun de ses pédicules porte une fleur composée de demi-fleurons, évasés, jaunes, renfermés dans un calice poli, découpés en plusieurs parties, dont la base est garnie de quatre ou cinq feuilles verdâtres, réfléchies.

Chaque fleuron est porté sur un embryon, qui lorsque le calice s'ouvre & se réfléchit sur le pédicule, se change en une semence rousse, ou citrine, garnie d'aigrette. Ces semences tombent, quand elles sont mûres, & elles sont emportées par le vent; la couche sur laquelle elles étoient, reste nue; & c'est une pellicule poreuse. Cette plante est très-commune; on la cultive dans les jardins: toutes ses parties sont amères, & remplies d'un suc laiteux. (D. J.)

PISSENLIT, (Mat. méd.) les vertus de cette plante sont absolument les mêmes que celles de la chicorée sauvage, & on les emploie aussi aux mêmes usages, & l'une au lieu de l'autre. La chicorée sauvage est cependant le médicament principal dans l'usage ordinaire, & le *pissenlit* est le succédané. Au reste, cette ressemblance est non-seulement établie sur l'observation des propriétés médicamenteuses de l'une & de l'autre plante, mais même sur leur nature ou composition chimique: en sorte que tout ce que nous avons dit de la chicorée sauvage convient entièrement au *pissenlit*. Voyez les articles CHICORÉE SAUVAGE, Mat. méd. & CHICORÉE SAUVAGE, Diète. Le *pissenlit* entre dans l'apozème officinal appelé communément *bouillon rouge*, & dans le sirop de chicorée composé de charras.

PISSEROS, f. m. (Pharm. anc.) cérat composé de cire fondue, d'huile rosat & de poix, mêlés en proportion convenable pour former une consistance d'onguent; Hippocrate recommande celui-ci en plusieurs cas, comme dans les brûlures & les plaies récentes; il paroît que cette espece

de cérat est de la nature du basilicon noir des modernes, qui passe en effet pour un très-bon emplâtre en diverses occasions.

PISSITES, (Mat. méd. des anciens.) *πισσιτης*, c'est-à-dire, vin de poix. Il se faisoit avec du goudron & du moût. On lavoit d'abord le goudron dans de l'eau de la mer ou de la saumure, jusqu'à ce qu'il fût blanchi; après cela on le relavoit avec de l'eau douce, on mettoit ensuite sur huit congés de moût une once ou deux de goudron; on les laissoit fermenter & reposer, enfin on soutiroit la liqueur & on la mettoit dans des vaisseaux. Dioscoride, l. V, c. xlvj, en fait un grand éloge pour les maladies chroniques des visceres qui ne sont point accompagnées de fièvre.

PISSOTTE, f. f. (Lessiverie, Salpêtr.) petite canule de bois, que l'on met au bas d'un cuvier à lessive, pour donner passage à l'eau que l'on jette de temps en temps sur les cendres qui sont enfermées dans le charrier.

Dans les ateliers où se fabrique le salpêtre, les cuiviers où se font les lessives des terres propres à en tirer ce minéral, ont aussi leur *piSSotte*; elle se place ordinairement dans le bas du cuvier à deux ou trois doigts du sable, avec deux billots de bois aux deux côtés en dedans, pour soutenir le faux-fond du bas sur lequel se mettent les cendres & les terres dont les cuiviers se remplissent; c'est au dessous de la *piSSotte* que l'on met les recettes. Savary. (D. J.)

PISSYRUS, (Géogr. anc.) ville de Thrace; il y avoit dans cette ville, selon Hérodote, liv. VII, n°. 109, un lac de presque trente stades de circuit; très-poisonneux, & dont l'eau étoit extrêmement salée. Les meilleures éditions portent *Pysytirus* au lieu de *Pissyryrus*.

PISTACHE, f. f. (Botan.) on sait que c'est le fruit du pistachier; les *pistaches* s'appellent en latin *pistacia*, en grec dans Dioscoride *πισακια*, & par les Arabes *pastech*.

Ce sont des fruits ou de petites noix, de la grosseur & de la figure des avelines, oblongues, anguleuses, élevées d'un côté, aplaties de l'autre, pointues & marquées d'un côté. Elles ont deux écorces; l'exterieure est membraneuse, aride, mince,

fragile, d'abord de couleur verte, ensuite rouillée; l'intérieure est ligneuse, pliante, cassante, légère, blanche; elles renferment une amande d'un verd-pâle, grasse, huileuse, un peu amère, douce cependant & agréable au goût, couverte d'une pellicule rouge; on doit choisir celles qui sont bonnes, récentes, pleines & mûres.

Herman fait mention de deux sortes de *pistaches*, savoir, les grandes & les petites. On nous apporte communément les grandes; les petites sont moins connues & plus savorieuses; elles viennent de Perse.

Ce fut Lucius Vitellius, gouverneur de Syrie, qui apporta le premier des *pistaches* en Italie sur la fin du règne de Tibère. (D. J.)

PISTACHE, (*Mat. méd.*) fruit du pistachier. Ces fruits renferment une amande ou semence émulsive, d'un goût agréable, & qui passé pour fournir une nourriture très-abondante & assez salutaire, & pour être propre par ses qualités à rétablir promptement les personnes amaigries par des maladies, à augmenter le lait & la semence, à adoucir les humeurs dans la phthisie, la toux, les dispositions à la colique néphrétique, &c.

Ces éloges sont un peu outrés. Il est vrai cependant, que les *pistaches* tiennent un rang distingué parmi les semences émulsives considérées comme aliment, voyez **SEMENCES ÉMULSIVES**; & que les dragées, les tartes, &c. qu'on en prépare fournissent un aliment assez doux, qui n'est pas mal-sain, & qui paroît solliciter l'appétit vénérien.

Quant à l'usage qu'on en fait pour les émulsions, il n'y a rien de particulier. Voyez **EMULSION**. L'huile qu'on peut en retirer par expression est fort douce, mais elle est fort peu usitée, parce qu'on a reconnu que l'huile d'amandes douces, qui coûte beaucoup moins, est tout aussi bonne.

Les *pistaches* entrent dans le looch verd de la pharmacopée de Paris, & dans le sirop de tortue résomptif. (b)

PISTACHE, (*Bot. exot.*) fruit de la plante arachidnoïde d'Amérique, nommée dans le pays *manobi*. Voyez **MANOBI**, *Boran. exot.* (D. J.)

PISTACHES, les confiseurs appellent de

ce nom un ouvrage qu'ils font en forme de dragées extrêmement petites, dont le fond est de la graine de *pistache*, d'où cet ouvrage tire son nom.

PISTACHES EN SURTOUT, les confiseurs donnent ce nom à des *pistaches* cassées & mises à la praline, & trempées dans une composition faite d'un œuf battu, & brouillé avec de l'eau de fleur d'orange.

PISTACHIER, (*Bot. jard.*) en latin *pistacia*; en anglois *turpentine-tree*, *pistachia-nut* and *mastick-tree*, en allemand *terpentinbaum*, *pistacienbaum*.

Caractère générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles sont portées par des individus différens: les premières sont disposées en chatons lâches & épars; elles consistent en un petit calice à cinq pointes & en cinq petites étamines terminées par des sommets ovales, droits & quadrangulaires: les fleurs femelles ont un petit calice divisé en trois, qui porte un gros embryon ovale, surmonté de trois styles recourbés que couronnent de gros stigmates rigides. L'embryon devient un fruit sec ou une noix qui renferme une semence ovale & unie.

Nous rassemblons sous ce genre les térébinthes, les lentisques, qui se trouvent mal-à-propos séparés dans plusieurs auteurs.

Especes.

1. *Pistachier* à feuilles ailées impaires, à folioles presque ovales & recourbées. Le vrai *pistachier*.

Pistacia foliis impari-pinnatis, foliolis subovatis, recurvis. Linn. *Mat. med. Sp. pl.*

The pistachia-tree.

2. *Pistachier* à trois feuilles. Le térébinthe à trois feuilles.

Pistacia foliis subternatis. Hort. Cliff. *The three leav'd turpentine-tree.*

3. *Pistachier* à feuilles ailées, & à feuilles à trois lobes presque rondes.

Pistacia foliis pinnatis ternatisque, suborbiculatis. Linn. *Sp. pl.*

Pistachia with winged and trifoliate leaves which are almost round.

4. *Pistachier*

4. *Pistachier* à feuilles ailées impaires, à folioles ovales lancéolées. Térébenthine commune.

Pistacia foliis impari-pinnatis, foliolis ovato-lanceolatis. Hort. Cliff.

The common turpentine-tree.

5. *Pistachier* à feuilles ailées, irrégulières, à folioles lancéolées. Lentisque commun.

Pistacia foliis abrupte pinnatis, foliolis lanceolatis. Hort. Cliff.

The common mastick-tree.

6. *Pistachier* à feuilles ailées, irrégulières, à feuilles lancéolées, étroites. Lentisque de Marseille à folioles étroites.

Pistacia foliis abrupte pinnatis, foliolis lineari-lanceolatis. Mill.

Narrow leaved mastick-tree of Mar-seilles.

7. *Pistachier* à feuilles ailées, impaires; à folioles lancéolées, ovales, terminées en pointe. *Pistachier* des Indes occidentales.

Pistacia foliis impari-pinnatis, foliolis lanceolato-ovatis, acuminatis. Mill.

Pistacia whose lobes are spear-shaped, oval and acute pointed.

8. *Pistachier* à feuilles ailées qui tombent en hiver; à folioles oblong-ovales. *Pistachier* de la Jamaïque.

Pistacia foliis pinnatis deciduis, foliolis oblongo-ovatis. Mill.

Birch-tree in Jamaica.

9. *Pistachier* à feuilles ailées impaires, à folioles lancéolées, dont celles du bout sont les plus grandes. Vrai lentisque du Levant.

Pistacia foliis impari-pinnatis, foliolis lanceolatis exterioribus majoribus. Mill.

True mastick-tree of the Levant.

Le *pistachier* n^o. 1. habite la Perse, l'Arabie & la Syrie, d'où l'on nous envoie ses amandes. Dans ces contrées, il s'éleve à 25 ou 30 piés; son écorce est brun-rouge, & ses feuilles sont d'un verd bleuâtre. Lorsque les mâles sont trop loin des femelles, on a coutume de porter dans des paniers les chatons de ceux-là, non encore ouverts, & de les attacher après celles-ci. On les prend aussi ces chatons pendant l'émission de leur vapeur ou poussière organique qu'on jette sur les groupes de fleurs femelles qui se trouvent ainsi fécondées. J'ai reçu plusieurs fois des aman-

des de *pistachier* bien saines, qui n'ont pas levé, parce que apparemment les fleurs qui les avoient précédées n'avoient pas éprouvé le contact générateur. Il faut semer les amandes au mois de mars dans de petites caisses emplies de bonne terre onctueuse mêlée de terreau, & enterrer ces caisses dans une couche de fumier récente & ombragée. Les plantes ont-elles paru, il faut leur donner tous les jours plus d'air. Au mois de juillet, on transplantera chaque *pistachier* dans un petit pot. C'est la seule méthode sûre, car la seconde année même, la reprise de ces arbres qui n'ont pour racines qu'un long filet, seroit fort incertaine. Ces pots passeront les trois ou quatre premiers hivers sous une caisse vitrée, en leur procurant, autant qu'il sera possible, le libre accès de l'air, faute duquel ils se chanceroient. Au bout de ce temps on les plantera contre un mur bien exposé ou dans tout autre lieu bien abrité, où ils supporteront le froid de nos hivers ordinaires, & donneront des fruits qui, certaines années, parviendront à maturité.

Le n^o. 2. a une écorce brune & âpre: ses feuilles à trois & quelquefois à quatre lobes sont d'un verd obscur: le fruit est semblable à la pistache, mais plus petit: cette espèce est un peu plus délicate que le n^o. 1. & demande un peu plus de protection contre le froid; mais d'ailleurs il s'éleve & se traite de même: il supporte en espalier le froid ordinaire de nos hivers. S'il étoit excessif, on pourroit mettre devant des paillassons ou des vitres. Il est naturel du Levant & de la Sicile.

Le n^o. 3. forme un arbre d'une grandeur médiocre; son écorce est d'un gris clair; ses feuilles sont composées de cinq folioles; mais il s'y en trouve qui n'en ont que trois; le fruit est petit, mais bon à manger. Il s'éleve & se multiplie comme le n^o. 2, & n'est pas plus sensible à la gélée. Il nous vient de l'Italie & de la France méridionale; mais on croit qu'il y a été originairement apporté de contrées plus éloignées.

Le n^o. 4, qui est le térébinthe commun, a ses feuilles composées de trois ou quatre paires de folioles, & terminées par un seul

lobe. Les fleurs mâles ont des sommets purpurins ; les graines doivent être semées en automne , autrement selon Miller , elles ne lèvent que la seconde année. Il s'éleve & se traite comme le pistachier n°. 2. Miller dit qu'il se trouve dans le jardin du duc de Richmond , à Goodwood , comté de Suffex , un térébinthe en espalier qui y subsiste depuis 50 ans. Je crois que la meilleure saison pour les transplanter est la fin de septembre , du moins à l'égard de ceux qu'on tire du semis. Pour ce qui est de ceux qu'on tire des pots avec la motte , la fin d'avril est le moment le plus favorable. On s'épargnera bien des peines , si on les tire du semis deux mois après leur germination , pour les planter chacun séparément dans un pot. On employoit autrefois la térébenthine de cet arbre ; mais à présent on ne fait plus guere usage que de celle des arbres coniferes ; il est indigene de la Barbarie , de l'Espagne & de l'Italie.

La cinquieme espece est le lentisque commun : l'écorce de ses branches est grise , & celle des bourgeons est rouge ; les feuilles n'ont ordinairement point de foliole qui les termine ; elles sont d'un verd obscur & glacé par dessus , & d'un verd pâle par dessous : les folioles sont entieres & épaisses ; le long de la côte qui les soutient , s'étend une bordure de chaque côté. En automne le verd de cet arbre devient rougeâtre , mais il ne se dépouille pas. Miller dit qu'il faut semer ses graines en automne , & que si l'on attendoit le printemps , elles pourroient ne lever qu'un an après. J'en ai semé au mois de mars qui ont levé parfaitement au bout de six semaines. Il est essentiel de se les procurer fécondes ; c'est-à-dire , d'être assuré qu'elles ont été recueillies sur un individu femelle qui avoit des mâles à sa portée ; & ceci est important à l'égard de toutes les especes de ce genre. Le lentisque est naturel de l'Espagne , du Portugal & de l'Italie où il s'éleve à 18 ou 20 piés. On le tient ordinairement dans l'orangerie , mais on peut le mettre en espalier contre un mur très-bien exposé , se réservant de le couvrir avec des paillassons , si le froid devenoit excessif. On le multiplie aussi par

des marcottes qui sont au bout d'un an suffisamment pourvues de racines.

L'espece n°. 6 , croît aux environs de Marseille & s'éleve aussi haut que le précédent : il en differe par ses feuilles qui ont de plus que les siennes une ou deux paires de folioles plus étroites & d'un verd plus pâle. Il se multiplie & se traite de même.

Les septieme & huitieme especes sont natives de la Jamaïque & des Indes occidentales , & demandent d'être élevées & traitées comme les autres plantes de terre chaude : on doit les y tenir constamment , mais leur donner beaucoup d'air au plus chaud de l'été , & ne les arroser que très-sobrement durant l'hiver.

La neuvieme espece est le lentisque qui fournit de mastic à la médecine , & que Tournefort lui-même a mal-à-propos confondu avec le n°. 1 , dont il differe par des folioles plus larges à l'extrémité des feuilles : il est plus délicat & veut être tenu l'hiver dans une serre plus échauffée. On cultive encore un petit lentisque qu'on m'a envoyé sous la phrase latine , *lentiscus omnium minimus*. (*M. le Baron DE TSCHOUDI* .)

PISTACHIER , (*Mat. méd.*) les feuilles de cet arbre entrent dans l'emplâtre diabolatum.

PISTACHIER sauvage , (*Bot.*) nom vulgaire & ridicule de l'arbrisseau nommé par les botanistes , *staphylodendron*.

PISTAS , (*Géogr. du moyen âge.*) lieu en France , situé sur les bords de la Seine , auprès du Pont-de-l'Arche , à l'embouchure des rivières d'Eure & d'Andelle. Cet endroit est le même que celui qui est aujourd'hui appelé *Pistrées* , & qui est à trois lieues au-dessus de Rouen. Charles-le-Chauve y fit bâtir une forte esse pour fermer à cet endroit le passage de la Seine aux Normands. Il a été long-temps une place d'armes contre les Normands. Charles-le-Chauve y assembla un parlement en 862. (*D. J.*)

PISTE , s. f. (*Gramm.*) c'est en général la trace que laisse un animal sur le chemin qu'il a suivi ; il se dit au simple & au figuré , il suit les anciens à la piste.

PISTE , en terme de manege , est la

marque que le cheval trace sur le chemin où il passe.

La piste d'un cheval peut être simple ou double.

Si le cavalier ne le fait aller que le galop ordinaire en tournant dans un cercle, ou plutôt dans un carré, il ne marquera qu'une seule piste; mais s'il le fait galoper les hanches en dedans, ou aller terre à terre, il marquera deux pistes, l'une par le train de devant, & l'autre par le train de derrière. Ce sera la même chose, si le cavalier le fait passer de côté ou aller de travers, dans une ligne droite ou sur un cercle.

PISTIA, f. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante qui est appelé *kodda-pail*, par le pere Plumier, & les auteurs de l'*hortus malabaricus*. En voici les caractères: il n'y a point de calice; la fleur est formée d'un seul pétale inégal, fait en capuchon contourné, avec une seule levre oblique, longue, courbée & pliée sur les côtés. Il n'y a point aussi d'étamines, mais six bossettes doubles adhérentes au pistil sous le stigma. Le germe du pistil est d'une figure ovale, alongée; le style est plus court que la fleur; le stigma est divisé obtusément en six segmens; le fruit est une capsule ovale, contenant six loges; les graines sont tronquées; ce genre de plante approche beaucoup de celui des aristoloches. Linnæus, *gen. plant. pag. 438*. Plumier, 39. (*D. J.*)

PISTICCIO, (*Géogr. mod.*) petite ville ruinée d'Italie au royaume de Naples, dans la Basilicate, entre les rivières Bafiento & Salandrella. Cette ville a été tellement endommagée en 1688 par un tremblement de terre, qu'elle ne s'est pas relevée depuis.

PISTIL, f. m. (*Botan.*) les botanistes nomment *pistil* la partie de certaines fleurs qui en occupe ordinairement le centre, & qui par conséquent est toujours renfermée dans la fleur, ainsi qu'on peut le voir dans la couronne impériale, dans le lis, dans le pavot, &c. Le nom de *pistil* est tiré du latin *pifillum*, qui veut dire un *pilon*; car quoique la figure des pistils des fleurs ne soit pas déterminée & qu'il s'en trouve d'une figure fort différente de celle d'un pilon, il est pourtant certain que le

plus grand nombre des pistils approche plus de la figure d'un pilon que de toute autre chose. Malpighi a nommé cette partie *stylus*, à cause qu'elle finit ordinairement en pointe, comme l'aiguille avec laquelle les anciens écrivoient sur les tablettes enduites de cire. Mais, pour dire quelque chose de plus important, le *pistil* est l'organe femelle de la génération dans les fleurs. Il est composé de trois parties; le germe, le style & le stigma. Le germe tient dans les plantes la place de l'icterus; quoique sa forme soit diversifiée, il est toujours situé au fond du pistil, & contient les graines de l'embryon. Le style est une partie diversement figurée, mais toujours placée sur le germe; quelquefois il est très-court, & d'autrefois il paroît manquer absolument. Le stigma est aussi d'une forme variée, mais sa place est constante; car il est toujours placé sur le sommet du style, & au défaut du style sur le haut du germe. (*D. J.*)

PISTIS, (*Mat. méd. des anc.*) nom donné par les anciens à la gomme bdellium, mais particulièrement à celle qu'on tiroit d'Arabie, & qui étoit d'un blanc citrin, tantôt en petites larmes, tantôt en masses de forme ronde, & de consistance solide.

PISTOIE, (*Géogr. mod.*) en latin *Pistoria*, ville d'Italie, dans la Toscane, avec un évêché suffragant de Florence. Elle est munie de bastions sans garnison. C'étoit autrefois une république qui perdit sa liberté en même temps que Pise. Ses belles rues sont sans habitans. Sa situation est au pié de l'Apennin, proche la rivière de Stella, dans un des plus beaux quartiers de la Toscane, à 30 milles N. E. de Pise, entre Lucques & Florence, à 21 milles de chacune de ces deux villes. *Long. 28. 30. lat. 43. 55.*

Elle a donné la naissance à quelques hommes dont je dois dire un mot.

Bracciolini (*François*) poète que le pape Urbain VIII combla d'honnêtetés. On ne conçoit pas combien grande étoit, je ne dis pas l'excellence, mais la fécondité de sa veine. Pour en citer un exemple; son poème de la Croix reconquise contient trente-cinq chants; celui de la Rochelle

prise par Louis XIII en a vingt, & l'élection du pape Urbain VIII vingt-trois. Ce poète est mort âgé de plus de 80 ans.

Sinus, juriconsulte, estimé au XIV siècle, cultiva les muses, & fut un des premiers qui donnerent des agrémens à la poésie lyrique toscane. Pétrarque ne fit pas difficulté de profiter de ses pensées. Il mourut en 1336.

Clément IX, auparavant nommé *Julio Rospigliosi* naquit à *Pistoie* en 1599, & mourut de déplaisir l'an 1669, de la perte de Candie; tant il avoit à cœur que cette île ne tombât pas entre les mains des infidèles. (*D. J.*)

PISTOLE, (*Monnoie.*) ce mot ne signifie pas toujours une piece de monnoie, il désigne le plus souvent une somme de dix livres, enforte que par douze ou quinze *pistoles* on entend douze ou quinze fois dix livres, c'est-à-dire, 120 ou 150 livres; cela vient de ce que les *pistoles* d'Espagne avoient cours en France après le mariage de Louis XIV, & valoient dans ce temps-là dix francs; & quoique ces mêmes *pistoles* aient dans la suite valu plusieurs différens prix, que le cours en soit devenu très-rare; & même qu'elles ne soient plus d'usage aujourd'hui, nous avons retenu le terme de *pistole* pour signifier dix livres; & l'on dit aussi bien 50, 100 & 200 *pistoles*, que cinq cents, mille & deux mille francs.

PISTOLET, *f. m.* (*Arme.*) Des arquebuses vinrent les *pistoles* ou *pistolets* à rouet, dont le canon n'avoit qu'un pié de long, c'étoient des arquebuses en petit. Ces armes furent appellées *pistoles* ou *pistolets*, parce que les premiers furent faits à *Pistoie* en Toscane. Les Allemands s'en servirent en France avec les François; & les Reistes qui les portoient du temps de Henri II, étoient appellés *pistoliers*. Il en est fait mention sous le regne de François I. Les *pistolets* sont à l'usage de toutes les troupes à cheval. Il n'y a pas long-temps qu'ils sont à simple ressort, ainsi que les fusils & les mousquetons, car en 1658 l'usage des *pistolets* à rouet n'étoit pas encore aboli. (*D. J.*)

PISTOLET A ROUET, voyez **ARQUEBUSE A ROUET**,

PISTOLOCHIE DE VIRGINIE, (*Mat. méd.*) voyez **SERPENTAIRE DE VIRGINIE**.

PISTON, *f. m.* (*Hydraul.*) est un cylindre de bois, quelquefois de métal, qui étant levé & baissé par les tringles d'une manivelle dans l'intérieur d'un corps de pompe, aspire ou pousse l'eau en l'air, & souvent la comprime & la refoule. Ce piston doit être garni de fort cuir en forme d'un manchon par le bas pour entrer avec force dans le corps de pompe; il est ouvert dans le milieu & garni d'un clapet de cuir. Voyez **CLAPET**; voyez aussi **POMPE**.

On appelle quelquefois le piston *barillet*, voyez **BARILLET**.

PISTOR, (*Mythol.*) surnom de Jupiter. Pendant que les Gaulois assiégeoient le capitolé, Jupiter, dit-on, avertit les assiégés de faire du pain de tout le bled qui leur restoit, & de le jeter dans le camp ennemi, pour lui prouver qu'ils ne seroient pas de long-temps réduits à manquer de vivres. Ce conseil réussit si bien, que les ennemis leverent le siege; & les Romains en actions de grâces, érigerent dans le capitolé une statue à Jupiter sous le nom de *Pistor*.

PISTORIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Italie dans la Toscane. Ptolomée, *l. III*, *ch. j.* la place dans les terres, entre Lucus Feroniæ, Colonia & Florentia. Pline, *l. III*, *ch. v.* l'appelle *Pistonium*. C'est aujourd'hui la ville de *Pistoie*.

PITAN, (*Géogr. mod.*) province des Indes dans les états du Mogol, au-delà du Gange, bornée au nord par le mont de Naugracut, au midi par la province de Jésuat, au levant par le royaume d'Ozem, & au couchant par le royaume de Mevat. M. de Lille donne à cette province, le nom de *Raja-Nupal*.

PITANAIDE, (*Géogr. anc. & Hist. de Sparte.*) nom de l'une des tribus de Sparte. *Pitanica* lieu subsistant encore au milieu de la plaine qui s'étend de Sparte à Therapné, en étoit la capitale, & lui donnoit son nom. Delà on a tout lieu de soupçonner que ceux de cette tribu étoient les laboureurs de cette plaine, & ne composoient pas la plus petite tribu de ce

peuple, leur occupation, étant la plus nécessaire aux hommes.

PITANCE, f. f. (*terme monastique.*) c'est ce qu'on donne à chaque religieux pour son repas; mais ce mot est vieux, & l'on dit aujourd'hui *portion*. Les Bourguignons disent encore *pitainche*, que M. de la Monnoye explique dans ses noëls bourguignons par *boisson de vin*.

Le P. Labbe dérive *pitance* de *pitancium* mot usité dans les écrits de l'un & l'autre Hincmar, pour une table enduite de poix où l'on mangeoit, d'autant que personne ne recevoit sa portion de pain, de vin, de viande, de poisson, ni autre chose nécessaire à la vie, que ceux qui étoient écrits dans la matricule.

Cet usage étoit pris des Romains, qui tiroient des greniers publics la subsistance de leurs soldats. Leur portion, *pitacium*, étoit réglée, & chacun étoit obligé d'aller la prendre avec un billet qui lui étoit donné par un greffier, lequel billet contenoit la quantité de l'étape pour chacun, s'il m'est permis de me servir de ce terme. Le fait que j'avance est prouvé par la loi vj, du titre de *erogatione militaris annonæ*, *cod. Theodos.* où il dit: *Susceptor, antequàm diurnum pitacium authenticum ab actuariis suscepit, non erogat; quòd si absque pitacio fuerit erogatio, id quod expensum est, damni ejus supputetur.* (D. J.)

PITANCERIE, f. f. (*Jurisprud.*) *mensaria*; office claustral qui est établi dans quelques abbayes, & qu'en d'autres on nomme *cellerie*, *mensaria*. Cet office qui est présentement sans fonctions, consistoit autrefois à distribuer la pitance aux moines. Voyez **PITANCE**.

PITANCIER, f. m. (*Jurisprud.*) *obsonator*, officier claustral qui distribuait autrefois la pitance aux moines. Voyez **PITANCE**. (A)

PITANE, (*Géogr. anc.*) 1°. ville de l'Asie mineure, dans la Mysie, proche du Caïcüs, de l'embouchure duquel elle étoit éloignée de trente stades. Vitruve, l. II, c. ij, rapporte qu'on y faisoit des briques qui nageoient sur l'eau, ce qui est appuyé du témoignage de Strabon.

2°. *Pitane* est un lieu de la Laconie sur

le bord du Vasilipotamos, (l'ancien Eurotas.) La Guilletière, *Lacédémone anc. & nouv.* nous assure qu'il y a de l'erreur dans toutes les cartes qui en ont fait une ville, & en ont voulu marquer la position. C'étoit un quartier de Lacédémone; ou tout au plus un fauxbourg détaché de la ville. Pausánias, qui est très-exact à nommer les villes de Laconie, ne dit pas un mot de *Pitane*. Par ce silence il demeure si bien d'accord que ce lieu doit être confondu avec Sparte, qu'il parle d'un tribunal de Lacédémone appelé la *jurisdiction des Pitantes*, où apparemment ceux du quartier venoient répondre. Plutarque le marque assez dans son traité de l'exil, par ces paroles: " Tous les Athéniens ne demeurent pas dans le Colyotos; tous les Corinthiens dans le Cranaou, & tous les Lacédémoniens dans le *Pitane* ". Le Colyotos étoit un quartier d'Athènes; le Cranaou un faux-bourg de Corinthe; & il n'y auroit eu ni proportion, ni justesse dans la comparaison de Plutarque, si le Pitane n'eût été dans la même proximité de Lacédémone.

La première église des chrétiens fut autrefois bâtie dans ce lieu-là, quand S. André annonça l'évangile à Lacédémone.

Ménélas reçut la naissance à Pitane; entre plusieurs témoignages, le chœur de la Troade d'Eurypide le justifie quand il fait des imprécations contre ce fils d'Atrée, souhaitant qu'il ne revienne jamais dans Pitane sa patrie. Ne soyons pas surpris que la plupart des historiens aient parlé de ce petit faux-bourg, puisque c'étoit un fauxbourg de Lacédémone.

On voit encore quelques ruines de Pitane en venant de Magula à Mistra. Au dessus de ces ruines est un vignoble qui produit le meilleur vin de la Morée, & qui paroît être le même terroir où Ulysse planta une vigne de sa propre main en l'honneur de Pénélope; car la situation de ce vignoble quadre parfaitement à la description d'A.énéée. Lisez ce qu'il en a dit dans son premier livre, & n'oubliez pas d'y voir les vers d'Alcman. Du temps de ce poète gourmet, le vin de Pitane avoit une odeur de fleurs, & même encore aujourd'hui il sent la framboise.

3°. Pitane, ville de l'Éolide voisine de la Troade. Cette Pirane est célèbre par la naissance d'Arcéfilas, disciple du mathématicien Autolycus son compatriote, & qu'il suivit à Sardes; ensuite il vint à Athènes pour y prendre des leçons de Théophraste & de Crantor. Il fut le fondateur de la moyenne académie, comme Socrate avoit été le pere de l'ancienne, & comme Carnéades le fut de la nouvelle. Cicéron nous l'a dépeint pour le plus déterminé sceptique de tous les académiciens.

Eumenes I, roi de Pergame & Attalus son successeur, le comblèrent de bienfaits. Il étoit lui-même l'homme du monde le plus généreux; il faisoit du bien, & ne vouloit pas qu'on le sût; il pratiquoit ce précepte de l'évangile avant qu'il eût été annoncé. Il fit une visite à Ctesibius son ami pauvre & malade, afin d'avoir occasion de lui glisser adroitement & en cachette sous l'oreiller, une bourse pleine d'argent. Une autre fois il prêta sa vaisselle d'argent à un ami qui devoit donner un festin, & il refusa de la reprendre lorsqu'on la lui rapporta.

Ses dogmes tendoient au renversement des préceptes de la morale, & néanmoins il la pratiquoit, excepté dans les plaisirs de l'amour & de la table. Il mourut d'avoir trop bu, à l'âge de 75 ans, la quatrième année de l'olympiade 134.

Il souffroit la douleur en stoïcien, quoiqu'il fût l'pentagôniste du fondateur de cette secte. Au fort des tourmens de la goutte: « Rien n'est passé delà iri », dit-il, en montrant son cœur à Carnéades l'épicurien, qui s'affligeoit de le voir si souffrant.

Il avoit une pensée fort bonne & fort vraie sur la mort: il disoit « que de tous » les maux c'étoit le seul dont la présence » n'incommodât personne, & qui ne cha- » grinât qu'en son absence ».

Nous avons sa vie dans Diogene Laërce, & son article dans Bayle; mais pour ce qui regarde sa doctrine, voyez dans ce dictionnaire les mots ACADEMICIENS & SCEPTICIENS. (*Le chevalier de JAU-COURT.*)

PITANGUAGUACU, (*Ornithol.*) nom d'un oiseau du Brésil qui est du genre & de la grosseur de l'étourneau ordinaire;

son bec est épais, long, de figure pyramidale terminée en pointe aiguë; sa tête est large & aplatie; son cou est court, & il a la faculté de l'accourcir encore quand il lui plaît. Son cri est perçant; ses jambes & ses pieds sont d'un brun obscur. Il a la tête, le cou, le dos, les ailes & la queue d'un brun noirâtre avec un léger mélange de verd; la partie inférieure de la gorge, la poitrine & le ventre sont jaunes. Margrave, *hist. du Brésil.*

PITE, f. f. (*Botan. exot.*) espece de chanvre ou de lin qui se recueille en plusieurs endroits de l'Amérique équinoxiale, particulièrement le long de la riviere d'Orénoque. La plante qui le fournit, est sauvage ou cultivée, elle a des feuilles rondes, cannelées, de la grosseur du doigt, & longues d'un à deux piés; ses fleurs ont la forme d'un casque timbré, & sont fort petites; on tire des feuilles une espece de fil, dont les Indiens se servent pour faire leurs lignes à pêcher, les cordes de leurs arcs, les cordages de leurs canots, leurs voiles, leurs hamacs & autres ouvrages. (*D. J.*)

PITE, f. f. (*Comm.*) petite monnoie hors d'usage, dont la valeur étoit d'un quart de denier, demi-maille ou demi-obole. Il y a eu aussi des deniers-pites.

PITHA ou PITHEA, (*Géog. mod.*) province de la Laponie Suédoise, bornée au nord par la Laponie de Lulea, au midi par celle d'Uhma, au levant par la Bothnie occidentale, & au couchant par la Norwege. Elle est traversée par une riviere de même nom, & a pour chef-lieu une bourgade qui s'appelle aussi de même. *Long. de cette bourgade, 38, 50; lat. 65, 5.*

PITHAUTIQUE, (*Musiq. instrumentale des anciens.*) Bartholin, dans le c. 7. du liv. III, de son traité de *tibiis veter.* parle d'une espece de flûte, qu'il appelle *pithautique*, d'après Diomedes. Cette flûte *pithautique* n'étoit autre chose que l'espece de cornemuse des anciens, qui avoit un tonneau au lieu d'outre. Voyez CORNEMUSE, (*LUTH.*) (*F. D. C.*)

PITHECUSSÆ ou PITHECUSÆ; (*Géogr. anc.*) Diodore de Sicile, l. XX, ch. lix, met trois villes de ce nom dans

l'Afrique propre. Il dit qu'on y rendoit un culte aux singes, qui fréquentoient les maisons des habitans, & qui ufoient librement des provisions qu'ils y trouvoient. 2^o. *Pitheculiffæ* étoient aussi des îles de la mer de Tyrrhene, selon Etienne le géographe. (D. J.)

PITHEUS, (Géog. anc.) bourgade de l'Attique, dans la tribu de Cécropide. Elle prenoit son nom du mot *πιθνος*, qui signifie un tonneau, parce qu'anciennement il s'y en faisoit une grande quantité, selon M. Spon, *liste de l'Attique*. Etienne le géographe écrit *πιθος* pour *πιθός*.

PITHIE, f. f. (Physiq.) sorte de météore ou de phénomène lumineux. Voyez AUREORE BORÉALE.

PITHIVIERS, (Géog. mod.) petite ville dans la Beauce, autrement nommée *Pluviers*. Voyez PLUVIERS.

PITHIUS, (Mythol.) surnom d'Apolon depuis sa victoire sur le serpent Python; peut-être aussi que ce nom lui vient de la ville de Delphes, qui s'appelloit anciennement *Pitho*.

PITHO, f. f. (Mythol.) ou la déesse de la persuasion, nommée *Suada* par les Romains, mérita d'être invoquée principalement par les orateurs. Il est du moins certain qu'elle eut plusieurs temples ou chapelles dans la Grece. Thésée ayant persuadé à tous les peuples de l'Attique de se réunir dans une seule ville, pour ne faire désormais qu'un peuple, il introduisit à cette occasion le culte de la déesse *Pitho*. Hipermneste après avoir gagné sa cause contre Danaüs son pere, qui la poursuivoit en justice, pour avoir sauvé la vie à son mari contre ses ordres, dédia une chapelle à la même déesse. Enfin elle avoit dans le temple de Bacchus à Mégare, une statue de la main de Praxitele (D. J.)

PITHOGIE, (Antiq. d'Athènes) *πιθηγία*, fête & sacrifice qui se célébroient à Athènes en l'honneur de Bacchus, le 11 du mois Antistérion. Plutarque, dans ses sympos, dit que c'étoit le jour auquel on commençoit à boire du vin nouveau; si cela est, ce mot peut dériver de *πιθων ανοιγην*, l'ouverture des tonneaux.

PITHOM, (Géog. anc.) ville d'Egypte

dans le nome Séthroite. Ce fut l'une des deux villes que Pharaon fit bâtir par les descendans de Jacob, *Exod. ch. I, v. 11*. Marsham prétend que la ville d'Abaris, celle de Typhon, celle de Séthron, & celle de *Pithom*, mentionnées dans l'Exode, sont la même que les grecs nomment *Pelusium*. Le nom *Πιθώ* ou *Πιτομ*, donné à l'une des villes bâties par les enfans d'Israël, faisoit allusion à celui de Typhon. Les Egyptiens donnoient toujours à ce Typhon le nom de *Seih*; delà vint qu'ils nommerent *Séthron* la ville de Typhon. Le nom *Séthroite* fut pris de la ville de Séthron, qui étoit située sur le côté oriental du fleuve Rubaste, & ce nome étoit dans la partie occidentale du Delta. (D. J.)

PITIE, (Morale.) c'est un sentiment naturel de l'ame, qu'on éprouve à la vue des personnes qui souffrent ou qui sont dans la misere. Il n'est pas vrai que la pitié doive son origine à la réflexion, que nous sommes tous sujets aux mêmes accidens; parce que c'est une passion que les enfans & que les personnes incapables de réfléchir sur leur état ou sur l'avenir, sentent avec le plus de vivacité. Aussi devons-nous beaucoup moins les actions nobles & miséricordieuses à la philosophie qu'à la bonté du cœur. Rien ne fait tant d'honneur à l'humanité que ce généreux sentiment; c'est de tous les mouvemens de l'ame le plus doux & le plus délicieux dans ses effets. Tout ce que l'éloquence a de plus tendre & de plus touchant, doit être employé pour l'émouvoir.

« La main du printemps couvre la terre
» de fleurs, dit le bramine inspiré. Telle
» est à l'égard des fils de l'infortune la
» pitié sensible & bienfaisante. Elle essuie
» leurs larmes, elle adoucit leurs peines.
» Vois cette plante surchargée de rosée;
» les gouttes qui en tombent donnent la
» vie à tout ce qui est autour d'elle: elles
» sont moins douces que les pleurs de la
» compassion.

» Ce pauvre traîne sa misere de lieu
» en lieu; il n'a ni vêtement, ni demeure,
» mets-le à l'abri sous les ailes de la pitié;
» il transite de froid, réchauffe-le; il est
» accablé de langueur, ranime ses forces,

» prolonge ses jours, afin que ton ame » vive ». (D. J.)

PITINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Ptolomée, *liv. III, ch. j*, la donne aux Umbres, qui habitoient dans les terres au nord des Toscans. Elle donnoit le nom au territoire appelé *Pitinus ager* par Pline. *Pitinum* fut une ville épiscopale, comme il paroît par le concile romain tenu par le pape Symmaque. Holstenius dit qu'elle n'étoit pas éloignée du fleuve Amitermus, & qu'on en trouve le nom & des vestiges dans un lieu à un peu plus de deux milles d'Aquila, appelé aujourd'hui *torre di Pitino*.

PITIS, f. m. (*Monnoie de la Chine.*) petite monnoie de bas aloi, moitié plomb & moitié écume de cuivre; elle a un grand cours dans l'île de Java, où les Chinois la portent; cependant les deux cents *pitis* ne valent que neuf deniers de Hollande. (D. J.)

PITO, (*Diète.*) espece de liqueur fermentée, ou de biere qui est en usage parmi les negres de la côte des Esclaves en Afrique. Les voyageurs nous apprennent qu'elle est très-saine, très-agréable & très-rafraîchissante.

PITON, f. m. *terme de Serrurier*, sorte de fiche plus ou moins grosse, au bout de laquelle il y a un anneau. (D. J.)

PITON ou **TENON**, *terme d'Horlogerie & de plusieurs autres arts*, petite piece dont l'usage est de tenir ferme quelque autre piece. Il y a trois pitons dans une montre; deux sont d'acier & servent à tenir la vis sans fin dans la situation requise; l'autre est de laiton; un trou carré y est percé, dans lequel on fixe l'extrémité extérieure du ressort spiral de la maniere suivante: on fait entrer cette extrémité dans ce trou carré, & on la ferre ensuite contre une de ses parois par le moyen d'une goupille carrée qu'on y fait aussi entrer avec force.

Des deux pitons de la vis sans fin l'un est le plus souvent rond; on le nomme alors piton à vis, parce qu'il entre à vis dans un noyau fait dans la platine, & que ce n'est en effet qu'une espece de vis, dans la tête de laquelle on perce un trou pour recevoir le petit pivot de la vis sans fin;

l'autre se nomme piton à oreille, parce qu'on laisse une espece d'oreille de chaque côté du canon, à travers duquel passe la tige du carré de la vis sans fin, lesquelles sont arrêtées sur la platine, avec des vis. Lorsque cette vis est remontée, les oreilles du piton s'appliquent sur la platine, & y sont fixées au moyen de deux vis qui passent à travers des trous percés dans ces oreilles, & sont vissées à la platine. *Voyez VIS SANS FIN.*

PITON, (*Marine.*) c'est une cheville de fer; c'est aussi une fiche en forme de clou, dont la tête est percée.

Pitons à boucles, ce sont des chevilles de fer où il y a des boucles.

Piton d'afût, ce sont des chevilles de fer dont on se sert pour tenir les plates-bandes d'un afût de canon.

PITONS de presse d'Imprimerie, ce sont deux petites plaques de fer percées & terminées en forme d'anneau que l'on attache de chaque côté du dehors du berceau, vis-à-vis l'une de l'autre, pour recevoir & soutenir les deux extrémités de la broche du rouleau qui traverse le dessous du berceau de la presse.

PITONS, (*Soierie.*) petits anneaux à vis, qu'on attache aux lissérons pour crocheter les cramailles, au moyen d'une S, ou espece de crochet.

PITONS, f. m. (*Géog.*) ce sont dans les îles Antilles de grands pics ou hautes montagnes isolées, terminées en pain de sucre, & dont le sommet se perd dans les nues; elles sont pour la plupart inaccessibleles: ces masses énormes entourées de précipices ne produisent point d'arbre, étant seulement couvertes d'une sorte de mousse fort épaisse & comme frisée. Les pitons les plus renommés dans les îles sont ceux de la Martinique, qu'on appelle assez mal-à-propos *pitons du Carbet*; celui de la montagne Pellée dans la même île; celui de la Soufriere de la Guadeloupe; & ceux de Sainte-Lucie ou Sainte-Laurie: ces derniers sont remarquables en ce qu'ils prennent naissance sur le bord de la mer, & qu'ils paroissent détachés des autres montagnes; mais il s'en faut de beaucoup qu'ils soient aussi élevés que les précédens, dont on aperçoit rarement le sommet.

PITORNIUS,

PITORNIUS, (*Géogr. anc.*) fleuve d'Italie, selon Vibius Sequester, p. 335, qui dit qu'il passe au milieu du lac Fucinus (*lago di celano*), sans mêler ses eaux avec celles de ce lac. *Pitornius* est le même fleuve que Plinè, *liv. XXXI, ch. iij*, nomme *Piconium* ou *Pitonium*. (*D. J.*)

PIToyABLE, adj. (*Gramm.*) qui est digne de pitié. Il est dans un état *pitoyable*; c'est un ouvrage *pitoyable*: d'où l'on voit qu'il y a deux sortes de pitié; l'une accompagnée de commisération, c'est celle qu'on a pour les malheureux; l'autre accompagnée de mépris, c'est celle qu'on a pour les choses ridicules. On dit un homme *pitoyable*; & cette phrase à deux acceptions, l'homme *pitoyable*, selon l'une, est un homme compatissant; selon l'autre, c'est un homme ridicule.

PITSCHAT, Voyez PIC DE MURAILLE.

PITSCHEN, (*Géogr. mod.*) ancienne petite ville de Silésie, dans la principauté de Brieg. Elle étoit autrefois épiscopale, mais son siège fut transféré à Breslau en 1052. Maximilien d'Autriche, élu roi de Pologne en 1588, fut assiégé dans cette ville, fait prisonnier, & forcé de renoncer à son élection; tout y fut au pillage, ainsi qu'en 1627. *Long. 35, 56; lat. 51, 22.* (*D. J.*)

PITSIAR, (*Hist. nat.*) c'est le nom que l'on donne, dans l'île de Sumatra, à l'arbre qui est plus connu sous le nom d'arbre des *Banians*.

PITTHEA, (*Géogr. anc.*) surnom de la ville de Troezene; Ovide, *Métamorphoses, liv. XV, v. 296*, nous l'apprend.

*Est propè Pittheam tumulus Troezena,
sine ullis
Arduus arboribus.*

Ovide donne à Troezene le surnom de *Pitthée*, parce que cette ville avoit été bâtie par Pitthée, aïeul maternel de Thésée; comme Plutarque nous l'apprend dans la vie de Thésée. (*D. J.*)

PITONE, *pittonia*, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, renflée & profondé-

ment découpée. Le pistil sort du calice découpé; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit mou ou une baie sphérique; cette baie est pleine de suc & renferme deux semences, qui sont le plus souvent oblongues. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

PITTORESQUE (*COMPOSITION*), (*Peint.*) J'appelle avec l'abbé Dubos, *composition pittoresque*, l'arrangement des objets qui doivent entrer dans un tableau par rapport à l'effet général de ce tableau. Une bonne *composition pittoresque*, est celle dont le coup-d'œil fait un grand effet, suivant l'intention du peintre & le but qu'il s'est proposé. Il faut pour cela que le tableau ne soit point embarrassé par les figures, quoiqu'il y en ait assez pour bien remplir la toile. Il faut que les objets s'y démêlent facilement. Il ne faut pas que les figures s'estropient l'une l'autre en se cachant réciproquement la moitié de la tête, ni d'autres parties du corps, lesquelles il convient au sujet que le peintre fasse voir. Il faut enfin que les groupes soient bien composés; que la lumière leur soit distribuée judicieusement, & que les couleurs locales, loin de s'entre-tuer, soient disposées de manière qu'il résulte du tout une harmonie agréable à l'œil par elle-même. (*D. J.*)

PIT-UISCH, f. m. (*Ichthyologie.*) nom hollandois d'un poisson des Indes orientales, qui approche beaucoup du *turdus* des Européens, excepté qu'il n'a point d'écaillés; son corps est de forme obronde, & tout marqueté de taches bleues & jaunes. Il peut faire sortir ses yeux de la tête, ou les retirer dans leur orbite: la nageoire de derrière est épineuse: ce poisson est d'un excellent goût, quoiqu'il aime à se tenir dans les endroits sales & bourbeux. (*D. J.*)

PITUITAIRE (*GLANDE*), (*Anat.*) c'est une glande dans le cerveau, que l'on a quelque peine à voir, sans la déplacer.

Elle est de la grandeur d'un fort gros pois, dans la selle de l'os sphéroïde, sous l'infundibulum ou l'entonnoir avec lequel elle communique; elle en reçoit une lympe ou un suc qui est fourni à l'infundi-

bulum par le plexus chorôide & la glande pinéale ; & c'est de cette lympe que la glande elle-même prend son nom. *Voyez* GLANDE, &c.

Elle filtre aussi un suc , en séparant du sang une liqueur blanche fort subtile , & en apparence fort spiritueuse. *Voyez* ESPRIT.

M. Littre observe un sinus ou un réservoir de sang qui ruche cette glande , & qui est ouvert à l'endroit du contact , de manière que la glande réside ou pose en partie dans le sang : c'est ce réservoir que l'auteur regarde comme faisant l'office d'un bain-marie , à cause qu'il entretient dans la glande un degré de chaleur nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions.

On trouve cette glande dans tous les quadrupèdes , les poissons , les oiseaux , aussi-bien que dans les hommes. M. Littre donne un exemple d'une maladie lente ou languissante , & qui devint enfin mortelle , laquelle venoit d'une obstruction & d'une inflammation de la glande pituitaire.

PITUITAIRE , membrane , (*Physiol.*) c'est cette membrane lisse qui tapisse sans interruption toute l'étendue interne du nez , toutes les cavités , ses sinuosités , ses replis , les surfaces que forme le réseau , & par la même continuité non interrompue , toute la surface interne des sinus frontaux & maxillaires , des conduits lacrymaux , des conduits palatins , & des sphénoïdes ; elle se continue encore au delà des arrièrenarines , sur le pharynx , sur la cloison du palais , &c. On ne peut voir sans admiration combien la surface de cette membrane muqueuse augmente par la vaste expansion que la nature lui donne dans une cavité aussi étroite que celle des narines , sans cependant qu'une partie nuise jamais à l'autre.

Elle est nommée *pituitaire* , de ce que la plus grande partie de son étendue sert à séparer du sang artériel qui y est distribué , une lympe mucilagineuse , que les anciens ont appelée *pituite* , & qui dans l'état naturel est pour l'ordinaire médiocrement coulante ; car dans un autre état , elle est ou gluante ou limpide , & sans consistance , ou autrement altérée ; mais elle n'est pas également fournie par toute

l'étendue de la membrane schnéidérienne ; car on lui donne ce nom de membrane *schnéidérienne* , en reconnoissance des travaux de Schneider sur cette partie.

Depuis lui les anatomistes modernes se sont appliqués à découvrir la structure de cette membrane. Sténon Vieussens , Cowper , Drake , Collin , Morgagni , Santorini , Boerhaave , Ruysch , Winslow , y ont donné tous leurs soins ; & cependant malgré leurs travaux , leurs injections , leurs macérations , il ne paroît pas qu'ils l'aient encore parfaitement développée.

Il est vraisemblable que cette membrane est d'une différente structure dans ses différentes portions. Vers le bord des narines externes elle est très-mince , & y paroît comme un tissu dégénéré de la peau & de l'épiderme ; sur le reste de son étendue , elle est en général comme spongieuse , & plus ou moins épaisse. Elle s'épaissit sur les parois de la cloison du nez , en allant au gosier , comme aussi le long du trajet inférieur des narines internes , & autour des cornets ; elle est plus tenue dans les sinus. Winslow prétend que si l'on fait avec la pointe du scalpel , un petit trou dans l'épaisseur de cette membrane , & qu'on y souffle de l'air , on y découvrira un tissu cellulaire très-étendu.

Elle est parsemée d'un million de petits vaisseaux artériels , de quantité d'autres vaisseaux très-fins qui distillent une lympe claire , & de quantité de petits corps ronds , glanduleux , du côté du périoste & du périchondre , dont elle est accompagnée. Les conduits excrétoires de ces petits corps glanduleux , sont très-longs autour de la cloison du nez , & leurs orifices sont assez sensibles. Morgagni , Ruysch , Santorini les ont décrits. On en trouve une légion dans la partie antérieure du canal moyen , ainsi que dans celle de l'os spongieux supérieur ; on voit les follicules qui sont dessous avec leurs glandes , telles que Ruysch les a exposées. Ceux qui sont à la partie postérieure ont été décrits par Santorini & par Cowper. Ruysch admet en général ces glandes des narines , quoiqu'il les nomme *pelotons de vaisseaux*.

C'est dans cette grande quantité de glandes & de vaisseaux artériels , dont la

membrane pituitaire est parsemée, que se prépare & se sépare sans cesse une humeur douce, fluide, sans odeur, sans couleur, presque insipide, qui humecte, lubrifie, défend les nerfs olfactifs, & cela dans toute l'étendue de la capacité des narines. Cette même mucosité ayant perdu par la chaleur du lieu, & par l'action de l'air, ses parties les plus liquides, s'y épaissit par son repos & sa stagnation; la sécrétion s'en fait en quelque situation du corps qu'on soit: on en trouve toujours qui coule en quelque partie des narines; sans cela, comment se pourroit-il faire que des nerfs aussi tendres & aussi nus que ceux de l'odorat, pussent se conserver en bon état pendant un aussi grand nombre d'années?

Ruyfch imagine que l'humeur de ces glandes se sépare par des vaisseaux parallèlement situés dans la membrane de Schnéider, & qu'il appelle *artériemuqueux*; mais il ne fait aucune mention d'une sécrétion artérielle immédiate, quoiqu'elle se fasse peut-être de cette manière comme dans les intestins, dont la seule analogie rend cette conjecture probable. En effet, si l'on injecte la carodite d'un fœtus, on voit sortir des narines un mucus rougeâtre, écumeux, mêlé avec l'eau injectée. Le mucus des narines se filtre donc sans la médiation d'aucun crypte, autrement cet écoulement ne se feroit pas si vite. Outre cette sécrétion artérielle, il en est une autre glanduleuse qui donne d'abord une humeur aussi claire que celle de la sécrétion artérielle; les glandes qui la filtrent reçoivent de très-petites artères dispersées sur la surface de la *membrane pituitaire*.

Cette humeur vient de cette double source, s'amasse dans les sinus frontaux, sphénoïdes, maxillaires, & delà coule dans les narines; suivant les diverses positions du corps. Si le sinus frontal est presque toujours vuide, c'est que le plus souvent on a la tête droite: on en trouve toujours, au contraire dans les sinus maxillaire & sphénoïdal, parce qu'ils peuvent rarement se vuider; le mucus coulant de tous ces sinus va vernir toute l'expansion des nerfs olfactifs, & les conserve comme le vernis de blanc d'œufs conserve les couleurs.

Cependant, de peur que cette liqueur, qui se métamorphose aisément en *tophus*, ne vint à s'épaissir trop, à s'accumuler à force de croupir dans ses réservoirs, & qu'ainsi elle ne pût désormais en couler, la nature y a distribué des rameaux de nerfs, qui étant irrités produisent l'éternuement, au moyen duquel l'air poussé impétueusement par toutes les cavités des narines, balaie toute la mucosité qu'il trouve dans son passage.

S'il est certain que les polypes sont quelquefois formés dans le nez par la *membrane pituitaire*, lorsqu'elle se boursouffle, sort des sinus, & prend un accroissement des os spongieux; il n'est pas moins vrai que ces corps naissent quelquefois de l'épaississement & de la concrétion de la mucosité dans quelque sinus, qui ne pouvant se vuider, s'en remplit tout-à-fait, & le passage de l'air se trouve ainsi bouché par le polype éminent, formé de mucosité & de membrane; c'est comme un morceau de chair, qui pend dans le gosier ou dans le nez, & qu'il faut emporter suivant les règles de l'art.

En été, la partie la plus liquide de la mucosité du nez se dissipe par la chaleur, ce qui la rend plus épaisse. En hiver elle coule naturellement & est claire comme des larmes, qui la délaient & qui la disposent à ses excréctions; car les larmes coulent dans le nez par le canal nasal, que Salomon Alberti a le premier décrit.

Nous venons de voir que le principal usage de la *membrane pituitaire* est la filtration d'une liqueur lubrique, sans goût & sans odeur, qui se mêle facilement avec l'eau, qui se change en une espèce de plâtre quand on la fait sécher, & qui rend la surface interne du nez fort glissante.

Si la *membrane pituitaire* est parsemée de glandes & de vaisseaux sanguins, pour filtrer la mucosité dont nous venons de parler, elle reçoit aussi, comme nous l'avons dit, les nerfs olfactifs lubrifiés par cette mucosité. C'est par les trous de l'os ethmoïde que descendent du cerveau ces filamens nerveux, qui, après avoir pénétré les gaines que leur fournit la dure-mère, vont se répandre par toute l'étendue de la membrane schnéidérienne, en suivent

tous les replis , & produisent la sensation que nous nommons *odorat*. V. ODORAT. (D. J.)

PITUITE, f. fém. (Médec.) Toute humeur amassée dans quelque partie , qui y circule lentement , & qui est d'une couleur pâle , opaque , ou transparente , sans force , devenue liquide par un excès de chaleur , & par les fonctions vitales dont le ralentissement lui a donné naissance , incapable d'acquérir de la consistance à l'approche du feu , s'appelle *pituite*.

Elle est produite 1°. par les alimens muqueux , glutineux , farineux , qui n'ont point été assez divisés , par le défaut de saponacité dans les humeurs , & la foiblesse des fonctions vitales ; 2°. par la mucosité des humeurs des premières voies ; 3°. par celles qui sont gélatineuses , mucilagineuses , albumineuses , & par la graisse elle-même dont le caractère a dégénéré par le défaut d'exercice du corps.

La *pituite* est encore produite par sa disposition naturelle à dégénérer , laquelle doit sa naissance & son accroissement au défaut d'humours savonneuses , dans les premières voies , au ralentissement d'action de l'organe du chyle , à la diminution de la circulation du sang , & à la foiblesse des poumons , au relâchement des solides , à un sommeil trop long , au repos excessif du corps , à la tristesse de l'esprit , aux inquiétudes , à une trop grande application ; elle attaque les vieillards & les enfans dans l'hiver ; elle attaque aussi ceux qui habitent des lieux humides & froids , qui sont malades depuis long-temps , & sujets à de fréquentes hémorrhagies.

La *pituite* retenue long-temps dans le corps , ou 1°. elle devient d'abord liquide sans acrimonie , lorsqu'on l'appelle *lymphe* ; ou , en second lieu , elle devient liquide avec acrimonie , on la nomme alors *pituite salée* ou *humeur catarreuse* ; ou troisièmement enfin , elle acquiert une consistance vitreuse , gypseuse , & devient une matière écrouelleuse , avec ou sans acrimonie.

Lorsque la *pituite* conserve sa qualité ordinaire , elle diminue la circulation , elle engendre des tumeurs molles , froides , le

froid , la pâleur , la lassitude , le ralentissement du pouls , la laxité , la paralysie , la foiblesse , l'excrétion d'humours pituiteuses , la diminution d'urine quelquefois pâle , quelquefois visqueuse , la difficulté de respirer sur-tout après qu'on a mis en action les muscles du corps , des stagnations fréquentes suivies d'obstruction. Ces accidens varient suivant qu'une partie est plus ou moins attaquée ; il en arrive un grand nombre d'autres après leur métamorphose.

Il faut éviter les causes rapportées ci-dessus ; faire usage d'alimens fermentés & assaisonnés ; habiter des lieux secs , exposés au soleil , élevés & sablonneux ; exercer le corps par de fréquentes promenades à pié , à cheval , en voitures rudes , & se faire des frictions. Il convient de recourir à des remèdes échauffans , aromatiques , stimulans , excitans , résineux , saponacés , alkalis , fixes & volatils ; après que la *pituite* a perdu sa qualité naturelle , il faut varier la cure suivant la différence des changemens qui arrivent. (D. J.)

PITUITE des yeux , (Médec.) c'est une vieille fluxion qui rend les yeux tendres , chassieux & rouges , & qui a obligé les anciens à tenter toutes sortes de remèdes pour se délivrer de cette maladie ; Hippocrate propose dans ses ouvrages divers moyens pour la guérir , & entr'autres les cauterés & les incisions à la tête. Celse traite aussi de la *pituite des yeux* avec beaucoup d'exactitude. Il la regarde comme la vraie cause de la chassie , & la nomme *pituia oculorum* , l. VII. c. vij. sect. 15.

Ce passage sert à expliquer un vers d'Horace , qui est à la fin d'une de ses épîtres à Mécenas :

*Ad summam , sapiens uno minor est
Jove , dives ,*

*Liber , honoratus , pulcher , rex
denique regum ,*

*Præcipuè sanus , nisi cum pituita
molesta est.*

La *pituite* dont il veut parler est celle qui tombe sur les yeux. Ainsi l'on doit

traduire le dernier vers : " enfin le sage » se porte toujours bien, pourvu qu'il » ne soit pas attaqué d'une chassie fraîcheuse. »

Horace , après avoir fait l'éloge des philosophes stoïciens du nombre desquels il se met , & après avoir dit qu'ils jouissent de tous les biens que l'on peut souhaiter , sur-tout de la santé qui est un des plus grands , ajoute qu'elle ne leur manque pas non plus ; à moins , dit-il , qu'ils ne soient chassieux , comme je le suis. Cette conclusion est autant pour faire rire Mécenàs , que pour tourner en ridicule les Stoïciens qui soutenoient que rien ne devoit troubler leur bonheur. (*D. J.*)

PITULANI, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie , dans l'Umbrie. Pline , *l. III. c. xiv.* qui les met dans la sixième région de l'Italie , les partage en deux peuples , dont les uns étoient surnommés *Pisuertes* , & les autres *Mergentini*. La ville de *Pitulum* n'étoit pas dans leur pays , car Pline la place dans la première région. (*D. J.*)

PITULUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie , dans le *Latium*. Elle est rangée par Pline , *l. III. c. v.* au nombre des principales villes du pays. (*D. J.*)

PITYEJA, (*Géogr. anc.*) ville de la Troade , dans le Pityunte au territoire de *Parium* , selon Strabon , *l. XIII. p. 588.* qui dit qu'au dessus de cette ville il y avoit une montagne qui portoit une grande quantité de pins. Il ajoute que *Pityeja* étoit située entre *Parium* & *Priapus*.

2°. *Pityeja* est encore le nom d'une île de la mer Adriatique sur la côte de la Liburnie. (*D. J.*)

PITYLISMA, (*Gymnastiq. médic.*) espèce d'exercice que les anciens médecins prescrivoient comme utile dans certaines maladies chroniques. Cet exercice consistoit à marcher sur la pointe des pieds , en tenant les mains élevées par-dessus la tête , & les agitant en différens sens avec beaucoup de vitesse ; le malade devoit se promener ainsi , aussi long-temps que ses forces le lui permettoient. (*D. J.*)

PITYTES, (*Hist. nat.*) nom dont on s'est servi pour désigner du bois de pin pétrifié.

PITYUS, (*Géogr. anc.*) ville sur le Pont-Euxin. Arrien , *l. péripl. p. 28* , la met à trois cents cinquante stades de Diofcuriade : il la donne pour la borne de l'empire romain de ce côté-là , ce qui est confirmé par le témoignage de Suidas. Pline , *l. VI. c. v.* connoît aussi dans ces quartiers une ville nommée *Pityus* , & il dit qu'elle fut ruinée par les *Henochii*. (*D. J.*)

PITYUSSÆ, (*Géogr. anc.*) îles d'Espagne , dans la mer Méditerranée. Les anciens ne comptoient que deux îles Baléares ; savoir , celles que nous appellons aujourd'hui *Majorque* & *Minorque*. Ils comprenoient sous le nom de *Pityuses* , les deux autres îles qu'on appelle *Yvica* & *Fruventara*.

Le nom de *Pityuses* leur avoit été donné à cause des pins qui s'y trouvoient en quantité. Aujourd'hui on ne s'arrête plus à cette distinction , & l'on comprend toutes ces îles sous le nom de *Baléares* , depuis qu'elles ont fait un royaume à part sous l'empire des Maures. (*D. J.*)

PIVERT, voyez PIC-VERD.

PIVOINE, *f. f. pæonia*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose , composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice qui est formé de plusieurs feuilles , & il devient dans la suite un fruit composé de plusieurs cornes , réunies en une sorte de tête & courbées en dessous ; ces cornes sont couvertes ordinairement de duvet , elles s'ouvrent dans leur longueur , & elles renferment des semences presque rondes. Tournefort , *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

Cette plante naît d'une seule graine ainsi que les plantes monocotylédones. Sa racine est épaisse & tubéreuse ; son calice est formé de plusieurs pièces ; sa fleur est en rose , fort large , polypétale , & garnie d'un grand nombre d'étamines. Son fruit est composé d'une multitude de siliques recourbées dont le nombre n'est pas fixe. Ces siliques revêtent la forme d'une corne , sont garnies de duvet , & entr'ouvertes longitudinalement ; sa semence est ordinairement sphérique , & renferme une petite amande.

Entre les vingt-deux espèces de *pivoins*

que compte Tournefort, nous décrivons feulement la *pivoine-mâle* commune, *pæonia folio nigricante splendido*, quæ mas; C. B. P. 323. I. R. H. 273, en anglois, the common male-piony.

Elle a plusieurs divisions branchues; ses feuilles sont longues, rondes, d'un verd brun, luisantes, attachées à de longs pédicules; ses fleurs naissent aux sommets des tiges, larges, amples, à plusieurs pétales disposés en rose, tantôt purpurines, tantôt incarnates; elles sont soutenues par un calice à plusieurs pièces; & ont au milieu plusieurs étamines purpurines qui portent des sommets safranés. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des fruits composés de plusieurs cornets blancs, velus, reluisans, recourbés en embas; ils s'ouvrent longitudinalement en mûrissant, & laissent voir une suite de semences presque rondes, rouges au commencement, ensuite d'un bleu obscur, & enfin noires. Sa racine est composée d'un grand nombre de tubercules, les uns ronds, les autres larges, attachés par des filamens au tubercule principal. Cette plante fleurit en avril & en mai; on la cultive aussi dans nos jardins.

La *pivoine* commune femelle, *pæonia communis vel fæminea*, C. B. P. 323. I. R. H. 274, ne differe de la *pivoine* mâle que par ses feuilles, qui sont plus grandes & plus larges, & par ses semences qui sont plus petites.

La *pivoine* passe pour bienfaisante dans les affections des nerfs, & les maladies hystériques. On en tire dans les boutiques une eau simple, une eau composée, & un sirop simple ou composé de ses fleurs.

PIVOINE, (Mat. méd.) *pivoine* mâle & *pivoine* femelle. On ne se sert presque en médecine que de la *pivoine* mâle. On emploie principalement ses racines, quelquefois ses semences, très-rarement ses fleurs.

La *pivoine* tient le premier rang parmi les plantes anti-épileptiques, anti-spasmodiques, céphaliques, nervines: c'est un des plus anciens remedes de la médecine. Homere rapporte dans le cinquieme livre de son Odyssée, qu'on croyoit qu'elle avoit été nommée *pæonia* du nom de

Pæon, ancien medecin qui employa cette plante pour guérir Pluton d'une blessure que lui avoit fait Hercule. Tous les Pharmacologistes postérieurs à Galien ne manquent pas de rapporter une fameuse expérience de cet auteur, qui assure que cette racine étant portée en amulette par un enfant sujet à l'épilepsie, préservoit cet enfant des accès de ce mal, d'une maniere si remarquable, que l'amulette étant tombée par hasard, l'enfant fut saisi sur le champ de mouvemens convulsifs qui ne se dissipèrent qu'en remettant l'amulette à sa place; qu'il réitéra cette expérience à dessein avec le même succès, & qu'enfin ayant suspendu au cou de cet enfant un plus grand morceau de racine fraîche, l'ayant convenablement renouvelée, &c. l'enfant avoit été radicalement guéri. Montanus, Fernel & quelques autres auteurs graves prétendent avoir répété l'expérience de Galien avec le même succès; & quelques autres à qui cette expérience n'a pas réussi, ont mieux aimé imaginer des raisons de ces succès contraires, que de se refuser à l'autorité de Galien; & parmi ces raisons on en trouve de fort bizarres, par exemple, celle de Gaspar Hoffman qui soupçonne que la vertu de la racine qu'employa Galien, ne lui étoit pas propre ou naturelle, mais qu'elle l'avoit acquise par enchantement, par l'opération du diable. D'un autre côté, Sylvius plus philosophe, & par conséquent plus digne d'en être cru que tous ces auteurs, assure qu'il a très-souvent fait prendre la racine & les semences de *pivoine*, sans en avoir observé des effets bien merveilleux.

La racine de *pivoine* entre pourtant dans la plupart des compositions tant officinales que magistrales que l'on emploie le plus communément contre l'épilepsie, la paralysie, les vertiges, les tremblemens des membres, l'incubé, la manie, &c. On donne la racine en poudre depuis un gros jusqu'à deux, & en décoction, à la dose de demi-once lorsqu'elle est sèche, & de deux onces lorsqu'elle est fraîche. Les semences peuvent s'ordonner dans les décoctions à la dose de deux gros jusqu'à demi-once. On peut les faire prendre aussi entières & mondées de leur écorce jusqu'au

nombre de vingt ou trente ; mais on donne rarement ces substances seules ; on les prescrit plus communément dans les bouillons, les tisanes & les poudres composées.

On fait avec les fleurs de la *pivoine* femelle une conserve qui est peu usitée, & une eau distillée qui n'est bonne à rien.

La racine de la *pivoine* mâle entre dans l'eau générale, l'eau épiléptique, le sirop d'armoïse, & les tablettes appellées *des racines de pivoine* ; la racine & la semence dans la poudre de guttete & la poudre anti-spasmodique. (*b*)

PIVOINE, Voyez BOUVREUIL.

PIVOT, s. m. (*terme de Méchaniq.*) on nomme ainsi ce sur quoi tourne ordinairement un morceau de métal dont le bout est arrondi en pointe, pour tourner facilement dans une virole. (*D. J.*)

PIVOT, s. m. (*Archit.*) morceau de fer ou de bronze, qui étant arrondi à l'extrémité, & attaché au vantail d'une porte, entre par le bas dans une crapaudine, & par le haut dans une semelle, pour le faire tourner verticalement.

C'est la meilleure maniere de suspendre les portes, comme on peut le remarquer à celles du Panthéon, à Rome, qui sont de bronze, & dont les vantaux, chacun de vingt-trois piés de haut sur sept de large, n'ayant pas surplombé depuis le siecle d'Auguste qu'elles subsistent, s'ouvrent & se ferment avec autant de facilité qu'une simple porte cochere.

PIVOTS, (*Horlogerie.*) ce sont les parties des axes qui portent les mobiles ou roues, par le moyen desquels elles sont supportées pour recevoir le mouvement de rotation que la force motrice leur communique.

Force motrice dans l'Horlogerie, est la puissance qui anime les pendules & les montres. Elle est de deux sortes : la pesanteur & l'élasticité. On se sert de la première, par le moyen d'un poids qu'on applique aux grandes pendules ; de la seconde, par un ressort qui tient lieu de poids, & qu'on applique aux petites pendules & dans toutes les montres. Voyez ARC DE LEVÉE, où vous verrez comme se mesure la *force motrice* dans les pendules & dans les montres.

Il faut donc que les *pivots* aient une force suffisante pour résister à cette force, & cependant proportionnelle à l'effort qu'ils reçoivent, pour qu'ils ne ploient ni ne rompent, en recevant le mouvement.

Comme les *pivots* sont pressés par la force qui leur est appliquée, il résulte qu'ils éprouvent la même résistance que le frottement cause dans tous les corps appliqués les uns contre les autres, pour leur communiquer le mouvement, avec cette différence néanmoins, que pour les *pivots* l'on peut diminuer leur frottement sans rien diminuer de la pression. Mais comme l'on ne connoît presque rien de positif sur la nature des frottemens (*voy. FROTTEMENT, Horlogerie*), nous nous contenterons donc de rapporter dans cet article les expériences que nous avons faites, non pour déterminer une loi sur le frottement primitif, mais seulement relatif ; c'est-à-dire, le rapport des frottemens par une même pression sur des *pivots* de différens diametres. (*Voyez MACHINE, &c.*) On voit par ces expériences que le frottement des *pivots* de différens diametres leur est parfaitement proportionnel ; par exemple, que des *pivots* doubles ou triples, &c. ont leur frottement double ou triple, &c.

Voici les principales expériences qui m'ont servi à déterminer le frottement des *pivots* en raison de leur diametre.

Je fais décrire avec la main un certain arc au balancier ; mais comme l'axe du balancier porte un ressort spiral dont l'extrémité intérieure est fixée sur cet axe, & l'autre extrémité extérieure est fixée par un piton sur le porte-*pivot*, il suit qu'on ne sauroit faire décrire un arc au balancier que le spiral ne prenne un état forcé de contraction ou de dilatation. Si l'on vient à abandonner ce balancier à cette force de contraction & de dilatation du spiral, la réaction de son élasticité agissant alors, fera faire alternativement un certain nombre de vibrations avant que d'être épuisée, & les arcs diminueront continuellement jusqu'à ce qu'ils s'arrêtent.

J'ai compté exactement le nombre des vibrations du balancier de 10 degrés en 10

degrés de tension du ressort spiral jusqu'à 360, & j'ai trouvé que le nombre des vibrations étoit sensiblement proportionnel aux degrés de tension que je donnois au ressort spiral; car pour 60 degrés de tension, le balancier faisoit 9 vibrations, pour 70 degrés il en faisoit 10; pour 80 il en faisoit 11; pour 90, 12; pour 100, 13, &c. J'ai cependant remarqué que le nombre des vibrations augmentoit dans une proportion un tant soit peu moindre; en rapprochant des 360 degrés de tension.

J'ai répété ces expériences, l'axe du balancier étant horizontal, vertical, & sous différentes inclinaisons.

J'ai substitué différens arbres où les *pivots* sont de différens diametres dans un rapport donné.

J'ai aussi substitué différens corps au balancier, comme plaque pleine, un globe plein, plusieurs balanciers de différens diametres, enfin un balancier dont la masse est éloignée des *pivots*: tous ces différens corps étoient exactement du même poids pour avoir toujours sur les *pivots* la même pression, que je considère ici comme la cause unique des frottemens. Je me suis aussi souvent servi de la lame élastique pour communiquer le mouvement au balancier, en faisant en sorte qu'elle frappât le petit levier placé sur l'axe du balancier, pour voir la différence qu'il y avoit de communiquer le mouvement par un choc ou par un effort uniforme.

Enfin dans tous ces différens cas, j'ai toujours trouvé le nombre des vibrations sensiblement proportionnel aux degrés de tension que je donnois à la petite lame.

De ces premières expériences, il résulte que la force exprimée par les différens degrés de tension que je donne au ressort spiral, doit être prise pour une puissance active, qui sert à vaincre non seulement l'inertie au balancier, mais encore la résistance qui s'oppose au mouvement du balan-

cier le frottement de ces *pivots*. Cela posé, je vais rapporter les expériences qui peuvent enfin déterminer dans quel rapport est cette résistance sur des *pivots* de différens diametres, l'inertie des balanciers étant exactement la même. Ces *pivots* des arbres qui m'ont servi dans mes expériences ont été mesurés fidèlement avec le compas.

1°. Le plus petit est de $\frac{1}{7}$ de ligne de diametre.

2°. Le moyen de $\frac{2}{7}$ de ligne de diametre.

3°. Le plus gros de $\frac{3}{7}$ de ligne de diametre; en sorte qu'ils sont entr'eux comme 1, 5, & 9.

Première expérience avec le grand balancier, n°. 1. *Pivot*, $\frac{1}{7}$ de ligne.

Le grand balancier de 41 lignes de diametre, pesant 56 grains, & avec 360 degrés de tension du spiral, a fait cent vibrations avant que de s'arrêter en 220 secondes de temps, l'axe étant horizontal; car je ne rapporterai pas toutes les expériences que j'ai faites en tenant l'axe vertical incliné. Il suffira de dire que la plus grande différence étoit du vertical à l'horizontal; l'axe vertical faisoit près d'un quart de vibrations de plus que l'horizontal, & ce nombre de vibrations étoit sensiblement le même par ces différens degrés d'inclinaisons de 10, 20, 30, 40; ce n'étoit qu'après 45 & 50 degrés que le nombre des vibrations augmentoit, & toujours de plus en plus jusqu'à 90 degrés.

Je n'ai pas cru devoir rapporter ces expériences, parce que mon objet étoit de voir le nombre des vibrations par le vrai diametre des *pivots*, au lieu que l'axe étant vertical, le diametre du *pivot* qui porte, & par conséquent qui frotte, est toujours moindre que le vrai diametre qui frotte lorsque l'axe est horizontal, & l'on doit en sentir la raison; c'est qu'il est impossible de terminer le bout des *pivots* assez bien, pour que le vrai diametre porte entièrement.

TABLEAU d'expériences suivies avec différens balanciers , mais tous du poids de 56 grains , avec le même ressort spiral , par un même degré de tension de 360 degrés , l'axe étant horizontal , auquel j'ai substitué des pivots de différens diametres.

POIDS du Balancier.	DEGRÉS de Tension.	GROSSEUR des Pivots.	NOMBRE des Vibrations.	TEMPS employé aux Vibrations.				
1 ^{er} . Balancier de 41 lignes de diametre, de	56	360	$\left\{ \begin{array}{l} \frac{1}{15} \dots\dots 100 \dots\dots \\ \frac{5}{15} \dots\dots 20 \dots\dots \\ \frac{9}{15} \dots\dots 18 \dots\dots \end{array} \right.$	$\left\{ \begin{array}{l} 220 \dots\dots \\ 40 \dots\dots \\ 16 \dots\dots \end{array} \right.$				
2 ^e . Balancier de 20 lignes $\frac{1}{2}$ de diametre, de					56	360	$\left(\begin{array}{l} \frac{1}{15} \dots\dots 136 \dots\dots \\ \frac{5}{15} \dots\dots 17 \dots\dots \\ \frac{9}{15} \dots\dots 7 \dots\dots \end{array} \right.$	$\left(\begin{array}{l} 40 \dots\dots \\ 17 \dots\dots \\ 7 \dots\dots \end{array} \right.$
3 ^e . Balancier de 10 lignes $\frac{1}{4}$ de diametre, de								
4 ^e . Balancier, un globe plein de 3 lignes $\frac{1}{2}$ de diametre, de . . .	56	360	$\left(\begin{array}{l} \frac{1}{15} \dots\dots 52 \dots\dots \\ \frac{5}{15} \dots\dots 8 \dots\dots \\ \frac{9}{15} \dots\dots 3 \frac{1}{2} \dots\dots \end{array} \right.$	$\left(\begin{array}{l} 12 \dots\dots \\ 4 \dots\dots \\ 1 \dots\dots \end{array} \right.$				
5 ^e . Balancier plein de 21 lignes de dia- metre, de					56	360	$\left\{ \begin{array}{l} \frac{1}{15} \dots\dots 56 \dots\dots \\ \frac{5}{15} \dots\dots 15 \dots\dots \\ \frac{9}{15} \dots\dots 7 \dots\dots \end{array} \right.$	$\left\{ \begin{array}{l} 45 \dots\dots \\ 12 \dots\dots \\ 6 \dots\dots \end{array} \right.$
6 ^e . Balancier de 20 lignes de diametre, & dont la masse est éloi- gnée des pivots, de . .								

Remarque. Il faut savoir que dans toutes les expériences, lorsque l'axe étoit vertical, supporté par le pivot dont la masse étoit au dessous du point d'appui, il faisoit un plus grand nombre de vibrations; & au contraire, il en faisoit moins dans la position opposée.

J'ai répété toutes ces expériences avec différens degrés de tension des ressorts spiraux de différentes forces dans toutes les positions horizontales, verticales & inclinées, même par différentes températures;

Tome XXV.

j'ai toujours vu le nombre des vibrations proportionnel au degré de tension & au diametre des pivots; quoique le nombre des vibrations variât suivant les circonstances, dans les mêmes, elles gardoient sensiblement l'uniformité des proportions avec le diametre des pivots: je dis sensiblement; car il ne m'a pas été possible de m'assurer de deux expériences parfaitement égales, malgré tous mes soins. On pourroit donc m'objecter que le nombre des vibrations que je rapporte dans cet exemple n'étant

M m m m m

pas exactement proportionnel au diamètre des *pivots*, j'ai peut-être tort d'en conclure.

Je réponds qu'outre que la différence est très-petite, c'est que dans le grand nombre d'expériences que j'ai faites, il s'en est souvent trouvé qui approchoient plus exactement de cette proportion. Mais comme j'ai eu dessein de rapporter l'expérience la mieux faite, sans égard si elle ne quadroit pas parfaitement avec la conclusion que j'en tire, j'ai dû préférer celle où j'ai porté toute l'exactitude dont je suis capable, & que j'ai lieu de présumer m'avoir le mieux réussi; car dans toutes ces expériences, il se trouve des degrés de délicatesse plus aisés à sentir qu'à décrire, & qu'on ne saisit pas quand on veut. Enfin il faut remarquer que sur un grand nombre de vibrations, une de plus ou de moins ne fait rien; au lieu que dans un petit nombre, une de plus paroît être un objet, ce qu'il faut bien distinguer pour n'y pas avoir égard; parce que dans tous ces cas, lorsque le balancier approche l'instant de s'arrêter, un rien de cause étrangère peut lui faire faire une vibration de plus ou de moins, sans égard à celle qui précède. C'est cet instant de passage du repos au mouvement, qu'il faudroit saisir pour apprécier la véritable résistance qu'apporte le frottement dans la communication ou la conservation du mouvement; mais mon objet n'a pas été de trouver la loi du frottement en lui-même, cela est trop difficile, pour ne pas dire impossible (*), mais seulement le rapport des frottemens relativement au diamètre des *pivots* sur lesquels ils agissent.

Je dis donc que la force active qui communique le mouvement au balancier, en le déterminant à faire un certain nombre de vibrations, n'éprouve d'autre résistance que l'inertie du balancier, plus le frottement de ces *pivots*. Or si les inerties sont les mêmes, & qu'on vienne à varier le diamètre des *pivots*, le nombre des vibrations variera aussi, mais en raison inverse pro-

portionnelle au diamètre des *pivots*, comme il est aisé de le voir dans le tableau des expériences rapportées: dont les frottemens des *pivots* sont entr'eux comme leur diamètre. (*Article de M. ROMILLY, Horloger.*)

PIVOT d'arbre, (*Jardinage.*) c'est la partie la plus basse du tronc d'un arbre, & dès laquelle la racine commence à se fourcher. On appelle *pivot* ce qui reste d'un arbre lorsqu'on le scie tout-à-l'entour pour en faire couler pendant quelque temps la sève avant que de l'abattre, selon le conseil de Philibert Delorme.

PIVOT, est dans une fleur les petites parties qui en soutiennent les étamines. Dans un arbre c'est le corps de son pié.

De *pivot* on a fait *pivoter*.

PIVOT, les *Imprimeurs* appellent *pivot* l'extrémité inférieure de la vis de leur presse, qui, terminée en pointe obtuse, tombe perpendiculairement & d'à-plomb dans la grenouille, pour raison de quoi il est armé de même, c'est-à-dire, d'acier trempé à propos, sans quoi il ne tarde pas à s'égrener.

Voyez **GRENOUILLE**, **ARBRE**, **VIS**.

PIVOT, *troisième chaîne du droguet de soie*; le *pivot* est une chaîne perdue dans le droguet qui s'emboîte beaucoup plus que les autres chaînes.

PIVOT, Voyez le mot **DROGUET**, & l'*art. des ÉTOFFES A LA PETITE TIRE*.

PIVOTER, verb. neut. (*Jardinage.*) c'est pousser la principale racine droit & perpendiculairement en terre.

PIURA, (*Géogr. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou dans l'audience de Quito, à 62 lieues au midi de Tumbes, & au nord de Lima. C'est le premier établissement que les Espagnols aient eu dans le Pérou, & dont François Pizarro fit la découverte en 1531. *Latit. mérid. 5, 30.* (*D. J.*)

PIZZICATO, (*Musiq.*) Ce mot, écrit dans la musique italienne, avertit qu'il faut pincer. Voyez **PINCER** (*Musiq.*) (*S.*)

(*) Peut-être pourrai-je par la suite découvrir quelque chose de plus particulier sur cet objet; mais comme cette matière est abondante & exige un très-grand nombre d'expériences, il vaudra encore mieux réfléchir plus exactement que de se précipiter.

PIZZIGHITONE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie dans le Crémonois, avec un château vers les confins du Crémasco, sur la petite rivière de Serio qui se jette un peu au-dessous dans l'Adda. Elle fut prise sur l'empereur par les troupes alliées de France & de Sardaigne en 1733; mais on la rendit par le traité de paix. Cette place est à 5 lieues au nord-ouest de Crémone, à 8 sud-ouest de Milan, & à 6 sud-est de Lodi. *Long.* 27, 26; *lat.* 45, 22.

Fin du vingt-cinquieme Volume.







